BIBLIOTECA
S.A.R.
DVCHESSA HÉLÈNE D'AOSTA
CAPODIMONTE

1.C.
XIV
19

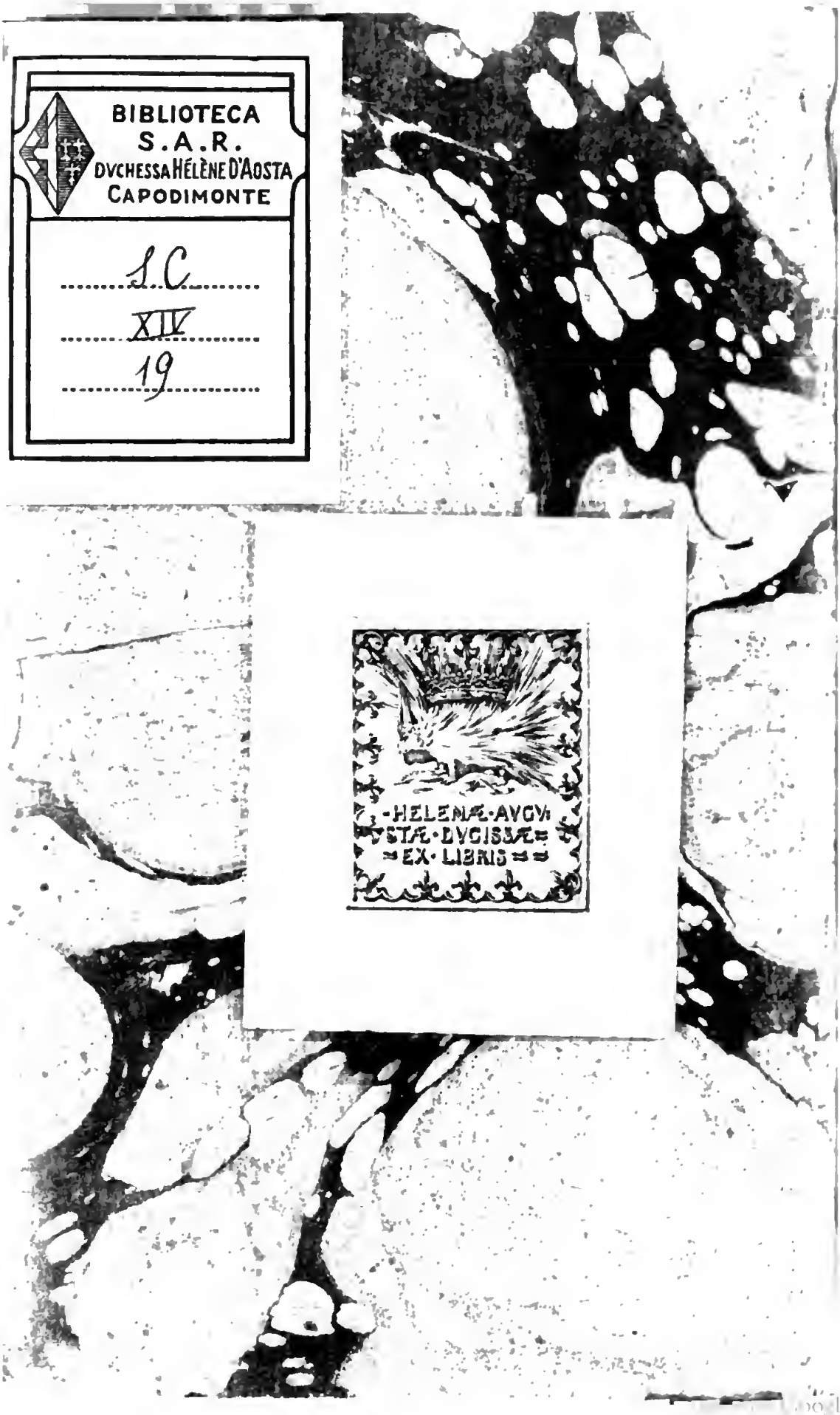

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
D'ITALIE.

TOME TROISIÈME,

PREMIÈRE PARTIE.

196786

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
D'ITALIE,

Depuis la chûte de l'EMPIRE ROMAIN en OCCIDENT, c'eſt à dire depuis l'an 476 de l'Ere Chretiène, juſqu'au *Traité d'Aix-la-Chapelle* en 1748.

Par M. DE *SAINT-MARC, de l'Académie de la Rochelle.*

TOME TROISIÈME,

PREMIÈRE PARTIE.

Depuis l'an 1027, *juſqu'à l'an* 1076.

A PARIS,

Chés JEAN-THOMAS HÉRISSANT, Fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.

M DCC LXVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

AVERTISSEMENT.

L'INSPECTION de la TABLE des deux *Parties* de ce *IIIe. Tome* les fait voir aſſés biſarement diſtribuées. C'eſt un effet du hazard; ou c'eſt de ma part, ſi l'on veut, l'effet d'une ſorte d'inattention.

En concevant le deſſein de cet Ouvrage, j'avois réſolu de traiter la fameuſe *QUERÈLE des INVESTITURES* avec plus d'exactitude, que n'ont fait nos *Hiſtoriens Eccléſiaſtiques*, ou *Politiques*. D'ailleurs, j'avois toujours penſé que le *Pape* GREGOIRE VII n'étoit pas un Home, qu'il falût ſe contenter de faire connoître par un Portrait, où l'Imagination pouroit avoir plus de part, que la Vérité. Je croïois au contraire qu'il faloit que ce fût lui-même qui, par ſes Actions & ſes Ecrits, nous inſtruisît de ſon *Caractère*, de ſes *Maximes*, de ſes *Projets*, &

des *Reſſources d'exécution*, qu'il trouvoit en lui-même, ou dans les circonſtances des Evènemens. Dès en commençant la *HUITIÈME ÉPOQUE*, je vis que tout ſe diſpoſoit de manière, qu'une Tête, organiſée come celle du *Cardinal* HILDEBRAND, depuis GREGOIRE VII, pouroit oſer tout entreprendre pour conſommer enfin le grand ouvrage de l'INDÉPENDANCE, à laquelle les *Papes* aſpiroient depuis le Règne de CHARLEMAGNE. Il me faloit donc ne rien oublier de ce qui pouvoit les amener à ce but. Il faloit par conſéquent ne pas moins parler des AFFAIRES *de l'*ÉGLISE, que de celles *de l'*ÉTAT, parceque mes principaux Acteurs faiſoient ſervir à l'exécution de leurs deſſeins le pouvoir, qu'ils tenoient réellement, & celui qu'ils croïoient tenir de la Religion. Là-deſſus, en ne perdant pas de vue que je ne compoſe qu'un ABREGÉ *de l'*HISTOIRE *d'*ITALIE, & laiſſant à part bien des choſes, je m'imaginai qu'il me ſeroit impoſſible de doner moins à la *HUITIÈME ÉPOQUE*, qu'un Volume plus conſidérable que les autres. J'avois mal calculé. J'avois à toucher des points aſſés délicats;

& je ne voulois pas que l'on pût, avec quelque ſorte de raiſon apparente, m'accuſer de témérité. Je devois donc ne rien avancer qu'avec ſa preuve. Par cette méthode, la matière s'étendit inſenſiblement ſous ma plume; & je finiſſois, dans la *Colone* des PAPES, l'*Article* d'URBAIN II, quand je m'apperçus que l'EPOQUE tiendroit beaucoup plus de terrain, que je ne l'avois cru. Je mis ſur le champ à la fin de cet *Article* un mot d'avis, qui ſe trouve ici p. 613, col. 2e. On y voit ce qu'alors je me propoſai de faire pour la continuation de cette *Colone* & des autres, ne pouvant conduire les EVE'NEMENS, que juſqu'à la mort d'URBAIN II. Je les y conduiſis en effet; & le Volume ſe trouva de 880 pages. Le Libraire, effraïé d'une groſſeur qui lui paroiſſoit énorme, me propoſa de retrancher quelques Feuilles, que l'on mètroit à la tête du Volume ſuivant, où l'on continueroit le Chifre juſqu'à la fin. J'y conſentis: mais à condition que les deux Volumes paroîtroient enſemble. J'avois terminé le premier par la mort d'URBAIN II, parcequ'il me faloit un *Évènement*, qui, tenant les

Affaires dans une ſorte de ſuſpenſion, me permît de m'arrêter. Je perdois cet avantage par le retranchement de quelques Feuilles à ce Volume; &, dans un cours d'*Evènemens*, qui doivent être racontés de ſuite, j'étois forcé, pour me ſervir d'une Phraſe triviale, de *laiſſer les Lecteurs au filet.*

En rendant comte de ce qui cauſe l'eſpèce de déſordre de la *Seconde Partie* de ce *IIIe. Tome*, j'excuſe le retardement de la *Première*, qui pouvoit paroître il y a plus d'un an; & je crois par là faire ma paix avec ceux qui ſe plaignent que je fais trop attendre chaque Volume. On ne peut pas être plus reconnoiſſant, que je ne le ſuis, d'une impatience qui m'honore: mais je ne promets pas d'être plus diligent.

Ce que je pourois ajouter à cet *Avertiſſement*, va ſe trouver dit à peu près dans quelques Vers d'une Pièce trop longue pour que j'oſe la doner ici toute entière. Après avoir fait entendre que les Savans n'acquièrent des Connoiſſances qu'avec l'obligation de les communiquer, j'ajoute.

Au rang de ceux que je déſigne
Je ne puis pas être comté.
Jamais la ſeule volonté
N'a ſuffi pour en être digne.

Mais cependant à mon Païs
Du peu que j'ai je ſuis comtable;
Et, Citoïen contribuable,
Je done tout ce que je puis.

Privé d'un œil, ſans ceſſe en proie
A de trop conſtantes douleurs,
Chargé d'ans, en bute aux malheurs,
D'un long travail je fais ma joie.

Toujours quelque difficulté
Me retarde, lorſque j'avance:
Mais j'aſſervis mon inconſtance
Au joug de l'Aſſiduité.

Par là, ſans l'aide du Miracle;
Je perce en des lieux inconnus.
Foibles efforts, mais continus,
Ont droit de vaincre tout obſtacle.

Un but certain d'utilité
Soûtient & fixe mon courage.
Il n'eſt permis d'être Volage,
Qu'en ſervant la Futilité.

DÉJA, par de là mon attente,
Mes efforts ont été païés ;
Et d'Eloges non mandiés,
Plus vain, j'aurois l'Ame contente.

MAIS, de mes fautes à mes ieux
Tout ſans ceſſe offrant la préſence,
Je m'afflige de l'impuiſſance,
Où je me ſens de faire mieux.

DES Avis ſervent d'avantage,
Que des Eloges ſuperflus.
Loués moins, & cenſurés plus,
Si vous eſtimés mon Ouvrage.

SOÏÉS moi des Maîtres chéris,
En m'éclairant par la Critique ;
Et pour l'ignorant Satirique
Aïons tous un égal mépris.

VOLONTIERS donc je ſacrifie,
Bien que je ſois né pareſſeux,
A ce travail dur, épineux,
Ce qui me reſte encor de vie.

IL occupe ſeul tout mon tems ;
Et pour lui, malgré les années,
N'aiant pas aſſés de Journées,
Je vole aux Nuits bien des inſtans.

TABLE

De ce que ce IIIe. TOME contient.

PARTIE I.

L'ITALIE ſous la domination de quatre *Empereurs* de la *Maiſon de Franconie*, & de l'*Empereur* LOTHAIRE II. HUITIÈME EPOQUE, *depuis l'an* 1027, *juſqu'à l'an* 1137.

EVE'NEMENS ſous le Règne de CONRAD I, *dit* LE SALIQUE; *durant la VACANCE DE L'EMPIRE après ſa mort*; *ſous le Règne d'*HENRI II, *dit* LE NOIR, *ou* BARBENOIRE; *durant la VACANCE DE L'EMPIRE après ſa mort*; *ſous le Règne d'*HENRI III; *durant la VACANCE DE L'EMPIRE après ſa mort*; *ſous le Règne d'*HENRI IV; *durant la VACANCE DE L'EMPIRE après ſa mort*; *& ſous le Règne de* LOTHAIRE II.

Cette I PARTIE finit dans le *Règne d'Henri III* par l'an 1075.

PARTIE II.

L'ITALIE ſous la domination de quatre *Empereurs* de la *Maiſon de Franconie*, & de l'*Empereur* LOTHAIRE II. HUITIÈME EPOQUE. *PREMIE'RE SUITE*, *depuis l'an* 1076, *juſqu'à la mort d'*URBAIN II *en* 1099.

*EVE'NEMENS ſous le Règne d'*HENRI III. p. * 697.

L'ITALIE ſous la domination de quatre *Empereurs* de la *Maiſon de Franconie*, & de l'*Empereur* LOTHAIRE II. HUITIÈME EPOQUE. *SECONDE SUITE*, *depuis l'élection de* Paſchal II *en* 1099, *juſqu'à la mort de* LOTHAIRE II *en* 1137. 881.

*EVE'NEMENS ſous le reſte du Règne d'*HENRI III; *durant la VACANCE de L'EMPIRE après ſa mort*; *ſous le Règne d'*HENRI IV; *durant la VACANCE DE L'EMPIRE après ſa mort*; *& ſous le Règne de* LOTHAIRE II. 882.

C'eſt par là que j'avois comté commencer le IVe. Tome.

DIGRESSION SUR DIVERS OBJETS.

I. REMARQUES *ſur le célèbre* Décret *fait par* LÉON VIII *dans le* Concile de Rome *de* 964, *touchant le* Droit des EMPEREURS de confirmer l'élection des PAPES, & d'inveſtir les EVÊQUES. 1167.

II. *DU* SERPENT D'AIRAIN *placé dans la Nef de la* Baſilique de Saint-Ambroiſe *à* Milan, *& de la* Statue d'HERCULE, *qui s'y voïoit autrefois.* 1185.

III. *DE la* Comteſſe RICHILDE, *ou* RICALDE, Première FEMME *de* BONIFACE, Duc & Marquis de Toſcane, *& Père de la* Comteſſe MATHILDE. 1194.

IV. *DE l'*Origine *de la* Ducheſſe BÉATRIX, Seconde FEMME *du* Duc & Marquis BONIFACE, *& Mère de la* Comteſſe MATHILDE. 1198.

V. TEMS *du* Premier MARIAGE *de la* Ducheſſe BÉATRIX, *& de la* Mort *de ſon* Père *le* Duc FRÉDÉRIC. 1210.

VI. TEMS *&* Motifs *du* Second MARIAGE *de la* Ducheſſe BÉATRIX, *&* Particularités *concernant le* Duc GODEFROI LE BARBU, Second MARI *de cette* Ducheſſe. 1212.

VII. *LA* Ducheſſe BÉATRIX Souveraine Uſufruitière *de la* Marche de Toſcane *& des autres* Etats *du* Duc & Marquis BONIFACE, *ſon* Premier MARI. 1216.

VIII. *LA* Ducheſſe BÉATRIX Uſufruitière des Allodiaux *du* Duc & Marquis BONIFACE. 1220.

IX. *SI* GODEFROI LE BARBU, *par ſon* Mariage *avec* BÉATRIX, *devint réellement* Duc & Marquis de Toſcane, *&* Souverain *des autres* Etats *du* Duc & Marquis BONIFACE. 1224.

X. *DU* Tems *de la* Mort *du* Duc & Marquis GODEFROI LE BARBU. Eloge *de ce* Prince. 1224.

XI. *DE la* Mort *& du* Mauſolée *de la* Ducheſſe BÉATRIX. 1228.

XII. *SUR le* Tems *& le* Lieu *de la* Naiſſance *de la* Comteſſe MATHILDE, *& ſur le* Lieu *de ſa première* Education. 1231.

XIII. TEMS *du* Premier MARIAGE *de la* Comteſſe MATHILDE *avec le* Duc GODEFROI LE BOSSU. Tems *auquel elle commença de prendre part au* Gouvernement *de la* Toſcane. *Si ſon* Mari *fut* Duc & Marquis de Toſcane. 1232.

XIV. MORT *du* Duc & Marquis GODEFROI LE BOSSU, *&* Juſtification *de ce* PRINCE *contre* BERTHOLD de Conſtance *& le* FIORENTINI. 1236.

XV. *Du* prétendu MARIAGE *de la* Comteſſe MATHILDE *avec le* Marquis ALBERT-AZZON II D'ESTE. 1241.

XVI. *Du* Mariage & *du* Divorce *de la* Comteſſe MATHILDE & *de* WELF V, Duc de Bavière. 1253.

XVII. *Du* prétendu CÉLIBAT *de la* Comteſſe MATHILDE. 1260.

XVIII. *De* la prétendue VIRGINITÉ *de la* Comteſſe MATHILDE, *quoique* mariée deux fois. 1262.

XIX. *De la* Mort, *de la* Sépulture, & *des* Mauſolées *de la* Comteſſe MATHILDE. 1266.

XX. *De la* DONATION, faite en 1077 *par la* Comteſſe MATHILDE *à l'*Egliſe Romaine, & renouvellée en 1102; & *de la* SUCCESSION *de cette* Princeſſe. 1276.

XXI. ELOGES *de la* Comteſſe MATHILDE *par le* MELLINI, *par le* FIORENTINI, & *par le* Pape URBAIN VIII. 1295.

APPROBATION

de M. ALBERT-FRANÇOIS FLONCEL, Avocat en Parlement ; Censeur Roïal ; Membre de vingt-quatre des plus celèbres Académies d'Italie ; en 1731 *Secrétaire d'Etat de la Principauté de Monaco ; alors Ministre auprès du Roi de Sardaigne, & Envoié à l'Infant Dom Carlos ; en* 1739 *Premier Secrétaire des Affaires Etrangères sous le Ministère de M. Amelot, & de M. le Marquis d'Argenson.*

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, le *Troisième Tome de l'Abregé Chronologique de l'Histoire Générale d'Italie* ; *Partie I & II ;* & je pense qu'on saura gré à l'Auteur de s'être étendu sur la trop fameuse QUERÈLE *des* INVESTITURES, qui changea la face de l'*Italie*, & fut la source de toutes les Révolutions, qu'elle a depuis éprouvées. A Paris ce 15 Juillet 1766.

FLONCEL.

propos que Je, Dame Béatrix, *en préſence des Témoins*, &c. La Teſtatrice ne prend là, come on le voir, aucune qualité : mais elle ſe met clairement au nombre de ceux que l'on qualifioit de *Nobiliſſimes*, ou *Très nobles* ; &, ſi je ne me trompe, ce Titre ne ſe donoit guère alors qu'à des Enfans, ou des Femmes de Souverains. Il convient donc fort bien à la *Veuve* d'*un Roi de Léon & de Caſtille*. Si d'ailleurs la Teſtatrice ne ſe déſigne elle-même que par cette Formule, *Je, Dame Béatrix* ; je ne crois pas qu'il le faille attribuer uniquement à l'uſage commun des Notaires d'alors. C'eſt, de la part de *Béatrix*, une réſerve de bienſéance, par rapport à ſa qualité réelle de *Reine douairière de Léon & de Caſtille*. Revenue, en 1109, dans ſon païs, après la mort d'*Alfonſe VI*, come on l'apprend des Hiſtoriens Eſpagnols, elle avoit contracté de ſecondes Nôces, ou parcequ'elle ſupportoit impatiemment l'état du Veuvage, ou parceque ſon Père, encore vivant, avoit jugé qu'il convenoit aux intérêts de ſa Maiſon de la remarier. Mais, come ſon ſecond Mari, quoique peut-être un aſſés grand Seigneur, étoit néceſſairement fort au deſſous d'une Tête Couronée, elle n'en devoit faire aucune mention ici, par égard pour la mémoire de ſon premier Mari, duquel, par égard pour elle-même, elle devoit auſſi ne point parler, parcequ'elle s'étoit en quelque ſorte avilie, en ſe remariant. La date de 1165 ne doit point embaraſſer. C'étoit en 1105, que s'étoit fait le mariage d'*Alfonſe VI* & de *Béatrix* ; & celle-ci pouvoit fort bien n'avoir alors que 15 ans. Si c'eſt la même *Béatrix*, que celle du *Teſtament*, elle en avoit 80 en 1165. Tout ceci n'eſt au reſte qu'une conjecture aſſés foible : mais qui n'eſt pas deſtituée de vraiſemblance.

P. 609, *Art.* LANFRANC, l. 6 & 7 ; *Hambald* : liſ. *Humbald*.

P. 611, a, *l.* 12-10, *en remontant* ; ſon ſecond Mari. Le Fils, que *Boniface* eut : *liſ.* ſon ſecond Mari. Dans l'Art. de *Roger Comte de Sicile*, on a vu qu'il avoit eu pour ſeconde Femme, *Adélaïe*, ou *Adélaſie*, c'eſt à dire *Adélaïde* ; & j'ai dit qu'elle étoit fille de *Boniface*, *Marquis de Montferrat*. Le nom de cette Princeſſe, qu'elle tenoit vraiſemblablement de ſa Mère, ſert à confirmer ce que je veux établir ici touchant le ſecond mariage du *Marquis Boniface I*. Le Fils, qu'il eut.

P. 633, b, *l.* 20, du Maradal : *liſ.* de Muradal. *Ibid.* c, *l.* 18 ; XIX : *liſ.* IX.

P. 635, a, *l.* 11-13, qu'*Otton*, après l'abdication de ſon père *Ardoin*, fut inveſti du : *liſ.* qu'*Otton* & ſon frère *Ardicin*, après la mort de leur père *Ardoin*, furent inveſtis du.

P. 643, *a*, 1*r. Alin.* l. 5 ; *Maſſan* : liſ. *Maſſon*. L. 22 & 23 ; *Conſulatas* : liſ. *Conſulatus*.

P. 647, a, 1*r. Alin.* 24 ; (Liv. XII : Ce : *liſ.* (Liv. XII) : Ce.

P. 657, a, *l.* 5 ; la même année 1091 : *liſ.* l'année ſuivante 1092, *l.* 10 ; 1091 : *liſ.* 1092.

P. 659, c, *l.* 15, 1096 ; il : *liſ.* 1096, ou 1097, il. *Ibid.* 1*r. Alin.* l. 7 ; *Evêchés, en fut* : liſ. *Evêchés, il en fut*.

P. 666, Not. 2, *l.* 2 ; *effacés*, mais. *Même l.* ; & les autres : *liſ.* & d'autres. *l.* 2 & 3 ; l'appellent : *mètés enſuite*, ordinairement.

P. 667, c, *l.* 2 ; du 8 : *liſ.* du 5.

P. 670, Texte, *l.* 4, *en remontant* ; ſujet, *Robert*, Comte. *liſ.* ſujet, ſon neveu *Robert*, Comte.

P. 671, c, 2e. *Alin. l. dern.* 1095 : *lif.* 1085.
P. 672, *l.* 5, odot. *lif.* ordo.
P. 679, a, *Art.* ORDELAFO FALEDRO, *l.* 2; 1096 : *lif.* 1102.
P. 689, b, *l.* 18; condition : *lif.* convention.

SUPPLÉÉS.

P. 60, *l.* 13 & 12 *en remontant*; de Bar, *Gothelon*, Duc : *lif.* de Bar, *Gothelon*, ou *Codefroi*, Duc. *Ibid.* b. *je commence à traduire ce que le* Puricelli *dit du* Couronement *de* Lothaire II, come Roi d'Italie; *ce qui continue juſqu'à la fin de l'Alinea. La ſuite de ce que cet Auteur dit à ce ſujet eſt repriſe au ſecond Alinea ſuivant, & continue juſque dans la p. ſuivante. Elle eſt repriſe une ſeconde fois, p. 66. Dans les deux pp. ſuivantes j'oppoſe* MURATORI *au* PURICELLI. *Enfin pp.* 72-74, *je prens parti pour le ſecond contre le premier. Mais voïés p.* 1051, b *juſqu'à la fin de l'Article dans la p.* 1053, *une* Note *du* Saſſi *ſur le XLIVe. Chap. de* Landulf. *Elle refute ſans replique ce que j'avois dit du* Couronement *de* Lothaire II.

Ci p. viij ajoutés après *P.* 79. &c.

P. 80-4, *b.* il faut rectifier ce que je dis-là du *Couronement* de *Conrad III* par ce que j'en dis p. 1114, *Not.* 3.

Ci p. x après 412.

P. 415, a, *Art. de* CONRAD. J'y fais l'Empereur *Henri III*, Oncle de ce Marquis. C'eſt une faute corrigée p. 1119, *Not.* 1.

Après 425.

P. 427, d, *alin. l.* 1. Le 9 de : *lif.* le 8 de.

ABREGÉ

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE D'ITALIE.

L'ITALIE
SOUS LA DOMINATION

de quatre *Empereurs* de la *Maison de Franconie* ; & de l'*Empereur Lothaire II.*

HUITIÈME ÉPOQUE,

Depuis l'an 1027, *juſqu'en* 1137.

Le nouvel Hiſtorien de Veniſe (1), dit, en parlant de *Gregoire VII* : *Dans la fauſſe idée qu'il avoit conçue de l'*Autorité pontificale, *il ſe fit un point de religion & de conſcience de dominer les* Empereurs *& les* Rois, *& d'étendre le pouvoir de lier & de délier juſqu'au droit prétendu de diſpoſer des Couronnes au gré de ſon couroux paſtoral ; allumant ainſi entre le* Sacerdoce *& l'*Empire *un feu de diſcorde, qui n'a pu s'éteindre que dans le ſang d'une infinité de Chretiens. Ses démêlés avec l'*Empereur *Henri III furent pouſſés au point de mètre toute l'*Allemagne *& toute l'*Italie

(1) M. l'Abbé *Laugier*, T. I, p. 391.

*en feu ; d'étoner l'*Europe *par ce combat indécent du* Diadème *& de la* Thiare, *& de ſcandaliſer à jamais toute la Poſtérité.* Coment en effet ne ſeroit-elle point ſcandaliſée ? Au mépris de la *Raiſon* & de la *Foi*, les ſucceſſeurs de *Gregoire VII* adoptèrent avec empreſſement, & réduiſirent en pratique ſans aucune retenue un ſiſtème, qui, les mètant à tous égards au deſſus de tous les Souverains, & les rendant ſeuls Monarques univerſels, les aſſocioit en quelque ſorte à la puiſſance de Dieu même. L'envie d'établir, d'étendre & de faire redouter une autorité, dont on affectoit de ſe croire légitimement revêtu, ſubſtitua de nouvelles querèles à la première. Un objet, qui paroiſſoit tenir par quelque endroit à la Religion, fut remplacé par d'autres objets, qui ne pouvoient jamais l'intéreſſer.

C'eſt ce qu'il faut développer dans cette *Epoque* & dans la ſuivante, qui ſont pour les Lecteurs le morceau le plus intéreſſant de toute l'*Hiſtoire d'Italie*, & le plus embaraſſant pour l'Ecrivain.

Je l'avoue ; ma vue eſt effraïée du ſpectacle, qui ſe préſente devant elle. Le *Sacerdoce* & l'*Empire* ſont aux mains pour des querèles injuſtes dans leur origine. L'un & l'autre, connoiſſant peu les limites de leur pouvoir, s'efforcent à l'envi de les franchir. Les Droits impreſcriptibles & ſacrés de la *Puiſſance temporelle*, ſont attaqués dans leurs fondemens par la *Puiſſance ſpirituelle*, acharnée à les anéantir. La *Cour de Rome* ne met point de bornes à ſes entrepriſes ; & les *Papes* s'aſſurent enfin cette Indépendance, devenue preſque l'unique objet de leurs penſées, de leurs vœux, de leurs ſoins, de leurs intrigues, depuis que notre Roi *Pepin le Bref* leur avoit doné des Provinces en Souveraineté. La plus juſte colère arme les *Souverains* pour la défenſe d'un Pouvoir, qui ne peut & ne doit reconnoître que Dieu pour ſupérieur : mais les tranſports aveugles de cette colère les précipitent dans des excès, que la Juſtice condamne. Une Autorité, qu'un préjugé raiſonable accoûtume à reſpecter, fait du parjure, de la violation du ſerment, un devoir de religion. Des Schiſmes déchirent également le *Sacerdoce* & l'*Empire*.

Les Excommunications volent de toutes parts; & de toutes parts on leur oppoſe des voies de fait. Les revenus des Egliſes, les aumônes des Fidèles, que les pieux Donateurs n'ont pas déſtinées à cet uſage, ſervent à ſoudoïer des Soldats, à qui l'on prodigue tous les tréſors de la miſéricorde de l'Egliſe, pour qu'ils aillent tremper leurs mains dans le ſang de Chretiens leurs frères, qui refuſent de fléchir le genou devant l'Idole d'une Autorité chimérique, à la réaliſation de laquelle on emploie tous les abus, que la ſoif de dominer peut faire du pouvoir ſacré. Les Villes ſe partagent en Factions. Les Familles ſe diviſent entre elles. Les Sujets ſe révoltent contre leurs Princes. Les Fils uſurpent les Courones de leurs Pères. L'*Italie* & l'*Allemagne* ſont inondées de ſang; & des millions d'homes périſſent pour appuïer, ou pour renverſer les folles prétentions de quelques Ambitieux, dont l'Egliſe ne voit qu'en rougiſſant, les noms à la tête de ſes Faſtes. Toute chair corrompt ſa voie. La fureur conduit tous les bras. Le menſonge remplit toutes les bouches. Le fiel & la calomnie coulent de toutes les plumes. Tant de maux ſont l'effet d'un travers d'eſprit. Le reſpect, que l'on doit à la vie exemplaire de *Grégoire VII*, ne permet pas de qualifier autrement le motif, par lequel il engagea la triſte querèle des *Inveſtitures*, qui fut le premier fruit d'un Siſtème, dont ſans doute il ne prévit pas tous les inconveniens. Des Théologiens, en défendant avec opiniâtreté ce malheureux Siſtème, ont été conduits, de conſéquence en conſéquence aux Aſſertions monſtrueuſes de cette Doctrine parricide, qui plonge un poignard fanatique dans le ſein des *Oints du Seigneur*, & que pourſuivent avec tant de juſtice & d'éclat d'auguſtes Magiſtrats, ſur qui toute l'Europe fixe des regards d'admiration & de reconnoiſſance.

Cet expoſé ne fait que trop preſſentir combien j'ai de difficultés à ſurmonter. Je ferai tous mes efforts pour les vaincre, en joignant à l'attention de ne dire que la vérité, celle d'obſerver tous les égards d'une religieuſe bienſéance.

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I, dit LE SALIQUE; durant la VACANCE DE L'EMPIRE après sa mort; sous le règne d'HENRI II, dit LE NOIR, ou BARBENOIRE; durant la VACANCE DE L'EMPIRE après sa mort; sous le règne d'HENRI III; durant la VACANCE DE L'EMPIRE après sa deſtitution & ſa mort; ſous le règne d'HENRI IV; durant la VACANCE DE L'EMPIRE après ſa mort; & ſous le règne de LOTHAIRE II.

ANNE'E 1027.

TRÈS PEU de jours après ſon Couronement come Empereur, *Conrad*, n'aiant fait à Rome aucun autre Acte d'autorité que la ſignature de quelques *Diplômes*, marche avec ſon armée vers Bènevent & Capoue. Ces Villes, & les autres de ces cantons, le reconnoiſſent pour Souverain; ou volontairement, ou cèdant à la force. *Conrad* reçoit au nombre de ſes Sujets les Normans, qu'il trouve en ce païs; leur permet d'y former des établiſſemens; & les charge d'en défendre les frontières contre les entrepriſes des Grecs. Il revient enſuite à Rome; & des troubles naiſſans le rappellent auſſitôt en Allemagne. Des *Chartes* nous le font voir à Ravenne le 3 de Mai. D'autres le montrent à Vérone le 24 du même mois. Dans le cours de ſes voïages de cette année, il fit ſi bien, qu'il eut entre les

EMPEREURS d'Occident.	*ROIS* d'Italie.
Avènement au Trône, Mort, Origine; Femmes, Enfans.	

CONRAD I, dit LE SALIQUE, couroné Roi de Germanie, II du nom, à Maience le 8 de Septembre 1024, & Roi d'Italie, I du nom, ſuivant les apparences, en Avril 1026; élu, ſacré & couroné Empereur le jour de Pâque, 26 de Mars 1027; meurt le 4 de Juin 1039.

On a vu dans l'*Epoque* précèdente ce qu'il étoit & coment il parvint à la Courone de Germanie.

Il épouſa *Giſèle*, fille d'*Herman II*, Duc de Souabe, & de *Gerberge*, ſœur de *Rodolfe III*, Roi des Deux-Bourgognes. Elle avoit, come je le dis ailleurs été déja deux fois mariée.

Conrad en eut 1° *Henri*, qui fut ſon ſucceſſeur: 2° *Mathilde*, qui fut fiancée à *Henri I*, Roi de France, & qui mourut avant la célèbration du mariage.

Nous avons la *Vie de Conrad*, écrite par le Prêtre *Wippon* ſon Chapellain; & c'eſt par lui que nous ſavons la date préciſe du couronement de ce Prince, come Empereur. *Le ſaint jour de Pâque*, dit-il, *lequel étoit, cette*

CONRAD I, dit LE SALIQUE, Roi de Germanie, IIe du nom, couroné Roi d'Italie, I du nom, vers la fin d'Avril 1026, meurt le 4 de Juin 1039.

INTERRÈGNE, dont la durée n'eſt pas connue.

HENRI II, dit LE NOIR, ou BARBENOIRE, Roi de Germanie IIIe du nom, eſt reconnu Roi d'Italie en 1039, ou 1040, & couronè pour le plus tard en 1043. Il meurt le 5 d'Octobre 1056.

Bien que ce fût la coûtume, dit *Muratori*, ſous l'année 1039, T. VI, p. 120, *de ne comter les années des Rois d'Italie & des Empereurs, que du jour de leur couronement; je prens la liberté de commencer ici l'Epoque du règne d'*Henri II, *ſur ce qu'une* Charte *rapportée par le* Campi (dans l'*Appendice* du T. I de ſon *Hiſtoire de Plaiſance*) *eſt datée* de Plaiſance, l'An MXLIV de l'Incarnation du Seigneur, l'An V du Règne du Seigneur *Henri*, Roi

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

EMPEREURS Grecs.

CONSTANTIN X, depuis le mois de Mars 963, meurt le 12 de Novembre 1028.

ROMAIN ARGYRE, que *Conſtantin* avoit créé Céſar en lui faiſant épouſer ſa fille *Zoé*, ſuccède à ſon Beau-père le 12 de Novembre 1028, & meurt le 11 d'Avril 1034.

Il étoit à peine ſur le Trône, que *Pruſien*, Général des Armées de l'Empire & fils de *Jean Vladiſlas*, Roi des Bulgares, conſpira contre lui, de concert avec *Théodora*, ſœur de *Zoé*, dans le deſſein de s'emparer de l'Empire. Le complot fut découvert; & *Zoé* força *Théodora* de ſe faire Religieuſe.

Quelque tems après, *Conſtantin Diogène*, mari d'une Nièce de l'Empereur & Gouverneur de Sirmich, voulut auſſi s'élever à l'Empire. Il fut trahi, renfermé dans une tour, & confiné depuis dans le Monaſtère de Scude; ce qui ne l'empêcha pas d'entrer dans une autre Conſpiration avec *Théodora*,

PAPES.

JEAN XIX, depuis Juin ou Juillet 1004, meurt vraiſemblablement vers la fin de Mai 1033.

BENOIT IX, SILVESTRE III, & GREGOIRE VI.

Théophilacte, neveu de *Jean XIX*, eſt élu Pape, très jeune, vers la fin de Mai ou le commencement de Juin 1033, & prend le nom de *Benoît IX.* Le dérèglement de ſes mœurs & ſa tirannie, le rendent odieux aux Romains, qui le chaſſent en 1044; &, par une élection tumultuaire, mètent ſur la Chaire de *S. Pierre Jean*, Evêque de Sabine, qui ſe fait appeller *Silveſtre III*, & ne ſiége que trois mois; après leſquels *Benoît* rentre dans Rome, ſe remet en poſſeſſion du Pontificat, excommunie & dépoſe *Silveſtre*, qui ne ceſſe pas de ſe prétendre Pape. *Benoît* rétabli, ne voiant point de jour à regagner l'affection des Romains, vend le Pontificat à *Jean Gratien*, Archiprêtre de l'Egliſe de Rome, lequel couvre ſon marché ſimoniaque d'une façon d'élection; & ſe fait conſacrer, on ne ſait pas quel

PRINCES contemporains.

ROIS de France.

ROBERT, depuis 996 ou 997, meurt en 1031.

HENRI I ſuccède à ſon Père *Robert* en 1031, & meurt en 1060.

La Reine *Conſtance*, ſa mère, qui vouloit mètre ſur le Trône le Prince *Robert*, un autre de ſes Fils, au préjudice d'*Henri* ſon aîné, s'appuia d'*Eude I*, Comte de Champagne, & de *Baudouin*, Comte de Flandre, & ſe révolta contre le Roi, ſon fils. Le Comte de Champagne fut batu trois fois par *Henri*, ſecouru de *Robert*, ſurnomé *le Diable*, Duc de Normandie. La paix ſe fit. *Henri* reçut en grace ſon frère *Robert*, & lui dona le Duché de Bourgogne en 1032. Ce Prince fut la tige de ce que nous appellons la *Première Maiſon de Bourgogne.*

En 1040, *Eude*, le plus jeune des Frères d'*Henri*, ſe révolta, ſoûtenu d'*Etiène* & de *Thibaut*, fils du Comte de Champagne, auxquels s'étoit joint *Galeran*, Comte de Meulan. Ils furent batus; & la révolte fut appaiſée; mais *Galeran* perdit ſon Comté, que le Roi confiſqua pour cauſe de félonie, & qu'il réunit à ſa Couronne.

SAVANS & Illuſtres.

ROMOALD, que nous appellons ROMUALD,

Fondateur de l'Ordre des Camaldules, meurt le 19 de Juin, peut-être en 1027.

L'Egliſe l'a mis au nombre des Saints.

On croit qu'en cette année (1027), dit *Muratori*, T. VI, p. 98, *le ſaint Abbé* Romuald... *termina ſes jours & ſes admirables travaux, à l'âge de 120 ans, comme le dit* Pierre de Damien: *mais bien des gens penſent que cet Auteur, dans l'habitude de croire & de mètre du merveilleux partout, aura, ſans s'en appercevoir, augmenté de beaucoup les années de ce Saint.*

Il faudroit, au compte, de cet Ecrivain placer la naiſſance de *S. Romuald* en 907, ou 908. L'opinion la plus commune eſt que ce Saint naquit en 952. En ce cas, il avoit 75 ans, lorſqu'il mourut en 1027.

Il étoit de Ravenne; & quelques Auteurs le diſent de l'illuſtre famille des Ducs de cette Ville. Il ſe peut qu'il ſe trouvât Parent de quelques Gouverneurs ou Ducs de Ravenne. *Sergius* ſon père étoit d'une Famille très noble & très conſiderable: mais on ne

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I,

mains un Seigneur Italien, appellé *Taſſelgard*, grand *Spoliateur* des Egliſes & des Veuves; & qu'il délivra, l'on ne ſait pas quelle Province, des brigandages de cet home, en le faiſant expirer ſur un gibet. *Wippon* nous apprenant « Que » *Conrad*, pendant deux ans, » ne ceſſa point les hoſtilités » contre ceux de Pavie, juſ- » qu'à ce qu'ils euſſent fait en- » fin, ſans aucun retardement, » tout ce qu'il avoit exigé » d'eux »; on peut croire que les Pavéſans ſe réſolurent, cette année, de rebâtir, au dedans de leur Ville, le Palais, qu'ils avoient détruit; & qu'avant de ſortir d'Italie, *Conrad* les reçut en grace.

L'Evêque de Lodi meurt; &, ſuivant les anciens uſages, le Clergé & le Peuple en éliſent un autre: mais *Aribert*, Archevêque de Milan, nome & ſacre, pour Evêque de cette Ville, *Ambroiſe*, Cardinal Prêtre de l'Egliſe de Milan. Lorſqu'en 1025, cet Archevêque avoit fait le voïage d'Allemagne, & qu'il avoit reconnu pour ſon Souverain *Conrad*, nouvellement élu Roi de Germanie, auquel il s'étoit engagé de doner la Couronne d'Italie quand il ſe préſenteroit pour la recevoir; il avoit reçu de ce Prince, come nous l'apprenons de l'Hiſtorien *Arnulf*, outre un

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

année (1027), *le VII des Calendes d'Avril* (le 26 de Mars) *élu par les Romains pour Empereur*, Conrad *reçut du Pape la bénédiction impériale, & fut appellé* Céſar & Auguſte, *ſuivant l'uſage des Romains.*

Concluons de ce témoignage d'un Hiſtorien, préſent à ce qui ſe fit alors, que *Jean XIX*, plus modeſte & moins entreprenant que beaucoup de ſes prédéceſſeurs, ne ſe croïoit pas en droit de diſpoſer ſeul de l'Empire; que les Romains jouiſſoient toujours du droit d'élire & de proclamer l'Empereur; & qu'il eſt de toute fauſſeté qu'alors on dût, come le prétendent quelques Allemans, le titre d'Empereur & la Puiſſance Impériale à l'Election & au Couronement come Roi de Germanie.

Conrad pour lors n'habita point dans Rome. Il logea dans la *Cité Léonine*, qu'on appelle aujourd'hui *Bourg de S. Pierre.* C'eſt ce qu'on apprend d'un *Diplôme* en date du 5 d'Avril 1027, rendu public par *Muratori* dans la *Diſſertation* 65 de ſes *Antiquités d'Italie.* Ce *Diplôme* eſt dit *fait dans la Cité Léonine.*

ici en Italie, le IX des Calendes d'Avril (24 *de Mars*), Indiction XII; *ce qui fait ſuffiſamment entendre qu'au moins les Pavéſans & d'autres Peuples d'Italie ne tardèrent pas* (après la mort de *Conrad I*) *à reconnoître* Henri II *pour Roi, quoiqu'il n'eût point reçu la Couronne du Roïaume d'Italie. Une autre* Charte *de Plaiſance, de l'année ſuivante MXLV, marque* l'An VI *du Règne d'*Henri. *Dans le* Bullaire du Mont-Caſſin *& dans* Ughelli, *quelques* Diplômes, *accordés par ce Prince à diverſes Egliſes d'Italie, offrent la même Epoque. J'ai fait auſſi paroître* (Antiquit. d'Ital. Diſſertat. 71) *une* Lètre *d'*Adalgère, Chancelier & Commiſſaire du très glorieux Roi *Henri*, de qui, *dit-il*, nous tenons la place dans le Roïaume. *Elle eſt adreſſée à tout le Peuple de Crémone, auquel il enjoint d'aſſiſter aux* Plaids, *qui ſeront tenus par* Ubald, *Evêque de cette Ville. Il ſe pouroit cependant que l'Epoque du règne d'*Henri II *en Italie n'eût commencé que l'année ſuivante, c'eſt à dire après qu'*Aribert,

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

qui le vouloit faire proclamer Empereur. Tout fut révélé par un Evêque, qu'on avoit essaié de mètre du complot. *Constantin Diogène*, qu'on avoit mené dans le Palais des Blaquernes, se jeta du haut d'une tour en bas, de peur de trahir ses amis.

Les Sarasins, que la crainte des armes de *Basile* avoit contenus durant plusieurs années, avoient repris courage sous *Constantin X*, qu'ils méprisoient; & s'étoient emparés de plusieurs Villes de l'Empire, dont ils avoient égorgé les Garnisons. *Romain* marcha lui-même contre eux. Ils l'attaquèrent près d'Antioche le 13 d'Août 1030. Les Grecs, saisis de terreur, prirent lâchement la fuite, & *Romain* ne dut qu'à la valeur de ses Gardes de pouvoir se retirer dans Antioche.

L'Impératrice aiant plus de 50 ans, *Romain* s'en dégouta. *Zoé* s'en dedomagea par l'amour, qu'elle prit pour un Banquier, appellé *Michel*, frère de *Jean*, l'un des Eunuques du Palais. Elle lui fit doner une place de Chambellan.

Romain ne tarda pas à tomber dans

PAPES.

jour, sous le nom de *Grégoire VI.* Ils sont dépossés tous trois en 1046, par le Concile de Sutri. *Benoît*, en 1047, après la mort de *Clément II*, se rempare encore du Pontificat, qu'au bout de 8 mois, il est forcé de céder à *Damase II.* Le tems de la mort de *Benoît IX*, de *Silvestre III* & de *Grégoire VI* est inconnu.

Ces trois possesseurs de la Chaire de *S. Pierre*, furent également des Intrus; &, dans la vérité, *Jean XIX* ne mérite pas d'autre titre.

Rodolfe Glaber dit, « Que *Benoît* » *IX*, neveu des » deux Papes *Be-* » *noît VIII* & » *Jean XIX*, quoi- » qu'il ne fût qu'un » Enfant de 10 » ans, fut élu par » les Romains, » au moien des » trésors, qui leur » furent distri- » bués ». Il n'est pas croiable qu'il n'eut que 10 ans, lorsqu'on le fit Pape; & le Texte de *Glaber* est sans doute corrompu. Ce qu'on peut croire, c'est qu'il n'étoit pas encore d'age à prendre les Ordres. Quant à son élection simoniaque, elle n'est pas douteuse. Le Pape *Victor III*, dans ses *Dialogues*, Liv. III, dit: *Le Fils d'un certain* Albéric, *marchant plustôt sur*

PRINCES contemporains.

En reconnoissance des services reçus de *Robert*, Duc de Normandie, *Henri* lui dona Gisors, Chaumont, Pontoise & tout le Vexin; &, come ce Prince n'avoit point de Fils légitime, il lui promit de protéger *Guillaume*, son fils naturel. Ce Bâtard fut en effet le successeur de *Robert*, qui mourut en 1035, à son retour de la Terre Sainte. La possession du Duché de Normandie lui fut ensuite disputée par différens Seigneurs, issus des Ducs prédécesseurs de *Robert. Henri* secourut le jeune *Guillaume*, & l'aida, lui-même en personne, à gagner la bataille du Val des Dunes. Quelque-tems après, *Guillaume d'Arques*, fils puîné de *Richard II*, Duc de Normandie, & cousin germain de *Robert le Diable*, s'en prétendit avec quelque raison le véritable héritier; & fit la guerre à *Guillaume le Bâtard. Henri*, que la puissance de ce jeune Prince commençoit à rendre jaloux, prit le parti de *Guillaume d'Arques*: mais la fortune du *Bâtard* prévalut sur celle du légitime héritier, qui fut vaincu dans une bataille en 1047.

Nous ne tarderons pas à voir ce

SAVANS & Illustres.

voit pas que jusqu'alors Ravenne eut eu des Ducs héréditaires.

Aiant commis, dans sa jeunesse, quelque crime contre la pureté, *Romuald* en eut un repentir si vif & si chrétien, qu'il se fit Moine à S. *Apollinaire* de Classe.

Il en sortit trois ans après, pour embrasser la vie d'Hermite sous la conduite de *Marin*, homme de beaucoup de vertu: mais si dur à l'égard de son Disciple, que, lorsqu'il lisoit mal, il le frapoit sur la tête du côté gauche avec une baguète. Après avoir longtems souffert cette correction, *Romuald* lui dit un jour: *Mon Maître, frapés du côté droit. Je suis presque sourd du côté gauche.* Sa patience étona *Marin*, qui le traita depuis plus doucement.

Quelque tems après *Romuald* fit lui-même un acte de sévérité, qui ne dut pas être approuvé généralement, & qu'on peut à peine excuser par l'enthousiasme & la pureté de son motif. Aiant appris que *Sergius*, son père, qui s'étoit fait Moine, se disposoit à rentrer dans le monde; il l'alla trouver, lui mit les fers aux pieds, lui chargea les bras de chaînes, & le

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I,

grand nombre de préſens, l'Evêché de Lodi, c'eſt à dire le droit d'en inveſtir l'Evêque, come il avoit eu juſque-là celui de le conſacrer (1). *Arnulf*, en expliquant la nature de la conceſſion faite à l'Archevêque de Milan par *Conrad* de l'Evêché de Lodi, prouve ce que j'ai dit quelque part (2) au commencement de cet Ouvrage, du Droit cédé quelquefois par les Princes aux Métropolitains, de confirmer l'Election des Evêques des moindres Siéges. Quand les Prélats furent devenus poſſeſſeurs de Fiefs, l'Inveſtiture de ces Fiefs prit la place de l'anciène Confirmation de leur Election; & céder le droit d'inveſtir, ce fut céder le droit de confirmer l'élection, qu'on avoit faite. Il ſuit de cet éclairciſſement, qu'*Aribert* abuſoit du Privilége, qu'il avoit obtenu de *Conrad*, non de doner, à ſon gré, des Evêques à Lodi: mais ſeulement d'inveſtir ceux que le Clergé & le Peuple auroient élus, c'eſt-à-dire d'en confirmer l'élection canonique, come Vicaire, à cet égard, du Roi d'Italie. Les Lodigians, irrités d'une entre-

(1) *Accipiens ab eo, præter dona quam plurima, Laudenſem Epiſcopatum, ut ſicut conſecraverat, ſimiliter inveſtiret Epiſcopum.* Hiſtor. Mediol. L. I, C. 6.

(2) T. I, Part. I, p. 68.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

Conrad, come je le dis en ſon lieu, ne fit à Rome aucun autre Acte de ſon autorité ſuprême, que d'expédier quelques *Diplômes*. On en trouve un dans la *Chronique de Farfa*. C'eſt une Confirmation de tous les Biens de ce Monaſtere. Elle eſt datée: *Le V des Calendes de Mars* (faute de Copiſte; il faut *Avril*), *l'An MXXVII de l'Incarnation du Seigneur; & l'An, III du Règne, & I de l'Empire du Seigneur* Chuonrad. *Fait à Rome.*

En 1032, *Conrad* hérita du Roiaume des Deux Bourgognes, en vertu de la Donation, que *Rodolfe III* en avoit faite à l'Impératrice *Giſèle*. Ce fut la cauſe de différentes guerres, qui le laiſsèrent enfin paiſible poſſeſſeur de ce Roiaume.

Le Cardinal *Baronius*, ſur un paſſage de l'Hiſtorien *Rodolfe Glaber*, qu'il a mal entendu, s'eſt imaginé que *Conrad* vint en Italie en 1033. C'eſt une erreur, qui n'eſt point échapée à la critique du P. *Pagi*. D'après un autre paſſage du même *Glaber* pris à contreſens, le P. *Daniel*, a cru que, la même année, *Archevêque de Milan, eût été, come on le verra, ſe reconcilier avec ce Prince. On a des Actes paſſés en Italie dans ce tems, où l'on ne fait point mention du règne d'*Henri.

Sigonius, dit le même *Annaliſte*, p. 123, *s'appuie de l'autorité de* Galvano Fiamma, *pour avancer*, « *Que le Roi* Henri II, *auſſitôt après la mort de ſon Père, s'empreſſa d'envoïer en Italie des Députés à l'Archevêque de Milan,* Aribert, *lui demander pour la préſent la Couronne d'Italie, & pour l'avenir ſon amitié*». *Mais il eſt plus vraiſemblable que ce fut* Aribert, *qui rechercha les bones graces du nouveau Roi; ce qui ſe fit cette année* (1040). *Il eſt à propos de rapporter ici les paroles de l'*Annaliſte Saxon (publié par *Eccard*). *Il dit qu'*Henri *célébra les fêtes de Pâque à Ingelheim, & continue ainſi:* Là vint, après Pâque, le Métropolitain de Milan, qui fit ſatisfaction ſur tous les ſujets de ſa querèle avec l'Empereur *Conrad*; & qui, par l'intervention des Princes, mérita les bones graces

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

une maladie de langueur, qui parut l'effet d'un poiſon, que l'on crut doné par l'Eunuque *Jean*, de l'ordre de l'Impératrice. Quoi qu'il en ſoit, on dit qu'ils n'attendirent pas que ce poiſon eut achevé ſon effet; & que l'Empereur prenant le bain, *Michel* & ſes complices lui tinrent la tête dans l'eau, juſqu'à ce qu'elle l'eût étouſé.

L'Hiſtoire dit du bien de ce Prince, qui n'étoit pas ignorant, & qui répara de tout ſon pouvoir le mal que ſon Beaupère avoit fait.

MICHEL IV,
dit
LE PAPHLAGONIEN,

ſuccède à *Romain Argyre* le 11 d'Avril 1034; & meurt le 10 de Décembre 1041.

Il étoit de Paphlagonie, d'où lui vint ſon ſurnom.

Dans l'inſtant même de la mort de *Romain*, *Zoé* revêtit *Michel* des Ornemens Impériaux, & le fit reconnoître Empereur dans le Palais. Dès la nuit ſuivante, dit-on, elle força le Patriarche *Alexis* de leur doner la bénédiction conjugale,

PAPES.

les pas de Simon le Magicien, *que ſur ceux de* Simon Pierre, *uſurpa le Souverain Pontificat, à l'aide de l'argent, que ſon Père prodigua libéralement au Peuple. Je ne puis rapporter ſans horreur, combien, après qu'il ſe fut emparé du Pontificat, ſa vie fut honteuſe, diſſolue, exécrable.*

La ſimonie de *Silveſtre* & de *Gregoire* eſt prouvée par le Concile même de Sutri. *Le Cardinal* Baronius *s'efforce*, dit *Muratori*, T. VI, p. 134, *de prouver que* Gregoire VI *fut reconnu pour légitime Pape, & que ſes vertus ont été louées par beaucoup d'Ecrivains. C'eſt ce qu'on ne révoque point en doute. Mais le P.* Pagi *prouve que* Gratien, *ou* Gregoire VI *acheta le Pontificat, c'eſt à dire qu'il l'acquit par Simonie; que, parcequ'on ne fut pas d'abord par quelles voies* Benoit IX & Gregoire VI *étoient montés ſur la Chaire de S.* Pierre, *on ne refuſa pas de leur obéir; & que, pour cette raiſon, ils ne furent pas rayés du Catalogue des Evêques de Rome.*

Le Concile de Sutri, come je l'ai dit, dépoſa *Benoît IX*, *Silveſtre III* & *Gré-*

PRINCES contemporains.

même *Guillaume*, Duc de Normandie, devenit Roi d'Angleterre.

PHILIPPE I,

fils aîné d'*Henri I*, qui l'avoit fait ſacrer de ſon vivant, lui ſuccède en 1060, n'aiant encore que 8 ans; & meurt le 29 de Juillet 1108, aiant règné près de 48 ans.

Un tems ſi conſidérable fut fécond en grands évènemens, auxquels *Philippe* ne prit aucune part.

Ce ne fut point la Reine *Anne*, Princeſſe Ruſſe, ſa mère, qui fut Régente. On dit que ſa qualité d'Etrangère en fut cauſe. *Robert*, Duc de Bourgogne, frère d'*Henri I*, fut exclus de la Régence, parcequ'il avoit aſpiré ci-devant à la Couronne; & le Gouvernement du Roiaume avec la Tutèle de *Philippe*, furent confiés à *Baudouin*, Comte de Flandre, mari d'*Adèle*, ſœur d'*Henri I.*

Baudouin fit honneur au choix des Etats. Il adminiſtra ſagement le Roiaume de ſon Pupille; & ſoûmit les Gaſcons, qui s'étoient révoltés.

Philippe épouſa *Berthe*, fille de *Florent*, Comte de Hollande. Elle le fit père de 4 Enfans, dont *Louis* l'aîné fut ſon ſuc-

SAVANS & Illuſtres.

frapa rudement, juſqu'à ce qu'il l'eût fait renoncer au deſſein de quiter ſon Cloître.

Après qu'il eut embraſſé la vie d'Hermite, il ſe vit ſouvent obligé de changer de lieu. Dès qu'il s'étoit établi quelque part, il s'y formoit une grande Communauté, qu'il mètoit auſſitôt ſous la conduite d'un Abbé; puis il alloit ailleurs en former une autre. C'eſt ainſi qu'il parvint à devenir l'Inſtituteur d'un nouvel Ordre Monaſtique, dont on peut rapporter la fondation à l'an 1023. Ce fut alors qu'au milieu des montagnes les plus eſcarpées de l'Apennin, dans une plaine arroſée de ſept fontaines, il bâtit une Egliſe avec cinq Cellules pour autant d'Hermites, auxquels il dona pour Supérieur un de ſes Diſciples, appellé *Pierre*. Ce lieu, ſitué dans le Diocèſe d'Arezzo, ſe nomoit en Latin *Campus Malduli* (*le Champ de Maldul*), d'où ſe fit par corruption en langage vulgaire le nom de *Camaldoli*, d'où les François ont formé celui de *Camaldules*. Cette petite Maiſon devint le Chef-lieu de la Réforme, que *Romuald* fit à la Règle de *S. Benoît*. Il y ſoumit toute

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

priſe contraire aux Canons, refuſent avec juſtice de recevoir l'Evêque, qu'*Aribert* veut leur doner de ſa pleine autorité. L'Archevêque n'avoit fait en cela qu'imiter les Papes, auſquels, ainſi que beaucoup de ſes prédéceſſeurs, il aſpiroit à s'égaler, & qui, depuis bien longtems, étoient dans l'uſage de ne prendre conſeil que d'eux-même, pour ſacrer des Evêques, qu'ils envoioient remplir des Siéges ſoûmis à l'ancien Patriarchat de Rome. L'oppoſition des Lodigians offenſe *Aribert*. Il aſſemble ſon armée, leur fait la guerre, s'empare des Bourgs & des Châteaux de leur Territoire, & met le ſiége devant leur Ville. Contraints de céder à la force, ils reconnoiſſent enfin pour leur Evêque *Ambroiſe*, qui dans la ſuite parvint à ſe faire aimer d'eux. L'intruſion manifeſte de ce Prélat, & les maux qu'elle avoit cauſés furent les cauſes de la haine implacable que les Lodigians portèrent depuis aux Milanois; & qui, durant un grand nombre d'années, produiſit une infinité de rapines, d'incendies & de meurtres.

Pandulf IV, Prince de Capoue, aidé des Normans, ſe rend maître de Naple, dont le Duc *Sergius III* eſt obligé de s'enfuir. C'eſt la vangean-

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

les Milanois ſe révoltèrent contre l'Empereur; & qu'ils envoiérent offrir la Courone du Roiaume d'Italie au Comte de Champagne, *Eude II*, qui faiſoit la guerre à *Conrad* pour la ſucceſſion au Roiaume des Deux-Bourgognes. Mais nous verrons cette choſe arriver beaucoup plus tard. Les Milanois, en 1033, n'eurent aucune querèle avec l'Empereur.

Je vais laiſſer ici *Muratori* rendre comte au long de faits, que je rapporte auſſi briévement, que je le dois, ſous les années 1037 & 1038. *Il y eut*, dit-il, T. VI, p. 110, *cette année* (1037) *de grands troubles en Lombardie. L'Empereur* Conrad, *après avoir paſſé les fêtes de Noël à Vérone, vint au commencement de cette année à Milan, ... où l'Archevêque* Aribert *le reçut avec de grandes magnificences dans l'Egliſe de S.* Ambroiſe. *Le jour même de ſon arrivée, tous ceux qui ſe prétendoient lèſés par ce Prélat, ſe préſentèrent en tumulte devant l'Empereur, & lui demandèrent juſtice, en pouſſant de grands cris. Il leur fit dire qu'il écouteroit leurs plaintes & leurs raiſons* du Roi, & s'engagea par un nouveau ſerment à garder la paix & la fidélité. Puis, aiant ſuivi le Roi à Cologne, il s'en retourna dans ſa patrie avec la paix & la faveur du Roi. *Par ce moïen, la puiſſance d'*Henri II *s'affermit de plus en plus en Italie; & , bien qu'il ne reſte aucune trace de ſon élection come Roi d'Italie, on peut croire cependant que la choſe ſe fit à Pavie dans quelque Diète des Princes, ou cette année, ou la précédente.* Arnulf (Liv. II, Ch. 17) *parle auſſi de la reconciliation d'*Aribert *avec* Henri. *D'ailleurs on voit dans l'*Hiſtoire de Plaiſance *du* Campi (T. I, *Append.*) *une Donation de l'Archevêque* Aribert *à l'Abbaïe de Tolla dans le Plaiſantin, écrite,* L'an MXL, le I du Seigneur *Henri* Roi, le XXII de notre Archiépiſcopat, Indiction VIII. Fait au Chateau de Caſſano.

Si l'on n'eſt pas ſûr de l'année, où le plus grand nombre des Italiens reconnut *Henri II* pour Roi, l'on n'eſt pas plus certain de celle en laquelle il fut couroné.

Galvano Fiamma dans ſes deux

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

moïenant 50 livres d'or pour lui-même, & 50 autres pour ſon Clergé.

Michel n'avoit aucun talent, ni pour le Gouvernement, ni pour la Guerre; & d'ailleurs, ſujet à de fréquens accès d'épilepſie, il jouiſſoit rarement de toute ſa rête. Son unique mérite étoit d'être le plus bel home de ſon ſiècle.

Zoé s'étoit flatée qu'*il* lui laiſſeroit toute l'autorité. D'abord, il eut pour elle beaucoup de complaiſance: mais il conſia tout le ſoin des affaires à ſon frère l'Eunuque *Jean*; & bientôt, par les changemens qui ſe firent dans les Eunuques & dans les Femmes du Palais, *Zoé* ſe vit dans une eſpèce de captivité.

Le Patrice *Conſtantin Dalaſsène* & ſon gendre *Conſtantin Ducas* furent les ſeuls, qui témoignèrent publiquement leur ſurpriſe de ce qu'on avoit fait Empereur un home de néant, préférablement à beaucoup de Gens de Qualité, qui tous étoient dignes de l'Empire. L'Eunuque *Jean* trouva moïen de les attirer à Conſtantinople. Le

PAPES.

goire VI, ou pluſtôt, dit *Muratori*, p. 139, *déclara leur Pontificat nul & illégitime. Le Cardinal* Baronius, *qui ne regardoit pas* Grégoire VI *come Simoniaque, & qui le tenoit pour véritable & légitime Pape, croit qu'il abdiqua volontairement; & traite d'entrepriſe déteſtable ce que fit* Henri II, *come ſi ce Prince eut fait dépoſer* Grégoire, *parceque les Romains l'avoient élu ſans ſon conſentement. Mais* Henri *pouvoit difficilement agir dans cette vue. Il n'étoit encore que Roi d'Italie; & n'avoit aucun droit ſur la Ville de Rome, ni ſur ce qui s'y paſſoit. On doit bien pluſtôt s'en rapporter aux anciens Hiſtoriens, qui diſent que* Grégoire *fut convaincu de Simonie. Qu'on liſe ce qu'en écrit* Léon, *Evêque d'Oſtie, Cardinal très bien informé de toute cette affaire. Il ne balance point à dire* (Liv. II, Ch. 79) *que le Roi* Henri II, inſpiré par le Ciel, voulut purger le Siège Apoſtolique; qu'*il* s'arrêta quelque tems à Sutri pour délibérer ſur cette affaire importante; & qu'*il* y fit aſſembler un Concile de tous les Evêques. *Le ſage* Baronius *n'a pas pris garde*

PRINCES contemporains.

ceſſeur. En 1091, *Philippe* la répudia, pour épouſer *Bertrade de Monfort*, femme de *Foulque le Réchin*, Comte d'Anjou.

Ce mariage ſcandaliſa toute l'Egliſe; & le Pape *Urbain II* excommunia *Philippe*, qui ſollicita longtems en vain la levée des Cenſures. Il avoit à ce ſujet un puiſſant ennemi dans *Ive*, Evêque de Chartre, qui preſſoit continuellement les Papes d'obliger *Philippe* à faire ceſſer le ſcandale, en ſe ſéparant de ſa Concubine. Dans une Aſſemblée d'Evêques, laquelle ſe tint en 1103 à Beaugenci, l'on ne put pas convenir avec *Richard*, Légat de *Paſchal II*, des conditions de l'abſolution du Roi. Mais, l'année ſuivante, *Philippe* fut abſous à Paris, par *Lambert*, Evêque d'Arras, Commiſſaire du Pape; & promit, en préſence de pluſieurs Prélats, de ne plus voir *Bertrade*.

Malgré cette promeſſe, il alla le 11 d'Octobre avec elle, voir *Foulque*, premier mari de *Bertrade*. Ce Comte les reçut avec beaucoup de magnificence; & *Bertrade* les ſervir tous deux à table.

Ajoutons que, dans la *Vie de*

SAVANS & Illuſtres.

les autres Maiſons, qu'il avoit établies.

En 968, *Otton III* le fit Abbé de S. *Apollinaire* de Claſſe. Il fut auſſi chargé de l'Abbaïe de S. *Adalbert* ſur le Po: mais on ignore en quelle année. *Girolamo Roſſi*, dans ſon *Hiſtoire de Ravenne*, dit, « Qu'en 1013, » l'Empereur *Hen-* » *ri I*, étant à » Ravenne, con- » firma, dans la » qualité d'Abbé » de S. *Adalbert*, » *Romuald*, dont » il reſpectoit ex- » trêmement la » ſainteté ».

Sous l'année 1001, je rens comte du ſiége de Tivoli fait par *Otton III*; & je me conforme à ce qu'en dit le Prêtre *Tangmar*, Auteur de la *Vie de S. Berward, Evêque d'Hildesheim*. Ce Prêtre, préſent au ſiége avec cet Evêque, en a du parler avec plus d'exactitude, qu'aucun autre Hiſtorien.

Pierre de Damien, dit *Muratori*, T. VI, p. 2, *écrit que l'origine de la guerre, que l'Empereur fit à ceux de Tivoli, fut qu'ils avoient tué* Mazzol, *l'un des Ducs ou Capitaines de ce Prince; & qu'ils l'avoient forcé lui-même de s'enfuir de leur Ville. Mais le Prêtre* Tangmar, *fait bien voir que*

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

ce, que *Pandulf* tira de ce que ce Duc avoit, come on l'a vu, doné retraite à *Pandulf*, Comte de Téano, lorſqu'il eut été forcé, l'année précédente, de rendre Capoue, qu'il ne pouvoit plus défendre. Quelque tems après la priſe de Naple. *Pandulf IV* invite *Théobald*, Abbé du Mont-Caſſin, à le venir voir à Capoue; &, ſous prétexte de lui faire honeur & de pourvoir à ſa ſureté, le retenant come priſonier dans cette Ville, il va ſe faire prêter ſerment de fidélité par tous les Sujets du Mont-Caſſin. Il diſpoſe de la pluſpart des Châteaux appartenans à ce Monaſtère, en faveur des Normans, qui l'avoient bien ſervi depuis l'année précèdente; & confie le gouvernement du reſte des Châteaux & des autres Terres à *Todin*, l'un des Vaſſaux du Monaſtère. Celui-ci traite les Moines avec tant de dureté, qu'un jour ils partent tous pour aller implorer la juſtice de l'Empereur, qui n'étoit pas encore apparemment hors de l'Italie. *Todin*, effraié, court après eux, & ſes promeſſes les engagent à revenir.

1028.

HUGUE II, Duc & Marquis de Spolète & de Camerino, que l'on n'eſt pas certain avoir été dans ce Gouverne-

à la Diète générale, qu'il tiendroit inceſſamment à Pavie. Elle ſe tint en effet. Un Comte Hugue *& d'autres en petit nombre expoſèrent les torts, qu'ils avoient reçus de l'Archevêque.* Conrad *l'aimoit beaucoup: mais il aimoit encore plus la juſtice. Il lui commanda de les ſatisfaire.* Aribert, *loin de ſe ſoumètre à cet ordre, répondit avec beaucoup de hauteur, ſi l'on veut en croire le* Chronographe Saxon, « *Que les* » *prières & les* » *ordres de qui que* » *ce fût ne lui fe-* » *roient pas relâ-* » *cher un fétu des* » *biens, qu'il avoit* » *trouvés du Do-* » *maine de ſon* » *Egliſe, ou de* » *ceux qu'il avoit* » *acquis* ». *Averti d'excepter au moins l'Empereur, il continua de parler du même ton.* Conrad *reconnut alors que les ſéditions* (arrivées précédemment) *avoient été cauſées par la dureté de l'Archevêque; &, pour cette raiſon, il le fit arrêter. C'eſt ainſi que, pour la juſtification de* Conrad, *les Allemans racontent cette affaire, qui fit du bruit, & ce qu'ils diſent eſt aſſés probable, en ce qu'*Aribert *étoit*

Chroniques, la *Fleur des Fleurs*, & le Catalogue *Les Succeſſeurs de S. Barnabé* diſent qu'*Henri* fut couroné dans l'Egliſe de S. *Ambroiſe* par l'Archevêque *Aribere*: mais, s'ils ont raiſon à cet égard, ils ne l'ont pas, quand ils ajoutent que le même Archevêque fut préſent à Rome au Couronement de ce Roi come Empereur. Il eſt certain qu'*Aribert* étoit mort le 16 de Janvier 1045; que ce couronement ſe fit le jour de Noël 1046; & que ce fut *Gui de Vélate*, ſucceſſeur d'*Aribert*, qui s'y trouva.

Bonincontro Morigia fait couroner *Henri* Roi d'Italie, en 1041 par l'Archevêque *Hériſpert* (c'eſt ainſi qu'il nome *Aribert*), d'abord à Monza, puis à Milan. Je montrerai plus bas que cette Date n'eſt pas tout à fait à rejeter.

Henri, jeune encore, dit *Triſtano Calco* dans ſon *Hiſt. de Mil.* Liv. VI, *étant devenu le ſucceſſeur de ſon Père, accorda la paix aux Milanois, vint enſuite en* 1043 *en deça des Alpes; & dona, le XII des Calendes de Mai* (19 d'Avril)

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Beaupère fut exilé dans l'Ile de Platée; le Gendre fut enfermé dans une tour; & l'on confisqua les biens de plusieurs Seigneurs, qui leur étoient attachés.

Le nom de *Michel* & les talens de *Jean*, son Premier Ministre, n'en imposant pas beaucoup aux Barbares, voisins de l'Empire, ils prirent tous les armes; & firent des progrès, qu'on ne sut pas empêcher. Les Bulgares seuls furent batus par *Michel*, qui marcha lui-même contre eux.

Ce Prince, tourmenté par les remors de ses crimes, & regardant sa maladie come une punition de Dieu, cherchoit du soulagement dans les aumônes, qu'il répandoit en abondance, & dans les prières qu'il faisoit faire par les Prêtres & par les Moines. La présence de l'Impératrice augmentoit ses remors & lui rendoit ses maux plus cuisans. Une Hidropisie, qui s'y joignit, & la découverte qu'il fit qu'on avoit gagné son Médecin pour l'empoisoner, le déterminèrent, à la persuasion de *Jean*, son frère, à créer Cesar *Mi-*

PAPES.

qu'il donoit imprudemment un démenti formel à l'illustre & saint Pape Victor III.... *Ce Pape dans ses* Dialogues *cités par* Baronius *lui-même, dit* (Liv. III): *Benoît IX*, aiant reçu de l'Archiprêtre *Jean* une somme considérable, lui livra le Pontificat... *Henri*, par le conseil & l'autorité de tout le Concile, entreprit justement de chasser ces trois homes, qui s'étoient injustement emparés du Siége Apostolique; & *Gregoire*, reconnoissant qu'il ne pouvoit avec justice exercer l'honeur d'un si grand Sacerdoce, se précipita de son Trône pontifical, se dépouilla lui-même de ses habits pontificaux; &, demandant pardon de sa faute, abdiqua la Dignité du Souverain Sacerdoce. *On apprend la même chose d'une* Bulle *de* Clément II, *successeur de* Grégoire, *& des Ecrits de* Bonizon, *Evêque de Sutri dans ce siècle.... Mais, si dans cette occasion* Henri *ne fit rien que de juste, & si, come* Baronius *en convient lui-même, ce qui se fit alors* fut un remède appliqué très à propos, en ce que la crainte de l'Empereur & le respect, qu'on lui portoit, firent cesser ces violentes

PRINCES contemporains.

Louis le Gros par l'Abbé *Suger*, on voit que *Philippe*, Comte de Mante & Seigneur de Mehun, & son frère *Fleuri*, fils de *Philippe* & de *Bertrade*, furent déclarés capables de succéder à la Couronne. Ajoutons encore qu'après la mort de *Philippe*, *Bertrade* jouit de la Terre de Haute-Bruière, près de Versailles, Domaine de la Couronne, qu'elle avoit eue de ce Roi pour douaire.

Il résulte de ces faits, que les Historiens ont negligé de nous apprendre tous les détails de l'affaire de *Bertrade*; & que, come grace aux subtilités des Canonistes, il n'est presque rien, qu'on ne trouve à la fin le moien d'accommoder à la Cour de Rome, il faut nécessairement que des Commissaires du Pape aient, sous quelque prétexte de parenté, cassé le mariage de *Foulque* & de *Bertrade*; confirmé la répudiation de *Berthe*; & légitimé le mariage de *Bertrade* avec *Philippe*.

LOUIS VI
dit
LE GROS,

sacré du vivant de son père *Philippe I*, lui succède en 1108, & meurt le 1 d'Avril 1137.

Guerrier plus

SAVANS & Illustres.

*la querèle s'émut entre les Romains, & ceux de Tivoli qui se révoltèrent, parcequ'*Otton *panchoit en faveur des Romains; & que l'Empereur fut obligé de prendre les armes contre eux: mais qu'il trouve beaucoup plus à faire, qu'il ne l'avoit cru. Si l'on veut en croire* Pierre de Damien, *on parloit de passer tous les habitans au fil de l'épée, lorsqu'heureusement pour eux le saint Abbé* Romuald *vint au Camp, à dessein de se démettre de son Abbaïe de Classe. Il s'établit médiateur; traita d'accommodement; & fit si bien, que l'Empereur, quelque irrité qu'il fût, se contenta que les habitans abattissent une partie de leurs murailles, lui donassent des ôtages, & lui livrassent l'Assassin de son Officier. Tout cela se fit; & le Saint obtint même de la mère du Mort, qu'elle fît grace de la vie au Meurtrier. On jugera combien on peut s'en fier au récit de* Pierre de Damien, *qui n'étoit pas encore né dans ce tems-là, si l'on veut le confronter à celui du Prêtre* Tangmar.

Pierre de Damien a fait une *Vie de S. Romuald*, que l'on a parmi les *Œuvres* de ce pieux Cardinal.

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

ment le ſucceſſeur immédiat d'*Hugue le Grand*, Duc & Marquis de Toſcane, tient à Marſi, dans le mois de Janvier, un *Plaid*, pour juger un Procès qui concernoit l'Abbaie de Caſaure. La peine prononcée contre les Tranſgreſſeurs du Jugement porté dans ce *Plaid* eſt de mille livres d'or très fin, dont *moitié pour la part de l'Empereur, & moitié pour la part dudit ſaint Monaſtère.* Ces paroles montrent que l'Empereur étoit alors Seigneur du Duché de Spolète, & de la Marche de Camérino, ou de Fermo, & de leurs dépendances; & que les Papes, malgré leurs prétentions, n'en jouiſſoient pas. On a vu que les Marquis, & par conſéquent les Ducs, avoient droit d'appliquer à leur Chambre la moitié des Amandes décernées par leurs Jugemens. Ici le Duc & Marquis *Hugue* applique cette moitié à la Chambre de l'Empereur. Je me trompe peut-être: mais je crois pouvoir en conclure, que les Ducs de Spolète & les Marquis de Camerino n'étoient alors que des Gouverneurs amovibles; & que, par cette raiſon, bien que leur Dignité les fît compter au rang des Princes d'Italie, ils ne jouiſſoient pas, comme les Ducs & les Marquis, Gouverneurs perpétuels, du droit de retenir

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

un home violent, & qui tranchoit volontiers du Maître, ſans faire attention aux plaintes des autres.

Mais le Milanois Arnulf, *lequel écrivoit ſon* Hiſtoire (de Milan) *avant la fin de ce* (XIe) *ſiècle, raconte* (Liv. II, Ch. 12) *cet évènement d'une toute autre manière. Il dit,* «*Que* Conrad, » *aiant, après ſon* » *arrivée à Milan,* » *privé l'Archevê-* » *que du Privilè-* » *ge, abuſif en* » *lui-même, de* » *doner à Lodi tel* »*Evêque qu'il vou-* » *droit; le Peuple* » *de Milan ſe mit* » *à déclamer hau-* » *tement contre* » *l'Empereur, qui* »*s'en offenſa beau-* » *coup; & qui,* » *croiant* Aribert » *auteur de ce tu-* » *multe, attendit* » *qu'il le tint à* » *Pavie, c'eſt à* » *dire loin de ſon* » *Peuple, pour le* » *faire arrêter*». *Ce récit a peut-être plus de vraiſemblance que l'autre, ſur tout parce qu'on voit enſuite le Peuple de Milan oublier les ſujets de plainte dont on a parlé, pour s'emploïer avec un zèle incroïable à la défenſe de ſon Archevêque. En effet, le même* Arnulf *dit tout de ſuite, qu'à la nouvelle de la priſon du Prélat,* l'étonne-

un Privilége au Monaſtère de S. Félix (de Novare) *auquel* Aribert, *Archevêque de Milan, & les Evêques,* Renaud *de Pavie,* Riutprand *de Novare, &* Litiger *de Come, ſouſcrivirent avec* Richard Viſcomte, *Juge du Sacré Palais.*

Ces paroles, rapprochées de ce que diſent les autres Auteurs Milanois cités ci-deſſus, font conclure à *Puricelli*, qu'*Henri* fut couronné Roi la première fois qu'il vint en Italie, c'eſt à dire en 1043.

Sigonius place ce Couronement en 1046; & ſelon lui, la cérémonie s'en fit dans la Baſilique de S. *Ambroiſe* au Faubourg de Milan, par l'Archevêque *Guido de Vélate*: mais on ne trouve à proprement parler aucun Auteur, aucun monument ancien, auquel il puiſſe devoir cette date & ce Miniſtre du couronement.

Muratori commence, p. 129, l'année 1043 par dire: *Un Document, que j'ai fait imprimer* (Antiq. d'Ital. Differt. 61) *nous apprend qu'*Adalgère, *Chancelier & Commiſſaire du Roi* Henri, *tint un* Plaid *à Pavie dans le Mo-*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

chel, fils d'une de leurs ſœurs ; & l'Impératrice l'adopta pour Fils en préſence du Sénat: mais l'Empereur, qui ne l'aimoit pas, lui défendit de demeurer à Conſtantinople.

La maladie de ce Prince augmentant ; il alla ſe faire Moine dans un Monaſtère, qu'il avoit fait bâtir à Conſtantinople ; & refuſa de voir l'Impératrice. Il ne ſongea plus qu'à faire pénitence de ſes crimes, & ne ſurvécut pas longtems à ſa retraite.

MICHEL V, dit CALAPHATE, ſuccède à ſon oncle *Michel IV* le 14 de Décembre 1041. Il eſt dépoſé le 11 d'Avril 1042.

Il fut ſurnomé *Calaphate*, parce qu'il étoit fils d'un certain *Etiène*, qui, de Calfateur de navires, étoit devenu Patrice.

La mort de *Michel IV* aiant rendu *Zoé* maîtreſſe de l'Empire ; elle rappella tous les Miniſtres de ſon père *Conſtantin* ; & réſolut de partager le Trône avec un troiſième Mari. Mais le jeune Céſar *Michel*, s'étant rendu chés elle trois jours a-

PAPES.

Intruſions, ſi ſouvent réitérées par les Comtes de Tuſculum ; *de quel droit ce Cardinal inſulte-t-il à la mémoire d'un Roi, qui rendit un ſi grand ſervice à l'Egliſe? Lorſque, dans la ſuite, l'Empereur* Sigiſmond *s'emploia pour faire dépoſer trois Papes, il en fut loué généralement, & perſone ne le bláma. Que l'on voie quelles louanges S.* Pierre de Damien (Opuſc. VI, ch. 36) *donne pour ce ſujet à l'Empereur* Henri II.

CLEMENT II, précédemment Evêque de Bamberg, lequel étoit Allemand & s'appelloit *Swidger*, eſt élu dans la Baſilique de Latran, par le Clergé & le Peuple de Rome unis aux Evêques du Concile de Sutri, qui s'étoient rendus en cette Ville à la ſuite d'*Henri II.* Il eſt Introniſé le jour de Noël 1046; & meurt en Octobre 1047, dans l'Abbaïe de S. *Thomas* d'Apoſelle près de Peſaro.

Il étoit très recommandable par ſa ſcience & par ſa piété.

Baronius dit, « Que, pour mè-
» tre cet Etranger
» ſur la Chaire de
» S. *Pierre*, on ſe
» couvrit du voile
» de la fraude,
» en prétendant

PRINCES contemporains.

brave qu'habile, & mauvais Politique, ce Prince eût de grandes vertus, & mérita d'être mis au rang des Rois honêtes gens.

Les trois Frères de *Garlande* & *Suger*, Abbé de S. *Denis*, furent ſes principaux Miniſtres ; & lui firent prendre un commencement d'autorité ſur les Vaſſaux de la Couronne, qui ſe conduiſoient come abſolument indépendans.

L'établiſſement des *Communes*, l'affranchiſſement des Serfs, la diminution de l'autorité des Juſtices Seigneuriales, furent les moïens, que ces habiles Miniſtres imaginèrent pour le rétabliſſement de l'autorité roïale. Leur plan, ſuivi par les ſucceſſeurs de *Louis le Gros*, a conduit inſenſiblement nos Rois à la puiſſance abſolue.

A l'avènement de *Louis le Gros*, le Domaine Roïal ne comprenoit guère que Paris, Orléans, Etampes, Compiègne, Melun, Bourge, & quelques autres Places de peu d'importance. Les Vaſſaux du Roi, qui poſſedoient le reſte de ſon Domaine en propriété, s'arrogeoient une autorité ſouveraine dans leurs Seigneuries ; & croïant en faire

SAVANS & Illuſtres.

HÉRIBERT, fait Archevêque de Ravenne en 1018, ou 1019, meurt en 1027, ou peut-être plus tard.

Il fut le ſucceſſeur d'*Arnold*, frère de l'Empereur *Henri I*, lequel *Girolamo Roſſi*, ſuivi par *Ughelli*, dit mort le 19 de Novembre 1019. Mais l'*Analiſte Saxon* place le decès d'*Arnold* en 1018.

Ughelli fait mourir *Héribert* en 1027, & n'en apporte aucune preuve. *Gébehard*, ſucceſſeur d'*Héribert*, ne paroît dans aucun Monument, avant un *Acte*, rapporté par *le Roſſi*, lequel eſt du 11 d'Avril 1029.

En finiſſant l'*Epoque* précédente, j'ai parlé de la querèle de preſéance qu'*Héribert* eut à Rome au Couronement de *Conrad I*, come Empereur, avec *Aribert*, Archevêque de Milan.

FULBERT, fait Evêque de Chartre en 1007, meurt le 10 d'Avril 1029, come on l'établit ſolidement dans l'*Hiſtoire Littéraire de la France*, T. VII, p. 265.

L'*Hiſtoire d'Italie*, dit *Muratori*, T. VI, p. 29, *exige que, ſous cette année* (1007) *on faſſe mention de* Fulbert, *qui*

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

pour eux la moitié des Amandes (1).

Oldéric Magnifred, Marquis de Suſe, que pluſieurs Ecrivains de ce tems-là traitent de *Prince très prudent*, & *Berthe* ſa femme, fille du Marquis *Othert II d'Eſte*, fondent le Monaſtère des Religieuſes de Ste *Marie* de Caramagna, lequel eſt aujourd'hui dans le Diocèſe de Turin.

Vers ce tems arriva, dit MURATORI (2), *ce que* RODOLFE GLABER (3) *rapporte avec quelque confuſion dans la Chronologie. Beaucoup de Nobles habitoient, dans le Diocèſe d'Aſti, le Château de Monfort, où s'étoit introduite une Héréſie, qui renouvelloit les Cérémonies des Païens & des Juifs. Ce que je dirai fera voir que ce devoit être pluſtôt des* Manichéens *; car depuis longtems, répandue en Italie de même qu'en France, leur Secte pernicieuſe avoit jeté de profondes racines dans ces deux Roïaumes.* Très ſouvent, *dit* RODOLFE GLABER, MAGNIFRED, le plus prudent des Marquis, ALRIC, ſon frère, Evêque d'Aſti, dans le Diocèſe

(1) Le *Plaid*, dont il vient d'être parlé, ſe trouve dans les *Additions à la Chronique de Caſaure*, P. II, T. II, *Rer. Italie.*

(2) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 90.

(3) *Hiſtoire*, Liv. IV, Chap. 2.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

ment & l'horreur ſaiſirent la Ville de Milan, privée de ſon propre Paſteur. Tout y pleura, tout y gémit, depuis l'Enfant juſqu'au Vieillard. Oh ! combien on adreſſa de prières à Dieu! Combien on répandit de larmes! *Le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple s'entremirent pour ſa délivrance. Il fut fait un accommodement. L'Empereur s'engagea de relâcher l'Archevêque ; & les Milanois lui donèrent des ôtages. Mais, nonobſtant cet accord,* Conrad *retint* Aribert *en priſon, à deſſein de l'envoier en exil. Non content de cette violence, quelque tems après, ſur des plaintes qu'on lui fit des Evêques de Verceil, de Crémone & de Plaiſance, il les fit arrêter, & les exila.*

Wippon, après avoir rapporté ces faits à ſa manière dans la *Vie de Conrad*, ajoute : *Beaucoup de gens trouvèrent mauvais que l'on condamnât ainſi ſans Jugement des Prêtres de* Jéſus-Chriſt. *Quelques perſones nous ont même dit que notre très pieux Roi* Henri, *fils de l'Empereur, ſauf le reſpect qu'il devoit à ſon Père, en déteſtoit ſecrétement la cruauté.*

Conrad, ſe trouvant à Rome, le Dimanche des Rameaux, célébra la Meſſe dans l'Egliſe de S. Pierre, aſſis ſur le Trône Pontifical, ayant à ſa droite le Pape Benoît VIII, *& à ſa gauche l'Archevêque de Ravenne. Après la Meſſe, il ſe rendit au Palais de Latran, où il tint un Plaid, auquel aſſiſtèrent* Aribert, *Archevêque de Milan,* Renaud, *Evêque de Pavie,* Riutprand, *Evêque de Novare,* Litiger, *Evêque de Come, & le Comte* Adalbert. *L'Acte de ce Plaid fut écrit,* L'An de l'Incarnation de Notre Seigneur *Jéſus-Chriſt* MXLIII le V du Règne du Seigneur. *Henri*, Roi ici en Italie, le XII des Calendes de Mai (19 *d'Avril*) Indiction XI. *Ce devroit être* l'An VI du Règne, *en le commençant à la mort de* Conrad. Triſtano Calco & le Puricelli *ſe ſont lourdement trompés, lorſque, fondés ſur ce Document, ils ont écrit qu'*Henri *vint cette année* (1043) *en Italie. C'eſt ce que cet Acte ne dit pas, & ce qu'on ne trouve nulle part dans l'Hiſtoire.*

Muratori ne ſe trompe-t-il pas lui-même. C'eſt ſur un Document de même date; mais, ce n'eſt pas ſur le même Document, que *Triſtano Calco* s'appuie. Ce n'eſt point un *Plaid*, tenu par un Commiſſaire. C'eſt un Privilége, accordé par le Souverain lui-même, & qui néceſſairement indique en quel endroit il étoit lorſ-

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

près la mort de ſon Oncle, lui témoigna tant de reſpect, la pria d'une manière ſi vive de ne pas oublier qu'elle l'avoit adopté pour Fils, & lui fit tant de promeſſes de lui laiſſer toute l'autorité, qu'elle le fit proclamer Empereur.

Il créa Deſpote *Jean*, ſon oncle : mais un autre oncle, qu'il avoit & qui s'appelloit *Conſtantin*, s'empara bientôt de toute ſa confiance ; en obtint le titre de *Nobiliſſime* ; & lui fit exiler *Jean*. Il fit traiter de même l'Impératrice *Zoé*, qui fut relèguée dans l'Ile du Prince, & forcée de prendre le voile de Religieuſe. Le Patriarche fut envoié de même en exil.

Le Peuple parut mécontent ; & l'Empereur chargea le Préfet de Conſtantinople de l'aſſembler, & de faire lire publiquement un Manifeſte qui rendoit come de la conduite de l'Empereur. La lecture fut interrompue par des Voix, qui crièrent, « Qu'on ne vou-» loit point de *Michel* ; & qu'on » ne vouloit obéir » qu'à *Zoé*, Mère » du Peuple, à la. » quelle l'Empire

PAPES.

» qu'alors il ne ſe » trouvoit à Ro-» me perſone, qui » fût capable de » remplir cette » grande Place ». *Eh ! Qui pouvoit*, ajoute-t-il, *en être plus capable que* Gregoire VI *lui-même, à qui de très ſaints & de très ſavans perſonages ont doné de très grandes louanges? Mais*, répond *Muratori*, T. VI, p. 14, *ce Cardinal prétend-il en ſavoir plus que le Pape* Victor III *& le Cardinal* Léon, *Evêque d'Oſtie. Ils vivoient dans le même tems ; ils étoient, l'un & l'autre, bien au fait de toute cette affaire ; & tous deux atteſtent clairement qu'*il ne ſe trouva nulle autre perſone pareille, qui pût remplir dignement l'honeur d'un ſi grand Sacerdoce. *On ne croira certainement pas que* Gregoire *en fût digne, lui convaincu de s'être placé par la ſimonie ſur le Siége Apoſtolique. S.* Pierre de Damien *lui-même, qui d'abord, ignorant ce marché honteux, avoit comblé* Grégoire *de louanges, écrivit dans la ſuite à ſon ſujet :* Lorſqu'en préſence de l'Empereur *Henri*, le Concile eût murement examiné les choſes, *Gregoire* fut dépoſſédé, parcequ'il ſe trouva de la véna-

PRINCES contemporains.

aſſés en rendant homage, ne rempliſſoient les devoirs de Vaſſaux, qu'autant qu'il leur convenoit. Ils ſe faiſoient la guerre entre eux ; & ſe réuniſſoient pour la faire au Roi. Ces petites guerres avoient occupé les dernières années de *Philippe I*, & remplirent les premières de *Louis le Gros*. Le ſeul Château du Puiſet en Beauſſe, dont le Seignent étoit un des plus mutins de ces Vaſſaux, coûta trois ans de Siége à ce Prince.

Tous ces Vaſſaux rebelles avoient un ſur appui dans *Henri I*, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie. Il avoit en 1106 uſurpé ce Duché ſur ſon frère *Robert*, & l'avoit réuni à la Courone d'Angleterre, ſans que les Miniſtres de *Philippe I* s'y fuſſent oppoſés. *Louis* ſentit la faute que l'on avoit faite, en laiſſant les Anglois acquérir en France un Etat auſſi conſidérable. *Henri* refuſant de mètre en Séqueſtre ou de démolir, come on en étoit convenu, le Château de Giſors, *Louis* lui déclara la guerre.

Ce fut là l'origine des Guerres entre la France & l'Angleterre, leſquelles ſe perpétuèrent juſqu'au

SAVANS & Illuſtres.

vers ce tems, ainſi qu'on le croit communément, fut fait Evêque de Chartre en France. On a, come le remarque le P. Mabillon, *des raiſons ſuffiſantes de le croire Italien de naiſſance. Il étoit d'une famille obſcure : mais aiant été s'établir en France, il mérita par l'élévation de ſon eſprit & par ſon ſavoir d'être placé ſur ce Siége. Il avoit eu pour Maître à Rheims* Gerbert, *qui fut enſuite le Pape* Silveſtre II. *Il ouvrit lui-même une Ecole, qu'il continua de tenir, après qu'on l'eut fait Evêque, & de laquelle il ſortit d'excellens Elèves. Il n'y en avoit point alors de plus célèbre en France. Les Ouvrages de cet illuſtre Evêque, ſont aſſés connus dans l'Hiſtoire Littéraire.*

An ſortir de l'Ecole de *Gerbert*, *Fulbert* fut Ecolâtre de l'Egliſe de Chartre ; & ſon Ecole eut, à juſte titre, toute la célébrité de celle de ſon Maître. Il fut auſſi Chancelier de la même Egliſe ; ſur quoi des Ecrivains inattentifs ont avancé que le Roi *Robert* l'avoit fait ſon Chancelier.

Guillaume IV, Duc d'Aquitaine & Comte de Poitiers, protecteur

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

duquel étoit ce Château, les autres Marquis & les autres Evêques des environs avoient livré de très fréquens assauts à ces gens-là. *Ce que devinrent ces Hérétiques & ce Château, c'est ce que* GLABER *ne dit pas: mais* LANDULF *l'Ancien, Historien Milanois de ce* (XIe) *siècle, en parle très au long* (1); *& dit,* « *Qu'*ARIBERT, *alors* » *Archevêque de Milan, se* » *trouvant à Turin, entendit* » *parler de l'Hérésie des habi-* » *tans de Monfort: Qu'il en fit* » *arrêter un, appellé* GIRARD, » *& voulut savoir de lui quelle* » *étoit la Secte & la croïance* » *de ce Peuple: Que* GIRARD » *en exposa volontiers les Do-* » *gmes, & que l'on reconnut* » *que c'étoit des* Manichéens: » *Qu'alors* ARIBERT *envoïa* » *ses troupes à ce Château,* » *dont il fit prendre tous les* » *Habitans, & spécialement la* » *Comtesse du lieu: Qu'il les* » *fit conduire à Milan, & mit* » *tout en œuvre, pour les ame-* » *ner à résipiscence; mais qu'au* » *lieu d'abjurer leurs erreurs,* » *ils travaillèrent à séduire* » *ceux qui les alloient voir:* » *Que, pour cette raison, on* » *les menaça de la mort, s'ils* » *ne revenoient pas à la véri-* » *table Foi de* JESUS-CHRIST: » *Qu'il y en eut quelques-uns* » *qui l'embrassèrent, au moins*

(1) *Hist. de Mil.* Liv. II, Ch. 27.

EMPEREURS d'Occident.	*ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

tement l'attentat sur l'Archevêque de Milan & sur les trois autres Evêques; parceque, come après une Sentence juridique de déposition, on ne doit plus rendre aux Prêtres aucun honeur, de même, avant le Jugement, on leur doit beaucoup de respect.

D'autres Auteurs, que je citerai plus bas, dit *Muratori,* p. 111, *parlent plus tard de la disgrace d'*Aribert. *Quoi qu'il en soit, il fut remis entre les mains de* Poppon, *Patriarche d'Aquilée, & de* Conrad, *Duc de Carinthie & Marquis de Vérone, pour qu'ils le tinssent sous bone garde. Ce fut ainsi qu'ils le conduisirent à Plaisance, ou plustôt hors de Plaisance, près de la Trebbia.* Conrad *cependant se rendit à Ravenne; célébra dans cette Ville le jour de Pâque, 10 d'Avril; & fit partir ses Commissaires pour rendre la justice dans tout le Roiaume. On trouve que le 3 de Mai de cette année* (1037) Herman, *Archevêque de Cologne, tint par ordre de cet Empereur un* Plaid *au Bourg d'Arbia dans le Comté de Siène* (Antiquit. d'Ital. Differt. 31). Henri & Hugue, *come l'atteste* Girolamo Rossi (Liv. V qu'il l'a sign S'il étoit bien certain que l'Italie ne vit pas *Henri* pour la première fois en 1043, tout ce qu'on pouroit reprocher à *Tristano Calco*, seroit de s'être laissé tromper par une *Charte*, fausse, ou mal datée à quelque égard par la faute d'un Copiste. De ce qu'aucun des anciens Historiens ne dit qu'*Henri* vint pour la première fois en Italie en 1043, on ne pouroit à la rigueur conclure que le fait est faux, qu'autant qu'il y en auroit quelqu'un qui fixeroit une autre année pour ce premier voïage. Au défaut de cette raison, il faudroit pouvoir prouver qu'en 1043, *Henri* se trouva dans des circonstances, qui ne lui laissèrent pas le tems de passer les Alpes.

Ce Prince, certain que l'Archevêque *Aribert*, avec lequel on l'a vu se réconcilier en 1040, disposeroit tout afin que son Couronement ne souffrit point de difficulté, put fort bien vouloir être couronné dès 1041, come *Bonincontro Morigia* dit qu'il le fut; &, si ce ne fut pas en 1041, ce fut en 1043, come *Tristano Calco* l'a cru. Je suppose que les

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

» appartenoit par » droit de ſucceſ» ſion ». Le Préfet ne put calmer les Eſprits, & fut obligé de ſe retirer promtement. Le Peuple courut à la grande Egliſe, où le Patriarche & les Sénateurs ſe rendirent ; & l'on réſolut d'envoïer chercher *Zoé* & *Théodora*.

Michel cependanc, excité par ſes amis, fait une ſortie ſur le Peuple, & près de 3000 homes ſont tués : mais le Parti des Princeſſes a le deſſus. Les portes du Palais ſont enfoncées. *Michel* & *Conſtantin* s'enferment dans le Monaſtère de Studе, & prènent l'habit monaſtique.

Cependant les Princeſſes étoient revenues. *Zoé* harangue le Peuple pour le remercier ; & lui demande ce qu'il veut que l'on faſſe de *Michel Calaphate*. On n'entend que des Voix crier confuſément : *Qu'on le pende ! Qu'on le mète en croix ! Qu'on lui crève les ieux !* Elle panchoit à le laiſſer en repos : mais les Partiſans de *Théodora*, craignant que *Zoé* ne le rappellat & ne lui rendit l'Empire, obligent le Préfet de l'aller tirer du Monaſtè-

PAPES.

lité dans ſon élection. *Quelques Ecrivains éloignés de ce tems, entre autres* Martin le Polonois, *traitent* Clément II *d'Invaſeur du Siége Apoſtolique : mais ils ne méritent pas qu'on les écoute, puiſque ce Pape fut élu par tout le Clergé & le Peuple de Rome.*

Léon d'Oſtie s'eſt trompé, quand il a dit que *Clément* étoit mort au delà des Monts, rélativement à Rome. L'Auteur de la *Vie de S. Henri* dit que le Corps de ce Pape fut tranſporté des frontières du Duché de Rome (*de Romanis finibus*) en Allemagne. Son témoignage eſt mis à l'abri de la Critique par deux *Bulles* exiſtantes encore en original. L'une eſt de *Clément II* lui-même, & l'autre de *Nicolas II*. Par la première, en date du 24 de Septembre 1047, on voit que *Clément*, griévement malade dans le Monaſtère de *S. Thomas* d'Aposelle, done à cette Abbaïe pour le ſalut de ſon ame la Terre de Saint-Pierre. Par l'autre *Bulle*, Nicolas II, *à la prière du Seigneur* Pierre de Damien, *Evéque d'Oſtie*, *ſon confrère*, confirme à l'Abbaïe de *S. Thomas* la propriété de la Terre de Saint-

PRINCES contemporains.

règne de *Charle VII*.

Louis voulut rétablir dans le Duché de Normandie *Guillaume Cliton*, dit *Courteuiſſe*, fils du Duc *Robert* ; mais ſes efforts furent inutiles. *Henri*, beaucoup plus puiſſant, fit toujours la guerre avec avantage. En 1119, *Louis* fut batu. Depuis le fils d'*Henri I* aïant peri par un naufrage ſur les côtes d'Angleterre, *Guillaume Cliton*, ſoutenu ſecretement par *Louis*, & ſecouru par pluſieurs François & Normans, fit une nouvelle tentative ſur la Normandie. *Henri* continua d'être heureux ; & ſut engager l'Empereur *Henri IV* à faire la guerre à *Louis* : mais celui-ci s'étant porté ſur la frontière de Champagne avec une Armée, dit-on, de plus de 200 mille homes, l'Empereur n'oſa pas ſe riſquer contre des forces ſi ſupérieures aux ſiènes. *Louis*, peu ſûr que ſes Vaſſaux le voulſſent ſuivre contre le Roi *Henri*, que la pluſpart favoriſoient en ſecret, fut obligé de congédier cette armée, auſſitôt après la retraite de l'Empereur.

En 1127, aïant vangé la mort de *Charle le Bon*, Comte de Flandre,

SAVANS & Illuſtres.

des Savans, & Savant lui-même, aimoit beaucoup *Fulbert* ; & lui donna la Tréſorerie de *S. Hilaire* de Poitiers, qu'il garda quelques années encore, après qu'il fut Evéque.

Le Roi *Robert*, dont il avoit été le condiſciple ſous *Gerbert*, le conta toujours au rang de ſes amis, & s'emploïa pour le faire élire Evêque de Chartre.

En ſe livrant aux fonctions de l'Epiſcopat, il abandona la pratique de la Medecine, qu'il avoit exercée juſqu'alors.

Il fut du nombre des Prélats, qui compoſérent le Concile de Chelle en 1008 ; & reçut de cette Aſſemblée une marque d'eſtime ſingulière. On voulut qu'il ſignât immédiatement après les Métropolitains, avant onze autres Evêques, plus anciens que lui dans l'Epiſcopat.

Il fit bâtir, ſous l'invocation de la ſainte Vierge, la Cathédrale de Chartre, qui ſubſiſte aujourd'hui. Les libéralités de *Canut le Grand*, Roi d'Angleterre, & de *Guillaume*, Duc d'Aquitaine, avec les revenus de la Tréſorerie de *S. Hilaire*, le mirent en état d'exécuter ce qui ſurpaſſoit les facultés d'un Evêque ſans

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

» *en apparence ; & que les Opi-* » *niâtres furent brulés vifs* ». On a, depuis bien des ſiècles trouvé des raiſons d'appliquer au mal de l'Héréſie ce remède extrême, dont la Religion ne peut pas toujours approuver l'uſage.

1029.

Le Marquis *Oldéric Magnifred*, ſa femme *Berthe*, & ſon frère *Alric*, Evêque d'Aſti, fondent, à Suſe, le Monaſtère de S. *Juſte*.

Le Marquis *Hugue*, l'un des fils du Marquis *Otbert II d'Eſte*, achète, dans les Territoires de Pavie, de Parme, de Plaiſance & de Crémone, une grande quantité de Biens, qui conſiſtoient en Châteaux, Fortereſſes, *Courts* & Paroiſſes, & comprenoient, ſuivant la meſure de ce tems-là, dix mille Arpens. Le même Prince donc, cette année, à la Cathédrale de Plaiſance les deux tiers de la Dîme de la *Court* de Portalbero, & l'autre tiers à l'Egliſe de Ste *Marie* du même lieu.

Au mois de Juillet, *Rayca*, qui, depuis la mort de *Mèle*, s'étoit mis à la tête des Rebelles de la Pouille, combat près de Bari le Catapan *Pothon*, nouvellement venu de Conſtantinople. *Baſile Bugien* avoit été rappellé, cette année de ſon Hiſt. de Raven.), *tinrent le* 1 *de Mars un autre* Plaid *dans le Territoire d'Oſimo.*

*Pendant que l'Empereur ſéjournoit à Ravenne, il y reçut la nouvelle, déſagréable pour lui, qu'*Aribert, *Archevêque de Milan, s'étoit ſauvé de ſa priſon.* Wippon *dit*, « *Qu'un Do-* » *meſtique du Pré-* » *lat s'étant mis* » *dans ſon lit,* » *trompa les Gar-* » *des ; & que pen-* » *dant ce tems*, A- » ribert *monta ſur* » *un cheval, & pi-* » *qua des deux* » *juſqu'à ce qu'il* » *fût en ſureté* ». *Le* Chronographe Saxon *met la choſe ſur le comte d'un Moine, que l'on avoit laiſſé ſeul auprès de l'Archevêque pour le ſervir. Mais il me paroît que l'on doit pluſtôt s'en rapporter à* Landulf l'Ancien, *Hiſtorien Milanois, qui vivoit dans ce ſiècle. Suivant ce qu'il dit (Hiſt. de Mil.* Liv. II, Ch. 22), Aribert, *qui ſavoit combien les Allemans étoient gloutons & combien ils aimoient le vin, concerta, par le moïen d'un de ſes Domeſtiques bien inſtruit, avec l'Abbeſſe de S.* Sixte *de Plaiſance, ce qu'il faloit faire pour le remètre en liberté. L'Abbeſſe fit conduire à l'Archevêque* 20 *charges de* anciens Hiſtoriens, qui nous reſtent, ſe ſont conſervés entiers & ſans altération, ce qui, de l'aveu même, cent fois répété, de *Muratori*, n'eſt pas vrai. Dans cette ſuppoſition, je dis que, ſi ces Hiſtoriens ont paſſé ſous ſilence le premier voiage d'*Henri II* en Italie, ce peut être parceque ce Prince y vint à la hate ſe faire couroner, & tenir une Diète à Pavie ; & que, rappellé chés lui par des affaires plus importantes en ce moment que celles d'Italie, il retourna tout de ſuite en Allemagne. J'ajoute qu'ici l'on ne peut rien inférer du ſilence des Hiſtoriens qui nous reſtent, parcequ'il eſt conſtant que nous n'avons point leurs *Chroniques*, abſolument telles qu'elles ſont ſorties de leurs mains ; & parceque nous n'avons aucune certitude que les autres Hiſtoriens du même tems, qui ne ſont pas venus juſqu'à nous, n'avoient point parlé de ce voiage. En tout cas, come dans ce même voiage *Henri* ne fit rien de remarquable en Italie, tous ces Hiſtoriens ont pu ſe diſpenſer de dire qu'il y vint en 1041, ou

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

re de Stude. Il eſt ſur le champ amené dans la Place, avec ſon Oncle *Conſtantin* ; & tous deux ont les yeux crevés, & ſont envoïés en exil.

ZOÉ, THEODORA, & CONSTANTIN XI, dit MONOMAQUE.

Zoé & *Théodora*, déclarées Impératrices le 11 d'Avril 1042, règnent enſemble juſqu'au 12 de Juin de la même année, que *Zoé* fait couronner Empereur *Conſtantin Monomaque*, qu'elle avoit épouſé la veille. *Conſtantin* règne avec les deux Sœurs juſqu'en 1050, que *Zoé* meurt âgée de 70 ans. Il règne depuis avec *Théodora* juſqu'en 1054, qu'il meurt lui-même. *Théodora* règne enſuite ſeule juſqu'à ſa mort, arrivée à la fin d'Août 1056 ; & la poſtérité de *Baſile le Macédonien* finit avec elle.

Pendant que l'on crevoit les yeux à *Michel Calaphate*, *Zoé* ſe tenoit dans le Palais, & *Théodora* dans la Grande Egliſe. Come une partie du Peu-

PAPES.

Pierre, donée par *le Seigneur Pape* Clément *à ce Monaſtère, dans lequel il mourut.*

BENOIT IX,

Pape dépoſé,

rentre dans Rome par le ſecours de ſes Parens, auſſitôt après la mort de Clément II, *qu'il avoit fait empoiſoner, ſi l'on en croit* Loup Protoſpate ; *& ſe remet en poſſeſſion du Pontificat, qu'il garde 8 mois & 10 jours, après leſquels il eſt forcé de le céder à* Damaſe II.

On prétend qu'alors il renonça volontairement au Pontificat ; qu'il alla s'enfermer dans le Monaſtère de Grotta-Ferrata ; qu'il s'y fit Moine, & qu'il y paſſa le reſte de ſa vie à faire pénitence de ſes crimes.

DAMASE II,

Introniſé vers le milieu de Juillet 1048, ne ſiége que 23 jours ; & meurt avant le 14 d'Août à *Préneſte*, aujourd'hui *Paleſtrine*.

Il étoit Evêque de Brixen dans le Tirol, & s'appelloit *Poppon*. *L'Annaliſte Saxon*, *Albéric de Trois-Fontaines* & d'autres le confondent avec *Poppon*, Patriarche d'Aquilée. *Sigonius* le fait arriver à Rome le 17 de Juil-

PRINCES contemporains.

que l'on avoit aſſaſſiné, *Louis* inveſtit *Guillaume Cliton* de ce Comté, qui ſe trouvoit vacant, parceque *Charle le Bon* n'avoit point laiſſé d'Enfans. *Thierri d'Alſace*, à qui le Roi d'Angleterre fournit des troupes, prétendit avoir des droits ſur le Comté de Flandre, & fit la guerre à *Guillaume Cliton*, qui, bleſſé dans une bataille en 1129, en mourut. *Thierri d'Alſace* reſta Comte de Flandre ; & les Rois d'Angleterre n'eurent plus perſone, qui leur diſputât le Duché de Normandie.

Quoique *Louis le Gros* eût été ſacré du vivant de ſon Père ; il ſe fit ſacrer une ſeconde fois en prenant la Courone ; &, come Rheims étoit alors ſans Archevêque, & que deux Prétendans s'en diſputoient le Siége, la Cérémonie ſe fit à Orléans par l'Archevêque de Sens.

Philippe, fils aîné de *Louis*, qui ſe l'étoit fait aſſocier à la Courone, étant mort en 1131 ; *Louis* fit ſacrer & couroner à Rheims, par le Pape *Innocent II*, *Louis le Jeune*, ſon ſecond fils.

Les dernières paroles, qu'il lui dit en mourant, méritent d'être ſans ceſſe répétées:

SAVANS & Illuſtres.

patrimoine.

Les Auteurs de ſon tems s'accordent à dire que la ſainteté de ſa vie n'étoit pas moins grande, que ſa ſcience ; & quelques-uns diſent qu'elle fut atteſtée par des Miracles, après ſa mort. L'Egliſe de Chartre cependant ne lui rend aucun culte. Mais il eſt nomé dans les Litanies des Saints du Diocèſe de Poitiers.

D. *Mabillon* & d'autres Auteurs ont panché, ſur un endroit de ſes Ouvrages, à le croire Romain : mais ce paſſage eſt très équivoque, & ne prouve nullement ce qu'on veut lui faire prouver. Les ſavans Auteurs de l'*Hiſtoire Littéraire de la France* revendiquent ce grand home, come François ; & jugent de ſes liaiſons étroites avec *Guillaume IV*, Duc d'Aquitaine, & de ſon attention à le qualifier toujours ſon Maître, qu'il faloit qu'il en fût né le ſujet. Au fond, on ignore abſolument quelle fut la patrie de *Fulbert*. Come il fut en ſon ſiècle le plus grand ornement de l'Egliſe de France ; nous devons être flatés de ce que les Italiens nous le veulent enlever, pour en augmenter le nombre de leurs Homes illuſtres.

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

née ; & *Christophle* étoit venu le remplacer : mais, ou ce *Catapan* étoit mort peu de tems après son arrivée, ou des raisons, qu'on ne nous apprend point, l'avoient fait retourner à Constantinople, soit qu'il eut été révoqué, soit qu'il eut demandé lui-même son rappel. Quoi qu'il en soit, l'Italie voit trois Catapans se succéder cette année.

Sergius III, Duc de Naple, que *Pandulf IV*, Prince de Capoue avoit chassé de ses Etats, & qui n'avoit rien négligé depuis pour y rentrer, y réussit enfin après deux ans & demi. Les Grecs l'aident probablement du côté de la Mer. Les Napolitains eux-même, qui l'aimoient, favorisent son entreprise : mais il est principalement redevable du succès aux mêmes Normans, dont *Pandulf* s'étoit servi pour faire le siége de Naple. Ces Etrangers, qui n'avoient point encore d'établissemens bien solides, louoient leurs services, tantôt à l'un, tantôt à l'autre des Princes du pais, toujours prêts à marcher pour celui qui leur donoit, ou leur promettoit le plus. Personne ne les avoit encore aussi bien récompensés, que *Sergius*. Il crée Comte *Rainulf*, leur Capitaine, auquel même il fait épouser une de ses Parentes ; & *Christophle* étoit venu le remplacer : mais, ou ce *Catapan* étoit mort peu de tems après son arrivée, ou des raisons, qu'on ne nous apprend point, l'avoient fait retourner à Constantinople, soit qu'il eut été révoqué, soit qu'il eut demandé lui-même son rappel. Quoi qu'il en soit, l'Italie voit trois Catapans se succéder cette année.

Sergius III, Duc de Naple, que *Pandulf IV*, Prince de Capoue avoit chassé de ses Etats, & qui n'avoit rien négligé depuis pour y rentrer, y réussit enfin après deux ans & demi. Les Grecs l'aident probablement du côté de la Mer. Les Napolitains eux-même, qui l'aimoient, favorisent son entreprise : mais il est principalement redevable du succès aux mêmes Normans, dont *Pandulf* s'étoit servi pour faire le siége de Naple. Ces Etrangers, qui n'avoient point encore d'établissemens bien solides, louoient leurs services, tantôt à l'un, tantôt à l'autre des Princes du pais, toujours prêts à marcher pour celui qui leur donoit, ou leur promettoit le plus. Personne ne les avoit encore aussi bien récompensés, que *Sergius*. Il crée Comte *Rainulf*, leur Capitaine, auquel même il fait épouser une de ses Parentes ; & *diverses viandes, & 10 voitures de différens vins exquis. Il se peut qu'il y en eut moins. Il n'en faloit pas tant. Il fut fait un somptueux festin. Tous les Gardes s'enivrèrent à qui mieux mieux ; & s'endormirent profondément, en cessant de boire. L'Archevêque saisit le moment favorable ; &, montant dans une barque, qu'on lui tenoit prête sur le Po, se mit en sureté. L'on ne sauroit dire combien le Peuple de Milan témoigna de joie en le voiant arriver ; ce qui prouve combien on avoit pour lui d'affection & d'estime. On ne sauroit dire non plus quel fut le chagrin, quelle fut la fureur de* Conrad, *en apprenant la fuite d'*Atibert. *Il imagina sur le champ que Milan s'alloit révolter, & ne se trompa point. Il courut, avec son armée, assiéger cette Ville, que ses murailles & ses tours rendoient très forte, & que remplissoit un Peuple nombreux, bien résolu de défendre son Pasteur jusqu'à la dernière extrémité.*

Landulf l'Ancien décrit ce siége très au long ; & nous savons de Wippon & d'Herman Contract, *qu'il dura, non pas toute cette année & la suivante* 1043. Quant à cette seconde Date, elle est prouvée par un *Diplôme*, expédié à Pavie & signé par *Henri* lui-même ; & ce *Diplôme*, auquel on n'oppose que le silence des Historiens, on n'est plus en état de l'accuser, ou d'être faux, ou d'avoir souffert quelque altération dans sa date de la part des Copistes. S'il existoit du tems de *Tristano Calco*, vraisemblablement il n'existe plus, puisque *Muratori* ne l'a point connu. Nous devons donc nous en rapporter à l'Historien, qui le cite, & de qui l'on n'a pas lieu de soupçonner la fidélité.

D'ailleurs, ce que disent les autres Historiens Milanois, que j'ai cités plus haut, favorise également les deux dates de 1041 & de 1043. Ces Ecrivains, à la vérité sont postérieurs d'environ trois siècles à l'événement ; mais ils ont composé leurs *Chroniques* sur d'autres *Chroniques* plus anciennes, qu'ils citent même assés souvent.

Sous l'année 1046, *Muratori* dit, p. 132, « Qu'*Henri* se détermina vers l'automne de cette année à pas-

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

pie vouloit que celle-ci fût Impératrice, *Zoé* va la trouver à Ste. Sophie, l'embraſſe, & lui dit qu'elle veut partager l'Empire avec elle. Le Sénat y conſent ; & le Peuple les proclame conjointement Impératrices. Ce fut la première fois que deux Femmes gouvernèrent l'Empire. *Théodora* n'eut que le ſecond rang.

Le Peuple témoigna bientôt du dégoût pour l'adminiſtration de ces deux Sœurs ; ce qui fit que *Zoé* réſolut de ſe marier une troiſième fois. Du vivant de *Michel IV*, elle avoit pris du goût pour *Conſtantin Monomaque*. *Michel*, qui s'en étoit apperçu, l'avoit exilé. *Zoé*, devenue maîtreſſe de l'Empire, l'avoit rappellé d'exil, l'avoit nommé Gouverneur de la Grèce, & l'avoit fait reſter auprès d'elle. Ce fut lui qu'elle fit Empereur.

Conſtantin étoit de tout tems ennemi de *George Maniacès*, qui commandoit en Italie ; & je parle, ſous l'année 1043, des ſuites de cette haine.

Le crédit de *Romain Sclerus*, à qui *Conſtantin* confia la principale direction des

PAPES.

let, & le fait mourir le 13 d'Août. Il faloit dire le 8 ou le 9, puiſque le Pontificat de ce Pape ne fut que de 23 jours. S'il eſt vrai qu'il ſoit mort empoiſonné, de la façon de *Benoît IX* ; il faut renvoier la converſion de ce dernier après la mort de *Damaſe*.

Le Cardinal *Baronius* dit, « Que, » l'Empereur ayant » envoié *Poppon* à » Rome, celui-ci » fut élu Pape par » les ſuffrages de » tout le Clergé & » de tout le Peu» ple ». Mais il le dit, ſans l'avoir trouvé nulle part. Il eſt à croire qu'*Henri II* uſa du droit, qu'il s'étoit fait céder par les Romains, de nommer lui-même les Evêques de Rome. *Herman Contract*, qui mourut en 1054, dit que *Poppon*, Evêque de Brixen, *choiſi par l'Empereur, fut envoïé à Rome, & reçu très honorablement.*

Au reſte, je ſoupçone, dit *Muratori*, T. VI, p. 149, *que les Eſprits commencèrent alors à s'altérer, parceque les anciens Empereurs Grecs & les Empereurs François, ſe conformant aux Canons, n'avoient jamais gêné l'élection des Papes ; & s'étoient contentés de la confirmer avant leur conſécration. Mais le*

PRINCES contemporains.

Souvenés-vous, mon Fils, & ſongés toujours que l'Autorité Roiale eſt une Charge publique, dont vous rendrés comte après votre mort.

ROIS de Germanie.

CONRAD II, dit LE SALIQUE, depuis 1024, meurt le 4 de Juin 1039.

HENRI III, dit LE NOIR, ſuccède à ſon père *Conrad II* en 1039, & meurt le 5 d'Octobre 1056.

Les Etats, aſſemblés auſſitôt après la mort de *Conrad II*, reconnurent unanimement *Henri III*, ſon fils, pour légitime Roi de Germanie.

Le règne de ce Prince, qui fut de 18 ans, fut tout occupé de differentes Guerres, avec *Brétiſlas* & *Spitighée*, Ducs de Bohême, qu'après des ſuccès divers il força, dit-on, de lui païer tribut ; avec les Hongrois, en faveur de *Pierre* leur Roi qu'ils avoient chaſſé, qu'il rétablit, & dont il entreprit enſuite de vanger la mort contre *André*, qui l'avoit fait mourir après s'être emparé de la couronne ; avec *Godefroi II*,

SAVANS & Illuſtres.

De ſes Ouvrages le plus intéreſſant eſt le recueil de ſes *Lètres*, qu'on auroit du ranger ſuivant l'ordre chronologique. Ces *Lètres* offrent quantité de points dogmatiques très-bien éclaircis ; & d'ailleurs elles ſont pleines de faits, ce qui leur donne rang parmi les Monuments Hiſtoriques.

GUILLAUME, Abbé de *S. Bénigne* de Dijon, meurt à Fécamp en Normandie, le 1 de Janvier 1031.

Il eſt célèbre dans l'Hiſtoire monaſtique, dit *Muratori*, T. VI, *p. 96, par ſes vertus ; par la fondation de différens Monaſtères, entre autres de celui de S. Bénigne de Frutare en Piémont ; & par la Réforme de beaucoup de Monaſtères ſur tout en France.* Rodolfe Glaber, *ſon contemporain* (& ſon Diſciple), *en a compoſé la Vie, dans laquelle il dit que la réputation de l'Abbé* Guillaume *étoit ſi grande*, que toutes les Provinces de l'Italie & de la France étoient remplies pour lui d'amour & de vénération, & que les Rois le regardoient comme un Père, les Evêques comme un Maître, les Abbés & les Moines comme un Archange, & tous en général

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

tes, & leur done un grand terrain, délicieux & fertile, entre Naple & Capoue. Ils y bâtiſſent des Maiſons, dont le nombre, en peu de tems, s'augmente aſſés pour former une Ville, qu'ils nomment Averſe, dont *Rainulf* eſt le premier Comte, & qui devient pour le Duché de Naple un boulevard aſſuré contre les attaques des Princes de Capoue. Les heureux ſuccès de ces Normans, & le bruit, qui ſe répand en Normandie, des richeſſes qu'ils acquéroient continuellement, engage ſans ceſſe des troupes de leurs compatriotes à les venir joindre. *Sergius* rentra dans Naple à la fin de cette année, 1029 ou dans les premiers jours de l'année 1030.

1030.

SUIVANT un abus commun dans ces ſiècles barbares, l'Empereur *Conrad*, lorſqu'il étoit à Rome en 1027, avoit inveſti de l'Abbaïe de la Novalèſe un Neveu de S. *Odilon*, Abbé de Clugni. C'étoit un jeune Moine, incapable par ſon âge de gouverner un Monaſtère; & ſa mauvaiſe conduite avoit cauſé beaucoup de domage à celui de la Novalèſe. Hors d'état de remèdier au mal qu'il avoit fait, il avoit doné, ſans doute moïènant une ſomme qui

te, come le Chronographe Saxon *le dit, & come la* Chronique d'Hildesheim *l'avoit dit avant lui : mais ſeulement quelques ſemaines. Déſeſpérant de prendre cette Ville, les Allemans allèrent évaporer leur rage aux dépens des Terres & des Châteaux du Territoire. Il ne reſta ſpécialement de la petite Ville de Landriano, qu'un monceau de pierres. Le jour de l'Aſcenſion les Milanois firent une ſortie, & le combat fut très opiniâtre..... Enſuite, le jour de la Pentecôte, l'Empereur étant au ſiége de Corbetta, Château peu loin de Milan; il s'éleva tout à coup un ſi furieux orage de pluie, de vent & de foudres, que toutes les Tentes en furent renverſées; qu'il périt beaucoup d'homes; qu'il y eut une quantité prodigieuſe de chevaux & de beſtiaux, de tués; & qu'une fraïeur univerſelle s'empara de toute l'Armée. Un ſi funeſte accident fut regardé come miraculeux; & l'on crut que S.* Ambroiſe *avoit par là délivré la Ville & l'Archevêque de l'injuſte perſécution de* Conrad. *Il n'en falut pas davantage pour que l'*

»ſer en Italie ». Obſervons qu'il ne dit pas que ce fut pour la première fois, parceque ſes Auteurs ne le diſent pas. *Henrè* vint donc en Italie avec une groſſe Armée; & , tout en arrivant, il tint une Diète à Pavie. *Il eſt vraiſemblable*, continue le même Ecrivain, *que, dans cette occaſion, il reçut à Milan la Courone de Fer des mains de l'Archevêque* Gui de Vélate. *Muratori*, qui partout affecte, pour les *Chroniques Milanoiſes* un mépris dont en effet elles ſont dignes, rend ainſi le Couronement d'*Henri II* incertain.

Je ne vois point de raiſons de rejetter le témoignage des Hiſtoriens, qui l'atteſtent. *Bouincontro Morigia* travailloit ſur les Archives de Monza. J'avoue que je ferois peu de ças de ſon autorité, s'il parloit ſeul du Couronement d'*Henri*, parcequ'il adopte trop légèrement les fauſſes traditions du Peuple de Monza. Mais il eſt appuïé des autres Hiſtoriens, que j'ai cités; & tous enſemble peuvent être de quelque poids.

Si, come diſent ces derniers, *Hen-*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Affaires, vint principalement de ce qu'il avoit une ſœur appellée *Selérène*, dont l'Empereur étoit amoureux. Il la logeoit dans le Palais, & la traitoit come ſa femme. *Zoé*, qui rendoit juſtice à ſon âge, avoit même pris *Selérène* en ſi grande amitié, qu'elle conſentit qu'on lui rendit les mêmes honeurs, qu'aux Impératrices. Le Peuple en témoigna du mécontentement, le 9 de Mars 1044. Tout à coup, au milieu d'une Proceſſion générale, on entendit crier : *Nous ne voulons point de* Sclérène *pour Impératrice*. Ce fut le ſignal de la révolte. Le Peuple courut aux armes, & demanda hautement la mort de l'Empereur. *Zoé* & *Théodora* vinrent à bout de calmer les Séditieux.

Cette émeute fut ſuivie d'un plus grand danger pour *Conſtantin*. Il avoit obligé *Léon Tornique* ſon Parent à ſe faire Moine, parcequ'une eſpèce de prédiction lui promettoit l'Empire. *Andrinople* avoit été longtems la réſidence de *Léon* ; & les Peuples de cette Province avoient beaucoup d'atta-

PAPES.

Empereur Henri II *n'avoit pas laiſſé les Romains en liberté d'élire les Papes ; puiſqu'il les avoit obligés de n'y point procéder ſans s'être informés de ſes intentions. Ils devoient avoir auſſi du chagrin de voir le Saint Siége rempli par des Etrangers, que l'on ne tiroit pas du ſein de l'Egliſe Romaine. On verra par la ſuite les troubles occaſionés par ce changement de diſcipline.*

Après la mort de *Damaſe*, le Siége vaqua plus de ſix mois.

LÉON IX, auparavant *Brunon*, Evêque de Toul, eſt choiſi pour Pape, en Décembre 1048, dans la Diète de Worms ; arrive à Rome au commencement de Février 1049 ; & s'étant fait ſolemnellement élire par le Clergé & le Peuple, il eſt intronisé le 12 du même mois ; & meurt le 19 d'Avril 1054.

Ce Pape étoit couſin iſſu de germain de l'Empereur *Conrad I. Adélaïde*, mère de ce Prince, & le Comte *Hugue*, père de *Léon IX*, étoient nés de deux Frères ; *Adélaïde*, du Comte *Ebérard* ; & *Hugue*, du Comte *Brunon*. *Helwide*, mère de *Léon*, étoit de

PRINCES contemporains.

Duc de la Baſſe-Lorraine, lequel fut enſuite le ſecond mari de *Béatrix*, Ducheſſe de Toſcane, mère de la Comteſſe *Mathilde*, devint par là Duc de Toſcane, & tint continuellement en inquiétude *Henri*, ſoit en Italie, ſoit en Lorraine ; avec *Baudoin*, Comte de Flandre, allié de *Godefroi*, Duc de Lorraine & de Toſcane ; avec *Conrad I*, Duc de Bavière, qu'il fit priver en 1053, par la Diète de Mersbourg de ſon Duché, dont il inveſtit ſon ſecond fils *Conrad*, qui fut *Conrad II*, Duc de Bavière ; ce qui déplut à beaucoup de Seigneurs, qui prirent la défenſe du Duc *Conrad I*, & lui procurèrent le ſecours d'*André*, Roi de Hongrie : mais cette guerre tourna toute à l'avantage d'*Henri*, qui fit l'Impératrice *Agnès* ſa femme, Ducheſſe de Bavière, apres que leur fils *Conrad* fut mort en 1056. Cette Princeſſe garda le Duché juſqu'en 1061, qu'elle s'en démit en faveur d'*Otton de Northeim*, décendant en ligne maſculine du Duc *Henri le Querèleur*, frère de l'Empereur *Otton le Grand*.

En 1053, *Henri* tint une Diète à Tribur, dans laquelle il fit élire

SAVANS & Illuſtres.

come un Ami de Dieu, qui leur montroit les voies du Salut. *J'en fais mention, parcequ'il n'eſt pas douteux, qu'il avoit reçu la naiſſance en Italie. Suivant le témoignage du même* Glaber, *il étoit né dans l'Ile de Saint-Jule, lorſqu'*Otton le Grand *aſſiégeoit, dans cette Ile du Lac d'Orta*, Wille, *femme de* Bérenger II, *Roi d'Italie. Ce ſiége, come on l'a vu, ſe fit en 962. Après la priſe de cette Ile,* Otton *le leva des Fonts de Batême.* Glaber *ne s'eſt point trompé, lorſqu'il a dit que* Guillaume *mourut en 1031, à l'âge de 70 ans : mais le P.* Mabillon *ſe trompe, en voulant corriger* Glaber, *& placer la naiſſance de* Guillaume *en 961. Il eſt bien prouvé qu'il naquit en 962, & qu'en 1031 il entroit dans ſa 70e année.*

L'*Hiſtoire Littéraire de la France* ſe trompe avec D. *Mabillon*, ſur l'année de la naiſſance de *Guillaume*.

Il n'avoit que 7 ans lorſque ſes Parens le mirent dans le Monaſtère de Locedio, qui pour lors étoit du Diocèſe de Verceil, & qui maintenant eſt de celui de Caſal. Il y fit de grands progrès dans les Lettres.

EVENEMENS ſous le règne de CONRAD I.

lui devoit être païée, ſon Abbaïe en Fief à l'Evêque de Come, *Albéric*. Ce Prélat, qui vraiſemblablement cherchoit à ne point remplir ſon engagement, vient, cette année à Turin; & ſon adreſſe, ſecondée d'un préſent conſidérable en argent, engage le Marquis *Magnifred* & l'Evêque *Alric*, ſon frère, à lui permètre de ſe ſaiſir de l'Abbé; ce qu'il fait. Le lendemain, les habitans de Turin, affectionés à l'Abbé, s'aſſemblent en armes pour le tirer des mains de l'Evêque: mais le Marquis ſurvient avec quelques Soldats, les écarte, & leur défend de rien attenter contre l'Evêque de Come. La *Chronique de la Novalèſe*, où l'on trouve ce fait, ne nous en apprend ni les cauſes ni les ſuites; & je ne le rapporte ici que come une preuve que la Ville de Turin faiſoit alors partie de la *Marche de Suſe*.

Par un *Diplôme* daté d'Ingelheim le 15 de Mars, l'Empereur *Conrad* confirme au Monaſtère de Ste *Marie* de Florence la poſſeſſion de tous ſes Biens & Droits; & le déclare Abbaïe Impériale & Roiale.

Le jour de Noël, un incendie conſume une très grande partie de la Ville de Piſe. Ces ſortes d'accidens étoient dans ces tems-là très communs en

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

Empereur, voïant ſon Armée ruinée, ſe retirât à Crémone.

Wippon, dans ſa *Vie de Conrad*, au Chap. *Du miracle arrivé le jour de la Pentecôte*, dit: *Pendant que l'Empereur aſſiégeoit près de Milan le Château de Curbite, appartenant à l'Egliſe de S.* Ambroiſe, *arriva, ce que pluſieurs prirent pour un miracle. Le ſaint Dimanche de la Pentecôte, il ſortit tout à coup, d'un ciel extrêmement ſerain, des foudres & des toneres ſi violens, que la plus grande partie des hommes & des chevaux furent tués dans le Camp; & que l'excès de la fraïeur fit perdre l'eſprit à quelques perſones, qui furent pluſieurs mois ſans recouvrer leur bon ſens. Ceux qui n'étoient point alors au Camp, dirent, quand ils y revinrent, qu'ils n'avoient rien entendu ni vu de cet orage.*

L'Hiſtorien *Arnulf* rapporte ainſi cet évenement. *L'Empereur, s'éloignant de Milan, en fait ravager le Territoire; &, pendant qu'il livre tout aux flames, aſſailli d'une tempête mêlée de grêle, & de foudres lancées coup ſur coup, il renonce à ſon entrepriſe, & ſe retire tout chagrin*

ri fut couronné par *Aribert*; il le fut en 1041, ou 1043. Si, come *Sigonius* & *Muratori* le veulent, il le fut par *Gui de Vélate*, ce ne put être qu'en 1046; & les Hiſtoriens, qui le diſent, le font ſoupçoner, en faiſant accompagner *Henri II* à Rome, par le même Archevêque qui l'avoit couronné. *Sigonius* n'a pas pu ſe fonder ſur autre choſe, pour adopter la date de 1046. Mais ne ſe peut-il pas que ces mêmes Hiſtoriens ne ſe ſoient trompés qu'à l'année du Couronement d'*Henri* come Empereur; & qu'ils ne le faſſent conduire à Rome par *Aribert*, que parceque, ne diſtinguant pas les deux voïages de ce Prince en Italie, l'un de 1043, & l'autre de 1046, ils ont cru que, ſuivant la coûtume, auſſitôt après avoir reçu la Courone d'Italie, il avoit pris le chemin de Rome avec l'Archevêque, pour aller recevoir la Courone Impériale?

Ce que l'on vient de lire juſtifie ſuffiſamment l'eſpèce d'aſſurance avec laquelle j'ai dit qu'*Henri II* fut couroné Roi d'Italie pour le plus tard en 1043.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

chement pour lui. Des Officiers de ſes amis aſſemblèrent ſecrètement des troupes ; le tirèrent pendant la nuit de ſon Monaſtère ; le conduiſirent à Andrinople ; & l'y firent proclamer Empereur. Auſſitôt il s'avança vers Conſtantinople avec une Armée conſidérable. *Conſtantin* n'avoit auprès de lui qu'environ 1000 hommes de Troupes règlées. *Léon* tenta d'emporter la Ville d'aſſaut. *Conſtantin* ſortit courageuſement avec ſes 1000 hommes, qui furent mis en fuite ; & ſe retirèrent ſi précipitamment, qu'ils ne penſèrent pas à fermer les portes : mais *Léon* ne ſut pas profiter de l'occaſion. *Conſtantin*, par ſon courage & ſon habileté, ſut, au péril de ſa vie, l'empêcher de faire des progrès, & l'obliger à ſe retirer. Les principales forces de l'Empire revinrent cependant de l'Ibérie ; & *Michel Jaſite*, qui les commandoit, fit ſi bien, en traitant avec douceur ceux des Rebelles qui tomboient entre ſes mains, que *Léon* ſe vit bientôt abandonné de toutes ſes troupes. Il ſe réfugia dans une Egliſe. On l'en

PAPES.

grande naiſſance, & petite-fille de *Louis*, Comte de Daſpurch. Le nom de Maiſon des Comtes *Eberard*, *Brunon* & *Hugue*, étoit *Egesheim*. Ils le prenoient d'un Château de ce nom, que l'on nomoit anciennement Eginiskheim, ſitué près de Colmar en Alſace.

Les Seigneurs de cette Maiſon ont fondé, pour l'Ordre de S. *Benoît*, les Monaſtères de S. *Martin* de Heſſe près de Sarbrug en Lorraine, & de S. *Ciriaque* d'Alrorf en Alſace près de Molsheim. Le premier eſt à préſent un Prieuré dépendant de l'Abbaïe de Hauteſeille, de l'Ordre de Cîteaux, à laquelle il eſt uni. Le ſécond eſt encore une Abbaïe de Bénédictins. Le Comte *Eberard*, grand oncle de *Léon IX*, la Comteſſe *Berthe*, femme d'*Eberard*, & deux Comtes *Hugue*, dont l'un mourut Moine dans ce Monaſtère, y ſont enterrés ; & le *Nécrologe* de l'Abbaïe dit qu'ils en furent les Fondateurs. Les Moines conſervent une Bulle de *Léon IX*, par laquelle il confirme à ce Monaſtère, à condition de reſter ſous la Règle de S. *Benoît*, tous les Biens donés par ſes Ancêtres. Les

PRINCES contemporains.

Roi de Germanie ſon fils aîné *Henri IV*, qui n'avoit que 3 ans. Le jeune Prince fut couronné à Aix-la-Chapelle par *Herman*, Archevêque de Cologne, parceque la Ville étoit dans ſon Diocèſe. *Léopold*, Archevêque de Maience, proteſta contre ce qui ſe fit en cette occaſion, come étant contraire aux prérogatives de ſon Siége. Nous apprenons de *Lambert d'Aſchaffembourg*, Hiſtorien contemporain, que dès lors le droit de couronner le Roi de Germanie, & le principal maniment des Affaires du Roiaume appartenoit à l'Archevêque de Maience.

En 1056, *Henri III* & *Philippe I*, Roi de France, eurent une entrevue à Ivois. Ces deux Princes ſe firent des reproches réciproques au ſujet de *Baudouin*, Comte de Flandre ; & *Philippe* redemanda pluſieurs Provinces, qu'il prétendoit injuſtement démembrées de la couronne de France, & qu'*Henri* retenoit, quoiqu'il eût pluſieurs fois promis de les rendre. Ce dernier propoſa de terminer ce différend par un Duel entre les deux Rois. Quelques Hiſtoriens Allemans diſent que *Philippe* n'y vou-

SAVANS & Illuſtres.

Ses Etudes achevées, partie à Verceil, partie à Pavie ; on le fit revenir à Locedio, pour enſeigner les Belles-Lètres, & conduire le Chœur. Il remplit enſuite dans cette Maiſon les Emplois de Tréſorier, de Chancelier & d'Apocriſiaire.

La Diſciplîne s'y relachant, il réſolut de ſe retirer ailleurs. Il s'en ouvrit en 988 à S. *Maieul*, Abbé de Clugni, qui fit alors quelque ſéjour à Locedio. *Maieul* obtint des Supérieurs de *Guillaume*, la permiſſion de l'emmener à Clugni.

Six mois s'étoient à peine écoulés, que cet Abbé l'envoïa réformer le Monaſtère de S. *Saturnin*, aujourd'hui *S. Saurin ſur le Rhône*. Dix-huit mois après, c'eſt à dire en 990, *Guillaume* fut chargé d'aller rendre le même ſervice à S. *Bénigne de Dijon*, dont il fut auſſitôt fait Abbé par *Brunon*, Evêque de Langres, qui dans la ſuite l'ordona Prêtre. Depuis, on s'empreſſa de toutes parts à lui confier le Gouvernement d'autres Monaſtères. Il en réforma plus de 40 dans diverſes Provinces de France, & vit ſous ſa conduite plus de 1200 Moines.

Jamais Réfor-

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

Italie; & l'on en verra dans la ſuite aſſés d'exemples. Il entroit alors beaucoup de bois dans la conſtruction des Maiſons, & la pluſpart étoient encore couvertes de paille.

1031.

WAIMAIRE III, Prince de Salerne, meurt cette année, s'il n'étoit pas mort dès l'année précédente; & ſon fils *Waimaire IV*, qu'il s'étoit aſſocié des 1018, lui ſuccède.

Au mois de Juin, les Saraſins s'emparent de la petite Ville de Caſſano dans la Calabre; &, le 3 de Juillet, le Catapan *Pothon* leur livre bataille. Son armée eſt miſe en déroute; & lui-même reſte mort ſur le champ de bataille.

Soit qu'on ſe repentît à Veniſe du traitement injuſte qu'on avoit fait au Doge *Otton Orſeolo*, ſoit qu'on y fût dégouté du Gouvernement de *Pierre Barbolano*, ſoit pluſtôt que la Faction des *Orſeoli* prévalût, ſoit enfin que ces différentes cauſes concouruſſent enſemble, on ſe ſaiſit du Doge *Pierre*, on lui raſe la barbe, on lui done un habit de Moine, on l'embarque pour l'envoïer en exil à Conſtantinople; & l'on fait partir en même tems *Vital*, Evêque de Torcello, bien accompagné, pour ramener de cette Ville à Veniſe le

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

Berthaud, *ſon Secrétaire, par le conſeil de qui tout ſe faiſoit, en devint fou ſur le champ. Cet accident, qui devoit rendre le Roi plus traitable, ne ſervit qu'à redoubler ſa colère, qu'il porta juſqu'à vouloir dépoſer* Aribert. *Affermi dans cette réſolution, il choiſit pour Archevêque, en préſence, mais non du conſentement des Evêques,* Ambroiſe, *ſon Chapellain, Cardinal Prêtre de l'Egliſe de Milan.* Aribert, *en étant informé, prit de ſon côté des meſures pour dépoſer le Roi.*

On voit dans ces deux paſſages le fond, que *Vincent de Beauvais*, qui vivoit à plus de 200 ans de là, brode ainſi dans ſon *Miroir Hiſtorial*, Liv. XXV, Ch. 17. *Le jour de la Pentecôte, lorſque l'Empereur, la Couronne ſur la tête, entendoit la Meſſe dans une petite Egliſe près de Milan, les tonerres & les foudres furent ſi conſidérables, que quelques-uns en perdirent l'eſprit & quelques-autres la vie. L'Evêque* Brunon, *qui célébroit la Meſſe, le Secrétaire de l'Empereur, & trois autres dirent, « Qu'ils avoient vu S.* Ambroiſe, *qui me-*

HENRI III,

Roi de Germanie, IV du nom, fils du précédent, paroît avoir été, peut-être parcequ'il étoit encore dans l'enfance, reconnu Roi d'Italie, ſans aucune élection en forme, preſque auſſitôt après la mort de ſon Père, en 1056. Il meurt le 10 d'Août 1106, dépouillé de tous ſes Etats.

On infère de divers Actes faits par Henri III *en Italie*, dit *Muratori*, T. VI, p. 176, *que ce Prince, en vertu d'une élection, procurée par ſon Père, ou faite après la mort de ce Prince, ne tarda pas beaucoup à régner, comme Souverain en Italie.* Cela veut dire qu'*Henri III*, dans divers *Diplômes* expédiés en Italie, comta les années de ſon règne depuis la mort de ſon Père. Ce n'eſt pas pour contredire *Muratori*, ni pour m'autoriſer du ſilence des Hiſtoriens, que j'ai dit qu'*Henri* fut reconnu Roi d'Italie ſans aucune élection en forme. C'eſt uniquement parceque nous ne tarderons pas beaucoup à voir les Rois de Germanie exercer en Italie la puiſſance roiale a-

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

tira pour le conduire à l'Empereur, qui lui fit crever les ieux.

Sur la fin du règne de *Conſtantin, Romain Boilas*, qu'il avoit comblé de richeſſes & fait Sénateur, travailla ſous main à ſe défaire de lui, pour s'élever ſur le Trône. Il fut trahi par un de ſes complices. L'Empereur ſe contenta de le diſgracier; & bientôt il le rétablit dans tous ſes Honeurs.

Zonaras accuſe ce Prince d'avoir été cauſe que l'Orient devint la proie des Barbares; & ce reproche n'eſt pas ſans fondement. Les Provinces frontières étoient exemtes d'Impôts, à condition d'entretenir un nombre ſuffiſant de Troupes pour ſe défendre contre les incurſions des Barbares. *Conſtantin* les obligea de païer les mêmes Tributs, que paioient les autres Provinces; & ſe chargea de les défendre; mais il s'en acquita mal; & ſes ſucceſſeurs ne s'en acquitèrent pas mieux.

Ce Prince d'ailleurs étoit extrêmement libéral: mais il l'étoit ſans diſcrétion; & l'épuiſement continuel de ſes Finances le mit dans la néceſſité de ſur-

PAPES.

mêmes Seigneurs contribuèrent à faire rebatir, dans le Diocèſe de Beſançon, le Monaſtère de Lure, dont ils augmentèrent conſidérablement les revenus.

Le Père & la Mère de *Léon IX* firent bâtir & fondèrent, ſous la Règle de S. *Benoît*, le Monaſtère de Filles de Sainte-Croix de Wofeinheim, près de leur Château d'Egesheim. Ce n'eſt aujourd'hui qu'une Celle ou Prieuré. L'Egliſe & les bâtimens en ſont entièrement ruinés. *Hugue* & *Gérard*, neveux de *Léon IX*, ſe diſputèrent l'Avoûrie de cette Abbaïe, du tems de *Grégoire VII*, qui dit dans une de ſes *Lètres*, » Que » *Léon IX* avoit » lui-même fondé ce Monaſtère » dans une des » Terres de ſa » Maiſon, & qu'il » l'avoit ſoûmis » immédiatement » au S. Siége »; d'où l'on peut inférer que, lorſque *Léon* fut Pape, il acheva la fondation commencée par ſon Père & ſa Mère. Une autre *Lètre* de *Grégoire VII* nous apprend que *Léon* avoit ordoné, « Que l'aîné de ſa Maiſon, » qui demeureroit » au Château d'E- » geſheim, ſeroit » Avoué de l'Ab- » baïe de Sainte- » Croix ».

PRINCES contemporains.

lut point conſentir. Dans la vérité, le Pape *Victor II* s'entremit pour empêcher les ſuites du Cartel d'*Henri*.

HENRI IV, à l'âge de 6 ans, ſuccède à ſon père *Henri III*, en Octobre 1056; règne ſeul juſqu'en 1077, que les intrigues de *Grégoire VII* font élire Roi de Germanie *Rodolfe*, Duc de Souabe, en concurrence duquel il règne juſqu'en 1080, que *Rodolfe* meurt de bleſſures, reçues dans une bataille de la main du célèbre *Godefroi de Bouillon*, alors Marquis d'Anvers. Les Princes révoltés de Germanie aiant eu ſuite, en 1081, doué pour ſucceſſeur à *Rodolfe*, *Herman*, Comte de Luxembourg, *Henri* règne en concurrence de ce dernier juſqu'en 1088, qu'*Herman* eſt tué d'un coup de pierre au ſiége d'un Château. *Henri* règne enſuite ſeul juſqu'en 1104 qu'*Henri V*, ſon fils, qu'il avoit fait déclarer, depuis pluſieurs années ſon collègue & ſon ſucceſſeur, ſe révolte, & le fait dépoſer dans la Diète de Maience au commencement de 1106. Abandoné de tous ſes Sujets, *Henri IV* meurt à Liège le 10 d'Août de

SAVANS & Illuſtres.

mateur ne fut plus rigide. On le ſurnoma *Supra Regulam*, pour faire entendre qu'il portoit l'auſtérité plus loin que la Règle. Il ſavoit cependant s'accommoder à la foibleſſe humaine; & relacher de ſa ſévérité, quand la prudence l'exigeoit. Cette vertu le caracteriſoit principalement; & ce qui n'étoit pas commun, elle étoit jointe à beaucoup de vivacité d'eſprit.

Il établiſſoit dans tous les Monaſtères de ſa Réforme des Ecoles, tant pour les Moines, que pour les gens du dehors. On y enſeignoit, outre les Belles-Lètres & les Sciences Eccléſiaſtiques, les Mathématiques, la Médecine & les Arts, entre autres l'Architecture, dans laquelle il s'étoit rendu lui-même très habile. Il en donna des preuves, en faiſant rebâtir l'Egliſe de S. *Bénigne*, dont il traça le plan, & conduiſit lui-même les Ouvrages. Une Rotonde, qui reſte encore de ce Bâtiment, eſt un morceau, que les Connoiſſeurs eſtiment.

La grande réputation de *Guillaume* attira ſous ſa conduite à S. *Bénigne* pluſieurs Evêques & pluſieurs Abbés Italiens, & même

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

Doge *Orſeolo*, qu'on ſe propoſoit de replacer ſur le Trône Ducal. En attendant ſon retour, on établit le Patriarche de Grado ſon frère, Vice-Doge. On a vu dans l'*Epoque* précédente, qu'il s'appelloit *Urſe Orſeolo*. C'étoit un home d'un grand ſens & d'une ame élevée, qui durant 14 mois, remplit les fonctions de Doge avec beaucoup d'honeur pour lui-même & de ſatisfaction pour ſes concitoïens.

1032.

L'Eveque *Vital* & les autres Députés envoïés à Conſtantinople pour ramener *Otton Orſeolo*, en reviènent annoncer qu'il êtoit mort dans cette Ville. Le Patriarche *Urſe* ſe démet ſur le champ du Vice-Dogat; & *Dominique Orſeolo*, de la même famille ſe fait élire Doge par une petite partie du Peuple : mais il ne conſerve que peu de jours cette place uſurpée. Le plus grand nombre des Citoïens ſe ſoûlève; & ce n'eſt pas ſans difficulté, qu'il trouve moïen de s'échaper & de ſe retirer à Ravenne. Il ne revint plus à Veniſe; & mourut quelques années après dans ſon exil. Cependant les Amis de *Dominique Flabanico*, qui, come on l'a vu dans l'*Epoque* précédente, avoit été l'Auteur de la diſgrace d'*Otton Orſeolo*,

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

» *naçoit l'Empereur* » *avec un air d'in-* » *dignation* ».

C'eſt en citant *Vincent de Beauvais*, que la *Fleur des Fleurs* & *Galvano Fiamma*, dans ſa *Grande Chronique*, Ch. 141, & dans ſon *Bouquet de Fleurs*, Ch. 115, ont dit la même choſe. Elle eſt repètée par une foule d'Auteurs, qui les ont ſuivis.

Sigonius, qui vient après tous les autres, y joint des circonſtances, qu'il avoit apparemment puiſées dans des ſources, qui ne nous ſont plus connues. *Le jour de la Pentecôte*, dit-il, *l'Evêque* Brunon, *étant prêt à ſacrer* Ambroiſe, *& célébrant la Meſſe en préſence de l'Empereur dans l'Egliſe de S.* Ambroiſe, *au Fauxbourg de Milan, vit, dit-on, S.* Ambroiſe *dans le Ciel menacer l'Empereur avec une épée qu'il tenoit à la main; ce qui fut auſſitôt ſuivi de tonerres & de foudres ſi terribles, que* Bertrand, *Secrétaire de ce Prince, demi-mort de la fraieur que lui cauſa leur épouvantable fracas, en reſta hors de ſon bon ſens; & que d'autres, qui ſe trouvèrent-là, moururent.*

vant qu'on les en eût élus Rois. Je m'imagine, peut-être avec raiſon, que l'enfance d'*Henri III* fut l'origine de cet abus.

Muratori dit encore, p. 194 ſous l'année 1061 : *Alors* Henri III *étoit reconnu Roi d'Italie, bien qu'il n'en eût pas encore reçu la Couronne. Une choſe pourtant digne de remarque, c'eſt que, ſans être encore Empereur, il uſe dans quelques* Lètres *& dans quelques* Diplômes *du titre de* Roi des Romains; *ce qui ſignifie quelque choſe, & ce qu'aucun de ſes prédéceſſeurs n'avoit fait.*

Ce titre n'a rien de commun avec le Roïaume d'Italie; & l'Hiſtoire ne nous apprend pas pour quelle raiſon *Henri* le prenoit. Voici ce qu'on pouroit ſoupçoner. *Henri II* à ſa mort, recommanda ſon Fils, qui n'avoit que 6 ans, au Pape *Victor II*; & l'Hiſtoire dit que ce Pape contribua beaucoup a faire confirmer l'élection faite, 3 ans auparavant, du petit *Henri* pour Roi de Germanie. Apparemment ce Pape ne s'en tint pas là, pour faire honeur à la confian-

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

charger les Peuples, qui le haïrent.

En 1054, la goute, à laquelle il étoit sujet, étant remontée dans la poitrine, l'avertit de sa fin prochaine ; & le fit songer à se donner pour successeur *Nicéphore*, Gouverneur de Bulgarie, auquel il manda de se rendre à la Cour. *Théodora*, qu'il n'avoit pas consultée, fit échouer ce projet, en se faisant de nouveau proclamer Impératrice. Le chagrin, que l'Empereur en eut, augmenta si fort son mal, qu'il mourut quelques jours après.

Le règne de *Théodora* seule fut tranquille. Les Peuples, qui l'aimoient, lui furent soumis ; & les Barbares restèrent en repos. Elle mourut, après avoir désigné *Michel Stratiotique* pour son successeur.

MICHEL VI, dit STRATIOTIQUE, proclamé Empereur le 30 d'Août 1056, est déposé le 31 d'Août 1057.

Il avoit passé toute sa vie dans les Troupes, & n'avoit aucune espèce de capacité pour le Gouvernement. Ceux qui le proposèrent à

PAPES.

Hedwige, mère de *Léon*, étoit une Princesse d'une très grande piété. *Wibert*, ou *Guibert*, Archidiacre de Toul, en fait un très grand éloge dans sa *Vie de Léon IX.* Il vante le calme de sa dévotion, la profusion de ses aumônes, la continuité de ses prières, de ses veilles, de ses jeûnes, la durée & le courage de ses macérations & de sa pénitence. Malgré sa vie pénitente, elle devint d'un embonpoint énorme. Ce n'étoit qu'avec peine qu'elle pouvoit se faire transporter en voiture, où sa présence étoit nécessaire. Come par sa prodigieuse pesanteur elle se voïoit à charge aux autres, elle demandoit continuellement dans ses prières à *Jésus-Christ*, qu'il lui fît la grace que, come elle avoit pu tenir dans le seul sein de sa Mère, elle pût être portée en terre dans les bras d'une seule Femme. Elle fut exaucée. Une maladie de langueur la réduisit à la longue à n'avoir plus que la peau tendue sur les os, & la conduisit au tombeau. Quand elle se sentit près de sa fin, elle acheva de distribuer aux Pauvres ce qui lui restoit de ses épargnes journalières

PRINCES contemporains.

la même année.

Auſſitôt après la mort d'*Henri III*, les Etats assemblés à Cologne par les soins de l'Impératrice *Agnès*, confirmèrent l'élection ci-devant faite d'*Henri IV* pour Roi de Germanie, & confièrent son éducation & la Régence de l'Etat à l'Impératrice, jusqu'à la Majorité de son Fils.

Le règne de ce Prince, que l'Antiquité Païène n'eût pas manqué de dire né sous de malheureux auspices, fut une suite continuelle de troubles, occasionés par l'indocilité des Vassaux & des Sujets, par les fautes du Souverain, par l'ambition, les sourdes pratiques, & les coups d'éclat de la Cour de Rome, qui ne respecta rien pour affranchir enfin les Papes de la dépendance des Empereurs leurs légitimes Souverains.

Dès 1057, les Saxons, qui s'étoient imaginé, que les Courones de Germanie & d'Italie & l'Empire auroient du rester come annexés à leur Duché, voioient impatiemment que les Ducs de Franconie en fussent possesseurs. Ils voulurent profiter de la Minorité d'*Henri IV*, pour mettre la Courone sur la

SAVANS & Illustres.

quelques Evêques Grecs.

Il mourut, dans le cours de ses visites, à Fécamp qu'il avoit réformé.

Nous avons de lui trois *Lettres* & des fragmens d'un *Sermon*. On y trouve de l'éloquence, avec un stile concis, nerveux, & même assés pur.

DOMINIQUE, Abbé de Sora, meurt en 1031.

Cet Abbé, *de qui* Léon d'Ostie *écrit*, dit *Muratori*, T. VI, p. 95, *qu'il* fit des miracles sans nombre, & fonda beaucoup de Monastères, *passe, cette année* (1031), *à la gloire des Bienheureux.* Sigonius, *& depuis* Angelo della Noce, *Abbé du Mont-Cassin, ont cru* Dominique de Sora *le même que S.* Dominique le Cuirassé : *mais ils se sont bien écartés du vrai. Ce furent certainement deux personnes différentes. Le second, ainsi que* Baronius *l'observe fort bien, ne quita la Terre pour le Ciel, qu'en* 1061.

L'Ordre de *S. Benoît* compte au nombre de ses Saints *Dominique de Sora.*

LANDULF, fait Evêque de Crémone en 1003, meurt en 1031.

*Du tems d'*Henri le Boiteux, *son Chapelain, appellé*

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

& qui pour lors étoit en exil, parviènent à le faire élire Doge; & ſon élection ramène le calme dans la Ville.

L'Empereur *Romain Argyre* envoie pour Catapan en Italie le Protoſparaire *Conſtantin.*

Jâque, Evêque de Fiéſole fonde les Canonicats de ſa Cathédrale; & l'*Acte* porte qu'il fait cette fondation pour le ſalut des Empereurs, & ſpécialement pour celui d'*Henri I*, qui l'avoit pourvu de cette Egliſe; & *pour le ſalut du Séréniſſime Empereur* CONRAD, *d'heureuse memoire, de* GISELE *ſa femme, d'*HENRI *ſon fils, & du Séréniſſime Duc & Marquis* BONIFACE. On voit par là qu'en cette année le Marquis *Boniface*, père de la Comteſſe *Mathilde*, étoit Duc de Toſcane. Il faut obſerver d'ailleurs qu'alors on appliquoit aux Princes vivans la formule D'HEUREUSE MEMOIRE (1).

1033.

Le 24 de Janvier l'Empereur étant à Bâle, confirme au Monaſtère de S. Pierre-au-Ciel-d'or à Pavie, tous ſes biens & tous ſes droits (2).

Le Pape *Jean XIX*, étant mort, on ne ſait pas dans quel *C'eſt ce qui détermina* Conrad *à lever le Siége de Milan.*

La *Fleur des Fleurs* & *Galvano Fiamma* diſent que l'appatition de S. *Ambroiſe* ſe fit dans l'Egliſe de S. *Michel*, ſituée près de la Baſilique de S. *Ambroiſe*, que *Sigonius* a raiſon de placer dans le Faubourg de Milan, parcequ'elle étoit alors entre les murs & les foſſés de la Ville. Mais une partie de ce récit eſt démentie par *Wippon* & par *Arnulf.* Le dernier dit qu'alors *Conrad* étoit à 3 milles de Milan; & le premier, préſent à la choſe, la fait arriver au ſiége de Corbetta.

Reprenons la ſuite de *Muratori*, p. 113. *Je ne ſais pas bien*, dit-il, *ſi ce fut avant, après, ou pendant le Siége de Milan, que l'Archevêque* Aribert *envoïa des Députés au Comte de Champagne* Eude [III]. . . . *Il eſt certain, par le témoignage de* Rodolfe Glaber, *des* Annales d'Hildesheim *& d'autres Auteurs, que ces Députés furent envoïés. Ils offrirent au Comte de Champagne la Courone d'Italie: mais ce Prince, voulant profiter de l'éloignement de l'Empereur, entra dans* ce d'*Henri II*; & l'on peut croire que, bien qu'il fût alors en Allemagne, il ſut engager ſecrètement les principaux du Clergé, de la Nobleſſe & du Peuple de Rome, à faire, en faveur d'*Henri III*, quelque eſpèce d'*Acte* qui n'eſt pas parvenu juſqu'à nous, peut-être parceque, dès les premières querèles que nous verrons le Cardinal *Hildebrand* engager entre la Cour de Rome & la Cour Germanique, on eut ſoin de ſupprimer une Pièce, dont celle-ci pouvoit ſe prévaloir contre les entrepriſes de celle-là. Par cet *Acte*, qu'on peut ſuppoſer avoir été l'ouvrage de *Victor II*, ceux qui le ſignèrent, devoient avoir, au nom du Clergé, de la Nobleſſe & du Peuple Romain, déclaré qu'ils reconnoiſſoient le jeune *Henri* pour *Roi d'Italie, futur Empereur*; & permètre en conſéquence qu'on exerçât à Rome, en ſon nom, une partie de l'Autorité Souveraine, en attendant qu'il fût en âge de recevoir la Courone Impériale. Ce dut être en vertu de cet *Acte*, que la Cour Germanique, ne ſachant à quel

(1) La Charte de l'Evêque *Jâque* eſt imprimée dans l'*Ital. Sac.* T. III, aux *Evêq. de Fiéſole.*

(2) V. *Antiq. Ital.* Differt. XI.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Théodora, comtoient le gouverner lui-même. Tout ce qu'ils lui firent faire mécontenta les Grands, & le renversa du Trône.

Ses Ministres avoient su le lui conserver contre les efforts de *Théodose*, cousin germain de *Constantin Monomaque*. Ce *Théodose* s'étant fait un Parti, tenta de se faire proclamer Empereur. La Garde du Palais dissipa les Factieux. *Théodose* voulut se retirer à Ste *Sophie*, dont on lui ferma les portes. Il fut pris; & *Michel* se contenta de l'exiler à Pergame.

Les Empereurs avoient coûtume, le jour de Pâque, de faire des gratificarions aux Généraux. Les Ministres de *Michel* l'obligèrent à supprimer ces gratifications, à priver *Catacalon* du Gouvernement d'Antioche, à maltraiter de paroles *Isaac Comnène* & *Nicéphore Brienne*. Ces Généraux se plaignirent, & ne furent point écoutés. Ils s'assemblèrent avec leurs amis dans la Grande Eglise, & convinrent de forcer *Michel* d'abdiquer. Ils offrirent l'Empire à *Catacalon*, que son grand âge

PAPES.

sur ses propres revenus; & reçut ensuite l'Extrême-Onction & le Viatique en présence de toute sa Famille, & d'une troupe de Pauvres, de Veuves & d'Orphelins qui fondirent tous en larmes, & firent retentir tout le Château de leurs cris, lorsqu'ils la virent ensuite tomber dans une foiblesse à faire croire qu'elle étoit morte. Aiant repris l'usage de ses sens quelque tems après, elle fit sortir tout le monde, à l'exception du Comte son Epoux & de *Régelwide*, Abbesse de Sainte-Croix; & dit alors au Comte: *Je n'ai, mon cher Epoux, qu'une grace à vous demander. C'est de ne vous point offenser de la prière, que je vais vous faire.* Il lui promit d'exécuter de bon cœur ce qu'elle ordoneroit. *Je vous demande*, lui dit-elle alors, *que, come je suis sortie nue du sein de ma Mère, le sein de la terre me reçoive nue dans le tombeau. Distribués fidèlement aux Pauvres tout ce que vous aviés préparé pour m'ensevelir honorablement.* Le Comte, fidèle à sa promesse, la fit enterrer come elle l'avoit souhaité.

Gérard, Comte d'Egesheim, frère de *Léon IX*, &

PRINCES contemporains.

tête d'un Prince de leur nation. Il se forma donc une conspiration contre la vie du jeune Roi. Le Chef fut le Margrave *Otton*, frère naturel de *Guillaume*, Margrave de Thuringe. Ce fut lui, qu'on se proposa de mètre sur le Trône dès qu'*Henri* seroit sans vie. La Régente, aiant pénètré l'intention des Saxons, tint une Diète à Merfbourg; & tous les Seigneurs de Saxe y furent invités. Ils y prirent querèle avec les Oncles d'*Henri*. Cette querèle produisit un combat. *Otton* & quelques autres Seigneurs Saxons y furent tués; & la Faction contraire au Roi fut alors entièrement dissipée. Mais les Saxons restèrent ennemis d'*Henri*, qui les haït toujours; & qui, les aiant soûmis plusieurs fois par la force de ses armes, ne sut jamais emploïer à propos la clémence pour se les attacher par ses bienfaits; & ne les traita toujours qu'avec une rigueur contraire à ses vèritables intérêts. Ce fut par là qu'il mit Rome & ses autres Ennemis en état de lui susciter des embaras continuels, sous lesquels il étoit impossible qu'il ne succombât pas à la fin.

SAVANS & Illustres.

Landulf, *fut Evêque de Crémone*, dit la *Chronique* de *Sicard*, Evêque de la même Ville. *Ce* Landulf *fut un violent persécuteur du Monastère de S.* Laurent, *& du Peuple de Crémone. C'est pourquoi le Peuple le chassa de la Ville, & détruisit son Palais, fortifié de Tours & d'une double enceinte. Ainsi, quoique cet Evêque ait acquis beaucoup de biens à l'Evêché, son orgueil & sa négligence en ont perdu beaucoup.*

Landulf fut le successeur d'*Odelric* ou *Oldéric*, aussitôt après la mort duquel le Peuple de Crémone s'empara d'une partie des Biens de l'Evêché.

La protection d'*Henri I* ne fut pas inutile à *Landulf*. Le 29 de Septembre 1004, il obtint de ce Prince la confirmation de tous les Priviléges accordés par les Empereurs aux Evêques de Crémone. Par un *Diplôme* de 1007, *Henri I* le prit sous sa protection, avec tous ses Clercs & ses serviteurs. Un autre *Diplôme* du 8 d'Octobre 1008 ou 1009, nous apprend que *Lambert*, Abbé de S. *Laurent* de Crémone, donoit soit en Fief, soit à cens, les Biens de ce Monastère, en sorte qu'il ne restoit pas de quoi nourir les

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.	*EMPEREURS d'Occident.*	*ROIS d'Italie.*
	Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.	

mois, il a pour ſucceſſeur, en Juin, *Benoît IX.* Il étoit extrêmement jeune ; & peut-être ſimple Clerc. *Albéric*, ſon père, frère de *Benoît VIII* & de *Jean XIX*, le fit Pape, par l'*interceſſion de ſes tréſors* (1) ; & ce jeune Pontife n'occupa la Chaire de S. *Pierre*, que pour la déshonorer par ſon incontinence, ſon avarice & ſes cruautés.

Suivant *Rodolfe Glaber* (2), ce fut en cette année qu'on entendit parler, pour la première fois, de la TRÉVE DE DIEU : mais cet Hiſtorien ſe trompe. Le 16 de Mai 1027, un Concile d'Elne en Rouſſillon, avoit ordoné, « Que, » dans toute l'étendue de ce » Comté, perſone n'attaque- » roit ſon Ennemi depuis l'heu- » re de None du Samedi, juſ- » qu'à l'heure de Prime du » Lundi, pour que le Diman- » che fût obſervé come il de- » voit l'être ». Ce *Decret* eſt l'origine de cette *Trève*, dont il eſt tant parlé dans les Hiſtoriens de ce ſiècle & du ſuivant. Les Evêques des Provinces de Lion & d'Arle prirent exemple du Concile d'Elne pour propoſer une Trève ſemblable, qui ne fut bien établie en France

la Lorraine avec une puiſſante Armée ; prit le Château de Bar ; & ne ſe porta d'aucun côté, ſans y faire une infinité de maux. Son malheur voulut que Gothelon, *Duc de Lorraine, vint à ſa rencontre avec de très grandes forces, lui livrât bataille, & mît ſon Armée en déroute.* Eude *fut tué dans cette Affaire. Les Députés d'Italie attendoient l'iſſue de cette guerre, pour conduire en Italie* Eude, *qui leur avoit paru dans la diſpoſition de les ſuivre. Mais, aiant appris ſa malheureuſe fin & perdu les eſpérances qu'il leur avoit données, ils s'en retournèrent l'affliction peinte ſur le viſage. Il leur arriva pis encore. Le* Chronographe *& l'*Annaliſte Saxon *diſent, que* la Bellemere d'*Herman*, Duc de Souabe, aiant ſu le retour des Députés, envoia ſes Gardes qui les prirent tous. Après qu'ils eurent avoué la vérité de la choſe, elle les fit conduire à l'Empereur, auquel ils furent remis (*à Pavie*) dans la Diète générale, en préſence des trois Evêques nomes ci-deſſus. *La Bellemère* d'Her-

titre faire agir *Henri III* en Souverain à Rome & dans tous les Etats de l'Egliſe, & ne pouvant pas le qualifier Empereur, puiſqu'il ne l'étoit pas encore, s'aviſa d'unir le titre de Roi, qu'il avoit en Italie, avec la puiſſance que les Romains avoient bien voulu lui doner ſur eux, & de le qualifier dans les *Actes* d'autorité, qui les concernoient, *Roi des Romains.*

CONRAD II, deuxième fils d'*Henri III* & de *Berthe*, naît en 1074 ; eſt fait Duc de la Baſſe-Lorraine par ſon Père, en 1076 ; eſt couronné Roi d'Italie, en 1093, par les intrigues de la Cour de Rome & de la Comteſſe *Mathilde* ; eſt adopté par le Pape *Urbain II* en 1095 ; épouſe, la même année, *Mathilde*, quelques-uns diſent *Violante*, fille de *Roger*, Comte de Sicile ; & règne en concurrence de ſon Père juſqu'en Juillet 1101, qu'il meurt.

Il ſe fit cette année (1093) dit *Muratori*, T. VI, p. 309, *un grand coup en faveur des Partiſans du Pape ; & l'on peut croire que ce fut principalement l'ouvrage de la*

(1) *Intereedente theſaurorum pecuniâ.* C'eſt ce que dit *Rodolfe Glaber*, Liv. IV, Ch. V.

(2) Liv. IV, Ch. 5.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

empêcha de l'accepter, & qui leur conseilla de choisir *Isaac Comnène*. Ils se retirèrent tous ensuite en Asie. *Isaac* y fut proclamé Empereur, le 8 de Juin 1057, par les Troupes &, puis par les habitans du Païs.

Il marcha sur le champ à Nicée, dont les portes s'ouvrirent à son arrivée. *Michel* rassembla toutes ses troupes, qu'il envoïa contre les Rebelles. Une seule bataille décida de l'Empire. *Isaac*, presque défait, dut la victoire à la valeur de *Catacalon*.

Le Vainqueur fut reçu dans Nicomédie, où les Députés de *Michel* lui vinrent offrir l'association à l'Empire. *Isaac* accepte l'offre, & continue sa marche vers Constantinople. A son approche, les Patrices & les Sénateurs, assemblés à Ste. *Sophie* le 31 d'Août, proclament *Isaac Comnène* Empereur; & déclarent ennemis de l'Etat ceux qui refuseront de le reconnoître. Aussitôt le Patriarche *Michel Cérulaire* envoie prier *Isaac* de venir recevoir la Courone à Constantinople; & fait dire à *Michel* de sortir du Palais,

PAPES.

père des deux neveux de ce Pape dont il est parlé plus haut, eut pour Femme une parente très proche de *Rodolfe III*, Roi des Deux-Bourgognes. *Wibert* dit une Nièce: mais je ne trouve nulle part ce *Gérard* nommé parmi les Maris des differentes Nièces de ce Roi. D'ailleurs *Wibert*, ainsi que d'autres Ecrivains de son tems, emploie les termes de *Neveux* & de *Nièces* pour signifier de proches Parens. C'est ainsi qu'il dit *Léon IX* neveu de l'Empereur *Conrad*, quoiqu'il nous ait lui-même appris leur degré de parenté.

Gérard d'Alsace, que l'Empereur *Henri II* fit Duc de la Haute-Lorraine, & qui fut la tige de la Maison de Lorraine d'à présent, étoit Cousin germain de *Léon IX*, & fils d'un de ses Oncles paternels. En sorte que la Maison de ce Pape occupe aujourd'hui le Trône Impérial d'Allemagne, en la personne de l'Empereur *François I.*

Léon IX naquit au Chateau d'Egesheim, le 21 de Juin 1002. Il fut nommé *Brunon*, comme son Aieul paternel.

A l'âge de 5 ans, il fut remis par ses Parens à *Berthold*, Evêque de Toul, Prélat

PRINCES contemporains.

Je n'ajoute rien ici de ce qui concerne les évènemens de son règne en Germanie, parceque, come je le dis ailleurs, je suis forcé d'y doner dans cet Ouvrage, presque autant d'attention qu'aux Affaires d'Italie.

Je rapporterai seulement un évènement particulier, qui ne doit point trouver place dans la suite des faits.

En 1063, *Henri* célébrant les fêtes de Nnël à Goslar, l'Abbé de Fulde disputa la preséance à l'Evêque d'Hildesheim, dans le Diocèse duquel on étoit. On ne conçoit pas d'abord coment le Chef d'une Communauté de Moines, sans égard pour la Hiérarchie, osoit prétendre le pas sur un Evêque. C'est une suite malheureuse des grands Fiefs donés à l'Eglise. L'Abbe de Fulde, possédant des Fiefs plus importans que ceux que l'Evêque d'Hildesheim possédoit, oublia qu'il étoit Moine; & qu'à ce titre, il devoit à l'Ordre Episcopal toute sorte de déférence & de respect. Les Domestiques de l'Evêque & ceux de l'Abbé tirèrent en même-tems l'épée dans l'Eglise; & se feroient réciproquement chargés, si le Duc de Bavière, *Otton de*

SAVANS & Illustres.

Moines; & ce *Diplôme* « défend, » sur le rapport de » l'Evêque *Landulf* » & par le Conseil » de la Reine *Cunégonde*, à l'Abbe *Lambert* & » à ses successeurs » de doner en » Fief, ou d'aliéner en aucune » autre manière » les Biens de l'Abbaie, sans » la permission de » *Landulf* & de ses » successeurs; à » peine par les Abbés, qui contreviendront à cette Ordonance, » laquelle doit être » observée à perpetuité, d'être » déposés, & par les » Acquereurs d'être déchus de » leurs acquisitions, & de » païer une amande de cent » livres d'or ». *Henri*, qui n'avoit pas encore pris la Courone Impériale, se qualifie dans cet Acte d'autorité: *Roi des François & des Lombards.*

Sigonius *croit*, dit *Muratori*, T. VI, p. 107, *que, l'exemple des Valvasseurs de Milan* (revoltés contre *Aribert*, leur Archevêque) *excita le Peuple de Crémone à se révolter, cette année* (1035) *contre leur Evêque* Landulf; *à le chasser de leur Ville; à détruire son Palais, véritable Forteresse; à traiter les Chanoines au plus mal. Mais les mouve-*

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

que pluſieurs années après, & qui fut enſuite adoptée dans beaucoup d'endroits d'Italie, & ſpécialement à Rome. *Les Guerres particulières*, dit MURATORI (1), *n'étoient pas moins d'uſage alors en France, qu'en Italie. Les Loix civiles permètoient de ſe vanger de ſes Ennemis, dès que leurs torts étoient manifeſtes & connus des Officiers publics. Les querèles & les vangeances ſe perpétuoient, en paſſant des Offenſés à leur poſtérité. Les meurtres & les aſſaſſinats étoient extrêmement fréquens; & l'on ne marchoit ordinairement qu'armé, pour être en état de ſe défendre & d'attaquer. C'eſt pour cette raiſon, qu'on propoſa vers ce tems, ce qui ne fut cependant arrêté qu'en* 1041, « *Que, pour l'amour de Dieu,* » *durant certains jours de chaque ſemaine, perſone n'osât* » *faire tort à ſes Ennemis dans* » *leurs perſones, ou dans leurs* » *biens, ſous peine à ceux qui* » *violeroient cette* Trève, *après* » *l'avoir acceptée, d'excommu-* » *nication, ou d'exil* ». Cette *Trève* fut plus ou moins longue, & règlée de différente manière, ſelon les tems & les lieux. Elle s'établit en Lombardie du tems de l'Archevêque *Aribert*, qui mourut en 1045. Voici come en parle

1) Annal. d'Ital. T. VI, p. 101,

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

man, *Duc de Souabe, étoit* Berthe, *veuve de* Magnifred, *Marquis de Suſe, & ſœur des Marquis* Albert-Azzon & Gui, *Aſcendans de la* Maiſon d'Eſte. ... *Les trois Evêques accuſés étoient, come je l'ai dit, ceux de Vercell, de Crémone, & de Plaiſance, qui furent exilés en Allemegne. Mais on a vu, par ce qu'en dit* Wippon, *l'Hiſtorien le mieux informé des actions de* Conrad, *que la choſe arriva pluſtôt, que leur condamnation fut contre les règles, & qu'elle ſcandaliſa même le Roi* Henri, *fils de l'Empereur. Celui-ci, pour faire dépit à l'Archevêque, pourvut, l'année ſuivante, de l'Archevêché de Milan* Ambroiſe, *Chanoine de cette Egliſe. Il paroît même qu'il le fit ſacrer à Rome: mais la choſe tourna mal pour l'ambitieux Chanoine, puiſqu'il ne parvint jamais à jouir de ce Siége; & que tous ſes biens furent dévaſtés par les Milanois, toujours attachés à leur Archevêque.*

Par les paroles d'*Arnulf*, que j'ai rapportées plus haut, il eſt clair que la Députation d'*Aribert* au Comte de Champagne, Comteſſe Mathilde. *On parvint à perſuader à* Conrad, (alors) *fils aîné de l'Empereur* Henri III, *de ſe révolter contre ſon Père; ce qu'il fit cette année, come différens Ecrivains l'atteſtent; & non plus tard, come* Donizon *le veut.*

Muratori cite en marge les *Chroniques* de *Berthold de Conſtance*, continuateur d'*Herman Contract*; de *Sigebert de Gembloux*; & de *Dodéchin*. Je me contenterai de rapporter ce que *Berthold* dit. *Les très ſages Champions de S.* Pierre, *le Duc* Welf *& ſa Femme* Mathilde, *qui, depuis trois ans, faiſoient en Lombardie courageuſement la guerre aux Schiſmatiques, furent enfin, par la grace de Dieu, puiſſamment aidés contre eux.* Conrad, *fils du Roi* Henri, *ſe retira d'auprès de ſon Père; & vint avec les ſiens, au ſecours des* Fidèles *de S.* Pierre. *Les Villes de Lombardie,* (come) *Milan, Crémone, Lodi, Plaiſance, firent une ligue contre* Henri *pour* 20 *ans; & toutes s'attachèrent fidèlement au Duc* Welf. *On ſe ſaiſit même des Paſſages des Alpes, afin qu'*Henri *ne reçût*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

parcequ'il n'eſt plus Empereur. *Michel* dépoſe les ornemens impériaux, & ſe retire dans ſa maiſon.

ISAAC COMNENE,

proclamé Empereur par les Troupes en Aſie, le 8 de Juin 1057, reconnu pour tel à Conſtantinople le 31 d'Août; &, couronné le 1 de Septembre de la même année, abdique volontairement & ſe fait Moine en 1059. Il meurt l'année ſuivante.

Il avoit un grand ſens, une ame courageuſe & ferme, & beaucoup de religion.

Les Hiſtoriens vantent ſa chaſteté; vertu peu commune chés les Grands. Il eut une maladie dangereuſe, pour laquelle les Médecins lui proposèrent, « ou » d'avoir commerce avec une Femme; ou de ſouffrir une opération, qui le mêtroit hors d'érat » d'avoir des Enfans ». Il étoit alors très loin de ſa Femme; & leur répondit, « Que, » ſans la chaſteté, » l'on ne pouvoit » entrer dans le » Roiaume des » Cieux: mais qu'on pouvoit l'acquérir ſans avoir » des Enfans ».

PAPES.

recommandable par ſa ſcience & par ſes vertus, lequel ſe faiſoit un plaiſir de préſider lui-même à l'éducation des Enfans de la Nobleſſe du païs. Le jeune *Brunon* fit de grands progrès dans l'Ecole de la Cathédrale de Toul, où l'on faiſoit alors de très bones études. Son premier Maitre y fut un de ſes plus proches Parens; *Adalbéron*, fils d'un Duc de Lorraine, lequel étoit un des Eleves les plus avancés de cette Ecole, & fut dans la ſuite Evêque de Mets. On ne ſe bornoit pas à Toul à l'Etude des Arts Libéraux, de la Philoſophie & de la Théologie; on y joignoit celle de la Juriſprudence. *Adalbéron* & *Brunon* s'appliquèrent avec tant de fruit à cette dernière, qu'ils ſe mirent en érat, étant encore fort jeunes, de terminer les conteſtations les plus épineuſes.

Dès l'age le plus tendre, *Brunon* ne faiſant pas moins de progrès dans la Vertu que dans les Lètres, fit voir des ſemences de la ſainteté, qui le diſtingua durant tout le reſte de ſa vie. Il avoit dès lors une piété ſingulière, avec un amour déclé pour la pénitence, dont il pratiquoit les exercices autant

PRINCES contemporains.

Northeim, n'eût pas interpoſé ſon autorité pour les empêcher d'en venir aux mains. A la Pentecote, dont le Roi paſſa les fêtes dans la même Ville, la querèle ſe renouvella. L'Evêque, qui ſe tenoit pour offenſé, ne voulant pas l'etre impunément une ſeconde fois, cacha derrière l'Autel le Comte *Ecbert* & pluſieurs Gentilshomes armés. L'Abbé de Fulde, lorſque les Prélats ſe mirent en devoir de ſe placer dans le Sanctuaire, ne manqua pas de diſputer encore la preſſéance à l'Evêque d'Hildesheim. Auſſitôt le Comte *Ecbert* & ſes Gentilhomes fondirent, l'épée à la main, ſur la ſuite de l'Abbé. Ni la ſainteté du lieu, ni la préſence du Roi, ne furent capables d'en impoſer aux deux Partis. Bientot le Sanctuaire & même l'Autel furent couverts de Morts & de Bleſſés. Ceux du Parti de l'Evêque, qui ne ceſſoit de les animer à défendre ſes droits, chaſsèrent enfin de l'Egliſe les Gens de l'Abbé: mais on continua de ſe batre dans le Parvis; & la nuit ſeule mit fin à ce tumulte ſacrilège. L'affaire aiant enſuite été portée au Conſeil du Roi,

SAVANS & Illuſtres.

mens de ceux de Crémone n'ont rien de commun avec ceux des Milanois. Ils étoient arrivés pluſieurs années auparavant; & , ſi l'on en croit Ughelli, Landulf *étoit mort dès* 1030. Il eſt certain du moins qu'il l'étoit en 1031.

Landulf errant & fugitif, fut remis à l'Empereur *Conrad I*, qui ne le rendit à ſon Egliſe, qu'après l'avoir gardé longtems en priſon.

Devenu ſage par ſes diſgraces, *Landulf* gouverna ſon Diocéſe avec beaucoup de douceur; fit bâtir auprès de ſa Ville, ſous le titre de Prieuré, l'Egliſe de S. *Victor*; & mourut aimé, pleuré, regrété de tout ſon Peuple.

EUSTATHE,

Noble Romain, que l'on croit avoir été Juge du Tribunal Patriarchal de Conſtantinople, fleuriſſoit en même teme que ceux dont je parle dans les Articles précédens.

Divers Ecrivains le donent pour un home très ſavant dans le Droit Romain & dans le Droit Canonique. Il eſt Auteur d'un Traité Grec, *De duobus Conſobrinis, qui duas Conſobrinas duxerint.*

POPPON,

ou

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

Landulf l'Ancien, Hiſtorien Milanois, qui vivoit en ce ſiècle (1). *Une Loi ſainte, un nouveau Commandement excellent, doné de Dieu, come l'ont aſſuré de ſaints Perſonages, & tous les Chretiens, tant juſtes que pécheurs* (2), *porte*, « *Que toute* » *perſone, quelque tort qu'elle* » *puiſſe avoir, puiſſe vaquer* » *ſurement à ſes affaires depuis* » *la premiere heure du Jeudi,* » *juſqu'à la première du Lun-* » *di: Que quiconque violera cette* » *Loi, c'eſt à dire la* Trève de » Dieu, *laquelle vient d'être éta-* » *blie depuis peu ſur la terre, ſoit* » *durant quelque tems, condam-* » *né ſans rémiſſion à l'exil, &* » *ſouffre dans ſon corps la peine* » *qu'il aura méritée; mais que* » *celui qui l'obſervera, ſoit, par* » *la miſéricorde de Dieu, déli-* » *vré de tous les liens de ſes* » *péchés* »! Dans l'impoſſibilité morale, où les Puiſſances temporelles étoient alors d'empêcher les ſuites funeſtes des Inimitiés particulières, les Evêques de France rendirent à l'Europe un grand ſervice, en ſe hâtant d'adopter & d'étendre l'heureux règlement du Clergé de Rouſſillon. Leur exemple, ſuivi dans preſque tout l'Occident Chretien, épargna bien du ſang & prévint bien des crimes. On apprend

(1) Hiſtor. Mediolan. Lib. II, C. 30.
(2) *Tam fidelibus quam infidelibus.*

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

ſuivit le choix, que *Conrad* fit d'*Ambroiſe* pour Archevêque de Milan; puiſque cet Hiſtorien dit que ce fut après avoir appris ce que l'Empereur avoit fait pour *Ambroiſe*, qu'*Aribert* prit des meſures pour dépoſer le Roi. Je ne vois pas pourquoi *Muratori* recule l'intruſion d'*Ambroiſe* à l'année ſuivante, & ſemble la vouloir mètre après le retour des Députés, envoiés au Comte de Champagne.

L'*Empereur*, dit encore cet *Annaliſte*, P. 114, *paſſa l'été dans les Montagnes, pour ſe garantir des grandes chaleurs; &, quand elles furent finies, il ſe rendit à Parme. Il y celèbra les fêtes de Noël. Mais le malheur ordinaire ne manqua pas d'arriver encore dans cette Ville. On peut permètre aux Hiſtoriens Allemans d'en attribuer la faute aux habitans: mais il m'eſt permis de la rejèter ſur le manque de diſcipline, ſur l'avidité, ſur la brutalité de leurs compatriotes. Il s'éleva, le jour même de Noël, une querèle entre les Allemans & les Parméſans.* Conrad, *Echanſon de l'Empereur, y fut tué. Toute l'point de ſecours de ſes Partiſans* (d'Allemagne).

Ce fut ſans doute, c'eſt *Muratori* qui continue, *un grand coup de Politique: mais on ne le lit pas ſans quelque horreur, quand on ſait que, ſi les Fils peuvent bien quelquefois ſe ſéparer de leurs Pères, pour ne point avoir part à leurs iniquités, ils ne peuvent jamais ſe diſpenſer de les honorer. Je laiſſe à d'autres à déeider, s'il doit jamais être permis à des Fils de s'emparer des Etats de leurs Pères, & de prendre les armes contre eux. Les motifs, qui firent révolter* Conrad *contre* Henri, *ſont rapportés par* Dodéchin; *& ſont une telle horreur, qu'on a peine à les croire vrais.* Henri, *n'aiant que du mépris pour ſa femme* Adélaïde, *la mit en priſon; permit à pluſieurs gens de lui faire violence; & ſollicita ſon fils* Conrad *de ſuivre leur exemple. Ce Prince aiant refuſé de ſe ſouiller de cette déteſtable infamie;* Henri dit, « *Qu'il* » *n'étoit pas ſon* » *Fils: mais celui d'un certain* » *Prince de Souabe, dont il a-* » *voit toutes les* » *manières* ». *On ne ſauroit douter*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Il ſe fit haïr des Moines, dit l'*Hiſtoire des Révolutions de l'Empire de Conſtantinople*, T. II, p. 183, *par des raiſons, qui font honeur à ſa politique. Il fit examiner quel revenu leur ſuffiſoit pour vivre conformément au vœu de pauvreté, qu'ils avoient fait. Il ne leur laiſſa que ce qui étoit néceſſaire, & appliqua le ſuperflu au profit de l'Etat. Cette entrepriſe cauſa bien des murmures. Les Moines ſoûtinrent*, « *Que l'Empereur ne pouvoit pas toucher à leurs biens ſans impiété & ſans ſacrilège* ». *Mais les Gens d'Etat prétendirent*, « *Que le Chef de la Société étoit en droit de réformer les abus partout où ils ſe trouvoient : Que les Moines trouvoient dans cet arrangement leur bien ſpirituel : Qu'en diminuant leurs richeſſes, on leur ôtoit l'occaſion de mener une vie trop mondaine, & d'inquiéter leurs Voiſins par des vexations & par des procès* ».

Dans une maladie cauſée par une chute de cheval, *Iſaac*, ſe croïant près de ſa fin, & ſe reprochant d'avoir détroné ſon

PAPES.

que ſon âge le pouvoit permettre. Il joignoit à ces vertus une douceur, une politeſſe, une bénignité, qui le rendoient cher aux perſones de tout age & de tout rang, & qui relevoient en lui ce que peut avoir de charmes une très belle figure, qu'il conſerva toute ſa vie.

Après ſes études achevées, il alloit ſouvent paſſer quelques jours avec ſes Parens au Chateau d'Egesheim. Ce fut dans un de ces voiages, qu'il eut un abſcès qui lui fit enfler la poitrine, la gorge & le viſage; & qui durant deux mois le réduiſit à l'extremité, ſans que les Médecins puſſent lui procurer aucun ſoulagement. Lorſqu'il étoit le plus mal, il vit en ſonge S. *Benoît*, qui deſcendoit du Ciel le long d'une échelle, & qui d'une croix, qu'il tenoit dans la main droite, touchoit ſucceſſivement toutes les parties occupées par l'abſcès, & chaſſoit l'humeur vers une oreille, où ſe faiſoit une ouverture. Réveillé par l'agitation de ce ſonge, il trouva qu'en effet l'abſcès s'étoit ouvert ſous une de ſes oreilles. La ſupuration s'acheva dans peu de jours; & bientôt il fut parfaitement gué-

PRINCES contemporains.

l'Abbé de Fulde y fut condamné, comme véritable auteur du trouble & du ſcandale.

Je finis ce que je me ſuis propoſé de dire ici, par copier quelques lignes du Ve Tome de la nouvelle *Introduction à l'Hiſtoire de l'Univers*, pp. 230 & 231. *Les Auteurs, qui ont écrit la vie de ce Prince* (Henri IV), *l'ont repréſenté d'une maniére très différente. Quelques-uns nous le dépeignent come un Tiran, & un home abandoné à toutes ſortes de débauches & de crimes, fruits de la trop grande complaiſance d'*Albert, *Archevêque de Brême. Ses Partiſans lui donent un caractère tout oppoſé, & en font un Prince modéré, ſage & prudent. Ceux qui en ont parlé avec impartialité, reconnoiſſent en lui plus de bones que de mauvaiſes qualités. Tels ſont* Otbert, *Evêque de Liége*, Waltram de Naumbourg, *& pluſieurs autres qui vivoient ſous le règne de cet Empereur. Les Hiſtoriens, attachés avec trop de ſcrupule aux prétentions de la Cour de Rome, n'ont point épargné* Henri *dans leurs Ecrits; & on s'apperçoit aiſément qu'ils ont cherché à le rendre odieux, pour juſtifier la conduite des Papes à ſon égard.*

SAVANS & Illuſtres.

PÉPON,

fait Patriarche d'Aquilée en 1016, meurt en 1044.

Il étoit Allemand; & les Empereurs *Henri I* & *Conrad I* l'aimèrent beaucoup.

Il obtint d'*Henri I* le droit de batre Monoie; & *Conrad I* lui dona, pour lui & ſes ſucceſſeurs, en Fief Souverain, la Marche de Frioul, qui rapportoit cent mille Ecus d'or.

Nous l'avons vu ſuivre *Henri* dans ſon Expédition de la Pouille, & commander une partie de l'Armée.

Brower, dans ſes *Annales de Trèves*, prétend que ce Patriarche d'Aquilée n'accompagna pas *Henri I* en Pouille; que ce fut *Poppon*, Archevêque de Maience; & D. *Mabillon* eſt du même ſentiment que cet Auteur. L'un & l'autre ont accuſé d'erreur *Sigonius*, en ce qu'il dit, « Qu'*Henri* » vint en Italie avec les Prélats » de Cologne & » d'Aquilée (*a*) ». Ce qui fonde leur accuſation eſt que *Léon d'Oſtie* dona au *Poppon* de la ſuite d'*Henri*, le titre d'Archevêque. Mais le Patriarchat d'Aquilée, qui n'a point

(*a*) *Cum* Piligrino *Colonienſi &* Poppone *Aquilejienſi Præſulibus.*

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

des paroles de *Landulf*, que la *Trève de Dieu* fut établie dans toute l'étendue de la Métropole de Milan, c'eſt à dire dans la Lombardie, la Ligurie, le Montferrat & le Piémont; & ce dut être en 1041, pour le plus tard; parcequ'après cette année l'Archevêque *Aribert* ne fut guère en état de tenir des Conciles.

1034.

PAR un *Diplôme* fait à Ratisbone, l'Archevêque & l'Egliſe de Ravenne reçoivent de l'Empereur le Comté de Faënze, pour en jouir de la même manière que l'Empereur en avoit joui juſqu'alors. *Conrad*, par cette Donation, récompenſoit apparemment l'Archevêque, de ce qu'il l'aidoit de toutes les Troupes de l'Exarchat, pour la guerre qu'il avoit alors dans le Roïaume de Bourgogne. *Hugue*, Comte de Bologne, l'étoit auſſi dans ce tems-là de Faënze; &, le 25 de Juin, en conſéquence du *Diplôme* de l'Empereur, il cède publiquement le Comté de Faënze à l'Archevêque *Gebhard*, qui l'inveſtit ſur le champ de la moitié. Nous voïons par là de plus en plus que les Papes n'avoient alors aucun pouvoir dans les Provinces, qui leur avoient été données par *Pepin le Bref*; & que *Armée Impériale prit les armes, & mit cruellement en œuvre le fer & le feu contre cette Ville infortunée. L'Empereur voulut de plus, après que l'incendie fut ceſſé, que l'on abattît une grande partie des murailles de la Ville, afin que les Peuples d'Italie appriſſent à ſe laiſſer dévorer tous vivans par les Ultramontains. Je ne ſais comment accorder ce fait* (que *Wippon* fournit) *avec ce qu'écrit* Donizon (dans la *Vie de Mathilde*, Liv. I, Ch. 10). *Il dit*, « *Que l'*» *Empereur aſſié-* » *gea Parme; &* » *qu'il y perdit* » *quelques-uns de* » *ceux qu'il ai-* » *moit le plus:* » *Qu'il ordona*, » *pour cette rai-* » *ſon*, à Boniface, *Marquis de* » *Toſcane*, *d'ac-* » *courir avec ſes* » *troupes pour l'ai-* » *der à prendre* » *cette Ville ob-* » *ſtinée dans ſa ré-* » *volte: Qu'à l'ar-* » *rivée du Mar-* » *quis*, *les Parmé-* » *ſans perdirent* » *courage*, *& vin-* » *rent ſe jéter aux* » *pieds de l'Empe-* » *reur: Qu'enſuite* » Boniface *fit un* » *nouveau ſerment* » *de fidélité: Que* » *l'Empereur*, *en* » *conſéquence*, *or-* » *dona que la Mar-* » *che* (de Toſca-» ne) *appartînt au* *qu'*Adélaïde *n'aît été traitée indignement par l'Empereur ſon mari. Deux Conciles, devant leſquels elle l'accuſa des outrages qu'elle avoit ſoufferts, en font foi. D'ailleurs, il eſt certain, puiſque tous les Ecrivains en conviènent, que* Conrad *étoit humble, modeſte, bon; & l'on peut croire qu'il avoit auſſi des ſujets d'être peu content de ſon Père. Si réellement* Henri *lui propoſa le crime, que l'on dit, un pareil Père mériteroit ſans doute d'être mis au rang des Fous & des Furieux.*

Je ne veux point révoquer en doute les vertus de *Conrad*, ni la bonefoi d'*Adélaïde*: mais je dois avertir qu'on ne ſauroit, ſans pécher contre le bon ſens & l'équité, croire d'*Henri III* tout le mal, qu'en diſent des Ecrivains, dont l'eſprit de Parti conduiſoit la plume; & qui, comme on vient de voir que le Prêtre *Berthold* a fait, ont bien oſé donner la révolte d'un Fils contre ſon Père pour être l'ouvrage de la grace de Dieu.

Muratori continue: *Quoi qu'il en puiſſe être*, Conrad, *étant en Italie avec ſon Père, alla dans le Pié-*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

prédeceſſeur, réſolut de faire pénitence; & pour cet effet, d'abdiquer, & d'entrer en Religion. Son frère *Jean Comnène*, auquel il offrit la Courone, l'aiant refuſée; il fit choix pour ſon ſucceſſeur de *Conſtantin Ducas*, auquel il recommanda ſa famille. *Conſtantin* ſe rendit aux inſtances de l'Empereur, & lui promit de remplir ſes intentions.

Après ſa ſanté rétablie, *Iſaac* parut balancer. *Pſellus* l'affermit dans ſes pieux deſſeins; & ſe fit aider par un Prélat, qui détermina l'Empereur à ſacrifier tout au ſoin de ſon ſalut. *Iſaac* dépoſa les ornemens Impériaux, mit la Courone ſur la tête de *Conſtantin*, & ſe retira dans le Monaſtere de Studе. Il y vécut un an au plus, & mourut chrétiennement. Sa Femme & ſa Fille avoient imité ſon exemple, en ſe faiſant Religieuſes.

CONSTANTIN XII, dit DUCAS,

remplace en 1059 *Iſaac Comnène*, & meurt en Mai 1067.

Réglé dans ſes mœurs, Protecteur de la Juſtice, il ſe montra ſi ſenſible aux plaintes des Peuples, qu'il ſupprima pluſieurs impôts onéreux. Il ſe déclara auſſi le Protecteur des Savans, & fonda à Conſtantinople une Ecole publique, où l'on enſeignoit les Belles-Lettres, la Philoſophie, la Médecine, & la Juriſprudence. Il y établit des Profeſſeurs, & leur aſſigna des gages conſidérables. Il ne ſe diſtingua pas moins par ſa libéralité envers les Pauvres, & par ſa piété envers Dieu. Il fit bâtir pluſieurs Egliſes, & Monaſteres, & combla de biens celui de Studе. Il ſe montra auſſi fort zélé pour la Religion, & pour la Diſcipline Eccléſiaſtique. Il ſe déclara le Protecteur de la Foi Orthodoxe, & le Défenſeur de l'Egliſe contre les Hérétiques. Il fit aſſembler un Concile, où Jean Xiphilin, Patriarche de Conſtantinople, condamna les erreurs de Jean Italus, & de pluſieurs autres Hérétiques. Il fit auſſi aſſembler un autre Concile, où Nicéphore, Evêque d'Héraclée, fut dépoſé, & excommunié, pour avoir voulu uſurper le Patriarchat de Conſtantinople. Il fit auſſi dépoſer Léon, Evêque de Synnade, & Nicétas, Evêque de Nicomédie, pour avoir favoriſé les erreurs de Jean Italus. Il fit auſſi dépoſer Eutrope, Evêque de Cyzique, pour avoir favoriſé les erreurs de Nicéphore, Evêque d'Héraclée. Il fit auſſi dépoſer Théodore, Evêque de Nicée, pour avoir favoriſé les erreurs de Nicéphore, Evêque d'Héraclée. Il fit auſſi dépoſer Théodore, Evêque de Nicée, pour avoir favoriſé les erreurs de Nicéphore, Evêque d'Héraclée.

PAPES.

ri. Le goût de ſon ſiècle pour le merveilleux lui fit regarder ſa guériſon come miraculeuſe; & l'affection, qu'il tenoit de tous ſes Parens pour l'Ordre de S. *Benoit*, en fut conſidérablement augmentée.

Les *Bénédictins* le réclament come aiant été des leurs; & c'eſt à ce titre, que D. *Mabillon* a mis dans les *Actes des Saints* de ſon Ordre, outre les *Vies* de ce ſaint Pape, écrites par *Wibert*, Archidiacre de Toul & ſon condiſciple à l'Ecole de cette Egliſe, & par *Brunon*, Evêque de Segni, quelques autres Pièces, qui le concernent. *Ce fut ſans doute*, dit l'*Hiſtoire Littéraire de la France*, T. VII, p. 459, *pendant le cours de ſes études, qu'il embraſſa la vie monaſtique, pluſtôt à S. Evre de Toul qu'ailleurs. Il eſt certain qu'il fut Moine, puiſqu'il le dit lui-même; & l'on ne voit point d'autre tems que celui de ſa jeuneſſe, auquel il ait pu embraſſer cet Etat.* Malheureuſement pour cette aſſertion faite avec tant d'aſſurance, ce n'eſt dans aucun de ſes Ouvrages que *Léon IX* dit qu'il avoit été Moine. On le lui fait dire dans une *Relation de ſa mort*, que D. *Mabillon* a fait impri-

PRINCES contemporains.

On ne peut cependant ſe diſſimuler qu'il n'eût de grands vices: mais en même tems on eſt obligé de reconnoître ſes grandes qualités du corps & de l'eſprit. L'ambition des Papes, & la jalouſie des Princes Saxons contre la Maiſon de Franconie lui ſuſcitèrent des guerres cruelles, qui bouleverſèrent l'Empire (le Roiaume de Germanie), *& penſèrent cauſer ſa ruine. Au milieu de tant de traverſes, on eut cependant lieu de juger que le règne d'*Henri *auroit été des plus glorieux, ſi la Fortune n'eût pas cherché à l'accabler par des malheurs de toute eſpèce. On admira plus d'une fois ſa valeur, ſon activité, ſa patience, ſa générosité, ſa clémence, ſon amour pour les Peuples, & ſa fermeté dans les diſgraces. Son incontinence eſt le plus grand défaut, qu'on puiſſe lui reprocher; & la paſſion, qu'il avoit pour le Sexe, lui fit commettre pluſieurs injuſtices.*

Tout cela n'offre rien que de vrai: mais il ne nous découvre pas la véritable ſource des malheurs de ce Prince. Elle étoit en lui-même. Ses Ennemis le connurent; & leur méchanceté l'accabla. Né propre à briller à la tête d'un gouverne-

SAVANS & Illuſtres.

ſous lui de Métropoles, eſt-il autre choſe en effet qu'un Archevêché? La juſtification de *Sigonius* ſe trouve dans un *Plaid*, qu'*Henri*, qui venoit d'arriver en Italie, tint à Vérone, le 6 de Décembre 1021. Pluſieurs Prélats & divers Seigneurs aſſiſterent à ce *Plaid* avec voix délibérative. Les premiers des Aſſeſſeurs Eccléſiaſtiques furent notre *Poppon*, *Piligrin*, Archevêque de Cologne, *Aribert*, Archevêque de Milan (*b*).

J'ai parlé dans l'*Epoque* précédente, ſous l'année 1023, du procès, que *Poppon* intenta devant *Benoît VIII* au Patriarche de Grado; de la perte de ce procès; & de l'Expédition que *Poppon* fit enſuite avec ſes Troupes dans l'Ile de Grado.

Le 11 de Juillet 1031, en préſence du Pape *Jean XX*, de deux Cardinaux & de 12 Evêques, *Poppon* dédia, ſous l'invocation de la Vierge & des ſaints Martirs *Hermagoras* & *Fortunat*, la magnifique B-

(*b*) *Domnus* Poppo *ſanctæ Aquilegenſis Eccleſiæ Patriarcha*; Pelegrinus *Colonienſis*, Eribertus *Mediolanenſis*, *ſanctarum Dei Eccleſiarum Archiepiſcopi.*

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I,

ces Provinces étoient réunies au Roïaume d'Italie.

Une Armée considérable de Pisans passe en Afrique, & s'empare de *Bone*. C'est l'ancienne *Hippone*, dont S. *Augustin* étoit Evêque. La Couronne du Roi de cette Ville est envoïée à l'Empereur.

Boniface, Duc & Marquis de Toscane, & sa femme *Richilde* prènent à Bail féodal d'*Irgon*, Evêque de Modène, les Châteaux de Clagnano & de Savignano; & cèdent à l'Eglise de Modène les *Courts* & Châteaux de Bazovara & de Fossato del Re.

Par un *Diplôme* expédié, peut-être cette année, à Ratisbone, l'Empereur confirme tous les Biens de l'Abbaïe de Ste *Marie* de Florence (1).

1035.

ADALBE'RON, Duc de Carinthie & d'Istrie & Marquis de Vérone, encourt la disgrace de l'Empereur, qui le dépouille de ses Dignités, & qui les done à son cousin *Conrad*,

(1) Ce *Diplôme*, rapporté par le P. *Puccinelli* dans son *Histoire* de cette Abbaïe, est daté, *Le II des Nones* (le 6) *de Mai, Inditïon II, l'An de l'Incarnation du Seigneur MXXXIV, & l'An X du règne du Seigneur* Conrad second, *& VIII de son Empire.* Ces différentes dates ne sont pas d'accord; ce qui fait qu'on ne sait pas si ce *Diplôme* n'est pas de cette année, où l'on contoit au mois de Mai l'*Indiction I.*

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

» *Marquis; & que* » *même il jura de* » *lui conserver,* » *sans fraude, la* » *vie & ses dignités*». *Ce serment de l'Empereur étoit une chose véritablement extraordinaire; & le même Poète dit:* Aucun Duc ne mérita jamais de faire un Traité si glorieux; & ce serment fut rédigé par écrit. *Il paroît même que* Donizon *en avoit l'Acte sous les ieux.*

Wippon nous a transmis les choses qu'il avoit vues, & peut-être les écrivoit-il à mesure qu'elles arrivoient. *Donizon*, qui composa son *Poème* vers la fin de la vie de la Comtesse *Mathilde*, ne parle de ce qui concerne le Père & les Ancêtres de cette Princesse que d'après des ouis-dire; & l'on ne sauroit douter qu'il n'ait souvent été trompé par de faux rapports. Il me paroît donc que, pour l'affaire de Parme, il faut s'en tenir au récit de *Wippon*, qui ne parle ni de siége ni de secours amené par *Boniface*. A l'égard du Traité que ce Marquis fit avec l'Empereur, il fut sans doute le fruit de quelque autre service important, que rien ne nous fait connoître.

mont prendre possession des biens de la Comtesse Adélaïde (Marquise de Suse) *son aïeule* (maternelle). *La Comtesse* Mathilde, *ou quelqu'un des siens, saisit cette occasion pour séduire ce Prince, en offrant de le faire Roi d'Italie. La vue d'une Couronne est pour les Fils d'*Adam *un Enchantement, qui n'a que trop de puissance. La manœuvre cependant ne se fit pas avec assés de secret.* Henri, *qui perça le mistère, usa de ruse pour rappeller son Fils, qu'il fit emprisoner.* Conrad *trouva moïen* (*Berthold* ajoute, *par la miséricorde de Dieu*) *de se sauver; & de se retirer auprès de la Comtesse* Mathilde, *qui l'envoïa demander au Pape* Urbain II *l'absolution des Censures* (prononcées contre *Henri III* & ses Partisans); *ce qu'il obtint sans beaucoup de peine. Un Fils, orné de si belles qualités, s'éloigner d'auprès de son Père! C'est ce qui fit d'autant plus de bruit, qu'on affecta de répandre de tous côtés les paroles échapées contre lui de la bouche de l'Empereur.* (Il est mê-

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

teur des Lètres, Ami de la Juſtice, & jugeant lui-même les Procès des Particuliers : mais n'aiant d'ailleurs aucun talent pour gouverner un grand Etat, *Conſtantin Ducas* fut un Prince au deſſous du médiocre.

Il s'eſt rendu recommandable par ſa reconnoiſſance pour ſon prédéceſſeur. Il alloit ſouvent le voir, l'appelloit ſon Seigneur & ſon Empereur, & le faiſoit toujours mètre à la première place. Il eut auſſi toujours beaucoup d'attentions pour toute la famille de cet Empereur.

Il haïſſoit la guerre ; &, pluſtôt que de combatre les Barbares, il achetoit la paix. Ils en devinrent inſolens; & les Soldats de l'Empire, faute d'être emploïés, & faute d'égards pour eux de la part de la Cour, perdirent beaucoup de leur valeur.

La Méſopotamie, la Chaldée, l'Ibérie, la Mélitène & l'Arménie furent expoſées impunément aux ravages des Turcs. Les Uliens, Peuple Tartare, paſſèrent le Danube, batirent les Généraux Grecs, & pillèrent la Grèce & la Maçédoine. Ils

mer. Mais cette Relation, qui paroit être du tems, eſt anonime ; &, ſon Auteur n'étant pas connu, ſon autorité ne peut être que médiocre. Cr me cependant elle paroit contemporaine, on peut la croire de quelque Moine Italien, dont *Richer*, Abbé du Mont-Caſſin, par qui *Léon IX* voulut être aſſiſté dans ſa dernière maladie, étoit accompagné : mais il ſe peut auſſi qu'elle ait été faite dans un tems poſtérieur, ſur une tradition conſervée, ſoit à Rome, ſoit au Mont-Caſſin. En tout cas, il faudroit avoir l'original même, afin de s'aſſurer que les paroles, par leſquelles *Léon IX* ſe dit Moine, ſont de l'Auteur de la Relation. Elles ont tout l'air d'être une interpolation faite depuis qu'on ſe fut aviſé de vouloir que ce Pape eût été Bénédictin. Ces mêmes paroles ſont ce que D. *Mabillon* apporte de plus fort en faveur de cette opinion, rejetée par les *Bollandiſtes*. De tout ce qu'il avance d'ailleurs pour l'établir, il me ſemble que rien ne peut la prouver, pour quiconque fait attention que *Wibert* n'en parle point, que le Pape *Victor III*, auparavant *Didier*, Ab-

ment abſolu, dont tous les Sujets euſſent plié volontairement ſous le joug ; il manquoit des qualités neceſſaires au Chef d'un Gouvernement, qui dès lors étoit Ariſtocratique, come il l'eſt encore à préſent ; au Souverain de Vaſſaux indociles & trop puiſſans pour être ſoumis autrement que par une très grande ſupériorité de forces, ou par une Politique tranſcendante. *Henri* manquoit ſurtout de ce ſang froid, qui fait les Politiques ; qui ſait meſurer ſes forces & celles des autres, diviſées, ou réunies ; qui forme & digère des plans, & les exécute à travers mille obſtacles ; qui ne baiſſe quelquefois la tête, que pour la relever enſuite avec plus d'aſſurance ; qui ne ſe roidit jamais plus contre les difficultés, que quand il y cède ; qui ſait choiſir ſes Conſeillers, ſes Miniſtres, ſes Amis & ſes Ennemis. *Henri* périt, & devoit périr. Tout Prince, qui lui reſſemblera, placé dans les mêmes circonſtances, & ſe conduiſant come il a fait, périra come lui.

HENRI V,

que ſon père *Henri IV* s'étoit fait aſſocier à la Cou-

glite, qu'il avoit fait bâtir, avec un Palais à côté, dans ſa Ville d'Aquilée. Depuis, il établit dans cette Egliſe 20 Chanoines, & leur dona des revenus très conſidérables en Terres.

Au reſte, il ne perdit jamais de vue ſon deſſein d'aſſujètir l'Egliſe de Grado. Ce fut pour cet effet, qu'il obtint en 1027 du Pape *Jean XIX* une *Bulle*, qui déclaroit le Siège de Grado Suffragant de la Métropole d'Aquilée. Nous allons apprendre d'*André Dandolo* ce que *Poppon* fit en conſéquence. *L'An* 1044, *Indiction XII*, Poppon, *Patriarche d'Aquilée.... entre furtivement à Grado, commet des choſes abominables, brûle des Egliſes, en enleve quantité de Reliques qu'il y trouve.* (Le Doge) Dominique Contarino, *& le Patriarche* Urſe *écrivent au ſujet de ces horribles excès au Pape* Benoit IX : *mais, avant que* Poppon *eût été puni de ſes forfaits, il meure honteuſement ſans Confeſſion & ſans Viatique. Le Doge cependant & le Patriarche envoient* Benoît, *Abbé de la Trinité de Brondolo*, Jean Stornati *& le Clerc* Gregoire *au Pape ; & ces Députés re-*

EVENEMENS ſous le règne de CONRAD I.

Duc de Franconie, dont le père *Conrad* les avoit autrefois poſsèdées. Ce jeune *Conrad* avoit diſputé la Courone de Germanie à l'Empereur; &, n'aiant pas vu de bon œil qu'on le lui préférât, il avoit cauſé quelques troubles en Allemagne en 1025. Depuis, il n'avoit fait voir que très peu d'attachement pour l'Empereur: mais, après en avoir obtenu le Duché de Carinthie & d'Iſtrie, & la Marche de Vérone, il ne ceſſa pas, tant qu'il vécut, de ſervir avec fidélité ce Prince, & l'Empereur *Henri II*, ſon fils.

Les *Walvaſſeurs* de Milan, las de ſupporter les hauteurs de l'Archevêque *Aribert*, ſe révoltent. Après avoir inutilement emploïé les bones manières pour les ramener à leur devôir, le Prélat prend les armes. On en vient aux mains dans la Ville même. Les *Walvaſſeurs* ſont vaincus, & ſortent de la Ville. Ceux du Territoire arment en leur faveur, & les Habitans de Lodi s'y joignent. Ce fut la première éteincelle d'un feu qui ſe répandit dans toute l'Italie. *Herman Contract* dit, « Qu'en » cette année, les petits Gen» tilshomes s'unirent entre » eux, pour ſe révolter con» tre leurs Seigneurs, qui vou» loient vivre à leur mode &

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

VACANCE DE L'EMPIRE, depuis le 4 de Juin 1039, juſqu'au 25 de Décembre 1046.

HENRI II, dit LE NOIR, ou BARBE NOIRE, fils de l'Empereur *Conrad I* & de *Giſèle* de Souabe, eſt élu Roi de Germanie IIIe du nom en 1026, par les ſoins de ſon Père. Il eſt ſacré & couroné le jour de Paque 1028 à Aix-la-Chapelle, par l'Archevêque de Cologne. Il eſt reconnu Roi des Deux-Bourgognes pendant l'automne de 1038, par la démiſſion de ſon Père; & lui ſuccède au Roïaume de Germanie en 1039. Il devient Roi d'Italie la même année, ou la ſuivante. Le Pape *Clément II*, intronisé le jour de Noël 1046, le ſacre & le courone Empereur le même jour. Il meurt le 5 d'Octobre 1056.

Dans le ſiècle ſuivant (le XIIe ſiècle), dit *Muratori*, T. VI, p. 120, *on répandit en Italie un conte aſſés curieux au ſujet du Roi* Henri II. Godefroi de Viterbe (dans ſon *Pan*me aſſés vraiſemblable qu'on ſuppoſa ce propos inſenſé, pour rendre la perſone d'*Henri* plus odieuſe, & faire trouver iouable la conduite de *Conrad*). *Beaucoup de gens furent indignés de ce propos; & prirent le Parti des Catholiques.... On fit enſuite aller* Conrad *à Milan.* Anſelme III, *Archevêque Catholique de cette Ville, le courona Roi d'Italie, d'abord à Monza, puis à Milan dans la Baſilique de S.* Ambroiſe.

L'Hiſtorien Milanois *Barthelmi Zucchio* n'a pas ſu, quoique Monza fût ſa patrie, que *Conrad* avoit été couroné dans cette Ville: mais c'eſt un fait attesté par un contemporain, par *Landulf le Jeune*, qui, dans ſon *Hiſtoire de Milan*, Ch. 1, dit: *Le Roi* Conon (c'eſt à dire *Conrad*) *qui, du vivant de ſon Père, fut couroné à Monza, & dans l'Egliſe de S.* Ambroiſe, *par une manœuvre* (per contractationem) *de la Comteſſe* Mathilde *& par les mains d'*Anſelme de Rho, *&c.*

L'on voit par ces paroles, que ce n'eſt pas ſans fondement, que *Muratori* met la révolte de *Conrad*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

euſſent porté plus loin la déſolation, ſans une maladie contagieuſe, qui diminua leur nombre ſi conſidérablement, que les Bulgares & les Patzinaces en aiant attaqué le reſte, n'eurent pas de peine à le détruire.

Au commencement du règne de *Ducas*, quelques Seigneurs, jaloux de ſon élévation, conſpirèrent contre lui. Le complot découvert leur coûta leurs biens.

Près de mourir, ce Prince déclara ſes trois Fils Empereurs : mais, come ils étoient fort jeunes, il voulut que l'Impératrice *Eudocie*, leur mère, eut la principale autorité, ſous l'engagement, qu'il lui fit contracter par écrit, de ne ſe point remarier. Il voulut auſſi que les Sénateurs promiſſent par écrit, de ne point reconnoître d'autres Empereurs, que ſes Fils. Les deux Actes furent dépoſés entre les mains du Patriarche *Xiphilin*.

EUDOCIE ; MICHEL VII, dit DUCAS, & ſurnomé PARAPINACE ;

PAPES.

bé du Mont-Caſſin, & le Cardinal *Léon d'Oſtie*, Moine du même Monaſtère, dont l'un avoit connu *Léon IX*, & l'autre vivoit dans le même tems, & qui l'un & l'autre en parlent amplement, ne diſent rien qui faſſe ſoupçoner qu'il eut été de leur Ordre ; & que l'Abbé *Trithème* eſt le premier qui l'ait dit dans ſa *Chronique d'Hirſauge*, à l'année 1048. J'ajoute que de la manière dont en parle D. *Mabillon*, il ne paroît pas lui-même en être fort perſuadé. Tout ce qui peut, à mon avis, réſulter de ce qu'il dit à ce ſujet, c'eſt que *Léon IX*, aimant extrêmement les Bénédictins, s'étoit fait aſſocier, à titre de Confrère, à pluſieurs de leurs Maiſons. Cette ſorte de Confraternité, dont j'ai, dans cette Epoque, occaſion de parler ailleurs, pouvoit alors être dans l'Ordre de S. *Benoît*, ce qu'a depuis été pour les Séculiers dans celui de S. *François*, ce qu'on en appelle le *Tiers-Ordre*.

Ce qui ne ſouffre aucune difficulté, c'eſt que *Berthold* admit *Brunon* dans ſon Clergé. Cet Evêque eut pour ſucceſſeur *Herimanne*, ou *Herman*, auquel *Brunon* crut devoir la même obéiſſance, qu'à

PRINCES contemporains.

tone de Germanie en 1097, ſe révolte en 1105, uſurpe toute l'autorité dans le Roiaume de Germanie, & fait dépoſer ſon Père dans une Diète de Maience au commencement de 1106. Ce Prince étant mort le 10 d'Août de la même année, il lui ſuccède légitimement ; & meurt à Utrecht, d'un abſcès au bras, le 23 de Mai 1125.

Je ne dis rien ici de ce Prince, parceque la néceſſité de rapporter la ſuite & la concluſion de l'Affaire des Inveſtitures, m'obligera de paſſer en revue tout ſon règne.

INTERREGNE

depuis le 23 de Mai 1125, juſqu'au 30 d'Août de la même année.

LOTHAIRE II, Duc de Saxe depuis 1106, eſt élu Roi de Germanie le 30 d'Août 1125 par les intrigues d'*Albert*, Archevêque de Maience ; & ſacré & couronné à Aix-la-Chapelle le 13 de Septembre ſuivant, par l'Archevêque de Cologne, avec ſa Femme *Richenza* ou *Rebecca*. Il meurt à Bretten en Bavière le 3 de Décembre 1137.

Henri V n'aiant point laiſſé de Fils, & n'aiant rien ordonné touchant ſa

SAVANS & Illuſtres.

vient avec la révocation du Privilége, obtenu par Poppon, *l'ordre de reſtituer ce qu'il avoit pris, & la confirmation du Patriarchat de Grado. Le Doge alors donna ſes ſoins à rétablir la Ville de Grado preſque ruinée.*

Ce fut dans un Concile, que *Benoît IX* accorda ce que les Députés de Veniſe lui demandoient.

ARIBERT D'ANTIMIANO, fait Archevêque de Milan en 1018, meurt en 1045.

Muratori, de même que la plus part des anciens Hiſtoriens, dont je traduis divers paſſages, le nome *Héribere*. On le trouve auſſi nomé *Hérebert*, *Eribert*, *Hériſpert* & *Hérenſpert*. Mais on voit par beaucoup de *Chartes*, qu'il ſignoit *Aribertus*.

Il étoit d'une très noble famille Lombarde, & né dans le lieu d'Antimiano, près de Novare.

L'année de ſon élévation à l'Epiſcopat eſt fixée par l'*Annaliſte Saxon*, qui dit, ſous l'année 1018 : *L'Archevêque de Milan* (Arnulf II) *meurt.* Aribert, *Prévôt de cette Egliſe, lui ſuccède.* Un *Plaid* du mois de Novembre de l'*Indiction II*, c'eſt à dire 1018, prouve

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I,

» les opprimer ». *Wippon* dit auſſi, « Que, dans ce tems, » l'Italie fut dans une confu- » ſion, dont on n'avoit jamais » entendu parler; Que tous » les *Walvaſſeurs* & les Gen- » tilshomes ſubalternes s'uni- » rent contre leurs Seigneurs, » & tous les Inférieurs contre » leurs Supérieurs; & que, » s'ils recevoient d'eux quel- » que tort, ils réſolurent d'en » tirer vangeance ». Ils diſoient que *ſi leur Empereur refuſoit de venir à leur ſecours, ils ſe feroient juſtice eux-mêmes.* La pluſpart des membres de la Haute Nobleſſe ſe conduiſoient à l'égard de leurs Vaſſaux, de la même manière que l'Archevêque de Milan à l'égard des ſiens. Ils exigeoient d'eux beaucoup au delà du ſervice, que leurs Fiefs devoient. Voila pourquoi la révolte des *Walvaſſeurs* de Milan fut pour les Inférieurs, dans toute l'Italie, le ſignal de la révolte contre leurs Supérieurs. Mais ce ne fut point à leur exemple, come *Sigonius* l'a cru, que le Peuple de Crémone arma contre ſon Evêque. La choſe étoit arrivée dès le tems de l'Empereur *Henri I*, ainſi qu'on l'apprend de la *Chronique* de *Sigard*, Evêque de la même Ville. Celui dont il s'agit s'appelloit *Landulf*, & mourut en 1031. Come il vexoit

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

théon) paroît avoir été le premier à le mettre en crédit. L'Extrait que j'en vais faire pourra ſervir à l'amuſement des Lecteurs.

Un Comte Lupold, *ayant encouru la diſgrace de l'Empereur* Conrad, *alla, ſuivi de ſa Femme, vivre inconnu dans une Cabane au milieu d'une Forêt. Cette fable fit fortune en Italie; & des Généalogiſtes impoſteurs l'appliquèrent depuis, ſous d'autres noms, à quelques Maiſons nobles. Dans la ſuite* Conrad *s'égare à la chaſſe, & paſſe la nuit dans cette Cabane. Cette nuit-là même, la Femme de* Lupold *accouche d'un Fils.* Conrad, *dans le même tems, a l'oreille frapée des premiers cris de l'Enfant, & d'une voix du Ciel, qui lui crie:* Conrad, ce nouveau né ſera ton Gendre. *Il ſe lève, quand il en eſt tems, & charge deux de ſes Domeſtiques d'enlever l'Enfant & de le tuer. La pitié prévalut chés eux à l'obéiſſance. Ils le laiſsèrent en vie ſur un arbre. Un certain Duc, paſſant par là, le prit; le fit élever; & le voiant croître en ſens ainſi qu'en beauté, l'adopte pour Fils. L'Empereur, examinant ce jeune home, ſoupçonna* ſur le comte de *Mathilde.* C'eſt auſſi ce qui ſuit de ces autres paroles de *Berthold*, qui ne ſont pas éloignées de ce que j'en ai rapporté plus haut. *En Lombardie*, Conrad, *fils du Roi* Henri, *fut trompé par une ruſe de ſon Père, & mis en priſon: mais, par la miſéricorde de Dieu, il en fut délivré, & fut couronné Roi par l'Archevêque de Milan, & par les autres* Fidèles *de S.* Pierre, *du conſentement de* Welf, *Duc d'Italie, & de* Mathilde *ſa très chère femme:* (annuente *Welpho*, Duce Italiæ, & *Mathilde* ejus chariſſima conjuge).

A la fin de ce qui concerne l'an 1093, le même Hiſtorien dit: *Le vénérable* Anſelme, *Archevêque de Milan, lequel avoit un très grand zèle pour la cauſe de S.* Pierre; *& qui dernièrement avoit couronné* Conrad *Roi, fit une fin très louable; & cauſa, par ſa mort, beaucoup de chagrin à tous les* Fidèles *de S.* Pierre. *Il eut pour ſucceſſeur* Arnold (il faut *Arnulf*) de la Porte d'Argent.

A l'occaſion de la mort d'*Anſelme*, *Muratori* dit, p. 311: *Come dans ces tems-là les*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

ANDRONIC DUCAS ; CONSTANTIN DUCAS ; & ROMAIN DIOGENE.

Auſſitôt après la mort de *Conſtantin Ducas*, en Mai 1067, ſa veuve *Eudocie* eſt proclamée Souveraine de l'Empire ; & ſes trois fils, *Michel*, *Andronic* & *Conſtantin* ſont proclamés Empereurs. Elle règne avec eux juſqu'au 1 de Janv. 1068, qu'elle fait proclamer Empereur *Romain Diogène*, qu'elle avoit épouſé la nuit d'auparavant. Elle règne avec lui, ſans faire part du Gouvernement à ſes Fils, juſque vers la fin de 1075, que ſon fils *Michel* ſe fait proclamer ſeul Empereur, & l'exile. *Romain Diogène* ſe ſoûtient, une partie de l'année ſuivante, les armes à la main ; &, vaincu dans une derniere bataille, il eſt fait priſonier. On lui crève les yeux, & l'on le renferme dans un Monaſtère de l'Ile de Proté. *Michel* règne ſeul, ſans faire part de l'Empire à ſes Frères, juſqu'au 31 de Mars 1078, qu'il

PAPES.

Berthold ; & près duquel il prit vivement la défenſe des Moines de S. *Evre*, contre qui leurs ennemis avoient indiſpoſé le nouvel Evêque. Les prieres & les ſoins de *Brunon* firent revenir *Herimanne* ſur leur compte, & l'engagérent à leur confirmer une Prebende de ſa Cathédrale, qui leur avoit été donée par ſes predeceſſeurs.

Peu de tems après, il fut, en 1024, envoté par ſes Pareus à la Cour de *Conrad*, Duc de Franconie, ſon couſin, qui venoit d'être élu Roi de Germanie. Il s'y fit aimer de tout le monde ; & l'eſtime, que ſes vertus lui procurérent, fut cauſe que, pour le diſtinguer de pluſieurs autres jeunes Seigneurs, qui portoient le même nom que lui, les Courtiſans le nomérent *le Bon Brunon*. La maturité de ſon eſprit, égalant ſes qualités aimables, *Conrad* & la Reine *Giſèle*, ſa femme, prirent tant de confiance en lui, qu'ils l'admirent dans tous leurs Conſeils ; & que, dans des affaires très importantes, ils ſe décidérent ſouvent par ſes avis. Leur deſſein étoit de le pourvoir de quelqu'un des plus conſidérables & des plus

PRINCES contemporains.

ſucceſſion ; *Albert*, Archevêque de Maience, en vertu d'un ancien Privilege, ſi l'on en croit *Otton de Friſinghen*, ou pluſtôt dans ſa qualité d'Archichancelier du Roiaume de Germanie, convoqua la Diète des Princes à Maience. On a pu voir dans l'Article de *Conrad III*, Roi d'Italie, quels furent ceux que l'on mit ſur les rangs come dignes de la Courone. *Frédéric* & *Conrad de Hohenſtauffen*, Frères, l'un Duc de Souabe & l'autre de Franconie, & Neveux d'*Henri IV* par ſa ſœur *Agnès*, paroiſſoient avoir plus de droit à la Courone qu'aucun autre Prince. Mais *Albert*, Archevêque de Maience, étoit ennemi de la Maiſon de Franconie, & particuliérement du Duc *Frédéric*. Ses intrigues formérent un grand parti pour *Lothaire*, Duc de Saxe, qui *fut*, dit l'*Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire, &c. d'Allemagne*, p. 158, *proclamé Empereur d'une maniére aſſés indécente, principalement par la petite Nobleſſe.*

Frédéric & *Conrad* ſe retirérent mecontens de l'Aſſemblée, & refuſérent de reconnoître *Lothaire* pour Roi. *Conrad* paſſa même en

SAVANS & Illuſtres.

l'exactitude de l'*Annaliſte*. On y voit que *le Seigneur* Aribert, *Archevêque de la ſainte Egliſe de Milan*, & Alberic, *Evêque de la ſainte Egliſe de Come*, avoient ſur quelques Terres des prétentions, auxquelles ils renoncérent en faveur des Moines de S. *Ambroiſe* de Milan.

Ce qu'on verra cet Archevêque faire en 1027 pour mètre de ſon chef un Evêque ſur le ſiege de Lodi, done quelque idée de ſon caractère. Auſſi l'accuſe-t-on d'avoir été haut & dur : mais en même-tems il étoit très magnifique & très libéral. *Wippon*, dans ſa *Vie de Conrad le Salique*, au Chap. *Le Roi ſe retire dans les Montagnes à cauſe de la chaleur*, dit, en parlant des évenemens de l'année 1026 : *La chaleur fut en ce tems-là ſi grande en Italie, que beaucoup d'animaux & quantité d'hommes furent en danger d'en mourir. Le Roi* Conrad, *ne cédant qu'à Dieu ſeul & aux chaleurs de l'Eté*, *paſſa la Toſa* (Riviere qui ſe décharge dans le Lac Majeur) *pour trouver un air tempéré dans des lieux couverts ; & ſe retira ſur les Montagnes. Là*,

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

extraordinairement le Peuple de ſa Ville, le Peuple le chaſſa, détruiſit ſon Palais, dont il avoit fait une eſpèce de Forteresſe en l'entourant d'une double enceinte de murs garnis de tours, & maltraita beaucoup les Chanoines, qui n'en avoient pas mieux agi que leur Evêque.

La Comteſſe *Richilde*, Ducheſſe & Marquiſe de Toſcane, fait à l'Egliſe de Gonzaga, le 28 d'Avril, une Donation que le Duc & Marquis *Boniface*, ſon mari, confirme par le même acte (1).

1036.

Les Vaſſaux de l'Archevêque de Milan, unis à ceux de différens Evêques, ou Princes, & le Peuple de Lodi continuent la guerre. Il ſe livre en pleine campagne une bataille, qui fait périr beaucoup de monde des deux parts. *Alric*, Evêque d'Aſti, qui comandoit lui-même les Troupes, qu'il avoit fournies à l'Archevêque, reçoit dans cette Action une bleſſure, dont il meurt quelques jours après, d'une mort, qu'on ne peut pas regarder come épiſcopale. La nuit ſépare les Combatans : mais l'Archevêque & ſes Alliés ſe retirent batus. Ces troubles cauſent de

(1) La *Charte* en eſt imprimée dans l'*Hiſtoire de Polirone* du P. *Bacchini*.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

çona que ce pouvoit être l'Enfant, qu'il avoit ordoné que l'on tuât. Peut-être ſavoit-il comment le Duc l'avoit trouvé. Sous prétexte de le vouloir avancer, il le mit au nombre de ſes Courtiſans. Il écrivit enſuite un jour à l'Impératrice Giſèle, une Lètre, par laquelle il lui recommandoit de faire mourir ſur le champ celui qui la lui remètroit ; & l'envoia par le jeune Henri, qu'il chargea de la rendre à l'Impératrice elle-même. Henri *partit auſſitôt ; &, pendant la route, il s'endormit dans une Egliſe, dont le Prêtre, aiant apperçu cette Lètre, la prit & la lut. Un ſentiment de pitié fit qu'il en écrivit ſur le champ une autre, portant ordre à l'Impératrice de doner la Fille, qu'elle avoit eue de l'Empereur, pour Femme à celui qui lui préſenteroit la Lètre. Le jeune home, ne ſachant rien de ce que le Prêtre avoit fait, continua ſa route, rendit la Lètre, & ne tarda pas à ſe voir Gendre de l'Empereur.*

Voilà ſans doute un beau ſujet de Tragédie, en le purgeant de quelques défauts de vraiſemblance : mais la choſe eſt mal imaginée pour l'Hiſtoi-

Factions oppoſées s'arrogeoient volontiers le droit de pénètrer dans les ſecrets du Ciel ; les Schiſmatiques durent probablement regarder la mort de ce Prélat come un juſte Jugement de Dieu, qui le puniſſoit d'avoir favoriſé la révolte d'un Fils contre ſon Père. Mais on ne veut pas faire attention, que c'eſt aux Homes, ſinon toujours, du moins très ſouvent, une très grande témérité de vouloir ſe rendre les interprètes des deſſeins du Très Haut, pour imaginer des cauſes ſurnaturelles à des évènemens, qui ſont dans l'ordre de la nature.

J'oubliois de faire obſerver, qu'une choſe dut contribuer beaucoup à la révolution preſque ſubite, qui ſe fit dans la Lombardie en faveur de *Conrad* ; c'eſt qu'*Henri III* n'aiant point été couroné Roi d'Italie, beaucoup de gens le regardoient come y aiant uſurpé la ſuprême puiſſance, qu'il n'avoit conſervée juſqu'alors que par la ſupériorité de ſes forces.

Remarquons encore que, ſi *Berthold* fait jouer dans toute cette Affaire un rôle au Duc *Welf*, c'eſt ap-

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

eſt enlevé du Palais des Blaquernes & renfermé dans le Monaſtère de Stude.

Eudoeie étoit fille du Patrice *Conſtantin Dalaſsène*. Elle étoit très Savante. Un *Recueil ſur les généalogies des Dieux, des Héros & des Héroines, dans lequel on traite de leurs Métamorphoſes, des Fables, des Allégories*, eſt un Ouvrage d'elle, qui ſe voit en manuſcrit à Paris dans la Bibliothèque du Roi, & dont la lecture avoit éroné le célèbre *Du Cange*, par l'immenſe érudition, qui s'y trouve. *Michel*, en exilant ſa Mère dans un Monaſtère qu'elle avoit fait bâtir ſur le bord de la Propontide, lui fit ordoner de ſe faire Religieuſe. Elle obéit ; & paſſa le reſte de ſa vie à s'occuper de l'Etude & des exercices de la piété.

Romain Diogène étoit fils du Patrice *Conſtantin Diogène*. A la mort de *Conſtantin Ducas*, les circonſtances lui parurent favorables pour s'élever à l'Empire. Il prit des meſures en conſéquence. *Eudoeie* en fut aſſés tôt informée pour le faire arrêter. On lui fit ſon

riches Evêchés de la Germanie ; & la crainte, qu'il en avoit, lui faiſant ſouhaiter de quiter la Cour où *Conrad* le forçoit de reſter, il ſe propoſa dans le ſecret de ſon ame, en préſence de Dieu ſeul, ſi quelque Egliſe très pauvre l'appelloit à la gouverner, de l'accepter avec plus de joie, qu'il ne feroit la plus opulente.

Au commencement de 1026, étant dans ſa 24e année & Diacre de l'Egliſe de Toul, il accompagna *Conrad* en Italie, avec les Troupes de Toul, qu'il commandoit à la place de l'Evêque *Herimann*, accablé d'ans & d'infirmités. L'*Hiſtoire Litéraire de la France* fait paſſer *Brunon* en Italie en 1025 : mais les ſavans Auteurs de cet Ouvrage n'ont pas fait attention que *Wibert*, à la manière de ſon païs, commence l'année le 25 de Mars ; & que les premiers mois de 1026 étoient encore de 1025 pour cet Ecrivain. *Brunon*, dit cet Archidiacre, *fit voir tout à coup dans la conduite de cette Milice ſéculière, autant de prévoiance & d'habileté, que s'il s'en fût uniquement occupé juſqu'alors. Il régloit le campement de ſes troupes ; choi-*

Italie, & s'en fit doner la Courone. Ce fut le ſujet d'une guerre qui, commencée avec le règne de *Lothaire*, ne fut terminée qu'en 1132.

Lothaire, pour affoiblir le Parti de ces Princes ſes ennemis & pour groſſir le ſien, maria, dès 1127, ſa fille unique *Gertrude*, ſeule héritière par ſa mère *Richenza* des amples poſſeſſions des Empereurs de la Maiſon de Saxe, à *Henri de Welf-Eſte II*, dit *le Superbe*, Duc de Bavière, depuis la mort de ſon père *Henri de Welf-Eſte I*, arrivée l'année précédente 1126.

Au moïen de cette alliance, *Lothaire* crut, en chargeant ſon Gendre de la Guerre Civile, pouvoir depouiller *Boleſlas* du Duché de Bohême ; mais, ſon armée aiant été batue ſans reſſource, il fut obligé de s'accommoder avec ce Prince.

Le Livre, que j'ai cité plus haut, parle encore d'une Guerre de *Lothaire* contre les Danois : mais, come l'Auteur n'eſt point d'accord avec ſa *Colone* des *Princes contemporains* pour les Rois de Danemarc qu'il nome, je renvoie à l'Article de ces Rois, à parler de cette guerre.

Lothaire fit, con-

durant deux mois & plus, l'Archevêque de Milan lui fournit magnifiquement des vivres, tels qu'il convenoit pour un Roi. C'eſt ce qu'*Arnulf* & les autres Hiſtoriens Milanois ont oublié de dire ; & l'on doit s'en étoner, quand on connoît leur affectation à relever juſqu'aux plus petites choſes, qui peuvent faire une eſpèce d'honeur à leur païs ; & la liberté, qu'ils prènent quelquefois de rapporter, come certaines, des choſes, qui n'ont pour fondement que des bruits vagues, & qui ſont réfutées par ce que les autres Hiſtoriens en diſent.

Eude II, Comte de Champagne, aiant, en 1034, recommencé la guerre pour le Roiaume des Deux-Bourgognes, & s'étant emparé d'une partie du païs ; *l'Empereur* Conrad *ſe vit forcé*, dit encore *Muratori*, *p. 90, de reprendre les armes ; & pour n'y pas revenir, il mit ſur pied des Troupes nombreuſes en Allemagne, & commanda qu'il en paſſât d'Italie en Bourgogne.* Les Allemans & les Italiens (*dit Wippon*) s'étant raſſemblés, *Conrad* entra promtement dans le païs. D'une part les Allemans, de l'autre *Aribert*, Arc

EVENEMENS ſous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

l'inquiétude à l'Empereur *Conrad*; & le font réſoudre à revenir, cette année, en Italie, ſoit qu'il crût que la paix ne pût s'y rétablir que par ſa préſence, ſoit qu'il y fût invité par l'Archevêque. Après avoir célébré les nôces d'*Henri*, ſon fils, avec *Cunégonde*, fille de *Canut*, Roi de Danemarc & d'Angleterre; il ſe met en marche avec une puiſſante Armée, & vient paſſer les fêtes de Noël à Vérone.

On ne peut guère placer qu'en cette année la mort de la Comteſſe *Richilde*, Ducheſſe de Toſcane, arrivée à Nogara dans le Véronès. Come elle n'avoit point eu d'Enfans, le Duc & Marquis *Boniface*, ſon mari, ne tarde pas à contracter un nouveau mariage. Ce qui fonde à placer en cette année la mort de *Richilde* & les ſecondes nôces de *Boniface*, c'eſt qu'on le trouve à Nimègue le 5 de Juillet, jour auquel l'Empereur, à la prière de l'Impératrice *Gisèle*, de *Piligrim*, Archevêque de Cologne, & de *Boniface*, qu'il nome *notre Amé Marquis*, confirme les Priviléges du Monaſtère des Religieuſes de S. *Sixte* a Plaiſance. On ne voit pas qu'aucune autre raiſon ait obligé *Boniface* de paſſer les Monts cette année, ni qu'il ſoit ſorti d'Italie dans aucune

*re. Il eſt hors de doute, par le témoignage de pluſieurs Ecrivains du tems, qu'*Henri II *étoit fils de* Conrad I *& de* Gisèle; *& qu'il eut deux Femmes; d'abord* (en 1036) Cunéchilde, *morte l'année précédente* (1038); *puis en* 1043 Agnès, *fille de* Guillaume V, *Duc* (d'Aquitaine & Comte) *de Poitiers.*

Cunéchilde reçut le nom de *Cunégonde* avec la Bénédiction nuptiale. *Wippon* & d'autres Hiſtoriens la nomment *Cunelinde*. Elle étoit fille de *Canut le Grand*, Roi de Danemarc & d'Angleterre, que *Wippon* appelle *Cunitton*. Elle fut mère de *Béatrix*, Abbeſſe de Gandersheim.

Les nôces d'*Agnès* furent célébrées le jour de la Touſſaints 1043; & les *Annales d'Hildesheim* ſe trompent, en les renvoiant à l'année ſuivante. Cette Impératrice mourut à Rome en 1077.

Ses Enfans ſont, 1°. *Mathilde*, née en 1045, laquelle fut femme de *Rodolfe de Rheinfelden*, Duc de Souabe, que l'on élut dans la ſuite Roi de Germanie, pour l'oppoſer à l'Empereur *Henri III*: 2°. *Judith*, Femparenement pour l'honeur de la Nation Allemande. Nous verrons que l'impérieuſe *Mathilde* laiſſoit à *Welf* ſi peu d'autorité, qu'il ſe laſſa bientôt de n'avoir auprès d'elle qu'un vain titre de Mari; ce qui le fit retourner en Bavière, & renoncer aux eſpérances, qu'il avoit conçues de ſon mariage & des promeſſes de *Mathilde*.

Conrad, come je l'ai dit, mourut en 1101. *L'Abbé d'Urſperg & les autres Hiſtoriens*, dit *Muratori*, p. 335, *ne ſe laſſent point d'en exalter les vertus. Perſone n'étoit au-deſſus de lui pour la piété, pour la manſuétude, pour la continence; enſorte qu'il paroiſſoit un Ange incarné.*

Cet acharnement des Hiſtoriens d'alors, tous Prêtres ou Moines, à faire ſans ceſſe l'éloge des vertus d'un jeune Ambitieux, coupable de s'être armé contre ſon Père & de l'avoir privé d'une Couronne, les rend-il fort croiables, lorſqu'ils chargent ce Père de faits extrêmement odieux?

Muratori continue: *Ce Prince ſe bon ne jouit pas*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

procès, & ſes Juges le condamnèrent à la mort. Il étoit celui de tous les Généraux de l'Empire, qui jouiſſoit de la plus grande réputation. L'Impératrice, qui ne le connoiſſoit point, eut la curioſité de le voir, avant de faire exécuter le Jugement; &, come les Femmes, qui ſe piquent de Science ou de Bel-Eſprit, ont ordinairement le cœur tendre, elle fut épriſe de ſa bone miue : mais elle ſe contenta pour lors de lui faire grace, & de l'exiler en Cappadoce ſa patrie. Il y étoit à peine arrivé, qu'elle le fit revenir, ſous prétexte de commander une Armée contre les Turcs.

Alors, ſe livrant à ſon amour, & n'imaginant pas de plus ſurs moiens de prévenir ce que *Romain Diogène* pouroit entreprendre quand il auroit les armes à la main, elle réſolut de l'épouſer. Mais l'Ecric, que *Conſtantin Ducas* avoit exigé d'elle, l'embaraſſoit. Un Eunuque adroit, mis dans ſa confidence, la tira d'embaras. Il fit enrendre au Patriarche *Xiphilin*, dépoſitaire de l'Ecrit d'*Eudoxie*,

PAPES.

fiſſoit les Poſtes ; poſoit les Gardes ; paioit la ſolde & les autres frais, aux heures & dans les lieux qui convenoient ; diſtribuoit à chacun, dans une quantité ſuffiſante & d'accord avec la ſobrieté, les vivres qu'il leur avoit fait préparer ; & leur preſcrivoit à tous ce qu'ils devoient faire & ce qui leur étoit le plus convenable, avec la même attention, qu'ils auroient pu tous, ſoit Nobles, ſoit Particuliers, avoir chacun pour eux-même.

Hérimanne étant mort pendant le Carême de cette année 1026 ; le Clergé & le Peuple de Toul choiſirent tout d'une voix *Brunon* pour Evêque. Les Députés chargés de porter au Roi le Décret d'Election, pour qu'il le confirmât, le trouvèrent devant le Château d'Orba, dont il faiſoit le ſiége. Ils lui remirent en même tems une *Lètre* du Clergé & du Peuple de Toul, qui lui repréſentoient, « Que, » leur Ville étant » ſituée ſur les » confins de trois » Roiaumes (de » France, de Bour- » gogne & de Ger- » manie), récla- » mée ſans ceſſe » par les Rois de » France, & de » toutes parts en- » tourée d'Enne- » mis, elle avoit » beſoin d'un Evê-

PRINCES contemporains.

cernant les Fiefs, diverſes Loix, que les Italiens ont jointes aux *Loix Lombardes*.

ROIS

des Deux-Bourgogne.

RODOLFE III, *dit* *LE FAINÉANT*, depuis 955, meurt ſans Enfans en 1033.

Il avoit eu, come je l'ai dit, en parlant de *Conrad*, ſon père, trois ſœurs, *Gisèle*, *Berthe*, & *Gerberge*. Je les nome ſuivant l'ordre de leur naiſſance.

Gisèle fut femme d'*Henri le Jeune*, Duc de Bavière, & mère de l'Empereur *Henri I.* Elle & ſon Fils moururent avant *Rodolfe*.

Berthe fut femme d'*Eude I* & mère d'*Eude II*, Comtes de Champagne.

Gerberge fut femme d'*Herman II*, Duc de Souabe, duquel elle eut deux Filles ; 1°. *Mathilde*, femme, en premières noces, de *Conrad*, Duc de Franconie, oncle de l'Empereur *Conrad I*, & mère de *Conrad le Jeune*, Duc de Franconie ; en ſecondes noces, de *Frédéric*, Duc de la Haute-Lorraine, duquel elle eut *Béatrix*, Ducheſſe de Toſcane, mère

SAVANS & Illuſtres.

chevêque de Milan, & les autres Italiens, ſous la conduire d'*Hubert*, Comte de Bourgogne, pénètrèrent juſqu'au Rhône... *On peut croire qu'à l'occaſion de cette Guerre*, Aribert, *cette année* (1034), *au mois de Mars*, *Indiction II*, *mit ordre à ſes affaires temporelles*, *en faiſant ſon Teſtament*, *qu'*Ughelli & Puricelli *ont fait imprimer*, *& qui contient beaucoup de legs pieux en faveur des principales Egliſes & de tous les Monaſtères de Milan*, *d'Homes & de Filles. Il eſt à propos d'ajouter qu'outre l'Archevêque* Aribert, *le Duc & Marquis de Toſcane*, Boniface, *père de la Comteſſe* Mathilde, *ſe diſtingua dans cette Expédition. Voici ce qu'en dit l'Hiſtorien* Arnulf, *qui vivoit alors.* Des endroits d'Italie les plus voiſins, marchent les Seigneurs, qui s'étoient choiſi pour Chefs l'Archevêque *Aribert*, & l'illuſtre Marquis *Boniface*, les deux lumières du Roiaume. A la tête de l'Armée de Lombardie, ils franchiſſent les ſommets peu praticables du Mont-Joue ; &, ſe jetant dans la Bourgogne, ils joignent l'Empereur. *A l'aide d'un ſi grand effort*, Conrad *prit Genève*, *& dans*

EVÉNEMENS ſous le règne de CONRAD I.

des années ſuivantes. Il épouſe donc *Béatrix*, fille ainée de *Frédéric*, Duc de la Haute-Lorraine, mort depuis quelques années, & de *Mathilde*, fille d'*Herman*, Duc de Souabe. Elle étoit proche parente de la Maiſon Impériale de Saxe, & par là de l'Empereur règnant. De plus, elle étoit nièce de l'Impératrice *Gisèle*, femme de ce Prince. *Boniface* avoit fourni plus de la moitié de ſa carrière; & le deſir légitime d'avoir des Enfans ne lui permettoit pas d'attendre plus longtems à ſe remarier. Ce nouveau mariage augmenta beaucoup ſa puiſſance. *Béatrix* avoit en argent, meubles, & bijoux de grandes richeſſes; &, come Héritière, au moins, pour moitié, des Allodiaux de ſon Père, elle poſsèdoit dans la Lorraine des Bourgs, des Châteaux & des Villages. C'eſt ce qu'on apprend de *Donizon*, dans ſon *Poème* de la *Vie de Mathilde*. Cet Auteur ajoute que *Boniface* fit à cette occaſion la dépenſe la plus magnifique. A ſon retour en Italie avec ſa nouvelle Epouſe, toute ſa ſuite étoit ſuperbement vêtue. Les fers des Chevaux étoient d'argent, & les clous n'en étoient point rivés, afin qu'il pût laiſſer par tout en paſſant des preuves de ſa richeſſe & de ſa magnificence. Enſuite, pour la

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

me de *Boleſlas II*, Roi de Pologne: 3°. *Sophie*, femme de *Salomon*, Roi de Hongrie: 4°. *Henri*, né le 11 de Novembre 1050, lequel fut l'Empereur *Henri III*: 5°. *Conrad*, né en 1052, lequel fut Duc de Bavière, & mourut en 1056: 6°. *Gisèle*, Religieuſe: 7°. *Adélaïde*, Abbeſſe de Quedlinbourg.

Henri II, come je l'ai dit, fut couroné Empereur *par Clément II*, le jour de Noël 1046. *Le vice de la Simonie*,.... dit *Muratori*, p. 143, *inondoit alors toute l'Italie. Le Pape* Clément II, *animé par ſon propre zèle, & par les inſtances de l'Empereur* Henri, *qui ne deſiroit pas moins que le Pape de délivrer l'Egliſe de Dieu de cette infamie, tint à Rome* (au commencement de 1047) *un Concile contre les Simoniaques.* Pierre de Damien *en parle: mais les* Actes *en ſont perdus. Il faut voir comment le même* Pierre de Damien *exalte l'Empereur* Henri *pour le ſoin, qu'il prit, en renonçant à ſuivre le mauvais exemple de ſes prédéceſſeurs, d'extirper la Simonie dans les Roïaumes, dont Dieu l'avoit d'une trop bone fortune auprès de la Comteſſe* Mathilde, *qui, ſans avoir le titre de Reine, en uſurpoit alors en Italie toute l'autorité. Nous ignorons quels dégoûts il eſſuia de ſa part: mais il en eſſuia, dès qu'*Henri III *n'eut plus de troupes en Italie, & qu'elle n'eut plus beſoin d'oppoſer le Fils au Père. C'eſt une vérité, que n'a pu taire* Donizon, *Panégyriſte de la Comteſſe.* Lorſque *Conrad* étoit, *dit-il*, en Lombardie, il eut querèle avec *Mathilde.* Leur diſcorde dura peu; car il prit le parti d'aller en Toſcane, où les ſoins de quelques Seigneurs le firent enfin renoncer à ſa colère. *On peut apprendre de* Landulf le jeune, *que non ſeulement* Mathilde *commandoit en Souveraine dans la Toſcane & dans une partie de la Lombardie: mais auſſi que ſon autorité s'étendoit ſur Milan.* La faveur, *dit-il*, de la Comteſſe Mathilde *en fit élire Archevêque* Landulf de Badage, *dont l'élection n'eut pas lieu. Celle d'*Anſelme IV, *dit* de Baiſo, *prévalut; & celui-ci, qui fut ſacré*, reçut la Croſſe de la main

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Iralie.

qu'obligée, par la ſituation des Affaires, de ſe remarier, elle vouloit épouſer *Bardas*, frère ou couſin du Patriarche. Celui-ci trouva la choſe très raiſonable, & la fit approuver des autres Grands. L'Ecrit d'*Eudocie* lui fut remis; & la nuit du 1 de Janvier 1068, elle manda *Romain Diogène* dans ſon appartement, & l'épouſa.

Ce mariage & la proclamation, qui ſe fit le même jour, de *Romain* pour Empereur, occaſionèrent quelque tumulte : mais les Empereurs, fils d'*Eudocie*, appaiſèrent le Peuple, en déclarant publiquement que leur Mère s'étoit remariée de leur conſentement.

Romain commença ſon règne par remporter des avantages conſidérables ſur les Turcs.

Un Gentilhome Normand, appellé *Crépin*, attaché depuis longtems au ſervice de l'Empire, s'étant révolté pour quelques mécontentemens, avoit batu pluſieurs Généraux envoiés contre lui. *Romain* alla lui-même en 1069 le combatre. *Crépin* offrit de rentrer dans le devoir, & ſe rendit même

PAPES.

» que, qui joignît, » à la grande naiſ- » ſance, du cou- » rage & de l'ha- » bileté : Qu'ils le » trouvoient dans » ſa Cour en la » perſone de *Bru-* » *non*, que tous » les Evêques de » la Province ſou- » haitoient pour » Confrère : Qu'on » pouvoit d'autant » moins le leur re- » fuſer, que leur » Egliſe l'avoit » nouri dans ſon » ſein, l'avoit éle- » vé par degrés » juſqu'au Diaco- » nat, & l'avoit » élu ſuivant l'eſ- » prit des Canons : » Qu'ils ſupplioient » donc le Roi de » vouloir, ſous le » bon plaiſir de » Dieu, le leur » accorder, ou de » ne leur en doner » aucun autre ». Ils autoriſoient la hardieſſe & la franchiſe de leur demande, par ces paroles d'une *Lètre* du Pape *Celeſtin I : Que chacun trouve le fruit de ſon ſervice, dans l'Egliſe où, durant toute ſa vie, il a paſſé par tous les degrés & les emplois. Qu'il ne s'introduiſe point, par adreſſe dans un ſervice étranger, & qu'il ne ſe procure point la récompenſe, qu'un autre a méritée ! Qu'il ſoit permis aux Cleres de s'oppoſer aux injuſtices, qu'on leur veut faire ; & qu'ils ne faſſent point difficulté de refuſer ceux qu'ils voient ſe jeter à la tra-*

PRINCES contemporains.

de la Comteſſe *Mathilde* : 2°. *Gisèle*, femme, en premières noces, de *Brunon*, Margrave de Saxe, père de *Liutulf*, ou *Ludolf*, qui fut l'héritier des biens de la Maiſon de Saxe apres la mort de l'Empereur *Henri I* ; en ſecondes noces, d'*Erneſt I*, Duc de Souabe, duquel elle eut *Erneſt II* & *Herman IV*, ſucceſſivement Ducs de Souabe après leur Père ; en troiſièmes noces de l'Empereur *Conrad I*, duquel elle eut l'Empereur *Henri II*.

Il eſt clair par cet expoſé, que la ſucceſſion du Roi *Rodolfe III* appartenoit d'abord à ſa ſœur *Berthe*, qui lui ſurvécut ; &, par elle, à ſon fils *Eude II*, Comte de Champagne. Au défaut de *Berthe*, ou de ſes Hoirs, *Mathilde*, fille aînée de *Gerberge*, & Ducheſſe de Franconie, devoit ſuccèder. A ſon défaut, ce devoit être *Conrad le Jeune*, ſon fils du premier lit ; &, celui-ci venant à manquer ſans Enfans, la ſucceſſion à la Courone des *Deux-Bourgognes* regardoit *Béatrix*, Ducheſſe de Toſcane, que *Mathilde* avoit eue de ſon ſecond lit ; & de *Béatrix* cette Courone devoit paſſer à la Comteſſe *Mathilde*,

SAVANS & Illuſtres.

cette Ville Géraud, *Prince du pais*, & Burchard, *Archevêque de Lion, lequel étoit un Scélérat, un Sacrilége, ſi l'on en croit* Herman Contract. *Au reſte, il répandit une ſi grande terreur dans ces contrées, qu'il n'y reſta perſone, ou qui ne ſe ſoumit, ou qui ne fût exterminé ; ac ſorte qu'il ſe vit maître de tout le Roïaume.*

A la fin de 1044, *Aribert*, étant à Monza, tomba malade ; &, ſentant ſa fin prochaine, fit un dernier Teſtament, par lequel il chargea les Moines de S. *Ambroiſe* de prier pour lui tous les jours. Il ſe fit enſuite porter à Milan, & mourut bientôt après, *loué ſans meſure par les Hiſtoriens Milanois*, dit *Muratori*, p. 136, *& traité de Tiran par les Hiſtoriens Allemans.* Herman Contract *le fait mourir en* 1044, & Puricelli *en* 1046. *Mais on lit dans ſon* Epitaphe, *qu'il faut pluſtôt en croire :* Il mourut au commencement de l'an du Seigneur MXLV, le XVIe jour du mois de Janvier, Indiction XIII. *C'eſt ce que dit auſſi* Landulf (l'Ancien). *Dans ſon dernier Teſtament, que* Puricelli *rapporte, eſt écrit,* L'An de l'Incar-

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

célébration de ſes nôces, il tint, durant trois mois, Cour plenière à Marego dans le Mantouan. Des Moulins, placés ſur les rivières & les ruiſſeaux, broïoient continuellement des parfums. Des puits, creuſés exprès, étoient remplis du meilleur vin, que l'on tiroit avec des ſeaux, dont les bandes étoient d'argent & d'or, & qui pendoient à des chaînes d'argent. Toutes les tables étoient couvertes des mets les plus délicieux, & ſervies en vaiſſelle d'argent & d'or. Les plus habiles Muſiciens, raſſemblés de toutes parts, égaïoient les Convives par leurs chants & leurs concerts; & les intervalles des repas étoient remplis par les Spectacles, qu'exécutoient les Mimes, les Farceurs, les Boufons, les Joueurs de gobelets, & les autres gens de cette eſpèce, qui furent tous renvoiés richement récompenſés. Les perſones, invitées à ces fêtes, ne s'en retournèrent auſſi qu'avec de magnifiques préſens. Peut-être faut-il rabatre quelque choſe du récit de *Donizon*, qui ſe plaît quelquefois à groſſir les objets.

1037.

L'EMPEREUR vient au commencement de l'année à Milan, où l'Archevêque *Aribert*

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avénement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

chargé, & principalement en Italie. Come ci-devant l'amour de l'argent n'avoit que trop porté les Romains à fouler aux pieds les Loix de Dieu & de l'Egliſe, lorſqu'il s'étoit agi d'élire des Papes, qu'il en étoit né tant de ſcandales, & que l'Egliſe de Rome ſe trouvoit réduite en une grande pauvreté; ce même Prince obligea le Clergé & le Peuple de Rome à ne pouvoir élire & conſacrer aucun Pape, ſans ſon approbation. Et parceque, pour obſerver les Commandemens du Roi éternel, *dit* Pierre de Damien, *Henri* ne voulut pas marcher ſur les traces de ſes devanciers, il obtint de la Providence divine, pour récompenſe, ce qu'elle avoit refuſé juſqu'alors à la plûpart de ſes prédéceſſeurs; c'eſt de pouvoir, à ſon gré, remplir le Siége de la ſainte Egliſe Romaine; enſorte que, ſans le concours de ſon autorité, perſone ne puiſſe élire l'Evêque du Siége Apoſtolique. *Le pieux empreſſement d'*Henri *pour abolir la Simonie ſe trouve atteſté de même par* Rodolfe Glaber *& par* Hugue de Flavigni, de la Comteſſe Mathilde. *Elle devoit, en étendant ainſi ſon autorité, réduire à rien celle du Roi* Conrad. *Peut-être auſſi ne lui fourniſſoit-elle pas un entretien convenable à ſon rang. Quoi qu'il en ſoit, ce jeune Roi ſe retira très en colère à Florence, où, ſurpris d'une fièvre maligne, il termina ſes jours dans le mois de Juillet de cette année* (1101). L'Abbé d'Urſperg *dit qu'il courut quelque bruit, que cette mort prématurée avoit été l'effet du poiſon; & peut-être des Mal-intentionés en accuſèrent-ils la Comteſſe* Mathilde. Landulf, *nommé ci-deſſus, dit:* Ce Roi, jeune, prudent, ſage & beau, ne fut pas pluſtôt à Florence, ô douleur! qu'il y mourut d'un breuvage, qu'*Aviano*, Médecin de la Comteſſe *Mathilde*, lui dona. *Mais cette Comteſſe eut tant & de ſi grandes vertus, qu'un ſi noir ſoupçon ne peut pas tomber ſur elle.*

Mathilde étoit femme dévote, factieuſe, accoutumée à commander en Reine; elle avoit mis les armes à la main d'un Fils contre un Père, d'un Su-

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

auprès de l'Empereur, qui le reçut très bien ; mais, quelque tems après, ſous prétexte qu'il couvoit de mauvais deſſeins, on le priva de tous ſes Emplois. Les François & les Normans, qu'il commandoit, le vangèrent, en pillant la Méſopotamie.

On prétend que nos *Barons du Bec-Crépin* & nos *Marquis de Vardes* ſont deſcendus de ce Gentilhome.

La même année, l'Empereur acheva de chaſſer les Turcs des Terres de l'Empire. En 1071, il les alla chercher juſqu'en Perſe. Le Sultan *Axon* fit des propoſitions de paix. L'Empereur les rejeta durement ; &, ſans attendre les Troupes qui le devoient joindre, il engagea la bataille, la perdit, & fut fait priſonier. Le Sultan le traita fort bien, & ſa priſon finit par un Traité de paix & d'alliance. Il s'obligea, « de païer » tous les ans aux » Turcs un Sub» ſide conſidéra» ble, & de ren» dre tous les Ma» hométans cap» tifs dans ſes E» tats ». Le Sultan s'obligea de ſon côté, « de ren» dre tous les Pri» ſoniers de guer-

PAPES.

verſe parmi eux ! S'ils n'obtiènent pas la récompenſe, qui leur eſt due, il eſt juſte du moins qu'ils aient la liberté de choiſir celui qui doit les gouverner. A ces paroles la *Lètre* ajoutoit ces autres, tirées d'une *Lètre* de S. *Léon le Grand*, auquel elle done le titre d'illuſtre Docteur : *Qu'on n'ordone perſone pour ceux qui ne le demandent pas & qui le refuſent, de peur que la Ville ne mépriſe ou ne haiſſe celui qu'elle ne ſouhaitoit pas d'avoir pour Evêque ; & que, n'aiant point obtenu celui qu'elle vouloit avoir, elle ne ſoit moins attachée à la Religion, qu'elle ne le doit !*

Les mêmes Députés remirent à *Brunon* une *Lètre* écrite au nom de tout le Clergé, de tous les Abbés, de toutes les Communautés, & de tous les Peuples du Diocèſe de Toul. Elle portoit, « Qu'» aiant perdu leur » Paſteur, ils l'a» voient unani» mement élu » pour le rempla» cer ; Qu'ils ne de» mandoient que » lui ſeul au Roi : » Qu'ils le conju» roient, par la » crainte & par » l'amour du Dieu » tout-puiſſant, de » ne s'oppoſer en » aucune manière » à l'effet de leurs » déſirs, & de » n'avoir point » horreur de leur

PRINCES contemporains.

dont le frère *Frédérie*, Duc de Toſcane, étoit mort jeune. Si tous ces héritiers fuſſent morts avant *Rodolfe III*, ſa Nièce *Gisèle*, ſeconde fille de *Gerberge*, ſe ſeroit trouvée ſon unique héritière. *Gisèle* alors, recueillant de plein droit la ſucceſſion de ſon Oncle, eût aſſocié ſon troiſième Mari, l'Empereur *Conrad*, à la Courone des Deux-Bourgognes : mais il n'eut été Roi que par ſa Femme ; &, come *Gisèle* avoit eu de ſon ſecond mariage *Erneſt II* & *Herman IV*, ſucceſſivement Ducs de Souabe, ces Ducs, come Fils aînés de leur Mère, en étoient, au défaut l'un de l'autre, les ſucceſſeurs au Roïaume des Deux-Bourgognes ; & ce n'étoit qu'après tous ces autres Héritiers, que l'Empereur *Henri II*, né du troiſième mariage de *Gisèle*, pouvoit hériter de cette Courone. Ce fut lui pourtant, qui recueillit la ſucceſſion de ſa Mère ; & ſa Mère fut l'héritière de *Rodolfe III*, au préjudice d'*Eude II*, Comte de Champagne & de ſa poſtérité.

L'Empereur *Conrad I* n'étoit que Duc de Franconie, lorſque vers 1018

SAVANS & Illuſtres.

nation du Seigneur mil quarante-cinq, au mois de Décembre, Indiction XIII. *Il eſt à croire qu'on s'eſt ſervi pour cette date de l'Ere Piſane, laquelle anticipe de 9 mois ſur l'année vulgaire, ou de l'année nouvelle commencée le jour de Noël. Quoi qu'il en ſoit, ce Teſtament eſt de l'an* 1044, *dont les* (quatre) *derniers mois appartiènent à l'Indiction XIII.*

Galvano Fiamma dit, « Qu'*Aribert*, » aiant fait » une Confeſſion » publique & reçu » dévotement l'Eu» chariſtie, dit au » Clergé, qui fon» doit en larmes : » *Ne vous affligés* » *point. Je monte* » *aux pieds de S.* » Ambroiſe, *mon* » *père* : & qu'il » mourut ſur le » champ le 17 de » Janvier ». Ce nombre eſt peut-être une faute de Copiſte. *Aribert* fut inhumé dans le Monaſtère de *S. Denis*, qu'il avoit fait bâtir près de Milan, & qu'il avoit richement doté. *Dix mois après*, dit l'Hiſtorien que je viens de citer, *on trouva ſon corps entier, aiant les yeux ouverts, & tenant fortement la Croſſe de la main droite ; ce qui fut vu de tout le monde... & l'on ſcella ſon Sépulcre des quatre côtés avec du fer & du plomb.*

EVENEMENS ſous le règne de CONRAD I.

le reçoit avec beaucoup de magnificence dans la Baſilique de S. *Ambroiſe*. Quelques jours après ſon arrivée, apparemment à la prière des Lodigians, il révoque le Privilége par lequel il avoit gratifié l'Archevêque du droit d'inveſtir les Evêques de Lodi; Privilége, dont on a vu qu'*Aribert* avoit abuſé, lorſqu'il avoit, ſans élection du Clergé & du Peuple de Lodi, ſacré pour Evêque de cette Ville *Ambroiſe*, Chanoine de Milan. Les Milanois s'irritent du tort, qu'ils imaginent qu'on fait à leur Archevêque; & tiènent de l'Empereur des diſcours, qui l'offenſent beaucoup. Il en croit *Aribert* l'auteur: mais, pour en tirer vangeance, il attend qu'il le voie à Pavie préſent à la Diète qu'il alloit y tenir, c'eſt à dire qu'il l'ait éloigné de ſon Peuple. Alors il le fait arrêter. La Ville de Milan apprend avec douleur la diſgrace de ſon Archevêque. Le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple font des démarches de concert pour procurer ſon élargiſſement. Il ſe fait une eſpèce de convention, par laquelle l'Empereur promet de remètre en liberté l'Archevêque; & les Milanois lui donent des ôtages. *Conrad* cependant continue de retenir *Aribert* en priſon. Il ne ſe contente pas mê-

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine; Femmes, Enfans.

La corruption étant très grande dans ce Siècle, & l'Empereur étant plein de bons ſentimens; on crut alors l'expédient, dont je viens de parler, utile & néceſſaire. Mais, parceque ce Prince eut pour ſucceſſeur un Fils, qui n'eut rien de ſes bons ſentimens, & qui fit un mauvais uſage de cette autorité; parcequ'en même tems le Clergé & le Peuple Romain s'adonèrent à l'étude, & à la pratique des vertus; cet expédient devint inutile, & le Clergé de Rome fut remis en pleine liberté d'élire les Souverains Pontifes. Il uſe de cette liberté depuis pluſieurs Siècles; & l'on doit ſouhaiter qu'il la conſerve toujours: mais qu'en même tems les Conclaves ceſſent d'être ſi ſcandaleuſement longs; & que, dans une affaire de ſi grande importance pour l'Egliſe de Dieu, les ſacrés Electeurs ne donent rien à leurs paſſions particulières. Tout bon Catholique doit joindre ſes vœux à ceux de cet Ecrivain; mais tout Homme, ſachant l'Hiſtoire, doit lui ſavoir mauvais gré de l'eſpèce de déguiſement avec lequel il parle d'une choſe, dont il devjet contre un Souverain, dont elle-même étoit la Sujère; de ce Fils dénaturé, de ce Sujer rebelle, elle avoit fait un Roi d'Italie; & ce Roi de ſa façon n'avoir pas voulu ne l'être qu'en peinture. Je m'arrête-là.

HENRI IV, troiſième fils de l'Empereur *Henri III* & de *Berthe*, & Roi de Germanie V du nom, uſurpe, à ce que l'on croit, la Courone d'Italie ſur ſon Père en 1101, auſſitôt après la mort de ſon frère *Conrad II*; & meurt le 12 ou le 13 de Mai 1125.

On ne trouve pas qu'il ſe ſoit fait aucune élection de ce Prince, come Roi d'Italie, ni qu'il en ait jamais reçu la Courone. Selon toutes les apparences, il fut convenu par le Parti de *Conrad II*, auſſitôt après la mort de ce Prince, de reconnoître ſon frère *Henri* pour Roi d'Italie.

Henri ne vint dans ce païs pour la première fois qu'en 1110. *Sigonius*, dit *Muratori*, T. VI, p. 360, *écrit qu'Henri IV ſe rendit à Milan, & qu'il y fut couronné par l'Archevêque* Chriſolas, *au*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

» re, & de ne plus » faire de courſes » dans l'Empire ».

La priſon de l'Empereur mit le trouble dans Conſtantinople. Il s'y forma trois Partis. Les uns vouloient, « Que l'Impératrice gouvernat ſeule » ; d'autres, « Qu'elle » s'aſſociât les » Princes ſes Fils »; & les derniers faiſoient entendre à *Michel Dueas*, l'aîné des trois Frères, » Que lui ſeul devoit être Empereur, & lui conſeilloient de ſe » ſaiſir de l'Empire ». Ce Parti prévalut. Lorſque la nouvelle de la délivrance de *Romain* arriva, *Michel* ſe fit reconnoître ſeul Empereur, ſans parler de ſes Frères; exila l'Impératrice; &, par des Lètres circulaires, défendit dans toutes les Provinces de reconnoître *Romain* pour Empereur.

Celui-ci ſe mit en état de ſoûtenir ſes droits. *Andronic Dueas*, couſin germain de *Michel*, vainquit *Romain*, qui s'enfuit en Cilicie, & qui fut bientôt en état de continuer la guerre, au moïen des troupes que le Gouverneur d'Antioche lui prêta. *Michel*, naturellement timide, lui fit propoſer de

PAPES.

» pauvreté, qu'il » connoiſſoit: Qu'ils le ſuppliroient, » au nom de celui qui de riche » s'eſt fait pauvre » pour nous & s'eſt » humilié juſqu'à » la mort, de ne » point écouter un » orgueil, dont ils » ne l'avoient jamais connu capable, & de ne » point s'offenſer » de ce qu'étant » d'une ſi grande » Maiſon, & d'un » mérite ſi ſupérieur, ils oſoient, » vils & mépriſables qu'ils étoient, le deſirer pour Evêque, » & l'envier aux » Villes les plus » conſidérables & » les plus dignes » de lui: Qu'il devoit leur être » permis de jouir » du fruit de leurs » travaux; & qu'il » étoit juſte qu'ils » fuſſent nouris à » leur tour par celui qu'ils avoient » nouri, ſuivant » ce que dit l'Apôtre (*I Corinth. IX*) qu'il faut » que celui qui travaille à cultiver » la terre, jouiſſe le premier » des fruits qu'il » recueille: Qu'il » étoit dans l'ordre que leur Egliſe, aïant mérité de faire un » pareil Elève, méritât auſſi d'avoir pour Paſteur celui qui » pouroit, autant » que le Ciel l'accorde à la foible humaine, » dire avec le Souverain Paſteur

PRINCES contemporains.

il épouſa *Giſèle de Souabe*. En 1025, il fut fait Roi de Germanie; &, come il ne tarda pas à laiſſer entrevoir qu'il aſpiroit à la ſucceſſion de *Rodolfe III*, *Erneſt II*, Duc de Souabe, beaufils de *Conrad I*, *Conrad le Jeune*, Duc de Franconie, ſon couſin germain, & *Frédéric*, Duc de Lorraine, mari de la Sœur aînée de *Giſèle*, qui tous avoient à la ſucceſſion de *Rodolfe III* des droits, qui paſſoient avant ceux que pouvoient avoir les Enfans de *Giſèle* & de *Conrad I*, prirent les armes contre lui dès 1025. Leur révolte ne fut pas heureuſe. *Conrad*, Duc de Franconie, fait priſonier dans une bataille, reſta longtems dans les fers. *Erneſt II*, Duc de Souabe, abandoné des ſiens, fut dépouillé de ſes Etats en 1026, & mourut en 1030. *Frédéric*, Duc de Lorraine, mourut n'aïant entrepris rien de conſiderable contre l'Empereur *Conrad*.

En 1016, le Roi *Rodolfe III* avoit fait une donation de ſon Roiaume à l'Empereur *Henri I*, fils de *Giſèle* l'aînée de ſes Sœurs; & cette donation aïant été confirmée par les Etats Généraux du païs en

SAVANS & Illuſtres.

GUI, Abbé,
&
GUI, Moine

du Monaſtère de la Pomposa, meurent, le premier le 31 de Mars 1046, le ſecond plus tard.

Dans ce tems, dit *Muratori*, T. VI, p. 73, ſous l'année 1022, *fleuriſſoient au Monaſtère de la Pomposa l'Abbé* Gui, *renomé pour la ſainteté de ſa vie, & le Moine* Gui, *lequel a rendu de grands ſervices au Plain-Chant, en le réformant & en le preſcrivant des règles. On trouve en manuſcrit un Traité, qu'il a fait, ſur la Muſique, intitulé* Micrologus (Petit Diſcours). Donizon *en parle dans la* Vie de la Comteſſe Mathilde.

Le Monaſtère de la Pomposa, qui préſentement eſt du Diſtrict de Ferrare, dit le même Ecrivain, p. 141, *étoit alors* (1046) *très célèbre. Ce Monaſtère très ancien... avoit été ſi fort illuſtré par le ſaint Abbé* Gui, *que le Moine* Gui d'Arezzo, *Reſtaurateur du Plain-chant, dans une* Lètre, *que le Cardinal* Baronius *rapporte ſous l'année* 1022, *dit, en nomant la Pomposa*: Par la grace de Dieu & par les ſoins du Révérendiſſime Abbé *Gui*, c'eſt au-

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

me de traiter ainſi ce Prélat. Sur des plaintes, qui lui ſont faites quelque tems après, des Evêques de Crémone, de Verceil & de Plaiſance, il les fait arrêter; & les exile en Allemagne. Il met alors l'Archevêque entre les mains de *Poppon*, Patriarche d'Aquilée, & de *Conrad*, Duc de Carinthie & Marquis de Vérone, qui le conduiſent ſous bone garde dans un Château du Territoire de Plaiſance; & l'Empereur va paſſer les fêtes de Pâque à Ravenne. *Aribert* cependant, ſoit en enivrant ſes Gardes, ſoit en prenant les habits d'un Moine, ou d'un Domeſtique qui le ſervoit, s'échape de ſa priſon, & revient à Milan, où ſon Peuple le reçoit avec de grands témoignages de joie. Cette nouvelle afflige extrêmement l'Empereur, qui prévoit que les Milanois vont ſe révolter. Il accourt auſſitôt de Ravenne aſſiéger Milan. Le ſiége ne dure que quelques ſemaines; & l'Empereur, déſeſpérant de prendre une Ville auſſi forte, décharge ſa colère ſur les Terres & les Châteaux du Diſtrict. Il ne fait en particulier qu'un monceau de pierres de la petite Ville de Landriano. Le jour de l'Aſcenſion, les Milanois font une ſortie. On ſe bat avec égal avantage, & de part & d'autre il périt

voit être mieux inſtruit que perſone. *Muratori*, j'en ai peut-être fait la remarque ailleurs, ne pouvoit pas ignorer que la confirmation de l'élection des Evêques eſt un Droit inherent à la Souveraineté. Cependant dans tout le cours de ſes *Annales d'Italie*, il s'élève ſans ceſſe contre l'uſage de faire confirmer l'élection des Papes par les Empereurs ou par les Rois, c'eſt à dire par les Souverains de qui Rome étoit actuellement dépendante. Cet uſage lui paroît uſurpation & tirannie de la part du Souverain, & ſervitude pour le Clergé & le Peuple de Rome. C'eſt par cette raiſon, que ſe fondant ſur les paroles de *Pierre de Damien*, qui ne s'écarte preſque jamais des préjugés de la Cour de Rome, il nous fait entendre que ce fut pour obvier à la Simonie, qu'*Henri II* força le Clergé & le Peuple de Rome à s'engager de ne point faire de Pape ſans ſon approbation. Il faloit dire, qu'*Henri* rentra dans les Droits de ſes prédéceſſeurs à cet égard. Pluſieurs élections faites de ſuite en Vacance

Groſſolan, *avec la Courone de fer.* Sigonius *ne ſe fonde que ſur ce qu'écrivoit* Galvano Fiamma *vers 1335. En effet cet Hiſtorien dit*, « *Qu'*Henri *vint à* » *Milan; & qu'il* » *y reçut la Cou-* » *rone des mains* » *de l'Archevêque* » Jordan, *qui le* » *ſuivit à Rome* ». *Ce ne ſont là que des fables. Aucun des Anciens ne parle de ce Couronement; &*, Donizon, *Hiſtorien de ce tems-là, le nie, en diſant*, « *Que toutes les* » *Villes de Lom-* » *bardie envoiè-* » *rent à* Henri *des* » *vaſes d'or & d'-* » *argent, & des* » *ſommes en eſpè-* » *ces monoïées; &* » *que la ſeule* » *Ville de Milan* » *refuſa de le re-* » *connoître pour* » *Seigneur, & de* » *lui paier aucune* » *contribution* ». *Ce Couronement ne ſauroit donc ſe ſoûtenir. D'ailleurs* Groſſolan *n'étoit point alors à Milan, puiſqu'il étoit à la Terre Sainte; & l'on n'avoit pas à Milan élu* Jordan *pour Archevêque.*

LOTHAIRE III, come Roi d'Italie, I come Roi de Germanie, & II come Empereur, eſt reconnu Roi d'Italie par une partie des I-

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

partager l'Empire. Cette offre aiant été rejetée avec hauteur ; *Andronic* batit encore *Romain*, dont les Soldats capitulèrent, & le forcèrent à consentir d'abdiquer & d'être rasé. La Capitulation fut ratifiée par *Michel*, qui fit assurer *Romain*, par plusieurs Prélats, qu'il ne lui feroit jamais aucun mal. Mais le Césat *Jean Ducas*, oncle & premier Ministre de *Michel*, sans respecter les intentions de l'Empereur, envoia des ordres réitérés à son fils *Andronic* de faire crever les yeux à Romain, qui ne survécut pas longtems à sa disgrace, qu'il soûtint avec beaucoup de religion & de fermeté.

L'inapplication & l'incapacité de *Michel* rendirent son règne très malheureux.

Les Turcs, sous prétexte de vanger *Romain Diogène*, ravagèrent toute l'Asie.

Un Normand, qui s'appelloit *Ursel*, ou plûtôt *Ourfel*, & que l'on croit avoir été de cette *Maison de Bailleul*, qui dona des Rois à l'Ecosse, fit le dégât dans la Bithinie & dans la Licaonie, avec un Corps

PAPES.

» (*Jean X*, 14). » *Je conois mes* » *Brebis, & mes* » *Brebis me con-* » *noissent* : Qu'ils » n'ignoroient pas » que le Roi de la » Terre, duquel » il étoit parent » & qui se faisoit » un plaisir de l'a- » voir près de lui, » le destinoit à » quelque Siége » plus considéra- » ble que le leur : » Que, pour cette » raison, s'il croi- » oit devoir se » tendre à leurs » vœux ardens, » leurs prières sol- » liciteroient con- » tinuellement le » Roi du Ciel, » d'accumuler sur » lui les honeurs » du Ciel & de la » Terre; mais que, » s'il croioit de- » voir les mépri- » ser, parceque » des desirs mon- » dains le feroient » aspirer à quel- » que Dignité plus » éminente, la » Justice Divine » vangeroit le mé- » pris qu'il auroit » eu pour eux, en » lui refusant l'ho- » neur qu'il desi- » roit, & toute au » tre espèce d'ho- » neur ».

Conrad fut très faché de ce que le choix de l'Eglise de Toul le privoit de la satisfaction de placer *Brunon* sur un des premiers Siéges du Roïaume de Germanie. Il étoit cependant pénétré de joie de la haute estime que l'on faisoit de *Brunon* ; & l'unanimité de son élection

PRINCES contemporains.

1018, *Rodolfe*, pour gage de la succession éventuelle, avoit envoié son scèptre & sa courone à l'Empereur son neveu : mais, ce Prince étant mort en 1024, la donation devint inutile.

Elle fut un motif à *Gisèle*, fille de *Gerberge*, la troisième des Sœurs de *Rodolfe*, pour caresser beaucoup son Oncle, afin d'en obtenir une pareille donation. Elle y réuslit. *Rodolfe*, après avoir accompagné *Conrad* à Rome en 1027, lorsqu'il alla s'y faire couroner Empereur, fit un Testament, par lequel il transportoit à l'Empereur *Conrad* la donation précédemment faite de son Roïaume à son neveu l'Empereur *Henri I.*

Rodolfe mourut en 1033 ; & l'Empereur *Conrad* prit possession du Roïaume des Deux-Bourgognes, à titre de Donataire du dernier Roi.

CONRAD II, dit LE SALIQUE, Roi de Germanie II du nom, & Roi d'Italie & Empereur I du nom, succède à *Rodolfe III*, oncle de sa femme *Gisèle*, en 1033 ; & meurt le 4 de Juin 1039.

On vient de voir coment, sans au-

SAVANS & Illustres.

jourd'hui le premier Monastère d'Italie. *Le Roi* Henri II *estimoit extrémement l'Abbé* Gui, *lequel en reçut ordre, come on le voit dans sa* Vie, ... *d'aller au devant des Commissaires Roiaux, envoïés préparer tout en Italie pour la venue de ce Prince.* Gui *se rendit à Parme, puis à Borgo-san-Donnino. Tombé malade dans cette dernière Ville, il y mourut le* 31 *de Mars, après avoir gouverné* 48 *ans son Monastère.*

L'année suivante 1047, l'Empereur *Henri II* fut dangereusement malade à Mantoue. *Lorsqu'il se porta mieux*, dit *Muratori*, p. 146, *il fit venir de Parme le Corps du S. Abbé* Gui, ... *dont Dieu venoit de manifester la gloire par un grand nombre de miracles, & le fit porter ensuite en Allemagne avec lui.*

Le P. *Bollandus* & D. *Mabillon* ont fait imprimer la *Vie* de cet Abbé, composée par un Moine son contemporain.

ADELFIER, ou ALFIER, Fondateur du Monastère de la Cava, meurt le 12 d'Avril 1050.

C'est proprement, dit l'*Annaliste d'Italie*, T. VI, p. 81, *à cette année* (1025) *qu'appartient le*

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

des perſones de marque. Pendant que l'Empereur faiſoit le ſiége de Corbetta, Château voiſin de Milan, il ſurvient, le jour de la Pentecôte, un orage ſi violent, qu'il renverſe toutes les tentes, & fait périr quantité d'homes, de chevaux & de beſtiaux. l'Empereur ſe retire à Crémone, avec ſon armée en déſordre & conſternée. Les Milanois ne manquent pas de publier que S. *Ambroiſe* s'étoit armé pour eux & pour leur Archevêque. Celui-ci, voulant ſe vanger de l'Empereur, fait offrir la Courone d'Italie au Comte de Champagne, *Eude II*, qui, légitime héritier du Roïaume des Deux-Bourgognes, en diſputoit la poſſeſſion à l'Empereur, & s'en étoit rendu maître en partie. Le Comte accepte l'offre : mais, avant de conduire des Troupes en Italie, il fait une entrepriſe ſur la Lorraine, & s'empare du Château de Bar. *Gothelon*, Duc de ce païs, vient à ſa rencontre & lui livre bataille. Les Troupes de Champagne ſont taillées en pièces, & le Comte eſt tué. Les Députés de l'Archevêque reprènent le chemin d'Italie : mais *Berthe*, Marquiſe de Suſe & veuve du Marquis *Oldéric Magnifred*, mort depuis quelques années, les fait arrêter à leur paſſage, & les envoie à

de l'Empire, pouvoient avoir accoutumé les Romains à ſe paſſer du conſentement de l'Empereur pour conſacrer, ou pour introniſer les Papes. En même tems qu'*Henri* cherchoit à procurer l'avantage de l'Egliſe, par la ſuppreſſion de la Simonie, il eut ſoin que le droit des Empereurs par rapport à l'élection des Papes fût reconnu dans le Concile, qu'il fit tenir par *Clément II*, ou pluſtôt par l'Aſſemblée des Etats de Rome ou de l'Empire, qu'il tint conjointement avec ce Pape. C'eſt tout ce que peuvent ſignifier les paroles de *Pierre de Damien*, dépouillées du tour de dévotion, que cet Auteur done à tout ce qu'il dit.

Henri II fut preſque toujours en guerre, ſoit en Lorraine, ſoit en Italie, avec *Godefroi le Barbu*, Duc de la Baſſe-Lorraine, lequel, en 1055, vint en Italie épouſer *Béatrix*, Ducheſſe de Toſcane, mère de la Comteſſe *Mathilde*.

Henri mourut à Goſlar, à l'âge de 39 ans, beaucoup trop tôt pour ſes Etats, auxquels il pouvoit être très utile. Une fièvre

taliens en 1125, preſque auſſitôt après la mort d'*Henri IV* : mais il n'eſt couroné pour le pluſtôt, que dans les derniers jours de Septembre 1136. Il meurt le 3 de Décembre 1137.

Purteelli, dans ſes *Monumens de la Baſilique de S. Ambroiſe*, après avoir parlé de S. *Bernard*, Abbé de Clairvaux, & de l'Archevêque de Milan, *Anſelme de Poſterla*, dit, p. 628 : *Il me paroît à propos de réfuter, en paſſant, quelques erreurs éparſes dans divers Ecrivains.*

La pluſpart aſſurent que cet Archevêque reçut Lothaire *à Milan ; & qu'il le courona, tant en cette Ville, qu'à Monza. Mais admirons ſurtout* Barthelmi Zucchio, *qui prétend établir la vérité de ce fait ſur le Ch. 17 du VIIe Liv. de la* Chronique d'Otton de Friſinghen..... *lequel dans ce Chapitre dit expreſſément que ce fut* Conrad (III) *& non* Lothaire (III), *qui fut couroné par* Anſelme.

Dans l'Art. de *Conrad III*, je traduirai la plus grande partie de ce Chapitre d'*Otton de Friſinghen.*

Purteelli continue tout de ſuite :

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

de Normans & de François. *Jean Ducas*, envoié contre lui, perdit une bataille & fut fait priſonier. *Ourſel* le fit proclamer Empereur, malgré qu'il en eût. Les Turcs, à qui *Michel* demanda du ſecours, marchèrent contre *Ourſel*, le battirent, & le firent priſonier avec *Jean Ducas*. La Femme d'*Ourſel* le racheta ſur le champ. L'Empereur moiénant une groſſe ſomme, tira ſon Oncle des mains du Général Turc ; & *Jean* ſe fit Moine. *Ourſel* continua la guerre. *Alexis Comnène* l'affoiblit inſenſiblement, ſans riſquer d'Action déciſive. *Ourſel* ſe mit ſous la protection des Turcs : mais *Alexis* ſut engager le Général *Tonfac* à le lui livrer. Il fut conduit à Conſtantinople, batu publiquement à coups de nerfs de Bœuf, & renfermé dans une Tour.

Michel avoit pour Premier Miniſtre le Logothète *Nicéphore Nicéphoritze*, homme avide, qui ne ſongeoit qu'à s'enrichir par toutes ſortes de voies. Les plaintes, portées de toutes parts contre lui, firent prendre à l'Empereur la réſolution de ſe

PAPES.

lui paroiſſoit être l'ouvrage de Dieu même. Il craignoit donc, en refuſant de la confirmer, de s'oppoſer aux ordres de la Providence. Dans cet embaras, il s'en remit à *Brunon* lui-même, en lui témoignant « combien il ſeroit » triſte pour la » Reine & pour » lui, de ne pouvoir plus l'avoir » auprès d'eux auſſi ſouvent qu'ils » le ſouhaiteroient, » combien ils ſeroient affligés de » le ſavoir à l'extrémité du Roiaume dans une » Ville, où les Souverains n'avoient » preſque jamais » l'occaſion de ſéjourner ; dans » un païs, où lui-même ſeroit expoſé continuellement aux riſques de la guerre. Il lui conſeilla de penſer » à ſes propres intérêts ; & de ne » pas ſe ſacrifier » pour ceux qui n'avoient, par ſon élection, ſongé » qu'à ce qui pouvoit leur être » utile, & nullement à ce qui » pouvoit être le » plus honorable » pour lui, qu'il » prévoïoit devoir » inceſſamment » remplir un poſte » digne de ſa naiſſance & de ſon » mérite ». *Brunon*, ferme dans la réſolution, qu'il avoit priſe devant Dieu, de préférer l'Egliſe la plus pau-

PRINCES contemporains.

cun droit réel, il parvint à la Couronne des Deux-Bourgognes : mais il ne s'en tint pas à la Donation de *Rodolfe*. Il prétendit que *Giſèle*, ſa femme, avoit été reconnue héritière par ce Prince, dont elle étoit nièce ; & la fit ſuccéder avec lui. Depuis, comme ces deux titres de ſucceſſion n'étoient rien moins qu'inconteſtables, il fit aſſembler à Paierne les Etats-Généraux des Deux-Bourgognes ; & s'étant fait élire Roi par cette Aſſemblée, il fut couronné dans le même endroit, malgré les juſtes oppoſitions d'*Eude II*, Comte de Champagne, premier & légitime héritier de *Rodolfe III*, comme étant fils de *Berthe*, ſeconde ſœur de ce Prince & l'aînée de la mère de *Giſèle*.

Eude fait auſſitôt valoir ſes droits les armes à la main. *Conrad* joint quelques Troupes à celles de *Gothelon*, Duc des Deux-Lorraines, & charge ce Prince de la défenſe des Deux-Bourgognes. *Eude* vient cependant à bout de s'emparer de la plus grande partie du Roiaume. La Provence eſt conſervée par les Troupes d'Italie, que *Conrad* y fait venir ſous la con-

SAVANS & Illuſtres.

commencement du très célèbre Monaſtère de la Cava, fondé dans la Principauté de Salerne, par les ſoins de Waimaire III, *Prince de ce païs.*

Le même Ecrivain dit à la p. 143 : *Le 12 d'Avril de cette année* (1050) *alla jouir d'une meilleure vie S.* Adelfier, *ou* Alfier, *Fondateur & premier Abbé de l'Illuſtre Monaſtère de la Cava... J'en ai fait imprimer la* Vie, *& celles de trois autres Abbés ſes ſucceſſeurs, parmi les Hiſtoriens d'Italie, que j'ai recueillis.*

On les trouve à la p. 167 du T. VI de cette vaſte Collection.

CHRONIQUE de LA NOVALESE

compilée vers 1060 par un Religieux de ce Monaſtère.

Cet Auteur, qui ne s'eſt pas fait connoître, ſe dit lui-même originaire de la Mauriène.

Il avoue qu'il n'a compoſé ſon Ouvrage que ſur des Traditions orales, les Monumens de ſon Monaſtère aiant péri dans les diverſes incurſions des Sarraſins du Frainet. Son témoignage n'eſt donc que d'une très médiocre autorité ; parceque le peu de faits certains, qu'il

ÉVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

l'Empereur. Ce Prince, aiant paſſé l'été dans les Montagnes pour épargner des maladies à ſes troupes, revient pendant l'automne dans la plaine; & va paſſer les fêtes de Noël à Parme. Le jour même de Noël, quelques-uns de ſes Officiers prènent querèle avec des Citoïens de la Ville, & l'un d'entre eux eſt tué. Les Allemans courent tous aux armes. Le Peuple en fait de même; & ſe bat avec tant de courage, que les Allemans, piqués d'une réſiſtance qu'ils n'attendoient pas, mètent le feu dans pluſieurs endroits de la Ville. L'incendie eſt conſidérable; & ce n'eſt qu'après qu'il eſt entierement éteint, que l'Empereur conſent de pardoner aux habitans, à condition d'abatre une grande partie des murailles de la Ville. *Donizon*, mal inſtruit & démenti par *Wippon*, témoin oculaire, veut « Que les Parméſans » aient forcé l'Empereur à » s'enfuir; & que ce Prince, » aiant auſſitôt formé le ſiége » de Parme & perdu quelques-» uns de ceux qu'il aimoit le » plus, ait ordoné, pour cette » raiſon, au Marquis *Boniface* » de venir, avec ſes Troupes, » l'aider à prendre cette Ville: » Qu'à l'arrivée de *Boniface*, » & de ſes troupes, les Parmé-» ſans ſoient venus ſe jeter aux

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

maligne le fit périr en 7 jours.

En mourant, il ordona que l'on reſtituât ce qu'il pouvoit avoir pris injuſtement, & que l'on demandat pour lui pardon à ceux qui pouvoient avoir à ſe plaindre de lui. Lui-même accorda le pardon à tous ceux qui l'avoient offenſé.

Son fils *Henri*, qu'il avoit fait couroner Roi de Germanie dès 1050 à la Diète de Tribur, n'avoit encore que 6 ans. Il pria tous les Princes de ſes Etats de veiller aux intérêts de cet Enfant; & le recommanda particuliérement au Pape *Victor II.*

VACANCE DE L'EMPIRE,

depuis le 5 d'Octobre 1056 juſqu'au 31 de Mars 1084. Les brouilleries continuelles d'*Henri III*, Roi de Germanie & d'Italie avec les Papes, furent cauſe qu'ils ne voulurent jamais le couroner Empereur; & qu'il fut obligé de recevoir d'un Antipape la Courone Impériale.

HENRI III,

l'ainé des fils d'*Henri II*, qui l'avoit fait élire Roi de Germanie, IVe du nom, en 1053, à l'age de 3 ans,

*Lorſqu'*Henri IV *eut ceſſé de règner* (en Italie), *ce fut uniquement* Conrad (III), *qu'*Anſelme *couronа. Ce fut uniquement à lui qu'il s'attacha, come il fit à l'Antipape* Anaclet. *C'eſt pourquoi nous ne voïons nulle part qu'on lui reproche d'avoir abandoné le parti de* Lothaire (III).

C'eſt par une pareille erreur, qu'au ſujet de cet Anſelme, *on trouve dans les* Actes de l'Egliſe de Milan *ces paroles, qu'*Aubert le Mire *a fait paſſer dans la* Chronique de Citeaux, *ſous l'année* 1133. Il (*Anſelme*) reçut pluſieurs fois dans ſon Palais, S. *Bernard*, en conſidération duquel il fit enſorte qu'*Anſelme d'Archinto* bâtit, hors de la Porte de Rome, le Monaſtère de Clairvaux (*Claravallenſe*). *Il eut été plus exact de dire le Monaſtère de Caravalle* (*Charavallenſe* ce qu'on peut traduire en François par *Chervaux*).

Le Catalogue. Les Succeſſeurs de S. Barnabé, *dit la même choſe preſque dans les mêmes termes, en ajoutant que l'Archevêque* Anſelme *fut inhumé dans l'Egliſe de S.* Se-

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

doner un Collègue, qui ſe chargeât de tout le poids du Gouvernement. Il fit choix de *Nicéphore Brienne*, qu'il manda pour cet effet. Ce Seigneur avoit des Ennemis, qui firent entendre à l'Empereur que ce n'étoit pas un home à ſe contenter du ſecond rang. A ſon arrivée à la Cour, il fut nomé Gouverneur de Bulgarie, avec ordre de partir ſur le champ pour châtier les Bulgares révoltés. *Nicéphore* eut les ſuccès les plus brillans, & ſes ennemis l'accusèrent d'aſpirer à l'Empire. *Jean*, ſon frère, inſtruit des mauvais offices, qu'on lui rendoit, le força de ſe laiſſer proclamer Empereur dans Andrinople, le 5 d'Octobre 1077. Toute la Thrace le reconnut. *Jean* marcha vers Conſtantinople, avec quelques Troupes. Déchu de l'eſpérance d'être reçu dans cette Ville, il rejoignit ſon Frère. Alors *Michel* tira de priſon *Ourſel* ; & le mit, avec *Alexis Comnène*, à la tête d'une Armée, qu'il envoioit contre *Nicéphore Brienne*. Ils attaquèrent *Jean*, & le batirent : mais leurs Soldats refusèrent

PAPES.

vre, à laquelle on pouroit l'appeller, à la plus riche, à laquelle il ne pouroit parvenir ſans être ſoupçoné de quelque eſpèce de ſimonie, ne répondit au Roi, qu'en lui préſentant la *Lètre* qu'il avoit reçue de l'Egliſe de Toul. La lecture, que ce Prince en fit, l'aiant touché juſqu'aux larmes : *Mon cher Neveu*, lui dit-il, *je vois bien que le Ciel condamne le parti, que j'avois pris depuis longtems au ſujet de votre élévation. Je dois me ſoumètre à ſes ordres, que je ne refuſerois d'exécuter que pour le malheur de nous deux & de beaucoup de Chretiens. Que la grace du Toutpuiſſant, qui fait ce qui nous convient & ce qui convient à tous, vous conduiſe en ceci ! J'approuve ce qu'il ne m'eſt pas permis de déſapprouver. Content de la faveur de Dieu, par laquelle vous vous croiés élu pour gouverner cette Egliſe, come vous l'êtes en effet ſans aucune eſpèce de vénalité, ne ſongés point à vous concilier la faveur de la Reine, ni celle de qui que ce ſoit, de peur que vous ne répandités par là vous méme parmi les ouailles, qui vous feront commiſes, la contagion de la Simonie.*

De ces dernières

PRINCES contemporains.

duite d'*Aribert*, Archevêque de Milan, de *Gèbehart*, Archevêque de Ravenne, & de *Boniface*, Duc & Marquis de Toſcane. Cette Guerre dura juſqu'en 1037, qu'*Eude*, maître de preſque tout le teſte du Roïaume, fut tué dans un combat contre *Gothelon*, Duc de Lorraine. *Conrad* recouvra tout par la mort de ſon concurrent ; & l'année ſuivante, il engagea les Etats aſſemblés des Deux-Bourgognes, à reconnoître pour Roi *Henri*, ſon fils, à le faire couroner, à lui prêter ſerment de fidélité.

HENRI I, dit LE NOIR, ſacré & couroné dès 1028 Roi de Germanie IIIe du nom, & en 1038 Roi des Deux-Bourgognes I du nom, ſuccède à ſon père *Conrad II* en 1039. Il eſt enſuite Roi d'Italie & Empereur IIe du nom. Il meurt le 5 d'Octobre 1056.

HENRI II, fils du précédent, qui l'avoit fait ſacrer Roi de Germanie IVe du nom, lui ſuccède à ce Roïaume, ainſi qu'à celui des Deux-Bourgognes en 1056, n'aiant que 6 ans. Il eſt

SAVANS & Illuſtres.

rapporte, eſt entremêlé de contes populaires & de fables ridicules.

On trouve de cette *Chronique*, dans le *Recueil des Hiſtoriens d'Italie*, T. II, P. II, tout ce qu'en a pu recouvrer *Muratori*, qui cependant applaudit à la ſage *diſcrétion des* Ducheſnes, qui, dans leurs *Hiſtoriens de France*, n'en avoient doné que des morceaux choiſis.

ADELMANNE, fait Evêque de Breſcia vers 1050, meurt en 1062, ou 1063.

On ne connoit, ni ſon origine, ni ſa patrie : mais on a lieu de préſumer qu'il étoit de Liége. Du moins y fut-il conduit très jeune ; & fut ordoné Soudiacre par l'Evêque *Durand*.

Il étoit donc Soûdiacre, lorſqu'il alla prendre à Chartre les leçons de l'Evêque *Fulbert*, dont il fut un des plus ſavans Diſciples. *Réginard*, ſucceſſeur de *Durand* à l'Evêché de Liége, écrivit en 1024 à *Fulbert*, pour lui redemander *Adelmanne*, come une brebis errante, qu'il vouloit faire rentrer dans le bercail. Il fut obligé d'obéir à ſon Evêque, qui le garda, ſans avoir égard à la *Lètre*

EVENEMENS ſous le règne de CONRAD I.

» pieds de l'Empereur, qui ne » leur ait pardoné, qu'en exi- » geant qu'ils abatiſſent une » grande partie de leurs mu- » railles : Que *Boniface* ait » profité de l'occaſion du ſer- » vice qu'il venoit de rendre, » pour ſe faire doner la Mar- » che de Toſcane, que l'on a » vu plus haut qu'il devoit » poſsèder depuis environ dix » ans ; & qu'il ait prêté pour ce » ſujet un nouveau ſerment de » fidélité : Que même (ſingu- » larité très remarquable, & » propre à doner une juſte idée » de la puiſſance & du carac- » tère de *Boniface*) ce Mar- » quis ait exigé de l'Empereur » un ſerment *de lui conſerver,* » *ſans aucune fraude, vie &* » *dignité*, & que l'Empereur » en ait fait expédier un *Di-* » *plôme* ».

Par un *Diplôme*, daté de S. *Zénon* de Vérone, l'Empereur confirme, cette année, les Biens & les Priviléges du Monaſtère de S. *Théoneſte* dans le Tréviſan.

Par un autre du 21 de Mars, *Itulf*, Evêque de Mantoue, obtient de ce Prince la confirmation des Priviléges de ſon Egliſe (1).

Le 28 de Mai, pendant le ſiége de Milan, *Conrad* ſigna

(1) Ces deux *Diplômes* ſe trouvent dans les *Antiq. d'Ital.* le premier, *Diſſertat. XI*, le ſecond, *Diſſertat. XXX.*

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènemens au Trône, Mort, Origine ; Femmes, Enfans.

lui ſuccède, en 1056, à ce Roiaume, ainſi qu'à celui des Deux-Bourgognes. Il eſt en même tems reconu Roi d'Italie ; &, par les ſoins de *Victor II*, futur Empereur : mais il ne reçut jamais la Courone d'Italie. En 1076, *Grégoire VII* l'excommunie, & le déclare déchu de tous ſes Etats. Par les intrigues de ce Pape, on élit Roi de Germanie *Rodolfe*, Duc de Souabe, beaufrère d'*Henri*, qui règne en concurrence de cet Uſurpateur juſqu'en 1080, que *Rodolfe* meurt d'une bleſſure reçue le 5 d'Octobre de cette année, dans une bataille contre *Henri*. Celui-ci ſe fait couroner Empereur le jour de Paque, 31 de Mars 1084, par l'Antipape *Clément III*, qu'il avoit lui-même fait élire en 1080. Il règne enſuite ſeul juſqu'en 1093, que ſes Ennemis font couroner Roi d'Italie, ſon fils aîné *Conrad*, en concurrence duquel il règne juſqu'à la mort de ce Prince en 1101. *Henri*, ſon autre fils, ſe révolte en 1104 ; & le fait dépoſer dans la Diete de Maience au commencement de 1106. Abaſtien à *Rome*.

Claude Roberr, *dans l'*Appendice *de ſa* Gallia Chriſtiana, *s'eſt encore plus écarté de la vérité, lorſque, parlant de notre* Anſelme, *au N.* 84 *du* Catalogue des Archevêques de Milan, *il dit :* Il eſt enterré dans le Monaſtère de Clairvaux de cette Ville, lequel il avoit fait bâtir. *Que de fautes en peu de mots ! Il ne fait qu'un ſeul home de cet Archevêque* Anſelme, *ſurnomé* de Poſteria, *& d'*Anſelme d'Archinto. *Puis le Monaſtère de Caravalle n'eſt pas dans Milan. Il eſt dans la Banlieue à quatre milles de la Ville. D'ailleurs il n'eſt pas bien ſur qu'un* Anſelme d'Archinto *ſoit véritablement le Fondateur de ce Monaſtère, & qu'il y ait ſa ſépulture.*

Je ſoupçone que ces Auteurs ne font Anſelme d'Archinto *Fondateur de ce Monaſtère, qu'en ſuppoſant* (par inadvertence) *que c'eſt de lui dont il s'agit dans une* Epitaphe, *qui ſe voit encore devant la porte de cette Egliſe.* Il eſt queſtion dans cette *Epitaphe*, que *Puricelli* rapporte, d'un *Manfred*, & non d'un *Anſelme d'Archinto*. Le 24

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

de pourſuivre les Vaincus.

Cependant le 10 d'Octobre, *Nicéphore Botaniate* s'étoit fait proclamer Empereur dans l'Orient. La nouvelle, qu'il étoit maître de Nicée, cauſa de grands mouvemens dans Conſtantinople. Les principaux du Sénat & du Clergé le favoriſoient, réſolus de l'élever à l'Empire. Ils s'aſſemblèrent pour cet effet à Ste. *Sophie*; & *Michel* n'oſa ſuivre le conſeil, qu'on lui donoit, de le faire arrêter. Le lendemain, ils s'aſſemblèrent à la pointe du jour, ouvrirent les priſons, armèrent les priſoniers, & convoquèrent l'aſſemblée générale du Peuple à Ste. *Sophie*. *Alexis Comnène* vouloit qu'on envoïât les Troupes du Palais & de la Ville diſſiper cette Aſſemblée ſéditieuſe. *Michel* n'eut pas le courage de s'y réſoudre. Il aima mieux abdiquer en faveur de *Conſtantin Ducas*, ſon frère; &, par ſon ordre, *Alexis Comnène* alla propoſer l'Empire à ce Prince, qui le refuſa, parceque, dans les circonſtances, c'étoit riſquer beaucoup, que de l'accepter.

paroles de *Conrad*, on peut, je crois, inférer qu'il étoit alors d'uſage que les Prélats élus achetaſſent par des préſens la protection de la Femme & des Miniſtres du Souverain. Par une conſéquence néceſſaire de cet uſage, la Femme & les Miniſtres du Souverain appuioient dans les Elections le parti de ceux dont ils eſpéroient les plus riches préſens; & les Elections, où l'on ſe décidoit au gré de leurs ſollicitations, étoient néceſſairement ſimoniaques: les Elus, les Electeurs, & ceux par qui ces derniers avoient été gagnés étoient également coupables. *Brunon* n'étoit point dans le cas. On l'avoit unanimement & légitimement élu, ſans démarches de ſa part, ni de qui que ce fût; & *Conrad* ne l'exhortoit à ne ſe pas procurer la faveur de la Reine & des Miniſtres, que pour qu'on ne le ſoupçonât pas d'être entré dans l'Epiſcopat, come la pluſpart des autres Evêques.

Ne doutés pas, continua le Roi, *que celui qui vient de commencer en vous cette bone œuvre, ne l'achève tout au pluſtôt. Ne comtés que ſur la gratuité de ſa grace; il prendra ſoin de vous. D'ailleurs* en même tems regardé come Roi d'Italie & futur Empereur IIIe du nom. En 1106, il eſt dépouillé de tous ſes Etats par *Henri*, ſon fils; & meurt le 10 d'Août de la même année.

HENRI III, fils du précédent, ſacré Roi de Germanie V^e^ du nom, par les ſoins de ſon Père en 1099, le dépouille de tous ſes Etats en 1106, & devient par là Roi des Deux-Bourgognes, IIIe du nom. Il eſt auſſi Roi d'Italie & Empereur IVe du nom. Il meurt le 23 de Mai 1125.

Le Roïaume des Deux-Bourgognes fut éteint par ſa mort.

Les Rois de Germanie ſes ſucceſſeurs, s'en prétendirent Rois, ſous prétexte que les Empereurs de la Maiſon de Franconie l'avoient réuni à la Couronne de Germanie: mais ils n'en pouvoient apporter aucune preuve, & n'avoient tout au plus qu'un ancien droit de Suzeraineté ſur la Bourgogne Ciſjurane. Les Empereurs de la Maiſon de Franconie avoient poſſédé le Roïaume des Deux-Bourgognes à part, come héréditaire dans leur maiſon. Les fils d'*Agnès*, ſœur du Roi *Hen-*

de *Fulbert*, qui, voulant attacher *Adelmanne* à ſon Egliſe, avoit prié *Réginard* de le lui renvoïer avec un Dimiſſoire.

Adelmanne, aïant à Liége emploié quelques années à l'Etude, fut fait Scholaſtique de la Cathédrale. Il remplit cette Place, durant pluſieurs années, avec un grand concours d'Etudians.

On ne ſait pas ce qui lui fit quiter Liége, pour ſe retirer en Allemagne.

Il apprit, en ce païs, avec douleur que *Bérenger*, ſon condiſciple à Chartre, débitoit ſur l'Euchariſtie une Doctrine condamnable. Il écrivit à ce ſujet à cet Héréſiarque une *Lètre*, dit l'*Hiſtoire Littéraire de la France*, T. VII, p. 545, *tendre & lumineuſe, auſſi polie que forte en raiſons, capable par conſéquent de faire une impreſſion ſalutaire ſur un cœur moins endurci, & un eſprit moins prévenu. Mais elle n'eut d'autre effet que de faire voir d'un côté la tendreſſe chrétienne, le zèle & le profond ſavoir d'Adelmanne; & de découvrir de l'autre l'ingratitude, l'inſenſibilité, le mauvais génie, l'obſtination de Bérenger dans ſes erreurs.* On ajoute, p. 547: *On peut dire (de cette Lètre) que la Cha-*

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

cette Loi touchant les Fiefs, que l'on a jointe aux Loix Lombardes (1).

1038.

BENOIT IX, contre qui pluſieurs des Barons Romains avoient conſpiré l'année précédente, & qu'ils avoient forcé de ſortir de Rome, avoit été trouver l'Empereur à Crémone; & ce Prince avoit promis de lui faire juſtice. Cette année, à l'approche du printems, il ſe met en marche par la Toſcane, accompagné du Pape, de l'Impératrice, d'*Henri* ſon fils, & de ſa bru *Cunéchilde*. Il arrive, avant la fin de Février, à Vivinaia (2), Château du Duc & Marquis *Boniface*, lequel étoit dans le Comté de Lucque, à quelques milles de la Ville du côté du Levant, & ne ſubſiſte plus depuis très longtems. *Boniface* le reçoit, & toute ſa Cour, avec la plus grande magnificence. Le 22 du même mois de Février, l'Empereur y fait tenir un *Plaid* par *Cadaloüs* ſon Chancelier, pour terminer quelques différens au ſujet de Biens eccléſiaſtiques. Le lendemain, il y fait expédier deux *Priviléges* en faveur de

(1) Elle eſt auſſi dans le cinquième Livre du Recueil des *Loix touchant les Fiefs*.

(2) En Latin, *Via Vinaria*.

bandoné de tout le monde, il meurt à Liége le 10 d'Août de la même année.

Il eut deux Femmes; 1°. *Berthe*, fille d'*Otton* ou *Oddon*, Marquis de Suſe, par ſa femme *Adélaïde*, fille du Marquis *Oldérie Magnifred*: 2°. *Adelaïde*, nomée *Praxède* par quelques-uns, fille d'un Prince Ruſſe, & veuve d'*Otton*, Margrave de Brandebourg.

Henri II, étant les fêtes de Noël 1055 à Torgaw en Suiſſe, y célébra les fiançailles de ſon fils avec *Berthe*. Le mariage ne put ſe faire qu'en 1066, ou pluſtôt 1067. *Berthe* fut Mère, 1°. d'un Prince qui mourut en naiſſant: 2°. de *Conrad*, né en 1074, & couroné Roi d'Italie en 1093: 3°. d'*Henri*, qui fut l'Empereur *Henri IV*.

Quoique jeune, belle, & vertueuſe, *Berthe* n'éprouva que la haine de ſon Mari, qui, dès l'année de leurs nôces, la voulut répudier. Si l'on en croit *Brunon*, Ecrivain contemporain de l'*Hiſtoire de la Guerre de Saxe*, Partiſan des Saxons révoltés, & par conſéquent Ennemi déclaré d'

d'Avril 1220, *Manfred*, bienfaiteur de ce Monaſtère, y choiſit ſa ſépulture & celle de ſes décendans. Ce Monument eſt de près de 100 ans poſtérieur à la fondation de Caravalle.

Puricelli dit, p. 645: *Come dans le cours de l'année* 1135 Lothaire (III) *vint en Italie; il eſt croïable qu'il ſe rendit le pluſtôt qu'il put, d'abord à Milan, puis à Monza; ce qui me fait croire qu'alors il fut ſolemnellement couroné dans l'un & dans l'autre endroit par l'Archevêque* Robald, *quoiqu'il eût déja reçu la Courone Impériale à Rome des mains du Pape* Innocent II, *la veille des Nones* (le 4) *de Juin* 1133. *Ainſi j'admets volontiers ce qui ſe trouve dans nos Ecrivains* (Milanois) *touchant le Couronement de* Lothaire, *tant à Milan & ſans doute dans la Baſilique de S.* Ambroiſe, *qu'à* Monza, *par l'Archevêque de Milan. Mais j'ai fait voir* (ci-deſſus) *qu'ils ſe trompent, quand ils ajoutent que le Couronement fut fait par* Anſelme; *& c'eſt ce qui me fait croire que ce fut pluſtôt par*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Les Conjurés enlevèrent *Michel* du Palais des Blaquernes, & l'enfermerent dans le Monaſtère de Stude. Il y prit l'habit religieux; &, dans la ſuite, il fut Archevêque d'Ephèſe.

Prince de bones mœurs & très ſavant, mais indolent & timide, il étoit incapable de règner.

NICEPHORE BOTANIATE,

proclamé Empereur en Orient le 10 d'Octobre 1077, & couroné à Conſtantinople le 5 d'Avril 1078, abdique forcément le 1 d'Avril 1081.

Nicéphore Brienne refuſa de le reconnoître, & s'avança vers Conſtantinople avec ſon armée. *Botaniate* lui fit offrir la dignité de Céſar, qu'il accepta: mais à condition de la recevoir à Damocrène, Bourg de Thrace, où *Botaniate* ſe rendroit pour cet effet. On fit craindre à celui-ci qu'on ne voulût ſe ſaiſir de ſa perſone. *Alexis Comnène* fut envoié contre *Nicéphore Brienne*, qui fut pris dans une bataille, après avoir fait des prodiges de valeur.

PAPES.

vous recevrés certainement de moi toute ſorte de conſeils, de ſecours & de conſolations. J'en dois à tous ceux de votre Ordre; & je vous en dois préférablement à tous; à cauſe de votre zèle inſatiable à me ſervir; & des liens du ſang qui nous uniſſent. Ne penſés donc, en vous acquitant fidèlement de ce que vous devés à Dieu, qu'à procurer de nouveaux accroiſſemens aux vertus, qui ſont en vous dès votre enfance.

Si *Conrad* eut de la peine à confirmer l'élection de *Brunon*; toute ſa Cour en fut affligée, en même tems qu'elle s'empreſſoit de l'applaudir. *Brunon* étoit le protecteur & l'ami de tous les Courtiſans, qui, par ſon éloignement, alloient perdre l'agrément de ſa converſation & l'appui de ſon crédit. Lorſqu'il eut obtenu du Roi la permiſſion d'aller prendre poſſeſſion du Siége de Toul; come il avoit à paſſer par les Terres de Seigneurs Lombards, qui, refuſant de reconnoître *Conrad* pour Roi, le forçoient de leur faire la guerre, on fut d'avis que *Brunon* prît des chemins détournés pour éviter les embûches, qu'on lui pouroit tendre: mais il rejeta ce conſeil, co-

PRINCES contemporains.

ri III, qui mourut ſans enfans, c'eſt à dire *Frédéric*, Duc de Franconie, & *Conrad*, Duc de Souabe, devoient être les Héritiers de ce Roïaume, come des autres Biens de la Maiſon de Franconie: mais la guerre, qu'Ils firent tant en Allemagne qu'en Italie à *Lothaire*, qui fut élu Roi de Germanie après la mort de leur Oncle, & qu'ils ne voulurent pas reconnoître pour Roi, leur fit perdre les Deux-Bourgognes.

Pendant ce tems ce Roïaume fut démembré. Pluſieurs Seigneurs, qui croïoient avoir quelque droit à la ſucceſſion de *Rodolfe III*, come étant iſſus de ſa Maiſon, ſe rendirent Souverains des Terres qu'ils poſſédoient. De là vinrent les *Comtes de Bourgogne*, les *Comtes de Genève*, les *Comtes de Maurienne*, puis *de Savoie*, les *Marquis de Saluce*, les *Daufins de Viennois*, & d'autres. *Lothaire* fit revivre la Suzeraineté de la Courone de Germanie ſur l'ancien Roïaume d'Arle; & fit Comte de Provence, ou Gouverneur en chef du Roïaume d'Arle, *Conrad*, Duc de Zeringen, ennemi déclaré de la Maiſon de Franconie. Les différens petits Souve-

SAVANS & Illuſtres.

rité l'a conçue; la Théologie, de concert avec la Philoſophie, l'a dictée; & l'Eloquence l'a écrite.

Les motifs, qui conduiſirent *Adelmanne* en Italie, ſont inconnus, de même que la manière dont il fut fait Evêque; & tout ce que l'on ſait de ſon Epiſcopat, c'eſt qu'il eut ordre de *Nicolas II* de ſe ſoûmètre aux *Décrets* de pluſieurs Conciles de Rome, & de dépoſer les Prêtres & les Diacres Concubinaires.

HUMBERT,

ou

HUBERT,

Cardinal, Evêque de Sainte-Rufine, ou Blanche-Selve, meurt, au plus tard, en 1062.

C'eſt peut-être le premier Cardinal François.

Il étoit Bourguignon, & né vers l'an 1000. Ses Parens, que l'on ne connoît pas, l'aiant mis en 1005 à Moïen-Moûtier dans le Diocèſe de Toul, il s'y fit Moine.

Lanfranc le qualifie *Scientia divinarum & ſæcularium literarum apprimè eruditum.* En effet, il ſavoit très bien les Belles-Lètres, la Théologie, & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. D'ailleurs, ce qui n'étoit pas commun de ſon tems, il avoit fait une

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

l'Egliſe de Lucque (1). L'Empereur êtoit campé près de Pérouſe, & logé dans le Monaſtère de S. *Pierre* le 20 de Mars, come on le voit par un autre *Diplôme* expédié ce jour-là même dans cet endroit. Il arrive enſuite à Rome, y fait rentrer *Benoît IX*, punit les coupables, & remet par tout le bon ordre. Il fait enſuite excommunier & dépoſer par le Pape l'Archevêque de Milan; & nome en ſa place *Ambroiſe*, Chanoine Cardinal de cette Egliſe & ſon Chapellain, que le Pape conſacre: mais ce nouvel Archevêque ne put jamais ſe faire recevoir par les Milanois, qui tinrent bon pour *Aribert*, & qui ravagèrent & détruiſirent les Terres & les Maiſons d'*Ambroiſe*.

De Rome, *Conrad* paſſe au Mont-Caſſin, dont les Moines lui renouvellent les plaintes qu'ils avoient déja pluſieurs fois portées au pied du Trône contre *Pandulf IV*, Prince de Capoue, qui, malgré des ordres réitérés de reſtituer, ne leur avoit encore rendu rien de ce qu'il leur avoit enlevé. *Conrad* marche enſuite à Ca-

(1) V. ſujet du *Plaid*, dans les *Antiq. d'Ital.* les *Diſſert. XXI* & *XLI*, & pour l'un des deux *Priviléges* les *Diſſert. VI* & *IX*. Le *Fiorentini*, dans ſes *Mémoir. de la Comteſ. Mathilde*, Liv. I, fait mention de ces deux *Diplômes*, come exiſtans dans les Archives du Chapitre de Lucque.

Henri; ce Prince, qui s'êtoit fait violence pour épouſer *Berthe*, êtoit dès-lors perdu de débauches, & s'accommodoit mieux de ſes Maîtreſſes, que d'une Femme vertueuſe. Il imagina, pour avoir une raiſon de Divorce, de la faire ſurprendre enfermée avec un home. Un de ſes plus intimes Confidens ſe chargea, par ſon ordre, de faire des propoſitions à la Reine, & de lui demander un rendés-vous. Elle, qui ne douta point que ce ne fût de concert avec ſon Mari que ce Courtiſan oſoit à ce point lui manquer de reſpect, feignit de condécendre à ſes deſirs; & conſentit de l'introduire chés elle pendant la nuit. A l'heure indiquée, *Henri* vint avec ſon confident pour être témoin de ce qui ſe paſſeroit; &, de peur que la porte ne ſe fermât auſſitôt qu'on auroit fait entrer l'autre, il voulut entrer le premier. *Berthe* ouvrit elle-même la porte, & la referma dès qu'il fut dans la chambre, qui n'étoit point éclairée. Ses Femmes attendoient avec des bâtons celui qui devoit entrer; & dans l'obſcuri-

Robald.

Puricelli reprend enſuite la Fondation du Monaſtère de Caravalle, que *Triſtano Calco* place entre 1134 & 1138, & *Sigonius* en 1135. Ce fut en effet en cette dernière année qu'il fut achevé de batir, come il eſt prouvé, 1°. par un *Mémoire* du tems, conſervé dans les Archives de la Maiſon, & rapporté par *Puricelli*; 2°. par cette *Inſcription*, qu'il rapporte auſſi, laquelle ſe voit en très anciens caractères dans le paſſage de l'Egliſe au Cloître: *L'An de l'Incarnation du Seigneur MXXXV, ce Monaſtère de Ste Marie de Caravalle fut bâti, du tems de S. Bernard, le 11 des Calendes de Février* (le 23 de Janvier).

Oppoſons à ce que *Puricelli* nous a dit du Couronement de *Lothaire III*, ce qu'en dit *Muratori*, T. VI, p. 451. *Si l'on veut en croire* Bonincontro Morigia & Galvano Fiamma; *qui n'écrivoient que dans le XIVe Siècle*, *l'Empereur* Lothaire (III) *vint cette année* 1136 *à Milan, come le dit le ſecond de ces Hiſtoriens, & l'Archevêque* An-

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Alexis lui fit crever les ieux.

Auſſitôt après *Nicéphore Baſilace*, Gouverneur de Durazzo, ſe fit proclamer Empereur ; &, ſoûtenu d'une Armée de Patzinaces, rejèta les propoſitions d'accommodement, qui lui furent faites. Surpris par *Alexis Comnène*, il fut mis en fuite ; & s'enferma dans Theſſalonique, dont les habitans le livrèrent au Vainqueur. Ceux qui le conduiſoient à *Botaniate*, lui crevèrent les ieux en chemin.

Conſtantin Ducas, qu'on a vu refuſer l'Empire, que ſon frère *Michel Parapinace* lui vouloit cèder, commandoit en Orient une Armée contre les Turcs. Il s'y fit auſſi proclamer Empereur : mais on lui débaucha ſes Troupes, qui le livrèrent à *Botaniate* ; & celui-ci le relègua dans une Ile.

Je parle ſous l'année 1079, d'un prétendu *Michel Ducas*, qui parut à la Cour de *Robert Guiſcard*, Duc de Pouille, & qui cauſa beaucoup d'inquiétude à *Botaniate* : mais les deſſeins de *Robert* n'éclatérent que ſous le règne d'*Alexis Comnène*.

PAPES.

me injurieux à la confiance qu'il devoit avoir en Dieu. Tout ce que l'on obtint de lui, c'eſt qu'en ſuivant la grande route, il précèderoit de quelques heures tout ſon cortége, & ne ſeroit accompagné que de cinq perſones. Ce qu'on avoit prévu ne manqua pas d'arriver. Il y eut des gens cachés, pour l'arrêter, dans les endroits où l'on croïoit qu'il dût paſſer la nuit. Il traverſa ſur le midi la Ville d'Ivrée ſans aucun inconvénient : mais, au coucher du ſoleil, ſa ſuite fut arrêtée en entrant dans la même Ville. On paſſa la nuit à queſtioner tous ceux qui la compoſoient, & l'on ne put en apprendre aucune nouvelle de *Brunon*. Il fut aiſé de comprendre qu'il avoit pris les devants. On fit monter à cheval quelques gens, qui coururent à toute bride pour l'atteindre. Il avoit cependant gagné la Chambre, Bourg de la Vallée de Mauriène, & dernier lieu de la Marche d'Ivrée & du Roïaume d'Italie. Ceux qui l'accompagnoient, accablés de fatigues, le preſsèrent de ſe repoſer dans cet endroit : mais, prévoïant ce qui pouvoit arriver, il réſolut de paſſer outre ; & d'aller,

INCES mporains.

rains, qui s'élevèrent ſur les débris du Roïaume des Deux-Bourgognes, ſe mirent en état de jouir en ſureté de leurs uſurpations, en ſe rendant Vaſſaux de la Couronne de Germanie, & s'incorporant par ce moïen au Corps Germanique.

Dans la ſuite *Philippe le Bel*, Roi de France, épouſa *Jeanne*, fille unique & héritière d'*Henri I*, Roi de Navarre & Comte de Champagne, lequel deſcendoit d'*Eude II*, Comte de Champagne, & par lui de *Berthe* la ſeconde des Sœurs du Roi *Rodolfe III*. *Philippe*, faiſant valoir les droits de ſa Femme, s'empara de quelques portions conſidérables du Roïaume des Deux-Bourgognes, & les réunit à ſa Couronne.

ROIS d'Angleterre.

CANUT, dit LE GRAND, Roi de Danemarc, reſte ſeul Roi d'Angleterre en 1017, & meurt en 1036.

HARALD I, ſurnomé PIED-DE-LIEVRE. ſuccède au Roïaume d'Angleterre

SAVANS. & Illuſtres.

étude particulière de la Langue Grèque, & s'étoit mis en état de la traduire facilement.

Le Pape *Léon IX*, qui l'eſtimoit, le prit avec lui, lorſqu'il alla de Toul à Rome ſe mètre en poſſeſſion du Souverain Pontificat, & l'ordonna bientôt après Archevêque de toute la Sicile. *Humbert* ſouſcrivit avec ce titre une *Bulle* de *Léon IX*, expédiée au Concile de Rome du mois d'Avril, ou de Mai 1050. L'intention de *Léon* étoit qu'*Humbert* allat prêcher l'Evangile aux Sarafins : mais, quoiqu'en diſe *Ughelli*, *Humbert* n'exerça jamais ſon Miniſtère dans cette Ile, où même on prétend qu'il ne put jamais trouver le moïen de pénétrer. C'eſt nous dire d'une manière détournée, qu'il n'étoit pas fort preſſé de la ſoif du martire.

Cave le fait, en 1051, Abbé de Subiac. Il ſe trompe. Ce fut un autre *Humbert*, auſſi François, qui fut mis par *Léon IX* à la tête de ce Monaſtère. J'en parle dans quelque endroit.

En cette même année 1051, & non en 1053, come le même *Cave* le dit, *Léon IX* fit notre *Humbert*, Cardinal Evêque de Sainte-Ruſine, ou Blanche-Selve, petite

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

poue-la-Neuve. Il y fait ſon entrée le 13 de Mars. *Pandulf*, enfermé dans la Forteresſe de Sainte-Agathe, entre en négociation avec l'Empereur & lui done trois cens livres d'or, & pour ôtages ſa Fille & ſon Petit-fils. Come cependant il travailloit ſous main à rentrer dans Capoue-la-Neuve, dès que l'Empereur ſeroit parti; ce Prince, de l'avis des principaux de la Nobleſſe du païs, done la Principauté de Capoue à *Waimaire IV*, Prince de Salerne, qui par lui-même étoit en état de s'y maintenir. *Pandulf* laiſſe ſon Fils dans Sainte-Agathe, & va demander des ſecours d'homes ou d'argent à Conſtantinople. L'Empereur *Michel le Paphlagonien*, prévenu par les Députés de *Waimaire*, envoie *Pandulf* en exil. Il y reſta juſqu'après la mort de *Conrad*. Ce dernier, à la prière du Prince de Salerne & de Capoue, confirme au Normand *Rainulf* le titre de Comte, qu'il avoit reçu de *Sergius IV*, Duc de Naple, & l'inveſtit du Comté d'Averſe. Il ſe rend enſuite à Bènevent, où ſans doute il eſt reçu come ſon prédéceſſeur l'avoit été. Le Pape y vient lui rendre viſite; &, le 7 de Juin, il y ſigne un *Diplôme* confirmatif des Priviléges de l'Abbaïe du Montté, pendant que *Berthe* étoit: *Fils d'une Mère débauchée, coment oſes-tu venir ici?* les coups de baton plutent de toute part ſur le corps d'*Henri*, qui ſe nonoma vainement. *Berthe* lui répondit, « Qu'il » mentoit, & que » ſon Mari n'a» voit pas beſoin » de dèrobet ce » que le devoir » lui donoit ». Les batons continuètent leur jeu quelque tems; & l'on mit enſuite à la porte *Henri*, qui, ſe retirant *Mari batu, non cocu, & mécontent*, alla garder le lit juſqu'à ce que ſes contuſions fuſſent guéries.

Cette Hiſtoriète devroit être traitée de conte ridicule, ſi l'on n'en trouvoit pas quelques traces dans *Berthold de Conſtance*, Hiſtorien que l'on eſt convenu de trouver plus digne de foi que *Brunon*. Mais dans l'Article de *Conrad II*, Roi d'Italie, on verra que ce *Berthold* & les autres Hiſtoriens de ce tems-là, doivent, à l'égard du mal qu'ils diſent d'*Henri III*, être d'une très médiocre autorité.

Berthe mourut en 1088, & fut enterrée à Spire.

Adélaïde, maſelme de Poſterſa *le courona, d'abord à Monza, puis à Milan. Enſuite il fut couronné par* Innocent II, *dans la Baſilique de Latran. Ce récit eſt trop inexact. Dans ce tems* Anſelme *n'étoit plus Archevêque, ni même en vie; & l'on a vu que* Lothaire *fut couronné Empereur à Rome en* 1133. *Si c'eſt de cette année* 1133, *que ces Hiſtoriens ont voulu parler, alors l'Empereur & les Milanois étoient en querèle, & l'Archevêque* Anſelme *étoit dans les liens de l'Excommunication. Il ſeroit pourtant vraiſemblable que* Lothaire, *étant ſi près de Milan* (en 1036) *& la bone intelligence étant rétablie entre lui & le Peuple de cette Ville, il eût reçu la Courone de fer du Roïaume d'Italie. Mais, come* Landulf de S. Paul, *Hiſtorien témoin de tout ce qui ſe fit alors, ne dit rien de cette importante cérémonie; on ne peut pas ſe fier à ce qu'en diſent ces Ecrivains éloignés de deux Siècles du tems de* Lothaire.

Je ne m'arrête point au ſilence de *Landulf le Jeune*. C'eſt une très forte préſomption: mais ce n'eſt pas

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Botaniate procura lui-même ſa ruine par ſa confiance en deux Eſclavons, *Borilas* & *Germain*, qu'il avoit fait ſes principaux Miniſtres. Ils étoient ennemis des deux frères *Iſaac* & *Alexis Comnène* ; &, dans la crainte que l'un d'eux ne parvînt à l'Empire, ils conſeillèrent à *Botaniate* de déſigner pour ſon ſucceſſeur *Sinadène*, ſon Parent. *Marie*, femme de l'Empereur *Michel Parapinace*, laquelle *Botaniate* avoit épouſée, quoiqu'elle ne fût pas veuve, trouva mauvais le choix que ce Prince avoit fait de *Sinadène*, au préjudice de ſon fils *Conſtantin Ducas*, qu'elle avoit eu de *Michel*. Les *Comnènes*, ſes amis, embraſſèrent ſa querèle ; & même *Alexis* eut le courage de mener le jeune *Conſtantin* à *Botaniate*, & de lui repréſenter, « Que, ce Prince » aiant par ſon » Père & par ſon » Aieul des droits » à l'Empire, la » juſtice ne vou- » loit pas qu'un » autre lui fût » préféré ».

Cette démarche aiant rendu ſuſpects les deux Frères ; ils prirent le parti de ne plus ſuivi d'un ſeul home, ſur les Terres du Roi des Deux-Bourgogues, attendre toute ſa ſuite. Il n'étoit pas à deux portées de trait de la Chambre, que ceux qui le pourſuivoient arrivèrent. Ils trouvèrent à table ceux qui ne l'avoient pas pu ſuivre ; &, croiant tenir ce qu'ils cherchoient, ils les ſaiſirent, & retournèrent avec eux à Ivrée. *Brunon* continua tranquillement ſa route juſqu'à Toul. Ses Gens & ſes Equipages lui furent enſuite rendus par les ſoins de ſa Belleſœur, parente de *Rodolfe III*, Roi des Deux-Bourgognes.

Il fut mis en poſſeſſion, le 23 de Mai, jour de l'Aſcenſion, par *Thierri*, Evêque de Mets, frère de l'Impératrice *Cunégonde*, femme de l'Empereur *Henri I.* Son Sacre fut différé, parceque le Roi *Conrad* avoit réſolu de le mener à Rome avec lui, pour les fêtes de Paque de l'année ſuivante, & de l'y faire ſacrer par le Pape, en même tems qu'il recevroit lui-même la Courone Impériale. Mais *Brunon*, informé que l'honneur, que le Roi lui vouloit faire, cauſeroit de la peine à quelques-uns, & que *Poppon*, Archevêque de Trêves, en vertu d'un à ſon père *Canut* en 1036 ; & meurt en 1039.

Son ſurnom lui vint, ſelon quelques-uns, de ce qu'il avoit un pied velu ; ſelon quelques autres, de ce qu'il étoit léger à la courſe ; &, ſuivant d'autres encore, de ce qu'il refuſoit d'aller à cheval, & préféroit d'aller toûjours à pied.

Le Teſtament de *Canut* ſouffrit de grandes difficultés. Les Anglois vouloient que l'on s'en tînt aux clauſes du Contract de mariage de ce Prince avec *Emme*. Les Danois vouloient qu'on exécutât le Teſtament.

Harald cependant s'étant emparé des Trêſors de ſon Père, engagea par ſes libéralités l'Aſſemblée générale, qui ſe tint dans la Mercie, à le proclamer Roi.

Les Anglois Weſt-Saxons, retournés chés eux, convoquèrent l'Aſſemblée particulière du Weſſex ; &, par les intrigues du Comte *Goodwin*, proclamèrent Roi *Hardi-Canut*, conformément au Contrat de mariage de ſa Mère. Ce Prince étoit en Danemarc ; & ne ſe preſſa pas de venir prendre poſſeſſion du Roiaume de Weſſex, que le Comte *Goodwin*

Ville à dix milles de Rome, de laquelle le Diocèſe a ſubſiſté juſqu'au tems de *Calixte II*, qui le réunit à celui de Porto.

Depuis, *Humbert* accompagna *Léon* dans ſes différens voiages.

Lorſqu'en 1053 il étoit avec ce Pape à Trani, *Jean*, Evêque de cette Ville, lui fit part de *Lettres* qu'il avoit reçues de *Michel Cérulaire*, Patriarche de Conſtantinople, & de *Léon*, Evêque d'Acride, Métropolitain des Bulgares. Je rens compte ſous l'an 1054 de ces *Lettres* ; & du parti qu'elles firent prendre à *Léon IX* d'envoïer à Conſtantinople une Légation, dont le Cardinal *Humbert* fut le Chef.

Ce Cardinal conſerva ſon crédit ſous *Victor II*, *Etiène IX*, & *Nicolas II.*

Il accompagna *Victor* dans ſon voïage à Ratisbone ; & ce Pape le fit Chancelier & Bibliothécaire de l'Egliſe Romaine.

Il étoit à Florence avec *Etiène IX*, lorſque ce Pape y mourut. L'Intruſion de *Benoît X* aiant obligé les Cardinaux à s'enfuir de Rome ; *Humbert* quita Florence, pour aller à Bénevent. Il concourut enſuite à l'élection de *Nicolas II.*

Pierre de Damien

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origines, Femmes, Enfans.

Caſſin (1). Les Maladies cependant, cauſées par les chaleurs de l'été, l'obligent à ſe hâter de reprendre la route de la Lombardie. Il perd beaucoup de monde durant ſa marche, & même des gens très conſidérables, entre autres ſa bru la Reine *Cunéchilde*, & ſon beaufils *Herman IV* Duc de Souabe, né du ſecond mariage de l'Impératrice *Gisèle*. Ce Prince étoit en même tems Marquis de Suſe par ſa femme *Adélaïde*, fille unique & héritiere du Marquis *Olderic Magnifred*. Un Privilége en faveur de l'Abbaïe de Florence (2) nous apprend, que le 23 de Juillet *Conrad* étoit à Viadana (3), Terre aujourd'hui du Territoire de Mantoue.

Par Contrat du 17 de Septembre le Duc & Marquis *Boniface* donne à *Guibert*, Evêque de Modène, ſucceſſeur d'*Ingon* mort cette année, pour appartenir à ſon Egliſe la *Court* de Gavello; celle de Pauzano avec ſa Chapelle & ſon Château; & celle de Ganaceto avec ſa part du Château & de la Chapelle bâtie dans l'enceinte en 1089 avec *Henri*, fut mère, d'*Agnès*, qui fut femme, 1°. en 1105 de *Frédéric de Hohenſtaufen*, Duc de Souabe; 2°. la même année de *Léopold*, Margrave d'Autriche; & qui mourut en 1143.

Adélaïde, beaucoup plus malheureuſe que *Berthe*, devint tellement mépriſable aux yeux de ſon Mari, que, l'aiant enfermée dans une priſon, il la fit outrager de la manière qu'il ſera dit dans l'Article déja cité de *Conrad II.* Elle ſe ſauva de ſa priſon en 1194, & s'alla réfugier auprès de la Comteſſe *Mathilde*. Elle mourut dans la ſuite Abbeſſe en Ruſſie.

Henri III n'aiant en 1056, que 6 ans, à la mort de ſon Père; l'Impératrice *Agnès*, ſa Mère, fut déclarée ſa Tutrice, & Régente de ſes Etats. Elle étoit ſage & pieuſe: mais, come elle donoit ſa principale confiance à l'Evêque d'Ausbourg; on fit courir le bruit qu'elle entretenoit avec cet Evêque un commerce criminel.

Sur ce fondement, *Annon*, Archevêque de Cologne, Prélat d'une vie exemplaire, une preuve contre le Couronement de *Lothaire II.*

Les Hiſtoriens, dont *Muratori* rejète le témoignage, & les autres, que *Puricelli* n'a fait qu'indiquer ſans les nomer, ne datent point ce Couronement. Il ſe peut donc qu'ils ne ſe ſoient trompés qu'au nom de l'Archevêque. Il ne peut pas être de 1133, pour les raiſons alléguées par *Muratori*: mais je ne vois pas d'inconvénient à croire, avec *Puricelli*, que la cérémonie en fut faite par l'Archevêque *Robald*, en 1136, & non pas en 1135, come le dit cet Auteur, puiſqu'il eſt faux que *Lothaire* ſoit venu cette dernière année en Italie. Il n'y vint qu'au mois de Septembre de l'année ſuivante. Nous apprenons de l'*Annaliſte Saxon*, des *Annales d'Hildeſheim* & de la *Chronique* de *Conrad*, Abbé d'Urſperg, que, le 15 d'Août 1136, fête de l'Aſſomption, cet Empereur tint une Diète générale à Wuirtzbourg; & qu'enſuite il ſe mit en marche pour l'Italie, avec une puiſſante Armée. Le jour de la fête de *S. Maurice*, 22 de Septem-

(1) Ce *Diplôme* ſe trouve dans les *Addit.* à la I Parr. de l'*Hiſt. du Mont-Caſſin* par le P. *Gattola*: mais avec une faute dans la Date. L'*Année de l'Empire* y eſt marquée *XIII.* Ce doit être *XII.*

(2) V. *Bull. du Mont-Caſſ.* Tom. II, *Conſtit. LXXXVI.*

(3) En latin *Vidaliana.*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

aller enſemble à la Cour, afin de ne pas riſquer d'être arrêtés en même tems ; & pour qu'un d'eux fût toujours en état de faire trembler leurs Ennemis.

Dans le même tems *Nicéphore Melyſſène*, mari d'une de leurs Sœurs, prit la pourpre en Aſie. *Alexis*, que *Botaniate* voulut envoïer contre lui, refuſa de ſe charger des évènemens d'une Guerre, qui pouvoit le faire paſſer pour Traître ; & *Jean*, Protoveſtiaire, c'eſt à dire Grand Maître de la Garderobe, que l'on mît à la tête de l'Armée, aſſiegea *Melyſſène* dans *Nicée*, & fut obligé de ſe retirer avec précipitation.

Cependant *Borilas* & *Germain* réſolurent de faire perdre la vue aux deux Frères *Comnènes* ; & les mandèrent au Palais pendant la nuit. Les deux Frères, loin d'obéir à cet ordre, ſortirent de Conſtantinople à la pointe du jour, avec le Général *Pacurien*, qui commandoit un corps de Troupes à Chioſi ſur la frontière de la Thrace. L'Empereur, inſotmé de leur évaſion, alla

PAPES.

Privilége de ſon Egliſe, vouloit s'oppoſer à la volonté de ce Prince, alla le retrouver en Lombardie ; & parvint avec peine à le faire conſentir à ce qu'il fût ſacré ſuivant les règles ordinaires. Enſuite aiant eu du Roi la permiſſion de revenir, il ſe rendit à Trèves pour le jour auquel *Poppon* étoit convenu de le ſacrer : mais l'Archevêque lui produiſit un Privilége, par lequel tous ſes ſuffragans étoient obligés de lui prêter ſerment, de ne ſe conduire dans le gouvernement de leurs Egliſes que par ſes conſeils & par ſes ordres. *Brunon*, inſtruit des droits & des devoirs de l'Epiſcopat, refuſa de prêter un ſerment, qui le réduiſoit à n'être en quelque ſorte que le Grand-Vicaire de ſon Métropolitain ; & retourna dans ſon Diocèſe ſans avoir été ſacré. *Conrad*, informé des prétentions de l'Archevêque, les manda l'un & l'autre, en ſorte que *Brunon* fut obligé de retourner une ſeconde fois en Lombardie. L'autorité du Roi fit conſentir l'Archevêque, à ſe contenter que *Brunon* lui promît ſimplement de le conſulter ſur les affaires eccléſiaſtiques. Ils retournè-

PRINCES contemporains.

gouverna, ſans laiſſer prendre à la Reine *Emme* aucune ſorte d'autorité.

Harald, qui ne pouvoit pas ſubjuguer le Weſſex par la force, gagna *Goodwin*, en lui demandant ſa Fille en mariage ; & *Goodwin*, aiant fait entrer les principaux Seigneurs dans ſes vues, conduiſit ſi bien les choſes, qu'*Harald* fut Roi de Weſſex, ſans que les Weſt-Saxons euſſent eu le tems de délibérer s'ils devoient l'accepter ou le refuſer.

Emme, voïant ſon fils *Hardi-Canut* exclus du Trône d'Angleterre, forma le projet d'y faire monter un des Fils, qu'elle avoit eus d'*Ethelred II.* Pour préparer les choſes de loin & ſans ſe laiſſer pénétrer, elle feignit de voir avec indifférence l'excluſion d'*Hardi-Canut* ; &, ſe renfermant dans Wincheſter, elle n'y parut occupée que des exercices de la piété. Ses projets n'échapèrent point à la ſagacité de *Goodwin*. Il en avertit *Harald* ; & lui dit en même tems, « Qu'il faloit uſer » de diſſimulation, » & n'oppoſer que » de l'adreſſe à de » ſourdes manœuvres ».

Les deux Princes, fils d'*Ethelred II*, étoient en

SAVANS & Illuſtres.

dit, « Que le Car» dinal *Humbert* & » le Cardinal *Bo*» *niface*, Evêque » d'Albano, furent » come les yeux de » ce Pape ».

Humbert fut préſent à tous les Conciles, tenus par *Nicolas II.* Dans celui de Rome 1059, où *Bérenger* rétracta ſes erreurs, *Humbert* fut chargé de dreſſer la Profeſſion de Foi, que *Bérenger* étoit convenu de faire à haute voix, & de ſigner. Cet Héréſiarque, aiant depuis réclamé contre, en prit occaſion de charger d'imprécations *Humbert*, qui ne vivoit plus : mais la mémoire de ce Cardinal fut vangée par *Lanfranc*.

Humbert compoſa deux Ecrits, pour réfuter *Michel Cérulaire*, *Léon d'Acride*, & *Nicetas Pectorat*, Moine de Stude. Ces deux Ecrits exiſtent avec une courte *Relation* de tout ce que les Légats firent à Conſtantinople depuis le 24 de Juin 1054, juſqu'au 18 du mois ſuivant. A la ſuite eſt l'*Excommunion* qu'ils poſèrent ſur l'Autel de Ste *Sophie*. On trouve d'ailleurs, dans le *Tréſor d'Anecdotes* de D. *Martenne*, un grand *Traité* d'*Humbert contre les Simoniaques*. Il avoit auſſi compoſé des *Hymnes* & des *Répons* pour

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

te de ce Château; la Forteresse de *Flumenalbo*, & quinze cens arpens de terre en différens morceaux, dans les *Pièves* de Pulincego & de Rocca-Pelago. Par le même *Acte*, il reçoit de cet Evêque à Bail féodal les Courts de Bazano, de Liviziano, & de Sainte-Marie, avec leurs Châteaux & leurs Eglises (1). Ce Contrat, qui doit faire penser que *Boniface* ne perdit rien au marché, nous apprend qu'anciènement chaque *Court* avoit sa Paroisse & le plus souvent un Château.

Les deux frères *Abulafar* & *Abucab*, conjointement Seigneurs, ou Gouverneurs de Sicile, s'étant brouillés quelqu'une des années précèdentes, en étoient venus aux mains; & le premier, aiant été défait, avoit imploré le secours de l'Empereur *Michel*, à qui cette discorde avoit fait espérer de pouvoir recouvrer la Sicile. Il envoie, cette année, en Italie une Armée considérable, commandée par le Patrice *Michel Ducien* ou *Dulchien*, qui venoit en Italie pour être Catapan; par le Patrice *Etiène*, qui devoit commander la flote; & par *George Maniacès*, l'un des plus grands Généraux qu'il y eut alors dans l'Orient. C'est à ce dernier que la Guerre de

re, se laissant conduire par les conseils de *Godefroi le Barbu*, Duc de Lorraine, forme, en 1062, un complot, qu'il exécute de cette manière. Il va sur le Rhin, dans un bateau très riche, rendre visite au jeune Roi, qu'il invite à venir voir ce bateau. Les Rameurs aussitôt s'éloignent de terre; & le jeune Prince, craignant pour sa vie, se lance dans le Fleuve, où sans doute il alloit périr, sans le Comte *Ecbert*, qui se jète à la nage & le ramène au bateau. Les caresses de l'Archevêque rassurent cet Enfant, qui n'avoit encore que 12 ans. On le conduit à Cologne. La Cour de Rome eut quelque part à cette intrigue.

L'Impératrice *Agnès* se retira dans cette Ville, où le Pape *Alexandre II*, sous prétexte qu'elle avoit favorisé le Schisme, lui prescrivit une pénitence, qu'elle se fit une loi d'acquiter. Elle alla s'enfermer ensuite dans un Monastère.

Tandis que l'Archevêque *Anno* faisoit sa principale occupation du gouvernement de l'Etat, *Adalbert*, Archevêque de Brême, s'embre, il tint Cour plénière dans son Camp sur le bord du Mincio. Le P. *Pagi* se trompe donc, lorsqu'il le fait arriver au Château de Baffano dans le mois d'Août; & c'est à tort que le *Campi* nous le montre à Plaisance le 13 d'Avril de l'année précèdente, en se fondant sur un *Diplôme*, en date de ce jour, en faveur de la famille des *Bracciforti*; *Diplôme* apocrife, & dont la fausseté se prouve, autant par sa teneur, que par sa date.

Ce fut donc pour le plustôt dans les derniers jours de Septembre 1136, que *Lothaire III* reçut, tant à Monza, qu'à Milan, la Courone d'Italie des mains de l'Archevêque *Robald*.

CONRAD III, Duc de Franconie, neveu par sa Mère de l'Empereur *Henri IV*, étant mécontent de n'avoir pas été fait Roi de Germanie après la mort de son Oncle, passe en 1128 en Italie; &, s'étant fait élire Roi, règne en concurrence de *Lothaire III* jusqu'en 1132, qu'il abandone l'Italie; & se réconcilie avec *Lothaire*, après lequel il fut

(1) V. *Antiq. d'Ital.* Differt. XXXVI.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ſe plaindre au Sénat.

Leur Parti groſſit bientôt conſidérablement ; & les Chefs aſſemblés délibérèrent auquel des deux Frères ils déféreroient l'Empire, qu'*Alexis* refuſoit, parcequ'*Iſaac* étoit l'aîné ; celui-ci termina la délibération, en chauſſant lui-même les brodequins de pourpre à ſon Frère, que l'Armée proclama ſur le champ Empereur.

On reçut auſſitôt après un Courier de *Melyſſène*, qui propoſoit à ſes Beaux-frères d'unir leurs intérêts, & de partager l'Empire. On lui répondit « Qu'on ne » lui pouvoit accorder que le titre de Céſar, avec la Ville de » Theſſalonique».

Un Corps de François, qui gardoit une des portes de Conſtantinople, l'ouvrit au nouvel Empereur, le Jeudi-Saint 1 d'Avril 1081. Ses troupes ſe diſpersèrent ſur le champ dans la Ville, & la traitèrent come priſe d'aſſaut. Si *Botaniate* eût ſu mètre cet inſtant à profit, il pouvoit facilement accabler ſon Rival, qui n'avoit avec lui que très peu de

rent enſemble à Trèves, & *Brunon* fut ſacré le 9 de Septembre.

Auſſitôt après ſa priſe de poſſeſſion, il ſe livra tout entier au ſoin de ſon Diocèſe ; & travailla ſi ſérieuſement au rétabliſſement de la Diſcipline Monaſtique, qu'il dépoſa les Abbés de Moien-Moûtier & de S. *Manſui*, qui négligeoient le ſalut des ames commiſes à leur vigilance, & ſe comportoient come s'ils n'euſſent été que des Seigneurs temporels. Il chargea du ſoin de leurs Monaſtères *Widrick* ou *Guidrick*, Prévôt de celui de S. *Evre*, ſous *Guillaume*, Abbé de S. *Bénigne* de Dijon, par lequel ce Monaſtère avoit été réformé.

De ce fait, il ſuit que, dans la Métropole de Trèves, les Evêques exerçoient la Juriſdiction Epiſcopale, en vertu de leur élection, ſans attendre qu'ils euſſent été ſacrés.

Après ſon ſacre, *Brunon*, à la prière du même *Guillaume* de S. *Benigne*, établit *Widrick*, Abbé de S. *Evre*, de Moien-Moûtier & de S. *Manſui*. De ces trois Monaſtères le ſecond eſt dans le Diocèſe, & les deux autres dans la Ville de Toul.

Brunon, en faiſant pour ſon Dio-

Normandie à la Cour de leur Couſin le Duc *Guillaume le Bâtard*. On leur fit porter une prétendue Lètre d'*Emme*, par laquelle elle leur reprochoit leur peu d'attention à leurs intérêts ; les invitoit à venir en Angleterre y veiller eux-même ; les aſſuroit que les Anglois ſouhaitoient d'avoir pour Roi l'un d'eux, pluſtôt qu'un Prince Danois ; & leur conſeilloit de venir promtement avec tout le ſecret poſſible.

Alfred, l'un des deux frères, paſſa, ſur cette invitation, en Angleterre avec un petit nombre de Normans. Ils tombèrent tous dans une embuſcade, que le Comte *Goodwin* leur avoit tendue ; & furent conduits dans un Chateau. Le Prince *Alfred* eut les ieux crevés, & fut renfermé dans un Monaſtère. Il y mourut au bout de quelques jours, ou de chagrin, ou de poiſon.

Peu de tems après, *Emme* eut ordre de ſortir d'Angleterre. Elle ſe retira près de *Baudouin*, Comte de Flandre, qui lui dona la Ville de Bruge pour ſejour.

Hardi-Canut, s'étant tout à coup réveillé de ſon aſſoupiſſement, réſolut de recouvrer

les Offices de divers Saints.

THIBAUT, Hermite, meurt en 1066.

Cette année là, dit *Muratori*, T. VI, p. 212, *S.* Thibaut, *Hermite François, né de l'illuſtre Maiſon des* Comtes de Champagne, *paſſa de cette vie à la gloire des Bienheureux. Il mourut à Solaniga près de Vicenze, aiant paſſé dans cet endroit pluſieurs années d'une vie auſtère, priant & jeûnant continuellement. Les Vicentins enlevèrent ſon corps : mais, en 1074, il leur fut pris ſecrètement, & porté dans le Monaſtère de la Vagandizza près de l'Adigète, où l'on voit aujourd'hui le Bourg de la Badia. Nous avons ſa Vie écrite par* Pietre *ſon contemporain.* (D. *Mabillon* l'a fait imprimer dans la II Part. de ſon *VIe ſiècle Bénédictin*). Sigebert & *d'autres Auteurs parlent de ce Saint.*

Sous l'année 1074, le même Ecrivain dit, p. 240 : *La pieuſe frénéſie de voler des Corps ſaints duroit toujours, chacun voulant avoir chés ſoi de ces dépôts ſacrés. Cette année, les Moines de la Vagandizza viènent à bout de dérober aux Vicentins le Corps de l'Hermite S.* Thibaut... *Ces ſaintes Reliques, portées dans ce Monaſtère,*

EVENEMENS sous le règne de CONRAD I.

Sicile étoit principalement confiée. Cette Armée, groſſie par un grand nombre de Lombards & de Normans, que l'eſpérance du butin avoit gagnés, paſſe en Sicile; & s'empare de Meſſine & de Siracuſe. Aux ſiéges de ces deux Villes, *Guillaume*, fils de *Tancrède de Hauteville*, Gentilhome Normand, lequel étoit venu depuis peu dans la Pouille, ſe diſtingue par tant d'actions de valeur, qu'on lui done le ſurnom de *Bras-de-fer*. Les Saraſins reçoivent d'Afrique un puiſſant renfort, & ſe trouvent une armée de cinquante mille homes. *Maniacès* les attaque ſur le bord de la rivière de Ramata. Les Grecs, ſecondés d'un vent impétueux qui ſouffloit en face aux Ennemis, les mètent en déroute. *Abucab*, accompagné de très peu de monde, ſe dérobe, par une fuite honteuſe, à la pourſuite des Vainqueurs. Les Saraſins avoient ſemé dans la campagne une grande quantité de chauſſetrapes très aigues, dans l'intention de ruiner par ce moïen la Cavalerie des Grecs: mais les chevaux en étoient ferrés de manière, que ces machines ne pouvoient pas les bleſſer; & la Cavalerie, en pourſuivant les Fuïards, en fait un grand carnage. Le fruit de cette victoire eſt le recou-

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

para, par ſes cajoleries, de l'eſprit d'*Henri*, de l'éducation duquel il ſe rendit maître en 1062, & dont il ne ceſſa point de flater les défauts.

En 1065, ce jeune Prince *fut fait Chevaliers*, dit *Muratori*, T. VI, p. 209, *c'eſt à dire qu'il reçut les armes des mains de l'Archevêque de Brème, avec les cérémonies que l'on avoit miſes en uſage depuis pluſieurs ſiècles, & qui continuèrent d'y être durant pluſieurs autres.* Henri *commença dèslors à faire connoître ſon averſion pour* Annon, *Archevêque de Cologne. Il ne pouvoit oublier le danger, qu'il avoit couru, lorſque ce Prélat l'avoit enlevé d'auprès de ſa Mère. Mais, par bonheur, l'Impératrice* Agnès *alla promtement de Rome en Allemagne, & calma pour lors l'eſprit vindicatif de ſon Fils.*

A la Diète de Tribur en 1066, les Princes d'Allemagne forcèrent *Henri* d'éloigner d'auprès de lui l'Archevêque de Brème, & de déclarer ſes Premiers Miniſtres *Annon*, Archevêque de Cologne, & *Sigefred*, Archevêque de Maience.

L'Hiſtoire accuſe *Annon*, que Empereur & Roi d'Italie.

L'an de l'Incarnation du Seigneur MCXXV, dit *Otton de Friſinghen*, Liv. VII, Ch. 17 de ſa *Chronique*, Henri V (c'eſt come Roi de Germanie) *étant mort ſans héritier, les Princes s'aſſemblèrent à Maience. Ils y délibérèrent ſur le choix d'un ſucceſſeur; & l'on déſigna, come dignes de règner, quatre des Grands du Roïaume;* Lothaire, *Duc de Saxe*, Frédéric, *Duc de Souabe*, Léopold, *Marquis d'Autriche*, Charle, *Comte de Flandre. Enfin* Lothaire, *Saxon de Nation, & fils de* Gèbehard, *fut, en préſence du Légat du Siége Apoſtolique, forcé par les vœux de toute l'Aſſemblée, maigré la force de ſa réſiſtance & de ſes repréſentations, de monter ſur le Trône; & ce fut le 93e Empereur depuis* Auguſte.

Ces dernières paroles font voir qu'on a très anciènement eu la fantaiſie de ne faire qu'une même choſe de l'*Ancien Empire Romain*, fondé par *Auguſte*, lequel prit abſolument fin en Occident par la mort de l'Empereur *Julius Nepos*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

monde. Il aima mieux envoïer offrir l'Empire à *Mélyſſène ;* & le prier de venir promtement à ſon ſecours. *George Paléologue* entra dans le Navire qui partoit pour aller trouver *Mélyſſène.* Il en gagna l'Equipage ; & s'alla préſenter à la Flote Impériale, qu'il fit déclarer en faveur d'*Alexis.* Dans ces circonſtances *Nicéphore Paléologue*, père de *George*, vint trouver *Alexis* de la part de *Botaniate*, qui lui faiſoit offrir de l'adopter, & de lui céder l'adminiſtration des Affaires, en ſe réſervant le titre d'Empereur & le logement dans le Palais. *Alexis* étoit prêt d'y conſentir, lorſque le Céſar *Jean Ducas* dit, « Que » cette propoſition » eût été bone à » faire, avant qu'on fût maître de » Conſtantinople : » mais qu'alors » *Botaniate* n'a- » voit point à » prendre d'autre » parti, que d'abdiquer ». Il s'y détermina, par l'avis du Patriarche *Coſmas ;* & ſe retira dans l'Egliſe de Ste *Sophie. Alexis* l'en fit enlever. Il fut conduit au Monaſtère de Périblète, & forcé de prendre l'habit de Religieux. Il y mourut peu de tems après.

ALEXIS I, Empereur d'Orient, fils d'*Andronic Comnène* & d'*Anne Dalaſſène*, monta ſur le Trône après la mort de *Nicéphore Botaniate*, en 1081. Il ſe trouva dans des circonſtances très-fâcheuſes. Les Turcs, les Peuples, les Grands, les Soldats, tout étoit ſoulevé contre lui. Il ſe ſauva de tous ces dangers par ſa valeur & par ſa prudence. Il ſe ſervit de la Religion même pour ſe tirer d'affaire. Il fit fondre la Vaiſſelle des Egliſes, & la diſtribua à ſes Troupes. Il fit enlever les Images, les Croix, les Reliquaires, & les Ornemens des Autels, & les fit ſervir à ſes beſoins. Il fit même fondre les Statues de ſes Prédéceſſeurs, & les fit frapper en Monnoie. Il fit ſaiſir les Tréſors des Egliſes, & les Revenus des Monaſtères. Il fit même arrêter les Patriarches *Cyprien* & *Nicolas*, qui s'étoient oppoſés à ſes violences. Il fit ſon Fils *Jean* Empereur, & le fit reconnoître par les Peuples & par les Grands. Il mourut en 1118, après avoir régné 37 ans.

ALEXIS II, Empereur d'Orient, fils de *Manuel Comnène* & de *Marie*, ſuccéda à ſon Père en 1180, âgé de 12 ans. Il fut gouverné par ſa Mère, qui ſe rendit odieuſe par ſa mauvaiſe conduite. Elle fut étranglée par ordre d'*Andronic Comnène*, qui ſe fit déclarer Empereur en 1182. Il fit étrangler auſſi le jeune *Alexis*, après l'avoir fait paſſer pour mort de maladie.

ALEXIS III, Empereur d'Orient, fils d'*Andronic Comnène* & d'*Agnès*, monta ſur le Trône après la mort de ſon frère *Iſaac l'Ange*, en 1195. Il fit crever les yeux à ſon frère, & le mit en priſon. Il fut chaſſé du Trône par les Croiſés, en 1203, & ſe retira à Theſſalonique, où il mourut.

ALEXIS IV, Empereur d'Orient, fils d'*Iſaac l'Ange* & d'*Euphroſine*, fut mis ſur le Trône par les Croiſés, après la mort de ſon Père, en 1203. Il fut étranglé en 1204, par ordre d'*Alexis Ducas*, ſurnommé *Murtzuphle*, qui ſe fit couronner Empereur.

ALEXIS V, Empereur d'Orient, ſurnommé *Ducas Murtzuphle*, fut couronné Empereur après la mort d'*Alexis* IV, en 1204. Il fut chaſſé du Trône par les Croiſés, & ſe retira à Theſſalonique, où il mourut.

ALEXIS I, Empereur de Trébiſonde, fils d'*Andronic Comnène* & de *Théodora Cantacuzène*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1222. Il mourut en 1235.

ALEXIS II, Empereur de Trébiſonde, fils de *Manuel Comnène* & de *Théodora Cantacuzène*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1330. Il mourut en 1340.

ALEXIS III, Empereur de Trébiſonde, fils de *Baſile Comnène* & de *Marie*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1349. Il mourut en 1390.

ALEXIS IV, Empereur de Trébiſonde, fils de *Jean Comnène* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1417. Il mourut en 1429.

ALEXIS I, Prince de Morée, fils de *Conſtantin Paléologue* & de *Hélène Cantacuzène*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1428. Il mourut en 1449.

ALEXIS II, Prince de Morée, fils de *Thomas Paléologue* & de *Catherine Zacharie*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1465. Il mourut en 1465.

ALEXIS III, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS IV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS V, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS VI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS VII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS VIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS IX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS X, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XIV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XVI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XVII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XVIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XIX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXIV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXVI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXVII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXVIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXIX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXXI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXXII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXXIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXXIV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXXV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXXVI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXXVII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXXVIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XXXIX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XL, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XLI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XLII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XLIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XLIV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XLV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XLVI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XLVII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XLVIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XLIX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS L, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LIV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LVI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LVII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LVIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LIX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXIV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXVI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXVII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXVIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXIX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXIV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXVI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXVII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXVIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXIX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXXI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXXII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXXIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXXIV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXXV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXXVI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXXVII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXXVIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS LXXXIX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XC, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XCI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XCII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XCIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XCIV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XCV, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XCVI, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XCVII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XCVIII, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS XCIX, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

ALEXIS C, Prince de Morée, fils de *Démétrius Paléologue* & de *Théodora*, monta ſur le Trône après la mort de ſon Père, en 1470. Il mourut en 1470.

EVENEMENS ſous le règne de CONRAD I.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

vrement de treize petites Places, & l'eſpérance, que *Maniacès* conçoit, de réuſſir aiſément à chaſſer les Saraſins de toute la Sicile.

1039.

En partant, l'année précédente, pour l'Allemagne, l'Empereur avoit chargé les Evêques, les Marquis & les Comtes d'Italie de le vanger de l'Archevêque *Aribert*. Au commencement du printems, ils ſe réuniſſent tous, & portent la guerre dans le Milanès. A leur arrivée l'Archevêque fait entrer tous ſes Vaſſaux dans Milan, qu'il avoit très abondamment pourvu de vivres & de munitions de guerre. *Ce fut alors*, dit *Muratori* (1), *qu'il inventa le Carrocio, qui, dans les ſiècles ſuivans, fut ſi fort en uſage, & ſi célèbre en Lombardie. C'étoit un Char, qui, traîné par des Bœufs, portoit un mât droit, terminé par une pome dorée, dans laquelle étoient plantés deux Etendards blancs, avec une Croix entre deux. Un détachement des gens les plus braves étoit chargé de la garde de ce Char, qui, placé dans le milieu de l'Armée, augmentoit par ſa vue le courage des Combatans.* Il ſe done pluſieurs combats entre les Troupes de l'Archevêque & celles

(1) Ann. d'Ital. T. V, p. 121.

l'on a mis au nombre des Saints, d'avoir fait ſervir ſon pouvoir à l'élévation de ſes parens & de ſes amis, auxquels il diſtribua, non ſeulement les premières Dignités, mais auſſi les Prélatures les plus conſidérables, ſans égard aux règles preſcrites par les Canons.

Cette conduite fournit à l'Archevêque de Brême, le moïen de recouvrer aſſés promtement les bones graces d'*Henri*, d'en devenir ſeul le Premier Miniſtre & de l'être, malgré tous les Princes d'Allemagne, juſqu'en 1072, qu'il mourut, au grand contentement de tout l'Etat. On le regardoit come l'auteur, ou le complice de beaucoup de mauvaiſes actions commiſes par le jeune Roi.

Ce Prélat étoit d'une grande ſévériré de mœurs, & célèbroit la Meſſe avec toutes les apparences de la piété la plus tendre: mais il étoit ambitieux, vain & flateur; & ſe dédomageoit par ſes hauteurs avec les autres, des baſſeſſes que ſon ambition lui faiſoit faire auprès de ſon Souverain.

La mort d'*A-*

en 480; & du *Nouvel Empire d'Occident*, qui prit naiſſance en 800 dans la perſone de *Charlemagne*. A cette vieille fantaiſie a ſuccédé celle de gens inattentifs, qui ne font auſſi qu'une meme choſe de ce *Nouvel Empire d'Occident*, qui, depuis la mort de *Louis le Débonaire*, ou, ſi l'on veut de *Lothaire* ſon fils, ne fut, durant près de trois ſiècles, à peu près qu'un vain nom, & s'anéantit enfin tout à fait; & de ce vaſte Corps, compoſé de Membres diſparates, de Souverains, de Nobles Immédiats & de Villes libres, lequel on appelle l'*Empire Germanique*.

Lothaire, c'eſt *Otton de Friſinghen* qui continue, *abaiſſa, tant qu'il put, la Maiſon de l'Empereur* Henri... *Ce fut la cauſe d'une Guerre, qui diviſa le Roiaume; & qui, prolongée pluſieurs années, mit en danger l'ame & le corps de beaucoup de gens.* Frédéric (Duc de Souabe) & (ſon frère) Conrad (Duc de Franconie) *neveux de l'Empereur* Henri *par ſa ſœur, ſe voïant opprimés, réſiſtèrent, autant qu'ils*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

bit monaſtique. Il mourut très peu de tems après.

ALEXIS COMNENE, reconnu Empereur à Conſtantinople le 1 d'Avril 1081, & couronné le lendemain, règne ſeul juſqu'en 1092, qu'il s'aſſocie ſon fils aîné *Jean*. Il meurt le 15 d'Août 1118, âgé d'environ 70 ans.

On ne peut pas accuſer le Normand *Ordéric Vital*, Hiſtorien de ce tems là, d'avoir voulu flater ce Prince, dont pluſieurs autres Hiſtoriens Latins ont dit beaucoup de mal. *Alexis*, ſuivant *Ordéric*, étoit brave, prudent, généreux, affable, pieux, & ſachant ſe faire aimer de tout le monde.

Maître de l'Empire, il tint parole à ſon beaufrère *Nicéphore Mélyſſène*, & le déclara Céſar : mais, come il vouloit mètre ſon frère *Iſaac* au deſſus, il créa pour lui la Dignité de *Sebaſtocrator*, qui devoit dans la ſuite être la ſeconde Dignité de l'Empire. Quelque tems après il dona le titre de *Proto-Sebaſte* à *Michel Taronite*, mari d'une autre de ſes

ce Prince.

Je m'arrête ici, parceque dans mon texte je parle aſſés au long de ce qui le concerne come Pape. J'y rapporte, ſous l'année 1048, de quelle manière la Diète de Worms l'élut pour remplir la Chaire de *S. Pierre*; &, je le rapporte d'après des Hiſtoriens contemporains, principalement *Wibert* & *Brunon*, Evêque de Segni, duquel nous avons une autre *Vie*, ou pluſtôt un *Panégirique de Léon IX*; car l'Ouvrage eſt un véritable Sermon, auquel l'Auteur, après l'avoir prêché pour ce qu'il appelle une grande Solemnité, ce qui doit être un Anniverſaire de ce Pape, y mit une tête pour l'adreſſer à tous les Chretiens Catholiques, avec quelques additions dans le corps de l'Ouvrage & peut-être à la fin.

Le Cardinal *Nicolas d'Aragon*, que le Pape *Innocent VI* admit dans le ſacré Collège en 1356, nous a laiſſé de ſa façon un recueil de *Vies des Papes*, lequel contient celles de *Léon IX*, d'*Etiène IX*, de *Nicolas II*, de *Gregoire VII*, de *Paſchal II*, de *Gelaſe II*, de *Calliſte II*, d'*Honorius II*, d'*Innocent II*, de *Céleſtin II*, de *Lucius III*, d'*Eu-*

mis chargés d'en faire la perception. *Hardi-Canut* fit piller & brûler la Ville, dont les habitans ſe retirèrent dans une Ile de la Saverne.

Le Prince *Edouard*, fils d'*Ethelred II* & d'*Emme*, revint en Angleterre, & le Roi ſon Frère le reçut très bien. Il demanda juſtice de la mort de ſon frère *Alfred*, dont il accuſa *Goodwin*. Le Roi fit citer ce Comte à comparoître en Jugement, pour répondre ſur le crime, dont il étoit accuſé. *Mais*, dit *Rapin-Thoiras*, Goodwin, *qui connoiſſoit l'humeur avare du Roi, ſut ſe tirer d'affaire, en faiſant préceder ſa juſtification d'un préſent conſidérable. Le préſent conſiſtoit en une Galère, dont l'Eperon étoit tout doré, équipée de 80 Soldats, qui avoient chacun un Bracelet d'or peſant 16 onces, des Morions & des Epées dorées, un Cimetère Danois orné d'or & d'argent ſur l'épaule gauche, & une Lance ſemblable dans la main droite. Tout ce qui étoit dans la Galère étoit d'une propreté & d'une magnificence pareille. En faveur d'un ſi riche préſent, le Comte fut reçu à ſe purger par ſerment, qu'il n'avoit*

xandre II, qui l'emploiètent Légat en France. Il y tint différens Conciles contre la Simonie & l'incontinence des Clercs.

Je parle ailleurs de ſa Députation à la Cour d'*Henri III*.

Gregoire VII dans pluſieurs de ſes *Lètres*, & *Pierre de Damien* en parlent come d'un Home d'un grand mérite.

Nous n'avons de lui qu'une *Lètre* à l'Evêque de Dole, pour le citer au Concile de Tours du 1 de Mars 1060. Elle eſt ſi bien écrite, qu'on a lieu de regréter qu'il ne s'en ſoit pas conſervé d'autres. On en tireroit ſans doute des lumières pour l'Hiſtoire de ſon tems.

Aiſane, Archevêque de Salerne, a fait en Vers l'*Epitaphe* d'*Etiène*, dans laquelle il lui dit : *La France & l'Italie ſavent avec combien d'éclat tu parus, come Prêtre, dans l'Egliſe de S.* Pierre. *La France te mit au jour, t'inſtruiſit, te redouta. L'Italie t'aima, t'éleva, t'enrichit. Tes Jugemens, fondés ſur les Canons, effraièrent les Coupables; &, par toi, la puiſſance des Loix releva ceux que l'ignorance avoit fait tomber. Tu fus grand par ta Nobleſſe, par ta gravité, par ta probité,*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI II, Roi d'Italie.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

des Princes : mais, la nouvelle étant venue, que l'Empereur, célébrant dans la Ville d'Utrecht la fête de la Pentecôte, avoit été ſubitement ſaiſi, le Dimanche même, de douleurs aigues, qui l'avoient mis au tombeau, le lendemain 4 de Juin, l'Armée des Princes ſe diſſipe ſur le champ avec tant de confuſion, que les Milanois, en les pourſuivant, en tuent beaucoup de monde.

Henri, déja couroné Roi de Germanie & des Deux-Bourgognes, ſuccède à l'Empereur ſon père dans ces deux Roïaumes; &, quoiqu'on ne l'eût point encore élu Roi d'Italie, on trouve des *Chartes*, par leſquelles il paroît qu'à Pavie & dans d'autres endroits on commença dès cette année, c'eſt à dire auſſitôt qu'on y ſut la mort de *Conrad*, à compter la première année du règne d'*Henri II.*

Waimaire IV, Prince de Salerne & de Capoue, doit à la valeur des Normans, qu'il avoit à ſon ſervice, la conquête de la Ville & du Duché d'Amalfi, qu'il fait ſur le Duc *Jean II*, & qu'il garde juſqu'en 1044.

L'orgueil & l'avidité des Grecs gâtent leurs affaires en Sicile. Les Généraux avoient fait les plus belles promeſſes

delbert fut cauſe qu'*Henri* pria l'Archevêque de Cologne de ſe remêtre à la tête des Affaires. Ce Prélat n'y conſentir qu'avec peine. Come véritablement il aimoit le bien; ſon application & ſa probité firent prendre aux Affaires un train, dont les Princes & les Peuples furent ſatisfaits : mais ce ne fut pas pour longtems. Dès l'année ſuivante 1073, voïant que la plus grande partie de ce qu'il faiſoit pour le bien de l'Etat, ne manquoit pas d'être auſſitôt détruite par le Roi, l'Archevêque demanda la permiſſion de quiter la Cour; &, retourné dans ſon Diocèſe, il ne s'occupa plus que du ſoin de ſon Egliſe & de ſon ſalut.

Henri prit alors en main les rênes de Gouvernement; & fit, de ſes paſſions, ſes principaux Conſeillers.

Toutes les actions & les avantures de ce Prince ſont dans une ſi grande dépendance les unes des autres, qu'en parcourant ſon règne, je ſerai forcé de parler des Affaires d'Allemagne preſque autant que de celles d'Italie.

Henri III fut le fléau des Papes de

étoit en eux. C'eſt ce qui les fit excommunier par le Souverain Pontife Honorius (II).....

Conrad *fut eréé Roi par ſon Frère & par quelques autres.*

C'eſt ce que *Sigonius* répète, & ce qu'il n'eſt pas aiſé d'entendre. On ne voit aucune apparence que *Conrad* ait jamais été créé, par ſon Parti, Roi de Germanie. Ce n'eſt donc, que du Roiaume d'Italie, qu'il peut être queſtion. *Frédérie*, dit *Muratori*, ſous l'année 1128, T. VI, p. 422, *erut faire un grand coup de Politique, en envoïant ſon frère* Conrad *en Italie, afin qu'il s'en procurât la Courone. Il faloit qu'on eût fait auparavant quelque accord ſecret avec les Milanois, puiſque* Conrad *parut à peine à Milan, que la Nobleſſe & tout le Peuple ſe déclarèrent en ſa faveur.* Voila, je crois, la ſeule bone manière d'entendre ce qu'*Otton de Friſinghen* dit de *Conrad*, *eréé Roi par ſon Frère & par quelques autres.*

Cet Hiſtorien, aïant enſuite fait arriver *Conrad* en Italie, lorſque les Milanois, après une Guerre de 10 ans, venoient de

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Sœurs ; & depuis il le décora du titre de *Panhyperſébaſte*.

Les commencemens du règne d'*Alexis* furent heureux par ſes victoires ſur les Turcs.

Je rens comte dans cet Ouvrage de la guerre, que lui fit *Robere-Guiſcard*, Duc de Pouille, & dont les ſuccès furent partagés : mais de maulère que, continuée avec vigueur par *Boémond*, fils aîné de *Robert*, elle mit *Alexis* dans la néceſſité de demander du ſecours aux Princes d'Occident.

Pendant que les Normans occupèrent les principales forces de l'Empire ; les Turcs firent, dans l'Orient, des progrès ſur terre & ſur mer ; &, d'un autre côté, les Huns, ou Tartares, & les Comans firent des courſes juſques aux portes de Conſtantinople.

Alexis implora donc le ſecours des Princes d'Occident, & même du Pape *Urbain II*, dans le tems que ce Pontife, entêté du projet chimérique d'ôter la Terre Sainte aux Infidèles, avoit inſpiré le zèle de la Croiſade à tous les Chrétiens du

PAPES.

gène III, d'*Anaſtaſe IV*, d'*Adrien IV*, d'*Alexandre III*, & de *Gregoire IX*. Voici coment, au gré des préjugés de la Cour de Rome, ce Cardinal parle de l'Election de *Léon IX*. *Une promte mort aiant enlevé* Damaſe II, *invaſeur du Siége Apoſtolique ; les Romains, en conſéquence d'une coûtume abuſive, envoïèrent en Saxe vers le Roi* Henri (III) *pour demander & recevoir un Pape de ſa main. Le Roi, les voulant ſatisfaire, & ne trouvant parmi les Evêques de la Germanie ſupérieure, perſone qui voulût ſe prêter à ſes deſirs, paſſa dans la Germanie inférieure & ſéduiſit ſi bien l'Evêque* Brunon, *home ſimple, qu'il lui fit recevoir de ſa main l'inveſtiture de l'Evêché de Rome, & le fit partir pour cette Ville avec les Députés des Romains.* Juſqu'ici ce récit ne contient preſque rien que de faux ; & l'Auteur par ſon début ne nous engage pas à comter ſur ſon exactitude. Il continue. *Come il* (Brunon) *paſſoit par Beſançon, il y fit la rencontre de l'Abbé de Clugni* (S. Hugue) *& du Moine* Hildebrand, *qui, le voiant faire ſon voïage avec la Chape rouge & la Mitre, lui demandèrent un entretien particu-*

PRINCES contemporains.

lier aucune part à la mort du Prince Alfred ; *& fut renvoïé abſous.*

Incapable de règner, *Hardi-Canut* paſſoit les jours & les nuits dans la débanche ; &, ſe piquant d'une fauſſe magnificence, il tenoit table ouverte quatre fois par jour.

Il mourut ſubitement aux nôces d'un Seigneur Danois.

EDOUARD III, dit LE CONFESSEUR,

eſt fait Roi d'Angleterre en 1042, & meurt en Décembre 1065.

Après la mort, ſans Enfans, de *Hardi-Canut*, les Anglois ſe trouvèrent aſſés forts pour faire un Roi. Certainement la Courone appartenoit au Prince *Edouard*, fils du Roi *Edmond Côte-de-fer* : mais ce Prince n'étoit pas revenu de Hongrie, où *Canut le Grand* l'avoit fait conduire. Le Prince *Edouard*, fils d'*Ethelred II* & d'*Emme de Normandie*, & frère utérin de *Hardi-Canut*, ſe trouvant ſur les lieux, prétendit, come frère du dernier Roi, devoir en être le ſucceſſeur, quoique la juſtice exigeât, que, ſi l'on pouvoit rendre la Courone à la Famille

SAVANS & Illuſtres.

par la pénétration de ton eſprit, par le courage de ton ame.

PIETRO DE GL'ONESTI, (PETRUS DE HONESTIS), dit PIERRE DE DAMIEN,

Cardinal-Evêque d'Oſtie, meurt le 29 de Février 1072.

On le nome communément *Pierre Damien* : mais *Pierre de Damien* (*Petrus Damiani*) eſt le nom, qu'il ſe donoit lui-même, parceque ſon frère aîné *Damien* l'aïant élevé dès ſon enfance, il le regarda toujours come ſon Père.

Il naquit à Ravenne en 1007 ; & fit ſes études, tant à Faënza, qu'à Parme ; *ce qui fait voir*, dit *Muratori*, T. VI, p. 30, *que les Lètres renaiſſoient alors inſenſiblement en Italie.*

Il ſe fit Moine fort jeune dans le Monaſtère de S. *André de Font-Avellane*. Il devint bientôt célèbre par ſa ſcience & par ſes vertus ; & le S. Abbé *Gui* l'attira dans le Monaſtère de la Pompoſa, pour inſtruire les Moines.

Deux ans après, il retourna dans ſon Monaſtère, dont il fut d'abord Prieur, enſuite Abbé. Ses principaux

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE. HENRI II, Roi d'Italie

aux Auxiliaires Lombards & Normans, qui, lorſqu'il eſt queſtion de partager le butin, demandent ce qui devoit leur revenir légitimement, & ne peuvent rien obtenir. Ils députent *Ardoin*, Noble Lombard, au Patrice *Michel Ducien*, pour le prier de nouveau de leur faire doner ce qui leur appartenoit. *Ardoin* exécute ſa commiſſion, peut-être avec trop de chaleur; & ne reçoit pour toute réponſe, que des coups de bâton & d'autres mauvais traitemens. Les Lombards & les Normans veulent ſur le champ courir aux armes, & tirer vengeance de l'affront qu'ils venoient de recevoir dans la perſone d'un des principaux d'entre eux: mais, *Ardoin*, non moins avide de ſe venger, mais plus aviſé que les autres, leur conſeille de diſſimuler leur mécontentement, & d'emploïer l'adreſſe pour obtenir la permiſſion de retourner en Italie. Dès qu'ils l'ont obtenue; ils s'embarquent tous, arrivent heureuſement à Reggio, choiſiſſent *Ardoin* pour les commander, & ravagent toutes les Terres appartenantes aux Grecs dans la Calabre & dans la Pouille (1).

(1) *Guillaume de Pouille* & *Cedrenus*, que j'ai ſuivis, mèrent ſur le comte du Patrice *Ducien* les mauvais traitemens, qu'*Ardoin* eſſuia. *Geofroi de Malterre* les attribue à *Manuel*.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine & Femmes, Enfans.

ſon rems, qui furent très bien être le ſien.

Il avoit certainement de grands vices: mais il avoit auſſi de grandes qualités; & ſans doute il n'eut pas fait tant de choſes, qui rendent ſa mémoire en quelque ſorte odieuſe, ſi, dans tout ce qu'on fit contre lui, l'on eût un peu plus ſuivi les loix de la Religion & de l'Humanité.

VACANCE DE L'EMPIRE, depuis le 10 d'Août 1106, c'eſt à dire depuis la mort d'*Henri III*, qui, dépoſé pluſieurs fois, ne le fut jamais légitimement, juſqu'au 13 d'Avril 1111.

HENRI IV, troiſième fils d'*Henri III* & de *Berthe*, eſt, dans la Diète d'Aix-la-Chapelle, de 1099, déclaré, pour le Roiaume de Germanie, collègue & ſucceſſeur de ſon Père, qui vouloit punir la révolte de *Conrad* ſon autre fils. Il paroît avoir uſurpé la Courone d'Italie en 1101, auſſitôt après la mort de ſon Frère. En 1104, il uſurpe toute l'autorité dans le Roiaume de Germanie; & fait dépoprendre & de détruire Come, dit: *Il fut reçu d'une manière honorable par les Milanois, & ſacré Roi par* Anſelme, *leur Archevêque, à* Modoyck (Monza), *le Siége du Roiaume d'Italie. Cet Archevêque, pour ce ſujet & pour d'autres, fut dépoſé par le Souverain Pontife; & l'on en mit un autre en ſa place.*

Otton n'eſt pas le ſeul des Hiſtoriens Allemans, qui, ſur ce que pluſieurs Rois d'Italie furent couronés à Monza, faſſe de cette petite Ville, ou Bourg fermé, le *Siége du Roiaume d'Italie*. Du tems des Lombards, Pavie avoit été le Siége, c'eſt à dire la Capitale de ce Roiaume; & depuis *Charlemagne*, Milan prétendoit à cet honeur.

Otton, come on l'a vu, fixe par un évènement connu le tems de l'arrivée de *Conrad* en Italie: mais les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur l'année. Il eſt certain par le témoignage de *Landulf le Jeune*, que *Conrad* fut couroné le jour de S. *Pierre* 29 de Juin. La Ville de Come, ſelon *Gelvnno Fiamma*, ſuivi par *Sigonius*, fut priſe le 28 de Mars

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Rit Latin. Il faloit paſſer par les Terres de l'Empire Grec, pour aller dans la Paleſtine ; & le Pape répondit à l'Empereur, « Que 300 » mille homes » marchoient à » ſon ſecours ».

Alexis n'en demandoit pas tant. Il fut juſtement alarmé de cette multitude de gens braves, mais mal diſciplinés. Il eut d'autant plus de raiſon de craindre que les Croiſés n'en vouluſſent à ſes Etats, que *Boémond*, de qui je viens de parler, étoit du nombre. La conduite des premiers Croiſés, arrivés ſur les Terres de l'Empire, ne fut guère propre à le guérir de ſes fraieurs. Elle l'obligea de prendre toutes les précautions, qu'une ſage Politique put lui ſuggérer, contre des gens, qui venant come ſes amis, déſoloient tous les lieux de leur paſſage. La ſuite ne ſervit qu'à le convaincre de plus en plus, que ſes premières craintes avoient été bien fondées. Ces mêmes Croiſés, dans le cours de leurs conquêtes, furent peu fidèles aux engagemens, qu'ils avoient contractés.

On étoit con-

PAPES.

lier & ſecret ; & lui prouvèrent par des raiſons évidentes, & par l'autorité des Saints Pères, que qui recevoit le Pontificat, d'une Puiſſance laïque devoit paſſer, non pour Evêque, mais pour Apoſtat. Sur le champ, le ſaint Home ſe rendit humblement à leurs repréſentations ; & comprenant qu'on l'avoit trompé par une ruſe diabolique, il dépoſa les ornemens pontificaux. Mais, pour ne point encourir l'indignation du Roi, cherchant à couvrir de quelque voile honête la faute qu'il avoit faite, il prit la beſace ; continua ſon voiage come un pieux Pèlerin ; &, ſuivi des Romains només ci-deſſus, il viſita dévotement les tombeaux des Apôtres. Le lendemain, aiant aſſemblé le Clergé & le Peuple Romain, il leur dit : Mes Frères & mes très chers Amis, j'ai ſu le ſujet de votre députation, & j'ai mis cependant toute mon attention à peſer murement les réſolutions & les deſſeins de l'Empereur. Mais nul autre motif ne m'a conduit ici, que le pieux deſir de viſiter le très ſaint corps du glorieux Apôtre *Pierre*. Come ce Siége eſt vacant depuis longtems, mes très chers Frères, & qu'il ne convient pas qu'il

PRINCES contemporains.

Roïale Anglo-Saxone, on lui préféra ſon neveu le Prince Edouard, come fils d'*Edmond*, ſon frère aîné de père.

D'ailleurs trois Rois Danois, le Père & ſes deux Fils, venoient, durant 24 à 25 ans, d'occuper le Trône d'Angleterre, qui précédemment, dans l'intervalle des deux règnes d'*Ethelred II*, avoit été rempli, deux autres années, par *Swenon*, père de *Canut le Grand* ; & les Danois étoient en Angleterre auſſi forts que les Anglois.

Il ſemble donc que *Swénon*, Roi de Norwège, troiſième fils de *Canut le Grand*, devoit ſuccéder aux deux Rois ſes frères ; & ſans doute, s'il eût quité la Norwège, auſſitôt après la mort de *Hardi-Canut*, pour venir en Angleterre, les Danois l'auroient mis ſur le Trône ; & les Princes Saxons s'en ſeroient encore vus exclus.

Mais ce Prince s'étant pas mis en devoir de recueillir la ſucceſſion de ſes Frères ; *Edouard*, fils d'*Emme*, parut ſeul pour demander la Courone ; &, par une de ces ſingulatités dont on ne peut pas rendre raiſon, il ne trouva point d'obſtacles de la part des

SAVANS & Illuſtres.

ſoins furent d'augmenter les bâtimens ; de conduire ſes Moines dans leurs Etudes ; & de les former à la piété par ſes exhortations, par ſes écrits, & par ſes exemples.

Il fut le premier, qui fit réciter aux Moines l'Office de la Vierge.

En 1057, *Etène IX*, connoiſſant tout ſon mérite, le tira de ſa ſolitude, & le fit Cardinal-Evêque d'Oſtie. Il réſiſta tant qu'il put aux prières du Pape & de pluſieurs Evêques ; & ne céda qu'à la menace, qu'*Etène* lui fit de l'excommunier, s'il n'obéiſſoit pas.

En 1059, *Nicolas II* l'envoïa Légat à Milan, avec *Anſelme de Badage*, Evêque de Lucque. Je parle ailleurs des motifs & des ſuccès de cette Légation. Mais il ne déplaîta peut-être pas aux Lecteurs que *Pierre de Damien* leur en diſe ici lui-même quelque choſe. Ce qu'on va lire eſt tiré du *Ve Opuſcule* du IIIe Tome de ſes *Œuvres*. Il lui donne pour titre : *D'Alexandre de Milan, & du Privilège de l'Egliſe Romaine* ; & l'adreſſe au Cardinal *Hildebrand*.

Il parle d'abord de ce *Privilège* ; & oſe pour principe, que l'Egliſe de Rome, *devenue, par la Chaire de S.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI II, Roi d'Italie.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

1040.

HENRI II, ſe regardant lui-même come Roi d'Italie, fait, en conſéquence du conſeil de ſon Chancelier *Cadaloüs*, Evêque de Parme, expédier à Ausbourg, le 17 de Janvier, un *Diplôme*, par lequel il défend à *Waldéric*, Abbé du Monaſtère de S. *Laurent* de Crémone, d'en aliéner les Biens, ou de les doner à Bail féodal ſans la permiſſion d'*Ubald*, Evêque de cette Ville. On voit par là qu'avant la fin de l'année précédente, on avoit, de quelque manière que ce fût, élu ce Prince, Roi d'Italie. On y voit auſſi qu'il y avoit alors des Abbés, qui ne ſe faiſoient pas ſcrupule de vendre les Biens de leurs Monaſtères.

Aribert, Archevêque de Milan, ſe tranſporte en Allemagne, & va trouver le Roi *Henri* dans le Château d'Ingelheim. Il fait ſa paix avec ce Prince, qui s'y prête d'autant plus aiſément, qu'il n'avoit pas approuvé la conduite de l'Empereur ſon père, lorſqu'il avoit fait arrêter ce Prélat & les trois autres Evêques, dont j'ai parlé plus haut. *Aribert* reconnoît *Henri* pour Roi d'Italie, en lui prêtant ſerment; & ſon exemple eſt bientôt ſuivi par quelques Princes & quelques Villes. A ſon retour en Italie,

ſer ſon Père en 1106. Il force le Pape *Paſchal II* à le couroner Empereur, le Jeudi d'après l'Octave de Paque 13 d'Avril 1111; & meurt à Utrecht le 22 ou le 23 de Mai 1125.

Il étoit né en 1081.

Il eut pour femme *Mathilde*, fille d'*Henri I*, Roi d'Angleterre, laquelle le fit père de *Chriſtine*, qui fut mariée à *Ladiſlas*, Roi de Pologne.

Mathilde, veuve d'un Empereur, ne dédaigna pas de ſe remarier en 1127 avec *Geofroi Plantagenêt*, Comte d'Anjou, duquel elle eut un fils, qui fut *Henri II*, Roi d'Angleterre. Elle mourut en 1166, retirée à Fontévrault depuis la mort de ſon ſecond Mari.

Henri IV eut d'une Concubine que l'on ne connoît pas, *Berthe*, qui fut mariée à *Ptolémée-Octave*, fils d'un Conſul de Rome.

Encouragé par la Cour de Rome à détrôner ſon Père, il ne vécut guère mieux avec les Papes, que ſon Père n'avoit fait. On verra qu'il refuſa de renoncer, quoiqu'il l'eût promis, à doner les Inveſtitures par la

& ſelon d'autres, le 28 de Juillet. Si ces derniers ont raiſon, *Conrad* ne vint en Italie qu'en 1129. Mais on ſait d'ailleurs que la Guerre de Come, qu'*Otton* dit avoir duré 10 ans, avoit été commencée en 1118; & la *Fleur des Fleurs* eſt d'accord avec *Fiamma* pour le mois, lorſqu'elle dit, que la Ville de Come *fut détruite de fond en comble l'an MCXXVIII, le V ou le VII des Calendes d'Avril* (le 26 ou le 28 de Mars). Ce fut donc le 29 de Juin 1128, que *Conrad* fut couroné Roi d'Italie.

D'ailleurs *Otton*, en ne parlant que du Couronement de Monza, ſemble avoir ignoré celui de Milan, qui n'eſt pas moins certain.

Anſelme, dit *Landulf le Jeune*, Ch. 39, *ſéjournoit dans les Châteaux* (appartenans à l'Archevêché de Milan), *lorſqu'il apprit que le Clergé & le Peuple avoient reçu le noble Prince* Conrad, *avec une pompe eccléſiaſtique & un triomphe civil, come il convenoit de recevoir leur Roi naturel.*

Voila ce qui ſemble prouver qu'avant que *Conrad*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

venu qu'ils rendroient à l'Empereur les Places, qui ſeroient priſes ſur les Infidèles, lorſqu'elles auroient été par ceux-ci nouvellement enlevées à l'Empire; &, qu'à l'égard des païs, que les Infidèles occupoient depuis longtems, les Croiſés les garderoient à titre de Vaſſaux de l'Empereur, auquel ils en feroient homage. Cette convention mal obſervée, mit *Alexis* dans la néceſſité d'avoir guerre avec quelques-uns des *Croiſés*, pour ſe faire rendre juſtice. Tout le reſte de ſon règne ſe paſſa preſque entier en diſcuſſions avec pluſieurs des Seigneurs Occidentaux, qui s'étoient fait des Principautés en Orient, autant aux dépens de l'Empire, que des Infidèles.

Il n'eſt pas de mon plan d'entrer dans aucun détail ſur les Croiſades. L'Hiſtoire en eſt aſſés connue. Beaucoup d'Hiſtoriens Latins ſe plaignent de la mauvaiſe foi des Grecs. Les Hiſtoriens Grecs font le même reproche aux Latins. A bien examiner les choſes, *Alexis* eſt à l'abri de ce reproche: mais on ne peut le ſauver à la

PAPES.

le ſoit d'avantage, je vous exhorte en frère, & je vous conſeille en ami, de vous élire, ſans retardement & ſans diviſion, un Paſteur, capable d'être l'Evêque de vos ames. *Les Evêques & les Cardinaux, aiant unanimement répondu:* C'eſt vous ſeul & non un autre, que nous voulons; & nous vous éliſons Pontife de Rome; *l'Archidiacre, ſuivant l'uſage, s'écria:* S. Pierre a élu Brunon. *Pendant que le Clergé & le Peuple répétoient enſemble ces paroles, on ſe ſaiſit de* Brunon, *que l'on plaça par force ſur la Chaire de S.* Pierre.

Ce reſte de récit renferme encore des circonſtances fauſſes. *Hildebrend*, ſuivant l'Evêque de Ségni, qui devoit être mieux inſtruit que le Cardinal d'*Aragon*, étoit à Worms, lorſque *Brunon* fut élu Pape. *Alors ſe trouvoit-là*, dit-il, *un Moine Romain, qui s'appelloit* Hildebrand. *C'étoit un jeune home, d'un heureux naturel, aient beaucoup d'eſprit & non moins de religion. Il s'étoit rendu-là, tant pour s'inſtruire, que pour chercher quelque Monaſtère dans lequel il pût ſe former à l'exacte pratique de la Règle de S.*

PRINCES contemporains.

Danois: mais il en avoit à ſurmonter dans lui-même. Il étoit ſans mérite; & de plus, aiant paſſé preſque toute ſa vie en Normandie, il étoit peu connu des Anglois. D'ailleurs il s'étoit fait un Ennemi du Comte *Goodwin*, en l'accuſant d'avoir fait mourir le Prince *Alfred*.

Goodwin étoit un Seigneur diſtingué par ſa naiſſance & par ſon mérite, lorſque *Canut le Grand*, dans la Guerre contre les Wandales, le mit à la tête des Troupes Angloiſes; & ce fut à lui, come je l'ai dit, qu'il dut la victoire. Pour l'en récompenſer, il le créa Comte de Kent; & lui fit épouſer *Thyra*, ſœur du Comte *Ulſon*, à qui *Canut* avoit doné pour femme ſa ſœur *Eſtrithe*, veuve du Duc de Normandie. *Goodwin*, en ſecondes nôces épouſa *Githe*, ſœur de *Swenon*, Roi de Danemarc après *Hardi-Canut*. Il en eut ſept Fils, qui furent tous gens de mérite, & dont *Harald*, l'aîné, devint par la ſuite Roi d'Angleterre. Aux Dignités de Comte de Kent & de Duc de Weſſex, que *Goodwin* avoit eues de *Canut le Grand*, *Harald I* avoit ajouté la Charge de Grand Tréſorier, avec les Gouvernemens des

SAVANS & Illuſtres.

Pierre, *la première de toute la Religion Chrétiène, a ſeule autorité ſur toutes les Egliſes de l'Univers.* C'eſt, depuis S. *Léon le Grand*, ce que les Papes n'avoient pas ceſſé de prétendre. Ce Principe fournir à *Pierre de Damien*, au ſujet des *Schiſmatiques* ces paroles, qui ſont d'un *Diſcours*, qui ſera traduit plus bas. *Il n'eſt pas douteux que quiconque prive quelque Egliſe que ce ſoit de ſon droit, commet une injuſtice. A l'égard de celui qui s'efforce d'enlever à* l'Egliſe Romaine *le* Privilège, *qu'elle tient du Souverain Chef de toutes les Egliſes, il tombe ſans contredit dans l'Héréſie; &, come on taxe le premier d'être injuſte, on doit appeller le ſecond Hérétique. En effet, il agit contre la Foi, lorſqu'il agit contre celle qui eſt la Mère de la Foi; & l'on voit qu'il ſe révolte contre celui qui l'a préférée à toutes les autres Egliſes.* C'eſt là raiſuner en Théologien du Xe & du XIe ſiècles; & *Pierre de Damien* étoit peut-être le meilleur, que Rome eut de ſon tems.

Voici come il expoſe le motif de ſa Légation. *Les deux Héréſies des* Simoniaques *& des* Nicolaïtes *avoient produit* (à Milan)

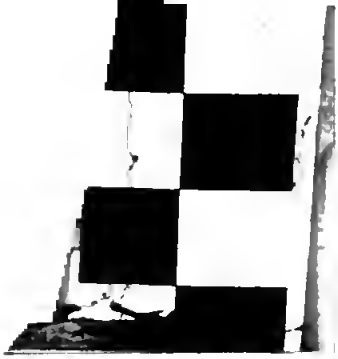

ÉVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE. HENRI II, Roi d'Italie

l'Archevêque fait une donation à l'Abbaïe de Tolla dans le Plaiſantin; & l'*Acte*, qui fait mention de tout ce qu'il avoit ſouffert, attribue ſa délivrance à Dieu, par l'interceſſion des Saints.

Waimaire IV, Prince de Salerne & de Capoue, & Duc d'Amalfi, joint le Duché de Sorrente à ſes autres Etats.

Les Normans & les Lombards, revenus de Sicile, continuent de faire la guerre aux Grecs dans la Pouille. Le jour de Pâque, ils ſe rendent maîtres de *Melfe*; &, comme ils n'avoient point de Place, où ſe retirer s'ils recevoient quelque échec, ils fortifient cette Ville de manière à ne pas craindre qu'elle fût inſultée par les Grecs. *Ardoin* engage enſuite *Rainulf*, Comte d'Averſe, à le ſeconder; & convient de lui céder la moitié des conquêtes qui ſe feront. Il en obtient trois cens Normans, qui l'aident à prendre Aſcoli, Venoſe & Lavello. Dans le mois de Mars, *Argire*, fils de ce brave *Mèle*, qui le premier avoit levé l'étendart de la rebellion dans la Pouille, aſſiége Bari, dont il ſe rend maître.

Les Affaires des Grecs vont encore plus mal en Sicile. Les Sarafins, aiant rétabli leur armée, vont camper dans la plaine de Dragina. *Maniacès*

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

Croſſe & l'Anneau; que, *Paſchal II* l'exigeant abſolument pour le couroner Empereur, il le fit mètre en priſon avec tous les Cardinaux; & que, pour ſortir de priſon, le Pape fut obligé d'en paſſer par tout ce que ce Prince voulut.

*Le jour préci*s, *où ſe fit la cérémonie de ſon Couronement*, dit *Muratori*, T. VI, p. 367, *a fourni matière à diſpute.* Donizon, *Auteur de ce tems là* (dans la *Vie de Mathilde*, Liv. II, Ch. 18) *dit du Pape* Paſchal (II): A l'approche de la fête de Pâque, il accorda la paix au Roi *Henri*, lui ſoumit la Ville de Rome, & lui mètant la Courone ſur la tête, il l'oignit & le bénit. Alors le dernier jour du premier mois (*du mois de Mars*) raoneoa Paque, l'an du Seigneur onze cens onze. *La Souveraineté ſur Rome fut conſervée à l'Empereur, come* Donizon *le fait voir: mais, ainſi que je l'ai remarqué dans mes* Notes *ſur le* Poème *de cet Auteur, il eſt étonant qu'il diſe que cette année* (1111) *Pâque tomba le dernier jour de Mars, lorſqu'il eſt inconteſtable que ce fut le*

Come le Clergé & le Peuple, continue cet Hiſtorien, *traitoient du Couronement de ce Prince, l'Archevêque* Anſelme *deſcendit de Leuco à Monza, le premier endroit où ſa done la Courone du Roi d'Italie. Il y paſſa la nuit; & prit enſuite la réſolution de retourner dans les Montagnes; ce qu'il fit trois jours après, en montant au Château de la Piève. Ce fut là qu'il lui revint que l'on perloit hautement de couroner le Roi* Conrad; *& je reçus avec plaiſir, de l'Archevêque, l'ordre d'aller vîte à Milan, & de lui rendre compte des diſpoſitions de tous les Citoiens ſur cette affaire. Son Ecuïer* Homfred, *fils d'*Aborit, *mon Domeſtique & moi, nous n'eûmes point de repos depuis le ſoir juſqu'au lever du Soleil; & je me rendis, vers la troiſième heure, à l'Aſſemblée générale du Clergé & du Peuple de Milan, qui, come s'ils n'avoient fait qu'un ſeul Home, donèrent de gran-*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

pluſpart des Seigneurs Croiſés, qu'n'avoient pas autant de probité, d'honeur, de religion, que *Godefroi de Bouillon*, Généraliſſime de cette première Croiſade.

Achevons de dire la vérité. Les Croiſades ne procurèrent aucun bien à l'Occident, qu'elles depeuplèrent : mais elles contribuèrent, peut-être plus que tout autre choſe, à la ruine de l'Empire Grec. Ce fut au fond tout le fruit que produiſirent tant d'Indulgences, dont les Papes furent ſi prodigues.

Anne Comnène, fille de l'Empereur *Alexis*, eſt devenue très celèbre, par ſon *Alexiade*. C'eſt l'Hiſtoire de ſon Père, un peu trop écrite dans le goût du Panégirique. Mais elle eſt très utile, en ce qu'elle ſert de ſuite à celle que ſon mari *Nicéphore Brienne* a faite des évènemens, arrivés depuis le commencement du règne d'*Iſaac Comnène*, juſqu'à celui d'*Alexis* ; c'eſt à dire depuis 1057 juſqu'en 1081.

Ce *Nicéphore Brienne* étoit petit-fils de celui qu'on a vu ci-deſſus

Benoît. *Le S. Evêque le fit appeller ; & , s'étant aſſuré de ſon eſprit, de ſa manière de penſer, & de ſa piété, lui propoſa de le ſuivre à Rome.* Je n'en ferai rien, *répondit le Moine.* Pourquoi, *demanda l'Evêque ?* Par ceque, *repliqua-t-il*, vous allés vous emparer de l'Egliſe de Rome, non ſuivant les règles preſcrites par les Canons : mais en vertu de la Puiſſance ſeculière du Roi. *Came l'Evêque étoit d'un naturel ſimple & très doux ; il ſatisfit le Moine avec beaucoup de patience, en lui rendant raiſon de tout, ſelon qu'il le deſiroit.* Il eſt à croire que ce n'eſt que d'après *Hildebrand* lui-même, depuis Pape *Gregoire VII*, que cet Auteur parle. Il déclare dans ſon Ouvrage, qu'il avoit appris de ce Pape preſque tout ce qu'il rapporte de *Léon IX.* C'eſt donc mal-à-propos, que le Cardinal d'*Aragon* veut que *Léon* ait rencontré le Moine *Hildebrand* à Beſançon ; & c'eſt peut-être avec auſſi peu de fondement, que la pluſpart des Modernes diſent que *Léon* paſſant par Clugni dans ſa route, y prit *Hildebrand* avec lui. *Wibert* n'en dit rien ; mais il nous

Provinces d'Oxford & de Hereford, qu'il avoit donés à *Harald*, fils de *Goodwin.* Tout cela, joint à la ſupériorité du génie & des talens, rendoit *Goodwin* le Seigneur le plus puiſſant, qui fût en Angleterre. Son crédit avoit ſouffert une légère éclipſe ſous le règne de *Hardi-Canut* ; mais ce Roi, qui ne pouvoit doner aucune attention aux Affaires de l'Etat, avoit été trop heureux de pouvoir en remètre le ſoin à *Goodwin*, qui, lorſque ce Prince mourut, ſe trouva ſaiſi de toute l'autorité.

Ce fut à lui qu'*Edouard*, fils d'*Emme*, en ſuivant de ſages conſeils, s'adreſſa pour obtenir la Courone. *Goodwin* fit ſes conditions, dont la principale fut que ſa Fille *Editha* ſeroit Femme d'*Edouard*, qu'il fit élire quelques mois après la mort de *Hardi-Canut.*

Edouard étoit d'un tempérament foible & d'un petit génie. Son incapacité pour les Affaires du Gouvernement, ſon peu de fermeté dans les occaſions importantes, ſon attachement continuel à ce qui ne devoit pas faire l'occupation d'un Roi, mirent les Grands à portée de s'attribuer un pouvoir, qui dif-

de violentes diſſentions entre le Clergé & le Peuple. Sans expliquer en quoi conſiſte l'Héreſie des premiers, aſſés connue pour qu'il ne s'y dût pas arrêter ; il dit des ſeconds : *On appelle* Nicolaïtes *les Cleres, qui, contre la règle de la chaſteté eccléſiaſtique, vivent avec des Femmes. Ils ſe rendent très certainement Fornicateurs, lorſqu'ils s'engagent dans les liens d'un ſale commerce ; & c'eſt avec raiſon qu'on les appelle* Nicolaïtes, *parcequ'ils emploient l'autorité pour défendre ce vice contagieux & mortel ; car le Vice devient Héréſie, lorſqu'on l'appuie de l'aſſertion d'un Dogme pervers.*

Cela ne nous apprend en aucune manière pourquoi l'on donoit aux Clercs mariés le nom de *Nicolaïtes.* Leur conduite & leur Doctrine n'avoient aucun rapport avec ce que nous ſavons des *Nicolaïtes*, héretiques du I ſiècle de l'Egliſe. Au reſte on peut s'appercevoir que je traduis au plus près de la lètre, qu'il m'eſt poſſible. Je crois que la matière m'en fait un devoir, que je continuerai de remplir.

Pierre de Damien vient enſuite à ce qu'il fit à Milan. *Nous y fû-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE. HENRI II, Roi d'Italie.

recommande au Patrice *Etiène*, qui commandoit la Flote, d'empêcher qu'aucun Saraſin ne ſorte de l'Ile. Il attaque enſuite les Ennemis, & les met en déroute après en avoir fait un grand carnage : mais leur Général trouve le moïen de ſe ſauver dans une barque hors de l'Ile. *Maniacès*, le plus brutal de tous les homes, ſans reſpecter dans *Etiène* la qualité de Mari d'une Sœur de l'Empereur, lui reproche ſa négligence de la manière la plus injurieuſe, & le fait batre à coups de bâton. *Etiène* ſe vange, en écrivant à la Cour que *Maniacès* a deſſein de ſe faire Souverain en Sicile. Sur les ordres qu'il reçoit, il le fait mètre aux fers, & l'envoie à Conſtantinople ſous la conduite du Patrice *Baſile*. Devenu par là ſeul Général des Grecs, il achéve, par ſon avarice & ſon incapacité, de ruiner leurs Affaires. Les Saraſins recouvrent ſucceſſivement les Villes & les Châteaux, qu'ils avoient perdus, à la reſerve de Meſſine, dont ils font le ſiége. *Catalaque*, habile Officier qui commandoit la Garniſon, paſſe trois jours ſans faire aucun mouvement. Les Saraſins, perſuadés que la peur ôte le courage aux Aſſiégés, ſe livrent dans leur camp à la débauche. Le jour de la Pen-

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mart, Origine & Femmes, Enfans.

2 d'Avril. D'ailleurs Roger de Hoveden & Sigebert *diſent que la Courone fut donée à* Henri IV, le jour de Pâque. *Au contraire, le P.* Pagi *prétend que ce fut le Dimanche de Quaſimodo, 9 d'Avril : mais il n'en apporte aucune preuve ſuffiſante, & fait, ou gré de ſon caprice, des corrections aux anciens Ecrivoins. Il me ſemble, non ſeulement probable, mais certain, que le Couronement ſe fit le Jeudi d'après l'Octave de Pâque, c'eſt à dire le 13 d'Avril, jour des Ides. C'eſt ce qu'atteſte clairement l'Auteur de la Vie de* Paſchal II, *Hiſtorien du tems, que le Cardinal d'*Aragon *nous a conſervé, lequel dit :* Nous avons écrit dans la pure vérité ce que nous avons ſouffert, ce que nous avons vu de nos ieux, ce que nous avons entendu de nos oreilles. *Cet Hiſtorien dit donc, qu'*Henri *fut ſacré & couroné* le jour des Ides d'Avril, la cinquième Férie (*le Jeudi*) après l'Octave de Paque. *Tout eſt là d'oceord, & ne ſouffre aucune exception.* L'Annaliſte Saxon *confirme cette vérité, des & merveilleuſes louanges à* Conrad, *& demandèrent que l'Archevêque vînt paur le couroner. Alars le noble & puiſſont Chevalier* Roger Clivello *dit à l'Aſſemblée :* Par le Corps du Seigneur, ſi ce n'étoit pas la volonté de Dieu que ce noble Seigneur fût couroné, ce Peuple béni n'en publieroit pas les louanges avec tant d'unanimité. *La choſe aiant donc été réſolue avec un applaudiſſement général ;* Anſelme de Badage, *Saûdiacre ordinaire* (c'eſt à dire Cardinal Soûdiacre de l'Egliſe de Milan), Gui de Landriano, *Copitaine élu*, Guerenzo de Puzzobonello, *voillant Walvaſſeur*, & Robocaſtello, *Citoien & Chevalier très renamé, furent députés par le Clergé & le Peuple à l'Archevêque, pour l'informer de ce qu'on avoit fait, & pour l'inviter à couroner* Conrad. *Inſtruit par eux & por moi, l'Archevêque ſe hâta de quiter la Piève, pour ſe rendre à la Ville. Au reſte, eédant aux vœux de tout le monde, & ſe faiſant aſſiſter d'un autre Evêque, il béuit & ſacra* Conrad, *que l'on avoit élu Roi, & lui mit la Courone ſur la tê-*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

vouloir ſe faire Empereur.

JEAN COMNENE, ſurnomé CALO-JEAN,

fils aîné d'*Alexis*, qui l'avoit aſſocié à l'Empire en 1092, lui ſuccède le 15 d'Août 1118; & meurt le 8 d'Avril 1143, âgé de 56 ans.

L'Impératrice *Irène Ducas*, fille de l'Empereur *Conſtantin Ducas* & femme d'*Alexis Comnène*, n'aimoit de ſes Enfans, que ſa fille *Anne*; & fit tout ce qui dépendit d'elle, pour la mètre ſur le Trône, en procurant l'Empire à *Nicéphore Brienne*, mari de cette Fille. Peut-être eût-elle réuſſi, ſi *Jean* n'eût pas eu la précaution de ſe faire proclamer Empereur avant que ſon Père fût expiré.

Irène continua de travailler ſourdement en faveur de ſon Gendre. Avant que l'année de la mort d'*Alexis* fût révolue, les Amis de *Nicéphore Brienne* complotèrent d'aſſaſſiner *Jean*. Ils gagnèrent ſes Gardes; & le crime eût été conſommé, ſi l'irréſolution de *Nicéphore* n'eût arrêté les Conjurés. *Anne Comnène* accuſa ſon

PAPES.

apprend que ce fut de Toul même que *Léon* partit en habit de Pèlerin. Surquoi D. *Mabillon* dit dans une Note: *Cet endroit réfute invinciblement l'opinion de ceux qui ſoûtiènent que* Léon *endoſſa l'habit de Pèlerin à Cluni par le conſeil d'*Hildebrand, *qui le reprit de ce qu'il portoit la Chape rouge, avant que d'avoir été reçu dans Rome.* Otton de Friſinghen *paroît être le premier Auteur de cette fable. Voïés la* Vie de Léon *écrite par* Brunon de Ségni.

Cet Evêque & *Wibert* rempliſſent leurs *Vies de Léon IX* d'une grande quantité de Miracles & de Viſions nocturnes. C'étoit le goût de leur tems: mais ces ſortes de merveilles, qu'on n'eſt point obligé de croire, ne ſatisferoient pas aujourd'hui la plus part des Lecteurs. Je dirai ſeulement que *Wibert*, Liv. II, Ch. 3, après avoir parlé des Députés de Bènevent, qui, dès que *Léon IX*, eut pris poſſeſſion du Pontificat, vinrent le ſaluer à Rome, dit, « Qu'alors, » come il l'avoit » appris de per» ſones véridi» ques, il y avoit » à Bènevent un » Coq, qui tépè» toit ſouvent le

PRINCES contemporains.

féroit peu de l'autorité ſouveraine. Le Comte *Goodwin* ſur tout parvint par degrés à n'être guère moins conſidéré, que le Roi même. *Edouard* cependant, quoiqu'il eût été forcé de lui devoir la Courone, n'avoit pas ceſſé de le haïr; & ſa haine s'étendoit ſur toute la famille de ce Seigneur. Ce ne fut que la crainte, qu'il avoit de *Goodwin*, qui lui fit, après un délai de deux ans, épouſer *Edithe*: mais il ne conſomma jamais ſon mariage. *Ailred*, Abbe de Rivaux, de qui nous avons une *Vie d'Edouard*, prétend, « Que ce Prince a» voit fait vœu » de chaſteté dès » ſa première jeu» neſſe; & qu'il » engagea la Rei» ne ſa femme, à » faire un pareil » vœu ». Dans la vérité, cette Reine, aïant de l'eſprit & de la vertu, ne témoigna jamais le moindre chagrin des mépris de ſon Mari. *Guillaume de Malmesburi*, qui n'a pas, come *Ailred*, pour principal but de faire un Saint d'*Edouard*, dont il ſe contente de louer les vertus, dit, « Que la hai» ne de ce Prince » pour le Père, fut » la cauſe de ſon » dégoût pour la » Fille ». Jamais pourtant il n'oſa

SAVANS & Illuſtres.

mes reçus, dit-il, *avec la vénération due au Siége Apoſtolique, & nous fîmes connoître ce qui nous amenoit. Deux jours après, le Peuple, excité par les Clercs, ſe met à murmurer,* « *Que l'Egliſe de* » *S.* Ambroiſe, *ne* » *devoit pas être ſoû*» *miſe aux ordres* » *des Romains; &* » *que l'Evêque de* » *Rome n'avoit,* » *dans cette Egliſe,* » *aucun droit de* » *juger, ou d'or*» *doner* ». Ce ſeroit, *diſoient-ils*, une choſe trop indigne, qu'aujourd'hui notre Egliſe, qui ſous nos Ancêtres a toujours été libre, devînt, à notre confuſion, (daigne le Ciel l'en préſerver) dépendante d'une autre. *Enfin on jète en tumulte de grands cris; on court de toutes parts au Palais Epiſcopal; le bruit des cloches étourdit; toute la Ville retentit des ſons d'une grande Trompe d'airain, qui s'y voit. Tout, pour ainſi dire, m'offroit la mort préſente; & mes Amis me répètoient ſouvent, que pluſieurs avoient ſoif de mon ſang. Ce qui ſervit ſurtout à l'augmentation de cet incendie, c'eſt qu'aiant aſſemblé come en Sinode les Clercs de toute la Paroiſſe* (du Diocèſe) *de S.* Ambroiſe, *je m'étois aſſis au milieu pour préſider; & l'on me fit un cri.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE. HENRI II, Roi d'Italie.

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*

Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

tecôte, *Catalaque* fait une ſortie; tombe ſur les Aſſiégeans, qu'il ſurprend ivres; les taille en piéces; & pénètre avec ſa Cavalerie juſqu'à la tente du Général *Apolafar*, qu'il fait paſſer, ſans intervalle, du ſommeil de l'ivreſſe à celui de la mort. Les Aſſiégés font un butin immenſe; &, ſi l'on en croit les Hiſtoriens Grecs, la quantité d'or & d'argent monoïé, de perles & de pierres précieuſes eſt ſi grande, que le partage s'en fait par boiſſeaux. Un avantage ſi conſidérable n'empêche pas qu'*Etiène* ne s'enfuie bientôt après en Calabre.

1041.

PAR un *Diplôme*, doné le 7 de Février à Aix-la-Chapelle, le Roi *Henri II* confirme à *Pierre*, Evêque d'Aſti, tous les Droits & tous les Biens de ſon Egliſe; & par un autre, expédié le 5 d'Avril à Maience, il fait Comte de Bergame, *Ambroiſe*, Evêque de cette Ville (1). C'eſt ainſi que les Evêques de Lombardie vont inſenſiblement acquérir la Seigneurie de leurs

(1) Ces deux *Diplômes* ſont rapportés par *Ughelli*, T. IV; le premier aux *Evêques d'Aſti*, le ſecond aux *Evêques de Bsrgame*: mais il y a faute dans la date du ſecond. On y lit: *L'An du Seigneur* Henri troiſième (c'eſt come Roi de Germanie) *II de ſon Règne, & XXIII de ſon Couronement* (*Ordinationis*). Il faut *XIII*, & non *XXIII*, *lorſqu'il dit*: Le Roi *Henri* célèbra les fêtes de Paque dans ſoo Camp peu loio de Rome; & après l'Octave de Paque, c'eſt à dire le joor des Ides d'Avril, il fut ſacré Empereur daos l'Egliſe de S. *Pierra*. Le Chrooographe Saxon, *cité par D.* Mabillon, *& les* Anoales d'Hildesheim *diſent la même choſe*. L'Abbé d'Urſperg, *en diſant qu'*Henri *reçut la Courone* après l'Octave de Pâque, *exclut les deux premières opinions, & s'accorde avec la dernière*.

Quelques Modernes placent la mort de ce Prince en 1124; & d'autres en 1126: mais le plus grand nombre des anciens Ecrivains la fixent en 1125; & c'eſt, ſans aucune eſpèce de raiſon, que l'on refuſe de les ſuivre.

Depuis qu'*Henri IV* eût fait dépoſer ſon Père, juſqu'à ce qu'il ſe fit couroner Empereor, il prit dans tous ſes *Diplômes* le titre de *Roi des Romains*. C'eſt ce que ſon Père avoit fait durant quelque tems; & ce que ſes ſucceſſeurs continuèrent de faire juqu'à ce qu'ils euſſeot requ la Courone Impériale.

te, le jour de S. Pierre, *dans l'Egliſe de S.* Michel *à Monza. Je ne fus pas ſans fonction dans cette cérémonie. Je portai la Croſſe, devant l'Archevêque & le Roi, depuis l'Egliſe de S.* Michel, *juſqu'à celle de S.* Jean, *à travers une foule étonante, qui, par la volonté de Dieu, s'étoit aſſemblée pour faire honeur à ce Prince; & j'entendis, avec ce très bon Roi, la Meſſe, qui fut célébrée ſolemnellement à S.* Jean. *Le même Archevêque réitéra la même cérémonie du Couronement dans l'Egliſe de S.* Ambroiſe (à Milan); *mais je ne m'y trouvai pas, étant retenu ailleurs, ſans qu'il y eût de ma faute. Au reſte, j'ai toujours aimé, j'aime encore tout ce qui ſe fit en faveur de ce bon Roi, mon Seigneur; car, lorſqu'il parcourut les Comtés & les Marches de la Lombardie & de la Toſcane, les Marquis & les Comtes, quelle que fût la nobleſſe de leur extraction, les Gens puiſſans & les Petits, le reçurent avec joie, & l'aimèrent. Mais ceux qui refuſèrent de ſe ſoumètre, ſentirent la force du tranchant de ſon épée; &, en-*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Mari de foibleſſe ; & ſe plaignit de ce que la nature ne l'avoit pas faite home. Ce trait peint ſon caractère. La Conſpiration fut découverte ; & l'Empereur ne punit les Coupables, que par la confiſcation de leurs biens, qu'il leur rendit quelque tems après.

Jean honora ſon règne par ſes victoires ſur les Turcs, ſur les Triballes ou Serviens, ſur les Patzinaces, ſur les Hongrois, & ſur les Sarafins. Il établit la paix dans tout l'Empire ; & mourut d'une manière funeſte.

Etant à la Chaſſe en Cilicie, il fit rencontre d'un Sanglier redoutable, qu'il frapa de ſon épieu. L'animal furieux s'approcha ſi près de lui, qu'il lui fit tomber ſon carquois. Une flèche empoiſonée en ſortit, & lui bleſſa la main. Le poiſon fit ſon effet ; & tout l'art des Médecins ne put en empêcher les progrès. Ils furent d'avis de lui couper la main ; ſeul moïen de lui ſauver la vie. Il refuſa d'y conſentir ; & dit gaiment, « Qu'il n'étoit pas » convenable de » ne tenir que d'» une ſeule main » nom de *Léon* ; » & qu'au grand » etonement de » ceux qui l'entendoient, lorſ» qu'il vouloit » chanter, au lieu » des ſons naturels » de ſa voix, il forçoit ceux-ci : » *Papa Leo* ». Sur quoi D. *Mabillon* fait cette Note. *Il paroît que c'eſt à l'occaſion de ce Coq, que pluſieurs ont écrit que, partout, où le S. Pontife paſſoit, les Coqs crioient ſur le champ, avec une voix humaine*, Leo Papa. *Voïés le Ch. 14 du Liv. 11 de la* Chronique de Sénone *par* Richer. *Wibert*, à l'appui de la merveille, qu'il vient de rapporter, ajoute tout de ſuite, en commençant le ch. 4 : *On dit auſſi qu'il y avoit, dans ces tems-là, ſur les confins de la Pouille, un Chien, qui, lorſqu'il aboioit avoit coûtume d'articuler des ſons humains, & de s'écrier :* Deus meus ! *Or en ce païs, dans lequel il eſt certain que la Religion de* J. C *étoit preſque anéantie, & dont les habitans étoient ſous le joug d'une Puiſſance étrangère* (les Normans), *il n'eſt pas incroïable que, pour qu'ils fuſſent excités, au moins par la voix d'un Animal irraiſonable, à recourir au ſecours qui vient d'en haut, une Brute ait, de quelque manière que ce ſoit, invoqué la* la répudier. Il craignoit qu'un Sujet, dont le crédit l'avoit fait monter ſur le Trône, n'en eût que trop pour l'en faire décendre, ou pour le jetter du moins dans de grands embaras. C'eſt ce qui l'engageoit à continuer de cacher ſoigneuſement ſon averſion pour *Goodwin*, à le combler même de bienfaits, en attendant qu'il ſe préſentât quelque occaſion de faire éclater ſon reſſentiment. Mais ſon peu d'eſprit l'empêchoit de voir que ſa diſſimulation augmentoit de plus en plus le crédit de *Goodwin*. Le Peuple, qui croïoit ce Comte l'unique objet de la faveur & de la confiance du Roi, n'en avoit pour lui que plus d'attachement. Ainſi *Goodwin* s'acquéroit tous les jours de nouveaux Amis & de nouvelles Créatures ; & ſans doute, avec le tems, il eût pu devenir en Angleterre ce qu'avoient été les Maires du Palais en France, ſans les Comtes *Siward* & *Léofrick*, qui, n'étant point de ſes Amis, & ſe tenant attachés à la perſone d'*Edouard*, empêchèrent *Goodwin* de s'élever à ce degré de puiſſance ſi funeſte à l'autorité Roïale. *Siward* *me d'avoir, à ma gauche le Révérendiſſime Archevêque de Milan, à ma droite* Anſelme, *Evêque de Lueque, auſſi recommandable par ſa ſainteté que par ſa prudence. Il n'eſt pas néceſſaire de rapporter ici tout ce qu'un Peuple en colère put dire à ce ſujet. On le conçoit aſſés. L'Archevêque ne fut pas pluſtôt averti que l'on murmuroit de notre preſſéance, que de lui-même il offrit ſur le champ* « *de ſe* » *placer ſur le gra-* » *din, où nous mè-* » *tions nos pieds* ». *Diſe, qui le voudra, qu'il ne parloit pas avec une intention pure! Nous n'attribuons point, come on a fait, ſon offre à la colère de ce Peuple jaloux. Nous croïons qu'elle fut l'effet du reſpect de ce Prélat pour le Siège Apoſtolique.*

La retenue chrétienne avec laquelle le Cardinal Légat parle de l'Archevêque, fait d'autant plus l'éloge de la bonté de ſon cœur, que tout ce qu'on verra dans cette *Epoque*, concernant *Gui de Vélate*, lequel étoit cet Archevêque, nous apprend qu'on pouvoit en penſer mal, ſans porter de jugement téméraire.

Pierre de Damien dit enſuite qu'il monta dans le Jubé, pour y faire au

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE. HENRI II, Roi d'Italie.

Villes, c'eſt à dire réunir l'autorité temporelle de Comte à l'autorité ſpirituelle d'Evêque; & l'on a tout lieu de penſer qu'ils ne firent ces ſortes d'acquiſitions qu'à prix d'argent. Les Souverains d'alors en manquoient d'autant plus ſouvent, que, par la conſtitution de leurs Etats, ils pouvoient difficilement faire uſage des reſſources, qu'auroient pu leur fournir des gens, qui n'auroient pas mieux demandé que de s'enrichir aux dépens du Souverain & des Sujets.

Le Catapan *Ducien* entreprend d'enlever Melfe aux Normans : mais *Ardoin*, quoique très inférieur en forces, le bat, au mois de Mars, près de la rivière de Labento. C'eſt après cette victoire, que, de concert avec lui, les Normans, pour ſe rendre favorables les habitans du païs, mètent à leur tête le Comte *Aténulf*, frère de *Pandulf III*, Prince de Bènevent. Ce choix eſt ſuivi, dans le mois de Mai, d'une ſeconde victoire remportée près de Cannes ſur les Grecs, dont le plus grand nombre périt dans l'Ofante, en voulant ſe ſauver; parceque cette rivière, qui ſouvent eſt un torrent, s'étoit tout à coup gonflée auſſitôt qu'ils l'avoient eu paſſée pour venir livrer bataille. *Ducien* ſe ſauve à

EMPEREURS d'Occident. | ROIS d'Italie.
Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

Il faut ne pas connoître l'Hiſtoire d'Italie, pour croire que ce titre leur donat réellement ſur les Romains l'autorité de Patrices & d'Empereurs, qu'ils ne pouvoient tenir que de leur élection & de leur couronement. Si quelquefois on les voit, avant d'être Empereurs, exercer une ſorte d'autorité dans Rome, ce n'eſt jamais qu'en vertu de quelque conceſſion ſecrète des Romains; ou par uſurpation, lorſque la ſupériorité des forces les mètoit en état de le pouvoir.

VACANCE DE L'EMPIRE, depuis le 22 ou le 23 de Mai 1125 juſqu'au 4 de Juin 1133.

LOTHAIRE II, élu Roi de Germanie, I du nom, le 30 d'Août 1125, par le crédit & les menées d'*Albert*, Archevêque de Maience, eſt ſacré & couroné à Aix-la-Chapelle le 13 de Septembre ſuivant par l'Archevêque de Cologne. Il eſt vraiſemblablement reconnu Roi d'Italie par une très grande partie des Italiens, preſque auſſitôt après la mort d'*Henri IV*. Il a pour concurrent à cette

me Anſelme, *Marquis de* Buſco, *& l'illuſtre Comte...., n'y trouvèrent que la mort, ou de la confuſion.* Anſelme *dut la vie & le pardon aux prières des Milanois, auxquels, en très brave Guerrier, il avoit rendu de grands ſerviees en diverſes batailles, qu'ils avoient riſqué de perdre. Il en coûta la vie au Comte.*

Les points, que l'on vient de voir après ces mots *l'Illuſtre Comte*, annoncent que, dans les Manuſcrits de l'*Hiſtoire de Milan* de *Landulf le jeune*, on a trouvé le nom de ce Seigneur effacé. Surquoi *Muratori* dit, à la page déja citée : *Un Ecrivain Allemand* (il ne le fait pas connoître) *s'eſt imaginé que le Comte, dont le nom s'eſt perdu, doit être* Albert *ou* Ingelbert, *qui fut déclaré, comme il croit, Marquis de Toſcane par le Pape* Honorius II. *Il cite même à ce ſujet un Document, que j'ai publié*, (dans les *Antiquités d'Eſte*, Part. I. Ch. 30). *On y lit : Albert*, par la grace de Dieu, Duc & Marquis, vivant ſelon la Loi Salique, au moien de la faveur de S. *Pierre* & de la munificence du Seigneur Pape *Ho-*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

» les rênes de » l'Empire ». Il faut croire que, ſentant ſon état mieux que les Médecins ne le connoiſſoient, il prévoïoit que l'amputation de ſa main ne mètroit pas ſes jours en ſureté ; ſans quoi cette réponſe, avec ſon air de généroſité, ne ſeroit qu'une folie.

Près de ſes derniers momens, il manda les principaux Officiers de l'Armée ; & fit venir *Manuel*, le plus jeune de ſes quatre Fils, qu'il noma ſon ſucceſſeur, en diſant, « Qu'il le croïoit » le plus digne de » règner, parce- » que, ſupérieur à » ſes Frères en » mérite, il avoit » plus de valeur, » plus de pruden- » ce, plus de dou- » ceur ». Enſuite, adreſſant la parole à ce Prince, il lui dona ſes conſeils pour bien gouverner ; & ſur le champ il le fit revêtir de la pourpre, & proclamer Empereur.

Les Grecs & les Latins parlent de *Jean* avec une égale eſtime. Il fut ſans contredit le plus grand ornement de la *Maiſon Comnène*. A la ſcience de règner, aux talens d'un Home de guerre, il joignit la libé-

miſéricorde de Dieu.

Mais fixons-nous ſur des objets plus intéreſſans. Dans les circonſtances, où *Léon IX* fut fait Pape, on ne pouvoit choiſir perſone que la piété, le zèle, l'activité, la ſcience rendiſſent plus digne de l'être. Il ſe dona des ſoins prodigieux pour rétablir la Diſcipline, & pour extirper la Simonie, dont très peu d'Evêques & d'Eccléſiaſtiques étoient alors exempts.

On dit qu'auſſitôt après ſa mort, il ſe fit des miracles ſans nombre à ſon tombeau. L'Evêque *Brunon* en rapporte quelques-uns. Sans cela les vertus de *Léon IX*, & les ſervices qu'il s'efforça de rendre à l'Egliſe, pouvoient mériter qu'on le mit au nombre des Saints. On en fait mémoire le 19 d'Avril jour de ſa mort, que *Wibert* dit être arrivée en 1055 : mais ce doit être dans ſon texte une faute de Copiſte. Il eſt conſtaté que *Léon* mourut en 1054, & *Wibert* ſon condiſciple & ſon Archidiacre à Toul, n'a pas pu s'y tromper.

Un des exercices de piété de ce Pape, lorſqu'il étoit à Rome, étoit d'aller, toutes les nuits, vêtu come un ſimple Eccléſiaſtique, marchant nus pieds, du Pa-

étoit Comte de Northumberland, & paſſoit pour le Seigneur du Roïaume le plus brave & le plus vertueux. Les Northumbres l'adoroient, & ſon crédit à la Cour étoit très grand. *Léoffrik*, qui devoit à ſon mérite l'eſtime & le reſpect de tout le monde, étoit Duc de Mercie ; & jouiſſoit dans cette Province de tant de pouvoir, qu'*Edouard* en étoit moins Roi que lui.

Telle fut la diſpoſition de la Cour d'Angleterre durant les premières années d'*Edouard* ; & cette diſpoſition ne changea guère durant le reſte de ſa vie, qui ſe paſſa toute en tracaſſeries domeſtiques.

Swénon, Roi de Norwège & fils de *Canut le Grand*, fit des préparatifs pour ſoûtenir ſes droits à la Couronne d'Angleterre : mais il fut alors dépoſsèdé de la Norwège par un Uſurpateur, qui conquit auſſi le Danemarc, & qui n'entreprit rien ſur l'Angleterre. Quelques Pirates Danois ſeulement, y firent une décente en 1046 : mais les Comtes *Goodwin*, *Siward* & *Léofſrik* les forcèrent à ſe rembarquer promtement.

Edouard n'eut proprement de guerre étrangère qu'en 1054, avec

Peuple ce *Diſcours*, qne j'ai promis de traduire.

Que votre Charité, mes très chers Frères, ſache que nous ne ſomes pas venus ici pour l'honneur de l'Egliſe Romaine : *mais pour travailler à votre propre gloire ; & pour vous procurer, ſi* Jéſus-Chriſt *nous prête ſes ſecours, & ſi vous nous le permetés, le ſalut & la graee, qui ſont en* Jéſus-Chriſt. *Car quel beſoin peut avoir, qu'un petit home lui faſſe honeur, eette Egliſe, que le Sauveur a lui-même honorée de ſes éloges ?*

Il ſeroit difficile de trouver dans l'Evangile que *Jéſus-Chriſt* ait jamais loué l'Egliſe de Rome. Mais il y fait l'éloge de la foi de S. *Pierre*. C'eſt d'après quoi *Pierre de Damien* dit ce qu'on vient de voir.

Il continue : *Eſt-il dans tous les Roïaumes de la Terre, une Province qui ne ſoit pas ſoûmiſe à la puiſſance de eette Egliſe, au gré de laquelle le Ciel même ſe lie & ſe délie.*

On pouvoit répondre à l'Orateur, qu'il avançoit une propoſition fauſſe dans le fait, puiſque les Provinces du Rit Grec, qui faiſoient partie de ces Roïaumes dont il parle, & dont l'étendue étoit alors beau-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI II, Roi d'Italie.

Bari ; ce qui nous apprend que c'étoit pour le ſervice des Grecs, qu'*Argire* avoit repris cette Place l'année précédente. Les Normans font un riche butin ; & profitent ſans doute de leur victoire pour faire de nouvelles conquêtes. Les mauvais ſuccès de *Ducien*, cauſés par ſon ignorance de l'Art de la Guerre, ſont cauſe que l'Empereur *Michel le Paphlagonien*, qui meurt bientôt après, le rappelle ; & lui ſubſtitue un Fils du Catapan *Baſile Bugien*, auquel *Léon d'Oſtie* donne le ſurnom d'*Exauguſte*, & que *Geofroi de Malterre* appelle *Annon*. Ce nouveau Catapan arrive avec une nombreuſe armée de Grecs & de Barbares ; & débute par être encore plus malheureux que ſon prédéceſſeur. Il livre bataille aux Normans, le 3 de Septembre, près de Montepeloſo dans le voiſinage de Monopoli. Son armée eſt taillée en piéces ; lui-même reſte priſonier de guerre ; & les Normans le donent au Comte *Aténulf*, leur Général.

La Nobleſſe de Milan étoit compoſée de *Capitaines*, ou *Grands Walvaſſeurs*, d'*Ecuïers* ou *Petits Walvaſſeurs*, tous poſſeſſeurs de Fiefs ; de Gens, qui n'en poſsédoient aucun, quoiqu'iſſus de Familles nobles ; & de Bourgeois, qui jouiſſoient de grands fonds de

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*
Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

Courone en 1128, *Conrad*, Duc de Franconie, couronné d'abord à Monza, puis à Milan, & reconnu Roi, IIIe du nom, par beaucoup de Villes & de Seigneurs de Lombardie, & de Toſcane ; & règne en concurrence de ce Roi juſqu'en 1132, que ſa préſence en Italie fait fuir *Conrad*. Il eſt couronné Empereur par *Innocent II*, le Dimanche 4 de Juin 1133 ; & meurt à Bretten, petit Village de Bavière, le 3 de Décembre 1137.

Il étoit fils de *Gébehard*, Comte de Supplinbourg & de Querford, de la Famille des Comtes de Mansfeld. Sa Mère, que l'on ne connoît pas, s'appelloit *Hedwige*.

En 1113, il épouſa *Richenza*, ou *Rébecca*, fille de *Louis le Gros*, Prince de Saxe, le dernier des décendans du Roi *Henri l'Oiſeleur*, père de l'Empereur *Otton I.* Cette Princeſſe, unique héritière de ſon Père, eût en dot les vaſtes poſſeſſions de la Maiſon de Saxe, qui conſiſtoient principalement dans ce qui compoſe aujourd'hui les Duchés de Brunſwick & d'Hanover.

Elle n'eut point

norius, ſon Vicaire, *&c. Mais celui ne dit pas qu'*Albert *fût Marquis de Toſcane. En effet*, Conrad *l'étoit alors, comme je l'ai fait voir ailleurs (Antiquités d'Ital.* Differt. 61 *& l'on trouve aux années* 1121 *&* 1129 *des Monumens, qui parlent de lui. Cet* Albert, *dont il eſt fait mention dans mes* Antiquités d'Eſte, *fut erêé Due & Marquis, après la mort de l'Empereur* Henri IV, *par le Pape* Honorius, *qui lui donna l'inveſtiture des Biens & des Etats de la Comteſſe* Mathilde : *mais il n'exérça jamais aucun pouvoir en Toſcane, à Mantoue, à Ferrare, à Modène, ni dans les autres Villes précédemment ſoumiſes à cette Comteſſe.*

Landulf le jeune, que je reprens où je l'ai laiſſé, continue : *Ainſi* Conrad, *employant la force ou la bonté, s'approcha de Rome : mais la main puiſſante du Pape* Honorius *le terraſſa ; ce qui le força de retourner dans ſes propres Etats de Germanie.* Jean de Crême, *Cardinal de Rome, aſſembla donc à Pavie les Evêques, Suffragans & Comprovinciaux de l'Egliſe de Milan*,

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

ralité, la clémence & la régularité des mœurs.

DUCS de Naple.

SERGIUS III,

Duc depuis 982, ceſſe de l'être en 1027, qu'il eſt dépoſsédé par *Pandulf II*, Prince de Bénevent & Comte de Capoue.

PANDULF I, & PANDULF II,

Père & Fils, poſsèdent enſemble le Duché de Naple durant près de deux ans & demi, depuis 1027 juſque vers la fin de 1029.

Ces deux Princes étoient, l'un *Pandulf II*, l'autre *Pandulf IV*, come Princes de Bénevent; *Pandulf V* & *Pandulf VI*, come Comtes de Capoue.

Le Duc *Sergius III*, ſecouru par les Grecs & les Normans, chaſſa de Naple les deux *Pandulfs*, & recouvra ſes Etats.

SERGIUS III, rétabli,

continue de règner depuis la fin de 1029 juſque vers 1040, où l'on doit placer ſa mort.

PAPES.

lais de Latran à la Baſilique de S. *Pierre*, accompagné de deux ou trois Clercs, & chantant avec eux des Pſeaumes & d'autres prieres.

Come la pureté du cœur n'exclut pas tous les défauts attachés à la condition humaine; on verra *Léon* agir dans quelques occaſions avec un peu de précipitation, & peut-être aura-t-on droit de penſer que le *Cardinal d'Aragon*, qui le traite d'*Home ſimple*, ne lui trouvoit pas toute la tête que ſa place demandoit.

D'ailleurs ſes fréquens voïages dans l'Italie, en France, en Allemagne, au fond aſſés inutiles au bien de l'Egliſe, ponront, quoique faits à bone intention, faire croire qu'il faloit qu'il ne fut pas bien perſuadé de la néceſſité de la réſidence. Les excuſeroit-on, en diſant que la qualité d'*Evêque univerſel*, que les Papes ſe donoient, les autoriſoit, en quelque lieu qu'il leur plût d'aller, à ſe croire toujours dans leur Diocèſe?

VICTOR II,

précédemment *Gébehard*, Evêque d'Aichſtet, eſt introniſé le 13 d'Avril 1055, après que le Siège Apoſtolique eût été vacant un an moins

PRINCES contemporains.

Macbeth, uſurpateur du Trone d'Ecoſſe, au ſujet du petit Roïaume de Cumberland, dont *Macolm*, Prince du Sang Roïal d'Ecoſſe, s'étoit mis en poſſeſſion, & qu'il conſerva par la faveur d'*Edouard*.

En 1048, *Euſtache*, Comte de Boulogne, beaufrere du Roi, vint paſſer quelque tems à ſa Cour. Come il s'en retournoit en France, un de ſes gens prit querèle avec un Bourgeois de Douvre, & le tua. Les autres Bourgeois coururent aux armes, pour arrêter le Meurtrier. Celui-ci, ſoûtenu de quelques-uns de ſes camarades, ſe mit en défenſe. Le Comte *Euſtache*, ſurvenant alors, ſe joignit à ſes gens attaqués, bien qu'il ignorât le ſujet de la querèle: mais, ſe trouvant trop foible, il eut beaucoup de peine à ſe retirer, en laiſſant 20 de ſes Domeſtiques ſur la place. Il reprit auſſitôt le chemin de la Cour; & demanda hautement une réparation proportionée à l'offenſe qu'il prétendoit avoir reçue. La Ville étoit du Gouvernement de *Goodwin*; & le Roi, ſans s'informer du fond de l'Affaire, lui commanda d'aller, avec ſes troupes, chatier les

SAVANS & Illuſtres.

coup plus grande, que celle des Provinces du Rit Latin, refuſoient de reconnoître la puiſſance du Pape.

C'eſt par les Rois, continue-t-il, *par les Empereurs, ou par tout autre Home de quelque condition qu'il ait été, que s'eſt fait l'établiſſement des Patriarchats, des Primaties, des Chaires Epiſcopales, des Dignités des Egliſes, de quelque ordre qu'elles ſoient; & ces Fondateurs s'y ſont réſervés, au gré de leur puiſſance ou de leur volonté, des droits de prérogatives ſpirituelles. Mais* Jéſus-Chriſt *ſeul, qui commit au bienheureux Portier de la Vie éternelle, les Droits de l'Empire de la Terre, & ceux de l'Empire du Ciel en même tems, fonda l'Egliſe Romaine & l'établit ſur la pierre de la Foi, qui commençoit à naître* (nox naſcentis).

Il y a là quelque choſe, dont s'offenſent ceux qui ſont dans les Principes de l'Egliſe Gallicane, puiſés dans la Raiſon & dans la Foi. Mais ce qui les offenſe ici, peut ſervir à prouver que le Cardinal *Hildebrand*, à qui *Pierre de Damien* adreſſe cet *Opuſcule*, avoit dès lors infecté la Cour de Rome de ſon Siſtême du

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI II, Roi d'Italie.

Terre, & vivoient noblement. Tous en agiſſoient avec inſolence à l'égard des Négocians, des Artiſans, & du reſte du Peuple. Un Noble aiant un jour frapé, peut-être même bleſſé quelqu'un d'entre le Peuple; beaucoup des pareils de celui-ci volent à ſon ſecours; & l'on en vient aux mains. Le Peuple s'aſſemble enſuite & s'engage par ſerment de reſter uni, pour ſe défendre contre la Nobleſſe, qui voit avec beaucoup de regret *Lanzon*, l'un de ſes membres, ſe mètre à la tête de ce Peuple aguerri. Quelques jours après, les deux Partis ſe batent dans les rues & dans les places de Milan. Il eſt tué, de part & d'autre, beaucoup de monde; & pluſieurs Maiſons ſont brûlées. Mais enfin le Peuple, égal en courage & ſupérieur en nombre aux Nobles, les chaſſe de la Ville, avec leurs Femmes & leurs Enfans; & l'Archevêque *Aribert* les ſuit, pour ne paroître pas abandoner ſes Vaſſaux: mais il garde la neutralité. Les Nobles, aiant gagné les habitans de la Marthéſane & du Seprio, ſe cantonent dans ſix Châteaux, voiſins de Milan; &, come leur principal objet étoit d'empêcher qu'il n'entrât des vivres d'aucune ſorte dans la Ville, il ne ſe paſſe point de jour,

EMPEREURS d'Occident. | *ROIS d'Italie.*
Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

d'autres Enfans qu'une Fille, appellée *Gertrude*, que *Lothaire* dona pour Femme, en 1127, à *Henri de Welf-Eſte*, dit *le Superbe*, Duc de Bavière, afin de s'en faire un appui contre *Conrad*, Duc de Franconie, reconnu Roi d'Italie.

Richenza mourut en 1141, & *Gertrude* en 1143.

Lothaire, revenant de ſe faire couroner à Rome en 1133, & *ſe trouvant le 30 de Juillet*, dit *Muratori* T. VI, p. 437, *dans le champ de S.* Léonard, *Diſtrict de Mantoue, y confirma tous les Priviléges du Peuple de cette Ville; & lui permit de tranſporter le Palais Impérial du fauxbourg de S.* Jean *au Monaſtère de S.* Ruffin *au-delà du Mincio. Nous voions dans les* Annales d'Hildesheim *qu'en allant de Vérone à Roveredo, l'Empereur* Lothaire, *arrivant à la Chiuſa ſur l'Adige, trouva les habitans du païs qui s'oppoſèrent à ſon paſſage; qu'il s'empara, come par miracle, de la Ville ſituée à la cime de la Montagne (il eſt difficile de croire qu'il y eut une Ville là haut); qu'il fit priſonier le Seigneur de cette pour qu'ils en excommuniaſſent l'Archevêque. Ce Prélat envoïa pluſieurs Prêtres & d'autres gens conſidérables, prier les Evêques aſſemblés & ce Cardinal de ne rien faire précipitamment, & de l'attendre l'eſpace d'un jour. Mais les Pavéſans, les Crémonois, les Novarois, leurs Evêques, & les Evêques des autres Villes ſoûtinrent qu'en couronant un Roi, l'Archevêque avoit péché contre Dieu & contre le Grand Roi* Lothaire; *&, n'aiant aucun égard à ſa députation, les Evêques & ce Cardinal* Jean *à leur tête, excommunièrent l'Archevêque; & réſolurent de faire la guerre aux Milanois, parcequ'ils s'étoient chargés de défendre le Château de Crème. La plus grande partie cependant des Milanois, tant que le Pape* Honorius *vécut, rendirent à leur Archevêque une obéiſſance catholique.*

Muratori, dit p. 423: *On lit, dans la Vie du Pape* Honorius II (conſervée par le Cardinal d'Aragon), *que ce Pape* écrivit à Ravenne à *Pierre*, Prêtre, Cardinal de Sainte Anaſtaſie; *& que ce Cardinal* dépoſa les Patriarches d'-

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

JEAN IV,

fait Duc vers 1040, étoit mort en 1064.

On trouve qu'en 1046, il fit durant longtems le siége de Pouzzole : mais on ignore quelle en fut l'issue.

Pierre de Damien le qualifie *Maître de la Milice.*

Sa mort fut suivie d'une grande irruption du Mont-Vésuve.

SERGIUS IV,

que l'on trouve Duc en 1064, meurt en 1071.

Le 1 d'Octobre de cette année, il fut présent à la Dédicace de l'Eglise du Mont-Cassin par *Alexandre II.*

On a des *Diplômes*, dans lesquels il se qualifie, *Eminentissime Consul & Duc, & par la grace du Seigneur* (Empereur) *Maître de la Milice.*

SERGIUS V,

fils de *Sutlmale*, est fait Duc après 1071. Il abdique en 1090.

Il se fit Moine; & fut depuis Abbé d'un Monastère.

JEAN VI,

fils de *Sergius V*, lui succède en 1090.

On ignore combien de tems il fut Duc.

PAPES.

six jours. Il meurt à Florence le 28 de Juin 1057.

C'est de la *Chronique de Léon d'Ostie*, Liv. II, ch. 89, que nous apprenons l'étrange commission, que les Romains donèrent au Soûdiacre *Hildebrand*, d'aller obtenir de l'Empereur la permission de chnisir un Pape, lui seul au nom d'eux tous. *Hildebrand* fut très longtems à se décider sur le choix qu'il devoit faire; & l'on dit qu'il se détermina pour *Gèbehard*, en considération de sa prudence & de ses richesses. Peut-être n'est-ce pas une témérité d'en imaginer une autre raison. *Hildebrand* n'étant encore que simple Moine, pensoit, come on l'a pu voir dans l'Article de *Léon IX*, sur les Investitures donées par les Laïcs aux Ecclésiastiques, ce que l'on fait qu'il en pensa tout le reste de sa vie. *Léon*, l'aiant fait Soûdiacre & Econome de l'Eglise Romaine, l'admit dans ses Conseils : & l'on peut croire que dès lors *Hildebrand* forma le projet d'augmenter la puissance des Papes aux dépens de celle des Empereurs; & qu'il résolut de profiter de tout ce qui pouroit le conduire à l'exécution de son projet. *Gé-*

PRINCES contemporains.

Coupables. Ceux de Douvre aiant sans doute eu soin d'instruire le Comte; il répondit, « Que ce n'étoit » pas l'usage en » Angleterre de » punir les gens » sans les entendre : Que les Priviléges des Sujets » ne devoient point » être violés: Qu'il » falloit faire citer » ceux que l'on accusoit; &, s'ils » se trouvoient » coupables, les » punir dans leurs » biens, ou dans » leurs corps : » mais, s'ils étoient innocens, » les renvoïer absous : Enfin qu'étant Comte de » Kent, il devoit » sa protection aux » Peuples de son » Gouvernement, » contre les atteintes des Etrangers ». Il y avoit sans doute de la hauteur dans ce discours : mais, la Justice l'aiant dicté, le Comte *Eustache* fut obligé de se passer de satisfaction. *Edouard* se tint pour offensé par *Goodwin*. Les Normans, qu'il avoit attirés en grand nombre à sa Cour, & principalement *Robert*, qu'il avoit fait Archevêque de Cantorbery, tous ennemis du Comte qui les haïssoit & qui ne manquoit aucune occasion de le leur faire sentir, avoient soin d'exciter contre lui la colère du Roi : mais les

SAVANS & Illustres.

Pouvoir des Clefs étendu jusque sur le Temporel des Rois.

Ce n'est donc point, ajoute l'Orateur, *par aucun pouvoir humain, c'est par ce* Verbe, *qui construisit le Ciel & la Terre & qui fit les Elémens, que l'*Eglise Romaine *fut fondée. C'est de lui qu'elle tient son* Privilége; *c'est sur son autorité qu'elle s'appuie.*

Observons que toutes les Eglises, premières établies, avoient été fondées par *Jésus-Christ*, de la même manière que celle de Rome, puisqu'elles l'avoient été par ses Apôtres, qu'il avoit tous chargés, come *S. Pierre*, du soin de paître ses brebis. On voit ici, par l'exemple de *Pierre de Damien*, combien est vrai l'Axiome commun : *Qui prouve trop, ne prouve rien.*

C'est pour cela, dit-il ensuite, *qu'il n'est pas douteux que quiconque prive quelque Eglise que ce soit de son droit, commet une injustice. A l'égard de celui qui s'efforce d'enlever à l'*Eglise Romaine *le* Privilége, *qu'elle tient du Souverain Pasteur de toutes les Eglises, il tombe sans contredit dans l'Hérésie; &, come on taxe le premier d'être injuste, on doit accuser le second d'être Héréti-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE. HENRI II, Roi d'Italie.	*EMPEREURS* d'Occident. *Avènement au Trône, Mort, Origine,*	*ROIS* d'Italie. *Femmes, Enfans.*

ſans quelque eſcarmouche meurtrière ; ce qui continue juſqu'en 1044.

1042.

Le Comte *Aténulf* vend très cher aux Grecs la liberté de leur Catapan, fait priſonier de guerre l'année précèdente. Les Normans, choqués de l'avarice de ce Comte, le congédient; & prènent pour Général, *Argire*, fils de *Mèle. Loup Protoſpate* dit, « Qu'en cette année, » le même *Argire* fut déclaré » *Prince & Duc d'Italie* », c'eſt à dire de Calabre & de Pouille : mais cet Auteur ne nous en apprend pas davantage. Il eſt vraiſemblable que ſes troupes lui donèrent ce titre, s'il ne le prit pas de lui-même. Son courage & le reſpect pour la mémoire de ſon Père, lui ſoumèrent le reſte des Villes de la Pouille, dont les unes ſont priſes de force, & les autres ſe rendent tributaires. Les différens Capitaines partagent entre eux les conquêtes. *Guillaume Bras-de-fer* devient Seigneur d'*Aſcoli*, ſuivant *Léon d'Oſtie*, ou de *Matera*, ſuivant *Loup Protoſpate*; *Drogon*, ou *Dreux*, ſon frère, le devient de *Venoſe*; *Arnolin*, de *Lavello*; *Hugue*, de *Monopoli*; *Waultier*, ou *Gauthier*, de *Cività*; *Tristan*, de *Montepeloſo*; *Hervé*,

te Ville; qu'il ſe rendit heureuſement en Allemagne, & qu'il célèbra la fête de la Nativité de la Vierge à Wuirtzbourg, avec un grand concours de Princes Eccléſiaſtiques & Séculiers.

En 1137, ce Prince, retournant encore d'Italie en Allemagne, paſſa la fête de S. Martin à Trente; & tomba malade en cette Ville. *Il n'en voulut pas moins continuer ſon voïage*, dit *Muratori*, p. 458, *& mourut dans une miſérable cabane, à la décente des Alpes.... On a diſputé ſur le jour de ſa mort : mais le plus grand nombre convièment qu'elle arriva le 3 de Décembre de cette année (1137). Les anciens Hiſtoriens ne ſe laſſent pas d'exalter dans ce Prince ſon extrême religion, ſa tendreſſe pour les Pauvres, ſes glorieux exploits de guerre, ſa prudence & ſes autres vertus, qui furent cauſe que non ſeulement les Italiens, mais auſſi les Romains renouvellèrent en ſa perſone le titre de* Père de la Patrie. *Son corps fut porté dans le Monaſtère de Lutter en Saxe, pour y être inhumé.*

Aquilée & de Veniſe. Baronius *n'en a pas ſu la raiſon : mais* Bernard de Gui (dans ſa *Vie d'Honorius II*) *fait connoître leur crime, en diſant que le Légat* trouva qu'ils avoient été favorables aux Schiſmatiques. *La* Chronique d'André Dandolo *dit:* Parcequ'ils avoient ſoutenu les Schiſmatiques. *Mais* Ptolémée de Lucque *ajoute un* peut-être. *Cela ne peut pas s'entendre du Schiſme précèdent, parceque la paix avoit aboli tous les délits, & terminé tous les procès. Ainſi, come* Sigonius *s'en eſt douté, leur condamnation vint de ce que, contre le ſerment fait au Roi* Lothaire, *Prince approuvé par le Saint Siége, ils avoient embraſſé, ou favoriſé le parti de* Conrad, *Uſurpateur de la Courone d'Italie.*

Cela n'eſt pas aſſés exact. *Lothaire* avoit certainement été reconnu pour Roi, par quelques Evêques, quelques Seigneurs, & quelques Villes; c'eſt à dire qu'ils avoient promis de lui procurer la Courone d'Italie, quand il viendroit, ſuivant l'uſage, avec une Armée, pour la recevoir. Mais il fut prévenu par *Conrad*,

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

SERGIUS VI,

dernier Duc Souverain de Naple, l'étoit devenu, l'on ne ſait pas en quelle année. Il ſe ſoumet en 1131 à *Roger*, Roi de Sicile, & Duc de Pouille & de Calabre, lequel lui laiſſe le Gouvernement de Naple & le titre de Duc. Il ſe révolte à différentes repriſes, contre *Roger*, & périt dans une bataille en 1137.

Après lui Naple eut encore quelques Ducs : mais ce furent de ſimples Gouverneurs amovibles pour les Rois de Sicile.

DUCS

de Gaïète.

ANONIMES

depuis environ 1018, juſque vers 1040.

ATÉNULF,

frère de *Landon*, Comte d'Aquin, ſe trouve Comte de Gaïète en 1041. On ignore la durée de ſon adminiſtration.

Il fut auſſi Comte d'Aquin après ſon frère *Landon*. *Aſfane*, Archevêque de Salerne, lui fit une *Epitaphe*, dans laquelle il le dit *magnanime, ſage, pieux, infatigable, actif.*

Les Gaſtaldes,

PAPES.

behard, l'un des principaux Miniſtres d'*Henri II*, l'avoit empêché d'accorder à *Léon IX* des choſes, que le crédit de ce Pape ſembloit devoir lui faire obtenir. *Gébehard* étoit donc un home, qu'il faloit ôter d'auprès de l'Empereur. C'étoit un appui, dont il faloit priver ce Prince. C'étoit une lumière qu'il faloit empêcher d'éclairer plus longtems le Conſeil Impérial. *Hildebrand*, qui ſans doute n'étoit pas capable de ce qu'on appelle des noirceurs, put croire qu'un moïen innocent de faire perdre à l'Empereur un Conſeiller capable de le mêtre trop au fait de ſes véritables intérêts, étoit d'en faire un Pape. D'ailleurs le caractère un peu dur, haut, opiniatre de *Gébehard*, pouvoit faire eſpérer, que, s'il occupoit durant quelques années la Chaire de S. *Pierre*, il ſeroit poſſible, avec un peu d'adreſſe, de l'engager dans des démarches, qui le meneroient plus loin qu'il ne le voudroit lui-même, & de lui faire entramer la grande Affaire de l'abaiſſement de la Puiſſance Impériale. J'ai déja fait obſerver par occaſion, qu'avec une tête toute de feu,

PRINCES contemporains.

Comtes *Siward* & *Leoffrik* n'étant pas alors à la Cour, *Edouard* n'oſa rien témoigner de ſon mecontentement. Il envoïa ſecrétement prier ces Comtes de venir l'aider à punir *Goodwin*. Le ſecret aiant été mal gardé, *Goodwin* ſe mit en état de prévenir ſes Ennemis ; & profitant du prétexte d'une irruption des Gallois, il raſſembla, par lui-même & par ſes Fils, une Armée conſidérable. Quand les deux Comtes furent de retour ; le Roi fit citer *Goodwin*, à l'Aſſemblée générale, qu'il tenoit à Gloceſter. *Goodwin* s'y rendit avec ſes Fils, & ſi bien accompagné d'ailleurs, qu'il fit comprendre que ce ſeroit une imprudence de le vouloir pouſſer à bout. Des gens ſages conſeillèrent au Roi de laiſſer là cette affaire ; & firent la paix du Comte, auquel il n'en coûta que des excuſes du trop de hauteur qu'il pouvoit avoir mis dans ſon procédé.

Cet accommodement ne ſervit qu'à porter *Edouard* à chercher plus avidement le moïen de ſe vanger. A force de préſens, il gagna, ſous main, pluſieurs des principaux Amis de *Goodwin* ; &,

SAVANS & Illuſtres.

que. En effet, il agit contre la Foi, lorſqu'il agit contre celle qui eſt la Mère de la Foi ; & l'on voit qu'il ſe révolte contre celui qui l'a préférée à toutes les autres Egliſes. Mais laiſſons les autres choſes, & venons à ce dont il s'agit à préſent. Votre ſainte Dévotion ne doit pas ignorer que, come les bienheureux Princes des Apôtres Pierre & Paul, *ont conſacré par leur ſang l'Egliſe Romaine, ils ont de même, au milieu de la première Prédication de la Foi naiſſante, acquis à* Jeſus-Chriſt, *par leurs Diſciples, cette* Egliſe de Milan. *Il eſt prouvé par différens Ecrits, que l'illuſtre Martir* Nazaire *reçut de Lin, ſucceſſeur de S.* Pierre, *le baptême, par l'autorité de cet Apôtre ; & qu'enſuite il reçut en cette Ville la Couronne du Martire, avec le bienheureux* Celſe. *Pour les ſaints Martirs* Protais & Gervais, *on ſait qu'ils ont eu pour Inſtituteur & pour Maître le bienheureux Apôtre* Paul, *ainſi qu'il l'atteſta lui-même* (en ſonge) *à S.* Ambroiſe. Voila ceux, *lui dit-il*, qui, ſuivant mes conſeils & quitant leurs terres & leurs richeſſes, ont marché ſur les traces de Notre Seigneur. *De même donc que Notre Sauveur eut*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI II, Roi d'Italie.

ROIS d'Italie. Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

de *Frigento*; *Pierre*, de *Trani*; *Rodolfe*, de *Cannes*; un autre *Rodolfe*, de *Sant'Arcangelo*; *Asclittin*, d'*Acerenza*; *Rainfred*, ou *Rainfroi*, de *Minervino*. Tous ces Capitaines étoient Normans : mais il eſt dit qu'*Ardoin* ne fut point oublié dans ce partage. Peut-être eut-il celle des deux Villes d'*Aſcoli*, ou de *Matera*, que *Guillaume Bras-de-fer* n'eut point. *Siponte* & le *Mont Gargan* ſont donés à *Rainulf*, Comte d'Averſe. *Melfe* n'a point de Seigneur particulier; & reſte pour être poſsèdée en commun. Sur ces entrefaites, *George Maniacès* revient en Italie avec le titre de Catapan. Il étoit orgueilleux & cruel à l'excès: mais, come il étoit en même tems le plus habile Home de guerre qu'il y eut alors dans l'Empire Grec, le nouvel Empereur *Michel Calafate* l'avoit jugé ſeul capable de rétablir les Affaires en Italie. Il ſignale ſon arrivée par la priſe de Monopoli, ſuivie de celle de Matera. Tous les habitans de ces Villes, y compris Femmes, Enfans, Prêtres & Moines, ſont inhumainement maſſacrés. Pendant ce tems, *Argire* s'empare de Giovenazzo. *Maniacès* prend enſuite Trani.

1043.

Les Nobles, chaſſés de Milan, continuent de bloquer cette Ville; & ſont obligés, come les deux dernières années, d'en venir ſouvent aux mains avec le Peuple, dont le courage rendoit tous leurs efforts inutiles.

Dès le mois d'Avril de l'année précèdente, une révolution ſubite avoit précipité *Michel Calaphate* du Trône Impérial, où dans le mois de Juin l'Impératrice *Zoé* avoit fait monter *Conſtantin Monomaque*, en l'épouſant. Il étoit de tout tems ennemi de *Maniacès*; & *Romain Sclerus*, qui jouiſſoit de tout crédit

que les Milanois, & les autres, qui n'avoient pris aucun engagement avec *Lothaire*, élurent & couronèrent Roi d'Italie. *Conrad* fut en quelque ſorte légitimement élu, puiſque *Lothaire* n'étoit point encore venu ſe préſenter pour ſe faire élire & couroner. Ainſi ceux qui s'étoient engagés de le reconnoître pour Roi, voïant *Conrad* élu d'une manière qui pouvoit leur paroitre légitime, n'étoient pas dans le cas qu'on leur reprochat d'avoir agi contre leur ſerment. Ce ſerment n'avoit pu, ſuivant ce qui s'étoit toujours fait, être que conditionel; & la condition n'avoit point été remplie de la part de *Lothaire*. Mais le Pape *Honorius II*, qui, come pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, vouloit, ſans aucun droit, s'immiſcer dans les Affaires du Roïaume d'Italie, & qui deſtinoit la Courone Impériale à *Lothaire*, regardoit come *Schiſmatiques* ceux qui ne penſoient pas come lui ſur ce point, quoiqu'il n'intéreſſât en rien l'unité de l'Egliſe. De là vint la dépoſition d'*Anſelme*, Archevêque de Milan, & celle

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

ou Comtes d'Aquin, étoient une Branche cadète de la Maiſon de Capoue ; & le premier connu s'appelloit *Aténulf Summueula.*

LANDON,

Comte de Tragietto, peut avoir été le ſucceſſeur d'*Aténulf* à Gaïète. On ignore combien de tems il fut Duc.

En 1082, il ſe qualifioit, *ci-devant Duc de Gaïète.*

RICHARD I

&

JOURDAIN,

père & fils, Comtes d'Averſe, & Princes de Capoue, deviènent en 1057, ou 1063, Ducs de Gaïète par conquête, ou de toute autre manière. *Richard* meurt Duc de Gaïète en 1078, & *Jourdain* en 1091.

Ce dut être en cette année, dit *Muratori*, ſous l'année 1063, T. VI, p. 205, *que* Richard, *Prince Normand de Capoue, devint Maître de Gaïète, puiſque, depuis cette année, on trouve, dans les* Diplômes, *ſon Fils & lui qualifiés*, Ducs de Gaïète.

Capaccio dit, « Qu'en 1063 *Richard* & *Jour-*

PAPES.

Gregoire VII étoit capable d'une politique très raiſonnée (*a*) ; & je ne lui prête rien ici, qui ne ſoit tiré du fond de ſon caractère. Au reſte, c'eſt une ſimple conjecture, que j'abandone au jugement des Lecteurs.

Amauri d'Augier, de Béſiers, Religieux Auguſtin & Docteur en Droit Canon de l'Univerſité de Montpellier, eſt Auteur d'un Recueil ſur les Papes, qui commence à *S. Pierre* & même à *Jéſus-Chriſt*, & qui finit à l'an 1321, ſous le Pontificat de *Jean XXII*, à qui l'Auteur dédie ſon Ouvrage, & dont il étoit Chapellain. *Henri Spondc* vante l'exactitude de ce Compilateur pour la Chronologie : mais il faut faire deux parties de ſa Collection, & finir la première par le Pape *Honorius II.* Juſques-là le Recueil d'*Amauri* ne peut être d'aucune utilité. Ce qu'il dit de chaque Pape eſt ordinairement fort peu de choſe, & le plus ſouvent puiſé dans de mauvaiſes ſources. Il n'en eſt pas de même de la ſeconde partie, qui commence par *Innocent II.* Elle of-

(*a*) V. T. II, *Digreſſion ſur la Nobleſſe*, N. 77, p. 740.

PRINCES contemporains.

quand la partie fut bien liée, il tint à Gloceſter une nouvelle Aſſemblée générale, où *Goodwin* & ſes Fils furent cités : mais, informés qu'on les vouloit arrêter, ils refuſèrent d'y comparoître, ſans un ſauf-conduit & des ôtages. Sur leur refus, l'Aſſemblée les banit du Roïaume. Abandonnés de preſque tous leurs Partiſans, ils furent obligés d'obéir. Pour les priver de l'eſpérance du retour, *Edouard* diſpoſa de toutes leurs Charges, dont *Alfgar*, fils de *Léoffrik*, eut les principales. La Reine *Edithe* fut auſſi confinée ſur le champ dans un Monaſtère. *Edouard* ſe crut vangé.

Harald, fils aîné de *Goodwin*, alla ſe réfugier en Irlande, eſpérant y trouver des ſecours. *Goodwin*, avec le reſte de ſa famille, ſe retira près du Comte de Flandre, beaupère de ſon fils *Toſton.* Il en eut quelques Vaiſſeaux ; & fit des courſes ſur les Côtes de l'Eſt d'Angleterre, tandis qu'*Harald* en faiſoit ſur les Côtes de l'Oueſt. Ces tentatives ne produiſirent rien. Deux ans après, *Goodwin* obtint du Comte de Flandre aſſés de Vaiſſeaux & de Troupes, pour ſe faire craindre, ſurtout

SAVANS. & Illuſtres.

*voïa devant lui deux de ſes Diſciples ; de même, en quelque manière, les deux ſaints Apôtres envoïèrent dans cette Ville chacun deux Prédicateurs de la ſainte Foi, formés par leurs Leçons. Ainſi puiſque les Auteurs de votre ſalut furent inſtruits par l'*Egliſe Romaine ; *c'eſt une conſéquence, dans l'ordre de l'équité, que l'*Egliſe Romaine *ſoit la Mère, & que l'*Egliſe de S. Ambroiſe *ſoit la Fille. Mais, pour qu'on n'ait pas lieu de penſer que cet ordre entre ces deux Egliſes, c'eſt à dire entre celle de S.* Ambroiſe *& le* Siége Apoſtolique, *ſoit de nouvelle invention ; & pour qu'on ne puiſſe pas révoquer en doute qu'il ne fût tel dans l'Antiquité ;* (j'ajoute) *que quand le bienheureux* Ambroiſe, *vit que ces ordures des* Nicolaïtes *infectoient cette Ville, qu'elles cauſoient la perte d'un grand nombre de gens, & qu'il ne pouvoit pas s'oppoſer ſeul au cours de la contagion ; il eut promtement recours au Siége Apoſtolique. Le Pape* Sirice, *qui l'occupoit alors, lui dépêcha trois perſones, un Prêtre, un Diacre, un Soûdiacre, pour corriger ce crime ſi digne de punition. Par leur ſecours, le bienheureux Evêque chaſſa de l'engrais de cette Ville*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI II, Roi d'Italie.

ROIS d'Italie. Avènemens au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

auprès du nouvel Empereur, l'étoit auſſi. Dès qu'ils ont pris quelque connoiſſance des Affaires; *Conſtantin* envoie en Italie le Protoſpataire *Pardus* avec de grandes ſommes, & le charge de dépouiller *Maniacès* du Commandement. Celui-ci, que ſes amis avoient inſtruit, prend des meſures ſi juſtes, que *Pardus*, en débarquant, eſt aſſaſſiné. *Maniacès* diſtribue tout l'argent à ſes troupes, prend la pourpre, & ſe fait proclamer Empereur. Il aſſiége enſuite Bari, durant quelque tems. *Argire*, qui s'étoit enfermé dans cette Place, n'eſt pas plus touché des menaces que des promeſſes de *Maniacès*, qu'il oblige, par ſa réſiſtance, à lever le ſiége. Ce faux Empereur tente enſuite inutilement d'attirer les Normans dans ſon parti. *Conſtantin*, qui vouloit ſe défaire d'un concurrent auſſi redoutable, s'adreſſe à ces mêmes Normans, auxquels il confirme la poſſeſſion de leurs conquêtes, & fait de grandes promeſſes. Il crée, en même tems, *Argire* Catapan, Patrice & Sébaſte; & dans ſes Lettres il lui donne le titre d'Allié (1). De magnifiques préſens, venus de ſa part à ce Général pour lui-même & pour les Normans, achèvent de les déterminer tous à ſervir l'Empereur. *Argire* demande de nouveaux ſecours à *Rainulf*, Comte d'Averſe; & forme une Armée de ſept mille Normans, tous gens accoûtumés à vaincre. Il lève cependant le ſiége de devant Trani, quoiqu'il eût fait élever une Tour de bois, d'un ouvrage merveilleux, laquelle devoit faciliter beaucoup la priſe de la Ville. Il marche vers Tarente,

(1) L'*Anonime de Bari*, mis au jour par *Muratori* dans ſes *Antiquit. d'Ital.* Diſſert. I, dit, « Qu'*Argire* reçut des » Lettres Impériales, *Fœderatûs, & Patriciatûs, & Catapani, & Veſtratûs* ». *Muratori* dit « Qu'il faut peut-être » *Sebaſtatûs* ». La correction ne me paroît ſouffrir aucune difficulté.

du Patriarche de Veniſe, qui n'étoit point Sujet du Roſaume d'Italie: mais ſeulement Vaſſal, à raiſon des Fiefs qu'y poſſédoit l'Egliſe de Grado. Pour le Patriarche d'Aquilée, on va voir que ſa dépoſition eut d'autres cauſes.

Muratori continue: *Nous apprenons d'une Lettre, écrite dans ces tems-là par l'Archevêque de Saltzbourg à l'Evêque de Bamberg, laquelle ſe lit parmi celles qu'*Udalric *a recueillies*: « *Qu'on élut* » *à la place de* » Guerard, *ſouche inutile & plein de défauts,* » *un autre Patriarche, lequel étoit* » *Dotèn de Bamberg & fort homme de bien*»; & *par là fut écartée* (*dit l'Archevêque*) toute l'horreur des anciènes ſouillures, auxquelles cette Egliſe avoit été longtems ſujète, lorſqu'après la dépoſition d'une perſonne indigne de tout Gouvernement Eccléſiaſtique, nous avons vu le Clergé & le Peuple penſer à la remplacer d'une manière ſi honête & ſi canonique. *Il n'eſt point là queſtion de Schiſme.* Guérard, *qu'*Ughelli *nome* Richard, *eſt ſeulement accuſé d'in-*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

» *dain* comtoient, » come *Dues de* » *Gaiète*, le Père » ſa ſeptième an- » née, & le Fils ſa » ſixième ». Cet Hiſtorien avoit ſans doute vu des Titres, dont *Muratori* n'a point eu connoiſſance. Il faut donc, pour s'en tenir à *Capaccio*, placer en 1057 l'acquiſition, que *Richard* fit du Duché de Gaiète.

LOFFRID, GIFFRID,

ou

GODEFROI RIDELLE,

Normand, étoit en 1070, Duc de Gaiète & Comte de Pontecorvo.

Sa Fille fut femme de *Jean VI*, Duc de Naple.

JEAN

&

MARIN,

que l'on ne connoit point d'ailleurs, étoient Ducs de Gaiète en 1072; & peuvent l'avoir été, du moins l'un des deux, ſi l'on en croit *Capacelo*, juſqu'en 1112.

Des *Chartes* marquent en 1080 la dix-huitième année de *Jourdain*, come Duc de Gaiète.

On a du Duc *Godefroi Ridelle* des *Actes*, qu'il date des années

PAPES.

fre une Hiſtoire d'autant plus utile, que l'Ecrivain paroit plus fidèle & mieux informé. Dans ſon Article de *Victor II*, compris dans la premiére partie, il fait entendre que *Gébehard* n'accepta le Pontificat que par la crainte de déplaire à l'Empereur, qui vouloit qu'il fût Pape, & qui le preſſoit d'y conſentir. *Item*, dit-il, *quod ipſe* Victor *timore & voluntate & inſtigatione Imperatoris Papa fuit factus.* Rien n'eſt plus faux. *Gébehard* fut Pape, malgré lui-même & malgré l'Empereur, parceque le Soudiacre *Hildebrand* n'en voulut abſolument point d'autre. C'en eſt aſſés pour montrer, en paſſant, le peu de fruit qu'on peut tirer de la lecture de cette partie de l'Ouvrage d'*Amauri d'Augier*. Ce qu'il peut y dire de bien, eſt ailleurs beaucoup mieux.

Victor II garda juſqu'à ſa mort ſon Evêché d'Aiſchtet.

Je ne dois pas oublier un trait qui fait honeur à la religion de ce Pape. Lorſqu'il recevoit quelque déplaiſir de la part des Romains; il ſe rappelloit les chagrins, qu'il avoit cauſés à ſon prédéceſſeur, & diſoit: *Il eſt néceſſaire que* Paul

PRINCES contemporains.

dans un tems où le Roi, par des changemens, faits mal à propos dans ſon Armée navale, avoit cauſé la déſertion de la pluſpart des Matelots, & mis la Flote hors d'état de ſervir. *Goodwin* alors vint décendre dans l'Iſle de Wigth; &, ſon fils *Harald* l'aiant joint, ils entrérent enſemble dans la Tamiſe; & remontérent vers Loudre, où la Flote du Roi étoit retirée. Quoiqu'elle fût mal en Equipage, *Edouard* voulut, avec quelques Vaiſſeaux pourvus d'aſſés de monde, aller lui-même riſquer un combat. Son Conſeil, plus prudent & ſachant mieux la guerre, n'en fut pas d'avis; & lui fit entendre, « Qu'il étoit plus » à propos d'em- » ploier la dou- » ceur pour rame- » ner *Goodwin* à » ſon devoir ». Ce Comte informé des bones intentions du Conſeil, fit dire au Roi, « Qu'il » ne venoit pas » pour combatre » ſon Souverain: » mais pour le » ſupplier très reſ- » pectueuſement » d'écouter ſa juſ- » tification: Qu'- » il ne ſe montroit » armé, que pour » ſe garantir des » entrepriſes de » ſes Ennemis: Et » qu'il feroit tou- » jours gloire d'- » être un Sujet fi-

SAVANS & Illuſtres.

le, come Canaille fourmillante de vermine, tous ceux qu'il ne put pas corriger. C'eſt pourquoi S. Ambroiſe *fait profeſſion* (dans ſes Ecrits) *de ſuivre en toute choſe l'Egliſe Romaine, dont le propre eſt d'enſeigner. Feuilletés donc vos Livres; faites autant de recherches, que vous voudrés; & ſi vous ne pouvés pas trouver chés vous-même ce que nous vous diſons, accuſés-nous de menſonge. Mais, ſi vous le pouvés trouver, ne réſiſtés point à la vérité; n'attaqués point journellement votre Mére. Rejouiſſés-vous au contraire d'être toujours ſoûtenus du pain ſolide de la Doctrine céleſte, par celle dont les mammelles vous ont nourris du lait de la Foi Apoſtolique.*

J'obſerve ſeulement ſur cette fin, que le Légat propoſoit aux Milanois une recherche dans laquelle le Peuple n'avoit garde de s'engager; & que n'étoient guére en état d'entreprendre les Clercs mariés, qui s'occupoient beaucoup plus du ſoin d'entretenir leur famille, que de celui de s'inſtruire, & qui peut-être ne ſavoient, pour la pluſpart, lire que dans leurs Livres d'Egliſe. Quoi qu'il en ſoit, ce *Diſcours*, prononcé par un Home,

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI II, Roi d'Italie.

ROIS d'Italie. Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

aiant pour Lieutenant *Guillaume Bras-de-fer*. *Maniacès* s'étoit retiré dans cette Ville, parce-qu'il ne ſe croïoit pas en état de tenir la campagne en préſence des Normans, qui, pour être fort inférieurs en nombre à ſes troupes, n'en étoient pas moins redoutables. La Place étoit trop forte, pour être emportée d'emblée; & *Maniacès* n'a garde d'en ſortir pour riſquer une bataille. *Argire* retourne en arrière; & *Maniacès* va s'enfermer dans Otrante. Cependant le Patrice *Théodore* arrive en qualité de *Catapan*, avec une Flote conſidérable; & ſur le champ *Argire* vole aſſiéger par terre Otrante, que *Théodore* aſſiége par mer. *Maniacès*, qui déſeſpère de pouvoir les contraindre à lever le ſiége, trouve le moïen de s'embarquer en ſecret, avec quelques braves gens, & paſſe à Durazzo. Bientôt après, il eſt ſurpris par des troupes de *Conſtantin*. Il les bat; &, quoique Vainqueur, il meurt d'une bleſſure reçue dans la mêlée. Sa tête, envoïée à Conſtantinople, y met en joie toute la Cour.

Le Doge *Dominique Flabanico* meurt; & les Vénitiens lui donent pour ſucceſſeur *Dominique Contareno*, que *Conſtantin Monomaque* honore du titre de Maître de la Milice. Ce nouveau Doge, auſſitôt après ſon élection, fonde à Veniſe, conjointement avec *Dominique*, Patriarche de Grado, & *Dominique*, Evêque d'Olivola, le Monaſtère de S. *Nicolas del Lido*. *Sergius* en eſt le premier Abbé.

Henri II ſe remarie le jour de la Touſſaints, avec *Agnès*, fille de *Guillaume IV*, Duc d'Aquitaine & Comte de Poitiers. *Il ſe fit*, dit MURATORI (1), *pour les nôces un grand concours de Bouffons, de Joueurs de Gobelets, de Charlatans, qui tous ſe flatoient d'être, ſuivant l'uſage de ce tems-là, régalés*

(1) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 132.

capacité & de vices. Il faut donc ſupprimer les louanges, que Candide, *qu'*Ughelli *lui-même & que d'autres donent à ce Prélat. Mais le Clergé d'Aquilée* (à qui peut-être ſa dépoſition ne parut pas avoir été faite d'une manière canonique) *perſécuta ſi fort le Doien élu Patriarche, qu'il fut obligé de s'enfuir; & nous ignorons ſi* Pellegrin, *qui fut le Succeſſeur de* Guérard, *eſt ce Doien de Bamberg. On a lieu cependant de s'étoner de ce que les Hiſtoriens, qui parlent de la dépoſition des deux Patriarches, ne diſent rien de ce qui fut fait à l'égard d'*Aniſelme, *Archevêque de Milan.*

Landulf le Jeune nous a dit ci-deſſus, qu'*Honorius II* fit excommunier cet Archevêque; & nous verrons en ſon lieu, qu'il fut dépoſé par *Innocent II*.

Quoique l'Hiſtorien que je viens de nomer, nous ait dit des ſuccès de *Conrad III* dans la Lombardie & dans la Toſcane; il paroît qu'ils ne furent pas de longue durée. Dans une Lètre du recueil d'*Udalric*, écrite par *Litifred*, Evêque de Novare, à *Lothaire par la*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

de *Richard* & de *Jourdain*. Il en faut conclure, qu'il ne fut, ſous le titre de *Duc*, que le *Vicaire* des Princes de Capoue. Ce doit être auſſi ce que furent *Jean* & *Marin*.

On a vu plus haut, qu'*Aténulf*, frère de *Landon*, Comte d'Aquin, n'avoit que le titre de *Comte de Gaiète* ; & que ſon ſucceſſeur *Landon* en étoit *Duc*. Je n'ai rien trouvé, qui pût me faire conjecturer aucune raiſon de cette différence. Ce que *Capaccio* dit d'*Aténulf*, ne ſe trouve appuié d'aucune preuve hiſtorique ; &, come il n'indique point ſes ſources, je n'ai pas pu dire, come le ſuppoſe ce qu'il dit, que le Prince de Salerne, *Waimaire IV*, fut quelque tems maître de Gaiète ; qu'il tint *Aténulf* en priſon ; qu'il ne le mit apparemment en liberté, qu'à condition qu'il ne ſeroit que Comte de Gaiète & ſon Vaſſal ; & que ceux de Gaiète aiant ſecoué le joug du Prince de Salerne, élurent *Landon* pour Duc. Au reſte ce fut ſur *Landon* que *Richard*, Prince de Capoue, conquit le Duché de Gaiète.

PAPES.

ſoit puni pour ce que Saul *a fait* ; & ne tiroit aucune vangeance de ceux qui l'avoient offenſé.

ETIÈNE IX

eſt élu par le Clergé & le Peuple, le 2 d'Août 1057 à Rome, dans l'Egliſe de S. Pierre aux Liens, come *Léon* d'*Oſtie* nous l'apprend, & non pas à Florence come l'Hiſtorien Florentin, *Ricordano Malaſpina*, le dit. Il eſt conſacré le lendemain & nomé par les Romains *Etiène*, parceque c'étoit la veille de S. *Etiène*, Pape & Martir. Il meurt à Florence le 29 de Mars 1058.

Son nom étoit *Fréderic*. Il étoit fils de *Gothelon*, Duc des deux Lorraines, & frère de *Godefroi le Barbu*, Duc de Lorraine & de Toſcane.

Il vint en Italie, avec ſon Frère & quelques Troupes, à la ſuite du Pape *Léon IX*, ſon Parent, qui le fit Cardinal Diacre, Bibliothécaire & Chancelier de l'Egliſe Romaine, & qui l'envoia Légat à Conſtantinople, en 1053, avec le Cardinal *Humbert*, & *Pierre*, Evêque d'Amalfi.

Je dis à l'année 1056, à quelle occaſion il abdiqua le Cardinalat, & ſe fit Moine au

PRINCES contemporains.

» dèle ». Quelque envie qu'*Edouard* eût de prendre ce compliment pour une Inſulte, & quoiqu'il dit hautement, « Qu'il ne » pouvoit pardo- » ner au Meurtrier » de ſon Frère » ; il fut obligé de céder aux inſtances des principaux Seigneurs ; de rendre au Comte ſes bones graces, avec toutes les Dignités & les Charges, dont il l'avoit dépouillé ; de conſentir qu'il fût encore abſous, par l'Aſſemblée générale, de l'accuſation, renouvellée contre lui, touchant le meurtre d'*Alfred* ; &, qui plus eſt, de reprendre *Edithe*, dont il croioit s'être débaraſſé pour toujours. Il exigea ſeulement, que *Goodwin* donat des ôtages pour ſureté de ſa bone conduite à l'avenir ; & le Comte lui mit entre les mains ſon fils *Ulnoth* & ſon petit-fils *Hacut*, qui, ſur le champ, furent envoïés en Normandie. La diſgrace de *Goodwin* ne ſervit qu'à le rendre plus puiſſant & plus formidable, qu'il ne l'avoit été.

Quelque tems après le retour de ce Comte, *Guillaume le Bâtard*, Duc de Normandie, vint viſiter *Edouard*, qui le reçut come ſon plus cher Ami.

SAVANS & Illuſtres.

que ſa ſainteté reconnue mètoit à l'abri du ſoupçon de mauvaiſe foi, réuſſit auprès de gens, qui ne ſavoient rien, & que les circonſtances obligeoient en quelque ſorte de ſe reconcilier, du moins en apparence, avec Rome.

Pierre de Damien, après avoir rapporté ſon *Diſcours*, dit : *C'eſt pourquoi, lorſque j'eus expoſé ces raiſons touchant la Prérogative & la Primauté du Siége Apoſtolique, le Peuple, devenu tout à coup bienveillant pour nous, promit unanimement d'exécuter tout ce que je preſcrirois ; je connus alors de quel poids le* Privilège *de l'*Egliſe Romaine *eſt dans les Affaires Eccléſiaſtiques..... Abregeons. Toute cette aſſemblée très nombreuſe de Clercs fut généralement épouvantée, & chacun le fut en particulier. A peine dans cette multitude s'en trouvoit-il quelques-uns, qui n'euſſent peint doré d'argent pour arriver aux Ordres. C'étoit un ancien ordre, ou pluſtôt déſordre, une Loi néceſſaire de cette Egliſe, que quiconque ſe préſentoit pour quelque Ordre que ce fut, ou même pour l'Epiſcopat, paiât, ſans faire aucune difficulté, la taxe qu'on avoit établie. Ici l'Eloquence la plus féconde ne ſuffiroit*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI II, Roi d'Italie.

ROIS d'Italie. Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

de beaux préſens. Mais HENRI, *ſe moquant de ce ridicule uſage, les laiſſa tous partir les mains vides; ce qui lui dut attirer force malédictions de la part de cette Canaille: mais auſſi beaucoup de louanges de la part des Honêtes-Gens.*

On a tout lieu de préſumer que ce Prince fit, pour le plus tard en cette année, un premier voïage en Italie; qu'il y reçut la Courone de fer à Milan, des mains de l'Archevêque *Aribert*; & que, rappellé ſur le champ au dela des Monts, peut-être par l'arrivée de la Princeſſe qu'il devoit épouſer, il ne fit rien autre choſe en Italie, que d'y recevoir la courone.

1044.

LE blocus de Milan duroit toujours (1). Le Peuple, conſidérablement diminué par les fréquens combats, étoit réduit à la plus grande diſète; & ce qui reſtoit paroiſſoit un Peuple de Squelètes animés. *Lanzon*, voïant qu'il étoit impoſſible de réſiſter plus long-tems aux Nobles, ſe charge de beaucoup d'or & d'argent, & va ſecrètement à la Cour de Germanie implorer le ſecours du Roi. Ce Prince paroît extrêmement couroucé contre l'Archevêque *Aribert*, qu'il croïoit l'auteur de la révolte du Peuple de Milan contre la Nobleſſe; & ſe plaint de ce qu'aucun des deux Partis n'obéiſſoit à ſes ordres. Il promet cependant de protéger le Peuple & de le défendre envers & contre tous, pourvu que *Lanzon* s'engage de recevoir dans la Ville quatre mille homes de Cavalerie Allemande. *Lanzon* y conſent, & le départ de ces Troupes eſt fixé: mais, à

(1) *Sigonius* le finit en 1043: mais *Arulf*, Hiſtorien Milanois, le fait durer trois ans. Il eſt plus vraiſemblable qu'il ne finit que cette année.

grace de Dieu auguſte Roi des Romains, on lit: *Que Votre Excellence ſache que Novare, Pavie, Plaiſance, Crémone & Breſcia vous ſont conſtamment fidèles, & qu'elles ſouhaitent unanimement votre arrivée.* Conrad, *l'Idole des Milanois, eſt cependant abandoné par eux. Il a pris la fuite, & n'a pour refuge que Parme. Il y reſte ſi pauvre & ſi mal accompagné, qu'à peine d'un endroit à l'autre parle-t-on de lui.* L'on croit cette *Lètre* de 1129; & l'on voit que les Milanois étoient déja las de *Conrad*, & qu'il faiſoit une mince figure en Italie.

Quelques Hiſtoriens prétendent que ce Prince abandona l'Italie dès 1129: mais on va voir qu'ils ſe trompent. L'Annaliſte Saxon & les Annales d'Hildesheim *nous apprènent*, dit *Muratori* p. 433, *que le Roi* Lothaire *célèbra* (cette année 1132) *la fête de l'Aſſomption de la Vierge à Wuirtzbourg, & qu'il en partit pour paſſer en Italie avec une Armée trop peu conſidérable pour ſa dignité de Roi. Ce ne fut que vers le commencement de Septembre, qu'il arriva par la route*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

JONATHAS, doit avoir remplacé *Jean* & *Marin* en 1112, puiſque, ſelon des *Chartes*, que *Capaccio* avoit vues, il comptoit en 1116 ſa quatrieme année, comme Duc de Gaiète. Il ne l'étoit plus en 1118.

RICHARD II, *dit* *DE L'AIGLE*, étoit Duc de Gaiète en 1118, & peut l'avoit été juſqu'en 1139, que *Roger II*, Roi de Sicile & Duc de Pouille & de Calabre, fit la conquête du Duché de Gaiète; qu'il réunit à ſes autres Etats, & qui depuis n'eut plus de Ducs propriétaires & ſouverains.

DUCS d'Amalfi.

JEAN II, *rétabli*, depuis 1021, juſqu'en 1039.

WAIMAIRE, *ou* *GUAIMAIRE*, Prince de Salerne & de Capoue, eſt Duc d'Amalfi depuis 1039 juſqu'en 1044.

C'eſt *Waimaire IV.* Les Amalfitains, révoltés

PAPES.

Mont-Caſſin; & l'on verra, ſous l'année 1058, qu'il en devint Abbé par l'autorité du Cardinal *Humbert*; & que *Victor II*, en le créant une ſeconde fois Cardinal, lui conféra le titre Presbitéral de S. *Chriſogone*.

Dès qu'il fut Pape, il fit le Soûdiacre *Hildebrand* Cardinal-Archidiacre; &, ce qui paroîtra beaucoup mieux, il tira *Pierre de Damien* de ſon deſert, pour le faire Cardinal-Evêque d'Oſtie.

La Vie de ce Pape, que le Cardinal *Nicolas d'Aragon* nous a conſervée, porte: *De ſon tems, l'Egliſe de Milan, qui, par un orgueil faſtueux, s'étoit, depuis près de 200 ans, ſouſtraite à l'obéiſſance de l'Egliſe Romaine, fut la premiere à le reconnoître pour ſa Supérieure, & ſe ſoûmit humblement. On croit que cette déſobéiſſance malheureuſe vint de ce que, Milan comme la principale Métropole de la Lombardie* (a), *brilloit d'un très grand éclat, & que les Empereurs avoient ſouvent tenu leur Cour Impériale dans*

(a) Le Patriarche d'Aquilée n'avoit dans la Lombardie que le ſecond rang, parceque Milan étoit plus anciènement Métropole.

PRINCES contemporains.

C'eſt alors que l'on prétend qu'il lui remit un Teſtament, par lequel il l'inſtituoit héritier de ſa Couronne: mais, comme *Guillaume* n'a jamais expliqué nêtement de quelle manière *Edouard* l'avoit fait ſon héritier, & que ce Teſtament n'a jamais été vu de perſone; il eſt probable qu'*Edouard* ne fit point de Teſtament, ni d'Acte d'aucune autre ſorte en faveur de *Guillaume*; & que, s'il lui promit de lui laiſſer ſon Roiaume, ce fut par une ſimple promeſſe verbale. Voila pourtant quel fut tout le droit, que *Guillaume* eut de ſe prétendre l'héritier d'*Edouard*; & de diſputer la Couronne d'Angleterre à *Harald*, à qui l'Aſſemblée générale l'avoit déférée. Quelques Auteurs, qui n'ont parlé que d'après les fables qu'il plut à *Guillaume* de faire débiter par ſes Normans, aſſurent la réalité de ce Teſtament d'*Edouard*; & diſent même que ce Prince le fit confirmer par l'Aſſemblée générale: mais c'eſt ce que rend incroiable la ſituation des Affaires du Roiaume, où *Goodwin* n'avoit pas moins de pouvoir que le Roi, s'il n'en avoit pas même un peu plus.

SAVANS & Illuſtres.

pas à dire combien de ſoucis m'affligérent, combien de triſtes penſées me percérent l'ame, combien il partit de ſoûpirs du fond de mon cœur. En voiant les Saints Miſtéres même ſervir à profaner toutes les Egliſes de ce Dioceſe ſi vaſte, de cette Ville ſi célébre; je croiois voir le renverſement de la Religion Chrétiène. Mais n'uſer d'indulgence que pour un petit nombre, quand preſque tous étoient également en faute, c'étoit fournir matière à des plaintes; & d'ailleurs il ne paroiſſoit pas que, la Cauſe de tous étant la même, il fût légitime de les juger diverſement. Une choſe encore augmentoit notre embaras, c'eſt que, ſi nos Jugemens n'admétoient pas quelque eſpèce de différence, les querélles de ce Peuple ne ſe termineroient pas ſans une grande effuſion de ſang. Pendant que nous balancions les divers partis, que l'on pouvoit prendre; nous nous rappellâmes cette maxime du Pape Innocent, *qui l'avoit appriſe des Anciens*: Un Crime, commun au plus grand nombre, reſte ſans punition. *Nous nous reſſouvinmes de la diſcrétion, dont les Saints Pontifes & les reſpectables Auteurs des Canons, avoient fait uſage*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI II, Roi d'Italie.

ſon retour à Milan, après avoir ranimé le courage du Peuple par l'eſpérance d'un prochain ſecours, *Lanzon* ne prend conſeil que de ſa prudence & de ſon amour pour ſa patrie, qu'il n'avoit pas deſſein de réduire dans l'eſclavage, en recevant une Garniſon Allemande. Peut-être même ſa démarche auprès d'*Henri II* n'avoit-elle eu pour but que d'engager les Nobles à ſouhaiter la paix. Il s'abouche avec quelques-uns; &, les aiant effraïés par la peinture des maux qui pouvoient être la ſuite de leurs diviſions, il parvient ſans peine à les faire conſentir au rétabliſſement de la concorde. Les Nobles reviènent dans la Ville. On dépoſe de part & d'autre tout eſprit de vangeance; & les Grands & les Petits, ſans s'aimer, vivent enſemble dans une parfaite union.

Waimaire IV, Prince de Salerne & de Capoue, & Duc de Sorrente & d'Amalfi, trouvant mauvais que l'Empereur Grec eût fait *Argire Prince de Bari & Duc d'Italie*, ſe qualifie lui-même *Duc de Pouille & de Calabre*, come ſi ce titre eût pu lui doner quelque droit ſur ces Provinces, dans leſquelles il ne poſsèdoit rien, ou fort peu de choſe. Il prend enſuite à ſa ſolde les Normans, qui s'étoient ſéparés d'*Argire* auſſitôt après la mort de *Maniacès*; déclare la guerre à ce même *Argire*; & porte ſes armes dans la Calabre. On ne ſait aucun autre détail de cette guerre, ſinon que *Waimaire* & *Guillaume Bras de-fer* bâtirent le Château de Squillace; & qu'enſuite ils allèrent dans la Pouille entreprendre, avec toutes leurs forces, le ſiége de Bari: mais *Argire*, attentif à bien garder la Ville, les laiſſe ſe morfondre autour des murailles, ſans daigner faire une ſortie; & les oblige par là de ſe retirer, après avoir devaſté les environs.

ROIS d'Italie. Avènement au Trône, Mort, Origine, Femmes, Enfans.

de Trente à la plaine de Roncaglia dans le Plaiſantin, où les Princes, les Evêques, les Barons & les Députés des Villes du Roïaume avoient coûtume de s'aſſembler pour l'arrivée d'un nouveau Roi.... Lothaire *ne reçut pas tous les honeurs accoutumés, parceque, come* Albéric, *Moine des Trois-Fontaines, le dit*, dans beaucoup d'endroits, ſoit par affection pour *Conrad*, ſoit par rapport au peu de Troupes que *Lothaire* avoit, celui-ci fut l'objet du mépris & des railleries des habitans. A l'égard de *Conrad*, que les Milanois avoient fait Roi, aiant, peu de tems auparavant, perdu preſque tous les ſiens, il avoit regagné ſa patrie, en courant quelque danger. *Ce* peu de tems auparavant *fait voir que l'opinion de ceux qui veulent que* Conrad *eût quité l'Italie dès* 1129, *eſt ſans fondement. Il dut y reſter juſqu'en cette année* (1132) *qu'aiant appris que* Lothaire *s'étoit mis en marche, il ne crut plus être en Italie avec ſureté, prit la fuite, & ne repaſſa pas ſans danger en Allemagne.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

contre lui, rappellèrent, *Manſe IV*, frère de *Jean II.*

MANSE,

ou

MANSON IV,

rétabli en 1044, règne juſqu'en 1053, que le Peuple ſe révolte & le chaſſe.

JEAN II,

encore rétabli

en 1053, règne juſqu'à ſa mort en 1069.

Il profita de la diſgrace de ſon Frère; & fit tant par ſes intrigues, que les Amalfitains lui rendirent le Duché.

SERGIUS VI

ſuccède en 1069 à ſon père *Jean II*, & meurt en 1074.

JEAN III,

fils de *Sergius VI*, le remplace en 1074: mais pour très peu de tems.

GISULF,

Prince de Salerne II du nom, uſurpe, vraiſemblablement en 1074, le Duché d'Amalfi, qu'il ne garde que juſqu'en 1077.

Les Peuples, rébutés de la dureté de ſon gouvernement, ſe donèrent volontairement à *Robert Guiſcard*, qui les unit à ſon Duché de Pouille & de Calabre.

PAPES.

cette Ville. On ſait d'ailleurs que le Bienheureux Ambroiſe, *la perle des Evêques, avoit été le plus illuſtre entre beaucoup d'Evêques de cette Ville: mais il avoit eu des Succeſſeurs, qui, chargés de crimes, & craignant d'être repris par les Pontifes Romains, avoient refuſé de leur obéir.*

Voila donc l'*Egliſe de Milan*, accuſée d'avoir été, par un long Schiſme, ſéparée de l'Egliſe de Rome. C'eſt une calomnie, que *Puricelli*, dans ſes *Monumens de la Baſilique Ambroiſiène.* Nor. 110, 121, 220, & ſuiv. détruit amplement & d'une manière victorieuſe. Il me ſuffira de traduire ici la *Note* du Docteur *Giuſeppe-Antonio Saſſi*, ſur ce paſſage même du *Cardinal d'Aragon.* Après avoir indiqué ce qu'a fait *Puricelli* pour vanger l'Egliſe de Milan, il ajoute: *Les Réſcrits des Papes* Nicolas I & Jean VIII, *rapportés par le même* Puricelli, *p.* 110, *fourniſſent des preuves certaines que l'*Egliſe Romaine *a reçu de très grandes marques d'une obéiſſance religieuſe de la part des premiers ſucceſſeurs d'*Angilbert II, *qu'une calomnie indigne de ſes mœurs*

PRINCES contemporains.

Ennemi déclaré des Normans, eût-il jamais laiſſé confirmer par le *Wittena-Gemot* un *Acte*, qui mèroit leur Duc en état de devenir ſon Souverain?

Goodwin mourut ſubitement en 1053. Le Comte *Harald*, ſon fils aîné, lui ſuccéda dans toutes ſes Charges & ſes Dignités; & celles qu'il poſsédoit lui-même, furent données au Comte *Alfgar*, fils de *Léofrik*, Duc de Mercie. Par la mort de *Goodwin*, *Edouard* ne ceſſa pas d'être eſclave ſur le Trône.

Harald n'eut pas moins d'Amis, de Créatures & de crédit, que ſon Père. Plus doux & moins fier, il paroiſſoit plus reſpectueux & plus ſoûmis envers le Roi, qui le haïſſoit peut-être un peu moins: mais qui le craignoit autant. Non moins habile & plus honête home que *Goodwin*, *Harald*, par ſa douceur & ſes manières affables, s'attachoit fortement les Grands & le Peuple; & *Goodwin*, pour être trop dur & trop haut, avoit ſouvent perdu des Amis & des Créatures.

Ce fut après la mort de ce Sujet incommode, que ſe fit en 1054, la courte guerre au ſujet du Cumber-

SAVANS, & Illuſtres.

à l'égard des Donatiſtes, *des* Novatiens *& de divers autres, qui tous avoient reçu les Ordres dans des Sectes Hérétiques. Notre mémoire ne laiſſa pas non plus échaper ce qu'avoit fait de notre tems le Pape* Léon IX, *qui, pour ainſi dire, ordona de nouveau la plus part des* Simoniaques, *& des Eccléſiaſtiques contre les Règles.*

Après avoir rapporté pluſieurs paſſages des Pères, pour appuïer ce que l'on vient de voir; *Pierre de Damien* dit, « Que » dans l'impoſſibilité de corriger, ſuivant la » rigueur des Canons, les maux » de l'*Egliſe de* » *Milan*, ſon Confrère & lui pourvurent du moins » à mètre fin à ſes » uſages condamnables, ainſi » qu'à faire enſorte qu'à l'avenir » les Ordres y fuſſent donés gratuitement; & » qu'à ce dernier » égard ils exigèrent qu'il en fût » fait par écrit une » promeſſe inviolable, qu'elle » fût ſignée de » tous, & qu'elle » fût confirmée » par un ſerment » ſur les Evangiles ». Il tranſcrit enſuite cette Promeſſe, que voici.

Gui, *par la grace de Dieu Archevêque de Milan, à tous les Fidèles de*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI II, Roi d'Italie.

La Cour de Rome expoſant alors tout en vente ; *Poppon*, Patriarche d'Aquilée, y vient aiſément à bout d'en obtenir un *Décret*, qui déclaroit l'Egliſe de Grado ſuffragante d'Aquilée, quoiqu'elle en eût été diſtraite depuis pluſieurs ſiècles. Muni de ce *Décret*, il ſe tranſporte, dans les derniers mois de cette année, avec ſes troupes, à Grado, qu'il traite de la manière la plus inhumaine. Il s'empare de toutes les richeſſes, qu'il y trouve ; & brûle la Ville, ſans même en épargner les Egliſes. *Dominique Contareno*, Doge de Veniſe, joint ſes Lètres à celles d'*Urſe* Patriarche de Grado, pour ſe plaindre l'un & l'autre très vivement au Pape *Benoît IX* de l'impiété de *Poppon* ; & leurs Députés ſollicitent avec tant de chaleur la révocation du *Décret*, qu'on eſt forcé de cèder à des raiſons, auxquelles on ne pouvoit oppoſer que le bon plaiſir du Pape. Il ſe tient donc un Concile, où l'on révoque le *Décret* come obtenu ſubrepticement, & l'on enjoint au Patriarche d'Aquilée de reſtituer ce qu'il avoit injuſtement enlevé : mais il eſt come ſur qu'on ne rendit point à ce Prélat l'argent, qu'il avoit doné pour obtenir le *Décret*. Dès qu'on ſut à Veniſe ce que le Concile avoit ordoné, le Doge ſe mit à faire rebâtir la Ville de Grado.

Cette Affaire n'eſt pas le ſeul ſcandale, que la Cour de Rome done cette année. *Benoît IX* ne ſignaloit ſon Pontificat que par des impudicités, par des vols & par des meurtres continuels. Le Peuple & le Clergé de Rome, las de voir la Chaire de S. *Pierre* déshonorée par ce monſtre, le chaſſent de la Ville ; & tout de ſuite, au mépris des Canons, ils éliſent pour Pape *Jean*, Evêque de Sabine, qui prend le nom de *Silveſtre III*. Cet Intrus ne jouit que trois mois de ſon uſurpation. *Benoît IX*, ſoûtenu de Troupes fournies par ſes Parens, le chaſſe, & ſe remet en poſſeſſion du Trône Pontifical. Mais, come il continue à ſe livrer à ſes vices ſans retenue, & qu'il s'apperçoit que les Romains s'irritent de plus en plus de ſa conduite ; il vend le Pontificat à *Jean Gratien*, Cardinal-Archiprêtre du Vatican. Une ſorte d'élection aiant couvert ce marché ſimoniaque ; l'Acquéreur ſe fait conſacrer, & prend le nom de *Grégoire VI*. La Simonie de ce nouvel Intrus, home d'ailleurs d'un grand mérite & capable de bien gouverner l'Egliſe, eſt prouvée par des témoignages, qui ne ſont ſuſpects à nul égard. *La*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Depuis ce tems Amalfi n'a plus eu de Ducs Souverains.

PRINCES de Bénevent.

LANDULF V, fils aîné de *Pandulf II*, devient Collègue de ſon Père en 987, & règne avec lui juſqu'en 1012, que *Pandulf II* s'aſſocie encore ſon petit-fils *Pandulf III*. Ils règnent enſemble juſqu'à la mort de *Pandulf II*. *Landulf V* & ſon fils *Pandulf III* règnent enſuite tous deux juſqu'en Septembre 1033, que *Landulf V* meurt.

PANDULF III & *LANDULF VI.*

Le premier règne ſeul depuis la mort de ſon Père en 1033, juſqu'en 1038, qu'il s'aſſocie ſon fils *Landulf VI.* Ils règnent enſemble juſqu'en 1053, qu'ils ſont dépoſsédés par le Pape *Léon IX.*

Une petite *Chronique des Ducs & Princes de Bénevent*, inſérée par *Camillo Pellegrino* dans ſon *Hiſtoire des Princes Lombards*, dit que ce fut en 1051 que *Léon IX* vint à Bénevent au mois

PAPES.

*chrétiènes & de ſa plété, fait Auteur de ce Schiſme. Les Archevêques, qui vinrent enſuite, perſiſtèrent de même dans cette obéiſſance, come nous l'aprenons d'*Arnulf *&* Landulf, *Ecrivains de ce ſiècle, qui diſent clairement que, ſous* Clément II *&* Léon IX, *les Archevêques de Milan aſſiſtèrent aux Conciles convoqués par l'Evêque de Rome, & remplirent d'autres ſemblables devoirs, qui ne s'accordent en aucune manière avec cette révolte opiniâtre & ſchiſmatique de* 200 *ans. Il faut auſſi, d'après ces Documens, corriger le* Biondo, Sabellicus, Sigonius, Puteanus (a), Ripamonte (b), Ughelli, *& les autres, dont l'aveugle crédulité peut avoir pris cet Ecrivain* (le Card. d'Aragon) *pour guide. Il les faut oppoſer de même, entre les Modernes, à* Daniel Papébroch, *qui, dans* l'Introduction au mois de Mai, *p.* 193, *recherchant les cauſes de ce Schiſme, ſur lequel l'ancienne Hiſ-*

(a) Auteur de différens Ouvrages ſur l'Hiſtoire de la Ligurie, de l'Inſubrie & de Milan.

(b) Auteur d'une excellente Hiſtoire de l'Egliſe de Milan.

PRINCES contemporains.

land. Elle fut terminée par le Comte *Siward*, qui mourut en 1055. *Harald* obtint alors pour ſon frère *Toſton* le Comté de Northumberland, qu'*Edouard* n'oſa pas lui refuſer.

Dans le même tems, le Comte *Alfgar*, entretenant des correſpondances avec *Griffin*, Roi de Galles, fut accuſé de trahiſon & banni du Roiaume. Il ſe joignit à *Griffin*, pour faire une irruption dans la Province de Hereford. *Harald*, beaufrère d'*Alfgar*, dont il avoit épouſé la Sœur, marcha de lui-même contre eux, les empêcha d'entrer dans le Roiaume, les batit, & les força de ſe retirer dans le Païs de Galles. La paix étant enſuite rétablie ; *Harald* emploia ſon crédit, pour obtenir la grace d'*Alfgar*, qui fut rétabli dans ſes Charges & Dignités ; ce qui lui fit un Ami de ſon Beaufrère, qui ne l'avoit point été juſque-là.

Charmé du courage & de la généroſité d'*Harald*, le Peuple commença dès lors à dire aſſés ouvertement, « Que puiſqu'*E-*
» *douard* n'avoit
» point d'Enfans,
» *Harald* étoit plus
» digne que per-
» ſone de lui ſuc-
» céder ».

Edouard, s'ap-

SAVANS & Illuſtres.

Jéſus-Chriſt, *qui ſont Fils de cette même Egliſe, au Clergé & au Peuple, Salut éternel dans le Seigneur. Votre ſainte Dévotion, très chers Frères & Fils, n'ignore pas combien eſt à rejeter la coûtume, anciènement établie dans cette Egliſe, que je deſſers par l'ordre de Dieu ; combien elle eſt déteſtable, odieuſe à Dieu, honteuſe & perverſe ; qu'elle eſt condamnée par l'autorité de tous les Saints Canons ; & qu'elle a répandu ſur les ames d'une multitude d'Innocens les ſouillures d'une Lèpre mortelle & contagieuſe. Je parle de cette vénalité, condamnée & toujours condamnable, introduite par l'Héreſie Simoniaque, de ce Négoce pernicieux, autoriſé par la coûtume dans cette Sainte Egliſe, par lequel quiconque ſe préſentoit pour les Ordres païoit, comme un prix fixe & réglé, pour le Soûdiaconat douze Ecus, pour le Diaconat dix-huit, & pour la Prêtriſe vingt-quatre. C'eſt donc ainſi que* Simon le Magicien *avoit fait, hélas! de cette ſainte* Egliſe Ambroſiène *l'attelier de ſa perverſité. Le Banquier & le Monoteur y avoient leur ſoufflet, leur marteau, leur enclume ; & ne fabriquoient uniquement que la perte de tou-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI II, Roi d'Italie.

ſainte Egliſe Romaine tomba pour lors dans ce malheureux état, non par l'abus qu'aucun Prince fit de ſa puiſſance : mais par la déſunion & par l'avarice du Peuple Romain, qui, dans ce tems-là ſe mêlant de l'élection des Papes, empêchoit aiſément les effets de la bone volonté de tous ceux d'entre le Clergé, qui, conſervant la crainte de Dieu, pouvoient, en ſe conformant aux Canons, pourvoir aux beſoins du Saint Siége (1).

Gèberhard, Archevêque de Ravenne, qui demeuroit depuis quelque tems au Monaſtère de la Pompoſa, pour y jouir de la pieuſe converſation de l'Abbé *Gui*, meurt dans ce Monaſtère. *Wiger* ſe fait élire d'une manière peu canonique pour ſuccéder à *Gèberhard*; &, ſans avoir été ſe faire ſacrer à Rome, il ſe met en poſſeſſion à Ravenne, ſi ce n'eſt de l'autorité ſpirituelle, au moins de la temporelle.

1045.

S'IL en faut croire GUILLAUME de Malmsbury (2), « *le* » *Pape GREGOIRE VI trouva que, par la faute de ſes prédé-* » *ceſſeurs, les Biens & les Etats de l'Egliſe avoient été dé-* » *membrés & ruinés de manière qu'il reſtoit à peine aux Pa-* » *pes de quoi vivre. D'ailleurs les chemins étoient ſi remplis* » *de Voleurs & d'Aſſaſſins, que les Pèlerins n'oſoient plus* » *venir à Rome, ſi ce n'eſt par nombreuſes caravanes. Les* » *offrandes, qui ſe faiſoient aux Egliſes des Apôtres & des* » *Martirs, étoient ſur le champ enlevées par des Scélérats* » *puiſſans. Le Pape s'efforça, d'abord par des exhortations* » *charitables, enſuite par des excommunications, de mètre fin* » *à tant d'abus & d'iniquités : mais, ne pouvant y réuſſir, il* » *aſſembla des Fantaſſins & des Cavaliers, dont les épées ex-* » *terminèrent une grande partie de ces Méchans; &, par ce* » *moïen, il recouvra beaucoup de Terres & de Villes, qu'on* » *avoit uſurpées ſur l'Egliſe Romaine. Les chemins furent ren-* » *dus plus ſurs, & les Pèlerins revinrent en foule viſiter les* » *Egliſes de Rome. Mais les Romains, accoûtumés à vivre de* » *rapines, ne pouvoient ſouffrir ce rétabliſſement du bon ordre.* » *Ils publioient que le Pape, qu'ils traitoient de Sanguinaire,* » *étoit indigne de dire la Meſſe; & ſur ce point les Cardi-*

(1) Murat. *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 134.
(2) *De Geſt. Reg. Angl.* Lib. II.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

d'Août ; & qu'il exila *Pandulf III* & *Landulf VI.*

Il eſt difficile de croire ce que dit cette *Chronique.* De quel droit *Léon IX*, qui ne fut *Seigneur de Bénevent*, à titre de *Vicaire de l'Empereur*, qu'en 1052, auroit-il, l'année précédente dépouillé *Pandulf III* & *Landulf VI* de cette Principauté? Ce ne dut être qu'en 1053, lorſque ce Pape, à la tête d'une armée, arriva dans la Campanie, pour faire la guerre aux Normans, étant accompagné d'un *Rodolfe*, que l'Hiſtoire qualifie *Prince de Bénevent.* Ce fut alors qu'il prit poſſeſſion de cette Ville, dont il avoit, l'année précédente, acquis la Seigneurie, de la manière que je le dis en ſon lieu.

La *Chronique*, citée ci-deſſus, eſt d'autant moins croïable qu'elle confond, le voïage, que *Léon IX* fit dans la Campanie & dans la Poullie en 1050, avec celui qu'il y fit en 1053. *Léon* n'alla point dans ces Provinces en 1051; & ne s'y trouva point non plus au mois d'Août 1050. Il en étoit, cette année-là, de retour à Rome, pour le commencement de

PAPES.

toire garde un abſolu ſilence, dit : Qu'Angilbert, *ou* Engelbert, *s'étoit ſéparé de l'Egliſe de Rome, parce qu'il avoit négligé de demander le* Pallium, *ſigne de la ſoumiſſion due à cette Egliſe ; & qu'à ſon exemple, les autres Archevêques perſiſtèrent opiniâtrément dans le Schiſme, juſqu'au tems qu'Aribert renouvella l'uſage de demander à Rome le* Pallium. *Il diminue cependant ce qu'a d'odieux un Schiſme, qui n'eſt fondé que ſur une Tradition fauſſe & décriée ; & dit que c'eſt ſeulement un* Schiſme négatif. *Mais cela même eſt faux, come on le prouve par un témoignage, qui ne peut pas être récuſé. Les recherches de* Papébroch *n'avoient pas mis ſous ſes ieux la* Lètre, *écrite dans le ſiècle antérieur à celui d'*Aribert, *par l'Evêque* Rathier, *au Pape* Jean XII, *... dans laquelle il atteſte qu'en revenant de ſon Ambaſſade de Rome, il en rapporta pour* Hilduin, *Archevêque de Milan, un Privilegé avec le* Pallium Archiépiſcopal. *C'eſt ce qui détruit abſolument la conjecture de* Papébroch ; *& ce qui fait voir que ce Schiſme, dont on a tant parlé, doit être relégué parmi les Fables.*

PRINCES contemporains.

percevant des deſſeins ambitieux du Comte ; & des intentions du Peuple à ſon égard ; rappella de Hongrie ſon neveu, le Prince *Edouard* ; & les Anglois le regardèrent come l'héritier préſomptif du Roi. Le rappel de ce Prince ſemble démentir la volonté, que l'on prête au Roi *Edouard*, de laiſſer ſa Courone à *Guillaume*, Duc de Normandie. Le Prince *Edouard* mourut très peu de tems après ſon retour en Angleterre, laiſſant un Fils, qui s'appelloit *Edgard Atheling.*

La mort du Prince *Edouard* fut ſuivie de très près de celle de *Léoffrik*, Duc de Mercie, auquel ſon fils *Alfgar* ſuccèda par le crédit d'*Harold*, qui penſa pour lors ſérieuſement à ſe faire Roi d'Angleterre. Mais, avant de manifeſter ſes deſſeins, il crut devoir retirer ſon frère *Ulnoth* & ſon neveu *Hacut* d'entre les mains du Duc de Normandie, qui les gardoit depuis que le Comte *Goodwin* les avoit donés pour ôtage de ſa fidélité. *Harald* les demanda donc au Roi, qui lui dit que c'étoit au Duc qu'il faloit s'adreſſer.

Avec la permiſſion d'*Edouard*, *Harold* fit le voïage de Normandie;

SAVANS & Illuſtres.

tes les ames. Mais, de notre tems, le Sauveur, débonaire & miſéricordieux, a pris pitié de ſon Peuple, & n'a pas voulu le laiſſer périr par la crudité de cette langueur mortelle. Il vous a tous excités unanimement, par la grace du Saint Eſprit, qui vous a viſités, à vous oppoſer, à réſiſter avec un courage mâle à ce Dragon vorace & venimeux. Enſorte que, quelqu'un d'entre nous aïant eu recours au Siége Apoſtolique ; Nicolas, ce Pape ſaint & digne de Dieu, a connu toute la grandeur du danger auquel cette Province étoit expoſée ; & qu'il nous a, pour appaiſer ce mal & le guérir radicalement, envoïé le Seigneur Pierre, *Evêque d'Oſtie. A ces cauſes, très chers Frères, ſous les ieux du Dieu tout puiſſant, de ſon Fils* Jeſus-Chriſt, *qui viendra juger les Vivans & les Morts, & du Saint-Eſprit, qui condamne ſpécialement & détruit cette peſte, ſous la garantie de tous les Anges & de tous les Saints de Dieu, en préſence dudit Seigneur* Pierre, *Evêque, du vénérable Seigneur* Anſelme, *Evêque de Lucque, & de vous tous, je condamne, je déteſte, & je prononce à rejeter cette habitude perverſe de Négoce, qui s'eſt*

» *naux étoient d'accord avec le Peuple* ». *Mais je ne ſais que croire de ce récit de* GUILLAUME de Malmsbury, *quand je vois qu'il joint diverſes fables au ſujet de la mort de ce Pape, avec un long diſcours, qui certainement eſt une fiction & que l'Hiſtoire dément. Tout ce que l'on peut croire, c'eſt que, dans ces tems ſi remplis d'iniquités, les Revenus du Saint Siége étoient dans le miſérable état, où le ſaint Pape* LEON *IX les trouva quatre ans après* (1).

Aribert, Archevêque de Milan, meurt le 16 de Janvier. Après l'avoir inhumé dans le Monaſtère de S. *Denis*, qu'il avoit fait bâtir & fondé près de la Ville de Milan; le Clergé & le Peuple s'aſſemblent pour lui doner un ſucceſſeur. Ils font choix de quatre Cardinaux de leur Egliſe, perſonages ſavans, de bones mœurs, & d'une réputation hors d'atteinte. Ils les font partir promtement pour la Cour de Germanie, afin que le Roi choiſiſſe celui des quatre qu'il veut faire Archevêque. C'eſt ainſi qu'on procèdoit alors à l'élection des Evêques en Italie. Les Rois & les Empereurs n'avoient point dépouillé le Clergé & le Peuple de leur ancien droit: mais, come il leur importoit que les différens Siéges fuſſent remplis par des gens ſur la fidélité deſquels ils puſſent comter, ils avoient règlé qu'on nomeroit quatre Sujets, & qu'ils en choiſiroient un. Cet arrangement étoit ſage & légitime, parceque, l'Egliſe étant dans l'Etat & non l'Etat dans l'Egliſe, la Police de l'Egliſe eſt néceſſairement ſubordonée à la Police de l'Etat. Mais cet arrangement ſi ſage & ſi bien fondé ſur les droits de la Souveraineté, n'étoit pas toujours régulièrement obſervé par les Rois, qui ſouvent nomoient des Evêques différens des quatre Elus qu'on leur préſentoit. C'eſt ce qu'*Henri II* fait en cette occaſion. Sans aucune attention aux quatre Cardinaux, dont le Clergé & le Peuple de Milan avoient fait choix, il nome pour remplir ce grand Siége *Gui*, ſurnomé *de Vélate*, d'un Bourg du Milanois, lieu de ſa naiſſance. C'étoit un home de baſſe extraction, qui ſe trouvoit, on ignore coment, à la Cour du Roi, dans le Secrétariat duquel on dit même qu'il étoit emploïé. Le procèdé d'*Henri* n'étoit cependant pas irrégulier, au point qu'on le voudroit faire entendre. Des Hiſtoriens nous affirment que *Gui de Vélate* avoit eu pour lui les ſuffrages de la Nobleſ-

(1) Murat. *Annal d'Ital.* T. VI, p. 135 & 136.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Mai, qu'il tint un Concile dans la Baſilique de Latran.

RODOLFE,

eſt Prince de Bénevent durant les derniers mois de 1053, & durant les deux premiers de 1054.

Il eſt vraiſemblable que ce *Rodolfe* fut nomé Prince de Bénevent par l'Empereur *Henri II*, lorſqu'il fit avec *Léon IX* l'échange, par lequel ce dernier devint Seigneur de Bénevent. Il en faut conclure qu'*Henri* ne fit le Pape *Vicaire & Seigneur* que de la Ville ſeule; & qu'il en ſépara la Principauté. Si *Rodolfe* n'étoit venu d'Allemagne, que pour être, au nom du Pape, Gouverneur de la Ville & de la Principauté de Bénevent, il n'eût pas porté le titre de *Prince*, qui ne ſe donoit alors qu'à des Seigneurs indépendans, quoique Vaſſaux; ou bien à des Fils de Souverains.

Pandulf III & *Landulf VI*, chaſſés de Bénevent par *Léon IX*, ſe retirèrent avec quelques Troupes chés les Normans, que ce Pape venoit combattre; & quand ces Normans, par qui *Léon IX* fut fait priſonier, ſe fu-

PAPES.

Le *Cardinal d'Aragon* dit, Immédiatement après ce que j'en ai déja traduit: *Dans le même tems* (d'Etiène IX) *l'Héréſie Simoniaque s'étant emparée de toute l'Italie & de toute la Bourgogne, le même Pape envoïa Légats au-delà des Monts le même Archidiacre* (Hildebrand) *avec quelques Evéques. Lorſqu'il fut arrivé dans la Province de Lion; il y tint un Concile, où Dieu ſe ſervit de lui pour opérer un grand miracle. Les Archevéques, les Evéques & les autres Prélats étant aſſemblés dans ce Concile, ... Archevêque .... (a), home éloquent & ſavant dans les Lètres, fut accuſé du crime de* Simonie. *La nuit ſuivante, il gagna, par argent, ſes Accuſateurs, & les rendit ſes amis. Etant retourné, le lendemain matin, au Concile, il dit hardiment:* Où ſont mes Accuſateurs? Que ceux qui veulent me faire condamner, ſe montrent publiquement! *Tout le monde gardant le ſilence, ledit Archidiacre, come home diſcret & ſage, ſe tournant*

(a) Le nom de l'Archevêque & celui de ſon Siége, ſont effacés dans les Mſſ. du Cardinal d'*Aragon*.

PRINCES contemporains.

& l'on prétend que le Duc *Guillaume* « lui déclara le deſ- » ſein qu'il avoit » d'être le ſucceſ- » ſeur d'*Edouard*; » & le détourna de » penſer lui-même » à l'être, parce- » qu'il trouveroit » en lui (*Guillau- » me*) un Ennemi » puiſſant, qui ne » le laiſſeroit pas » s'emparer d'un » Bien, que la bon- » té d'*Edouard* lui » deſtinoit ». On dit auſſi, « Qu'*Ha- » rald* proteſta qu'il n'aſpiroit point » au Trône, puiſ- » qu'*Edouard* a- » voit un héritier » dans le Prince » *Edgard Athe- » ling*: mais qu'ê- » tant informé des » intentions du » Duc, conformes » à celles du Roi, » qu'il avoit igno- » rées juſqu'alors, » il aimeroit mieux » voir la Courone » ſur la tête d'un » grand Prince tel » que le Duc, que » ſur celle d'*Ed- » gard*, à peine » ſorti de l'en- » fance; Qu'enfin, » pour convaincre » *Guillaume* qu'il » parloit ſincére- » ment, il lui de- » manda pour Fem- » me une de ſes » Filles ». On ajoute que *Guillaume*, ne comtant pas trop ſur la ſimple parole d'*Harald*, le fit jurer ſur les Evangiles, « Qu'il ne » feroit aucune dé- » marche pour » monter ſur le » Trône; & qu'il » exécuteroit ſes

SAVANS & Illuſtres.

maintenue juſqu'à ce jour dans cette Egliſe, & tout ce qui tient à l'Héréſie Simoniaque. De plus j'oblige & j'aſtrains, par l'inviolable nœud d'une promeſſe invariable, non ſeulement moi-même, mais tous mes Freres actuels, & tous nos ſucceſſeurs, à ce que ni moi, ni pas un de mes ſucceſſeurs, aucun Examinateur, ou Receveur (a), ni quelque autre Officier de ce genre, prène rien de ceux qu'il faut avancer aux Ordres. Que ſi, par l'inſtigation du Diable, quelqu'un de nous qui ſomes actuellement, ou des ſucceſſeurs, qui ſeront après nous, violant cette promeſſe ſi ſalutaire,

(a) Ce que je traduis par *Receveur*, eſt exprimé dans quelques Manuſcrits par le mot *Todolanus*, & dans d'autres par celui de *Rodolarius*. Je m'en tiens à ce dernier, qui doit être *Rotolarius*, ou *Rotularius*, c'eſt à dire *Garde*, ou *Porteur des Rôles* (*Rotulorum*). Il doit être ici queſtion d'un Officier de l'Archevêque de Milan, lequel étoit chargé des Rôles des revenus de l'Archevêché pour les percevoir. Le Terme de *Receveur* eſt le ſeul en notre Langue, qui puiſſe rendre cette idée.

ſe (1). Quoi qu'il en ſoit, il vient en Italie dans le cours de cette année, ou peut-être au commencement de la ſuivante. Le Clergé de la Métropolitaine le reçoit mal. La crainte de déplaire au Roi le lui fait pourtant accepter pour Archevêque : mais *Gui* vécut longtems en méſintelligence avec ſon Chapitre. Une conſéquence néceſſaire de ce fait, c'eſt que la Nobleſſe & le Peuple de Milan, en ſe reconciliant l'année précédente, avoient également reconnu l'autorité d'*Henri II* come Roi d'Italie ; & que ce Prince jouiſſoit dans la Ville & dans le Diſtrict de tous ſes droits de Souverain. C'eſt ce qui ſe prouve auſſi parceque l'on trouve qu'en cette année, *Albert Azzon II*, de qui décendent les *Maiſons de Brunſwick & d'Eſte*, étoit Gouverneur perpétuel de Milan. En effet il y tient, au mois de Novembre, deux *Plaids*, dans leſquels il eſt qualifié *le Seigneur Azzon, Marquis, & Comte de cette Ville ;* & dans les Jugemens qu'il y rend, il prononce l'Amande de mille *Mancoſes* d'or, païables *moitié à la Chambre du Seigneur Roi.*

On a deux *Diplômes* d'*Henri II*, qui ſont de cette année, & qui concernent des Egliſes d'Italie. L'un eſt un Privilége en faveur des Religieuſes de Ste *Julie* de Breſcia. L'autre eſt une Confirmation de tous les Biens & Droits de l'Egliſe de Mantoue, accordée à *Marcien* ſon Evêque (2).

Drogon, frère de *Guillaume Bras-de-fer*, & Comte de Venoſe, prend & met à ſac la Ville de Bovino.

Salomon, Roi de Hongrie, fait révolter en Dalmatie la Ville de Zara contre les Vénitiens : mais une querèle, qui s'élève entre ce Prince & ſes Frères, l'empêche de ſecourir les Rebelles, que le Doge *Dominique Contareno* fait aiſément rentrer dans le devoir.

1046.

WIDGER, élu, mais non ſacré, pour être Archevêque de Ravenne, poſſédoit cette Egliſe depuis près de deux ans. Sur

(1) *Galvano Fiamma* l'aſſure, & *Landulf l'Ancien* le fait ſoupçoner. Les quatre autres avoient été només par le concert unanime du Clergé & du Peuple.

(2) Le premier, imprimé dans le *Bull. du Mont-Caſſ.* T. II, *Conſt.* 89, eſt daté : *L'An MXLV de l'Incarnation du Seigneur, Indiction XIII, le onzième jour des Calendes d'Août* (le 23 de Juillet), *l'An XIII* (il faut XVII) *du Couronnement du Seig.* Henri, *& VI* (il faut VII) *de ſon Règne. Fait à Trajectula*, lieu peu connu. Le ſecond, imprimé dans la *Diſſertat. LXXIV des Antiquités d'Ital.* eſt *d'Ausbourg*, ſans date du Jour, ni du Mois.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

rent accommodés avec lui, vers le commencement de 1054, une des conditions du Traité fut le rétabliſſement de ces Princes, qui les avoient aidés à vaincre ; & que *Léon* n'avoit dépouillés de leurs Etats, que parce qu'ils étoient leurs Alliés.

PANDULF III, & LANDULF VI, rétablis.

Suivant ce que je viens de dire, leur rétabliſſement dut ſe faire en Mars 1054 ; mais ils furent ſans doute obligés de conſentir que le Pape reſtât Seigneur de la Ville de Bénevent. Il paroît cependant qu'elle continua d'être leur réſidence.

Ces deux Princes régnent enſuite enſemble juſqu'en 1076, que *Pandulf III* prend pour ſecond Collègue ſon petit fils *Pandulf IV*, fils de *Landulf VI*. Il règne avec eux juſqu'au mois de Mars 1079, qu'il abdique & ſe fait Moine.

Le Prince *Atténulf*, que les Normans, come on le verra, choiſirent pour Général, étoit Frère de *Pandulf III*, & ſecond fils de *Landulf V*.

PAPES.

vers ce Prélat, lui dit : Croiés-vous, Archevêque, que le Saint Eſprit ne ſoit qu'une Subſtance avec le Père & le Fils ? *Celui-ci répondit :* Je le crois : Dites, *ajouta-t-il*, Gloria Patri, & Filio, & Spiritui Sancto. *L'Archevêque commença ce Verſet avec confiance, & dit facilement:* Gloria Patri, & Filio : *mais il ne put jamais achever le nom du* Saint Eſprit. *Aiant recommencé pluſieurs fois, ne pouvant pas achever, & ſe voiant pleinement confondu par le Jugement de Dieu, il ſe jète aux pieds de l'Archidiacre, & confeſſe de ſa propre bouche qu'il eſt* Simoniaque. *Après qu'on l'eût dépoſé de l'Epiſcopat & du Sacerdoce, il prononça librement & d'une manière intelligible :* Gloria Patri, & Filio, & Spiritui Sancto. *Cette avanture effraia tellement les* Simoniaques, *que 18 Evêques & d'autres Prélats s'avouèrent* Simoniaques, *& renoncèrent à leurs Siéges, ſans attendre qu'on les condamnât.*

Paul, Chanoine Séculier de Ratiſbone, puis Chanoine Régulier de Bernried en Allemagne, Auteur d'une *Vie de Grégoire VII*, écrite peu d'années après la mort de ce Pape, rapporte dans

PRINCES contemporains.

» promeſſes ». Ce fait, quoiqu'atteſté par tous les Hiſtoriens d'Angleterre, ne peut être qu'une fable, publiée après coup ſur la parole de *Guillaume* lui-même.

En 1063, *Griffin*, Roi de Galles, recommença la guerre. *Harald* & ſon frère *Toſton* remportèrent ſur lui divers avantages ; &, les Gallois s'étant engagés de paier un tribut, chaſsèrent *Griffin*. Ce Prince, remonté quelque tems après ſur le Trône, reprit encore les armes contre les Anglois. Auſſitôt *Harald* s'avança ſur la Frontière ; & les Gallois, épouvantés, maſſacrèrent leur Roi, dont ils envoïèrent la tête au Comte. Les Anglois convaincus par là combien *Harald* étoit redoutable aux Ennemis de l'Etat, ſe confirmèrent dans la penſée, qu'il méritoit de porter une Couronne qu'il défendoit ſi bien.

Toſton, ſon frère, Comte de Northumberland, traitoit les Northumbres avec une rigueur extrême, & ſe permettoit toutes ſortes d'injuſtices. Ils ſe révoltèrent en 1063, & chaſsèrent *Toſton*. *Harald*, envoïé pour les châtier, trouva ſur les frontières des Députés, qui

SAVANS & Illuſtres.

oſe, par un négoce pernicieux, prendre quelque choſe pour conférer les Ordres ; qu'avec Simon, *auteur de cette Héréſie, celui qui donera l'argent & celui qui le recevra, ſoient enſemble à perpétuité dans les liens de l'Anathème ; qu'ils ſoient ſéparés de la compagnie de Dieu tout puiſſant, & de tous les Saints ; qu'ils ſoient livrés avec* Judas & Caïphe, *avec* Darhan & Abiron, *aux cruels tourmens de la damnation éternelle. Nous ne condamnons pas moins l'Héréſie des* Nicolaïtes ; *& nous promètons, en préſence des mêmes témoins que ci-deſſus, d'apporter nos ſoins, autant qu'il nous ſera poſſible, à faire renoncer, non ſeulement les Prêtres, mais auſſi les Diacres & les Soûdiacres, à la compagnie honteuſe de leurs Femmes, ou de leurs Concubines. Et pour que ceci ſoit plus aiſément regardé come véritable, Nous, avec nos Clercs, nous l'avons confirmé, en le ſignant de notre propre main ; & avons ordoné qu'on y appotât notre Sceau. Nous ajoutons de plus, & nous promètons ſous le lien inviolable du même engagement que, ni nous, ni nos Officiers, nous ne prendrons rien pour la nomination aux Abbaies, pour*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI II, Roi d'Italie.

les plaintes, que l'on faiſoit de ſes injuſtices, de ſes cruautés, & de beaucoup d'autres choſes répréhenſibles, *Henri II* le mande en Allemagne, & le dépoſe; c'eſt à dire le déclare incapable de poſsèder l'Archevêché de Ravenne, ou tout autre Evêché.

Le Patrice *Argire*, Duc d'Italie & Prince de Bari, fait un voïage à Conſtantinople, où l'Empereur *Conſtantin Monomaque* le fête beaucoup, & le charge de travailler à chaſſer de la Pouille les Normans, qui ſe rendoient de jour en jour plus puiſſans, & de qui, dans ce tems-là même, le Mont-Caſſin recevoit beaucoup de domages. Mais, pendant qu'on formoit à Conſtantinople ce vain projet, le Catapan *Euſtaiſe* rappelle & renvoie chez eux tous les Banis de Bari. S'étant enſuite porté vers Trani pour combatre les Normans, il leur livre bataille le 8 de Mai. Ses Troupes, miſes en déroute, font voir qu'il faloit oppoſer à de ſi braves Guerriers un autre Général & d'autres Soldats. Mais, après cette Victoire, les Normans font une perte bien plus conſidérable, que ne l'eût été celle d'une Bataille. La mort leur enlève *Guillaume Bras-de-fer*, qui les commandoit alors en chef, & dont le nom ſeul faiſoit prendre la fuite aux Ennemis. Le Comte *Drogon*, ſon frère, lui ſuccède dans ſes Etats & dans le Commandement.

Jean, Duc de Naple, aſſiége longtems Pouzzole : mais on ne trouve nulle part l'iſſue de ce Siége, dont il n'eſt parlé que dans une *Vie de Saint* (1), & qui pouroit bien être une chimère.

Vers le milieu de cette année, la Ducheſſe *Béatrix*, femme de *Boniface*, Duc & Marquis de Toſcane, met au monde, à Lucque, ou dans le Château de Vivinaia près de cette Ville, la célèbre *Comteſſe* MATHILDE.

Débaraſſé de beaucoup d'Affaires, qui le retenoient depuis longtems en Allemagne, *Henri* prend en automne la réſolution de paſſer en Italie, avec la Reine *Agnès* ſa femme. Le deſir de recevoir la Courone Impériale, & la néceſſité de remèdier aux déſordres ſcandaleux, qui déshonoroient l'Egliſe Romaine, le déterminent à faire ce voïage. A ſon arrivée à Pavie, il tient une Diète, où ſe trouve le Duc & Marquis

(1) La *Vie de S. Sévère, Evêque de Naple*, rapportée dans les *Actes des Saints*, au 30 d'Avril.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

C'eſt improprement que cet *Aténulf* eſt dit Prince de Bénevent par *Guillaume de Pouille.*

LANDULF VI, & PANDULF IV,

reſtent conjointement Princes de Bénevent en 1059, par l'abdication de *Pandulf III.* Ils régnent enſemble juſqu'en 1074, que *Pandulf IV* eſt tué dans une bataille contre les Normans. Son Père ne lui ſurvit que juſqu'en 1077; &, come il n'avoit point d'autres Fils, la Race des Princes Lombards de Bénevent finit avec lui.

Depuis, cette Principauté n'eut plus de Princes particuliers; & fut, dès-lors, pour ſa plus grande partie réunie au Duché de Pouille & de Calabre.

PRINCES de Salerne.

WAIMAIRE, ou GUAIMAIRE III, depuis 993, meurt en 1030, ou 1031.

WAIMAIRE, ou GUAIMAIRE IV, & JEAN III.

Le premier, aſſocié par ſon père

PAPES.

le Ch. XVII l'avanture dont il s'agit. Il ne parle point d'un Archevêque: mais d'un certain Evêque, qu'il ne fait connoître en aucune manière. Très digne de diſputer au pieux Cardinal *Pierre de Damien* le prix de la crédulité, ce Chanoine triple ici le miracle. L'Evêque aiant dit: *Gloria Patri, & Filio, &*; ne put pas achever: *Spiritui Sancto.* Par ordre de l'Archidiacre Légat, il recommença: mais, aiant dit: *Gloria Patri, &*, il ne put pas aller plus loin. La troiſième fois, il ne put dire que *Gloria.* Le même Auteur, ſans fixer le nombre des Evêques Simoniaques qui renoncerent volontairement à l'Epiſcopat, dit ſeulement qu'il y en eut quelques-uns.

Le *Cardinal d'Aragon* continue encore: *Après avoir tenu ce Concile, & terminé convenablement les Affaires Eccléſiaſtiques; les Légats retournèrent à Rome: mais, y trouvant le Pape* Etiène *malade, ils en furent très affligés. Quelques jours après, come la maladie augmentoit, le Pape aſſembla les Cardinaux, Evêques, Prêtres & Archidiacres; &, par un eſprit de Prophétie, come l'évènement le juſtifia dans la ſuite,*

PRINCES contemporains.

lui dirent, « Que » les Northumbres » n'avoient pas » deſſein de ſe » ſouſtraire à l'o- » béiſſance du Roi; » mais ſeulement » a celle d'un Gou- » verneur injuſte » & cruel, qui les » accabloit d'un » joug, que leurs » Ancêtres ne leur » avoient point » appris à porter; » Qu'ils étoient » réſolus de ha- » zarder tout pluſ- » tôt que de ſe » laiſſer tirannîſer; » mais qu'avec un » Gouverneur juſ- » te & bon, qui » ſe conduiroit ſui- » vant les Loix & » les Coûtumes du » païs, rien ne » pouroit altérer » la fidélité, qu'- » ils devoient au » Roi ». Ces remontrances furent accompagnées d'un long détail de vexations: & les Députés ſuppliérent enſuite *Harald*, « d'avoir » plus d'égard à » l'intérêt public, » qu'à celui de ſa » Famille ». *Harald*, aiant pris les éclairciſſemens néceſſaires, fit entendre à la Cour que la révolte des Northumbres n'étoit que contre *Toſton*, & ne regardoit le Roi qu'indirectement. Il intercéda même pour ces Peuples; & leur fit doner pour Gouverneur *Markard*, fils d'*Alfgar*, Duc de Mercie. Il s'acquit ainſi l'affection des Northumbres, qui

SAVANS & Illuſtres.

l'inveſtiture, la nomination, ou la tradition des Chapelles, ou de toutes autres Egliſes, ni pour le Sacre des Evêques, ni pour le Saint Chréme, ni pour la conſécration des Egliſes. Que le Saint-Eſprit, de qui viènent les Dons ſanctifians, nous préſerve, nous, & nos ſucceſſeurs, de tout lien de la malédiction énoncée ci-deſſus; & qu'il nous accorde de perſévérer dans l'obſervation de cette Conſtitution très ſalutaire, lui qui vit avec le Père & le Fils dans tous les ſiécles. Amen.

L'Archevêque, les Chanoines, & beaucoup d'autres Eccléſiaſtiques ſignèrent cet Acte. Enſuite, l'Archevêque s'approchant de l'Autel, fit entre les mains du Cardinal Légat, en préſence de ſon Confrère, ce Serment, *Si je ne remplis pas fidèlement cette promeſſe, de détruire & d'anéantir totalement cette Héréſie Simoniaque & celle des* Nicolaïtes; *que je ſois excommunié & anathématiſé par le Dieu tout puiſſant & par tous les Saints; & que je devienne étranger à toute ſocieté de Chretiens!* Tous les Eccléſiaſtiques préſens prêtèrent de la même manière le même ſerment. *Après quoi, s'approcha*, dit le Cardinal Légat, *le Nevеu de*

Boniface ; & l'occaſion s'y préſente de faire connoître au Roi quelle étoit la puiſſance & la richeſſe de ce Vaſſal de la Courone d'Italie. *Henri*, ſoit dans un repas, ſoit dans quelque converſation particulière, aiant témoigné qu'il aimoit à ſentir dans les aſſaiſonemens une pointe d'excellent Vinaigre, & s'étant plaint de ce qu'on ne pouvoit pas en trouver d'aſſés bon ; *Boniface*, s'il faut en croire *Donizon*, envoie ordre à *Canoſſa*, de fabriquer promtement un chariot entièrement d'argent, avec les roues de même ; & de faire du même métal des vaſes qui devoient être remplis du meilleur Vinaigre qu'il y eût en Italie, & même des Chevaux, qui paroîtroient tirer le Chariot avec les Chevaux véritables, qui ſeroient atelés à côté d'eux. Le tout eſt enſuite conduit à Plaiſance, où le Roi s'étoit rendu de Pavie. Un pareil préſent cauſe de l'étonement, & fait naître des ſoupçons au ſujet de la puiſſance & des richeſſes de *Boniface*. Le Pape *Gregoire VI* vient à Plaiſance ſaluer le Roi, qui le reçoit bien ; & le comble de ces politeſſes, qui ne ſignifient rien. *Henri* marche enſuite vers Rome par la Toſcane. Un *Diplôme* du 25 de Novembre nous le fait voir à Lucque, où ſans doute *Boniface* le reçoit avec une magnificence, qui ne fait qu'augmenter les ſoupçons occaſionés par le préſent dont j'ai parlé ci-deſſus. *Henri* ſe rend à Sutri, quelques jours avant Noël ; & l'on dit qu'en allant à cette Ville, il reçut un Billet en *Rithmes*, ou Proſe cadencée & rimée, par lequel un Hermite l'exhortoit « de caſſer les trois » mariages incertains d'une Sunamite, Femme de trois Ma» ris (1) ». *Henri* tient à Sutri un grand Concile, avec les Evêques qu'il avoit invités de s'y rendre ; & le Pape *Gregoire VI*, qu'il avoit prié d'en être le Préſident, s'y trouve. Il eſt prouvé que les trois Papes *Benoît IX*, *Silveſtre III* & *Gregoire VI*, étoient également intrus & ſimoniaques. Ce dernier n'attend pas que le Concile prononce ſur les preuves. Il déscend de ſon trône, ſe dépouille des habits pontificaux, demande

(1) Ce fait eſt rapporté par le *Chronographe Saxon*, qui nous a conſervé le *Billet*, que voici tel qu'il devoit être écrit.

Una Sunamitis
Nupſit tribus Maritis.
Rex Henrice,
Omnipotentis vice,
Solve connubium
Triforme dubium.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Waimaire III, en 1018, lui ſuccède en 1030, ou 1031, il prend pour Collègue, en 1038, ſon fils aîné *Jean III*; & la même année, il eſt fait *Prince de Capoue* par l'Empereur *Conrad I.* Il devient *Duc d'Amalfi*, en 1039; & *de Sorrente*, en 1040. Il perd ſon fils *Jean III*, en 1042; & s'aſſocie alors ſon ſecond fils *Giſulf II.* Il renonce en 1047 à la Principauté de Capoue, ou volontairement, ou par ordre d'*Henri II*, qui rétablit alors *Pandulf IV*, & *Pandulf V.* Il meurt aſſaſſiné, en 1052.

Un Monument, imprimé dans les *Antiquités d'Italie*, Diſſertat. V, montre qu'en 1051 *Waimaire IV* & *Giſulf II* étoient enſemble *Princes de Salerne* & *Ducs d'Amalfi & de Sorrente*: mais je dois obſerver ici qu'à l'égard d'Amalfi, *Waimaire IV* ſe paroit alors d'un vain titre. Il avoit perdu ce Duché dès 1044. Il conſerva celui de Sorrente, dont il céda la Seigneurie à ſon frère *Gui*: mais il retint le titre de Duc & la Souveraineté, qu'il tranſmit à ſon Fils.

Waimaire IV eut deux Filles. *Sikelgaite*, ou *Sigel-*

PAPES.

lil leur dit: Je ſais, mes Frères, qu'après ma mort, il s'élévera parmi vous des Homes, qui, s'aimant eux-même, s'empareront de ce Siège, non en entrant par la porte: mais contre les Décrets des Saints Pères, & par le moïen de perſones laïques. *A ces paroles, ils ſe proteſtèrent tous incapables d'un pareil forfait; & s'obligèrent réciproquement, par un ſerment qu'ils prêtèrent entre ſes mains, de ne point monter ſur le Siége Apoſtolique, & de ne point conſentir qu'aucun y montât autrement que du conſentement & par l'élection unanime de tous les Frères.* Etiène *alla très peu de tems après en Toſcane. Il y mourut; & fut enterré dans l'Egliſe de Florence.*

Buoninſegni, dans ſon *Hiſtoire de Florence*, dit qu'en 1353, on trouva les os de ce Pontife dans ſon ſépulcre, près de l'Autel de S. *Zanobe*, l'un des Patrons de la Ville de Florence.

Ce fut ſous le Pontificat d'*Etiène IX*, que le Cardinal *Hildebrand* entama la querèle des *Inveſtitures*. Une ancienne *Liſte des Papes*, qui ſe trouve dans la Bibliothèque du Vatican, & dont quelques Articles ſont imprimés dans la II

PRINCES contemporains.

furent prêts à ſe ſacrifier pour lui. Par là, ſon union avec ſon beaufrère *Alfgar* devint plus étroite, & plus propre à faciliter l'exécution de ſes deſſeins.

A la fin de 1065, *Edouard* tint à Londre une Aſſemblée générale, pour rendre plus ſolemnelle la dédicace de l'Egliſe de Weſtminſter, qu'il avoit fait bâtir. La Cérémonie n'étoit pas encore faite, lorſqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut. *Harald*, ne perdant point de vue ſon projet, fut faire agir en ſa faveur les Seigneurs Eccléſiaſtiques & Séculiers, qui ſe trouvoient à *Londre*. Ils députèrent au Roi mourant, » pour le prier de » ſe choiſir un » Succeſſeur; &, » pour lui faire » ſoupçoner que, » s'il en nomoit » un autre qu'*Ha-*» *rald*, il occaſio-» neroit des trou-» bles, dont on ne » verroit pas aiſe-» ment la fin ». Hors d'état de délibérer ſur une pareille propoſition, *Edouard* leur répondit, « Que, » puiſqu'ils étoient » aſſemblés, ils » avoient droit de » choiſir celui qu'» ils jugeroient le » plus digne de » leur comman-» der ». Il mourut ainſi, ſans avoir rien décidé touchant ſa ſucceſſion;

SAVANS & Illuſtres.

l'Archevêque, Arnulf, *Clerc ſage & prudent, dont l'Archevêque tint une main, qui poſa l'autre ſur le S. Evangile, & qui jura, diſant*: Mon Seigneur l'Archevêque, qui eſt ici, obſervera fidèlement dès ce jour & dans la ſuite, ce qu'il a promis touchant la chaſteté des Clercs. De plus, il ne conſacrera, pour quelque Ordre que ce puiſſe être, aucun Clerc de ſon Diocèſe, à l'exception des Moines, qu'il ne leur faſſe jurer ce que contient ce petit Formulaire. Ainſi Dieu & ces Saints Evangiles me ſoient en aide. *Voici le petit Formulaire de ceux qui ſe préſenteront aux Ordres.* Pour recevoir les Dégrés Eccléſiaſtiques, je n'ai, ni par moi-même, ni par perſone interpoſée, ni par aucun moïen que ce ſoit, rien doné ni promis, & je ne dois rien doner en vertu d'aucune promeſſe. Ainſi Dieu & ces Saints Evangiles me ſoient en aide. *Après cela, le Seigneur Archevêque, s'étant proſterné ſur le champ en toute humilité ſur le pavé, nous pria de lui impoſer la pénitence pour le commerce de cette infâme vénalité, que véritablement il n'avoit pas le premier introduit dans cette Egliſe: mais qu'il*

pardon de ſa faute, & renonce au Pontificat. Le Concile dépoſe enſuite les trois Concurrens, ou, pour parler le langage ultramontain, il déclare que leur élection au Pontificat étoit illégitime & nulle, c'eſt à dire qu'ils n'avoient jamais été de véritables Papes. Malgré cette interprétation du *Décret* de ce Concile, les Noms de *Benoît IX* & de *Gregoire VI* ſont reſtés dans toutes les Liſtes des Papes, & l'Egliſe les a toujours regardés come de vrais ſucceſſeurs de S. *Pierre*. On ne ſait point ce que *Silveſtre III* devint après ce Concile. *Gregoire VI* fut conduit en Allemagne; & le célèbre Moine *Hildebrand*, qui commence alors à paroître dans l'Hiſtoire, fut doné, malgré lui, pour compagnie à ce Pape, qui mourut dans ſon exil: mais on ignore dans quelle Ville, ou dans quel Monaſtère, & dans quel tems. Pour *Benoît IX*, on le verra reparoître en 1047. Après le Concile *Henri* marche à Rome, ſuivi de tous les Evêques, qui, s'aſſemblant au Vatican avec le Clergé & le Peuple de cette grande Ville, & qui, ne voiant, ou ne voulant voir perſone à Rome, ni même en Italie, digne d'occuper le Siége Apoſtolique, éliſent Pape *Swidger*, Evêque de Bamberg, perſonage illuſtre par ſa ſcience & ſa piété. Son humilité ſe refuſe au poids, dont on veut le charger: mais on le force de conſentir à ſon élection. Ce nouveau Pape eſt introniſé le jour de Noël, ſous le nom de *Clément II*; & ſur le champ il ſacre & courone Empereur *Henri II*. La Reine *Agnès* reçoit en même tems la Courone Impériale. Enſuite, aiant l'un & l'autre la Courone ſur la tête, ils vont avec le Pape au Palais de Latran, accompagnés de la foule du Peuple, qui, par ſes acclamations continuelles, témoigne la joie qu'il a de voir un Empereur.

1047.

Sur les inſtances réitérées d'*Henri*, *Clément* tient dans la Baſilique de Latran, ſans doute en préſence de ce Prince, & dans les premiers jours de Janvier, un Concile, qui fait les Décrets les plus rigoureux contre la Simonie, devenue alors un uſage commun & preſque général. Depuis longtems les Romains s'étoient fait une habitude de vendre leurs ſuffrages pour l'élection des Papes. *Henri* n'en étoit pas moins ſcandaliſé, que *Clément*. Pour remèdier à cet abus, on ne ſe contente pas, dans le Concile, de reconnoître le droit que l'Empereur avoit de confirmer le choix du Pape élu: mais,

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

gaite, l'aînée, fut femme de *Robert-Guiſeard*, en 1060. *Gaitelgrime*, la cadète, fut mariée, en premières noces, vers 1079, à *Jourdain I*, Prince de Capoue; & veuve, en 1090, elle prit pour ſecond époux *Hugue de Paida*, dont on ignore l'origine & le rang. *Le Pellegrino* ſoupçone que la *Nouvelle de Tancrède*, laquelle ſe lit dans *Boccace*, eſt, ſous des noms ſuppoſés, l'Hiſtoire de *Gaitelgrime* & d'*Hugue*.

Obſervons qu'en voïant *Gui*, come on l'a vu plus haut, qualifié *Duc de Sorrente*, on ne doit le regarder que come le *Vicaire* de ſon frère *Waimaire* & de ſon neveu *Giſulf*. C'eſt ainſi que dans la *Liſte des Dues de Gaïète*, on a vu quelques gens porter le titre de *Dues*, quoiqu'ils ne fuſſent que les *Vicaires* de *Richard I* & de *Jourdain I*, véritables Ducs de Gaïète.

GISULF II, dernier Prince ſouverain de Salerne, ſuccède en 1052 à ſon père *Waimaire IV*, qui l'avoit pris pour Collègue en 1042. Il recouvre, en 1074, le Duché d'Amalfi: mais il eſt dépouillé de tous ſes

Part. du T. III des *Hiſtoriens d'Italie*, dit dans l'Article de ce Pape, «Qu'il » fut le premier, » qui déclara l'Em» pereur *Henri III* » Hérétique, à » cauſe des *Inveſti*» *tures* ». Ce Prince n'avoit que 8 ans, lorſqu'*Etiène IX* mourut en 1058; & ce que l'on dit là ne paroit guère vraiſemblable. C'eſt pourtant un Auteur contemporain qui parle. Il nous apprend dans cet *Article* là même, qu'il vivoit du tems d'*Etiène*. Il faut donc entendre ce qu'il dit de quelque *Décret*, de quelque *Reſcrit*, qui déclaroit les Princes Laïcs Hérétiques par l'exercice du droit, qu'il leur conteſtoit, de doner l'*Inveſtiture* des Bénéfices Eccléſiaſtiques. *Henri III* aiant continué, lorſqu'il fut Majeur, de doner ces *Inveſtitures*, come ſes prédéceſſeurs avoient fait, ſe trouvoit avoir été déclaré d'avance Hérétique par *Etiène IX*. Ce que ce Pape avoit fait à cet égard, fut un premier coup porté par le Cardinal *Hildebrand* à la Cour de Germanie pendant une Minorité, pour cauſer à cette Cour des embaras, qui miſſent le Souverain, lorſqu'il ſeroit Majeur, dans le cas de faire des

ce qui ne ſert pas à confirmer ce qu'en publia le Duc *Guillaume*, & ce que les Hiſtoriens en ont dit d'après lui.

Come Prince, *Edouard* fut certainement ſans aucun mérite: mais d'ailleurs un grand fond de piété fut accompagné chés lui d'une bonté naturelle, dont il dona quelquefois des marques très extraordinaires. Les Pauvres l'éprouvèrent très charitable; & ſes libéralités enrichirent les Eccléſiaſtiques & les Moines, qui le firent honorer come Saint. Deux cens ans après ſa mort, *Alexandre III* le canoniſa. Depuis, *Innocent IV* ordona qu'on en célébrat la fête.

Mais il eſt difficile d'ajuſter avec la ſainteté, qu'on attribue à ce Roi, ſa conduite à l'égard de la Reine, ſa femme; conduite directement contraire à l'inſtitution du Mariage, & par là même à l'eſprit de la Religion. On a peine d'ailleurs à digérer ſes procédés à l'égard de la Reine ſa mère. J'ai dit, dans un autre endroit, qu'il n'avoit pu lui pardoner la Clauſe de ſon Contrat de mariage avec *Canut le Grand*, par laquelle *Alfred*, ſon frère germain, & lui s'étoient vus

n'avoit pas extirpée come il l'auroit du. Je lui preſcrivis donc cent ans de pénitence; & j'en fixai le rachat à certaine quantité d'argent pour chaque année.

Il eſt à préſumer que cet argent ſe devoit emploier, ſoit à des Aumônes, ſoit à d'autres Œuvres pies; car il ſeroit témèraire d'aſſuret que ce que l'on appèlle la *Taxe Apoſtolique* à la Pénitencerie de Rome, fut alors en uſage. En tout cas, il eût été, ce me ſemble, plus qu'indécent de mètre cette Taxe en jeu, lorſqu'on impoſoit une pénitence pour crime de Simonie.

Auſſitôt, continue le Cardinal, *étant entrés enſemble dans la grande Egliſe, nous montames au Jubé. Pour lors, en préſence du Peuple & du Clergé, aſſemblés en grand nombre, je fis jurer un de ſes Cleres, la main ſur les Evangiles, «Que l'Archevêque, » tant qu'il ſurvi» vroit, doneroit » fidèlement & fi» dèlement tous ſes » ſoins, & feroit » tous ſes efforts, » pour extirper, au» tant qu'il ſeroit » en lui (ſous pei» ne, s'il s'y refu» ſoit, de la con» fiſcation de tous » ſes biens), ces » deux Héréſies des » Nicolaïtes & des » Simoniaques; en » ſorte qu'il ne*

en conſidération de ce qu'*Henri*, *pour obéir aux Loix du Roi qui règne éternellement, ne vouloit point ſuivre celles que ſes prédéceſſeurs s'étoient preſcrites*; on ordone qu'*à l'avenir ce ne ſera qu'au gré de l'Empereur, que l'Egliſe de Rome ſera pourvue d'Evêque; & l'on défend que perſone abſolument, à moins d'être autoriſé par ce Prince, oſe élire un Evêque pour le Siége Apoſtolique* (1).

On prétend que, dans ce même Concile, la queſtion de la Preſſéance entre l'Archevêque de Ravenne, celui de Milan, & le Patriarche d'Aquilée, fut décidée en faveur du premier. Nous avons vu, que l'année précèdente, le Roi *Henri II* avoit déclaré l'Intrus *Widger* incapable de poſsèder l'Archevêché de Ravenne, ou tout autre Evêché. Depuis que ce Prince avoit reçu la Courone Impériale, il avoit fait choix, pour le Siége de Ravenne, d'*Humfred*, ſon Chancelier, que le Pape avoit ſacré. La déciſion de la Preſſéance en faveur de ce Prélat eſt prouvée par une Bulle de *Clément II*, que l'on produit; & cette Bulle, quoique la Date y manque, n'offre aucun caractère de ſuppoſition: mais, come elle eſt démentie par la ſuite des faits, elle ne prouve que l'habileté du Fauſſaire, qui l'a fabriquée (2). *Puricelli* (3) ſe croit en droit de la regarder come ſuppoſée, ſur ce qu'*Arnulf* & *Landulf l'Ancien*, Hiſtoriens Milanois, qui vivoient alors, n'en parlent point; & ſur ce qu'ils nous font voir en poſſeſſion de la Preſſéance le même Archevêque de Milan, qui fut préſent au Concile de cette année. *Landulf*, en parlant d'un Concile tenu par *Léon IX*, ou celui de 1049, ou celui de 1050, dit que les Archevêques de Milan & de Ravenne ſe diſputèrent la première place après le Pape; & que, « par la faveur de Dieu, l'Egliſe de » S. *Ambroiſe* la dut à la fermeté de *Gui de Vélate*; qu'au » tems qu'il écrivoit, elle la conſervoit; & qu'elle devoit la

(1) *Et quoniam ipſe* (Henricus II) *anteriorum tenere regulam noluit, ut æterni Regis præcepta obſervaret, hoc ſibi non ingrata divina diſpenſatio contulit,... ut videlicet ad ejus nutum ſancta Romana Eccleſia nunc ordinetur, ac præter ejus autoritatem Apoſtolicæ Sedis nemo prorſus eligat Sacerdotem.* Pierre de Damien *Opuſcule XXXVI.* C'eſt par cet Ecrivain ſeul que nous connoiſſons ce Concile. Les *Actes* n'en exiſtent plus; ou s'ils exiſtent, il n'eſt pas permis de les voir. Depuis les entrepriſes de *Gregoire VII*, il fut de l'intérêt de la Cour de Rome de ſupprimer ces *Actes*; ou du moins de les cacher ſi bien, qu'on ne pût pas en avoir connoiſſance.

(2) Cette *Bulle* eſt rapportée par le *Roſſi*, L. V de l'*Hiſt. de Ravenne*, & par *Ughelli*, T. II, aux *Archevêq. de Ravenne.*

(3) *Monum. Baſil. Ambroſ.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Etats en 1077, par le Duc *Robert*, ſon beau-frère. Le Pape *Gregoire VII* lui done alors le Gouvernement de la Campanie Romaine. Le tems de ſa mort n'eſt pas connu.

De même que ſon Père, il prit, en 1042, le titre de *Prince de Pouille, de Calabre, & de Sicile.*

Il n'eut point d'Enfans de ſa femme *Gemme.*

Son frère, le Prince *Jean III*, avoit laiſſé trois Fils, *Jourdain, Waimaire* & *Pandulf*, auxquels *Robert-Guiſcard* permit de jouir des apanages, qu'ils avoient eus de leur aieul *Waimaire IV*, ou de leur oncle *Giſulf II. Jourdain* vivoit encore en 1137. Il paroît que ces trois Frères n'eurent point de poſtérité.

Gui, frère de *Waimaire IV* & Duc de Sorrente, eut un fils, appellé *Waimaire*, lequel fut père d'un autre *Waimaire*, & d'une Fille, qui vivoient l'un & l'autre en 1124 & 1126. Ce dernier *Waimaire* n'eut point d'Enfans. Sa Sœur fut mère de *Landulf de Beragiano*, qui peut être le Chef d'une Maiſon, iſ-

PAPES.

faites, dont on profiteroit pour conduire à ſa fin le projet, qui va ſe développer & s'exécuter dans cette *Epoque.*

BENOIT X,

Faux Pape,

depuis peu de tems Evêque de Véletri, eſt élu Pape tumultuairement, puis intronisé d'une manière encore plus irrégulière, en Avril 1058. Il abdique volontairement en Janvier 1059.

On le nome communément Jean Mincius: *mais il eſt appellé* Jean Zénon *dans un Mſſ de S.* Victor *à Paris, cité par* Papire Maſſon *dans ſon* Hiſtoire des Papes.

Suivant *Léon d'Oſtie*, ce furent *Gregoire* & *Albéric*, Comtes de Tuſculum, & *Girard*, Comte de Galeria, qui le firent élire.

La Liſte, *annoncée dans l'Article précédent, dit qu'il étoit Romain & que ſon Père s'appelloit* Gui.

Ce Faux Pape fut chaſſé, *c'eſt la même* Liſte *qui parle*, & dépoſé de ſon *Papat* par l'Archidiacre, qu'on nomoit *Hildebrand*; parceque lorſque le ſuſdit Pape *Etiène* quita ce monde pour aller à *Jéſus-Chriſt*, cet Archidiacre n'étoit pas à Rome; que, par ordre des Evêques & des Cardinaux, il étoit allé hors

PRINCES contemporains.

exclus de la Couronne. Dès qu'il eut en main l'autorité ſouveraine, il lui fit ſentir ſon reſſentiment d'une manière indigne d'un Fils. Elle faiſoit ſa réſidence à Wincheſter, & gardoit ſes tréſors dans cette Ville. Il s'y tranſporta tout à coup; &, ſans marquer pour ſa Mère la moindre conſidération, il la dépouilla de tout ce qu'elle avoit; & la réduiſit, veuve de deux Rois, mère de deux autres, fille, ſœur & tante de Ducs de Normandie, à ſubſiſter le reſte de ſes jours avec une très modique penſion.

Le ſeul bien, qu'il fit à ſes Peuples, fut la rédaction en un ſeul corps des Loix Weſt-Saxones, Merciènes, & Danoiſes, qui s'obſervoient ſéparément dans le Weſſex, dans la Mercie, & dans le Northumberland. Il les rendit communes à tout le Roïaume. C'eſt de là, qu'elles furent appellées les *Loix d'Edouard*, pour les diſtinguer de celles que les Rois Normans firent dans la ſuite.

HARALD II,

peu de jours après la mort d'*Edouard III*, eſt, en 1066, élu Roi par le *Witena-Gémot*, c'eſt à dire par l'Aſſemblée générale; & ſacré, le lendemain de ſon élec-

SAVANS & Illuſtres.

„ *ſouffriroit pas* „ *qu'aucun Prêtre* „ *Diacre, ou Sou-* „ *diacre, aiant* „ *Femme, exerçât* „ *ſon Ordre; & qu'il* „ *proſcriroit abſo-* „ *lument tout com-* „ *merce de venalité* „ *pour l'adminiſ-* „ *tration des Sa-* „ *cremens de l'E-* „ *gliſe* „. *La plus grande partie du Peuple, non ſeulement de la Ville, mais auſſi de la Banlieue, duquel on dit que la multitude étoit innombrable, avoient déja prêté le même ſerment contre les* Nicolaïtes *& les* Simoniaques.

Quand tout cela fut fait, les Légats, en ſe conformant aux ſentimens des Pères, & ſuivant un Conſeil qu'avoit autrefois donné *Fulbert*, Evêque de Chartre, réglèrent que les Clercs, après l'impoſition de la Pénitence, ſeroient reconciliés pendant la Meſſe; & qu'auparavant ils liroient devant l'Autel ce Formulaire, auquel *Pierre de Damien* a mis le nom d'un des Clercs, qui le lut.

Je Ariald, *Diacre de la Chapelle de l'Archevêque de Milan, fais profeſſion par cet Ecrit, ſigné de ma main, de tenir la Foi, que les ſept très ſaints Conciles ont confirmée par l'autorité évangélique & apoſtolique, & que les bienheureux Pontifes Romains ont*

» conſerver toujours (1) ». *Arnulf* dit « Que le même Arche-» vêque *Gui de Vélate* fut très bien reçu de *Nicolas II*, & » qu'il fut aſſis à la droite de ce Pape, dans le Concile qu'il » tint alors », peut-être en 1059 (2). On ſait auſſi par *Bennon*, Evêque d'Albe de Montferrat, qui vivoit ſous *Henri III*, fils d'*Henri II*, « Que le Roi, lorſqu'il va recevoir la Cou-» rone Impériale, eſt ſoûtenu d'un côté par le Pape, & de » l'autre par l'Archevêque de Milan (3). Enſorte qu'il reſte pour conſtant que la Preſſéance fut aſſurée à l'Egliſe de S. *Ambroiſe*, à laquelle elle devoit appartenir de droit, come je l'ai dit à la fin de l'*Epoque* précèdente.

Henri II ne fait point à Rome d'autres Actes de ſon autorité, que l'expédition de quelques *Diplômes*. Nous en avons un du 3 de Janvier, en faveur du Monaſtère de S. *Pierre* de Pérouſe (4). Mais nous apprenons d'un autre, qu'il étoit hors de Rome le 1 de Janvier. Cet *Acte*, qui concerne l'Abbaïe de Caſaure, eſt fait ce jour-là dans la Ville de Colonne (5). C'eſt la première fois que je trouve en mon chemin cette Ville, d'où la *Maiſon Colonne* a reçu ſon nom. En quitant Rome, *Henri* va prendre quelques Châteaux, qui s'étoient révoltés, & qui devoient être du Domaine de l'Egliſe. Il s'achemine enſuite, accompagné du Pape, vers le Mont-Caſſin. Il étoit à Capoue le 3 de Février, jour auquel il y ſigne une Confirmation de tous les Droits & de tous les Biens du Monaſtère du Mont-Caſſin. L'Original du *Diplôme* exiſte encore. Il y pend un Sceau d'or (6). Soit que *Waimaire IV*, Prince de Salerne, qui s'étoit fait doner par l'Empereur *Conrad* la Principauté de Capoue, ne fût pas bien venu d'*Henri*; ſoit que *Pandulf V*, fils de *Pandulf IV*, ci-devant Prince de cette Ville, eut beaucoup de crédit auprès du nouvel Empereur; *Henri* traite lui-même avec *Waimaire*, & l'oblige de cèder à *Pandulf V* la Principauté de Capoue, & de recevoir une groſſe ſomme par forme de dédomagement. *Rainulf*, Comte d'Averſe, & *Drogon*, Comte de Pouille, ou

(1) *Deo annuente, Eccleſia Ambroſiana per* Guidonem *ſedem ipſam viriliter devteit, & religioſe hodie & ſemper tenebit.* Liv. III de l'*Hiſt. de Mil.* Ch. 3.

(2) *Gui* fut reçu très bien *Ab Apoſtolico tunc* Nicolao, *cujus dextro poſitus eſt in præſenti Synodo latere.* Liv. III de l'*Hiſt. de Mil.* Chap. 13.

(3) *Eum ſuſtentat ex una parte Papæ Romanus, ex altera parte Archipontifex Ambroſianus.*

(4) Ce *Diplôme* eſt imprimé dans le *Bullaire* du *Mont-Caſſin*, T. I, Conſt. 90.

(5) V. *Chroniq. de Caſaure*, P. II, T. II, *Script. Italic.*

(6) Le P. *Gattola* l'a doné dans les *Addit.* au T. I de l'*Hiſt. du Mont-Caſſin.*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

fue par elle des Princes de Salerne.

Pandulf, Paldulf, ou *Ralduif*, autre frère de *Walmaire IV*, eut trois Fils, dont celui qui paroît avoir vécu le plus, peut être mort de 1138 à 1140. Enſorte que la Poſtérité maſculine du Prince *Jean II* fut entièrement éteinte vers cette dernière année.

Sigonius *place en cette année* (1069), dit *Muratori*, T. VI, p. 221, *un Concile tenu par le Pape* Alexandre II *à Salerne, auquel, outre un grand nombre d'Evêques & d'Abbés, ſe trouvèrent auſſi* Giſulf II, *Prince de cette Ville, le Duc* Robert Guiſcard, *& le Comte* Roger, *ſon frère. Mais il ne ſe tint point, cette année là, de Concile à Salerne, ſi le Monument, qui nous fait connoître cette ſainte Aſſemblée & qu'*Ughelli *rapporte, eſt vrai, come je n'en doute point. Le Pape y parle du Concile*, que nous avons, *dit-il*, célébré, la VIe. année de notre Pontificat, le jour des Calendes d'Août, à Melfe dans l'Egliſe du bienheureux *Pierre*, Prince des Apôtres ; laquelle eſt le Siége de la Ville ; & que, par amour pour la paix, ils avoient donné tous leur parole que, ſi le Pape étoit ſouſtrait à cette lumière, avant qu'*Hildebrand* fût de retour, ils ne s'ingéreroient pas de procéder à l'élection juſqu'à ce qu'il fût revenu dans la Ville. Come il étoit à Florence en Toſcane, il apprit la mort du Pape. Il prit avec lui l'Evêque de cette Ville, qui s'appelloit *Gérard* ; &, rentré dans Rome, il trouva que les choſes s'étoient paſſées, come il l'avoit appris. Il ſe mit donc à demander aux Evêques & aux Cardinaux, s'ils avoient bien obſervé la promeſſe, qu'ils avoient faite. Quelques-uns ne ſe défendirent pas, en diſant : *On n'a pas bien fait ; & ce qui s'eſt fait ne l'a pas été de notre avis.* Quelques autres dirent, pour défendre ce qu'ils avoient fait : *Il* (ce Pape) *eſt bon, ſage, humble, chaſte, doux ; & l'on voit en lui tout ce qui ſe trouve de bon dans les autres. C'eſt pourquoi nous avons fait avec confiance ce que nous avons fait.* Ils diſputèrent longtems contre lui ſur ce ſujet : mais, à cauſe de leur ſerment, ils ne purent veoir à bout de lui faire approuver ce qu'ils

tioo, par l'Archevêque d'York. Il meurt la même année.

Ce Prince, que ſon mérite, aidé de manœuvres adroites, avoit élevé ſur le Trône, ſongea d'autant plus à s'attirer l'affection de ſes Sujets par la ſuppreſſion d'une partie des Impôts & par l'exacte adminiſtration de la Juſtice, que, d'une part ſon frère *Toſton*, devenu, par la perte du Comté de Northumberland, ennemi de l'Angleterre, étant ſoutenu du Roi de Norwège, & de l'autre *Guillaume*, Duc de Normandie, ſe préparoient à lui diſputer la Couronne. Il raſſembla le plus de Troupes, qu'il put, & ſe tint prêt à ſe défendre : Mais, après l'Equinoxe d'Automne, perſuadé que le Duc de Normandie remètroit ſon expédition au printems, il licencia ſon Armée. Il vouloit épargner à ſes Sujets ce qu'il leur en coûtoit pour l'entretenir. A peine elle commençoit à ſe ſéparer, que le Roi de Norwège & *Toſton* entrèrent dans la Thyne avec 300 Voiles, ravagèrent les frontières du *Northumberland*, & s'emparèrent d'Yorck. *Harald*, ſurpris, réunit en hâte ſon Armée ; marche aux Enne-

expoſée dans la prédication publique de la plus manifeſte vérité. J'anathématiſe auſſi généralement toutes les Héréſies, qui s'élevent contre la Sainte, Catholique & Apoſtolique Egliſe : mais, ſpécialement & nomément, l'Héréſie Simoniaque qui s'efforce d'introduire, dans cette même Egliſe, la maudite vénalité des Ordres Sacrés, & des Offices ; & de même auſſi l'abominable Héréſie des Nicolaïtes, *dont l'impudence oſe crier de toutes parts* (a), *que les Miniſtres des ſacrés Autels doivent & peuvent, ainſi que les Laïcs, ſans bleſſer aucune Loi* (licenter), *ſe ſervir de Femmes* (Conjugibus). *Ainſi parceque, dans ce tems, ces deux Héréſies des* Simoniaques *& des* Nicolaïtes *perſécutent & attaquent violemment l'Egliſe de Dieu, je prononce que tous les* Simoniaques *& les* Nicolaïtes, *les Auteurs de leurs Dogmes, & leurs Sectateurs ſont dignes d'un éternel Anathème ; & je le jure par la ſainte & conſubſtantielle Trinité.*

Come le nom d'*Arialdo* ſe trouve à la tête de cette

(a) J'uſe d'une Périphraſe ſupportable, pour rendre cette Phraſe de l'Original : *Quæ impudenter latrat.*

pluſtôt de Venoſe & d'Aſcoli, viènent trouver l'Empereur dans cette Ville; lui font préſent de chevaux & de beaucoup d'argent; & reçoivent de lui l'Inveſtiture de tous leurs Etats. *Henri* ſe rend enſuite à Bènevent, où l'on refuſe de le recevoir. Les Habitans craignoient qu'il ne les voulût punir de ce qu'ils avoient inſulté ſa Belle-mère, lorſqu'elle avoit paſſé par leur Ville en revenant d'un pèlerinage au Mont-Gargan. L'Empereur, dont les troupes avoient déja repris le chemin de l'Allemagne, & qui n'avoit guère avec lui que ſa Garde, ne pouvant aſſiéger Bènevent, en fait excommunier les habitans par le Pape, qui l'accompagnoit toujours, & qui le ſuit à Ravenne, où l'Impératrice *Agnès* accouche d'une Fille. *Henri* ſe remet enſuite en chemin pour la Lombardie; & le Pape le ſuit. Ils paſſent enſemble à Mantoue les fêtes de Pâque, dont le Dimanche êtoit le 19 d'Avril. *Henri* tombe enſuite malade dangereuſement. Il eſt à peine rétabli, qu'il fait venir de Parme le Corps de *Gui*, Abbé de la Pompoſa, mort en odeur de ſainteté l'année précèdente. Il l'avoit extrêmement eſtimé durant ſa vie; &, depuis ſa mort, il le regardoit apparemment come un puiſſant interceſſeur auprès de Dieu. Cette opinion devoit s'être affermie dans ſon eſprit par le grand nombre de Miracles, que l'on diſoit s'opérer tous les jours au tombeau de ce ſaint Abbé, dont il emporta le Corps en Allemagne.

Vers ce tems *Albert*, Vicomte de Mantoue, c'eſt à dire Vicaire en cette Ville du Duc & Marquis *Boniface*, fait préſent à l'Empereur de cent Chevaux & de deux cens Autours. Peut-être y en avoit-il moins. *Donizon*, qui raconte ce fait, n'eſt pas un Hiſtorien exact juſqu'au ſcrupule. Quoi qu'il en ſoit, l'Empereur & l'Impératrice ſont très étonés d'un préſent ſi conſidérable. Ils en conçoivent de plus en plus quelle devoit être la puiſſance du Marquis *Boniface*, puiſqu'il avoit des Officiers en êtat d'être auſſi magnifiques. L'Empereur veut retenir *Albert* à ſa table: mais ce Vicomte s'en excuſe, ſur ce qu'il n'avoit jamais oſé manger à celle de *Boniface* ſon Seigneur; &, par la permiſſion du Marquis, *Albert* a l'honeur de dîner avec l'Empereur, qui lui fait un riche préſent de Fourures précieuſes, dont l'uſage êtoit alors très commun en Italie. *Albert*, afin que *Boniface* ne lui ſache point mauvais gré de ce qui s'êtoit paſſé, lui done toutes ces Fourures, avec un cuir de Cerf rempli de Pièces d'argent. Nous appre-

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

ge de l'Evêché de la même Ville. *Les Princes, nommés ci-deſſus furent préſens à ce Concile. Le 1 d'Août 1067, la ſixième année du Pontificat d'*Alexandre II *couroit, ſi ce Pape comtoit les années du jour de ſon intronisation ; & c'eſt à Melfe, & non pas à Salerne, qu'il dit que ſe tint ce Concile.*

PRINCES
de Capoue
PANDULF IV & PANDULF V
rétablis,

On a vu, dans l'*Epoque* précédente, de quelle manière ces Princes avoient recouvré leurs Etats en 1026. Ils les perdent une ſeconde fois en 1038, pour les recouvrer encore en 1047.

Au commencement de cette *Epoque*, je dis ſous l'année 1027, que, peu de tems après s'être rendu maître de Naple, *Pandulf IV* s'empara des biens du Mont-Caſſin, dont il dona la plus grande partie aux Normans ; & qu'il fit Gouverneur du reſte *Todin*, qui maltraita les Moines au point, qu'ils ſe mirent tous en chemin pour

PAPES.

avoient fait. Et, come il avoit pour lui la plus grande partie des Clercs & des Laïcs, ils chaſserent & dépoſèrent de ſon *Pape* le ſuſdit *Benoît* ; & ils élurent ainſi Pape *Gérard*, Evêque de Florence, qu'ils nomèrent *Nicolas*, lequel étoit *Savoïard* ; ce qu'on appelle auſſi *Bourguignon.*

Les Articles *de la* Liſte des Papes, *qui m'a fourni ceci, ſont épars dans la II Part. du T. III des* Hiſtor. d'It. *& portent en tête :* Ex altero codice Vaticano, *pour les diſtinguer d'autres* Articles, *à la tête deſquels on lit :* Ex codice Vaticano, *& que l'on attribue ſans aucun fondement, à ce qu'il me paroît*, à Pandulf de Piſe, *de qui nous avons les* Vies *de quelques Papes. Ces deux* Liſtes *ſont différentes d'un* Catalogue des Papes, *publié par* Eccard, *duquel on trouve auſſi quelques* Articles *emploïés dans le même Recueil.*

J'ignore quelle eſpece d'autorité ces ſortes de Liſtes *doivent avoir. J'ai ſeulement lu dans plus d'un endroit que les* Notaires de l'Egliſe de Rome *tenoient des Regiſtres de l'Election des Papes, à laquelle ils ajoutoient la durée, par ans, mois & jours, de leur Pontificat, y joignant quelquefois*

PRINCES contemporains.

mis avec tant de promtitude, que, les rencontrant près d'Yorck, il leur livre une bataille, & remporte la victoire. Le Roi de Norwége & *Toſton* reſtent ſur le champ de bataille ; & le butin eſt immenſe : mais *Harald* le garde tout, ſans en faire part à ſes troupes, come c'étoit la coûtume. Apparemment, il comtoit s'en ſervir à les païer : mais elles furent ſi mécontentes, qu'il en déſerta beaucoup.

Le Duc *Guillaume* cependant avoit fait ſes préparatifs. Les Etats de Normandie aïant refuſé de lui doner aucun ſubſide pour l'aider à s'emparer du Trône d'Angleterre, qu'il publioit lui devoir appartenir ; quelques Princes de ſes voiſins & quelques riches Particuliers lui fournirent tout ce qu'une auſſi grande entrepriſe demandoit. A la juſtice, qui manquoit à cette entrepriſe, il ſubſtitua l'approbation du Pape *Alexandre II*, qui la lui dona par une *Bulle* d'Inveſtiture du Roïaume d'Angleterre, accompagnée d'un Anneau d'or & d'une Banière bénite.

Je dis ailleurs qu'en 1079, *Grégoire VII* demanda, par ſes Légats, à *Guillaume* le ſerment de fidélité

SAVANS & Illuſtres.

Formule de ſerment, le Cardinal *Baronius* (*Annal.* an. 1076) s'eſt imaginé qu'il étoit là queſtion du ſaint Diacre *Ariald*, dont il ſera beaucoup parlé dans cette *Epoque*. *Conſtantin Gaëtani*, Abbé dans l'Ordre de S. *Benoît*, auquel on doit l'Edition, qui fut faite à Rome en 1615, des *Œuvres de Pierre de Damien*, eſt, dans ſes *Notes marginales* ſur la *Relation* dont je done ici l'extrait, du même ſentiment que *Baronius. Mais je ne ſuis nullement de leur avis*, dit *Puricelli* dans ſon Ouvrage *des SS. Martirs* Ariald, Alciat, & Herlembald Cotta, *Milanois*, Liv. IV, Ch. 10, p. 202. *Car cet* Ariald, *nomé au commencement de cette Formule, ne la dreſſa pas moins pour lui, que pour les autres Clercs, qui tous avoient alors beſoin d'être reconciliés à l'Egliſe.* Le Diacre *Ariald*, l'adverſaire le plus zélé que les *Simoniaques* & les *Nicolaïtes* euſſent, n'étoit point dans ce cas. Il avoit même fait exprès le voïage de Rome pour exciter le zèle de *Nicolas II* contre ces Hérétiques. L'inattention de *Baronius*, qui rend comte très au long de tout ce que ce Diacre fit, des

nons du moins de ce fait que les *Comtes* avoient dans leurs Cités des Vicaires ou Lieutenans, qui prenoient le titre de *Vicomtes*; nom devenu dès lors & par la ſuite celui de différentes Familles nobles, appellées en Italien *Viſcomti*. Le préſent d'*Albert* fait concevoir à l'Empereur de nouveaux ſoupçons au ſujet de la trop grande puiſſance de *Boniface*, & ne lui laiſſe voir en lui qu'un Vaſſal dangereux, & capable, s'il l'entreprend, de lui ravir quelque jour le Roïaume d'Italie & l'Empire. En conſéquence, il prend la réſolution de l'engager à ſe tranſporter à ſa Cour en Allemagne. Mais, *Boniface*, encore plus habile que riche & puiſſant, évente le piége; &, quelques propoſitions qui lui ſoient faites, quelques Dignités qui lui ſoient promiſes, il eſt impoſſible de lui perſuader de quitter l'Italie. L'Empereur ſe réſout donc de le faire arrêter: mais ce n'étoit pas une choſe, qu'on pût tenter d'exécuter à force ouverte. *Boniface* avoit dans Mantoue plus de gens à ſes ordres, qu'*Henri* n'avoit de Troupes. Il faut recourir à l'adreſſe. *Henri* mande *Boniface* au Palais, comme aiant à le conſulter en ſecret ſur des Affaires très importantes. Il ordone en même tems que les Gardes le laiſſent entrer ſeul; qu'on le conduiſe juſqu'au fond de ſon appartement; & qu'on veille à ce qu'il ne puiſſe pas reſſortir. Il cache auſſi quelques Soldats en différens endroits de l'appartement & du Palais, & fait en ſecret les arrangemens néceſſaires pour partir dès que ſes gens auront arrêté le Marquis. *Boniface*, que les inſtances faites auprès de lui pour l'engager de paſſer en Allemagne, quelques paroles indiſcrètes de l'Impératrice, & des témoignages d'envie marqués ſur les viſages des Courtiſans à l'occaſion du préſent d'*Albert*, avoient averti de pourvoir à ſa ſureté, n'avoit pas oublié de prendre les meſures convenables. Il ne témoignoit aucune inquiétude, parcequ'il n'étoit pas moins bien gardé que l'Empereur, au moïen du grand nombre de Domeſtiques, qui rempliſſoient ſa maiſon, & de Soldats qu'il avoit diſtribués dans la Ville. Il ne fait donc aucune difficulté d'obéir ſur le champ à l'ordre d'aller trouver l'Empereur, & ſe fait accompagner par quelques-uns de ſes Officiers les plus affidés, qui portoient des armes ſous leurs habits; & d'autres ont ordre de le ſuivre ſans affectation, & de ſe rendre par différens chemins aux portes du Palais. Il entre ſeul, ſuivant l'ordre que les Gardes en avoient. Sa ſuite cependant s'étoit groſſie; &, com-

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

en aller porter leurs plaintes à l'Empereur. Cette démarche des Moines, m'a paru ne pouvoir être fondée que ſur ce que l'Empereur étoit encore en Italie ; c'eſt pourquoi je place en 1027, ce fait, que *Muratori* rapporte ſous l'année 1030 : mais en faiſant entendre par cette expreſſion, *circa queſti tempi*, que le tems précis n'en eſt pas connu. J'ai d'ailleurs pour moi, la ſuite des faits. *Sergius III*, Duc de Naple, comme on l'a vu dans l'*Epoque* précédente, avoit fait homage à l'Empereur *Henri I.* On ne doit pas douter qu'il n'eût renouvellé le même homage à *Conrad I*, lorſque ce Prince alla, cette année 1027, dans la Campanie. Obligé par des troubles qui s'élevoient dans le Roiaume de Germanie, de reprendre très promtement le chemin des Alpes, cet Empereur ne put pas reſter en Italie auſſi longtems que la ſituation des affaires l'auroit pu demander. *Pandulf*, bien informé de ce qui ſe paſſoit, choiſit, pour ſe venger du Duc de Naple, le tems que l'Empereur s'acheminoit vers l'Alle-

PAPES.

des particularités touchant leur perſone & leurs actions. La Liſte, *dont je viens de traduire un* Article, *eſt tirée de ces ſortes de Regiſtres : mais il paroît, par la différente manière dont les* Articles, *même du même tems, ſont conçus, que le Compilateur les a pris dans différens Regiſtres, & n'a fait que copier partout ce qui convenoit le mieux à ſon plan. Je ne hazarde point à ce ſujet une conjecture. Les Auteurs des* Articles *ſont ſouvent entendre qu'ils écrivoient dans le tems que les choſes ſe paſſoient. C'eſt ce qui donc néceſſairement à cette* Liſte *une ſorte d'autorité : mais les extraits, qu'on en a fait imprimer, ne ſuffiſent pas pour fixer juſqu'où cette autorité peut s'étendre. Il faudroit pour y parvenir, examiner le Manuſcrit même, & le lire entier avec beaucoup d'attention. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les* Articles *de la* Liſte *dont il s'agit ici, ſont l'ouvrage de contemporains, ſinon tous, au moins la plus grande partie, & que ce qu'ils portent quelquefois de particulier mérite une attention ſingulière. Tout ceci va trouver ſon application.*

*Que l'on conſère l'*Article *que j'ai traduit, avec ce que je dis ſous les années 1057 &*

PRINCES contemporains.

pour ſon Roiaume. Ce Pape ne pouvoit fonder cette étrange prétention que ſur la *Bulle* d'*Alexandre II*, laquelle ſans doute étoit ſon propre ouvrage, puiſque ſous le Pontificat de ce Pape, il avoit gouverné l'Egliſe & l'Etat en maître abſolu. La réponſe, que fit *Guillaume*, « Qu'il » n'avoit pas pro»mis ce ſerment», fait voir que le Cardinal *Hildebrand*, en vue d'étendre la puiſſance du Siége de Rome, avoit fait plus que *Guillaume* n'en demandoit au Pape *Alexandre II* ; & qu'au lieu d'un ſimple *Bref*, qui bénît ſon entrepriſe, il l'avoit gratifié d'une *Bulle d'Inveſtiture* d'un Roiaume, ſur lequel les Papes n'avoient aucun droit.

Guillaume partit de S. Valeri, dans le mois de Septembre 1066 ; & débarqua dans la Province de Suſſex à Pemſey. Pour s'aſſurer une retraite, il bâtit un Fort ; & renvoïa, dit-on, ou même brûla ſa Flote, afin d'ôter à ſes troupes l'eſpérance de retourner en Normandie.

S'étant enſuite avancé juſqu'auprès d'Haſtings, il répandit un *Manifeſte*, qui portoit, « Qu'il venoit en » Angleterre, 1°. » pour vanger la » mort du Prince

SAVANS & Illuſtres.

perſécutions qu'il eut à ſouffrir, & de ſon Martire, eſt très ſingulière ?

Retournons à ce que *Pierre de Damien* dit, après le *Serment*, qu'on vient de voir : *Voici quelle fut la pénitence des Clercs. Ceux qui, ſur la Taxe impoſée par un Réglement diabolique, n'avoient paié qu'une fois, de manière que la pluſpart d'entre eux ignoroit preſque que ce fût un péché, eurent une Pénitence de cinq ans, conſiſtante en ce qu'en toute ſaiſon, hiver & été, ils jeûneroient deux jours au pain & à l'eau, & que dans les deux Carêmes de l'année, celui qui précède Noël, & celui qui précède la ſainte Pâque, ils jeûneroient trois jours par ſemaine au pain & à l'eau. Quant à ceux qui, plus d'une fois, ont paié ladite taxe, leur pénitence eſt de ſept ans, & réglée à la même quantité de Jeûnes. Après les ſept ans, ils jeûneront le Vendredi, tant qu'ils vivront. Pour ceux qui peuvent difficilement ſupporter le jeûne, ils en pourront racheter un jour par ſemaine, en récitant avec attention un Pſeautier, ou la moitié accompagnée de cinquante Pénitences* (coups de Diſcipline) *; ou bien en nourriſſant un Pauvre, lui lavant les*

cevant quelques ſoupçons du refus que les Gardes faiſoient de laiſſer entrer qui que ce fût après le Marquis, force les portes, & marche ſur ſes pas à l'appartement de l'Empereur, qui s'étonant de le voir paroître accompagné de tant de monde, & craignant que, ſes ruſes aiant été découvertes, ſa Garde n'ait été taillée en pièces, ne ſait à quoi ſe réſoudre. Come cependant il n'avoit pas aſſés de monde dans le Palais, & que la ſuite du Marquis, ſe tenant dans les bornes du reſpect, ne paroiſſoit avoir aucun deſſein; il prend le parti de feindre, fait au Marquis l'accueil le plus gracieux; &, témoignant quelque ſurpriſe de voir avec lui tant de monde, il lui dit qu'il auroit voulu l'entretenir ſeul de quelques Affaires de la plus grande importance. *Boniface*, feignant à ſon tour de n'avoir point pénètré les mauvais deſſeins de l'Empereur, ſe plaint modeſtement « de ce qu'étant, avec ſon » cortége ordinaire, uniquement venu pour le ſervice de Sa » Majeſté, les Gardes, par une nouveauté qui l'avoit du » ſurprendre, avoient, contre la coûtume, refuſé de laiſſer » entrer ſa ſuite. Il ajoute que ce procédé l'avoit inquiété » pour l'Empereur même; que, come on ſavoit combien lui-mê- » me & tous ceux de ſa dépendance avoient d'affection pour » ſa Perſone ſacrée, il avoit craint qu'on ne machinât contre » elle quelque choſe dans le Palais; & qu'on n'eût empêché » les ſiens d'entrer, que pour le mètre lui-même hors d'état » de ſecourir l'Empereur; que cette crainte l'avoit d'autant » plus frapé, qu'il avoit ce jour-là même appris adroitement, » de quelques-uns des principaux Miniſtres de ſa Cour, que » l'on avoit de fortes raiſons de partir ſur le champ pour » l'Allemagne; qu'enfin cette crainte bien fondée l'aiant obligé » de ne pas ſouffrir qu'on retînt les ſiens hors du Palais, il » ſupplioit Sa Majeſté, de s'aſſurer s'il ne ſe faiſoit point » dans le Palais quelque ſourde pratique, & de comter ſur » l'offre qu'il lui faiſoit de le défendre en perſone avec toutes » ſes forces ». L'Empereur le remercie de l'avis; blâme l'imprudente indiſcrétion de ſes Miniſtres; & le tirant à part, colore d'une fauſſe confidence l'ordre que le Duc avoit reçu de ſa part de venir au Palais; lui recommande, avec tous les témoignages de la plus intime confiance, de continuer à veiller aux intérêts de l'Empire; & le congédie, en le comblant de careſſes. Cette tentative manquée jéte l'Empereur dans un embaras d'autant plus grand, qu'il conçoit que *Boniface* a

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

magne, & qu'il n'avoit pas à craindre qu'il rebroussât chemin. Les Normans l'aidèrent à prendre cette Ville. Il fut question de les récompenser, & *Pandulf IV* n'étoit pas homme à se dépouiller de quoi que ce fût en leur faveur. Il se hâta donc de s'emparer des Châteaux du Mont-Caffin, pour les leur donner. Il avoit à craindre que les Normans ne tournassent leurs armes contre lui, s'il ne se pressoit pas de les satisfaire.

Je rapporte sous l'année 1038, pourquoi l'Empereur *Conrad I* priva *Pandulf IV* & *Pandulf V* de la Principauté de Capoue ; & sous l'année 1047, coment l'Empereur *Henri II* la rendit à *Pandulf V*, qui fit revenir son Père.

WAIMAIRE, Prince de Salerne IVe. du nom, est fait Prince de Capoue, en 1038, par *Conrad I.* Il cesse, en 1047, de l'être, ou volontairement, ou par ordre d'*Henri II.*

PANDULF IV & PANDULF V, *encore rétablis*, règnent ensemble

PAPES.

1038, *du ſerment qu'Eriene IX exigea du Clergé & du Peuple Romain, de ne point, après ſa mort, élire d'autre Pape, que le Cardinal* Hildebrand *ne fût revenu d'Allemagne, où, du conſentement de tous, il étoit allé pour des Affaires importantes ; de la manière, dont ſe firent l'élection & la dépoſition de* Benoit X; *& des circonſtances de l'élection de* Nicolas II; *on ſera ſurpris de rencontrer des contradictions, qu'il eſt impoſſible de concilier. Les Auteurs, que je ſuis dans mon Texte & dans l'Article ſuivant, ſont* Léon d'Oſtie, Lambert d'Aſchaffembourg *& le* Cardinal d'Aragon. *Les deux premiers jouiſſent d'une très grande autorité: mais ils ne ſont rien moins qu'infaillibles. Léon a pu facilement être trompé par de faux rapports à l'égard des choſes arrivées de ſon tems, avant qu'il fût Cardinal-Evêque d'Oſtie. Il les écrivoit dans ſon Cloître du Mont-Caſſin, telles qu'on les conçoit dans le Monaſtère.* Lambert *écrivoit en Allemagne; & ſouvent il étoit aſſés mal informé, ſinon du fond, au moins des circonſtances de ce qui ſe paſſoit en Italie. Le* Cardinal d'Aragon, *qui vivoit dans le milieu du XIVe ſiècle, n'eſt par lui-même d'aucune autorité*

PRINCES contemporains.

» *Alfred*, frère d'» *Edouard III*; 2°. » pour rétablir *Ro*» *bert*, Archevê» que de Cantor» bery, que l'on a» voit, diſoit-il, in» juſtement chaſſé » de ſon Siége ; » 3°. pour offrir » du ſecours aux » Angiois contre » l'Uſurpateur *Ha*» *rald* ». En voiant que dans ce *Manifeſte* il ne dit pas un mot du droit, qu'il prétendoit avoir au Trône d'Angleterre par le don d'*Edouard III* ; on en doit conclure qu'il n'eut jamais pour le réclamer & le poſséder, aucun autre titre, que ſon ambition & ſon ſuccès. Lorſqu'il vit que les Anglois, en privant de leur Couronne l'Héritier préſomptif d'*Edouard III*, l'avoient tranſportée hors de la Famille Roiale, il voulut tenter s'il ne pouroit pas la devoir à quelque heureux caprice de la Fortune.

Ses Hiſtoriens diſent, « Qu'il en» voia des Ambaſ» ſadeurs à Londre » ſommer *Harald* » de lui céder le » Trône, & lui » reprocher la vio» lation de ſon ſer» ment : Qu'*Ha*» *rald* reçut très » mal ces Ambaſ» ſadeurs, & qu'il » fut prêt à les » maltraiter : Que, » pour prendre ſa » revanche, il en» voia des Am» baſſadeurs inſul-

SAVANS & Illuſtres.

pieds, & lui donant un Ecu. L'Archevêque a promis de plus, qu'il les enverroit tous faire leurs prières, ſoit à Rome (au Tombeau des Apôtres), *ſoit à Tours* (au Tombeau de S. *Martin*) ; *& lui-même il ſe diſpoſoit à partir pour le vénérable Tombeau de S.* Jaque, *lequel eſt en Eſpagne.*

Il eſt bien difficile, en voiant ceci, de s'empêcher de gémir ſur l'aveuglement de ces ſiècles barbares, où l'on preſcrivoit pour œuvre ſatisfactoire, les Pèlerinages au loin, c'eſt à dire ce que l'on pouvoit peut-être imaginer de plus contraire à l'eſprit de pénitence, qui doit être un eſprit de recueillement, lequel ne peut que très difficilement, ou peut-être en aucune manière ſubſiſter avec la diſſipation inſéparable des longs voiages. On pouroit être auſſi ſcandaliſé de voir preſcrite l'uſage de ce que l'on appelle *Diſcipline* ; uſage que de ſavans Médecins & des Théologiens ſages ont obſervé n'être pas moins dangereux pour la pureté des Mœurs que pour la ſanté du Corps.

Tous ces gens aiant été reconciliés ainſi, dit le Cardinal Légat, *on règla que la pluſpart ſeroient ſur le champ ren-*

pénètré ſon deſſein ; qu'il n'en a que plus d'appréhenſion que ce Marquis irrité ne cauſe quelque révolution en Italie ; & que la révolte de *Godefroi*, Duc de Lorraine, le rappellant en Allemagne, ne lui permètoit pas d'attendre une occaſion telle qu'il la ſouhaitoit, pour ſe mètre l'eſprit en repos, en s'aſſurant de la perſone de *Boniface*. Quelque tems après, il prend occaſion des conſeils même, qu'il en avoit reçus, pour imaginer une nouvelle ruſe ; & le fair prier, ſous prétexte apparemment d'être obligé d'emploïer ſa Garde ailleurs, de vouloir ſe charger de garder lui-même le Palais pendant la nuit. Il ſe flatoit, qu'aiant caché ſes Gardes en différens endroits des environs, il ſeroit facile, dans les ténébres, de prendre le Marquis. *Boniface*, qui ne veut fournir à l'Empereur aucun prétexte de le perſécuter, accepte la commiſſion. Il fait prendre les armes à beaucoup de ſes gens, aux uns pour monter avec lui la garde au Palais, aux autres pour aller occcuper ſecrètement différens poſtes, qui les mètroient à portée de le ſecourir au beſoin. L'heure venue, il ſe rend de cette manière au Palais. Un très gros fanal le précèdoit, & chacun de ſes Soldats portoit pluſieurs lumières au haut de ſa pique. Les lumières multipliées groſſiſſoient conſidérablement à la vue le nombre des Soldats, & produiſoient un jour aſſés grand pour découvrir aiſément les piéges qu'on lui pouvoit tendre. L'Empereur, averti de la manière dont *Boniface* venoit s'aquiter de ſa commiſſion, rougit de voir encore ſa ruſe preſſentie ; &, bien informé du grand nombre de Troupes que *Boniface* avoit dans la Ville, ſous prétexte d'y maintenir le bon ordre & de pouvoir la défendre en cas d'attaque imprévue, il eſt obligé de renoncer pour lors au projet d'abatre la puiſſance de ce Vaſſal, qui lui paroiſſoit ſi redoutable. Les progrès des armes du Duc de Lorraine l'obligent de partir promtement, en remerciant *Boniface* des magnificences avec leſquelles il l'avoit reçu. C'eſt après le 1 de Mai, qu'il ſort de Mantoue. Il avoit ce jour là créé Comte de Parme *Cadaloüs*, Evêque de cette Ville (1) ; & le 8 il fait expédier à Folerne un *Privilége* en faveur d'*Alberic*, Abbé de S. *Zénon* de Vérone (2). Il étoit le 11 à Trente, come le prou-

(1) Le *Diplôme* en eſt rapporté par *Ughelli*, T. II, aux Evêques de Parme.

(2) La Date eſt, *VIII Idus Maii, Anno Dominicæ Incarnationis MXLVII, Indict. XV, Anno autem Domni* Heinrici Tertii, *Ordinationis ejus XVIII*, Secundi *Imperatoris Primo. Actum Folerni.* Ce *Diplôme*, expédié par la Chancellerie d'Italie, qualifie *Henri* Empereur *II* du nom. Voïés *Antiquit. d'Ital. Differt. LXXII.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

depuis 1047, juſqu'au 20 de Février 1050, que *Pandulf IV* meurt âgé de 62 ans, étant né dans les premiers jours de 988.

Ce Prince avoit fait en différens tems beaucoup de mal aux Moines du Mont-Caſſin; & l'on ne s'étonera pas ſi, come on l'a vu dans l'*Epoque* précédente, aux *Princes de Capoue*, Article de *Pandulf Tête-de-fer*, *Léon d'Oſtie* a pris à tache d'ajuſter à *Pandulf IV* le conte ridicule de la Viſion d'un Anachorète, par laquelle on prétendoit avoir appris que *Pandulf Tête-de-fer* étoit damné.

Mais ſi les Moines du Mont-Caſſin avoient eu raiſon de ſe plaindre de *Pandulf IV*, il faut que les Moines de S. *Benoît* de Capoue euſſent eu ſujet d'en être contens. Il fut enterré dans leur Egliſe, d'où ſon *Epitaphe* a paſſé dans l'*Hiſtoire* des Princes Lombards du *Pellegrino*. *Son premier ſoin*, dit-elle, *fut de chercher le Roïaume de Dieu, qui ne l'abandona pas dans les ſoins, qu'il prit enſuite des Affaires du Monde. Aucun Home ne le ſurpaſſa dans la Science de la Guerre; aucun ne lui fut*

PAPES.

pour des faits du XIe ſiècle. Toute la grace, qu'on lui peut faire, c'eſt de croire qu'il n'avoit pas intention de tromper ſes Lecteurs. Les Vies des Papes, qui portent ſon nom, ſont compoſées de lambeaux épars, qu'il a recouſus come il l'entendoit. C'eſt en ce ſens qu'elles peuvent paſſer pour contemporaines, ou voiſines des tems. Mais ſes garants ne ſont jamais només nulle part. On ſait uniquement par l'eſpèce de Préface qui ſe trouve à la tête des anciens Mſſ. de ſon Ouvrage, qui ſe conſervent à Milan, qu'il l'avoit compoſé ſur divers Regiſtres, *ſur les* Livres de la Chambre Apoſtolique, *ſur d'autres* Livres *apparemment de même genre, & ſur diverſes* Chroniques. *Cette énonciation vague de ſes ſources, ne lui donne pas ſeulement un degré d'autorité de plus, que n'en a notre* Liſte *en queſtion.*

*Je laiſſerai donc mes Lecteurs faire la comparaiſon de ce qu'ils ont vu plus haut, avec ce que j'en dis aux endroits où je viens de renvoier; & je me contenterai de dire ici ce qui réſulte de l'*Article *de la* Liſte.

1° *La manière, dont il eſt conçu, fait ſuffiſamment ſentir que l'Ecrivain regardoit Be-*

PRINCES contemporains.

» ter *Guillaume*; » & que *Guillaume*, » les aiant écoutés » de ſang froid, » les congédia ſans » leur faire aucune » réponſe ». On ſent bien que ce n'eſt là qu'une ſuite de la fable, par laquelle on a prétendu, come je l'ai dit dans l'Article précédent, qu'*Harald* avoit juré ſur les Evangiles de ne point tenter de ſe faire Roi d'Angleterre.

Ce Prince, n'étant qu'à ſept milles des Normans, réſolut de leur livrer bataille, contre l'avis de *Gurth*, ſon frère, qui lui conſeilloit de les tenir en échec, ſans les combattre; parcequ'aiant à paſſer l'Hiver dans un païs étranger, ſans Places fortes & ſans vivres, il faloit néceſſairement que leur armée ſe détruiſit. *Harald*, comtant ſur le courage de ſes troupes animées par la victoire qu'elles venoient de remporter, & croiant que ſa gloire exigeoit qu'il ſe hâtat, ou de vaincre les Normans, ou de périr les armes à la main, rejeta le ſage conſeil de ſon Frère.

Guillaume, voïant la bataille inévitable, envoïa, diſent encore ſes Hiſtoriens, un Moine propoſer à *Harald* de choiſir l'une de ces quatre choſes; « 1° De lui céder

SAVANS & Illuſtres.

blis dans les fonctions de leurs Ordres: mais cependant ceux-là ſeuls, qui ſeroient reconnus ſavans dans les Lètres, chaſtes, & de mœurs honêtes & graves; & que les autres ſe contenteroient d'être, par la grace de Dieu, réunis à la Sainte Egliſe, d'où la faux d'une Sentence funeſte les avoit ci-devant ſéparés.

Je ne dois pas oublier de dire, que dans le cours de toute la *Lètre*, le Cardinal *Hildebrand* eſt traité par *Pierre de Damien* de *Votre Sainteté*.

L'Hiſtorien Milanois *Arnulf* rend conte de cette Légation dans les Chap. XII & XIII de ſon IIIe Liv. *Les troubles*, dit-il, *dont il eſt parlé ci-deſſus, furent cauſe qu'il vint ſouvent des Légats de Rome, ſavoir* Hildebrand, *de Moine devenu Cardinal-Archidiacre*, Pierre, *Evêque d'Oſtie*, Anſelme, *Evêque de Lucque, & pluſieurs autres, chacun à leur tour. S'ils avoient eu, en aſſemblant le Peuple, une attention ſuffiſante à ces paroles de l'Apôtre:* Si je cherchois encore à plaire aux Homes, je ne ſerois pas ſerviteur de *Jéſus-Chriſt* (Gal. I); *ils n'auroient ſans doute rien fait, qui ne fût à propos, pour eux-même & pour le Clergé. Toutefois ce* Pierre,

ve un autre *Diplôme* pour les Chanoines de Padoue (1). Il ſe rend enſuite à Spire; & dépoſe le Corps du S. Abbé *Gui* dans une des Egliſes de cette Ville. Il y paſſe les fêtes de la Pentecôte; & tient une Diète, dans laquelle il fait Duc de Carinthie & Marquis de Vérone le Comte *Welf III*, iſſu d'une très illuſtre Maiſon de Souabe, & Père de *Chunza*, c'eſt à dire *Cunégonde*, qu'on trouve être, vers ce tems, la première Femme du Marquis *Albert-Azzon II d'Eſte*.

Clément II avoit ſuivi l'Empereur en Allemagne. De retour en Italie au mois d'Octobre, il tombe malade & meurt dans le Monaſtère de S. *Thomas* d'Apoſelle, au Diocèſe de Ravenne. On accuſa *Benoît IX*, Pape dépoſé, de l'avoir fait empoiſoner (2). Son Corps eſt porté dans ſon Egliſe de Bamberg; & *Benoît*, par l'aide de ſa famille, toute puiſſante dans Rome, ſe met en poſſeſſion pour la troiſième fois du Pontificat, qu'il garde huit mois & dix jours. La plus ſaine partie des Romains, ne pouvant approuver ſon uſurpation, députe à l'Empereur pour lui faire part de la mort de *Clément*, & pour le prier de lui *nomer un Succeſſeur* (3). Les Députés ſe rendent à Palitz, où l'Empereur célèbroit les fêtes de Noël.

1048.

PAR un *Diplôme*, daté d'Ulm le 19 d'Avril, *Henri II* confirme les Priviléges du Monaſtère de S. *Pierre* de Bremide (4), & le 2 de Mai, fait expédier à Turgaw, un *Privilége* en faveur des Religieuſes de Ste *Julie* de Breſcia (5). L'Empereur aimoit cette Ville, ou cette Terre de Turgaw. Il y paſſe

(1) Il porte les mêmes *Dates* que le précèdent, au jour près. V. *ibid.* Diſſert. XVIII.

(2) *Loup Protoſpate* dit: *Menſe Junii* (il faut *Octobris*) *dictus Papa* Benedictus *per poculum veneno occidit Papam* Clementem. *Romuald de Salerne* dit la même choſe.

(3) *Ei ſucceſſorem poſtulantes*, dit *Lambert d'Aſchaffembourg* dans ſa *Chronique*.

(4) Ce *Diplôme* eſt dans la *Diſſert. LXX* des *Antiquit. d'Ital.* & ſa date eſt, *XIII Kalendas Maii, Anno Dominicæ Incarnationis MXLVIII, Indictione I, Anno autem Domni* Heinrici *Regis Tertii, Imperatoris* Secundi, *Ordinationis ejus XX, Regnantis quidem IX, Imperantis vero II. Actum in Ulmo.*

(5) Cet autre *Diplôme* ſe trouve dans le *Bullaire du Mont-Caſſin*, T. II, *Conſtit.* 91. La date eſt, *VI Nonas Maii*, & le reſte come au précèdent. Il faut remarquer que dans ces deux Dates, l'année du Couronement (*Ordinationis*) n'eſt pas d'accord avec celle énoncée dans la date du *Diplôme* en faveur d'*Albéric*, Abbé de S. *Zénon* de Vérone. Si le VIII des Ides (le 8) de Mai 1047, on comtoit l'année 18 du Couronement (*Ordinationis*), on ne pouvoit pas à cet égard conter l'Année XX le XIII des Calendes de Mai, ou le 19 d'Avril, & le VI des Nones, ou le 2 de Mai 1048. Tous les Diplômes d'*Henri II* offrent tant de fautes à ce même égard, que *Muratori*, T. VI, p. 251, convient qu'il s'eſt épargné le dégoût d'en revoir le calcul.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ſupérieur en prudence. L'Adverſité n'abaiſſa point ſon cœur & la Proſpérité ne l'éleva point; parce qu'il mêtoit toute ſon eſpérance dans le Seigneur. Sa parole étoit ſure. Il étoit ſincère, fidèle à ſes Amis, & doux pour ſes Sujets. Son abord étoit également facile pour le Citoien & pour l'Etranger. Perſone ne fut plus magnifique dans ſes dons. Il rabaiſſa les Superbes, qui s'élevoient trop; & favoriſa les Humbles, pour l'amour de Dieu. Ce Prince, ſi reſpectable, ſouffrit l'exil: mais Dieu le rétablit ſur le Trône. Il avoit toujours été bon; & s'appliquoit à devenir meilleur, lorſque la Mort, le perçant de ſon dard, en priva le Monde.

Quoique les Moines de S. *Benoît* de Capoue vantent, dans cette *Epitaphe*, la libéralité de *Pandulf IV*; *Geofroi de Malaterre* n'a pas laiſſé de l'accuſer d'avarice.

PANDULF V

&

LANDULF VIII

règnent enſemble depuis la mort de *Pandulf IV*, en Février 1050, juſque vers 1057, que *Pandulf V* meurt; & *Landulf VIII* commence d'être

noît X *come légitime Pape.*

2° *Les Evêques & les Cardinaux concoururent à l'élection de* Benoît.

3° *Ce fut à Rome qu'*Hildebrand *vint les retrouver, en amenant avec lui* Gerard, *Evêque de Florence.*

4° *Une partie des Evêques & des Cardinaux lui ſoûtinrent qu'ils avoient légitimement élu* Benoît; *& que* Benoît, *par ſes vertus, méritoit d'être Pape.* Hildebrand *ne leur oppoſa que leur ſerment de ne point élire de Pape en ſon abſence.*

5° Hildebrand, *en faiſant valoir ce ſerment, mit dans ſon parti la plus grande partie des Clercs & des Laïcs de Rome, qui n'examinèrent pas ſi les Evêques & les Cardinaux étoient réellement liés par ce ſerment indiſcret, & contraire à pluſieurs Canons de Conciles de Rome, par leſquels il étoit ordonné que, le troiſième jour après la mort d'un Pape, on procédât à l'élection de ſon ſucceſſeur.*

6° *Les Evêques & les Cardinaux furent forcés par* Hildebrand *& ſon Parti, de chaſſer & de dépoſer* Benoît.

7° *Ils élurent enſuite Pape* Gerard, *Evêque de Florence, qu'*Hildebrand *n'avoit amené que pour en faire un Pape.*

8° *L'élection de*

„ la Courone d'„ Angleterre, co„ me il s'y étoit „ engagé par ſer„ ment; 2° De „ s'en retourner „ lui-même en „ Normandie, à „ condition qu'„ *Harald* lui fe„ roit homage du „ Roiaume d'An„ gleterre; 3° De „ s'en remètre au „ Jugement du „ Pape; 4° De „ vider leur que„ rèle par un „ Combat ſingu„ lier „. Si ces propoſitions furent reellement faites, ce que j'ai peine à me perſuader; *Guillaume* vouloit qu'elles fuſſent rejettées; & gagner ſeulement un peu de tems pour entamer quelque intrigue. La première ne devoit pas même être faite. La ſeconde alloit à déshonorer *Harald*, qui, par ſon acceptation, ſe ſeroit fait Vaſſal d'un Souverain, ſon inférieur en Dignité. La troiſième ne pouvoit pas avoir lieu, puiſque le Pape avoit déja pris parti pour *Guillaume*. La quatrième, qui, ſuivant les mœurs de ce tems-là, paroît la plus honorable, étoit frauduleuſe. *Guillaume* n'auroit mis au jeu que ſa perſone; *Harald* y auroit mis ſa Courone avec ſa vie. Auſſi dit-on qu'il repondit, „ Que „ Dieu decideroit, „ le lendemain,

Evêque d'Oſtie, lorſqu'il vint à Milan, aiant aſſemblé dans cette Ville le Sinode de S. Ambroiſe (c'eſt à dire tout le Clergé du Diocèſe), *ne vit pas pluſtôt l'ordre de ſes illuſtres Clercs, leur maintien, la décence de leurs vêtemens, & ne ſe fut pluſtôt informé de la régularité de leurs mœurs, & de la manière dont chacun avoit ſon emploi; qu'il dit, en prenant à temoin la vérité, qu'il n'avoit jamais vu de pareil Clergé. Come cependant il étoit Romain* (c'eſt à dire membre du Clergé de Rome); *il voulut préſider au préjudice de l'Archevêque. C'eſt ce qui cauſa ſur le champ un tumulte parmi le Peuple, qui, ſi l'Archevêque, par humilité, n'eût pas cédé ce qui lui devoit appartenir, ſe ſeroit jeté ſur les Légats, non pour témoigner ſon attachement à* Gui: *mais pour défendre l'honneur de S.* Ambroiſe.

Ceux qui ſe ſont donné la peine de revoir les Mſſ. de l'Hiſtoire d'*Arnulf*, pour la Réimpreſſion qui s'en eſt faite à la tête de la IIe Part. du T. II des *Hiſt. d'Ital.* ont mis, come une *Note* générale, au deſſous de ce XIIe Chap. la *Lètre* entière de *Pierre de Damien* au Cardinal *Hildebrand*; & dans une *Note* par-

la fête de l'Aſcenſion; & c'eſt vraiſemblablement cette année, qu'il y fait, dans une Diète des Princes d'Italie, trois Loix qui ſe voient dans le *Code Lombard*; & dont la plus importante ſoûmet à la peine de mort tous ceux qui ſeront convaincus d'avoir fait mourir quelqu'un *par le Poiſon, & par d'autres genres de mort ſecrete* (1). *Ditmar* & d'autres Hiſtoriens aſſurent que le Poiſon étoit alors extrêmement commun en Italie.

On peut croire que c'eſt dans cette même Diète, & de concert avec les Princes Italiens, que l'Empereur choiſit pour Souverain Pontife *Poppon*, Evêque de Brixen, qui prend le nom de *Damaſe II*, & ſe rend à Rome au mois de Juillet, accompagné ſans doute de manière à forcer *Benoît* d'abandoner Rome & le Pontificat. On comte que le Saint Siége reſta vacant huit mois & dix jours; & cette longue vacance dut être l'effet des intrigues de *Benoît IX* à la Cour de l'Empereur, pour tâcher de lui faire approuver la hardieſſe qu'il avoit eue de ſe remètre de lui-même ſur la Chaire de S. *Pierre*. Quoi qu'il en ſoit, l'arrivée de *Damaſe* à Rome, au mois de Juillet, l'oblige d'en ſortir; & depuis on ne ſait pas ce qu'il devint. Le Cardinal *Bennon*, dans ſes invectives contre la Cour de Rome, dit de *Benoît IX* beaucoup plus de mal, qu'il n'en faloit dire; & le bon Cardinal *Pierre de Damien*, ſur la foi d'une de ces Révélations, alors ſi fort à la mode, plonge ce Pape en Enfer. Quelques Modernes ſe ſont efforcés de prouver, ſur d'anciens Monumens, que, par les exhortations de *Barthelmi*, Abbé de Grotta-ferrata, *Benoît* avoit enfin abdiqué de bone foi le Pontificat, peut-être même avant l'arrivée de *Damaſe*; & qu'aiant pris l'habit monaſtique, il avoit paſſé le reſte de ſa vie à Grotta-ferrata dans les exercices de la Pénitence: mais c'eſt quelque choſe de très incertain. Les Romains reçoivent *Damaſe* avec une joie, qui n'eſt pas de longue durée. Ce nouveau Pape meurt à Paleſtrine le vingt-troiſième jour de ſon Pontificat; & l'on attribue ſa mort au poiſon. On en ſoupçona même *Benoît IX*; ce qui dément ce que je viens d'en dire. Au mois de Décembre, l'Empereur tient à Worms une grande Diète d'Evêques & de Princes de ſes différens Etats. Les Députés des Romains y viènent de-

(1) *Veneficio, ac diverſo furtivæ mortis genere.* Paroles qui font dire à *Muratori, ibid.* p. 150: *Cioè non già con fatuchierie ma col veleno, e con altre maniere occulte: che queſta è la forza della parola* Venefícium.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Prince juſqu'en 1062, que *Richard I*, Comte d'Averſe, devient maître de Capoue, dont *Landulf VIII* fut le dernier Prince Lombard.

Camillo Pellegrino, dit *Muratori*, T. VI, p. 200, *croit que* Richard I, *Comte d'Averſe, fils du Norman* Aſclettin, *& non frère de* Robert Guiſcard, *come* Sigonius *& le P.* Pagi *l'ont imaginé, s'empara de la Principauté de Capoue en* 1058. *Il cite à ce ſujet* Léon d'Oſtie (*Chronique*, Liv. III, Ch. 16). *On lit auſſi, ſous la même année, dans la petite* Chronique d'Amalfi, *que* Richard *fut eréé* Prince de Capoue *avec* Jourdain, *ſon fils. Il eſt certain à la vérité qu'en* 1059, Richard *reçut de* Nicolas II *l'Inveſtiture de cette Principauté : mais il ne paroît pas qu'alors il en ait pris tout à fait poſſeſſion. Il faut donc ſavoir que, ſuivant le même* Léon d'Oſtie, Richard, *s'étant mis, il y avoit déja quelque tems, dans la tête d'avoir cette belle contrée, aſſiégea Capoue ; & bâtit autour trois* Baſtiles (ou *Châteaux de bois*). *Mais* Pandulf V, *enfermé dans la Place, l'engagea, par un préſent de*

PAPES.

Nicolas II, *fut, ſinon illégitime, du moins irrégulière, & nullement libre de la part d'une partie des Evêques & des Cardinaux.*

*Ces circonſtances ſont preſque toutes diamétralement oppoſées à celles des mêmes faits, leſquelles je rapporte aux endroits indiqués. Mais c'eſt un Auteur, écrivant à Rome même ce qui ſe paſſoit ſous ſes yeux, qui nous apprend celles que l'on vient de voir. Cette conſidération eſt d'une extrême force. Les Lecteurs tireront de la comparaiſon des unes & des autres les conſéquences, qu'ils trouveront néeeſſaires. Je ne leur puis offrir qu'un ſimple ſoupçon, que l'examen attentif de l'*Article *de la* Liſte *a fait naître dans mon eſprit.*

Le projet d'affranchir les Papes de la dépendance des Empereurs, avoit été formé par Etiène IX, *ſur les idées du Cardinal* Hildebrand. *Il importoit à l'exécution de ce projet, que les Papes, qui viendroient après* Etiène, *penſaſſent de même, & ſe laiſſaſſent conduire par* Hildebrand. *Ce Cardinal, obligé d'aller en Légation, eut ſoin d'engager ſes confrères, en cas qu'*Etiène *mourût en ſon abſence, à ne point élire de Pape, qu'il ne fût revenu.* Benoit X

PRINCES contemporains.

„ de la juſtice de „ leurs droits „.

La bataille ſe livra le 14 d'Octobre, & dura depuis le matin juſqu'à la nuit. Le courage fut égal de part & d'autre ; &, ſi *Guillaume* & les Normans montrèrent un peu plus de ſcience de la guerre, l'intrépide opiniatreté d'*Harald* & des Anglois ſuppléa de reſte à ce qu'ils purent faire de moins ſavant. La victoire eut ſans doute enfin été pour la ſupériorité du nombre, c'eſt à dire pour les Anglois, ſans une fleche, qui vint fraper *Harald* à la tête, & le renverſa mort. Les Anglois découragés ſe débandèrent. Les Normans les pourſuivirent ; & le carnage qu'ils en firent, fut ſi grand, que, ſi l'on s'en rapporte à quelques Hiſtoriens, il y en eut 60 mille de tués. Ce nombre eſt ſans doute extrêmement enflé. Six, ou quinze mille Normans reſtèrent ſur le champ de bataille.

Cette victoire ſuffit à *Guillaume* pour monter au Trône d'Angleterre.

Les Anglois perdirent dans *Harald* un Prince bon, doux, affable, généreux, & digne de la Couronne par toutes les qualités & les vertus, qui font véri-

SAVANS & Illuſtres.

ticullière ſur cet endroit du Texte d'*Arnulf*, ils ont dit : *ce que rapporte à ce ſujet* (de l'Archevêque qui cèda par humilité) *la* Lètre de Pierre de Damien *placée ci-deſſus, fait voir à qui cet honeur doit appartenir.* Cette *Note* eſt pour le moins équivoque. Elle fait ſoupçoner que ſur ce dont il s'agit, *Arnulf* eſt démenti par *Pierre de Damien* ; & cependant ce pieux Cardinal, dans l'endroit même de ſa *Lètre*, où l'intention des *Annotateurs* eſt de renvoier, dit la même choſe qu'*Arnulf* & fait, come on l'a vu, l'éloge de l'humilité de *Gui de Vilate*. Mais il s'offre à faire une remarque plus importante. La ſurpriſe & la colère du Peuple de Milan, dont *Pierre de Damien* a pris ſoin de nous inſtruire, vient de ce que les Légats du Pape s'arrogeoient le droit de préſider au Sinode de Milan. Il en faut conclure, que c'étoit une nouveauté. D'où, ſans attribuer à l'Egliſe de Milan un Privilége particulier, dont il n'eſt parle nulle part, je crois que, par une ſuite de conſéquences, il eſt clair qu'originairement les Légats des Papes ne préſidoient pas de droit aux Conciles particuliers, où l'on trouve qu'ils é-

mander un Succeſſeur à *Damaſe II*; &, de la part du Clergé & du Peuple de Rome, remplis d'eſtime pour les grandes qualités d'*Halinard*, Archevêque de Lion, ils ſupplient l'Empereur de le choiſir pour Souverain Pontife: mais ce Prélat informé de leur démarche, s'abſente de la Cour & de la Diète, juſqu'à ce qu'un autre ait été nomé Pape. Il eſt donc queſtion dans cette Diète de ſe déterminer ſur le choix d'un Sujet capable de bien remplir la Chaire de S. *Pierre*; & tous les ſuffrages ſe réuniſſent en faveur de *Brunon*, Evêque de Toul, que l'Empereur, dont il étoit proche parent, s'empreſſe de nomer Pape. *Brunon*, ſurpris & chagrin de ce choix, demande, pour ſe réſoudre, trois jours, après leſquels il fait, en pleine Diète, une confeſſion générale de toutes ſes fautes, pour montrer combien il étoit peu digne du Souverain Pontificat. Perſone ne change d'avis; & les Députés de Rome joignent leurs prières à celles de toute la Diète. *Brunon*, forcé de ſe charger d'un fardeau dont la peſanteur l'effraïoit, proteſte, « Qu'inſtruit de ce que les Canons ordonent, il ne ſe rend » qu'à condition que les ſuffrages libres du Clergé & du Peu» ple Romain l'éliront Pape ». Par cette Proteſtation très inutile, il marquoit du moins ſon attachement aux loix de la Diſcipline. On le revêt des marques de ſa nouvelle Dignité, c'eſt à dire de la Châpe de drap rouge, que les Papes ſeuls portoient alors. Enſuite, accompagné d'*Everard*, Archevêque de Trèves, & des Evêques *Hugue* d'Aſſiſe (1), l'un des Députés de Rome, *Adalbéron* de Metz, & *Thierri* de Verdun, il retourne dans ſon Diocèſe, pour prendre congé de ſes Oüailles, en célèbrant avec elles les Fêtes de Noël, de la Circonciſion & de l'Epiphanie.

1049.

APRE'S les premiers jours de Janvier, *Brunon* quite les marques de la Dignité Pontificale; ſe vêtit en Pélerin; & ſe met en chemin pour Rome, accompagné du Moine *Hildebrand*, dont il avoit fait la rencontre à Worms, & qu'il pa-

(1) Les Mſſ. de la Vie de *Léon IX*, par *Wibert*, Archidiacre de Toul, portent *Hugue*, Evêque de *Ciſe* (*de Ciſa Urbe*); & les anciènes Editions, *de Piſe* (*de Piſa Urbe*). Mais come D. *Mabillon* le remarque, on ne trouve dans les *Cartes* aucune Ville du nom de *Ciſe* en Italie; & l'Evêque de *Piſe* d'alors ne s'appelloit point *Hugue*. Ce Savant ſoupçone qu'il faut lire d'*Aſſiſe* (*de Aſſiſia Urbe*). *Hugue* Evêque de cette Ville vivoit en 1050, & fit cette même année la tranſlation du Corps de S. *Ruſin*. V. *Ital. Sacr.* T. I. *Evêq. d'Aſſiſe.*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souveraine en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

7000 *Ecus d'or, à ſe retirer.* Pandulf *aiant enſuite ceſſé de vivre, je ne ſais pas en quelle année, & ſon fils* Landulf VIII *aiant été ſon ſucceſſeur ;* Richard *vint de nouveau faire le ſiége de Capoue. Il preſſa tellement cette Ville, qu'il falut, cette année* (1062) *faire une Capitulation, par laquelle* Landulf *ſortit de la Ville, pour aller errer en différentes contrées ; & les Citoïens y reçurent* Richard *pour leur Prince : mais ils retinrent en leur pouvoir les Portes & les Tours.* Richard *diſſimula pour lors ; &, feignant d'être content, emploïa ſes armes à la conquête des autres Villes & des Châteaux. Trois mois lui ſuffirent pour s'en rendre maître. Il fit enſuite ſignifier aux Capouans, qu'ils euſſent à lui conſigner leurs Tours & leurs Portes ; &, ſur leur refus, il recommença le ſiége de la Ville, & le pouſſa vivement. Les Capouans envoïèrent leur Archevêque en Allemagne demander du ſecours au Roi* Henri III : *mais le Prélat n'en rapporta que des paroles ; ce qui força les Capouans de ſe ſoûmettre à ce que* Richard *exigeoit. Ce fut, come* Léon *fut élu par le Clergé & le Peuple, avec le concours des Evêques & des Cardinaux, pendant l'abſence d'*Hildebrand. *C'étoit, diſent ſes ennemis, un home ſans eſprit & ſans lètres : mais ſon élévation n'étoit pas l'ouvrage d'*Hildebrand : *il donna ſa confiance à d'autres ; & le Cardinal, à ſon retour, déſeſperant de pouvoir conduire un Pape, qui ne lui devoit rien, ſe fonda ſur la violation que ſes Confrères avoient faite d'un ſerment indiſeret, pour prétendre que l'élection de* Benoît *étoit illégitime & nulle. Il emploïa toute l'autorité, que la ſupériorité de ſon génie lui donoit ſur le Clergé & le Peuple de Rome, à leur perſuader que ſa prétention étoit juſte. Il vint à bout par là d'obliger les Evêques & les Cardinaux à dépoſer* Benoît, *en déclarant qu'il avoit été mal & illégitimement élu. Il ſut enſuite engager les Electeurs à choiſir pour Pape* Gerard, *qu'il étoit ſur de faire entrer dans toutes ſes vues, avec qui même il étoit peut-être déja d'accord. Quand tout ſe fut arrangé, come* Hildebrand *le ſouhaitoit ; il falut inſtruire la Cour de Germanie de tout ce que l'on avoit fait ; & la prudence & l'habileté prirent ſoin d'ajuſter le rétablement un Roi. L'Article ſuivant ſera voir comen ils furent dédomagés de cette perte.*

Il n'eſt pas douteux que, vis-à-vis du Prince *Edgar Atheling*, *Harald*, devenu Roi par ſes intrigues, ne fut un Uſurpateur. Mais, vis a-vis de *Guillaume* qui n'avoit aucun droit au Trône d'Angleterre, *Harald*, élu par la Nation, fut un Roi légitime. La Victoire ne fit de *Guillaume*, à l'égard d'*Harald*, qu'un Uſurpateur. Il le fut encore, à plus juſte titre, à l'égard du Prince *Edgar Atheling.*

La Domination des Anglo-Saxons en Angleterre finit en la perſone d'*Harald*, après avoir duré plus de ſix cens onze ans, depuis *Hengiſt*, premier Roi de Kent.

GUILLAUME I, dit LE BATARD, & LE CONQUÉRANT,

ſeptième Duc de Normandie, II du nom, couronné Roi d'Angleterre le jour de Noël 1066, meurt le 9 de Septemb. 1087, l'an de ſon âge 63 ; de ſon regne, 57 en Normandie, & 21 en Angleterre.

Je commence par quelques réflexions empruntées

toient préſens : mais qu'ils y aſſiſtoient ſeulement, come Pères invités par politeſſe, ou come Témoins ; ou que, s'ils préſidoient à quelques-uns, c'étoit conjointement avec le Patriarche, le Métropolitain, ou l'Evêque, à qui la Préſidence appartenoit, & parce qu'on vouloit bien leur déférer cet honeur. C'eſt un point, qu'il ſeroit d'autant plus important d'aprofondir, qu'au fond rien n'étoit moins conforme à l'eſprit des ſaints Canons, que ces Légations, qui furent par tout ſi frequentes dans les Xe, XIe, & XIIe ſiècles ; qui ne ſervoient preſque qu'à fatiguer les Egliſes particulières, qu'à les appauvrir ; qui, pour un peu de bien qu'elles ont fait quelquefois par hazard, ont cauſé dans le fond de très grands maux, en ce qu'elles ont anéanti l'ancienne Diſcipline de l'Egliſe ; qui ſeroient encore aujourd'hui tout auſſi fréquentes qu'elles l'ont été, ſi la Cour de Rome n'avoit pas à redouter des obſtacles, qu'elle ne viendroit plus à bout de ſurmonter.

Arnulf continue : *Ce Légat inſtruit des crimes de quelques-uns du Clergé, ſe réſerva toute puiſſance ſur eux tous ; & les jugea, come il lui plut.*

roît avoir gardé depuis auprès de ſa perſone. En voïant que ce Moine, qui dans la ſuite fut le Pape *Grégoire VII*, êtoit à Worms, lorſque *Brunon* y fut nomé Pape, on peut croire qu'il s'y êtoit rendu pour rendre comte à l'Empereur de la mort de *Grégoire VI*, qu'il avoit ſuivi très involontairement dans ſon exil. Beaucoup des Diocéſains de *Brunon* partent avec lui pour le conduire juſqu'à Rome; &, le long de la route, le reſpect pour ſes vertus groſſit conſidérablement ſon cortége. Entre ceux qui marchoient à ſa ſuite, *êtoit une certaine Servante de Dieu, qui menoit une vie religieuſe; & qui, s'attachant à lui, lui dit, ſuivant le précepte divin:* Dès le premier pas que vous ferés ſur la porte de l'Egliſe du Prince des Apôtres, n'oubliés pas de prononcer ces paroles divines: « Paix à cette Maiſon & à ceux qui l'habitent »! *Il reçoit avec humilité cet ordre du Seigneur, & le remplit* (enſuite) *avec zèle. Il arrive donc avec toute ſa ſuite ſur le bord du Tévéron, dont les eaux, en groſſiſſant, êtoient tellement hors de leur lit, qu'elles contraignent tout ce Peuple à demeurer ſept jours en cet endroit. L'Home de Dieu, touché de l'affliction de ce Peuple forcé, come lui, d'attendre longtems, invoque le ſecours céleſte, & commence la bénédiction d'une Egliſe de S.* Jean, *bâtie dans le voiſinage: mais, avant que la divine cérémonie de la Conſécration commencée, ſoit achevée, les eaux de la riviere baiſſent & ſe tranquilliſent tellement, que quiconque veut paſſer le peut ſans aucun riſque; ce que toute la multitude préſente aſſure être arrivé par les mérites du ſaint Home. Fortifié par cette conſolation du Toutpuiſſant, il approche de Rome. Toute la Ville s'apprête à venir à ſa rencontre, en chantant des Himnes: mais lui, fait un long chemin pieds nus; & ſon eſprit eſt bien plus occupé de la dévotion de ſon cœur, que du plaiſir de ſes louanges, que l'on chantoit. Qui pouroit rendre comte des affections d'un cœur contrit dans l'ardeur de la prière? Qui pouroit enfin dépeindre ſes larmes, qui couloient continuellement, come deux ruiſſeaux? C'eſt ce qu'on peut à peine ſaiſir de la penſée, loin de pouvoir le rendre par des paroles. Après s'être ainſi très longtems immolé lui-même à* JESUS-CHRIST *ſur l'autel de ſon cœur, come une Hoſtie vivante, ſainte, agréable à Dieu; il commence à faire, au Clergé préſent avec tout le Peuple, une exhortation, que lui dicte l'eſprit divin dont il êtoit rempli. Dans cette circonſtance pénible, il n'emploie que peu de mots à les inſtruire de*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

d'Oſtie *le dit :* L'an de l'Incarnation de Notre Seigneur MLXII, après qu'ils eurent, pendant dix années, réſiſté courageuſement aux Normans. *Ainſi, bien qu'il paroiſſe par pluſieurs* Diplômes *de ce Prince, que, dès* 1058, *ou* 1059, *il prenoit & faiſoit prendre à ſon Fils le titre de* Prince de Capoue, *ce ne fut néanmoins qu'en cette année* (1062), *qu'il obtint la libre & pleine Seigneurie de cette Principauté. Ce fut ainſi que la Race des Princes Lombards ceſſa de règner auſſi dans ce Canton, & que la puiſſance des Princes Normans s'accrut de plus en plus.*

Didier, Abbé du Mont-Caſſin, lequel fut dans la ſuite le Pape *Victor III*, dit dans ſes *Dialogues*, L. I, que de ſon tems les Enfans de *Landulf VIII*, dernier Prince de Capoue, alloient de côté & d'autre mandier leur pain.

RICHARD I & JOURDAIN I,

Père & Fils, premiers Princes Normans de Capoue, ne le ſont réellement qu'en 1062, quoiqu'ils en priſſent le titre dès 1058, ou 1059.

PAPES.

cit des circonſtances de manière à la ſatisfaire. C'eſt d'après ce récit, qu'ont parlé dans le tems & peu après Léon d'Oſtie, Lambert d'Aſchaffembourg *& d'autres, chés qui les Ecrivains poſtérieurs ont pu prendre ce qu'ils ont dit.*

Je le répète ; ce n'eſt-là qu'un ſimple ſoupçon, auquel je n'ai pas cru devoir m'arrêter moi-même.

NICOLAS II,

élu Pape à Sienne dans une Aſſemblée d'Evêques & de Cardinaux, en Novembre ou Décembre 1058, introniſé à Rome en Janvier ou Février 1059, meurt le 22 de Juillet 1061.

Il s'appelloit *Gérard*, ou *Girard ; & naquit*, dit *l'Hiſtoire Littéraire de la France*, T. VII, p. 515, *en Savoie, qui faiſoit alors partie du Roïaume de Bourgogne. Telle eſt l'opinion de tous les Modernes touchant la naiſſance de ce Pape. Cependant* Gervais *Archevêque de Rheims, lui écrivant à lui-même, le fait ſouvenir que la France étoit ſa patrie, & qu'elle l'avoit doné à Rome pour remplir le Saint Siége. Gérard étoit ſuffiſamment Lètré, d'un eſprit vif, de mœurs au-deſſus du ſoupçon, & fort aumônier. On ignore les autres premiers traits de ſon*

PRINCES contemporains.

au plus judicieux de nos Hiſtoriens, à *Rapin-Thoyras*, que je ne ferai preſque que copier, ou l'abrégeant.

Qu'admirer le plus, ou du fondement, ou de la hardieſſe, ou du ſuccès de l'entrepriſe d'un *Duc de Normandie* ſur le *Roïaume d'Angleterre ?*

1°. L'unique fondement de cette entrepriſe, fut la ſimple volonté d'*Edouard III*, alléguée par *Guillaume*, qui n'offrit jamais d'en doner aucune preuve, ni d'en produire aucun témoin.

2°. Sans Places, ſans Amis, ſans Intelligences en Angleterre, *Guillaume* oſe vouloir y ſoûtenir ſes prétendus droits par les armes. Rien ne l'arrête, ni les forces de la Normandie très inférieures à celles de l'Angleterre ; ni la diſpoſition favorable des Anglois pour *Harald* ; ni l'intérêt, que les Puiſſances voiſines de la Normandie, & ſurtout la France, dont elle étoit un Fief, ont d'empêcher l'agrandiſſement du Duc ; ni le refus, que les Etats du Duché font de fournir aucun ſubſide pour une Expédition, qui ne leur paroit pas moins injuſte qu'imprudente.

3°. Toutes les difficultés s'aplaniſſent pour ce Prin-

SAVANS & Illuſtres.

Pour ne point mentir, ils n'étoient pas tous abſolument innocens de ce dont on les accuſoit. Enſuite, pour abolir les anciènes coûtumes de l'Egliſe de Milan, il dreſſa lui-même un Règlement informe, que l'Archevêque & les Chanoines ordinaires furent forcés par les cris du Peuple, de ſigner en dépit d'eux. O inſenſés Milanois (Chap. XIII) ! *Qui vous a faſciné les yeux ? Hier, vous réclamiés ſeulement pour une Preſéance. Aujourd'hui vous confondés l'état de toute l'Egliſe ; empêchant en effet le Moucheron de couler avec la liqueur, mais avalant le Chameau. N'eût-il pas mieux valu, que votre Evêque eût fait tout ce qui s'eſt fait ? Vous dirés peut-être :* Il faut reſpecter Rome dans ſon Apôtre : *Mais auſſi ne faut-il pas mépriſer Milan dans S.* Ambroiſe. *Certe, certe ce n'eſt pas ſans raiſon que toutes ces choſes ſont écrites dans les Annales des Romains. On dira dans la ſuite, que* Milan *eſt ſoûmis à* Rome. *Voici que, contre l'uſage, votre Métropolitain a reçu l'ordre de ſe trouver au Concile de Rome. Il eſt parti : mais, contre votre attente, tout lui réuſſit heureuſement ; puiſque l'Apoſtolique* Nicolas

ſon élection faite par l'Empereur ; & les prie « de déclarer leur » volonté ſur ſon comte, quelle qu'elle puiſſe être. Il leur dit » que, par l'autorité des Canons, l'élection du Clergé & du » Peuple, doit précéder la diſpoſition des autres. Il aſſure qu'il » retournera dans ſa patrie avec joie, à moins que ſon élection » ne ſe faſſe par la réunion de tous les ſuffrages. Il montre qu'on » l'a contraint de ſe charger de ce fardeau ſi grand ». Voiant enſuite les Aſſiſtans témoigner leur contentement par une acclamation univerſelle, il reprend ſon diſcours, s'étend ſur le beſoin qu'il avoit de rendre ſa vie plus régulière ; & leur demande, d'un ton de ſuppliant, de le ſecourir de leurs prières, & de l'exempter de la charge qu'on lui vouloit impoſer. Mais, par la faveur de la grace divine, tout le monde applaudit à ſa conſécration (1) ; *& le Dimanche du commencement du Carême, 12 de Février, il eſt intronisé* (2). Il prend alors le nom de

(1) C'eſt par inattention, que preſque tous les Auteurs de ce ſiècle, quand ils parlent d'un Evêque élu Pape, au lieu de ſe contenter de dire qu'il fut intronisé, diſent auſſi qu'on le ſacra ; quoiqu'il ſoit certain qu'on n'a jamais réitéré la conſécration aux Evêques devenus Papes.

(2) *Wibert*, Liv. II, Ch. 2. On a vu dans ce que j'ai traduit un échantillon du goût de cet Auteur pour le Merveilleux. Il en donne d'autres preuves dans le même Chapitre. Il y dit, par exemple, à la fin : *Je ne crois pas qu'il faille renfermer ſous la clef du ſilence la grace ſignalée, que ſes dignes prières* (de *Léon IX*) *obtinrent de la divine Miſéricorde pour* Hugue, *ſon frère germain, qui, longtems avant l'élection de* Brunon *à l'Apoſtolat, avoit depouillé ſa morialité. Ce ſaint Home, allant à Rome pour l'Ordination ſuſdite, arriva dans la Ville de Forlimpopoli. Là ſon Frère, nomé ci devant, apparut à certain Clerc de bone réputation ; & lui demanda, par une humble prière, ſon ſuffrage auprès du Seigneur Apoſtolique. Ledit* Hugue *étoit vu, par ledit Clerc, dans un lieu d'un agrément ineffable, aſſis, come d'autres qui ſe réjouiſſoient avec lui, dans une Chaiſe roulante, & retenant* (avec peine) *ſes jambes, qui pendoient faute de marchepied. Ledit Clere l'aiant interrogé ſur la qualité de ſon état ; il lui répondit, « Qu'il étoit bien à tous égards, ſi ce n'eſt qu'il ſouffroit, de ce que, ſes pieds » n'étant pas aſſurés, il panchoit en en bas ». Il demandoit auſſi, « Que le méme » Clere ſuppliât ce Bienheureux, qui s'en alloit à Rome recevoir la conſécration » Apoſtolique, de ſe ſouvenir de lui quand il ſeroit à l'entrée de la porte de l'E- » gliſe du Prince des Apôtres ; & diſoit que, par les prières de ce Pontife, la » Miſéricorde divine uſeroit envers lui d'indulgence ». Ledit Clerc rapporta cette Viſion au ſaint Pontife, & l'exhorta de demander la grace de* Jeſus-Chriſt *pour ſon Frère. Celui-ci par la ſuite apparut dans une Viſion, au méme Seigneur Apoſtolique ; & lui rendit, plein de joie, des actions de graces ſans nombre de ce que, par ſes mérites, la Clémence d'en haut l'avoit exemté de toutes peines.* C'eſt ainſi que cet Ecrivain, qui doit avoir rang entre les plus judicieux de ſon ſiècle, ſe plaît à farcir ſon Ouvrage de Viſions & de Miracles, auſſi peu dignes d'attention, que la pluſpart de ceux qui ſont racontés par le trop crédule *Pierre de Damien.*

Où j'ai nomé, dans ce qu'on vient de lire, la *Ville de Forlimpopoli*, le Latin porte *Populejam* ; & D. *Mabillon* ne ſait s'il faut entendre par ce nom ou *Populonium*, ou *Forum-Popilii* (Forlimpopoli) ; ces deux Villes ſe trouvant également de ce côté ſur la route de Rome. Je me ſuis imaginé que, dans ces tems de barbarie, de *Forum-Popilii*, que l'on trouvoit trop long, le langage vulgaire avoit fait *Popilieum*, ou *Popilejum* ; & que *Wibert* avoit écrit l'un de ces deux mots, que les Copiſtes avoient enſuite altéré.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Richard meurt en 1078; & *Jourdain* dans le mois de Fevrier 1091.

Je parlerai de ces Princes plus au long dans la *Liſte des Comtes d'Averſe.*

RICHARD II

ne ſuccède à ſon père *Jourdain I*, qu'en 1098, & meurt le 19 de Décembre 1127.

A la mort de *Jourdain*, les Capouans ſe révoltèrent, & chaſsèrent de leur Ville ſon fils aîné *Richard*, & tous les Normans. Ce Prince ſe retira dans ſa Ville d'Averſe, avec ſa mère *Gaitelgrime*, ſœur de *Giſulf II*, Prince de Salerne. *Il implora*, dit *Muratori*, T. VI, p. 304, *le ſecours de* Roger, *Duc de Poulille; &, quand l'été fut venu, ſoûtenu d'une puiſſante armée de ce Prince, il s'avança juſque ſous Capoue, & porta le fer & le feu dans tous les environs.* Pierre Diacre *dit tout d'une halene*: Il preſſe les Capouans aſſés long-tems, pour les obliger à lui livrer leurs fortifications, à le recevoir, à le faire ſacrer pour être leur Prince. *Il paroîtroit par cette manière de raconter, que* Richard *recouvra la Princi-*

PAPES.

Hiſtoire. De France il paſſa en Italie, on ne ſait à quelle occaſion; ... devint Evêque de Florence, vers 1046; & ſe fit une réputation avantageuſe dans le gouvernement de ſon Diocèſe. On loue en particulier la faveur qu'il accorda à divers établiſſemens, qui y furent faits alors.

Ce Pape eſt dit *Bourguignon* dans ſa *Vie*, que le *Cardinal d'Aragon* a compilée, ou qu'il nous a conſervée; & l'Hiſtorien Florentin *Ricordano Malaſpina* le dit auſſi *Bourguignon*; ce qui, come on le voit, ne veut pas dire qu'il ne fût pas de Savoie, d'où l'on a vu plus haut qu'un témoignage ancien nous apprend qu'il étoit.

J'ai dit dans l'Article précèdent, que pour l'élection de ce Pape, je m'en tenois à l'opinion commune. L'autorité de la *Liſte des Papes*, dont j'y traduis un *Article*, n'eſt pas aſſés établie, pour que je ne veuille parler que d'après elle.

Je ne m'arrête pas à faire ici, ſur l'étrange *Décret*, que ce Pape fit dans le Concile de Rome du mois d'Avril 1059, des réflexions, qui ſeroient néceſſaires. J'en parle aſſés au long dans la *Digreſſion*, qui ſuit cette *Epoque.*

Ce *Décret*, qui

PRINCES contemporains.

ce, téméraire à la vérité, mais habile, qui ſavnit, & ſe procurer des reſſources par lui-même, & profiter de celles que le hazard lui pouvoit offrir. Le refus des Etats eſt réparé par les Particuliers, qui s'épuiſent pour *Guillaume*: Les Puiſſances voiſines, oubliant leur véritable intérêt, s'empreſſent de favoriſer un deſſein, dont elles doivent redouter le ſuccès. Celles même, avec leſquelles *Guillaume* venoit d'avoir la guerre, & qui de tout tems étoient ſes Ennemies, s'empreſſent d'augmenter ſa puiſſance déja trop grande pour elles. La Cour de France ne le trouble point, & ſouffre même que des François aillent le ſervir. La mauvaiſe iſſue de la décente, que le Roi de Norwège & le Comte *Toſton* avoient faite en Angleterre de concert avec lui, ne ſert, par l'imprudence d'*Harald*, qui mécontente l'Armée victorieuſe en ne lui partageant pas le butin, qu'à marquer le moment précis de fraper le coup.

Malgré tout cela, *Guillaume* pouvoit échouer; &, loin de mètre la main ſur une Courone, qu'il réclamoit ſans aucun titre, il eût eu bien de la peine à ſe tirer d'Angle-

SAVANS & Illuſtres.

le traite ſuivant ſon rang, & le fait aſſeoir à ſa droite dans ce Concile.

A bien preſſer cette Narration, il en réſulteroit que *Pierre de Damien* & ſon confrère *Anſelme de Badage* ne ſe firent pas dans leur Légation tout à fait autant d'honneur, que le doit faire croire la *Lètre* du premier. Mais je n'inſiſterai pas ſur cette réflexion. J'ai déja dit quelque part qu'*Arnulf*, dans plus des deux tiers de ſon *Hiſtoire*, eſt très peu favorable aux *Papes*, & traite aſſés mal tout ce qui vient de leur part. Il s'en repentit enſuite; &, dans ſon IVe Livre, il demande pardon des fautes qu'il avoit comiſes à ce ſujet: mais le repentir d'avoir manqué d'égards envers les Papes, ne s'eſt pas porté juſqu'à réformer dans ſon Ouvrage, ce qui pouvoit leur être déſavantageux. Ce repentir n'avoit donc pour objet, que la manière, quelquefois peu décente, avec laquelle il s'étoit exprimé. Pour les faits, il me ſemble qu'on peut croire que, s'il eût eu la moindre certitude d'en avoir avancé de faux, il ne les eût pas laiſſé ſubſiſter. C'eſt un préjugé favorable, qui doit naître de l'amour, qu'il montre par tout pour la vérité.

Léon IX, en ſe propoſant le grand S. *Léon* pour modèle. Le 22 de Février, il confirme par une *Bulle*, donée à Rome, tous les Priviléges de la célébre Abbaïe Impériale & Roïale de Farfa. Dans la Semaine après le Dimanche de l'Octave de Pâque, il tient à Rome un Concile d'un grand nombre d'Evêques, auquel il avoit invité ceux d'au-delà des Monts. *Il y confirme de vive voix* « *ce que les quatre principaux Conciles* » *avoient ſtatué* » ; *déclare*, « *que l'on doit obéir aux* Décrets » *de tous ſes prédéceſſeurs les Souverains Pontifes* » ; *condamne* « *l'Héréſie Simoniaque, qui s'étoit répandue dans pluſieurs par-* » *ties du monde* » ; *& dépoſe quelques Evêques, à qui cette Héréſie avoit imprimé les taches de ſa corruption. Il n'eſt pas convenable de taire ce qu'on vit arriver dans ce* CONCILE, *où* JESUS-CHRIST *daigna fortifier par ſa grace l'autorité de ce Pontife. L'Evêque de Sutri* (1), *que l'on accuſe d'être coupable du même crime, veut s'en juſtifier d'une manière injuſte, en produiſant de faux témoins : mais, come il eſt prêt à faire ſon ſerment, Dieu le frape ſoudain ; on l'emporte entre les bras ; &, bientôt après, il meurt* (2). *Tous ceux à qui l'on en parle, ſont ſaiſis de la plus grande fraïeur ; & craignent que quelqu'un, en préſence de ce Pape, ne ſe porte, par une honte humaine, à faire un faux ſerment* (3). *Il reſtitue aux Egliſes les Décimes, que tous les Chretiens doivent doner, deſquelles il n'étoit pas même fait mention dans la Pouille, & dans quelques-autres païs. Il défend ſous peine d'Anathème les ventes des Autels* (4). *Il établit* « *que pour la part des Décimes ap-* » *partenante aux Evêques, chaque Evêque la gardera pour lui-* » *même, ou qu'il la poura céder à quiconque il voudra : mais*

(1) Il s'appelloit *Killin.* V. *Ital. Sacr.* T. I, *Evêq. de Sutri.*

(2) Le Sophiſme, appellé dans les Ecoles, *Poſt hoc, ergo propter hoc*, étoit, dans ces ſiècles barbares, d'un très grand uſage ; & de nos jours, à la honte de la raiſon, il n'eſt encore emploïé que trop ſouvent.

(3) L'Hiſtorien, que je traduis, ne rend pas aſſés exactement comte de ce qui ſe fit dans ce Concile au ſujet de la *Simonie*. Voici ce qu'en dit, d'après *Herman Contract* & les *Conciles*, l'Abbé *Fleury*, T. XII, Edit. *in*-4°. Paris, 1706. *On y déclara nulles les* Ordinations des Simoniaques ; *ce qui cauſa un grand tumulte. Les Prêtres & même les Evêques diſoient*, « *Que les Fonctions eccléſiaſ-* » *tiques, & principalement les Meſſes, alloient ceſſer preſque en toutes les Egliſes ;* » *ce qui mètroit tous les Fidèles au deſeſpoir, & tendroit au renverſement de la* » *Religion* ». *Après de longues diſputes, on répréſenta au Pape le* Décret de Clement II, *ſavoir*, « *Que ceux qui étoient ordonés par les* Simoniaques, *pouvoient* » *exercer leurs fonctions après quarante jours de Pénitence* » ; *ce qui fut ſuivi par* Léon IX. *En ce même Concile, il ordona*, « *Que tous les Clercs, qui quiteroient* » *les Hérétiques pour ſe réunir à l'Egliſe Catholique, demeureroient dans leur* » *rang : mais ſans pouvoir être promus aux Ordres ſupérieurs* ».

(4) C'eſt à dire des Cures.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

pauté de Capoue dans la même année 1091 : *mais cet* affès longtems, *rapprocher des* Hiſtoires *de* Loup Protoſpate *& de* Romoald de Salerne, *veut dire que* Richard *continua de faire la guerre aux Capouans, juſqu'à ce qu'après un longtems, c'eſt à dire en* 1098, *il les réduiſit ſous ſon obéiſſance.*

✠✠✠

COMTES d'Averſe.

RAINULF,

le premier Normand que l'on voie Souverain en Italie, eſt fait Seigneur d'Averſe & déclaré Comte, vers la fin de 1029, ou le commencement de 1030, par *Sergius III*, Duc de Naple, come je le rapporte ſous la premiere de ces années. En 1038, à la prière de *Waimaire IV*, Prince de Salerne, il eſt inveſti du Comté d'Averſe par l'Empereur *Conrad I*, qui le crée Comte d'une manière plus ſolemnelle. En 1047, il reçoit de l'Empereur *Henri II* une ſeconde Inveſtiture. Il meurt très peu de tems après, ſans laiſſer de poſtérité.

Je parle ſous l'année 1020 de l'arrivée en Italie

PAPES.

fut un ſecond coup porté par le Cardinal *Hildebrand* à la Cour de Germanie, fait voir quel crédit il avoit ſur un Pape, dont l'élection étoit ſon ouvrage.

Dans une *Lètre* à *Gervais*, Archevêque de Rheims depuis 1055, *Nicolas II* lui dit, entre autres choſes : *Attachés-vous à faire ce que le Siége Apoſtolique attend de vous ; & corrigés, priés, avertiſſés votre glorieux Roi, pour qu'il ne s'appuie pas ſur les conſeils de gens très méchans, qui penſent, en le brouillant avec nous, ſe ſouſtraire à la cenſure apoſtolique ; & pour qu'il prène garde de reſiſter aux ſaints Canons, ou pluſtôt à S.* Pierre, *& de nous exciter contre lui, nous qui le voulons aimer come la prunelle de notre œil. On ne peut trop s'étoner de ce qu'il veut, pour un auſſi mauvais Sujet que celui qu'il a voulu faire ordoner Evêque de Mâcon, offenſer S.* Pierre, *& faire peu de cas de votre ſinère attachement pour ſa perſone, & de votre Charité. Quelque membre de l'Antechriſt penſeroit-il que la faveur de S.* Pierre *ne puiſſe pas être plus utile à ce Prince, que la fidélité perfide de tous les Impies? Que votre glorieux Roi faſſe donc contre nous*

PRINCES contemporains.

terre, après avoir perdu la plus grande partie de ſon Armée, ſi, comtant trop ſur ſon propre courage & ſur celui des Anglois, *Harald* n'eût pas refuſé de ſuivre le conſeil de ſon Frère, & de ſe réduire à ne faire qu'une guerre défenſive.

Par un concours fortuit de circonſtances favorables, une ſeule bataille rend *Guillaume* maître d'un Païs, où les *Saxons* & les *Danois* n'avoient pu s'établir qu'après un très grand nombre de combats ; & que les Romains auparavant n'avoient ſubjugué, que par des victoires multipliées preſque à l'infini dans l'eſpace de pluſieurs ſiècles.

Un ſi grand ſuccès, obtenu ſi facilement, a fermé les ieux des Hiſtoriens ſur toutes les autres conſidérations ; &, come ils ſont Homes, ils ſe ſont tous accordés à louer une entrepriſe, qu'ils auroient infailliblement blâmée, ſi le ſuccès en eût été malheureux.

Quoi qu'il en ſoit, *tout ici nous force à reconnoître*, dit mon Auteur, *que* Guillaume *étoit conduit par la main toute puiſſante, qui peut ſeule doner la victoire, & qui élève ou abaiſſe les Nations come il lui plait. Dieu voulut, ſans doute, ſe*

SAVANS & Illuſtres.

Ce qu'on vient de lire, en fournit même une preuve. Nous ſomes donc toujours en droit de nous prévaloir de ſon témoignage contre les entreprtiſes continuelles de la Cour de Rome.

Triſtano Calco n'a pas diſtingué la Légation d'*Anſelme*, Evêque de Lucque & du Cardinal *Hildebrand* à Milan en 1058 ſous *Etiène IX*, d'avec celle de *Pierre de Damien* & du même *Anſelme*, ſous *Nicolas II* en 1059, laquelle *Génebrard* & *Baronius* placent mal à propos en 1060. *Triſtano* rend comte de cette dernière dans le VI Liv. de ſon *Hiſtoire de ſa Patrie* & copie *Arnulf*, ſans faire aucune mention de la *Relation de Pierre de Damien*, ſoit qu'il ne la connût pas, ſoit qu'elle ne lui parût pas tout à fait digne de foi.

Mais hâtons-nous d'arriver à la fin de cet Article, qui paſſe un peu les bornes.

En 1061, *Pierre de Damien*, ne pouvant plus ſupporter la corruption du Clergé de Rome, avec lequel il dit lui-même, qu'*il ne ſavoit pas vivre*, ſe démit de l'Evêché d'Oſtie, & retourna dans ſon Monaſtère de *S. André* ; mais, l'année ſuivante, *Alexandre II* l'en

» *que pour celle qui revient à l'Autel, elle ſera donée gratui-*
» *tement au propre Paſteur de l'Egliſe. Il déclare nuls les Ma-*
» *riages inceſtueux entre perſones du même ſang, leſquels s'ê-*
» *toient faits ſans diſcretion en beaucoup d'endroits; & ſépare*
» *pluſieurs Nobles unis par ce lien honteux. Enfin il y renou-*
» *velle un grand nombre d'anciens Canons* (1) ». Il approuve dans ce même Concile, come êtant une choſe utile & même néceſſaire, que *Jean*, Evêque de Toſcanella, paſſe à l'Evêché de Porto; lui confirme, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, la poſſeſſion des Biens de cette Egliſe, & particulièrement de l'Ile de S. *Barthelmi* dans le Tibre, ſur laquelle l'Evêque de Sabine prétendoit avoir des droits; & lui confirme auſſi le pouvoir de faire les fonctions épiſcopales au-delà de ce Fleuve; ce qui ſemble annoncer que de ce côté le Diocèſe de Rome ne s'étendoit pas au-delà de l'enceinte de la Ville. La *Bulle*, qui contient ces confirmations, eſt expédiée le 22 d'Avril; & les Archevêques *Everard* de Trèves, & *Halinard* de Lion, la ſouſcrivent avec treize Evêques.

Enſuite, du conſentement des Romains, il va tenir à Pavie, la ſeconde ſemaine après la Pentecôte, un autre Concile avec les Evêques de Lombardie; & ce Concile n'eſt que la répétition de celui de Rome. De Pavie, il paſſe en Saxe pour informer l'Empereur de l'êtat de l'Italie & des beſoins de l'Egliſe. Dans ce voïage, il confirme les Priviléges du célèbre Monaſtère de Clugni, par une *Bulle* du 11 de Juin, adreſſée au jeune Abbé *Hugue*, qui n'aiant guère que 25 ans, remplaçoit S. *Odilon* depuis ſix mois; qui gouverna 60 ans ce Monaſtère; & que l'Egliſe a mis au nombre des Saints, de même que ſon prédéceſſeur. Après avoir paſſé la fête de S. *Pierre* à Cologne avec l'Empereur; *Léon* va célèbrer à Toul celle de l'Exaltation de Sainte Croix; & come il devoit, à la prière d'*Hérimar*, Abbé de S. *Remi* de Rheims, aller conſacrer la nouvelle Egliſe de ce Monaſtère, que cet Abbé venoit d'achever, & dont il avoit prié le Roi de France, *Henri I*, d'honorer la Dédicace de ſa préſence avec les Evêques de ſon Roïaume, le Pape envoie de Toul ſes Mandemens aux Evêques & aux Abbés de la Germanie inférieure, & de toute la France de ſe rendre à Rheims pour le 1 d'Octobre; ſon intention êtant d'y tenir un Concile. Il comtoit que le Roi de France ſe trouvant à Rheims, come il l'avoit promis à

(1) *Wibert.*, Liv. II, Chap. 4.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

des Gentilshomes Normans *Godefroi Drengot* & ſes Frères ou Beaufrères, *Rainulf*, *Aſelittin*, *Oſmond*, & *Rodolfi*. Ces Gentilshomes, en louant leurs ſervices aux Princes Lombards de Benevent, de Capoue, de Salerne, & même aux Ducs de Naple, parvinrent à ſe faire un établiſſement ſolide.

Giannone, d'après le *Pellegrino*, les fait arriver en Italie dès 1017; ce qui ne peut guère ſe concilier avec le reſte de l'Hiſtoire.

Drengot étant mort, on ne ſait pas en quelle année; ſon frère *Rainulf* reſta le Chef des Normans qu'ils avoient amenés, & de ceux qu'ils avoient trouvés dans le païs.

Je dis ſous l'année 1029, qu'ils durent à la reconnoiſſance de *Sergius III*, qu'ils avoient rétabli dans Naple, leur premier établiſſement. Ce fut la Ville d'Averſe. Ils la bâtirent dans un terrain, qu'il leur dona. *Rainulf*, come je viens de le dire, fut créé, par *Sergius*, Comte de cette nouvelle Ville; ce qui veut dire ſeulement que celui-ci lui dona le titre de *Comte*. *Giannone*

PAPES.

tout ce qu'il lui plaira, quoique nous ſoions toujours prêts de prier Dieu pour ſa perſone & pour ſes armes. Je ne ſais ſi je me trompe; mais il me ſemble voir dans ces paroles, que le Cardinal *Hildebrand* avoit fait adopter ſes maximes par *Nicolas II.* C'eſt ce que prouve encore mieux ſon *Decret* touchant l'Election des Papes, duquel il eſt parlé ſous l'année 1059, & qui doit, avec celui du Concile de Rome de 964, être l'objet de la *Digreſſion*, que je viens d'annoncer.

Quelques lignes après, *Nicolas* dit à *Gervais: Nos très chers Frères les Cardinaux Evêques, & l'humilité de notre très cher Fils* Hildebrand *vous ſaluent.* L'expreſſion emploiée, pour marquer le compliment d'*Hildebrand*, peut faire penſer que ce fut lui qui dicta cette *Lètre*; & nous apprend en même tems que les Cardinaux, qui n'étoient pas Evêques, ne s'étoient pas encore aviſés de ſe croire ſupérieurs à tout l'Ordre Epiſcopal.

Nicolas garda ſon Evêché de Florence juſqu'à ſa mort.

Il y a tout lieu de croire que ce fut de lui qu'*Hildebrand* reçut le *Diaconat*; quoique j'aie dit, au commencement de l'*Article* d'*Etiène IX*, que

PRINCES contemporains.

ſervir de ce Conquérant pour doner à la Nation Angloiſe un luſtre, qu'elle n'avoit pas auparavant. Les Anglois, qui juſqu'à ce tems-là étoient preſque inconnus au reſte du Monde, commencèrent depuis cette révolution à faire une figure conſidérable en Europe. On peut dire que c'eſt-là come le premier dégré, par où cette Nation eſt montée au point de grandeur & de gloire, où nous la voiions aujourd'hui.

J'adopte cette réflexion, parcequ'un Chretien doit voir partout le doigt de Dieu: mais j'oſe dire en même tems que ce premier degré, par où les Anglois ſe ſont élevés au faite de la grandeur & de la gloire, ne fut rien moins que ſemé de fleurs. Auſſi, malgré les obligations, qu'ils peuvent avoir à la conquête de *Guillaume*, ils n'en ont pas conſervé plus de reſpect pour ſa mémoire. Il étoit fils de *Robert II*, Duc de Normandie, & d'*Harlotte*, ſa Concubine, fille d'un Pelletier de Falaiſe; & l'on prétend, avec aſſés de vraiſemblance, que le mot Anglois *Harlot*, qui ſignifie une *Fille publique*, vient du nom de la Mère de *Guillaume*.

Mais reprenons les ſuites de la ba-

SAVANS & Illuſtres.

tit ſortir de nouveau, pour l'envoïer, à titre de Légat, mètre la réforme dans quelques Monaſtères de France.

Une Affaire d'une toute autre importance le fit envoïer en Allemagne par le même Pape en 1069. *Cette année-là*, dit *Muratori*, T. VI, p. 220, *le Roi* Henri III, *emporté par la fureur de l'âge & par ſon averſion pour la Reine* Berthe, *parla de la répudier. Il gagna par différentes promeſſes*, Sigefred, *Archevêque de Maience, afin de ſe le rendre favorable dans cette affaire. La ſeule propoſition en fut reçue avec horreur par les autres Evêques & par les Princes, parcequ'ils ne voioient aucune cauſe légitime de divorce. Le Roi cependant réſolut de tenir à Maience, dans la ſemaine après la S.* Michel, *un* Concile, *où cette affaire ſeroit décidée, come elle devoit l'être.* Alexandre, *informé de ce monſtrueux projet, noma, pour en empêcher l'exécution*, Pierre de Damien, *Légat en Allemagne; & ce Cardinal, bien qu'accablé d'années & mal ſatisfait de la Cour de Rome, ne refuſa pas de faire ce voiage pénible, & de ſe charger de cette commiſſion. L'arrivée du Légat jeta*

l'Abbé de S. *Remi*, ſeroit préſent au Concile ; & qu'il pourroit y prendre avec ce Prince des meſures efficaces pour remédier aux maux de l'Egliſe. Mais, ſi l'on en croit le Moine, Auteur d'une *Relation de la Dédicace de Saint-Remi* (1), ce Prince en eſt détourné par des Seigneurs coupables de Mariages inceſtueux & d'autres crimes, & par des Evêques & des Abbés qui craignoient que le Pape n'examinât coment ils étoient parvenus à leurs Dignités, & coment ils s'y conduiſoient. Ces Seigneurs & ces Prélats, qui n'avoient ſans doute aucune connoiſſance du Concile qu'avoit autrefois tenu le Pape *Jean VIII* à Troie en préſence du Roi *Louis le Bégue*, perſuadent au Roi *Henri I*, « Que ſouffrir que le Pape exerce » ſon autorité pontificale en France, & qu'aſſiſter lui-même » à ce Concile ; ce ſera dégrader la Dignité de ſon Roïaume ». Les Prélats, qui ne connoiſſoient que les *fauſſes Décrétales*, & qui n'avoient guère d'idée des véritables droits de la Souveraineté, n'en ſavoient pas aſſés pour dire au Roi que le Pape avoit entrepris ſur l'autorité Roïale, en convoquant en France un Concile, avant d'en avoir obtenu la permiſſion du Roi. Quoi qu'il en puiſſe être de ce que cette *Relation* dit, *Henri I*, aiant dans ce moment des Rebelles à réduire, aſſemble ſes Vaſſaux, tant Séculiers qu'Eccléſiaſtiques ; &, prêt à marcher contre eux, il envoie l'Evêque de Senlis dire au Pape « de choiſir, pour venir en France, un » tems où le Roi, débaraſſé des Affaires qu'il avoit ſur les » bras, pût le recevoir come ſes prédéceſſeurs avoient reçu les » Papes ». *Léon*, dont les intentions étoient droites, & qui, très inſtruit, ne ſavoit que ce qu'on ſavoit alors, répond, « Qu'il ne manquera pas à la promeſſe qu'il a faite à S. *Remi* ; » qu'il ira faire, au jour marqué, la Dédicace de la nouvelle » Egliſe, & qu'il tiendra le Concile avec les Evêques qui s'y » trouveront ». Un Roi, plus puiſſant qu'*Henri I* ne l'étoit, eût bien ſu trouver les moïens de faire comprendre à ce Pape, que, loin d'être en droit de venir de lui-même faire l'exercice de ſon autorité dans le Roïaume, ſans le conſentement du Souverain, il n'y pouvoit pas même entrer ſans ce même conſentement. *Henri* marche contre les Rebelles ; & *Léon*, accompagné des trois Archevêques *Evérard* de Trèves, *Halinard* de Lion, & *Hugue* de Beſançon ; de *Jean*, Evêque de Porto, & de *Pierre*, Cardinal-Diacre, Chancelier de l'Egliſe Romai-

(1) Elle eſt imprimée dans les *Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît* ; VI Siècle.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

ne dit, « Que *Sergius* fut fidèle » aux promeſſes, » qu'il avoit faites » aux Normans, » pour qu'ils l'aidaſſent à chaſſer » de Naple *Pandulf IV*, Prince » de Capoue, qui » s'en étoit emparé ; qu'il fit avec » eux une étroite » alliance ; qu'il » épouſa même » une Parente de » *Rainulf* ; & qu'il » lui dona le titre » de *Comte des* » *Normans* ».

ASCLITTIN, ou ANSCLITTIN, ou ASCHITILLE DES CARRELS ou CARREAUX, ſuccède à ſon beau-frère *Rainulf* en 1047, & meurt la même année. *Léon d'Oſtie* le ſurnome le *Jeune Comte*.

Il eſt appellé par *Ordéric Vital*, Hiſtorien Normand, *Anſchitillus*, ou *Aſchitillus de Quadrellis*.

Nous apprenons de *Léon d'Oſtie* qu'*Aſclittin* avoit épouſé la Sœur du Comte *Rainulf* ; ce qui ne s'accorde pas avec *Guillaume de Jumiége*, qui fait *Rainulf* aieul de *Jourdain I*, Prince de Capoue. Il en devoit être le Biſaieul maternel. *Guillaume de Pouil-*

PAPES.

ce fut lui, qui fit *Cardinal Archidiacre de l'Egliſe Romaine* ce Cardinal Soûdiacre. Je l'ai dit d'après le *Cardinal d'Aragon*. La *Liſte*, que je cite à la fin du même Article, laquelle doit paſſer pour autorité contemporaine, traite *Hildebrand* d'*Archidiacre*, dans le morceau, dont l'Article de *Benoît X* offre la traduction. Le Chap. 15 de la *Vie* de *Grégoire VII*, par *Paul de Bernried*, porte que *Léon IX*, par lequel *Hildebrand* avoit été fait *Cardinal Soûdiacre*, & *Abbé de S. Paul* à Rome, lui conféra dans la ſuite le *Diaconat* & le fit *Cardinal Archidiacre*, afin qu'il fût à portée de rendre de plus grands ſervices à l'Egliſe. Mais *Muratori* nous a doné dans la 70e *Diſſert. des Antiq. d'Ital.* une *Bulle* d'*Etiène IX*, par laquelle ce Pape, trop fidele aux leçons du Cardinal *Hildebrand*, défend « Que l'on » cite les Eccléſiaſ- » tiques dans les » Tribunaux Sécu- » liers, & que les » Laïcs leur impo- » ſent aucune eſpè- » ce de charges ». Cette *Bulle* expediée à Rome *par la main* d'Humbert, *Evêque de Blanche-Selve, & Bibliothécaire du Saint Siége Romain & Apoſtolique, l'An premier*

PRINCES contemporains.

taille d'Haſtings. Les débris de l'armée d'*Harald* s'étant raſſemblés à Londre ; pluſieurs Seigneurs propoſèrent d'élire Roi le Prince *Edgar Atheling* : mais, dans la conſternation où l'on étoit, on ne put former aucune réſolution ; & *Guillaume*, aiant pris Douvre, vint ſe préſenter devant Londre. Il ne l'aſſiégea pas. Il ſe contenta de ravager les environs, & de couper les vivres à la Ville ; ce qui força les Magiſtrats de venir là lui ſoumètre, lui prêter ſerment, & le reconnoître pour Souverain. Leur exemple fut imité dans pluſieurs Places du voiſinage.

Cependant l'approche des Fêtes de Noël attira de toutes parts les Anglois à Londre. *Guillaume* ne s'étant point encore dit Roi ; le Trône étoit vacant : mais rien ne l'empêchoit d'y monter. Le Prince *Edgar* n'avoit ni troupes ni mérite ; & ne lui pouvoit oppoſer que ſes droits légitimes. La Nation étoit diviſée. Le plus petit nombre étoit pour le Prince Anglo-Saxon. Le plus grand nombre, c'eſt à dire le Parti d'*Harald*, n'avoit plus de Chef. Quelques-uns attendoient l'évènement, réſolus de ſe doner

SAVANS & Illuſtres.

le Roi dans la conſternation, & déconcerta les deſſeins du Concile & toutes les meſures de l'Archevêque. Henri *reçut à Francfort le Légat, qui, ſuivant les ordres du Pape, lui recommanda de ne point commètre une action ſi ſcandaleuſe, condamnée par les ſaints Canons, & par trop préjudiciable à ſa gloire. Preſque tous les Princes, préſens à cette Audiance, tinrent le même langage, que le Légat ; enſorte que le Roi, par honte & par néceſſité, ſe déſiſta de ſon deſſein, en diſant,* « *Qu'il* » *ſe feroit violence* » *pour porter ce far-* » *deau, puiſqu'il* » *ne pouvoit pas s'en décharger* ». *Au reſte, on peut conclure que la bonne intelligence ſe rétablit entre ce Prince & Berthe, puiſqu'elle lui dona depuis des Enfans, & qu'elle l'accompagna dans tous ſes voiages.*

Girolamo Roſſi, *ſuivi par* Ughelli, *penſe*, dit encore *Muratori*, p. 230, *qu'*Henri, *Archevêque de Ravenne, mourut en* 1070. *Le Cardinal* Baronius *croit que ce fut en cette année* (1072) : *mais il me paroît que la mort de ce Prélat, eſt antérieure à cette dernière année. On ſait qu'il mourut dans les liens de l'excommunication ; & que le Peuple de Raven-*

ne, & Préfet de la Ville de Rome, arrive à Rheims le jour de S. *Michel*; &, le 2 d'Octobre, il fait la dédicace de la nouvelle Egliſe de S. *Remi*. Le lendemain, il tient dans cette Egliſe un Concile avec trente Evêques & cinquante Abbés, c'eſt à dire avec les Prélats préſens à la cérémonie de la veille. Un des plus illuſtres d'entre eux étoit ſans contredit *Hugue*, Archevêque de Beſançon, *aimé de Dieu & des hommes, ſupérieur à tous les autres par les agrémens de ſon éloquence & de ſa politeſſe, lequel, pour le ſoin qu'il eut de rétablir les Affaires de ſon Egliſe, n'eut point d'égal parmi ceux auxquels il avoit ſuccédé, ni parmi ceux qui lui ſuccédèrent* (1). Les objets, qui devoient occuper le Concile, ſont propoſés par le Cardinal-Diacre *Pierre*, qui faiſoit les fonctions de Promoteur; & ces objets étoient, la Simonie; les Uſurpations d'Egliſes, ou de Fonctions Eccléſiaſtiques par des Laïcs; les Exactions faites ſur les Egliſes; les Mariages inceſtueux; les Clercs & les Moines Apoſtats, qui quitoient leur habit & leur profeſſion; les Clercs, qui portoient des armes; les injuſtes détentions des Pauvres; le pillage des Biens des Egliſes ou des Particuliers; la Sodomie; & des Héréſies, qui ſe répandoient dans les Gaules. Le Cardinal *Pierre* dit à tous les Aſſiſtans; « Que le Pape attend d'eux aide & conſeil pour remédier à de ſi grands maux »; & ſomme les Evêques, ſous peine d'Anathème, « de déclarer » eux-même s'ils ſont, de quelque manière que ce ſoit, coupables de Simonie ». Quelques Evêques & quelques Abbés, ou ſe dépoſent eux-même, ou ſont dépoſés par le Concile pour ce crime. *Hugue*, Evêque de Langre, accuſe d'incontinence *Arnoul*, Abbé de Pouthières, ſon Diocéſain; &, cet Abbé n'aiant pu ſe juſtifier, le Concile le dépoſe. *Hugue* n'étoit lui-même rien moins qu'à l'abri de tout reproche. Il étoit fils de *Geldwin*, Comte de Breteuil, mort Moine de l'Abbaïe de S. *Vanne*, dont il avoit été le Reſtaurateur, & dont *Valeranne* ſon autre fils étoit Abbé. Dans ſa jeuneſſe, *Hugue* avoit été Clerc, ou Chanoine de l'Egliſe de Chartre, & Diſciple du célébre *Fulbert*. Il fut le premier Ecrivain, qui réfuta les Erreurs de *Bérenger* ſur l'Euchariſtie, par une *Lètre*, que nous avons, & qui fait honeur à la pureté de ſa doctrine. Mais lui-même n'en avoit point fait à l'Epiſcopat par la pureté de ſes mœurs, ni par la canonicité de ſa conduite. Le Roi *Robert*, vers la fin de Janvier où le commencement de Février 1031, l'avoit

(1) *Wibert*, Liv. II, Chap. 4.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

le, qui, come étant ſur les lieux, devoit être bien inſtruit, dit que *Jourdain I* étoit fils de *Richard I*, Comte d'Averſe & Prince de Capoue. Celui-ci, dans pluſieurs de ſes *Diplômes*, qualifie *Rainulf* ſon Oncle maternel, d'où l'on conclut que *Richard* étoit fils du Comte *Aſclettin*.

Ce Comte eut trois autres fils, *Rainulf*, *Robert* & *Aſclettin*, & une fille appellée *Gaitelgrime*.

I. *Rainulf* fut Comte, on ne ſait pas de quelle Ville. On le connoît principalement par *Guillaume de Pouille*, qui le dit, en plus d'un endroit, Oncle paternel de *Jourdain I*, Prince de Capoue, fils & ſucceſſeur de *Richard I*. Ce ne peut être que de ce *Rainulf*, que veut parler, ſous l'année 1078, *Loup Protoſpate* qui l'appelle mal à propos *Rodolfe Pepin*. Il eut une Fille, dont on ignore le nom, laquelle fut femme de *Walgan*, ou *Gualgan*; & qui s'unit en 1104 aux Ennemis de ſon Couſin *Richard II*, Prince de Capoue. *Rainulf* eut d'ailleurs pour fils *Robert*, que *Pierre Diacre*, Continuateur de *Léon d'Oſtie*, ap-

du Pontificat du Seigneur Etiène neuf, *le XV des Calendes de Novembre, Indiction onzième*, c'eſt à dire, *le 17 d'Oct.* 1057, eſt ſouſcrite par *Anſelme*, Evêque de Lucque, *Benoît*, Evêque de Veletri, *Boniface*, Evêque d'Albano, *Humbert*, Evêque de Blanche-Selve, *Pierre*, Evêque de Lavicano, & par *Hildebrand*, Cardinal Soûdiacre de la Sainte Egliſe Romaine. Ce qui nous reſte des *Actes* d'un Concile, que *Nicolas II* tint après Paque 1059 à Melfe, ne qualifie *Hildebrand* que *Cardinal Soûdiacre*. Dans la *Diſſert.* 72 des *Antiquités d'Ital.* de *Muratori* ſe lit un *Acte* fait à Florence, par lequel le Comte *Guillaume Bulgarelle* reſtitue quelques Chateaux à *Gui*, Evêq. de Volterre, *ante præſentia Domni* Nicholai *Papa Sedi Romanenſis Eccleſiæ*, & Ildibrandus, *Abbas Monaſterio Sancti* Pauli. *Hildebrand*, n'aiant là que le titre d'*Abbé de S. Paul*; on peut en conclure qu'alors il n'étoit pas encore *Archidiacre*, Dignité trop éminente dans l'Egliſe de Rome pour que le Notaire négligeat d'en joindre le titre au nom d'*Hildebrand*. L'*Acte* eſt daté: *L'An depuis l'Incarna-*

à quiconque ſe ſaiſiroit du Trone. Le reſte enfin étoit pour *Guillaume*, qui, depuis ſon arrivée en Angleterre, s'y étoit fait quelques Partiſans. Ces derniers ſans doute étoient ſoutenus par ce qui reſtoit dans le pais de Danois, leſquels n'aiant plus de Roi de leur Nation, ne pouvoient pas ne point favoriſer un Prince, qui, leur appartenant par ſon origine, devoit avoir pour eux plus d'égard, qu'un Prince Saxon. Telle étoit la diverſe diſpoſition des eſprits, lorſqu'on ſe rendoit à Londre pour la ſolemnité prochaine.

Un ancien Hiſtorien Anglois anonime, qui nome *François* les *Normans* (a) dit: *Par le conſentement de tous les* François *& de tous les* Anglois, *qui s'étoient réunis à Londre pour la Nativité du Seigneur*, Guillaume *fut mis en poſſeſſion de la Couronne & de la Seigneurie de toute l'Angleterre.* Il ſemble, à la manière dont cet Hiſtorien s'exprime, que les *Normans* ne ſe raſſemblèrent à Londre qu'à l'occaſion de la Fête:

(a) *Brevis Relatio de Willelmo Rege*, imprimée par *Sylas Taylor*, à la ſuite de ſon Traité de *Gravelkind*.

ne, ſe trouvant avoir à pluſieurs égards encouru les Cenſures, le Pape Alexandre II *crut qu'il étoit à propos d'envoier* Pierre de Damien, *quoique d'une vieilleſſe très avancée, dans cette Ville ſa patrie, pour qu'il en remît l'Egliſe en l'état qu'elle devoit être. Le ſaint Homme s'y rendit. On l'y reçut avec beaucoup de joie. Il reconcilia tout le Peuple avec l'Egliſe. Aiant enſuite expédié d'autres Affaires, il ſe remit en chemin: mais, come il arrivoit dans un Monaſtère près de la porte de Faënze, la fièvre le ſaiſit; & devenant tous les jours plus forte, elle le fit paſſer à l'éternité le 22 de Février. Les voiages & les différentes Affaires, qui l'occupèrent, demandoient du tems, & me font croire que ce fut l'année précédente* (1071), *qu'*Henri, *cet Archevêque excommunié, ceſſa de vivre.* Henri III *lui choiſit pour ſucceſſeur* Wibert, *ou* Guibert, *précédemment Chancelier d'Italie, home plein d'ambition, & né pour être le fléau de l'Egliſe de Dieu. Le Pape* Alexandre II *en connoiſſoit l'eſprit turbulent. Il ne le conſacra qu'avec peine, en lui prédiſant, come on le rapporte dans la Vie de ce Pape, »Qu'il recevroit du »S. Siége la puni-*

pourvu de l'Evêché de Langre. *Il avoit*, dit un Ouvrage ſavant (1), *toutes les qualités néceſſaires pour le gouverner avantageuſement, s'il eût été attentif à réprimer les paſſions de la jeuneſſe, & les ſaillies de l'orgueil, naturel à l'home depuis ſa chûte. Mais, bien loin de les arrêter, il s'y livra de telle ſorte, que ſon Epiſcopat, qui dura dix-huit ans & quelques mois, ne fut preſque qu'un enchaînement de crimes. Y étant entré par Simonie, il continua de trafiquer des choſes ſaintes, en vendant les Ordres ſacrés ; il porta les armes; il commit des homicides, des adultères, & d'autres impuretés encore plus exécrables; il traita tiranniquement ſon Clergé & ſon Peuple.* Le 4 d'Octobre, dans la ſeconde Seſſion du Concile, *Pierre* Cardinal Diacre de l'Egliſe Romaine & Promoteur du Concile, accuſe *Hugue* de tous les crimes, dont on le connoiſſoit coupable. *Hugue* choiſit pour défenſeurs, *Halinard*, Archevêque de Lion, & *Hugue*, Archevêque de Beſançon. Ce dernier commence à parler pour l'Evêque de Langre, & ſe taît auſſitôt, ſans doute parceque ſon imagination ne lui fourniſſoit rien pour la défenſe d'une auſſi mauvaiſe cauſe. Toute l'Aſſemblée aime mieux regarder ſon ſilence come un Miracle, par lequel Dieu ſauvoit à cet Archevêque le déshoneur d'avoir proſtitué ſon éloquence pour excuſer des crimes manifeſtes. L'Evêque de Langre, qui le penſoit come les autres, en eſt ſaiſi de terreur; &, pendant la nuit, il s'enfuit pour ſe ſouſtraire au jugement du Concile. Come il ne comparoiſſoit point le lendemain, on l'envoie chercher. Inſtruit de ſa fuite, on lit ſa Sentence de condamnation; & le Promoteur l'aiant appellé juſqu'à trois fois, on l'excommunie. Alors l'Archevêque de Beſançon, aiant à ſe diſculper envers ſon Client, ſe léve; & déclare que, la veille, une force ſurnaturelle l'avoit réduit au ſilence. Le Pape, attribuant ce Miracle aux mérites de S. *Remi*, ſe lève. Tous ceux qui ſe trouvoient au Concile en font de même; & *Léon*, avec eux, va chanter au tombeau du Saint, différentes *Antiènes* pour remercier, d'abord Dieu, puis S. *Remi*. Le Concile êtant fini, le malheureux Evêque de Langre, conduit par la grace de Dieu, ſe vient jèter aux pieds du Pape; &, verſant des larmes en abondance, il confeſſe publiquement tous ſes crimes, & ſe ſoûmet volontairement à la pénitence. Il joignit enſuite le Pape, lorſqu'il ſe mit en chemin pour retourner à Rome, & l'y ſuivit nus pieds.

(1) *Hiſt. Littér. de la France*, T. VII, p. 439.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

pelle *Osbert*. Ce *Robert* fut Comte d'Alife, de Caiazzo, d'Avelline, de Télèſe, de Sainte-Agathe des Goths & d'autres Villes. Il bâtit à Sainte-Agathe l'Egliſe de S. *Mennas*, qu'il fit dédier par le Pape *Paſchal II*. Il eut deux Fils, *Rainulf II*, & *Richard*; & une Fille appellée *Gaitelgrime*. 1° *Rainulf II* eſt nomé mal à propos *Reginald*, par l'*Abbé d'Urſperg*. *Sigonius*, Liv. II de ſon *Hiſtoire du Roiaume d'Italie*, le done pour Allemand; & le *Biondo* (Décade II, liv. 5) le fait Comte de Lothier. Il étoit en 1137 Comte d'Alife, d'Avelline, & d'autres Villes, précèdemment poſsédées par ſon Père; lorſque le Pape *Innocent II* & l'Empereur *Lothaire II* l'inveſtirent du Duché de Pouille. Il eut pour Femme *Mathilde*, ſœur de *Roger*, Roi de Sicile; & fut père de *Robert II*, qui fut pris avec *Mathilde* ſa mère, par ſon Oncle le Roi *Roger*, qui les mena dans ſon Roiaume; & qui rendit enſuite *Robert* à ſon Père. Il ſera ſouvent parlé de *Rainulf II* dans cet Ouvrage. Cette ſeconde Branche, iſſue d'*Aſelittin*, Comte d'Averſe,

PAPES.

tion de notre Seigneur MLX, le jour même des Calendes de Décembre, Indiction XIII: mais come cette *Indiction* commença le 1 de Septembre 1059, l'*Acte* doit être du 1 de Décembre de cette année; d'autant plus qu'on a des raiſons de croire que, dans le même mois 1060, *Nicolas II* n'étoit point à Florence. Je ne trouve point qu'on ſe ſoit mis en peine de concilier la contradiction, que je viens d'expoſer. Je hazarderai donc une conjecture, qui me paroît le ſeul moïen de mètre d'accord les différens témoignages que j'ai citès. Ils ne contiènent tous rien que de vrai; ſi ce n'eſt que *Paul de Bernried* a tort de dire qu'*Hildebrand* reçut de *Léon IX* le *Diaconat*: mais ſon tort eſt excuſable. L'uſage étant alors que les Cardinaux de l'Egliſe Romaine fuſſent promus aux Ordres de leurs Titres ou Dignités, lorſqu'on les y nomoit; il a cru que *Léon IX*, en nomant *Hildebrand* à la place de *Cardinal Archidiacre*, l'avoit ordonè Diacre en même tems. Voici donc ma conjecture. Ce Pape, ſoit pendant ſa captivité de Bènevent, ſoit à ſon retour à Rome, éleva le

PRINCES contemporains.

mais ce qui s'y fit nous apprend qu'ils n'y vinrent que parceque *Guillaume* deſiroit qu'ils concouruſſent à le faire Roi, mèditant dès-lors de ſe prévaloir du Droit de conquête dès qu'il le pouroit, & voulant pouvoir, dans la ſuite, dire qu'il devoit la Courone d'Angleterre à ſes *Normans*. En effet, *le jour marqué pour le Couronement*, dit un Témoin oculaire, *Guillaume de Poitiers*, Archidiacre de Liſieux & Chapellain du Duc, *l'Archevêque d'Yorck* (Aldred), *homme de bien, éloquent & ſage, fit un beau diſcours aux* Anglois; *& leur demanda*, « *S'ils conſentoient que* » Guillaume *fût* » *couroné come leur* » *Seigneur* ». *Ils proteſtèrent tous, avec joie & ſans héſiter*, « *Qu'ils y* » *conſentoient* ». *Les* Normans, *après que l'Evêque de Coûtances les eût harangués & leur eût demandé leur ſentiment, unirent, ſans aucune peine, leurs acclamations à la volonté des* Anglois, *come s'ils n'euſſent reçu du Ciel qu'un même eſprit & qu'une même voix. Ainſi l'Archevêque conſacra le Prince élu, lui mit le Diadème ſur le front, & le plaça ſur le Trône. Les Anglois* cependant, qui ne pouvoient pas ſe regarder

SAVANS & Illuſtres.

» *tion de ſes deſ-* » *ſeins ambitieux* ». *J'ai dit que Dieu avoit rappellé* Pierre de Damien. *Je dois ajouter que, par ſa mort, la Chrétienté perdit un Prélat, devenu l'une de ſes plus grandes lumières, l'un de ſes plus grands ornemens par la ſcience & le zèle peu communs, qu'on remarque dans tous ſes Ecrits, preuves vivantes d'un très heureux Génie & d'un Cœur très pieux. On pouroit ſeulement ſouhaiter qu'il eût moins prodigué les Allégories; & qu'il eût apporté plus de précaution à débiter tant de Viſions & de Miracles, dont quelques-uns peuvent faire douter des véritables.*

L'Egliſe l'honore come Saint; & nous avons ſa *Vie*, écrite par le Moine *Jean*, ſon Diſciple.

La meilleure Edition du recueil de ſes Ouvrages parut à Paris en 1640 & 1663, en quatre Volumes *in-folio*: mais il y manque, come dans celle de Rome de 1605, un Traité, *De correctione Papæ & Epiſcoporum*, que les Preſſes de Strasbourg & de Francfort ont imprimé pluſieurs fois; & cinq *Homélies*, données au Public par *D. Luc Dachery*, qui les a crues de *S. Pierre Chriſologue*, Archevêque de Ravenne.

Nous l'y verrons paroître dans un Concile de l'année ſuivante.

En ſortant de Rheims, *Léon*, à la prière de l'Abbé *Warin*, va conſacrer à Metz la Baſilique de S. *Arnoul*. Dans cette Ville, en aiant été prié par *Sigefred*, Abbé de Gorze, il compoſe les paroles & le chant de divers *Répons* pour l'Office de la nuit du S. Martir *Gorgonius*, Patron de l'Egliſe de ce Monaſtère. *Wibert* & d'autres Hiſtoriens parlent beaucoup de pareilles portions d'*Offices de l'Egliſe*, compoſées & miſes en chant par ce Pape, qui ſavoit la Muſique auſſi bien qu'aucun Home de ſon tems. Il paſſe enſuite à Maience pour y tenir, en préſence de l'Empereur, un Concile, où, s'il en faut croire ſon Hiſtorien (1), *Sibichon*, ou *Sigebothon*, Evêque de Spire, eſt accuſé de divers crimes; &, voulant s'en purger par un ſerment ſur le Corps du Seigneur, il eſt frapé ſur le champ d'une paraliſie, qui lui tourne la bouche; ce qui lui reſta juſqu'à ſa mort. *Léon* renouvelle dans ce Concile ſes *Décrets* contre la Simonie. *Godefroi*, Duc de la Baſſe-Lorraine, ſecouru de *Baudouin*, Comte de Flandre, faiſoit alors la guerre à l'Empereur, qu'il mètoit dans un grand embaras. *Léon* excommunie le Duc & le Comte dans ce Concile; & les Armes ſpirituelles, quoiqu'emploïées peut-être aſſés mal-à-propos, ſervent mieux *Henri*, que les Armes temporelles n'avoient fait. *Godefroi* va ſur le champ lui demander pardon; & *Baudouin*, qui n'étoit Vaſſal de l'Empereur que pour la ſeule Ville de Valenciènes, fait la paix après avoir reçu quelque échec. *Léon* ſe tranſporte de Maience à l'Abbaïe de Richenow, pour en dédier l'Egliſe; reprend enſuite le chemin d'Italie par Ausbourg & par la Bavière, & célèbre les fêtes de Noël à Vérone.

Par un *Diplôme* daté de Goſlar le 16 d'Avril, l'Empereur accorde à *Bérard*, Evêque de Padoue & à ſes ſucceſſeurs le droit de batre monoie, *ſuivant le poids de la Monoie de Vérone* (2); ce qui nous apprend que les *Rois d'Italie*, & par eux les *Marquis de Vérone*, avoient une Monoie dans cette Ville.

C'eſt vers cette année, que les *Turcs*, Nation Hune ou

(1) *Wibert*, ibid. Ch.).

(2) *Secundum pondus Veronenſis Monetæ*, dit ce *Diplôme*, dont la date porte *l'An XX du Couronement* (Ordinationis) *d'Henri II.* Des *Diplômes*, dont j'ai parlé dans une *Note* plus haut, marquent auſſi *l'An XX* en 1048. Ce ſont des preuves que les Copiſtes ont ſouvent altéré les dates. Il ſeroit néceſſaire de faire un examen de toutes les *Chartes* de cet Empereur, pour en remètre d'accord les différentes dates.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

ne s'étendit pas plus loin que *Robert II.* 2° *Richard*, fils de *Rainulf I*, fut ſurnomé *de Roecazanina*, d'une Forteresſe du Comté d'Alife, laquelle fut apparemment le lieu de ſa principale réſidence. Il fut Père d'un Fils, dont on ignore le nom ; & dont on ſait uniquement qu'il fut obligé de le doner en otage à *Roger*, Roi de Sicile. 3° *Gaitelgrime*, fille de *Rainulf I*, fut femme de *Guillaume*, Duc de Pouille, fils du Duc *Roger* & petit-fils de *Robert Guiſcard*. Elle ſurvécut à ſon Mari. Quelques Modernes l'ont crue fille de *Jourdain I*, Prince de Capoue. Elle étoit ſa Couſine iſſue de germain.

II. *Robert*, fils d'*Aſclettin*, Comte d'Averſe, fut préſent en 1071, avec ſon frère *Richard I*, Prince de Capoue, à la Dédicace de l'Egliſe du Mont-Caſſin. Il mourut ſans Enfans.

III. *Aſclettin*, autre fils du Comte *Aſclettin*, ne laiſſa point non plus de poſtérité. *Richard I*, Prince de Capoue, pour le repos de l'ame de ſon frère *Aſclettin*, & pour le repos de celle de *Rainulf*, ſon oncle maternel, fit don, en

PAPES.

Cardinal Soûdiacre *Hildebrand* à la dignité de *Cardinal Archidiacre* : mais, ſa maladie & ſa mort l'aiant empêché de doner les Ordres, *Hildebrand* reſta *Soûdiacre*. *Etiène IX* confirma la nomination faite par ſon prédéceſſeur ; enſorte qu'*Hildebrand* exerça toutes les fonctions d'*Archidiacre*, excepté celles de l'Ordre du *Diaconat*, qui, lorſqu'il le falut, furent remplis en ſa place apparemment par le Doïen des Cardinaux Diacres. Le même Pape dès le commencement de ſon Pontificat, aiant eu beſoin d'emploïer *Hildebrand* à des Légations importantes, ne put pas l'avoir à Rome dans un tems d'Ordination, & ne lui dona point le *Diaconat*. Il arriva de là que juſqu'à la première Ordination, qui fut faite par *Nicolas II*, *Hildebrand* ou de droit, ou par une grace particulière, quand il ſe trouva, ſoit à Rome, ſoit à la ſuite des Papes hors de Rome, fit, en qualité d'*Archidiacre déſigné*, tout ce que le *Cardinal Archidiacre* devoit faire par rapport au gouvernement de l'Egliſe ou de l'Etat. Les Hiſtoriens ont donc eu raiſon de le repréſenter, dès le Pon-

PRINCES contemporains.

come un Peuple ſubjugué, puiſque *Guillaume* n'étoit encore maître que d'une partie des Comtés de Kent & de Suſſex, & qui ſentoient à quel deſſein il faiſoit intervenir les *Normans* à ſon élection, prirent les précautions convenables, en choiſiſſant le Vainqueur d'*Harald*, mais non pas le leur. *Guillaume*, parcequ'ils l'exigèrent, *promit avec ſerment*, dit *Roger de Hoveden*, Hiſtorien de grande autorité, *devant l'Autel de l'Apôtre S.* Pierre, *en préſence du Clergé & du Peuple, qu'il défendroit les ſaintes Egliſes de Dieu, & ceux qui les gouvernoient ; qu'il régiroit juſtement, avec la vigilance d'un Roi, tout le Peuple qui lui ſeroit ſoûmis ; qu'il établiroit des Loix juſtes, qu'il les obſerveroit, & qu'il couperoit totalement cours aux rapines, ainſi qu'aux Jugemens injuſtes.* Un autre Hiſtorien, qui n'eſt pas d'un moindre poids, *Guillaume de Malmſbury*, dit que le Duc de Normandie ne fut couroné qu'*après qu'on eût exigé qu'il fît ſerment, en préſence de tout le Peuple, de ſe gouverner modeſtement avec ſes Sujets, & d'uſer des mêmes Loix à l'égard des* Anglois,

SAVANS & Illuſtres.

JEAN de GUALBERT,

dit communément *Jean Gualbert*, Inſtituteur & premier Abbé de la Congrégation de Valombreuſe, mis au nombre des Saints dans le XIIe ſiècle par le Pape *Céleſtin III*, meurt au Monaſtère de Paſſignano, Diocèſe de Siène, le 12 de Julllet 1073.

Walbert, ou *Gualbert*, noble Florentin, Home de guerre, eut deux Fils, *Hugue*, & *Jean*, duquel il s'agit ici.

Les premiers commencemens de la vie de *Jean* ne ſont pas connus. Un de ſes Parens aiant été tué ; toute la Famille, ſuivant l'uſage du tems, étoit en droit d'en vanger la mort ſur le Meurtrier ; ce qui mètoit celui-ci dans la néceſſité d'éviter tous ceux de cette Famille. Allant un jour à Florence, il rencontra *Jean*, accompagné de quelques gens armés. Le chemin étant trop étroit pour qu'il pût s'enfuir ; d'auſſi loin qu'il voit *Jean*, il deſcend de cheval, ſe couche le viſage contre terre ; &, les bras étendus en croix, attend la mort. *Jean* approche ; &, touché de compaſſion, lui dit de ſe lever, & l'aſ-

Tartare, ſortent des Portes du Mont Caucaſe, & font la conquête de la Perſe ſur les Saraſins. Ils attaquèrent enſuite l'Empire Grec; & j'aurai ſoin de parler d'eux autant qu'ils auront quelque rapport à l'*Hiſtoire d'Italie*.

1050.

LE'ON IX, rentré dans Rome au commencement de l'année, expédie différentes affaires; & fait enſuite, au mois d'Avril, un voïage de dévotion (1), d'abord au Mont-Caſſin, puis au Mont-Gargan; &, ce dernier Monaſtère étant du Diocèſe de Siponte, il tient en cette Ville un Concile, pour dépoſer deux Archevêques, convaincus d'avoir acquis leurs Siéges à prix d'argent, deſquels l'un diſputoit par ambition la preſſéance à l'autre. Il ſe rend enſuite à Bènevent, dont il excommunie le Peuple, parccqu'il perſiſtoit à ne vouloir pas reconnoître l'Empereur *Henri* pour ſon Souverain. Il s'arrête auſſi quelque tems dans la Pouille, pour y travailler à terminer les différens ſurvenus entre les Normans & les Naturels du Païs, à qui ces nouveaux hôtes devenoient de jour en jour plus à charge.

De retour à Rome, il tient un autre Concile, au commencement de Mai, dans la Baſilique de Latran. Il y condamne la doctrine, enſeignée ſur l'Euchariſtie par *Bérenger*, Archidiacre d'Angers; & canoniſe *Gérard*, l'un de ſes prédéceſſeurs au Siége de Toul. *Hugue*, Evêque dépoſé de Langre, ſe préſente devant le Concile nus pieds, ſans habits, portant à la main un faiſceau de verges, & chantant d'un ton douloureux une *Antiéne*, tirée de l'Evangile de l'*Enfant Prodigue*. Les Pères du Concile, & le Pape lui-même s'attendriſſent à ce ſpectacle juſqu'à verſer des larmes, & pouſſer des ſoûpirs & des gémiſſemens. Tous les Evêques demandent l'abſolution de leur Confrère pénitent. *Léon*, tout auſſi pénétré qu'eux de l'humble démarche d'*Hugue*, l'abſout, ſans impoſition de nouvelle pénitence, le rétablit dans l'Epiſcopat; & le renvoie, chargé de préſens, remplir ſon ancien Siége, ou tout autre, où l'on voudra le recevoir. *Hugue* reprend le chemin de France: mais la continuité de ſes jeûnes, & l'excès de ſes autres macérations l'avoit tellement affoibli, qu'il tombe malade en route, dans un endroit appellé Biterne.

(1) *Léon d'Oſtie* s'eſt trompé, lorſque, dans le Ch. 8 du 11e Livre de ſa *Chronique*, il a parlé de ce voïage, come étant de l'année précédente.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

1059, au Monaſtère do Mont-Caſſin de celui de Caleno, ſitué entre le Mont Gargan & la Mer Adriatique.

IV. *Gaitelgrime*, fille d'*Aſelittin*, Comte d'Averſe, fut femme de *Rodolfe*, ou *Raidulf de Trinde*, troiſième Comte d'Averſe, & mère de *Guillaume* & d'*Herman*, qui furent Comtes après leur Père, conjointement avec leur oncle maternel *Richard I.*

RODOLFE I,
dit
COPEL,
ou
CAPEL,
& ſurnommé
TRINCANOTTE,

s'empare d'Averſe, en 1047, à la mort d'*Aſelittin*: mais, quelques jours après, il eſt chaſſé par les habitans.

RODOLFE II,
ou
RAIDULF,
dit
DE TRINDE,
& ſurnommé
FRINCLINOTTE,

gendre d'*Aſelittin*, eſt élu Comte d'Averſe après l'expulſion de *Rodolfe I*, en 1047; & meurt la même année.

PAPES.

tificat d'*Etiène IX*, come étant *Archidiacre*: mais n'étant en effet, à l'égard de la Hiérarchie, que *Soûdiacre*, il ne ſe regarda lui-même durant tout ce tems-là, que come chargé de l'exercice des fonctions de la Dignité de *Cardinal Archidiacre*, & n'en prit point le titre. Voila ce qui fait que le Concile de Melfe ne le dit que *Cardinal Soûdiacre*, & qu'il ne paroît dans l'*Acte* de Florence qu'avec la qualité d'*Abbé de S. Paul.*

Le *Cardinal d'Aragon* dit que, du tems de *Nicolas II*, *Hugue Blanc*, homme double & ſéditieux, que *Léon IX* avoit fait Cardinal, ſe ſépara de l'unité de l'Egliſe. Il ajoute, « qu'il croit » plus à propos de » ne rien dire de » la vie répréhen- » ſible & des mau- » vaiſes mœurs de » ce Cardinal, que » d'en parler ».

ALEXANDRE II,

après que le Siége eut vaqué trois mois, eſt élu Pape à Rome par le conſeil, ou l'autorité du Cardinal *Hildebrand*, & intronisé dans les derniers jours d'Octobre 1061. Il meurt le 20 d'Avril 1073.

La *Liſte des Papes*, que j'ai citée dans les *Articles* précédens, & qui loi done onze ans & vingt-deux jours

PRINCES contemporains.

& des François (*æquo jure* Anglos *& Francos tractaret*). Voila donc un Peuple, jouiſſant de ſes droits, & non pas ſubjugué, qui ſe done librement un Maître, & fixe les conditions auxquelles il lui veut obéir.

Abuſé par le ſurnom de *Conquérant*, on eſt dans l'habitude de regarder *Guillaume* come aiant conquis l'Angleterre; & l'on s'imagine que, la poſsédant enſuite par le Droit de Conquête, il fut maître d'en abolir toutes les loix, & de leur en ſubſtituer, à ſon gré, de nouvelles. Ces fauſſes idées jètent ſur toute l'Hiſtoire d'Angleterre des ténèbres, qu'il n'eſt pas aiſé de diſſiper. Les troubles fréquens de ce Roiaume font paſſer les Anglois pour un Peuple mutin, inconſtant, & peu reſpectueux envers ſes Souverains; au lieu qu'il faut les conſidérer come un Peuple libre & courageux, toujours prêt à ſe ſacrifier pour ſes Rois, quand ils ſe contentent des prérogatives, que les Loix leur ont accordées: mais en même tems toujours prêt à défendre ſes priviléges, quand ſes Rois ceſſent de les reſpecter. *Conqueſtor* & *Conqueſtus*, qu'on a coûtume de traduire par

SAVANS & Illuſtres.

ſure qu'il n'aura jamais rien à craindre de ſa part. *Jean* continue ſon chemin à *San-Miniato*, petite Ville peu diſtante de Florence. En arrivant, il va prier Dieu dans l'Egliſe du Monaſtère de ce nom; & l'Auteur de ſa *Vie* dit qu'en entrant il vit le haut de la Croix ſe pancher vers lui, come pour le remercier de ce qu'en ſa conſidération, il avoit fait grace au Coupable. Cette Croix, conſervée longtems à San-Miniato, ſe montre encore à Florence, où l'on ſeroit mal venu de révoquer en doute ce Miracle.

Telle fut, dit-on, l'occaſion de la converſion de *Jean*, qui, dès ce moment, ne fut plus occupé que du deſir d'abandoner le monde pour ſe doner à Dieu. D. *Mabillon* date ce fait de 1028.

Jean, arrivé près de Florence, envoie ſa ſuite devant; & retourne à *San-Miniato* prier l'Abbé de le recevoir dans ſon Monaſtère. L'Abbé loue ſon deſſein: mais, en lui repréſentant combien les rigueurs & la pauvreté de la vie monaſtique étoient d'une pratique difficile à quelqu'un élevé, come lui, dans les délices & dans l'abondance. Le zèle de *Jean*

Il voit qu'il touche à ſon dernier moment; &, ſouhaitant mourir Moine de S. *Vanne*, il reçoit l'habit de Bénédictin, de quelques Moines de Clugni, qui l'accompagnoient; & meurt, peu de jours après, en Pécheur vraiment pénitent.

Au mois de Septembre, *Léon* va tenir à Verceil, avec les Evêques de Lombardie, un Concile, dans lequel il renouvelle la condamnation de *Bérenger*; & ſuſpend, ou même, ſelon *Wibert*, excommunie *Humfred*, Archevêque de Ravenne; qui, ſoûtenu par pluſieurs Courtiſans envieux du crédit que le ſaint Pontife avoit auprès de l'Empereur, s'étoit emparé de Biens, que l'Egliſe Romaine réclamoit (1). C'eſt vraiſemblablement dans ce Concile, que le Pape termine, en faveur de l'Archevêque de Milan, la querèle que ce Prélat avoit pour la preſſéance avec l'Archevêque de Ravenne & le Patriarche d'Aquilée. Il retourne enſuite à Toul, pour y faire la tranſlation des Reliques de S. *Gérard*, l'un de ſes prédéceſſeurs, qu'il venoit de canoniſer à Rome; & va paſſer enſuite l'hiver en Allemagne.

Le 12 de Novembre, l'Impératrice *Agnès* accouche d'un Fils, qui fut *Henri IV* come Roi de Germanie, & *Henri III* come Roi d'Italie & come Empereur.

Pandulf IV, Prince de Capoue, meurt. *Pandulf V*, ſon fils, & *Landulf VIII*, fils de ce dernier, qu'il s'étoit donés pour collègues, lui ſuccèdent (2).

Par une *Lètre* de cette année, ou peut-être de 1054, *Argire*, Duc d'Italie, remercie *Bérard*, Abbé de Farfa, « de

(1) *Wibert*, Liv. II, ch. 7, rapporte ce que je dis en cet endroit, & ce que je dirai ſous l'année ſuivante concernant *Humfred*. Cet Auteur, qui veut que ſon Hèros faſſe à tous les quarts-d'heure des Miracles, même ſans le ſavoir, dit, en parlant de ces Courtiſans jaloux du crédit du Pape ſur l'eſprit de l'Empereur: *Leur Chef, pour fomenter la diſcorde, étoit* Nizon (que d'autres nomment *Wizon* & d'autres *Nicer*), *Evêque de Friſinghen, auquel la Puiſſance divine daigna faire ſentir d'horribles effets de ſa vangeance. Envoïé par l'Empereur en Italie pour y rendre la juſtice en ſon nom, il vint à Ravenne; tint en faveur de l'Archevêque des diſcours calomnieux contre le bienheureux Pontife; &, tout en parlant, il ſe mit un doigt ſur la gorge, & s'emporta juſqu'à prononcer ce blaſphème:* Qu'un glaive coupe cette gorge, ſi je ne le fais pas dépoſer de l'honeur de l'Apoſtolat! *Il n'eut pas achevé cette paroie, qu'auſſitôt il fut attaqué d'un mal de gorge inſupportable; &, le troiſième jour, il mourut impénitent.* Cela veut dire que *Nizon* mourut en trois jours d'une Eſquinancie. Cette avanture eſt dans le goût de celle de l'Evêque de Sutri rapportée ci-deſſus.

(2) *Léon d'Oſtie* dit, d'après une Viſion d'un Moine de Naple, que les Diables emportèrent *Pandulf IV* en Enfer. L'Abbé du Mont-Caſſin, *Angelo della Noce*, veut dans ſes *Notes* ſur cet Hiſtorien, que ce ſoit une interpolation, que l'on ait faite à ſa *Chronique*; d'autres aiant écrit la même choſe de *Pandulf Tête-de-fer*. *Dans ces ſiècles d'ignorance*, dit à ce ſujet *Muratori*, T. VI, p. 154, *ces ſortes de Viſions & de Contes avoient grande vogue.*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

GUILLAUME, HERMAN, & RICHARD I.

Les deux premiers étoient fils de *Rodolfe II*, & de *Gaitelgrime*, sœur du troisième, & fille du Comte *Aſelittin*. *Guillaume* & *Herman* sont élus, en 1047, pour succèder à leur Père ; &, come ils étoient en bas âge, on leur done pour Tuteur & pour Collègue leur oncle *Richard*. *Guillaume* vivoit en 1048. *Herman* vivoit en 1050. Ces deux années doivent être celles de leur mort ; puisqu'après il n'est plus parlé d'eux. *Richard* meurt en 1078.

Léon d'Oſtie ne met point au rang des Comtes d'Averſe *Guillaume* & *Herman*, parce qu'ils moururent enfans.

Richard ent pour première femme *Frédéſine*, sœur de *Guillaume Bras-de-fer*, de *Drogon*, d'*Humfroi*, de *Robert Guiſcard*, &c. Son mariage est de 1047, son frère *Drogon* vivant encore, & *Richard* n'étant pas encore Comte d'Averſe. Après la mort de *Frédéſine*, *Richard* eut une autre Femme, qui lui survécut, & que *Jourdain* en est que plus enflamé.

Cependant ſes gens, qui l'attendoient à Florence, s'inquiètent de ne le pas voir arriver. Un d'entre eux retourne inſtruire *Gualbert*, qui vient ſur le champ chercher partout ſon Fils dans Florence ; & découvrant qu'il est à *San-Miniato*, va le demander à l'Abbé, criant qu'il veut qu'on le lui rende ; & menaçant, en cas de refus, d'en faire repentir les Moines. *Jean*, qui n'avoit pas encore reçu l'habit, craint de paroître devant ſon Père, on n'y veut paroître qu'en Moine. Il trouve à l'écart une Cucule ; il la porte dans l'Egliſe ; la poſe reſpectueuſement ſur l'Autel ; fait ſa prière ; ſe coupe les cheveux ; ſe revêt de la Cucule, & va ſe placer entre les Moines étonés de ce qu'il venoit de faire. L'Abbé rentre ; &, le voïant en cet état, il fait entrer *Gualbert*, que ſaiſit une douleur portée juſqu'au déſeſpoir. L'Abbé, les Moines & *Jean* viènent enfin à bout de le calmer. Il done ſa bénédiction à ſon Fils ; & ſe retire, en l'exhortant à avancer dans les voies de Dieu.

Ses progrès furent ſi rapides, que les Moines voulurent, quelque

PAPES.

de Pontificat, & le *Cardinal d'Aragon*, qui le fait siéger onze ans, ſix mois & ſeize jours, le diſent mort le 22 du même mois d'Avril. Suivant ce dernier, l'élection de ce Pape ſe ſeroit faite le 6 d'Octobre 1061 ; en ſorte que la Vacance du Siége auroit été de deux mois & quatorze jours ; ce qui peut être, les Ecrivains des IXe X^e & XIe ſiècles étant accoûtumés de comter les mois commencés pour des mois entiers. Suivant la *Liſte*, l'élection auroit été faite le 29 de Mars 1062 ; ce qui ne peut pas être, & ſe trouve démenti par des Monumens, qui montrent qu'*Alexandre II* étoit Pape en Novembre 1061.

Il étoit Milanois, & d'extraction ancienement noble. Il s'appelloit, de même que ſon père, *Anſelme de Badage* ; & leur ſurnom venoit d'un Bourg de la Banlieue de Milan hors de la Porte de Vercell, duquel ils étoient Seigneurs, & que l'on appelle en Italien aujourd'hui *Baggio*.

Deſtiné de bone heure à l'Etat Eccléſiaſtique, il fut reçu dans le Clergé de Milan, & devint Chanoine Ordinaire, c'eſt-à-dire Cardinal de cette Egliſe. Il avoit fait d'auſſi bo-

PRINCES contemporains.

Conquérant & par *Conquête*, ne ſignifient dans la Latinité des ſiècles barbares, qu'*Acquéreur* & qu'*Acquêt*. C'eſt ce que prouvent, par des autorités ſans réplique, les *Obſervations ſur le Parlement d'Angleterre* que j'ai miſes dans ma *Préface* de la dernière édition de *Rapin Thoyras*. On y peut voir à quel titre règna *Guillaume*, qui fit, come firent auſſi ſes premiers ſucceſſeurs à ſon exemple, de vains efforts pour établir en Angleterre, en vertu d'un prétendu Droit de conquête, le pouvoir arbitraire & deſpotique. Ces injuſtes tentatives forçant les Anglois d'appeller preſque ſans ceſſe les armes à la défenſe de leur liberté, ne ſervirent enfin qu'à mètre pour toujours leurs droits à l'abri de toute atteinte ; & qu'à convaincre leurs Rois, qu'ils ne ſont que les premiers Magiſtrats de la Nation, & qu'ils ſont ſoumis aux Loix come ceux qui leur ſont ſubordonés.

Nous avons vu que, dans le *Manifeſte* répandu par *Guillaume* à ſon arrivée en Angleterre, il n'étoit parlé ni de Promeſſe, ni de Donation, ni de Teſtament d'*Edouard III*. Il est à préſu-

SAVANS & Illuſtres.

» ce qui l'a mis au nombre des Confrères de ce Monaſtère, » & l'a rendu par là participant des prières & des mérites de » ces ſaints Moines ». Le Pape *Léon IX* étoit aſſocié de même come Confrère à pluſieurs Maiſons de l'Ordre de S. *Benoit*; d'où *Trithéme*, copié par tous les Modernes, a pris occaſion de le dire Bénédictin. Ces ſortes de Confraternités chés les Moines ſont beaucoup plus anciènes que ce tems; & l'uſage en ſubſiſte encore en différens endroits (1). *Argire*, dans ſa *Lètre*, ſe qualifie : *Par la Providence de Dieu, Maître de la Garderobe, & Duc d'Italie, de Calabre, de Sicile, & de Paphlagonie* (2).

Des *Chartes* font voir cette année, Marquis de la Lunigiare, c'eſt à dire de Luni, le Marquis *Albert Azzon II*, Auteur, par deux de ſes Fils, des *Maiſons de Brunſwick* & *d'Eſte*.

1051.

Ausbourg voit *Henri II* & *Léon IX* célèbrer enſemble, dans ſon enceinte, la fête de la Chandeleur. *Humfred*, Archevêque de Ravenne, que l'Empereur avoit fait venir d'Italie à ſa Cour afin de le remètre bien avec le Pape, eſt forcé par les ordres de ce Prince, de reſtituer ce qu'il avoit uſurpé ſur l'Egliſe de Rome, & de demander l'abſolution des Cenſures prononcées contre lui. *Humfred* ſe jète aux genoux de *Léon*, qui, parceque tous les autres Evêques préſens intercèdoient pour lui, dit à haute voix : *Que, ſuivant ſa dévotion, il ſoit abſous par le Toutpuiſſant de tous ſes crimes!* L'Archevêque ſe relève, avec un geſte de tête, qui marquoit peu de reſpect pour le Souverain Pontife. *Léon* s'en apperçoit; & dit tout bas, en verſant des larmes, à ceux qui l'environoient : *Hélas! ce Malheureux eſt mort.* L'Archidiacre *Wibert*

(1) Il faut rapporter à cet uſage les *Confrairies du Roſaire* & du *Scapulaire*, le *Tiers-Ordre de S. François*, les diverſes *Congrégations* des *Jéſuites*, & d'autres choſes pareilles, qui toutes, s'il n'en revient à la Religion qu'un médiocre avantage, ſont en récompenſe très utiles à ceux qui les ont imaginées.

(2) *Ego* Argiro, *Dei providentiâ, Magiſter Veſtis, & Dux Italiæ, Calabriæ, Siciliæ, Paflagoniæ.* Suppoſe qu'il y eut dans l'Original *Magiſter Veſtis*; il me ſemble que j'ai traduit ces mots de la ſeule manière, qu'on puiſſe les traduire. Mais je ſoupçone qu'il y avoit, *Magiſter Militiæ, Veſtis, & Dux, &c.* & que le mot *Militiæ* s'eſt perdu par la faute d'un Copiſte. En ce cas, il faudroit traduire, *Maître de la Milice, Sebaſte, & Duc*, &c. *Sebaſte* étoit, dans le dernier Empire Grec, une Dignité purement honorifique, ſupérieure à celle de *Patrice*. On trouve en divers endroits *Veſtis* pour *Seveſtis*, prononciation Appuliène & Calabroiſe de *Sebaſtes*.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

dain I, ſon beau-fils, obligea de ſe remarier.

Richard n'eut de *Frédéſine* que ce *Jourdain*, qui fut ſon ſucceſſeur ; & n'eut point d'Enfans de ſa ſeconde Femme.

Une des premières actions du Pontificat de *Nicolas II*, fut d'inveſtir, en 1059, de la Principauté de Capoue, *Richard*, qui n'en poſsédoit encore rien, quoique dès l'année précédente, il s'en fût dit Prince ; & ſur laquelle les Papes n'avoient aucun autre droit, que celui qu'ils tiroient d'une Donation de *Charle le Chauve*, qui n'avoit point eu d'effet, & que même cet Empereur n'auroit pas du faire. *Richard*, come on l'a vu, ne fut maître de Capoue, qu'en 1062.

Il fit la conquête de Gaiète en 1063. On n'a là deſſus aucun détail : mais, depuis cette année, ſon fils *Jourdain* & lui prènent le titre de *Ducs de Gaiète*. Il avoit pris ce Fils pour collègue dès 1058.

En 1073, il fit homage lige de ſes Etats au Pape *Gregoire VII*.

Sigonius, Liv. IX, le dit frère de *Robert Guiſcard*, dont il étoit le beau-frère.

PAPES.

nes études, que l'on pût en faire alors. Pour cet effet, il avoit parcouru diverſes Ecoles ; & même il étoit venu juſqu'en Normandie prendre, à l'Abbaie du Bec, des leçons du célèbre *Lanfranc*.

En 1045, après la mort de l'Archevêque *Aribert*, le Clergé & le Peuple de Milan choiſirent, ſuivant l'uſage, quatre des Cardinaux de leur Egliſe, pour que l'Empereur *Henri II* en nomât un Archevêque. Les quatre furent *Landulf Cotta*, frère de cet *Herlembald*, dont il ſera beaucoup parlé dans cette *Epoque* ; *Anſelme de Badage* ; *Arialde de Cérimate*, né d'une famille noble de ce nom ; & *Athon*, ou *Azon*. Une partie de la Nobleſſe choiſit *Guide Vélate*, emploié dans le Secrétariat de l'Empereur. Ce fut ce dernier, que ce Prince inveſtit de l'Archevêché de Milan, quoiqu'il ne fût pas Cardinal de cette Egliſe ; & *Triſtano Calco* fait obſerver que ce fut une infraction à l'ancienne règle de l'Egliſe de Milan, qui vouloit que ſes Archevêques fuſſent choiſis entre ſes Cardinaux. Mais on a vu dans le II Tome de cet Ouvrage *Hildwin*, élu précédemment pour

PRINCES contemporains.

mer que *Guillaume* ne commença d'en parler qu'après que le gain de la bataille d'Haſtings l'eût mis en état de diſpoſer, par des Négociations ſecrètes, les Anglois à le nomer leur Roi par une élection, libre du moins en apparence. Dans la ſuite, il eut ſoin d'aſſocier le Droit de Conquête, à celui qu'il vouloit qu'on crût qu'il tenoit de la prétendue Donation d'*Edouard*. *J'ai*, dit-il dans un *Diplôme*, qui ſe voit à Weſtminſter, *acquis le Roïaume par l'épée, aiant vaincu* Harald *& ſes complices, qui ſe ſont efforcés de m'enlever le Roïaume, qui m'avoit été deſtiné par la divine Providence, & cédé par la conceſſion du glorieux Roi* Edouard, *mon Seigneur & Parent.*

Durant les trois premiers mois, qui ſuivirent le Couronement de *Guillaume*, une modération, ou feinte, ou véritable, mais exigée par la ſaine Politique, flata les Anglois de l'eſpérance de retrouver dans *Guillaume* la juſtice & la bonté de *Canut le Grand*, uſurpateur, come lui, de leur Courone. Il exhorta les Chefs de ſon armée d'avoir pour les Anglois les ſentimens, que des Chretiens doivent avoir pour

SAVANS & Illuſtres.

tems après le donner pour ſucceſſeur à leur Abbé, qui venoit de mourir : mais il n'y voulut point conſentir. Le deſir même d'une plus grande ſolitude & d'une plus grande régularité, le fit, avec un autre Moine, ſortir de San-Miniato, pour chercher un Monaſtère qui leur convînt. Après en avoir viſité pluſieurs, ils allèrent à *Camaldoli*. Leur ſéjour y fut aſſés long ; & le Prieur, édifié de la conduite de *Jean*, le voulut engager à prendre les Ordres, ainſi qu'à faire vœu de ſtabilité pour cette Maiſon. Mais *Jean*, aimoit la vie cénobitique ; &, malgré ſon affection pour la ſolitude, la vie érémitique n'étoit point de ſon goût.

C'eſt ce qui lui fit quiter Camaldoli pour aller à Vallombreuſe, dans le Diocèſe de Fiéſole. Ce lieu, ſitué dans l'Apennin à quelques milles de Florence, eſt ainſi nomé, parcequ'il eſt de toutes parts ombragé par les Sapins, qui couvrent les hauteurs, qui l'environent.

La réputation de la vie exemplaire de *Jean* & de ſon compagnon ne tarda pas à faire venir avec eux des Laïcs, des Clercs, & même des Moines de San-Miniato. La Règle de

ajoute, « Qu'en effet *Humfred* fut ſaiſi ſur le champ d'une » maladie de langueur; qu'on eut beaucoup de peine à le re- » conduire en Italie; & qu'il ne tarda pas à perdre, avec la » vie, la Dignité qui cauſoit ſon orgueil ». Il paroît cependant certain qu'*Humfred* mourut ſubitement. *Herman Contract* dit même que ce fut la cauſe du bruit, qui courut, que cet Archevêque étoit mort empoiſoné. Le *Roſſi* fixe ſon décès au 22 d'Août de cette année. En ce cas, la prédiction de *Léon IX* précèda de près de ſept mois la mort d'*Humfred*. Le Pape quite l'Allemagne auſſi-tôt après la fête de la Chandeleur, & rentre à Rome à la fin de Février.

Il jouit alors de la conſolation de voir qu'à Lucque, par les ſoins de *Jean*, Evêque de cette Ville, ſes *Décrets* & ceux de ſes prédéceſſeurs touchant les Clercs mariés ou concubinaires, avoient commencé d'être exécutés. Ceux des Chanoines de S. *Martin*, Cathédrale de cette Ville, qui n'avoient pas voulu ſe ſoûmètre à ces *Decrets*, avoient été chaſſés & remplacés par des Clercs continens; & tout le Chapitre avoit embraſſé la vie commune & régulière. Par une *Bulle* du 12 de Mars, *Léon* en félicite ces Chanoines; & leur confirme à perpétuité la poſſeſſion de la partie des biens de l'Egliſe de Lucque, que l'Evêque leur avoit abandonée, & toutes les donations qui pouront leur être faites dans la ſuite, afin qu'aiant tout ce qu'il leur faut pour le vêtement & la nouriture, ils puiſſent, délivrés de toute inquiétude à cet égard, remplir plus exactement leurs devoirs (1).

Les Moines de Farfa, que *Jean*, Evêque de Sabine, qui formoit contre eux beaucoup de prétentions, & d'autres gens puiſſans pourſuivoient au Tribunal Apoſtolique, écrivent au Pape une *Lètre*, pour lui repréſenter les prérogatives & les priviléges de leur Monaſtère, & le ſupplier de ne point prêter l'oreille aux menſonges de leurs calomniateurs. Ils lui diſent dans cette *Lètre*, « Qu'ils ſont environ cinq cens, qui » prient pour lui (2) ». C'eſt apparemment ce qui ſe doit entendre non ſeulement des Moines de Farfa même, mais auſſi de ceux des Monaſtères & des Celles, qui dépendoient de cette Abbaïe Impériale. *Léon*, dans un Concile qu'il tient à Rome après Pâque, examine le Procès que ces Moines avoient

(1) Cette *Bulle* eſt imprimée à la ſuite du IIIe *Liv.* des *Mémoir. de la Comteſſe Mathilde* du *Fiorentini*, p. 125, d'après l'original conſervé dans les Archives du Chapitre de Lucque.

(2) *Sumus enim quingenti veſtri Oratores*, c'eſt à dire, *qui orant pro vobis.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

JOURDAIN I, après la mort de ſon père *Richard I* en 1078, eſt ſeul Comte d'Averſe, Prince de Capoue, & Duc de Gaiète. Il s'aſſocie ſon fils aîné *Richard II*, en 1081; & meurt en Février 1091.

Muratori dit T. VI, p. 304: *Le* Pellegrino *met la mort de* Jourdain I... *à la fin de l'année précédente* (1090, le 20 ou le 21 de Décembre), *ſur l'autorité de* Loup Protoſpate: *mais le Texte de cet Ecrivain eſt ſi confus, que rien n'eſt moins certain que ce qu'il aſſure.* Romoald de Salerne *dit plus clairement:* L'An MXCI, Indiction IV, mois de Février, mourut *Jourdain*, Prince de Capoue, dans la XIIIe année de ſon règne.

Il fut inhumé dans l'Egliſe du Mont-Caſſin.

Il eut pour femme *Gaitelgrime*, ſœur de *Gifulf II*, Prince de Salerne, & de *Sikelgaite*, femme du Duc *Robert-Guiſcard*.

Elle le fit père de 5 Fils, qui furent, 1°. *Richard II*, 2°. *Robert I*, 3°. *Jourdain II*, 4°. *Jonathas*, 5°. *Joſfrid*, ou *Geoffroi*.

I. *Richard II* fut le ſucceſſeur de ſon Père.

II. *Robert I* le

PAPES.

l'Evêché de Liége, enſuite pourvu par le Roi *Hugue* de l'Evêché de Vérone, devenir, par la faveur de ce Prince, Archevêque de Milan. C'en eſt aſſés pour montrer que les Princes ſe diſpenſoient de ſuivre l'ancienne règle de cette Egliſe, quand ils croioient que leur intérêt le demandoit.

Dans le Ch. XVI, N. III de la ſeconde des *Vies du ſaint Diacre Ariald*, qu'a fait imprimer *Puricelli*, qui la croit de *Landulf le Jeune*, on lit: *Lorſqu'*Anſelme *étoit Ordinaire de Milan, il ſe rendit recommandable par ſa ſcience & par ſes mœurs. Il étoit auſſi puiſſant en paroles, qu'abondamment inſtruit, & agréable à ſes concitoïens par ſa doctrine & par ſon éloquence. Il ſe mit dès lors à blâmer, dans ſes prédications, la vie des Clercs; & ne ſe rendit point aux inſtances de l'Archevêque* Gui (de Vélate), *qui l'exhortoit à ne point publier les ſcandales du Clergé. L'Archevêque diſſimula donc ce qu'il avoit deſſein de faire; & partit avec* Anſelme, *pour aller à la Cour de l'Empereur, qui, par le conſeil de l'Archevêque, chaſſa très honteuſement* Anſelme *de Milan, en lui donant l'Evêché de Lucque.*

Les Exemples ne

PRINCES contemporains.

leurs Frères; de ne leur faire aucune ſorte d'inſulte; & de ne les point exciter, par de mauvais traitemens, à ſe révolter. Il défendit, ſous les peines les plus rigoureuſes à toutes ſes troupes d'attenter à l'honeur des Femmes, & de doner aucun ſujet de plainte aux Gens du païs. Un Edit ſolemnel confirma tous les Priviléges de la Nation, & les promeſſes qu'il avoit faites à ſon ſacre. Il ne mit point de nouvelles impoſitions; & ſe contenta d'une contribution volontaire, qui lui produiſit des ſommes immenſes. Les Anglois ne furent point alarmés de lui voir mètre des Garniſons dans quelques Places fortes; ce qui leur parut de ſa part une précaution légitime.

Dès le mois de Mars 1067, il repaſſa la mer, emmenant avec lui quelques-uns des plus grands Seigneurs d'Angleterre; & vint en Normandie étaler tout le faſte d'une Cour roïale. *Odon*, Evêque de Baieux, ſon frère utérin, & *Guillaume*, fils d'*Osberne*, ſon Général d'Armée, qu'il avoit laiſſés en Angleterre pour la gouverner en ſon abſence, ne tardèrent pas à déſabuſer les Anglois

SAVANS & Illuſtres.

S. *Benoît* fut exactement obſervée dans cette Communauté naiſſante, qui ne vivoit que de ſon travail & de quelques aumônes. Vallombreuſe appartenoit au Monaſtère de S. *Hillare*, dont l'Abbeſſe *Itte* envoioit de tems en tems des vivres à ces Moines, qui ne poſſédoient rien; leur faiſoit préſent de livres; & finit par leur tranſporter pluſieurs Terres dépendantes de ſon Abbaïe. La Donation eſt de 1039.

Dès l'année précédente, les Moines avoient élu *Jean*, malgré lui, pour leur Abbé. Come ils étoient la pluſpart Clercs, ou deſtinés à l'être; il inſtitua le premier les *Frères Lais*, ou *Convers*, c'eſt-à-dire des Moines devant teſter Laïcs, diſtingués des Moines du Chœur, & ſuivans la Règle autant que les travaux du dehors, dont ils étoient chargés, le leur pouvoient permètre.

La bone odeur de Vallombreuſe ſe répandant de tous côtés; on s'empreſſoit d'offrir à *Jean* des endroits pour bâtir de nouveaux Monaſtères; eſpèce de dévotion, qui duroit toujours. On le pria d'en réformer d'anciens.

Par Acte du 16 Avril 1043, *Re-*

avec l'Evêque de Sabine; &, le 14 de Décembre de cette année, il confirme de nouveau tous leurs Priviléges par une *Bulle*, dans laquelle il fait voir une extrême dévotion à la Sainte Vierge, Patrone de l'Egliſe de Farfa (1). Par une autre *Bulle* du 22 de Juin, il avoit confirmé de même les Priviléges de l'Abbaïe de Caſaure (2).

Dans le même Concile, dont je viens de parler, *Léon* excommunie *Gregoire*, Evêque de Verceil, accuſé d'inceſte avec une Veuve fiancée à ſon Oncle. Ce Prélat, que nous verrons dans la ſuite Chancellier du Roïaume d'Italie, n'étoit pas préſent au Concile; & cette Excommunication, prononcée ſans l'avoir entendu, peut paroître lancée un peu légèrement. *Gregoire* n'en eſt pas pluſtôt informé, qu'il accourt à Rome; s'explique avec le Pape, auquel il promet de le ſatisfaire; & s'en retourne abſous & content. On attribue au même Concile un *Décret*, par lequel « les Femmes, convaincues de s'être » proſtituées à des Clercs, ſont ajugées, à titre d'Eſclaves, » au Palais de Latran ». On trouve ce *Décret* mis en pratique dans d'autres Egliſes que celle de Rome. En le ſuppoſant éma-

(1) La Date de cette *Bulle*, & celle pour le Chapitre de Lucque offrent une ſingularité, qui ne ſe trouve que dans quelques-unes des *Bulles* de ce Pape. On y lit qu'elles furent données *par les mains de* Frédéric, *Diacre & Bibliothécaire de la Sainte Egliſe Romaine, en la place du Seigneur* Herman, *Archichancellier*, & *Archevêque de Cologne*. C'eſt là-deſſus que D. *Mabillon*, dans ſes *Annales Bénédictines*, dit ſous cette année, qu'*Herman*, *Archevêque de Cologne étoit Archichancellier de Léon IX.* Ce Prélat eſt regardé par *Muratori*, T. VI, p. 157, come étant alors *Archichancellier de l'Empire*; & l'*Abregé Chronologique de l'Hiſtoire, &c. d'Allemagne*, p. 129, le marque *Archichancellier d'Italie* depuis 1045 juſqu'en 1055. Je penſerois qu'il faudroit dire de cet Archevêque, come je l'ai dit, dans le Vol. précédent, *p.* 1012, *N.* 2, d'*Eberard*, ou *Ebon*, Evêque de Bamberg, qu'il étoit *Archichancellier de la Cour de l'Empereur*; ſi *Wibert* ne diſoit pas, dans ſon II Liv. ch. 4, que *Léon* fit *Herman* & ſes ſucceſſeurs *Chanceliers de l'Egliſe Romaine*, & qu'il leur attribua l'Egliſe de S. *Jean* devant la Porte-Latine; c'eſt à dire qu'il les fit Cardinaux de cette Egliſe. Voici les paroles de *Wibert*. Il parle du voïage que *Léon* fit en Allemagne en 1049. *His ſanctis inſudans ſtudiis, antiquam repetit patriam, ſuſcipiturque à totius gentis Nobiliſſimo atque Reverendiſſimo Archiepiſcopo* Herimanno *apud Coloniam, cujus petitu conceſſit Dominus Papa hoc Privilegium Sedi Eccleſiæ Colonienſis, ut ad Altare Sancti Petri ſeptem Presbyteri Cardinales quotidie Divinum celebrarent Officium in Sandaliis. Dedit ei quoque Officium Cancellarii Sanctæ Romanæ Sedis ejuſque ſucceſſoribus, tribuens illis Eccleſiam Sancti* Johannis *ante Portam Latinam.* Voici ſur les dernières de ces paroles la *Note* de D. *Mabillon*. Hermannus *Archicancellarii munere functus legitur in* Epiſtola *Beati* Leonis *ad* Johannem Saletnitanum, *quæ data dicitur* per manus *Friderici*..... & *Hermanni* Archiepiſcopi & Archicancellarii. *Extat T. IX* Conciliorum *editionis Labbeanæ*. Je ne ſais ſi c'eſt à cauſe de cette faveur, faite par *Léon IX* aux Archevêques de Cologne, que le Cardinal Chancelier de l'Egliſe Romaine ne prend que le titre de Vicechancelier.

(2) La date porte *L'An II du Seigneur* Léon IX *Pape*, *Indiction IV*, il faut *l'An III.*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

fut de ſon Frère.

III. *Jourdain II* remplaça ſon neveu *Richard III.*

IV. *Jonathas*, qui doit être le Duc de Gaiète de ce nom relevant du Prince de Capoue, étoit en 1094, Seigneur de Carinola, quoique ſon frère *Richard* eut été chaſſé de Capoue auſſitot après la mort de leur Père en 1091. Il fut père de *Barthelmi*, Seigneur de Carinola, lequel eut deux fils, *Richard* & *Barthelmi*. *Pierre Diacre*, parlant de *Richard*, le dit proche parent du Prince *Jourdain II.* On le trouve en 1115, ſoutenant le Duché de Gaiète à *Rongarde*, veuve de *Richard de l'Aigle.* On le voit enſuite Duc depuis 1121 juſqu'en 1131. *Barthelmi*, qu'une Charte qualifie *frère de Richard & proche parent de Robert II*, Prince de Capoue, mourut come ſon Frère, ſans laiſſer de poſtérité.

V. *Joffrid* vivoit en 1101. C'eſt tout ce qu'on en ſait.

Romoald de Salerne n'a point connu les deux derniers Fils de *Jourdain I*, dont il dit qu'il n'en eut que trois, *Richard*, *Robert* & *Jourdain.*

PAPES.

ſont pas rares, ni même trop anciens, d'Eccléſiaſtiques de mérite, à qui l'on a procuré des Evêchés, de peur qu'en continuant de travailler dans le ſecond Ordre, ils ne fiſſent un bien, qu'on ne ſe ſoucioit pas qui fût fait.

L'Auteur continue : *C'eſt pourquoi Gui ſe crut en ſureté : mais il ſe trompa bien ; car* Anſelme, *aiant fait venir le Diacre Ordinaire* Landulf (Cotrau) *l'exhorta, come ſon Ami, de ne pas ceſſer, dans ſes prédications, de reprocher aux Clercs leurs vices. Il en uſa de même en particulier avec* (le Diacre) Ariald ; *les inſtruiſant l'un & l'autre de la manière dont il s'y prenoit avant d'être Evêque. Ainſi les Diſcours publics* (proclamations) *contre les Clercs impudiques & ſimoniaques, continués longtems par* Ariald *& par* Landulf, *furent commencés par cet* Anſelme de Badage.

Ce fut en 1057 qu'*Anſelme* fut fait Evêque, & l'Empire étoit alors vacant. *Henri III* étoit dans ſa ſeptième année ; & ſa mère, l'Impératrice *Agnès*, étoit Régente. Ce fut elle, qui, par le conſeil de l'Archevêque *Gui*, pourvut *Anſelme* de l'Evêché de Lucque.

PRINCES contemporains.

de l'eſpérance qu'ils avoient conçue.

On peut en croire ſur ce point un Hiſtorien, Anglois de naiſſance, mais François d'origine, *Ordric Vital*, Prêtre & Moine de S. *Evroul* en Normandie, Monaſtère dans lequel il avoit pris l'habit à l'age d'onze ans en 1086. Il eſt Auteur d'une Hiſtoire très connue, qu'il termine à l'année 1141, & dont il finit le IIIe Livre par ces paroles. *Dans les ſuivans, je parlerai plus au long du Roi* Guillaume, *& des malheureuſes révolutions des Anglois & des Normans, que je rapporterai ſans flaterie, come ne deſirant d'être honoré d'aucune récompenſe, ni par les Vainqueurs, ni par les Vaincus.* Ces autres paroles, dans leſquelles il parle du Roi *Harald II* ſuivant les préjugés où l'on étoit alors en Normandie, commencent ſon IVe Livre. *Du tems du Pape* Alexandre II, *pluſieurs Roïaumes dans le Monde furent ébranlés par des calamités ; & différens Peuples, par leurs ineurſions multipliées, exercèrent leurs fureurs ſur ces Roïaumes. Les Habitans de l'Occident en furent les victimes, & ſouffrirent des domages extrêmement conſidérables. Les deux excellens Rois,*

SAVANS & Illuſtres.

land Moro, fils de *Theuie*, Noble Florentin, dona de quoi fonder un Monaſtère Abbatial de l'Ordre de S. *Benoît* à l'Oratoire de S. *Salvi*, ſitué près de Florence à Parinola. *Jean* fut l'inſtituteur de ce Monaſtère, dont il établit Abbé *Dominique*, un de ſes Diſciples, & qu'achevèrent de doter en 1049 *Gérard*, Evêque de Florence, depuis Pape *Nicolas II*, & *Bernard de gl'Uberti*, Noble Florentin, qui bientot après fut Moine, puis Abbé de Vallombreuſe, enſuite Cardinal-Prêtre de l'Egliſe Romaine, enfin Evêque de Parme.

Jean réforma pluſieurs Monaſtères ; bâtit pluſieurs Hôpitaux, & répara différentes anciènes Egliſes.

Ses exhortations portèrent pluſieurs Cleres à quiter leurs Concubines ou leurs Femmes, pour ſe réunir auprès des Egliſes & menet la vie commune, enſorte qu'il contribua beaucoup à l'établiſſement des Communautés de Chanoines Réguliers.

Il avoit pour les Ordres Eccléſiaſtiques le plus grand reſpect ; & ne ſouffroit pas que les Clercs, auxquels il avoit donné l'habit, fiſſent aucune fonction de leurs Ordres, s'ils a-

né de *Léon IX*, on doit faire attention que ce Concile étoit mixte; que le Pape, come Seigneur de Rome, y prononça la peine d'Eſclavage; & que le *Décret* ne fut adopté par d'autres Egliſes, qu'avec le concours de l'Autorité ſéculière. L'Eſclavage n'eſt pas une peine canonique; & les Evêques, qui, par la conceſſion des Princes, pouvoient, en certains cas, doner aux Eſclaves la liberté, n'avoient, en aucun cas, le droit de l'ôter aux perſones nées libres. C'eſt auſſi dans ce Concile que *Léon* done à la Baſilique du Vatican la dîme des offrandes, qui s'y faiſoient ſur l'Autel de S. *Pierre*, en ordonant qu'elle ſoit emploïée aux réparations, à l'ornement, au luminaire. Cette deſtination peut faire comprendre combien ces offrandes étoient abondantes. *Léon* ſe démet auſſi de ſon Evêché de Toul en faveur d'*Udon*, Primicier de cette Egliſe, qu'il en croïoit digne à cauſe de la pureté de ſes mœurs, de ſon zèle, de ſa piété, de ſon application à tous ſes devoirs; qu'il appelloit ſon Fils; & qu'il avoit, au commencement de ſon Pontificat, fait Bibliothécaire & Chancellier de l'Egliſe Romaine (1). Il faloit le conſentement de l'Empereur, qui l'accorde ſur le champ, à l'Exprès que *Léon* envoie le lui demander. *Udon* tint le Siége de Toul juſqu'à ſa mort en 1070.

Après le Concile, *Léon*, qui ne reſtoit pas volontiers longtems au même endroit, va viſiter le monaſtère de Subiac. *Azzon*, qui pour lors en étoit Abbé, ſe ſentant digne d'éprouver la ſévérité du Pape, n'en attend pas l'arrivée, & s'enfuit. *Léon* lui done pour ſucceſſeur un François, qui s'appelloit *Humbert*, & qu'il ne faut pas confondre avec le Cardinal du même nom, que l'on verra bientôt Légat à Conſtantinople. La *Chronique de Farfa* raconte aſſés au long les actions de ce nouvel Abbé, bones & mauvaiſes. *LE'ON fit aſſembler*, dit la même CHRONIQUE, *tous les Moines de Subiac dans le Monaſtère; & ſe fit repréſenter toutes leurs* Chartes, *parmi leſquelles en aiant trouvé de très fauſſes, il en fit brûler le plus grand nombre en ſa préſence.* Ces paroles font dire à MURATORI (2): *C'eſt une Marchandiſe, dont autrefois les autres Monaſtères & les Egliſes avoient proviſion; ce*

(1) *Wibert* qui, Liv. II, ch. VIII, parle de la démiſſion de *Léon IX* en faveur d'*Udon*, ne dit point que ce dernier fût Bibliothécaire & Chancelier de l'Egliſe Romaine: mais on l'apprend, come le remarque D. *Mabillon*, d'une Bulle de *Léon IX* en faveur du Monaſtère de S. *Manſui* de Toul.

(2) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 156.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

RICHARD II ſuccède, en 1091 à ſon père *Jourdain I*, qui ſe l'étoit aſſocié dès 1081: mais il lui ſuccède à tous ſes Etats de manière qu'il n'eſt ſacré qu'en 1098, come on l'a vu dans ſon Article aux *Princes de Capoue*. Il meurt en Janvier 1106, ſans poſtérité.

ROBERT I, ſecond fils de *Jourdain I* ne ſuccède, en 1107, à ſon neveu *Richard II*, qu'après avoir été durant un an Régent; ſur quoi l'Hiſtoire ne s'explique point. Il meurt le 3 de Juin 1120.

Il s'étoit révolté contre ſon Frère en 1104, ce qui l'avoit fait chaſſer de Capoue. Lorſque *Richard II* fut à l'extrémité, *Robert*, rentré dans la Ville, y mit le feu; ce qui n'empêcha qu'il ne fût chargé de la Régence de l'Etat & ſacré Prince, l'anuée d'après.

J'avois oublié de dire que les Princes Normans de la Race d'*Aſelittin* conſervèrent la coûtume, que les Princes Lombards avoient eue de ſe faire ſacrer, depuis *Arigiſe II*, premier Prince de Bénevent.

PAPES.

La choſe fut très agréable au Pape *Etiène IX*, qui gratifia le nouvel Evêque de l'Egliſe dédiée à Lucque ſous l'Invocation du ſaint Pape & Martir *Alexandre*, le ſixième des ſucceſſeurs de S. *Pierre*; & qui, vers la fin du mois d'Octobre 1057, dona, dans un très ample Privilége, des marques de ſa faveur au Chapitre de la Cathédrale de Lucque. Dans un *Plaid* que *Godefroi le Barbu*, Duc & Marquis de Toſcane, en revenant de recevoir à Florence les derniers ſoûpirs de ſon Frère le Pape *Etiène IX*, tint, le 17 de Décembre de la même année, *dans la Sale du Palais de la Ville de Lucque*, il confirma ſa donation faite par le Pape ſon frère à l'Evêque *Anſelme*, qu'il mit en même tems ſous la protection de l'Empereur. *Henri III*, come je viens de le dire, encore enfant, n'étoit que Roi de Germanie; & cette ſingularité dans un *Acte publie* peut ſervir à prouver qu'il faloit que le Pape *Victor II* eût, de quelque maniére que ce fût, engagé les Romains à déférer au jeune *Henri* les titres de *Patrice* & de *futur Empereur*. Obſervons d'ailleurs que ce fut come Commiſſaire Impérial

PRINCES contemporains.

Henri (I), *de France*, & Edouard (III), *d'Angleterre étant morts; les François & les Anglois pleurèrent longtems la perte qu'ils avoient faite; parcequ'après la mort de ces Princes, ils n'en retrouvèrent point dans leurs Maîtres les vertus & la douceur des mœurs. A ces Pères de la Patrie, retirés de ce monde, ſuccèdèrent des Tirans, qui ne firent qu'abuſer de la puiſſance roïale. Souillée par le parjure & par la cruauté d'*Harald, *l'Angleterre, étant alors déchue de ſon éclat & privée des legitimes héritiers de ſa Couronne, fut ſoûmiſe aux Brigands, qui ſervoient* Guillaume, *ſon vainqueur; & fournit aux Hiſtoriens, touchés de pitié, le déplorable ſujet de ſa ruine pour exercer leurs plumes.*

Voici préſentement ce qu'il dit dans le même Livre touchant ce qui ſe fit en Angleterre durant l'abſence de *Guillaume* en 1067. *Les Anglois étoient opprimés par la puiſſance des Normans; & recevoient les plus grandes injures de la part de Gouverneurs orgueilleux, qui mépriſoient les inſtructions du Roi. Les Officiers ſubalternes, commis à la garde des Places fortes, accabloient d'exactions injuſtes & d'affronts de tou-*

SAVANS & Illuſtres.

voient, avant leur converſion, été Concubinaires ou Simoniaques, ou coupables de quelque autre crime. Lui-même n'oſoit ouvrir les portes de l'Egliſe. Il faloit qu'elles lui fûſſent ouvertes par un Clerc.

Quelque attaché qu'il fût à la Règle, il ne laiſſoit pas de reconnoître des cas, où l'on pouvoit s'en diſpenſer. Les proviſions manquant dans ſon Monaſtère; il fit tuer un Mouton, pour diſtribuer à ſes Moines, avec trois Pains, qui reſtoient encore: mais ils ſe contentèrent chacun d'un petit morceau de pain; & pas un ne voulut toucher à la viande. Ils en uſèrent de même dans une autre occaſion, où, pour une diſète pareille, il avoit fait tuer un Bœuf, & l'on remarqua que l'une & l'autre fois, il leur étoit venu beaucoup de bled & de farine, qu'on leur envoioit en aumône.

Jean avoit un très grand amour pour la pauvreté monaſtique; & vouloit même y trouver ſans ceſſe de quoi ſoulager les autres Pauvres. Un Clerc, deſirant quiter le monde, vend tout ſon bien; & fait de l'argent deux parts, dont il done l'une aux Pauvres; & porte l'autre à

qui soit dit, sans porter préjudice aux innombrables Monumens autentiques, qui se trouvent dans leurs Archives. Capoue, Bènevent, Salerne voient ensuite le Pape, qu'aucune affaire n'appelloit dans ces Villes. C'est apparemment dans ce voïage, qu'il lève l'excommunication lancée par *Clément II* sur le Peuple de Bènevent. *Léon d'Ostie* veut que c'ait été plustôt (1). Ce qui pouvoit attirer le Pape dans ces Cantons étoit le dessein de mètre des bornes aux entrepriſes des Normans, devenus de plus en plus à charge aux Peuples de la Pouille & de la Calabre. Dans une *Lètre*, qu'il écrit cette année, à l'Empereur *Constantin Monomaque*, il lui dit entre autres choſes (2): *La ſollicitude avec laquelle je dois ſurveiller à toutes les Egliſes, m'a fait faire attention à ce que la nation étrangère & mal diſciplinée des Normans, s'élève, avec une rage cruelle & inouie, avec une impiété plus que païène, contre l'Egliſe de Dieu. De toutes parts ils maſſacrent les Chretiens, & font ſouffrir à quelques uns d'horribles & de nouveaux tourmens, juſqu'à ce qu'ils expirent. Aucun ſentiment d'humanité ne les engage à faire grace au Vieillard, à l'Enfant, ni même à la foibleſſe du Sexe féminin. Ils ne mètent aucune différence entre le Saint & le Profane. Ils pillent, ils brûlent, ils raſent juſqu'aux fondemens les Baſiliques des Saints. Je les ai très ſouvent repris de leur méchanceté. J'ai mis en œuvre auprès d'eux les avis, les prières, les exhortations; je les ai preſſés à tems, à contretems; je les ai menacés de la vangeance des Homes & de celle de Dieu. Mais, come dit un Sage, perſone ne peut corriger celui que Dieu ne daigne pas regarder; & ce n'eſt point avec des paroles que l'on corrige l'Inſenſé. Les Normans ont perſévéré dans leur malice avec tant d'endurciſſement & d'opiniâtreté, qu'ils ajoutent chaque jour à de très grands crimes des crimes encore plus grands. C'eſt pourquoi, ſouhaitant non ſeulement de faire ſervir les biens extérieurs, mais encore de ſervir moi-même à la délivrance des Brebis de JESUS-CHRIST, j'ai trouvé qu'attendu l'excès de la méchanceté des Normans, rien ne convenoit mieux, pour réprimer leur opiniâtreté, que de raſſembler de toutes parts des ſecours humains; aiant appris de l'Apôtre, que ce n'eſt pas ſans raiſon que les Princes portent le glaive: mais*

(1) *Chronique*, Liv. II, ch. 84.

(2) Cette *Lètre* ſe trouve dans le IXe Tom. des *Conciles* avec les autres de *Léon IX.* Ce que j'en traduis eſt ce que *Wibert* en rapporte dans le ch. 10 de ſon II Liv.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

RICHARD III, ſuccede à ſon père *Robert I*, le 3 de Juin 1120; &, ne lui ſurvivant que deux jours, il meurt le 5 du même mois.

Il avoit été le collègue de ſon Père durant 8 jours. Le 27 de Mai, les Capouans, par l'ordre de *Robert* prêt à mourir, avoient proclamé *Richard* Prince, & l'avoient fait ſacrer par leur Archevêque.

Il règna dix jours après avoir été ſacré, dit *Falcon de Bénevent*; & le *Pellegrino* qui cite ces paroles, ajoute: *Il en faut croire cet Hiſtorien, qui rapporte la choſe très en détail; & non* Pierre Diacre, *ni l'*Anonime du Mont-Caſſin, *qui diſent qu'il ne fut ſacré qu'après la mort de ſon Père. Il ne faut pas non plus s'en rapporter à* Romuald de Salerne, *qui dit que* Jourdain *remplaça ſon frère* Robert. *Au reſte, on lit dans* Pierre Diacre, *liv. IV, ch. 96, une* Liſte *ſuivie des Normans*, Princes de Capoue, *laquelle les comprend tous, excepté ce* Richard III, *parcequ'en cet endroit le deſſein de l'Auteur eſt de paſſer en revue les Princes, de qui le Monaſtère du Mont-*

PAPES.

que *Godefrol* tint ce *Plaid*, puiſqu'il y mit l'Evêque ſous la protection de l'Empereur. Les *Marquis*, tenant *Plaid*, en leur qualité de *Marquis*, prenoient auſſi ſous leur protection.

Dès l'entrée de ſon Epiſcopat, *Anſelme* priva de l'Egliſe de S. *Pierre* de Poſſeveri quelques Laïcs, qui la poſſédoient ſans aucun titre; & la remit à des Eccléſiaſtiques, qui s'offroient d'y vivre ſous la Règle des Chanoines Réguliers, dont *Jean*, ſon prédéceſſeur, avoit procuré l'établiſſement à Lucque.

Il fut préſent au Concile de Rome du mois d'Avril 1059. *Avant de s'y rendre*, dit le *Fiorentini* dans ſes *Mémoires de la Comteſſe Mathilde*, Liv. I, p. 64, *attaqué d'une maladie dangereuſe, mais réſervé pour être en des tems très orageux, le Chef de l'Egliſe Catholique, il fut parfaitemene guéri par ce Miracle, que rapportent* Léon d'Oſtie (Liv. II, ch. 92, & le Pape *Victor III* dans ſes *Dialog.* Liv. I). *Le Monaſtère de S.* George *de Lueque avoit alors un Prévôt, que la ſainteté de ſes mœurs, & les graces, qu'on obtenoit de Dieu par ſon moïen, avoient rendu très célèbre. C'étoit* Jean

PRINCES contemporains.

ce eſpèce les naturels du païs, Nobles & Bourgeois. L'Evêque Odon & Guillaume, *fils d'*Oſberne, *étoient gonflés d'un excès d'orgueil, refuſoient de prêter une attention raiſonable aux plaintes des Anglois, & dédaignoient de faire pancher en leur faveur la balance de l'équité. Ils emploioient la force à protéger leurs Homes-d'armes, qui pilloient de tous côtés ſans meſure, & qui raviſſoient les Femmes & les Filles des Anglois; & ceux qui s'alloient plaindre des torts immenſes qu'on leur avoit faits, n'en étoient que plus vexés par les deux Gouverneurs. Les Anglois, gémiſſant profondément de la perte de leur liberté, cherchent entre eux avec ſoin les moiens de ſecouer un joug, qui ne leur étoit pas moins nouveau, qu'inſupportable. Ils députent donc à* Swénon, *Roi de Danemarc; & l'exhortent à réclamer le Roïaume d'Angleterre, que les armes de ſes aïeux*, Swénon & Canut, *avoient conquis. Quelques-uns s'impoſent un exil volontaire, ou pour ſe ſouſtraire à la puiſſance des Normans, ou pour revenir, avec des ſecours étrangers, les combatre de nouveau. Quelques-autres, dans la plus belle fleur de leur*

SAVANS & Illuſtres.

Jean pour en faire préſent au Monaſtère. *Si vous gardés un denier de cet argent*, lui dit-il, *vous ne pouvés pas être de mes amis.* Le Clerc va diſtribuer tout aux Pauvres, & revient trouver le Saint Abbé, qui lui donne l'habit.

Sa *Vie* offre ainſi beaucoup de traits capables d'édifier; & ſans doute on la liroit avec plus de fruit, ſi l'Auteur n'avoit pas cru devoir l'embellir d'un aſſortiment de Merveilleux.

En 1051, *Jean* étant au Monaſtère de Paſſignano, le Pape *Léon IX* paſſa par cet endroit avec ſa cour & *voulut y dîner*, dit la *Vie de Jean*, que *Surius* a fait imprimer au 17 d'Avril..... *Le Saint Home s'informe du Célérier, « s'il a des Poiſ- » ſons, pour offrir » au très Saint Pon- » tife ». Aiant appris qu'il n'en avoit aucun; il donne ordre à quelques Convers d'aller pêcher dans une rivière, ou lac voiſin; &, comme ils aſſuroient tous qu'il ne s'y trouvoit point de Poiſſon, il perſiſte dans ſon ſentiment, & leur dit « d'aller; & de ne » pas douter que » le ſecours de » Dieu ne les aſſiſ- » tât ». On va donc; & l'on pêche deux grands Brochets, qu'on apporte, au grand*

qu'ils ſont les Miniſtres de Dieu, qui les charge d'être, dans ſa colère, les exécuteurs de ſes vangeances contre ceux qui font le mal; qu'ils ne ſont pas Princes pour intimider ceux qui font de bones œuvres, mais ceux dont les actions ſont mauvaiſes; & que les Rois & les Princes ſont envoïés de Dieu pour la punition des Méchans. Soûtenu d'une Eſcorte telle que la briéveté du tems & la néceſſité preſſante m'avoient permis de l'avoir, j'ai cru devoir rechercher l'entrevue & les conſeils du glorieux Duc Argire, *votre très fidèle Maître de la Milice; non que je ſouhaitaſſe la perte, ou que je vouluſſe prendre des meſures pour la mort de chacun des Normans, ou de quelques-uns d'entre eux: mais afin qu'au moins, puiſqu'ils n'avoient aucune crainte des jugemens de Dieu, la terreur des Homes les fît venir à réſipiſcence. Come cependant nous eſſaiïons de vaincre leur opiniâtreté par des remontrances ſalutaires, & qu'ils nous faiſoient de leur côté de fauſſes promeſſes d'une entière ſoumiſſion; ils ſe jètent tout à coup ſur notre Eſcorte: mais à préſent ils s'affligent pluſtôt, qu'ils ne ſe réjouiſſent, de leur victoire. Car, ſuivant ce que votre Piété nous a bien voulu mander pour notre conſolation, ils s'attendent, après la diminution qu'ils vièneut d'eſſuïer dans leurs Troupes, qu'il doit leur ſurvenir inceſſamment une plus grande diſgrace. Pour nous, eſpérant avec confiance que Dieu daignera nous aider, & qu'il ne nous manquera point de ſecours de la part des Homes, nous n'abandonerons pas notre deſſein de délivrer les Chretiens; & nous ne reſterons point en repos durant tout le tems de notre vie, à moins que l'Egliſe, maintenant en danger, ne ſoit en repos.* On ne connoît que par cette *Lètre*, & par ce que *Wibert* en dit (1), cette prétendue ſupercherie des Normans, dont le Pape ſe plaint. Voici le fait. Tandis que *Léon*, pour attendre ſa ſuite, ſéjournoit dans une petite Ville, que *Wibert* nome *Civitatula*, c'eſt *Civitella*; les Normans êtoient tombés ſur cette Suite & l'avoient maſſacrée. Ils avoient après attaqué *Civitella*: mais ils en avoient êté repouſſés avec perte. Cette circonſtance, quoique le Pape & ſon Hiſtorien ne le diſent pas, fait voir que cette petite Ville êtoit le lieu de la conférence de *Léon* & d'*Argire*, qui s'êtoit rendu là ſi bien accompagné, qu'il fut en êtat de forcer les Normans à ſe retirer. Rien ne m'engage à m'établir leur Apologiſte: mais rien auſſi ne m'empêche de ſoupçoner que *Léon*, qui volon-

(1) Liv. II, Ch. 11.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Caſſin avoit reçu quelques bienfaits ; & que la trop courte durée du règne de Richard *l'avoit empêché de rien doner à ce Monaſtère.*

JOURDAIN II, troiſième fils de *Jourdain I*, ſuccède à ſon neveu *Richard III* le 5 de Juin 1120 ; & meurt le 29 de Novembre 1127.

En 1111, il avoit épouſé *Galteigrime*, fille de *Sergius*, Duc ou Prince deSorrente, laquelle vivoit encore en 1137.

Il en eut deux Fils, 1°. *Robert II*, qui lui ſuccèda ; 2°. *Richard*, qui n'eſt connu que pour avoir ſouſcrit, par ordre du Prince *Robert II*, ſon frère, un Privilége de Sauvegarde, accordé par ſon Père au Monaſtère de la Cava.

Les Normans *ſe firent dans ce Canton de l'Italie, ſous la titre de* Comtés, *diverſes autres* petites Seigneuries Souveraines. *Je ne donerai point ies* Liſtes *de leurs Poſſeſſeurs, parcequ'elles ſubſiſtèrent peu de tems, & qu'elles furent toutes réunies au Duché de Pouille & de Calabre par le Duc* Robert Guiſcard, *par le Duc* Roger *ſon fils, & par le Roi*

PAPES.

Moine Bénédictin, né dans la Pouille, lequel avoit été longtems Doïen de l'Abbaïe du Mont-Caſſin, Home, que la bonté divine avoit enrichi, par deſſus toutes ſes autres vertus, du don de la compoñction & des larmes (a). *Après que dans cette Ville* [de Lucque] *il eut délivré par ſes prières & par ſes larmes, une Démoniaque ; & que, par des apparitions miraculeuſes, il eut rétabli la ſanté d'une Dame nobie de Lueque, laquelle, par l'effet d'une maladie très violente, étoit, depuis trois jours regardée comme morte ; l'eſtime, qu'on faiſoit de lui, s'accrut à tel point, que l'on croioit communément, que l'eau dans laquelle il lavoit ſes mains au Sacrifice de l'Autel étoit un remède, qui guériſſoit la fièvre ſur le champ.* Anſelme, *s'étant avec raiſon confirmé dans cette même croïance, envoïa ſecrètement chercher de cette eau* [la but] ; *&, dans l'inſtant, ſa fol lui fit entièrement recouvrer la ſanté.* C'eſt ce qu'il contoit ſouvent,

(a) *Vir ſupra cætera bonitatum ſuarum inſignia, compunctionis & lacrimarum gratiâ munere divino ditatus.* Leo Oſtienſ. ub. Sup.

PRINCES contemporains.

*jeuneſſe, vont en des païs éloignés s'offrir courageuſement à ſervir dans les troupes d'*Alexis (Comnène), *Empereur de Conſtantinople, Prince ſage & merveilleuſement libéral, à qui* Robert Guiſcard, *Duc de Pouille, faiſoit la guerre avec toutes ſes forces, pour rétablir* Michel, *que les Grecs avoient chaſſé du Trône Impérial, en haine du pouvoir qu'il accordoit aux Sénateurs* (a). *Les Banis d'Angleterre furent bien reçus par les Grecs, qui les oppoſèrent aux Troupes Normandes, par leſquelles ils étoient trop vigoureuſement attaqués. L'Empereur* Alexis *commença de bâtir pour eux, au delà de Conſtantinople, une Ville appellée Chevetot : mais, les Normans le fatiguant trop, il fit revenir les Anglois dans la Ville Impériale ; & leur dona pour logement un des principaux*

(a) Je ne ſuis pas ſur d'avoir rendu le ſens de l'Auteur, dont voici les paroles : *Quem Danai de throno Imperiali expulerant indignatione Senatoriæ poteſtatis.* Cela peut ſe traduire auſſi de cette manière : *que les Grecs, par une ſuite des mécontentemens du Sénat, avoient chaſſé du Trône Impérial.*

SAVANS & Illuſtres.

étonement de tous, & que le Saint Home offre lui-même au Pape, qui les reçoit avec beaucoup de reconnoiſſance.

Etiène IX, paſſant, en 1058, près de Vallombreuſe, envoia dire à *Jean* de le venir trouver. Il s'en excuſa ſur ce qu'il étoit très malade. Le Pape lui renvoïa dire de ſe faire apporter ſur ſon lit. *Jean* alla dans l'Egliſe demander à Dieu de pouvoir, ſans ſcandale, ſe diſpenſer d'obéir au Pape ; & ſe mit en chemin, porté ſur ſon lit. Auſſitôt il ſurvint un orage affreux ; & les Envoïés du Pape le firent rentrer dans le Monaſtère. Sur leur rapport, *Etiène* s'écria : *C'eſt un Saint. Qu'il ne viène point ! Qu'il reſte dans ſa retraite ! Qu'il y prie Dieu pour nous & pour l'Egliſe !*

Le Cardinal-Archidiacre *Hildebrand*, qui, come on le verra dans cet Ouvrage, n'approuvoit pas toujours ce que les autres approuvoient, aiant mis en ordre dans ſa tête des reproches qu'il vouloit faire à *Jean*, oublia, dès qu'il le vit, tout ce qu'il s'étoit propoſé de lui dire ; & ce fut la cauſe qu'il en fit un de ſes plus intimes amis.

Un Particulier ſe fit Moine dans un

tiers alloit un peu trop vîte dans les Affaires, s'étoit imaginé que, parcequ'il faiſoit négocier avec les Normans, il pouvoit, ſans avoir eu ſoin d'arrêter avec eux une ſuſpenſion d'armes de quelques jours, aller avec ſa foible eſcorte, joindre le Général de leurs Ennemis. Les Normans ne virent dans cette Eſcorte, que des gens qui marchoient au ſecours d'*Argire*; & ne firent, en les attaquant, qu'uſer du Droit de la Guerre. Ils vont enſuite tenter un coup de main ſur la Ville, qui renferme *Argire* & *Léon*. Ils n'en vouloient qu'au premier, réſolus, come la ſuite le fait voir, de rendre au Pape ce qu'ils devoient à ſa Dignité. *Léon*, informé du malheur de ſes gens, & ſe voïant prêt d'être aſſiégé par les Ennemis, ſort de la Ville avec tous les Clercs, qui l'accompagnoient, & continue ſon chemin vers Bènevent. Les Normans, loin de s'oppoſer à ſon paſſage, lui demandent ſa bénédiction. Il leur parle en peu de mots; & ce qu'il leur dit les engage à doner eux-même une ſépulture honorable, dans une Egliſe ruinée depuis longtems, à ceux qu'ils avoient tués (1). Le Duc *Ar-*

(1) J'ai tiré ce que j'ai pu du récit de *Wibert*, qui ſemble confondre ce maſſacre de la petite Eſcorte de *Léon IX* avec une bataille, dont il ne parle point, & dont je rendrai comte ſous l'année 1053. Au reſte on s'arrend bien, que cet Ecrivain n'aura pas laiſſé paſſer, ſans Miracles, ce dont il s'agir en cet endroit. Il ajoute au ſujet de ceux que les Normans avoient tués: *Et parcequ'ils avoient bien voulu ſouffrir dévotement la mort pour la Foi de* Jéſus-Chriſt *& pour la délivrance d'une Nation opprimée, la Grace Divine manifeſta, par des Révélations multipliées, qu'ils ſe réjouiſſoient pour l'éternité dans le Roiaume des Cieux. En effet, ils apparurent, en diverſes manières, aux Fidèles même de* Jéſus-Chriſt; *& leur dirent, « Qu'on ne devoit point les pleurer dans de triſtes pompes funèbres, puiſqu'ils étoient, dans la gloire d'en haut, aſſociés aux Saints Martirs ». Leurs Meurtriers eux-même aiant rebâti ſur leur Sépulture une Baſilique d'un bel ouvrage, & la foule de ceux qui ſervent Dieu, s'y raſſemblant; la Vertu toute puiſſante de Dieu ſe ſert de ces Martirs pour opérer un grand nombre d'illuſtres Miracles.* On ne peut que gémir, en voïant prodiguer le ſaint titre de *Martir*, avec tant d'indécence.

L'Abbé *Fleuri*, T. XIII de l'*Hiſt. Eccléſiaſt.* parle de cette *Lètre* come écrite en 1053, lorſque *Léon*, priſonier de guerre, étoit à Bènevent. Mais l'évenement, dont il s'agit ici, ne nent point à ceux de 1053. Ce ne fut point en cette année, que *Léon* eut une Conférence avec *Argire*, qui, batu l'année précédente par les Normans & grièvement bleſſé, n'étoit pas en état d'agir, & n'avoit plus d'Armée. On ne voit point de Troupes de ſa part s'unir en 1053 à celles de *Léon IX*. La Conférence du Pape & du Patrice, atteſtée par la *Lètre* de *Léon*, ne peut ſe placer qu'en 1051; & la *Lètre*, écrite auſſitôt après l'Eſcorte du Pape maſſacrée pendant cette Conférence, doit être de cette même année. Ce qui peut avoir induit en erreur l'Abbé *Fleuri*, c'eſt que, par cette même *Lètre*, le Pape recommande à l'Empereur *Conſtantin* les Nonces (*Nuntios*), qu'il lui envoie; & ne nome de ces Nonces que *Pierre*, Evêque d'Amalfi. Ce même Evêque fut en 1054 Légat à Conſtantinople, avec les Cardinaux *Humbert* & *Frédéric*. On a pu croire qu'il s'agiſſoit dans la *Lètre*, dont il eſt ici queſtion, de l'envoi de ces trois Légats; au lieu qu'elle nous apprend que l'Evêque *Pierre* fut envoié deux fois par *Léon IX* à Conſtantinople; la première pour traiter avec l'Empereur de l'effort, qu'il faloit qu'il fît contre les Normans; la ſeconde pour l'Affaire, dont je rendrai comte ſous l'année 1054.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Roger *ſon neveu. Je ne continuerai pas même dans l'Epoque ſuivante la* Liſte des Comtes d'Averſe. *Il me ſuffira de parler d'eux come* Princes de Capoue.

COMTES de Pouille, *depuis* DUCS de Pouille & de Calabre.

GUILLAUME I, *dit* BRAS-DE-FER,

fils de *Tancrède*, Comte de Hauteville en Normandie, paſſe en Italie, en 1036, avec quelques-uns de ſes Frères; & s'y fait bientôt une grande réputation par ſes exploits. En 1042, il devient *Comte d'Aſcoli*, come je le dis ſous cette année. En 1043, il eſt créé *Comte de Pouille* par les ſuffrages des Capitaines, des Soldats & du Peuple, come le diſent *Léon d'Oſtie* & *Loup Protoſpate*; c'eſt à dire que les Seigneurs Italiens, Lombards & Normans, leſquels étoient les Chefs de l'Armée, s'aſſemblent, & réſolvent de doner à *Guillaume* le titre de *Comte*; & pour rendre gloire à Dieu, & pour relever les mérites de ce ſaint Home (a).

PAPES.

(a) *Anſelmus*, dit (ibid.) *Léon d'Oſtie*, qui s'accorde parfaitement avec *Didier* du Mont-Caſſin, *tunc eidem Civitati Epiſcopus præerat, vir tantæ autoritatis atque prudentiæ, ut Romanum feliciter poſtmodum rexerit ſedem. Hic cum quodam tempore ardore febris vehementiſſimo æſtuaret, repente memoratus eſt hoc, quod jam dudum de prædicto viro Dei, famâ multorum vulgante, perceperat. Miſit continuo qui ex aqua eadem clanculo ſibi deferret. Quam mox ut in potum accepit, nullâ interpoſitâ morâ omnis ab eo valetudo illa febris aufugit. Idemque præfatus antiſtes ad gloriam Dei, & commendationem tanti viri ſæpe referre ſolitus erat.*

C'eſt ainſi que le *Fiorentini* fait entrer ce paſſage dans ſon Texte, immédiatement après ce que j'en ai traduit. Ses *Mémoires* ſont continuellement bigarés de Latin. C'eſt un uſage, que les Italiens ont conſervé. *Muratori* farcit de même ſes *Annales* de Textes d'Auteurs, de Dates de *Chartes* & de lambeaux d'autres Monumens Hiſtoriques, au point de fatiguer

PRINCES contemporains.

Palais, avec des richeſſes vraiment roiales. Voilà pour quel ſujet des Anglo-Saxons *ſont paſſés dans la Grèce. Eux & leurs héritiers ont fidèlement ſervi l'Empire, & ſont reſtés juſqu'à ce jour, avec beaucoup d'honeur, dans la Thrace, étant également chéris de l'Empereur, du Sénat, & du Peuple.*

La conduite odieuſe des Normans fut cauſe qu'on ſe ſoûleva dans quelques endroits : mais ces ſoûlèvemens n'aboutirent preſque qu'à fournir des prétextes aux deux Régens de ne mètre point de bornes à leur ſévérité. Les nouvelles de ce qui ſe paſſoit en Angleterre y rappellèrent *Guillaume*, dont la préſence, en calmant les troubles, acheva de convaincre les Anglois qu'ils s'étoient vainement flatés que ce Prince ſeroit le Père de ſes nouveaux Sujets. *Guillaume*, loin de punir ſes Miniſtres de l'abus qu'ils avoient fait de la puiſſance qu'il leur avoit confiée, approuva leur conduite ; & fit voir par là que ſa première modération n'aiant été qu'une feinte, les Régens n'avoient rien fait ſans ſon aveu. Naturellement avare & ſévère, même cruel, il ſaiſit avidement l'occaſion, que lui

SAVANS & Illuſtres.

des Monaſtères de la dépendance de Vallombreuſe, & dona tout ſon bien à cette Maiſon, au préjudice de ſes Héritiers, qui n'étoient pas à leur aiſe. *Jean* n'en eſt pas pluſtôt inſtruit, qu'il vole à ce Monaſtère, ſe fait apporter par l'Abbé l'*Acte* de la Donation ; le met en pièces ; & ſortant en colère, il s'écrie : *Dieu tout puiſſant, & vous Bienheureux* Pierre, *Prince des Apôtres, vangés-moi de ce Monaſtère.* Il n'a pas le pied dehors, que le feu prend aux bâtimens, dont il conſume la plus grande partie ; & lui, continue ſon chemin ſans daigner tourner la tête.

Rodolfe, qu'il avoit fait Abbé de Muſcetano, l'un de ſes Monaſtères, l'avoit rebâti. *Jean*, l'étant allé viſiter, trouva les bâtimens trop vaſtes & trop magnifiques. *Vous avés*, dit-il à *Rodolfe*, avec un viſage ſerain & d'un ton tranquille, *conſtruit ici des Palais ſuivant votre fantaiſie ; & les ſommes, que vous y avés emploïées, devoient ſervir à ſoulager une infinité de Pauvres.* Puis ſe tournant vers un Ruiſſeau, qui couloit près de là : *Dieu tout puiſſant*, dit-il, *vangés-moi tout à l'heure par ce Ruiſſeau de ces In-*

gire, revenant cette année de Conſtantinople, étoit arrivé, dans le mois de Mars, au Port d'Otrante; &, bientôt après, il s'étoit préſenté devant Bari. Par les intrigues des trois Frères, *Adraliſte*, *Romoald* & *Pierre*, Chefs d'une Faction favorable aux Normans, il en avoit trouvé les portes fermées. Enfin le Peuple, malgré cette Faction, l'avoit fait entrer. *Adraliſte* s'étoit enfui près du Comte *Humfred*, Comte de Venoſe : mais ſes deux Frères, *Rhodice* ſa femme, & ſon Fils aiant été pris, *Argire* les avoit envoiés à Conſtantinople pour y être retenus en priſon. *Adraliſte*, ſuivant l'Anonime de Bari, mourut en 1058.

Drogon, ou *Dreux*, qui, depuis la mort de ſon frère aîné *Guillaume Bras-de-fer* en 1046, étoit Comte de Pouille, Général des Normans, & Comte particulier de Venoſe & d'Aſcoli, meurt aſſaſſiné par les menées du Patrice *Argire*. L'Inveſtiture, que ce Comte avoit reçue d'*Henri II* en 1047, aiant alarmé la Cour de Conſtantinople; elle avoit doné beaucoup d'argent au Patrice, que nous venons de voir revenir en Italie, afin qu'il engageât les Normans à quiter ce païs pour aller ſervir l'Empereur dans les Armées deſtinées à faire la guerre en Perſe. *Argire* s'étant mis en devoir d'exécuter les ordres, dont il étoit chargé; les Normans lui répondent, « Qu'ils ne ſortiront point d'Italie, qu'on ne les en chaſſe ». *Argire*, ne pouvant réuſſir à les faire changer de réſolution, emploie (& l'on doit croire que ce n'eſt pas de l'aveu du Saint Pape *Léon IX*) des ſommes conſidérables à ſuborner quelques Habitans de la Pouille pour aſſaſſiner les principaux Chefs des Normans. *Riſe*, dont un Enfant avoit eu *Drogon* pour parrain, eſt un de ceux qui ſe laiſſent ſéduire. Il ſe rend au Château de Montoglio, l'une des Places du Domaine de *Drogon*, laquelle étoit peut-être ſa réſidence ordinaire; &, ſe cachant derrière la porte de l'Egliſe où ce Prince alloit faire ſa prière, il le tue d'un coup de poignard au moment qu'il entroit. Ses complices, qui s'étoient auſſi cachés, ſe jetant auſſitôt ſur la Garde du Comte, en maſſacrent la plus grande partie; & s'emparent enſuite de la Place. De pareils aſſaſſinats ſe font en grand nombre dans divers endroits de la Pouille; & l'Hiſtoire dit qu'il périt ainſi plus de Normans, que la Guerre n'en avoit fait périr. *Humfred*, ou *Humfroi*, frère de père & de mère de *Drogon*, qui n'aiant point d'enfans, ſe l'étoit fait aſſocier au Comté de Pouille, lui ſuccède

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

que les Officiers ſubalternes Italiens, Lombards & Normans, de même que le reſte de l'Armée & tout le Peuple, aiant approuvé cette réſolution, *Guillaume* eſt proclamé *Comte de Pouille*. Il meurt, ſans laiſſer d'Enfans, en 1046; & ſon frère *Drogon* le fait inhumer dans l'Egliſe de Venoſe.

On prétend que *Tancrède de Hauteville* décendoit en ligne maſculine, de *Rollon*, Chef des Normans, auxquels notre Roi *Charle le Simple* céda la partie de la Neuſtrie, qui fut appellée Normandie; & dont *Rollon*, que l'on avoit nomé *Robert* en le batiſant, fut le premier Duc. *Tancrède* eut deux Femmes, *Morielle* & *Frédéſine*, qui le firent Père de 12 Fils & de pluſieurs Filles. De ces dernières, trois furent mariées en Italie; *Frédéſine* à *Richard I*, Comte d'Averſe, Prince de Capoue & Duc de Gaiète; & les deux autres, dont les noms ſont ignorés, l'une à *Geoffroi*, Comte de Monteſcaglioſo, l'autre à *Wulmand*, que l'on ne connoit point d'ailleurs. Ces Filles étoient vraiſemblablement du

Ce fut après le recouvrement de ſa ſanté, qu'il ſe rendit à Rome, d'où *Nicolas II* l'envoſa Légat à Milan avec *Pierre de Damien*.

Il fut enſuite chargé par le même Pape d'une Légation en Allemagne. On ne la connoît que par ces paroles de la *Chronique* de *Marian l'Ecoſſois*, qui vivoit alors. *Le jour de l'Epiphanie*, ce Sigefred (Abbé de Fulde) *fut fait* Archevêque (de Maience), *en préſence* d'Alexandre, *depuis Pape, alors Légat du Pape* Nicolas. *Anſelme* étoit à Lucque en Octobre 1059. On l'y retrouve en Juillet 1060. C'eſt entre deux qu'il faut placer ſa Légation d'Allemagne, dont l'objet ne nous eſt pas connu.

Je rens conte en ſon lieu de l'élection d'*Alexandre II*. Qu'il me ſoit permis de laiſſer le *Fiorentini* la raconter ici. Ce que j'en vais traduire ſervira du moins à montrer combien, en certains païs, on eſt obligé de ſe doner la torture

ſes Lecteurs, qui ne ſont pas tous en état d'entendre le Latin des ſiécles barbares. Eſt-il néceſſaire d'avertir que ce *Didier* du Mont-Caſin, qui vient d'être nomé, n'eſt autre que le Pape *Victor III*?

fournirent les murmures & les plaintes des Anglois juſtement mécontens, pour ſatisfaire ſes paſſions favorites aux dépens de la Juſtice & de l'Equité.

Les dètes, qu'il avoit contractées pour ſon entrepriſe n'étoient pas encore acquitées. Les Normans & les Etrangers, qui s'étoient épuiſés pour le ſuivre en Angleterre, attendoient avec impatience, outre les appointemens qu'il leur devoit, les récompenſes qu'il leur avoit promiſes. Auſſitôt après ſon Couronement, il s'étoit emparé des tréſors d'*Harald*, dépoſés à Winchester. Il les avoit diſtribués, partie aux principaux Officiers de ſon Armée, & partie aux Egliſes & aux Monaſteres d'Angleterre, parceque la Politique veut qu'un Prince à ſon avènement au Trône faſſe bien penſer de ſa religion. Le Pape, compris dans cette diſtribution, avoit reçu de la part de *Guillaume* une ſomme conſidérable avec l'Etendart d'*Harald*. Ce que la contribution volontaire avoit produit, n'avoit apparemment ſervi qu'à faire éclater en Normandie la magnificence de *Guillaume*.

Pour remplir ſes engagemens, &

menſe bâtiment. Il ſort; le paiſible Ruiſſeau s'enfle; &, devenu torrent impétueux, précipite du haut de la Montagne avec ſes eaux des rochers & des arbres, renverſe le bâtiment, & n'y laiſſe pas pierre ſur pierre. *Rodolfe*, ſaiſi d'épouvante, veut tranſporter ailleurs le Monaſtère. Le pieux Abbé l'en empêche, en lui promètant que ce Ruiſſeau ne leur fera plus aucun mal; & le Ruiſſeau, dit-on, aquita fidèlement la promeſſe de l'Abbé.

Mais des objets plus importans doivent fixer notre attention.

En 1063, il s'éleva des troubles à Florence, dans leſquels *Jean*, & les Moines de Vallombreuſe par un zèle tout au moins indiſcret, jouèrent le principal rôle. L'année précédente, *Pierre*, fils de *Théuzon Mezzabarbu*, d'une Famille noble de Pavie, avoit été fait Evêque de Florence après la mort du Pape *Nicolas II*. *André*, Moine Genois, Auteur d'une *Vie* étendue de S. *Jean Gualbert*, imprimée dans les *Actes des Saints* au 12 de Juillet, lequel, ainſi que l'obſerve D. *Mabillon*, l'écrivit longtems après la mort du Saint Abbé, dit que *Pierre* étoit entré dans ce Sié-

dans cette Dignité, de même que dans ſes Etats.

Ce fut pendant que *Drogon* étoit à la tête des Normans, que la pluſpart de ſes Frères cadets, nés d'une autre Mère, vinrent en Italie. Il dona ſa confiance à l'aîné, qui s'appelloit *Robert*, qui fut ſurnomé *Wiſcard*, ou *Guiſcard*, & qu'il connoiſſoit pour joindre à beaucoup de courage une humeur très entreprenante. Il le chargea des Expéditions les plus difficiles; & lui confia la garde du Château de Saint-Marc ſur les confins de la Calabre, afin qu'il profitât des occaſions de s'étendre dans cette Province.

L'Empereur *Henri II* fait batiſer à Cologne ſon fils *Henri*, que tient ſur les Fonts *Hugue*, Abbé de Clugni, qui, par la ſainteté de ſa vie, étoit très digne de cet honeur.

1052.

LE'ON IX, qui ne s'occupoit guère moins des Affaires politiques que de celles de l'Egliſe, paſſe en Allemagne à l'occaſion de la guerre, qu'*André*, Roi de Hongrie, avoit avec l'Empereur *Henri II*. *Etiène*, premier Roi Chretien de ce païs, avoit été forcé, pour obtenir la paix de l'Empereur *Conrad*, de conſentir à lui païer un tribut. Il étoit depuis ſurvenu des difficultés au ſujet de ce tribut, qu'on avoit enfin ceſſé de païer. C'étoit le ſujet de la cruelle guerre, qu'*Henri* faiſoit au Roi *André*. *Léon*, qui, par ſon caractère & par ſon état, devoit ſouhaiter que les Princes Chretiens fûſſent en paix, s'offre pour médiateur. *Herman Contract* dit même que c'étoit à la prière d'*André*. L'Empereur, pour faire voir ſa diſpoſition à la paix, ſe retire de devant un Château, qu'il aſſiégeoit; & le Pape va trouver le Roi de Hongrie, qui ne veut accepter aucune des conditions, qu'il lui propoſe. *Léon*, ſe tenant pour offenſé par ce Prince, l'excommunie. *Henri* ferme l'oreille à ſon tour aux propoſitions, qu'*André* lui fait faire. En conſéquence, *André* continue, pendant pluſieurs années, à fatiguer la Germanie par ſes incurſions. Juſqu'alors les Rois de Hongrie s'étoient reconnus Vaſſaux de cette Couronne, à raiſon des Places qu'*Etiène* avoit eues de l'Empereur *Henri I*, à l'occaſion de ſon mariage avec la Sœur de ce Prince. Depuis la négociation infructueuſe de *Léon*, & l'Excommunication, qui l'avoit ſuivie, les Rois de Hongrie ſe déclarèrent & ſe maintinrent entièrement indépendans de la Couronne de Germanie.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

fecond lit. *Muriel-le* fut Mère de 5 Fils, & *Frédéfine* de 7. Les cinq furent, 1°. *Guillaume*, premier Comte de Pouille; 2°. *Drogon*, ou *Dreux*, deuxième Comte de Pouille; 3°. *Humfred*, troiſième Comte de Pouille; 4°. *Geofroi*, de qui l'on ne ſait rien; 5°. *Serlon*, de qui l'on ne ſait rien non plus. Les ſept furent, 1°. *Robert Guiſcard*, quatrième Comte de Pouille, enſuite premier Duc de Pouille & de Calabre. 2°. *Mauger*; 3°. *Alvérède*; 4°. *Guillaume*; 5°. *Humbert*; 6°. *Tancrède*; 7°. *Roger*, qui fit la conquête de la Sicile, & jeta les fondemens du Roïaume de ce nom.

De ces 12 Fils de *Tancrède*, il n'en reſta que deux auprès de leur Père. Les 10 autres paſsèrent en Italie: mais non tous à la fois; & ſeulement deux ou trois enſemble.

Guillaume Bras-de-fer, *Drogon*, & *Humfroi* furent les premiers que l'on vit dans la Pouille, ſuivis d'un petit nombre de Normans. Ils y parurent, come ceux qui les avoient précédés, à titre de Pélerins, qui venoient viſiter le

PAPES.

pour éviter de dire la vérité, même en la diſant.

La mort de Nicolas II *aiant*, dit-il, *ibid*, p. 66, *excité dans Rome une Sédition conſidérable, & les Cardinaux, pour l'élection de ſon ſucceſſeur, ne s'accordant point avec quelques Evêques de Lombardie; les uns & les autres députèrent chacun en particulier, à la Cour d'Allemagne. La Députation des ſeconds, favoriſée par* Guibert, *Chancelier du Roïaume d'Italie, & portant le riche préſent d'une Courone d'Or, avec l'offre de l'honeur de Patrice de Rome, parut mériter les plus grands applaudiſſemens. C'eſt pourquoi le Cardinal* Etiène, *qui portoit le titre de Légat du Siége Apoſtolique & du Clergé, fut contraint de revenir en Italie, ſans avoir eu d'audianee ni de réponſe.*

C'eſt par inattention que cet Ecrivain envoie les Députés des Evêques de Lombardie porter une Courone d'or, & faire offre du Patriciat de Rome au jeune Roi *Henri III.* Les Seigneurs & les Evêques du Roïaume d'Italie n'avoient aucun droit de ſe mêler des affaires des Romains; & nous verrons que ce fut par une des Factions de Rome, que la Courone d'or fut envoïée.

PRINCES contemporains.

diminuer d'autant les richeſſes des Anglois, il gagna les principaux Seigneurs de la Nation, & rétablit le *Dane-gelt*. C'étoit une Taxe de deux Schellings par *Hyde* de terre que les Rois Danois avoient impoſée, & qu'*Edouard III* avoit abolie. Cette Taxe odieuſe fut levée avec la plus grande rigueur, ſans que *Guillaume*, qui véritablement avoit de l'habileté, fît attention qu'étant lui-même & ſes Normans, Danois d'origine, il annonçoit ouvertement aux Anglois, qu'il prétendoit, come les Rois Danois, les gouverner à titre de Peuple aſſujéti par la force des armes. Le renouvellement de cette Taxe occaſiona quelques revoltes, que *Guillaume* étouſa par ſa diligence. L'argent, qu'on en recueillit, entra dans les cofres du Roi, pour n'en point ſortir; & l'on confiſqua les biens de tous ceux qui ſe trouvèrent avoir porté les armes pour *Harald*. C'eſt avec ces confiſcations, que *Guillaume* païa ſes dètes, & récompenſa ſes Normans & les autres Etrangers. Outre l'avantage de s'acquiter, il en retiroit celui de remplir les Provinces de gens intéreſſés à le

SAVANS & Illuſtres.

ge par Simonie; & qu'on le fut de ſon Père même, qui le vint voir à Florence. *Les Florentins, lui tendant un piége*, dit-il, ch. 62, *lui dirent:* Seigneur *Theuzon*, vous avés doné beaucoup d'argent au Roi, pour faire avoir à votre Fils cette Dignité. *Come c'étoit un home très ſimple, il leur répondit, en jurant:* Par le Corps de S. *Sire*, on n'auroit pas un ſeul Moulin chés le Roi, ſans doner beaucoup, bien loin d'avoir à bas prix un pareil Evêché. Par Saint *Sire*, j'ai doné trois mille livres, come un ſou. *Mais*, dit *Muratori*, T. VI, p. 402, *ce Moine, aiant, ſuivant la remarque du P.* Guillaume Cuper *de la Compagnie de Jéſus, écrit cette Vie en 1419, on peut fort bien balancer à le croire. La Simonie, dont on accuſoit cet Evêque n'étoit pas certaine; & l'on n'auroit pas eu lieu d'en douter, ſi l'on avoit pu l'établir ſur l'aveu même de ſon Père.* L'Abbé *Fleuri*, qui n'a tiré que de l'ouvrage du Moine *André* ce qu'il a dit de S. *Jean Gualbert* dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, adopte aſſés uniment ce qu'il plaît à ce Moine de débiter; & n'avertit nulle part de la ſage défiance avec laquelle on le doit lire.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI II.

Le Pape reſte enſuite en Allemagne toute cette année; & paſſe les fêtes de Noël à Worms avec l'Empereur. Le jour de la fête, il dit la Meſſe ſolemnelle; & le lendemain, il fait officier *Liupold*, Archevêque de Maience, parceque *Worms* dépendoit de ſa Métropole. Après la première Oraiſon, un Diacre vient chanter une Leçon ſuivant un uſage commun à quelques Egliſes, où l'on en chantoit pluſieurs aux Meſſes des grandes fêtes. Come ce n'étoit pas l'uſage de l'Egliſe de Rome, quelques Clercs de la ſuite du Pape l'engagent à faire défendre au Diacre de continuer. Le Diacre, qui croïoit n'avoir d'ordre à recevoir à cet égard que de ſon Supérieur immédiat, achève la Leçon. Le Pape, l'aiant fait appeller, le dégrade ſur le champ. L'Archevêque envoie redemander ſon Diacre, & le Pape le refuſe. L'Archevêque diſſimule, & continue la Meſſe juſqu'après l'Offertoire : mais, avant de commencer le Sacrifice, il s'aſſit dans ſon ſiége; & proteſte que, ni lui, ni perſone, n'achevera la Meſſe, ſi l'on ne lui rend pas ſon Diacre. Le Pape cède; & rétablit le Diacre, qui reprend auſſitôt ſes ornemens, & retourne ſervir à l'Autel. L'Archevêque acheve la Meſſe. L'*Abbé d'Urſperg*, qui rapporte ce fait, loue également & la fermeté de l'Archevêque à ſoûtenir les Droits de ſa Juriſdiction; & l'humilité du Pape, qui reconnoît qu'il ne devoit pas entreprendre ſur l'autorité d'un Métropolitain dans ſa Province. *Liupold* avoit été long-tems Prévôt de l'Egliſe de Bamberg; &, l'année précédente, il avoit remplacé, dans le Siége de Maience, S. *Bardon*, mort le 10 de Juin.

Différens motifs avoient fait venir, cette année, le Pape en Allemagne. Un de ces motifs étoit d'engager l'Empereur à reſtituer à l'Egliſe Romaine la Collation & la Suzeraineté de l'Egliſe de Bamberg, de l'Abbaïe de Fulde & de quelques autres des plus riches Abbaïes d'Allemagne. Ces différens Monaſtères, cédés à S. *Pierre* par les *Ottons*, avoient rendu, pendant quelque tems, homage aux Papes, & païé, tous les ans, des redevances conſidérables à la Chambre Apoſtolique. Nous avons vu ci-devant l'Empereur *Henri I* doner l'Egliſe de Bamberg au Pape, auquel elle préſentoit, chaque année, un cheval & cent marcs d'argent. *Henri II*, déſapprouvant en ce point la conduite de ſes prédéceſſeurs, avoit voulu rentrer dans des droits, auxquels il lui paroiſſoit qu'ils avoient eu tort de renoncer. Preſſé par *Léon* de le ſatisfaire,

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Mont-Caſſin & S. *Michel* du Mont-Gargan. Il ſeroit difficile de fixer en quelles années les autres Frères vinrent joindre les premiers.

Je parle, ſous l'année 1042, du partage, que les Capitaines Normans firent entre eux de leurs conquêtes; & j'y dis que la Ville de Melfe, qu'ils avoient conquiſe & fortifiée, n'eut point de Seigneur particulier; & que, poſſédée en commun, elle fut come la Capitale de toute la Nation. C'eſt où les Chefs ſe raſſembloient, pour délibérer ſur les Affaires communes.

Les Normans & leurs Alliés, en faiſant *Guillaume Bras-de-fer*, leur *Capitaine Général*, & le créant *Comte de Pouille*, ne prétendirent pas ſe donner un Souverain. Ils formèrent un Etat Ariſtocratique. Chacun des Chefs fut Souverain dans ſon Comté. *Guillaume* fut ſeulement le premier d'entre eux; & , come tel, chargé du Commandement en chef de l'Armée, & du ſoin d'aſſembler les autres toutes les fois que l'intérêt commun l'exigeroit.

Guillaume de

PAPES.

Mais, continuet-il, *ſi, dans le Conciliabule de Bâle* (a), *les Evêques ſchiſmatiques & ſéditieux d'Allemagne & de Lombardie s'occupoient moins à preſſer le Couronement impérial du Roi, qu'à procurer l'élection d'un Pape favorable aux vues, qui règnoient parmi les Electeurs; de ſon côté l'intrépide Archidiacre* Hildebrand, *reveillé par le zèle de l'Egliſe de Dieu, ne ſe tenoit pas en repos. Il prévoioit que le Chriſtianiſme ſeroit perdu, ſi le choix tomboit ſur quelqu'un de ces Evêques Simoniaques de Lombardie, qui menoient une vie très diſſolue. C'eſt pourquoi le ſoupçon d'une Guerre Civile à Rome ſe fortifiant de plus en plus, il s'arma de cette ſainte intrépidité, qui ſe montra toujours inaltérable en lui, lorſque, ſous le nom de* Gregoire VII, *il gouverna l'Egliſe Catholique. Il fut ſi bien encourager les Cardinaux & les Nobles de Rome à procéder à l'élection d'un Sujet de mœurs exemplaires; qu'avant que l'on pût exécuter les projets formés à Bâle*, Anſelme, *Evêque de Lueque, fut, le 1 jour d'Octobre, par une Providence particulière de Dieu,*

(a) C'étoit une Diète.

PRINCES contemporains.

maintenir ſur le Trône. Les Anglois n'y virent avec douleur, que l'injuſtice la plus criante. Ce fut une nouvelle ſource de révoltes; & ces révoltes produiſirent d'autres Confiſcations & la ruine totale des Anglois, que *Guillaume* s'efforça, tant qu'il le put impunément, de gouverner come des Eſclaves. Il porta l'oppreſſion juſqu'à les déſarmer entièrement, & juſqu'à leur défendre, ſous peine d'une groſſe Amande, d'avoir de la clarté chés eux après huit heures du ſoir, qu'une Cloche, qu'ils nomèrent *Curfew*, ou *Coverfire*, c'eſt à dire *Couvre-feu*, les avertiſſoit d'éteindre leurs lumières & de couvrir leur feu.

Je ſerois d'une longueur extrême, ſi je voulois entrer dans quelque détail. Il ſuffira de laiſſer *Ordric Vital* nous peindre en peu de mots quel fut l'état de l'Angleterre dès 1068. *Elle fut*, dit-il, Liv. IV, *ſurchargée, déſolée, écraſée de diverſes manières & par les Naturels du païs, & par les Etrangers. Des Incendies, des Rapines, des Meurtres, multipliés chaque jour & de toutes parts, frapèrent renverſèrent, ruinèrent cette malheureuſe Nation.* Il dit dans le même Livre,

SAVANS & Illuſtres.

Come je parle dans mon Texte des troubles de Florence, & que je dois encore entrer dans quelque détail à leur ſujet, dans l'article de *Pierre Ignée*; je vais me contenter de traduire ici ce qu'en dit le *Fiorentini*, qui, de quelque manière qu'il s'exprime, ne paroit que foiblement perſuadé que l'Evêque *Pierre* fut véritablement Simoniaque; & qui cite pour ſes Garans la *Vie de S. Jean Gualbert* dans *Surius*; ce que *Baronius* a tiré des *Actes* plus amples de ce Saint, qu'il dit être d'*Atton*, Evêque de Piſtoie; & la *Lètre du Peuple de Florence au Pape Alexandre II*, au ſujet de cette Affaire. Ce qui pourra ſe trouver de moins exact dans le récit de cet Ecrivain ſera corrigé dans l'*Article de Pierre Ignée*.

A Florence il s'étoit allumé, dit le *Fiorentini*, p. 77, *un ſi grand feu de diſcorde contre l'Evêque & les Moines, que les uns, encouragés par l'autorité de S.* Jean Gualbert, *& l'autre, protegé par* (le Duc) Godefroi (le Barbu) *&* (la Ducheſſe) Béatrix, *qui menaçoient même de la mort ceux qui leur réſiſtoient, avoient, en partageant la Ville en Factions, introduit un Schiſme déclaré*

& voulant conſerver la faculté de diſpoſer de l'Evêché de Bamberg & des Abbaïes en queſtion, il propoſe un accommodement au Pape, qui l'accepte; qui renonce, en faveur d'*Henri II* & de ſes ſucceſſeurs, Rois de Germanie, aux droits que le Saint Siége avoit ſur cette Egliſe & ſur ces Abbaïes; & reçoit en échange différentes Terres au delà de Rome, ainſi que le dit *Herman Contract. Léon d'Oſtie* veut que par cet échange le Pape ait eu Bènevent à titre de *Vicaire de l'Empire*: mais il ne dit point ſi l'Empereur cèda ſeulement la Ville de Bènevent & ſon Territoire, ainſi que les Papes en jouiſſent à préſent; ou s'il y joignit la Principauté, d'une grande partie de laquelle les Normans avoient été précèdemment inveſtis (1).

Une difficulté ſe préſente; & cette difficulté mètra *Léon d'Oſtie* d'accord avec *Herman*. Les Princes de Bènevent étoient Seigneurs propriétaires de la Ville de Bènevent, & de la partie de la Principauté, que les Normans n'avoient pas encore conquiſe. L'Empereur étoit uniquement Seigneur Suzerain. Ainſi par cet échange le Pape n'acquéroit ſur la Principauté de Bènevent que l'honeur d'en être le Suzerain, come Vicaire de l'Empereur; c'eſt à dire que cette Principauté devenoit un Arrièrefief de l'Empire. Mais les Droits utiles, que cette nouvelle Seigneurie devoit produire à l'Egliſe Romaine êtant très peu conſidérables, l'Empereur y joint différentes Terres. Au reſte, il faut, avec le P. *Pagi*, conclure de cet échange, que le Prêtre *Eutrope*, Hiſtorien Lombard, publié par *Goldaſt*, dit, ſans aucun fondement, « Que *Charle le Chauve* avoit » diſtrait de l'Empire Romain le Duché de Bènevent, pour » le doner aux Souverains Pontifes ». Il en faut conclure de même, que les Empereurs *Louis le Débonnaire*, *Otton I*, & *Henri I* ne l'avoient point cèdé non plus à l'Egliſe Romaine; & que les Copies informes de leurs *Diplômes*, qui contiènent cette Donation, & que *Baronius* a produites, ſont des Pièces abſolument ſuppoſées.

(1) *Léon d'Oſtie* dit au Liv. II de ſa *Chronique*, Ch. 43: *Tunc inter ipſum Apoſtolicum & Imperatorem facta eſt commutatio de Benevento, & Bambergenſi Epiſcopio.* Précèdemment, il avoit dit au Ch. 46: Leo nonus *Papa*, Vicariationis gratia, *Beneventum ab* Henrico Conradi *filio recepit. Sigonius, De Reg. Ital.* Liv. VIII, interprète ces mots, *Vicariationis gratia*, par ceux-ci, *nomine Vicariatûs.* C'eſt la ſeule interprétation qu'on puiſſe leur doner. Je m'étone que *Muratori*, qui, T. VI, p. 161, cite ces mots de Sigonius, diſe en même tems que *Léon d'Oſtie* ne nous apprend pas à quel titre l'Empereur dona Bènevent au Pape.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Pouille dit de ce Prince, « Que c'étoit un Lion dans » le Combat, un » Agneau dans la » Vie ordinaire, un » Ange dans le » Conſeil ».

DROGON,

ou

DREUX,

ſuccède, en 1046, à ſon frère *Guillaume Bras-de-fer*, dans la Dignité de *Comte de Pouille*, & joint au Comté de Venoſe celui d'Aſcoli. L'Empereur *Henri II* reçoit ſon homage en 1047, & lui donne l'Inveſtiture de ce qu'il poſſédoit, & des conquêtes qu'il pouroit faire ſur les Grecs.

Il meurt en 1051, aſſaſſiné par un de ſes Compères.

HUMFRED,

ou

HUMFROI,

eſt Comte de Pouille, en 1051, après ſon frère *Drogon*, duquel il reunit les Etats aux ſiens. Il reçoit, en 1054, du Pape *Léon IX* l'Inveſtiture du Comté de Pouille, & des autres païs que ce Pape l'exhortoit de conquérir ſur les Grecs, pour les tenir en Fief de S. *Pierre*. Il meurt en 1057, laiſſant un Fils en bas age, appellé *Bacélard*,

PAPES.

élu par acclamation, quoiqu'abſent, & reconnu Vicaire de Jéſus-Chriſt. *On s'étoit flaté que ce digne Prélat, non moins conſidérable par ſa prudence & ſa ſainteté, que par ſes liaiſons avec les Miniſtres du Roi, ne ſeroit pas moins utile à l'Egliſe, qu'agréable aux Ultramontains (a) : mais les Electeurs de Rome ſe virent trompés dans leur attente. On fut à peine en Allemagne que l'on avoit fait l'élection d'un Pape ſans le conſentement prétendu néceſſaire du Roi, que les Eſprits s'altérèrent au point qu'ils en vinrent, par les mouvemens de* Guibert, *à l'excès d'une rupture manifeſte, & qu'ils ſe précipitèrent à l'adoration d'un Pontife ſchiſmatique. Ainſi* Cadulus, *Evêque de Parme, que d'anciens Monumens nomment auſſi* Kadaloüs, *déja repris & frapé d'excommunication dans trois Conciles, fut, ſous le nom d'*Honorius II, *élu Pape, le 28 d'Octobre, par les deux ſeuls Evêques de Verceil & de Plaiſance, Concubinaires publics. Ce fut, dans l'Egliſe de Dieu, une ſemence de zizanie, dont les fruits furent tels, qu'on ne peut ſe les rappeller ſans horreur. C'eſt une ancienne*

(a) C'eſt à dire, à la Cour de Germanie.

PRINCES contemporains.

ſous l'Ann. 1070 : *Les Normans, gonflés d'être en poſſeſſion de très grandes richeſſes, que d'autres avoient amaſſées, en devenoient plus furieux, & maſſacroient inhumainement les Naturels du païs, que la Juſtice divine frapoit à cauſe de leurs péchés..... Des Filles nobles étoient expoſées aux inſultes de vils Soldats. Des Femmes recommandables par leur naiſſance & par leur beauté, gémiſſoient d'être déshonorées ; &, privées de la conſolation de leurs Maris & de preſque tous leurs Amis, elles ſouhaitoient de mourir, pluſtôt que de vivre. Ces Paraſites, qu'aucun frein ne retenoit, & que l'orgueil privoit de l'uſage de la raiſon, s'étonoient de ſe voir cet excès de puiſſance, & croioient qu'il leur étoit permis de faire tout ce qu'ils vouloient.*

Le Clergé ne fut point exemt des injuſtices de *Guillaume*. Les Evêques & les Abbés tenoient de la libéralité des Rois Saxons beaucoup de Fiefs, que ces Princes avoient exemtés de tout ſervice militaire, en chargeant leurs *Chartes* d'imprécations contre ceux de leurs ſucceſſeurs qui violeroient ces Privilèges. *Guillaume*,

SAVANS & Illuſtres.

Les Moines & S. Jean Gualbert *étoient armés d'un ſaint zèle pour délivrer abſolument l'Egliſe de Dieu de l'exécrable peſte de la Simonie ; &, parcequ'ils croïoient que l'Evêque n'avoit obtenu ſa Dignité qu'à prix d'argent, ils s'opiniâtroient à perſuader au Peuple de lui refuſer toute obéiſſance, & de le dépoſer, come il le méritoit. Le Pape* (Alexandre II), *étant à Lucque, n'avoit vu qu'avec chagrin les progrès de ces troubles élevés dans le voiſinage ; & même... il avoit revêtu de l'autorité apoſtolique* Pierre de Damien ; *& l'avoit envoié pour remètre le calme à Florence : mais par ce moien il n'avoit point impoſé ſilence aux Factions. Le Pape trouvoit mauvais que les Moines s'attribuaſſent ainſi le droit de reprendre ouvertement les Evêques ; & que, ſortis de leur Cloître, ils troublaſſent le repos de la Ville, en ſe mêlant des converſations du Peuple. Mais ceux-ci, de plus en plus perſuadés de la Simonie de l'Evêque, ne s'étoient pas contentés de l'accuſer publiquement dans un Concile à Rome ; ils avoient offert en même tems de prouver la vérité de l'accuſation, en s'expoſant au danger de l'Epreuve du*

Un troiſième motif du voiage de *Léon*, & celui qui l'intéreſſoit le plus, êtoit d'obrenir de l'Empereur des Troupes pour faire la guerre aux Normans, qu'il avoit réſolu de chaſſer d'Italie, parcequ'ils s'êtoient emparés de quelques Patrimoines de l'Egliſe. Le Patrice *Argire* le preſſoit par de fréquentes *Lètres*, d'engager *Henri II* à joindre ſes forces à celles des Grecs. L'année ſuivante fera voir le ſuccès des ſoins de *Léon* à cet égard.

Le nouveau Comte de Pouille, *Humfred*, voulant vanger la mort de ſon frère *Drogon*, & celle de quantité de Normans, que l'on avoit lâchement aſſaſſinés, raſſemble ſes troupes; & va faire le ſiége de Montoglio, qu'il prend après une vigoureuſe défenſe. *Riſe* & tous les complices du meurtre de *Drogon* ſont punis par différens ſupplices. *Humfred*, aiant enſuite joint ſes troupes à celles de *Pierre*, Comte de Trani (1), marche contre *Argire*, qui, venu par mer à Siponte, s'avançoit pour le combatre. Il périt dans cette bataille beaucoup de Grecs, d'Appuliens & de Lombards. *Argire*, couvert de bleſſures & preſque mourant, va s'enfermer dans la petite Ville de Vaſto.

Par un *Diplôme*, expédié dans le mois de Juin à Zurich, l'Empereur accorde au Clergé de Volrerre, entre autres Priviléges, celui d'emploïer le Duel à la déciſion de leurs Procès.

Waimaire IV, Prince de Salerne, eſt aſſaſſiné par quelques-uns de ſes Proches, unis à d'autres Mécontens; & ſon corps eſt ignominieuſement traîné le long du bord de la Mer. *Gui*, Duc de Sorrente, ſon frère, aiant demandé du ſecours aux Normans, recouvre Salerne quelques jours après; y fait reconnoître Prince ſon neveu *Giſulf II*, fils de *Waimaire*; & condamne à mourir par divers ſupplices trois de ſes Parens & ſix autres des Meurtriers de ce Prince.

Boniface, Duc & Marquis de Toſcane, Comte de Mantoue, de Modène, de Reggio, de Crémone, de Ferrare & d'autres Villes, le plus riche & le plus puiſſant des Princes d'Italie, ſe préparant à faire un grand pélerinage, dont je parlerai plus bas, avoit, l'année précédente, aſſoupi les querèles élevées entre *Jean*, Evêque de Lucque, & *Hugue* & *Theudice*,

(1) La *Chronique Anonime de Bari* le nome *Pétron*. Argiro *ibit* (ivit) dit-elle ſous l'année 1052, *in Siporto per Mare. Deinde* Umfreda *&* Petrone *cum exercitu Normanorum ſuper eum, & fecerunt bellum, & ceciderunt de Longobardis ibidem. Ipſe* Argiro *ſemivivus exſiliit plagatus, & ibit in Civitate Veſti.*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Abailard, ou *Abagélard*.

ROBERT,
dit
GUISCARD,
ou
WISCARD,

ſuccède à ſon frère *Humfred* au Comté de Pouille, en 1057, come Tuteur de ſon neveu *Baelard* : mais il ne tarde pas à ſe prétendre ſeul véritable Comte ; ni même à s'emparer d'une autorité ſouveraine, que ſes Frères n'avoient point exercée. Il eſt reconnu *Duc de Pouille & de Calabre*, en 1060, après la priſe de Reggio de Calabre. Il fait, en 1077, l'acquiſition de la Principauté de Salerne & du Duché d'Amalfi. Il meurt de maladie dans l'Ile de Céphalonie, le 17 de Juillet 1085, aiant été 28 ans Comte, ou Duc de Pouille & de Calabre, huit ans Prince de Salerne & Duc d'Amalfi. Ces deux Souveralnetés furent réunies, après ſa mort, au Duché de Pouille & de Calabre, ainſi qu'une grande partie de la Principauté de Bénevent, qu'il avoit conquiſe en différens tems, depuis 1077.

On lit dans la

PAPES.

tradition, & nos Hiſtoriens (Nicolas Tucci & Joſeph Civitali, dans leurs *Hiſtoires* manuſcrites *de Lueque*) *le diſent, qu'il vint des Députés de Rome pour avoir d'*Anſelme, *qui, depuis ſa Légation étoit revenu dans ſon Dioceſe, ſon conſentement à l'élection, que l'on avoit faite de lui pour Pape ; qu'ils le trouvèrent ſur le bord du Serchio, lorſqu'il revenoit de conſacrer à Monticello l'Egliſe de S.* Quirice ; *& que, dans cet endroit vinrent à ſa rencontre les Chefs du Gouvernement & le Peuple de Lueque, qui le ſaluèrent & l'adorèrent come Pape. Ils ajoutent auſſi qu'après avoir rendu graces à Dieu, come il le devoit de ce qu'il l'élevoit à la dignité de ſon Vicaire ſur la terre, il ramaſſa ſur le rivage avec ſes deux mains autant qu'il put de ſable ; & dit, « Qu'il accordoit à perpétuité, pour le jour de l'Anniverſaire de ſon Couronement, à l'Egliſe qu'il venoit de conſacrer, autant de jours d'indulgenee, qu'il y avoit de grains de ſable dans ſes mains ». Il alla donc ...., accompagné d'un grand nombre de ſes Dioceſains de Lueque, auxquels il étoit cher, prendre poſſeſſion de l'Egliſe univerſelle & Ro-*

PRINCES contemporains.

qui n'étoit ni dévot, ni ſcrupuleux, annulla ces exemptions ; &, perſuadé peut-être avec raiſon que toutes les Terres de l'Etat devoient contribuer à ſes charges, il aſſujétit toutes celles que les Eccléſiaſtiques & les Moines poſſédoient, à fournir, en tems de guerre, come les Fiefs poſſédés par les Laïcs, un nombre compétent d'Homes d'armes. Les Evêques & les Abbés, qui refuſèrent de ſe ſoumètre à cette nouvelle Loi, furent dépoſſédés ; & *Guillaume* mit en leur place des Etrangers. Il logea d'ailleurs preſque toutes ſes Troupes dans les Monaſtères, & força les Moines de leur fournir la ſubſiſtance. Lorſque dans la ſuite la plus grande partie des Terres fut poſſédée par les Normans, il les chargea, come les Monaſtères, de l'entretien d'un nombre de Gens de guerre relatif au revenu de chacune ; & par ce moïen, il eut toujours ſur pied ſoixante mille Homes, qui ne lui coûtoient rien. C'eſt un de ſes principaux traits d'habileté.

Je ne dois pas oublier de parler de ce que ſon extrême paſſion pour la Chaſſe lui fit

SAVANS & Illuſtres.

feu. Bien que le Pape & le Conſeil n'euſſent pas trouvé qu'il convînt d'accepter cette offre, le Peuple de Florence exigea des Moines, qu'ils certifiaſſent, par cette expérience miraculeuſe, la réalité du crime qu'ils imputoient à l'Evêque ; &, come ils ne pouvoient pas le refuſer, ils firent choix de Pierre, *Moine de Vallombreuſe, qui menoit une vie très exemplaire. Il paſſa, ſans recevoir aucun domage, à travers les buchers allumés ; &, par ce miracle viſible, il perſuada tout le monde que le zèle des Moines étoit produit par la Juſtice, & qu'ils avoient raiſon de prétendre que l'Evêque s'opiniâtroit en vain à nier ſon crime. Pour ſervir de témoignage continuel d'une ſi grande action, on le nomma* Pierre Ignée (*a*). *Il fut enſuite fait Abbé du Monaſtère de Fucecchio, ſitué pour lors dans le Territoire & le Dioceſe de Lucque, puis Cardinal-Evêque d'Albano.* Wion (*Lignum Vitæ*), & (Benoît) Gianoni (*Vit. Patr. Occidental.*) *veulent qu'avant cette épreuve du feu,* Pierre Ignée *fût Abbé de Fucecchio : mais la* Vie de S. Jean Gualbert *par* Atton, *Evêque*

(*a*) Ou *Pierre du feu.*

neveux de *Gui*, Comte ou Gouverneur particulier de cette Ville. Il avoit obligé, par ſon autorité, les deux Partis à mètre les armes bas; &, les aiant aſſemblés au Château de Ruſtica, les avoit engagés à ſe reconcilier par une paix ſincère. Aiant enſuite mis ordre à d'autres affaires en Toſcane, il s'étoit rendu, peut-être au commencement de cette année, à Mantoue. Allant enſuite de cette Ville à Crémone, & traverſant un Bois épais, il eſt atteint d'une flèche ou d'un dard empoiſoné, que lui lançe quelqu'un de ſes Ennemis, qui ſe tenoit en embuſcade à côté du chemin. Quelques jours après, il meurt de cette bleſſure, dans un âge avancé, le 6 de Mai, ſelon *Donizon*. Il eſt inhumé dans la Cathédrale de Mantoue, où ſa fille *Mathilde* lui fit conſtruire, bien des années après, un Tombeau de marbre, ſur lequel on grava vraiſemblablement alors cette *Epitaphe. Ci gît l'Illuſtre & l'Excellent Marquis* BONIFACE, *Pere de la Séréniſſime* MATHILDE, *lequel mourut en* 1052 *le* 7 *du mois de Mai* (1). Ce Prince fut peu regrèté de ſes Sujets, qu'il avoit gouvernés ſi tiranniquement, que dans la ſuite les Empereurs *Henri III*, *Henri IV* & *Lothaire II*, par trois *Diplômes* en faveur de la Ville de Lucque, ſupprimèrent pour toujours *les mauvaiſes Coûtumes, durement impoſées dans le tems du Marquis* BONIFACE (2). Ce Prince, qui menoit une vie très voluptueuſe, qui vexoit ſes Sujets, qui faiſoit continuellement des uſurpations ſur les Egliſes & ſur les Monaſtères, & qui, ſans aucun ſcrupule, vendoit les Bénéfices Eccléſiaſtiques de ſes Etats, avoit à ſa manière une ſorte de dévotion. Come *il êtoit peu d'uſage alors d'avoir recours à des Confeſſeurs* (3), il alloit tous les ans une fois, apparemment dans le tems de Pâque, à l'Abbaïe de la Pompoſa faire ſa confeſſion. *Les Moines & l'Abbé le lavoient de ſes péchés; & lui, faiſoit de très riches préſens à leur Egliſe, à laquelle jamais aucun Roi n'en fit de*

(1) Cette *Epitaphe* eſt rapportée par *Mario Equicola*, dans ſon *Hiſtoire de Mantoue*. La date qu'elle fixe à la mort de *Boniface* peut s'accorder avec celle de *Donizon*, que j'ai marquée plus haut, en ſuppoſant qu'il mourut la nuit du 6 au 7 de Mai.

(2) *Conſuetudines etiam perverſas, à tempore* Bonifacii *Marchionis duriter iiſdem hominibus impoſitas omnino interdicimus, & ne ulterius fiant præcipimus.* Le *Fiorentini* dans ſes *Mémoir. de Mathilde*, Liv. I, p. 46, cite ces paroles, come êtant dans les trois *Diplômes*, qu'il m'a fait connoître & dont je viens de parler. Il ajoute que ces *Diplômes* doivent être regardés come l'origine de la liberté de la Ville de Lucque.

(3) *Allora era poco in uſo di frequentare i Confeſſionarij.* Muratori, *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 142.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Chronique de Sigebert, ſous l'an 1031 : *Dans ce tems* Robert & Richard, *pour décharger la Maiſon paternelle d'un trop grand nombre d'Enfans, quitent la Normandie & paſſent dans la Pouille.* Par ce que *Sigebert* dit dans un autre endroit, il paroit qu'il vouloit dans ces paroles, parler de *Robert Guiſcard* : mais ce Chronographe s'eſt trompé. *Robert Guiſcard* ne vint dans la Pouille, que lorſque *Drogon*, ſon frère, en étoit Comte, c'eſt à dire après 1046 ; & *Drogon* lui-même n'avoit paru dans ce pais, avec ſes frères *Guillaume* & *Humfred*, ſuivant l'opinion la mieux établie qu'en 1037 ; ou, s'il y vint pluſtôt ce ne fut qu'à la fin de 1034. Peut-être *Sigebert* veut-il parler d'un autre *Robert*, que nous ne connoiſſons pas. Pour le *Richard*, qu'il nome, ce pourroit être *Richard de l'Aigle*, qu'on a vu ci-devant Duc de Gaiéte, ſous les Princes de Capoue.

Robert (*Guiſcard*), dit *Sigonius*, ſous l'année 1059, *enorgueilli par la priſe de Reggio de Calabre & de Troia dans la Pouille, ſe dona de*

PAPES.

maine : mais ce ne fut pas de manière à priver celle de Lucque de ſon affection & de ſa préſence. Outre qu'il y fit un ſéjour preſque continuel, non ſeulement pendant les plus grands troubles, mais auſſi lorſqu'il fut tranquille poſſeſſeur ; outre qu'il lui dona des marques particulières de ſa tendreſſe ; il voulut être appellé, Pontife de l'Egliſe univerſelle & Evêque de Lucque, *& ſignoit ainſi lui-même.*

Le fait eſt certain. *Fiorentini* dome, à la fin de ſes *Mémoires*, des *Bulles*, des *Lèsres Apoſtoliques* & d'autres *Actes*, où ce Pape ſigne en effet : *Ego Alexander ſolius Dei miſericordia Romanæ & Apoſtolicæ Eccleſiæ Præſul, & Luceenſis Epiſcopus.* Cet Ecrivain dit qu'outre les *Bulles* & les *Brefs*, &c. qui ſont en original dans les Archives de l'Archevêché de Lucque, on y trouve une foule d'autres *Actes*, où ce Pape eſt nomé, *Domnus Alexander venerabilis Papa & Luccenſis Epiſcopus.*

Il juſtifie enſuite à cet égard *Alexandre* par l'exemple de *Léon IX*, qui retint quelque tems ſon Evêché de Toul, & de *Victor II*, qui garda juſqu'à ſa mort celui d'Alſchtet. Il pouvoit ajouter *Nieo-*

PRINCES contemporains.

faire. Il publia ſur ce ſujet, en différens tems, les Loix les plus rigoureuſes : *mais*, dit *Rapin Thoyras*, *leur ſévérité n'eſt pas un endroit propre à diſtinguer ce Prince de tant d'autres, qui regardent l'infraction des Loix de la Chaſſe come un crime des plus capitaux ; & qui pardonent plus aiſément le meurtre d'un Home, que celui d'un Cerf.* L'Angleterre, faute de Forêts d'une aſſés grande étendue, ne fourniſſant pas ſuffiſamment à *Guillaume* de quoi l'amuſer ; il choiſit, en 1079, dans la Province d'Hampshire, un païs de 30 milles de circuit, qui s'appelloit *l'Itène*, dont il détruiſit, les Bourgs, les Villages, les Hameaux & les Egliſes, entre leſquelles 36 Paroiſes ; & tout ce terrain qu'il mit en état de ſervir de retraite aux Bêtes fauves, prit le nom de *Nouvelle Forêt.* Des Hiſtoriens dignes de foi, tels que *Matthieu Paris*, aſſurent que les Propriétaires des Terres & des Maiſons ne reçurent aucun dédomagement. Deux de ſes Fils & un de ſes Petits-fils, périrent dans cette *Nouvelle Forêt*, par des accidens extraordinaires ; ce qu'*Ordric Vital* & d'autres Hiſtoriens

SAVANS & Illuſtres.

de Piſtoie, & beaucoup d'Actes de cette Abbaie, qui ſe conſervent encore à Lucque (chés les Religieuſes de Ste. *Claire*), *diſent qu'il ne le fut qu'après le Miracle, & lorſque le Comte* Guillaume, *ſurnomé* Bulgare, *neveu du Comte* Cadolus, *lequel, vers l'an* 1000, *avoit fondé ce Monaſtère, obſint de lui qu'il en prît le gouvernement. Le Peuple de Florence, par une* Lètre *exprès, inſtruiſit le Pape de ce qui s'étoit fait ; &, le crime, par ce moïen ſe trouvant avéré, l'Evêque* Pierre, *natif de Pavie, fut, dans le Conſeil de Rome, non ſeulement déclaré Simoniaque, mais auſſi, come l'aſſure* Berthold de Conſtance (ſous l'an 1089) *dégradé de l'Epiſcopat. Le commencement de ces troubles fut cauſe que le Pape* Alexandre *enjoignit aux Moines de s'abſtenir des fonctions eléricales & de la Prédication, réprimant en même tems la hardieſſe avec laquelle ces Laïcs oſaient inſulter des Evêques & des Clercs, qui n'étoient point dégradés. L'Epreuve miraculeuſe du feu le confirma dans la réſolution, qu'il avoit déja priſe, d'extirper tout à fait la Simonie ; & lui fit publier, dans le Concile, ces* Décrets, *dont* Gra-

plus considérables (1). C'eſt à dire que les Moines & l'Abbé impoſoient à *Boniface* des pénitences convenables, & qu'enſuite ils ſe chargeoient de les acquiter pour lui. Dans ces tems-là, les Grands Seigneurs & les Gens riches pouvoient faire pénitence, ſans ſe gêner beaucoup. Ils en acquitoient par eux-mêmes une petite partie, & ſans doute la plus facile; & donoient de l'argent, ſoit à des Maiſons Religieuſes, ſoit à des Pauvres, afin qu'ils ſatisfiſſent au ſurplus en leur place (2), ou bien on leur commuoit les peines canoniques en fondations d'Egliſes ou de Monaſtères. C'étoit un abus généralement établi par tout. Celui de la Simonie n'étoit pas moins général. *Donizon*, duquel on ne doit pas prendre les paroles abſolument à la lètre, dit, « Que le plus ſouvent les Rois Allemans d'Italie donoient les Evêchés à prix d'argent; que tous » les Evêques vendoient les Paroiſſes, qui leur étoient ſoûmiſes; & qu'à leur exemple, les Laïcs vendoient les Egliſes » de *Jéſus-Chriſt* à des Prêtres dignes de malédiction (3) ». L'Abbé de la Pompoſa, duquel je viens de parler, & qui n'étoit autre que le ſaint Abbé *Gui*, que j'ai dit plus haut être mort en 1045, voïant que, malgré ſes remontrances, *Boniface* ne ceſſoit pas de faire commerce des Bénéfices Eccléſiaſtiques, l'en reprit plus ſévèrement que de coûtume, ſans doute en 1044; & crut qu'il faloit que *Boniface* expiât dans ſa perſone une habitude ſacrilége, dont il ne travailloit point à ſe défaire. Il le fit dépouiller devant l'Autel de la Vierge; lui dona rudement la diſcipline; & lui fit promètre qu'il ne vendroit plus aucune Egliſe (4). *Boniface*, qui portoit le titre de Mar-

(1) *Fratres ac Abbas ejus delicta lavabant,*
Eccleſiæ quorum ſolicò dabat optima dona.
Rex etenim nunquam dedit ullus ibi meliora.
Donizon, Liv. I, Ch. 14.

(2) S. *Dominique le Cuiraſſé*, célèbre Hermite que dirigeoit *Pierre de Damien*, qui nous en a laiſſé la *Vie*, paſſoit une partie des jours & des nuits à réciter pour d'autres des Pſeautiers, en faiſant des génuflexions ſans nombre, & ſe donant la diſcipline des deux mains.

(3) *Theutonici Reges, perverſum dogma ſequentes,*
Templa dabant ſummi Domini ſepiſſime nummis
Præſulibus cunctis; ſed & omnis Epiſcopus Urbis
Plebes vendebat, quas ſub ſe quiſque regebat.
Exemplo quorum manibus necnon Laicorum
Eccleſiæ Chriſti vendebantur maledictis
Presbyteris, &c. *Donizon*, ibid.

(4) *Qua de re* Guldo *facer Abbas arguit, immo*
Hunc Bonifacium, *ne venderet amplius, ipſum*
Ante Dei Matris altare flagellat amaris
Verberibus nudum, qui deliciis erat uſus.
Pompoſæ vovit tunc Abbatique Guidoni,
Eccleſiam nullam quòd per ſe venderet unquam. *Donizon*, ibid.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

lui-même le titre de Duc de Pouille & de Calabre. *Léon d'Oſtie*, liv. II, chap. 16, dit, « Qu'auſſitôt après » la priſe de Reggio, *Robert* ſe fit » appeller *Duc* ». A ce ſujet, *Camillo Pellegrino*, dans ſes *Corrections à la Chronique de Loup Protoſpate*, année 1076, dit : *On voit dans les anciennes* Chartes Humfred, *& ſon frère & prédéceſſeur* Drogon, *décorés également du titre de* Duc, *& de celui de* Comte. *Je fais cette remarque, afin qu'on ne penſe pas que c'eſt à tort, que* Loup Protoſpate *dit que* Robert *fut fait* Duc *après la mort d'*Humfred ; Léon d'Oſtie *aiant dit, liv. III, ch. 39, que ce fut après la priſe de Reggio, que* Robert *commença d'être appellé* Duc. *Ils ont raiſon l'un & l'autre.* Léon *parle d'une Election ſolemnelle, dont il eſt auſſi fait mention par* Geoffroi de Malterre, *liv. II, ch. 36, & par* Guillaume de Pouille, *liv. II.* Loup *& les* Chartes *parlent le langage du Peuple, qui donoit indifféremment aux premiers Chefs des Normans le titre de* Comtes *ou de* Ducs. Loup *varie lui-même à cet égard.*

PAPES.

las II, qui conſerva de même celui de Florence. Mais il ſemble qu'en pareille matière les exemples ne juſtifient point.

Fiorentini, continuant de juſtifier à ſa manière *Alexandre II*, dit p. 69. *On apprend de la* Tranſlation des Corps des Ss. Régule, Jaſon, Maur & Hilarie, *inſérée dans un très ancien* Lectionaire, *qui ſervoit à la Cathédrale de Lucque, qu'*Anſelme *ne conſerva cet Evêché, que parce qu'il eſpéroit, par ſon autorité pontificale, lui rendre ſon ancienne ſplendeur, qu'il avoit preſque perdue. Dans cette vue, come pour l'avantage général de tout le pais, il fit défricher & rendre propre à la culture la Vallée ſtérile & ſauvage de* Cervaiole, *dite aujourd'hui* Vallebuia ; *retira les Egliſes d'entre les mains des Laïcs, qui s'en étoient emparés ; augmenta les revenus de l'Evêché ; de même, trouvant que les murs & les toits de la Cathédrale menaçoient ruine, il entreprit, l'année qui précéda ſon élection au Pontificat, la nouvelle Cathédrale, qui fut achevée en dix ans & qu'il conſacra lui-même, laquelle, dans ce ſiècle groſſier, paſſa pour un des plus beaux & des plus majeſtueux*

PRINCES contemporains.

ont regardé come une juſte vangeance, que le Ciel avoit tirée des torts qu'avoient ſouffert tant de Particuliers, que *Guillaume* avoit dépouillés de leurs Biens uniquement pour aſſouvir une paſſion, qui, bien qu'innocente en elle-même, n'eſt excuſable dans les Grands, chés leſquels elle eſt commune, qu'autant qu'elle ne leur occaſione point de dépenſes exceſſives, & qu'elle n'eſt accompagnée d'aucune ſorte d'injuſtice.

Ce que j'ai joint à ce que j'ai traduit d'*Ordric Vital* fait ſuffiſamment entendre que *Guillaume* n'oublia rien pour écraſer entièrement les Anglois : mais il n'y réuſſit qu'en partie. Ce Peuple courageux fut toujours le forcer à ſe renfermer dans de certaines bornes. Des révoltes & des conſpirations, que les conditions auxquelles on l'avoit élu pour Roi, ſemblent rendre excuſables, le mirent plus d'une fois en danger de perdre la courone & la vie ; & plus d'une fois l'adreſſe du célebre *Lanfrane*, Archevêque de Cantorbery, le tira d'embaras ; ce qui fut un effet des vertus de ce Prélat, & de l'eſtime que les Anglois en faiſoient.

SAVANS & Illuſtres.

tien *parle en différens endroits, & que* Baronius *rapporte entiers.*

GUI de VÉLATE,

fait Archevêque de Milan en 1045, abdique en 1069, & meurt en Avril 1071, à Bergoglio ſur le Tanaro près de Tortone.

Mon uſage étant de ſuivre l'ordre chronologique dans cette *Colone*, cet Article devroit être avant celui de *Pierre d'Damien*. Il ne ſe trouve en cet endroit, que parceque j'avois cru devoir placer la mort de *Gui de Velate* en 1073, d'après des autorités auxquelles il m'avoit paru qu'il faloit céder ; & je n'ai reconnu qu'au moment que j'allois envoïer cet Article à l'imprimerie, que je devois m'en tenir à ce ſujet à *Puricelli*, qui pour l'ordinaire n'eſt pas heureux en dates : mais qui prouve ſolidement que *Gui* mourut au mois d'Avril 1071.

Cet Archevêque étoit de *Velate*, Château du Milanès ; & c'eſt de là que lui vient ſon ſurnom. La pluſpart des Hiſtoriens Milanois le diſent Walvaſſeur : mais *Arnulf*, ſon contemporain, plus digne de foi qu'eux tous, fait entendre que c'étoit un homme de très baſſe

quis & gouvernoit Mantoue dès 1004, commençoit à devenir vieux; & l'impoſition de cette pénitence lui fit impreſſion. Il y joignit depuis, au commencement de 1051, le vœu d'aller dans un an viſiter la Terre Sainte. Il fit préparer pour cet effet une Flote nombreuſe; & tout étoit prêt pour ſon départ, lorſqu'il fut aſſaſſiné (1).

1053.

Le Patrice *Argire*, que ſes bleſſures & la perte de ſon Armée avoient mis hors d'état de tenir la campagne, envoie à Conſtantinople *Jean*, Evêque de Trani, pour rendre comte à l'Empereur du mauvais état des Affaires en Italie. Le voïage de cet Evêque eſt infructueux. *Argire* avoit à la Cour des Ennemis, dont quelques-uns l'accuſent d'intelligence avec les Normans. Come cependant *Conſtantin Monomaque* l'eſtimoit, il auroit ſans doute, à ſa conſidération, fait de nouveaux efforts pour qu'il pût continuer plus heureuſement la guerre contre les Normans: mais, ce Prince étant mort l'année ſuivante, *Argire* ne reçut aucun ſecours de l'Impératrice *Théodora*, belleſœur de *Conſtantin*, laquelle regna ſeule juſqu'en 1056, ni de *Michel Stratiotique*, dont le règne de quelques mois ne fut rien moins que tranquille. En 1058, il fut diſgracié par l'Empereur *Iſaac Comnène*. Il paroît certain qu'il ſe maintint en Italie juſqu'à cette année, dans laquelle *Léon d'Oſtie* dit qu'il étoit encore Duc de Bari (2). Ce fut alors que le mauvais état de ſes Affaires le fit partir de cette Ville pour Conſtantinople, la veille de S. *Pierre*, come l'*Anonime de Bari* le dit. Il y fut dépouillé de toutes ſes Dignités; & rélègué dans un exil, où le dépériſſement de ſa ſanté, cauſé par les bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de 1052, & le chagrin de ſa diſgrace, lui firent traîner une vie malheureuſe, qui ne fut terminée, ſuivant le même *Anonime*, qu'en 1068, par une mort, qu'il eût regardée, venue pluſtôt, come une faveur du Ciel.

(1) *Tandem*, dit une anciène *Vie* de la Comteſſe *Mathilde*, tirée preſque toute du *Poéme* de *Donizon* qu'elle abrège, *cum votum voviſſet* Chriſti *viſitare ſepulchrum, & pro ſua expedienda peregrinatione omnia compleviſſet, illo vocante in cujus manu ſunt omnium vitæ, univerſæ carnis viam ingreſſus eſt, anno Dominicæ Incarnationis milieſimo quingenteſimo ſecundo, qui fuit annus duodecimus* Henrici Tertii, *& Mantuæ ſepultus eſt.* L'Auteur avoit ſans doute écrit XIIII, dont deux lètres effacées dans l'original ont fait *duodecimus* au lieu de *decimus quartus.*

(2) Liv. III, Chap. 10.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Sous l'année 1064, *il nome* Robert, Comte *& non pas* Duc. *Par la première inſtitution de leurs compatriotes,* Drogon *& les autres furent* Comtes, *come* Léon d'Oſtie *le dit, liv. II, ch. 67. Mais ils furent* Ducs *par une eſpèce d'uſurpation, en ſe conformant à l'uſage des Peuples de la Pouille, qui donoient à leurs Gouverneurs, ou Commandans le titre de* Ducs. *C'eſt de là que, dans cette* Chronique *de* Loup, *on trouve à l'année* 1042 : Argire Duc d'Italie.

Je crois qu'il eût été plus ſimple de dire, qu'*Humfred* & *Drogon* ſe trouvent, dans les *Chartes*, appellés indifféremment *Comtes*, ou *Dues*, ſelon que ces *Chartes* ont été dreſſées par des Officiers Appuliens, ou Lombards, ou Normans. Les premiers accoutumés à nomer *Ducs* leurs Gouverneurs, ont doné ce nom aux Chefs des Normans; & ces mêmes Chefs ont été només *Comtes*, come ils l'étoient en effet, par les Officiers Normans, ou Lombards, plus familiariſés avec le nom de *Comte*. *Loup Protoſpate*, Appulien & Sujet des Grecs, ſe ſert tantôt du nom uſi-

PAPES.

Edifices d'Italie (a).

Le Diacre *Léboin*, ancien Ecrivain d'une *Hiſtoire* Mſte. *de la Sainte Face de Lueque*, dit « Que l'Atchipê» tre *Lambert* & » l'Atchid. *Blan*» *chard*, frères u» térins, bâtirent » cette nouvelle » Cathédrale en » l'honeur de S. » *Martin* & de la » *Très Sainte Fa*» *ce* ». Le *Fiorentini*, qui poſsédoit ce Mſt. en rapporte ces paroles, p. 108,

(a) L'Auteur ajoute en cet endroit ces paroles tirées du *Lectionaire*, qu'il a cité. *Cùm autem ad* Alexandri *tempora ventum eſſet; & vir ſummæ induſtriæ Romanam Cathedram à Domino ſuſcepiſſet, placuit Lucanam Eccleſiam non deſerere, & contritiones illius ſuo ſolatio refovere. Quæ cum olim divitiis, & honoribus floruiſſet, per quorumdam occupationes potius, quàm regiminis paſtoralis curas pervigiles, ita foris preſſa, & conſumpta erat, ut ipſa quoque ſarta tecta majoris Eccleſiæ præ vetuſtate vacillarent. Unde habito quorum oportuit conſilio, quam cernitis fabricam ab eo fundata eſt, & ſacrata, brevi quidem tempore, ſed non brevi ſumptu, & labore.* Alexander *autem ille eſt qui &* Anſelmus.

PRINCES contemporains.

Ce que j'ai dit plus haut de la juſtice qu'il y a que toutes les Terres d'un Etat contribuent à ſes charges, m'empêche de mètre abſolument le *Doom's-day Book*, ou *Livre du Jugement*, au rang des vexations de *Guillaume*. Ce Prince, avide de tréſors, ne ſe contenta pas de s'être approprié la roialité des Amandes, qui faiſoient alors la punition de la pluſparr des crimes, & d'avoir privé les Evêques & les Comtes de la partie que les Loix leur en attribuoient. Il lui parut juſte (& l'on ne peut là-deſſus lui faire aucun reproche) que ſes Normans & les autres Etrangers, enrichis aux dépens des Anglois, ſupportaſſent une partie des charges de l'Etat. Dans cette vue, il fit faire le dénombrement de tous les biens de ſes Sujets d'Angleterre de quelque nature qu'ils fuſſent. Ce Dénombrement, commencé l'an 14 & fini l'an 20 de ſon règne, fut fait par des Evêques & des Comtes, députés dans les différentes Provinces. Ces Commiſſaires, ſur le rapport des perſones choiſies dans chaque Comté & dans chaque *Hundred* ou *Centaines* auxquels ils firent prêter ſerment,

SAVANS & Illuſtres.

extraction. Il dit que l'Empereur *Henri III*, pour le faire Archevêque, *ſuſtulit eum de gregibus, & de poſt fœtantes accepit eum.*

On ne ſait rien de certain ſur la manière dont *Gui* parvint à s'avancer dans la Cour de Germanie.

Je parle de ſon élection ſous l'année 1045, quoique *Puricelli* la place en 1046, & d'autres en 1047. *Il eſt incertain*, dit *Muratori*, T. VI, p. 137, *en quel tems il prit poſſeſſion de la Chaire de S.* Ambroiſe. *La Mſt. d'*Arnulf *de la Bibliothèque d'*Eſte *marque l'année* 1046. Herman Contract *met dans une année la mort d'*Atibert, *& dans la ſuivante l'Election de* Gui : *mais il n'eſt pas fort vraiſemblable qu'*Aribert *étant mort au mois de Janvier de cette année* 1045, *le Siége de Milan ait vaqué ſi longtems.*

Galvano Fiamma, dans ſa *Grande Chronique* citée par *Purlcelli*, dit : *Cette même année* 1047, Benoît IX *occupant le Siége de Rome*, Henri II, Ghibellin, Barbenoire *étant Empereur*, Gui de Velate *eſt fait Archevêque & ſiége* 26 *ans.* Lanzon della Corte *aiant été pourſuivi exilé; ceux du Peuple, de la*

En donant avis à la Cour de Conſtantinople de ſes mauvais ſuccès, *Argire* avoit dépêché différens Couriers en Allemagne au Pape, qu'il prioit inſtamment de procurer la liberté de l'Italie, en chaſſant un Peuple avide, qui ne travailloit qu'à s'en emparer. En conſéquence le Pape n'avoit pas ceſſé de demander à l'Empereur, avec plus de vivacité, du ſecours contre les Normans, qui, *voiant leurs forces augmentées, s'étoient mis à faire continuellement la guerre aux Naturels du païs; à vouloir injuſtement être les maîtres; à priver, par force, des Châteaux, des Biens de Campagne, des Terres, des Maiſons, ceux qui légitimement en devoient hériter, & de leurs Femmes ceux qu'il leur plaiſoit; à piller les Biens des Egliſes; enfin, parcequ'ils étoient les plus forts, à confondre tous les Droits humains & divins, à ne plus obéir qu'en apparence, ſoit au Pape, ſoit à l'Empereur.* On ſera dans l'embaras, ſi l'on oppoſe à ces paroles d'*Herman Contract* le témoignage de *Guillaume de Pouille*, qui fait entendre, « Que » les plaintes, portées par le Pape à l'Empereur, n'étoient » fondées que ſur les diſcours du Duc *Argire*, qui, depuis ſa » défaite, ne ceſſoit de ſe plaindre des Normans, qu'il accuſoit » de divers crimes, & qui, ſans ſcrupule, mêloit le faux au » vrai pour engager le Pape à le ſecourir (1) ». *Guillaume de Pouille*, qui, ſelon toutes les apparences, étoit Normand, eſt ſans doute partial pour ſes compatriotes: mais, en même tems, *Herman Contract* n'eſt pas tout à fait croïable, lorſqu'il ne fait que rapporter les bruits, que le Pape répandoit dans la Germanie. *Léon IX* avoit, outre beaucoup de piété, de l'eſprit, des lumières, & des intentions droites. Il avoit fait deux voïages dans la Pouille: mais ſon humeur vive & naturellement inconſidérée, avoit pu ne lui pas permètre de bien examiner tout, & le porter à doner trop de croïance

(1) Voici le Texte même du premier de ces deux Ecrivains: *Viribus adauctî, Indigetes bello premere cœperunt, injuſtum dominium Invadere, hæredibus legitimis Caſtella, Prædia, Villas, Domus, Uxores etiam, quibus libuit, vi auferre, res Eccleſiarum diripere, poſtremò divina & humana omnia (prout viribus plus poterant) jura confundere, nec jam Apoſtolico Pontifici, nec ipſi Imperatori, niſi tantum verbotenus cedere.*

Voici préſentement ce que le ſecond dit, Liv. II.

Varias deferre querelas
Cœpit, & accuſat diverſo crimine Gallos.
Veris commiſcens fallacia nuntia mittit
Argirous Papæ, precibuſque frequentibus illum
Obſecrat, Italiam quod libertate carentem
Liberet, ac Populum diſcedere cogat iniquum.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

té dans ſon païs, tantôt de celui que les Normans & les Lombards emploioient.

Léon d'Oſtie, liv. III, ch. 15, dit que le Pape *Nicolas II*, étant à Florence au mois de Janvier 1060, créa *Robert Guiſcard*, *Duc de Pouille, de Calabre, & de Sicile*; c'eſt à dire qu'il le reconnut pour tel; & qu'il confirma ce que les Sujets de ce Prince avoient fait, l'année précédente. On lit dans *Curopalate* « Que les » Seigneurs & Ba» rons de Pouille, » Vaſſaux de *Ro*» *bert*, voïant que » ſes conquêtes a» voient ajouté la » Pouille à la Ca» labre, tinrent » une Aſſemblée » générale, dans » laquelle il fut dé» cidé, qu'ils con» ſerveroient pour » eux le titre de » *Comtes*, & que » *Robert* porteroit » celui de *Duc*». C'eſt ce que *Nicolas II* confirma, l'année ſuivante, ſans qu'il paroiſſe que *Robert* l'eût demandé. Mais ce Pape, dirigé par les conſeils du Cardinal *Hildébrand*, vouloit accoûtumer de plus en plus les Princes Normans à ſe regarder come Feudataires du Saint Siége. C'eſt pour cela qu'aux Provinces de

PAPES.

& dit enſuite, « Qu'il étoit que, » par ce que cer» » Auteur dit, on » doit entendre, » non que ces deux » Chanoines furent » les Fondateurs » de l'Egliſe; mais » qu'ils aidèrent le » Pape Evêque, en » préſidant à la » conſtruction du » bâtiment, & le » conduiſant à ſa » fin »; c'eſt à dire que les deux Chanoines furent les Architectes de cette Egliſe; & les paroles de *Léboin* ne veulent pas dire autre choſe (a).

Ce fut le 6 d'Octobre 1070, qu'*Alexandre II* fit la dédicace de la nouvelle Cathédrale. *Ptolémée de Lucque* dit, qu'il s'y trouva 23 Evêques, avec une grande multitude de Clercs & de Peuple, tant de Lucque, que du dehors. Deux anciens Mſts. l'un de la *Bibliothèque du Chapitre de Lucque*, l'autre de ſes *Archives*, leſquels ne different peut-être point d'un autre que *Baronius* cite, contiènent ce qu'on liſoit tous les

(a) Voici ces paroles. *Tempore Lamberti Archipresbiteri*, & Blancardi *Archidiaconi, qui fratres uterini ſapientes, & devoti, funditus præſentem Eccleſiam edificaverunt, & ad honorem B.* Martini & Sanctiſſimi Vultus *miro opere perfecerunt.*

PRINCES contemporains.

enregiſtrèrent dans deux Livres *le nombre d'arpens de terre que chaque Particulier poſsèdoit, ce que ſon fonds avoit accoûtumé de païer aux Rois Saxons, & à quoi il avoit été taxé dans les dernières années depuis la Révolution; plus combien chacun avoit de Chevaux, de Bêtes à cornes, de Brebis, &c. combien d'argent comtant il avoit dans ſa maiſon; combien il devoit, & combien il lui étoit dû* (a). Toute l'Angleterre, excepté le Weſtmorland, le Cumberland & le Northumberland, fut décrite, avec une partie de la Principauté de Galles, dans ces deux Livres, qui furent appellés le *Grand* & le *Petit Livre du Jugement*, peut-être *pour ſignifier que les Biens des Anglois étoient épluchés dans ces Livres, come les actions des Homes le feront dans cette grande journée. Ce Regiſtre général que quelques-uns appellent le* Grand Terrier d'Angleterre, *fut mis dans l'*Echiquier, *ou la* Chambre du Tréſor, *pour y être conſulté dans les occaſions où l'on pouroit en avoir beſoin; c'eſt à dire, ainſi que s'exprime un Hiſtorien* (b),

(a) *Rapin-Thoyras*, T. II, p. 45.
(b) Polid. Vergile.

SAVANS & Illuſtres.

Credenza (a) *& de la Motta s'aſſemblèrent, & choiſirent pour Seigneur* H rnebald ou Hetlembald) Cotta, *dont la Maiſon étoit vis à vis Saint-Victor-aux-quarante-Martirs. La* Chronique de Datius *dit que ſa Maiſon étoit un Palais orné d'un Jardin ou Pare* (b) *admirable, & d'un agréable Verger. L'Archevêché vacant alors*, Hetnebald, *Seigneur du Peuple, engagea le Clergé d'élire quatre ſujets, afin que l'Empereur nomât pour Archevêque celui*

(a) On trouvera dans la ſuite ce que c'étoit que la *Credenza* dans les Villes du Roïaume d'Italie.

(b) Le Latin dit *cum Curte mirabili.* Ce qui pouroit s'entendre d'une *Baſſe-cour*; mais une *Baſſe-cour admirable* n'eſt pas l'accompagnement d'un *Palais. Cors, cortis*, ou *curs, curtis*, come on diſoit alors, ſignifie ſouvent chés les Ecrivains du tems, ce que nous appellons à la Campagne un *Héritage*, ce qui ne devoit pas ſe trouver dans une Ville telle que Milan. J'ai vu dans des Chartes du tems *Cortile* ſignifiant *Jardin. Galvano Fiamma* m'a paru s'être ſervi du mot *Curs* dans le même ſens.

à des plaintes exagérées. D'ailleurs le Patrice *Argire*, à qui ſes mauvais ſuccès rendoient les Normans odieux, avoit à ſe vanger de l'affront, qu'il en avoit reçu lorſque, ne voulant plus de lui pour les commander, ils avoient mis *Guillaume Bras-de-fer* à leur tête. On ne ſauroit nier que les Normans ne cherchaſſent à s'agrandir : mais il faut convenir auſſi, qu'*Argire*, par ce grand nombre de meurtres dont il avoit été l'auteur, les avoit invités à ne plus garder de meſures pour étendre leurs conquêtes aux dépens de ceux dont ils avoient à ſe vanger. Quoi qu'il en ſoit, le Pape obtient enfin de l'Empereur des Troupes, auxquelles divers Princes d'Allemagne joignent quelques-unes des leurs. Avec cette Armée, groſſie d'une grande multitude de Volontaires, la pluſpart Bandits & Scélérats, attirés par l'eſpérance du butin & de l'impunité, *Léon*, au mois de Février, ſe met en marche pour l'Italie, accompagné de *Godefroi le Barbu*, Duc de la Baſſe-Lorraine, de *Frédéric*, frère de ce Duc, lequel ſera, dans quelques années, le Pape *Etiène IX*, & de beaucoup de Seigneurs Laïcs, & de Clercs accoûtumés au mêtier de la Guerre. Mais, avant qu'il ait achevé de dêcendre les Alpes, les Troupes de l'Empereur reçoivent ordre de s'en retourner. C'étoit l'effet des conſeils de *Gèbehard*, Evêque d'Aiſchtet, proche Parent & principal Miniſtre de l'Empereur, lequel on verra ſuccèder à *Léon* au Pontificat. Cet Evêque, plus inſtruit que le Pape des devoirs des Souverains, & conſidérant les choſes en Home d'Etat, trouvoit injuſte la guerre, qu'*Henri* vouloit faire aux Normans, qui ſe reconnoiſſoient ſes Vaſſaux, qui s'oppoſoient efficacement aux entrepriſes des Grecs, & qui ne l'avoient point offenſé. Le Pape ne ſe voit plus de Troupes règlées, outre quelques-unes de Lorraine, que ſept cens homes de Souabe, qu'il retient à ſa ſolde.

Il arrive à Mantoue, pour y célèbrer la Quinquagéſime; & veut y tenir un Concile avec des Evêques & des Abbés de Lombardie, qui s'étoient rendus en cette Ville pour le ſaluer. A l'inſtigation ſans doute de ces Prélats, qui ſe ſentoient dans le cas d'avoir à craindre la ſévérité du Pape, leurs Domeſtiques cherchent querèle aux ſiens. On en vient aux mains à l'inſtant même de l'ouverture du Concile. Le Pape court à la porte de l'Egliſe, pour appaiſer le tumulte. Les flèches & les pierres volent de toutes parts, & *Léon* eſt en danger. Les Gens des Prélats pourſuivent & frapent les ſiens juſque dans l'Egliſe;

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

la Pouille & de la Calabre; il ajouta la Sicile, dans laquelle le Comte *Roger*, avec l'aide de ſon frère *Robert*, avoit déja fait quelques conquêtes; & de laquelle aſſurément les Papes n'avoient aucun droit de diſpoſer.

Robert eut d'*Albérade*, ſa première femme, *Mare-Boémond*, qu'il fit Prince de Tarente; & qui, s'étant enſuite ſignalé dans la première Croiſade, fut Prince d'Antioche. Son nom de *Mare* eſt preſque inconnu. *Alberade* étoit Normande; & vraiſemblablement *Robert* l'avoit épouſée en Normandie. En 1058, ſe voïant Comte de Pouille, il la répudia par des vues politiques: mais ſous prétexte de parenté.

Cherchant enſuite à ſe rendre de plus en plus agréable aux Lombards dont il avoit deſſein d'envahir tous les Etats, à meſure que l'occaſion s'en préſenteroit, il épouſa *Sikelgaite*, fille de *Waimaire IV* & ſœur de *Giſulf II*, Princes de Salerne. Le dernier, avec qui *Robert* traita de ſon mariage, n'y conſentit que par la crainte d'avoir les Normans

PAPES.

ans au Peuple le jour anniverſaire de la Dédicace. Le *Fiorentini*, p. 106 en cite en original ces paroles, que je traduis. *Voila, très chers Frères, ce que l'on dit communément pour l'honneur de la Dédicace. Il faut à préſent toucher en particulier quelque choſe de votre gloire. Nous diſons votre gloire; & plaiſe à Dieu que nous puiſſions dire qu'elle vous eſt véritablement ſpéciale. C'eſt véritablement la gloire ſpéciale de S. Martin. Elle l'eſt auſſi de ceux qui dédièrent, avec tant de dévotion, en ſon nom & en ſon honneur cette magnifique Egliſe; ce qui ſe fit la veille des Nones d'Octobre, l'An de l'Incarnation du Seigneur mille ſoixante-&-dix. En ce point, la libéralité du Peuple de Lucque d'alors eſt preſque étonnante, & mérite les plus grandes louanges. Ce Peuple, pour ce ſeul & même ouvrage, ſuivit de ſi près, dans ſes offrandes, le zèle du Peuple qui marchoit dans le Deſert, & pour le tems, égala ſi bien la magnificence de* Salomon, *que Dieu lui-même fit voir très évidemment combien étoit agréable à ſes yeux l'ardeur de ce Peuple, pour l'Œuvre de Dieu. Il voulut qu'avec* Alexandre, *Pontife du Siége de*

PRINCES contemporains.

lorſqu'on voudroit ſavoir combien de laine on pouroit encore ôter aux Brebis Angloiſes. Les ordres ſévères, que le Roi avoit donés pour faire ce Dénombrement avec toute l'exactitude poſſible, furent exécutés avec la dernière préciſion, les Commiſſaires, auſſi bien que les Particuliers, aïant ſujet de craindre un châtiment exemplaire, s'ils uſoient de fraude ou de connivence en cette occaſion. On peut bien juger que ce n'étoit pas dans un ſimple eſprit de curioſité, que Guillaume *avoit fait faire ce Dénombrement. Les Impoſitions, qu'il mit dans la ſuite ſur preſque tous les effets des Particuliers, firent bien voir que ſon intention étoit de ne laiſſer aux Anglois que ce qui leur étoit abſolument néceſſaire pour leur ſubſiſtance. Ce Monarque, qui regardoit l'Angleterre come un Païs de conquête, croioit que tous les biens du Roïaume lui appartenoient; & que les Vaiſeaux devoient recevoir, come une faveur ſignalée, ce qu'il voudroit bien leur laiſſer* (a).

Après avoir fait voir combien les Anglois eurent à ſe repentir de n'avoir pas fait un effort généreux a-

(a) Rap. Thoyr. *Ib.* p. 45 & 46.

SAVANS & Illuſtres.

qu'il voudroit. On élut Landulf Cotta, *Notaire du ſacré Palais, frère charnel d'*Hernebald: *un ſecond, appellé* Anſelme de Badage, *Cardinal de l'Egliſe de Milan; un troiſième, appellé* Ariaid, *des* Capitaines de Carimate; *un quatrième, appellé* Athon (ou Azzon), *Cardinal de l'Egliſe de Milan. D'autre part, une partie des Nobles de Milan, élut* Gui de Vélate, *Secrétaire de l'Empereur. Le rapport fait à l'Empereur; il inveſtit de l'Archevêché de Milan, à l'excluſion des autres,* Gui de Velate *par la Croſſe & l'Anneau. Le Pape, avec les Cardinaux, le* ſurinveſtit *du* Pallium *Archiepiſcopal* (a).

Pierre Azari, mort au commencement du XVe ſiècle, après l'an 1402, auquel il finit ſes *Annales*

(a) Je conſerve l'expreſſion ſingulière de l'Original, *ſuperinveſtivit*, parcequ'elle ſemble dire que l'Auteur regardoit le don du *Pallium* come une confirmation de l'inveſtiture de l'Archevêché. Si la même expreſſion ſe trouve dans d'autres Ecrivains du tems, ce que j'ignore, l'opinion qu'elle annonce, ne ſeroit point particulière à *Galvano Fiamma*.

&, ſans reſpecter ſa perſone, ils n'épargnent pas même ceux qui ſe croïoient en ſureté ſous ſa chape. Sa douceur & ſa patience calment enfin les eſprits: mais le Concile eſt diſſous; &, le lendemain, de peur qu'il ne ſurviène quelque nouvel accident, ou qu'on ne l'accuſe de vouloir ſe vanger, il accorde l'abſolution aux auteurs du tumulte.

Il s'échape enſuite de Mantoue pour aller à Veniſe ſatiſfaire ſa dévotion à S. *Marc*; & les Vénitiens, qui le reçoivent avec les honeurs convenables, ſavent tirer, come on le va voir, quelque avantage de ſa viſite.

Il ſe rend à Rome pour les fêtes de Pâque, après leſquelles il tient un Concile, dont on ne ſait rien autre choſe ſinon qu'il y termine le Procès, qui duroit depuis pluſieurs ſiècles entre le Patriarche d'*Aquilée* & celui de *Grado*, que l'on nomoit la *Nouvelle-Aquilée*. Il décide que le ſecond continuera de ne point dépendre du premier, & qu'il ſera le Métropolitain de l'Iſtrie & des Iles de Veniſe (1).

Le Pape, aiant groſſi ſon armée de Troupes raſſemblées à Rome, dans le Duché de Spolète, dans les Marches de Camerino, de Fermo, d'Ancone & dans d'autres endroits d'Italie, ne ſonge plus qu'à ſon expédition contre les Normans. Il ſe met en marche auſſitôt après le Concile. Les ſept cens homes de Souabe, qu'il avoit retenus à ſa ſolde, avoient à leur tête *Werner*, ou *Garnier*, qui fut apparemment dans la ſuite le premier des Marquis d'Ancone de ce nom. Le Général de toute l'Armée devoit être *Godefroi*, Duc de la Baſſe-Lorraine, s'il eſt vrai qu'il eût accompagné le Pape juſqu'à Rome, ce qui paroît très incertain. A ſon défaut ce devoit être *Rodolfe*, déja choiſi par *Léon* pour Prince de Bènevent, s'il en faut croire *Léon d'Oſtie*, qui ſe trompe certainement en quelque choſe (2). Le Pape marche droit à Bènevent; &, donant à ſa ceſſion de l'Empereur plus d'étendue qu'elle n'en avoit, il chaſſe de cette Ville les Princes *Pandulf III* & *Landulf VI*, qui règnoient enſemble depuis 1038, le Père aiant regné ſeul depuis 1033 juſqu'alors; & ce ne peut être qu'après les avoir

(1) Nous ne connoiſſons ce Concile, que par une *Lètre* de *Léon IX* aux Evêques de Vénetie & d'Iſtrie, imprimée dans le IXe. Tome des *Coneiles* du P. *Labbe*. *Dandolo*, dit *Muratori*, T. VI, p. 163, *parle auſſi de la déciſion de* Léon IX: *mais en ſuppoſant qu'elle fut faite dans un Coneile antérieur à eeiui-ci, puiſqu'il ajoute qu'enſuite le Pape alla viſiter Veniſe par dévotion pour S.* Marc. *C'eſt ce qu'il doit avoir fait probablement au retour de ſon dernier voiage d'Allemagne, au eommencement de l'année courante* (1053).

(2) *Chroniq.* Liv. II, Ch. 87.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

pour Ennemis : mais, en mauvais Politique, loin de doner à ſa Sœur une dot convenable, il ſe fit céder, par le Contrat de mariage, quelques Chateaux. *Robert* conſentit à tout, eſpérant bien avoir ſa revanche, & gagner plus qu'il ne perdoit.

Sikelgaite le fit père de *Roger*, qui fut ſon ſucceſſeur au Duché de Pouille & de Calabre, de deux autres Fils, que nous ne connoiſſons point, & de cinq Filles.

L'aînée des Filles, fiancée, en 1076, au jeune Empereur *Conſtantin Ducas*, fut envoïée à Conſtantinople, où les Grecs lui donèrent le nom d'*Hélène*. La ſeconde, nomée, ſans preuves, *Héria* par quelques-uns, fut mariée, en 1077, avec *Hugue*, fils d'*Albert-Azzon II*, Marquis d'Eſte. Ce Marquis vint lui-même dans la Pouille, avec ſon Fils, en faire la demande. *Robert* les reçut à Troia. Les Seigneurs, aſſemblés par ſon ordre, furent conſultés ſur cette demande. C'eſt ce qu'on apprend de *Guillaume de Pouille*. Il ajoute, « Que les noces » furent célèbrées » avec beaucoup » de magnificence;

PAPES.

Rome, lequel auparavant s'appelloit Anſelme, *& pour lors étoit en particulier Evêque de Lueque, il ſe trouvât à cette ſolemnité vingt-deux Evêques, avec un très grand nombre d'Abbés. Nous ne parlons point des Cleres, ni de la multitude infinie du Peuple, que l'on dit qui fut préſent, & qui vint, non ſeulement des Villes voiſines, mais auſſi de la France même. Pour que la Poſtérité retirât toujours auſſi quelque fruit d'une ſi grande ſolemnité, ce ſage Souverain Pontife, à l'exemple de* Salomon, *ordonâ que tous les ans on en renouvelleroit la mémoire dans la Ville durant huit jours, pendant leſquels on feroit l'Office de la Féte de la Dédieace; & qu'on en célébreroit l'Anniverſaire ſolemnel durant un jour dans les Paroiſſes hors de la Ville; ajoutant, pour doner toute ſa plénitude à la joie, que cette ſolemnité doit inſpirer, que tous ceux qui célébreroient ce jour, ſeroient, juſqu'à celui de l'Octave, affranchis du joug de toute Pénitence.* La date de cette Dédicace eſt encore atteſtée par une *Inſcription* qu'on a gravée dans le tems ſous le Porche de cette Cathédrale, & qui n'eſt pas plus élé-

PRINCES contemporains.

près la bataille d'Haſting, & d'avoir conſenti lâchement à ſe doner *Guillaume* pour Roi; cherchons le bien que ce Prince peut leur avoir fait.

Il voulut abolir les Loix Saxones. Il en fut empêché par des gens ſages, qui lui repréſentèrent que, leur dernière rédaction portant le nom d'*Edouard*, qu'il diſoit ſon bienfaiteur, il s'imprimeroit, en les ſupprimant, une tache d'ingratitude, qui le rendroit odieux. Au lieu de les ſupprimer, il les rendit preſque inutiles par les nouvelles Loix qu'il fit, & par l'érection de diverſes Cours de Juſtice, dont les Procédures, inconnues aux Anglois, leur étoient extrêmement à charge; & qui, n'aiant point de Tribunal fixe & ſuivant le Roi par tout, les conſumoient en frais; ce qui tendoit au deſſein qu'il avoit de les appauvrir. Parmi ces nouvelles Cours, il en fut une pourtant, qui, ſi du vivant de ce Prince elle ne fut pas fort avantageuſe au Peuple, le devint dans la ſuite. C'eſt la *Cour de l'Echiquier*, qui ſubſiſte encore, & dont le propre eſt de tempérer la rigueur des Loix, en jugeant, ſuivant l'équité, les Af-

SAVANS & Illuſtres.

de Milan, citées en Mſt. par *Puricelli*, dit Liv. I, ch. 7, *Année* 1047, Gui, *des* Walvaſſeurs de Velate, *Ordinaire de l'Egliſe de Milan*, (en quoi cet Auteur ſe trompe) *eſt fait* 73e *Archevêque de Milan.* Il dit quelques lignes après : *Dans ce tems là le Clergé & le Peuple de Milan choiſirent quatre Ordinaires de la Grande Egliſe, qu'ils envoïèrent à l'Empereur, pour qu'il nomât Archevêque un des quatre. Cet Empereur*, Henri Barbe-noire, *choiſit pour Archevêque* Gui de Velate, *lequel avoit découvert à l'Empereur lui-même beaucoup de ſecrets de la Ville de Milan.* Il dit encore plus loin : *Malgré l'oppoſition d'une partie des Nobles, qui ne vouloient point qu'*Herlembald *fût Capitaine, il prévalut contre eux, quoique l'Empereur, à la prière des Nobles, eût fait Archevêque* Gui *nomé ci-deſſus. L'Empereur refuſa de faire Archevêque* Landuf Cotta, *frère d'*Herlembald, Anſelme de Badage, Acontio (Athon *ou* Azzon) *de Monza, &* Ariald, *tous Ordinaires de l'Egliſe de Milan.* Voici ce qui ſe trouve touchant l'élection de *Gui* dans *Triſtano Calco.* Gui, *du*

chaſſés, que le Pape fait *Rodolfe*, non Prince de Bènevent, come dit *Léon d'Oſtie*: mais Gouverneur de cette Ville, en lui donant apparemment le titre de *Duc*, affecté de tout tems aux Gouverneurs des Cités appartenantes à l'Egliſe Romaine. Le Pape marche enſuite aux Normans, dont l'Armée ne conſiſtoit qu'en trois mille homes de Cavalerie, avec très peu d'Infanterie: mais c'étoit tous gens auſſi braves qu'aguerris, & déterminés à vaincre ou perir. Cette petite Armée ſe partage en trois Corps. *Humfroi*, Comte de Pouille & Capitaine général, en commande un; & *Richard*, Comte d'Averſe, un autre. Le troiſième a pour Chef *Robert Guiſcard*. La prudence n'étant pas moins, que la bravoure, le partage de ces Normans; leur petit nombre les engage à députer au Souverain Pontife, « pour lui faire offre d'emploïer leurs armes à ſon ſervice; & » de ſe rendre ſes Vaſſaux, en faiſant homage de leurs Fiefs » à l'Egliſe Romaine ». *Léon* eſt prêt, dit-on, d'accepter cette offre: mais il en eſt détourné par les Allemans, à qui les Normans paroiſſoient mépriſables à cauſe qu'en comparaiſon d'eux ils étoient d'une taille médiocre, & qui ne doutoient pas que la terreur ne les ſaiſît à la vue de leurs vaſtes corps. Ils forcent donc le Pape à leur rèpondre, « Qu'ils aient à » mètre les armes bas, ſinon qu'ils ſeront tous paſſés au fil » de l'épée ». La replique à cette réponſe eſt d'attaquer ſur le champ l'Armée du Pape. La bataille ſe livre le 18 de Juin, près de Civitella dans la Province nomée depuis Capitanate. *Richard*, Comte d'Averſe, fond avec l'Avantgarde ſur les Italiens, qu'il met en déroute du premier choc, & qu'il pourſuit. *Humfroi*, qui combat les Allemans, trouve une réſiſtance ſi vigoureuſe, qu'il alloit peut-être ſuccomber, quand ſon frère *Robert*, qui commandoit le Corps de réſerve, accourt promtement à ſon ſecours. *Richard*, revenant de la pourſuite des Italiens, les joint; & les Allemans ſont preſque tous taillés en pièces. A l'égard de cette foule d'Avanturiers, qui ne cherchoient que le pillage ou l'impunité de leurs crimes, ils n'étoient là que pour être tués, ou pour fuir; & ce dernier parti leur convenant mieux, ils donent peu de peine aux Vainqueurs: mais cette Victoire ſi glorieuſe diminue beaucoup le petit nombre de ces derniers. Le Pape, qui prioit à l'écart, eſt obligé de prendre la fuite, & veut ſe ſauver dans Civitella. Les Normans ſe rallient, & marchent à cette Ville. Les habitans, qui n'avoient pas, come en 1051, de quoi ſe

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

» & que *Robert* engagea ſes Barons » à faire des préſens aux deux » Epoux : ce qui » ne s'étant pas » fait au mariage » de la première » Fille, déplut » beaucoup à tou»re cette Nobleſſe; » qu'ils contribuè» rent tous cependant, & que » lui-même fit » beaucoup plus » que les autres ». Il préra ſa Flote au Marquis *Albert-Azon*, pour le reconduire en Lombardie avec les nouveaux Mariés. La troiſième fille, nomée *Mathilde*, & par quelques-uns *Almaïde*, fut femme, en 1079, de *Raimond II*, Comte de Barcelone, qui vint lui-même en faire la demande. Le P. *Pagi* veut que le mariage de celle-ci ſe ſoit fait en 1077 : mais en examinant de près la narration de *Guillaume de Pouille*, on voit qu'il appartient à l'an 1079. *Mathilde* ſe remaria, quand elle fut veuve, avec *Amauri II*, Vicomte de Nar-

PAPES.

gente, que beaucoup d'autres Vers du même ſiècle (*a*).

Alexandre II fit tranſporter de Rome dans cette Egliſe différentes Reliques. Voici ce qu'en diſent les anciens Mſts. cités ci-deſſus (*b*). *Et pour que cette Egliſe ne poſsédât pas de moindres tréſors, que ceux que* Moïſe *enferma dans le Tabernacle, ou que ceux qui furent dépoſés dans le Temple par* Salomon, *le Pape nomé ci-deſſus fit préſent à ladite Egliſe des Corps des Saints* Jaſon & Maut, *& de leur mère* Hilarie, *qu'il apporta de Rome, & qu'il mit honorablement du côté droit. Il plaça de même du côté gauche avec beaucoup de dévotion, le Corps de Ste.* Lucine, *que l'Evêque* Jean, *ſon prédéceſſeur, avoit auſſi rapporté de Rome ; & renferma dans la Crlpte, avec la décence convenable, S.* Régule, *que la bonté divine avoit doné longtems auparavant à cette Egliſe de Lueque.*

Suivant une ancienne tradition, *Alexandre* apporta

PRINCES contemporains.

faites de ceux qui ſe plaignent de quelque léſion.

Je ne vois pas que *Guillaume* ait rien fait autre choſe, dont il ſoit revenu quelque avantage aux Anglois. Ils n'en trouvèrent aſſurément aucun dans l'obligation d'emploïer en Juſtice le Langage Normand, & dans les efforts que *Guillaume* fit pour abolir la Langue Angloiſe. Le Langage Normand, mêlange de François & de Danois, étoit difficilement entendu des François même, & ne pouvoit pas l'être des Anglois, dont la Langue étoit la Saxone. Le Normand ſubſiſta pour les Loix, pour les Procédures & pour tous les Actes publics juſqu'au règne d'*Edouard III*, qui voulut qu'on ſe ſervît par tout de la nouvelle Langue Angloiſe, qui s'étoit formée du Saxon & du Normand.

Tout ce que j'ai dit juſqu'ici n'empêche pas qu'il ne ſoit vrai que c'eſt en quelque ſorte à *Guillaume*, que l'Angleterre eſt re-

SAVANS & Illuſtres.

nombre des Walvaſſeurs, originaire du Château de Vélate, fut mis en la place d'Atibert ; ce qui fut, dit-on, l'ouvrage de l'Empereur Henri. *Les diſcordes récentes des Citoiens & les malheurs qu'ils avoient éprouvés, furent cauſe que la volonté de l'Empereur ne fut point contredite, & qu'il n'y eût perſone qui s'oppoſât à l'élection d'un* Home nouveau, *c'eſt à dire qu'on n'avoit pas encore admis parmi les Cardinaux ordinaires. Car c'étoit un ancien uſage de choiſir l'Archevêque dans cet Ordre.*

Le Peuple de Milan, dit *Galvano Fiamma* dans ſon *Bouquet de Fleurs*, ch. 150, *reçut à regret* Gui *pour Archevêque ; tant parcequ'il n'étoit pas du nombre des quatre qu'on avoit élus, que parcequ'il paroiſſoit n'avoir été doné que pour favoriſer les Nobles. C'eſt pourquoi lorſqu'il voulut pour la première fois celébrer pontificalement la Meſſe dans la grande Egliſe, tout*

(*a*) Voici cette *Inſcription*, que le *Fiorentini* rapporte, p. 107.

Hujus quæ celſi radiant faſtigia templi
Sunt ſub Alexandro *Papa conſtructa* ſecundo.
Ipſe domos, ſedes præſentes, ſtruxit, & ades
In quibus hoſpitium faciens terrena poteſtas
Ut ſit in æternum ſtatuens anathemate ſanxit.
Milleque ſex denis templum fundamine factо
Luſtro ſub bino ſæcrum ſtat ſine peracto.

(*b*) *Fiorentini*, p. 108.

défendre, en refuſent l'entrée au Pape, qui n'a de reſſources que de ſe rendre aux Normans (1). Ils ne voient en lui que le Vicaire de JÉSUS-CHRIST; ils ſe jètent à ſes pieds, qu'ils baiſent, & lui demandent l'abſolution de leurs péchés. Il leur done ſa bénédiction, & les prie de le conduire à Bènevent. Les Normans exécutent ce qu'il ſouhaite, & lui rendent les plus grands honeurs. Il rentre, le 23 de Juin, dans Bènevent, pour y reſter ſur ſa parole come Priſonier de guerre.

Cette Expédition militaire de *Léon IX* fut déſapprouvée par les plus zèlés Catholiques de ſon tems. Ils crurent que Dieu n'en avoit permis la funeſte iſſue, que pour apprendre à tous les Miniſtres de ſon Egliſe, qu'il ne leur convient pas de recourir aux ſanglantes exécutions de la guerre, & de les autoriſer par leur préſence. L'Armée du Pape fut détruite *par l'effet d'un ſecret jugement de Dieu*, dit un pieux & ſavant Moine Allemand, *ſoit parcequ'il êtoit indécent qu'un auſſi grand Evêque combatît pour des choſes périſſables, lorſque les combats ſpirituels êtoient les ſeuls qui lui convînſſent; ſoit parcequ'il menoit contre un Peuple criminel une multitude de Scélérats, que l'eſpérance de l'impunité de leurs crimes, ou l'avare avidité du gain avoit fait accourir auprès de lui; ſoit enfin parceque la Juſtice divine, pour d'autres cauſes qu'elle connoît, voulut punir les Allemans* (2). LE'ON *IX*, dit un de ſes Hiſtoriens, *raſſemble une Armée de ſa nation, peu conſidérable à la vérité, mais toute compoſée de gens braves; &, guidé certainement par le zèle des choſes de Dieu, mais non peut-être par la ſcience, il va combatre les Normans. Plût au Ciel qu'il n'y fût point allé lui-même; & qu'il ſe fût con-*

(1) Je ne ſais où l'Abbé *Fleuri* peut avoir pris, que *le Pape attendoit l'évènement du combat dans une petite Ville voiſine*, Liv. LIX, T. XII, p. 613. *Le Pape* Lèon, *très affligé de cette diſgrace*, dit *Muratori*, T. VI, p. 164, *s'enfuit, & ſe ſauve à Civitella, que les Normans ſe hâtent d'aſſiéger. Selon* Geoffroi de Maleterre, *les habitans de cette Ville, pour ne recevoir aucun domage de cette Nation féroce, mirent le Pape dehors.* Guillaume de Pouille *dit, que, dans la crainte d'irriter les Normans, ils refusèrent de recevoir dans leur Ville le Pape, qui par ce moien tomba dans les mains des Normans eux-même.* J'ai ſuivi *Guillaume de Pouille*, come le mieux informé des choſes arrivées dans cette Province; & parceque ce qu'il dit s'accorde mieux avec ce que l'on a vu ſous l'année 1051. V. p. 174, N. 1.

(2) *Occulto Dei judicio, ſive quia tantum Sacerdotem ſpiritalis potius quam pro caducis rebus pugna decebat; ſive quod nefarios homines quammultos ad ſe ob impunitatem ſcelerum vel quæſtum avarum confluentes, contra itidem Sceleſtos ſecum ducebat; ſive divina juſtitia, alias, quas ipſa novit, ob cauſſas noſtros pleſſente.* Herman Contract.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

bone. *Ebale II*, Comte de Rouci, proche parent du Roi de France & couſin de *Baudoin III*, Roi de Jéruſalem, fut le mari de *Sibille*, la quatrième fille de *Robert*. Je ne trouve rien touchant la cinquième.

On apprend d'une *Lètre* de *Gregoire VII*, que, vers 1078, l'Empereur *Henri III* fit ſolliciter *Robert* de donner une de ſes Filles pour femme au Prince *Conrad*, alors fils aîné de cet Empereur; & qu'il lui promètoit de l'inveſtir de la Marche de Fermo, c'eſt à dire d'une partie conſidérable de l'ancien Duché de Spolète: mais *Gregoire VII* étoit trop habile, pour laiſſer faire ce mariage, qui l'auroit privé des ſecours qu'il attendoit de *Robert*.

La mort, dit *Muratori*, T. VI, p. 286, *enleva dans* Robert *un des Princes les plus illuſtres dans l'Hiſtoire de Normandie & dans celle d'Italie, lequel, de ſimple Gentilhome, avoit ſu s'égaler aux Rois par ſon infatigable valeur, par ſa prudence, & par ſes autres qualités héroïques, mêlées cependant d'une ambition demeſurée &* de Rome avec les Reliques des Sts. *Jaſon*, *Maur* & *Hilarie*, celles du Martir de même nom que lui, ſon prédéceſſeur dans le Siége Pontifical, & les mit avec la Chaîne miraculeuſe de la priſon de ce Saint, dans l'Egliſe de S. *Alexandre* bâtie à cet effet; ainſi que le témoigne une *Inſcription*, rapportée par *Baronius* & par le P. *Franciotti*. Cette Tradition & l'*Inſcription*, qui l'atteſte, ne ſont pas d'accord avec ce qu'on a vu plus haut, que le Pape *Etiène IX* fit préſent de l'Egliſe de S. *Alexandre* à l'Evêque *Anſelme de Badage*, au commencement de ſon Epiſcopat. Ce fait, établi par des *Actes* publics, prouve que cette Egliſe exiſtoit avant qu'*Anſelme* fût Evêque de Lucque; & rien ne nous apprend que l'Evêque *Anſelme*, ou le Pape-Evêque *Alexandre II* l'ait fait rebâtir. D'où je crois qu'il eſt permis de douter que les Reliques qui ſont à *Saint-Alexandre* de Lucque, ſoient véritablement celles du Pape & Martir de ce nom; & de conclure que l'*Inſcription* qui dit qu'elles y furent placées par *Alexandre II*, énonçant en même tems un fait démontré faux, ne devable du rang qu'elle a tenu depuis dans l'Europe. Ses Rois, poſſeſſeurs de grands Etats dans le Continent, feront deſormais dans le Monde politique une toute autre figure, que n'avoient pu faire les Rois Anglo-Saxons, renfermés dans une île, qu'ils ne poſsèdoient pas même entière.

Ne m'étant ici propoſé pour but que de faire connoître *Guillaume* par rapport aux Anglois, je paſſerai tout d'un coup à ſa mort, après avoir dit un mot de la révolte de ſon fils aîné *Robert*.

En 1077 ce jeune Prince, excité par *Philippe I*, Roi de France, demanda d'être mis en poſſeſſion du Duché de Normandie, ſuivant la promeſſe qu'il en avoit de ſon Père; & n'aiant pas obtenu ce qu'il ſouhaitoit, il ſe vit bientôt à la tête d'une Armée capable de faire la loi dans tout le païs. Ceux qui refuſèrent de le reconnoître pour Duc, eſſuiérent de mauvais traitemens. *Guillaume*, alors en Angleterre, paſſe très promtement la mer avec une Armée toute compoſée d'Anglois, come il avoit déja fait en 1073, lorſqu'il avoit eu guerre avec le même *le Clergé & tout le Peuple ſe retirérent & le laiſsèrent ſeul à l'Autel. Ils le citèrent enſuite come Simoniaque devant le Pape* Léon (IX). *Il y comparut. Sa défenſe détruiſit l'accuſation, & le jugement du Pape le déclara véritable Archevêque.* Qui *revint à ſon Siége avec beaucoup de gloire.*

Il paroît aſſés ſouvent dans mon Texte. On l'a vu plus haut dans l'article de *Pierre de Damien* jouer un triſte rôle. Il doit reparoître encore dans quelques autres articles. Ce qui doit m'occuper ici n'eſt donc que ſa démiſſion & ſa mort.

Muratori dit p. 222: *L'Archevêque qui ſe trouvoit à Milan dans une ſituation très fâcheuſe, parcequ'*Herlembald Cotta, *Noble très zélé* (contre les Simoniaques & les Clercs incontinens) *après avoir reçu de Rome la Banière de S.* Pierre, *emploïoit les armes temporelles à lui faire une guerre, raconté par les Hiſtoriens Milanois*, Arnulf & Landulf l'Ancien. *Il arriva, cette année* (1069) *come le remarque* Puricelli, *que ce Prélat, que l'on traitoit de Simoniaque, accablé de ce qu'il avoit à ſouffrir, & réduit en un très mauvais*

tenté d'envoïer une Armée pour la défenſe de la Juſtice (1). *PIERRE DE DAMIEN* cenſura, ſans ménagement, cette action de *Léon IX*, & porta la ſévérité juſqu'à refuſer aux Papes le droit de faire la guerre. *Baronius*, qui blâme à ce ſujet *Pierre de Damien*, n'oſe louer la conduite de *Léon*. Il eſt certain que le Pape & les Prélats, qui ſont Princes temporels, ont droit de ſe ſervir de l'épée, qui leur appartient à ce titre: mais le Pape *Gregoire IX*, l'un des ſucceſſeurs de *Léon*, a penſé que cette épée *devoit être tirée pour l'Egliſe par la main*

(1) Ces paroles ſont de la *Vie de Léon IX*, par *Brunon*, Evêque de Segna, lequel gâte ce qu'il vient de dire de judicieux, par cette Déclamation, qu'il y joint tout de ſuite. *Mais à quoi bon m'étendre ſur ce ſujet. Les deux Armées en viènent aux mains. Un grand nombre en combat un petit. Il ſe fait un carnage immenſe. Le ſang coule abondamment de part & d'autre. Les uns ont leur courage; les autres, leur multitude. Les premiers pouvoient dire ce que nous ſavons que notre Sauveur a dit dans ſa Paſſion: «Ils n'auroient pas de pouvoir ſur nous, s'il » ne leur venoit d'en haut (S. Jean, Ch. 19, V. 11) ». Mais pourquoi les Bons ſont ils vaincus? Pourquoi les Méchans ſont-ils Vainqueurs?* O profondeur des richeſſes de la ſageſſe & de la ſcience de Dieu! Que ſes jugemens ſont incompréhenſibles, & que la découverte de ſes voies eſt difficile (*Epît. aux Rom.* Ch. 11, V. 33)! *Ceux qui combatent pour la Juſtice, ſuccombent. Ceux qui combatent contre la Juſtice, triomphent. C'eſt de quoi cependant l'Apôtre nous conſole en diſant* (Ep. aux Rom. Ch. 8, V. 28): Nous ſavons que toutes choſes concourent au bien pour ceux qui chériſſent Dieu. *Soit qu'ils meurent, ſoit qu'ils vivent; c'eſt un bien pour eux. Quelque choſe, qu'il leur arrive; c'eſt un bien pour eux. Toutes choſes concourent au bien. Et certe pour ceux qui travaillent ainſi, la mort vaut mieux que la vie.* La mort des Saints du Seigneur eſt précieuſe à ſes yeux (*Pſ.* 115, V. 5). *Car on doit croire fermement, & l'on ne doit abſolument point en douter, que ceux qui meurent pour la Juſtice, prènent place entre les Martirs.* Le Seigneur les met avec les Princes de ſon Peuple (*Pſ.* 112, V. 8). *Je paſſe beaucoup de choſes; & de beaucoup de choſes, je n'en recueille que très peu, parceque j'ai reçu l'ordre d'écrire, non le tout, mais une partie du tout. Le bruit ſe répand auſſitôt, & court par toute la terre; on dit par tout qu'une bataille s'eſt livrée, & que les Soldats de* Jéſus-Chriſt, *l'Armée des Saints vient d'être vaincue. Alors l'infortuné Pontife revient à Bénevent, Ville fidèle à S.* Pierre, *& de ſon Domaine. C'eſt pourquoi, dès qu'on apprend l'arrivée du Pontife, toute la Ville ſe précipite au devant de lui, Homes & Femmes, jeunes Garçons & jeunes Filles, Vieillards & Enfans, non come pour aller en proceſſion: mais come pour aller gémir & pleurer. Ils s'arrêtent étonés; ils regardent de loin ceux qui viènent. Déja le Pontife approche. Les Evêques & les Clercs, qui l'accompagnent, marchent, la tête baiſſée & la triſteſſe peinte ſur le viſage. Dès que le vénérable Pape arrive au milieu d'eux, & que, levant la main, il leur done ſa bénédiction; des cris, des hurlemens s'élèvent juſqu'au Ciel; & l'Echo repète de toutes parts des ſoupirs & des ſanglots. Telle eſt la Proceſſion, avec laquelle il entre dans la Ville. Telle eſt la Pſalmodie, qui le conduit juſqu'à l'Egliſe. Après avoir demeuré quelque tems en cette Ville, il retourne à Rome; & dans toutes les Villes, par leſquelles il paſſe, les larmes & les ſoûpirs ſe renouvellent. Car, après l'avoir vu venir avec une pareille Armée, pouvoit-on s'empêcher de pleurer en le voïant enſuite revenir n'aiant plus avec lui cette Armée ſi belle, & n'étant accompagné que de ſes ſeuls Clercs.*

Le moindre défaut de ce qu'on vient de lire, eſt de n'être qu'une déclamation. Ce qui fait peine, & ce qu'on n'attendoit pas d'un ſaint Evêque, tel que *Brunon*, c'eſt de le voir emploïer ici toute ſon adreſſe oratoire à faire perdre de vue la faute de *Léon IX*, pour ne nous arrêter que ſur ſa diſgrace. C'eſt pourtant ce qu'on pardonneroit aſſés aiſément à cet Ecrivain, s'il n'avoit pas pris à tache de déguiſer les faits. Suivant ce qu'il nous fait entendre, les

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

d'autres vices propres aux Conquérans ; vices, qui paſſent pour vertus aux ieux du monde: mais non pas à ceux de Dieu. Après avoir opprimé beaucoup de Pauvres & de Riches, *dit* Bertholde de Conſtance, *Robert*, à l'avarice de qui la Calabre & la Sicile n'avoient pas ſuffi, ceſſa de vivre. *Suivant la coûtume des ſiècles barbares, on ne manqua pas d'attribuer ſa mort au poiſon, que lui fit donner, ou l'Empereur* Alexis, *ou la Ducheſſe* Sikelgaite. *Ce bruit populaire eſt détruit par* Guillaume de Pouille, *par* Romoald de Salerne, *& par d'autres, qui diſent unanimement, qu'il mourut d'une mort naturelle.*

La Princeſſe *Anne Comnène*, qui, dans ſon *Alexiade*, parle avec mépris de la naiſſance de *Robert*, dit cependant, « Qu'il étoit » parfait de corps » & d'eſprit ; & » que ſes plus mor- » tels Ennemis fu- » rent obligés de » convenir qu'il » poſſédoit dans » le plus éminent » dégré toutes les » qualités, qui font » les grands Con- » quérans ».

Au reſte, ce Prince avoit de la Religion autant

peut pas être du tems de ce Pape ; & ne peut être par conſéquent d'aucune autorité.

Ptolemée de Lucque, dit qu'à l'occaſion de cette Tranſlation de Reliques, « *Alexandre* gratifia l'Evêque » du droit de faire » porter la Croix » devant lui come » les Métropoli- » tains ». Mais, ſuivant la remarque du *Fiorentini* (*a*), cet Auteur ſe trompe. Ce ne fut pas d'*Alexandre II*, mais de *Lucius III*, né Citoïen de Lucque, que les Evêques de cette Ville eurent ce droit ; & ce fut *Caliſte II*, qui leur donà le *Pallium*.

La Ducheſſe *Béatrix* & ſa fille la Comteſſe *Mathilde* aſſiſtèrent à la Dedicace dont je viens de parler, & donèrent à l'Evêché de Lucque la *Court de Marliana*, come le *Fiorentini* l'avoit appris d'un ancien Mſt. qu'il poſſédoit. Dans ce qu'il en cite (*b*), ainſi que dans quelques *Chartes*, *Béatrix* eſt qualifiée *Ducheſſe* & *Comteſſe*, & *Mathilde* ſa fille eſt nomée ſans aucun titre (*c*) ; & la Donation eſt dite

(*a*) Ib. p. 109.
(*b*) Ibid.
(*c*) 1070. *Indictione* 9. Beatrix *Dux & Comitiſſa, cum dilecta unica filia* Mathilda.

Philippe I. Il aimoit mieux expoſer les Anglois, que ſes Troupes Normandes, dont il avoit beſoin pour conſerver l'Angleterre ; & ces mêmes Anglois, qu'il tiroit de leur païs pour les laiſſer en Normandie, étoient, à ſon avis, autant d'homes qu'il ôtoit aux Factions qui ſe pouvoient former en Angleterre contre lui. *Robert* met ſon Père dans la néceſſité de lui faire une guerre en forme. Il l'attire même dans une embuſcade, où *Guillaume* eſt obligé de païer de ſa perſone. *Robert*, qui remarque ſa valeur ſans le reconnoître, fond ſur lui, l'atteint au bras d'un coup de lance & le porte par terre. Il le reconnoît alors à ſes armes, met pied à terre, & le fait monter ſur ſon cheval. Les Troupes de *Guillaume* cependant ſont maltraitées par les Normands ; & ce Prince ſe retire en déſordre. *Robert*, outré de douleur d'avoir couru le riſque de tuer ſon Père, va ſe remètre entièrement à ſa diſcrétion. Cette démarche ne lui regagna pas le cœur de *Guillaume*, qui, bien qu'il ne fût pas dévot, ne lui pardona jamais ſa révolte ; & le fit ſur le champ paſſer en Angle-

état par les maladies & la vieilleſſe, prit le parti de ſe démètre en faveur du Soûdiacre Godefroi, *l'un des Ordinaires ou Chanoines de la Métropolitaine, lequel aiant envoïé la Croſſe & l'Anneau à la Cour de Germanie, fut, au moïen d'une ſomme conſidérable, approuvé pour Archevêque de Milan par le Roi ; mais non par le Siège Apoſtolique, qui fulmina contre lui les cenſures, & ne fut pas reçu du Peuple de Milan.* Godefroi *vraiſemblablement s'étoit engagé de païer à l'ancien Archevêque une Penſion convenable : mais* Herlembald *aiant tourné ſes armes contre ce ſucceſſeur Simoniaque à la Chaire de S.* Ambroiſe, *&* Godefroi *n'étant pas en état de ſatisfaire à ſon engagement*, Gui, *d'accord avec* Herlembald, *tente de rentrer dans ſon Archevêché ; retourne pour cet effet à Milan ; &, trompé dans ſon eſpérance, y meurt miſérablement en* 1071.

Muratori ne cite pour garant de ce qu'il dit là, que *Puricelli*. Ce que je tire de l'Ouvrage même auquel il renvoie, fera voir combien quelquefois dans ſes *Annales d'Italie*, en les compoſant trop vîte & ſe

d'un Prince ſéculier (1). *Léon IX* lui-même fut convaincu de la faute, qu'il avoit commiſe; & la pleura tant qu'il ſurvécut à ſa diſgrace (2). Le chagrin qu'il en eut fut ſi vif, qu'il lui cauſa la maladie, qui le mit au tombeau.

L'Empereur tient une Diète à Tribur; & s'y fait doner pour collègue & pour ſucceſſeur au Roïaume de Germanie, ſon fils *Henri*, que l'Archevêque de Cologne ſacre tout de ſuite à Aix-la-Chapelle.

Par un *Diplôme*, doné le 21 d'Avril à Turgaw, l'Empereur confirme tous les Priviléges du Monaſtère du Sénateur à Pavie (3).

Normans avoient la ſupétiotité du nombre. Dans le fait, ils n'étoient ſupérieurs à cet égard qu'à ce Corps de Troupes de Souabe, que *Léon* avoit à ſa ſolde: mais ce Pape avoit d'ailleurs des Troupes de Lorraine commandées par le Prince *Frédéric*, qui fut depuis le Pape *Etiène IX*, & des Troupes de Rome & de diverſes Provinces d'Italie. Il en avoit même de Bénevent, dont il s'étoit rendu maître avant d'aller combatre les Normans. Tout cela, joint à cette multitude de Bandits, qui l'avoit ſuivi depuis l'Allemagne & qui devoit s'être grſſie dans tous les lieux de ſon paſſage, lui formoit une Armée très conſidétable. Les Normans n'étoient au plus que quatre mille homes. Enſorte que c'étoit préciſement le contraire de ce que *Brunon* dit. *Léon* avoit pour lui la ſupériorité du nombre. Les Normans avoient pour eux le courage, & l'habitude de vaincte. Quand d'ailleurs *Brunon* dit que les Troupes de *Léon* combatoient pour la Juſtice, il n'a pas fait attentinn que cela n'étoit plus vrai, qu'and on commença la bataille. On convient que *Léon* avoit entreptis cette guerte avec une ſorte de juſtice, puiſqu'il s'agiſſoit de recouvrer des Patrimoines de l'Egliſe Romaine, dont les Normans s'étoient emparés. Mais ce Pape, en rejetant, par le conſeil des Allemans, l'offte que les Normans lui firent de ſe conſacrer à ſon ſervice & d'être ſes Vaſſaux, en les forçant d'emploſet leurs atmes à ſe défendte, avoit mis la juſtice de leur côté. Voila dans tnute cette affaire ſa principale faute. Voila quelle fut la vétitable cauſe des larmes, que ſa faute lui fit tépandre juſqu'à ſa mott. Avec une conticience auſſi pure que la ſiène, il ne pouvoit pas ſe diſſimuler que ſa condécendance pour les Allemans l'avoit rendu coupable d'une injuſtice, & que cette injuſtice avoit occaſioné la mntt d'un très grand nombre de Chretiens. En voïant la choſe dans ſon vrai jour, peut-nn ne ſe pas affliget de ce qu'un ſaint & ſavant Evêque, victime d'un préjugé trompeur, oſe ici doner aux Troupes de *Léon* les noms de *Soldats de Jéſus-Chriſt* & d'*Armée des Saints*; &, de ſon autorité ptivée, envoïet dans le Ciel, ptendre place au rang des Martirs, ceux que l'on força les Normans d'immoler ſur le champ de bataille à la néceſſité d'une juſte défenſe. Mais c'eſt moins pour faire faire aux Lecteurs ces diverſes attentions, que j'ai traduit le morceau, qui les occaſione, que pour doner un exemple du peu de ſecours, que les *Vies des Saints* peuvent fournir pour écrire l'Hiſtoire. Leurs Auteurs, tout occupés de la Sainteté de leurs Héros, y font quadrer les évènemens politiques dans leſquels ils ſont entrés; & quand on rapproche leurs Narrations des *Chroniques*, des Ouvrages de ceux qui n'ont eu pour but que de doner l'Hiſtoire de leur tems, & d'autres Monumens hiſtoriques, on eſt tout étoné de trouver que ces Narrations ne ſont le plus ſouvent qu'un tiſſu d'énormes fauſſetés. Je devois ce mot de juſtification à beaucoup de traits répandus dans mon ouvrage; & je m'en acquite une fois pour toutes.

(1) *Pro Eccleſia manu ſæcularis Principis eximenda eſt.* Epiſt. ad Germ. Conſtant.

(2) *Cunctos dies, quibus ſupervixit tantæ calamitati, in luctu & mœrore egit.* Lambert d'Aſchaffemb. dans ſa *Chronique*.

(3) *Muratori* a rapporté ce *Diplôme* dans la *Diſſert. LXX* des *Antiquit. d'Ital.*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

qu'un Conquérant en peut avoir. Il le témoigna par les grands dons qu'il fit à diverſes Egliſes, & ſurtout à celle du Mont-Caſſin.

Il fut inhumé dans l'Egliſe de la Trinité de Venoſe, auprès de ſes trois Frères aînés.

Son ſurnom de *Wiſeard* ou *Guiſeard* qui, dans le langage Normand d'alors ſignifie *fin* & *ruſé*, donne une idée de ſon caractère.

ROGER I,

fils de *Robert Guiſeard* & de *Sikelgaire*, ſuccède à ſon Père au Duché de Pouille & de Calabre en 1085, & meurt le 22 de Février 1111. On l'enterre dans la grande Egliſe de Salerne, bâtie par ſon Père.

Son frère aîné *Boémond*, Prince de Tarente & d'Antioche, mourut, au mois de Mars de la même année, dans ſes Etats d'Italie, lorſqu'il ſe diſpoſoit à retourner en Orient. Il fut enterré près de ſon Père à Venoſe. Quelques Auteurs le diſent mort à Antioche, au mois de Mars 1110: mais ils ſe trompent.

Roger eut pour femme *Aile* ou *Adèle*, fille de *Ro-*

faite à la prière du Duc *Godefroi*. Dans ce même Mſt. le mot *Marliana* s'eſt effacé : mais le *Fiorentini* le ſupplée d'après un ancien *Regiſtre des Priviléges* de l'Evêché.

Le tems de cette Donation ſemble à cet Auteur prouver, contre *Berthold de Conſtanee*, que le Duc *Godefroi* ſe trouvoit à Lucque en 1070 dans le même tems que le Pape; & qu'il mourut pour le pluſtôt vers la fin de cette année, come *Lambert d'Aſchaffembourg* le dit.

Divers Monumens des Archives du Chapitre de Lucque prouvent qu'*Alexandre* paſſa dans cette Ville le mois de Novembre, & que les premiers jours de Décembre le virent encore. Une *Bulle* de ce Pape du 3 de Décembre, adreſſée à tous ſes ſucceſſeurs Evêques de Lucque, leur confirme toutes les *Piéves* ou Paroiſſes qui leur appartenoient, avec toutes les Chapelles bâties, ou à bâtir, dans l'étendue de ces Paroiſſes. Come d'autres *Chartes* font voir ce Pape à Lucque le 23 de Mai 1071, *Fiorentini* croit qu'il y reſta juſqu'à ce tems, & qu'il y reçut *Didier* Abbé du Mont-Caſſin, depuis Pape *Victor III*, qui le vint

terre, ſous prétexte d'y commander une armée contre les Ecoſſois.

Vers la fin de Juillet 1087, *Guillaume*, offenſé d'une raillerie du Roi de France, alla ravager le Vexin ; & s'approcha de Mante pour l'aſſiéger, lorſque les habitans, ſortis pour examiner le dégât qu'on avoit fait dans leurs Terres, rentroient ſans précaution dans la Ville. Ses troupes entrèrent en même tems, & mirent le feu par tout, ſans épargner même les Egliſes. *Ordric Vital*, qui raconte ainſi ce fait, ajoute qu'on diſoit qu'une infinité de perſones avoit péri dans cet Incendie. Suivant *Guillaume de Jumiége*, autre Hiſtorien Normand, *Guillaume* aſſiégea Mante, l'emporta d'aſſaut, & la livra lui-même aux flames ; & le bruit ſe répandit, que le poids de ſes armes, & la force de ſes cris pour faire exécuter ſes ordres échauffèrent ſi fort ce Prince prodigieuſement gras, que la graiſſe de ſes inteſtins ſe fondit ; ce qui fut la cauſe de la maladie dont il mourut. Il y faut joindre, avec *Ordrie Vital*, la chaleur de la ſaiſon & celle de l'incendie. Il ſe fit porter à Rouen &

fiant trop à ſa mémoire, il manque d'exactitude.

Herlembald, autoriſé dans tout ce qu'il faiſoit par la Cour de Rome, y fit un voïage à la fin de 1068, ou dans les commencemens de 1069.

Herlembald, dit *Arnulf*, Liv. III, *va donc à Rome, & prend de nouvelles meſures avec les Romains. C'étoit l'ancien uſage du Roïaume d'Italie, lequel ſubſiſte encore aujourd'hui, que, quand les Prélats des Egliſes venoient à mourir, le Roi, ſur l'invitation convenable du Clergé & du Peuple, donât des ſucceſſeurs à ces Prélats. Les Romains nient que cet uſage ſoit canonique ; & l'Archidiacre* Hildebrand *inſiſte ſur ce point avec plus de chaleur que qui que ce ſoit. Dans le deſſein de ſubſtituer de nouvelles règles aux anciènes, il diſoit publiquement que les troubles de Milan ne ſe pouroient pas calmer, que cette Ville n'eût un* Paſteur Canonique ; *& que, pour en élire un, le conſentement de Rome étoit néceſſaire.* Herlembald, *armé de ces aſſertions d'*Hildebrand, *revient à Milan ; & ſe hâte de réduire en pratique ce qu'il venoit d'apprendre. Il voit d'abord en*

EVENEMENS ſous le règne d'HENRI II.

Les Amalfitains ſe révoltent contre leur Duc *Manſe l'Aveugle*; le chaſſent; & rappellent ſon frère le Duc *Jean*, qu'ils avoient précédemment dépoſé.

1054.

LE'ON IX, priſonier de guerre des Normans & reſtant à Bènevent ſur ſa parole, y travailla principalement à l'ouvrage de ſa ſanctification, *par la patience, les veilles, les jeûnes & les prières. S'interdiſant tout à fait ce doux repos qui ſe prend dans les lits, il ne donoit au ſommeil qu'une très petite partie de la nuit, couché ſur un tapis étendu par terre, avec une pierre pour ſoûtenir ſa tête. Il emploïoit le reſte de la nuit au chant de tout le Pſeautier, l'entremêlant de génuflexions ſans nombre. Il joignoit, dans le jour, à l'offrande du divin ſacrifice une autre récitation de tous les Pſeaumes, accompagnée de beaucoup de différentes prières. Ce qu'on devoit encore admirer en lui, c'eſt qu'âgé, come il êtoit de plus de 50 ans, il avoit une ſi grande ardeur pour l'étude, qu'il entreprit de ſe mètre en état de lire l'Ecriture Sainte en Grec. D'ailleurs, come il êtoit plus abondamment pourvu, qu'on ne le peut dire, d'entrailles de piété & de miſéricorde, il donoit ſans ménagement à des troupes innombrables de Pauvres, qui recouroient tous les jours à ſa libéralité* (1).

Pendant qu'il êtoit, l'année précèdente à Trani, *Jean*, Evêque de cette Ville, avoit fait part au Cardinal *Humbert*, Evêque de Blanche-Selve, de *Lètres*, qu'il avoit reçues de *Michel Cérulaire*, Patriarche de Conſtantinople, & de *Léon*, Evêque d'Acride, Métropolitain des Bulgares, dans leſquelles ils accuſoient l'Egliſe Romaine d'Héréſie ſur les points conteſtés entre les Grecs & les Latins. Le Cardinal avoit traduit ces *Lètres*; & le Pape s'êtoit chargé lui-même d'y répondre. Au mois de Janvier de cette année, il choiſit ce

& depuis il a, T. VI de ſes *Annal.* p. 166, averti que la date porte l'*An de l'Incarnation MLIIII*; qu'il devoit y avoir *MLIII* dans l'Original; & que les autres dates ſont juſtes.

(1) *Wibert*, Liv. II, Ch. 12. Il rapporte dans le Chap. ſuivant deux Miracles, dont un ne fut ſu qu'après la mort de *Léon*. Je n'en dis rien, averti par cet Auteur même de ne m'y pas arrêter. Après avoir raconté ces deux Miracles, il dit: *Poſſent autem de hoc Sancto plurima admiranda referri, ſed ſtudioſo eſt cedendum lectori, vel incredulo auditori.* Ces paroles n'anoncent pas que cet Hiſtorien fût intimement perſuadé de la vérité de tant de merveilles, qu'il s'eſt plu d'entaſſer, apparemment pour ſatisfaire le goût de ſon ſiècle.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

bert le Friſon, Comte de Flandre, & nièce de *Philippe I*, Roi de France.

Il en eut deux Fils, *Guillaume*, qui fut ſon ſucceſſeur, & *Louis*, qui mourut avant lui.

GUILLAUME II

ſuccède, le 22 de Février 1111, à ſon frère *Roger I*; & meurt, le 20 de Juillet 1127, à Salerne, que ſon Père avoit déclarée la Capitale du Duché de Pouille & de Calabre. Il eſt enterré dans la Cathédrale de cette Ville.

C'eſt vraiſemblablement à cette année (1121), dit *Muratori*, T. VI, p. 404, *qu'appartient ce que dit* Pandulf de Piſe, *ſavoir que* Guillaume, *Duc de Pouille, fit courir le bruit qu'il devoit épouſer une fille d'*Alexis (Comnène) *Empereur de Conſtantinople; ce qu'on a peine à comprendre, parcequ'en ſuppoſant que les Documens, cités par* Summonte (Hiſt. de Naple, T. I), *ſoient autentiques, ce Prince avoit déja pour femme* Gaitelgrime, *ſœur de* Jourdain, *Prince de Capoue, laquelle lui ſurvécut. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que* Guillaume *ſe mit en chemin, cette année* priet de ſe tranſporter dans ce Monaſtère, pour en conſacrer la nouvelle Egliſe, & que ce fut à Lucque qu'il expédia ſes Lètres à tous les Evêques d'Italie pour les inviter à ſe trouver à cette Cérémonie.

Ce fut cette même année 1071, que, ſoit avant, ſoit après ſon voiage au Mont-Caſſin, il reçut à Rome *Lanfranc* & *Thomas*, Archevêques l'un de Cantorbèri, l'autre d'Yorck, qui venoient chercher le *Pallium*. On ſait qu'*Alexandre* ſe leva pour *Lanfranc*, lorſqu'il parut à ſon audiance. *Baronius* veut que ce fut une eſpèce d'homage que le Pape rendit à l'étendue de la ſcience de ce Prélat: mais S. *Antonin* dit avec plus de raiſon, dans ſa *Chronique* qu'*Alexandre* dona cette marque d'eſtime à *Lanfranc*, parcequ'il en avoit été le Diſciple.

Quoi qu'il en ſoit, le Pape ſe rendit au Mont-Caſſin accompagné du Cardinal-Archidiacre *Hildebrand* & d'un grand nombre de Cardinaux, d'Evêques, & de gens conſidérables. La cérémonie de la dédicace de l'Egliſe de *Saint-Benoît* ſe fit le 1 d'Octobre en préſence de *Richard*, Prince de Capoue, de *Giſulf*, Prince de Salerne, fut malade plus de ſix ſemaines. Dès qu'il ſe vit en danger, ſon premier ſoin fut de ſe reconcilier avec Dieu. Sa conſcience étoit alarmée; & de fréquens ſoupirs, de longs gémiſſemens annonçoient l'impreſſion que les remords faiſoient ſur ſon ame. Les Evêques, les Abbés de Normandie & beaucoup d'autres Eccléſiaſtiques ne ceſſerent point de le ſecourir de leurs conſeils & de leurs prières. Importuné du tumulte de la Ville, il ſe fit porter dehors ſur une colline au couchant, dans une Maiſon dépendante de l'Egliſe de S. *Gervais*, que le Duc *Richard II*, ſon aieul, avoit donée à l'Abbaïe de Fécamp. *Gilbert*, Evêque de Liſieux, ſon premier Médecin, *Gonthard*, Abbé de Jumiège, & d'autres Médecins, tous Eccléſiaſtiques ſuivant l'uſage d'alors, le ſuivirent & ne le quitèrent plus, ne s'occupant pas moins du ſalut de ſon ame que de la ſanté de ſon corps. Quand il vit la mort inévitable, il fit, avec quelques Amis, appeller ſes fils *Guillaume* & *Henri*. *Robert*, ſur quelque nouveaux démêlés qu'il avoit eus avec lui, s'étant *particulier un petit nombre d'amis; exige le ſecret ſur ce qu'il va leur confier; & tire adroitement d'eux, un ſerment au ſujet de l'élection qu'il faudroit faire d'un Archevêque après le décès de celui qui l'étoit actuellement. Enſuite, courant jour & nuit, il engage les Clercs & les Laïcs à faire le même ſerment.*

Triſtano Calco, qui certainement s'eſt beaucoup ſervi de l'*Hiſtoire* d'*Arnulf*, & qui pouvoit avoir d'autres Monumens que nous n'avons plus, dit: *Herlembald* (il le nome *Arembald*) *fait un ſecond voiage à Rome, ſe concerte avec* Hildebrand, *& reçoit une* Conſtitution (d'Alexandre III, *portant*, « *Que les Evêques de quelque Egliſe que ce fût n'étoient point des Evêques Canoniques, ſi l'autorité du Pontife Romain ne les avoit pas établis; & que les Evêques, élus par le concours du Clergé & du Peuple & par l'ordre du Roi, n'étoient pas légitimement Evêques* ». Herlembald, *ayant rapporté cette* Conſtitution *dans ſa patrie, la communique d'abord en ſecret à ſes Amis. Il la produit enſuite en public, & force le Clergé & la*

même Cardinal avec *Frédéric*, Cardinal Archidiacre & Chancellier de l'Egliſe Romaine, & *Pierre*, Evêque d'Amalfi, pour les envoïer à Conſtantinople. Ils partent preſque auſſitôt; & ſont très bien reçus de l'Empereur *Conſtantin Monomaque*, qui les loge dans le Palais. Le principal travail de cette Légation tombe ſur *Humbert*, qui fait deux Ecrits; l'un pour répondre aux *Lètres* du Patriarche *Michel* & de *Léon d'Acride*; l'autre pour réfuter un Ouvrage de *Nicetas Pectorat*, Moine de Stude, lequel contenoit les mêmes accuſations. Ce ſecond Ecrit a le ſuccès le plus heureux. Il ouvre les ieux à *Nicetas*, qui reconnoît ſes erreurs. Le 25 de Juin, les Légats s'étant tranſportés au Monaſtère de Stude, *Nicetas* anathématiſe publiquement ſon Ouvrage; & conſent qu'il ſoit brûlé dans l'Aſſemblée, par ordre de l'Empereur préſent à ce qui ſe paſſoit. Le lendemain, il va trouver les Légats, & renouvelle ſa rétractation. Les Légats le reçoivent dans la Communion de l'Egliſe Romaine. Il devient même leur ami. Le Patriarche *Michel* perſiſtant au contraire dans le Schiſme, & refuſant d'entrer en conférence avec les légats; ils ſe rendent à Ste *Sophie*, le 16 de Juillet, à l'heure que le Clergé s'aſſembloit pour la Meſſe; ſe plaignent de l'obſtination du Patriarche; mètent ſur le grand Autel, en préſence de tout le monde, un Acte d'excommunication; & ſortent, en ſecouant la pouſſière de leurs pieds, & criant: *Que Dieu le voie, & qu'il juge*! Ils venoient alors de recevoir la nouvelle de la mort du Pape. Ils prènent congé de l'Empereur, qui les comble de préſens pour eux & pour la Baſilique de S. *Pierre*; & partent le 18 pour revenir à Rome.

Ils êtoient en chemin pour ſe rendre à Conſtantinople, lorſque le Pape tomba malade de chagrin & d'ennui: mais il avoit auparavant recouvré la liberté par la paix, qu'il avoit faite avec les Normans, auxquels il avoit rendu ſes bones graces, en les recevant enfin au rang des Vaſſaux de S. *Pierre*, & leur accordant en Fief relevant de l'Egliſe tout ce qu'ils poſſédoient dans la Pouille, & ce qu'ils pouroient conquérir, en Calabre ſur les Grecs, en Sicile ſur les Saraſins. Quoique malade, il a le courage, le 12 de Février, anniverſaire de ſon élévation ſur la chaire de S. *Pierre*, de célèbrer pontificalement, come il faiſoit tous les ans à pareil jour, une Meſſe ſolemnelle. Ce fut ſa dernière fonction ſacerdotale. Sa maladie augmente enſuite conſidérablement; & lui fait

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

pour Conſtantinople, où quelque affaire importante l'appelloit.

Gaitelgrime, que *Roger* avoit épouſée en 1116, & de laquelle il n'eut point d'Enfans, n'étoit pas ſœur de *Jourdain*, Prince de Capoue. Elle étoit fille de *Robert* Comte d'Aliſe, & de Caiazo, petite-fille de *Richard I*, Comte d'Averſe & Prince de Capoue, & ſœur de *Rainulf*, Comte d'Aliſe, que le Pape *Innocent II* & l'Empereur *Lothaire II* inveſtirent, en 1137, du Duché de Pouille & de Calabre, pour l'oppoſer au Duc *Roger II*, qui s'étoit fait couronner Roi de Sicile en 1130. *Selon quelques Modernes*, dit le *Pellegrino* dans ſa *Table Généalogique des Princes Normans de Capoue*, Gaitelgrime *étoit fille de* Jourdain I, *Prince de Capoue ; & ces Modernes n'ont pas fait attention que ce* Jourdain *étoit couſin germain du Duc* Roger, *père du Duc* Guillaume.

Gaitelgrime fut ſi touchée de la mort de ſon Mari, que, fondant en larmes & jetant des hurlemens, elle coupa ſes cheveux, qu'elle avoit très beaux, & les

PAPES.

de *Landulf*, Prince de Benevent, & de *Sergius*, Duc de Naple ; & le Pape y fut aſſiſté de dix Archevêques & de quatante-quatre Evêques.

Ceux qui ſuivent cet Ouvrage avec une ſorte d'attention, s'attendent bien que quelque Auteur du tems n'aura pas laiſſé paſſer cette cérémonie ſans un peu de merveilleux. Auſſi Dieu, ſuivant *Léon d'Oſtie* ou *Pierre Diacre* ſon Continuateur, manifeſta-t-il dans ce voiage la ſainteté d'*Alexandre* par deux Miracles. *Un certain* Démoniaque, *qui ſe trouva dans ce lieu* (le Mont-Caſſin) *vint*, dit cet Auteur (*a*), *à la rencontre du S. Pontife, qui ne le vit pas pluſtôt, qu'il adreſſa ſes prières au Seigneur & dit au Démon :* Eſprit immonde, je t'ordonne, au nom du Seigneur, de ſortir de cet Homme, & d'aller dans ces lieux où les Oiſeaux ne volent point, où la voix des Homes ne ſe fait point entendre, & d'y reſter juſqu'au jour du Jugement. *Que le Seigneur eſt admirable dans ſes Saints ! Il daigne exaucer promtement ceux qui l'invoquent & qui mêtent leur confiance*

(*a*) *Chronic. Caſſin.* Lib. III, Cap. 36.

PRINCES contemporains.

depuis peu retiré près du Roi de France. Il entretint ceux qu'il avoit appellés, de ce qu'il étoit à propos de faire pour maintenir le bon ordre dans ſes Etats. Il fit enſuite la diſtribution de ſes tréſors aux Egliſes, aux Pauvres, aux Miniſtres du Seigneur, diſtant à ſes Secrétaires ce qu'il vouloit que chacun eut. Il fit porter à Mante une ſomme très conſidérable, & pria le Clergé de cette Ville de l'accepter pour rebâtir les Egliſes qu'il avoit brûlées.

Je vais traduire en partie un aſſés long diſcours, qu'*Ordric Vital* lui fait tenir en cette occaſion à ceux qui l'environnoient. Il commence ainſi.

Surchargé, mes Amis, du poids d'une multitude d'énormes péchés, je frémis ; &, prêt à ſubir le redoutable jugement de Dieu, j'ignore ce que je dois faire. Nourri dès mon enfance dans les armes, je ſuis ſouillé d'une immenſe effuſion de ſang. Il m'eſt impoſſible de raconter tous les maux que j'ai faits durant cinquante quatre ans (*a*), *que j'ai*

(*a*) Dans l'Edition des *Hiſtoriens de Normandie*, le texte porte, *per LX quatuor annos.*

SAVANS & Illuſtres.

multitude d'en jurer l'exécution.

Sigonius, qui, pour les troubles de Milan dont il s'agit, s'attache principalement à *Calco*, peut ici paroître à ſa ſuite. *Herlembald*, dit-il, *ſe rend à Rome ; &, par le moïen du Cardinal* Hildebrand, *il obtient un autre* Decret *qui déclaroit, „ Que „ tout Evêque fait „ par le Clergé, le „ Peuple ou le Roi, „ ſans ordre du Pape, n'étoit pas „ Evêque légitime „ ; & , de retour à Milan, il exige du Clergé & du Peuple le ſerment de ſe conformer à ce* Decret. *Sigonius* eſt véritablement *Scriptor Pontificius*, & par là même d'une très grande autorité, quand ſa narration fait appercevoir les manœuvres de la Cour de Rome.

Voïons ce que *Gui* fit, pour empêcher l'exécution de ce *Decret*.

Cependant, continue *Arnulf*, Herlembald *ne ceſſe pas de perſécuter l'Archevêque* Gui *& tous ſes Parens. L'Archevêque, déjà vieux & privé par une longue maladie de l'uſage de tous ſes membres, n'étant plus en état de réſiſter aux perſécutions dont il étoit menacé, crut qu'il étoit à propos qu'il détruiſit d'avance ce qu'il prévoioit que l'on feroit ; c'eſt à dire*

prendre la réſolution de retourner à Rome. Il part de Bènevent le 12 de Mars, avec une nombreuſe eſcorte de Normans. Le Comte *Humfroi* l'accompagne lui-même juſqu'à Capoue. Le Pape y reſte 12 jours; & ſe rend enſuite à Rome avec *Richer*, Abbé du Mont-Caſſin, qui ne le quita point juſqu'au 19 d'Avril, jour de la mort de *Léon*. Des Hiſtoriens du tems diſent qu'auſſitôt après Dieu manifeſta par des Miracles la ſainteté de ſon Serviteur. Il fut enterré près de l'Autel de S. *Gregoire le Grand*, devant la porte de la Baſilique de S. *Pierre*. Les Romains députent ſur le champ le Cardinal *Hildebrand* à la Cour de Germanie, pour qu'il obtiène de l'Empereur la permiſſion de faire choix lui-même, au nom du Clergé & du Peuple de Rome, de celui qu'il croiroit le plus digne du Pontificat, avouant qu'il ne ſe trouvoit à Rome perſone qui fût capable de bien remplir cette grande place.

Le Comte *Humfroi* vange la mort de ſon frère *Drogon* ſur tous ceux qui pouvoient y avoir eu part; & fait diverſes conquêtes dans la Pouille. Beaucoup de Villes ſe rendent Tributaires des Normans. *Robert Guiſcard*, envoïé par ſon Frère en Calabre, y fait d'aſſés grands progrès pour doner de la jalouſie au Comte *Humfroi*, qui le rappelle. Il en naît entre eux une querèle ſi vive, qu'*Humfroi* fait ſaiſir *Robert*, & l'alloit percer de ſon épée, ſi l'on ne l'en eût pas empêché. *Robert* reſte en priſon tant que dure la colère de ſon Frère, qui, lui rendant enfin ſon amitié, lui done ce qu'il avoit conquis & ce qu'il pouroit conquérir en Calabre, & l'aide d'un Corps de Cavalerie. *Robert* ſut en peu de tems jeter les fondemens de la grande fortune, qu'on lui verra faire.

Béatrix, veuve de *Boniface*, Duc & Marquis de Toſcane, mort en 1052, avoit conſervé les Etats de ſon Mari, qu'elle gouvernoit, certainement come Tutrice, & vraiſemblablement auſſi come Collègue de ſon fils *Frédéric*, encore très jeune. Elle ſe remarie, dans les premiers jours de cette année, ſi ce n'eſt pas dans les derniers de la précèdente, avec *Godefroi le Barbu*, Duc de la Baſſe-Lorraine, qu'*Herman Contract* dit s'être rendu pour cet effet ſecrètement en Italie (1)

(1) *Italiam latenter adiens.* C'eſt par ce mariage qu'*Herman Contract* termine ſa *Chronique*, qu'il finit à cette année 1054, dans laquelle il mourut. *Berthold de Conſtance* met auſſi ce mariage en 1054. *Sigebert* & *Lambert d'Aſchaffembourg* le placent en 1053 & j'ai fait voir ailleurs comment ils peuvent avoir raiſon.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

poſa ſur la poitrine de ſon Mari, pour annoncer par là qu'elle renonçoit à plaire.

Tout le Peuple de Salerne vint en foule au Palais pleurer ſur le corps d'un Prince, qui n'avoit ſongé qu'à rendre ſes Sujets heureux.

Pendant que *Guillaume* étoit à Conſtantinople, *Roger II*, Comte, depuis Roi de Sicile, s'empara du Duché de Pouille; & le lui rendit enſuite. Quand ce Prince fut mort; il s'en prétendit l'héritier; & trouva le moïen de lui ſuccéder. Il réunit par là le Duché de Pouille à ſon Roiaume; & depuis la Pouille n'eut plus, durant un certain tems, que de ſimples Ducs titulaires, fils des Rois de Sicile. C'eſt ce qui me fait terminer ici cette Liſte.

COMTES, depuis ROIS de Sicile.

ROGER I, dernier fils de *Tancrède de Hauteville*, vient en Italie, pour le plus tard en 1048. Il commence, en 1061, la conquête de la Sicile, dont bientôt après ſon frère *Robert*

en ſa miſéricorde. Le Démon obéit ſur le champ à l'ordre du Pontife; & ceux qui virent l'Home délivré, ſe mirent à louer & bénir le Seigneur. Il ne faut pas taire non plus cette autre Merveille, que le même Dieu tout-puiſſant voulut bien opérer par ſon Serviteur. Come il traverſoit la ville d'Aquin, il vit couchée, ſur ſon paſſage, une Femme privée de l'uſage des jambes. Il compâtit à ſon malheur; & lui fit boire de l'eau, qui venoit de lui ſervir à laver ſes mains après la célébration de la Meſſe. A peine l'eut-elle bue, qu'elle ſe ſentit guérie, & rendit à Dieu de très grandes actions de graces.

Suivant *Ptolémée de Lucque*, après être revenu du Mont-Caſſin à Rome, *Alexandre* ne quitta plus cette Ville juſqu'à ſa mort: *mais*, dit le *Fiorentini*, Ptolémée, *dont l'exactitude eſt ſi grande pour les choſes de ſon tems, en a ſouvent très peu pour celles des tems éloignés, & ſe trompe ſurement ici* (a). C'eſt ce que cet Auteur prouve par les Monumens des Archives Archiépiſcopales de Lucque, où l'on voit qu'*Alexandre* exerça dans cette

(a) *Ibid.* p. 113.

mené cette pénible vie, & dont je vais rendre compte au plus équitable des Juges. Lorſque mon Père, s'impoſant un exil volontaire, me confia le Duché de Normandie, j'étois un jeune Enfant de huit ans; & depuis juſqu'à préſent je n'ai pas ceſſé de porter le poids des armes. Je gouverne même ce Duché depuis cinquante quatre ans, expoſé toujours aux dangers de la guerre (a). *Les miens,*

C'eſt une faute. Il faut *L.*

(a) Il y a dans le texte, *fere LVI annis.* Il faut *LIV. Guillaume* ne fut en tout que 52 ans Duc de Normandie. L'Hiſtoire ne comte ſon règne que depuis qu'après la mort de ſon Père, ſes Etats l'eurent déclaré Duc à la fin de 1035. Cela n'empêche pas qu'ici ce Prince, ou celui qui le fait parler, n'ait pu compter près de 54 ans de règne. En 1033 le Duc *Robert I*, aïant la fantaiſie de paſſer à la Terre Sainte, aſſembla les Etats; &, come n'aïant pas voulu ſe marier, il n'avoit point de Fils légitimes, il leur préſenta *Guillaume*, en les priant de le déclarer ſon ſucceſſeur, en cas que Dieu diſpoſât de lui dans ſon voïage. Les Etats conſentirent vo-

qu'il ſe démît, de ſon vivant, en faveur d'un autre, de ſa Dignité. Godefroi, *Soûdiacre ordinaire de l'Egliſe* (de Milan), *lequel alors lui ſervoit de Secrétaire, & ſeul avoit ſa confiance, aïant pénétré le deſſein de ſon Maître, mit tout en œuvre pour qu'il lui cédât l'Archevêché.* Qui *convient en ſecret avec* Godefroi. *Des ſermens réciproques aſſurent leur convention; & l'Archevêque, abſent de Milan, abdique ſa Dignité. Des Députés vont porter de ſa part à l'Empereur la Croſſe & l'Anneau.* Godefroi, *qui depuis longtems, à force de ſoins, s'étoit conſeillé la faveur de l'Empereur, en obtient avec joie l'Archevêché, cependant à l'aide d'un accord fait à ce ſujet. Mais, ſuivant l'Ecriture, le rire fut entremêlé de douleur, & les larmes ſuccedèrent immédiatement à la joie.* Godefroi, *refuſé par les Milanois, ne trouve pas où loger dans tout le Diocèſe; & les habitans même de la Campagne refuſent de le reconnoître.* Meſſieurs de Rome (a) & l'Apoſtolique, *l'aïant*

(a) Je ne vois que cette Expreſſion familière, qui puiſſe rendre le *Romani Domini* d'*Arnulf.*

On conclut ſans doute en même tems le mariage de *Godefroi le Boſſu*, fils de ce Duc, avec *Mathilde*, l'aînée des filles de *Béatrix*, laquelle étoit encore enfant. *Sous prétexte de ſon propre mariage*, le Duc GODEFROI *s'empare de la Marche de Toſcane & de tous les autres Etats de* BEATRIX (1). Ce Duc étoit le Vaſſal le moins fidèle, qu'eut l'Empereur, contre lequel il ſe révoltoit continuellement. Auſſi l'Empereur s'allarme-t-il avec raiſon d'une alliance, que *Béatrix* n'auroit pas du contracter ſans ſon conſentement. *Godefroi*, joignant à ſes propres Etats ceux que nous avons vu rendre *Boniface* ſi puiſſant en Italie, devenoit pour ſon Souverain un Ennemi redoutable.

Les Légats, partis à la fin de Juillet de Conſtantinople, reviènent en Italie avant la fin de l'année. Come on diſoit qu'ils rapportoient de grandes richeſſes; ils ſont arrêtés dans le Territoire de Chiéti par *Thraſimond*, Comte de cette Ville, qui ne leur permet de continuer leur chemin, qu'après les avoir dépouillés de tout ce qu'ils avoient. Le Cardinal *Frédéric*, come frère du Duc *Godefroi*, court un plus grand danger. L'Empereur *Henri II*, informé de la quantité de préſens que ce Cardinal avoit reçus de l'Empereur Grec, avoit craint que le Duc *Godefroi* ne tramât quelque choſe avec cet Empereur au préjudice de l'Italie; & par cette raiſon il avoit envoïé des ordres, pour qu'on arrêtat le Cardinal. *Frédéric*, en étant inſtruit, ſe retire au Mont-Caſſin & s'y fait Moine, pour ſe ſouſtraire au danger qui le menaçoit. C'eſt ce que dit *Léon d'Oſtie*. *Lambert d'Aſchaffembourg* dit que la pluſpart des gens parlèrent mal de ce qui porta *Frédéric* à prendre le parti de la retraite: mais, que ceux qui penſoient bien, dirent que le dégoût des Affaires du Monde & l'ardeur de ſa foi furent les ſeuls motifs qui le guidèrent, lorſqu'épuiſé par les fatigues d'un long voïage, & par une maladie conſidérable, il comtoit n'avoir pas encore long-tems à vivre (2).

(1) Beatricem *accipiens, Marcham & cæteras ejus poſſeſſiones conjugii prætextu ſibi vindicavit*: Lambert d'Aſchaffemb.

(2) *Léon d'Oſtie* met le retour des Légats en 1055, & *Muratori* le ſuit. *Lambert d'Aſchaffembourg* les fait revenir en 1054, ce qui doit être, n'étant pas vraiſemblable qu'il leur ait fallu plus de deux ou trois mois pour revenir de Conſtantinople. *Léon* dit que ce fut à *Victor II* que l'Empereur *Henri II* écrivit de faire arrêter le Cardinal *Frédéric*: mais c'eſt ce qui ne peut pas être, ſi ce Cardinal revint en 1054, puiſque *Victor* ne vint en Italie qu'au printems de 1055. Si l'on s'en rapporte à *Lambert d'Aſchaffembourg*, qui ſe trompe

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Guiſcard le déclare Comte. Il prend, vers 1096 le titre de *Grand Comte de Calabre & de Sicile* ; & meurt à Milet en Calabre, ſuivant les uns le 22 de Juin ; &, ſuivant les autres, plus vraiſemblablement en Juillet 1101, âgé de 60 ans.

Il eut deux Femmes ; *Eremberge*, & *Adélaïe* ou *Adélaſie*.

Eremberge fut mère de *Geoffroi* & de *Jourdain*, & de quatre Filles au moins. *Mathilde*, l'aînée, fut femme de *Raimond*, Comte de Provence, qui vint, en 1080, l'épouſer en Sicile. La ſeconde, qui, ſelon toutes les apparences, eſt *Juliite* que l'on trouve, en 1100, dorer & fonder un Monaſtère de Religieuſes, du conſentement & par l'autorité de ſon Père, fut demandée en mariage par *Philippe I*, Roi de France, qui ſe diſpoſoit à répudier ſa femme *Berthe* ; ce qu'il fit en 1093. *Juliite* fut alors demandée de nouveau par ce Roi : mais le mariage ne ſe fit pas. La troiſième fille, qu'on nome auſſi *Mathilde*, fut mariée, en 1094, à *Conrad*, alors fils aîné de l'Empereur Henri IV.

Ville les fonctions Epiſcopales le 27 d'Août 1072 ; qu'au commencement d'Octobre il reconnut pour appartenante à ſon Siége une partie du Chateau de Paſtino ; qu'il étoit à Fondugno vers la fin du même mois ; & qu'étant le 24 de Novembre dans la *Piève* de S. *Genès*, il y recouvra quelques biens uſurpés ſur ſon Egliſe. Tous ces lieux ſont du Diocèſe de Lucque.

Alexandre mourut à Rome le Dimanche 21 d'Avril 1073. *Sa mort*, dit l'Auteur déja cité tant de fois (a), *fut univerſellement pleurée de tous les Catholiques : mais à Lucque, où la mémoire s'en renouvelle à perpétuité tous les ans par un Service Solemnel, on en reçut la nouvelle avec une douleur particulière. Ce grand Pape eut des vertus ſingulières, qui non ſeulement, lorſqu'il étoit abſent de Rome, le firent eſtimer digne du Souverain Pontificat, mais auſſi, pendant les troubles de* Cadaloüs *& durant onze ans qu'il ſiégea, le rendirent dans l'eſprit de tout le monde digne d'une extrême vénération. Suivant le témoignage de* Didier *du Mont-Caſſin, qui fut*

(a) *Fiorent.* lb. 118.

ſur qui je règnois, m'ont ſouvent tendu des embûches, m'ont cauſé méchamment beaucoup de tort, & m'ont fait des injuſtices criantes. Souvent, afin de me ſouſtraire à mes Parens, Gautier, *mon Oncle paternel, s'eſt vu pendant la nuit, obligé de m'enlever du Palais Ducal ; & pour me cacher aux Perfides qui vouloient attenter à ma vie, de me porter dans les réduits inconnus des Pauvres.*

Les Normans, contenus par un Gouvernement équitable & ſévère, ſont très vaillans ; excellent dans les entrepriſes les plus difficiles, ſans être jamais rebutés par les obſtacles ; &, plus forts que tous leurs Ennemis, ils s'efforcent de les vaincre. Gouvernés d'une autre manière, ils s'entre-déchirent & s'entre-détruiſent. Avides de troubles ; ils ſoûpirent après les révoltes, & ſont prêts

lontiers à ce qu'il deſiroit ; & non ſeulement ils arrêtèrent que *Guillaume* lui ſuccèderoit : mais ſur le champ ils lui prêtèrent ſerment de fidélité. C'étoit l'aſſocier à ſon Père, qui mourut à Nicée en Bithinie. *Guillaume* avoit donc quelque raiſon de dater le commencement de ſon règne du départ de *Robert*.

condamné ſur le champ par le Droit Canonique, adreſſent aux Milanois des Lètres pour les inſtruire de ce Jugement. Herlembald, *animé par là d'une nouvelle confiance, ne s'élève qu'avec plus d'ardeur, non ſeulement contre* Godefroi, *mais auſſi contre ſes partiſans, & porte de toutes parts le fer & les flâmes, obligeant dans les Bourgs & les Châteaux beaucoup de gens à jurer de ne point ſecourir ce Prélat. De là vint que, lorſqu'il voulut toucher quelques-uns des revenus de l'Egliſe, il fut empêché de mètre la main ſur aucun.*

Alors, dit *Triſtano Calco*, Herlembald *travaille à la ruine de* Gui ; *ce qui le fait penſer aux moïens de mètre obſtacle à l'exécution des deſſeins d'*Herlembald. Gui, *chargé d'ans & perclus de ſes membres, ne comtoit pas avoir encore longtems à vivre. C'eſt pourquoi, las des déſordres civils, & fuillant les perſécutions d'*Helembald, *il ſort de Milan. Il avoit pour Confident & Miniſtre de tous ſes ſecrets* Godefroi de Caſtiglione, *Cardinal ordinaire de l'Egliſe de Milan. Il convient avec lui qu'il abdiquera l'Archevêché, qu'il renvoiera la Croſſe &*

1055.

Le Cardinal *Hildebrand*, aiant obtenu de l'Empereur la permiſſion de choiſir lui ſeul, come les Romains le ſouhaitoient, celui qui devoit être Pape, ſe fixe à *Gebehard*, Evêque d'Aiſchtet; & force *Henri*, dont c'étoit le principal Miniſtre, d'y conſentir. *Gebehard* lui-même, ſoit par un ſentiment d'humilité, ſoit par la crainte d'expoſer ſa vie en allant vivre avec les Italiens (1), refuſe l'honeur qu'*Hildebrand* lui fait: mais l'opiniâtreté de ce Cardinal, dont le caractère étoit de ne jamais reculer, l'emporte ſur les répugnances de l'Evêque, come ſur celles de l'Empereur. Il l'amène à Rome, où le choix d'*Hildebrand* eſt confirmé par une élection, ou pluſtôt par une forme d'élection canonique; & *Gebehard* eſt conſacré, ſous le nom de *Victor II*, le 13 d'Avril, c'eſt à dire un an moins ſix jours après la mort de *Léon IX*. Quoique ce nouveau Pape dût être regardé come le choix de tous les Romains, il paroît cependant qu'il ne fut pas également agréable à tous. On dit, qu'un jour qu'il célèbroit la Meſſe, un Soûdiacre mit du poiſon dans le Calice: Que, quand le Pape le voulut élever après la Conſécration, il ne put en venir à bout: qu'alors il ſe mit en prières avec tout le Peuple, pour demander à Dieu qu'il fît connoître la cauſe de cette nouveauté: Que ſur le champ le Soûdiacre fut ſaiſi du Démon, & confeſſa ſon crime: Que *Victor* fit renfermer dans un Autel le Calice tel qu'il étoit; & qu'il ſe remit en prières avec le Peuple, juſqu'à ce que le Coupable fût délivré du Démon. Des Ecrivains modernes ont attribué cet attentat au mauvais Pape *Benoît IX*, qui vivoit encore: mais, avant de faire une attribution, qui ne peut avoir aucun fondement, s'il eſt vrai que ce Pape ne s'occupoit alors qu'à pleu-

en mètant *Victor* en poſſeſſion du Pontificat dès 1054, il faut révoquer en doute le vol du Comte *Thraſimond*. Cet Hiſtorien dit que *Frédéric* fit préſent à la Baſilique de S. *Pierre* des *préſens très magnifiques*, qu'il avoit apportés de Conſtantinople; & qu'enſuite il s'alla faire Moine au Mont-Caſſin. *Lambert* ſe trompe encore. Nous verrons les ſuites du vol de *Thraſimond*. Cet Ecrivain pouroit cependant avoir raiſon dans ce qu'il dit de la véritable cauſe de la retraite de *Frédéric*. On ne tardera pas à voir ce que *Victor* fit pour lui. Ce Pape, l'ami d'*Henri II*, n'auroit pas favoriſé come il fit le Moine *Frédéric*, s'il eut été ſuſpect à cet Empereur. Ainſi ce que *Léon d'Oſtie* dit de l'ordre doné par *Henri* de l'arrêter, a tout l'air de n'être qu'une fable. J'ai déja fait obſerver pluſieurs fois dans cet Ouvrage, que les Italiens aimoient à dire de leurs Princes des choſes déſavantageuſes.

(1) *Non ſo ſe per umiltà, o pure per paura di ſua vita in mezzo a gl'Italiani.* Muratori, *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 170.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

pereur *Henri III*, lequel on avoit fait révolter, contre ſon Père, & que l'on avoit couroné Roi d'Iralie. La quatrième devint, en 1096, la femme de *Coloman*, fils du Roi de Hongrie, lequel vint en Italie l'épouſer.

Adélaſie, que *Geoffroi de Maleeerre* dit *nièce de* Boniface *très fameux Marquis en Italie*, c'eſt à dire *de Bonifaee*, Marquis du Montferrar, fut, en 1089, la ſeconde femme de *Roger*. Elle fut Mère; 1° de *Simon*, communément cru le ſucceſſeur immédiat de ſon Père; 2° de *Roger II*, qui fut le premier Roi de Sicile, & que l'on fait ſuccéder à *Simon*; 3° de *Machilde*, femme de ce *Rainulf*, Comte d'Alife, de qui j'ai parlé dans l'article de *Guillaume II*, Duc de Pouille; 4° d'*Emme*, qui fut mariée à *Rodolfe Machabée*, Comte de Monteſcaglioſo.

Roger *fut un Prince*, dit *Muratori*, T. VI. p. 336, *qui fut, aux ieux du Monde, égal à ſon frère* Robert *par ſa valeur & par ſa gloire: mais qui, plus religieux, fut élément, libéral, & ſpécialement recommanda-*

PAPES.

Victor III, *il fut très éloquent & très ſavant; eut un eſprit vif & des mœurs très pures; & fut grand aumônier (a). S.* Pierre de Damien *lui rend le même témoignage, lorſqu'au commencement de ſon Pontificat, il craignoit, en écrivant à l'Archevêque de Ravenne, de n'être pas cru s'il s'étendoit trop ſur les louanges du nouveau Pape.* A l'égard de l'Elu, *dit-il*, il me paroît qu'il a l'eſprit vif, que ſes mœurs pures ſont à l'abri du ſoupçon, & qu'il eſt religieux dans la diſtribution de ſes aumônes. *Dans les* Lètres *de ce S. Docteur, on trouve, au ſujet de la ſingulière pureté d'*Alexandre, *un autre témoignage, auquel* Baronius *a fait attention.* Pierre de Damien *aiant fait, en déteſtation du Vice qu'on ne doit pas nomer, cet Ecrit (b), qu'on lit parmi ſes autres* Œuvres; Alexandre, *qui craignit que la liberté du zèle qui faiſoit parler l'Auteur, n'offenſât la pureté des oreilles les plus chaſtes, en procura la ſuppreſſion, au grand regret de* Pierre, *qui s'en plaignant à l'Archidiacre* Hildebrand *& au Cardi-*

(a) *Dialog.* L. III.
(b) Lib. III, *Epiſt.* 46.

PRINCES contemporains.

à commètre toutes ſortes de crimes. Il faut donc qu'une exacte ſévérité les retiène dans les bornes de la droiture, & que le frein de la Diſcipline les force de marcher dans les voies de la juſtice. Qu'on les laiſſe aller ſans joug à leur gré, come un âne ſauvage indomté; leurs Princes eux-même tomberont dans l'indigence, & ſeront couverts de confuſion & d'opprobre. Des expériences multipliées m'en ont inſtruit. Mes Proches & ceux de mon Sang auroient du me défendre de toute manière contre tous les homes. Ils ont formé contre moi de fréquentes conjurations, & m'ont enlevé preſque toute la ſucceſſion de mon Père.

Il parle enſuite de ce que *Gui*, ſon couſin, fils de ſa tante paternelle *Adéliſe* & de *Renaud*, Duc de Bourgogne, fit pour ſe rendre maître du Duché de Normandie; de ce qu'il eut à ſouffrir de la part de ſes Oncles paternels, *Mauger*, Archevêq. de Rouen, & *Guillaume*, Comte d'Arques; des Guerres, qu'il eut à ſoûtenir contre *Henri I*, Roi de France, *Engelrand*, Comte de Ponthieu, *Geoffroi Martel*, Comte d'Anjou, *Conan*, Duc de Bretagne, *Robert Friſon*, Comte

SAVANS & Illuſtres.

l'Anneau à l'Empereur; & que Godefroi, *ſe tranſportant en Allemagne, les recevra de ce Prince, auquel il ne doutoit que la choſe ne dût être très agréable. Ils approuvent réciproquement ce qui s'étoit propoſé de part & d'autre, & l'exécutent.* Henri, *ſaiſiſſant avec joie l'occaſion de conſerver un droit, auquel les Evêques de Rome avoient déja doné quelque atteinte, accorde volontiers (a) à* Caſtiglione, *les marques & les ornemens de l'Archevêché de Milan. Celui-ci, les aiant reçus, revient, plein de joie & gonflé d'orgueil, dans ſa patrie: mais il y trouve tout contre lui. Les eſprits des Italiens étoient éblouis déja de la majeſté du nom Romain, & ſoûmis à l'autorité de la* Conſtitution *Apoſtolique.* Godefroi *fut bafoué par tout, & rejeté come un Monſtre profane & déteſtable. Bientôt après, un nouveau* Décret *de Rome l'excomunia. C'eſt pourquoi, trouvant difficilement qui lui voulût fournir des vivres, il ſe retira dans les Bourgs d'un canton*

(a) L'Auteur dit, *liberaliter*, qu'il plaît à *Puricelli* d'entendre dans le ſens de *gratuitement*, qui n'eſt nullement celui de *Caleo*.

rer ſes péchés, il faloit être certain de la vérité du fait (1).

Dès l'année précédente, informé du mariage de *Béatrix* avec le Duc *Godefroi*, l'Empereur avoit fait écrire ſecrètement a tous les gens riches ou puiſſans d'Italie, de veiller à ce que *Godefroi* ne pût rien entreprendre contre l'Etat; & leur avoit promis de venir, l'année ſuivante, en Italie. Cette année, il reçoit une Députation des Romains, qui lui donoient avis que *Godefroi* s'acquéroit en Italie trop de crédit; & que, ſi l'on ne pourvoïoit pas aux troubles qu'il pouvoit exciter, il ne tarderoit pas a ſe rendre maître du Roïaume. Les Romains ſans doute groſſiſſoient beaucoup les objets. *Henri*, ſur leur avis, ſe preſſe de paſſer en Italie On le voit le 7 d'Avril a Vérone; & le 16, il célèbre la Fête de Pâque à Mantoue. Le Duc *Godefroi*, qui ne pouvoit pas douter que ce ne fut ſon mariage qui faiſoit venir l'Empereur, & qui n'oſoit l'aller trouver, envoie lui renouveller les proteſtations de ſa fidélité par des Députés, que la Ducheſſe *Béatrix* ſuit de près avec un ſauf-conduit de l'Empereur, dont elle obtient difficilement audiance. Elle n'oublie rien pour juſtifier ſon mariage : mais, come elle n'avoit point eu le conſentement de l'Empereur, ce Prince n'a point d'égard à ſon ſauf-conduit; & la retient ſous bone garde à ſa ſuite, pour lui ſervir de garant de la conduite du Duc. Enſuite, afin d'ôter à *Godefroi* tout prétexte de gouverner les Etats de *Béatrix*, il done des ordres pour faire enlever le jeune Duc *Frédéric*, qui, ſuivant l'uſage d'alors, avoit une ſorte de droit de ſuccéder aux Fiefs de Dignité de ſon Père : mais la mort de ce Prince rend inutiles les meſures qu'on avoit priſes. *Béatrix*, l'aînée des Sœurs de *Frédéric* étoit morte avant lui. *Mathilde*, n'aiant encore que huit ans, & reſtée ſeule des Enfans du Duc & Marquis *Boniface*, en recueille l'ample ſucceſſion. Il eſt très vraiſemblable que, pour la ſouſtraire au reſſentiment d'*Henri II*, on la mit en ſureté dans la Forteresſe imprenable de Canoſſa.

Le 5 de Mai, l'Empereur tient une Diète des Princes d'Italie qui s'étoient aſſemblés, ſuivant la coûtume, pour le recevoir près de Roncaglia, Territoire de Plaiſance. Un *Plaid*

(1) *Muratori* rapporte cette merveille dans ſes *Annales* ſous l'an 1055, *ibid.* p. 171; & dit que c'eſt d'après *Lambert d'Aſchaffembourg* & d'autres Ecrivains. *Lambert* la raconte à l'an 1054, & ſe trompe, par la raiſon, que j'ai dite dans la *Note* 2 de la p. 212. L'*Abbé d'Urſperg* date ce même fait de 1055

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ble pour avoir délivré la Sicile du joug des Sarasins, & rétabli dans cette Ile le véritable Culte de Dieu, par la fondation d'un très grand nombre d'Hôpitaux & de Temples du Seigneur.

En 1098, *Urbain II* ſe rendit à Salerne, pour avoir une entrevue avec le Comte *Roger* & le Duc *Roger*, ſon neveu. Le Comte étant mal ſatisfait de ce que, ſans l'avoir conſulté, le Pape avoit nommé l'Evêque de Traina Légat Apoſtolique en Sicile ; *pour l'appaiſer*, dit *Muratori*, p. 327, *le Pape, connoiſſant toute la grandeur de ſon zèle pour la Religion, déclara Légats Apoſtoliques le Comte & ſes ſucceſſeurs, par une* Bulle *donée à Salerne* par les mains de *Jean*, Diacre de l'Egliſe Romaine, le 3 des Nones (le 5) de Juillet, Indiction VII (*il faut* VI) l'An XI du Pontificat du Seigneur *Urbain. C'eſt de là que tire ſon origine le Tribunal ſi fameux de la* Monarchie de Sicile, *nom véritablement extraordinaire ; Tribunal, que le Cardinal* Baronius *a ſi vigoureuſement attaqué, dans le XIe Tome de ſon nal* Etiène, *leur dit que cette ſuppreſſion* eſt véritablement dans l'eſprit de la chaſteté Sacerdotale ; *que* c'eſt même une preuve de la pureté du Pape (a).

Juſqu'ici cet éloge d'*Alexandre II* ne trouvera point de contradicteurs : mais je ne ſais ſi quelques Lecteurs ne trouveront pas que le *Fiorentini*, dans une partie de ce qui va ſuivre, eſt un peu trop Italien. *La Liberté de l'Egliſe*, dit-il (b), *fut le principal objet du zèle d'*Alexandre, ... *come* Otton de Friſinghen *le témoigne* (c). Il rendit, *ce ſont les termes de cet Auteur*, à l'Egliſe, eſclave depuis longtems, ſon ancienne liberté. *Par les conſeils de l'Archidiacre* Hildebrand, *qui fut ſon ſucceſſeur, il ſupprima preſque tout à fait, la Simonie, & réfrèna, pour la plus grande partie, l'incontinence des Clercs.* Il détruiſit avec courage, *c'eſt* Berthold de Conſtance *qui parle* (d), l'Héréſie Simoniaque ; &, conformément aux Canons, il interdit aux Miniſtres de l'Autel l'uſage de

(a) Lib. II, *Epiſt.* 6.
(b) *Ib.* 118-21.
(c) *Chron.* Lib. VI, Cap 34.
(d) *Chron.* An. 1061.

de Flandre ; & rend comte en peu de mots des avantages qu'il remporta ſur tous ſes Ennemis. *C'eſt ainſi*, dit-il, *que, dès mon enfance, je me ſuis vu de toutes parts en butte à des dangers ſans nombre : mais, par la grace de Dieu, je ſuis ſorti de tous avec honneur. Je ſuis devenu l'objet de l'envie de tous mes voiſins : mais avec le ſecours de Dieu, dans qui j'ai toujours mis mon eſpérance, je n'ai jamais été vaincu par aucun. Les Bretons & les Angevins le ſavent. Les François & les Flamans en rendent témoignage. Les Anglois & les Manceaux en ont fait une cruelle expérience.*

Il paſſe enſuite à ſon expédition d'Angleterre, & dit : *J'ai fait auſſi l'acquiſition d'un Diadème roïal, qui n'avoit été porté par aucun de mes prédéceſſeurs ; & c'eſt la ſeule grace de Dieu, non le droit héréditaire, qui me l'a doné. Difficilement raconterois-je combien de fatigues j'ai ſouffertes au-delà de la Mer, combien de combats périlleux j'ai livrés contre ceux d'Exeter & ceux de Cheſter, contre les Northumbres, les Ecoſſois, les Gallois, le Norwégiens, les Danois & les autres qu'il connoiſſoit, & qui s'élève par de fréquentes collines entre les deux célèbres Lacs de Verban & de Lar... Il y raſſembla ſes Amis en aſſés grand nombre pour doner de l'ombrage à la Ville de Milan.* Herlembald envoia contre lui des Troupes, qui le chaſsèrent aiſément de lieux, qui n'étoient munis d'aucune enceinte de murailles. *Ses Partiſans ſe diſpersèrent par des chemins détournés, & lui-même gagna Caſtiglione, Château de ſa Famille, lequel par ſa ſituation... & par les Ouvrages, qui le fortifioient, étoit alors preſque imprenable. Il invita ſes Parens & tous ceux qui le favoriſoient à venir l'y joindre ; & s'étant ainſi fait une juſte Armée, il ſe repandit dans les Terres de ſes Ennemis ; où, par le pillage & les incendies, il leur fit une guerre en forme.*

Ecoutons à préſent *Sigonius* raconter la même choſe. *Gui*, dit-il, *frapé du Décret, qu'*Herlembald *avoit rapporté de Rome, ſe voïant affoibli par l'âge, & n'aſpirant qu'au repos, abdiqua de lui-même l'Archevêché, dont il renvoia les marques en Allemagne au Roi* Henri. *L'abdication de* Gui

daté de ce jour & de ce lieu, nous fait voir *Gui*, Evêque de Luni, plaidant avec un certain *Gandulf* pour le Château d'Aguinulf; ſes Avocats offrant de décider la conteſtation par un Duel en préſence de l'Empereur & de quelques Evêques; & l'Affaire terminée par un accommodement (1). Dans cette même Diète, *Henri* fait mètre aux fers le Marquis *Adalbert*, contre lequel on faiſoit beaucoup de plaintes, & quelques autres Factieux. *Muratori* n'a pas pu découvrir ſi ce Marquis *Adalbert* étoit de la *Maiſon d'Eſte*.

Henri, principalement occupé de la Toſcane, ſe rend, pour le jour de la Pentecôte, à Florence, où le nouveau Pape, qu'il y trouve, alloit célèbrer un Concile. Ce Concile, dont les Actes ſe ſont perdus, ſe tient en préſence de l'Empereur; & l'on y condamne de nouveau l'Héréſie de *Bérenger*, & la Simonie; & l'on défend l'aliénation des Biens Eccléſiaſtiques. Si l'on en croit un Hiſtorien du tems (2), *Henri II* avoit reçu les excuſes & les proteſtations du Duc *Godefroi*, dans la crainte que, s'uniſſant aux Normans, il ne bouleverſât toute l'Italie. Mais *Godefroi*, mécontent de voir ſa Femme retenue priſonière, ſe retire à la hâte dans ſon Duché de Lorraine; fait alliance avec *Baudouin*, Comte de Flandre; prend les armes, & commence la guerre; ce qui force l'Empereur à reprendre le chemin de l'Allemagne.

Ce Prince, étant à Florence, avoit, le 27 de Mai, fait expédier un *Diplôme* en faveur de *Bernard*, Evêque d'Aſcoli (3); & le 6 de Juin, il avoit confirmé les Priviléges des Chanoines de Parme (4). Le 25 d'Août, il confirme ceux du Peuple de Ferrare, par un *Diplôme* daté de *Ponte*, qui doit être *Ponte di Lagoſcuro* ſur le Pô, dans le Ferrarès (5). On le trouve à Mantoue le 15 d'Octobre, qu'il y ſigne un *Diplôme* en faveur du Chapitre de Crémone (6). Le 11 de Novembre, il confirme à Vérone les Priviléges du Monaſtère de

(1) Ce *Plaid* a été publié par *Muratori* dans ſes *Antiquit. d'Ital.* Differtat. XXXIX.

(2) *Lambert d'Aſchaffembourg*, dans ſa *Chroniq.* An. 1055.

(3) *Ughelli*, qui rapporte ce *Diplôme*, l'attribue à l'année ſuivante; & le date ainſi: *Datum VI Kalendas Junii Anno Dominicæ Incarnationis MLVI, Indictione IX, Anno Domni* Henrici Tertii, *Ordinationis ejus XXVIII, Regni vero XVIII, Imperii II. Actum Florentiæ.* Toutes ces Dates ſont fauſſes. C'eſt en Mai & Juin 1055 qu'*Henri II* étoit à Florence. L'*Indiction* doit être VIII, l'an du Couronement, XXVII, du Règne XVI, de l'Empire IX.

(4) V. *Antiquit. d'Ital.* Differtat. XXIII.

(5) V. *Ibid.* Differtat. LXVIII.

(6) V. *Ibid.* Differtat. IX, XIX & XXXI.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Hiſtoire Eccléſiaſtique, *lequel fut en Eſpagne, pour cette raiſon, condamné au feu. Cette querèle s'eſt renouvellée de nos jours, ſous le Pontificat de* Clément XI ; *& s'eſt aſſoupie, au moïen de la réforme de quelques abus introduits dans ce Tribunal.* Ces paroles de *Muratori* demandent quelques éclairciſſemens.

Avant le rétabliſſement de l'Empire d'Occident, les Evêques de Sicile avoient toujours immédiatement été ſoumis au Pape, come Suffragans de la Métropole de Rome, laquelle s'étoit autrefois étendue dans toutes les Provinces ſuburbicaires, c'eſt à dire anciènement ſoûmiſes au Préfet de Rome. La Sicile étoit de ce nombre. On voit S. *Léon le Grand* ordonet aux Evêques de cette Ile de ſe rendre à Rome pour le Concile, qu'il y tenoit tous les ans au mois de Septembre ; & leur faire une ſorte de crime de ce qu'ils célèbroient le Batême ſolemnel, le jour de l'Epiphanie, come quelques Egliſes ; au lieu de le célèbrer le Samedi Saint, come l'Egliſe Romaine. C'eſt à ce

leurs Femmes, & défendit par un *Décret* aux Laïcs même d'aſſiſter aux Offices célèbrés par les Clercs incontinens. Par ce moïen, il mit très ſagement un frein à l'Incontinence des Clercs. *C'eſt ce qu'atteſtent les* Conſtitutions Apoſtoliques *de ce Pape, leſquelles ſe liſent dans les recueils de* Decrets Eccléſiaſtiques, ... *Il y déclara nulles, en confirmant les* Decrets *du* Concile de Calcédoine, *toutes les Ordinations Simoniaques. Il dépoſa ceux qui s'étoient fait ordonner par des Evêques, qu'ils ſavoient coupables de Simonie ; & déclara ces derniers indignes d'aucune grace. Il proſcrivit les Inveſtitures des Egliſes données par les Laïcs. Il défendit que dans l'eſpérance, ou ſur la promeſſe d'être Abbé, qui que ce fût prît l'habit monaſtique. Il voulut que les Prêtres ne puſſent pas garder deux Bénéfices come titulaires, & que les conférations des Egliſes, faites à prix d'argent, fuſſent pluſtôt réputées des prophanations. On voit dans les mêmes* Decrets, *qu'*Alexandre *oppoſa le même zèle au Concubinage des* Clercs *qu'on appelloit* Mariés ; *qu'il confirma, qu'il étendit même les* Conſtitu-

Ennemis, qui vouloient me dépouiller du Roïaume d'Angleterre. La victoire m'a favoriſé par tout. Mais, bien que l'ambition humaine s'applaudiſſe de pareils triomphes, les inquiétudes de la crainte me piquent & me déchirent au dedans, lorſque je fais réflexion qu'une témérité cruelle m'a conduit en tout cela. C'eſt pourquoi, vous Prêtres & Miniſtres de J. C., je vous ſupplie inſtamment de me recommander par vos prières au Dieu tout-puiſſant, afin qu'il me remète les péchés ; dont le peſant fardeau m'accable ; & que ſa clémence, qui ne ſe laſſe jamais, daigne me ſauver & m'admètre parmi les ſiens... Vous devez vous rappeller avec quelle tendreſſe je vous ai toujours aimés, avec quelle vigueur je vous ai défendus contre vos Envieux. Je n'ai jamais offenſé l'Egliſe de Dieu, notre Mère : mais, partout & quand il l'a fallu, je l'ai toujours honorée, autant qu'elle le pouvoit ſouhaiter. Dans le choix de ſes Miniſtres, j'ai toujours cherché le mérite des mœurs & la ſcience de la Religion ; & jamais, autant que je l'ai pu, je n'ai confié qu'au plus digne le gouvernement d'une Egliſe. On en a des

produiſit auſſitôt de nouveaux troubles. Henri *pourvut de l'Archevêché* Godefroi de Caſtiglione, *qui l'étoit venu trouver, & duquel il avoit reçu beaucoup d'argent : mais* Alexandre II, *par une terrible excommunication, empêcha* Godefroi *de prendre poſſeſſion de ſa Dignité. Ce Prélat, rejeté par ceux qui tenoient pour l'Autorité du Pape, ſe retire d'abord au Château de Varèſe ; enſuite, en aïant été chaſſé par* Herlembald, à Caſtiglione, *lieu fortifié par la nature & par ce qu'on y avoit joint. C'eſt de là qu'avec de nombreuſes Troupes, raſſemblées par ſes Parens & ſes Amis, il fait des courſes dans les Terres de ſes Ennemis, & continue de les ravager toute l'année ſuivante.*

Cette année ſuivante eſt 1068 pour *Sigonius*, chés qui tous ces évènemens ſe trouvent mal datés.

Si l'on veut comparer ce dernier paſſage, à celui que j'ai traduit d'abord de cet Auteur, on reconnoîtra que ſon inclination eſt de favoriſer la Cour de Rome ; & que l'évidence ſeule de la vérité le force à ceſſer quelquefois de lui paroître favorable. Il eſt queſtion dans le premier paſſage,

S. *Zénon* de cette Ville (1). S'étant enſuite rendu par la Bavière à Turgaw en Suiſſe, il y célèbre les fêtes de Noël ; & fiance à ſon fils *Henri*, très jeune enfant, *Berthe*, fille d'*Otton*, Marquis de Suſe, & d'*Adélaïde*, fille & héritière du Marquis *Oldéric Magnifred*, dont il eſt parlé dans le volume précédent (2). Outre le *Plaid* dont il eſt parlé plus haut, *Henri*, pendant qu'il étoit en Italie, en fit tenir trois autres par ſon Chancelier *Gontier*, nomé Commiſſaire à cet effet ; le premier, le 14 de Juin, ſur le bord de l'Arno dans le Territoire de Florence, au lieu qu'on appelloit Omiclo ; le ſecond à Mantoue (3), le 18 d'Octobre ; le troiſième dans la terre de Volarno, Territoire de Vérone, le 13 de Novembre.

Dans le *Diplôme* en faveur des Moines de S. *Zénon*, duquel il eſt parlé plus haut, ſe trouve nomé le *glorieux Dux* WELF. C'eſt *Welf III*, Duc de Bavière & de Carinthie, & Marquis de Vérone, jeune home plein de courage & de fierté (4). Ce Prince s'étant rendu dans la plaine de Roncaglia pour attendre l'Empereur, qui devoit y venir à jour marqué par lui-même, l'attendit trois jours de plus ; & n'aiant reçu ni Lètre, ni Courier d'*Henri* par lequel il excuſât ſon retardement, il s'impatienta, fit lever ſes enſeignes, & s'en retourna. L'Empereur, qu'il rencontra dans ſa route, ne put, ni par prières, ni par menaces, l'engager à revenir à Roncaglia. Pour punir le Duc de ſa réſiſtance, il impoſa ſur les Véronois une contribution d'argent, avec ordre de l'exiger à la rigueur. *Welf* n'en fut pas pluſtôt inſtruit, qu'il retourna près de l'Empereur ; & parla ſi fortement en faveur de ſes Sujets, qu'il obligea ce Prince non ſeulement à révoquer ſes ordres ; mais à faire rendre même l'argent qu'on avoit déja levé (5). Ce Duc & *Gebehard*, Evêque de Ratisbone, obtin-

(1) V. *Antiquit. d'Eſte*, Part. I, Ch. 2.

(2) L'*Anniſte Saxon* dit : *Berthe* étoit *fille* d'Otton *Marquis d'Italie & d'*Adelaïde. *Elle étoit ſœur d'un Comte, ſurnomé du Mont-Bardon en Italie.* Pure fable. *Adélaïde* n'avoit point de Frère ; & l'on ne trouve nulle part que le Mont-Bardon fût un Comté.

(3) *In Civitate Mantua, in lobia ſoleriata, quæ fuit Marchionis* Bonifacii, *XV Kalendas Novembris.* Murat. *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 173.

(4) *Conrad*, Abbé d'Urſperg, dans ſa *Chronique*, Art. de l'Empereur *Lothaire II*, caractériſe auſſi *Welff III* : Welpho Tertius, *vir per omnia probatus, Ducatum Carinthiorum, & Marchiam Veronenſem acquiſivit, & ſtrenue rexit.*

(5) Le même Hiſtorien dit à la ſuite de ce qu'on vient de voir : *Dicitur de eo quod contemptum exhibuerit* Henrico *Imperatori tertio* (ſecundo) *eo quod cum idem Imperator convocaſſet exercitum ſuum in Lombardiam, apud locum qui vocatur Rungalle* (Roncalia), *iſte* Tertius Welpho *cum armatis militibus*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ſujet, qu'il leur dit : *Vous ne ſeriés point tombés dans cette faute, ſi vous aviés pris la règle de vos uſages, d'où vous recevés la conſecration de votre rang ; & ſi le Siége du bienheureux Apôtre Pierre, lequel eſt la ſource de votre Dignité ſacerdotale, n'étoit auſſi de vos obſervances Eccléſiaſtiques* (a). On trouve de ſemblables choſes dans les *Lettres* de S. *Gregoire le Grand*. D'où l'on eſt en droit de conclure qu'il n'y avoit point alors de Métropolitain en Sicile.

Lorſque les Romains eurent fait *Charlemagne* Empereur, la Sicile, avec une petite portion de l'Italie, continua d'appartenir aux Empereurs Grecs, qui ne ſe ſoucièrent pas que les Papes, qui n'étoient plus leurs Sujets, exerçaſſent en Sicile

(a) *Quam in eulpam nullo modo potuiſſetis incidere, ſi unde conſecrationem honoris accipitis, inde legem totius obſervantiæ ſumeretis ; & B. Petri Apoſtoli Sedes, quæ vobis Sacerdotalis magiſtra eſt dignitatis, eſſet eccleſiaſticæ magiſtra rationis.* Epiſt. 26.

tions de Léon IX & de Nicolas II à ce ſujet ; & qu'il permit ſeulement que les Fils de ces Clercs, ſi d'ailleurs ils en étoient dignes, fuſſent promus au Sacerdoce. Au contraire, il favoriſa beaucoup les Prêtres, qui vivoient chaſtement & régulièrement. Ses exhortations paternelles les portèrent à la perſévérance pour atteindre à la perfection de la vie apoſtolique & commune ; & ce fut à cette fin qu'il excommunia les Laïcs, qui s'empareroient des biens des Egliſes, ou qui ne paîroient pas les Dîmes. Ce Pape fit beaucoup d'autres choſes, pour remédier aux déſordres du Chriſtianiſme, come de fixer les Degrés de Parenté ; de prohiber le divorce pour cette cauſe, lorſque l'Egliſe n'en étoit pas aſſurée ; de défendre aux Prêtres de célébrer plus d'une Meſſe par jour ; d'annuler les Cenſures fulminées par les Evêques excommuniés ; de défendre qu'on retînt forcément dans les Monaſtères aucun des Moines, qui n'avoient pas fait profeſſion ; & de confirmer la Conſtitution, qui veut qu'on ne monte au Sacerdoce, qu'en paſſant par les degrés des autres Ordres. Il dona de même des marques de ſa piété, dans ce qu'il fit à

preuves dans Lanfranc, *Archevêque de Cantorbery, dans* Anſelme, *Abbé du Bec, dans* Gerbert *de Fontenelle, dans* Durand *de Troarne, & dans beaucoup d'autres Savans de mon Roïaume, deſquels, come je le crois, les louanges ſont célébrés juſqu'aux extrémités de la terre. Voila ceux que j'ai choiſis pour m'entretenir avec eux. J'ai trouvé dans leur compagnie la ſageſſe & la vérité. C'eſt pourquoi j'ai toujours été bien aiſe & j'ai toujours ſouhaité de recevoir leurs conſeils.*

Par le ſecours de Dieu, mes ſoins ont accru l'Abbaie de Religieuſes & les neuf de Molnes, que mes Pères ont fondées ; & l'augmentation de beaucoup de choſes, que je leur ai données, les fait briller d'un glorieux éclat. On a, ſous mon Gouvernement, conſtruit en Normandie dix-ſept Monaſtères d'Hommes & ſix de Filles, où, pour l'amour du Souverain Roi, l'on célèbre tous les jours tout l'Office, & l'on fait beaucoup d'aumônes. Voila les Forteresſes, qui munifſent ce Duché. C'eſt là que les Enfans de la terre apprènent à combatre contre les Démons & les Vices de la Chair. Par l'inſpiration divine, ou je les ai bâtis, ou je les ai

d'un *Decret* contraire aux droits du Clergé, du Peuple & du Souverain touchant l'Election des Evêques ; & *Sigonius* ne fait pas difficulté de doner ce *Decret* pour ce qu'il eſt. Dans ce ſecond paſſage, il s'agit d'un Prélat excommunié, pour avoir été fait Archevêque ſans le conſentement du Souverain Pontife. *Sigonius*, guidé par ſon attachement pour les Papes, ne veut pas qu'*Alexandre II* ait eu tort d'excommunier *Godefroi*. Pour cet effet, il ne balance pas à dire que ce Prélat avoit acheté d'*Henri III* l'Archevêché de Milan ; & c'eſt ce que ſes guides *Arnulf* & *Caleo* n'ont pas du l'engager à dire. On vient de voir que le ſecond ne parle en aucune manière de Simonie ; & ce n'eſt qu'en forçant le texte du premier, qui dit ſeulement que *Godefroi* fit un *accord* (*pactum*) avec *Henri*, qu'on peut ſuppoſer que ce fut à prix d'argent que *Godefroi* devint Archevêque de Milan. Le mot *pactum* peut ſignifier dans le texte d'*Arnulf* toute autre choſe qu'un marché ſimoniaque. La ſituation, dans laquelle ſe trouvoit *Henri* vis à vis de la Cour

rent enſuite la permiſſion de retourner chés eux en Allemagne ; & le *Continuateur d'HERMAN CONTRACT* ajoute qu'on diſoit que leurs Troupes avoient, à leur inſu, conſpiré contre l'Empereur. On ne trouve nulle part ni le détail ni les ſuites de cette prétendue Conſpiration. *Welf* fut à peine de retour en Allemagne, qu'il mourut ; & ſon corps fut inhumé dans l'Egliſe du Monaſtère de *Weingarten* de la Ville d'Altorf. En lui finit la célèbre & très anciène Maiſon des Princes *Welfs*, de laquelle étoient l'Impératrice *Judith*, Femme de *Louis le Débonaire*, & *Rodolfe* Fondateur du Roïaume de Bourgogne Transjurane. *Welf III* n'avoit qu'une ſœur, nomée *Cunégonde*, femme du Marquis *Albert Azzon II d'Eſte*, laquelle étoit peut-être morte avant lui. Peut-être auſſi vivoit-elle encore. Les Moines de Weingarten, profitant de l'heureuſe circonſtance de la maladie mortelle de *Welf III*, en tirèrent un Teſtament, qui leur donoit les Biens immenſes que ce Prince avoit en Souabe (1): mais ſa mère *Imiſa*, c'eſt à dire *Hermengarde*, en Princeſſe de bon ſens, habile, & plus chretiène que dévote, attaqua ce Teſtament; fit déclarer unique & légitime héritier de tous les Etats & Biens de la *Maiſon Welfe* ſon petitfils *Welf IV*, fils de ſa fille *Cunégonde* & du Marquis *Albert Azzon*, nomé ci-deſſus ; & le fit venir exprès d'Italie en Allemagne pour recueillir cette riche ſucceſſion (2). *Ce Point eſt important*, dit *MURATORI* (3), *pour l'Hiſtoire d'Italie & pour celle d'Allemagne. Ce fut par ce Prince*

ſuis, quos adduxerat, contra voluntatem Imperatoris receſſit ab eo, & neque minis, neque promiſſionibus potuit detineri ab eo, quod ideo factum eſt, quia præfatum Imperatorem expectaverat in eodem loco per triduum, ultra ſtatutum tempus, & neque nuntium neque literas ſuas acceperat, quibus abſentiam ſuam excuſaret. Alio quoque tempore præfatum Imperatorem verbis ſuis coegit, ut Veronenſibus remitteret, mille marcas, quas ab eis contra juſtitiam extorquere voluit.

(1) Voici ce que dit à ce ſujet, T. VI, p. 173, *Muratori*, qui tire les diverſes circonſtances des faits, que je rapporte, de la *Chronique* de l'*Abbé d'Urſperg*, & de la *Chronique de Weingarten*, que *Léibnitz* a fait imprimer dans les *Hiſtoriens de Brunſwick*, T. I. *Con tuttochè i Monaci di Weingart, o ſia delle Vigne, in Altorf, prevalendoſi del momento felice dalla mortal malattia deſſe* Guelfo III, *l'aveſſero indotto a laſciar tutti i ſuoi Stati e Beni della Suevia, che erano di grande eſtenſione, al lor Moniſtero.*

(2) L'*Abbé d'Urſperg*, en ménageant les Moines de Weingarten, dit après ce que j'ai rapporté dans la *Note* 3 de la page précèdente. *Ille* Welpho Tertius, *immatura morte præventus, ſine hærede deceſſit, & omnes poſſeſſiones ſuas Eccleſiis diſtribui mandavit. Sanc Mater ejuſdem hanc diſtributionem fieri non permiſit, ſed potius de Italia revocavit Filium præfati* Azzonis *nepotem ſuum* Welphonem Quartum, *eumque hæredem omnium poſſeſſionum ejuſdem generis inſtituit. Hic eſt ille* Welpho Quartus, *qui primum Ducatum Bawariorum adeptus eſt, & multa magnifica peregit.*

(3) *Annal d'Ital.* T. VI, p. 175.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

la Juriſdiction Métropolitaine, ou Patriarchale. Ils en ſoûmirent les Evêques au Patriarche de Conſtantinople. Ils tentèrent auſſi la même choſe pour ce qui leur teſtoit en Italie : mais ils ne purent y réuſſir. C'eſt depuis ce tems, que l'on trouve des Archevêques de Palerme & de Siracuſe. Dans le deuxième Concile de Nicée, qui fut le ſeptième Général & ſe tint en 787, l'Evêque de Taormine, parlant au nom des Evêques de Sicile ſes Confrères, donne au Patriarche *Taraiſe*, le titre de leur Patriarche. De ce que *Nicolas I*, qui mourut en 867, écrit à l'Empereur *Michel Calafate*, « Qu'il veut que » l'Evêque de Siracuſe reçoive de » ſon Siége la conſécration Epiſcopale (a) » ; il ſemble qu'on pouroit inférer qu'il y avoit encore en Sicile des Evêques, qui dépendoient du Siége de Rome : mais on eſt forcé de regarder ce que *Nicolas I* écrivoit-là, come une ſimple réclamation

(a) *Volumus ut conſecratio Syracuſano Epiſcopo à Sede noſtra impendatur.*

PAPES.

l'égard des ſaints Rites ; *& , come on l'apprend de l'Auteur du* Mictologue (a), *ſon contemporain, il ordona que, le Dimanche de la* Septuagéſime, *on prendroit les* Répons *dans l'Hiſtoire de la* Geneſe ; *& que le Samedi précédent, en ſigne de triſteſſe & de pénitence, on ſupprimeroit l'*Alleluia *dans les Offices du ſoir. Il fit d'autres Règlemens particuliers, dont parle le même Ouvrage. Illuſtre par ſes miracles, rapportés ci-deſſus, & par les perſecutions qu'il avoit ſouffertes, il fut, à ſa mort, regardé come Saint, ... D'où l'on ne doit pas s'étoner ſi* Paſchal II, *en citant un de ſes* Decrets, *l'appelle Saint :* Juxta Beati *Alexandri* Capitulum ; *& ſi, dès le tems de* Caliſte II, *on l'a peint dans l'Egliſe de Latran, ainſi que d'autres ſaints Papes, aiant autour de ſa Mitre le Diadème* (ou cercle lumineux), *qui ſert à diſtinguer les Saints.*

Alexandre, *avant de mourir, penſa,* dit le même Auteur (b), *à ſa chère Egliſe de Lucque ; &, ſe voiant proche du terme de ſa vie, il voulut ſe*

(a) *Mitrolog. de Eccleſiaſtic. obſervationib.* Cap. 47.

(b) *Fiorentini,* Ibid. 122.

PRINCES contemporains.

fondés, ou je me ſuis empreſſé d'aider ceux qui les établiſſoient, ou ma bienveillance & mes exhortations leur ont doné naiſſance. J'ai de plus accordé volontiers tout ce que mes Barons ont doné pour le ſalut de leur ame, ſoit en terres, ſoit en autres revenus, à Dieu & à ſes Saints, tant en Normandie qu'en Angleterre ; & mon autorité ſouveraine a confirmé gratuitement les Chartes *de ces Donations, pour les mètre à l'abri de toute atteinte des Envieux, & de ceux qui les voudroient attaquer.*

Voila ce que j'ai fait pour l'Egliſe dès mon jeune âge, & ce que je laiſſe à faire en tout tems à mes Héritiers. C'eſt en cela, mes Fils, que vous devés toujours m'imiter, afin d'être honorés dans ce ſiècle & dans l'éternité devant Dieu & devant les Homes. Je vous recommande ſurtout, à vous mes entrailles, de vous attacher ſans interruption à la compagnie des Bons & des Sages ; &, ſi vous voulés jouir d'une gloire permanente, de leur obéir en tout. La Doctrine des pieux Savans enſeigne à diſcerner le bien d'avec le mal ; à ſuivre en tout la juſtice ; à faire tous ſes efforts pour éviter le mal ;

SAVANS & Illuſtres.

de Rome, l'obligeoit de prendre ſes ſuretés avec ceux qu'il pourvoïoit des Prélatures. Au fond, rien n'eſt moins certain que cet argent reçu par *Henri*, pour faire *Godefroi*, Archevêque de Milan. Rome accuſoit vaguement ce Prince de vendre les Prélatures : mais Rome ne ſe mit jamais en devoir de prouver la vérité de cette accuſation. La tête boüillante de l'Archidiacre *Hildebrand* fit excommunier *Godefroi*, parcequ'il devenoit Archevêque d'une manière contraire à ce qu'avoit ſtatué le *Decret*, dont *Herlembald* avoit été chargé par l'entremiſe & par le conſeil de ce Cardinal. L'accuſation vague de Simonie intentée contre *Henri III* & contre tous les Prélats inveſtis de ſa main, ſervit de prétexte à l'excommunication de *Godefroi*. Je ne parle ici que du marché Simoniaque, qu'on ſuppoſoit qu'il avoit fait avec le Roi. Je laiſſe à part ſes conventions avec *Gui*. Je ne réclamerai point contre qui les traitera de Simoniaques.

Si quelque ancien Hiſtorien a dit que *Godefroi* avoit acheté l'inveſtiture de Milan ; qu'on l'examine, on le trouvera par-

WELF IV, que le Sang des Princes d'Eſte *s'étendit & devint très célèbre dans l'Allemagne. C'eſt de lui que deſcend en ligne directe la* Maiſon Roïale & Electorale de Brunſwick; *de même que la* Ligne des Marquis d'Eſte, *eſt iſſue d'un autre Fils du même Marquis* ALBERT AZZON. *Je n'ai pas pu découvrir en quel tems mourut ſa femme* CUNEGONDE; *mais je ſais qu'elle fut enterrée dans l'Abbaïe de la Vagandizza, près de l'Adige, occupée depuis pluſieurs ſiècles par des Moines Camalaules; & j'en ai fait imprimer ailleurs* (1) *l'*Epitaphe, *que l'illuſtre Savant, Don* GUI GRANDI, *Camaldule, m'avoit communiquée.*

C'eſt vraiſemblablement en cette année que *Dominique Contareno*, Doge de Veniſe, obtient de l'Empereur qu'il confirme les anciènes Conventions entre les Venitiens & le Roïaume d'Italie.

Revenons au Pape *Victor II.* Il envoie, cette année, ou la ſuivante, le Cardinal *Hildebrand*, & le Cardinal *Gérard* Légats en France, pour y réprimer la Simonie. Le premier tient ſeul un Concile à Lion (2); & les deux Légats en tiènent enſuite un autre à Tours. Pluſieurs Evêques ſont dépoſés dans l'un & dans l'autre.

Richer, Abbé du Mont-Caſſin, étant mort, les Moines éliſent en ſa place *Pierre*, l'un d'entre eux. Le Pape, qui d'ailleurs n'aimoit pas les Moines, trouve mauvais que l'Election ſe ſoit faite ſans ſa permiſſion. Il envoie le Cardinal *Humbert*, Evêque de Blanche-Selve, ou de Ste *Rufine*, au Mont-Caſſin, & le charge d'excommunier les Moines; *tant il avoit envie de ſoûmètre cette Abbaïe par force, ce qu'aucun autre Pape avant lui n'avoit attenté. Cette Abbaïe aiant été libre de tout tems; l'élection de l'Abbé s'y faiſoit par les Moines, & la Bénédiction ſeule appartenoit au Pape* (3). A l'occaſion de cette entrepriſe de *Victor II*, les Sujets de l'Abbaïe prènent les armes. Le trouble y dure le reſte de cette année, & la ſuivante; & l'Affaire n'eſt terminée, qu'en 1057.

(1) *Antiquit. d'Ital.* Differtat. LI.

(2) Dans la *Colone* des *Papes*, Art. *Etiène IX*, j'ai tradnit un paſſage de la *Vie* de ce Pape par le *Cardinal d'Aragon*, ſuivant lequel ce Concile de Lion ſe tint ſous le Pontificat d'*Etiène IX.* Le *Cardinal d'Aragon* s'eſt trompé Je devois avertir là que la Chronologie de cet Auteur eſt ſouvent défectueuſe.

(3) *Ita ad ſubjugandam ſibi violenter Abbatiam animum Papa intenderat: quum numquam aliquis antè illum Romanorum Pontificum hoc attemptaverit; ſed libera ab initio permanente, Abbatis quidem electio Monachis, Papæ verò ſacratio tantummodo pertinuerit.* Léon d'Oſtie, *Chron.* Liv. II, Ch. 94.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

des anciens Droits de ſon Siége, lorſqu'on le voit ſe plaindre enſuite à l'Empereur *Baſile le Macédonien*, ſucceſſeur de *Michel*, de ce que *Gregoire Aſbeſtas*, alors Métropolitain de Siracuſe, « s'étoit, pour la » ſeconde fois, ré» volté contre ſon » Patriarche S. » *Ignace* (a) ». On ne voit point que, depuis cela juſqu'au Pontificat de *Léon IX*, les Papes aient rien fait autre choſe, pour le recouvrement de leur Juriſdiction en Sicile, que de prétendre que cette Ile leur avoit été donée par les Empereurs François. On verra dans les *Savans & Illuſtres*, Art. *Humbert*, qu'en 1050 *Léon IX* ordona pour Archevêque de toute la Sicile cet *Humbert*, qui ne put pas y pénétrer.

Quand les Saraſins d'Afrique ſe furent rendus maîtres de cette Ile, come on l'a vu dans le Volume précédent; ils proſcrivirent l'exercice de la Religion Chrétiène, détruiſirent la pluſpart des Egliſes, &

(a) *In* Ignatium, *ſuum videlicet Patriarcham, redivivæ impietatis jaculа irreverenter exacuit.* Epiſt. 9.

PAPES

*perpétuer pour ainſi dire, lui-même au Gouvernement de cette Egliſe dans la perſone d'*Anſelme (de Badage) *ſon neveu, que la nobleſſe de ſon extraction, ſa connoiſſance des Lètres ſaintes & prophanes, & l'intégrité de ſes mœurs avoient fait choiſir pour Conſeiller & Guide ſpirituel de la grande* Mathilde. *Ainſi, conformément à l'uſage du tems, après l'avoir choiſi pour gouverner l'Egliſe de Lucque, il l'envoia, dans la compagnie de* Mainard, *Evêque de Sainte-Ruſine* (ou Blanche-Selve) *recevoir en Allemagne l'Inveſtiture des mains d'*Henri (III). *Mais, ſuivant le témoignage du Pénitentier B, auteur de la* Vie d'Anſelme, *Dieu, qui le reſervoit pour opérer de grandes merveilles dans les tems les plus orageux de l'Egliſe, ne permit pas qu'il arrivât à l'Epiſcopat par cette route peu canonique, que les Empereurs vouloient qu'on ſuivît. Bien qu'*Anſelme *ſe fût tranſporté pour cet effet en Allemagne, ſoit qu'il trouvât mauvais que les Prélats reçuſſent des Princes ſéculiers l'inveſtiture des Egliſes, ſoit que la mort d'*Alexandre *lui fournît une raiſon imprévue de s'en retourner, ſoit qu'il eût réſolu de ne point re-*

PRINCES contemporains.

à faire grace & doner des ſecours aux Foibles, aux Pauvres, aux Juſtes; à réprimer & dompter les Superbes & les Méchans; à les empêcher de faire tort aux Petits; à fréquenter dévotement les ſaintes Egliſes; à chérir le culte de Dieu, plus que toutes les richeſſes; &, ſoit dans la mauvaiſe, ſoit dans la bone fortune, à pratiquer jour & nuit les Commandemens de la Loi divine.

Avant que je combatiſſe Harald *dans la plaine de Senlac* (a), *j'ai doné le Duché de Normandie à mon fils* Robert, *parcequ'il eſt l'aîné. Déja même il a reçu l'homage de preſque tous les Barons de ce païs. On ne peut pas ôter ce qu'on a doné. Mais je ſais indubitablement que l'Etat, qui lui ſera ſoûmis, ſera miſérable; car c'eſt un Orgueilleux, un Inſenſé, qui ſera puni par quelque longue infortune. Je ne nome point d'héritier du Royaume d'Angleterre: mais je le recommande au Créateur éternel, dans la main de qui je ſuis, ainſi que toutes les autres choſes. Je n'ai point poſſédé ce comble d'honeur par le droit héréditaire: mais j'en ai privé, par une ſanglante bataille, par une*

(a) Il parle de la bataille d'Haſtings.

SAVANS & Illuſtres.

tiſan aveugle de la Cour de Rome, & l'on comtera ſon témoignage pour rien.

Puricelli n'appuie ce que *Sigonius* dit de l'argent qu'*Henri* reçut pour inveſtir *Godefroi*, que ſur deux *Lètres* de *Gregoire VII*, précédemment Archidiacre *Hildebrand*. Peu de tems après la mort d'*Alexandre II*, c'eſt à dire après le 21 d'Avril 1073, les Evêques ſuffragans de Milan ſacrèrent *Godefroi* par ordre d'*Henri III*. L'Hiſtorien *Arnulf* dit que beaucoup de gens aſſuroient que *Godefroi* n'avoit obtenu cet ordre qu'en faiſant au Roi de grands préſens: mais il ne paroît pas le croire. *Gregoire VII*, élu pour ſuccéder au Pape *Alexandre II*, & n'étant pas encore en poſſeſſion du Pontificat, écrivit le 25 de Mai, peut-être le 24 de Juin 1073 la première des *Lètres* dont il s'agit, pour avertir la Ducheſſe *Béatrix* & ſa fille *Mathilde* de ne point communiquer avec les Evêques de Lombardie, qui n'avoient pas craint de ſacrer *Godefroi*, quoiqu'il fut excommunié pour cauſe de Simonie (*Simoniacum & ob hoc excommunicatum atque damnatum*). La ſeconde *Lètre* eſt du 1 de

Le jour de S. *Laurent*, à ce que dit l'anciène *Chronique de Parme*, le feu conſume une très grande partie de cette Ville.

Si l'on peut en croire les anciènes *Annales de Piſe*, les Piſans ont guerre avec les Lucquois; & remportent la victoire dans une bataille, qui ſe livre à Vaccoli près de Lucque.

1056.

J'AI ſouvent parlé dans cet Ouvrage des prétentions des Papes ſur le Duché de Spolète & la Marche de Camerino ou de Fermo. Les Hiſtoriens ne nous apprènent actuellement à ce ſujet rien de nouveau : mais nous avons un *Plaid* du mois de Juillet de cette année, rapporté par *Ughelli* (1), lequel done lieu de penſer qu'*Henri II*, êtant, l'année précèdente, à Florence, avoit fait avec *Victor II* une ſorte d'arrangement, en vertu duquel l'Empereur, come Roi d'Italie, & le Pape, come Duc de Spolète & Marquis de Camerino, jouiroient conjointement de la Souveraineté immédiate de ce Duché & de cette Marche ; & la Juriſdiction Souveraine de l'un & de l'autre ſeroit exercée par le Pape au nom de tous deux. Dans ce *Plaid*, que *Victor II* tint lui-même devant le Château de la Vitice au Comté d'Apruzzo, il met quelqu'un ſous la protection du Roi *Henri* & ſous la ſiène (2); & condamne ceux qui contreviendront à ce qu'il ordone, à païer, par forme de compoſition, cent Livres, dont cinquante à la Chambre du Roi, & cinquante à la ſiène (3). Au reſte, la négligence, avec laquelle on a copié cet *Acte*, eſt cauſe qu'il eſt rempli de beaucoup de termes tellement corrompus, qu'il eſt impoſſible de leur ſuppléer ceux dont ils tiènent la place (4); & que l'*Acte* eſt preſque entièrement inintelligible. On y voit bien clairement que le Pape *Victor*, gouvernoit le Duché de Spolète & la Marche de Fermo : mais rien ne fait deviner à quel titre (5). On ne peut donc pas tirer de ce

(1) *Italia Sacra*, T. V, anciène Edit. Append. aux Evêq. d'Aſcoli.

(2) *Fecit* (Papa) *mittere bandum de parte Regis* Eintici, *& de parte ſua.*

(3) *Ut ſi qui rebellis aut contemptor exſtiterit*, &c. *ſciat ſe compoſiturum ad partem Cameræ Regis Libras quinquaginta, & ad partem Cameræ ſuæ alias quinquaginta Libras*, &c.

(4) Tel eſt le début. *In Comitatu Aprutenſi ante Caſtrum de la Vitice, ab Incarnatione Domini noſtri* Jeſu-Chriſti *Anni ſunt Milleſimi Quinquageſimi Sexti, & Dies iſtius, & Menſis Julius per Indictione Nona.*

(5) Victorius *Sedis Apoſtolicæ Præſul Urbis Romæ Dei gratia Italia egregius univerſali PP. regimine ſucceſſus, Marcam Firmanam & Ducatum Spoletinum.* Cette Phraſe inintelligible fait dire à *Muratori*, T. VI, p. 178 : *Ces paroles*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

convertirent en Moſquées celles qu'ils conſervèrent. Il n'y eut plus alors en Sicile, d'Evêques, ni de Clergé proprement dit. Les Vainqueurs en avoient envahi tous les revenus ; & par le ſoin, qu'ils eurent, d'envoïer en Afrique les Enfans des Chreriens, pour y être élevés dans le Mahométiſme, il ne reſta plus, après un certain tems, qu'un très petit nombre de Chretiens, qui n'eurent pour les conduire dans l'exercice caché de leur Religion, que quelques Evêques & quelques Eccléſiaſtiques Miſſionaires, ſoit du païs, ſoit étrangers, qu'envoïoit le Patriarche de Conſtantinople, par lequel ils étoient ordonés ſous les differens Titres d'Evêchés, ou d'autres Bénéfices, dont il n'exiſtoit plus que le nom. Tel étoit l'état du Chriſtianiſme en Sicile, lorſque *Roger* en entreprit la conquête.

Il n'en eut pas pluſtôt conquis une partie, que la Cour de Rome, qui ne s'endort jamais ſur ſes intérêts, voulut recouvrer ce qu'elle avoit autrefois perdu.

Roger, qui, dès qu'il avoit été mai-

PAPES.

*ceveir l'inveſtiture, parcequ'*Henri *communiquoit publiquement avec les Excommuniés, il revint en Italie ſans inveſtiture ; ce qui déplut extrêmement au Roi.*

Le nom de l'Auteur de la *Vie d'Anſelme* commençoit par un *B.* C'eſt tout ce que l'on en ſait. Son titre de *Pénitencier* & ſon Ouvrage nous apprènent qu'il étoit le Confeſſeur de ce ſaint Evêque. Le *Florentini* cite deux Mſts. de cette *Vie*, étant, l'un entier entre les mains de D. *Conſtantin Gaëtani*, Abbé dans l'Ordre de S. *Benoît*, & l'autre imparfait dans la Bibliothéque de Sainte-Marie de la *Corte Orlandina*, ou *Court de Roland*. Elle a depuis été rendue publique par les *Bollandiſtes*.

HONORIUS II, Antipape,

eſt élu Pape de la manière qu'on l'a vu dans l'Article précédent, le jour de S. Simon *& S.* Jude, *28 d'Octobre 1061, dans la Diète de Bâle, par des Evêques d'Allemagne & de Lombardie. Il eſt dépoſé, la premiére fois, par les ſoins d'*Annon, *Archevêque de Cologne, le 28 d'Octobre 1062, dans la Diète d'Osbor, où ſe trouvoient, avec le Roi* Henri III

PRINCES contemporains.

immenſe effuſion de ſang humain, le Roi Harald ; *& je l'ai ſoumis à ma domination, après avoir tué ou mis en fuite les Fauteurs de ce Parjure. J'ai haï plus qu'il n'étoit permis, les habitans naturels de ce Roïaume. J'en ai cruellement perſécuté la Nobleſſe & le Peuple. J'en ai dépouillé beaucoup injuſtement de leurs biens. J'en ai fait périr ſans nombre, ſurtout dans le canton d'Yorck, par la faim, ou par le fer. Les Déirois & ceux d'au-delà de l'Humber aiant reçu chés eux une Armée envoïée contre moi par* Sweno, *Roi de Danemare, aiant tué dans Durham* Robert de Cuniq *& mille de mes Soldats, & maſſacré dans différens endroits d'autres de mes Barons & de mes Homes d'Armes ; je fus tranſporté d'une colère immodérée ; & je courus, come un Lion en fureur, ſur les Anglois du Nord. Je fis brûler leurs maiſons, leurs meubles, les bleds, tout ce que la Terre ailoit leur doner, & maſſacrer de tous côtés leurs nombreux Troupeaux de toute eſpèce. J'ai donc frapé du tranchant d'une horrible famine une grande multitude de l'un & de l'autre Sexe ; & c'eſt ainſi que, funeſte, hélas ! à*

SAVANS & Illuſtres.

Juillet de la même année, & *Gregoire* l'adreſſe aux *Fidèles de S. Pierre*, c'eſt à dire aux Partiſans de la Cour de Rome, demeurans en Lombardie, pour leur recommander l'Egliſe de Milan. On y lit que *Godefroi* avoit eu l'audace d'acheter l'Egliſe de Milan du vivant de *Gui*, dit Archevêque de Milan. Ce mot *dit* eſt là très ſingulier. *Gui*, reconnu pour Archevêque légitime par quatre Papes, & par *Hildebrand* lui-même lorſqu'il avoit été Légat à Milan, avoit encouru plus d'une fois les Cenſures prononcées par pluſieurs *Decrets* émanés des Papes & de différens Conciles de Rome : mais il n'avoit été dépoſé dans aucun Concile ; &, ſi l'on vouloit preſſer les conſéquences de ce mot *dit*, peut-être trouveroit-on que la Théologie de *Gregoire VII* ſur l'Excommunication n'étoit pas fort exacte. Au reſte, je ne conçois pas comene *Puricelli* n'a pas ſenti que vouloir fonder ſur ces deux *Lètres* la réalité d'un marché ſimoniaque entre *Henri III* & *Godefroi*, c'eſt vouloir établir qu'un Home eſt coupable d'un crime, & n'apporter en preuve que les allégu-

Plaid les conſéquences, qui s'en déduiroient néceſſairement, ſi l'on en avoit une Copie exacte. Je n'en parle ici que pour faire remarquer l'habitude conſtante de la Cour de Rome à ne point abandoner ſes prétentions, même les moins fondées. Mais, quand même nous aurions ce *Plaid* bien correct, il me ſemble que cette Cour ne pouroit en retirer aucun avantage. *Henri II* a pu faire une grace particulière à *Victor II*, ſon Ami, ſon Miniſtre, devenu Pape en dépit de tous deux, ſans qu'on puiſſe rien conclure de cette grace en faveur des prétendus droits des Papes ſur le Duché de Spolète & la Marche de Camerino.

Victor, invité par *Henri* de l'aller trouver en Allemagne, arrive en Saxe au commencement de Septembre; & l'Empereur le reçoit à Goſlar d'une manière d'autant plus honorable, qu'à l'occaſion de ſon arrivée, tous les Princes Eccléſiaſtiques & Séculiers de Germanie & le Patriarche d'Aquilée, s'étoient rendus en cette Ville. Le Pape & l'Empereur y célèbrent la fête de la Nativité de la Vierge, 8 de Septembre.

Une famine horrible déſoloit alors, non ſeulement la Germanie: mais auſſi pluſieurs autres païs de l'Europe. Elle fait périr beaucoup de monde; & même quelques Princes. Ce fléau, les mauvais ſuccès des Guerres que l'Empereur avoit alors, & ſes querèles avec le Roi de France, l'avoient jeté dans une profonde mélancolie, qui produit une fièvre maligne, dont il meurt le ſeptième jour, 5 d'Octobre. Le Pape, le Patriarche d'Aquilée, l'Evêque de Ratisbone, ſon oncle, & d'autres Evêques, l'aſſiſtent juſqu'au dernier moment. Son corps, que l'on tranſporte à la ſépulture roïale de Spire, eſt inhumé le jour de S. *Simon* & S. *Jude*, lequel étoit celui de ſa naiſſance. *Dodechin* dit de cet Empereur, qu'*il avoit mangé la mort dans un foie de Cerf;* ce qui done lieu de croire qu'on le ſoupçona d'être mort empoiſoné, come on le penſe aſſés communément de la mort prematurée des Princes (1). Le Pape & les Evêques d'Allemagne, auxquels il avoit recommandé ſon fils *Henri*, qui n'avoit encore que ſix ans, qu'il avoit mis ſous la protection particulière de l'Egliſe Romaine,

n'ont pas été copiées avec l'attention convenable: mais on y entrevoit fort bien, que le Pape avoit le Gouvernement, ou de toute l'Italie, ou du moins de la Marche de Fermo, & du Duché de Spolète.

(1) *In jecore Cervi mortem comederat.* Ce ſont les termes de cet Auteur dans ſa Chronique, Ann. 1106.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

tre de Palerme, avoit mis en poſſeſſion de cette Egliſe *Nicodème* & les autres Eccléſiaſtiques Grecs, à qui le Patriarche de Conſtantinople en avoit conféré les Titres, ne demandoit pas mieux que de rendre la Sicile à l'Egliſe Latine. Mais il étoit difficile, peut-être impoſſible, de ſavoir alors ce que chaque Evêché, chaque Monaſtere, chaque Bénéfice ancien avoit poſſédé. Les *Chartes*, ſur leſquelles leur poſſeſſion étoit fondée, ne ſubſiſtoient plus; & la tradition, qui pouvoit s'en être conſervée, devoit être très incertaine. Ces Biens d'ailleurs appartenoient à des Saraſins. *Roger*, qui ne vouloit pas régner ſur une Ile deſerte, admétoit au nombre de ſes Sujets, ceux de ces Saraſins, qui ſe tourmétoient, & qui, nés en Sicile, n'avoient aucune envie de repaſſer en Afrique. Sage Politique, il leur permétoit l'exercice de leur Religion, eſpérant qu'à la longue ils ſe feroient Chretiens: mais ne croyant pas devoir les y forcer. Ces Mahométans avoient hérité de leurs Péres les biens

PAPES.

*beaucoup d'Evêques de Germanie & d'Italie. Il eſt dépoſé, la ſeconde fois, & frapé d'Anathème dans un Concile, qu'*Alexandre II *tenoit à Mantoue en* 1067; *& ne laiſſe pas de ſe prétendre Pape, juſqu'à ſa mort, dont le tems n'eſt pas connu.*

Son nom étoit *Kadaloüs*, ou *Kadeloüs*. On le trouve appellé *Cadaloüs*, *Cadeloüt*, *Cadalaüs*, *Cadalus*, & *Cadulus*.

Il étoit de Vérone, né d'une Famille ancienne & noble, & de Parens riches, qui lui laiſsérent de très grands biens.

Il fut Diacre & Vidame de l'Egliſe de Vérone; &, lorſqu'il devint Evêque de Parme, il fit préſent au Monaſtère de Saint-George de ſa Ville natale des biens conſidérables, qu'il avoit dans le Veronès, & qu'il tenoit de la ſucceſſion de ſon Père & de ſa Mère. Dans l'Acte de cette Donation, il ſe diſoit vivant ſelon la Loi Romaine.

Il étoit, en 1040, *Evêque de Parme & Chancelier d'*Henri II, *qui le fit Comte de Parme en* 1047.

Je le nome Honorius II, *parceque pluſieurs Ecrivains lui donent ce nom; & prétendent qu'il le prit, lorſqu'il fut conſacré Pape, c'eſt à dire*

PRINCES contemporains.

cette Nation ſi belle, j'en ai fait mourir pluſieurs milliers de Vieillards & de Jeunes-gens. Je n'oſe donc laiſſer qu'à Dieu ſeul la Couronne de ce Roiaume acquiſe par tant de crimes; de peur qu'après ma mort, je ne ſois cauſe que l'on faſſe encore de plus grands maux. Je ſouhaite, dans l'eſprit de Dieu, que mon fils Guillaume, *qui ne m'a point quité depuis ſon enfance; & qui s'eſt toujours porté de tout ſon pouvoir à m'obéir, vive long-tems, & brille heureuſement ſur le tróne de ce Roïaume, ſi c'eſt la volonté de Dieu.*

Guillaume, au rapport de l'Hiſtorien que je ſuis ici, dit encore beaucoup d'autres choſes, qui frapèrent d'étonement ceux qui l'écoutoient, & liſoient dans l'avenir.

Le Prince *Henri*, voïant que ſon Père ne lui laiſſoit rien de tout ce qu'il poſsédoit, s'en approcha les larmes aux ieux, & lui dit: *Que me donés-vous donc, mon Père? Je te done*, lui répondit le Roi, *cinq mille livres d'argent de mon Tréſor. Eh! Que ferai-je*, repliqua-t-il, *de cinq mille livres d'argent, ſi je n'ai pas où demeurer? Prens patience, mon Fils*, lui re-

SAVANS & Illuſtres.

tions de ſon Accuſateur.

Revenons à l'Archevêque *Gui*. *Godefroi*, par Impuiſſance pluſtôt que par mauvaiſe foi, ne remplit pas les conventions qu'il avoit faites avec lui. *Cependant*, dit *Arnulf*, Gui *convenoit qu'il s'étoit laiſſé prendre aux piéges de* Godefroi, *qu'il accuſoit d'avoir violé le Traité fait entre eux. C'eſt pourquoi, voulant recouvrer la Dignité qu'il avoit perdue, il fit la paix avec* Herlembald. *O que l'eſprit des Mortels eſt aveugle!* Gui *revient à Milan, conduit par* Herlembald, *qui l'amène, non à la Ville, come il le ſouhaitoit: mais au Monaſtère de Saint-Celſe; & d'home privé qu'il étoit, il devient encore moins* (a). *Là, trompé de cette maniére, & remis à des Gardes, il paſſe dans l'opprobre un tems aſſés long.*

Calco, qui ne travailloit pas d'après *Arnulf* ſeul, charge un peu plus le Tableau. *Cependant* Gui, *ſoit qu'il ſe repentit d'avoir excité de nouveaux*

(a) Je n'ai pas ſu rendre mieux ces paroles: *De privato factus eſt privatior.* La penſée de l'Auteur doit être que *Gui*, privé de ſa Dignité, fut de plus privé de ſa liberté.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

& qu'il avoit fait couroner en 1053, eſt élu de nouveau Roi de Germanie. *Par le conſeil & du conſentement des Princes, le ſoin & la tutèle de ce jeune Prince eſt confiée à l'Impératrice* AGNE'S (ſa Mère), *Princeſſe d'un grand ſens, & n'aiant pas moins de piété, laquelle s'applique à lui doner une éducation ſage & propre à le rendre utile à ſes Etats. Mais, il eſt à propos de le dire, la mort trop prompte d'*HENRI II *& la minorité du Roi ſon fils, furent le principe d'une immenſité de malheurs auxquels l'Italie & la Germanie furent expoſés, & d'un horrible bouleverſement de toutes choſes. L'Injuſtice ſecoua le joug, & produiſit des Révoltes & des Guerres Civiles. C'eſt ici l'époque d'évènemens, qui, come nous le verrons, changèrent par degrés la face de l'Italie. Pour le préſent, l'Impératrice* AGNE'S, *par la ſageſſe de ſa conduite, empècha qu'il ne ſurvînt aucun trouble, ou nouveauté: mais on ne tarda pas beaucoup à lui faire quiter les rênes du Gouvernement; & ce fut alors que les Vices ſe déchaînèrent; & qu'il n'y eut plus de digue, qui s'opposât au débordement des maux, qui renversèrent la conſtitution des Etats du jeune Roi* (1).

Cette année voit commencer des Troubles, qui vont trop longtems ſcandaliſer l'Egliſe & le Monde, & diviſer entre eux les Citoïens de la principale des Villes de Lombardie. *Le Clergé de Milan*, dit un Témoin de ce qui ſe paſſoit (2), *ſe livroit à tant de choſes, qui l'écartoient de ſon devoir, qu'à peine s'y trouvoit-il quelqu'un, qui fût véritablement à ſa place. Les uns, courant de tous côtés avec des Chiens & des Oiſeaux de proie, ſe rendoient eſclaves des hazards de la Chaſſe. D'autres tenoient des Hôtelleries; & d'autres êtoient, ou de mauvais Métaïers, ou des Uſuriers impitoïables. Preſque tous vivoient de manière à ſe couvrir d'ignominie, ſoit avec des Femmes qu'ils avoient épouſées publiquement, ſoit avec des Courtiſanes. Tous ne s'occupoient que de ce qui leur convenoit, & nullement de ce que* JESUS-CHRIST *ordone: & ce qu'on ne peut, ce qu'on ne doit ni dire, ni entendre ſans gémir, ils êtoient envelopés tous des filets de l'Héréſie Simoniaque; car depuis le moindre des Ordres, ou Grades, juſqu'au plus conſidérable, on ne pouvoit*

(1) Murat. *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 176.

(2) *André*, Diſciple de S. *Jean Gualbert*, & troiſième Abbé de Vallombreuſe: dans le Ch. 3e de ſa *Vie d'Arialdi*, duquel il avoit d'abord été diſciple.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

qu'ils poſsèdoient; & leurs Pères les avoient acquis par le Droit de conquête. C'étoit, en vertu du Droit des Gens, qui ne paroît pas toujours d'accord avec la Juſtice, autant de Poſſeſſeurs légitimes, que l'Equité permètoit d'autant moins de dépouiller, qu'ils ſe ſoûmètoient au Vainqueur, à condition de conſerver leurs biens. Il s'agiſſoit donc de créer, pour ainſi dire, une nouvelle Egliſe. *Roger* deſtina plus du tiers des revenus de l'Etat à doter les nouveaux Evêchés, qu'il érigeroît; à bâtir & fonder des Egliſes, des Chapitres, des Monaſtères, des Hôpitaux. Mais, les uſurpations continuelles de la Cour de Rome devant attirer ſon attention, ce Prince, né pour règner, ne voulut pas mètre les nouveaux Evêques ſous la dépendance abſolue du Saint Siége. Il avoit à craindre, en donant à l'Egliſe Romaine un pouvoir trop étendu ſur les Eccléſiaſtiques qu'il alloit érablir, de les autoriſer à ne dépendre de lui qu'autant que Rome le ſouffriroit. D'ailleurs, les circonſtances de la

PAPES.

*introniſé; car, étant Evêque, il n'avoit pas beſoin de conſécration. S'il prit en effet le nom d'*Honorius, *& s'il fut introniſé, ce dut être en* 1062: *mais on n'en eſt pas ſur.*

Baronius, *qui maltraite quelquefois des Papes qu'on a reconnus pour légitimes & dont les mœurs étoient pures, n'a pas du ſe contraindre pour un Antipape vicieux. Je parle dans l'Article de* Pierre de Damieo *de la* Lètre *qu'il écrivit à cet Antipape, ſur ſon élévation ſacrilège au Souverain Pontificat, dans laquelle il lui prédiſoit qu'il mourroit dans l'année.* Baronius *la rapporte; & dit enſuite, Ann.* 1061, *Art.* 26: Bien loin que *Cadaloüs*, cet homme peſtiféré, fût effraié de la *Lètre* de *Pierre* & ceſsat de faire ce qu'elle lui reprochoit; très infame lui-même, il vécut d'une maoière très infâme; favoriſa ceux qui vivoient de même; &, pour s'attacher par cette eſpèce d'artifice tous ces Clercs livrés à l'Incontinence, deſquels le nombre étoit très grand, il lâcha tellement la bride à la ſiène, que ceux qui précédemment étoient appellés, come nous l'avons vu, *Nicolaïtes*, devoient être appellés *Cadaloïtes* du

PRINCES contemporains.

parrit ſon Père; *& mets ton eſpérance dans le Seigneur. Souffre tranquillement que tes Aînés te précèdent.* Robert *aura la Normandie*, & Guillaume *l'Angleterre. Pour toi, tu jouiras, dans ton tems, de tout ce que j'ai poſsèdé. Ta puiſſance & tes richeſſes ſurpaſſeront celles de tes Frères.*

Au ſujet de cette eſpèce de prédiction, que l'Hiſtorien fait faire par *Guillaume*, il me ſemble que *Rapin Thoyras* a raiſon de dire: *Il eſt difficile de ſe perſuader que Dieu ſe ſoit ſi intimement communiqué à un Prince tel que celui-ci.* Je crois en même tems qu'on pouroit penſer que ce que *Guillaume* vient de dire n'eſt une prédiction, que par le tour ſous lequel il plaît aux Hiſtoriens de le préſenter; & que ce diſcours n'eſt au fond qu'une conjecture de bon ſens fondée ſur la parfaite coonoiſſance, que *Guillaume* avoit de ſes Fils. *Guillaume le Roux* vif, impétueux, bouillant, extrême dans ſes paſſions, ne recevant de loix que d'elles, & n'écoutaot ni la raiſon ni la juſtice ſembloit être d'un rempéramenr à mourir jeune, ou d'un caractère à trouver la mort dans le mécontentement de ſes Su-

SAVANS & Illuſtres.

troubles ſi grands, ſoit que, par une légèreté de vieillard, il eût changé d'avis, députe vers Herlembald Cotta, *pour lui dire,* « *Qu'il ſouhaite de* » *ſe reconcilier avec lui: Qu'il* » *connoît ſon pouvoir & ſa grandeur d'ame: Qu'il* » *fera tout ce qu'*» Herlembald *voudra: Qu'il a* » *deſſein de retourner à la Ville,* » *s'il le peut avec* » *dignité: Que* » Godefrol, *qui* » *l'avoit trompé,* » *l'abandonoit:* » *Qu'il lui reſtoit* » *pourtant beaucoup de choſes,* » *qui ferolent plaiſir à ſon Vanger* ». Herlembald *peſa ces propoſitions; &, croiant qu'il ne pouvoit rien faire de mieux pour l'avancement de ſes deſſeins, que d'avoir ce Prélat en ſa puiſſance, il répond obligeamment, & s'engage de le rétablir dans ſa Dignité d'Archevêque. On faie & l'on reçoit de part & d'autre des promeſſes; &* Gui *ſe met en chemin pour Milan. A ſon approche,* Cotta, *ſous prétexte de lui faire honeur, va, ſuivi d'une grande foule d'Amis, à ſa rencontre. Il le ſalue, en l'abordant; & ſes Satellites l'entourent. Enſuite, ſe détournant du chemin de la Ville, il le conduit au Monaſtère de Saint-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

en obtenir aucun ſans l'acheter, come on achète un Mouton. Ce qu'il y avoit de pis; il ne s'offroit perſone, qui s'opposât à de ſi grands déſordres; & ceux que l'on croïoit de véritables Paſteurs, n'étoient que des Loups raviſſans. Il en étoit de même dans preſque tous les Diocèſes d'Italie, d'Allemagne & de quelques autres païs, & même dans la Ville de Rome. On devoit en rejeter la faute ſur les Evêques, qui, devenus de grands Seigneurs & plus Militaires qu'Eccléſiaſtiques, négligeoient le ſoin du Troupeau commis à leur vigilance, & n'avoient pas des mœurs plus épurées que celles de leurs Inférieurs (1). L'Avarice avoit donc introduit dans le Sanctuaire le commerce ſacrilége de la Simonie; & la Concupiſcence, s'autoriſant de ce qui ſe tolèroit dans l'Egliſe Grèque, perſuadoit aux Clercs qu'ils pouvoient ſe marier, au mépris de la Diſcipline, obſervée conſtamment dans l'Egliſe Latine, peut-être dès les premiers Siècles, laquelle ne ſouffroit pas que les Prêtres & les Diacres prîſſent Femme, & vouloit, s'ils en avoient avant leur Ordination, qu'ils s'abſtînſſent après de vivre maritalement avec elles. Le ſcandale cauſé par de pareils Miniſtres des Autels, auxquels on attribua très improprement l'Héréſie des *Nicolaïtes* (2), avoit, les années précèdentes, excité le zèle d'*Anſelme de Badage*, Cardinal de l'Egliſe de Milan. Il en avoit fait l'objet de ſes prédications; & l'Archevêque *Gui de Vélate*, qui trouvoit mauvais que la turpitude du Clergé fût révélée par *Anſelme*, qu'il n'oſoit attaquer, parceque c'étoit un Home de qualité dont la Maiſon étoit puiſſante, avoit imaginé de débaraſſer Milan de ce Prédicateur incommode, en le menant à la Cour de Germanie, pour lui procurer un Evêché. Le projet réuſſit. Nous verrons, dans l'année ſuivante, le Pape *Etiène IX* ſacrer *Anſelme*, investi par le Roi de l'Evêché de Lucque. *Anſelme*, forcé d'accompagner ſon Archevêque & de laiſſer imparfaite la bone œuvre, qu'il avoit commencée, avoit prié, chacun en particulier, de la continuer, *Ariald* & *Landulf*, tous deux Diacres, & le premier Chanoine Décuman, le

(1) *Colpa per lo più de' Veſcovi, poco attenti alla lor greggia, e talvolta ancora tinti della medeſima pece.* Murat. p. 189.

(2) *Queſti incontinenti e ſcandaloſi Miniſtri dell' Altare, a quali benchè impropriamente ſi attribuiſce l'Ereſia de' Nicolaiti.* Ibid.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

fondation d'un nouvel Etat ne lui permettant pas de les rendre fort opulens, il faloit qu'il s'en remît ſur eux du ſoin de le devenir; &, que pour les faire jouir du peu qu'il leur pouvoit aſſigner, il les mît à l'abri des vexations de la Cour de Rome.

La plus grande, qu'elle exerçat alors, étoit de dépêcher ſans ceſſe de tous côtés des Légats Apoſtoliques. M. de *Marca*, depuis le Chap. 44 juſqu'à la fin du Ve Livre de la *Concorde du Sacerdoce & de l'Empire*, fait voir par une ſuite de faits avérés, combien ces Légats étoient partout à charge.

Je m'abſtiendrai de rapporter aucun des faits, parceque cela me meneroit trop loin. Je me contenterai de faire remarquer d'après ce Savant Auteur, Ch. 44, N. I-V, que, *bien que, dans l'Antiquité, l'autorité des Légats du Siége Apoſtolique fût très grande, il s'en faloit bien qu'elle s'étendît auſſi loin, & qu'elle agît avec autant de liberté, qu'elle fit après le tems de* Charlemagne, *à commencer du Pontificat de* Nicolas I. *Anciénement l'arrivée & le ſéjour des Légats*

nom de leur propagateur. C'eſt la penſée de *Pierre*, lorſqu'il dit dans ſa *Lètre à Cunipert* Evêque de Turin: « Mais on en eſt » au point aujourd'hui, que, ſi » ces gens-là prévalent, ce nom » remarquable deviendra de plus » en plus commun; & que ceux » qu'on appelle » *Nicolaïtes* juſqu'à préſent, » ſeront appellés » *Cadaloïtes*. Car » on eſpère que, » ſi *Cadaloüs*, qui » brûle à cet egard » d'une flâme infernale, préſide » au nom de l'*Antechriſt* à l'Egliſe » Univerſelle, il » lâchera, ſuivant » leurs vœux, la » bride à la Luxure.

Cadaloüs *étoit ſans doute très éloigné de mener une vie irréprochable, lui que trois Conciles, dit-on, avoient condamné pour le peu de régularité de ſes mœurs. Mais peut-être faut-il rabattre quelque choſe des Hiperboles de* Pierre de Damien, *pour qui l'ardeur de ſon zéle étoit quelquefois un Microſcope, qui lui groſſiſſoit beaucoup les objets.*

On conſervoit autrefois à Vérone dans le Monaſtère de Saint-George, que j'ai nomé plus haut, quelques Lètres *d'un* Catalus, *qui n'eſt autre que l'Antipape* Cada-

jets; & nous avons vu que ſon Père liſoit dans le caractère de *Robert*, que ce Prince s'attireroit infailliblement quelque grande diſgrace. Il ne veut donc que faire entrevoir à *Henri* l'extrême poſſibilité qu'il y avoit, qu'il fût le ſucceſſeur de ſes Frères.

Quoi qu'il en ſoit, *Guillaume*, craignant qu'il n'arrivât quelque trouble en Angleterre, écrivit à *Lanfranc* ſes intentions au ſujet de *Guillaume*, munit la Lètre de ſon ſceau, la remit à ce jeune Prince, l'embraſſa, le bénit & lui commanda de paſſer ſur le champ en Angleterre. *Guillaume*, en s'embarquant apprit la mort de ſon Père; *Henri* s'alla faire comter l'argent qu'il devoit avoir; eut attention qu'il n'y manquât rien; prit avec lui ſes amis & le monde dont il avoit beſoin; & courut s'aſſurer d'une Place forte, où dépoſer ſon argent.

Ceux qui ſe trouvoient auprès de *Guillaume*, lui demandèrent la liberté de tous les Priſoniers. Il l'accorda volontiers, en exceptant ſon frère *Odon*, Evêque de Baieux, qu'il ordona qu'on gardât toujours en priſon. Ce fut alors qu'*Ulgoth*, frère

Celſe, & l'y conſigne priſonier.

Par ce récit, qui fait peu d'honneur à la bonne foi d'*Herlembald*, on voit que *Triſtano Calco* ne penſoit pas de ce Capitaine du Peuple, ce qu'en a penſé *Puricelli*, qui vouloit à toute force en faire un Saint Martir.

A la fin de 1070, ou dans les premiers jours de 1071, les Milanois, pour arrêter enfin les ravages que les Troupes de *Godefroi* faiſoient ſans ceſſe dans leur Territoire, allèrent, ſous la conduite d'*Herlembald*, aſſiéger Caſtigllone. Ce fut pendant ce ſiége qu'un Incendie ſubit conſuma la plus grande partie de Milan; &, ſans doute, *Gui* profita du tumulte cauſé par l'incendie, pour ſe ſauver de ſa priſon de Saint-Celſe. Cet incendie, arrivé, non vers la fin du Carême, come *Calco* le dit & *Sigonius* après lui, mais le premier Samedi de Carême, ſuivant *Arnulf* témoin oculaire, fit voler à Milan la plus grande partie de l'Armée Milanoiſe. *Herlembald*, avec très peu de monde, continua le ſiége. Après plus de trois mois d'une défenſe opiniâtre, les Aſſiégés firent une ſortie; &, prenant *Godefroi*

ſecond Chanoine ordinaire de l'Egliſe de Milan (1). *Landulf* étoit de la très anciène Maiſon *Cotta*, dont j'ai parlé dans le Volume précèdent, & dont étoit cet *Ardéric*, que le Roi *Hugue* fit Archevêque de Milan. *Ariald* étoit de la Famille noble des *Alciats* (*Alziati*), qu'il a rendue très célèbre, & que n'a guère moins illuſtrée depuis le Juriſconſulte *André Alciat*, ſi connu, principalement par ſes ingénieuſes Emblêmes. Mais apparemment la nobleſſe de cette Famille n'étoit pas encore fort anciène, puiſque l'Hiſtorien *Arnulf* dit *Ariald* né de bas lieu. Ce Diacre, zèlé pour la Diſcipline de l'Egliſe, regardant la prière d'*Anſelme de Badage* come un ordre de Dieu, commence, cette année, d'exercer la miſſion, dont il ſe croioit chargé, par déclamer publiquement à Variſe, Bourg de la dépendance de Milan, contre l'Incontinence des Clercs, contre la Simonie, & contre d'autres abus. Les Clercs de cet endroit, qui l'entendent, ſe font come un bouclier de leur ignorance pour ſe garantir de ſes traits; & le renvoient aux Clercs de Milan, qui pouront, armés de ſcience, recevoir ſes attaques & les repouſſer. Cette tentative infructueuſe ne rebute point *Ariald*. Il vient à Milan; &, tout en entrant dans la Ville, il harangue le Peuple, qui s'aſſemble en foule autour de lui; peint, ſans ménagement, les vices des Eccléſiaſtiques; & ne craint pas de traiter les Prêtres ſcandaleux de Milan, de faux Prêtres (2): mais de la manière qu'il explique enſuite lui-même cette dénomination, propre à bleſſer des oreilles Catholiques, il fait aſſés entendre qu'il veut dire par là de mauvais Prêtres. En effet, il dit d'eux que, tels qu'ils ſont, ils ſont moins les Miniſtres de *Jéſus-Chriſt*, que les Miniſtres de Satan. Il finit par proteſter, « Qu'il » eſt venu pour ramener les Milanois à la lumière, qu'ils

(1) Je crois avoir recueilli de la lecture de quelques Ouvrages de *Puricelli*, que le Clergé de Milan ne formoit qu'un ſeul Corps, dont ceux qui faiſoient l'Office à la Cathédrale & que l'on y fixoit, s'appelloient *Cardinaux*, ou *Chanoines ordinaires de l'Egliſe de Milan*; & ceux qui deſſervoient les différentes Egliſes, ou de la Ville, ou du Territoire, s'appelloient *Chanoines Décumans de l'Egliſe de Milan*. Je ne done pas cela pour certain: mais il en faut excepter les Chanoines de la Baſilique Ambroſiène, qui dépendoient de l'Abbé & des Molnes. Je ne ſais pourquoi *Muratori*, p. 183, ne fait de *Landulf Cotta* qu'un ſimple Laïc. Il eſt certain par la *Vie d'Ariald* de l'Abbé *André*, qu'il étoit Clerc; & des *Lètres* de *Pierre de Damien* nous apprènent qu'il étoit Diacre & Chanoine ordinaire de Milan.

(2) *Vos veſtros Sacerdotes putatis veros, quos incunctanter conſtat eſſe falſos.* André, *ibid.* Ch. 4.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

dans les Provinces, n'occaſionoient pas aux habitans la moindre dépenſe. Dans les derniers tems, il fut fait une Loi par laquelle les habitans des Provinces furent obligés de fournir aux Légats, qu'on leur envoïoit, non ſeulement le néceſſaire, mais même au delà. Cette eſpèce d'impôt, que l'on appelloit Procuration (come qui diroit récompenſe des ſoins) *fut d'abord aſſés modique. Enſuite, par un vice trop naturel au cœur humain, le faſte & la pompe des Légats le fit tellement accroître ; que les Provinces en furent épuiſées, & que les dépenſes furent portées à l'excès le plus honteux. Il arrivoit même quelquefois que les Pontifes Romains; voulant gratifier ceux qu'ils aimoient, & les mètre à portée de s'enrichir en peu de tems & ſans peine, les revêtoient de la Dignité de Légats, & les envoïoient avec d'amples pouvoirs dans les Provinces opulentes & diſpoſées à leur obéir. Ainſi, venus pauvres & dénués de tout dans les Provinces, mais enrichis tout à coup, ils les quitoient ſur le champ ; en ſorte qu'ils ne paroiſſoient être venus,*

PAPES.

loüs : *mais, lorſqu'on ſupprima la Congrégation de Saint-George* in Alga, *de laquelle Saint-George de Vérone dépendoit, la Bibliotheque & les Archives de ce Monaſtère furent diſſipées ; & l'on ignore ce que ces Lètres ſont devenues. Ce doit être une perte pour l'Hiſtoire. Elles pouroient fournir des éclairciſſemens ſur quelques faits, dont les Hiſtoriens paroiſſent avoir été mal informés, ou que leur partialité leur a fait rapporter peu fidèlement.*

GREGOIRE VII, précédemment le Cardinal *Hildebrand*, Archidiacre de l'Egliſe Romaine, élu Pape preſque auſſitôt après la mort d'*Alexandre II*, eſt conſacré le 30 de Juin 1073, avec le conſentement du Roi *Henri III* ; & meurt à Salerne le 25 de Mai 1085.

Je ſerai long. Il s'agit, ſi ce n'eſt d'un Grand Home, d'un Home très extraordinaire.

Nous avons trois anciènes *Vies* de ce Pape.

La premiere eſt de *Paul*, qui de Chanoine de Ratisbone, s'étoit fait Chanoine Régulier dans le Monaſtère de Bernried en Bavière, fondé depuis peu. Je ne vois pas ſur quoi l'Abbé *Fleuri*

PRINCES contemporains.

d'*Haraid*, autrefois donè pour ôtage au Roi *Edouard*, ſortit de priſon.

On a vu plus haut de quelle manière *Odon*, Evêque de Baieux & Comte de Kent, s'étoit enrichi par les vexations qu'il avoit exercées en Angleterre. Ce Prélat, qui gouvernoit ce Roïaume, en 1083, durant que le Roi ſon frère étoit en Normandie, inſtruit du bruit qui couroit en Italie, que des Devins avoient prédit qu'un *Odon* ſeroit le ſucceſſeur du Pape *Gregoire VII*, avoit acquis à Rome un Palais qu'il avoit meublé ſuperbement, & s'étoit attaché les Sénateurs par de riches préſens. Son intention étoit de ſe tranſporter dans cette Ville, afin d'emploier ſes tréſors à ſe procurer le Souverain Pontificat. Enſuite aïant engagé par ſes promeſſes *Hugue* Comte de Cheſter, & grand nombre de Gens de guerre Normans à le ſuivre en Italie ; il s'étoit avec eux & toutes ſes richeſſes embarqué ſur des vaiſſeaux qu'il avoit tenus prêts. *Guillaume*, informé des deſſeins de ſon Frère, étoit repaſſé promtement en Angleterre, & l'avoit ſurpris dans l'Ile de

SAVANS & Illuſtres.

avec eux, ils s'ouvrirent un paſſage pour ſe retirer ailleurs. *Herlembald* les pourſuivit ; & le Peuple de Milan ſe joignit à lui. La pourſuite dura pluſieurs jours ; & les Aſſiégés n'eurent pas d'autre reſſource, que de rentrer dans leur Place.

Après cela (c'eſt *Arnulf* qui parle), *les Milanois retournèrent à Milan ; & s'engagèrent par ſerment de ne jamais recevoir* Godefroi : *mais d'élire en commun un autre Archevêque d'entre les Chanoines de la grande Egliſe : car l'Archevêque* Gui *n'étoit plus de ce monde. Il eſt enterré dans le lieu vulgairement appellé* Burguli (Bergoglio). *C'eſt là qu'après l'incendie de la Ville, il avoit terminé ſes jours dans l'amertume de ſon cœur.*

Ce fut à la fin de la Semaine Sainte, que les Aſſiégés de Caſtiglione firent la ſortie, dont j'ai parlé. L'Hiſtorien dit que les Milanois les pourſuivirent durant quelques jours. Ils rentrèrent donc à Milan quelques jours après Pâque, dont le Dimanche en 1071 étoit le 24 d'Avril. *Gui* ne mourut donc pas *le X des Calendes de Septembre* (le 23 d'Août) come *Sigonius* le dit ; ni *le X des Calendes*

» doivent ſuivre ; & qu'il eſpère y réuſſir, ou livrer ſa vie » au glaive des Ennemis de leur ſalut ». Ce Diſcours, que l'on nous a conſervé preſque entier (1), porte l'empreinte de la véhémence du zèle d'*Arialdi* : mais il ne done pas grande idée de ſon éloquence. *Landulf Cotta*, qui ſe trouvoit là par hazard, élève la voix, remercie Dieu de ce qu'il a ſuſcité quelqu'un pour annoncer hautement ce qu'il penſoit lui-même, & ce qu'il n'avoit pas eu la force de dire ſeul ; ſe déclare ſur le champ le diſciple & le coopérateur d'*Arialdi* ; & ſe proteſte diſpoſé, come lui, d'immoler ſa vie pour le ſalut de ſes Frères. Ce premier Diſcours anime les Laïcs contre les Clercs coupables ; & beaucoup d'entre eux s'écrient, « Que ceux qu'ils » avoient reſpectés juſqu'alors come les Miniſtres de *Jéſus-*» *Chriſt*, étoient les ennemis de Dieu ». Depuis ce jour, *Arialdi* & *Landulf* n'en paſſent guère ſans exercer leur zèle contre les Vices du Clergé. *Landulf*, qui poſſèdoit éminemment le talent de la parole, parle plus ſouvent en public. *Arialdi* s'occupe davantage des Inſtructions particulières, auxquelles il étoit plus propre. Une partie du Peuple ne veut plus ſe conduire que par leurs avis. Quelques Clercs quitent leurs Femmes. D'autres n'oſent plus ſe préſenter à l'Autel. Le plus grand nombre murmure contre eux, & leur voue une haine mortelle.

1057.

Le Pape *Victor II* paſſe tout l'hiver à la Cour du jeune Roi *Henri III* ; &, dans la Diète de Cologne, il reconcilie avec ce Prince, *Godefroi*, Duc de la Baſſe-Lorraine, à qui l'Impératrice rend la Ducheſſe *Béatrix*, ſa Femme ; & confirme le Gouvernement de la Marche de Toſcane. Après avoir aidé l'Impératrice de ſes conſeils pour aſſurer la tranquillité de la Germanie, & pour mètre en bon état toutes les Affaires du Gouvernement, le Pape revient en Italie ; & le Duc *Godefroi* l'accompagne. L'Impératrice, en congédiant *Victor*, l'avoit chargé d'un très ample pouvoir pour règler les Affaires du Roïaume d'Italie, c'eſt à dire qu'elle l'avoit nomé *Vicaire*, ou, come nous parlons, Lieutenant général du Roi ſon Fils dans toute l'étendue de ce Roïaume ; & qu'elle l'avoit fait en même tems ſon propre *Vicaire* à Rome & dans tout ce qui

(1) Dans le même Chap. que je viens de citer.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

come Ive de Chartre *le fait entendre, que pour piller la Province à l'ombre de leur Légation. Pareils à des Torrens, que les pluies, tombées durant l'hiver, ou ſurvenues en d'autres ſaiſons, ont groſſis, leſquels entraînent tout ce qu'ils rencontrent, renverſent les Maiſons, diracinent les Arbres, & ravagent toute la Campagne des environs ; ces Romains, come un Fleuve devenu Torrent, ce qu'*Arnobe (Liv. I) *a dit des anciens Romains, profitoient de cette occaſion d'amaſſer des richeſſes, pour accabler & ſubmerger toutes les Nations. De-là vinrent, de la part des Peuples, tant de plaintes amères & juſtes, qui forcèrent* Innocent III ; *à mettre, par une* Conſtitution, *quelques bornes à ces* Procurations, *qui, pour l'avantage des Peuples, furent abolies dans l'âge ſuivant. Cette contagion cependant ne fut pas tellement univerſelle, que perſone n'en fût à l'abri. Mais ceux qui s'en garantirent (& c'eſt une remarque qu'il faut faire) furent en ſi petit nombre, que leur déſintereſſement les a fait extrémement louer par les Ecri-*

PAPES.

dit, Liv. 63, N. XXV, que *Paul* écrivit la *Vie* de *Gregoire VII*, environ 45 ans après la mort de ce Pape. Rien ne nous apprend en quelle année elle fut compoſée. Il me ſemble qu'il faut ſe contenter de dire avec Don *Mabillon*, qu'elle fut écrite pluſieurs années après la mort de *Gregoire*. *Paul* aiant été chaſſé de Ratisbone par *Henri III*, parce qu'il s'étoit déclaré contre ce Prince, alla s'enfermer dans le Couvent de *Bernried*. Il y demeura quelques années, après leſquelles il alla ſe fixer à Rome, & fut Domeſtique des Papes. Il eſt aſſés vraiſemblable que ce fut dans cette Ville qu'il compoſa la *Vie de Gregoire VII*, ou du moins qu'il en raſſembla les Mémoires. Où pnuvoit-il avoir trouvé, ſi ce n'eſt à Rnme, les menus détails dans leſquels il entre, & les Pièces qu'il rapporte ? Sa prodigieuſe crédulite, faiſant peu d'honneur à ſon jugement, diminue très conſidérablement l'autorité, qu'il devroit avoir come Auteur contemporain.

La ſeconde *Vie*, dont l'Auteur eſt *Pandulf de Piſe*, que je ferai connoitre ailleurs, peut fort bien n'a-

PRINCES contemporains.

Wigrh, où les vents contraires l'arrêtoient. Aiant auſſitôt aſſemblé les Barons, qui le ſuivoient, il leur avoit expoſé les ſujets, qu'il avoit de ſe plaindre d'*Odon* ; & leur avoit demandé leurs avis ſur ce qu'il devoit faire. Aucun d'eux n'aiant oſé parler contre ce Prélat ſi puiſſant, il leur avoit commandé de l'arrêter. Tous craignant de porter les mains ſur un Evêque, il l'avoit ſaiſi lui-même ; &, ſur ce qu'*Odon* s'étoit écrié : *Je ſuis Clere, & Miniſtre du Seigneur ; il n'eſt pas permis de condamner un Evêque ſans le jugement du Pape* ; il avoit répondu : *Je ne condamne ni le Clere, ni l'Evêque : mais j'arrête un Comte, mon Sujet, que j'avois chargé de gouverner mon Roiaume en mon abſenee ; & je vais lui faire rendre comte de ſon adminiſtration.* L'aiant enſuite fait tranſporter en Normandie, & renfermer dans la Citadelle de Rouen, il s'étoit emparé de toutes ſes richeſſes.

Robert, Comte de Mortagne, ſon autre Frère uterin, le ſuppliant avec inſtance & le faiſant ſupplier, par tous ſes Amis, de remettre *Odon* en liberté : *Je m'étone*, dit-il en adreſſant la parole à tous,

SAVANS & Illuſtres.

de Décembre (le 22 de Novembre), come *Puricelli* l'avoit conjecturé dans ſes *Monumens de la Baſilique Ambroſiène* ; ce qu'il condamne dans l'Ouvrage que j'ai ſous les yeux. La date du X des Calendes de Septembre, ou 23 d'Août, n'eſt pas de l'invention de *Sigonius*. Il l'a priſe dans les Mémoires ſur leſquels il travailloit ; & peut être avoit-il eu communication d'un *Catalogue des Archevêques de Milan*, conſervé dans la Bibliothéque du Chapitre, & cité par *Puricelli*, dans lequel on lit, « Que » *Gui* ſiégea 26 » ans, qu'il mou» rut *le X des Ca*» *lendes de Septem*» *bre*, & qu'il fut » enterré dans le » vieux Bergoglio » près d'Alexan» drie ». *Sigonius* ſe trompe à l'année de la mort de *Gui*, qu'il dit être 1072. D'autres diſent 1073. *Giuſeppe Ripamonte*, dans le Xe Liv. de ſon *Hiſtoire de l'Egliſe de Milan*, après avoir parlé de *Gui*, mis en priſon à Saint-Celſe, ajoute : *C'eſt là que la dureté de la priſon, le chagrin, le dépit & principalement les remors, qui naiſſent du ſouvenir des crimes, mirent fin à la vie de ce Vieillard déſeſpéré.* C'eſt apparemment d'après cet Hiſtorien, que

compoſoit proprement le Domaine de l'Empire (1). Le Duc *Godefroi* retient le Pape à Florence, où *Frédéric*, ci-devant Cardinal & pour lors Moine du Mont-Caſſin, lui vient porter ſes plaintes contre *Thraſimond*, Comte de Chieti, qui l'avoit dépouillé de tout, lorſqu'il revenoit de Conſtantinople. Le Pape excommunie ce Comte, qui, pour obtenir l'abſolution, eſt obligé, non ſeulement de reſtituer ce qu'il avoit pris aux Légats: mais encore de mètre les Moines du Mont-Caſſin en poſſeſſion du Château de Friſa, que ſa Femme leur avoit légué.

Le Pape fait enſuite commencer le procès à ce Moine *Pierre*, qu'il avoit trouvé mauvais qu'on eût élu, ſans ſon avis, Abbé du Mont-Caſſin, & renvoie le Cardinal *Humbert* pour terminer cette affaire. Ce Cardinal aiant engagé ſans beaucoup de peine *Pierre*, qui n'avoit point ambitioné ſa place, à renoncer à ſon titre d'Abbé; tous les ſuffrages des Moines, vraiſemblablement par les conſeils du même Cardinal, ſe réuniſſent en faveur de *Frédéric*, très digne par ſes vertus & très capable par ſon habileté, d'être à la tête de cette grande Congrégation. Le Duc *Godefroi* fait agréer l'élection de ſon Frère au Pape, qui l'ordone Prêtre aux Quatre-tems du mois de Juin, lui done la bénédiction abbatiale, le crée Cardinal du titre de S. *Chriſogone*, & confirme, en ſa faveur, tous les Priviléges de l'Abbaïe du Mont-Caſſin (2).

Le nouveau Cardinal ne tarde pas beaucoup à ſe rendre à Rome pour prendre poſſeſſion de ſon Egliſe titulaire. Il n'étoit que depuis peu de jours en cette Ville, lorſque *Boniface*, Cardinal-Evêque d'Albano, lui vient annoncer que, le 28 de Juillet, *Victor II* étoit mort à Florence. Cette nouvelle s'étant auſſitôt répandue; pluſieurs des principaux Romains, tant du Clergé, que du Peuple, vièneut conſulter le Cardinal *Frédéric* ſur le choix qu'ils avoient à faire d'un Sujet propre à remplir la chaire de S. *Pierre*. Ils prétendoient que, l'Empire êtant vacant, ils pouvoient procèder d'eux-même à l'é-

(1) C'eſt d'une *Lètre* de *Pierre de Damien* à *Victor II*, que nous apprenons ce que je viens de dire. Il y fait parler *Jéſus-Chriſt*, qui dit à ce Pape: *Ego te quaſi Patrem Imperatoris conſtitui... Ego claves totius univerſalis Eccleſiæ meæ tuis manibus tradidi... Et ſi pauca ſunt iſta, etiam Monarchias addidi. Immo ſublato Rege de medio, totius Imperii vacantis tibi jura commiſi.* Lib. I, Epiſt. 5.

(2) Don *Mabillon* en a fait imprimer la *Bulle* dans l'*Appendice* du T. IV. de ſes *Annales Bénédictines*.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

vains de leur tems, pour la ſeule raiſon que, dans l'exercice de leur charge, ils s'étoient conduits comme ils le devoient, & n'avoient pas foulé les Provinces de leur Légation. La corruption de cette mauvaiſe coûtume s'étoit ſi fort étendue, qu'on trouve qu'un Légat ſe glorifioit de n'avoir coûté rien aux Provinces, & d'avoir épargné le ſang des Peuples. La crainte, que l'on avoit de la puiſſance des Légats, aida beaucoup à leur fortune. Ils attiroient devant eux toutes les Affaires des Provinces; ils célébroient des Conciles; ils s'immiſçoient dans les élections des Evêques; ils entreprenoient de les juger; enfin ils faiſoient tout dépendre de leur volonté. Ces choſes leur réuſſirent le plus ſouvent; & le ſouvenir d'une ſuite d'entrepriſes heureuſes fut cauſe que les Légats s'attribuèrent une grande autorité dans les Affaires eccléſiaſtiques, que leur audace ne fit que s'accroître, & que les Papes les autoriſèrent, avec le tems, de manière, que ces Papes ſe repentirent quelquefois d'avoir donné trop de pouvoir à leurs Légats. Come

PAPES.

voir été compoſée que plus de 45 ans après la mort de *Gregoire VII.* Come cet Auteur vivoit à la Cour de Rome, & qu'on le dit même Cardinal, il eſt à préſumer qu'il a travaillé d'après les *Actes* du Pontificat de *Gregoire VII*, conſervés dans la Bibliothèque de l'Egliſe Romaine. Il ſemble par là mériter beaucoup de créance: mais ces *Actes* eux-même, dont les Rédacteurs ſuivoient aveuglément les ſentimens outrés de *Gregoire*, doivent-ils être d'une autorité ſi grande, qu'il ne ſoit pas permis de refuſer quelquefois de les croire?

La troiſième *Vie* eſt du *Cardinal d'Aragon*; & j'ai déja pris ſoin de fixer le degré d'autorité, qu'on doit accorder à cet Ecrivain.

Il faut joindre à ces trois *Vies* un Ouvrage, qui porte improprement le même titre. Ce ſont deux *Lettres* d'un Allemand, appellé *Bennon*, Cardinal Archiprêtre de l'Egliſe Romaine. L'adreſſe de la premiere à l'Egliſe Romaine eſt, *Reverendiſſimæ Matri Sanctæ Romanæ Eccleſiæ devotus Filius ejus & humilis ſervus*, Benno *Cardinalis Archipreſbyter.* La ſeconde

PRINCES contemporains.

que vous ne conſidériés pas murement quel eſt celui pour qui vous me priés ſi fort. Ne vous emploiés-vous pas pour un Home connu depuis longtems par ſon mépris pour la Religion, & par ſon adreſſe à cauſer des ſoulèvemens? Si depuis quatre ans je punis cet Evêque, n'eſt-ce pas à cauſe qu'au lieu de gouverner les Anglois avec une extrême équité, comme il le devoit, il a méchamment opprimé les Peuples & détruit les Monaſtères. En voulant délivrer un Séditieux, vous faites mal, & vous cherchés à vous attirer de très grands malheurs. Il eſt ſu de tout le monde que mon frère Odon *eſt ambitieux & léger, qu'il aime à ſe livrer aux deſirs de la Chair, ainſi qu'à commettre d'horribles cruautés; & qu'il ne renoncera jamais à ſes infâmes plaiſirs, non plus qu'à toutes les folles vanités. J'en ai fait en bien des occaſions l'expérience certaine. C'eſt pour cela que j'ai renfermé, non l'Evêque: mais le Tiran. N'en doutés pas; s'il ſort de priſon, il troublera tout le païs, & cauſera la ruine de pluſieurs milliers de perſones. Ce n'eſt point par haine & comme ennemi que je parle; mais je pourvois,*

SAVANS & Illuſtres.

Muratori dit *Gui* mort à Milan; & c'eſt ce qui doit étoner de la part d'un Editeur d'*Arnulf. Triſtano Calco*, parlant de la mort de *Gui*, place Bergoglio ſur le Tanaro près de Tortone; ce qu'il fait parcequ'Alexandrie, que le Tanaro traverſe, & qui n'eſt diſtante de Tortone que de dix milles, n'exiſtoit pas encore alors. On en verra la fondation dans l'*Epoque* ſuivante. *Bergoglio*, qui ne ſubſiſte plus, étoit un des Villages, ſur le terrain deſquels cette Ville fut bâtie.

Je reprens la ſuite de ce que j'ai traduit d'*Arnulf*, un peu plus haut. *Depuis ce jour* (de la mort de *Gui*) Herlembald, *aiant reçu des Romains une nouvelle permiſſion, & mépriſant les anciens Réglemens des Rois, emploïa tous ſes ſoins, tantôt auprès du Clergé, tantôt auprès du Peuple, pour faire élire un Archevêque. Cependant le plus grand nombre tant du Clergé, que du Peuple inſtruit, étoit dans l'intention de ſuivre l'ancien uſage & de conſerver l'honneur du Roi. Pour* Herlembald, *il mépriſoit tout & même le ſerment qu'il avoit prêté comme tous ſes Concitoiens. Il n'écoutoit que les ordres de cet Hil-*

lection d'un Pape, ſans attendre les ordres de la Cour de Germanie. Ils paſſent le reſte du jour & toute la nuit à délibérer. Le lendemain, *Frédéric* leur nome, come également dignes du Pontificat, le Cardinal *Humbert*, Evêque de Blanche-Selve; *Benoît*, Evêque de Veletri; les Evêques de Pérouſe & de Tuſculum; & le Cardinal-Soûdiacre *Hildebrand*. Les Romains lui déclarent qu'ils ne veulent aucun des cinq; & que leurs vœux ne ſont que pour lui ſeul. Il leur replique, « Qu'il n'en peut être, que ce que Dieu voudra ». Le Cardinal *Hildebrand* étoit à Florence; & quelques-uns ſouhaitent qu'on l'attende: mais les autres, croiant qu'il ne faloit pas différer, vienent, dès le grand matin, le Samedi ſecond jour d'Août, prendre le Cardinal *Frédéric* à S. *André de Pallare*; & le mênent, malgré ſa réſiſtance, à l'Egliſe de S. *Pierre aux liens*; où, par le concours unanime des Suffrages du Clergé & du Peuple, il eſt élu Pape ſous le nom d'*Etiène IX*, parceque ce jour étoit la fête de S. *Etiène*, Pape & Martir. Ils le conduiſent enſuite au Palais Patriarchal de Latran. Le lendemain Dimanche, il eſt ſacré dans la Baſilique de S. *Pierre*, en préſence de tout le Peuple, qui témoigne ſon contentement par des acclamations réitérées. *Depuis très long-tems*, dit un Hiſtorien, qui vivoit alors, *perſone n'avoit pris le gouvernement de l'Egliſe par des ſuffrages donés avec plus de joie, perſone n'avoit fait concevoir de plus grandes eſperances: mais, hélas! une mort prématurée vint les rendre vaines* (1). Dans l'eſpace de près de quatre mois qu'*Etiène IX* reſte à Rome après ſon élection, il tient différens Conciles pour le rétabliſſement de la Diſcipline Eccléſiaſtique. Il condamne les Mariages des Clercs, les Mariages inceſtueux, la Simonie, & d'autres déſordres trop communs dans ces tems de corruption. Il chaſſe du Clergé tous les Prêtres, qui, depuis le *Decret* de *Léon IX*, s'étoient livrés à l'incontinence. Il ordone même, « Que ceux qui, s'étant ſéparés de leurs » Femmes, faiſoient pénitence de leur crime, ſortiront du » Sanctuaire pour un tems; & qu'ils ne pouront jamais of- » frir le Saint Sacrifice ». Par une *Bulle* du 17 d'Octobre, il défend, « Que les Eccléſiaſtiques ſoient traduits dans les Tri- » bunaux Séculiers, & que les Laïcs leur impoſent aucune

(1) L'Hiſtorien, que je cite, eſt le Moine *Lambert d'Aſchaffenbourg*, qui, cette même année 1057, reçut l'habit Monaſtique dans l'Abbaie d'Hirsfeld.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

la témérité n'eſt pas toujours heureuſe; quelques-uns manioient avec ſi peu de circonſpection les affaires, dont ils étoient chargés, qu'ils rendoient le nom de Rome odieux. Ce fut la raiſon, qui fit abolir inſenſiblement l'uſage des fréquentes Légations, parceque, come Gregoire VII *l'écrit au Roi de Danemare* (Liv. II, Lèr. 7), elles ne paroiſſoient produire preſque aucun fruit, *à cauſe de l'oppoſition des Princes, qui défendoient que l'on rendît aucun reſpect aux Légats, qui ne leur étoient pas agréables, ou dont ils croioient les commiſſions contraires & pernicieuſes à leur intérêt propre, ainſi qu'à celui des Provinces. C'eſt de là qu'eſt venue la coûtume en France d'examiner les* Facultés *des Légats, avant de les admètre à l'exercice de leur Charge. Quelquefois auſſi les Evêques refuſoient de leur obéir. C'eſt pourquoi l'on a cru qu'il valoit mieux & qu'il étoit plus ſage de s'abſtenir d'envoier des Légats, que de les expoſer à luter contre les orages & les tempêtes.*

Ce que je viens de traduire avec

eſt adreſſée aux Cardinaux de cette manière. *Venerandæ Eccleſiæ Romanæ Patribus & dilectis in Chriſto & ſemper dilligendis Fratribus,* Benno, *Cardinalis Romanæ Eccleſiæ, fidele ſervitium & ſalutem, ſervantibus Eccleſiæ Catholicæ communionem: de cujus communione & diſciplina, vel poteſtate fruſtra ſibi applaudit quiſquis injuſte ex poteſtatis præſumptione quemquam ligaverit vel ſolverit.* Les deux *Lètres* contiènent, ſans aucun ordre, diverſes accuſations contre *Gregoire VII.* L'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. XXVIII, parlant du Cardinal *Hugue Blanc*, qui ſe rendit en 1076 au Concile de *Worms*, où l'on dépoſa *Gregoire VII*, dit: *Il apportoit une Hiſtoire fabuleuſe de la vie & de l'éducation du Pape, la méme, come je crois, que nous avons ſous le nom du Cardinal* Benno: *contenant d'où il étoit ſorti, comment il s'étoit conduit depuis ſa jeuneſſe, par quelles mauvaiſes voies il étoit monté ſur le Saint Siége; les crimes qu'il avoit commis devant & après, qui étoient incroiables. C'eſt ainſi qu'en parle l'Hiſtorien* Lambert (d'Aſchaffenbourg). *Hugue Blanc* ne porta

en père de la Patrie, à l'avantage d'un Peuple chretien. S'il étoit capable de vivre avec la modeſtie & la chaſteté, qu'un Prêtre, qu'un Miniſtre du Seigneur doit avoir, mon cœur en reſſentiroit bien plus de joie que je ne le puis dire. Come ils prometoient tous que le Prélat ſe corrigeroit: *Que je le veuille, ou non,* leur dit-il encore, *votre demande aura ſon effet. Je ne ſerai pas ſitôt mort, qu'il ſe fera de grands changemens en toutes choſes. J'accorde, malgré moi, que mon Frère ſorte de priſon. Mais ſachés que par ſon moïen beaucoup de gens ſubiront la mort, ou ſeront expoſés à de grands malheurs.*

Enfin le V des Ides (le 9) *de Septembre* (c'eſt Ordric Vital qui parle) *déja le Soleil répandoit de toutes parts ſes raïons lumineux, lorſque le Roi s'éveillant au bruit de l'heure qui ſonoit à la Baſilique Métropolitaine, demanda ce qui ſonoit. Ses Officiers répondirent:* Seigneur, c'eſt la première heure, qui frape à l'Egliſe de Sainte-Marie. *Alors, les ieux dévotement tournés vers le Ciel, & les mains élevées en l'air, le Roi dit:* Je me recommande à Notre-Dame Sainte *Marie*, Mè-

debtand *de Rome. La ſainte ſolemnité de la* Theophanie (l'*Epiphanie*), *jour qu'il avoit marqué pour l'Election, aprochoit. Il s'applique done avec ardeur à faire venir les abſens à Milan, Cleres & Laïcs, Abbés & Moines, laiſſant à quartier toute la multitude des gens de la Campagne ſes plus zèlés partiſans. Et come on touchoit au jour de la Fête, il ſe faie une Aſſemblée nombreuſe dans la Cathédrale d'hiver, en l'abſence cependant de ceux avec leſquels il avoit fait ſerment de procèder à cette Election. Après la célébration de la Meſſe, il harangue, come il l'entend, & dit beaucoup de choſes du Paſteur qu'on alloit élire. Enſuite, en préſence d'un certain* Betnard, *Légat de Rome, il élit* Athon (Aton) *jeune Clere d'un âge encore très tendre; & celà contre l'intention du Clergé, & de beaucoup d'entre le Peuple, qui tous ſortirent de l'Egliſe, indignés de ce qui venoit de ſe paſſer.*

Triſtano Calco dit qu'*Atton* étoit un *Jouvenceau, tonſuré nouvellement, & dont l'âge n'étoit encore capable d'aucun emploi.*

Ripamonte, qui le dit du *Clergé de S. Ambroiſe*, c'eſt à dire Chanoine de la Cathédrale, le traite d'*Enfant*,

» charge ». Cette *Bulle*, donée par les mains du Cardinal *Humbert*, Evêque de Blanche-Selve & Bibliothécaire du Saint Siége Romain & Apoſtolique, eſt dite faite de l'avis d'*Anſelme*, Evêque de Lucque, de *Benoît*, Evêque de Velétri, de *Boniface*, Evêque d'Albano, du même Cardinal *Humbert*, de *Pierre*, Evêque de Lavicano, & d'*Hildebrand*, Cardinal Soûdiacre de la Sainte Egliſe Romaine (1). On voit par là que cette *Bulle* avoit été faite en Conſiſtoire; & que les Papes ne le compoſoient pas encore alors des ſeuls Cardinaux de Rome. On y peut obſerver auſſi, que le titre de Cardinal ne donoit alors aux Evêques qui le portoient, aucune préſéance ſur les autres Evêques. Parmi ceux qui ſont només-là, *Benoît*, *Humbert* & *Boniface* étoient Cardinaux. *Anſelme*, qu'*Etiène* venoit de ſacrer Evêque, & qu'on verra bientôt Pape *Alexandre II*, eſt cependant nomé le premier. La Dignité du Siége étoit ſans doute la règle, que l'on ſuivoit. Celui de *Lucque*, Capitale d'une très grande Province, étoit tout autrement conſidérable que ceux des petites Villes de la Banlieue de Rome, dont les Evêques n'étoient guère, ſous ce titre honorable, que les Grands Vicaires du Pape. On les appelloit *Evêques Hebdomadiers*, ou *Collatéraux; Hebdomadiers*, parcequ'étant ſept, ils étoient obligés d'officier tour à tour, chacun leur ſemaine, à la place du Pape, dans la Baſilique de Latran; *Collatéraux*, parcequ'étant Conſeillers nés du Saint Siége, il y en avoit toujours quelques-uns d'eux auprès du Pape. Il faut avouer que les Cardinaux ont fait depuis une bien grande fortune. Ceux même d'entre eux, qui ne ſont que Diacres, & qui très ſouvent ne tiènent à la Hiérarchie que par la ſimple Tonſure, ſe prétendent ſupérieurs à tout l'Ordre Epiſcopal. J'ajoute que dans cette *Bulle* on ne ſauroit s'empêcher de reconnoître que le Cardinal *Hildebrand* ſe préparoit les moïens d'exécuter les projets qu'il avoit conçus.

Etiène IX part de Rome dans le mois de Novembre, & ſe rend au Mont-Caſſin pour la fête de S. *André*. Le Vice de propriété, qui s'étoit, depuis pluſieurs années introduit dans ce Monaſtère, attire principalement ſon attention. Il travaille à le banir. Une fièvre, qu'il avoit apportée de Rome, augmente; & devient, vers les fêtes de Noël, une maladie ſérieuſe. Alors, de l'avis des Prieurs, c'eſt à dire des Anciens

(1) Cette *Bulle* eſt imprimée dans *la Diſſert. LXX des Antiq. d'Ital.*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

quelque liberté, ſans cependant altérer le ſens nulle part, n'eſt, pour ainſi dire, qu'une propoſition, au dévelopement de laquelle l'Auteur emploie les 13 chapitres, qui ſuivent celui que j'ai cité. Je vais traduire encore quelques mots de deux autres Chapitres.

XLVI, N. 2. *La grande conſidération, de laquelle jouiſſoient les Légats, venoit de ce qu'ils uſurpoient dans les Provinces le droit de ſuſpendre & de dépoſer les Evêques. Leur ſuffrage ſeul équivaloit aux ſuffrages réunis de tout un Concile. Ils jugeoient les affaires en première inſtance. Ils faiſoient des Canons.*

XLVII, N. 2, 4, 5, 6. *La néceſſité d'envoïer des Légats ſe déduiſoit du ſoin de l'Egliſe Univerſelle, dont* Alexandre II *dit, après* Vigile, *que le Siége de Rome eſt chargé. Ce ſoin, (ajoutoit-on) exigeoit que le Pontife Romain envoïât dans les Provinces quelqu'un qui les viſitât en ſa place.* Gregoire VII *tiroit ce même Droit d'un ancien uſage. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'on prenoit pour une vérité, que toutes les Affaires Eccléſiaſtiques devoient être portées à ſon Tribunal. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'il ſe crut en droit de dépoſer les Rois, & de donner leurs Etats à d'autres. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'il ſe crut en droit de dépoſer les Evêques, & de leur ôter leurs Egliſes. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'il ſe crut en droit de dépoſer les Empereurs, & de leur ôter leurs Couronnes. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'il ſe crut en droit de dépoſer les Légats, & de leur ôter leurs Légations. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'il ſe crut en droit de dépoſer les Papes, & de leur ôter leurs Papautés. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'il ſe crut en droit de dépoſer les Princes, & de leur ôter leurs Principautés. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'il ſe crut en droit de dépoſer les Ducs, & de leur ôter leurs Duchés. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'il ſe crut en droit de dépoſer les Marquis, & de leur ôter leurs Marquiſats. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'il ſe crut en droit de dépoſer les Comtes, & de leur ôter leurs Comtés. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'il ſe crut en droit de dépoſer les Souverains en Italie, & de leur ôter leurs Souverainetés. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'il ſe crut en droit de dépoſer les Souverains en Italie, & de leur ôter leurs Souverainetés. Ce fut par une ſuite de cette opinion, qu'il ſe crut en droit de dépoſer les Souverains en Italie, & de leur ôter leurs Souverainetés.*

XLVIII, N. 1. *Le Pape ſeul a droit de dépoſer les Evêques, & de leur ôter leurs Egliſes. Il a droit de dépoſer les Empereurs, & de leur ôter leurs Couronnes. Il a droit de dépoſer les Légats, & de leur ôter leurs Légations. Il a droit de dépoſer les Papes, & de leur ôter leurs Papautés. Il a droit de dépoſer les Princes, & de leur ôter leurs Principautés. Il a droit de dépoſer les Ducs, & de leur ôter leurs Duchés. Il a droit de dépoſer les Marquis, & de leur ôter leurs Marquiſats. Il a droit de dépoſer les Comtes, & de leur ôter leurs Comtés. Il a droit de dépoſer les Souverains en Italie, & de leur ôter leurs Souverainetés. Il a droit de dépoſer les Souverains en Italie, & de leur ôter leurs Souverainetés. Il a droit de dépoſer les Souverains en Italie, & de leur ôter leurs Souverainetés.*

XLIX, N. 1. *Le Pape ſeul a droit de dépoſer les Evêques, & de leur ôter leurs Egliſes. Il a droit de dépoſer les Empereurs, & de leur ôter leurs Couronnes. Il a droit de dépoſer les Légats, & de leur ôter leurs Légations. Il a droit de dépoſer les Papes, & de leur ôter leurs Papautés. Il a droit de dépoſer les Princes, & de leur ôter leurs Principautés. Il a droit de dépoſer les Ducs, & de leur ôter leurs Duchés. Il a droit de dépoſer les Marquis, & de leur ôter leurs Marquiſats. Il a droit de dépoſer les Comtes, & de leur ôter leurs Comtés. Il a droit de dépoſer les Souverains en Italie, & de leur ôter leurs Souverainetés. Il a droit de dépoſer les Souverains en Italie, & de leur ôter leurs Souverainetés. Il a droit de dépoſer les Souverains en Italie, & de leur ôter leurs Souverainetés.*

L, N. 1. *Le Pape ſeul a droit de dépoſer les Evêques, & de leur ôter leurs Egliſes. Il a droit de dépoſer les Empereurs, & de leur ôter leurs Couronnes. Il a droit de dépoſer les Légats, & de leur ôter leurs Légations. Il a droit de dépoſer les Papes, & de leur ôter leurs Papautés. Il a droit de dépoſer les Princes, & de leur ôter leurs Principautés. Il a droit de dépoſer les Ducs, & de leur ôter leurs Duchés. Il a droit de dépoſer les Marquis, & de leur ôter leurs Marquiſats. Il a droit de dépoſer les Comtes, & de leur ôter leurs Comtés. Il a droit de dépoſer les Souverains en Italie, & de leur ôter leurs Souverainetés. Il a droit de dépoſer les Souverains en Italie, & de leur ôter leurs Souverainetés. Il a droit de dépoſer les Souverains en Italie, & de leur ôter leurs Souverainetés.*

du Monaſtère, il nome Abbé le Moine *Didier*, qui fut enſuite le Pape *Victor III.* Il faut obſerver, qu'*Etiène* aiant deſſein de reſter encore lui-même Abbé, cette nomination déclaroit ſeulement que *Didier* ſeroit ſon ſucceſſeur, ſoit après ſa mort, ſoit en cas qu'il ſe démît de l'Abbaïe.

Humfroi, Comte de Vénoſe, &, come Capitaine général des Normans, Comte de Pouille, meurt, laiſſant pour héritier ſon fils *Abailard*, *Abagilard*, *Bagélard* ou *Bacélard*, que la *Chronique* de *Romoald de Salerne* dit, brave Chevalier (1). Mai *Robert Guiſcard*, qui ne mètoit point de bornes à ſon ambition, s'empare de tous les Etats de ſon Frère, & chaſſe ſon Neveu.

Les prédications d'*Ariald* & de *Landulf* avoient eu, l'année précèdente, quelque ſuccès à Milan: mais, il le faut dire, ces deux Eccléſiaſtiques, plus zèlés que prudens, nuiſoient eux-même aux progrès de la bonne œuvre qu'ils avoient entamée. Ils ne conſidéroient pas que, le Peuple, auquel ils s'attachoient principalement à faire concevoir de l'horreur pour les vices des Prêtres, ſe porte aiſément à des excès, que la Juſtice & la Religion déſavouent. Ce Peuple donc, ne voulant plus voir dans les Clercs Simoniaques, ou Concubinaires, que des Ennemis de Dieu, ne garde point de meſures. Il s'arme de bâtons, de lances & d'épées; & ſe met à les pourſuivre, eux & leurs défenſeurs, come s'ils euſſent été les Ennemis de la patrie. Les Clercs maltraités adreſſent leurs plaintes, d'abord à leur Archevêque, pour qui l'on n'avoit dans Milan qu'une médiocre conſidération; enſuite aux Evêques de la Province; enfin au Siége Apoſtolique. *Etiène IX*, nouvellement Pape, écrit à l'Archevêque d'eſſaïer par un Concile de calmer les troubles de ſa Ville Archiépiſcopale. Il ſe tient en conſéquence un Concile à Fontaneto dans le Diocèſe de Novare (2). *Ariald* & *Landulf* y ſont mandés, & ne s'y préſentent pas. Le Concile les excommunie. Réſolus de ne ſe point ſoumètre à ce Jugement, ils prènent

(1) Dans l'endroit, où *Romoald* parle de la mort d'*Humfroi*, ſon texte, altèré par les Copiſtes, nome ce Comte *Geoffroi*.

(2) *Landulf l'Ancien* dit que ce Concile ſe tint à Fontaneto. L'Auteur d'une ſeconde *Vie d'Ariald*, que *Puricelli* croit être *Landulf le Jeune*, dit que ce fut à *Novare*. J'en ai conclu que le lieu, nomé par le premier, devoit être de ce Diocèſe. Pour citer l'Ouvrage, dont je viens de parler, je dirai, La *ſeconde Vie d'Ariald*.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ſiaſtiques furent commiſes aux Légats, ſous prétexte d'extirper les Vices & de faire fructifier les Vertus. C'eſt auſſi de cette ancienne coûtume que Paſchal II *&* Calixte II *ſe ſont prévalus en faveur des Légations.* Innocent III, *pour montrer combien les Légats ſont utiles & néceſſaires, a fait valoir par de magnifiques expreſſions les penſées de ſes prédéceſſeurs. Il en eſt arrivé que, dans des tems poſtérieurs, la conſidération & l'autorité des Légats ſont devenues immenſes; enſorte qu'on leur portoit abſolument toutes les Affaires des Provinces. Autrefois, ils jugeoient les Cauſes dans des Conciles : mais, dans les derniers tems, ils n'ont plus tenu conte des Evêques.*

N. 7-11. *L'Autorité des Légats fut autrefois ſi grande, qu'il n'étoit pas permis de revoir leurs Jugemens. Ce fut un des ſecrets* (de la Cour de Rome) *pour retenir la domination* (qu'elle attribuoit au Pape), *d'approuver ce que les Légats avoient fait. Comme ils étoient revêtus de pouvoirs très grands*

dit plus bas : *Je ne puis trop m'étoner de ce que* Bennon, *ſi quelque Auteur de ce nom a jamais exiſté, dit que* Gregoire VII *étoit ſavant dans les Mathématiques, & le regarde enſuite comme un Magicien, un Devin, un Cruel, enfin un Scélérat. Il ſeroit plus digne de foi, s'il avoit voulu mètre moins d'acreté dans ce qu'il dit contre ce Saint Home. Mais par qui* Gregoire *eſt-il loué ? Par* Léon (d'Oſtie), Ricordano (Maleſpinal, Lamberr (d'Aſchaffenbourg), Otton (de Friſinghen), *& d'autres Ecrivains, ſoit Italiens, ſoit Etrangers. Il eſt auſſi blâmé par d'autres, ou païés à cet effet, ou s'étant livrés d'eux-même à l'Empereur, leſquels ne méritent aucune croïance, ou n'en méritent que très peu. Car on doit croire, non tous les Hiſtoriens : mais ſeulement ceux qui ſe montrent, en écrivant, exemts de toute haine, de toute paſſion, de corruption de toute eſpéce.* A prendre cette Maxime à la rigueur, il ne faudroit rien croire de tout ce qu'on nous a laiſſé, par écrit, au ſujet du Pape *Gregoire VII* &. de l'Empereur *Henri III.* La Haine & d'autres Paſ-

mort de ce Prince, ſont ſaiſis de terreur. Preſque tous perdent tête, comme s'ils avoient été dans l'ivreſſe ; & ne ſont pas moins alarmés, que s'ils avoient vu s'approcher une Armée ennemie pour aſſiéger la Ville. Chacun ſort du lieu dans lequel il ſe trouvoit, & demande conſeil à ſa Femme, à ſon Voiſin, à ſon Ami qu'il rencontre, ſur ce qu'il doit faire. Chacun change, ou ſe reſout à changer de place ſes effets, pour les cacher de manière, à n'être point trouvés.

Enfin les Gens conſacrés à la Religion, les Clercs & les Moines, aïant repris leurs ſens, allèrent vêtus comme il convient, avec les Croix & les Encenſoirs en proceſſion à Saint-George; &, ſuivant le ſaint uſage des Chretiens, recommandèrent à Dieu l'ame du Roi. L'Archevêque Guillaume *ordone alors que l'on tranſporte à Caën le Corps de ce Prince, pour être enterré dans la Baſilique du premier Martir S.* Etiène, *qu'il avoit fait bâtir. Mais ſes Frères & tous ſes Parens s'étoient éloignés ; & tous ſes Officiers l'avoient indignement abandoné, comme un Barbare* (a). *Il ne ſe trouva pas même un ſeul de*

dans le tems qu'ils ſe paſſoient. Mais, outre qu'on peut dire que Juvenculus *ne ſignifie point un âge par lequel on ſoit exclus de l'Epiſcopat, les conjonctures difficiles d'alors durent autoriſer à choiſir pour Archevêque qui l'on put, parceque les gens les plus ſages & les plus ſenſés fuïoient une Dignité dans laquelle on couroit le riſque, en déplaiſant au Roi, d'être perſécuté par la Faction favorable à ce Prince. En effet la joie d'*Azzon *ne fut pas de longue durée.*

Je quite là *Muratori* pour retourner à la ſuite du récit d'*Arnulf*, qu'il ne fait qu'extraire. *Lorſqu'*Athon *& ſes Amis, pour célébrer ſon élection au Pontificat, montoient à la Sale, où l'on avoit déja ſervi, ſur différentes tables, un magnifique feſtin ; le Peuple, enflamé de colère, attaque tout à coup la Maiſon, dont il parcourt les dedans & les dehors. L'Elu, trouvé caché dans le coin d'une chambre, eſt ſaiſi, tiraillé, déchiré d'une manière cruelle, enfin traîné du haut en bas par les bras & par les jambes. Il ſe réfugie dans l'Egliſe ; &, dans la crainte de la mort, y reſte proſterné devant l'Autel. Enſui-*

(a) On voit par ces paroles & par la ſuite de ce récit, que *Rapin Thoyras* ſe trompe en faiſant préſider le Prince *Henri* aux obſèques de ſon Père.

le parti de porter l'Affaire au Saint Siége. *Landulf* part pour Rome: mais il ne peut aller que juſqu'à Plaiſance. Une bleſſure qu'il y reçoit, & dont on ne nous fait connoître, ni l'auteur, ni le motif (1), le ramène à Milan. *Ariald* prend ſa place, avec des Lètres, qui juſtifioient ſa conduite (2); &, ſuivant un de ſes Hiſtoriens (3), il fait ſa route avec tant de précaution, qu'aiant évité les embûches de ſes Ennemis qui cherchoient à le tuer, il arrive à Rome dans le tems qu'*Etiène IX* tenoit un Concile. Il y rend comte de ſa conduite; & ceux qui protégeoient le Clergé de Milan, s'élèvent contre lui. Perſone ne parle avec plus de force qu'*Henri*, que les Hiſtoriens, en le qualifiant de *Cardinal*, ſemblent nous annoncer pour *Chanoine ordinaire de l'Egliſe de Milan*, & qui ſans doute étoit le Chef de la députation du Clergé de cette Ville (4). Son Diſcours, rapporté par *Landulf l'Ancien*, eſt très raiſonable, quoique très vif. Il ſe plaint amèrement des ſuites funeſtes du zèle outré, dont *Ariald* ſuivoit les impulſions: mais il convient que ce Diacre, dans ſes prédications ne diſoit rien, qui ne fut *bon, raiſonable, & digne de louange* (5). Pluſieurs Clercs, qui peut-être étoient les autres Députés du Clergé de Milan, ou ceux des Evêques du Concile de Fontaneto, ménagent moins les termes, & raillent *Ariald* d'une manière même indécente (6). *Etiène* fait ſigne de la main que l'on ſe taiſe; &, parlant peu, n'approuve point

(1) *Quem urbem Placentinam progredi non licuit; quia ibi à quodam profano eſt in Oppido percuſſus, & ſic Mediolanum reverſus.* L'Ab. *André*, Ch. 11 de la *Vie d'Ariald*. La *ſeconde Vie*, Ch. 9, dit *In Placentino Oppido cæditur graviter*; &, come l'on voit, on n'accuſe perſone. Les Hiſtoriens *Arnulf* & *Landulf l'Ancien* ne parlent point de ce fait.

(2) *Romam proficiſcitur* Arialdus, *apologeticas ferens Litteras.* Arnulf, L. III, Ch. 9.

(3) André, *ibid.*

(4) Il eſt nomé, par *Landulf l'Ancien*, & dans la *ſeconde Vie*, Ch. 9, *Dionyſius Cardinalis. Puricelli* dit qu'il ne l'a point trouvé dans *Chacon*, ni dans aucune Liſte des Cardinaux de l'Egliſe Romaine: mais come il obſerve que *Landulf l'Ancien* dit que ce *Denis* avoit été neuri dès ſon enfance dans l'Egliſe de Milan, il me ſemble qu'il en faloit conclure que c'étoit un Cardinal de cette Egliſe. Son Diſcours, que cet Hiſtorien rapporte, annouce un home témoin de ce qui s'étoit fait à Milan; & n'eſt pas tel qu'un Cardinal de l'Egliſe Romaine ait du le prononcer en préſence du Pape.

(5) *Scio enim, & vere ſcio: verba veſtra bona & rationabilia videntur*, & *laude digna.* Cette affirmation, *Scio enim, & vere ſcio*, marque, ſi je ne me trompe, un home, qui par lui-même avoit entendu les diſcours de *Landulf* & d'*Ariald*.

(6) *Cum... à multis Clericis verbis inhoneſtis ſubſannaretur*, Landulf l'Ancien.

& très amples, il leur étoit facile d'opprimer ceux qu'ils vouloient des Evêques de leurs Provinces. Ive de Chartre *nous apprend que l'autorité des Légats étoit si grande, que, quelque injustes que fussent leurs Jugemens, on ne pouvoit pas les forcer à rendre comte de leur conduite. Le Pape* Innocent III *a déclaré que les Jugemens des Légats & des Commissaires du Siége Apostolique étoient Saints* (Sacro-sancta). Innocent IV *a dit la même chose, mais d'une manière plus adroite.*

Les choses n'étoient pas encore, du tems de *Roger*, portées aux excès indiqués, par ce qu'on vient de lire. Mais ce Prince savoit que dèslors les Légats vouloient être seuls maîtres de tout; qu'ils convoquoient des Conciles de leur chef, & les composoient des Evêques qu'il leur plaisoit d'y mander; que ces Conciles ne jouissoient point de la liberté, qui devoit seule en faire respecter les décisions; que les Légats apportoient de Rome des Decrets & des Canons tout dressés, qu'ils publioient sans trop d'égard

sions ont conduit la plume de tous les Ecrivains de ces tems-là, de quelque parti qu'ils fussent. Ils sont tous également peu dignes de foi: mais ce qu'ils ont dit n'est ordinairement altéré que dans les circonstances; & c'est à la Critique à ramener leurs énonciations, sinon à la vérité, du moins à la vraisemblance. Il est vrai que *Bennon* rapporte, come on le verra, des choses, qui mètent la Critique en défaut. De l'absurde au vraisemblable la distance est trop longue, pour que l'on puisse les rapprocher. Ce que j'en rapporterai, s'il paroît mal imaginé, servira du moins à faire connoître combien les Ennemis de *Gregoire VII* le ménageoient peu. L'Ouvrage de *Bennon* fut mis au jour, pour la première fois, par *Ortwinus Gratius*, Docteur Catholique. *Flaccius*, *Reinecccius*, & *Wolfius* en ont doné depuis des Editions, sans prendre garde, non plus que le premier Editeur, que l'Ouvrage étoit composé de deux *Lètres* différentes. *Melchior Goldast*, qui s'est apperçu de leur inattention, a séparé l'Ouvrage en Livre I & II, en le faisant

ses Courtisans, qui prit soin de ses funérailles. Heduin, *simple Gentilhome de campagne, dont le cœur étoit naturellement bon, en fut pénètré de douleur; &, pour l'amour de Dieu & l'honeur de sa Nation, il se chargea généreusement de ce soin. Il loua donc à ses dépens un Char & des gens destinés à servir aux Enterremens, conduisit le Corps au port de la Seine; &, l'aiant mis dans un bateau, le fit transporter à Caën, tantôt par eau, tantôt par terre.*

Le Corps, à son arrivée en cette Ville, est reçu par *Gilbert*, Abbé de S. *Etiène*, à la tête de sa Communauté. Pendant qu'accompagné d'une foule de Clercs & de Laïcs, il le portoit à son Eglise, des tourbillons de flâmes sortent tout à coup d'une Maison peu loin d'où le Convoi passoit. Les Clercs & les Laïcs courent pour éteindre l'incendie, qui gagne si bien qu'il consume une grande partie de la Ville. Les Moines restés seuls portent le Corps à leur Eglise. Les Obsèques sont célèbrés par l'Archevêque, assisté de tous les Evêques & de tous les Abbés de Normandie; & *Gilbert*, Evêque d'Evreux, prononce l'Oraison funèbre de

te, le Peuple ne cessant pas de crier, il monte au Jubé. Là, par un serment entendu de tous, il renonce à la Chaire de S. Ambroise *pour le présent & pour toujours. Ses Partisans fuient & se cachent en différens endroits. Le Légat de Rome se sauve avec peine après avoir eu ses habits déchirés. Au reste,* Godefroi *d'une part,* Athon *de l'autre, restent également des Homes privés, obligés de se contenter seulement des Maisons, & des revenus qui leur appartenoient en propre.*

Ces dernières paroles sont paraphrasées de cette manière par *Muratori*. Godefroi & Azzon, *chassés de Milan, non sacrés & ne jouissant point des revenus de l'Eglise, restèrent longtems dans leurs propres Biens, & renfermés dans leurs Maison de campagne.*

Arnulf dit ensuite: *L'Archidiacre* Hildebrand, *nomé ci-dessus, n'est pas plutôt instruit de l'avanture d'*Atton, *que de son autorité, come Cardinal, il juge que ce serment, effet de la violence, doit de toute manière être réputé nul. Le Pontife Romain le respectoit ou le craignoit* (a) *telle-*

(a) Le seul mot *verebatur* dont se

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Henri, ne condamne point *Ariald*, & ſe contente de déclarer nulle l'excommunication lancée par le Concile de Fontaneto contre ce Diacre & ſon aſſocié *Landulf*. Il examine enſuite l'Affaire à pluſieurs repriſes, en prenant conſeil d'*Anſelme de Badage*, Evêque de Lucque; & cherchant à remètre le calme dans Milan, il y nome Légats le même Evêque & le Cardinal *Hildebrand*, & renvoie avec eux *Ariald*, auquel il ordone de continuer ce qu'il avoit commencé, juſqu'à ce qu'il parviène à réformer les abus, qui règnoient alors dans le Clergé de Milan, ou juſqu'à ce que ſes Ennemis répandent ſon ſang pour *Jéſus-Chriſt* (1). Il paroît que la Légation, dont le détail ne nous eſt pas connu, n'avoit pour objet que de connoître le véritable êtat des choſes. Les Légats, aſſés mal reçus à Milan, où l'on ne croïoit pas que le Pape eût le droit d'en envoïer de ſon propre mouvement, trouvent le Clergé tel qu'il avoit êté répréſenté par *Ariald*, & l'Archevêque *Gui* coupable de Simonie. Ils exhortent *Ariald* & *Landulf* à pourſuivre leur bone œuvre; & le rapport, qu'ils vont faire au Pape, juſtifie pleinement ces deux Diacres, qu'il eût êté ſage d'avertir de charger la prudence du ſoin de règler leur zèle. Il n'eſt pas douteux qu'ils avoient dans *Anſelme* un Légat, qui devoit juger favorablement de leurs intentions, ſans approuver pourtant les violences où ſe portoient leurs Partiſans: mais ce n'eſt point faire tort au Cardinal *Hildebrand*, de penſer qu'il n'êtoit pas, ſur cet article, auſſi modéré que ſon confrère. Nous le verrons, quand il ſera Pape, ordonner d'emploïer la force pour faire exécuter ſes *Decrets*.

Quelques troubles, arrivés cette année dans la Germanie, peuvent être regardés come le principe de tous ceux dont ce Roïaume fut agité durant le long règne d'*Henri III*. *Les Princes de Saxe*, dit LAMBERT D'ASCHAFFENBOURG, *faiſoient ſouvent des aſſemblées ſecrètes. Ils s'y plaignoient réciproquement des torts, qu'ils avoient reçus de l'Empereur* (Henri II); *& penſoient qu'ils feroient bien de s'en faire raiſon*

(1) *Sub inevitabili juſſu ei præcepit ad opus cœptum regredi, & tamdiu in eo vehementer inſiſtere, donec nefanda opera, quæ tunc inerant in Eccleſiaſtica Familia, aut penitus deleret, aut ſanguinem pro* Chriſto *proprium inimicis fundendum præberet.* Quoique j'aie adopté le fond de ces paroles; je n'en ſuis pas moins tenté de les croire une pure amplification de Rhétorique.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

à l'avis des Evêques, & ſouvent ſans les avoir conſultés; qu'ils prononçoient ſeuls des Jugemens ſans Appel; qu'ils s'arrogeoient le droit de juger les Evêques en première inſtance, & de les dépoſer; que les règlemens, qu'ils faiſoient, étoient moins appropriés à ce qui convenoit aux lieux, qu'ajuſtés à ce que la Cour de Rome s'attribuoit en vertu des *fauſſes Decrétales*; qu'ils frapoient d'excommunication tous ceux qui leur déplaiſoient, ſans épargner même les Souverains; qu'ils convertiſſoient en emploi lucratif un miniſtère originairement de pure charité; que pour ſubvenir à leur entretien, & pour ſatisfaire l'avarice de la Cour de Rome, ils extorquoient des ſommes immenſes aux Egliſes, dont ils pilloient, ſans ſcrupule, les ornemens & les vaſes ſacrés; qu'envoïés principalement pour détruire la Simonie, ils vendoient les Bénéfices, en maſquant du nom d'aumônes ce qu'ils exigeoient pour les graces, qu'ils accordoient à cet égard. *Les mains des Légats du Siége Apoſtolique*, dit un

PAPES.

reimprimer dans ſon Recueil, dont le titre eſt, *Reverendiſſimorum & Illuſtriſſimorum S. Rom. Imperii Principum Apologiæ pro D. N. Imp.* Henrico IV, *Franco, Cæſare Auguſto, Bavariæ Duce, Pio, Felice, Inclito, Patre Patriæ, adverſus* Gregorii VII, *Papæ, cognomento* Hildebrandi, *& aliorum Patriæ hoſtium impias ac malignas criminationes*, &c. *Hanoviæ* 1611, *in*-4°.

Mais avant de doner audiance au Cardinal *Bennon*, il eſt à propos d'apprendre de *Paul de Bernried* les commencemens de la Vie de *Gregoire VII.* Jai déja fait ſeutir qu'à certains égards il mérite peu de croiance. Il n'en mériteroit aucune, ſi l'on vouloit s'en rapporter à des Ecrivains ſéparés de la Communion de l'Egliſe Romaine. On peut juger du cas qu'ils en font, par ce qu'en dit *Goldaſt*, dans l'*Epître* dédicatoire du Recueil, annoncé ci-deſſus. Il l'accuſe de n'écrire que pour débiter des niaiſeries trompeuſes & des menſonges, & d'avoir, en prenant le parti d'*Hildebrand* contre l'Empereur, pris celui du Menſonge contre la Vérité (a).

(a) *Monachus quidam nugidoloſo-*

PRINCES contemporains.

Guillaume.

Come on ſe diſpoſoit à mètre le Corps en terre, *tout à coup*, dit *Ordric Vital*, Aſcelin, *fils d'*Artur, *ſe lève du milieu de la foule, & fait à haute voix cette réclamation qui fut entendue de tous.* Cette Terre, où vous êtes, eſt la place de la maiſon de mon Père. Cet Home, pour qui vous priés, lorſqu'il n'étoit encore que Comte de Normandie, l'enleva de force à mon Père; &, lui refuſant toute juſtice, il y batit cette magnifique Egliſe. Je revendique donc cette terre; je la réclame en public; & j'empêche, de la part de Dieu, que le Corps du Raviſſeur ſoit couvert de ma Terre, & ſoit inhumé dans mon Héritage. *Lorſque les Evêques & les autres Seigneurs eurent entendu ce Gentilhome & ſes Voiſins, qui rendoient témoignage de la vérité de ce qu'il avoit dit; ils le firent approcher; &, ſans uſer d'autorité, l'adoucirent par des prières inſinuantes; & compoſèrent avec lui. Pour la ſeule place de la ſépulture, ils lui donèrent ſur le champ ſoixante Ecus; lui promirent de lui paier la valeur du ſurplus de la terre qu'il réclamoit; & très peu de tems*

SAVANS & Illuſtres.

*ment, qu'il n'oſoit abſolument rien faire ſans l'avoir conſulté; quoique le Saint Evangile diſe clairement que le Diſciple n'eſt point au deſſus du Maître. Il arriva donc qu'à l'inſtance de ce Cardinal, il ſe tint à Rome une Aſſemblée d'Evêques, dans laquelle le Pape déclara légitime l'élection d'*Athon, *& frapa* Godefroi *d'anathème.* Hildebrand *informa de tout, par ſes Lètres,* Hetlembald, *déja noté ſi ſouvent. On dit même qu'il ouvrit pour lui ſon tréſor, qui renfermoit de grandes richeſſes; & qu'il lui fit tenir une quantité conſidérable d'or & d'argent, afin qu'en le répandant indifféremment de toutes parts, il ſe fît un très grand nombre de Partiſans. Il n'ignoroit pas cette parole dite prophétiquement:* Depuis le plus grand juſqu'au plus petit, ils ſont tous livrés à l'avarice.

Ces choſes ne ſont pas plutôt ſues à

ſert *Arnulf* eſt équivoque, le vetbe *vereri* ſignifiant également, come l'on ſait, *craindre & reſpecter.* Ne pouvant deviner quel eſt le ſens précis de l'Auteur, j'ai mis dans ma traduction l'alternative des deux ſens. On peut choiſir.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

eux-même, en arrachant la Courone à ſon Fils, que ſon âge permètoit d'offenſer impunément. Il leur paroiſſoit très croïable que le Fils auroit les mœurs du Père, & qu'il l'imiteroit dans toute ſa conduite. Au moment qu'on ne l'eſpéroit pas, il ſurvient un puiſſant encouragement aux troubles, que l'on méditoit. OTTON, *frère du Marquis* GUILLAUME (1), *mais ſorti d'un mariage inégal & né d'une Mère Eſclavone, home courageux, propre aux coups de main, & fertile en reſſources, êtoit reſté depuis ſon enfance en Bohème, come dans une eſpèce d'exil: mais, aiant appris la mort de ſon Frère, il conçoit beaucoup d'eſpérance de lui ſuccèder, & revient en Saxe. Il eſt bien reçu de tous les Princes du païs, qui l'exhortent, non ſeulement, à réclamer le Marquiſat qui lui devoit appartenir par droit héréditaire: mais à travailler même à ſe mètre ſur le Trône. Dès qu'ils le voient flaté de la propoſition & prêt à l'exécuter, ils lui jurent fidélité; chacun lui fait offre de ſon bras, & lui promet du ſecours; & tous convièvent de tuer le Roi, dans quelque lieu que la Fortune leur en offre l'occaſion. Tous ceux qui prenoient quelque ſoin des affaires publiques, ſont ſaiſis de fraïeur; & ſongent principalement aux moïens d'appaiſer ce commencement de troubles. Pour cet effet, ils ſont d'avis que le Roi ſe tranſporte au pluſtôt en Saxe, afin de pourvoir, de quelque manière que ce ſoit, au ſalut de la République. Come il devoit célèbrer la fête des Apôtres S.* PIERRE *&* S. PAUL *à Mersbourg; il y convoque une Diète, & mande à tous les Princes de Saxe de s'y trouver. Ils ſe mètent en chemin, avec autant de Troupes, que chacun pouvoit en avoir. Le hazard fait que* BRUNON *& ſon frère* ECBERT, *couſins germains du Roi, rencontrent la nombreuſe eſcorte d'*OTTON *nomé ci-deſſus, lequel, l'aiant rangée en un bataillon ſerré, partoit avec elle pour ſe rendre à la Cour. L'intérêt de l'Etat, & de plus une inimitié particulière les animoit extrêmement contre lui. Sur le champ, on done le ſignal du combat, on fait ſentir l'éperon aux chevaux; &, des deux parts, une pareille audace, une haine pareille fait courir à des bleſſures réciproques. A la tête de leurs Troupes,* OTTON *&* BRUNON, *tous deux emportés par la colère, tous deux négligeant le ſoin de ſe couvrir & n'aſpirant qu'à fraper chacun*

(1) Ce *Guillaume* êtoit Margrave de Saxe.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

ſavant Evêque de ces tems-là, *ne ſe refuſene nullement aux préſens. Ils ravagent les Provinces, come feroit* Satan, *parti de devant la face du Seigneur pour être le fléau de l'Egliſe. Ils ſe chargent des dépouilles des Provinces avec autant d'avidité, que ſi leur miſſion étoit d'amaſſer les tréſors de* Crœſus (a). S. *Bernard* ecrit au Pape *Eugène III*, de choiſir pour Cardinaux des gens, qui, lorſqu'ils ſeront Légats, *réforment les abus, au lieu de dépouiller les Egliſes ; ramènent les*

(a) *Sed nec Legati Sedis Apoſtolicæ manus ſuas excutiunt ab omni munere ; quia interdum in Provinciis ita debacchantur, ac* Sathan *ad flagellandam Eccleſiam à facie Domini.* Jean de Saliſburi, Evêque de Chartre. *De Nug. Curial.* Liv. VI, Ch. 16. *Provinciarum diripiunt ſpolia, ac ſi theſauros* Crœſi *ſtudeant comparare,* Liv. V, Ch. 24.

PAPES.

Mais les diſcours emportés de pareils Ecrivains n'en impoſent point aux Lecteurs judicieux. Ils jugent *Paul de Bernried* d'après lui-même. Le Jéſuite *Jacque Gretſer* en a le premier fait paroître l'Ouvrage, dans ſon *Apologie pour Gregoire VII*, imprimée différentes fois & miſe enfin dans le Tome VI du Recueil de ſes Œuvres en 17 Vol. *in-fol.* ; vaſte amas d'Erudition mal digérée & de faux Raiſonemens, ſurtout en faveur des prétentions de la Cour de Rome, dans lequel il ſe trouve cependant quelquefois d'aſſés bones choſes. Les *Bollandiſtes* ont adopté depuis l'Ouvrage de *Paul de Bernried.* Après eux D. *Mabillon* l'a placé dans ſes *Actes des Saints de l'Ordre*

quides & mendaciloquus, cui Paulo *nomen, Flamini tunc temporis Auguſtiniano, in Collegio Bernriedenſi.. qui ab* Hildebrando *contra Imperatorem, id eſt à mandatio contra veritatem ſtetit.*

PRINCES contemporains.

après, pour le ſalut d'un Maître qu'ils aimoient, ils aquitèrent leur promeſſe.

Un autre accident ſignala les obsèques de *Guillaume.* Par l'inattention des Ouvriers, le cercueil ſe trouva trop court. Il falut que le Corps y entrat de force, & le ventre s'ouvrit. Il en ſortit une odeur inſupportable, qui ne fut point étouffée par la fumée de l'encens & des autres aromates dont on chargeoit les encenſoirs ; en ſorte qu'il falut bruſquer le teſte de la cérémonie, afin de ſe retirer promtement.

Les plus habiles Verſificateurs firent des *Epitaphes* pour *Guillaume.* Celle dont on fit choix étoit de la compoſition de *Thomas*, Archevêque d'Yorck. Elle fut gravée en Lètres d'or ſur le Mauſolée que *Guillaume le Roux* fit élever à ſon Père, & qu'il fit orner d'or, d'argent & de pierres précieuſes par un Orfèvre alors célèbre, lequel s'appelloit Othon (a).

SAVANS & Illuſtres.

Rome, dit *Calco*, Liv. IV, *qu'*Hildebrand, *enflamé d'une colère exceſſive, fait en même tems fraper d'un nouvel Anathème* Godefroi de Caſtiglione, *come auteur de la Sédition ; & déclarer* Atton *capable d'être Archevêque, en confirmant ſon élection. Il envoie enſuite de l'argent à* Herlembald, *pour qu'il travaille à gagner ceux du Parti contraire au leur.*

Ripamonte, cet Hiſtorien ſi digne d'eſtime, dit à ce ſujet : *Le Cardinal* Hildebrand, *informé de l'avanture d'*Atton *& de quelle manière le Peuple s'en étoit cruellement joué, ſaiſi dans le même tems d'une violente colère, parceque lors de ce tumulte, ſon Légat* Bernard, *aiant eu ſes vêtemens dechirés par derrière, avoit preſque été foulé aux pieds, bruloit d'une haine implacable contre tout le nom Milanois. C'eſt pourquoi, roulant dans ſa tête divers projets ſur la vangeance éclatante qu'il vouloit un jour tirer de cette injure, il envoie pour*

(a) Voici l'*Epitaphe*, dont je parle, telle qu'elle eſt rapportée par *Ordric Vital.*

Qui rigidos Normannos, atque Britannos
Audaciter vicit, fortiter obtinuit,
Et Cenomanenſes virtute coercuit enſis,
Imperiique ſui legibus applicuit,
Rex magnus parva jacet hic Guillelmus *in urna,*
Sufficit & magno parva domus Domino.
Ter ſeptem gradibus ſe volverat, atque duobus,
Virginis in gremium Phœbus, & hic obiit.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ſon ennemi, fondent l'un ſur l'autre avec tant d'impétuoſité, qu'au premier coup de lance, dont ils s'atteignent en même tems, ils ſont tous deux renverſés de cheval, & percés d'une bleſſure mortelle. La perte des deux Chefs rend quelque tems le combat douteux: mais ECBERT, *devenu, quoique bleſſé grièvement, plus terrible par la douleur de la mort de ſon Frère, ſe précipite d'une courſe rapide où les Ennemis ſont le plus ſerrés; tue le Fils du Comte* BERNARD, *jeune home de grande eſpérance, mais à peine d'âge à porter les armes; & met en fuite les autres, en qui la mort de leur Chef rallentiſſoit l'ardeur de combatre. La République fut ainſi délivrée d'une très grande crainte; & les Saxons, n'aiant plus celui qui les excitoit à la révolte, ne tentèrent plus rien* (alors) *contre le Roi.*

C'eſt en cette même année, que la *Chronique* de *Conrad*, Abbé d'Urſperg, fait commencer les troubles de la Germanie: mais, cet Ecrivain, anticipant ſur les évènemens, en trace un tableau raccourci, juſqu'à la mort du Duc *Rodolfe*, uſurpateur de la Courone ſur *Henri III.* J'offre ici d'autant plus volontiers ce tableau, qu'il prépare au Pontificat de *Gregoire VII*, auquel nous touchons; & qu'on y voit d'un coup d'œil ce qui fondoit l'audace d'un Sujet entreprenant, qui ne mit point de bornes à ſes attentats contre ſon Souverain. Voici donc ce que dit l'*Abbé d'Urſperg.*

Un certain FRÉDÉRIC *& ſes Frères exerçant, en divers cantons de la Germanie, une ſorte de tirannie contre l'Empire Romain* (1), *ſont forcés de ſe ſoumètre, après avoir été vaincus par l'Impératrice* AGNÈS *& par les Princes du Roïaume.* OTTON de Sweinfort, *Duc de Souabe, meurt le 28 de Septembre; & Rodolfe* de Reinfelden, *qui dans la ſuite prétendit être Roi, fut pourvu de ce Duché; ce qui fut la ſource trop abondante des mouvemens, qui troublèrent le Roïaume. L'Empereur* HENRI (II) *avoit promis ce Duché, du vivant même du Duc* OTTON, *au Comte* BERTHOLD, *qui fut enſuite Duc de Carinthie* (2), *à qui même il avoit*

(1) J'ai déja doné quelques preuves de la fantaiſie que les Allemans avoient, dès ces tems éloignés, de confondre le *Roiaume de Germanie* avec l'*Empire Romain*, ou pluſtôt avec le *Nouvel Empire d'Occident.*

(2) Ce *Berthold* étoit Comte de Zeringen.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

cœurs au bien, & corrigent les vices, aulieu d'épuiſer les bourſes ; qui, de retour vers le Siége Apoſtolique, accablés de fatigues, & non chargés de richeſſes, puiſſent ſe glorifier, non d'avoir rapporté ce que les pais ont de curieux & de précieux : mais d'avoir laiſſé les Roïaumes en paix, les Barbares avec des Loix, les Monaſtères tranquilles, les Egliſes bien réglées, les Clercs ſoûmis à la Diſcipline, le Peuple agréable à Dieu par la pratique des bones œuvres (a).

Les excès de la rapacité des Légats étoient ſi grands, que des Egliſes refuſèrent de les ad-

(a) *Qui Eccleſias non ſpolient, ſed emendent; qui marſupia non exhauriant, ſed corda reficiant & crimina corrigant ; qui eum ad Apoſtolicam Sedem redierint, redeant fatigati, non ſuffarcinati ; ſimul & gloriantes, non quod curioſa ſeu pretioſa quæque terrarum attulerint ; ſed quod reliquerint pacem Regnis, legem Barbaris, quietem Monaſteriis, Eccleſiis ordinem, Clericis diſciplinam, Deo Populum acceptabilem ſectatorem bonorum operum.*

PAPES.

de S. Benoît, Siècle VI ; & depuis on l'a réimprimé dans le T. III des Hiſtoriens d'Italie, avec les *Obſervations préliminaires*, & les *Notes* de D. *Mabillon*. Le titre de l'Ouvrage eſt, *Pauli Bernriedenſis de rebus geſtis Gregorii VII, Pontificis maximi, liber ſingularis*. Il a 124 Chapitres, dont je vais traduire les deux premiers, pour donner une idée de la manière d'écrire de l'Auteur.

Chapitre I. Gregoire VII, *ſur qui l'eſprit de* Gregoire I *ſe repoſa véritablement, étoit Toſcan de naiſſance. Son Père s'appelloit* Bonic ; *& lui, reçut au Batême le nom d'*Hiltebrand, *préſage heureux pour l'avenir. Car* Hiltebrand *en Langue Teutonique ſignifie l'embraſement de la cupidité terreſtre, tel que le* Pſalmiſte *demande que Dieu l'allume en lui, lorſque dans le* Pſeaume XXV *il dit :* Eprouvés-moi, Seigneur, & eſſaiés-moi ; brûlés mes reins & mon cœur. *Ce fut en effet avec raiſon que ce nom fut donné dans le Batême, puiſque* Jean-Batiſte, *dit dans* S. Marc, *Chap. I :* Je vous batiſe dans l'eau pour la pénitence : mais celui qui doit venir après moi, lequel eſt plus puiſſant que

PRINCES contemporains.

GUILLAUME II, dit LE ROUX,

ſuccède à ſon Père en 1087 ; & meurt, tué par accident, le 2 d'Août 1100, âgé d'environ 44 ans.

Rapin-Thoyras, qui croit que *Guillaume le Roux* étoit en Angleterre quelque tems avant la mort de ſon Père, rapporte ce que ce Prince, qui n'étoit aimé, ni des Anglois, qui le trouvoient trop reſſemblant à ſon Père, ni des Normans, qui, le connoiſſant encore mieux, craignoient ſon humeur impétueuſe & féroce, dût faire pour s'aſſurer la Couronne ; ce que *Lanfranc*, qui le ſervit bien, fit entendre d'une part aux Anglois, de l'autre aux Normans, pour les engager les uns & les autres à préférer *Guillaume* à ſon frère aîné *Robert*, aſſés aimé des uns & des autres. Il ajoute qu'en cette occaſion, *Eude*, Grand-Tréſorier d'Angleterre, ſervit très utilement *Guillaume*, en s'aſſurant de Douvre, de Winchester, de Pevenſey, d'Haſtings & d'autres Places ſur la Côte méridionale ; en lui livrant les Treſors du *Conquerant* qui montoient, en eſpèces monoïées à 60 mille livres

SAVANS & Illuſtres.

le préſent de grands ſecours à Herlembald, *auquel il ordone & qu'il conjure avec chaleur de ne point abandoner* Atton, *& de s'efforcer de le rétablir dans le Siége auquel on l'avoit forcé de renoncer.*

Puricelli, peu content de ces deux Hiſtoriens, dit au ſujet de ce qu'on vient de lire : *En voïant ces paroles de* Ripamonte *& de* Calco, *peut-être quelqu'un dira-t-il avec raiſon, qu'ils ont été moins équitables, qu'*Arnulf, *envers* Herlembald, *en ce qu'ils n'ont rien dit de ce Concile de Rome, dont* Arnulf *fait une mention expreſſe, & dont les ſuffrages approuvèrent l'élection d'*Atton, *& réprouvèrent celle de* Godefroi ; *ce qui, dans l'Affaire préſente, eſt d'une grande importance pour* Herlembald.

On peut répondre à *Puricelli*, que ces Hiſtoriens, qu'il veut rendre ſuſpects, ont eu raiſon de ne faire aucun cas d'un Concile, qui ne ſert qu'à prouver qu'*Herlembald* étoit uniquement l'exécuteur des ordres de la Cour de Rome. On pouroit même dire que c'eſt par une eſpèce de ménagement pour cette Cour, & pour ſauver l'honeur des

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

doné ſon Anneau, come un gage qui devoit lui rappeller ſa promeſſe. BERTHOLD *eut ſoin de le garder; &, lorſque l'Empereur & le Duc furent morts, il vint le préſenter à l'Impératrice* AGNE'S; *& l'inſtruiſit, quand elle l'eut reconnu, de la promeſſe de l'Empereur au ſujet du Duché. Mais* RODOLFE, *auſſitôt après la mort de l'Empereur, en avoit enlevé la fille (*MATHILDE*), dont* RUMOLD, *Evêque de Conſtance, avoit été chargé de prendre ſoin. On ignore ſi l'enlèvement ſe fit de concert avec elle, ou s'il fut l'effet de quelque ſupercherie. Il l'avoit épouſée; & depuis, l'Impératrice s'étoit reconciliée avec ſa Fille. Ce fut donc en conſidération de cette Princeſſe, qu'elle dona le Duché de Souabe à* RODOLFE; *ce qui n'aliéna pas peu l'eſprit de* BERTHOLD (1). *Pour le ramener, on lui dona le Duché de Carinthie, dont, à ſa prière, ſon Fils, qui portoit le même nom que lui, fut enſuite inveſti par le Roi. Mais, peu de tems après, ce Prince, à l'inſtigation de quelques-uns, gratifia de ce même Duché* LIUTULF, *ſon Parent; &, par là, le Père & le Fils furent offenſés du peu de cas, qu'il parut faire d'eux.* BERTHOLD *y fut d'autant plus ſenſible, que c'étoit renouveller la première injure qu'il avoit eſſuiée; &, come il poſsèdoit éminemment le talent de l'Intrigue, il en emploïa les reſſources à ſe vanger de* RODOLFE *& du Roi: du premier, parcequ'il l'avoit ſupplanté dans le Duché, dont il avoit la promeſſe; du ſecond, parcequ'il l'avoit dépouillé de celui dont il l'avoit revêtu. Pluſieurs choſes, qui ſe faiſoient alors ſans trop de conſidération, concourent à favoriſer ſes manœuvres.* OTTON (*de Northeim*) *eſt dépoſé du Duché de Bavière* (2). CONRAD, *né d'une Maiſon de Souabe, aiant été tué par des Soldats du Roi, l'on en fait*

(1) Ce que cet Hiſtorien dit ici du mariage du Duc *Rodolfe* avec la Princeſſe *Mathilde*, ne s'accorde pas avec ce que *Lambert d'Aſchaffenbourg* en dit ſous l'année 1058. *Le Duc de Souabe*, Otton de Sweinfort, *mourut.* Rodolfe *obtint ſon Duché: mais, pour que dans ces tems orageux un lien d'affinité l'attachât au Roi d'une manière plus particulière, & l'obligeât d'être plus fidèle à la République, on lui fiança la Sœur du Roi, laquelle étoit d'un âge encore très tendre, & fut remiſe entre les mains de l'Evêque de Conſtance, pour qu'il ſurveillât à ſon éducation, juſqu'à ce que l'âge la rendît propre au lit conjugal.*

(2) Ce fut, come on le verra plus bas, en 1071, que le Duc *Otton* fut dépoſé.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

mètre. Celle de Liége écrivit à *Paſchal II*, « Qu'elle » ne recevroit abſolument point » de ces Légats à *latere*, qui couroient de tous » côtés pour remplir leur bourſe. » Elle s'appuyoit » de l'exemple de ces Conciles d'Afrique, qui refuſèrent d'écouter les Légats, » que les Papes *Zozime, Céleſtin,* » & *Boniface* leur » envoièrent (a)». Sur les plaintes des Peuples & du Clergé, les Souverains furent obligés d'interdire l'entrée de leurs Etats à ces gens, qui ne ſembloient y venir que pour les piller. L'Empereur *Frédéric I*, s'excuſant auprès du Pape *Adrien IV* de n'avoir point reçu ſes Légats, lui dit: *Nos Egliſes ſont fermées à vos Cardinaux, & nos Villes ne s'ouvrent point pour eux, parceque nous voïons en eux, non des Cardinaux, mais des Eſclaves de la Chair; non*

(a) *Illos verò Legatos à latere Romani Epiſcopi exeuntes, & ad ditanda marſupia diſcurrentes omninò refutamus, ſicut temporibus* Zozimi, Cœleſtini, Bonifacii *Concilia fecerunt.*

mol, & dont je ne ſuis pas digne de porter la chauſſure, batiſera dans le S. Eſprit & le feu. *C'eſt de ce feu que, dans* S. Luc, Ch. XII, *le Sauveur dit:* Je ſuis venu mètre le feu ſur la terre; & que veux-je, ſi non qu'elle ſoit embraſée? *Puiſque cet Home, par l'éloquence enflamée du Seigneur, devoit repouſſer loin de la Maiſon de Dieu les traits enflamés de l'Ennemi; il étoit convenable que ſon nom annonçât l'incendie que ſa charité fervente & ſon zèle brûlant pour la Vérité devoient allumer.* Chap. II. *Nous avons encore des indices plus certains du feu divin qui le devoit embraſer, en conſéquence deſquels nous le comparions autrefois au Proſète* Elie, *lorſque nous liſions le Traité d'*Iſidore *ſur la naiſſance & la mort des Prophètes. On y dit, ſi la mémoire ne nous trompe pas, que la tête d'*Elie *nouveau né fut entourée d'un globe de feu, ſans doute pour déſigner l'ardeur du zèle divin, qui le devoit enflâmer contre les prévarications de Rois très méchans, & contre les ſéductions de faux Proſètes. On a vu de même ſortir des habits de* Gregoire, *ou d'*Hiltebrand, *encore enfant, des étincelles, pour an-*

Sterling, & dont la Vaiſſelle & les Joïaux montoient beaucoup plus haut. Tout ce que cet Hiſtorien dit eſt extrêmement judicieux: mais il ne cite pour ſes garans que *J. Brompton* & le P. *Daniel*. L'autorité du ſecond n'eſt ici d'aucune valeur; & celle du premier, trop éloigné du tems, n'eſt pas fort conſidérable.

On a vu, dans l'Article précèdent, que *Guillaume le Roux*, en s'embarquant pour paſſer en Angleterre, apprit que ſon Père étoit mort. Il ne partit donc, pour le pluſtôt que le ſoir du 9 de Septembre; & la nouvelle de la mort de ſon Père put arriver en Angleterre auſſitôt que lui, peut-être même l'y précèder. J'ai parlé de ſon départ d'après *Ordric Vital*; & *Guillaume de Jumiège* dit « Que, » dès que le *Conquérant* fut mort, » ſon Fils ſe hata » de paſſer en Angleterre ». Ils écrivoient l'un & l'autre en Normandie, ſous le règne d'*Henri I*, frère de *Guillaume le Roux* & ſon ſucceſſeur au Roïaume d'Angleterre. Ce ſont deux contemporains, qui parlent d'une choſe arrivée dans leur païs; & ce ſont à cet égard les ſeuls guides

Evêques qui compoſoient ces ſortes de Conciles, & celui d'un Pape, leur concitoïen, qu'ils ont gardé le ſilence ſur le Concile dont il s'agit. Ils n'ont pas voulu donner ouvertement *Alexandre II* & les Evêques qu'il avoit auprès de lui, pour les Auteurs ou les Approbateurs des troubles excités à Milan par *Herlembald*; ce qu'*Arnulf*, témoin de ce qui ſe paſſoit, n'avoit pas cru devoir diſſimuler. Ils ſe ſont contentés de rejeter la faute ſur le Cardinal *Hildebrand*, qui, dans tout cela, jouoit en effet le principal rôle, s'il eſt vrai que la tête, qui conçoit un deſſein, guide la main qui l'exécute. D'ailleurs le reproche de n'avoir point parlé de ce Concile ne doit tomber que ſur *Ripamonte*. Lorſque *Caleo* dit qu'*Hildebrand* fit excommunier de nouveau *Godefroi*, & confirmer l'élection d'*Atton*, ne parle-t-il pas indirectement de ce Concile? Ne ſait-on pas que c'étoit alors dans des Conciles, que ſe faiſoient à Rome ces ſortes de choſes. Si d'ailleurs les deux Hiſtoriens ne penſent pas d'*Herlembald*, ce qu'en a penſé depuis *Puricelli*; c'eſt qu'en matière de querèles de Reli-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

un crime à ce Prince, come ſi c'avoit été par ſon ordre. OTTON *&* BERTHOLD *conſpirent donc, le premier en Saxe, le ſecond en Souabe. Il ſe fait des mouvemens dans ces deux Provinces; &, diverſes aſſemblées, qui s'y tiènent, n'ont pour objet que de rendre odieuſe la perſone du Roi. Diverſes choſes, arrivées alors dans le Roïaume, ſembloient mètre les Peuples de Saxe & de Souabe dans la juſte néceſſité de déſobéir au Roi. C'eſt ce qui fut porté ſi loin, que* RODOLFE, *pour ſa propre perte* (1), *envahit le Roïaume, & dépoſa le Roi ſon Seigneur, ou chercha le moïen de le tuer. Mais le ſuccès de ſon entrepriſe eſt ſu même des Païſans.* Le même Hiſtorien dit ſous l'année 1071 : *OTTON, Duc de Bavière, perdit ſon Duché. Saxon d'origine, illuſtre par ſa naiſſance* (2), *aiant peu d'égaux, ſoit en prudence, ſoit en vertus guerrières, ce Prince étoit, chés tous les Princes, dans un ſi haut degré d'eſtime, que le Roi, déja ſuſpect aux Saxons, craignoit, s'il lui ſurvenoit quelque revers, qu'on ne le lui donât pour rival au Trône. C'eſt de là qu'un certain* EGINON, *qui n'avoit ni naiſſance ni fortune, & qui s'étoit fait une très mauvaiſe réputation par ſon audace & par ſa méchanceté, prit occaſion de mètre ſes talens en œuvre. Sous l'appui de quelques Courtiſans, il s'introduiſit à la Cour; débita que ce grand Héros, qui ne l'avoit jamais vu, l'avoit entretenu du projet d'aſſaſſiner le Roi; &, ſuivant l'uſage, il ſe rendit garant de ſa parole, en ſe mètant lui-même dans la main du Roi, juſqu'à ce que le Duel, qu'il propoſoit au Duc, eût confirmé la vérité de ce qu'il avoit avancé. Que dirai-je de plus ? Dans deux Diètes, convoquées par le Roi, l'une à Maience, l'autre à Goſlar,* OTTON *dédaigna le combat contre* EGINON, *le combat d'un Duc contre un Brigand, d'un Prince contre un Roturier. C'eſt ainſi qu'*OTTON, *à titre de Criminel de*

(1) *In ſui damnationem.* Ces paroles ſont ſuſceptibles de plus d'un ſens. J'ai choiſi celui qui m'a paru le plus raiſonable.

(2) *Otton de Northeim* étoit de la Maiſon Impériale de Saxe, & décendoit d'*Henri le Querèleur*, fils du Roi *Henri l'Oiſeleur*, & frère de l'Empereur *Otton I.*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

des Prédicateurs, mais des Dépréda-teurs ; non des Soûtiens de la Paix, mais des Raviſſeurs de l'Argent ; non des Réparateurs du Monde Chretien, mais des Rançoneurs impitoïables. Lorſque nous les verrons, tels que l'Egliſe les demande, apporter avec eux la paix & la lumière dans notre patrie, & favoriſer, ſuivant l'équité, la Cauſe des Petits, nous ne tarderons pas à les ſoûtenir, en leur donant la Penſion & les Paſſeports, qui leur ſont néceſſaires (a). Le même Prince publia contre des Légats un *Edit*, rapporté dans ſa *Vie*, par *Radéwick*, Liv. I, Ch. 10. Il y dit, entre autres choſes : *Nous avons eu ſoin qu'on ne leur permît pas de paſſer outre, & nous les avons fait retourner par le même chemin qu'ils étoient venus, parcequ'on a trouvé chés eux beaucoup de Lettres doubles, & de Billets tout*

noncer ſans contredit l'ardeur du ſaint zèle, dont il ſeroit embraſé contre les très graves inſolences de la folie d'Henri (b), *& contre les intolérables débordemens de l'incontinence des Prêtres. On dit que S.* Maieul, *Abbé de Clugni, fit, le premier, attention à ces étincelles, qui ſe ſont fait voir ſouvent ; ce qui lui fit appliquer à* Hiltebrand, *ces paroles dites de S.* Jean-Batiſte : Cet Enfant ſera grand devant le Seigneur.

D. *Mabillon* avertit, par une *Not.* que l'Auteur ſe trompe ici. S. *Maieul* mourut en 994 ; & *Gregoire VII* alors n'étoit pas encore né. Bien plus. Il n'eſt pas certain, come j'ai dit l'inſinuer ailleurs, que ce Pape ait jamais été Moine à Clugni. Nous verrons plus bas D. *Mabillon* en convenir tacitement.

qu'il faille ſuivre.

La circonſtance du départ de *Guillaume II*, & ſon Couronement, qui ſe fit le 27 de Septembre, 18 jours après la mort de ſon Père, font tomber toutes les réflexions de *Rapin-Thoyras*, qui, pourvu d'un jugement exquis, mais en même tems doué d'un génie ſiſtématique, ne voit quelquefois dans les faits, que ce que ſon imagination lui fournit pour bâtir un ſiſtême.

On apprit en Angleterre la mort de *Guillaume I*, en même tems que *Guillaume II* ſe préſenta pour lui ſuccéder. L'Archevêque *Lanfranc* & le Grand-Tréſorier *Eude* ſervirent ſi bien ce jeune Prince, qu'en auſſi peu de jours qu'il en falut pour que les Seigneurs ſe pûſſent rendre à Londre, afin d'aſſiſter au Couronement, ces deux Homes gagnèrent les Normans & les Anglois. Il eſt à croire que dépoſitaires depuis longtems, des intentions de *Guillau-*

g on, les procédés qui ne ſont pas dans l'ordre de la Charité, ne trouvent point grace aux yeux des gens, qui penſent ſainement, & qui ſavent ſe garantir de l'illuſion des préjugés.

Diſons un mot de ce Légat *Bernard*, dont il vient d'être parlé. *Puricelli* penſe, & ſans doute avec raiſon, que c'eſt celui que *Chacon* (*Ciaconius*) comte pour le XVe des Cardinaux créés par *Alexandre II*, & duquel il dit : Bernard..... *François, Moine & Abbé de Saint-Victor de Marſeille, Prêtre-Cardinal du Titre de S..... Il fut, ſous le Pontificat de* Gregoire VII, *chargé de la Légation d'Allemagne avec* Bernard de Pavie, *Diacre-Cardinal, pour traiter d'Affaires très importantes avec preſque tous les Princes de l'Empire* (du Roiaume de Germanie) *aſſemblés Foreheim. Ce fut, en préſence de ces Légats, que, l'an de* J. C. 1077, *ces mêmes Princes, révoltés contre l'-*

(a) *Cardinalibus utique veſtris clauſæ ſunt Eccleſiæ, & non patent Civitates, quia non vidimus eos Cardinales, ſed Corporales ; non vadicatores, ſed Prædatores ; non pacis Corroboratores, ſed pecuniæ Raptores ; non orbis Reparatores, ſed inſatiabiles Corraſores : cum viderimus eos, quales requirit Eccleſia, portantes pacem, illuminantes patriam, aſſiſtentes cum æquitate cauſæ humilium, neceſſariis ſtipendiis & commeatu eos ſuſtentare non differemus.* Goldaſt, *Conſtit. Imperial*, T. I, p. 261.

Je n'ai pu, ni du rendre le jeu de mots de *Cardinales* & de *Corporales*. J'ai vu dans ce dernier terme un reproche de diſſolution de mœurs fait aux Légats. Les Hiſtoriens en rapportent des exemples, qui ne permètent pas de douter que ce reproche ne fût très bien fondé.

leze-Majeſté, perdit le Duché de Bavière (1) *; ... & cette ſemence ſi féconde de diſcorde, venant à germer, produiſit continuellement de déplorables fruits, c'eſt à dire des Combats, des Séditions, des Rapines, des Incendies, des Schiſmes même & des Héréſies, des Meurtres.*

1058.

ETIENE IX, étant encore au Mont-Caſſin, nome, au commencement de cette année, Légats à Conſtantinople, *Didier*, qu'il avoit choiſi pour ſon ſucceſſeur à l'Abbaïe, le Cardinal *Etiène*, & le Prêtre *Mainard*, depuis Evêque de Blanche-Selve. Il les charge de Lètres pour l'Empereur *Iſaac Comnène*; & leur ordone de partir inceſſamment, & de revenir, dès qu'ils ſe ſeront acquités de leur Légation: mais en même tems il déclare que, s'il eſt encore vivant au retour de *Didier*, il lui remètra le Gouvernement de l'Abbaïe; & que, s'il meurt en l'abſence de ce Légat, il l'aura pour ſucceſſeur, ſans qu'il ſoit beſoin d'une nouvelle élection. Il quite enſuite le Mont-Caſſin, le 10 de Février; & revient à Rome, amenant avec lui le Moine *Alfane*, qu'on venoit d'élire Archevêque de Salerne, qu'il ordone Prêtre aux Quatre-tems de Mars, & qu'il ſacre Archevêque le Dimanche ſuivant. La Minorité d'*Henri III* lui faiſant penſer que le Roïaume d'Italie & l'Empire avoient beſoin d'un Chef en état de les défendre; il a quelque envie de faire élire Roi le Duc *Godefroi*, ſon frère, & de le couroner enſuite Empereur. C'eſt dans ce deſſein, come l'on croit, qu'il mande aux Moines du Mont-Caſſin, d'apporter ſecrètement à Rome toutes les richeſſes renfermées dans leur Tréſor, & leur promet de rendre bientôt plus que la valeur. Les Moines, alarmés de cet ordre, n'oſent déſobéir: mais un d'entre eux a fort à propos une Viſion, propre à raconter au Pape, & capable de le détourner de retenir ce qu'il demandoit. Ils

(1) *Le Roi le fait condamner* (le Duc *Otton*), *par les Princes de Saxe, parceque, diſent les Hiſtoriens, il étoit de leur Famille. Le Jugement, rendu contre lui, le privoit du Duché de Bavière....* Otton *ſe juſtifia quelque tems après, dans la Diète de Halberſtat, & rentra dans les bones graces du Roi. Ce Prince eut même la foibleſſe de le nomer ſon Lieutenant général dans toute la Saxe: mais* Otton, *à qui cette faveur n'avoit pu faire oublier la Sentence rendue contre lui, fomenta inſenſiblement une Conjuration, qui éclata quelque tems après.* Abr. Chronol. de l'Hiſt. &c. d'Allem. p. 138 & 140.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ſcellés, pour être remplis de ce qu'ils y voudroient écrire, avec leſquels, come ç'a toujours été leur coûtume, ils s'efforçoient de répandre, dans chaque Egliſe du Roïaume Teutonique, le venin de leur iniquité, de dépouiller les Autels, d'emporter les Vaſes de la Maiſon de Dieu, d'enlever de deſſus les Croix ce qui les couvre (a).

Un autre abus, que le Comte *Roger* voïoit très fréquent, c'étoit les Citations des Evêques à Rome. On y prétendoit qu'ils s'y devoient rendre, quand même leurs Souverains ne le permètroient pas, & le plus ſouvent on ne les citoit, que pour établir de plus en plus la domination des Papes ſur eux.

Roger connoiſſoit à fond la Cour de Rome; &, profitant du deſir que le Pape avoit de remètre la Sicile

Paul ſe contente de dire en général que *Gregoire VII* étoit Toſcan. *Pandulf de Piſe* & le *Cardinal d'Aragon* ſpécifient plus exactement ſa patrie. Le premier le dit né du Bourg de Roanco, ou Roavaco ſuivant un autre Mſt. & d'un Père appellé *Boniſon*. Le ſecond, ſuivant le Mſt. de la Bibliothèque d'Eſte, le dit de Soane & natif de Ronato, Bourg du Territoire de cette Ville. Il nome ſon Père *Bonat*.

Quelques Modernes, dit D. *Mabillon*, N. II de ſes *Obſervations préliminaires* dont j'ai parlé plus haut, *ont écrit que* Gregoire *étoit iſſu de la très noble Famille des* Aldobrandins: *mais ils n'en apportent preſque point d'autres preuves, que la reſſemblance des noms; car, ainſi que tout le monde le ſait, Il s'appelloit* Hildebrand, *avant de parvenir au Souverain Pontificat.*

me I à l'égard de ſon ſecond Fils, ils avoient de longue main préparé tout pour qu'elles fuſſent remplies. L'énorme embonpoint du *Conquérant* avoit du lui faire craindre que ſa vie ne fût pas auſſi longue, que ſon âge & ſa vigueur ſembloient le lui promètre. Nous apprenons, de l'Hiſtoire, qu'au dernier voïage, qu'il fit en Normandie, il étoit en effet allarmé de cet excès d'embonpoint, & qu'il fit des remèdes pour le diminuer. Je penſe donc que ce fut, en quittant cette fois l'Angleterre, qu'il inſtruiſit *Eude* & *Lanfranc* de ſes intentions à l'égard de ſon fils *Guillaume*; & que, lorſqu'avant ſa mort il ne le voulut pas nomer ſon héritier à la Courone d'Angleterre, & qu'il ſe contenta de témoigner qu'il ſouhaitoit qu'il le fût, il étoit bien certain que rien ne s'oppoſeroit à l'effet de

Empereur Henri IV (III), *le dépoſèrent dans une Diète, & mirent en ſa place* Rodolfe, *Duc de Souabe*. Bernard *revint enſuite en Italie, & mourut peu de tems après. Il eut* Richard *pour ſucceſſeur à ſon Abbaïe. Ce que je viens de dire eſt tiré de* Lambert d'Aſchaffenbourg *& du* Regiſtre *de* Gregoire VII.

Je ne voulois que montrer, avant de finir cet Article, qu'après la mort de *Gui de Vélate*, Milan reſta ſans Archevêque, quoiqu'il y en eut deux d'élus, dont un avoit été ſacré.

Je dois preſque tout ce qu'on vient de lire aux Chapitres 28-35 du IVe Livre d'un Ouvrage, mis au jour à Milan en 1657 *in-fol.* ſous ce titre. *De SS. Martyribus* Arialdo Alciato & Herlembaldo Cotta, *Mediolanenſibus, veritati ac luci reſtitutis, Libri quatuor, quibus Hiſtoria Mediola-*

(a) *Porro quia multa paria* Literarum *apud eos reperta ſunt, & Schedulæ ſigillatæ ad arbitrium eorum ſcribandæ adhuc, quibus, ſicut hactenus conſuetudinis eorum fuit, per ſingulas Eccleſias Teutonici Regni conceptum iniquitatis ſuæ virus reſpergere, altaria denudare, vaſa domûs Dei aſportare, cruces excoriare nitebantur, ne ultra procedere facultas eis daretur, eademque qua venerant via, eos redire fecimus.*

J'ai traduit, ſans doute aſſés maladroitement, *multa paria literarum*. On veut être court, & l'on eſt obſcur. En tout cas, voici ce que ces paroles me ſemblent vouloir dire. Elles reprochent aux Légats, dont il s'agit, d'avoir été chargés ſur les mêmes Affaires de *Lètres doubles* & de teneur différente, pour rendre les unes, ou les autres, ſuivant les circonſtances dans leſquelles ils mètroient les Affaires.

Je ne pouvois pas traduire *Cruces excoriare* par *écorcher les Croix*. Il s'agit des bâtons, au haut deſquels on plaçoit les Croix pour les porter en proceſſion. Ils étoient, come aujourd'hui, de bois, revêtu d'argent ou d'or.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

envoient donc leurs richeſſes à Rome; & ceux qu'ils avoient chargés de les préſenter au Pape, lui font part de la Viſion de leur Confrère. La conſcience timorée d'*Etiène* en eſt troublée. Il leur rend preſque auſſitôt ces richeſſes, qui leur étoient ſi chères; & n'en retient qu'une Image Grèque, qu'il avoit apportée de Conſtantinople, & qu'il leur avoit donée. Il ſe préparoit alors à paſſer en Toſcane, non ſeulement pour conférer avec ſon Frère du projet de lui mètre ſur la tête les Courones du Roïaume d'Italie & de l'Empire: mais auſſi pour aller avec lui combatre les Normans, qu'il haïſſoit, & qu'il vouloit chaſſer d'Italie. La Providence ne lui laiſſe pas le tems d'exécuter ces deux projets, dont le premier, qui ne l'eût pas fait aimer de la Cour de Germanie, pouvoit procurer à l'Italie les plus grands avantages, en la mètant à l'abri des déſordres inſéparables du Gouvernement toujours foible d'une Minorité. Une fièvre lente, cauſée par l'air mal ſain de Rome, avertiſſant *Etiène*, depuis ſon entrée au Pontificat, qu'il n'avoit pas longtems à gouverner l'Egliſe, il envoie le Cardinal *Hildebrand* en Allemagne, pour convenir avec l'Impératrice *Agnès*, de celui qui monteroit après lui ſur la Chaire de S. *Pierre*. Sa fièvre augmentant enſuite conſidérablement; il aſſemble le Clergé & le Peuple de Rome; & leur fait promètre, avec ſerment, que, s'il vient à mourir bientôt, ils attendront, pour élire un Pape, que le Cardinal *Hildebrand* ſoit revenu de Germanie. Cette diſpoſition ſingulière, dont j'ai tâché quelque part de pénètrer le motif, étoit contraire aux Canons de divers Conciles de Rome, par leſquels il avoit été preſcrit que l'Election du nouveau Pape ſe feroit auſſitôt après les obsèques du Pape mort. *Etiène* part enſuite pour aller trouver ſon Frère en Toſcane; & meurt à Florence le 29 de Mars, aiant eu pour l'aſſiſter dans ſes derniers momens *Hugue*, Abbé de Clugni. L'on ne manqua pas, ſuivant l'uſage du tems, de publier des miracles arrivés à ſon tombeau (1).

(1) *Landulf l'Ancien*, Hiſtorien trop favorable à la cauſe des Simoniaques & des Clercs incontinens, dit qu'*Etiène*, par une punition de Dieu, fut à peine Pape 9 mois; *Divino flagello vix per novem menſes Apoſtolica Sede potitum eſſe.* Au contraire, *Lambert d'Aſchaffenbourg*, chés qui les Papes ont toujours raiſon, ne balance pas, Année 1058, à mètre *Etiène* au nombre des Saints. *Piæ memoriæ* Stephanus *Papa*, *qui &* Fridericus, *cum in Civitate Florentia moraretur, quarto Kalendas Aprilis naturæ mortali debitum ſolvit, & verè, ut*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ſous la dépendance de ſa Thiare, il propoſa des conditions, que *Gregoire VII* lui-même, quelque jaloux qu'il fût des droits réels, ou prétendus, de ſon Siége, n'eut garde de lui refuſer. Il voulut, comme il s'étoit pratiqué partout durant longtems, être maître dans ſon Etat des Affaires Eccléſiaſtiques qui ne regardoient point la Foi, de même que les Empereurs Grecs l'étoient encore à peu près dans leur Empire. *Roger*, aiant un Archevêque Grec & peut-être quelques autres Evêques Grecs répandus en Miſſion dans le reſte de l'Ile, pouvoit laiſſer la Sicile ſous la dépendance du Patriarche de Conſtantinople, duquel il auroit obtenu ſans peine tout ce qu'il auroit ſouhaité. *Roger* voulut donc exercer par lui-même, dans ſon nouvel Etat, la Juriſdiction Eccléſiaſtique, volontaire & contentieuſe. *Gregoire* y conſentit, & lui dona tout le pouvoir de Légat à *latere*; ce que firent auſſi ſes deux ſucceſſeurs immédiats, *Victor III* & *Urbain II.* Ce fut en vertu de cette Convention, de ce *Concordat*,

Mais il n'eſt perſone qui ne voie combien une pareille raiſon eſt frivole. Baronius *dit au contraire que* Gregoire *étoit de baſſe extraction, étant né d'un Père Charpentier; & pour montrer que la naiſſance de* Gregoire *ne peut pas le deſhonorer, il ſe ſert de l'exemple de N. S.* Jeſus-Chriſt, *qui, bien qu'il fût le Verbe du Père, & le vrai Fils de Dieu, n'a pas dédaigné de naître d'une Vierge pauvre, & d'avoir, come on le croioit, un Charpentier pour Père. Mais, quoique dans des Obſervations miſes au devant de la* Vie de Gregoire VII, *au 25 de Mai des* Bollandiſtes, Papebroch *rejète la première opinion, il n'adopte point la ſeconde; & croit que l'on peut prouver que* Gregoire *ſortoit d'une Famille noble, parce qu'on lit dans les Actes Mſts. des Papes, qu'il dit avoir en ſa poſſeſſion, que* Gregoire *eut pour neveu* Ruſtique, *Gouverneur des* Sept Etages (a), *c'eſt à dire d'une Maiſon, fortifiée come une Citadelle, contre laquelle l'Empereur* Henri III *emploïa vainement les machines de guerre*

ſes deſirs, pourvu que ſon Fils en facilitât l'accompliſſement par ſa préſence. Ce fut dans cette vue, qu'auſſitôt après s'être expliqué ſur ce qu'il deſiroit, il le mit partir pour l'Angleterre.

Guillaume le Roux fut donc Roi, parceque ſon Père avoit tout diſpoſé pour qu'il le fût. Mais les Seigneurs Normans, qui poſsèdoient des Terres en Angleterre, furent peu contens de ce que le *Conquérant* avoit partagé ſes Etats entre ſes deux Fils aînés. Ces deux Frères étoient de caractères trop oppoſés, pour vivre longtems en bone intelligence; &, s'ils avoient guerre enſemble, ce qui paroiſſoit devoir arriver, les Seigneurs, Sujets de tous deux en même tems, ne pouvoient, quelque parti qu'ils priſſent, éviter d'être coupables de félonie, & de perdre avec juſtice les Fiefs; qu'ils tenoient de celui qu'ils n'auroient pas ſervi. C'eſt ce qui leur fit réſoudre de détrôner *Guillaume*; & de mètre en ſa place *Robert*, dont la douceur, ou pluſtôt la foibleſſe leur convenoit beaucoup mieux, que la hauteur & la dureté de ſon Frère. *Odon*, Evêque de Baieux, ſe

nenſis in ea tempora mirificè illuſtratur, multiſque ab erroribus vindicatur. Nunc primum prodeunt in lucem ſtudio & opera Joannis Petri Poricelli, *Laurentianæ Baſilicæ Archipresbyteri, Sacræ Theologiæ Doctoris.*

Le I Liv. a 31 Chapitres, dont 30 contiénent des témoignages de différens Auteurs en faveur d'*Ariald* & d'*Herlembald.* Par cette foule de témoignages, qui, réduits à leur juſte valeur, prouvent bien moins la ſainteté de ces deux Perſonages célèbres, que l'attachement des Auteurs à de certains préjugés, *Puricelli* prétend détruire ce qu'*Arnulf*, la *Chronique de Datius* ſouvent citée par *Galvana Fiamma*, *Landulf l'Ancien*, *Caleo*, *Ripamonte* & quelques autres peuvent avoir dit au déſavantage de ſes Héros. Le 31 Ch. eſt la deſcription d'un ancien Tableau ſur bois, que l'on voit à Milan dans une Chapelle de l'Egliſe Collégiale de S. *Babylas*. S. *Ambroiſe* eſt au milieu, revêtu des ornemens Epiſcopaux; tenant de la main droite un fouet levé, come pour fraper; & portant dans la main gauche un Etendart, où ſont peintes les trois Perſones de la Tri-

(a) C'eſt l'*Heptizonium* d'*Alexandre Sevère*, bâtiment de ſept étages.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

La mort d'*Etiène* eſt bientôt ſue à Rome, où l'on n'avoit pas encore pu s'accoûtumer à des Papes Allemans, qui n'êtoient pas élus par les Romains eux-même, & qui leur êtoient donés par leurs Souverains. Sans faire attention que les cinq derniers avoient été de ſaints Perſonages, ou des Gens de mérite, à qui l'Egliſe Romaine avoit beaucoup d'obligation; on parle d'élire un Romain pour Pape, & de ne point attendre les ordres de l'Impératrice. *Gregoire*, fils d'*Albéric*, Comte de Tuſculum, & *Gérard*, Comte de Galeria, profitent de cette diſpoſition preſque générale du Peuple, pour faire eux-même un Pape à leur fantaiſie. Ils gagnent, à force d'argent, dit-on, une grande partie du Clergé & du Peuple; &, pendant la nuit, accompagnés de quelques Troupes, ils s'emparent d'une Egliſe, dans laquelle ils font tumultuairement élire Pape *Jean*, ſurnomé *Mince*, Evêque de Veletri, lequel prend le nom de *Benoît X* (1). Si l'on s'en rapporte à *Pierre de Damien*, qu'*Etiène IX* avoit fait, l'année précédente, Cardinal-Evêque d'Oſtie, *Benoît X* êtoit un home abſolument ſans Lètres. Le même *Pierre de Damien* & les autres Cardinaux, après avoir proteſté contre cette élection, faite ſans le conſentement de la Cour de Germanie, & contraire, non ſeulement aux Canons, mais encore au ſerment exigé par le feu Pape, excommunient les Electeurs & l'Elu: mais, loin qu'on ſoit intimidé de leurs Cenſures, on les force à ſortir à la hâte de Rome, pour mètre leur vie en ſureté. C'êtoit par *Pierre de Damien*, come Evêque d'Oſtie, que le Pape élu devoit être introniſé. Le Peuple, en ſon abſence, force l'Archiprêtre d'Oſtie, home très ignorant, à faire la cérémonie de l'Introniſation & du Couronement. Dès qu'on apprend en Allemagne la mort d'*Etiène IX*, & l'entrepriſe qui l'avoit ſuivie à Rome, l'Impératrice *Agnès* renvoie promtement en Italie le Cardinal *Hildebrand*, qu'elle charge de remèdier aux déſordres, de concert avec le Duc *Godefroi*. Ce Cardinal n'êtoit pas encore parti, qu'il arrive à la Cour des

ſperamus, de hac convalle lacrymarum ad gaudium tranſiit Angelorum. Indicio ſunt ſigna & prodigia, quibus Sepulchrum ejus in eadem Civitate uſque hodie divinitus illuſtratur.

(1) Giovanni, *Veſcovo di Veletri*, dit *Muratori*, Annal. T. VI, p. 182, *ſopranominato poi* Mincio, *parola forſe tratta dal Franceſe* Mince, *che ſignificava* Leggiere, *e* Balordo, *e] potè dar l'origine alla parola oggidì uſata di* Mincione, Minchione.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

que *Roger* érigea de nouveaux Evêchés, attribuant à chacun ſon diſtrict, afin que chaque Evêque, content de ſon Bénéfice, n'empiétât point ſur le Diocèſe des autres. Ce qu'il fit fut approuvé par le Pape, qui ſacra lui-même les Evêques, que ce Prince avoit només (a). Il fonda de même de nouveaux Monaſtères, dont il choiſit les Abbés, qu'il exemta, come leurs Monaſtères de toute Juriſdiction,

(a) Dans la *Sicilia Saera* ſe voit un *Diplôme* de 1091, imprimé d'après l'Original conſervé dans les Archives de l'Egliſe de Catane, par lequel *Roger* confirme l'érection de divers Evêchés. Il y dit : *Per diverſa Sicillæ loca idonea, Eccleſias ædificavi juſſu ſummi Pontificis Apoſtolici ; & Epiſcopos ibidem collocavi, ipſo eodem Romanæ Sedis Apoſtolico laudante & concedente, & ipſos Epiſcopos conſecrante. Unicuique autem Eccleſiæ & Epiſcopo Parochiam ſuam dedi & diœceſi, ut unuſquiſque de ſuis beneficiis contentus, alterius Parochiam ineruſtare non præſumeret.*

pour la prendre ; & parcequ'un pareil poſte n'auroit pas été confié, dit-il, *à quelqu'un né parmi le Peuple. Il appuie ſon ſentiment de l'autorité de* Paul *lui-même, qui, dans la* Vie de Gregoire, *obſerve que ce Pape avoit un Oncle Abbé du Monaſtère de Sainte-Marie du Mont Aventin. Mais come on ne trouve rien dans les anciens Monumens qui puiſſe décider ce différent, les Auteurs n'étant nullement d'accord entre eux, il eſt inutile de s'étendre d'avantage ſur ce ſujet.* Paul *dit nétement que* Gregoire *naquit en Toſcane ; les uns diſent que ce fut à Siène, les autres à Soane.* Hugue de Flavigni *les contredit dans ſa* Chronique de Verdun, *en diſant en termes préeis que* Gregoire étoit né à Rome de Parens Citoïens Romains.

Pandulf de Piſe, qui vivoit peu de tems après *Gregoire VII*, & qui fit à Rome une partie de ſes *Vies des Papes*, nous apprend ſuffiſamment qu'elle étoit la patrie de *Gregoire*. Si le Bourg Roanco, ou Roavaco, nomé par cet Auteur, differe de celui de Ronato nomé par le *Cardinal d'Aragon*, ce n'eſt que de quelques Lètres ; ce qui doit s'attribuer à l'inattention des Copiſ-

met à leur tête. Il inſtruit *Robert* de leur projet ; & fait promètre à ce Prince qu'il ſe tiendra prêt à paſſer en Angleterre, quand il apprendra qu'il n'y faut plus que ſa préſence & des forces convenables. *Odon* ſe tranſporte auſſitôt en Angleterre ; & fait entrer tous les Normans dans le complot : mais il gagne peu d'Anglois ; parceque *Guillaume*, affectant de ſuivre les conſeils de *Lanfranc*, leur faiſoit eſpérer plus de bonheur ſous ſon règne, qu'ils n'en avoient eu ſous celui de ſon Père. *Odon* s'empare de quelques Places fortes, & les autres Seigneurs en font de même. *Robert* eſt averti de ſe rendre en Angleterre ; & s'il y fut arrivé dans ce tems-là, vraiſemblablement il eût détrôné ſon Frère : mais *Robert*, qui n'avoit pas aſſes d'argent pour les préparatifs d'une pareille Expédition, aïant été forcé d'engager le Cotentin à ſon frère *Henri* pour une ſomme qu'il en avoit empruntée, ſa pareſſe naturelle & ſon habitude de perdre l'argent en folles dépenſes l'avoient mis hors d'état de ſeconder les efforts des Conjurés. Il ne leur envoïa, lors même qu'il

nité, diſtinguées véritablement l'une de l'autre : mais repréſentées de même figure & de même viſage, come les Catholiques les repréſentoient anciènement, pour exprimer l'égalité de la Trinité, laquelle eſt une ſeule & même ſubſtance en trois Perſones. Une Banderole, flotante au deſſus, offre ces mots : *Inſeparabilis unitatem Trinitatis veneramur.* A la droite de S. *Ambroiſe*, eſt un Guerrier aſſis, aïant, au côté droit de la poitrine, les Armes de la Famille *Cotta*, qui ſont un *Surplis*, & déſigné par ces mots : *Sanctus Arembaldus.* Il tient, de la main gauche la Palme du Martire ; & de la droite un Etendart bleu, coupé d'une Croix rouge. Du côté gauche, eſt aſſis un autre Guerrier, portant de même l'Etendart & la Palme, & nomé *Sanctus Julianus.* Il eſt ſingulier que ce Tableau, qui fait un Martir d'*Herlembald*, ne ſoit pas dans l'Egliſe du Monaſtère de S. *Denis*, lieu de la ſépulture de ce Perſonage, qui, tué les armes à la main dans un acte de rebellion contre ſon Souverain, ne paroit pas devoir être honoré du titre de Martir. *Purlecli* croit que

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Députés des Cardinaux & de ceux d'entre les Romains, qui n'avoient point eu part à l'intruſion de *Benoît X*; leſquels aſſurent l'Impératrice « de la diſpoſition où, ceux qui les en» voïoient, étoient d'être auſſi fidèles au jeune Roi, qu'ils » l'avoient été précédemment à l'Empereur ſon père; & prient » le Roi de leur envoïer un Pape de ſon choix, parcequ'ils » n'avoient tous que de l'horreur pour l'Intrus ». Ces Députés étant de retour en Italie avec le Cardinal; on tient à Siène une eſpèce de Concile, ou pluſtôt d'Aſſemblée de Notables, dans laquelle les principaux de Rome & des Seigneurs Allemans concourent, avec les Cardinaux & les Evêques, à faire Pape, du conſentement du Cardinal *Hildebrand* & du Duc *Godefroi*, Commiſſaires Roïaux, *Gérard* ou *Guérard*, Evêque de Florence, François né dans le Roïaume de Bourgogne. On entame enſuite des Négociations pour ruiner le Parti de l'Intrus; & l'on ſe met en état d'emploïer la force, s'il eſt beſoin d'y recourir.

Par un *Diplôme*, du 10 de Juin, le Duc *Godefroi* & la Ducheſſe *Béatrix* accordent leur protection aux Chanoines d'Arezzo (1). Dans un *Plaid*, que *Godefroi* tient, au Palais de Lucque, le 17 de Décembre, il confirme le don, qu'*Etiène IX* avoit fait à l'Evêque *Anſelme de Badage* de l'Egliſe de S. *Alexandre* de cette Ville; &, pour aſſurer de plus en plus la Donation d'*Etiène*, il met *Anſelme* ſous la protection de l'Empereur. Il uſe de ce terme, quoiqu'*Henri III* n'eût pas encore reçu la Courone Impériale, ni même celle du Roïaume d'Italie (2)

La Calabre eſt affligée, durant cette année, d'une grande cherté de vivres.

Robert Guiſcard, qui faiſoit de continuels progrès, répudie, ſous prétexte de Parenté, ſa femme *Albérade*, dont il avoit un fils, appellé *Marc-Boémond*; & demande en mariage *Sikelgaite*, ſœur de *Giſulf II*, Prince de Salerne: mais le mariage ne ſe fait que l'année ſuivante, parceque *Giſulf* refuſa d'abord d'y doner les mains. La crainte, qu'il eut, d'at-

(1) Dans ce *Diplôme*, qu'offrent les *Antiquit. d'Ital.* Differt. XVII, *Godefroi* parle come étant par lui-même Duc & Marquis de Toſcane. *Gotifredus divina favente clementia Dux & Marchio, & Beatrix ejus conjux.*

(2) Ce *Plaid*, dont je parle ailleurs, eſt dit tenu *intus caſa, qua eſt Sala de Palatio da Civitatem hac Lucenſe.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Eccléſiaſtique, ou Seculière, ſe reſervant à lui ſeul la connoiſſance de leurs Cauſes. Il établit auſſi divers Chapitres, auxquels il preſcrivit des Loix, en réglant juſqu'à quel point ils devoient dépendre des Evêques. Il trouva bon que ces derniers jouïſſent de toute l'autorité, que les Canons d'une part, & les Conceſſions des Princes, ou des Peuples de l'autre, leur ont attribuée : mais il ſe réſerva l'Appel de leurs Jugemens.

Je n'ai rien dit là, qui ne ſoit fondé ſur des preuves. En 1081, come *Geoffroi de Malaterre* le dit, Liv. III, Chap. 33, *Roger* dota l'Egliſe de S. *Nicolas* à Meſſine, & l'unit à la Cathédrale de Traina. Les Proviſions, qu'il avoit données à l'Evêque de Gergenti, furent confirmées en 1088 par une *Bulle* d'*Urbain II*, datée de Bari. Meſſine le vit, en 1089, enrichir un Monaſtère par l'union de pluſieurs Egliſes. Dans une Donation, que l'Archevêque de Meſſine & l'Egliſe de Buſtacci requirent de lui, la même année, il excommunie ceux qui les troubleront dans la poſſeſſion de ce

tes. Le *Cardinal d'Aragon* nous apprenant que ce Bourg étoit du Territoire de Soane Ville de Toſcane, nous n'avons plus à douter ſur la patrie de *Gregoire VII*. *Pandulf de Piſe* devoit à ce ſujet être mieux informé qu'*Hugue de Flavigni*. Le ſentiment de *Papebroch* eſt ſans aucun fondement. De ce que *Ruſtique*, neveu de *Gregoire VII*, étoit Gouverneur de l'*Heptizone*, on ne ſauroit conclure que *Ruſtique* & ſon Oncle étoient de Famille noble. Sans doute on ne choiſiſſoit pas ordinairement parmi le Peuple ceux à qui l'on confioit de pareils poſtes. Mais *Ruſtique* ne paroît avoir été Gouverneur de l'*Heptizone* que pendant le Pontificat de ſon Oncle. Or le Pape, étant alors Seigneur Souverain de Rome, avoit le droit de placer ſes parens come il le vouloit. L'Oncle de *Gregoire*, Abbé d'un Monaſtère de Rome, ne prouve pas d'avantage en faveur de la prétention de *Papebroch*. Rien ne nous apprend qu'alors on ne choiſit à Rome que des Moines Nobles pour en faire des Abbés; & l'on y trouveroit, apparemment ſans peine, beaucoup d'Abbés, qui n'étoient

n'en étoit plus tems, qu'un ſeul Vaiſſeau, chargé d'un petit nombre de Soldats, qui périrent tous, ou tués, ou noïés. *Guillaume*, qui, par le conſeil de *Lanfranc*, avoit mis les Anglois dans ſes intérêts, & gagné quelques-uns des Conjurés, vint facilement à bout d'étouffer cette Conſpiration. Il s'attacha d'abord à détruire *Odon*, par la priſe de Rocheſter & de Pevenſey. Ce Prélat, fait priſonier, perdit le Comté de Kent & tout ce qu'il poſsédoit en Angleterre. Les autres Seigneurs, pris les armes à la main, furent traités de même. Ils repaſsèrent tous en Normandie, où *Robert* mit *Odon* à la tête des Affaires. Tout cela ſe paſſoit dans l'été de 1088. Un évènement naturel, dont *Ordric Vital*, Liv. VIII, ann. 1087, fait un miracle, contribua beaucoup à la priſe de Rocheſter, que les Conjurés étoient en état de défendre longtems. Ils y furent incommodés d'une ſi prodigieuſe quantité de mouches, qui leur piquoient le viſage & les yeux, & qui mêloient leurs chevaux en fureur, qu'ils furent preſque hors d'état d'agir ; & que, tandis que les uns

les *Cotta* firent mêtre ce Tableau dans l'Egliſe de S. *Babylas*, parce qu'ils avoient fait dans cette Egliſe une fondation, pour qu'on y célébrat la fête de S. *Luce*, Pape & Martir, qu'ils prétendoient être de leur Famille.

Le II Livre contient la *Vie d'Ariald*, écrite par *André*, ſon Diſciple, depuis Moine & troiſième Abbé de Vallombreuſe. *Baronius*, ſuivi par *Ughelli*, done cette *Vie* pour être d'un Prêtre *Sirus*, auſſi Diſciple d'*Ariald*. *Sirus*, Prêtre, c'eſt à dire Curé de Sainte-Marie de Pédon, Egliſe de Milan, érigée depuis en Collégiale par le Cardinal Archevêque *FrédéricBorromée*, avoit effectivement écrit une *Vie* de ſon Maître : mais on ne croit pas qu'elle ſe ſoit conſervée. Des *Lètres* de ce Prêtre & du Moine *André*, qui ſe liſent à la ſuite de la *Vie*, dont il s'agit, nous apprènent qu'elle eſt de cet *André*. Cet Ecrivain, honoré come Bienheureux dans ſon Ordre, n'eſt rien moins qu'exempt des préjugés de Parti. Come cependant il rapporte beaucoup de choſes, dont il avoit été témoin, on ne peut pas lui refuſer une ſorte d'autorité. Le titre de

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

tirer contre lui les armes de *Robert*, & le don de quelques Châteaux l'y firent enfin conſentir.

Roger, le plus jeune des Frères de *Robert*, devoit être en Italie de quelqu'une des années précèdentes. Il avoit, dès ſon arrivée, doné des preuves de valeur & de conduite. Cette année, il fait des conquêtes dans la Calabre; & *Robert* lui promet, ou lui cède la moitié de cette Province. C'eſt de là que *Roger* prit toujours le titre de *Comte de Calabre.*

Ariald & *Landulf*, animés par l'approbation d'*Etiène IX* & de ſes Légats, n'en combatent qu'avec plus d'ardeur les abus, qu'ils avoient attaqués. Come leurs prédications & leurs inſtructions n'étoient point ſans fruit; les Clercs, qui les haïſſoient, en ſuborent un d'entre eux pour aſſaſſiner *Landulf.* Ils s'imaginoient qu'en ſe défaiſant de lui, que ſon illuſtre naiſſance & ſon crédit rendoient très puiſſant, ils forceroient *Ariald* au ſilence. Le Clerc, qu'ils avoient ſéduit, ſe pourvoit d'un large cimetère (1) & d'une liqueur propre à l'empoiſoner. Il s'attache à ſuivre les pas de *Landulf*, les derniers jours de la Semaine Sainte & le Dimanche de Pâque même, cherchant le moment favorable, qui ne s'offre que le Lundi, qu'il trouve *Landulf* priant ſeul dans une Egliſe au pied d'un Autel. Il frote ſon ſabre de la liqueur empoiſonée, & frape *Landulf* ſur le col. Il ſe retire enſuite avec précipitation: mais un Mandiant boiteux, ſeul témoin du fait, l'arrête à la porte. Le Peuple accourt & l'environe. Il avoue tout. On le conduit chés *Landulf*, qui, quelques jours après, eſt parfaitement guéri, malgré la liqueur dont la lame avoit été frotée. Le Clerc coupable ne doute pas que ce ne ſoit un miracle; & demande pardon à *Landulf*, en lui découvrant les véritables Auteurs du crime, dont il avoit été l'exécuteur. *Landulf* lui pardone, & le renvoie. La liqueur, que ce Clerc avoit emploïée, ne devoit pas, ſelon lui, manquer ſon effet. Pluſieurs Animaux, auxquels il en avoit fait avaler, en étoient morts: mais, ou ce Clerc ne ſavoit pas coment il s'y faloit prendre pour empoiſoner une Arme avec cette liqueur; ou par inattention, en ſortant précipitamment de ſa maiſon, il

(1) L'Abbé *André*, dit, Chap. 9, qu'il avoit vu ſouvent ce Sabre, & que c'étoit un grand ſabre de Boureau; *acquiſito grandi Carnificis gladio, quem ſæpe ego poſtea vidi.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

qu'il leur done. Par un *Diplôme* de 1090, dont l'Original exiſte dans les Archives de l'Egliſe de Palerme, il fait une donation au Monaſtère de Sainte-Marie de Vicari, qu'il exemte en même tems de la Juriſdiction des Archevêques & Evêques, ſuivant le pouvoir qu'il a reçu du Pape, d'affranchir ſes Monaſtères de toute ſujètion (*a*). La même année, il exemta le Monaſtère de Ste-Marie de Mili, qu'il fondoit, de la Juriſdiction de l'Ordinaire, excepté ſeulement en ce que le Pape *Urbain* & lui-même avoient règlé (*b*). Le *Diplôme* de la fondation du Monaſtère d'Itala, lequel eſt de 1092, l'exemte de la Juriſdiction de l'Ordinaire, par l'autorité apoſtolique donée à *Roger* (*c*); & déclare que, par l'ordre du Pape *Urbain*, ceux

(*a*) *Sic à Domino* Urbano *Papa poteſtatem aecepi, Monaſteria mea libera faeere ab omni perſona.*

(*b*) *Niſi in illo ſolo quod ordinatum fuit à Domno* Urbano *Papa, & à me.*

(*c*) *Autoritate apoſtolica nobis tradita.*

PAPES.

pas nobles.

Paul continue, dans le Chap. 3 & les deux ſuivans, à parler d'autres Miracles dans leſquels il s'agit de feu.

L'on vit un jour ſortir de la flame de la tête de *Gregoire VII*; ce qui lui doneroit un parfaite reſſemblance avec *Elie*, ſi l'âge ſe tapportoit: mais l'enfance d'*Elie* fut honorée de ce prodige, au lieu que ce fut l'âge viril de *Gregoire*.

Un Pauvre alla ſe plaindre au Pape *Alexandre II* de ce qu'un Home puiſſant s'étoit emparé d'une ſucceſſion, qui lui devoir appartenir. *Alexandre* craignit de commètre inutilement ſon autorité contre un home, qui chercheroit à s'en vanger aux dépens du Pape & de l'Egliſe Romaine. Le Cardinal *Hildebrand*, ne pouvant engager *Alexandre* à vaincre la crainte, qui le retenoit, ſe fit nomer Juge pour cette affaire, & prononça l'Anathème contre l'Uſurpateur. Celui-ci, trois jours après, monte à cheval à la tête de ſes troupes, à deſſein apparemment de faire repentir le Pape d'un Jugement, qu'il affectoit de mépriſer; & tout à coup il meurt, frapé d'un coup de foudre.

PRINCES contemporains.

s'occupoient des opérations du ſiége, prenoient leurs repas, ou dormoient, il faloit que les autres ne ſiſſent que chaſſer les mouches. Il eſt à croire que les Normans, réfugiés en Normandie, auxquels on reprochoit de ne s'être pas ſuffiſamment défendus dans une Place auſſi forte que Rocheſter, exagerèrent beaucoup cette incommodité des mouches.

Guillaume eut encore à diſſiper une Conſpiration formée par *Robert de Mowbray*, Comte de Northumberland. *Il étoit*, dit *Ordric Vital*, Liv. VIII, an. 1092, *erès riche & très puiſſant. Une audace orgueilleuſe, une féroeité militaire lui faiſoit mépriſer ſes égaux. Il penſoit, gonflé du vent de la vanité, qu'il étoit au deſſous de lui d'obéir à ſes Supérieurs. Il étoit grand, fort, couvert par tout le corps de poil noir, hardi, ruſé, d'une phiſionomie triſte & ſévère. Il poſsèdoit en Angleterre 280 Fiefs, ou Terres, que le grand Roi* Guillaume *avoit donés à* Geofroi, *Evêque de Coutances. Ce Prélat étoit illuſtre par ſa nobleſſe; & brilloit plus par la ſeience militaire, que par la ſeience eeelèſiaſtique. Il ſavoit mieux inſtruire des*

SAVANS & Illuſtres.

ſon Ouvrage eſt, *Paſſio Sancti Martyris* Arialdi.

Le III Livre eſt une autre *Vie d'Arialdo*, aiant pour titre, *Paſſio Beati* Arialdi *Martyris, qui ad Sanctum* Dionyſium *tumulatur*. C'eſt un abregé de la précédenre, augmenté de quelques particularités. Le ſavant & fameux Juriſconſulte *André Alciat*, iſſu de la même Famille qu'*Ariald*, dont il avoit entrepris d'écrire une *Vie*, qu'il n'a pas achevée, & qui ſe trouve dans le Chap. 12 du I Liv. de l'Ouvrage de *Puriceilli*, croioit l'Hiſtorien *Arnulf*, Auteur de cette ſeconde *Vie*. En expliquant une *Epitaphe* d'*Arialdo*, qu'il rapporte dans ſon Recueil Mſt. des *Inſcriptions modernes de Milan*, il dit: *Notre Hiſtorien* Arnulf *a tranſmis à la Poſtérité les Sermons, les Diſputes, la Mort & les Miracles d'*Arialdo, *avec tant d'exactitude, qu'il m'a fait perdre toute envie d'écrire ſur ce ſujet; ce que j'aurois fait, pareequ'il s'agit d'une Hiſtoire appartenante à ma Famille. Des Auteurs, que j'ai ſous les yeux le diſent ſorti de la* Famille des Alziati, *quoiqu'ils le faſſent naître, les uns dans le Château de Carimato, les autres dans ce-*

s'étoit trompé de vaſe, & n'avoit pas pris celui qui renfermoit la liqueur empoiſonée. Je m'arrête à cette dernière obſervation, qui m'eſt indirectement fournie par un des Hiſtoriens d'*Arialdi*, qui dit que les nouvelles expériences, que l'on fit de cette liqueur, qu'on avoit priſe avec le Clerc, ne produiſirent aucun mauvais effet; ce que cet Hiſtorien ne manque pas de doner pour une ſuite du premier miracle (1). Dans le même tems, des Clercs de la Banlieue de Milan, ne pouvant attenter ſur *Arialdi*, qui ne ſortoit pas de la Ville, entreprènent de couper des Arbres & des Vignes qu'il avoit fait planter. Pluſieurs d'entre eux vont de jour marquer la place, & reconnoître les Arbres: mais, come ils y vont tous enſuite pendant une nuit obſcure, ils ne peuvent pas les trouver. Pour s'en dédomager, ils abatent une Chapelle qu'*Arialdi* avoit fait bâtir hors du Village, & hachent les Arbres des Voiſins de cette Chapelle: mais ils leur font ſi peu de mal, que ces Arbres, aiant incontinent repouſſé, n'en portent que plus de fruit (2). Ces accidens ne rallentiſſent point le zèle d'*Arialdi*. Ses diſcours aiant engagé beaucoup de Conſciences timorées à ne vouloir plus ſe trouver dans les mêmes Egliſes avec les Prêtres concubinaires, ou ſimoniaques, & les converſations ordinaires dans la Ville n'aiant pour objet que les vices du Clergé; quelques Simoniaques, touchés de repentir, quitent leurs Bénéfices. Un Chevalier du Comté de Milan, aiant reçu de l'argent pour un Bénéfice, auquel il avoit préſenté come Patron Laïc, entend prêcher *Arialdi*, & reconnoît ſa faute. Il trouve le Prêtre complice de ſon crime, dans les mêmes ſentimens. Ils font venir *Arialdi*. Le Prêtre ſe démet, en ſa préſence, du Bénéfice. Le Chevalier rend l'argent au Prêtre; & veut nomer au Bénéfice *Arialdi*, qui le refuſe. Un autre Prêtre aiant doné de l'argent pour ſe faire conférer une Egliſe, qui vaquoit à Milan; le pieux Diacre en eſt inſtruit, va trouver ce Prêtre, le reprend de ſa faute, & l'exhorte à la réparer: mais, ce Prêtre lui repréſentant, « Qu'il avoit doné

(1) Le même, *ibid.* avoit dit que le Poiſon, acheté par le Clerc, produiſoit un effet très prompt: *ſimulque toxico ad necandum eitiſſimo.* Il dit enſuite: *Iſdem profeſſus eſt Clericus, ſe illud (toxicum) in pluribus pecudibus probaſſe. Quæ ut deglutivere, cunctæ poſt paululum vita caruerunt. O mira Domini potentia! Hunc virum* (Landulphum) *poſtquam tetigit, etiam deglutitum nulli nocere qulvit.*

(2) *Seconde Vie*, Chap. 12. *Arbores vicinorum incidunt; quæ tamen in brevi mirabiliter creſcentes, fructus uberiores ediderunt.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

qui contreviendront à ce que cet *Acte* preſcrit ſont, & doivent être anathématiſés (*a*). En 1093, il fonda l'Egliſe de Mazara, dont, par l'autorité du Souverain Pontife à lui commiſe en cette partie, il fixa le Diocèſe, à peine d'excommunication contre les contrevenans, Eccléſiaſtiques ou Séculiers, de quelque rang qu'ils fuſſent (*b*).

(*a*) *Sint & eſſe debeant anathematiſati, juſſu pradicti Pontificis* Urbani.

(*b*) *Qualiſcumque perſona fuerit, ſeu Eccleſiaſtica, ſeu Sæcularis, autori-*

Gregoire eut, étant Cardinal, un ſonge, qui préſageoit ce que devoit être ſon Pontificat. Il vit ſortir de ſa bouche un feu dont tout l'Univers fut embraſé. Les Partiſans de *Gregoire* ne doutèrent point que ce feu ne fût celui que *Jeſus-Chriſt* eſt venu mettre dans le monde: mais les Ennemis de ce Pape, en le nomant, come *Paul* le dit, *Tiſon infernal*, firent voir qu'ils interprétoient ce ſonge tout autrement.

Ce miracle, dit cet Auteur, Ch. VI, *fut ſuivi d'un autre très célèbre par les exemples, non ſeulement d'*Elie: *mais auſſi du juſte* Abel, *du très ſage* Salomon, *& de quelques*

Soldats, vêtus de cuiraſſes, à combatre, que des Clercs, vêtus d'habits d'Egliſe, à pſalmodier. Il avoit ſouvent eu part aux combats contre les Danois & les Anglois; &, ces Ennemis ayant été vaincus, il avoit obtenu d'amples poſſeſſions, qu'il avoit laiſſées, en mourant, à ſon neveu Robert, *Comte de Northumberland.* En 1093, ce Comte, à la tête des ſeules Troupes de ſon Gouvernement & de ſes Terres, avoit chaſſé les Ecoſſois, entrés dans le Northumberland pour la cinquième fois, & remporté ſur eux une victoire ſignalée. *Guillaume* aiant fait aſſés peu

lul de Cucciaco. Un Decret *du Pape* Alexandre II *le mit au nombre des Saints; & ſon Corps eſt reſté, durant près de cinq cens ans, inhumé dans un Tombeau de marbre, placé dans une petite Chapelle ſoûterraine de l'Egliſe de S.* Denis, *noire* Evêque; *juſqu'à ce qu'en* 1508, Louis XII, *Roi de France, croïant enlever le Corps, non d'*Ariald, *mais de S.* Denis, *le fit tranſporter à Paris. Les* Denis *ont tant d'attrait pour les Pariſiens, qu'ils font venir chés eux de toutes les parties de la terre de* Faux Denis; *& qu'ils ont imaginé que l'*Aréopagite *de ce nom avoit été leur Evêque* (*c*).

(*c*) Voici l'*Epitaphe*, dont *Alciat* vient de parler.

ARIALDO DIACONO.

Qui, nemo ut mellus, divini myſtica verbi
Tradidit, & Populi ſolus in ore fuit:
Qui lapſos mores, diſciplinamque cadentem
Et Thiaſi errores corrigere auſus erat:* « *Clerici*
Hic Arialdus *adeſt. Heu, noxia vita nocentum,*
Quæ cenſorem ullum ferre ſceleſta nequit!
Clam raptum, appenſumque molæ projecit in undas
Verbani, ut rapidis piſcibus eſca foret.
Deinde ſed inventum, atque illæſo corpore, Templis
Eſt dignata novo Martyre poſteritas.
Paſſus eſt III Cal. Julias
M L X V I.

Alciat interprète ainſi le mot *Thiaſus*, à la ſuite de ce que j'ai traduit plus haut. *Sane Thiaſus hic pro Sacerdotum Choro accipitur, ſeu, ut vulgo dicimus, Clero.*

Les deux derniers Vers de l'*Epitaphe* annoncent qu'elle n'eſt pas du tems; ce que le ſtile ſeul auroit pu faire penſer.

Puricelli, qui rapporte cette *Epitaphe* dans ſon Livre I, Chapitre 12, N. XIII & XIV, avertit dans ce dernier N. que la Tranſlation du Corps d'*Arialdo* à Paris eſt une fable. Il ajoute enſuite: *Si S.* Denis l'Aréopagite *fut Evêque des Pariſiens, ou s'il ne le fut pas; c'eſt ce que nous n'avons à préſent aucune raiſon de diſcuter; & certe les Pariſiens n'ont pas beſoin de notre ſecours. L'Egliſe de Milan favoriſe d'elle-même leur prétention, par une Leçon de notre* Breviaire *pour les Matines du 9 d'Octobre.* Il paroit qu'*Alciat*, à qui cette *Leçon* ne devoit pas être inconnue, ne croioit pas qu'elle dût être ſur ce point d'une grande autorité.

» tout ce qu'il poſsèdoit pour acquérir ce *Bénéfice*, & que le » Collateur ne voudroit pas lui rendre ſon argent », *Ariald* lui dit : *Je vous donerai la même ſome, ſi vous renoncés ſur le champ à cette Nomination Simoniaque.* Le Prêtre ne diffère pas à faire ce que lui propoſe *Ariald*, qui lui remplace, de ſes propres fonds, l'argent qu'il avoit eu tort de doner, & qui prend ſoin que le Bénéfice ſoit rempli d'une manière canonique. Toutes les ſortes d'abus attirent également ſon attention. Il s'élève avec force contre la mauvaiſe coûtume, où l'on étoit à Milan, de célèbrer les noces pendant l'Avent, & même la veille de Noël, lorſqu'elle ſe trouvoit un Dimanche. Il réuſſit ſi bien à cet égard, que lorſqu'il mourut, huit ans après, il ne reſtoit plus aucune trace de cet abus.

1059.

Au commencement de cette année le Duc *Godefroi* conduit à Rome avec ſes troupes *Gérard*, Evêque de Florence, qu'on avoit élu Pape à Siène, & qui prit enſuite le nom de *Nicolas II.* Les Comtes de Tuſculum étant tout-puiſſans dans Rome ; on s'arrête à Sutri, pour y tenir un Concile, où l'on dépoſe *Bénoît X.* Ce Pape, bien ou mal élu, n'attend pas qu'on emploie la force contre lui. Come il n'avoit point ambitioné le Pontificat ; il en quite volontairement les marques, abandone le Palais de Latran, & ſe retire dans ſa maiſon. De l'avis des Cardinaux, le nouveau Pape élu ſe rend ſans Troupes à Rome, où le Clergé & le Peuple le reçoivent avec les honeurs convenables, & ſur le champ il eſt introniſé. Quelques jours après, il dégrade de l'Epiſcopat & de la Prêtriſe, & confine à Ste *Marie* Majeure, *Jean Mince*, qui vient ſe jeter à ſes pieds, & s'avouer coupable, quoiqu'on eût uſé de violence pour lui faire accepter le Pontificat. *Nicolas* fait enſuite un voïage dans la Marche de Camerino, vers le commencement du Carême, après avoir fait avertir *Didier*, Abbé du Mont-Caſſin, de venir à ſa rencontre. Le Pape *Etiène* l'avoit envoïé, l'année précèdente, Légat à Conſtantinople avec le Cardinal *Etiène* & le Prêtre *Mainard.* Ils attendoient à Bari le tems propre à s'embarquer, lorſque deux Moines du Mont-Caſſin étoient venus, le Dimanche des Rameaux, leur apprendre la mort d'*Etiène*, & prier, au nom de toute la Communauté, *Didier* de revenir au Monaſtère & d'en pren-

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

La même année, en règlant l'étendue du Diocèſe de Gergenti, *Roger* défendit, ſous les mêmes peines, d'en rien uſurper; ce qui fut, en 1099, confirmé par une *Bulle* d'*Urbain II.* En 1094, fondant dans l'Ile de Lipari le Monaſtère de Sainte-Marie, il défendit, ſous peine d'Anathème, de troubler les Moines dans la poſſeſſion des Biens qu'il leur donoit. Enfin les Archives de l'Egliſe de Gergenti conſervent un *Jugement* prononcé par *Roger*, ſur des Cauſes Eccléſiaſtiques entre des Evêques, par lequel il menace des Clercs de les châtier, s'ils appellent de ce *Jugement.*

Il ſuit de ce qu'on vient de voir que, dès le Pontificat de *Gregoire VII*, qui mourut en 1085, le Comte *Roger* avoit fait en Sicile l'exercice de la Juriſdiction Eccléſiaſtique; qu'*Urbain II*, en confirmant, la première année de ſon Ponrificat, les Proviſions expédiées par *Roger*, de l'Evêché de Gergenti,

PAPES.

autres Aneiens, ſur les offrandes deſquels la grace du S. Eſprit deſcendit en forme de feu. Mais, lorſqu'élevé, par la volonté de Dieu, ſur le trône des Apôtres Pierre & Paul, *il répandoit leurs Loix dans tout le monde, & faiſoit retentir leurs paroles juſqu'aux extrémités de la terre, il excita contre lui la perſécution la plus violente de la part du* moderne Neron, *c'eſt à dire* Henri IV (III), *dont les débordemens & les forfaits ne pouvoient ſouffrir la prédication de la vérité, laquelle étoit pour eux un feu dévorant. C'eſt ce qui le mit dans la néceſſité de fuir de Ville en Ville; & de ſe mètre, pour un tems, ſous la ſauvegarde de la très chretiène* Comteſſe Mathilde. *Gregoire* étant donc retiré dans les Châteaux de cette *Comteſſe*, pendant qu'*Henri* III étoit en Italie en 1077, eut à faire les fonctions pontificales de la Semaine Sainte & des Fêtes de Paque. Il ſe tranſporta, pour cet effet, à l'Abbaye de Nonantola. Lorſque, le Jeudi Saint, il y eut fait la bénédiction du Saint Chrême; la liqueur parut tout à coup s'enflamer d'un feu, qu'on ne douta point être ce-

PRINCES contemporains.

d'attention au grand ſervice que *Mowbray* venoit de rendre au Roiaume; ce Comte en fut tellement irrité, qu'il réſolut, pour s'en vanger, de mètre la Courone ſur la tête d'*Etiène*, Comte d'Albemarle, neveu de *Guillaume le Conquérant.* Il fit entrer pluſieurs Seigneurs dans le complot; &, lorſqu'il achevoit de prépater tout pour l'exécution, trois grands Vaiſſeaux de Norwège, de ceux que l'on appelloit *Canards* (*Canardos*), vinrent mouiller à la côte de Northumberland. Avide de richeſſes, il enleva toutes les Marchandiſes, qu'ils venoient vendre en Angleterre. Les Propriétaires en porterent leurs plaintes au Roi. *Mowbray* reçut ordre de tout rendre & n'obéit pas. Le Roi, s'étant fait informer de la valeur des marchandiſes, en dona lui-même le prix aux Propriétaires, ne voulant pas fournir au Roi de Norwège un prétexte de lui faire la guetre. *Mowbray*, qu'il fit enſuite citer à ſa Cour, n'y comparut point. *Guillaume* étant alors allé s'oppoſer aux Gallois, qui faiſoient des courſes dans leur voiſinage, *Mowbray* choi-

SAVANS & Illuſtres.

Puricelli n'eſt pas de l'avis d'*Aleiat.* Il croit que la ſeconde *Vie d'Arialdi* eſt de *Landulf de S. Paul*, ou *le Jeune*, que j'ai déja tant de fois cité dans cet Ouvrage, & que j'y dois encore citer beaucoup. C'eſt à prouver la vraiſemblance au moins de cette opinion, qu'eſt emploiée la *Préface* du IIIe Livre de *Puricelli.* Cet Ecrivain montre aſſés bien qu'*Arnulf* ne peut pas être l'Auteur de cette *Vie*, où ſe liſent des choſes arrivées lors que cet Hiſtorien ne devoit plus être vivant. L'Ouvrage d'ailleurs n'a rien de ſa manière d'écrire. Le Stile en a plus de rapport avec celui de *Landulf le Jeune.* C'eſt la baſe de l'opinion de *Puricelli.* Mais cette reſſemblance de ſtile eſt un indice ſi ſouvent trompeur, qu'il eſt imprudent de s'y fier. Une autre choſe eſt plus propre à favoriſer l'opinion de *Puricelli.* C'eſt que cette *Vie* eſt tranſcrite à la ſuite de l'*Hiſtoire de Landulf*, dans trois Mſts. appartenans l'un au Chapitre Métropolitain de Milan, l'autre à la Bibliothèque Ambroiſiène, & le troiſième à *Puricelli* lui-même; & ces Manuſcrits ont pour titre, *Hiſ-*

tate ſanctiſſimi Patris ſummi Pontificis, in hac parte mihi commiſſa, anthemate damnetur.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

dre le gouvernement. Il étoit parti, dès le lendemain, avec eux, quoiqu'il craignît que *Robert-Guiſcard* ne le fît arrêter : mais ce Prince, loin d'en avoir la penſée, lui avoit envoïé de lui-même un ſauf-conduit & des chevaux. Il étoit arrivé, dès le grand matin, le jour de Pâque, à ſon Monaſtère; & le Cardinal *Humbert*, qui fuïant de Rome, étoit venu s'y retirer, l'avoit mis le même jour en poſſeſſion de l'Abbaïe, ſuivant la diſpoſition du Pape *Etiène*. *Didier*, pour obéir à *Nicolas*, le vient trouver à l'Abbaïe de Farfa. Le Pape le reçoit bien & l'emmène avec lui. Le 3 de Mars, étant à Spolète, il confirme les Privilèges de S. *Vincent* de Volturne. Il ſe rend enſuite dans la Ville d'Oſimo, où, le 6 du même mois, ſecond Samedi de Carême, il ordone *Didier* Prêtre-Cardinal du titre de Ste *Cécile*; &, le lendemain Dimanche, il lui done la Bénédiction Abbatiale, & l'établit ſon Vicaire pour réformer les Monaſtères de la Campanie, de la Principauté de Bènevent, de la Pouille & de la Calabre. Le Lundi 8, il lui done une *Bulle* de confirmation de tous les Privilèges du Mont-Caſſin. De retour à Rome, *Nicolas* y tient, au mois d'Avril, dans la Baſilique de Latran, un Concile de cent treize Evêques, que *Witmond*, Evêque d'Averſe, Ecrivain célébre de ce tems, appelle Concile général, c'eſt à dire compoſé d'Evêques des différentes parties d'Italie. Suivant une *Lètre* du Pape, *adreſſée à tous les Evêques Catholiques, à tout le Clergé & au Peuple*, il eſt ordoné dans ce Concile, « Que l'Election du Pontife Romain dépendra des Cardinaux » Evêques; en ſorte, que ſi quelqu'un eſt introniſé dans le Siége » Apoſtolique ſans qu'une élection unanime & canonique » des Cardinaux, puis des Ordres Eccléſiaſtiques qui les ſuivent, & le conſentement des Clercs & des Laïcs ait précèdé, » l'on ne le regardera point come Pape, ou Apoſtolique, » mais come Apoſtat : Qu'à la mort du Pontife Romain, ou » de tout autre Evêque, perſone n'ait la hardieſſe de s'emparer de leurs biens; mais qu'on les réſerve en entier à leurs » ſucceſſeurs : Que perſone n'entende la Meſſe d'un Prêtre, » qu'il ſait indubitablement avoir une Concubine; Que tout » Prêtre, Diacre ou Soûdiacre, qui depuis le *Decret* de *Léon* » *IX* aura pris ou gardé publiquement une Concubine, ne » célèbrera point la Meſſe, n'y lira point l'Evangile, ou l'Epître, ne ſe tiendra point durant l'Office dans le Sanctuaire, &

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

conſentit à la convention que *Grégoire VII* avoit faite avec ce Prince; & qu'on ne ſauroit douter que *Victor III* n'eût confirmée. Des autres Actes d'Autorité Eccléſiaſtique, faits par *Roger* depuis 1088 juſqu'en 1097, il réſulte qu'*Urbain II* avoit accordé verbalement à *Roger* les *Facultés* de Légat Apoſtolique. C'eſt uniquement en cette qualité, que ce Prince prononçoit des Cenſures & des Excommunications, qu'il eſt ridicule de prendre pour de ſimples Malédictions, ainſi que *Baronius* a fait, j'oſe le dire; par une mauvaiſe foi ſingulière. A qui donc eſpéroit-il perſuader que des Anathèmes lancés au nom du Pape, & par ſon autorité, ne différent point de ces Imprécations, que l'on trouve dans toutes les anciènes *Chartes*.

La Sicile étant rentrée, à peu près toute, ſous la Juriſdiction des Papes; la Cour de Rome tenta de priver *Roger* des Droits, qu'il l'avoit miſe dans la néceſſité de lui céder. Ce fut à cette intention qu'*Urbain II* fut engagé de nomer Légat en lui du Ciel (a).

Le feu, chargé d'atteſter la ſainteté de *Grégoire*, obéiſſoit à ſes ordres. Un incendie, dont je dois parler ailleurs, fut éteint par ſa ſeule bénédiction.

Paul rapporte, dit D. *Mabillon*, Obſervat. prelim. *N.* III, quelques préſages de la ſainteté future de *Grégoire VII*: *mais il tait une avanture de la première enfance de ce Pape, laquelle arriva dans l'atelier*

(a) L'Auteur dit que cette Abbaïe ſe glorifioit d'avoir pour Patrons les Papes S. *Silveſtre* & S. *Adrien*. On a vu dans les deux volumes précédens, que les Moines de Nonantola prétendoient à tort avoir chés eux les corps du Pape S. *Silveſtre* & du Pape *Adrien I*. D. *Mabillon*, qui certainement devoit ſavoir à quoi s'en tenir, ne laiſſe pas de dire dans une *Note*: Papebroch, *T. VI du Mois de Mai, 26e jour, entend par ce Pape* Adrien *le troiſième de ce nom! Mais les Moines de Nonantola ſoûtiènent, qu'ils ont le Corps d'*Adrien I, *come on le voit dans la* Vie *de ce Pape, tirée d'un ancien Mſt. de cette Abbaïe & publiée dans le premier Tome du* Muſæum Italicum.

fit ce tems pour faire éclater ſa conſpiration. *Guillaume* revient auſſitôt ſur ſes pas, & marche vers le Northumberland. Come il étoit prêt d'entrer dans une Forêt, *Guillaume*, nomé par quelques-uns *Giſlebert*, Comte de Tumbridge, l'un des Conjurés, vient lui demander pardon; & l'avertir que la Forêt étoit remplie de Troupes diſpoſées de manière, qu'il y périroit avec ſon Armée. Il évite l'embuſcade; & *Mowbray* s'enferme, avec les principales forces des Conjurés, dans le Chateau de Bambourg, environé preſque de toutes parts de Marais impraticables. *Guillaume* en forme le ſiége, qu'il convertit bientôt en blocus; &, pour mieux empêcher qu'on ne fît entrer du ſecours dans la Place, il fait bâtir auprés un Fort, qu'il appelle *Malvoiſin*; & marche contre d'autres Conjurés, qui commençoient à ſe montrer en armes en divers endroits. Pendant ce tems, *Mowbray*, qui comptoit, ſur un faux avis, s'emparer de Newcaſtle ſur la Tine, ſort, pendant une nuit, de Bambourg, accompagné d'un très petit nombre de Soldats, qui le livrent à la Garni-

toire, avec le nom & le ſurnom de *Landulf*. Il ſe peut que les Copiſtes, connoiſſant cette *Vie* pour être de cet Ecrivain, aient cru qu'en la mêtant à la ſuite d'un Ouvrage qui portoit en tête le nom de ſon Auteur, ils faiſoient entendre ſuffiſamment qu'elle étoit le fruit de la même Plume. Il n'y a ſans doute là rien d'impoſſible. Mais combien d'autres Mſts. offrent aprés un ou pluſieurs Ouvrages dont l'Auteur eſt nomé, des Ouvrages anonimes, que l'on reconnoît à la lecture, ne pouvoir pas être du même Auteur. L'opinion de *Puricelli* n'eſt donc rien moins qu'appuiée; & l'Auteur de cette *Vie* ne ſera jamais connu, ſi l'on ne déterre pas quelque ancien Mſt. d'où l'on apprène quel il étoit.

Le quatrième Livre de l'Ouvrage dont il s'agit, lequel commence à la p. 151 & finit à la p. 192, eſt de *Puricelli*, qui l'intitule, *Vie de S. Hérlembald*. Mais c'eſt proprement l'Hiſtoire des troubles occaſionés dans l'Egliſe de Milan par la Simonie & le Mariage ou le Concubinage des Prêtres. Il la commence dès le Concile que *Clément II*, nouvellement Pape,

» ne recevra point ſa part des rétributions de l'Egliſe ; & cela » ſous peine d'Anathème, juſqu'à ce que le Pape ait prononcé ſur » leur comte un Jugement définitif : Que les Prêtres, Diacres & » Soûdiacres, qui, conformément à ce *Decret* de *Léon IX*, ont » depuis gardé la chaſteté, mangeront & dormiront enſem- » ble, come il convient à des Clercs religieux, auprès des » Egliſes pour leſquelles ils ſont ordonés, & qu'ils poſsède- » ront en commun tout ce qu'ils retireront de l'Egliſe, s'ap- » pliquant à pratiquer de la manière la plus parfaite la vie » apoſtolique, c'eſt à dire commune : Que les Laïcs paieront » fidèlement aux Egliſes les Décimes, les Prémices, & les » Oblations des Vivans & des Morts, afin que les Evêques » en diſpoſent ; & que ceux qui les retiendront, ſeront ſépa- » rés de la Communion de l'Egliſe : Qu'aucun Clerc ou » Prêtre n'obtiendra d'Egliſe par les mains des Laïcs, ni gra- » tuitement, ni pour de l'argent : Qu'aucun ne prendra l'habit » monaſtique, dans l'eſpérance, ou ſur la promeſſe d'être » fait Abbé : Qu'aucun Prêtre ne poſsèdera deux Egliſes en » ſemble : Que perſone ne recevra les Ordres, ou ne ſera » pourvu de quelque Office Eccléſiaſtique, par Simonie : » Que les Laïcs ne jugeront point, & ne chaſſeront point des » Egliſes les Clercs de quelque ordre qu'ils ſoient : Que per- » ſonne ne prendra pour Femme une de ſes Parentes juſqu'au » ſeptième degré, ou juſqu'où la Parenté peut être connue : » Qu'un Laïc, aiant en même tems Femme & Concubine, » ne ſera point admis à la Communion de l'Egliſe : Qu'au- » cun Laïc ne ſera promu ſur le champ à aucun grade eccléſ- » ſiaſtique ; mais que ce ne ſera qu'après avoir quité l'habit » ſéculier pour l'habit eccléſiaſtique, & qu'après qu'aiant » vécu long-tems parmi les Clercs, il s'en ſera montré digne ». *Obſervés donc fidèlement, avec le reſpect qui convient aux Chretiens*, dit le Pape à ceux auxquels il adreſſe la parole, *ces* Decrets, *& les autres règlemens des Saints Pères, ſi vous voulés jouir de la paix, de la communion & de la bénédiction de la ſainte Egliſe Romaine & Apoſtolique.* Le *Decret*, fait dans ce Concile contre les *Simoniaques*, ordone, « Qu'ils » ſeront dépoſés ſans miſéricorde, de quelque rang qu'ils » ſoient ». A l'égard de ceux que des Simoniaques avoient ordonés gratuitement, il décide la queſtion agitée depuis long-tems à leur ſujet, & « permet, attendu leur multitude ſi grande

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Sicile *Robert*, Evêque de Traina, qui, parent du Comte *Roger*, devoir moins, qu'un autre, accepter cette Miſſion contraire aux Droits de ſon Bienfaiteur. Il faut qu'il eût été chargé de cette Légation dès 1095, & peut-être pluſtôt, puiſque *Geoffroi de Maleterre* dit, qu'en 1098, « il y avoit déja » longtems que l'Apoſtolique, ſans » avoir conſulté le » Comte, avoit établi Légat en » Sicile l'Evêque » de Traina, pour » y exercer la Juriſdiction de l'Egliſe Romaine (a) ». *Roger* ſe plaignit de cete infraction de ſon *Concordat* avec les Papes ; & ne permit pas que *Robert* fît aucun uſage de ſes *Facultés* de Légat. Ce fut ſans doute principalement pour accommoder cette affaire, qu'en 1098 *Urbain II* ſe tranſporta dans la Pouille, ſous prétexte d'y rétablir la paix, à l'occaſion du ſiége de Capoue, que

(a) *Ipſe Apoſtolicus jamdudum Epiſcopum Troinenſem, Comite inconſulto, Legatum in Sicilia ad exercendum jus ſanctæ Romanæ Eccleſiæ poſuerat.* Lib. IV, Cap. 29.

PAPES.

d'un Charpentier, que quelques-uns veulent, come nous le diſions tout à l'heure, avoir été ſon Père. On raconte que, jouant dans cet Attelier, lorſqu'il ne connoiſſoit pas encore les Lètres, il arrangea cependant des copeaux de telle manière, qu'ils formoient cet Oracle divin : Dominabitur à mari uſque ad mare (Il dominera depuis la mer juſqu'à la mer). *Un autre préſage de ſa future puiſſance, eſt rapporté par* Thierri d'Engelhuſen, *Chanoine d'Hildesheim, dans ſes* Vies des Empereurs *ſortis de la* Maiſon de Brunſwick. *Dans celle d'*Henri III (II), *ſurnomé* le Noir, *il dit que cet Empereur vit en ſonge* Hildebrand, *Precepteur alors d'*Henri *ſon fils, aſſis à ſa table, & portant ſur le front des cornes, qui s'élevoient juſqu'au Ciel, avec leſquelles il jetoit dans la boue le même* Henri *ſon fils : Que l'Impératrice conclut de ce ſonge, que leur Fils ſeroit renverſé du Trône par* Hildebrand ; *& qu'on diſoit que l'Empereur avoit fait mètre* Hildebrand *en priſon avec ordre de l'y laiſſer mourir de faim : Qu'enſuite cependant, à la prière de l'Impératrice, il avoit permis qu'il ſe retirât en liberté, de*

PRINCES contemporains.

ſon de Malvoiſin, dont un Détachement le pourſuivoit. Sa priſe met fin à la rebellion. Le Roi le fait conduire devant Bambourg avec ordre de lui crever les yeux, ſi la Place refuſe de ſe rendre à diſcrétion. Elle ſe rend ſur le champ, & tous les autres Conjurés metent les armes bas & ſe retirent chés eux. *Mowbray*, renfermé dans le Château de Windſor, y reſta trente ans. Ses complices, pris dans Bambourg, ſont preſque tous punis de diverſes manières. *Roger de Laci*, dépouillé de tout, eſt chaſſé d'Angleterre ; & ſes biens ſont donés à ſon frère *Hugue*. Les Comtes de Cheſter & de Schrewſbury, qui s'appelloient *Hugue* l'un & l'autre, obtiènent leur grace, en donant chacun trois mille marcs. Le Comte d'Eu, de qui le Comte de Cheſter avoit épouſé la Sœur, aiant été vaincu dans un Duel par celui qui l'accuſoit de félonie, eſt, à l'inſtigation de ſon Beaufrère, privé de la vue & de ce qui le mètoit en état d'avoir poſtérité. *Guillaume*, Comte d'Ardres, quoique de la Famille Ducale de Normandie, eſt pendu, malgré les proteſtations qu'il fait de ſon inno-

SAVANS & Illuſtres.

tint à Rome en 1047, & la conduit juſqu'en 1113, année de la mort du Prêtre *Liprand*, oncle maternel de l'Hiſtorien *Landulf le Jeune*. Il ſera parlé de ce Prêtre dans cet Ouvrage. Tout ce quarième Livre au reſte n'a rien moins que la forme Hiſtorique. C'eſt une ample *Diſſertation*, diviſée en 94 Chapitres, & riſſue de paſſages copiés dans un très grand nombre d'Ecrivains, accompagnés de réflexions du Compilateur, où l'équité le plus ſouvent ne brille pas plus que la juſteſſe ; & de quelques obſervations critiques, beaucoup plus utiles que tout le reſte du Livre. Cet Auteur s'en rapporte principalement à *Baronius*, ſi connu pour avoir ſouvent cherché, dans l'Hiſtoire, toute autre choſe que la vérité. L'on ſent bien que, chés qui choiſit cet *Annaliſte* pour ſon principal garant, les Ecrivains favorables à la Cour de Rome ont toujours raiſon ; & ceux qui combatent les prétentions de cette Cour, ont toujours tort.

DOMINIQUE MARENGO,

premier Patriarche de Veniſe, remplace, en 1043, à l'Evêché d'Oli-

» qu'on ne pouvoit pas agir contre eux ſuivant la rigueur des » Canons, qu'ils demeurent dans l'exercice de leurs Ordres »: mais le Pape défend en même tems, « par l'autorité des Saints » Apôtres *Pierre* & *Paul*, qu'aucun de ſes ſucceſſeurs prène » pour régle l'indulgence, dont il uſe, parcequ'elle n'eſt pas » fondée ſur l'autorité des anciens Pères, mais extorquée » par la néceſſité du tems ». Il ajoute, « qu'à l'avenir, ſi quel- » qu'un ne fait pas difficulté de ſe laiſſer ordoner par un Evê- » que qu'il connoîtra pour Simoniaque, ils ſeront dépoſés » l'un & l'autre ». Mais ce qui doit s'attirer ici principalement notre attention, c'eſt le *Décret* touchant l'Election du Pape. Il eſt conçu de manière, à mériter d'être au moins traduit en entier. *Au nom de notre Seigneur & Sauveur* JESUS-CHRIST. *L'An de ſon Incarnation mille cinquante neuf, au mois d'Avril, Indiction douzième, les Saints Evangiles étant expoſés dans l'Aſſemblée, préſidant le révérendiſſime & béatiſſime* NICOLAS, *Pape Apoſtolique, dans la Baſilique Patriarchale de Latran, ſurnomée de* CONSTANTIN, *étant aſſis avec lui les révérendiſſimes Evêques, les Abbés, les Prêtres & les Diacres; le même, vénérable Pontife, prononçant, par l'autorité Apoſtolique, ſur l'Election du Souverain Pontife, a dit:* « *Votre Béatitude ſait, mes très chers Frères & Co-Evê-* » *ques, les Membres ſubalternes de* JESUS-CHRIST *le ſavent* » *auſſi, combien, après la mort du Seigneur* ETIENE *de pieuſe* » *mémoire, ce Siége Apoſtolique, que Dieu veut que nous deſ-* » *ſervions, a ſouffert de diſgraces, & combien il a reçu de* » *coups fréquemment réitérés de la part des Monoïeurs de l'Hé-* » *réſie Simoniaques, dont les marteaux n'ont pas ceſſé de le* » *fraper* (1); *enſorte que la Colone du Dieu vivant ébranlée,* » *paroiſſoit déja prête à s'écrouler, & que le Filet du Souve-* » *rain Pêcheur, menacé du naufrage par les tempêtes qui groſ-* » *ſiſſoient les flots, étoit ſur le point d'être abîmé. Si donc il* » *plaît à Votre Fraternité, nous devons, avec le ſecours de* » *Dieu, prévenir prudemment les malheurs qui pouroient ar-*

(1) *Quot denique per Simoniacæ Hæreſeos trapezitas repetitis malleis, crebriſque tunſionibus ſubjacuerit.* Par ces paroles, que j'ai traduites auſſi littéralement que j'ai pu, *Nicolas* ſemble faire alluſion à ce que *Pierre de Damien*, Liv. III, *Epiſt.* 4 dit que, lorſqu'on élut tumultuairement *Benoît X*, qu'il accuſe de Simonie, « on diſtribua de l'argent au Peuple dans tous les Quartiers; » on entendit de tous côtés dans la Ville fraper de la Monoie; & l'on em- » ploia pour les Diſciples de *Simon* le Treſor de *Pierre*.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

le Duc *Roger* & le Comte ſon oncle, faiſoient alors enſemble. Après la priſe de cette Ville, *Urbain* ſe rendit à Salerne. Ce fut là, qu'enſuite d'une conférence, qu'il eut avec le Comte dans l'Egliſe de S. *Matthieu*, conſiderant que ce Prince ſouffroit impatiemment la nomination d'un Légat pour la Sicile, & qu'il ne vouloit point abſolument conſentir qu'elle ſubſiſtat, reconnoiſſant d'ailleurs que, dans la diſpoſition de toutes les Affaires Eccléſiaſtiques, le Comte étoit enflamé du zèle de l'amour divin (a), il lui fit expédier cette *Bulle*, dont *Muratori* nous a parlé plus haut. C'eſt à dire que *Roger*, afin d'etre à l'avenir à l'abri des attentats de la Cour de Rome, exigea du Pape qu'il affurât, par un Titre, l'effet d'une Convention, qui n'étoit que verbale.

(a) *Perpendens hoc Comitem grave ferre, & nullo modo ut ſtabile permaneat aſſentire; cognoſcens etiam ipſum Comitem in omnibus negotiis eccleſiaſticis exequendis zelo divini amoris efferveſcere.* Geoffroi de Malet, *ibid.*

PAPES.

peur qu'en ajoutant foi trop légèrement à des Songes, il ne fit périr un Innocent. Mais ces choſes, ainſi que beaucoup d'autres imaginées par les Modernes, ſont incertaines. Le bon Chanoine d'Hildesheim, en rapportant la fadaiſe que l'on vient de voir, ne s'eſt pas ſouvenu, qu'à la mort d'*Henri II* ſon fils *Henri III* n'avoit pas encore ſix ans; & que, du vivant de ſon Père, il n'avoit pas été dans l'âge d'avoir un Precepteur.

Paul, paſſant à l'Hiſtoire de l'enfance & de la jeuneſſe d'*Hildebrand*, nous le montre faiſant au Monaſtère de Sainte-Marie du Mont-Aventin, aujourd'hui Commanderie de l'Ordre de S. *Jean de Jéruſalem*, de grands progrès dans l'étude des Arts libéraux & de la Science des mœurs, ſous la conduite de ſon Oncle, Abbé de ce Monaſtère.

*Lorſqu'il eut atteint l'âge de l'adoleſcence, il partit pour la France, afin d'y domter la pétulance de la chair par la fatigue du voïage, & par le redoublement d'étude. Quelques années après, lorſqu'il ſe diſpoſoit à retourner à Rome, une ſecrète deſtination de Dieu, le fit ſéjourner quelque tems à la Cour d'*Henri III (II),

PRINCES contemporains.

cence, & qu'il réitère juſqu'au dernier moment. On conſeille au Roi de fermer les ieux ſur les démarches des Seigneurs, qui, dans pluſieurs Provinces avoient fait mine de vouloir ſe joindre à *Robert de Mowbray*. Ce ne fut pas un petit mérite à ce Prince impétueux & vindicatif d'avoir ſuivi ce conſeil, qui remit le calme dans le Roiaume. Trois mois avant cet évènement, le Comte de Northumberland, avoit épouſé *Mathilde*, fille de *Richer de l'Aigle*; laquelle, par ſa dot, avoit conſidérablement augmenté ſes richeſſes. Le Roi ne l'aiant point fait enfermer avec ſon Mari; le bon *Ordric Vital* la plaint très ſérieuſement d'avoir à peine goûté, trois mois, de la conſolation du mariage (a). Come elle étoit très jeune, il ajoute, « Qu'elle gémit » longtems accablée de chagrin, » parceque, ſon » Mari vivant, » elle ne pouvoit » pas, ſuivant la » Loi de Dieu, ſe » remarier avec » un autre: Qu'enfin, au bout d'un » longtems, par » la permiſſion du » Pape *Paſchal II*, » qui fut bien informé du fond

(a) *Conſolatione maritali.*

SAVANS & Illuſtres.

vola, ou de Veniſe, *Dominique Balcano*; & meurt très vieux en 1073.

Il étoit de Veniſe même.

On le trouve préſent aux Conciles, de Rome tenu contre *Bérenger*, en 1050, par le Pape *Léon IX*; de Verceil, tenu la même année par le même Pape & contre le même *Bérenger*; & de Rome tenu par *Nicolas II* en 1059.

Dans un autre Concile de Rome *Léon IX* l'honora du *Pallium*; &, par une *Bulle*, il lui permit de faire porter la Croix devant lui. La même *Bulle* érigea Veniſe en Siège Patriarchal; & *Léon IX* écrivit aux Evêques de Vénétie & d'Iſtrie d'obéir à *Dominique*, come à leur Primat. Sa *Lètre*, étant datée de 1053, prouve que ces choſes ſe firent dans un Concile de cette année: & non dans celui de 1050, come *Baronius* le prétend. Le tout fut, depuis, confirmé par *Alexandre II*, en 1067, au Concile de Mantoue.

C'eſt ainſi que la Juriſdiction du Siège Patriarchal de Grado fut tranſférée à celui de Veniſe, qui la poſsède encore. Il faut obſerver que *Léon*, dans ſa *Lètre* aux Evêques de Vénétie & d'Iſtrie,

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» *river, & pourvoir (ce que Dieu veuille détourner) à ce que* » *l'Etat Eccléſiaſtique ne ſuccombe point ſous les mêmes maux* » *renaiſſans. C'eſt pourquoi, nous armant de l'autorité de nos* » *prédéceſſeurs & des autres Saints Pères, nous décernons &* » *ſtatuons que, le Pontife de cette Egliſe Romaine venant à* » *mourir, les Cardinaux Evêques traiteront les premiers en-* » *ſemble avec un extrême ſoin de l'Election; qu'ils y appel-* » *leront auſſitôt les Clercs Cardinaux* (1); *qu'enſuite le reſte* » *du Clergé & le Peuple doneront leur conſentement à l'Elec-* » *tion nouvellement faite; & qu'ils auront attention à ce que* » *le poiſon de la vénalité ne trouve aucune occaſion de s'y* » *gliſſer. A cet effet, que les perſonages les plus religieux* » *ſoient les guides pour procèder à l'élection du Pape, & que* » *tous les autres les ſuivent! On reconnoît quel eſt l'ordre cer-* » *tain & légitime de l'Election, ſi l'on conſidère les règles &* » *les actions des différens Pères, & ſi l'on ſe rappelle cette* » *règle du Bienheureux* LE'ON, *notre prédeceſſeur.* Nulle rai- » ſon, *dit-il*, ne doit faire comter au rang des Evêques ceux » que le Clergé n'a point élus, que les Peuples n'ont point » demandés, & que les Evêques provinciaux n'ont point ſa- » crés par l'ordre du Métropolitain. *Mais, come le Siége* » *Apoſtolique eſt au deſſus de toutes les Egliſes du Monde, & que* » *pour cette raiſon il ne peut pas avoir de Métropolitain au* » *deſſus de lui, les Cardinaux Evêques en ſont ſans contredit* » *la fonction, eux par qui l'Evêque élu eſt mis en poſſeſſion de* » *l'éminente Dignité Apoſtolique* (2). *Or qu'il ſoit élu du ſein* » *même de cette Egliſe, s'il s'y trouve quelqu'un de capable; ou,* » *s'il ne s'y en trouve pas, qu'on le choiſiſſe dans une autre Egliſe,* » ſauf l'honeur de notre cher fils HENRI, & le reſpect que » l'on doit à ce Prince, qui préſentement eſt Roi, que l'on » eſpère devoir, ſi Dieu le permet, être Empereur, & qui » doit concourir par ſon conſentement à la nouvelle élection, » come, à la priere de ſon Député *Wibert*, Chancelier d'I- » talie, nous en avons ci-devant accordé le droit, non ſeu- » lement pour lui, mais encore pour ſes ſucceſſeurs, qui l'ob-

(1) C'eſt à dire les Cardinaux Prêtres, les Cardinaux Diacres, & le Cardinal Soûdiacre.

(2) *Cardinales Epiſcopi procul dubio Metropolitani vice funguntur, qui videlicet electum Epiſcopum ad Apoſtolici culminis apicem provehant.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Voici cette *Bulle*. Je me ſers de la traduction, que le célèbre Abbé *du Pin* en a faite dans ſa *Défenſe de la Monarchie de Sicile contre les entrepriſes de la Cour de Rome*, imprimée en 1716; petit Ecrit qui ſeroit excellent, s'il ne ſe ſentoit pas un peu de la précipitation, qui dépare tous les Ouvrages de cet Auteur.

Urbain, *Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à notre cher Fils* Roger, *Comte de Calabre & de Sicile, ſalut & bénédiction apoſtolique. La Providence divine aiant gratifié Votre Prudence de quantité de triomphes & d'honeurs dont elle l'a comblée, & Votre Piété aiant beaucoup augmenté l'Egliſe de Dieu ſur les terres des Sarazins, & aiant donné en pluſieurs occaſions des témoignages ſinceres de ſon affection au ſaint Siége Apoſtolique, nous vous regardons come très cher & ſpécial Fils de l'Egliſe; &, aiant une confiance entière en Votre Piété, nous vous confirmons par ces Préſentes, ce que nous vous avons déja promis verbalement; ſavoir que, pendant tous le*

afin que, come il devoit arriver au comble du Sacerdoce, ſes progrès ſe fiſſent connoître à tout le monde dans le lieu le plus elevé du Roiaume. C'eſt de là, que l'Empereur diſoit qu'il n'avoit jamais entendu perſone prêcher avec tant d'aſſurance la parole de Dieu. Les Evêques les plus recommandables, qui travailloient au bien de la République, admiroient auſſi les paroles de grace, qui ſortoient de ſa bouche. Etant enſuite de retour à Rome, lorſque tous ſes ſoins ne tendoient qu'à la perfection, & qu'il s'empreſſoit de doubler les talens qu'il avoit reçus de Dieu pour comprendre & pour opérer; il éprouva des Ennemis domeſtiques, plongés dans l'aſſoupiſſement (a), & devint une preuve de cette parole de la Vérité: Perſone n'eſt Prophète dans

(a) L'Abbé *Fleuri*, L. 52, N. 1, entend par ces *Ennemis domeſtiques* les *Parens* d'*Hildebrand*. Il me ſemble que, ce dont il s'agit ſe paſſant à Rome, on doit entendre ici par Ennemis domeſtiques, les Moines de Sainte-Marie du Mont-Aventin, & peut-être l'Oncle même d'*Hildebrand*, s'il vivoit encore.

» des choſes, elle » épouſa *Nigel* » *d'Aubigni*, qui, » pendant quelques années, la » traita, come il » le devoit à la » nobleſſe de ſa » Famille; mais » que *Giſlebert de* » *l'Aigle*, frère de » *Mathilde*, étant » mort, il la répudia, ſous prétexte qu'il étoit » parent de ſon » premier Mari ». Quoique l'Hiſtorien ne le diſe pas; il faut ſuppoſer que l'on fit appatoître à *Paſchal II* que *Mathilde* étoit parente dans un degré prohibé de *Robert de Mowbray*; ſans quoi l'on doit penſer que ce Pape ne l'auroit pas miſe en état de ſe remarier. On voit, dans les deux Mariages caſſés de *Mathilde*, l'abus que l'on faiſoit des *Decrets* de deux Conciles, dont je parle ſous l'année 1065, dans leſquels *Alexandre II* condamna, ce que l'on appelloit l'*Héréſie des Inceſtueux*.

On ne ſauroit douter que *Guillaume le Roux* n'eût grande envie de dépouiller ſon Frère aîné du Duché de Normandie. C'eſt ce qu'il tenta deux fois. La Conſpiration de 1088 lui fournit, la première fois, une occaſion favorable. Après avoir fait, en 1090, des préparatifs, dont le Duc *Ro-*

qualifie le Primat dont il parle, *Patriarche de Grado, ou de la nouvelle Aquilée*.

Dominique, inſtruit des reproches que *Michel Cérulaire*, Patriarche de Conſtantinople, faiſoit à l'Egliſe Latine dans une *Lètre*, dont je parle ailleurs, écrivit à *Pierre*, Patriarche d'Antioche; ce qu'il pouvoit avec d'autant plus de facilité, que les Vénitiens faiſoient un grand commerce dans l'Orient. Il témoignoit à ce Patriarche combien, ſur ſa réputation, il ſouhaiteroit d'être de ſes Amis, étant lui-même Patriarche en Italie, & prenant place dans les Conciles à la droite du Pape. Il le prioit de l'inſtruire en quoi conſiſtoient les acuſations intentées par les Grecs contre les Latins; & s'il étoit vrai qu'ils penſaſſent qu'on fût en Occident ſéparé du Corps de l'Egliſe, parce qu'on uſoit d'Azimes pour conſacrer le Corps de J. C. Il ajoutoit que les Latins approuvoient l'uſage qu'on faiſoit, dans tout l'Orient, du Pain levé pour le même effet. Il juſtifioit en deux mots l'Egliſe Latine par la tradition fondée ſur la Prédication de *S. Pierre* & de *S. Paul* en Italie. Le Patriar-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE,
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» tiendront perſonellement de ce Siége Apoſtolique (1) ! *Que* » *ſi la perverſité des Homes injuſtes & méchans prévaut ſi* » *fort, qu'on ne puiſſe pas faire en cette Ville une élection* » *pure, ſincère & gratuite; que les Cardinaux Evêques, avec* » *les Clercs religieux & les Laïcs cathôliques aient le pou-* » *voir & le droit, bien qu'en petit nombre, d'élire, dans* » *le lieu qui leur paroîtra convenable, le Pontife du Siége* » *Apoſtolique! Après l'Election faite, ſi les troubles de la* » *guerre, ou tout autre obſtacle, effet de la malice des* » *homes, empêche que l'Elu puiſſe, ſuivant la coûtume,* » *être mis en poſſeſſion du Siége Apoſtolique; qu'il ait cepen-* » *dant, come vrai Pape, l'autorité de gouverner l'Egliſe* » *Romaine & de diſpoſer de tous ſes biens! On ſait que c'eſt* » *ce que ſaint* GREGOIRE *fit avant ſa conſécration. Si quel-* » *qu'un, contre ce* Decret, *publié de l'avis du Concile, a* » *l'audace de ſe faire élire par ſédition, ou par toute autre* » *manœuvre, ſi même il eſt ordoné, ou introniſé, que par* » *l'autorité de Dieu & des Saints Apôtres* PIERRE & PAUL, » *il ſoit, avec ſes Electeurs, ſes Fauteurs & ſes Partiſans,* » *ſéparé de la Sainte Egliſe de Dieu par un Anathème per-* » *pétuel; qu'il ſoit rejeté come l'*ANTECHRIST, *come l'Inva-* » *ſeur, & come le deſtructeur de toute la Chretienté! Que toute* » *répréſentation lui ſoit interdite ſur ce point; & qu'il ſoit*

(1) *Salvo debito honore & reverentia dilecti Filii noſtri* Henrici, *qui impræſentiarum Rex habetur, & futurus Imperator Deo concedente ſperatur, ſicut jam ſibi mediante ejus Nuntio Longobardiæ Cancellario* W. *conceſſimus, & ſucceſſorum* (il faut *ſucceſſoribus*) *illius, qui ab hac Apoſtolicæ Sede perſonaliter hoc jus impetraverint, ad conſenſum novæ electionis accedant.* Voila ce que j'ai traduit, & ce qui ſe lit dans la *Chronique de Farfa*, qui rapporte ce *Decret* entier, avec la liſte de tous les Cardinaux & de tous les Evêques qui ſe trouvèrent à ce Concile. Dans les Collections des Conciles, à commencer du mot *ſicut*, on ne trouve que ceci. *Sicut jam ſibi conceſſimus & ſucceſſoribus illius, qui ab Apoſtolica Sede perſonaliter hoc jus impetraverint.*

Dans ce que j'ai traduit j'ai rendu le *W.* par *Wibert*, parceque *Wibert*, ou *Guibert* étoit alors Chancelier d'Italie. Il fut depuis Archevêque de Ravenne, & l'Antipape *Clément III.* Ainſi, come dans le tems, dont il s'agit, il n'étoit pas encore Archevêque, *le* Wibertus Archiepiſcopus, *qui ſe lit dans les ſouſcriptions de ce Concile*, dit *Muratori*, Ann. d'Ital. T. VI, p. 185, *doit être, ſi ce nom n'eſt pas une faute de Copiſte, un Archevêque d'une autre Egliſe que Ravenne. Peut-être* y avoit-il *Wido*, c'eſt à dire *Gui* Archevêque de Milan. Cet Archevêque, come je le dirai plus bas & come je l'ai déja dit ailleurs, fut en effet préſent à ce Concile.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

tems de votre vie & de celle de votre fils Simon, *ou de tout autre qui ſera votre héritier légitime, nous n'établirons point dans vos Etats aucun Légat de l'Egliſe Romaine ſans votre aveu & conſentement; & que nous voulons au contraire que ce que nous ferions faire par un Légat de l'Egliſe Romaine, ſoit fait par votre miniſtère, à la place d'un Légat, come ſi nous vous envoïons pour Légat à latere (a), pour le bien des Egliſes, qui ſont ſous votre domination, & pour l'honeur de S.* Pierre *& du ſaint Siége.*

(a) Les paroles Latines de la Bulle, *quando ad vos ex latere noſtro miſerimus*, peuvent ſignifier, *puiſque nous vous donons dès à préſent la miſſion & l'autorité de Légat à latere.* Alors l'*ad* ſeroit ſuperflu; & il faudroit lire, come quelques Auteur ont lu: *quandoquidem vos ex latere noſtro miſerimus.* Si l'on retient l'*ad*, le ſens eſt; *nous ne vous envoierons point de Légats: mais vous ſerés tout ce que ſeroit le Légat & avec la même autorité.* L'un & l'autre ſens établit le même droit. *Note du Traducteur.*

ſa Patrie (a). *Ce fut donc, pour ſe ſouſtraire à l'envie, & pour moiſſoner de plus amples fruits de Charité, qu'il réſolut de voïager en Allemagne & dans la France* (b).

Ce tour oratoire, devot, & panegiriſte laiſſe aiſement entrevoir que la dureté de l'humeur & l'indiſcrétion du zèle d'*Hildebrand* lui faiſoient des Ennemis dès le tems de ſa jeuneſſe; & que ſon inquiétude naturelle ne lui permètoit pas de reſter longtems en même place; ce qui certainement s'accordoit mal avec l'Etat Monaſtique, dont il faiſoit profeſſion.

Le nouveau voïage, projeté par *Hildebrand*, donc dans ſon Hiſtoire quelque relief à la

(a) Cette application des paroles de l'Evangile, faite au ſujet d'un ſéjour d'*Hildebrand* à Rome, feroit penſer qu'*Hugue de Flavigni* ne s'eſt pas trompé lorſqu'il a dit qu'*Hildebrand* étoit né Citoien Romain; ſi l'on ne ſavoit pas d'ailleurs que cet illuſtre perſonage étoit né Toſcan. L'Auteur conſidère ici Rome come la Patrie de *Gregoire VII*, parcequ'il y avoit reçu ſon éducation.

(b) Chap. X.

bert & ſes Miniſtres ne ſoupçonèrent pas la deſtination, il fit une décente en Normandie, & s'empara d'abord de quelques Places, *Robert*, n'aiant point de Troupes, demanda du ſecours à *Philippe I*, Roi de France, qui vint lui-même à la tête de ſon Armée, & que les préſens de *Guillaume* engagerent à ſe retirer ſans avoir rien fait. Ce Prince continua de prendre des Places; & corrompit même quelques Bourgeois de Rouen, qui devoient lui livrer la Ville. *Robert* fut obligé de recourir à ſon frère *Henri*, quoiqu'il n'en dût pas eſperer de ſecours, parcequ'il s'étoit remis en poſſeſſion du Cotentin, ſans l'avoir rembourſé: mais *Henri* ſe laiſſa gagner à la promeſſe qu'il feroit ſatisfait auſſitôt après cette guerre. Informé de ce qu'on tramoit à Rouen, il y vole, lorſqu'on n'y avoit point encore pris de meſures pour l'exécution du complot; entre inopinément dans la Ville; ſe ſaiſit lui-même du Chef des Conjurés; le précipite du haut d'une Tour en bas; & par là conſerve à *Robert* ſa Capitale, dont la perte eût entraîné celle de tout le Duché.

che *Pierre*, en répondant à *Dominique*, lui témoigna ſon étonement ſur ce qu'il ſe diſoit Patriarche, n'aiant jamais ouï dire que l'Evêque d'Aquilée en Vénétie portât ce titre. Il ajoutoit qu'il n'y avoit dans le monde que cinq Patriarches, ceux de Rome, de Conſtantinople, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem; que même celui d'Antioche étoit ſeul proprement appellé Patriarche; qu'on nomoit Papes ceux de Rome & d'Alexandrie; & que ceux de Conſtantinople & de Jéruſalem, s'appelloient Archevêques. Après un détail aſſés court ſur l'Ordre hiérarchique des Evêques en Orient; *Pierre*, home inſtruit & très modéré, juſtifioit le Patriarche de Conſtantinople ſur ce qu'il n'avoit pas attaqué ſi violemment la réputation de l'Egliſe Latine, de l'ortodoxie de laquelle il ſe diſoit lui-même perſuadé, puiſqu'elle croïoit la Trinité & l'Incarnation. Il ajoutoit que ce Patriarche s'affligeoit uniquement, de ce que le Patriarche d'Occident ne ſe réuniſſoit pas aux quatre autres Patriarchats dans la manière d'offrir le Saint Sacrifice. Il rap-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» *dépoſé, ſans eſpérance d'être rétabli, de tout rang, quel* » *qu'il ſoit, qu'il pouvoit auparavant occuper dans l'Egliſe!* » *Que quiconque ſera ſon adhérant, ou lui rendra, come ſi* » *c'étoit un Pape, quelque eſpèce de reſpect que ce puiſſe* » *être, ou préſumera de le défendre en quelque choſe, ſoit* » *ſujet aux mêmes peines portées par cette Sentence! Que* » *quiconque tranſgreſſera cette Sentence décrétale, & ſera ſi* » *hardi que d'oſer, malgré ce que nous venons de ſtatuer,* » *mètre la confuſion & le trouble dans l'Egliſe Romaine,* » *qu'il ſoit condamné par un Anathème & par une Excom-* » *munication perpétuelle, & qu'il ſoit mis entre ceux qui* » *ne reſſuſciteront point pour trouver grace au dernier Ju-* » *gement! Qu'il éprouve, dans cette vie, la colère du Tout-* » *puiſſant, & des Saints Apôtres* PIERRE *&* PAUL, *dont il* » *préſumera troubler l'Egliſe; & que, dans la vie future, il* » *ſente leur vangeance! Que ſon Habitation ſoit deſerte, &* » *que perſone n'habite dans ſes Tabernacles! Que ſes En-* » *fans deviènent Orfelins; & ſa Femme, veuve! Que lui-* » *même, & ſes Enfans, réduits à l'extrème misère, man-* » *dient & ſoient chaſſés de leurs maiſons! Que l'inventaire* » *de tous ſes biens ſoit fait par l'Uſurier, & que ſes tra-* » *vaux ſoient pillés par des Etrangers! Que toute la terre* » *combate contre lui! Que tous les Elémens lui ſoient con-* » *traires! Que les mérites de tous les Saints qui repoſent* » *en paix; le confondent; & que, dans cette vie, ils faſſent* » *voir ſur lui des effets d'une vangeance manifeſte! Mais* » *que la grace de Dieu toutpuiſſant protége ceux qui ſe con-* » *formèront à ce* Decret, *& que l'Autorité des Bienheureux* » *Apôtres* PIERRE *&* PAUL *les délivre des liens de tous* » *leurs péchés* » ! Je ne m'arroge point le droit d'examiner ſi jamais la Charité pût permètre, que, dans un *Decret* Eccléſiaſtique, on entaſsât ainſi malédictions ſur malédictions. Je ne me hazarderai pas même de dire que le Bon-Sens ne paroît pas avoir uni toutes celles que l'on vient de voir. J'aime mieux que, l'Abbé *Fleuri* diſe: *On fait ici paſſer pour un Privilége perſonel le droit de l'Empereur pour approuver l'Election du*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ge Apoſtolique, auquel vous avés été religieuſement ſoûmis juſqu'à préſent, & que vous avés ſecouru promtement & fidèlement dans le beſoin. Que ſi nous aſſemblons un Concile, & que je vous écrive de m'envoïer les Evêques & les Abbés de votre Etat ; vous aurés la liberté de m'en envoier tel nombre que vous voudrés, & de retenir les autres pour le ſervice & la défenſe des Egliſes. Que le Seigneur dirige vos actions, ſuivant ſa volonté, & qu'il vous conduiſe, abſous de vos péchés, à la vie éternelle ! Doné à Salerne, &c. J'ai traduit plus haut le reſte de la date.

Cette *Bulle*, en conſéquence de ce qui l'avoit précédée, eſt un véritable *Concordat*, de même nature que ceux faits par d'autres Papes avec d'autres Souverains, pour la diſpoſition des Affaires Eccléſiaſtiques dans leurs Etats. On voit ici qu'*Urbain II* accorde à *Roger*, Comte de Sicile & à ſes ſucceſſeurs, 1° qu'il n'envoiera point de Légats en Sicile contre leur gré, & ſans leur aveu ; 2° qu'ils exerceront eux-même l'autorité de Légat *Apoſtolique*, auquel vous avés été religieuſement ſoûmis juſqu'à préſent, & que vous avés ſecouru promtement & fidèlement dans le beſoin. Que ſi nous aſſemblons un Concile, & que je vous écrive de m'envoïer les Evêques & les Abbés de votre Etat ; vous aurés la liberté de m'en envoier tel nombre que vous voudrés, & de retenir les autres pour le ſervice & la défenſe des Egliſes. Que le Seigneur dirige vos actions, ſuivant ſa volonté, & qu'il vous conduiſe, abſous de vos péchés, à la vie éternelle ! Doné à Salerne, &c. J'ai traduit plus haut le reſte de la date.

Cette *Bulle*, en conſéquence de ce qui l'avoit précédée, eſt un véritable *Concordat*, de même nature que ceux faits par d'autres Papes avec d'autres Souverains, pour la diſpoſition des Affaires Eccléſiaſtiques dans leurs Etats. On voit ici qu'*Urbain II* accorde à *Roger*, Comte de Sicile & à ſes ſucceſſeurs, 1° qu'il n'envoiera point de Légats en Sicile contre leur gré, & ſans leur aveu ; 2° qu'ils exerceront eux-même l'autorité de Légat

Ville d'Aquapendente, qui dépendoit alors du Territoire & du Diocèſe d'Orviète, & qu'*Innocent X* en 1640 a rendue Epiſcopale, en y transférant le Siège de Caſtro. S. *Pierre*, qui, ſelon notre Auteur, préparoit tout dès lors pour faire monter *Hildebrand* ſur ſa Chaire, ſe fit voir à lui dans cette Ville, & lui défendit d'aller plus loin. *Hildebrand* prit cette Viſion pour un piége du malin Eſprit, & continua ſa roure. Il eut une ſeconde fois la même Viſion, & n'y déféra pas d'avantage. La troiſième nuit, S. *Pierre* ſe fit voir d'une manière à lui cauſer beaucoup de terreur ; & le menaça d'un châtiment ſévère, s'il ne retournoit pas à Rome. *Hildebrand* obéit cette fois (a).

Paul met cette triple merveille dans le tems que *Léon IX* vint remplacer *Damaſe II* ; ce qui contredit ce que j'ai dit dans l'Article de *Léon*, d'après l'Archidiacre *Wibert*, ſelnn lequel *Hildebrand* étoit à Worms lorſque *Brunon*, Evêque de Toul, fut élu Pape par la Diète générale. Le Chanoine *Paul*, mal informé des circonſtan-

Ce ſuccès & d'autres, qu'*Henri* ſe procure par ſon activité, forcent *Guillaume* à faire la paix. Ses conquêtes lui reſtent avec le Comté d'Eu, que lui cède *Robert*, auquel il promet de doner quelques Terres en Angleterre, & de l'aider à réduire les Manceaux révoltés, en s'obligeant auſſi de rendre les Fiefs confiſqués ſur les Conjurés de 1088.

Le Prince *Henri*, mécontent de ce qu'on n'avoit point parlé de lui dans le Traité de paix, & de ce que *Robert* ne ſe diſpoſoit point à lui tenir parole, s'empara par ſurpriſe du Mont Saint-Michel. Il y fut auſſi-tôt bloqué par ſes deux Frères. Il pouvoit tenir longtems dans cette Place, ſituée ſur un Rocher que la Mer environe deux fois le jour : mais il eſt bientôt réduit à l'extrémité par la diſète d'eau douce. Comtant alors ſur la bonté naturelle de *Robert*, il lui fait dire qu'il ne lui ſeroit pas glorieux de ne le vaincre que par la ſoif. Il en reçoit auſſitôt un toneau de vin, & la permiſſion de ſe pourvoir d'eau. Cette compaſſion généreuſe paroît déplacée à *Guillaume*, qui s'en retourne en Angle-

portoit enſuite en peu de mots ce qui, ſelon lui, juſtifioit l'uſage des Grecs & condamnoit celui des Latins. Il finiſſoit par dire qu'au commencement de ſon Pontificat, il avoit écrit une *Lètre Sinodique* au Pape ; qu'il l'avoit envoïée, par des Pèlerins de Jèruſalem, au Duc *Argire* pour la faire paſſer à Rome ; & qu'il étoit étonè de n'en avoir point eu de réponſe depuis deux ans. Il envoïoit une Copie de cette *Lètre à Dominique*, pour qu'il la remît au Pape, qu'il eſpèroit en devoir être content. Cette *Lètre à Dominique* fut vue par hazard de *Michel Cérulaire*, & produiſit deux autres *Lètres* ; l'une de *Michel à Pierre*, & l'autre de *Pierre à Michel*. Celui-ci dans la ſiène juſtifioit ſa conduite ; ſe plaignoit beaucoup de la Légation, dont je rens comte à l'année 1055, racontant d'une manière peu fidèle ce qui s'étoit fait, & chargeant d'injures les Légats. Il faiſoit enſuite un étalage très emporté des erreurs & des abus, qu'il reprenoit dans l'Egliſe Romaine. *Pierre*, dans ſa reponſe, gardant toujours une louable modération, juſtifioit, autant qu'il le

(a) Chap. XI.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Pape, quoique dans la ſuite de cette Hiſtoire nous aïons vu ce droit établi depuis pluſieurs ſiècles. Il ſemble que la Cour de Rome vouloit ſe prévaloir de la minorité du Roi HENRI (1). Quoique *Muratori*, commençant à parler de ce Concile, diſe qu'il s'y fit un *DECRET ſalutaire touchant l'Election des Papes* (2), il ne laiſſe pas, après avoir rendu comte de ce qui, dans ce *Decret*, concerne le droit des Empereurs, de dire: *De cette manière le Pape remit dans les bornes de l'anciène coûtume, que nous avons vue obſervée durant pluſieurs ſiècles, l'Election des Pontifes Romains, en la confirmant aux Cardinaux, au Clergé & au Peuple Romain: mais en réſervant à l'Empereur regnant le droit d'approuver l'Election, avant que l'on ſacrât l'Elu. De plus, il ſe prévalut de la Minorité du Roi* HENRI, *pour faire devenir ce Droit un Privilége perſonel, accordé par le Saint Siége à l'Empereur; ce qu'on n'avoit jamais entendu dire précèdemment. Les Empereurs Grecs, François, Allemans, avoient juſqu'alors ſoûtenu que c'étoit une prérogative de leur Domaine ſuprême ſur Rome; &, lorſqu'ils accordoient au Pontife Romain l'Inveſtiture de ſes Etats, ils ſe réſervoient, par une convention expreſſe, ce Droit qu'ils prétendoient leur appartenir.* HENRI *III cependant ne pouvoit y rien prétendre, puiſque juſqu'alors il n'étoit point Empereur* (3). Cette raiſon eſt une mauvaiſe défaite pour pallier l'entrepriſe de *Nicolas II*, ou pluſtôt du Cardinal *Hildebrand*, qui de Pontificat en Pontificat avançoit toujours d'autant ſes projets. Les Romains reconnoiſſoient *Henri* pour leur Seigneur ſuprême, en qualité de futur Empereur; & les Papes, Seigneurs de Rome, ne pouvoient pas méconnoître en lui leur Suzerain. C'étoit même, par l'autorité de ce Suzerain des Papes, de ce Seigneur ſuprême de Rome, qu'à titre de ſes Commiſſaires, le Cardinal *Hildebrand* & le Duc *Godefroi* avoient fait élire Pape *Nicolas II* par l'Aſſemblée de Siène. *Henri III*, quoique Mineur, avoit donc non ſeulement confirmé, mais même procuré l'élection de ce Pape. Elle s'étoit faite par les ordres de l'Impératrice *Agnès*, exerçant l'autorité de ſon Fils Mineur, exerçant la ſiène même d'Impératrice reconnue, pour telle à Rome par ſon Couronement. Nous avons vu par

(1) *Hiſtoire Eccléſiaſt.* Liv. 60, N. XXXI.

(2) *Fù ſtabilito un ſalutevol* Decreto *intorno all'elezione de i Romani Pontefici.* Ann. d'Ital. T. VI, p. 184.

(3) *Ibid.* p. 185.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

gat à *latere*, dont il leur done la miſſion; 3° qu'ils n'envoieront aux Conciles convoqués par le Pape, que le nombre d'Évêques & d'Abbés qu'ils voudront, & ceux qu'il leur plaira de choiſir.

Par la première & la troiſième de ces choſes *Urbain* n'accorde rien à *Roger*. Il s'interdit ſeulement à lui-même & à ſes ſucceſſeurs l'abus, que les Papes ne faiſoient que trop de leur autorité, lorſque, de leur propre mouvement, ils envoiioient des Légats dans les divers païs, ſans en avoir obtenu la permiſſion des Souverains; & lorſque, ſans la même permiſſion, ils en attiroient les Evêques auprès d'eux, ou pour aſſiſter à des Conciles, ou pour répondre de leur conduite. Il eſt de l'eſſence de la Souveraineté, que nulle Puiſſance, quelle qu'elle ſoit, ne faſſe faire, en ſon nom, des actes d'autorité dans les Etats d'un Souverain, ſans la permiſſion de ce Souverain; & qu'elle ne puiſſe en faire ſortir les Sujets, ſans la même permiſſion.

Il n'y a donc proprement ici d'exces de la vie de ſon Héros, ne fait pas les rapporter aux différens tems, auxquels elles peuvent appartenir.

Il eſt abſolument certain, dit D. *Mabillon*, Obſerv. prélim. *N.* IV, *que, dès ſon enfance*, Gregoire VII *embraſſa la profeſſion Monaſtique, qu'il continua d'aimer durant toute ſa vie, & dont il pratiqua toujours les exercices, autant que la néceſſité de vaquer aux Affaires le lui pouvoit permètre.* Ordric Vital, *Ecrivain très exact de ce tems là, dit en propres termes, dans le IVe Liv. de ſon* Hiſtoire Eccléſiaſtique, *qu'*Hildebrand *fut Moine dès ſon enfance. Il le répète au Liv. VII, dans lequel il en done l'Hiſtoire au long. Notre* Chronographe Saxon, *Mſt. l'appelle* Moine de profeſſion. Hugue de Flavigni, *dans ſa* Chronique de Verdun, *dit:* Aiant entrepris de ſe ſanctifier, il donta ſon adoleſcence, parmi les Contempteurs du monde; & ce ne fut pas ſans de grands indices d'avoir atteint la perfection. *Il faut ajouter à ces Auteurs* Donizon,... *lequel dans la* Vie de Mathilde *dit, que les Moines furent ceux qui pleurèrent le plus la mort de* Gregoire, *parceque lui-même avoit été Moine.*

terre. *Robert* continue le blocus juſqu'à ce qu'*Henri* ſoit obligé de rendre la Place par compoſition. Ce jeune Prince, n'aiant plus de demeure fixe, erra quelque tems avec ſon Chapellain & trois ou quatre Domeſtiques. L'année ſuivante, ou peut-être plus tard, il s'empara de Domfront; ce qui le mit en état de réunir ſes Partiſans, & de faire, les armes à la main, d'autres acquiſitions.

L'autre tentative de *Guillaume* ſur la Normandie, fut en 1094. *Robert*, auquel il n'avoit point tenu parole pour les Terres, qu'il lui devoit doner en Angleterre, faiſant alors des préparatifs dont il prit ombrage, il paſſa tout à coup la mer avec une Armée. En arrivant en Normandie, il eut une conférence avec le Duc & les Garans de leur Traité. Son deſſein étoit de gagner ceux-ci: mais ils ſe trouvèrent tous francs & loiaux Chevaliers, & lui donèrent le tort. Il rompit la conférence, & fit quelques conquêtes. *Robert*, aiant reçu du ſecours de France, eut des ſuccès aſſés heureux, pour inquiéter *Guillaume*: mais celui-ci ſe debaraſſa des Troupes Françoiſes par

pouvoit l'Egliſe Latine; & s'efforçoit d'inſpirer à *Michel* les ſentimens de paix & de charité, dont il étoit pénètré lui-même. *Michel*, excommunié par les Légats, étoit intraitable. Une courte *Lètre*, qu'il récrivit à *Pierre*, ne reſpiroit que ſon reſſentiment, & contenoit des faits, que le Bon-Sens refuſe d'admètre. Il envoioit à *Pierre* en même tems des *Lètres* pour les Patriarchs d'Alexandrie & de Jéruſalem, conformes à celles qu'il avoit écrites à *Pierre* lui-même.

En 1072, ou 1073, deux Moines Grecs vinrent à Rome, & remirent à *Gregoire VII* une Lètre de *Michel Parapinace*, fils aîné de l'Empereur *Conſtantin Ducas* & d'*Eudoxie*, qui s'étoit remariée avec *Romain Diogène*, qu'elle avoit fait Empereur, au préjudice de ſes Fils qu'on avoit proclamés Auguſtes à la mort de leur Père, & dont elle étoit la Tutrice, à cauſe qu'ils étoient Mineurs. *Romain Diogène* vécut juſqu'en 1073. Alors *Michel Parapinace* s'emparant de toute l'autorité, relégua ſa Mère dans un Couvent. Ce fut une Lètre de créance, que les deux Moines préſentèrent à *Gre-*

l'exemple de *Théophanie*, Femme d'*Otton II*, que les Impératrices veuves devoient, durant la Minorité de leurs Fils, jouir de l'Autorité Impériale. Ainſi, tant qu'*Henri III* étoit Mineur, c'étoit improprement que l'on regardoit l'Empire come vacant, puiſque l'Autorité Impériale ſubſiſtoit dans la perſone de l'Impératrice ſa mère. C'eſt donc mal à propos que *Muratori*, pour rendre un peu moins odieuſe l'entrepriſe de *Nicolas II*, inſiſte ſur ce qu'*Henri* n'étoit pas encore Empereur. Ceux qui mètent toute leur application à voir les choſes en elles-même, ne verront jamais dans la manière dont *Nicolas II* reſpecte le droit que les Empereurs avoient néceſſairement de confirmer l'élection des Papes, que la tentative d'un Sujet, peu reconnoiſſant d'une grace obtenue de ſon Souverain, pour parvenir à le priver, ſinon lui-même, au moins ſes ſucceſſeurs, de la prérogative en vertu de laquelle ce Souverain avoit fait cette grace. Je n'en dirai pas ici d'avantage ſur ce ſujet. Je dois ailleurs en parler aſſés au long. Une autre clauſe de ce *Decret* mérite qu'on y faſſe attention. L'Election de *Nicolas II*, de quelque côté qu'on l'enviſage, avoit certainement été, ſuivant la rigueur du Droit, irrégulière à plus d'un égard; & l'irrégularité n'en avoit été couverte que par l'autorité du Prince. L'Auteur de ce *Decret* crut achever de la faire diſparoître, en ſtatuant qu'en certains cas les Cardinaux Evêques, avec quelques Clercs & quelques Laïcs, pouroient, en quelque lieu qu'ils vouluſſent, légitimement élire le Pape. Cette Clauſe eſt d'ailleurs un premier pas pour arriver à priver le Clergé du ſecond Ordre & le Peuple du droit de concourir à l'Election des Papes. Ce même *Decret* ne leur laiſſe déja que le pouvoir d'accéder à l'élection faite par les Cardinaux-Evêques. C'eſt ainſi qu'inſenſiblement on nous achemine à l'eſpèce de Deſpotiſme, que nous verrons la Cour de Rome exercer ſur qui ne ſaura pas lui réſiſter. Dans le Concile, dont je rens comte, *Gerard*, Comte de Galéria, qui par ſes brigandages infeſtoit tous les environs de Rome, eſt excommunié par le Pape; & *Bérenger*, Archidiacre de Tours, abjure encore ſon Héréſie (1); & jure & ſigne une Profeſſion de Foi dreſſée par le Cardinal *Humbert*.

(1) Je ne ſais pourquoi *Muratori*, T. VI, p. 185, dit que ce fut pour la première fois que *Bérenger* abjura ſes erreurs. Il en avoit déja fait deux abjurations, une à Rome en préſence de *Léon IX*, une autre en France en preſence de deux Légats.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

traordinaire, que la Miſſion & l'Autorité de Légat *à latere* donée aux Souverains de Sicile à perpétuité. C'eſt ce qui paroît être, par les termes de la *Bulle*, une grace rémunératoire, c'eſt à dire la récompenſe des ſervices que *Roger* avoit rendus à l'Egliſe. Mais ce n'eſt au fond, que la condition principale à laquelle *Roger* avoit offert de faire rentrer la Sicile dans le Patriarchat de Rome. Le Patriarche de Conſtantinople, pour la retenir ſous ſa Juriſdiction, n'auroit pas balancé d'accepter la même condition. Cette *Bulle* eſt donc la confirmation, la ratification d'un Traité fait entre deux Puiſſances, d'un véritable *Concordat*, qui juſqu'alors n'avoit été que verbal. *Roger*, content d'aſſurer l'exécution perpétuelle de la condition qu'il avoit exigée, ne ſe rendit point difficile ſur la forme & le ſtile de l'*Acte*, par lequel cette exécution ſeroit aſſurée. Il trouva bon que l'on prît le tout le plus convenable à l'honeur du Saint Siége, & qu'on ne heurtât point directe-

Pierre de Damien *dans ſon* 32e Opuſcule, *qu'il adreſſa, lorſqu'il n'étoit encore que Moine, au Cardinal* Hildebrand, *l'appelle toujours ſon Frère, tant dans la Préface, que dans le cours de l'Ouvrage... Quant au lieu de ſa profeſſion Monaſtique*, Paul *ſemble nous l'indiquer, Ch. IX, en diſant qu'il fut confié dès ſon enfance à ſon Onele, Abbé de Sainte-Marie du Mone-Aventin, pour apprendre en même tems les Lètres & la Science des Mœurs: ce qu'il fit, dit-il, en très peu de tems.*

La pluſpart des Ecrivains, continue D. *Mabillon, N.* IV, *& ſur tout les Modernes, penſent que ce même Pape a mené la Vie monaſtique dans le très célèbre Monaſtère de Clugni, dont ils aſſurent même qu'il fut fait Prieur. C'eſt ce que dit expreſſément* Otton, *Evêque de Frinſinghen, Ecrivain célèbre, lequel aſſure que* Léon IX, *déſigné Pape par l'Empereur & ſe hâtant de paſſer en Italie, ſe détourna pour aller à Clugni, dont* Hildebrand *étoit alors Prieur; qu'aiant, par ſon conſeil, dépoſé les marques de la Dignité Pontificale, il continua ſon voïage à Rome en habit de Pèlerin; & que le même*

de riches préſens qu'il fit au Roi *Philippe I*, Prince diſſipateur & toujours affamé d'argent. *Guillaume* eut vraiſemblablement alors achevé de dépoſſéder ſon Frère, s'il n'eût été forcé de retourner promtement en Angleterre, à cauſe d'une irruption des Gallois dans deux Provinces. Son frère *Henri* le ſuivit.

Deux ans après, c'eſt à dire en 1096, il eut enfin la ſatisfaction d'être maître de la Normandie, parceque *Robert*, qui s'étoit engagé pour la première Croiſade, qu'*Urbain II* venoit de prêcher lui-même en France, aiant, à ſon ordinaire, ſes finances épuiſées, lui demanda dix mille marcs d'argent; &, pour en aſſurer le paiement, engagea ſon Duché pour cinq ans. Dès qu'il fut parti, *Guillaume* s'en mit en poſſeſſion; & voulut exiger du Roi de France le Vexin François, qu'il prétendoit être une dépendance de la Normandie. Ce fut l'occaſion d'une Guerre, qui fut terminée par un accommodement en 1098.

Peu s'en fallut que *Guillaume*, en 1100, ne ſe vît maître du Duché d'Aquitaine & du Comté de Poitou, de la même ma-

goire, & par cette Lètre *Michel* diſoit au Pape de s'en rapporter à ce qu'ils lui diroient de ſa part. L'Abbé *Fleuri*, Hiſt. Eccl. Année 1074, croit que ces Moines avoient à propoſer au Pape de faire la guerre aux Infidèles. Mais il n'a pas fait attention que *Michel*, qui n'étoit encore Empereur que de nom, ne prenoit alors aucune part au Gouvernement. Il eſt plus vraiſemblable que, s'ennuïant d'avoir un Beaupère, qui le privoit du titre & du pouvoir de premier Empereur, *Michel* cherchoit à s'aſſurer des ſecours de la part du Pape & de quelques Princes d'Italie, pour opérer une révolution, qui le mît ſeul en poſſeſſion du Trône Impérial; ce qu'il ne put faire qu'en 1075; & ce qu'il fit alors ſans ſecours étrangers. Au fond l'on ne ſait rien des propoſitions que les Moines firent à *Gregoire*; & ce fait ne nous eſt connu que par une *Lètre* de ce Pape, que je vais traduire, parcequ'elle eſt courte & qu'elle intéreſſe le Perſonage illuſtre, dont il s'agit ici.

Gregoire, *Serviteur des Serviteurs de Dieu*, à Michel, *Empereur de Conſtantinople, Salut & Bénédiction*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Les Normans aiant envoïé des Députés au Pape pour le prier de venir dans la Pouille, & lui promètre toute ſorte de ſatisfaction; il s'y tranſporte après Pâque, & tient un Concile à Melfe dans la Pouille (1). Il y dépoſe l'Evêque de Trani, coupable apparemment de Simonie; & renouvelle les *Decrets* contre les Clercs incontinens. *Guillaume de Pouille* ſemble doner pour cauſe de ce Concile, que tous les Clercs de ces Cantons ſe marioient publiquement (2). *Richard* Comte d'Averſe, beaufrère de *Robert Guiſcard* dont il avoit épouſé la ſœur *Frideſinne*, aſſiſte à ce Concile. Au commencement d'Août, *Nicolas* en tient un autre hors de la Ville de Bènevent. Après ces Conciles, plus ſage que ſes prédéceſſeurs & ſecondé des conſeils du Cardinal *Hildebrand*, qui l'accompagnoit, il ſonge à faire un accommodement ſolide avec les Normans. C'étoit une Puiſſance, qui, s'accroiſſant tous les jours de plus en plus, devoit auſſi de plus en plus cauſer de l'ombrage aux Empereurs, & par cela même en être ennemie. Il étoit de l'intérêt de la Cour de Rome, qui pouvoit s'en faire un appui ſûr, de n'être pas trop difficile pour les conditions de l'accommodement. L'évènement juſtifia les vues de *Nicolas*, ou pluſtôt d'*Hildebrand*. L'amitié des Normans aida conſidérablement les Papes à ſecouer le joug des Empereurs. *Nicolas* accorde donc en Fief à *Robert* toutes les conquêtes, qu'il avoit déja faites dans la Pouille & dans la Calabre, & tout ce qu'il pouroit conquérir, non ſeulement dans ces Provinces, mais auſſi dans la Sicile; & lui done, ſuivant *Guillaume de Pouille*, le titre de *Duc de Pouille, de Calabre & de Sicile*. C'eſt ce qui paroît ne ſe pas accorder avec *Geoffroi de Maleterre* & *Léon d'Oſtie*, qui diſent que ce fut l'année ſuivante, qu'après la priſe de Reggio de Calabre, *Robert* commença d'être appellé *Duc*. Il me ſemble qu'on peut concilier ces Hiſtoriens, en diſant que cette année, *Robert* reçut du Pape ce titre, dont il ne fit uſage que l'année ſuivante, parcequ'avant de ſe parer de ce titre il faloit qu'il le fît trouver bon aux autres Princes Normands, auxquels il

(1) Quelques Auteurs, confondant Melfe avec Amalfi, font tenir ce Concile dans cette dernière Ville.

(2) Voici ce que dit cet Auteur, Liv. II. Suivant lui, le Concile fut très nombreux.

Præſulibus centum jus ad Synodale vocatis.
Namque Sacerdotes, Levitæ, Clericus omnis
Hac regione palam ſe conjugio ſociabant.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ment les prétentions de la Cour de Rome. Il agréa qu'*Urbain* parût lui donner, come récompenſe, ce qui n'étoit qu'une pure ſtipulation, qu'un marché, qu'un contrat de l'eſpèce appellée *do ut des, facio ut facias*, qu'il avoit fait avec ce Pape & ſes deux derniers prédéceſſeurs : mais il eut ſoin qu'on rendît inattaquable l'exercice, qu'il avoit fait du pouvoir de Légat, avant l'expédition de cette *Bulle*. Voila ce qui fait dire au Pape : *Nous vous confirmons, par ces Préſentes, ce que nous vous avons déja promis verbalement* (a). *Roger*, deſirant auſſi rendre à jamais inaltérable ce qu'il avoit déja fait & ce qu'il vouloit encore faire, pour l'établiſſement des Egliſes & du Clergé Séculier & Régulier de Sicile, eut ſoin que la *Bulle* conférât, non ſeulement à lui-même, mais encore à tous ſes ſucceſſeurs à la Souveraineté de Sicile, le Titre & la Juriſdiction de Légat *à latere*. C'eſt pourquoi le Pape dit : *Nous vous con-*

(a) *Sicut verbis promiſimus, etiam literarum autoritate firmamus.*

Hildebrand *l'accompagna, pour engager les Romains à choiſir le Pape que l'Empereur avoit déja choiſi. Dans la vérité, perſone ne peut révoquer en doute que* Gregoire *n'ait eu beaucoup d'affection pour les Moines de Clugni. L'on voit même par ſa* Vie, *que S.* Hugue *étoit de ſes intimes amis. De ce qu'il eſt dit au commencement de cette* Vie, *que S.* Maieul, *Père du Monaſtère de Clugni, fut le premier qui s'apperçut des étincelles qui ſortoient d'*Hildebrand, *& qu'il lui fit l'application de ces paroles de S.* Jean-Batiſte : Cet Enfant ſera grand devant le Seigneur; *on peut conclure qu'*Hildebrand *fut inſtruit des choſes ſpirituelles ſous la diſcipline de S.* Maieul, *ou pluſtôt de S.* Odilon ; *car nous penſons que* Paul *a manqué de mémoire en cet endroit.* Hildebrand, *come le même Auteur le remarque*, aiant atteint l'age de l'adoleſcence, partit pour la France, afin d'y dompter la pétulance de la chair par la fatigue du voïage & par le redoublement d'étude ; *ce qu'il exécuta peut-être dans le Monaſtère de Clugni, qui jouiſſoit alors d'une très grande réputation. Après ſon retour à Rome,*

nière qu'il l'étoit de la Normandie. Le Duc d'Aquitaine, reſolu de ſe joindre aux Croiſés, offrit à *Guillaume* de lui remètre ſes Etats pour garantie des ſommes, dont il avoit beſoin, & qu'il lui demandoit. *Guillaume* accepta le marché, que ſa mort imprévue empêcha d'avoir lieu.

Ce Prince eut avec les Ecoſſois & les Gallois différentes guerres, dans leſquelles il eut preſque toujours l'avantage, quoiqu'il s'y conduisit quelquefois avec aſſés peu de prudence. *Robert Fitz-Hamon*, Gentilhomé de ſa Chambre, fit même, en 1091, la conquête du Comté de Glamorgan dans le Païs de Galles. Il avoit doné du ſecours à *Jaſtyn*, Seigneur de ce Comté contre *Rées*, ſon Roi : mais après la paix faite, *Jaſtyn* n'avoit pas rempli ſes engagemens avec *Robert Fitz-Hamon*. Le Roi *Rées*, que je viens de nomer, fut tué dans un combat en 1093 ; & *Guillaume* conquit alors une partie du Païs de Galles. La premiére guerre, qu'il eut avec les Ecoſſois, commença par une irruption que le Roi *Malcolm Macmoir* fit dans le Northum-

Apoſtolique. Certains Moines, venus de vos côtés, & només l'un Thomas, *l'autre* Nicolas, *nous ont apporté de la part de Votre Excellence, une* Lètre *pleine de la douceur de votre affection* (pour nous) *& de marques de votre entier devoûment à l'Egliſe Romaine. Entre autres choſes, que Votre Nobleſſe nous diſoit dans cette* Lètre, *elle nous aſſuroit que nous pouvions en croire ces Moines, ſur ce qu'ils nous diroient de vive voix & de votre part en ſecret. Mais, come il ne nous a point paru que ce fuſſent des gens, qu'il nous fût ſur de croire, & par qui nous puſſions répondre à Votre Grandeur ſur des choſes de ſi grande importance ; nous avons cru vous devoir envoïer notre Confrère* Dominique, *Patriarche de Veniſe, lequel eſt très fidèle à l'Egliſe Romaine & à votre Empire, afin qu'il apprène exactement de vous, ſi vous perſévérés encore dans la volonté que vous nous avés fait voir par votre Lètre, & plus ſecrètement par les diſcours de ces Moines ; & ſi votre deſſein eſt d'exécuter ce que vous nous avés propoſé. Pour nous, nous deſirons, non ſeulement de rétablir, ſi Dieu le veut,*

ne commandoit pas encore en Souverain. Quoi qu'il en ſoit, *Robert* fait au Pape ſerment de fidelité, s'engageant de païer au Saint Siége un Cens annuel de douze Deniers, Monoie de Pavie, pour chaque paire de Bœufs. Le Pape inveſtit auſſi *Richard I*, Comte d'Averſe, de la Ville & de la Principauté de Capoue, qu'il ne poſsèdoit pas encore. *Quelques-uns*, dit *MURATORI* (1), *demandent ſur quoi NICOLAS ſe fonda pour doner aux Normans cette Inveſtiture, le Titre primordial du Roïaume, qu'on appelle aujourd'hui de Naple, & pour quelle raiſon il y joignit la Sicile, ſur laquelle les Empereurs Grecs conſervoient leurs Droits. Il eſt certain que l'on faiſoit en ce tems-là beaucoup valoir la* Donation *de CONSTANTIN, que l'on peut croire fabriquée dans le huitième ſiècle; & peut-être, attendu l'ignorance où l'on étoit alors plongé, perſone ne s'appercevoit-il que c'étoit une Pièce apocrife. Le Pape LEON IX l'inſéra preſque entière dans la longue* Lètre, *qu'il écrivit en* 1053 *à MICHEL CERULAIRE, Patriarche de Conſtantinople,... PIERRE DE DAMIEN, quelques années après, fit grand cas de cette* Donation *dans un* Dialogue (2) *qu'il compoſa. Perſone aujourd'hui n'ignore que c'eſt l'ouvrage des ſiècles poſtérieurs: mais les Romains de ces tems-là ne s'en doutoient pas. Il paroît auſſi que, vers le même tems, les* Diplômes *des Empereurs LOUIS* le Débonnaire, *OTTON III & HENRI I, en faveur de l'Egliſe Romaine, furent rendus publics avec les Interpolations qui parlent de Bènevent, de la Calabre, de la Sicile & d'autres Païs, d'une manière conforme aux intérêts qu'on avoit alors: mais non à ceux qu'on avoit eus dans les ſiècles précèdens. On peut croire que c'eſt ſur de pareils fondemens, que ſe ſont établis les Droits, que depuis ce tems-là, c'eſt à dire depuis tant de ſiècles, le Siége Apoſtolique exerce ſur les Deux-Siciles, dans leſquelles la preſcription a rendu ſa Souveraineté ſi juſte & d'une telle autenticité, qu'on n'y peut oppoſer aucune raiſon.* Non ſans doute par rapport au Roïaume de Sicile en deça du Phare, c'eſt à dire le Roïaume de Naple: mais pour le Roïaume au delà du Phare, c'eſt à dire l'Ile de Sicile, on peut oppoſer la vérité des faits. Les Princes Normans, Comtes ou Rois, qui l'ont poſsèdée, & leurs premiers ſucceſſeurs, n'en ont jamais fait homage aux

(1) Annal. d'Ital. T. VI, p. 187.
(2) Opuſcule IV.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

firmons... que, pendant tout le tems de votre vie, & de celle de votre fils Simon, *& de tout autre qui ſera votre héritier légitime(a), nous n'établirons dans vos Etats aucun Légat de l'Egliſe Romaine ſans votre aveu & conſentement ; & que nous voulons au contraire que ce qui ſeroit fait par un Légat, ſoit fait par votre Miniſtère (b).* Voila ſur quoi *Geoffroi de Maleterre*, qui nous a conſervé cette *Bulle*, en l'inférant à la fin de ſon *Hiſtoire*, après en avoir rendu compte hiſtoriquement, dit, « Qu'» *Urbain* revêtit, » à titre héréditaire, le Comte » *Roger* de la Légation de S. *Pierre* ſur la Sicile, » pour diſpoſer de » toutes les Affaires Eccléſiaſtiques, enſorte » que, tant que » ce Prince vivroit, » & qu'il reſteroit » quelqu'un de ſes » héritiers, pour

(a) *Quod omni tempore vitæ tuæ, vel filii tui* Simonis, *aut alterius qui legitimus tui hæres extiterit.*

(b) *Quin immò quæ per Legationem acturi ſumus, per veſtram induſtriam Legati vice exhiberi volumus.*

obligé de s'exiler avec Gregoire VI, *il revint ſans doute à Clugni, dont il fut Prieur, ſi pourtant il eſt vrai qu'il ait jamais joui de cette Dignité. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il étoit inſtruit de la Diſcipline Monaſtique, come on le peut conclure de ce qu'étant de retour à Rome, il fut mis par* Léon IX *à la tête du Monaſtère de* Saint-Paul, *pour y rétablir la Diſcipline, tombée dans le relâchement. C'eſt lui-même qui veda l'Egliſe de Sainte-Priſque, ſituée à Rome ſur le Mont-Aventin, aux Moines de Vendôme, pour que douze d'entre eux, ou pour le moins huit, y vécuſſent toujours ſuivant la Règle. C'eſt ce qu'on apprend d'une Lètre du Pape* Alexandre (II), *de la cinquième année de ſon Pontificat, par laquelle il confirme la* Convention *faite à ce ſujet*, entre Hildebrand Archidiacre & Ecnnome ou Recteur du Monaſtère de Saint-Paul, & Odéric *Abbé de Vendôme.* Papebroch, *Paragraphe IV, expoſe au long & réfute les raiſons ſur leſquelles quelques-uns ont depuis peu fait préſent d'*Hildebrand *à l'Ordre de Vallombreuſe : mais il ne peut y avoir à ce ſujet aucune difficulté chés les Au-*

berland ; & ce fut vraiſemblablement ce qui lui fit quiter bruſquement le ſiége du Mont Saint-Michel pour repaſſer en Angleterre. Dès que le Duc *Robert* fut maître de cette Place ; *Guillaume*, craignant qu'il ne profitât de la guerre d'Ecoſſe pour reprendre ce qu'il avoit été forcé de lui céder en Normandie, l'engagea de venir l'aider à combatre les Ecoſſois, lui faiſant entendre qu'il avoit beſoin de ſa valeur & de ſon expérience contre de pareils Ennemis, & le ſtarant, après cette guerre, de l'exécution des engagemens, qu'il avoit pris avec lui. La guerre ſe fit avec plus de courage, que d'habileté. *Robert* & *Guillaume*, en perdant beaucoup de monde dans des Marais preſque impraticables, pénétrèrent en Ecoſſe. Ils pouvoient s'en tirer fort mal, ſi *Maeolm* n'eût mieux aimé faire la paix, que de courir le riſque d'une bataille. Les conditions, qu'il propoſa, furent acceptées. Il recouvra douze Seigneuries en Angleterre ; & *Guillaume* lui promit une penſion de douze marcs pour ſes autres prétentions. Il s'engagea de ſon côté de rendre le même homage,

l'anciène concorde entre l'Egliſe Romaine, que nous deſſervons quoiqu'Indignes, & celle de Conſtantinople ſa fille : mais encore, ſi nous le pouvons en rempliſſant notre devoir, d'entretenir la paix avec tous les Homes. Car vous ſavés qu'autant le Saint Siége Apoſtolique & l'Empire ont retiré d'avantage de l'union de nos prédéceſſeurs & des vôtres, autant ont-ils eſſuié dans la ſuite de domages, lorſque la charité s'eſt également refroidie des deux parts. Vous pouvés donc croire, ſans balancer, ce que nous avons chargé le porteur des préſentes de vous déclarer en ſecret ; & Votre Majeſté peut en ſureté nous faire dire par lui tout ce qu'elle voudra. Donné à Albano le ſeptième des Ides de Juillet, Indiction XII, ou peut être *XI*, les *Lètres* qui précèdent & qui ſuivent celle-ci dans le Liv. I du *Regiſtre* de *Gregoire* étant de cette dernière Indiction. Cette *Lètre* eſt du 9 de Juillet, 1074, ſi c'eſt Indiction XII, & 1073, ſi c'eſt Indiction XI, pour laquelle l'Abbé *Fleuri* paroît s'être decidé, puiſqu'il dit que la *Lètre* eſt de 1073.

Je ne dois pas oublier de faire obſerver, que *Gre-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Papes ; & quelques homages, extorqués dans la ſuite à deux ou trois Princes qui ne pouvoient pas ſe paſſer de leurs ſecours, n'ont pas fait un Droit dont la Cour de Rome puiſſe ſe prévaloir, puiſque ceux qui leur ont ſuccédé n'ont pas voulu les imiter en ce point, & que les Papes ſe ſont eux-même abſtenu de demander ce qu'ils ſavoient bien qu'on leur refuſeroit, parcequ'il ne leur étoit pas du. *L'on peut encore dire*, ajoute tout de ſuite *MURATORI*, *que le Pape NICOLAS II ſe fondoit ſur d'autres raiſons plus valables, ſur ce que les Normans ſe donoient à lui volontairement, & ſur ce que ce qu'il leur tranſportoit avoit été cèdé par l'Empire à l'Egliſe Romaine. Il eſt certain, par le témoignage d'HERMAN CONTRACT, que le Pape LE'ON IX avoit eu de l'Empereur HENRI II* preſque toutes les contrées ſituées au delà de Rome, & dépendantes de ſon Droit (c'eſt à dire de l'Empire d'Occident) en contre échange de ce que les Papes poſsèdoient en deça des Alpes (c'eſt à dire en Allemagne). *Quoi qu'il en ſoit, nous apprenons de PIERRE DE DAMIEN, qu'après la mort de NICOLAS II, la Cour de Germanie, dans le Conciliabule de Bâle* (1), *caſſa, conjointement avec un grand nombre d'Evêques,* tout ce que ce Pape avoit fait (2) ; *d'où l'on a lieu de préſumer, qu'en Allemagne on déſapprouva ce qu'il avoit fait en cette occaſion... Après cela, ce Pape courageux, ne pouvant pas ſouffrir que les Capitaines & les Gens puiſſans de Rome, ſurtout les* Comtes de Tuſculum, *jouiſſent de tant de Patrimoines, & d'autres Biens uſurpés ſur l'Egliſe Romaine, & qu'ils tînſſent les Papes dans une ſorte d'eſclavage, ſe ſervit des Normans pour ranger les Nobles rebelles à leur devoir. De retour à Rome, il envoïa des Troupes Normandes contre* Tuſculum *ou* Freſcati, Nomento, Preneſte *ou* Paleſtrine & Galeria. *Ces Places & toutes les autres juſqu'à Sutri furent ſaccagées ; & les Nobles, qui les poſsèdoient, forcés de ſe ſoumettre à l'obéiſſance du Pape ; ce qui délivra Rome de leur tirannie.*

Robert Guiſcard ſe rend maître en Calabre, cette année, des Villes de Cariati, de Roſſano, de Coſence & de Geraci.

Le Duc *Godefroi* tient, au mois de Juin, avec *Arnauld*,

(1) Cette Aſſemblée de Bâle fut ; par rapport à l'Egliſe, un Conciliabule ; &, par rapport à l'Etat, une Diète.
(2) *Omnia quæ ab eo fuerant ſtatuta.* Pier. de Dam. *Opuſc. IX.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

» exécuter ce que » ſon zèle pater- » nel lui dictoit » en faveur de l'E- » gliſe, il n'y au- » roit point en Si- » cile d'autre Lé- » gat ſans leur » conſentement(a).

(a) *Habendam Legationem beati* Petri *ſuper Comitem in omnibus negotiis eccleſiaſticis exequendis hæreditaliter ponit; ea diſcretione, ut dum ipſe Comes advixerit vel aliquis hæredum ſuorum, zeli paterni eccleſiaſtici executor, ſuperfuerit, Legatus alius, &c.* Il eſt à remarquer que cet Hiſtorien écrivoit ſon Ouvrage par ordre de *Roger* lui-même; & qu'il eſt d'une très grande autorité pour *Baronius*, qui s'en ſert continuellement, parceque, de ſon aveu, *Geoffroi tunc iſta inſpiciebat quæ ſcribebat.* C'eſt donc ſans fondement, que cet *Annaliſte*, après avoir rapporté ce que l'Hiſtorien dit de l'entrevue d'*Urbain II* & du Comte *Roger* à Salerne, prétend rejéter ce qu'il dit enſuite de la *Bulle* en queſtion & cette *Bulle* même. Il eſt reconnu par tous les Savans, qui ſe ſont donés la peine d'examiner l'Hiſtoire de *Geoffroi*,

PAPES.

teurs inſtruits. Il faut diſtinguer notre Hildebrand *d'un autre de même nom, lequel fut Prieur, ou Prévôt de Clugni, & dont il eſt parlé dans la* Vie de S. Odon.

Voila la ſource de l'erreur. On n'a fait attention qu'au nom; & l'on n'en a point fait au tems. On a vu qu'un *Hildebrand* avoit été Prieur de Clugni; & l'on a dit, par mépriſe, que cet *Hildebrand* étoit *Grégoire VII.*

Pluſieurs de ſes Lètres *font voir clairement*, dit encore D. *Mabillon*, *combien, après ſon élevation au Pontificat, il eut de panchant pour la profeſſion monaſtique. Il loue partout la ſainteté des Moines; & pourvoit, en père, à mètre leur repos à l'abri des atteintes de tous leurs Ennemis. On peut voir ſur ce ſujet la* Lètre 13 *du I Livre, par laquelle il réprime* Manaſsès, *Archev. de Rheims, lequel inquiétoit les Moines de Saint-Remi. Il écrivit pluſieurs fois à* Lanfranc *en faveur des Moines d'Angleterre. Il en mit beaucoup dans le Collége des Cardinaux. Auſſi-tôt qu'il eut été fait Pape, il voulut avoir auprès de lui l'Abbé du Mont-Caſſin; &, lorſqu'il fut près de mourir*, Hugue, *Evêque de Die*, Otton (*ou* Odon),

PRINCES contemporains.

que ſon Père avoit rendu. Cet homage fut la cauſe d'une ſeconde guerre. En 1093, *Macolm* ſe rendit à Gloceſter, come il l'avoit promis, pour y règler quelques Articles, laiſsés dans le Traité ſans déciſion, parcequ'ils avoient beſoin d'être diſcutés. *Guillaume* lui fit dire qu'avant toutes choſes, il vouloit recevoir ſon homage. Il offrit de le rendre, ſuivant la coûtume, ſur la frontière des deux Roiaumes. *Guillaume*, prétendant que ce n'étoit pas au Vaſſal à marquer le lieu, voulut que ce fut dans ſa Cour que cet homage fût rendu. *Macolm*, outré de l'affront qu'il croioit que *Guillaume* lui vouloit faire, s'en retourna ſans le voir; & ſe vangea ſur le champ par une nouvelle irruption qu'il fit dans le Northumberland. Ce fut alors que les Ecoſſois furent batus par *Robert de Mowbray*. *Macolm* périt dans le combat avec *Edouard*, ſon fils aîné.

Magnus, Roi de Norwège, fit en 1098, une décente en Angleterre dans l'Ile de Man. Les Comtes de Cheſter & de Schrewſbury, qui venoient de ravager une partie du païs de Galles, étoient alors dans l'Ile

SAVANS & Illuſtres.

goire, en diſant dans cette *Lètre* que le Patriarche *Dominique* étoit très fidèle à l'Empereur Grec, fait entendre très clairement que, de ſon tems, les Vénitiens étoient encore Sujets de cet Empire.

Par une autre *Lètre* du 30 de Décembre 1074 au Doge & au Peuple de Veniſe, il nous apprend que les Venitiens toujours ſages, étoient fort attentifs à ce que leur Clergé ne devînt pas trop puiſſant. Il ſe plaint de ce que la Dignité de Patriarche eſt tellement avilie chés eux par le défaut de revenus, qu'elle n'en a pas même ſuffiſamment pour un ſimple Evêché. *Dominique*, dont il s'agit dans cet article, avoit voulu quiter ſon Siége à cauſe de ſon indigence; & ſon ſucceſſeur ſe plaignoit d'être trop mal à ſon aiſe. *Gregoire* preſſe donc le Doge & le Peuple de ne plus négliger leur gloire, & la grace qu'ils avoient reçue du Saint Siége; & de relever chés eux la Dignité Patriarchale, par l'augmentation de ſes revenus, & par celle de ſa puiſſance, qu'il lui paroiſſoit qu'on avoit trop diminuée. Je ne trouve point quels égards les

qualifié Evêque & Comte, deux *Plaids* dans le Comté d'Arezzo. L'on pouroit conclure de là, qu'il gouvernoit la Toscane en qualité de *Duc & Marquis*, & non, come il est plus vraisemblable, à titre d'Administrateur au nom de sa femme *Béatrix* & de *Mathilde*, fille de sa Femme. Il se peut qu'il eût obtenu, pour lui-même, de l'Impératrice *Agnès*, l'Investiture de la Marche de Toscane : mais rien ne nous l'apprend. On voit, par la date de ces *Plaids*, qu'il regardoit *Henri* come Roi d'Italie (1).

Avant le Concile de Rome de cette année, les Diacres *Ariald* & *Landulf*, & leurs Partisans avoient envoïé des Députés à Rome, pour rendre comte au Pape de l'état de l'Eglise de Milan, & le prier d'en faire l'objet de sa vigilance pastorale (2). *Nicolas* avoit nomé Légats en cette Ville le Cardinal *Pierre de Damien* & l'Evêque de Lucque *Anselme de Badage*, croïant que ce dernier seroit plus agréable aux Milanois que tout autre (3). Ils avoient été reçus avec les

(1) Voici les Dates de ces deux *Plaids*, imprimés dans les *Antiquit. d'Ital.* Differt. 6 & 17. *Anno Dominicæ Incarnationis MLIX, Regnante* Henrico *Rege, Mense Junio, Indictione XIII.*

(2) Le *Cardinal d'Aragon*, qui, plein des préjugés de son siècle & médiocrement instruit de l'Histoire, paroit avoir compilé sans trop d'attention & come au hazard ce qu'il trouvoit dans les différens *Registres de l'Eglise Romaine* & dans les *Chroniques*, & qui par cette raison, quelque autorité que *Baronius* lui done, en le confondant quelquefois avec *Guillaume le Bibliothéquaire*, n'en doit avoir qu'une très médiocre, dit d'une manière très générale, dans sa *Vie de Nicolas II*, que les Milanois avoient envoïé des Députés à ce Pape. Il faut corriger son inexactitude par l'*Acte*, que l'Archevêque *Guy de Velate* fit en cette occasion & que *Pierre de Damien* nous a conservé. Cet Archevêque dit uniquement que quelques-uns de Milan avoient eu recours au Siége Apostolique ; & que, sur leurs représentations, *Nicolas* avoit envoié les Légats. *Ita ut, quibusdam ex nostris Sedem Apostolicam adeuntibus, tantum hujus Terræ periculum Sanctus ac Deo dignus* Nicolaus *Papa cognosceret : atque ad compescendum & funditùs extirpandum hoc facinus, Domnum Ostiensem* Petrum *Episcopum destinaret.* Je rens comte ici très brièvement de cette Légation de *Pierre de Damien* & d'*Anselme de Badage*, parceque dans la *Colone* des *Savans & Illustres*, à l'Article de *Pietro de gl'Onesti*, lequel est ce *Pierre de Damien*, j'en rends comte très au long, en traduisant presque toute la Relation que ce Cardinal nous en a laissée, & ce que l'Historien *Arnulf* en a dit.

(3) Muratori, *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 189, semble croire que cette Légation pouroit être de la fin de l'année précédente. *L'indefessò Papa* Niccolò, *informato*, dit-il en parlant des troubles de Milan, *da più parti di così strepitoso disordine, spedì in quest'anno, se non pure fu nel fine del precedente, due suoi Legati a Milano per cercarne i rimedi.* J'ai peine à croire que *Nicolas II*, qui fut élu, l'année précédente à Siène d'une manière assés irrégulière, qui ne vint prendre possession du Pontificat à Rome qu'au mois de Janvier de cette année, & qui jusque-là ne fut reconnu Pape que par les Evêques qui l'avoient élu, lesquels tinrent avec lui le Concile de Sutri, se soit hazardé d'envoïer des Légats à Milan, lorsqu'il n'étoit pas encore sur que tous consentissent unanimement à l'y reconnoître pour Pape. Je pense, come tous les autres Ecrivains que j'ai vus, que cette Légation est de cette année 1059.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

C'eſt auſſi ce qui lui fait dire, « Que, » pour rendre perpétuelle cette » Commiſſion de » Légat, *Urbain* » *II* la confirma » par un *Privilége* » emané de ſon » autorité, c'eſt à » dire par une *Bulle*. *Ad hoc commiſſum perpetualiter permanendum Privilegio ſuæ autoritatis firmavit.*

Cette *Bulle* d'*Urbain II*, confirmée par pluſieurs autres Papes, come on le verra dans la ſuite, eſt ce qui fonde l'autorité du Tribunal, appellé la *Monarchie de Sicile*. Ce nom eſt, à la vérité, fort extraordinaire, come *Muratori* l'a remarqué plus haut: mais il n'en faut chercher, ni l'origine, ni la raiſon, parceque les Noms en eux-même ſont purement arbitraires.

La *Bulle* d'*Urbain* n'avoit encore été ſérieuſement attaquée que par *Innocent III*, lorſque *Clément XI*, après plus de ſix ſiècles, entreprit de la révoquer. Mais n'anticipons point des évènemens, qui ſe préſenteront dans le cours de cet Ou-

qu'elle n'eſt altérée par aucune eſpèce d'interpolation.

PAPES.

d'abord Chanoine de Rheims, puis Moine, & pour lors Cardinal-Evêque d'Oſtie, & Didier, *Abbé du Mont-Caſſin, furent les ſeuls qu'il noma come dignes de le remplacer. Les deux derniers étoient Bénédictins, & furent Papes.* Enfin, *come dit* Ordric Vital, *Liv. IV*, il avança d'autres Moines, ſelon que la raiſon le demandoit; & leur confia, parcequ'ils le méritoient, le gouvernement de diverſes Egliſes.

Revenons aux merveilles racontées par *Paul de Bernried*. Lorſqu'*Hildebrand* fut chargé par *Léon IX* de mètre la réforme dans le Monaſtère de Saint Paul de Rome, lequel eſt préſentement occupé par la Congregation du Mont-Caſſin, & dont l'Egliſe eſt une des Patriarchales de Rome; il vit en ſonge l'Apôtre S. *Paul*, ramaſſer dans ſa Baſilique avec les mains, & jeter dehors la fiente des Bœufs entrés dans cette Egliſe. Cet Apôtre, qu'il regardoit faire tranquillement, le reprit de ce qu'il ne l'aidoit pas, & lui commanda de nétoier avec lui ce ſaint lieu du fumier dont il étoit plein. Les petits Tirans de la Campagne de Rome pillant toutes les

PRINCES contemporains.

d'Angleſey, qu'ils avoient pillée en exerçant toutes ſortes de cruautés. *Magnus* voulut y faire du butin. Les Anglois, ou ſi l'on veut les Normans, que l'on commençoit à confondre avec eux, ſe mirent en devoir de l'empêcher de décendre. Le Comte de Schrewsbury fut tué dans le combat; & les Anglois ſe retirèrent en déſordre. *Magnus* acheva tranquillement ſa décente: mais, ne trouvant rien à piller, & n'étant pas en forces pour attaquer les Anglois dans leur Camp, il remonta ſur ſes Vaiſſeaux; & les Anglois s'en retournèrent avec tout leur butin.

Guillaume n'eut plus qu'une guerre dans le Maine, en 1099, contre *Elie*, Comte de la Flèche, qui s'étant rendu maître par ſurpriſe de la Ville du Mans, en aſſiégeoit le Château. *Guillaume* en fut informé, lorſqu'il étoit à la chaſſe dans la Nouvelle-Forêt. Il renvoie le Courier dire aux Aſſiégés, qu'ils ſeront ſecourus dans huit jours. Il tourne bride auſſi-tôt du côté de la mer, en criant: *Qui m'aime, me ſuive!* Il arrive le jour même à Darmouth, & s'embarque ſur le premier Vaiſſeau qu'il trouve.

SAVANS & Illuſtres.

Vénitiens eurent pour cette *Lètre*; mais ſur la connoiſſance de leur caractère, le même pour le fond dans tous les tems, on peut être ſur que ces égards furent mediocres.

GODEFROI DE CASTIGLIONE,

Chanoine ordinaire & Soûdiacre de l'Egliſe de Milan, eſt inveſti par *Henri III* de l'Archevêche de cette Ville en 1069, en conſequence, ainſi qu'on l'a vu, de l'arrangement qu'il avoit fait avec l'Archevêque *Gui de Vilate*. Après la mort de celui-ci, les Partiſans de la Cour de Rome, font élire, le 5 ou le 6 de Janvier 1072, *Atton*, jeune Chanoine de la Cathédrale, pour l'oppoſer à *Godefroi*, dont les Milanois ne vouloient point. Un tumulte oblige *Atton* à renoncer, dès le jour même, pour toujours à ſon élection. Cette élection confirmée à Rome, & deux Excommunications lancées contre *Godefroi*, n'empêchent pas que, par ordre du Roi, des Evêques de Lombardie ne ſacrent *Godefroi* la même année. Les Milanois refuſent toujours preſque unanimement de le reconnoître. R

honeurs convenables par les deux Partis; & ſans doute en conſidération d'*Anſelme*, qui par ſa ſcience & par la pureté de ſes mœurs, faiſoit honeur à Milan ſa patrie. Le lendemain que les Légats avoient fait connoître ce qui les amenoit, ceux à qui leur commiſſion ne pouvoit que déplaire, aiant encore beaucoup de Partiſans parmi le Peuple, les avoient engagés à ſe ſoûlever. Le Peuple avoit entouré le Palais archiépiſcopal, & quelques gens avoient fait entendre à *Pierre de Damien* que ſa vie n'étoit pas en ſureté. Dans le plus fort de ce tumulte, le Diacre *Landulf*, effraïé du danger qu'il croïoit courir, avoit fait vœu de ſe faire Moine, en cas qu'il en réchapât, s'il en faut croire *Pierre de Damien*, qui pouvoit fort bien n'avoir pas alors l'eſprit aſſés tranquille, pour avoir fait le diſcernement d'un ſimple ſouhait d'avec un vœu réel. Ce qui me fait penſer ainſi, c'eſt qu'enſuite *Landulf*, quoique très pieux, ne ſe mit point en devoir d'exécuter ce prétendu vœu, quoique *Pierre* l'en preſſât par ſes Lètres. Ce qui principalement avoit excité la mauvaiſe humeur du Peuple, c'eſt que, la veille, les Légats aiant aſſemblé tout le Clergé de la Ville & du Diocèſe en Sinode, *Pierre* avoit pris la place du Préſident, aiant l'Evêque de Lucque à ſa droite & l'Archevêque de Milan à ſa gauche. On ne croïoit pas encore dans cette Ville, que les Légats du Siége Apoſtolique euſſent, en cette qualité, le droit de préſider aux Aſſemblées des Evêques, ou du Clergé. C'eſt ce qu'on ne croïoit pas non plus encore en Allemagne, où nous trouvons dans ces tems-là, que des Evêques invités à des Conciles, ſe ſéparèrent ſans s'être aſſemblés canoniquement, parceque les Archevêques ne voulurent pas ceder aux Légats le droit de préſider. Quoi qu'il en ſoit, l'Archevêque *Gui de Vélate* avoit par ſa douceur appaiſé le tumulte; & *Pierre*, monté dans le Jubé de la Cathédrale, avoit diſcouru longtems ſur la prééminence d'autorité du Siége Apoſtolique, de manière, qu'un Clergé très ignorant n'aiant rien à lui répondre, le Peuple, chés qui le dernier qui parle a preſque toujours raiſon, s'étoit déclaré pour les Légats; & les Clercs avoient été come forcés de ſe ſoûmètre. Il ne s'en trouvoit point qui ne fuſſent coupables de Simonie, parceque, depuis très longtems, c'étoit une coûtume dans ce Diocèſe, de païer à l'Archevêque une taxe fixe pour chacun des Ordres ſacrés que l'on recevoit. Ils étoient

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

vrage. Il ſuffit de dire que *Roger*, en vertu de ſon *Concordat*, ou, ſi l'on veut, de la *Bulle* d'*Urbain II*, continua juſqu'à ſa mort d'exercer en Sicile la Juriſdiction volontaire & contentieuſe des Légats. Ajoutons que ce n'eſt pas ſeulement par l'Hiſtorien *Geoffroi*, que cette *Bulle* eſt connue. *Pirro*, dans ſa *Sicilia Sacra*, Notice des Evêques de Traina, dit qu'il s'en trouve de très anciènes Copies dans les Archives des Egliſes de Sicile, & qu'elle eſt tranſcrite à la tête du Regiſtre de la *Monarchie*.

Pour l'Original, on a lieu de croire que, ſi la Cour de Rome accordoit un *Perquiratur* qu'elle laiſsât exercer librement, on le trouvernit dans le Regiſtre d'*Urbain II*, où quelques-uns ont aſſuré l'avoir vue. Auſſi *Baronius*, en l'attaquant, ne la traite pas de ſuppoſée. Il prétend ſeulement qu'elle n'eſt pas à la fin de l'*Hiſtoire* de *Geoffroi*, tel'e qu'elle eſt ſortie des mains d'*Urbain II*: mais c'eſt ce qu'il ne prouve point; & ce qu'il ne pouvoit prouver, qu'en produiſant une Copie autentique,

Terres des environs ; ce Monaſtère ſe trouvoit privé des récoltes, qui devoient nourrir les Moines ; & leur relâchement, ſuite de leur indigence, étoit ſi grand, qu'ils ne prenoient aucun ſoin de leur Egliſe, & qu'ils ſe faiſoient ſervir au Réfectoire par des Femmes ; ce qui les avoit mis en très mauvaiſe reputation. *Hildebrand* pourvut abondamment à leur ſubſiſtance ; & vint à bout de les ramener, en peu de tems, à l'exacte obſervation de la Règle. Si l'on en croit l'Auteur, que je ſuis ici, l'Apôtre S. *Paul* contribua lui-même au rétabliſſement du reſpect, que l'on devoit à ſa Baſilique. *Ainſi que, du tems de* Gregoire I, *l'Apôtre S.* André *vangea les Irrévérences commiſes dans ſon Sanctuaire* (a) ; *de même, du tems d'*Hildebrand, *qui fut* Gregoire VII, *l'Apôtre S.* Paul *vangea l'honeur de ſa Baſilique ; l'un & l'autre Apôtre coopérant à ce que faiſoient les Miniſtres de leurs Egliſes* (b).

(a) On en peut voir l'Hiſtoire dans le IVe Livre de la *Vie de S. Gregoire* par le Diacre *Jean* ; au I ſiècle Bénédictin.

(b) Chap. XIII.

Malgré le vent contraire, il force le Pilote à mètre à la voile, en lui diſant: *Va, tu n'as jamais oui dire qu'un Roi ſe ſoit noié.* Dans la nuit même, il arrive à Barfleur. Dès le lendemain, il marque un rendés-vous aux Troupes, qu'il avoit en Normandie ; ſe va mètre à leur tête ; & tient parole aux Aſſiégés. Les Aſſiégeans ſurpris ſont mis en déroute, & le Comte *Elie* eſt fait priſonier. On le préſente au Roi, qui l'inſulte par des railleries piquantes. *Elie* répond fièrement, « Qu'on ne doit » pas tant ſe glo- » rifier du fruit » d'une ſurpriſe ; » & que, s'il étoit » libre, il feroit » bien voir qu'il » n'étoit pas ſi » facile à vain- » cre ». *Guillaume* lui rend ſur le champ la liberté, ſans exiger ni rançon ni reconnoiſſance ; & l'exhorte à chercher les moiens d'avoir ſa revanche. Il s'en retourne enſuite auſſi promtement qu'il étoit venu ; repaſſe la mer ; & va continuer ſa chaſſe.

La diligence, l'intrépidité, le coup d'œil, la ruſe appellée par le beſoin, étoient les talens de *Guillaume le Roux* pour la guerre. L'art de concerter des projets n'étoit pas

eſt vraiſemblablement dépoſé ſans eſpérance de rétabliſſement en 1075, qu'*Henri III* lui nome un ſucceſſeur. On ignote dans quel tems il mourut : mais il paroît qu'il ſe maintint juſqu'à ſa mort dans le Château de Brebia, ou Plebia, dépendance de l'Archevêché, duquel il s'étoit emparé.

L'Apoſtolique (Alexandre II) *meurt*, dit *Arnulf*, Liv. IV ; *& peu de jours après, il a pour ſucceſſeur*, Hildebrand, *qui, changeant de nom, eſt appellé* Gregoire. *Son élection ranima les eſpérances d'*Atton ; *de ſorte que, ſe rendant à Rome, il ſe ſoumit à vivre dans la Maiſon du nouveau Pape* (a), *qui, reſtant attaché radicalement à ſon premier deſſein* (b), *tint à Rome un Concile général* (c),

(a) *Illius ſe ſubderet contubernio.*

(b) *Cum in priori radicitus inhæreret propoſito.*

(c) C'eſt à dire un Concile de tous les Evêques d'Italie. Les Conciles ordinaires des Papes n'étoient compoſés que des Evêques de l'ancien Patriarchat de Rome ; & quelquefois de ceux uniquement de la Métropole, moins étendue que le Patriarchat.

d'ailleurs preſque tous engagés dans le Concubinage. A ſuivre la rigueur des Canons & des derniers *Decrets* des Papes, il faloit interdire ou dépoſer preſque tous ces Clercs. *Pierre de Damien*, dont les Ecrits ne reſpirent que la Morale la plus rigide, avoit cru devoir ſuivre le parti de l'indulgence, pour ne pas laiſſer l'Egliſe de Milan ſans Prêtres. Il avoit impoſé des Pénitences à tous, & même à l'Archevêque, qui s'étoit avoué coupable de Simonie; &, n'aiant ſuſpendu des fonctions de leurs Ordres que très peu d'Eccléſiaſtiques, il les avoit tous abſous des Cenſures, qu'ils avoient encourues. Les Légats n'avoient pas été pluſtôt partis, que l'Archevêque, accuſé par ſon Clergé d'avoir trahi la liberté de l'Egliſe de Milan, en ſouffrant que les Légats du Siége Apoſtolique exerçaſſent leur Juriſdiction dans la Ville, n'avoit pas tenu la main à ce qu'on obſervât ce qu'ils avoient règlé; de ſorte que les Clercs mariés, au mépris du ſerment qu'ils avoient fait de renoncer à leurs Femmes, avoient continué de vivre avec elles. C'eſt du moins, ce qu'on doit préſumer de ce qui s'étoit fait enſuite. L'Archevêque, invité de ſe trouver au Concile, dont j'ai parlé, n'avoit pas manqué de s'y rendre avec pluſieurs de ſes ſuffragans. Le Diacre *Ariald*, conduit à Rome par ſon zèle, s'étant plaint dans le Concile de la continuation des déſordres de l'Egliſe de Milan, avoit accuſé l'Archevêque de continuer à les favoriſer: mais les Evêques d'Aſti, de Novare & de Turin avoient pris la défenſe de l'Archevêque avec tant de chaleur, & les autres Evêques de la Province les avoient ſi bien appuiés, que, ſans aucun égard à ce qu'*Ariald* avoit pu dire, le Pape, après que l'Archevêque avoit eu fait ſerment d'obéir au Saint Siége, l'avoit lui-même revêtu de toutes les marques de ſa Dignité Epiſcopale, l'avoit fait aſſeoir à ſa droite, & l'avoit enſuite renvoïé dans ſon Diocèſe avec la paix du Saint Siége. Il paroît cependant que la Cour de Rome avoit été médiocrement contente de ce que *Pierre de Damien* avoit fait à Milan. Ce Cardinal, précèdemment privé du revenu de ſon Evêché d'Oſtie (1), eſt dépouillé par le Pape de ſes Bénéfices, & reçoit à Rome d'autres affronts. Il en prend occaſion de demander, par une *Lètre* au Pape, la permiſſion d'abdiquer ſon Evêché;

(1) C'eſt ce qu'on apprend de la huitième *Lètre* de ſon premier Livre, laquelle eſt adreſſée à *Nicolas II.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

conforme à l'Original, & différente de la Copie de l'Hiſtorien.

Muratori nous a fait entendre plus haut qu'il y a, dans la date de cette *Bulle*, faute à l'*Indiction*, marquée *VII* au lieu de *VI*. En effet, l'*Indiction VII* ne commença que le 1 de Septembre 1098. La *Bulle*, étant du 5 de Juillet & de la XIe année du Pontificat d'*Urbain II*, eſt véritablement de cette année 1098, dans le mois de Mars de laquelle cette XIe année avoit commencé. *Baronius* & l'Abbé *Du Pin* aiment mieux voir la faute dans l'année du Pontificat, qui ne peut pas s'accorder avec le mois de Juillet Indiction VII. Le premier a raiſon de prétendre qu'en Juillet 1099, qui couroit avec cette Indiction, le Pape *Urbain II* ne ſe trouva point dans la Pouille. Il eſt certain, par les Hiſtoriens du tems, que ce fut en 1098, qu'il fit ce voyage. L'Abbé *Du Pin* ſuppoſe gratuitement que ce Pape, enſuite du Concile qu'il tint à Rome dans la troiſième ſemaine après Pâque 1099, pût faire

S. *Paul*, ſuivant l'Hiſtorien, exterminа tous ceux qui deshonoroient ſa Baſilique par des ſaletés, ou par des ſacriléges.

J'ai déja parlé quelque part de la Légation d'*Hildebrand* en France, en 1054; & du miracle de l'Evêque accuſé de Simonie, lequel, dans un Concile à Lion, ne put pas achever le *Gloria Patri*. Le Cardinal *Hildebrand* tint en France un autre Concile, auquel *Hugue*, Abbé de Clugni, fut préſent & dans lequel il y eut un Evêque dépoſé juridiquement. Après ce Concile, *Hildebrand* & l'Abbé s'en allèrent enſemble. Arrivés au bord d'une rivière, qu'il faloit paſſer à gué, le Cardinal paſſa le premier; &, quand il fut ſur l'autre bord, il ſe retourna pour regarder en arrière, & dit à l'Abbé: *Qui vous a fait penſer ainſi ſur mon comte?* L'Abbé lui répondit: *Etes-vous Dieu, pour aſſurer que vous connoiſſés les penſées des Homes. Je ne ſuis point Dieu*, reprit-il; *& j'ai cependant entendu ce que vous rouliés dans votre eſprit. Car vous avés dit, au fond de votre cœur, que c'eſt moins le zèle de la Maiſon de Dieu, que l'envie de faire parade de*

fait pour lui. Celui de gouverner des Peuples libres ne pouvoit pas aller avec ſon caractère. Mais on riſque de le mal connoître, ſi l'on s'en rapporte à ce qu'en ont dit les Hiſtoriens les plus voiſins de ſon règne, qui tous, Prêtres ou Moines, ſemblent s'être fait un devoir de piété, de ne point ménager un Prince, mort aſſés jeune pour n'avoir pas eu le tems de penſer qu'il devoit réparer les torts, que les Egliſes & les Monaſtères avoient reçus de ſa part. C'eſt par ſes actions, qu'il faut juger de lui.

Pour engager, au commencement de ſon règne, les Anglois à le ſecourir, il leur fit beaucoup de promeſſes, dont enſuite il ne tint aucune. Loin de leur doner quelques marques de ſa reconnoiſſance, il les chargea de nouvelles impoſitions. Il en reçut de la part de *Lanfranc* des reproches reſpectueux, qui ne ſervirent qu'à l'indiſpoſer contre ce Prélat, auquel il étoit principalement redevable de la Couronne: mais heureuſement pour *Lanfranc*, la mort vint bientôt abreger ſa diſgrace.

Guillaume n'étant plus retenu par la préſence de

dans lequel il anathématiſa Godefroi *& tous ſes Partiſans.* Ce Concile eſt de 1074.

Dans le même tems, dit *Calco*, Alexandre *mourut, après avoir tenu le Siége de Rome* 11 *ans & 6 mois. Auſſitôt on lui ſubſtitua, le* 22 *d'Avril*, Hildebrand, *cet unique Adminiſtrateur de toutes les Affaires de la Ville de Rome; & Pape en effet, avant d'en avoir le titre. On l'appella* Gregoire VII. Atton *vole auſſitôt auprès du nouveau Pape, qui le reçoit avec joie, le préconiſe publiquement Archevêque, l'admet dans ſa familiarité la plus intime, & le repaît de l'eſpérance d'une plus grande fortune.*

Ripamonte, que *Puricelli*, Théologien & Canoniſte très ultramontain, accuſe d'avoir outré la licence, dit: *Mais déja le tems approchoit, où l'Egliſe de Milan devoit être le théâtre de forfaits vraiment tragiques, où l'on alloit voir fréquemment des choſes, que l'eſprit ne ſe rappelle qu'avec horreur. La mort du Souverain Pontife* Alexandre *étant, par hazard, arrivée en ce tems*, Hildebrand, *ce protecteur d'*Atton *&* d'Herlembald, *cet ennemi des Milanois, aiant pour*

ce qu'il avoit déja demandé, ſans pouvoir l'obtenir, avant d'aller à Milan : mais il paroît que du jour de cette première demande il s'étoit regardé come n'étant plus Evêque. Dans la ſuſcription de la *Lètre*, par laquelle il rend comte de ſa Légation au Cardinal *Hildebrand*, il ne prend point le titre d'*Evêque*, & ſe qualifie ſeulement *Pécheur* & *Moine*.

Les Pavéſans refuſent de recevoir un Evêque nomé par la Cour de Germanie, quoique ſacré; parceque l'Election ne s'en étoit pas faite dans leur Ville, ſuivant les Canons, & l'uſage ordinaire. Quelque tems après, les Aſtigians rejetèrent de même un Evêque, qu'ils n'avoient pas élu.

Quoique depuis *Charlemagne*, Milan fût devenu ſans contredit la première Ville de Lombardie; Pavie, dont les Rois Lombards avoient fait leur Capitale, & dont les nouveaux Rois d'Italie faiſoient leur réſidence, prétendoit conſerver toujours ſon anciène prérogative. De là naiſſoient continuellement des querèles entre ces deux Villes voiſines, l'une ne voulant point cèder à l'autre; & ces querèles produiſoient de tems en tems des meurtres, des ravages, des incendies. Elles rompent ouvertement, cette année. Les Pavéſans, inférieurs en forces, prènent à leur ſolde des Troupes étrangères & viènent faire le dégât ſur les confins du Milanès. Les Milanois, aiant fait alliance avec ceux de Lodi, ſortent en campagne. Une partie de leur Armée, ſous la conduite de l'Archevêque, va porter la guerre d'un autre côté, ſans doute dans le Pavéſan; & celle qui ſe trouve en préſence de l'Armée de Pavie, ne balance pas à la combatre. L'action eſt très ſanglante; & les deux Villes y perdent beaucoup de Nobleſſe: mais les Milanois reſtent maîtres du Champ de bataille, qui depuis ce jour, porta le nom de *Campo morto*. *Nous voïons ainſi* les Villes de Lombardie, *commencer à faire des ligues & des guerres, & ſe mètre en liberté; ce qui ne ceſſa plus d'aller petit à petit en augmentant*; *tous effets de la Minorité, c'eſt à dire de l'impuiſſance d'*HENRI *III* (1).

1060.

Au commencement de cette année, ſi ce ne fut pas à la fin de la précèdente, *Nicolas II* fait un voïage à Florence; &,

(1) Muratori, *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 188.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

re un autre voïage dans la Pouille; être le 5 de Juillet à Salerne; & revenir aſſés tôt à Rome, pour y mourir le 29 du même mois. Cela ſe pouvoit ſans doute: mais cela ne fut pas. *Urbain* mourut de maladie, & ſa maladie dura quelque tems. Ce ne fut pas, come le fait entendre le même Ecrivain, de la joie qu'*Urbain* eut de la priſe de Jéruſalem par les Croiſés, qu'il mourut. Jéruſalem fut priſe le 15 de Juillet 1099; & l'on ne pouvoit pas, quatorze jours après, c'eſt à dire le 29 du même mois, en avoir la nouvelle à Rome. Pour établir que la *Bulle* en queſtion eſt de 1099 & de la XIIe année du Pontificat d'*Urbain*, l'Abbé *Du Pin* cite quelques autres *Bulles* du même Pape, où l'on comte de même une année du Pontificat de moins. Il faloit convenir que, par l'inattention des Copiſtes, il y a faute à l'année du Pontificat dans la date de ces *Bulles*; & ne pas imaginer qu'*il faut que l'on ait reculé le commencement du Pontificat d'*Urbain *de quelques mois.*

PAPES

mon pouvoir, qui m'a fait dépoſer cet Evéque. L'Abbé, très étoné, lui dit: *Je vous prie, pour l'amour de Dieu, de m'apprendre comment vous avés pu connoître ce que je penſois. Je vous ai regardé*, reprit-il, *traverſer la riviere; & j'ai vu come un fil tendu depuis votre bouche juſqu'à mes ortilles, lequel m'a fait comprendre ce que vous penſiés* (a).

Le lendemain, ils entrèrent tous deux dans une Egliſe. Le *Camérier* de l'Abbé (b), tout en faiſant ſa prière, tira quelques écus de ſa bourſe; & ſe mit à comter d'une main dans l'autre ce qu'il avoit à doner pour la dépenſe. *Hildebrand* interrompit ſa prière, en criant: *Sors, Diable, ſors;* & força le Moine de ſortir de l'Egliſe. L'Abbé ſe plaignant de ce qu'il troubloit leur prière, il lui dit « de » demander à ſon » Moine la raiſon » de ce qu'il a- » voit fait ». L'Abbé fut, en interrogeant le Moine, qu'il avoit comté des Ecus. *Et moi, j'ai vu devant lui*, dit alors le Cardinal, *un Eſprit immonde, qui le contrefaiſoit.* (c).

(a) Chap. XVIII.

(b) L'Auteur nome ainſi le Moine, que S. *Hugue* menoit avec lui.

(c) Chap. XIX.

PRINCES contemporains.

cet home ſi reſpectable, ſe livra ſans réſerve à ſes Inclinations, qui ne le portoient pas au ſoulagement de ſes Peuples. *Il ne garda plus de meſure dans la paſſion, qu'il avoit, d'amaſſer de l'argent, pour le diſſiper enſuite en dépenſes inutiles & extravagantes. Avare, ſans être ménager, avide & prodigue tout enſemble, amaſſant continuellement, ſans jamais remplir ſes coffres, il ſe trouvoit toujours ſans argent, & dans la néceſſité d'inventer ſans ceſſe de nouveaux moïens pour en recouvrer* (a). Une de ſes principales reſſources, dont aucun autre Prince en Angleterre ne s'étoit encore aviſé, fut de s'emparer des Bénéfices vacans; de les garder pluſieurs années; & de les vendre enſuite, dit-on, au plus offrant, après les avoir ruinés par la veute de tout ce qui pouvoit ſe convertir en argent. Il ſe ſaiſit du Temporel de l'Archevêché de Cantorbery, dès que *Lanfranc* fut mort; & laiſſa vaquer le Siége durant quatre ans. Il en uſa de même pendant tout ſon règne, à l'égard des autres Evêchés & des

(a) Rapin-Thoyras.

SAVANS & Illuſtres.

lui la faveur des Cardinaux ſur leſquels il avoit eout crédit, monte au ſupréme degré des honeurs. Cet évènement fait trembler à proportion de ce que chacun s'étoit oppoſé plus vigoureuſement à l'élection d'un Enfant (a). *Les eſpérances d'*Atton, *d'*Herlembald *& de tout leur Parti ne connurent plus de bornes; &, croïant être arrivés au tems de ſe vanger d'avoir échoué dans leur tentative de ſe rendre maîtres du Siége Archiépiſcopal, ils en firent l'unique but de tous leurs efforts.* Atton *partit lui-même pour Rome, moins dans l'eſpoir d'une récompenſe & d'une fortune plus grande, que dans le deſſein d'animer contre les Milanois un Pape, prêt à tout faire pour lui. Le bon traitement, qu'il en reçut, le fit reſter à Rome; & la faveur du Pape, de laquelle il jouit, remplit l'eſprit d'*Herlembald *de tant d'audace & de témérité, qu'il mit tout en œuvre afin de porter aux dernières extrémités la perſécution, que l'Egliſe de S.* Ambroiſe *& ſes Chefs éprouvolent de ſa part. Autant il a-*

(a) On a vu que *Ripamonte* croïoit *Atton* un jeune home peu loin de l'enfance; *Juvenculum.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

le 9 de Janvier, il y done une *Bulle* en faveur des Religieuſes du Monaſtère de Ste *Félicité* de cette Ville (1). On le voit enſuite au Mont-Caſſin créer Cardinal Diacre *Odériſe*, fils d'*Odériſe*, Comte de Marſi; dépoſer *Ange*, Evêque d'Aquin, & mètre en ſa place *Martin*, Moine du Mont-Caſſin, né Citoïen de Florence; & ſacrer pour Evêque de Venafre & d'Iſernia *Pierre*, autre Moine du même Monaſtère, lequel étoit de Ravenne. De retour à Rome, il y done, au mois de Mai, deux *Bulles* confirmatives des Priviléges de l'illuſtre Monaſtère des Religieuſes de Ste *Julie* de Breſcia (2). Dans le mois de Juillet, on le trouve dans le Monaſtère de Farfa, conſacrant divers Autels, & confirmant par une *Bulle* les Priviléges de cette Abbaïe (3).

Robert Guiſcard prend la Ville de Troia dans la Pouille. Il fait enſuite, avec ſon frère *Roger*, le Siége de Reggio, Capitale de la Calabre. Les Grecs, après quelque défenſe, capitulent à des conditions avantageuſes; & la Garniſon ſe retire au Château de Squillace, que *Roger* prend bientôt après. *Robert* s'empare auſſi de Coſence & du reſte de la Calabre, & ſe rend maître d'Acerenza (4); de ſorte que, ſelon *Jean Curopalate*, Hiſtorien aſſés mal inſtruit de l'origine de *Robert Guiſcard*, il ne reſte plus aux Grecs en Italie, qu'Otrante, Bari, Brinde, Oria (5), Gallipoli, Tarente & quelques petits Châteaux. C'eſt peut être à cette année, qu'il faut rapporter une Conjuration formée contre *Robert*, de laquelle le tems n'eſt pas bien connu. Douze Comtes Normans, dont les principaux étoient *Abailard*, mécontent d'avoir été dépouillé par ſon Oncle des Etats d'*Humfroi* ſon père, *Gocelin* & *Geoffroi*, complotent d'abatre la puiſſance de *Robert*, & de ſe dédomager des torts qu'ils en avoient reçus. Mais, leur complot aiant été découvert, les uns ſont pris & les autres ſe mètent en ſureté par la fuite.

(1) *Muratori* paroît, *ibid.* p. 190, en diſant: *Quando ſuſſiſta una ſua Bolla, &c.* douter de l'autenticité de cette *Bulle*, rapportée par *Ughelli*, T. III.

(2) Ces deux *Bulles* ſont dans le *Bullaire du Mont-Caſſin*, Conſtitut. 102 & 103.

(3) Elle eſt dans la *Diſſertat. LXX* des *Antiquit. d'Ital.*

(4) *Loup Protoſpate* met en 1061 la priſe d'*Acerenza*: mais *Muratori* remarque, *ibid.* p. 196, que c'eſt une faute de cet Auteur, qui dans cet endroit de ſa *Chronique* retarde d'un an les évènemens. Il y met en 1062 l'élection d'*Alexandre II.*

(5) *Jean Curopalate* dit *Hora*. C'eſt le nom d'*Oria* mal écrit.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

SIMON,

deuxième Comte de Calabre & de Sicile, ſuccède, en Juillet 1101, au Comte *Roger* ſon père, & meurt très peu de tems après.

C'eſt avec *Muratori* que je fais *Simon* le ſucceſſeur de *Roger*. Cet *Annaliſte* le dit encore vivant en 1103; &, ſans en avoir annoncé la mort nulle part, il ne parle de lui, comme n'étant plus, qu'en 1113.

Il n'eſt pas certain que ce jeune Prince ait été reconnu Comte de Calabre & de Sicile après la mort de ſon Père, qui l'avoit, de ſon vivant, déclaré ſon ſucceſſeur. *Romuald de Salerne* dit qu'il lui ſuccéda: mais qu'il mourut bientôt après; *non ita multò poſt.* Mais *Alexandre*, Abbé de Télèſe, lequel écrivit l'Hiſtoire de *Roger II*, frère de *Simon*, par ordre d'une des Filles de ce *Roger*, dit que *Simon* avoit été déſigné ſucceſſeur de ſon Père, & qu'il ne lui ſuccéda pas.

Il me ſemble qu'il faut conclure de là, qu'en effet *Simon* ſurvécut à *Roger I*: mais que ce ne fut pas aſſés longtems, pour

PAPES.

Pendant ce même voïage, ils arrivèrent dans une Ville, où beaucoup de monde mouroit d'une maladie contagieuſe; & le Cardinal vit, au deſſus de la Ville, l'Ange Exterminateur, tenant l'épée prête à fraper. C'eſt pourquoi, lorſque, ſuivant leur coûtume, ils allèrent prier dans une Egliſe, il avertit l'Abbé, « d'abréger ſes prières, » ſinon qu'ils périroient tous ». Retournés promtement à l'Hôtellerie, ils trouvèrent deux de leurs gens morts ſubitement. Ils ſortirent en hâte de cette Ville; &, quand ils furent dehors, le Cardinal apprit à l'Abbé ce qu'il avoit vu (*a*).

Pendant le Pontificat d'*Alexandre II*, *Jean*, Camérier de ce Pape, étant depuis longtems malade de Fièvre à Tuſculum, fit engager le Cardinal *Hildebrand*, aux prières duquel il avoit grande confiance, de le venir voir. Le Cardinal ſe rendit auprès du Malade, qui, ravi de joie, lui remit entre les mains tout ce qu'il avoit; & lui demanda le ſecours de ſes prières, &, par ſon moïen, de celles des gens

(*a*) Chap. XX.

PRINCES contemporains.

Abbaïes. En vain le Clergé s'en plaignit-il au Pape *Urbain II.* Le Schiſme, commencé ſous *Gregoire VII*, duroit toujours; & l'Angleterre, gardant la neutralité, ne reconnoiſſoit, ni le Pape, ni l'Antipape. Puis vers la fin du règne de *Guillaume*, *Urbain*, s'étant entêté du projet d'enlever la Terre-Sainte aux Infidèles, dut ménager ce Prince, à deſſein de l'engager à prendre part à la première Croiſade.

La reſſource des Bénéfices vaquans ne pouvant pas ſuffire aux diſſipations de *Guillaume*; tout lui ſervit d'occaſion pour faire des levées extraordinaires, dont il n'exempta pas plus les Normans, que les Anglois. *Ranulf Flambard*, Normand de baſſe extraction, qu'il avoit fait Grand-Tréſorier, lui fourniſſoit ſouvent des moïens ſinguliers de récouvrer de l'argent. Lorſqu'en 1094, *Guillaume* faiſoit la guetre, pour la ſeconde fois à ſon frère *Robert*, il eut beſoin d'argent pour faire retirer l'Armée Françoiſe. Sous prétexte qu'il lui faloit une augmentation conſidérable de forces, on fit, en Angleterre, des levées de Soldats juſqu'-

SAVANS & Illuſtres.

voit, avant le tems d'Atton combatu pour cette Egliſe & pour ſon Archevêque, autant alors emploïa-t-il d'efforts à combatre pour la vangeance d'Atton, & pour ſa propre ignominie. Preſque perſone ne s'oppoſoit à ſes entrepriſes, parceque c'étoit un bruit général, que le Souverain Pontife les favoriſoit; & que, ſi par des oppoſitions & de la réſiſtance, on irritoit cette Puiſſance ſuprême, on s'expoſeroit à de plus grands dangers, & des affronts plus déshonorans. La patience des Citoïens & ſes artifices pouſſèrent les choſes ſi loin, qu'on l'appelloit communément Seigneur, & Père de la patrie; *& qu'on le combloit de tous les autres titres d'honeur, que l'Adulation invente toutes les fois que la Haine en eſt réduite à flater. Milan étoit ainſi la proie du trouble par la violence d'un ſeul Home, lorſqu'il fut affligé d'un ſecond incendie, qui, conſumant les Edifices publics & les Maiſons des Particuliers, y fit un horrible dégât.* Ce nouvel incendie eſt de 1075. Il faut avouer qu'il y a bien de la vivacité dans ce morceau, dont ma traduction tend très imparfaitement l'énergie: mais il faut con-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

1061.

Nicolas II veut encore, cette année, revoir Florence dont il avoit conſervé le Siége : mais il y trouve la mort, vers le 22 de Juillet. Ce Pape étoit capable, en entre-mêlant la douceur & la ſévérité, de rendre encore de grands ſervices à l'Egliſe ; & *ſa perte fut d'autant plus déplorable, qu'elle fut ſuivie de très grands déſordres, qui furent le prélude d'autres calamités plus grandes* (1). La mort de *Nicolas II* n'eſt pas pluſtôt ſue en Lombardie, que, s'il faut en croire le *Cardinal d'Aragon*, les Evêques de ce païs complotent entre eux de s'efforcer d'avoir un Pape, qui, moins rigide que les derniers, ferme un peu les ieux ſur leur ſimonie & ſur leur incontinence, prétendant, ſans aucune raiſon & très ridiculement, qu'on ne devoit point choiſir un Pape ailleurs que *dans le Paradis de l'Italie.* C'eſt la Lombardie qu'ils nomoient de cette manière (2). Pour obtenir ce qu'ils deſiroient, ils députent quelques-uns d'entre eux à la Cour de Germanie. Pendant ce tems, on ne peut s'accorder à Rome ſur le choix d'un Pape. Cette grande Ville étoit partagée en deux Factions. L'une, à la tête de laquelle le Cardinal *Baronius* & d'autres mètent les *Comtes de Tuſculum*, vouloit qu'on obſervât, à l'égard du Roi *Henri III*, les engagemens pris avec l'Empereur *Henri II*, ſon père, & qu'on demandât un Pape à la Cour de Germanie. L'autre Faction, compoſée des Cardinaux & de preſque tout le Clergé, rejetoit toute dépendance du Roi *Henri III; &*, ſans doute, *elle avoit pour Chef l'intrépide Cardinal* Hildebrand, *Archidiacre de la Sainte Egliſe Romaine, auquel il avoit toujours déplu que les Empereurs s'ingéraſſent d'approuver l'Election des Papes, & qui n'avoit garde de conſentir qu'ils ſe mêlaſſent de cette Election même* (3). La Faction favorable aux Droits de l'Empereur,

(1) Muratori, *ibid.* p. 192.

(2) Le fait, tel que je le rapporte d'après le *Cardinal d'Aragon* eſt revêtu de circonſtances peu croïables. Ce qui ſuivit l'élection d'*Alexandre II* nous doit ſeulement faire regarder come inconteſtable, que les Evêques de Lombardie prirent enſemble des meſures pour avoir un Pape moins ſévère obſervateur de la Diſcipline, que *Nicolas II* & ſes trois derniers prédéceſſeurs.

(3) *Di queſto ultimo* (partito) *probabilmente era capo l'intrepido Cardinale* Hildebrando, *Archidiacono della Santa Romana Chieſa, à cui non piacque mal, che gl'Imperadori aveſſero ingerenza alcuna nell'approvazione, non che nell'elezione de' ſommi Pontefici.* Muratori, *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 192.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

que le *Parlement* eût le tems de s'aſſembler & de le déclarer *Comte*.

Je dis le *Parlement*, parceque les Normans portèrent en Italie l'uſage de ce terme, dont on ſe ſert encore en Sicile, pour ſignifier *l'Aſſemblée des Etats Généraux*.

ROGER II, né en 1097, eſt deuxième, ou troiſième Comte de Calabre & de Sicile, en 1101 ; & devient Duc de Pouille en 1127, après la mort de *Guillaume I*, fils du Duc *Roger I*, ſon couſin germain. Trois ans & ſix mois après, *come il poſsèdoit*, dit *Alexandre de Tèlèſe*, Liv. II, Ch. I, *tous les Domaines de* Boémond (ſon couſin germain), *qu'il étoit Prince de Capoue, & Maître de la Miliee de Naple, & qu'il avoit ſous ſa domination tout le pais, preſque juſqu'aux portes de la Ville d'Ancone, il prend la réſolution de ſe décorer du titre ſupréme de Roi, & de faire de Palerme la Capitale de ſon Roiaume ; ce qu'il exécute en effet, le jour de Noël* 1130. Il s'aſſocie ſon fils *Guillaume*, en 1151 ; & meurt, âgé de

PAPES.

de bien : Alors *Hildebrand*, aiant fait ſortir tout le monde, reſta très long-tems à prier, en répandant beaucoup de larmes, & ſans qu'on l'entendît prononcer une parole. Il fit enſuite appeller la *Comteſſe Mathilde*, chés laquelle *Jean* demeuroit, & la pria d'ordoner qu'on fît cuire un Poulet pour le Malade. Elle lui répréſenta que *Jean* ne devoit pas être en état de digérer cette nourriture. Mais *Hildebrand* lui répondit : *Faites ce que je dis ; & ſachés que le Poulet ne ſera pas prêt, que le Malade ſouhaitera de le manger.* Après l'avoir mangé, *Jean* dormit tranquillement ; & ſe réveilla ſi bien guéri, que ſa fièvre ne revint plus (a).

Au retour à Rome d'un voiage fait par ordre d'*Alexandre II*, pendant lequel *Hildebrand* avoit pris la défenſe d'un Evêque contre des Calomniateurs, il alla, come c'étoit ſa coûtume, dans la Baſilique de S. *Pierre* ; ſe proſterna devant l'Image de la Vierge ; & la vit, avec étonement, verſer des larmes, & témoigner come une ſorte de mécontentement de quelque faute qu'il auroit faite. Il verſa lui-

(a) Chap. XXII.

PRINCES contemporains.

au nombre de vingt mille homes ; & l'on eut ſoin d'engager par préférence des gens à leur aiſe, & ne pouvant qu'à leur préjudice s'éloigner de chés eux. Quand cette Armée fut prête à s'embarquer, le Grand-Tréſorier déclara que ceux qui ne voudroient point paſſer la mer, pouroient s'en exemter en donant dix Schellings. De tous ces gens, enrolés par force, il ne s'en trouva pas un ſeul, qui ne paiât volontiers cette modique ſomme ; & *Guillaume* ſe vit par là dix mille livres ſterlin. A l'égard des dix mille marcs d'argent, qu'on l'a vu plus haut prêter à ſon frère *Robert* pour la Croiſade, *come ſon Roiaume ſe trouvoit épuiſé par les grandes levées d'argent, qu'il avoit déja faites, il falut avoir recours à de nouveaux moïens. Celui qu'il jugea le plus facile, fut de prier les plus aiſés de ſes Sujets, particuliérement la Nobleſſe & le Clergé, de lui fournir les ſommes, dont il avoit beſoin. Sa prière tenant lieu de commandement, ceux qui voulurent ſe diſpenſer d'obéir, y furent forcés, ſans diſtinction de perſones. Cette contrainte fournit aux Seigneurs, un prétexte* de

SAVANS & Illuſtres.

venir auſſi que c'eſt l'effuſion d'un Cœur citoïen, affligé des malheurs de ſa patrie.

Gregoire VII, réſolu de ſoûtenir un Archevêque, qu'il regardoit avec raiſon come ſon ouvrage, ſongea d'abord à lui procurer des Partiſans capables d'en faire valoir l'élection. Pour cet effet, il n'attendit pas qu'il eût été ſacré lui-même. Par une *Lètre* du 25 de Mai 1073 (a), à la tête de laquelle il ſe qualifie, *élu pour Evê-*

(a) *Octavo Kalendas Junias Indictione undecima.* Si l'on fait attention à l'ordre dans lequel ſont rangées les *Lètres* du I Liv. du *Regiſtre* de *Gregoire VII*, où celle-ci ſe trouve avec deux autres, dont je vais parler ; on croira, come quelques-uns l'ont imaginé, qu'il faut lire ici *Julias*, & non *Junias*. Mais, dans différens *Regiſtres* des Papes, l'ordre chronologique des dates n'eſt pas toujours exactement gardé. Cela peut venir de ce que ceux qui les compiloient, ont tranſcrit quelques Pieces hors de rang, ou parcequ'on ne les leur avoit pas temiſes dans le tems, ou parcequ'ils les avoient d'abord eux-même oubliées.

envoie des Députés en Allemagne, porter au Roi divers préſens avec une Courone d'or, & le prier de nomer un Souverain Pontife. La ſeconde Faction députe à ce Prince le Cardinal *Etiène*, qui deux ans auparavant avoit été Légat en France: mais les Courtiſans, ou gagnés par les Evêques de Lombardie, ou prévenus par les Députés de la Faction contraire, empêchent qu'il ne voie le Roi. Le Cardinal, après s'être inutilement promené pendant ſept jours dans l'Antichambre de ce Prince, ſans avoir pu lui préſenter ſes Lètres de créance, revient à Rome; & s'y plaint de la manière incivile dont on l'avoit traité. Le Cardinal *Hildebrand*, aiant alors aſſemblé les autres Cardinaux & les Nobles Romains de leur Parti, propoſe, après une Vacance de près de trois mois, d'élire Pape *Anſelme de Badage*, Evêque de Lucque, qui peut être ne s'attendoit pas qu'on dût penſer à lui (1). On le fait venir de Lucque à Rome; &, dès qu'il arrive, on l'introniſe ſous le nom d'*Alexandre II*, ſans attendre le conſentement du Roi. Ainſi le *Decret* de *Nicolas II*, rapporté ci-deſſus, lequel étoit principalement l'ouvrage du Cardinal *Hildebrand*, dès la première occaſion qui ſe préſente de s'y conformer, reſte, par le conſeil du même Cardinal, ſans exécution à tous égards (2). *Hildebrand* avoit d'autant plus

(1) *Che forſe non s'aſpettava queſta promozione.* Ibid. 193.

(2) *Muratori*, dans la même page, applaudit de cette manière au coup de parti, que le Cardinal *Hildebrand* fit en cette occaſion. *Par ce moïen, les Romains rentrèrent dans l'exercice de leur entière liberté pour l'Election des Souverains Pontifes, & recouvrèrent auſſi celle de ne point attendre le conſentement des Empereurs pour les conſacrer; indépendance qui s'eſt maintenue depuis juſqu'à nos jours, au lieu que, par la coûtume, ou diſons, ſi l'on le veut, par l'abus qui s'étoit maintenu durant tant de ſiècles précèdens ſous les Empereurs Grecs, François & Allemans, le Clergé & le Peuple Romain avoient à la vérité joui librement du droit d'élire les Papes: mais on n'avoit pu procèder à leur conſécration, que ſous le bon plaiſir & du conſentement des Empereurs. De tous les Empereurs*, Henri II *avoit ſeul franchi les limites, que ſes prédeceſſeurs n'avoient point paſſées. Il avoit mis les Romains dans le cas de ne pouvoir pas même, ſans ſon conſentement, élire le nouveau Pape Cet excès avoit été dernièrement corrigé par* Nicolas II, *& ce Pape avoit remis les choſes ſur l'ancien pied. Mais les Romains, offenſés du peu de comte, que l'on avoit fait à la Cour du Roi, de leur députation du Cardinal* Etiène, *ne voulurent point ſe conformer au* Decret *du même Pape* Nicolas, *lequel étoit honorable pour le Roi, parcequ'ils étoient réſolus de recouvrer en plein la liberté de faire les Papes, come ils en avoient toujours joui dans les quatre premiers ſiècles de l'Egliſe.* Je n'oſe accuſer *Muratori* de manquer ici de bone foi. C'eſt par inattention ſans doute qu'il met ſur le comte de tous les Romains, ce qui fut l'ouvrage d'une partie. Quoiqu'il avance hardiment que les Romains durant les quatre premiers ſiècles, ont élu librement les Papes; il eut été fort embaraſſé de prouver qu'ils euſſent joui de cette liberté depuis le commencement du IVe

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

plus de 57 ans, le 27 de Février 1154; aiant règné, comme *Comte de Calabre & de Sicile*, près de 63 ans; come *Duc de Pouille*, 27; come *Roi*, 24, dont environ 22 seul, & plus de 2 avec son Fils.

Ce que je viens de traduire d'*Alexandre de Télèse* n'étant pas tout à fait exact; j'y joins ceci du *Pellegrino*, dans sa *Table généalogique des Princes Normans*, qui règnèrent en Italie. *Roger II*, dit-il, *aiant soûmis les Duchés d'Amalfi, de Naple & de Gaiète, la Principauté de Bari, & celle de Capoue, dont, en 1135, il chassa le Prince* Robert II, *& revêtit son fils* Amfuse; *il voulut, dans les Actes publics, être qualifié,* Roi de Sicile, du Duché de Pouille & de la Principauté de Capoue; *et qui fut continué longtems par ses sucesseurs.*

Le *Nécrologe du Mont-Cassin*, cité par le même Auteur, prouve que le Roi *Roger* mourut le 27 de Février: mais on a quelque lieu de douter que ce soit en 1154. *Véritablement*, dit *Muratori*, T. VI, p. 507, *j'ai presque*

PAPES.

même des larmes en abondance, acheva sa prière, & courut au Palais de Latran saluer le Pape. Il fut de lui qu'on l'accusoit d'avoir reçu des présens, pour déclarer innocent l'Evêque dont il s'agissoit; ce qui lui fit connoître pourquoi l'Image de la Vierge avoit paru si triste. Il se justifia de manière à faire rougir ses Accusateurs, qui l'entendoient. Lorsqu'ensuite il retourna prier devant la même Image; par un Miracle contraire au premier, elle le reçut d'un air riant, & come applaudissant à son triomphe. *Converso miraculo vidit eam arridere sibi tamquam triumphatori* (a).

Hildebrand eut dans quelques Visions des préfages de son élévation prochaine au Pontificat.

Il vit *Simon le Magicien* sauter & danser dans un Navire; & crut se voir lui-même, se jetter sur *Simon*, l'abattre sous ses pieds, & l'attacher de liens indissolubles. Ce Rêve s'applique aisément à *Gregoire*, qui fit sentir aux Simoniaques plus que le poids de son Autorité Pontificale (b).

Vers le même

PRINCES contemporains.

texte d'en user de même avec leurs Vassaux, pour les obliger à contribuer au secours que le Roi demandoit. Plusieurs Ecclésiastiques, n'aiant pas prêté les sommes, qu'on exigeoit d'eux, se trouvèrent, ou feignirent de se trouver dans la nécessité de mètre en pièces l'or & l'argent de leurs Eglises, & jusqu'aux Chasses des Saints.

L'Historien, qui me fournit ce qu'on vient de lire (a), dit ensuite: *Arrêtons-nous ici un moment, pour considérer le différent caractère de ces deux Fils de* Guillaume le Conquérant. *Le premier* (Robert) *se fait un scrupule de fouler ses Sujets, pour subvenir aux frais d'une Expédition approuvée de tout le monde, aimant mieux engager son Duché, que de leur demander du secours. Le second* (Guillaume) *ne fait aucune difficulté de rançoner les siens, pour acquérir un bien, dont il ne leur revient aucun avantage; & seulement pour contenter son ambition. On peut juger par là du tort que* Guillaume le Conquerant *fit aux Anglois, en préférant le Cadet à l'Aîné.* Cette réflexion, de la manière que l'Auteur

(a) Rapin Thoyras.

SAVANS & Illustres.

que de Rome, il exhorte *Béatrix*, Duchesse de Toscane, & la *Comtesse Mathilde* sa fille, à ne point communiquer avec les Consécrateurs de *Godefroi*. *Vous savés*, leur dit-il, *Filles bien-aimées de S.* Pierre, *comment les Evêques de Lombardie ont osé défendre & favoriser ouvertement l'Hérésie Simoniaque, lorsque, bénissant en apparence, ils ont maudit en effet le Simoniaque* Godefroi, *condamné come tel & frapé d'Excommunication; lorsque, sous ombre de l'ordoner Evêque, ils en ont fait un Hérétique exécrable. Ceux qui jusqu'à présent s'étoient cachés pour lancer des pierres & des flèches contre le Seigneur, aujourd'hui, précurseurs indubitables de l'*Antechrist *& Satellites de l'ancien Enneml, se montrent à découvert dans le champ de bataille de leur fureur, afin de renverser la Religion. Pour savoir-combien il est dangereux de les favoriser & de penser come eux, que votre prudence fasse attention à ce que S.* Gregoire *dit*: Ne pas s'opposer à de pareilles choses, qu'est-ce sinon renier la Foi?

Une autre *Lètre* du 29 du même mois de Juin est adressée à *Guillaume*, Evêque de

(a) Chap. XXIII.
(b) Chap. XXIV.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

aiſément pris le parti d'aller en avant, ſans ménager la Cour de Germanie, qu'il s'étoit aſſuré du Duc *Godefroi*, le Prince alors le plus puiſſant d'Italie, & qu'il devoit comter ſur le ſecours des Normans, qui, depuis le dernier Pontificat, étoient abſolument dévoués au Saint Siége. *Richard*, Comte d'Averſe, que *Nicolas II* avoit inveſti d'avance de la Ville & de la Principauté de Capoue, étoit venu pour l'élection du Pape avec le Cardinal *Didier*, Abbé du Mont-Caſſin (1). Dès qu'on apprend en Allemagne de quelle manière on avoit fait Pape *Alexandre II*, l'Impératrice *Agnès* en eſt extrêmement courroucée; & ſes Miniſtres ſe plaignent hautement de l'affront que l'on venoit de faire à leur Roi, malgré le *Decret* de *Nicolas II*, qui lui conſervoit le droit de confirmer l'élection du Pape. Mais ces Miniſtres ne devoient accuſer qu'eux-même de ce qui venoit d'arriver. Ils avoient vu plus d'une fois le Cardinal *Hildebrand* à la Cour de Germanie. Ils le devoient connoître capable de porter les choſes à l'extrémité. Le refus de doner audiance au Cardinal, qu'il avoit fait députer à cette Cour, devoit leur faire craindre qu'il n'engageât ſa Faction à s'en reſſentir d'une manière très déſavantageuſe au Roi. Ce refus, qui réellement avança le projet d'*Hildebrand*, beaucoup plus peut-être que toute ſon habileté ne l'auroit pu faire, fut de la part de ces Miniſtres un excès d'imprudence, qui montre combien ils étoient peu dignes de la confiance de l'Impératrice. Ils continuent d'en abuſer. La Cour étoit alors à Bâle, où ſe tenoit une Diète. Par le conſeil des Evêques de Lombardie venus à la Cour, les Miniſtres engagent la Diète à nomer, le 29 d'Octobre, jour de S. *Simon* & S. *Jude*, pour Pape *Cadaloüs*, Evêque de Parme. Le Cardinal *Baronius* dit,

ſiècle, que *Conſtantin* ſe fit Chretien. Je n'ai traduit ce qu'on vient de lire, que pour faire voir que l'attachement à certains préjugés rend inutiles les lumières, que l'on peut avoir. Inſtruit de l'Hiſtoire, come *Muratori* le paroît être dans tous ſes Ouvrages, croira-t-on que, s'il ne ſe fût pas livré volontairement à l'illuſion des préjugés, il eût jamais oſé dire, come j'ai fait obſerver qu'il l'a dit pluſieurs fois dans ſes *Annales*, que la néceſſité de faire confirmer l'élection des Papes étoit, de la part des Empereurs, un acte de tirannie; come s'il n'étoit pas certain que l'Empire, en recevant l'Egliſe dans ſon ſein, avoit eu le droit de lui preſcrire des conditions.

(1) *Léon d'Oſtie* dit que le Cardinal *Didier* vint *avec le Prince* à Rome; *cum Principe*. Par ce mot *Principe* le Cardinal *Baronius* entend *Robert Guiſcard*: mais *Robert* ne portoit point le titre de *Prince*, que prenoit *Richard* Comte d'Averſe, qui n'étant pas encore maître de Capoue, s'en qualifioit *Prince*, en vertu de l'Inveſtiture de *Nicolas II*. Remarquons d'ailleurs que le Mont-Caſſin étoit dans la Principauté de Capoue.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ſoupçoné qu'il pouvoit être mort l'année précédente. Le Texte de Romoald de Salerne *met ſa mort en* 1152, *Indiction I. Il y a certainement faute à l'Année. L'Indiction I ne couroit qu'en Février* 1153. *C'eſt à quoi le Cardinal* Baronius *n'a pas fait attention. Mais ce que je dirai plus bas fera voir qu'ici l'Année & l'Indiction ſont également fautives. Dans la Lettre du Dominicain* Conrad *touchant les Affaires de Sicile* (imprimée dans les *Hiſtoriens d'Italie*, T. I. P. II), *& dans la* Chronique *de* Robert du Mont, *il eſt dit auſſi que* Roger *mourut en* 1152. *De plus*, Otton de Friſinghen, *qui vivoit alors, dit qu'au mois de Septembre le Roi* Frédéric II *envoia des Ambaſſadeurs à* Manuel (Comnène), *Empereur des Grecs, pour traiter, non ſeulement de ſon mariage, mais encore de la guerre qu'il faloit faire à* Guillaume de Sicile, *qui*, ſucceſſeur de ſon père *Roger*, mort depuis peu de tems, avoit envahi ſur l'un & ſur l'autre Empire. *Par la ſuite de la narration de cet Hiſtorien, cette Ambaſſade appartient à*

tems, quelques Païſans, qui paſſoient la nuit à prier dans la Baſilique de Saint Pierre, virent le Prince des Apôtres ſe promener dans ſon Egliſe avec le Cardinal *Hildebrand*, & lui commander de ramaſſer dans un ſac qu'il lui montroit, la fiente de divers Animaux éparſe en différens endroits de ce Temple, de charger le ſac ſur ſes épaules, & de l'aller vider dehors. On voit que ceci déſigne ce que *Gregoire* fit contre l'Incontinence des Clercs, & contre les impuretés des autres. L'Auteur, peu reſpectueux envers ſon Souverain, met, ſans balancer, *Henri III* au rang des immondices, qu'il faloit mètre hors de cette Egliſe (a).

Hildebrand enfin devint Pape. Auſſitôt après ſa conſecration, deux Païſans allèrent le voir officier dans l'Egliſe Patriarchale de Latran. Pendant la Meſſe, l'un d'eux vit deſcendre du Ciel une Colombe, qui, ſe poſant ſur l'épaule droite de *Gregoire*, lui couvrit la tête avec ſes ailes. A la Communion, elle allongea le col, but dans le Calice, & reprit enſuite ſon vol vers le Ciel. Ce Païſan retourna chès lui,

(a) Chap. XXV.

la préſente, eſt juſte : mais, rapprochée de la vérité des faits, elle ceſſe de l'être. *Robert* étoit naturellement bon : mais foible & diſſipateur. Il eût fait une chétive figure ſur le Trône d'Angleterre. Il y faloit un homme de tête qui, s'il ne s'y faiſoit pas aimer, ſe fit craindre aſſés pour contenir des Sujets peu dociles. *Guillaume le Conquérant* connoiſſoit bien ſes deux Fils. Il eût fait un mauvais préſent à l'Angleterre, en lui donant l'Aîné pour Roi. Ce Prince y eût été mépriſé, come il le fut en Normandie ; & les révolutions, que ſa foibleſſe & ſon incapacité pouvoient produire, autoient immanquablement privé la poſtérité du *Conquérant* du fruit de ſes travaux & de ſes injuſtices. A l'égard du fait particulier, dont il s'agit ici, *Robert* devoit, par ſon caractère, être dans l'intention de ne point fouler ſes Sujets : mais, par les circonſtances, il étoit dans l'impoſſibilité de les fouler, quand il l'auroit voulu. Ses Vaſſaux le mépriſoient, come je l'ai dit. Ils n'étoient rien moins qu'obéiſſans à ſes ordres. Dans le tems même qu'il faloit partir pour

Pavie. Si le Copiſte ne s'eſt point trompé pour la date du jour ; ce ne fut pas le 29 de Juin, fête de *S. Pierre* & de *S. Paul* ; mais le lendemain Dimanche 30, que *Gregoire* fut ſacré. Dans la ſuſcription de cette *Lètre*, il ne ſe dit encore qu'*élu pour Evêque de Rome*. Après avoir félicité *Guillaume* de ce qu'il a vu par la Lètre qu'il en a reçue que les bruits, qu'on avoit fait courir ſur ſon comte, étoient faux ; il l'exhorte à doner à l'Egliſe Romaine des preuves de ſa fidélité. *Faites-nous juger*, lui dit-il, *combien vous êtes dans la diſpoſition de vouloir ce que nous voulons, de vous oppoſer de toutes vos forces, en faveur de la liberté de la Sainte Egliſe, à ceux contre qui nous la défendons ; enſorte que vous faſſiés voir, non ſeulement que vous ne favoriſés point ceux qui s'efforcent de renverſer la Foi Catholique, & les règles preſcrites aux Eccléſiaſtiques par la Religion : mais auſſi que vous leur réſiſtés de tout votre pouvoir, en appuiant de vos conſeils & de vos ſecours ceux qui ſont dans la réſolution de les combatre, par reſpect pour ce Saint Siége ; & par les égards, qu'ils doivent à la Foi, qu'ils*

de ſon chef, que cet Antipape fut élu par les deux ſeuls Evêques de Verceil & de Plaiſance, concubinaires publics. L'Evêque de Verceil étoit *Gregoire*, qui fut enſuite Chancelier d'Italie; ce même *Gregoire* que nous avons vu condamné trop légèrement come inceſtueux par *Léon IX*, qui, mieux informé, révoqua ſon jugement; & que nous verrons mériter, du moins durant quelque tems, la confiance de *Gregoire VII*, n'eſt accuſé que par *Baronius* d'avoir été concubinaire. Le *Cardinal d'Aragon*, que cet *Annaliſte* ſuit principalement, ne nome point ces deux Evêques; & dit d'ailleurs, que les Evêques de Lombardie avoient envoïé quelques-uns d'entre eux à la Cour; expreſſion qui ſuppoſe qu'ils étoient plus de deux. L'élection de *Cadaloüs*, Prélat ſcandaleux par ſes mœurs, lequel prit enſuite le nom d'*Honorius II*, s'étant faite par une Diète, *Baronius* ne devoit pas dire qu'elle ſe fit ſans Concile par les deux ſeuls Evêques qu'il nome. Il n'ignoroit pas qu'alors les Diètes, auxquelles les Evêques & les Abbés aſſiſtoient, ſe convertiſſoient en Conciles, dès qu'il s'agiſſoit d'Affaires Eccléſiaſtiques (1). La Diète ne ſe contente pas d'avoir

(1) On lit dans l'*Abregé Chron. de l'Hiſtoire, &c. d'Allemagne*, Ann. 1061, p. 134: *Mort de* Nicolas II. *Les Romains envoient à* Henri *une Couronne d'or & le* Diplôme *de Patricien.* Il faloit dire de *Patrice.* Je ne ſais où l'Auteur a trouvé ce *Diplôme.* Le *Continuateur d'Herman Contract* dit ſeulement, que les Romains envoïérent au Roi une Couronne & d'autres préſens, & qu'ils le prièrent de choiſir un Pape. *Romani Coronam, & alia munera* Henrico *Regi tranſmiſerunt, eumque pro eligendo ſummo Pontifice interpellaverunt.* L'*Abregé chronologique* continue: *L'Empereur, de concert avec les Députés de Rome & les Princes d'Allemagne aſſemblés à Bâle, nome Souverain Pontife l'Evêque de Parme, appellé* Honore II: *mais le Parti oppoſé à l'Empereur, ſoûtenu par les Princes Normans & animé par le Moine* Hildebrand, *Archidiacre de l'Egliſe Romaine, élit l'Evêque de Lueque, qui fut* Alexandre II. *Cadaloüs* paroit là nomé Pape en Allemagne avant qu'on eût *Alexandre II* à Rome. Tous les Hiſtoriens des Papes & d'autres Ecrivains diſent cependant, que l'élection d'*Alexandre* precèda la nomination de *Cadaloüs.* Je ne vois pas qu'on leur puiſſe oppoſer autre choſe que l'autorité de *Lambert d'Aſchaffenbourg* qui, come il ſe trompe ſouvent aux dates, dit à l'année 1063: *Le Pape* Gérard, *dit auſſi* Nicolas II, *mourut; &, par le choix du Roi & de quelques Princes, l'Evêque de Parme fut mis en ſa place.* Cet Auteur ne parle enſuite d'*Alexandre II*, qu'à l'année 1064, & dit: *Les principaux d'entre les Romains ſe plaignoient de ce que le Roi, ſans les avoir conſultés, avoit nomé pour l'Egliſe de Rome un Evêque; & paroiſſoient, à cauſe de l'injure qu'il leur avoit faite, vouloir ſe révolter. C'eſt pourquoi l'on crut devoir envoïer à Rome l'Archevêque de Cologne. Il s'y rendit; &, ne voiant aucun autre remède aux troubles, il jugea que la nomination, faite à l'inſu du Sénat de Rome, étoit nulle. Aiant ainſi rejeté l'Evêque de Parme; il ordona qu'en conſéquence de l'élection des Romains, on mît en ſa place* Anſelme, *Evêque de Lueque.* Ou *Lambert* étoit mal inſtruit; ou, lorſqu'il redigeoit ſa *Chronique*, ſa mémoire le ſervoit mal; ou bien enfin ſon Ouvrage a ſouffert des altérations. Il ſuit de ce que je dis, qu'on n'a pas du dire, p. 139 du Livre cité d'abord, que *Lambert* eſt *Auteur d'une*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

l'an 1153. *Mais au fond on a plus de raiſon de placer la mort de* Roger *dans la préſente Année* (1154). *C'eſt l'opinion de* Camillo Pellegrino, *l'un des Critiques les plus exacts que l'Italie ait eus ; & le P.* Pagi *l'a confirmée depuis.* L'Anonime du Mont-Caſſin & Rodolfe de Dicet *s'accordent avec cette opinion, établie par le* Pellegrino *ſur des Actes & des* Diplômes *de ce tems-là. J'ajoute que dans la* Petite Chronique du Monaſtère de la Cava, *que j'ai publiée* (*Hiſtor. d'Ital.* T. VI) *on lit :* Année 1154, Indiction II, le Roi *Roger* mourut, & ſon fils *Guillaume* le remplaça. *La même choſe ſe trouve dite dans la* Vie d'Anaſtaſe IV *par* Bernard de Gui. *Ce qui doit enfin décider ici, c'eſt un* Acte *rapporté par* Roch Pirro (*Sicil. Saer.* aux *Evêq. de Siracuſe*), *lequel fut écrit,* L'An depuis l'Incarnation de Notre Seigneur *Jéſus-Chriſt* MCLIV, Régnant notre Seigneur *Guillaume*, par la grace de Dieu très ſaint & très glorieux Roi de Sicile, de Pouille & de la Principauté de Capoue, l'An I, & le II

ſans rien dire. La nuit ſuivante, il vit trois Homes vêtus décemment, dont le viſage raiſonoit. L'un d'eux reſſembloit aux Portraits de S. *Pierre.* Un autre étoit d'une taille prodigieuſe ; & l'éclat de ſon viſage n'inſpiroit pas moins de crainte, que d'admiration. Il fit aſſés peu d'attention au troiſiéme ; &, le premier lui paroiſſant le plus affable, il lui demanda ce qu'étoit le ſecond, & comment il s'appelloit. Il lui fut répondu qu'il s'appelloit *Soleil* ; & celui qui venoit de parler, dit tout de ſuite d'un ton grondeur : *Pourquoi n'annonças-tu pas hier à* Gregoire *ce que tu venois de voir ?* Il répondit, tout effrayé, « Qu'il » n'avoit rien vu ». *Ne te ſouvient-il plus*, lui repliqua-t-on, *que tu vis pendant la Meſſe une Colombe ſe poſer ſur l'épaule de* Gregoire. Alors il lui rappella toute la Viſion, avec ordre d'en informer le Pape au pluſtôt. Le Païſan alla, dès le matin, conſulter un Home pieux ſur ce qu'il avoit à faire. Cet Home lui conſeilla de demander inſtamment à Dieu, ſi cette Viſion étoit de ſa part, de l'en favoriſer une ſeconde, & même une troiſiéme fois. Le Païſ-

la Terre Sainte, pluſieurs de ces Vaſſaux ſe faiſoient la guerre les uns aux autres ; & quelques-uns la lui faiſoient à lui-même. Quelles reſſources pouvoit-il trouver dans un Etat déchiré par des guerres civiles ? Une dévotion mal entendue le lui faiſoit quitter dans ce tems de criſe ; & le plus grand nombre de ſes Sujets en devoient être très mécontens.

Guillaume eut en 1093 une grande maladie, dont il crut lui-même qu'il ne releveroit pas. Il parut s'occuper des penſées, qui dans de pareilles occaſions ſe préſentent aſſés naturellement à l'eſprit ; & les Evêques en profitèrent pour l'exhorter à réparer le tort qu'il avoit fait à l'Egliſe, en laiſſant vaquer ſi longtems les Bénéfices. Ce fut alors qu'il pourvut *Anſelme*, Abbé du Bec, de l'Archevêché de Cantorbery. Come depuis, après que ſa ſanté fut rétablie, il ne tint rien de tout ce qu'il avoit promis, il eut avec ce Prélat des démêlés très vifs, dont je rendrai comte ailleurs (*a*) ;

(*a*) *Savans & Illuſtres*, Article *ANSELME, Archevêque de Cantorbery.*

ont reçue. Il dit plus bas : *Si quelques-uns des Catholiques de Milan nous témoignent qu'en Home prudent vous vous oppoſés à l'Excommunié* Godefroi, *de même qu'aux Evêques, qui, pour le favoriſer ſe ſont expoſés au riſque de l'Excommunication ; & que vous vous prêtés fidèlement à conſoler ceux qui combatent pour* Jéſus-Chriſt ; *ſachés encore & n'en doutés point, que ni votre or, ni votre argent, ni quelques marques que ce puiſſe être de l'attachement & de l'obéiſſance de votre Fraternité, ne peuvent pas recommander auſſi fortement, auprès de notre charité & de celle de l'Egliſe Romaine, votre perſone & vos intérêts, & nous obliger plus indiſpenſablement d'en avoir ſoin.* Il lui fait enſuite un motif de reconnoiſſance d'agir, come il lui demande, de ce que, par la grace de l'Egliſe Romaine, il étoit le premier des Evêques de Lombardie, en ce que ſon Siége ne dépendoit point de la Métropole de Milan.

Il eſt bon d'obſerver que ce que *Gregoire* appelle la liberté de l'Egliſe, n'étoit pas autre choſe que le projet qu'il avoit formé d'empêcher les Souverains de diſ-

fait une Election néceſſairement illégitime, puiſqu'*Henri III* ne jouiſſoit pas, du conſentement de tous les Romains, du droit que ſon Père s'étoit fait céder par eux de choiſir lui-même le Pape. Elle envoie ſommer *Alexandre II*, de la part du Roi, de ſe déſiſter du Pontificat; & *Benzon*, qu'elle charge de cette commiſſion, ſe trouve enſuite ſe qualifier lui-même, dans le titre d'un Ouvrage de ſa compoſition (1), *Evêque d'Albe* de Mont-Ferrat.

Depuis la conquête de la Calabre, le Comte *Roger* méditoit celle de la Sicile, autant par le deſir d'en devenir le poſſeſſeur, que par celui de l'ôter aux Saraſins pour y rérablir le Chriſtianiſme; lorſque *Ben-Humena*, Amiral des Saraſins, que les mauvais traitemens de *Ben-Amet*, l'un des Princes de cette Ile, avoient forcé d'en ſortir, vient lui demander un aſile à Reggio. Cet Amiral lui fait connoître que la Sicile étant partagée entre pluſieurs petits Seigneurs, aſſés peu d'accord entre eux, il étoit aiſé d'y faire en peu de tems des progrès conſidérables, & s'offre de l'aider pour cette entrepriſe. *Roger*, ſur la fin du Carnaval, s'embarque avec cent ſoixante Cavaliers, & va lui-même examiner les lieux & prendre connoiſſance de l'état des forces des Saraſins. Il met en déroute ceux de Meſſine; ramaſſe un butin conſidérable vers Melazzo & Rameta; & ramène heureuſement ſa petite Troupe en Calabre, où, dans les mois de Mars & d'Avril il fait ſes préparatifs. Son frère *Robert*, qu'il invite à le ſeconder, le joint avec un gros Corps de Cavalerie, & fait avancer une bone Armée navale dans le Port de Reggio. Les Saraſins, que ces préparatifs avoient inſtruits du deſſein des deux Frères, ſortent du Port de Palerme avec une Flote conſidérable, pour leur empêcher le paſſage du Phare, que *Roger* paſſe d'un autre côté, n'aiant avec lui que cent cinquante Cavaliers, avec leſquels il s'empare de Meſſine, qu'il trouve dégarnie, parceque preſque toutes les Troupes de cette Ville s'étoient embarquées ſur la Flote (2). La priſe de Meſſine fait

Hiſtoire excellente. Cette *Hiſtoire*, qui ne doit pas avoir autant d'autorité que l'on veut communément qu'elle en ait, n'a d'avantage ſur celles du même tems, que d'être beaucoup mieux écrite, & d'offrir quelquefois des réflexions aſſés judicieuſes.

(1) *Panegirique d'Henri III.* J'en parle ailleurs.

(2) *Dans l'*Hiſtoire *de* Geoffroi de Maleterre, *cette glorieuſe conquête, par laquelle, après 120 ans, la Croix fut arborée de nouveau dans Meſſine, eſt rapportée ſous l'année précédente* 1060: *mais je crois qu'il y a faute à l'année, parceque, ſelon la ſuite de la narration, la priſe de Meſſine eſt de la préſente année* (1061). Murat. *ibid.* p. 196.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Mois après le décès du très heureux Roi *Roger*, ſon père, au mois d'Avril, Indiction *II*.

Mais écoutons *Camillo Pellegrino* lui-même établir ſon opinion dans ſes *Corrections à l'Anonime du Mont-Caſſin*, qui dit: *Année* 1154, *le Roi* Roger *meurt au mois de Février, le dernier jour*; Anaſtaſe (IV) *meurt*, & Adrien IV *eſt élu Pape*. Sur quoi le *Pellegrino* dit: *Les anciènes* Chartes *& les Auteurs s'accordent tous à nous faire voir que l'année & le jour de la mort du Roi* Roger *ſont exactement marqués ici. C'eſt ainſi qu'il faut entendre ce qu'on lit ſur ſon Tombeau, come je le dirai ſous l'année* 1172; & Romoald de Salerne *n'eſt pas d'un autre avis, quoique l'illuſtre* Baronius *le faſſe parler autrement*. Romoald,... *ſe ſervant d'un nombre rond, dit que* Guillaume *fut couronné deux ans avant la mort de ſon père* Roger: *mais il n'en eſt pas de même lorſque, parlant enſuite de la mort de* Roger, *il dit*: Après la mort de *Roger*, ſon fils *Guillaume*, lequel avoit, avec lui, régné deux ans & dix mois, lui ſuc-

PAPES.

ſan ſuivit ce conſeil; & reçut le même avertiſſement, la ſeconde nuit. Il redoubla ſes prières; &, la troiſième nuit, les trois mêmes Homes ſe préſentèrent à lui de manière à le glacer d'effroi. L'un d'eux lui dit, « Que, s'il » vouloit prolonger ſa vie, il ne » balançât pas d'aller dire au Pape ce qu'il avoit » ordre de lui dire »; ajoutant, « Que, puiſqu'il » n'avoit pas obéi, » lorſqu'il étoit » près du Pape, » il faudroit qu'il » fît un voïage » pour l'aller trouver ». Le Païſan, qui vouloit être abſolument ſur de ſon fait, répondit: *Je ne ſuis qu'un Païſan & qu'un Ignorant. Sur quoi cet Home ſi conſidérable poura-t-il croire que je dis vrai? Tu lui diras*, repartit celui qui portoit la parole, *ce qu'il reconnoîtra ſur le champ pour vrai, qu'il a mérité d'obtenir de Dieu ce qu'il avoit ce jour-là même en penſée, lorſqu'il s'approcha de l'Autel*. Le Païſan alla s'aquiter de ſa commiſſion dans une audiance ſecrète. *Gregoire* ſoûrit, & lui dona ſa bénédiction apoſtolique (*a*).

Ce Pape étant très malade en

(*a*) Chap. XXX & XXXI.

PRINCES contemporains.

& ſes Sujers, loin d'être ſoulagés, furent encore plus foulés qu'auparavant; enſorte que beaucoup d'honêtes gens prirent le parti d'aller dans les païs étrangers chercher une vie plus tranquille. *Guillaume* leur en ôta la liberté par un Edit, qui défendoit de ſortir du Roïaume ſans ſa permiſſion.

Les ſources des depenſes exceſſives de ce Prince êtoient une libéralité ſans bornes à l'égard de ſes Favoris & de ſes Troupes; une magnificence outrée dans ſes habits; & la fantaiſie toujours ruineuſe de bâtir. A l'égard de ce dernier article, il ne conſultoit que ſon caprice. Il fit rebâtir le Pont de Londre, que la violence des eaux avoit emporté. C'étoit un ouvrage néceſſaire, & l'on ne s'en plaignit point: mais on murmura de ce qu'un tems de diſète, où les Riches même riſquoient de manquer du néceſſaire, fut preciſément celui qu'il choiſit pour environer la Tour de Londre d'une nouvelle enceinte, & pour conſtruire à Weſtminſter une ſale longue de 270 pieds & large de 70. Il êtoit en Normandie, lorſqu'on la bâtit. A

SAVANS & Illuſtres.

poſer des Prélatures, ſuivant les uſages des différens lieux; ce qui devoit conduire les Papes à cette indépendance pour laquelle ils n'avoient pas ceſſé de travailler depuis plus de 300 ans; & que c'étoit contre ſon propre Souverain, que *Gregoire* défendoit cette prétendue liberté de l'Egliſe. Cette obſervation peut conduire à regarder ce qu'il dit ſur ce ſujet à *Guillaume*, come une exhortation à la révolte.

On va retrouver le même eſprit dans la *Lètre* qu'il écrivit le lendemain, ou le ſurlendemain de ſon Sacre, c'eſt à dire le 1 de Juillet, *à tous les Fidèles de S.* Pierre, *demeurans en Lombardie*. Il entendoit par là *tous ceux en qui il avoit confiance*, dit l'Abbé *Fleuri*, Liv. 62 de l'*Hiſt. Eccleſ.* N. III. *Je veux*, dit *Gregoire* en commençant, *que vous ſachiés, mes très chers Frères, & beaucoup d'entre vous le ſavent déja, que nous occupons un poſte, où, ſoit que nous le voulions, ſoit que nous ne le voulions pas, nous ſomes forcés d'annoncer à toutes les Nations, & ſurtout aux Chretiens, la Juſtice & la vérité*. Cette obligation, qui n'eſt pas plus celle du

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

retirer cette Flote; & *Robert* va librement débarquer en Sicile. *Ben-Amet*, à la tête d'une groſſe Armée de Saraſins & de Siciliens, vient enſuite attaquer la petite Armée des Normans. Il eſt mis en déroute avec perte de dix mille homes, diſent les Hiſtoriens, qui groſſiſſent peut-être le nombre. Les deux Frères pénètrent juſqu'à Gergenti, ravagent divers Cantons, ruinent beaucoup de Châteaux; &, s'étant emparés de Traina, mètent une partie de leurs Troupes en quartiers d'hiver, & repaſſent en Calabre.

Pierre de Damien finiſſoit la *Lètre*, dans laquelle j'ai dit plus haut qu'il inſtruiſoit le Cardinal *Hildebrand* de ce qu'il avoit fait à Milan ſur le ſujet de ſa Légation, par ſoûmètre le tout au jugement du Saint Siége; par déclarer qu'il ne ſe croiroit point deshonoré de ce qu'on pouroit y réformer, & par dire, « Que ſa ſeule eſpérance êtoit, qu'après tant de ſer-» mens de diverſe ſorte & ſi bien détaillés, par leſquels l'Ar-» chevêque avoit confirmé ce que les Légats avoient ordoné, » que tous les ordres de ce Peuple ſi nombreux avoient faits » ſur les Evangiles, que tous les Clercs avoient prononcés & » ſignés devant l'Autel, les deux Héréſies des Simoniaques » & des Nicolaïtes êtoient ſi bien terraſſées dans l'Egliſe de » Milan, que, de leur tems, Dieu ne permètroit pas qu'elles » ſe relevaſſent pour livrer de nouveaux combats ». *Pierre de Damien* jugeoit du cœur des autres par la droiture du ſien. Nous avons vu que ce qu'il avoit fait, n'avoit preſque ſervi, qu'à fournir de nouveaux ſujets de querèle. Les deux Partis contraires êtoient, cette année, plus animés que jamais l'un contre l'autre, lorſqu'*Alexandre II*, auſſitôt après ſon élevation au Pontificat, écrit une *Lètre*, qu'il adreſſe *A tous les Milanois, Clergé & Peuple* (1). *Par la diſpoſition du jugement de Dieu*, leur dit-il en commençant, *il eſt arrivé que, Fils de l'Egliſe de Milan & nouri du lait de la doctrine de S.* Ambroiſe (2), *je ſuis monté, quoiqu'indigne, au ſervice du Siége Apoſtolique, & ſuis chargé d'adminiſtrer, avec la ſollicitude du ſoin paſtoral, la Mère de toutes les Egliſes. C'eſt pourquoi, lorſque le ſoin immenſe de toute l'Egliſe univerſelle nous regarde, la nature elle-même nous invite de*

(1) *Omnibus Mediolanenſibus, Clero & Populo.*
(2) *Ambroſianis uberibus ſublactatus.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

cède au Gouvernement du Roſaume. *Ainſi* Guillaume, *couronné Roi dans le mois de Mai 1151, comtoit, à la fin de Février 1154, deux ans & dix mois de règne. Il eſt d'ailleurs conſtant, par tous les Hiſtoriens, que le Pape* Anaſtaſe (IV) *mourut, & qu'*Adrien (IV) *fut élu Pape dans le mois de Décembre de la même année 1154.*

Sous l'année 1172, on voit, que, ſuivant l'*Anonime du Mont-Caſſin* & *Romoald de Salerne*, *Henri*, Prince de Capoue, fils du Roi *Guillaume I* & frère de *Guillaume II*, mourut en 1172, dans la treizième année de ſon age; & le *Pellegrino* nous apprend que ce fut le 16 de Juin, lorſqu'il dit: « *Que le Regiſtre* » *mortuaire du* » *Mont-Caſſin*, » *marque de cette* » *manière la mort* » *de ce Prince: XVI* » *Kal. Julii* ◊ Hen- » ricus *Capuanus* » *Princeps*: Que » ſon Tombeau ſe » voit encore dans » l'Egliſe de Mont- » réal: Qu'on l'y » done pour mort » l'an de *Jéſus-Chriſt* 1170 ». *Tu fus enlevé dans la mille cent ſoixante & dixième année depuis que le Verbe s'étoit fait* 1074, une de ſes Nièces le vint voir; & lui, pour calmer l'inquiétude qu'elle témoignoit, lui manía ſes braſſelets (*a*) en lui demandant « Si elle vouloit ſe » marier ». Lorſqu'enſuite ſa ſanté fut rétablie, il voulut reprendre ſon habitude de ſe livrer à la prière; & ſe trouva deſtitué du don des larmes, dont il avoit toujours joui dans l'Oraiſon. De quelque penſée qu'il s'occupat, ſes yeux reſtèrent ſecs. Il en fut accablé de triſteſſe, & chercha longtems envain ce qu'il pouvoit avoir fait, pour mériter de perdre la componction. Dans la vue d'obtenir de Dieu la connoiſſance de la faute, qu'il avoit commiſe, il aſſocia des gens de bien à ſes jeûnes, à ſes mortifications, à ſes prières. Après quelques jours emploïés à tous les exercices de la pénitence; un Home ſimple & de vie innocente eut une apparition de la Sainte Vierge, qui lui dit: *Va, dis à* Gregoire, *qu'après que je l'avois choiſi pour l'admètre dans le Chœur des Vierges, il a fait ce qu'il ne devoit pas faire.* Ce fut un avertiſſement à ſon rétour, il la trouva trop petite; & l'on prétend que ſon deſſein étoit de la faire abatre, pour en reconſtruire une plus vaſte.

Je ne parle point de l'impiété dont on l'accuſe. Ce qu'on en dit eſt d'une telle abſurdité, qu'il ne mérite aucune eſpèce d'attention. Il eſt certain que ce Prince n'étoit rien moins que pieux. Il avoit pourtant une partie de la dévotion du tems. Il bâtit à Londre une Egliſe pour les Religieux de la Charité, fonda dans Yorck un Hôpital, & fit dédier, ſuivant l'intention de ſon Père, ſous l'invocation de S. *Martin*, l'Egliſe de l'Abbaïe de la Bataille, que l'Abbé *Fleuri* nome quelque part *Saint Martin le Bel*, faute d'avoir fait attention que chés les Ecrivains Latins de ce tems-là *Bellum* ne ſignifie ordinairement que *Bataille*, *Combat*. Cette Abbaïe ſe nome en Latin *Sanctus Martinus de Bello*, ou plus ſimplement *Abbatia de Bello.*

Les Hiſtoriens font auſſi de vifs reproches à *Guillaume* touchant ſon impudicité: mais ils ne noment aucune de ſes Maîtreſſes; & l'on ne lui connoît qu'un ſeul Fils naturel, qui s'appelloit Pape, que celle de tous les Evêques, de tous les Miniſtres de *Jéſus-Chriſt*, & même, à la rigueur, de tous les Chrétiens en un certain ſens, *Gregoire* la fonde ſur quelques paſſages de l'Ecriture, qui n'en parlent point: mais qu'on peut à toute force y ramener. Il dit plus bas: *Quelques-uns, Miniſtres de Satan & Prédicateurs de l'Antechriſt, s'efforcent en Lombardie de confondre juſqu'à la Foi Chrétiène, & de provoquer ſur eux-même la colère de Dieu. Car, come vous le ſavés*, Godefroi, *du vivant de* Gui, *dit Archevêque de Milan, a bien eu l'audace d'acheter cette Egliſe, que la religion & la liberté, par les mérites de la très glorieuſe Vierge* Marie, *Mère de Dieu* (*a*) *& par l'autorité du très illuſtre Docteur, le Bienheureux* Ambroiſe, *ont fait autrefois briller d'une gloire particulière entre toutes celles*

(*a*) Le texte dit *Monilia.*

(*a*) Il y avoit alors à Milan deux Cathédrales; l'une pour l'hiver, dédiée à la Vierge; l'autre pour l'été, dédiée à Ste *Thècle.* Cette dernière étoit un Batiment admirable. Cette Ville n'a préſentement qu'une Egliſe Cathédrale, dédiée à la Vierge.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

veiller ſur vous avec plus d'affection ; afin que le lieu même, d'où certainement nous tirons notre origine, procure de plus grands accroiſſemens à notre ſollicitude à l'égard du ſalut éternel. Il les exhorte enſuite, envelopant de beaucoup de mots des choſes très chretiènes, mais communes, à ſe comporter en véritables Enfans de Dieu, pour mériter de recueillir l'Héritage éternel. Il ne touche qu'indirectement, vers la fin, les troubles de l'Egliſe de Milan. *Nous eſpérons*, dit-il, *en celui qui n'a pas dédaigné de naître d'une Vierge, que, du tems de notre adminiſtration, la ſainte chaſteté des Clercs ſera miſe en honeur, & la luxure des Incontinens confondue avec les autres Héréſies.* Cette *Lètre* dut être très bien reçue de ceux qui combatoient, ſous les auſpices du Saint Siége, pour faire obſerver ſes *Decrets :* mais on ne ſait rien de l'effet qu'elle produiſit ſur le Parti contraire, parceque les Hiſtoriens Milanois n'en ont point parlé (1). Le redoublement & la continuation des troubles nous en apprendront aſſés. On a vu dans l'*Epoque* précédente, une guerre civile s'allumer entre la Nobleſſe & le Peuple de Milan, & ſe terminer par la prudence du Chevalier *Lanzon* (2), que le Peuple avoit choiſi pour Chef. Peu de tems après l'inſtallation de l'Archevêque *Gui de Vélate*, les Nobles, qu'il favoriſoit parcequ'il étoit de leur choix, étoient parvenus à dégouter le Peuple de *Lanzon*, qu'ils avoient fait exiler à Bergame. Les Capitaines des ſix portes, ſoûtenus de leurs Vaſſaux, s'étoient alors emparés du Gouvernement de la Ville ; & dans une Aſſemblée de tous leurs amis au Palais du Public, ils avoient arrêté deux

(1) Cette *Lètre*, que le P. *Conſtantino Gaetani*, Bénédictin, trouva dans un Mſt. des Ouvrages de *Pierre de Damien*, à la Bibliothèque du Mont-Caſſin, fut par lui communiquée au Cardinal *Baronius*, qui l'inſèra dans ſes *Annales*, Ann. 1061, Art. 57. Elle a depuis paſſé dans les Collections des Conciles. Elle eſt auſſi la ſeptième du cinquième Livre des *Lètres* de *Pierre de Damieu*, dans l'édition donée par le même P. *Gaëtani* des Ouvrages de ce pieux Cardinal. Le *Puricelli* la rapporte entière dans le Chapitre XII du quatrième Livre de ſon Ouvrage *ſur les Saints Martirs Arlald & Herlembald*, duquel je fais tant d'uſage dans quelques Articles de la *Colone* des *Savans & Illuſtres* de cette *Epoque*. Immédiatement après la *Lètre*, cet Auteur, qui ſe complaît volontiers dans ſes Imâginations, dit : *Juſqu'ici le Pape* Alexandre *vient de parler aux Milanois ſes Concitoiens ; & principalement à ceux qui prenoient parti pour la chaſteté des Cleres : mais non pas aux Cleres retombés dans leurs anciens Vices, come l'a cru* Baronius, *Art.* 59. Ce Cardinal & celui qui le reprend ſe trompent également tous deux. *Alexandre*, come on l'a vu, s'adreſſe à *tous les Milanois, Clergé & Peuple* ; &, depuis le commencement juſqu'à la fin de la *Lètre*, il ne dit rien qui ne convième à tous.

(2) Il étoit de la Famille des *Valvaſſeurs de Corte.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Chair (*a*) : « Que » cela ne contre- » dit point notre » *Anonime*, ni *Ro-* » *moald de Saler-* » *ne*, qui ſuivent » l'Ere commune » de *Jéſus-Chriſt*; » puiſque l'Auteur » de cette *Epita-* » *phe*, lequel étoit » certainement un » Sicilien, paroît » s'être ſervi d'u- » ne autre Epoque » d'uſage en Sici- » le, laquelle on » a ſuivie auſſi » dans l'*Epitaphe* » du Roi *Roger*, » où ſa mort eſt » avancée de mê- » me de deux ans, » & marquée en » 1152, quoique » pluſieurs anciè- » nes *Chartes* le » faſſent voir vi- » vant en 1153, » & qu'il ſoit cer- » tain, par le té- » moignage d'un » grand nombre » d'Auteurs, qu'il » mourut en 1154. *Je ne répéterai point ici*, dit-il enſuite, *l'obſervation, faite ailleurs, que* Loup (Protoſpate) *s'eſt ſervi du même eal- cul, pour fixer l'Epoque de l'arri- vée des Lombards en Italie, qu'il a- vancee de même de deux ans entiers,... en la mètant en 566, au lieu que nos Auteurs diſent 568.*

Gregoire de continuer ſes prières, ſes jeûnes, ſes diſciplines, & ſes autres mortifications. La Sainte Vierge vint une ſeconde fois viſiter le même Homme, & lui dit : *Tu diras à Gregoire qu'il a perdu la gra- ce qu'il avoit eue, parceque, contre la gravité de notre inſ- titution, il a manié les braſſelets de ſa Nièce : mais à preſent, qu'il a fait pénitence de ſon péché, le don des larmes lui ſera ren- du* (*b*).

Pendant un été, *Gregoire* eut une fièvre très violente durant toute une ſemaine; après laquelle il vit la Vierge, qui, pour lui témoigner ſon indignation, lui frapa le ventre d'un revers de main. La ſemaine ſuivante, ſa fièvre, qui continua, l'affoiblit ſi fort, qu'on ne l'entendoit preſque plus reſpirer, & qu'on n'attendoit plus que ſa mort. La Vierge revint, à la huitaine; & lui demanda coment il ſe trouvoit, & s'il avoit été ſuffiſamment puni. *Come il vous plaira, Dame très miſéri- cordieuſe*, répondit-il. La Vierge

(*b*) Chap. XXXII.

Perſtrand, où *Bertrand*. Peut-être n'étoit-ce pas la peine de crier ſi fort.

A l'égard de la mort de *Guillaume*, qui fut tué le 2 d'Août 1100, on peut voir ce que *Rapin-Thoyras* en dit, & la *Note* de *Tindal* ſur l'endroit. Je vais rapporter ce qui s'en trouve dans *Ordric Vital*, Liv. X, Ann. 1100.

Au mois de Juillet, dit-il, *lorſque la Flote du Roi*, (qui vouloit paſſer en Normandie) *s'armoit avec l'ap- pareil d'une pompe roiale, & que lui- même, amaſſant a- vec opiniatreté des ſommes immenſes, attendoit dans le voiſinage de la Mer; des perſones de l'un & de l'autre Clergé, dans les Monaſtères & dans les Vil- les Epiſcopales, eurent au ſujet du Roi d'horribles vi- ſions, dont les Peu- ples s'entretinrent publiquement, qu'ils publièrent dans les Marchés & dans les Cimetières, & qui ne furent point in- connues au Roi. Dans le Monaſtère de S. Pierre de Gloceſter, un Moi- ne de bone réputa- tion, & de meilleu- re vie, rapporta ce Songe, qu'il avoit fait pendant la nuit.* « *Je volois*, dit-il, *de Lombardie. Il n'a pas craint de proſtituer au Dia- ble l'Epouſe de* Jé- *ſus-Chriſt; &, la voulant ſéparer de la Foi Catholique, il a tâché de la ſouiller du crime de l'Héréſie Simo- niaque.* Après avoir parlé de ce qu'on avoit fait à Rome contre *Godefroi*; ce qu'il dit conforme à ce que les anciens Pères ont penſé de l'Excommunication, & confirmé par les Catholiques répandus dans toutes les Egliſes du monde; il ajoute : *C'eſt pourquoi, de la part de Dieu tout puiſſant, Père, Fils & Saint-Eſprit, & des Bienheureux* Pierre & Paul, *Princes des Apô- tres, nous vous avertiſſons, très chers Frères, nous vous exhortons, & nous vous enjoi- gnons de ne favo- riſer en aucune ma- nière* Godefroi, *cet Hérétique nomé ci-deſſus; parce- que le favoriſer dans ce crime, c'eſt renier la Foi de* Jéſus-Chriſt : *mais de lui réſiſter de toutes les manières que vous le pourés, come étant les En- fans de Dieu, & de défendre par toutes ſortes de moïens la Foi Chre- tiène, par laquelle vous devés être*

(*a*) Je me ſuis contenté de rendre le ſens de deux Vers, que le *Pellegrino* rapporte, & que voici.

Mille decem decies, decies ſeptem datus annus
Te tollit, poſtquam carnem pius induit agnus.

Statuts. Le premier portoit, « Que le Chevalier *Lanzon* & » tous ceux de ſon nom ne pouroient jamais habiter, ni rien » poſsèder dans la Ville de Milan, ni dans toute l'étendue » du Comté ». Par le ſecond, « les Nobles, qui tueroient » quelqu'un d'entre les *Populaires* (1), étoient déclarés quites » de ce crime, en païant ſept livres de Pièces de menue Mo- » noie (2) & douze Deniers d'argent ». En conſéquence, dans l'eſpace de très peu de jours, un nombre infini de *Populaires* avoient été maſſacrés. Ceux de cet état voient donc avec joie arriver, cette année, à Milan le Chevalier *Herlembald Cotta*, que ſa piété, ſa valeur & ſa ſageſſe avoient rendu digne de l'eſtime générale. C'étoit le frère du Diacre *Landulf.* Il revenoit alors du Pélerinage de la Terre Sainte. Le Peuple, ou du moins une partie du Peuple, l'aiant choiſi pour Capitaine; *Ariald* & *Landulf* ſongent auſſitôt à le faire l'appui de la Cauſe qu'ils défendoient. L'étant donc allés trouver enſemble, *Ariald* lui dit au nom de tous deux : *O* HERLEMBALD, *ſi reſpectable à tous égards, nous louons Dieu & nous lui rendons des actions de graces infinies à cauſe de votre retour. Come, après que vous avés couru quantité de dangers ſur terre & ſur mer, Dieu, par ſa bonté, vous a fait revenir pour nous; il eſt juſte & raiſonable qu'aiant été juſqu'ici le Chevalier des Vices du Siècle, vous deveniés à préſent le très généreux Chevalier de Dieu & de l'Egliſe Catholique; & que, ſecondés de votre bras, nous puiſſions achever ce que nous n'avons pas pu faire ſeuls. Soïés-nous ce que furent* MATATHIAS *& ſes Fils, qui, morts pour la défenſe du Temple de Dieu & de la liberté du Peuple, &, poſsedant la vie*

(1) M. d'*Egly* dans ſon *Hiſtoire des Rois des Deux-Siciles de la Maiſon de France*, a déja hazardé ce terme, pour ſignifier ceux que les Romains appelloient *Plebeii*; ce qu'il a fait d'après les Ecrivains Latins des ſiécles où j'en ſuis, leſquels emploioient *Populares* en ce ſens. Je demande donc qu'il me ſoit permis de me ſervir du mot *Populaires*, quand j'en aurai beſoin. L'indigence de notre Langue doit autoriſer dans un long Ouvrage à prendre quelques libertés. Nous rendons *Populus* & *Plebs*, qui n'ont pas la même ſignification, par le ſeul mot *Peuple*. A Rome, par *Populus*, on entendoit la totalité des Citoïens, *Patriciens*, *Chevaliers* & *Plébéiens*. Sous le nom *Plebs*, on comprenoit ordinairement ceux qui n'étoient ni *Patriciens*, ni *Chevaliers*, quoiqu'à l'égard des Magiſtratures, ces derniers fuſſent confondus avec les *Plébéiens*.

(2) Cette menue Monoie, laquelle étoit apparemment de cuivre, s'appelloit *Tertioli*. Ne trouvant rien qui me la faſſe mieux connoître, je n'en puis pas dire la valeur.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Roger II eut trois Femmes : *Albérie*, fille d'*Alfonſe*, Roi de Caſtille, mariée en 1120 : *Sibille*, ſœur du Duc de Bourgogne ; & *Béatrix*, fille du Comte de Réteſte, mariée en 1151, lorſque *Roger* n'avoit plus de Fils, que *Guillaume*. Il n'eut point d'Enfans de *Sibille*.

Albérie fut mère ; 1° de *Roger III*, fait Duc de Pouille par ſon Père, dont il eût été le ſucceſſeur à la Couronne de Sicile, s'il ne fût pas mort en 1148 ; 2° de *Tancrède*, à qui ſon Père deſtina la Principauté de Tarente, ou de Bari, lorſqu'il n'étoit point encore maître de celle de Capoue, & qui mourut avant 1144 ; 3° d'*Amfuſe*, c'eſt à dire *Alfonſe*, fait, par ſon Père, Prince de Capoue, en 1135, & Duc de Naple en 1139, & mort le 10 d'Octobre 1154 ; 4° de *Guillaume*, qui fut Prince de Capoue & Duc de Naple, après la mort de ſon frère *Amfuſe*, & Duc de Pouille, après celle de *Roger*, ſon autre frère, & qui fut le ſucceſſeur de ſon Père au Trône ; 5° d'*Henri*, qui mourut, à peine ſorti de l'enfance, avant ſon frère

PAPES.

lui paſſe alors doucement la main ſur tout le corps, come pour lui faire quelque onction ; & diſparoît. Il ſe fait auſſitôt habiller, malgré ceux qui l'environoient, & qui le croïoient dans le tranſport : mais il leur aſſure qu'il ne ſent aucun mal, & ſe fait conduire à l'Egliſe. Cette démarche acheva de rétablir ſes forces, & le lendemain il célébra pontificalement la Meſſe dans la Baſilique de Latran (a).

Le Cardinal *Herman*, qui fut depuis Evêque de Brixen, prié d'un repas par *Gregoire*, négligea de s'y rendre. La nuit ſuivante, il vit un Phantôme terrible, qui, d'un ton menaçant lui dit : *Miſérable, qui t'a fait imiter la déſobéiſſance de* Dathan *&* d'Abiron, *en n'allant point au repas auquel* Gregoire *t'avoit invité, come ils refuſèrent de ſe rendre au Conſeil, où* Moïſe *les avoit fait appeller. As-tu donc oublié combien de millions d'ames ſont plongées dans l'Enfer par la déſobéiſſance du premier Home. Hâte-toi donc de faire ſatisfaction, ſi tu veux éviter la damnation acquiſe aux Rebelles.* Le Cardinal ne tarda pas à s'aller jeter

(a) Chap. XXXIII.

PRINCES contemporains.

» *le Seigneur* Jéſus » *aſſis ſur un trô-* » *ne très haut, &* » *la glorieuſe Mi-* » *lice du Ciel, &* » *le Chœur des* » *Saints rangés au-* » *tour de lui. Lorſ-* » *que, ravi en ex-* » *taſe, j'étois in-* » *terdit, & que je* » *conſiderois avec* » *une admiration* » *exceſſive ces cho-* » *ſes qui m'étoient* » *inconnues ; une* » *Vierge très bril-* » *lante ſe jète aux* » *pieds du Seigneur* » Jéſus ; *& lui fait,* » *en ſuppliant, cette* » *prière.* Seigneur » *Jéſus-Chriſt*, Sau- » veur du Genre » Humain, pour » qui vous avés » attaché ſur une » croix, répandu » votre ſang pré- » cieux, jetés un » regard de clé- » mence ſur votre » Peuple, qui gé- » mit dans un » état miſérable » ſous le joug de » *Guillaume.* Van- » geur des crimes » & très juſte Juge » de tous les ho- » mes, vangez- » moi, je vous » prie, de *Guillau-* » *me*, & m'arra- » chés d'entre ſes » mains, parce- » qu'il me ſouille, » & m'affige » cruellement, au- » tant qu'il eſt en » lui. *Le Seigneur* » *lui répondit :* » Souffrés pariem- » ment. Attendés » un peu. Vous » ſerés inceſſam- » ment vangée d'- » une manière ſuf- » fiſante. *Ces pa-* » *roles me firent* » *frémir ; & je ne*

SAVANS & Illuſtres.

ſauvés. Il les encourage contre les obſtacles, qu'ils auront à ſurmonter, en les aſſurant de l'aſſiſtance de Dieu, dont il ſouhaite, en finiſſant, que la miſericorde, par l'autorité de S. *Pierre*, auquel *il a ſpécialement confié ſes Brebis, & qu'il a chargé du Gouvernement de toute l'Egliſe, les abſolve de leurs péchés, afin qu'ils ſoient dignes de reprimer les Ennemis du Seigneur, & d'en exciter les cœurs à la pénitence.*

Herlembald fut honoré d'une *Lètre* de *Gregoire*, datée de Capoue *le V des Calendes d'Octobre, Indiction XII*, c'eſt à dire le 27 de Septembre de la même année 1073. Par cette *Lètre*, le Pape informe ce zélé Champion de la Cour de Rome, « Qu'il eſt à Ca- » poue dans l'in- » tention de réta- » blir l'union en- » tre les Normans, » qui, diviſés en- » tre eux, ne vou- » loient s'accorder » que par ſon en- » tremiſe ; & que, » s'il eût cru que » ce fût l'avanta- » ge de l'Egliſe, » ils ſe ſeroient » déja ſoûmis à ce » qu'il leur auroit » preſcrit : Qu'il a » reçu du Roi » *Henri III* des » Lètres pleines de » douceur & de » proteſtations d'- » obéiſſance, tel-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

éternelle, ont été couronés dans JESUS CHRIST. *Délivrons l'Egliſe de Dieu, depuis ſi longtems perſécutée & ſouillée par les Prêtres mariés; Vous, par la Loi du Glaive; nous par la Loi de Dieu. Vous venés de viſiter ſon Sépulchre, délivrés donc ſon Egliſe.* HERLEMBALD reſte quelque tems en ſuſpens, & doute qu'il lui conviène de ſe mêler des Affaires du Clergé. Décidé cependant par les exhortations de *Landulf*, il conſent d'aller à Rome avec *Ariald*; & promet de faire ce qu'on lui demande, ſi le Pape *Alexandre* l'approuve. Mais, voulant de plus en plus tranquilliſer ſa conſcience, il fait la route de Rome par des chemins détournés, pour conſulter ceux qui ſervoient Dieu dans les Solitudes & dans les Monaſtères. Il les trouve tous du même ſentiment qu'*Ariald*. Arrivés à Rome, ils ſont annoncés au Pape, qui les fait introduire dans ſa chambre à coucher. Ils étoient l'un & l'autre ſes anciens amis; &, ſa Dignité ne le lui faiſant pas oublier, il les embraſſe avec tendreſſe. *Ariald*, en lui donant de pareilles preuves d'amitié, mais accompagnées du reſpect convenable, lui dit: *Très Saint Père, je rens des graces infinies au Créateur de toutes choſes, de ce que, par ſa miſéricorde, il a bien voulu vous élever à ce haut comble d'honeur. Mon eſprit, affoibli par beaucoup de peines, reconnoît donc aujourd'hui ce que votre amitié me promètoit autrefois: mais, en laiſſant à part tout cela, je ſupplie avec reſpect la clémence de Votre Sainteté, que ce Chevalier* HERLEMBALD, *bon à la guerre, & très bon pour le conſeil, affermi dans toutes les Vertus, puiſſe, muni de la grace de Dieu & de votre protection, être mon défenſeur; & qu'il reçoive de vous un étendart, afin que, faiſant la guerre avec plus d'aſſurance, il puiſſe nous défendre & terraſſer ceux qui vous réſiſtoient autrefois.* Le Pape fait appeller le Cardinal *Hildebrand*, qui lui conſeille d'accorder au Diacre *Ariald* ce qu'il demandoit. Il tient enſuite un Conſiſtoire public, dans lequel, de l'avis des autres Cardinaux, qui ſe rangent à celui d'*Hildebrand*, il met dans la main d'*Herlembald* un Etendart, qu'il appelle l'*Etendart de S. Pierre*, & le crée *Gonfalonier de l'Egliſe Romaine & Univerſelle*, en lui recommandant « de retourner à Milan, » & de s'oppoſer avec *Ariald*, pour la défenſe de la Juſtice, » aux Ennemis de *Jéſus-Chriſt*, juſqu'à l'effuſion de ſon propre » ſang; & de prendre en main l'*Etendart de S. Pierre* toutes

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Roger, c'eſt à dire avant 1148.

Béatrix mit au jour *Conſtance*, femme de l'Empereur *Henri V*, & mère de *Frédérie-Roger*, qui fut l'Empereur *Frédéric II.*

Le Roi *Roger*, Prince non moins habile que le Grand Comte ſon père, ne ſe laiſſa pas dépouiller de la Légation accordée à ce dernier pour lui & ſes ſucceſſeurs. En 1118, il établit une Chapelle Roïale à Palerme, dans laquelle il déclara que perſone que lui-même, ou ceux qui lui ſuccèderoient, ne pouroit faire aucun acte de Juriſdiction; & prononça l'Anathême contre ceux qui le tenteroient. En différentes années, ſous la même peine d'Anathême, il exemta de la Juriſdiction des Evêques & Archevêques, ou prit ſous ſa protection divers Monaſtères. En 1131 il établit la Dignité d'Archimandrite, c'eſt à dire d'Abbé général de tous les Monaſtères de Sicile; & ſe réſerva pour lui & ſes ſucceſſeurs de confirmer l'élection, que les Moines en feroient, après en avoir obtenu la permiſſion. Il fit, en 1146, une

PAPES.

aux pieds du Pape, & mérita ſon pardon par ſes prières, entremêlées de larmes (*a*).

Un jour *Gregoire*, lavant ſes mains à l'ordinaire, l'eau, dont il venoit de ſe ſervir, parut changée en lait. Un Malade, qui la but, intimement perſuadé qu'elle lui rendroit la ſanté, fut guéri ſur le champ (*b*).

Lorſqu'il étoit en Lombardie avec la *Comteſſe Mathilde*, il apprit d'*Hubald*, Evêque de Mantoue, que ſon Cuiſinier étoit ſi malade, qu'il étoit impoſſible qu'il ſe levât. *Gregoire*, qui n'avoit point d'autre Domeſtique pour remplacer celui-là, lui commande avec confiance de ſe lever. Le Cuiſinier n'entend pas pluſtôt la voix de ſon Maître, qu'il ſe lève & s'aquite de ſon emploi (*c*).

Voila déja bien aſſés de preuves de la crédulité de *Paul de Bernried*, ſans celles qui ſe trouveront encore en mon chemin. Parlons à préſent de choſes plus importantes; & voïons d'abord l'*Acte d'Election* de *Gregoire VII*, que cet Auteur rapporte (*d*). Ce même *Acte*, qui ſe lit à la tête du *Regiſtre* de

(*a*) Chap. XXXIV.
(*b*) Chap. XXXV.
(*c*) *Ibid.*
(*d*) Chap. XXXVI.

PRINCES contemporains.

» *doutai point que* » *la colère celeſte* » *ne fût prête d'é-* » *clater ſur notre* » *Prince, aiant* » *compris que la* » *ſainte Vierge &* » *Mère, l'Egliſe,* » *avoit fait par-* » *venir aux oreil-* » *les du Seigneur* » *ſes plaintes au* » *ſujet des rapines,* » *des honteuſes dé-* » *bauches & de tous* » *les autres crimes* » *intolérables, que* » *le Roi & ſes* » *Courtiſans ne ceſ-* » *ſent pas de com-* » *mettre tous les* » *jours, au mépris* » *de la Loi de* » *Dieu* ». *Le vénérable Abbé* Serlon, *aiant entendu ces choſes, écrivit de Gloceſter au Roi, pour l'en informer en ami, lui faiſant un détail exact de tout ce que le Moine avoit vu. Le premier jour d'Août, on célébra ſolemnellement dans le même Monaſtère la fête de S.* Pierre aux liens. *Il s'y trouva grand nombre de perſones de l'un & de l'autre Sexe. Alors,* Fonlcherède, *pieux Moine de Sées, & premier Abbé de Sehrewsbury, aiant été choiſi parmi les anciens pour prêcher, monta dans la Chaire, & fit au Peuple un Sermon ſur la grace du Salut, laquelle vient de Dieu. Il reprit enſuite les prévaricateurs de la Loi divine; &, come s'il eût été rempli de l'eſprit de prophétie il an-*

SAVANS & Illuſtres.

» les qu'aucun Pa-
» pe n'en avoit
» jamais reçues
» d'aucun des pre-
» déceſſeurs de
» ce Prince: Que
» d'ailleurs quel-
» ques-uns des
» plus grands Vaſ-
» ſaux d'*Henri*,
» lui promètent de
» ſa part, qu'il eſt
» prêt d'obéir à
» ce que le Pape
» ordonera tou-
» chant l'Affaire
» de Milan ». Il ajoute ces paroles très ſingulières dans la bouche d'un Sujet, & ſurtout d'un Sujet Eccléſiaſtique, parlant de ſon Souverain. *Car il ſait combien nous lui pouvons être utile, & combien nous lui pouvons nuire, ſi nous retirons la main, qui lui prête du ſecours.* Ces paroles annonçent aſſés quelles intrigues le Cardinal *Hildebrand* avoit nouées ſous les deux derniers Pontificats; & l'on ne s'étone pas que ces mêmes paroles ſoient ſuivies de celles-ci: *Nous eſpérons que vous connoîtrés bientôt très ouvertement que Dieu eſt avec nous, & qu'il prouvera d'une manière évidente qu'il opère en nous.* Il dit enſuite, « Qu'il » ne doute pas que » *Béatrix* & ſa fille » *Mathilde* ne ſe » conduiſent fidè-» lement à ſon » égard, dans tout » ce qui peut in-» téreſſer Dieu & » la Religion de la

» les fois qu'il ſera néceſſaire d'emploïer la force à réprimer » leurs attentats ». *Ariald* & *Herlembald* s'en retournent l'un & l'autre ſatisfaits à Milan (1).

(1) V. le Chap. XVI de chacune des deux *Vies d'Ariald.*

L'Hiſtorien *Arnulf*, Liv. III, Ch. 12, renvoie la Miſſion militaire d'*Herlembald* après la mort du Diacre *Landulf*. Ariald, *privé d'un pareil collègue*, dit-il, *preſſe continuellement* Herlembald *de remplacer ſon Frère mort. Celui-ci, par attachement à la mémoire de ſon Frère, prend ſur lui de ſe charger, quoique Laïe, de ce qu'il ne devoit pas faire. Il ſe livra aux diſcours d'*Ariald, *avec tant de crédulité, qu'il frapa avec des fouets armés de pointes tranchantes ceux que ſon Frère avoit batus avec des verges, & que la Chenille dévore ce que la Sauterelle avoit laiſſé. Si les Clercs commètent quelques fautes, il les juge au gré de ſon caprice. C'eſt donc un Laïe, qui juge; & cependant la Clerc ſubit la peine.* Cette dernière réflexion tombe ſur ce que les Laïcs n'étoient pas Juges de la Simonie & du Mariage, ou Concubinage des Clercs, conſidérés come crimes eccléſiaſtiques. *Puricelli*, Liv. IV de l'Ouvrage déja cité, Ch. 13, N. III, rapporte ce paſſage, & dit enſuite : *C'eſt ainſi que parle* Arnulf, *animé, ſuivant ſa coûtume, par la haine & par la malignité; car* Herlembald *ne prit pas ſur lui de ſe charger d'un pareil ouvrage. Ce ne fut pas non plus à la ſeule perſuaſion d'*Ariald : *mais ce fut par l'ordre du Pape* Alexandre; *& par conſéquent il n'entreprit pas de faire ce qu'il ne devoit pas.* Je laiſſe à quiconque eſt inſtruit & ſait raiſoner, à juger ſi cette conſéquence ſuit de ce qui la précède. Il continue, N. IV. *Toutes les fois que les Simoniaques & les Clercs incontinens, devenus furieux outre meſure, ſe portoient aux derniers excès & juſqu'à prendre les armes, il étoit certainement néceſſaire alors de recourir pareillement aux armes pour les réprimer. Ce fut la fin, pour laquelle* Alexandre *fit d'*Herlembald *le Gonfalonier, & pour ainſi dire le Chef de la Milice d'*Ariald *& de ſes Aſſociés.* En laiſſant à part ce qui concerne le Pape, *Puricelli* ne dit rien là que de raiſonable, parcequ'il eſt conforme à la Loi naturelle. On fait tout ce que la néceſſité d'une juſte défenſe peut permètre. Il n'eſt pas douteux qu'*Ariald* & ſes coopérateurs avoient le droit de repouſſer, s'ils le pouvoient, la force par la force, quand on les y contraignoit; & pour l'exercice de ce droit, qu'ils tenoient de la Nature, c'eſt à dire de Dieu même, ils n'avoient pas beſoin de la permiſſion du Pape. Auſſi n'eut-on recours à lui, que pour vaincre la répugnance d'*Herlembald* à ſe mêler d'une Affaire, qu'il croïoit purement eccléſiaſtique. S'il eût été plus inſtruit; ſi ceux qui le vouloient avoir pour défenſeur, l'avoient été ſuffiſamment, ou pluſtôt s'ils avoient voulu faire uſage de leurs lumières; il eût été très inutile de s'adreſſer au Pape. Cette Affaire, purement eccléſiaſtique en elle-même, ceſſoit de l'être inſenſiblement, quand elle troubloit le repos de tous les Citoïens. Elle devenoit, à cet égard, une Affaire politique. *Herlembald*, Capitaine du Peuple, c'eſt à dire premier Magiſtrat de Milan, ne devoit pas ignorer qu'il étoit de ſon devoir de maintenir la tranquillité publique, & d'en châtier les perturbateurs. Si, par impoſſible, il l'ignoroit, ſon frère *Landulf* & le Diacre *Ariald* devoient l'en inſtruire. On ne peut donc s'empêcher de reconnoître qu'*Herlembald* avoit plus de valeur que de ſens, plus de dévotion que de connoiſſance de ſes devoirs, plus d'aptitude à profeſſer la vie monaſtique, come c'étoit ſon deſſein en revenant de la Terre Sainte, qu'à gouverner une Ville telle que Milan; & que d'ailleurs *Ariald* & *Landulf* étoient bien aiſes de s'autoriſer d'une Miſſion du Pape, tant pour s'accréditer dans leur Parti, que pour impoſer ſilence à leur Archevêque, qu'ils auroient dû traiter avec un peu plus de reſpect, parceque, ſuivant l'eſprit de la Religion, les vices, ou les crimes des Supérieurs ne diſpenſent jamais les Inferieurs de ce qu'ils leur doivent. Mais revenons à *Puricelli*, qui nous a dit pourquoi le Pape *Alexandre fit d'Herlembald* un chef de Milice. *Et ce fut*, ajoute-t-il, *avec le pouvoir néceſſaire à cette eſpèce de miniſtère, pouvoir que le Pape, quelqu'*Herlembald

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Conſtitution, dans laquelle il dit, » Que toutes les » Egliſes de ſon » Roſaume, & » particuliérement » les Egliſes vacan- » tes ſont en ſa » main & ſous ſa » protection (a) ». Un *Edit* de 1159, adreſſé par le Roi *Guillaume*, fils & ſucceſſeur de *Roger*, à l'Archevêque de Meſſine, explique & confirme cette *Conſtitution*, en diſant, « Que ce Prince » aïant, ſoit établi, ſoit augmenté toutes » les Egliſes de » Sicile, elles lui » ſont toutes ſoûmiſes & dépendent de lui ». L'Abbé *Du Pin*, dans la *Défenſe de la Monarchie de Sicile*, attribue cet *Edit* au Roi *Roger*, auquel il attribue de même la fondation de l'Egliſe de la *Madelène*, en 1157, avec l'énonciation de la peine d'Anathème. Ce Docteur devoit faire attention, que *Roger* étoit mort dès 1154. Peut-être la faute vient-elle des Mémoires, qui lui furent fournis, où, par inadvertance, on

(a) *Omnes Eccleſias Regni noſtri, & ſpecialiter ipſas quæ paſtoribus earent, in manu & protectione noſtra habemus.*

PAPES.

ce Pape, commence auſſi ſa *Vie* par *Pandulfe de Piſe* : mais avec quelques légères differences, que j'indiquerai.

Règnant Notre Seigneur Jéſus-Chriſt, *l'An de ſa très élémente Incarnation MLXXIII, Indiction & Lune XI, le X des Calendes de Mai* 22 d'Avril), *Férie ſeconde* (le Lundi), *jour de la ſépulture* (a) *du Seigneur* Alexandre II, *Pape d'heureuſe mémoire : Pour que le Siége Apoſtolique, deſtitué de Paſteur propre, ne ſoit pas longtems dans les pleurs, Nous Cardinaux de la Sainte Egliſe Romaine, Catholique & Apoſtolique, Cleres, Acolithes, Soûdiacres, Diacres* (b), *Prêtres, aſſemblés dans la Baſilique de Saint-Pierre-aux-liens, en préſence & du conſentement des vénérables Evêques, Abbés, Cleres, & Moines, avec les acclamations de pluſieurs troupes de l'un & de l'autre Sexe, & de différens Ordres, nous éliſons pour notre Paſteur & pour Evêque de Rome, un Homme religieux, bien inſtruit dans*

(a) *Pandulf de Piſe* dit : *Le troiſième jour de la ſépulture* ; die tertia ſepulturæ.

(b) Ce mot *Diacres*, maoque chés *Pandulf de Piſe*,

PRINCES contemporains.

nonça courageuſement l'avenir, & dit entre autres choſes : L'Angleterre eſt livrée en proie aux Profanes qui la foulent, parceque c'eſt une Terre pleine d'iniquité. Tout le corps eſt taché de la lèpre de diverſes ſortes de péchés ; & la langueur de la méchanceté s'en eſt emparée depuis la tête juſqu'aux pieds. L'Orgueil, qui ne connoît point de frein, vole de toutes parts ; & met tout ſous ſes pieds, juſqu'aux étoiles même du Ciel, s'il eſt permis de le dire. La Débauche & la Diſſolution ſouillent également les vaſes de terre & les vaſes d'or ; & l'inſatiable Avarice dévore tout ce qu'elle peut. Mais un changement ſoudain de toutes choſes eſt prêt d'arriver. Les Efféminés ne domineront pas longtems. Dieu vieodra juger les Ennemis publics de ſon Epouſe. Le glaive d'une vangeance manifeſte frapera *Moab* & *Edom* ; &, par une ſecouſſe terrible, renverſera les monts de Gelboé. La colère de Dieu n'épargnera pas davantage les Tranſgreſſeurs ; & la céleſte vangeance va ſévir contre les Fils de l'Infidélité. L'Arc de la fureur d'en haut eſt tendu contre les Réprouvés ; & la Flè-

SAVANS & Illuſtres.

» Sainte Egliſe ». Il finit par exhorter *Herlembald* « de » mettre toute ſa » confiance en » Dieu & dans » l'Egliſe Romaine, ſa mère, & » de continuer d'» agir avec courage ».

Le *Regiſtre* de *Gregoire VII* nous a conſervé pluſieurs *Lètres* d'*Henri III* à ce Pape, entre autres celle dont il vient d'être parlé. Le ſtile, dont elle eſt écrite, eſt ſi peu celui d'un Sotverain, qu'on ſeroit tenté de la croire ſuppoſée ; mais il faut la prendre pour véritable. Come je dois en parler ailleurs, je me contenterai de rapporter ici ce qui s'en lit dans le Liv. 62, N. XI de l'Hiſt. Eccléſiaſt. de l'Abbé *Fleuri*, qui ſe trompe en croïant qu'elle eſt de 1074, & que c'eſt celle qu'*Henri* remit aux Légats envoïés cette année-là par *Gregoire* en Allemagne. Un peu plus d'attention à la *Lètre*, dont je viens de rendre comte, auroit fait voir à l'Abbé *Fleuri*, que le Pape y parle de celle du Roi, de laquelle il eſt ici queſtion, & que par conſéquent elle avoit precédé la *Lètre* à *Herlembald*. Après avoir dit que le Roi chargea les Légats d'une *Réponſe favorable pour le Pape*,

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

1062.

CADALOÜS, venu dès l'année précédente d'Allemagne en Lombardie, pour s'y faire partout reconnoître Pape, avoit trouvé de la part de la Ducheſſe *Béatrix*, ou pluſtôt du Duc *Godefroi* ſon Mari, des obſtacles qui l'avoient empêché de réuſſir. Il paſſe tout l'hiver à ramaſſer des Troupes & de l'argent, afin d'aller à Rome ſe faire introniſer, & chaſſer

ne fût qu'un Laïe, étoit en droit de lui communiquer, ſuivant le ſentiment commun des Théologiens, come entre autres le Cardinal Bellarmin *l'a, dans notre ſiécle, très bien enſeigné, Liv. V de ſon traité* De Romano Pontifice, *Chap. 6, 7 & 8. Quoique le Pape, come tel, n'ait pas directement, ainſi que parlent les mêmes Théologiens, la ſouveraine puiſſance & juriſdiction temporelle; il l'a cependant indirectement, c'eſt à dire en tant qu'elle eſt néceſſaire au Bien Spirituel; &, par cette raiſon, il peut auſſi diſpoſer de toutes les choſes temporelles des Chrétiens.* Come la vie eſt une choſe temporelle, il ſuit de cette aſſertion, que le Pape, come tel, c'eſt à dire come Evêque de Rome, a ſur les Chrétiens un droit indirect de vie & de mort. Voila ce que, dans le ſiécle paſſé, *Puricelli*, Milanois, Prêtre ſéculier, Docteur en Théologie, & Sujet du Roi d'Eſpagne alors Duc de Milan, oſoit enſeigner dans un Livre, qui vit le jour à Milan même en 1657. C'eſt le vrai ſiſtême de *Grégoire VII*; ce Siſtême, dont j'ai déja dit que ce Pape n'avoit pas vu toutes les conſéquences, qui cauſa tant de ſcandales à l'Egliſe, qui fit répandre tant de ſang chrétien, que ſes ſucceſſeurs étendirent tant qu'ils purent, que *Boniface VIII* porta juſqu'au comble de l'extravagance, & que Rome n'a point abandoné, puiſque les Théologiens, nouris du lait de ſa doctrine, continuent de l'enſeigner. Mais voions ſur quoi *Puricelli* fonde ce pouvoir, que les Papes ont indirectement de diſpoſer des choſes temporelles. *C'eſt pourquoi l'on ne dit point à tort*, ajoute-t-il en Jargon Scholaſtique, *que le Pape a deux glaives; l'un ſpirituel, & celui-là proprement & par lui-même; l'autre temporel, & celui-ci come improprement & par accident, à raiſon & pour cauſe de néceſſité, en tant que le Bien Spirituel de l'Egliſe peut quelquefois abſolument l'exiger ainſi. C'eſt par cette raiſon, que S.* Bernard, *Abbé de Clairvaux, parle en ces termes.... au Pape* Engène, *dans ſon traité* De la Conſideration, *Liv. IV.* « *Pourquoi tenez-vous de vous ſervir une ſeconde fois du glaive que vous avés eu la première fois ordre de remètre dans le fourreau? Quiconque cependant nie que ce glaive ſoit à vous, me paroît ne pas faire aſſés d'attention à la parole du Seigneur, qui dit:* Remètés votre glaive dans le fouredu. *Ce glaive eſt donc à vous; & doit être tiré, par votre volonté peut-être: mais non par votre main. Autrement, ſi ce glaive ne vous appartenoit pas, les Apôtres aiant dit;* Voici deux glaives ici, *le Seigneur n'auroit pas répondu:* C'eſt aſſés, *mais:* C'eſt trop. *L'un & l'autre glaive eſt donc à l'Egliſe; l'un Spirituel, & l'autre Matériel: mais le ſecond doit être tiré pour l'Egliſe, & le premier par l'Egliſe même; le premier par la main du Prêtre; le ſecond par la main du Soldat, mais certainement par la volonté du Prêtre, & par l'ordre de l'Empereur* ». C'eſt faire injure à S. *Bernard*, que de s'appuier de ſon autorité, lorſque, par un malheur dont la ſainteté de la vie ne garantit pas toujours la foibleſſe de l'Eſprit humain, il a parlé d'une manière peu juſte, & qui, trop d'accord avec les préjugés & le goût de ſon ſiécle, ne l'eſt pas tout à fait aſſés avec la ſaine raiſon. Quel avantage en effet la prétendue puiſſance indirecte des Papes, come Papes, ſur le Temporel, peut-elle tirer de cette explication allégorique des deux glaives, que les Apôtres avoient, lorſque les Juifs vinrent pour prendre *Jéſus-Chriſt*. Ces ſortes d'explications, dont la Piété fait tant d'uſage & qu'il ſeroit peut-être à ſouhaiter qu'elle n'eut jamais adoptées, ne paroiſſent guère propres qu'à faire briller dans la Chaire

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

avoit daté ces deux Piéces de 1157 & de 1159, au lieu de 1147 & de 1149. En ce cas, elles ſeroient véritablement du Roi *Roger*. On trouve auſſi de ce Roi quelques Actes de Juriſdiction Eccléſiaſtique contentieuſe, qu'il exerça par lui-même, ou par des Commiſſaires. En 1135, il confirma lui-même une Tranſaction faite entre *Gautier de Guantes* & l'Evêque de Lipari. La même année, il rendit un *Jugement* ſur des Procédures Civiles & Criminelles, au ſujet des Abbaïes qu'il avoit unies à la Dignité d'Archimandrite; & ſe réſerva par ce *Jugement*, à lui & à ſes ſucceſſeurs, la connoiſſance de toutes les Cauſes Civiles & Criminelles, qui concerneroient ce Prélat. En 1142, il commit un Evêque, appellé *Robert*, & le Comte *Simon*, Amiral de Sicile, pour juger un Procès du Comte *Galiano* contre l'Evêque de Traina. L'Evêque *Robert* & l'Amiral jugèrent en qualité de *Commiſſaires du Roi come Légat du Saint Siége*. Les Papes, loin de troubler ce Prince dans l'exercice de ſa Légation la lui

PAPES.

l'une & l'autre Sclenee, très grand amateur de la juſtiee & de l'équité, courageux dans les revers, modéré dans les ſueeès, &, ſuivant ce que dit l'Apôtre, orné de bones mœurs, pudique, modeſte, ſobre, chaſte, hoſpitaller, gouvernant bien ſa maiſon, élevé & inſtruit d'une manière très noble, depuis ſon enfance, dans le ſein de cette Egliſe Mère, &, pour le mérite de ſa bone vie, honoré juſqu'à ce jour de la Dignité d'Arehidiacre, c'eſt à dire l'Arehidiaere Hildebrand, *que nous voulons, de ce moment à toujours, être dit* Gregoire, *Pape & Apoſtolique; & que nous confirmons come tel* (a). *Le voulés-vous pour Pape?* Nous le voulons. *L'approuvés-vous?* Nous l'approuvons. *Fait à Rome le X des Calendes de Mai, Indiction XI.*

Voici préſentement coment cette élection eſt racontée par le Cardinal d'Aragon.

Le Pape Alexandre *étant mort, lorſqu'on l'enterroit honorablement dans l'Egliſe de Latran, & lorſque l'Arehidiaere* Hildebrand *étoit eneore oeeupé des obſèques de ce Pape; il ſe fit tout à coup dans cette Egliſe un très grand*

(a) L'Acte finit là chés le même.

PRINCES contemporains.

che, promte à faire des bleſſures, eſt hors du carquois. Elle va fraper à l'inſtant; & tout Sage, en ſe corrigeant, en évitera le coup. *Ces choſes & beaucoup d'autres ſemblables furent dites le Mereredi dans le Temple de Dieu; & ſur le champ les fléaux commenceèrent à ſe faire ſentir. Le lendemain matin, le Roi* Guillaume *prend ſon repas de bone heure avec ſes Courtiſans; & ſe diſpoſe, après ſon diner, pour aller chaſſer dans la Nouvelle-Forêt. Lorſqu'en ſe réjouiſſant avec ſes Courtiſans, il mètoit ſes botines; un Ouvrier lui vient préſenter ſix Arbalétes. Il en loue le travail; &, ne ſachant pas ce qui devoit arriver, il en garde quatre, & done les deux autres à* Gautier Tirrel, *en diſant:* Il eſt juſte de doner les flèches les plus aigues à celui qui ſait en porter des coups mortels. *C'étoit un noble Chevalier François, riche Seigneur de Poix & de Pontoiſe, l'un des plus puiſſans Seigneurs de la Cour, & très courageux à la guerre. C'eſt pourquoi le Roi l'admètoit familièrement à ſa table, & le vouloit toujours avoir en ſa compagnie. Enfin pendant qu'ils s'entretenoient inuti-*

SAVANS & Illuſtres.

l'Hiſtorien de l'Egliſe ajoute: *C'étoit apparemment la Lètre, que nous avons, & où il témoigne une entière ſoûmiſſion & un ſenſible repentir de ſes fautes. Il avoue qu'il n'a pas emploïé ſa puiſſanee, come il devoit, contre les Coupables, qu'il a uſurpé les Biens Eccléſiaſtiques, & vendu les Egliſes, c'eſt à dire les Prélatures à des perſones indignes. Pour réparer ces deſordres, il demande au Pape ſon conſeil & ſon ſecours, partieuliérement pour appaiſer les troubles de Milan, dont il ſe reconnoît la cauſe. Mais ce que l'on connoît d'ailleurs du Roi* Henri, *fait juger qu'il ne peſoit pas aſſés les conſéquences de ce qu'on lui faiſoit dire en cette Lètre.*

Voïons-en une ſeconde de *Gregoire à Herlembald*; & voïons-là toute entière, parce-qu'elle me ſemble toute propre à juſtifier, du moins en partie, *Arnulf, Calco & Ripamonte* des reproches que leur fait *Purlecllll.*

Gregoire, *Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu*, à Herlembald, *Chevalier Milanois, Salut & Bénédiction Apoſtolique. Tant qu'une pieuſe ſollicitude vous occupera de la défenſe de la Foi & de la reſtauration de la Sainte Reli-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Alexandre (1). Il arrive devant Rome le 25 de Mars, ou le 14 d'Avril, & campe dans les Prés de *Néron*. Beaucoup des Capitaines & des autres Nobles de la Ville, gagnés par ſon argent, ſe déclarent pour lui. La pluſpart, toujours mal intentionés, avoient déja pris *Alexandre* en haine (2); & pluſieurs même avoient invité *Cadaloüs* à venir. Un des principaux étoit *Pierre de Léon*, dont la poſtérité fit depuis une grande figure dans Rome. *Benzon* le dit Juif; ce qui ſignifie qu'il étoit né tel & qu'il s'étoit fait Chretien. *Alexandre* avoit cependant un grand nombre de Partiſans, & ne devoit pas avoir oublié de s'aſſurer le ſecours de *Richard*, Comte d'Averſe & Prince de Capoue, que nous avons vu préſent à ſon élection. Il ſe done un combat très ſanglant; & les Troupes de *Cadaloüs* ont l'avantage. *C'eſt ainſi*, dit LAMBERT D'ASCHAFFENBOURG (3), *que, le véritable Eſprit Eccléſiaſtique*

le talent d'un Orateur, plus curieux de montrer ſon eſprit, que d'inſtruire ſolidement. Le Commentaire allégorique d'un Fait, ou d'une Enonciation quelconque de l'Ecriture, quelque ingénieux, quelque juſte même qu'il ſoit, ne peut jamais être une preuve dogmatique; parcequ'au fond il eſt purement arbitraire; & que, l'Arbitraire étant incertain en lui-même, ne peut jamais fournir la matière d'une preuve, qui doit être fondée ſur la certitude. *Puricelli* ramène tout ce qu'il a dit à la cauſe d'*Herlembald*, en ajoutant: *Come done il y avoit une urgente néceſſité de défendre, même par les armes matérielles, le Bien ſpirituel contre les Simoniaques & les Nicolaïtes; come* Herlembald *fut chargé de cet emploi par le Pontife Romain; come d'ailleurs il s'en aquita du conſentement & ſuivant le gré de ce Pontife, ainſi que le même* Arnulf *en convient enſuite, Ch. 14; il ne prenoit done pas ſur lui de ſe charger de ce qu'il ne devoit pas faire; il ne jugeoit done pas & ne puniſſoit pas, au gré de ſon caprice, les fautes des Clercs; il ne faiſoit done rien, dont un Laïe ne fût capable. C'eſt pour cela même qu'*Arnulf *ne devoit pas s'emporter ſi fort contre* Herlembald; *& moins encore contre* Alexandre, *ce très ſaint & très ſage Pontife Romain, que quiconque, avec un eſprit ſain, aime ſincèrement la vérité, ne croira jamais avoir voulu, tant par lui-même que par aucun autre, agir dans cette Affaire de Milan autrement, que la Juſtice & ſa Dignité Pontificale ne demandoient qu'il agît ſuivant la puiſſance, qu'il avoit reçue de Dieu ſur tous les Chretiens.* Si ce ne ſont pas là des choſes, ce ſont des mots, & beaucoup. On ne révoque point en doute la pureté des intentions d'*Alexandre II*, qui fut un Pape très pieux; & généralement parlant, les Hiſtoriens Milanois, ſans en excepter *Arnulf*, lui rendent aſſés de juſtice. S'ils lui font quelque reproche, c'eſt de s'être laiſſé gouverner par le Cardinal *Hildebrand*; & le fait eſt vrai. Pour ce qui concerne *Herlembald*, les deux Hiſtoriens d'*Ariald* nous ont appris que, ce que fit *Alexandre*, ce fut par le conſeil de ce Cardinal.

(1) Muratori, *Ann.* T. VI, p. 196, dit: *Quelques-uns prétendent que* Cadaloüs, *parcequ'il étoit Evêque, avoit été d'abord inſtalé Pape; & qu'il avoit pris le nom d'*Honorius II: *mais il n'y en a point de preuves.*

(2) *Romani quorum mala conſuetudo ſemper fuit, cum odio habere cœperunt,* dit une ancienne *Vie d'Alexandre II.*

(3) *Sic depravata eccleſiaſtici rigoris cenſura, homines non ut quondam, ut præeſſent Eccleſiæ Dei, manu injecta trahebantur, ſed ne non præeſſent, armata manu præliabantur, fundebantque mutuo ſanguinem, non pro ovibus* Chriſti, *ſed ne non dominarentur ovibus* Chriſti. A l'ann. 1064.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

confirmèrent. Une *Bulle d'Eugène III* de 1145, confirme le Privilége par lequel, en 1092, le Comte *Roger* avoit exemté le Monaſtère de Sant' Angeli de la Juriſdiction des Archevêques & Evêques. Approuver, ſous le règne du Fils, les Actes de Juriſdiction Eccléſiaſtique, faits précédemment par le Père; c'étoit approuver l'exercice actuel, que faiſoit le Fils, de la même Juriſdiction. Coment *Eugène III* l'auroit-il condamné, lorſque, l'année précédente 1144, le Roi *Roger* avoit reçu, du Pape *Luce II*, le *Bâton Paſtoral*, l'*Anneau*, la *Dalmatique*, la *Mitre* & les *Sandales*, avec promeſſe qu'il ne ſeroit point envoié de Légat en Sicile, que le Roi ne le demandât (a). Sur quoi *Muratori* dit aſſés froidement, T. VI, p. 483: *C'eſt ce que les Siciliens regardent come une preu-*

(a) C'eſt *Otton de Friſinghen* qui nous apprend que *Luce II* dona au Roi *Roger* Virgam & Annulum, Dalmaticam & Mitram, *atque* Sandalia, *& ne ullum mittat in terram ſuam Legatum, niſi quem Siculus petierit.*

PAPES.

coneours du Clergé & du Peuple Romain, qui crioient & diſoient, Saint Pierre a élu l'Archidiacre Hildebrand. *Cet Archidiacre, aiant entendu ces paroles, fut ſaiſi d'une extrême fraieur; &, come hors de lui-même, il courut au Jubé, dans le deſſein de calmer le Peuple, & de le faire changer de ſentiment. Mais le Cardinal* Hugue Blanc, *dès qu'il eût reconnu, ſans en pouvoir douter, que tous les vœux ſe réuniſſoient en faveur de l'Archidiacre, monta le premier au Jubé; & parla de cette manière au Peuple.* Vous ſavés & vous connoiſſés indubitablement, mes très chers Frères, que, depuis le tems du Bienheureux Pape *Léon*, cet Archidiacre, come un home d'une prudence éprouvée, a beaucoup éxalté cette Sainte Egliſe Romaine; & qu'il a mis cette Ville à l'abri des dangers qui la menaçoient. C'eſt pourquoi, n'aiant trouvé perſone qui ſoit plus en état de gouverner l'Egliſe & de défendre cette Ville; Nous, Evêques & Cardinaux, au nom du Seigneur, l'éliſons unanimement pour notre Paſteur & le vôtre & pour l'Evêque de vos ames. *Sur le champ, tout le*

PRINCES contemporains.

lement de différentes choſes, & que les Domeſtiques du Roi s'aſſembloient, arrive un Moine de Gloceſter, qui préſente au Roi la Lètre de ſon Abbé. Guillaume, *en aiant entendu la lecture, éclata de rire; & dit, en raillant, au Chevalier nommé ci deſſus:* Faites votre profit, *Gautier*, de ce que vous venés d'entendre. Auſſi feraije, *repliqua le Chevalier. Enſuite, mépriſant l'avis des Vieillards, & ne ſe reſſouvenant pas que le cœur s'élève avant ſa ruine, le Roi dit au ſujet de la Lètre, qu'il avoit entendue*: Je m'étone d'où peut être venne au Seigneur *Serlon* la fantaiſie de raconter de pareilles choſes, lui que je crois véritablement un bon Abbé, un Vieillard ſage. C'eſt par excès de ſimplicité, qu'il m'entretient, moi que tant d'affaires occupent, des rêves de ceux qui ronflent; & que les aiant écrits, il leur fait faire tant de chemin pour veuir juſqu'à moi. Croit-il que j'aie la ſuperſtition des Anglois, qui, pour un éternument, ou pour le rêve de quelque bone femme, abandonent leur voiage, ou leur affaire? *Cela dit, il ſe lève promtement, monte à cheval & court à la*

SAVANS & Illuſtres.

gion, la volonté ne nous manquera point d'écouter vos meſſages, & de vous fournir abondamment des ſecours. Nous nous propoſons de répondre à vos queſtions en peu de mots, étant actuellement appliqués à d'autres choſes. Nous chargeons votre prudence de diſpoſer pour le mieux, autant que vous le ſaurés & que vous le pourés, de ce qui regarde les Aſſociés de cet Excommunié, qui veulent, après avoir reçu de l'argent, revenir à vous (a); *ou les Fils, dont les Pères adhèrent à ce* Godefroi, *frapé d'Anathème; ou les Pères, dont les Fils ſont dans le même cas; & ceux que vous ne voulés point admètre à ſe corriger, à moins qu'ils ne paient une amande en argent* (b), *à l'égard deſquels cependant nous vous avertiſſons d'uſer de clémence, s'il en eſt quelques-uns qui veulent s'attacher à votre Parti. Que tous ceux d'entre ces gens, qui, repentans de leurs erreurs, ſouhaiteront venir à vous pour en trouver le remède, ſachent qu'ils*

(a) *De Sociis ... qui acceptâ pecuniâ ad vos redire volunt.*

(b) *De iis, quorum correctionem ſine attributione pecuniæ fieri non vultis.*

s'étant alteré, l'on ne ſe ſaiſiſſoit plus des Homes, come autrefois, pour les forcer de gouverner l'Egliſe de Dieu : mais qu'ils combatoient les armes à la main, de peur de ne la pas gouverner; & qu'ils répandoient réciproquement le ſang, non pour ſervir les Brebis de JESUS-CHRIST, *mais de peur de ne les pas commander.* La bone fortune de *Cadaloüs* dure peu. Le Duc *Godefroi* vient au ſecours d'*Alexandre* avec des forces conſidérables; & quelques Troupes des Normans viènent, à ſa prière, ſe joindre à lui. *Cadaloüs*, aſſiégé dans ſon Camp, eſt obligé d'emploïer les ſupplications & les plus riches préſens, pour obtenir de *Godefroi* la liberté de retourner à Parme, dépouillé de tout. *Pierre de Damien*, dont le zèle ſe portoit à tout, déſapprouva la conduite de ce Duc; & lui reprocha dans une *Lètre* d'avoir mal ſervi l'Egliſe, en laiſſant échaper l'Antipape. *Godefroi*, par occaſion, s'empare de Camerino, de Spolète & de pluſieurs Comtés au voiſinage de la Mer; & fait partout, dans le Roïaume d'Italie, déclarer tous ceux qu'il veut, pour *Alexandre* & contre le Roi (1).

L'Impératrice (*AGNÈS*, encore) *chargée de la tutèle de ſon Fils, adminiſtroit par elle-même les Affaires du Roïaume d'Italie, & prenoit principalement conſèil d'*HENRI, *Evêque d'Ausbourg. Elle ne put éviter d'être ſoupçonée d'une paſſion criminelle; & l'on répandit partout que l'extrême familiarité, dont l'Evêque jouiſſoit auprès d'elle, étoit le fruit d'un commerce inceſtueux. Les Princes ſe tenoient pour conſidérablement offenſés de ce que, par l'affection particulière de l'Impératrice pour un ſeul, leur autorité, qui principalement devoit prévaloir dans l'Etat, ſe trouvoit come anéantie. C'eſt pourquoi, ne pouvant ſupporter l'indignité de ce traitement, ils tenoient ſouvent en ſecret de petites aſſemblées; ils ſe relâchoient de leur exactitude à remplir leurs fonctions publiques; ils enflamoient les eſprits des Peuples contre l'Impératrice; ils mètoient tout en œuvre, pour brouiller le Fils avec la Mère, afin de s'emparer de l'adminiſtration du Roïaume. Enfin l'Archevêque de Cologne* (2), *après avoir pris conſeil d'*OTTON, *Duc de Bavière, & du Comte* ECBERT (couſin germain du Roi),

(1) *Camerinum & Spoletum invaſit, plures Comitatus juxta mare tyranniee uſurpavit. Per totam Italiam, quos voluit, ad Regis inimicitias incitavit.* Benzon, *Panégir. d'Henri III.* Peut-être ne faut-il pas s'en rapporter tout à fait à cet Auteur, ennemi déclaré d'*Alexandre II* & du Cardinal *Hildebrand*.

2) Annon.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ve de leur Monarchie, *dont ils font ſi grand bruit* (a). L'Abbé *Du Pin* dit avec plus de raiſon: *Si jamais Aete de poſſeſſion a été autentique & revêtu de toutes ſes formalités, c'eſt celui-ci. Il eſt réel, & fait par la tradition effective des marques eſſentielles de la Dignité & de l'Autorité.*

Je n'ajoute plus à ce ſujet qu'un ſeul article, ſur lequel cet Auteur ne me paroît pas aſſés exact. *En* 1150, dit-il, *le Roi* Roger *dona un* Edit, *par lequel il ordona que les Mariages, qui n'auroient pas été celébrés ſolemnellement, & publiquement, ne ſeroient pas valables; & que les Enfans, qui en naîtroient, ne ſeroient point légitimes. Dans la Juriſprudence de France, on pouroit regarder cette* Ordonnance *comme émanée de l'autorité Roiale: mais, ſuivant les Principes des Canoniſtes Romains, c'eſt choſe qui appartient à la Juriſdiction Eccléſiaſtique, & qui par conſéquent n'a pu être règlée par*

(a) *Il che viene interpretato da i Siciliani per un indicio della decantata lor* Monarchia.

Clergé & le Peuple aiant crié: S. Pierre élit Pape le Seigneur Gregoire; *il fut, ſuivant la coûtume, revêtu de la Chape rouge, ſa tête fut couverte de la Mitre Pontificale; &, malgré ſa réſiſtance & ſa triſteſſe, il fut introniſé dans la Chaire de S.* Pierre.

Le lendemain de ſon élection, c'eſt à dire le 23 de Juin, *Gregoire* écrivit à *Didier*, Abbé du Mont-Caſſin: *Notre Seigneur le Pape* Alexandre *eſt mort, & c'eſt ſur moi, que ſa mort eſt retombée. Mes entrailles en ont été ébranlées, & j'en ſuis dans un trouble extrême. A la mort de ce Pape, le Peuple Romain, contre ſa coûtume, eſt reſté ſi tranquille, & s'en eſt ſi bien remis à nous du ſoin de pourvoir à tout, qu'il étoit evident que c'étoit l'ouvrage de la miſéricorde de Dieu. Nous tînmes donc conſeil, & nous arrêtâmes qu'après un Jeûne de trois jours, après des Proceſſions & des Prières accompagnées d'Aumônes, nous règlerions, avec l'aſſiſtance du ſecours de Dieu, ce qu'il y auroit de mieux à faire pour l'élection d'un Pontife Romain. Mais tout à coup, lorſqu'on inhumoit notre Seigneur le Pape dans l'Egliſe du Sauveur, le Peuple, en fré-*

Forêt. Le Comte Henri *ſon frère*, Guillaume de Breteuil, *& pluſieurs autres Grands Seigneurs, qui ſe trouvoient là, prènent auſſi le chemin de la Forêt; & les Chaſſeurs ſe diſperſent, ſuivant la coûtume, de différens côtés. Lors donc que le Roi, qu'accompagnoient* Gautier de Poix *& quelques autres en petit nombre, étoit à l'affût dans la Forêt, & que, tenant leurs armes prêtes, ils attendoient impatiemment qu'il leur vînt quelque proie; une Bête paſſe tout à coup, en courant, au milieu d'eux. Le Roi change de Place.* Gautier *lâche une flèche, qui vole rapidement par deſſus le dos de la Bête, en raſant le poil, & va bleſſer mortellement le Roi, qui ſur le champ tombe à terre, & ne tarde pas, hélas! à rendre le dernier ſoûpir. Un ſeul Fils de la Terre abbatu cauſe à beaucoup d'autres une grande émotion, & de terribles cris font retentir toute la Forêt du bruit de la mort du Roi.* Henri *court à toute bride au Château de Wincheſter, où les tréſors du Roi ſe gardoient; &, d'un ton abſolu, commande aux Gardes de lui livrer les clefs, comme à l'Héritier légitime.* Guillaume de Breteuil

ſeront reçus bénignement & traités avec miſéricorde. Pour les Evêques, qui s'efforcent d'appuïer (Godefroi) *votre Ennemi, ne les redoutés pas beaucoup.* Béatrix *& ſa fille* Mathilde, *entièrement favorables à l'Egliſe Romaine, & quelques-uns des plus grands Seigneurs du Roïaume, travaillent à nous unir fortement avec le Roi, contre lequel nous ne voulons & ne devons exercer aucune haine, à moins* (ce qui puiſſe ne pas arriver) *qu'il ne veuille être contraire à la Religion divine. Ils ne doutent nullement que ce Roi ne nous ſatisfaſſe, au gré de notre volonté, ſur les autres Affaires eccléſiaſtiques, & qu'il ne conſente à ce que nous règlerons au ſujet de la vôtre. Enfin attachés-vous à vous concilier, par tous les moïens honêtes que vous pourés, la bienveillance de* Gregoire, *Evêque de Verceil, parcequ'il fait profeſſion d'obéir ſans réſerve à ce que nous ordonerons. Du reſte, que votre force ſoit dans le Seigneur,* &c. *Donée à Capoue, le VII des Ides d'Octobre, Indiction XII* (le 9 d'Octobre 1073).

Quatre jours après, c'eſt à dire le 13, *Gregoire* écrivit à *Albert*, Evêque élu d'Alby

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

vient dans un bateau par le Rhin à l'Ile, appellée de S. Suibert. Le Roi pour lors y étoit. Un jour qu'après un feſtin ſolemnel, il étoit plus gai que de coûtume, l'Archevêque le prie inſtamment de venir voir une barque d'un ouvrage merveilleux, qu'il avoit fait faire exprès. Il n'a pas de peine à perſuader un Enfant ſimple, & ne ſoupçonant aucun piége (1). Dès qu'il eſt entré dans la barque, environé de ceux que l'Archevêque avoit choiſis pour confidens & pour miniſtres de ſon deſſein; les Rameurs ſe lèvent; mètent les rames en mouvement; &, plus vite que la parole, pouſſent la barque au milieu du Fleuve. Le Roi, frapé d'une telle nouveauté, ne ſachant qu'en penſer, & n'enviſageant qu'une mort violente & prochaine, ſe précipite dans l'eau, qui, plus forte en cet endroit, l'eût bientôt ſuffoqué, ſi le Comte Ecbert, s'étant jeté ſur le champ à la nage, ne l'eût pas, lorſqu'il étoit en danger, & lui-même en courant un extrême, arraché, quoiqu'avec peine, à la mort, & remis dans la Barque. On l'appaiſe par toutes les careſſes, que l'on peut imaginer, & l'on va le débarquer à Cologne, tout le reſte du cortége ſuivant par terre. Un très grand nombre de perſones ſe plaignirent de ce que l'on avoit violé la Majeſté Roïale, en attentant à ſa liberté. L'Archevêque, pour rendre ſon action moins odieuſe, & pour montrer qu'elle avoit moins eu pour principe ſa gloire particulière, que l'avantage public, établit que tout Evêque, dans le Diocèſe duquel le Roi ſéjourneroit, pourvoiroit à ce qu'il ne fût fait aucun tort à l'Etat; & jugeroit ſurtout les Affaires, qui ſeroient portées devant le Roi (2). L'Impératrice ne voulut, ni ſuivre ſon Fils, ni réclamer le Droit des Gens contre l'injuſtice commiſe à ſon égard. Elle ſe retira dans les Terres de ſon Domaine, en intention d'y mener une vie privée. Bientôt après, ſuccombant ſous les ennuis & les peines inſéparables de la vie du ſiècle, & ſes malheurs domeſtiques l'aiant inſtruite de l'extrême promtitude avec laquelle le ſouffle de l'Eſprit de Dieu deſsèche, come l'herbe, la gloire temporelle, elle forma le deſſein de renoncer tout à fait au Monde; &, ſans différer, elle ſeroit partie pour l'exécuter, ſi la maturité des conſeils de

(1) *Henri III* n'avoit pas encore treize ans.

(2) L'Evêque *Benzon* dit que ce fut par le conſeil du Duc *Godefroi* que l'Archevêque *Anno* enleva le jeune Roi.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Roger, *qu'en conſéquence de ſon Privilége.* Il faloit dire que, ſi la Police des Mariages, ſuivant les Canoniſtes Romains, appartient à la Juriſdiction Eccléſiaſtique, ces Canoniſtes ſont forcés d'avouer que *Roger II* n'avoit publié cet *Edit* qu'en vertu de ſon autorité de Légat; & que, par conſéquent, il s'étoit maintenu dans la poſſeſſion de l'effet du *Concordat* fait avec les Papes par le Comte *Roger*, ſon père. Ce n'étoit donc que ſubſidiairement & par ſurabondance de preuves, qu'il faloit tirer ici de cet *Edit*, contre les Canoniſtes Romains, un Argument *ad hominem*, come on parle dans l'Ecole: mais il ne faloit pas mètre ce même *Edit* au rang des autres preuves de l'exiſtence continue & de la légitimité du Tribunal de la *Monarchie de Sicile.* Il le faloit d'autant moins, que cet *Edit* ne prouve rien à cet égard. Les Princes Normans portèrent dans leurs conquêtes les uſages de leur païs; & ces uſages différoient peu de ceux de France. Ils exercèrent ſur tout l'Au-

PAPES.

miſſant, excita du tumulte; & tous, come des Furieux, s'élevèrent contre moi, de ſorte que je puis dire, avec le Prophète: Je ſuis venu dans la haute mer, & la tempête m'a ſubmergé. J'ai pris beaucoup de peine à crier, & mon goſier s'eſt enroué. La crainte & la fraïeur ſe ſont emparées de moi; & les ténèbres m'ont envelopé. *Mais, pareequ'étendu dans le lit & très fatigué, je ne puis ſuffire à dicter, je m'abſtiens de raconter mes peines. Je vous prie donc, par le Seigneur tout puiſſant, d'exciter & d'inviter, avec une véritable charité, vos Frères, qui dépendent de vous, & les Fils, que vous nouriſſés en* Jéſus-Chriſt, *de prier Dieu pour nous, afin que la prière, qui me devoit empêcher de tomber dans le danger, me défende au moins lorſque j'y ſuis expoſé. Pour vous, ne manqués pas de vous rendre au pluſtôt auprès de nous. Vous n'ignorés pas combien l'Egliſe Romaine a beſoin de vous, & combien elle ſe confie en votre prudence. Saluës de notre part Madame l'Impératrice* Agnès, *& le vénérable* Renauld, *Evêque de Côme; & priés-les, en notre place, de faire voir à préſent combien ils ont tou-*

PRINCES contemporains.

arrive auſſi-tôt hors d'haleine; & pénétrant finement dans les vues du Prince, il s'oppoſe à ſa demande. Il eſt juſte, *dit-il*, que nous nous reſſouvenions de la fidélité, que nous avons jurée au Duc *Robert*, votre frère. Il eſt le Fils aîné du Roi *Guillaume*; & vous & moi, Seigneur *Henri*, nous lui avons fait homage. C'eſt pourquoi, tant en ſa préſence, qu'en ſon abſence, nous devons en toute choſe lui garder fidélité. Le ſervice de Dieu le tient depuis longtems dans les fatigues; & Dieu, ſans aucun embaras de guerre, lui rend à préſent la Courone de ſon Père, & ſon Duché qu'il avoit quité volontairement, en s'expatriant pour l'amour de ce même Dieu. *Cette remontrance, cauſe entre eux une vive querèle, & le Peuple accourt en foule de toutes parts; ce qui rend plus favorable la cauſe de l'Héritier préſent, qui réclamoit ſon droit.* Henri *porte avec feu la main à ſon épée; la tire; & ne permet pas qu'un délai frivole ſoit cauſe qu'un Etranger s'empare du Sceptre de ſon Père. Enfin des Amis communs, de ſages Conſeillers s'étant aſſemblés; la querèle s'appaiſe de part & d'au-*

SAVANS & Illuſtres.

de Montferrat. Cet *Albert* avoit été préſent à l'Ordination de *Godefroi*: mais on avoit depuis fait entendre au Pape, que ce Prélat brûloit de zèle pour la réparation de l'Egliſe de Milan ſa Mère; & *Gregoire* lui promet, « Qu'en » conſidération de » ce zèle, il ob- » tiendra de l'E- » gliſe Romaine » toutes les graces » qu'il aura beſoin » de lui deman- » der ». *Car il n'eſt rien*, ajoute-t-il, *en quoi votre Religion puiſſe d'avantage rendre S.* Pierre *& nous vos débiteurs, qu'en vous armant du bouclier de la Foi & du caſque du Salut, pour combatre avec nous contre* Simon le Magicien, *qui, du venin de ſa vénalité, infecte l'Egliſe de S.* Ambroiſe; *& qu'en ſecourant* Herlembald, *ce très vaillant Soldat de* Jéſus-Chriſt, *dans tout ce qui concerne le Culte de Dieu & la Religion de la Sainte Egliſe.* Il l'exhorte enſuite à travailler ſérieuſement à l'extirpation de l'Héréſie Simoniaque, de même qu'au rétabliſſement de la Chaſteté parmi les Clercs.

Une *Lètre* du même jour que la précédente témoigne à *Guillaume*, Evêque de Pavie, « combien *Gre-*

ſes amis n'eût pas réprimé l'impétuoſité de ſon eſprit (1). Cependant, ſoit avant la fin de cette année, ſoit après le commencement de la ſuivante, elle fit en partie ce qu'elle avoit réſolu d'abord. Elle choiſit Rome pour retraite; ſe ſoûmit avec réſignation à la pénitence, qui lui fut impoſée par *Alexandre II*, pour avoir favoriſé l'élection ſchiſmatique de *Cadaloüs*; & s'enferma dans une Maiſon Religieuſe, à deſſein de s'y livrer, ſans prendre le voile, à toutes les ſortes de bones œuvres; ce qu'elle exécuta fidèlement juſqu'à ſa mort (2).

Annon, Archevêque de Cologne, ſe hâte de doner des preuves de ſon amour pour l'Egliſe, en aſſemblant dans le Château d'Osbor un nombreux Concile d'Evêques d'Allemagne & d'Italie. Le 28 d'Octobre, jour de l'anniverſaire de l'élection de *Cadaloüs*, ce Concile l'excommunie & le dépoſe. *Pierre de Damien*, tenté, par la mode du tems, de prophétiſer, avoit écrit, l'année précédente, à cet Antipape une *Lètre* très vive,

(1) *Lambert d'Aſchaffenbourg*, ann. 1062.

(2) *Les bruits répandus contre l'honeur de l'Impératrice* Agnès *exigent*, dit *Muratori*, p. 198, *que je prémuniſſe les Lecteurs, en les avertiſſant de la méchanceté, qui règnoit alors plus que jamais. On comprend aiſément que les tems de guerre ſont des tems de menſonge : mais il n'eſt pas poſſible de dire juſqu'à quel point, durant ces diſcordes & celles qui ſuivirent, entre le Sacerdoce & l'Empire, on lâcha la bride au Menſonge, à la Satire, à la Calomnie. Les Ennemis des Papes, des Cardinaux, des Evêques, inventèrent & publièrent ſur leur compte les plus noires iniquités; & réciproquement les gens, prévenus contre* Henri III, *en répandirent d'autres ſur le compte de ce Prince & de ſes Partiſans.* Dans ce moment, je ſais peut-être mieux que perſone, que *Muratori* n'outre point; & rien n'eſt plus ſenſé que le conſeil qu'il done tout de ſuite. *Les Lecteurs prudens ne doivent donc ici marcher qu'avec une extrême circonſpection; & ne doner créance, qu'à ce qui ſe trouve pleinement avéré par la malheureuſe ſituation des Affaires de ce tems-là.* Mais, cette malheureuſe ſituation des Affaires nètant alors continuellement en jeu les Paſſions les plus emportées, l'embaras eſt de découvrir, avec quelque ſorte de certitude, où la vérité peut être. Je la cherche avec attention & de bone foi. Faſſe le Ciel que ce ne ſoit pas inutilement! Revenons à *Muratori*, qui continue: *D'ailleurs, on ne riſque pas de ſe tromper en croïant qu'avec le tems* Henri III *ſe fit voir un Prince de mauvais naturel, léger & violent; & que tous les Vices prirent en lui racine par quelque défaut d'attention de la part de ſa Mère: mais plus encore par l'éducation qu'il reçut enſuite; & que la vente des Evêchés, des Abbaïes, & des autres Egliſes, c'eſt à dire la Simonie, étoit un Commerce ordinaire, ſurtout par la faute de la Cour de Germanie, où l'amour de l'or avoit plus de pouvoir que l'amour de la Religion; où règnoit trop deſpotiquement l'abus, qui n'étoit pas nouveau, de faire aller de pair le Spirituel & le Temporel. Or, en ce moment, ſoit que les ſecrètes manœuvres de la Cour de Rome, ou celles du Duc* Godefroi, *préparaſſent en Allemagne quelque moïen de délivrer l'Egliſe de la vexation de l'indigne* Cadaloüs; *ſoit que l'Archevêque* Annon, *Prélat réputé de ſainte vie, & d'autres Princes euſſent trouvé ce moïen de finir le Schiſme, & le miſſent en exécution; il eſt certain que, cette année, l'Archevêque étant venu par le Rhin viſiter le Roi*, &c. *Muratori* raconte enſuite l'enlèvement d'*Henri III* en ſe conformant au récit que j'ai traduit.

EMPEREURS Grecs, PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

torité Souveraine, de la même manière que les Ducs l'exerçoient en Normandie ; &, come j'en ai fait la remarque ailleurs, le Gouvernement des Grands Fiefs êtant, dans l'eſſentiel, le même que celui des Monarchies, dont ils relevoient, les Ducs de Normandie faiſoient de leur Autorité Souveraine le même uſage que les Rois de France, leurs Suzerains, faiſoient de la leur. Par une ſuite néceſſaire du Droit Naturel, contre lequel le Droit Eccléſiaſtique, non plus qu'aucun autre, ne peut jamais preſcrire, c'eſt à l'Autorité Séculière qu'il appartient de ſtatuer ſur la légitimité du Mariage, & de preſcrire les conditions, qui le rendent légitime. Il eſt *Contrat civil*, avant d'être *Sacrement*. L'Autorité Eccléſiaſtique a droit, ſans contredit, de prononcer ſi l'on a légitimement, ou non, adminiſtré le *Sacrement*: mais l'Autorité Séculière décide ſi l'on a pu légitimement adminiſtrer le *Sacrement*, qui, de toute néceſſité, doit être, ſoit précédé, ſoit accompagné de l'exécution des

PAPES.

jours eu d'amitié pour nous. Donné à Rome le IX des Calendes de Mai, Indiction treizième (a).

Gregoire écrivit, le 30 d'Avril, preſque dans les mêmes termes, à *Giſulf II*, Prince de Salerne ; & le pria de même de ſe rendre au pluſtôt à Rome.

Le 26, il avoit écrit à *Guibert*, Archevêque de Ravenne : *Je ne doute pas que la Renomée n'ait prévenu nos Lètres ; & qu'elle ne vous ait annoncé, de même qu'à beaucoup d'autres, la mort de notre Seigneur le Pape* Alexandre. *Gregoire* continue avec les mêmes termes qui commencent la *Lètre* à l'Abbé *Didier*, juſqu'à l'endroit de l'inhumation d'*Alexandre*. Aiant dit alors ; *Tous, come des Furieux, s'élevèrent contre moi* ; il ajoute : *Sans me laiſſer la faculté, ni le tems de parler, ou de me conſulter, ils m'ont impoſé par force la charge de gouverner l'Egliſe, dont je ſuis très incapable.* Il répète les paroles du Prophète, qu'on a vues dans la *Lètre* à *Didier*, & dit enſuite : *Je vous prie donc, par le Dieu tout puiſſant, de faire voir dans ce*

(a) Cette *Lètre* eſt rapportée par *Paul de Bernried*, Chap. XXXVIII.

PRINCES contemporains.

tre ; &, ſelon un avis ſalutaire, de peur qu'il n'arrivât une diviſion plus funeſte, la Citadelle & les Tréſors du Roi furent remis au Prince Henri, *fils de Roi. C'eſt ce que les Bretons avoient prédit longtems auparavant ; & les Anglois ſouhaitoient de l'avoir pour Roi, parceque ſa naiſſance étoit illuſtre, & qu'il étoit né ſur leur Trône. Dès que le Roi fut mort, pluſieurs des Grands coururent de la Forêt chès eux pour mètre ordre à leurs affaires, dans la crainte des troubles qu'ils prévoïoient. Les Domeſtiques du Roi couvrent ſon corps enſanglanté de vils lambeaux, & le portent à Wincheſter, come un Sanglier féroce percé de coups d'épieu. Les Clercs, les Moines, les Bourgeois, les pauvres Veuves, les Mandians s'avancent ſeuls au devant du Corps ; &, par reſpect pour la Majeſté Roïale, l'enterrent promtement dans l'ancien Monaſtère de Saint-Pierre. Les Docteurs Eccléſiaſtiques & les Prelats, conſidérant ſa vie ſouillée de crimes, & ſa fin cruelle, osèrent alors le juger ; & crurent indigne de l'abſolution eccléſiaſtique, come mort dès ſon vivant, celui que leurs charitables avis n'avoient pas pu, tandis qu'il étoit*

SAVANS & Illuſtres.

» *goire* étoit ſatiſ-
» fait d'avoir ap-
» pris par ſes Le-
» tres & par le
» témoignage d'-
» *Herlembald*, que
» *Guillaume* avoit
» deſſein d'être fi-
» dèle en tout à
» l'Egliſe Romai-
» ne, & d'obéir
» aux exhortations
» du Pape ». Elle l'exhorte enſuite « de travailler à » purger ſa propre » Egliſe de l'in-» continence des » Clers & de la » Simonie » ; & finit « par le prier » d'aider *Herlem-*» *bald* dans ce qu'-» il fait par le » conſeil du Pape, » ou pluſtôt par la » crainte de Dieu » tout puiſſant (a) ; » & de réſiſter, » come un home » de courage, aux » Ennemis de la » Sainte Egliſe, en » combatant avec » *Herlembald* pour » la cauſe de Dieu.

Gregoire, réſolu de tenir à Rome, la première ſemaine de Carême, un Concile général, c'eſt à dire de tous les Evêques d'Italie, écrivit, le 24 de Janvier 1074, à *Siehard*, Patriarche d'Aquilée, pour l'inviter à s'y trouver. Le lendemain, il invita de même tous les Evêques Suffragans de la Métropole de Milan, & tous les Abbés de Lom-

(a) *In his, quæ noſtro conſilio, immo omnipotentis Dei timore operatur.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

qu'il terminoit par trois Vers, dont le dernier l'aſſuroit qu'il mourroit dans l'année. *Cadaloüs* n'aiant pas accompli la prophétie; *Pierre* l'expliqua de la Mort Civile, c'eſt à dire de la Dépoſition (1).

Suivant *Loup Protoſpate*, le Duc *Robert Guiſcard* prend les Villes de Brinde & d'Oria; ce qui ſuppoſe que les Grecs s'en êtoient remparés. Ce Duc avoit promis à ſon frère *Roger* la moitié de la Calabre; & n'avoit pas laiſſé de la garder toute, à la réſerve de Melito, dont *Roger* êtoit en poſſeſſion. Celui-ci voulant aſſurer un douaire convenable à *Judith*, appellée par quelques uns *Délicie*, & par quelques-autres *Eremberge*, qu'il venoit d'épouſer, preſſe *Robert* de tenir ſa promeſſe: mais il n'en tire que de vaines paroles, qui le mètent ſi fort en colère, qu'en ſe retirant, il menace de ſe faire raiſon par les armes, ſi dans quarante jours il n'eſt pas ſatisfait. Pour toute ſatisfaction, *Robert* va l'aſſiéger dans Melito. La Place eſt ſi bien défendue, que le ſiége traîne en longueur. Pendant une nuit, *Roger* ſort, traverſe le camp de ſon Frère, & va s'emparer de la Ville de Giérace, dont les habitans êtoient d'accord avec lui. *Robert*, tout fumant de colère, vole auſſitôt aſſiéger cette Place. Come il êtoit d'une hardieſſe ſans égale, il s'y fait, par un des plus puiſſans Citoïens, appellé *Baſile*, introduire ſecrètement la nuit, bien envelopé d'un capuce. Les Séculiers commençoient alors à s'en ſervir. Il eſt ſur le champ reconnu. Le Peuple accourt en fureur & l'arrête; maſſacre *Baſile*; empale la Femme de ce Traitre; &, ſe laiſſant enſuite adoucir aux belles paroles de *Robert*, ſe contente de le mêtre en priſon. Son Armée en eſt d'abord

(1) Voici les trois Vers, que j'ai dit, & qui ſont précédés de ces mots: *Diligenter intende igitur quod tibi dico:*

Fumea vita volat, mors improviſa propinquat,
Imminet expletl præpes tibi terminus ævl.
Non ego te fallo: cæpto morieris in anno.

Pierre de Damien fit cette année 1062, & vraiſemblablement pour le Concile d'Osbor, un *Dialogue*, dont les Interlocuteurs ſont le *Défenſeur du Saint Siége* & l'*Avocat du Roi*, & dont le principal but eſt de juſtifier l'élection d'*Alexandre II.* Il ſe dédomagea de ſa fauſſe prédiction, par une autre qu'il mit en quatre Vers à la ſuite de cet Ouvrage, laquelle étoit certainement immanquable, en y ſouſentendant la condition de l'impénitence finale:

Ultio divina, Populi Cadaloë *ruina,*
Te manet, ut diro medium tranſverberet ictu.
Altipetax Simonem *ſequeris* Simon *aſtra petentem;*
Te quoque tartareus ſimul abſorbebit hiatus.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

conditions auxquelles les Loix Civiles attachent la validité des Mariages. De ces conditions, une des plus importantes à la Société, celle qui ſeule aſſure l'état des Enfans qui peuvent naître, eſt leur publicité. De là vient que, dans la pluſpart des païs, on a voulu de tout tems, que les Mariages ſe fiſſent avec une ſorte de ſolemnité, pour qu'il fût notoire que des perſones de différent ſexe s'uniſſoient enſemble, ſous l'autorité de la Société, dans l'intention de lui procréer de nouveaux Sujets. Les Princes Normans exercèrent en Sicile la même autorité, que nos Rois exerçoient en France. Beaucoup de Loix du Roïaume de Sicile ſont les mêmes que les nôtres. Beaucoup d'uſages que l'on y ſuit encore, viènent de nos anciens uſages. Ce fut donc uniquement dans ſa qualité de Souverain, que *Roger II* fit l'*Edit*, dont il eſt queſtion. Si c'eut été dans ſa qualité de Légat ; il l'auroit fait connoître, come ſon Père, come lui-même & come ſes ſucceſeurs en ont eu ſoin dans les dif-

PAPES.

tems l'amitié, que vous avés promis d'avoir pour l'Egliſe Romaine, &, vous devés vous en ſouvenir, pour moi en particulier, puiſque les tems & les circonſtances exigent que vous en doniés à préſent des preuves à mon égard, ſi ce n'eſt pour mes mérites, au moins pour l'amour des Apôtres ; & que vous invitiés & que vous avertiſſiés les Suffragans & les Enfans de votre Egliſe de demander à Dieu pour moi que, me donant des forces & me tendant la main, il m'aide à porter le fardeau dont on m'a chargé, contre mon intention & malgré ma grande réſiſtance ; & que, s'il n'a pas voulu me laiſſer en ſureté dans le Port, il ne m'abandone pas au moins dans de ſi grands dangers, auxquels je ſuis expoſé. Come ce n'eſt point par une vaine affectation de charité que je vous chéris ; j'exige de vous une charité pareille, & tous les bons offices, qu'elle doit produire. Votre amitié ne doit point douter que nous ne deſirions d'unir, par tous les liens de la Charité, l'Egliſe de Rome & celle à laquelle Dieu vous fait préſider, & d'entretenir entre elles une concorde auſſi parfaite, que nous le pourons,

PRINCES contemporains.

en vie, corriger de ſes vices (a). Dans quelques Egliſes même on ne ſona point pour lui les cloches, que l'on ſone ſouvent très longtems pour des Pauvres du plus bas étage & pour de viles Femmelètes. De ce Tréſor immenſe, où ſe trouvoient entaſſés des monceaux d'Eeus, fruits du travail des Malheureux, on ne diſtribua rien aux Pauvres en aumône pour l'ame de leur avide poſſeſſeur. Les Soldats, qu'il avoit à ſa ſolde, les Débauchés, les Femmes proſtituées perdirent par la mort de ce Prince débauché, les gaias qu'ils faiſoient ; & pleurèrent cette triſte mort, moins par pitié, qu'à cauſe de leur déteſtable attachement à des crimes honteux. Ils cherchèrent avec ſoin Gautier Tirrel, *pour ſe vanger, en le mètant en pièces, de la mort de leur protecteur. Mais* Tirrel, *auſſitôt après avoir percé le Roi, s'étoit enfui promtement vers la mer ; &, l'aiant paſſée, il étoit venu s'enfermer dans les Places fortes qu'il avoit en France. Il y fut en état de mépriſer en ſureté les menaces de ceux*

(a) C'étoit encore l'uſage de donner l'abſolution aux Morts, avant de les enterrer.

SAVANS & Illuſtres.

bardie de ſe rendre à Rome pour ce Concile. La ſuſcription de la *Lètre aux Evêques* n'étoit pas fort propre à les y faire venir. *A tous les Evêques Suffragans de l'Egliſe de Milan, c'eſt à dire aux Evêques de Breſcia, de Crémone, de Bergame, de Lodi, de Novare, d'Ivrée, de Turin, d'Albe, d'Aſti, d'Aequi, de Tortone, & à certains autres, Salut & Bénédiction Apoſtolique, à certains ſuivant leurs mérites* (a). L'Evêque de Verceil n'eſt point nomé-là, parce-qu'apparemment *Gregoire*, malgré ce que nous l'en avons vu dire à *Herlembald*, croioit, lorſqu'il écrivit cette *Lètre*, avoir quelque ſujet de s'en plaindre.

Dans le Concile, qui vient d'être annoncé, *Gregoire* fit renouveller & confirmer les *Decrets* de ſes prédéceſſeurs touchant l'Incontinence des

(a) *Et cæteris quibuſdam : & quibuſdam pro meritis.* Eſt-il permis de dire qu'il y a dans ces Expreſſions je ne ſais quoi de mépriſant, toujours déplacé dans la bouche d'un Supérieur ; & que ce n'eſt point là le langage de la Charité paſtorale ?

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

inſtruite; & les Officiers, ne ſachant coment le délivrer, dépêchent auſſitôt à *Roger*, pour l'en informer & le prier de venir promtement ſauver la vie de ſon Frère. *Roger* vient ſur le champ; entre en conférence, hors de la Ville, avec les Chefs du Peuple; & les engage, à force de prières & de menaces, à mètre en liberté ſon Frère, qui, par reconnoiſſance, lui cède enfin, quelque tems après, la moitié de la Calabre.

Roger paſſe enſuite en Sicile, pour châtier les habitans révoltés de Traina. La réſiſtance, qu'il éprouve de leur parr, & les ſecours, que les Saraſins leur avoient envoïés, lui font déploïer tous ſes talens pour la guerre. Il ſe remet enfin en poſſeſſion de cette Ville, à la garde de laquelle il pourvoit de manière à ne lui pas laiſſer les moïens de ſe révolter encore.

On a vu qu'en 1059 *Nicolas II* avoit inveſti *Richard I*, Comte d'Averſe, de la Principauté de Capoue, dont il ne poſsèdoit encore rien, quoique, dès 1058, il en eût pris le titre dans ſes Diplômes & l'eût fait prendre à ſon fils *Jourdain*, qu'il avoit déclaré ſon Collègue. Il eſt certain qu'au commencement de cette année, il n'étoit pas encore maître de la Ville de Capoue, quoiqu'en aient dit quelques Hiſtoriens. Leur erreur vient de ce qu'en effet *Richard*, en 1058, avoit formé le ſiége de Capoue, qu'il avoit entourée de trois *Baſties*, ou Forts de bois: mais le Prince *Pandulf V*, moïènant ſept mille Ecus d'or, avoit obtenu qu'il ſe retirât. *Pandulf*, mort depuis (on ne ſait pas en quel tems) avoit eu pour ſucceſſeur ſon fils *Landulf VIII* (1). *Richard*, qui ne croïoit point avoir d'engagemens avec ce nouveau Prince, revient, cette année, aſſiéger Capoue; & la ſerre de ſi près, qu'on eſt bientôt obligé de capituler. *Landulf* ſort pour mener une vie errante; & l'on apprend des *Dialogues* du Pape *Victor III*, que les Enfans de ce Prince, dont la poſtérité ſubſiſte peut-être encore, come *Giannone* le ſoupçone, dans quelques Païſans du Roïaume de Naple, furent réduits à mandier leur pain. Les habitans de Capoue reconnoiſſent *Richard* pour leur Souverain: mais en exigeant qu'il les laiſſe maîtres des Portes & des Tours. Il y conſent, bien réſolu que ce ne ſoit pas pour longtems; & va, dans l'eſpace de trois mois, réduire ſous ſon obéiſſance les autres Villes & les Châteaux de la Principauté. De retour devant Capoue, il ordone aux habitans de

(1) *Muratori* ſe trompe, en le nommant *Landulf V*.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ſèrens *Actes* de cette Autorité, ſoit en le diſant expreſſement, ſoit en le marquant par la prononciation de Peines Eccléſiaſtiques.

Le Couronement de *Roger II* come Roi, ſouffre quelques difficultés, qui vont être levées par *Muratori* & par le *Pellegrino*.

L'Antipape *Anaclet*, dit le premier, p. 428, *eut ſoin de fortifier ſon parti de* Roger, *Duc de Pouille & de Sicile, du Prince de Capoue, & des autres Seigneurs de ces cantons; ce qui ne lui fut pas difficile.* Roger *eut à peine étendu ſi fort ſa puiſſance par ſes conquêtes, qu'il forma de lui-même, ou qu'on lui ſuggéra le deſſein de quiter le titre de* Duc, *pour prendre celui de* Roi. *Ses forces & ſon domaine, ſi conſidérablement accrus, lui perſuadoient qu'il lui faloit un titre plus éclatant. Il en traita donc avec l'Antipape, qui, de peur de le dégouter, ne fit aucune difficulté ſur ce point, & nomma le* Cardinal le Comte, *c'eſt à dire un Cardinal de la* Famille des Conti, *pour aſſiſter au Couronement. Les Hiſtoriens Napolitains ont cru,*

pour l'honeur de toutes deux; afin que la Paix & la véritable Amitié s'uniſſent auſſi, pour lier toujours nos cœurs. Come je vous y exhortois lorſque nous étions en préſence, apprenés auſſi, par mes Lètres, que je veux & que je deſire que de fréquens Courlers, allant de l'un à l'autre, nous fourniſſent dequoi nous réjouir enſemble, & nous procurer une mutuelle conſolation. Doné à Rome, le ſix des Calendes de Mai, Indiction onzième.

Il adreſſa la même *Lètre*, le 28 d'Avril, à *Béatrix*, Ducheſſe de Toſcane, à *Hugue*, Abbé de Clugni, à *Manaſsès*, Archev. de Rheims, au *Roi de Danemarc*, à l'*Abbé de Marſeille*, en changeant vers la fin quelques Phraſes: ſuivant ce que les perſones & les lieux exigeoient.

Le Clerc *Hubert* & le Diacre *Albert*, envoïés Légats, j'ignore en quel païs, reçurent une *Lètre* de *Gregoire* du 1 de Mai, par laquelle il les confirme dans leur Légation, & leur demande des prières. Il la commence ainſi. *Nous croïions que vous avés déja ſu de la Renomée la mort du Seigneur* Alexandre, *Pape; & la violence, que le Peuple nous a faite, pour nous por-*

qui lui vouloient mal..... Bien des années après, il fit le voïage de Jéruſalem; & mourut, en Pénitent, dans la voie de Dieu.

C'eſt une choſe digne de remarque, que, dans la même année, quelques mois avant la mort de *Guillaume*, un pareil accident avoit fait périr un de ſes Neveux dans la même Forêt. *Vers les Rogations*, dit *Ordric Vital* dans le même Livre un peu plus haut, *il arriva dans la Nouvelle Forêt un déplorable accident. Les Chevaliers du Roi s'exerçant à la chaſſe, & tâchant, avec leurs Arbalètes, de bleſſer des Daims ou des Cerfs; un Chevalier tire ſa fléche pour percer une Bête, & frape l'illuſtre jeune homme* Richard, *fils du Duc* Robert, *lequel tomba mort ſur le champ. Ce fut pour beaucoup de gens une occaſion de répandre des larmes. Le Chevalier, effraïé d'un malheur ſi grand, s'enfuit auſſitôt à Saint-Pancrace, & s'y fit Moine ſur le champ.* Lorſque le Duc *Robert*, s'étant révolté contre ſon Père, étoit ſorti de Normandie; il avoit eu ce *Richard*, avec un autre fils appellé *Guillaume*, de la Concubine d'un vieux Prêtre François. Il les avoit enſuite reconnus

Clercs & la Simonie.

Reprenons quelques mots d'*Arnulf* ſur ce Concile, & traduiſons ce qui ſuit. Il parle du Pape. *Pour lui, reſtant attaché radicalement à ſon premier deſſein, il tint à Rome un Concile général, dans lequel il excommunia* Godefroi, *& tous ſes Sectateurs; &, come il avoit coûtume de ne prendre avis que de ſa volonté pour régler bien des choſes, il préconiſa, devant toute l'Aſſemblée,* Atton *Archevêque, ſans en avoir le conſentement du Roi, & même ſans la préſence du Clergé & du Peuple de Milan* (a). *Ce fut là l'origine de la querèle, qui diviſe encore le Pape & l'Empereur, non à cauſe de la condamnation de* Godefroi: *mais à cauſe de cette nouvelle élection d'*Atton, *faite ſans le conſentement du Prince.*

Il faut avertir que le *Décret* de *Nicolas II* & d'*Alexandre II*, lequel défendoit aux Laïcs d'entendre les Meſſes dites par les Prêtres mariés, fut renouvellé dans ce Concile. Voici ce qui ſe lit à ce ſujet dans la *Chronique* de *Sigebert*, à l'Ann. 1074. Je

(a) *Arnulf* parle ſuivant les uſages de ſon tems.

lui remètre les Portes & les Tours; &, ſur leur refus, il aſſiége de nouveau la Ville, qu'il bloque très exactement. Ils envoient leur Archevêque à la Cour d'Allemagne demander du ſecours: mais ce Prélat en revient ſeulement avec des promeſſes; & le manque de vivres force les habitans à ſe ſoûmètre aux volontés de *Richard*. La Cour de Germanie avoit cependant fait attention aux repréſentations de l'Archevêque; & le Duc *Godefroi* reçoit ordre de marcher contre *Richard*. Il ſe paſſe entre eux, auprès d'Aquino, différens faits d'armes; & *Godefroi*, toujours batu, s'en retourne avec auſſi peu de profit que de gloire.

Le Diacre *Ariald* & le Capitaine *Herlembald*, revenus de Rome, travaillent de concert à l'extirpation de l'Incontinence des Clercs & de la Simonie. Le principal travail de la prédication tomboit ſur *Ariald*, parceque le Diacre *Landulf*, attaqué d'une maladie de poitrine, dont il languit deux ans, étoit rarement en état de parler en public. *Ariald* preſſe donc continuellement les Clercs d'être fidèles aux ſermens, qu'ils avoient faits entre les mains des Légats de *Nicolas II*. *Herlembald*, uſant du pouvoir que la qualité de Capitaine du Peuple lui donoit, ſépare d'autorité les Clercs incontinens d'avec leurs Femmes ou Concubines; & come ils avoient recours aux armes pour s'oppoſer à l'exécution des ordres d'*Herlembald*, il emploie auſſi les armes à les reprimer.

1063.

CADALOÜS, quoique dépoſé par le Concile d'Osbor, ne s'en prétendoit pas moins Pape. Aiant, à l'aide des Evêques de Lombardie qui le ſoûtenoient, raſſemblé de nouvelles Troupes & beaucoup d'argent, il revient à Rome, dans l'eſpérance d'y réuſſir mieux que l'année précèdente. On a ſoupçoné le Duc *Godefroi* de l'avoir favoriſé ſecrètement. Il eſt certain qu'il avoit un Parti dans Rome, où beaucoup de Nobles s'étoient déclarés ouvertement en ſa faveur. Mais le Parti d'*Alexandre* étoit conſidérablement plus fort. On procure à *Cadaloüs* l'entrée de la Cité Léonine. Suivant l'Hiſtorien *Arnulf*, il s'empare même du Château S. Ange; ce qui veut dire que *Cencius*, fils du Préfet de Rome & Gouverneur de ce Château, ſe joint à l'Antipape, qui par ce moïen ſe rend maître de la Baſilique de S. *Pierre*: mais il ne paroît pas qu'il ait eu

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

come l'a remarqué le P. Pagi, que Roger, *aiant pris de ſa propre autorité le titre de Roi, s'étoit fait couroner ſans en informer Rome, & ſans en avoir le conſentement; & qu'aiant enſuite fait ſes conventions avec* Anaclet, *il s'étoit fait couroner une ſeconde fois. Mais ce double Couronement n'eſt nullement appuié.* Falcon de Bénevent *parle d'un ſeul, fait avec l'approbation d'*Anaclet. Alexandre *de Téleſe ne parle auſſi que d'un ſeul Couronement; & ne dit rien de la part, qu'*Anaclet *y eut, & du conſentement qu'il y dona, parcequ'il a penſé qu'il valoit mieux taire une particularité, qui, dans le tems qu'il écrivoit, ne faiſoit aucun honeur au Roi* Roger.

Peut-être *Alexandre,* come Moine, eût-il penſé de cette manière: mais je ne vois pas qu'on puiſſe l'aſſurer, puiſqu'il ne l'a pas dit lui-même. Cet Ecrivain eſt aſſés judicieux, pour qu'on ne doive pas le faire penſer ridiculement. Lorſque *Roger* ſe fit déclarer Roi, deux Concurrens, *Anaclet II* & *Innocent II*, élus tous les deux d'une ma-

ter, *malgré notre oppoſition, au Gouvernement de l'Egliſe, dont nous ne ſomes pas dignes.*

Après tout ce qu'on vient de voir, il ſemble qu'on ne peut pas douter raiſonablement que le Cardinal *Hildebrand* n'ait été fait Pape, à la fin des obséques d'*Alexandre II*, par une acclamation unanime & ſubite du Clergé & du Peuple, à laquelle les Evêques, les Cardinaux, & lui-même furent contraints de déférer. La ſeule difficulté, c'eſt que, par le récit du *Cardinal d'Aragon*, l'élection ſe fit dans la Baſilique de Latran, au moment que l'on venoit d'inhumer *Alexandre II*; au lieu que par l'*Acte* d'élection, que j'ai traduit, elle paroît s'être faite dans l'Egliſe de Saint-Pierre-aux-Liens. Cet *Acte* mérite la préférence, & ne détruit point le récit du *Cardinal d'Aragon.* Le Clergé & le Peuple commencérent dans la Baſilique de Latran à demander *Hildebrand* pour Pape. Les Evêques & les Cardinaux paſsérent promtement à Saint-Pierre-aux-Liens, pour délibérer à la hâte ſur cette demande. Le Peuple les ſuivit, en continuant ſes acclamations; &, les Electeurs aiant pris ſur le

pour ſes Fils. *Guillaume*, après avoir ſignalé ſon courage à la Terre Sainte, y mourut, lorſque ſon Père étoit priſonier en Angleterre.

Un évènement conſidérable du règne de *Guillaume II*, eſt que la Mer s'étant extraordinairement enflée, couvrit les côtes du Comté de Kent. Cette inondation fit périr une grande quantité de perſones & de beſtiaux; & ſubmergea pour toujours les Terres, que le Comte *Goodwin*, père du Roi *Harald II*, avoit autrefois poſsédées. Cet endroit, devenu célèbre par une infinité de naufrages, s'apelle encore les *Sables de Goodwin.*

Voici le Portrait de *Guillaume le Roux*, tel que *Rapin-Thoyras* l'a tracé. *Ce Prince étoit d'une taille médiocre: mais qui paroiſſoit petite, à cauſe qu'il étoit fort gros. Il avoit les cheveux d'un roux ardent, & les ieux de différentes couleurs parſemés de petites taches blanches. Son teint étoit ordinairement fort enflamé. Quoiqu'il ne fût rien moins qu'éloquent, il parloit beaucoup, ſurtout lorſqu'il étoit en colère. Il avoit le regard rude, & la voix forte. Il prenoit même du plaiſir à l'élever quelquefois, afin*

traduis auſſi littéralement qu'il eſt poſſible. *Le Pape* Gregoire; *dans le Concile qu'il tint, anathématiſa les Simoniaques, écarta de l'Office divin les Prêtres mariés, & défendit aux Laïcs d'entendre leurs Meſſes; ce qui n'avoit point d'exemple; & ce qui parut à beaucoup de gens un Jugement inconſidéré, contraire au ſentiment des Pères, leſquels ont écrit que les Sacremens qui ſe font dans l'Egliſe, ſavoir le Batême, le Crême, & le Corps & le Sang de* Jéſus-Chriſt, *ſont également adminiſtrés dans l'Egliſe de Dieu par les Bons & par les Méchans, le Saint-Eſprit opérant, d'une manière cachée, l'effet de ces Sacremens. Come cependant le Saint-Eſprit les vivifie miſtiquement; ils ne ſont rendus, ni plus efficaces par les mérites des bons Miniſtres, ni moins efficaces par les péchés des mauvais Miniſtres. C'eſt de là qu'il eſt dit:* C'eſt lui (*le Saint-Eſprit*) qui batiſe. *Ce* Decret *fut la cauſe d'un ſi grand ſcandale, que, du tems d'aucune Héréſie, la Sainte Egliſe ne fut déchirée par un Schiſme plus violent.*

Ceux qui penſoient de ce *Decret* ce que *Sigebert* vient de rapporter, en ju-

le tems de s'y faire introniſer. Dès le lendemain matin, tout le Parti d'*Alexandre* accourt en armes à S. *Pierre*; & les Troupes de *Cadaloüs* prènent auſſitôt la fuite, ſans ſe mètre en devoir de faire la moindre réſiſtance; enſorte qu'il reſte ſeul, & qu'il alloit être pris par les Romains, lorſque *Cencius* le reçoit dans le Château S. Ange. Il y reſte deux ans, très mal à ſon aiſe, & toujours aſſiégé par les Romains. Cette tentative de *Cadaloüs*, anime le zèle de *Pierre de Damien*. Il écrit avec une chaleur extrême au Duc *Godefroi*, pour lui reprocher la faveur, qu'il paroiſſoit accorder à l'Antipape; & pour le preſſer de reconnoître ſa faute, & de revenir promtement à l'obéiſſance d'*Alexandre II* (1). Il écrit une autre *Lètre* au jeune Roi, pour lui repréſenter la conduite équivoque de ſes Miniſtres, qui paroiſſoient être, tantôt pour le Pape légitime, tantôt pour l'Antipape; & dans cette *Lètre* il parle de la néceſſité dans laquelle ſont le Sacerdoce & l'Empire de ſe prêter réciproquement du ſecours. « Unis en *Jéſus-Chriſt*, ils ont auſſi » dans le Peuple Chretien une union mutuelle; & l'un ne ſau» roit ſe paſſer de l'autre. Si le Sacerdoce eſt protégé par » l'Empire, l'Empire a pour appui la Sainteté du Sacerdoce. » Le Roi porte l'épée pour l'emploïer contre les Ennemis de » l'Egliſe. Le Pontife veille, & prie pour attirer les graces » de Dieu ſur le Roi & le Peuple. C'eſt au Roi de règler par » la juſtice les Affaires terreſtres. C'eſt au Pontife à nourir » les Peuples du pain de la Doctrine céleſte, dont ils ſont » affamés. Le Roi, par ſon établiſſement, a l'autorité des Loix » pour réprimer les Méchans. Le Pontife a le pouvoir des Clefs, » pour uſer ou de la rigueur des Canons, ou de l'indulgence » de l'Egliſe (2) ». Il n'y a rien là qu'on ne doive admètre. En général les Ecrits de PIERRE DE DAMIEN *reſpirent*, come l'Abbé FLEURI le dit (3), *un grand zèle pour la perfection des Mœurs & la pureté de la Diſcipline, & montrent une érudition fort étendue pour le tems. Mais il y a peu de juſteſſe dans les Raiſonemens. Les preuves les plus ordinaires ſont des Sens allégoriques de l'Ecriture, ſouvent forcés; ou des Apparitions de Morts, & d'autres Hiſtoires plus merveilleuſes que vraiſemblables. Son Stile a de la force, quoique long & em-*

(1) Liv. VII, Lèt. 10.
(2) Liv. VII, Lèt. 3.
(3) Liv. 62, N. XLIII.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

nière peut-être également irrégulière, ſe diſputoient le Souverain Pontificat. Toute l'Europe étoit encore indéciſe ſur la légitimité de l'une ou de l'autre élection; & chacun, ſuivant ſes lumières ou ſon interêt, reconnoiſſoit l'un des deux Concurrens, ou ne reconnoiſſoit ni l'un ni l'autre pour vrai Pape. *Roger* avoit alors la liberté du choix; & cette liberté ſubſiſta, juſqu'à ce que les évènemens, & ſurtout les bons offices de S. *Bernard* euſſent fait prévaloir l'élection d'*Innocent II* ſur celle d'*Anaclet II*. Ce n'étoit donc pas un déshoneur à *Roger* de tenir, en quelque ſorte, d'un Antipape, qui n'étoit pas encore déclaré tel, la Couronne Roïale.

Pierre Diacre *dit*, ajoute *Muratori*: Le Cardinal *Pierre* (*Anaclet II*) attira dans ſon Parti *Roger*, Duc de Pouille, en lui donnant la Couronne, & lui confirmant par un Privilège (*une Bulle*) la Principauté de Capoue, le Duché de Pouille, la Calabre, & la Sicile, en le faiſant Roi. *Cet Antipape, dans le même tems, gratifia* Roger *d'autres Priviléges, que ce* champ leur parti, le Cardinal *Hugue Blanc* déclara qu'ils avoient élu Pape l'Archidiacre *Hildebrand*. En conſéquence *Muratori* ne balance point à dire que l'élection fut l'effet d'une acclamation unanime des Cardinaux, & de tout le Clergé & le Peuple. *A peine*, dit-il, T. VI, p. 234, *eut-on, le lendemain de la mort d'*Alexandre II, *donné la ſépulture à ce Pape, que les Cardinaux, avec tout le Clergé & le Peuple, proclamèrent unanimement Pape le Cardinal* Hildebrand, *qui prit le nom de* Gregoire VII, *& s'acquit enſuite une célébrité, qui doit s'étendre à tous les ſiècles à venir. Il réſiſta tant qu'il put: mais il falut qu'il cédât à la fureur, pour ainſi dire, du Peuple, qui ne vouloit point de délai.* Je ne ſais ſi tous les Lecteurs applaudiront à ce que cet *Annaliſte* ajoute tout de ſuite. *Dans ces tems, où l'Egliſe de Dieu éprouvoit de ſi grands troubles, il ne faloit pas moins que le courage ferme de ce Pontife habile, ſavant, incorruptible, pour réformer en particulier les abus de la Simonie, & de l'Incontinence des Clercs, leſquels ſe trouvoient par tout trop enracinés.*

Hildebrand, que l'on fit Pape, mal-

d'intimider ceux à qui il parloit. On dit pourtant qu'il étoit d'un commerce aſſés facile avec ſes Courtiſans, qui trouvoient aiſément le moïen d'apprivoiſer ſon humeur farouche.

HENRI I, ſurnomé BEAU-CLERC, parvient au Trône d'Angleterre, après la mort de ſon frère *Guillaume le Roux*, au commencement d'Août 1100; & meurt au Château de Lions près de Rouen, le Dimanche au ſoir 1 de Décembre 1135, après cinq jours de maladie, s'étant trouvé mal le Mardi 26 de Novembre (*a*).

(*a*) *Rapin Thoyras* dit, Edit. de 1749, T. II, p. 110: *Sur la fin du mois d'Août* 1135, *il* (Henri I) *fut attaqué d'une maladie, qui le coucha dans le tombeau.* P. 111, il dit: *Sa mort arriva le 2 de Septembre.* Cet Hiſtorien ſe trompe au mois. On doit en croire *Ordric Vital*. Henricus *Rex Anglorum*, dit-il, Liv. XIII, Ann. 1135, *VII Kal. Decembris in Caſtrum Leonis venit. Ibi venatores, ut in Sylvam ſequenti die irent venatum conſtitult. Sed, interveniente nocte, protinus ægritudinem incurrit, & à*

geoient mal. Il étoit abſurde d'en conclure que *Gregoire VII* croïoit que les mauvais Miniſtres ne faiſoient point les Sacremens. On apprend d'une *Lètre*, du 10 de Décembre 1076, à *Robert*, Comte de Flandre, qu'il penſoit à cet égard, come l'Egliſe. *Il eſt parvenu juſqu'au Siége Apoſtolique*, dit-il, *que dans les Terres de votre domination, ceux qui portent le titre de Prêtres & vivent dans la fornication, ne rougiſſent point, en chantant la Meſſe, de toucher le Corps & le Sang de* Jéſus-Chriſt; *& ne conſidèrent pas quelle folie, ou pluſtôt quel crime c'eſt dans un ſeul & même tems, de toucher le Corps d'une Proſtituée, & de manier le Corps de* Jéſus-Chriſt (*a*). *Gregoire*, par ces paroles, fait ſuffiſamment connoître qu'il étoit perſuadé que les Prêtres mariés, ou fornicateurs, pour parler come lui, conſacroient réellement.

Mais de ce que ſes ſentimens ſur ce point étoient ceux de l'Egliſe, il ne s'enſuit pas

(*a*) *Non attendentes quæ inſania, quodve ſcelus eſt, uno eodemque tempore tangere corpus meretricis, & corpus attrectare* Chriſti. *Ep. II, Liv. IV.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

baraſſé. J'ajoute à ce Jugement, dont il ne me paroît pas, s'il m'eſt permis de le dire, que l'on puiſſe appeller, que *Pierre de Damien* a, come on vient de le voir, quelquefois des idées aſſés nètes. Il écrit une troiſième *Lètre* à l'Archevêque *Annon*, qu'il prie d'uſer de ſon crédit pour faire tenir au pluſtôt un Concile univerſel, qui mète fin au Schiſme, en réprimant les attentats inſolens de *Cadaloüs* (1).

Le voiſinage de cet Antipape n'empêche pas *Alexandre* de tenir à Rome un Concile de plus de cent Evêques, dans lequel il renouvelle tous les *Decrets*, ou *Canons* faits pas *Nicolas II* dans celui de 1059, à la réſerve du *Decret* touchant l'élection du Pape. Il ſemble que c'eſt à ce Concile d'*Alexandre II*, que l'on doit attribuer deux autres *Canons*; dont un défend aux Prêtres de dire plus d'une Meſſe par jour. Je parlerai de l'autre plus bas.

Robert Guiſcard enlève aux Grecs la Ville de Tarente.

Le Comte *Roger*, ſon frère, fait de nouveaux progrès en Sicile. Les Saraſins & les Naturels du païs forment une Armée d'environ cent trente-cinq mille homes, & campent ſur le bord de la rivière de Ceramo. Le Comte n'avoit que cent trente ſix Normans, Cavaliers ou Fantaſſins: mais, comtant ſur leur valeur & ſur le ſecours de Dieu, qu'il implore, il fond impétueuſement ſur les Infidèles, en tue environ quinze mille, & met le reſte en déroute. On dit qu'un Cavalier, vêtu d'armes éclatantes, monté ſur un Cheval blanc, & portant une banière blanche au haut d'une pique, contribua beaucoup à la Victoire, en ſe jetant où les Ennemis étoient le plus épais. On crut que c'étoit S. *George*. Le lendemain, *Roger* & ſa petite Troupe volent à la pourſuite de vingt mille Fantaſſins qui s'étoient retirés ſur les Montagnes & dans les Rochers, & dont la plus grande partie eſt maſſacrée. C'eſt ainſi que *Geoffroi de Malterre* rend comte de cette action (2), qu'il ne ſavoit point par lui-même, puiſqu'il ne put venir en Italie que pluſieurs années après. Il eſt viſible qu'il fut mal informé du nombre des Troupes de part & d'autre; & nous devons ſeulement penſer que *Roger* n'avoit qu'une très petite Armée, & que celle des Saraſins étoit conſidérable. Il ſuffit que la Victoire ſoit certaine. *Roger* & ſes Normans font dans

(1) Liv. III, Lèt. 6.
(2) Liv. II, Chap. 33.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Prince ſaiſit adroitement l'occaſion de demander, & qu'il obtint ſans peine. C'eſt pour cela, que S. Bernard, *parlant d'*Anaclet *dans une de ſes* Lètres, *dit :* Il n'a pour lui de tous les Princes, que le Duc de Pouille, qu'il s'eſt acquis par la ridicule récompenſe d'une Couronne uſurpée. *Tout cela ſe fit vers la fin de Septembre, qu'*Anaclet *vint à Avellino & à Bénevent. Come l'on crut que Palerme, Capitale, étoit le lieu le plus propre au Couronement de* Roger ; *il s'y fit le jour de Noël de cette année (1130) avec toute la magnificence décrite par l'*Abbé de Téléſe. *Cette Cérémonie s'eſt conſervée depuis ; & s'eſt renouvellée, il y a quelques années. C'eſt à dire que la Couronne du Roïaume de Naple ſe reçoit auſſi dans cette Ville. Le Cardinal, nomé ci-deſſus, y fut préſent, come Légat du Pape ;* & Robert, *Prince de Capoue, come le Vaſſal le plus conſidérable, mit la Courone ſur la tête de* Roger.

Voïons préſentement ce que le *Pellegrino* diſoit cent ans avant *Muratori*. Pour faire ſes *Corrections* à la *Chroni-*

PAPES.

gré lui, ne fit donc aucune manœuvre pour arriver au Pontificat. C'eſt pourtant ce que l'on ne penſera pas, ſi l'on veut en croire le Cardinal *Bennon*. En rapportant ce que cet Auteur dit, je citerai les pages du recueil de *Goldaſt*, dont j'ai parlé plus haut. *Le Pape* Alexandre *étant mort vers le ſoir*, dit-il, p. 2 ; *le même jour, le Cardinal* Hildebrand *fut élu, contre les Canons, par les Laïes : mais les Cardinaux ne ſouſcrivirent point à ſon élection, parceque des Canons ordonent, ſous peine d'Anathème, que perſone ne ſoit élu pour remplir le Siége du Pontife Romain, avant le troiſième jour après l'inhumation de ſon prédéceſſeur.*

Le Cardinal s'étend d'avantage ſur ce ſujet dans ſa ſeconde *Lètre*. Il nous y done l'idée, qu'il lui plaît, de la jeuneſſe d'*Hildebrand*, & le conduit par une ſuite de crimes ſur la Chaire de *S. Pierre*.

Que les Hipocrites, ſemblables, come dit S. Pierre, *aux Pirates, gardent le ſilence*, dit-il, p. 10 ; *eux, qui, ſous le nom de Catholiques, & ſous un prétexte de juſtice artificieuſement ſuppoſé, détruiſent par le feu de leur malice, & même anéantiſſent preſque le nom de*

PRINCES contemporains.

Il fut ſurnomé *Beau-Clere*, parcequ'il étoit beau de viſage, avec les ieux doux & ſerains, la contenance aſſuree & libre, l'air affable, à quoi ſe joignoit une converſation agreable ; & parcequ'élevé dans la connoiſſance des Lètres, il étoit aſſés ſavant pour ce tems-là. Come les Eccléſiaſtiques étoient alors preſque les ſeuls, qui ſe livraſſent à l'étude ; on donoit aux Savans le nom de *Cleres*.

J'ai rapporté, dans l'article précèdent, de quelle manière *Henri* s'aſſura la Courone. Auſſitôt après les obsèques de ſon Frère, il ſe rendit à Londre, où, le Dimanche 1 d'Août, il fut couroné dans l'Egliſe de Weſtminſter, par *Mauriee*, Evêque de Londre, parcequ'*Anſelme*, Archevêque de Can-

SAVANS & Illuſtres.

que *Puricelli*, pour qui *Baronius* & *Bellarmin* ne proférent que des oracles, dût ajouter, après le paſſage de *Sigebert*, qu'il a rapporté : *Voila ce que diſoient* Sigebert *& ceux qui, penſant auſſi mal que lui, favoriſoient le Roi* Henri *préférablement au Pape* Gregoire, *qui l'avoit frapé d'anathème ; & c'eſt ce que les Docteurs Catholiques & bien inſtruits réfutent, en le traitant de pure calomnie. C'eſt pour cela même qu'*Aubert le Mire, *dans ſon édition de la* Chronique *de cet Auteur, a fait ſur ces paroles cette obſervation à la marge.* La calomnie de *Sigebert*, trop attaché à *Henri* IV (III) eſt réfutée par *Baronius* à l'année 1074, Art. 36 & ſuivans.

Baronius, à qui *Le Mire* nous renvoie, dit, Art. 40 : *Le réfractaire* Sigebert *s'emporte contre ce* Decret *du même* Gregoire, *lequel n'étoit qu'un renouvellement de ceux de ſes prédéceſſeurs, qui défendoient que perſone osât entendre les Meſſes des Prêtres mariés, come ſi* Gregoire, *& les autres Papes euſſent dit que les Sacremens ne pouvoient pas être faits par les mauvais Prêtres. C'eſt ce qu'aucun Pontife Romain n'a jamais dit. Ils ont dit ſeulement*

Feria III uſque ad Dominicam lethali morbo laboravit. Il dit plus bas : *Sicque Dominica ineipiente nocte hominem exceſſit.* La faute de *Rapin Thoyras* ſe trouve preſque corrigée à la p. 116 par une contradiction. Il y dit que les Evêques & les Seigneurs Anglois, *firent couroner* Etiène, *le 26 de Décembre, vingt & quatre jours après la mort d'*Henri I.

le Camp des Saraſins un butin immenſe. Il s'y trouve quatre Chameaux, que le Comte envoie en préſent au Pape *Alexandre*, qui témoigne une très grande joie d'un ſi grand avantage obtenu ſur les Ennemis de la Croix; & qui fait porter au Comte un Etendart de S. *Pierre*, afin de l'encourager de plus en plus à pourſuivre ſon entrepriſe (1). Les Piſans, qui faiſoient alors le commerce en Sicile, & principalement à Palerme, aiant ſouffert des torts réitérés de la part des Saraſins, arment une puiſſante Flote, & viènent offrir leur alliance à *Roger*, dans le deſſein d'aſſiéger Palerme avec lui: mais, *Roger* n'étant pas alors en état d'en faire le ſiége par terre, ils vont, à pleines voiles, heurter la chaîne qui fermoit le Port, & la rompent. Une grande multitude de Saraſins & d'habitans de la Ville accourent au bord de la mer, pour les empêcher de débarquer; ce qui les oblige de ſe contenter de s'emparer de ſix vaiſſeaux richement chargés, qu'ils trouvent dans le Port. Ils en brûlent cinq; & ſe retirent enſuite avec la chaîne du Port, & le plus riche des ſix Vaiſſeaux. Cette priſe ſi conſidérable leur ſervit à rebâtir magnifiquement leur *Dôme*. C'eſt le nom que l'on done aux Cathédrales en Italie. Après être ſortis du Port, ils vont débarquer dans un autre endroit; &, l'Armée des Saraſins étant venue pour les combatre, ils en taillent en pièces une grande partie. Ils ſe rembarquent enſuite & font voiles pour Piſe. Après leur départ *Roger*, à la tête de deux cens Homes, va faire la petite guerre dans la Province de Gergenti. C'étoit ſa reſſource pour païer & nourir ſes Troupes. Au retour, une partie de ſes gens tombent dans une embuſcade de ſept cens Saraſins, qui leur prènent tout ce qu'ils emportoient: mais il ſurvient; met les Saraſins en fuite; & recouvre tout ſon butin, qu'il conduit à Traina.

Richard, Comte d'Averſe & Prince de Capoue, s'empare, vraiſemblablement cette année, de la Ville de Gaiète & de ſon Duché. C'eſt du moins depuis cette année, qu'on voit ce Prince & ſon fils *Jourdain* prendre dans leurs *Diplômes* le titre de *Ducs de Gaiète*.

(1) *On peut très bien*, dit *Muratori*, T. VI de ſes *Annal.* p. 204, *craindre que le Moine* Geoffroi de Malterre, *qui n'écrivit ceci que pluſieurs années après, ne ſe ſoit laiſſé débiter des contes populaires, dont il a formé ce récit par trop incroiable; & que, s'il a voulu ſe le perſuader à lui-même, il n'ait été forcé d'avoir recours à des miracles.*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

que de l'Anonime du Mont-Caſſin, que l'on avoit imprimée ſur une Copie très défectueuſe, le *Pellegrino* s'eſt ſervi de deux *Mſts.* incomplets de la Bibliothèque du Mont-Caſſin, l'un coté 47, & l'autre 199, & d'une partie de l'Ouvrage tranſcrit à la fin d'une Copie de la *Chronique de Léon d'Oſtie* & de *Pierre Diacre.* La *Chronique* imprimée porte : *Ann.* 1128. *Le Duc* Roger *prend Troia & preſque toute la Pouille. Et le Prince de Capoue lui fait hommage.* C'eſt ce qui fait dire au *Pellegrino :* Pierre Diacre *ne parle point de ces faits, que notre* Anonime *a pris ailleurs, & que le* Mſt. 199 *met à l'Ann.* 1129. *La priſe de Troia par* Roger, *alors Duc de Pouille & Comte en même tems de Sicile, eſt mentionée par* Alexandre de Téleſe, *Liv. I, Ch.* 18, 19, *& 24; &, dans ce dernier Chapitre, il parle ainſi de l'homage fait à* Roger *par le Prince* Robert. Dans ce tems-là, *Robert,* Prince de Capoue, ſe ſoûmit à lui par la ſeule terreur de ſon nom. *Ne croïés pas pour cela que ce Prince, de lui-même & ſans être forcé par aucune néceſſi-*

S. Pierre ! *Que les Faux-Prophètes reſtent interdits à la voix de* Pierre, *eux, qui portant le viſage d'Home & la queue de Scorpion, ſont des Loups ſous la peau de Brebis; qui tuent les Corps par le glaive, & dévorent pareillement les Ames; de qui la religion n'eſt que trahiſon & qu'avariee; qui pénètrent dans les maiſons des Veuves, & s'aſſerviſſent ces Femmelètes chargées de péchés; qui, prenant occaſion de ces tems de troubles, ſe livrent aux Eſprits d'Erreur, & ſuivent les enſeignemens des Démons, que leur Maître* Hildebrand *reçut de ſes Maîtres, de* Théophilacte, *qui fut le Pape* Benoît IX, *de* Laurent, *Archevêque d'Amalfi, de* Jean (Grarien), *Archiprêtre de Saint-Jean-Porte-Latine, qui fut Pape ſous le nom de* Gregoire VI. Théophilacte, *qui ſacrifioit aux Démons, faiſoit courir après lui, dans les forêts & ſur les montagnes, les Femmes, que ſes enchantemens avoient forcés de l'aimer. C'eſt ce que prouvent ſes Livres, trouvés dans ſa maiſon après ſa mort; & c'eſt ce que les Païſans d'autour de Rome racontent encore, comme en étant très bien informés. Lorſqu'il revenoit du fond des*

torberl, étoit hors du Roïaume, & parceque *Thomas,* Archev. d'Yorck, venoit de mourir.

Il eſt inutile d'examiner ſi ce Prince ſuccèda légirimement à la Courone d'Angleterre. Sa diligence, ſa fermeté, ſes promeſſes, la lui donèrent, pluſtôt que l'élection, libre ou forcée, que firent de lui quelques Seigneurs qui ſe trouvèrent par hazard à Winchester ; & qui, ne repréſentant point la Nation, ne pouvoient pas en conférer la Courone. Ceux qui la réclamoient pour *Robert* ne pouvoient guère, ce ſemble, appuïer ſon droit ſur ſa primogéniture. *Guillaume le Conquérant,* pour qui l'Angletere étoit un *Acquêt,* ſur lequel aucun de ſes Fils n'avoit droit par l'ordre de ſa naiſſance, qu'autant qu'il n'eu diſpoſeroit pas lui-même, en avoit exclus *Robert,* en le faiſant paſſer à *Guillaume.* Si l'on vouloir s'eu tenir aux intentions de ce Roi, *Robert* n'avoit plus de droit à cette Courone, à moins qu'il ne s'en trouvât le ſeul Héritier, & que le dernier poſſeſſeur ne fût mort ſans en avoir diſpoſé. Sur quoi ceux qui défendoient la cauſe de ce Prince, appuïoient

que ce qu'ils avoient ordoné, c'étoit afin que les Prêtres fornicateurs, ſe voïant ainſi mépriſés, s'abſtinſſent de l'infame commerce des Femmes.

Le Cardinal *Bellarmin,* dans ſon Traité *Du Pontife Romain,* Liv. IV, Chap. 13, juſtifie, à ſa manière *Gregoire VII* ſur divers poinrs. Il dit enſuite : *Il ne reſte plus que la* calomnie *de* Sigebert, *qui, dans ſa* Chronique, *dit que* Gregoire VII *a penſé qu'un Prêtre concubinaire, ſi par hazard il veut dire la Meſſe, ne peut pas conſacrer réellement ; & que ce fut la raiſon pour laquelle il défendoit aux Chretiens d'aſſiſter aux Meſſes des Prêtres concubinaires. Je répons que* Sigebert *étoit un des Partiſans d'*Henri IV (III), *come* Trithème *le dit dans ſon* Catalogue des Ecrivains ; *& que c'eſt pour cela qu'il a malignement interprété la défenſe faite par* Gregoire. *Bellarmin,* après cet Argument véritablement Théologique, fait connoître les vrais ſentimens de *Gregoire,* que l'on ne révoque point en doute.

Quoi qu'en diſent ces deux Cardinaux, & ceux par qui ce qu'ils diſent eſt répété ſans examen; eſt-il bien vrai que *Sigebert*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Alexandre II écrit deux *Lètres* aux Milanois, l'une au Clergé, l'autre au Peuple. Il ne nous reſte qu'un Fragment de chacune. Voici celui de la *Lètre* au Peuple. *Que votre Nobleſſe ſache que, dans le Concile de Rome, nous avons, du conſeil de toute l'Aſſemblée, ordoné qu'aucun Fidèle n'entendît la Meſſe d'un Prêtre Simoniaque, ou vivant avec une Concubine. A l'égard de ceux qui, pour avoir la liberté d'être Fornicateurs, abandonent l'Office divin, & qui, s'en éloignant, ſervent le Diable & font ſes œuvres; come c'eſt très juſtement qu'ils devièvent d'eux-même étrangers par rapport à l'Office, nous jugeons auſſi très juſtement qu'ils ſont* (par là) *privés du Bénéfice des Egliſes.* L'autre Fragment dit la même choſe en d'autres termes, & de plus, « Que les Prêtres Simoniaques, » ou Concubinaires ne doivent point célèbrer l'Office divin ». Il enjoint en même tems au Clergé « De défendre au Peuple » d'entendre l'Office célèbré par ces Prêtres; & de détourner » ces Prêtres eux-même d'une audace ſi criminelle ». Il eſt dans la règle que le Pape faſſe cette injonction au Clergé. De ce qu'il ne charge pas le Peuple d'empêcher les Prêtres coupables de célèbrer; il me ſemble qu'on peut conclure que l'intention d'*Alexandre* & du Concile n'étoit point d'approuver les excès où les tranſports d'un zèle, plus ardent qu'éclairé, pouvoient porter *Herlembald* (1). Ce Chevalier, voiant la partie du Clergé de Milan, contraire aux Decrets des Conciles de Rome, réſolue de continuer d'en empêcher l'exécu-

(1) Voici le Texte du Fragment de la *Lètre* au Peuple. *Sciat Nobilitas veſtra nos in Romana Synodo conſilio totius ſancti conventus decreviſſe, ut à Presbytero ſimoniaco, ſeu concubinam habente Miſſa à nullo Fidelium audiatur. Eos etiam, qui ut fornicari liceat divinum officium derelinquunt, & ab eo recedentes, Diabolo & ejus operibus ſerviunt, ſicut ſe juſtiſſime officio alienos faciunt, ita beneficio Eccleſiarum privatos eſſe adjudicamus.*

Voici préſentement ce qui reſte de la *Lètre* au Clergé. *Noveritis nos in Synodo noſtra Romana Epiſcopis omnibus & religioſis fratribus adjudicantibus decreviſſe, à ſimoniacis & fornicatoribus officium celebrari non deberc, nec aliquem Chriſtianum id ab iis audire. Populum itaque à ſimoniacis, & ab his quos fœminis abuti cognoſcitis officium audire interdicite, & Sacerdotes nihilominus à tam nefaria præſumptione repellite. Si quis vero Sacerdotum, Diaconorum vel Subdiaconorum officium contumaciter deſerens fœminam ſibi potius eligit, ſicut ſponte ob fornicationem dimittit officium; ita ob prævaricationem ſuam dimittere cogatur & invitus beneficium.*

Puricelli, qui, Liv. IV, Ch. 18, rapporte la fin de ces Fragmens, telle qu'il la trouve dans *Gratien*, penſe que ce ſont des *Decrets* faits par *Alexandre II* peu de tems après ſon élévation au Pontificat. Il n'avoit apparemment pas vu les deux Fragmens entiers imprimés dans l'Edition de Paris de 1636 des *Conciles* de *Binius*. Il eſt viſible que les deux *Lètres* furent écrites après le Concile de 1063.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.	*PAPES.*	*PRINCES contemporains.*	*SAVANS & Illuſtres.*
té, ſe ſoit ſoûmis à Roger, *qui réclamoit ſur lui des droits de Souveraineté, leſquels lui venoient de* Roger, *autrefois Duc de Pouille, fils de* Robert Guiſcard. *En* 1093, *le Prince* Richard II, *je me ſers des termes de* Geoffroi de Maleterre, *Liv. IV, Ch.* 6, pour cauſe de ſecours, qu'il en attendoit, s'étoit rendu Vaſſal de ce Duc, *&c. Mais, bien que l'*Abbé de Téleſe *ne fixe point le tems de ce ſecond homage, il ne s'écarte cependant pas de notre* Anonime. *Ils diſent, l'un & l'autre, qu'auſſitôt que le Prince de Capoue ſe fût ſoûmis à* Roger, *celui-ci dédaigna le titre & la qualité de* Duc *& de* Comte ; *& ſe fit, en* 1130, *couroner par le concours de l'autorité de l'Antipape* Anaclet II, *qui, le* 14 (ou pluſtôt le 15 & peut-être le 16) *de Février de cette même année, s'étoit emparé du Siége de Rome ; & qui, lorſqu'il étoit à Bénevent, le* 27 *de Septembre, y ſouſcrivit la* Bulle, *par laquelle il accordoit à* Roger *le titre de Roi. Notre* Anonime *dit, à l'ann.* 1129, *dans le Mſt.* 199 : *Anaclet* vint en Pouil-	*forêts à ſon Egliſe, aiant partout avec lui* Laurent, *nomé ci-deſſus, il diſputoit publiquement avec lui ſur les Mathématiques ; &, par de nouvelles Divinations, il excitoit à l'admirer le Vulgaire toujours avide de nouvelles choſes. Ce qui rendoit, auprès des Simples, le nom de* Laurent *célèbre, c'eſt qu'il paroiſſoit quelquefois prophétiſer ſur le champ. Bien aſſuré du Pape, ſon complice & ſon diſciple, il prenoit même plaiſir à faire publiquement parade, dans l'aſſemblée des Evêques, des Cardinaux & des Sénateurs de ſes Augures, en annonçant ſur le champ, d'après le chant des Oiſeaux, ce qui s'étoit paſſé, ce jour-là même, la veille, ou la ſurveille, en Orient, en Occident, au Septentrion, au Midi, dans les parties même les plus reculées de la Terre, ſoit à l'égard des Guerres, ſoit à l'égard de la mort des Princes.* *Bennon* rapporte enſuite un eſſai, que l'on fit un jour de la ſcience de *Laurent*, & qui ſurprit tous ceux qui l'avoient interrogé. Cet Archevêque logeoit à Rome chés l'Archiprêtre *Jean Gratien* ; & ſes talens étoient continuellement vantés par	ſans doute le plus, étoit le Traité, que ce Duc avoit fait, en 1091, avec ſon frère *Guillaume*, par un des articles duquel il étoit dit, « Que, » l'un des deux » Frères venant à » mourir ſans En- » fans, l'autre lui » ſuccéderoit ». Mais cette convention donoit-elle à *Robert* un droit inconteſtable ſur un Bien d'acquêt, à l'égard duquel ſon Père l'avoit déshérité. Le *Conquérant*, en déshéritant *Robert* à cet égard, avoit tacitement règlé qu'*Henri* ſuccéderoit à *Guillaume*, en cas que ce dernier n'eût point de poſtérité. Cette intention du Père étoit pour le troiſième Fils un droit d'autant plus fort, qu'aiant par ſa naiſſance le double avantage d'être Anglois & fils de Roi, ce que *Robert* n'étoit pas, les Anglois par cette raiſon, indépendamment de celle qu'ils avoient d'eſtimer *Henri* plus que *Robert*, le devoient préférer pour lui doner la Courone. Je viens de parler des promeſſes de ce Prince. Come il avoit intérêt de ſe bien affermir ſur le Trône, en gagnant les cœurs de ſes Sujets avant que *Robert* fût de retour ; il eut ſoin, auſſitôt après ſon	ſoit un Calomniateur ? Un Hiſtorien l'eſt-il, ou le peut-il être, lorſque, fidèle aux Loix de l'Hiſtoire, il rapporte ce qu'on a fait, ce qu'on a dit. J'ai traduit ici l'endroit de la *Chronique* de *Sigebert*, afin qu'on le jugeât par lui-même. Y voit-on qu'il accuſe *Gregoire VII* de ſentimens erronés, pour avoir fait, ou renouvellé le *Decret*, qui défendoit d'entendre les Meſſes des Prêtres mariés ? Que dit-il ? *Que ce* Decret *parut à beaucoup de gens un Jugement inconſidéré, contraire au ſentiment des Pères.* Il expoſe ce ſentiment en peu de mots ; & rapporte enſuite les mauvais effets produits par l'interprétation, que l'on faiſoit de ce *Decret*. Peut-on voir autre choſe dans tout cela*, qu'un Hiſtorien, qui raconte nûment ce qui s'étoit paſſé. S'il en penſoit lui-même ce que beaucoup de gens en penſoient, il ne le dit pas ; &, ſans parler de la Charité chrétiène, l'Equité naturelle défend de lui ſuppoſer des ſentimens, qu'il n'a point fait paroître. Mais cette Equité naturelle n'eſt pas toujours conſultée par des Théologiens am-

tion les armes à la main, propoſe aux deux Partis une conférence publique, à condition que celui qui ſuccombera dans la diſpute, ſe ſoumètta. L'Archidiacre *Guibert*, *André*, Chanoine Décuman, *Antoine Biſſo*, dont on ne dit point les qualités, entrent en lice contre *Ariald* & *Landulf*. Ces derniers oppoſent à ce que les premiers diſent en faveur de leur cauſe, divers Textes des Pères, de S. *Ambroiſe* en particulier & de S. *Paul*. Le réſultat eſt celui de toutes ces ſortes de Conférences. Chaque Parti s'attribue l'avantage (1). Le Diacre *Landulf* meurt très peu de tems après (2). *Herlembald* continue cependant à remplir la miſſion qu'il avoit reçue du Pape;

(1) Il n'eſt parlé de cette conférence que dans la *ſeconde Vie d'Ariald*, Chap. 8; & l'Auteur dit qu'enſuite le Clergé ſimoniaque & concubinaire prit les armes.

(2) *Quand il plut*, dit *Arnulf*, Liv. III, Ch. 11, *au Très-Haut, qui ſonde les reins & les cœurs, ce* Landulf, *qui s'étoit occupé longtems à fatiguer la patience des autres, eut à ſouffrir une maladie, qui le prit tout à coup. Il languit deux ans d'un vice de poulmon, & perdit l'uſage de la langue; afin qu'il manquât par cette partie de lui-même avec laquelle il avoit ſi fort affligé les autres; ſuivant ce que dit l'Ecriture:* Par où chacun péche, c'eſt par là qu'il eſt auſſi tourmenté. *Mais, pour que nous ne paroiſſions pas accuſer les Morts, gardons un ſilence abſolu ſur cet home, dont la vie & la mort doivent être laiſſées au jugement de Dieu.* L'Hiſtorien *Triſtano Calco* dit, dans l'*Hiſtoire de la Patrie*, Liv. VI: *Come* Landulf *ne ceſſoit pas de ſe déchaîner contre les Eccléſiaſtiques, & qu'il n'épargnoit pas même le Pontife Romain, il contracta une maladie de poulmon, avec laquelle il perd la voix. Après avoir ſouffert ainſi durant deux ans, il rend l'ame, non ſans avoir été l'objet d'une vangeance manifeſte de la colere de Dieu.* Cet Ecrivain ſe trompe, en diſant que *Landulf* n'épargnoit pas le Souverain Pontife. *Puricelli* qui rapporte ces deux paſſages, Liv. IV, Ch. 14, N. I, dit enſuite N. II: *Nous contrediſons cependant avec une extrême confiance les conjectures funeſtes de ces deux Ecrivains; & nous penſons bien du ſalut de ce* Landulf, *à proportion qu'il doit être certain & reconnu parmi les Catholiques, que* Landulf, *en combatant les mœurs dépravées du Clergé de Milan, fit une choſe agréable à Dieu; ce qui, par quelque eſpèce de maladie qu'il ait été enlevé de ce monde, l'avoit rendu digne de récompenſe & non de châtiment.* Cet Auteur rappelle enſuite les deux aſſaſſinats auxquels *Landulf* avoit ſurvécu miraculeuſement, ſelon lui. Nous avons vu plus haut ce qu'il faloit penſer de ces prétendus miracles. Ces deux aſſaſſinats ont engagé *Baronius*, ainſi que *Puricelli* le remarque, à placer *Landulf* immédiatement après les Martirs, come aiant ſubi l'epreuve, ſinon d'un Martire conſommé, du moins d'un Martire commencé. *Landulf* eſt donc ainſi du nombre de ceux à qui l'ancienne Egliſe donoit le titre de *Confeſſeur*. *Puricelli*, dans le N. III, s'attache à prouver par la converſation d'*Ariald* & de *Landulf* avec *Herlembald*, pour l'engager à s'unir avec eux, & par la conférence dont je viens de parler, que la maladie de poitrine de *Landulf* ne l'avoit pas privé de l'uſage de la parole. Je crois qu'il a pris trop à la rigueur les expreſſions outrées d'*Arnulf* & de *Calco*. Le premier dit, *linguæ privatur officio*; l'autre, *vocem amiſit*. Le premier de ces Hiſtoriens n'ignoroit pas la Conférence en queſtion, quoiqu'il n'en ait point parlé. Le ſecond n'a vraiſemblablement parlé que d'après le premier. Leurs expreſſions trop fortes doivent s'expliquer par les faits connus, & s'entendre come j'ai fait voir plus haut que je les entendois; c'eſt à dire que la maladie de poitrine de *Landulf* affoiblit ſi fort ſa voix, qu'il fut obligé de renoncer à l'exercice continuel du Miniſtère de la parole.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

le, & fit le Duc *Roger* Roi, *pour recevoir enſuite la Couronne à Palerme. C'eſt dans ce ſens, qu'il faut entendre* Pierre Diacre, *qui dit, Liv. IV, Ch. 97,* « *Qu'*Anaclet » *donna la Couro-* » *ne à* Roger ; *&* » *qu'en même tems* » *il le gratifia* » *d'un Privilége* ». *Ecoutés* Falcon *ſur l'Ann.* 1130. La même année, *Anaclet*, nommé ci-deſſus, vint, *dit-il*, à Bénevent. Il ſe rendit enſuite dans la Ville d'Avellino (*laquelle eſt à moitié chemin entre Bénevent & Salerne, d'où le Duc partit pour ſe trouver à l'arrivée d'*Anaclet) ; & il convint avec le Duc *Roger*, nommé ci-devant, de le couroner Roi de Sicile. Et, cela conclu, cet *Anaclet* envoïa vers ce Duc un de ſes Cardinaux, appellé *Conti*, qui, le jour de la naiſſance du Seigneur, le couronna Roi dans la Ville de Palerme, *&c.* Alexandre de Téléſe, *Liv. II, Chap.* 3, *aſſure*, « *Que, ce* » *même jour*, Ro- » ger *fut ſalué* » *Roi d'une manié-* » *re très ſolemnelle* » *à Palerme* ». *Il faut que le concert des Hiſtoriens vous ſerve à réfuter ceux qui prétendent que le Couronement ſe fit deux fois, la* le Pape. *Théophilacte* & lui, dans leur jeuneſſe, avoient appris la Magie de *Gerbert*, c'eſt à dire du Pape *Silveſtre II.* L'Auteur ne manque pas de raconter le conte abſurde de la mort de ce Pape, tel qu'on l'a vu dans ſon Article, au Volume précédent. Il ajoute qu'après la mort de *Silveſtre*, tous ſes Diſciples aſpirèrent au Souverain Pontificat. Il fait enſuite l'énumération de ſept ſucceſſeurs de ce Pape, deſquels le dernier eſt *Gregoire VII.*

Dans ce tems-là (lorſque le Saint Siége étoit occupé par *Benoît IX*), Hildebrand, *aiant quitté ſon Monaſtère*, dit-il, p. 12, *vint s'attacher à l'Archiprêtre* Jean ; *&, prenant les leçons de l'Archevêque* Laurent, *il devint bientôt un admirable imitateur de ſes deux Maîtres. En ſecouant ſes manches il en faiſoit, quand il le vouloit, ſortir des étincelles de feu. Par des merveilles de ce genre, il faiſoit illuſion aux Simples, qui les prenoient pour des preuves de ſa ſainteté. Le Diable, qui ne pouvoit pas emploïer les Païens à perſécuter ouvertement* Jéſus-Chriſt, *ſe diſpoſoit à ſe ſervir, pour renverſer frauduleuſement le nom de* Couronement, d'accomplir ſes promeſſes. Il travailla d'abord à réformer la Cour, par la ſuppreſſion des abus introduits ſous le règne de ſon Frère. Sûrs de l'impunité, les Courtiſans exerçoient ſur le Peuple toutes ſortes d'injuſtices & de violences. Ils ſe faiſoient un mérite d'attenter à l'honneur des Femmes ; & ſe vantoient publiquement de leurs exploits en ce genre. *Henri* fit un Edit, qui ſoûmit aux peines les plus rigoureuſes tous les Malfaiteurs, & principalement les Adultères ; & qui prononça la peine de mort contre les Oppreſſeurs du Peuple. Il chaſſa de la Cour ceux qui, ſous le règne précédent, s'étoient rendus coupables à cet égard ; & fit mètre en priſon l'*Evêque de Durham*, le plus criminel de tous. C'étoit *Ranulf Flambart*, que *Guillaume le Roux* avoit fait Grand Trèſorier, comme je l'ai dit ; qu'il fit enſuite Grand-Juſticier, & dont il récompenſa les ſervices par l'Evêché de Durham. Quelque tems après, il abolit le *Couvre-feu*, cette ſervitude odieuſe impoſée par *Guillaume le Conquerant* aux Anglois. Enfin, par une *Charte*, qui bitieux, ou revêtus de la Pourpre Romaine. Il faut pourtant avouer que *Baronius* pèche un peu moins contre elle que *Bellarmin.* Il ſe contente de dire, « Que *Sigebert* s'- » emporte contre » ce *Decret*, come » ſi *Gregoire* eût » nié que les Sacre- » mens pûſſent ê- » tre faits par les » mauvais Prê- » tres ». *Bellarmin* accuſe hardiment *Sigebert* d'avoir dit, « Que » *Gregoire VII* » penſoit que les » Prêtres concu- » binaires ne pou- » voient pas con- » ſacrer réelle- » ment ». C'eſt ſur ce faux expoſé qu'il ſe fonde pour crier à la *Calomnie.* J'ai rapporté fidèlement ce que les uns & les autres ont dit. Il y a certainement ici, l'on doit en convenir, un *Calomniateur.* Le Lecteur le nomera. La Juſtice vouloit que je priſſe, par occaſion, la défenſe d'un pieux & ſavant Moine, qu'on ne traite de *Schiſmatique*, de *Réfractaire*, de *Calomniateur*, que parce qu'attaché fermement aux vrais Principes de la Religion, il n'a pas cru que l'énorme abus, fait par *Gregoire VII* à l'égard d'*Henri III* du pouvoir de lier & de délier, le diſpenſât de l'obéiſſance qu'

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

& la remplit avec tant de zèle, qu'en ſon abſence, *Ariald* s'écrioit quelquefois : *O douleur! Je ne ſuis encouragé que par* HERLEMBALD *&* NAZAIRE *; & je ne trouve preſque pas un ſeul Clerc, qui, ſous un faux prétexte de diſcrétion, ne me perſuade de garder le ſilence ; & de ne me point oppoſer à ce que les Simoniaques & les Adultères continuent d'accomplir les œuvres du Diable* (1). L'Abbé de S. *Celſe* étant mort, un Clerc, appellé *Lanfranc*, renonce à la penſion qu'il recevoit tous les ans de l'Archevêque ; & ſe fait à force d'argent doner l'Abbaïe. *Ariald* & *Herlembald* s'oppoſent ſi vigoureuſement à la bénédiction de cet Abbé ſimoniaque, qu'ils le forcent, non ſeulement à ſe demètre de l'Abbaïe, mais à s'exiler auſſi preſque hors des confins du Diocèſe. Ils font échouer les projets d'un autre, qui s'étoit procuré par la même voie l'Abbaïe de S. *Vincent*. L'Abbé de S. *Ambroiſe* meurt auſſi dans le même tems. Le Clerc *Ariprand*, Chancelier de la Métropole, en achète la place. C'étoit un home de qualité, contre qui la puiſſance de ſa Famille ne permètoit pas d'emploïer la force. *Si nous ne pouvons pas*, dit ARIALD, *faire ce que nous devons à l'égard de ce Méchant ; faiſons du moins ce que nous pouvons.* Auſſitôt, accompagné d'un nombre de ſes Partiſans, il va trouver *Ariprand*, qui, poſſeſſeur de l'Abbaïe, avoit déja reçu la bénédiction. *Qu'eſt ceci*, lui dit-il ? *Hier Clerc, aujourd'hui Abbé. Vous avés fait, & très légèrement un grand ſaut. Eh! comment n'avés-vous pas craint, agiſſant contre les Canons, & contre le ſerment, que vous avés fait dernièrement* (en 1059) *à l'Egliſe Romaine, de vous rendre coupable de cette uſurpation.* L'Abbé répond : *C'eſt une choſe faite, come vous voïés ; & je ne puis déſormais en aucune manière y renoncer.* ARIALD, reprenant la parole, lui replique : *Vous le pouvés, ſi vous le voulés. C'eſt pourquoi je vous conjure inſtamment de la part de Dieu & de la Sainte Egliſe Romaine, de quiter ce que vous avés pris contre la volonté de Dieu, ce que vous avés ravi, pour le préjudice du ſalut de votre ame. Et moi*, reprend l'Abbé, *je vous conjure*

(1) Ce *Nazaire* étoit un Laïc, qui prit le parti d'*Ariald* à ſa première prédication ; & lui fit offre publiquement de ſa maiſon, de ſes richeſſes, de ſon credit, & de tout ce qui pouvoit dépendre de lui, pour l'aider dans la bone œuvre, qu'il entreprenoit. *Ariald* logea quelque tems chés ce *Nazaire*, que l'Abbé *Fleuri*, Liv. 61, N. XXV, qualifie Clerc. C'eſt une faute. V. la première *Vie d'Ariald*, Ch. 6.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

première en 1129, *la ſeconde en* 1130. Roger *ſe ſervoit encore certainement du titre de* Duc, lorſqu'il fit un Privilége pour Saint-Benoît (*du Mont-Caſſin* 1, par les mains de *Garnier*, Doien de Mazara, l'An du Seigneur mille cent trente, *come dit* Pierre Diacre, *Liv. IV, Chap. 96.*

Je finis par ces paroles, qui commencent chés *Muratori* l'Année 1154, p. 506. *Cette année fut la dernière de la vie de* Roger, *premier Roi de Sicile, enlevé par la mort, ſuivant* Romoald de Salerne, *le* 26 (Il faut le 28) *de Février. Ce Prince, illuſtre par le grand nombre de ſes exploits, étoit de haute taille, & puiſſant de corps. Sa phiſionomie étoit celle d'un Lion. Il étoit ſage, prévoiant, adroit; & plus enclin à ramaſſer de l'argent, qu'à le dépenſer; fier en public, affable en particulier; magnifique à récompenſer qui le ſervoit fidèlement, & dur, cruel même, pour qui manquoit de fidélité. Plus craint, qu'aimé de ſes Sujets, il étoit encore plus redouté des Grecs & des Saraſins, auxquels il avoit appris à le connoître.*

Jéſus-Chriſt, *de l'habit Monaſtique & de l'apparence de religion d'un faux Moine.*

Après avoir dit à quelle occaſion *Benoît IX* vendit le Pontificat à l'Archiprêtre *Jean Gratien*, qui devint par là le Pape *Gregoire VI*, il ajoute, même page: *Inſtruit par l'Art & par la pratique dans cette Ecole d'une méchanceté ſi profonde*, Hildebrand *étoit le Miniſtre de tant de Maleſices; & le Diſciple étoit encore plus méchant que ſes Maîtres, qui l'étoient à l'excès. C'eſt ce que les fruits de ſa perfidie ont enſuite fait connoître à l'Egliſe, qu'il a, ſous le prétexte du Nom Catholique, déchirée par un Schiſme horrible. C'eſt ce qu'ils ont fait connoître au Monde, qu'il a mis en plèes par des Guerres funeſtes & des Meurtres ſans nombre, & qu'il a preſque ſuffoqué par le venin des Héréſies deteſtables, qu'il lui préſentoit ſous l'apparence du miel.*

Il raconte, à ſa manière, comment on oppoſa l'Evêque de Sabine, ſous le nom de *Silveſtre III*, à *Gregoire VI*; & comment *Henri II* força *Benoît IX* à s'enfuir; mit en priſon *Gregoire VI*; renvnïa l'Evêque de Sabine, qu'on ſervit enſuite de modèle à celle du Roi *Jean*, il rétablit les immunités & les privilèges, dont le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple avoient joui ſous les Rois Saxons; remit en vigueur les Loix d'*Edouard*, c'eſt à dire celles des mêmes Rois, en partie abrogées par ſon Père, en partie mal obſervées, parceque les Normans n'avoient pas cru devoir s'y ſoûmètre. Cette *Charte* fut approuvée & ſignée par tous les Seigneurs Eccléſiaſtiques & Laïcs; & l'on en fit autant de Copies, que de Comtés, leſquelles furent dépoſées dans les principaux Monaſtères de chacun, pour y recourir au beſoin. Ces Copies furent gardées avec ſi peu de ſoin, que ſous le règne de *Jean*, à peine en put-on trouver une. *Mathieu Paris* a mis cette *Charte* dans ſon *Hiſtoire*, d'après la Copie du Comté d'Hereford; & l'on en voit une à Londre dans le *Livre rouge* de l'Echiquier. *Henri* remplit auſſi tous les Bénéfices vacans; & fit revenir *Anſelme*, pour qui les Normans & les Anglois avoient une égale eſtime. Il écrivit lui-même à ce Prélat; & le pria de hater ſon retour, parce qu'il vouloit ſe

il devoit à ſon légitime Souverain; & parcequ'il a toujours, en Sujet fidèle, en Chretien inſtruit, en Théologien de bone foi, défendu courageuſement l'Autorité ſéculière contre les entrepriſes de l'Autorité Eccléſiaſtique. On devoit reſpecter d'avantage un Home de mérite, dont les talens ont fait honeur à l'Ordre de *S. Benoît*; dont la plume a ſervi plus d'une fois utilement l'Egliſe; & dont les Ouvrages, dans ce qu'ils renferment de Théologique, ſont plus d'accord avec l'anciène & conſtante Doctrine de l'Egliſe, que ne le ſont en bien des endrnits tant d'Œuvres Théologiques ou Morales de ce Cardinal *Bellarmin*, de ce Théologien de la *Ligue*, pour lequel un François ne doit rien moins avoir que de la vènèration, & duquel, par des manœuvres trop connues, & contre l'avis de la plus ſaine partie des Cardinaux, le nom avilroic aujourd'hui le Catalogue des Saints, ſans l'oppoſition de la Cour de France, que Rome rednute avec d'autant plus de regret, qu'elle lui doit plus.

L'année 1074, à laquelle nous en ſomes, ne ſe paſſa point ſans qu'il

de la même part, que vous m'avés conjuré, de vous dépouiller tout à l'heure, & de vous faire fouëter en ma préſence. ARIALD court auſſitôt chercher des verges; quite ſes habits; & ſe fait fouëter vigoureuſement, en préſence de tous, par un des ſiens. L'Abbé, ne ſachant plus que dire, ſe retire, en baiſſant la tête; & garde l'Abbaïe. *Arnulf* parle d'un Abbé, qu'il ne déſigne point, & qu'*Herlembald* ne laiſſa point en repos, quoiqu'il eût reçu la bénédiction abbatiale. Il me ſemble qu'on ne ſauroit douter que ce ne ſoit de cet Abbé de S. *Ambroiſe* qu'il a voulu parler. *Herlembald* au reſte (ſuivant le même *Arnulf*) ne faiſoit preſque rien, ſans conſulter le Pape, auquel il dépêchoit fréquemment des Couriers, & duquel il recevoit très ſouvent des Lètres, qui lui ſervoient à prouver qu'il agiſſoit en tout par les ordres du Siége Apoſtolique (1).

(1) Il n'eſt pas hors de propos de voir ce qu'*Arnulf* dit, Liv. III, Ch. 14, à l'occaſion des faits, que je viens de rapporter d'après les deux Hiſtoriens d'*Ariald*. Herlembald *par le conſeil d'*Ariald, *après avoir fait au Clergé des outrages ſans nombre, empêcha, l'Abbé de S.* Celſe *étant mort, que celui que l'Archevêque avoit fait choiſir, ſuivant la coûtume de ſes prédeceſſeurs, ne fût Abbé. Non content d'avoir rejeté celui-là, ſon mépris pour un autre déja benî l'engage à faire conſpirer contre lui les Moines & les Valets de l'Abbaïe. Il en chaſſe encore un autre du Monaſtère de S.* Vincent; *les accuſant tous trois de s'être fait élire par Simonie. Que dirai-je de plus? Il s'arroge toute la Juriſdiction Eccléſiaſtique, en chaſſant l'Archevêque, dont il avoit été Vaſſal, ainſi que ſes Ancêtres. Prodige étonant, & tel qu'on n'en avoit jamais entendu raconter, ni vu de pareil! Mais, ce qui doit paroître encore plus étonant,* Anſelme (de Badage), *qu'on appelloit alors* Alexandre II, *favoriſoit de ſon aveu de pareilles entrepriſes. C'eſt ce que prouvent les fréquens meſſages & les Lètres munies du Sceau Apoſtolique, qu'*Herlembald *recevoit, & qui lui ſervoient à faire voir que dans tout ce qu'il faiſoit, il exécutoit les ordres du Pape. Le reſte du Peuple, qui ne ſait pas même diſtinguer ſa main droite d'avec la gauche, ſe fondant ſur cette eſpèce d'autorité, prend occaſion de la Simonie, pour déteſter les Offices divins. Le même* Herlembald *faiſoit gloire d'ailleurs d'avoir reçu de l'Apoſtolique* Alexandre *l'Etendart militaire de S.* Pierre, *pour s'en ſervir contre tous ceux qui lui réſiſteroient. Il le porte au bout d'une lance, comme une eſpèce d'Affiche annonçant des homicides. C'eſt cependant un crime de ſoupçoner rien de pareil de S.* Pierre, *& de penſer qu'il ait eu d'autre Etendart, que celui qu'il a reçu dans l'Evangile.* Qui veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte ſa croix, & qu'il me ſuive, *dit le Seigneur, qui ne peut tromper. C'eſt pourquoi nous parlons avec confiance. Ceux qui ſont chargés d'enſeigner les autres, doivent faire attention à cette Sentence prononcée par S.* Paul, *& dont il n'eſt point d'appel:* Si quelqu'un vous annonce un autre Evangile, que celui que vous avés reçu, qu'il ſoit anathème! *En parlant ainſi, nous ne vous ſomes point contraires, ô Seigneurs,* (Seniores) *ô Pape, ô Collége des Cardinaux Romains; puiſque S.* Ambroiſe, *notre Maître, dit:* Je deſire ſuivre en tout l'Egliſe Romaine. *Nous croions les mêmes choſes que vous, nous condamnons avec vous toutes les Héréſies: mais il nous paroît qu'il eſt de règle que la Juriſdiction Eccléſiaſtique ſoit exercée par un Docteur Eccléſiaſtique, & non par un Laïc ignorant. Voila,* dit à la ſuite de ce paſſage *Puriccili,* Liv. IV, Ch. 17, *ce que penſoit* Arnulf; *& certainement ce qu'il penſoit étoit mal, puiſque le Souverain Pontife* Alexandre *& ſes Cardinaux, à l'autorité deſquels*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

tre... C'eſt à lui principalement qu'eſt due la fondation des deux beaux Roïaumes de Sicile & de Naple.

DUCS & MARQUIS de TOSCANE.

BONIFACE,

Comte de Modène, de Regio, de Mantoue, de Ferrare, de Cremone & d'autres Villes, fils du Marquis *Thédald*, petitfils du Comte *Albert-Azon*, Seigneur de Canoſſa, arrière petitfils de *Sigefred*, Prince venu du Comté de Lucque en Lombardie, étoit, come on l'a vu dans le volume précédent, aſſocié, dès 1004, aux Titres & Dignités de *Comte* & de *Marquis* de ſon Père; & dès lors il gouvernoit Mantoue. Il ſuccède à tous les Etats de ſon Père en 1012; devient *Duc & Marquis de Toſcane*, pour le pluſtôt en 1027; & meurt le 7 de Mai 1052.

En finiſſant le ſecond Tome, j'ai dit, ſous l'année 1027, que *Conrad I* partit au mois de Février de Vérone pour aller avoit forcé d'être Pape, occuper ſon ancien Siège; & remit le calme dans l'Egliſe Romaine, en faiſant élire *Clément II*, duquel il reçut l'Onction & la Courone Impériale. A la ſuite de ces faits, rapportés avec aſſés peu d'exactitude, il dit, p. 13: *Aiant achevé courageuſemene ces choſes, il* (Henri II) *exila* Gregoire VI *en Allemagne, avec ſon diſciple* Hildebrand: *mais ſéduit par un excès de bonté, ce Prince ne conſulta pas ce qui convenoit le mieux à l'Egliſe Romaine, au Genre Humain, à lui-même; & laiſſa jouir de trop de liberté ces nouveaux Idolâtres, qu'il auroit du, par une priſon perpétuelle, ſéquestrer du reſte des homes, pour qu'ils en fûſſent oubliés, & qu'ils ne pûſſent pas les corrompre.* Ce Gregoire VI *étant more dans ſon exil;* Hildebrand *fut l'héritier de ſa perfidie & de ſon argent. Dans ce même tems, le Pape* Clément (II) *mourut.* Damaſe (II) *en fut le ſucceſſeur, & ſiégea ſeulement 23 jours, étant mort, à ce qu'on dit, empoiſoné. Car* Théophilacte, *le Maître d'*Hildebrand, *étant après ſa fuite, rentré dans Rome avec ſon ami* Laurent, *emploioit* conduire par ſes conſeils, & le mètre à la tête des Affaires. Quelque détaché qu'*Anſelme* fut du monde, les offres du Roi le ramenèrent très promtement. Le Peuple le reçut avec des tranſports de joie; & le Roi d'autant mieux, qu'il en avoit affaire.

Il vouloit épouſer *Mathilde*, fille de *Malcolm*, Roi d'Ecoſſe, & de *Marguerite*, ſœur du Prince *Edgar-Atheling*; & par ce moïen réunir, en ſa perſone & dans ſa poſtérité, les droits qu'il pouvoit tenir de ſon Père, & ceux des Princes du Sang Roïal Anglo-Saxon. Ce deſſein ne pouvoit être que très agréable aux Anglois. Il avoit demandé cette Princeſſe au Roi *Edger*, ſon frère: mais, come elle avoit pris le voile en Angleterre dans le Monaſtère de Wilton; &, come alors prendre le voile c'étoit faire profeſſion de la Vie religieuſe, la Princeſſe n'avoit pas voulu conſentir à ſon mariage, & les deux Rois n'avoient oſé paſſer outre. *Anſelme*, que le Roi pria d'aplanir les difficultés, ne voulut pas décider ſeul, ſi *Mathilde* étoit véritablement Religieuſe. Il tint, dans ſon Château de Lambeth, un arrivat quelque ſcandale à Milan. *Tandis que* Godefroi *ſe tenoit*, dit *Arnulf*, Liv. IV, *dans le Château de Brebia, le ſeul qu'il poſsédât, & qu'*Atton, *mépriſant ſa propre maiſon & ſa patrie, demeuroit à Rome, & faiſoit ſervilement ſa Cour au Pape;* Herlembalt, *par des préſens, donnés ou promis, travailloit nuit & jour à groſſir le nombre de ſes Partiſans. Il emploïoit d'ailleurs le fer & la flame à pourſuivre ceux de* Godefroi, *n'oubliant rien de ce qu'il croïoit pouvoir; & n'étant arrêté, ni par l'autorité du Roi, ni par les deſirs de ſes propres Partiſans. Trop content d'être appuié de Rome, il y mètoit ſon unique confiance; & ſon audace alla juſqu'à blaſphémer contre les Evêques, qui tenoient leur conſécration du Siége de S.* Ambroiſe, *juſqu'à rejeter leur miniſtère, en aſſurant qu'ils étoient apoſtoliquement excommuniés. Ce fut pour cette raiſon, qu'il empêcha que, le Samedi veille de la Pentecôte, on fît à Milan le Baptême ſolemnel. Enſuite* (ceci regarde l'année 10[illegible]) *un de ces Evêques aiant, come il eſt de coûtume en l'abſence de l'Archevêque, envoïé, le jour de la Cène*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Ce qui ſe paſſoit à Milan depuis ſix à ſept années, devient en quelque ſorte contagieux. *Jean de Gualbert*, inſtituteur de la nouvelle Congrégation de Vallombreuſe ſous la Règle de S. *Benoît*, & ſes Moines ſe montrent les émules du zèle d'*Ariald*, & brûlent de s'aſſocier à ſa gloire. Come alors on ne parloit par tout que de Simonie, ils en ſoupçonent *Pierre de Pavie*, ſucceſſeur du Pape *Nicolas II* au Siége de Florence; & convertiſſent en réalité leur ſimple ſoupçon. Ils diffament ce Prélat come Simoniaque, & ſoûlèvent ſcandaleuſement le Peuple de la Ville contre lui (1). Abuſant des *Decrets* de *Léon IX* & de *Nicolas II* contre la Simonie, & ſe conſtituant eux-même les Juges de leur Evêque, ils ſoûtiènent que, come il eſt Simoniaque, & dès lors Hérétique, il n'eſt pas permis de recevoir les Sacremens, ni de lui, ni de ceux qu'il ordonoit. *Jean de Gualbert*, plus inſtruit des devoirs de la vie du Cloître, que de la doctrine de l'Egliſe, & de la ſubordination établie par l'Ordre Hiérarchique, approuve la conduite de ſes Moines; & l'autorité que la ſainte auſtérité de ſa vie & les miracles, que l'on diſoit opérés par ſes prières, lui donoient, entraînent, come néceſſairement, preſque tout le Peuple avec une partie du Clergé. *Pierre de Damien*, que ſon zèle tenoit toujours alerte ſur tout ce qui pouvoit intéreſſer l'Egliſe, & qui ſavoit que les Moines n'avoient aucune preuve de la Simonie de leur Evêque, leur écrit pour leur repréſenter combien ils ont tort, & qu'il n'eſt jamais permis de ſe ſéparer de ſon Evêque, tant qu'il n'eſt pas condamné. Le Duc *Godefroi*, pour empêcher dans ſes Etats les progrès d'un trouble naiſſant, dont les diſſentions de Milan lui faiſoient craindre les ſuites, veut impoſer ſilence à ces Moines, en les menaçant, eux & les Clercs qui ſe déclaroient en leur faveur, de les

Arnulf *ſe devoit ſoûmètre, avoient penſé tout autrement.* Voila préciſément l'*Ipſe dixit* des Pithagoriciens. *Arnulf* n'eſt-il pas bien réfuté ? Sur ce que cet Hiſtorien dit au ſujet de l'Etendart de S. *Pierre*, cet adroit Réfutateur avoit dit: *Come ſi S.* Pierre, *ou le Pontife Romain, ſon légitime ſucceſſeur, n'avoit pas auſſi ſon glaive matériel, qui doit être tiré par la main du Soldat, au gré de S.* Pierre, *ou de ſon ſucceſſeur. S'il eſt vrai qu'il avoit un tel glaive, pourquoi n'auroit-il pas eu de même un Etendart tel que celui qu'*Herlembald *reçut ?* C'eſt vouloir perdre une bone cauſe, que de la défendre par de pareilles abſurdités.

(1) *Perciocchè allora dapertutto faceva grande ſtrepito il vizio della Simonia, i Monaci Vallombroſani ſoſpettando, ch'egli* (Pietro Veſcovo di Firenze) *foſſe entrato nella Sedia Epiſcopale mediante il danaro, cominciarono a diffamarlo per Simoniaco, e moſſero un gran tumulto nel Popolo di quella Città.* Murat. *Annal.* T. VI, p. 292.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

à Rome ſe faire couroner Empereur ; & que juſqu'alors *Rainier, Duc & Marquis de Toſcane*, & toute cette Province avoient refuſé de le reconnoître pour Roi ; ce qui fut cauſe qu'il prit ſa route par la Toſcane, où *Rainier*, aſſiégé dans Lucque, fut obligé de ſe rendre au bout de quelques jours.

Le Fiorentini, qui ne croit pas que *Boniface* ait été Duc & Marquis de Toſcane avant 1033, dit, *Mémoir. de Mathilde*, Liv. I, p. 23 : Je ſuis bien certain que *Boniface* (en 1026) *n'étoit pas encore chargé du Gouvernement de la Toſcane & de Lucque. S'il l'avoit été dès lors, on ne comprend pas que* Conrad, *qui venoit d'arriver en Italie en état de ſe faire craindre, aiant été reçu par le Pape* Jean XX (XIX) *à Rome ; le Marquis* Rainier *& les Lucquois aient été le trouver à Verceil. C'eſt pourtant ce qu'*Otton de Friſinghen *dit expreſſément* (a).

(a) *Rex vero caſtra movens ſanctum Paſcha Verſellis celebravit. Ibi* Rehinerium *beaucoup de maléfices à vexer le Saint Siége ; &, par les Lètres de ſon diſciple* Hildebrand, *il ſavoit tout ce qui ſe paſſoit à la Cour de l'Empereur. Come il ne mètoit point de bornes à ſes horribles vexations, l'Egliſe de Rome députe encore à l'Empereur ; & le prie d'envoïer, de l'avis des Cardinaux qu'il avoit auprès de lui, quelqu'un à Rome pour y être élu Pape.* Brunon, *lequel eſt* Léon (IX), *eſt donc, par le conſeil des Cardinaux, envoïé, malgré ſa réſiſtance, à Rome ; &, par l'indulgence exceſſive de l'Empereur,* Hildebrand *a la permiſſion d'accompagner le nouveau Pape ; permiſſion, qui le mit en état, ſous le voile de la Religion, de renverſer également le Sacerdoce & l'Empire, & de ne pas être longtems fidèle aux ſermens, qu'il avoit faits à l'Empereur. Il ſe rendit, à force de parler, agréable à* Brunon ; *&, dès qu'il fut à Rome, il en obtint d'être un des Gardiens de l'Autel de S.* Pierre (b). *Il y*

(b) Ces *Gardiens de l'Autel de S. Pierre* étoient apparemment ceux que l'on nomoit *Oblationaires*, parcequ'ils recevoient les offrandes (*Oblationes*), que les Concile où l'Affaire fut diſcutée de maniére, que la Raiſon d'Etat prévalut aux Règles de la Diſcipline de l'Egliſe. Il fut décidé que *Mathilde* pouvoit légitimement contracter mariage ; & le Roi l'épouſa, ce qui ſatisfit également les Anglois & les Ecoſſois. *Matthieu Paris* & *Polidore Virgile*, diſent que *Mathilde* s'oppoſa fortement à ce mariage, qu'elle regardoit come illégitime ; & que, lorſque la déciſion du Concile l'eût forcée d'y conſentir, elle maudit la lignée, qui ſortiroit d'elle. Cette malédiction, imaginée ſans doute après coup à l'occaſion de la mort funeſte de *Guillaume* ſon fils, ne ſe peut appliquer qu'à ce Prince. Nous verrons ſur le trône d'Angleterre ſa fille *Mathilde*, dont la poſtérité l'occupe encore aujourd'hui.

Le Duc *Robert*, qui s'étoit amuſé dans la Poullle à ſe marier avec la Fille du Comte de Converſano, revint enfin, en 1101 ; ſe remit en poſſeſſion de ſon Duché, ſans oppoſition de la part de ſon Frère ; & fit voir une ferme réſolution de travailler à recouvrer la Couronne d'Angleterre, dont il ſe prétendoit le ſeul héri-

du Seigneur ; le Saint Chrême à l'Egliſe Métropolitaine ; Herlembald *le répandit à terre, en préſence de tout le Peuple, & marcha deſſus. En même tems, il fit voir à tout le monde le Saint-Chrême, qu'il avoit, & dont on ne ſavoit, ni de quel endroit il venoit, ni qui l'avoit fait ; &, mépriſant les prérogatives du Samedi* autentique (Samedi Saint), *il fit, à ſon gré, celébrer le Batême le Vendredi de la Semaine* in albis (Semaine de Pâques) ; *quoique l'Ecriture défende de paſſer les bornes poſées par nos Pères. Il arriva de là que la joie Paſchale fut privée des Eaux de la Régénération ; & que longtems après pluſieurs Cathécumènes n'avoient pas encore reçu la grace du Batême. La plus grande partie du Peuple eut part à ce crime ; les uns, pour en avoir été ſimplement ſpectateurs ; les autres, ſéduits par l'argent qu'ils avoient reçu ; d'autres enfin, gagnés par l'impunité des crimes, qu'ils avoient commis ; car, depuis la ruine de* Godefroi, *tout Scélérat, qui s'attachoit au Parti d'*Herlembald, *devenoit cher à ce Chef, & lui paroiſſoit innocent. De là vint que le nombre & la puiſſance des*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

traiter ſuivant la rigueur des Loix & come Perturbateurs du repos public. Ses menaces & les repréſentations charitables de *Pierre de Damien*, n'opérent rien ſur ces victimes d'une pieuſe illuſion, déſormais incapables de rien entendre, *Alexandre II*, qui pour lors étoit à Lucque, dont il conſervoit l'Evêché, bien informé de ce qui ſe paſſoit dans ſon voiſinage, envoie *Pierre de Damien* à Florence, pour qu'il tâche d'éteindre dans ſes commencemens un incendie qui pouvoit faire de grands ravages. Ce Cardinal emploie inutilement toutes les reſſources du zèle & de la charité. Ce qu'il fait ne ſert qu'à fournir aux Moines le prétexte de l'accuſer lui-même de favoriſer la Simonie. C'eſt ce qui l'oblige, pour ſa propre juſtification, d'adreſſer une longue *Lètre* aux Florentins (1). Après avoir proteſté, « Qu'il tient que la première de toutes les » Héréſies, eſt la Simonie, qu'il anathématiſe; il dit qu'il » croit fermement que toute la plénitude de la Grace appar- » tient à l'Egliſe; & qu'il ſuit de là que les Méchans, qu'elle » a dans ſon ſein, peuvent conférer les Sacremens ». Aiant détaillé dans un autre Ouvrage (2) la doctrine de l'Egliſe ſur

(1) L'Abbé *Fleuri* commence par ce fait le 61e Liv. de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*; & l'on verra qu'il eſt mon guide pour une partie de ce que je dis ici. Je me ſers de même ailleurs de ſes Extraits de différens Ecrits ou Traités; & j'en avertis une fois pour toutes, afin qu'on ne m'accuſe point de plagiat. Ces Extraits, où l'on reconnoit toujours le Théologien, le Philoſophe & l'Home de bon ſens, ſont la partie eſſentielle de ſon Ouvrage. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il eut toujours uſé d'autant d'exactitude & de circonſpection pour les Faits; & c'eſt avec peine que l'on en rencontre de tems en tems, qu'il a négligé de faire paſſer par le creuset de la Critique. Mais cette négligence, quand elle n'eſt pas trop fréquente, eſt pardonable dans un très long Ouvrage; & je ne prétens pas diminuer le mérite du ſien, duquel il me ſouvient d'avoir autrefois parlé quelque part come d'un très bon Livre en ſon genre. Conduit par mon travail même à voir quelques parties de ce Livre avec plus d'attention que je ne l'aurois jamais fait ſans cela, je ne change point d'avis. Je ne dis tout ceci qu'afin qu'on ne ſoit pas étoné ſi, dans le récit de l'odieuſe querèle de Florence, j'omets quelques particularités, ſur leſquelles cet Hiſtorien n'inſiſte que d'après la *Vie de S. Jean de Gualbert* par *André de Parme*, Moine de Gène. Cet Auteur, come je l'ai déja laiſſé dire quelque part à *Muratori*, n'écrivit cet Ouvrage qu'en 1419; & pour lors *Jean de Gualbert* étoit mort depuis près de trois ſiècles & demi. *André de Parme* a doné bien des choſes ſur la foi de Traditions orales, que le tems n'avoit pas conſervées dans leur première pureté. Tel eſt ce qu'il dit de la manière dont les Florentins découvrirent que le Père de l'Evêque *Pierre* avoit acheté l'Evêché pour ſon Fils; & du maſſacre, que cet Evêque, eſpérant faire périr *Jean de Gualbert*, fit faire des Moines de S. *Salvi*, Monaſtère peu diſtant de Florence, dans lequel on ſuivoit la Réforme de Vallombreuſe. Les Ecrivains du tems, ou voiſins du tems, ne diſent rien de ces faits, ni de quelques autres, qu'*André* n'a rapportés, que parcequ'on les racontoit dans les Monaſtères de ſa Congrégation.

(2) *Opuſcule VI*, appellé *Gratiſſimus*, parcequ'il commence par ce mot.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

L'Autorité de cet Hiſtorien eſt très grande : mais il étoit poſtérieur de cent ans à *Conrad*. Il ne doit donc pas prévaloir ſur le Prêtre *Wippon*, qui ſuivoit partout cet Empereur, que le *Fiorentini* ne connoiſſoit pas, & qui m'a ſervi de guide.

Le *Fiorentini* continue. *Mais on ne peut pas dire que* Rainier *étoit fils de* Boniface, *come le croit* Franceſco Berni (a), *qui ſe trompe en ce point, come en quantité d'autres; & moins encore qu'il fût Marquis d'ailleurs que de Toſcane, premièrement parce qu'il ſe trouve avec les Lucquois; enſuite parceque S.* Pierre de Damien, *qui vivoit alors, nous apprend ce qu'il étoit, ſans nous laiſſer lieu d'en douter. Il parle de lui pluſieurs fois dans ſes* Lètres; *& fait entendre qu'il étoit Fils du Marquis* Uguccion; *& que de* Wille, *ſa femme, il eut deux Enfans,* Uguccion *&* Sophie. *Mais dans la* Vie de S. Romuald, *il ajoute, en parlant du*

Marchionem eum Civibus Lucenſibus obviam habuit. Liv. VI, Ch. 6.

(a) *Memorie d'egli Heroi di Caſa d'Eſte.*

PAPES.

remplit ſa bourſe en peu de tems; & mit ſon argent entre les mains d'un Juif, dont il avoit fait ſon ami, lequel, batiſé depuis peu, conſervoit les inclinations des Uſuriers. Il étoit, longtems auparavant, en liaiſon avec un autre Juif, nomé Gérard *& ſurnomé* Brazut, *ami de* Théophilacte. *Se livrant ſans ceſſe à des Maléfices, qui n'avoient point de pareils,* Brazut *s'étoit frauduleuſement introduit dans la Maiſon des Papes, deſquels, dans l'eſpace de treize ans, il fit mourir par le poiſon ſix, dont voici les noms.* Clément (II), *qui ſiégea 9 mois & 7 jours, après la condamnation de* Gregoire (VI), *& par expulſion de* Théophilacte. *Après* Clément, Damaſe (II), *qui ſiégea 23 jours. Après* Damaſe, Léon (IX), *qui ſiégea 5 ans. Après* Léon, Victor (II), *qui ſiégea 2 ans, 3 mois & 7 jours. Après* Victor, Erène (IX), *qui ſiégea 7 mois & 28 jours. Après* Etiè-

Pèlerins faiſoient à cet Autel. On verra, je crois, quelque part ici, que ces Gardiens quelquefois ne faiſoient pas ſcrupule de s'approprier une partie de ces Offrandes.

PRINCES contemporains.

rier légitime. Ses intentions connues lui procurèrent des Partiſans déclarés, & mirent *Henri* dans l'embaras. Dès qu'on ſut en Angleterre que *Robert* armoit pour y venir, les Seigneurs Normans, qui s'étoient oppoſés à l'élection d'*Henri*, quelques Seigneurs Anglois, une partie de la Flote, ſe déclarèrent hautement pour le Duc, malgré les démarches que l'Archevêque *Anſelme* avoit, à la prière du Roi, faites auprès d'eux pour les engager à lui reſter fidèles. *Henri* ne perd point tête. Il raſſemble en hate une Armée très conſidérable, où l'Archevêque ſe rend; &, faiſant valoir la religion du ſerment, engage tous les Officiers à s'obliger, par un nouveau ſerment unanime, à défendre le Roi contre ſon Frère. Le Duc cependant étoit en Angleterre avec des forces médiocres. La reſſource d'un ſoûlevement général en ſa faveur, dont on l'avoit flaté, lui manquant; il conſentit que ſon Frère gardat la Courone, à condition de lui tendre les Places de Normandie occupées par des Garniſons Angloiſes, & de lui faire une Penſion de 3000 Marcs d'argent; & paſſa deux

SAVANS & Illuſtres.

Patarins (a) *s'accrut tellement dans les Villages, dans les Bourgs, & même, par les intrigues de ce Chef, dans les Villes, qu'il paroiſſoit être devenu le Seigneur de tous ſes Concitoiens.*

Puricelli, dont l'intention eſt de faire d'*Herlembald* un *Saint Martir*, & de contredire *Arnulf*, copie Liv. IV, Ch. 48, N. VIII, de longs paſſages de *Suarès*, qu'on l'eût volontiers diſpenſé de rapporter, quoiqu'ils prouvent très bien & très mauſſadement, « Que l'indignité » du Miniſtre n'» empêche pas » l'effet du Sacre» ment, & que le » Saint Chrême » peut être fait » par un Evêque » excommunié ». *Suarès* y détaille auſſi les règles, que l'on doit ſuivre à cet égard

(a) Les Adverſaires d'*Herlembald* à Milan rétorquoient contre la Cour de Rome le nom, que l'on donoit alors communément à des Enthouſiaſtes, qu'elle condamnoit come Hérétiques; & qui le plus ſouvent n'étoient coupables, que de ſuivre un zèle mal règlé dans leurs Déclamations contre les vices & les uſurpations de cette Cour & de ſes Légats.

ce point, il y renvoie; & dit enſuite, « Que pour ce qui re-» garde l'Evêque de Florence, quelques-uns l'accuſent d'avoir » acheté l'Epiſcopat, & d'autres aſſurent qu'il y eſt parvenu » ſans Simonie: Que, les deux Partis étant également échaufés » l'un contre l'autre, il demande ce qu'il eſt pour ſe jeter au » milieu de ces Partis; & pour condamner un Evêque come » coupable d'un pareil crime, avant qu'on en ait produit des » preuves convainquantes. Il ajoute que le tems du Concile, » que l'on tenoit tous les ans à Rome, approché; & que c'eſt » là qu'il faut porter les plaintes, que l'on ſe croit en droit de » faire contre cet Evêque ». S'adreſſant enſuite aux Moines de Vallombreuſe, qu'il appelle ſes Frères, étant Moine lui-même, il leur dit, « Qu'il les connoît pour les Auteurs de la » querèle. Il leur reproche de prétendre que les Evêques Simo-» niaques ne peuvent ni conſacrer le Saint Chrême, ni dé-» dier les Egliſes, ni doner les Ordres, ni dire la Meſſe; & » de le ſoûtenir avec tant d'impudence (il ſe ſert de ce terme), » qu'ils avoient forcé les Prêtres, dans trois Paroiſſes, à ba-» tiſer les Cathécumènes, ſans l'onction du Saint Chrême. Il » dit la deſſus qu'il ignore qu'aucun Hérétique ait jamais oſé » ſéparer le Chrême du Batême. Il ajoute que, ſi l'on emprunte » le Chrême d'une autre Egliſe, come un Prêtre de leur Parti » l'avoit emprunté, c'eſt un Sacrilége, un Adultère ſpirituel ». Enfin, parlant toujours des Moines de Vallombreuſe, il dit, ſur le rapport d'autrui, mais ſans l'aſſurer, « Que plus de » mille perſones, ſéduites par leurs vains propos, étoient mortes, » ſans recevoir le Saint Viatique; & qu'il y avoit pluſieurs » Egliſes où ces Moines ne vouloient pas entrer, & qu'ils re-» fuſoient même de ſaluer, come aiant été conſacrées par des » Evêques Simoniaques ». Un certain *Theuzon*, enivré d'un zèle indiſcret (1), fut celui de tous les Moines, qui contredit le plus *Pierre de Damien*. C'étoit un Reclus, qui vécut cinquante ans à Florence, enfermé près de l'Abbaïe de Ste *Marie*; qui n'étoit point de la Congrégation de Vallombreuſe; & qui jouiſſoit d'une grande réputation, à cauſe des avis qu'il donoit à tous ceux qui l'alloient conſulter. Il étoit extrêmement zèlé contre la Simonie; & c'étoit par ſon conſeil que *Jean de Gualbert* & ſes Moines quitoient leur ſolitude, pour aller crier dans les Rues & dans les Places de Florence, que l'Evêque

1 *Ubbriaco di uno zelo indiſcreto.* Murat. *Ibid.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Monaſtère de Valdi-Caſtro, « *Que* » Rainier *fut dans* » *la ſuite Marquis* » *de Toſcane* (a) ». *Je ne cède point à l'autorité du* Pigna (b), *qui, ſans l'appui d'aucun ancien Ecrivain, veut* « *Que* Boniface, *alors Seigneur de Luque* » *par droit héréditaire, ait appellé* Conrad *en Italie* » *pour délivrer Rome, que les Barbares étoient ſur le point d'aſſiéger; & que, come il étoit un Grand Seigneur,* » *il le reçut & le régala magnifiquement; & que ce Prince ne ſe contenta pas de lui témoigner une bienveillance particulière: mais qu'il lui confia la moitié de ſon Armée, & l'envoïa contre les Sarraſins & les Hongrois, qui s'étoient emparés du Patrimoine de l'Egliſe & de la Toſcane; & que lui-même, avec le reſte de l'Armée, fit le ſiége de Parme, qui s'étoit ſouſtraite à l'obéiſſance de*

(a) *Et non longe à Caſtro prædii in virtute* Ranerii, *qui poſtmodum Tuſciæ Marchio factus eſt, habitavit.*

(b) Auteur d'une *Hiſtoire des Princes d'Eſte.*

PAPES.

ne, Benoît (X), *qui ſiégea 7 mois & 20 jours. Celui-ci ne fut point la victime du poiſon.* Hildebrand *emploïa la violence & la ruſe à le faire chaſſer. Après* Benoît, Nicolas (II), *qui ſiégea 2 ans, 6 mois & 25 jours. Du tems de ce dernier,* Hildebrand *remit ſon argent à ſes deux Amis, dont j'ai parlé plus haut; &, par eux, il s'aſſura les Langues vénales de beaucoup de gens.* (Avant tout cela, quand il eut gagné la confiance de *Léon IX*) *il reconcilia, par une fourberie, avec ce Pape, ſon ancien Maître & Seigneur* Théophilacte, *qui feignoit du repentir de ſes crimes; &, par le conſeil & les manœuvres de* Théophilacte, *il arma le même Pape* Léon *contre les Normans. Le Pape* Léon, *ne ſe doutant point de leurs fourberies, quita donc Rome; paſſa les Alpes; raſſembla ſous ſes ordres beaucoup d'Allemans; revint à Rome; &, pouſſé par* Hildebrand *& par* Théophilacte, *il paſſa dans la Pouille contre les Normans. Et, come* Théophilacte *n'oſoit pas lui nuire ouvertement, il demeuroit près de lui, s'empreſſoit artificieuſement à lui faire ſa cour, épioit ainſi toutes ſes démarches, en infor-*

PRINCES contemporains.

mois à la Cour d'Angleterre, très fêté par le Roi. Dès que *Robert* fut de retour en Normandie; *Henri*, ne ſe faiſant pas un devoir de pardoner, ſe hâta de ſe vanger des Seigneurs qui s'étoient montrés favorables à l'entrepriſe du Duc. Un des plus conſidérables étoit *Robert de Mellême*, Comte de Montgommeri, jeune Imprudent, qui, ne ceſſant point de traiter le Roi d'Uſurpateur, s'étoit mis à fortifier ſes Châteaux, pour s'y défendre contre ce Prince, ne doutant point que tous les Mécontens ne vînſſent le joindre. Il fut trompé dans ſon attente. *Henri*, l'aïant déclaré Traître par une Proclamation, marcha contre lui; s'empara de toutes ſes Places, les unes après les autres; le força de ſe retirer en Normandie; confiſqua tous ſes biens; & chaſſa même du Roïaume ſes Frères & toute ſa Famille. Les autres Partiſans de *Robert* furent traités à peu près de même. En 1104, ce Duc fit un voïage à Londre, pour être païé de ſa penſion, dont il ne touchoit rien. *Henri*, qui le connoiſſoit facile & généreux juſqu'à l'imprudence la plus

SAVANS & Illuſtres.

dans la pratique. *Puricelli* dit enſuite, N. IX-XI: *Je ne doute point que, du tems d'*Herlembald, *ces règles ne fuſſent communément connues & ſuivies de tous les Catholiques; & qu'*Herlembald, *qui conſultoit principalement le Siége Apoſtolique ſur ces ſortes de choſes, n'en fût inſtruit. C'eſt pourquoi nous trouvons qu'il eſt aiſé de répondre aux plaintes d'*Arnulf. Herlembald *n'ignoroit donc pas & ne diſconvenoit pas qu'un Evêque excommunié par le Saint Siége dans un Concile, peut valablement adminiſtrer le Batême & faire le Saint Chrême: mais il penſoit que cet Evêque ne pouvoit faire ni l'un ni l'autre, ſans pécher; & que réciproquement les Fidèles ne pouvoient pas licitement, & ſans pécher communiquer avec lui dans ces ſortes d'Offices divins. Voila pourquoi, devant exécuter ce dont il étoit chargé par le Siége Apoſtolique, qui l'en preſſoit par des ordres réitérés, il s'oppoſa courageuſement ces trois années* (1074, 75, 76), *une première, une ſeconde, une troiſième fois, à des choſes qui lui paroiſſoient mauvaiſes. Mais qu'*Herlembald *ait, come* Arnulf *l'aſſure, répandu par terre*

étoit un Simoniaque manifeſte. Ce Moine, que *Pierre de Damien* n'avoit pas dédaigné d'aller voir, ne l'avoit reçu qu'avec ces clameurs contentieuſes, qui ſont le fruit ordinaire de l'entêtement & de l'ignorance; & *Pierre de Damien*, s'étant informé ſoigneuſement du caractère de ce Reclus, avoit appris que c'étoit un home gonflé d'arrogance & d'orgueil. C'eſt pour cela, qu'après avoir quité Florence, il crut que la Charité l'obligeoit de s'efforcer de ramener *Theuzon* au véritable eſprit de la Diſcipline Monaſtique, & ſurtout à la pratique de la douceur & de l'humilité. C'eſt ce qu'il fit par une aſſés longue *Lètre*, digne de ſon zèle pour le bon ordre, & de ſon amour pour ſon êtat de Moine, dans laquelle il pouſſe vivement *Theuzon* par des raiſonemens preſſans, & plus encore par l'exemple d'un grand nombre de Saints Perſonages qui demeuroient dans des Deſerts, & non au milieu des Villes, & qui rempliſſoient exactement les devoirs de la vie anachorétique (1). Après des reproches très forts, ſur ce que *Theuzon* oſoit, ce qu'un Moine ne devoit jamais faire, s'ériger en Juge des Prêtres, des Evêques & du Pape même, il lui dit: *Mais pourquoi vous fais-je ces reproches? Parceque l'on dit que vous jugés tous vos Frères, avec une dureté ſi grande, avec un mépris ſi dédaigneux, que vous ne recevés les Sacremens qu'une ſeule fois dans l'année, non de la main des Prêtres de votre Monaſtère, mais de celle de Prêtres étrangers que vous faites venir exprès. Sur ce que vous dites de celui-ci:* Qui l'a ordoné Prêtre? *on répond*: Un tel Evêque. Et celui-là, *dites-vous*, coment & de qui a-t-il reçu la conſécration Epiſcopale: Apparemment du Pape. Eh coment! Eux ſeuls le ſavent. *Vous ajoutés auſſitôt:* Soit enfin que le Pape l'ait ordoné gratuitement Evêque! S'enſuit-il que le Pape lui-même ſoit monté gratuitement ſur le Siége Apoſtolique? *C'eſt donc ainſi que, par les queſtions ſans nombre & par l'obſcurité d'une diſpute interminable, vous plongés autant qu'il eſt en vous, tout le monde dans la confuſion; & que, come la Mer, vous*

(1) Le Cardinal *Baronius*, année 1063, *Magis ex his in* Theuzonem *exeanduit* Petrus, *quem cum Florentiæ adiiſſet, ab eo exceptus eſt clamoribus contentioſis. Cumque reipſa didiciſſet ipſum arrogantia plenum hominem, faſtuque tumentem: quo ipſum curaret, atque ad Monaſticam diſciplinam componeret, humilitatem atque manſuetudinem imprimis eolendam inſinuaret, prolixam ſatis* Epiſtolam *ſcripſit, qua cum multis eum perſtringat enthymematibus, magis autem exemplo plurimorum in eremo degentium Sanctorum legitime vitam anachoreticam aſſectantium urget. Eſt autem plane tanto ductore digna* Epiſtola.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

» Boniface », *Cet Auteur n'eſt pour moi d'aucun poids, parcequ'il confond les tems ; qu'il recule de ſix ans le Couronement de* Conrad, *contre le témoignage de* Diplômes *originaux, d'*Herman Contract, *d'*Otton de Friſinghen, *& de* Donizon ; *& qu'il attribue au premier voiage de* Conrad *en Italie, lequel eſt de* 1026, *ce qu'il ne fit à l'égard de Parme, qu'en* 1036, *ou* 1037. *Come je ne trouve aucun Monument, qui montre* Boniface *maître de la Toſcane avant* 1034, *il me paroît fort vraiſemblable qu'il ne retourna ſe fixer dans la patrie de ſes Ancêtres que vers* 1033, *lorſque l'Empereur vint une ſeconde fois en Italie* (a)... *Le Marquis* Rainier *étant mort dans ce tems, & ſelon les apparences, pendant le Pélerinage, que* Pierre de Damien *l'avoit obligé de faire par pénitence à Jéruſalem ; il eſt vraiſemblable que* Boniface *obtint alors de l'Empereur le Duché-Marquiſat de Toſcane.*

Je n'ai rapporté

(a) On a vu dans l'Article de l'Empereur *Conrad I*, que ce Prince ne vint point en Italie en 1033.

PAPES.

*moit en ſecret les Normans. Enfin, par le conſeil d'*Hildebrand, *il livra le Pape lui-même entre leurs mains. Le Pape aiant vu tous ſes Allemans tués, fut pénétré de triſteſſe, & n'échapa qu'avec peine aux Ennemis. Léon étant mort peu de tems après ;* Théophilacte, *comtant ſur la puiſſance de ſes Parens, vexa de nouveau l'Egliſe Romaine, qu'il avoit tant de fois vexée précédemment. Cependant* Hildebrand, *ce nouveau* Protée, *préſumant beaucoup de ſes nouvelles ruſes, ne faiſoit, ſans l'aveu de l'Egliſe Romaine, qu'aller de Rome à la Cour de l'Empereur, de la Cour de l'Empereur à Rome. Et, ſi l'on élevoit quelqu'autre que lui-même au Pontificat, ſon ami* Gérard Brazut, *nommé ci-deſſus, l'en débaraſſoit bientôt par le poiſon. Après que* Nicolas II *eut été mis ſur la Chaire de S.* Pierre, Hildebrand, *qui n'avoit pas pu s'emparer du Pontificat, ſe mit en tête d'envahir, de quelque manière que ce fût, la Dignité d'Archidiacre. Il fit, pour cet effet, beaucoup d'affronts à* Mance, *alors Archidiacre de l'Egliſe Romaine, cherchant en même tems à le gagner ; enſorte que* Mance, *cédant aux outrages qu'on lui faiſoit*

PRINCES contemporains.

outrée, l'obligea, par ſes careſſes, à renoncer à cette penſion. Par là, *Robert*, dont tous les Domaines, hors la Ville de Rouen, étoient engagés, ſe vit bientôt preſque hors d'état de ſubſiſter. Il ſe plaignit alors d'avoir été ſurpris ; & ſes menaces impuiſſantes fournirent à ſon Frère le prétexte d'agir ouvertement contre lui. Le Comte *Robert de Meſléme* cherchoit à ſe dédomager en Normandie des pertes, qu'il avoit faites en Angleterre. Il faiſoit continuellement une guerre cruelle à tous les Sujets d'*Henri*, qui poſſédoient des Terres en Normandie. Le Duc, trop indolent pour s'oppoſer d'abord aux entrepriſes de ce Vaſſal inquiet, ſentit enfin la néceſſité d'y couper cours, & leva des Troupes pour cet effet. Dans ce tems-là, *Guillaume*, Comte de Mortagne, fils de *Robert*, frère utérin de *Guillaume le Conquérant*, aiant prétendu qu'outre le Comté de Cornouaille, dont il avoit hérité de ſon Père, il devoit avoir celui de Kent, qu'avoit poſſédé ſon oncle *Odon*, Evêque de Baieux, n'aiant pu l'obtenir, & s'en étant plaint avec tant d'inſolence, qu'*Henri*, pour l'en

SAVANS & Illuſtres.

*& foulé aux pieds le Saint Chrême, envoïé, par cet Evêque excommunié, à l'Egliſe Métropolitaine ; c'eſt ce qui ne me paroît pas plus digne de foi, que le menſonge & la calomnie manifeſte débitée par le même Hiſtorien, qui dit, « Que tout » Scélérat, qui s'attachoit au Parti » d'*Herlembald, » *devenoit cher à » ce Chef, & lui » paroiſſoit innocent ». Mais, ſi nous voulons croire cette effuſion du Saint Chrême, pourquoi ne croirons-nous pas que ce fut l'effet d'une cauſe en même tems pieuſe & raiſonable ; & que les circonſtances du tems exigeoient qu'*Herlembald *en agît ainſi, pour prévenir le péché, qu'on auroit commis en ſe ſervant de cette huile, & pour ſe débaraſſer de l'opiniâtreté du Parti contraire, qui, favoriſant le faux Archevêque* Godefroi, *ſoûtenoit qu'on devoit ſe ſervir de cette huile.*

C'eſt un Docteur en Théologie, qui vient de parler ; & ce Docteur en Théologie n'a pas pris garde que la profanation, comiſe par *Herlembald*, ne peut pas être révoquée en doute. C'eſt un fait public, rapporté par un Témoin oculaire. J'en dis autant de ce que *Puri-*

enfantés de votre propre fond une tempête. Vous ne ſauriés reſter tranquille vous-même ; & vous ne permètés pas aux autres de vivre dans la tranquillité. Car de ces ſortes d'impertinences & de doutes, il naît ſouvent des Schiſmes contagieux, qui ſépurent de la Vérité Catholique les Eſprits, qui ne ſe tienent pas ſur leurs gardes (1). Dans un autre endroit de la même *Lètre, Pierre de Damien* dit : *Enfin, lorſqu'étant mis à l'étroit & renfermés dans les défilés d'une multitude d'objections de tout genre, nous vîmes qu'il ne nous étoit plus poſſible de trouver aſſés de raiſonemens, nous eûmes auſſitôt recours aux exemples des Saints, afin qu'on en crût au moins ceux dont on emploie, ſans balancer, l'autorité pour ſervir de preuve dans toute eſpèce d'affaire. Come donc, ſur un certain article de la diſpute, nous eûmes produit le témoignage de S.* ROMUALD *; ſur le champ il nous fut demandé* « *ſi* ROMUALD » *lui-même étoit Saint alors, ou, s'il eſt actuellement reçu* » *dans le Paradis* ». *Quoique la queſtion, que l'on nous faiſoit, fût contraire à la croïance des Egliſes de toutes nos Provinces ; cependant, pour établir le ſentiment que nous défendions, nous appellâmes en témoignage des Saints, de qui ce que l'on en penſe eſt ſi ancien & ſi connu, que les gens du Peuple, & les Ignorans même ne peuvent avoir aucun doute à ce ſujet ; c'eſt à dire* LE'ON (I) & GREGOIRE (I), *autrefois très illuſtres Evêques du Siége de Rome, deſquels l'un publie des Decrets autentiques & reçus parmi les Canons, & l'autre*

(1) *Sed quorſum iſta? Quia diceris omnes Fratres tuos tam auſtera, tam ſuperciliosa judicare ſententia, ut per totius anni curriculum, non niſi ſemel, & tunc non à tui Monaſterii ſacerdotibus, ſed aliunde quæſitis, percipias Sacramenta. De eo quod dicis,* Quis hunc ordinavit Presbyterum? *reſpondetur,* Ille Epiſcopus. Et ipſum, *ais,* ad Epiſcopatus officium qualiter, aut quis promovit? Papa ſcilicet. Qualiter autem? ipſi viderint! *Moxque ſubjungis,* Eſto tandem quod Papa gratis Epiſcopum conſecravit! Numquid & Papa ipſe gratis ad Apoſtolicæ Sedis apicem aſcendit? *Hac igitur interminabilium quæſtionum pernicioſa ſub caligine, quantum in te eſt, ſæculum omne confundis, & velut mare de temetipſo tempeſtatem generas; nec ipſe quieſcis, nec alios vivere in tranquillitate permittis. His enim & ejus modi ineptiis & hæſitationibus ſæpe & Schiſmata peſtilenter emergunt, quæ incautos hominum animos à Catholica Veritate præcidunt.*

Si l'on étoit en goût de faire des applications qui paſſeroient pour ſatiriques, combien ne pourroit-on pas indiquer de gens qui devroient ſe reconnoître dans ce que *Pierre de Damien* nous apprend-là de *Theuzon?* Plaiſe au Ciel qu'on n'ait point à me dire que je ſuis du nombre! Mon intention eſt, en jugeant come Hiſtorien, des Faits & des Perſones, de ne point paſſer les limites, que les Loix de l'Hiſtoire, la Probité, la Religion doivent preſcrire ; & j'y done une attention particulière.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ce qu'on vient de lire, que pour faire connoître le ſentiment de cet Auteur eſtimable. Je m'en tiens cependant à celui de *Muratori*, que j'ai ſuivi. La raiſon, ſur laquelle il ſe fonde, eſt qu'il ne ſe trouve aucun document, qui faſſe connoître que *Rainier*, après avoir été forcé de ſe rendre, ait continué de gouverner la Toſcane. J'ajoute que, de l'humeur, dont étoit *Conrad*, il n'eſt pas probable qu'il ait laiſſé le Gouvernement d'une Province ſi conſidérable entre les mains de qui, durant plus d'un an, avoit refuſé de le reconnoître pour Roi.

Quoi qu'il en ſoit, le premier Monument, où le *Fiorentini* trouve *Bonifacе* ſe qualifiant *Duc* & *Marquis*, en eſt un de 1034, cité par *Sigonius* & publié par le *Sillingardi* dans ſon *Catalogue des Evêques de Modène*. Par cette *Charte*, *Boniface* & ſa femme *Ricalda*, que *Donizon* appelle *Richilde*, acquièrent d'*Ingon*, Evêque de Modène, à titre de Fiefs, les Châteaux de Cagano & de Savignano. Sous l'an 1034, en ſuivant *Muratori*, je parle

*ſoit, ainſi qu'aux piéges qu'on lui tendoit, & ſe laiſſant ſeduire par l'argent d'*Hildebrand, *conſentit enfin que celui-ci fît en ſa place les fonctions d'Archidiacre. Avec ce conſentement extorqué,* Hildebrand *alla trouver* Nicolas, *qui ne ſavoit rien de ce qui s'étoit fait ; &, par des prières indécentes, par les cris de Soldats qu'il avoit atroupés à prix d'argent, & par de terribles menaces de mort, il le força de l'ordoner Archidiacre, & de le mètre en poſſeſſion. Peu de jours après* Nicolas *mourut, &, dit-on, empoiſoné. Mais les Cardinaux, à qui l'ambition d'*Hildebrand *n'étoit pas inconnue, contraignirent l'Empereur, par beaucoup de prières, à leur prêter faveur & ſecours pour* Cadaloüs, *Evêque de Parme, qu'ils avoient élu Pape. Ce fut percer le cœur d'*Hildebrand *d'un coup de poignard. Il devint l'ennemi déclaré de* Cadaloüs; *&, briſant tous les liens de la fidélité qu'il avoit jurée, il fit une conſpiration avec les Ennemis de l'Empereur & les Normans, laquelle lui ſervit à tromper* Anſelme, *Evêque de Lucque, qu'il fit élire Pape par quelques-uns d'entre les Romains, pour l'op-*

punir, l'avoit dépouillé du Comté de Cornoaille, vint en Normandie, & ſe joignit au Comte de *Mellême*, qui conçut alors le projet de ſe faire Duc de Normandie ; & força le Duc *Robert* à faire la paix à des conditions honteuſes. Les deux Comtes n'en continuèrent pas moins à tiranniſer de toutes parts le Peuple & la Nobleſſe. Comme on ne pouvoit attendre aucun ſecours du Duc, quelques-uns eurent recours au Roi d'Angleterre. *Henri*, bien réſolu de profiter de l'occaſion, & maſquant ſes deſſeins, écrit à *Robert* pour lui repréſenter ſes devoirs à l'égard de ſes Sujets, & l'exhorter à rétablir le calme entre eux pour les empêcher de ſe révolter ; & ne le pas mettre lui-même dans la néceſſité de leur donner un ſecours, qu'ils lui demandoient, & qu'il ne pouroit pas leur refuſer. Ces avis étoient accompagnés de plaintes ſur des torts qu'il prétendoit avoir ſoufferts, & dont il demandoit la réparation. Cette *Lètre* ne pouvoit rien produire. *Henri* le ſavoit bien. En 1105, il vient en Normandie avec une aſſés groſſe Armée, & de gran-

celli traite de *menſonge* & de *calomnie manifeſte*. *Herlembald*, en recevant & traitant bien les Bandits & les Scélérats qui ſe jetoient dans ſon Parti, ne faiſoit que ce que tout Chef de Faction eſt forcé de faire par le beſoin d'acquérir des homes à ſa Faction. A l'égard de l'effuſion du Chrême, *Puricelli* la devoit excuſer d'une manière, qui n'excuſât pas en même tems, d'autres profanations plus horribles, qu'on dit avoir été la ſuite du *Decret* renouvellé par *Gregoire VII*, & mal entendu. Des Catholiques, tranſportés d'un zèle aveugle, foulèrent aux pieds les Hoſties & le Vin conſacrés par des Prêtres mariés, ſans faire attention que c'étoit le Corps & le Sang de *Jéſus-Chriſt*, qu'ils fouloient aux pieds.

Par une *Lètre* du 28 de Novembre, ou du 7 de Décembre 1074 (a),

(a) Cette *Lètre*, la 30e du 11 Livre, porte : *Datum Romæ ſeptimo Decembris, Indictione XIII.* L'Abbé *Fleuri* la done affirmativement pour être *du 7 de Décembre :* mais il devoit ſe reſſouvenir qu'à Rome, encore plus que partout ailleurs, on étoit dans l'u-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

arroſe l'Egliſe des eaux claires qui coulent de la ſource profonde de ſon éloquence céleſte. Mais, après que nous les eûmes nommés, ce fut la même choſe; car on réitéra ſur leur comte la même queſtion. Par quel moïen quelqu'un eſt-il aſſuré que ces Papes furent tels, qu'ils méritent d'être crus ſans que l'on pèſe ce qu'ils ont dit, ou qu'ils ſoient dignes d'être enregiſtrés dans le Catalogue des Saints? *Ces paroles & d'autres coulèrent dans le cours d'un diſcours impudent* (1). Tel étoit ce *Theuzon*, que *Jean de Gualbert* & ſes Moines écoutoient come un Prophete. Tel étoit le véritable auteur des troubles de Florence. La *Lètre* de *Pierre de Damien* aux Florentins produit au moins un bon effet. Les Moines ſe tranſportent à *Rome*, pour le Concile dont j'ai parlé plus haut. Ils y dénoncent publiquement leur Evêque come Simoniaque & par conſéquent Hérétique; & pour preuve de la vérité de leur accuſation, ils offrent de ſubir l'Epreuve du feu. Mais le Pape & le Concile ne trouvent pas que l'on doive dépoſer l'Evêque, & rejètent une Epreuve, que l'Egliſe ne devoit point autoriſer. L'Hiſtorien de *Jean de Gualbert* dit que tous les Evêques favoriſoient leur Confrère: mais que le Cardinal *Hildebrand* appuïoit la demande des Moines (2). Il ne paroît pas douteux que ce fut à l'occaſion de ces Moines, déſerteurs de leur ſolitude & perſécuteurs de leur Evêque, que dans ce Con-

(1) *Tandem cum in arcto poſiti multiplicium objectionum vallaremur anguſtiis, ubi ratiocinandi copia ſuppetere deſiit, ad Sanctorum mox exempla confugimus, ut illis ſaltem fides adhiberetur, quorum auctoritas ad probationem cujuſque negotii incunctanter admittitur. Cumque ſuper quodam diſceptationis articulo Sanctus* Romualdus *in teſtimonium adduceretur: præſto quæſitum eſt « utrum ipſe Ro» mualdus aut tunc extiterit ſanctus, vel nunc ſit in Paradiſo receptus ». Et licet contra fidem totius Eccleſiæ noſtrarum Provinciarum hæc de ſancto viro quæſtio moveretur; ad aſtruendam tamen partis noſtræ ſententiam, illos in teſtimonium Sanctos adſcivimus, quorum celeberrima vetus opinio etiam apud plebeios ignaros nutare non poſſet;* Leonem *videlicet atque* Gregorium, *clariſſimos olim Romanæ Sedis Antiſtites, quorum quidem alter authentica Canonum decreta promulgat, alter Eccleſiam perſpicuis & profundis cœleſtis eloquentiæ fontibus irrigat. Sed & his nominatis tantumdem eſt: nam & ſuper his nihilominus quæſtio geminatur: quo pacto quis certum teneat, utrum & iſti tales fuerint, quibus ſine retractatione debeat fides accommodari, ſive qui digni ſint inter Sanctorum catalogum pereenſeri. Cumque hæc & alia in ſermonis decurſu impudenti effluerent,* &c.

(2) On pouroit dire ici que la Cauſe du Vainqueur eut les ſuffrages des Dieux; mais que celle des Vaincus eut celui de *Caton.*

Victrix cauſa Diis placuit; ſed victa Catoni.

L'inconvénient de l'application ſeroit que l'opiniâtreté du Cardinal *Hildebrand* n'étoit pas fondée ſur des raiſons auſſi légitimes, que l'étoit la fermeté de *Caton d'Utique*: qu'on ne peut en rien comparer l'un à l'autre ces deux Perſonages; & que d'ailleurs ici les Vaincus finirent par être les Vainqueurs.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

exactement de ce marché, qui fut un échange. Mais je fais mention, ſous l'an 1032, d'une *Charte*, où l'on voit qu'en cette année, *Roniface* étoit *Duc & Marquis de Toſcane.*

Il eſt queſtion à l'année 1037 de ſecours, donés par *Boniface* à l'Empereur *Conrad I*, & d'un ſerment ſingulier que ce Duc, ſuivant *Donizon*, Liv. I, Ch. 10, exigea de ce Prince, qui même en fit expédier un *Diplôme* exprès. *Rapportons dans ces Vers*, dit-il, *coment l'Empereur s'unit par ſerment à notre Prince.* Conrad, *conſervant & gouvernant l'Empire, reconnut que véritablement le merveilleux, l'illuſtre, le vaillant Guerrier déja nomé ſouvent, le grand & reſpectable* Boniface, *pouvoit lui ſeul valoir plus que tous les autres. Il le prie de lui faire ſerment come ſon Vaſſal, & lui dit que la* Marche *ſera ſous ſa Domination* (a), *& que lui-même, à ſon tour, fera ſerment, pour tout*

(a) *Leibnitz* fait une *Note* ſur cet endroit & dit : *Le Roi done en Fief la Marche* (de Toſcane).

PAPES.

poſer à Cadaloüs, *Evêque de Parme, élu par les Cardinaux. On changea le nom d'*Anſelme *en celui d'*Alexandre. Hildebrand *vexa donc également, de toutes les manières qu'il put imaginer,* Anſelme, *qu'il avoit fait élire, & l'Evêque de Parme, parcequ'il deſiroit ardemment d'être le ſucceſſeur de l'un & de l'autre. Dès qu'*Alexandre *eût appris que ſon élection & ſon Intronſation étoient le fruit des artifices & des ruſes d'*Hildebrand *& des Ennemis de l'Empereur ; il ſaiſit l'occaſion d'un Sermon, qu'il fit au Peuple au milieu d'une Meſſe ſolemnelle, pour déclarer,* « *Qu'il ne vouloit* » *point s'aſſeoir* » *ſur la Chaire* » *Apoſtolique, que* » *par la permiſſion* » *& par la grace* » *de l'Empereur* ». *A ces paroles,* Hildebrand *eut peine à s'empêcher de porter les mains ſur le Pape ; & n'attendit la fin de la Meſſe qu'en murmurant. Dès qu'elle fut achevée, il conduiſit, avec une troupe de Soldats,* Alexandre *de l'Autel à ſa chambre ; &, ſans lui laiſſer le tems de quiter ſes Habits pontificaux, il le frapa rudement à coups de point, en lui faiſant un crime de ce qu'il vouloit s'acquérir les bones*

PRINCES contemporains.

des ſommes, avec leſquelles il s'aſſure des Gouverneurs de quelques Places & d'une partie de la Nobleſſe. Il s'empare de Caen & d'autres Villes. Ceux qui l'avoient appellé, l'exhortent de pouſſer ſes conquêtes ; & l'Evêque de Sées, chaſſé de ſon Diocèſe par les Comtes de Mortagne & de Mellême lui fait, dans un diſcours public, une deſcription pathetique des malheurs de la Normandie ; & le preſſe de ſe charger lui-même du Gouvernement, puiſque ſon Frère en étoit incapable. *Henri* ſemble ne ſe prêter qu'à regret à ce qu'on exige ; & ſacrifier, malgré lui, ſa tendreſſe pour ſon Frère, au bien d'un Peuple, que ſa naiſſance l'obligeoit de protéger. Cette première Campagne l'aiant rendu Maître d'une grande partie du Duché, parceque *Robert*, pris au dépourvu, n'avoit pu faire qu'une foible défenſe ; il retourne paſſer l'hiver en Angleterre. *Robert* l'y ſuit bientôt après. Né bon & généreux, il s'imaginoit toujours trouver dans les autres un cœur pareil au ſien. Il eſpéroit obtenir la paix de ſon Frère, qui refuſe même d'entrer en négo-

SAVANS & Illuſtres.

Gregoire VII ſe plaint au Roi *Henri III*, de ce qu'il n'a rien fait encore de ce qu'il avoit promis à l'égard de l'Egliſe de Milan ; c'eſt à dire de ce qu'il maintenoit toujours *Godefroi*, come légitime Archevêque, & de ce qu'il s'oppoſoit au ſacre d'*Atton*. C'eſt là deſſus, qu'il lui dit : *Pour l'Affaire de Milan, ſi vous envoïés des perſones religieuſes & prudentes, dont la raiſon & l'autorité [illegible]ent s'il faut regarder come irréfragable, ou s'il faut changer un* Decret *arrêté par l'Egliſe Romaine dans un Concile, nous ne nous ferons aucune peine d'acquieſcer à leurs juſtes avis ; & nous nous porterons de*

ſage de dater par *Nones, Ides & Calendes* ; & que les *Lètres* de *Gregoire VII* ſont datées de cette manière. Il ſuit de cette remarque, qu'il manque un mot entre *ſeptimo* & *Decembris*. *Pariſelli* ſuppliée *Idus* ; ce qui done *le 7 de Décembre*, c'eſt à dire la date de l'Abbé *Fleuri*. Mais ce peut être auſſi bien *Septimo Calendas*, que *Septimo Idus*. Voila pourquoi je dis que cette *Lètre* eſt du 28 de Novembre, ou du 7 de Décembre.

cile *Alexandre II* fit un *Decret*, ou, ſi l'on veut, une *Conſtitution* adreſſée au Clergé & au Peuple de Florence, dans laquelle il dit, « Qu'en ſe conformant au Concile de Calcédoine, il ordone aux Moines, quelque vertueux qu'ils ſoient, de reſter dans leur Cloître, ſuivant la Règle de S. *Benoît* : Qu'il leur défend d'aller par les Villages, les Châteaux & les Villes; Et que, ſi quelqu'un, pour le ſalut de ſon ame, veut prendre leur habit, il poura les conſulter, mais dans leurs Cloîtres ». Cette *Conſtitution*, à la quelle les Moines n'eurent garde d'obéir, n'appaiſa point des Troubles, dont nous ne verrons la fin qu'en 1067.

L'éducation du Roi HENRI *III*, dit, ſous cette année, LAMBERT d'Aſchaffenbourg, *& l'adminiſtration de toutes les Affaires publiques étoient entre les mains des Evêques; & ceux dont l'autorité l'emportoit ſur celle des autres, étoient les Archevêques de Maience* (1) *& de Cologne* (2). *Ces deux aiant choiſi, pour les aider,* ADALBERT, *Archevêque de Brême, tant à cauſe de l'éclat de ſa nobleſſe, que du privilége de ſon âge; celui-ci par ſes fréquens entretiens, par ſes complaiſances, par ſes flateries même, s'étoit en peu de tems ſi bien attaché le Roi, que, laiſſant là les autres Evêques, ce Prince dona toute ſa confiance à ce Prélat, qui paroiſſoit avoir preſque uſurpé l'autorité de Monarque ſur le Roïaume, qu'il devoit adminiſtrer avec ſes Confrères. Après lui, la ſeconde place étoit remplie par le Comte* WERNHER, *jeune home orgueilleux & fier, tant par ſon âge que par ſon tempérament. Ces deux Perſonages règnoient au lieu du Roi. C'étoit d'eux, que l'on achetoit les Evêchés, les Abbaïes, & tout ce qu'il y avoit de Dignités Eccléſiaſtiques, & ſéculières; & l'on ne pouvoit, même avec de la naiſſance & des talens, eſpérer en aucune manière de parvenir à quoi que ce fût, à moins qu'on ne ſe fût aſſuré d'eux, en leur donant de l'argent avec profuſion. C'étoit pluſtôt par crainte, que par aucun motif de retenue, qu'ils épargnoient les Evêques & les Ducs: mais ils vexoient en toute liberté les Abbés, parcequ'ils n'étoient pas en état d'obvier aux torts, qu'on leur vouloit faire. Ils prétendoient que le Roi n'avoit pas moins de droit ſur eux, que ſur ſes Fermiers, & ſur tous les Adminiſtrateurs des Finances Roïales. D'abord ils*

(1) *Sigefroi.* (2) *Annon.*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

le tems de ſa vie de conſerver toujours en toutes choſes, ſans fraude & loïalement à Boniface, *ſes membres & ſa Dignité de Prince. C'eſt ce qu'ils exécutèrent. Jamais Duc ne mérita de faire un Traité ſi glorieux ; & ce Serment fut rédigé par écrit* (a). *Leibnitz*, dans une *Note* ſur ces paroles, dit : *Il eſt peu croïable & contre l'uſage de ces tems là, que le Roi ait fait réelproquement un ſerment à* Boniface. *Leibnitz*, dit *Muratori* dans une *Note*, qu'il ajoute, *trouve que cela n'eſt nullement croïable. Je ne le trouve pas de même, car* Donizon *ne rapporte la choſe que comme étant ſurprenante, parcequ'il n'étoit pas d'uſage que les Empereurs fiſſent des ſermens à leurs Vaſſaux. Mais on en peut juger quelle étoit la puiſſance du Marquis* Boniface. Donizon *nous apprend que ce ſer-*

PAPES.

graces de l'Empereur. Il arrêta que, de ce jour là, l'on ne donneroit plus, chaque jour, au Pape, que cinq Sous de Deniers de Lucque, pour ſa dépenſe ; & depuis il retint pour lui-même tous les revenus de l'Egliſe Romaine, & ſe fit un tréſor immenſe. Alexandre *étant donc mort, un certain ſoir, ſous le dur joug d'*Hildebrand ; *à la même heure, celui-ci, craignant, s'il différoit, qu'un autre ne fût élu, ſe fit Introniſer par ſes Soldats, ſans le conſentement du Clergé & du Peuple. Aucun des Cardinaux ne ſouſcrivit à ſon élection. Lorſque l'*Abbé du Mont-Caſſin *le vint trouver, il lui dit :* Frère, vous avés trop tardé. *L'*Abbé *lui répondit :* Et vous *Hildebrand*, vous vous êtes trop preſſé ; puiſque le Pape, votre Seigneur, n'étant pas encore enterré, vous avés, au mépris des Canons, uſurpé le Siége Apoſtolique.

PRINCES contemporains.

ciarion. Il revient en Normandie, outré de colère, & faiſant des menaces, dont l'exécution étoit au deſſus de ſon pouvoir. *Henri*, qui craignoit que l'ancienne affection des Anglois pour *Robert* ne ſe ranimât, ſe hâta d'aſſembler le Parlement ; & par la réitération de ſes promeſſes, qu'il n'avoit encore exécutées qu'en partie, il en tire des ſecours immenſes contre ſon Frère. Le Printems de 1106 le ramène en Normandie avec plus de Troupes & plus d'argent que l'année précédente. *Robert* avoit alors des forces aſſés conſidérables. Les Comtes de Mortagne & de Mellême l'avoient joint. Pluſieurs des Seigneurs de Normandie, aiant pénétré les deſſeins du Roi, venoient d'armer tous leurs Vaſſaux en faveur de leur Duc, qui de plus avoit reçu quelques Troupes auxiliaires de no-

SAVANS & Illuſtres.

bon cœur au mieux, qu'ils nous feront connoître. Mais, s'il reſte pour conſtant qu'il eſt impoſſible de rien changer, je prierai, je ſupplierai Votre Sublimité de vouloir, pour l'amour de Dieu & par reſpect pour S. Pierre, *rendre à cette Egliſe la liberté d'uſer de ſon droit.*

Rien ne nous apprend ce que cette *Lettre* produiſit. *Si pourtant*, dit *Puricelli*, Liv. IV, Ch. 52, N. 1, *il eſt quelquefois permis de donner quelque choſe à la conjecture ; je croirois que* Godefroi *fut enfin tout à fait rejeté, puiſque le Roi le remplaça par un autre, comme ſi ſa Cauſe eût été pleinement déſeſpérée ; & qu'il lui ſubſtitua cet autre, contre ce que ſes Lettres & ſes Envoiés avoient promis au Pape... Car, comme cette nouvelle promeſſe du Roi ſuppoſe une nouvelle cauſe, elle me paroît ſuppoſer un nouvel examen, où l'Affaire de* Godefroi *fut encore diſ-*

(a) *Qualiter Auguſtus eum noſtro Principe junctus*
Sit Sacramento, referatur carmine certo.
Imperium ſervans Chonradus, *eumque gubernans*
Cognoſcit vere plus eunctis poſſe valere
Mirifieum, clarum, generoſum, ſæpe relatum,
Athletam, magnum Bonifacium *venerandum.*
Ut juraret ei rogat ipſum, more Fidelis.
Ac ideo dixit, quod Marchia *ſerviet ipſi,*
Redderet atque vicem jurandi Rex, ſibi vitam
Atque ſuos artus, & honorem Principis aptum,
Abſque dolo, recto ſervare per omnia ſemper,
*Donec el vita ſubſtiteret ; * hæc ita firmant.*
Nullus Dux unquam meruit tam fœdera culta.
In charta ſcriptum juſjurandum fuit iſtud.

* Il auroit fallu *ſubſiſteret.*

diſtribuoient à leurs Créatures, come il leur plaiſoit, une partie des Biens des Monaſtères; & venoient à bout d'épuiſer abſolument tout le reſte, en exigeant fréquemment les ſervices dus au Roi. Leur audace s'étant enſuite accrue, ils ſe jetoient ſur les Monaſtères même; & les partageoient entre eux, come ils auroient fait des Gouvernemens; ce qui leur étoit d'autant plus aiſé, que le Roi ſe ſoumètoit, avec la docilité d'un Enfant, à tout ce qu'ils lui commandoient. L'Archevêque de Brème ſe ſaiſit donc des deux Abbaïes de Lauresheim & de Corwey, prétendant que c'étoit une récompenſe de ſa fidélité & de ſon dévoument pour le Roi. Puis aiant fait entendre à ce Prince que c'étoit une choſe, qui n'exciteroit point l'envie des autres Princes du Roïaume, il pourvoit l'Archevêque de Cologne des deux Abbaïes de Malmendren & d'Endan (1); l'Archevêque de Maïence de celle de Selingeſtad; OTTON, Duc de Bavière, de celle d'Altaha; & RODOLFE, Duc de Souabe, de celle de Kemphten (2). On ſent bien, & d'autres en ont fait la remarque avant moi, qu'élevé par de pareils Evêques, *Henri* ne pouvoit pas devenir un Prince fort reſpectueux envers l'Egliſe.

(1) Je ne ſais ſi dans l'Édition, dont je me ſers, ces noms ne ſont pas corrompus, come ceux qui viènent enſuite: mais que je connois d'ailleurs.

(2) L'Hiſtorien ajoute tout de ſuite: *L'Archevêque de Brème, pour que ſa tirannie trouvât l'Abbaïe de Corwey tout à fait vacante, imagine un conte ridicule. Il fait courir le bruit dans la Cour du Roi, que l'Evêque de la Ville de Pola, laquelle eſt au dela des Monts* (dans l'Iſtrie) *étoit ſorti de ce monde. Il perſuade au Roi de lui doner l'Abbé de Corwey pour ſucceſſeur; & done ordre à cet Abbé d'aller au pluſtôt prendre poſſeſſion de cette Egliſe deſtituée d'Evêque. Pendant qu'il faiſoit les préparatifs néceſſaires pour ſon voïage, quelques perſones, qui venoient d'Italie, rapportent que l'Evêque, qu'on diſoit mort, vivoit & ſe portoit bien. Tout le monde raille & déteſte la fourberie de l'Archevêque. Alors* Otton, *Duc de Bavière, animé de l'eſprit de Dieu, s'étant doné tous les mouvemens imaginables pour empêcher une ſi grande infamie, obtient avec beaucoup de peine, que l'on conſerve entier, tant à l'Abbé qu'au Monaſtère de Corwey, ſon honeur & ſa dignité. Pour le Monaſtère de Lauresheim, l'Archevêque y envoïa de ſes Satellites, qui dirent que, par un don du Roi, cette Abbaïe appartenoit de droit à l'Archevêque; & qui commandèrent à l'Abbé de ne pas différer d'aller au devant de lui juſqu'à l'endroit qu'on lui marquoit. Ceux devant leſquels ils parloient, furent ſaiſis de tant de douleur & d'indignation, qu'ils ne ſe ſeroient pas abſtenus de les fraper, ſi le Droit des Gens n'avoit pas eu ſur eux même plus de pouvoir que la colère. Come on avoit écouté ces Envoïés, en les inſultant; on ne les congédia qu'en les inſultant encore plus. Le Roi l'aïant appris, il vint de ſa part d'autres Envoïés, qui commandèrent à l'Abbé, ſous peine de la vie* (ſub interminatione ſalutis propriæ), *d'abdiquer l'Abbaïe, & de ſortir, ſans délai, du Monaſtère. Inſtruit, avant l'arrivée de ces gens, de quels ordres le Roi les avoit chargés, il ordona qu'on les reçût poliment, & remît au lendemain à recevoir les ordres qu'ils devoient lui doner. La nuit, accompagné de quelques-uns, il ſe retira dans un lieu très ſur, qui ne fut conu*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ment fut mis par écrit ; & l'on peut conjecturer, avec raiſon, qu'il connoiſſoit cette Charte, *& qu'il l'avoit vue. Enfin, on ne nous dit pas que* Conrad *ait juré rien de meſſeant à ſa Dignité. Voïés dans les* Antiquités d'Eſte, *p.* 275, *que* Foulque, *Marquis d'Eſte, obtint en* 1097 (de *Conrad,* Uſurpateur de la Courone d'Italie ſur *Henri III* ſon père,) *un Privilége*, ut nullus Bannum Regius executor exigat. (C'eſt à dire qu'on ne pût pas de la part du Roi, le contraindre à païer les Amandes, auxquelles on étoit condamné pour avoir tranſgreſſé les Loïx des Empereurs & des Rois d'Italie). Boniface, *beaucoup plus puiſſant, put obtenir des choſes plus conſidérables.*

Je vais à préſent laiſſer raconter au *Fiorentini* deux faits, qu'il a tirés de *Donizon*, Liv. I, Ch. 11 ; & dont je ne fais nulle part aucun uſage, parcequ'au fond ils n'appartiènent point à l'*Hiſtoire d'Italie.*

L'Empereur Conrad *mourut à Utrecht le 4 de Juin* 1039. Henri II, *fils de ce Prince, qui, dès* 1027, dit le *Fiorentini*, Liv. I.

Voila de quelle manière Hildebrand *fut intronisé. Mais un grand nombre de gens ſuffiroit à peine à raconter comment il a vécu ; comment il a tenu loin de lui les Cardinaux, qui devoient être les témoins de ſa vie & de ſa doctrine (a) ; combien il a cruellement déchiré le*

(a) Pour faire entendre ce que l'Auteur veut dire par là, je dois rapporter ici ce qu'il avoit dit dans ſa première *Lètre*, p. 2, immédiatement après ce que j'en ai traduit plus haut. *Rome a vu, Rome a oui dire avec quels gens il tenoit conſeil jour & nuit. Ayant privé les Cardinaux du droit de le conſeiller & de le garder, il n'a point eu de témoins de ſa vie, de ſa foi, de ſa doctrine ; quoique les Saints Canons ordonent que le Pape ſoit, en tout lieu, toujours accompagné de trois Cardinaux Prêtres & de deux Cardinaux Diacres, qui puiſſent en rendre un témoignage eccléſiaſtique, & parler de lui, ſuivant la vérité.* De ce fait, exagéré ſans doute par la paſſion, il réſulte, du moins que *Gregoire VII*, porté par ſon humeur à gouverner deſpotiquement, faiſoit aſſés peu de cas des Cardinaux.

tre Roi *Louis le Gros*, dont l'intérêt étoit d'empêcher que le Duché de Normandie ſe réünît encore au Roïaume d'Angleterre. Tout en arrivant, *Henri* fait le ſiége de Tinchebrai. *Robert* vole au ſecours. Les deux Armées en viènent aux mains ſous les murs de la Ville. Les Normans ſont mis en déroute ; & *Robert*, ne pouvant les rallier, aime mieux, par une fauſſe grandeur d'ame, ſe laiſſer prendre que de faire une retraite néceſſaire. Cette ſeule bataille rend *Henri* maître pour toujours de toute la Normandie. Le Comte de Mortagne, fait priſonier, eſt confiné dans la Tour de Londre, ſans eſpérance d'en ſortir ; & *Robert*, enfermé dans le Château de Cardiff, au Païs de Galles, y reſte juſqu'à ſa mort arrivée en 1133, ſuivant *Rapin Thoyras*. Mais *Ordric Vital*, qui vivoit alors, dit Liv. II : *L'An de l'Incarnation du Seigneur* 1134, *Indiction XII*, Robert II *mourut au mois de Février à Cardiff en Bretagne* (au Païs de Galles), *la* 28e *année depuis qu'il avoit été pris auprès de Tinchebrai, & qu'il étoit retenu par ſon Frère en priſon. Il repoſe*

eutée, en préſence du Pape, & perdue ſans reſſource. J'adopte le fond de cette conjecture ; & je m'en expliquerai plus bas.

Le ſcandale, cauſé par *Herlembald*, ne fut pas le ſeul malheur, qui ſignala, pour les Milanois, l'année 1075. Il avoit été précédé, le Lundi Saint d'un Incendie, dont je parlé ſous cette année, lequel avoit conſumé preſque tout ce que celui de 1071 avoit épargné. *Puricelli*, dans ſes *Monumens de la Baſilique Ambroſiène*, N. 276, & dans le 51e Chap. du IVe Liv. de l'Ouvrage que j'ai ſous les yeux, rapporte un Monument, qui fixe la date de cet évènement, ſur laquelle il ſe trouve quelque variation. C'eſt une *Inſcription* en Vers Léonins, autrefois gravée ſur deux Tables de marbre, jointes de manière à n'en paroître qu'une, & que l'on avoit placée ſous le Porche de la Baſilique de Saint-Etiène, qui fut détruite par cet Incendie. Ce Porche fut depuis abatu, pour être rebâti d'une autre manière ; & *Puricelli* ſe plaint avec raiſon de ce qu'on n'avoit pas eu ſoin d'y replacer ces deux Tables de marbre, qui ſe ſont perdues. C'eſt pour

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

1064.

ALEXANDRE II paſſe trois mois de cette année à Lucque, dont il faiſoit rebâtir la Cathédrale. Il en décore les Chanoines de la Mitre, pour la porter aux Proceſſions ſolemnelles; & done à la Ville le droit de ſceller en plomb, come faiſoit alors le Doge de Veniſe. Très anciènement les Empe-

que de très peu de perſones. Il avoit eu ſoin auparavane de faire enlever en ſeeree tous les tréſors de l'Egliſe, & de les mètre en ſureté. Le lendemain, les Envoiés, n'aiant point à qui faire pare des ordres du Roi, s'en retournèrent ſans avoir rien fait: mais admirant beaucoup la prudenee de l'Abbé. Les Vaſſaux de eelui-ci, leſquels alors étoient très riches & s'étoient fait un grand nom à la guerre, uniſſent leurs forees, s'emparent d'une hauteur très voiſine du Monaſtère; y bâtiſſent un Château, dans lequel ils mètent garniſon, prêts, au péril même de leur vie, à défendre le Monaſtère des attaques de l'Archevêque.

Le même Hiſtorien dit ſous l'année 1065. *A l'inſu de l'Abbé, le Comte* Wernher *demande au Roi Kirehberg, Ferme de notre Monaſtère* (d'Hirſfeld), *& l'obtient. Pour la reeouvrer, il nous en coûta bien des peines, en oppoſant à la cruauté d'un Ennemi ſi puiſſant, non des armes charnelles: mais des jeûnes & de fréquentes prières. D'où le Comte avoit coûtume de dire, avee plus de méchaneeté que d'enjoûment, « Qu'il avoit mérité du Roi quelque grande réeompenſe, » parcequ'aiant ranimé, par de nouveaux encouragemens ſes Moines, qui ſe por- » toient préeédemment à l'ouvrage de Dieu d'une manière languiſſanee & tiède, » il les avoit foreés de jeûner & de mareher nus pieds ».*

Voions encore par où le même Auteur commence la même année 1065. *Le Roi célébra la naiſſance du Seigneur à Goſlar, & la Pâque à Wormes, où l'Arehevêque de Brême, faiſant pendant la Meſſe, un Sermon tel qu'il le faloit pour une ſi grande Fête, delivra, tant par ſes prières, que par celles de tout le Peuple qui ſe trouvoit préſent, un Home de la poſſeſſion du Démon. C'eſt ce qui fut regardé par tout le monde come un grand miraele. On étoit étoné de ee qu'un home, qui jouiſſoit dans le Roïaume d'une très mauvaiſe réputation, & dont la vie n'étoit point eelle que les vertus apprènent à la mener, fit de ees merveilles qu'il n'appartient qu'aux vertus de faire. Mais ſes Envieux interprétoient eela malignement; & diſoient qu'un ſi grand miraele ſe devoit attribuer, non à ſes mérites: mais aux prières du Peuple.* Des gens, plus fins, auroient dit que l'Archevêque, pour réparer, par un miracle, ſa réputation flétrie par les aventures des deux Abbaïes, avoit apoſté ce prétendu Démoniaque.

Ce Prélat, qui fut diſgracié l'année ſuivante & regagna depuis la confiance du Roi, mourut en 1072. *Se ſentant épuiſé de vieilleſſe & de maladie, il emploïa*, dit l'Abbé *Fleuri*, Liv. 61, N. XLVI, *tout l'art des Médeeins à eombatre longtems la mort; & mourut enfin vers la mi-Carême le Vendredi ſeizième de Mars* 1072. *Il avoit de grandes qualités; beaucoup de zèle pour l'aecroiſſement de la Religion; une libéralité ſans bornes; une piété tendre, juſqu'à verſer des larmes, en offran· le Saint Saerifice. On tenoit qu'il avoit gardé la virginité. Mais ees vertus étoient obſeureies par ſon ambition; ſa paſſion de gouverner, ſous prétexte du bien de l'Egliſe & de l'Etat; ſa dureté envers ſes Sujets; ſa vanité, & la eréanee qu'il donoit à ſes flateurs; ear ces défauts deſhonorèrent prineipalement la fin de ſa vie. Il mourue à Goſlar, où étoit la Cour; & fut repporté à ſon Egliſe de Brême.*

Il eut toujours grand ſoin de ſa Miſſion du Nord. Il en étoit chargé, come Archevêque d'Hambourg, dont le Siége étoit alors à Brême, & dont les Archevêques étoient, pour cette Miſſion, Légats Apoſtoliques. Véritablement, par ſes ſoins, la Religion fit de grands progrès dans le Nord, ſurtout en Danemarc.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

p. 30, *l'avoit déclaré ſon collègue & ſon ſucceſſeur, reſta ſeul poſſeſſeur de la Courone. Les Hiſtoriens, autant que je l'ai remarqué, ne font mention d'aucune Guerre, faite en Bourgogne par le nouveau Roi. Ils ne parlent que de celles qu'il fit en Bohême & en Hongrie.* Donizon *néanmoins atteſte que, vers ce tems,* Boniface, *toujours fidèle à ſon alliance avec le feu Empereur, alla, ſuivi de très belles Troupes, faire la guerre aux Bourguignons.* Henri II *aſſiégeoit Mu-ralt, Place très forte; &, tous ſes efforts ſe trouvant inutiles, il étoit preſque réſolu de lever le ſiége. Réduit à cette extrémité, qui portoit coup à ſa réputation, il penſe à tirer des ſecours d'Italie; & met ſon eſpérance dans le valeur de* Boniface, *l'Allié de ſon Père. Le Duc ſe chargea de ſecourir l'Armée Roiale; &, ſous un autre prétexte aiant raſſemblé d'excellentes Troupes, il marche vers la France. Le Château, qu'on aſſiégeoit, paſſoit pour impreenable par la force de ſa ſituation, & par le grand nombre des Fortifications, qui l'environoient. Mais*

Monde; combien d'Héréſies l'ont infecté, par ſon moien; combien de parjures, & quel nombre immenſe de deſordres il a conſacrés. Mais ce qui crie le plus haut contre lui, c'eſt le ſang des Chretiens, de l'effuſion duquel il fut l'auteur & le promoteur.

Ajoutons ici le conte par lequel *Bennon* termine ſa première *Lètre*, p. 6. *Un jour qu'il* [Hildebrand] *revenoit d'Albano à Rome, il oublia de prendre avec lui ſon Livre favori, qui traitoit de l'Art de la Négromancie, ſans lequel il n'alloit jamais, ou du moins que rarement. S'en étant reſſouvenu dans le chemin, il ſe hâte, dès qu'il eſt à l'entrée de la Porte de Latran, d'appeller deux de ſes Domeſtiques, Miniſtres ordinaires & fidèles de ſes crimes; leur ordone de lui rapporter le Livre très promtement; &, leur faiſant des menaces terribles, il leur défend de l'ouvrir en chemin, & d'avoir la curioſité de chercher les ſecrets, qu'il renfermoit. Mais plus il le leur défend, plus il excite leur curioſité pour la recherche des ſecrets de ce Livre. L'aiant donc ouvert en revenant, & liſant avidement les préceptes de l'Art diabolique, ils virent tout à coup*

dans le Monaſtère de l'Apôtre S. Pierre *à Gloceſter*; c'eſt à dire dans la Cathedrale, où l'on voit encore ſon Mauſolée, qui n'eſt que de bois. *Huntington*, Hiſtorien & Prêtre Anglois, qui vivoit auſſi dans ce tems-là, dit, « Que » *Robert*, mourut » de chagrin, par-» ce qu'on le força » de porter une » vieille cotte d'» armes de ſon » frère ». C'étoit apparemment contre l'intention d'*Henri*, qui n'étoit pas alors en Angleterre; & qui, ſi l'on s'en rapporte au premier Hiſtorien, que je viens de citer, vouloit que ſon frère fût traité dans ſa priſon comme il convenoit qu'il le fût. *Ordric Vital* avoit dit, ſous l'an 1106, Liv. XI: *Le Roi* Henri, *par le ſecours de Dieu, terraſſa tous ſes Ennemis; & renverſa les Châteaux, que* Robert (de Mellême) *& les Seditieux avoient bâtis. Mais il envoia ſon Frère en Angleterre, de peur que, ſous ombre de le ſecourir, des gens remuans n'inquiétaſſent les gens ſimples & tranquilles. Il le garda 27 ans en priſon, l'y faiſant jouir abondamment de toutes ſortes de délices.*

Ce ne fut pas, ſans être obligé de ſoûtenir différen-

en mieux tranſmettre l'*Inſcription* à la poſtérité, qu'il l'a fait imprimer dans deux Ouvrages différens. Je la rapporte dans une *Note* ſous l'an 1075. Il me ſuffit de dire ici, qu'au bas de l'*Inſcription* eſt la date de l'évènement, en ces termes: *L'An de l'Incarnation du Seigneur mille ſoixante & quinze, le troiſième des Calendes d'Avril, Férie ſeconde.* Cette *Férie ſeconde* eſt ce qu'*Arnulf*, en racontant cet Incendie, appelle la *ſeconde Férie de la Semaine autentique*, c'eſt à dire de la *Semaine Sainte*; & ce jour étoit le 30 de Mars, Pâque étant, cette année 1075, le 5 d'Avril. *Puricelli* conclut de ce calcul, que la date, miſe au deſſous de l'*Inſcription*, marque en quel tems cette Baſilique fut détruite, & non pas en quel tems elle fut rebâtie.

Ce fut lorſque les Milanois étoient le plus conſternés de cet Incendie, qu'aiant réfléchi ſur l'indécente profanation, commiſe depuis par *Herlembald*, & ſur la licence qu'il avoit priſe de faire célébrer, quand & come il l'avoit voulu, la Cérémonie du Batême de Pâque; ils députèrent au Roi, pour lui demander un Archevê-

reurs & les Papes ſeuls avoient ſcellé de cette manière; & moins anciènement ç'avoit été l'uſage de différens Princes.

Matera, Ville de la Pouille, tombe au pouvoir du Duc *Robert*.

Ce Prince mène enſuite en Sicile quelques Troupes au ſecours du Comte *Roger*. Après avoir fait des courſes dans toute l'Ile, ils forment le ſiége de Palerme. Aiant perdu devant cette Place trois mois, durant leſquels les Tarentules incommodent beaucoup leur Armée; ils ſe retirent avec le butin qu'ils avoient ramaſſé.

Dominique Contareno, Doge de Veniſe, & *Jean*, Abbé du Monaſtère de S. *Hilaire* & S. *Benoît*, ſitué dans le Territoire d'Olivola ſur la rivière d'Hune, font Avoué, c'eſt à dire Défenſeur de cette Abbaïe *Hubert de Fontannive* (1). On apprend de ce fait, qui ne paroît pas de grande importance, que l'uſage des Avoués s'établit alors dans l'Etat de Veniſe, s'il ne l'étoit pas encore.

Adélaïde, ou *Adélaſie*, Marquiſe de Suſe, fonde le Monaſtère de Ste *Marie* de Pignerol, pour le ſalut de ſon ame & pour celui de celles du Marquis *Magnifred*, ſon père, d'*Alric*, Evêque d'Aſti, ſon oncle, de *Berthe*, ſa mère, & du Marquis *Oddon*, c'eſt à dire *Otton*, ſon mari, dont elle étoit veuve (2).

Pierre de Damien écrit, vraiſemblablement cette année, une *Lètre*, dont voici la ſuſcription: *Aux Saints Frères* RODOLFE, VITAL, ARIALD, HERLEMBALD *& aux autres*,

(1) *In territorio Olivolenſi ſuper flumen, quod dicitur Hune*, porte l'*Acte*, qui ſe voit dans la Differt. 63 des *Antiquit. d'Ital.* Muratori, *Annal.* T. VI, p. 206, dit: *Il ſuit de là qu'Olivola, jadis Ville Epiſcopale, étoit en Terre-ferme.* On a vu dans pluſieurs endroits de cet Ouvrage, que l'Evêque de Veniſe portoit le titre d'Evêque d'Olivola; & que l'on appelloit indifféremment, ſoit Olivola, ſoit le Château, la partie de l'Ile de Rialto, dans laquelle cet Evêque réſidoit. Ce nom d'*Olivola* devoit avoir paſſé dans cette Ile, lorſqu'à l'arrivée des Lombards le Patriarche d'Aquilée & pluſieurs de ſes Suffragans ſe réfugièrent dans les Iles des Lagunes, où leurs Siéges ſe trouvèrent par là transferés. L'Evêque d'Olivola s'étant retiré dans celle de Rialto, cette Ile devint le chef-lieu de ſon Diocèſe, dont une partie continua d'être en Terre-ferme. Dans ce même *Acte* le Doge ſe qualifie: *Dei gratia Venetiæ, Dalmatiæque Dux, Imperialis Magiſter.*

(2) Manfredi *Marchionis Genitoris mei, &* Adalrici *Epiſcopi Barbani mei, &* Berthæ *Genitricis meæ, & anima Domni* Oddonis *Marchionis Viri mei, cujus exitus ſit mihi luctus.* Cette *Charte*, rapportée par *Guichenon*, eſt datée *L'An de Notre Seigneur* Jéſus-Chriſt *MLXIV, le huitième jour du mois de Septembre, dans la Ville de Turin.* A propos de cette Date *Muratori* dit *ibid.* p. 207: *Parceque le Roi* Henri III *n'avoit pas encore reçu la Couronne, il n'eſt fait aucune mention de lui dans ce Document, ni dans beaucoup d'autres d'Italie.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Boniface, *aiant eu le plus heureux ſuccès dans beaucoup d'entrepriſes des plus difficiles, imagina que, ſi le Roi levoit ſubitement le ſiége avant qu'on eût apperçu de la Place le ſecours qui lui venoit, il pouvoit aiſément arriver qu'après tant de fatigues, les Rebelles, aſſurés du départ d'*Henri, *ſe relâchâſſent de leur vigilance, & s'enhardiſſent à ſortir hors de leurs Fortifications; ce qui donneroit lieu de les engager à combatre, ſans qu'ils y fuſſent préparés. Son projet réuſſit. La retraite du Roi fut donc concertée; &* Boniface *l'avertit de ſon arrivée trois jours auparavant. Mais, pendant que les Aſſiégés s'applaudiſſoient entre eux du départ de l'Armée ennemie, & de la victoire qu'ils croïoient avoir remportée, & qu'ils ſortoient même du Château pour s'égaïer, ils voient tout à coup paroître, le troiſième jour, les Troupes Italiènes. Ils n'en ſont pourtant pas effraïés. Au contraire, l'avantage d'avoir repouſſé les aſſauts d'une Armée Roiale leur donant une hardieſſe exceſſive, ils dédaignent de rentrer dans leurs Fortifi-*

devant eux des Anges de Satan, dont le nombre & l'horrible figure firent preſque tourner l'eſprit à ces deux jeunes gens, qui ne reprirent leurs ſens qu'avec peine. Les malins Eſprits, ſuivant qu'ils l'ont rapporté, les preſsèrent, en leur diſant: Pourquoi nous avés-vous appellés? Pourquoi nous fatigués-vous? Ordonés promtement ce que vous voulés que nous faſſions. Autrement, nous nous jeterons ſur vous, ſi vous nous retenés plus longtems. *Là-deſſus un des jeunes gens leur dit:* Abatés promtement ces Murs, *en leur montrant de la main de hauts murs au voiſinage de Rome* (a). *Les ma-*

tes guerres, qu'*Henri* poſſéda le Duché de Normandie. J'ai parlé ci-deſſus, aux *Rois de France*, Art. de *Louis le Gros*, de celles que ce Roi lui fit, ou lui ſuſcita pour tâcher de mètre en poſſeſſion du Duché *Guillaume Cliton*, fils du Duc *Robert*, lequel en fut inveſti par *Louis*. En 1110 *Foulque*, Comte d'Anjou, fit révolter la Ville de Coûtances. *Elie*, Comte du Mans, ſuivit le parti de *Foulque*, & fut priſonier dans un Combat. *Henri* le fit mourir, comme coupable de félonie, parceque c'étoit ſon Vaſſal. Trois ans après, *Henri* s'aſſura de *Foulque*, qu'il détourna tout à fait des intérêts de *Louis le Gros* à ſon égard, en faiſant épouſer à ſon fils *Guillaume* la Fille de ce Comte. Dans le même tems *Robert de Melléme*, qui n'avoit point voulu ſe reconcilier avec le Roi, fut pris dans une occaſion les armes à la main, & conduit en Angleterre, pour y finir ſes jours en priſon. En 1123, un autre *Robert de Melléme*, Seigneur de Pont-Audemer, & le Comte de Montfort, très accrédités parmi les Normans & ſecrètement ſoûtenus par le Roi de France alors en paix avec *Henri*,

que. C'eſt ce qu'on apprend du IVe Liv. d'*Arnulf*. Après avoir parlé d'une querèle d'*Herlembald* avec ſes Adverſaires, laquelle avoit été mal aſſoupie, il ajoute: *Les choſes ci-deſſus aiant été, pluſtôt envelopées, en quelque manière, qu'arangées; les Milanois envoient au delà des Monts des Députés au Roi, pour l'informer qu'ils avoient triomphé d'*Herlembald *par ſa mort, & pour lui demander un Evêque. Le Roi ſe réjouit extrêmement de ce qu'il apprenoit, & leur promit de leur donner pour Evêque celui qu'ils voudroient.* L'Hiſtorien dit, quelques lignes plus bas: *Cependant, lorſque les Députés des Milanois, choiſis entre le Clergé & le Peuple, allèrent trouver le Roi pour l'Affaire, dont je viens de parler, ce Prince avoit parmi les Officiers de ſa Chapelle, un certain* Thédald, *Soûdiacre de l'Egliſe de Milan. Après avoir roulé dans ſa tête beaucoup de deſſeins différens; ce fut ce Soudiacre, que le Roi noma de lui-même pour remplir le Siége de S.* Ambroiſe, *ſans être arrêté par l'Inveſtiture & le Sacre de* Godefroi, *qui vivoit encore, ni par l'élection d'*Atton, *qui demeuroit à*

(a) *Manu oſtendit muros altos vicinos Romæ.* L'Abbé *Fleuri* traduit: *leur montrant de hautes murailles de Rome.* D'autres avoient autrefois entendu de cette manière les paroles Latines: mais quelque Savant judicieux, je ne ſais ſi c'eſt *Bayle*, avoit fait obſerver qu'il faut entendre ces paroles de *ruines voiſines de Rome.* Une partie des murs de cette grande Ville, renverſée ſubitement eſt un évènement trop conſidérable, pour que les Hiſtoriens

qui combatent avec une invincible foi pour la cauſe de JESUS-CHRIST, PIERRE, *Pécheur, Moine, Salut dans le Seigneur.* De ce que le Diacre *Landulf* n'eſt point nomé-là, c'eſt une ſorte de preuve que la *Lètre* ne fut écrite qu'après ſa mort. *Rodolfe* & *Vital* ne nous ſont point connus. Ils ſont només les premiers, apparemment parcequ'ils êtoient Prêtres. *Puricelli* les croit ſans aucun fondement, des Moines de Vallombreuſe (1). *Pierre de Damien* rend graces à Dieu « de ce qu'il » apprend qu'ils combatent ſans relâche contre les Ennemis » de la Diſcipline de l'Egliſe avec un courage, que le Saint » Eſprit, qui le leur inſpire, rend inaltérable. Il ſe plaint de » ce que les Héréſies des Nicolaïtes & des Simoniaques qu'il » croïoit avoir banies de Milan, y reparoiſſent avec plus d'au- » dace qu'auparavant. Il les exhorte donc de ne point ceſſer » de les combatre; & de n'être point découragés de ce qu'ils » ſont un petit nombre contre un très grand » (2). Cette *Lètre*, écrite d'un ſtile quelquefois peu clair, eſt pleine d'alluſions & d'applications de l'Ecriture aſſés peu juſtes. On y trouve quelque choſe qui s'accorde aſſés mal avec ce qu'il dit ailleurs du conſtant attachement de l'Egliſe de Milan à la ſaine Doctrine. *Ce fut toujours une choſe familière & naturelle à l'Egliſe de Milan, de ne point manquer de gens qui ſuiviſſent des dogmes contraires. Tels furent* AUXENCE & AMBROISE, *qui vivoient en même tems.* Le premier êtoit l'Evêque des Ariens qui ſe trouvoient à Milan avec la Cour Impériale réſidente alors en cette Ville (3).

(1) Liv. IV, Ch. 20 & 21.

(2) Cette *Lètre* eſt la 14e du Ve Livre. La 13e adreſſée aux mêmes perſones eſt très courte; &, pour dire le vrai, ce n'eſt qu'un commencement fort ſimple & bien écrit de la même *Lètre*. Vraiſemblablement l'Autem, trouvant qu'elle ſeroit trop courte, & ſe ſentant en verve, recommença ſa *Lètre*, & fit celle dont j'ai rendu conte, laquelle peut paſſer pour un chef-d'œuvre d'éloquence, ſuivant le mauvais goût de ſon ſiécle.

(3) *Pierre de Damien*, dit Ch. 21, N. XII, *Puricelli*, qui rapporte les deux *Lètres* dans ce Chap. *dit très librement dans la plus courte* Lètre (au ſujet des deux Héréſies) *que* ce n'eſt pas une choſe nouvelle pour l'Egliſe de Milan, laquelle, à commencer par *Auxence* & par *Ambroiſe*, a toujours eu des gens qui ſuivoient des Dogmes contraires; *ce que la plus longue* Lètre *exprime d'une manière plus forte.* Ce fut toujours une choſe familière & naturelle à l'Egliſe de Milan, de ne point manquer de gens, qui ſuiviſſent des Dogmes contraires. Tels furent *Auxence* & *Ambroiſe*, qui vivnient en même tems. *C'eſt ce que je ne vois pas trop qu'il ait pu dire avec vérité; puiſque j'ai fait voir dans les* Monumens de la Baſilique Ambroſiène, *& que j'ai prouvé, par le témoignage de* Pierre de Damien *lui-même, que l'Egliſe de Milan n'a point été ternie, durant plus de deux cens ans, de ce Schiſme, que la pluſpart des Ecrivains modernes*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

eations. Ils prènent les armes en tumulte, eome Boniface *le deſiroit; & eourent en déſordre à la rencontre de eeux-même qui les venoient attaquer. D'autre part,* Boniface, *eonnoiſſant tout ſon avantage, anime ſes troupes au eombat; &, faiſant faire avee les Inſtrumens de guerre un très grand brult, il enveloppe les Bourguignons. Ceux-ci s'apperçoivent trop tard du mauvais parti, qu'ils ont pris; &, lorſqu'étourdis de la vigoureuſe charge des Ennemis, ils eſſaient de ſe retirer pour ſe eouvrir de leurs murailles, les Italiens, s'entremélant avee eux, en font un grand earnage; s'emparent de la porte; &, dans le même tems, ſe rendent maîtres du Château. Le Roi, qui, ſelon le projet, ne s'étoit pas beaueoup éloigné, revenoit ſur ſes pas, lorſqu'il reçut la nouvelle de la victoire, pluſtôt que eelle de l'arrivée; &, ne pouvant ſe laſſer d'exalter la prudenee & la bravoure de ee Capitaine, après l'avoir eomblé de préſens & de louanges, il eonſent au déſir qu'il avoit de retourner en Italie avec ſes troupes.*

Au ſujet du ſi-

lins Eſprits les renverſèrent en un inſtant. Les jeunes gens ſe munirent alors du Signe de la Croix; & reſtèrent frapés d'une ſi grande terreur, qu'ils eurent de la peine à ſe rendre, en tremblant & palpitant, à Rome auprès de leur Maître.

L'Abbé *Fleuri*, qui, Liv. 63, N. XXV, fait un extrait des deux *Lettres* de *Bennon*, raconte ce fait, & dit enſuite: *Le Lecteur ſenſé jugera quelle eréance mérite un Auteur, qui rapporte ſérieuſement de tels eontes.* J'adopterois ſans balancer cette réflexion très judicieuſe pour nous, ſi je ne me tranſportois pas au tems de l'Auteur, où l'on n'avoit pas moins de foi pour le faux, merveilleux diabolique, que pour le faux merveilleux divin, dont *Pierre de Damien*, l'Archidiacre *Wibert*, le Chanoine *Paul de Bernried*, le Pape *Victor III*, *Léon d'Oſtie*, *Marian l'Ecoſſois*, & tant d'autres Ecrivains ont rempli leurs Ouvrages. C'eſt

n'en aient point parlé. Ce ne pouvoit être l'effet que d'un tremblement de terre, ou d'un débordement du Tibre, dont l'Hiſtoire nous auroit inſtruits.

firent quelques mouvemens en faveur de *Guillaume Cliton*. La célérité d'*Henri* coupa cours à leurs progrès. Tous deux, attirés dans une embuſcade, furent pris; ce qui rétablit en Normandie, une tranquillité, qui ne fut plus troublée.

En Angleterre, la ſageſſe d'*Henri* maintint toujours tout en paix, quoique ſon gouvernement fût aſſés dur. Il n'eut à combatre que les Gallois, ennemis plus incommodes que redoutables. En 1114, il réſolut de s'en débaraſſer pour toujours, en les exterminant. A ce deſſein, il entra dans leur païs avec trois Corps de Troupes très conſidérables, pour les enveloper de toutes parts: mais les Gallois, retirés ſur leurs montagnes, le laiſsèrent les inveſtir, ſans lui fournir l'occaſion de combatre: ce qui l'obligea de leur accorder la paix, telle à peu près qu'ils la voulurent. Il eût, en 1121, un peu plus de ſuccès contre les mêmes Ennemis. Sous la conduite de leur Roi *Griffin*, ils firent une irruption dans le Comté de Cheſter, ravagèrent toute la Province & brûlèrent quelques Châteaux. *Henri* marcha promtement

Rome. Que dirai-je de plus? Ce nouveau prélat fut bien reçu du Clergé, & du Peuple toujours avide de nouveautés. Il fut même ſacré par les mêmes Suffragans, à qui Godefroi *devoit ſa conſécration. Choſe étonante certainement, & qu'aucun des Siècles précédens n'avoit vue! Une Ville, ayant un Evêque élu, un autre ſacré, il en vient un troiſième à la traverſe.*

Cette réflexion annonce qu'*Arnulf*, écrivant à meſure que les choſes arrivoient, ſe laſſoit des troubles de ſa patrie; & prépare au changement, qui ne tarda pas à ſe faire en lui.

Mais parlons d'une difficulté qui ſe préſente. Il eſt prouvé que *Théobald* fut fait Archevêque en 1075. Il eſt certain qu'*Herlembald* mourut après Pâque 1076. A s'en rapporter cependant à ce que je viens de traduire d'*Arnulf*, ce fut après la mort de ce fidèle Champion du Siége de Rome, que les Milanois demandèrent un nouvel Archevêque; & c'eſt d'après cet endroit que beaucoup d'Ecrivains, entre autres *Muratori*, placent en 1075 la mort d'*Herlembald*. *Puricelli* ne balance pas à prononcer qu'*Arnulf*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE,
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

1065.

Les Loix Romaines, ne conſidérant les degrés de parenté que par rapport aux ſucceſſions, marquent un dégré dans chaque perſone. Le Père eſt au premier, les Frères au ſecond, les Couſins germains au troiſième. D'anciens Canons, n'aiant en vue que le Mariage, comtent les degrés d'une manière différente; &, faiſant abſtraction du Père, ils mètent les Frères au premier degré, les Couſins germains au ſecond, les Couſins iſſus de germain au troiſième, ainſi de ſuite juſqu'au ſeptième, où finit la parenté rélativement à leur objet; & ces Canons ont fait loi dans l'Egliſe Latine. Des Juriſconſultes Italiens les interprétoient, en les rapprochant des Lois Romaines; & trouvant le ſixième degré dans les Enfans des Couſins germains, leſquels êtoient au troiſième ſuivant la ſupputation eccléſiaſtique, ils ſoûtenoient que les Enfans des Couſins iſſus de germain pouvoient légitimement ſe marier enſemble; & que le mariage êtoit conforme à la règle entre les Petitsfils & les Arrière-Petitesfilles des Couſins germains, & réciproquement entre les Petitesfilles & les Arrière-Petitsfils. Vers le commencement de cette année, les Florentins conſultent ſur ce point les Savans de Ravenne, qui s'aſſemblent & répondent, « Qu'en comtant à la manière de l'E-» gliſe, d'un côté quatre degrés & de l'autre trois, on avoit » le ſeptième, où, ſuivant les Canons, on pouvoit con-» tracter un mariage légitime ». La déciſion de cette Aſſemblée occaſione une grande diſpute entre les Juriſconſultes & les Eccléſiaſtiques. *Pierre de Damien* vient alors à Ravenne, ſa patrie; & dans une conférence avec les Juriſconſultes, il les combat par l'autorité des Canons. Enſuite, à la prière de *Jean*, Evêque de Césène & de l'Archidiacre de Ravenne,

ont ſouffert patiemment qu'on lui reprochât juſqu'à l'an de Jéſus-Chriſt 1059. *Mais aions la complaiſance d'accorder, qu'on l'ait pu dire avec vérité; l'Egliſe de Milan aura néanmoins à ſe réjouir, à ſe glorifier au moins de ce qu'avec un plus grand avantage elle a toujours eu des* Ambroiſes *en même tems qu'elle avoit des* Auxences.

Cela réfute très médiocrement *Pierre de Damien*: mais c'en eſt aſſés pour avertir que le fait, qu'il annonce dans ſes deux *Lètres*, eſt faux. Ce pieux Ecrivain ſavoit beaucoup de Belles-Lètres, d'Hiſtoire & de Théologie: mais la vivacité de ſon imagination altéroit dans ſa tête les connoiſſances hiſtoriques; & preſque toujours, ou du moins très ſouvent, il ſe trompe dans les Faits, anciens ou modernes, qu'il allègue.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

lence des Hiſtoriens, allégué par cet Auteur en commençant, *Leibnitz* dit dans une *Note* ſur le Chap. de *Donizon*, indiqué plus haut : *Le très illuſtre* Fiorentini *dit n'avoir aucune connoiſſance de l'Expédition d'*Henri (II) *en Bourgogne.* Herman Contract, *dans l'Edition de* Caniſius, *en parle cependant à l'année* 1042. C'eſt vers 1039, que le *Fiorentini* croit cette Guerre placée par *Donizon.* La *Note* continue. *Le Château de Muralt en Bourgogne, ainſi que* Wippon *le raconte, avoit préeédemment été pris par* Conrad. *Si ce que* Donizon *rapporte eſt véritable ; il faut que ce Château ſe fût une ſeconde fois revolté. Cette Place n'eſt pas loin de Neufchâtel.* Ecoutons préſentement ce que *Muratori* dit au même endroit. *Ici, comme je l'ai déja remarqué dans les* Antiquités d'Eſte, *p.* 262, Donizon *s'eſt trompé. Ce ne fut point* Henri troiſième *du nom parmi les Rois de Germanie, &* ſecond *parmi les Empereurs, qui s'empara de la Bourgogne. Ce fut l'Empereur* Conrad *ſon père, comme l'atteſtent la* Vie *de cet Empereur par* un autre endroit, qu'il faut attaquer les *Lettres* de *Bennon.* Je conviens avec l'*Hiſtorien de l'Egliſe*, qu'*elles marquent tant de paſſion, qu'il eſt difficile d'y diſcerner la vérité d'avec le menſonge;* & je l'ai dit plus haut d'une autre manière. Ce que je viens de traduire de ces *Lettres* offre tant d'ignorance ou d'inexactitude à l'égard des faits, que les Hiſtoriens nous ont tranſmis, que ceux qui ne ſe trouvent pas chés eux, ſont juſtement ſuſpects, ſinon de fauſſeté, du moins de tant d'altération dans les circonſtances, qu'il eſt impoſſible d'en deviner le fond ; & cette raiſon eſt peut-être ſuffiſante pour les faire rejeter. Je n'ai point relevé par des *Notes* les inexactitudes de *Bennon*, parceque les mêmes choſes rapportées dans ce Volume & dans celui qui précède le redreſſent ſuffiſamment.

Dès le lendemain de ſon élection, *Gregoire* fit auprès du Roi *Henri III* une demarche, dont *Paul de Bernried* & *Pandulf de Piſe* ne parlent point, & qui n'eſt rapportée que par le *Cardinal d'Aragon.* Je vais eu laiſſer parler *Muratori*, qui dit, T. VI, p. 234 : *Le* contre eux avec toutes ſes Troupes, & les pourſuivit juſque dans leur païs. Il y eut d'abord quelques avantages : mais, étant enſuite tombé dans une embuſcade, il y perdit tant de monde, qu'il conſentit de faire la paix, en ſe faiſant donet, outre des ôtages, mille bêtes à cornes pour les frais de la guerre.

Henri, dès 1115, fit reconnoître par les Etats de Normandie ſon fils *Guillaume* pour ſon ſucceſſeur au Duché. L'année ſuivante, dans un Parlement qu'il tint à Salisburi, ce Prince fut reconnu ſon ſucceſſeur à la Couronne d'Angleterre, & reçut le ſerment de fidélité de tous les Ordres de l'Etat. Ces précautions devinrent inutiles par la mort de *Guillaume*, qui, revenant de Normandie avec ſon Père en 1120, mais dans un vaiſſeau différent, fit naufrage à la côte d'Angleterre, & périt ; ce qui fut pour *Henri* la ſource d'un chagrin ſi vif, que depuis on ne le vit jamais rire. Il avoit perdu ſa Femme *Mathilde* en 1118. La mort de ſon unique Fils légitime, le fit remarier, en 1121, avec *Adélaïde*, fille de *Geoffroi*, Comte de Louvain, de

ſe trompe en cet endroit, lui ſeul, par la ſuite de ſa narration, met la nomination de *Thédald* en 1075, & fait ailleurs mourir *Herlembald* en 1076. Je ne crois pas qu'*Arnulf* ſe ſoit trompé. Je penſe bien plutôt que ſon texte eſt corrompu. *Mandantes*, dit-il des Milanois, *Herlembaldicæ interfectionis triumphum.* Le mot *interfectionis* tient là ſans doute la place d'un autre, mal lu par un premier Copiſte, qu'on a toujours ſuivi depuis. En liſant & reliſant la ſuite du texte de l'Hiſtorien, & réfléchiſſant deſſus avec attention, on trouveroit enfin le mot qu'il faut ici, lequel étoit relatif à quelque avantage que les Adverſaires d'*Herlembald* avoient remporté ſur ſes troupes. Peut-être y avoit-il *interneelonis*, pris dans le ſens d'une défaite totale, où les Vaincus ont été taillés en pièces.

Mais en adoptant la conjecture de *Puricelli*, cherchons la véritable cauſe de la démarche des Milanois, pour avoir un nouvel Archevêque. Il eſt certain qu'ils regardèrent l'élection d'*Atton* comme abſolument nulle, en ce qu'elle avoit été faite par une Faction ſéditieuſe, ſans les

il rédige par écrit ce qu'il avoit dit en cette occaſion, ce qui forme une longue *Lètre*, qu'il leur adreſſe. Il y fait armes de tout; c'eſt à dire qu'il emploie également des paſſages des Pères, des Canons autentiques, de fauſſes Décrétales & des Raiſonemens peu juſtes, pour établir ſur cette matière la doctrine conforme à l'uſage de l'Egliſe Romaine. A l'égard des Mariages entre perſones du ſixiéme & du ſeptième dégré, leſquels les Juriſconſultes croïoient permis, il penſe que le degré le plus proche y met obſtacle, parcequ'il doit prévaloir. Il s'en remet cependant à la déciſion du Siége Apoſtolique (1). A remonter à l'origine des choſes, le Mariage entre Parens collatéraux n'eſt point contraire à la Loi naturelle; & difficilement établiroit-on qu'il le fût à la Loi divine poſitive. La néceſſité ſeule de multiplier les liens de la Société Civile a privé les Parens à certain degré de la liberté de ſe marier enſemble. Les degrés prohibés ont varié chés les différens Peuples, ſuivant qu'ils étoient plus ou moins attachés à leurs anciens uſages, & ſuivant le plus où le moins d'étendue de vues des Légiſlateurs. De la défenſe de contracter mariage à certains degrés de parenté, généralement obſervée dans les divers Etats, il eſt arrivé que les Mariages, où l'on avoit paſſé les limites, que les Loix civiles preſcrivoient, ont été jugés contraires à l'Honêteté publique. Dans la ſuite l'Egliſe, dont le propre eſt de tendre toujours au mieux, a cru très anciènement devoir reculer les bornes de cette Honêteté. C'eſt l'origine des Canons, que *Pierre de Damien* oppoſoit aux Juriſconſultes de Ravenne & de Florence (2). Cet expoſé fait voir que l'objet de ſa querèle avec ces Juriſconſultes étoit un fait de pure Diſcipline. L'Egliſe, dans tous les tems, a diſpenſé de l'obſervance rigoureuſe de ces Canons,

(1) J'ai dit que *Pierre de Damien* emploïoit dans cette *Lètre* des raiſonemens peu juſtes. En voici la preuve. Il poſe pour principe, « Que l'on appelle » Parens ceux que les Loix Civiles reconnoiſſent pour tels, & qu'elles admè» tent aux Succeſſions ». Il conclut enſuite de ce Principe, « Que, puiſque ceux » qui ſont au ſeptième degré, ſont admis à la ſucceſſion, on ne doit pas leur » permètre de ſe marier enſemble ». Il ſuivroit de ce raiſonement que, puiſque l'on ſuccederoit par exemple, ſi le cas ſe préſentoit, au ſoixantième degré, ceux qui ſeroient parens à ce degré ne pouroient pas ſe marier enſemble. C'eſt pourtant ce que *Pierre* ne pouvoit pas dire, puiſque de ſon aveu, les Canons, à l'égard du Mariage, finiſſoient la parenté au ſeptième degré. Son Principe péche par trop de généralité.

(2) Outre la *Lètre* dont j'ai parlé, *Pierre de Damien* en écrivit une autre ſur le même ſujet à un Juriſconſulte de Florence.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Wippon, *& la* Chronique *d'*Epidamne. Arnulf, *Hiſtorien Milanois, parle auſſi de cette Expédition, dans laquelle il dit que* l'Archevêque *Aribert* & l'illuſtre Marquis *Boniface*, les deux lumières du Roïaume, donnèrent du ſecours à *Conrad*.

Je ne crois pas *Donizon* fort exact: mais cette *Note* de *Muratori* ne prouve nullement que cet Hiſtorien ſe ſoit trompé. Ce que *Muratori* dit à ce ſujet dans ſes *Antiquités d'Eſte*, ne le prouve pas d'avantage. Puiſqu'un Hiſtorien d'auſſi grand poids qu'*Herman Contract*, parle d'une Expédition d'*Henri II* en Bourgogne; je ne vois aucun inconvénient à croire que le Château de Muralt, s'étant révolté, fut aſſiégé par *Henri*, qui, ne pouvant le prendre, engagea *Boniface* à venir à ſon ſecours. Le reproche, qu'on peut faire à *Donizon*, c'eſt de n'avoir point parlé du ſecours donné précédemment par ce Marquis à *Conrad*, lorſque celui-ci fit la guerre en Bourgogne, pour s'en aſſurer la poſſeſſion. Mais on peut aiſément juſtifier cet Auteur. Son deſſein étoit

PAPES.

ſage Elu voulut obſerver tous les égards dus au Roi Henri, *pour contribuer à maintenir la concorde, s'il étoit poſſible, & pour exécuter en partie le* Decret de Nicolas II, *auquel il avoit eu part. Il envoïa promtement des Députés en Allemagne, pour donner avis de ſon élection à ce Prince ; &, comme porte ſa* Vie, *que le* Cardinal d'Aragon *nous a conſervée, pour le prier, ainſi que S.* Gregoire le Grand *avoit fait autrefois, de ne point conſentir à ſon élection,* parceque, s'il y conſentoit, il devoit être certain que lui, Pape, ne ſouffriroit en aucune manière ſes excès ſi manifeſtes & ſi graves, ſans les punir. *S'il eſt vrai que* Gregoire *ait fait tenir ce diſcours* (ce que l'on peut revoquer en doute) ; *il faut dire que le Roi* Henri *dût ſe faire un grand effort pour conſentir à l'élection de ce Pape, comme il eſt certain qu'il y conſentit: mais non pas ſitôt.* Lambert d'Aſchaffenbourg *ne parle point de ces Députés. Il relève les bonnes mœurs & les autres vertus de ce Pape ; & dit que ſon zèle inflexible & ſon eſprit ardent firent peur aux Evêques, qui ſe trouvoient alors à la Cour, & qui ſavoient*

PRINCES contemporains.

laquelle il n'eut point d'Enfans. Après ſix ans de ce ſecond mariage, il prit des meſures pour aſſurer toute ſa ſucceſſion à ſon unique fille légitime *Mathilde*, alors veuve de l'Empereur *Henri IV*, qu'elle avoit épouſée en 1110, & dont le mariage, qui ne fut conſommé qu'en 1114, parcequ'elle étoit trop jeune, n'avoit produit qu'une Fille. *Henri* lui fit épouſer en 1127 *Geoffroi Plantagenêt*, Comte d'Anjou, duquel elle eut un Fils, qui fut le Roi *Henri II*. Je rendrai compte ailleurs de toutes les meſures qu'*Henri* prit à diverſes fois, pour aſſurer ſon Roïaume & ſon Duché tant à *Mathilde* qu'à ſon Fils.

Ce Roi tint à ſes Sujets d'Angleterre, les promeſſes, qu'il leur avoit faites en différens tems. Auſſitôt après qu'il ſe fut emparé de la Normandie, il réforma divers abus dans ſa Cour, & renouvella l'Edit, qu'il avoit fait auſſitôt après ſon Sacre, en impoſant aux Malfaiteurs des peines plus grièves. Il s'attacha ſurtout à détruire les Faux-Monoïeurs, dont le nombre étoit immenſe, parceque les Grands Seigneurs les retiroient dans leurs

SAVANS & Illuſtres.

ſuffrages, canoniquement recueillis, des Electeurs légitimes, & ſans le concours de l'Autorité Roïale. Il eſt certain auſſi qu'ils ne vouloient point de *Godefroi*. Mais, du caractère dont étoit *Henri III*, il eſt difficile, quoiqu'il ſe fût repenti d'avoir mis *Godefroi* ſur le Siége de Milan, de s'imaginer qu'à la réquiſition des Milanois, il eût conſenti de nomer un autre Archevêque, ſi précédemment il n'avoit pas été décidé que *Godefroi* ne pouvoit pas l'être, & qu'on avoit eu tort de le ſacrer. Il ſemble qu'en ce cas *Henri* devoit conſentir qu'*Atton* le fût, s'il eſt vrai qu'il eût véritablement deſſein de s'en tenir, ſur l'Affaire de Milan, à ce que *Gregoire* en décideroit; & l'on ne ſauroit douter que ce Pape ne voulût maintenir *Atton*, & le faire agréer par le Roi. L'Hiſtoire, nous fourniſſant là-deſſus encore moins de lumière que les *Lètres* de *Gregoire*, qui nous apprènent très peu de choſe, laiſſe le champ libre à la Conjecture. J'oſerai donc hazarder un ſimple ſoupçon. *Henri* n'aïant pas ſatisfait *Gregoire* auſſi promtement, que celui-ci le deſiroit, ainſi que

lorſque de puiſſantes raiſons d'intérêt de la part des Parties contractantes ont paru l'exiger. Or aucune autorité ne diſpenſe d'obſerver la Loi divine. C'eſt ce que la ſeule Loi naturelle pouroit faire, s'il êtoit poſſible que ces deux Loix fuſſent en contradiction. Quoi qu'il en ſoit, *Pierre de Damien* traite ce point de Diſcipline avec autant de zèle & de chaleur, qu'il auroit fait le Dogme le plus important & le plus clairement enſeigné par la Révélation; & *Baronius*, à ce ſujet, le qualifie de *Très courageux défenſeur de la Foi orthodoxe* (1). La querèle n'aiant point êté terminée par les Ecrits de *Pierre de Damien*; celui-ci la porte au Siége Apoſtolique. *Alexandre II* tient dans l'Egliſe de Latran un Concile, auquel, outre les Evêques & les Clercs, il appelle des Juges, c'eſt à dire des Juriſconſultes de divers endroits d'Italie. On ne connoît ce Concile que par un Fragment de *Decret* que *Gratien* rapporte, & par des Fragmens de *Lètres* d'*Alexandre II* aux Evêques d'Arezzo, de Veniſe & de Bâle, & aux Napolitains, leſquels ſe trouvent dans le *Decret* d'*Ive de Chartre*. Le Fragment, conſervé par *Gratien*, expoſe les deux manières de comter les degrés de parenté, telles qu'on les a vues ci-deſſus, & conformément à ce qu'en avoit écrit *Pierre de Damien*, dont la *Lètre* paroît avoir ſervi de guide au Concile. *Aiant ainſi*, dit le Pape en finiſſant, *déterminé les degrés de conſanguinité, nous vous avertiſſons, mès Frères & mes Fils, par l'Autorité Apoſtolique, de ſignifier à tous qu'on doit comter la ſuite de la Généalogie, de la même manière que les Saints Pères ont décidé qu'il la faloit comter, & que l'anciène coûtume de l'Egliſe montre qu'on l'a comtée depuis bien des ſiècles. Car ſi quelqu'un veut, par travers d'eſprit & par opiniâtreté, s'écarter du droit chemin ſuivi par le Siége Apoſtolique, & s'il prétend, pour la célébration du mariage ſupputer les degrés de parenté d'une autre manière que nous; qu'il reçoive d'abord du Ciel le châtiment de ſa témérité; qu'enſuite il ſache qu'il ſera percé du glaive de l'Anathème perpétuel* (2). L'Ex-

(1) Ann. 1065, Art. I. *Acerrimus orthodoxæ fidei defenſor* Petrus Damianus.

(2) *Taliter igitur determinatis gradibus conſanguinitatis, apoſtolica vos autoritate monemus, Fratres & Filii, ut omnibus ſic feriem Genealogiæ computandam eſſe intimetis, quemadmodum S. Patres numerandam eſſe ſanxerunt, & antiquus mos Eccleſiæ per longa tempora olim computaſſe monſtrat. Nam ſi quis perverſa & obſtinata mente a recto tramite Apoſtolicæ Sedis deviare voluerit, & aliter quam nos, in nuptiis celebrandis gradus parentelæ numerare contenderit: primum pro ſua temeritate cœleſti pœna plectatur: poſtmodum vero gladio perpetui anathematis ſe noverit jugulandum.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & illuſtres.

d'écrire la *Vie de Mathilde.* Il lui ſuffiſoit d'en faire connoître, par quelques faits, le Père & les autres Aſcendans.

Le *Fiorentini* continue, p. 32. *Il arriva, pendant la marche* (pour retourner en Italie), *un évènement mémorable, qui fit peut-être accuſer* Boniface, *d'être trop cruel. Lorſque ſes Troupes traverſoient la Bourgogne; ſa Cavalerie, quand le beſoin l'exigeoit, campant dans les plaines où les bleds étoient murs, étoit obligée de les endomager, en y laiſſant paître les chevaux. Les Habitans d'un Château, que* Donizon *ne nome pas, s'en vangèrent, en ſe jetant ſur quelques-uns, qui marchoient hors de rang, & leur enlevant leurs chevaux.* Boniface *n'avoit pas coûtume de ſouffrir qu'on lui fît injure. C'eſt pourquoi, très réſolu de ſe vanger d'une manière ſignalée, il ordona qu'un Gros de Troupes ſe tînt en embuſcade peu loin du Château, tandis qu'un petit nombre de Lances s'approcheroit plus près des Habitans, les provoqueroit au combat, feindroit de ſe retirer, & les ameneroit dans l'embuſcade. Il ordonna qu'après que les Habitans ſeroient ſortis, on fermât les portes du Château, & qu'on le pillât. Cet ordre fut exécuté. Les Habitans, ſe voyant pris au piége, furent obligés de ſe rendre à diſcrétion. Boniface les fit tous pendre, excepté ceux qui avoient été les plus coupables, qu'il fit brûler vifs.*

Le même Auteur, p. 33, dit que *Boniface, ſe voyant ſans Concurrent, ſe livra à ſon naturel violent & cruel, & ſe rendit odieux à tout le monde. Il fit mourir pluſieurs Nobles Romains, ſans autre raiſon que celle de leur richeſſe. Il ſe ſaiſit de leurs biens, & les donna à ſes Parens & à ſes Favoris. Il ſe rendit auſſi odieux aux Cardinaux, qu'il traitoit avec mépris, & qu'il ne conſultoit jamais. Il ſe rendit auſſi odieux au Clergé & au Peuple, qu'il opprimoit par des impoſitions exceſſives. Il ſe rendit auſſi odieux aux Princes, qu'il dépouilloit de leurs Terres, ſous prétexte de rébellion, ou de quelque autre crime. Il ſe rendit auſſi odieux aux Seigneurs, qu'il dépouilloit de leurs Châteaux. Malgré toutes ces réformes, ſes Sujets d'Angleterre ne furent pas moins foulés, que ſous les deux Règnes précédens. Toutes les Guerres en deça de la mer ſe firent à leurs dépens: mais Henri ſut leur tirer adroitement des contributions très conſidérables, ſans qu'il paroiſſe qu'ils s'en ſoient plaints. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que depuis la révolte de Robert de Meilême, il n'y eut pas, durant tout le reſte de ſon règne, un ſeul mouvement ſéditieux en Angleterre, malgré ſes fréquentes abſences quelquefois aſſés longues. En 1109, pour paier la dot de ſa fille Mathilde, dont il avoit alors arrêté le mariage, il impoſa trois Schellings par Hyde de terre; ce qui, ſuivant quelques Calculateurs, lui produiſit une ſomme équivalente à ce que ſeroient à préſent 824 mille 850 livres Sterling.*

En 1112, une partie des Terres des Païs-Bas aiant été couverte par une inondation, leurs habitans furent obligés de chercher à s'établir ailleurs. Henri les reçut en Angleterre. Il les mit d'abord dans les endroits ruinés du Northumberland:

bien qu'ils avoient fait différentes choſes, dont il pouroit un jour leur demander comte. C'eſt ce qui les fit exhorter Henri *de déclarer nulle une élection faite ſans ſa participation & ſans ſes ordres. Mais l'avis des gens les plus ſages dut l'emporter; & le Roi ſe contenta d'envoier à Rome le Comte* Eberhard, *avec ordre de s'informer comment les choſes s'étoient paſſées; & s'il trouvoit le Pape conſacré, de proteſter de nullité de tout ce qui ſe feroit fait. Cet Officier vint à Rome, fut reçu poliment, demanda comment on s'étoit conduit; & le Pape lui répondit, « Que le Clergé & le Peuple » l'avoient élu contre ſa volonté, » ſans avoir égard » à ſa réſiſtance: » mais qu'il ne s'étoit pas laiſſé forcer à recevoir la » conſécration, parcequ'il vouloit » être aſſuré que » le Roi & les » Princes Germaniques conſentoient à ſon élection ». Cette réponſe modeſte, rapportée au Roi* Henri, *l'aiant ſatisfait; il ordona bientôt après qu'on procédât à la conſécration du Pape;* & ſur le champ il fit paſſer à Rome *Gregoire*, Evêque de Verceil & Chancelier du Roïaume d'Italie, pour qu'il confirmat l'élec-

Gregoire au ſujet de *Godefroi*, qu'à condition que le Pape abandoneroit *Atton.* Des Négociateurs, trop peu délicats ſur le choix des moïens d'obtenir ce que le Pape ſouhaitoit, firent entendre au Roi qu'il ne ſeroit plus queſtion d'*Atton.* Peut-être même le promirent-ils expreſſément. Ce devoit être le ſeul moïen de forcer *Henri* d'abandoner *Godefroi.* Ces mêmes Négociateurs, aiant été pardelà leurs Pouvoirs, ne dirent apparemment pas à *Gregoire* juſqu'à quel point ils s'étoient avancés; & *Gregoire*, muni d'un conſentement qu'on avoit tiré du Roi par un artifice, qu'on doit croire que ce Pape n'eût pas approuvé, revit de nouveau l'Affaire de *Godefroi*, qu'il déclara manifeſtement Intrus & Simoniaque, & par conſéquent indigne de l'Epiſcopat: mais il laiſſa pour lors à quartier l'élection d'*Atton*; ou peut-être, s'il ſavoit qu'on eût promis de ſa part, au Roi, qu'*Atton* ne ſeroit point Archevêque, en déclara-

nous l'avons appris de ſa *Lettre* de 1074; il falut mètre la choſe en négociation. *Henri* ſans doute ne voulut conſentir à ce que demandoit *Gregoire* au ſujet de *Godefroi*, qu'à condition que le Pape abandoneroit *Atton.* Des Négociateurs, trop peu délicats ſur le choix des moïens d'obtenir ce que le Pape ſouhaitoit, firent entendre au Roi qu'il ne ſeroit plus queſtion d'*Atton.* Peut-être même le promirent-ils expreſſément. Ce devoit être le ſeul moïen de forcer *Henri* d'abandoner *Godefroi.* Ces mêmes Négociateurs, aiant été pardelà leurs Pouvoirs, ne dirent apparemment pas à *Gregoire* juſqu'à quel point ils s'étoient avancés; & *Gregoire*, muni d'un conſentement qu'on avoit tiré du Roi par un artifice, qu'on doit croire que ce Pape n'eût pas approuvé, revit de nouveau l'Affaire de *Godefroi*, qu'il déclara manifeſtement Intrus & Simoniaque, & par conſéquent indigne de l'Epiſcopat: mais il laiſſa pour lors à quartier l'élection d'*Atton*; ou peut-être, s'il ſavoit qu'on eût promis de ſa part, au Roi, qu'*Atton* ne ſeroit point Archevêque, en déclara-

communication n'eſt ici que comminatoire. Come l'on faiſoit peu d'attention à ce *Decret*, ainſi que *Pierre de Damien* paroît le dire quelque part, *Alexandre II* tient, cette même année, un autre Concile, qui ne nous eſt connu que par cet Auteur, & dans lequel, renouvellant ce *Decret*, le Pape excommunie réellement ceux qui ne s'y ſoumètront pas. Le ſuccès du ſecond Concile n'eſt pas plus heureux que celui du premier. *Pierre de Damien*, dont le zèle paroît les avoir produits l'un & l'autre, ſe plaint enſuite amèrement « de ce que de tant de milliers d'homes, condamnés par ces » *Decrets*, aucun n'avoit rompu cette conjonction, qu'il traite » d'abominable, ou ne s'êtoit abſtenu d'entrer dans l'Egliſe » pour ne ſe pas rendre plus criminel; & de ce que perſone » n'avoit ceſſé de communiquer avec eux. Il en conclut qu'ils » êtoient tous également ſoûmis à l'Excommunication pro- » noncée par le Saint Siége ». Il ſe plaint en même tems « de » ce que l'on abuſoit des mêmes *Decrets*, en ce que ceux aux- » quels leurs Femmes êtoient à charge, dreſſoient de fauſſes » Généalogies dont ils ne citoient que des Morts pour Té- » moins; &, ſous prétexte de parenté, faiſoient ainſi caſſer » leurs mariages (1) ». C'eſt un inconvénient que ces Conciles auroient du prévoir. On commençoit à n'être plus tant effraïé des Excommunications. Le trop fréquent uſage, que l'on en faiſoit, les avoit décriées, come nous l'apprenons du même *Pierre de Damien*, qui, s'en plaignant au même Pape *Alexandre II*, dit « Que dans preſque toutes les *Decrétales*, » on en frapoit les tranſgreſſeurs d'Anathème; ce qui cauſoit » la perte d'une infinité d'Ames, en fourniſſant l'occaſion de » ſe précipiter très aiſément dans la mort éternelle, avant » qu'on ſe fût apperçu d'être tombé même dans une faute lé- » gère: Que c'êtoit donc tendre des piéges à ceux qui croïeent » ſuivre une route ſure: Qu'il n'en êtoit pas du Tribunal de » l'Egliſe, come des Tribunaux ſéculiers, où l'on condamnoit » les Coupables à la priſon, on confiſquoit leurs biens, on » les taxoit à des Amandes: Qu'ici, pour la moindre faute, » on êtoit ſéparé de Dieu même; & que c'êtoit, à l'exemple » des Stoïciens, rendre tous les péchés égaux: Que les an- » ciens Papes, & S. *Gregoire* entre autres, n'en avoient pas

(1) *Opuſcule XII*, Ch. 29.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

dona de plus que, ſans faire grace à qui que ce fût, on coupât le nés & les oreilles à tous les Priſoniers, qu'on ſeroit. Le Stratagême réuſſit ; & l'on remplit cruellement trois boucliers de nés & d'oreilles coupées. Entre les Priſoniers ſe trouva le Fils unique d'une très noble Dame, auquel ſes grandes richeſſes ne furent d'aucun ſecours. Il offrit ſon poids en argent à Boniface, *qui, faiſant profeſſion d'être Guerrier, & non Marchand, ne lui fit que cette réponſe milltaire, qu'un des anciens Hiſtoriens de ſa fille* Mathilde *a rapportée :* Loin de moi la honte de laiſſer racheter par

tion par l'Autorité Roïale, & qu'il fût préſent à la conſécration (*a*). *Suivant l'Hiſtorien* Lambert, *le Pape fut conſacré l'année ſuivante, le jour de la Purification de la Vierge. C'eſt, à mon avis, une faute de ſes Copiſtes. La* Vie de Gregoire VII, *conſervée par le* Cardinal d'Aragon, *& le* Regiſtre de ſes Lètres *nous apprènent clairement que la Cérémonie de ſon Sacre ſe fit le jour de la fête du Prince des Apôtres, le 29 de Juin de la préſente année* (1073). J'ai fait obſerver ailleurs, avec l'Abbé *Fleuri*, que, par les dates de quelques *Lètres* de *Gregoire*, il eſt conſtant qu'il fut ſacré le Dimanche 30 de Juin, lendemain de la fête de S. *Pierre* & S. *Paul* (*b*).

Mais, les Northumbres ne s'accommodant pas d'avoir ces Flamans pour hôtes, *Henri*, l'année ſuivante, les fit paſſer dans les Comtés de Rofs & de Pembrook, conquis ſur les Gallois. Ils y firent un grand chemin très conſidérable, qui s'appelle *Flemings - Way*. La poſtérité de ces Etrangers conſerve encore quelque choſe de leur langage & de leurs coûtumes.

Si l'on en excepte le chagrin domeſtique de la perte d'un Fils, le règne d'*Henri I* eut été de tout point heureux, ſans les chagrins, qu'il éprouva de la part de l'Archevêque *Anſelme*, Prélat, dévoué ſans reſerve à la Cour de Rome, dont la reconnoiſſance l'a mis au nombre

t-il l'élection come non avenue, ſe retervant d'obtenir que l'on en fît un autre, du conſentement du Roi. Quoi qu'il en ſoit, *Henri* crut le Siége de S. *Ambroiſe* abſolument vacant ; & voila ce qui fit qu'il ſe rendit ſi facilement aux prières des Milanois. Ce qui done du poids à mon ſoupçon, c'eſt qu'on ne trouve pas qu'*Atton*, avec toute la protection de *Gregoire VII*, ait jamais été ſacré. Mais on m'objectera, come on le pouvoit objecter à *Purleelli*, qu'*Arnulf* ne dit pas qu'on ait dépoſé *Godefroi*. Les Hiſtoriens oublient toujours quelque choſe. D'ailleurs, come *Arnulf* penſoit que le Siége de Milan ne devoit dépendre de celui de

(*a*) Ces paroles ſont du *Cardinal d'Aragon*.

(*b*) Pour la ſatisfaction des Lecteurs attentifs, je vais rapporter tout le paſſage du *Cardinal d'Aragon* : *Altera autem die* (le lendemain de l'élection) *apud ſemetipſum ſolicita mente pertractans ad quam grave periculum deveniſſet, æſtuare cœpit, & nimis dolere. Sed eum aliam excuſationem de relinquendo Papatu non inveniſſet, Nuncios ad Regem* Henricum *celeriter deſtinavit, per quos & electionem de ſe factam ei aperuit, & ne aſſenſum præberet, ipſum attentius exoravit, « Quod ſi non faceret, certum ſibi eſſet quod graviores & manifeſtos ipſius exceſſus impunitos nullatenus toleraret ». Rex vero, ubi electionis veritatem cognovit, electioni ejus aſſenſum præbuit ; & ſtatim* Gregorium *Vercellenſem Epiſcopum Italiei Regni Cancellarium ad Urbem tranſmiſit, quatenus auctoritate regia electionem ipſam confirmaret, & conſecrationi ejus intereſſe ſtuderet. Quod ſine dilatione factum eſt : nam & infra Octavam Pentecoſtes in Presbyterum eſt ordinatus, & in Natali Apoſtolorum in Romanum Pontificem conſecratus.*

Joignons à ce paſſage celui dans lequel *Lambert d'Aſchaffenbourg* parle, à l'Ann. 1073 de l'élection de *Gregoire*, & fait ſon éloge. *Muratori* n'en rend pas comte d'une manière aſſés exacte.

Alexander *Papa, qui &* Anſhelmus, *deceſſit. Cui Romani protinus inconſulto Rege, ſucceſſorem elegerunt* Hildebrandum *virum ſacris literis eruditiſſimum, & in tota Eccleſia tempore quoque priorum Pontificum omni virtutum genere celeberrimum. Is quoniam zelo Dei ferventiſſimus erat, Epiſcopi Galliarum protinus*

» uſé de même ; & que rarement ils avoient, hors des ma-» tières de Foi, prononcé l'anathême ». Inſiſtant donc ſur la néceſſité de réformer cet abus, il prie le Pape « de faire ôter » cette Clauſe des *Décrétales*, & de la remplacer par une Aman-» de pécuniaire, ou par quelque autre peine (1) ». Si *Pierre de Damien* croïoit que le Pape, come Evêque, eût droit d'impoſer des peines pecuniaires ; il faut dire, ou que ce pieux Ecrivain, l'un des plus ſavans homes de ſon ſiècle, n'étoit pas ſuffiſamment inſtruit ; ou que les idées du Cardinal *Hildebrand* ſur la Puiſſance Eccléſiaſtique, dans laquelle, ſelon lui, la Puiſſance Temporelle étoit come englobée, avoit à Rome perverti les Eſprits les plus attachés à la vraie doctrine de l'Egliſe ſur ce point (2). L'opinion, condamnée dans les deux Conciles dont je viens de parler, fut appellée l *Héréſie des Inceſtueux*. Qu'on ne croie pas au reſte que ce que j'ai dit ici de cette opinion & des Conciles, qui la proſcrivent, ſoit étranger à cet Ouvrage. Come elle avoit pris naiſſance en Italie, elle appartient à l'Hiſtoire de ce païs ; & l'on apprend des *Decrets* des deux Conciles, pourquoi, dans ce ſiècle & les deux ſuivans, on voit les Papes & leurs Légats caſſer, come inceſtueux, un nombre preſque infini de Mariages. A ſuivre ces *Decrets* à la rigueur, il auroit pu ſe faire qu'en certains endroits les perſones de certaines conditions euſſent été dans une eſpèce d'impoſſibilité de trouver à ſe marier. Ces *Decrets* n'ont ſervi dans la ſuite qu'à multiplier les Diſpenſes ; & la Cour de Rome n'y perd pas.

Cadaloüs, aſſiégé depuis deux ans dans le Château S. Ange, & las des incommodités qu'il y ſouffroit, profite, pour en ſortir, d'un tems où les Romains bloquoient avec moins d'exactitude le Château ; ce qu'il ne peut faire cependant qu'en donant trois cens livres d'argent à *Cencius*, qui l'avoit protégé juſque-là. Couvert de confuſion, n'aiant plus rien, & ſa ſanté mal en ordre, il ſort ſecrètement déguiſé, monté ſur un mauvais cheval, n'aiant à ſa ſuite qu'un ſeul Valet, & ſe retire le plus promtement qu'il peut à Bercetto (3) dans le Parméſan,

(1) Liv. II, *Lètr.* 12.

(2) La Cour de Rome ne tarda pas à profiter de l'avis de *Pierre de Damien*. On trouve quelques *Decrets* de Papes, ou de leurs Légats, leſquels prononcent des Amandes, en même tems que des Excommunications. Peut-être s'en préſentera-t-il des exemples dans cette *Epoque*.

(3) L'Abbé *Fleuri*, Liv. 61, N. XI, nome cet endroit le *Bourg de Barette*. C'eſt une faute.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

l'argent des Ennemis pris par le fer (a)! *Ainſi* Boniface *n'aiant pas moins rempli la Bourgogne de la terreur de ſes armes, que l'Allemagne & la France du bruit de ſa gloire, retourna promtement en Italie.*

Le *Pagna* croit que ce Marquis fut Seigneur de Vérone, de Ferrare, de Manroue, de Modène, de Reggio, de Parme, & de Lucque. Il poſsédoit certainement, outre le Château de Canoſſa, le Com-

(a) C'eſt de l'ancienne *Vie de Mathilde*, en Proſe, preſque toute tirée de *Donizon*, que le *Fiorentini* veut parler; & voici les paroles, qu'il en cite. *Abſit ut hoſtes ferro eapti redimantur argento!*

Il eſt à croire qu'auſſitôt après l'élection de *Gregoire VII*, les Romains ne manquèrent pas d'en faire part à la Cour de Germanie: mais parmi les *Lètres*, en aſſés grand nombre, que *Gregoire* écrivit alors pour annoncer en différens endroits ſon élection, il ne s'en trouve point d'adreſſée au Roi *Henri III.* Sa démarche auprès de ce Roi, laquelle n'a point été connue des Auteurs, preſque contemporains, de ſa *Vie*, n'eſt donc arreſtée, que par le *Cardinal d'Aragon*, qui vivoit dans le XIVe ſiècle. Cette démarche, & ſurtout les ménaces faites au Roi par le Pape élu, quoiqu'elles ſoient aſſés dans le caractère de *Gregoire VII*, ſont des faits au moins très douteux; & que l'on ne paroît

des Saints. J'en parlerai dans l'article de cet Archevêque aux *Savans & Illuſtres.*

Après la mort d'*Anſelme* en 1109, *Henri* laiſſa vaquer l'Archevêché de Cantorberi, dont il s'appliqua les revenus. Il en uſa de même à l'égard de l'Archevêché d'Yorck & des autres grands Bénéfices qui vinrent à vaquer juſqu'en 1114, qu'il les fit remplir tous par des Normans.

Il ne laiſſa d'Enfant légitime que ſa fille l'Impératrice: mais il laiſſa douze Bâtards, qu'il avoit eus de différentes Maîtreſſes. Le plus conſidérable fut le Comte de Glocester, homme de mérite, & célebre par ſon attachement à l'Impératrice, ſa ſœur.

Ce Prince, dit *Ordric Vital*, en

Rome que par les liens de la Charité, peut-être n'eût-il point parlé de la dépoſition de *Godefroi*, parcequ'il la regardoit comme une Procédure illégitime & nulle. Il eſt difficile de croire qu'il ait ignoré cette dépoſition, qui dut être le motif de la démarche des Milanois.

Avant de terminer cet Article, tiré des Chap. 26. 52 du IVe *Livre* de l'Ouvrage de *Purſelli*, je crois à propos d'avertir de quelques fautes ſingulières de *Ripamonte*, cet Hiſtorien d'ailleurs ſi digne d'eſtime. C'eſt après l'incendie de 1075, qu'il place la Légation à Milan de *Pierre de Damien* & d'*Anſelme*, Evêque de Lucque, laquelle eſt de 1059, & du Pontificat de *Nicolas II.* Il fait ſurvivre au même

grandi ſcrupulo permoveri cœperunt, ne vir vehementis ingenii & aeris erga Deum fidei, diſtrictius pro negligentiis ſuis quandoque diſcurreret. Atque ideo communibus omnes conſiliis Regem adorti, orabant, ut electionem quæ ejus injuſſu facta fuerat, irritam fore decerneret; aſſerentes, quod niſi impetum hominis præveniret maturaret, malum hoc non in alium magis quam in ipſum Regem redundaturum eſſet. Statim Rex à latere ſuo Eberhardum *Comitem miſit, qui Romanos proceres conveniens, cauſam ab eis ſeiſcitaretur, quare præter conſuetudinem majorum, Rege inconſulto, Romanæ Eccleſiæ Pontificem ordinaſſent, ipſumque, ſi non idonee ſatisfaceret, illicite accepta dignitate abdicare ſe præciperet. Is veniens Romam, benigne à prædicto viro ſuſceptus eſt. Cumque illi mandata Regis expoſuiſſet, reſpondit: « Se Deo teſte, honoris hujus apicem nunquam per ambitionem affectaſſe: ſed electum ſe à Romanis, & violenter ſibi impoſitam fuiſſe eccleſiaſtici regiminis neceſſitatem. Cogi tamen nullo modo potuiſſe, ut ordinari ſe permitteret, donec in electionem ſuam tam Regem quam Principes Teutoniei Regni conſenſiſſe certa Legatione cognoſceret. Hac ratione diſtuliſſe adhuc ordinationem ſuam & ſine dubio dilaturum, donec ſibi voluntatem Regis certus, inde veniens, Nuncius intimaret ». Hoc ubi Regi eſt renunciatum, libenter ſuſcepit ſatisfactionem, & latiſſimo ſuffragio ut ordinaretur mandavit. Quod & factum eſt anno ſequente in Purificatione Sanctæ* Mariæ.

défait pour toujours de l'envie de revoir les bords du Tibre.

Vers ce tems, *Baraſon*, un des Rois de Sardaigne, prie le Cardinal *Didier*, Abbé du Mont-Caſſin, de lui doner quelques-uns de ſes Moines pour fonder un Monaſtère dans ſes Etats. *Didier* fait embarquer pour la Sardaigne ſur un Navire de Gaiète, douze Moines avec un treizième pour être leur Abbé, des Ornemens d'Egliſe, des Livres, des Reliques & d'autres meubles. Les Piſans, ennemis des Sardes, prènent ce Vaiſſeau, qu'ils brûlent, & dépouillent de tout les Moines, qui regagnent leur Monaſtère, en mandiant, & dont quelques-uns meurent des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus. *Baraſon* ſe plaint de cet acte d'hoſtilité, dont on lui fait ſatisfaction. D'un autre côté le Pape & le Duc *Godefroi* forcent les Piſans à réparer le tort qu'ils avoient fait au Monaſtère du Mont-Caſſin, en promètant de le reſpecter d'avantage à l'avenir. *Baraſon* obtint deux ans après de l'Abbé *Didier* deux autres Moines, auxquels il dona les Egliſes de Ste *Marie* & de S. *Elie*, avec la Montagne, où cette dernière étoit ſituée, & de grandes Terres. A ſon exemple, *Torchitor*, autre Roi de Sardaigne, fit au Mont-Caſſin une Donation de ſix Egliſes, pour la fondation d'un Monaſtère. Il réſulte de ce que je viens de rapporter deux choſes; l'une que les *Piſans*, quoi qu'en diſent leurs *Annales*, n'étoient pas encore Seigneurs de Sardaigne; l'autre que ce ne fut pas dans le ſiècle ſuivant, come quelques-uns l'ont dit, que les *Juges* de cette Ile commencèrent à prendre le titre de *Rois*: mais qu'ils le portoient dès celui-ci (1).

Des troubles, ſurvenus dans le Monaſtère de l'Ile de Trémiti, dépendance du Mont-Caſſin, obligent l'Abbé *Didier* à dépoſer l'Abbé *Adam*, en la place duquel il met *Thraſimond*, fils d'*Odériſe*, Comte de Marſi. Quatre Moines, accuſés par leurs Confrères d'avoir voulu cauſer une révolte dans l'Ile, ſont traités d'une manière barbare par leur jeune Abbé, qui fait crever les ieux à trois, & couper la langue au quatrième. *Didier*, dont la douceur & la charité formoient principalement le caractère, eſt percé juſqu'au fond du cœur à la nouvelle de cette avanture déshonorante pour ſa Congrégation; &, pénètré de pitié pour les victimes d'une cruauté qui lui

(1) C'eſt ce que prouvent les *Chartes* des Donations, dont je parle, & d'autres rapportées dans les *Antiquit. d'Ital.* Diſſertat. 5 & 32.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

té de Mantoue. *Donizon* le dit formellement. Come Duc & Marquis de Toſcane, il avoit ſous ſa Juriſdiction Lucque, Capitale & Siége du Duché, Piſe, Florence, Siène, Piſtoie & les lieux circonvoiſins. *Sigonius* le reconnoît Comte de Modène & de Reggio ; ce qu'on entrevoit dans *Donizon*. Rien ne done lieu de préſumer qu'il ait été Marquis de Vérone. *Baronius* prétend prouver que *Boniface* ne fut point Seigneur de Ferrare, quoique ſon Père l'eût eue d'un Pape, come le dit *Donizon*, qui ſe trompe en quelque choſe à cet égard, ainſi que j'en ai fait la remarque ailleurs. *Baronius* dit « Qu'» *Albert Azzon II* » d'*Eſte* étoit alors » *Marquis de Ferrare* ; que *Lambert d'Aſchaffenbourg* le qualifie » de ce titre ; & » qu'on le peut » déduire de quelques *Lètres* de » *Gregoire VII* à » *Welf*, Duc de » Bavière, fils » de cet *Albert Azzon* & père » d'un autre *Welf*, » qui fut le ſecond » mari de la *Comteſſe Mathilde*. » *Gregoire* ſolicite ce Duc de » prendre la dé-

PAPES.

avoir avancés, que pour achever de détruire ce qui ſe lit, dans les *Lètres* du Cardinal *Bennon*, des prétendues mauvaiſes voies par leſquelles *Hildebrand* parvint au Pontificat. Ce Cardinal entremêle ce qu'il dit de tant d'horreurs & de tant d'abſurdités, qu'on a raiſon de ne le trouver digne d'aucune croiance. Il eſt cependant néceſſaire que ce qu'il dit du deſir qu'*Hildebrand* avoit d'être Pape, ait un fondement ; car, quelque impudent que l'on veuille ſuppoſer cet Ennemi de *Gregoire VII*, il eſt difficile de ſe perſuader qu'il ait manqué de ſens au point de publier, à la face de l'Allemagne & de l'Italie, quelque choſe, qui pouvoit être réfuté par un démenti abſolu, que tout Rome pouvoit lui doner. Aveuglé par ſa paſſion, cet Ecrivain a chargé les circonſtances d'un fait, dont les autres Hiſtoriens ne nous ont pas inſtruits.

Mais ce fait, quel eſt-il ? *Hildebrand* aſpira-t-il en effet au Pontificat, & prépara-t-il tout de longue main pour s'y faire élever ? Me préſerve le Ciel de ſoupçoner *Gregoire VII* d'avoir eu deſſein d'en impoſer, non ſeu-

PRINCES contemporains.

parlant d'*Henri*, Liv. XI, ann. 1106. *gouverna le Duché de Normandie & le Roïaume d'Angleterre, en home de courage. Il s'attacha juſqu'à la fin de ſa vie à jouir de la paix ; & ſuivi, come il le ſouhaitoit, d'un bonheur continuel, il ne perdit jamais rien de ſa première force, & ne relâcha rien de ſa ſévérité dans l'adminiſtration de la Juſtice. Il ſut prévenir les révoltes des Comtes & des Seigneurs les plus conſidérables & des Tirans audacieux, en uſant d'adreſſe pour les opprimer. Il careſſa toujours & protégea même avec bonté les gens tranquilles & religieux, & le petit Peuple. Se voïant dès la huitième année de ſon règne, au plus haut degré de puiſſance, tant en deça, qu'au dela de la Mer, il chercha toujours à procurer la paix à ſes Sujets ; & par de ſévères Loix, il punit rigoureuſement les Malfaiteurs. Comblé de richeſſes & vivant dans les délices, il s'adona trop aux Femmes ; & fut honteuſement eſclave de ce Vice depuis ſon enfance juſqu'à ſa vieilleſſe. Il eut de ſes Concubines pluſieurs Fils & pluſieurs Filles. Come il avoit une extrême induſtrie, il augmenta conſidérablement les reve-*

SAVANS & Illuſtres.

incendie le Diacre *Ariald*, qui mourut en 1066. Il dit auſſi poſtérieure au même accident l'Intruſion ſimoniaque d'un Abbé de Saint-Celſe de Milan, à laquelle le même *Ariald* s'oppoſa. Ces bévues fourniſſent à *Puricelli* cette réflexion, excellente par ſon excès de puérilité. *Certe, il étoit juſte que, ſurtout dans l'Affaire préſente*, Ripamonte *commit ces fautes & beaucoup d'autres contre ſa dignité d'Hiſtorien, en punition de la licence, avec laquelle il a couvert de tant d'opprobres & de calomnies S.* Ariald *& S.* Herlembald.

JEAN, dit JEANNELIN,

eſt fait Abbé de Fécamp en Normandie, vers 1028 ; & meurt le 22 de Février 1078.

La petiteſſe de ſa taille le fit appeller *Jeannelin*.

Il naquit à Ravenne, vers 995, d'un père, appellé *Robert*. C'eſt tout ce que l'on ſait de ſa famille.

Il vint jeune d'Italie en France ; & ſe fit Moine à Saint-Bénigne de Dijon. L'Abbé *Guillaume* l'inſtruiſit avec un ſoin particulier ; & bientôt il s'acquit la réputation de Savant & de Vertueux. *Guillaume*,

faiſoit horreur, il vole dans l'Ile, impoſe à *Thraſimond* une rude pénitence, & le chaſle enſuite du Monaſtère. Mais, ce qui doit ſurprendre & ce qui peut auſſi ne ſurprendre pas, le Cardinal *Hildebrand*, contre l'avis de toute la Cour de Rome, prend ſeul le parti de *Thraſimond*. Loin de trouver de la cruauté dans ce qu'il avoit fait, il ſoûtient qu'il s'étoit conduit en home de courage, en traitant des Méchans come ils l'avoient mérité. Pour l'en récompenſer, il lui procure l'Abbaïe de Caſaure, beaucoup plus conſidérable que celle qu'il venoit de perdre; & peu de tems après, il le fit Evêque de Balva. Nous verrons *Hildebrand*, lorſqu'il ſera *Gregoire VII*, ſe prêter quelquefois à la néceſſité des circonſtances. Je croirois donc qu'en ceci ce Cardinal agiſſoit par des vues de politique. Les Comtes de Marſi, dont l'Etat étoit come enclavé dans le Duché de Spolète, étoient puiſſans; & c'étoit pour Rome & pour le Mont-Caſſin des Voiſins, dont il étoit utile de conſerver l'amitié. Le Comte *Odériſe* étoit en état, quand l'occaſion s'en préſenteroit, de ſe vanger de l'affront qu'il pouvoit croire avoir reçu dans la perſone de ſon Fils; & de s'en vanger, non ſeulement aux dépens du Mont-Caſſin, mais encore aux dépens du Pape, ſi la Cour de Rome approuvoit trop hautement ce que l'Abbé *Didier* avoit fait à l'égard de *Thraſimond*. Quoi qu'il en ſoit, nous voïons ici que le Cardinal *Hildebrand* avoit à Rome la principale autorité; que tout s'y faiſoit come il le jugeoit à propos; en un mot qu'il y gouvernoit d'une manière à peu près abſolue. C'eſt ce qui ſuit néceſſairement de quelques Vers très ſatiriques de *Pierre de Damien*, ſon ami particulier. Ce ſont deux *Diſtiques*, dont le premier dit: *Je reſpecte le Pape, come je le dois : mais, proſterné contre terre, je vous adore. Vous le faites Seigneur; il vous fait Dieu.* Le ſecond porte : *Voulés-vous vivre à Rome? Dites à haute voix :* « *J'obéis plus au Seigneur du Pape, qu'au Seigneur Pape.* On voit par là qui pour lors étoit à Rome le *Maître de nom*, & le *Maître de fait* (1).

(1) *Giacchè*, dit *Muratori*, T. VI, p. 208, *il Cardinal* Baronio *non ebbe difficultà a produrre* (Ann. 1061) *alcuni acuti Verſi di S.* Pier Damiano, *nè pur io l'avrò per qui replicarli. Coſi egli ſcriveva al medeſimo* Ildebrando, *ſuo ſingolare amico :*

Papam rite colo, ſed Te proſtratus adoro.
Tu facis hunc Dominum: Te facit ille Deum.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

» ſenſe de l'Egliſe; & lui promet de l'inveſtir du Fief de la même manière, que ſon Père l'avoit poſsédé. Si l'on combine les années, il eſt à croire qu'*Albert Azzon* poſsédoit Ferrare du tems de *Boniface* ». Le *Fiorentini* Liv. 1, p. 48, obſerve, « Qu'*Albert Azzon* mourut après 1097, âgé de plus de cent ans; que *Lambert*, qui l'appelle *Marquis Italien*, ne dit nulle part, qu'il fût *Marquis de Ferrare*; qu'il peut l'avoir été depuis la mort de *Boniface*; & que d'ailleurs, come *Gregoire* parle d'un Fief qu'il ne nome pas, il peut être queſtion de toute autre Ville que de Ferrare ». En adoptant ces obſervations du *Fiorentini*; je ne conviens pas avec lui que, ſi *Conrad* appella *Boniface* pour l'aider à châtier Parme qui s'étoit révoltée, on en puiſſe inférer que *Bonifaee* étoit Seigneur de cette Ville. Je conclus du fait même, qu'il ne l'étoit pas. S'il l'eût été, ſon devoir étoit, lorſque *Conrad* y vint, de s'y trouver pour l'y recevoir. Je ne dirai pas

lement aux Romains, mais encore au Monde entier, par une feinte réſiſtance au moment de ſon élection tumultuaire. J'ai pris ſoin, en pluſieurs endroits de ce Volume, de faire obſerver les premiers pas, que le Cardinal *Hildebrand* fit faire aux Papes, *Etiène IX*, *Nicolas II*, *Alexandre II*, pour l'exécution de ſon projet d'augmenter la puiſſance des Souverains Pontifes aux dépens de celle des Empereurs. La Citation, faite au Roi *Henri III* par *Alexandre II*, pour venir à Rome rendre comte de ſa conduite devant le Concile, avoit mis ce projet en bon train: mais *Alexandre* mourut peu de jours après cette Citation. Je ne jugerai des intentions & de la conduite de *Gregoire VII* en cette circonſtance, que d'après lui-même. L'uſage, fondé ſur quelques Canons de Conciles particuliers de Rome, étoit que le nouveau Pape fût élu le troiſième jour, à comter de la mort, ou de la ſépulture de ſon prédéceſſeur. *Alexandre II* meurt le 21 d'Avril. Il eſt enterré le 22; & même, ſuivant le Cardinal *Benon*, avant les 24 heures révolues.

*nus de ſes Etats, & s'amaſſa de grands treſors de toutes les choſes, que l'on peut deſirer. Il ſe réſerva pour lui ſeul toute la Chaſſe des Bêtes fauves en Angleterre. Il fit couper en partie les pieds aux Chiens, qui ſe trouvoient dans le voiſinage des Forêts. A peine même permit-il à très peu des plus Grands Seigneurs & de ſes Amis de chaſſer dans leurs propres Biens. Juſtement curieux, il s'informoit de tout avec un ſoin extrême, & ſa mémoire gardoit fidèlement ce qu'il avoit entendu dire. Il vouloit ſavoir comment, à tous égards, ſes Miniſtres & les gens conſtitués en dignité s'acquitoient de leur devoir; & lui-même arbitroit avec ſagacité les différentes Affaires d'Angleterre & de Normandie. Il ſavoit les choſes les plus cachées, & ce que l'on faiſoit en ſecret, au grand étonement des Intereſſés, qui ne comprenoient pas comment leurs ſecrets pouvoient être connus du Roi. J'ai feuilleté les anciènes Hiſtoires avec attention; & j'aſſure hardiment, que, par rapport au faſte mondain, il ne fut en Angleterre aucun Roi plus riche, ou plus puiſſant qu'*Henri.*

ETIÉNE,

Comte de Boulo-

plus ſatisfait de lui, que d'aucun de ſes autres Elèves, lui dona de très grandes marques d'eſtime; & l'envoïa, lorſqu'il n'avoit guère que 32 ans, gouverner Fécamp, en qualité de Prieur. Il en remplit les fonctions, ſans interrompre ſes études. Ce fut particuliérement à la Médecine, qu'il s'appliqua par ordre de ſon Abbé, qui le trouvoit propre à cet Art.

Il y avoit peu qu'il étoit Prieur de Fécamp, lorſque *Robert*, Duc de Normandie, informé que *Guillaume*, déja fort vieux, avoit deſſein de renoncer au Gouvernement de tous les Monaſtères, dont il étoit chargé; de quiter la France & de ſe retirer en Piémont, pour y finir ſes jours dans l'Abbaïe de Frutare; le pria de pourvoir Fécamp d'un Abbé, capable d'y maintenir la Réforme. *Guillaume* noma *Jeanelin*, qui fut beni par *Hugue*, Evêque d'Avranche, quoiqu'il eût du l'être par l'Archevêque de Rouen. Cela ſe fit par ordre du Duc, pour conſerver, ſans atteinte, l'Exemption du Monaſtère. *Jeannelin*, à qui l'on en fait un mérite dans ſon Ordre, eut toujours grand ſoin

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

L'Abbé *Didier* étoit alors occupé, principalement, à faire bâtir au Mont-Caſſin une ſuperbe Baſilique; &, pour l'orner, il tire, vers ce tems, de Lombardie, d'Amalfi, d'autres païs, & même de Conſtantinople, d'habiles Artiſtes, en Moſaïque, en Marbre, en Or, en Argent, en Fer, en Bois, en Plâtre, en Ivoire, & d'autres; ce qui ſervit à faire renaître & perpétuer les différens Arts dans cette partie de l'Italie.

Le Duc *Robert* & le Comte *Roger* emploient une partie de cette année à réduire en Calabre quelques Châteaux, qui s'étoient ſouſtraits à leur obéiſſance. Celui d'Argel ſeul leur coûte un ſiége de quatre mois, après lequel ils ſont obligés d'accorder aux Habitans une Capitulation honorable.

Un *Plaid*, que tient, en qualité de Commiſſaire du Roi, le 1 de Juillet à Plaiſance, *Denis*, Evêque de cette Ville, nous apprend qu'il en étoit Comte, & que l'on y reconnoiſſoit *Henri III* pour Roi (1).

Par une *Charte* de Naple, du 22 de ce même mois, on voit que cette Ville dépendoit toujours de l'*Empire Grec* (2).

In un' altro Diſtico *anche più pungente dice dello ſteſſo* Ildebrando:

Vivere vis Romæ? clara depromito voce:
« Plus Domino Papæ, quam Domino pareo Papæ ».

Il che ci fa conoſcere, chi foſſe allora Padrone di nome, e chi di fatti in Roma.

(1) *C'eſt à cette même année*, dit le même, p. 209, *qu'appartient un* Plaid, *publié par le* Campi (*Hiſt. de Plaiſ.* T. I, Append.) *& tenu le 1 de Juillet à Plaiſance dans la propre* Court *de* Renaud, *Commiſſaire du Seigneur Roi, dans laquelle* in judicio reſidebat Domnus *Dionifius*, Epiſcopus ſanctæ Placentinæ Eccleſiæ, & Comes vius (*ujus*) Comitatu Placentino, ſive Miſſus Domni Regis una cum Domnus *Cuniberto* Epiſcopus ſanctæ Taurinenſis Eccleſiæ, *&c. Cet* Acte *ſert encore à prouver que l'Italie étoit ſoûmiſe à* Henri (III), *quoiqu'il n'eût pas encore reçu la Couronne. Il prouve auſſi que l'Evêque de Plaiſance, ainſi que tant d'autres Prélats, étoit devenu Comte & Gouverneur perpétuel de ſa Ville.*

(2) *Nous trouvons auſſi*, dit encore le même, p. 209, *qu'en la préſente année, la Ville de Naple continuoit de reconnoître la Souveraineté des Empereurs Grecs; ce qui paroît par une Donation de Biens, que firent* Jean II, *Archevêque de cette Ville, &* Sergius V, *que l'on y voit ſe qualifier* Eminentiſſimus Conſul & Dux, atque Domini gratia Magiſter Militum. *L'Acte fut fait* Imperante Domino noſtro *Duce* (Duca) *Conſtantino* magno Imperatore, Anno quinto, die XXII menſis Julii, Indictione tertia, Neapolis. *Si toutes ces dates ſont juſtes*, Conſtantin Ducas *monta ſur le Trône de Conſtantinople pluſtôt que le P.* Pagi *ne l'a cru.*

Je ne ſuis pas plus d'accord que ce Savant Critique avec les dates de cet *Acte*, qui ſe trouve dans les *Antiquit. d'Ital.* Diſſert. 5. Suivant ce que je dis à la *Colonne* des *Empereurs Grecs*, &c. dans les Articles d'*Iſaac Comnène* & de *Conſtantin Ducas*, l'abdication du premier & l'élévation du ſecond à l'Empire ſont de 1059. Ainſi *Conſtantin Ducas*, en 1065, étoit dans la ſixième année de ſon règne. Mais, quoique j'aie cru devoir préférer cette date, j'aſſurerai d'autant moins que je ne me ſuis pas trompé, qu'en effet je n'examine pas les objets acceſſoires avec la même meſure de ſoin & d'attention, que je dois à l'objet principal de cet Ouvrage.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

non plus, avec le même Auteur, que *Godefroi*, Duc de Lorraine, qui, par son mariage, avec la Veuve de *Bonifacc*, devint Duc & Marquis de Toscane, l'aiant encore été de Spolète & d'Ancone, ou de Camerino, come on le voit dans une des *Lètres* de *Pierre de Damien*, il en faut conclure que *Bonifacc* avoit posſédé de même le Duché de Spolète & la Marche d'Ancone ou de Camerino. Nous verrons dans cet Ouvrage coment le Duc *Godefroi* les acquit. Il y a grande apparence que le Marquis *Bonifacc* étoit Comte de Crémone & de Plaisance, & le *Fiorentini* dit avec raiſon, p. 48, qu'*il n'y eut en Italie, du tems de* Boniface, *aucun Prince, que l'on pût lui comparer pour les richeſſes & pour la puiſſance.*

Ce Marquis eut deux Femmes, *Richilde*, ou *Ricalde*, & *Béatrix*.

Richilde n'eut point d'Enfans.

Béatrix en eut trois ; *Frédéric*, qu'*Herman Contract* nome auſſi *Bonifacc*, qui fut le ſucceſſeur de ſon Père, & ne lui ſurvécut guère plus de deux ans ; *Béatrix*, qui mourut avant ſon Frère ; & *PAPES.*

L'élection du nouveau Pape ſe devoit faire le 23, ou le 24. *Gregoire VII*, dans ſa *Lètre* à l'Abbé *Didier*, que l'on a vue plus haut, laquelle eſt du 23, dit : *Nous tinmes donc conſeil* (il parle des Cardinaux ſes Confrères & de lui-même), *& nous arrêtâmes qu'après un Jeûne de trois jours, après des Proceſſions & des Prières, accompagnées d'Aumônes, nous règlerions, avec l'aſſiſtance du ſecours de Dieu, ce qu'il y auroit de mieux à faire pour l'élection d'un Pontife Romain.* Il faut peſer ces termes avec attention. Le Jeûne, les Proceſſions, les Prières, les Aumônes ne devoient & ne pouvoient être indiquées, qu'après les Obſéques d'*Alexandre*, & ne commencer que le 23 ; ce qui renvoioit l'Election au 26. Mais ce n'étoit pas pour élire un Pape, que l'on devoit s'aſſembler le 26. C'étoit pour règler ce qu'il y avoit à faire concernant l'Election ; pour délibérer ſi l'on y procèderoit conformément au *Decret de Nicolas II* ; ou, ſi, bravant ce *Decret*, on ſe conduiroit come on avoit fait à l'élection d'*Alexandre II.* Les avis pouvoient être partagés, & la déli- *PRINCES contemporains.*

gne, petit-fils de *Guillaume le Conquérant*, & neveu d'*Henri I*, ſuccède en 1115 à ce dernier, malgré toutes les meſures qu'il avoit priſes pour aſſurer la Couronne à l'Impératrice *Mathilde*, ſa fille. Il ſe maintient ſur le Trone au milieu d'une infinité de traverſes ; & meurt le 25 d'Octobre 1154.

Je ferai ſon Article dans l'Epoque ſulvante.

ROIS d'Ecoſſe.

MACOLM II, depuis 1010, meurt en 1040.

DUNCAN, petit-fils de *Macolm II* par ſa fille aînée *Béatrix*, lui ſuccède en 1040, & meurt en 1046.

Prince vertueux, mais foible, il ramena le trouble dans le Roiaume par l'excès de ſa douceur.

Bankho, de qui déscend la *Maiſon de Stuart*, étoit Gouverneur d'une Province. Il y faiſoit lever les Impôts avec une extrême exactitude ; & puniſſoit ſévérement ceux qui ſe hazardoient de frauder les Droits du Roi. Quelques-uns ſe revoltèrent, pillèrent ſa Maiſon, & le laiſsèrent couvert de bleſſures. Dès qu'il put ſe faire tranſ- *SAVANS & Illuſtres.*

de ſoûtenir cette Exemption, en faiſant doner les Ordres aux Moines dans ſon Egliſe, ſans recourir à ſon Archevêque.

Dans la ſuite, il fut choiſi pour Abbé de Saint-Benigne de Dijon ; mais, dans l'année même, il eut un ſucceſſeur.

Sur ſa réputation l'Empereur *Henri II* le fit venir en Allemagne, pour lui confier l'Adminiſtration de l'Abbaie d'Ebreſtein. Pendant le ſéjour, qu'il fit en ce païs, il s'atira l'eſtime de l'Impératrice *Agnès*, avec laquelle il fut toujours depuis en correſpondance, & pour laquelle il compoſa divers Opuſcules de piété.

Vers la fin de ſa vie, il fit le pèlerinage de Jéruſalem. Dévotion alors très à la mode. Il fut pris par les Saraſins : mais il trouva le moien de ſe racheter ; & revint mourir en France, à l'âge d'environ 83 ans.

Il reſte quelques-uns de ſes *Opuſcules*, & pluſieurs de ſes *Lètres*. On en dit le ſtile grave & ſimple ; & l'on aſſure qu'outre le langage de la Dévotion, il ſavoit parler celui de la ſaine Théologie.

LÉON, deuxième Abbé de la Cava, mens

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Henri III eſt armé Chevalier, avec les cérémonies alors en uſage, par *Adalbert* Archevêque de Brême; & veut auſſitôt faire un premier eſſai de ſes armes contre l'Archevêque de Cologne, auquel il ne pardonoit pas le danger, qu'il avoit couru de ſe noïer. L'Impératrice ſa Mère, venue cette année en Allemagne, lui fait changer de deſſein, & l'engage à renoncer au reſſentiment, qu'il avoit gardé juſqu'alors.

1066.

ALEXANDRE II paſſe une partie de cette année à Lucque; & les *Chartes* l'y font voir depuis le 19 d'Août, juſqu'à la fin de Novembre. Il y reçoit l'Ambaſſade par laquelle *Guillaume le Conquérant*, lui faiſant part de la défaite & de la mort d'*Harald II*, Roi d'Angleterre, envoïoit à S. *Pierre* la Banière de ce Prince, couverte d'or & de perles.

Richard, Comte d'Averſe, qui, depuis 1062, étoit en poſſeſſion de la Principauté de Capoue, dont il avoit fait homage, dès 1058, au Pape *Nicolas II*, oublie qu'il eſt Vaſſal de l'Egliſe Romaine. A l'exemple des autres Princes Normans, qui ne reſtoient point en repos juſqu'à ce qu'ils euſſent envahi les Terres de leurs Voiſins, & qui ne ſongeoient enſuite qu'à s'emparer de ce qui confinoit à leurs nouvelles acquiſitions; ce Prince, enhardi par ſes ſuccès continuels, cherche à s'étendre aux dépens du Duché de Rome. Il entre dans la Campanie; aſſiége Ceperano, qu'il prend; & porte le dégât juſqu'aux portes de Rome même (1). Alors, ne mètant plus de bornes à ſon ambition, il paroît aſpirer ouvertement à l'Empire, en voulant obliger les Romains à le déclarer Patrice. Son entrée dans les Terres de l'Egliſe n'eſt pas pluſtôt ſue à la Cour de Germanie, qu'*Henri III*, qui n'avoit encore que ſeize à dix-ſept ans, prend la réſolution de paſſer en Italie, pour arracher les Terres de S. *Pierre* des mains des Normans; & pour recevoir, en même tems, de celles du Pape la Courone Impériale. Il raſſemble une puiſſante Armée, & s'avance juſqu'à Ausbourg. Lorſque le Roi de Germanie ſe diſpoſoit à paſſer en Italie, l'uſage étoit que le Marquis de Toſcane allât, avec ſes Troupes, le recevoir. *Henri*, n'aiant aucune nouvelle du Duc *Godefroi*, qu'on lui faiſoit entendre

(1) *Intravit Terram Campaniæ, obſeditque Ceperanum, & comprehendit eum, & devaſtando uſque Romam pervenit.* Loup Protoſpate.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

la célèbre *Comteſſe Mathilde*. Don *Benedetto Luchino*, dans ſa *Chronique de l'origine & des actions de Mathilde*, Ch II, p. 13, dit, « Que la Du» cheſſe *Béatrix* » fut Mere de deux » Fils & d'une Fille. » Il fait de *Fréde» ric* le ſecond Fils, » & lui donne pour » aîné *Beatricio* », qui n'eſt autre que *Béatrix*, ſœur puiſnée de *Fréderic*, & ſœur aînée de *Mathilde*. Don *Luchino* ſe plaît à changer le ſexe, & l'ordre de la naiſſance de cette *Béatrix*. Il prétend que les deux Fils moururent avant leur Père, à qui *Mathilde* ſurvécut ſeule. Ce que l'on ſait de certain de la petite *Béatrix*, c'eſt qu'elle mourut avant ſon Frère.

La néceſſité de me reſtraindre dans cette *Colonne*, qui ſe trouveroit à la fin trop chargée, m'oblige de renvoïer divers éclairciſſemens, qu'il me faut donner touchant *Richilde*, *Béatrix*, & *Mathilde*, à la *Digreſſion*, qui ſuit cette *Epoque*. Voïés y donc ce que je dis de *Richilde*.

FRÉDÉRIC, dit auſſi ONIFACE,

PAPES.

beration traîner quelques jours. *Hildebrand* avoit beſoin d'un Pape capable d'achever ce qu'*Alexandre*, par ſon conſeil, avoit mis en ſi bon train. Il gagnoit du tems, pour ſe bien aſſurer du ſucceſſeur qu'il vouloit donner à ce Pontife, qu'il avoit gouverné. L'on ne doit pas douter qu'il n'eût des Emiſſaires, répandus parmi le Clergé & le Peuple, pour les diſpoſer en faveur de celui, qu'il leur feroit connoître quand il ſeroit tems. Ces Emiſſaires, qui ne ſavoient point ſon ſecret, crurent le bien ſervir, en diſpoſant les Eſprits pour lui-même ; & procurèrent la ſorte d'élection, que nous avons vue. Les démarches des Emiſſaires d'*Hildebrand*, aïant été connues dans la ſuite, ont fait imaginer qu'il avoit réellement ambitioné le Pontificat, & qu'il avoit pris des meſures pour l'obtenir. Voila vraiſemblablement ce qui ſert de fondement à ce que le Cardinal *Bennon* a dit du deſſein, formé par *Hildebrand*, de ſe faire Pape. Quelque pieux & réglé dans ſes mœurs, il étoit ambitieux. Toute ſa conduite le fait voir : mais l'objet de ſon ambition n'étoit que d'augmenter la

PRINCES contemporains.

porter, il alla demander juſtice au Roi. *Macbeth*, couſin germain de ce Prince, ſe chargea de punir les Rebelles. Ceux-ci raſſemblent des Troupes, & font révolter d'autres Provinces. *Macbeth* les bat ; & ne veut recevoir aucun des Chefs à compoſition. Ils périſſent tous dans le combat, ou dans le lieu de leur retraite. Le premier d'entre eux, aïant envain demandé la vie ſauve pour eux, leurs Femmes & leurs Enfans, leur fait prendre à tous le parti de tuer ces objets de leur tendreſſe, & de ſe tuer enſuite eux-même.

Bientôt après que *Macbeth* eût rétabli le calme partout, le Roi de Norwege vint décendre en Ecoſſe avec une Flote & des Troupes très nombreuſes. Les Ecoſſois ſont batus. *Duncan* ſe retire dans Perth, & *Macbeth* va lever une nouvelle Armée. Le Roi de Norwége aſſiége Perth. Au bout de quelque tems, *Bankho* conſeille au Roi de faire dire à *Macbeth* de s'arrêter avec ſes troupes dans un certain endroit ; & de faire en même tems propoſer au Roi de Norwége de lui rendre la Place, à condition d'en ſortir avec toute la Nobleſſe & leurs ef-

SAVANS & Illuſtres.

le 12 de Juillet 1079.

Le *Fiorentini*, Liv. I des *Mémoires de la Comteſſe Mathilde*, p. 192-4, a fait de ce Moine un Eloge, qui contient quelques faits merveilleux, très dignes de tenir compagnie à d'autres, que je rapporte dans ce Volume. Je vais traduire cet Eloge ; mais je commence par avertir que l'Auteur cite en marge pour garans, une *Vie de ce S. Léon*, exiſtante en manuſcrit dans les Archives de l'Evêché de Lucque, & copiée d'après un ancien Mſ. de la Bibliothèque du Mont-Caſſin ; *Surius*, dans la *Vie de S. Alſier*, Fondateur & premier Abbé de la Cava ; *Benedetto Gononi*, dans ſes *Vies des Péres d'Occident* ; *Pietro Ricordani*, dans la *Cinquième Journée* de ſon *Hiſtoire Monaſtique* ; & *Gregoire VII*, dans la ſeconde *Lètre* de ſon premier Livre.

Gregoire fait part de ſon élection à *Giſulf II*, Prince de Salerne, par cette *Lètre*, qui ne diffère de celle à l'Abbé *Didier* ſur le même ſujet, traduite dans l'Art. de ce Pape, que par ces paroles, qui ſont vers la fin : *Je vous prie, par le Dieu tout puiſſant, d'inviter, ſuivant la véritable amitié que vous*

ne vouloir point venir à ſa rencontre, renonce à ſon entrepriſe, ou par un dépit digne de ſon âge, ou par une ſuite des ſoupçons qu'on lui faiſoit concevoir contre la fidélité du Duc & Marquis de Toſcane. Ce Prince cependant n'avoit manqué de s'avancer au-devant du Roi, que parcequ'auſſitôt que *Richard* étoit entré dans le Duché de Rome, il avoit couru s'oppoſer à ce qu'il pouroit entreprendre. *Richard* avoit promtement abandoné la Campagne de Rome : mais, pour arrêter l'Armée ennemie, ſon fils *Jourdain* s'étoit enfermé dans Aquin avec un gros Corps de Troupes. Vers la mi-Mai, *Godefroi* ſe préſente devant cette Place, accompagné du Pape lui-même & des Cardinaux. Il y reſte dix-huit jours, pendant leſquels il ſe fait de part & d'autres diverſes tentatives, dont le ſuccès n'a rien de déciſif. *Guillaume Tête Hardie* emploie ſon adreſſe à mètre fin à cette Guerre ; & fait convenir *Richard* & *Godefroi* de s'aboucher au Pont de Sant' Angelo de Todici, lequel étoit alors déja rompu. La paix eſt le fruit de cette conférence ; & l'on fait courir le bruit que *Richard*, avec beaucoup d'argent, avoit aiſément aprivoiſé *Godefroi*.

Le Duc *Robert* aſſiége & prend la Ville de Vaſto, dans laquelle il fait priſonier le Catapan Ciriaque (1).

Le Comte *Roger* continue ſes courſes en Sicile ; & les fait avec tant de précaution & de célérité, que les Saraſins ne peuvent parvenir à le joindre. Il fait auſſi bâtir la forteresſe de Petrelia, qu'il flanque de Tours & de Baſtions. Elle lui fut d'un grand ſecours pour la conquête de la Sicile.

A Milan, le Diacre *Ariald* & le Chevalier *Herlembald* ne ceſſoient point d'exciter le Peuple contre les Clercs incontinens, contre les Simoniaques, & contre *Gui de Velate* leur Archevêque. *Ariald*, par ſes exhortations, & par les mouvemens qu'il s'étoit donés, avoit obtenu, vers la fin de l'année précédente, que les Prêtres de Milan s'engageaſſent par écrit à garder la continence, & que l'Archevêque s'obligeât de même à renoncer à la Simonie. Mais, très peu de tems après, le Prélat avoit repris ſes anciènes habitudes. *Ariald* en inſtruit *Alexandre II*, par une Lètre qu'*Herlembald* ſe charge de porter lui-même. Pendant ſon abſence, l'Archevêque fait

(1) *Muratori* dit T. VI, p. 211, « Que la *Petite-Chronique d'Amalfi* tranſporte à l'année ſuivante l'acquiſition de la Ville de Vaſto, & donne au Catapan le nom de *Bennate* ».

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

BÉATRIX, & GODEFROI I, dit LE BARBU.

Frédéric ſuccède, en 1052, à ſon père le Duc & Marquis *Bonifacе*, ou ſeul ſous la tutèle de la Ducheſſe *Béatrix*, ſa mère, ou conjointement avec elle. Il règne, ou ſeul ſous la même tutèle, ou conjointement avec ſa Mère juſqu'à la fin de 1053. Il règne enſuite, ou ſeul de la même manière, ou conjointement avec ſa Mère & *Godefroi le Barbu*, Duc de la Baſſe-Lorraine, devenu le ſecond Mari de *Béatrix*; & meurt en 1051.

Béatrix épouſe, vraiſemblablement en 1036, le Duc & Marquis *Bonifacе*, dont elle eſt la ſeconde Femme. Veuve en 1052, elle règne, ou come Tutrice, ou come Collègue du Duc & Marquis *Frédéric*, ſon Fils, juſqu'à la fin de 1053, qu'elle ſe remarie, apparemment parceque le Pape *Léon IX* le vouloit, avec *Godefroi le Barbu*, Comte d'Ardenne, Marquis d'Anvers, & Duc de la Baſſe-Lorraine, lequel, dès l'inſtant de ſon

PAPES.

Puiſſance des Papes; & de leur faire ſecouer le joug de la dépendance, où les Empereurs les tenoient encore. Pour ſatisfaire cette ſorte d'ambition, il n'avoit pas beſoin d'être Pape lui-même. Peut-être même deſiroit-il ſincèrement de ne le pas être. Après avoir entêté les Papes de ſon projet; il pouvoit penſer que, les aiant bien inſtruits, les uns après les autres, de ce qu'il attendoit d'eux, & leur aiant fait faire ſucceſſivement tous les pas néceſſaires pour arriver au but qu'il leur propoſoit d'atteindre, il pouvoit lui-même, reſtant Cardinal Archidiacre, approcher, pour ainſi dire, ce but, en ſe faiſant envoier Légat dans des endroits, où ſon habileté pouroit lever des obſtacles, que ne leveroient pas auſſi bien d'autres Légats, qui ne travailleroient que d'après leurs Inſtructions, ſans ſavoir à quoi tendoit ce dont ils ſeroient chargés.

Je ne parle ainſi qu'en ſuppoſant, come la Charité l'ordone, que *Gregoire* a dit vrai, quand il a fait entendre dans ſes *Lètres*, qu'il n'avoit jamais eu deſſein de ſe faire élire Pape. Mais je ne dois pas diſſimuler que le peu

PRINCES contemporains.

fets. La propoſition eſt acceptée; & pendant que l'on règle coment on doit évacuer la Place, *Duncan* envoie au Roi de Norwège, pour preuve du deſir qu'il avoit d'être ſon ami, grande quantité de Vin, de Bière, de Pain & d'autres proviſions de bouche. Les Aſſiégeans, qui n'avoient que peu de vivres, reçoivent ce préſent avec joie. Ils ſe mètent ſur le champ, & le Roi lui-même, à manger & boire avec avidité. Le Vin & la Bière avoient été préparés avec une drogue, dont l'effet étoit de provoquer le ſommeil, de laiſſer enſuite la tête embaraſſée. Bientôt tout le Camp eſt plongé dans le ſommeil le plus profond, à la réſerve d'un petit nombre qui s'étoit abſtenu de toucher à ce qui venoit des Ennemis. *Macbeth*, averti de ce qui ſe paſſoit, ſurvient au milieu de la nuit, & fait jeter par ſes troupes de grands cris, qui ne reveillent que ceux qui s'étoient endormis naturellement. Preſque tout le reſte paſſe du ſommeil à la mort ſans s'en appercevoir. Si quelques-uns s'éveillent; ils ont la tête ſi troublée, qu'ils ne ſavent ni ce qui ſe fait, ni ce qui ſe doit faire.

SAVANS & Illuſtres.

me portés, le Vénérable Léon *& les autres Religieux, que vous avés dans vos quartiers, à prier Dieu pour moi.*

Léon mourut dans le tems que, les brouilleries de *Gregoire VII* & d'*Henri III* augmentant de plus en plus, le Parti de ce Roi groſſiſſoit de jour en jour; lorſque treize Cardinaux, penſant tout autrement que le Pape, venoient de s'en ſéparer; & qu'on l'accuſoit hautement preſque partout d'être, à l'égard du Roi, trop dur & trop ſévère. Le *Fiorentini* part de là, pour dire ce qui ſuit.

La perte que le Monde fit du Bienheureux Léon, *Abbé de la Cava, qui, dans ce Monaſtère voiſin de Salerne, paſſa, le 12 de Juillet, à la félicité du Ciel, accrut les peines d'Eſprit de* Gregoire; *non pas tant à cauſe que, dans ces tems inquiétés de tant de troubles, on étoit privé des grands exemples de ce Religieux, aux prières duquel il avoit coûtume de ſe recommander; que parceque,* Léon, *étant très affectioné pour l'Egliſe, on perdoit avec lui le lien le plus fort de l'attachement du Prince de Salerne, & des autres Potentats de ces cantons, au véritable Pape.*

enlever à Monza deux Clercs mariés, qui, touchés des discours d'*Ariald*, s'étoient séparés de leurs Femmes & s'étoient associés à sa Mission. Ils sont renfermés dans un horrible cachot à Lugo : mais aussitôt *Ariald* assemble, dans la plaine de Monza, le Peuple, auquel il raconte ce qui vient d'arriver. Tous prènent les armes ; & marchent à Milan, sous la conduite d'*Ariald*, qui tenoit en main l'Etendart d'*Herlembald*. L'Archevêque & quelques gens armés s'avancent pour les dissiper. Mais la contenance fière de ce Peuple les effraie, & les dispose à fuir ; ce qui force l'Archevêque à promètre de rendre les deux Clercs, & même à doner des otages pour sureté de sa parole. Les deux Clercs sont renvoiés à Monza, n'en ayant été que trois jours absens. *Herlembald* cependant revient de Rome, après avoir obtenu d'*Alexandre II*, ou plustôt du Cardinal *Hildebrand*, une Bulle d'excommunication contre l'Archevêque, qu'il lui remet à lui-même (1) ; *ce qui paroit à beaucoup de gens un grand deshoneur pour la Ville. Il arrive de là que, le saint jour de la Pentecôte, come l'Archevêque s'avançoit pour monter au Jubé de la Cathédrale, à dessein de se plaindre de l'injure qu'il recevoit, & come* HERLEMBALD *étoit, avec* ARIALD, *placé vis-à-vis pour répondre à ce qu'il diroit, il s'élève un violent tumulte parmi le Peuple, les uns criánt d'une manière, les autres d'une autre. Enfin les deux Partis, en poussant des cris encore plus forts, se jètent les uns sur les autres au milieu de l'Eglise ; &, come ils se batoient en différens endroits, l'Archevêque se trouve presque seul. Ses Ennemis tombent alors sur lui, le frapent cruellement à coups de bâton ; & le laissent come demi-mort sur la place. Ils vont ensuite piller le Palais Archiépiscopal, qu'ils dépouillent de ce qu'ils y trouvent de plus précieux* (2). La nuit

(1) *Muratori*, T. VI, p. 212, se trompe en disant que ce fut *Ariald* qui fit le voiage de Rome & qui rapporta l'excommunication de *Gui de Velate*. Il est certain, par les Historiens d'*Ariald* & par ceux de Milan, que ce fut *Herlembald*.

(2) *Arnulf*, Liv. III, Chap. 13. C'est à l'exemple de *Muratori*, ibid. que je m'en tiens au reçit de cet Historien. *Tornato* Arialdo (Erlembaldo) *a Milano, e divolgate le Censure, gran tumulto ne succedette nel dì della Pentecoste, perchè ito alla Chiesa l'Arcivescovo, sollevossi contra di lui, o pur prese l'armi in favore d'*Arialdo *quella Plebe, che teneva il di lui partito, e dopo aver bastonato l'Arcivescovo, e lasciatolo come morto, corsero tutti a dare il sacco al di lui Palazzo.* Cet *Annaliste* conduit son récit en très peu de mots jusqu'à la mort d'*Ariald* ; & dit ensuite : *Il ne manqua pas de Miracles en témoignage de la gloire qu'il avoit acquise dans le Ciel ; &, peu de tems après le Siège Apostolique l'enregistra parmi les saints Martirs. Nous avons sa* Vie,

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

mariage, paroît avoir été conſidéré come *Duc & Marquis de Toſcane.* Ils règnent enſemble, d'abord avec le jeune *Frédéric* juſqu'en 1055; enſuite avec la *Comteſſe Mathilde*, fille de *Boniface* & de *Béatrix*, vraiſemblablement juſqu'en 1063; puis avec elle & ſon mari le Duc *Godefroi le Boſſu*, fils de *Godefroi le Barbu*, juſqu'en 1069, que *Godefroi* père meurt le 24 ou le 25 de Décembre, veille, ou jour de Noël. *Béatrix* continue de règner avec ſa Fille & ſon Gendre juſqu'à la fin de Février 1076, tems de la mort de *Godefroi* fils; puis avec ſa Fille, juſqu'au 18 d'Avril de la même année, qu'elle meurt elle-même à Piſe.

Voïés au ſujet de *Béatrix*, du Duc *Godefroi le Barbu*, & du Mariage de *Mathilde* & de *Godefroi le Boſſu*, la *Digreſſion* annoncée ci-deſſus. On trouvera, dans les *Articles* des *Ducs de Lorraine* ce qu'il faut ſavoir de l'origine & des actions du Duc *Godefroi le Barbu.*

MATHILDE, ou MACHTILDE, ou

PAPES.

de durée de ſa réſiſtance, qui ne fut peut-être que de quelques minutes, forme une ſorte de préjugé contre la ſincérité de cette réſiſtance même. Son ſucceſſeur, qui véritablement ne vouloit point être Pape, réſiſta tout autrement à la violence, qu'on lui vouloit faire & qu'on lui fit en effet; & réſiſta ſi conſtamment, ainſi qu'on le verra, que le Saint Siége fut come vacant, durant près de deux années. Mais, ſi la réſiſtance ne fut pas la même, les circonſtances étoient differentes. Le ſucceſſeur de *Gregoire* n'eut à réſiſter, qu'à ſes confrères les Cardinaux, qui vouloient abſolument qu'il acceptat le Pontificat. C'étoit à Rome entière, que *Gregoire* eſſaïa de réſiſter; & légitimement put-il croire qu'en s'efforçant de ne ſe pas rendre aux vœux de tout un Peuple, il s'oppoſeroit à l'ordre de Dieu même.

Une bagatelle, que j'ai dû a relevée plus haut dans une *Note*, mérite que j'y faſſe une nouvelle attention. L'*Acte d'élection* de *Gregoire*, tel que *Paul de Bernried* le rapporte, & tel qu'il ſe lit à la tête du *Regiſtre* de ce Pape, dit, « Qu'il

PRINCES contemporains.

Ceux qui veilloient ſongent d'abord à la conſervation du Roi, qu'ils s'efforcent envain d'éveiller. Il faut le porter tout endormi dans une barque, afin de gagner les Vaiſſeaux, qui n'étoient pas loin. Les Matelots avoient couru preſque tous au Camp pour y faire bone chère avec les Soldats. A peine en trouva-t-on aſſés pour monter un ſeul vaiſſeau, dans lequel le Roi fut porté tout endormi. Ce bâtiment partit auſſitôt n'emmenant avec le Roi que ceux qui l'avoient apporté du Camp. Tout le reſte périt; & les Vaiſſeaux, reſtés à l'ancre, furent briſés contre les écueils & ſubmergés.

Cette expédition malheureuſe des Norwégiens fut bientôt après ſuivie d'une irruption des Danois d'Angleterre, qui venoient à leur ſecours. *Macbeth* & *Bankho* les battirent. Par un Traité, dont les Danois échapés de la bataille jurèrent l'obſervation, il fut ſtipulé que ceux de leur nation n'entreroient plus en Ecoſſe.

A quelque tems de-là, *Duncan* inveſtit ſon Fils aîné du Cumberland, apanage ordinaire des ſucceſſeurs déſignés. *Macbeth*, outré de ſe voir écarté par là du

SAVANS & Illuſtres.

Ce ſaint Home prit naiſſance à Lucque, Ville du Domaine de Mathilde. La grace de Dieu l'aïant conduit à Salerne pour ſes propres Affaires; la réputation & l'exemple de S. Altier, *Moine de Clugni, lui perſuadèrent de chercher hors du ſiècle une vie parfaite. Il eut pour Aſſocié de ſa vocation,* Didier *de Bénevent, qui fut élevé depuis au ſublime honeur de gouverner le Monde Chretien, & nomé* Victor III.

Mais, en peu de tems, Léon, *de Diſciple devenu Coopérateur des Merveilles de S.* Altier, *fit ſon premier eſſai du don des Miracles, en rappellant à la vie, conjointement avec ſon Maître, un Cadavre déja froid.*

*Il fut le ſucceſſeur d'*Altier *dans le Gouvernement de l'Abbaïe de la Trinité de la Cava, come en étant réputé le plus digne entre ſes Diſciples, non ſeulement parcequ'il paſſoit pour un Saint, en ce qu'il étoit favoriſé du pouvoir d'opérer des Miracles, & de la préſence corporelle de la Mère de Dieu: mais encore parceque l'exemple de ſa vie humble & de ſon extraordinaire charité pouvoit être un très puiſſant encouragement pour les autres à s'élever aux plus hauts*

même, ou le lendemain, l'Archevêque aſſemble ſes Vaſſaux & ſes autres Adhérans. La nouveauté de l'attentat, qui venoit d'être commis, leur faiſant à tous une égale horreur; ils réſolvent, d'un commun accord, de renoncer pluſtôt à la

écrite par le Bienheureux André de Vallombreuſe, *ſon Diſciple; & le* Puricelli, *cet Ecrivain très exact à qui l'Hiſtoire de Milan eſt redevable, a mis tout au jour, & rendu célébres les Actions d'*Ariald *& d'*Herlembald. *Qu'on voie auſſi les* Actes des Saints *des* Bollandiſtes (au 27 de Juin). *Les Hiſtoriens Milanois* Arnulf *&* Landulf l'Ancien *ont parlé déſavantageuſement d'*Ariald, *parce-qu'ils étoient ſes Adverſaires, & qu'ils prenoient la défenſe du Clergé, dont les mœurs étoient en ce tems-là très déréglées.* Malgré la prévention d'*Arnulf* contre *Ariald*, *Muratori* ne laiſſe pas, dans le peu qu'il dit de ces Troubles de Milan, de ſuivre principalement cet Hiſtorien; ce qui doit faire penſer qu'il croioit, come je le crois auſſi, que ceux d'*Arlald* ſont d'une foible autorité. C'eſt cependant uniquement d'après eux, que l'Abbé *Fleuri*, Liv. 61, parle de ces mêmes Troubles. C'eſt ce qui m'engage à rapporter ici ce que diſent du tumulte du jour de la Pentecôte les Chap. XXV & XXVI de la *ſeconde Vie d'Ariald*, qui ne fait, come je l'ai dit, qu'abreger la première, en ajoutant, ou rectifiant quelques circonſtances. Je ne m'aſſervis point à traduire: mais je ne dirai rien, que l'Auteur n'ait dit.

« La veille de la Pentecôte, l'Archevêque fit inviter tous les Citoïens à » ſe rendre le lendemain de grand matin à la Cathédrale, pour être inſtruits » de quelque choſe d'inoui. Le concours y fut grand. *Herlembald* ſe plaça » ſur une Tribune, de manière qu'il étoit vu de tout le monde. *Ariald* & » cinq de ſes Compagnons, ſe placèrent en face du Chœur, pour être à » portée de répondre à ce que l'Archevêque diroit. Ce Prélat monte au Jubé, » tenant en main la *Bulle* d'excommunication; & dit au Peuple que *cette* » Bulle *portoit par écrit leur perte commune, fruit des Troubles excités par ceux* » *qu'ils voïoient-là; que, par reſpect pour S.* Ambroiſe, *l'Egliſe de Milan n'avoit* » *jamais été ſoûmiſe à celle de Rome; qu'il faloit chaſſer de la Terre des Vivans* » *ceux dont les diſcours tendoient ſans ceſſe à faire perdre à leur Egliſe ſon* » *ancienne liberté.* Tout le Peuple s'écria: *Qu'on les tue! Qu'on les tue ſur le* » *champ!* L'Archevêque décendit alors du Jubé, pour aller, avec une foule » de Clercs, ſe ſaiſir de ceux dont il ſe plaignoit: mais, come la multitude » du Peuple l'empêchoit d'approcher, il s'écria: *Que tous ceux à qui l'honeur* » *de S.* Ambroiſe *eſt cher, ſortent de l'Egliſe, afin que l'on reconnoiſſe plus aiſé-* » *ment nos Ennemis, & que l'on vienne plus promtement à bout de s'en deſaire!* » Bientôt, d'environ ſept mille perſones, il n'en reſte que douze pour ſecourir » ceux à qui l'on en vouloit. *Ariald* & *Herlembald* ſe mètent en prières dans » leurs Tribunes. Leurs Ennemis rentrent, en jetant de grands cris. Les » Clercs ſe précipitent ſur *Arlald*, *Herlembald* eſt attaqué par les Laïcs. Les » Clercs renverſent *Ariald* par terre, le frapent, le bleſſent, & croient l'avoir » tué. *Herlembald*, qui tenoit en main ſon Etendart, s'en ſert pour écarter » ceux qui le vouloient approcher. On annonce cependant la mort d'*Arlald* » par toute la Ville. Ses Partiſans, tranſportés de colère, prènent les armes; » & volent, non à l'Egliſe: mais au Palais de l'Archevêque, & le pillent. » Ils reviènent enſuite à l'Egliſe, & trouvent le Prélat à chéval devant la » porte. Ils le dépouillent (*André* dit de plus qu'ils lui donent avec juſtice » des coups de bâton; *juſte fuſtigantes*); & ce n'eſt qu'avec peine, qu'il ſe » tire de leurs mains. Entrés enfin dans l'Egliſe, ils voient avec joie qu'*Ariald* » vit encore. *Herlembald* décend de ſa Tribune; & tous enſemble ils vont » à l'Egliſe de *Sainte-Marie de Rozon*, appellée depuis le *Saint-Sépulchre.* » Toute la Faction, oppoſée à l'Archevêque, ſe raſſemble dans cette Egliſe; » & leur deſſein eſt d'aller abatre les Maiſons de leurs Adverſaires. *Ariald*, » quoique bleſſé, fait faire ſilence; & leur parlant de l'amour que l'on doit

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

MECTHILDE,
dite
LA GRANDE COMTESSE D'ITALIE;
GODEFROI II,
dit
LE GOTTRE
&
LE BOSSU,
Duc de Lorraine,
ſon premier Mari;
&
WELF I,
Duc de Bavière,
ſon ſecond Mari.

Mathilde, la troiſième des Enfans du Duc & Marquis *Boniface* & de la Ducheſſe *Béatrix*, naît, ſuivant que *Donizon* le laiſſe entrevoir, en 1046. Elle eſt vraiſemblablement promiſe en mariage, ou fiancée à la fin de 1053, à *Godefroi le Boſſu*, fils du Duc *Godefroi le Barbu*, qui devenoit alors le ſecond Mari de ſa mère *Béatrix*. En 1055, par la mort de ſon frère le Duc & Marquis *Frédéric*, elle ſe trouve l'unique héritière de ſon Père & de ſa Mère. Elle règne, depuis ce tems, conjointement avec ſa Mère & le Duc, ſon Beaupère, juſqu'en 1063, qui doit

PAPES.

» fut élu le jour de » la ſépulture d'*A*» *lexandre II* ». Le même *Acte*, commençant la *Vie de Gregoire VII* par *Pandulf de Piſe*, dit, *Die tertia ſepulturæ Dominl* Alexandri *bonæ memoriæ* Secundi *Papæ*. Je déclare d'abord que je crois ce mot *tertia* l'interpolation d'un Copiſte ignorant, qui voulant faire le Savant mal à propos, a cru que le *Copiſte*, d'après lequel il écrivoit, avoit oublié ce mot, qui lui paroiſſoit neceſſaire, parceque, ne ſachant pas les véritables circonſtances de l'élection de *Gregoire*, il penſoit qu'on n'avoit pu l'élire que le troiſième jour à compter de la ſépulture. Mais ſuppoſons pourtant que *Pandulf* ait écrit lui-même ce mot *tertia*. Nous devons, en ce cas, penſer de deux choſes l'une; ou que *Pandulf*, pour réfuter les Ennemis de *Gregoire*, qui lui reprochoient d'avoir envahi le Pontificat, le jour même de la mort d'*Alexandre*, a ſupplée de lui-même ce mot *tertia*; ce qui, faiſant peu d'honneur à ſa fidélité, diminueroit conſidérablement l'autorité, qu'il peut avoir, comme aiant été voiſin du tems de *Gregoire*; ou que, comme il puiſoit,

PRINCES contemporains.

Trône, auquel il aſpirnit, mit *Bankho* dans ſes intérêts, & fit aſſaſſiner *Dunean*, dont les Fils, craignant le même ſort, ſe cachèrent, & firent dans le cas de changer ſouvent de retraite.

MACBETH,
ou
MACKABE,
petitfils de *Mecolm II*, & de *Doade* ſa ſeconde fille, ſuccède, en 1046, à *Duncen*, ſon couſin germain; & meurt en 1061.

Auſſitôt après l'aſſaſſinat de *Duncan*, *Macbeth* ſe rendit à Scone avec des Troupes, dont la préſence força la Nation à lui déférer la couronne.

Son règne commença par remédier à tous les déſordres cauſés par l'exceſſive indulgence du foible *Duncen*. Le nombre & la naiſſance de ceux qui s'adonoient au Brigandage étoient tels, qu'il n'étoit pas ſûr de les pourſuivre ouvertement. *Macbeth* fit ſi bien, par de ſourdes libéralités, qu'il engagea les Voiſins de ces Brigands à les inviter à combattre en Place publique devant le Peuple. Il eut ſoin que les combats fuſſent aſſignés partout pour le même jour. Dès que les Combatans parurent dans les Places

SAVANS & Illuſtres.

degrés de la perfection religieuſe.

Un jour, il alla, ſuivant ſa coûtume, porter à la Ville ſur ſes épaules une grande charge de bois, dont il deſtinoit l'argent aux Pauvres. On raconte, à ce propos, come une choſe ſingulière, qu'aiant, du prix de ce bois, acheté du pain pour les ſuſtanter, il fut d'abord refuſé, puis admis, avec ce même pain, à l'Audianee de Giſulf, *Prince de Salerne; & qu'il réuſſit à réfréner en grande partie l'avariee & la cruauté de ce Prince, qui finit par être incorrigible; & qui fut entièrement dépouillé de ſes Etats par* Robert Guiſcard, *ainſi que le Saint l'avoit prédit.* Les vices de *Giſulf II* n'empêchèrent pas qu'il ne fût un des plus chers Amis de *Gregoire VII*, qui pourvut à ſon ſort après que *Robert* ſe fut emparé de Salerne.

Le *Fiorentin* continue: *Quelques gens condamnés à mort par le cruel* Giſulf *avoient été déja conduits au lieu du ſupplice; & Léon en fut inſtruit par la voix publique. Auſſitôt une défenſe abſolue de ſa bouche empêcha les Exécuteurs de paſſer outre: mais il ne ſe contenta pas d'avoir délivré ces Miſérables. Tranſporté de zèle & pi-*

vie, que de laiſſer un pareil forfait impuni (1). Si l'on en croit les Hiſtoriens d'*Ariald*, ils ſe taxent auſſi tous, pour avoir de l'argent à diſtribuer au Peuple; & décident qu'il faut dreſſer de toutes parts des embûches au Diacre *Ariald*, afin de l'arrêter quand le tumulte du Peuple l'obligera de s'enfuir. Suivant les mêmes Hiſtoriens, l'argent diſtribué groſſit de jour en jour le Parti de l'Archevêque & diminue celui du Diacre. Le Prélat porte enfin à ce Parti le dernier coup, en jetant l'Interdit ſur le Diocèſe entier pour tout le tems qu'*Ariald* y reſtera. L'Ordonance portoit même, ce qui paroît peu croïable, que les Laïcs, qui n'obſerveroient point l'Interdit, perdroient les biens & la vie. L'Office divin ceſſe par tout. *Ariald*, accompagné d'un ſeul Ami, ſort pendant la nuit, ſans en avoir averti les autres; & va ſe cacher à quelques milles. Il y reſte deux jours, après leſquels *Herlembald* & quelques Cavaliers le conduiſent à Pavie. *Herlembald* renvoie enſuite preſque tout ſon monde, & s'embarque, avec *Ariald*, ſur le Pô, dans l'intention d'aller à Rome: mais ils ſont arrêtés dans un Bourg du Plaiſantin, où le Diacre eſt renfermé ſeul dans le Château. Le Seigneur du Bourg s'entretient, à diverſes repriſes, avec ſon Priſonier; &, le trouvant tout autre, qu'on ne l'avoit dépeint, lui dit: *Votre Archevêque m'a promis beaucoup, ſi je voulois vous arrêter, & vous remètre entre ſes mains. Il aſſure que vous êtes Hérétique: mais je*

» à ſes Ennemis, il les engage à reſter, afin de priet tous enſemble pour » ceux qui les perſécutoient ».

On ne ſauroit s'empêcher de reconnoître qu'il y a du déguiſement dans les circonſtances de ce récit. Je ne prétens pas que celui d'*Arnulf* ſoit exemt de ce défaut: mais je ne doute pas qu'on ne le trouve plus d'accord avec la vraiſemblance. C'eſt ſur quoi *Muratori* s'eſt du déterminer pour le ſuivre. *Ariald* étoit conduit par un zèle indiſcret: mais il y avoit, come je l'ai dit quelque part, du fanatiſme de la part d'*Herlembald*. Le Moine *André*, témoin oculaire, m'en fournit la preuve. Il ne reſte qu'un fragment de ſon XXIVe Chap. qu'il finiſſoit, en diſant qu'*Ariald* fut porté ſous le Porche de l'Egliſe de Rozon. *Là*, dit-il enſuite, *s'aſſemble une ſi grande multitude de gens armés, qu'il y en avoit aſſés, non ſeulement pour coucher par terre les Corps de leurs Ennemis: mais auſſi pour abatre en liberté toutes leurs Maiſons.* Il commence ainſi le Chap. XXV. *Lorſqu'ils aſpiroient avec inquiétude à ſe porter à cette action*, Herlembald, *tenant déja ſon Etendart droit dans la main, dit:* « *Il faut* » *que nous ſachions du Seigneur* Ariald, *de qui la Maiſon doit être abatue la* » *premiére* ».

(1) *In craſtinum viſa tanta erudelitate* (l'attentat à la perſone de l'Archevêque), *cives horreſcunt, novitate confuſi communiter igitur ſtatuunt, aut tantum punire ſcelus, aut vivere nolle amplius.* Ces paroles ſont d'*Arnulf*, Liv. III, Ch. 16. Le reſte du recit eſt tiré des deux *Vies d'Ariald*, Ch. XXVI-XXX de la premiére, & Ch. XXVII-XXXII de la ſeconde.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

être l'année de son mariage avec le Duc *Godefroi le Boſſu*. Depuis, elle règne avec sa Mère, son Beaupère & son Mari, devenu par elle *Duc & Marquis de Toſcane*, jusqu'à la fin de 1069, que meurt le Duc *Godefroi* père. Elle règne ensuite avec sa Mère & son Mari jusqu'à la fin de Février 1076, qu'elle devient Veuve. Elle continue de règner avec sa Mère jusqu'au 18 d'Avril de la même année, que cette Princeſſe meurt. Elle règne ensuite seule jusqu'en 1089, que le Pape *Urbain II* l'engage à se remarier avec *Welf V*, fils de *Welf IV*, Duc de Bavière, Tige de la *Maiſon de Brunſwiek* & fils du Marquis *Albert Azzon II d'Eſte*, & de *Cunégonde Welf*, sa première femme. *Mathilde* règne avec le Duc *Welf V* jusqu'en 1095, que, mécontent d'elle, il s'en sépare tout à fait, & retourne en Allemagne. Elle règne seule ensuite jusqu'à sa mort, arrivée le 24 de Juillet 1115, *année commune*, ou 1116, *année Piſane*. Elle est enterrée dans l'Egliſe du Monastère de Saint-Benoît de Polirone. Le tems

PAPES.

ainsi qu'on le fait, dans les Archives de l'Egliſe Romaine, il a mis ce mot, parcequ'il l'a trouvé dans la Copie, dont il s'est servi. Dans ce dernier cas, la falsification doit être mise sur le comte du Notaire, ou, secrétaire du Saint Siége, par lequel cette Copie avoit été faite ; & l'on ne peut pas douter que l'intention de ce Notaire n'ait été de faire croire à la postérité, qui consulteroit sa Copie, que l'élection si subite de *Gregoire*, qualifiée d'usurpation, étoit une fable imaginée par ses Ennemis. Peut-être enfin ne faut-il voir dans ces mots, *tertia die ſepulturæ*, qu'une construction défectueuse & barbare, & les entendre come s'il y avoit ; *tertia die poſt obitum, quæ fuit dies ſepulturæ*. C'est à quoi je crois qu'il est plus honête de s'en tenir. L'élection de *Gregoire* se fit donc, suivant *Pandulf de Piſe*, le troisième jour après la mort d'*Alexandre*, & le jour de la sépulture de ce Pape. Malheureusement pour cet Auteur, le fait est, qu'*Alexandre* fut enterré le lendemain de sa mort.

Je parle en leur lieu des brouilleries de *Gregoire VII* & de *Robert Guiſcard*, qui fut ex-

PRINCES contemporains.

publiques, des Soldats, que l'on tenoit cachés, se jetèrent sur les Coupables, qui furent pendus sur le champ. L'Histoire dit qu'il y en eut ce jour là deux mille d'exécutés. Plusieurs Gouverneurs de Provinces, ou de Villes, furent déplacés, & quelques-uns punis de mort, parcequ'ils furent convaincus d'avoir fomenté les querèles & protégé les Brigands. Pour ramener les anciènes mœurs & bannir le luxe, *Macbeth* prit un soin particulier de l'éducation de la Jeuneſſe ; & fit plusieurs Loix très sages & très utiles, dont il procura l'exacte observation. Enfin, durant dix ans, son règne fut celui d'un grand Roi. L'on n'avoit à lui reprocher que la voie qui l'avoit conduit au Trône.

Mais ensuite, se rendant à son caractère soupçoneux & cruel, il fit assassiner *Bankho*, qui l'avoit, pour ainsi dire, fait Roi. Les Grands indignés abandonnèrent la Cour. Il en sacrifia quelques-uns à sa vangeance, fit mourir leurs Femmes & leurs Enfans, & s'empara de leurs biens.

Magduff, qu'il avoit dépouillé du Gouvernement de la Province de Fife,

SAVANS & Illuſtres.

nêtré de pitié pour d'autres Innocens, il courut aux Priſons ; & , ſans que perſone, non pas même le Prince, oſât le contredire, il les vida, come il falſoit très ſouvent, d'une foule de malheureux Priſoniers. Si cet exemple d'un excès de zèle & de charité n'est point la vaine invention d'un Moine oisif ; peut-être ne risque-t-on rien, en disant que, raconté sans le détail de quelques circonstances néceſſaires, ce fait semble annoncer que le pieux Abbé vouloit bien ignorer qu'il importe à la République de connoître & de punir les Méchans. J'ajoute que ce même fait prouve bien moins jusqu'où la charité de *Léon* s'étendoit ; qu'il ne prouve le peu d'autorité, dont *Giſulf* jouiſſoit dans sa Capitale, & l'insuffiſance de la Police, qu'il y faisoit observer.

Le *Fiorentini* continue encore. *Surpris, loin de ſon Monaſtère, pendant le tems même d'une nuit très obſcure, par un Ouragan impétueux, mêlé de vent & de pluie*, Léon, *accompagné de quelques-uns de ſes Moines, ne balança pas à ſe mètre en chemin, avec une foible lumière, pour retourner au Couvent ; bien ſer-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

reconnois qu'il n'en eſt rien. Allés-vous en donc en paix. Sur le champ, *Ariald* & ſes Compagnons ſont relâchés, & s'en retournent à Pavie. Ils vont enſuite à Legnano, Château dont *Herlembald* étoit Seigneur. Celui-ci, voïant que les chemins n'étoient ſurs d'aucun côté, croit à propos de chercher quelque honête homé; chés qui l'on puiſſe cacher *Ariald* pour un peu de tems. Le Diacre indique lui-même, dans le voiſinage, un Curé, qui revenoit de Jéruſalem, & qu'il avoit vu dans de bons ſentimens. On le fait venir. Il offre de cacher, à côté de ſon Egliſe, *Ariald* de manière à n'être point découvert. *Herlembald* lui confie *Ariald* ſeul, parceque ce Prêtre diſoit ne pouvoir pas cacher deux perſones enſemble dans l'endroit qu'il indiquoit. Il lui fait de grandes promeſſes, & de grandes menaces, ſelon qu'il ſera fidèle, ou non. Au milieu de la nuit, il part, avec les autres, pour retourner à Milan. *Ariald* ſuit le Curé, qui ne l'a pas pluſtôt enfermé dans ſa chambre, qu'il court traiter avec l'Archevêque pour le lui livrer. Il en reçoit un riche préſent; & revient avec quelques Soldats, qu'il cache en embuſcade peu loin de ſon Presbitère. Il rejoint auſſitôt *Ariald*; & lui dit, « Qu'il » faut ſortir ſur le champ, pour retourner au Château de » Legnano; parceque, come on ſait déja, dans tout le Villa» ge, qu'il l'a dans ſa Maiſon, on ne manquera pas, dès le » matin, de l'y venir arrêter ». Ils ſortent; & dans le chemin, au ſignal convenu, les Soldats accourent ſe jeter ſur *Ariald*, qu'ils lient ſur un cheval, & qu'ils conduiſent, au de-là du Lac Verban, ou Majeur, au Bourg d'Anghieria. D'autres Soldats, à qui l'on ſe fioit d'avantage, le prènent en cet endroit; & vont, au Château d'Arona, le préſenter à la Nièce de l'Archevêque par ſon Frère, laquelle s'appelloit *Olive*. Pour mieux remplir les vœux de ſon Oncle, elle charge cinq de ſes Domeſtiques d'aller, dans une Ile deſerte du Lac Majeur, tuer ſecrètement *Ariald*. Dès qu'ils ſont arrivés dans cette Ile, ils l'aſſeoient, lié come il étoit, ſur un rocher; & lui diſent: ARIALD, *pour conſerver vos jours, que ne retractés-vous ce que vous avés dit? Si vous vous rétractés, nous vous promètons la vie. Me préſerve le Ciel*, répond ARIALD, *de perdre à la fin, par un menſonge, ce que la prédication de la Vérité m'a fait acquérir! Si cette Montagne*, repliquèrent-ils, en montrant une à quelque diſtance, *étoit d'or, ſi vous en*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

de la mort du Duc *Welf* n'eſt pas connu : mais il vivoit encore en 1107.

La *Comteſſe Mathilde* eſt, pour le plus grand nombre des Auteurs Italiens, une eſpèce d'Idole, à laquelle ils font profeſſion de rendre un culte ſolemnel d'admiration, & dont ils ne parlent jamais qu'avec enthouſiaſme. Cette Princeſſe eut ſans doute de très grandes qualités ; & joua, dans ſon ſiècle, le rôle le plus brillant. En rendant un fidèle compte de ſes actions, je mettrai, dans cet Ouvrage, les Lecteurs en état de juger d'elle par eux-même, & de n'être point la dupe des hiperboles des Italiens. On la connoîtra mieux encore, quand je pourai doner ſon *Hiſtoire*, que j'avois promis de faire paroître à peu près en même tems que ce Volume : mais je n'ai pas tout ce qu'il me faut pour l'achever ; & je vois encore bien des recherches à faire. Je ne promets donc plus rien à cet égard : mais je comte acquirer ma promeſſe, dès que j'aurai pu faire les recherches qui me ſont néceſſaires. Dans l'impoſſibili-

PAPES.

communié par le Pape, & de leur reconciliation. Dans le Concile de la première ſemaine de Carême 1078, *Gregoire* renouvella l'excommunication contre ce Prince : mais ſans le nomer. *Nous excommunions*, dit-il dans les *Actes* de ce Concile, *tous les Normans, qui s'efforcent d'envahir les Terres de S. Pierre, c'eſt à dire la Marche de Fermo & le Duché de Spolète, & ceux qui ſont le ſiége de Bénevent, & ceux auſſi qui travaillent à metre le trouble dans la Ville de Rome.* Ces paroles font dire à *Muratori*, p. 256 : *Il ſemble ſuivre de là que l'Egliſe Romaine poſſédoit alors la Marche de Fermo, ou de Camerino, ou d'Ancone, & le Duché de Spolète ; ou du moins que les Papes prétendoient qu'ils lui devoient appartenir : mais juſqu'à préſent je n'ai pas pu découvrir coment cela pouvoit être arrivé. Faiſons encore attention à ces paroles :* & ceux qui font le ſiége de Bénevent ; *au ſujet deſquelles il eſt maintenant à propos de dire, qu'après le ſiége de Salerne, le Duc* Robert, *mécontent du Pape, qui l'avoit excommunié ci-devant, porta la guerre dans les Terres que l'Egliſe avoit*

PRINCES contemporains.

& dont il avoit fait mourir la Femme & les Enfans, alla trouver en Angleterre *Macolm*, fils aîné de *Duncan*, lequel vivoit à la Cour d'*Edouard le Confeſſeur* ; & l'exhorta de venir au ſecours de ſa patrie, qui gémiſſoit ſous le joug d'un Tiran. *Macolm*, après s'être aſſuré que *Magduff* ne cherchoit pas à lui tendre quelque piége, obtient des Troupes d'*Edouard* ; & marche en Ecoſſe avec dix mille Anglois, commandés par *Siward*, Comte de Northumberland. Les Mécontens, avertis par *Magduff*, viènent de toutes parts ſe joindre à ces Anglois. Après diverſes courſes & différentes eſcarmouches, il ſe done une bataille générale. *Macolm* remporte une victoire, qui lui coute peu. Dès le commencement de l'Action, *Macbeth* prend la fuite ; & ſes troupes mètent bas les armes & ſe rendent à *Macolm*.

Magduff, aiant à vanger ſes injures particulières, pourſuit longtems *Macbeth*, l'atteint & lui coupe la tête.

Ce Prince ſe perdit par ſa folle crédulité pour les Aſtrologues, les Devins & les prétendus Magiciens.

SAVANS & Illuſtres.

tain que les Vents les plus furieux & les Pluies les plus propres à faire du ravage n'oſeroient pas (ce qui fut en effet) éteindre le chétif luminaire, qui le guidoit, & tremper les habits d'aucun d'eux. Il faut une ſurabondance de foi, pour croire quelque choſe de ſemblable. Il faut plus que de la foi, pour l'oſer débiter.

Je n'interromprai plus notre *Panégiriſte*, qui termine ainſi cet Eloge. *Ce fut avec une pareille confiance, que* Léon, *armé de ferventes prières, tua, ſans avoir aucune crainte, à coups de flèches, dans ſon voiſinage, un Serpent, dont le ſouffle venimeux intimidoit les Peuples, & les rendoit malades.*

Enfin, après avoir gouverné les Moines de la Cava durant 29 ans, il ceſſa, plein de bones œuvres, à reſpirer pour ſes travaux chrétiens, en reſpirant l'air du Paradis.

Ses Diſciples affligés, veillant, la nuit, autour de ſon Corps, le baignèrent de leurs larmes ; mais, fatigués de pleurer, ils ſuccombèrent au ſommeil, & virent un Miracle s'opérer ſur ce Cadavre. Un grand Cierge allumé tomba deſſus, ſans être apperçu de perſone ; &, continuant de brûler ſans s'enta-

êtiés le poſſeſſeur, & ſi vous nous la doniés toute entière; nous ne pourions vous laiſſer vivre qu'à la condition, que nous avons dite. A ces paroles, *Arialdſe* lève & chante l'*Himne* des Apôtres S. *Pierre* & S. *Paul*, dont on célèbroit la fête le lendemain. Pendant que ces Miniſtres de la vangeance de l'Archevêque héſitoient à commètre un meurtre, dont ils avoient horreur, ils apperçoivent une nacelle, qui s'avançoit très vîte & portoit deux homes. *Attendons-les*, diſent-ils. *Peut-être apportent-ils de bones nouvelles.* OLIVE, craignant que ſes Domeſtiques ne ſauvaſſent ARIALD, *avoit fait appeller deux Clercs, qu'elle ſavoit ſouhaiter ardemment la mort de ce Diacre; & leur avoit dit:* Prenés des épées; & hâtés-vous de pourſuivre votre Ennemi, de peur qu'il ne ſéduiſe les autres, & qu'il ne reſte encore en vie. *C'étoit ces deux Clercs, qui venoient dans la nacelle. Dès qu'ils en ſont ſortis, & qu'ils ſont auprès des autres;* Où eſt ARIALD, *diſent-ils. Les autres répondent, en diſant:* Il eſt mort. *Les Clercs repliquent:* Il nous eſt ordoné de le voir, ou vivant, ou mort; &, *regardant au loin, ils le voient aſſis ſur un rocher, aiant les mains liées. Ils volent auſſi-tôt ſe jeter ſur lui, come de jeunes Lions affamés ſe jètent ſur leur proie. Ils tirent leurs épées; &, prenant chacun une de ſes oreilles, ils lui diſent:* Dis, Pendart; notre Maître eſt-il un véritable Archevêque? *Il répond:* Il ne l'eſt point, & ne l'a jamais été, puiſqu'il n'en a jamais fait les œuvres. *Alors ils lui coupent impitoïablement les deux oreilles. Lui, tournant les ieux vers le Ciel, s'écrie:* Je vous rens graces, ô CHRIST! de ce que vous daignés aujourd'hui me comter entre vos Martirs. *Sur ce qu'ils lui demandent une ſeconde fois «Si GUI eſt un véritable Archevêque»; il répond avec ſa conſtance ordinaire:* Il ne l'eſt point. *C'eſt pourquoi ſur le champ ſon nés & ſa lèvre ſupérieure ſont abatus. Ses deux ieux ſont enſuite arrachés. Ils lui coupent après cela la main droite, en diſant:* C'eſt par elle, qu'étoient écrites les Lètres, qu'on adreſſoit à Rome. *Enſuite ils lui coupent, à la racine même, le membre génital* (1), *en diſant:* Juſqu'ici, tu fus un Prédicateur de la chaſteté. Déſormais tu ſeras chaſte toi-même. *Enfin, arrachant ſa langue par deſſous le menton, ils diſent:* Qu'elle ſe taiſe à préſent, elle qui mit le trouble dans les Familles des Clercs, & qui les diſperſa! *C'eſt ainſi que cette Ame*

(1) *Pebine radicitus membrum amputant genitale.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

té de publier à préſent cette *Hiſtoire* à laquelle j'aurois renvoié, je devois ici des éclairciſſemens. On les trouvera dans la *Digreſſion*, avec ce qu'il faloit dire des deux maris de *Mathilde*, deſquels je nome l'un *Godefroi II*, & l'autre *Welf I*: mais c'eſt come *Ducs & Marquis de Toſcane*. Le premier, come *Duc de Lorraine*, eſt *Godefroi IV*; & le ſecond, par ſa naiſſance, eſt *Welf V*. Nous aurons dans l'*Epoque* ſuivante pour *Marquis de Toſcane*, un *Welf II*, neveu de ce *Welf V*.

Je finis par ajouter ici quelque choſe concernant *Godefroi*, que je ſurnome *Le Goſſre*, ou *Le Boſſu*. Le ſecond ſurnom lui vient de ce qu'il étoit boſſu réellement. Voici ce qui fonde le premier. *Lazius*, dans ſa *Généalogie des Ducs de Toſcane*, rapportée par *Aventin* dans ſes *Annales de Bavière*, parlant de ce *Godefroi* l'appelle *Augros eol* (*collo craſſus*); & ce Duc lui-même, dans un *Diplôme* de 1072 en faveur de l'Egliſe de Sainte-Marie de Verdun, publié par *François de Roſières* dans ſa *Généalogie des*

PAPES.

en Campanie (*Chroniq.* de *Pierre Diacre*, Liv. III, Ch. 45). *Ce fut pourquoi l'excommunication fut de nouveau lancée contre le Duc & contre* Richard (Prince de Capoue); *&, come dit* Pierre Diacre, *le Pape*, aiant raſſemblé des Troupes, ſe mit en devoir de marcher contre eux. *Le Duc* Robert, *l'aiant appris, ſe retira promtement avec le Prince* Richard *à Capoue. Enſuite il alla mètre le ſiége devant Bènevent; &* Richard *entreprit celui de Naple. Tout cela ſe fit l'année précédente* (1077). Richard *continua le ſiége de Naple durant pluſieurs mois; & cette Ville étoit preſque réduite aux extrémités, quand ſa mort, ſurvenue le 13 d'Avril* (1078), *ſauva les Napolitains de ſon joug. Suivant la* Petite-Chronique d'Amalfi (*Antiq. d'It.* T. I). « *Ce fut un* » *Prince de haute* » *taille, d'une bel-* » *le figure, de beau-* » *coup de courage* » *& de prudence, de* » *bon à l'égard de* » *ceux qui lui gar-* » *doient la fidéli-* » *té, terrible pour* » *les Perfides &* » *pour les Rebel-* » *les* ». *Il eut pour ſucceſſeur, dans la Principauté de Capoue, ſon fils* Jourdain I. *Le Concile du commencement du Carême, dont il eſt parlé ci-deſſus,*

PRINCES contemporains.

MALCOM III, ſurnomé MACMOIR, c'eſt à dire GROSSE-TESTE, fils aîné de *Duncan*, ſuccède à *Macbeth* le 25 d'Avril 1061; & meurt en 1093, ſuivant les Hiſtoriens Anglois; & non en 1097, come le diſent les Ecoſſois, dont la Chronologie n'eſt nullement exacte.

Pour récompenſer ceux des Seigneurs Ecoſſois, par le moïen deſquels il avoit recouvré la Couronne de ſon Père, il créa les uns *Comtes*, les autres *Barons*, les autres *Chevaliers*, Dignités juſqu'alors inconnues en Ecoſſe. Dans le même tems, il leur diſtribua des Terres, ou des Gouvernemens, qu'il rendit héréditaires, ou les créa Gouverneurs propriétaires & perpétuels des Domaines qu'ils poſsèdoient. Il voulut auſſi, pour éterniſer la mémoire de cette heureuſe révolution, que les Familles nobles portaſſent le nom de leurs Comtés, de leurs Baronies, ou de leurs autres Fiefs qui relevoient de la Courone. Il voulut encore dans la ſuite que les noms de quelques grands Offices, qu'il rendit héréditaires dans quel-

SAVANS & Illuſtres.

mer, il fit connoître à ceux qui couroient, en s'éveillant, pour le relever, que ce logis d'une Ame exemte des atteintes de toute autre flâme, que de celle de la Charité, ne méritoit pas d'être offenſé par un feu terreſtre.

Il fut enterré dans l'Egliſe, qu'il avoit gouvernée; & des Monumens de plus de quatre cens ans, le donent pour un Saint. Dans ces derniers tems, Sixte V & Clement VIII *ont honoré le jour de ſa fête d'Indulgences & d'un Office particulier.*

La mort de ce ſaint Home arriva préciſément, lorſque ſa patrie alloit être déchirée par le Schiſme & par de très grands troubles. On verra, dans l'Art. d'*Anſelme de Badage II*, ce qui ſe paſſoit alors à Lucque.

ALBÉRIC, Cardinal de l'Egliſe Romaine, vivoit encore en 1079.

On le croit Italien.

Lorſqu'il fut fait Cardinal du Titre des Quatre-Saints-couronés, il étoit Moine du Mont-Caſſin & Diacre.

Dans le Concile de Rome de 1059, ou dans celui de 1079, il fut chargé de diſputer contre *Bérenger*; & ce fut alors, qu'il compoſa, dans l'eſpace d'une ſemaine, un

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ſainte eſt affranchie de la Chair. Le Corps eſt mis en terre dans cet endroit, de quelque manière que ce ſoit (1). Il eſt enſuite, par ordre d'*Olive*, porté dans une autre Ile, & de là dans un troiſième endroit, parceque, dans quelque lieu qu'on l'enterrât, il paroiſſoit, dit-on, au deſſus toutes les nuits une grande lumière; ce que les Pêcheurs ne manquoient pas de publier. *Olive* ordone enfin que l'on attache le Cadavre à de groſſes pierres, & qu'on le précipite dans un endroit où le Lac, à ce que diſoient les gens du païs, avoit plus de cinquante coudées de profondeur. *Ces choſes s'étant faites en cachète; il court des bruits incertains parmi le Peuple de Milan; & l'on y eſt dans une grande inquiétude. Les uns aſſuroient qu'*ARIALD *étoit mort; les autres diſoient qu'on le tenoit ſecrètement chargé de fers en priſon. La deſſus le Peuple, ſuivant ſa coûtume, changeant d'affection, s'anime au point, qu'il s'engage par ſerment, d'avoir* ARIALD, *mort, ou vivant, & de tirer vangeance de ſa mort* (2): mais ce changement du Peuple fut l'ouvrage du tems.

1067.

L'ANTIPAPE *Cadaloüs* étoit hors d'état de faire d'avantage la guerre au Pape *Alexandre II*: mais il avoit toujours dans ſon Obédiance la pluſpart des Evêques de Lombardie; & l'Archevêque de Ravenne, *Henri*, le reconnoiſſoit pour légitime Pape. *Annon*, Archevêque de Cologne, vient en Italie, tenter de mètre fin au Schiſme. Il viſite la Lombardie preſque entière, & ſe rend à Rome par la Toſcane. Le Pape le reçoit en plein Conſiſtoire; & l'Archevêque lui dit, d'un ton modeſte, en préſence des Evêques & des Cardinaux: *Coment ſe peut-il, mon frère* ALEXANDRE, *que vous aïés accepté le Pontificat, ſans l'ordre & le conſentement du Roi mon Seigneur. Il y a bien longtems, qu'il en faut obtenir la permiſſion des Rois & des Princes.* Il joint à ces paroles une énumération des Papes, dont l'élection avoit été confirmée par les Patrices, ou les Empereurs. L'impétueux Cardinal *Hildebrand* perd patience, & ſe lève. Les Evêques & les Cardinaux ſe lèvent de même. Il ſoûtient alors à l'Archevêque, « Que les Princes, les Rois, »les Patrices, les Empereurs n'avoient jamais eu le droit de

(1) *Première Vie*, Chap. XXIX.
(2) *Seconde Vie*, Chap. XXII.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Ducs de Lorraine, & citée par le *Conſelori*, p. 65 de ſa *Généalogie de la Comteſſe Mathilde*, parle ainſi de lui-même. *Je* Godefroi, *dit* le Goître (*Struma*) & le Boſſu, *Duc de la Lorraine ſupérieure Moſellanique, & Marquis de Brabant, de Hainaut, d'Ardenne, de Bouillon, Marquis d'Ancone, de Piſe & Comte de Verdun.* Il ſe qualifie de même dans d'autres *Diplômes* publiés par *Roſidres*. Il doit paroître ſingulier qu'il ſe diſe *Duc de la Lorraine ſupérieure Moſellanique*, lui qui ne poſsèda jamais le *Duché de la Haute-Lorraine*; qu'il ne prène point le titre de *Duc de la Lorraine inférieure*, ou ſimplement *de Lorraine*; & qu'il ne ſe diſe point non plus *Duc & Marquis de Toſcane*. Il y a lieu de croire, ſi ces *Chartes* ſont véritables, que les Qualités ont été mal copiées. *Muratori*, ſi je ne me trompe, en a fait quelque part la remarque. *Godefroi* ſe dit *Marquis d'Ancone*, parceque *Mathilde* poſsèdoit ce que *Godefroi le Barbu*, ſon beaupère, avoit poſsèdé du *Duché de Spolète*. De ce

PAPES.

fait aſſés entendre que Bénevent étoit alors aſſiégé par le Duc Robert; *& que ce fut la cauſe de la nouvelle excommunication fulminée contre lui. Mais* Jourdain *venoit à peine de ſuccéder à ſon Père, que la diſcorde ſe mit entre le Duc* Robert *& lui.* Jourdain *embraſſa la défenſe de Bénevent & des Terres de l'Egliſe; & reçut des Bénevent ains un préſent de 4,00 Beſants, c'eſt à dire Ecus d'or. S'étant donc mis en campagne* (*Pierre Diacre*, ibid.), *il fit révolter pluſieurs Comtes, ou Vaſſaux contre* Robert; *vint ſous Bénevent; & détruiſit tous les travaux, que le Duc avoit faits pour prendre la Ville. Bari, Trani & quelques autres Places ſe révoltèrent auſſi contre* Robert. Abailard *ſon neveu, fils de ſon frère* Humfred, *dont il avoit envahi toute la ſucceſſion, fut, de tous les Conjurés, le plus animé contre ſon Onele. Il y eut diverſes rencontres des Troupes, & divers Siéges racontés par* Guillaume de Pouille (Liv. III), *après leſquels* Robert & Jourdain *firent enfin la paix. Leur reconciliation ruina toutes les eſpérances d'*Abailard, *qui s'en alla finir ſes jours à Conſtantinople.* Robert *recouvra Bari, Trani,*

PRINCES contemporains.

ques Familles, devinſſent les noms de tous les décendans de ceux auxquels il dona ces Offices; tels que celui de *Stwart*, ou *Stuart*, c'eſt à dire *Grand-Sénéchal.*

Il rendit à *Magduff*, avec le titre de *Comté*, le Gouvernement de la Province de Fife, dont il avoit été depoſsèdé par *Macbeth*; &, come c'étoit principalement à ce Seigneur qu'il devoit la Couronne, il le gratifia de trois Priviléges ſinguliers. Le premier eſt que le *Comte de Fife*, ou décendant de *Magduff*, ou de quelque autre Famille que ce fût, auroit ſeul le droit de placer le nouveau Roi ſur le Trône de pierre, où l'uſage vouloit qu'il reçut la Couronne; le ſecond, que, quand le Roi marcheroit en guerre, le Comte de Fife commanderoit toujours l'Avantgarde; le troiſième, qu'il auroit le droit de tirer de ſa Tribu, c'eſt à dire d'entre ſes Parens & ſes Alliés, les Magiſtrats de ſon Gouvernement & les Juges pour toutes ſortes d'Affaires, excepté pour le crime de leze-Majeſté; &, ſi quelqu'un de ſa Tribu, ou né dans ſon Gouvernement, étoit aſſigné dans des Tribunaux hors

SAVANS & Illuſtres.

Traité du Corps du Seigneur.

Il eſt Auteur d'Ouvrages ſur la *Muſique*, ſur l'*Aſtronomie*, & ſur la *Dialectique*; d'*Himnes*, & de quelques *Vies de Saints.*

WAUFRE, ou GAUFRE, (*Gauferius*),

Moine du Mont-Caſſin, fleuriſſoit en 1080.

Il écrivit, à la prière de *Didier*, ſon Abbé, la Vie de S. *Sécondin*, Evêque de Troia. Come il ſe méloit de Poëſie, il fit auſſi beaucoup de Vers en l'honeur de ce S. Evêque. Ils ſont imprimés dans l'*Italia Sacra.*

Grand nombre d'*Homélies* de lui ſe voient en Mſt. dans la Bibliothèque du Mont-Caſſin.

GUILLAUME

Le Bibliothécaire,

étoit mort au mois de Septembre 1084.

On croit qu'il étoit François, & qu'il mourut Moine: mais cette croïance n'eſt fondée que ſur de très foibles conjectures.

Au fond, il n'eſt conſu que par ſa qualité de *Cardinal Bibliothécaire de l'Egliſe Romaine*, & par les *Vies des Papes*, qu'il a voir compoſées, pour continuer le Recueil, qui porte

» ſe mêler de l'élection des Papes »; &, ſans égard à la vérité de l'Hiſtoire, dont il pouvoit fort bien être mal inſtruit, il cite une grande quantité de Canons, de Textes des Pères, & le *Decret* de *Nicolas II*, que lui-même avoit fait, & qu'il n'avoit pas permis que l'on obſervât pour l'élection d'*Alexandre*. Le bon Archevêque Allemand, étourdi de la volubilité de langue du Cardinal, n'étant peut-être pas en état de vérifier les Textes, qu'*Hildebrand* appelloit à l'appui de ſa prétention, & ſe renfermant dans les intentions de paix qui l'avoient amené, propoſe au Pape de juſtifier dans un Concile la canonicité de ſon élection. La Ville de Mantoue eſt choiſie par l'Archevêque pour ce Concile, come étant à portée des Evêques Ultramontains (1). *Alexandre*,

(1) L'Archevêque *pria le Seigneur Pape*, dit le *Cardinal d'Aragon* dans la *Vie* de ce Pontife, *de daigner pour ce ſujet célébrer un Concile dans la Lombardie, & d'y juſtifier ſon élection à tous égards, & come la raiſon l'exigeoit. Quoique la choſe fût contre l'uſage, & qu'elle parût contraire à la Dignité du Pape*, Alexandre *cependant y conſentit, & convoqua le Concile à Mantoue en conſidération des circonſtances malheureuſes du tems.* Cet Auteur s'explique conformément aux prétentions de la Cour de Rome, & ſuivant les préjugés de ſon ſiècle. Tous ceux qui depuis ont parlé de ce Concile, l'ont fidèlement copié, même l'Abbé *Fleuri*, Liv. 61, N. XI, & *Muratori*, T. VI, p. 215, quoique très inſtruits l'un & l'autre. Il n'étoit ni contre l'uſage, ni contre la Dignité Pontificale, que les Papes tinſſent des Conciles hors de Rome. Ce Volume en fournit beaucoup de preuves. Mais la Cour de Rome prétendoit qu'il n'appartenoit qu'au Pape de convoquer des Conciles compoſés des Suffragans de pluſieurs Métropoles. C'eſt en effet un Droit, que les Papes commençoient alors à vouloir s'attribuer; & que leurs Légats s'arrogeoient, & continuèrent de s'arroger partout où l'on eut la bonté de les laiſſer faire. Mais il faut ſe ſouvenir que, dans l'origine, ces ſortes de Conciles ne s'aſſembloient que par l'autorité des Souverains. Aujourd'hui même encore, ces Conciles-là ne pourroient ſe convoquer, ou par le Pape lui-même, ou par ſes Commiſſaires délégués à cet effet, & les Evêques ne pourroient s'y rendre que, par la permiſſion des Souverains des lieux, qui ne déféreroient en ce point aux intentions du Pape, qu'autant que la *Raiſon d'Etat* ne les en empêcheroit pas. Dans ce qui n'intéreſſe point le fond de la Religion, l'obéiſſance à la Puiſſance Seculière marche avant l'obéiſſance à la Puiſſance Eccléſiaſtique; & cela par une conſéquence néceſſaire du Principe, tant de fois répété, que l'Etat n'eſt point dans l'Egliſe : mais au contraire l'Egliſe dans l'Etat. Ainſi l'Egliſe ne peut exercer ſa Juriſdiction, que de la manière que les Loix de l'Etat le lui preſcrivent. C'eſt ſur ce Principe, qu'eſt fondé, parmi nous, l'*Appel come d'Abus*, cet écueil fatal, où ſe viènent briſer ſans ceſſe les entrepriſes hazardées de la Puiſſance Eccléſiaſtique. Les autres Etats ont pourvu, par d'autres voies, à contenir cette Puiſſance dans les bornes, qu'elle ne ſauroit franchir ſans offenſer également la Politique & la Religion. Pour revenir au Concile que propoſoit l'Archevêque *Annon*, il devoit être compoſé d'Evêques des différens Etats d'*Henri III*. Le Pape, come Souverain de Rome & de pluſieurs Provinces, pouvoit, ſeul & par lui-même, aſſembler les Evêques de ſa Métropole & ceux des autres Métropoles compriſes dans ſes Etats : mais, pour convoquer ceux des Roiaumes d'Italie, de Germanie & de Bourgogne, il lui faloit le conſentement & la permiſſion du Poſſeſſeur de ces Roiaumes, toujours maître

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

qu'il ajoute de *Piſe*; c'eſt l'affaire de quelque Copiſte. On ne trouve point de *Marche de Piſe*; & cette Ville faiſoit partie de la *Marche de Toſcane*.

INTERREGNE, dont la durée n'eſt pas connue.

Après avoir rapporté la mort de *Mathilde*, *Muratori* dit, année 1115, T. VI, p. 379: *Elle avoit ci-devant, comme nous l'avons dit, laiſſé l'Egliſe héritière de tous ſes Biens; hérédité néanmoins, qui fut la ſemence de nouvelles querèles entre les Papes & les Empereurs, juſqu'à ce que le Tems, médecin de beaucoup de maladies politiques, eût mis fin à la diſpute. La nouvelle de la mort de cette illuſtre Princeſſe ne tarda pas à voler en Germanie..... L'Empereur* Henri (IV) *fut excité, par ſes Miniſtres & par des Lètres d'invitation de ſes Partiſans d'Italie, à venir prendre poſſeſſion de tous les Biens de* Mathilde. *On ne voit pas bien clairement à quel titre. Tant qu'il ne prétendit qu'aux Biens Régaliens & qu'aux Fiefs, comme furent la Marche de Toſcane, Mantoue, & d'au-*

PAPES.

Sainte-Severine & d'autres Places, qui s'étoient revoltées. Aſcoli, Monte-di-Vico, & Ariano rentrèrent dans ſes mains; & ce Prince alloit faire d'autres progrès, quand Didier, *Abbé du Mont-Caſſin, interpoſa ſa médiation, & traita de la paix entre le Pape & lui. Nous voïons dans la* Vie de Gregoire VII, *que le* Cardinal d'Aragon *nous a tranſmiſe, que* le Venérable Pontife aïant reçu des Députés de *Robert Guiſcard*, illuſtre Duc des Normans, ſe mit en chemin pour la Pouille, après l'Octave de la Pentecôte, & *qu'*il eut une conférence avec lui dans la Ville d'Aquino. Quand il eut reçu de ce Prince une ſatisfaction convenable; il le délia d'abord de l'excommunication, & reçut enſuite ſon homage & ſon ſerment de fidélité. L'aïant, après cela, déclaré ſpécialement *Chevalier* (Militem) *de S. Pierre*, il l'inveſtit, par l'Etendart du Siége Apoſtolique, de tout le Duché de la Pouille & de la Calabre. *Suivant* Guillaume de Pouille (qui devoit être mieux informé) *ce ne fut pas dans la Ville d'Aquino, mais dans celle de Bènevent, que la Conférence ſe tint & que l'Ac-*

PRINCES contemporains.

de ſa Province d'évoquer l'Affaire à ſes Juges.

Tous les Barons obtinrent en même tems la Haute-Juſtice de leurs Seigneuries.

Maeolm ſupprima les Loix de *Macbeth*, & leur en ſubſtitua d'autres.

Dès le commencement de ſon règne ce qui reſtoit de gens attachés à la mémoire de ſon prédéceſſeur mirent ſur le Trône, avec les cérémonies & dans le lieu d'uſage, *Luthlat*, ſurnomé le *Fou*, que l'on croit fils de *Macbeth*. *Magduff* marcha promtement contre cette Faction. Ce fut l'affaire d'une ſeule bataille, où périrent tous les Rebelles & *Luthlat* lui-même, que *Maeolm* fit enterrer dans la Sépulture des Rois; ce qui prouve qu'il étoit de la Famille Roïale.

Une révolte ſurvint bientôt après, & fut promtement appaiſée.

Enſuite, une Conjuration fut auſſitôt diſſipée que découverte. *Maeolm* fit une partie de chaſſe, & s'égara volontairement dans le plus épais d'une Forêt avec le Chef de la Conjuration, qu'il avoit précédemment comblé de bienfaits. Quand ils furent ſeuls, il lui reprocha ſon ingratitude; & lui

SAVANS & Illuſtres.

le nom d'*Anaſtaſe le Bibliothécaire*, & qui finit par *Nicolas I.*

Guillaume commençoit par *Adrien II*, ſucceſſeur immédiat de *Nicolas*, & finiſſoit par *Alexandre II*; ce qui faiſoit une ſuite d'Hiſtoire de plus de 200 ans, depuis 867 juſqu'en 1075. De ces *Vies*, il ne reſte que celles d'*Adrien II* & d'*Etiène VI*. Le ſtile en eſt grave, clair, & ſuffiſamment ſoûtenu: mais diffus & peu naturel.

Pourquoi l'on doit regréter ce qui s'eſt perdu, c'eſt qu'il paroît que la principale attention de l'Auteur étoit de ne rien oublier de ce qui pouvoit caractériſer ceux dont il écrivoit la vie.

THÉDALD, ou THÉODALD, nomé par quelques-uns THÉRALD, ou THÉOBALD, Chanoine Soûdiacre de l'Egliſe de Milan & Chapellain d'*Henri III*, eſt fait Archevêque de Milan par ce Prince, en 1075. Il eſt ſacré la même année, malgré la défenſe de *Gregoire VII*, qui l'excommunie nommément en 1078. Il meurt dans le Château d'Arona, le même jour que *Gregoire VII*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

au tems marqué, ſe rend en cette Ville, eſcorté de l'élite des Troupes de Lucque. Dans ſa route, il va viſiter Milan ſa patrie (1), où, s'étant fait rendre comte de la mort d'*Ariald*, il le met au rang des ſaints Martirs. Ce fait eſt doné par des Ecrivains Milanois pour une Canoniſarion en forme : mais, come on ne l'appuie ſur aucun Acte d'Autorité Pontificale ; il ſemble qu'il n'y ait eu de la part d'*Alexandre*, qu'une déclaration verbale de ſon ſentiment particulier au ſujet de la mort d'*Ariald*. L'Archevêque *Annon* a ſoin de faire trouver tous les Evêques de Lombardie à Mantoue : mais *Cadaloüs*, quoiqu'il eût ordre de s'y rendre, n'y vient point. L'Archevêque & *Godefroi*, Duc de Toſcane, aſſiſtent au Concile, come Commiſſaires Roïaux, afin d'aſſurer, par l'autorité du Roi, l'exécution de ce qui ſera décidé. L'élection d'*Alexandre* eſt diſcutée, & déclarée canonique. Lui-même, dit-on, ſe purge par ſerment de la Simonie, dont on l'accuſoit (2) ; & les Evêques de Lombardie, ſoit par ſes bones manières,

d'interdire aux Evêques ſes Sujets la liberté de ſe rendre aux invitations du Pape. Renfermons-nous dans le point précis du Concile de Mantoue. L'Archevêque de Cologne, étoit Commiſſaire Roïal en Italie, avec pouvoir de faire tout ce qui ſeroit néceſſaire pour l'extinction du Schiſme. Les Evêques de Lombardie étoient les plus attachés à l'Antipape *Cadaloüs*, leur ouvrage. Il n'étoit pas ſur que le concours des deux Puiſſances pût les engager à ſe rendre à Rome pour un Concile. La Cour de Germanie n'étoit pas en état de les y contraindre par la force. Ils avoient à traverſer les Etats du Duc *Godefroi*, ou pour mieux dire des Ducheſſes *Béatrix* & *Mathilde*, qu'ils regardoient avec raiſon come leurs Ennemies. Les Sauf-conduits, les plus amples, ne les euſſent jamais raſſurés contre leurs craintes ; & les menaces du Siége Apoſtolique, ſuivies même de leur exécution, les intimidoient peu. L'Archevêque avoit vu tous ces Evêques, en venant à Rome. Il s'étoit aſſuré qu'ils ſeroient volontiers membres d'un Concile, qui ſe tiendroit à leur portée. Dans les circonſtances, c'étoit pour *Alexandre II* un devoir de charité de les aller trouver ; & ce devoir s'accordoit mieux avec ſon caractère & les obligations de ſon poſte, que la vaine hauteur que le *Cardinal d'Aragon* ſemble lui vouloir prêter. Il étoit d'ailleurs de l'intérêt d'*Alexandre* d'achever d'abatre le Parti de *Cadaloüs* ; & cette raiſon n'étoit que trop capable d'engager le Cardinal *Hildebrand* lui-même à conſeiller au Pape d'aller tenir un Concile en Lombardie

(1) Je ne ſais pourquoi *Muratori*, T. VI, p. 215, ne fait venir *Alexandre* à Milan, qu'à ſon retour de Mantoue. La *Seconde Vie d'Ariald*, écrite à peu près dans le tems, dit expreſſément que ce fut, en allant à Mantoue, que ce Pape vint à Milan.

(2) Si jamais élection dut être à l'abri du ſoupçon de Simonie, du moins de la part de l'Elu, c'eſt aſſurément celle d'*Alexandre II*, home pieux, humble & ſans ambition, que l'on élut abſent, & ſans qu'il en ſût rien. Auſſi les Hiſtoriens des Papes ne diſent point qu'on l'ait accuſé de Simonie. C'eſt de *Sigebert* & de *Landulf l'Ancien*, que l'on apprend qu'il ſe purgea de cette accuſation par ſerment ; mais quelquefois le premier n'avoit pas des mémoires aſſés exacts ; & le ſecond débite tant de fables, qu'on doit craindre de s'en rapporter à lui, lors même qu'il paroît dire la vérité.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

tres Villes; on en conçoit la raiſon: mais il prétendit encore les Biens Allodiaux & Patrimoniaux; & même il s'en mit en poſſeſſion, comme on le verra. Vraiſemblablement la Ligne d'Eſte de Germanie, c'eſt à dire Welf V & Henri le Noir, Ducs de Bavière, ne devoient point garder le ſilence dans cette conjoncture, parceque, ſuivant les conventions matrimoniales du même Welf avec la même Comteſſe, tous les Biens de celle-ci devoient paſſer au premier. Il eſt certain, que, ſous l'Empereur Frédéric I, il leur fut rendu juſtice ſur ce point.

Je n'ajouterai rien en cet endroit touchant les querèles ſurvenues pour la ſucceſſion de *Mathilde*. Le *Fiorentini* finit ſon II Livre par en tracer un tableau racourci, que l'on trouvera dans ma *Digreſſion*. Je me contenterai donc de dire ici que, depuis la mort de *Mathilde*, la Toſcane n'eut plus de *Ducs*, parceque la Ville de *Lucque* commença dès lors à ſe gouver-

cord ſe fit; & le bruit courut que le Pape, afin de le mieux engager à ſa défenſe, lui fit eſpérer la Courone d'Italie (a). Ce bruit ſe trouve auſſi confirmé par Richard de Clugni, qui, (dans ſa *Chron.* aux *Antiq. d'Ital.*) aſſure que le Pape Gregoire avoit deſſein de créer Empereur, ou Robert lui-même, ou ſon fils Boëmond. Dans la ſituation dangereuſe, où la haine du Roi Henri mettoit ce Pape, c'étoit ſon intérêt, non ſeulement de ne point avoir pour Ennemi l'invincible & très puiſſant Duc de Pouille: mais encore de s'en faire un Ami, propre à le défendre au beſoin. Le tems fit voir que, ſans cet appui, ſon Pontificat menaçoit ruine. Mais tous ces évènemens ne ſont pas de l'année précédente (1077) ou de la préſente (1078). Une partie appartient à l'année ſuivante (1079). Certainement le Cardinal Baronius s'eſt écarté de la vérité, lorſqu'il a mis le ſiége de Bénevent en 1074. Nous avons déja vu que, dans le Concile de Rome de cette année (1078), il eſt parlé de ce même ſiége, qui n'étoit pas en-

propoſa de voir, dans un combat ſingulier, qui des deux avoit le plus de courage. Le Coupable ſe jeta ſur le champ à ſes genoux, lui demanda pardon, & l'obtint. On ſeroit tenté de croire que les Ecoſſois ont emprunté ce trait de l'Hiſtoire des Lombards, pour le tranſporter dans la leur (b).

Macolm épouſa *Marguerite*, petite-nièce du Roi *Edouard le Confeſſeur* & ſœur du Prince *Edgard Atheling*, ſur qui *Guillaume le Conquérant* uſurpa la Courone d'Angleterre. Cette Princeſſe avec ſon Frère, une Sœur & ſa Mère, s'étoit refugiée en Ecoſſe en 1068.

J'ai parlé dans les Articles de *Guillaume le Conquerant* & de *Guillaume le Roux* des guerres, que *Macolm* eut avec eux.

Après celle qu'il fit au premier de ces Rois, en 1070, il y eut quelques troubles inteſtins en Ecoſſe, qui furent appaiſés par *Walter* ou *Gautier*, fils de *Fléankh* & petit-fils de *Bankho*, dont il eſt parlé dans les deux Articles précédens. Le Roi

à Salerne, c'eſt à dire le 25 de Mai 1085, ſans s'être reconcilié avec le Siége Apoſtolique. Il eſt enterré dans l'Egliſe de ce Château.

Sa nomination aiant été bien reçue des Milanois; il fit des démarches, pour qu'elle fût approuvée de *Gregoire VII*; ce qui lui procura, de la part de ce Pape, une *Lètre*, qui certainement eſt de 1075; mais qui peut être mal datée pour le mois. La Suſcription eſt: *A* Thédald, *Clerc de Milan, Salut & Bénédiction Apoſtolique, s'il obéit. Quelques-uns de nos Fidèles & de vos Amis*, dit enſuite le Pape, *nous ont fait connoître que vous ſouhaitiés & que vous demandiés notre amitié. Puiſque vous la ſouhaités, cette amitié que nous offrons gratuitement à ceux qui ne la demandent pas, nous nous hâtons de vous l'accorder, pourvu que nous reconnoiſſions que, dans les choſes qui ſont de Dieu, vous voulés, ſuivant nos avis, ou pluſtôt ſuivant la volonté divine, acquieſcer à la juſtice. Dans l'Affaire, que vous paroiſſés avoir embraſſée, vous avés ſurchar-*

(a) *Muratori* cite là ce Vers & demi de *Guillaume de Pouille*, Liv. III.

Romani Regni ſibi promiſiſſe Coronam
Fama ferebatur.

(b) *V.* T. I, p. 308.

ſoit par les bons offices d'*Annon*, deviènent ſes Amis (1). On condamne *Cadaloüs* come Simoniaque, & l'on confirme ſa dépoſition; ce qui ne l'empêcha pas, juſqu'à ſa mort, de ſe prétendre ſeul Pape légitime (2). L'année de ce Concile eſt certaine: mais le mois & le jour en ſont inconnus; & ſes *Actes* ne ſe ſont point conſervés. Peut-être les Romains ſe ſont-ils empreſſés de les ſupprimer, parceque l'Archevêque *Annon* y faiſoit la principale figure, & ſans doute d'une manière peu favorable à leurs prétentions (3).

(1) *Le Pape* Alexandre, *étant aſſis dans ce Concile avec les Evêques, prouva d'une manière ſi judicieuſe & par des raiſons ſi convaincantes la légitimité de ſon élection, & ſe juſtifia ſi pleinement de tout ce que ſes Ennemis avoient la malice de lui reprocher, qu'il ſe rendit favorables & ſoûmis les Evêques de Lombardie, qui s'étoient déclarés contre lui.* Card. d'Arag.

(2) *Par le courage des Soldats*, dit *Lambert d'Aſchaffembourg*, ann. 1064, *& par la faveur des Princes*, Anſelme, *lequel eſt* Alexandre II, *conſerva le Siége Apoſtolique. L'autre* (Cadaloüs) *quoiqu'ignominieuſement, rejeté, ne renonça point, tant qu'il vécut, à ſon droit, parlant toujours avec mépris de ſon competiteur, & l'appellant* Adultère de l'Egliſe de Dieu, & Faux Apôtre. *Il célébroit la Meſſe à part; faiſoit des Ordinations; &, ſuivant l'uſage du Siége Apoſtolique, adreſſoit ſans ceſſe aux Egliſes des* Decrets & des Lettres. *Mais perſone n'y faiſoit attention; & tout le monde l'accabloit de reproches, parceque, pour venger ſon injure particulière, il avoit ſouillé de meurtres ce Siége, quoiqu'Apoſtolique.*

(3) Franceſco Maria Fiorentini (*Liv. I*), dit *Muratori*, ſous l'année 1067, T. VI, p. 215, *& le P.* Pagi *nous ont déja démontré, par l'autorité de* Sigebert *& de* Landulf le Jeune, *Hiſtorien Milanois, que ce Concile ſe tint cette année, & non en* 1064, *comme d'autres l'ont cru.* Voici ce que *Sigebert* dit à l'Année 1067. *Deux Concurrens ſe diſputent à Rome le Pontificat; il s'aſſemble un Concile à Mantoue; &, par l'entremiſe d'*Annon, *Archevêque de Cologne*, Alexandre, *s'étant purgé de la Simonie par ſerment, conſerve le Siége Apoſtolique*; & Cadélon (Cadaloüs) *eſt rejeté comme Simoniaque.* L'*Auteur* de la *Seconde Vie d'Ariald*, cité par le P. *Pagi* ſous le nom de *Landulf le Jeune*, parceque le *Puricelli* croit cette *Vie* de lui, dit, Chap. XXXVIII: *Le Bienheureux* Ariald *ſouffrit la mort le 27 de Juin, l'an mille ſoixante & ſix. Le Pape* Alexandre *en fut affligé. C'eſt pourquoi, l'année ſuivante, c'eſt à dire mille ſoixante & ſept, lorſque ce même Pape alloit à Mantoue célébrer un Concile, il vint à Milan; fit beaucoup de règlemens ſur l'état du Peuple & du Clergé de cette Ville; & plaça le Bienheureux* Arlald *dans le Catalogue des Saints Martirs. Nauclerus*, dans ſa *Chronographie*, T. II, Gènérat. 36, Art. *Alexandre II*, & le *Fiorentini*, Liv. I, p. 94, s'en tiènent à la date de *Sigebert*. Ils n'avoient connoiſſance, ni l'un, ni l'autre, de la *Seconde Vie d'Ariald*.

Il ſe peut que l'Abbé *Fleuri* ne la connût point auſſi, puiſqu'elle n'avoit pas été connue de *Baronius*: mais il ſe ſervoit de la *Chronique de Sigebert*; & la *Critique* du P. *Pagi* ne lui devoit pas être inconnue. On a donc lieu de s'étoner de ce que, s'en tenant à *Baronius*, il a doné, Liv. 61, N. XI, ce Concile de Mantoue, pour être de 1064; & cela même en citant à la marge la date de *Sigebert*. Un reproche, qu'on ne peut pas s'empêcher de faire à cet Ecrivain infiniment eſtimable, & qu'on lui fait à regret, c'eſt d'avoir été quelquefois un peu trop ſobre ſur l'article des recherches; d'avoir quelquefois puiſé dans les ſources, ſans y regarder d'aſſés près; & d'avoir trop ſouvent négligé la Chronologie, qu'un Hiſtorien eſt toujours indiſpenſablement obligé d'éclaircir, & de fixer, autant qu'il eſt poſſible. Par le déplacement du Concile de Mantoue, qui porta le dernier coup au Schiſme de *Cadaloüs*, la ſuite

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

net par elle-même ; & que c'étoit proprement à cette Ville qu'appartenoit le titre de *Duché*. Dans quelques *Diplômes* des trois *Ottons* & de l'Empereur *Conrad I*, le *Duc & Marquis de Toſcane* eſt dit *Duc & Marquis de la Ville de Lucque*. L'Empereur *Henri IV* vint en Italie au printems de 1116. On ne trouve pas qu'il y ait eu, depuis la mort de *Mathilde* juſque-là, perſone à la tête du Gouvernement de la *Toſcane*, que la Cour de Rome, trop habile à ſuccéder, pour me ſervir d'un mot trivial, revendiquoit, come faiſant partie de la ſucceſſion de *Mathilde*, & devant être compriſe dans la Donation qu'elle avoit faite à l'Egliſe Romaine. Cette prétention, qui ne ſurprend point de la part de cette Cour, étoit le comble de l'injuſtice. Juſqu'en 1135 qu'*Henri II Welf-Eſte*, dit *le Superbe*, Duc de Bavière & neveu du Duc *Welf V d'Eſte*, eut la *Toſcane* en Fief de l'Empereur *Lothaire II*, ſon beau-père, cette Province n'eut, ſous le titre unique de *Marquis*, ou ſous

core levé. Mais le P. Pagi *n'a pas mieux rencontré, lorſqu'il a prétendu que le Duc* Robert *s'étant, en* 1077, *abouché avec le Pape, en avoit reçu l'abſolution. Durant tout le mois de Juin* 1077, Gregoire *ſe tint dans les Montagnes de Reggio, come il eſt conſtant par ſes* Lètres. *Il étoit le* 13 *d'Août à Florence ; & le* 4 *de Septembre à Siène. Mais nous avons vu que* Gregoire *partit de Rome* après l'Octave de la Pentecôte, *pour aller traiter de la paix avec* Robert *à Aquino. L'Octave de la Pentecôte s'étant trouvée en* 1077 *avant la mi-Juin ; comment* Gregoire *put-il, en ce tems-là, paſſer de Rome à Aquino, ſi, come nous l'avons dit, il reſta tout le mois de Juin en Lombardie. La reconciliation de* Robert *doit s'être faite plus tard ; & nous verrons que* Baronius *ne s'eſt point trompé, lorſqu'il l'a différée juſqu'à l'année* 1080. *De plus,* Loup Protoſpate *écrit, ſous l'année* 1078 : Le Duc *Robert* aſſiége Bénevent : mais il eſt forcé de lever ce ſiége par le Comte *Rodolphe Pepin* (ou, *come le* Pellegrino *le penſe, par* Rainulf, *oncle de* Jourdain, *Prince de Capoue*) ; & cette année le

le récompenſa de ce ſervice, en le créant *Stwart*, ou *Grand-Sénéchal* héréditaire. C'eſt l'origine de la grandeur de la *Maiſon de Stuart*.

Après le calme rétabli dans le Roïaume, *Macolm* ſe livra tout entier à la piété, par le conſeil de la Reine *Marguerite* ; & fit quantité de bones œuvres dans le goût du tems, c'eſt à dire, des Fondations d'Egliſes & de Monaſtères. Ce qu'il fit de mieux fut d'utiles règlemens pour la Diſcipline Eccléſiaſtique, & le rétabliſſement de ſix anciens Evêchés, dont les Siéges avoient été détruits dans différentes Guerres.

Dans l'Article de *Guillaume le Roux* j'ai rapporté la mort de *Macolm* & d'*Edouard*, ſon fils aîné, tués dans une bataille, à ce que diſent les Hiſtoriens d'Angleterre. Suivant ceux d'Ecoſſe, *Macolm* faiſoit le ſiége du Chateau d'*Alnewiek* dans le Northumberland ; & la Place étoit réduite à l'extremité, lorſqu'il en ſortit un Chevalier Anglois qui n'avoit point d'autres armes qu'une lance, & qui portoit les clefs de la Ville, come s'il venoit pour la rendre. Les Ecoſſois le reçurent avec des cris de joie, qui

gé notre ſollicitude de la néceſſité de porter un fardeau plus peſant ; & vous vous êtes jeté vous-même dans des embaras, que vous deviés éviter. Come il ſeroit dangereux pour vous, dans cette Affaire, d'avancer quelques pas au delà des limites de l'Equité ; nous penſons qu'il ne le ſeroit pas moins pour nous de nous écarter des Loix de la Juſtice, & de les diſſimuler par notre ſilence. Nous croïons que vous n'ignorés pas qu'une autre perſone, encore vivante, eſt deſtinée au Siége Epiſcopal où vous vous placés. Si cette perſone n'en eſt pas excluſe par de juſtes raiſons ; ni les Canons, ni le Jugement Apoſtolique ne permètent que vous ni tout autre puiſſe y monter légitimement. Car qu'aurions-nous à dire de celui (Godefroi) *qui, par des deſirs condamnables, aſpiroit au même Siége, que la Juſtice lui refuſoit ; qui n'a pas craint d'emploier une force & des armes ſacrilèges, pour s'en emparer & le piller ; & que ſon ambition criminelle, à laquelle il n'a pas voulu renoncer, a conduit à la juſte diſgrace de ſa condamnation ? Nous parlons de celui qui vit auprès de nous* (Arton), *que nous ſavons certaine-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Cette année, & non la précèdente, come *Lambert d'Aſchaffembourg* le dit, *Henri III* célèbre très magnifiquement à Tribur ſes noces avec *Berthe*, fille de la Comteſſe *Adélaïde*, Marquiſe de Suſe, & du Marquis *Otton*, ſon deuxième mari. Ce Roi, ſe trouvant enſuite à Goſlar pour la fête de S. *Martin*, y tombe malade, & garde le lit aſſés longtems. Il paſſe les fêtes de Noël dans la même Ville.

des faits appartenans à ce Schiſme eſt néceſſairement dérangée, & quelques-uns même ſont deſtitués de vraiſemblance.

La date de 1064 eſt d'un *Continuateur d'Herman Contract*, que le *Puricelli*, Chap. XXVII, du IVe Liv. de l'Ouvrage que je cite tant, avertit de ne pas confondre avec *Berthold de Conſtanee*. Ce *Continuateur* commence en 1054, année de la mort d'*Herman*, & finit en 1066. *Berthold* pouſſe juſqu'en 1100. Le premier eſt Partiſan de *Cadaloüs*. Le ſecond l'eſt *d'Alexandre*; & je fais connoître ailleurs juſqu'où va ſa prévention pour la Cour de Rome. Le premier *Continuateur* met, au rang des faits de 1064, le Concile, dont il s'agit; & n'en dit que ceci: *Concile à Mantoue*. Le *Puricelli* penſe que cet Ecrivain n'a pas voulu rapporter ce qui s'y fit au déſavantage de ſon Antipape. C'eſt apparemment d'après cette ſeule autorité, que *Baronius*, T. XI, *Sigonius*, Liv. IX de l'*Hiſt. du Roïaume d'Ital.* & *Binius*, T. III des *Conciles*, P. II, ont placé ce Concile en 1064.

Ptolémée de Lueque dit à l'ann. 1069: *Cette même année* Alexandre *célèbre un Concile à Mantoue, en préſence dudit Empereur* (Henri III); *ramène au ſein de l'Egliſe tous les Evêques Schiſmatiques avec* Cadulus (Cadaloüs); *ſe les reconcilie, & tout le Peuple qui les favoriſoit; & reſte toute cette année dans ce pais, pour affermir la paix & l'unité*: Je ne trouve pas qu'aucun Moderne ait adopté la date de cet Auteur. Au reſte je l'ai traduit très littéralement; & je dirai bientôt pourquoi.

Le *Puricelli*, qui rapporte à l'endroit cité ci-deſſus, cette variété de dates, imagine un moïen de ſauver chacun des Auteurs, qu'il nome, du reproche de s'être trompé. C'eſt de ſuppoſer qu'*Alexandre II* tint trois Conciles à Mantoue. Le premier ſeroit de 1064, & celui dont il eſt queſtion. Le ſecond ſeroit de 1067; & ce ſeroit, en y allant, qu'*Alexandre* auroit viſité *Milan* ſa patrie. *Certe*, ajoute-t-il p. 256, *je ne vois rien qui puiſſe empêcher qu'un troiſième Concile ait été célébré dans cette Ville en 1069, come* Ptolémée *l'aſſure; quoique peut-être, à la vérité, ce Concile n'ait pas été, dans toutes ſes circonſtances, tel, qu'il le décrit. Car je ne voudrois pas qu'en ce point* Ptolémée *fût de pire condition, que* Sigebert, *lorſqu'il décrit ſon Concile de Mantoue*. Je ne ſais pas trop ce que cet Auteur veut dire par cette dernière Phraſe. Tout ce que j'y vois, c'eſt qu'il auroit été fâché que *Sigebert*, qui n'étoit pour lui qu'un Ecrivain Schiſmatique, eût raiſon; & qu'un Evêque Catholique, tel que *Ptolémée* de Lucque, eût tort. Il continue. *Mais la Ville de Mantoue elle-même, ſoûmiſe à la domination de la* Comteſſe Mathilde, *Héroïne très généreuſe & très attachée au Siége Apoſtolique, a pu, dans ces tems-là, paroître, non ſeulement une & deux fois, mais une troiſième, un lieu très commode pour aſſembler en Concile, tant les Evêques de Lombardie, que ceux d'au delà des Alpes*. Il eſt ſans doute poſſible qu'*Alexandre* ait tenu trois Conciles à Mantoue: mais la poſſibilité ne ſuffit pas pour fonder une Conjecture, à laquelle rien ne conduit. *Puricelli* devoit avoir appris du *Fiorentini* que *Ptolémée de Lucque* n'eſt d'aucune autorité pour tout ce qui précède ſon tems. C'eſt ce qui ſe voit dans ce que je viens d'en traduire. Il recule de deux ans le Concile de Mantoue. Il y fait aſſiſter *Henri III*, qui ne vint en Italie, pour la première fois, qu'à la fin de 1076. Il y fait reconcilier *Cadaloüs* avec *Alexandre*; quoiqu'il ſoit certain que cet Antipape ne ſe trouva pas au Concile,

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

ceux de *Préſident & Marquis*, que des *Gouverneurs amovibles.* Je nomerai ceux que l'on connoît, pour ne pas interrompre le fil de cette *Liſte*, & rejoindre plus facilement les *Marquis Proprietaires.*

RATBOD,

étoit *Marquis de Toſcane* en 1117. Quand il commença de l'être, & quand il ceſſa, c'eſt ce qu'on ignore.

Il n'eſt connu que par une *Charte*, que *Muratori* rapporte dans ſes *Antiquités d'Italie*, Differt. VI.

Vraiſemblablement il fut envoïé gouverner la Toſcane par *Henri IV*, lorſque cet Empereur vint en 1116 en Italie.

CONRAD,

neveu de l'Empereur *Henri IV* & *Duc de Ravenne*, eſt fait, par ſon Oncle, en 1119, *Préſident & Marquis de Toſcane.* Il meurt, ou ceſſe de gouverner la Toſcane en 1130 ou 1131.

Ce que j'en pourois dire ici ſe trouvera dans la *Digreſſion.*

RAMPRETT,

Préſident & Marquis de Toſcane en 1131, doit être mort à la fin de Mai 1133.

PAPES.

Prince *Richard* mourut, *pendant qu'il aſſiégeoit Naple.* Romoald de Salerne, *& l'Auteur de la* Petite-Chronique d'Amalfi, *diſent auſſi que* Richard *mourut pendant ce ſiége*, Indiction I, *c'eſt à dire en la préſente année* (1078); *&, que* l'An premier après la priſe de Salerne, le Duc *Robert* aſſiégea Bénevent. *Il eſt certain que ces deux ſiéges* (de Bénevent & de Naple) *furent en même tems ; & par conſéquent dans la préſente année* (1078). *C'eſt ce que confirme la* Petite-Chronique de Sainte-Sophie, *publiée par le même* Pellegrino, *dans laquelle on lit :* Le Duc *Robert* aſſiége Bénevent depuis le 17 des Calendes de Janvier (*le 19 de Décembre*) juſqu'au 6 des Ides (8) de Juin. Il en fut chaſſé avec tous les ſiens, Indiction I. *L'Indiction première couroit dans la préſente année* (1078). *Comme il eſt hors de doute que l'accommodement du Pape & de* Robert *ſe fit après la levée du ſiége de Bénevent ; on doit néceſſairement croire qu'il ſe fit, non en* 1077, *comme le P.* Pagi *ſe l'eſt imaginé : mais beaucoup plus tard. Enfin il faut faire attention que l'Auteur de la* Vie de Gregoire VII (le

PRINCES contemporains.

firent ſortir *Macolm* de ſa tente. L'Anglois, ſans décendre de cheval, préſente au Roi les clefs ; &, pendant que tout le monde a les ieux deſſus, il baiſſe ſa lance, perce l'œil gauche du Roi, pique ſon cheval & s'enfuit à toute bride. Le Prince *Edouard*, le pourſuivant imprudemment, eſt atteint d'une fléche lancée de deſſus la muraille. *Macolm*, tombé ſans connoiſſance entre les bras de ceux qui l'environoient, expira bientôt après ; & ſon Fils lui ſurvécut très peu. Les Ecoſſois levérent le ſiége en déſordre, & ſe retirèrent. La Reine *Marguerite* alors malade, mourut de la manière la plus chrétiène, en offrant à Dieu la mort de ſon Epoux & de ſon Fils, en expiation de ſes péchés. Ses Vertus l'ont fait mètre au nombre des Saints.

Macolm eut de *Marguerite* ſix Fils & deux Filles. Le premier Fils fut *Edouard. Macolm* pleura la mort du ſecond. Le troiſiéme ſe fit Moine. Je n'ai pas trouvé les noms de ces deux Princes ; ou peut-être me ſont-ils échapés. Les trois autres furent *Edgard, Alexandre* & *David*, qui furent Rois l'un après l'autre. Les Filles furent *Ma-*

SAVANS & Illuſtres.

ment avoir été élu pour cette même Egliſe ; & que nous n'avons pas pu juſqu'à préſent trouver qu'on ait eu quelque raiſon de rejeter. C'eſt pourquoi nous vous avertiſſons, & notre conſcience nous aſſure que c'eſt par un mouvement de Charité, ſi vous aimés l'Egliſe, & ſi vous voulés vous mètre & la mère en même tems à l'abri du danger de la confuſion, de venir au Concile, que nous nous propoſons, avec la grace de Dieu, de célèbrer dans la première Semaine du Carême prochain ; ou, ſi vous l'aimés mieux, de vous préſenter, avant ce Concile, au Tribunal des Apôtres & devant nous, afin que, par le ſecours de Dieu, l'on faſſe, avant que vous vous précipitiés dans de plus grands dangers, un examen équitable de votre entrée dans l'Epiſcopat, & que, ſans empêchement, & ſans riſque pour votre ame, vous puiſſiés vous en tenir à ſuivre ce que vous reconnoîtrés vous même être le plus ſur pour vous. Si la Juſtice vous fait voir que celui qui vit avec nous, doit ceſſer de prétendre ; ne doutés pas qu'en l'honneur de Dieu tout puiſſant & du Bienheureux Ambroiſe, nous ne favoriſions très volon-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Revenu de Mantoue à Rome, pour le plus tard, dans les commencemens de Juillet, *Alexandre* va dans la Campanie & dans la Pouille. Il tient à Melfe, le 1 d'Août, un Concile, que *Sigonius* lui fait tenir mal à propos à Salerne en 1069. *Giſulf II*, Prince de Salerne, le Duc *Robert Guiſcard*, & le Comte *Roger* ſon frère, ſe trouvent à ce Concile (1). Une *Bulle*

que ſa dépoſition y fut confirmée, & qu'il perſiſta dans le Schiſme juſqu'à ſa mort. Ce que dit un Ecrivain ſi mal informé, mérite-t-il qu'on y faſſe la moindre attention? Il n'en faut pas faire d'avantage à ces deux mots uniques, *Synodus Mantuæ*, qui ſe trouvent à l'année 1064 du *Continuateur* Schiſmatique d'*Herman Contract*. Ce ſont très probablement deux mots égarés, qui ſe ſont réfugiés-là par hazard, come on en voit tant dans les autres *Chroniques*, & come j'en ai donné quelques exemples. Ce *Continuateur*, n'aiant pas été plus loin que 1066, n'a pas du parler du Concile de Mantoue. Le *Purlcelli* devoit s'arrêter d'autant plus volontiers au témoignage de *Sigebert* & de l'*Auteur* de la *Seconde Vie d'Ariald*, qu'ils ſont tous deux contemporains, & que le ſecond écrivoit en Lombardie même. Il ſe ſeroit épargné le ridicule d'avoir fait une ſuppoſition, qui ne porte ſur rien, & qu'il établit de la même manière à peu près, que l'on établit aſſés communément les Hipothèſes Théologiques.

J'ai promis de dire pourquoi j'ai traduit littéralement le paſſage de *Ptolémée*: mais écoutons auparavant le *Fiorentini*, qui dit, Liv. 1, p. 94: *Bien que* Ptolémée... *confonde... les tems; qu'il place, contre le ſentiment de tous les autres, ce Concile en 1069; & qu'il y faſſe aſſiſter l'Empereur, & l'Antipape réduit à l'état de pénitence; je crois cependant très vrai ce qu'il ajoute, c'eſt à dire, que le Pape s'arrêta durant une année entière en Lombardie.* Ce que le *Fiorentini* ne croit très vrai, que parcequ'*Alexandre* après le Concile de Mantoue n'alla point en 1067 à Lucque, eſt faux. Nous verrons ce Pape à Melfe le 1 d'Août de cette même année 1067. On n'a point de connoiſſance de la durée de ſon ſéjour en Lombardie. On n'a nulle raiſon de croire qu'il y étoit avant la fin de l'année précédente. Il ne dut partir, ſoit de Rome, ſoit de Lucque, come le *Fiorentini* le veut, pour ſe rendre à Mantoue, que vers la fin de Janvier de cette année 1069. Je crois avoir lu quelque part, mais je ne l'aſſure pas, que ce Concile, dont j'ai dit qu'on ignoroit le tems précis, ſe tint au mois de Février. On vient de voir le *Fiorentini* reprocher à *Ptolémée* d'avoir fait venir l'Antipape au Concile. Il y a dans le Texte Latin à ce ſujet une Equivoque, que j'ai tâché de conſerver en François. *Eodem anno* Alexander *Concilium celebrat apud Mantuam, præſente dicto Imperatore, omneſque Epiſcopos ſchiſmaticos cum* Cadulo *ad gremium Eccleſiæ refert.* Ma traduction littérale de ces dernières paroles offre le ſens que le *Fiorentini* leur donne. Mais je ſuis tenté de croire que l'Auteur n'a pas voulu dire, « Que *Cadaloüs* vint au Concile de Mantoue ſe reconcilier avec *Alexandre* »; & que ces mots, *Epiſcopos ſchiſmaticos cum Cadulo*, que j'ai rendus par *les Evêques ſchiſmatiques avec Cadulus*, doivent être rendus ainſi, *les Evêques engagés dans le Schiſme de Cadulus.* Ce n'eſt pas la ſeule équivoque du paſſage Latin, dont voici la ſuite; *ipſoſque ſibi reconciliat, totumque populum ſibi faventem.* Les Ecrivains Latins des Siècles barbares, mal inſtruits de la nature des Termes, emploioient indifféremment, les uns pour les autres, & quelquefois, come ici, d'une manière très groſſière, les Pronoms perſonels de la troiſième Perſone. Des deux *ſibi* de ce Membre de Phraſe, le premier ne peut *ſuppléer* qu'*Alexandre*; & le ſecond doit néceſſairement ſuppléer *les Evêques engagés dans le Schiſme*, ſans quoi l'Auteur auroit dit une abſurdité. J'ai donc du traduire, *totumque populum ſibi faventem*, par *& tout le Peuple qui les favoriſoit*, & non par *& tout le Peuple qui le favoriſoit.*

(1) Ce Concile, dont je parle ailleurs, n'eſt connu que par une Bulle

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

INGELBERT,

ou

EGGELBERT,

eſt inveſti du *Marquiſat de Toſcane* en 1134 au Concile, qui ſe tenoit à Piſe le 30 de Mai par le Pape *Innocent II.* On le trouve encore *Marquis* en 1137. Il ne fut que le Vicaire du ſuivant.

HENRI WELF-ESTE,

dit

LE SUPERBE,

Duc de Bavière, & Gendre de l'Empereur *Lothaire II*, eſt, en 1133, inveſti par ſon Beau-père de la *Marche de Toſcane* en *Fief*, c'eſt à dire qu'il en eſt fait *Marquis propriétaire.* Il meurt en 1139.

On lit, dit *Muratori*, T. VI, p. 440, *dans les* Annales de Piſe, *à l'année 1135, c'eſt à dire l'année vulgaire* 1134: Le III des Calendes de Juin (30 de Mai) il ſe tint à Piſe, par le Pape *Innocent (II)* & d'autres Prélats, un Concile, dans lequel *Ingilbert* fut inveſti de la *Marche de Toſcane.* Il fut enſuite défendu par les Piſans. Il fut attaqué par tout par les Lucquois, qui

PAPES.

Cardinal d'Aragon) nous fournit un fil, qui nous conduit à nous aſſurer de l'année, où cet accommodement ſe conclut. Il dit qu'entre les deux Rois concurrens Henri IV (III) *&* Rodolfe, *il y eut* une horrible bataille; que les deux Armées combattirent avec un égal courage, & qu'il y eut de tués de part & d'autres pluſieurs milliers d'homes. *Il ajoûte enſuite:* Et, parceque les péchés l'exigeoient ainſi, les deux Rois ſe livrèrent une ſeconde fois une terrible bataille, où périt le plus grand nombre des gens de courage. *Le Pape* Gregoire *envoia des Légats en Allemagne pour calmer, s'il étoit poſſible, cette affreuſe tempête: mais les deux Rois combattirent une troiſième fois.* Les mêmes Rois en vinrent encore une fois aux mains; & pluſieurs milliers d'homes, ſurtout des Bohèmes, furent taillés en pièces. *C'eſt après ces évènemens tragiques, que cet Auteur dit,* « *Que* » *le Pape* Gregoire, *s'étant rendu* » *dans la Ville d'* » *Aquino, fit ſon* » *accommodement* » *avec* Robert ». *Ces batai les étant de cette année* 1078 *& de l'année* 1080, *dans laquelle les Légats, dont il vient d'être parlé,*

PRINCES contemporains.

thilde & Marie, qui furent mariées par leur frère *Edgar*; la premiere avec *Henri I*, Roi d'Angleterre; & la ſeconde, avec *Euſtache*, Comte de Boulogne.

DONALD VI,

ſecond fils de *Duncan*, ſuccède, en 1093, à ſon frère *Maeolm III*, au préjudice de l'aîné de ſes Neveux. Il eſt détrôné ſix mois après ſon couronement.

Il s'étoit enfui dans les Iles Hébrides, lorſque *Maebeth* s'étoit emparé du Trône; & n'en étoit point ſorti, pendant tout le règne de ſon Frère. Dès qu'il en eut appris la mort, il revint en Ecoſſe avec des Troupes qu'il avoit obtenues du Roi de Norvége, & qui l'aidèrent à forcer la Nation de le couroner Roi. Ses neveux *Edgar, Alexandre & David* ſe retirerent avec leur Sœur en Angleterre auprès de leur oncle *Edgar-Atheling*, qui vivoit alors à la Cour de *Guillaume le Roux.* La pluſpart des Grands du Roiaume témoignèrent du mécontentement de l'uſurpation de *Donald*, qui dans un feſtin, après avoir beaucoup bu, les menaça de ſe défaire d'eux. Cette parole indiſcrete le précipita du Trône. *Duncan* pa-

SAVANS & Illuſtres.

tiers votre promotion de notre agrément & de notre appui. Mais, pour que vous n'ayés aucun lieu de ſoupçoner que vous aiés quelque riſque à courir, nous vous promettons & nous vous aſſurons fermement, au nom de nos filles Béatrix *& ſa fille* Mathilde, *que vous ſerés en ſureté, de manière que vous & ceux qui vous accompagneront, vous n'éprouverés, de notre part, rien qui vous chagrine; & que vos perſones & vos effets, ſoit en venant, ſoit en retournant, ſeront à l'abri, ſous la garde de Dieu, de toute eſpèce de danger & de tort. Il ſuffira, pour cet effet, que vous faſſiés connoître & que vous aſſuriés quelle conduite vous voulés tenir à l'égard de votre Affaire* (a).

(a) La dernière phraſe traduit ces mots: *Oſtenſa ſolummodo & confirmata quæ in cauſa fieri tenenda ſententia* Ces paroles ſont certainement très obſcures, & mon intelligence eſt très bornée. Je n'ai pu que deviner; & je ne ſerai point étonné, ſi l'on me dit que je ne le ſi pas entendues. En ce cas, je prie qu'on me les faſſe entendre. J'avoue que ma Traduction paroît mettre au ſauf-conduit une

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

d'*Alexandre* en faveur d'*Alfane*, Archevêque de Salerne, nous le fait voir enſuite à Capoue le 12 d'Octobre. On a lieu de préſumer que le Prince *Richard I*, y fait un nouvel accord avec ce Pape, & lui renouvelle ſon homage pour cette Principauté (1).

Le Duc *Robert* ſe rend maître de la Ville d'Otrante.

On a vu, ſous l'année 1063, les troubles ſcandaleux, que les Moines de Vallombreuſe avoient excités dans Florence, en accuſant l'Evêque *Pierre de Pavie* de l'être devenu par un traité ſimoniaque. *Jean de Gualbert*, leur Abbé, partageant l'indiſcretion de leur zèle, & comtant ſur la protection du Cardinal *Hildebrand*, n'avoit ſans doute été que médiocrement attentif à faire obſerver le *Decret*, qu'*Alexandre II* avoit fait à leur occaſion, par lequel il défendoit aux Moines de quiter leurs Cloîtres, pour aller dans les Villes s'acquiter, en prêchant, d'un Miniſtère, qui ne leur étoit pas confié. Les troubles, appaiſés ſans prendre fin, s'étoient rallumés, l'année précédente, avec plus de fureur qu'auparavant; & les Moines avoient encore propoſé l'Epreuve du feu, pour la conviction, ou la juſtification de l'Evêque. *Alexandre II*

d'*Alexandre*, rapportée par *Ughelli*, dans laquelle le Pape parle de ce Concile come l'aiant tenu dans l'Egliſe de Saint Pierre à Melfe, l'An ſixième de ſon Pontificat, le 1 jour d'Août. La ſixième année du Pontificat d'*Alexandre* commença préciſement le 1 Août de cette année 1067.

(1) *On lit*, dit *Muratori*, T. VI, p. 216, *dans la* Vie d'Alexandre II, *que* Nicolas, *Cardinal d'Aragon, nous a conſervée*, « *Qu'après le Concile de Mantoue, ce Pape retourna tout joïeux à Rome; que, dans le même tems, les Normans s'emparèrent de la Ville de Capoue; & que le Cardinal* Hildebrand *demanda du ſecours à* Godefroi, *Duc de Toſcane, lequel accourut avec une Armée immenſe, & la* Comteſſe Mathilde, *ſa belle-fille, recouvra la Ville de Capoue, & la rendit à l'Egliſe Romaine* ». *Cela pouroit faire croire que le Concile de Mantoue ſe tint pluſtôt que cette année* (1067), *puiſque nous avons vu faire, l'année précédente, la guerre en Campanie. Mais le récit de cet Ecrivain n'eſt pas ſur à cet égard, en ce qu'il parle du recouvrement de Capoue, quand il eſt hors de doute, que* Richard, *Prince de ce pais, ne diſcontinua pas d'en poſſéder la Seigneurie; & quand* Léon d'Oſtie *ne dit pas un mot, qui faſſe ſoupçoner que Capoue fût tombée au pouvoir de l'Egliſe Romaine. Peut-être veut-il dire que* Richard *fit un nouvel accord avec le Pape, & qu'il lui fit encore homage pour la Ville de Capoue. En effet* Ughelli (T. VII, aux Archev. de Salerne) *rapporte une* Bulle *de ce Pape en faveur d'*Alfane, *Archevêque de Salerne*, donée à Capoue le IV des Ides (le 12) d'Octobre, par les mains de *Pierre*, Soûdiacre & Bibliothecaire de la Sainte Egliſe Romaine, l'An VII du Pontificat du Seigneur *Alexandre* Pape, Indiction VII. *Ce Document paroît à* Sigonius *appartenir à l'année ſuivante* 1068, *mais je le crois du mois d'Octobre de la préſente année* 1067. *Il fait voir que le Pape entra dans Capoue, qu'il y ſéjourna tranquillement, & que le Prince* Richard *continua d'y régner. Nous avons vu ci-deſſus, que la* Petite Chronique d'Amalfi *rapporte, à l'année* 1058, *la guerre que* Godefroi *fit dans la Terre de Labour.* Dans la date ci-deſſus l'*An du Pontificat*, & l'*Indiction*, doivent être *VI*.

le battent en plaine auprès de Fucecchio. Il s'enfuit, pénétré de douleur à Piſe; & les Piſans le vangèrent. *On ne voit point par qui l'Inveſtiture de la Toſcane fut donée à cet* Ingelbert. *On pouroit croire que ce fut par le Pape, en vertu de ſes prétentions à la ſucceſſion de la* Comteſſe Mathilde. *Mais il ne pouvoit pas donner à d'autres les Provinces de l'Empire, qui ne faiſoient point partie de cette ſucceſſion; &, s'il les prétendoit à titre de Biens Allodiaux, nous avons vu qu'il en avoit ci-devant* (en 1133), *inveſti* Henri, *Duc de Bavière. A l'année* 1137, *on verra que l'Empereur* (Lothaire II) *envoïa du ſecours à ce même* Ingelbert. *C'eſt une preuve que c'étoit ſon Vaſſal pour la Toſcane. Mais les Luequois ne vouloient avoir perſone qui leur commandât. C'eſt ce qui les engagea de faire la guerre à ce Marquis.*

L'Empereur Lothaire II, *envoia*, dit *Muratori*, ſous l'année 1137, p. 453, *le Duc* Henri, *ſon gendre, en Toſcane, avec un bon Corps de Troupes, pour y rétablir le Marquis* Eggelbert (Ingelbert). *Il ne pouvoit pas donner à d'autres les Provinces de l'Empire, qui ne faiſoient point partie de cette ſucceſſion; &, s'il les prétendoit à titre de Biens Allodiaux, nous avons vu qu'il en avoit ci-devant* (en 1133), *inveſti* Henri, *Duc de Bavière. A l'année* 1137, *on verra que l'Empereur* (Lothaire II) *envoïa du ſecours à ce même* Ingelbert. *C'eſt une preuve que c'étoit ſon Vaſſal pour la Toſcane. Mais les Luequois ne vouloient avoir perſone qui leur commandât. C'eſt ce qui les engagea de faire la guerre à ce Marquis.*

L'Empereur Lothaire II, *envoia*, dit *Muratori*, ſous l'année 1137, p. 453, *le Duc* Henri, *ſon gendre, en Toſcane, avec un bon Corps de Troupes, pour y rétablir le Marquis* Eggelbert (Ingelbert). *Il ne pouvoit pas donner à d'autres les Provinces de l'Empire, qui ne faiſoient point partie de cette ſucceſſion; &, s'il les prétendoit à titre de Biens Allodiaux, nous avons vu qu'il en avoit ci-devant* (en 1133), *inveſti* Henri, *Duc de Bavière. A l'année* 1137, *on verra que l'Empereur* (Lothaire II) *envoïa du ſecours à ce même* Ingelbert. *C'eſt une preuve que c'étoit ſon Vaſſal pour la Toſcane. Mais les Luequois ne vouloient avoir perſone qui leur commandât. C'eſt ce qui les engagea de faire la guerre à ce Marquis.*

L'Empereur Lothaire II, *envoia*, dit *Muratori*, ſous l'année 1137, p. 453, *le Duc* Henri, *ſon gendre, en Toſcane, avec un bon Corps de Troupes, pour y rétablir le Marquis* Eggelbert (Ingelbert). *Il ne pouvoit pas donner à d'autres les Provinces de l'Empire, qui ne faiſoient point partie de cette ſucceſſion; &, s'il les prétendoit à titre de Biens Allodiaux, nous avons vu qu'il en avoit ci-devant* (en 1133), *inveſti* Henri, *Duc de Bavière. A l'année* 1137, *on verra que l'Empereur* (Lothaire II) *envoïa du ſecours à ce même* Ingelbert. *C'eſt une preuve que c'étoit ſon Vaſſal pour la Toſcane. Mais les Luequois ne vouloient avoir perſone qui leur commandât. C'eſt ce qui les engagea de faire la guerre à ce Marquis.*

L'Empereur Lothaire II, *envoia*, dit *Muratori*, ſous l'année 1137, p. 453, *le Duc* Henri, *ſon gendre, en Toſcane, avec un bon Corps de Troupes, pour y rétablir le Marquis* Eggelbert (Ingelbert). *Il ne pouvoit pas donner à d'autres les Provinces de l'Empire, qui ne faiſoient point partie de cette ſucceſſion; &, s'il les prétendoit à titre de Biens Allodiaux, nous avons vu qu'il en avoit ci-devant* (en 1133), *inveſti* Henri, *Duc de Bavière. A l'année* 1137, *on verra que l'Empereur* (Lothaire II) *envoïa du ſecours à ce même* Ingelbert. *C'eſt une preuve que c'étoit ſon Vaſſal pour la Toſcane. Mais les Luequois ne vouloient avoir perſone qui leur commandât. C'eſt ce qui les engagea de faire la guerre à ce Marquis.*

L'Empereur Lothaire II, *envoia*, dit *Muratori*, ſous l'année 1137, p. 453, *le Duc* Henri, *ſon gendre, en Toſcane, avec un bon Corps de Troupes, pour y rétablir le Marquis* Eggelbert (Ingelbert). *Il ne pouvoit pas donner à d'autres les Provinces de l'Empire, qui ne faiſoient point partie de cette ſucceſſion; &, s'il les prétendoit à titre de Biens Allodiaux, nous avons vu qu'il en avoit ci-devant* (en 1133), *inveſti* Henri, *Duc de Bavière. A l'année* 1137, *on verra que l'Empereur* (Lothaire II) *envoïa du ſecours à ce même* Ingelbert. *C'eſt une preuve que c'étoit ſon Vaſſal pour la Toſcane. Mais les Luequois ne vouloient avoir perſone qui leur commandât. C'eſt ce qui les engagea de faire la guerre à ce Marquis.*

L'Empereur Lothaire II, *envoia*, dit *Muratori*, ſous l'année 1137, p. 453, *le Duc* Henri, *ſon gendre, en Toſcane, avec un bon Corps de Troupes, pour y rétablir le Marquis* Eggelbert (Ingelbert). *Il ne pouvoit pas donner à d'autres les Provinces de l'Empire, qui ne faiſoient point partie de cette ſucceſſion; &, s'il les prétendoit à titre de Biens Allodiaux, nous avons vu qu'il en avoit ci-devant* (en 1133), *inveſti* Henri, *Duc de Bavière. A l'année* 1137, *on verra que l'Empereur* (Lothaire II) *envoïa du ſecours à ce même* Ingelbert. *C'eſt une preuve que c'étoit ſon Vaſſal pour la Toſcane. Mais les Luequois ne vouloient avoir perſone qui leur commandât. C'eſt ce qui les engagea de faire la guerre à ce Marquis.*

L'Empereur Lothaire II, *envoia*, dit *Muratori*, ſous l'année 1137, p. 453, *le Duc* Henri, *ſon gendre, en Toſcane, avec un bon Corps de Troupes, pour y rétablir le Marquis* Eggelbert (Ingelbert). *Il ne pouvoit pas donner à d'autres les Provinces de l'Empire, qui ne faiſoient point partie de cette ſucceſſion; &, s'il les prétendoit à titre de Biens Allodiaux, nous avons vu qu'il en avoit ci-devant* (en 1133), *inveſti* Henri, *Duc de Bavière. A l'année* 1137, *on verra que l'Empereur* (Lothaire II) *envoïa du ſecours à ce même* Ingelbert. *C'eſt une preuve que c'étoit ſon Vaſſal pour la Toſcane. Mais les Luequois ne vouloient avoir perſone qui leur commandât. C'eſt ce qui les engagea de faire la guerre à ce Marquis.*

L'Empereur Lothaire II, *envoia*, dit *Muratori*, ſous l'année 1137, p. 453, *le Duc* Henri, *ſon gendre, en Toſcane, avec un bon Corps de Troupes, pour y rétablir le Marquis* Eggelbert (Ingelbert). *Il ne pouvoit pas donner à d'autres les Provinces de l'Empire, qui ne faiſoient point partie de cette ſucceſſion; &, s'il les prétendoit à titre de Biens Allodiaux, nous avons vu qu'il en avoit ci-devant* (en 1133), *inveſti* Henri, *Duc de Bavière. A l'année* 1137, *on verra que l'Empereur* (Lothaire II) *envoïa du ſecours à ce même* Ingelbert. *C'eſt une preuve que c'étoit ſon Vaſſal pour la Toſcane. Mais les Luequois ne vouloient avoir perſone qui leur commandât. C'eſt ce qui les engagea de faire la guerre à ce Marquis.*

L'Empereur Lothaire II, *envoia*, dit *Muratori*, ſous l'année 1137, p. 453, *le Duc* Henri, *ſon gendre, en Toſcane, avec un bon Corps de Troupes, pour y rétablir le Marquis* Eggelbert (Ingelbert). *Il ne pouvoit pas donner à d'autres les Provinces de l'Empire, qui ne faiſoient point partie de cette ſucceſſion; &, s'il les prétendoit à titre de Biens Allodiaux, nous avons vu qu'il en avoit ci-devant* (en 1133), *inveſti* Henri, *Duc de Bavière. A l'année* 1137, *on verra que l'Empereur* (Lothaire II) *envoïa du ſecours à ce même* Ingelbert. *C'eſt une preuve que c'étoit ſon Vaſſal pour la Toſcane. Mais les Luequois ne vouloient avoir perſone qui leur commandât. C'eſt ce qui les engagea de faire la guerre à ce Marquis.*

L'Empereur Lothaire II, *envoia*, dit *Muratori*, ſous l'année 1137, p. 453, *le Duc* Henri, *ſon gendre, en Toſcane, avec un bon Corps de Troupes, pour y rétablir le Marquis* Eggelbert (Ingelbert). *Il ne pouvoit pas donner à d'autres les Provinces de l'Empire, qui ne faiſoient point partie de cette ſucceſſion; &, s'il les prétendoit à titre de Biens Allodiaux, nous avons vu qu'il en avoit ci-devant* (en 1133), *inveſti* Henri, *Duc de Bavière. A l'année* 1137, *on verra que l'Empereur* (Lothaire II) *envoïa du ſecours à ce même* Ingelbert. *C'eſt une preuve que c'étoit ſon Vaſſal pour la Toſcane. Mais les Luequois ne vouloient avoir perſone qui leur commandât. C'eſt ce qui les engagea de faire la guerre à ce Marquis.*

L'Empereur Lothaire II, *envoia*, dit *Muratori*, ſous l'année 1137, p. 453, *le Duc* Henri, *ſon gendre, en Toſcane, avec un bon Corps de Troupes, pour y rétablir le Marquis* Eggelbert (Ingelbert). *Il ne pouvoit pas donner à d'autres les Provinces de l'Empire, qui ne faiſoient point partie de cette ſucceſſion; &, s'il les prétendoit à titre de Biens Allodiaux, nous avons vu qu'il en avoit ci-devant* (en 1133), *inveſti* Henri, *Duc de Bavière. A l'année* 1137, *on verra que l'Empereur* (Lothaire II) *envoïa du ſecours à ce même* Ingelbert. *C'eſt une preuve que c'étoit ſon Vaſſal pour la Toſcane. Mais les Luequois ne vouloient avoir perſone qui leur commandât. C'eſt ce qui les engagea de faire la guerre à ce Marquis.*

avoit ci-devant rejeté cette Epreuve à Rome dans un Concile; &, ſe trouvant alors à Florence, où ſon zèle pour la paix l'avoit amené de Lucque, il avoit encore refuſé de l'admettre. Au commencement de la préſente année, les troubles reçoivent de nouveaux accroiſſemens. Les manœuvres & les criailleries des Moines ameutent la Populace, & ſurtout les Femmes, contre l'Evêque. Ses Clercs même, ou perſuadés, ou ſéduits, l'abandonent. L'autorité des Souverains, c'eſt à dire du Duc *Godefroi*, de la Ducheſſe *Béatrix* & de la Comteſſe *Mathilde*, alors majeure, mariée, & prenant part au Gouvernement, n'eſt point reſpectée. Leurs Ordonances, même les plus ſévères, pour le maintien du bon ordre, ne contiènent point un Peuple fanatique. On demande, de toutes parts & ſans ceſſe, à grands cris, que l'Affaire ſoit décidée par le *Jugement de Dieu*, c'eſt à dire par l'Epreuve propoſée; &, malgré le refus du Pape, cette Epreuve eſt ordonée, ou permiſe par le Conſeil de la Ville. *Pierre Aldobrandin*, Noble de Florence, qui précèdemment avoit été Prévôt de Paſſignano, Monaſtère de la Congrégation de Vallombreuſe, & pour lors étoit Moine de Saint-Sauveur, Monaſtère de la même Congrégation, bâti dans un lieu qu'on appelloit Septime, parcequ'il étoit à ſept milles de Florence, eſt choiſi par *Jean de Gualbert* pour être l'Acteur d'un Spectacle, que l'on done au Peuple, le Mercredi de la première Semaine de Carême, 28 de Février, avec un grand appareil de piété. Deux Buchers, élevés parallèlement à la hauteur de quatre pieds & demi, longs de dix pieds, larges de cinq, & diſtans uniquement d'une braſſe, étoient, dit-on, entièrement embraſés & preſque réduits en charbons, lorſque *Pierre*, aiant achevé de chanter la Meſſe, n'aiant de ſes ornemens quité que la Chaſuble, portant un Crucifix à la main, & chantant les Litanies avec les Abbés & les Moines de ſa Congrégation, ſe préſente pour exécuter ce qu'on attendoit de lui. Le Peuple redouble ſes prières. On fait ſilence enſuite; & deux Abbés, à voix forte, préludent; l'un, en liſant diſtinctement une Oraiſon, qui contenoit ce qu'on demandoit à Dieu; l'autre, en diſant au Peuple, qu'il apoſtrophe par *Mes Frères & mes Sœurs*, « Que Dieu leur » étoit témoin qu'ils n'avoient entrepris ce qui s'alloit faire, » que pour le ſalut des ames de ceux qui l'écoutoient, afin » qu'ils évitaſſent déſormais la Simonie, dont le venin infec-

gelbert), *que les Peuples de cette Province avoient chaſſé; c'eſt à dire le même, dont il eſt parlé ſous l'an* 1134. *Les Toſcans ne ſe ſentoient plus d'humeur d'avoir un Marquis, c'eſt à dire un Supérieur, qui les gouvernât au nom de l'Empereur, depuis que leurs Villes avoient pris la forme de Républiques.*

Il dit enſuite à la p. 455 : *Le Duc* Henri, *venu cependant en Toſcane pour rétablir le Marquis* Eggelbet, *ou* Ingelbert, *bâtit dans la plaine de Mugello le Comte* Gui, *revolté contre le Marquis, avec lequel, par la deſtruction de trois de ſes Châteaux, il l'obligea de ſe reconcilier. Enſuite, accompagné de ce même Comte, il aſſiégea Florence; &, l'aiant forcée de ſe rendre, il y rétablit l'Evêque, qu'on en avoit cidevant injuſtement chaſſé. De Piſtoie, qui ne fait point de réſiſtance, il marche aux Châteaux de San-Geneſio & de Vico, qu'il ſoûmet par la force. Après avoir détruit la Tour de Capiano, qui ſervoit de retraite à des Aſſaſſins, il ſe porte vers Lucque, à deſſein de l'aſſiéger: mais, par l'entremiſe de quelques*

te, ſous l'année 1078, *l'élection de* Botaniate *au Trône; & dit, ſous la préſente année* 1079. Le 3 du mois de Février, Bari ſe révolta contre le Duc, & le Château de Portanova fut détruit. *L'Auteur d'une* Petite-Chronique des Normans, *que j'ai fait imprimer (Hiſt. d'Ital. T. V), parle de même de ces faits.* Année MLXXIX. Le Comte *Pétron* entra, pour la ſeconde fois dans Bari. Le Comte *Abagilard* (*Abailard*) marcha ſur Troia, & mit enſuite *Boémond*, fils du Duc *Robert*; & puis aſſiégea & prit Aſcoli. Et *Robert* recouvra cette Ville une ſeconde fois. Enſuite, il y eut un combat en cet endroit; & *Abagilard* fut mis en fuite avec ſes Soldats; & il s'enfuit à Conſtantinople, où il mourut ennemi du Duc *Robert*, Pierre Diacre, *Continuateur de la* Chronique du Mont-Caſſin, *a raconté tout d'une haleine des faits, dont voilà qu'une partie arrive en la préſente année* 1079, *entre autres la révolte de Bari.*

Après avoir, ſous l'année 1080, rendu compte de la mort du prétendu Roi *Rodolfe*, tué dans une bataille en Allemagne, & de l'Aſſemblée de Brixen,

prit poſſeſſion du Trône, ſans éprouver aucune oppoſition.

DONALD VI, rétabli par la mort de *Dunean II* en 1095, eſt détrôné pour la ſeconde fois en 1098.

Son retour déplut au plus grand nombre des Seigneurs, qui ſe ſoûlevèrent dans les différentes Provinces; & qui, lorſqu'ils eurent appris que les Norwégiens ne venoient de s'emparer des Iles Hebrides, qu'en conſéquence des conventions ſecrètes que *Donald* avoit faites avec eux, invitèrent le Prince *Edgar* à venir recevoir la Couronne de ſon Père. *Edgar* voulut d'abord tenter la voie de la Négociation; &, pour engager *Donald* à ſe démettre en ſa faveur, il lui fit offrir des Domaines conſidérables. *Donald* fit arrêter & tuer les Envoiés de ſon Neveu. Ce Prince alors, aiant obtenu des Troupes de *Guillaume le Roux* & de quelques Seigneurs d'Angleterre, entre en Ecoſſe. Il y eſt à peine, que *Donald* voit tout ſon parti ſe diſſiper. Il veut encore ſe ſauver dans les Iles Hebrides: mais les Habitans de la Côte l'arrêtent, & le livrent au nouveau Roi, qui le fait en-

conceevant pas les choſes qui ſont de Dieu, ſe mêtent en devoir de vous conſeiller & de vous perſuader d'agir autrement, en vous faiſant valoir la grandeur du crédit que vous avés auprès de l'Empereur, du pouvoir que vous done votre nobleſſe, & des ſecours que vous devés attendre de vos concitoiens; ne penſés pas qu'il vous ſoit ſur de les en croire. Conſidérés ce que dit l'Ecriture: Maudit l'Home, qui met ſon eſpérance dans l'Home! *& ne ceſſés pas d'avoir dans l'eſprit que la puiſſance des Rois & des Empereurs, & tous les efforts des Mortels contre les Droits Apoſtoliques & la toute puiſſance de Dieu, l'Etre ſuprême, ſont come l'Etincelle & la Paille. Que jamais donc le conſeil de qui que ce ſoit, ou votre confiance en aucune perſone, ne vous inſpire l'opiniâtre témérité de vous révolter contre l'Autorité divine & apoſtolique, & de perſiſter dans votre révolte. Donné à Rome, le ſept des Ides de Septembre, Indiction quatorzième.*

Suivant cette Date, la Lètre eſt du 7 de Septembre. *Binius*, dans ſon édition des *Conciles*, met à la marge, *Decembris*: mais *Puricelli* fait obſerver qu'il n'eſt pas poſſible que

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» toit preſque tout le monde, & qui, dit-il avec plus de zèle » que de ſcience, étoit abominable au point, qu'en compa- » raiſon d'elle les autres crimes n'étoient preſque rien ». Cependant, come on nous le raconte, l'eſpace entre les deux Buchers ſe rempliſſoit de charbons ardens. Par ordre de ſon Abbé, *Pierre* prononce à haute voix cette Prière, qui fait couler des larmes de tous les ieux: *Seigneur, JESUS-CHRIST, je vous ſupplie, s'il eſt vrai que* PIERRE de Pavie *ait uſurpé le Siége de Florence par Simonie, de me ſecourir en ce terrible Jugement, & de me préſerver de toute atteinte du feu, come vous en préſervâtes autrefois les trois Enfans dans la Fournaiſe.* Tous les Aſſiſtans répondent *Amen. Pierre*, aiant doné le baiſer de paix à ſes Frères, demande au Peuple, « Com- » bien on veut qu'il demeure entre les deux Buchers »; Queſtion indiſcrète, qui pouvoit faire penſer à des gens moins prévenus & plus éclairés, qu'il étoit ſur de ſon fait, come s'étant exercé, de longue-main & par dégrés, à ſupporter le voiſinage du feu le plus ardent. On lui répond que c'eſt aſſés qu'il paſſe gravement entre deux. Il fait le ſigne de la Croix; fixe ſes ieux ſur le Crucifix, qu'il tenoit d'une main; évite de regarder le feu; s'avance, nus pieds & d'un pas grave, vers les Buchers; entre, avec un viſage gai, dans l'eſpace, qui les ſépare; eſt perdu de vue, tant qu'il eſt entre deux; & reparoît bientôt de l'autre côté ſans avoir reçu la moindre atteinte du feu dans ſa perſone, ni dans ſes vêtemens. Il fait mine auſſitôt de vouloir rentrer pour reſſortir par où d'abord il étoit entré: mais le Peuple l'en empêche, & s'entaſſe autour de lui pour baiſer ſes pieds ou ſes vêtemens. Les Clercs ont bien de la peine à le dégager de la foule, qui l'alloit étouffer. Tous chantent les louanges de Dieu. Tous verſent des larmes de joie. Tous exaltent S. *Pierre*, & deteſtent *Simon le Magicien.* Une pieuſe forfanterie ajoute au Miracle. *Pierre* dit, « Que, lorſqu'il étoit prêt à ſortir, il » s'étoit apperçu que ſon Manipule étoit tombé de ſon bras; » & qu'il étoit retourné le ramaſſer au milieu des flames ». Les Moines, par une *Lètre*, écrite au nom du Clergé & du Peuple de Florence, ſe hâtent d'inſtruire *Alexandre* de la Merveille, que Dieu venoit d'opérer en leur faveur; & de le ſupplier de les délivrer des Simoniaques. Le Pape conçoit qu'il eſt inutile de réſiſter aux deſirs d'un Peuple, fondé par ſa ſuperſtition

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES &c. Souverains en Italie.

Evêques & de ſaint Bernard, *Abbé de Clairvaux, rendu depuis peu près du Pape qui l'avoit mandé, les Lucquois, informés des manœuvres des Piſans, leurs ennemis, acheterent la paix, en déboursant une bone ſomme d'argent.* L'Abbé d'Urſperg *dit,* « *Que le Duc* » Henri *fut inveſti* » *du Duché de Toſ-* » *cane par l'Empe-* » *reur ſon beau-* » *père* » ; *apparemment en conſidération des droits, que la* Ligne d'Eſte *d'Allemagne avoit ſur les Etats, que la* Comteſſe Mathilde *avoit poſſédés en Italie. S'étant enſuite acheminé vers Groſſeto, le Duc* Henri *prit de force,* Huniſia, *peut-être* Sienne, *dont il brûla les environs. Ceux de Groſſeto répondirent avec inſolence à ſes ſommations: mais il aſſiégea la Ville; &, dès qu'avec ſes machines, il eut pris tout auprès un très fort Château, ceux de la Ville en furent tellement épouvantés, qu'ils ne tardèrent pas à ſe rendre.* La ſuite des exploits d'*Henri* ne regarde plus la Marche de Toſcane.

Voila donc ce Prince inveſti de cette Marche. Le *Fiorentini* veut que

PAPES.

u 30 Evêques déclarèrent *Gregoire VII* dépoſé du Pontificat, & nommèrent Pape, en ſa place, *Guibert*, Archevêque de Ravenne; *Muratori* dit, p. 265: *Le preſſentiment de ce coup, & les avis de ce qui ſe paſſoit en Allemagne durent être les preſſans motifs, qui portèrent* Gregoire VII *à ſe hâter de ſe relâcher de ſa ſévérité contre* Robert Guiſcard, *Duc de Calabre, de Pouille & de Sicile; & de traiter avec lui.* Robert, *de ſon côté, ſe trouvoit auſſi dans quelque embaras à cauſe de beaucoup de Villes, qui s'étoient révoltées; & ſon intérêt demandoit qu'il s'accommodât aux volontés du Pape. Ainſi* Gregoire, *après l'Octave de la Pentecôte, alla donc, vers le 7 de Juin, à Aquino, come nous l'avons dit ci-deſſus, accompagné de* Jourdain, *Prince de Capoue; &, s'étant reconcilié, dans cette Ville, avec* Robert, *il lui dona l'abſolution des Cenſures, & l'Inveſtiture de tous les Etats, qu'il tenoit de la conceſſion des Papes* Nicolas II & Alexandre II, *ſes prédéceſſeurs, en ajoutant:* A l'égard de la Terre, que vous tenés injuſtement, come Salerne & Amalfi, je vous y

PRINCES contemporains.

fermer dans une priſon, où la mort ne tarde pas à venir mètre fin à ſa diſgrace.

EDGAR,

quatrième fils légitime de *Macolm III*, dètrône ſon oncle *Donald VI* en 1098; & meurt le 8 de Janvier 1107.

Il fit le premier des Rois d'Ecoſſe, qui ſe fit ſacrer; & la cérémonie s'en fit, en 1100, par l'Evêque de Saint André.

Son règne, qui fut de 9 ans, ſe paſſa tout entier en paix avec les Etrangers; & ſes vertus le rendirent ſi cher à ſes ſujets, qu'il n'éprouva point de troubles intèſtins.

ALEXANDRE I,

ſurnomé

FERS,

c'eſt à dire

LE FORT,

ou

LE COURAGEUX,

& dit

par quelques-uns

LE SÉVERE,

cinquième fils légitime de *Macolm III*, ſuccède en Janvier 1107 à ſon frère *Edgar*, mort ſans Enfans; & meurt au commencement de 1125.

Il n'eut aucune Guerre étrangère à ſoûtenir; & ne prit les armes, que pour maintenir la paix au dedans du Roïaume.

SAVANS & Illuſtres.

cette *Lètre* ſoit du mois de Décembre, parcequ'une autre, où *Gregoire* inſtruit les Suffragans de Milan de ce qu'il avoit écrit à *Thédald*, & leur défend, ſous peine d'Excommunication, de lui conférer les Ordres ſacrés juſqu'à ce qu'il ſoit venu faire juger ſon Affaire à Rome, eſt *du 6 des Ides d'Octobre, Indiction quatorzième*, c'eſt à dire *du 10 d'Octobre* 1075. Il paroît même très probable à ce Critique, que la *Lètre à Thedald* étoit datée *du 7 des Ides d'Octobre*, c'eſt à dire *du 9*; & qu'elle ne précèda que d'un jour la *Lètre aux Evêques.* Cette conjecture eſt très vraiſemblable: & je fais d'autant moins de difficulté de l'adopter, que j'ai remarqué, dans le *Regiſtre* de *Gregoire VII*, que c'étoit aſſés ſon uſage d'écrire le même jour, ou dans des jours conſécutifs, différentes *Lètres* concernant une même Affaire.

Avant l'Incendie de Milan du Lundi Saint 1075, *Gregoire* avoit tenu, dans la première ſemaine de Carême, un Concile à Rome, commencé le 25 & fini le 28 de Février. Les *Actes* n'en exiſtent point; & , pour y ſuppléer, *Baronius*, à l'Ann. 1071,

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

à les croire légitimes. Il dépoſe de l'Epiſcopat *Pierre de Pavie*; & cet Evêque infortuné, coupable, ou non coupable, mais déshonoré ſans reſſource, prend le ſeul parti, qui pouvoit lui reſter à prendre. Il ſe fait Moine, & même dans le Monaſtère de Septime. Son humiliation tournant au profit de ſon ame; il y paſſa, dans les exercices de la Pénitence, ſes jours, qu'il termina par une mort ſainte. L'Evêque, qu'une élection canonique mit en ſa place, s'appelloit auſſi *Pierre*; & fut ſurnomé *le Catholique*, pour le diſtinguer de lui. L'avanture du Moine *Pierre* le fit ſurnomer *Ignée*, & procura ſa fortune. Peu de jours après, le Comte *Bulgare* ſe le fit doner, par *Jean de Gualbert*, pour Abbé de Fucecchio, Monaſtère alors du Diocèſe & du Territoire de Lucque. Dans la ſuite, il fut fait Cardinal-Evêque d'Albane, & fut emploïé dans les Légations les plus importantes. Enfin l'Ordre de S. *Benoît*, dont la Congrégation de Vallombreuſe faiſoit partie, l'a mis au nombre de ſes Saints.

Paſſons de Florence à Milan. Les Partiſans d'*Ariald*, conſternés de ſa mort, étoient reſtés, quelque tems, dans un repos forcé, parceque l'Archevêque *Gui de Vélate* étoit alors le plus puiſſant dans la Ville. *Herlembald*, réſervant ſa colère pour un moment plus favorable, s'étoit contenté d'inſtruire le Pape, ou pluſtôt le Cardinal *Hildebrand* du tragique évènement, qui ſuſpendoit ſes opérations, & de la triſte ſituation, où le Parti ſe trouvoit. Soûtenu par de nouvelles aſſurances de la protection du Saint Siége, & ſans doute auſſi par des ſecours d'argent, il avoit apparemment enſuite emploïé quelques Emiſſaires ſecrets à ſe concilier la faveur du Peuple. Les deſcriptions pathétiques du Martire d'*Ariald*, & les expoſitions hiperboliques des merveilles, par leſquelles on aſſuroit que l'on découvroit infailliblement les divers endroits, où les Meurtriers du ſaint Diacre en inhumoient le corps pour le ſouſtraire à la vénération des Fidèles, avoient du, par des impreſſions de pitié, de reſpect & d'admiration d'une part, de haine & d'exécration de l'autre, mètre inſenſiblement les Eſprits dans la diſpoſition de tirer de la mort d'*Ariald* une vangeance, qu'on leur faiſoit enviſager come une action religieuſe & méritoire. C'eſt probablement en cet état, qu'*Alexandre II* trouve les choſes à Milan, lorſqu'il y vient cette année, come on l'a vu plus haut. Il paroît qu'on a lieu de

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

ce fut en 1135 ; & *Muratori*, comme on le voit, place cette Inveſtiture en 1137. Ce qu'ils en diſent, l'un & l'autre eſt d'après l'*Abbé d'Urſperg*, qui, parlant ſans doute, du ſecond voïage de *Lothaire II* en Italie, dit : *Porro* Heinricus *per Tuſciam exercitum duxit, quam & ab Imperatore in Beneficio obtinuit.* (Henri *conduiſit ſon Armée par la Toſcane, qu'il obtint en Fief de l'Empereur*). Ce fut au printems de 1136 que *Lothaire* vint pour la ſeconde fois en Italie ; & ce que je viens de rapporter de l'*Abbé d'Urſperg* peut auſſi bien appartenir à l'année 1136, qu'à l'année 1137. *Muratori* tire d'*Otton de Friſinghen* & de l'*Annaliſte Saxon* la ſuite des exploits du Duc *Henri*, rapportés ci-deſſus.

En 1133, *Lothaire II* vint à Rome recevoir la Couronne Impériale des mains du Pape *Innocent II* ; ce qui ſe fit le 4 de Juin. *Peu de jours après*, dit *Muratori*, p. 436, *fut accommodé le différent pour la ſucceſſion des Biens Allodiaux de la* Comteſſe Mathilde, *lequel avoit juſqu'alors mis mal avec le ſaint Siége l'Em-*

PAPES.

ſouffre à préſent, avec confiance en Dieu tout puiſſant, & en votre bonté, &c. *Vraiſemblablement ç'avoit été principalement ce qui les avoit empêché ſi longtems de faire la paix. Le Duc* Robert, *d'autre part, fit homage au Pape, & lui jura fidélité, s'engageant de païer tous les ans à l'Egliſe Romaine douze Deniers, Monoie de Pavie, pour chaque paire de Bœufs de tous ſes Etats. Je crois avoir démontré ſuffiſamment ci-deſſus, à l'année 1078, que l'opinion du P.* Pagi, *qui place cette reconciliation en 1077, ne peut pas ſubſiſter ; & qu'il faut s'en tenir à celle de* Sigonius *& du Cardinal* Baronius, *qui mètent cette même reconciliation en la préſente année 1080. J'ajoute à préſent que les Actes de l'*Inveſtiture *& du* Serment *de* Robert *ſe trouvent dans le VIIIe Liv. des* Lètres *de* Gregoire VII, *& que ce Livre concerne les Affaires de cette année. Dans la XIe* Lètre *de ce Livre, le Pape done avis à tous les Fidèles, qu'il a vu* le Duc *Robert, Jourdain*, & les autres Princes les plus puiſſans d'entre les Normans, *qui ſe ſont engagés de ſecourir contre tous l'Egliſe Romaine. Il y parle,*

PRINCES contemporains.

Au commencement de ſon règne, les Habitans des Comtés de Marr & de Roſs, le voïant s'occuper continuellement d'exercices de piété, le crurent dépourvu de courage & lent à punir les fautes. Ils renouvellèrent leurs anciènes querèles ; firent des courſes ſur les terres les uns des autres ; &, non contens de ravager & de piller, ils maſſacrèrent les Femmes & les Enfans. *Alexandre* ſe mit à la tête de ſes troupes, paſſa dans ces deux Provinces, dona la chaſſe aux Brigands, ſe ſaiſit des auteurs des troubles, & les fit punir du dernier ſupplice.

Come il revenoit par le Comté de Mern, une Femme accourt ſe proſterner à ſes pieds, & lui demande vangeance de la mort de ſon Epoux & de ſon Fils, que le Fils du Comte de cette Province avoit tués, pacequ'ils l'avoient fait aſſigner pour de l'argent qu'il leur devoit. *Alexandre* défend auſſitôt de cheval ; & fait ſerment de n'y pas remonter, que le Coupable n'ait été puni. Des Soldats, qu'il envoie s'en ſaiſir, l'amènent ; & ſur le champ, aïant avéré ſon crime, il le fait pendre en ſa préſence.

SAVANS & Illuſtres.

Art. 10 & ſuivans, a recueilli ce qui s'en trouve épars de différens côtés, & ſurtout dans les *Lètres* de *Gregoire*. Dans celle que ce Pape écrivit, le 25 de Mars de cette année 1075, à *Siehard*, Patriarche d'Aquilée, laquelle eſt la 62e du II Livre, il dit : *Nous avons ordoné, ſi quelques-uns de ceux que les Ordres Sacrés appellent au Miniſtère des ſaints Autels, Prêtres, Diacres, Soûdiacres, ont des Femmes, ou des Concubines, &, s'ils ne les quitent pas abſolument, & ne font pas une pénitence convenable, qu'ils ceſſent de ſervir aux ſaints Autels ; qu'ils ne jouiſſent déſormais d'aucun des bénéfices de l'Egliſe ; & qu'ils ſoient privés de ceux dont ils jouiſſoient. Nous avons ſtatué, par l'Autorité Apoſtolique, que ceux qui ſe ſont fait ordoner par ſimonie, c'eſt-à-dire en donant de l'argent, ſeront dépoſés ſans eſpérance d'être rétablis.* Il ordone enſuite à *Siehard* d'exécuter ce *Decret* dans ſon Diocèſe, & d'avertir ſes Suffragans de l'exécuter. Il écrivit de pareilles *Lètres* à différens Evêques d'Allemagne.

Dans le même Concile, il défendit aux Laïcs de doner les inveſtitures des Egliſes. *Arnulf*, parlant

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

penſer qu'une des premières choſes qu'il y fait, eſt d'abſoudre l'Archevêque des Cenſures, dont il l'avoit frapé l'année précédente. Il fait auſſi, ſuivant un des Hiſtoriens d'*Ariald* (1), beaucoup de règlemens au ſujet des diſſentions du Peuple & du Clergé; ce qui nous apprend qu'au moment de ſon arrivée, une fermentation aſſés forte annonçoit de nouveaux troubles. Pour les prévenir, s'étant bien informé de tout, il preſcrit ce qu'il faut obſerver pour la conſervation de la paix: mais, come c'étoit à la veille d'un Concile, qu'il alloit tenir pour aſſurer la légitimité de ſon élection, que l'on conreſtoit, il lui paroît ſans doute plus ſage de doner ſes ordres, par forme de conſeil, que par acte d'autorité. Dès qu'il a quité Milan, *Gui de Vélate* en ſort. Auſſitôt *Herlembald* reprend les armes contre ce Prélat, qu'il ne fait pas difficulté d'accuſer alors publiquement d'avoir fait maſſacrer *Ariald*. Il force les Citoïens de jurer la vangeance de ce meurtre; & c'eſt par des excès de violence, qu'il arrache ce ſerment à ceux qui lui ſont ſuſpects. La perſécution ſe renouvelle contre les Prêtres concubinaires, ou ſimoniaques. Quelques-uns ſont batus ou même tués dans les rues. On en ſurprend d'autres dans leurs maiſons, & l'on pille leurs meubles. *Herlembald* groſſit ſes troupes dans la Ville & dans les campagnes, forme des Compagnies de Cavalerie, d'Infanterie & de Gens armés de frondes, ſe pourvoit d'Echèles, de Baliſtes & d'autres Machines de guerre (2). Il étoit occupé de ces préparatifs, lorſqu'un évènement imprévu, l'animant à tout oſer, ſemble lui répondre du ſuccès. Un de ſes Partiſans, qui s'appelloit *Algiſe*, vient, tout eſſoufflé, raconter dans la Ville, « Que lorſque » dernièrement, le 3 de Mai, jour de l'Invention de Ste Croix, » il paſſoit peu loin du Lac Majeur, un Aigle voltigeoit ſur » le bord, & donoit la chaſſe aux autres Oiſeaux; Que les » Bergers, qui faiſoient paître leurs Troupeaux en cet endroit

(1) *Seconde Vie*, Chap. XXXVIII.

(2) *Milites* (de la Cavalerie) *& Pedites, exinde ſibi ſcalas ad capiendas domos, machinaſque diverſas ordinavit, præterea Baliſtas ac Fundibularios*, &c. C'eſt ce que dit *Landulf l'Ancien*, Liv. III, Ch. 29. Quoique cet Hiſtorien ſoit juſtement ſuſpect, à cauſe des contes ridicules, dont il a farci ſon Ouvrage, il mérite d'être cru, lorſqu'on trouve ailleurs dequoi confirmer ce qu'il dit. Cette proviſion d'échèles, qu'il nous apprend qu'*Herlembald* faiſoit pour eſcalader les Maiſons, s'accorde avec ce que les Hiſtoriens d'*Ariald* nous ont appris, ſous l'année précédente, de la diſpoſition dans laquelle *Herlembald* & ſes Partiſans étoient, après le tumulte du jour de la Pentecôte, d'aller abatre les Maiſons de leurs Ennemis.

EMPEREURS Grecs. PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

pereur Henri V (IV) & Lothaire ſon ſucceſſeur. *Le milieu, que l'on prit, fut que le Pape en inveſtit d'abord* Lothaire *lui même, enſuite* Henri VI, *Duc de Baviere & de Saxe, gendre de l'Empereur, à condition que ce Duc ſeroit homage de ces Terres au Pape, & qu'il lui préteroit ſerment de fidélité. Le Cardinal* Baronius (ann. 1133) *rapporte la* Bulle d'Innocent *à ce ſujet : où l'on voit que le Duc de Baviere & ſa femme Gertrude, fille de l'Empereur, jouiroient de ces Terres, qui retourneroient à l'Egliſe Romaine après la mort de l'un & de l'autre. Nous avons vu ci deſſus que la* Ligne d'Eſte *d'Allemagne, c'eſt à dire des Ducs de Baviere, prétendoit à la ſucceſſion de* Mathilde, *à cauſe de ſon mariage avec le Duc* Welf V. *Ses prétentions lui furent adjugées cette année, en ſorte que le Duc* Henri, *le plus puiſſant des Princes d'Allemagne, poſſédant en Italie ſa part des anciens Etats de la* Maiſon d'Eſte, *étendit conſidérablement ſa puiſſance en ce pais, en joignant à ce qu'il avoit, les poſſeſ-*

en même tems, de la réſolution priſe de marcher à Ravenne avec une Armée, pour retirer cette Egliſe & cette Ville des mains de l'impie Guibert, *élevé par la perfidie au dégré ſacrilége d'Antipape. Enfin la* Petite Chronique des Normans, *que j'ai publiée, porte :* Année MLXXX. Le Duc *Robert* ſe reconcilia dans le mois de Juin, avec le Pape *Gregoire*, par qui fut confirmée (*la poſſeſſion de toute la Terre, que le Duc Robert avoit dans la Pouille, dans la Calabre & dans la Sicile. L'accord, dont il s'agit, eſt auſſi rapporté ſous la préſente année* (1080) *par* Guillaume de Pouille, *qui même le dit fait après la mort du Roi* Rodolfe : *mais il ſe trompe à cet égard. Nous apprenons de la même* Petite-Chronique, « *Qu'au mois d'Avril de cette année, le Duc* Robert *recouvra la Ville de Tarente, & Caſtellaneta ; qu'il alla ſe préſenter encore, avec ſon Armée, devant Bari ; qu'il mit en fuite* Pétron ; *& qu'il s'empara de cette Ville* ». *Tous ces faits ſont confirmés par* Loup Proteſpate, *& par l'Anonime de Bari.*

Gregoire VII, ainſi que je l'ai dit, mourut le 25 de

Il entreprit enſuite d'achever un Château, que ſon frère *Edgar* avoit fait commencer pour la ſureté publique, dans un endroit entouré de tous côtés de Bois, qui ſervoient de retraite aux Voleurs. Il y fixa ſa demeure juſqu'à ce que les Ouvrages fuſſent finis. Les Voleurs, importunés de ſon voiſinage, comploterent de l'aſſaſſiner. Quelques-uns d'entre eux gagnèrent un de ſes Valets de chambre, qui les introduiſit pendant la nuit dans la Place par un Egoût, & les conduiſit à ſon appartement, comtant le trouver plongé dans le ſommeil. Heureuſement il ne dormoit pas. Il ſaute du lit, ſaiſit ſon épée, & tue le Valet de Chambre & ſix des Voleurs. Les autres effrayés cherchent à foir. Les Domeſtiques, éveillés par le bruit, accourent ; les ſaiſiſſent tous ; & les conduiſent liés au Roi, qui les fait appliquer à la queſtion. Ils révèlent tous leurs complices. Le Roi monte à cheval, & va lui-même en faire la recherche. Ils ſont tous pris, & punis de différens ſupplices. Le reſte du règne de ce Prince fut tranquille de la part des Brigands & des Voleurs, qui n'o-

Liv. III, Ch. 5, de ce qui s'étoit fait en 1075, dit, au ſujet de ce dernier *Decret : L'Empereur* Henri, *déja dans l'âge de l'adoleſcence, ne vit pas pluſtôt qu'on faiſoit par là ſecher inſenſiblement la fleur de ſa puiſſance, qu'il ſongea, ſecond des conſeils des ſiens, à s'oppoſer aux tentatives d'*Herlembald *& du Pontife Romain. Ce grand Prince,* Robert de Normandie, *étoit alors maître de la Pouille. Pendant que ce Prince & le Roi s'envoioient reciproquement des Couriers à ce ſujet ; le Pontife, que je viens de nommer, tient à Rome un Concile, dans lequel il prive le Roi de tout droit de nomer aux Evêchés, & tous les Laics de celui de donner les Inveſtitures des Egliſes. De plus, il cite à Rome un Conſeiller du Roi ſous peine d'Anathême, dont il menace auſſi le Roi, s'il n'obéit pas inceſſamment à ce* Decret.

Le 9 de Janvier 1076, *Gregoire VII* écrivit au Roi *Henri III* une *Lettre*, dont la ſuſcription & le commencement paroîtront peut-être à quelques-uns une eſpèce de déclaration de guerre. *Au Roi* Henri, *Salut & Bénédiction Apoſtolique, ſi cependant il obéit, comme un*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» avoient couru voir ce que c'étoit, & qu'il les avoit ſuivis; » Qu'ils avoient vu le Corps du bienheureux *Ariald*, que » l'on avoit jeté dans le Lac dix mois auparavant: Qu'il étoit » entier, à l'exception des huit membres qu'on avoit coupés, » & d'une blancheur merveilleuſe; Qu'il l'avoit parfaitement » bien reconnu ſur le champ, & qu'il avoit dit, les larmes aux » ieux, à tous ceux qui ſe trouvoient là: *Voïés come ce Corps* » *eſt ſans corruption. C'eſt le Bienheureux* ARIALD, *que tout le* » *Peuple cherche en pleurant;* Que pendant qu'ils s'étoient » arrêtés-là quelque tems, on avoit envoïé, du Château d'A- » rona, des Domeſtiques, qui, les aiant chaſſés, avoient jeté » le Corps dans une foſſe qui ſe trouvoit en cet endroit, & » l'avoient légèrement couvert de terre (1) ». Inſtruit du rapport d'*Algiſe*, *Herlembald* charge *André*, qui depuis écrivit la première des *Vies d'*ARIALD, d'aller s'informer de la vérité du fait. Il s'y rend auſſitôt accompagné d'un autre; & les Bergers l'aſſurent qu'*Algiſe* a fait un fidèle rapport. Il demande en quel endroit eſt le Corps. Les Bergers lui répondent, en lui montrant la foſſe, « Que c'étoit-là, que la veille » au ſoir, on l'avoit mis en leur préſence: mais qu'étant re- » venus le matin, ils avoient trouvé la place vide; & qu'ils » ſoupçonoient qu'on l'avoit tranſporté, pendant la nuit, au » Château d'Arona (2) ». HERLEMBALD, inſtruit par ANDRE' de ce qu'il avoit appris (3), *aſſemble le Peuple, qu'il ſavoit enflamé du deſir de recouvrer le Corps du Martir; & lui fait part de tout. On fait choix de quelques-uns, qui vont ſommer* OLIVE *& ſes Complices de rendre le ſaint Corps. On leur répond,* « *Qu'on ne le rendra point, & qu'on ſouffrira pluſtôt la* » *mort, que de le remètre à ceux qui le demandoient* ». *La nuit même de ce jour, ils ſe diſent les uns aux autres:* Ce Corps eſt ſi ſain & ſi beau, que ſi le Peuple le voit, il ne ceſſera pas d'exalter *Ariald* par des louanges, & de nous condanner ignominieuſement. *Enfin, aiant tenu conſeil, ils arrachent la peau de la tête avec les cheveux, déchirent celle du Corps avec des ongles de fer, & coupent les deux pieds* (4).

(1) *Première Vie d'Ariald*, Ch. XXXI.
(2) *Ibid.* & *Seconde Vie*, Ch. XXXIV.
(3) Je vais traduire le reſte du Ch. XXXIV & le Ch. XXXV de la *Seconde Vie.*
(4) La *Première Vie*, Ch. XXXI, ajoute qu'ils le mirent dans un four, pour le griller & lui faire perdre ſa blancheur.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Sonverains en Italie.

ſions de la Comteſſe Mathilde.

Il me paroît tout naturel de penſer qu'une partie des poſſeſſions de *Mathilde* étant en Toſcane, l'Empereur *Lothaire II*, à l'occaſion de l'accommodement qu'il venoit de faire, inveſtit *Henri* du Marquiſat de Toſcane. Ce Prince, aimant très tendrement ſa fille unique *Gertrude*, & voulant doner ſans ceſſe à ſon Gendre des marques de la ſatisfaction qu'il avoit des ſervices, qu'il en avoit reçus, paroît, dans tout ce qu'il fit pour eux, avnir eu deſſein de leur applanir le chemin aux Trônes de Germanie & d'Italie, & par conſéquent à la Couronne Impériale, en rendant la puiſſance d'*Henri* ſi grande, qu'il n'eût point à craindre de compétiteurs. Il n'importe que l'évènement n'ait pas ſecondé ſes intentions. Ce devoit être un grand acheminement à leur effet, que de faire du Duc *Henri* le plus puiſſant Prince d'Italie, comme il l'étoit d'Allemagne. Je crois donc que les vues de *Lothaire* l'engagèrent à doner à ſon Gendre le Marquiſat de Toſcane, en même tems

PAPES.

Mai 1085. Je traduirai les Chapitres cviij, cix & cx de *Paul de Bernried*. Il y parle de la mort de ce Pape & de ſes ſuites; & c'eſt là qu'il déploie toute ſon éloquence: mais je ne puis pas répondre de rendre bien exactement ſon jargon.

(Chap. CVIII). *Le malheureux* Henri (IIII), *livré par l'Excommunication à Satan, s'éleva de plus en plus vers le comble de l'Iniquité, par la fureur enragée des Démons; & ce* Nouveau Nabuchodonoſor, *ſouhaitant de deſtituer le légitime Pape, pour ſatisfaire les Simoniaques & les Nicolaïtes, érigea dans la Ville de* Rome, *que S.* Pierre *& S.* Paul *appellent* Babilone, *une Statue d'or, c'eſt à dire* Guibert, *Evêque de Ravenne, que* Grégoire *avoit, depuis longtems, condamné, par le Jugement d'un Concile, pour crime d'Inceſte, & pour d'autres forfaits. En conſéquence, une horrible tempête élevée contre l'Homme de Dieu, l'obligea de ſe retirer à Salerne. Ce fut là que les Remèdes amers du Médecin d'en haut, l'aiant très efficacement purifié par des infirmités corporelles, il mérita d'être réjoui par une douce réponſe*

PRINCES contemporains.

sèrent plus rien entreprendre.

Il fit bâtir & dota convenablement quelques Egliſes & quelques Monaſtères, entre autres à Scone, où les Rois d'Ecoſſe étoient proclamés, une Maiſon de Chanoines Réguliers, avec une Egliſe dédiée à la *Sainte-Trinité* & à *S. Michel Archange*.

Après dix-ſept ans de règne, il mourut ſans laiſſer d'Enfans.

DAVID I,

ſixième fils légitime de *Maeolm III*, ſuccède, au commencement de 1125, à ſon frère *Alexandre*; & meurt en 1153.

Je renvoie ſon Article à l'Epoque ſuivante.

DUCS

de Lorraîne (a).

FRÉDÉRIC II,

depuis 1011, ou 1024, meurt, ſuivant quelques-uns en 1028; ſuivant d'autres en 1030, 32, 33 ou 34. Ce doit être en 1036,

(a) Ils auroient du ſe trouver, comme dans l'*Epoque* précédente à la ſuite des *Rois des Deux-Bourgognes*. Quand je me ſuis apperçu que je les avois oubliés; il n'étoit plus tems. On avoit commencé d'imprimer les *Rois d'Angleterre*.

SAVANS & Illuſtres.

Roi Chrétien le doit, au Siége Apoſtolique. Conſidérant & peſant attentivement quelle eſt la ſévérité du Juge, à qui nous rendrons comte de l'exercice du Miniſtère à nous confié par le Bienheureux Pierre, *Prince des Apôtres, nous vous envoions, en doutant, la Bénédiction Apoſtolique, parceque l'on dit que vous communiqués volontairement avec ceux que vous ſavés être excommuniés par le Jugement du Siége Apoſtolique, & par les Cenſures d'un Concile. Si la choſe eſt vrale; vous ſavés vous même que vous ne pouvés recevoir la grace, ni de la Bénédiction Divine, ni de la Bénédiction Apoſtolique, ſans avoir ſéparé de vous & contraint à faire pénitence ceux qui ſont excommunés, & ſans avoir expié votre tranſgreſſion par une pénitence & ſatisfaction convenables, & merité l'abſolution & l'Indulgence.* Il conſeille donc au Roi, « s'il » ſe ſent coupable, » de s'adreſſer » promtement à » quelque pieux » Evêque, par le- » quel il puiſſe être » abſous, avec la » permiſſion du » Pape, que cet » Evêque, du con- » ſentement du » Roi, inſtruira de » la pénitence de » ce Prince ». *Au*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Ils imaginoient qu'étant ainſi méconnoiſſable & faiſant horreur, il ne ſeroit plus qu'un objet de mépris pour le Peuple. HERLEMBALD, *aiant appris ces choſes par ſes Députés, fait ſoner les trompètes & les cloches pour aſſembler le Peuple. Il l'informe de ce que les Ennemis venoient de répondre. Il l'exhorte à prendre les armes, pour enlever par force le ſaint Corps aux Ennemis; &, pour que l'Armée ne fûſſe ni dégât ni rapines, il fait charger des chariots & des bêtes de ſomme de vivres & d'armes. La multitude des Chariots eſt ſi grande, que leur file occupe un eſpace de ſept milles. L'Armée, tant Cavalerie qu'Infanterie, eſt innombrable, parceque de toutes parts on accourt volontairement. Le ſecond jour au ſoir, on campe dans des prés, à quatre milles de l'endroit, où l'on alloit.* HERLEMBALD *étant campé dans ces prés, & des Députés étant allés trouver* OLIVE; *une certaine voix, venant d'en haut, frape toutes les oreilles, en diſant :* Courés, courés au bord du Téſin; parceque notre ſaint *ARIALD* arrive pour vous être offert. *Tous, aiant entendu ces paroles, volent; & l'on eſtime le plus heureux, celui qui courra le plus vite. Enfin, lorſque tout le monde étoit dans l'attente, le ſaint Corps eſt jeté par le Téſin ſur le rivage* (1). *On le lève; on le met ſur un brancard; on le porte vers la Ville, avec beaucoup de pompe & de ſolemnité. Les Gens de la Campagne, chargés de vivres, ſortent des Chateaux, dans leſquels ils s'étoient réfugiés par la crainte de l'Armée. Ils venoient en proceſſion avec les Croix & des cierges allumés, chantant les louanges de Dieu; &, pour voir au moins le corps, ils montoient ſur les arbres. Dans un certain Village, étoit un Païſan, que la paraliſie privoit depuis longtems de l'uſage de ſes membres. Aiant appris que le Martir de* JESUS-CHRIST *paſſoit par le chemin, il ſe fait porter auprès du brancard; & ſur le champ, aiant touché le Corps, il eſt guéri. Tout le Peuple, qui voit cette merveille, publie les louanges de Dieu & du Martir, avec des cris ſi grands, qu'ils ſont entendus de très loin. Enfin, lorſqu'ils approchoient de Milan, toute la Ville ſort à leur rencontre. Tout le Clergé s'y trouve avec des cierges; & chante,*

(1) L'Imagination de l'Auteur s'eſt exaltée dans cet endroit. La *Première Vie*, Ch. XXXII, n'y met point de merveilleux. *Le lendemain*, dit-elle, *à la pointe du jour, on entendit dans le Camp une Voix, qui diſoit gaîment : « On » a fait porter dans une barque le Corps du Bienheureux* Ariald *au bord du » Téſin ».*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

qu'il lui procuroit la jouiſſance des Allodiaux de *Mathilde*. Voila ce qui m'a fait dire, en m'écartant de mes Guides, qu'*Henri* fut inveſti de la Toſcane en 1133; & que le Marquis *Ramprett* devoit être mort vers la fin de Mai de cette même année. Je n'ai point dit qu'il pouvoit avoir été deſtitué, parcequ'il paroit avoir été fait *Marquis proprietaire*. En effet dans un *Diplôme*, daté de Pratello dans le Comté de Volterre le 26 de Novembre 1131, & cité par le *Fiorentini*, Liv. II, p. 347, il ſe qualifie, *par la grace de Dieu* (Divino munere) Préſident & Marquis de Toſcane. La formule *par la grace de Dieu*, marquoit alors ordinairement la Souveraineté.

Que dire d'*Ingelbert*, qui vint en Italie, au ſecours du Pape, qui fut recommandé par S. *Bernard* aux *Piſans*, qui fut inveſti dans le Concile de Piſe en 1134, & que les Lucquois ne voulurent point reconnoître pour *Marquis de Toſcane?* Qu'il fut Vicaire du Duc de Bavière avec le titre de *Marquis*; & que, s'il fut inveſti par

de Dieu, qui le conſoloit; c'eſt à dire que les épreuves, par leſquelles il venoit de paſſer, lui profiteroient pour l'éternité, & qu'il n'avoit à craindre aucun châtiment après ſa mort. Enfin il reçut la ſanté temporelle pour arrhes d'une éternelle ſanté (a). *Ce qui doit paroître extrêmement glorieux pour lui, c'eſt qu'il commença, vers les Calendes de Janvier, à connoître que la deſtruction de ſon corps ſe feroit vers les Calendes de Juin. Lorſqu'il en approcholt, & qu'il entroit dans la lute de ſa dernière maladie; il répondit aux Evêques & aux Cardinaux, qui l'environoient, & qui le traitoient de* Bienheureux, *en conſidération des travaux de ſa ſainte vie*: Mes très chers Frères, je compte pour rien mes travaux. Ce qui fonde ſeul ma confiance, c'eſt que j'ai toujours chéri la Juſtice, & haï l'iniquité. *Lorſque, les larmes aux ieux, ils lui témoignèrent leur inquiétude ſur ce qu'ils deviendrolent après ſa mort; ce ſaint Père, levant les ieux & tendant les mains au Ciel, come*

(a) *In ſignum ſempiternæ ſoſpitatis, temporalem ineo-lumitatem recepit,*

come je l'établis dans la *Digreſſion*.

GODEFROI I, dit auſſi GOTHELON, & GOZELON,

Comte d'Ardenne, Marquis d'Anvers, & Duc de la Baſſe-Lorraine IIe du nom en 1020, après la mort du Duc *Godefroi I*, ſon frère, eſt inveſti par l'Empereur *Conrad le Salique* du Duché de Moſellane, ou de la Haute-Lorraine, non en 1033, come je l'ai dit en deux endroits du volume précédent, en me conformant à l'opinion la plus commune: mais en 1036, après la mort du Duc *Frédérie II*, qui ne laiſſoit que des Filles. Il meurt en 1044.

Les Deux-Lorraines ne reſtèrent réunies que de ſon vivant.

GODEFROI II, dit auſſi GOTHELON, & GOZELON,

ſuccède, en 1044, à ſon père *Godefroi I*. En 1046, il eſt dépoſé, pour cauſe d'incapacité.

Le Duc *Godefroi I* eut deux fils, *Godefroi*, dit *le Barbu*, qui devint le ſecond mari de *Béatrix*, Ducheſſe de Toſcane, mère

reſte, continue-t-il, *il nous paroît fort étonant, que, par vos Lètres, ſi pleines de devoûment, & par les diſcours de vos Envoïés, où Votre Alteſſe s'humilie ſi fort, vous vous ſoiés donné ſi ſouvent pour le Fils de la Sainte Mère Egliſe & pour le nôtre, pour ſoûmis dans la Foi, pour unique dans l'amitié que vous avés pour nous, & comme l'emportant ſur tous les autres par l'attachement; que vous vous ſoiés paré de tant de douceur & de reſpect; & que cependant vous vous montriés très dur dans vos actions, & que vous vous oppoſiés à des* Decrets *Catholiques & Apoſtoliques, que la Religion de l'Egliſe exigeoit abſolument qui fûſſent faits. Car, pour ne rien dire de tout le reſte, l'effet même annonce quelle eſpèce d'attention vous avés eue à ce que vous nous aviés promis par votre Mère, & par nos Confrères les Evêques* (a), *au ſujet de l'Affaire de Milan; & dans quel eſprit vous l'aviés promis. Actuellement même, pour ajouter bleſſure ſur bleſſure, vous venés, contre les De-*

(a) Il eſt parlé dans l'Article de *Godefroi* du voïage qu'en 1074, l'Impératrice *Agnès* fit en Allemagne.

non l'Office des Morts : mais celui du nouveau Martir (1). *Ses Envieux même lui paroiſſent ſi favorables, qu'ils chantent en l'honeur du nouveau Martir, avec les autres Clercs ; ce qui paroît à tous n'être pas un petit miracle opéré par le Martir. C'eſt ainſi que, le ſaint jour de l'Aſcenſion du Seigneur, le Corps, placé, come il étoit ſur le brancard, eſt dépoſé dans l'Egliſe de Saint-Ambroiſe. Alors* HERLEMBALD, *monté dans le Jubé, parle ainſi.* Nous voïons, mes Très-Chers, tout le mérite de la foi, que le Bienheureux *ARIALD* a prêchée parmi nous durant dix ans. Elle l'a certainement conſervé ſain & ſauf, durant dix mois, dans le fond du Lac, au milieu d'une multitude innombrable de Poiſſons monſtrueux. Je ſuis d'avis, pour que ſa ſainteté ſe manifeſte de plus en plus, que, durant ces dix jours d'été, l'on n'enterre pas ſon corps. Ainſi le Peuple, accourant de toutes parts, ſe réjouira de la Sainteté du nouveau Martir. *Les Demons crioient au contraire* : Nous te tuerons, de même que ton Camarade (2). *Durant ces dix*

(1) La même *Vie* s'exprime plus juſte & d'une manière plus conforme à la vérité : *Chantane*, dit-elle, *non l'Offiee des Morts : mais, eome il convenoit, l'Office des Martirs.* Aſſurément le Clergé de Milan n'avoit pas fait un nouvel Office en l'honeur de S. *Ariald.*

(2) *André*, qui, dans la *Première Vie*, fait parler *Herlembald* en plus de mots, ajoute après ſon diſcours, Ch. XXXII : *Les Démons crioient alors, & nous les entendions lui dire :* A quoi bon aboïer contre nous ? Tu n'empêcheras pas, à force d'aboïer, que nous ne te faſſions tuer, come nous avons fait ton Camarade ; & que les gras & méchans Evêques, Abbés & Prêtres, ne ſoient à nous. *André* dit, Ch. XXXIII : *Le Bienheureux Diacre & Martir* Arialdi *emploia done* dix ans *à eombatre avec eourage pour la Foi de* Jéſus-Chriſt. *Enſuite, il offrit au même* Jéſus-Chriſt, *par le moïen des Méchans* dix membres ; *huit, lorſqu'il fut maſſacré ; deux, qu'on lui eoupa pour empêcher de le reeonnoître. Il reſta* dix mois *au fond du Lac, ſans être endomagé. Le Lac nous le jeta* dix milles *plus près qu'il ne l'avoit reçu.* Jeſus-Chriſt, *ſous les leux de tout le monde, le conſerva durant* dix jours *d'été dans l'Egliſe de Saint-Ambroiſe.* Dix ans *après, il lui réunit dans le Roïaume des Cieux, eome je le erois véritablement, ſon fidèle Camarade* Herlembald, *qui périt auſſi par les mains des mêmes Meehans ; & eette* dixième année, *ees ehoſes ont été miſes par écrit en l'honeur de* Jéſus-Chriſt *& d'*Arialdi *ſon ſerviteur.* Par ces dernières paroles André *nous apprend qu'il écrivit la* Vie d'Arialdi en 1076, année de la mort d'*Herlembald.* Ces Remarques ſur le nombre de *dix* ſe trouvent auſſi, mais en moins de mots, dans le Ch. XXXVI de la *Seeonde Vie*, dont le XXXVIIe mérite peut-être d'être traduit. C'eſt la dernière merveille, qu'il plaît à l'Auteur de rapporter. *Quelques perſones s'entretenant enſemble du Bienheureux* Arialdi, *& de eeux qui s'empreſſoient d'aller révérer ſon Corps ; quelqu'un dit :* Je pifferois bien plus volontiers ſur ſon Corps, que je ne m'proſternerois devant. *Sur le ehamp, il fut ſaiſi d'une ſi eruelle douleur dans les entrailles, qu'il ne put ni repoſer, ni piſſer, juſqu'à ee que, guidé par ſon repentir, il eût fait au ſaint Martir ſon offrande ; & qu'en ſe proſternant, il l'eût humblement ſupplié.* C'eſt encore ici le Sophiſme, *Poſt hoc, ergo propter hoc*, dont j'ai déja parlé plus d'une fois.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

le Pape dans le Concile de Piſe, ce fut au nom de l'Empereur & du Duc de Bavière. Mais l'Ecrivain des *Annales de Piſe*, qui nous a tranſmis ce fait, ne l'a pas aſſés bien expliqué. Nous apprenons de la *Bulle d'Innocent II*, de laquelle il eſt parlé plus haut, que ce Pape exigea que ceux qui ſeroient chargés de gouverner le Patrimoine de *Mathilde*, & ceux qui commanderoient dans les Places fortes, prêteroient ſerment de fidélité à S. *Pierre* & aux Papes. Il me paroit donc qu'*Ingelbert*, envoié par l'Empereur au ſecours d'*Innocent II*, fut en même tems chargé par le Duc de Bavière de gouverner le Patrimoine de *Mathilde*; & que pour lui doner plus d'autorité, ce Duc, qui ne pouvoit pas réſider en Italie, le noma ſon *Vicaire au Marquiſat de Toſcane*, avec permiſſion de prendre le titre de *Marquis*; & qu'il fit au Pape ſon ſerment de fidélité dans le Concile de Piſe; ce que l'Ecrivain des *Annales*, qui n'eſt rien moins qu'un Hiſtorien ſur, & qui n'écrivoit pas dans le tems, a

PAPES.

pour y monter (a): Je monterai-là, *dit-il*; & je vous recommanderai, par d'inſtantes prières à Dieu, qui vous protégera.

(Chap. CIX). *De plus, quand, à cauſe des grands troubles dont les Fidèles étoient agités, ils le prièrent de ſe déſigner un ſucceſſeur, qui fût le Vangeur de l'Egliſe contre l'Adultère nomé ci-deſſus* (Gibert); *il leur dona le choix de trois, ſavoir de* Didier, *Cardinal & Abbé du Mont-Caſſin, & des Révérendiſſimes Evêques* Otton *d'Oſtie, &* Hugue *de Lion. Mais, parce-qu'*Otton *n'étoit pas encore revenu de ſa Légation Apoſtolique d'Allemagne & des Gaules,... & qu'*Hugue, *retenu par la viſite des païs commis à ſes ſoins, étoit éloigné de même, il leur conſeilla d'élire, en attendant,* Didier, *qu'ils avoient dans le voiſinage, quoiqu'il ne dût vivre que très peu de tems, lequel devoit, come en préſage de victoire, être appellé* Victor; *car, de ſon tems, qui ne fut que de quatre mois, les Défenſeurs du ſaint Siége remportèrent par la grace du Seigneur, une fameuſe victoire ſur ſes Ennemis.... Le ſaint Père avoit prédit au même* Didier, *qu'il*

(a) *Inſtar aſcenſionis.*

PRINCES contemporains.

de la *Comteſſe Mathilde*; & ce *Godefroi II*, dit auſſi *Gothelon*, &c. L'Empereur *Henri II* trouvant que ſon père *Conrad le Salique* avoit en tort de ſe faire un Vaſſal trop puiſſant à côté de ſon Roiaume des Deux-Bourgognes, en rénniſſant ſur une même tête les deux Duchés de Lorraine, fut d'autant moins dans le goût de laiſſer, après la mort de *Godefroi I*, ſubſiſter cette réunion que l'ambition, l'inquiétude, la valeur & l'habileté de *Godefroi le Barbu*, qu'il connoiſſoit, lui donoient plus à penſer. Il inveſtit donc ce Prince des Fiefs dont ſon Père avoit joui d'abord, & dona le Duché de la Haute-Lorraine à *Godefroi II*, ou *Gothelon*. Ce partage fut regardé come un affront par *Godefroi le Barbu*.

Gozelon, *Duc de Lorraine, mourut*, dit à l'année 1044 *Lambert d'Aſchaffenbourg*, qui confond un peu les faits, & n'eſt pas aſſés exact. *Le fils de ce Duc, appellé* Godefroi, *jeune home d'un caractère excellent, & déja formé par beaucoup d'expérience à l'Art de la Guerre, prit les armes contre la République, parce-qu'il n'avoit point obtenu le Duché de*

SAVANS & Illuſtres.

crets *du Siége Apoſtolique* (*ſi pourtant un Home peut doner ou livrer une Egliſe*) *de doner les Egliſes de Fermo & de Spolète, à des Gens que nous ne connoiſſons pas, nous qui, dans les règles, ne pouvons impoſer les mains qu'à ceux qui nous étoient auparavant bien connus, & que nous avons éprouvés. Il convenoit à votre Dignité Roïale, puiſque vous vous avoués Fils de l'Egliſe, de traiter plus favorablement le Maître chargé d'enſeigner l'Egliſe, c'eſt à dire le Bienheureux* Pierre, *Prince des Apôtres, auquel* (*ſi vous êtes du nombre des Brebis du Seigneur*) *vous avés été confié par la bouche & par la puiſſance du Seigneur, lorſque* Jéſus-Chriſt *lui dit* Pierre, paiſ mes Brebis; *& lorſqu'il lui dit encore:* C'eſt à toi que les Clefs du Roïaume des Cieux ſont données; & tout ce que tu lieras ſur la Terre, ſera lié de même dans les Cieux; & tout ce que tu délieras ſur la Terre, ſera délié de même dans les Cieux. *Come, par la diſpoſition divine, quoique pécheurs & quoiqu'indignes, nous tenons ſa place dans ce Siége, & nous exerçons ſa puiſſance dans l'Adminiſtration Apoſtolique; c'eſt à*

jours les Peuples viènent de tous côtés, avec des offrandes, révérer le ſaint Martir. Le jour, on leur permet de le voir: mais, la nuit, les Clercs & les Moines veillent auprès; & célébrent le Créateur, en chantant des Himnes & des Pſeaumes. André, *nomé plus d'une fois ci-deſſus, craignant, parcequ'il faiſoit une chaleur d'été, que le Corps n'eût de la mauvaiſe odeur, & qu'il n'en arrivât un ſcandale public, s'en approche avec de la lumière, une nuit que peu de perſones veilloient; &, trouvant une ouverture que l'on avoit faite ſous l'aiſſelle, il regarde dedans; & voit que les entrailles étoient blanches come la nége & que le foie étoit de couleur d'airain. Il introduit enſuite deux doigts dans l'ouverture, dont il ſort une odeur ſi ſuave, qu'elle attache, malgré lui, ſes doigts à ſes narines, & qu'ils la conſervent pluſieurs jours. Enfin, come* HERLEMBALD *l'avoit réglé, le jour de la Pentecôte, il s'aſſemble du voiſinage, & même de lieux éloignés, une ſi grande multitude de l'un & de l'autre ſexe, que les gens les plus âgés diſoient n'en avoir jamais vue de pareille. Ainſi le ſaint Corps eſt, avec une grande pompe & des honeurs inéfables, inhumé près de l'Egliſe de Saint-Celſe, c'eſt à dire entre cette Egliſe, & la petite Egliſe, où S.* NAZAIRE *autrefois ſe cacha, laquelle on nome Saint-Nazaire-au-Champ.* HERLEMBALD, bien ſur alors d'avoir pour lui tout le Peuple de la Ville & des environs, réſoût de faire la guerre à l'Archevêque juſqu'à ce qu'il l'ait fait périr avec toute ſa famille; & l'Hiſtoire remarque qu'il y ſeroit parvenu, ſi les Vaſſaux du Prélat, oppoſant une généreuſe audace aux tentatives des Factieux, ne s'étoient pas ſouvent mis en devoir de combatre pour la défenſe de leur Seigneur. Leur bone volonté cependant n'empêcha pas, come nous le verrons, que *Gui*, revenant à la Ville pour appaiſer la ſédition, ne fût fait priſonier par *Herlembald* (1). Les nouveaux troubles de Milan, parvenus aux

(1) Cette *Note*, deſtinée à montrer que, dans ce récit, je n'ai rien avancé de moi-même, n'eſt que pour ceux qui la voudront lire; & qui ne ſeront pas fachés de voir d'abord ce que *Landulf l'Ancien* dit de la mort d'*Ariald* & de ſes ſuites.

Cet Hiſtorien, dans ſon IIIe Liv. Ch. dern. done *Olive*, nièce de l'Archevêque *Gui de Velate*, pour avoir mis toute ſa confiance dans les Arts les plus déteſtables, & ſurtout dans la Magie. Parlant de la priſe d'*Ariald*, même Chap. *Lorſqu'il fut préſenté dans ce Château* (d'Arona, dit-il, *aux yeux d'*Olive; *auſſitôt, ſe rappellant les chagrins de ſon Oncle, elle fit conduire* Ariald *très ſecrètement dans une certaine Ile auprès du Lac Majeur. Là, come on lui de-*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

pris pour une Inveſtiture.

Henri VII du nom, par rapport au Duché de Bavière, étoit le ſecond des fils d'*Henri VI*, dit le *Noir*, Duc de Bavière, & ſecond fils de *Welf IV*, Duc de Bavière, & fils du Marquis *Albert-Azon II*, & de *Cunégonde-Welf*. La mère d'*Henri VII* étoit *Wulfilde*, fille de *Maginon*, ou *Magnus*, Duc de Saxe.

Henri VII naquit vers 1099; ce que l'on conjecture de ce qu'il fut armé Chevalier en 1113, come le dit la *Chronique de Weingarten*. Il dona de bone heure des preuves de ſa valeur & de ſon habileté dans l'Art de la guerre; ce qui fut cauſe que *Lothaire*, Duc de Saxe, aiant été fait Roi de Germanie en 1125, & devant, ſuivant l'uſage, ſe demètre de ſon Duché, le lui dona. *Dodechin* dit, ſous l'année 1126: *Le Roi done le Duché au Fils du Duc de Bavière.* Il ſuit de ces paroles qu'*Henri* fut fait Duc de Saxe, lorſque ſon Père vivoit encore. D'autres veulent qu'il ait été fait Duc plus tard; mais l'énonciation de *Dodechin* eſt ſi poſitive, qu'il ſemble que l'on

PAPES.

he ſerolt point préſent à ſon départ, quoiqu'il le fût venu voir dans ſa maladie, à deſſein de l'aſſiſter juſqu'à ſa fin & de célébrer ſes obsèques avec les autres Fidéles. Cette prédiction aiane extrémement étoné Didier, *l'avoit rendu fort eriſte. Come il s'étonoit de ce qu'il ſeroie empêché d'exécuter ſon deſſein; on lui vint dire que les Normans aſſiégeoiene un Châte u de la dépendance de ſon Monaſtère; &, forcé de courir au ſecours des ſiens, il eut la permiſſion de ſe retirer. Ce fut ainſi qu'il dona lui-même, malgré lui, l'explication de la Prophétie.*

(Chap. CX). *Cependant le bienheureux Père* Gregoire, *à qui l'on demanda s'il vouloit uſer de quelque indulgence envers ceux qu'il avoit excommuniés, répondit:* A l'exception d'*Henri*, qu'on appelle Roi, de *Guibert*, invaſeur du Siège Apoſtolique, & de toutes les principales Perſones, dont les conſeils & les ſecours favoriſent leur méchanceté & leur impiété; j'abſous & je benis tous ceux qui croient indubitablement qu'à la place des Apôtres *Pierre* & *Paul*, j'ai ſpécialement ce pouvoir. *Il joignit à ces paroles des avis ſur diffé-*

PRINCES contemporains.

ſon Père. Il vainquit & tua dans un combat Adalbert, *pourvu de ce Duché par le Roi; tua beaucoup d'homes; ravagea beaucoup de champs; &, juſqu'au Rhin, réduiſit tout en cendres, à l'exception des Lieux que des murs mètoient à l'abri de l'attaque des Ennemis, & de ceux qui ſe rachetèrent en donant de l'argent.* Il dit enſuite à l'année 1045: *Le Duc* Godefroi *va ſe rendre au Roi, qui l'envoie en priſon à Gibekenſtein; &, par ce moien, le calme & la paix ſont rétablis pour un peu de tems dans le Roiaume.* A l'année 1046: *Le Duc* Godefroi, *ſorti de priſon, voiant que la démarche de s'être remis entre les mains du Roi volontairement, & l'interceſſion des Princes n'avoient rien produit en ſa faveur, irrité de l'indignité de ce traitement, & pouſſé par le chagrin que lui cauſoit ſon peu de richeſſe, recommença la guerre.* Tout ce qu'on vient de voir feroit ſoupçoner, que *Godefroi le Barbu* n'avoit reçu l'Inveſtiture d'aucun des Fiefs de dignité poſsédés par ſon Père, & qu'il avoit été réduit à ſa part des Allodiaux. Il eſt pourtant certain qu'immédiatement après la mort de

SAVANS & Illuſtres.

lui certainement, que s'adreſſe tout ce que vous faites paſſer juſqu'à nous par écrit, ou par de ſimples paroles; &, lorſque nous parcourons vos Lètres, ou que nous écoutons ce qu'on nous dit de votre part, c'eſt lui qui, pénétrant par ſes regards perçans juſqu'au fond du cœur, diſcerne l'intention qui vous a fait parler.

Il y a dans cette longue Phraſe quelque choſe qui s'accorde mal avec la droite Raiſon, & que la ſaine Théologie pouroit refuſer d'admètre.

Gregoire continue: *C'eſt pourquoi Votre Alteſſe devroit pourvoir à ce qu'il n'y eût, à l'égard du Siége Apoſtolique, aucune diſcordance de volonté dans vos paroles & dans vos meſſages; & dans les choſes, par leſquelles la Foi Chrétiène & l'état de l'Egliſe contribuent le plus au ſalut éternel; à ne point refuſer à Dieu tout-puiſſant le reſpect, qu'on lui doit, & non pas à nous; quoique le Seigneur ait daigné dire aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs:* Qui vous écoute, m'écoute; & qui vous mépriſe, me mépriſe. *Car nous ſavons que qui ne refuſe pas d'obéir fidèlement à Dieu, ne dédaigne pas, quand ce que nous*

oreilles d'*Alexandre II*, alarment ſa tendreſſe filiale pour ſa patrie. Il y dépêche, avant la fin de Juillet, ſoit de Mantoue, ſoit de Rome, le Cardinal *Mainard*, ſucceſſeur du Cardinal *Humbert* à l'Evêché de Sainte-Rufine, ou Blanche-Selve, & *Jean Minuti*, Cardinal-Prêtre. On ne trouve dans les Hiſtoriens aucun détail au ſujet de cette Légation. Les deux Cardinaux tentent envain d'engager les Partis à convenir d'un

manda s'il reconnoiſſoit pour Archevêque Gui, *que l'Egliſe Romaine avoit confirmé par le don du* Pallium *& par l'envoi des Cardinaux* (Légats), *il répondit:* Tant que je porterai langue dans la bouche, & que j'aurai la raiſon ſaine & l'eſprit tranquille, je ne dirai point qu'il eſt Archevêque; & je ne le tiendrai point pour tel. *Après ces paroles les Eſclaves d'*Olive, *ſe jetant ſur lui comme des Furieux, arrachèrent ſa langue par deſſous le menton, & le laiſsèrent demi-mort, dans l'Ile. Mais le lendemain, par ordre de la même* Olive, *qui craignoit qu'il ne fût trouvé, vivant, ou mort, par ſes Partiſans, & qu'*Herlembald *ne la vînt cruellement aſſiéger, on l'enterra mort, avec beaucoup de précaution, au Château de Val-Travaglia* (in Arce Trevali) *dans la cave de S.* Ambroiſe. *Mais au bout de quelques jours, la puanteur de ſon cadavre remplit tellement tout le Château, qu'elle faiſoit manquer le cœur à tous ceux qui s'y trouvoient, & qu'elle les mêtoit en fuite.* Le *Puricelli*, qui rapporte ce paſſage, Liv. I, Ch. 2, p. 11, y joint cette obſervation. *Voilà ce que dit cet Auteur, très grand ennemi d'*Arialdo, *& très grand menteur, ſpécialement dans ce qu'il dit de cette puanteur, comme nous le verrons en tems & lieu*, c'eſt à dire par ce que l'on trouve dans les deux *Vies d'Arialdo* au ſujet de la bonne odeur que ſon Corps exhaloit. L'Ouvrage de *Landulf* n'étant pas encore imprimé; le *Puricelli* ſe ſervoit d'un Mſt. du Chapitre Métropolitain de Milan, lequel contenoit, écrit de la même main & dans cet ordre, l'*Hiſtoire de Landulf l'Ancien*, avec quelques Remarques du Copiſte ſur les marges; l'*Hiſtoire d'Arnulf*; l'*Hiſtoire de Landulf le Jeune*; & la *Seconde Vie d'Arialdo*. Mais ce Mſt. n'eſt pas du tems. A côté du paſſage, que je viens de traduire, le *Copiſte* avoit mis: *Le Bienheureux* Arialdo, *Diacre & Martir, ſouffrit l'an du Seigneur mille ſoixante & ſix, le 5 des Calendes de Juillet* (le 28 de Juin), *& fut canoniſé par* Alexandre II. *Il ne faut pas s'étoner ſi cet Hiſtorien & le ſuivant* (Arnulf) *ne louent point cet* Arialdo; *parcequ'ils étoient Partiſans des Prêtres mariés, concubinaires, & ſimoniaques, par qui le Bienheureux* Arialdo *fut mis à mort. En l'année mille ſoixante & ſept, à l'occaſion de la mort d'*Arialdo, Alexandre II *vint à Milan, en allant au Concile qu'il tint à Mantoue, dans lequel il priva de leurs Bénéfices tous les Prêtres mariés de Milan; ce qu'il avoit intention de faire à l'égard des autres: mais il fut prévenu par la mort. Mais* Hildebrand (Gregoire VII), *ſon ſucceſſeur, inſtruit des intentions d'*Alexandre, *les exécuta.* Cette *Remarque* ſuffit pour montrer que ſon Auteur ſavoit peu l'Hiſtoire, & qu'il ne peut être d'aucune autorité. *Landulf l'Ancien*, après avoir parlé dans le même Chap. de la manière dont les Partiſans d'*Arialdo* en recouvrèrent le Corps, dit: *C'eſt pourquoi pluſieurs doutent, pluſieurs ſe réjouiſſent, & le plus grand nombre croit. On le met ſur un brancard; on le couvre d'un manteau; on l'orne, comme Diacre, d'une étole; on le porte, en chantant des Litanies avec de grands témoignages de joie; &, le concours du Peuple étant très grand, on l'enterre dans le Monaſtère de Saint-Celſe. Ces choſes étant faites;* Herlembald *& tous les ſiens, le célébrant comme un nouveau Martir, lui rendirent ſoigneuſement, avec de grandes cérémonies, un culte réligieux, fruit d'une illuſion phantaſtique, comme on le vit dans la ſuite, du tems de l'Archevêque* Anſelme IV. *Car, comme deux ans après ſon ſacre le Seigneur* Anſelme *eût appris comment, dans la vérité, le corps & les os d'*Arialdo *avoient autrefois été mis en*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

doit s'y tenir. Vraiſemblablement *Lothaire* dona le Duché de Saxe à ce Prince, parcequ'il avoit déja réſolu d'en faire le Mari de ſa fille unique *Gertrude*, qu'il lui fit en effet épouſer aux fêtes de la Pentecôte de l'année ſuivante 1127. Tous les Hiſtoriens d'alors, & principalement *Dodechin*, rendent conte de la magnificence avec laquelle les nôces furent célébrées. *Il ne convient pas*, dit *Muratori*, Ch. XXIX des *Antiquités d'Eſte*, p. 286, *que je comte ici, moins encore que je décrive les différentes guerres, que cet* Henri, *Prince très célèbre, ſoûtint contre divers Princes & ſurtout contre* Frédéric, *Duc de Souabe, ſon beaufrère, c'eſt à dire mari de ſa ſœur* Judith. *Je me tairai donc ſur toutes les occaſions & les entrepriſes dans leſquelles il ſecourut l'Empereur ſon beaupère, tant en Allemagne, qu'en Italie. Il l'accompagna toujours dans ce dernier païs avec un bon corps de troupes, & ſoûtint les intérêts du Pape* Innocent II. *Je n'ai pas entrepris ici de faire une Hiſtoire en forme de la* Maiſon d'Eſte. *Les*

PAPES

rens objets, & dit aux Aſſiſtans : De la part de Dieu tout puiſſant & par l'autorité des bienheureux Apotres *Pierre* & *Paul*, je vous ordone de ne point reconnoître d'Evêque de Rome, qui ne ſoit élu canoniquement, & conſacré par l'autorité des ſaints Pères. *Lorſqu'il fut près d'expirer, ſes dernières paroles furent :* J'ai chéri la Juſtice, & haï l'Iniquité. C'eſt pourquoi je meurs en exil. *On dit qu'un vénérable Evêque lui répondit :* Seigneur, vous ne pouvés pas mourir en exil, vous qui, tenant la place de *Jéſus-Chriſt* & de ſes Apotres, avés reçu de Dieu toutes les Nations pour héritage, & la poſſeſſion de la Terre juſqu'à ſes extrémités (a). *C'eſt ainſi que, plein de la grace des ſept dons, l'Eſprit de* Gregoire, *après avoir repris le Monde & ſes Princes de leurs péchés, de leur injuſtice, de leurs jugemens, ſe ſaiſiſſant de la vie céleſte par la force de la céleſte nourriture priſe depuis peu de tems, & porté ſur le mérite*

(a) Si le fait eſt vrai ; cet Evêque s'étoit fait une turieuſe habitude de la flaterie, pour l'emploïer avec tant d'indécence auprès d'un Mourant.

PRINCES contemporains.

ſon Père, il fut Marquis d'Anvers & Duc de la Baſſe-Lorraine. L'Hiſtorien fait encore entendre que ce fut en 1044 que le Duc *Adalbert*, c'eſt à dire *Albert*, périt dans un combat contre *Godefroi*. Ce Duc ne fut inveſti de la Haute-Lorraine qu'en 1046, & ne mourut qu'en 1048. *Lambert* d'ailleurs n'a pas connu le ſecond fils de *Godefroi I*, qui fut ſon ſucceſſeur au Duché de la Haute-Lorraine.

ALBERT I,

eſt ſubſtitué par *Henri II*, en 1046, au Duc *Godefroi II*, ou *Gothelon*, qu'il venoit de dépoſer. *Albert* perit les armes à la main, en 1048.

Quelque choſe qu'en aient dite pluſieurs Généalogiſtes des *Maiſons de Lorraine* & d'*Autriche*, & D. *Calmet* dans ſon *Hiſtoire de Lorraine*, on n'a point de certitude au ſujet du Père de cet *Albert*. Il eſt ſeulement certain qu'il s'appelloit *Albert d'Alſace*, & qu'il étoit de la Maiſon d'*Egesheim*, qui portoit auſſi le nom d'*Alſace*, & de laquelle étoit iſſu le Pape *Léon IX* : mais de la branche des *Comtes de Daſpurg*, ou de *Dasbourg*, actuellement éteinte depuis pluſieurs ſiècles.

SAVANS & Illuſtres.

diſons eſt d'accord avec les déciſions des Saints Pères, de ſe conformer auſſi volontiers à nos avis, que s'il les recevoit de la bouche même de l'Apôtre. Car, ſi par révérence pour la Chaire de Moïſe, *le Seigneur preſcrivit aux Apôtres de faire tout ce que diroient les Scribes & les Phariſiens aſſis ſur cette Chaire ; il n'eſt pas douteux que les Fidèles ne doivent recevoir & ſuivre, avec toute ſorte de vénération, la Doctrine Apoſtolique & Evangélique, dont le ſiége & la baſe eſt* Jéſus-Chriſt, *lorſqu'elle leur eſt annoncée par ceux qui ont été choiſis pour le miniſtère de la Prédication.* Il parle enſuite au Roi du *Decret*, renouvellé dans le dernier Concile, contre les Simoniaques & les Clercs incontinens. Il le ſoûtient conforme aux *Decrets* des Pères, & n'ordonnant rien de nouveau, ni qui ſoit de ſon invention. Il ajoute, « Qu'il » avoit enjoint à » tous les Princes, » à tous les Peuples, qui confeſſent *Jéſus-Chriſt* & l'adorent, de recevoir ce *Decret* » avec reſpect, & » de l'obſerver. » Qu'*Henri*, comme » ſurpaſſant les » autres Rois en » gloire, en honneur, en puiſ-

accommodement au ſujet du meurtre d'*Ariald*. Ils ſont forcés de ſe contenter de publier, le 1 d'Août, quelques Règlemens, rédigés en forme de *Conſtitution* par le Cardinal *Mainard*; & de ne rien faire de plus. Il ſe pouroit qu'*Alexandre* ne les eût envoïés que pour revêtir d'une forme légale ce que j'ai ſoupçoné plus haut qu'il n'avoit preſcrit que verbalement. Après un préambule, d'un ſtile embaraſſé, ſur l'inconſtance

terre d'une manière peu régulière, il eut ſoin de ſe tranſporter à l'endroit avec quelques Clercs; &, raſſemblant les os qu'il put trouver, il les enterra dans l'Egliſe de Saint-Denis. Ce que je dirai dans le tems de cette tranſlation du Corps d'*Ariald* fera voir que *Landulf*, donant trop à ſa paſſion, ne fait aucune difficulté d'altérer les faits.

Arnulf, Liv. III, Ch. 16, parle de la réſolution priſe par les Citoïens de Milan, de tirer vangeance de l'attentat commis, le jour de la Pentecôte, contre l'Archevêque; & dit enſuite, *Il arriva de-là qu'*Ariald, *s'enfuïant de la Ville, ſe cacha quelques jours; &, come il alloit ſeul & de nuit, pour trouver diverſes retraites ſures, trahi par des paſſans, il tomba dans les mains de ceux qui le cherchaient pour le tuer. Lorſqu'ils l'eurent pris, ils le conduiſirent avec eux durant toute cette nuit; &, quand il fut jour, ils lui coupèrent les oreilles, les narines, & la langue dans le goſier; lui arrachèrent les deux ieux, & le mirent à mart. Après qu'on l'eût tué,* dit-il, Ch. 17, Herlembald *diſſimule pour un peu de tems, & réſerve ſa colère pour l'avenir.* Ce qu'il dit-là d'*Herlembald* eſt d'accord pour le fond avec ce qu'on en lit dans le XXXIIIe Chap. de la *Seconde Vie d'Ariald.* Herlembald *uſe de diſſimulation au ſujet de la mort d'*Ariald, *afin de prendre ſes meſures avec plus de précaution.* Reprenons *Arnulf*, qui continue ainſi. *Car toute la Ville alors favoriſoit l'Archevêque: mais, ſuivant ſa coûtume, le Peuple ne reſte pas longtems au même état; puiſqu'auſſitôt que le Prélat eſt ſorti de la Ville,* Herlembald, *aiant repris courage & cédant à ſon impatience, ſe diſpoſe à le perſécuter, aſſurant qu'il étoit l'auteur du forfait que l'on avait commis. En attendant, il reprend ſon uſage d'exiger des ſermens de la part des Citaiens, qui s'y prêtent à regret; &, s'il en eſt quelques-uns qui lui ſoient ſuſpects, ce ſont ceux qu'il s'acharne le plus à faire jurer. Il aſſemble continuellement des Troupes de Païſans & des Compagnies de Bourgeois, en intentian de pourſuivre l'Archevêque* Gui, *ſe propaſant de l'anéantir avec toute ſa Famille; & c'eſt ce qu'il eût certainement fait, ſi les Vaſſaux du Prélat ne s'y fuſſent pas oppoſés par une généreuſe audace; car ils ſe raſſemblèrent ſouvent, prêts à combatre pour leur Seigneur.*

Triſtano Calco peint avec force le ſcandaleux tumulte du jour de la Pentecôte, & dit enſuite: *Le reſte de la Ville, conſidérant l'indigoité de la choſe, délibéra en commun, & réſout de ne plus ſupporter l'impudence & la témérité des Séditieux. Pour éviter la colère de ces Citoïens,* Ariald *ſort de la Ville; & ſa fraïeur eſt ſi grande, que, ne trouvant aucune demeure ſure, il change continuellemene de retraite. A la fin pourtant, il n'échape point aux mains de ceux qui le cherchaient; car, aiant été pris & ramené dans la Ville, il eſt mutilé par le retranchement du nès, des oreilles & des lèvres. Bientôt après ſa langue aiant été coupée & ſes ieux arrachés, il ſubit une mart honteuſe.* Cet Hiſtorien, qui n'avoit apparemment ni l'une, ni l'autre *Vie d'Ariald*, ignoroit dans quel endroit ce Diacre fut maſſacré ſi cruellement. Il dit quelques lignes plus loin: *Alars* Arembald (Herlembald) *ſe tint en repas auſſi: mais paur un tems; car il informa de ce qui s'étoit paſſé les Prélats Romains deſquels il attendait du ſecours; & cependant, l'Archevêque aiant quité la Ville, il profite de ſon abſence pour former de nouvelles entrepriſes; &, s'étant pourvu d'abord de Soldats, choiſis parmi la Jeuneſſe la plus robuſte de la Campagne, il exige des Citoiens un (nouveau) ſerment à prend les armes contre les Prêtres; bat, ou tue (cedit) les uns dans*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Lecteurs peuvent voir Conrad de Lichtenau, *dit l'*Abbé *d'*Urſperg, Pierre Diacre *dans ſa* Chronique du Mont-Caſſin, *le* Moine de Weingarrhen, Helmolde, *& les autres anciens Hiſtoriens, qui s'étendent beaucoup ſur ce ſujet.*

Cet Ecrivain rapporte enſuite une *Charte*, dans laquelle *Henri, par la faveur de la grace de Dieu, Duc de Saxe*, donne au Monaſtère de Sainte-Marie des Priſons dans le Territoire d'Eſte le Comté & Chateau de Cavallillo, que l'on ne connoit point aujourd'hui: mais qui pouvoit être du Territoire de Vérone, puiſqu'il eſt dit dans l'*Acte*, que le Duc avoit reçu de l'Evêque de cette Ville l'inveſtiture des Décimes de cette Terre. L'*Acte* eſt daté de l'*An* 1136 *le 4 des Ides* (*le* 10) *de Février, Indiction II.* Les Dates de l'Année & de l'Indiction ne ſont point d'accord. Le Rédacteur de l'*Acte* ſe dit *Notaire du Duc Welf.* Cette circonſtance fait croire à *Muratori*, que la Donation eſt pluſtôt d'*Henri VIII*, dit *le Lion*, Duc de Saxe & de Bavière, que de ſon père *Henri VII.* Nous verrons dans

PAPES.

d'un zèle divin qui lui tenoit lieu du char ſur lequel Elie *fut enlevé, augmenta la joie d'*Urbain *ſon prédéceſſeur, dont ce jour là même, on célébroit la fête, & de tous les Bienheureux, qui louent excellemment Dieu dans la gloire céleſte avec* Jéſus-Chriſt; *& que, par ſa retraite, il laiſſa dans la conſternation d'une grande douleur l'Egliſe, qui voïage ſur la Terre. Son Corps reçut la ſépulture dans l'Egliſe de l'Evangeliſte S.* Matthieu, *dont, quelques années auparavant, le Corps, trouvé depuis peu, l'avoit engagé d'écrire une Lètre de félicitation.*

Ce fut à l'Archevêque *Alfane*, que, le 18 de Septembre 1080, *Grégoire* adreſſa cette *Lètre*, la 8e de ſon VIIIe Livre. *Mais*, remarque judicieuſement l'Abbé *Fleuri*, Liv. 63, N. XXV, *on ne dit point coment ce Corps avoit été apporté à Salerne, ni coment on ſavoit que c'étoit celui de S.* Matthieu.

Ne quirons point encore *Paul*, que continue, Chap. CXI. *Il faut à préſent faire paroître ici le principal Imitateur & l'Héritier des vertus de* Gregoire, *le bienheureux* Anſelme, *Evêque de Lucque, lequel s'étoit, préférablement à tous,*

PRINCES contemporains.

Ce fut la nomination d'*Albert* au Duché de la Haute-Lorraine, qui fit reprendre les armes au Duc *Godefroi*, qui pouvoit croire que la dépoſition de ſon Frère devoit lui faire rendre un Gouvernement que leur Père avoit poſſédé. S'étant ligué, come il avoit déja fait autrefois, avec *Baudouin*, Comte de Flandre, il recommença une guerre, dont nous ne ſavons preſque pas autre choſe que ceci, que *Lambert d'Aſchaffenbourg* en dit ſous l'année 1046. *Entre les autres pertes qu'il fit ſouffrir à la République, il brûla le Palais Roial de Nimégue, ouvrage admirable & qui n'avoit point de pareil. Il prit la Ville de Verdun, & mit en cendre la Grande Egliſe* (Sainte-Marie): *mais, peu de tems après, il en eut tant de regret, qu'il ſe fit doner la Diſcipline en publie; & que, pour que ſes cheveux ne fuſſent pas raſés, il les racheta molenant une groſſe ſomme; qu'il fournit l'argent néceſſaire pour rebâtir cette Egliſe; & qu'on le vit le plus ſouvent, come un vil Eſclave, ſervir de Manœuvre aux Maſſons.* On peut conjecturer de ce paſſage, que dans ces pais la peine des Incendiaires étoit l'Eſ-

SAVANS & Illuſtres.

» ſance, devoit » auſſi les ſurpaſ- » ſer par ſon at- » tachement à *Jé- » ſus-Chriſt* ». Il dit encore, « Que, » dans la crainte » que le Roi ne » trouvât injuſte & » dur outre me- » ſure ce *Decret*, » qui paroiſſoit à » quelques-uns » impoſer un joug » inſupportable, il » avoit prié le Roi, » par ſes propres » Députés, d'en- » voïer à Rome » des Homes ſa- » vans & pieux, » s'il en pouvoit » trouver dans ſon » Roïaume, avec » leſquels il pût » (lui *Gregoire*) » voir s'il y avoit » quelque moïen, » *ſauf l'honeur du* » *Roi éternel*, & » ſans danger pour » ſon ame à lui- » même, de mo- » dérer le *Juge-* » *ment des Saints* » *Pères*, qu'il avoit » publié ».

Nous avons vu ci-devant *Gregoire* faire une pareille demande au ſujet de l'Affaire de Milan; & la Charité veut que nous croïons, qu'il fit de bone foi l'une & l'autre demande. Mais peut-être ſon caractère inflexible autoriſe-t-il à penſer qu'on n'eût jamais obtenu de lui qu'il ſe prêtât aux tempéramens ſages, que l'on auroit pu lui ſuggérer. Sa conduite & ſes *Lètres* ne nous convainquent que trop qu'il croïoit que l'Au-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

& la fragilité des Homes cauſées par le Péché originel, ſur ce que la miſéricorde de Dieu fait continuellement pour le ſalut de leurs ames, & ſur l'autorité de l'Egliſe Romaine, dont cependant on parle ici d'une manière aſſés modeſte; les Légats diſent: *Parceque dans cette ſainte Egliſe de Milan, par les actions, ou par la négligence de quelques Méchans, Clercs, ou*

les rues; ſurprend les autres dans leurs maiſons, qu'il dépouille de meubles; & reneontrant l'Archevêque, qui revenoit, il s'en faut peu qu'il ne le tue.

Sigonius dit, Liv. IX de l'*Hiſtoire du Roiaume d'Italie*, année 1067: *La Ville de Milan prenant les armes à cauſe de la Sédition qui venoit d'arriver* (le jour de la Pentecote); Ariald, *qui, pour éviter le danger de l'orage dont il étoit menaçé, ſe retiroit de la Ville & fuioit précipitamment, fut arrêté par ſes Ennemis; &, jeté dans le Lac Verban avec une meule attachée au col, il ſubit, pour une action honête, un indigne châtiment. Son Corps, trouvé dans la ſuite entier & ſain, reçut les honeurs de la ſépulture, tels qu'il les méritoit. Epouvanté de l'exemple d'*Ariald, Herlembald *crut devoir alors reſter en repos. Mais, l'année ſuivante, trouvant l'Archevêque abſent, il renouvella l'incendie général des diſſentions; car, aiant raſſemblé de plus grandes forces, il contraignit les Citoïens à faire ſerment entre ſes mains; & perſécuta, non pas tant l'Ordre des Prêtres, que l'Archevêque lui-même, ſur lequel il oſa même porter des mains ſacriléges, lorſqu'il revenoit à la Ville pour appaiſer la ſédition.*

L'exemple & l'autorité de cet Hiſtorien, auſſi ſage qu'ami de la Cour de Rome, ſuffiſoit ſeul pour juſtifier la franchiſe avèc laquelle je parle de ces troubles de l'Egliſe de Milan. Diverſes circonſtances du récit, que je done, de ce qu'*Herlembald* fit cette année 1067, trouvent leur juſtification dans ce qu'en diſent *Sigonius* & les autres Hiſtoriens, dont je viens de traduire des paſſages.

On a vu dans le premier de *Landulf l'Ancien*, qu'*Ariald* fut enterré quelque tems dans la Cave de S. *Ambroiſe* au Chateau de Val-Travaglia. Ma narration ne le dit point, parceque les deux *Vies d'Arlald*, auxquelles je me conforme, n'en diſent rien. Mais ce n'eſt point une imagination de *Landulf l'Ancien*. A la ſuite de la *Premiére Vie* ſont trois *Lètres*. La première, du Moine *André*, s'adreſſe à Sirus *vénérable & fidèle Prêtre*, Auteur d'une *Vie d'Ariald* qui ne s'eſt point conſervée. La ſeconde eſt du Prêtre *Sirus*, qui répond à André, *Serviteur de* Jéſus-Chriſt. *André* réplique par la troiſième à *Sirus*. On apprend de la *Lètre* de ce Prêtre, qu'*André* courut trois fois riſque de la vie, pour apprendre les circonſtances de la mort d'*Ariald*; & pour découvrir le lieu, qui reçeloit ſon Corps. La première fois *André*, s'informant aux environs du Lac Verban, ou Majeur, de ce qui s'étoit paſſé, n'évita que par hazard de n'être point pris. *La ſeconde fois*, dit le Prêtre au Moine, *ſur ce que l'on diſoit que ſon Corps étoit ſecrètement retenu dans l'inexpugnable Château de Val-Travaglia* (in Travallia Arce), *enflâmé du deſir de voir ce Corps, aiant fait un long chemin, aiant paſſé beaucoup de Montagnes, vous vous préſentâtes devant la porte de ce Château. Come vous eûtes la hardieſſe de regarder dedans; vous fûtes reconnu pour ce que vous étiés; &, par cette raiſon, vous fûtes pris & conduit à la plus haute Tour. On vous décendit avec une corde au fond, plus propre à ſervir de tombeau que d'habitation. La boue y tenoit lieu de Châlit, une pierre de traverſin. Il n'y avoit point où cacher la digeſtion; & le deſſus n'avoit point de toit, qui garantît de la pluie. La trop grande fraîcheur flétrit votre teint; & vous affoiblit ſi fort l'eſtomac, que vous ne pouviés plus toucher aux alimens, qu'une corde vous décendoit. C'eſt pour cela qu'au milieu d'une nuit, les Gens du Château vous retirèrent & vous renvoièrent à demi-mort.* La troiſième fois *André* paſſa le Lac, c'eſt à dire qu'il alla viſiter l'Ile, où l'on avoit maſſacré ſon Maître. Il fut reconnu, pris & retenu juſqu'à ce qu'il eût racheté ſa liberté par une ſomme d'argent.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

la ſuite que *Welf VI*, frère du Duc *Henri VII*, devint Duc de Spolète, Marquis de Toſcane & Prince de Sardaigne.

Nous avons vu plus haut *Henri VII*, inveſti par l'Empereur ſon beau-père, vraiſemblablement en 1133, de la Marche de Toſcane. Le même Empereur l'inveſtit en 1136 du Château de *Garde* & de celui de *Gariſtalla*, qui doit être *Guaſtalla*.

Sur la fin de l'année 1137, dit encore *Muratori* dans l'Ouvrage déja cité, p. 289, *l'Empereur* Lothaire *monrut* dans un certain Château du Duc de Bavière, *come le dit* Dodechin *dans ſa* Continuation de Marian l'Ecoſſois. *Ce fut un terrible coup pour la fortune du Duc* Henri, *parcequ'au commencement de* 1138 *on élut Empereur* Conrad, *frère de* Frédéric, *Duc de Souabe, un des Princes, dont* Henri *devoit avec raiſon être très mécontent, à cauſe des guerres qu'il avoit eues avec eux, les années précédentes. Lui-même aſpiroit à l'Empire: mais il ne voulut pas s'abbaiſſer, en le briguant, & faiſant des prières aux Electeurs d'où quel-*

PAPES.

propoſé de l'imiter ſi bien en toutes choſes, qu'il ne vouloit en être diſſemblable en rien. En conſéquence, tout ce qui pouvoit être en lui-même, il l'attribuoit toujours aux mérites de Gregoire. *Car* Gregoire *étoit come la ſource;* Anſelme *come le ruiſſeau, par qui les terres arides étoient arroſées.* Gregoire *étoit come la tête, qui gouvernoit tout le corps;* Anſelme *come la main habile, qui s'acquitoit de l'Ouvrage dont elle étoit chargée.* Gregoire, *come le Soleil, illumina toutes choſes,* Anſelme *en fut come l'éclat, qui rendit chaque choſe viſible. Autrefois,* Elie, *près de ceſſer d'habiter avec les Mortels, ſe dépouilla pour* Eliſée *de ſon Manteau, gage du Don de Prophétie. De même* Gregoire, *prêt à quitter notre vie mortelle, fit* Anſelme *poſſeſſeur de la marque de ſon Autorité Pontificale, c'eſt à dire de la Mitre de ſa tête; ce qui ſe fit par la coopération de Dieu, pour que, come* Eliſée *hérita par le Manteau du Don de Prophétie,* Anſelme *obtint par la Mitre la plénitude de l'Autorité ſacerdotale. La reſſemblance alla ſi loin, que, come* Eliſée *fit publiquement des miracles avec le Manteau*

PRINCES contemporains.

clavage, au profit de ceux dont ils avoient brûlé les Edifices. C'eſt par cette raiſon que *Godefroi* ſe fit battre de verges en public, qu'il racheta ſes cheveux; que, lorſqu'on rebatit l'Egliſe, il y fit les fonctions de Manœuvre. Cette ſeconde Guerre appartient aux années 1046 & 1047.

En 1048, le Duc *Albert* voulut avoir ſa revanche, en allant faire le dégat dans le Duché de la Baſſe-Lorraine: mais, tandis qu'une partie de ſes Troupes étoit diſperſée pour piller, le Duc *Godefroi* vint avec toutes les ſiènes le ſurprendre, & le battit. *Albert* fut tué dans ce combat.

GÉRARD I, eſt fait Duc de la Haute-Lorraine, en 1048, par *Henri II*, qui rend en ſa perſone le Duché héréditaire. Il meurt en 1069.

Ce Prince étoit fils d'un Frère du Duc *Albert*; & c'eſt de lui qu'eſt décendue la *Maiſon de Lorraine*.

Godefrol, Duc de la Baſſe-Lorraine, & *Beaudouin*, Comte de Flandre, continuèrent la guerre juſqu'en 1050, que, ſuivant ce que dit *Lambert* ſous cette année, *le Duc* Godefroi, *par l'intervention du Pape* (Léon IX) *& des*

SAVANS & Illuſtres.

torité de ſon Siége étoit pleinement abſolue & monarchique; & que, quand Rome avoit prononcé, l'on devoit ſe ſoumettre ſans examen; en un mot, que, s'il ne fut pas l'inventeur du Dogme, injurieux à l'Egliſe, de l'Infaillibilité des Papes, il en fut au moins intimement perſuadé. Je ne crains rien tant que de porter un Jugement téméraire. C'eſt à Dieu ſeul, qu'il appartient de ſonder les reins & les cœurs. J'aime donc à penſer que *Gregoire*, guidé par la fauſſe idée qu'il s'étoit faite du pouvoir pontifical, agiſſoit, par un principe de perſuaſion; & que c'étoit avec candeur & ſimplicité, qu'il croioit ſervir Dieu, lorſque, renverſant l'ordre établi par Dieu même, & levant une main téméraire contre l'Oint du Seigneur, il ſecouoit le joug de l'obéiſſance qu'il devoit à ſon Souverain, & faiſoit aux autres un devoir de le ſecouer de même.

Il ſe plaint dans la *Lètre*, dont il s'agit, « de ce qu'» *Henri* n'avoit » fait aucune attention à ſa demande ». Il le preſſe « de rendre » une obéiſſance » plus prompte aux » ordres de Dieu; » de ne point gê» ner l'Egliſe dans

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Laïcs, on a ceſſé de ſuivre en beaucoup de choſes la règle de la Loi de Dieu; ce qui, pour la perte des Ames, a fait naître en cette illuſtre Ville, une pernicieuſe diſſention entre les Partiſans de ce qui paroiſſoit être la Juſtice, & les défenſeurs du mal, & répandu dans tout le Peuple, ſoit au dedans, ſoit au dehors, une diſcorde meurtrière; nous marquons par écrit coment, par la miſéricorde du bon JE'SUS, *à qui les Homes ſont chers, & par nous, quels que nous ſoions, Légats du Siége Apoſtolique, & par nos ſoins vigilans le trouble a fait place au calme, la diſcorde à la paix, le dérèglement au bon ordre, afin d'aſſurer à jamais, avec l'aide du Seigneur, dans cette ſainte Egliſe une paix ferme, & la règle de l'ordre établi par les Canons. Et parcequ'autrefois notre Confrère le Seigneur* PIERRE, *Evêque d'Oſtie, home d'une ſainteté reſpectable, corrigea dans cette Ville certaines choſes, il n'eſt pas beſoin de les rappeller, non plus que les anciènes querèles, qui ſont connues de tout le monde: mais il ſuffit de tracer par écrit ce que nous avons préſentement ſtatué conformément à la Diſcipline canonique* (1). Après ce début, *de la part de Dieu tout puiſſant, du Prince des Apôtres, & du Bienheureux Confeſſeur de* JE'SUS-CHRIST, AMBROISE, les Légats, *appuïés de l'Autorité Apoſtolique*, ordonnent, *par la vertu du* SAINT-ESPRIT, *laquelle eſt la remiſſion des péchés, non en preſcrivant de nouvelles choſes: mais en rétabliſſant les anciènes*, « Que dans tout le Diocèſe

(1) Le *Puricelli*, Liv. IV, Ch. 22, p. 253, conclut de ce que les Légats diſent-là, que les arrangemens, faits en 1059 à Milan par *Pierre de Damien*, furent approuvés par la Cour de Rome. J'ai dit le contraire ci-deſſus à cette même année 1059. Nous pouvons avoir raiſon tous deux. Ils ne furent point approuvés dans le tems, ſous le Pontificat de *Nicolas II*. Ils le furent enſuite ſous celui d'*Alexandre II*, qui faiſoit de *Pierre de Damien* beaucoup plus de cas, que *Nicolas* n'en avoit fait. Mais au fond, en y regardant de près, on verra que ce n'eſt ici qu'un ſimple compliment que deux Cardinaux font à leur Confrère. *Pierre de Damien* vivoit encore.

J'ajoute une autre remarque, que je pouvois oublier. J'ai dit ci-devant dans une *Note*, qu'*Alexandre II* avoit peut-être quité la Lombardie pour retourner à Rome, avant le mois d'Août; & je viens de dire un peu plus haut que les Légats, qui parlent ici, furent envoïés, ou de Rome, ou de Mantoue. Je n'ai voulu dire ni l'un, ni l'autre affirmativement: mais je penſe que, ſi vers la fin de Juillet, *Alexandre* étoit encore à Mantoue, il n'auroit pas fait difficulté de revenir à Milan pour y rétablir, par ſa préſence & par une *Bulle* qu'il auroit faite en cette Ville, le bon ordre & la paix plus efficacement, qu'il ne le pouvoit faire par des Légats. Le reſpect, que les Milanois avoient pour lui comme pour un compatriote qui leur faiſoit honneur, devoit donner infiniment de poids aux Actes d'autorité pontificale, qu'il auroit faits chés eux en perſone. Je crois donc qu'il étoit de retour à Rome au commencement de Juillet.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ques Ecrivains ſe ſont fait, par la ſuite, un prétexte de le diſtinguer par le ſurnom de Superbe. *Ou pluſtôt les Princes Allemans, jaloux de ſa trop grande puiſſance, aimèrent mieux faire un Empereur, qui leur donât moins de ſujets de crainte. Ils exécutèrent ſubitement leur deſſein, ſans attendre la préſence du Duc* Henri. *De plus, come, malgré la ſommation de la Diète des Princes, il ne voulut pas rendre les ornemens impériaux, reſtés entre ſes mains, ou parcequ'il les rendit trop tard, après qu'on l'y eût engagé par beaucoup de promeſſes ; la puiſſance de ſes Ennemis vint à bout, ſous divers prétextes, de le faire déclarer déchu des Duchés de Saxe & de Bavière ; ce qui le réduiſit à ſe retirer, accompagné de très peu de gens, en Saxe, pour s'y défendre par le ſecours des Peuples, qui l'affectionoient.* Otton de Friſinghen, *après avoir* (Liv. VII, Ch. 23) *raconté tout ce qui ſe fit alors, ajoute :* Et c'eſt une choſe étonante à dire, un Prince, ci-devant très puiſſant, & dont l'autorité, come il s'en glorifioit lui-même

d'Elle, *de même* Anſelme *en fit quelques-uns avec la Mitre de* Gregoire. *De pluſieurs, je n'en rapporterai qu'un ſeul, qui fut le plus connu. Le Révérend Evêque de Mantoue,* Ubald (ou *Humbald*) *étoit, depuis pluſieurs années, affligé d'une maladie de Rate, alant auſſi des ulcères par tout le corps, & principalement aux jambes ; enſorte qu'il ne pouvoit qu'avec peine ſe tenir de bout, & même être aſſis, ou couché. Il avoit dépenſé beaucoup en Médecins, ſans en recevoir aucun ſoulagement. Il s'appliqua la Mitre de* Gregoire *où la douleur étoit la plus vive ; &, ſur le champ, il recouvra ſon ancienne ſanté.*

L'Evêque *Anſelme* avoit compoſé pour la *Comteſſe Mathilde*, dont il étoit le Directeur, un *Commentaire ſur les Pſeaumes*. En expliquant le ſecond, il fait un Parallèle de *Jéſus-Chriſt* perſécuté par les Prêtres & condamné par *Pilate*, & de *Gregoire* perſécuté par *Guibert*, Archevêque de Ravenne. *Paul*, Ch. CXII, rapporte ce Parallèle que j'aurois traduit, ſi je n'avois craint de bleſſer la piété de quelques Lecteurs.

Dans les Chap. CXIII - CXXIII, *Paul* appuie, par *Princes, obtint grace de l'Empereur.* Cette maniére de s'exprimer ſemble annoncer que *Godefroi* rentra dans la paiſible poſſeſſion des Fiefs, qu'il tenoit de la Couronne de Germanie. Come dans ce tems-là cependant on trouve un *Frédéric de Limbourg*, qualifié *Duc de la Baſſe-Lorraine*, des Hiſtoriens modernes ont eu quelque raiſon de prétendre, qu'*Henri II* avoit dépouillé *Godefroi* de ſon Duché, dont il avoit inveſti ce *Frédéric*, & que le premier ne le recouvra qu'en 1065, qu'il s'en empara, ſans la permiſſion de l'Empereur *Henri III.* Il n'eſt pas douteux que, *Godefroi* s'étant révolté, l'Empereur *Henri II* le déclara déchu de ſes Fiefs, come coupable de Félonie. Il eſt vraiſemblable qu'alors *Frédéric* en fut inveſti : mais cette Inveſtiture, ne prouve pas qu'il les air poſſédés. Il n'étoit pas aiſé d'en dépouiller *Godefroi*, qui s'y maintenoit les armes à la main, aidé par *Baudouin*, Comte de Flandre, & ſoûtenu peut-être en ſecret par la France. Il eſt ſeulement probable que *Frédéric*, ſecouru par *Gérard*, Duc de la Haute-Lorraine, vint à bout de ſe

» l'uſage de ſa li-
» berté ; de lui prê-
» ter au contraire
» le ſecours de ſa
» puiſſance, afin
» qu'elle faſſe des
» progrès dignes
» de Dieu tout-
» puiſſant, & de
» S. *Pierre*, deſ-
» quels il ſouhaite
» que le Roi méri-
» te d'obtenir une
» augmentation de
» gloire ». Il ajoute, « Que la vic-
» toire, qu'*Henri*
» venoit de rem-
» porter ſur les
» Saxons, lui fait
» un devoir parti-
» culier de ce qu'il
» lui propoſe ». Il finir par dire, « Qu'il attend le
» retour des dé-
» putés du Roi,
» pour qu'ils l'inſ-
» truiſent de ſes
» intentions ſur ce
» dont il les a char-
» gés de lui par-
» ler ».

J'aurois bien des réflexions à faire ſur cette *Lètre*, qui manifeſte en même tems, & les intentions de *Gregoire*, & le peu de juſteſſe de ſon eſprit : mais le comte, que j'en ai rendu, peut ſuffire aux Lecteurs avec ce ſimple avis.

Ceux dont les conſeils dirigeoient alors les actions d'*Henri II*, étoient ſi peu diſpoſés à lui conſeiller de ſe prêter à ce que le Pape exigeoit, qu'ils l'engagèrent à faire dépoſer *Gregoire* dans la Diète de Worms, dont l'ouverture ſe fit le 23 du même mois de Janvier,

» de Milan, les Abbés ne recevront point de Moines pour un » prix convenu de quelque manière que ce ſoit: Que les Cha- » noines n'y ſeront inſtallés que gratuitement; Qu'on ne do- » nera, ni ne recevra point de préſens pour l'Ordination des » Clercs, pour les Conſécrations des Egliſes, pour la diſtribu- » tion du Saint-Chrême: Que les Prêtres, les Diacres & les » Soûdiacres, qui garderont publiquement des Femmes *pour* » *la Fornication*, ſeront, tant qu'ils perſiſteront dans leur » faute, privés d'exercer leur Office, & qu'ils n'auront aucun » Bénéfice de l'Egliſe: Que ceux qui, ne gardant point de Fem- » mes, ſeront tombés par foibleſſe humaine, ſeront, unique- » ment, après le crime bien prouvé, ſuſpendu de leur Office, » juſqu'à ce qu'ils aient fait pénitence: Qu'aucun des Clercs, » énoncés ci-deſſus, ne ſera condamné ſur le ſimple ſoupçon: » mais que, pour le priver de ſes fonctions & de ſon Bénéfice, » il faudra qu'il ait avoué lui-même ſon crime, ou qu'il en » ait été convaincu par des Témoins non récuſables: Que, » pour ôter tout prétexte à la calomnie, les Clercs, qui ſe » ſeront ſéparés de leurs Femmes, ne demeureront, ni ne pren- » dront leurs repas avec elles; qu'ils ne leur parleront qu'en » préſence de deux ou trois Témoins irreprochables; & que, » s'il ſe peut, on les obligera de demeurer auprès des Egliſes ». *Nous preſcrivons*, diſent enſuite les Légats, *de quelle manière chacun, ſuivant la différence des Ordres, ou la diverſité du crime, doit perdre ſon Office, ou ſon Bénéfice, parceque nous voulons que tous les Officiers Eccléſiaſtiques reſtent dans la dignité de leur état; &, loin de permètre que déſormais aucun des Clercs, à l'occaſion de la coulpe de quelque péché, ou de quelque offenſe envers Dieu par rapport à ſon Office, ſoit ſoûmis au Jugement des Laïcs; nous le défendons à perpétuité* (1). *Mais,*

(1) De la manière dont les Légats s'expriment en cet endroit, il ſemble que Rome n'osât pas alors dire tout à fait ouvertement que les Clercs n'étoient point ſoûmis à la Juriſdiction Séculière. Elle n'a véritablement franchi le pas à cet égard, que depuis les étranges prétentions de *Gregoire VII.* On uſoit de détours, afin de dérober aux Juges Séculiers la connoiſſance des crimes des Clercs. Obſervons que les Légats, pour interdire aux Laïcs de juger les Clercs concubinaires publics, ou ſimplement Fornicateurs ſecrets, mais reconnus pour tels, ne ſe fondent pas ſur ce qu'étant coupables d'avoir commis ce que les Canons défendent, ils avoient encouru les peines prononcées par ces Canons, & ſe trouvoient par là Juſticiables ſeulement de l'Egliſe. Ils n'appuient que ſur l'offenſe faite à Dieu par ces Clercs, c'eſt à dire ſur le Péché, dont certainement, come de choſe purement ſpirituelle, l'Egliſe à ſeule droit de prendre connoiſſance. C'eſt à cauſe de ce Péché, qu'ils veulent, come on le va voir,

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

me, s'étendoit depuis la Mer juſqu'à la Mer, c'eſt à dire depuis le Danemarc juſqu'en Sicile, tomba tout à coup dans un ſi grand abaiſſement, que, preſque tous ſes Vaſſaux & ſes Amis l'abandonnant en Bavière, il en ſortit ſecrétement pour ſe retirer en Saxe, accompagné ſeulement de quatre perſones.

Muratori continue, Ch. XXX, p. 290. *Le Duc* Henri VII *reſta privé de preſque toute la Bavière : mais les Saxons, lui conſervant une fidélité ſans bornes, prirent les armes contre le Marquis* Albert (l'Ours, de Ballenſtaert & Aſchersleben) *à qui l'Empereur* Conrad (II) *avoit donné l'inveſtiture de ce Duché. Le Duc* Henri, *s'étant débaraſſé, ſe préparoit à faire valoir ſes droits en Bavière avec une puiſſante Armée, & même à faire la guerre à* Conrad, *lorſque la mort termina ſes jours en* 1139 (à l'age d'environ 40 ans). Lorſque, *dit* Otton de Friſinghen, *Henri*, dans la Saxe, avoit tellement ruiné le Marquis *Albert*, révolté contre lui, qu'en aiant détruit les Chateaux & ravagé les terres par tout aux

une foule d'abſurdités merveilleuſes, les *Decrets* de *Gregoire* contre les Simoniaques & les Clercs incontinens.

Enfin le Chap. CXXIV termine ainſi tout l'Ouvrage. *On vient de me raconter deux Miracles opérés par le Ciel à Salerne, dont l'un auſſitôt que le bienheureux* Gregoire *s'y fut retiré. La première fois qu'il y prêcha, certain Paiſan, qui l'écoutoit, dit malignement en lui-même :* Voila l'Auteur de la Guerre & des Révoltes. Après avoir mis le trouble dans tout le Monde, il vient inquiéter cette Ville. *Lorſqu'après avoir penſé cette choſe, il voulut parler ; il s'affligea d'être devenu muet. La néceſſité l'aiant forcé de s'approcher de l'Homme de Dieu, & de ſe proſterner à ſes pieds ; il fit, come il put, connoître par ſignes qu'il venoit de pécher, & qu'il en étoit repentant ;* Gregoire, *en aiant pitié, lui donna ſa bénédiction ; & le Paiſan récouvra la parole pour remercier Dieu tout puiſſant & ſon Serviteur. Après la mort & l'inhumation de* Gregoire, *des Voleurs entrèrent, de nuit, dans l'Egliſe, à deſſein d'ouvrir ſon ſépulchre, & de prendre ſes dépouilles pontificales ; mais ils*

rendre maître d'une partie ſeulement de ces Fiefs ; que par la paix, dont *Léon IX* fut le principal médiateur, il fut arrêté que *Frédéric* & *Godefroi* garderoient chacun ce qu'ils tenoient alors ; & qu'après la mort du premier, le ſecond, s'il lui ſurvivoit, ſinon *Godefroi le Boſſu*, ſon fils, rentreroit en poſſeſſion du tout. Ce fut donc de la portion reſtée à *Frédéric* que *Godefroi le Barbu* s'empara, ſans la permiſſion de l'Empereur, en 1065. Il n'avoit pas beſoin de cette permiſſion ; & l'on ne voit pas qu'*Henri III*, ou l'Impératrice *Agnès*, alors Régente, en ait témoigné le moindre mécontentement. Auſſi-tôt après la mort d'*Henri II*, *Godefroi* s'étoit reconcilié ſincèrement avec cette Impératrice, & ſon fils *Henri III*. Il étoit devenu leur Vaſſal le plus fidèle, & leur homme de confiance pour tout ce qui concernoit l'Italie, où *Godefroi* fit ſa principale réſidence depuis ſon mariage avec la Ducheſſe *Béatrix*. On trouveroit avec un peu d'attention des faits, qui ſerviroient à prouver ce que j'avance.

Le Duc *Gérard*, dont le règne offre peu d'autres évènemens que des

Dimanche de la Septuagéſime.

L'entrepriſe des Evêques de Germanie, qui concoururent à cette Dépoſition, ne peut recevoir aucune ſorte d'excuſe. Come ils n'étoient en aucune manière les Juges de l'Evêque de Rome, & come ils ne pouvoient le devenir que dans un Concile général ; ils n'avoient ſur une pareille Affaire, dans leur Aſſemblée de Worms, que la Voix conſultative. Il eſt inconteſtable que, dans le cas où *Gregoire* eût mérité que l'Egliſe lui fît ſon procès, les Evêques de Germanie avoient le droit de déclarer, dans une Aſſemblée canonique, que ce Pape leur paroiſſoit être dans ce cas ; & de demander l'aſſemblée d'un Concile univerſel, ou du moins d'un Concile général des Evêques de l'Empire, & des Roiaumes d'Italie, de Germanie & des Deux-Bourgognes, tous ſoûmis au même Souverain. Je m'arrête-là pour dire que l'Hiſtorien *Arnulf*, quoiqu'ennemi déclaré de la Cour de Rome, déſapprouva ce que l'on avoit fait contre *Gregoire*.

Après avoir parlé de l'Incendie du Lundi-Saint 1075, cet Ecrivain dit,

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ſi quelque Laïc, de quelque rang qu'il ſoit, a ſous ſa puiſſance (dans ſa Seigneurie) *des Clercs aes Ordres ci-deſſus énoncés, dès qu'il ſaura qu'en effet quelqu'un d'eux, ou retient une Femme, come on l'a dit, ou par hazard eſt tombé dans le crime de Fornication, que ſur le champ, par lui-même, ou par quelqu'un envoïé de ſa part, il en informe l'Archevêque, & les Chanoines ordinaires de cette Egliſe, qui ſeront chargés de ce ſoin! Si l'Archevêque, ou les Chanoines interdiſent, come il convient, de ſon Office ce Clerc reconnu pour très endurci dans ſon crime, ou tombé par accident, que le Laïc enſuite interdiſe ce Clerc de ſon Office uniquement! Mais, ſi l'Archevêque, ou ſes Chanoines ordinaires, étant avertis, négligent de faire ce qu'ils doivent, qu'alors le Laïc, quel qu'il ſoit, ne permète pas que, ſous ſa puiſſance* (dans ſa Seigneurie) *aucun de ces Clercs* (coupables) *exerce ſon Office, ou poſsède un Bénéfice, juſqu'à ce que, renonçant à ſon crime, il ait ſatisfait au Seigneur par une digne pénitence! Nous ordonons qu'aucun Laïc ne gardera pour ſon uſage, ou pour ſon profit, le Bénéfice dont on aura privé quelque Clerc; & qu'il ne le donera point à quelqu'un des ſiens: mais qu'on le réſervera, ou qu'on l'emploiera pour le ſecours & l'utilité de l'Egliſe, ou de ceux qui la ſervent, juſqu'à ce que le Coupable ait été reconcilié, s'il s'en eſt rendu digne, ou qu'un autre ait été mis en ſa place* (1). L'article

que ſi ces Laïcs ont ſous leur dépendance des Clercs convaincus des crimes dont il s'agit, ils les denoncent à leurs Supérieurs Eccléſiaſtiques. Ce fut ſous ce même prétexte de l'offenſe faite à Dieu, que, dans la ſuite, en étendant toujours de plus en plus les prétentions de *Gregoire VII*, les Tribunaux Eccléſiaſtiques s'efforcèrent de ſe rendre à peu près les ſeuls Juges de toutes les Affaires Criminelles, ou même Civiles, non ſeulement des Clercs, mais auſſi des Laïcs.

(1) *Baronius*, qui le premier a fait imprimer cette *Conſtitution* dans ſon année 1067, dit au ſujet de cet Article: *Le Pape, à cauſe des circonſtances du tems, accorda ces choſes aux Laïcs, en haine des infâmes Clercs coupables de Fornication, auxquels il la défendoit.* Voici le Latin, en cas que je ne l'aie pas aſſés exactement rendu. *Iſta pro tempore Laicis Papa conceſſit, in odium nefandorum fornicantium Clericorum, quibus hæc prohibet.* Cette Remarque étant fauſſe, on ne doit pas s'étoner de la voir adoptée par *Binius* & par le *Puricelli*, qui l'un & l'autre ont publié cette *Conſtitution*, le premier dans ſa collection des *Conciles*, le ſecond dans l'Ouvrage que je cite ſi ſouvent, Liv. IV, Ch. XXVI. Ici le Pape, ou ſes Légats n'accordent pas la moindre choſe aux Laïcs. Ils paroiſſent ſeulement leur accorder ce qui leur appartenoit de droit; ce qu'ils ne pouvoient pas leur ôter. Parceque l'Egliſe eſt dans l'Etat, les *Decrets Eccléſiaſtiques*, lorſqu'ils ne ſont, come dans le cas préſent, que purs *Règlemens de Diſcipline*, ont beſoin, pour que la force coactive puiſſe être emploïée à les faire exécuter, que l'Etat, en les adoptant, les ait rendus *Règlemens de Police*. En conſequence de cette adoption, les Clercs, tranſgreſſeurs de ces

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

environs, il l'avoit forcé d'aller trouver le Roi pour lui demander du ſecours, & qu'aiant mis dans ce Duché toutes les Affaires en bon état, il ſe propoſoit déja de paſſer en Bavière, il tomba malade, mourut, & fut enterré dans le Monaſtère de Lutter auprès de ſon Beau-père. *Si l'on veut en croire* Gobelin Perſona (Coſmodromi, Act. VI, C. 59), *ce Prince mourut empoiſoné. Ce fut un des Princes les plus illuſtres de ſon ſiècle; & qui ſe fût peut-être acquis encore plus de gloire, s'il ſe fût moins aimé lui-même, ou qu'il eût moins comté ſur la grandeur de ſa puiſſance.* Otton de Friſinghen (dans la *Vie de Frédéric I*, Liv. I, Ch. 9) *en parle de cette manière.* Il étoit Allemand de nation, *c'eſt à dire de Souabe où ſon Père étoit né*, tirant ſon origine de l'ancienne & très noble *Maiſon des Welfs*, de laquelle il tenoit par droit héréditaire beaucoup de biens, dans cette partie où l'Allemagne (la Souabe) touche aux Monts Pirénées (*Monts Prenner*); Homme louable à tous égards, & non moins illuſtre par la nobleſſe de ſon

PAPES.

furent accueillis d'un vent ſi véhément, que toutes les lampes, allumées dans la Cripte de S. Matthieu, *furent éteintes; & que ces Voleurs, tombant ſans connoiſſance, reſtèrent couchés ſur la place juſqu'au jour, qu'ils y furent vus par le Clergé & le Peuple.*

Pandulf de Piſe, qui ne parle d'aucun Miracle, rapporte que le Duc *Robert* conduiſit *Gregoire* à Salerne; & finit enſuite bruſquement la *Vie* de ce Pape, en diſant: *Là cet Homme Catholique, qui fut aimé de Dieu, qui fut armé d'une très grande prudence contre les attaques des Hérétiques, qui fut le Defenſeur de l'Egliſe, le Libérateur des Pauvres, le Conſolateur des Captifs, le Refuge des Orphellins, finit ſa vie; & rendit ſon ame à Dieu, par les mains des bienheureux* Pierre & Paul, *le VIII des Calendes de Juin* (le 25 de Mai).

Le *Cardinal d'Aragon*, aiant conduit *Gregoire* à Salerne, dit enſuite: *Là, pendant qu'il donoit au Peuple, qui s'empreſſoit de venir l'entendre, des avis pour le ſalut, il tomba tout à coup malade, & fut obligé de garder le lit. Peu de jours après, il termina ſes jours heureuſement, &*

PRINCES contemporains.

querèles avec ſes Vaſſaux, s'attira leur haine par ſes entrepriſes continuelles ſur leurs Droits réels ou prétendus. Ambitieux à l'excès, il formoit aiſément des entrepriſes; &, les pourſuivant avec ardeur, il y perſiſtoit avec opiniatreté.

Sa mort eſt communément marquée en 1070: mais il y a lieu de croire qu'elle arriva l'année précédente; parce qu'on trouve qu'en 1069 *Godefroi le Barbu* revint d'Italie en Lotraine; & qu'on a raiſon de penſer que ce fut la mort de *Gérard*, qui l'y rappella, pour eſſaier de rentrer dans le Duché de Moſellane: mais *Henri II* avoit déclaré qu'il ſeroit héréditaire; & quoique *Godefroi* fût tout puiſſant auprès d'*Henri III*, la Politique ne vouloit pas que ce Prince mécontentât une Maiſon auſſi conſidérable que la *Maiſon d'Egeſheim*, ou d'*Alſace*, en ne faiſant pas ſuccéder le fils aîné de *Gérard*, à ſon Père. *Godefroi*, come je l'établis ailleurs, montut la veille, ou le jour de Noël de la même année 1069.

Gérard fut enterré dans l'Egliſe de l'Abbaïe de Remiremont. Il étoit mort en cette Ville, & l'on avoit

SAVANS & Illuſtres.

Liv. IV, Ch. 3, *Lorſqu'au milieu de tant d'embarras & de ſi grands ſujets d'affliction, tout Sexe & tout âge rempliſſoit tout Milan de gémiſſemens & de pleurs; le ſeul* Herlembald, *dont l'eſprit étoit inflexible, pourſuivoit, ſans que rien l'arrêtât, l'exécution de ſes projets. A l'approche de Pâque* (1076) *il ſe donna du mouvement pour procéder, come il avoit fait, l'année précédente, à la cérémonie du Baſême avec du Chrême inconnu. Les Cardinaux de l'Egliſe, auxquels il appartenoit de bénir les Fonts, refuſèrent de faire ce qui n'étoit pas ſuivant l'uſage. Auſſitôt, il ſe préſente un Prêtre, appellé* Liprand, *lequel étoit d'origine ſervile; & ce Prêtre, par l'ordre & ſous l'autorité d'*Herlembald, *uſurpant l'office des Chanoines ordinaires, baptiſe, ſans prendre avis de perſone, tous ceux qui ſe préſentent. Cette violence, ſe joignant au ſouvenir, encore frais, de l'Incendie de la Ville, offenſe extraordinairement un très grand nombre de Citoïens, ſurtout d'entre les Chevaliers.*

Au Chap. 11 du même Liv. il parle de ce qui ſe fit à Plaiſance, où les Evêques de Lombardie s'aſſemblè-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ſuivant « défend très expreſſément aux Laïcs d'exercer aucune » violence ſur les petits Biens que les Clercs coupables au- » roient dans leurs Terres, ou ſur leurs Bénéfices ſéculiers, » c'eſt à dire leurs Fiefs ; & de les priver d'aucune autre choſe » que de leurs Bénéfices Eccléſiaſtiques ; d'exiger ou recevoir » aucun préſent pour faire ordoner des Clercs ». Il eſt enſuite règlé, « Que l'Archevêque occupant alors le *glorieux Siége* de » Milan, ou quiconque le remplira dans la ſuite, ira chaque » année une, ou deux fois, s'il ſe peut, dans toutes les Pa- » roiſſes, qui que ce ſoit qui les gouverne, pour doner la » Confirmation, & s'informer de la manière dont la Religion » y eſt obſervée : Que ni Clerc, ni Laïc ne lui réſiſtera ; » mais que tous lui rendront obéiſſance & lui prêteront ſe- » cours en tout ce qui regarde le ſervice de Dieu : Qu'enfin » l'Archevêque aura le droit de juger & de punir, ſuivant les » Canons, tous les Clercs du Diocèſe, afin qu'*à l'abri du* » *brigandage* (1) *de la Juſtice Seculière, ils ſervent Dieu tran-* » *quillement ſous l'autorité des Canons, & qu'ils obéiſſent avec* » *affection à leur Archevêque* (2). A l'égard des troubles, dont la cruelle mort d'*Ariald* avoit été le fruit, auxquels de nouveaux troubles avoient ſuccédé, voici ce que décernent les Légats. *Nous ordonons abſolument que tous les Clercs & Laïcs, qui s'étoient engagés par ſerment, contre les Simoniaques & les Clercs incontinens, à s'emploïer, ſelon la véritable Foi,*

Decrets, ſont en même tems juſticiables du Tribunal Eccléſiaſtique & du Tribunal Séculier, parceque leur tranſgreſſion comporte un double délit ; le *Délit Eccléſiaſtique*, que le Supérieur Eccléſiaſtique punit par l'impoſition des peines que les Canons décernent ; & le *Délit politique*, que le Supérieur Séculier punit, quand il eſt néceſſaire, ſuivant l'exigence du cas. Il ſuit de là que, quand le Supérieur Eccléſiaſtique, averti du crime, néglige de le punir, le droit de le punir appartient néceſſairement au Supérieur Séculier, qui peut, en ordonant que les Canons ſeront obſervés, enjoindre au Supérieur Eccléſiaſtique d'être plus attentif à s'acquiter de ſon devoir à cet égard. Je laiſſe aux Lecteurs à faire l'application de ces Principes aux cas dont il s'agit dans cette *Conſtitution*. Il me ſuffit d'avoir montré que la Remarque de *Baronius* eſt fauſſe. J'ajoute qu'elle eſt attentatoire à l'autorité des Souverains.

(1) *Infeſtatione*. Terme injurieux aux Souverains.

(2) Le *Puricelli*, dans l'endroit cité, p. 254, croit que, parceque, dans cet Article, l'Archevêque actuel de Milan, c'eſt à dire *Gui de Velate*, eſt indiqué d'une manière en quelque ſorte honorable, il faloit qu'il fût alors abſous de l'excommunication lancée contre lui dans la *Bulle* d'*Alexandre II*, qu'*Herlembald* avoit apportée de Rome, l'année précédente. J'ai cru la même choſe C'eſt pourquoi j'ai dit plus haut qu'une des premières choſes qu'*Alexandre* fit à Milan, lorſqu'il y vint cette année, fut d'abſoudre l'Archevêque. Il ſe peut même qu'il l'eût abſous auparavant, afin que ce Prélat fût en état de le recevoir, come il devoit, dans ſa Ville Archiépiſcopale.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

ame, que par celle de ſon extraction. *Il laiſſa de ſa femme* Gettrude *un fils unique, appellé par les Hiſtoriens* Henri le Lion ; *qui, bien qu'il ne fût qu'un enfant, fut ſoûtenu par les Peuples de la Saxe avec tant d'affection & de fidélité, que, pour le défendre, tout le Duché ſe revolta contre l'Empereur.*

Dans le même tems, le Duc *Welf VI* continua la guerre en Bavière pour les intérêts de ſon Neveu. J'en rendrai compte dans l'*Epoque* ſuivante, à l'Article de *Welf II, Marquis de Toſcane.*

MARQUIS de SUSE.

OLDÉRIC, ou ODELRIC, MAGNIFRED, MANFRED, ou MAINFROI, depuis 1002, meurt vers 1036.

ADÉLAIDE, ou ADÉLASIE, & ſes deux Maris, HERMAN IV, Duc de Souabe, & OTTON, ou ODON.

Adélaïde ſuccède à ſon père *Oldéric Magnifred*, vers

PAPES.

come un ſaint Confeſſeur. C'eſt pourquoi Dieu, toujours admirable, voulut bien honorer de beaucoup de Miracles ſon Corps, honorablement inhumé dans la Baſilique de Saint-Matthieu.

Quelques lignes de la *Vie de Gregoire VII*, par *Amauri d'Augier*, font voir combien on doit peu compter ſur les collections de cet Auteur. *En outre*, dit-il, *lorſque ledit* Henri, *Empereur dépoſsédé, eut, avec les Evêques & les Seigneurs, célébré à Maience un ſecond Concile ſolemnel contre ledit Pape* Gregoire, *& pour le dit Antipape* Gibert (Guibert) ; *& lorſqu'enſuite le même* Henri *pourſuivoit avec une haine mortelle le même* Gregoire ; *après cela ledit* Gregoire *alla dans la Pouille. Enfin, il fut pris par le même* Henri, *& transporté en exil à Salerne, où il alla à* Jéſus-Chriſt ; *& Dieu fit voir, en ſa faveur, beaucoup de différens Miracles.*

Lambert d'Aſchaffenbourg, dit D. *Mabillon*, Obſervat. prélimin. N. XIII, *fait entendre que* Gregoire *étoit alors célèbre par ſes Miracles, même avant ſa mort, lorſqu'il dit à l'année MLXXVII,* « Que » *les Miracles &*

PRINCES contemporains.

ſoupçoné que c'étoit de poiſon. On avoit répandu le bruit qu'il s'en étoit vu des marques certaines ſur ſon corps. Mais c'eſt un fait très incertain.

THÉODORIC, ou THIERRI II, fils aîné du Duc *Gerard I*, lui ſuccède, très jeune, en 1069 ; & meurt en 1115.

Louis, que la nouvelle *Introduction à l'Hiſtoire de l'Univers &c.* T. II. p. 5, dit *Comte de Montferrat & Epoux de* Sophie, *fille de* Frédéric, *Duc de la Baſſe-Lorraine* : mais qui véritablement étoit Comte de Monçon & Mari de *Sophie*, fille de *Frédéric II*, Duc de la Haute-Lorraine, & ſœur puiſnée de *Béatrix*, Ducheſſe & Marquiſe de Toſcane, prétendit avoir, du chef de ſa Femme, des droits ſur un Duché poſſédé par ſon Beau-père ; & voulut les faire valoir : mais ſes prétentions furent rejetées par la Cour Germanique, qui maintint *Thierri* contre *Louis* & contre *Godefroi* ; leſquels paroiſſent avoir acquieſcé, l'un & l'autre, de bonne grace à ce qui fut ordonné.

A la fin de 1069, *Godefroi IV.* dit *le Boſſu*, remplaça ſon Père dans le Duché de la Baſſe-

SAVANS & Illuſtres.

tent pour acquieſcer à tout ce que l'Aſſemblée de Worms avoit fait ; & dit : *Dans le même tems, le Roi, par le conſeil de quelques-uns des ſiens, s'éleva contre le Pape* Gregoire, *enſorte qu'il ne lui rendit plus aucune ſorte d'obéiſſance. Le Pontife Romain, toujours prêt à pardoner & traitant tout avec clémence, attendit que le Roi ſe convertît, & l'y convia par des avis ſouvent réitérés. Enfin, voïant tous ſes ſoins inutiles, il excita, par l'Excommunication, le Roi & ſes Partiſans des aſſemblées de la Sainte Mère Egliſe ; toutefois en leur laiſſant la reſſource d'une pénitence convenable, qu'il leur propoſoit de faire. O tems malheureux, où, pour la punition de nos péchés, la Sainte Egliſe paroît combatre contre elle-même, cette Egliſe, de laquelle la Vérité dit elle-même, en la louant :* C'eſt mon unique Colombe ; c'eſt ma bien-aimée ! *Je ne vois pas qu'elle doive, en ſe partageant, être elle-même ſon Ennemie. JÉSUS, CHRIST ; ce ſont deux noms d'une perſone unique ; d'où l'on prouve clairement que les Rois & les Prêtres, qui ſont les* Chrétiens (les Oints du Seigneur), *doivent être unis, en conſéquence de ce ſeul nom de*

pour que ces crimes ne ſe commiſſent plus, & qui, pour ce ſujet, ont brûlé, pillé, répandu du ſang & fait beaucoup d'autres violences, s'en abſtiènent à l'avenir. Mais qu'en ſe préſervant eux-même du mal, ils ſe contentent de doner tous leurs ſoins à la bonne œuvre qu'ils ont commencée, en ſuggérant, contre ceux qui n'obſervent pas ces choſes, (c'eſt à dire les *Decrets* contre la Simonie & l'Incontinence), *à leur Archevêque, aux Chanoines ordinaires de cette Egliſe, aux Evêques ſuffragans, ce que les Canons ordonent, & les ſuppliant de l'abondance du cœur* (de faire ce qui convient)! *Qu'il ne ſe fuſſe par qui que ce ſoit aucune pourſuite pour les domages ou les injures, que quelqu'un auroit reçus à cette occaſion! Qu'il ne ſubſiſte plus de haine! Mais que la paix de* JESUS-CHRIST, *ſupérieure à tout ce qu'on peut concevoir, rempliſſe vos cœurs* (1)! *Pour maintenir ce que deſſus, & l'établir d'une manière durable; parcequ'il*

(1) Ne ſembleroit-il pas, à ce qu'ordone la fin de cet Article, que les Légats regardoient les Incendies, les Déprédations, les Meurtres & les autres maux, qui s'étoient faits durant les troubles précedens, come aiant été de bone guerre. L'Evangile & l'Equité naturelle exigeoient qu'on ordonât des réparations & des reſtitutions. Je conçois qu'on les eût ordonées en vain, parcequ'elles étoient come impoſſibles. Il faloit du moins, par bienſeance, en exhortant les uns à ne point exiger de réparations, enjoindre aux autres d'en faire, autant qu'ils le pourolent. Mais, pour ſauver l'honeur d'*Alexandre II*, dont les Légats ne faiſoient que ſuivre les intentions, il eſt à préſumer que ce Pape, étant à Milan, avoit fait convenir les deux Factions d'oublier & de ſe pardoner réciptoquement les torts, que chacun avoit reçus, & de vivre en paix. C'eſt le réſultat de cette convention, que les Légats expriment ici d'une manière, dont la Juſtice & la Charité ſe peuvent alarmer.

Mais faiſons une autre remarque. Il n'eſt aſſurément aucun Lecteur qui ne voie que, par tout cet Article, le Pape & les Légats en ſon nom, en défendant à l'avenir aux Partiſans de la Cour de Rome les Déprédations, les Incendies, l'Effuſion du ſang & toute autre violence, déſapprouvent ce qu'on avoit fait précédemment. C'eſt pourtant ce que le *Puricelli* n'a pas voulu voir. *Une choſe digne de remarque*, dit-il, p. 254, *c'eſt que dans ces* Conſtitutions *des Légats il n'y a rien, qui ſoit contre* Herlembald, *& ce qu'il avoit fait, rien qu'il n'eût demandé lui-même.* Eſt-ce aveuglement, eſt-ce mauvaiſe foi, qui le fait parler ainſi? Mais, come il eſt toujours vrai que *mentita eſt iniquitas ſibi*, cet Auteur ajoute tout de ſuite une abſurdité, par laquelle il ſe contredit. *C'eſt pourquoi* Arnulf *lui-même, après les paroles rapportées ci-deſſus* (par leſquelles il rend conte de ce que les Légats firent à Milan) *dit:* « *Et cependant* » Herlembald, *n'étant pas content de ces choſes, fait encore un voïage à Rome,* » *pour prendre conſeil des Romains* ». Faloit-il de grands efforts de raiſonement, pour concevoir qu'*Herlembald* ne fut mécontent, que parceque la *Conſtitution* des Légats condamnoit ce qu'il avoit fait; & que l'embaras, où ce vieux Militaire, qui ne connoiſſoit que les voies de fait, ſe trouva ſur la conduite qu'il lui faudroit tenir dans la ſuite, le fit aller à Rome prendre de nouveaux ordres du Cardinal *Hildebrand*. Ce que le *Puricelli* dit enſuite eſt plus raiſonable. *Ce qui prouve très certainement que ce qu'*Herlembald *avoit fait juſqu'ici dans l'Affaire préſente, avoit été trouvé bon & ratifié par le Siége de Rome; c'eſt que, ſous le bon plaiſir & par la faveur du même Siége, il continua depuis, come*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

1036; règne conjointement avec *Herman IV*, Duc de Souabe, ſon mari, juſqu'à la mort de ce Prince en 1038. Elle règne enſuite ſeule. Elle ſe remarie, je ne trouve pas en quelle année, avec un Prince, qui s'appelloit *Otton*, ou *Odon*; mais dont rien ne m'apprend la Famille. Elle règne conjointement avec lui juſqu'à ce qu'il meure, c'eſt à dire juſque vers 1060 pour le plus tard. Elle règne ſeule enſuite juſqu'à ſa mort, arrivée en 1091.

Son Père l'avoit, de ſon vivant, mariée au Prince *Herman*, ſecond fils d'*Erneſt I*, Duc de Souabe, & de *Giſèle de Souabe*, depuis femme de l'Empereur *Conrad I*, dit *le Salique*. *Herman* devint Duc de Souabe après la dépoſition de ſon frère *Erneſt II*. A la mort d'*Oldéric Magnifred*, il prétendit, à cauſe de ſa Femme, hériter de la *Marche de Suſe*. Il en obtint ſans peine l'Inveſtiture de *Conrad I*, à qui ſa Mère étoit remariée pour lors. *Adélaide*, reſtée veuve ſans enfans en 1038, conſerva la *Marche de Suſe*, come Fille & come Veuve de *Marquis*;

» *les Prodiges, qui* » *s'opéroient très* » *ſouvent par ſes* » *prières, & le zèle* » *très ardent, qui* » *l'enflamoit pour* » *Dieu & pour les* » *Loix de l'Egliſe,* » *ſuffiſoient pour* » *réfuter les calom-* » *nies envenimées* » *de ſes Ennemis* ». *Il mourut à Salerne, s'y étant réfugié pour éviter les embûches d'*Henri. *Les Auteurs imprimés s'accordent tous ſur le tems de ſa mort; & diſent unanimement qu'il mourut le 25 de Mai MLXXXV. Il fut enterré dans l'Egliſe Métropolitaine de cette Ville. Mais* Ordric Vital *a manqué de mémoire, en écrivant, Liv. VIII, que* Gregoire *mourut à Bénevent, & qu'il y fut enterré* dans la Confeſſion du bienheureux Apôtre ſaint Barthelmi. *Le même Auteur atteſte qu'il ſe fit beaucoup de Miracles au Tombeau de ce même Pape.* On y a vu, *dit-il*, une multitude de Miracles accordés par le Ciel à ceux qui prioient par les mérites de ſa foi. *Il ajoute enſuite:* Des Lépreux demandèrent de l'eau dans laquelle on avoit lavé ſon Corps. Ils s'en lavèrent exactement; &, ſur le champ ils furent, par la grace de Dieu, nétoiés de leur Lèpre. *La pluſpart des Auteurs anciens &*

Lorraine & dans le Marquiſat d'Anvers. Ce nouveau Duc eut d'autant moins de peine à vivre en paix avec le Duc *Thierri II*, qu'il étoit lui-même attaché d'affection à l'Empereur *Henri III*, auquel il rendit de grands ſervices dans ſes différentes guerres contre les Saxons.

Thierri II eut le chagrin de voir ſon frère *Gérard* ſe révolter contre lui, ſous prétexte qu'il n'avoit pas eu de la Succeſſion de leur Père tout ce qu'il devoit en eſpérer. La guerre, commencée par *Gérard*, fut très à charge au païs, & ne fut terminée que par l'autorité de l'Empereur. *Gérard* eut pour ſon partage Vaudemont, & quelques Châteaux; & l'Empereur le créa *Comte de Vaudemont*.

Ce nouveau Comte, héritier du caractère de ſon Père, trancha bientôt du Souverain, & voulut, en quelque ſorte, ne point dépendre de la Couronne de Germanie. Il fit une guerre continuelle aux Villes, aux Châteaux, aux Seigneurs de ſon voiſinage, dont il ravagea les Diſtricts & les Terres. Il oſa même attaquer le Duc de Bourgogne, qui le battit, le fit priſonnier de guerre, & le traita ſans ménagement. Le Duc

Chriſt, *qu'ils portent également. Qu'eſt-ce donc? L'un & l'autre eſt-il également dans l'erreur? Loin de nous cette penſée! Certainement, on ne dit point que l'Egliſe Romaine ait jamais erré, depuis que la voix de Dieu dit à Pierre: Simon,* voici que Satan vous cherche avec ſoin pour vous cribler come le Froment: mais moi, j'ai prié pour toi, pour que ta foi ne manque pas (*a*). *Ainſi quiconque eſt d'un ſentiment contraire à celui de l'Egliſe Romaine, n'eſt pas réellement Catholique, come S.* Ambroiſe *le dit. Eſt-ce que les Evêques eux-même n'ont pas lu ces choſes? S'ils les ont lues, pourquoi, s'étant aſſemblés à* Plaiſance, *ont-ils fait ſervir leur propre bouche à conjurer contre le Pontife Romain? Pourquoi, s'aſſemblant enſuite à Pavie, ont-*

(*a*) Il ne paroît pas qu'on puiſſe, en Logicien exact, emploier ce paſſage à prouver l'indefectibilité du Siège Apoſtolique. La prière de *Jéſus-Chriſt* ſemble être relative à ce qui devoit arriver, & n'avoit pour objet que d'avertir *Pierre* d'être en garde contre l'Eſprit tentateur. Depuis cette prière & cet avis, la foi de *Pierre* manqua. *Pierre* renia trois fois ſon Maître.

arrive quelquefois que les peines temporelles ont plus de force ſur quelques-uns que les peines éternelles, pour les retirer du mal, & les contraindre à faire le bien; ſi quelqu'un de tous ceux qui, par leur devoir, ou par leur Autorité, Eccléſiaſtique ou Séculière, doivent & peuvent exécuter ſoigneuſement & fidèlement les choſes preſcrites ci-devant, néglige ou refuſe de s'en acquiter; que, pour l'utilité de cette ſainte Egliſe Mère, il paie du ſien, ſi c'eſt l'Archevêque, cent livres de Deniers; & s'il y manque, qu'il s'abſtiène de ſes fonctions juſqu'à ce qu'il ait ſatisfait! Que les Clercs & les Laïcs, à raiſon de leur Ordre ou de leur Dignité, ſoient taxés, ſuivant notre puiſſance, à l'Amande de vingt livres de Deniers, s'ils ſont du rang des Capitaines; de dix, s'ils ſont du nombre des Valvaſſeurs (1); *& de cinq, s'ils ſont de celui des Négocians! Que les autres compoſent* (c'eſt à dire paient) *ſelon leur état & leurs moiens* (2). Les Légats indiquent enſuite en termes très obſcurs une ma-

nous le verrons, de jouir de cet ample pouvoir, qu'il avoit originairement reçu du Pape. L'Abbé *Fleurl*, qui n'a pas coutume de s'aveugler volontairement, a vu dans l'Article en queſtion ce que j'y vois. Il termine le précis, qu'il fait de cette *Conſtitution*, en diſant: *On voit juſqu'où étoit allé le zèle indiſcret contre les Simoniaques & les Clercs ſcandaleux.*

(1) Il y a dans le Latin *Vaſſorum*. Le *Puricelli* met en parenthèſe, qu'il lui paroît qu'il faut lire *Valvaſſorum*. La correction eſt indubitable. *Valvaſſores* répond à *Capitanei*. Le Copiſte de *Baronius* ne fit pas attention que *Vaſſorum* étoit une abbréviation, ou peut-être la marque de l'abbréviation étoit-elle effacée dans le Mſt. Les Editeurs des Conciles ont laiſſé ſubſiſter la faute, dont l'Abbé *Fleuri*, travaillant d'après *Baronius*, ne s'eſt point apperçu: mais il a compris ce que l'on vouloit dire, & l'a fait entendre en expliquant *Vaſſorum*. Dans le comte qu'il rend de cette *Conſtitution*, Liv. 61, N. XXVI, il dit: *les Vaſſaux à dix* (livres de Deniers) *; c'étoit de moindres Gentilshomes.*

(2) On a vu ci-deſſus *Pierre de Damien* conſeiller au Pape *Alexandre II* de rendre les Excommunications moins fréquentes, & de leur ſubſtituer d'autres peines, come des peines pécuniaires. La Cour de Rome, ainſi que je l'ai dit ailleurs, profita de l'avis: mais, ſans être plus réſervée ſur l'article des Excommunications, elle leur joignit des Amandes, come on le voit ici. L'Egliſe n'a le droit d'infliger des peines temporelles, qui ne peuvent être que la Priſon ou l'Amande, que dans l'exercice de la Juriſdiction contentieuſe, qu'elle tient de la conceſſion des Souverains; & dans ce cas, ces peines ſont infligées, à proprement parler, par l'Autorité Seculière, que l'Egliſe ſupplée alors, en quelque ſorte, à titre de Commiſſaire. Hors de là, ſon pouvoir ſe borne à prononcer des peines canoniques; ce qui ſoit dit, ſans déroger aux Droits particuliers du Pape & des Evêques, qui ſont dans le même cas que les, leſquels, chés eux, confondent dans leur perſonne l'Evêque & le Souverain. Dans l'arrangement, que *Pierre de Damien* fit à Milan en 1059, il impoſa des peines canoniques, rachetables par des Amandes, qu'il ſuppoſa ſans doute devoir être emploiées en œuvres pies: mais qu'il ſe garda bien d'attribuer à la Cathédrale de Milan. Ce Cardinal, bon Chretien & ſincère amateur de la pauvreté évangélique qu'il pratiquoit à la rigueur, ne croioit pas que l'Egliſe, pour s'enrichir, dût lever des contributions ſur les péchés de ſes Enfans.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

mais come alors les Femmes ne ſuccédoient pas de droit à leurs Pères, & come elles ne reſtoient en poſſeſſion des Fiefs de leurs Maris que quand il y avoit des Fils mineurs, dont elles étoient Tutrices; il paroit qu'elle dût ſe hater de ſe remarier pour tranſmètre à ſa poſtérité le Marquiſat de Suſe, qui lui venoit de ſes Ancêtres; ou pour éviter que quelqu'un n'obtînt de l'Empereur l'inveſtiture de ce Marquiſat. On peut donc croire qu'*Otton* devint ſon ſecond Mari vers la fin de 1039.

J'ai dit que ce Prince étoit mort vers 1060, parcequ'en cette année *Adélaïde* fonda le Monaſtère de Sainte-Marie de Pignerol, pour le repos de ſon ame & de celles du Marquis *Magnifred* ſon père, de l'Evêque *Adalric*, (ou *Alrie*) ſon oncle, de *Berthe* ſa mère; &, come elle ajoute, *du Seigneur* Oddon *mon mari, dont la fin faſſe couler mes larmes.*

On lui connoit pluſieurs Enfans de ce ſecond Mari; le Marquis *Pierre*; le Comte *Amédée*; *Otton*, Evêque d'Aſti; *Berthe*, femme de l'Empereur *Henri III*, & mère

PAPES.

modernes s'étendent beaucoup ſur ſes louanges; & Greſſer, *dans l'*Apologie *de ce Pape, en comte cinquante, qui l'ont loué.* Pierre de Damien *l'appelle* Home d'un conſeil très ſaint & très pur. *On lit dans le IIIe Livre des* Dialogues *de* Didier, *Abbé du Mont-Caſſin, qui fut ſon ſucceſſeur ſous le nom de* Victor III, *que* ce Pape éclaira l'Egliſe de *Jéſus-Chriſt* par ſes diſcours & par ſes exemples en même tems. *S.* Anſelme, *Evêque de Lucque, fit un Ouvrage exprès pour le défendre contre l'Antipape* Guibert. *Je paſſe ſous ſilence ſes autres Panégiriſtes; parcequ'il ne ſeroit pas facile, à cauſe de leur grand nombre, d'en rapporter ſeulement les noms.* Hugue de Flavigni, *qui, dans ſa* Chronique, *raconte beaucoup de choſes concernant les actions & la mort de* Gregoire, *dit qu'il mourût* Confeſſeur & Martir.

Ce trait donne peu d'idée de la judiciaire d'*Hugue de Flavigni.* Si *Gregoire* fut *Confeſſeur*, ce fut de ſon Siſtême; & s'il fut *Martir*, ce fut de ſon Enthouſiaſme.

Sigebert, ſous l'année 1085, dit, « Qu'il a trouvé » quelque part » écrit qu'étant à » l'extrémité, *Gre-*

PRINCES contemporains.

Thierri s'emploia vainement pour lui procurer la liberté. Le Duc de *Bourgogne* le retint pluſieurs années en priſon; & ne le rendit enfin en 1089 qu'en exigeant pour rançon une ſomme très conſidérable, avec Chatel-ſur-Moſelle en échange d'un autre Château de *Gérard*, dont ce Duc s'étoit emparé.

La Nobleſſe de la Haute-Lorraine, qui, come on l'a vu, n'avoit pas eu ſujet d'aimer le Duc *Gérard I*, voulut profiter de la jeuneſſe de *Thierri* pour ſe dédomager des torts qu'elle avoit ſoufferts. Ce païs ne fut pas plutor délivré des inquiétudes cauſées par la guerre que *Gérard* faiſoit à ſon Frère, que les Seigneurs, mépriſant l'autorité de leur Duc, ne mirent point de bornes à leur licence, & ſe firent la guerre les uns aux autres. Après bien des moiens tentés inutilement pour rétablir le calme, *Thierri* fut obligé de ſe mètre, en 1089, à la tête de ſes troupes, & d'emploier la force des armes pour ranger tous ces Seigneurs à leur devoir.

Le Duc *Godefroi le Boſſu* mourut au mois de Février 1076; & l'Empereur *Henri III* lui dona pour Succeſſeur l'aîné de ſes propres Fils actuel-

SAVANS & Illuſtres.

ils oſé prononcer un Anathème, qui même eſt nul; ne faiſant en cela, ſuivant ce que le Prophète dit, que des cris, & ne rendant pas la juſtice? C'eſt pour cela, qu'ils ont très juſtement été percés du glaive apoſtolique. Qu'ils répondent, come ils ont coûtume, qu'ils ont exécuté les ordres du Roi! Mais que dit l'Ecriture? Il faut obéir à Dieu pluſtôt qu'aux homes. *Puis.* Rendés à Céſar ce qui eſt à Céſar; & à Dieu ce qui eſt à Dieu. *Et ailleurs:* Craignés le Seigneur; reſpectés le Roi. *Le reſpect, que l'on doit au Roi, ne doit donc aller qu'après la juſte crainte de Dieu.*

Par ces paroles, dit *Purieelli*, Liv. IV, Ch. 57, Arnulf, *de retour à des ſentimens plus ſains, rendit contre* Henri III *& ſes Partiſans, &, dans le même tems, contre* Thedald, *invaſeur du Siége Archiépiſcopal de Milan, juſtice à notre* Herlembald, *ainſi qu'à* Gregoire *lui-même, au ſujet de l'Affaire qui concernoit ce Siége, & ſur laquelle le Pape & l'Empereur n'étoient pas d'accord.*

Je doute que cette obſervation ſoit juſte. *Arnulf*, partiſan déclaré du Mariage des Prêtres, déſapprouvoit les *Décrets*, par leſquels les Papes le proſcrivoient. Il

nière de ſe racheter de l'Amande, laquelle paroît être de la remplacer par des Pélerinages (1). Ils enjoignent enfin « d'obſerver ces Règlemens, ſous peine d'encourir la malé- » diction éternelle & l'anathème; d'être puni vivant, come » *Abiron* & *Dathan*; & de ſubir la mort éternelle avec le » traître *Judas*, *Pilate* & *Caïphe*, à moins qu'on ne viène à » réſipiſcence, & qu'on ne ſatisfaſſe dignement (2) ». Cette *Conſtitution*, quoiqu'à tout prendre, elle ſoit aſſés ſage, loin de rétablir la paix, ſuivant l'intention du Pape, ne ſervit qu'à perpétuer les troubles. *Herlembald*, qui ne connoiſſoit que les expéditions militaires, fut mécontent de ce que, ſans trop de ménagement, on condamnoit, d'une manière, indirecte à la vérité, mais très claire, tout ce qu'il avoit fait. Il alla, vraiſemblablement au commencement de l'année ſuivante, en porter ſes plaintes à Rome; & concerter, avec le Cardinal *Hildebrand*, la conduite, qu'il devoit tenir dans la ſuite.

1068.

Un grand nombre de Chartes des Archives du Chapitre & de l'Archevêché de Lucque (3), font voir *ALEXANDRE II* en cette Ville depuis le commencement de Juillet juſqu'au commencement de Décembre. Le 11 de Juillet, en préſence de la *Ducheſſe BEATRIX* & du *Juge FLAIPERT*, que l'*Acte* qualifie *Commiſſaire du Seigneur Empereur*, quoiqu'*HENRI* ne fût encore à la rigueur que *Roi d'Italie*, *ALEXANDRE II* tient à Lucque une Aſſemblée de Notables pour l'élection d'un

(1) La Phraſe en queſtion eſt, *& ſicut pro treuga Dei fracta per decem tot civitates riſcattum faciant.* Il y a dans cette Phraſe quelque défectuoſité, qui la rend inintelligible. Mes recherches ne m'aiant offert aucun *Decret* au ſujet de la violation de la Trève de Dieu, à quoi ces paroles puiſſent avoir trait; je ſoupçone ſeulement que les Légats ont voulu dire qu'on pouroit ſe racheter de l'Amande, en allant en pèlerinage dans autant de Villes Epiſcopales, qu'on auroit dû paſer de livres de Deniers.

(2) Cette *Conſtitution* eſt ſouſcrite de cette manière. *Je* Mainard, *par la grace de Dieu dit Evêque de Blanche-Selve, Légat du Siége Apoſtolique, ai ſouſcrit cette Conſtitution, que j'ai dreſſée. Je* Jean, *Cardinal-Prêtre de la ſainte Egliſe Romaine & Légat de la même, ai ſouſcrit cette Conſtitution.* On peut faire deux remarques ſur la ſouſcription de *Mainard*; l'une que les Cardinaux-Evêques prenoient ſimplement le titre d'*Evêque*, & ne ſe paroient point de celui de *Cardinal*, come êtant inferieur au rang qu'ils tenoient dans la Hierarchie; l'autre que, les Evêques de la Banlieue de Rome ſe diſant uniquement *Evêques par la grace de Dieu*, la Flaterie n'avoit pas encore imaginé d'ajouter, *& par celle du Saint Siége Apoſtolique.*

(3) Le *Fiorentini*, Liv. I, p. 96, en comte vingt-cinq.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

de l'Empereur *Henri IV*; *Adélaïde*, &c.

Ses Fils, & *Berthe* moururent avant elle.

C'eſt de *Berthold de Conſtance* qu'on apprend qu'elle mourut en 1091.

Muratori dit, ſous l'année 1092, T. VI, p. 307, *J'ai parlé ci-deſſus de la mort d'*Adélaïde, *Marquiſe de Suſe & de Turin. Il faut ajouter à préſent ce que* Berthold (de Conſtance), *Auteur contemporain, écrit au ſujet de ſa ſucceſſion.* En Lombardie, *Conrad*, fils du Roi *Henri*, s'empara des Biens d'*Adélheide*, Comteſſe de Turin, auxquels le petit-fils de ladite Comteſſe, le Fils du Comte *Frédéric* auroit du ſuccéder. *Après avoir dit que, dans ces tems de troubles, ce Comte* Frédéric *avoit extrémement brillé par ſa piété & par ſon inviolable attachement au Parti du Pape; qu'il avoit eu pour Père & Mère, le Comte* Louis, *&* Sophie, *tante maternelle de la* Comteſſe Mathilde, *& qu'il étoit mort l'année précédente le jour de la fête de S.* Pierre; *il ajoute:* Le Roi *Henri* ſe propoſa donc de priver de la ſucceſſion *Adélheide*, & ſon propre Fils

PAPES.

» *goire VII* fit ve-
» nir celui des Car-
» dinaux, qu'il
» almoit le plus;
» & qu'il ſe con-
» feſſa à Dieu, à
» S. *Pierre*, & à
» toute l'Egliſe d'-
» avoir grande-
» ment péché dans
» ſa charge de
» gouverner l'E-
» gliſe; & d'avoir,
» en prêtant l'o-
» reille au Diable,
» allumé la colère
» & la haine par-
» mi le Genre hu-
» main: Qu'il avoit
» dit enſuite que
» ce qu'il avoit
» entrepris par
» toute la terre,
» c'avoit été pour
» l'accroiſſement
» de la Religion:
» Qu'enfin, voi-
» iant approcher
» le terme de ſa
» vie, & ſe hâtant
» de revêtir ſon
» ame de la pure-
» té des Anges,
» il avoit dépuré
» ce même Car-
» dinal à l'Empe-
» reur, de même
» qu'à toute l'E-
» gliſe, pour ſou-
» haiter à ce Prin-
» ce la rémiſſion
» de ſes péchés, &
» qu'il avoit déga-
» gé des liens de
» toutes les Excom-
» munications,
» qu'il avoit lan-
» cées, l'Empe-
» reur & tout le
» Peuple Chre-
» tien, les Vivans
» & les Morts, les
» Clercs & les
» Laïcs (*a*) ».

(*a*) Je n'ai pas pu, come c'étoit mon deſſein, traduire littéralement. J'y remédie, en offrant ici le Texte même

PRINCES contemporains.

lement vivans, c'eſt à dire, le Prince *Conrad*, qui ne fut Duc de la Baſſe-Lorraine que juſqu'en 1093, que les intrigues de la Cour de Rome & les conſeils de la Comteſſe *Mathilde* le firent révolter contre l'Empereur ſon père, qui le dépouilla ce de Duché qu'il dona pour lors au célèbre *Godefroi de Bouillon*, fils d'*Euſtache*, Comte de Boulogne, & d'une ſœur de *Godefroi le Boſſu*. Ce Prince, qui, come Duc de la Baſſe-Lorraine, fut *Godefroi V*, avoit été, lorſque ſon Oncle mourut, inveſti par l'Empereur du Marquiſat d'Anvers. Il fut Duc juſqu'en 1096, qu'élu Généraliſſime de la première Croiſade, il ſe démit en faveur d'*Henri*, Comte de Limbourg, ſon couſin. Il devint Roi de Jéruſalem en 1099. *Henri* perdit le Duché de la Baſſe-Lorraine en 1106, qu'il fut dépoſé par l'Empereur *Henri IV*, qui venoit de dépouiller ſon père *Henri III* de tous ſes Etats, & qui lui dona pour ſucceſſeur *Godefroi*, Comte de Louvain, qui fut dans la Baſſe-Lorraine le *VIe* Duc de ſon nom; & qui mourut Duc en 1140.

Durant le Schiſme, cauſé par la ſcandaleuſe querèle des Inveſtitures, le Duc *Thierri II*

SAVANS & Illuſtres.

trouvoit contre les règles, que Rome s'arrogeat le pouvoir de doner des Archevêques à Milan, au mépris des droits des Electeurs légitimes & du Roi d'Italie; &, ſans contredit, il avoit raiſon ſur ce dernier article. On voit d'ailleurs, dans ſon Ouvrage, qu'il condamnoit la Simonie. Dans ſes principes, les Papes avoient tort à l'égard du Mariage des Prêtres, & par rapport au deſſein de remplir, à leur gré, les Siéges des Egliſes: mais ils avoient raiſon contre les Simoniaques. Cela poſé, les *Décrets*, deſquels il s'agit, aiant deux objets principaux, l'acquiſition Simoniaque des Ordres & des Bénéfices Eccléſiaſtiques, & le Mariage des Clercs; *Arnulf* les recevoit à l'égard d'un objet, & les rejetoit à l'égard de l'autre. Come donc, à ſon avis, les Papes ſe conformoient aux véritables Loix de l'Egliſe, en ſéviſſant contre la Simonie, il croyoit que l'on devoit, à ce ſujet, ſe ſoumètre à ce qu'ils ordonoient; &, remontant à l'origine du pouvoir de l'Egliſe, il trouvoit que leur réſiſter ſur ce point, c'étoit réſiſter à Dieu-même; C'eſt d'après ces obſervations, que *Puricelli* n'a pas faites, qu'il faut juger du

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Avoué de l'Egliſe Cathédrale de Saint-Martin. Au même inſtant & dans le même lieu, la *Ducheſſe* tient un *Plaid*, avec le *Commiſſaire*, dans lequel ils mètent enſemble ſous la protection du *Roi*, des Biens, dont le nouvel *Avoué* demandoit, à ce titre, la propriété, come étant du Domaine de la Cathédrale. Par un *Privilége* du 13 d'Octobre, *ALEXANDRE* confirme & prend ſous ſa protection les Biens des Chanoines de San-Frediano de Lucque (1).

Au commencement de cette année, le Duc *Robert Guiſcard* aſſiége Montepeloſo, Place appartenante à *Godefroi*, fils d'une de ſes Sœurs & Comte de Converſano, lequel, l'aiant conquiſe avec ſes ſeules forces & ſans le ſecours de ſon Oncle, ne croïoit pas devoir la tenir de lui. Mais *Robert*, come *Duc de Pouille & de Calabre*, prétendoit qu'on lui devoit homage pour tout ce qui ſe trouvoit dans l'enclave de ſon Duché. La vigoureuſe défenſe de *Godefroi* faiſant voir à *Robert* qu'il perdra beaucoup de rems & de monde; il lève le ſiége, & va, ſuivi d'un petit nombre de ſes Troupes, ſe rendre maître d'Ariano (2). Par la trahiſon d'un certain *Godefroi*, que l'on ne connoît point d'ailleurs, Montepeloſo devient, le 6 de Février, la proie de *Robert*, qui garde cette Place quelque tems; & la rend enſuite au Comte de Converſano,

(1) Cette *Bulle*, donée *par les mains de* Pierre, *Soûdiaere & Bibliothéeaire de la Sainte Egliſe Romaine*, eſt dans les Archives de San-Frediano, & ſe trouve imprimée dans les *Indulta & Privilegia Canonicorum Lateranenſium.* Elle fournit au *Fiorentini* l'occaſion de dire, p. 97 : *Le* Pennotti, *Eerivain moderne, dans ſon* Hiſtoire des Chanoines Réguliers, *veut, en ſe fondant ſur eette* Bulle, *que, bien qu'il n'y ſôit nullement dit que ees Chanoines* (de San-Frediano) *menaſſent alors la vie régulière & eommune, ils fuſſent à tous égards véritablement Réguliers. Il tient même pour eertain, en s'apputant de l'autorité du* Panvino, *qu'ils furent appellés à Rome, par le même Pape* Alexandre, *pour réformer les Chapitres de Latran & de Sainte-Croix-en-Jéruſalem; ee qu'il prouve, à l'égard du premier, par un fragment de Lètre de* Paſchal II. *Mais, en ſuppoſant indubitables l'obſervance régulière de ees Chapitres, & le deſir qu'*Alexandre *avoit, eome il paroît par ſes Deerets, d'établir dans toutes les Collégiales la vie régulière & eommune, ee ſeroit toujours deux ehoſes abſolument différentes, l'une qu'il eût gratifié ees Chapitres de* Privilèges, *l'autre qu'il eût emploié les Chanoines de Lueque à les réformer. Nous verrons en ſon lieu qu'il paroît très elairement & très expreſſément, que* Rothon, Prieur de San-Frediano, *alla, non ſous* Alexandre, *mais ſous* Paſchal II, *réformer le Chapitre de Latran. Si done le plus anelen de ees Papes appella, pour eet effet, nos Chanoines à Rome, ee que je ne prétens pas nier; il faut dire que la Réforme ne ſe fit point alors; & que, par eette raiſon,* Paſchal II *la proeura dans la ſuite.*

(2) *Loup Protoſpate*, chés qui preſque tous les Noms propres, ou par ſa faute, ou par celle de ſes Copiſtes, ſont défigurés, nome cette Ville *Obbiano*, ou *Oiano*. Si je dis *Oriano*, c'eſt d'après *Romoald de Salerne*, plus exact à l'égard des Noms.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

à lui-même (*Conrad*), & le fils de ce Comte & de la petite-fille d'*Adelhéide*. Il ſe jèta donc hoſtilement ſur ſes terres, & fit le dégat de tous côtés, en faiſant auſſi beaucoup de mal au Monaſtère de Frutare. *De là naît, dans l'*Hiſtoire Généalogique de la Roiale Maiſon de Savoie, *un groupe immenſe de difficultés, que* Guichenon *n'a pas ſu réſoudre d'une manière ſatisfaiſante. Il faut donc attendre quelqu'autre Ecrivain plus expérimenté, qui recherche avec plus d'exactitude, & mète dans un plus grand jour les actions de ces Princes, dont la glorieuſe lignée, depuis tant de ſiècles, illuſtre l'Italie.*

Berthold vient de trouver mauvais que *Conrad*, fils ainé d'*Henri III* & de *Berthe de Suſe*, ſe fût mis en poſſeſſion des Biens de la *Comteſſe Adélaïde*, ſon aieule maternelle, deſquels il revendique la ſucceſſion pour un Arrière-petitfils de cette *Comteſſe*, fils du Comte *Frédéric*, couſin-germain de la *Comteſſe Mathilde*. Il ſe plaint enſuite de ce qu'*Henri* s'empara des mêmes Biens, au préjudice de ſon propre fils *Conrad*, & de ce Fils d'une Petite-fille d'*Adelhéide*.

PAPES.

Ce récit donne un démenti formel à *Paul de Bernried*; & l'on s'attend bien que le Cardinal *Baronius* ne le devoit pas ſouffrir

de *Sigebert*. Hildebrandus *Papa, qui &* Gregorius Septimus, *apud Salernum exulans moritur. De hoc ita ſcriptum reperi. Volumus vos ſcire qui Eccleſiaſticæ curæ ſolliciti eſtis, quod Dominus Apoſtolicus* Hildebrandus, *qui &* Gregorius, *tunc in extremis poſitus, ad ſe vocavit unum de duodecim Cardinalibus, quem multum diligebat præ cæteris; & confeſſus eſt Deo, & Sancto* Petro, *& toti Eccleſiæ, ſe valdè peccaſſe in paſtorali curâ, quæ ei ad regendum commiſſa erat, & ſuadente Diabolo contra humanum genus odium & iram concitaſſe. Poſteà verò ſententiam quæ in orbe terrarum effuſa eſt, pro augmento Chriſtianitatis excipiſſe dicebat. Tunc demum miſit prædictum Confeſſorem ad Imperatorem & ad totam Eccleſiam, ut optaret illi indulgentiam quia finem vitæ ſuæ aſpiciebat, & tam citò induebat ſe angelica veſte, & dimiſit ac diſſolvit vincula omnium bannorum ſuorum Imperatori, & omni Populo Chriſtiano, Vivis & Defunctis, Clericis & Laicis.*

PRINCES contemporains.

prit le parti d'*Henri III*, ſon Souverain & ſon Bienfaiteur contre le Pape *Gregoire VII*; & fut excommunié par *Hérimanne*, Evêque de Mets, zélé partiſan du Pape, parcequ'il s'étoit emparé pour l'Empereur de la Ville de Mets & des Biens de l'Evêché. Le Duc & l'Evêque ſe reconcilièrent enſuite. Le Duc eut de nouvelles querèles avec *Poppon*, ſucceſſeur d'*Hérimanne*: mais elles durèrent peu. *Thierri* cédant à des mouvemens de dévotion, fit pluſieurs donations pieuſes en réparation du tort qu'il avoit fait aux Egliſes; & fit vœu d'aller en perſone à la Guerre Sainte: mais la foibleſſe de ſa ſanté le fit diſpenſer de ce vœu, moiénant qu'il envoiat un Arbalêtrier & quatre Cavaliers.

Il mourut, come je l'ai dit, en 1115; &, ſuivant la nouvelle *Introduction à l'Hiſtoire de l'Univers*, T. II, p. 6, *dans un âge très avancé*; ce qui ne peut pas être. Aiant ſuccédé très jeune à ſon Père en 1070; il pouvoit, en 1115, avoir au plus 65 ou 66 ans, & peut-être, quelques années de moins.

SIMON I,

nomé par quelques *Chartes* du Pais, *Sigiſmond*, ſuccède, en 1115, à *Thierri II*, dont

SAVANS & Illuſtres.

morceau, que je viens de traduire. *Arnulf* n'y dit pas un mot, qui faſſe penſer qu'il eût envie de juſtifier ce que *Gregoire VII* avoit fait à l'égard du Siége de Milan, ni les vexations, qu'*Herlembald*, autoriſé par ce Pape, exerçoit dans cette Ville. Mais, *Gregoire* aiant raiſon ſur un article, concernant lequel ſes derniers prédéceſſeurs n'avoient ordonné que ce que l'Egliſe avoit ordonné de tout tems; *Arnulf*, qui ſe fait voir par tout aſſés bien inſtruit, étant frapé de ce que les Evêques d'Allemagne & ceux de Lombardie avoient oſé s'attribuer le droit de juger le premier des Evêques, duquel ils n'étoient point les Juges naturels, & de ce que, condamnant indiſcrètement ce qu'il avoit fait, quoiqu'une partie ne pût pas être condamnée; ils avoient porté l'audace juſqu'à le dépoſer; il reconnut alors que ces Evêques n'avoient eu pour but que de ſe débaraſſer d'un Pape, réſolu de punir leurs prévarications; &, come il n'ignoroit pas en quoi ces Evêques étoient prévaricateurs, ſon amour pour la Juſtice & la Vérité, qui ſe manifeſte dans toute ſon *Hiſtoire*, lors même qu'il s'en écarte, lui fit pren-

ſon neveu, ſous la condition de l'homage. Bari, Capitale de la Pouille, ou pluſtôt des Etats que les Empereurs Grecs avoient précèdemment conſervés en Italie, Ville très forte & très riche, où les Catapans faiſoient leur réſidence, avoit évité juſqu'ici de tomber ſous la domination des Normans. *Robert*, qui depuis longtems en deſiroit la poſſeſſion, entreprend enfin d'en faire la conquête. Il l'aſſiége, en même tems, par terre avec une Armée nombreuſe, par mer avec une Flote conſidérable. Les Habitans, loin de s'effraïer de l'arrivée des Ennemis, s'en font un ſujet de divertiſſement. Du haut de leurs murailles, ils affectent d'étaler aux ieux des Aſſiégeans ce qu'ils ont de plus précieux; & joignent à cette ridicule montre de leurs richeſſes, des injures groſſières & des railleries piquantes. *Robert* paroît n'y faire aucune attention; & ne ſonge qu'à préparer tout ce qu'il croit propre à forcer cette orgueilleuſe Ville à ſe rendre.

Les Saraſins de Sicile & leurs Sujets, que l'infatigable Comte *Roger* déſoloit par des courſes continuelles & par les contributions qu'il levoit de tous côtés, aſſemblent une Armée conſidérable; &, *Roger* paroiſſant aux environs de Palerme, ils tombent tout à coup ſur lui dans l'endroit appellé Michelmir, & l'enferment de toutes parts. Le Comte range ſa petite Troupe en bataille; l'exhorte à bien faire; & fond ſur les Ennemis, dont il fait un tel carnage, que, ſi l'on en croit l'hiperbole de *Godefroi de Maleterre* (1), il n'en reſte pas un pour aller porter à Palerme la nouvelle de leur défaite. Parmi le butin ſe trouvent des Pigeons en cage; & *Roger*, en aiant demandé la raiſon, apprend que les Saraſins en portoient ainſi dans leurs Armées pour s'en ſervir à doner aux Villes des nouvelles de ce qui leur arrivoit; & qu'à cet effet ils leur attachoient au col, ou ſous l'aîle, un petit billet, & leur donoient la volée. Cet uſage, que les Grecs & les Romains avoient anciènement fait des mêmes Oiſeaux, s'eſt conſervé dans quelques païs du Levant. *Roger* fait écrire en Arabe le ſuccès de la Bataille; & les Pigeons en vont inſtruire Palerme, qu'ils rempliſſent de deuil & de terreur.

Il paroît que le Cardinal *Hildebrand* ne fut pas plus content qu'*Herlembald* de ce qu'*Alexandre II* avoit fait, l'année

(1) Liv. II, Ch. 39.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

refille d'*Adélaïde*. Nous allons voir que l'Eſprit de Parti ne connoît ni le Bon-Sens, ni la Bonne-Foi.

Le Comte *Frédéric*, mari d'une Fille du *Marquis Pierre*, fils aîné de la *Comteſſe Adélaïde*, étoit Vaſſal & Sujet de la Couronne des Deux-Bourgognes, c'eſt à dire d'*Henri III*. Il mourut, en 1090, les armes à la main contre ſon Souverain, c'eſt à dire Rebelle, & dans le cas de la confiſcation prononcée de ſes *Fiefs* & de ſes *Allodiaux*, préſens & à venir ; & ſa Femme & ſes Enfans ſe trouvoient néceſſairement enveloppés dans ſa condamnation. Il eſt donc certain que ſon Fils ne pouvoit pas hériter de la *Comteſſe Adélaïde*, ſa biſaïeule maternelle, puiſqu'il n'en pouvnit être héritier que par ſa Mère, & qu'ils étoient actuellement, l'un & l'autre, dans un état de Proſcription. Il eſt d'ailleurs inconteſtable que, les Fils & les Filles d'*Adélaïde* étant morts avant elle, leurs Enfans devoient ſuccéder, par têtes, à ſes *Allodiaux*. Mais, quand elle mourut, quelques-uns de ſes Héritiers néceſſaires, étoient impatiemment. En effet, il rapporte à l'année 1084 (Edit. de Plantin, T. XI, p. 569) le Miracle de la Colombe vue, pendant la Meſſe, ſur l'épaule de *Gregoire* ; & le rapporte d'après *Léon d'Oſtie*, qui, Liv. III, ch. 53, le fait arriver, cette année, au Mont Caſſin, où *Gregoire* étoit allé ſortant de Rome, avant de ſe rendre à Salerne. *Léon* diffère de *Paul* dans quelques circonſtances, entre autres dans ce que celui par qui la Colombe avoit été vue, fut chargé de dire à *Gregoire*. *Va*, lui fut-il dit, ſelon cet Auteur ; *& fais bien entendre au Pape, qu'il faut que, par la force du S. Eſprit, il exécute conſtamment ce qu'il a commencé. Qu'eſt-ce*, s'écrie là deſſus *Baronius* pour qui cette prétendue viſion eſt un article de foi ? *Que ſignifie cette Colombe ſur le Pape, ſinon qu'il étoit conduit & gouverné par le S. Eſprit ? Qu'eſt-ce d'ailleurs que l'ordre, qui fut donné, de lui dire d'exécuter par la force du S. Eſprit, ce qu'il avoit commencé, ſinon un Oracle divin, qui prouvoit manifeſtement que ce qu'il avoit fait juſqu'alors avoit été bien fait, par l'opération du même S. Eſprit ? Que cette déclaration de la Sageſſe divine fut faite aux Homes à* il étoit le Fils aîné ; & meurt en 1139.

On trouve dans quelques Hiſtoriens modernes, que ce Prince, vers la fin de ſa vie, fit le voïage de la Terre Sainte ; qu'il y reſta deux ans, & s'y diſtingua par ſes exploits ; qu'il revint par mer en Lorraine ; & qu'en arrivant à Veniſe, en 1141, il y tomba malade & mourut. Il eſt difficile d'accorder ce voïage, ou du moins la date de la mort de *Simon*, avec des Monumens dignes de foi, par leſquels il paroît qu'il étoit mort, le 19 d'Avril 1138 avant Paque, c'eſt à dire 1139, ſuivant une manière de comter les années alors en uſage en quelques endroits. Il eſt d'ailleurs certain qu'en 1137, il avoit accompagné l'Empereur *Lothaire II* en Italie, où ce Prince alla faire la guerre à *Roger II*, premier Roi de Sicile ; & qu'il revint de ce païs avec le même Empereur, qui mourut à Bretten en Bavière, le 4 de Décembre 1137. En ce cas ce ne ſeroit qu'à la fin de 1137, ou pluſtôt au commencement de 1138, que *Simon* auroit pu partir pour la Terre Sainte ; & loin d'y ſignaler ſon courage par des exploits multipliés, il n'auroit eu que le tems d'y ſatisfaire ſa dévotion par la viſite

dre, contre ces Prelats, la defenſe de *Gregoire VII*, ou pluſtôt de ce qu'il croioit la légitime Autorité du Siege Apoſtolique. Il ſe reconcilia lui-même enſuite, & ſans doute ſincèrement avec ce Siége : mais il laiſſa ſubſiſter ſon *Hiſtoire*, telle qu'il l'avoit compoſée : &, ſe contentant de marquer vers la fin plus d'égard pour les Papes, il ne ceſſa point de faire ſentir combien il étoit éloigné de favoriſer les prétentions de la Cour de Rome. Voilà ce qui reſulte de l'impreſſion, que la lecture de ſon *Hiſtoire* m'a faite ; & c'eſt une impreſſion qu'elle ne pouvoit pas faire ſur *Puricelli*, qui veut partout que la Cour de Rome ait toujours raiſon ; & qu'*Herlembald* ſoit un Saint, pour en avoir exécuté les ordres, quoique d'une manière au moins très indiſcrète.

L'Aſſemblée des Evêques Lombards à Pavie, de laquelle *Arnulf* nous a parlé, fut poſtérieure au Concile que *Gregoire VII* tint, cette année 1076, à Rome, le Lundi de la ſeconde Semaine de Carême, dans lequel il prit ſa revanche de ce qui s'étoit fait à Worms, en excommuniant & dépoſant *Henri III*, & déliant ſes Sujets de leur ſerment de

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

précédente, à Milan par ſes Légats; & que le deſſein de ce Cardinal étoit, ſinon de dépoſer l'Archevêque *Gui de Velate*, qui, très vieux & très infirme, n'avoit pas encore longtems à vivre, au moins de lui doner un ſucceſſeur à ſon gré. Le ſéjour d'*Herlembald* à Rome dut être aſſés long. *Alexandre*, ami de l'ordre, n'étoit rien moins qu'entreprenant. D'ailleurs il aimoit ſa patrie & l'Egliſe de Milan, dont il avoit été Chanoine ordinaire, avant d'être Evêque de Lucque. Bien qu'il ſe laiſsât gouverner par le Cardinal *Hildebrand*; ce ne put pas être tout d'un coup que ce Miniſtre le put engager à déroger au Droit, que le Clergé & le Peuple de Milan avoient, come ceux des autres Villes Epiſcopales du Roïaume d'Italie, d'élire eux-même leur Archevêque avec le concours du Roi. Quoi qu'il en ſoit, *Hildebrand*, qui ne ceſſoit pas de publier, « Que le calme & le bon ordre ne pouvoient ſe ré-» tablir à Milan que par un *Paſteur Canonique* (1); & qu'au-» cun Evêque ne méritoit ce titre, ſi ſon élection ne s'étoit » pas faite par l'autorité du Pape », obtient d'*Alexandre*, malgré lui ſans doute, une *Conſtitution*, portant, « Que les » Evêques, de quelque Egliſe que ce fût, ne l'étoient légiti-» mement, qu'autant qu'ils étoient établis par l'autorité du » Pape; & que ceux qui ne l'étoient devenus que par l'élec-» tion du Clergé & du Peuple, & par l'ordre du Roi, n'é-» toient pas légitimement Evêques ». C'étoit une doctrine inconnue juſqu'alors dans l'Egliſe. *Herlembald* revient à Milan, chargé de cette *Conſtitution*, & des inſtructions ſecrètes d'*Hildebrand*. Ainſi, toujours autoriſé par le Saint Siége, quoique tout autrement ſans doute qu'*Alexandre* ne l'entendoit, il répand, par des intrigues ménagées ſourdement, la ſemence de nouveaux troubles, qui ne devoient pas ſitôt prendre fin.

1069.

ALEXANDRE II va paſſer quelque tems à Lucque. On le voit dans une *Charte*, le 6 de Novembre, au Château de Migliano, pour lors du Diſtrict & du Diocèſe de cette Ville.

HENRI III, aiant paſſé les fêtes de Noël (de l'année précédente) *à Goſlar, célébre*, (cette année) *celles de Pâque à Quedlinbourg, & celles de la Pentecôte à Cologne. Après la*

(1) Voïés *Savans & Illuſtres*, p. 205.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

privés de tous leurs droits par la confiſcation juſtement prononcée contre eux; & ne pouvoient pas lui ſuccéder, à moins que leur Souverain, en rendant ſes bonnes graces à leur ſoumiſſion, ne les rétablît dans leurs droits, & ne ſe déſistât en leur faveur de ce que leur rébellion avoit acquis à ſon Fiſc. A l'égard des *Fiefs*, *Adélaïde* ne laiſſant point de Fils ni de Petitfils nés de ſes Fils, ils retournoient néceſſairement au Souverain; parceque la ſucceſſion des Filles aux *Fiefs* n'étoit pas encore de droit; & n'avoit eu lieu pour la *Comteſſe Adélaïde*, ainſi que pour la *Comteſſe Mathilde*, que par une grace particulière du Souverain.

Voila pourquoi, dès que la *Comteſſe Adélaïde* fut morte, *Henri III* envoïa ſon fils aîné *Conrad* en Piémont, afin que ce jeune Prince prît poſſeſſion de tous les Biens de ſon Aïeule maternelle. L'intention d'*Henri* ſans doute étoit d'inveſtir ſes deux Fils, l'un & l'autre petitfils d'*Adélaïde*, des *Fiefs*, que cette *Comteſſe* avoit tenus des Couronnes d'Italie & des Deux-Bourgognes, leſquels lui

PAPES.

propos, lorſque la réputation de ce Pontife, non-ſeulement parmi les Schiſmatiques: mais encore parmi les Catholiques, tant ceux qui vivoient alors que ceux qui devoient venir, étoit tachée du ſoupçon d'un excès de ſévérité; lorſque le nom de ce grand Pape, déchiré par des calomnies, riſquoit d'être déshonoré! On peut donc, pour la défenſe de Gregoire, *oppoſer à ceux qui le blamoient & médiſoient de lui, ces paroles de l'Apôtre:* Qui tiendra contre les Elus de Dieu? C'eſt lui qui juſtifie, qui eſt-ce qui condamnera? *Pour que la témérité des Homes ne pût pas flétrir ce que l'on pouvoit prouver avoir été bien fait au ſentiment de Dieu même; pour que l'on pût ainſi fermer abſolument la bouche à ceux qui ne l'ouvrent qu'au menſonge, tels que les Partiſans de* Guibert *qui, dans un de leurs Conciliabules, (dont nous parlerons en ſon tems) ont ſuppoſé qu'à la fin* Gregoire, *prêt à mourir, ſe repentit de ce qu'il avoit fait. On reconnoît que c'eſt de ce Conciliabule, que* Sigebert *a tiré ce qu'il dit du repentir de* Gregoire. *Comment ce qu'il avoit fait contre les Schiſmatiques eût-il pu lui déplaire, comment eût-il pu ſe repentir des travaux aux-*

PRINCES contemporains.

des Saints Lieux, puiſqu'il étoit de retour en Avril 1139.

Le règne de ce Prince ne fut rien moins que tranquille. *Adalbéron*, Archevêque de Trèves, qui, l'on ne ſait pas à quel titre, ſe qualifioit *Duc de Lorraine*, *Etiène*, Evêque de Mets, *Renaud*, Comte de Bar, & *Godefroi VI*, Duc de la Baſſe-Lorraine & Comte de Louvain, vinrent avec une Armée de dix mille homes faire le dégât dans la Haute-Lorraine. *Simon*, ſecouru par le Duc de Bavière, le Comte Palatin du Rhin & le Comte de Salm, battit deux fois cette Armée; & força ſes Ennemis à demander la paix, qui fut conclue par l'autorité de l'Empereur *Lothaire II*, de qui *Simon* avoit épouſé la ſœur *Adélaïde*. *Simon* fut le premier à violer cette paix. Il entra dans les Etats de l'Archevêque de Trève, qui n'étoit point ſur ſes gardes; & s'empara de quelques petites Places. Le Prélat raſſemble promptement des Troupes, avec leſquelles ſon neveu *Geoffroi*, Comte de Faukémont, paſſe dans la Haute-Lorraine, rencontre *Simon* près de Toul, & lui taille ſon armée en pièces. *Simon* ſe réfugie dans la Ville de Nanci, dont il avoit fait ſa

SAVANS & Illuſtres.

fidélité. Les Evêques & les Abbés d'Allemagne, complices du Brigandage de Worms, & les Evêques de Lombardie furent excommuniés auſſi dans ce Concile. Ces derniers ſe raſſemblèrent enſuite à Pavie, & rétorquèrent l'Anathème contre *Gregoire*. *Puricelli* veut que *Théodald*, qui précédemment avoit été, ſelon lui, ſuſpendu par *Gregoire*, ait été compris dans cette excommunication. C'eſt ce que l'on doit préſumer. Il eſt même à croire que *Gregoire* avoit ſuſpendu *Théodald*, auſſitôt après qu'il eût été ſacré contre ſa defenſe; mais rien ne nous l'apprend.

Venons aux ſuites de la nouvelle violence d'*Herlembald* pour l'adminiſtration du Batême ſolemnel de cette année 1076. *Il arriva de là*, dit *Arnulf*, Liv. IV, ch. 6, *que pluſieurs d'entre eux* (des Citoïens & des Chevaliers) *étant, quelques jours après, ſortis de la Ville, jurèrent avec une grande partie du Peuple, de ſe faire juſtice eux-même, de maintenir l'honneur de S.* Ambroiſe, *& de recevoir le Paſteur, que le Roi leur avoit donné. Lors qu'ils rentrèrent tous enſemble dans la Ville;* Herlembald, *qui n'avoit jamais pu ſouffrir*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Pentecôte, il tient à Worms une Diète, avec les Princes du Roïaume (de Germanie). *Il a dans cette Ville un premier entretien ſecret avec l'Archevêque de Maience* (1) *; & lui demande ſon ſecours pour l'exécution d'un projet, qu'il méditoit ; lui promet, s'il obtient ce qu'il demande, de ne prendre déſormais que ſes conſeils, & de forcer les armes à la main, s'il ne le peut pas autrement, les Thuringiens à lui païer, ſans aucune conteſtation, les Dîmes à l'avenir* (2). *L'Archevêque conſent ; done ſa parole ; & reçoit celle du Roi, qui dit enſuite aux Princes en public, « Que ſa Femme & lui ne ſont » pas faits l'un pour l'autre : Qu'il a longtems trompé les ieux » du Monde ; mais qu'il ne les veut plus tromper : Qu'elle n'eſt » coupable d'aucun crime, qui lui faſſe mériter d'être répudiée ; » mais qu'il ignore quelle fatalité, quelle eſpèce de punition de » Dieu le met dans l'impoſſibilité de s'acquiter avec elle du » devoir de Mari : Qu'il les prie donc, pour l'amour de Dieu, » de le dégager d'un lien, ſerré ſous de mauvais auſpices ; & » de trouver bon qu'un Divorce les ſépare, afin que, rendus » l'un par l'autre plus heureux, ils puiſſent, ſi Dieu le veut, » contracter des mariages convenables : Que dans la crainte » que la perte de la virginité ne ſoit pour elle un obſtacle à » de ſecondes nôces, il aſſure, avec ſerment, qu'il l'a conſer- » vée ſans tache, & ſans que ſa pudeur virginale ait reçu la » moindre atteinte ». La propoſition paroît à tous ceux qui l'entendent, honteuſe & trop indigne de la Majeſté Roïale. Chacun cependant ſe fait une peine de s'oppoſer à ce que le Roi deſiroit avec tant d'ardeur. L'Archevêque, gagné par d'auſſi flateuſes promeſſes, ne balance point à prendre, autant que l'honêteté le permet, le parti du Roi. C'eſt pourquoi, de l'avis de tous, il indique, pour la première ſemaine après la S. MICHEL, un Concile à Maience, où cette Affaire ſera terminée. Tout étant par là ſuſpendu ; la Reine eſt envoïée attendre à Lauresheim le tems du Concile ; & le Roi ſe porte où les Affaires du Roïaume le demandoient. Cependant* DE'DI, *Marquis* (de Saxe), *aiant épouſé la veuve du Marquis* OTTON, *mort trois*

(1) *Sigefred.*

(2) C'étoit le ſujet d'une querèle, qui duroit depuis longtems entre ces Peuples & les Archevêques de Trèves. Elle étoit d'autant plus animée, qu'*Otton*, Marquis de Thuringe, mort en 1067, avoit, quelques années auparavant, conſenti, ſans l'aveu des Peuples, que les Archevêques de Trèves exigeaſſent ces Dîmes.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

revenoient, faute d'Hoirs mâles. Pour les *Allodiaux*, il étoit en droit de les mettre en ſa main, juſqu'à ce que les Cohéritiers de ſes Fils ſe fuſſent mis en état d'entrer en partage.

Ou le Prêtre *Berthold* avoit-il trouvé que, dans une Maiſon, qui ſuivoit la Loi Salique, l'Arrière-petitfils par la Petiteſille, devoit ſuccéder aux *Fiefs* préférablement aux Petitfils par la Fille, quand & cette Petiteſille & cette Fille étoient également excluſes, par la même Loi, de cette eſpece de ſucceſſion ?

Ce fut dans le tems même que *Conrad* étoit en Piémont, qu'on l'engagea de ſe révolter contre ſon Père. Nous avons vu, dans l'Art. de *Conrad II* aux *Rois d'Italie*, ce qu'*Henri* fit pour prévénir la révolte de ſon Fils. Quand ce jeune Prince ſe fut mis à la tête des Ennemis de ſon Père ; *Henri* le devoit-il laiſſer maître de tous les Biens d'*Adélaïde*, pour qu'il en tirât de quoi lui faire la guerre en Italie, & pour qu'il fût à portée de s'emparer du Roïaume des Deux-Bourgognes ?

Qu'on juge à préſent ſi le Bon-ſens & la Bone-foi con-

quels il s'étoit livré, d'un combat ſoûtenu vaillamment, lui, que le Ciel avoit averti, come on l'a vu, de continuer de faire avec conſtance, par la force du S. Eſprit, ce qu'il avoit commencé? L'Auteur de la *Vie de S. Anſelme de Luque* parle de la mort de *Gregoire*, come *Paul de Bernried*, à l'occaſion de celle d'*Anſelme*, qui recommanda, peu d'inſtans avant ſa mort, à ceux qui l'environoient « de » perſévérer juſ» qu'à la fin dans » la Foi de *Gre*» *goire*». Le Cardinal *Baronius*, qui rapporte le paſſage de cet Ecrivain, p. 577, ajoute ; *Voila ce que dit cet Auteur, & ce qui réfute bien clairement la fable de* Sigebert *touchant le repentir que* Gregoire *eut d'avoir perſécuté Henri.* Baronius n'en quite pas encore *Sigebert.* Il parle, p. 589, d'après *Berthold de Conſtance*, d'une Diète d'Allemagne, de l'année 1087, dans laquelle *Henri* refuſa de ſe reconnoître excommunié légitimement, & dans laquelle on lut une *Lètre*, par laquelle *Victor III* annonçoit ſon élection aux Princes de Germanie, & confirmoit ouvertement la Sentence prononcée par ſon prédéceſſeur le Pape *Gregoire* de pieuſe mémoire contre

réſidence. *Geoffroi* l'aſſiège ; & la Ville étoit prête de ſe rendre, quand tout à coup *Geoffroi* lève le ſiége, ſans qu'on en ſache la raiſon. Alors *Simon* va demander du ſecours à l'Empereur, qui lui prête des Troupes, avec leſquelles il chaſſe *Geoffroi* de ſes Etats, dont il reſte enſuite paiſible poſſeſſeur juſqu'à ſa mort.

On trouve, du tems de ce Prince, en 1130 & 1138, un *Valeran de Limbourg, Duc de Lorraine & Marquis* ; c'eſt à dire *Duc de la Baſſe-Lorraine & Marquis d'Anvers.* On voit dans *Sigebert* & dans *Otton de Friſinghen*, que *Godefroi VI* fut dépoſé de ſon Duché, dont ce *Valeran* fut inveſti. Come *Godefroi* ne mourut qu'en 140, & qu'il ne paroit pas qu'il eût ceſſé d'être Duc avant ſa mort ; il eſt vraiſemblable que l'Empereur *Lothaire*, pour vanger le Duc *Simon* des tortsqu'il avoit reçus de la part de *Godefroi VI*, déclara ce dernier déchu de ſes Fiefs de Dignité, dont il inveſtit *Valeran* : mais que celui-ci fut uniquement Duc titulaire de la Baſſe-Lorraine, *Godefroi VI* aiant ſu s'y maintenir. L'on n'eſt donc pas étoné de voir *Valeran* ſe qualifier *Duc de Lorraine & Marquis*

que l'on partageât ſon autorité, ſe mit, ſuivant ſa coûtume, à les haranguer : mais, ne pouvant réprimer leur fureur, il s'échape ſubitement avec les ſiens ; & prend ſes armes à la hâte, portant de la main droite l'Etendart, qu'il nommoit de S. Pierre. *D'un autre côté les Citoiens s'ameutent de toutes parts contre lui, qui fond ſur eux avec ſes gens armés : mais, à l'inſtant même, il eſt, à la tête des ſiens, preſſé de tous côtés d'un ſi grand nombre de ſes Ennemis, qu'il ne peut rien faire de remarquable. A peine eſt-il entouré, que, percé preſque tout à la fois de pluſieurs coups, il eſt moins de tems à tomber mort, que je n'en ſuis à le dire ; & ſa petite Troupe ſe diſperſe auſſitôt de toutes parts. On dépouille ſon cadavre de tous ſes vêtemens, on l'étend par terre, & de toutes parts on lui lance des pierres, on le frape à coups de bâton ; afin que celui qui, pendant ſa vie, avoit été la terreur d'un grand nombre de gens, fût expoſé, par ſa mort, à ſervir de jouet à tout un Peuple. Lorſqu'enſuite on l'emporta pour l'inhumer, ſes obſèques ſe firent ſans aucune eſpèce de cérémonie. Après cela, ce Prêtre* Liprand, *nomé plus haut, aiant été trouvé, come il s'enfui-*

ans auparavant (1), *n'oublioit rien pour avoir auſſi les Terres, que ce Marquis avoit tenues de divers Seigneurs, à titre de Fiefs. Voïant que perſone n'avoit égard à ſes ſollicitations, & ne pouvant digérer l'affront d'avoir eſſuié des refus, il ſe diſpoſe à faire la guerre au Roi, qui, plus que tout autre, l'avoit empêché d'obtenir ce qu'il demandoit; &, dans de fréquentes conférences, il ſollicite les Thuringiens d'unir leurs armes aux ſiènes. Il ſe flatoit que cette union ſe feroit aiſément, en ce que le Roi les avoit extrêmement aliénés de lui, par la faveur qu'il accordoit à l'Archevêque. Ce qui pourtant augmentoit le plus ſa fureur, c'étoit les diſcours de ſa Femme, qui, naturellement méchante, s'efforçoit de rendre à cet Home, d'un eſprit paiſible & devenu plus doux par l'âge, les emportemens de la Jeuncſſe, en ne ceſſant pas de lui dire, « Que, » s'il êtoit home, il ne recevroit pas des affronts ſans en tirer » vangeance; & que, pour être ſupérieur à ſon premier Mari, » tant en puiſſance qu'en richeſſes, il ne lui cèderoit point en » audace ». Ces choſes êtant parvenucs juſqu'au Roi, qu'elles mètent violemment en colère; il raſſemble en hâte de nombreuſes Troupes, & même aſſés pour ſuffire à différentes guerres. L'Archevêque de Maience, ſe voïant, à l'occaſion de la guerre publique, au moment de pouvoir ſatisfaire ſa haine particulière contre les Thuringiens, ſe montre leur ennemi le plus cruel; &, preſſant le Roi de pouſſer les choſes aux dernières extrémités, prête lui-même la main à l'entrepriſe avec toutes les forces de ſes Amis & de l'Archevéché de Maience. Ses mauvaiſes intentions n'échapent point aux Thuringiens, qui, n'en aiant pas de meilleures, envoient répréſenter au Roi, « Qu'ils ne méditent rien d'injuſte, rien qui ſoit contre les Loix; » & qu'on n'a point pris les armes contre la République en leur » faveur, ni par leur conſeil: Qu'ils ſont bien pluſtôt dans la » diſpoſition d'attaquer l'Ennemi public, même au péril de » leurs vies; mais qu'ils s'aquiteroient de ce devoir avec plus » de promtitude & d'affection, s'il permètoit que les Loix, éta- » blies pour eux par les Rois & les Evêques précèdens, conti- » nuaſſent d'être inviolablement obſervées: Que, ſi l'Archevêque » venoit pour leur arracher par les armes, non divines, mais*

(1) C'eſt le Marquis de Thuringe, dont j'ai parlé dans la *Note* précédente. Sa Veuve s'appelloit *Adèle*.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

duiſoient la plume de *Berthold*; & qu'on fixe le dégré d'autorité, que doit avoir un Ecrivain de cette trempe!

Les *Marquis de Suſe* finirent dans la perſone de la *Comteſſe Adélaide*, dont la pluſpart des Fiefs paſsèrent dans la *Maiſon de Savoie*, ſans que l'on ſache coment. Je reviendrai ſur la ſucceſſion de cette *Comteſſe* dans les Articles d'*Amédée I* & d'*Humbert II*, Comtes de Mauriène.

COMTES de MODÈNE & de REGGIO.

Je n'aurois à parler ici que du Marquis Boniface, *du* Duc & Marquis Frédéric, *ſon fils, de la* Ducheſſe Béatrix, *ſa veuve, & de la* Comteſſe Mathilde, *ſa fille. On a vu leurs* Articles, *aux* Ducs & Marquis de Toſcane.

MARQUIS d'ORTA, de GÈNE, & de MILAN, ou ſi l'on veut, MARQUIS d'ESTE, depuis DUCS de FERRARE, de MODÈNE & de REGGIO.

Henri & ſes Partiſans. *Vous voiés, s'écrie là deſſus le Cardinal, avec quelle clarté cette* Lètre de Victor *convaine* Sigebert, *d'avoir très évidemment menti, lorſqu'il a dit que* Gregoire, *au tems de ſa mort, guidé par le repentir, étoit convaincu de s'être trompé, & qu'il avoit chargé ſes ſucceſſeurs d'abſoudre* Henri *& les autres Schiſmatiques.*

Je ne connois point le Conciliabule des Schiſmatiques, auquel *Baronius* nous a d'abord fait entendre que *Sigebert* devoit ce qu'il dit du repentir de *Gregoire*, & je me ſuis peu mis en peine de trouver ce Conciliabule, dont je n'avois pas beſoin pour le préſent. Il ſuffit à mon deſſein d'avoir mis les Lecteurs en état de voir que *Baronius* n'oppoſe à *Sigebert* que des futilités, qui ne mèritent aucune eſpèce d'attention. On peut remarquer d'ailleurs une ſorte de mauvaiſe-foi dans ſa manière d'agir à l'égard de cet Auteur. Il ſemble d'abord l'accuſer d'en avoir cru trop légèrement un faux Concile. Enſuite il le traite, come s'il l'eût cru l'Auteur de la fable qu'il l'accuſe d'avoir débitée. *Sigebert*, en Hiſtorien exact, rapporte ce qu'il trouve de remarquable dans une *Charte* de l'Abbaſe de Saint-Tron de 1130; mais on eſt embaraſſé lorſqu'on le voit dans trois *Chartes* de l'Abbaſe de Stavélo, leſquelles ſont de 1138 & de 1148 ſe qualifier uniquement *Duc des Moſellans*; puiſqu'il eſt conſtant que *Simon I* en étoit Duc en 1138, & ſon fils *Matthieu I* en 1148. Don *Calmet* forme là-deſſus diverſes conjectures, dont aucune ne me paroit ſatisfaiſante. Il faudroit voir ces *Chartes* manuſcrites pour en juger. Elles peuvent n'être pas fauſſes: mais, ſelon toutes les apparences, les Copiſtes les ont altérées, en y donant à *Valeran* le titre de *Duc des Moſellans*, au lieu de celui de *Duc de Lorraine*.

J'oubliois de dire que *Godefroi VI* prit le titre de *Duc de Brabant*. Ce changement de titre confirme ma conjecture ſur ſa déſpoſition, inutilement tentée par l'Empereur *Lothaire II*. Par un accommodement fait, avant la mort de ce Prince, ou dans les commencemens du règne de *Conrad de Souabe*, ſon ſucceſſeur, *Godefroi* reſta maître, ſous le nouveau titre de *Duc de Brabant*, de la plus grande partie du Duché de la Baſſe-Lorraine, qu'il avoit conſervée; & *tout, eut le nés & les oreilles coupées, afin que, n'aiant pas craint d'uſurper les fonctions des autres, il perdit ce qui véritablement étoit à lui. C'eſt donc avec raiſon, come on le voit clairement, que quelqu'un a dit: Il eſt difficile que ce que l'on a commencé mal, finiſſe bien. Auſſitôt, après cet inſigne avantage, tous les Citoïens, vont, ſans avoir quité leurs armes, à l'Egliſe, en chantant des Himnes de triomphe en l'honneur de Dieu & de S.* Ambroiſe, *leur Patron. Le lendemain, le Clergé & le Peuple vont enſemble, une ſeconde fois, à la Baſilique de Saint-Ambroiſe, en chantant des Litanies & des Cantiques de louange. Ils ſe font mutuellement, les uns aux autres, l'aveu de leurs fautes paſsées; &, les Prêtres, qui ſe trouvoient-là, leur aiant doné l'abſolution, tout le Peuple s'en retourne en chantant. Ce fut ainſi que prit fin ce Schiſme, qui s'étoit étendu durant 19 ans, que ſa racine avoit ſans ceſſe pouſsé de nouvelles branches.*

Ces dernières paroles commencent le Ch. 7. *Arnulf* expoſe enſuite, dans le Ch. 8, ce qu'il penſoit de la Miſſion d'*Herlembald*, laquelle, par la manière dont ce Chevalier l'exerça, peut être regardée

» *humaines, une choſe divine* (1); *s'il vouloit extorquer d'eux,* » *par le Droit de la guerre, des Dîmes, qu'il n'auroit obtenues,* » *ni du Droit Eccléſiaſtique, ni du Droit Civil; ils s'étoient* » *depuis longtems engagés & liés par ſerment, de ne point ſouffrir* » *les Voleurs & les Déprédateurs, ſans les punir: Qu'il leur* » *étoit plus avantageux de périr dans une guerre, que de vivre* » *parjures, après avoir perdu ce qu'ils tenoient légitimement* » *de leurs Pères* ». *Le Roi leur répond avec douceur,* « *Qu'ils* » *peuvent très certainement comter ſur ſa protection, s'ils per-* » *ſiſtent dans la fidélité, qu'ils lui doivent* ». *Enſuite, toutes ſes diſpoſitions étant faites, il entre hoſtilement dans la Thuringe; & ſe rend maître des Châteaux de Bichilingen & Schidingen, où le Marquis avoit mis garniſon. Le premier ſe rend; le ſecond eſt emporté d'aſſaut. Le Roi s'approchant des autres Châteaux avec ſon Armée; le Marquis reconnoît qu'il ne poura, dans aucun lieu, dans aucune Forteresſe, en ſoûtenir les attaques; perd l'eſpérance de réſiſter; & ſe remet, avec tous ſes Biens, au pouvoir du Roi. Fidèles à leur Souverain, come ils l'avoient promis, & voués à la Cauſe publique, les Thuringiens ſe comportent, à tous égards, en Ennemis envers l'Archevêque de Maience; le chargent en face de reproches & d'injures; harcèlent ſes Troupes, lorſqu'elles vont piller au loin; leur courent ſus en peloton, leur enlèvent le butin, les batent, les mètent en fuite. Enfin, aiant pris quelques-uns de leurs Officiers, qui s'étoient trop éloignés du Camp du Roi pour aller faire le dégât, ils les pendent, ſans en reſpecter le rang, qui n'étoit pas mediocre, ni la naiſſance, qui n'étoit pas abjecte. Le Roi leur ordone, par manière d'acquit* (2), *de païer les Dîmes; & ſon deſſein en effet étoit, non de les y forcer, s'ils le refuſoient: mais ſeulement de ne point offenſer l'Archevêque, s'il ne faiſoit rien pour remplir ſes promeſſes. Le Marquis* DE'DI, *gardé quelque tems en priſon, ne recouvre la liberté, qu'en perdant une grande partie de ſes Terres & de ſes Revenus* (3). Soit que l'Archevêque

(1) Les Dîmes, Inſtituées par Dieu même dans la Loi de *Moïſe*, ſont de Droit divin. Les Dîmes, qui ſe paient dans l'Egliſe Chretiène, aiant été d'abord de pures Oblations des Fidèles, des Conceſſions volontaires des Souverains & des Peuples, ſont originairement de Droit humain. Les Clercs les ont rendues come de Droit Eccléſiaſtique, en faiſant en ſorte que des Papes & des Conciles en ordonaſſent le paiement ſous peine d'excommunication.

(2) *Facile & contemptim.*

(3) *Lambert d'Aſchaffenbourg*, Année 1069.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

ALBERT-AZZON I,

peut-être *Comte de la Lunigiane*, certainement *Marquis de Gène*, ſuccède, en 1014, avec ſes Frères, aux Biens, Titres & Dignités de ſon père le *Marquis Otbert II*; & meurt vers 1029, année après laquelle on ne trouve plus rien, qui le concerne.

ALBERT-AZZON II,

Comte de la Lunigiane, & *Marquis* au moins *Titulaire de Gêne* & *de Milan*, ſuccède vers 1029, aux Biens, Titres & Dignités de ſon père le *Marquis Albert-Azzon I*; & meurt après le 13 d'Avril 1097, âgé d'environ 101 ans, étant né vers 996.

La raiſon qui m'a fait abreger les Articles du *Duc & Marquis Boniface*, de la *Ducheſſe Béatrix* & de la *Comteſſe Mathilde*, m'oblige d'en uſer de même, à l'égard de ceux qui doivent ici parler de la *Maiſon d'Eſte*; mais j'y ſuppléerai par un *Article* de la *Digreſſion*, qui ſuivra cette *Epoque*.

La filiation d'*Albert-Azzon II* eſt établie par diverſes *Chartes*, qui le diſent fils du *Marquis Albert-Azzon I.*

PAPES.

quable touchant les faits, dont il parle. Ce qu'il dit du repentir de *Gregoire* n'eſt point de lui-même. Il avertit qu'il a trouvé par écrit ce qu'il va rapporter. *De hoc ita ſcriptum reperi.* Ce qui ſuit ces paroles ſont les termes même de l'Ouvrage qu'il avoit ſous les yeux, quel qu'il puiſſe être. On n'a nul reproche à faire à *Sigebert.* Il écrivoit alors à Gembloux, à Liége, ou bien à Mets, & n'étoit informé d'aucune des particularités de la mort de *Gregoire*, arrivée à Salerne au fond de l'Italie; & *Baronius* a tort de maltraiter cet Hiſtorien pour avoir rapporté ce qu'il ſavoit.

Muratori commence l'année 1085, p. 284, par la mort de *Gregoire VII* & n'en parle que d'après *Paul de Bernried.* Gregoire *demeuroit toujours à Salerne*, dit-il, *quand Dieu le voulut delivrer des tribulations de ce Monde pervers, & l'appeller à jouir d'une meilleure vie. Ce fut au mois de Mai, qu'il tomba malade. Interrogé ſur le choix de ſon ſucceſſeur, dans ces tems où l'Egliſe étoit expoſée à tant de troubles, il en nomma trois, le Cardinal* Didier, *Abbé du Mont-Caſſin*, Otton, *Evêque d'Oſtie*, & Hugue, *Archevêque de Lion;*

PRINCES contemporains.

Valeran garda le reſte avec le titre de *Duc de Lorraine.*

SOUVERAINS EN ESPAGNE.

Rois des Asturies & de Léon.

ALPHONSE V, depuis 999, meurt en 1027.

BERMUDE III, en qui finit la poſtérité maſculine de *Pierre*, Duc de Cantabrie, & de *Récarède le Grand*, Rois des Wiſigorhs, ſuccède en 1027, à ſon père *Alfonſe V*, & meurt en 1037.

J'ai dit dans l'*Epoque* précédente que *Garcie Sanche*, le dernier des Comtes de Caſtille iſſus en ligne maſculine du Comte *Ferdinand Gonçalez*, s'étant rendu dans la Ville de Léon pour épouſer Doña *Sanche*, ſœur de *Bermude III*, y fut aſſaſſiné, le 15 de Mars 1028, par les trois Frères de *Vela*, Seigneurs Caſtillans; & que *Sanche le Grand*, Roi de Navarre, devint Comte de Caſtille du chef de ſa Femme Doña *Marie-Elvire*, nommée par d'autres, *Munie-Mayor*, ſœur aînée du Comte aſſaſſiné. *Sanche*, au défaut de l'alliance prémédirée, imagina de faire épouſer à *Bermude*, Dona *Urraque-Thérèſe*, ſeconde ſœur du Comte *Garcie*

SAVANS & Illuſtres.

come auſſi militaire qu'eccléſiaſtique. Voici donc ce qu'*Arnulf* dit. *Que perſone, alant l'eſprit ſain, ne s'imagine que, dans tout ce que nous avons rapporté juſqu'ici touchant cette Affaire, notre deſſein ait été, ſoit d'attaquer la Vérité, ſoit de réſiſter à la Juſtice; puiſque ni l'un ni l'autre n'eſt permis. Si les autres ont dit ont fait quelque choſe de bien, nous n'ayons garde de le blâmer; & nous ne ſomes nullement d'un autre avis, que ceux qui condamnent les Conſécrations vénales, & l'Incontinence des Cleres engagés dans les Ordres ſacrés; mais, en même-tems, nous ne nous écartons point de S. Paul, qui dit:* Que les choſes ſe faſſent honêtement & dans l'ordre! *C'eſt avec quoi la Loi de* Moïſe *s'accorde, en diſant:* Vous exécuterés d'une manière conforme à la Juſtice, ce qui ſera juſte. *C'eſt ce qui ne ſe peut faire qu'autant que l'on conſerve à chaque Ordre, à chaque Perſone les droits, qui leur ſont propres. Différentes ſortes d'Offices ſont partagés entre les Cleres & les Laïes; & chacun d'entre eux a le ſien. Come dans un Corps il y a pluſieurs Membres, & que tous ne ſont pas propres aux mêmes fonctions, parceque, s'ils s'empêcholent l'un l'autre,*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

de Maience croie devoir peu comter ſur la parole du Roi; ſoit qu'il ſente qu'il s'eſt engagé trop avant, & qu'il cherche à ſe tirer d'embaras ſans ſe commètre; il écrit au Pape une *Lètre*, qui s'eſt conſervée. Il y parle du Divorce projetté par le Roi. Ce qu'il en dit n'eſt nullement d'accord avec le récit que l'on vient de lire. Le Prélat « s'annonce comme un zèlé Défenſeur » des Loix de l'Egliſe; &, ſe voulant faire croire incapable de » ſe laiſſer corrompre, il inſtruit le Pape de la convocation » du Concile, qui ſe devoit tenir après la S. *Michel*, & qu'il » dit avoir été demandé par les Evêques ſes confrères; & come » il ne veut point prendre ſur lui de juger une Affaire d'une ſi » grande importance, il prie le Pape d'envoïer des Légats, » devant leſquels elle ſoit examinée & jugée conformément » aux Canons ». Si nous avions la date de cette *Lètre* (1), on

(1) Cette *Lètre* eſt dans les *Conciles* du P. *Labbe*, T. IX, Ed. de 1671, p. 1200. Après plus de mots, que d'idées, ſur l'autorité de S. *Pierre*, après quelques fades complimens, l'Archevêque dit au Pape: *Come la graee de la divine miſérieorde vous a mis ſur le Siége que vous oeeupés; & eome, en la plaee de S.* Pierre, *elle vous a chargé du ſoin de toutes les Egliſes; nous avons eru néeeſſaire de réſerver à votre Jugement les Cauſes, que nous ſavons ne pouvoir, ni ne devoir terminer ſans le eoncours de votre autorité. Parmi les Affaires de tant de ſortes différentes, qui doivent ſubir votre examen, il s'en offre à votre ſolliciteude une d'une eſpèee extrémement peu eommune dans les Tribunaux Eeeléſiaſtiques, & preſque inouie dans ees derniers tems. Il y a quelques jours que notre* Henri, *votre fils, a voulu renvoïer ſa Femme; & que, ſans avoir eommeneé par allèguer quelque faute, qui pût être une eauſe de Divoree, il a voulu ſe ſéparer abſolument de eelle qu'il s'eſt aſſoeiée, eome étant à lui, par de légitimes fiançailles, par un douaire eonjugal, par l'onction roïale, par un mariage eélèbré publiquement, par le don de la Courone de Reine, & par un ſerment. Etonés de ce deſſein monſtrueux, & frapés de la nouveauté de la choſe, nous n'avons pas eraint, par le eonſeil de tous les Grands, qui ſe trouvoient alors au Palais, de lui réſiſter en faee, & de lui dire que, s'il n'artieuloit pas une eauſe eertaine de Divoree, nous ne manquerions pas, ſuppoſé que votre autorité l'ordonât, de le retraneher du ſein & de la eommunion de l'Egliſe, ſans être arrêtés par la eonſidération de ſa puiſſanee roïale, ni par la erainte du danger qui nous menaeeroit. Il nous a répondu, « Qu'il vouloit ſe ſéparer de ſa Femme, pareequ'il ne pouvoit » pas s'acquiter avee elle de devoir de la eonjonetion naturelle & eonjugale ». Nous l'avons interrogée elle-même; &, eome elle eſt eonvenue que c'étoit la vérité, ſa réponſe nous a fait à tous le plus vif ehagrin; & l'importanee de la ehoſe nous a jetés dans le trouble d'un exeès de doute. C'eſt là-deſſus que nous conſultons votre très Saint Apoſtolat, eome l'Oraele; &, eome Membres, nous rapportons au Chef eette Affaire ſi conſidérable. Et pareeque e'eſt une choſe très rare dans les Tribunaux Eeeléſiaſtiques, & preſque inouie de Perſones Roiales; e'eſt à votre Sainteté de preſerire ee qui ſe doit faire à l'égard d'une choſe de eette importanee; & d'envoïer à notre conſultation une réponſe, tirée du ſanctuaire de votre ſaeré Cœur; afin que, pour le ſalut de ee tems moderne, eette Affaire ſe termine avee la paix de l'Egliſe, & que la Poſtérité ſoit inſtruite, par votre autorité, de ee qu'elle doit penſer d'une choſe ſi peu eommune & eauſant tant d'embarras. Enfin nos Frères, alors préſens, ſe ſont unis pour indiquer dans notre Ville un Concile, qui jugeât eette grande Affaire, & devant lequel l'un &*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Lui-même eſt qualifié *Marquis* dans une *Lètre* de *Gregoire VII*, dans les *Chroniques* du tems & dans les *Chartes*.

On a vu dans le Volume précédent pp. 1021 & 23, col. 1, par où l'on ſait qu'*Albert-Azzon II* étoit *Comte de la Lunigiane*; & pp. 1025-31, col. 1, qu'il étoit *Marquis de Gène*.

Je le dis ici *Marquis* au moins *Titulaire de Gène & de Milan*, parce-qu'il eſt certain que, de ſon tems, ces deux Villes ſe gouvernoient par elles-même; & que l'autorité des *Marquis*, ſurtout à Milan, étoit réduite à peu de choſe. Il ne leur reſtoit que la Juſtice d'Appel, & quelques Droits honorifiques, ainſi que je crois l'avoir ſuffiſamment établi dans la *Digreſſion ſur la Nobleſſe*.

Ce *Marquis*, durant ſa longue vie, fit une très grande figure, par lui-même en Italie, & par l'aîné de ſes Fils en Allemagne. On ne doit pas s'en étoner. Il étoit oncle, à la mode de Bretagne, de *Berthe*, première femme de l'Empereur *Henri III*. Sa tante *Berthe*, ſœur du *Marquis Albert-Azzon I* & fille du Marquis *Otbert II*, avoit été

PAPES.

& parceque les deux derniers étoient hors d'Italie, il conſeilla d'élire Didier. *Sur ce qu'on le preſſa d'abſaudre les Excommuniés, & de leur doner ſa bénédiction, il répondit, « Qu'à l'exception » d'*Henri, *de l'» Antipape* Guibert, » *& de ceux qui ſo-* » *mentoient prinei-* » *palement le Schi-* » *ſme, il abſolvoit* » *& béniſſait tous* » *les autres* ». *C'eſt pourquoi l'on croit faux ce que* Sigeberg *dit (dans ſa* Chronique), *qu'il rendit ſes bones graces à* Henri.

La ſeule autorité de *Paul de Bernried* n'eſt pas ſuffiſante pour faire rejèter ce que *Sigebert* copie d'un Ouvrage, qu'il ne fait pas connoître. Mais ſuppoſons que *Sigebert* ait parlé de lui-même, en feignant de copier un autre. L'autorité de *Paul* ne fera rien d'avantage contre lui. Ces deux Auteurs également contemporains de *Gregoire*, ne furent ni l'un, ni l'autre témoins de ce qu'ils rapportent. Ils ont l'un & l'autre répété ce qu'ils avoient entendu dire. L'un eſt un Partiſan fanatique de *Gregoire*, l'autre eſt un Défenſeur modeſte d'*Henri III*, le Souverain de tous deux. Je ne ſais ſi *Paul* fait beaucoup d'honeur à ſon Héros, lorſqu'il nous l'offre faiſant, dans ſes

PRINCES contemporains.

Sanches; & le mariage ſe fit vraiſemblablement au mois de Décembre de la même année 1028. Il n'en vint qu'un Fils, qui naquit à la fin de 1029, ou peut-être au commencement de 1030, auquel on dona le nom d'*Alfonſe*, & qui ne vécut que quelques jours.

Bermude éprouva deux fois des troubles domeſtiques. En 1029, un des Seigneurs de Galice, qui s'appelloit *Oveco Roſinda*, ſe révolta. *Bermude* le mit bientôt hors d'état d'agir, & confiſqua tous ſes Biens au profit de l'Egliſe de Lugo. *Siſenand Granariz*, autre Seigneur du même païs, ſe mit, en 1032, à la tête d'une Troupe de Brigands, & porta le fer & le feu dans les Places du voiſinage de Compoſtelle. *Bermude* vola ſur le champ pour punir ce Rebelle, qui ſe retira ſi promtement, qu'il fut impoſſible de l'atteindre. Ses Biens confiſqués furent donés à l'Egliſe de Saint-Jâque.

Bermude n'eut de guerres étrangères qu'avec le Roi *Sanche*, & deux des Fils de ce Prince.

Ferreras, qui ſait faire un ſi bon uſage de la Critique, paroît en avoir perdu toute idée, lorſque, dans les *Chroniques* ou les *Légendes*, il rencontre

SAVANS & Illuſtres.

le Corps périroit; il eſt de même néceſſaire que, dans la Sainte Egliſe, c'eſt à dire dans le Corps de Jeſus-Chriſt, *toutes choſes ſoient règlées par une juſte direction. Que le Clergé, & le Peuple rempliſſent chacun ſon Office, qu'ils ſe contiènent dans les bornes preſcrites à chacun; puiſque le Seigneur a dit:* J'ai renfermé la Mer entre des bornes & j'ai dit: Tu viendras juſques-là, & tu ne paſſeras pas outre! *Le Cœur humain eſt la Mer. Que les Evêques eux-même vaquent à leurs affaires; & qu'ils procurent le bien, non ſeulement en préſence du Seigneur: mais encore en préſence de tous les homes, de peur que je ne diſe d'eux:* Les mauvais Prêtres ſont la ruine du Peuple! *S'ils ſont négligens, ils ſcandaliſent le Peuple. Or* malheur à ceux par qui vient le ſcandale! *Car certainement, très certainement il leur arrivera malheur. Malheur dans à tous les hames de ſang, ſi, par leur faute, le Peuple jaloux du Clergé, s'élève d'avantage contre lui!*

J'épargne aux Lecteurs les conſéquences peu raiſonnées, qu'il plaît à *Purieelli* de tirer de ce dernier paſſage. J'ai fait connoître ſuffiſamment ſa Logique, & l'on

décideroit aiſément ſi c'eſt d'après la réquiſition qu'elle contient, que le Pape envoie en effet un Légat, come on le va voir, ou ſi, ſachant d'ailleurs ce qui ſe paſſoit & ſe méfiant du Prélat, *Alexandre II* s'oppoſe de lui-même à l'éclat ſcandaleux d'un Divorce, que l'Egliſe ne pouvoit pas approuver. Je crois pourtant qu'on peut ſavoir à quoi s'en tenir, en faiſant attention au caractère de l'Archevêque, home mal décidé, quelquefois n'écoutant que ſon ambition & ſon avarice, quelquefois ſe livrant à l'enthouſiaſme de la dévotion, juſqu'à vouloir abdiquer, juſqu'à s'enfuir dans un Cloître; & remontant ſur ſon Siége, après s'en être fait prier. Si la *Lètre* n'eſt pas poſtérieure à l'expédition de Thuringe, il eſt vraiſemblable que l'Archevêque, comtant peu ſur les promeſſes du Roi, cherchoit à ſe tirer, par le moïen du Pape, du mauvais pas, dans lequel il s'étoit engagé. Quoi qu'il en ſoit, *à l'approche du jour, où le mariage du Roi devoit être diſſous, il s'achemine à grandes journées vers Maience. Il apprend en chemin qu'un Légat du Siége Apoſtolique l'attendoit en cette Ville; qu'il devoit lui défendre le Divorce; & qu'il menaçoit l'Archevêque de Maience de la rigueur du Saint Siége, s'il autoriſoit une ſéparation ſi criminelle. Conſterné de voir échaper de ſes mains ce qu'il deſiroit depuis longtems, le Roi veut retourner ſur ſes pas en Saxe. Ses Amis ont beaucoup de peine à le réſoudre de ne point fruſtrer l'attente des Princes du Roïaume, que ſes ordres avoient aſſemblés en très grand nombre à Maience. Il prend le chemin de Francfort, en ordonant que ceux qui s'étoient rendus à Maience, viènent, au jour marqué, le trouver en cette autre Ville. Lorſqu'ils y ſont en grand nombre; le Légat du Siége Apoſtolique,* PIERRE DE DAMIEN, *home infiniment reſpectable par ſon âge & par l'innocence de ſa vie, dit de la part du Pape,* « *Que ce qu'*HENRI *vouloit faire étoit très mal & très indé-* » *cent, non ſeulement pour un Roi, mais même pour un Chré-* » *tien: Que, s'il n'étoit point retenu par les Loix humaines &*

l'autre, c'eſt à dire le Roi & la Reine, ſeroient obligés de comparoître pour avoir un Jugement définitif. Or, après avoir bien conſidéré cette grande Affaire, & n'avoir pu nous décider, nous avons réſolu de ne faire abſolument ſur cela quoi que ce ſoit, ſans votre autorité. Nous avons donc ſuſpendu, pour attendre que votre Jugement termine cette Affaire, & nous prions Votre Sainteté, s'il lui paroît convenable que nous la terminions en Concile, de daigner nous envoier d'auprès d'elle des perſones, chargées de ſes Lètres, pour l'examen & le jugement de cette Affaire importante; afin qu'elle ſoit diſcutée en leur préſence, &, ſous le bon plaiſir de Dieu, terminée d'une manière convenable.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

femme d'*Oldéric Manfred*, Marquis de Suſe, & mère de la *Comteſſe Adélaïde*, héritière d'*Oldéric*, laquelle avoit donné le jour à *Berthe*.

Albert-Azzon II a deja paru pour quelque choſe dans l'*Epoque* précédente. Il paroîtra dans celle-ci même aſſés ſouvent, comme aiant eu part aux plus grandes affaires de ſon tems.

Le 30 de Juillet 1047, *Renaud*, Commiſſaire de l'Empereur *Henri II*, tint à Bronna, ou Broni, dans le Territoire de la Paroiſſe de Saint-Pierre, au Diocèſe de Plaiſance, un *Plaid* pour terminer un différend, au ſujet de quelques Décimes, entre *Gui*, Evêque de cette Ville, & *Luvizon*, ou *Liuzon*, c'eſt à dire *Liutprand*, Evêque de Fobbio, lequel conſentit que l'Evêque de Plaiſance obtînt ce qu'il demandoit. Les principaux Aſſeſſeurs à ce *Plaid* furent *Pierre*, Evêque de Tortone, & les Marquis *Anſelme* & *Azon*. On ne ſauroit douter que cet *Azon* ne ſoit le *Marquis Albert-Azzon II*. Ce *Plaid* ſe tint dans un Diocèſe, où ce *Marquis* poſſédoit différentes Terres, entre autres *Vicolo de' Marcheſi*. Se trou-

PAPES.

derniers momens, aſſés peu d'attention au grand précepte du pardon des injures, & refuſant d'accorder la paix de l'Egliſe à ſes Ennemis. Il me ſemble que *Sigebert* a penſé plus chrétiénement du cœur de ce Pape, lorſqu'il l'a repréſenté faiſant humblement l'aveu de ſes fautes, & levant toutes les Cenſures prononcées contre *Henri* & ſes Partiſans. Une remarque importante à faire, c'eſt que *Paul* & *Sigebert* écrivoient ſous le Pontificat de *Paſchal II*, le troiſième Succeſſeur de *Grégoire*; & qu'*Urbain* & *Victor III*, prédéceſſeurs de *Paſchal*, loin de faire aucune démarche pour ſe reconcilier avec *Henri*, s'étoient hâtés de renouveller contre lui les Excommunications de *Grégoire*. Un Ecrivain du Parti de ces Papes peut être ſoupçonné juſtement d'avoir paſſé ſous ſilence l'abſolution, accordée par *Grégoire* mourant à l'Empereur *Henri*, pour ne pas décrier la conduite de ſes deux Succeſſeurs. On peut auſſi croire que *Sigebert*, aidé par ſon attachement à ſon Souverain, a pu ſaiſir, ſans trop d'attention, un bruit avantageux à ce Prince. Le fait eſt donc incertain ;

PRINCES contemporains.

des faits merveilleux. *Un jour*, dit-il, ſous l'année 1031, par la plume de ſon Traducteur, T. III, p. 163, *le Roi Don Sanche, étant à chaſſer avec ſes Montagnards ſur le Territoire de Palence, lança un ſanglier, lequel, bleſſé & fatigué par les chiens, s'enfonça dans l'endroit le plus épais de la Forêt. Le Roi, qui le pourſuivit, en Chaſſeur ardent pour ſa proie, l'aiant vu ſe retirer dans un lieu ſoûterrain, y entra auſſi à deſſein d'achever de le tuer; mais il ſentit ſon bras immobile, lorſqu'il voulut le lever pour frapper l'animal avec l'épieu. Réfléchiſſant ſur un accident ſi imprévu, il s'apperçut qu'il y avoit dans cette Grote un Autel ſur lequel étoit une Image de S. Antoine. Perſuadé, à cette vue, que ce qui lui arrivoit, étoit le châtiment de ſon manque de reſpect, pour avoir voulu répandre du ſang dans ce lieu, il demanda pardon de ſa faute au Saint, & lui promit de lui bâtir une Egliſe ; Vœu, en conſidération duquel le bras du Roi recouvra le mouvement naturel. Don* Sanche, *qui étoit pénétré de la plus vive reconnoiſſance pour une faveur ſi ſingulière, aiant appris que c'étoit-là qu'étoit ſituée l'ancienne Palence, qui avoit été ruinée, &*

SAVANS & Illuſtres.

peut ſe paſſer d'en avoir ici de nouveaux eſſais. Il eſt clair qu'*Arnulf* ſe plaint de la commiſſion, dont *Herlembald* avoit été chargé par les Papes. *Puricelli* taxe d'inconſidérées les plaintes de cet Hiſtorien ; & pour montrer qu'il étoit dans l'erreur, il n'emploie que le ſeul témoignage de *Grégoire VII*. Il rapporte deux Lettres de ce Pape, l'une à *Rodolfe*, Duc de Sonabe, & l'autre à *Robert*, Comte de Flandre, leſquelles j'ai traduites dans un Article ci-deſſus, & dans leſquelles *Grégoire* enjoint à ces Princes d'emploïer même la force pour empêcher les Clercs Simoniaques, ou Fornicateurs, c'eſt à dire mariés, de faire en leur préſence les fonctions de leurs Ordres. *Puricelli* triomphe & croit les plaintes d'*Arnulf* pleinement réfutées ; & la commiſſion donée à *Herlembald* par le Siége Apoſtolique, avec injonction réitérée de l'exécuter, miſe à l'abri de toute critique. Il me ſemble qu'il ne s'agiſſoit pas de prouver que le Siége Apoſtolique & *Grégoire VII* avoient doné de pareils ordres : mais qu'ils avoient du les doner.

Si j'accuſe *Puricelli* d'être ſouvent très mauvais Logi-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» *par ce que les Canons preſcrivoient, il épargnât du moins ſon* » *propre honeur & ſa réputation, de peur d'infecter tout le Peu-* » *ple Chrétien par la communication du venin d'un exemple ſi* » *honteux, & d'être l'auteur & le modèle de crimes, dont il* » *devoit être le vangeur : Qu'enfin s'il ne cèdoit point aux con-* » *ſeils, le Pape ſeroit néceſſité d'uſer de la puiſſance de l'Egliſe ;* » *qu'il défendroit, ſous les peines réglées par les Canons, la con-* » *ſommation du forfait ; & que ſes mains ne ſacreroient jamais* » *Empereur celui qui, par un exemple ſi contagieux, auroit, au-* » *tant qu'il étoit en lui, trahi la Foi Chrétiène* (1) ». *Alors tous les Princes diſent, en s'élevant contre le Roi,* « *Que le Pape* » *penſoit juſte ; & le prient, pour l'amour de Dieu, de ne point* » *ternir ſa gloire par un crime, & de ne point ſouiller ſa Ma-* » *jeſté Roïale de toutes les ſaletés d'une action ſi honteuſe ; de* » *ne point fournir d'ailleurs aux Parens de la Reine une occa-* » *ſion de ſe révolter, un juſte motif de cauſer des troubles dans* » *l'Etat : Que, ſi ces Parens étoient véritablement gens de cœur,* » *ils ne manqueroient pas ſans doute, aiant de nombreuſes* » *Troupes & de grandes richeſſes, de vanger, par quelque coup* » *d'éclat, l'affront fait à leur Parente* ». *Forcé, pluſtôt que gagné,* ſi c'eſt votre deſſein, *dit-il,* ſi vous l'avés opiniâtrément réſolu ; je me ferai violence ; & je porterai, come je pourai, ce fardeau, dont je ne puis me décharger. *Ainſi, ce que l'on faiſoit pour rétablir l'union entre la Reine & lui, ne faiſant qu'animer ſa haine de plus en plus, il conſent à la vérité qu'elle reviène partager ſon Trône ; mais, pour éviter de ſe trouver avec elle & de la voir, il s'enfuit précipitamment en Saxe, aiant à peine avec lui quarante Cavaliers* (2). *La Reine, avec les Ornemens Roïaux & le reſte de la Cour, le ſuit à petites journées. A l'arrivée de cette Princeſſe à Goſlar, le Roi, de qui ſes amis avoient avec peine obtenu qu'il allât au devant d'elle, la reçoit très honêtement, en comparaiſon de ſes manières ordi-*

(1) La Cour de Rome & les Théologiens de ce tems-là diſtinguoient peu le Dogme d'avec la Diſcipline. De là vient que les Lètres des Papes, quelques Conciles, & preſque tous les Ecrivains d'alors ſe ſervent de l'expreſſion de *Foi Chretiène*, dans des endroits où, come ici, nous mètrions le mot de *Religion*, pris dans ſon ſens le plus vague.

(2) L'Abbé *Fleuri*, Liv. 61, N. XXXII, dit : *aiant en tout vingt Chevaliers à ſa ſuite.* Il n'a pas fait attention que, chés les Ecrivains de ce tems-là, l'on doit ſouvent rendre *Milites* par *Cavaliers*. D'ailleurs il dit peut-être *vingt* parcequ'il y avoit dans ſon édition ; 20 *Militibus*. Il y a 40 dans celle dont je me ſers.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

vant alors dans quelqu'une de ſes Terres, il fut invité par les Parties & par le Commiſſaire à ſe trouver au *Plaid*; honeur qui ſe faiſoit aux gens conſidérables. Cette conjecture eſt fortifiée par une ſeconde. Parmi les autres Aſſeſſeurs, il en eſt quelques-uns qualifiés *Vaſſaux des Marquis Anſelme & Azzon*: mais leurs noms ſont effacés, à l'exception de celui de *Gandulf de Bobbio*. Les *Marquis d'Eſte* avoient des Biens dans le Diſtrict de Bobbio, dont le *Marquis Otbert I*, biſaieul d'*Albert-Azzon II*, avoit poſſédé l'*Avouerie*. De ce que *Gandulf* & les autres, dont les noms ne paroiſſent plus, ſont des *Vaſſaux des Marquis*, il réſulte qu'ils tenoient des Fiefs d'eux en commun. *Muratori*, Chap. XVIII des *Antiquit. d'Eſte*, p. 164, croit pouvoir en conclure qu'ici le *Marquis Anſelme* eſt le grand-oncle d'*Albert-Azzon II*, & le frère du Marquis *Otbert II*. L'occaſion s'eſt préſentée dans l'*Epoque* précédente de parler de cet *Anſelme*.

Le Monaſtère autrefois de Saint-Proſper, *aujourd'hui de* Saint Pierre *de Reggio, de l'Ordre de S.* Benoît, mais, come il eſt difficile de croire que *Gregoire*, dans ſes derniers momens, ait pu conſidérer l'incendie qu'il avoit, très involontairement ſans doute, allumé dans le monde Chretien, & n'être pas effraïé du terrible comte qu'il alloit rendre à Dieu, je ne balancerai pas à dire que le récit que *Paul* nous fait des circonſtances de la mort de ce Pape, n'eſt en partie qu'une fable ajuſtée aux préjugés de ceux à qui l'Auteur avoit cru devoir s'en rapporter. Je ſais qu'on me peut objecter le Fragment d'une *Lètre* d'*Urbain II*, rapporté par *Hugue de Flavigni*, p. 232, de la *Nouvelle Bibliotheq. de Livres Mſts.* par le *P. Labbe*, & col. 114 du T. X des *Coneiles* du même. Le but de l'Hiſtorien eſt de nous apprendre qu'*Hugue*, Archevêque de Lion, fut un des trois indiqués par *Gregoire* pour lui ſuccéder. Voici ce Fragment. *Notre Seigneur le Pape* Gregoire *d'heureuſe mémoire, étant, à Salerne, retenu par une maladie conſidérable, dont il mourut en ſuite; les Evêques & les Cardinaux de Rome, qui ſe trouvoient-là, s'étant rendus près de lui, le prièrent & le preſsèrent de leur indiquer celui qu'il vouen la place de laquelle il étoit né des ronces, des arbriſſeaux & des épines, réſolut de réédifier cette Ville & le Temple en l'honeur du Martir S.* Antoine. *Il chargea de ce ſoin* Dom Ponce, *Evêque d'Oviedo.* Cet Evêque s'étant mis en devoir d'exécuter les intentions du Roi *Sanche*; le Roi *Bermude* s'en offenſa, prétendant que ce Terrain dépendoit de ſon Roiaume. *Sanche* ſoûtenoit au contraire qu'il étoit du Comté de Caſtille. Ces deux Rois ne purent s'accorder; & ce fut, ſuivant les anciens Hiſtoriens, l'unique cauſe de la guerre qu'ils ſe firent. *Mariana*, qui fait plus volontiers uſage de ſon imagination que des Monumens de l'Hiſtoire, veut que la cauſe de la guerre ait été l'ambition de *Sanche le Grand*, qui, ne ſe contentant pas d'avoir acquis la Caſtille, voulut unir le Roiaume de Léon à ſes Etats. Ce Prince, plus actif & plus expérimenté que *Bermude*, entra ſur les Terres de Léon. *Bermude* ne tarda pas à venir à ſa rencontre. On ignore ce qui ſe paſſa; mais on ſait que *Bermude* ſe retira dans la Galice; ce qui laiſſa le Roi de Navarre faire en liberté quelques conquêtes, entre autres celle d'Aſcien; je dois avouer qu'il ne l'eſt pas toujours. Il rapporte, Ch. 59, la *Lètre* de *Gregoire VII* au Prêtre *Liprand*, pour le féliciter ſur la perte de ſon nés & de ſes oreilles. Come ce Pape y traite *Liprand* de *Martir de Jéſus-Chriſt*, c'eſt avec juſteſſe que *Puricelli* conclut, « Qu'à » plus forte raiſon » *Gregoire* hono» roit *Herlembald* » du même titre ». Je dois parler ailleurs de cette *Lètre*, que *Landulf le Jeune*, fils d'une Sœur de *Liprand*, nous a conſervée.

Le Parti d'*Herlembald* fut conſterné de ſa mort; mais un Chevalier Milanois, dont la Famille n'eſt pas connue, & qui s'appelloit *Wifred*, parvint en aſſés peu de tems à ranimer ce parti. Ses *Lètres* l'annoncèrent à *Gregoire*, qui lui répondit par la 15e *Lètre* du IIIe Liv. de ſon *Recueil*, laquelle, étant datée de Rome *Indiction XIV*, eſt antérieure au mois de Septembre 1076.

Gregoire y dit d'abord: *Sachés que les Normans traitent de la paix avec nous. Ils l'auroient déja faite, ils auroient déja ſatisfait humblement au Bienheureux Pierre, qu'après le Seigneur, ils deſirent uniquement avoir pour Seigneur & pour Empereur, ſi nous avions acquieſcé ſur

naires. Mais, l'eſpèce d'affection, qu'il avoit montrée pour elle, s'étant auſſitôt refroidie, il reprend ſes premières habitudes & ſon anciène dureté de cœur; &, n'aiant pu réuſſir dans le projet, déja tenté plus d'une fois, de faire diſſoudre ſon mariage, il ſe réſout, en lui communiquant ſeulement les honeurs de la Roïauté, de l'avoir déſormais avec lui, come ne l'aiant point (1). La dureté du cœur d'*Henri* s'attendrit à la fin pour une Reine jeune & belle. *Berthe* ſut enfin qu'elle avoit un Mari, pour devenir Mère. Un Fils, qu'elle mit au monde à Maience en 1071 & qui mourut auſſitôt après ſon baptême, fut ſuivi de deux autres Fils, & d'une Fille.

GODEFROI le Barbu, Comte d'Ardenne, Marquis d'Anvers, & Duc de la Baſſe-Lorraine & de Toſcane, ſecond mari de la *Ducheſſe BE'ATRIX*, meurt en Lorraine, le 24 ou le 25 de Décembre. *BE'ATRIX* reſte Souveraine & Propriétaire du Duché de Toſcane, & de tous les autres Etats & Biens du *Marquis BONIFACE*, ſon premier Mari, conjointement avec leur fille, la *Comteſſe MATHILDE*, mariée, vraiſemblablement depuis 1063, avec *GODEFROI le Boſſu*, fils de *GODEFROI le Barbu*, lequel ſuccède aux Etats de ſon Père, & partage avec ſa Femme la Souveraineté de ceux qu'elle poſſèdoit.

Le Marquis *Albert Azzon II d'Eſte*, après la mort de *Cunégonde Welf*, ſa femme, s'étoit remarié, l'on ne ſait pas en quelle année, avec *Garſende*, l'aînée des Sœurs d'*Herbert II*, Comte du Maine en France, de laquelle il avoit deux Fils, *Hugue*, & *Foulque* duquel décend la *Maiſon d'Eſte*. La ſeconde ſœur du Comte *Herbert*, appellée *Marguerite*, & fiancée à *Robert*, fils de *Guillaume le Bâtard*, Duc de Normandie, étoit morte à la Cour de ce Prince, avant la célébration de ſon mariage. La troiſième Sœur avoit été mariée à *Jean*, Seigneur de la Flèche, qu'elle avoit fait père de *Goisbert*, mort jeune, d'*Elie*, qui fut Seigneur de la Flèche & Comte du Maine, & d'*Enoch*. Le Comte *Herbert* étant mort ſans Enfans; le Duc *Guillaume*, qui n'étoit pas encore Roi d'Angleterre, s'étoit emparé du Comté du Maine, come d'un Fief relevant de ſon Duché, lequel lui revenoit faute d'hoirs mâles du dernier poſſeſſeur. Les Manceaux, à qui le joug des Normans étoit odieux, le ſecouent, cette année; & convient *Albert*

(1) *Lambert d'Aſchaffenbourg*, ibid.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

poſſédoit, dit le même Auteur, *ibid.* p. 167, *des Biens d'une grande étendue ſur les montagnes du Reggian, vers la ſource de la Secchia, ſur leſquels il conſerve encore quelques droits. Notre* Marquis Albert-Azzon II, *par le moyen de ſes Terres de la Lunigiane, confinoit à ces Biens; &, comme il s'éleva quelques procès entre ce* Marquis *& les Moines de Saint Proſper, ils furent terminés par accommodement, en* 1055, *dans un* Plaid, *que, ſuivant la coûtume d'alors, l'Empereur* Henri III... *tint* (le 15 de Juin) *en Toſcane près du Bourg de San-Geneſio.* Landuif, *Abbé de Reggio, comparut en préſence de l'Empereur; &, ſur les raiſons qu'il expoſa contre le* Marquis Albert-Azzon *préſent, il obtint un Jugement favorable.* Il s'agiſſoit de la *Court de Maſeta*, ſur quelque portion de laquelle *Albert-Azzon II* avoit prétendu ſans doute avoir des droits, & que l'Abbé réclamoit comme étant toute à ſon Monaſtère. Ce fut ſur le propre aveu du *Marquis*, que l'Abbé gagna ſon procès. *Muratori* donne ce *Plaid*, p. 167; & dit enſuite, p. 168: *Il eſt certain qu'on lui donât pour ſucceſſeur au Pontificat. Il penſa quelque tems en lui-même, & leur dit ces paroles*: Choiſiſſés celui que vous pourés avoir de ces trois-ci; l'Evêque de Luque (*Anſelme*), l'Evêque d'Oſtie (*Otton*), ou l'Archevêque de Lion (*Hugue*). *Sur la queſtion, qu'on lui fit au ſujet des Excommuniés, il répondit*: A la réſerve d'*Henri*, qu'on appelle Roi, & de l'Archevêque de Ravenne, à moins que, de la manière que vous jugeres convenable, ils ne viénent à vous pour faire une digne & canonique ſatisfaction, & hors les principaux de ceux qui, par des conſeils ou par des ſecours, favoriſent leur méchanceté & leur impiété; j'abſous & je bénis tous ceux qui croient, ſans aucun doute, que j'ai cette puiſſance ſpirituelle de l'Apôtre S. *Pierre*. Remarquons d'abord, en paſſant, qu'au nombre des trois ſujets capables de ſuccéder, *Urbain*, au lieu de l'Abbé *Didier*, nome *Anſelme*, Evêque de Luque. Pour ce qui regarde les Excommuniés, on ne peut tirer aucun avantage contre moi de ce qu'*Urbain* eſt d'accord avec *Paul de Bernried*. *Urbain II* n'avoit pas été préſent à la mort de *Gregoire VII*. Son

torga, qui lui réſiſta peu. L'année ſuivante, le Roi de Leon ſe mit en campagne avec une très groſſe Armée, réſolu de combattre. Quand les Rois furent en préſence, les Evêques, dont ils étoient accompagnés, les obligèrent, par leurs remontrances, à faire la paix. Les conditions furent, que le Prince *Ferdinand*, ſecond fils du Roi de Navarre, auquel ſon Père céderoit le Comté de Caſtille, épouſeroit Dona *Sanche*, ſœur de *Bermude*, laquelle auroit pour dot les Terres, que le Roi *Sanche* venoit de conquérir. C'eſt ce que *Bermude* n'accorda, que parce que ſes Sujets l'y forcèrent. Il fut auſſi convenu que, du conſentement de *Bermude*, *Ferdinand* prendroit le titre de Roi. Le mariage ſe fit en 1033.

Sanche le Grand, Roi de Navarre, étant mort au mois de Février 1035; le Roi *Bermude* s'empara de la Ville de Palence, nouvellement rebatie; & la dona ſur le champ à l'Evêque d'Oviédo, quoiqu'on l'eut érigée, l'année précédente, en Ville Epiſcopale, & qu'on en eût ſacré le premier Evêque. Il ſe remit enſuite en poſſeſſion de tout ce qu'il avoit été forcé, par le Traité, de *quelques articles à leur volonté: mais nous conclurons inceſſamment, & nous les rappellerons d'une manière ferme & ſtable à la fidélité, qu'ils doivent au Bienheureux* Pierre, *enſorte que l'Egliſe Romaine y gagne, loin d'y perdre.* Il dit enſuite: *Pluſieurs nous ont déja ſouvent parlé de faire la paix avec le Roi d'Allemagne; & nous leur avons répondu, « Que nous » voulions avoir la » paix avec lui, ſi » lui-même travail- » loit à l'avoir avec » Dieu; & ſi, en- » me nous l'en a- » vons averti ſou- » vent, il répare » ce qu'il a fait au » domage de la » Sainte Egliſe, & » pour le comble de » ſa propre perdi- » tion ».* Le reſte de la *Lètre* eſt une exhortation vive à *Wifred* de mètre ſa principale confiance en Dieu. Vers la fin il lui promet du ſecours:

Le 31 d'Octobre de la même année, mais *Indiction XV*, il écrivit de Rome une autre *Lètre*, laquelle eſt la 7e du IVe Livre, *A* Henri, *à* Ardéric, *& à* Wifred, *Fideles du ſaint Siège Apoſtolique, & légitimes Fils de l'Egliſe de Milan.*

La maxime de l'Apôtre, leur dit-il, *que tous ceux qui veulent vivre pieuſement en* Jéſus-Chriſt, *ſouffrent perſécution, ſe vé-*

Azzon de venir prendre poſſeſſion de leur Comté, qui lui devoit appartenir du chef de ſa femme *Garſende*. Il ſe rend à leur invitation, quoique mal fondée, puiſque les Filles n'avoient encore aucun droit aux Fiefs de leur Père; & leur mène ſa Femme, & ſon fils *Hugue*. Les Manceaux les reconnoiſſent tous trois pour leurs Souverains; & le Marquis tranſporte à ſon Fils les droits, que le choix des Manceaux lui pouvoit doner à lui-même; le laiſſe gouverner le Maine ſous la tutèle de ſa mère; & revient en Italie.

Le Siége de Bari continue; & la Place eſt vigoureuſement défendue par les Citoïens, ſous les ordres d'*Etiène Patéran*, que la Cour de Conſtantinople leur avoit envoïé pour Gouverneur. *Robert* ne ceſſe pas de batre la Ville, par terre & par mer, avec toutes les machines alors en uſage; & prodigue les promeſſes & les menaces; le tout inutilement. Les vivres commençant à diminuer dans la Place, & *Robert* ne paroiſſant pas en diſpoſition de lever le Siége; les Aſſiégés imaginent un moïen plus court de ſe défaire de cet Ennemi trop opiniâtre. Un Aſſaſſin de profeſſion, home d'une hardieſſe extraordinaire, ſe charge d'exécuter leurs intentions; ſort de la Ville; ſe mêle parmi les Soldats de *Robert*, come étant du nombre; & ſe conduit ſi bien, qu'il n'eſt point découvert. Le Duc étoit logé dans une baraque faite de pieux & de perches recouvertes de feuillage. Le ſoir, lorſqu'il s'alloit mètre à table, l'Aſſaſſin lui décoche entre les feuillages une flèche empoiſonée, s'évade & regagne la Ville. La flèche perce les habits de *Robert*, & ne le bleſſe point. Cette avanture aiant ouvert ſes ieux & ceux des ſiens; on ſe met ſur le champ à lui conſtruire un logement de maçonerie, dans lequel il fût en ſureté.

Le Chevalier *Herlembald*, armé de la *Conſtitution*, que le Cardinal *Hildebrand* avoit arrachée d'*Alexandre II*, s'étoit contenté d'abord d'en faire confidence à quelques gens, dont les ſourdes pratiques devoient inſenſiblement diſpoſer les eſprits de manière, qu'*Herlembald* & ſes Partiſans fuſſent maîtres de l'élection d'un Archevêque, lorſque *Gui de Velate* viendroit à manquer. A meſure que l'on avoit vu que l'on pouvoit comter ſur ceux à qui l'on s'étoit ouvert, on leur avoit fait part de la *Conſtitution* du Pape; & l'on avoit exigé qu'ils s'engageaſſent par ſerment à s'y conformer. Les ſermens multipliés aſſuroient au Parti la réuſſite du projet: mais,

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

tain qu'au Midi la Court de Naſeta, *laquelle appartenoit aux Bénédictins de Reggio, confinoit & confine encore avec la Lunigiane. C'eſt pourquoi, comme il eſt dit ici de même que dans d'autres Monumens de cette Abbaie, que les confins de cette* Court *touchoient aux confins de la Toſcane* (uſque in finem Tuſciæ), *l'on en conclut que la Lunigiane faiſoit alors, ou qu'elle avoit fait précédemment partie de la Toſcane.*

Albert-Azzon II eut trois Femmes; 1°. *Chunza*, ou *Cunegonde Welf*, fille de *Welf II* & ſœur de *Welf III*, Duc de Carinthie & Marquis de Vérone, laquelle fut la mère de *Welf IV*, qui fut l'héritier de ſon oncle *Welf III*, mort ſans enfans, & qui devint Duc de Bavière; 2°. *Garſende*, fille d'*Hugue II*, Comte du Maine, de laquelle naquirent *Hugue*, qui fut Comte du Maine par ſa Mère; & *Foulque*, deſtiné par ſon Père, pour être ſon principal héritier en Italie; 3°. *Mathilde*, ſœur de *Guillaume*, Evêque de Pavie, & veuve d'un Marquis *Gui*, de laquelle *Albert-Azzon* n'eut point d'Enfans. Le mariage

témoignage fondé ſur le rapport d'autrui, s'il eſt plus reſpectable que celui de *Paul*, n'a pas ici plus d'autorité. Nous devons ſeulement prendre garde, qu'obſervant mieux les décences, il ne fait pas excepter abſolument par *Gregoire* le Roi, l'Antipape, & leurs principaux Partiſans: mais qu'il les renvoie aux Evêques & aux Cardinaux pour les abſoudre s'ils les en jugent dignes. C'eſt en effet ce que *Gregoire* dut faire. Enſorte que, ſi je le voulois, je pourois, ſans trop de peine, tirer avantage, en faveur de *Sigebert*, du témoignage d'*Urbain II*.

Muratori continue, p. 285. *Les dernières paroles de* Gregoire *furent:* J'ai chéri la juſtice, & haï l'iniquité; c'eſt pourquoi je meurs en exil. *Il alla, le 25 de Mai, prendre poſſeſſion de la gloire des Bienheureux. Ce Pontife, après ſa mort, ainſi que de ſon vivant, fut honoré de Dieu par divers miracles. Il eut, pendant ſa vie, des Contradicteurs ſans nombre; &, de nos jours, il n'en a guère moins eu. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les calomnies, divulguées en grand nombre contre lui, ſont démenties ſuffiſamment par l'innocence conſtante de ſa vie, & par ſon*

té de paix, d'abandoner au nouveau Roi *Ferdinand*, qui ne fit aucun mouvement pour l'en empêcher. Mais, en 1037, ce Prince, ſecouru par ſon frère *Garcie*, Roi de Navarre, entreprit de recouvrer tout ce qu'il avoit perdu, les deux années précédentes. Les deux Rois entrèrent, avec une Armée conſidérable, dans les Etats du Roi de Léon, qui, s'étant tenu prêt à tout évènement, s'avança, pour les combattre, juſqu'à la vallée de Tamara. Les deux Armées en vinrent aux mains près de la Ville de Carrion. *Bermude* comtant trop ſur la ſupériorité de ſes forces, & ſur la vigueur & la légéreté de ſon cheval, ne ſongea qu'à joindre l'un des deux Frères, pour le combatre perſonellement. A cet effet, il s'enfonça dans les rangs des Ennemis; & tomba mort, percé d'un coup de lance. Ceux qui le ſuivoient, périrent tous, en le voulant ſecourir, parcequ'ils ne le croioient que bleſſé. Sa mort n'eſt pas pluſtôt ſue, que les Troupes de Léon, des Aſturies & de Galice, ſe retirent en déſordre; & le Roi *Ferdinand*, dont la Femme étoit l'unique héritière de *Bermude*, défend de pourſuivre les Fuïards; or-

rifie. Cette Maxime nous eſt dévolue, come par droit héréditaire, avec le Siège Apoſtolique; puiſque d'un côté les Normans, trop ſouvent parjures, s'efforcent d'enlever les Biens de l'Egliſe; & que, d'un autre côté, les Simoniaques, avec Henri *leur Roi, travaillent à renverſer les* Décrets *des ſaints Pères & toute la Religion. Mais nous eſpérons dans le Seigneur, que les Normans dont, il y a peu de tems, il a renverſé l'orgueil ſans notre main, ne prévaudront pas contre le Siège Apoſtolique. Nous ne ſerons cependant jamais participant, par notre conſentement, de leur invaſion ſacrilége. A l'égard de la Conſpiration des Hérétiques, nous croions que la proximité des lieux fait que vous n'ignorés pas comment les Catholiques, Evêques, Ducs & beaucoup d'autres, ſe ſont élevés contre elle dans l'Allemagne. Le nombre des Fidèles de l'Egliſe Romaine s'eſt tellement accru, qu'ils déclarent publiquement, que, ſi le Roi ne vient pas à ſatisfaction, ils éliront un autre Roi. Nous avons promis de les favoriſer, en obſervant la juſtice; & nous tiendrons infailliblement notre promeſſe. Que le Seigneur ſoit donc votre force; parceque par la miſéricorde de*

de quelque ſecret, qu'on eût uſé, l'Archevêque avoit percé le miſtère; &, pour fruſtrer les intentions des Factieux, il prend la réſolution d'abdiquer & de ſe doner un Succeſſeur. *Godefroi de Caſtiglione*, Cardinal Soûdiacre de l'Egliſe de Milan, Secrétaire & Confident du Prélat, l'engage à ſe dèmètre en ſa faveur. Ils font une convention, que l'Hiſtoire ne détaille pas; & qui ne pouvoit être qu'une partie des revenus de l'Archevêché, que *Godefroi* s'engageoit de remètre à *Gui*. Celui-ci s'abſente de Milan; fait ſa démiſſion; & renvoie au Roi la Croſſe & l'Anneau, par *Godefroi*, qui, connu de ce Prince dont il s'étoit depuis longtems ménagé la faveur, en obtient ſur le champ, à des conditions que l'on ignore, l'Inveſtiture de l'Archevêché. Plein de joie, il revient à Milan: mais ſes Concitoïens, qui ſans doute ne l'aimoient pas, refuſent de le reconnoître pour Archevêque; & les Habitans du reſte du Diocèſe ne ſont pas mieux diſpoſés, en ſa faveur, que ceux de la Ville. *Herlembald* avoit par tout des Partiſans; & le nombre de ceux qui s'étoient engagés par ſerment à n'avoir de nouvel Archevêque, qu'au deſir de la *Conſtitution* du Pape, étoit prodigieux. Le Cardinal *Hildebrand*, informé par *Herlembald*, fait excommunier *Godefroi* come Invaſeur Simoniaque. *Godefroi*, vu de mauvais œil à Milan, & ne pouvant mètre la main ſur aucune partie des revenus de l'Archevêché, ſe retire au Bourg de *Variſe*, ſitué ſur une hauteur entre le le lac Verban & le lac de Lar.

1070.

Cités par le Seigneur Apoſtolique, les Archevêques de Maience (SIGEFRED) & de Cologne (ANNON), & l'Evêque de Bamberg (HERMAN) ſe rendent à Rome. L'Evêque de Bamberg, accuſé d'avoir, en donant de l'argent, envahi ſon Evêché, come un Hérétique Simoniaque, fait au Pape de riches préſens en grand nombre; & par ce moïen il en rend ſi doux à ſon égard l'eſprit aigri contre lui, qu'au lieu de perdre ſon rang & ſa dignité, come on le croïoit, il obtient du Siége Apoſtolique, non ſeulement l'impunité du crime dont on l'accuſoit: mais encore, en guiſe de bénédiction, le Pallium *& d'autres honeurs Archiépiſcopaux. L'Archevêque de Maience deſiroit ardemment de renoncer à l'Epiſcopat, & de jouir dans la retraite du loiſir d'une vie*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

de cette dernière fut caſſé par *Gregoire VII* en 1074, parceque, tant par ſon premier Mari que par elle-même, elle étoit parente d'*Albert-Azzon* au quatrième dégré. C'eſt ſur quoi la *Digreſſion* donera des éclairciſſemens, en parlant des *Maris de la Comteſſe Mathilde.*

Muratori, Ch. IV, p. 23, dit: *Je finirai le préſent Chapitre par dire qu'on avoit juſqu'à préſent ignoré ſi le* Marquis Albert-Azzon, *outre ſes trois Fils ... Welf, Hugue & Foulque, avoit eu quelque Fille. J'en ai découvert une dans la* Vie *de S.* Anſelme, *Evêque* de Luque, *écrite par le Prêtre* Hugue *ſon contemporain* (& publiée par les *Bollandiſtes*, T. II de Mars, p. 649, C. IX, N. 59). *Voici ce qu'on y lit.* Ce que je raconte à préſent, je le tiens du récit & du témoignage de la Dame *Comteſſe Mathilde*; & nous ſavons qu'à cauſe de ſa bone foi, ſi connue, & de la pureté de ſes mœurs, ce qu'elle atteſte doit être cru ſans balancer. Je tiens pareillement ce que je vais dire, de la jeune perſone à qui la choſe eſt arrivée. Une certaine nuit, une jeune Fille, appellée *Athélaſie*,

PAPES.

zèle pour la pureté de la Diſcipline Eccléſiaſtique. Si d'ailleurs les mollens, qu'il mit en œuvre pour arriver à la fin louable qu'il ſe propoſoit, ſont auſſi tous dignes de louanges; c'eſt ce que ma vénération pour les Chefs de l'Egliſe & mon peu de lumières ne me permèttent pas de vouloir décider. Ces dernières paroles dans la bouche d'un Prêtre & d'un Docteur Italien ſont très remarquables; & c'eſt avec adreſſe que l'Auteur nous apprend, qu'il ne ſauroit approuver la conduite de *Gregoire VII.*

Anaſtaſe IV, dit l'Abbé *Fleuri*, Liv. 63, N. XXV, *le fit peindre à Rome entre les Saints, environ ſoixante ans après ſa mort.* Ces paroles inſtruiſent mal du fait. *Calixte II*, fut Pape en 1119, & mort en 1124, fit conſtruire dans l'Egliſe de Latran une Chapelle en l'honeur de S. *Nicolas*, Evêque de Mire; &, dans le Retable de l'Autel, il fit, aux deux côtés de la repréſentation du Saint, placée au-deſſous de celle de la Vierge, peindre huit Papes; S. *Gregoire le Grand*, *Alexandre II*, *Gregoire VII* & *Victor III* à droite, S. *Léon le Grand*, *Urbain II*, *Paſchal II* & *Gélaſe II* à gauche. Tous huit avoient

PRINCES contemporains.

donne que le Corps de ſon Beaufrère ſoit porté dans le Tombeau de ſes Ancêtres; &, ſans perdre de tems, il marche à Léon avec toutes ſes Troupes. On l'y reçoit come héritier de la Courone; &, le 22 Juin, *Servant*, Evêque de cette Ville, le courone dans l'Egliſe Cathédrale.

FERDINAND I, Roi de Caſtille, devient Roi des Aſturies & de Léon, par la mort de *Bermude III*, dont il avoit épouſé la ſœur Doña *Sancha*. Il eſt couroné, le 22 de Juin 1037; & meurt le 27 de Décembre 1065.

La mort funeſte de *Bermude III*, qui fut enterré dans l'Egliſe de *Saint-Jean*, depuis *Saint-Iſidore* à Léon, procura la réunion du nouveau Roiaume de Caſtille à celui de Léon & des Aſturies. Ce fut un grand acheminement à la ruine de la puiſſance des Maures, déja fort affoiblis par le partage de leur Monarchie en differentes Souverainetés, indépendantes les unes des autres.

Quoique, par ſa Femme, *Ferdinand* fût le légitime héritier de la Courone de Léon, quelques-uns des Seigneurs de Galice refuſèrent de le reconnoitre pour Roi, paſsèrent au ſervice des Mau-

SAVANS & Illuſtres.

Dieu, votre rédemption eſt proche, & que Pierre *ne manque pas encore du pouvoir de vaincre le troiſième* (Théodald), *lui, par qui les deux premiers*, Gui & Godefroi, *qui regimboient contre l'Egliſe Romaine, ont été renverſés du Siège Epiſcopal.*

Je rens comte ſous les années 1076 & 1077 des ſuites de l'excommunication d'*Henri III*, & de la manière dont il fut abſous par *Gregoire VII* à Canoſſa, le 25 de Janvier 1077. Mais il me paroît utile de traduire ici ce que différens Auteurs ont dit de ce fait & de ce qui le ſuivit.

Dans le même tems, dit Arnulf, Liv. IV, Chap. 12. *les Allemans, cette Nation barbare, & ſurtout les Ducs* Bertald (Berthold de Carinthie) Rodolfe (de Souabe) & Welf (de Bavière), *les Comtes & les Evêques, informés de l'Excommunication prononcée à Rome* (contre *Henri III*) *ſe ſéparèrent tout à la fois de la compagnie du Roi, ne communiquant en rien avec lui. D'ailleurs, en l'accuſant de beaucoup de crimes, ils le faiſoient regarder come infâme. Cependant, par le conſeil du très ſaint* Abbé de Dume, d'Agnès, *mère du Roi, & de la très ſage* Mathilde, *dont j'ai déja tant parlé,*

privée; & ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine que l'autorité du Pontife Romain, & les ſages conſeils de ceux qui ſe trouvoient préſens, le font changer de deſſein. Ils ſont tous trois vivement tancés en commun, de ce que, ſuivant l'Héréſie Simoniaque, ils vendoient les Ordres ſacrés, communiquoient indifféremment avec ceux qui les achetoient, & leur impoſoient les mains. Enfin, après les avoir fait jurer de n'en plus uſer de même à l'avenir, on les renvoie chés eux en paix (1). L'Archevêque *Annon* obtient en même tems d'*Alexandre* un *Privilége* pour le Monaſtère de *Sigebert*, qu'il venoit de fonder, & des Reliques, qui lui ſont donées pour être un bras de S. *Céſaire* Martir. Après l'expédition de différentes autres affaires importantes, le Pape ſe rend à Luque, où, le 6 d'Octobre, aſſiſté de vingt-deux ou vingt-trois Evêques, de beaucoup d'Abbés, & d'un Clergé très nombreux, il fait, en préſence d'une foule de Peuple accourue de toute l'Italie & même des païs étrangers, la dédicace de la nouvelle Egliſe Cathédrale de S. *Martin*, qu'il avoit lui-même fait rebâtir en dix ans. Il eſt vraiſemblable que la *Ducheſſe* BE'ATRIX & la *Comteſſe* MATHILDE, préſentes à cette Cérémonie, prènent alors, à la prière de *Bard*, Primicier, & de *Lambert*, Archiprêtre de Lucque, ſous leur protection & défenſe la Maiſon qu'un certain *Rainier* avoit laiſſée avec ſes dépendances au Chapitre de la Cathédrale

(1) *Lambert d'Aſchaffenbourg*, année 1070 *Le Fiorentini* qui, Liv. I, p. 104, parle de la venue de ces trois Evêques à Rome, rapporte la fin du Texte de *Lambert*, que je viens de traduire, & dit en ſuite: *Dans cette occaſion* Alexandre *à la vérité n'évita pas d'être taxé de quelque avarice, peut-être par une calomnie des Partiſans du Roi.* Lambert *le condamne clairement de ce que, gagné par de riches préſens, il fit grace à l'Evêque de Bamberg, accuſé d'être parvenu, par le moien de l'argent, à Epiſcopat, & de ce qu'en outre il le gratifia des honeurs d'Archevêque. Mais la choſe eſt peu croiable d'un Pape de ſi bon exemple dans tout le reſte, illuſtre .... par ſes miracles, & depuis longtems déclaré l'implacable ennemi des Simoniaques; & je puis d'autant moins me perſuader ce que* Lambert *en dit là, que cet Auteur rapporte ce fait avec beaucoup de confuſion, & comte parmi ceux qui vendoient les Bénéfices* (il faloit dire *les Ordres ſacrés*) Annon, *Archevêque de Cologne, qui fut un Prélat, à l'abri de la corruption, que le même Ecrivain dit d'une vie très ſainte & très pure; &, ce qu'il y a de plus important, que l'Egliſe a mis dans le Catalogue des Saints.* L'Abbé *Fleuri*, Liv. 61, N. XXXIII, raconte le fait tel qu'il eſt dans *Lambert*, & n'y joint aucune réflexion. *Muratori* rapporte le même fait d'après le même Auteur, T. VI, p. 126, & dit au ſujet de l'Evêque de Bamberg: *Probablement cet Ecrivain nous conte une fable, en diſant qu'*Herman, *accuſé de Simonie, appaiſa le Pape par de riches préſens.* Alexandre, *Pontife d'une rare vertu, n'étoit pas home à ſe laiſſer ainſi pervertir.* Pour ce qui concerne l'Archevêque *Annon*, il dit: *Ce Prélat ne devoit pas encore avoir atteint cette ſainteté, dont parlent les Ecrivains des ſiécles ſuivans.*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

fille du *Marquis Azzon*, étant couchée dans la chambre de ladite Dame, fut tout à coup, choſe arrivée déja ſouvent, ſaiſie dans le ventre d'une douleur aigue, qui la forçoit à jeter de grands cris. Ladite Dame lui demandant ce qu'elle faiſoit, elle répondit qu'elle appelloit fréquemment S. *Anſelme* à ſon ſecours ; &, lorſque, par ordre de cette Dame, on eut appliqué ſur la partie du corps, où la douleur ſe faiſoit ſentir, le couſſin ſur lequel le S. Evêque avoit, durant ſa vie, coûtume de s'aſſeoir, la jeune Fille s'écria ſur le champ qu'elle étoit délivrée de toute douleur. *Sans contredit il eſt là parlé de la fameuſe* Comteſſe Mathilde, *près de qui la jeune Enfant* Athélaſie *étoit, lorſqu'elle fut ſurpriſe de ces douleurs. On parle auſſi de notre* Marquis Azzon. *C'eſt ce qui ſe voit aiſément, en ce qu'alors on ne trouve point d'autres* Marquis *du même nom ; & que ceux qui vouloient parler de l'*-

autour de ſa tête le cercle lumineux qui ſert à déſigner les Saints ; & les Noms étoient écrits au deſſous avec ces Lettres : *SCS.* c'eſt à dire *Sanctiſſimus.* Ce Tableau paroit être de la part de *Calixte II* une ſorte de Canoniſation mûre de ſes ſix prédéceſſeurs immédiats, qu'il regardoit apparemment comed'auſſi grands Saints, que les deux ſaints Papes *Léon I*, & *Grégoire I. Anaſtaſe IV*, élu Pape en 1153 & mort l'année ſuivante, fit faire de nouveaux ornemens à cette Chapelle, qui ne ſubſiſte plus ; & fit réparer le Tableau, que l'on a conſervé juſqu'à préſent. Entre la Vierge repréſentée dans le Ciel & les Papes, qui ſont au deſſous, eſt une *Inſcription* en Vers Latins, par laquelle ces faits ſont atteſtés (*a*).

En 1577, *Marc-Antoine Colone* étant Archevêque de Salerne, on trouva le Corps de *Grégoire VII* entier avec ſes Ornemens Pontificaux ; & cet Archevêque lui fit poſer une *Épitaphe.* En 1584, le nom de ce Pape fut mis dans le *Martirologe Romain* corrigé par l'ordre de *Gre-*

res ; & mirent *Ferdinand* dans la néceſſité d'emploſer quelques années à bien affermir ſa nouvelle Courone ſur ſa tête.

Par ſon avénement au Trône de Léon, l'Eſpagne Chrétiène ſe trouva partagée entre cinq Souverains, dont *Ferdinand* étoit le plus conſidérable. Come Roi de Caſtille, il poſſèdoit la Vieille-Caſtille, à l'exception du Buréva, qu'on en avoit détaché pour le douer au Roi de Navarre. Come Roi de Léon, il poſsèdoit Léon & les Aſturies, à la réſerve de quelque choſe que les Maures avoient vers le Midi, la Galice, & une partie du Portugal. *Garcie VI*, Roi de Navarre, ſon frère aîné, règnoit ſur la Navarre, la Biſcaie, la Rioja, le Buréva détaché de la Caſtille, & ſur quelques Châteaux & petites Villes dans l'Aragon. *Gonzalez*, frère puiſné de *Ferdinand*, avoit, avec le titre de Roi, la Seigneurie de Sovrarve, & le Comté de Ribagorce, qui furent bientôt après réunis au Roïaume d'Aragon. *Ramire*, frére naturel de ces Rois, poſsèdoit u-

l'on arrête que le Roi lui-même & l'Apoſtolique auront, dans une Aſſemblée générale, une conférence dont la Paix & la Juſtice ſeront l'objet. Le Pape quitte donc Rome, pour paſſer en Allemagne ; &, comtant ſur le ſecours de Mathilde, *il vient en Italie* (en Lombardie). *Pendant qu'il y ſéjournoit, il reçut d'elle de grands honeurs & beaucoup de Troupes.* Henri, *voulant éviter la conférenee indiquée dans ſon païs, vient promtement à la rencontre du Pape. La* Comteſſe *avoit un Château, nomé Canoſſa, très fort de partout par ſa ſituation & par ſes diverſes enceintes de murailles, & véritablement imprenable. L'Apoſtolique étant dans ce Château ; le Roi, marchant nus pieds, proſterné par terre, après avoir répandu beaucoup de larmes, mérita ſon pardon, confirma ſes conventions par le ſerment de ſes Fidèles, & s'engagea de faire ce que la Juſtice demandoit. C'eſt ainſi que, par la prudence de la grande* Mathilde, *la paix ſe fit entre eux, au grand regret des Evêques, qui reſtèrent brouillés avec le Pape.* Henri *s'abſtint de*

(*a*) *Suſtulit hoc primo Templum* Calixtus *ab imo,*
Vir clarus latè Gallorum nobilitate.
Verum Anaſtaſius *Papatus eulmine* Quartus
Hoc opus ornavit, variiſque modis decoravit.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

pour être convertie en Hôpital, où l'on reçût les Pauvres (1). Ces deux Princeſſes avoient précédemment, à la prière du Duc *GODEFROI le Barbu*, fait préſent au même Chapitre d'une *Court* appellée *Marliana*. Peut-être faut-il regarder come étant de cette année deux *Bulles* d'*ALEXANDRE*, dont les dates ſe ſont perdues. Par la première il réforme le Chapitre de Lucque, dont il réduit les trente Prébendes Canoniales à vingt-ſix, douze pour des Prêtres, ſept pour des Diacres, & ſept pour des Soûdiacres, affectant les quatre autres Prébendes au Chœur, c'eſt à dire aux Chantres. Il règle de quelle maniere on remplira les Prébendes vacantes, voulant que les Diacres paſſent à celles des Prêtres, & les Soûdiacres à celles des Diacres: mais que l'on choiſiſſe toujours les plus dignes, & que les Ordres leur ſoient conférés gratuitement. L'abus de la pluralité des Bénéfices s'étoit introduit dans ce Chapitre; & les Chanoines deſſervoient en même tems deux ou trois Egliſes; enſorte qu'aucune n'étoit deſſervie comme elle devoit l'être. Le Pape défend aux Chanoines de poſſéder aucun autre Bénéfice, que leur Prébende Canoniale. Par la ſeconde *Bulle*, il défend l'aliénation des Châteaux, Manſes, Terres, & Poſſeſſions, dont l'Evêché jouiſſoit actuellement, & de tout ce qu'il pouroit acquérir dans la ſuite; & voici come il rend comte du motif de cette défenſe. *Avant notre tems, nos Prédéceſſeurs dans ce Siége de Lucque, ou portés d'affection pour leurs Parens, ou donant à l'amour de l'argent trop de pouvoir ſur eux, ou cèdant à la trop grande importunité de quelques Gens puiſſans, ont, par une exceſſive prodigalité, tellement fait largeſſe des Châteaux, des Terres, des Poſſeſſions de cette Egliſe, qu'ils ne pouvoient plus ſubvenir d'une manière convenable à leurs beſoins, à ceux de leurs Domeſtiques, à ceux des autres Perſones attachées à leur ſervice. C'eſt pourquoi leur indigence*

(1) Ce *Diplôme* de protection eſt en original dans les Archives de Lucque; mais le lieu, l'année & le jour de la date ſont effacés, & le Sceau s'eſt perdu. Le *Fiorentini* l'a fait imprimer, Liv. III, p. 149. Il en parle, Liv. I, p. 110; & l'on eſt étoné de voir qu'il ſe trompe à l'objet de cet *Acte*, qu'il avoit ſous les ieux. *Il eſt probable*, dit-il, *que ces pieuſes Princeſſes donèrent alors à l'Hôpital du Dôme les revenus, que l'on peut voir dans la* Donation *que j'ai fait imprimer à la fin de cet Ouvrage.* Il renvoie en marge à la ſuite du IIIe Liv. N. 14. C'eſt celui du *Diplôme*, d'après lequel j'ai parlé du fait. Il n'y eſt pas dit un mot de Donation. Les deux Princeſſes ſont qualifiées de cette maniere à la tête de l'*Acte*. Béatrix *par la grace de Dieu, Ducheſſe & Comteſſe, &* Mathilde *ſa chère fille.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

ſon d'Eſte, *le nomoient ainſi. D'ailleurs le nom d'*Athélaſie *eſt le même que celui d'*Adélaïde, *que les Anciens abregeoient & défiguroient de différentes manières, puiſqu'on diſoit encore* Adaléide, Adéléide, Adaelgide, Adélais, Atèle, Adèla, Adélegie, Adalayde, Adelegide, Adalaïſie, Adalaſie, *& même* Adda. *Ce paſſage m'a fait imaginer autrefois que la Mère de notre* Marquis Azzon *s'appelloit* Adélaïde; *& que ſon nom s'étoit enſuite renouvellé dans cette Fille qu'il eſt vraiſemblable de croire née de la* Comteſſe Garſende. *En effet, j'ai découvert que la Mère d'*Azzon *portoit ce nom-là. . . Comment & pourquoi la jeune* Adélaïde *demeuroit avec la célèbre* Mathilde; *c'eſt ce que je ne ſaurois dire. Mais peut-être ne s'éeartera-t-on pas beaucoup de la vérité, ſi l'on penſe qu'elle y demeura lorſque* Welf V, *petit-fils du* Marquis Azzon, *eut épouſé la* Comteſſe; *ce qui ſe fit trois ans après la mort de S.* Anſelme, *arrivée en* 1086. *Cette grande Dame & la Famille de notre* Marquis Azzon *vivoient alors en bonne intelligence, tant paree-*

PAPES.

goire XIII. Dans la nouvelle Edition de ce *Martirologe*, faite par *Baronius*, de l'ordre du Pape *Sixte V*, on lit au 25 de Mai ces paroles: *A Salerne la dépoſition de S.* Gregoire VII *Pape, Défenſeur & Vangeur très ardent de la liberté eccléſiaſtique.* Enfin une *Bulle* de *Paul V* permit, en 1609, que l'Archevêque & le Chapitre de Salerne honoraſſent par un *Office* particulier, ce Pape come Saint. Le P. *Papebroch*, dans le Paragraphe II de ſes *Préliminaires à la Vie de Gregoire VII*, rapporte cette *Bulle* & le *Mandement*, par lequel *Jean-Beltran de Guevara*, pourlors Archevêque de Salerne, ordonaque l'on célébrât ſolemnellement dans ſon Diocèſe la *Fête de S. Gregoire VII.* De nos jours, le Pape *Benoît XIII* en a rendu l'*Office* commun à toute l'Egliſe. C'eſt un fait d'une grande importance, ſur lequel je n'ajoute rien ici, parcequ'il en faudra parler dans le rems.

Je finirai par être auſſi diſcret que *Muratori.* Je n'ai pas moins que lui de reſpect pour les Chefs de l'Egliſe, & mes lumières ſont bien plus bornées que les ſiénes. Je n'ajoute donc qu'un mot. Quelque bien que l'on ait dit d'une part

PRINCES contemporains.

ne partie de l'Aragon, c'eſt à dire le païs entre les rivières d'Aragon & du Gallégo. Ce qu'il avoit du côté de Saragoſſe, occupé par un Prince Maure, étoit continuellement infeſté par les courſes des Mahométans. *Bérenger I*, Comte de Barcelone, avoit au-delà des Pirénées la plus grande partie de la Catalogne: mais il avoit pour voiſins des Maures à Tortoſe, à Lérida, dans des Places plus proches encore de Barcelone. La Méditerranée depuis cette Ville juſqu'au Détroit de Gibraltar, & l'Océan, depuis ce Détroit juſqu'auprès de la Galice, étoient bordés des différentes Souverainetés des Maures.

En 1044 & 1045 *Ferdinand* entreprit de continuer ce qu'*Alfonſe V*, frère de ſa Femme, avoit commencé dans le Portugal. Il s'y rendit maître par la force des armes du Château de Sena, ou Xena, première Place frontière, & des Places des environs, qu'il fit preſque toutes démolir; de Viſeo, qui fut emporté d'aſſaut après 18 jours d'une vigoureuſe réſiſtance; de Lamégo, des Châteaux d'Arancca, de Saint-Juſte & autres, & de la Ville de Conimbre, qu'il prit par fami-

SAVANS & Illuſtres.

l'exécution de ſes promeſſes, continue le même Hiſtorien, Ch. 13, *lorſqu'il apprit que le Peuple de Milan, qui s'étoit rendu coupable en communiquant avec* Thédald, *puiſque la Loi de Dieu défend de communiquer avec les Excommuniés, avoit demandé l'abſolution par des Députés, qu'il avoit envoïés au Pape. Je fus de cette Députation; &, ſatisfaiſant pour le paſſé, je promis de me corriger à l'avenir. Le Pape, prenant un parti ſage, envoïa les Vénérables Perſonages les Evêques* (Anſelme) *de Lueque, &* (Gérard) *d'Oſtie, pour donner à Milan l'abſolution à tous ceux qui la demanderoient. Ils n'y furent pas pluſtôt entrés, que toute la Ville fut en joie. Durant trois jours, ces Légats annoncent la parole divine aux Citoïens atroupés autour d'eux, les abſolvent, & les béniſſent.* Thédald *le ſouffrit avec tant d'indignation & de chagrin, qu'il n'oublia rien pour exciter une ſédition, & faire courir le Peuple aux armes: mais il ne put y réuſſir.*

Triſtano Calco parle au commencement de ſon ſeptième Livre, de l'abſolution d'*Henri III*; & dit enſuite: *Ces choſes étant faites, les Milanois prirent la réſolution*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

les engageoit, en recevant de l'argent, en exigeant des préſens de diverſe ſorte, à doner à des Profanes, à des Gens indignes, les Ordres ſacrés & les Emplois Eccléſiaſtiques, qui doivent être donés, purement & ſans aucune vénalité, dans la ſeule vue de la vie éternelle; &, ce que tous les Catholiques doivent déteſter, ce qui doit leur paroître abominable, ils entretenoient la vie de leur corps par la mort de leur ame (1). Une autre *Bulle*, du 3 de Décembre de cette année, confirme aux Evêques de Lucque toutes les *Pièves*, c'eſt à dire les *Paroiſſes* du Diocèſe, & toutes les Chapelles, qui ſont, ou qui ſeront à l'avenir dans ſon étendue; & défend qu'aucun Roi, aucun Evêque, Abbé, Marquis, Comte, Vicomte, Prêtre, Clerc, ou Moine s'en empare, ou les diſtraie du Domaine ou de la Juriſdiction des Evêques; & veut que tous ceux qui deſſerviront ces *Pièves* & ces Chapelles, rendent aux Evêques, en la manière accoutumée, l'obéiſſance, qu'ils leur doivent (2). On voit par cette *Bulle* ALEXANDRE à Lucque au commencement de Décembre. On a lieu de préſumer qu'il y reſta juſque bien avant dans l'année ſuivante; & que ce fut en cette Ville, que DIDIER, Abbé du Mont-Caſſin, vint le prier de faire lui-même la dédicace de la nouvelle Egliſe de ſon Monaſtère.

Udalric, ou *Ulric*, Duc & Marquis de Carinthie, meurt cette année; & *Berthold*, Comte de Zéringen, lui ſuccède. *Ci-devant le Gouvernement de la Marche de Vérone avoit coûtume*, dit MURATORI (3), *d'être joint à celui du Duché de Carinthie: mais je ne ſaurois dire ſi cet* UDALRIC *jouiſſoit en même tems de cette Marche, ni quel autre en pouvoit alors être Gouverneur.* Il eſt vrai qu'aucun Monument ne nous fait voir *Udalric* Marquis de Vérone: mais d'ailleurs rien ne nous apprend que cette Marche eût été diſtraite du Duché de Ca-

(1) La première de ces deux *Bulles* eſt, en original avec le Sceau de plomb, dans les Archives du Chapitre de Lucque. Il y a de la ſeconde une anciène Copie dans celles de l'Evêché. Le *Fiorentini* les a fait imprimer l'une & l'autre à la ſuite de de ſon IIIe Liv., p. 142, & p. 145.

(2) Le *Fiorentini* done *ibid.* p. 149, cette *Bulle* copiée, dans les Archives du Chapitre de Lucque, ſur l'Original, où pend le Sceau de plomb. La date eſt, *Donée le 3 des Nones de Décembre, par les mains de* Pierre, *Prêtre-Cardinal & Bibliothécaire de la Sainte Egliſe Romaine, l'An X du Pontificat du Seigneur* Alexandre, *l'An de l'Incarnation du Seigneur mille ſoixante-&-dix, Indiction ſeptième.* Le *Fiorentini* met en marge, *neuvième.* Il faut *huitième.* Cette Indiction couroit du 1 de Septembre.

(3) *Annal d'Ital.* T. VI, P. 224.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

qu'il s'étoit joint avec elle en faveur du Pape & que leurs Etats étoient limitrophes en quelques endroits, qu'à cause du mariage de la Comteſſe *avec* Welf V, *petit-fils du même* Azzon.

Muratori ne devoit pas faire d'*Athélaſie*, une *jeune Enfant*. La *Comteſſe Garſende* ne vivoit plus en 1073, puiſque ce fut en cette année, que le *Marquis Azzon* épouſa *Mathilde*, ſa Parente, veuve d'un de ſes Parens. *Garſende* mourut pour le plus tard en 1072; & *Muratori* conjecture avec vraiſemblance que ce fut au Mans. On verra dans l'Art. ſuiv. qu'en 1069, le *Marquis Azzon* l'avoit amenée en France, avec leur fils *Hugue*, pour prendre poſſeſſion du Comté du Maine. Il n'eſt pas probable que le *Marquis*, dont la préſence étoit néceſſaire dans ſes Etats d'Italie, ait fait un long ſéjour dans le Maine. Il y laiſſa ſa Femme & ſon Fils. En 1070, le Fils fut renvoïé. La Mère reſta. Cela poſé, ſi ce fut au Mans, que *Garſende* accoucha d'*Athélaſie*, ce ne put être, pour le plus tard, que dans les premiers mois de 1070. Ainſi, lorſque *Welf V* é-

PAPES.

de *Gregoire VII*, & quelque mal qu'on en ait dit de l'autre, ce n'eſt point par là qu'on doit chercher à le connoître. Il ne faut juger des Homes, que par leurs actions. Elles ſont, généralement parlant, des témoins, dont les dépoſitions ne ſont point ſuſpectes; & c'eſt à ces témoins que *Jéſus-Chriſt* lui-même nous renvoie. *A fructibus eorum cognoſcetis eos.* Je rapporte fidèlement les actions de *Gregoire VII*; & c'eſt dans la ſincérité de mon cœur que je deſire, come la Charité m'en impoſe la loi, qu'elles ne previènent point contre lui le Lecteur judicieux, honête-homme & chretien.

CLÉMENT III, Antipape, *ſubſtitué, le 25 de Juin* 1080, *par le Concilliabule de Brixen*, à Gregoire VII; *reconnu pour Pape à Rome, le ſamedi 23 de Mars* 1084; *intronisé & couronné le lendemain 24, Dimanche des Rameaux, par les Evêques de Boulogne, de Modène, & de Cervia*, come *le porte la* Vie de Gregoire VII *du* Cardinal d'Aragon, *ou par les Evêques de Modène & d'Arezzo, come le dit* Berthold de Conſtance; *meurt ſubitement dans un Château peu loin de Ro-*

PRINCES contemporains.

ne. Il s'aſſura, par des Garniſons convenables, la poſſeſſion de toutes ces conquêtes, qui, ſuivant les Hiſtoriens Eſpagnols, trop fidèles Copiſtes des *Légendes*, ne ſe firent pas ſans que S. *Jaque* y mit un peu la main. Tandis que *Ferdinand* s'agrandiſſoit dans le Portugal; les Maures d'Andalouſie & des Provinces voiſines, firent le dégat dans le Roiaume de Caſtille. Il les en punit en 1046, qu'il leur enleva Verlonga, Saint-Etiène de Gormas, Aguilara, Vado-del-Rey, Guermos & d'autres Villes, ou Châteaux; & détruiſit tous les petits Forts qu'ils avoient bâtis dans ces cantons. En 1047, il ravagea le quartier de Tarrazone, où ſes Troupes firent un butin immenſe; & pouſſa les hoſtilités juſqu'aux environs de Medina-Celi. L'année ſuivante, il entra dans le Roiaume de Tolède; ruina tout le païs depuis les confins de la Caſtille juſqu'aux environs d'Alcala; renverſa toutes les Forterceſſes, qui ſe trouvèrent ſur ſa route; & traita de même les Villes de Talamanca, d'Uzède & de Guadalajara. Le Siége d'Alcala fut commencé: mais *Almémon*, Roi de Tolède, mal nomé dans l'*Epoque* précédente *Almamon*,

SAVANS & Illuſtres.

d'expier le crime, qu'ils avoient commis par la promotion de Thédald, *eſpérant trouver le Pape aſſés facile ſur ce point. On envoie donc à Rome une Députation.* Arnulf, *qui me fournit ce récit, dit qu'il en fut; & que le Pape leur répondit avec bonté, leur promètant ce qu'ils ſouhaitoient, & leur donant les deux Evêques de Lueque & d'Oſtie pour terminer cette Affaire. Ils ſe rendirent à Milan; & le Peuple les y reçut avec de grands applaudiſſemens, & beaucoup de joie. Après avoir fait des Sermons, pendant trois jours, ils délivrent la Ville d'un lien, qui chagrinoit les Eſprits. Mais* Arnulf *ne dit point lequel des Archevêques (Otton & Thédald) ils déclarèrent le légitime. Il ajoute ſeulement que* Thédald, *ſouffrant impatiemment ce qui ſe paſſoit, eſſaia de troubler tout, en excitant une ſédition: mais que, la choſe n'aiant pas été come il le ſouhaitoit, il ſe tint en repos.*

Malgré l'autorité de ces deux Hiſtoriens, *Puricelli*, Ch. 63, prétend, « Que les Milanois » députèrent au » Pape, avant l'arrivée d'*Henri III*: » mais que ce Roi » fut abſous, avant » eux ». Come il ne produit aucune preuve de ce qu'il avance; on doit en

rinthie, auquel elle avoit été jointe par l'Empereur *Otton I.* Il eſt donc probable qu'*Udalric* fut, come ſes prédéceſſeurs, Duc de Carinthie & Marquis de Vérone.

Dans ce que j'ai traduit de l'*Abbé d'Urſperg*, ſous l'année 1057, on a vu qu'il place, en 1071, la diſgrace d'*Otton de Northeim*, Prince déscendant en ligne maſculine du Duc *Henri le Quérèleur*, frère de l'Empereur *Otton le Grand.* C'eſt en cette année, ſuivant *Lambert d'Aſchaffenbourg*, Auteur contemporain, qu'*Otton de Northeim*, ſur une fauſſe accuſation d'attentat à la vie d'*Henri III*, eſt dépouillé du Duché de Bavière, par Sentence des Princes de Saxe, ſes compatriotes, auxquels le Jugement de l'Affaire avoit été renvoïé par le Roi. Les Ennemis d'*Otton*, des Gens qui n'avoient en vue que de piller, & le Roi lui-même entrent auſſitôt de toutes parts dans les Terres du Duc, les ravagent, les pillent, les détruiſent, les brûlent. *Henri* traite de même les Biens de la Femme d'*Otton.* Celui-ci prend ſa revanche en Thuringe ſur tous les Domaines du Roi. Les Thuringiens, engagés par ſerment, come on l'a vu plus haut, à ne pas laiſſer impunis les brigandages & les déprédations, oppoſent des Troupes au Duc, qui les met en déroute; ſépare enſuite ſon Armée; & ſe retire au fond de la Saxe avec un petit nombre de Troupes d'élite. Il y ſubſiſte le reſte de cette année, en partie du pillage des Terres de ſes Ennemis, en partie de ce que le Comte *Magnus*, fils d'*Otton*, Duc de Saxe & ſon fidèle ami, lui done à prendre ſur ſes revenus. *Henri*, craignant pour la Ville de Goſlar, où, come ſon Père & ſon Aieul, il faiſoit ſa principale réſidence, ſe hâte de s'y rendre auſſitôt qu'il apprend qu'*Otton* a pris le chemin de la Saxe (1).

(1) L'*Abregé chronologique de l'Hiſtoire &c. d'Allemagne*, peu d'accord avec *Lambert d'Aſchaffenbourg* & l'*Abbé d'Urſperg*, met, p. 138, abſolument ſur le comte d'*Henri III* la diſgrace d'*Otton*, en diſant: *Il* (Henri) *fait accuſer de pluſieurs crimes* Otton, *Duc de Bavière, iſſu de l'ancienne* Maiſon de Saxe, *afin de trouver dans ſa condamnation un prétexte de lui ôter le Duché de Bavière.*

Je vais traduire le récit de *Lambert d'Aſchaffenbourg*, plus détaillé que celui de l'*Abbé d'Urſperg*, & contenant quelques circonſtances différentes.

Alors Otton, *Duc de Bavière, brilloit à la Cour, & jouiſſoit dans l'Etat d'une grande autorité; mais, come l'Envie a coûtume de marcher toujours à la ſuite de la Gloire, la pluſpart des Méchans, qui ſe plaignoient de ce que la puiſſance & l'excès de la gloire d'*Otton *mètoient obſtacle à leurs mauvais deſſeins, lui portoient envie, & cherchoient avidement l'occaſion de le perdre. Pour procurer ſa ruine & ſa mort, ils ſubornèrent* Egenon, *iſſu d'un ſang noble, mais couvert d'infamie par des forfaits de toute eſpèce. Cet Home accuſa le Duc « d'avoir ſouvent*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en *Italie.*

pouſa la *Comteſſe Mathilde* en 1089, *Athélaſie* approchoit de 20 ans. On ſait que beaucoup de Filles nubiles ne s'acquitent qu'à la ſuite de douleurs très aigues, du tribut que leur Sexe, durant un certain nombre d'années, doit à chaque Lune. Cette obſervation explique très naturellement ce que le Prêtre *Hugue* done pour un Miracle : mais ce qu'il a la bonne foi d'avouer qu'*Athélaſie* éprouvoit ſouvent. Le jour, dont il eſt queſtion, les douleurs ceſsèrent, quand ce qui les cauſoit eut pris ſon cours. Ainſi le Prêtre *Hugue*, à force de vouloir faire faire des miracles au pieux Evêque de Lucque *Anſelme de Badage II*, n'a fait que nous apprendre que la *Comteſſe Mathilde* n'étoit en dévotion qu'une Femmelète.

Déja, dit le même *Muratori*, ſous l'année 1097, *Annal. d'It.* T. VI, p. 322, *le* Marquis Albert-Azzon II *avoit atteint l'âge de plus de* 100 *ans, lorſque, reconnoiſſant que le terme de ſes jours approchoit, il voulut exercer envers les Egliſes ſa libéralité.*

PAPES.

me, en 1100, *la ſeconde année du Pontificat de* Paſchal II. *On ne dit ni le mois ni le jour.*

Il étoit Citoïen de Parme & d'une très grande naiſſance, *dit* Muratori, *T. VI, p.* 264; &, ſelon pluſieurs, il étoit iſſu de la noble *Maiſon de Correggio. Donizon* dit que *Sigefred* de Lucque, Aſcendant de la *Comteſſe Mathilde* eut trois Fils; & que *deux de ces Frères, tous deux puiſſans, devinrent Citoïens de Parme. Le plus jeune dona la ligne des* Guiberti; *& l'aîné celle des* Batatti, *toutes deux grandes & brillantes d'honeur* (*a*). Il ſemble que l'Antipape, nomé ci-deſſus, décendoit de la *Branche Guibertine.*

Dans les Ecrits de ſon tems, Guibert *eſt nomé plus ſouvent* Wibertus, Wigbertus, Wicbertus, *que* Guibertus.

Il entra de bonne heure dans l'Etat Eccléſiaſtique, & fut Clerc de l'Egliſe de ſa patrie. Il favoriſa l'Antipape, Calanüs, *Evêque de Parme, à l'élection duquel il eut part, étant lui-même alors Chancelier d'Italie. Il fut, pour cette raiſon, dépouillé de ce poſte en* 1062, *par* Anno, *Archevêque de Cologne, Commiſſaire d'*Henri III *en Italie pour*

PRINCES contemporains.

à qui les Aſſiégés demandèrent du ſecours, ne ſe ſentant pas aſſés fort pour s'oppoſer à *Ferdinand*, le vint trouver avec de riches preſens, & ſe rendit ſon Tributaire. *Ferdinand* s'en retourna chargé de tout le butin qu'il avoit fait, & ſuivi d'une très grande quantité de Captifs. En 1049, *Sulciman - Aben-Hut*, s'il vivoit encore, ou ſon ſucceſſeur, qui n'eſt pas connu, ſauva le Roïaume de Saragoſſe de ce que celui de Tolède avoit éprouvé, l'année précédente. Il envoïa des Ambaſſadeurs offrir à *Ferdinand*, prêt à paſſer dans ſon païs, de lui païer tribut; & ſon offre fut acceptée.

Réſolu de faire goûter à ſes Peuples les douceurs de la Paix, *Ferdinand* tint, en 1050, à *Coyança*, nomée depuis la *Valence-de-Don-Juan*, un Concile mixte, compoſé des Evêques, des Abbés & des principaux Seigneurs de ſes deux Roïaumes. Il y fut fait d'utiles Règlemens, pour l'Egliſe & pour l'Etat. Un des *Canons* ordonne, « Que tous les » Monaſtères d'» Hommes & de Fil» les, obſerveront » la Règle de S. » *Benoît*; &, con-

SAVANS & Illuſtres.

cerne *Arnulf*, membre de la Députation, lequel aſſurément devoit ſavoir ſi c'étoit avant, ou bien après l'abſolution du Roi, qu'il avoit été trouver le Pape. Il eſt vraiſemblable que les Milanois, voïant que le Roi venoit de ſe reconcilier avec le Souverain Pontife, ne croïant plus devoir eſpérer d'en être ſoûtenus, & fatigués d'ailleurs de dix-ſept ans de troubles, crurent qu'il étoit ſage pour eux de ſe remêtre bien avec le Pape. Au reſte, c'eſt avec raiſon que *Puricelli* fait obſerver que *Caleo* ſe trompe, en diſant que la Députation fut envoïée à Rome : mais il a tort lui-même en diſant que ce fut à Verceil; n'aïant point d'autre raiſon de le dire, ſinon que ce fut de cette Ville, que *Grégoire* vint à Canoſſa. La Députation dut être envoïée à Canoſſa même, auſſitôt après l'abſolution du Roi.

Les deux Légats du Pape furent arrêtés, en traverſant la Lombardie, come on l'apprend de la *Vie d'Anſelme de Lucque*, & ceux qui les arrêtèrent, renvoïèrent *Anſelme*, parcequ'il étoit du païs & de Famille noble,

(*a*) *Fiunt Parmenſes duo Fratres, ambo potentes.*
Dat Guibertinam *minimus, primus* Baratinam
Progenies ambas grandes, & honore micantes.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Grégoire, Evêque de Verceil & Chancelier d'Italie, ſe fait doner par le Roi des Terres & des Châteaux ſitués dans le Comté de Verceil. L'*Acte* porte que le Roi lui done auſſi *le ſervice appartenant au Comté*, c'eſt à dire le ſervice militaire du par ces Terres & ces Châteaux. Ainſi, par cette Donation, les Seigneurs des Châteaux & les Propriétaires des Terres devenoient Vaſſaux de l'Evêque, & ceſſoient de l'être du Comte. Voila coment, ſous les Empereurs & les Rois de la Maiſon de

» *eſſaïé de l'engager, à force de prières & de promeſſes, à tuer le Roi* ». *Pour preuve de ce qu'il avançoit, il montroit une épée, qu'il diſoit* « *avoir reçue du* » *Duc pour l'emploier à cet exécrable uſage* ». *Il ajoutoit,* « *Que, ſi le Duc le* » *nioit, il étoit prêt de prouver ſon accuſation par toute eſpèce de Jugemens* » (d'Epreuve)». *Cette accuſation devenant publique; ceux que le Duc avoit offensés pour l'intérêt de l'Etat, tous aigris contre lui, tous ſes Ennemis, ſe trouvant à la Cour, firent les plus grands efforts pour enflamer contre lui de plus en plus la colère du Roi. Ce Prince appella le Duc à Maience, pour y conférer avec les autres Princes. Il expoſa l'accuſation; & le Duc niant, il lui dona ſix ſemaines de délai, pour que, ſe rendant à Goſlar le 1 d'Août, il combattît ſon Accuſateur, & ſe juſtifiât par ſa propre main du crime qu'on lui reprochoit. L'Aſſemblée s'étant ſéparée là deſſus, les Princes ſe mirent à murmurer de l'injuſtice de la condition; & dirent* « *Qu'il n'étoit ni juſte, ni honête qu'un Seigneur de la première Nobleſſe,* » *regardé de tous come un très parfaitement honête home, & dont aucun mauvais* » *bruit n'avoit jamais taché la réputation, fût obligé d'en venir aux mains avec* » *un home de la plus grande ſcélérateſſe, qui, s'il tenoit quelque nobleſſe de ſes* » *Parens, l'avoit depuis longtems perdue, par des vols, par des brigandages, &* » *par l'infamie de toute ſorte de crimes* ». *Le Duc, outré de l'indignité de la choſe, & ſe confiant en Dieu, témoin & garant de ſon innocence, aimoit mieux, dérogeant aux droits de ſa naiſſance, combatre contre le premier venu, quelque indigne qu'il fût de cet honeur, que d'être ſoupçoné d'un auſſi grand forfait. Il ſe rend done, pour le jour marqué, dans les environs de Goſlar, avec un Corps de Troupes; & députe au Roi, pour lui faire entendre,* « *Que, s'il pouvoit ſe préſen-* » *ter en ſureté, s'il avoit la permiſſion d'aller ſans riſque, défendre ſa cauſe,* » *il étoit prêt de comparoître; & de ſe purger du crime, dont on l'accuſoit, ſui-* » *vant ce que les Princes du Roiaume jugeroient équitable* ». *Le Roi répondit d'une manière dure & cruelle,* « *Qu'il ne lui promettoit ni paix, ni ſureté pour défen-* » *dre ſa cauſe: Qu'il attendoit ſeulement que, ſuivant ſes ordres, il vînt près de* » *Goſlar; & s'il étoit ſur de ſon innocence, qu'en combatant ſon adverſaire, il* » *s'en remît au très équitable Jugement de Dieu: Que, s'il en uſoit autrement,* » *il laiſſeroit-là le conflit de Loix diſcordantes, & les contrariétés d'avis diffé-* » *rens, & le tiendroit pour convaincu, par ſon propre aveu, de l'atrocité d'un ſi* » *grand forfait* ». *Le Duc ayant reçu la réponſe du Roi; ceux qui lui vouloient du bien, trouvèrent,* « *Qu'il n'étoit pas ſur, & que l'honeur ne permètoit pas à* » *ſon rang, qu'il s'expoſât à la colère ſi fort enflamée du Roi, pour recevoir* » *quelque outrage, & pour eſſuier des vexations, quand, tout étant encore en* » *entier & la preuve de l'accuſation n'étant point adminiſtrée, on ne lui permètoit* » *pas de ſe préſenter en ſureté; ce que les Loix avoient toujours permis aux Accuſés* » *dans toute eſpèce de Cauſe* ». *Ainſi, n'alent plus d'eſpérance d'obtenir ce qu'il ſouhaitoit, il reprit, ſans avoir rien fait, le chemin de ſes Etats, jugeant qu'il étoit plus à propos qu'il ſe défendît, tant qu'il le pouroit, les armes à la main, que de ſe laiſſer égorger, comme une brebis, pour aſſouvir honteuſement la haine de ſes Ennemis. Le lendemain, le Roi demanda le Jugement des Princes de Saxe, parceque le Duc tiroit d'entre eux ſon origine, & qu'aiant avec eux des querèlles particulières, il leur étoit très odieux. Come s'il eût été convaincu d'un crime mani-*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

té d'une manière encore plus magnifique qu'il n'avoit fait ci-devant. Il reſte une célèbre Donation, qu'il fit l'An de l'Incarnation de Notre Seigneur *Jéſus-Chriſt* MLXXXXVII, le treizième jour entrant le mois d'Avril, Indiction cinquième. *Il donne cinquante* Fonds (*Poderi*, en Latin *Maſſaricia*, c'eſt à dire *Métairies*), *en ſpécifiant le nom du Laboureur de chacun, au Monaſtère de la Vagandizza ſur l'Adigette, lieu de ſon Patronat, ſitué dans ſes Etats... Son fils* Hugue, *qui ſe trouvoit alors dans la noble Terre, aujourd'hui Ville de Rovigo, dont le* Marquis *étoit Seigneur, intervint à cette pieuſe Donation:* (c'eſt à dire qu'il l'a fit conjointement avec ſon Père). *Peu de tems après, ce Prince décrépit fut appellé de Dieu à une meilleure vie, laiſſant après lui ſur la terre un nom glorieux.* Azzon, *dit* Berthold de Conſtance, *Auteur contemporain*, lequel étoit Marquis de Lombardie & Père de *Welf*, Duc de Bavière, prit, âgé de plus de cent ans, à ce que l'on dit, le chemin de toute Terre. *Il reſta de lui trois Fils,* Welf IV, *Duc*

mètre fin à ce Schiſme.

On verra dans mon Texte, à l'année 1072, *comment l'Impératrice* Agnès *parvint à faire* Guibert *Archevêque de Ravenne.*

On l'accuſe d'avoir été le véritable Auteur de l'attentat commis par Cencius *à Rome, la nuit de Noel* 1075, *contre le Pape* Gregoire VII; *&* Muratori *dit à ce ſujet, p.* 148, « *Que* Gui» bert *aſpiroit dès» lors au Pontifi» cat*». *Cela ſe peut: mais l'imputation que le* Cardinal d'Aragon *& d'autres lui font à l'égard de cet attentat, n'eſt pas mieux établie que celle que* Berthold de Conſtance *fait ſur le même ſujet à* Godefroi le Boſſu, *Duc de la Baſſe-Lorraine & de Toſcane. Cette dernière eſt une calomnie manifeſte; & la calomnie eſt une arme, dont le rigide Pénitencier* Berthold *fait uſage très volontiers.*

Gubert *concourut, en* 1076, *avec* Théodald, *Archevêque de Milan, au Concile tenu à Pavie, où les Evêques excommuniés par* Gregoire VII, *l'excommunièrent lui-même. Il fut, comme eux, dénoncé pluſieurs fois excommunié par* Gregoire, *dans les Conciles des années ſuivantes.*

Enfin, en 1080, 30 Evêques Schiſmatiques, *dit le*

» formément à » cette Règle, ſe» ront ſoûmis aux » Evêques ». On a prétendu, d'après ce Canon, que l'Ordre de S. *Benoît* n'avoit point eu juſque-là d'établiſſement en Eſpagne: mais cette prétention eſt fauſſe, & réfutée par les *Chartes* de fondation de divers Monaſtères. Il ſeroit plus raiſonnable d'inférer de ce *Canon*, que le plus grand nombre des Monaſtères des Roïaumes de Léon & de Caſtille faiſoient profeſſion de la Règle de S. *Benoît*; & que ce fut la raiſon pour laquelle on voulut qu'elle fut embraſſée par ceux qui ſuivoient encore celle de S. *Iſidore* ou celle de S. *Fructueux*. Un autre *Canon*, Règlement partie Eccléſiaſtique, partie Civil, ordone « d'obſer» ver à l'égard des » Criminels réfu» giés dans les E» gliſes, ce que » les Loix avoient » preſcrit, & dé» fend de les en » tirer, ni de leur » faire aucun mal » à 30 pas aux en» virons ». Il enjoint encore à tous les Sujets du Roi « de le ſervir avec » la même obéiſ» ſance & la mê» me fidélité, qu'ils » avoient ſervi le » Roi *Alfonſe V* & » le Comte *Gareie* » *Sanchès*, ſous pei» ne d'être excom» muniés, & dé-

quoiqu'il voulût abſolument reſter en priſon avec ſon confrère. Mais, comme *Arnulf* ne parle point de l'empriſonement des deux Légats, & que, par ſon récit, il paroît qu'ils ne tardèrent pas après la Députation des Milanois, à ſe rendre à Milan pour y faire la réconciliation de cette Ville avec le Saint Siège; il eſt à préſumer que l'Hiſtorien de l'Evêque *Anſelme* s'eſt trompé, quand il a dit que les Légats furent arrêtés par les Troupes du Roi, lorſqu'ils alloient à Milan; & qu'ils ne l'ont été que lorſqu'ils en revenoient, ou dans une autre occaſion.

Il ſuit auſſi de cette obſervation qu'il ſe pouroit que *Berthold de Conſtance*, l'un des Ecrivains les plus envenimés contre leur Souverain, n'ait écouté que ſa paſſion, quand il a dit que ce Prince, *aïant fait arrêter les vénérables Evêques* Gerard d'Oſtie & Anſelme de Lucque, *ne fut pas quinze jours fidèle au ſerment qu'il avoit fait au Pape*, de ſatisfaire, ſuivant ce qu'il ordoneroit, pour les crimes dont on l'accuſoit, & de ne faire aucune peine au Pape, non plus qu'à pas un de ſes *Fideles*, lorſqu'ils iroient ou reviendroient. Le terme, que cet Hiſtorien

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Franconie, les Evêques d'Italie dépouillèrent insensiblement les Comtes de leur Juriſdiction & de leurs Revenus, & les Villes de la poſſeſſion de leurs Territoires. Mais, dans la ſuite, quand les Villes ſe furent rendues libres, elles ſe ſoûmirent, non-ſeulement les Comtes, auparavant leurs Gouverneurs; & les autres Nobles, qui poſsèdoient des Châteaux indépendans de la Juriſdiction des Comtes: mais auſſi la pluſpart des Châteaux & des Terres dont les Evêques & les Egliſes êtoient en poſſeſſion.

feſte, ils le jugèrent coupable de leze-Majeſté; & le condamnèrent, s'il étoit pris, à perdre la tête. Auſſitôt les Amis du Roi le pourſuivent avec le fer & le feu, chacun y emploiant toutes ſes forces. La pluſpart prènent les armes contre lui, non pour doner au Roi des preuves de fidélité, pour ſervir l'Etat, ou pour vanger chacun ſa propre injure: mais uniquement pour ſatisfaire leur ardeur de piller. Tous, lâchant, ou pluſtôt rompant les rênes de la colère, tombent ſur lui; pillent, dévaſtent, incendient ſes Métairies & ſes autres Poſſeſſions. Si le hazard leur offre quelques-uns de ſes Officiers, ou de ceux qui cultivoient ſes Terres; ils les tuent, les hachent en pièces, les égorgent. Enfin leur colère, qui ne connoît point les bornes des procédés & de la retenue, ſe livre à de tels excès, que la fureur de la haine cruelle de ces Ennemis ne s'abſtient pas même d'attaquer les Egliſes ou les Temples, qu'il avoit, à ſes propres dépens, élevés pour Dieu. Le Roi raſſemble enſuite ſes Troupes, entre en campagne, & met par lui-même la dernière main à cet ouvrage. Il force les Princes, qu'il ſavoit tenir au Duc, ou par le ſang, ou par quelque autre liaiſon, de s'engager, ou par des otages, ou par ſerment, à n'en point prendre le parti; fait abatre de fond en comble le Château d'Harmeſten, d'où, ſur les premières alarmes, le Duc avoit retiré la Garniſon; & fait approcher ſon Armée d'un autre Château, nomé Teſenberg: mais ceux qui le gardoient, quoique, par ſa ſituation, la Place fût imprenable, & qu'ils fuſſent abondamment pourvus de tout ce qui peut être néceſſaire pour faire la guerre, aimèrent cependant mieux ſe rendre d'eux-même, que de s'expoſer à l'évènement incertain d'un Siège. Le Roi laiſſe Garniſon dans cette Place, & s'avance, avec ſon Armée, plus loin dans le païs, pour ruiner auſſi les Poſſeſſions de la Femme du Duc. Il pille & livre aux flames beaucoup de riches Bourgs, pourvus de beaux Edifices. Les Homes s'étent allés cacher ſur les montagnes & dans des bois écartés; il ſe commet beaucoup d'hoſtilités, même honteuſes, à l'égard des Femmes & des Enfans. Dans cette expédition, des Sujets innocens, ou qui du moins n'étoient publiquement accuſés d'aucun crime, ſouffroient, de la part de leur propre Roi, tant de cruautés énormes, que des Barbares n'auroient pas pu leur rien faire ſouffrir de plus énorme & de plus cruel. Enfin le Duc Otton *fut pénétré de douleur; & ſa conſtante patience ſuccomba ſous le poids des calamités. C'eſt pourquoi, prenant avec lui trois mille homes d'élite, accoutumés à toutes les opérations de la guerre, il fond impétueuſement dans la Thuringe; brûle les Terres du Domaine Roïal, leſquelles étoient fournies très abondamment de toutes choſes; en enlève un butin conſidérable; & par cette première récompenſe, il s'aſſure de la durée de la fidélité de ſes Troupes, dont le plus grand nombre ne s'étoit engagé dans cette guerre que par la ſeule eſpérance du butin. Il va, faiſant ainſi le dégât juſqu'au de-là d'Heſchenewege. Là viènent le trouver en foule les Païſans de ſes Terres, auxquels les Troupes du Roi n'avoient laiſſé de reſte qu'une miſérable vie. Il leur diſtribue quelque choſe du butin; les exhorte à recevoir avec courage les coups de la Juſtice divine; &, puiſqu'ils ne pouvoient pas porter les armes pour ſon ſervice, il les charge d'adreſſer à Dieu pour lui d'humbles vœux. Cependant les Thuringiens qui, depuis pluſieurs années, s'étoient engagés par ſerment de ne pas laiſſer impunis les Voleurs & les Déprédateurs, irrités du pillage de leurs Terres, crient aux armes, raſſemblent en hâte de grandes Troupes, &, ſans perdre de tems, pourſuivent les Ennemis. Ils les trouvent aſſés près d'Heſchenewege, &, le 2 de Septembre, ils*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

de Bavière, Hugue & Foulque... *Je rapporte ailleurs* (*Antiq. d'Eſte*, Ch. XXVII), *une convention faite le 6 d'Avril 1095 entre les deux Frères* Hugue & Foulque, *par laquelle* Hugue, *Prince d'une conduite peu louable, vendit à* Foulque, *ſon frère, toutes ſes prétentions ſur divers Etats, que le* Marquis Azzon *avoit cédés, par divers Actes, au même* Foulque. *Malgré cela*, Foulque *voulut bien que ſon Frère & les Enfans mâles légitimes qu'il avoit, joüiſſent, mais à titre de Vaſſaux*, de la moitié des Châteaux & de la Terre que le *Marquis Azzon*, notre père, poſsède depuis le Miucio juſqu'à Veniſe, & de la même portion des Chateaux d'une autre Terre du *Marquis Azzon* notre père. *Le* Marquis Azzon *étant mort; ces deux Frères entrèrent en poſſeſſion de tous les Etats de leur Père, c'eſt à dire d'un très beau païs depuis Mantoue & le fleuve Minelo juſqu'à la Mer, lequel contenoit entre autres la noble Terre d'Eſte & celle de Rovigo avec ſon Poléſin, Montagnana, la Badia, &c, de même que des autres Etats du Père dans la Luniglane*,

PAPES.

Fiorentini, *L.* II, *p.* 198, s'aſſemblèrent dans le Tirol à Brixeo, ou Priſnone (*il faut* Breſſanone), où ſe devoit tenir le Conciliabule indiqué (*par* Henri III). Là ſe trouvèrent un très grand nombre de Seigneurs d'Italie & d'Allemagne; & là, ſur de monſtrueuſes calomnies, le 25 de Juin, come l'*Abbé d'Urſperg* le dit, le ſouverain & ſaint Pontife *Gregoire* fut déclaré, dans la huitième année de ſon Gouvernement, indigne du Saint Siége; & l'on mit en ſa place ce *Guibert*, Archevêque de Ravenne, qui, d'abord fauteur du Schiſme de *Cadalous* au tems d'*Alexandre* (*II*), & depuis excommunié trois fois & dépoſé dans des Conciles de Rome, étoit très iocapable de tout Poſte Eccléſiaſtique. On ne ſauroit croire combien de ſcandales & de ſoûlevemens ce Conciliabule produiſit en Italie; parceque *Guibert*, dont la promotion étoit l'ouvrage du Cardinal dépoſé (*Hugue*) *Blanc*, aiant été reconnu par trente de ces Evêques réprouvés, & par le Roi lui-même, fut cauſe que beaucoup de gens qui panchoient en faveur d'*Henri*, ſe déclarèrent ouvertement ſes Partiſans.

Muratori *rap-*

PRINCES contemporains.

» chus de tous Ho-
» neurs & Digni-
» tés ». Dans ce même Concile, le Roi confirme tous les Priviléges des Peuples de ſes deux Roiaumes.

Garcie, Roi de Navarre, étant malade à Najera, dans l'année 1051, *Ferdinand* l'alla viſiter. Il fut très bien reçu: mais, informé que ſon Frère avoit deſſein de le faire arrêter, il s'en retourna très promtement. Il eſt à croire qu'il fut trompé par de faux rapports; ſans quoi l'on a peine à comprendre que, *Ferdinand* étant auſſi malade en 1054, *Garcie* n'ait pas fait difficulté de l'aller voir. Après avoir été bien reçu par *Ferdinand*, il fut arrêté par ſon ordre, & renfermé dans un Château: mais s'étant, de quelque manière que ce fût, ſauvé déguiſé dans ſon Roiaume, il ne ſongea qu'à tirer vangeance de l'affront qu'il avoit reçu; raſſembla tout ce qu'il put de Troupes; en tira d'Auxiliaires des Maures de Saragoſſe & de Tolède; & ſe mit en marche au mois d'Août. *Ferdinand* ſe trouva ſur la frontière de Caſtille à la tête d'une Armée raſſemblée dans tous ſes Etats: mais, affligé d'avoir à combatre ſon Frère, il envoïe des Ambaſſadeurs à *Garcie*,

SAVANS & Illuſtres.

mer à la fidélité d'*Henri III* à ſon ſerment, eſt bien court. Le Pape ſans doute n'avoit pas avec lui dans Canoſſa des Evêques en grand nombre. Il eſt certain que ceux qui s'y trouvoient, furent emploiés, durant quelques jours, à réconcilier ceux qui venoient en foule, à l'exemple du Roi, demander l'abſolution. Les Députés de Milan n'arrivèrent pas apparemment dès le lendemain du départ d'*Henri*. *Gregoire*, après leur avoir promis d'envoier deux Légats réconcilier leur Ville, dut attendre qu'il accourût un peu moins de monde à Canoſſa, pour éloigner de lui ces deux Evêques. Je ne fais ces remarque que pour montrer combien, ſur les plus petites choſes, on doit être en garde contre les Ecrivains paſſionés. Ce qui va ſuivre juſtifiera ma défiance.

Les Princes Germaniques s'attendoient qu'*Henri* ſe trouveroit à la Diète indiquée pour le mois de Mars 1077: mais il étoit encore en Italie, lorſque le tems en fut venu. *Berthold* tend conte ainſi de ce qui ſe paſſa dans cette Diète. *Le 13 de Mars, dans la Diète générale de Forcheim, les Princes du Roiaume élevèrent à la Digni-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Les Habitans de Bari, voïant que leur Garniſon diminuoit, que leurs vivres tiroient à leur fin, & que *Robert* s'obſtinoit plus que jamais à les forcer de ſe rendre, envoient à Conſtantinople un Député, chargé pour l'Empereur *Romain Diogène* d'une Lètre, dans laquelle ils lui faiſoient une deſcription pathétique de leur triſte ſituation, & lui demandoient du ſecours. Leur demande n'eſt point inutile. L'Empereur done auſſitôt des ordres pour armer une Flote, & la charger de Troupes & de Vivres.

Les Aſtigians s'êtant révoltés contre la Comteſſe *Adélaïde*, Marquiſe de Suſe; elle aſſiége leur Ville, & la prend vers la fin d'Avril ou le commencement de Mai. Si l'on en croit une *Chronique*, elle la fait ſur le champ réduire en cendres. Mais, ſuivant une autre *Chronique*, cette Ville ne fut brûlée que le 17 de Décembre 1091; ce qui ſuppoſe, de la part des Habitans, une ſeconde révolte, dont il n'eſt parlé nulle part. Quoi qu'il en ſoit, l'objet du Siége de cette année paroît avoir été de forcer les Aſtigians à recevoir pour leur Evêque *Girlème*, qu'ils avoient juſqu'alors refuſé, quoiqu'inveſti depuis longtems (1).

leur livrent bataille. La victoire ne balance pas longtems. Les Troupes du Duc Otton *s'avancent ſur eux avec courage. Ils ſoûtiènent avec peine l'impétuoſité du premier choc, & ſont mis en déroute. On voit les uns fuir de toutes leurs forces ſur les Montagnes, ou dans les Forêts voiſines; & les autres retourner chés eux de toute la viteſſe de leurs chevaux; & tous déteſtant la réſolution, qui, ſous de mauvais auſpices, les avoit fait s'expoſer au caprice de la fortune.... Les Thuringiens perdirent dans cette bataille environ trois cens hommes. Un ſeul homme fut tué de l'autre part, & deux bleſſés. Le Duc* Otton, *aiant fait ſoner la retraite & n'aiant pu qu'avec peine empêcher les ſiens de tailler en pièces les Ennemis, s'arrête un peu dans le même Camp; &, ſur le ſoir, il renvoie chés eux en paix la pluſpart des Chefs de ſon Armée. Lui même n'aiant gardé que ce qu'il lui faloit de Troupes pour ce qu'il vouloit faire, ſe retire à l'extrémité de la Saxe. Il y paſſa tout l'hiver juſqu'aux fêtes de Noël; vivant en partie de rapines & de dépréda-tions, en partie dans des Terres du Comte* Magnus, *qu'il avoit pour aſſocié de la guerre & de tous les riſques qu'il couroit, & pour défenſeur très zèlé de ſon innocence. Cet illuſtre jeune homme, fils d'*Otton (ou *Ordulf Billung*), *Duc de Saxe, recherchoit, dans la paix, le bien & l'équité, plus qu'on ne l'attendoit de ſon âge; &, dans la guerre, il n'avoit perſone au deſſus de lui pour le courage & pour l'habileté. Dès que le Roi fut informé de la déroute d'Heſchenewege; il abandona tout pour retourner précipitamment à Goſlar. Il n'en ſortit point juſqu'au jour de Noël, parcequ'il appréhendoit ſans doute que les Ennemis, come le bruit couroit qu'ils en faiſoient la menace & qu'ils la répètoient ſouvent dans leurs diſcours, ne réduiſiſſent en cendres cette Ville, qui lui plaiſoit & qu'il aimoit tant, & que les Rois de Germanie avoient coûtume d'habiter come leur patrie & leur propre maiſon.*

(1) Guichenon (*Hiſt. de la Maiſ. de Savoie*, T. 1) *croit que c'eſt de cette* Adélaïde, *qu'il s'agit dans quelque choſe qu'*Ughelli (T. IV, *Evêq. d'Aſti*) *rapporte d'après la* Chronique du Monaſtère de Frutare, *& que voici.* L'An du Sei-

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

dans la Toſcane & dans divers autres Cantons d'Italie... Il ne ſe paſſa pas beaucoup de tems, ſans que Welf IV, *Duc de Bavière, excitât contre ſes Frères une grande tempête. Le* Marquis Azzon, *voïant* Welf, *ſon fils du premier lit, ſi bien pourvu dans la Germanie, avoit diſpoſé de tous ſes Etats en faveur de ſes deux autres Fils, afin qu'ils continuaſſent avec éclat leurs Lignes en Italie. Mais le Duc* Welf, *leur frère, ne l'entendant pas ainſi, prétendit avoir auſſi ſa part des Etats de ſon Père; & trouvant qu'*Hugue & Foulque *n'y vouloient pas conſentir, il leur déclara la guerre dans la préſente année* (1097). Berthold, *nomé ci-deſſus, après avoir parlé de la mort du* Marquis Azzon, *ajoute:* Il laiſſa touchant ſes biens une grande guerre à ſes Fils. Car le Duc *Welf* voulut avoir tous les biens de ſon Père, come donés (*ce qui n'eſt pas croïable*) à ſa mère (*Cunegonde*): mais ſes Frères d'une autre Mère (*c'eſt à dire de* Garſende) ne voulurent pas être entièrement exhérédés. *Le Duc* Welf *ſe mit en devoir de paſſer en Italie avec ſes troupes pour*

porte, p. 264, l'élection ſacrilége de Guibert; *dit enſuite ce que j'ai traduit, en commençant cet Article; puis ajoute:* Ce *Guibert*, home auſſi dépourvu de l'Eſprit eccléſiaſtique, que pourvu de la Politique mondaine, aſpiroit depuis très longtems à la Chaire de S. *Pierre*. La première de ſes penſées étoit l'ambition, la dernière, la crainte de Dieu. L'exaltation de ce méchant home ſe fit, le 25 de Juin. Dans le *Décret* de cette élection, rapporté par l'*Abbé d'Urſperg*, on étala contre *Gregoire* beaucoup de calomnies rebutantes ſuggérées par *Hugue Blanc*, Cardinal excommunié, leſquelles ſe liſent auſſi dans le fatras impie du Schiſmatique *Bennon*. *Henri* écrivit enſuite à *Gregoire* lui-même, pour l'informer de l'Idole, qu'il avoit introduite dans la Maiſon de Dieu. De plus, il envoïa le nouvel Antipape en Italie, pour qu'il mît dans ſes intérêts tous les Simoniaques, & les Ennemis du vrai Pape; & *Guibert*, en aïant, ſans peine, trouvé beaucoup, aſſembla facilement une Armée.

Je ne ſais pourquoi le Fiorentini, *p. 211, met ſous l'année* 1083, *le Couronement de l'Antipape, qui certe, p. 211, met ſous l'année* 1083, *le Couronement de l'Antipape, qui cer-*

pour l'informer du motif, qui l'avoit fait agir; & lui promettre une ſatisfaction convenable, s'il ſe trouvoit qu'il ſe fût laiſſé tromper. *Gareie* ne voulut pas même voir les Ambaſſadeurs. Les Prélats & les Seigneurs, qui l'accompagnoient, n'aïant pu le réſoudre à renoncer à la vangeance; il fut convenu que, le 1 de Septembre, les Armées ſe trouveroient en préſence à trois lieues de Burgos. On en vint donc aux mains ce jour-là. *Ferdinand*, plus habile que ſon Frère, fit prendre en flanc l'Armée Navarroiſe par un Détachement de Cavalerie, qui la mit en déſordre, & pénétra juſqu'à l'endroit où le Roi combatoit. *Sanche Fortun*, l'un des Officiers de ce détachement, auquel *Gareie* avoit fait quelque tort, le porta par terre d'un coup de lance, qui le bleſſa mortellement. Les Navarrois entourèrent leur Roi mourant, pour empêcher que les Ennemis ne le prîſſent, & le tirèrent de la mêlée. Il expira quelques inſtans après, entre les bras d'*Iñigo*, pieux Abbé d'Oña, qui venoit de recevoir ſa confeſſion. On mit dans la ſuite une Pierre avec une Inſcription à l'endroit où ce Prince avoit rendu le der-

té Roïale l'illuſtre Duc Rodolfe, *& le couronèrent le 26, qui ſe trouvoit être cette année le jour de la Mi-Carême.* Il dit quelques lignes après: *Dès qu'*Henri *fut informé de l'élévation de* Rodolfe *au Trône, il implora contre lui le ſecours du Pape, quoiqu'il permît que l'on gardât encore en priſon l'*Evêque d'Oſtie *nomé ci-deſſus. C'eſt pourquoi le Pape lui répondit, « Qu'il ne » lui pouvoit pas » accorder ce qu'il » demandoit, tant » qu'il retiendroit » dans les liens » S.* Pierre *en la » perſone de ſon » Légat ». N'aïant donc fait qu'une demande inutile,* Henri *prit le parti de devenir Tiran, &, ne pouvant obtenir de la Juſtice ſa Couronne, il réſolut de la tenir de la Force.* En effet, ce Prince avoit grand tort de ne vouloir pas ſe laiſſer dépouiller de ſon bien. Quelles abſurdités l'Eſprit de Parti ne fait-il pas dire? Eſt-ce de bone foi que cet Hiſtorien parle; & le croira-t-on véritablement perſuadé qu'*Henri III* n'étoit plus & ne devoit plus être Roi, parceque *Gregoire* avoit orè, par la ſeule autorité de ſon caprice, car aſſurément ce n'étoit point par celle qu'il tenoit de l'Egliſe, dépoſer ce Prince, & délier ſes Sujets de leur ſerment de

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Les Piſans & les Génois, excités par la jalouſie du Commerce, font réciproquement des hoſtilités les uns contre les autres (1).

Godefroi de Caſtiglione, que nous avons vu, l'année précédente, inveſti par le Roi de l'Archevêché de Milan ſur la démiſſion de *Gui de Vélate*, & refuſé par les Milanois, ſe retirer au Bourg de Variſe, où, faute de fortifications, il ne pouvoit pas ſe maintenir longtems, en avoit été preſque auſſitôt chaſſé par *Herlembald*; & s'étoit enfermé dans le Château de Caſtiglione, dont la Seigneurie appartenoit à ſa Famille, & que ſa ſituation ſur une hauteur eſcarpée & ſes fortifications faiſoient regarder come imprenable. Les Troupes de ſes Parens & de ſes Amis, qu'il avoit raſſemblées, ſe procuroient des vivres par leurs courſes ſur les Terres des Milanois; ce qu'elles continuent durant toute cette année. Come *Godefroi* ne jouiſſoit d'aucune partie des revenus de l'Archevêché, deſquels ſans doute *Herlembald* & ſa Faction s'étoient emparés; il étoit hors d'état de païer à *Gui* la penſion, à laquelle il s'étoit engagé; ce qui fait naître à ce dernier l'idée de ſe remètre en poſſeſſion de ſon Siége. Pour cet effet, au commencement de cette année, il s'accommode avec *Herlembald*, qui ne balance pas à lui promètre tout ce qu'il ſouhaite. Sur la parole de ce Factieux, *Gui* revient à Milan. *Herlembald*, accompagné de quelques gens armés, s'avance à ſa rencontre: mais au lieu de le conduire dans la Ville même, il le mène au Monaſtère de Saint-Celſe; & lui done des Gardes pour l'empêcher d'en ſortir (2).

gneur MLXX, au mois de Mai, la Ville d'Aſti fut priſe & brûlée par *Alaxie*, Comteſſe d'Aſti. *Le même* Ughelli *penſe qu'en cette occaſion* Adélaïde *força les Aſtiglans à recevoir pour Evêque*, Girlême, *qu'ils avoient rejeté juſqu'alors. On lit quelque choſe de ſemblable, avec quelque différence, dans les* Chroniques d'Aſti: *qui diſent que la Ville d'Aſti fut priſe, cette année* le 9 des Calendes de Mai (23 *d'Avril*) par la Comteſſe *Alaxie*, & par elle entièrement brûlée en l'année MXCI le 15 des Caleudes d'Avril (18 *de Mars*), *& que* la même année ladite Comteſſe mourut. *C'eſt le même nom*, Alaxie *&* Adélaïde: *mais ſi cet incendie eſt véritable, il ne doit point trouver place dans les éloges de cette Comteſſe.* Murat. *Ann. d'Ital.* T. VI, p. 224.

(1) *C'eſt d'après les* Nouvelles Annales de Piſe, *que* Sigonius dit, « *Qu'en* » *cette année, les Piſans portèrent la guerre en Corſe: Que les Génois, s'en étant* » *offensés, vinrent, avec douze Galères, bloquer l'embouchure de l'Arno: mais que* » *les Piſans, étant ſortis en armes, en prirent ſept, le jour de S.* Sixte, *au mois* » *d'Août* ». *Cela n'eſt rien moins qu'indubitable. Les* Anciènes Annales de Piſe, *diſent ſeulement*, « *Qu'il y eut guerre entre les Piſans & les Génois* ». *L'avidité du Commerce fit naître, l'envie & la haine, enſuite la guerre entre ces deux Peuples; & nous en verrons, en avançant, les déplorables effets.* Murat. *Ibid.*

(2) *Un Monaſtère étoit alors un lieu de pénitence pour les Eccleſiaſtiques & même pour les Evêques, come on le peut conclure des ſages & ſavantes obſervations de*

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

ſoûtenir ſes prétentions : mais Hugue & Foulque *prirent auſſi les armes* & l'empêchèrent d'entrer en Lombardie, lorſqu'il alloit pour ſe mètre en poſſeſſion. *On comprend de là quelle étoit leur puiſſance, qui ſuffiſoit pour empêcher un Duc de Bavière d'entrer en Italie avec ſon Armée. Ce fut alors que* Welf *fit une ligue avec* Henri, *Duc de Carinthie, & probablement auſſi Marquis de Vérone, & avec le Patriarche d'Aquilée, frère de ce Duc & Seigneur du Frioul & de la Carniole. Avec cette augmentation de forces, il ne fut pas difficile au Duc* Welf *de pénètrer en Italie, & de faire la guerre à ſes Frères.* Mais, *c'eſt* Berthold *qui continue*, les Fils du même *Marquis Azzon*, nés d'une autre Femme, s'oppoſèrent au Duc de toutes leurs forces. *Néanmoins, come ils ne purent pas tenir contre ſa puiſſance & celle de ſes Alliés*, le Duc *Welf* tetira pour lui de leurs mains une grande partie de la ſucceſſion de ſon Père. *Mais, à quelque tems de là*, le Marquis Foulque *recouvra les Etats de ſon Père ; & l'on doit croire qu'il y eut quelque convention entre le même*

PAPES.

tainement eſt du Dimanche des Rameaux, 24 de Mars 1084, & qui ſe fit, non dans la Cité Léonine, come le dit cet Ecrivain : mais dans la Baſilique de Latran. Muratori, *p.* 280, *dit* « *Que* » *ce fut alors que* » Guibert *prit le* » *nom de* Clément » III, *s'il ne l'a-* » *voit pas pris au-* » *paravant* ».

Le Pape Urbain II *étant mort en* 1099, *& le Cardinal* Rainier *aiant été mis en ſa place ſous le nom de* Paſchal II ; Guibert, *retiré pour lors à Ravenne*, reprit aiſément, *dit* le Fiorentini, *p.* 278, ſes anciènes eſpérances, excité par la mort de l'un de ces Papes, & d'ailleurs encouragé par le naturel doux & tranquille de l'autre. Aiant pour cet effet raſſemblé, l'année ſuivante, la première du nouveau ſiècle, une Armée de Schiſmatiques, il retourna de nouveau ravager les environs de Rome ; & s'efforça, pendant qu'il s'arrêtoit à Sutri, de renouer ſes anciènes intrigues avec les Romains. Mais, n'aiant pu réuſſir à ſe faire admètre dans la Ville, il reſta dans les environs pour courir ſus aux Paſſans Catholiques, juſqu'à ce que Dieu, ne voulant plus ſupporter ſes abominations, ſur la fin de cette même année, & la

PRINCES contemporains.

nier ſoûpir. Dès que ſa mort fut connue, ſes Troupes ne ſongèrent qu'à fuir ; & *Ferdinand* ordona qu'en épargnant les Chrétiens, on fît main baſſe ſur les Mahométans. Il laiſſa les Navarrois proclamer Roi *Sanche*, ſon neveu, fils aîné de *Garcie* ; & rendre les derniers devoirs à ce Roi, qui fut enterré dans l'Egliſe du Monaſtère de Sainte-Marie de Najera, qu'il avoit fondé.

Ferdinand & la Reine Doña *Sanche*, aiant, en 1057, choiſi pour ſépulture à Léon l'Egliſe de Saint-Jean-Batiſte, batie de brique & d'une architecture médiocre par *Alfonſe V*, père de Doña *Sanche*, réſolurent de la rebatir en pierre & magnifique. Come elle ſe trouva preſque achevée en 1063, il fut queſtion de ſe pourvoir, ſuivant l'uſage, de Reliques célèbres pour y mètre. Le Roi & la Reine ſouhaitèrent d'avoir les Corps de Sainte *Juſte* & de Sainte *Ruſine*, Vierges, autrefois martiriſées à Séville, où leurs Reliques étoient reſtées. Des différentes voies de parvenir à ce bur, celle des armes parut à leur dévotion, ſinon la plus juſte, au moins la plus ſure. *Ferdinand* parr auſſi-tôt, & va ravager les

SAVANS & Illuſtres.

fidélité ? *Berthold* étoit un Moine de la Congrégation d'Hirſauge. Il étoit ſuffiſamment inſtruit ; &, s'étant ſignalé par la vivacité de ſon zèle en faveur du Siége de Rome contre ſon Souverain, il mérita que le Cardinal *Otton*, Evêque d'Oſtie, Légat de *Gregoire VII* en Allemagne, & depuis Pape *Urbain II*, l'ordonât Prêtre, & l'établit à Conſtance, dont l'Evêque étoit du Parti du Roi, *Pénitencier de l'Egliſe de Rome*, pour ce Diocèſe & ſes environs, avec pouvoir d'abſoudre des Cenſures les Schiſmatiques, c'eſt à dire, les Partiſans du Roi, qui voudroient paſſer du côté du Pape. En liſant la *Chronique* de ce Prêtre, qui continue celle de *Ditmar*, on s'apperçoit, malgré qu'on en ait, que ſa reconoiſſance des bienfaits du Siége de Rome a conduit ſa plume, bien plus ſouvent que la vérité.

Le 3 de Mars & le 17 de Novembre 1078 *Gregoire* tint à Rome deux Conciles dans la Baſilique de Latran. Les Archevêques *Guibert* & *Théald* furent de nouveau, ſans doute dans le premier, anathématiſés, & ſuſpendus des fonctions épiſcopales. Le *Decret* des Inveſtitures fut renouvellé dans le

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Pour la gloire de l'Italie, on ne doit pas taire que, cette année, Guillaume, *Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, ſurnomé* le Conquérant, *fit Archevêque de Cantobery & Primat d'Angleterre le Bienheureux* Lanfranc, *natif de Pavie, perſonage non moins célèbre dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique par ſa ſcience, que par ſes glorieuſes actions* (1).

1071.

Le 1 d'Octobre, *Alexandre II* dédie la nouvelle Egliſe du Mont-Caſſin, que l'Abbé *Didier* avoit commencé de faire bâtir en 1066. Le Cardinal *Hildebrand* & beaucoup d'autres avoient accompagné le Pape, que dix Archevêques & quarante-quatre Evêques, avec un grand nombre d'Abbés, aſſiſtent dans cette cérémonie. *Richard*, Prince de Capoue, *Jourdain*, ſon fils, & *Rainulf*, ſon frère, *Giſulf*, Prince de Salerne & ſes Frères, *Sergius*, Duc de Naple, *Sergius*, Duc de Sorrente, & *Landulf*, Prince de Bénevent, s'y trouvent. Il n'y manque des Princes de ces Cantons, que le Duc *Robert* & le Comte *Roger*, qu'une affaire importante pour eux retenoit alors en Sicile. Le concours des Clercs, des Moines & des Laïcs eſt prodigieux, parceque le Pape avoit accordé des Indulgences à ceux qui ſeroient préſens à la Dédicace, ou qui viſiteroient l'Egliſe pendant l'Octave, dans le cours de laquelle l'affluence eſt ſi grande, jour & nuit, que, non ſeulement l'enceinte du Monaſtère & la Ville, mais encore la Campagne voiſine eſt toujours pleine d'une multitude innombrable. L'Abbé *Didier* leur fournit à tous, les trois jours avant & les trois jours après la Dédicace, du pain, du vin, de la chair & du poiſſon. L'éclat de cette ſolemnité valut au Monaſtère beaucoup de riches préſens, qui lui furent envoïés par divers Princes, entre autres par l'Impératrice *Agnès*; & le nombre

Jean Fileſac, *Théologien de Paris, dans ſa Diſſert.* Sur la Pénitence, *Ch.* 4. *Je croirois donc volontiers qu'*Herlembald, *juſqu'à ce qu'il conſultât le Siége Apoſtolique (ſi pluſtôt il n'en ſuivoit point en cela les ordres après l'avoir conſulté), renferma l'Archevêque* Gui *dans ce Monaſtère de Saint-Celſe, afin qu'il ſubît le châtiment, auſſi juſte que ſalutaire, de ſes crimes, qui faiſoient l'entretien de la Ville; & qu'il le ſubît par préférence en ce lieu, près duquel étoit le Tombeau du ſaint Martir* Arialdi, *qu'il étoit certain qu'on avoit tué, non ſans qu'on eût de grandes raiſons de ſoupçoner l'Archevêque d'être auteur du meurtre.* Ch. XXX, N. III, Liv. IV, de l'Ouvrage cité de *Puricelli*. Cet aveugle Partiſan de la Cour de Rome, raiſonant toujours en Théologien, ne s'eſt pas apperçu que ce qu'il dit ici met une perfidie déteſtable ſur le compte de cette Cour.

(1) Muratori, *Ann. d'Ital.* T. VI, p. 224.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Foulque *& les fils de* Welf IV, *en voliant que la* Ligne Allemande d'Eſte, *poſsèda depuis le tiers de Rovigo, & qu'elle exerça l'Autorité Seigneuriale dans la noble Terre d'Eſte. On ne ſait point ce que le* Marquis Hugue *devint. J'ai bien trouvé qu'il laiſſa des Fils, qu'il avoit eus de ſa Femme, fille de* Robert Guiſcard, *Duc de Pouille.*

J'ajoute ici quelques remarques tirées du Ch. XI de ſes *Antiquités d'Eſte.*

L'Abbaïe de *la Vagandizza*, Diocèſe d'Adria, dans la Terre qui ſe nome encore aujourd'hui *la Badia* (*l'Abbaïe*), eſt ſituée au deſſus de Landenara, ſur l'Adigette, à l'endroit où cette Rivière tourne vers Rovigo : Voici come elle eſt indiquée dans la Donation annoncée ci-deſſus, imprimée p. 81 de l'Ouvrage que je viens de citer. *Le Monaſtère de Sainte* Marie, *mère de Dieu, bâti près du Fleuve* Atoxis (*l'*Adigette) *dans le lieu dit de la Pierre, où les Corps des Saints* Prime, Félicien *&* Thibant *repoſent en paix.* Le *Marquis Azzon* & ſon fils *Hugue* ſe qualifient dans ce même Acte : *Nous* Albert Marquis,

PAPES.

ſeconde depuis la mort d'*Urbain*, courant déja, cet Excommunié exhala ſon ame impénitente. Ses os enſuite, par ordre de *Paſchal II*, furent jetés dans le Tibre. *Cet Auteur ne parlant là que de mémoire, n'eſt pas tout à fait exact.*

Mais écoutons Muratori, *qui commence ainſi l'an* 1100, *p.* 332. Nous apprenons de *Pandulf de Piſe* (*Vie de Paſchal II*) que le Peuple Romain preſſa vivement le Pape *Paſchal* de chaſſer des environs l'Antipape *Guibert*, qui, depuis tant d'années, avoit perſécuté leur Ville en lui faiſant une guerre continuelle ; & qu'il offrit, pour cette Expédition, de grandes ſomes d'or & d'argent. Il vint, dans le même tems, des Ambaſſadeurs de *Roger*, Comte de Sicile, leſquels, admis à l'audiance du Pape, mirent à ſes pieds mille onces d'or. Animé par de pareilles inſtances & de pareils ſecours, le Pape envoïa ſon armée contre *Gulbert.* Il demeuroit alors dans la Ville d'Albe. Il en ſoûtint quelque tems le Siége. Voïant enſuite ſes affaires déſeſpérées, il trouva moïen de s'échaper, & de ſe retirer dans un fort Château : mais, pris au dépourvu par la

PRINCES contemporains.

Territoires de Badajoz & de Mérida. Tous les Mahométans, qui tombent ſous ſa main & qui ne connoiſſoient ni Sainte *Juſte* ni Sainte *Rufine*, ſont égorges ; & ſes ſoldats ont la permiſſion de piller partout. *Mahomet-Aben-Habet*, Roi de Seville, pris au dépourvu, touché du malheur de ſes Sujets, & hors d'état de repouſſer un pareil Ennemi, va trouver lui-même *Ferdinand* ; lui porte de magnifiques préſens, avec une grande quantité d'or & d'argent ; & le prie d'épargner ſon païs & de le recevoir pour Vaſſal. *Ferdinand*, après avoir pris conſeil des Seigneurs & des Principaux Officiers de l'Armée, accepte les offres de *Mahomet*, en exigeant de plus les Corps de ſainte *Juſte* & de ſainte *Rufine.* Il ſe retire ſur le champ avec ſon Armée, pour aller faire entourer de murs & fortifier la Ville de Zamora. De retour à Léon, il envoïa deux Evêques & trois Comtes à Seville, pour en rapporter les Corps des deux Saintes. Les Chretiens de cette Ville ne purent en doner aucune nouvelle ; & l'on fit des perquiſitions inutiles pour les trouver. Les Ambaſſadeurs alloient s'en retourner fort triſtes,

SAVANS & Illuſtres.

ſecond. La *Lètre* 13 du Ve Liv. de *Gregoire*, datée du 28 de Janvier, Indiction I, c'eſt à dire 1078, eſt adreſſée *A* Guibert, *Archevêque de Ravenne, à tous ſes Suffragans, & à tous les Evêques & Abbés, établis dans la Marche de Fermo & de Camerino, dans la Pentapole, dans l'Emilie, & dans les cantons de la Lombardie.* Elle les invite à ſe trouver au premier Concile. Il eſt à croire que l'Archevêque *Thédald* y fut ſuvité par une autre *Lètre*, qui ne s'eſt pas conſervée. *Guibert* & *Thédald* n'aſſiſtèrent pas à ce Concile ; & c'eſt vraiſemblablement pourquoi *Gregoire*, en renouvellant l'Anathême, les ſuſpendit, come on vient de le voir, de leurs fonctions. C'étoit la peine impoſée par les Canons aux Evêques, qui ne ſe trouvoient pas aux Conciles par eux-même, ou par leurs Députés ; & qui n'en faiſoient point d'excuſes, telles que les Canons les avoient règlées.

Dans un autre Concile de Latran en Février 1079, l'Archevêque *Thédald*, *Sigefred*, Evêque de Bologne, *Roland*, Evêque de Tréviſe, & les Evêques de Fermo & de Camerino furent, avec tous leurs Adhèrans, frapés d'un Ana-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

des Moines en augmenta juſqu'à près de deux cens en moins de deux ans. Le Pape, en retournant à Rome (1), apprend la mort de l'Archevêque de Ravenne, *Henri*, Partiſan opiniâtre de *Cadaloüs*, ſous l'obédience duquel il avoit toujours retenu ſon Diocèſe, malgré les foudres du Vatican. *Alexandre* croit ne pouvoir pas mieux faire que d'envoïer *Pierre de Damien*, Légat à Ravenne, pour ramener à l'unité de l'Egliſe Romaine cette Ville, dont ce Cardinal êtoit enfant.

Welf d'Eſte, fils du Marquis *Albert-Azzon II* & de *Cunégonde Welf*, êtoit devenu, come on l'a vu plus haut, héritier de cette Maiſon, éteinte par la mort de ſon oncle *Welf III*, Duc de Carinthie & Marquis de Vérone. Il avoit depuis épouſé la Fille d'*Otton de Northeim*, Duc de Bavière. Quand *Egénon* avoit accuſé ce Duc, & lorſqu'il avoit été règlé par le Roi que le Combat judiciaire auroit lieu; *Welf* avoit continué de montrer à ſa Femme beaucoup de tendreſſe, & de la traiter come la Fille d'un grand Prince; il avoit paru vouloir embraſſer avec chaleur le parti de ſon Beaupère, & l'avoit même aidé de ſes conſeils & de ſes troupes. Mais, lorſqu'il l'avoit vu dépoſé du Duché de Bavière par le Jugement des Princes de Saxe, lorſqu'il avoit vu le Roi dans la diſpoſition de pourſuivre ce Duc à toute outrance, il n'avoit plus reſpecté les liens d'une union ſacrée; & les avoit rompus, d'abord en refuſant à ſon Beaupère des Troupes auxiliaires, enſuite en renvoïant ſa Femme. Il vouloit s'enrichir de la dépouille d'*Otton*. Ses intrigues, ſes ſollicitations, ſes tréſors diſtribués & ſes Biens allodiaux donés avec une prodigalité capable de le ruiner, mètent dans ſes intérêts ceux dont le crédit auprès du Roi lui pouvoit être utile. Enfin, à la prière de *Rodolfe*, Duc de Souabe, il obtient le Duché de Bavière, au grand regret des honêtes gens, qui ne voient qu'avec exécration la plus illuſtre des Dignités de l'Etat, indignement ſouillée par une ambition ſi honteuſe (2). Le Duc *Otton*, aiant ainſi perdu toute eſpé-

(1) Ptolémée de Lucque, *dans ſa* Chronique, *veut*, dit le *Fiorentini*, Liv. 1, p. 113, *que le retour du Pape à Rome, cette année, ait été ſon dernier voïage; & qu'il y ait paſſé le reſte de ſa vie ſans en ſortir. Mais cet Ecrivain, auſſi fidèle, auſſi exact pour ſon tems, que mal appuïé pour les tems antérieurs, ſe trompe ſurement.* On verra l'année ſuivante *Alexandre* à Lucque.

(2) *Cunctis deteſtantibus, quod clariſſimam atque optatiſſimam in Republica dignitatem tam fœda ambitione polluiſſet.* Lamb. d'Aſchaffenb. Ann. 1071. *Muratori*, T. VI, p. 229, rapporte, d'après cet Ecrivain, ce que *Welf* fit pour

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtrés.

qui ſuis dit le Marquis Azzon, *fils d'un autre* Azzon Marquis, *& Hugue, père, & fils, autoriſé, mol* Hugue *ci-deſſus, du conſentement du ſuſdit* Marquis Azzon *mon père, leſquels avons déclaré vivre par notre Nation ſuivant la Loi des Lombards.*

Le *Marquis Hugue* ne paroiſſant ici qu'autoriſé par ſon Père, mériroit l'attention de *Muratori.* Cette autoriſation ſemble prouver qu'il n'étoit pas encore majeur. Mais, deux ans auparavant, le 6 d'Avril 1095, le *Marquis Hugue* & le *Marquis Foulque*, ſon frère, firent une tranſaction au ſujet de tous les biens que leur Père avoit donnés au ſecond; & dans cet *Acte*, que *Muratori* rapporte *ibid.* Ch. XXVII, p. 272, les deux Frères agiſſent ſans être autoriſés de leur Père; ce qui prouve qu'ils étoient Majeurs l'un & l'autre. Il eſt certain d'ailleurs qu'*Hugue* l'étoit, puiſqu'il avoit été reconnu Comte du Maine en 1067. Pourquoi donc eſt-il autoriſé par ſon Père à faire la Donation du 13 d'Avril 1097, à l'Abbaïe de la Vagandizza? La raiſon ne s'en préſente pas

mort, il finit ſa vie, obſtiné dans ſon Schiſme, s'étant plus d'une fois repenti d'avoir pris le titre de Pape: mais ne s'en étant jamais repenti, come il l'auroit du, pour ſe reconcilier avec le véritable Vicaire de *Jéſus-Chriſt*, & faire pénitence de ſes énormes excès. Par ſa mort, l'Egliſe de Dieu fut délivrée d'une grande peſte & d'un terrible Ennemi.

Le Corps de l'Antipape *Guibert* avoit été porté à Ravenne, pour y être enterré, *dit encore* Muratori, *p.* 348. Ravenne enſuite dut ſe reconcilier avec l'Egliſe Romaine. En conſéquence, on y reçut ordre, cette année (1106), de déterrer ce Corps & d'en jéter les os dans le Fleuve. Il ne manquoit pas de gens vains, ou bien affectionés à la mémoire de *Guibert*, qui publioient avoir vu, pendant la nuit, de petites lumières briller ſur ſon tombeau; ce qui, joint à ce qu'il étoit mort excommunié, procura cet ordre du Pape. J'ajoute, afin que l'on connoiſſe mieux l'eſprit de Parti, la malignité, l'ignorance même de ces tems-là, que l'on publia divers miracles, come arrivés au tombeau de cet Ennemi de l'Egliſe de Dieu. Parmi les *Lettres*, que nous a

lorſqu'un Chrétien leur indiqua l'endroit où repoſoit le Corps du célèbre S. *Iſidore*, autrefois Métropolitain de Seville. *Mahomet* permit de l'emporter. Il fut mis à Saint-Jean-Baptiſte de Léon dans une ſuperbe Chaſſe de vermeil, enrichie de perles; & cette Egliſe prit le nom de ſon nouvel Hôte. Les Hiſtoriens Eſpagnols, trouvant ce fait trop ſimple & trop uni, l'ont orné de merveilleux. Ils ont débité que S. *Iſidore* apparut trois fois à S. *Aloyte*, ou *Alvite*, Evêque de Léon, & Chef de l'Ambaſſade; & qu'il lui dit, « Que Dieu » ne vouloit pas » que les Corps de » Ste *Juſte* & de Ste » *Rufine* ſortiſſent » de Seville: mais » qu'il permettoit » qu'on portât le » ſien à Léon »; & qu'en même tems, avec ſa croſſe, il lui montra le lieu de ſa ſépulture. Ils ajoutent que, les Ambaſſadeurs étant prêts à partir, S. *Iſidore* fit une quatrième viſite à S. *Aloyte*, pour lui dire, « Qu'il rece- » vroit bientôt la » récompenſe de » ſes travaux ». S. *Aloyte* mourut en effet à Seville après quelques jours de maladie; & les autres Ambaſſadeurs emportèrent ſon Corps à Léon avec celui de S. *Iſidore.*

thême irrévocable.

Le 7 de Mars 1080, *Gregoire* tint encore à Rome un Concile, dans lequel il fit quelque addition au *Décret des Inveſtitures*; confirma les Sentences de dépoſition & d'excommunication précédemment prononcées contre les Archevêques *Thédald* & *Guibert*, contre *Roland*, Evêque de Tréviſe, & d'autres Evêques; excommunia de nouveau les Normans; renouvella l'excommunication d'*Henri III* & de tous ſes Partiſans, & la Sentence de dépoſition de ce Prince; & confirma l'élection de *Rodolfe* en ſa place.

Ce fut dans la même année, que, le 25 de Juin, trente Evêques, aſſemblés à Brixen avec *Henri III*, qu'accompagnoient pluſieurs Princes d'Allemagne & d'Italie, & munis du conſentement de dix-neuf Evêques, qui s'étoient auparavant aſſemblés à Maience, dépoſèrent *Gregoire*, & nomèrent Pape, en ſa place, l'Archevêque *Guibert*, qui prit le nom de *Clément III.* Cette entrepriſe extravagante ne troubla point *Gregoire*, naturellement intrépide. Dans la 5e *Lètre* du VIII Liv. qu'il adreſſa, le 20 de Juillet, *A ſes Co-Evêques, établis dans les Prin-*

rance de ſe reconcilier avec le Roi, groſſit ſon Armée, à deſſein, dès que l'occaſion s'en préſentera, de combatre l'Armée Roïale. Mais, pour aſſurer, en cas d'échec, une retraite à ſes troupes, il campe, à peu de diſtance de Goſlar, ſur la montagne eſcarpée d'Haſegun; &, pour plus grande ſureté, fortifie ſon Camp, & le munit de vivres aux dépens des environs qu'il ravage. *Henri*, prévoïant que les Seigneurs & les Peuples de Bavière, qu'il n'avoit point conſultés pour leur doner un Duc, ne verroient pas *Welf* de bon œil, ſe diſpoſoit à paſſer lui-même dans cette Province pour y contenir, par ſa préſence, tout le monde dans le devoir: mais la conduite d'*Otton* l'oblige à raſſembler très vîte autant de Troupes qu'il peut, afin de ſe débaraſſer d'un Ennemi, qui le faiſoit continuellement trembler pour ſa Ville de Goſlar. Le Comte *Eberhard*, home très ſage, dont le Roi volontiers écoutoit alors les conſeils, prend ſur lui de terminer une guerre, qui ne pouvoit être, quelque ſuccès qu'elle eut, que très déſavantageuſe à l'Etat. Il va trouver *Otton*; le conjure, pour l'amour de Dieu, de ne pas achever de ſe perdre avec tous les ſiens; lui fait entendre qu'il peut ſe flater d'obtenir l'abolition du crime, dont on l'avoit accuſé; s'engage par ſerment d'y travailler de manière à réuſſir, de lui faire rendre tous ſes biens, & de le reconcilier avec le Roi; l'ébranle, le perſuade, & le fait conſentir à quiter la montagne qu'il occupoit, pour ſe remètre à la clémence du Roi ſous des conditions raiſonables & juſtes. *Henri*, qu'*Eberhard* inſtruit de ce qu'il avoit fait, approuve ſa démarche, & ratifie ſes promeſſes. Une grande partie des Princes, par eſtime & par amitié pour *Otton*, ſe prêtoit à cette guerre de manière à faire ſouhaiter au Roi d'en voir la fin au pluſtôt. La paix eſt donc jurée de part & d'autre; & le Roi, pour l'exécution, accorde au Duc un délai juſqu'à Pâque, en lui preſcrivant de le venir trouver à Cologne. *Otton* licentie ſon Armée, & le Roi paſſe en Bavière. Il y fait à la hâte quelques arrangemens; & va célèbrer les fêtes de Pâque à Cologne, après avoir, par un nouveau délai, renvoïé l'Affaire d'*Otton* à la Pentecôte.

obtenir le Duché de Bavière, & dit enſuite: *En effet, pour me ſervir des paroles dudit* Lambert *& de l'*Annaliſte Saxon, *par l'intervention de* Rodolfe, *Duc de Souabe & beaufrère du Roi* Henri, *Welf*, virilluſtris, acer & bellicoſus, filius *Azzonis*, Marchionis Italorum, Ducatum Bavariæ ſuſcepit. *Muratori* cite de mémoire. Il ſe peut que ces paroles ſoient dans l'*Annaliſte Saxon*: mais je ne les trouve point dans *Lambert d'Aſchaffenbourg*, que j'ai ſous les ieux.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

d'elle-même. Hazardons quelques conjectures. La décrépitude du *Marquis Azzon*, de laquelle peut-être les Moines de la Vagandizza n'avoient pas craint d'abuſer, ne ſuffiſoit que trop pour faire conteſter la validité de cet *Acte*. Pour obvier à toute réclamation, vraiſemblablement ces Moines fournirent l'expédient, qu'*Hugue* fût Donateur avec ſon Père. En ce cas, dans cet *Acte*, c'eſt le Père, à proprement parler, qui, d'une manière détournée, eſt autoriſé par le Fils. D'un autre côté le caractère inquiet & léger d'*Hugue*, bien connu du *Marquis Azzon*, put être une raiſon pour laquelle il voulut que ce Fils fût Donateur avec lui. Lorſqu'en 1089, *Hugue* étoit allé, pour la ſeconde fois, être Comte du Maine; il avoit fait une vente à ſon frère *Foulque* de toutes ſes prétentions ſur les Biens précédemment aſſurés par le *Marquis Azzon* à ce Fils; & depuis, en 1095, il avoit mis ce même Frère dans la néceſſité de lui céder, come on l'a vu, pour lui-même & pour ſes Fils, la jouiſſance de la moitié de ces mêmes Biens. Il faut

conſervées *Udalric de Bamberg*, & qu'*Eccard* a publiées (*Script. med. avi*, T. II, p. 194), en eſt une écrite par l'Evêque de Poitiers à l'Empereur *Henri*, laquelle parle *d'un très grand nombre de Miracles, que la divine Clémence a, par les mérites de notre Seigneur* Clément, *Pape, opérés à ſon tombeau, deſquels on a la relation par* Jean, *Evêque de Caſtellana*. Mais probablement cette liſte de Miracles, qu'on fit courir parmi le Peuple pour l'entretenir dans le Schiſme, ſera venue de quelque Impoſteur, & non de l'un de ces deux Evêques. *Le fait eſt vraiſemblable. En tout cas, les Schiſmatiques auroient combattu les Catholiques avec armes pareilles, en oppoſant les Miracles de leur* Clément III, *aux Miracles de* Gregoire VII. *Il eſt à propos de faire attention que* Paſchal II *ne fit déterrer* Gnibert *qu'après la Diète de Maience des Fêtes de Noël* 1105, *dans laquelle* Henri III *fut obligé de ſe dépoſer lui-même, & ſon fils fut ſolemnellement ſacré Roi par les Légats du Pape. Ce grand coup de parti, qui fut le fruit d'une longue ſuite d'intrigues & de faits également condamnables aux yeux de la Politi-*

En 1065, les Rois de Saragoſſe & de Tolède refuſant de païer le tribut, auquel ils s'étoient eux-même obligés, *Ferdinand* alla ravager les confins des deux Roïaumes, & pouſſa même juſqu'à Valence, ſans deſſein de faire aucune conquête. On dit que, lorſqu'il étoit à la vue de Valence, S. *Iſidore* vint lui conſeiller de s'en retourner, parcequ'il touchoit au terme de ſa vie. Il rentra dans Léon le 15 de Décembre.

Arrivé malade, il ne laiſſa pas d'aſſiſter à l'Office de la nuit de Noël: mais il lui ſurvint, à la pointe du jour, des accidens, qui ne lui permirent pas de retourner à l'Egliſe. Il ſe fit dire la Meſſe dans ſa chambre, & reçut les Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie. Le lendemain, il ſe fit porter, vêtu des habits roïaux, à Saint-Jean-Baptiſte. Il y dépoſa toutes les marques de la Souveraineté devant la Chaſſe de S. *Iſidore* & devant celle de S. *Vincent*, Martir, dont il avoit, l'année précédente, fait tranſporter, de la Ville d'Avila dans celle de Léon, les Reliques avec celle de ſes ſœurs ſainte *Sabine* & ſainte *Chriſtète*. Après qu'il eut conjuré tous les Aſſiſtans de le ſecourir

eipautés (de Bénevent, de Salerne & de Capoue) *dans la Pouille, & dans la Calabre*, il parla ainſi de ce Concile. *A cette Aſſemblée de Satan ſe ſont trouvés ceux dont, par l'immenſité de leurs différens crimes, la vie eſt déteſtable, & l'ordination hérétique. Leur déſeſpoir les a conduits à cet excès de folie, parcequ'ils n'ont pu, par prières, ni par promeſſes de ſervice, ou de préſens, obtenir de nous le pardon de leurs crimes, à moins qu'ils ne voulûſſent ſe ſoûmettre au Jugement Eccléſiaſtique, & à notre examen, que la miſéricorde eût réglé, come il eſt de notre devoir. Ces gens n'étant donc appuïés d'aucune raiſon, & même étant horriblement tourmentés par tous les crimes que leur conſcience leur reproche; nous en faiſons d'autant moins de cas, qu'ils ſe flatent eux-même de s'être élevés plus haut. Car nous eſpérons que, par la miſéricorde de Dieu, & par la prière de S. Pierre, laquelle précipita miraculeuſement* Simon le Magicien, *qui véritablement eſt leur Maître, lorſqu'il s'élevoit en l'air, que leur ruine ne ſe fera pas longtems attendre, & que, ſuivant la coûtume, le repos de la ſainte Egliſe s'étendra glorieuſement par la*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE,
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Il paſſe cette fête à Halberſtat, où le Duc *Otton*, & les Seigneurs, qui l'avoient favoriſé les armes à la main, viènent ſe remètre à la diſpoſition du Roi. Ce Prince les confie à la garde de différens Seigneurs, pour les repréſenter à jour marqué.

La Flote, deſtinée par l'Empereur *Romain Diogène* à ſecourir Bari, met à la voile ſous les ordres de *Gocelin*. C'étoit un de ces Comtes Normans, qui s'étoient revoltés, quelques années auparavant, contre le Duc *Robert*, & qui s'étoient réfugiés à Conſtantinople, où ſa valeur & ſes talens l'avoient conduit à de grands Emplois. L'Envoïé de Bari prévient l'arrivée de la Flote, pour ranimer le courage de ſes concitoïens; & pour les avertir, de la part de *Gocelin*, d'allumer des feux pendant la nuit, auſſitôt qu'ils appercevront ſa Flote. L'impatience des Aſſiégés, réduits au manque preſque total de vivres, leur fait allumer des feux dès le ſoir même du retour de l'Envoïé. Les Aſſiégeans ne doutent point que la Ville n'attende du ſecours par la mer. *Roger*, venu depuis peu de Sicile pour accélérer la fin du Siége, avoit à la rade un bon nombre de navires. Il ſe charge d'empêcher aucun ſecours d'entrer dans le Port. Quelques jours après, des Fanaux, apperçus pendant la nuit, annoncent l'arrivée de la Flote Grèque. *Roger* fait auſſitôt embarquer ſes troupes, & s'avance à ſa rencontre. Les Grecs, perſuadés que c'étoit des vaiſſeaux de Bari qui venoient au devant d'eux, ne ſe préparent point au combat; & les Normans les heurtent avec tant de violence, qu'un de leurs propres Vaiſſeaux, qui portoit cent cinquante Cuiraſſiers, eſt renverſé du choc, & périt avec toute ſa charge. *Roger*, reconnoiſſant l'Amiral à ſes deux Fanaux, va l'attaquer & le prend. *Gocelin* mourut, quelques années après, dans la priſon où *Robert* l'avoit confiné. La Flote Grèque, très maltraitée, eſt obligée de fuir. C'eſt le premier Combat naval des Normans d'Italie. Ils s'y rendirent dans la ſuite très habiles. *Bari*, n'aiant plus d'eſpérance, capitule enfin, au mois d'Avril, après un Siége de plus de trois ans. *Robert* accorde aux Habitans les conditions les plus avantageuſes. Il traite le Gouverneur *Etiène Patéran* & la Garniſon Grèque avec politeſſe, en leur permettant de retourner à Conſtantinople; &, le 15 de ce mois, il fait ſon entrée dans la Ville (1).

(1) *Muratori*, T. VI, p. 217, parlant, ſous l'année 1067, du commence-

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

croire que les cinquante Métairies, que l'on donoit à la Vagandizza, ſe trouvoient compriſes dans ces mêmes Biens. *Hugue*, après la mort de ſon Père, auroit pu réclamer, quoiqu'à tort, la moitié de la jouiſſance de ces Métairies. En les lui faiſant doner lui-même, on le mètoit dans le cas de ne ſe point prévaloir du droit, qu'il auroit pu prétendre. Ce n'eût été, come je viens de le faire entendre, qu'une vaine précaution. Le *Marquis Azzon* dans les ceſſions qu'il avoit faites en différens tems à *Foulque*, s'étoit ſans doute réſervé la faculté de prendre ſur ces Biens qu'il cèdoit, de quoi faire de pieuſes Donations avant ſa mort, ou par Teſtament. Il pouvoit doner les cinquante Métairies, ſans l'intervention de ſes Fils; & l'une & l'autre des deux ſuppoſitions, que j'ai faites, ſont cauſe qu'*Hugue* paroît ici. Mais cela ne peut pas nous apprendre pourquoi *Hugue*, étant Majeur, eſt autoriſé par ſon Père. Peut-être cette autoriſation n'eſt-elle qu'une inattention du Notaire.

Au reſte cet *Acte* contribue à faire *que, de la Nature, & de la Religion, acheva de terraſſer les Schiſmatiques, & produiſit, en faveur des Catholiques, la révolution la plus heureuſe. Voici le tableau que nous en offre* l'Abbé d'Urſperg, *en entamant l'année* 1106, *qu'il commence, ſuivant l'uſage de ſon païs, le jour de Noël* 1105. *Je laiſſe parler ici cet Hiſtorien, pour que les Lecteurs jugent par eux-même s'il méritoit que* Baronius *& ſes Copiſtes le miſſent au nombre des* Schiſmatiques.

L'An du Seigneur mille cent ſix, *dit-il*, par ordre d'*Henri le Jeune*, il ſe tint à Maience, le jour de Noël, une Diète de tout le Roïaume Germanique, plus nombreuſe qu'on n'en eût vue dans le cours d'un très grand nombre d'années. Ceux qui s'y trouvèrent rapportent qu'on y vit 52 Princes, ou même plus: enſorte qu'on remarque qu'il ne manquoit que le ſeul Duc de Saxe *Magnus*, que ſon grand âge avoit empêché de s'y rendre. Les Evêques (*Rlchard*) d'Albano & (*Gebehard*) de Conſtance y vinrent, come Légats Apoſtoliques, atteſter à tout le Peuple & même à toute l'Egliſe répandue par toute la terre, & confirmer de bouche & par écrit la Sentence de leurs priéres; les Evêques, par ſon ordre, le couvrirent d'un ſac de Pénitence, & lui mirent de la cendre ſur la tête. Il vêcut juſqu'au lendemain 27, qu'il expira pendant la Grand'Meſſe.

Chaſte, juſte, charitable, pieux & plein de zèle, il procura l'avantage de la Religion, chérit ſes Sujets, & favoriſa toujours les Egliſes & les Monaſtères. L'Abbaïe de Clugni recevoit de lui tous les ans, une très riche aumône, afin qu'on y priat Dieu, pour lui, pour ſa famille & pour ſes Etats. Dans ſes fréquentes retraites à Sahagun, il mangeoit au Réfectoire, & vivoit come le moindre des Moines. Il y remplaça d'un vaſe d'or un vaſe de criſtal, qu'il avoit caſſé par hazard. A Léon, il aſſiſtoit dans le Chœur de la Cathédrale à tous les Offices du jour & de la nuit.

Ce fut, ſans contredit, un Père tendre: mais ce fut un Politique mal habile, du moins à l'égard de ſa ſucceſſion. Dans une Jonte, qu'il tint, en 1064, à Léon, il partagea ſes Etats à ſes trois Fils. L'Aîné, qui s'appelloit *Sanche*, eut le Roïaume de Caſtille avec les Aſturies de Saint-Ander, & le Vaſſela-

défaite & la confuſion de ſes Ennemis.

Ce n'eſt pas ici le lieu de parler de ce qu'*Henri III* fit pour inſtaller dans Rome ſon Antipape, duquel il reçut la Courone Impériale, ni de ce que *Gregoire* fit pour ſe reconcilier avec les Normans, dont il avoit beſoin: mais il convient de dire qu'il renouvella, dans deux Conciles tenus à Rome, l'un en 1081, l'autre en 1085, les excommunications contre *Henri*, *Guibert*, & tous leurs Adhérans, dont l'Archevêque *Thédald* étoit un des principaux.

Gregoire VII, come je le dis ailleurs, mourut à Salerne le 25 de Mars 1085. *Thédald* mourut auſſi la même année, ſous laquelle *Berthold de Conſtance* dit: *En ce tems, les Chefs même des Schiſmatiques allèrent, hélas! miſérablement dans leur lieu; ſavoir les Evêques dépoſés de Parme & de Reggio*, Thédald, *non Archevêque, mais Antechriſt de* Milan. . . *avec une infinité d'autres, dont la Faction avoit ſoûlevé preſque toute l'Italie contre le Seigneur Pape, & contre S.* Pierre. *Berthold* fait entendre clairement que *Thédald* mourut dans l'excommunication; & ce fait n'eſt pas dou-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Auſſitôt après la priſe de Bari, le Comte *Roger* retourne en Sicile, & commence le Siége de Catane. Le Duc *Robert* paſſe les mois de Juin & de Juillet dans la Ville d'Otrante à faire de grands préparatifs pour une entrepriſe projètée avec ſon Frère. Il ſe rend enſuite à Reggio de Calabre; s'embarque avec preſque toutes ſes Troupes; &, feignant de faire voile pour l'Ile de Malte, il va tout à coup débarquer en Sicile près de Catane, qu'il aide ſon Frère à prendre. Ils vont enſuite, avec toutes leurs forces réunies, aſſiéger Palerme par terre & par mer.

ment du Siége de Bari, dit: *Les Auteurs n'aſſignent pas unanimement l'année, dans laquelle* Robert *commença ce Siége.* Loup Proroſpate & l'Anonime de Bari *n'en parlent qu'à l'année ſuivante* 1068; *&, ſelon ce que nous verrons, en avançant, leur témoignage doit l'emporter ſur celui de* Geoffroi de Malterre (Liv. II, Ch. 40), *&* Romoald de Salerne, *qui le placent en cette année* (1067). Léon d'Oſtie (Liv. II, Ch. 16) *dit*, « *Qu'avant de tenter cette entre-* » *priſe ſi difficile*, Robert *s'étoit emparé d'Otrante* ». Come *Muratori* n'eſt pas toujours d'accord avec lui-même, il dit, ſous l'année 1068, p. 220, à l'occaſion de la priſe de Montepeloſo: *Néanmoins on peut penſer que* Loup Protoſpate *ſe trompe à l'égard du tems* (de cette priſe), *puiſque* Geoffroi de Malterre & Guillaume de Pouille *la rapportent avant le Siége de Bari, que* Robert *commença, come nous l'avons vu, l'année précédente* (1067), *& qu'il continua celle-ci* (1068). Enſuite il dit, ſous l'année 1070, p. 225: *Quelques-uns croient que* Robert Guiſcard *vint à bout, cette année, de ſe rendre maître de la Capitale de la Pouille, c'eſt à dire de Bari.* Après avoir rapporté ce que j'ai dit à l'année précédente, concernant le Siége de cette Ville, & ce que je viens de dire de ſa priſe, il ajoute; *Si* Robert Guiſcard *fit cette importante conquête, cette année ou la ſuivante, c'eſt le ſujet d'une diſpute entre les Savans.* Loup Protoſpate *dit clairement*, « *Que* Robert *entra victorieux dans Bari le 15 d'Avril* » 1071 »; *&* le *P.* Pagi *s'en tient à cet Auteur, en obſervant que, ſelon* Guillaume de Pouille, *ce Siége dura trois ans, & que par conſéquent il dut commencer en* 1068. *Cette opinion eſt celle de* Camillo Pellegrino. *Le P.* Pagi *croit la Chronologie de* Geoffroi de Malterre *peu ſure: mais il n'a pas pris garde que celle de* Loup Protoſpate *n'eſt pas d'une meilleure trempe, puiſque nous trouvons que cet Hiſtorien recule d'une année le détrônement de l'Empereur* Romain Diogène. *Il ſemble toutefois que l'autorité de* Léon d'Oſtie (Liv. III, Ch. 30) *ſuffit pour décider ce point, c'eſt à dire pour nous perſuader que ce fut véritablement l'année ſuivante* (1071), *que* Robert, *victorieux après un Siége d'environ quatre ans, mit le pied dans Bari. Nous verrons bientôt ce qu'il en dit.* C'eſt ſous l'année 1071, que *Muratori* ramène *Léon d'Oſtie*, ſans rapporter cependant ce que cet Auteur dit de la reddition de Bari. Dans le peu qu'il dit, p. 228, d'après ce même *Léon*, de la Dédicace de l'Egliſe du Mont Caſſin, il nome les Princes, qui s'y trouvèrent; & termine ſon énumération par ces paroles empruntées à cet Ecrivain: *Car dans ce tems-là le Duc* Robert *aſſiégeoit Palerme; & par cette raiſon, il ne put pas ſe trouver à cette ſolemnité.* Puis il dit: *Cette Dédicace ſe fit le premier jour d'Octobre* (de cette année 1071). *Ce paſſage de* Léon d'Oſtie *doit donc nous convaincre que ce fut cette année, & non la précédente* 1070, *que l'importante & riche Ville de Bari ſe rendit au Duc* Robert; *& que, par conſéquent, il y a faute dans les Textes de* Geoffroi de Malterre & *de* Romoald de Salerne. *Il faut donc ſavoir qu'à peine le Duc maître de cette Ville, au mois d'Avril de la préſente année, en eût réglé le gouvernement, qu'à la prière du Comte* Roger, *ſon frère, auquel il étoit principalement redevable*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

connoître une partie des Etats d'*Albert Azzon II*, en ce qu'il nome pluſieurs des Terres énoncées dans le Privilége de confirmation, que ſes fils *Hugue* & *Foulque* avoient, en 1077, obtenu de l'Empereur *Henri III*; telles ſont *Monſelice*, *Vighizuolo*, *Meliadino*, *Saletto*, *Altadura*, *Mortara*, *Montagnana*, *Urbana* & *Caſale*.

L'Acte eſt fait *in loco Rodigii in Domo Dominicata*; c'eſt à dire, *à Rovigo dans la Maiſon Seigneuriale*; ce qui prouve que le Donateur étoit Seigneur de cette Terre.

Berthold de Conſtance eſt le ſeul qui diſe qu'*Albert Azzon II* paſſoit, lorſqu'il mourut, pour avoir plus de cent ans. *Centenario major, ut fertur.* Ce oui-dire ne ſuffiſoit pas pour établir ſon âge : mais un fait ſert à le conſtater. Ce *Marquis* fut un des quatre *Marquis d'Eſte*, qui furent pris les armes à la main dans une Bataille ou dans un Siége en 1014, & que l'Empereur *Henri I* garda quelque tems en priſon. Pour être pris en combatant en plaine ou défendant une Ville, il faloit avoir déja quelque d'Anathême, que tant d'Apoſtoliques, ſucceſſeurs l'un de l'autre, avoient tant & tant de fois publiées contre *Henri le Vieux*, dit Empereur, laquelle, par l'autorité de *Jéſus-Chriſt* & du Bienheureux *Pierre*, le tenoit, depuis un ſi grand nombre d'années, ſéparé de la Communion de cette même Egliſe. C'eſt pourquoi, lorſqu'il ſe mêtoit en devoir de venir du Château dans lequel il demeuroit, à Maience, les Princes, pour prévenir le ſoulèvement du Peuple accoutumé de le favoriſer pluſtôt que ſon Fils, allèrent à ſa tencontre à Ingelheim ; &, par leurs conſeils, ils l'amenèrent adroitement au point de faire l'aveu de ſon crime & d'en promètre la ſatisfaction. Les Légats ne pouvant pas, ſans un Concile général & ſans l'examen du Siége Apoſtolique, lui rendre actuellement la Communion & lui preſcrire quelle pénitence il devoit faire ; ce Prince, cédant aux conſeils des deux Partis, remit à ſon Fils les marques de la Dignité Roſale & Impériale, c'eſt à dire la Croix, la Lance, le Scepire, le Globe & la Courone, en lui ſouhaitant un règne heureux, en le recommandant, avec ge des Maures de Saragoſſe. *Alfonſe*, le ſecond, eut le Roſaume de Léon avec les Aſturies d'Oviédo. *Garcie*, le troiſième, eut la Galice & le Portugal, qui fut érigé pour lors en Roſaume. *Ferdinand* voulut qu'*Alfonſe* & *Garcie* priſſent ſur le champ poſſeſſion de leurs Etats, avec le titre de Roi. Toute l'Aſſemblée ſouſcrivit, par complaiſance, à ce partage : mais *Sanche* parut peu content du démembrement d'une Monarchie, qu'il croïoit devoir poſſéder ſeul.

Ferdinand & Doña *Sanche* avoient auſſi deux Filles, Doña *Urraque* & Doña *Elvire*. La première eut pour apanage différentes Terres & la Ville de Zamora. Toro fut, avec quelques autres Places l'apanage de la ſeconde ; & leur Père leur laiſſa de plus le Patronage de divers Evêchés, & de tous les Monaſtères de Filles de ſes Etats.

ALFONSE VI, ſecond fils de *Ferdinand I*, lui ſuccède, en 1065, au Roſaume de Léon. Il eſt détrôné par ſon frère *Sanche*, Roi de Caſtille, en 1070.

Tant que Doña *Sanche*, Reine propriétaire de Léon, des Aſturies, de Galice & de Portugal, ſurvécut à *Fer-* teux : mais le Mois & le Jour de ſa mort ſont incertains. Un ancien *Catalogue* Mſt. *des Archevêques de Milan*, lequel ſe trouve, à la ſuite d'un Mſt. de *Bérold*, dans la Bibliothèque du Chapitre Métropolitain de cette Ville, porte : *Thédald ſiége neuf ans, trois mois & vingt-un jours. Il mourut le* VIII *des Calendes de Juin. Il fut enterré à Arona.* Le VIII des Calendes de Juin eſt le 25 de Mai. Dans un autre *Catalogue*, auſſi Mſt. lequel apprend que *Thédald* étoit *ex Capitaneis de Caſtilhono*, c'eſt à dire de la même *Famille de Caſtiglione*, dont étoit l'Archevêque *Godefroi*, ſe liſent ces paroles : *Le ſuſdit* Thédald *mourut l'an du Seigneur mille quatre-ving-trois, le* VII *des Calendes de Juin (le 26 de Mai). Il gît à Arona. Pietro Galeſini*, dans ſon *Tableau des Archevêques de Milan*, inſéré dans les *Actes* de cette Egliſe, dit, N. 76 : *Il mourut le* VIII *des Calendes de Juillet (25 de Juin). Enterré à Arona.* Cette Date eſt adoptée par *Franceſco-Giovanni Bezzuzzi* dans ſon *Hiſtoire Italiène des mêmes Archevêques*, N. 76. Ces deux Auteurs ſont trop modernes pour être, à cet égard, de quelque autori-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Dominique Contareno, Doge de Veniſe, étant mort; on lui donne pour Succeſſeur *Dominique Silvio*, que l'on met en poſſeſſion de ſa Dignité par la tradition de l'Etendart; Cérémonie qui ſe perpétua pour ſes Succeſſeurs.

Les Milanois, irrités des ravages & des meurtres, que les Troupes de *Godefroi* faiſoient continuellement, aſſemblent, au commencement de cette année, toutes leurs forces; & vont aſſiéger Caſtiglione, qu'ils inveſtiſſent de toutes parts. Pendant qu'ils préparent toutes les machines, dont ils ont beſoin, & qu'ils groſſiſſent leur armée de Païſans qu'ils forcent de venir ſervir au Siége; le Samedi de la première Semaine de Carême, 19 de Mars, le feu prend à Milan; &, ſecondé d'un vent furieux, il réduit en cendres une très grande quantité de Maiſons & quelques Egliſes, entre autres la Baſilique de Saint-Laurent, qui, ſuivant l'Hiſtorien *Arnulf*, n'avoit pas ſa pareille dans le monde (1). La pluſpart de ceux qui faiſoient le ſiége de Caſtiglione, reviènent en hâte à Milan au ſecours de leurs familles déſolées. *Godefroi*, ne voïant que peu de monde dans le Camp, fait ſecrètement entrer ſes Amis dans la Place; &, vers le jour de Paque, ils en ſortent, en jetant

de la gloire d'une telle conquête, il ſe prépara pour paſſer en Sielle, afin de faire le Siége de Palerme, Capitale de cette Ile célèbre. Les diſſentions & les guerres civiles, élevées entre les Sarafins, leſquelles avoient fourni ci-devant à Roger *la facilité d'y faire la conquête d'une aſſés grande étendue de pals, encouragèrent de plus en plus les deux Héros Normans à tenter une ſi belle entrepriſe, afin de pouvoir, en même tems, accroître leur Domaine & délivrer cette illuſtre & très ancienne Cité du joug des Sarafins.* Geoffroi de Malterre *lui-même* (Liv. IV, Ch. 43), *avec qui s'accorde* Guillaume de Pouille (Liv. III) *atteſte que* Robert, *après avoir pris Bari, ne tarda pas à tenter une ſeconde entrepriſe ſur Palerme*: (In brevi novam expeditionem verſus Palermum ſummovet; *& qu'ayant paſſé les mois de Juin & de Juillet dans Otrante à faire les préparatifs de cette nouvelle expédition, il ſe rendit enſuite à Reggio de Calabre, & de là fit voile en Sicile, en feignant de vouloir aller attaquer l'Ile de Malte. Ce fut à ce deſſein qu'il fit ſon débarquement à Catane, où ſe trouvoit le Comte* Roger; *&, ſuivant* Léon d'Oſtie (Liv. III, Ch. 14), *ce fut cette année, qu'ils ſoûmirent cette Ville. Mais enſuite ils tombèrent, avec toutes leurs forces, de terre & de mer, ſur Palerme, qu'ils aſſiégèrent de toutes parts. La* petite Chronique d'*Amulfi porte auſſi que* Robert, *après la priſe de Bari*, retira de là ſon Armée, & ſe hâta de paſſer en Sicile, & fit le Siége de Palerme: (Indè movens exercitum, in Siciliam ite properavit, obſeditque Palermum). Il y a dans le Texte, *ire præparavit.* Après ce dernier mot, *Muratori* met en parenthèſe, *forte properavit.* J'ai cru devoir adopter la conjecture.

A s'en rapporter à *Léon d'Oſtie*, il faut mètre en 1067 le commencement du Siége de Bari, pour le faire durer environ quatre ans: mais on eſt ſuffiſamment autoriſé, pour le placer en 1068. *Léon d'Oſtie*, ne ſe rappellant pas le commencement précis de ce Siége, lui donne *environ quatre ans* de durée: mais il ſemble que cette expreſſion vague, ne doit ſignifier ici que *plus de trois ans.*

(1) *O Templum, cui nullum in mundo ſimile!* Liv. III, Ch. 21.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

âge. On ne riſque donc rien de faire naître *Albert Azzon II* vers 996; ce qui lui donne environ dix-huit ans en 1014 & plus de cent en 1097.

HUGUE II, dit DU MANS, & FOULQUE I,

fils du *Marquis Albert-Azzon II d'Eſte* & de la *Comteſſe Garſende*, fille d'*Hugue II* & petite-fille d'*Herbert I*, Comtes du Maine, ſuccèdent en 1097 aux Dignités, Etats, Fiefs & Biens allodiaux de leur Père. Depuis cette année, on les trouve només *Marquis*. Ils ont, en divers tems, la guerre avec leur Frère du premier lit, *Welf IV*, Duc de Bavière & ſes Fils & Petitfils, au ſujet des Biens, que leur Père avoit donés à *Foulque*. Ils en perdent & recouvrent alternativement une partie. Il paroît que le *Marquis Hugue* étoit mort en 1127. Le *Marquis Foulque* vivoit encore en 1134: mais il ne vivoit plus en 1140.

Des deux Fils que le Marquis (Albert) Azzon (*Il*) *eut de la* Comteſſe Garſende, dit *Muratori*, dans ſes *Anaq. d'Eſte*, Chap.

PAPES.

beaucoup de larmes, aux Princes; en promêtant de travailler dès ce moment au ſalut de ſon ame, conformément aux Décrets du Souverain Pontife & de l'Egliſe. C'eſt ainſi qu'*Henri V^e* de ce nom (*come Roi de Germanie, IVe come Roi d'Italie & come Empereur*) élu Roi, d'abord par ſon Père, enſuite par tous les Princes Germaniques, conſacré catholiquement par l'impoſition des mains des Légats Apoſtoliques, tiant, ſuivant la coûtume du païs, reçu, tant des Evêques, que des Princes, les ſimboles de la Roiauté, commença de règner... l'an 50 de ſon Père, & l'an 1106 de l'Incarnation de Notre Seigneur. Après qu'on eut fait, devant le Roi, tous les Princes & Prélats, & tout le Clergé & le Peuple, le rapport des propoſitions des Légats du Siége de Rome, & que tous eurent unanimement promis de nétoïer les Egliſes de ce Roiaume des taches, qui les ſouilloient depuis ſi longtems; il plut, tant au Roi, qu'aux Princes, d'envoïer en Ambaſſade à la Sainte Mère Egliſe Romaine des Gens de marque, capables de bien répondre aux objections, de diſcuter habilement ce qui paroîtroit

PRINCES contemporains.

dinand I, leurs Fils parurent être en bone intelligence. Dès qu'elle fut morte le 7 de Novembre 1066, *Sanche* fit entrevoir ſon intention d'être ſeul héritier des Etats de ſon Père & de ſa Mère: mais il n'éclata qu'en 1068. *Alfonſe* étoit prêt à ſe défendre; & les deux Frères en vinrent aux mains le 19 de Juillet. *Alfonſe*, batu s'enfuit à Léon; & la victoire coûta ſi cher à *Sanche*, qu'il n'entreprit rien l'année ſuivante: mais, en 1070, il s'avança ſur les frontières de Léon. *Alfonſe*, renforcé de Troupes de ſon frère *Garcie*, alla chercher *Sanche*, où ce Prince avoit commencé les hoſtilités; &, le 14 de Juillet, dans une bataille, qui dura preſque toute la journée, *Sanche* fut entièrement défait. Le Roi vainqueur défendit de pourſuivre les Fuiars, que le Roi vaincu rallia pendant la nuit, par le conſeil de *Rodrigue-Diaz de Bivar*, ſurnomé *le Cid*. Au point du jour, il fondit ſur les Troupes victorieuſes, qui, plongées dans le ſommeil, furent taillées en pièces. *Alfonſe* s'enfuit dans une Egliſe. *Sanche* le fit priſonier; &, preſſé par Doña *Urraque* leur ſœur, & par les principaux

SAVANS & Illuſtres.

té. Le ſecond des *Catalogues* cités ci-deſſus, ſe trompe à l'année de la mort, come il fait à celle de l'élection, qu'il dit être 1069. Il ne fait cependant ſiéger *Théodald* que 9 ans & 5 mois; ce qui ne peut s'accorder avec aucune des années qu'il nome. Ce *Catalogue*, ſi défectueux pour les années, peut fort bien l'être auſſi pour le mois & le jour. *Puricelli* s'en tient à la date du premier *Catalogue*, parce que c'eſt le plus ancien. Je l'ai ſuivi.

Théodald eut pour Succeſſeur *Anſelme de Rho*, dont il ſera fait plus bas un Article.

ANASTASE,

Moine & Hermite, meurt le 16 d'Octobre 1086.

Né d'une Famille conſidérable de Veniſe, il apprit très bien le Latin & le Grec; & montra, dès ſa jeuneſſe, de grandes diſpoſitions pour l'Eloquence: mais, ne ſentant aucun attrait pour le Monde, il ſe deſtina de bone heure à la pénitence du Cloître, & s'y prépara par le jeûne, l'abſtinence, les veilles & les longues prières. Affermi dans ſa réſolution, il quita ſes Parens & ſa Patrie, & vint ſe faire Moine, vers 1046, au Mont-Saint-Michel en Normandie.

Après un an de

de grands cris, & fondent impétueuſement ſur le Camp. *Herlembald*, avec le peu de monde qu'il avoit, les reçoit hors de ſes lignes, ſoutient leur choc & les repouſſe. Alors, prenant avec eux le Prélat, ils abandonnent la Place pour aller chercher ailleurs une retraite. Ils ſont pourſuivis très loin, pendant pluſieurs jours & pluſieurs nuits, par *Herlembald* & des Troupes de Milan, qui l'étoient venu rejoindre; & ſont forcés de revenir s'enfermer dans Caſtiglione; ce qui met fin à cette guerre. Pendant le tumulte de l'Incendie du 19 de Mars, l'Archevêque *Gui de Vélate*, aiant trouvé moïen de ſe ſauver du Monaſtère de Saint-Celſe, avoit été ſe réfugier à Bergoglio, l'un des Villages dont l'emplacement ſervit depuis, en 1168, à bâtir la Ville d'Alexandrie. Il y meurt pendant que l'on étoit à la pourſuite de *Godefroi*. Les Milanois, c'eſt à dire le plus grand nombre qui formoit alors la Faction d'*Herlembald*, étant rentrés dans leur Ville, apprenent la mort de l'ancien Archevêque; & s'engagent par ſerment de ne jamais reconnoître *Godefroi* pour ſon ſucceſſeur, & de procurer l'élection d'un autre qui ſoit tiré du Chapitre Métropolitain. De ce moment, *Herlembald* ne ceſſe pas de ſolliciter le Clergé & le Peuple de procèder à cette élection, conformément aux deſirs de la Cour de Rome, & ſans égard aux droits du Roi: mais il éprouve de fortes oppoſitions de la part de la plus grande partie du Clergé & de celle des plus ſages d'entre le Peuple; ce qui ſuſpend l'Affaire tout le reſte de cette année. *Herlembald*, encouragé par le Cardinal *Hildebrand*, redouble ſes intrigues, pour gagner, autant qu'il eſt poſſible, de Clercs, d'Abbés, de Moines, de Laïcs; & fait même venir à Milan un Légat Apoſtolique pour aſſiſter à l'élection, qu'il fixe au jour de l'Epiphanie de l'année ſuivante.

1072.

CEUX de Ravenne aiant été réconciliés avec le Saint Siége, avant la fin de l'année précèdente, ou dans les premiers jours de celle-ci, par le ſaint Cardinal *Pierre de Damien*; *Alexandre*, malgré lui, ſacre pour Archevêque de cette Ville *Wibert*, ou *Guibert*, Clerc du Diocèſe de Parme, parent aſſés proche de la *Comteſſe* MATHILDE, & ci-devant Chancelier du Roïaume d'Italie. L'Impératrice *Agnès* l'avoit fait élire, & ſollici-

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

XXVII, p. 264, *l'un fut appellé* Hugue, *ou pour renouveller la mémoire du* Marquis Hugue, *oncle de ſon Père, ou celle des Parens de ſa Mère, puiſque le Père de* Garſende *fut* Hugue, *Comte & Prince du Maine. Je ne trouve pas pourquoi l'autre Fils fut appellé* Foulque. *Ce nom, ou Normand, ou François, peu d'uſage alors parmi les Italiens, lui fut peut-être donné par égard pour ſa Mère, qui deſcendoit des Princes de ces païs. Le nom de* Foulque *fut célèbre en ce ſiècle-là dans la* Maiſon des Comtes d'Anjou, *Princes très puiſſans, dont les Etats confinoient à la Principauté du Maine. Ce voiſinage fit naître des différens entre ces Princes ; &, vers l'an* 1024, *un de ces* Comtes d'Anjou ſut attirer près de lui & mener à Saintes *Albert*, très noble Comte du Maine. *C'eſt ce que je lis dans un* Fragment de l'Hiſtoire d'Aquitaine, *imprimé par* Du Cheſne (T. IV des *Hiſt. de France*, p. 811) *& l'on comprend par là, quelle étoit la rare Nobleſſe de la Maiſon de* Garſende. *On en trouve autant dans la* Chronique *du Moine* Adémar (de Chabannois), *donée par le*

PAPES.

incertain, & de pourvoir ſagement aux beſoins de l'Egliſe à tous égards. On tira pour cet effet (*du Roiaume*) de Lorraine, *Brunon*, Archevêque de Trèves ; de Saxe, *Henri*, Archevêque de Magdebourg ; de France (*Franconie*), *Otton*, Evêque de Bamberg ; de Bavière, *Eberhard*, Evêque d'Aiſchtet ; d'Allemagne (*Souabe*), *Gebehard*, Evêque de Conſtance ; (*du Roiaume*) de Bourgogne, l'Evêque de Coire ; auxquels on joignit des Seigneurs Laïcs de la Cour du Roi. Tous étoient des Gens pleins d'eſprit ; illuſtres par leurs Dignités, par leur naiſſance, par leurs richeſſes ; également reſpectables ſelon Dieu & ſelon le monde. On les chargea principalement de faire en ſorte que le Seigneur Apoſtolique accordât ſa préſence à ces régions Ciſalpines. C'eſt véritablement ainſi, c'eſt ainſi que la lumière, obſcurcie durant un ſi long-tems, recommence de briller ſur nos Provinces. On annonce, on publie, on juge, on reçoit la Doctrine Orthodoxe. On mépriſe, on rejète, on condamne, on anathématiſe, l'Héréſie de *Wigbert* & d'*Henri*. On dépoſe, on chaſſe les Hérétiques. On deſtine des Catholiques

PRINCES contemporains.

Seigneurs de Léon, il lui laiſſa la vie, à condition qu'il ſe feroit Moine à Sahagun. Il alla tout de ſuite ſe faire reconnoître Roi dans la Ville de Léon ; & toutes les autres ſuivirent l'exemple de cette Capitale.

Sur la fin de l'année ſuivante, *Alfonſe*, par le ſecours d'*Urraque*, s'échapa de ſon Monaſtère, & ſe réfugia chès *Almémon*, Roi de Tolède.

SANCHE II, fils aîné de *Ferdinand I*, & Roi de Caſtille, uſurpe, en 1070, la Couronne de Léon, & meurt en 1072.

Il voulut, après le Roiaume de Léon, envahir celui de Galice & de Portugal. Il en devoit peu coûter. *Garcie* s'étoit attiré la haine de ſes Sujets par ſon aveugle déférence pour un Favori, dont les injuſtices avoient tellement aigri les Eſprits, qu'en 1068, quelques Seigneurs l'avoient poignardé preſque ſous ſes yeux. Il n'en avoit pas pu vanger la mort, parceque les Coupables s'étoient retirés dans le Roiaume de Léon : mais il avoit continué d'en mètre en pratique les dangereux conſeils. Ses Sujets refuſèrent donc de le ſervir contre *Sanche* ; &, lorſque celui-ci parut, *Garcie* s'enfuit à Se-

SAVANS & Illuſtres.

ſéjour, il découvrit que ſon Abbé l'étoit devenu par Simonie. Il abandonna le Monaſtère ; & ſe retira dans une Ile de la Mer, pour y vivre en Hermite.

Il y étoit depuis pluſieurs années, lorſqu'*Hugue*, Abbé de Clugni, viſitant les Monaſtères de ſa dépendance, ſe trouva dans le voiſinage du *Mont-Saint-Michel*. Frapé de la réputation d'*Anaſtaſe*, il l'alla voir, & l'engagea de le ſuivre à Clugni.

Durant 7 ans, *Anaſtaſe* y fut le modèle de ſes Frères par ſon exactitude à remplir tous les devoirs d'un Cénobite ; & ne diminua rien des auſtérités, dont il s'étoit fait une habitude. Au travaux de la Pénitence, il ajouta ceux de l'Etude ; & la méditation des Saintes Ecritures, jointe à la lecture des Pères Grecs & Latins, le rendit habile dans la Science de la Religion.

Il fut envoïé par l'Abbé *Hugue*, avec d'autres en Eſpagne, & chargé de prêcher l'Evangile aux Maures. Malgré l'ardeur avec laquelle il ſe portoit à cette bonne œuvre, il fit ſi peu de fruit, qu'emporté par l'excès de ſon zèle, il offrit aux Maures de leur prouver, en paſſant, après avoir dit la Meſſe ;

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

toit le Pape d'en confirmer l'élection. Beaucoup de Perſones puiſſantes l'en preſſoient en même tems. Il connoiſſoir à *Wibert* une ambition capable de ſacrifier tout au deſir de ſe ſatisfaire. Il ne cède qu'à l'importunité des ſollicitations, & ſans doute à la crainte de déſobliger l'Impératrice. *On dit que ce Pape, avant d'impoſer les mains de la conſécration à cet Home, lui dit, rempli de l'Eſprit de Prophétie;* « *Je dépéris,* » *je touche au tems de ma diſſolution: mais, vous, vous éprou-* » *verés la rigoureuſe vangeance de cette Sainte Egliſe* ». Je ne fais que traduire le Cardinal d'Aragon (1), qui ne done, come on le voit, ce fait que pour une tradition populaire. La reconciliation du Diocèſe de Ravenne eſt le dernier ſervice, que *Pierre de Damien* rendit à l'Egliſe. En retournant de cette Ville à ſon Deſert, il rombe malade dans un Monaſtère près de Faënze; & meurt le 22 de Février (2), après avoir longtems édifié l'Egliſe par l'exemple de ſa vie, & l'avoir, autant qu'il en étoit capable, éclairée par ſes Ecrits. *Alexandre*, aiant ſacré *Wibert*, va paſſer quelques mois dans ſon Evêché de Lucque. On l'y voit exercer des fonctions épiſcopales, le 27 d'Août; & recouvrer des Biens, autrefois du Domaine de cette Egliſe, à Fondagno vers la fin d'Octobre, & dans la Piève de San-Gineſe le 24 de Novembre. Ces lieux ſont du Diocèſe de Lucque.

Henri III, aiant célébré les fêtes de Noël à Worms, parcourt quelques Provinces du Roïaume; & ſe rend à Goſlar pour y paſſer le Carême. *ADALBERT, Archevêque de Brême, jouiſſoit du principal crédit à la Cour. Aiant triomphé de ſes Envieux, qui l'en avoient fait chaſſer quelques années auparavant, il étoit alors le ſeul tout-puiſſant auprès du Roi, qui, non ſeulement l'honoroit de ſa faveur & de ſa familiarité, mais l'avoit aſſocié, pour ainſi dire, à ſa Courone, & le mètoit de part de tout ce qu'il faloit faire, ſoit en public, ſoit en particulier; tant ce Prélat ſe l'étoit aſſervi par ſes adroites flateries. Mais, épuiſé par l'âge & par les infirmités, après avoir, come ſi l'Art pouvoit ſouſtraire aux loix de la Nature, luté longtems contre la mort, à l'aide des ſecours les plus efficaces*

(1) Vie d'Alexandre II.
(2) Aux *Savans & Illuſtres*, p. 41, Article *Pietro degl' Oneſti*, lig. 10, la mort de *Pierre de Damien* eſt datée du 29 de Février. C'eſt une faute d'impreſſion. Il y a 22 dans le cours de l'Article, p. 153.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

P. Labbe, *Nouv. Biblioth. de Liv. Mſts*, T. II, p. 182. *On y lit les paroles ſuivantes. Foulque*, Comte d'Anjou, ne pouvant vaincre à force ouverte *Herbert*, Comte du Maine, le mena par ruſe avec lui dans le Capitole de la Ville de Saintes, come pour lui céder cette Ville en Fief; &, lorſqu'il ne ſe méfioit de rien, *&c.* il ne fit pas difficulté de l'arrêter par une déteſtable trahiſon, *&c.* Guillaume de Malmſbury *raconte auſſi* (Liv. III) *cette action de* Foulque, *home illuſtre d'ailleurs, & le blâme beaucoup. Le* Comte Albert ou Herbert, *nomé par d'autres Hiſtoriens, fut l'aïeul paternel de notre* ComteſſeGarſende; *& c'eſt de lui, qu'*Ordric Vital, *Hiſtorien voiſin du tems, écrit* (Liv. IV, an. 1073): On dit qu'il tiroit ſon origine de la *Maiſon de Charlemagne*; & ſa grande probité lui fit mériter d'être communément ſurnomé, par une expreſſion peu Latine, *Evigilans Canem* (*Eveille-Chien*). Foulque d'Anjou & Herbert du Maine *aiant enſuite fait la paix, il peut être arrivé qu'elle ait été ſuivie de quelque mariage entre leurs Maiſons; ſi cepen-*

PAPES.

aux Siéges Epiſcopaux; on en conſacre même quelques-uns pendant les fêtes (*de Noël*). Enfin le zèle de la Loi de Dieu s'enflâme tout à coup ſi fort, que l'on jète même hors des Egliſes les cadavres des Faux-Evêques; & que, juſqu'au Concile général, on ſuſpend de leurs fonctions tous ceux qu'ils avoient ordonés. Déja, pour imprimer de la terreur à tous les Partiſans du Schiſme, quelque part qu'ils fuſſent, l'Egliſe Romaine, dont le Ciel avoit ranimé les forces, avoit fait jeter les os de leur Chef, de *Wigbert*, qu'ils appelloient Pape, leſquels on avoit tirés du tombeau, qu'ils occupoient, depuis cinq ans, dans l'Egliſe de Ravenne; & depuis elle avoit annullé tous ſes Actes, come n'étant point véritablement d'un Pontife Apoſtolique: mais come étant d'un Invaſeur apoſtat.

VICTOR III, précédemment *Didier*, Abbé du Mont-Caſſin, & Cardinal-Prêtre du Titre de Sainte-Cecile, eſt, auſſitôt après la mort de *Gregoire VII*, & peut-être avant le dernier jour de Mai 1085, prié par les Evêques & les Cardinaux qui ſe trouvoient à Salerne, d'accepter le Pon-

PRINCES contemporains.

ville auprès du Roi *Mahomet-Aben-Habet*. Quoi que les Hiſtoriens du *Cid* en aient dit, *Sanche* fut Roi de Galice & de Portugal, ſans avoir tiré l'épée.

Réſolu de dépouiller ſes Sœurs, il leur demanda leurs Places, en offrant de les remplacer. Elles les refuſèrent; & des Seigneurs de Léon & de Galice entreprirent de les défendre. Toro, partage de Doña *Elvire*, fut emporté d'aſſaut, après une foible réſiſtance: mais *Arias Gonzalez*, Chef du Conſeil de Doña *Urraque*, défendit ſi bien Zamura, qu'il obligea *Sanche* à ſe réduire à la prendre par famine. La diſète forçant les habitans à parler de ſe rendre; *Bellide Delfos*, l'un d'entre eux, leur promet de faire lever le Siége. Il paſſe auſſitôt dans le Camp du Roi; gagne ſa confiance par le détail de prétendus mécontentemens, dont il avoit à ſe vanger; & s'offre de l'introduire dans la Place par une Poterne mal gardée. Le Roi va, ſeul avec *Bellide*, la reconnoître; & pendant qu'il ſatisfaiſoit un beſoin qui l'avoit fait décendre de cheval, il reçoit du faux Tranſfuge, par derrière, un coup de Javeline, dont il meurt un inſtant

SAVANS & Illuſtres.

au travers d'un Bucher ardent, qu'il ne leur annonçoit que des vérités; &, les Maures aiant eu la ſageſſe de rejeter ſon offre, il revint à Clugni.

Pour que l'éloquence d'*Anaſtaſe* ne fût pas inutile, *Hugue* s'en fit accompagner dans les viſites des Monaſtères, & lui fit faire des exhortations aux Moines.

Se trouvant près des Pirenées, ſon goût pour la parfaite ſolitude lui fit demander à ſon Abbé la permiſſion de ſe retirer dans ces Montagnes. Il l'obtint avec peine. Durant trois ans qu'il y reſta, ſa ſolitude & ſon ſilence furent moins exacts, qu'il ne le ſouhaitoit. Il ne put pas ſe diſpenſer d'inſtruire les Peuples du voiſinage, qui venoient en foule le viſiter, & lui demander le ſecours de ſes prières.

Rappellé par *Hugue*, il ſe mit en chemin; & mourut d'une fièvre violente à *Las-Devotas*, aujourd'hui *Doydes* au Diocèſe de Rieux; & fut enterré dans l'Egliſe de Saint-Martin de cet endroit.

Sa vie fut écrite peu de tems après ſa mort, par un certain *Gautier*, que l'on ne connoît point; & qui n'oublia pas de lui prêter des Miracles.

Il reſte de ſa compoſition un petit *Ecrit*, en forme

des Médecins, il paie, vers la moitié du Carême, le 17 *de Mars* (1), *le tribut de la condition humaine; & ſatisfait enfin, par ſa mort, la haine opiniâtre des Homes; ce qui ne s'étoit jamais pu faire pendant ſa vie. C'étoit un Home admirable par le don de la componction; & ſurtout, lorſqu'il offroit à Dieu l'Hoſtie Salutaire, il fondoit tout en larmes. On diſoit que, depuis la ſortie du ſein de ſa Mère, il avoit gardé la virginité: mais ces vertus, qu'il avoit, diſparoiſſoient aux ieux des Homes, trop frapés de la hauteur de ſes manières & de l'inconſidération de ſon orgueil. Son Corps, porté de Goſlar à ſa Ville Epiſcopale, y eſt enterré. Le Roi paſſe le Dimanche des Rameaux à Cologne, & va célèbrer Pâque à Utrecht. Il y eſt très fatigué des plaintes du Peuple au ſujet de ce que les Innocens opprimés, les Veuves & les Orphelins pillés, les Monaſtères & les Egliſes dévaſtées éprouvoient de toutes parts dans le Roïaume des injuſtices & des malheurs; & de ce que le Crime, aiant rompu les barrières oppoſées à l'Iniquité, portoit impunément ſa fureur ſur tout ce qu'il vouloit. Enfin, touché de l'indignité de la choſe, ou las de l'importunité des plaintes, il prie, & tous les Princes du Roïaume prient avec lui, l'Archevêque de Cologne* (2) *de ſe charger ſous lui du ſoin des Affaires publiques. L'Archevêque ſe refuſe longtems à cette demande, en partie parcequ'il n'avoit pas oublié les outrages, qu'il avoit reçus, en partie parceque, ne s'occupant plus que de Dieu ſeul, il aimoit mieux ſe livrer aux Affaires de la Religion qu'à celles du Siècle. Cédant toutefois à l'unanimité de la demande, il préfère l'intérêt public au ſien propre. C'eſt alors que, pour la première fois* (de ce Règne), *l'Etat réformé reprend ſon anciène ſplendeur; & que la licence, que rien n'avoit arrêtée juſqu'alors, reçoit un frein; car, le Roi ſe faiſant une habitude de renvoïer la connoiſſance de toutes les Affaires à l'Archevêque, come à ſon Père, come au Défenſeur de ſa ſureté* (3), *ce Prélat ne ſe laiſſe jamais, pour qui que ce ſoit, détourner de la juſtice à l'injuſtice par des ſentimens d'affection ou de haine. Il juge tout, ſuivant qu'il eſt écrit, ſans acception des*

(1) L'Abbé *Fleuri*, Liv. 61, N. XLVI, met la mort de cet Archevêque le 16 de Mars. L'Auteur que je traduis & d'après lequel il parle, dit XVI *Kal. April.* qui certainement eſt le 17 de Mars.

(2) *Annon.*

(3) *Tanquam ad patrem & ſalutis ſuæ tutorem.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

tant ils n'étoient pas l'un & l'autre du même Sang; puiſqu'on trouve dans Pierre, *Moine de Mailleſais*, Hugue, Comte du Mans; *& qu'il y eſt auſſi fait mention de* Foulque, Comte d'Anjou, auquel appartenoit auſſi le Comté du Maine: (*Labbe*, ibid. p. 234). *Ces Princes vivoient vers* 1010.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt à propos de rapporter ce qui concerne le Marquis *Azzon d'Eſte & ſes Fils au ſujet de la* Principauté, *ou du* Duché du Maine, *alors d'une plus grande étendue, qu'aujourd'hui. Les deux Provinces de Bretagne & du Maine faiſoient anciènement partie du païs aſſigné par les Rois de France aux Normans,... & c'eſt pour cela que* Guillaume de Malmsbury *les dit* autrefois dépendances de la Normandie (*a*). *Mais, le Maine ayant eu ſes Princes particuliers, qui, come ceux de Bretagne, portoient ordinairement le titre de* Comtes, *cette Province fut longtems indépendante de tout autre Prince, & ſoûmiſe aux ſiens ſeuls, c'eſt à dire aux Ancêtres de la* Comteſſe Garſen-

(*a*) *Olim Normanniæ appendices.*

tificat, puiſqu'il étoit ſeul preſent des trois ou quatre entre leſquels *Gregoire* avoit conſeillé de lui choiſir un Succeſſeur: mais il le refuſe à diverſes repriſes; & l'on renvoie l'élection au tems où l'on ſera tous reunis à Rome. On ne s'y peut raſſembler que pour la Pentecôte 1086. Le 23 de Mai, veille de la fête, les Evêques & les Cardinaux prient encore *Didier* de ſe laiſſer conſacrer Pape. Il perſiſte à refuſer. Le jour de la fête, ils l'éliſent, malgré lui, dans les formes; & le proclament Pape, ſans avoir, de ſa part, un conſentement poſitif. Ils font preſque auſſitôt forces de ſortir de Rome; & *Didier* quite à Terratine les marques de ſa Dignité, proteſtant qu'il ne ſe chargera jamais du fardeau, qu'on lui veut impoſer. Le 4 de Mars 1087, jour de la Mi-Carême, à la fin d'un Concile auquel il préſidoit à Capoue, come Vicaire Apoſtolique dans ces Provinces, toute l'Aſſemblée lui fait les plus vives inſtances pour qu'il conſente d'être Pape. Il réſiſte avec force, & cède enfin le 6. Il retourne auſſitôt à ſon Monaſtère, & ne reprend les marques du Pontificat, que le ſoir du Dimanche après. *Bellide* remonte à cheval, en ceſſant de fraper, & regagne promtement la Ville. L'Armée du Roi ſe diſſipe ſur le champ: & les Généraux font porter ſon corps au Monaſtère d'Oña.

ALPHONSE VI, rétabli en 1072, devient, en même tems, Roi de Caſtille. En 1073, il uſurpe le Roiaume de Galice & de Portugal; & meurt le 29, ou le 30 de Juin 1109.

Il eſt au rang des plus grands Rois que l'Eſpagne ait eus. On loue ſa charité, qui s'empreſſa toujours de ſoulager les Pauvres; ſa dévotion, qui combla de bienfaits les Egliſes & les Monaſteres; ſa juſtice, qui le fit aimer des Bons, & redouter des Méchans; ſa valeur & ſa ſcience de la guerre, qui le firent craindre de ſes Voiſins, & reculèrent les bornes de ſes Etats; ſa fermeté dans les revers, qu'il n'éprouva qu'en petit nombre: mais qui ne l'abatirent point. On peut lui reprocher de l'ambition, de l'imprudence, & ſurtout la ſupercherie criminelle, qui le rendit maître de la Galice & du Portugal.

Inſtruit, par Doña *Urraque* de la mort de *Sanche*, il en fit part au Roi de Tolède, qui lui

ALFANE, fait Archevêque de Salerne en 1058, meurt en 1086.

Sa Famille étoit noble, & des plus conſidérables de Salerne. Il étoit Clerc, lorſqu'en 1051, ou 1052, *Didier*, Moine de Sainte-Sophie de Bénevent, puis Abbé du Mont-Caſſin, enſuite Cardinal, enfin Pape *Victor III*, ſe trouvant à Salerne, devint ſon ami; lui perſuada de ſe faire Moine, & l'emmena, quand il partit, à Sainte-Sophie.

Quand, en 1055, *Victor II* vint remplacer *Léon IX*, *Alfane*, qui vouloit, à tout évènement, s'aſſurer la protection du nouveau Pape, & qui crai-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

perſones, ne conſidérant point, dans un Jugement, la perſone du Pauvre, & ne reſpectant point la préſence du Puiſſant. Il punit très sévèrement les Riches, accusés d'avoir abusé de leur puiſſance pour opprimer les Pauvres. Il fait raſer les Châteaux, dans leſquels ils donoient retraite aux Malfaiteurs; & fait mètre en priſon la pluſpart de ces derniers, quoique gens conſidérables par leur naiſſance & par leurs richeſſes. De leur nombre étoit cet EGE'NON, *ſi célèbre de notre tems, lequel avoit causé tous les malheurs d'*OTTON, *Duc de Bavière. Un très grand nombre de gens lui reprochant, en préſence du Roi, ſes déprédations, & les torts, que chacun d'eux avoit reçus de ſa part; il eſt arrêté par ordre de l'Archevêque, qui, de tems en tems, le fait paroître en public, chargé de chaînes, ſans doute pour doner au Peuple une idée favorable de la sévérité du Roi* (1). Ce Prince paſſe l'Aſcenſion à Goſlar, & la Pentecôte à Magdebourg. Il y nome à l'Archevêché de Brême *LIE'MAR, jeune home d'une très grande eſpérance & très bien inſtruit de tous les Arts libéraux* (2). C'eſt à lui qu'*Adam*, Chanoine de Brême, a dédié ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique du Nord*. Le Duc *Otton*, qui s'étoit remis, l'année précédente, à la diſpoſition du Roi, ſe trouve à Magdebourg; & rentre en grace: mais aux dépens de ſes Biens allodiaux, dont il cède une grande partie, ſoit au Roi, ſoit à ceux qui s'étoient intéreſsés près du Roi pour lui. *Rodolfe*, Duc de Souabe, veuf depuis pluſieurs années d'une Sœur d'*Henri II*, eſt accusé de complots contre l'Etat & contre la perſone du Roi. Cité pluſieurs fois coup ſur coup à comparoître à la Cour du Roi, pour y rendre comte de ſa conduite: mais effraïé de l'exemple récent du Duc *Otton* & de quelques autres condamnés ſans aucun examen, & craignant de recevoir quelque affront, ou d'éprouver quelque injuſtice, il a recours à l'Impératrice, ſa belle-mère, qu'il prie de venir en Allemagne pour le ſouſtraire au danger, qui le menaçoit. Cette Princeſſe, retirée depuis plus de ſix ans à Rome, y vivoit dans une ſi grande auſtérité, que ſes jeûnes & ſes veilles paroiſſoient excéder les forces de la Nature (3). Elle accourt en Allemagne, accompagnée d'un grand nombre d'Abbés &

(1) *Lamb. d'Aſchaffenb.* An. 1072.

(2) *Idem, Ibid.*

(3) *Sub nimia auſteritate vitam inſtituens, adeo ut communem humanarum virium menſuram excederet jejuniorum ac vigiliarum patientia.* Id. Ibid.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

de Hugue (II), *ſon père, en fut dépoſſédé.* Herbert (II), *frère d'*Hugue, *en devint poſſeſſeur; &, pour être plus ſurement à l'abri de la puiſſance des* Comtes d'Anjou, *ſes voiſins, il ſe mit ſous la protection du Normand* Guillaume, *ſurnomé* le Conquérant, *célèbre Duc de Normandie, & depuis encore* Roi d'Angleterre, *auquel il fit ſerment de fidélité, & dont il obtint une Fille pour Femme. Mais, avant la célébration du mariage, il mourut ſans poſtérité, laiſſant* Guillaume *héritier de ſes Etats. Ecoutons l'Hiſtorien exact & preſque contemporain,* Guillaume de Malmsbury, *qui dit* (Liv. III): Depuis longtems (*Geoffroi*) *Martel,* (*Comte d'Anjou*) mêtoit en feu tout le Maine, qu'il avoit privé de ſon Prince *Hugue*; lorſque cette Province commença dernièrement à reſpirer un peu ſous *Herbert*, fils (*frère*) d'*Hugue*; lequel, pour être plus en ſureté contre l'Angevin, s'étoit remis entre les mains de *Guillaume*, en lui prêtant ſerment de fidélité. Il en avoit demandé depuis une Fille en mariage, & l'avoit fiancée; mais, avant qu'elle eut atteint l'age nubile,

PAPES.

che des Rameaux, 21 du même mois de Mars. On le conſacre enfin à Rome le 9 de Mai, Dimanche de l'Octave de l'Aſcenſion. Il meurt au Mont-Caſſin le 16 de Septembre de la même année 1087, âgé d'environ 61 ans, aiant ſiégé 2 ans & 4 mois, à s'en tenir aux deſirs des Electeurs; 1 ans, 3 mois, & 24 jours depuis ſon élection forcée de Rome; 6 mois & 10 jours depuis ſon élection ratifiée par lui-même à Capoue; 1 mois & 26 jours; ce qui doit être la véritable durée de ſon Pontificat, à compter de la repriſe des marques de la Dignité Papale, au Mont-Caſſin; enfin 4 mois & 8 jours, à ne parrir que de ſa conſécration.

Il réſulte de ces différens calculs que *Bernard de Gui* ſe trompe, en le faiſant ſieger 1 ans, 7 mois, & 7 jours. Ce même Auteur place le commencement du Pontificat en *MLXXXVI*: mais il ajoute que dans certaine *Chronique* il eſt dit *MLXXXVIII.*

Pandulf de Piſe compte du jour de la Conſécration; & voici tout ce qu'il dit de ce Pape, dont il n'a point fait la *Vie*. Victor, *lequel eſt* Didier, *Abbé de Saint-Benoît du Mont-Caſſin, ſiége quatre mois &*

PRINCES contemporains.

dona des Troupes, pour le conduire à Zamora. Ces deux Rois ſe ſéparèrent, en ſe jurant une amitié, dont la conſtance fit honneur à tous les deux. *Alfonſe* fut ſalué Roi de Léon, de Galice & de Portugal, à Zamora, par les Seigneurs de ces Roiaumes. Invité par les Caſtillans, il ſe rendit à Burgos, & fut reconnu Roi de Caſtille, en jurant, comme on l'exigeoit, qu'il n'avoit point eu de part au meurtre de ſon Frère.

Dans le même tems, *Garcie* revint de Seville en Galice; & ſes Sujets, ſans doute, le virent d'aſſés mauvais œil. L'année ſuivante, 1073, on craignit, ou l'on feignit de craindre qu'il ne remuât; & ſon Frère lui fit propoſer une entrevue. Il s'y fut à peine rendu, qu'il fut arrêté, & conduit au Château de Luna près de Léon, pour y finir ſes jours. Cette perfidie fut le fruit des conſeils de l'Infante *Urraque*, des vertus de laquelle les Hiſtoriens Eſpagnols font de très grands éloges.

Sanche IV, Roi de Navarre, mourut, le 4 de Juin, 1076, laiſſant deux Fils, trop jeunes pour règner. Les Navarrois refuſèrent la Couronne à l'Infant *Ramire*, ſon Frère; & l'of-

SAVANS & Illuſtres.

gnoit qu'on ne l'indiſposât contre lui, parceque ſes Frères étoient accuſés d'avoir eu part, en 1052, au meurtre du Prince *Waimaire IV*, alla trouver *Victor* à Florence, à la ſuite de l'Archevêque de Salerne, & força *Didier* de faire ce voïage. *Alfane* poſſédoit parfaitement la ſcience du Chant; & d'ailleurs, comme preſque tous les Nobles de Salerne, il avoit fait une grande étude de la Médecine. Il ſe flata que ſes talens lui mériteroient les bonnes graces du Pape, auquel il fit préſent de quelques Livres de Médecine, qu'il avoit apportés de Salerne, & de beaucoup de Médicamens, qu'il avoit préparés lui-même avec ſoin. *Alfane* & *Didier* ſe rendirent bientôt aſſés agréables à *Victor II*, pour qu'il les voulût garder auprès de lui: mais *Didier*, conſidérant que le ſéjour de la Cour Pontificale s'accordoit mal avec la Profeſſion monaſtique, engagea ſon ami de s'en retirer. Ils allèrent donc enſemble demander au Pape ſa bénédiction, & la permiſſion de paſſer au Mont-Caſſin, pour y vivre d'une manière plus conforme à la Régle.

Tandis qu'ils y furent enſemble, ils s'y rendirent di-

de Moines; &, le 25 de Juillet, le Roi, ſon fils, la reçoit à Worms. Elle réconcilie avec lui le Duc *Rodolfe*, par la médiation des Archevêques de Cologne & de Maience, qui ſe rendent garans de ſa conduite. L'Impératrice, qu'un motif de charité pouvoit ſeul avoir obligée de quiter ſa retraite, retourne auſſitôt en Italie; & le Duc *Rodolfe* ſe retire dans ſon Duché, bien perſuadé qu'il n'avoit évité le danger que pour quelque tems, & que le Roi conſervoit ſur ſon comte de fâcheuſes idées. *Henri* célèbre les fêtes de Noël à Bamberg; & dans cette Ville il dépouille *Berthold* abſent du Duché de Carinthie, ſans obſerver aucune formalité légitime; & revêt de ce Duché *Marcward*, ſon proche parent. Il s'en faut peu qu'il ne traite de même le Duc *Rodolfe*, que ſes Ennemis continuoient d'accuſer de mauvais deſſeins contre l'Etat: mais de ſages conſeils, donés de part & d'autre, empêchent le Duc de prendre les armes, & le Roi de le réduire à la néceſſité d'y recourir.

Le 25 de Février, la *Comteſſe* MATHILDE, comte Ducheſſe de Toſcane, tient un Plaid à Florence, dans lequel elle termine une Affaire, qui concernoit l'Egliſe de Sainte-Félicité de cette Ville (1). Le 7 de Juin, elle en tient un autre avec la *Ducheſſe* BE'ATRIX, ſa Mère, dans le Territoire de Chiuſi. L'Evêque de cette Ville & celui de Siène, & les Comtes *Rainier & Bernard* y ſont leurs Aſſeſſeurs (2). Ces deux Princeſſes tiènent un troiſième *Plaid*, au commencement de Septembre, à Lucque avec le *Juge* FLAIPERT, *Commiſſaire du Seigneur Empereur*, dans lequel elles confirment la reſtitution de quelques Biens, faite à *Liutprand*, Avoué de l'Evêché (3).

Après cinq mois de Siége, Palerme ſe rend le 10 de Janvier. Les attaques & la défenſe avoient été vives. Une Armée conſidérable étoit venue d'Afrique au ſecours de la Place: mais elle n'avoit oſé riſquer de combatre les Normans ſur

(1) *Baronius* parle de ce *Plaid* dans ſon XI Tome, & le *Mellini* dans ſes Additions à la ſeconde édition de ſon *Hiſtoire de Mathilde*. Le *Fiorentini* en fait mention, Liv. I, p. 113 & 114.

(2) Il eſt imprimé dans les *Antiq. d'Ital.* Diſſert. XXXI. Le *Fiorentini* ne l'a point connu. La Date eſt, *Anno Dominicæ Incarnationis milleſimo ſeptuageſimo ſecundo, ſeptimo Idus Junii, Indictione decima.*

(3) Le *Fiorentini*, Liv. I, p. 114, parle de ce *Plaid* d'après une Copie qu'il en avoit. *Béatrix, Mathilde & Flaipert* y ſont qualifiés de cette manière. *Qualiter in Lucana Civitate ..... juſta Eccleſiam illius in judicio reſediſſet Domina* Béatrix *hæc Ducatrix, &* Mathilda *inclita ejus* (filia), *&* Flaipertus *Judex & Miſſus Domini Imperatoris.*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

il mourut de maladie, déclarant *Guillaume* ſon héritier, & conjurant ſes Sujets de n'en point admètre d'autre; parcequ'ils auroient, s'ils le vouloient, dans *Guillaume* un Maître plein de douceur & de probité: au lieu que, s'ils ne le vouloient pas, ils en auroient un qui ne mètroit point de bornes à l'exécution de ſes droits (*a*). Après ſa mort, les Manceaux &c, avertis par de grandes & fréquentes pertes, devinrent enfin ſages, quoique tard, & reconnurent *Guillaume* pour Comte.

Ce fut à contre-cœur que les Peuples du Maine ſe ſoûmirent au Duc Guillaume; *&, couvant dans leur cœur le deſir de ſecouer le joug, ils en ſaiſirent l'occaſion favorable qui ſe préſenta. Quelque tems après* Guillaume, *avec une puiſſante Armée navale, alla tenter la conquête*

(*a*) L'Hiſtorien Anglois répète ce que *Guillaume* avoit ſans doute fait répandre, pour couvrir ſon uſurpation du Comté du Maine. *Ordric Vital*, à portée d'être mieux informé, come vivant en Normandie, ne dit rien de celâ.

PAPES.

ſept jours. Deuſdedit, *Prêtre du Titre des Apôtres* in Eudoxia, *fit & mit en ordre, pour ce Pape, un Livre de Canons.*

Dans ſa *Vie* par *Papire Maſſon*, il eſt dit mort en 1080; ce qui peut être une faute d'impreſſion, quoique le chifre ſoit en toutes lètres. Cet Auteur, qui vivoit en un tems où les Pointes étoient à la mode parmi nous, paie le tribut à cette mode, en parlant de cette mort. *In auguſtiſſimo Templo* Benedicti Caſſinenſis, dit-il, *ſepultus eſt Victo quam Victori ſimilior; duos enim potentiſſimos hoſtes (Henri III & Guibert) ſuperſtites reliquit.* Il ajoute qu'il n'a rien dit de ce Pape qu'il n'ait tiré de la *Chronique* de *Léon d'Oſtie*: mais cette *Chronique* dit que *Victor* fut enterré dans le Chapitre, non dans l'Egliſe du Mont-Caſſin.

On apprend de cette même *Chronique* que *Victor III*, iſſu de la *Maiſon de Capoue*, étoit de la *Branche de Bénévent:* mais elle ne nome point ſon Père, que *Camillo Pellegrino* croit le troiſième Fils de *Landulf V*, Prince de Bénevent. En ce cas, *Victor* étoit neveu du Prince *Pandulf III*, & de cet *Aténulf*, que les Normans choiſirent à *Sanche I*, Roi d'Aragon. *Alfonſe*, le feu Roi de Navarre, & *Sanche* d'Aragon étoient Couſins au même dégré. C'eſt pour cette raiſon, qu'*Alfonſe* fut invité de venir s'emparer de la Navarre, par l'Infant *Ramire*, qui lui rendit favorables la Biſcaie & la Rioja, ci-devant démembrées du Roïaume de Léon. *Alfonſe* ſe rendit en forces dans la Rioja, dès le mois de Juillet, & fut proclamé Roi de Navarre à Calahorra, dans le même tems qu'une pareille cérémonie ſe faiſoit à Pampelune en faveur du Roi d'Aragon. *Alfonſe* & *Sanche*, par l'entremiſe des Evêques & des Grands, convinrent de ſe contenter chacun de ce qu'ils venoient d'acquérir; & le premier ſe chargea de *Ramire* & des trois Infantes ſes ſœurs. Il leur aſſigna des revenus ſuffiſans, & prit ſoin de marier les Infantes.

PRINCES contemporains.

Au moïen de cet accord avec le Roi d'Aragon, il n'eut guerre, durant tout ſon règne, qu'avec les Maures.

En 1074, *Mahomet-Ben-Habet*, Roi de Séville, vint faire le dégât dans le Roïaume de Tolède. *Alfonſe* y vole auſſitôt avec un corps de Troupes. *Almémon* l'envoie prier de ſonger qu'ils ſont amis; & de l'eſtime & de l'amitié de tout le monde: mais ils furent bientôt obligés de ſe ſéparer, parceque *Gifulf II*, fils & ſucceſſeur de *Waimaire IV*, choiſit *Aſfane* pour Abbé du Monaſtère de Saint-Benoît près de Salerne. A la fin de 1057, il le fit élire Archevêque de cette Ville. *Aſfane* alors ſe rendit au Mont-Caſſin près du Pape *Etiène IX*, qu'au mois de Février de l'année ſuivante, il ſuivit à Rome, où ce Pontife l'ordona Prêtre aux Quatre-tems de Mars, & le ſacra le Dimanche ſuivant.

SAVANS & Illuſtres.

Ce fut pendant ſon Epiſcopat, que, vers 1080, come je l'ai dit ailleurs, on crut à Salerne avoir trouvé le Corps de l'Apôtre S. *Matthieu*, ſous l'invocation duquel la Cathédrale étoit dédiée.

Aſfane compoſa différens Ouvrages, qui lui donent rang parmi les Ecrivains Eccléſiaſtiques de ſon ſiècle. Il en fut, en même tems, un des meilleurs Poëtes: mais il n'exerça preſque ſa verve que ſur des ſujets de piété.

ANSELME DE BADAGE II, choiſi par *Alexandre II*, ſon oncle, en 1072, pour être ſon ſucceſſeur à l'Evêché de Lucque, élu dans les

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

terre. Elle les avoit attaqués ſur mer ; & les Normans, s'étant conduits avec leur intrépidité naturelle, avoient pris ou coulé bas pluſieurs vaiſſeaux des Saraſins, & mis le reſte en fuite. Le 9 de Janvier, le Duc *Robert* done en même tems deux aſſauts à la Ville-neuve, ſituée dans la Preſqu'île ; &, pendant qu'ils occupent toute la Garniſon, il eſcalade la Place par un autre côté. Les Saraſins ſe réfugient dans la Vieille-Ville ; &, dès le lendemain matin, ne voïant aucune apparence de pouvoir s'y défendre, ils ſe rendent à condition qu'il ſoit permis aux Mahométans de reſter dans la Ville & d'y jouir du libre exercice de leur Religion. *Robert* inveſtit alors ſon frère *Roger* de toute la Sicile, à l'exception de Palerme & de Meſſine qu'il ſe réſerve. Il repaſſe enſuite en Calabre, empottant avec lui pluſieurs Portes de fer & grand nombre de Colones avec leurs Chapiteaux. Ces monumens de ſa conquête furent emploïés à la décoration de la Ville de Troia (1).

Le Chevalier *Herlembald* & ſa Faction, aiant tout diſposé pour être maîtres abſolus de l'élection d'un Archevêque de Milan, tiènent, la veille, ou le jour de l'Epiphanie, une Aſſemblée générale, dans laquelle, en préſence du Cardinal *Bernard*, Abbé de Saint-Victor de Marſeille & Légat Apoſtolique, ils font, contre l'avis de la plus grande partie du Clergé & de la plus ſaine partie du Peuple qui réclament pour le maintien des Droits du Roi contre les uſurpations de la Cour de Rome, élire *Atton*, Chanoine ordinaire de Milan : mais trop jeune encore pour être élevé légitimement à l'Epiſcopat. Ce choix ſans doute n'étoit pas abſolument volontaire. Il eſt à croire que les circonſtances des troubles avoient engagé les gens ſages, ſur qui l'on avoit pu d'abord jeter les ieux, à refuſer un honeur, qu'ils n'enviſageoient que come une ſource de dangers, aux-

(1) *Le Duc & le Comte victorieux prirent poſſeſſion de cette noble Cité* (de Palerme), *non dans le mois de Juin, come porte le Texte défectueux de* Loup Proroſpate; *mais le* 10 *de Janvier de la préſente année* (1072), *après cinq mois ſeulement de Siége, come le dit l'*Anonime de Bari, *qui s'accorde avec* Romoald de Salerne. *Enſuite* Robert Guiſcard *dona, come* Léon d'Oſtie *l'a laiſſé par écrit* (Liv. III, Ch. 16), *l'Inveſtiture de toute la Sicile au Comte* Roger, *ſon frère, en retenant néanmoins en ſon pouvoir la moitié de Palerme & de Meſſine. Mais, come l'obſerve l'Abbé* Caruſi, *célèbre Hiſtorien de Sicile* (dans ſon *Hiſtoire*, Part. II), Léon d'Oſtie *ſe trompe à l'égard de ce dernier point, parceque* Robert *ſe réſerva le Domaine entier de ces deux Villes, & céda le reſte à ſon Frère.* La Petite Chronique d'Amalfi (T. I *des Antiquit. d'Ital.* p. 213) *rapporte à l'année ſuivante la conquête de Palerme.* Murat. *Ann. d'Ital.* T. VI, p. 232.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

du Roïaume d'Angleterre ; &, quoique le bonheur de ſes armes, qui l'en rendit bientôt maître, dût abatre le courage des Manceaux, ils ne laiſsèrent pas de choiſir le tems qu'il étoit entièrement occupé de cette grande entrepriſe, pour ſe remèttre en liberté. Des Députés, qu'ils envoièrent en Italie, firent voler au Maine notre Marquis Azzon, *avec ſa femme* Garſende, *& leur fils* Hugue. *Les Peuples les reconnurent pour héritiers légitimes de cette Principauté, dont ils prirent paiſiblement poſſeſſion. Il eſt bon, pour en avoir la preuve, de conſulter les anciens* Actes des Evêques du Mans, *publiés par le fameux P.* Mabillon (*Analect.* T. III, p. 333). *L'Auteur y dit dans la* Vie d'Arnauld, *Evêque du Mans* : De ſon tems, *Guillaume*, Prince de Normandie, lequel, avoit acquis auſſi le Comté du Maine, dont tous les héritiers étoient abſolument éteints & morts, aiant fait voile en Angleterre, avec une très grande Armée de François, de Normans, de Manceaux & de Bretons, contre ceux de tout le Roïaume d'Angleterre, & les opérarent pour Général. Il étoit couſin de *Waimaire IV*, Prince de Salerne, etant petitneveu de *Gaitelgrime*, mère de ce Prince, & ſœur de *Landulf V.*

Il naquit vers 1027, & fut nomé *Dauſre* (*Dauſerius*).

Elevé, come il convenoit à ſa naiſſance, il ſanctifia ſon éducation en frèquentant les Egliſes, en écoutant avec avidité la lecture de l'Ecriture Sainte & des bons Livres, en rechetchant la converſation des perſones de piété.

Come il étoit Fils unique, il ne fut pas ſitôt d'age, où l'on pouvoit penſer à l'établir, que, ſans le conſulter, ſon Père ſe hata de le fiancer avec une Fille de Qualité. Ce devoit être en 1046 ; & *Dauſre* avoit alors environ 20 ans. Son Père aiant péri bientôt après dans un combat contre les Normans ; il ſe déroba de la maiſon paternelle pour ſe retirer dans une Solitude, où l'Hermite *Jaquint* lui dona l'habit monaſtique. Il y fut trouvé, peu de tems après, par ſes Parens, qui le dépouillèrent de cet habit, & le ramenèrent à Bènevent, où, par les ſollicitations de ſa Mère, le Prince *Landulf VI*, fit, avec ſes autres Parens, bien des efforts inqu'ils ſe ſont réciproquement juré de l'être toujours. *Alfonſe* répond « qu'il vient au ſe» cours de ſon A» mi ». Les deux Rois ſe joignent ; & *Mahomet*, batu, ſe retire. La reconnoiſſance d'*Alméмon* met *Alfonſe* en poſſeſſion d'Olmos & de Canalès.

Le Roi de Tolède mourut entre le 14 de Juillet 1078 & le 3 de Juillet 1079, après avoir recommandé ſon fils *Hiſſem* au Roi de Léon & de Caſtille. *Hiſſem Alméмon* ſuivit ſon Père, avant la fin de 1079 ; & fut remplacé par *Hiaya Alméмon*, ſon frère.

Lache, injuſte, avare, cruel, impudique, & le tout à l'excès, *Hiaya* fut ſi haï de ſes Sujets, que les principaux invitèrent ſous main *Alfonſe* à venir faire la conquête de la Ville & du Roïaume de Tolède. Il l'entama, dès cette année-là même ; & ne l'acheva qu'en 1085, par la priſe de Tolède, que les Habitans, après un long ſiége, forcèrent *Hiaya* de tendre par capitulation. Ce Prince en ſortit le 25 de Mai, pour ſe retirer dans ſon Roïaume de Valence. *Alfonſe* aſſura ſa conquête, en réſidant à Tolède.

L'année précédente, le Roi de Saragoſſe, craignant pour ſes Etats, avoit chargé

formes en 1073, après la mort de ce Pape, & facté, la même année, par *Gregoire VII*, abdique, en 1074, & va ſe faire Moine à Clugni. Dans la même année, *Gregoire* lui fait reprendre ſon Evêche, lui permètant de conſerver l'habit & les pratiques du Cloître. Il eſt chaſſé de ſon Siège par les Schiſmatiques, en 1081 ; & meurt, en 1086, à Mantoue, le 18 de Mars, jour auquel l'Egliſe, qui le comte au nombre des Saints, en fait mémoire.

J'ai déja fait mention de lui dans les Articles d'*Alexandre II*, de *Gregoire VII*, & de *Théald*. Dans celui-ci je laiſſerai ſouvent parler le *Fiorentini*, qui s'étend beaucoup ſur les louanges de ce pieux Evêque ; & dont, je n'ai garde d'adopter les idées, qu'il doit à certains préjugés.

Cave dit *Anſelme* de Mantoue, ſans en apporter aucune preuve : mais le *Puricelli*, dans ſes *Monumens de la Baſilique Ambroſiène*, N. 278, prouve invinciblement qu'*Anſelme* étoit de Milan, ainſi qu'*Alexandre II*, & de la très noble *Famille de Badage*.

On apprend de *Ptolémée de Lucque*, qu'en 1065, il fut doné par ſon Oncle pour Directeur & pour Cou-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

quels ils craignoient de s'expoſer ; & que la Faction avoit été forcée de ſe rabatre ſur ce jeune Etourdi, qui ne prévoïoit point les conſéquences d'une élection irrégulière. Quoi qu'il en ſoit, ſon choix eſt approuvé par le Légat au nom du Pape. Dès le jour même, le jeune Elu veut doner, ſuivant l'uſage, un grand feſtin à ſes Electeurs dans le Palais Archiépiſcopal ; &, come on ſe mètoit à table, la Faction contraire entre en armes dans le Palais ; briſe tout ; cherche *Atton* ; le trouve caché dans une chambre reculée ; &, le chargeant de coups, le jète hors du Palais. Il ſe réfugie dans l'Egliſe ; & ſe proſterne au pied de l'Autel. On l'y pourſuit ; & les clameurs d'un Peuple furieux, qui crie qu'il n'en veut point pour Archevêque, l'engagent à monter au Jubé pour y proteſter, avec ſerment, qu'il renonce pour toujours à ſon élection. Il ſort enſuite de la Ville. Le Légat *Bernard*, injurié, maltraité, n'échape qu'avec peine à la fureur du Peuple. La Cour de Rome, informée de ce qui s'eſt paſsé, fait tenir un Concile, où le Pape confirme l'élection d'*Atton*, & renouvelle l'Excommunication de *Godefroi*. Le Cardinal *Hildebrand* en inſtruit *Herlembald* par ſes Lètres ; & lui fait tenir une grande quantité d'argent, pour le mètre en état d'acheter des Partiſans au nouvel Elu. Les deux Compétiteurs, ſans être ordonés ni l'un ni l'autre, & ſans pouvoir mètre le pied dans Milan, ſont obligés de ſe cantoner dans leurs Châteaux. *Henri III* n'eſt pas pluſtôt averti du nouvel attentat contre ſes Droits, qu'il envoie ordre aux Suffragans de Milan de ſacrer *Godefroi* ; ce qu'ils font à Novare dans le cours de cette année. *Godefroi* travaille alors a s'emparer de quelque Château du Domaine de l'Archevêché. Lugo, dont il ſe rend maître, ne reſte pas longtems entre ſes mains. Il en eſt chaſsé par des Troupes de la Ville. Il s'établit enſuite dans le Château de Brebia, ou Brebio, qu'il conſerve toute ſa vie.

1073.

Au commencement de cette année, ou vers la fin de la précèdente, *Annon*, Archevêque de Cologne, voïant qu'il ne ſe faiſoit rien à la Cour, où l'on ne bleſsât la Juſtice & l'Equité ; qu'*Henri* ſe livroit indiſcrètement aux paſſions de ſon âge ; qu'il n'écoutoit que ceux qui flatoient ſes goûts ; & qu'il

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

tions de la guerre l'y retenant quelque tems; les Seigneurs & le Peuple du Maine renoncèrent unanimement à la fidélité qu'ils devoient à ce Prince; & députant en Italie, ils en firent venir un certain *Marquis Athon* (*Azzon*) avec ſa Femme & ſon Fils, qui s'appelloit *Hugue*, & ſe donèrent à ce *Marquis* avec la Ville (*du Mans*) & tout le païs. *Cet Auteur dit enſuite*, « *Qu'ils* » *chaſsèrent des* » *Places fortifiées* » *toutes les Garniſons du Roi* Guillaume; *que l'Evêque* Arnauld, » *pour n'être pas* » *ſoupçoné d'être* » *d'accord avec* » *eux, prit le parti* » *de ſe retirer en* » *Angleterre, & qu'il* » *en revint quelque tems après* ». *On connoît quand le* Marquis Azzon *eut cette bone fortune, en faiſant attention que* Guillaume *fit la conquête d'Angleterre en* 1066. *Par conſéquent, on doit croire que la Principauté du Maine vint au pouvoir du* Marquis Azzon *en* 1067, *ou* 1068 (*a*).

(*a*) En faiſant attention qu'il vient d'être dit que les Manceaux ſe révoltèrent, *lorſque les opérations de la guerre retenoient*

nutiles pour l'empêcher d'être Moine. Il fut, plus d'un an, gardé très étroitement dans la maiſon de ſa Mère: mais, en 1048, il trouva l'occaſion de s'echaper; & d'aller à Salerne prier le Prince *Waimaire IV* « de lui » permètre de ſer» vir Dieu tran» quillement dans » ſes Etats, puiſ» qu'on ne vouloit » pas qu'il fut Moi» ne à Bènevent ». *Waimaire* lui promit de ne le rendre à ſa Famille que de ſon conſentement, & l'envoïa reprendre l'habit au Monaſtère de la Cava. Son ſéjour n'y fut pas long. Sa Mère obtint des ordres de *Landulf VI*, qui l'appelièrent à Sainte-Sophie de Bènevent, pour que, s'il vouloir abſolument être Moine, elle eût la conſolation de l'avoir auprès d'elle. *Gregoire*, Abbé de Sainte-Sophie, lui changea ſon nom de *Dauſre* (*Dauferius*) en celui de *Didier*, ou Latin *Deſiderius*; mot qui traduit peut-être le nom Lombard.

En 1051, âgé de 25 ans, il alla réſider au Monaſtère de *Trémiti*, l'une des Iles de la Mer Adriatique, anciènement appellées *Iles de Dioncède*. Mais, ſur ce que l'Abbé parut avoir deſſein de le faire mètre en ſa place, il en ſortit avant la

de l'aſſaſſiner, *Aben Farax*, un de ſes Généraux, qui, s'étant tranſporté dans un Chateau, qui n'étoit qu'à cinq lieues de Saragoſſe, avoit fait informer *Alfonſe* de ſes prétendus mècontentemens, & de ſon intention de lui livrer cette Place, s'il s'en approchoit promtement. *Alfonſe* n'avoit pas tardé de ſe préſenter avec un Corps de Troupes; & le Traître, ſommé de tenir parole, avoit répondu « Qu'il ne re» mètroit ce Châ» teau, qu'au Roi » lui-même ». Les Généraux n'aïant pas voulu qu'*Alfonſe* s'expoſât; il avoit envoïé pour le repréſenter, les Infants *Ramire* & *Sanche*, frères du feu Roi de Navarre, accompagnés de quelques Comtes. A peine entrés dans la Place, on les avoit égorgés. Pour vanger leur mort, pluſieurs aſſauts avoient été livrés inutilement; & le Roi, forcé de ſe retirer, avoit racheté leurs corps, qu'il avoit fait enterrer, ceux des Infans dans le Monaſtère de Najera, ceux des Comtes dans celui d'Oña.

Les Rois de Séville & de Badajoz, allarmés de la conquête du Roïaume de Tolède, tirèrent des ſecours d'Afrique, & ſe prépárèrent à la guerre. *Alfonſe* les

ſoüiller à la *Comteſſe Mathilde*, qui l'avoit prié de lui choiſir quelqu'un qui la conduisit dans les voies du Salut, & l'inſtruisit à gouverner ſes Etats.

Je rapporte à l'article de ce même Pape, ce qu'il fit afin de ſe donner ſon Neveu pour Succeſſeur à Lucque; & l'on y peut voir qu'*Anſelme* revint de la Cour de Germanie, ſans avoir reçu d'*Henri IV* l'Inveſtiture, que ſon Oncle l'avoit envoïé demander avec *Mainard*, choiſi pour Evêque de Blanche-Selve. J'obſerverai ſeulement ici, d'après l'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. IV, qu'*Alexandre*, en voulant que ſon Neveu prît l'Inveſtiture des mains du Roi, témoignoit clairement qu'il ne déſapprouvoit pas les Inveſtitures donées par les Laïcs, quoiqu'il les eût condamnées dans un Concile. J'ajoute que c'eſt une preuve que le Cardinal *Hildebrand* forçoit quelquefois ce Pape d'agir contre ſes propres ſentimens. *Le Pénitencier* B. Auteur d'une *Vie d'Anſelme*, dit: *Parcequ'dès lors il avoit commencé d'avoir une parfaite averſion pour les Inveſtitures des Dignités Eccléſiaſtiques données par les Puiſſances ſéculières, il s'en retourna, par quel-*

s'oppoſoit même au bien, que l'on vouloit faire; demande à ſe demètre du ſoin des Affaires, auquel ſon âge, panchant vers la vieilleſſe, le rendoit de jour en jour moins propre. *Henri*, n'aiant fait que peu d'efforts pour le retenir, s'abandone ſans réſerve à toute la fougue d'une jeuneſſe imprudente. Il continue, come il avoit commencé dès l'année précèdente, à faire élever ſur toutes les hauteurs de la Saxe & de la Thuringe des Châteaux fortifiés; &, faute de paiement, les Troupes, qu'il y met, enlèvent des vivres dans les Campagnes, & forcent les Païſans à travailler aux Fortifications. Pour colorer un peu des vexations ſi criantes, il engage l'Archevêque de Maience à reprendre l'Affaire des Dîmes de Thuringe; & lui promet d'emploïer ſes forces contre ceux qui refuſeront de les païer: mais il retient pour lui-même une partie de ces mêmes Dîmes. Encouragé par de pareilles promeſſes, l'Archevêque aſſemble, le 10 de Mars, un Concile à Erford, où le Roi ſe trouve. Des Savans, qu'on avoit fait venir de tous côtés, y ſoûtiènent les prétentions du Prélat par l'autorité des Canons, qu'ils leur rendent favorables à l'aide d'une interprétation, plus ſubtile que conforme à la vérité. Le Roi ſe déclare ouvertement pour le paiement des Dîmes; & les Thuringiens n'ont plus de reſſource que dans la fermeté des *Abbés de Fulde* & d'*Hirsfeld*, qui poſsèdoient de très grands biens dans leur Province, & levoient des Dîmes en quantité d'Egliſes. Ces Abbés n'oppoſent d'abord que des prières aux demandes injuſtes de l'Archevêque; & refuſent enſuite de conſentir à ce que l'on vouloit exiger d'eux. Les Thuringiens, voïant le Concile dans la diſpoſition de prononcer contre eux, ſe mètent en devoir d'en récuſer le Jugement, & de porter l'Affaire au Tribunal Apoſtolique. Les menaces du Roi les en empêchent. L'*Abbé d'Hirsfeld* ſe laiſſe intimider; & tranſige avec l'Archevêque, auquel il abandone une partie des Dîmes que ſon Monaſtère levoit. L'*Abbé de Fulde* tient ferme encore durant quelques jours: mais de nouvelles menaces du Roi, qui refuſe de l'admètre à ſon audiance & qui ne lui permet pas de ſe retirer, le forcent de ſuivre l'exemple de ſon Confrère. Le Concile établit donc les Dîmes dans toute la Thuringe; & le Roi menace de ſon indignation les deux Abbés, s'ils portent des plaintes au Saint Siége. Il part enſuite pour aller célè-

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Mais il ne jouit pas longtems de ce nouveau Domaine. Les Manceaux, nation auſſi ſenſible à l'intérêt qu'inconſtante dans ſes volontés, voïant que les roſées d'or ne continuoient pas de tomber, c'eſt à dire que le Marquis Azzon *ceſſoit de leur prodiguer ſes tréſors, come d'abord il avoit fait, commencèrent à lui manquer de foi, de ſorte qu'il crut qu'il étoit de ſa prudence de s'en retourner dans ſes Etats d'Italie, en laiſſant, pour gouverner le Maine, ſa Femme & ſon Fils, & les recommandant aux ſoins de* Geoffroi de Maiène, *Perſonage noble & très adroit. Voici les paroles même des Actes ci-tés ci-deſſus.* Cependant le *Marquis Achon*, devenu maître de tout le païs, tant par la force, que par ſes préſens, connoiſſant auſſi la légèreté des Manceaux, &, voïant que, l'argent, qu'il leur avoit d'abord abondamment diſtribué, commençant à lui manquer, ils commençoient en même

quelque tems Guillaume *en Angleterre*, on ne ſauroit placer le voïage du *Marquis Azzon* au Maine plus tard, que le printems de 1067.

fin de 1052; &, ſe rapprochant de ſa patrie, il vint à Chieti chés le Comte *Thraſimond*, dont la Femme étoit ſa patente. Il y reſta juſqu'au commencement de Février 1053.

Alors il alla chés les Hermites du Mont Maiella: mais, au bout de trois mois, un ordre de *Léon IX* le fit revenir à Sainte-Sophie.

Quelque tems après, ce Pape, priſonier de guerre des Normans, fit un aſſés long ſéjour à Bénevent. Sur le rapport du Cardinal *Humbert* & du Cardinal *Frédéric*, il conçut beaucoup d'eſtime pour *Didier*, qu'il voulut voir ſouvent; & qu'il fit ſervir de Diacre aux Meſſes ſolemnelles, qu'il célébra.

Lorſque *Léon* fut retourné mourir à Rome en 1055, *Didier* fit un voïage à Salerne pour le rétabliſſement de ſa ſanté, que ſes abſtinences, ſes veilles, & ſes autres auſtérités avoient altérée. Il y fit la connoiſſance du Clerc *Alfane*, qu'il engagea de ſe faire Moine, & qui fut dans la ſuite Archevêque de Salerne. On trouvera dans l'Article, que je donerai de ce Prélat, ce qui les concerne en commun; & comment, avec la permiſſion de *Victor II*, ils ſe retirèrent enſemprévint en 1086; &, portant la guerre dans le Roiaume de Badajoz, il ravagea l'Eſtrémadure, & prit Coria. Le 23 d'Octobre, les deux Rois Maures viènent le combatre, & ſon Armée eſt taillée en piéces: mais les Vainqueurs, aiant acheté trop cher la victoire, n'en tirent aucun avantage. Ils aſſemblent, l'année ſuivante, de plus grandes forces. *Alfonſe* les imite; &, ſe trouvant trop foible, il demande du ſecours à *Philippe I*, Roi de France; & ſollicite les Seigneurs de ce Roiaume de venir prendre part à cette guerre, qu'il traitoit de ſainte. Le Comte *Raimond*, frére du Comte de Bourgogne & de *Gui*, Archevêque de Vienne, depuis Pape *Calixte II*, & le Comte *Henri*, frére du Duc de Bourgogne, paſſent les Pirenées, les premiers. Les Rois de Séville & de Badajoz, informés que d'autres Seigneurs François alloient ſuivre ceux-là, font la paix; & ſe rendent Vaſſaux & tributaires d'*Alfonſe*. Les autres Troupes Françoiſes, voïant la paix faite, ravagent les Terres des Maures au pied des Pirenées; & s'en retournent chargées de butin. Les Comtes *Raimond* & *Henri* reſtèrent à

que occaſion, ou pour quelque raiſon que ce fût, ſans l'Inveſtiture de ſa Dignité, quoique le Seigneur Pape l'eût envoïé pour la recevoir. La choſe n'eſt pas étonante. Dieu, qui dans la ſuite opéra par lui beaucoup de choſes, e réſerva pour une élection canonique. Je ne ſais ſi, par ces dernières paroles, l'Auteur ne blâme pas *Alexandre II* de s'être attribué le droit de ſe doner un Succeſſeur à Lucque. Mais dans le tour dévot, qu'il done à ce qu'il veut dire, & dans ſon ignorance affectée de la raiſon, qui fit revenir *Anſelme* ſans être inveſti, je crois voir très clairement que ce fut parcequ'*Henri*, mécontent avec raiſon du *Décret* d'*Alexandre* contre les Inveſtitures donées par les Laïcs, refuſa d'inveſtir *Anſelme* & *Mainard*, només Evêques par ce Pape. Ce qui me confirme dans cette idée, c'eſt que nous verrons *Henri* prier *Gregoire VII* de ne point ſacrer *Anſelme*, qu'il n'ait reçu l'Inveſtiture.

Après la mort d'*Alexandre II*, ſon Neveu fut élu canoniquement à Lucque. La *Ducheſſe Béatrix* & la *Comteſſe Mathilde* en donèrent avis à *Gregoire VII*, qui leur répondit, le 25 de Mai 1073, par la 11e *Lettre* de ſon

brer la fête de Pâque à Ratisbone. Le Dimanche des Rameaux, il reçoit en grace à Ausbourg *Rodolfe*, Duc de Souabe, & quelques autres Princes, accusés depuis longtems de mauvais desseins. De Ratisbone, il revient passer la Pentecôte à Ausbourg. La Thuringe étant alors une dépendance du Duché de Saxe; les Saxons se regardent come attaqués dans leurs Priviléges, par les Dîmes exigées des Thuringiens de la manière la plus tirannique. Ceux qui gardoient les nouveaux Châteaux du Roi, traitoient la Thuringe, & même la Saxe en païs ennemis. Ils dépouilloient les Habitans de leurs récoltes; exigeoient en argent la valeur de ce qu'ils ne pouvoient pas emporter; enlevoient souvent des Troupeaux entiers, sous prétexte que leurs Maîtres ne païoient pas les Dîmes; &, se portant aux excès les plus indignes, ils violoient les Femmes & les Filles sous les ieux même de leurs Maris & leurs de Pères. Quelquefois, ils en emmenoient dans les Châteaux; & les renvoïoient ignominieusement, après s'en être rassasiés. Quiconque osoit murmurer étoit sur le champ mis aux fers, & ne recouvroit la liberté que par l'abandon de tous ses meubles. Ceux qui se hazardoient d'aller demander justice à la Cour, recevoient pour toute réponse, « Qu'on les punissoit de leur » injuste refus de païer les Dîmes; & que, come vangeur de la » Cause de Dieu, le Roi devoit emploïer ses armes à faire » observer les Loix de l'Eglise par ceux qui s'obstinoient à » leur désobéir ». On prétend qu'*Henri* vouloit réduire les Saxons & les Thuringiens à la condition de Serfs, en réunissant toutes leurs Terres au Domaine Roïal. On ajoute même que, sous prétexte d'aller faire la guerre en Pologne, il avoit dessein de conduire toutes ses forces dans la Saxe; d'en massacrer, ou chasser tous les Habitans; & de les remplacer par des Colonies tirées de la Souabe (1). Ce prétendu projet n'a sans doute de fondement, que la faveur particulière, dont ceux

(1) *Itaque videns Rex omnes circumquaque Manentes* (les Habitans de la Campagne) *metu attonitos & ad suscipiendas quaseumque conditiones patientissimos, magnum quiddam & à nullo majorum suorum antehac tentatum machinari cœpit; videlicet ut omnes Saxones & Thuringos in servitutem redigeret, & prædia eorum fisco publico adjiceret. . . Cœterùm, ut fama vulgatior postmodum loquebatur, sub occasione Polenorum volebat in Saxoniam exercitum ducere, & deletis usque ad internecionem Saxonibus, loco eorum gentem Suevorum constituere. Hæc enim illi gens erat acceptissima &c.* Lambert d'Aschaffenbourg, An. 1073. C'est de cet Historien, que je tire tout ce morceau.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

tems à lui manquer de fidélité, reprit le chemin d'Italie, laiſſant ſa Femme & ſon Fils en la garde de *Geoffroi de Maiène*, Gentilhome d'un eſprit très ruſé. La Femme de ce *Marquis*, nomée *Garſende*, étoit Fille du très illuſtre Comte du Maine *Herbert*, qu'on appelloit *Evigila Canem* (*Eveille-le-Chien*). Elle avoit été mariée d'abord à *Thibauld*, Duc (*Comte*) de Champagne: mais, en aiant été ſéparée par divorce, elle fut enſuite unie par mariage audit *Athon*. Garſende *étoit Fille d'*Herbett Eveille-Chien, *ſelon cet Ecrivain que* Blondel *a ſuivi. Mais* Ordric Vital *eſt d'un autre avis. Il l'a dit Fille d'*Hugue, *fils de cet* Herbert ; *&, come on l'a vu ci-devant*, Guillaume de Malmsbury *s'accorde avec lui.*

Les Actes rapportent différens troubles ſurvenus enſuite dans le Maine, & diſent ſpécialement, « *Que* Geoffroi, *peut-être* » *pour s'emparer* » *plus facilement de cette Princi-*» *pauté, renvoia le* » *jeune* Hugue *à* » *ſon Père en Ita-*» *lie, en faiſant* » *reſter dans le païs* » *la* Comteſſe Gar-» ſende *ſeule* ». *Voici ce qu'ils di-*

ble, en 1056, au Mont-Caſſin.

Après quelque ſéjour dans cette Abbaïe, *Didier* fut envoié gouverner, à titre de Prieur, le Monaſtère de Saint-Benoît de Capoue, dont il rétablit l'Egliſe : mais, le Prince *Pandulf V* voulant exiger de lui ce que ſa conſcience lui défendoit, il ſortit de la Ville : paſſa dans le Camp de *Richard*, Comte d'Averſe, qui l'aſſiégeoit alors ; & ſe retira depuis dans les *Obédiences*, c'eſt à dire dans les Egliſes & dans les Fermes de la dépendance de ſon Monaſtère.

Le Cardinal *Frédérie*, nomé ci-deſſus, s'étant fait Moine au Mont-Caſſin, en devint Abbé, en 1057. Le 2 d'Août de la même année, il fut élu Pape, ſous le nom d'*Etiène IX. Didier* l'alla trouver à Rome avant la fin du même mois, & retourna malade au Mont-Caſſin. *Etiène IX*, qui conſervoit ſon Abbaïe, y alla bientôt après; le choiſit pour ſon Succeſſeur; & le noma Légat à Conſtantinople. Je rens compte de ces faits aux années 1057 & 1058. On y verra qu'il commença ſes fonctions d'Abbé le jourde Paque de la ſeconde de ces années, c'eſt à dire le 19 d'Avril. Il étoit alors âgé

la Cour d'*Alfonſe*.

Ce Roi, n'aiant point encore de Fils en 1090, dona pour femme au Comte *Raimond* l'Infante Doña *Urraque*, née de la Reine *Conſtance* ; & les déclarant *Comtes de Galice*, il les noma ſes Succeſſeurs, en cas qu'il n'eût point de Fils. En 1095, il fit épouſer au Comte *Henri* ſa fille naturelle Doña *Thérèſe*, dont la dot fut, à titre de Comté mouvant de la Couronne de Léon, tout ce qu'*Alfonſe* poſſédoit entre le Miño & le Duero.

Pour mieux conſerver le Roïaume de Tolède, *Alfonſe* en 1088, rebâtit Ségovie & Salamanque ; & repeupla différentes Villes, que leur ſituation rendoit importantes.

En 1093, *Hiaya Aimémon*, Roi de Valence, fut aſſaſſiné par *Aben-Jephat*, qui s'empara de la Couronne ; & ne la garda que juſqu'à l'année ſuivante, que le *Cid*, aidé de quelques Troupes d'*Alfonſe*, ſe rendit maître, par famine, de Valence, qu'il garda juſqu'à ſa mort.

En 1097, *Mahomet-Aben-Habet*, Roi de Séville, dont *Alfonſe* avoit épouſé depuis peu la fille *Zaïde*, nomée depuis ſon batême *Iſabelle*, voulut recouvrer Almérie, Grenade,

I Livre. Il les appelle *Filles très chéries de S. Pierre* ; & les exhorte « à » ne point com-» muniquer avec » les Evêques de » Lombardie, qui » favoriſoient l'» Héréſie Simonia-» que ». *A l'égard de l'Elu de Lucque*, dit-il enſuite, *nous ne voïons pas que nous aïons autre choſe à vous répondre, ſinon que nous le connoiſſons ſi bien inſtruit des Divines Ecritures, & doué de tant de raiſon & de diſcernement, qu'il n'ignore pas quelle eſt la gauche, ou la droite. S'il tourne à droite; nous en aurons beaucoup de joie. Si (ce qui ne ſoit point !) il tourne à gauche ; nous en aurons, à la vérité, de la douleur : mais jamais, en faveur de perſone & par quelque égard que ce ſoit, nous ne conſentirons à l'Impiété.* Parlant enſuite du Roi *Henri*, *Grégoire* dit, « Qu'il a » réſolu d'envoïer » à ce Prince des » perſones pieuſes, » afin que lems a-» vis le rappellent » à l'amour de l'E-» gliſe Romaine ſa » mère ; & l'inſ-» truiſent & le for-» tifient à ce qui » peut lui faire » mériter l'Empire » (*ad conſignam* » *formam ſuſci-*» *piendi Imperii in-*» *ſtruere & expoli-*» *re*) ». Ces paroles remarquables ſemblent dire aſſés clairement que l'-

de cette dernière Province jouiſſoient auprès du Roi, qui leur faiſoit remplir toutes les Charges du Palais, leur donoit les Poſtes les plus importans, les combloit d'honeurs, & ne ſe conduiſoit que par leurs conſeils. Sans choiſir parmi ceux qu'une naiſſance illuſtre mètoit en droit d'aſpirer à ſes graces, il les partageoit même à des gens de baſſe extraction. Quoi qu'il en ſoit, il done ordre à ſon armée de s'aſſembler le 22 d'Août; &, ſans reſpecter le Privilége, que les Saxons tenoient des conditions auxquelles ils s'étoient ſoûmis à *Charlemagne*, de poſsèder en Franc-Alleu toutes leurs Terres, il les fait ſommer, à pluſieurs repriſes, de lui rendre les ſervices dus par les Serfs, & de païer à ſon Fiſc ce que les Terres, qui n'étoient pas libres, devoient païer (1). Les Princes de Saxe, inſtruits par là de ſes mauvaiſes intentions, tiènent en ſecret de fréquentes Aſſemblées pour délibérer ſur les moïens de ſe ſouſtraire aux malheurs, qui les menaçoient; &, ne ſe voïant de reſſource que leur courage, ils s'engagent par ſerment à ſouffrir tout, & même la mort, pluſtôt que de perdre la liberté, qu'ils avoient reçue de leurs Ancêtres. Il ſe forme donc une Conjuration; & les principaux Chefs ſont *Burchard*, ou *Buccon*, Evêque d'Halberſtat, *OTTON*, ci-devant *Duc de Bavière*, & le Comte *Herman*, frère d'*OTTON*, *Duc de Saxe*, mort l'année précèdente. Le Comte *Magnus*, fils de ce Duc, s'étoit remis entre les mains du Roi, lorſque le Duc *OTTON de Bavière* avoit fait la même démarche; & depuis il étoit toujours détenu dans le Château d'Hartzbourg. Le Roi ne le vouloit relâcher, qu'à condition qu'il renonceroit au Duché de Saxe, ainſi qu'à tous les autres Biens de la ſucceſſion de ſon Père & de ſa Mère: mais il avoit proteſté qu'il aimoit mieux paſſer le reſte de ſa vie dans les fers, la perdre même dans les tourmens, que d'acheter à ce prix ſa liberté. Le Duc *OTTON de Bavière*, & le Comte *Herman* n'avoient rien négligé pour procurer la délivrance du Comte *Magnus*. Ils avoient inutilement offert preſque tous leurs Allodiaux & de grandes ſommes d'argent; & le Duc avoit été juſqu'à propoſer de rentrer en priſon, pour y tenir la place du Comte: mais cette propo-

(1) *Tum Saxones omnes ſervilis conditionis eſſe crebro uſurpabat; nonnullos etiam ex iis, miſſis nunciis, abjurgabat, & cur juxta conditionem natalium ſuorum, ut ipſo verbo utar, ſerviliter non ſervirent, nec de redditibus ſuis fiſcalia ſibi obſequia impenderent. Id.* Ibid.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ſent. Or *Geoffroi de Maiène*, qui certainement couvoit quelque mauvais deſſein, & qui ſe méfioit de ſes compatriotes, renvoïa l'enfant *Hugue* à ſon Père en Italie. Il ſe retira lui-même dans le Château, appellé la Priſon; & *Garſende* reſta dans la Ville (*du Mans*). *Le Maine continua d'être entore couvert de nuages. Ces Actes ne parlant plus de* Garſende; *il paroît vraiſemblable qu'elle mourut dans le fort de ces troubles.... Mais parlons d'une autre particularité de grande importance, que les mêmes Actes.... nous ont conſervée. Il faut que notre* Marquis Azzon *ait été grandement en colère contre* Arnauld, *Evêque du Mans, parce qu'il le ſoupçonoit d'avoir été l'un des principaux Auteurs des ſéditions excitées dans ce païs au préjudice de ſa Maiſon. Ce même Evêque eut affaire à Rome; &, come, en revenant, il paſſoit par les Etats du* Marquis Azzon, *il fut arrêté par ſon ordre & détenu ſept mois en priſon, avec toute ſa ſuite. Mais le* Marquis, *aiant fait place enfin à des réſolutions plus ſages & plus paiſibles, remit en liberté ce même Pré-*

de 31 à 32 ans.

Il fut ordoné Prêtre-Cardinal du Titre de Sainte-Cécile, le 6 de Mars 1059, par *Nicolas II*, qui le noma Vicaire Apoſtolique dans la Campanie, l'Abruzze, la Pouille & la Calabre.

On lira, ſous les années 1065 & 1071, qu'il fit abatre l'Egliſe du Mont-Caſſin, & qu'il en fit élever une très magnifique, qui fut dédiée par *Alexandre II.* J'ajoute ici qu'il fit bâtir auprès du côté oriental, une Egliſe de Saint-Barthelmi, qui fut dédiée le 7 de Janvier 1075 par *Jean*, Evêque de Sora, lequel avoit été Moine de ce Monaſtère. Au deux côtés du Porche étoient, en forme de Tours, deux petites Egliſes, dont la Dédicace ſe fit le 10 de Septembre de la même année.

Didier mérita l'eſtime & la confiance des Papes *Nicolas II*, *Alexandre II* & *Gregoire VII*, & leur rendit des ſervices importans.

Dès qu'il fut Abbé du Mont-Caſſin, il prévit que les Princes de ſa Maiſon ne tiendroient pas longtems contre les Normans; & que leur ruine cauſeroit infailliblement de grands préjudices à ſa Congrégation. C'eſt ce qui

& Murcie, dont les Gouverneurs s'étoient rendus indépendans. *Alfonſe* ſongeoit en même tems à la conquête des Roïaumes de Saragoſſe & de Dénia. *Mahomet*, ne croïant pas que ſes forces & celles de ſon Gendre puſſent en même tems ſuffire à ces diverſes Expéditions, fut d'avis qu'ils fiſſent alliance avec *Jucef-Aben-Texufin*, Roi des Almoravides, qui poſsédoient alors la partie occidentale de l'Afrique, où ſont aujourd'hui les Roiaumes de Fez, de Trémecen, & de Maroc. *Alfonſe* eut l'imprudence d'y conſentir; & *Jucef* fit, avec joie, une alliance, qui le mêtoit à portée de faire des conquêtes en Eſpagne. Il vint lui-même débarquer, avec une nombreuſe Armée, à Malaga. Tous les Seigneurs Mautes, qu'*Alfonſe* & *Mahomet* s'étoient propoſé d'attaquer, voulurent, à ſon arrivée, s'aſſurer ſa protection, qu'il feignit de leur accorder, en intention de tromper également ſes Alliés & leurs Ennemis. Il marcha contre *Mahomet*, qui fut, ou pris dans une bataille, ou livré par les ſiens, & finit ſes jours en priſon. Reconnu Roi de Séville, *Jucef* eut bon marché des Seigneurs d'Almérie, de Grenade,

intention de *Gregoire* étoit de ne doner à *Henri* la Courone Impériale, que quand il ſe ſeroit aſſuré que ce Prince ne ſe laiſſeroit conduire que par ſes conſeils. *S'il ſe refuſe*, ajoute-t-il, *à ce que nous ſouhaitons, nous ne pouvons, ni ne devons, ſous la garde de Dieu, nous éloigner de notre mère l'Egliſe Romaine, qui nous a nouris; & qui, du ſang de ſes Fils, a ſouvent engendré d'autres Fils. Et certe, il eſt pour nous plus ſur, en défendant la vérité, de réſiſter au Roi pour ſon ſalut, que, dans le deſſein de faire ce qu'il veut, de nous précipiter (ce qui ne ſoit pas!) à notre perte, en nous prêtant avec lui à l'Iniquité.* Le *Fiorentini*, qui, Liv. I, p. 124, fait l'extrait de cette *Lètre*, dit qu'elle produiſit un bon effet. Ce fut *qu'*Anſelme, *aiant reçu des Miniſtres de l'Empereur, come ils l'avoient exigé, la Croſſe & l'Anneau, reconnut qu'il avoit pris la mauvaiſe route; & qu'au moien de cette* Lètre, *il s'affermit dans l'obéiſſance au Souverain Pontife. Dieu, come le dit* Baronius, *permit que ce ſaint panchât un tant ſoit peu vers la gauche, pour que ſa faute l'engageât, dans la ſuite & dans les grands beſoins*

ſition avoit été rejetée avec hauteur ; & l'on dit même, que le Roi, dans un tranſport de colère, avoit répondu, » Qu'il » étoit en droit d'ordoner de la perſone & des biens de ce » Duc, qui s'étoit remis à ſa diſpoſition, & qui ne s'étoit pas » encore ſi bien purgé du crime dont on l'avoit accusé, qu'il » fut devenu le maitre de lui-même & de ce qu'il poſsèdoit ». Le Duc *Otton* & le Comte *Herman*, excités par leurs mécontentemens particuliers, ne s'en portoient qu'avec plus d'ardeur à venger leur patrie. On a voulu faire entendre que l'intérêt ſeul de la patrie agiſſoit ſur *Burchard*, Evêque d'Halberſtat, qui ne ſongeoit nullement à ſe faire juſtice des torts, qu'il avoit reçus ; & l'on a dit que ce Prélat étoit de très ſainte vie, & jouiſſoit dans l'Egliſe d'une très grande réputation. Mais, par ſon obſtination dans la révolte, il démentit lui-même la bone opinion, que l'on a voulu nous en doner (1). Son exemple entraîne tous les autres Evêques de cette vaſte Province, à l'exception de *Liémar*, Archevêque de Brême, & des Evêques, *Eppon* de Céitz & *Bennon* d'Oſnabruch, qui ſe retirent auprès du Roi. D'autres Princes ſe joignent à ceux de Saxe ; & les plus conſidérables ſont le Marquis *Dédi*, pouſsé par ſa femme *Adèle*, *Frédéric*, Comte Palatin de Saxe, & le jeune Margrave de Thuringe, *Egbert*, à peine en âge de porter les armes. Ce dernier étoit Neveu à la mode de Bretagne d'*Henri III*, & fils de ce Comte *Egbert*, que nous avons vu ſe jeter dans le Rhin pour en retirer ce Prince, lorſque l'Archevêque *Annon* l'emmenoit à Cologne. On a ſoupçoné que le Prélat, que je viens de nomer, autoriſoit auſſi cette Conjuration de ſon aveu. C'eſt ce qui paroît peu croiable. Il n'étoit plus guère alors occupé que des penſées de la mort, qu'il enviſageoit come prochaine (2). Les Princes conjurés forment une Armée de ſoixante mille homes ; &, vers le 1 d'Août, après s'être fait avouer en quelque ſorte par le Saint Siége, ils députent à Goſlar, au Roi, pour le prier « de les exemter de la guerre.

(1) Bucco, *licet frequentibus injuriis à Rege lacesſitus, tamen quia vir eximiæ ſanctitatis erat & optimæ in Eccleſia Dei exiſtimationis, credi nullo modo poteſt aliter in hanc audaciam prorupiſſe niſi zelo Dei & ſola communis commodi rat.* ne. Id. Ibid.

(2) *Quidam quoque ſummæ ſanctitatis virum* Annonem, *Archiepiſcopum Colonienſem, conjurationis ejuſdem conſilium aſſerunt.* C'eſt ce que dit l'*Abbé d'Urſperg*, &. l'on verra dans une *Note* plus bas, *Lambert d'Aſchaffenbourg*, dire la même choſe.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

lat, qu'il eut ſoin d'appaiſer, en lui rendant bien des honeurs, & de renvoïer à ſon Egliſe, chargé de beaucoup de préſens. Cependant (*ce ſont les termes de l'Auteur cité ci-deſſus*) l'Evêque, mentionné précédemment, étant allé a Rome, & revenant par le païs du *Marquis Athon*, fut arrêté par le même *Athon*, & mis en priſon avec tous les ſiens. Enſuite, touché de repentir d'avoir oſé contriſter injuſtement un ſi grand home de bien, le *Marquis* eut l'attention de l'appaiſer par une ſatisfaction convenable ; &, l'aiant honoré de beaucoup de préſens, il le renvoïa très reſpectueuſement, au bout de ſept mois, à ſon propre Siége . . . . . *L'Auteur de ces Actes ajoute enfin, que la Principauté du Maine retourna ſous la domination de Guillaume Roi d'Angleterre.* Dans le même tems *Willelme*, Roi d'Angleterre, aiant mis enſemble une Armée innombrable, vint dans le Maine, aſſiegea le Château *Ferniacum* &c. & les principaux du païs (*Civitatis*) s'étant rendus en ce lieu, traitèrent de la paix avec ce même Roi, & ſe remirent

fit qu'il s'attacha fortement aux Princes Normans, auprès deſquels il fut toujours en grand crédit, & qui tous s'empreſsèrent à lui doner des marques ſolides de leur amitié.

Ce fut à ſa conſidération que *Richard*, Comte d'Averſe, devenu par conquête Prince de Capoue, conſentit, en 1063, qu'*Aténulf*, Parent de *Didier*, jouît du Duché de Gaïète : mais à des conditions, que l'on ignore.

On voit par une diſpute, qu'il eut en 1084 en préſence d'*Henri III*, & dont je dois parler ſous cette année, qu'il avoit adopté le fond du Siſtème de *Gregoire VII* ; & ce fut apparemment la raiſon pour laquelle ce Pape le jugea digne de lui ſuccéder ?

J'ai commencé cet Article par faire voir coment *Didier* étoit devenu Pape. Quelque tems après la tête de S. *Pierre* 1087, il retourna de Rome au Mont-Caſſin, dont il conſervoit l'Abbaïe. Enſuite, *il alla*, dit *Muratori*, T. VI, p. 291, *tenir à Bénevent un Concile, dans lequel il condamna les Inveſtitures donées aux Eccléſiaſtiques par les Laïcs ; renouvella les excommunications contre l'Antipape* Guibert ; *& fulmina les mé-*

& de Murcie. *Alfonſe*, irrité de ſa perfidie, envoïa contre lui les Comtes *Rodrigue* & *Gareie de Cabra*, qui le combatirent dans la Manche ; & furent taillés en pièces. L'année ſuivante, après avoir, pour couvrir la Caſtille, repeuplé la Ville d'Almazan fortifiée depuis peu, le Roi de Léon ſe met lui-même à la tête d'une Armée conſidérable. *Jueef*, ne pouvant pas tenir la campagne devant lui, ſe retire auſſitôt à Séville. *Alfonſe* en ravage les environs ; va faire le dégat dans le Portugal ; & revient chargé de butin & ſuivi d'une multitude d'Eſclaves. *Jueef*, aiant alors confié la garde de ſes Places à des Gouverneurs ſurs, repaſſe en Afrique, emmenant le plus grand nombre des Chretiens Mozarabes, dont il ſe méfioit. Beaucoup ſe ſauvèrent dans les Etats d'*Alfonſe*. En 1099, une très grande Armée, envoïée par *Jueef* ſous les ordres d'*Almohait-Hiaya*, marcha contre Tolède : mais *Alfonſe* avoit eu ſoin qu'il y vînt de toutes parts des gens de guerre. *Almohait* dona divers aſſauts à cette Ville ; & fut repouſſé toujours avec perte. La diminution conſidérable de ſon armée le

de l'Egliſe, à s'expoſer plus fortement aux fureurs des Schiſmatiques. Mais, bien que l'Auteur de ſa Vie aſſure que cette faute fut ce qui lui cauſa le plus vif chagrin dans le genre de vie très parfait, qu'il embraſſa ; bien que ce ſoit la ſeule choſe, que Gregoire *aïe jamais trouvée à reprendre en lui ; nous devons cependant avertir qu'abſolument parlant,* Anſelme *ne fut point coupable, en recevant du Roi l'Inveſtiture, ſuivant l'ordre qu'il en avoit eu d'*Alexandre, *qui fut un pieux & zélé Pontife ; que cette Inveſtiture fut depuis confirmée par* Gregoire ; *& que ces deux Papes la toléroient come un moindre mal. Mais, pareequ'*Henri, *n'évitant pas de vivre avec les Excommuniés, étoit envelopé dans les mêmes cenſures, & qu'il paroiſſoit que les Evêques Catholiques, en reconnoiſſant qu'ils relevoient de lui, l'autoriſoient en quelque ſorte dans ſa rébellion à l'Egliſe,* Anſelme *ſe repentoit de ſa faute ; &, deſirant vivre dans la plus grande union avec le Pape, il n'eut pas pluſtôt vu, dans la Lètre aux deux Princeſſes, l'intention de* Gregoire, *qu'il l'inſtruiſit lui-même très ſincèrement de ce qui s'étoit paſſé, en lui demandant un con-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» de Pologne, parcequ'ils étoient obligés d'être continuelle-
» ment jour & nuit ſous les armes contre les Luticiens (1),
» ennemis infatigables, qu'ils verroient bientôt attaquer
» leurs frontières & porter de toutes parts le ravage & la
» mort, s'ils ſe relâchoient tant ſoit peu du ſoin de les ſur-
» veiller; & parcequ'aiant à peine des Troupes ſuffiſantes
» pour repouſſer de pareils Ennemis, ils feroient une folie
» s'ils alloient, loin de chés eux, faire la guerre à des Na-
» tions étrangères, pendant qu'ils avoient ſans ceſſe à ſoûte-
» nir, dans leur païs même, des guerres preſque inteſtines ».
Les Députés demandent encore au Roi » Qu'il détruiſe les
» Fortereſſes, qu'il n'avoit élevées ſur toutes les Hauteurs de
» la Saxe, que pour la ruine de cette Province: Qu'il rende
» juſtice, ſuivant ce que les *Princes Saxons* en décideront,
» à ceux d'entre eux, qu'il a dépouillés de leurs biens ſans
» procédures régulières: Qu'il ne faſſe pas une réſidence con-
» tinuelle dans la Saxe, & qu'il viſite auſſi les autres Provinces
» de ſes Etats: Qu'il chaſſe d'auprès de lui ces Homes vils,
» dont les conſeils opèrent ſa perte & celle de l'Etat, & qu'il
» confie l'adminiſtration des Affaires aux Princes du Roïaume:
» Qu'il renvoie cette troupe de Concubines, qui le déshono-
» rent; & qu'il vive bien avec la Reine: Qu'aiant enfin atteint
» un âge mûr (2), il renonce à tous ces amuſemens honteux,
» par leſquels il avoit dégradé la majeſté du Trône: Qu'il ſe
» prête de bone grace à la juſtice de leurs demandes, & qu'il
» ne les contraigne pas à quelque coup d'éclat & peu com-
» mun ». Ils ajoutent, « Que, s'il ſe rend à leurs prières, ils con-
» tinueront de le ſervir avec le zèle le plus vif; mais que, s'il
» eſt ſourd à leurs remontrances, ils ſont Chretiens, & ne ſe
» veulent point ſouiller, en communiquant avec qui, par ſes
» forfaits, avoit trahi la Religion Chretiène: Que, s'il pré-
» tend emploïer les armes à les réduire, ils ont auſſi des armes,
» & qu'ils ſavent la guerre: Qu'en effet ils ſont obligés par
» leur ſerment de lui garder fidélité, bien entendu pourtant
» qu'il règnera pour l'édification, & non pour la deſtruction
» de l'Egliſe de Dieu; qu'il gouvernera, come ſes prédéceſ-
» ſeurs, ſuivant la Juſtice & les Loix; & qu'il fera jouir cha-
» cun en toute ſureté de ſon Rang, de ſa Dignité, de ſes Pri-

(1) C'étoit des Eſclavons voiſins de la Saxe.
(2) Il avoit alors environ 24 ans.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

eux-même & tout ce qu'ils poſſédoient ſous ſa domination. *Cette révolution arriva l'an* 1072, *comme on l'apprend de* Jean Brompton, *ancien Hiſtorien Anglois; & par conſéquent la priſon de l'Evêque* Aruauld *doit être antérieure à cette année.*

Ainſi la Maiſon d'Eſte *perdit alors la Principauté du Maine, parcequ'au peu de fidélité des Peuples ſe joignit la grande puiſſance de* Guillaume le Conquérant, *à laquelle on ne pouvoit pas réſiſter. Mais l'affaire ne finit pas là. Ce Roi d'Angleterre étant mort en* 1087, *en laiſſant ſon Roiaume à* Guillaume II; *dit* Le Roux *ou* Le Rouge; *les Peuples, revenus de la terreur qu'il leur inſpiroit, ſe remirent, à la première occaſion, en liberté.* Geoffroi de Maîne *aiant ſollicité par ſes Députés* Hugue, *fils du* Marquis Azzon, *de ſe reſſaiſir de la Principauté du Maine;* Hugue *ſe rendit en ce pais à bride abatue, & reprit poſſeſſion. Le fait eſt rapporté par le même Ecrivain des* Actes *ci-deſſus, dans la* Vie d'Hoël, *Evêque du Mans.* Le vaillant Roi des Anglois *Willelme* mourut, *dit-il d'a-*

PAPES.

mes Cenſures contre Hugue (*Archevêque de Lion,* & (le Cardinal) Richard, *Abbé* (de Saint-Victor) *de Marſeille, parcequ'après s'être oppoſés à ſon exaltation, ils s'étoient ſéparés de la communion de l'Egliſe Romaine. On ne peut pas, ſans en être ſcandaliſé, voir cet Archevêque, que* Gregoire VII *avoit propoſé lui-même comme digne de lui ſuccéder au Pontificat, pouſſé par l'ambition & par l'envie, ſe révolter enſuite, & ſe répandre, ſans aucune retenue, en diſcours injurieux contre le Pape* Victor. *Il reſte de ce Prélat une* Lètre *écrite à la* Comteſſe Mathilde, *dans laquelle il traite* Didier *d'homme ruſé, dominé par l'ambition, & plein de vaine gloire; & qualifie d'abominables les actions pour leſquelles il s'étoit oppoſé* (lui Archevêque) *à ſa conſécration, en exigeant qu'il ſe purgeât auparavant de quelques crimes. Ci-devant toutefois la vie de* Didier *avoit été telle, & tels ſon zèle pour la Religion & ſa piété, qu'on ne doit point en croire les diſcours emportés de l'Archevêque, qui montroit bien à découvert, qu'il mouroit d'envie d'occuper le Siége de Rome, & qu'il ne pouvoit pas digérer qu'un autre l'eût prévenu. Pendant que le Conſeil ſe célé-*

PRINCES contemporains.

fit retirer, à l'approche d'*Alfonſe*; & dans ſa retraite, il s'empara de Conſuégra, qu'il pourvut d'une forte Garniſon.

Le *Cid* mourut cette année; & ſa veuve Doña *Ximène*, ne croiant pas pouvoir elle-même garder Valence, en inſtruiſit *Alfonſe*, qui mit dans cette Place une Garniſon, commandée par *Alvar Fañez*. Dès l'année ſuivante, Valence fut aſſiégée par *Almohait*. *Alfonſe* fit aller au ſecours le Comte *Henri* ſon gendre, qui fut battu. Le Siége fut continué: mais la vigilance & la valeur de Doña *Ximène* & d'*Alvar Fañez* rendirent inutiles tous les efforts des Aſſiégeans. Les *Almoravides* revinrent, en 1101, échouer encore devant cette Ville. Mais, en 1102, *Alfonſe*, la trouvant trop éloignée pour la conſerver, ordona de l'abandoner. Doña *Ximène*, l'Evêque *Jérôme de Périgueux*, mis dans cette Ville par le Primat, en 1098, à la prière du *Cid*, *Alvar Fañez*, avec la Garniſon, & tous les Chretiens en ſortirent, & paſſerent en Caſtille. Les Almoravides s'en emparèrent auſſitôt.

En 1100, le Maure, Seigneur de Lamego, ſe révolta contre *Henri*, Com-

SAVANS & Illuſtres.

ſeil pour ſe mieux conduire à l'avenir.

L'expoſition du fait fera voir plus bas que, faute d'exactitude à cet égard, ces obſervations n'ont pas la juſteſſe qu'elles devroient avoir.

Anſelme, étant à Vérone avec *Béatrix* & *Mathilde*, qui, le 10 d'Août y firent une donation au Monaſtère de Saint-Zenon, reçut la réponſe que *Gregoire* lui fit de Capoue, le 1 de Septembre. *Comme, par l'affection d'une ſincère charité, nous avons chéri,* dit-il, *& nous chériſſons votre Fraternité; vous devés, à l'égard de la conduite qu'il vous eſt utile de tenir, vous conformer, ſans balancer, à ce que nous avons eu ſoin de vous faire dire, ou de vous écrire dans nos* Lètres. *Vous nous demandés de vous indiquer la voie, dans laquelle vous devés marcher. Nous n'en connoiſſons point d'autre, que celle que nous avons dernièrement indiquée à votre Dilection, c'eſt à dire de vous abſtenir de recevoir du Roi l'Inveſtiture de l'Evêché, juſqu'à ce qu'aiant ſatisfait à Dieu pour ſa communication avec les Excommuniés, il puiſſe avoir la paix avec nous. Des perſones très conſidérables, de qui nous ne pouvons ni ne devons mépriſer les religieux conſeils, c'eſt à dire notre*

» viléges : Que, s'il manque le premier à ce qu'il doit, ils » ne ſeront plus tenus de leur ſerment; que, le regardant » avec raiſon come un Barbare, come un Persécuteur des » Chretiens, ils ſeront en droit de lui faire la guetre; & que, » tant qu'il leur reſtera quelque chaleur naturelle, ils com- » batront pour l'Egliſe de Dieu, pour la Foi Chretiène, & » pour leur propre liberté ». Ces reſtrictions, miſes par les *Saxons* à la fidélité qu'ils devoient à leur Roi, pouroient faire penſer que, dans les différens voïages que le Cardinal *Hildebrand* avoit faits en Allemagne, il avoit gâté beaucoup d'Eſprits, en les infectant de ſon ſiſtême. Le Diſcours des Députés fait ſur le Roi des impreſſions, que les flateries de ſes mauvais Conſeillers effacent ſur le champ; & les Députés s'en retournent avec une réponſe ſi peu ſatisfaiſante, que les Conjurés, bien réſolus de porter les choſes à l'extrémité, vièneut camper à la vue de Goſlar. *Henri* ſe retire auſſitôt dans ſa Forteresſe d'Hartzbourg, avec les Ornemens Roïaux & tout ce qu'il peut, à la hâte, enlever de ſes tréſors. *Berthold*, ci-devant Duc de Carinthie, étoit alors à la Cour, amené par quelques affaires particulières. Le Roi lui proteſte que c'étoit ſans ſon ordre & ſans l'avis d'aucun des Princes, que *Marcward* s'étoit emparé du Duché de Carinthie. *Berthold* feint de croire le Roi, parcequ'il penſe ſe devoir à l'intérêt de l'Etat; & conſent d'aller, avec les *Evêques de Céitz* & *d'Oſnabruch*, trouver les *Princes Saxons*. Ils leur repréſentent inutilement ce que le devoir de Sujets exigeoit d'eux. Ces Rebelles renouvellent leurs plaintes avec amertume, & font inſtance pour que le Roi ſe conforme à ce qu'ils ont demandé par leurs Députés. Le *Duc* & les deux *Evêques* entrent encore deux fois en conférence avec eux, & n'en peuvent obtenir aucune autre réponſe. Les *Saxons* s'approchent du Château, dont ils bloquent toutes les avenues, pour que le Roi ne puiſſe pas s'échaper; unique moïen, à leur avis, de terminer promtement la guerre, & d'obtenir ce qu'ils vouloient. *Henri*, ne s'occupant que du ſoin de ſe dérober, les amuſe par de fréquentes députations. Malgré leur vigilance, il ſort, pendant une nuit, du Château, n'aiant avec lui que le *Duc* BERTHOLD, les *Evêques de Céitz* & *d'Oſnabruch*, & quelques Domeſtiques. Des Bêtes de ſome, parties auparavant, portoient les Ornemens Roïaux

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

bord; & ſa mort mit en trouble tout le pays du Maine, &c. Il s'éleva certain jeune Noble, lequel étoit de la famille des Comtes du Maine, & s'appelloit *Elie &c C'étoit* Elie, *Seigneur de la Flèche, né d'un ſang très noble, & déeendant des Comtes du Maine par les Femmes. S'étant imaginé que le vent, qui ſouffloit, lui devoit être favorable & le conduire à la poſſeſſion de eette Province, il eommença, non moins par artifice que par foree, à s'en emparer; & fit même arrêter l'Evêque* Hoël, *qu'il enferma* dans le Château de ſon patrimoine, appellé la Flèche. *Mais tout eela ne lui fit point obtenir ce qu'il ſouhaitoit, pareeque le Peuple, qui deſiroit d'avoir le* Prince d'Eſte *pour maître, députa pour le faire venir.* Cependant *Geoffroi*, dont nous avons parlé ci-deſſus, croïant avoir trouvé le tems propre à troubler de nouveau le païs, ſollicita, par de fréquens meſſages, *Hugue*, fils d'*Athon*, alors d'un âge convenable, à venir dans le païs, & réuſſit. Ce Prince étant donc au Château, dit la Priſon; les Seigneurs du païs (*Civitatis*) l'allè-

broit à Bènevent, le Pape Victor *devint en pire état par une violente diſſenterie; ce qui l'obligea de re'ourner au Mont-Caſſin, où, préſentant aux Evêques & aux Cardinaux* Orton, *Evêque d'Oſtie, il leur conſeilla de le choiſir pour ſon ſucceſſeur. Trois jours après, c'eſt à dire le 16 de Septembre, il alla jouir dans le Ciel de la récompenſe de ſes travaux, laiſſant après lui, parmi les Bons, une réputation de Sainteté: mais il n'en fut pas de même parmi les Schiſmatiques, qui vomirent contre lui beaucoup de calomnies, come ils avoient fait contre* Gregoire VII. *On les trouve dans la* Chronique d'Auſbourg. *Il ne manque pas d'Hiſtoriens, qui diſent que du poiſon, mis dans le Calice, fut la cauſe de ſa mort; mais c'eſt probablement une de ces imaginations, que l'on enfantoit, & que l'on répandoit aiſément dans ces Siècles de troubles. Le Pape* Victor III *ſe fit auſſi de la réputation parmi les Gens de Lètres, par ſes trois Livres de* Dialogues ſacrés, *qu'on a rendus publics.* Cet Ouvrage eſt proprement un recueil des Miracles de S. *Benoît*, & des Moines du Mont-Caſſin, Livre très inutile, s'il ne fourniſſoit pas quelques

te de Portugal, qui l'eut bientôt forcé de rentrer dans ſon dévoir.

Les Maures du voiſinage de Saragoſſe firent, en 1104, des courſes ſur le Territoire d'Oſma: mais ils fuitent, à la vue d'*Alfonſe*, qui leur prit Médina-Celi, qu'il pourvut d'une Garniſon capable de les tenir en bride.

Les Almoravides recommencèrent la guerre, en 1105. *Guttiére Suarez*, envoïé contre eux par *Alfonſe*, fut batu, quoique très bon Général.

Juceſ, qui gouvernoit alors en Eſpagne les Etats de ſon père *Juceſ-Aben-Texufin*, fit, en 1107, une Incurſion dans le Portugal, & mit le ſiége devant Conimbre: mais les Habitans ſe défendirent ſi bien, qu'ils donèrent le tems au Comte *Henri* de venir faire lever le Siége.

L'année ſuivante, *Juceſ*, le Père, revint d'Afrique avec de très nombreuſes Troupes, auxquelles il joignit celles qu'il avoit en Eſpagne; & forma trois Armées, dont une fut envoïée ſoûmettre différens petits Rois Maures; & les deux autres furent deſtinées contre *Alfonſe*. Celui-ci paſſe avec preſque toutes les forces de ſes Etats dans le Roïaume de Tolède. *Juceſ* s'avance

chère fille l'Impératrice Agnès, *la glorieuſe* Béatrix *avec ſa fille* Mathilde, *& Rodolfe, Due de Souabe, s'efforeent d'achever cet ouvrage. Si, par quelque oeeaſion que ee ſoit, il ſe différe; vous pourés, en attendant venir vivre à Rome, au rang de nos Amis, & partager avec nous l'adverſité ou la proſpérité.* Cette *Lètre* eſt la 21e du I Livre.

L'Abbé *Fleuri*, qui, Liv. 62, N. IV, parle de l'élection d'*Anſelme* d'après les deux *Lètres* de *Gregoire*, & la *Chronique* d'*Hugue de Flavigni*, dit: *Après qu'il eut été élu Evêque de Lucque; le Pape* Gregoire *en écrivit à la Comteſſe* Béatrix, *come d'un Home, qui avoit une grande ſcience eccléſiaſtique, & un grand diſeernement; & enſuite il écrivit à* Anſelme *lui-même,* « *de ſe bien* » *garder de recevoir de la main* » *du Roi l'Inveſtiture de ſon Evêché, juſqu'à ee* » *que ce Prinee ſe fût reconcilié avec le Pape, à* » *quoi travailloient l'Impératrice* Agnès, *la* » *Comteſſe* Béatrix, » *avec* Mathilde, » *& Rodolfe, Due* » *de Souabe*». Anſelme *ſe préſenta, pour être ordoné par le Pape, au mois de Déeembre* 1073. *Mais il vint à Rome des Envoïés du*

avec une partie de ſes tréſors. Il emploie trois jours & trois nuits à traverſer, par des chemins preſque impraticables, une vaſte Forêt, qui le conduit le quatrième jour à Eſchenewege. Le lendemain de ſon arrivée, 14 d'Août, il ſe rend à Hirsfeld, où les Troupes, qu'il avoit mandées pour l'Expédition de Pologne, commençoient à s'aſſembler. *Herman*, Evêque de Bamberg, *Adalbéron*, Evêque de Wuirtzbourg, & pluſieurs autres, arrivés dans le voiſinage avec leurs troupes, vienent le trouver. *Rodolfe*, Duc de Souabe, & les Evêques du Rhin, de la Souabe & de la Bavière, reſtent campés auprès de Maience. Ils ſavoient que l'Expédition de Pologne n'auroit pas lieu: mais, ignorant ce que le Roi projetoit, ils croient devoir attendre qu'il leur faſſe dire où les Troupes s'aſſembleront. C'étoit un bruit aſsés commun, que le *Duc* étoit complice de la Conjuration; & qu'il affectoit tant de lenteur, ſoit pour n'être pas obligé, contre ſes engagemens, de marcher par honeur au ſecours du Roi, ſoit pour n'être pas forcé, par le refus de ce qu'il lui devoit, d'annoncer avant le tems ſa révolte & ſes deſſeins (1). Le Roi lui fait dire de venir, avec ceux qui l'accompagnoient, à Capelle (2), Terre voiſine d'Hirsfeld. Dès qu'ils y ſont, il s'y rend lui-même; & ſe jètant à leurs pieds, il les prie, au nom de Dieu, témoin de leur ſerment de fidélité, « d'avoir pitié de ſes malheurs; & d'être, en même tems, indi» gnés de ce qu'il ſe voïoit enlever leurs bienfaits par la mé» chanceté d'un petit nombre de gens, qui, ne ſe reſſouvenant » plus de leur ſerment, ni des graces par leſquelles il avoit » travaillé ſi ſouvent à ſe les attacher, l'auroient privé, non » ſeulement de la Courone, mais auſſi de la vie, ſi la fuite ne » l'eût pas ſouſtrait à leur fureur ». Il ajoute, « Que l'ou» trage fait à la Majeſté Roïale ne s'adreſſe pas à lui ſeul; » qu'il bleſſe également tous ceux qui l'ont élevé ſur le Trône, » & qui doivent le mètre à l'abri des attentars des méchans: » Qu'il eſt de leur intérêt à tous de pourvoir à ce que la Dignité » Roïale, rendue par leurs Ancêtres ſi brillante & ſi reſpecta-

(1) *Plerique tamen jactitabant eum conjurationis hujus conſcium participemque extitiſſe, ideoque tam lento gradu ad militiam procedere, ne aut Regi in tanto diſcrimine, contra propoſitum ſuum, pudore victus auxilium præberet, aut ſi negaret, deſectionem ſuam conſiliumque immaturè prodere cogeretur.* Lambert d'Aſchaffenb. An. 1073.

(2) *In Villa quæ dicitur Capella.* Id. Ibid.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

rent trouver, ne comtant pour rien les ſermens de fidélité qu'ils avoient fait au Comte *Robert* (*Fils du Roi* Guillaume). *Enſuite après avoir dit*, « *Que l'Evêque* » Hoël *s'enfuit auprès de* Robert, » *qui, plongé dans les plaiſirs, s'embaraſſa peu de cette perte* », *il ajoute enfin que l'Evêque reçut ordre de ce Prince* de retourner à ſon Egliſe, & de ne rendre au *Marquis Hugue* aucun comte de ſon Evêché. Cependant *Hugue* fut reçu dans la Ville (*du Mans*) du conſentement unanime de tous les Citoïens, & la maiſon de l'Evêque lui fut donée pour jamais. C'eſt pourquoi l'Evêque, revenant de Normandie, alla demeurer dans le Monaſtère de Saint-Vincent, entretenant de là commerce avec le *Marquis* par des perſones interpoſées. *Les* Actes des Evêques du Mans... *n'en diſent pas d'avantage.*

Mais écoutons à préſent un autre Ecrivain très bien informé de ces Affaires, & preſque contemporain. C'eſt Ordric Vital. *Muratori* fait uſage là du récit de cet Hiſtorien, dont il entremêle beaucoup

PAPES.

éclairciſſemens ſur différens points de l'Hiſtoire du tems, où l'Auteur a vécu.

La *Chronique d'Auſbourg*, indiquée par *Muratori*, ſe trouve dans le T. I du Recueil des Hiſtoriens d'Allemagne de *Freherus* ; & voici ce qu'on y lit. *Un certain Abbé du Mont-Caſſin appellé* Didier, *très célèbre par l'opinion que l'on avoit de ſa Sainteté, ſéduit par les Ennemis de l'Empereur, entra furtivement & par adreſſe dans Rome pour envahir la Dignité Apoſtolique, accompagné des Normans qu'il avoit corrompus par argent : mais les Romains, qui tenoient pour l'Empereur, connoiſſant la cauſe de ſon arrivée, le chaſsèrent de la Ville, de manière qu'il ne s'échapa qu'avec peine ; & maltraitèrent beaucoup les Moines & les autres gens de ſa ſuite. Pour lui, perſiſtant dans ſon ambition immodérée, donant beaucoup & promètant encore plus, il aſſembla des Troupes très nombreuſes ; &, la très ſainte veille de la Pentecôte*, Wicpert *étant abſent, il partit du lieu dans lequel il ſe tenoit en embuſcade ; & s'empara de Rome, en y entrant en ſecret. Il prit par force la Baſilique de Saint-Pierre ; &, par une ſorte de violence, il ſe fit ſur le champ introniſer & ſacrer,*

PRINCES contemporains.

vers la Capitale. *Alfonſe*, hors d'êtat par ſon âge & ſes infirmités de commander, envoie contre lui ſon armée ſous la conduite des Comtes ; & fait marcher avec eux, ſon fils *Sanche*, jeune Prince né de la Reine *Iſabelle* en 1097. Les deux Armées ſe rencontrent près d'Uclès. Les Eſpagnols, inférieurs en nombre, préſentent la bataille, le 23 de Mai. De part & d'autre, ce ſont des prodiges de valeur : mais les Maures, à meſure qu'ils ſe laſſent, ſont relevés par des Troupes fraiches. Les Eſpagnols, n'aiant pas le même avantage, ſont enfoncés & mis en déſordre. Les Ennemis percent juſqu'où l'Infant étoit à pied, ſon cheval venant d'être tué ſous lui. Le Comte *Garcie de Cabra*, ſon Gouverneur, le couvre de ſon bouclier ; & fait, pour lui ſauver la vie, tout ce que peut une extrême valeur, animée par un puiſſant intérêt : mais, accablé par le nombre & percé de coups, il tombe mort ſur l'Infant expirant. Les Maures pouſſent alors des cris de victoire : & les Eſpagnols, ſaiſis de terreur, prènent la fuite. Les Morts & les Priſoniers furent en très grand nombre de leur côté ; mais les Mau-

SAVANS & Illuſtres.

Roi Henri, *priant le Pape de ne ſacrer ni* Anſelme, *ni* Hugue, *Evêque de Die, qui attendoit avec lui ; puiſqu'ils n'avoient pas reçu l'Inveſtiture. Le Pape acquieſça à l'égard d'*Anſelme : *mais non pas à l'égard d'*Hugue. Anſelme *fut donc ſacré, après avoir reçu l'Inveſtiture par l'Anneau & le Bâton paſtoral.*

Hugue ne fut ſacré qu'aux Quatre-tems de la première Semaine de Carême 1074. Je ne cherche point quelle raiſon *Gregoire* eut de ne pas permètre qu'*Hugue* reçût l'Inveſtiture en même tems qu'*Anſelme*, & d'en différer le Sacre. Cela n'eſt pas de mon ſujet. J'avertis ſeulement que cet *Hugue* eſt celui qui fut enſuite Archevêque de Lion, & que *Gregoire* noma parmi ceux qu'il croïoit capables de lui ſuccéder.

Il eſt conſtant, par ce que l'on vient de voir, que, quand, aux approches des Quatre-tems de Noël 1073, les Envoïés d'*Henri* vinrent à Rome, *Auſelme* n'avoit pas encore reçu l'Inveſtiture ; & qu'il la reçut apparemment de la main d'un de ces Envoïés, Commiſſaire à cet effet, aſſés tôt pour être ſacré le Dimanche des mêmes Quatre-tems. Le *Fiorentini* ne devoit

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» ble, ne ſoit point avilie par leur négligence; & de ne pas » permètre que l'exemple pernicieux, que l'on donoit alors, » paſsât à leurs Décendans, ſans avoir été puni ». La peinture odieuſe de ſes malheurs & ſes plaintes pathétiques arrachent des larmes à tous ceux qui l'entendent. Quelques-uns propoſent « de mener ſur le champ l'Armée en Saxe; & de tirer une » prompte vangeance de ce nouvel outrage ». Les autres diſent, « Qu'il ne faut rien précipiter: Que les Saxons, grace à » leur férocité naturelle, ſont extrêmement courageux; qu'ils » ſont aguerris de longue main; qu'irrités par des vexations » ſans nombre, ils ont rompu les liens du Droit & des Loix; » & qu'ils ſont dans la réſolution de mourir ou de vaincre: » Qu'il eſt donc néceſſaire qu'eux tous aillent lever de nou- » velles Troupes, & pourvoir à l'augmentation des dépenſes, » afin d'être en état de continuer la guerre auſſi longtems qu'il » le faudra ». Tout le monde ſe range à cet avis; & le Roi marque le 7 d'Octobre pour l'aſſemblée de l'Armée à Bredingen, Terre dépendante de l'Abbaïe d'Hirsfeld. Suivi des Princes, qu'il avoit amenés, il ſe tranſporte enſuite à Tribur, & viſite les Villes du Rhin. Il envoie, en même tems, de tous côtés ſupplier les Princes & les Peuples de ne le point abandoner; &, pour les y mieux engager, il fait des reſtitutions, & prodigue les promeſſes. Les *Saxons* cependant ne ſont pas pluſtôt informés de ſon évaſion, qu'obligés de faire une guerre en forme, ils demandent du ſecours aux *Thuringiens*, qui ne ſe font point preſſer, & promètent de combatre juſqu'à la mort pour la défenſe des Priviléges & de la liberté des deux Provinces; qui font ſignifier aux *Abbés de Fulde & d'Hirsfeld*, ainſi qu'à tous les Princes qui poſsédoient des Terres en Thuringe, « Qu'ils aient à venir au jour marqué jurer de fournir des » ſecours à la Nation, ſinon que tous leurs Biens ſeront mis » au pillage »; qui rejètent avec hauteur les offres, que le Roi leur fait, s'ils veulent abandoner les *Saxons*; & qui ne laiſſent ſortir d'Erford l'*Archevêque de Maience*, qu'après l'avoir forcé de promètre de ne leur nuire, ni par ſes armes, ni par ſes conſeils, & de leur doner des otages pour garans de ſa promeſſe. On ſoupçone cependant que ce Prélat & les autres Princes du Rhin, étoient entrés dans la Conjuration dès le commencement; & qu'ils diſſimuloient juſqu'à ce qu'ils euſſent

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

de Phraſes dans ſa Narration. Je traduirai de ſuite tout le morceau, rejetant dans quelques *Notes* ce que *Muratori* dit de lui-même. Voici donc ce qu'*Ordric Vital* dit, à l'année 1090, dans ſon VIIIe Livre.

L'An de l'Incarnation du Seigneur MXC, Indiction XIII, les Manceaux ſe révoltèrent contre les Normans, chaſsèrent les Garniſons des Places fortes, & ſe donèrent un nouveau Prince. Come, du vivant de Guillaume, *ils avoient eſſaïé pluſieurs fois de ſe révolter contre lui; dès qu'il fut mort, ils méditèrent une nouvelle rébellion. Pour cet effet, ils informèrent de leur deſſein les Fils d'*Azzon, Marquis de Ligurie, *en leur faiſant dire par leur Député* : Pouvés-vous porter l'indolence & la lâcheté juſqu'à ne pas réclamer un héritage, qui vous appartient, & que nous vous conſervons. Tous les légitimes héritiers de la Principauté du Maine ſont morts; & nous n'en avons à préſent aucun plus proche que vous. *Guillaume* même, cet Uſurpateur des Bieus de beaucoup de gens, eſt mort depuis du tems, lui, qui, ſous prétexte

PAPES.

Il célèbra la Meſſe : mais, avant qu'elle fût achevée, un écoulement de ſes entrailles, qui produiſit une très mauvaiſe odeur, l'aïant fait tomber en foibleſſe, on le porta hors de l'Egliſe à demi-mort. Peu de tems après, il termina ſes jours dans un certain Château, ſuccombant ſous une grièvе maladie, & n'aïant été reçu, ni par les Romains, ni dans ſon Monaſtère. Il eſt inutile de s'arrêter ſur ce récit, qui ne contient que les fauſſes nouvelles, qu'on débitoit dans une partie de l'Allemagne.

Les Schiſmatiques affectèrent de tirer avantage d'un accident de maladie, dont on ne pouvoit jamais rien conclure, ni pour, ni contre eux.

Waltram, Evêque de Newbourg, en parle dans ſon *Apologie pour Henri III*, où, par l'inattention ſans doute de quelque Copiſte, *Victor III* a pour nom propre *Sergius*, au lieu de *Deſiderius*. Il dit, Liv. II, Ch. XVII, p. 117 : *Voici la huitième année depuis ce tems-là* (depuis l'intronisation de *Guibert* & le Couronement d'*Henri III*); *& les Adhérans d'*Hildebrand *ne ceſſent pas encore de s'intriguer de toutes manières, pour que l'Egliſe Romaine n'ait point le Pape*

PRINCES contemporains.

res perdirent auſſi tant de monde, que cette victoire les mit hors d'état de rien entreprendre. *Alfonſe* parut quelques jours inconſolable de la mort de ſon Fils unique: mais les ſoins de l'Etat faiſant diverſion à ſa douleur, il ſe mit en devoir de réparer ſes pertes. On ne ſut pas pluſtôt en Galice ce funeſte évènement, que l'Infante *Urraque* & *Diègue Gelmirez*, Evêque de Compoſtelle, raſſemblèrent des Troupes à la hâte; & marchèrent à grandes journées vers Tolède. Renforcés des Troupes, qu'ils trouvèrent en ces quartiers, & de celles qu'*Alfonſe* y faiſoit paſſer de Caſtille, ils allèrent fièrement aux Ennemis, qui ne les attendirent pas. Ils les pourſuivirent quelques jours, ſans les pouvoir atteindre; laiſsèrent des Troupes dans Tolède; & s'en retournèrent. Après cette victoire inutile, les Maures laiſsèrent *Alfonſe* achever paiſiblement ſa carrière.

En 1078, ce Prince mit à Burgos, Capitale de la Caſtille, le Siège Epiſcopal d'Auca, Ville autrefois ruinée par les Maures: mais dont l'Evêché s'étoit conſervé. Les Evêques s'étoient d'abord retirés dans l'endroit, qu'occupe

SAVANS & Illuſtres.

pas conclure, de ce que *Gregoire*, dans ſa *Lètre* du 25 de Mai, dit à *Béatrix* & à *Mathilde*, qu'il trouvoit mauvais qu'*Anſelme* eût reçu l'Inveſtiture. Il y faloit voir uniquement qu'il l'exhortoit d'une manière détournée, à ne la point prendre; come il le lui conſeille ouvertement dans ſa *Lètre* du 1 de Septembre.

C'eſt encore une choſe conſtante que ce fut du conſentement de *Gregoire* qu'*Anſelme* reçut l'Inveſtiture. J'inſiſte ſur ce point, parceque je trouve que la conduite de ce Pape, malgré ſon attachement opiniatre à ſes idées, n'étoit pas toujours conſéquente.

Quoique nous venions de voir *Anſelme* à Rome dans le mois de Décembre 1073, le *Fiorentini* l'y fait aller plus tard. *Au commencement de l'année ſuivante* 1074, dit-il *p.* 126, *il ſe rendit à Rome pour y vivre auprès du S. Pontife, dans la vie très exemplaire duquel il trouva des motifs efficaces d'une plus grande perfection; &, s'inſtruiſant, par la fréquente lecture des Livres Saints, du danger auquel les Prélatures Eccléſiaſtiques expoſent, il commença petit à petit à mépriſer ce monde; &, preſſé des remors de ſa faute,*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

vu le train que les choſes prendroient (1). L'intention des Rebelles n'étant pas de porter la guerre hors de leur Province, ils attaquent les Châteaux, qui faiſoient un de leurs ſujets de plainte; & les détruiſent à meſure qu'ils s'en rendent maîtres. Le Roi s'étoit emparé de Lunebourg, Ville de la ſucceſſion du feu Duc *OTTON de Saxe*, & l'avoit pourvue d'une forte Garniſon commandée par le Comte *Eberhard*, fils du Comte *Eberhard* nomé plus haut. Le Comte *Herman* avoit commencé le ſiége de cette Ville avant la fuite du Roi. Ce Siége eſt preſsé vivement; & la Garniſon, faute de vivres, capitule: mais *Herman* ne la veut point laiſſer ſortir. Il la tient exactement enfermée dans la Place, en fourniſſant toutefois des vivres en petite quanrité. Ses Députés vont enſuite propoſer au Roi « de » remètre le Comte *Magnus* en liberté, pour ſauver ſa Gar» niſon de Lunebourg; Sinon que, ſuivant les Loix du païs, » on en fera juſtice come d'une troupe de Brigands, qui, » contre tout droit avoient uſurpé le bien d'autrui ». Le Roi, ne la pouvant pas conſerver autrement, envoie, le 15 d'Août, délivrer le Comte *Magnus* & rous ceux qu'il retenoit priſoniers avec lui depuis le même-tems. Les *Thuringiens* aſſiégent de leur côté le Château d'Heimenbourg, qu'ils emportent d'aſſaut: mais, pour montrer qu'ils ne font la guerre qu'afin d'obtenir le redreſſement des torts qu'ils avoient ſoufferts, ils permètent à la Garniſon de ſe retirer. Ils bloquent enſuite de toutes parts le Château d'Aſemberg, réſolus de l'avoir par famine, parceque ſa ſituation & les Ouvrages, qui le défendoient, ne leur permètoit pas de renter de l'emporrer de force. *Henri*, voïant le Parti des Rebelles augmenter de jour en jour, & ſes Châteaux, les uns pris & détruits, les autres prêts à ſubir le même ſort, engage les *Archevêques de Maience* & *de Cologne* à traiter d'accommodement avec les *Saxons*. Ces Prélats invitent les *Princes de Saxe* à ſe trouver, le 24 d'Août, à l'Abbaïe de Corwey. L'*Archevêque de Cologne*, n'y pouvant pas être, fait aſſurer aux Princes par ſes Députés, qu'il donera ſon conſentement à tout ce qu'ils arrêteront avec l'*Archevêque de*

(1) *Quamquam nonnulli exiſtimarent tam eum* (Archiepiſcopum Magontinum), *quam Archiepiſcopum Colonienſem & alios pleroſque Rheni Principes jam à principio conjurationis hujus conſcios partiſcipeſque extitiſſe. Id tamen, dum incertus adhuc rerum eventus pendebat, ſumma ope diſſimulabant.* Id. Ibid.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

des droits de *Marguerite*, fille d'*Herbert* qu'il avoit deſtinée pour femme à *Robert*, ſon fils, nous a trop longtems aſſervis ſous ſa domination (*a*). Ses fils, dont un eſt Roi d'Angleterre, & l'autre Duc de Normandie, ont des intérêts contraires; s'inquiètent l'un l'autre par des meurtres réciproques; font voir leur méchanceté par des rapines & des incendies; & hâtent eux-même leur ruine, en portant la cruauté juſqu'à ſe vouloir aſſouvir du ſang l'un de l'au-

(*a*) *Qu'on obſerve*, *dit* Muratori, p. 268, *qu'en cet endroit* Ordric *donne* Marguerite, *qui fut fiancée à* Robert, *Duc de Normandie*, *pour* Fille d'Herbert; *au lieu que dans ſon IVe Livre, il la dit*, Fille d'Hugue. *C'eſt pourquoi je doute s'il faut dreſſer l'Arbre Généalogique de la Maiſon* des Comtes du Maine, *come j'ai fait dans le Chap. VIII, ou s'il faut s'en tenir à celui que* Blondel *a dreſſé.* J'ai ſuivi l'Arbre Généalogique de *Muratori*, ſans vouloir entrer à cet égard dans des diſcuſſions qui m'auroient occupé trop de place.

*Clément & que la République Chrétiène n'ait point un Empereur Catholique, à moins qu'*Hermand, *ce Roi ſi fort mépriſé, n'ait pour ſucceſſeur un autre Roi plus mépriſable encore; à moins qu'il ne ſuccède au Pape Catholique* Clément, *quelque Hérétique, come on voit que l'étoit ce* Sergius, *Abbé du Mont-Caſſin, qui, lorſque l'Empereur fut ſorti d'Italie, fut introduit frauduleuſement dans Rome & conſacré par le moïen du Parti d'*Hildebrand, *& qui ne jouit pas longtems impunément d'une Dignité qu'il avoit ravie, puiſqu'il commença, dès le moment de ſon ordination, à dépérir par la diſſenterie qui l'affoibliſſoit.* Il nome tout de ſuite cette maladie un *Jugement de Dieu.* Dans le Chap. XL du même Livre, après avoir mis *Gregoire* & ſes deux ſucceſſeurs au même rang que *Coré*, *Dathan* & *Abiron*, il dit, p. 162: *Il faut examiner qui d'eux peut être le choix du Seigneur. Eſt-ce* Wigbert? *Eſt-ce* Hildebrand, *ou* Sergius, *le ſucceſſeur de ſon Schiſme, ou ce ſacrilège* Otton (Urbain II), *qui, come on l'a dit plus haut, a dérobé les Privilèges des Egliſes, en faiſant contre les Décrets des ſaints Canons, des Ordinations*

aujourd'hui Villeneuve-des-Monts-d'Occa. Depuis, après avoir demeuré dans divers lieux des Montagnes, ils s'étoient fixés à Valpueſta, Place à 18 lieues de Burgos. En 1074, les Infantes *Urraque* & *Elvire* aiant transféré ce Siège à Gamonal, qui n'eſt qu'à demi-lieue de Burgos, avoient aſſigné des revenus conſidérables à cette nouvelle Ville Epiſcopale. La tranſlation, qu'*Alfonſe* en fit, fut confirmée par *Urbain II* en 1095.

On ne connoit guère que par la *IIe Lettre* du I Livre du *Régiſtre* de *Gregoire VII* un Concile d'Eſpagne de 1073. Cette *Lettre*, qui fut écrite le ſurlendemain de la conſécration de ce Pape, c'eſt à dire le 1 de Juillet 1073, eſt adreſſée au Cardinal *Gérald*, Evêque d'Oſtie, & Légat Apoſtolique. *Il s'y plaint* « de ce que, contre la coûtume, » ce Légat, après » la célébration » d'un Concile en » Eſpagne, n'eſt » pas revenu ſur le » champ rendre » comte de ce qu'» il avoit fait; ou » de ce qu'il n'a » pas envoïé quelqu'un en état, » come témoin du » tout, de rendre » ce comte, en ſa » place ». Il ajoute, « Que faute d'» être tout-à-fait » inſtruit, ne l'a-

il s'en affligea ſi vivement, que, ne faiſant aucun cas, ainſi que ſon Pénitencier *le dit*, de ce qu'il avoit fait enſuite, come par l'autorité de cette abominable Inveſtiture; *il réſolut de renoncer abſolument à tout autre ſoin, que celui de ſon ſalut; & que, ſous prétexte d'aller viſiter quelque Lieu Saint, il s'éloigna tout à coup de ſes Amis & de ſes Parens, & s'en alla faire, ſous l'habit monaſtique, profeſſion de la vie auſtère de Clugni.* Mais le beſoin, que *Béatrix* & *Mathilde* avoient de ſes conſeils, & l'utilité, dont il pouvoit être à *Gregoire* dans la multitude d'affaires embaraſſantes dont il étoit ſurchargé, ne laiſsèrent pas longtems *Anſelme* dans ſa retraite.

Il falut cependant toute l'autorité du Pape pour l'obliger à la quiter. Il falut que *Gregoire*, l'ordonnât ſous peine de déſobéiſſance, & qu'il le menaçât de le priver de l'habit monaſtique. *Anſelme* revint donc malgré lui, gouverner ſon Diocèſe: mais avec la permiſſion de reſter Moine & d'en garder l'habit. Ce fut alors qu'aiant remis entre les mains du Pape ce qu'il avoit reçu de celles du Roi, il fut, come le *Pénitencier B.* le dit, *rétabli*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Maience. Celui-ci n'oublie rien pour les reconcilier avec le Roi : mais, en oppoſant à toutes ſes inſtances les ſujets de plainte qu'ils avoient déja fait retentir de toutes parts, ils ajoutent, « Qu'*Henri* ne pouvoit pas continuer d'être Roi, ſans » que la Religion Chretiène en reçût un domage infini : Qu'il » étoit coupable envers ſes Amis les plus familiers, envers ſa » Femme, envers ſa ſœur *Adélaïde*, Abbeſſe de Quedlinbourg, » envers d'autres perſones qui lui tenoient par les liens du » ſang, de forfaits, qui, jugés, ſuivant les Loix de l'Egliſe, » le rendoient indigne du Mariage, de la Ceinture Militaire, » de tous les avantages de la Société Civile, & de la Courone » à plus forte raiſon ». On voit encore par là que le ſiſtème du Cardinal *Hildebrand* avoit fait de grands progrès dans la Germanie. Après de longs débats, on convient, « Qu'il ſera » doné de part & d'autre douze otages, & que les *Princes* » *Saxons* s'aſſembleront avec les autres *Princes du Roïaume*, » pour ſoûmètre à leur jugement, en préſence même du Roi, » leurs griefs contre lui ; que l'échange des otages ſe fera, » le 13 de Septembre, au Château d'Hoenbourg en Thu- » ringe ; & que la Conférence ſe tiendra, le 20 d'Octobre » à Gerſtungen, ſur les confins de la Thuringe & de la Heſſe ». Le Roi trouve qu'exiger de lui des otages, c'eſt outrager la majeſté de ſon rang. C'eſt pourquoi les *Archevêques de Maience & de Cologne*, s'étant rendus, le 13 d'Octobre, au Château d'Hoenbourg, obtiènent des *Princes Saxons*, « Qu'il » ne ſera point queſtion d'otages, & qu'ils ſe contenteront » de la parole des deux *Archevêques* ». Ces *Princes* arrivent à Gerſtungen, le 20 d'Octobre, avec une Armée de quatorze mille homes. Il s'y trouve, de la part du Roi, les *Archevêques de Maience & de Cologne* ; les *Evêques de Mets & de Bamberg ;* & les *Ducs*, RODOLFE *de Souabe*, BERTHOLD *de Carinthie*, & GODEFROI LE BOSSU *de Lorraine*. Les *Princes de Saxe* ſupplient ces autres Princes, « de prendre une exacte » connoiſſance de leur cauſe, & de la juger conformément » à la Juſtice ; de ne point conſidérer l'importance & la nou- » veauté de leur entrepriſe, ni la conſtitution de l'Etat, au » ſein duquel ils l'ont formée : mais de ne jeter les ieux que » ſur la nature des infortunes, qui les ont forcés de prendre » les armes ». On les exhorte à s'expliquer librement ; & cha-

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Sonverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

tre. A notre égard, nous poſsédons en paix la Ville du Mans & les Châteaux de ſa dépendance; & notre fidélité vous invite à venir au pluſtôt nous gouverner par le droit héréditaire. *Voilà ce que les Maneeaux firent dire à ces Princes Liguriens, non pareequ'ils les aimoient: mais pour avoir une occaſion favorable de ſecouer le joug, qui, durant près de trente années, apéſanti ſur eux par les Normans, avoit fait gémir leur orgueil. Les Frères Liguriens furent très joieux de ce que le Député leur avoit dit; & tenant conſeil avec leurs Parens & leurs Amis, ils cherchèrent ce qu'il faloit faire. Ils réſolurent enfin* « Que Foul- » que, *étant l'aîné,* » *poſsèderoit en Ita-* » *lie l'Honeur* (les » Etats) *de leur Pè-* » *re; & que ſon* » *frère* Hugue *ré-* » *pèteroit la Prin-* » *cipauté du Mai-* » *ne, come un hé-* » *ritage de leur* » *Mère* (*a*). Geof- » frol de Maiène, Elie (de la Fléche),

dans les Diocèſes des autres; enſorte que l'exemple d'un pareil ſacrilège ouvre l'accès & la porte à tous les Hérétiques. Si cet Home eſt, non un Paſteur: mais un Invaſeur du Siége Apoſtolique, come Hildebrand *lui-même fut certainement un Voleur, puiſqu'il eſt conſtant, qu'il n'a pas réuni les Brebis de* Jéſus-Chriſt *en un ſeul Troupeau; mais qu'il a diſperſé le Troupeau de* Jéſus-Chriſt, *lequel étoit un précèdemment; & que, ſoit en ordonant, ſoit en conſentant que l'on fît des Ordinations illicites & furtives dans les Diocèſes des Evêques Métropolitains, il a dépouillé les Egliſes de leurs Privilèges.* L'Auteur en veut à ce que le Cardinal *Otton*, lorſqu'il étoit Légat en Allemagne, ordona de nouveaux Evêques en la place de ceux que *Grégoire VII*, & lui-même avoient dépoſés, parcequ'ils étoient du Parti de l'Antipape, & de l'Empereur. Il continue; *C'eſt pourquoi, ſuivant ce que le Prophète* Malachie *dit*, le Seigneur a chaſſé du Tabernacle de *Jacob*, où les Saints s'aſſemblent, le Maître & le Diſciple, par qui ces choſes ont été faites; *puiſque l'un, peu de tems après qu'il ſe fût retiré fugitif à Salerne, eſt mort dans une*

» iant pas été fuf- » fiſamment par » les *Lètres* du Lé- » gat, il ne peut » pas rendre juſti- » ce à ceux qui viè- » nent ſe plaindre » d'avoir été ſuſ- » pendus, dépo- » ſés, excommu- » niés injuſtement; » ce qui les fait » reſter dans les » liens des Cenſu- » res; & le fait paſ- » ſer lui-même » pour cruel ». Parmi les Evêques condamnés dans ce Concile étoit *Muſie*, ou *Nuſie*, c'eſt à dire *Martin*, uſurpateur du Siége d'Auca, dont il avoit chaſſé par force le légitime Evêque *Ximène*, c'eſt à dire *Siméon*. Les Légats excommunièrent cet Uſurpateur. *Ferreras*, T. III de la traduction, p. 234, dit que c'eſt ce qu'on apprend de la 16e *Lètre* du I Liv. de *Gregoire VII*, & qu'il y faut lire *Aucenſem*, au lieu d'*Oſcenſem*, parceque la Ville d'Hueſca n'avoit point alors d'Evêque du nom de *Ximène*, ou *Siméon*; & qu'il eſt certain par les *Lètres* de ce Pape, que *Ximène* étoit Evêque d'Auca. Dans la *Lètre* 16e du I Liv. il ne s'agit point de l'Evêque, ou d'Auca, ou d'Hueſca: mais de *Guillaume* Archevêque d'Auch, & de *Ponce*, Evêque de Bigorre, tous deux trop légèrement dépoſés par le Légat *Gé-*

dans la plénitude de ſa Dignité, alant ſeulement changé d'habit, & conſervé celui de Moine, dont le Pape l'avoit menace de le dépouiller.

Des *Chartes*, conſervées dans les Archives Epiſcopales de Lucque, font voir *Anſelme* exercant ſes fonctions d'Evêque en cette Ville le 6 d'Août, le 29 de Septembre, & le 9 d'Octobre 1074; & dans ces *Chartes*, il ſe qualifie *Moine & Elu de Lueque*; ce qui fait dire au *Fiorentini*, p. 36: *Il eſt vraiſemblable, qu'il n'avoit pas encore reçu la conſécration en forme.* Rien n'eſt moins vraiſemblable, puiſqu'il avoit été ſacré le Dimanche des Quatre-tems de Noël 1073.

Je ne vois dans la qualificarion ſingulière, qu'*Anſelme* ſe donoit alors, qu'un trait d'humilité. Savant, come il l'étoit, il n'ignoroit pas que ſon abdication ne l'avoit pas privé du Caractère Epiſcopal: mais, ſa qualité d'Evêque lui paroiſſant incompatible avec l'état de Moine, il ne ſe comtoit plus Evêque titulaire de Lucque, s'étant lui-même privé du Titre, en allant prendre l'habit monaſtique à Clugni. C'étoit donc come ſimple Adminiſtrateur, qu'il croioit gouverner alors

(*a*) *Muratori*, p. 268, en parlant de la délibération des deux Frères, y fait intervenir leur Père, *vivant alors quoique décrépit.* Il en fait de même dans ſes *Annales*, T. VI, p. 298.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

cun expoſe ſes griefs. « Ils détaillent les crimes atroces, qu'ils » diſoient commis par le Roi contre eux & contre toute la » Nation. Ils rappellent tous les forfaits, par leſquels ils pré- » tendoient qu'il avoit déshonoré la Majeſté Roïale ». Les autres *Princes*, ſaiſis d'étonement, trouvent les *Saxons* répréhenſibles, non d'avoir pris les armes pour la défenſe de leur liberté, de leurs Femmes, de leurs Enfans: mais d'avoir ſi longtems ſouffert, avec une patience de Femmelètes, des injures inſuppottables. Après une délibération de trois jouts, ils conviènent tous enfin, « de la néceſſité de faire choix d'un » autre Roi, plus capable de les gouverner ». Ils jugent cependant à propos « de tenir leut réſolution ſecrète, juſqu'à ce que, » le Roi s'êtant retité dans les Provinces du Roïaume les plus » éloignées, ils puiſſent faire part de leur ptojet aux autres » *Princes* ». Ils atrêtent donc, « Que l'on dira publiquement » qu'il eſt réglé que les *Saxons* offriront au Roi de lui faire » une ſatisfaction convenable au ſujet de ce qu'ils avoient eu » la témérité d'entteprendre contre ſa Perſone & contre l'Etat; » & que le Roi leur promètra, même avec ſerment, le par- » don de ce qu'ils ont fait, la réparation des torts par leſquels » on l'accuſoit de les avoir contraints à ſe révolter, & d'ail- » leurs toute ſuteté ». L'exécution de ces choſes eſt fixée à la fête de Noël, que le Roi devoit paſſer à Cologne. On prétend que, dans cette conférence même, on auroit élu Roi le *Duc* RODOLFE, s'il n'eût pas opiniâtrément proteſté, « Qu'il n'y » conſentiroit jamais, à moins qu'une Diète de tous les Princes » n'eût déclaré qu'il pouvoit accepter la Courone, ſans être » coupable de parjute, & ſans faire aucun tort à ſa réputation ». Ce n'êtoit pas là refuſer d'être Roi. C'êtoit preſctite la manière, dont on vouloit le devenir. Les *Princes Saxons* retournent paiſiblement dans leur Province; & les autres vont à Wuirtzbourg rendre comte au Roi de ce qui s'êtoit fait. *Henri*, ſans balancer, approuve tout; & promet, « pourvu que la paix ſe » faſſe, d'accepter ſur le champ les propoſitions, qui lui ſeront » faites, de quelque nature qu'elles puiſſent êtte ». Après la Touſſaints paſſée à Wuirtzbourg, il ſe met en chemin pour Ratisbone, parcequ'il lui paroiſſoit que les *Princes du Rhin* chanceloient & commençoient à pancher pour les Rebelles. Pendant le ſéjour qu'il fait, en paſſant, à Nuremberg, *Régin-*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

les Citoïens du Mans & les Habitans des autres Villes reçurent Hugue *à ſon arrivée; & leurs ſuffrages firent ſuffiſamment valoir, pendant quelque tems, ſon droit d'héritier de ſa Mère. Mais le vénérable Evêque* Hoël, *tenant ſon Evêché du Roi* Guillaume, *lui reſta toujours fidèle, & le fut à ſes Fils. Il fit, auſſi longtems qu'il le put, tous ſes efforts, pour diſſuader les Peuples de l'horrible deſſein de ſe révolter; &, quand il les y vit perſiſter opiniâtrément, il uſa de ſon pouvoir Epiſcopal; & l'Interdit leur défendit l'entrée de l'Egliſe, & les frapa d'Anathème. Les boutefeux de la révolte en furent contre lui dans une extrême colère; & le menacèrent, en furieux, de lui faire outrage. Cependant, lorſqu'accompagné de ſes Clercs, il faiſoit à cheval la viſite de ſon Diocèſe, ſuivant la coûtume des Evêques, & s'acquitoit par tout avec ſoin de ſon devoir,* Elie de la Fleche *le prit; & le retint priſonier & dans les fers juſqu'à ce qu'*Hugue *eût été reçu dans la Ville. L'Egliſe de cet Evêque, prenant part à ſon affliction, mit par terre les ſacrées Images du Seigneur,*

PAPES.

demeure étrangère; & que juſqu'ici l'autre eſt errant, ſans avoir de demeure fixe. Cette de pareils Héréticques, ou Schiſmatiques, ſe ſont élevés à l'exemple de Dathan *&* d'Abiron, *contre le Sacerdoce du Seigneur. Tel fut auſſi ce* Sergius, *leur troiſième Aſſocié, lequel, intrus par les manœuvres du Parti, s'éleva contre le Pape* Clément; *& qui, tout au commencement de ſon Ordination, attaqué d'un flux de ventre, mourut bientôt après, frapé du Jugement de Dieu. C'eſt ce qui reſſemble à ce qu'on lit dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qu'*Arius, *allant à l'Egliſe, entouré d'une foule d'Evêques & de Peuples, s'écarta pour aller dans un lieu ſecret ſatisfaire un beſoin naturel; que, quand il s'y fut aſſis, ſes inteſtins & toutes ſes entrailles coulèrent dans le ſoûterrain du retrait; & qu'il périt ainſi par une mort digne de ſon blaſphème & de la corruption de ſon cœur. On voit par là qu'il ſont, pluſtot que* Wigbert, *les complices d'*Arius, *puiſqu'ils ſubiſſent la peine, ou d'un ſemblable exil, ou d'un ſemblable ſupplice.* L'Auteur n'amène *Arius* en cet endroit, que pour le rétorquer contre ces paroles de la *Lètre* de *Bernald*, ou *Berthold*,

PRINCES contemporains.

raid. Guillaume eſt dit, *Archiepiſcopus Auſcienſis*, que le P. *Labbe* corrige à la marge par *Auxienſis.* C'eſt dans la *Lètre* 64 du même Livre, que ſe doit faire la correction, indiquée par *Ferreras.* Elle eſt du 18 de Mars 1074; & s'adreſſe *Aux Rois* Alfonſe *de Caſtille &* Sanche d'*Aragon.* Vers la fin *Gregoire* dit « Qu'il veut que » l'Excommuni- » cation, portée » par les Légats » *Gérald* & *Rem-* » *bald* contre le » Simoniaque *Mu-* » *nion* (*Muſe*), » qui s'eſt élevé » contre *Simeon* » (*Ximène*) Evêque » d'Auca, ſoit exé- » cutée juſqu'à ce » que *Munion* ait » ſatisfait à *Si-* » *méon* en quitant » l'Evêché, qu'il » tient ſans aucun » droit ». C'eſt là qu'on lit *Oſcenſem Epiſcopum*, & qu'il faut *Aueenſem.*

L'Abbé *Fleuri*, Liv. 63, N. LIX, en faiſant connoître ce Légat *Gérald*, dit que Gregoire VII le fit élire Evêque d'Oſtie. Il avoit cité Liv. 62, N. II, la 6e *Lètre* du I Liv. écrite le 30 d'Avril 1073 *A* Giraud, *Evêque d'Oſtie, & Raimbaud, Soûdiacre de l'Egliſe Romaine & Légats en Franee.* Ce Pape, élu depuis 6 jours, les inſtruit de la mort d'*Alexandre II* & du choix qu'on a fait de lui-

SAVANS & Illuſtres.

ce Diocèſe. Voila pourquoi, s'exprimant d'une maniére impropre, il ſe diſoit, *Elu de l'Egliſe de Lueque.* Si cette Conjecture n'eſt pas ſatisfaiſante; cette autre le ſera peut-être d'avantage. Les fonctions Epiſcopales d'*Anſelme* à Lucque, atteſtées par ces *Chartes*, qui le qualifient de la maniére dont il s'agit, furent apparemment exercées lorſqu'aiant cru devoir renoncer entre les mains du Pape à l'Inveſtiture qu'il avoit reçue de la part du Roi, le Prélat n'avoit pas encore été réinveſti par le Pape. Alors, bienque réellement Evêque par ſon ſacre, il ſe trouvoit, quant à la poſſeſſion des Biens de ſon Evêché, dans le même état auquel il s'étoit trouvé depuis ſon élection canonique juſqu'à ſon ſacre; &, dans cet état, il pouvoit fort bien ne ſe dire qu'*Elu de l'Egliſe de Lucque.*

En 1077, il fut envoié Légat à Milan avec *Gérard*, Evêque d'Oſtie. J'ai dit tout ce qu'il faloit à ce ſujet, dans l'Article de *Thédald.*

La même année, pendant que la crainte des Troupes du Roi retenoit le Pape en Lombardie dans les Chateaux fortifiés de *Mathilde*,

Digitized by Google

ger, un de ſes plus familiers Amis, conduit, ou par des impulſions étrangères, ou par un ſecret motif de haine, vient trouver les *Ducs* RODOLFE & BERTHOLD; & leur dit « Que, » lorſqu'on étoit dernièrement à Wuirtzbourg, le Roi l'a- » voit, en emploïant les prières & les promeſſes, preſſé, de » même que quelques autres, de le garantir des ſuites de la » Rébellion, en maſſacrant ces *Ducs* & les autres *Princes*, » lorſqu'ils s'aſſembleroient à l'écart: Que, les autres ſe prê- » tant volontiers à ce déteſtable projet, il avoit lui ſeul, tant » par égard pour la Juſtice que par crainte du Jugement à » venir, refuſé de ſe charger d'un pareil forfait; & qu'il » s'étoit efforcé d'en détourner le Roi: Que ce Prince en » colère l'avoit bani de ſa préſence; & qu'il l'auroit même » fait tuer par ſes Gardes, s'il ne s'étoit pas hâté de ſortir » de l'Appartement: Que, ſi le Roi nioit ce qu'il leur dé- » couvroit, il étoit prêt de s'en rapporter au Jugement de » Dieu par un combat avec ce Prince lui-même, ſi les Loix » le permètoient, ou bien avec toute autre perſone ». Le crédit, que *Réginger* avoit eu juſqu'alors à la Cour, & l'eſtime, qu'on faiſoit de lui dans ſa Province, donoient à ſa déclaration d'autant plus de poids, qu'on avoit depuis longtems accuſé le Roi de s'être défait de quelques Princes par de ſemblables voies, & d'avoir tué quelques-uns de ſes Domeſtiques. Les *Ducs* lui députent donc pour lui dire, « Qu'en violant » le premier ſa parole roïale, & leur dreſſant des embûches, » lorſqu'ils n'étoient occupés qu'à le mètre à l'abri des attentats, » il les avoit diſpenſés de leur ſerment de fidélité: Qu'il devoit » donc ſe juſtifier de ce qu'on lui reprochoit, s'il vouloit qu'ils » lui fuſſent encore fidèles dans la paix, & prêts à le ſecou- » rir dans les troubles ». Le Roi, qu'un pareil meſſage outre de douleur, aſſemble le Peuple; & lui porte ſes plaintes, « de ce que le *Duc Rodolfe*, pour parvenir à s'emparer de la » Courone, le charge au défaut de véritables crimes, d'une im- » putation calomnieuſe, fondée ſur des ſoupçons mal établis & » ſur de faux bruits artificieuſement concertés ». *Mais écartons*, dit-il, *les combats de paroles; diſſipons les fantômes de raiſons illuſoires. Ce n'eſt point à ma bouche; c'eſt à mon bras à réfuter le menſonge. Je porterai la lumière dans les détours obſcurs de la fiction criminelle, dont ſa malice s'enveloge, pour*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

les Croix & les Chaſſes des Saintes Reliques ; boucha les portes des Baſiliques avec des épines ; &, come une triſte Veuve, s'abſtint du ſon des Cloches, de l'éclat du Chant, & des Cérémonies accoûtumées, pour ne s'occuper qu'à répandre des larmes (a). Lorſque les Manceaux eurent reconnu que leur nouveau Comte étoit également dénué de richeſſes, de ſens, & de courage ; ils ſe repentirent de ce qu'ils avoient fait imprudemment, & n'eurent pour lui que du mépris & de la haine... Imprudent, lâche, pareſſeux, il ne ſavoit point manier les rênes d'une Dignité ſi grande. Il avoit eu pour femme une Fille de Robert Wiſcard *: mais il l'avoit répudiée, parceque la baſſeſſe de ſon cœur ne pouvoit pas atteindre à l'élévation de cette Ame généreuſe. C'eſt pourquoi le Pape*

qu'il cite tout de ſuite. *Car ſi* Wigbert, *ſe transformant en Ange de lumière, raſſemble, come pour enſeigner, les témoignages de l'Ecriture, il ne faut pas s'en étoner, parcequ'on lit qu'*Arius, *qui ſoûtenoit que le Fils étoit moins que le Père, a fait la même choſe.* Il répond enſuite, d'une manière ſérieuſe, & même aſſés ſolide, à cette allégation de l'exemple d'*Arius*.

Paul Langius, dans ſa *Chronique de Céitz*, An. 1088, comte *Waltram*, que l'on nome auſſi *Walram* & *Walrabon*, pour le huitiéme Evêque de Céitz. Il ne ſe trompe pas. *Waltram* en étoit effectivement Evêque: mais ce fut lui qui transféra ſon Siége Epiſcopal à Newbourg, où depuis, il eſt reſté. Ce Prélat ſe trouve appellé *Neoburgenſis*, *Neuburgenſis*, ou *Newburgenſis*, & *Neapolitanus Epiſcopus*. C'eſt toujours la même Ville. *Neapolis* traduit

même pour ſuccéder à ce Pape; &, leur parlant de différentes choſes, les confirme indirectement dans leur Légation. On voit que *Gérald* avoit été fait Evêque d'Oſtie par *Alexandre II*.

La même *Lettre*, que *Ferréras* dit la 16e du I Liv. laquelle en eſt la 64e, eſt adreſſée, come on vient de le voir, *Aux Rois* Alfonſe *de Caſtille* & Sanche d'*Aragon*. Il faut, ſuivant *Ferréras*, Sanche *de Navarre*. Le Pape veut dans cette *Lettre* engager les deux Rois à ſubſtituer l'*Office Romain* à l'*Office Gothique*. Les Papes avoient déja fait diverſes tentatives à ce ſujet. Celle d'*Alexandre II*, en 1071, n'avoit pas eu grand ſuccès. On n'avoit rien gagné dans les Roiaumes de Léon, de Caſtille, & de Navarre. On n'avoit réuſſi qu'en Aragon, où le Roi *Sanche I* avoit ordonné, le 22 de Mars de cette an-

Anſelme accompagna cette *Comteſſe* en Toſcane, dont elle alloit rendre les chemins ſurs pour le retour du Pape à Rome. Pluſieurs *Actes* montrent alors *Anſelme* à Lucque depuis le 22 d'Avril juſqu'à la fin de Juillet, come d'autres l'y font voir l'année précédente dans les mois de Juin & de Décembre. Le 6 de Juin de 1077, il étoit avec *Mathilde* à Florence, où, du conſentement de cette Princeſſe, on lui céda partie du Château de Monte-Catino du Val-di-Nievole ; ce qu'elle lui confirma ſolemnellement, le 21 du même mois, dans le Diſtrict de Lucque au Château de Porcari.

Peu de tems après, *Gregoire*, venu lui-même en Toſcane, s'arrêta quelques jours à Lucque, pour remédier à la Simonie dont le Chapitre de la Cathédrale étoit infecté. Sans reſpect pour les *Conſtitu-*

(a) En finiſſant de parler de l'empriſonement de l'Evêque du Mans, *Muratori* dit, p. 269 : *Juſqu'ici tout alla bien : mais* Hugue, *qui portoit à la vérité dans ſes veines le ſang de la* Maiſon d'Eſte, *ne portoit pas dans ſon cœur la valeur & la vertu de ſes Ancêtres. Je ne fais point difficulté de mêler parmi tant d'autres Perſonages du nom d'*Eſte, *qui ſe ſont couverts de gloire, un Prince qui ſe fit bien pluſtôt renomer par ſes défauts, parceque je ſuis perſuadé que la ſincérité fait le principal prix de l'Hiſtoire. Les anciènes Familles nobles ne peuvent pas & ne doivent pas prétendre au grand privilége de n'enfanter que des Héros. Elles ne diffèrent point des meilleures plantes, auxquelles il échape auſſi quelquefois de produire des fruits défectueux & mauvais. En effet la Nature n'avoit pas été pour le* Marquis Hugue, *fort libérale en courage ; ou certainement elle ne l'avoit pas pourvu de la prudence néceſſaire pour une entrepriſe ſi difficile ; & peut-être n'eût-il pas un petit nombre de vices, au lieu de beaucoup de vertus.* Il parle enſuite du divorce & de l'excommunication d'*Hugue*.

me rendre coupable; & , ſi je pers ma Courone, on ſaura que ce n'aura pas été par ma faute : mais par ſes manœuvres & par ſa perfidie. Cette réſolution eſt combatue par *Udalric de Cosheim*, l'un de ceux que *Réginger* avoit dit avoir été diſpoſés à ſe charger de l'aſſaſſinat des *Princes*. Il prie le Roi « de ne rien faire au deſſous de ſon rang ; & de lui permètre » d'aller tirer vangeance de cette affreuſe calomnie, en ſe » batant contre *Réginger*, ou contre quiconque ſe préſentera » pour le ſoûtenir ». Il en va ſur le champ faire la propoſition au *Duc* RODOLFE, qui ne la reçoit, ni ne la rejète, & qui la renvoie à la déciſion des autres *Princes*. De la conduite de *Rodolfe* en ce point, rapprochée des Mœurs du tems, il naît un fâcheux préjugé contre lui. Le Roi cependant va, come c'étoit ſon deſſein, à Ratisbone ; & ſe trouve dans la ſituation la plus embaraſſante. Il ne ſait plus à qui ſe fier. Dès les premiers nuages qui s'étoient élevés, la pluſpart de ceux ſur leſquels il avoit cru devoir comter, l'avoient abandoné. Cependant les *Princes Saxons*, par leurs députations fréquentes, preſſent continuellement les *Princes du Rhin* « de leur per- » mètre enfin d'élire un autre Roi, s'ils n'aiment mieux eux- » même en nomer un, auquel ils offrent de doner leurs ſuffra- » ges, en les priant de ne pas permètre que tout l'Etat périſſe » par l'incapacité d'un ſeul Home ». Leur importunité force l'*Archevêque de Maience* à s'arroger un droit, qui ne lui pouvoit appartenir que dans la Vacance du Trône. Il convoque à Maience même une Diète, où ſon deſſein étoit de faire élire & de couroner Roi le *Duc* RODOLFE. *Henri* n'en eſt pas pluſtôt informé, que, prenant avec lui tous ceux que ſes préſens ou ſes promeſſes avoient pu gagner, il accourt ſur le Rhin, n'aiant rien à faire de plus important & de plus preſſé que de mètre obſtacle aux attentats de ſes Ennemis. En arrivant à Lodwendbourg près de Worms, il tombe ſi dangereuſement malade, que ceux-ci croient pouvoir eſpèrer d'être ſatisfaits, ſans répandre de ſang. Dès qu'il eſt un peu mieux, il ſe tranſporte à Worms, dont tout le Peuple vient en armes à ſa rencontre. Peu de jours auparavant, ce Peuple, eſſentiellement fidèle au ſerment qui le lioit à ſon Souverain, avoit chaſſé les troupes de l'Evêque *Adalbert*, parcequ'il vouloit empêcher que le Roi ne fût reçu dans la Ville. Si même ce Prélat ne

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.	PAPES.	PRINCES contemporains.	SAVANS & Illuſtres.
Urbain *l'avoit excommunié publiquement; & tous les Allobroges (Liguriens), le deteſtant & trouvant une occaſion favorable, l'avoient envoié, comme banni de chés eux, aux Peuples vaillans d'en deça des Alpes (a). Etabli* Conſul (*b*), *ſans habileté parmi des gens habiles, ſans courage parmi des Troupes courageuſes, il paſſa pour poltron; & très ſouvent on le vit, pour bien des cauſes differentes, ſe livrer, en pâliſſant, à la terreur; & ne ſon-*	en Grec le nom de *Newbourg*, qui ſignifie *Nouvelle-Ville*. Quelques Erudits de ce tems-là, ſe prévalant de quelques mots Grecs qu'ils ſavoient par hazard, ſe plaiſoient à traveſtir ainſi des Noms de lieu. *Magdebourg* & *Wuirtzbourg* ſe trouvent maſqués des Noms de *Parthenopolis* & d'*Herbipolis*. L'Archevêque de l'une eſt quelquefois dit *Parthenopolitanus*, au lieu de *Magadeburgenſis*, ou *Magdeburgenſis*; & l'Evêque de l'autre eſt dit, *Epiſcopus Herbipolitanus*, au lieu de *Witceburgenſis*, ou *Wirtzburgenſis*,	née 1071, que dorenavant on feroit partout dans ſes Etats l'*Office* ſuivant le *Rit Romain*. C'eſt un fait prouvé par l'Hiſtoire. *Gregoire* commence ſa *Lètre* par doner au Chriſtianiſme en Eſpagne une origine bien différente de celle que les Eſpagnols lui donoient alors & lui donent encore. *Il ſuppoſe*, dit l'Abbé *Fleuri*, Liv. 63, N. VI, « *Que* » *l'*Office Romain » *avoit d'abord* » *été introduït en* » *Eſpagne par les* » *ſept Evêques*, » *que S.* Pierre *&* » *S.* Paul *y avoient* » *envoiés prêcher la* » *Foi; & qu'il a-*	*tions* des Papes & les *Decrets* des Conciles, les Chanoines étoient dans l'uſage de faire commerce de leurs Prébendes, qu'*ils* achetoient & revendoient. Aucun n'oſa s'oppoſer à ce que preſcrivit *Gregoire*, qu'ils appaiſerent en lui prometant d'obéir à ſes ordres. Mais, après ſon départ, les effets ne répondant point aux promeſſes, il leur écrivit de Florence, le 11 d'Août, la *Lètre*, qui commence ſon Ve Livre. *Vous devés*, leur dit-il, *vous ſouvenir avec combien de ſoin & combien de fois, pendant notre ſéjour*

(*a*) A propos de ce qu'on vient de lire, *Muratori* dit, p. 269: *On a parlé dans le Chap. III du Mariage d'*Hugue; *& de ce qu'il eſt ici fait mention du Pape* Urbain, *nous apprenons que ce dut être en* 1083, *ou dans le cours des deux années ſuivantes, qu'*Hugue *répudia ſa Femme; & que le* Marquis Azzon *& les autres Parens de la* Maiſon d'Eſte *ſaiſirent volontiers l'invitation des Manceaux pour ôter de devant leurs ieux & d'Italie un Prince, qui ne leur faiſoit pas grand honeur.* Ici *Muratori* ſuit exactement *Ordric Vital:* mais il s'en éloigne un peu dans ſes *Annales*. Après y avoir dit, p. 298, qu'*Hugue* reprit poſſeſſion de la Principauté du Maine, il ajoute: *Mais, pareeque, bienqu'il fût à la vérité né de la* Maiſon d'Eſte, *il n'avoit point hérité de la valeur & de la vertu des* Princes d'Eſte, Elie, *Seigneur de la Flèche, lui mit dans le cœur une telle épouvante, en exagerant les forces du Roi d'Angleterre, qu'il en obtint, que peu de tems après, il lui vendit cette Principauté, & qu'il s'en retournât en Italie, chargé de déshoneur. Ce ne fut point par cela ſeul*, qu'Hugue *dégénéra de ſes Ancêtres.* Il parle là de la répudiation de la Femme d'*Hugue*, & de l'excommunication lancée contre lui par *Urbain II*, & rapporte les termes même d'*Ordric*. Il dit enſuite: *Cette action & d'autres peu louables du même* Hugue, *leſquelles je ne tairai point, furent enfin cauſe que les ſiens le chaſsèrent au delà des Monts, & l'envoïèrent en Bourgogne.* De la manière dont il s'exprime-là, ne ſemble-t-il pas vouloir dire que ce fut du tems après ſon retour de France qu'*Hugue* fut chaſſé d'Italie par ſes Parens? On ne trouve cependant nulle part qu'*Hugue* ait fait un troiſième voïage en France. C'eſt d'ailleurs par une inattention ſingulière que *Muratori* le fait envoïer en Bourgogne. Il n'ignoroit pas que le Maine ne faiſoit point & n'avoit jamais fait partie de ce Roïaume. Il commence même tout ce récit, p. 297, par une autre faute. Après avoir parlé de la mort de *Guillaume le Conquérant* & des querèles de ſes Fils, il dit: *Les Peuples du Maine en France ſe prévalurent donc de ces troubles pour ſe ſouſtraire à l'obéiſſance du Roi d'Angleterre.* Les Manceaux n'étoient point alors Sujets du Roi *Guillaume II.* Ils l'etoient de *Robert*, Duc de Normandie, parceque *Guillaume le Conquérant* avoit réuni le Comté du Maine à ce Duché.

(*b*) Voïés la ſeconde des *Notes* ſuivantes.

ſe fût pas dérobé par une promte fuite, il eût été remis, chargé de fers, entre les mains du Roi. L'offre de leur Ville, de leurs armes, de leurs biens eſt accompagnée de la proteſtation de combatre pour le Roi juſqu'à la dernière goute de leur ſang. Il accepte ces offres d'autant plus volontiers, qu'elles l'aſſurent d'une Place très forte, & peut-être imprenable, de Troupes nombreuſes & très braves, & d'autres reſſources, qu'il ſe ſeroit vainement flaté de trouver ailleurs. Il leur promet de faire chés eux ſa principale réſidence. Sa marche vers le Rhin empêche beaucoup de *Princes* de ſe mètre en chemin pour la Diète; & ceux qui s'étoient déja rendus, en petit nombre, à Maience; n'oſant rien entreprendre ſans les autres, partent pour retourner chés eux. Des Députés du Roi, qui les joignent au ſortir de la Ville, obtiènent avec peine qu'ils puiſſe avoir une conférence avec eux à Oppenheim. Ils y vont, après des otages donés de part & d'autre; & le Roi, ſe jetant à leurs pieds, dit un Hiſtorien du tems (1), les ſupplie « de ne pas oublier qu'ils ont » un juſte Juge en Dieu, qu'ils ont rendu garant de la fidélité » qu'ils doivent à leur Souverain dans ſes malheurs ». Il ajoute, « Que, ſi, dans un âge qui ſe porte volontiers au mal, il a » commis quelques excès, déſormais, corrigé par ſes adver- » ſités & fortifié par la maturité de l'âge & de la raiſon, il » ne s'occupera plus que de ce que la Vertu, l'Honeur & ſon » rang exigent ». Ils lui répondent, « Qu'il a tort de leur » demander une fidélité que lui-même n'a jamais gardée ni à » Dieu ni aux Homes, aiant toujours été, ſoit en paix, ſoit » en guerre, également l'ennemi de ſes amis & de ſes ennemis, » &, depuis peu même, aiant pris des meſures pour ſe défaire » ſecrètement à Wuirtzbourg de ceux qui ne s'emploïoient que » pour ſes intérêts: Que, s'il eſt vrai que l'imputation, dont » il ſe plaint, ſoit le fruit de la Cabale & de la Calomnie, il » permète qu'*Udalric de Cosheim* en viène, ſuivant ſon offre, » aux mains avec *Réginger*, afin que, ſi ce Champion ſort » vainqueur du Combat, ils reſtent tous inviolablement fidèles » à leur Roi ». La propoſition eſt acceptée ſur le champ par

(1) Lamb. d'Aſchaff. *ibid.*

ger qu'à fuir ; l'unique expédient qu'il connût. Les Manceaux, qui s'en apperçurent, s'en réjouirent beaucoup, & ne ceſsèrent point de lui fournir de nouveaux ſujets de crainte. Enfin Elie, *ſon couſin, le vint trouver ; & lui dit, en l'entretenant des dangers dont il étoit menacé :* Seigneur, j'entens le Peuple murmurer de ce que vous voulés retourner dans votre patrie, & quiter les mœurs dures & le gouvernement d'une Nation indomtable. Certe, aucun de vos amis ne doit vous en détourner ; car, de même que vos mœurs douces n'aiment que la tranquillité de la paix, de même les Habitans de ce païs, toujours occupés de la guerre, ne ſe réſoudront jamais à ſupporter le repos. D'ailleurs les implacables Normans cherchent querèle aux Manceaux ; & les menacent de la manière la plus dure de leur faire un mauvais parti. Les Fils du Roi *Guillaume*, brouillés ci-devant, ſont à préſent reconciliés ; & ſe réuniſſent en Normandie, avec de très nombreuſes Troupes, à deſſein de fondre tour à coup ſur notre païs ; & d'emploïer leurs cruelles armes à

nu *Wirtzburgenſis* ; & cela parceque *Magdebourg* ſignifie *Ville-de-la-Vierge*, & que *Wuirtzbourg* veut dire *Ville-des-Herbes*. Mais revenons à *Waltram*. L'Abbé *Fleurl*, L. 63. N. LII, le dit *Archevêque de Magdebourg*, ce qu'il fait d'après *Baronius*, qui le qualifie tel, Ann. 1090, & qui le dit, à l'Ann. 1094, Art. 153, *Evêque de Nuremberg*, quoique cette Ville n'ait jamais été Siège Epiſcopal. *L'Apologie de Waltram, pour Henri III* fut écrite en 1093, pour refuter une *Lètre* de *Gregoire VII* à *Herman* ou *Hérimanne*, Evêque de Metz, & la *Lètre* de *Bernard*, *Bernald*, *Bernold*, ou pluſtôt *Berthold*, Prêtre de Conſtance, contre l'Antipape *Guibert* ou *Clément III*. Cette *Apologie* eſt imprimée, pp. 53-182, dans le Recueil de *Goldaſt*, dont je parle à l'Art. de *Gregoire VII*. Elle eſt en deux Livres, dont le premier eſt contre *Gregoire VII*, & le ſecnnd contre *Berthold*. L'Auteur y raiſonne ſur des Principes très catholiques, dont il tire des conſequences aſſés juſtes. Il fait voir une aſſés grande connoiſſance de l'Ecriture & des Pères : mais il ſe montre mal inſtruit des faits ; & ſouvent l'applica-

» *voit été altéré de* » *puis par les Priſ-* » *eillianiſtes, les* » *Goths Ariens, &* » *enfin par les Sa-* » *raſins* ». *Mais on ne trouve rien de la Miſſion de ces ſept Evêques, avant les Martiraloges du IXe Siècle ; & ce que* Gregoire VII *dit de l'altération de l'*Office Romain *en Eſpagne ne s'accorde pas avec ce que j'ai obſervé en ſon lieu touchant la* Liturgie, *attribuée à S.* Iſidore. *Gregoire*, en conſequence de cette ſuppoſition, exhorte & preſſe les deux Rois, *de recevoir & de ſuivre, come les autres Roiaumes de l'Occident & du Septentrion, l'*Ordre & l'Office de l'Egliſe Romaine, *non celui de l'Egliſe de Tolède, ou de toute autre.* Sur quoi l'Abbé *Fleuri* dit au même endroit : *Il ſemble auſſi que ce Pape ne faiſoit pas d'attention à la maxime de S.* Gregoire, *de prendre dans les autres Egliſes, come dans l'Egliſe Romaine, ce que l'on trouvoit de meilleur, même quant à la célébration des Meſſes. Car c'eſt le conſeil qu'il donne à S.* Auguſtin *d'Angleterre.* La *Lètre* ajoute, « Que l'o- » bligation de re- » cevoir *l'Office* » *Romain* eſt preſ- » crite par une *Lè-* » *tre* d'*Innocent* à » l'Evêque de Gub- » bio, par les *De-* » *crets* du Pape

chés vous, nous vous avertimes de ne pas eſtimer plus que vos ames les avantages terreſtres, qui ſont périſſables ; & de vous porter à l'obéiſſance due à la Juſtice, de manière que vous ne reſtaſſiés plus ſous les liens de l'Excommunication, qu'il eſt manifeſte que vous avés encourue, en vendant vos Prébendes contre la diſpoſition des Decrets Apoſtoliques. Mais, come le fait même l'annonce, l'objet de votre poſſeſſion, bien qu'elle ſoit injuſte ; eſt pour vous plus précieux que vous même, puiſqu'au mépris de nos avertiſſemens & de l'Autorité Apoſtolique, après avoir promis ſatisfaction, vous ne craignés pas, pour des profits temporels, & pour aſſouvir votre cupidité, de reſter, par le crime délibéré d'une prévarication abominable, ſoûmis à la malédiction de l'Anathéme. C'eſt pourquoi, pareeque nous n'oſons pas, attendu votre danger & celui de ceux avec qui vous communiqués, diſſimuler plus longtems par notre ſilence, ou fomenter par notre patience l'opiniâtreté d'une ſi grande audace, & la faute d'une avariee ſi énorme, nous interdiſons, juſqu'à ſatisfaction convenable, par l'Autorité dont nous ſomes revêtus, & de la part de Dieu tout-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Henri, qui marque un jour après l'Epiphanie, auquel on s'aſſemblera dans une Ile du Rhin auprès de Maience, pour remètre la déciſion de l'Affaire au Jugement de Dieu. Les *Saxons* cependant s'étoient rendus maîtres de Goſlar: mais, favoriſée ſous main par *Bodon*, Gouverneur de cette Ville, lequel, toujours fidèle au Roi, ſe conduiſoit adroitement avec les *Saxons*, la Garniſon du Château d'Hartzbourg ne ceſſoit point de faire ſur le Territoire de Goſlar des courſes, qu'elle étendoit plus loin, & de remporter de continuels avantages. Pour ſe délivrer de cette incommodité, les *Saxons* placent un Corps de Troupes ſur une colline auprès du Château: mais cette précaution ne contient point la Garniſon, qui, choiſiſſant bien ſon tems, continue ſes courſes dans tout le voiſinage. Le Château d'Aſemberg êtoit toujours bloqué par les *Thuringiens*. Ceux qui le défendoient, envoient coup ſur coup dire au Roi, « Qu'il eſt tems qu'il ſonge à les délivrer, parce-» que, les vivres êtant prêts à leur manquer, il ne leur reſte » qu'à ſe rendre honteuſement, ou qu'à ſe faire maſſacrer » dans une ſortie, qui ne lui procurera nul avantage ». Là deſſus, les *Archevêques de Maience* & *de Cologne* vont, par ordre du Roi, prier les *Princes Saxons*, « ou de ceſſer d'aſ-» ſiéger ſes Châteaux, ou d'accorder au moins une trève de » quelques jours ». Ces *Princes*, cèdant aux inſtances des deux *Archevêques*, conſentent de ſuſpendre leurs opérations; & ſur le champ, ils députent aux autres *Princes*, pour leur demander une conférence à Corvey dans la ſemaine de l'Epiphanie. Le Roi célèbre les fêtes de Noël à Worms, ſans la magnificence uſitée par les Rois dans leurs Cours plénières. Il ne recevoit rien des revenus du Domaine Roïal; & les *Evêques*, les *Abbés* & les autres *Princes* ne lui païoient point les redevances accoûtumées. Il en avoit cependant auprès de lui quelques-uns, qui n'avoient point avec eux de Troupes, ni même toute leur Maiſon; & qui, n'aiant qu'une ſuite médiocre, paroiſſoient moins des Princes, que des Particuliers venus pour faire leur cour. En effet, ils n'avoient exécuté les ordres, qui les avoient mandés, que pour ne pas trahir eux-même leur intelligence avec les Rebelles; & le Roi ne les retenoit que, parceque, s'il n'en tiroit aucun ſervice, leur réſidence auprès de lui cauſoit de l'inquiétude à ſes Ennemis.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

nous attaquer, à nous punir de nous être révoltés contre eux. Ne doutés pas que ce ne ſoit principalement pour cela, que le Roi *Guillaume* (II) vient avec tant d'appareil en Normandie; & que ſon arrivée ne nous done, come je le crois, de grands ſujets de crainte, & beaucoup d'occupation. *A ce diſcours d'*Elie, Hugue *répondit franchement*, « *Qu'il* » *vouloit vendre ſon* » *Comté, pour aller* » *revoir ſa Maiſon* » *paternelle* ». Elie *répliqua :* Je ſuis votre couſin, Seigneur; & mes ſoins vous ont fait ici monter à l'honeur de *Comte*, que vous ne pouvés céder ou vendre qu'à moi ſeul. Car une Fille du *Comte Herbert* (I) épouſa *Lancelin de Baugenei*, qu'elle fit pere de *Laneelin*, de qui vint *Radulf*, & de *Jean*, qui m'a donè le jour. Je ne vous dis cela, qu'afin que vous voiïés clairement que je ſuis, ainſi que vous, iſſu du ſang du *Comte Herbert*. Recevés donc à préſent du mien ce dont nous conviendrons ; & donés-moi ce *Comté*, qui doit m'appartenir par le droit du Sang. Ce que je deſire me ſera très onéreux, & me coûtera bien

tion qu'il y fait de ſes Principes & de leurs conſéquences, tombe à faux, ſurtout dans ſon ſecond Livre. Il y ſuppoſe ce qui préciſément étoit en queſtion, c'eſt-à-dire la légitimité de la dépoſition d'*Hildebrand*, & de l'élection de *Guibert*. En conſéquence, reconnoiſſant *Clément III* pour vrai Pape, il traite *Gregoire VII* d'Antipape; & ſoûtient que ce n'eſt pas *Clément* & ſes Partiſans ; mais *Gregoire* & les ſiens, qui ſe ſont ſéparés de la Communion de l'Egliſe. Il auroit du prouver, avant tout, que les Conciliabules de Worms & de Brixen avoient eu le droit de faire ce qu'ils avoient fait ; & cet Auteur ne s'y eſt pas plus engagé, qu'*Anſelme*, Evêque de Lucque, à prouver le contraire dans ſa *Lètre* à *Guibert*, ou dans ſon *Apologie de Gregoire VII* ; enſorte que les deux Apologiſtes de *Gregoire* & de *Clément*, les ont également mal défendus. Au reſte, l'Ouvrage de *Waltram* fatigue à lire, par les répétitions continuelles des mêmes choſes; & les deux d'*Anſelme* par la multitude de raiſonemens faux. *Waltram* eſt encore Auteur d'un petit *Traité de l'Inveſtiture*, qui ſe trouve dans le mê-

» *Hormiſdas* a-» dreſſés à l'Evê-» que de Seville, » & par des Conci-» les de Tolede & » de Brague ». En parcourant les *Conciles d'Eſpagne*, on y trouveroit difficilement ce que *Gregoire* indique. Le *Rit Romain* étant établi depuis plus de trois ans en Aragon, il eſt clair que ce n'eſt pas à *Sanche I*, Roi de ce pais, que *Gregoire* adreſſe ici la parole. La choſe eſt d'autant plus certaine, que ce Prince aiant écrit à ce Pape qu'il avoit reçu l'*Office Romain* dans ſes Etats, *Gregoire* l'en remercia par la *Lètre* 63 du même Liv. écrite le lendemain de celle aux deux Rois, c'eſt à dire le 20 de Mars 1074. Après avoir fait entendre qu'il avoit déja ſu par ſes Légats ce que le Roi d'Aragon avoit fait, il dit : *Mais, en nous aſſurant vous-même que, par vos ſoins & par vos ordres, on fait dans vos Etats* l'Office de l'Ordre Romain, *vous faites connoître que vous êtes Fils de l'Egliſe Romaine, & que vous voulés vivre avec nous dans la même concorde & la même amitié, que les Rois d'Eſpagne ont fait autrefois avec les Pontifes Romains.* On voit par l'Hiſtoire d'Eſpagne que les Rois Goths, dont il s'agit ici,

puiſſant & du Bienheureux Pierre, *Prince des Apôtres, l'entrée de la Cathédrale, c'eſt à dire de Saint-Martin, à tous ceux d'entre vous, qui, contre les Decrets Apoſtoliques du bienheureux Pape* Léon (IX), *ont acquis leurs Canonicats à prix d'argent ; & nous leur défendons abſolument de garder d'avantage ces Canonicats ou Prébendes.* Cette *Lètre* ne produiſit aucun effet. Lorſque, l'année ſuivante 1078, le départ d'*Henri* pour retourner en Allemagne eût délivré la *Comteſſe Mathilde* de la crainte d'une Guerre, dont les évènemens étoient incertains, & qu'il l'eut miſe à portée de remédier aux déſordres arrivés dans ſes Etats, elle réforma quelques abus, dans un *Plaid*, qu'elle tint au Bourg de Martore. Les troubles de la Cathédrale de Lucque attirèrent enſuite ſon attention. *Anſelme*, conformément aux *Conſtitutions* de *Léon IX*, de *Victor II*, & d'*Alexandre II*, s'efforçoit d'y établir la vie commune ; mais les Chanoines Simoniaques, qui s'étoient attiré l'animadverſion de *Gregoire*, s'oppoſoient à cet établiſſement; &, quoiqu'interdits par le *Bref* de ce Pontife, & même excommuniés par les *Bulles*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Dans le cours de l'année, *Egénon*, l'Accuſateur du *Duc* OTTON *de Northeim*, eſt fait priſonier, lorſqu'il étoit en courſe à la tête d'une Troupe de Brigands; & ceux qui le prènent, ne le renvoient qu'après l'avoir aveuglé; ce qui le réduit à la ſeule reſſource de mandier publiquement. Deux Comtes & les quatre Fils de l'un d'eux, qui tous avoient engagé ce Malheureux à débiter l'horrible calomnie, dont il avoit noirci le *Duc* OTTON, ſont tués par leurs ennemis particuliers dans un de leurs Châteaux; enſorte qu'on ne douta point dans le tems, que Dieu n'eût vangé par lui-même l'Innocence opprimée dans la perſonne du *Duc* (1).

J'ai fait entendre que les *Saxons* n'avoient arboré l'étendart de la révolte, qu'après s'être aſſurés de la Cour de Rome. En effet, ils avoient porté leurs plaintes au Pape contre *Henri*, ſans le ménager. En conſéquence, *Alexandre II* avoit écrit à ce Roi, « de ſe rendre à Rome, pour répondre ſur l'accu» ſation de Simonie, & ſur d'autres choſes, qu'il étoit néceſ» ſaire de corriger ». Deux Evêques Allemans, venus à Rome recevoir les Revenus Roïaux, avoient été chargés de cette *Lètre*, au moins très indiſcrète (2). Une pareille démarche ſeroit peu croïable de la part d'un Pape auſſi ſage qu'*Alexandre II*, ſi l'on ne ſavoit pas qu'il n'avoit, pour aiaſi dire, que le nom de Pape, & que le Cardinal *Hildebrand* en avoit toute l'autorité. Le 21 d'Avril, en terminant les jours d'*Alexandre*, l'empêche de voir l'effet de ſa *Lètre*. On fait ſes obsèques le lendemain; &, la cérémonie n'étant pas tout à fait achevée, le Clergé & le Peuple proclament tumultuairement Pape ce même *Hildebrand*. Les Evêques & les Cardinaux ſont forcés de l'élire; & lui-même, après avoir en vain réſiſté, conſent à ſon élection. On l'introniſe ſur le champ ſous le nom de *Gregoire VII*: mais il proteſte, « Qu'il ne ſe laiſſera point » conſacrer ſans le conſentement du Roi ». Cette proteſta-

(1) *Deo vindicante innocentiam Ducis* Ottonis. *Lamb. d'Aſchaff.* ibid.

(2) Ce fait ne ſe trouve que dans l'*Abbé d'Urſperg*. Il dit, ſous cette année, que les Prélats, chargés de la *Lètre*, furent *Annon*, Archevêque de Cologne, & *Herman*, Evêque de Bamberg. Peut-être le ſecond fut-il un de ces deux Evêques: mais la ſuite des faits, l'âge & les infirmités d'*Annon* & ſes occupations en Allemagne, ne permètent pas de croire qu'il ait fait ce voïage en Italie. Ou le Texte de l'*Abbé d'Urſperg* eſt défectueux, ou cet Auteur s'eſt trompé.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

des peines ; car, tant que les Fils de *Guillaume* reſpireront, je ne le poſſéderai point en paix. De ſi grands Princes, qui nous peuvent envelopper avec cent mille homes, trouvent qu'il eſt très indigne d'eux de ſouffrir impunément quelque affront de la part de Voiſins, qui ſont de même origine ; & de perdre, de quelque manière que ce puiſſe être, ſans en tirer une terrible vangeance, quelque choſe du droit, que leur Père peut avoir acquis par quelque convention que ce ſoit. L'amour de la liberté ne m'anime pas moins ; & la Juſtice, en m'adjugeant la Succeſſion de mes Ancêtres, m'inſpire en Dieu la confiance de combatre pour elle. *Le lâche* Allobroge (a) *conſentit à cette propo-*

(a) *Je ne ſaurois*, dit *Muratori*, Ant. d'Eſte, p. 270, *dire pour quelle raiſon* Ordric Vital, *appelle* Allobroges *les* Peuples de la Lombardie ; *& nome auſſi* Hugue *de ce même nom d'*Allobroge, *lorſqu'ailleurs il l'appelle* Ligurien, *& qu'il dit que les Etats du* Marquis Azzon, *ſon père, étoient en Italie.*

PAPES.

me recueil, pp. 226-32 avec ce Titre, *Tractatus de* Inveſtitura *Epiſcoporum & Abbatum, pro juribus Imperatoris & Regum, adverſus* Paſchalem *Papam.* C'eſt aſſés peu de choſe ; & l'Auteur y gâte ſa cauſe, qui certainement étoit bonne, par les faits, ou faux en entier, ou faux dans quelques circonſtances, ſur leſquels il fonde la poſſeſſion, où les Souverains étoient d'inveſtir les Evêques & les Abbés. Quel que ſoit au reſte ce Traité, je ne riſque pas beaucoup en diſant qu'il eſt plus eſtimable que la *Lètre* de *Geoffroi de Vendôme*, dans laquelle il ne prouve l'illégitimité de ces *Inveſtitures*, qu'en montrant beaucoup d'ignorance, d'entêtement & de mauvaiſe foi. *Waltram* ſe reconcilia dans la ſuite avec le Pape *Paſchal II*, & mourut dans la communion de l'Egliſe Catholique.

On a vu plus haut qu'*Hugue*, Archevêque de Lion, & le Cardinal *Richard*, Abbé de Saint-Victor de Marſeille, furent excommuniés au Concile de Benevent par *Victor III.* Dans la *Sentence*, le Pape « les » accuſe tous deux » d'avoir eu l'am» bition d'occuper » la Chaire de S. » *Pierre* ; & d'avoir » manœuvré pour

PRINCES contemporains.

vivoient à la vérité très poliment avec les Papes ; mais qu'ils ne leur accordoient preſque aucune autorité ſur les Egliſes de leurs Etats. *Soiés donc conſtant*, continue le Pape, *aiés une ferme confiance, & finiſſés ce que vous avés commencé, parceque nous eſpérons, dans Notre Seigneur* Jéſus-Chriſt, *que le Bienheureux* Pierre, *que notre Seigneur* Jéſus-Chriſt, *le Roi de Gloire, a établi Prince ſur les Rois du Monde* (a), *& pour qui vous vous montrés fidèle, vous conduira lui même à l'honeur, où vous aſpirés, & vous rendra vainqueur de vos Ennemis.* N'étoit-ce pas une œuvre bien méritoire d'avoir remplacé par l'*Office Romain* la *Liturgie* de S. *Iſidore*, qui, pluſieurs fois examinée par ordre de différens Papes, avoit toujours été jugée très catholique. *Gregoire* vouloit fortement ce qu'il vouloit ; & ce qu'il avoit une fois voulu, ſurtout quand cela pouvoit élever de plus en plus l'Egliſe Romaine au deſſus des autres, ſon imagination le lui peignoit come étant

(a) *Principem ſuper Regna Mundi conſtituit.* Ces paroles, dans la bouche de *Gregoire*, annoncent ſon ſiſtéme.

SAVANS & Illuſtres.

des autres Papes, ils oſoient continuer d'exercer leurs fonctions dans la Cathédrale ; &, come ils avoient des Amis & des Partiſans, ils mètoient la diſſention dans toute la Ville. D'ailleurs un *Comte*, dont le *Fiorentini* n'a point trouvé le nom, s'étoit emparé des principaux Biens de cette Egliſe ; &, ſourd aux remontrances d'*Anſelme*, il le perſecutoit ouvertement. Come la connoiſſance de ce qu'il y avoit-là de plus important, paroiſſoit appartenir à la Puiſſance Eccléſiaſtique ; *Mathilde*, inſtruiſant *Gregoire* de tout, s'en remit à ſa déciſion ; & ce Pape, dans le Concile, qu'il tint à Rome la première Semaine de Carême, n'oublia pas les juſtes plaintes d'*Anſelme* au ſujet des uſurpations faites ſur ſon Egliſe. *Nous excommunions pareillement*, eſt-il dit dans les *Actes* de ce Concile, *en accordant terme juſqu'au Dimanche des Rameaux, le Fils du* Comte... *pareeque, pillant les Biens de l'Egliſe de Lueque, il ne la laiſſe jouir d'aucun repos :* mais, dans ce Concile, il ne fut point queſtion des Chanoines réfractaires de la Cathédrale. Le trouble croiſſoit cependant toujours dans la Ville. Les Partiſans de ces

tion, peu d'accord avec ce qu'il avoit fait pour l'élection d'*Alexandre II*, & très contraire à tous ſes principes de conduite, paroît être un de ces miſtères politiques, que la Sincérité Chretiène craint d'approfondir. En conſéquence du *Décret* de *Nicolas II*, que l'on a vu plus haut, *Gregoire VII* commence l'exercice de l'Autorité Pontificale auſſitôt après ſon élection, come le prouvent celles de ſes *Lètres*, qui ſont antérieures à ſon Sacre. Dès le lendemain de l'élection, il députe au Roi, pour l'en inſtruire; & l'on ajoute, pour le détourner de la confirmer. Les Evêques de Germanie, qui paroiſſent avoir très bien connu le dangereux caractère d'*Hildebrand*, conſeillent au Roi de caſſer une élection, faite ſans ſon ordre. Des conſeils plus timides, ou ſi l'on veut plus ſages, l'emportent dans l'eſprit de ce Prince, qui ſe contente d'envoïer à Rome le Comte *Eberhard* s'informer de la manière dont les choſes s'étoient paſſées. *Eberhard* eſt bien reçu de *Gregoire*, qui ſe plaint de ce qu'on l'a forcé d'accepter le Pontificat; & qui ſait faire valoir ſon attention à maintenir les droits du Roi, par ſon refus de ſe laiſſer conſacrer avant que ſon élection eût été confirmée. *Henri* la confirme, ſur le rapport du Comte; & nome *Gregoire*, Evêque de Verceil & Chancelier d'Italie, pour aſſiſter, en qualité de Commiſſaire Roïal, à la conſécration du Pape; qui, s'étant fait ordoner Prêtre aux Quatretems de la Pentecôte, eſt ſacré le Dimanche, 30 de Juin, lendemain de la fête de S. *Pierre* & de S. *Paul* (1). Occupé,

(1) Selon l'Abbé *Fleuri*, que je ſuis, on s'eſt trompé lorſqu'on a dit partout que *Gregoire VII* fut ſacré le 29 de Juin, jour de la fête de S. *Pierre* & S. *Paul*. Il ne le fut que le lendemain 30. C'eſt un point décidé par deux *Lètres* de ce Pape, deſquelles rien ne fait ſoupçoner que les Dates ſoient altérées. La 12e du Liv. I, écrite à *Guillaume*, Evêque de Pavie, eſt du *III des Calendes de Juillet, Indiction onzième*, c'eſt à dire du *29 de Juin* 1073. *Gregoire* ne s'y qualifie qu'*Evêque élu de Rome*. Dans la 13e du même Liv. I, adreſſée à *Manaſsès*, Archevêque de Rheims, *le II des Calendes de Juillet, Indiction onzième*, c'eſt à dire, *le 30 de Juin* 1073, *Gregoire* ſe qualifie, *Evêque Serviteur des Serviteurs de Dieu*. Ce Pape fut donc ſacré dans l'intervalle des deux *Lètres*, & par conſéquent le Dimanche matin, lendemain de la fête de S. *Pierre*, c'eſt à dire le 30 de Juin 1073. *Muratori*, qui veut qu'il l'ait été le jour même de la fête, ſe fonde ſur la *Vie* de ce Pape par le *Cardinal d'Aragon*, & ſur les *Lètres* de *Gregoire*: mais, par ces *Lètres* même, auxquelles il n'a pas fait une attention ſuffiſante, il faut corriger le *Cardinal d'Aragon*, de qui les Dates ne ſont pas toujours exactes.

Ajoutons ici ce que l'*Abbé d'Urſperg* dit, au ſujet de l'élection de *Gregoire VII*, à l'année 1074. *Le Pape* Alexandre *de bienheureuſe mémoire étant mort,*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ſition ; & reçut pour le Comté du Maine *dix mille Sous* (Ecus) *, Monoie du Maine.* Elie, *par la retraite du* Ligurien, *devint Comte du Maine ; & jouit* 20 *ans du* Conſulat, *qu'il avoit acquis* (*a*).

Après avoir achevé ſon récit tiré de celui-là, *Muratori* dit, p. 270: *De quelque manière que les choſes ſe ſoient paſſées,* Hugue *vendit la Principauté du Maine à* Elie de la Flèche, *& ſe délivra par là des phantômes de ſa crainte. Mais, à vrai dire, elle n'étoit pas tout à fait mal fondée, come on le reconnut par expérience, à quelque tems de là ; puiſque* Guillaume II, *Roi d'Angleterre, s'empara de nouveau de cet Etat ; & que le même* Elie, *s'étant mis en devoir de le recouvrer, fut fait priſonier. Je ne puis pas ne point parler ici d'un évènement curieux rapporté par* Guillaume de Mamlsbury (Liv. IV), *& non moins*

» l'empêcher lui-
» même d'y mon-
» ter, quoique *Ri-*
» *chard* eût été du
» nombre des E-
» lecteurs, & qu'
» *Hugue* eût enſui-
» te approuvé l'é-
» lection. Il ſe
» plaint de tout ce
» qu'il a ſouffert
» de leur part,
» dont il prend l'-
» Aſſemblée à té-
» moin ». C'eſt ce qui ſemble avoir trait à la *Lètre* d'*Hugue* à *Mathilde*, de laquelle *Muratori* nous a parlé. Le Pape ajoute, « Que ce Prélat &
» l'Abbé *Richard*,
» voïant qu'ils s'-
» oppoſoient en-
» vain à ce que
» tous les Evêques
» & les Cardinaux
» vouloient unani-
» mement, s'é-
» toient ſéparés de
» la communion
» de l'Egliſe Ro-
» maine & de la
» ſiène ». *C'eſt pourquoi*, dit-il, *nous vous ordonnons, par l'Autorité Apoſtolique, de vous abſtenir de la leur, & de n'avoir abſolument aucune communication avec eux, parcequ'ils ſe ſont, de leur plein gré, ſéparés de la communion de l'Egliſe Ro-*

de la plus grande importance pour la Religion. On voit à préſent que *Ferréras* a raiſon de vouloir que ce ne ſoit point à *Sanche I*, Roi d'Arragon : mais à *Sanche IV*, Roi de Navarre, que *Gregoire* adreſſe la *Lètre* 64 du I Livre. Cette *Lètre* produiſit d'abord aſſés peu d'effet. Les Peuples ne vouloient point abſolument qu'on leur ôtat un *Office*, auquel ils étoient accoutumés depuis pluſieurs ſiècles. Il ne paroît pas que *Sanche IV*, Roi de Navarre, ſe ſoit beaucoup inquiété de cette affaire. Il n'en fut pas de même d'*Alfonſe*, excité par la Reine *Agnès*, qui, née Françoiſe, ne connoiſſoit que l'*Office Romain*. L'Abbé *Fleuri*, dans l'endroit cité, nome cette Reine *Conſtance*. *Alfonſe* n'épouſa *Conſtance de Bourgogne* qu'en 1081 3 & ce dont il s'agit ici, ſe paſſoit de 1074 à 1077. Preſſé donc par *Agnès* & par *Gregoire* d'établir l'*Office Romain* dans ſes Etats, *Alfonſe* fit

Chanoines faiſoient éclater leur mécontentement de ce que *Mathilde* favoriſoit *Anſelme* ; &, n'oſant pas ſans doute encore attaquer ouvertement ce Prélat, ils favoriſoient ſous main ceux qui s'empa-roient de ſes revenus. Il fut porté de nouvelles plaintes au Pape ; & cette *Lètre*, écrite à ces Chanoines le 28 de Novembre, Indiction II, c'eſt à dire 1078, laquelle eſt la 11e du VIe Liv. de celles de *Gregoire*, nous apprend quelles furent les ſuites de ces plaintes. *Lorſque nous étions dans votre Ville, nous vous avons très ſouvent avertis, par nous-même & par nos Confrères, de mener la vie commune, ſuivant les* Decrets *Apoſtoliques de nos prédéceſſeurs les Papes S.* Léon (IX) & Victor (III), *accordés ſur la demande faite à l'Egliſe par les Chanoines même que votre Egliſe avoit alors : mais, ne cherchant que ce qui vous plaît, & non ce qui plaît à* Jéſus-Chriſt, *vous avés*

(*a*) *Le nom de* Conſul, *principalement chés les Normans*, dit *Muratori*, p. 269, *étoit autrefois la même choſe, que ceux de* Comte, *de* Marquis, *& de* Duc, *Dans* Ducheſne (*Hiſtor. de Fr.* T. IV, *p.* 257) Baudri, *Abbé de Bourgueil, parlant du Roi* Guillaume, *dit* le Conquérant, *le nome* Conſul des Normans, *parcequ'il étoit* Comte & Duc de Normandie.

Qui probitate ſua Rexque, Comeſque fuit.
Conſul Normanis, Rex Anglis, &c.
Qui *Conſul*, qui Rex inclytus extiterat.

On en trouve d'autres exemples dans Du-Cange. *Alors la Province du Maine nomoit ſes Princes, tantôt* Ducs, *tantôt* Comtes, *tantôt* Conſuls. *Chés ces Peuples, ces Noms étoient équivalens pour ſignifier les Princes de leur pais.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

dès qu'il n'étoit que Cardinal, du projet d'ériger le Siége de Rome en Monarchie univerſelle, *Gregoire* n'attend pas qu'il ſoit ſacré pour annoncer au Monde Chretien des nouveautés, qui devoient doner matière à penſer. Par l'entremiſe d'*Hugue*, Abbé de Clugni, le Pape *Alexandre II*, ou pluſtôt le Cardinal *Hildebrand* avoit agréé qu'*Eble II*, Comte de Rouci, tînt en Fief de l'Egliſe Romaine, aux conditions portées dans une Convention écrite, les Terres qu'il projetoit de conquérir en Eſpagne ſur les Maures. *Adélaïde*, ſœur de ce Seigneur François, avoit épouſé *Sanche I*, Roi d'Aragon; & ce Roi ſans doute invitoit *Eble* à venir ſe joindre à lui pour combatre les Mahométans. *Alexandre* étant mort, pendant qu'*Eble* faiſoit ſes préparatifs; *Gregoire*, élu Pape, écrit le 30 d'Avril aux *Princes* d'*Eſpagne* (1), pour les inſtruire de la conceſſion, que le Saint Siége avoit faite au Comte de Rouci. *Nous croïons*, leur dit-il en commençant, *que vous n'ignorés pas qu'anciènement le Roïaume d'Eſpagne appartenoit en propre à S.* Pierre; *que, bien qu'il ſoit depuis longtems au pouvoir des Infidèles, nul Home n'y peut prétendre aucun droit; & que, ſuivant les Loix de la Juſtice qui ſubſiſtent toujours, il appartient encore au ſeul Siége Apoſtolique. Tant qu'exiſte ce dont les Egliſes, par la volonté de Dieu, ſont une fois devenues propriétaires; il ſe peut que, pour un tems paſſager, elles en perdent la jouiſſance: mais elles ne peuvent en perdre la propriété, que par une conceſſion légitime.* Il leur annonce donc, « Qu'en vertu d'une pareille conceſſion, le Comte *Eble* ſe diſ-» poſoit, pour l'honeur de S. *Pierre*, à paſſer en Eſpagne, afin » de chaſſer les Infidèles de ce qu'ils occupoient. Il les exhorte » à lui fournir tous les ſecours néceſſaires : mais il avertit » ceux qui voudront entrer ſéparément dans les mêmes païs, » de ſe propoſer la plus juſte cauſe de guerre; & d'être dans

Hildebrand, *qui fut appellé depuis* Gregoire, *Moine de profeſſion, & Archidiacre, le remplaça ſur le Siége de Rome. Sous lui des Erreurs nouvelles & juſqu'alors inouies, & des Schiſmes commencèrent à mètre en danger la République Romaine & toute l'Egliſe. Come, ſans le conſentement du Roi, la faveur des Romains l'avoit élevé ſeule à ce haut rang, quelques-uns aſſurent qu'il n'avoit pas été canoniquement élu: mais qu'il avoit lui-même tiranniquement uſurpé le Pontificat. C'eſt pourquoi quelques Evêques le dépoſèrent. Le Pape cita de nouveau le Roi* Henri, *par de fréquentes députations & des Lètres, à venir répondre au Concile.*

(1) Liv. I, Lètre 7.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

glorieux pour Elie, *que pour le Roi lui-même.* On prend un certain *Elie*, auteur de ces troubles. On le conduit au Roi, qui lui dit en badinant : *Maître, je te tiens:* mais lui, dont la haute nobleſſe ne ſavoit pas, même dans un ſi grand danger, parler baſſement, répondit : *Vous m'avés pris par hazard. Si je pouvois échaper, je ſais bien ce que je ferois.* Alors *Guillaume*, que la fureur mêtoit preſque hors de lui-même, ſaiſiſſant *Elie*, lui répliqua : *Dis, Maraut, dis, que ferois-tu ? Retire-toi. Va-t-en. Eh. Je te permets de faire tout ce que tu pouras ; &, par le* Voult de Lucque (*a*), *s'il t'arrive de me vaincre, je n'exigerai rien de toi pour cette permiſſion.* L'effet ne démentit point la parole. Mais ſur le champ il laiſſa retirer ce Priſonier, ſongeant pluſtot à l'admirer, qu'à le pourſuivre. *Il eſt auſſi parlé par* Henri d'Hugtingdon, *du recouvrement du Maine par* Guillaume ; *& cet Hiſtorien ajoute qu'enfin* Elie *perdit la vie. Nous avons encore à cet égard le témoignage de* Matthieu Pa-

maine ; car, come l'écrit S. Ambroiſe, *celui qui ſe ſépare de l'Egliſe Romaine, doit paſſer pour hérétique.* C'eſt bien pluſtot d'après cette *Sentence*, que d'après la *Lètre d'Hugue*, on le témoignage d'aucun autre Monument Hiſtorique, qu'on accuſe les deux Prélats d'avoir eu l'ambition de ſe faire Papes.

L'Archevêque de Lion, *voïant*, dit l'Abbé *Fleuri*, Liv. 63, N. XXXIII, *la longue réſiſtance de l'Abbé* Didier, *conçut de grandes eſpérances de devenir Pape, qui ſe tournèrent en un furieux dépit, quand il vit que* Didier *avoit accepté. Il le témoigna dans une* Lètre *à la* Comteſſe Mathilde, *écrite lorſque* Didier *alloit à Rome ſe faire ſacrer.* L'Hiſtorien fait enſuite l'extrait de cette *Lètre*, dont il adoucit les expreſſions.

On lit dans l'*Hiſtoire litèraire de la France*, T. IX, p. 309. que la longue réſiſtance de *Didier* à conſentir à ſon élection *inſpira à notre Archevêque l'eſpérance de devenir Pape lui-même. Mais . . . , voïant que* Didier *avoit enfin accepté le Pontificat, ſes eſpérances ſe tournèrent en un furieux dépit, qui le porta à écrire à la* Comteſſe Mathilde, *en des termes les plus*

beaucoup d'efforts inutiles. L'oppoſition fut la même de la part du Clergé & du Peuple. Enfin, réſolu d'en venir à bout, il fit ordoner la réception de cet *Office* par un Concile de Burgos, que *Mariana* place en 1076, & l'Abbé *Fleuri*, Liv. 60, N. VI, en 1050. *Ferreras*, toujours mieux informé que le premier, & bien plus attentif à la Chronologie que le ſecond, le dit de 1077. Le Decret de ce Concile fut ſi mal reçu, que, pour calmer les troubles qu'il avoit fait naître, on eut recours à l'expédient d'un Duel, où deux Chevaliers combatirent, l'un pour l'*Office Moſarabe*, ou *Gothique*, l'autre pour l'*Office Romain.* Ce dernier fut vaincu : mais, *Alfonſe*, perſiſtant dans ſa réſolution, on fit ſubir, dit-on, aux deux *Offices* diverſes Epreuves, entre autres celle du Feu. Le *Romain* périt dans les flâmes, & le *Gothique* n'en fut point offenſé. Pour réuſſir enfin à faire adopter le premier, que les Peuples étoient alors bien fondés à rejeter, *Alfonſe*, en 1079, pria *Gregoire* d'envoïer un Légat, dont l'autorité terminât cette Affaire. *Richard*, Abbé de Saint-Victor de Marſeille & Cardinal, chargé de

négligé nos avertiſſemens. Et lorſque, par cette négligence & cette déſobéiſſance ſi grande, qualifiée en quelque ſorte d'Idolâtrie par les Saints Pères, vous aviés juſtement mérité d'être frapés d'une Sentence juridique, la Manſuétude Apoſtolique, avec ſa tendreſſe & ſa clémence ordinaire, vous a cependant, ſur les prières de votre Evêque & de quelques-uns de vos Frères attendus, come ſes Fils, juſqu'à la Fête de tous les Saints, & depuis par l'intervention de votre même Evêque juſqu'au Concile (apparemment celui du mois de Février précèdent), *auquel nous avions ordoné que vous envoïaſſiés quelques-uns d'entre vous, pour nous répondre de votre obéiſſance. Come vous n'en avés rien fait, quoique vous le duſſiés, nous ne pouvons plus différer une Cenſure équitable. C'eſt pourquoi je vous avertis, au nom de la véritable obéiſſance, de ſuivre la vie commune, telle que le Saint Pape* Léon *l'a inſtituée pour votre Egliſe, & telle que l'Egliſe Romaine l'entend ; enſorte que tous les Biens de l'Egliſe ſoient emploïés à l'utilité commune, & dépoſés, come on l'a dit, en commun ; ou, ſi vous refuſés de vous conformer à ceci, de remètre vos Prébendes entre les*

(*a*) La *Sainte Face de Lucque*, Relique alors célèbre.

» la ferme réſolution de ne pas faire, dans ce qu'ils auront con-» quis, le même tort à S. *Pierre*, que lui font actuellement » ceux qui ne croient point en Dieu ». *Car nous voulons*, ajoute-t-il, *qu'aucun de vous n'ignore que, ſi vous ne vous engagés pas de païer, en conſéquence d'une Convention équitable, les Droits de S.* Pierre *ſur ce Roïaume, nous nous déclarerons contre vous; &, par l'Autorité Apoſtolique, nous vous interdirons l'entrée de ces païs, pluſtôt que de permètre que la Sainte Egliſe Romaine, la Mère univerſelle, ſouffre de ſes Fils ce que ſes Ennemis lui font ſouffrir, & ſoit lézée, non dans ſa propriété, mais dans le tort que ſes Fils feroient à leurs ames* (1). Il finit par dire, « Qu'il envoie Légat Apoſtolique auprès » d'eux le Cardinal *Hugue Blanc*, qui les inſtruira plus amplement de ſes intentions ». L'Eſpagne n'eſt point compriſe dans la prétendue *Donation de Conſtantin*. Il eſt certain qu'anciènement aucun Prince de ce païs n'avoit ſoûmis ſes Etats à S. *Pierre*, & ne s'étoit obligé de païer un Cens annuel à l'Egliſe Romaine. Les Rois Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne furent les premiers Souverains, qui, dirigés par des Moines, contractèrent une obligation ſemblable. Leur exemple ne fut point imité par les Rois Wiſigots, qui règnoient en Eſpagne; qui, loin d'être en diſpoſition d'aſſervir leur Roiaume à l'Egliſe Romaine pour le Temporel, ne ſouffroient pas même que pour le Spirituel l'Egliſe d'Eſpagne lui fût ſoûmiſe en aucune manière; & qui, dès qu'ils avoient été Catholiques, s'étoient bornés à la conſerver unie avec elle par les ſeuls liens de la Communion. Il ſeroit difficile de prouver qu'avant leur tems, cette Egliſe, non plus que celles des Bretons, des Ecoſſois & des Irlandois, eut eu d'autres ſortes de liaiſons avec l'Egliſe Romaine. Ce ſont des choſes que la Cour de Rome ne pouvoit pas ignorer; & l'on auroit peine à ſe perſuader que *Gregoire* lui-même n'en fût pas inſtruit. Que penſer donc de ſa vaine prétention ſur l'Eſpagne? Nous le verrons, & même avant de quiter de cette année, l'étendre à d'autres

(1) L'Abbé *Fleuri*, qui, *propter metum Judæorum*, s'étoit impoſé la Loi d'une réſerve, qu'il pouſſe ſouvent à l'excès, dit, Liv. 63, N. 1: *On ſuppoſoit à Rome, comme un fait certain, que le Roïaume d'Eſpagne avoit anciènement appartenu en propre à S.* Pierre, *c'eſt à dire à l'Egliſe Romaine, quoiqu'il ne s'en trouve pas le moindre veſtige dans aucun Auteur, avant les* Lètres de Gregoire VII.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ris, *à l'an* 1099; *mais ſa chronologie n'eſt point d'accord avec* Ordric Vital, *qui fait reſter* Elie *bien plus longtems Seigneur du Maine* (*a*).

Hugue *retourna donc en Italie dans la Maiſon paternelle; &, come il avoit acquis par cette Principauté le Titre de* Comte du Mans, *le Peuple lui conſerva ce Titre après qu'il l'eut perdue, ou vendue. La Ville Capitale des Manceaux s'appelloit & s'appelle encore* Le Mans, *que nous diſons* Il Manſo. *De là vint qu'on le noma communément* Ugo del Manſo. *Nous rapporterons dans le Chap. XXXIV une preuve autentique de cette vérité, dans laquelle* Henri, Zelt & Martin *interrogés, en* 1098, *à l'occaſion d'un certain procès, répondent:* Item croient que le *Marquis Azzon* eut trois Fils, le Duc *Welf*, *Hugue du Mans*, & *Foulque.*

*Ce qu'*Hugue *fit enſuite en Italie, nous le pouvons apprendre de* Sigonius, *qui* (Liv. VI

(*a*) On verra dans l'Article d'*Henri I*, Roi d'Angleterre, que ce Roi fit mourir *Elie*, Comte du Maine; ce qui s'accorde avec la chronologie d'*Ordric Vital.*

injurieux contre le nouveau Pape. Il alla plus loin. Aiant attiré à ſon parti Richard, *Abbé de Saint-Victor de Marſeille ....., & quelques autres, il s'oppoſa à ſon Intronisation, & cauſa une nouvelle Diviſion dans l'Egliſe.* Ce fut tout au plus une Diviſion entre les Electeurs du Pape. Le ſentiment particulier d'*Hugue* & de *Richard* ne cauſa point de ſchiſme dans l'Egliſe Catholique, qui toute reconnut *Victor* pour Pape. D'ailleurs ce que l'on dit des menées d'*Hugue*, pour attirer *Richard* & d'autres à ſon parti, n'eſt point fondé. L'Archevêque, en parlant dans ſa *Lètre* de ſon oppoſition à ce que *Didier* reprit les marques du Pontificat, fait entendre à la vérité que *Richard* s'y oppoſoit auſſi: mais nous n'apprenons d'aucun Hiſtorien, qu'ils agiſſent de concert. Ils pouvoient avoir chacun leurs vues à part. *Hugue* proteſta contre le Sacre de *Victor*. *Richard* en fit autant. A la fin d'Août 1087, 4 mois après l'Ordination de ce Pape, ni l'un, ni l'autre n'en avoit encore reconnu l'élection pour légitime. Voila tout ce qu'ils paroiſſent avoir eu de commun.

Il eſt à croire pour l'honeur de *Victor III* & du Concile de Bène-

cette Légation, gagna le Clergé, qui s'efforça de diſſiper les ſcrupules du Peuple; & l'*Office Romain* fut enfin admis par l'ordre du Roi & par l'acquieſcement des Prélats, dans tous les Etats d'*Alfonſe*, non ſans cauſer encore des murmures, qui furent longtems à s'aſſoupir. Ce même *Office* ne dut être reçu dans le Roïaume de Navarre, qu'après que *Sanche*, Roi d'Aragon, en eut acquis la Couronne: mais on ignore en quel tems & de quelle manière. On n'en fait pas d'avantage à l'égard des Comtés de Barcelone & d'Urgel, où l'on trouve cet *Office* à peu près dans ces tems-là.

La même année 1079, *Alfonſe*, voulant établir la Diſcipline & les Uſages de Clugni dans le Monaſtère de Sahagun, pria *Hugue*, Abbé de Clugni, qui, plus que tout autre, l'avoit engagé de s'opiniâtrer à faire recevoir l'*Office Romain*, de lui donèr de ſes Moines. *Robert* & *Marcellin* furent envoïés par *Hugue*; & le premier fut fait Abbé de Sahagun. La roideur, avec laquelle ce Moine impérieux pouſſa l'affaire de la Réforme, aigrit contre lui les Eſprits. Il s'en conſola ſans peine; parcequ'-

mains de l'Evêque pour l'utilité de l'Egliſe. Que ſi vous refuſés (*ce qui ne ſoit pas!*) *de faire l'un ou l'autre, Nous, par l'Autorité de Dieu toutpuiſſant & des Saints Apôtres* Pierre & Paul, *vous défendons l'entrée de toutes les Egliſes juſqu'à ce que vous vous ſoïés corriges come il convient.* Ce *Bref* ne trouva pas les Refractaires plus diſpoſés à l'obéiſſance. On découvrit même, en 1079, qu'ils formoient des complots contre la perſone de leur Evêque. Ils en furent juridiquement convaincus à Rome. Le Pape, à la prière d'*Anſelme*, les attendit encore à réſipiſcence; & la *Comteſſe Mathilde* emploïa ſes bons offices pour les tamener à leur devoir; mais leur obſtination étoit telle, que, ſuivant le *Pénitencier B.* Mathilde *elle-même, quelques grands efforts qu'elle fit, ne put pas leur perſuader de ſe ſoumètre.* Aigris de plus en plus, & mépriſant ouvertement les Cenſures & l'autorité du Pape, ils ſe ſéparèrent de la communion de l'Egliſe Romaine. *Gregoire*, forcé de les punir enfin, confirma les deux *Jugemens* précèdens, les déclara déchus des Priviléges des Clercs; &, les dégradant de leurs Ordres,

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Païs avec auſſi peu de droit. Ce n'eſt point à moi de ſonder le cœur d'un Pape, dont Rome a fait un Saint. Tout ce qu'il me ſemble que je puis dire, c'eſt que les Troubles de Milan devoient avoir appris à *Gregoire* que, pour l'exécution de ſes projets, il lui faloit beaucoup d'argent. Sous prétexte que les Princes Normans d'Italie vouloient s'unir pour porter enſemble la guerre ſur les Terres de l'Empire & de l'Egliſe, il ſort de Rome, dès les premiers jours de Juillet, & paſſe en Campanie (1). Il reçoit dans le Palais de Bènevent, le 12 d'Août, le ſerment de fidélité du Prince *Landulf VI*; & dans la *Convention* faite à ce ſujet, ce même jour, il eſt dit, « Que, ſi » dorenavant ce Prince eſt infidèle à l'Egliſe Romaine, à *Gré-* » *goire*, à ſes ſucceſſeurs; s'il diminue en quelque choſe l'Etat » de Bènevent; s'il en fait, ſans le conſentement ou ſans l'ordre » du Pape, quelque Inveſtiture à qui que ce ſoit; ſi, par quel- » que artifice, il trouve, avec quelqu'un dans la Ville de Bène- » vent ou dehors, moïen de prêter, ou de recevoir un ſer- » ment, & de faire quelque diſtraction; s'il cherche, de quel- » que manière que ce ſoit, à nuire à qui que ce puiſſe être » des Fidèles de la Sainte Egliſe Romaine dans des choſes » appartenantes à la fidélité qu'ils doivent à cette Egliſe; & » s'il ne peut pas, cité devant le Tribunal du Pape, ſe juſtifier » ſur ces points, il ſera, dès le moment même, privé de ſon » Honeur, c'eſt à dire de ſon Fief ». On a vu que l'Empereur *Henri II* dona par échange au Pape *Léon IX* la Seigneurie & le Domaine de la ſeule Ville de Bènevent: mais non le reſte de la Principauté, que conſervèrent les Princes Lombards iſſus de la *Maiſon de Capoue*, leſquels, come on peut l'inférer de cet *Acte* très équivoque, tinrent enſuite la Ville en Fief de l'Egliſe Romaine. C'eſt ce qui pouvoit s'être fait ſous le Pontificat de *Nicolas II*, lors de ſon voïage dans ces cantons. Come cependant rien ne nous l'apprend, & qu'il peut ſuivre de ce

(1) La 16e *Lètre* du Liv. I, à *Girald*, Evêque d'Oſtie, Légat en Eſpagne, eſt de Rome le 1 de Juillet. La 17e à *Wratiſlas*, Duc de Bohême, eſt de *Laurentium*, le 8 de Juillet; & la 18e à *Michel*, Empereur Grec, eſt d'*Albano* le 9 du même mois. *Gregoire* étoit le 12 d'Août à Bènevent, & le 1 de Septembre à Capoue. Depuis on ne trouve point de lui de *Lètres* écrites de Rome, cette année 1073, avant le 17 de Décembre. Il y devoit être revenu depuis très peu de jours, puiſqu'il étoit à Seſia le 7. Son abſence fut de cinq mois.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

De Reg. Ital.) *dit, à l'année* 1091, « *Que la fameuſe* » Comteſſe Mathil- » de *eut* Hugue d'- » Eſte *pour Général* » *de ſes Troupes* » *contre* Henri, » *Roi de Germanie* » *& Empereur*». *En effet, il dut paroître à propos à ſon père le* Marquis Azon *de l'envoïer, ſoit au ſecours, ſoit au ſervice de la* Comteſſe, *alors femme de* Welf V, *ſon petit-fils, dans l'eſpérance que, par la ſuite, il rempliroit mieux les obligations de ſa naiſſance & de ſon rang. Mais l'effet répondit très mal à l'eſpérance. Au commencement de* 1092, Henri *ſe trouvoit, ſans Troupes, au delà de l'Adige. Alors la* Comteſſe, *pour me ſervir des termes du* Fiorentini (Liv. II, p. 247) aiant fait venir *Hugue*, ſon Général, que *Sigonius* croit de la *Maiſon d'Eſte*, mais que *Donizon* done ſeulement pour avoir été de grande naiſſance ; elle lui fit part de ſon projet de couper le chemin au Roi. [Pour cet effet, elle lui dona quelques Compagnies de Soldats choiſis, au nombre de mille Homes ; & lui recommanda la diligence & le ſecret] : mais *Hugue* n'obſerva ni l'un ni l'autre. Comme il vent, qu'on avoit invité *Hugue* & *Richard* à ſe déſiſter de leur oppoſition ; & qu'on s'étoit mis en devoir de leur prouver qu'elle étoit vaine & mal fondée. Sans cela, la *Sentence d'excommunication* prononcée contre eux auroit été nulle, come étant un acte odieux de Deſpotiſme, auſſi contraire à l'eſprit de la Religion qu'à toute eſpèce de Loi.

PAPES.

Mais il faloit mntivet la *Sentence*. Ceux qui la dreſsèrent, vnulutent bien tegatder l'oppoſition des deux Prélats à l'élection de *Victor* come un Acte de ſéparation de communion ; & fitent prononcer par ce Pape, « Qu'- » on eût à s'abſte- » nir de la commu- » nion d'*Hugue* & » de *Richard*, puiſ- » qu'ils s'étoient » ſéparés de celle » de l'Egliſe Ro- » maine ». Le prétexte étoit mal choiſi. Réclamer cnntre l'élection d'un Pape, ou de tout autre Evêque, n'eſt point un acte Schiſmatique. C'en ſeroit un, ſi l'on y perſiſtoit opiniâtrément, après des éclairciſſemens ſuffiſans, & la légitimité de l'élection bien prouvée ; ſi, lnrſqu'on auroit été jutidiquement ſommé, condamné même à ſe ſoûmètre, on refuſoit de communiquer avec l'Elu, ſes E-

PRINCES contemporains.

auſſi ſouple qu'impérieux, il s'acquit ſi bien la confiance du Roi & de la Reine, qu'ils ne firent plus rien que par ſes conſeils, *oppoſés*, dit *Ferreras*, T. III, p. 247, *à ceux du Légat Apoſtolique, quoique j'ignore ſi ce fut au ſujet du Tribut, que le Pape prétendoit être en droit d'exiger de l'Eſpagne ; ou ſi ce fut à l'occaſion de l'*Office Gothique. *Ferreras*, en faiſant plus d'attention aux *Lètres* de *Gregoire VII*, auroit pu ne point douter. L'Abbé *Fleuri* trouve dans la ſeconde du VIIIe Livre, écrite de Ceperano (*Ciprani*) le 17 de Juin de 1080, que ce fut au ſujet de l'*Office Romain*, que *Robert* étant d'un autre avis que le Légat, *fut cauſe que le Roi ne le traita pas come il convenoit à ſa Dignité*. Dans cette *Lètre* adreſſée à l'Abbé *Hugue* & citée par *Ferreras*, *Gregoire* dit : *Vous ſaurés, par les Lètres de* Richard, *notre Légat, quelle impiété conſidérable eſt ſortie de votre Monaſtère par l'audace du Moine* Robert. *Avec quelle ruſe & quelle malignité ce* Robert, *à l'imitation de* Simon le Magicien, *a-t-il oſé s'élever contre le Bienheureux* Pierre, *& ramener, par ſes ſuggeſtions, à leurs anciènes erreurs, ceux*

SAVANS & Illuſtres.

il ordonna qu'ils fuſſent livrés à la Cour Seculière. Il écrivit enſuite, le 1 d'Octobre, au Clergé & au Peuple de Lucque, « non ſeulement » pour leur défen- » dre de commu- » niquer avec ces » Rebelles : mais » encore pour les » exhorter à les » chaſſer entière- » ment de la Ville » & de ſon Terri- » toire ». Auſſitôt après ce *Jugement*, ſelon ce que l'*Hiſtorien d'Anſelme* dit, *la fidèle & prudente Marquiſe* Mathilde, *traitant ces Rebelles de Serfs, les fit appeller au ſervice de ſa Cour. C'eſt pourquoi, plus triſtes qu'on ne peut croire, ils firent conſpirer contre elle autant de gens qu'ils le purent.* Leurs intrigues produiſirent alors peu d'effet. Le 3 de Juin 1080, le Conciliabule de Brixen dépoſa *Gregoire VII* ; & mit en ſa place *Guibert*, Archevêque de Ravenne. Le Parti des Chanoines excommuniés ſe déclara hautement pour l'Antipape ; &, ſemant par tout dans Lucque les faux Principes, ſur leſquels les Evêques de Brixen s'étoient fondés, ils en infectèrent les Citoïens affectionés aux intérêts du Roi. Cependant *Anſelme*, voïant les Ames commiſes à ſes ſoins prêtes à ſe perdre, & ſes Cha-

même *Acte* que *Landulf VI* fit ſerment à *Gregoire VII*, non ſeulement pour la Ville ſeule, mais pour toute la Principauté de Bènevent; on a lieu de penſer que ce Prince, voïant les Normans ſe rendre Vaſſaux de l'Egliſe Romaine, & ne pouvant eſpérer contre eux aucun ſecours ni de la Cour de Germanie, ni de celle de Conſtantinople, ſe mit auſſi ſous la protection de cette Egliſe, en rendant homage au Pape. *Richard*, Comte d'Averſe, devenu Prince de Capoue depuis pluſieurs années, fait homage de même à *Gregoire* pour ſa Principauté, le 24 de Septembre, à Capoue même. Dans *l'Acte*, il ſe qualifie, *RICHARD, par la grace de DIEU & de S. PIERRE, Prince de Capoue*; & s'engage « d'être, de ce moment & pour toujours, » fidèle à l'Egliſe Romaine, & à ſon Seigneur *Gregoire*, Pape » Univerſel; de ne contribuer, ni par ſes conſeils, ni par lui-» même, à ce que le Pape perde la vie, ou quelque membre, » ou la liberté; d'aider de bone-foi contre tous l'Egliſe Ro-» maine & le Pape à poſſéder & défendre les Régales de S. *Pierre*, » enſorte que le dernier jouiſſe en ſureté du Pontificat; de » s'en tenir à ce que *Gregoire*, ou ſes ſucceſſeurs lui cèderont, » & de ne point eſſaïer d'uſurper ou d'acquèrir aucune autre » Terre, ou Principauté de S. *Pierre*; de païer de bone-foi, chaque » année, à l'Egliſe Romaine, le Cens convenu pour la Terre, » qu'il tient ou tiendra de S. *Pierre*; de remètre en la puiſ-» ſance du Pape toutes les Egliſes, qu'il a ſous ſa domination » & tout ce qu'elles poſsèdent, & d'en être le Défenſeur, ſui-» vant la fidélité qu'il doit à l'Egliſe Romaine; de faire, » lorſque *Gregoire* ou ſes ſucceſſeurs l'en avertiront, ſerment » de fidélité au Roi *Henri*, ſans préjudice du pareil ſerment » fait à l'Egliſe Romaine; ſi *Gregoire*, ou ſes ſucceſſeurs meu-» rent avant lui, de prêter ſon ſecours, ſuivant les avis des » meilleurs d'entre les Cardinaux, les Clercs & les Laïcs de » Rome, pour l'élection d'un Pape, qui faſſe honeur à S. *Pierre*; » enfin d'obſerver de bone-foi tout ce que deſſus à l'égard, non » ſeulement de *Gregoire*, mais auſſi de ſes ſucceſſeurs, s'ils lui » confirment l'Inveſtiture, qu'il a reçue de ce Pape ». *Gregoire* reſte dans ces cantons juſque vers le commencement de Décembre, ſans doute parcequ'il ne pouvoit pas amener auſſi facilement à ſes vues le Duc *Robert Guiſcard*, qu'il avoit

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

étoit ſecrètement du Parti du Roi, non ſeulement il fit part aux Ennemis de ſa commiſſion: mais, les aiant laiſſé durant huit jours raſſembler un nombre ſuffiſant de Soldats, il permit que les gens, qu'il commandnit, entourés de toutes parts des Troupes du Roi, fuſſent, partie taillés en pièces, partie faits priſoniers (*a*). *Cette déroute arriva près du Village de* Tricontado, *qu'on appelle aujourd'hui* Tricontai (*b*), *lequel nous avons vu, dans le Chap. VII, appartenir alors à la* Maiſon d'Eſte. . . . *Je ne veux pas diſſimuler que* Sigonius, *en diſant que cet* Hugue *étoit de la* Maiſon d'Eſte, *a dit la vérité. Ce fut en effet* Hugue du Mans, *come on l'apprend de ce paſ-*

(*a*) *Muratori*, dans ce paſſage, avoit omis ce que les deux Crochets renferment; au moïen de quoi l'on ne devinoit pas à quoi la Phraſe ſuivante pouvoit ſe rapporter.

(*b*) Le *Florentini* dit *Villagio de' Tre-Contadi*; nom venu ſans doute de ce que le Territoire de ce Village dépendoit de trois Comtés, dont il marquoit les limi-tes.

lecteurs & ſes Conſécrateurs.

Les Homes ſont méchans: mais ils ſont encore plus foibles. La Raiſon & la Charité défendent d'attribuer, au hazard, à leur méchanceté ce qui peut n'être qu'un effet de leur foibleſſe. Je n'entreprens point ici l'apologie d'*Hugue* & de *Richard*: mais j'oſe dire que, dans le tems; ils furent un peu légèrement accuſés d'ambition; & qu'on a depuis répété cette accuſation encore plus légèrement. Une Sentence, prononcée par un Juge, partie dans l'Affaire, ne forme jamais, quelque idée que l'on ait de l'intégrité de ce Juge, qu'un très foible préjugé contre ceux qu'elle condamne. Ce Juge étoit home, & n'étoit point à l'abri des illuſions de l'Amour-propre. Je le dirai, puiſque tant de Livres, que cet Ouvrage m'oblige de lire, ou de conſulter, me font violence. Pourquoi faut-il que ces Principes d'équité naturelle ſoient ordinairement moins à l'uſage d'Ecrivains attachés au ſervice de l'Egliſe, que d'Auteurs de toute autre profeſſion?

La *Lètre* d'*Hugue* à *Mathilde* offre de l'humeur, de l'emportement, & des traits malins: mais j'ai beau la li-

mille perſones, que nos ſoins diligens avoient commençé de faire revenir à la Vérité? c'eſt à dire, ſuivant l'Hiſtorien de l'Egliſe, à l'*Office Romain*. Il me ſemble que, par les *anciènes erreurs* des Eſpagnols, on ne peut entendre ici que leurs anciènes idées ſur les Mariages entre Parens; &, par le *retour à la Vérité*, que la ſoûmiſſion au *Decret* d'*Alexandre II* à ce ſujet. Le Cardinal *Richard* n'étoit pas ſeulement chargé de faire admètre l'*Office Romain*. Il avoit ordre de ſéparer *Alfonſe* d'avec *Agnès*, à cauſe d'un empêchement de Parenté, qui, ſelon *Gregoire* & ſes Canoniſtes, rendoit leur mariage nul. Il devoit ſans doute auſſi travailler à l'établiſſement du Cens, que ce Pape diſoit du par l'Eſpagne au Saint Siege. Je parle ailleurs de ce dernier point. Je penſe que c'eſt ſur l'Article de la Caſſation du mariage, que *Robert* oſa contredire le Légat. *Gregoire* dit plus bas dans ſa *Lètre*, qu'*Alfonſe* avoit été trompé *par la fraude* de ce Moine. Quel trait cela peut-il avoit à l'*Office Romain*, dont *Alfonſe* n'avoit pas moins ſouhaité, que *Gregoire*, l'admiſſion, qu'il avoit procurée de tout ſon pouvoir. Si *Ri-*

noines de plus en plus obſtinés dans leur révolte, obtint du Pape qu'il fît tenir dans ſon Diocèſe un Concile, qui n'eſt peut-être connu que par le *Pénitencier B.* qui dit: *Pluſieurs Evêques s'aſſemblèrent à San-Généſe, Château peu diſtant de la Ville de Lueque. Entre eux étoit* Pierre Ignée, *Evêque d'Albano, qui tenoit la place du Seigneur Pape, & qui conjointement avec* Anſelme *& les autres Evêques, excommunia les Conſpirateurs.* C'eſt à dire que ce Concile confirma le dernier Jugement rendu contre les Chanoines, & qu'il prononça la Sentence d'excommunication.

Mais cela ne ſervit qu'à les porter à de plus grands excès. *Henri III* aiant fait, en 1081, de vains efforts pour abatre en Lombardie le Parti de la *Comteſſe Mathilde*, prit le chemin de Rome avec l'Antipape. Sa préſence en Italie redoubla le courage & l'inſolence des Schiſmatiques de Lucque. Après d'inutiles tentatives, ils vinrent enfin à bout de ſoûlever la Ville contre leur Evêque & contre leur Souveraine. C'eſt ce qui ſe fit *préciſément cette année*, dit le *Fiorentini*, p. 204, *& non pluſtôt* (come on l'apprend du *Pénitencier B.* de l'*Abbé d'Urſperg* &

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

fait le Prince de Capoue, avec qui le Duc étoit alors en querèle. Nous ignorons quelles propoſitions *Robert* faiſoit à *Gregoire*, & ce que celui-ci prétendoit exiger. Nous ne ſavons pas non plus quel étoit le ſujet de la brouillerie des Princes Normans: mais nous ſomes certains que les choſes ne s'accommodoient point, parceque *Gregoire* ne le vouloit pas. Il nous l'apprend dans une *Lètre* écrite de Capoue, le 27 de Septembre, au Chevalier HERLEMBALD. *Les Normans, qui méditoient*, lui dit-il, *de s'unir pour mètre la République & la Sainte Egliſe dans une dangereuſe confuſion, perſiſtent avec beaucoup d'opiniâtreté dans la diſcorde, où nous les avons trouvés. Si la prudence nous eût laiſſé croire que ce fût une choſe utile à la Sainte Egliſe, ils ſe ſeroient déja ſoûmis humblement à nous, & nous auroient rendu le reſpect accoutumé.* Ces paroles ne peuvent pas regarder le Prince *Richard*, qui venoit d'en paſſer par tout où le Pape avoit voulu. C'eſt le Duc *Robert*, c'eſt le Comte *Roger*, qui ne s'étoient pas encore humblement ſoûmis à *Gregoire*, parcequ'il refuſoit d'acquieſcer aux demandes qu'ils lui faiſoient. Ce ſont eux, qu'il vouloit aſſujetir à ſes volontés: mais il les connoiſſoit mal; & nous verrons qu'il falût qu'il ſe pliât lui-même aux volontés de *Robert Guiſcard*. C'eſt la négociation entamée avec ce dernier, qui le fait reſter auſſi longtems dans ce païs. Come l'on voit, par quelques-unes de ſes *Lètres*, qu'il s'y occupoit du ſoin de s'aſſurer des coopérateurs à l'exécution du projet qu'il avoit formé de réduire les Rois d'Italie & les Empereurs à dépendre des Papes; nous pouvons croire qu'en ne concluant rien avec le Duc *Robert*, il n'en travailloit pas moins à le mètre dans la diſpoſition de prendre parti pour lui dans l'occaſion. Il écrivoit de Capoue le 1 de Septembre à *Rodolfe*, Duc de Souabe, « Que n'aiant aucune mauvaiſe volonté contre *Henri III*, » auquel il avoit des obligations, & qu'*Henri II*, ſon père » avoit, en mourant, recommandé, par le Pape *Victor II*, » à l'Egliſe Romaine, il ſouhaitoit d'entretenir la concorde » entre le Sacerdoce & l'Empire: mais qu'il ſeroit très utile » qu'avant tout, il eût, avec le Duc *Rodolfe*, une conférence, » en préſence de l'Impératrice *Agnès*, de la Ducheſſe *Béatrix* » & de *Rainald*, Evêque de Come, pour l'inſtruire de ſon » plan, & réformer, ſur ſes avis, ce qu'il y faudroit changer.

EMPEREURS Grecs, PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.	PAPES.	PRINCES contemporains.	SAVANS & Illuſtres.

ſage de Donizon. *Hugue*, ſorti d'un ſeiu noble du Mans, fut le Traître: mais il fit cette trahiſon, contre la coûtume, car la vraie Nobleſſe ne commet jamais de crime honteux (a). *Quoique l'on ſache combien il nous faut peu de choſe pour attribuer nos diſgraces à la faute des autres; &, quoiqu'en accuſant ici, come cela ſe peut aiſément en de pareilles conjonctures*, re & la relire, je ne vois point qu'il y *montre bien à découvert*, come *Muratori* nous l'a dit, *qu'il mouroit d'envie d'occuper la Chaire de S.* Pierre, *& qu'il ne pouvoit digérer qu'un autre l'eût prévenu.* Cette *Lètre* peut bien doner lieu de le ſoupçoner de ce qu'on lui reproche: mais ce qui n'eſt qu'un ſoupçon, doit-il être dit de ce ton affirmatif? De quel droit, va-t-on, ſans être guidé par une ſuite de faits, fouiller juſqu'au fond du *chard* eſſuia quelque humeur, quelques vivacités de la part d'*Alfonſe*, ce dur être fut la propoſition de diſſoudre le Mariage de ce Prince. *Agnès* étoit Parente, non d'*Alfonſe*, mais d'une première Femme, qu'il avoit épouſée par Procureur, laquelle étoit morte avant la célébration ſolemnelle du Mariage, & n'étoit pas même venue en Eſpagne. N'étoit-ce pas à l'égard d'*Agnès*, outrer la rigueur des Canons contre les Mariages inceſ- de *Loup Protoſpate*), *quoique* Baronius *rapporte cet évènement ſous l'année* 1074. *Les Monumens des Archives Epiſcopales eeſſent, en ce tems-ci, de parler d'*Auſelme *à Lueque; & l'on y voit de plus qu'arrivé la veille de la Pentecôte à Rome, & campé près de Saint-Pierre*, Henri (III), *informé du ſoulèvement de Lucque en ſa faveur, en gratifia les Habitans, avides d'une manière plus libre de Gouvernement, des conceſſions mentionées, ſous cette*

(a) Voici les Vers de *Donizon*, avec la correction néceſſaire qu'y fait enſuite *Muratori*.

Proditor emanſo fuit *Hugo* nobilis alvo.
Hanc contra morem ſed fecit proditionem;
Nam proba Nobilitas non turpe ſcelus patrat unquam.

On n'a pas juſqu'ici fait aſſés d'attention à ce paſſage de Donizon. *On a pris cet* Emanſo *pour un ſeul mot: mais c'eſt* e Manſo *qu'il faut écrire.*

Dans les *Annales d'Italie*, T. VI, p. 305, l'Année 1092 commence ainſi. *L'Empereur* Henri *continua, tant qu'il le put, de ravager les Terres du* Duc Welf V *& de la* Comteſſe Mathilde. *Mais la* Comteſſe *ne manquoit pas d'Eſpions, qui, de main en main, l'avertiſſoient de tous les mouvemens de l'Empereur; & parcequ'elle ſut que, dans le tems de l'hiver, il étoit ſans Troupes au delà de l'Adige, elle envoïa de ce côté mille de ſes Combatans.* Henri *leur dona continuellement le change durant huit jours, en ſe retirant, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, juſqu'à ce qu'il pût raſſembler ſes troupes; &, cela fait, il alla tout d'un coup attaquer à l'improviſte les Gens de la* Comteſſe, *qui ſe tenoient, ſans être enſemble, dans la Terre de Trieontai. Beaucoup furent tués; beaucoup furent pris; & les autres ſe ſauvèrent à la faveur de leurs jambes.* Donizon (Liv. II, Ch. 6) *attribue leur malheur à la trahiſon d'*Hugue, *leur Commandant, & dit:*

Proditor emanſo fuit *Hugo*, &c.

(Les trois Vers ci-deſſus). *Je n'ai pas diſſimulé même, dans les* Antiq. d'Eſte, *que l'on tache de cette trahiſon* Hugne, *fils du* Marquis Azzon II d'Eſte; *& qu'on doit lire*, e Manſo fuit Hugo. *La Capitale de la Province du Maine en France s'appelle* Le Mans; *&, parceque, come nous l'avons rapporté ci-deſſus*, Hugue *avoit été Seigneur de cette Principauté, on l'avoit apellé* Ugo del Manſo. *Sans doute il portoit les armes en faveur du* Duc Welf V, *fils d'un de ſes Frères; & je ne ſaurois dire ſi, dans cette occaſion, il fut coupable, ſans qu'on le pût excuſer. Mais, s'il le fut, il ne faut pas s'en étoner, puiſqu'on a déja vu ce Prince dégénérer, dans d'autres actions, de la vertu de ſes Ancêtres.*

Le *Fiorentini*, qui ne connoiſſoit point cet *Hugue* pour être de la *Maiſon d'Eſte*, n'a pas devinè ce qu'*emanſo* pouvoit ſignifier dans le Vers de *Donizon*. Au reſte, il faut obſerver que cet Ecrivain, qui parle auſſi mal, qu'il vetuſte groſſièrement, n'emploie pas le mot *Manſo* come étant le ſurnom d'*Hugue*. Il en fait l'adjectif d'*alvo*; de ſorte qu'*Hugo nobilis e Manſo alvo* ſignifie mot à mot, *Hugue noble par un ventre Manceau*, c'eſt à dire, *né d'une Mère noble du païs du Maine.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE,
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» En conſéquence il lui recommande d'être toujours fidèle » à S. *Pierre*, & l'exhorte à venir à Rome (1) ». Dans une autre *Lètre* du même jour à cet Evêque *Rainald*, Directeur de l'Impératrice *Agnès* (2), « il ſe montre prêt à bien vivre avec » *Henri III*, pourvu que ce Prince renvoie ceux de ſes Miniſ- » tres, qui ſont excommuniés, & qu'il travaille à procurer » l'avantage de l'Egliſe. Il avertit *Rainald* que *Rodolfe* doit » venir en Lombardie dans ce mois de Septembre; & le preſſe » d'engager ce Duc à venir à Rome, & de l'accompagner ». Le 24 du même mois de Septembre, il écrivoit à *Brunon*, Evêque de Vérone, pour lui promètre, s'il venoit à Rome, « de lui doner le *Pallium*, come pluſieurs de ſes prédèceſſeurs » l'avoient eu d'autres Papes, & de lui faire voir combien il » aime le Roi ſincèrement, & combien il deſire de veiller à » l'honeur de ce Prince, tant à l'égard de Dieu, qu'à l'égard » du Monde, pourvu que, renonçant aux vains amuſemens » de la Jeuneſſe, il rende à Dieu l'honeur qu'il lui doit, & qu'il » ſe conduiſe come un Saint Roi (3) ». Pour qui ſait être à la ſuite des faits, & s'eſt formé ſur ce qui précède quelque idée du caractère de *Gregoire VII*, ces *Lètres* diſent clairement qu'il y avoit une intrigue ſecrètement liée entre la Cour de Rome & le Duc *Rodolfe*; & que *Gregoire* vouloit toujours reſter le maître des conditions, auxquelles il lui plairoit de bien vivre avec ſon Souverain. En même tems que ces *Lètres* nous font voir que les troubles d'Allemagne êtoient fomentées par la Cour de Rome; une autre offre cette inconſéquence & ce manque de neteté dans la conduite, dont j'ai fait remarquer, en quelque endroit, que l'on pouvoit accuſer *Gregoire VII*. Il écrit de Rome le 20 de Décembre de cette même (4) année, à *Wézelin* ou *Vécilon*, Archevêque de Magdebourg, à *Burchard*, Evêque d'Halberſtat, au Marquis *Leton*, (*Dédi*) & aux autres *Princes de Saxe*, « Que ce qui le chagrine le plus, » dans ces commencemens de ſon Pontificat, eſt que la diſ- » corde, qui s'êtoit élevée entre eux & le Roi *Henri*, leur » Seigneur, fût dégénérée en guerre ouverte, & qu'il en fût » réſulté grand nombre d'homicides, d'incendies, de dépré-

(1) Liv. I, *Lèt.* 19.
(2) *Ibid.* Lèt. 20.
(3) Liv. I, *Let.* 24.
(4) *Ibid.* Let. 39.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Hugue *de trahiſon, le Poëte Hiſtorien, nommé ci-deſſus, puiſſe avoir rêvé; cependant les idées peu favorables, qu'*Hugue *nous a données juſqu'iel de ſa capacité, font que je ne veux point en ce lieu conteſter l'autorité de* Donizon, *bien qu'il ſoit partial à l'excès en faveur de* Mathilde. *Il nous ſuffit de voir clairement que* Donizon *atteſte en même tems la nobleſſe, qui caractériſoit la* Maiſon d'Eſte, *lorſqu'il reconnoît qu'*Hugue du Mans *dégénéroit, en agiſſant contre la coûtume de ſes Frères & de ſes Ancêtres. Dans la* Vie *en proſe* de la *même* Comteſſe Mathilde, *publiée par M.* Leibnitz (*Scriptt. Brunſvic*, T. I, P. 697), *il eſt dit auſſi que l'*Auteur de cette trahiſon fut un certain *Hugue*, qui dégénéroit de ſa nobleſſe. *Au reſte, le bon* Donizon *pouvoit bien taire ici le nom d'*Hugue, *puiſqu'il tait ailleurs ceux des autres* Princes d'Eſte. *Il n'a jamais daigné dans tout ſon Ouvrage, je ne dirai pas proférer aucun mot à leur louange: mais même nomer, ou le* Marquis Azzon, *Parent & Confédéré de* Mathilde, *ou* Welf V, *petitfils du même* Azzon, *& mari*

cœur d'un Prélat célèbre, qui, dans ſon tems, fut très utile aux Papes, & même à l'Egliſe? On peut s'en rapporter à l'éloge qu'en font quelques-uns de ſes Accuſateurs. On lit dans l'*Hiſtoire littéraire de la France*, ibid. p. 314, *Sans la tache d'ambition dont il ſe couvrit à l'ordination du Pape* Victor III, *on pouroit dire qu'il fut grand & admirable en tout, en eſprit, en ſcience, en ſageſſe, en courage, en zèle pour l'exacte diſcipline dans le Clergé, & le bon ordre dans tous les Etats.* Ces traits le caractériſent: mais la Médaille avoit ſon revers, & j'aurai ſoin de l'offrir ailleurs. *La confiance,* continue-t-on, en louant *Gregoire VII* & *Urbain II* outre meſure, *que lui donèrent deux des grands Papes qui ont gouverné l'Egliſe; l'eſtime & l'attachement, que lui portèrent les plus ſaints Perſonages de ſon tems, S.* Anſelme de Cantorbery, *S.* Anſelme de Lucque, *Ive* de Chartre, *S.* Hugue de Grenoble, *S.* Robert de Molême, *le B.* Albéric de Citeaux, *tout dépoſe en faveur de ſon mérite. Preſque tous les Ecrivains de ſon Siècle, qui ont eu occaſion de parler de lui, ne s'en expriment qu'en des termes honorables*

tueux? Sur un point de pure Diſcipline, qui ne peut intéreſſer la Religion que très indirectement, *Robert* put fort bien & fort innocemment être d'un autre avis que *Gregoire* & ſon Légat, & perſuader au Roi de ne pas laiſſer diſſoudre ſon mariage. Ses diſcours purent fort bien ramener à ſon avis ceux que les raiſonemens du Légat & de ſes Emiſſaires avoient diſpoſés à ſe ſoumètre aveuglément au *Decret d'Alexandre II*; & ces gens-là pouvoient être en grand nombre. C'eſt tout ce que peut ſignifier l'expreſſion hiperbolique de cent mille perſones. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'eſt d'abord la remarque que j'ai faite, en liſant l'Hiſtoire d'Eſpagne, qu'on étoit en ce païs peu ſcrupuleux ſur les matiages entre Parens; enſuite la troiſième *Lètre* du même Liv. VIII. *Gregoire* l'écrivit, en même tems que la ſeconde, & chargea *Hugue* de la faire paſſer au Roi *Alfonſe.* Voici come elle commence. *Il n'eſt pas poſſible de dire, mon très cher Fils, combien nous avoit cauſé de joie, votre illuſtre obéiſſance, que le rapport de notre Fils* Richard, *Légat du Siége Apoſtolique, nous avoit fait connoître;*

année, par Ptolémée de Lucque, *& rapportées en entier dans des Manuſcrits anciens, avec cette Date:* L'An de l'Incarnation MLXXXI, Indiction IV, le Neuvième des Calendes de Juillet (*le 23 de Juin*). Doné l'An XXVII du Seigneur *Henri*, & XXII de ſon Règne. Fait à Rome heureuſement. *Henri*, voïant que la Faction des Catholiques étoit très puiſſante dans cette Ville, dont il étoit pour lui d'une grande importance d'être maître, s'y rendit vers la fin de Juillet. Le *Pénitencier* va nous apprendre ce que ſa préſence y produiſit. Les Chanoines excommuniés, *affligés* (juſqu'alors) *ſans pouvoir ſe conſoler, comtant ſur le ſecours du Roi* Henri, *le plus perdu de tous les Homes, chaſsèrent leur Evêque & ſe révoltèrent tout à fait contre* Mathilde.... *Le Chef de tous étoit le Diacre* Pierre, *home très perdu, Panégiriſte opiniâtre du Parti d'*Henri (*a*), *lequel*, Anſelme *encore vivant, fut intrus Faux-Evêque de Lucque; devint enſuite le Défenſeur très ardent du Faux-Pape* Guibert; *& s'empara ſi bien de*

(*a*) L'Auteur dit de l'*Héréſie d'Henri; Hoinriciana Hæreſis.*

» dations des Egliſes & des Pauvres, & la déſolation de toute
» leur patrie : Qu'il a, pour ce ſujet, fait exhorter le Roi, de
» la part des Apôtres *Pierre* & *Paul*, de s'abſtenir de toute
» exécution militaire, juſqu'à ce que des Légats du Siége
» Apoſtolique aillent s'informer des cauſes de cette diſſen-
» tion, & rétablir, avec la grace de Dieu, par des Jugemens
» équitables, la paix & la concorde : Qu'il les avertit donc
» & les prie auſſi, par l'Autorité Apoſtolique, de ſuſpendre de
» leur part tous mouvemens, d'obſerver également la trève,
» & de ne mètre aucun empêchement à la paix qu'il eſpère pro-
» curer par le ſecours de Dieu ». *Car*, ajoute-t-il, *come mentir ſeroit, ainſi que vous le ſavés, un ſacrilége pour nous, & qu'abandoner la Juſtice ſeroit la perte de notre ame ; nous voulons qu'aucun de vous ne doute qu'aiant, par un examen exact, reconnu la vérité dans cette affaire, nous ne nous efforcions, ſous la protection de Dieu, de ne rien ordoner que d'équitable, & de l'aſſurer par une convention de nature à ſubſiſter ; & que nous n'accordions infailliblement, ſans en être empêchés par aucune crainte, ni par aucune ſorte d'égards perſonels, la faveur & les ſecours de l'Autorité Apoſtolique au Parti, que nous reconnoitrons ſouffrir quelque tort, à cauſe que la Violence aura foulé la Juſtice aux pieds.* Il ne ſera peut-être pas hors de propos de perdre un inſtant de vue l'Italie & l'Allemagne, pour montrer avec quelle eſpèce de Souveraineté *Gregoire* prétendoit exercer ſon Autorité Pontificale. *Drogon*, Evêque de Mâcon, étoit mort l'année précédente. D'un conſentement unanime, le Clergé & le Peuple de cette Ville avoient élu, pour lui ſuccéder *Landri*, Archidiacre d'Autun ; & *Philippe I*, Roi de France, avoit approuvé cette élection : mais, depuis plus d'un an, *Landri* n'étoit pas ſacré, parceque le Roi ne lui vouloit pas accorder gratuitement l'Inveſtiture. *Gregoire* écrit de Piperno, ſur ce ſujet, le 4 de Décembre de cette année, deux *Lètres*, l'une à *Roclen*, Evêque de Châlon-ſur-Saône (1), l'autre à *Humbert*, Archevêque de Lion (2). *Nous avons appris*, dit-il dans la première, *que, parmi les autres Princes de notre tems, qui, par une cupidité perverſe, ont mis en vente & diſſipé l'Egliſe de Dieu, & réduit totalement à la condition d'une vile*

(1) *Ibid.* Let. 35. (2) *Ibid.* Let. 36.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

certainement de la même Cumteſſe, *dont il écrit la* Vie. *Mais peut être les brouilleries, ſurvenues depuis entre* Mathilde *& les deux* Welfs, *firent tant d'impreſſion ſur l'eſprit de* Donizon, *Chapellain de cette Princeſſe, qu'il crut devoir, après cela, ne point parler de la* Maiſon d'Eſte, *ou n'en dire que ce qui lui pouvoit être déſavantageux.*

*La façon de penſer peu régulière d'*Hugue *ne dut pas laiſſer en repos* Foulque *ſon Frère .... Dès l'année 1089, come on l'a pu remarquer dans les paroles d'*Ordric Vital, *il dut ſe faire entre les deux Frères quelque partage de Biens, lorſqu'il fut, entre autres choſes, réſolu que* l'aîné *Foulque* poſſéderoit en Italie l'Honeur (*les Etats*) de leur Père; & que ſon frère *Hugue* répéteroit la Principauté du Maine come un héritage de leur Mère. *Ce fut peut-être alors que le* Marquis Azzon *aſſura, par un Acte exprès de donation, à* Foulque *toute la partie de ſes Etats* depuis le Fleuve Mincio juſqu'à la Mer, *& d'autres Biens en d'autres cantons.* Après ſon retour de France, *Hugue* ſe plaignit de cette

& reſpectueux. On fait-là de quelques-uns de ces Ecrivains une énumération, terminée par ces paroles. *Mais perſone n'a mieux relevé les grands talens, & les vertus épiſcopales de notre Archevêque, qu'*Ive de Chartre. *Ive* mérite d'autant plus d'être cru dans le bien qu'il dit de l'Archevêque *Hugue*, qu'il ne le ménageoit pas, quand il le croïoit répréhenſible. Lorſqu'en diſant, à l'avantage d'un Prélat, tout ce que l'on vient de voir au ſujet de celui dont il s'agit, on ne dit rien que de vrai dans le fond, quoiqu'en flatant un peu les traits; coment ſe peut-il qu'en même tems, on le dune, ſans en apporter des preuves inconteſtables, pour un Ambitieux ſacrilège, pour un Calomniateur impudent? A la p. 321 du même Volume, on rend conte en très peu de mots de ſa *Lètre à Mathilde*; au lieu qu'il en faloit doner une Analiſe diſcutée, parceque c'eſt un Monument précieux, en ce qu'il nous peut aider à conoître de plus en plus les intentions de *Gregoire VII*, & nous doner des idées juſtes ſur ceux qu'il avoit cru dignes de lui ſuccéder. Quoi qu'il en ſuit, on dit qu'*Hugue* y déduit *les prétendues rai-*

car nous vous portions toujours dans nos entrailles devant Dieu; nous voïions en vous, parmi les homes, un grand exemple de la vertu la plus ſignalée; nous nous glorifiions de vous auprès des autres Rois; nous nous réjouiſſions d'avoir en vous, dans le Parti du Seigneur Jéſus, *un Roi véritablement Chretien, & par là même véritablement Roi. Par là votre bone odeur, déja répandue en beaucoup de païs, é oit come un Soleil, qui, né dans l'Occident, dardoit vers l'Orient les raions de la lumière céleſte.* L'enthouſiaſme, avec lequel on a vu ci-deſſus *Gregoire* parler de l'*Office Romain* au Roi d'Aragon, ne laiſſe pas lieu de douter que cet étalage de complimens flateurs ne regarde la réception de cet *Office* dans les Etats d'*Alfonſe*, affaire alors entièrement conſommée. Il eſt enſuite queſtion dans cette *Lètre* du mariage d'*Alfonſe*, à la diſſolution duquel le Pape l'exhorte, d'une manière très preſſante, à ſe prêter. Il le lui commande même ſous peine d'excommunication. Vers la fin, il dit quelques mots ſur l'inſolence du Moine *Robert*, & ſur la punition que l'Abbé *Hugue* en devoit faire par ſon

*toutes les poſſeſſions de l'Evêché, qu'*Anſelme *ne ſe vit de reſte qu'un ſeul Château.* L'on apprend de *Donizon* que cet Evêque, à peu près dépouillé de tout, fut obligé de recourir à la pitié de *Mathilde.* Qu'*Henri fût alors à Lucque*, dit le *Fiorentini*, p. 205, *c'eſt ce que prouve un* Privilège *original de protection, qui ſe conſerve encore dans le Couvent de Sainte-Juſtine de cette Ville, lequel fut accordé, ſur la recommandation de* Burchard, *Evêque de Lauſane & Chancelier du Roi. Voici la Date.* Revu par moi *Burchard*, Evêque & Chancelier, l'An de l'Incarnation du Seigneur MLXXXI, Indiction IV, le VIII des Calendes d'Août (*le 25 de Juillet*). Doné l'An XXVII du Seigneur *Henri*, & XXII de ſon Règne. Fait heureuſement à Lucque au nom de *Chriſt.* On aura ſans doute remarqué, dans ce que je viens de traduire du *Pénitencier B.* avec quelle inſolence ce bon Prêtre parle de ſon Souverain. C'étoit alors le ton de tous les Partiſans de la Cour de Rome. *Bien qu'*Henri, *par ſa préſence à Lucque*, dit encore le *Fiorentini*, p. 206, *fit prévaloir ſa Faction, & que des Eccléſiaſtiques fuſſent les principaux Au-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Eſclave leur Mère, que le précepte de Dieu les obligeoit d'honorer & de reſpecter, PHILIPPE, *Roi des François, a ſi fort opprimé les Egliſes de France, qu'il ſemble avoir porté ce crime déteſtable à ſon comble. C'eſt ce qui nous a d'autant plus vivement affligés pour ce Roïaume, que la prudence, la religion & les forces le rendent plus puiſſant, & qu'il eſt plus affectioné pour l'Egliſe Romaine.* Il dit enſuite, « Que le devoir » de ſa Charge & la deſtruction des Egliſes l'avoient mis » dans la diſpoſition d'emploïer la ſévérité contre des excès » ſi condamnables: mais qu'*Albéric*, Chambellan du Roi, » l'aiant aſſuré, depuis peu, que ce Prince ſe corrigeroit, & qu'il » ne diſpoſeroit plus des Egliſes que par l'avis du Pape, il a » différé d'agir ſuivant la rigueur des Canons. Il demande » donc que cette promeſſe ſoit exécutée à l'égard de l'Egliſe » de Mâcon deſtituée depuis ſi longtems de Paſteur, & que » le Roi conſente gratuitement à ce que *Landri* ſoit conſacré ». *S'il ne veut pas y conſentir*, ajoute-t-il, *qu'il ſache à n'en pouvoir douter, que nous ne ſupporterons pas plus longtems la ruine de cette Egliſe, & que nous réprimerons par la ſévérité des Canons la trop grande opiniâtreté d'une pareille déſobéiſſance. Car, ou le Roi, renonçant au honteux commerce de l'Héréſie Simoniaque, permètra que l'on élève, au Gouvernement Sacré, des perſones capables, ou certainement les François, frapés du glaive d'un anathême général, refuſeront, s'ils n'aiment mieux renoncer à la Foi Chretiène, de lui rendre déſormais aucune obéiſſance* (1). Il charge enſuite *Roclen* « d'inſtruire de ſes » intentions le Roi *Philippe*, & de profiter de ſon accès fami» lier auprès de ce Prince pour le porter à faire ce que le Pape » deſire ». Dans l'autre *Lètre*, il ordone à l'Archevêque *Humbert*, qui n'étoit pas ſujet de *Philippe*, de ne point s'arrêter à l'oppoſition de ce Prince, & de ſacrer lui-même, ou de faire ſacrer *Landri* par ſes Suffragans; de le forcer même, conjointement avec ſon Evêque, à ſe laiſſer ſacrer; &, ſi la choſe ne ſe peut pas, de l'envoïer à Rome où lui-même le ſacrera. Ce fut en effet de *Gregoire* que *Landri* reçnt à Rome ſa conſécration. Revenons en Italie. Par une *Lètre*, datée de Seſia

(1) L'Abbé *Fleuri*, qui, Liv. 62, N. IV, rend comte de cette *Lètre*, & traduit ce paſſage en l'abregeant, dit enſuite: *Nous n'avons point encore vu, que je ſache, de telles menaces contre un Souverain.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Donation ; &, j'ai dit, dans l'Article précédent, de quelle manière *Foulque* le ſatisfit.

Ordric Vital, come on vient de le voir & come on l'avoit déja vu, fait de *Foulque* l'aîné d'*Hugue*. *Muratori* parle toujours d'*Hugue* come de l'aîné. J'ai fait d'autant moins de difficulté de le ſuivre en cela, que, dans tous les *Actes* où les deux Frères paroiſſent enſemble, & dans les autres Monumens qui parlent d'eux, *Hugue* eſt toujours nomé le premier; ce qui ſemble dénoter ſon aineſſe.

Ce *Marquis* eut de ſa femme *Hérie*, fille du Duc *Robert Guiſcard*, trois Fils, *Azzon*, *Tancrède* & *Robert*. Leurs noms ſeuls annoncent leur filiation. Le premier porte le nom de ſon Aieul paternel; & les deux autres, ceux du Père & de l'Aieul paternel de leur Mère. Diverſes *Chartes*, venant à l'appui de ce premier préjugé, fourniſſent différentes conjectures, qui, toutes enſemble, tiènent lieu de la certitude à laquelle, pour les tems reculés, il eſt preſque toujours impoſſible d'arriver.

Cette certitude paroît cependant

ſons qu'il croïoit avoir de s'oppoſer (à l'ordination du Pape élu), *quoique, de ſon propre aveu, il eût conſenti à ſon élection : raiſons au reſte qui ſont preſque autant de calomnies, dont il charge le nouveau Pape, & dont quelques-unes retombent ſur le Cardinal* Odon, *qui fut lui-même Pape peu après, ſous le nom d'*Urbain II. *Pour s'en convaincre, il ſuffit de ſavoir que preſque tout ce que l'Auteur avance ici ſe trouve contredit par l'Hiſtoire publique de ce tems-là.*

La *Lètre* & l'*Hiſtoire publique* diſent des choſes différentes; & ne ſe contrediſent point.

Mais, quelle eſt cette *Hiſtoire publique ?* On cite à la marge la *Chronique du Mont-Caſſin*. C'eſt un Ouvrage eſtimable ſans doute : mais qui n'eſt nullement exemt des défauts, qu'on reproche aux autres du même genre; & dont les Auteurs, gens de mérite, mais prévenus, ſemblent avoir doné leur principale attention à faire prendre à tout un tour honorable pour leur Monaſtère, pour leurs Abbés, pour leur Congrégation, pour leurs Confrères; & s'être médiocrement embaraſſé d'être exactement informés de ce qui n'intéreſſoit pas, au moins indirec-

ordre. *Gregoire* avoit en effet chargé cet Abbé de mètre *Robert* en priſon dans le Monaſtère de Clugni; de le priver de l'aſſiſtance aux Offices divins; & de le tenir en pénitence juſqu'à ce que ſa faute fût expiée. Il avoit en même tems ordoné que pluſieurs Moines de Clugni, mal à propos diſperſés en différens endroits de l'Eſpagne, retournaſſent à leur Monaſtère. Le comte, que je viens de rendre de la *Lètre* au Roi de Léon & de Caſtille, fait voir que ſon mariage à diſſoudre eſt la ſeule affaire dont le Pape lui parle; & que c'eſt dans cette affaire qu'il faut chercher le ſujet du mécontentement de *Gregoire*, & le crime de *Robert*. *Ferreras* a cru qu'auſſitôt après la réception de l'*Office Romain* le Légat en avoit été rendre comte au Pape, qui l'avoit renvoïé ſur le champ pour caſſer le mariage d'*Alfonſe* & d'*Agnès* : mais je ne vois nulle apparence à cette double Légation.

Alfonſe eut ſoin de rétablir les Siéges Epiſcopaux des différentes Villes, qu'il reconquit ſur les Maures. En 1086, il tint à Tolède un Concile mixte dans lequel, le 6 de Novembre, il aſſigna des revenus conſi-

*teurs du ſoûlèvement; il ſe trouva cependant quelques Chanoines, qui, faiſant ouvertement profeſſion d'être Catholiques, aimèrent mieux être exilés & perdre tous leurs revenus, que de reconnoître d'autres Chefs de leur Egliſe, qu'*Anſelme & Gregoire. *On voit par les Archives de la Cathédrale, & par les* Lètres *même de* Gregoire VII (la 11e du VIe Liv.) *que tous les Chanoines n'étoient pas Simoniaques, ou mariés; entre autres le* Primicier Bard, *l'*Archiprêtre Lambert, *& le* Chantre Gaudio, *qui pratiquoient chaſtement la vie commune, la principale occaſion du ſcandale des autres. C'eſt pourquoi, come l'Ecrivain de la* Vie de S. Anſelme *imprime aux Chanoines de Lucque la tache ineffaçable d'un ſi grand excès, & come, en exagérant beaucoup,* Baronius *l'étend à tous, je ne veux pas manquer ici d'en mètre une partie à l'abri du blâme, où tous ont eu part chés cet illuſtre Ecrivain. Les Monumens des Archives de l'Evêché m'en fourniſſent le moïen. Ils m'apprènent clairement que le* Primicier *& l'*Archiprêtre, *deux des plus conſidérables Chanoines, non ſeulement ne conſentirent point à l'intruſion du Faux-Evêque : mais, ſe déclarant avec beau-*

le 7 de Décembre (1), *Gregoire* prie la Comteſſe *Aldilaſie*, c'eſt à dire *Adélaïde*, Marquiſe de Suſe, de laquelle il loue le zèle pour les Monaſtères & les Egliſes, d'accorder une protection particulière aux Monaſtères de Frutare & de Cluſe en Piémont. Ils étoient l'un & l'autre dans les Etats de cette Princeſſe. Le 14 d'Octobre (2), il avoit écrit aux *Juges de Sardaigne*, « pour les exhorter de rendre à l'Egliſe Romaine la » même obéiſſance que leurs Ancêtres lui rendoient. Il leur » diſoit qu'il avoit chargé *Conſtantin*, Evêque de Turri, de » les inſtruire de ce qui concernoit leur ſalut & leur honeur; » & que le Légat, qu'il leur deſtinoit, les inſtruiroit plus pleinement de ſes volontés; & leur diroit plus ouvertement ce » que leur honeur & leur gloire exigeoient qu'ils fiſſent ». Ce que cette *Lètre* énonce obſcurément, eſt éclairci par une autre qu'il (3) écrivit de Rome à *Orzocor*, Juge de Cagliari, le 14 de Janvier de l'année ſuivante. Il le charge, avant de venir à Rome, où ce Juge avoit deſſein de ſe rendre, « de conférer avec les autres Juges ſes Confrères de ce que l'Evêque » *Conſtantin* avoit du lui communiquer de ſa part; & de » l'inſtruire de ce qu'ils réſoudront à cet égard ». *Sachés*, ajoute-t-il, *que ſi, dans cette année vous ne nous rendés pas ſur cette affaire une réponſe certaine, nous ne vous demanderons plus aucune réponſe; & que cependant nous ne laiſſerons pas plus longtems le Droit & l'Honeur de S. PIERRE, ſans les réclamer.* Les Papes, en vertu de la prétendue *Donation* de l'Empereur *Louis le Débonaire*, ſe diſoient Propriétaires & Souverains de l'Ile de Sardaigne. Ils n'en avoient cependant jamais été poſſeſſeurs. On voit préſentement ce que *Gregoire* demandoit aux quatre Juges, ou Rois de cette Ile. Je le répète, l'exécution de ſes projets, le forçoit à chercher les moïens de ſe procurer beaucoup d'argent.

(1) Liv. I, *Lèt.* 37.

(2) Liv. I, *Lèt.* 39. La date eſt défectueuſe. Elle porte: *Datæ Capuæ undecimo Idus Octobris, Indictione duodecimâ.* Je n'ai vu nulle part cette manière de compter, *undecimo Idus.* Les deux *Lètres* qui précèdent immédiatement, écrites auſſi de Capoue, ſont datées, l'une *III Idus Octobris*, & l'autre *tertio Idus*, &c. Come, généralement parlant, l'ordre des dates eſt obſervé dans le *Regiſtre* de *Gregoire VII*, la *Lètre*, dont il s'agit, devoit être datée *II Idus Octobris.* Les deux *I* trop courts parcequ'ils étoient à demi-effacés, auront été pris par un Copiſte inattentif pour le Chifre Arabe 11. En conſéquence, il aura mis *undecimo* pour *ſecundo Idus.*

(3) Liv. I, *Lèt.* 41.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

acquiſe pour le *Marquis Azzon*, dit *III* par *Muratori*. Le nom de ſon Père nous eſt annoncé par lui-même. *Le quatrième jour ſortant le mois de Juin*, c'eſt le 27 de Juin, 1121, ce *Marquis* dona, *pour le repos de ſon ame & de celles de ſes Parens*, pluſieurs Pièces de terre au Monaſtère de Sainte-Marie des Priſons au Territoire d'Eſte. Il ſe qualifie dans l'*Acte*, Azzon Marquis, *fils d'*Hugue Marquis, *lequel ai déclaré vivre ſuivant la Loi des Lombards.* Du tems d'*Hugue du Mans*, on ne trouve en Italie aucun autre *Marquis* du nom d'*Hugue*. Le Monaſtère des Priſons, alors occupé par des Chanoines Réguliers & depuis par des Moines Camaldules, fut ſupprimé vers la fin du ſiécle dernier. Les Archives en furent diſſipées, & l'on n'a que des Copies des *Chartes*, qui s'y pouvoient trouver en original. Entre les Témoins, ſouſcrits à l'*Acte* dont je viens de parler, ſont *Foulque*, *Azzon ſon fils* & *Robert*. Le premier eſt inconteſtablement le *Marquis Foulque*, oncle paternel du Donateur. Le ſecond eſt par conſéquent le *Marquis Azzon IV*, fils aîné

tement, le Mont-Caſſin. Je ne ſetois point étoné, ſi quelqu'un trouvoit que la *Lètre* d'*Hugue*, peut bien avoir autant d'autorité, qu'une pareille Hiſtoire.

A l'égard des calomnies, qui retombent ſur *Urbain II*, la même *Hiſtoire litéraire* a réfuté d'avance ce qu'elle en dit. On y lit à la p. 310, qu'*Urbain*, aiant remplacé *Victor* le 12 de Mars 1088, ne tarda pas à lever l'excommunication prononcée contre l'Archevêque de Lion, & qu'il *le rétablit bientôt dans tous ſes anciens droits. On voit en effet qu'il reprit ſes fonctions de Légat dans le cours de la même année.* Ive de Chartre, *l'aiant appris, lui écrivit pour le congratuler de ce qu'*Urbain *lui avoit rendu ſa Légation, dont il s'étoit ſi bien acquité ſous* Gregoire, *ſon prédéceſſeur avant* Victor. *Urbain*, par ſa conduite à l'égard d'*Hugue*, le lava, come on le verra, d'avoir calomnié le Cardinal *Odon*.

L'Abbé *Fleuri*, Liv. 63, N. XXI, dit: *Après la mort de* Victor, Hugue *reconnut le Pape* Urbain, *& ſoûtint qu'il ne s'étoit jamais ſéparé de la Communion de l'Egliſe Romaine. C'eſt ce qu'il témoigne dans une* Lètre, *écrite à la* Comteſſe

dérables à l'Egliſe Métropolitaine de cette Ville, & fit élire Evêque *Bernard*, Abbé de Sahagun. François, natif de la Sauvetat en Agenois, d'abord Clerc, enſuite Militaire, puis Moine, il avoit remplacé *Robert* à Sahagun, où ſa douceur avoit établi la réforme ſans contradictions, & qu'il avoit fait ſoûmètre, immédiatement au Saint Siège, dans un voiage, qu'il avoit fait à Rome en 1083. *Alfonſe* étant abſent de Tolède, au commencement de 1087, *Bernard*, de concert avec la Reine *Conſtance*, entra de nuit dans l'ancienne Métropole, qui ſervoit de Moſquée aux Maures; la purifia ſur le champ; y dreſſa des Autels; y plaça des Cloches; & dès le matin, il y célèbra la Meſſe. Les Maures, indignés de cette contravention au Traité qu'ils avoient fait avec *Alfonſe*, mais n'oſant éclater à cauſe de la Garniſon, envoïèrent des Députés porter leurs juſtes plaintes à ce Prince. Il les reçut à Sahagun; & partit auſſitôt pour Tolède dans l'intention, au moins apparente, de punir ſévèrement la Reine & le Prélat de l'avoir rendu coupable d'une perfidie. Les Maures, à qui l'on

coup de courage, *les Partiſans de S.* Anſelme, *ſe contentèrent, à ce titre, d'aller, come en exil, hors de leur patrie. Un Monument de ces Archives, lequel eſt de l'An* 1084, *porte que* Roland, *habitant en Lombardie & fils de* Seracino, *ſe trouvant malade en Toſcane à Peſchia, laiſſa libre à l'Evêque de Lucque* Anſelme, *certaine portion, qu'il avoit précèdemment poſſèdée, du Château de Monte-Catino du Val-di-Nievole; déclarant qu'il la laiſſoit,* à la perſuaſion du Seigneur *Bard*, Primicier & Diacre, & de *Lambert*, Archiprêtre du Chapitre de Saint-Martin, injuſtement exilés. *Preuve certaine qu'après quatre ans d'exil, deux des plus conſidérables Chanoines conſervoient toujours le même attachement & la même affection pour leur Saint Evêque dépouillé de tous ſes revenus.*

En 1082, l'Antipape *Guibert*, voiant que l'intrépidité de la *Comteſſe Mathilde* & le zèle d'*Anſelme*, dont les conſeils l'animoient & la ſoûtenoient, étoient les plus grands obſtacles à l'avancement de ſes Affaires, écrivit au pieux Evêque une Lètre, où, parlant du ton de l'amitié la plus chrétiène, il s'efforçoit de lui faire entendre qu'il devoit

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Le 8 de Février, la *Comteſſe* MATHILDE tient un *Plaid* hors de Lucque dans le Faubourg de Saint-Fridien. L'*Acte* la qualifie *Dame* MATHILDE, *Marquiſe, ici Ducheſſe*, c'eſt à dire, *Marquiſe de Toſcane* & *Ducheſſe de Lucque*. C'en eſt aſſés pour montrer qu'ainſi que ſa mère la *Ducheſſe* BE'ATRIX, elle exerçoit alors l'autorité ſouveraine dans les Etats, que le *Marquis* BONIFACE ſon père avoit poſſédés. Le 25 du même mois, la *Ducheſſe* BE'ATRIX tient un *Plaid* à Florence dans le Palais Epiſcopal. Elle en avoit tenu le 17 de Janvier, un autre dans le Palais Roïal de Piſe, avec le *Duc* & *Marquis* GODEFROI *le Boſſu*, c'eſt à dire GODEFROI, Mari de la *Comteſſe* MATHILDE; ce qui prouve que ce Prince, à cauſe de ſon mariage, étoit Souverain de tous les Etats de ſa Femme. Il étoit en Italie dès l'année précédente; & cette année, il avoit félicité *Gregoire VII* ſur ſon élévation au Souverain Pontificat. *Gregoire*, en lui répondant le 6 de Mai (1), s'étoit étendu ſur l'affection qu'il avoit pour ce Prince. Il n'en avoit pas moins témoigné pour *Henri III*: mais en entremêlant, comme il fait toutes les fois qu'il parle de ce Roi, les menaces aux careſſes, & donant lieu de penſer qu'il étoit fermement réſolu d'augmenter la puiſſance des Papes aux dépens de celle de leurs Souverains.

La nouvelle de l'élection d'*Hildebrand* au Pontificat n'arrive pas pluſtôt à Milan, que ce jeune *Atton*, qu'*Herlembald* en avoit fait élire tumultuairement Archevêque, & que le Peuple avoit forcé de renoncer à ſon élection, qu'*Hildebrand* avoit enſuite fait confirmer dans un Concile par *Alexandre II*, va ſe réfugier auprès du nouveau Pape, qui l'admet au nombre des Prélats domeſtiques; & qui, par ſes *Lètres* écrites de Capoue le 27 de Septembre & le 9 d'Octobre (2), exhorte le Chevalier *Herlembald* à continuer de défendre avec courage la cauſe de l'Egliſe, & l'aſſure qu'il peut comter ſur les ſecours de la *Ducheſſe* BE'ATRIX & de ſa fille la *Comteſſe* MATHILDE. Il avoit ſongé précédemment à procurer des ſecours à ce Factieux, en écrivant de Rome, le 29 de Juin, *A* GUILLAUME D'ESTE, *Evêque de Pavie* (3), &, le 1 de Juillet *A tous les* FIDE'LES DE JE'SUS-CHRIST *en Lombardie* (4). Il écrit enſuite

(1) Liv. I, *Lèt* 9.
(2) Liv. I, *Lèt.* 25 & 26.
(3) Liv. I, *Lèt* 12.
(4) Liv. I, *Lèt.* 15.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

de *Foulque I*; & le troiſième doit être *Robert*, le plus jeune des Frères d'*Azon III.* On n'a ſur ce *Robert* aucune autre connoiſſance.

Come après cette année 1121, il n'eſt plus queſtion d'*Hugue* nulle part, il eſt probable qu'il étoit mort au tems de cette Donation; & vraiſemblablement, il y avoit dans l'Original *fils de feu Hugue.* Le Copiſte aura paſſé le mot *feu* (*quondam*).

Azon III, qui mourut en 1142, fit ſon *teſtament* à Montagnana, le 15 de Juillet de cette année. Il y inſtitue ſes Frères héritiers; preuve qu'il n'étoit pas le ſeul Fils du *Marquis Hugue*, & qu'il n'avoit point d'Enfans. On voit, par ce même *Teſtament*, qu'il fut un des premiers Bienfaiteurs de l'*Ordre de Malte.* Il y légue à l'*Hôpital de Jéruſalem* tout ce qu'il pouvoit avoir *depuis Luſia, Ramedello-di-Fratta, & la Villa-della-Conteſſa, juſqu'à Veniſe & juſqu'à la pleine Mer*, c'eſt à dire en Terre ferme & dans les Iles. Les Biens de la *Maiſon d'Eſte* s'étendoient de ce côté-là dans un très grand eſpace. Tous les autres lieux ſur

Mathilde .... *L'Archevêque* Hugue *ſe reconcilia ſi bien avec* Urbain II, *que ce Pape le rétablit Légat en France, come il avoit été ſous* Gregoire VII. Ive de Chartre *approuva extrêmement ce choix, & encouragea* Hugue *à accepter la commiſſion. Car il s'en faiſoit difficulté, à cauſe du trouble que le Schiſme cauſoit dans l'Egliſe.* La ſeconde *Lètre* à *Mathilde* à paſſé du VIe Tome du *Spicilége* de D. *Luc Dachery*, dans le T. X des *Conciles* du Père *Labbe*, col. 416.

L'expoſé, que j'ai fait de la *Sentence d'excommunication* de cet Archevêque & de l'Abbé *Richard*, a fait voir qu'elle étoit fondée ſur un vain motif. Mais eſt-elle venue juſqu'à nous, telle que *Victor* la prononça? Nous n'avons point les *Actes du Concile de Bénevent*; & ce que le P. *Labbe*, T. X, col. 418, nous donne ſous ce nom, eſt le comte que la *Chronique du Mont-Ceſſin*, Liv. III, Ch. 71, rend de ce Concile. Dans ce comte, qui n'entre dans aucun détail, on nous apprend ſeulement que le Concile dura trois jours, & l'on fait prononcer par *Victor III*, qui ſe mouroit, une très longue *Sentence*, dont l'excommu-

avoit ſans doute fait ſentir les ſuites facheuſes que cette Affaire pouvoit avoir pour eux, renvoient au devant du Roi le ſupplier « d'oublier » leur injure, & » de la pardonner » à ceux qui la leur » avoient faite ». *Alfonſe*, content d'une démarche qui le tiroit d'un grand embaras, ne s'en montre que plus réſolu de punir les Coupables. Les Députés, ſe jetant alors à ſes pieds, lui repréſentent, « Que, dans la ſuite le châtiment » de ces deux illuſtres Perſones » retombernit infailliblement ſur » eux ». Ils ajoutent, « Que, pour » éviter des malheurs trop certains, ils ſont chargés de le diſpenſer de l'obſervation de cet » Article du Traité ». La colère, véritable ou feinte du Roi, s'apaiſe tout à coup; &, du conſentement des Maures, l'ancienne Métropole reſte aux Chretiens. En 1088, *Bernard* alla, par ordre du Roi, chercher le *Pallium* à Rome; &, ſur un faux expoſé, l'humble Prélat ſe fit établir *Primat de toutes les Eſpagnes*, par une *Bulle* d'*Urbain II* du 15 d'Octobre de cette même année. Le motif, qu'elle exprime, eſt que les Evêques de Tolède avoient anciène-

renoncer à gouverner cette Princeſſe. Dans la Réponſe, qu'*Anſelme* lui fit, il lui dit à ce ſujet: *Sur ce que vous me priés, par* Jéſus-Chriſt, *de ne plus circonvenir, flater & tromper la plus noble des Femmes; je prens Dieu à témoin que mon Cœur ne deſire en elle, ni de ſa part, rien de terreſtre, rien de charnel; que l'objet continuel de mes prières eſt d'obtenir d'être bientôt retiré de ce Monde méchant; que je ſuis exceſſivement chagrin de voir mon ſéjour ſe prolonger; & que je travaille nuit & jour à garder cette Femme pour mon Dieu & pour la Sainte Egliſe ma Mère, qui m'en a commis le ſoin. J'eſpère, par la grace de Dieu, que ma rétribution ſera beaucoup augmentée, à cauſe de ce ſoin, que je prens de celle qui ne diſſipe point en vain ce qu'elle a: mais qui s'amaſſe dans le Ciel un tréſor inépuiſable, que le Ver ne ronge point, que le Voleur ne déterre & n'emporte point; toujours prête, non ſeulement à diſtribuer pour la défenſe de la Juſtice toutes les choſes terreſtres qu'elle poſſède: mais encore à répandre ſon ſang, en combatant pour votre confuſion, & pour la gloire & l'exaltation de l'Egliſe, juſqu'à ce que le Seigneur faſſe tomber*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

de Capoue, pour le même ſujet, le 13 d'Octobre, *A* ALBERT, *Evêque élu d'Albe de Montferrat* (1); & le même jour pour la ſeconde fois *A* GUILLAUME, *Evêque de Pavie* (2). Dans la première *Lètre* au Chevalier *Herlembald*, il lui dit, entre autres choſes: *Sachés de plus que nous avons reçu du Roi* HENRI, *des paroles pleines de douceur & d'obéiſſance, & telles que nous ne nous ſouvenons pas que lui ni ſes prédéceſſeurs en aient emploïé de pareilles à l'égard des Evêques de Rome. D'ailleurs quelques-uns de ſes plus grands Vaſſaux nous promètent de ſa part, qu'il obéira, ſans balancer, à ce que nous réſoudrons touchant l'affaire de l'Egliſe de Milan. Nous eſpérons que vous connoîtrés dans peu très ouvertement combien nous lui pouvons être utiles, ou combien nous lui pouvons nuire, ſi nous retirons la main, qui lui prête du ſecours; que vous connoîtrés en même tems que Dieu eſt avec nous; & qu'il prouvera d'une manière évidente qu'il opère en nous* (3). J'ai traduit le plus littéralement qu'il étoit poſſible, & l'on verra plus bas que je le devois. Ces paroles méritent qu'on y faſſe la plus grande attention. Les dernières me paroiſſent être la clef de toute la conduite d'*Hildebrand* & de *Gregoire VII*, & devoir guider quiconque veut voir, à développer l'ame, les projets & les intrigues de ce Fléau de l'Autorité des Souverains & de la véritable liberté de l'Egliſe, de laquelle il ſe prétendoit le Reſtaurateur. *Baronius* (4) croit que, dans les premières des paroles que je viens de traduire, *Gregoire* veut parler d'une *Lètre* d'*Henri III*, qui ſe lit dans le *Régiſtre* de ce Pape entre celles de cette année (5). Elle eſt trop ſingulière pour que je ne l'offre pas toute entière aux Lecteurs. Je ne m'écarterai de la *Lètre* qu'autant que je ne pourai pas rendre exactement. *Au très vigilant & très deſirable Pape* GREGOIRE, *illuſtré par le Ciel de la Dignité Apoſtolique,* HENRI, *par la grace de*

(1) Liv. I, *Lèt.* 27. (2) Liv. I, *Lèt* 28.

(3) La dernière Phraſe eſt ici traduite d'une manière un peu différente de ce qu'elle l'eſt, p. 321, *Col.* 4. Lorſque j'écrivois ce qui ſe lit dans cette *Colonne*, je croïois le Texte defectueux; & j'ai ſuppléé ce que je croïois y manquer. Mais, en reliſant cette *Lètre* avec une nouvelle attention, j'ai vu que la Phraſe, dont il s'agit, étoit embaraſſée: mais qu'il n'y manquoit rien. En conſequence, je viens de la traduire, come je crois qu'elle doit être traduite. Il ſera bon de rapprocher d'ici les réflexions, que j'ai faites ſur cette *Lètre* à l'endroit que j'indique.

(4) Année 1073, Art. 44. (5) Liv. I, entre la *Lèt.* 29 & la *Lèt* 30.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

leſquels le Teſtateut aſſigne des legs, ſont des poſſeſſions de cette *Maiſon*, ainſi que ceux qui viènent d'être només ; & Montagnana même, où l'*Acte* fut fait.

On a les *Teſtamens* du *Marquis Tancrède*, frère d'*Azzon III*, & du *Marquis Manfred*, fils de *Tancrède*. Le premier eſt du 27 de Février 1145, & le ſecond du 8 de Juillet 1164. Le P. *Hippolite Ciarlini*, Servite, dans ſa *Vie de S. Conthard d'Eſte*, imprimée en 1627, parle du *Teſtament* du Père, come étant alors en original dans les Archives du Monaſtère des Priſons ; & ne doute pas que *Tancrède* & *Manfred* ne fuſſent *Marquis d'Eſte*. La filiation du dernier eſt prouvée en ce qu'il fait un legs à ſa mère *Gore*. C'eſt le nom de la Femme de *Tancrède*. De plus, ſon *Teſtament* eſt fait à Meliadino, Terre de la *Maiſon d'Eſte*. Le peu de legs, qu'il fait, ainſi que ceux que ſon Père avoit faits, ſont tous placés ſur des lieux appartenans à cette *Maiſon*. *Tancrède*, inſtituant héritier ſon fils *Manfred* encore en bas âge, lui ſubſtitue, en cas qu'il meure ſans Enfans, huit

nication des deux Prélats, fait partie. Mais ſoit ! *Victor* eut la force de parler auſſi longtems. Cette *Sentence* fut tout le réſultat du Concile ; &, come *Victor*, qui ne ſurvécut que très peu de jours, étoit preſſé d'aller mourir au Mont-Caſſin, qui voulut, ou qui put, prit très à la hâte des Copies de la *Sentence* ; & l'on ſent bien que des Copies, faites tumultuairement, durent être fort défectueuſes. C'eſt d'après une, ou pluſieurs de ces Copies, que les Rédacteurs de la *Chronique* ont compoſé celle qu'ils nous ont laiſſée. Les Articles concernant l'Antipape *Guibert*, les *Inveſtitures*, & les *Simoniaques*, n'étant que des répétitions de *Decrets* de *Gregoire VII*, ne leur donètent pas grande peine, & peuvent être aſſés éxacts. Pour l'Article d'*Hugue* & de *Richard*, en compilant les differentes Copies, on dut avoir grand ſoin que *Victor III*, Abbé du Mont-Caſſin, n'eût pas eu tort de les excommunier ; & ce doit être-là ce qui nous a tranſmis la *Sentence*, telle que nous l'avons. Un peu de réflexion ſur le caractère doux & tranquille de *Victor III* doit faire penſer que cet Article étoit conçu

ment joui de l'honneur qu'elle accorde à *Bernard*. L'Abbé *Fleuri*, Liv. 63, N. XLIII, dit : *On voit par les paroles de cette* Bulle, *que le Pape* Urbain *ne prétendoit pas ériger de nouveau la* Primatie de Tolède : *mais la rétablir come aiant ſubſiſté avant l'invaſion des Sarafins ; ce qu'il donoit pour certain, ſe fondant ſans doute, come* Gregoire VII, *ſur la* fauſſe Décrétale d'Anaclet, *qui marquoit les* Primats *come établis par toute l'Egliſe dès ſon origine. Mais le Lecteur ſe peut ſouvenir que, dans toute la ſuite de l'Hiſtoire, il n'a rien vu de la* Primatie de Tolède. *Sous les Romains, l'Eſpagne étoit diviſée en cinq* Provinces, Tarraconoiſe, Carthaginoiſe, Bétique, Luſitanie, & Galice, *dont les* Métropoles *étoient* Tarragone, Carthagène, Séville, Mérida, & Brague. Tolède *n'étoit que* ſimple Evêché. Carthagène *aiant été ruinée par les Suèves en 461 ;* Tolède, *devenue la* Capitale des Rois Goths, *prit auſſi la Dignité de* Métropole, *come on voit au ſecond Concile de Tolède en 531 ; ce qui fut confirmé l'an 610, en déclarant, que* l'Evêque de Tolede *étoit* Primat de toute la Province Carthaginoiſe : *mais le titre de* Primat *ne*

ſon Enneml dans les mains d'une Femme.

En 1083, *Anſelme* étant en chemin avec *Renaud*, Evêque de Côme, & *Hugue*, Archevêque de Lion, pour ſe rendre au Concile, que *Gregoire* alloit tenir à Rome ; ils eutent tous trois ordre du Roi de n'y point aller.

Lorſqu'en 1084, *Robert Guiſcard* vint au ſecours du Pape & força les Allemans à ſortir de Rome ; *Gregoire* fit *Anſelme* ſon Légat en Lombardie, avec pouvoir de conſoler, par des Indulgences, les Catholiques affligés, & de faire rentrer dans l'Egliſe, par l'abſolution des cenſures, ceux des Schiſmatiques qui renonceroient à leurs erreurs, en intention d'en faire pénitence. Quelque tems après, lorſque *Gregoire* étoit à Salerne, les Troupes de *Mathilde* remportèrent, à Sorbara dans le Modenèſe, une victoire ſignalée ſur celles d'*Henri*. Les Catholiques attribuèrent principalement cet heureux ſuccès aux prières d'*Anſelme*, que *Gregoire* fit alors Vicaire Apoſtolique, pour adminiſtrer dans la Lombardie & dans la Toſcane les Egliſes, qui n'avoient point d'Evêques Catholiques & légitimes. *Alors* Anſelme *reçut du Pape*, dit le *Fiorentini*, p. 220,

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Dieu, Roi des Romains, très fidèle offre du ſervice qu'il doit. Come l'Empire & le Sacerdoce, pour être légitimement adminiſtrés en JE'SUS-CHRIST, *ont toujours beſoin de ſe ſuppléer l'un l'autre par des ſecours mutuels; il faut, mon très aimable Seigneur & Père, qu'il n'y ait pas entre eux la moindre diſcorde: mais bien pluſtôt que des liens, formés par* JE'SUS-CHRIST, *les tiènent très indiſſolublement unis enſemble. Car c'eſt ainſi, mais non pas autrement, que la concorde de l'Unité Chretiène & l'état de la Religion Eccléſiaſtique ſe conſervent dans les liens de la Charité parfaite & de la paix. [Mais, chargés depuis quelque tems, par la volonté de Dieu, du Gouvernement de l'Empire, nous n'avons pas rendu, come il le faloit, en toutes choſes au Sacerdoce, le reſpect & la juſtice, qui lui ſont légitimement dus. Car nous ne portons pas ſans raiſon un glaive, vangeur de la puiſſance que Dieu nous a donée; & cependant nous ne l'avons pas toujours tiré contre les Coupables, come la Juſtice l'exigeoit, en conſéquence d'un examen judiciaire. Mais à préſent, que, par la miſéricorde de Dieu, nous ſentons quelques remors & que nous ſomes revenus à nous-même, nous nous accuſons nous-même les premiers; nous confeſſons nos péchés à votre Paternité très indulgente; & nous eſpérons, dans le Seigneur, qu'abſous par votre Autorité Apoſtolique, nous mériterons, par votre moïen, d'être juſtifiés. Criminels & malheureux que nous ſomes, hélas! entrainés, en partie par la Jeuneſſe qui ſe flate, en partie par la liberté de notre puiſſance impérieuſe qui ne dépend que d'elle-même, en partie auſſi par les artifices ſéducteurs de ceux dont, trop capables d'être ſéduits, nous avons ſuivi les conſeils, nous avons péché contre le Ciel & contre vous; & nous ne ſomes plus dignes de recevoir de vous le nom de Fils. Car non ſeulement nous nous ſomes emparés des Biens Eccléſiaſtiques: mais encore, loin de défendre les Egliſes elles-même, nous les avons vendues à toutes ſortes de perſones indignes, qui, tachées du fiel de la Simonie, entroient non par la porte, mais par ailleurs. Or à préſent, puiſque nous ne pouvons pas, ſans votre autorité, remédier ſeuls aux déſordres des Egliſes, nous vous demandons inſtamment ſur ce point, come ſur toutes nos autres Affaires, vos conſeils & votre ſecours; & nous exécuterons très exactement ce que vous nous preſcrirés à tous égards. En ce moment, nous vous prions ſurtout, par rapport à l'Egliſe*

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Egliſes, dont la principale eſt celle de la Vagandizza, toutes Egliſes, dont les *Princes d'Eſte* avoient coûtume d'être bienfaiteurs, & qui la pluſpart étoient de leur Patronat. Entre les Légataires ſont ſes *Parens, fils de Foulque*; & ſes *Couſines, filles d'Azzon*. Ce ſont les quatre Fils puiſnés du *Marquis Foulque*, & les Filles d'*Azzon IV*, mort alors.

Une diſpoſition de *Tanérède* en faveur de ſa femme *Gota*, rappelle un ancien uſage des Lombards, qu'il eſt à propos de faire connoître. Il laiſſe à ſa Femme, à titre de *Morgincap*, trois Fiefs qu'il déſigne. *Par le nom de* Morgincap, *ou* Morgincab, *les Lombards*, dit le Chap. XXXIII, des *Antiquit. d'Eſte*, p. 335, *& d'autres Peuples de Germanie déſignoient une Donation, que le Mari faiſoit à ſa Femme, à l'occaſion de ſes nôces, laquelle étoit le plus ſouvent du quart des Biens du Mari. Ce mot Allemand, très en uſage chés les Lombards, ſignifie* matutinale donum; *& come les Maris remêtoient à faire cette Donation au matin qui ſuivoit la conſommation du Mariage, c'eſt peut-*

tont autrement; & qu'il ne les accuſoit pas ſi crument d'avoir voulu ſe faire Papes, ni de s'être ſéparés de la communion de l'Egliſe Romaine: mais qu'il n'enjoignoit de n'avoir aucune communication avec eux, que parcequ'ils paroiſſoient s'être ſéparés eux-même de cette communion. En ce cas, la *Sentence* n'étoit que conditionelle, & purement comminatoire. A vrai dire, elle ne dut jamais être au fond, qu'une ſorte de ſommation, peut-être inciviſe, de reconnoître *Victor III* pour légitimement élu. Tout concourt, ce ſemble, à faire croire qu'*Urbain II* ne la regardnit pas autrement; le peu de difficulté, qu'il fit de lever l'excommunication, dès qu'*Hugue* l'eut reconnu pour Pape, & ſon empreſſement à lui rendre la Légation, qu'il ne redemandoit pas, & qu'il falut le preſſer en quelque ſorte de reprendre. *Urbain*, l'un des Pères du Concile de Bénevent, ſavoit mieux que tous nos Modernes, ce qu'étoit véritablement cette *Sentence d'Excommunication*. Ce qui me perſuade qu'elle n'étoit à ſes ieux que ce que j'ai dit, c'eſt qu'on verra, dans l'Article d'*Alfonſe VI*, Roi de Léon,

ſignifie là que Métropolitain, *puiſqu'il ne s'étend que ſur une Province. Au XIIe Concile de Tolède, tenu en* 681, *on augmenta conſidérablement l'autorité de l'*Archevêque, *en lui donnant le pouvoir d'ordoner tous les* Evêques d'Eſpagne. *Mais il n'avoit jamais eu de juriſdiction ſur les autres* Archevêques, *ni par conſéquent de véritable* Primatie. *Auſſi le Pape, pour appuïer le droit de* Bernard, *le fit ſon Légat en Eſpagne.* La *Primatie de Tolède* ne s'établit point ſans oppoſition de la part des *Métropolitains*; & ce fut pour l'Egliſe d'Eſpagne l'origine de troubles, qui durérent très longtems. Dans la *Vie d'Urbain II* par *Pandulf de Piſe*, il eſt dit: *En ce tems-là* Bernard, *Archevêque de Tolède, vint à Rome vers le Seigneur* Urbain *Pape; &, ſuivant la coûtume des Evêques, il lui fit ſerment. Il en obtint le* Pallium *avec un* Privilège; *& fut inſtitué* Primat du Roïaume des Eſpagnes. *Pandulf*, come on le verra plus bas, avoit tiré du *Regiſtre d'Urbain II* ces paroles, qui peuvent faire penſer qu'on ſavoit très bien à Rome que l'*Evêché de Tolède* n'avoit jamais été *Primatie*; & qu'il fut érigé, non rétabli tel, par *Urbain*

*en ſigne de l'autorité qu'il lui donoit, & par un honeur très ſingulier, ſa propre Mitre pontificale. L'ancien Ecrivain des actions du S. Evêque, fait connoître quels avantages l'Egliſe retira de l'élévation d'*Anſelme, *& quels fruits il produiſit par ſon aſſiduité aux fonctions eccléſiaſtiques, par ſes fréquentes exhortations, & par l'exemple de ſa vie irreprochable. Le même Hiſtorien obſerve, come une choſe ſingulière, que l'autorité de* Gregoire *s'étant unie, pour ainſi dire, par le don de ſa Mitre, à la ſainteté d'*Anſelme, *il en revint à ce dernier un pouvoir manifeſte de faire des Miracles, qu'il conſerva juſqu'à la fin de ſa vie & dans le tombeau.*

Mathilde, en 1085, exemta les Moines du Mont-Caſſin de païer aucun droit dans les Villes de Lucque & de Piſe. Il faloit qu'elle eût recouvré ſon autorité dans la première. Quoique l'Hiſtoire n'en diſe rien, le *Fiorentini* préſume, p. 224, qu'elle fit alors dépoſer le Faux-Evêque *Pierre*, s'il vivoit encore; & qu'elle rétablit *Anſelme* dans ſon Siége. Cette conjecture eſt appuïée ſur le ſoin, que *Mathilde* eut de pourvoir d'Evêques Catholiques les Egliſes vacantes de Reggio, de Mo-

de Milan, qui, par notre faute, eſt dans l'erreur, de la corriger, ſuivant les Canons, par votre Jugement Apoſtolique, afin que votre autorité paſſe enſuite à la correction des autres Egliſes.] *Nous vous aiderons donc, en toutes choſes, ſi Dieu le veut; & nous demandons, en ſuppliant, à votre Paternité, que ſa bonté ſe porte volontiers à nous aider de même en toutes choſes. Vous recevrés dans peu de nos Lètres par quelques-uns de nos plus fidèles Vaſſaux, de qui vous apprendrés plus amplement ce qui nous reſte à vous dire par rapport à nous.* L'Abbé *Fleuri* n'eſt point au ſujet de cette *Lètre* de l'avis de *Baronius*. Il ne la croit pas de cette année; & penſe que c'eſt celle qu'*Henri* dona pour *Gregoire* aux Légats envoïés, l'année ſuivante, par ce Pape en Allemagne. Après en avoir rapporté la ſubſtance en deux mots, il ſe contente de dire : *Mais ce que l'on connoît d'ailleurs du Roi* HENRI, *fait juger qu'il ne peſoit pas aſſés les conſéquences de ce qu'on lui faiſoit dire en cette Lètre* (1). Je dirai qu'il ne les peſa point du tout, parceque cette *Lètre* ne fut jamais écrite par ſon ordre, du moins telle que nous l'avons. De ce qu'elle ſe trouve dans le *Regiſtre de Gregoire VII*, ce n'eſt pas une raiſon pour la croire autentique. Elle n'eſt point datée; ce qui prouve que, lorſqu'on l'a miſe dans le *Regiſtre*, on ne l'a point copiée ſur l'original. Dès lors elle eſt légitimement ſuſpecte. Ce n'eſt point de cette *Lètre*, telle que nous l'avons, que *Gregoire* veut parler au Chevalier *Herlembald*. Il n'eſt pas même ſur qu'il veuille parler d'une *Lètre* en diſant, « Qu'il a reçu du Roi *Henri* des » paroles (*verba*) pleines de douceur & d'obéiſſance ». Son expreſſion ſe peut très bien entendre de ce qu'*Henri* venoit de lui faire dire par quelques Envoïés. Mais, à la bone heure, il parle d'une *Lètre*. Si c'eſt celle dont il s'agit, pourquoi *Gregoire* ne dit-il pas à *Herlembald* que, par cette *Lètre*, le Roi s'en rapporte à lui pour l'Affaire de Milan; pourquoi dit-il que c'eſt par quelques-uns de ſes plus grands Vaſſaux que ce

(1) Aux pp. 319, 21, 23 & 25, *Col.* 4, je parle de la *Lètre* que je viens de traduire, en ſuppoſant qu'elle eſt véritable, & que *Gregoire* a voulu parler d'elle dans la ſiène du 25 de Septembre à *Herlembald*. Je n'avois pas encore ſuffiſamment peſé les raiſons ſur leſquelles *Baronius* ſe fonde pour la croire de 1073; & j'accuſe un peu légèrement l'Abbé *Fleuri*, de qui je rapporte là tout ce qu'il en dit, de ſe tromper, en la renvoïant à l'année ſuivante. Come d'ailleurs je ne l'avois pas encore aſſés examinée en elle-même, je l'ai ſuppoſée-là véritable : mais en avertiſſant que j'en devois parler ailleurs. C'eſt à ce que j'en vais dire ici que je crois qu'il s'en faut tenir.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en *Italie.*

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

tire de là que la dénomination de Don du matin *eſt venue.* En ce cas, ſi ce Don n'avoit pas lieu pour les Veuves, il étoit pour les Filles une récompenſe de la virginité conſervée ; & ſans doute les Lombards croioient s'y bien connoître.

La poſtérité maſculine du *Marquis Hugue du Mans* finit avec le *Marquis Manfred*, ou *Manfrédin*, come il ſe nome lui-même dans ſon *Teſtament.* Il ne laiſſa qu'une ou deux Filles.

Ce que j'ai dit des Décendans d'*Hugue* eſt tiré du XXXIIIe Chap. des *Antiquit. d'Eſte.* Le XXXIIe & les *Annales d'Italie* me fourniront ce que je dois dire ici du *Marquis Foulque I.*

Le 31 de Septembre 1100, ce *Marquis*, ſe qualifiant, *Je* Foulque Marquis, *fils de feu* Azzon Marquis, *Habitant du lieu* dit *Montagnana*, fit, *pour le repos de ſon ame & de celles de ſes Parens*, au Monaſtère de Saint-Sauveur dans le Comté de Padoue, une Donation conſidérable de Biens ſitués dans les Comtés de Padoue & de Vérone, & dans le Territoire du Village de Tricontai.

Dans les *Annal. d'Italie*, T. VI, pag. 330, Année

ce Pape déſapprouver une dépoſition d'Evêque, faite en 1088, par un Concile, où préſidoit le Cardinal *Richard*, qui, depuis l'élection de *Didier*, étoit retourné, du conſentement de cet Elu, Légat en Eſpagne, & qui n'avoit pas cru que cette eſpèce d'excommunication le privat de ſes Facultés de Légat. *Urbain* dit que la Procédure étoit nulle, en ce qu'elle étoit contraire aux Canons, parceque *Victor III* avoit révoqué *Richard.* Il ne dit pas un mot de l'Excommunication de ce Cardinal.

J'ai dit plus haut qu'*Urbain* avoit lavé *Hugue* de l'accuſation d'avoir en lui calomnié le Cardinal *Odon.* Il avoit été du Concile de Capoue ; &, ſuivant ce que dit *Hugue*, il s'étoit oppoſé, come cet Archevêque, à ce que *Didier* fût conſacré : mais il n'avoit pas perſiſté dans ſon oppoſition ; &, come Evêque d'Oſtie, il avoit ſacré le nouveau Pape. Perſone aſſurément ne ſavoit mieux qu'*Urbain*, ſi ce que *Hugue* avoit dit du Cardinal *Odon*, étoit faux ou vrai ; j'ajoute, & s'il n'avoit avancé ſur le comte de *Didier*, que des calomnies. Si véritablement *Hugue* les eût calomniés l'un & l'autre ; je ne doute

II, en faveur de l'Archevêque *Bernard.* On a donc peine à comprendre coment les ſavans Auteurs de l'*Hiſtoire littéraire de la France*, ont dit, dans leur Article d'*Urbain II*, T. VIII, p. 519 : *On comte entre les premières actions d'*Urbain *depuis ſon exaltation, le renouvellement des* Privilèges de l'Egliſe de Tolède, *& le rétabliſſement de la Ville de Tarragone. Il rendit à la première le droit de* Primatie *ſur les autres Egliſes d'Eſpagne, dont elle jouiſſoit avant l'invaſion des Maures ; & réuſſit à faire rebâtir l'autre, qui, étant fameuſe du tems des Romains, avoit été détruite par les Maures, & qu'il éleva à la Dignité de Métropole.* Ce n'eſt pas ſeulement à l'égard de Tolède, que l'on ſe trompe-là. Tarragone fut rebatie, ſans qu'*Urbain II* s'en mêlat ; & ce fut cette Ville, & non Tolède, qu'il rétablit dans ſes anciens droits. Elle avoit été Métropole avant l'invaſion des Maures. *Urbain* lui rendit cet honneur, quand *Bérenger II*, Comte de Barcelone, l'eut rétablie & repeuplée ; &, *Bérenger*, Evêque de Wich, ou d'Auſone, en fut alors fait le premier Archevêque, avec la même étendue de Juriſdic-

dène & de Piſtoie. Nous verrons cependant plus bas *Sigebert* dire qu'*Anſelme* mourut en exil à Mantoue ; ce qui paroît détruire la conjecture du *Fiorentini* : mais *Sigebert* a fort bien pu ne pas ſavoir, qu'*Anſelme*, l'année d'avant ſa mort, étoit rentré dans ſon Siège.

Pendant qu'en 1086, par la réſiſtance de *Didier*, Abbé du Mont-Caſſin, qui refuſoit d'être Pape, le Siège de Rome reſtoit vacant ; & lorſque, par une ſuite de ſuccès, *Mathilde*, aiant acquis en Italie la ſupériorité de forces & de puiſſance, jouiſſoit ſans obſtacle de tous ſes Etats ; *il plut à la Divine Providence*, dit le *Fiorentini*, p. 226, *d'appeller à ſa gloire le Saint Evêque* Anſelme, *je ne ſais ſi je dois dire le Conſeiller, la Maître, ou le Père de cette religieuſe Princeſſe. Son heureux paſſage à l'autre vie ſe fit le 18 de Mars, 9 mois & 23 jours après la mort de* Gregoire, *la treizième année de ſon Epiſcopat. Né d'une Famille Nobie de Milan, il fut élevé, par la grandeur pontificale de ſon onele* Alexandre II, *au plus haut dégré de Nobleſſe : mais il s'illuſtra bien plus encore lui-même par ſon mérite. Dans ſa jeuneſſe, la facilité d'apprendre, l'aſſe-*

Prince lui promet de s'en rapporter à lui? *Baronius* ſe trompe donc en voulant fonder le tems & l'autenticité de cette *Lètre* ſur ce que *Gregoire* en parle à *Herlembald*. Si l'on veut la juger en elle-même, on ne croira jamais qu'un Souverain du caractère d'*Henri III* ait êté capable de l'adopter; & l'on ne ſe perſuadera pas que, parmi ſes Miniſtres, il en ait eu quelqu'un aſſés imbécille pour l'écrire. Je ne crois pas cependant qu'il faille la rejetter toute entière. On a fait cette *Lètre* d'un Billet de compliment, écrit par *Henri*, pour avertir *Gregoire* qu'il alloit lui députer des perſones conſidérables, qui lui porteroient une *Lètre* de ſa part, & qui l'inſtruiroient amplement de ſes intentions au ſujet des différentes Affaires ſur leſquelles ils avoient à ſe concilier enſemble. Le commencement de la *Lètre* ſur la néceſſité de l'union du Sacerdoce & de l'Empire eſt de ce Prince; & ſe lie d'une manière très conſéquente avec l'offre qu'il fait au Pape de l'aider en toutes choſes, & la demande d'en être aidé pareillement: mais il faut pour avoir le véritable Billet d'*Henri*, dépouiller cette demande de ce qu'elle a de bas, & par conſéquent de contradictoire à la hauteur naturelle de ce Prince. Il y a donc quelques mots interpoſés dans cette fin. Tout le ſurplus, que j'ai pris ſoin de renfermer entre deux crochets, doit être une grande interpolation, imaginée pour juſtifier *Gregoire VII*, qui ſe plaint dans beaucoup de *Lètres*, de ce qu'*Henri* ne tenoit rien de ce qu'il lui promètoit par les ſiènes; & qui n'énonce nulle part clairement aucune promeſſe poſitive de ce Prince; & n'en rapporte aucune dans les termes dont *Henri* s'êtoit ſervi; ce que *Gregoire* n'eût pas manqué de faire, s'il en eût pu tirer avantage. Si cette *Lètre* fût ſortie de la Sécrétairerie d'*Henri*, telle qu'on nous l'a tranſmiſe, *Gregoire* n'eût pas manqué non plus de ſe prévaloir des étranges aveux, qu'elle fait faire à ce Prince; & cependant *Gregoire*, dans aucune des *Lètres* où depuis il ſe plaignit d'*Henri*, ne dit que ce Prince, en aucun tems, ſe fût reconnu coupable d'injuſtice & de Simonie. Cette preuve négative eſt ici d'une très grande force, & démontre l'interpolation que j'indique. Je n'ai garde d'attribuer une pareille falſification à *Gregoire* lui-même. Elle n'a du ſe faire qu'après ſa mort, dans l'intention de jeter un voile de juſtice ſur toute ſa conduite à l'égard de ſon Souverain. En mètant à couvert la probité de ce Pape, je ne ſuis point répréhenſible, ſi

1115, il eſt dit: *On lit de lui trois Actes appartenans à cette année. Le premier eſt un* Plaid, *qu'il tint à Montagnana, dans lequel il prononce une Sentence en faveur du très noble Monaſtère de Saint-Zacharie de Veniſe, pour des Biens ſitués dans l'autre célèbre Terre de Monſelice; ce qui nous apprend que le* Marquis Foulque *étoit Seigneur de l'une & de l'autre de ces Terres.* L'Auteur, en cet endroit, a manqué d'attention. Il a lui-même rapporté le *Plaid*, dont il s'agit, dans ſes *Antiquit. d'Eſte*, p. 314. Ce *Plaid* commence ainſi. *Lorſque le Seigneur* Foulque Marquis *étoit aſſis en Jugement à Monſelice dans la Maiſon Seigneuriale, auprès de l'Egliſe de Saint-Paul, pour entendre la juſtice.* On lit à la fin: *Fait heureuſement dans le lieu de Monſelice.*

Nous avons vu dans le Volume précèdent, que le titre de *Juge* étoit équivalent à celui de *Docteur en Droit.* Ce *Plaid* nous apprend qu'au commencement du XIIe Siècle on commençoit à diſtinguer ces deux Qualités. Il eſt ſigné par trois *Juges* & deux *Juriſconſultes* (*Juriſperiti*).

nullement qu'*Urbain* n'eût chrétiènement pardoné la part qu'il avoit à l'injure: mais je ne riſque rien, en aſſurant qu'il n'eût point de ſon propre mouvement, rétabli *Hugue* dans ſa Légation, parcequ'il ne l'auroit pas dû. Cet Archevêque, coupable d'avoir écrit des calomnies contre un Chef de l'Egliſe, eût été trop indigne d'être le Miniſtre du Succeſſeur immédiat de ce Chef calomnié. C'eût été, de la part d'*Urbain*, une action ſcandaleuſe, que d'en faire ſon Légat; & l'on ne doit pas croire que ce Pape, très jaloux de ſon honneur, en ait été capable. C'étoit aſſés de tendre à *Hugue* la communion de l'Egliſe Romaine, dès qu'il proteſtoit qu'il ne s'en étoit jamais ſéparé.

Qu'on ne diſe pas que la néceſſité ſeule engagea ce Pape à ſe ſervir d'*Hugue.* Il ſe peut qu'étant François, il ne voulut emploïer que des François en France. N'avoit-il pas *Amat*, précèdemment Evêque d'Oleron, depuis deux ans Archevêque de Bordeaux, nomé Légat par *Gregoire VII*, & confirmé par *Victor III*, comme il le fut auſſi par *Urbain?* N'avoit-il pas l'Abbé *Hugue*, pluſieurs fois Légat ſous *Gre-*

tion, que les anciens *Métropolitains de Tarragone* avoient eue. Le nouveau *Primat d'Eſpagne*, en retournant à ſon Siége, emmena de France divers Sujets, pour placer dans ſon Egliſe. Il tira, de Moiſſac, *Girald*, qui fut Archevêque de Brague, & que l'Eſpagne honore come Saint: de Bourge, *Pierre*, qui fut Evêque d'Oſma: d'Agen, *Bernard*, qui fut Evêque de Siguença, puis Archevêque de Compoſtelle; *Pierre*, premier Evêque de Ségovie; un autre *Pierre*, Evêque de Palence; & *Raimond*, natif, come lui, de la Sauvetat, lequel fut Evêque d'Oſma, puis ſon ſucceſſeur immédiat à l'Archevêché de Tolède: de Périgueux, *Jérôme*, Evêque de Valence, &, lorſque cette Ville fut retournée au pouvoir des Mahométans, Evêque Adminiſtrateur de Salamanque & de Zamora; & *Bernard*, après la mort de *Jérôme*, 1er Evêque Titulaire de cette dernière Ville. En 1096, l'Archevêque amena de la même Ville de Périgueux, *Maurice Bourdin*, qu'il fit Archidiacre de Tolède, puis Evêque de Conimbre, enfin Archevêque de Brague: home de mérite, mais trop ambitieux, qui fut peu reconnoiſſant envers le Primat

duité à l'Etude, la régularité des mœurs fournirent au Pape, ſon oncle, de juſtes motifs de le choiſir pour ſon ſucceſſeur à l'Egliſe de Lueque. Mais, devenu l'Ami de Gregoire VII, *il s'éleva plus facilement, en vivant avec un illuſtre Saint, au comble de la perfection chrétiène. Ce fut d'après les exemples de ce Saint, que, s'étant rendu Moine & qu'aiant reçu la conſécration épiſcopale, il ſe fit à l'auſtérité des Jeûnes, à la longueur des Veilles, à la rigueur de la Pénitence, à la continuité de l'Etude; qu'il devint intrépide avec les Schiſmatiques, en s'empreſſant de les convertir; conſtant dans les Opinions catholiques; ſur dans la Doctrine; & qu'il fut un modèle du Gouvernement eccléſiaſtique. Doné pour conſeiller à* Mathilde, *il apprit au Monde qu'on peut très bien allier au Gouvernement politique la pratique des Préceptes de l'Evangile, l'obéiſſance aux Decrets de l'Egliſe, & l'exacte obſervation des Loix Civiles. Il accompagna pluſieurs fois cette Princeſſe à la guerre; & fut infatigable dans les travaux, inébranlable dans les dangers, reſpectable parmi les Soldats, & religieux au milieu des armes. Quoiqu'il fût ſurchargé d'Affaires, le deſir*

j'oſe croire qu'on a refaçoné le Billet d'*Henri III* dans la Manufacture, où les *Fauſſes-Décrétales* & les prétendues *Donations de Conſtantin* & de *Louis le Débonaire* avoient été fabriquées.

1074.

DANS la Conférence de Corwey, qui ſe tient le jour dont on étoit convenu, les *Archevêques de Maience & de Cologne* demandent aux *Princes Saxons*, « Que les » Siéges des Châteaux du *Roi* ſoient levés ». Ces *Princes* le refuſent, en diſant, » Que ces Délibérations, ces » Conférences perpétuelles, ces inutiles Suſpenſions d'armes, » en augmentant l'audace du Roi, leur font perdre les occa- » ſions favorables de vanger leur liberté: Que ces Prélats » ceſſent donc de les amuſer par des apparences trompeuſes » de paix, & qu'ils ſe retirent! Qu'il faut enfin que les armes » décident de leur ſort ». Ce n'eſt pas ſans beaucoup de peine que les plus ſages appaiſent le tumulte, & font réſoudre, « Qu'on ſe raſſemblera, la Semaine d'après la Chandeleur, à » Friſlar, pour y doner, de l'avis des autres *Princes*, à l'Etat » en danger un Chef capable de le conduire; & qu'on invi- » tera le Roi de ſe trouver à l'Aſſemblée, s'il le juge convena- » ble à ſes intérêts, pour y défendre ſes droits en perſone, & » non par des Députés, ou par des Lètres ». Trois jours après cette Conférence, la Garniſon d'Aſenberg ſe rend faute de vivres. Les Thuringiens la laiſſent retirer, & brûlent le Château. Quelques jours auparavant, ils avoient commencé le ſiége de celui de Vokenrot, où, depuis le commencement de la guerre, la Reine faiſoit ſa réſidence. L'*Abbé d'Hirsfeld* s'y rend; &, du conſentement des Thuringiens, il emmène à Hirsfeld la Reine enceinte & prête d'accoucher. Elle y demeure longtems, parceque le Roi ne ſavoit pas, à cauſe des troubles, où la mètre plus ſurement; &, le 12 de Février, elle y accouche d'un Fils, qui, ne paroiſſant pas devoir vivre, eſt batiſé le 15 par *Ezzon*, Evêque d'Altembourg, qui ſe trouvoit-là par hazard; nomé *Conrad* du nom de ſon Biſaieul; & levé des Fonts par l'*Abbé d'Hirsfeld* & ſes Moines, faute de perſones plus conſidérables. Vers le même tems, *Réginger*, le calomniateur du Roi, peu de jours avant celui pris pour ſe batre contre *Udalric de Cosheim*, meurt, dit un Hiſtorien,

EMPEREUR: Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Les *Annales* continuent: *Le ſecond* Acte, *fait à Montagnana le* 10 *de Juin, contient une Donation du* Marquis Foulque *au Monaſtère de Polirone*, pour l'exécution (*ordinatione*) du Teſtament de Garſende ma mère, (dit-il).... *Une autre Donation, qu'il fit au Monaſtère de la Trinité de Vérone, le* 2 *d'Octobre de la préſente année, fut* rédigée dans la Chambre batie devant l'Egliſe de la très heureuſe Sainte Vierge *Thècle*, ſituée dans la Ville, qui eſt devant le Château d'Eſte. *Le même* Marquis *ſe qualifie*, Habitant du lieu qu'on appelle Eſte. *Ces Princes n'uſoient pas encore du titre de* Marquis d'Eſte: *mais ils étoient* Seigneurs, *ou pour mieux dire* Conſeigneurs d'Eſte; *parceque nous verrons la* Lignée d'Eſte *des* Ducs de Bavière *poſſéder le tiers de cette noble Terre, de celle de* Rovigo, *& des autres, que les mêmes* Marquis *poſsèdoient.*

Dans la Donation au Monaſtère de Polirone, le Donateur ſe qualifie, *Je* Foulque *fils de feu* Azzon, *lequel ai fait profeſſion de vivre ſuivant la Loi des Lombards.* Le mot *feu* ſe trouve

PAPES.

goire VII. D'ailleurs la France n'avoit-elle pas alors pluſieurs autres Prélats très en état par leur habileté, de bien remplir cette charge?

Hugue de Flavigni nous a conſervé la première *Lètre* de l'Archevêque de Lion à *Mathilde*, & le P. *Labbe* l'a miſe dans ſes *Conciles*, T. X, col. 415. Ces paroles de l'Hiſtorien précèdent la ſuſcription de la *Lètre*. Gregoire *étantmort*, Didier, *Abbé du Mont-Caſſin, prit poſſeſſion du Pontificat de la Ville de Rome, & ſe noma* Victor. *Le Seigneur* Hugue de Lion *a très clairement expliqué ce que furent l'élection, la promotion & la conſécration de ce Pape; en écrivant en ces termes à la* Comteſſe Mathilde. *Hugue*, Serviteur de la Sainte Egliſe de Lion, grace de conſolation à *Mathilde*, ſa très chère Sœur en Jéſus-Chriſt. Après la *Lètre*, l'Hiſtorien ajoute: *Cet Home* (Victor III) *aiant été conſacré par l'Evêque d'Oſtie, & célébrant la Meſſe à Saint-Pierre, fut, pendant cette action, frapé du* Jugement de Dieu. *Reconnoiſſant, quoique tard, qu'il avoit péché, il ſe dépoſa lui-même; &, faiſant venir les Frères du Mont-Caſſin qu'il avoit à ſa ſuite, il ordona qu'on*

PRINCES contemporains.

ſon Bienfaiteur, & qui finit par être l'Antipape *Gregoire VIII.* Tous les autres furent d'illuſtres Evêques; & la France eut l'honneur de les doner à l'Eſpagne, dans le même tems qu'elle en fourniſſoit à la Sicile, pour y rétablir le Chriſtianiſme preſque anéanti par les Sarazins. L'Archevêque *Bernard* mourut en 1125, & non pas en 1128, aiant eu deux fois la fantaiſie d'aller, come Croiſé, voir Jéruſalem. La première fut en 1096, après le Concile de Clermont, où le Pape *Urbain II* fit réſoudre la première Croiſade. Il avoit été de ce Concile; & vouloit partir avec les Croiſés: mais *Urbain II*, & c'eſt une de ſes meilleures actions, le renvoïa dans ſon Diocèſe, où ſa préſence étoit plus néceſſaire que dans la Terre Sainte. La ſeconde fois fut en 1105. *Bernard* partit, le 3 de Mars, de Tolède pour Rome, en intention de continuer ſon pèlerinage, après avoir reçu la bénédiction du Pape: mais *Paſchal II* lui fit un crime d'abandoner ſon Diocèſe, qui, plein de Mahométans, avoit beſoin de ſes ſoins. Il le diſpenſa de ſon vœu; & le renvoïa veiller ſur ſon Troupeau. Ce Pape, home de bon

SAVANS & Illuſtres.

de vivre en Moine ne lui fit jamais oublier qu'il devoit être Evêque. La perte de la vie ſolitaire le fit ſouvent ſoûpirer à la Cour: mais il y fut toujours parfaitement fidèle à la Pauvreté monaſtique. Sans ceſſe avec les Homes, il étoit toujours avec Dieu. Les Affaires du Siècle ne l'empêchèrent point d'obſerver exactement la Diſcipline dans les Cérémonies eccléſiaſtiques. Il ne s'aſſit jamais durant l'Office. Jamais il ne célèbra, ſans répandre des larmes. Il fut toujours recueilli dans les fonctions épiſcopales, zélé pour la réforme des Religieux, ſévère dans ſes avis, efficace dans ſes exhortations, & puiſſant à perſuader. Enfin tout le monde le crut circonſpect avec Mathilde, *rigoureux avec lui-même, formidable aux Hérétiques, doux à ceux qui ſe ſoûmètoient, & très exemplaire pour tous les gens aiant de la religion. Ajoutons à ces diverſes ſortes de mérite, non ſeulement qu'il prédit les victoires, qu'il pénétra dans le ſecret des penſées, qu'il eut des révélations & des viſites du Ciel: mais encore qu'il fut très illuſtre pendant ſa vie & depuis ſa mort par ſes miracles. Nous indiquons en peu de mots ce que le* Pènitencier, *Ecrivain & témoin de ſa* Vie, *raconte*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

d'une mort horrible, étant poſsédé d'un très effroiable Démon (1); c'eſt à dire qu'il périt par une maladie convulſive, qu'on avoit fort bien pu lui procurer, pour ne pas courir le riſque d'un combat, dont le ſuccès pouvoit révéler une turpitude qu'on avoit intérêt de cacher. Les *Princes* cependant, l'un après l'autre, abandonent le Roi, dont la patience augmente de plus en plus l'orgueil de ſes Ennemis, & décourage ſes troupes, déja mécontentes de ce qu'il ne ſe mètoit pas en devoir de ſecourir ceux que les Ennemis attaquoient tous les jours, & de ce qu'il languiſſoit à Worms dans un lâche repos. Une juſte honte le porte enfin à périr pluſtôt avec gloire, qu'à perdre la Courone avec déshoneur; &, réſolu de combatre les Rebelles dès qu'il en trouvera l'occaſion, il appelle à ſon ſecours tous les *Princes du Roïaume*, en conſidération de ſes bienfaits paſſés & de ceux qu'il leur promet. Beaucoup d'Evêques vièneut auſſitôt le joindre : mais mal accompagnés, & plus diſpoſés à l'aider de leurs conſeils, que de leurs troupes qu'ils avoient laiſſées chés eux. Ils vouloient, en paroiſſant ne pas déſobéir, ne favoriſer que médiocrement une Cauſe, qu'ils déſapprouvoient. Mais les *Archevêques de Maience & de Cologne*, les *Evêques de Strasbourg & de Worms*, les *Ducs de Bavière*, *de Souabe*, *de Lorraine* (2), *de Moſellane* (3), & *de Carinthie*, & les *Vaſſaux des Abbés de Fulde & d'Hirsfeld* refuſent nètement d'emploïer leurs armes contre ceux qu'ils diſoient ne s'être révoltés, que parcequ'une dure néceſſité les y forçoit (4). Le Roi ſort de Worms, le 27 de Janvier, & marche avec ſon Armée à Hirsfeld, en aiant envoïé l'Abbé demander une entière ſureté pour des Députés, aux *Saxons* campés au nombre, diſoit-on, de 40 mille ſur le bord de la rivière, qui ſépare la Heſſe & la Thuringe. Il diſtribue ſes troupes dans différens Villages au-delà d'Hirsfeld, à deux milles en deça de cette rivière, pour attendre de nouvelles Troupes & la réponſe des *Saxons*. Il n'eſt pas cependant ſans inquiétude. Le froid

(1) *Diriſſimo Dæmone arreptus, horrenda morte interiit.* Lambert d'Aſchaffenb. Ann. 1074.

(2) La Baſſe-Lorraine. (3) La Haute-Lorraine.

(3) L'Hiſtorien pouroit ſe tromper, en comtant le Duc de la Baſſe-Lorraine, c'eſt à dire *Godefroi-le-Boſſu*, mari de la *Comteſſe Mathilde*, parmi ceux qui refusèrent nètement d'aider le Roi contre les Rebelles. Ce Prince, ami d'*Henri III*, devoit être encore en Italie, qu'il ne quita que fort avant dans cette année; & l'on peut juger, par ſa conduite à l'égard de *Gregoire VII*, que les intérêts d'*Henri* l'y retenoient autant que ſes propres affaires.

exprimé dans le Latin par *Cujuſdam* au lieu de *Quondam*. Sur quoi *Muratori* dit, *Antiq. d'Eſte*, pag. 316 : *Quelqu'un pouroit être choqué de voir ici le* Marquis Foulque *dit fils* Cujuſdam Azzonis ; *come ſi notre* Azzon, *appellé plus bas* (dans le même *Acte*) Marquis, *n'eût pas été très connu dans ſon tems . . . Je me ſuis moi-même imaginé d'abord que c'étoit une faute du Copiſte, qui, déchifrant mal l'abbréviation de* Quondam *en cet endroit, avoit écrit* Cujuſdam. *Mais que les Lecteurs ſachent, que les Notaires ignorans étoient auſſi dans l'uſage de ſe ſervir du mot* Cujuſdam, *pour ſignifier le* Quondam, *c'eſt à dire pour déſigner qu'une telle Perſone étoit déja morte.* Là ſuivent pluſieurs exemples de *Cujuſdam*, *Cuidam*, *Quædam* mis pour *Quondam*, en parlant de Perſones très illuſtres dans leur tems. *On en trouve d'autres exemples*, dir enſuite cet Ecrivain, *& j'en rapporterai quelques-uns en leur lieu : mais on en trouveroit bien d'avantage dans les Livres imprimés, ſi les Ecrivains étoient exacts à copier fidèlement les* Chartes *des Siècles groſ-*

le portât à ce Monaſtère ; & qu'on l'enterrât dans le Chapitre, non come Pape, mais come Abbé. Ce qu'on a vu plus haut de la mort de *Victor III* fait voir que cet Hiſtorien en étoit mal informé. Ce ne fut pas de Rome, ce fut de Bénevent, que *Victor* alla mourir au Mont-Caſſin. Ce que j'ai traduit de la *Chronique d'Auſbourg* & de *Waltram*, explique ce qu'*Hugue de Flavigni* dit obſcurément par l'expreſſion de *Jugement de Dieu*. Je n'ai rapporté ce qu'on vient de lire, que pour montrer que cet Hiſtorien regardoit come illégitimes l'élection & la conſécration de *Victor* ; & qu'il les croioit une ſuite de ſes intrigues. On peut penſer qu'il ne le croioit pas ſeul ; & qu'il n'a parlé, come il a fait, que parceque beaucoup de gens penſoient de même, en France, en Lorraine, & dans le Roïaume de Bourgogne. On peut remarquer auſſi que les Schiſmatiques n'avoient pas ſeuls la ſotiſe de tirer, des accidens de la maladie de *Victor III*, des conſéquences déſavantageuſes à ce Pape. Au reſte *Hugue de Flavigni*, quoiqu'admirateur & Panégiriſte d'*Hugue de Lion*, n'en étoit pas moins partiſan

ſens, avoit en 1099, à la prière d'*Alfonſe*, ordoné d'aller combatre les Infidèles dans leur patrie, qui ne pouvoit pas ſe paſſer d'eux, à beaucoup de Seigneurs & d'autres Eſpagnols, venus à Rome pour recevoir ſa bénédiction avant de s'embarquer pour la Terre Sainte. A peu près vers le tems du voiage de *Bernard*, le même Pape, voiant que la multitude des Eſpagnols, qui ſe croiſoient, étoit cauſe qu'on ne faiſoit que foiblement la guerre en Eſpagne aux Mahométans, changea leur vœu, quant au lieu de l'exécution, & leur accorda les mêmes Indulgences, pour délivrer l'Eſpagne des Infidèles.

Diègue Pélaëz, Evêque de Compoſtelle, ou de Saint-Jaque, fut, en 1074, ſoupçoné de cabale en faveur du Roi *Garcie*, qu'*Alfonſe* avoit fait enfermer, l'année précédente, & fut mis en priſon. L'*Hiſtoire Mſte. de Compoſtelle* dit, « Qu'il y reſta 15 » ans » : mais cela ne peut pas être. Il ſouſcrivit en 1086, avec les autres Evêques, à l'Acte de dotation de l'Egliſe de Tolède. Sa mauvaiſe conduite dut le priver, une ſeconde fois, de la liberté. Quoi qu'il en ſoit, en 1088, il fut dépoſé par le Concile de Sainte-

très au long, en nous faiſant de plus connoître les fruits de ſa plume. Il fit, avec un très grand travail, une Collection de Canons, *que l'on conſerve encore dans la Bibliothèque du Vatican. Il compoſa, pour la défenſe de* Gregoire, *ces deux Ouvrages contre* Guiberr, *qu'à la honte des Partiſans d'*Henri, *l'on voit imprimés déja dans plus d'un endroit. Il expliqua pluſieurs Livres de l'Ecriture ; & ſa main en tranſcrivit pluſieurs. Il fit une* Expoſition très agréable, *dit le* Pénitencier, *des* Lamentations de Jérémie. *Il fit à la prière de* Mathilde *de courtes, mais utiles* Notes *ſur les* Pſeaumes de David (*a*) . . . . Ba-

(*a*) L'Auteur rapporte ici ce paſſage du *Pénitencier*. Pſalterium *que, rogatu benedictiſſimæ Dei Ancillæ* Mathildis, *expoſuit breviter quidem, ſed utiliter, uſque illum in locum ubi ait :* Benediximus vobis in nomine Domini. *Ibi ſiquidem finivit, nobiſque omnibus, ut alter Patriarcha* Jacob, *benedixit, cujus, ut omnibus notum eſt, in univerſam jam Italiam benedictio deſcendit.* Le *Fiorentini* fait enſuite mention du *Fragment* de cette *Expoſition des Pſeaumes*, rapportée par *Paul de Bernried*,

étoit extrême. Les eaux étoient par tout couvertes d'une glace très épaiſſe; & les Rebelles pouvoient profiter de cette commodité pour venir tout à coup fondre ſur lui, qui n'étoit pas en état de leur faire tête. Ses Soldats cependant, plus avides de pillage que de combat, enlèvent tout ce qu'ils trouvent dans les Terres des Abbaïes de Fulde & d'Hirsfeld, ſans qu'il oſe les en empêcher, parcequ'il n'avoit que ce moïen de les affectioner à ſon ſervice. L'*Abbé d'Hirsfeld* revient dire de la part des *Saxons*, « Qu'ils n'ont pas oublié ce qu'exige le Droit des » Gens, reſpecté même des Nations barbares: Qu'ils ont pris » les armes par néceſſité: mais uniquement pour ſe défendre » eux-même, & non pour attaquer les autres: Que, ſi la » néceſſité vient à ceſſer, ils préfèreront avec joie la paix à » la guerre ». Quatre *Evêques* vont auſſitôt traiter avec eux de la paix; & leur promètre, au nom du *Roi*, « Qu'il leur » accordera ſur le champ ce qu'ils demanderont de raiſona- » ble, & ce que des Arbitres, choiſis de part & d'autre, juge- » ront être ſuivant l'équité ». Les *Saxons* demandent tout ce qu'ils avoient demandé l'année précèdente, & de plus, « Que, » s'étant injuſtement prévalu, pour perdre le *Duc* OTTON, » d'une accuſation calomnieuſe intentée par un Scélérat, le » *Roi* rende à ce *Duc* le Duché de Bavière: Qu'il pardone » aux *Archevêques de Maience* & *de Cologne*, au *Duc* RODOLFE, » à tous les autres, qui, pendant ces troubles, ſe ſont ſéparés » de lui, ce qu'ils peuvent avoir fait qui lui déplaiſe; & qu'il » n'en tire jamais aucune vangeance: Qu'il promète d'exécu- » ter fidèlement tout ce qu'ils propoſent; & qu'il leur done, » pour garans de ſa promeſſe, les mêmes *Princes du Roïaume*, » qu'il a choiſis pour Médiateurs de la paix ». Ces conditions paroiſſent ſi dures au Roi, que, pour ne les point accepter, il diffère ſa réponſe, & prie les *Princes*, qui l'accompagnoient « de ne pas ſouffrir qu'il ſubîſſe un joug auſſi honteux pour » eux que pour lui-même ». Enfin, décidé de ne point faire une pareille paix, il ordone que l'Armée prène les armes, le lendemain, & ſe range en bataille, pour paſſer en revue: mais perſone n'obéit à cet ordre. Dans le même tems, les *Troupes Saxones* révoltées contre leurs Chefs, ſe plaignent « de ce qu'après leur avoir fait ſupporter les fatigues » d'une longue guerre, les *Princes* demandent la paix au » moment que tout leur annonce une victoire certaine, qu'ils

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ſiers telles qu'elles ſont, ſans vouloir y réformer ce qui leur ſemble contraire à l'uſage & nouveau. Toutes les fois que l'on rencontre un Quidam, *ou* Cujuſdam, *qui précède un Nom, il ne faut pas en conclure auſſitôt qu'il dénote l'obſcurité de la Perſone: mais il faut très ſouvent l'expliquer par* Quondam. *C'eſt ainſi que j'entens un paſſage où* Frodoard (Chr. Ann. 962) *écrit:* Elegimus ad Epiſcopum Remenſem *Odalricum* illuſtrem Clericum *Hugonis eujuſdam* Comitis filium, favente *Lothario* Rege, *&c.* Par cet exemple, *Muratori* prouve que ce n'eſt pas ſeulement dans les *Chartes* que cette faute ſe trouve: mais qu'elle eſt auſſi quelquefois dans les Ecrivains, ou par leur inattention, ou par celle de leurs premiers Copiſtes. Il rapporte encore les exemples de deux *Chartes*, dont l'une eſt un *Diplôme* d'*Otton III* de 999, qui montre qu'on a commencé de faire cette même faute dès la fin du Xe Siècle.

Il dit, *ibid.* p. 319, au ſujet de la Donation à la Trinité de Vérone: Ce Monaſtère, *qui préſentement eſt en Commende, avoit été* des Papes & de la Cour de Rome; & n'eſt pas ſoupçonné d'avoir favoriſé le Schiſme.

Ordric Vital inſiſte auſſi ſur la maladie de *Victor III. Après qu'on eut fait monter le Pape* Victor *au ſalte du Pontificat*, dit-il, Liv. VII, Ann. 1088, *il chanta ſa première Meſſe ſolemnelle le ſaint jour de la Pentecôte* (il faloit *le Dimanche d'après l'Aſcenſion*): *mais par un ſecret Jugement* (nutu) *de Dieu, il ſe vit ſubitement attaqué d'une griève maladie. Car, la Diarrée l'y forçant, on le conduiſit 3 fois de la Meſſe aux latrines; &, de cette manière, il put à peine achever, pendant ſon Pontificat, une ſeule Meſſe. Il étoit d'une Nobleſſe illuſtre. Il eut beaucoup de ſageſſe & de religion, & gouverna longtems le Monaſtère du Saint Père* Benoit, *conſtruit au Mont Caſſin. Enſuite élevé ſur la Chaire Pontificale, il tomba malade ſubitement come nous l'avons dit; & mourut de cette maladie, aiant langui depuis la Pentecôte juſqu'aux mois d'Août* (de Septembre).

Finiſſons par ce paſſage de l'*Abbé d'Urſperg*, à l'année 1085. *Le Pape* Hildebrand, *lequel eſt* Gregoire VII, *meurt à Salerne, & eſt enterré dans l'Egliſe* (Cathédra-

Marie de Huſillos, auquel preſida le Cardinal *Richard*, dont les pouvoirs de Légat ne ſubſiſtoient plus L'Abbé *Fleuri*, qui nome le lieu du Concile Sainte-Marie de Fuſelles, dit, Liv. 63, N. XLIV, d'après l'*Hiſtoire Mſte.* citée ci-deſſus, « Qu'*Alfonſe* fit in » ſinuer à *Pélaez* » de s'avouer cou- » pable, pour a- » paiſer la colère » du Roi, & ſor- » tir de priſon; & » qu'en conſéquen- » ce, il fut dépo- » ſé ſur ſa propre » démiſſion ». *Ferreras*, qui fait grand uſage de la même *Hiſtoire*, ne parle point de la ſupercherie, dont elle accuſe *Alfonſe*, parcequ'il l'a ſans doute regardée comme un fait apocrife. L'Evêque dépoſé fut remis en priſon; &, dans le même Concile, on lui dona pour ſucceſſeur, à la recommandation du Roi, *Pierre*, Abbé de Cerdagne. *Alors*, dit la *Vie d'Urbain II* citée plus haut, *tout le Diocèſe de Saint-Jâque fut interdit de tout Office divin, parceque l'Evêque de Saint-Jâque avoit été mis dans la Priſon du Roi.* Ces paroles paroiſſent dites, ſuivant la ſéditieuſe prétention, où l'on commençoit d'être alors, que les Eccléſiaſtiques ne pouvnient jamais être ſoûmis à la Juriſdiction temporelle.

nius *s'afflige de ce que la* Lettre apologetique *de S.* Anſelme *à l'Antipape* Guibert, *cette* Lètre *ſi digne de l'immortalité, n'a pas pu venir entière juſqu'à nous: mais, en dépit des ans & des Schiſmatiques, il eſt arrivé que l'*Abbé d'Urſperg, *quoique peut-être Schiſmatique lui-même, en a fait entrer* (dans ſa *Chr.* Ann. 1080) *une partie conſidérable, que la même* Baronius *a tranſerite; &, ſi je m'abſtiens de la rapporter, je ne puis en faire de même de l'éloge que la Vérité force cet Abbé d'y joindre.* Ces choſes ſi contraires à ce que l'on a vu précédemment (*la Sentence du Conciliabule de Brixen contre* Gregoire VII), furent écrites par l'Evêque *Anſelme*, home très inſtruit des Lètres, d'un eſprit très ſubtil, d'une éloquence ſingulière; &, ce qui vaut mieux que tout le reſte, très célèbre par ſa crainte de Dieu, & par la pureté de ſes mœurs; enſorte qu'on l'a dit illuſtre par des miracles, opérés pendant ſa vie, & depuis ſa mort. *La même choſe eſt atteſtée de cette manière par* Sigebert, *que l'on croit auſſi Schiſ-*

lequel contient un Parallèle de *Jéſus-Chriſt* & de *Gregoire VII.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» deſiroient depuis ſi longtems »; & preſſent le *Duc* OTTON « de prendre la Courone; & de les conduire au combat, avec » la certitude que Dieu bénira leurs efforts ». Come cependant, en refuſant de faire la paix, le *Roi* n'avoit pas aſſés de forces pour ſoûmètre les Rebelles, ſes plus fidèles Amis lui conſeillent « de cèder aux circonſtances; de conſentir à ce qu'on lui » demande; &, pour raffermir ſa puiſſance ébranlée, de con» clure une paix, qui mète fin à toutes les querèles ». Ils ajoutent, « Que c'eſt l'unique parti qu'il ait à prendre, ne pou» vant pas riſquer de livrer bataille avec des Troupes, qui » n'ont pas même voulu s'aſſembler pour paſſer en revue; & » que les Ennemis, qu'il doit le plus redouter, ſont ces *Prin*» *ces* qui l'environent, leſquels, ſe parant d'une vaine appa» rence de fidélité, ne manqueront pas, s'il en vient aux » mains, ou de ſe retirer ſans combatre, ou de paſſer du côté » des Rebelles ». Il cède à ces raiſons, mande les *Princes*, leur done pouvoir d'appaiſer les troubles, & leur promet de ratifier ce qu'ils jugeront à propos d'arrêter. Ils répondent tous, « Qu'il eſt impoſſible de refuſer aux *Saxons* quoi que ce ſoit » de ce qu'ils demandent ». Il promet, au nom de *Jéſus-Chriſt*, d'accorder tout. Auſſitôt quinze *Evêques* & tous les autres *Princes* vont au Camp des *Saxons*, qui, peu diſpoſés d'abord à ſe fier à la parole du *Roi*, conſentent enfin, après de longs débats, à faire la paix aux conditions, qu'ils avoient propoſées: mais en ajoutant, « Que, ſi quelque jour le *Roi*, ſe rappel» lant l'offenſe qu'il a reçue, change d'avis & tente d'annuller » ce que la néceſſité vient de lui faire ſtatuer, ils reprendront » tous les armes, en vertu du ſerment dont ils ſont actuellement » liés; repouſſeront l'injure, qui leur ſera faite; &, par le » concours des ſuffrages de tous les Princes, priveront le *Roi* » de la Courone come évidemment coupable de parjure ». Auſſitôt, le jour même de la Chandeleur, ils vont tous, précèdés des *Evêques* & des *Princes* Médiateurs, trouver le *Roi*, qui les reçoit d'une manière honorable, leur done le baiſer de paix, & confirme de vive voix tout ce que les Médiateurs avoient promis. Des ordres ſont en même tems envoïés de tous côtés, aux Troupes de ſe retirer de devant les Châteaux, qu'elles aſſiégent; aux Garniſons de ces Places, de conſumer leurs vivres, & de livrer enſuite les mêmes Places aux Peuples des Provinces, pour être raſées. Le *Roi* congédie tout le monde,

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

té fondé par la Femme du Marquis Foulque, *de laquelle le nom m'eſt inconnu; ce qui ſuit de ces paroles:* à l'Egliſe & au Monaſtère de la bienheureuſe & individuelle Trinité, qu'on fait avoir été nouvellement batis; *& plus bas:* pour le remède de l'ame de feu ma très douce Femme, qui réſolut, la premiére, de batir cedit lieu vénérable, & dédié à Dieu. *Les Moines de Vallombreuſe, ſuivant* Ughelli (*Ital. Sacr.* T. V, p. 694, prem. Edit.), *obtinrent cette Abbaie en* 1090. *Le* Marquis Foulque, *voulant mètre la dernière main à l'Ouvrage de feu ſa Femme, donc à ce Monaſtère, en préſence de l'Evêque de Padoue, une Pièce de Terre du Territoire de Tricontado, dans le lieu nomé Coſta, joignant l'Egliſe de Saint-Martin de cet endroit, avec une Maiſon pour les Etrangers, ſuivant la coûtume du tems, où peu de Monaſtères de Moines étoient ſans avoir un Hôpital, ou bien un Hoſpice pour exercer la charité envers les Etrangers & les Malades.*

On a vu dans la Donation du 31 de Juillet, *Foulque* ſe dire *Habitant dans le lieu, dit Montagnana.* Là-deſſus

le). *On lui ſubſtitue, du conſentement des Normans, de* Mathilde, *cette Femme toute-puiſſante en Italie; & de tous ceux qui favoriſoient ce Parti,* Didier, *Cardinal de Rome, Abbé du Mont-Caſſin, véritable Serviteur de* Jéſus-Chriſt, *quoiqu'il fit, & du cœur & du corps, beaucoup de réſiſtance: mais, come c'étoit à ſon grand regret & come pour le réduire en captivité, qu'on l'élevoit à cette Dignité ſuprême, il obtint par ſes Prieres d'être bientôt après, retiré de ce Monde.*

URBAIN II,

précédemment *Otton, Oddon, Odon,* ou *Eude,* Cardinal-Evêque d'Oſtie, élu Pape le 8 de Mars 1088, meurt le 29 de Juillet 1099, aiant ſiégé 11 ans, 4 mois & 21 jours. *Pandulf de Piſe* dit 12 ans, 4 mois & 19 jours.

Voici coment débute la *Vie* de ce Pape par *Bernard de Gui:* Urbain II, *quis'appelloit auparavant* Odon, *commença l'an du Seigneur* MLXXXVII. *Il eſt écrit dans la* Chronique de Martin, (*le Polonois*) MLXXXIX. *Il ſiégea XI ans, IV mois: mais dans une certaine* Chronique, *il eſt écrit:* Il ſiégea XII *ans. Le Siége vaqua XVI jours. De ſon tems, fleurit* Ancelin, *Archevêque de Cantobery, précédemment Ab-*

Les Hiſtoriens Eſpagnols ne diſent rien de cet Interdit. Ce n'eſt pourtant pas une imagination de *Pandulf de Piſe.* Ces paroles & celles concernant la *Primatie de Tolède,* que j'ai traduites plus haut, ſont les mêmes, mot pour mot, qui, come tirées du *Regiſtre d'Urbain II,* ſe liſent dans un *Fragment* d'une *Lètre* de *Gregoire IX* à l'Archevêque de Tolède d'alors. Ce *Fragment* eſt rapporté par *Rainaldi* dans ſes *Annal. Eccleſiaſt.* à l'Ann. 1239; & le P. *Labbe* l'a depuis inſéré dans ſa collection des *Conciles,* T. X, col. 557. On apprend de ce même *Fragment,* qu'à l'occaſion de l'Evêque de Compoſtelle, *Urbain II* écrivit au Roi *Alfonſe,* une *Lètre,* que *Gregoire IX* rapporte. *Urbain* s'y plaint de ce que l'Evêque eſt en priſon, & de ce qu'on l'a dépoſé, quoique priſonier. *C'eſt,* dit-il, *une choſe entièrement contraire aux Canons; & dont les oreilles catholiques ne peuvent entendre parler ſans être ſcandaliſées.* Il enjoint au Roi de faire rétablir l'Evêque par l'Archevêque de Tolède; & lui dit: *Ne vous excuſés point ſur ce que cela s'eſt fait par* Richard, *Cardinal du Siége Apoſtolique; parceque c'eſt une*

matique (Année 1088). *Anſelme,* Evêque de Lucque, infatigable Coopérateur du Pape *Hildebrand,* meurt en exil à Mantoue; & des Miracles ont prouvé ſa ſainteté.

C'eſt d'après *Baronius,* copié par beaucoup d'autres, que le *Fiorentini* panche à croire l'*Abbé d'Urſperg* Schiſmatique. Jamais peut-être accuſation ne fut plus mal fondée. Quiconque lira ſa *Chronique* avec quelque attention, reconnoitra ſans peine que, ſi, come un Allemand aimant ſa patrie, il paroît ſouvent plus favorable aux Empereurs qu'aux Papes, il ne laiſſe pas, tenant à ſon état, de ſe montrer auſſi très ſouvent favorable aux prétentions de la Cour de Rome. Je le regarde come un Home qui cherchoit le vrai, ſans avoir aſſés de diſcernement pour le connoître; & qui, compilant d'autres *Chroniques* & des *Mémoires* écrits par gens de différens Partis, adoptoit de bone-foi tout ce que ſes foibles lumieres lui faiſoient paroître raiſonable. Pour *Sigebert,* que je juſtifie contre *Baronius* dans plus d'un endroit, le *Fiorentini* fait aſſés voir qu'il ne le croïoit pas Schiſmatique. Mais reprenons la ſuite de ſon Diſcours.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

après avoir fait des preſens magnifiques à ceux qui l'avoient ſervi le plus fidèlement; & prend avec les *Saxons* le chemin de Goſlar. Les Officiers de la Garniſon du Château d'Hartzbourg, jeunes, braves, mais imprudens & trop fiers des avantages qu'on a vu qu'ils avoient remportés continuellement ſur les *Saxons*, déſapprouvent la paix, qui venoit de ſe faire; & diſpoſent inſenſiblement le *Roi*, trop jeune encore pour avoir de la prudence, à chercher les moïens d'en éluder les conditions. Les *Saxons* l'aiant donc preſſé de les exécuter; il leur propoſe de les ſoumètre toutes à l'examen d'une Diète générale des *Princes*, où l'on décidera ce qui ſera le plus utile & le plus honorable à l'Etat. Ils y conſentent; & la Diète eſt indiquée pour le 10 de Mars à Goſlar même. Il ne s'y trouve de tous les *Princes* que ceux *de Saxe* & *de Thuringe*, ſuivis d'une multitude prodigieuſe de Peuples de ces Provinces, qui, ſuivant leur ſerment, avoient repris les armes. Campés très près de la Ville, ils emploient, durant trois jours, des prières entremêlées de menaces de guerre, & preſſent vivement l'exécution des conditions de la paix. Le *Roi* s'excuſe d'abord ſur l'abſence des autres *Princes*, au jugement deſquels on s'en étoit remis. Il offre enſuite d'exécuter toutes les conditions, à la réſerve de la deſtruction des Châteaux, qu'il avoit fait bâtir à grands frais pour la ſureté du Roïaume même. Il s'obſtinoit à ce dernier parti, ſans égard pour les inſtantes prières des Députés, ni pour les conſeils de ſes Amis; lorſque les *Princes Saxons* entrent dans la Ville, ſuivis d'une partie de leurs troupes ſous les armes, & marchent droit au Palais. L'*Archevèque de Brème*, les *Evêques de Céitz* & *d'Oſnabruch*, & quelques *Princes Saxons*, qui, par attachement pour lui, s'étoient enfui de leur païs & s'étoient rendus odieux à leurs compatriotes par qui leurs Biens avoient été ſaiſis, l'exhortent alors « à jouir, après tant de traverſes, du repos que la » Providence lui daignoit offrir »; & proteſtent, « Que ſi, » négligeant de profiter des moïens honorables que Dieu lui » done de ſortir d'embaras, il veut de nouveau troubler le » Roïaume, ils ne veulent plus s'expoſer à tous les maux qu'ils » ont ſoufferts; & que, forcés par la néceſſité de ſe prêter aux » circonſtances, ils vont, en ſe reconciliant avec leur Nation, » embraſſer la défenſe des intérêts de leur patrie ». Les *Troupes Saxones* rempliſſant alors le Palais, & menaçant de faire

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Muratori dit, pag. 317 : *Nous avons trouvé cette Phraſe ailleurs, & nous la trouverons encore. C'eſt pourquoi l'on doit ſavoir que, dans les anciens Documens, elle indique très ſouvent la Seigneurie du lieu, dont on parle.* Camillo Pellegrino, *dans ſon Hiſtoire des Princes Lombards* (Part. I, p. 285) *a déja fait attention à cette manière de parler, autrefois en uſage chés les Lombards Italiens.* Anciènement, *dit-il*, demander, ou obtenir de quelque Seigneur un Bien pour l'habiter, étoit la même choſe, que le recevoir, ou le demander, pour le poſséder & en jouir. *C'eſt ce qu'il prouve par quelques paſſages de l'*Anonime du Mont-Caſſin *& de* Pierre Diacre *dans le Ch. 16 du IVe Liv. de* la Chronique du Mont-Caſſin. *Il dit, en finiſſant :* Il faut ramener à ceci ce qui ſe lit communément dans les anciènes *Chartes*, qui diſent *Habitans des Villes & des Châteaux* ceux que l'on fait certainement en avoir été *Seigneurs.*

Ughelli nous a dit plus haut, que les Moines de Vallombreuſe obtinrent le Monaſtère de la Trinité de Vérone en 1090.

PAPES.

bé du Bec, Home d'une admirable littérature, & célèbre par ſa ſainteté. Chéri de Dieu & des Homes, véritable organe du S. Eſprit, il écrivit pluſieurs Ouvrages, où brille la ſubtilité d'un eſprit merveilleux. On voit là le nom de S. *Anſelme de Cantorbery* défiguré, ſi ce n'eſt peut-être qu'*Ancelin* eſt le même nom; ce que j'ignore. Le même Auteur fait dans cette *Vie* l'énumération des Seigneurs, qui partirent avec *Godefroi de Bouillon*, pour la première Croiſade; & *Boémond*, fils aîné du Duc *Robert Guiſcard*, y paroit ſous *le nom d'Hofmond.* Il y a dans ces *Vies des Papes* beaucoup d'autres Noms altérés de même, & que les Lecteurs, même inſtruits, ne peuvent pas toujours deviner. Je m'étonne que ceux qui ſe ſont doné la peine de revoir ces *Vies* pour les faire entrer dans la collection des *Hiſtoriens d'Italie*, n'aient pas eu l'attention de mètre les véritables noms à la marge.

On a prétendu mal-à-propos qu'*Urbain II* étoit de notre illuſtre *Maiſon de Châtillon.* Peut-être y tenoit-il par les Femmes.

Odon, Oddon, ou *Eude*, nomé par les Italiens & les Allemans *Otton*, ent pour Père *En-*

PRINCES contemporains.

choſe abſolument contraire aux Canons; & que Richard *alors n'étoit nullement Légat du Siége Apoſtolique. Nous jugeons donc nul ce qu'a fait alors celui que le Pape* Victor III *de ſainte mémoire avoit privé de la Légation Apoſtolique.* Il ordone enſuite, « Que l'Evêque rétabli viène » à Rome pour être jugé canoniquement en préſence des Ambaſſadeurs du Roi, » qu'il menace d'excommunication, s'il ne ſe » conforme pas à ce qu'il ordone ». Il ne dit pas un mot de l'Interdit, ni dans cette *Lètre*, ni dans les autres, qui concernent la même Affaire; ce qui rend ſuſpecte la *Note* du Rédacteur du *Regiſtre.* Peut-être la *Bulle* de cet Interdit reſta-t-elle à la Signature & ne fut pas publiée. L'Affaire de *Pélaez* fut ſuſpendue juſqu'en 1091, que le Cardinal *Rainier*, Légat Apoſtolique, la jugea dans le deuxième Concile de Léon. Les Actes de celui d'Huſillos y furent annullés. *Pélaez*, rétabli, fut examiné de nouveau & dépoſé. *Pierre de Cerdagne* fut auſſi dépoſé come illégitimement élu. Le Siége de Compoſtelle fut commis aux ſoins d'un Proviſeur; & le Légat obtint que *Pélaez* reſteroit libre. En

SAVANS & Illuſtres.

On conſerve dans les Archives Epiſcopales de Lueque, dit-il, p. 229, *quelques Actes originaux, qui, ſouſcrits de la main du Saint, doivent être auſſi reſpectés come Reliques, que come Monumens utiles. Je n'ai pu trouver dans l'anciène Bibliothèque des Chanoines, touchant ce ſaint Evêque, que ces paroles, écrites dans un très ancien Livre, à l'occaſion de la tranſlation de quelques Corps Saints de cette Egliſe.* C'eſt cet *Alexandre*, dit auſſi *Anſelme*, dont le Succeſſeur fut *Anſelme*, ſon neveu, qui, tant par ſa foi, que par ſes œuvres, illuſtra cette Egliſe auſſi longtems qu'il le put, & juſqu'à ce que la tempête l'arrachât de ce lieu. *Il eſt inconteſtable qu'*Anſelme, *à cauſe de ſon intrépidité Apoſtolique, de ſa vie exemplaire, & de l'étendue de ſa ſcience fut tellement eſtimé des plus ſaints Prélats de ce ſiècle, & particulièrement du Saint Pontife* Gregoire VII, *que tous, &* Gregoire *lui même, mourant & parlant aux Cardinaux, crurent qu'il méritoit d'être du nombre des trois ſeuls Sujets, qu'ils jugeoient dignes de ſuccéder à ce Pape.*

C'eſt d'après *Pierre Diacre*, qu'on dit ici qu'*Anſelme* fut un de ces trois. Nous avons vu,

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

main baſſe ; le *Roi* promet, malgré lui, « Que, dans le courant » de l'année, ſelon ce qui ſera décidé par les *Princes*, il ſatis- » fera le *Duc* OTTON au ſujet du Duché de Bavière ; Que » ſes Châteaux ſeront démolis ſans délai : mais à condition » que les *Saxons* & les *Thuringiens* raſeront auſſi ceux qu'ils » ont fait bâtir depuis le commencement de ſon règne ; & » que tous les engagemens, pris à la Conférence de Gerſtun- » gen ſeront fidèlement remplis ». Sur des ordres envoïés de tous côtés, les Châteaux du Roi ſont auſſitôt abſolument détruits : mais on n'abat que les murs & les forts de celui d'Hartzbourg, dont on laiſſe ſubſiſter les Maiſons, & l'Egliſe deſtinée à des Chanoines Réguliers. Le *Roi* quite auſſitôt Goſlar, & va paſſer tout le Carême à Worms. Cependant le *Peuple de Saxe*, ſurtout les Habitans des Villages & Hameaux des environs d'Hartzbourg, excités ſans doute par ceux qui, de concert avec Rome, avoient juré la ruine abſolue du *Roi*, ſe plaignent hautement « de ce qu'on laiſſe ſur pied ce Châ- » teau, d'où les pertes, qu'ils avoient eſſuïées, étoient princi- » palement provenues. On n'avoit rien fait, diſoient-ils, tant » qu'il ſubſiſteroit. Le *Roi*, ſous prétexte d'une deſtination » religieuſe, ne l'avoit conſervé que pour avoir où mètre en » ſureté, dès que la colère des *Saxons* ſeroit tout-à-fait cal- » mée, des Troupes qui ravageroient la Province avec d'au- » tant plus de fureur, qu'il étoit plus irrité des avantages, » qu'il avoit été forcé d'accorder aux *Saxons* ». Ils s'animent tellement les uns & les autres par de pareils diſcours, que, le troiſième jour après le départ du *Roi*, s'étant aſſemblés en très grand nombre, ils vont, à l'inſu de leurs *Princes*, ſe jeter ſur Hartzbourg ; achèvent de détruire juſqu'aux fondemens ce qui reſtoit des murs ; abatent tous les édifices, dont ils tranſportent les pierres au loin ; n'épargnent ni les Autels, ni l'Egliſe, que, pour avoir pluſtôt où faire le Service divin, on avoit élégamment conſtruite en bois ; &, dans le deſſein de faire plaiſir à leurs compatriotes en ôtant au *Roi* toute eſpérance de rétablir cette Fortereſſe, ils déterrent ſon Frère & ſon Fils premier né, qu'il y avoit fait inhumer. Un Abbé du voiſinage arrache à la fureur de ce Peuple ces Corps & les ſaintes Reliques, qu'on avoit ſans reſpect tirées des Autels, & les tranſporte dans ſon Monaſtère. Les *Princes Saxons* n'apprènent pas ces excès criminels des Habitans de la Campagne, ſans

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Je doute de la vérité du fait. On lit au bas de la Donation dont il s'agit: *Ceci fut fait treize mois moins ſix jours après l'entrée des Frères dans ledit Monaſtère.* L'*Acte* eſt du 2 d'Octobre 1115, & les Moines étoient entrés dans le Monaſtère le 8 de Septembre 1114. Il eſt peu croïable qu'ils n'en aient pris poſſeſſion, que plus de 24 ans après l'avoir obtenu.

Voïons encore ce que *Muratori* dit à la p. 443 du T. VI de ſes *Annal.* Foulque, Marquis d'Eſte, *fils du célèbre* Marquis Azzon ... *pouſſa ſes jours juſqu'à ce tems*(1134). *C'eſt ce que montre l'Acte d'une ceſſion de biens par lui faite au Monaſtère de Saint-Sauveur de Fratta. Je ne ſaurois dire combien il vécut encore. Je ſais qu'aiant atteint le terme de ſa vie, il laiſſa quatre Fils après lui.* Boniface, Foulque II, Albert & Obizon ; *& peut-être auſſi le cinquième, qui s'appelloit* Azzon. *Tous portèrent le titre de* Marquis, *come on le voit par leurs* Chartres, *& furent* Seigneurs d'Eſte, de Rovigo *& des autres anciènes Terres de la* Maiſon d'Eſte. *Muratori* n'eſt pas aſſés exact à l'égard de l'*Acte*

cher, Seigneur de Lagerl dans le Diocèſe de Rheims, &, par lui-même, ou par ſa femme *Iſabelle*, mère d'*Odon*, du Village de Bainſon, voiſin de Châtillon-ſur-Marne. Ce fut là, que leur fils nâquit vers 1041. *Pandulf de Piſe, Papire Maſſon*, & d'autres le font naître à Châtillon même.

Il fut grand, bien-fait, d'humeur douce, d'une vie irreprochable, & parlant avec autant d'agrément que de facilité.

Mis, dès l'enfance, à l'Ecole de l'Egliſe de Rheims, il y profita, ſurtout quand l'âge lui permit de prendre les leçons de S. *Bruno*, pour lors Ecolâtre & Chancelier de cette Egliſe, dont il fut enſuite lui-même Chanoine & Archidiacre. Come on y vivoit en commun & très régulièrement, on a dit qu'il avoit été Chanoine Régulier de la Congrégation de Latran : mais elle n'étoit pas encore établie.

Otton ſe fit Moine à Clugni, peut-être à la fin de 1071. Il y reçut l'habit des mains de l'Abbé *Hugue*, qui le mit ſous la conduite d'un Moine, appellé *Pierre* ; &, vers 1076, le fit Prieur de la Maiſon. Lorſqu'en 1078, *Gregoire VII* lui demanda de ſes Moines pour l'aider au Gouverne-

1094, le Comte *Raimond*, avec la permiſſion du Pape & du Roi, fit élire Evêque de Compoſtelle *Dalmace*, Moine de Clugni, venu depuis peu de tems en Eſpagne, lequel revint, en 1096, du Concile de Clermont avec une *Bulle* d'*Urbain II*, qui ſoûmêtoit ſon Egliſe immédiatement au Pape. Il mourut la même année ; & le Chanoine *Diègue Gelmirez*, Secrétaire du Comte *Raimond*, fut nomé Proviſeur ; & bientôt après choiſi pour Evêque. *Pélaez* alla pour lors à Rome demander au Pape ſon rétabliſſement. *Gelmirez* & d'autres Eccléſiaſtiques allèrent, par ordre du Roi, ſoûtenir la juſtice de la dépoſition de *Pélaez*. *Urbain* étant mort à la fin de Juillet 1099 ſans juger cette Affaire ; le Cardinal *Rainier*, qui fut ſon ſucceſſeur ſous le nom de *Paſchal II*, la termina promtement par la confirmation de la Sentence du ſecond Concile de Léon, & de l'élection de *Gelmirez*.

En 1106, *Alfonſe* rebâtit l'anciène *Numance*, ſous le nom de *Garay*.

Le Comte *Raimond* mourut en 1108, laiſſant *Alfonſe Raimond*, né le 1 de Mars 1106, & Doña *Sanche*, aînée de ſon Frère. Dans la même année, *Gui*, Archevê-

dans l'Article de *Gregoire VII*, que *Paul de Bernried* ne parle point de lui.

Mais, continue le *Fiorentini*, p. 230, *il eſt difficile de dire combien* Mathilde *avoit de reſpect pour* Anſelme, *avec quelle tendreſſe religieuſe elle l'aimoit. Je rapporterai ſeulement en laiſſant parler le* Pénitencier, *quelques raiſons qu'elle en avoit dans ſa propre perſone.* Souvent ſa ſeule Bénédiction (*d'*Anſelme) guérit de diverſes infirmités la ſuſdite Fille, commiſe à ſes ſoins, la très noble Dame *Mathilde*. C'eſt ce qu'elle-même avoit coûtume de raconter. Elle ſentit ſouvent ſortir de lui certaine vertu, qui faiſoit qu'à ſon ſeul tact toute maladie diſparoiſſoit ſur le champ. *D'où cet Auteur a raiſon de s'écrier hautement :* Oh ! Qu'elle fut heureuſe d'avoir toujours auprès d'elle ce Maître ſi prévoïant, non pas come tout Home aiant de la prévoiance : mais come un Ange du grand Conſeil ! Je ne crois pas qu'elle ait jamais été trompée, tant qu'il l'aida. *Le même Ecrivain nous apprend que, dans la douleur d'une perte ſi grande, elle eut la conſolation d'être préſente à la mort du Saint, & d'aſſiſter à ſes funérailles, où Dieu*

craindre que le *Roi*, juſtement indigné d'un pareil attentat, ne les accuſe d'avoir enfraint la paix, & n'en prêne occaſion de recommencer la guerre, en armant contre eux toutes les forces du Roïaume. Pour prévenir ce qu'ils avoient raiſon d'appréhender, ils puniſſent ſévèrement les Coupables; & députent enſuite au *Roi*, « pour lui proteſter qu'ils n'avoient été ni promoteurs, ni complices d'un ſi grand crime; Qu'ils n'en étoient » pas moins offenſés que lui-même; Que, s'il refuſoit de les » en croire, ils étoient prêts à prouver par toute eſpèce de » ſatisfaction, contre quiconque les accuſeroit d'avoir violé la » paix, qu'ils ne lui diſoient rien que de vrai ». Le *Roi*, qui ſavoit qu'il devoit peu comter ſur les Troupes des autres Princes, & même ſur les ſiènes propres, & qui par là ſe trouvoit hors d'état de tirer une vangeance convenable, a recours au Pape, qu'il prie par ſes Députés « de punir la cruauté ſacrilége de ceux qui, par haine pour lui, venoient de violer les » tombeaux de Princes dont ils n'avoient point à ſe plaindre, » de briſer des Autels, & de réduire une Egliſe en cendres ». Mais il ne paroît pas que le Pape ait fait la moindre attention à ces plaintes. Après avoir paſſé les fêtes de Pâque à Bamberg avec l'*Archevêque de Maience*, le *Duc de Carinthie* & d'autres *Princes*, qui l'avoient abandoné pendant la guerre des *Saxons*, *Henri* va recevoir à Nuremberg l'Impératrice *Agnès*, ſa mère, & les Evêques *Ghérard* d'Oſtie, *Hubert* de Paleſtrine, & *Rainald* de Come qui l'accompagnoient avec l'Evêque de Coire, come Légats Apoſtoliques (1). Elle venoit eſſaïer avec eux de rétablir un calme parfait dans toute la Germanie. Les Légats, invités pluſieurs fois d'entrer en conférence avec le Roi, le refuſent conſtamment, juſqu'à ce qu'il ſe ſoumète à la pénitence, & reçoive d'eux l'abſolution des Cenſures, qu'il avoit encourues come coupable de Simonie, & de communication avec des Excommuniés; & *demandent, de la part du Pape, qu'il leur ſoit permis, ſans que les Evêques s'en offenſent, de tenir un Concile en Allemagne. Tous les Evêques ſe récrient fortement contre cette demande, come d'une choſe*

(1) *Nous apprenons*, dit *Muratori*, T. VI, p. 237, *de la* Vie de S. Gregoire VII *dans le recueil de* Nicolas, Cardinal d'Aragon, que *ce Pape envoïa en Allemagne l'Impératrice, non* B, *mais* A, *c'eſt à dire* Agnès, *mère du Roi* Henri, *avec* Ghérard, *Evêque d'Oſtie*, &c. *Cette Légation, par le témoignage de* Berthold de Conſtance *& de* Lambert d'Aſchaffenbourg, *appartient à cette année.*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

de ceſſion de Biens, dont il parle. Pour ce qui concerne les *Fils de Foulque*, il l'avoit déja dit preſque dans les mêmes termes, *Antiquit. d'Eſte*, Ch. XXXII, p. 321.

L'*Acte*, dont il s'agit, eſt dans le même Ch. p. 320 ; & c'eſt où *Muratori* renvoie dans ſes *Annal.* Ce n'eſt point une *Ceſſion de Biens* faite par *Foulque*. Ce *Marquis* avoit donné précédemment à Saint-Sauveur de Fratta, peut-être, par la Donation de 1100, un Fief qu'*Azzon*, fils d'*Ubald*, tenoit de lui. Ce Fief devoit être remplacé par quelque Echange. L'Echange aiant été fait, *Azzon*, fils d'*Ubald*, renonce, par cet *Acte* du 25 de Juillet 1132, à ce Fief ; & s'engage de ne point inquiéter les Moines de Saint-Sauveur dans leur poſſeſſion, ſous peine de païer à la *Chambre du Marquis* 100 Deniers de Vérone, & de perdre ce qu'il avoit eu pour remplacement.

A l'occaſion de ce que, parmi les Souſcriptions d'une *Charte* du *Marquis Azzon III*, de laquelle il eſt parlé plus haut, on trouve *Foulque Marquis & Azzon ſon fils*, *Muratori* dit, *ibid.* Ch. XXXIV, pag.

PAPES.

ment de l'Egliſe ; il fit choix d'*Otton* & *Pierre*, que je viens de nomer, & qui fut dans la ſuite Abbé de la Cava. *Gregoire* fit *Otton*, Cardinal-Evêque d'Oſtie : mais il falut diſputer ce Siége à *Jean*, qu'*Henri III* en avoit inveſti. *Gregoire* garda le Cardinal *Otton*, quatre ans, près de ſa perſone, lui donna ſa principale confiance, & le chargea de diverſes Légations importantes.

La *Chron. du Mont-Caſſin* dit, « Que *l'Empereur III*, prêt de » mourir, fit venir » les Evêques & les » Cardinaux, & que, » prenant *Otton* » par la main & le » leur préſentant, » il leur recommanda de le mètre au pluſtôt en » ſa place ». Malgré cette recommandation d'un Pape mourant, le Siége vaqua ſix mois ; & la véritable raiſon n'en eſt pas connue. Enfin *les inſtances des Romains*, dit *Muratori*, T. VI, p. 292, *& ſurtout de la* Comteſſe Mathilde *furent ſi grandes, qu'il s'aſſembla* (dans l'Egliſe de S. *Céſaire à Terracine*), *un Concile de Prélats, non ſeulement d'Italie, mais auſſi d'au-delà des Monts ; & que, ledit jour* 18 de Mars 1088), *les Evêques, les Cardinaux, le reſte du Clergé, & le Peuple réunirent d'un commun ac-*

PRINCES contemporains.

que de Vienne, frère du Comte *Raimond*, vint en Eſpagne. Le jeune *Alfonſe Raimond* fut alors déclaré *Comte propriétaire de Galice* par ſon aieul *Alfonſe*, qui le fit reconnoître en cette qualité par tous les Seigneurs de cette Province aſſemblés exprès à Léon.

L'année ſuivante, *Alfonſe*, offenſé de ce que les Grands demandoient qu'il remariât ſa Fille Doña *Urraque* à quelqu'un d'entre eux, lui fit épouſer, au commencement de Juin à Tolède, ſon Couſin *Alfonſe I*, Roi de Navarre & d'Aragon.

Il mourut le 29 ou le 30 du même mois ; & 20 jours après, ſon corps fut porté de Tolède à Sahagun, come il l'avoit ordoné.

Près de ſa fin, il avoit fait venir les Comtes & leur avoit déclaré « Que » ſon intention étoit que ſa Fille » la Reine de Navarre lui ſuccédât aux Roiaumes de Léon, de » Caſtille & de Tolède ; & que ſon » petitfils *Alfonſe-Raimond* reſtât » *Comte propriétaire de Galice*, & » ſuccédât à ſa Mère, ſi cette Princeſſe n'avoit point » de Fils de ſon ſecond mariage ». En même tems, il avoit chargé du gouvernement & de la défenſe du

SAVANS & Illuſtres.

permit qu'il ſe trouvât auſſi, come par miracle, beaucoup de Cardinaux & d'Evêques, avec un grand nombre de Gens de guerre, afin de multiplier les témoins des merveilles, qu'il plut à la bonté divine d'opérer à ſon tombeau. Le même Pénitencier *comte 80 Miracles ſignalés, dont ſa mort fut ſuivie. Quelques-uns ſe firent en préſence de* Mathilde. *On en lit d'autres dans la* Lètre *d'Ubald, Evêque de Mantoue, à cette* Comteſſe *ſur ce ſujet.* Donizon *en atteſte auſſi beaucoup. Mais* Berthold de Conſtance, *qui les annonce innombrables, dit :* « *Que, par les progrès arrivés à ſa* » *mort, les Catholiques furent plus affermis, & les Schiſmatiques plus confondus, qu'ils n'avoient jamais été, les uns encouragés par l'exemple de ſa vie, les autres convaincus par la force de ſa prédication*». Le Bienheureux *Anſelme*, Evêque de Lucque (*dit-il, Ann.* 1082), commença, dans l'Année même de ſon décès, à briller par des Miracles innombrables. Vivant encore, après la mort de *Gregoire VII*, il avoit beaucoup animé les Fidèles de S. *Pierre* contre la tirannie d'*Henri* : mais, après ſa mort, en brillant par ſes

inuſitée & contraire à leurs droits; & *déclarent*, « *Qu'ils n'ac-* » *corderont jamais cette liberté, qu'au Pape lui-même en per-* » *ſone* ». *L'intention du Pape étoit de faire examiner coment tous les Evêques & les Abbés étoient parvenus à leurs Dignités, & de dépoſer ceux qui les auroient acquiſes à prix d'argent. Il avoit même déja, pour ce ſujet, ſuſpendu de toute fonction l'*Evêque de Bamberg, & *quelques autres, juſqu'à ce que, comparoiſſant à ſon Tribunal, ils ſe fuſſent purgés par une ſatisfaction convenable de l'Héréſie* (de la Simonie), *dont on les accuſoit. Le* Roi *ſouhaitoit ardemment la tenue de ce Concile, en haine de l'*Evêque de Worms & *de quelques autres, qui l'avoient offenſé dans la Guerre de Saxe, qu'il étoit certain d'enveloper dans cette fâcheuſe recherche, & qu'il ſe flatoit de faire priver de leur Dignité. Mais, come on n'avoit aucune eſpérance que cette importante Affaire ſe pût terminer par les Légats, on prend le parti de la renvoïer à la déciſion du Pape* (1). Les Légats, voïant qu'il leur étoit impoſſible de tenir un Concile, font au *Roi*, de la part de *Gregoire*, des remontrances, qui l'engagent à chaſſer d'auprès de lui cinq des plus grands Seigneurs de ſa Cour, excommuniés dès le tems d'*Alexandre II.* Il fait d'ailleurs une réponſe ſatisfaiſante aux remontrances du Pape; & congédie les Légats, en les chargeant de préſens. Une ſédition arrivée à Cologne par la faute de l'Archevêque *Annon* & de ſes Officiers, & la ſévérité cruelle & peu digne d'un Seigneur Eccléſiaſtique avec laquelle l'Archevêque punit les Chefs de la ſédition, ſont cauſe que leurs Parens invitent le Roi de venir à Cologne, & le flatent de la poſſibilité de ſe rendre maître de la Ville, & de ſe vanger de l'*Archevêque*, qui certainement l'avoit mal ſervi dans ſes démêlés avec les *Saxons*. Le bruit s'étoit répandu que *GUILLAUME le Conquérant*, Roi d'Angleterre, venoit, à la prière de ce Prélat, avec une grande Armée pour s'emparer d'Aix-la-Chapelle, Capitale du Roiaume de Lorraine. Ce bruit, ſemé pas les Ennemis d'*Annon*, avoit empêché le *Roi* de partir de Ratisbone avec des troupes raſſemblées à la hâte, pour aller au ſecours de *Salomon*, Roi de Hongrie, ſon beaufrère, ſur qui *Géyſa* venoit d'uſurper la Courone. L'invitation des Mécontens de Cologne le fait accourir en cette Ville: mais l'*Archevêque* ſe juſtifie ſi

(1) *Lambert d'Aſchaffenbourg*, Ann 1074. *J'en* ai tiré tout ce récit.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

329: *Il faut dire qu'outre* Boniface, Foulque II, Albert & Obizon, *fils de* Foulque I, *il y eut encore un* Azzon, *que cet Acte appelle* Azzon *ſon fils. En effet l'Auteur d'une petite* Chronique... *conſervée dans la Bibliothèque d'Eſte, lequel vivoit vers* 1310, *atteſte qu'ils furent cinq Frères & nome* Azzon, *l'aîné qui fera le* Marquis Azzon IV *pour nous.* On a vu ci-devant que ce *Marquis* étoit mort en 1145.

On a la preuve que *Foulque I* ne vivoit plus en 1140. Le *Marquis Boniface*, l'un de ſes Fils, dans une Donation, qu'il fit, cette année, le 12 d'Avril, ſe dit *Habitant à Monſelice.* Il ne pouvoit être *Seigneur* de cette Terre, que parceque ſon Père étoit mort.

MARQUIS DE MONTFERRAT.

GUILLAUME I

depuis 995, meurt vraiſemblablement vers 1060.

Dans l'*Epoque* précédente, j'ai dit que l'on done, pour Femme à ce Prince, une *Helène*, fille d'un *Duc de Glo-*

PAPES.

cord leurs ſuffrages pour élire Pape Otton, *Evêque d'Oſtie, . . . C'étoit un Home d'un grand mérite par ſa ſcience, par ſon activité merveilleuſe, par ſon zèle infatigable pour la Religion & pour la Diſcipline Eccléſiaſtique . . . . Le 12 de Mars, il prit poſſeſſion du Trône Pontifical avec l'applaudiſſement de tous les Gens de bien; & la pluſpart de l'Europe le reconnut, . . . C'eſt ce que nous apprenons de* Pierre Diacre (Chroniq. du Mont-Caſſin, Liv. IV, Ch. 2).

Urbain II, *le lendemain* (de ſon élection), *envoïa* dit *Berthold de Conſtance*, Ann. 1088, *des Lètres à tous les Catholiques pour les inſtruire tous de ſon ordination, & leur déclarer qu'il marcheroit ſur les traces de ſon prédéceſſeur,* Gregoire *de pieuſe mémoire.* Il eut, pour l'intérêt de ſon honeur & de l'Egliſe, beaucoup mieux fait de choiſir un autre modèle: mais il eut beaucoup moins bien fait pour l'intérêt de la grandeur temporelle des Papes.

Un petit fait rapporté par *Pandulf de Piſe*, mérite quelque attention. *Ce Pontife très bon*, dit-il, *réordona quelqu'un, ordoné Soûdiacre par* Guibert:

PRINCES contemporains.

Roïaume de Tolède, *Alvar Fañez*, l'un de ſes meilleur Généraux.

Il eut, come ſon Père, beaucoup d'eſtime pour la Congrégation de Clugni: mais il eut une vénération particulière pour l'Abbé *Hugue*, aux prières du quel on dit qu'il croïoit devoir principalement de s'être ſauvé du Monaſtère, où ſon frère *Sanche* l'avoit obligé de s'enfermer. Il engagea cet Abbé de venir en 1075 en Eſpagne: & ce fut alors qu'il obtint de lui, qu'il envoïat des Moines de Clugni pour réformer Sahagun, & porter le bon exemple dans d'autres Monaſtères. Il en fonda deux en Eſpagne pour cette Congrégation; & contribua par de très grandes libéralités à la nouvelle Egliſe de Clugni, que l'Abbé *Hugue* fit bâtir. Il doubla l'Aumône annuelle que ſon Père faiſoit à cette Abbaïe; &, ſon zèle allant au delà de ſon pouvoir, il chargea par ſon Teſtament, ſes ſucceſſeurs de la continuer, ſous peine de perdre leurs Roïaumes.

Suivant certains préjugés, il eut ſix Femmes; &, dans le fait, il n'en eut que cinq.

1°. *Agude*, fille de *Guillaume le Bâtard*, Duc de Nor-

SAVANS & Illuſtres.

Miracles, il les encouragea bien plus fortement; d'où le Parti d'*Henri* tomba de jour en jour en décadence. *Enfin, ſuivant* Donizon, *la Sainte Egliſe n'eut point en ce tems-là de Perſonage plus illuſtre* (a). *L'allegreſſe, que les Merveilles, opérées par le Saint, produiſirent, diminua le chagrin, que* Mathilde *avoit eu d'une ſi grande perte. Lorſque, par des veilles multipliées, elle eut révéré les bienheureuſes Reliques de ſon Maître, dépoſées dans la Cathédrale de Mantoue; elle chargea ſes Chapellains de tenir un Régiſtre exact des Miracles, afin de conſerver la mémoire de ces ſaintes merveilles. Entre ceux qui prirent ſoin d'écrire la* Vie *d'*Anſelme *furent certainement le* Pénitencier, *que j'ai cité ſi ſouvent, &* Rangier, *Evêque de Lucque, qui, par ordre de* Mathilde, *come on l'apprend de* Donizon, *fit exprès un* Poëme *ſur les Actions du Saint: Le premier s'eſt ſauvé, ſoit à Lucque, ſoit ailleurs des injures du tems: mais j'ignore s'il reſte autre choſe du ſecond que le peu de Vers, qui ſont rapportés par* Donizon, *& qui ſont beaucoup moins groſſiers & mieux faits que les ſiens.*

(a) Voici le Vers de *Donizon* rapporté par l'Auteur en cet endroit.
Huic ſimilis, credo, fuit hoc in tempore nemo.

bien, tant à l'égard de ce qu'on l'accuſoit d'avoir appellé le Roi *Guillaume*, qu'à l'égard de ce que la Juſtice l'avoit obligé de faire pour le châtiment de Sujets rebelles, qu'il force le Roi de ſe reconcilier avec lui. Ce Prince va de Cologne à Aix-la-Chapelle pourvoir à la ſureté de cette partie de ſes Etats, ſuppoſé que le bruit, qui couroit, eût quelque fondement. Il revient à Worms dans le mois de Juillet; & paſſe bientôt après en Hongrie: mais l'Uſurpateur aiant eu la précaution de faire dévaſter une grande étendue de païs, le manque de vivres & les maladies font périr une grande partie de l'Armée d'*Henri*, qui, ſans avoir pu rien faire, revient à Worms après la Saint-Michel. Il y met ordre à différentes Affaires; & retourne enſuite à Ratisbone, en intention de parcourir juſqu'à Noël toutes les Villes de la Bavière & de la Souabe.

Gregoire VII, écrivant, le 24 de Janvier, à *Sichard*, Patriarche d'Aquilée, pour l'inviter, avec ſes Suffragans, au Concile qu'il devoit tenir à Rome dans la première ſemaine de Carême, lui dit: *Nous croïons que votre Prudence n'ignore pas combien ſont grands les troubles dont les flots batent continuellement l'Egliſe, qui, prête à faire naufrage, eſt preſque ſubmergée dans les malheurs qui la déſolent. Les Princes, qui gouvernent le Monde, ne cherchant en tout que leurs intérêts, & non ceux de* JE'SUS-CHRIST, *& foulant aux pieds toute eſpèce de reſpect, oppriment l'Egliſe come une vile eſclave; & ne craignent pas de la mètre en confuſion, pourvu qu'ils ſatisfaſſent leur cupidité. Les Evêques, & ceux qui ſont chargés de ſon gouvernement, n'ont preſque pour la Loi de Dieu que du mépris; &, refuſant de s'acquiter, tant envers Dieu qu'envers les Ouailles commiſes à leurs ſoins, de ce que leur devoir exige d'eux, ils n'aſpirent, par les Dignités Eccléſiaſtiques, qu'après une gloire mondaine, & négligent, ou conſument malheureuſement, dans une pompe qui flate leur orgueil & dans des dépenſes ſuperflues, ce qui, par ſa deſtination particulière, devroit être emploïé pour le ſalut & l'utilité de beaucoup de gens. Au milieu de ces déſordres, les Peuples, qu'aucun ſoin de leurs Prélats & qu'aucune inſtruction, propre à leur ſervir de frein, ne dirigent dans la voie de la Juſtice: mais que l'exemple de ceux qui ſont à leur tête inſtruit bien pluſtôt de tout ce qu'il y a de pernicieux & de contraire à la Religion Chretiène, ſe livrent, avec affection & ſuivant leur panchant, à preſque tous les crimes;*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ceſter, frère de *Richard I*, Roi d'Angleterre. Il n'y avoit point, de ſon tems, de *Duc de Gloceſter*; & *Richard* ne commença de règner qu'en 1089.

J'ai dit encore, dans la même *Epoque*, qu'il paroît, par l'Hiſtoire, qu'à la mort d'*Alédram*, il ne lui reſtoit de Fils, que *Guillaume I.* Come cependant il eſt non ſeulement probable: mais même preſque certain que les *Marquis de Saluce* étoient une Branche de la *Maiſon de Monferrat*; des Modernes ont avancé qu'*Alédram* laiſſa ſept Fils avec chacun un *Marquiſat*, come s'il eût dépendu des *Marquis d'Italie* d'ériger d'eux-même leurs différentes Terres en *Marquiſats*. D'autres n'ont doné que quatre, ou trois Fils au *Marquis Alédram* au tems de ſa mort: mais ce ſont chés les uns & les autres de pures imaginations, qui n'ont pas même l'appui de la plus foible conjecture. Nous avons vu que *Benvenuto da San-Giorgio* vouloit que le ſucceſſeur immédiat d'*Alédram* eût été ſon fils aîné *Boniface*, remplacé par *Guillaume*, le ſecond Fils; & que ce *Boniface* n'avoit

mais, voiant qu'il s'en faloit beaucoup qu'il eût bien fait, il défendit que qui que ce fût à l'avenir fit la même choſe. Quant au Soûdiacre, auquel il avoit impoſé les mains, il lui preſcrivit, ſous peine d'excommunication, de ne point monter aux Ordres ſacrés. Cette réordination d'un Soûdiacre, ordoné par l'Antipape, ſemble prouver que les Partiſans de *Gulbert* n'avoient pas tout à fait tort d'accuſer les Catholiques de croire que ceux qu'ils appelloient Schiſmatiques, ne pouvoient pas opérer & conférer validement les Sacremens.

Le même Hiſtorien parle ainſi de la mort de ce Pape. *Ce Confeſſeur & véritable Athlète de* Jéſus-Chriſt, rendit ſon ame à Dieu, le IV des Calendes d'*Août* (29 de Juillet) *dans la maiſon de* Pierre de Léon, *auprès de l'Egliſe de Saint-Nicolas* in Carcere. *Les embûches des Hérétiques furent cauſe que l'on porta, par le Quartier au delà du Tibre, ſon Corps, ſuivant la coûtume, à l'Egliſe de Saint-Pierre. Il y fut honorablement inhumé.*

Guibert, Abbé de Nogent, parle de Miracles opérés à ſon Tombeau: mais, quoique Contemporain, ſon témoignage eſt d'un foible poids, n'é-

mandie, & depuis peu Roi d'Angleterre, épouſée par Procureur en 1067, mourut de maladie ſur mer, en paſſant en Eſpagne; & le mariage ne fut point conſommé.

2°. La ſeconde, ou pluſtôt la première Femme d'*Alfonſe VI* fut *Agnès*, fille de *Guillaume V*, Duc d'Aquitaine & Comte de Poitiers, mariée en 1073. Elle ſe trouva parente d'*Agude*; & *Gregoire VII* caſſa ſon mariage en 1080. Elle fut remariée en 1110 avec *Elie*, Comte du Maine, come on l'apprend d'*Ordric Vital*, Liv. X: mais cet Auteur s'exprime de manière à la doner pour veuve d'*Alfonſe*. Voici ſes paroles. *Defuncta conjuge vitam cœlibem agere renuit* (Helias); *ſed* Agnetem *filiam* Guillielmi *Pictavorum Ducis, relictam* Hildefonſi Senioris *Gallieiæ Regis, uxorem duxit.* Elle fut veuve d'*Elie* en 1111.

3°. *Conſtance*, fille de *Robert I*, Duc de Bourgogne, mariée en 1081, & morte en 1092, fit *Alfonſe* père de la Reine Doña *Urraque*.

4°. Dès le mois de Septembre de 1092, des *Chartes* font voir que *Berthe*, ſœur du Comte *Raimond*, avoit remplacé *Conſtance*. Elle mourut ſans Enfans, le 24 de Janvier 1095.

Platine, qui, né dans le territoire de Mantoue, paroîtroit devoir être mieux informé qu'un autre de l'Hiſtoire de ſon pais, dit dans la *Vie de Paſchal II*, en parlant de la ſépulture de la *Comteſſe Mathilde* à Saint-Benoît de Polirone, Monaſtère à 12 milles de Mantoue: *Je croirois volontiers qu'elle mourut à Mantoue même; & qu'elle fut, come elle l'avoit ordoné, portée & inhumée à Saint-Benoît, qu'elle avoit fait bâtir; ce qui ſe fit par les ſoins d'*Anſelme, *très ſaint home, & come le Fondateur de ce Monaſtère, en ce qu'il avoit engagé* Mathilde, *à fournir à la dépenſe pour le bâtir auſſi grand, auſſi magnifiquement qu'il l'eſt. J'ai de même appris que cet* Anſelme, *Evêque de Lucque, fut enterré dans le même chœur; & tranſporté depuis à Mantoue, afin, je crois, que, come il devenoit de jour en jour plus célèbre par des Miracles, ſon Corps ne fût point dérobé par des gens du voiſinage.* Je ne rapporte cela que pour faire voir combien on doit peu compter ſur la pluſpart des choſes que dit *Platine*, qui ne paroît pas s'être doné la peine de rien examiner. *Mathilde* fit beaucoup de bien au Monaſtère de Polirone, que ſon

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

& portent le nom de Chretiens, je ne dis pas ſans en faire les œuvres : mais ſans en avoir preſque aucun ſentiment de foi. C'eſt pour chercher, avec les Evêques ſes Confrères, les moïens de remèdier à tant de maux, de peur que, de ſon tems, l'Egliſe ne périſſe ſans reſſource, que *Gregoire* indique le Concile dont il parle. Ce qu'il dit, au commencement de ſa *Lètre*, au ſujet des Souverains, me paroît annoncer aſſés clairement ſon deſſein, de ſoûmètre toutes les Courones à ſa Thiare. Nous verrons, en avançant, ſes ieux toujours fixés ſur ce point de vue. Le Concile, compoſé d'un grand nombre d'Evêques & d'Abbés, ſe tient en effet la première Semaine de Carême, depuis le 13 ou le 14 juſqu'au 17 ou 18 de Mars; & la *Comteſſe Mathilde* s'y trouve avec *Giſulf II*, Prince de Salerne, & le Marquis *Albert-Azzon II d'Eſte*. Les *Actes* n'en exiſtent point : mais l'on ſait par les *Lètres* de *Gregoire* & par quelques Hiſtoriens ce qui s'y fit. Il ſuffit à cet Ouvrage de rapporter ce que *Gregoire* en dit lui-même à *Otton*, Evêque de Conſtance : *Nous avons jugé qu'il êtoit néceſſaire de vous mander que, ſuivant l'autorité des Saints Pères, nous avons ordoné que ceux qui, par l'Héréſie Simoniaque, c'eſt-à-dire par l'intervention d'un prix, ſont parvenus à quelque grade, à quelque Office des Ordres ſacrés, ne ſeront point admis dorénavant à faire aucune fonction dans la Sainte Egliſe : que ceux qui, donant de l'argent, ont obtenu des Egliſes, les perdront ſans retour; & qu'il ne ſera permis à qui que ce ſoit à l'avenir de les vendre, ou de les acheter : Que ceux qui croupiſſent dans le crime de Fornication, ne pouront pas célèbrer la Meſſe, ni ſervir à l'Autel pour les fonctions des Ordres inférieurs. Nous avons auſſi décidé que, s'ils mépriſent eux-même nos Conſtitutions, ou pluſtôt celles des Saints Pères, le Peuple n'aſſiſtera point du tout à leurs Offices, afin que ceux que l'amour de Dieu & la dignité de leurs fonctions ne corrigent pas, ſoient amenés à réſipiſcence par une honte mondaine, & par les reproches du Peuple* (1). Dans ce même Concile, *Gregoire* excommunie le

(1) Cette *Lètre*, que *Gregoire* doit avoir écrite à l'Evêque *Otton*, très peu de tems après le Concile, n'eſt point dans ſon *Regiſtre*. Elle ſe trouve ſans date dans le premier Chapitre d'un Ecrit de ce tems-là, dont le titre eſt : *Diſcours Apologétique ſur les* Decrets, *que le Vénérable Pape* Gregoire, *ſeptième de ce nom, a publiés dans le Concile de Rome contre les Miniſtres de l'Autel ſimoniaques & incontinens.* Le P. *Labbe* l'a fait imprimer dans le T. X des *Conciles*, col. 314-42, d'après un très ancien Mſt. de l'Abbaïe de Weingarten.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

jamais exiſté.

Deux choſes établiſſent que les *Marquis de Saluce* ſortoient des *Marquis de Monſerrat*. 1°. Les *Armes* des deux *Maiſons* ne diffèrent que par le Chef. Celles *de Monſerrat* ſont d'argent au Chef de gueules, & celles *de Saluce* d'argent au Chef d'azur. 2°. Les *Chartes* & l'*Hiſtoire* font voir les *Marquis de Saluce* en poſſeſſion de tout, ou de partie de quelques-unes des ſeize Courts données, le 23 de Mars 967, par l'Empereur *Otton I* au *Marquis Alédram*.

On a vu dans l'*Epoque* précédente qu'*Alédram* avoit eu trois Fils de ſa première Femme, que l'on ne connoît point; *Guillaume*, qui ne vivoit plus au mois d'Août 961; *Anſelme* & *Oddon*, qui vivoient alors, & qui concoururent avec leur Père & *Gerberge*, ſa ſeconde Femme, à la fondation du ſecond Monaſtère de Grazano. De cette *Gerberge* vint *Guillaume*, qui ne dut ſuccéder à ſon Père que parceque ſes frères *Anſelme* & *Oddon* étoient morts; & come ils étoient Majeurs en 961, tems où *Guillaume* n'étoit pas encore né, l'un & l'autre

PAPES.

tant appuïé que ſur de vains bruits. *Pandulf*, auſſi contemporain, & de plus écrivant à Rome, ne gratifie *Urbain* d'aucun Miracle.

Tous les anciens Hiſtoriens des Papes & beaucoup d'autres Ecrivains, même juſqu'à ces derniers tems, ont fait un grand mérite à ce Pape de ce que, s'entêtant d'un projet conçu par *Gregoire VII*, très digne de l'enfanter, il dona l'être & la forme aux *Croiſades*, en prêchant lui-même la première au Concile de Clermont en 1096. On lui done d'ailleurs à d'autres égards de très grandes louanges.

Il fut certainement un home de mérite, qui pouvoit être très utile à l'Egliſe, & faire honeur à la France, ſa patrie. Mais la France s'affligera toujours d'avoir en lui produit un Enfant, qui, nouri dans les Principes de l'Egliſe Gallicane, les abandona pour adopter le Siſtême de *Gregoire VII*; & qui, durant tout ſon Pontificat, paroît avoir eu principalement pour but d'achever d'établir cet odieux Siſtême, & d'en étendre les conſéquences. La Religion, la Nature, & peut-être même la Politique ſe plaindront toujours de ce qu'il favoriſa la

PRINCES contemporains.

1°. En 1096, *Alfonſe* épouſa *Zaïde*, fille de *Mahomet-Aben-Habet*, Roi de Séville. Elle fut batiſée avant ſon mariage; & fut nomée *Marie Iſabelle*: mais elle ne fit uſage que du dernier de ces Noms. Elle eut pour dot un aſſés grand nombre de Places, entre autes Uclès, au voiſinage du Roïaume de Tolède; & l'on croit qu'à l'occaſion de ce mariage, *Alfonſe* rendit à *Mahomet* Sintria, Lisbone, & Santaren, conquiſes depuis peu. *Rodrigue de Tuy* ne fait de *Zaïde* qu'une Concubine: mais ſon état de Femme & de Reine eſt aſſuré par des *Chartes*. Elle fut mère de l'Infant *Sanche*, mort à la bataille d'Uclès; & mourut d'une fauſſe-couche, en Juillet, ou Septembre 1103.

6°. *Ferreras*, après avoir parlé du voïage de l'Archevêque *Bernard* à Rome en 1105, dit, T. III, p. 297: *Il eſt facile de ſe perſuader qu'à cette occaſion l'Archevêque Don* Bernard *traita du mariage de Don* Alfonſe *avec* Béatrix, *fille du* Marquis d'Eſte, de Vérone, *& de* Toſcane, *négociation qui eut ſon effet.* A la p. 308, paſſant en revue les Femmes d'*Alfonſe*, il dit: *Il eut pour ſixième Femme Doña* Béatrix, *qui, devenue veu-*

SAVANS & Illuſtres.

Aieul *Théobald* avoit fait bâtir & fondé: mais il ne paroît pas qu'elle y ait elle-même fait faire aucun bâtiment. *Anſelme* ne prit pas ſoin des funérailles de *Mathilde*, puiſqu'il étoit mort 29 ans avant elle. *Mathilde* ne moutut point à Mantoue. *Anſelme* ne fut point inhumé dans l'Egliſe de Polirone. Son Corps, auſſitôt après ſa mort, fut enterré dans la Cathédrale de Mantoue. Si *Platine* peut-être de quelque autorité; c'eſt pour les faits arrivés de ſon tems: mais, come c'eſt un Ecrivain paſſioné, l'on ne doit s'en rapporter à lui, qu'après s'être bien aſſuré qu'il n'avoit aucune taiſon d'altérer la vérité.

L'Abbé *Fleuri*, L. 63, N. XXVIII, & XXIX, fait l'éloge du ſaint Evêque *Anſelme*, & l'extrait de deux Ouvrages de lui contre *Guibert* & les Schiſmariques. Il les appelle des *Diſcours*. Le premier eſt la *Lètre* à l'Antipape, que cet Hiſtorien croit une *Replique* à la *Reponſe que* Guibert *avoit faite ſur une première* Lètre, *par laquelle* Anſelme *l'exhortoit à renoncer au Schiſme*. Il remarque qu'il y *charge* Guibert *d'injures, ſans entrer dans le fond de la Queſtion, qui étoit de montrer les nul-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Duc *Robert Guiſcard*, non pour s'être emparé de quelques Domaines de l'Egliſe, come *Baronius* l'a cru; ce que ce Duc n'avoit pas encore fait: mais apparemment parcequ'il avoit refuſé, l'année précédente, de faire homage à *Gregoire* aux conditions que ce Pape lui vouloit impoſer, & que nous ignorons. Beaucoup d'Affaires différentes ſont examinées dans ce même Concile: mais come elles n'ont rien de commun avec l'Hiſtoire d'Italie, & qu'il n'en réſulte rien pour le but que je me dois propoſer, je puis me diſpenſer d'en rendre comte. Auſſitôt après le Concile, les *Decrets*, que *Gregoire* vient de nous faire connoître lui-même, ſont publiés par ſon ordre dans toute l'Italie; &, par des Lètres réitérées, il preſſe les Evêques d'Allemagne de les publier de même & de les faire exécuter. Il ne trouve pas, en ce païs, une obéiſſance auſſi promte qu'il l'exigeoit. Ces *Decrets* y cauſent une revolte preſque générale de tout le Clergé. Quelque tempérament dont on veuille uſer, on ne peut engager les Clercs mariés à ſe ſoûmètre. Ils traitent hautement *Gregoire* d'Hérétique; & *Sigefred*, Archevêque de Maience, aſſemble en vain, au mois d'Octobre, le Concile de ſa Métropole pour y faire accepter ces *Decrets*. Il éprouve de la part du ſecond Ordre l'oppoſition la plus ſéditieuſe; &, s'étant aviſé mal à propos de reparler de l'Affaire des Dîmes de Thuringe, il court riſque de la vie, & le Concile ſe ſépare ſans avoir pu rien faire (1). Très peu d'Evêques

(1) *Le Pape* Hildebrand, *aiant aſſemblé les Evêques d'Italie*, dit *Lambert d'Aſchaffenbourg*, Année 1074, *avoit déja ſtatué dans de nombreux Conciles*, « *Que, ſuivant ce que les anciens Canons avoient règlé, les Prêtres n'auroient point* » *de Femmes; Que ceux qui ſe trouvoient en avoir, les renvoieroient, ou ſeroient* » *dépoſés; & qu'on n'admètroit abſolument qui que ce fût au Sacerdoce, à moins* » *qu'il ne s'engageât de vivre perpétuellement dans la continence & dans le célibat* ». *Ce* Decret *aiant été publié dans l'Italie, il écrivit Lètres ſur Lètres aux Evêques des Gaules* (de la Germanie), *leur ordonant* « *d'en faire de même* » *dans leurs Egliſes, & de ſéparer abſolument, par un Anathème perpétuel,* » *toutes les Femmes de la compagnie des Prêtres* ». *Tous les Clercs s'élevèrent ſur le champ avec violence contre ce* Decret *en criant*, « *Que cet Home étoit viſiblement Hérétique; qu'il enſeignoit une Doctrine inſenſée, & qu'oubliant ce que dit* » *le Seigneur* (parlant de la Continence): Tous ne comprènent pas cette pa- » role; Qui la peut comprendre, la comprène! *& ce que dit l'Apôtre*: Qui » ne peut ſe contenir, ſe marie! car il vaut mieux ſe marier, que de brûler: » *il vouloit, par une violence tirannique, forcer les Homes à vivre à la manière* » *des Anges; & qu'en arrêtant le cours ordinaire de la nature, il lâchoit la bride* » *à la Fornication & à l'Impureté: Que, s'il perſiſtoit à confirmer ſon* Decret, » *ils aimoient mieux abandoner le Sacerdoce, que le Mariage; & qu'alors il* » *verroit, lui qui dédaignoit les Homes, coment il feroit pour ſe pourvoir d'Anges, qui gouvernaſſent les Peuples dans l'Egliſe* ». Gregoire *n'en preſſoit pas*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

auroient pu laiſſer des Fils plus agés que *Guillaume* leur Oncle, & par-là plus habiles à ſuccéder à leur aieul *Alédram*. Il eſt donc come prouvé qu'*Anſelme* & *Oddon*, morts avant leur Père, n'eurent point de poſtérité maſculine. *Tête*, ou *Téoton*, c'eſt à dire *Théodon*, de qui l'on fait un ſecond Fils d'*Alédram* & le Père de *Boniface*, qui fut père de *Manfred*, premier *Marquis de Saluce*, eſt un Perſonage de l'invention de quelque *Généalogiſte*. Des Auteurs, conſervant cette filiation, font *Tête* fils d'*Anſelme*, le ſecond des Fils d'*Alédram*: mais, nous venons de voir que cet *Anſelme* n'avoit point laiſſé de Fils. C'en eſt aſſés pour montrer qu'on n'a publié que des réveries ſur l'origine des *Marquis de Saluce*. Je fatiguerois mes Lecteurs, après m'être ennuié beaucoup, ſi je leur faiſois ici paſſer en revue ces réveries. Je dirai dans l'Article ſuivant de qui *Manfred*, premier *Marquis de Saluce*, pouvoit être Fils.

BONIFACE I ſuccéde vers 1060, à *Guillaume I*, ſon père. On ne ſait pas le tems de ſa mort.

Benvenuto lui donne pour Femme *Ma-*

PAPES.

révolte de *Conrad* contre *Henri III*, d'un Sujet & d'un Fils contre ſon Souverain & ſon Père. L'Egliſe lui reprochera toujours de n'avoir fait aucune démarche ſérieuſe pour lui procurer la paix; ce qui n'étoit peut-être pas auſſi difficile, qu'on le pouroit penſer. *Henri III*, quelque idée qu'on ait voulu nous doner de ſon caractère, ne pouvoit pas n'être point fatigué des troubles continuels de ſon règne. Brave, fier, impétueux, jaloux avec raiſon des prérogatives de ſon rang, armé par la Juſtice contre des Sujets rebelles, il n'étoit en lui de plier ſous le poids des injures. Pouvoit-on ſe flater de le ramener, en répétant, en multipliant des Anathèmes, que les Gens, qui penſoient, n'eſtimoient que ce qu'ils valoient; en lui ſuſcitant ſans ceſſe de nouveaux Ennemis, & même au ſein de ſa famille; en ſouffrant que ſa Femme, témoin ſuborné par quelque Zélateur impudent, vînt, dans des Conciles, ſe diffamer elle-même, & ſcandaliſer à jamais l'Univers, en accuſant ſon Epoux & ſon Roi d'infamies qui font horreur, & que le Bon-Sens ne permètra jamais que l'on croie? Elevé par des Evêques, *Henri III* avouoit qu'il avoit

PRINCES contemporains.

ve, ſe retira en Toſcane ſa patrie. Il cite en ces deux endroits pour garans d'anciens Hiſtoriens d'Eſpagne: mais il paroit que ces Hiſtoriens ne connoiſſoient pas le Père de la Reine *Béatrix*. En 1105, la *Comteſſe Mathilde, Ducheſſe & Marquiſe de Toſcane* vivoit encore; la *Marche de Vérone* n'étoit point poſſédée par un *Marquis d'Eſte*, & le titre de *Marquis d'Eſte* n'étoit pas encore en uſage dans cette *Maiſon*. Quoiqu'elle eût en Toſcane, outre la *Terra Obertenga*, d'autres Terres conſiderables, on ne trouve pas qu'aucun de ſes Princes réſidat en Toſcane. Peut-être cependant cette Province a-t-elle été dite la patrie de *Béatrix*, parceque la Lunigiane, où la *Maiſon d'Eſte* avoit de très grands Biens, avoit originairement fait partie de la *Province de Toſcane*, quoique non compriſe dans la *Marche* de ce nom. D'ailleurs *Muratori* n'a point connu cette *Béatrix*, dont il ne parle, ni dans ſes *Antiquités d'Eſte*, ni dans ſes *Annales d'Italie*. Si cette Reine avoit été véritablement de la *Maiſon d'Eſte*, il ſeroit très étonnant qu'il ne s'en fût point conſervé de mémoire dans cette *Maiſon*; ſurtout cette Reine étant

SAVANS & Illuſtres.

lités de la dépoſition d'Hildebrand, *& par conſéquent de l'élection* de Guibert; qu'*il convient qu'il ſeroit plus parfait de ne pas emploïer les armes de fer, même pour la Juſtice: mais* qu'*il prétend que c'eſt une néceſſité dans l'état préſent des choſes, & qu'on ne doit pas imputer à ceux qui font le bien, le mal qui peut ſuivre de leur conduite.* Le pieux Evêque penſoit come *Gregoire*, ſon Maître, dont les ſentimens ſur ce point, très éloignés de ceux des premiers Chretiens, ſe font aſſés connoître dans ſes *Lètres*. Le détail que l'Abbé *Fleuri* fait du ſecond *Diſcours*, lequel eſt l'*Apologie de Gregoire VII*, prouve que le choix des vrais Principes & la juſteſſe du Raiſonnement n'étoient pas le talent d'*Anſelme*. Ce qu'il dit au ſujet du Droit des Empereurs de confirmer l'élection des Papes, n'eſt pas aſſés exact dans les faits pour qu'il puiſſe s'en prévaloir. Mais la manière, dont il ſe dégage de ce qui devoit l'embaraſſer le plus, eſt très ſingulière. *Il s'objecte* (c'eſt l'Abbé *Fleuri* qui parle) *le* Decret de Nicolas II *au Concile de Rome en 1059, où il eſt dit que l'élection du Pape ſe fera ſans préjudice de l'honneur du au Roi, c'-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

réuſſiſſent à ſoûmètre leurs Prêtres au *Decret* du Concile de Rome; & nous verrons *Gregoire*, aiant envain emploïé les prières, les menaces, les Légations, les ſuſpenſions même & les dépoſitions d'Evêques, conſeiller, ordoner à des Princes d'emploïer la force contre les Rebelles à ſes ordres. Paſſons à d'autres Affaires. *Gregoire* en avoit; &, par ſon caractère, devoit en avoir beaucoup. Il écrit, le 2 de Février, à *Guillaume*, Comte de Bourgogne, « pour le faire ſouvenir que, dans la » Baſilique de Saint-Pierre, & devant le Tombeau du S. Apô» tre, il avoit, en préſence du Pape *Alexandre II*, de beaucoup » d'Evêques & d'Abbés, & d'une grande multitude de Peuple,

moins l'exécution du Decret; *& par de fréquentes Légations, il accuſoit les Evêques de négligence & de lâcheté, les menaçant, s'ils n'exécutoient pas au pluſtôt ce dont il les avoit chargés, d'emploïer contre eux les Cenſures Apoſtoliques. L'Archevêque de Maience, ſachant que ce n'étoit pas un petit ouvrage de déraciner une coûtume d'autant plus accréditée, qu'elle duroit depuis plus longtems, & de reformer le Monde vieilliſſant ſur le plan des commencemens de l'Egliſe naiſſante, uſoit de plus de modération avec les Clercs. Il leur accorde d'abord ſix mois pour délibérer; en les exhortant de faire de plein gré ce qu'il faudroit néceſſairement qu'il fîſſent, & de ne pas forcer le Pape & lui-même de décerner contre eux des choſes contraires à leurs deſirs. Enfin, au mois d'Octobre, il aſſemble un Concile à Erfort, & les preſſe plus vivement de mètre bas tout artifice, & de renoncer ſur le champ au mariage, ou d'abandoner le ſervice de l'Autel. Ils oppoſent au contraire beaucoup de raiſons, pour ſe débaraſſer de l'importunité de ſes inſtances trop preſſantes, & pour rendre, s'il eſt poſſible, le* Decret *ſans effet. Mais, voïant que leurs raiſonemens, leurs prières, leurs ſupplications ne pouvoient rien contre l'Autorité Apoſtolique, par laquelle il ſe diſoit forcé d'exiger d'eux, contre ſa propre volonté, ce qu'il leur demandoit, ils ſortent come pour délibérer, & prènent la réſolution de ne point rentrer dans le Concile, & de s'en retourner, ſans congé, chacun chés eux. Quelques-uns même crient tumultueuſement, « Qu'il leur paroît » plus à propos de rentrer dans le Concile; &, ſans attendre que l'Archevêque » prononce contre eux une Sentence exécrable, de le renverſer de ſa Chaire Epi» ſcopale; &, lui donant une mort qu'il mérite, d'inſtruire la poſtérité par un » exemple mémorable, afin qu'aucun de ſes Succeſſeurs n'oſe à l'avenir eſſaïer de » faire une pareille injuſtice au Clergé ». Le Prélat eſt informé de ce qu'ils complotent; & les Siens lui conſeillent d'oppoſer à ce tumulte naiſſant une ſage modération. Il les fait donc prier de s'appaiſer & de rentrer dans le Concile; & promet d'envoïer à Rome dès qu'il le pourra commodément, & de faire enſorte que l'Apoſtolique ſe relâche, s'il en eſt quelque moïen, de la ſévérité de cette Sentence.*

L'Abbé *Fleuri*, qui, Liv. 62, N. XII, traduit ce récit en l'abregeant, le continue ainſi. *Le lendemain, l'Archevêque de Maience fit entrer en ſon Auditoire les Laïes auſſi bien que les Clercs*, &c. Dans l'Edition de *Lambert* dont je me ſers, il y a, *Poſtero die admiſſis in adjutorium communiter Laïcis & Clericis*, &c. Vraiſemblablement l'Edition que l'Hiſtorien de l'Egliſe avoit ſous les yeux portoit *auditorium*, au lieu d'*adjutorium*: mais je m'etone que cet habile Home n'ait pas vu que c'étoit une faute, ou de Copiſte, ou d'Impreſſion. Outre qu'*auditorium* ſeroit ici d'une impropriété plus que barbare, en parlant d'un Concile aſſemblé dans une Egliſe, la nature du fait & la ſuite du diſcours lui pouvoient faire ſentir que l'Auteur avoit du mètre *adjutorium*. En effet l'Archevêque avoit beſoin du ſecours de ces Laïcs pour ce qu'il vouloit faire; & l'on va voir qu'ils lui furent utiles.

Lambert dit donc: *Le lendemain, l'Archevêque, aiant, pour le ſeconder,*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

rie, fille de *Philippe I*, Roi de France. Ce ne pourroit être qu'une Fille naturelle de ce Prince & de *Bertrade de Montfort*, Comteſſe d'Anjou: mais nos Hiſtoriens & nos Généalogiſtes ne la connoiſſent point.

D'anciènes *Chroniques* parlent d'un *Marquis Bonifacc*, père de *Manfred*, premier *Marquis de Saluce* de ſa *Maiſon*; le diſent mari de la Fille unique d'un autre *Manfred*, Marquis de Saluce; & lui font acquérir par là le *Marquiſat de Saluce*. *Ludovico della Chieſa*, de qui nous avons en Italien une *Hiſtoire de Piémont*, imprimée à Turin en 1608 in-4°, dit que des *Chroniques* appellent cette Femme *Adélaïde*; & ne doute pas qu'on ne l'ait confondue avec la *Comteſſe Adélaïde*, Marquiſe de Suſe, fille du *Marquis Oldérie Magnifred*, ou *Manfred*; confuſion de nom, qu'il traite de ridicule. Cette *Comteſſe Adélaïde*, veuve pour la ſeconde fois en 1060, n'avoit d'Enfans que du *Marquis Otton*, ſon ſecond mari. *Ludovico della Chieſa* trouve vraiſemblable que le *Bonifacc*, dont il s'agit, ait épouſé, ſoit une Fille, ſoit une Pe-

PAPES.

été mal élevé: mais ſes malheurs l'avoient éclairé ſur ſes intérêts. Il fut ſans doute avidement entré dans des voies de conciliation ouvertes par la Boue-Foi. *Guibert*, qu'on nous a peint come un monſtre de ſcélérateſſe, n'étoit peut-être pas un auſſi méchant homequ'on l'a dit. *Girolamo Roſſi*, dans le Ve. Liv. de ſon *Hiſtoire de Ravenne*, parle d'un Concile, que cet Antipape, en 1086, tint dans cette Ville avec les Evêques Italiens & les Cardinaux de ſon obédiance, & dans lequel il fit une *Bulle* confirmative de tous les Biens de l'Egliſe de Ravenne. Elle commence ainſi. *Clément, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu.* Le *Roſſi* la rapporte entière, & dit enſuite: *C'eſt dans ces ſeules* Lètres, *données pendant la Vacance du Siége Pontifical, que je ſache que* Wibert *ſe ſoit lui-même appellé* Clément. *Dans toutes les autres, que j'ai vues, il ſe dit toujours* Wibert Archevêque. *Et ce qu'il faut remarquer avec une plus grande attention, c'eſt que ces* Lètres, *dans leſquelles il ſe nome* Wibert, *il les dit faites du tems de* Clement *Pape; enſorte qu'il peut paroître que l'*Archevêque Wibert *& l'*Antipape Clément

PRINCES contemporains.

retournée mourir en Italie. Enfin on ne trouve, en ces tems-là, dans la *Maiſon d'Eſte*, ſoit en Italie, ſoit en Allemagne, aucune fille du nom de *Béatrix*. Ainſi, les anciens Hiſtoriens Eſpagnols n'ont pas ſu ce qu'étoit véritablement la dernière Femme d'*Alfonſe VI*; & vraiſemblablement il eſt impoſſible aujourd'hui de le ſavoir. La *Comteſſe Mathilde* avoit une Nièce, &, ſi je ne me trompe une Petitenièce, qui s'appelloient *Béatrix*. Seroit-ce l'une, ou l'autre, qu'*Alfonſe* auroit épouſée?

Ce Roi, dans ſa jeuneſſe, aima beaucoup Doña *Ximène Nuñès*, fille de grande qualité, de laquelle il eut Doña *Thérèſe*, qui fut femme du Comte *Henri de Bourgogne* & *Comteſſe de Portugal*; & Doña *Elvire*, qui fut mariée à *Raimond de Saint-Gile*, Comte de Toulouſe, qu'elle ſuivit à la Terre Sainte; & qu'elle fit père de *Raimond*, ſurnomé *Jourdain*, pour avoir été batiſé dans le Fleuve de ce nom.

URRAQUE & ſon Mari.

ALFONSE VII, lequel eſt ALFONSE I, Roi de Navarre & d'Aragon.

Urraque, fille

SAVANS & Illuſtres.

eſt à dire, come Anſelme *l'explique, que le Pape ne ſera ſacré qu'après que ſon élection aura été notifiée au Roi. Surquoi, après quelques autres réponſes plus foibles, il apporte, come une ſolution invincible, que le Pape* Nicolas, *n'étant qu'un des Patriarches, n'a pu, avec quelque Concile que ce fût, révoquer les* Decrets *des Conciles Généraux, particulièrement du huitième, autoriſé par les cinq Patriarches, & plus de 250 Evêques en préſence des Empereurs. Il eſt remarquable que celui qui parle ainſi, eſt l'admirateur de* Gregoire VII, *& un des plus zélés défenſeurs de l'autorité du Saint Siége. Il ajoute que le Pape* Nicolas *étoit homme, & que par conſéquent il a pu ſe tromper.* Si le pieux Evêque raiſonne mal; on doit le lui pardoner en faveur de la droiture de ſon cœur qui, malgré ſa prévention pour l'autorité du Saint Siége, ne lui permètoit pas de penſer que le Pape fût infaillible, ni qu'il eût une autorité ſupérieure à celle de l'Egliſe Univerſelle.

Ce qu'il dit de l'abus des *Inveſtitures* des Evêchés & des Abbaïes, données par les Princes Séculiers, eſt en partie vrai par rapport à la Simonie: mais ſes raiſonemens ſont vains;

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» promis de combatre pour la défenſe des Biens de S. *Pierre*, » quand il en ſeroit requis ». En conſéquence, il le prie « de » venir avec ſon armée exécuter ſa promeſſe; & d'avertir le » Beaupère de *Richard*, Prince de Capoue (1), *Raimond*, » Comte de Saint-Gile (2), le Comte *Amédée*, fils d'*Adeleſſe*, » c'eſt à dire *Adélaïde*, Marquiſe de Suſe, & tous les autres » Fidèles de S. *Pierre*, que le Comte *Guillaume* ſavoit avoir » fait la même promeſſe ». Il l'avertit enſuite « de lui faire » parvenir ſa réponſe par la *Ducheſſe* BE'ATRIX, qui, come ſa » fille la *Comteſſe* MATHILDE & ſon gendre le *Duc* GODEFROI » *le Boſſu*, s'intéreſſoit à l'Affaire dont il s'agiſſoit »; & dit, « Que, s'il veut aſſembler une Armée ſi conſidérable, ce n'eſt

admis dans le Concile des Laïes avec les Cleres, renouvelle cette vieille querèle des Dîmes qu'il vouloit qu'on lui païât; & come s'il n'y avoit eu rien de fait à cet égard par la Guerre de Saxe, ni par les conditions auxquelles on avoit conclu la paix à Gerſtungen, il tente de nouveau de faire trouver tous les Thuringiens coupables en ce qu'ils retenoient injuſtement ces Dîmes; & ne fait pas attention qu'elles étoient la cauſe, l'origine, la ſource de toutes les calamités auxquelles, depuis pluſieurs années, la République étoit cruellement en proie. Sa propoſition irrite extrémement les Thuringiens, que les ſuccès, qu'ils venoient d'avoir dans la guerre, rendoient encore tout fiers, & qui s'étoient perſuadés très vainement qu'après avoir fait connoître, en triomphant du Roi, ce que leur audace pouvoit, aucun Archevêque n'oſeroit plus les chagriner à ce ſujet. Ils ne répondent d'abord cependant qu'avec modération, & repréſentent, « Qu'ils n'ont conſenti de faire la paix à » Gerſtungen, qu'à condition de poſſéder, hors de toute atteinte à perpétuité, » ce qui légitimement leur étoit propre par ce que l'on avoit réglé dans les premiers » tems ». Ces repréſentations n'aiant fait aucune impreſſion ſur l'Archevêque; ils ſortent tout à coup en furie, crient aux armes, raſſemblent en un moment une grande multitude, & rentrent violemment dans le Concile. L'Archevêque alloit être maſſacré dans ſa Chaire épiſcopale même, ſi ſes Vaſſaux ne ſe fûſſent pas mis à tems entre deux, & s'ils n'euſſent pas reprimé l'impétuoſité de cette multitude furieuſe, pluſtôt en la flatant & faiſant valoir quelques raiſons, qu'en eſſaïant de lui réſiſter, n'aiant pas des forces égales. Le Concile fut diſſous de cette manière; l'Evêque & les Cleres, ſaiſis d'une fraieur extrême, ne cherchant qu'à ſe cacher dans tous les coins de l'Egliſe. L'Archevêque, ſortant auſſitôt d'Erfort, alla paſſer le reſte de l'année juſqu'à l'Epiphanie à Sélingeſtat, où tous les jours de fête, à la Meſſe Solemnelle, il invitoit à la pénitence, avec menace du Ban Epiſcopal (c'eſt à dire de l'Excommunication), *ceux par qui le Saint Concile avoit été troublé.*

Le Texte dit: *Per omnes dies feſtos inter ſacra Miſſarum ſolemnia eos, qui ſanctam Synodum turbaverant, ad pœnitentiam ſub Epiſcopali Banno vocavit*; ce que l'Abbé *Fleuri* traduit ainſi: *Tous les jours de fête, à la Meſſe, il faiſoit publier un Ban pour appeller à pénitence ceux qui avoient troublé le Concile.* Cet habile Hiſtorien n'avoit pas fait attention que les Ecrivains de ce tems-là, ſurtout ceux d'Allemagne, ſe ſervent aſſés ſouvent du mot *Bannum*, pour ſignifier les *Cenſures Eccléſiaſtiques*, l'*Excommunication*.

(1) Il s'agit là du Pere de la ſeconde Femme de *Richard I.* Je n'ai nomé nulle part cette ſeonde Femme, ni ſon Père, parcequ'apparemment rien ne me les a fait connoître.

(2) Il fut enſuite Comte de Toulouſe, & ſe diſtingua beaucoup dans la première Croiſade.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

titeſille de la *Comteſſe Adélaïde*, de même nom qu'elle; & que ce ſoit par là que le Fils de *Boniface* ſoit devenu *Marquis de Saluce*. J'adopte la conjecture d'une *Adélaïde*, fille ou petite-fille de la *Comteſſe Adélaïde*, pour Femme d'un *Marquis Boniface*, quel qu'il ſoit. J'ajoute à cette conjecture, que le même Auteur dit que c'eſt une ancième tradition que le *Marquiſat de Saluce* vint, par un Mariage, à la *Maiſon* qui l'a poſſédé, durant plus de quatre ſiècles, de mâle en mâle. Rappellons-nous à préſent que les *Armes de Monferrat & de Saluce* ſont les mêmes. La différence d'un Email n'en détruit point l'identité. Pareille différence ſe trouve dans les Branches d'autres anciènes Maiſons. A ce changement d'Emaux on a ſubſtitué depuis les Briſures & les Bordures, pour différencier les Branches. Rappellons-nous encore que la *Maiſon de Saluce* a poſſédé partie des Biens, donés au *Marquis Aléram* par l'Empereur *Otton I.* Joignons à ces connoiſſances que *Saluce* faiſoit partie de l'anciène *Marche d'Ivrée*, & que cette *Marche* appartenoit à la

ſont deux Perſones abſolument différentes. Dans ces tems-là, les Papes *étoient dits avec raiſon dans les Actes*, Très grands Pontifes, Souverains Pontifes, & Papes Univerſels. *Je n'ai vu partout celui-ci qu'avec le nom de* Pape *ſans aucune addition. Je crois que cela vient de ce que les Peuples, ſurtout de la Province de Ravenne, dans laquelle il faiſoit le plus ordinairement ſa réſidence, ne le croïoient nullement* Pape légitime, *quoique la crainte engageât les Notaires à faire mention de lui dans les Actes. Quant à ſes* Lètres, *il les écrivoit ainſi, parce que ſon eſprit flotoit toujours; & que, retenu par ſa conſcience, il n'oſoit pas ouvertement ſe dire* Souverain Pontife. *C'eſt pour cela, qu'il ſe diſoit, tantôt* Clément, *& cela, comme je l'ai fait voir, une ſeule fois, dans une Aſſemblée d'Evêques, & le Siége Pontifical étant vacant; tantôt* Wibert Archevêque, *& cela toujours.* La conſtance de cet Antipape à ne ſe dire que *Wibert Archevêque*, ne devoit-elle pas faire préſumer qu'au fond de l'ame il reſpectoit les Loix de l'Egliſe; & qu'il deſiroit pouvoir rompre les engagemens humains, qui lui faiſoient jouer contre elle un rôle encore plus ridicule, qu'

d'*Alfonſe VI* & de *Conſtance de Bourgogne*, eſt faite, en 1090, *Comteſſe de Galice*, à l'occaſion de ſon mariage avec le Comte *Raimond*. Veuve, en 1108, elle eſt remariée par ſon Père, en Juin 1109, avec *Alfonſe I*, Roi de Navarre & d'Aragon. A la fin du même mois de Juin, elle & ſon nouveau Mari ſuccèdent à tous les Etats d'*Alfonſe VI*. En 1111, ſon Mari la répudie publiquement; & leur mariage eſt déclaré nul, par un Concile, en 1114. Elle règne dans des troubles continuels; & meurt le 6, le 8, ou le 10 de Mars 1126, peu regrètée & méritant peu de l'être.

Alfonſe VII, fils puiſné de *Sanche-Ramirez*, ou *Sanche, V* come Roi de Navarre, & *I* come Roi d'Aragon, ſuccède, en 1104, dans ces deux Roiaumes à ſon frère *Pèdre I*; devient, en 1109, Roi de Léon & de Caſtille; perd tout droit ſur ces Roïaumes, en 1114, par la diſſolution de ſon mariage, & conſerve cependant beaucoup de Places, qu'il perd en différens tems: mais non pas toutes avant la mort d'*Urraque*. Il meurt, au Monaſtère de Saint-Jean de la Peña, le 25 de Juillet 1135.

Ce Prince, auſſi-

en ce que toute voie de pourvoir aux Bénéfices eſt ouverte à la Simonie, & que tous les mêmes abus en peuvent réſulter.

La Théologie d'*Anſelme* ſur le Dogme manque auſſi quelquefois d'exactitude. *Il prétend prouver qu'il n'y a chés les Simoniaques, ni vrai Sacerdoce, ni vrai Sacrifice; ce qui, pris à la rigueur, ſeroit une erreur.* L'Abbé *Fleurl*, qui vient de parler, ajoute tout de ſuite: *Mais il faut entendre qu'ils ne peuvent exercer licitement leurs fonctions.* Il faut bien l'entendre ainſi, pour ſauver l'orthodoxie d'un ſaint Evêque. Mais ce qu'il dit des Simoniaques, d'autres le diſoient des Prêtres concubinaires des Schiſmatiques, & des Excommuniés; ce qui, joint à diverſes choſes rapportées dans d'autres Articles, ne montre que trop que des Docteurs Catholiques étoient dans cette opinion erronée, dont il eſt fâcheux d'avoir à purger le pieux & ſavant *Anſelme* par une explication peu naturelle.

LANFRANC,

Archevêque de Cantorbery, meurt le 29 de Mai, 1089.

Né vers 1005, il eut pour Pere *Hambald*, l'un des Officiers Municipaux, Gardes & Conſervateurs des Loix de

» pas pour qu'elle répande le ſang des Chretiens, c'eſt à dire » des Normans, qu'il traite de Rebelles, contre leſquels les » Troupes qu'il a près de lui peuvent ſuffire: mais pour que » les Normans, effraïés d'avoir à combatre une ſi grande mul- » titude, ſe ſoûmètent plus volontiers à la Juſtice ». C'eſt à dire que *Gregoire* vouloit que le Comte *Guillaume* & ces autres Princes, qu'il nome ou qu'il indique, quitaſſent leurs Etats avec toutes leurs Troupes, qu'ils paſſâſſent les Alpes & traverſâſſent l'Italie entière, pour aller dans la Pouille faire peur aux Normans. Come il étoit impoſſible qu'il ne ſentît pas tout le ridicule de cette propoſition, il ajoute, « Qu'il eſpère, après » avoir pacifié les Normans, aller lui-même, avec toute cette » Armée, à Conſtantinople, pour doner aux Chretiens, ſur » qui les Saraſins exerçoient leur cruauté, le ſecours qu'ils lui » demandoient avec inſtance ». Il finit, en diſant, « Que le » Comte doit être certain que tous ceux qui s'engageront dans » cette Expédition, recevront de S. *Pierre* & de S. *Paul* plus » d'une ſorte de récompenſe ». Vraiſemblablement le Comte *Guillaume* & les autres Princes ne font guère d'attention à cette *Lètre* (1), & ne ſont nullement tentés d'aller dans la Pouille épouvanter les Normans, qui probablement étoient de leurs Amis; &, s'ils ont quelque légère envie de ſuivre *Gregoire* dans le Levant, ce doit moins être dans la vue de combatre les Saraſins, qui ne leur avoient fait aucun tort, ou de ſecourir les Grecs, qu'ils ne connoiſſoient pas, qu'en intention de faire dans ce païs quelques conquêtes, ou d'en rapporter un riche butin. Quoi qu'il en ſoit, la ſemonce faire à divers Princes par la *Lètre* au Comte *Guillaume*, n'amène aucunes Troupes en Italie au ſecours de *Gregoire*. On pénètroit ſes projets, & l'on ne s'empreſſoit pas de contribuer à leur exécution. On en redoutoit les ſuites. Ceux même ſur leſquels il comtoit le plus en Italie, lui manquent au beſoin; ce qui le force de renoncer à la guerre, qu'il vouloit faire au Duc *Robert Guiſcard*. Il ſe plaint dans une *Lètre* (2) écrite, le 7 d'Avril, au Duc *GODEFROI le Boſſu*, « de ce que ce Prince n'eſt pas venu, come » il l'avoit promis, avec ſes troupes, au ſecours de S. *Pierre* »;

(1) C'eſt la 46e du I Liv. Elle eſt datée du *IV des Nones*, c'eſt à dire du 2 de Février. L'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. XIV, ſe trompe en la diſant *du quatrième de Février*.

(2) Liv. *I*, *Lèt.* 72.

EMPEREURS Grecs; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

Comteſſe Adélaïde. Tout cela poſé, je préſume que *Manfred*, premier *Marquis de Saluce*, étoit un ſecond fils de *Boniface I*, Marquis de Montferrat. En ce cas, le *Marquis Boniface* eut deux Femmes; 1°. *Marie*, que l'on ne connoît point; 2°. *Adélaïde*, fille ou petite-fille de la *Comteſſe Adélaïde*. Le ſecond mariage de ce Prince n'eſt pas de mon invention. On a dit, ſans aucune preuve, qu'il avoit eu pour ſeconde Femme *Conſtance*, fille d'*Amédée I*, Comte de Maurienne, & que le mariage s'étoit fait en 1115. Mais très probablement *Boniface* ne vivoit plus alors. Il avoit ſuccédé vieux à ſon Père, mort vers 1060, après avoir régné près de 50 ans. Il eſt plus naturel de penſer, & d'autres l'ont dit avant moi, que ſa ſeconde Femme fut une *Adélaïde*, fille ou petite-fille de la *Comteſſe Adélaïde*, Marquiſe de Suſe, & du *Marquis Otton*, ſon ſecond mari. Le Fils que *Boniface* eut d'*Adélaïde*, hérita de *Saluce* & d'autres Terres, qu'elle avoit eues en dot. Que les *Marquis de Saluce* ſoient déſcendans de la *Comteſſe Adélaïde*; c'eſt ce qui paroît prouvé par

PAPES.

odieux? Il offrit, en 1093, de renoncer au Pontificat, ſi c'étoit l'unique moïen de rendre la paix à l'Egliſe. L'Abbé *Fleuri*, Liv. 65, N. XXIII, & *Muratori*, p. 312, diſent qu'*il feignoit*: mais ils le diſent ſur la ſeule garantie de *Berthold de Conſtance*, c'eſt à dire d'un Calomniateur de profeſſion. Depuis plus d'un an, on avoit fait révolter *Conrad* contre ſon Père, dont les Affaires alloient en Italie tous les jours de pis en pis. Cette circonſtance devoit faire penſer que l'offre de *Guibert* étoit ſincère. On n'y fit aucune attention. On eſpéroit achever dans peu d'écraſer *Henri III*. *Guibert* étoit un Home de grande qualité, peu religieux, & plein d'orgueil & d'ambition. Il eſt de la Charité de compâtir aux foibleſſes des Homes. Qu'on eût, en quelque tems que ce fût après la mort de *Gregoire VII*, offert à *Guibert* un moïen honorable de briſer ſes liens; *Guibert* apparemment ne ſe ſeroit pas fait prier de l'accepter. Je ne dirai rien des *Croiſades*. Combien à leur ſujet le Bon-Sens, l'Egliſe, & le Monde n'ont-ils pas de reproches à faire au Pape *Urbain II*? Leur Hiſtoire eſt connue. Perſone n'ignore tous les maux,

PRINCES contemporains.

tôt après les obſèques du Roi ſon beaupère, ſe rendit en Caſtille avec des Troupes: mais les Caſtillans le reconnurent d'eux-même pour Roi, comme Mari de leur Reine. On en uſa de même dans le Roïaume de Léon & dans la Galice.

Urraque n'étoit pas faite pour vivre avec *Alfonſe*. Reine par elle-même, elle vouloit gouverner; &, dès 1110, elle fit propoſer à ſon Epoux la caſſation de leur mariage, que la trop proche parenté rendoit nul. *Alfonſe* diſſimula: mais, après s'être aſſuré par lui-même de toutes les Places fortes de la Caſtille, il fit enfermer la Reine dans un Château, d'où quelques Seigneurs Caſtillans l'enlévèrent, & la conduiſirent dans ce Roïaume. Elle publia que ſes ſcrupules, au ſujet de ſon mariage, avoient occaſioné les mauvais traitemens qu'elle avoit éprouvés. On en crut pluſtôt *Alfonſe*, qui ſe plaignoit des hauteurs, de l'imprudence, & de la conduite peu régulière de la Reine. La crainte des ſuites porta les Seigneurs, Sujets de l'un & de l'autre, à faire leur réconciliation. *Urraque* retourna près de ſon Mari: mais elle ne tarda pas à forcer *Alfonſe* de la

SAVANS & Illuſtres.

Pavie. Sa Mère ſe nomoit *Roſe*. Des Ecrivains de ſon tems le diſent Noble: mais lui-même, parlant d'un de ſes Neveux, le dit de baſſe naiſſance. Bien inſtruit des Belles-Lètres & du Droit, aïant cultivé ſes diſpoſitions à l'Eloquence, & devenu, par la connoiſſance réfléchie de la Philoſophie d'alors, le plus habile Dialecticien de ſon tems, il brilla dans le Bareau de Pavie, enſeigna le Droit en cette Ville & publia même quelques Traités de Juriſprudence. Son intention étoit de remplir la Place que ſon Père avoit occupée. Ses eſpérances trompées l'amenèrent en Normandie, après la mort de *Fulbert*, Evêque de Chartre, dont on l'a dit mal à propos le Diſciple; & l'Ecole de Belles-Lètres, de Philoſophie & de Juriſprudence, qu'il ouvrit dans la Ville d'Avranches, lui fit une grande réputation. Mais, dégouté du monde en 1042, il alla s'enfermer dans le Monaſtère du Bec, qu'avoit fondé, depuis peu d'années, l'Abbé *Hellouin*, qui l'aïant éprouvé, trois ans, le fit Prieur & voulut qu'il ouvrit une Ecole, qui fut une des plus célèbres de l'Europe.

Préſent en 1049, au Concile célébré par *Léon IX* à

& lui dit, « Que, puiſqu'il a manqué de parole à S. *Pierre*, » lui, ſon Vicaire, n'eſt plus tenu d'aucune promeſſe à l'égard » du Duc, ſi ce n'eſt, en le conſidérant come Chretien, de » celle de veiller à ſon ſalut ». *Gregoire* & *Godefroi* s'étoient vus, come on l'apprend de cette même *Lètre*; & le peu, que j'en viens de rapporter, m'autoriſe à dire que *Gregoire*, ne perdant point de vue ſes projets, & déja ſur en Allemagne des Ducs, *Rodolfe* de Souabe, & *Berthold* de Carinthie, avoit eſſaïé d'attacher à ſes intérêts le Duc *Godefroi* par des offres, qui l'avoient engagé de promètre de mener lui-même des Troupes au ſecours du Pape contre les Normans. Mais *Godefroi*, l'un des Princes les plus ingénieux & les plus adroits de ſon tems, ami d'ailleurs d'*Henri III*, n'avoit apparemment paru vouloir prendre des meſures avec *Gregoire*, que pour en pénètrer les vues & ſe mètre en état d'être utile à ſon Souverain. L'Hiſtoire ne dit rien des promeſſes que le Pape avoit faites : mais la même *Lètre* peut faire ſoupçoner quel en étoit l'objet. *A l'égard de la Sardaigne*, dit-il au Duc, *come le terme, que nous avions preſcrit, eſt déja paſſé, nous ne vous en mandons pas autre choſe, que ce que nous en avons dit, lorſque nous êtions enſemble. Enfin ſi vous voulés perſiſter immuablement dans ce que vous nous avés promis, c'eſt à dire être attaché de cœur à S.* Pierre, *nous vous regarderons come notre très cher Fils, & vous aurés en nous, quoique nous n'en ſoions pas dignes, un Père affectioné.* L'année précédente, on a vu *Gregoire* réclamer les droits, qu'il prétendoit que S. *Pierre* avoit ſur la Sardaigne. Ce fait, rapproché de cette *Lètre*, done lieu de croire qu'il avoit promis au Duc, pour s'aſſurer de lui, de l'inveſtir du Roïaume de cette Ile. Mais, indépendamment de ſon attachement pour *Henri III*, *Godefroi* n'étoit pas home à riſquer de perdre les Etats qu'il avoit hérités de ſon Père, pour tenter une conquête que les Naturels du païs, en s'uniſſant avec les Piſans & les Genois, pouvoient l'empêcher de faire. Il ſentoit qu'il n'auroit tenu, des promeſſes de *Gregoire*, qu'un Droit chimérique en échange de ſecours réels. On voit par-là que ce Pape ne faiſoit pas en dupe ſes marchés : mais que, pour qu'ils tînſſent, il faloit qu'il trouvât des Dupes. La *Lètre* à *Guillaume*, Comte de Bourgogne, nous offre un autre objet dont une imagination, telle que celle de *Gregoire*, ne pouvoit qu'être extrêmement frapée. Auſſi voit-on dans ſon *Re-*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PAPES.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres

le nom de *Manfred* ou *Magnifred*, qui s'eſt perpétué dans leur *Maiſon*; & que le Fils de *Boniface I* & d'*Adélaïde* n'a porté ſans doute, que parceque c'étoit le nom du Père de ſon Aieule ou de ſa Biſaieule maternelle. D'ailleurs ce Fils, premier *Marquis de Saluce*, eut un Fils, qui s'appelloit *Oddon* ou *Otton*, come le Père ou l'Aieul de la Mère de ce *Marquis*. On ne voit là rien, qui ne ſoit conforme à l'uſage de ces tems-là. Je commencerai donc les *Marquis de Saluce* dans l'*Epoque* ſuivante par le *Marquis Manfred I*, que je dirai fils de *Boniface I*, Marquis de Montferrat & de ſa ſeconde *Femme Adélaïde*, fille, ou petitefille de la *Comteſſe Adélaïde*, Marquiſe de Suſe & du *Marquis Otton*; à moins que de nouvelles connoiſſances ne me faſſent changer d'avis. En ce cas, j'en ſerai quitte, pour abatre moi-même, l'édifice que je viens d'élever.

qu'elles ont produits; & nous en connoiſſons qui ſe ſont perpétués.

L'abondance des matières m'oblige, pour les Evènemens, *de terminer ce Volume par le Pontificat d'*Urbain II. *Je renvoie donc la ſuite de cette* Liſte des Papes *au Volume ſuivant, où je la recommencerai par* Paſchal II, *ſucceſſeur d'*Urbain. *J'achèverai dans celui-ci la* Colone *des* Princes d'Italie, *parcequ'elle tire à ſa fin. Celle des* Princes contemporains *n'ira point au-delà des* Souverains en Eſpagne, *& recommencera dans le Tome IV par les* Rois & Ducs de Pologne. *Je conduirai celle des* Savans & Illuſtres, *où je ſuis l'ordre chronologique, juſqu'en 1099, année de la mort d'*Urbain II; *& je la reprendrai, dans l'autre Volume, à l'an 1100.*

répudier publiquement, en la renvoiant dans ſes Etats. Auſſitôt, étant paſſé dans le Roïaume de Tolède, il s'en fit proclamer Roi, le 28 de Mars, dans Tolède même, qu'il mit en état de ſe défendre contre les Maures.

Les Seigneurs de Léon & de Caſtille prirent la défenſe de leur Reine; & s'étant aſſemblés à Sahagun, ils ordonèrent, « Que les » Sujets de la Rei- » ne, qui tenoient » ſes Places au nom » du Roi, les remè- » troient à la Rei- » ne; & que les Su- » jets du Roi, qui » tenoient d'autres » Places de cette » Princeſſe, ſe- » roient ſommés, » ou forcés les ar- » mes à la main de » les rendre. ». Une Armée ſe met auſſitôt en campagne ſous les ordres du Comte *Gomez de Candeſpène*, que l'on ſoupçonoit d'être avec la Reine mieux qu'il n'étoit décent. Ce Comte eſt tué dans une bataille, le 26 d'Octobre 1111; & Burgos, Léon, & les autres principales Villes des deux Roïaumes tombent au pouvoir du Roi, qui les abandone au pillage pour tenir lieu de paie à ſes Troupes.

L'année précédente, quelques Seigneurs de Galice, jaloux de ce que toute l'autorité dans cette Province étoit entre les

Rheims, il eut ordre de le ſuivre en Italie; & dans le Concile, que ce Pape tint à Rome, l'année ſuivante, il en eut ordre de juſtifier ſa foi ſur l'Euchariſtie, qu'une *Lètre*, qu'il avoit reçue de *Bérenger* avoit fait ſoupçoner. Il la juſtifia ſi bien au gré de tous les Aſſiſtans, que le Pape l'emmena come Théologien au Concile qu'il alla tout de ſuite célébrer à Verceil.

De retour en Normandie, il refuſa d'accepter les Abbaïes & les Evêchés pour leſquels on le demandoit: mais il fut forcé par le Duc *Guillaume* de ſe charger de la conduite d'une partie des Affaires de l'Etat. Dans ce poſte, il s'oppoſa fortement au mariage de ce Prince avec *Mathilde*, fille de *Baudoin*, Comte de Flandre, & Parente du Duc en un degré prohibé. Le mariage ſe fit; & *Lanfrane* fut exilé. Le Pape *Nicolas II* condamna ce mariage, & mit toute la Normandie en Interdit. *Lanfranc*, rappellé par le Duc, alla, par ſon ordre, à Rome en 1059; & ſes repréſentations obtinrent de *Nicolas II* la diſpenſe néceſſaire pour valider le mariage, à condition que les deux Epoux fonderoient chacun un Monaſtère. Ils ſatisfirent à cette con-

COMTES DE MAURIÉNE, enſuite COMTES, puis DUCS DE SAVOIE, enfin ROIS DE SARDAIGNE.

HUMBERT, HUBERT, ou HUPERT I, dit AUX-BLANCHES-MAINS,

que l'on prétend fils du *Comte Bérold*, & ſecond *Comte de Mauriène & de Savoie*, meurt peut-être en 1048. C'eſt par inadvertance, que j'ai dit 1046 dans *l'Epoque* précédente.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

giſtre différentes *Lètres* concernant cet objet. Le 1 de Mars de cette année, il écrit *A tous ceux qui vouloient défendre la Foi Chretiène*, « Que le Porteur de ſa *Lètre*, revenant d'outre-» mer, eſt venu viſiter les Tombeaux des Apôtres, & s'eſt pré-» ſenté devant lui : Qu'il en a ſu, come de pluſieurs autres, » que la Nation des Païens avoit fortement prévalu contre » l'Empire des Chretiens, qu'ils avoient cruellement ravagé » preſque juſqu'aux murs de Conſtantinople ; & que pluſieurs » milliers de Chretiens avoient été maſſacrés come des trou-» peaux : Que, pour cette raiſon, ſi les Chretiens d'Occident » & lui-même, aiment Dieu, s'ils ſont Chretiens véritable-» ment, ils doivent non ſeulement être extrêmement affligés » du ſort déplorable de ce grand Empire, & du maſſacre de » tant de Chretiens ; mais encore doner leur vie pour la déli-» vrance de leurs Frères, come l'exemple du Rédempteur & » la Charité fraternelle leur en font un devoir : Qu'ils ſachent » donc que, ſe confiant en la miſéricorde & la puiſſance de » Dieu, il ſe prépare à doner inceſſamment du ſecours à cet » Empire Chretien : Qu'il les prie par la Foi qui les rend » Enfans de Dieu par *Jéſus-Chriſt*, & qu'il les admonète par » l'Autorité de S. *Pierre* de ſe laiſſer toucher à la vue des » plaies & du ſang de leurs Frères, & du danger de cet Em-» pire, & de ſe prêter volontiers, au nom de *Jéſus-Chriſt*, à la » fatigue d'aller ſecourir leurs Frères : Enfin qu'ils aient à l'in-» former inceſſamment par leurs Députés, de ce que leur piété » leur conſeillera de faire à cet égard (1)». De deux *Lètres* écrites, le 7 de Décembre, au Roi *Henri III* (2), la ſeconde a pour principal objet le ſecours que le Pape vouloit doner aux Chretiens du Levant. Par la première, « en ſe montrant peu » ſatisfait de ce que le Roi n'avoit pas terminé l'Affaire de » l'Egliſe de Milan come il l'avoit promis par ſes Lètres, il » paroît plein de joie de ce que ce Prince a bien reçu ſes Légats, » de ce qu'il a réglé par leurs conſeils quelques Affaires Eccléſ-» ſiaſtiques, & de ce qu'il l'a, par eux, comblé de témoigna-» ges d'affection & d'offres de ſervice ; de ce que l'Impératrice » *Agnès* & les mêmes Légats l'ont aſſuré qu'il étoit dans la » ferme réſolution de banir abſolument de ſon Roïaume la » Simonie & l'Incontinence des Clercs ; enfin de ce que la *Com-*» *teſſe* BEATRIX & ſa fille MATHILDE, ſes Filles, & les très

(1) Liv. I, *Lèt.* 49. (2) Liv. II, *Lèt.* 30 & 31.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES*, *DUCS*, *MARQUIS*, *COMTES*, *&c.* Souverains en Italie.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Ce Prince eut de ſa femme *Anchille*, ou *Ancilie*, quatre Fils, *Amédée*, ſon ſucceſſeur, *Burchard*, *Aimon*, & *Oddon*, ou *Otton*.

Donons une preuve du peu de fond que l'on peut faire ſur *Guichenon*. *Burchard*, ſecond fils du Comte *Humbert*, fit une donation au Monaſtère de Saint-André de Vienne, pour le repos de ſon ame; & de celles du Roi *Conrad le Pacifique*, mort alors; du Roi *Rodolfe III*, alors règnant; de la Reine *Ermengarde*, femme de *Rodolfe*; de *Burchard*, Archevêque de Vienne; du Comte *Humbert* & d'*Anchille*, ſes père & mère; & d'*Ermengarde*, ſa femme. L'*Acte* n'a point d'autre date que celle-ci. *Donné par les mains de* Fanuel, *règnant heureuſement* Rodolfe *Roi*, *XXX de ſon règne*. Une autre *Charte*, que *Guichenon* donne pour être en original à Chambéri dans la Chambre des Comtes, eſt une donation faite, par le *Comte Amédée*, fils aîné du *Comte Humbert*, en faveur d'*Odilon*, Abbé de Clugni, d'une Egliſe de Saint-Maurice & de Biens ſitués à *Maltacène*, lieu depuis nomé *le Bourget*. Cette *Charte* eſt du IX des Calendes de Novembre, c'eſt-à dire du 24 d'Octobre 1030, l'An 37 de *Rodolfe*. Ainſi la *Charte* de *Burchard* eſt de l'an 1023.

Ces dates font commencer le règne de *Rodolfe* en 993, & je l'ai fait commencer en 983. Je puis avoir tort, & je puis avoir raiſon. Les Auteurs varient ſur l'année de la mort de *Conrad le Pacifique*. J'ai pris dans le tems une date, qui m'a paru fondée. Je n'avois

mains de *Diègue Gelmirez*, Evêque, puis Archevêque de Compoſtelle, & du Comte *Pèdre Frolaz de Traba*, Gouverneur de l'Infant-Comte *Alfonſe-Raimond*, s'étoient révoltés; & s'étoient emparés de la perſone du jeune Prince & de la Comteſſe Doña *Mayor*, femme du Comte *Frolaz*, qu'ils retenoient enfermés. Le Comte & l'Evêque *Gelmirez*, ſecondés, en 1112, de quelques Troupes de la Reine, marchent contre les Rebelles, qui rendent l'Infant, que l'Evêque, du conſentement d'*Urraque*, ſacre & couronne *Roi de Galice*, dans l'Egliſe de Saint-Jâque. Toutes les Troupes de Galice courent auſſitôt ſe joindre à la Reine dans le Roïaume de Léon. *Alfonſe*, en intention d'enlever l'Infant-Roi, fond tout à coup ſur ces Troupes avec l'elite des ſiènes, non loin d'Aſtorga. *Gelmirez*, au fort de l'Action, ſe dérobe avec le jeune Prince, qu'il mène à la Reine. Les Galiciens batus ſe retirent dans Aſtorga, qu'*Alfonſe* aſſiége auſſitôt. La Reine, avec un ſecours de Portugal commandé par le Comte *Henri* lui-même, accourt pour faire lever le ſiége. *Alfonſe*, pour dérober ſa marche, décampe pendant la nuit: mais on le pourſuit ſi vivement, qu'il eſt obligé de s'enfermer dans Carrion, où la Reine l'aſſiége. Il en ſort par l'entremiſe d'un Légat de *Paſchal II*, en promètant de rendre les Places qu'il retenoit à la Reine: mais il n'exécuta point ſa promeſſe. *Urraque*, en différens tems, reprit une grande partie de ces Places: mais les troubles, dont ſes proptes Etats furent continuellement agités,

dition en fondant à Caen, *Guillaume* le Monaſtère de Saint-Etiène pour des Moines, & *Mathilde* celui de la Trinité pour des Religieuſes.

En 1063, *Guillaume* noma *Lanfranc* premier Abbé de Saint-Etiène de Caen. Il falut des ordres réitérés du Pape, du Duc & de ſon Abbé, pour lui faire accepter cette Place. On l'élut, en 1067, Archevêque de Rouen: mais il fut impoſſible de le faire conſentir à ſon élection; & ce fut à ſa prière qu'on élut, au lieu de lui, *Jean*, Evêque d'Avranche, Prélat d'un grand mérite.

En 1070, *Guillaume*, alors Roi d'Angleterre, fit réſoudre par un Concile de ce païs, auquel des Légats du Pape préſidoient, & dans lequel il fit dépoſer *Stigand*, Archevêque de Cantorbery, que l'on prendroit *Lanfranc* pour lui ſuccéder. Les mêmes Légats vinrent enſuite tenir un autre Concile en Normandie. Ils y déclarèrent les intentions de *Guillaume* & du Concile d'Angleterre; & l'Abbé *Hellouin*, que *Lanfranc* regardoit toujours come ſon Supérieur, lui commanda d'accepter l'Archevêché. Tout ce que ſa réſiſtance put obtenir fut qu'on lui permit de paſſer en Angleterre, pour prier le Roi de ne le pas forcer de ſe charger du poids de l'Epiſcopat. Loin de ſe rendre à ſes prieres, *Guillaume* le fit élire d'une manière très ſolemnelle, le jour de l'Aſſomption, par les Anciens de l'Egliſe de Cantorbery, & par les Evêques, les Grands, le Clergé & le Peuple d'Angleterre, c'eſt à dire par le Parlement joint aux Electeurs naturels. J'ai donné dans la *Préface* de la

» fidèles du Roi, l'ont inſtruit par leurs Lètres de ſa véritable » & ſincère amitié pour lui. C'eſt pourquoi, par leur conſeil & » par la perſuaſion de l'Impératrice, il écrit cette *Lètre*. C'eſt » pourquoi, lorſqu'il célèbre la Meſſe ſur les Corps des Apô- » tres, il fait mémoire de lui, priant Dieu d'affermir & d'au- » gmenter ſes bones réſolutions pour le bien de l'Egliſe. Il » l'exhorte par une charité ſincère à prendre conſeil de gens » qui, ſans intérêt pour eux-même, ne cherchent que ſon bien, » & qui veillent plus à ſon ſalut qu'à leur profit, parcequ'en » ſuivant leurs conſeils, il rendra Dieu favorable à ſes deſſeins. » Enfin il le prie de faire enſorte que l'Archevêque de Maience » & d'autres Evêques d'Allemagne, qu'il a mandés pour le pro- » chain Concile, s'y trouvent en perſone, ou par leurs Dépu- » tés ». Quant à la ſeconde *Lètre*, qu'il ſemble avoir écrite pour être montrée (1); on ne ſera peut-être pas fâché de la voir ici toute entière. *Si Dieu permètoit que, par quelque moïen provenant de ſa bonté, vous viſſiés mon ame à découvert, je ſais indubitablement que, par ſa grace, il ne ſe pouroit pas que perſone vous détournât de m'aimer. J'eſpère cependant de ſa miſéricorde, que vous connoitrés quelque jour que je vous chéris avec une charité ſincère. Je m'y ſens engagé, non ſeulement par le précepte fait à tous les Chretiens, mais encore par la majeſté du rang impérial (2), & par la douceur avec laquelle le Siége Apoſtolique uſe de ſa puiſſance; parceque, ſi je ne vous chéris pas come il le faut, je me flate en vain que, par les mérites de S. PIERRE, Dieu me ſera miſéricorde. Mais, parceque je deſire, au milieu de beaucoup de dangers, & juſqu'à m'expoſer à la mort, travailler nuit & jour dans la Vigne du Seigneur, je m'attacherai toujours à conſerver, avec l'aide divine, une charité ſainte & proportionée aux mérites, non ſeulement pour vous, qui vous trouvés placé par Dieu dans le plus haut dégré de puiſſance, & par l'exemple de qui beaucoup de gens peuvent, ou s'écarter du droit chemin, ou pratiquer la Religion Chretiène: mais auſſi pour le moindre des Chretiens.*

(1) La *Lètre* précèdente eſt adreſſée *Au Roi Henri*. Celle-ci l'eſt *Au glorieux Roi Henri*. Cette différence fait préſumer que la première eſt une Lètre de confiance pour le Roi ſeul; & que la ſeconde, écrite avec plus de cérémonie, devoit être rendue publique.

(2) *Imperatoria majeſtas*. Je ne ſais ſi cette expreſſion doit faire penſer que *Gregoire* regardoit *Henri* comme véritablement Empereur. Peut-être ne l'a-t-il emploïée que pour flater les Allemans, qui ne faiſoient pas difficulté de traiter leur Roi d'Empereur, quoiqu'il ne le fût pas encore.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

pas encore fait attention aux *Chartes*, dont il s'agit. Peut-être ne ſuffiroient-elles pas pour me faire changer d'avis. Quelque Auteur ſe ſert de la date de l'An 37 de *Rodolfe* en 1030, pour s'inſcrire en faux contre la *Charte* du *Comte Amédée*. C'eſt à quoi *Guichenon* croit répondre, en diſant qu'il la done ſur l'Original. Mais ſuppoſons que cette Date & celle de la *Charte* de *Burchard* ſont juſtes, puiſque *Guichenon* le prétend. Ce n'eſt point leurs Dates que j'examine.

La donation du *Comte Amédée* eſt faite en préſence du *Comte Humbert* & d'*Ancilie*, ſes père & mère, qui la ſignent les premiers. *Papire Maſſon*, de qui nous avons des *Eloges des Comtes & Ducs de Savoie*, & qui parle de cette *Charte*, conclut de ce que je viens de dire qu'*Amédée* étoit Mineur, & que ſon Père & ſa Mère ne parniſſent ici que pour l'autoriſer. La *Charte* de *Burchard*, antérieure de ſept ans, ne ſe fait point en préſence de ſon Père & de ſa Mère. *Burchard* étoit donc Majeur en 1023; & cependant *Amédée*, ſon frère aîné, ne l'étoit pas encore en 1030. Néceſſairement une des deux *Chartes* eſt fauſſe. Cela ne fait rien à *Guichenon*. Il les done toutes deux pour autentiques. Ou *Guichenon* n'avoit pas toute la bone-foi, dont il fait parade; ou ſes connoiſſances, en fait d'anciens Titres, étoient bornées; ou bien enfin il ne donoit aux choſes qu'une très légère attention.

AMÉDÉE, ou AMÉ I, ſurnomé LA QUEUE, ſuccède, peut-être en

ne lui permirent jamais d'avoir aſſés longtems toutes ſes forces enſemble, pour achever d'enlever à ſon Mari ce qu'il gardoit injuſtement. *Alfonſe*, dont le mariage fut déclaré nul en 1114, au Concile que le Légat, dont il vient d'être parlé, tint à cet effet à Palence, s'aſſura de la Rioja, come dépendante de ſon Roiaume de Navarre, & s'occupa principalement enſuite à faire des conquêtes ſur les Maures.

Ce fut ſurtout en Galice que le règne d'*Urraque* fut affligé de troubles. A peine s'y paſſa-t-il une année ſans qu'il s'y révoltât quelques Seigneurs. Ceux qui prirent les armes en 1113, forcés par *Gelmirez* & par le Comte *Frolaz* de ſortir de la Province, ſe retirèrent dans leurs Châteaux au bord de la mer; & mirent dans leurs intérêts des Croiſés Anglois, dont les Vaiſſeaux venoient de relâcher à la côte. Ces Anglois ravageant tous les environs; *Gelmirez* fit attaquer leurs Vaiſſeaux par des Galères qu'il avoit au Port du Padron, & les combatit en même tems ſur terre. Les Vaiſſeaux Anglois & quelques Frégates des Rebelles furent tous pris; & les Equipages maſſacrés, ou faits priſoniers. Tous les Priſoniers furent rachetés par *Gelmirez*, qui renvoïa les Anglois. Si la Reine eût été capable de ſe repoſer entièrement du ſoin de la Galice ſur ce Prélat & ſur le Comte *Frolaz*, toujours attentifs à réprimer les Rebelles; elle eut été ſans doute plus reſpectée dans cette Province: mais elle ſe conduiſit ſi mal à l'égard de ces deux Seigneurs, qu'elle les força de ſe révolter & de faire

dernière Edition de *Rapin-Thoyras*, p. ciij, la raiſon de cette Election extraordinaire. *Lanfranc* fut ſacré par huit de ſes Suffragans, quatorze jours après. Dès 1072, accablé du poids de ſes devoirs, il pria, par une *Lètre*, *Alexandre II* de l'en décharger. Ce Pape, autrefois ſon Diſciple au Bec, n'eut point d'égard à ſes prières; & l'obligea par obéiſſance de reſter Archevêque. Ce fut un bien pour l'Ordre Monaſtique, & pour l'Egliſe de Cantorbery. Cette dernière recouvra, par le crédit de ſon Archevêque, 25 Terres, qu'*Odon*, frère utérin de *Guillaume*, Evêque de Baieux, & Comte de Kent, avoit uſurpées ſur elle. Les Egliſes Cathédrales d'Angleterre, depuis leur inſtitution, étoient deſſervies par des Moines, parcequ'ainſi qu'on la vu dans le I Tome, *S. Gregoire le Grand* avoit fait prêcher l'Evangile dans les Roiaumes de l'*Eptarchie* par des Moines de Rome. Depuis la Révolution, *Guillaume* avoit tiré du Clergé Séculier les Evêques, qu'il avoit ſubſtitués à ceux qu'il avoit fait dépoſer. Les Clercs Séculiers en avoient conçu l'eſpérance d'enlever aux Moines ce qu'ils étoient jaloux & chagrins de leur voir poſſéder. Tout étoit prêt à réuſſir, & l'on s'étoit aſſuré du conſentement du Roi. La fermeté de *Lanfranc* maintint les Moines. Il déclara hautement qu'il ne conſentiroit jamais à l'exécution d'un projet injurieux pour eux. On fit depuis de grands efforts pour l'Egliſe Primatiale de Saint-Sauveur. *Lanfranc*, bien certain d'empêcher durant ſa vie qu'on n'en dépouillât les Moines, craignit qu'on

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Car ſi quelqu'un, ſans cette robe (de la Charité), *tente de s'introduire aux nôces roïales, il ſera couvert d'une étrange confuſion. C'eſt, hélas! ô douleur! à quoi ne ſont pas une attention vigilante ceux qui tous les jours ſe mètent en devoir de ſemer la diſcorde entre nous, afin de pouvoir, à la faveur de piéges dreſſés avec un art diabolique, procurer leurs avantages, & couvrir les vices par leſquels leur ame inſenſée provoque la colère de Dieu, & le glaive de S. PIERRE. Voilà pourquoi, très cher Fils, je vous admonète & vous exhorte de ne point prêter l'oreille aux diſcours de ces gens; & d'écouter, ſans balancer, ceux des perſones, qui cherchent, non leurs intérêts, mais ceux de JE'SUS-CHRIST, & qui ne préferent point leur honeur ou leur profit, à la Juſtice; afin que, guidé par leurs conſeils, vous ne perdiés point la gloire de cette vie, & que vous acquériés immanquablement celle qui réſide en JE'SUS-CHRIST. D'ailleurs, je done avis, à Votre Grandeur, qu'accablés du poids exceſſif de leur misère, les Chretiens d'outre-mer, dont les Païens ont, par des cruautés inouies, détruit la plus grande partie, & qu'ils maſſacrent tous les jours come des troupeaux, enſorte que le Peuple Chretien eſt preſque anéanti, m'ont humblement ſupplié, par leurs Députés, de les ſecourir de toutes les manières que je pourois, eux qui ſont nos Frères, de peur que, de notre tems, ce qui puiſſe ne pas être! la Religion Chretiène ne périſſe chés eux. Touché d'une douleur, dont l'excès me fait deſirer la mort, car j'aimerois beaucoup mieux expoſer pour eux ma vie, que de les négliger, & de commander en même tems, au gré de la Chair, à l'Univers entier, j'ai pris ſoin d'inviter & d'exciter tous les Chretiens à deſirer de doner, en défendant la Loi de JE'SUS-CHRIST, leur vie pour leurs Frères, & de faire voir plus clair que le jour la nobleſſe* (d'ame) *des Enfans de Dieu. Les Italiens & les Ultramontains* (1), *par l'inſpiration de Dieu, come je le crois, come j'oſe même l'aſſurer abſolument, ont bien reçu cette invitation; & déja plus de cinquante mille ſont dans la diſpoſition, s'ils peuvent m'avoir dans cette expédition pour Chef & pour Pontife, d'emploïer leurs armes contre les Ennemis de Dieu, & d'aller, conduits par notre Seigneur, juſqu'à ſon Sépulchre. Une choſe encore m'anime très puiſſamment à cette entrepriſe. C'eſt que l'Egliſe de Conſtantinople, qui n'eſt pas de même ſentiment que nous au ſujet du Saint-Eſprit,*

(1) Par rapport à l'Italie.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

1048, à ſon père *Humbert I.* Il meurt vers 1072.

La nouvelle *Introduction à l'Hiſtoire de l'Univers*, T. II, p. 513, offre, au ſujet de ce Prince, une faute ſingulière. Il eſt dit dans un *Alinea* qu'*Humbert I* mourut en 1048; & l'*Alinea* ſuivant porte qu'*Amédée I* mourut en 1047. Ces deux dates ſont à la marge auſſi. Malheureuſement pour l'Auteur, par le contexte même du ſecond *Alinea*, 1047 ne peut pas être une faute d'impreſſion. Mais c'eſt apparemment, par une faute de ce genre-là, qu'à la p. 512, le grand *Witikind* eſt dit *Duc de Hongrie*, au lieu de *Duc d'Ingrie*. J'ajoute, par occaſion, qu'il ne fut pas plus l'un que l'autre.

En 1046, & non, come dit l'Ouvrage que je viens de citer, en 1047, *Henri II* vint en Italie pour recevoir la Courone Impériale. Les Hiſtoriens de Savoie diſent que le *Comte Amédée* le reçut magnifiquement, & qu'il le ſuivit à Rome. Cela ſuppoſe qu'*Henri* paſſa de ſon Roïaume des Deux-Bourgognes, en Italie: mais il réſulte de la ſuite des faits qu'il y vint d'Allemagne par le Frioul, ou par le Trentin, & non par la Savoie. Si donc le *Comte Amédée* ſuivit à Rome ſon Souverain, c'eſt qu'il l'étoit allé joindre à Pavie. On raconte auſſi qu'étant à Vérone, ce *Comte* ſe préſenta, ſuivi d'un très grand nombre de Gentilshomes, pour avoir audiance d'*Henri II*; & qu'on le voulut faire entrer ſeul: mais qu'il le refuſa, diſant, « Qu'il n'entreroit point » ſans ſa queue »; ce qui le fit régaler par les Courtiſans du Sobriquet de *la*

PRINCES contemporains.

auſſi révolter contre elle ſon propre Fils. En 1115, *Gelmirez*, averti qu'elle le vouloit faire arrêter, s'en garantit en prenant pour ſa garde une Compagnie d'Homes d'Armes. La reconciliation ſe fit ſous la garantie des Seigneurs de Léon & de Caſtille. L'année ſuivante, elle chargea le Comte *Frolaz* de s'aſſurer du même Prélat: mais, loin d'obéir, le Comte prit alors des meſures avec *Gelmirez* contre la légèreté de la Reine; & tous deux, aïant refuſé de la ſuivre à Léon, ſe joignirent à d'autres Seigneurs; & menèrent l'Infant-Roi dans l'Eſtrémadure, où, ſans l'aveu de la Reine, Ségovie, Avila, Salamanque & d'autres Villes le proclamèrent Roi. La Reine accourt en Galice, où ſon Fils venoit de recevoir de nouveau le ſerment de fidélité des Seigneurs de la Province. Elle n'oſe cependant emploïer la force, parceque le Comte *Frolaz* tenoit la campagne avec un Corps de Troupes, après avoir garni le Palais & les Tours de Compoſtelle d'aſſés de monde pour la ſureté de l'Infant-Roi. La Reine fait conjurer l'Evêque & les Seigneurs de ne point démembrer de ſes Etats une Province ſi conſidérable; & ſes intrigues mèrent dans ſes intérêts les Habitans de Compoſtelle, qui forcent l'Evêque de faire ſortir les Troupes laiſſées par le Comte *Frolaz*, & qui ſur le champ ouvrent les portes à la Reine. Sa préſence excite une ſédition contre l'Evêque, qui ſe retire dans l'Egliſe de Saint-Jaque avec ſes Homes d'Armes, & dont le Palais eſt pillé. Le calme étant rétabli dans cette Ville par un mauvais

SAVANS & Illuſtres.

n'en vint à bout après ſa mort. Il inſtruiſit *Alexandre II* de ſa crainte; & l'on trouve, parmi les *Lètres* de ce Pape, la *Conſtitution*, qu'il fit à ce ſujet. Elle eſt adreſſée à *Lanfrane*, quoiqu'elle ne ſoit pas dite donée à ſa prière. Le Pape s'y dit inſtruit du changement, que les Clercs, apuïés de la Puiſſance Séculière, vouloient faire dans les Egliſes Cathédrales d'Angleterre. Il rapporte la *Lètre*, par laquelle S. *Auguſtin*, premier Apôtre du Roïaume de Kent, avoit eu, de S. *Gregoire*, ordre d'établir des Moines dans ſa Cathédrale; & celle de *Boniface V*, qui confirmoit cette *Conſtitution*. Il confirme lui-même l'une & l'autre; & défend de les enfraindre ſous peine d'anathême. Les Moines ont conſervé les Cathédrales d'Angleterre juſqu'au Schiſme d'*Henri VIII*.

En 1071, *Lanfrane* alla recevoir le *Pallium*; & le Pape, en le renvoiant, le créa Légat Apoſtolique dans toute l'Angleterre.

Depuis ſon retour de Rome, il ne ſortit du Roïaume qu'en 1077, qu'il vint en Normandie par ordre de *Guillaume*. Il fie alors quelque ſéjour au Bec. Avant d'entrer dans le Monaſtère, il ôta de ſon doigt l'Anneau Paſtoral; &, tant qu'il fut dans la Maiſon, il ne l'y remit, que quand il fit des fonctions épiſcopales, come celle d'en dédier l'Egliſe, le 23 d'Octobre. Il reconnut toujours *Hellouin* pour ſon Supérieur; vécut avec les autres Religieux; &, refuſant d'occuper au Chœur la Chaire Epiſcopale préparée pour lui, ſe contenta de ſon anciène place de Prieur.

Ses grandes richeſſes ne

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

deſire de s'accorder avec le Siége Apoſtolique. De plus, preſque tous les Arméniens s'éloignent de la Foi Catholique; & preſque tous les Chretiens d'Orient attendent que la Foi de S. PIERRE *décide entre leurs différentes opinions. Il eſt néceſſaire qu'on voie, ſans délai, s'accomplir, de notre tems, ce que le charitable Rédempteur a daigné, par une grace ſpéciale, annoncer & preſcrire au Prince des Apôtres, en lui diſant :* J'ai prié pour toi, PIERRE, afin que ta foi ne manque pas; & que, rentrant un jour en toi-même, tu confirmes tes Frères (1). *Come nos Pères, dont nous ſouhaitons, quoiqu'indignes, de ſuivre les traces, ont été ſouvent dans ces païs, pour y raffermir la Foi Catholique; de même, encouragés par les prières de tous les Chretiens, nous ſomes obligés d'aller dans ces mêmes païs défendre la même Foi & les Chretiens, ſi* JE'SUS-CHRIST *nous y conduit & nous en ouvre le chemin; car il ne dépend pas de l'Home de règler ſa marche, & les pas de l'Home ſont dirigés par le Seigneur* (2). *Mais, parcequ'un grand deſſein a beſoin de conſeils meſurés à ſon importance, & du ſecours des Grands* (3), *ſi Dieu me permet de commencer cette entrepriſe, je vous demande, outre votre conſeil, le ſecours que vous jugerés à propos, parceque, ſi Dieu permet que j'aille en ce païs, c'eſt à vous après lui, que je laiſſe l'Egliſe Romaine, afin que vous la gardiés come une Sainte Mere, & que vous défendiés ſon honeur. Faites-moi ſavoir le pluſtôt que vous pourés ce que vous penſés là-deſſus, & ce que votre prudence, inſpirée du Ciel, vous fera réſoudre; car, ſi je n'eſpérois pas de vous plus que ne le penſe un très grand nombre de gens, je vous aurois dit en vain ce que je viens de vous dire. Mais, parcequ'il n'y a peut-être encore perſone, à qui vous vous en rapportiés ſur la ſincérité de mon affection pour vous, je m'en remets au Saint-Eſprit, qui peut tout, pour qu'à ſa manière il indique à votre eſprit ce que je vous ſouhaite, &*

(1) *Luc*, Ch. XXII, V. 32. Le voici tel que la *Lètre* le cite. *Ego pro te rogavi*, Petre, *ut non deficiat fides tua; & tu aliquando converſus confirma fratres tuos.*

(2) En faiſant attention au dernier motif, qui déterminoit *Gregoire* au voïage d'outre-mer, il eſt bien difficile de s'empêcher de penſer que, malgré cette pitié ſi chretiène & ſi tendre qu'il témoigne pour les Chretiens du Levant, il étoit principalement occupé du projet d'étendre l'autorité de ſon Siége.

(3) *Magna res magno indiget conſilio, & magnorum auxilio.* Je me ſers de la même Edition des *Conciles* dont ſe ſervoit l'Abbé *Fleuri*, qui, Liv. 62, N. XIV, traduit ainſi ces paroles : *Un ſi grand deſſein a beſoin d'un ſage conſeil & d'un puiſſant ſecours.* Il a cru ſans doute qu'il faloit lire *magno auxilio.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Queue. Al-je beſoin d'avertir que c'eſt une mauvaiſe fable, imaginée pour rendre raiſon d'un ſurnom bizare, dont on ignore l'origine? Le *Comte Amédée* ne devoit pas alors, ſurtout ſon Père vivant encore, être un aſſés grand Seigneur, pour avoir un ſi nombreux cortége de Gentilshomes, & pour parler ſi haut à la porte de ſon Souverain.

On lui prête beaucoup d'exploits éclatans, que *Guichenon* a raiſon de rejeter.

Il eut pour Femme *Adelelgide, Adelgide, Adèle*, ou *Adile*, c'eſt à dire *Adélaïde*. De ce nom quelques-uns ont pris occaſion de faire *Amédée*, Mari de la *Comteſſe Adélaïde*, dernière Marquiſe de Suſe. D'autres l'ont dit ſon Fils; & par conſéquent elle, Femme du *Comte Humbert I.* Il eſt cependant certain qu'elle n'eut que deux Maris, *Herman IV*, Duc de Souabe, & le *Marquis Otton*. Ni l'une ni l'autre de ces fables n'eſt admiſe par *Guichenon*. Il en avoit une autre à leur ſubſtituer.

Il dit qu'*Amédée* n'eut qu'un Fils, qui s'appelloit *Humbert*, & qui mourut avant lui: mais la nouvelle *Introduction à l'Hiſtoire de l'Univers* lui crée un ſecond Fils, qu'elle nome *Otton*, & qu'elle lui done pour ſucceſſeur.

Papire Maſſon le fait vivre juſqu'en 1076; ce que d'autres font auſſi. Quelques-uns même ne le diſent mort qu'en 1082.

Son Corps fut inhumé dans le Tombeau de ſon Père, come il l'avoit ordoné. *Je ſuis fâché*, dit l'Auteur que je vieus de citer, *qu'on n'ait point mis* d'Inſcription *au Tombeau*

PRINCES contemporains.

accommodement, la Reine va faire le ſiége d'un Château tenu par un Seigneur pour l'Infant Roi: mais elle eſt auſſitôt elle-même aſſiégée dans Soberoſo par le Comte *Frolaz* & quelques Troupes de la Comteſſe de Portugal, veuve du Comte *Henri*. Par un nouvel accommodement les deux Siéges furent levés en même-tems. En 1117, les Habitans de Compoſtelle, craignant le reſſentiment de l'Evêque leur Seigneur, complotent de l'aſſaſſiner. Il ſe réfugie auprès de la Reine, qui lui promet de le vanger; & ſe ſert de lui pour la remètre bien avec tous les autres Partiſans de ſon Fils. Les Etats, aſſemblés à Sahagun, réglent & garantiſſent la pacification, que la Mère & le Fils ratifient. La Reine ſe rend enſuite à Compoſtelle, dont les Habitans ſe révoltent avec tant de fureur, qu'elle & l'Evêque ſont obligés de ſe baricader daus Saint-Jâque. Les Séditieux, ne pouvant y péuètrer, crient, en y mètant le feu: *Que la Reine ſorte! Que l'Evêque & ſes Adhérans périſſent!* La Reine ſort, eſt injuriée, frapée même, & gagne avec peine une autre Egliſe. L'Evêque ſe ſauve déguiſé. Ses Domeſtiques, avec un de ſes Frères, ſont tués, en voulant ſe faire jour l'épée à la main; & beaucoup d'autres perſones ont le même ſort. Infotmés de la fuite de l'Evêque, les Séditieux ſe préſeutent pour demander pardon à la Reine, qui refuſe de les voir, qu'ils u'aient éteint le feu; ce qu'ils font très promtement. Ils reviènent enſuite en foule demander un patdon, que les circonſtances ne permètoient pas de leur re-

SAVANS & Illuſtres.

changètent rien à ſa manière de vivre & de ſe vétir pauvrement. Elles lui ſervirent à rebâtir l'Egliſe de Saint-Sauveur, qu'un incendie avoit entièrement détruite; à réparer les Lieux réguliers pour les Moines, qui la deſſervoient; à faire de riches préſens à l'Abbaïe du Bec, alors très pauvre; à répandre de grandes aumones.

Ses différens Ouvrages, imprimés à Paris en 1648 par les ſoins de Don *Luc Dacheri*, ſont eſtimés des Théologiens; principalement ſon *Traité du Corps & du Sang du Seigneur* contre *Bérenger*. On fait auſſi beaucoup cas de ſes *Lètres*, qui ne ſont pas en grand nombre.

Parmi ſes grandes occupations, il trouvoit le tems de corriger le Texte des Livres de l'Ecriture Sainte, des Pères & d'autres Auteurs Eccléſiaſtiques. On en conſetve encore des Exemplaires corrigés de ſa main, dans quelques Bibliothèques d'Angleterre & de Normandie.

Il faut ajouter à ceci, ce qui ſe trouve dit de lui dans les Articles des Rois *Guillaume le Conquérant* & *Guillaume le Roux*.

BONIZON,

Evêque de Sutri, puis de Plaiſance, meurt le 14 de Juillet 1089.

Henri III, aſſiégeant Rome avec l'Antipape *Guibert* en 1082, *fit*, dit *Muratori*, T. VI, p. 275, *empriſoner* Bonizon, *Evêque de Sutri, perſonage, non moins célèbre par ſes malheurs, que par ſa ſcience. Il reſte de lui quelques petits Ouvrages Mſs. dont un, que j'ai fait imprimer* (dans les *Antiquit. d'Italie*), *a pour titre*, Des Sacremens de l'Egliſe. *Dans la ſuite, on le fit Evêque de Plaiſance: mais, un jour,*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

combien je vous chéris, & qu'il mète votre cœur dans une pareille diſpoſition à mon égard, afin que le deſir des Méchans périſſe, & que celui des Bons ſe fortifie; car ces deux deſirs, quoique d'une manière différente, veillent ſans ceſſe autour de nous, & ſe combatent au gré de la volonté de ceux qui les forment. Que, par les mérites & l'autorité des Bienheureux Apôtres PIERRE *&* PAUL, *Dieu toutpuiſſant, de qui tous les biens procèdent, vous abſolve de tous péchés, vous faſſe marcher dans la voie de ſes commandemens, & vous conduiſe à la vie éternelle!* Par une autre *Lètre* adreſſée, le 16 du même mois de Décembre (1), *A tous les Fidèles de S.* PIERRE *& ſurtout aux Ultramontains*, il les loue « de ce qu'ils ſe prêtent à la » bone œuvre, qu'il leur a propoſée; & les exhorte d'envoïer » quelques-uns d'entre eux, avec leſquels il puiſſe prendre les » meſures néceſſaires pour le voïage d'outre-mer (2)». Les occupations & les traverſes, qu'il eut ſoin de ſe procurer, le mirent hors d'état de s'occuper de ce projet, qui ne fut exécuté que plus de 20 ans après par la célèbre *Croiſade*, qu'*Urbain II* prêcha lui-même au Concile de Clermont en Auvergne, & dont, à l'exemple de *Gregoire*, il s'offrit d'être le Chef. Mais, quand il falut partir, il fit entendre aux Croiſés que les intérêts de la Religion le retenoient en Europe; leur dona ſa bénédiction, & ſe diſpenſa d'allet avec eux. On a vu plus haut que *Salomon*, Roi de Hongrie & mari de *Judith*, ſœur d'*Henri III*, avoit êté détrôné, cette année, par *Géyſa*, qui ſongea d'abord à mètre la Cour de Rome dans ſes intérêts. *Gregoire* reçoit une Lètre de ce Prince, pendant la tenue du Concile; & lui répond le 17 de Mars (3), « Qu'il a reconnu, par ſa » Lètre, que ſon cœut & ſon eſprit, enflamés d'un feu divin, » ont, pour le Siége Apoſtolique, un reſpect convenable; ce qui » fait bien eſpérer de ſon ſalut, parceque ceux qui tendent à » ce Siége ce qu'on lui doit, ont droit d'en attendre des ſe- » cours: Qu'il faut qu'il témoigne de plus en plus ſon zèle » pour l'honeur des Apôtres, afin qu'à meſure qu'il approche

(1) Livre II, *Lètre* 37.

(2) *Il eſt à remarquer*, dit *Muratori*, T. VI, p. 259, ſous l'année 1074, *que, les Turcs faiſant d'étranges progrès dans l'Empire d'Orient*, Gregoire VII *voulut exeiter les Princes & les Rois d'Occident à fournir une Armée pour l'envoïer dans ces païs, & l'oppoſer aux progrès de ces Barbares: mais ſes inſtances n'eurent aucun ſuccès. C'eſt la première fois qu'il fut parlé de Croiſade contre les Infidèles d'Orient.*

(3) Liv. I, *Lètre* 58.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

*de ce Prince & d'*Humbert I ; *ou pluſtôt que l'on ait, come l'on dit que les traces le font voir, malicieuſement effacé l'*Inſcription, *pour que la Poſtérité ne pût pas s'aſſurer de l'année & du jour de leur mort, ni ſavoir d'eux-méme les Titres, qu'ils avoient portés.* Ces paroles ſemblent dire que *Papire Maſſon* a cru qu'on avoit effacé les *Epitaphes* d'*Humbert* & d'*Amédée*, lorſqu'on a commencé de fabriquer des *Chartes*, qui leur donoient des Titres, qu'on ne liſoit point dans ces *Epitaphes*.

Dans l'Article d'*Humbert I*, à l'*Epoque* précédente, j'ai dit ſur la parole de *Guichenon*, qu'*Amédée I*, dans ſes *Chartes*, ſe qualifioit ordinairement *Comte de Mauriène*, & quelquefois *Comte de Savoie*. Pour faire cet Article-ci, j'ai vu toutes les *Chartes* de ce Prince, qui ſont dans les Ouvrages de *Guichenon*. Il s'y dit rarement *Comte de Mauriène*, & jamais *Comte de Savoie*.

Otton, ſuivant *Guichenon*, le quatrième fils d'*Humbert I*, &, ſuivant l'Auteur de l'*Introduction à l'Hiſtoire de l'Univers*, le ſecond Fils d'*Amédée I*, eſt celui que tous deux font ſucceſſeur d'*Amédée*, & Mari de la *Comteſſe Adélaïde*, Marquiſe de Suſe. Come le ſecond de ces Auteurs étoit diſpenſé, par ſon plan, d'appuïer de quoi que ce ſoit, ce qu'il lui prend fantaiſie d'avancer ; on peut ſe diſpenſer de le réfuter. C'eſt donc à *Guichenon*, qu'il faut avoir affaire.

Une confuſion de nom, ce qu'il reproche ſi ſouvent aux *Généalogiſtes*, eſt l'unique baſe de ſon Siſtème ſur l'origine de la puiſ-

PRINCES contemporains.

fuſer. En 1121, à la faveur des troubles de Galice, Doña *Thérèſe*, Comteſſe de Portugal, fit quelques conquêtes dans cette Province. La Reine, après avoir appaiſé les troubles, marcha, ſuivie de ſon Fils & des Seigneurs de Galice, contre la Comteſſe, qui ſe hâta de repaſſer le Miño. Les troupes de la Reine aiant paſſé la rivière ; les Portugais prirent la fuite. On porta le fer & le feu dans leur païs ; & l'on aſſiégea la Comteſſe dans Lanioſa. *Gelmirez*, ſoit qu'il fût ami de cette Princeſſe, ſoit qu'il deſirât la fin de cette guerre, demanda la permiſſion de ſe retirer avec ſes troupes. La Reine conſentit qu'il les renvoïât ; mais elle le retint. Averti par Doña *Thérèſe* qu'on le vouloit arrêter, il n'en voulut rien croire. La Reine, n'aiant plus aſſés de forces, reprit avec ſon Fils, le chemin de Galice ; & n'eut pas pluſtôt repaſſé le Miño, qu'elle fit arrêter le Prélat, trois de ſes Frères, & preſque tous leurs Domeſtiques ; les mit ſous la garde de *Jean Diaz*, dans un Château, puis dans un autre ; & marcha promtement à Compoſtelle. Elle reçut en chemin des Députés du Chapitre, qui demandérent la cauſe de la détention de leur Archevêque, & ſa liberté : mais Ils n'eurent que des refus pour réponſe. Arrivée à Compoſtelle la veille de *S. Jaque*, elle alla, le jour de la fête, à l'Egliſe de cet Apôtre, qu'elle trouva tendue de noir. Cette ſingularité, frapante en un pareil jour, & les preſſantes inſtances des Chanoines & des principaux Citoïens ne la firent point changer d'avis au ſujet de l'Archevêque. Le Peuple en murmura

SAVANS & Illuſtres.

il fut maſſacré d'une manière barbare par les Schiſmatiques. On avoit précédemment, dit-il encore, p. 299, Année 1089, *reçu pour Evêque à Plaiſance*, Bonizon, *auparavant Evêque de Sutri : mais, un jour, les Partiſans du Schiſme, importunés de ſon zèle, le tuèrent cruellement, en commençant par lui crever les ieux, & finiſſant par le hacher en piéces ; ce qui le fit regarder come Martir de l'Egliſe Catholique.*

On ne ſait les circonſtances du meurtre de ce Prélat, que par *Berthold de Conſtance*. Bonizon, *Evêque de Sutri, de pieuſe mémoire*, dit-il, *chaſſé depuis longtems de ce Siége, à cauſe de ſa fidélité pour S.* Pierre, *après pluſieurs empriſonemens, divers exils, & d'autres ſouffrances, fut enfin reçu pour Evêque par les Catholiques de Plaiſance : mais, aiant eu les ieux arrachés, aiant été mutilé preſque dans tous ſes membres par les Schiſmatiques de la même Ville, il reçut la Courone du Martire.*

Si cet Hiſtorien ou quelque autre avoit daigné nous apprendre de quelle manière *Bonizon* ſe conduiſoit à Plaiſance ; & ce qui put être cauſe que l'on en vint juſqu'à le maſſacrer ; nous pourions ſavoir s'il méritoit d'être regardé come Martir. Peut-être ne le fut-il que de ſon imprudence, & d'un zèle aveugle & furieux pour la Cour de Rome.

ARNULF & LANDULF L'ANCIEN,

Hiſtoriens & Prêtres Milanois, pouvoient vivre encore en 1090.

Ils furent tous les deux Partiſans des Prêtres ma-

» du terme de ſa vie, il les rende de plus en plus ſes débi-
» teurs; & puiſſe obtenir, par leurs prières, la rémiſſion de ſes
» péchés & la gloire de la béatitude ». *Au reſte*, ajoute-t-il, *nous voulons que vous ne doutiés nullement de notre affection; & nous vous promètons, avec les entrailles & la tendreſſe d'un Père, que vous aurés tout pouvoir de faire auprès de nous & d'en obtenir, ſans aucune difficulté, tout ce qui poura véritablement intéreſſer votre ſalut & votre honeur. Et, ſi quelqu'un de vos Ennemis eſſaie de former contre vous quelque dangereux complot, non ſeulement il ſera privé de notre audiance: mais encore il ſentira l'indignation de la Grace Apoſtolique.* C'eſt dire, ce me ſemble, aſſés clairement qu'il étoit dans la diſpoſition de n'avoir aucun égard aux plaintes, que le Roi *Salomon* lui pouroit adreſſer, come au Père commun des Chretiens. Il dit enſuite à *Géyſa* « de lui faire parvenir, par le moïen
» du Marquis *Azzon* (1), toutes les demandes, qu'il poura
» faire au Saint-Siége (2) »; & finit « par ſouhaiter que la
» divine Clémence mète ce Prince à l'abri des adverſités de
» cette vie, & lui done des forces invincibles, & les moïens
» de faire tout ce qu'elle peut agréer ». On voit dans toute cette *Lètre*, un Sujet attentif à s'aſſurer des Partiſans, pour être en état de réſiſter à ſon Souverain. *Gregoire* ne done toujours à *Géyſa*, que le titre de *Duc des Hongrois*, ou *de Hongrie*. Le Roi *Salomon*, pour engager *Henri III*, ſon beaufrère, à l'aider plus efficacement à ſe rétablir, lui fait homage de ſa Courone. Il écrit enſuite à *Gregoire*, ſans doute pour ſe plaindre de l'uſurpation de *Géyſa*. Le Pape, profitant de ce que *Silveſtre II* avoit fait en faveur de S. *Etiène*, Apôtre & premier Roi de Hongrie, en le reconnoiſſant pour Roi, fait à *Salomon*, le 27 de Novembre, cette réponſe, dans laquelle il ne ſe dément point (3). *Vos Lètres ſont parvenues tard juſqu'à nous, à cauſe du long tems que votre Courier a mis à venir. Nous les aurions reçues avec beaucoup de plaiſir, ſi, par une condition imprudente, vous n'aviés pas ſi fort offenſé S. PIERRE. Car, ainſi que vous avés pu l'apprendre des Grands de votre patrie, le Roïaume de Hongrie appartient en propre à la Sainte Egliſe Romaine; le Roi ETIE'NE l'aiant autrefois dévotement offert*

(1) Le Marquis *Albert-Azzon II d'Eſte.*
(2) V. T. II, p. 740, *Not.* 77.
(3) Liv. II, *Lètre* 13.

EMPEREURS Grecs ; PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c. Souverains en Italie.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

ſance ſi ſubite de la *Maiſon de Savoie*. La *Comteſſe Adélaïde* eut un *Marquis Otton* pour ſecond Mari. Donc c'eſt *Oddon*, ou *Otton*, quatrième fils du *Comte Humbert I.* Mais ce quatrième Fils, que l'on ne connoit que par une *Charte* de ſon Père de 1042, dans laquelle *Amédée* ſon frère & lui ſont només, n'étoit point *Marquis*. Il ne pouvoit même, après la mort de ſon Père, être appellé *Comte*, que ſi, dans le Roïaume des Deux-Bourgognes, tous les Fils portoient le Titre de leur Père, come cela ſe pratiquoit dans les Roïaumes de Germanie & d'Italie.

Du *Marquis Otton* & de la *Comteſſe Adélaïde*, naquirent le *Marquis Pierre*, le *Comte Amédée*, *Otton*, Evêque d'Aſti, *Berthe*, femme de l'Empereur *Henri III*, *Adélaïde*, qui put être femme de *Boniface I*, Marquis de Montferrat, & peut-être une, ou deux autres Filles.

C'eſt le *Comte Amédée*, que je viens de nomer, que *Guichenon* fait ſuccéder à ſon *Comte & Marquis Otton*, quatrième fils d'*Humbert I*, lequel il dit mort vers 1060, & qu'il qualifie très généreuſement, *Comte de Savoie & de Maurième, Seigneur de Chablais, d'Aouſte & de Valais, Marquis en Italie, & Duc de Turin.* Ce fut véritablement vers 1060, que le *Marquis Otton*, mari de la *Comteſſe Adélaïde*, mourut. *Guichenon* fait mourir *Amédée II*, Comte de Maurième & de Savoie, avant ſa prétendue mère la *Comteſſe Adélaïde*, qu'il fait, pour cette raiſon, Tutrice du prétendu Fils de cet *Amédée II*, c'eſt à dire d'*Humbert II*,

hautement ; & l'Infant-Roi, ſuivi du Comte *Frolaz*, de ſes autres Partiſans, & de toutes leurs troupes, alla ſur le champ camper hors de la Ville. Les Citoïens, encouragés par cette démarche, s'ameutent ; vont en foule trouver la Reine ; ſe ſaiſiſſent, en ſa préſence, de *Jean Diaz*, chargé de la garde du Prélat, & proteſtent de ne ſe point relâcher, qu'on ne leur ait rendu leur Archevêque. La Reine cède, en frémiſſant ; & s'excuſe ſur de faux rapports, qu'elle promet de punir. *Gelmirez*, libre après 8 jours de priſon, va ſur le champ ſommer la Reine de lui reſtituer les Terres & les Châteaux, dont elle avoit dépouillé ſon Egliſe. Offenſé du refus, il arme, pour l'Infant-Roi, dans le parti duquel il fait entrer la Comteſſe de Portugal. La Reine, alant en vain tenté d'apaiſer *Gelmirez*, quire Compoſtelle ; & le Prélat, avec ſes troupes, va joindre l'Infant-Roi. Quelques Eſcarmouches amènent une Négociation, qui remet bien le Fils avec la Mère ; & l'affaire de l'Egliſe de Compoſtelle, renvoïée à des Commiſſaires, ſe termine au gré de l'Archevêque. Peu de tems après, il vient des Lètres de *Calixte II*, adreſſées au Cardinal *Boſon*, Légat Apoſtolique, à l'Archevêque-Primat, à tous les Evêques des Etats de la Reine, à l'Infant-Roi, dans leſquelles ce Pape, ſe plaignant de la detention de *Gelmirez*, ordonoit aux Evêques «de » s'aſſembler en Concile, » pour jeter l'Interdit juſ» qu'à ce que ce Prélat » eût été relâché ». *Calixte* auroit du, ce ſemble, commencer par s'informer du ſujet de la priſon de *Gelmirez* : mais on

rlés, & par conſequent Ennemis des Papes & de la Cour de Rome. J'ai ſi ſouvent eu l'occaſion de parler d'eux, que je les ai fait connoître aſſés, pour n'être pas obligé de m'étendre ici beaucoup.

Deux choſes, dit *Muratori*, dans ſa *Preface* pour le premier de ces Hiſtoriens, *rendent* Arnulf *plus eſtimable que* Landulf. *L'une eſt que l'Ouvrage de* Landulf *ne manque point de Fables, d'Anachroniſmes, ni de Harangues, imaginées à plaiſir ; au lieu qu'*Arnulf *raconte avec aſſés d'exactitude les choſes arrivées dans ces tems-là : ce qui fait qu'il n'eſt pas d'un médiocre ſecours pour l'Hiſtoire de ſon ſiècle. L'autre raiſon, pour laquelle on doit plus eſtimer* Arnulf, *eſt qu'il ne perſiſta pas longtems dans ſon oppoſition au ſentiment du Siège Apoſtolique & de tous les gens de bien : mais qu'il reconnut enfin avec combien d'équité Rome exigeoit que les Prêtres, les Diacres & les Soûdiacres gardaſſent la continence ; & combien il s'étoit emporté témérairement contre le zèle des Souverains Pontifes. En conſéquence, on a ſa Palinodie dans le dernier Chapitre de ſon IVe. Livre. Il avoit même annoncé, dès le Chapitre précédent, qu'il n'étoit pas d'un ſentiment contraire à ceux qui condamnoient la vénalité des Ordinations, & l'Incontinence dans les Ordres ſacrés. Enſuite, dans le Chap. 7 du Livre V, il reconnoît dans la Chaire de Rome l'exemption d'erreur accordée par* Jeſus-Chriſt *à S. Pierre ; & dit entre autres choſes :* Quiconque donc ne penſe pas come l'Egliſe Romaine, n'eſt pas véritablement Catholique.

Arnulf paroît s'être reconcilié ſincèrement avec

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

& remis à S. PIERRE avec tous ſes droits & ſa puiſſance. De plus, l'Empereur Henri (II), de pieuſe mémoire, aiant, pour l'honeur de S. PIERRE, attaqué ce Roïaume, & remporté la victoire, fit apporter la lance & la courone du Roïaume ſur le Corps de S. PIERRE; &, pour conſtater la gloire de ſon triomphe, il envoïa les marques de la Puiſſance Roïale à cette Egliſe, qu'il ſavoit avoir la Seigneurie ſuprême de ce Roïaume. Ces faits ſont démentis par l'Hiſtoire, à l'exception peut-être de l'envoi de la lance & de la courone, qui purent être celles du Roi: mais non celles du Roïaume. *Les choſes étant ainſi*, continue GREGOIRE, *vous, qui, dans tout le reſte, vous écartés des mœurs & de la vertu d'un Roi, vous avez, autant qu'il dépend de vous, dégradé le droit & l'honeur de S. PIERRE, lorſque vous avés, come nous l'avons appris, reçu ſon Roïaume en Fief du Roi de Germanie. Si la choſe eſt vraie, vous n'ignorés pas vous-même, en faiſant attention à la juſtice, que vous ne devés attendre, ni grace de la part de S. PIERRE, ni bienveillance de la nôtre; & que vous ne règnerés pas longtems, ſans vous attirer l'animadverſion apoſtolique, à moins qu'en vous corrigeant de votre faute, vous ne reconnoiſſiés que vous tenés en Fief votre Roïaume, non de la Majeſté Roïale: mais de la Majeſté Apoſtolique; car, autant que nous le pourons par le ſecours de Dieu, nous ne manquerons, ni par affection, ni par crainte, ni par aucun égard perſonel, de réclamer l'honeur que l'on doit à celui dont nous ſomes les Serviteurs.* Il finit « par promètre à ce Prince, s'il ſe corrige & s'il ſe comporte » come un Roi ſe doit comporter, la protection de l'Egliſe Ro» maine, & ſon amitié ». *Salomon* étoit beaufrère d'*Henri III*, à qui *Gregoire* ne vouloit point être ſoûmis, & dont au contraire il vouloit aſſervir la Courone à ſa Thiare. C'eſt la clef de ſa conduite à l'égard de ce Roi détrôné. Peu content de la réponſe de *Gregoire*, *Salomon* lui fait écrire par la Reine *Judith*, ſa femme; & cette Princeſſe n'a pour réponſe, le 10 de Janvier de l'année ſuivante, que des proteſtations de l'aimer come une propre Sœur; des louanges ſans bornes, qui, pour être écrites d'un ſtile auſſi magnifique que dévot, n'en ſont pas moins de vains complimens; des promeſſes vagues de ſervice; & des exhortations à ſoûtenir ſa diſgrace en Reine Chretiène (1). Dans une *Lètre* que *Gregoire* écrit le 4 d'Avril,

(1) Livre II, *Lètre* 44.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

qui, réuniſſant, en 1091, dans ſa perſone, la ſucceſſion des Fiefs de ſon Père & de ſa prétendue Aieule, fut *Marquis de Suſe, de Turin, & d'Ivrée, Comte d'Aſti, de Mauriène & de Savoie*, &c. Voila coment les Etats de la *Maiſon de Suſe*, ſont tombés par ſucceſſion dans la *Maiſon de Savoie*. *Guichenon* s'efforce d'étaïer cet édifice peu ſolide avec beaucoup de *Chartes*, tant du *Marquis Otton* & de la *Comteſſe Adélaïde*, que d'elle ſeule, ou d'elle & de ſes Enfans. Il eſt parlé d'*Otton* dans pluſieurs des *Chartes*, auxquelles il n'a point eu part: mais dans aucune de toutes celles que j'annonce, il n'eſt dit *Fils du Comte Humbert I.* C'étoit pourtant la première choſe, qu'il y faloit trouver.

Lorſque la *Comteſſe Adélaïde* mourut en 1091, ſes fils le *Marquis Pierre* & le *Comte Amédée* étoient morts ſans avoir laiſſé de Fils; & les Fils de la Reine *Berthe* & d'*Henri III*, petitsfils d'*Adélaïde*, come nés de ſa Fille ainée, paroiſſoient devoir être, ſous le bon plaiſir du Souverain, les Héritiers des Fiefs, que cette *Comteſſe* avoit poſsédés. D'ailleurs, nous avons vu, dans ſon Article, que *Berthold de Conſtance* nous apprend, qu'elle avoit un Arrière-petitfils, ſavoir le Comte *Frédéric*, couſin de la *Comteſſe Mathilde*. Ce jeune *Comte Frédéric* pouvoit de même, an défaut des Fils de *Berthe*, ſuccéder, mais toujours ſous le bon plaiſir du Souverain, aux Fiefs de ſa Biſaieule maternelle. Je dis que les fils de *Berthe* & le *Comte Frédéric* pouvoient hériter de ces Fiefs, parceque la Succeſſion des Filles aux Fiefs

PRINCES contemporains.

vouloit alors (& c'étoit une ſuite du Siſtême de *Gregoire VII*) que le Clergé ne fût, en aucune manière, juſticiable des Souverains. En 1122, le Comte *Frolaz*, ſes Fils & ſes Gendres ſe révoltèrent ouvertement. L'Infant-Roi déſapprouva leur conduite: mais l'acharnement, avec lequel la Reine les pourſuivit, lui déplut; & ce fut la cauſe d'une nouvelle brouillerie, qui ne finit qu'en 1124 par l'entremiſe du Cardinal *Deusdedit*, Légat de *Calixte II*, l'oncle paternel de l'Infant-Roi. L'accommodement fut réglé par un Concile, que le Légat tint à Valladolid; & l'on ne trouve pas que depuis la Mère & le Fils ſe ſoient rebrouillés: mais la Galice fut toujours déchirée de troubles inteſtins, come divers Conciles en font foi.

Par les ſoins de *Geimirez*, *Calixte II*, en 1120, érigea Compoſtelle en Métropole: mais ce ne fut que pour le tems que Mérida reſteroit au pouvoir des Maures. Par la même *Bulle*, le nouvel Archevêque fut créé Légat Apoſtolique dans l'étendue de ſa Métropole. Mais une ſeconde *Bulle*, du 19 de Novembre 1123, ſupprima l'anciène Métropole de Mérida, qu'elle unit pour toujours au Siége de Saint-Jâque, ou de Compoſtelle.

Le 2 d'Avril 1113, un tremblement de terre ſe fit ſentir dans la plus grande partie de l'Eſpagne.

Il y eut, en 1117, une cruelle famine dans le Roïaume de Tolède. Cette même année, de concert avec la Reine, on y conduiſit l'Infant-Roi. Le Roïaume renonça pour lors au parti du Roi *Alfonſe*; & le jeune Prince fut proclamé Roi dans Toles Papes & la Cour de Rome: mais, come je l'ai déja dit plus d'une fois, il a laiſſé ſubſiſter dans ſon Ouvrage tout ce qu'il avoit dit contre eux.

SAVANS & Illuſtres.

Son *Hiſtoire* fut imprimée, la première fois, par *Leibnitz* dans ſes *Hiſtoriens de Brunſwick*. Elle a reparu, dans le IVe Tome des *Hiſtoriens d'Italie*, en meilleur état & conférée avec les anciens Mſts. de la Bibliothèque d'Eſte, de celle de la Métropole de Milan, & de la Bibliothèque Ambroſiène. Elle commence au Règne du Roi *Hugue* en 925, & finit à l'élection du faux Roi *Rodolfe* en 1077.

Le *Giornale de' Letterati d'Italia*, T. X, p. 390, fait un crime à *Leibnitz* de n'avoir pas averti qu'il y a deux *Arnulf*, Hiſtoriens Milanois; *Arnulf l'Ancien*, lequel vivoit vers 1070; *Arnulf le Jeune*, lequel écrivit peu de tems après l'autre. *Leibnitz* n'a point tort; & le *Journaliſte* ſe trompe. *Arnulf*, dont il s'agit, eſt le ſeul de ce nom entre les Hiſtoriens Milanois: mais il y en a deux qui portent le nom de *Landulf*; *l'Ancien*, dont je parle en cet Article; & le *Jeune*, dont je parlerai dans l'*Epoque* ſuivante.

L'*Hiſtoire* de *Landulf l'Ancien* n'a vu le jour que dans le même Tome des *Hiſtoriens d'Italie*, d'après deux Mſts. de la Métropole de Milan, à la tête de l'un deſquels on lit: *Chronica* Datii *Archiepiſcopi nuncupata* (Chronique *dite de l'Archevêque* Datius): mais ce Titre eſt d'une main plus récente que le reſte du Volume, dont l'Ecriture reſſemble à celle de l'autre Mſt.

Galvano Fiamma, *Corio*, *Alciat* & d'autres Ecrivains citent cette *Chro-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

en réponſe à *Guillaume le Conquérant*, Roi d'Angleterre, il lui dit à la fin : *Nous vous admonêtons de veiller aux Deniers, que l'on ramaſſe en Angleterre pour S. Pierre, come vous veillés à la recète des vôtres ; & nous les confions à votre libéralité, come s'ils êtoient à vous, afin que vous trouviés dans S. Pierre un Débiteur charitable & propice ; & que vous l'avertiſſiés, come votre redevable, de vous ſecourir, vous, qu'il n'ignorera pas lui avoir doné beaucoup* (1). Il peſoit extrêmement les termes, en écrivant à ce Prince, qu'il ſavoit capable de marquer exactement l'étendue & les bornes des deux Puiſſances. Le 13 d'Avril, il écrit à notre Roi *Philippe I* (2), « pour l'engager à réparer le domage qu'il avoit fait à l'Egliſe » de Beauvais, en prenant part à la querèle que le Clergé & » le Peuple de cette Ville avoient avec leur Evêque ». Il montre dans cette *Lètre* beaucoup de douceur ; parle d'un ton véritablement paſtoral ; & reconnoît de bone-foi combien l'Egliſe a d'obligations à quelques-uns de nos Rois, dont il fait le plus grand éloge, & qu'il exhorte *Philippe* d'imiter. Cette diſpoſition douce & tranquile de *Gregoire* ne dure pas. Des Pèlerins n'aiant pas eu le paſſage libre à travers le Roïaume de France pour aller à Rome, parcequ'apparemment des raiſons d'Etat avoient obligé de refuſer de les laiſſer paſſer ; & *Philippe* aiant, dans une Foire, fait ſaiſir les effets de Marchands d'Italie & d'autres païs, leſquels vraiſemblablement avoient eſſaïé de frauder les Droits ; *Gregoire* écrit, le 10 de Septembre, *A Manasse's, Archevêque de Rheims, à Richer, Archevêque de Sens, à Richard, Archevêque de Bourge, à Adrald, Evêque de Chartre ; & aux autres Evêques de France ;* le 13 de Novembre, *A Guillaume* (*VIII*), *Comte de Poitiers ;* &, par occaſion, le 8 de Décembre, *A Manasse's, Archevêque de Rheims*, des *Lètres*, où la fureur, pluſtôt que le zèle, fait à *Philippe* les reproches les plus amers & les menaces les plus effraïantes. « Si ce Roi ne ſe ſoûmet pas à ce que le Pape veut » ſur les deux importans Sujets, dont il s'agiſſoit, il exige des » Evêques qu'ils ſe ſéparent de communion d'avec le Roi ; » qu'ils interdiſent tout le Roïaume ; & que les Vaſſaux & les » Sujets ſe révoltent contre leur Souverain, dont il déclare, » qu'il ſera toujours l'Ennemi ». *Mais*, dit l'Abbé *Fleuri*, *nous ne voïons en France aucun effet de ces Lètres.* On y dut être,

(1) Liv. I, *Lèt.* 70. (2) *Ibid.* Lèt. 75.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

commençoit à s'établir en Italie. La *Comteſſe Mathilde* avoit hérité des Etats du *Duc & Marquis Boniface*, ſon Père, & la Comteſſe *Adélaïde* elle-même avoit hérité de ceux de ſon père le *Marquis Oldéric Magnifred* : mais, come cette Succeſſion n'étoit pas encore de droit, il faloit l'agrément du Souverain. C'eſt donc ſans aucun fondement, que *Guichenon* veut tirer avantage de la *Loi Salique* ſuivie par la *Maiſon de Suſe*, pour exclure, de la ſucceſſion aux Fiefs poſsédés par *Adélaïde*, les Princes nés de ſes Filles ou de ſes Petites-filles; puiſqu'*Adélaïde* elle-même avoit, malgré cette *Loi*, recueilli toute la ſucceſſion de ſon Père.

Comtons pour certain que le *Marquis Otton* n'étoit point le quatrième fils d'*Humbert I*, come le veut *Guichenon*, ni le ſecond fils d'*Amédée I, Comte de Maurième & de Savoie*, come on le dit dans l'*Introd. à l'Hiſt. de l'Univers*; & qu'*Amédée II, cinquième Comte de Maurième & premier Comte de Savoie*, n'étoit point fils du même *Marquis Otton* & de la *Comteſſe Adélaïde*, derniére *Marquiſe de Suſe*.

La Mère de cette *Princeſſe* s'appelloit *Berthe*; & *Guichenon*, très mal inſtruit de l'Hiſtoire d'Italie, la dit *Fille d'Albert, Marquis d'Ivrée*. Cet *Albert* ne pouroit être que le *Roi Adalbert*, fils & collègue du *Roi Bérenger II*, qui, par lui-même, étoit *Marquis d'Ivrée*. On ne connoit point de Filles du *Roi Adalbert*; &, dans l'*Epoque* précédente, on a vu que *Berthe, Marquiſe de Suſe*, femme

PRINCES contemporains.

lède même, le 16 de Novembre.

Quelques Hiſtoriens diſent qu'*Urraque* mourut ſubitement à Léon, en ſortant de l'Egliſe de Saint-Iſidore, dont elle emportoit le Tréſor. Ce doit être un mauvais conte populaire. Elle fut enterrée dans cette même Egliſe, où l'on lit ſon Epitaphe. Un ſeul Hiſtorien, que *Ferreras* allègue ſans le nomer, dit qu'elle mourut d'une fauſſe-couche. On l'accuſe en effet d'avoir vécu peu chaſtement, d'abord avec le Comte *Gomez de Caudeſpène*, enſuite avec le Comte *Pèdre Gonçalez de Lara*, qui fut l'héritier de toute la faveur du premier. Elle eut, dit-on, du Comte *Gomez* un Fils, appellé *Diègue* & ſurnomé *Hurtado*, c'eſt à dire *Le Clandeſtin*. Pour le Comte *Pèdre Gonçalez*, il eſt certain qu'il jouit d'un très grand crédit, & ſans doute il en abuſa. Du moins les Seigneurs de Caſtille en furent jaloux; & ce fut la raiſon, pour laquelle, en 1113, ils refuſèrent de s'oppoſer aux ravages, que les Troupes d'*Alfonſe* faiſoient dans ce Roïaume; ce qui força la Reine à recourir aux Galiciens, qui l'aidèrent à ſe remètre en poſſeſſion de Burgos. En 1119, la Reine & l'Infant-Roi joignirent leurs forces pour recouvrer ce qu'*Alfonſe* avoit encore en Caſtille; & ſe rendirent à Ségovie. L'excès d'autorité du Comte *Pèdre Gonçalez* excita ſoudain une ſédition. La Ville délibéra pour qui, de la Mère, ou du Fils, elle ſe déclareroit. Les Partiſans de l'une & de l'autre ſe ſéparèrent; & le Comte, arrêté par ceux de l'Infant-Roi, fut renfermé dans un Chateau. La Reine s'en retourna furieuſe à Léon

SAVANS & Illuſtres.

nique de Datius : mais on a vu, dans le Tome I de cet Ouvrage, que l'Archevêque *Datius* vivoit du tems de *Juſtinien I. Muratori*, dans ſa *Préface* à la tête de l'*Hiſtoire de Landulf l'Ancien*, dit, « Qu'il eſt impoſſible de » prouver que l'Archevê- » que *Datius* ait écrit une » *Chronique*; Que ce qui » porte ſon nom eſt l'Ou- » vrage de *Landulf l'An- » cien*; & que, de ce que » celui-ci rapporte lui- » même des choſes come » priſes de *Datius*, on n'en » peut rien conclure pour » l'exiſtence de cette *Chro- » nique*, parce qu'outre » que *Landulf* fait grand » uſage d'Ouvrages ſup- » poſés, il en ſuppoſe lui- » même qui n'ont jamais » exiſté ». Je crois cependant que *Purieelli* n'a pas tout à fait tort de prétendre, quelque part dans ſes *Monumens de la Baſilique Ambroſiène*, que *Datius*, qualifié mal à propos *Archevêque*, vivoit, come *Landulf*, dans le XIe. Siècle. Il ſe fonde ſur ce que *Galvano Fiamma* cite de *Datius* des choſes, qui ne ſe trouvent point dans *Landulf*.

La Chronologie de cet Hiſtorien eſt ſi fautive, qu'il ne done preſque jamais la véritable année des évènemens arrivés de ſon tems.

On ne ſait rien de ce qui le concerne. On ignore même s'il daigna ſe reconcilier avec le Saint-Siège.

Pour *Arnulf*, on ſait par lui-même, qu'il étoit de Milan, & qu'il dôcendoit d'un Frère de l'Archevêque *Arnulf I.*

ANSELME III, dit de RHO,

ſuccède, le 1 de Juillet 1086, à *Thédald*, mort

il faut oſer le dire, d'autant plus ſcandaliſé, qu'elles laiſſoient entrevoir un honteux motif d'intérêt. Les Pèlerins portoient beaucoup d'argent à Rome; & peut-être les Marchans Italiens, quand ils avoient fait une heureuſe traite, étoient-ils dans l'uſage d'envoïer des préſens au Tombeau de S. *Pierre* (1). La ſeptième *Lètre* du ſecond Livre de *Gregoire*, écrite de Rome, le 22 de Septembre, à *Wratiſlas*, Duc de Bohème, commence ainſi: *Nous avons reçu votre Député, qui, nous rapportant des preuves de la grandeur de votre dévotion & de votre fidélité, nous a fidèlement remis ce que vous envoïïés à S.* PIERRE, *à titre de Cens, c'eſt-à-dire cent Marcs d'argent, poids de votre païs. Nous les avons reçus avec reconnoiſſance: mais, en étendant come les bras de notre ame juſqu'à vous, nous embraſſons avec bien plus d'ardeur & d'amitié votre charité, parceque nous voïons que votre eſprit & vos deſirs s'animent de plus en plus à reſpecter le Siége Apoſtolique. Le Bienheureux* PIERRE *que vous aimés, & devant qui vous humiliés la hauteur de votre puiſſance, vous préparera ſans doute, pour votre récompenſe, des dons en grand nombre; & vous rendra content par ſa protection, & dans le ſiècle préſent & dans le ſiécle à venir.* GREGOIRE, come l'on voit, avoit aſſés bien l'art d'engager les gens à doner. Mais je doute que les cent Marcs, envoïés par *Wratiſlas*, fuſſent à l'acquit d'un Cens, dont il étoit redevable à l'Egliſe Romaine. *Jaromir*, Evêque de Prague & frère de ce Prince avoit alors en Cour de Rome une affaire très conſidérable avec *Jean*, Evêque d'Olmutz; & le tort étoit de ſon côté. *Wratiſlas*, qui connoiſſoit cette Cour, avoit aparemment imaginé qu'un préſent la rendroit plus favorable à ſon Frère. Ce dut être le motif des cent Marcs d'argent envoïés à *Gregoire*, qui, ne devant pas les recevoir à titre de préſent, lorſqu'il étoit Juge du Frère de celui qui donoit, feint de les recevoir come un Cens, qu'il tâche d'inſinuer à *Wratiſlas* de continuer. Il n'eſt pas contre la charité de penſer que les

(1) Qu'on ne m'accuſe pas d'eſ impoſer à *Gregoire*, dans l'idée que j'ai donée des trois *Lètres* dont il s'agit. Ce ſont les 5, 18, & 32 du II Liv. Si l'on veut jeter les ieux deſſus, on verra que je ne charge point. *Muratori*, qui ne parle de l'objet de ces *Lètres*, que d'après ce qu'elles contiènent, dit T. VI, p. 250, avec une ſorte d'infidélité: *Le Pape* Gregoire *écrivit des* Lètres *fulminantes contre* Philippe, *Roi de France, à l'occaſion du grand nombre de ſes excès, entre autres d'avoir extorqué de grandes ſommes d'argent de Marchands venus en France pour une Foire.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

du *Marquis Oldéric Magnifred* & mère de la *Comteſſe Adélaïde*, étoit fille du *Marquis Otbert II d'Eſte*, qui ne fut jamais *Marquis d'Ivrée*. Mais *Guichenon*, pour nous apprendre comment la *Marche d'Ivrée* faiſoit partie des Etats d'*Adélaïde*, a trouvé commode de la lui faire venir par ſa Mère, & de faire de cette Mère une *Princeſſe d'Ivrée*; ce qui le met dans une eſpèce de contradiction avec lui-même, parceque la *Maiſon d'Ivrée*, de même que la *Maiſon de Suſe*, ſuivoit la *Loi Salique*.

La *Marche d'Ivrée*, appartenante à la *Comteſſe Adélaïde*, donne beaucoup de vraiſemblance à l'opinion de ceux qui veulent que le *Marquis Otton*, deuxième mari de cette Princeſſe, fût fils de cet *Ardoin*, *Marquis d'Ivrée*, qui fut élu Roi d'Italie, diſputa cette Couronne à l'Empereur *Henri I*, & mourut en 1015. *Guichenon*, pour rejeter cette opinion, n'allègue que la diſproportion d'âge. Il fixe le mariage d'*Adélaïde* avec le *Marquis Otton* en 1032 ou 1033. On a vu, dans l'*Epoque* précédente, d'après une *Charte*, qu'il a fait imprimer lui-même dans ſa *Bibliothèque de Breſſe*, qu'*Oddon*, ou *Otton*, fils du *Rol Ardoin*, fit, dans les quatre derniers mois de 1008, ou dans les deux premiers de 1009, une Donation à l'Egliſe de Pavie. L'*Acte* porte que ce fut du conſentement & par l'ordre du Roi ſon Père; & ce Roi ſigne le premier, ce qui prouve invinciblement qu'*Otton* étoit mineur. Il pouvoit même être fort jeune. Suppoſons-lui 15 ans en 1009. Il en auroit

avec ſes troupes. L'Infant-Roi continua la Campagne avec les ſiènes, & prit pluſieurs Chateaux & la Ville de Soria, qu'il munit de bones Garniſons. Enſuite quelques Comtes, s'étant détachés de ſon armée, allèrent ſoûmètre la Ville de Léon. Ils aſſiégèrent le Château, que la Reine défendit elle-même quelques jours, après leſquels elle capitula; ce qui fit ſa reconciliation avec ſon Fils, dont apparemment la liberté du Comte fut une des conditions; mais on dut mètre des bornes à ſon autorité. La Reine, à ce que l'on dit, eut de lui deux Enfans. *Ferreras*, en deux endroits différens, la juſtifie de ces accuſations: mais la manière, dont il s'en acquite, ſeroit propre à doner gain de cauſe à ceux qu'il réfute, ſi ces ſortes de traditions ſcandaleuſes, qui n'ont toujours pour unique preuve que des bruits vagues, n'étoient pas indignes de toute croïance.

Au reſte, come les foibleſſes, ou, ſi l'on veut, les beſoins du tempérament peuvent très bien ne pas nuire aux Vertus morales, civiles, militaires, & politiques, *Urraque*, ſi c'eût été d'ailleurs une grande Reine, n'en ſeroit guère moins eſtimable. Mais, artificieuſe, inquiète, inégale, légère, imprudente, crédule, emportée, vindicative, elle n'eut de bone qualité que ſon courage; & fut très incapable de règner.

ALFONSE-RAIMOND, *ou* *ALFONSE VIII*, fils du Comte *Raimond* & de la Reine *Urraque*, eſt fait, en 1108, par *Alfonſe VI*, ſon aïeul maternel,

depuis plus de 13 mois; & meurt le 4 de Décembre 1093.

Je tire la date du commencement de ſon Epiſcopat de ces paroles de *Beroldi* Milanois, dans ſon *Catalogue* Mſt. *des Archevêques de Milan*, cité par *Purteelli*, Liv. IV de l'Ouvrage tant de fois allégué, Ch. LXXVII, N. IV. *Il ſiégea ſept ans, cinq mois, quatre jours. Il mourut la veille des Nones* (le 4) *de Décembre. Il fut enterré dans la Baſilique des Apôtres*, nomée depuis de *Saint-Nazaire*. La date de la mort d'*Anſelme*, ſe joignant à la durée de ſon Epiſcopat, fait néceſſairement commencer celui-ci le 1 de Juillet 1086. *Muratori* ſe trompe, en faiſant *Anſelme* Archevêque dès 1085.

Thédald *eut*, dit-il T. VI, p. 285, Ann. 1085, *pour ſucceſſeur* Anſelme de Rho. *Le P.* Pagi *nie que ce nouvel Archevêque ait été du choix de l'Empereur* (Henri III); *ou, s'il fut élu par le Clergé & le Peuple de Milan, qu'il ait pris d'*Henri *l'*Inveſtiture. *Il cite à ce ſujet* Berthold de Conſtance, *où cet Auteur écrit qu'après la mort de* Thédald, *l'Egliſe de Milan* commença de lever la tête; &, ſecouant le joug des Schiſmatiques, ſe choiſit un Archevêque Catholique, qui fut *Anſelme*, troiſième du nom. *Mais ces paroles-là ſont de* Baronius, *& non de* Berthold. *Au contraire* Landulf le Jeune (Ch. IX), *dit très clairement qu'*Anſelme fut inveſti par Henri. *Véritablement nous verrons ce Archevêque embraſſer, au bout de quelque tems, le parti des Catholiques: mais cela ne fait pas qu'il n'eût point commencé par recevoir le Bâton Paſtoral des mains de l'Empereur.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

cent Marcs reçus & ceux qu'on pouvoit eſpérer, furent cauſe que *Jaromir*, dans une affaire odieuſe de ſa part, fut traité par *Gregoire* avec beaucoup plus de ménagement, que tout autre Evêque, en pareil cas, ne l'eut été de ſa part. Peu de tems après cette *Lètre* écrite, le Pape eſt dangereuſement malade, come on l'apprend de la neuvième *Lètre* du même Livre, adreſſée le 15 d'Octobre, *A la Ducheſſe* BE'ATRIX *& à ſa fille* MATHILDE. Il s'exprime à ce ſujet ſi chretiènement, que, ne devant rien négliger de ce qui peut ſervir à le bien connoître, je me crois dans une eſpèce d'obligation de traduire ce qu'il en dit. *Apprenés que nous ſomes réchapés d'une maladie, contre l'attente de tous ceux qui nous environoient; & que nous avons déja recouvré la bone ſanté: mais nous croïons devoir pluſtôt nous en affliger, que nous en réjouir. Car notre ame n'aſpiroit, & tous ſès deſirs ne tendoient qu'à cette patrie, où celui qui tient comte des travaux & des ſouffrances, accorde du repos & du rafraîchiſſement à ceux qui ſont fatigués. Mais, réſervés encore à nos travaux accoûtumés, à des ſollicitudes infinies, nous ſouffrons, à toutes les heures, come les douleurs & les angoiſſes de l'enfantement, lorſque nous ne pouvons, par aucun art, ſauver l'Egliſe prête à faire naufrage preſque ſous nos ieux. Car la Loi, la Religion Chretiène eſt tellement preſque anéantie partout, que les Saraſins & toute eſpèce de Païens ſont attachés plus fermement à leur Culte, que ceux qui portent le nom de Chretiens, & pour qui l'héritage & la gloire de la vie éternelle ſont préparés par* JE'SUS-CHRIST *dans le Roïaume du Père, n'obſervent les commandemens de la Loi de Dieu.* Le Zèle & la Charité ſans doute dictoient ces paroles à *Gregoire*. Une Politique déliée, qu'il n'eſt pas aiſé de ſaiſir, lui dictoit les ſuivantes. *Sachés encore que* ROBERT GUISCARD *nous envoie ſouvent des Ambaſſades ſuppliantes, & qu'il deſire remètre entre nos mains des ſuretés pour une fidélité ſi grande, que perſone ne poura jamais s'obliger par des liens plus forts envers quelque Seigneur que ce puiſſe être. Mais nous, peſant avec attention des raiſons, ſur leſquelles il n'y a point à douter & qui veulent que cela ſe diffère, nous attendons les conſeils, qui nous viendront de la Providence ſupérieure, & des Apôtres qui prènent ſoin de nous* (1). GREGOIRE per-

(1) Les dernières paroles paraphraſent celles-ci: *Superna diſpenſationis, & Apoſtolicæ procurationis conſilia præſtolamur.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

eu 38 en 1032. *Adélaïde* avoit vécu pluſieurs années avec *Herman IV*, Duc de Souabe, ſon premier Mari. Ne pouvoit-elle pas avoir été mariée dans ſa 13e ou 14e année. Faiſons durer ſon mariage 10 ans, à quoi l'on peut joindre, ſi l'on veut, un an de veuvage. Il ſe trouvera qu'elle avoit 24 à 25 ans en 1032. Y a-t-il de quoi ſe récrier ſur la diſpropotion d'âge entre elle & le *Marquis Otton?* Mais *Guichenon* ſe trompe. Le Duc *Herman IV* ne mourut qu'en 1038; & le mariage d'*Adélaïde* & d'*Otton* ne ſe peut mettre qu'en 1039. En la ſuppoſant toujours mariée dans ſa 13e ou 14e année, elle n'auroit eu tout de même en 1039 que 24 à 25 ans. *Otton* en auroit eu 45. Eſt-on ridicule à cet age-là d'épouſer une Femme de 20 ans plus jeune que ſoi, ſurtout quand, en l'épouſant, on devient plus grand Seigneur qu'on ne l'étoit? Pour *Adélaïde*, elle pouvoit avoir ſes raiſons de préférer le *Marquis Otton* à d'autres Princes plus jeunes.

J'ai peine cependant à croire que le *Marquis Otton* fût fils du *Roi Ardoin*; parceque ſi le *Marquis Oldéric Magnifred* étoit, come il eſt très probable, oncle paternel de ce *Roi*, le *Marquis Otton*, s'il eût été ſon fils, auroit été Neveu à la mode de Bretagne de la *Comteſſe Adélaïde*, &, par conſéquent, ſon parent en un Degré qui l'empêchoit d'en devenir le Mari, dans un tems où l'uſage des Diſpenſes n'étoit pas établi. Mais *Adélaïde* étoit héritière d'*Otton* & d'*Ardicin*, fils du *Roi Ardoin*, s'ils mouroient ſans Enfans. Si

PRINCES contemporains.

Comte propriétaire de Galice: mais ſans préjudice des Droits de ſa Mère. Du conſentement de cette Princeſſe, il eſt couronné *Roi de Galice* en 1114; &, ſans qu'elle y conſente, proclamé *Roi* dans l'Eſtrémadure en 1116: mais, c'eſt de concert avec elle que, l'année ſuivante, à Tolède même on le proclame *Roi de Tolède*. Il ſuccède, en 1126, à tous les Etats de ſa Mère. En 1135, ſes Sujets le proclament *Empereur d'Eſpagne*. Il meurt, le 21 d'Août 1156, à Treſnada près du Port du Maradal en Caſtille; & ſon Corps eſt inhumé dans la grande Chapelle de la Cathédrale de Tolède.

*A l'*Epoque *ſuivante.*

SEIGNEURS, ou ROIS DE SARAGOSSE.

SULCIMAN-ABEN-HUT, depuis 1025. La durée de ſon règne n'eſt pas connue.

ALMUTADIR-VILA règnoit en 1073. On ignore quand il ceſſa de vivre, ou de règner.

ALMUTACEN, ou ALMUTAZEN règnoit en 1096. Le tems de ſa mort n'eſt pas connu. Peut-être fut-il le dernier Roi de cette Dinaſtie.

ROIS DE VALENCE.

MUZÉIT, depuis 1026. On ignore la durée de ſon règne; & juſqu'en 1035 on ne connoît point ſes Succeſſeurs.

HIAYA-ALMÉMON, dépoſsédé du Roïaume de Tolède en 1085, ſe retire dans celui de Valence, qu'il poſsédoit. Il

SAVANS & Illuſtres.

Baronius, *d'après* Berthold, *rapporte en peu de mots*, dit le *Puricelli*, Ch. LXX, N. III, *la mort de* Thédald; *& tout de ſuite il ajoute*: Ce très puiſſant Invaſeur, ce Tiran de l'Egliſe de Milan, aiant ceſſé de vivre; cette Egliſe commença de lever la tête; &, ſecouant le joug des Schiſmatiques, elle ſe choiſit un Archevêque Catholique, qui fut *Anſelme*, troiſième du nom (N. IV). *Cependant* Sigonius *ne penſe pas de même, puiſque dans le Liv. XIX de ſon* Hiſt. du Roïaume d'Italie, *il dit, à la fin de l'Année* 1084 *dans laquelle il croit que* Thédald mourut.... *L'Archevêque de Milan*, Thédald, errant autour du Lac Verban, mourut come en exil. *Henri* lui ſubſtitua *Anſelme de Rhò*, que *Gregoire* rejeta pareillement. *Si cet* Anſelme *fut pareillement nomé par* Henri, *s'il fut pareillement rejeté par* Gregoire, *ce ne fut donc pas l'Egliſe de Milan qui ſe le choiſit pour Archevêque; elle ne commença pas, après la mort de* Thédald, *à lever la tête, à ſecouer le joug des Schiſmatiques.* Cela paroît prouver quelque choſe contre *Baronius*; & cependant, cela ne prouve rien. *Sigonius* ſe trompe, lorſqu'il met la mort de *Thédald* en 1084, & lorſqu'il fait rejeter la nomination d'*Anſelme* par *Gregoire VII*, à la mort duquel elle fut poſtérieure. Mais il n'eſt point en contradiction avec *Baronius*. De ce qu'il dit qu'*Anſelme* fut ſubſtitué par l'Empereur à *Thédald*, il ne ſuit pas qu'il ait voulu dire qu'*Anſelme* n'avoit pas été choiſi par l'Egliſe de Milan. Rapide dans ſa narration, & ſuppoſant l'élection faite à l'ordinaire, il n'a pas voulu dire autre choſe, ſinon

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ſiſtoit à ne point faire la paix avec le Duc *Robert* & le Comte *Roger*, parcequ'il ne le vouloit pas. Nous découvrirons, en avançant, ce qui pouvoit lui faire ſouhaiter de ne point conclure cette paix (1).

Anſelme II de Badage, Neveu d'*Alexandre II*, Evêque de Lucque depuis l'année précédente, doné par ſon Oncle à la Comteſſe *Mathilde* pour Directeur & pour Conſeiller, & fait dans la ſuite par *Gregoire VII* ſon Vicaire en Lombardie, Prélat de très ſaintes mœurs, & l'un des plus ſavans de ſon tems : mais trop prévenu pour *Gregoire*, dont il ſuivoit aveu-

(1) On a vu plus haut, dans le Texte, que *Gregoire* excommunia le Duc *Robert* dans le Concile de Rome de cette année; & que le Cardinal *Baronius* s'eſt trompé ſur le motif de cette démarche. *Muratori*, qui m'a fourni cette obſervation, dit, T. VI, p. 258 : *Je ſoupçone que* Robert Guiſcard, *cité pour renouveller ſon ſerment de fidélité, & pour recevoir l'inveſtiture de ſes Etats, come les Princes de Capoue & de Bénevent avoient fait, & n'aiant pas comparu, s'attira la Cenſure Apoſtolique. Dans une* Lètre *à* Béatrix *& à* Mathilde, *du mois d'Octobre ſuivant, le Pape* Gregoire *lui-même dit que* Robert *promètoit de prêter ce ſerment.* Je ne puis pas adopter le ſoupçon du *Muratori*. L'année précédente, *Robert I* ne renouvella point ſon ſerment, parceque *Gregoire* ne voulut pas faire la paix. Il ne le renouvella pas encore, cette année, par la même raiſon. Pourquoi donc *Gregoire* l'excommunia-t-il dans l'intervalle ? Le Serment non prêté dut être le prétexte : mais *Gregoire* vouloit forcer *Robert* à ſe déſiſter des demandes, qu'il avoit faites. C'eſt l'unique motif de cette excommunication; & *Gregoire* ne fit pas difficulté d'abuſer des foudres de l'Egliſe; car le Bon-Sens & la Religion veulent que ce ſoit en abuſer, que de les emploïer pour des intérêts purement politiques.

J'ai dit ci-deſſus que *Gregoire* fut obligé de renoncer à faire la guerre, cette année, au Duc *Robert*. Le *Fiorentini* penſe autrement. Après avoir parlé de l'excommunication de ce Prince, il dit, Liv. I, p. 131. *Il fut réſolu d'aider l'excommunication par les armes; & , quand les Troupes, que la Ligue Catholique avoit miſes ſur pied, s'aſſemblèrent, on vit s'évanouir les promeſſes du Duc* Godefroi, *mari de* Mathilde, *lequel, en retournant en Lorraine, s'étoit engagé par ſerment de revenir avec de très grands ſecours. C'eſt pourquoi* Gregoire, *reconnoiſſant non ſeulement que ce Prince n'avoit aucun deſſein de prendre part à cette Expédition : mais encore qu'il étoit changé totalement, & qu'il étoit dans de mauvaiſes diſpoſitions à ſon égard, fut obligé de lui témoigner ſon reſſentiment par une* Lètre *du 7 d'Avril.* J'en ai parlé. Cet Auteur dit enſuite, p. 135 : *Elles* (les deux Princeſſes) *fournirent encore à* Gregoire, *qui marcha lui-même, au mois de Juin, contre les Normans, ces ſecours, dont il parle ainſi dans une* Lètre, *écrite, pendant ſon expédition, à l'Impératrice* Agnès. « *Au reſte, que votre Eminence* » *ſache qu'actuellement nous fatiguons beaucoup pour la Cauſe de S.* Pierre; *& que* » *votre* Béatrix *& notre commune fille* Mathilde *prènent jour & nuit beaucoup* » *de peine pour nous aider* ». La date de cette *Lètre*, la 85e. du I Livre eſt, *Dons l'Expédition à San-Flaviano, le dix-ſeptième des Calendes de Juillet, Indiction douzième*, c'eſt à dire *le 15 de Juin* 1074. Je conviens que cette Date peut faire penſer que *Gregoire* marchoit en guerre : mais le mot Latin *Expeditio* pouroit peut-être s'entendre ici d'autre choſe que d'une entrepriſe militaire; & les paroles traduites ci-deſſus, adreſſées à l'Impératrice, me paroiſſent devoir être priſes dans un ſens très différent de celui que le *Fiorentini* leur done. La *Lètre* eſt longue; & roule toute entière ſur ce que l'Impératrice & les deux Princeſſes avoient fait & faiſoient encore pour rétablir & conſerver la bone

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

donc elle fut *Marquiſe d'Ivrée*, c'eſt que ſes deux Couſins n'aïant point laiſſé d'Enfans, au moins mâles, elle n'eut pas de peine, étant bellemère d'*Henri III*, à ſe faire donner l'Inveſtiture des Fiefs qu'ils avoient poſſédés. Ce qui ſoit dit, en ſuppoſant qu'*Otton*, après l'abdication de ſon père *Ardoin*, fut Inveſti du *Marquiſat d'Ivrée*. Ce devoit être une des conditions de l'abdication ; & le caractère de l'Empereur *Henri I* permet d'autant moins de douter qu'il eût accepté cette condition, qu'il avoit eu lieu de ſe repentir de n'avoir pas fait, quelques années auparavant, un autre accommodement propoſé par *Ardoin*. Il ſe pouroit cependant qu'*Otton* & ſon frère *Ardicin* fuſſent morts avant la retraite de leur Père à Prutare. Il ſe pouroit auſſi, que s'ils vivoient encore quand leur Père abdiqua, l'Empereur *Henri I* n'eût pas voulu leur en conſerver les Fiefs. L'Hiſtoire ne nous apprend rien là-deſſus : mais, en ſuppoſant l'un ou l'autre, il n'eſt pas abſurde de penſer, qu'*Henri I* inveſtit de la *Marche d'Ivrée* le *Marquis Oidéric Magnifred*, Vaſſal à ménager, à cauſe de la ſituation de ſes Etats, & de ſes liaiſons avec le Roi des *Deux-Bourgognes*, dont il étoit auſſi Vaſſal.

A l'égard de cet *Otton*, quatrième fils du *Comte Humbert I*, auquel *Guichenon* prodigue tant de Titres, c'eſt une pure interpolation dans la Liſte des *Comtes de Maurième*, pour faire voir ces Princes poſſeſſeurs, par droit héréditaire, d'une partie des Etats de la *Maiſon de Suſe*.

PRINCES contemporains.

meurt aſſaſſiné en 1093. Voïés ſon Article aux *Rois de Tolède*.

ABEN-JAFAT, meurtrier du précédent, lui ſuccède en 1093. Il eſt dépoſſédé par le *Cid* en 1094 ; & depuis il n'eſt plus parlé de lui.

RODRIGUE DIAZ DE VIVAR, *dit LE CID GUERRIER, ou ſimplement LE CID*, devient *Seigneur de Valence* par la conquête qu'il en fait en 1094 ; & l'eſt juſqu'à ſa mort en 1099.

La *Tragédie*, qui, la première annnnça le génie du *Grand Corneille*, a rendu parmi nous le nom du *Cid* très célèbre : mais ſes actions ne nous ſont pas connues, & les Eſpagnols ne les connoiſſent guère mieux que nous. *Rodrigue Diaz de Vivar* eſt un de ces Héros, dont les hauts faits ſe ſont abîmés dans un Océan de Traditions menteuſes & de Fictions romaneſques. Il étoit Caſtillan. Voici tout ce que *Ferreras* en a trouvé de certain.

Attaché de bone heure à l'Infant *Sanche*, fils aîné du Roi *Ferdinand*, il le ſuivit, en 1063, dans ſon expédition en Aragon, & combatit à la journée de Gnaò, dans laquelle *Ramire*, premier Roi d'Aragon, fut tué. *Sanche* étant Roi de Caſtille, *Rodrigue* le ſervit, en 1068 & 1070, contre ſon frère *Alfonſe*, Roi de Léon. Il fut encore, en 1072, des expéditions de *Sanche* contre ſes ſœurs les Infantes *Urraque* & *Elvire*. Ce Prince aïant été tué par trahiſon au Siége de Zamora, ce fut *Rodrigue*, qui porta ſon corps au Monaſtère d'Oña. Peu de jours après,

SAVANS & Illuſtres.

qu'*Henri* l'avoit confirmée. Or come c'étoit par la confirmation du Prince, que les Sujets élus étoient mis en état d'être ſacrés, c'eſt à dire d'être véritablement Evêques [a], *Sigonius* a dit ſimplement qu'*Anſelme* fut ſubſtitué par l'Empereur à *Thédald*.

Le *Puricelli* continue, N. V. *Pour moi, j'eſtime qu'après la mort de* Thedald, *dans un tems où perſone n'avoit encore rempli la place de* Gregoire, *où l'Antipape* Guibert *ſe prétendoit ſeul Pape légitime*, Henri, *très avide de la conſervation de ſon pouvoir de doner les* Inveſtitures *des Egliſes, choiſit au pluſtôt dans ſon parti* Anſelme (ce ne fut pas ſitôt, puiſque le Siége vaqua plus de 13 mois) : *mais qu'enſuite* Atton, *de qui l'élection avoit été la ſeule choſe oppoſée à* Thédald, ... *étant peut-être déja mort*, Anſelme *fut approuvé & admis à la Communion Catholique par le Pape légitime*, *non* Gregoire, *puiſqu'il étoit mort... mais par ſon Succeſſeur immédiat* Victor III, *ou par* Urbain II, *qui fut Pape enſuite, ou par l'Egliſe Romaine pendant la Vacance du Siége Apoſtolique ; & qu'*Anſelme, *reconnu par les Catholiques, mérita les louanges, que* Berthold *lui done.*

Ughelli dit très affirmativement que l'élection d'*Anſelme* fut confirmée par le Pape : mais *Ughelli* ne l'avoit trouvé nulle part.

Voici donc ce que je penſe. Les Catholiques avoient pleinement le deſſus à Milan, lorſque *Thé-*

[a] Je parle ainſi, parceque *Gregoire VII*, tout entreprenant qu'il étoit, n'oſa jamais ſacrer cet *Atton*, qu'il avoit fait élire Archevêque de *Milan*.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

glément les impreſſions, & trop entété des prétentions de la Cour de Rome, entreprend de purger le Chapitre de ſa Cathédrale de l'Incontinence & de la Simonie. Ses prières, ſes exhortations, ſes menaces n'obtiènent rien du plus grand nombre; & c'eſt le commencement d'une Affaire, qui dura pluſieurs années; qui fit eſſuïer à cet Evêque bien des perſécutions; & qui, ſe terminant enfin come il le ſouhaitoit, fut cauſe en quelque ſorte qu'il fut chaſſé de ſa Ville Epiſcopale (1). Soit que cette première tentative ſi vaine lui fît déſeſpérer de pouvoir être utile à ſon Diocèſe, ſoit qu'il ſe repentît d'avoir reçu, des mains des Commiſſaires du Roi, l'Inveſtiture de ſon Egliſe, *Anſelme* l'abandone tout à coup, ſort d'Italie, & va ſe faire Moine à Clugni: mais la *Ducheſſe* BE'ATRIX & la *Comteſſe* MATHILDE ſe hâtent de ſolliciter *Gregoire* de le rappeller à ſon Siége; & *Gregoire*, qui ſavoit combien il lui pouvoit ſervir, ne tarde pas à les contenter.

Le 27 de Février, la *Ducheſſe* BE'ATRIX tient un *Plaid* à

intelligence entre le Pape & le Roi. Come cet objet occupoit en même tems *Gregoire*, il ſe peut qu'il ait voulu dire que ces deux Princeſſes étoient continuellement occupées du ſoin de l'aider en ce point. *Veſtram in omnibus* Beatricem, *necnon & communem filiam noſtram* Mathildem *diù noctuque in noſtro multùm adjutorio deſudare.* Cela peut auſſi bien s'entendre d'une Négociation épineuſe, que d'une Expédition de guetre. Il ſe peut cependant que *Gregoire* fût à San-Flaviano, pour voir les Troupes de ſes Etats, qui s'y raſſembloient. C'eſt tout ce que je puis imaginer en faveur du mot *Expédition.* Mais le *Fiorentini*, perſuadé que *Gregoire* fit effectivement, cette année, la guerre aux Normans, dit encore, p. 136: *Cependant, lorſque le Pontife, aiant vaincu les Normans, ſe voïoit par les fréquentes Ambaſſades & ſupplications de* Robert Guiſcard, *prêt à recueillir les fruits de l'Expédition qu'il avoit entrepriſe, il tomba dangereuſement malade.* Voila des victoires remportées par *Gregoire VII*, Général d'Armée, deſquelles les Ecrivains de ſa *Vie* & les autres Hiſtoriens n'ont rien dit; & cela n'eſt fondé que ſur le mot *Expédition* mis dans une Date, où ſans doute il ne ſignifie que *Voïage.* Je m'en tiens à ce que j'ai dit. *Gregoire* eut deſſein de faire la guerre; & ne la fit pas.

(1) *L'Evêché de Lueque*, dit *Muratori*, T. VI, p. 239, ſous l'année 1074, *avoit été doné, l'année précédente, au Neveu du feu Pape* Alexandre II, Anſelme, *qui, ſans aucun doute, étoit Milanois, home de ſainte vie, & d'une prudence ſi grande, que le Pape* Gregoire VII *le dona dans la ſuite pour Conſeiller à la* Comteſſe Mathilde (Il ne fit à cet égard que confirmer ce qu'*Alexandre* avoit fait), *& qu'il le déclara ſon Vicaire en Lombardie. Cet Illuſtre Perſonage mérite bien qu'on en faſſe mention. Son premier ſoin, dès qu'il fut Evêque, fut de vouloir réformer les abus introduits dans le Chapitre de ſa Cathédrale de Lucque, come on l'apprend de ſa* Vie, *écrite par un Auteur contemporain, c'eſt à dire par ſon* Pénitencier; *abus très communs alors dans les autres Egliſes d'Italie: mais, quelques exhortations, quelques menaces qu'il emploïât, il ne put rien obtenir des Chanoines. Nous verrons dans ſon tems en quel précipice cette Affaire jeta ces Eccléſiaſtiques. Le Cardinal* Baronius *a cru qu'ils avoient été cités, cette année, au Concile de Rome: mais c'eſt ce qui ſe fit beaucoup plus tard.*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Come c'eſt d'ailleurs, ſans aucune preuve ſuffiſante, qu'on a fait ſurvivre *Amédée I* à ſon fils *Humbert* ; je lui donerai cet *Humbert* pour Succeſſeur, ainſi qu'on a fait avant l'invention de ces deux *Comtes chimériques*, *Otton* & ſon fils *Amédée*.

Au reſte, de ces deux *prétendus Comtes*, le premier ſeul appartient à *Guichenon*. *Ducheſne*, aux Généalogies duquel j'ai peu de confiance, & le P. *Monod*, Ecrivain de peu de poids, ont mis, entre *Amédée* ou *Amé I* & *Humbert II*, un *Amédée II*, qu'ils ont, l'un & l'autre, fait fils d'*Amédée I* & de la *Comteſſe Adélaïde*, Marquiſe de Suſe. Mais leur opinion ne doit point m'arrêter, parcequ'elle n'eſt fondée que ſur la même confuſion de Noms, de laquelle j'ai parlé plus haut.

Il ſuffira donc de voir ſurquoi le Jéſuite *Monod* fonde ſon Siſtême. Dans le Chap. XXXVII de ſes *Recherches Hiſtoriques ſur les Alliances Royales de France & de Savoie*, *in*-4°. Lion 1611, il dit, « Que » les anciènes *Chroniques* » *de Savoie* ont oublié de » parler d'un Prince de » même nom que ſon Pè- » re ; ce qui l'a fait pren- » dre pour le même : Que » ce Prince eſt *Amé II*, » fils d'*Amédée I*, auquel » il ſuccèda vers 1050 : » Que, pour éclaircir ce » point, il faut faire at- » tention que tous les Hi- » ſtoriens de Savoie ſont » tombés dans une autre » erreur : Qu'aiant vu » dans les Hiſtoires de » ces tems-là que la Mè- » re d'*Amé* s'appelloit *A-* » *délis*, & n'examinant » point s'il y avoit eu » deux *Amés* conſecutifs,

PRINCES contemporains.

il reçut à Burgos le ſerment, qu'on exigea d'*Alfonſe VI*, lorſqu'il prit poſſeſſion de la Courone de Caſtille. Doña *Ximène Diaz*, fille de *Diègue Alvarez*, Comte dans les Aſturies, devint ſa femme en 1074. Depuis, croiant avoir à ſe plaindre d'*Alfonſe VI*, il quita la Caſtille, ſuivi de ſes Parens & de ſes Amis ; alla ravager quelques endroits de l'Aragon ; & s'empara du Château d'Alcocer, peu loin de Catalayud. Aiant enſuite été joint par des Mécontens de Caſtille & de Léon, il fit des courſes avantageuſes ſur les Terres des Maures. Come il ne pouvoit ſe maintenir que dans des lieux eſcarpés & de difficile abord, il occupa longtems, dans les montagnes de Téruel, un Fort qu'on appelle la *Peña-de-el-Cid*, la *Roche-du-Cid*. Une de ſes Filles fut mariée à l'Infant *Ramire*, frère de *Sanche IV*, Roi de Navarre. Ce fut à l'aide des Troupes qu'*Alfonſe VI* lui prêta, qu'il fit, en 1094, la conquête de Valence.

Les victoires, remportées par ce Héros ſur les Rois d'Aragon, ſur les Comtes de Barcelone, ſur de grandes Armées des Princes Maures ; les Mariages de ſes Filles avec les Comtes de Carrion, & beaucoup d'autres faits, dont *Mariana* n'avoit garde de ne ſe pas ſaiſir, ſont des fables, inconnues aux Hiſtoriens contemporains ou voiſins du tems, & démontrées fauſſes par *Sandoval* & par d'autres Savans Critiques.

Lorſqu'en 1102, *Alfonſe VI*, renonçant à garder Valence, en fit ſortir tous les Chrétiens, *Ximène* tranſporta le Corps de ſon Mari dans l'Egliſe du Monaſtère de Saint-Pierre

SAVANS & Illuſtres.

dald, qu'ils avoient chaſſé, mourut. Ils élurent canoniquement *Anſelme*, qui, pour concilier les Partis, crut bien faire d'aller, ſuivant l'ancième coûtume, recevoir l'*Inveſtiture* des mains de l'Empereur. On ne voit pas qu'il ait eu pour cette raiſon, aucune priſe avec la Cour de Rume, ni pendant le peu de tems que vécut *Victor III*, ni pendant la Vacance du Siège après la mort de ce Pape. Il n'en eut pas non plus du tems d'*Urbain II*, qui, dès la première année de ſon Pontificat vraiſemblablement, l'inſtruiſit, par un *Reſcrit*, de la manière dont il devoit reconcilier les Clercs ordonés par les Schiſmatiques. Il faut faire attention aux circonſtances, dans leſquelles *Anſelme* fut élu. Milan étoit alors du parti des Papes. Il importoit à la Cour de Rome de ne point chicaner cette grande Ville, dont l'exemple & les armes pouvoient en détacher d'autres du parti de l'Antipape. Il faloit, en même tems, achever de la nétoïer des reſtes de ce Parti. L'on vit dans *Anſelme*, conſacré par des Evêques Catholiques, un Homme, qui penſoit bien, ou qui ne penſoit point ; qui ne montroit aucune diſpoſition à favoriſer le Schiſme ; que la *Comteſſe Mathilde* protégeoit, dont elle répondoit même ; qui feroit à peu près ce que l'on voudroit. Il n'en falut pas d'avantage pour que l'on fermât les ieux ſur l'*Inveſtiture*, & que l'on crût avoir fait une très bone acquiſition. Il ne trompa point les eſpérances, qu'on en avoit conçues ; & ſe rendit très digne d'être loué par *Berthold de Conſtance*, par *Baronius* & par le *Puri-*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Terravalda, Village du Territoire de Lucque (1); &, le 5 de Mars, la *Comteſſe* MATHILDE en tient un à Piſe auprès du Palais de cette Ville, dans lequel elle termine un Procès, que l'Abbaïe de Saint-Pontien de Lucque avoit au ſujet de quelques Terres, ſituées près de San-Miniato, qu'on diſputoit à ce Monaſtère. Elle en inveſtit ſolemnellement l'Abbé, préſent au *Plaid*; & condamne ceux qui troubleront l'Abbaïe dans ſa poſſeſſion à l'Amande de deux mille Béſants d'or, applicable, moitié tant à la Chambre du Seigneur Roi qu'à la ſiène, & moitié à l'Abbaïe (2). La Mère & la Fille n'avoient pas moins d'attachement pour *Gregoire*, qu'elles en avoient eu pour *Alexandre II*; & l'on voit, par pluſieurs des *Lètres* du premier, qu'il avoit en elles une pleine confiance. *Come donc il ſavoit combien l'équité de ces deux Princeſſes êtoit grande, il leur renvoie le Jugement d'un Procès, que* DODON, *Evêque de Roſelles, avoit avec un Comte* HUGOLIN; *&, leur recommandant de prononcer ſuivant la Juſtice, il s'excuſe de ce qu'il leur écrivoit rarement, ce dont elles ſe plaignoient; & montre en même tems, par les paroles ſuivantes, combien il les eſtimoit & les aimoit.* Car pour vous, en fait de pareilles choſes, je ne me pourvois de perſone, qui tiène la plume en ma place; parceque, ſi je ſuis chéri come je chéris, je ſais qu'il n'eſt aucun des mortels, que vous me préfériés (3). ..... (Dans une autre occaſion) *il paroît très fâché d'un excès de zèle de* BE'ATRIX *& de* MATHILDE. *Ces deux Princeſſes avoient tant d'affection pour l'obſervance des Loix eccléſiaſtiques; & s'êtoient portées avec tant de fermeté d'ame à détruire la Simonie, que, quand* WERNER, *Evêque de Strasbourg, cité pour ce ſujet à Rome, & déja puni par* ALEXANDRE, *paſſoit par leurs Etats, elles l'avoient fait arrêter, quoique* GREGOIRE, *qui l'avoit reçu, par de juſtes motifs, à pénitence, l'envoïat à Milan; & s'étoient plaintes à* GREGOIRE *lui-même, non ſeulement de ce qu'il avoit trop facilement abſous* WERNER: *mais encore de ce qu'il s'étoit beaucoup relâché de la rigueur, qu'il devoit exercer contre* DENIS, *Evé-*

(1) Le *Fiorentini* parle de ce *Plaid*, Liv. I, p. 129 & 130; & dit qu'il en eſt queſtion dans un Mémoire qui ſe conſerve à Lucque.

(2) Le même, p. 130, parle de cet autre *Plaid*, dont il avoit une Copie, & qui ſe trouvoit dans les Archives de Saint-Pontien. Il l'a mis à la ſuite de ſon Liv. III, p. 154. *Mathilde*, à la fin de l'*Acte*, eſt qualifiée, *Ducatrix & Marchioniſſa.*

(3) Liv. I, *Lètre* 50. Elle eſt du 7 de Mars de cette année.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

» Ils ont cru cette *Adélis* » mère d'*Amé I* & femme » d'*Humbert I*, au lieu » qu'elle fut femme d'*A-* » *mé I*, après la mort du- » quel, ſon ſecond Mari » fut *Otton*, *Marquis d'I-* » *talie*, qui la fit mère de » *Berthe*, qui fut femme » d'*Henri III* en 1066». Le P. *Monod* établit ce beau Siſtême ſur deux *Chartes*, que je pourois emploier à le détruire, s'il étoit néceſſaire; & renvoie aux Hiſtoriens contemporains, qu'il n'avoit pas lus, puiſqu'aucun d'eux ne dit qu'*Amédée II*, *Comte de Maurième*, étoit fils de la *Comteſſe Adélaïde*, Marquiſe de Suſe. Dans ce que j'ai dit d'après lui, l'on a pu remarquer qu'il ne connoiſſoit pas le premier Mari de cette *Comteſſe*, qui fut *Herman IV*, Duc de Souabe. Au reſte ce Jéſuite, ſi mauvais *Généalogiſte*, n'a point eu d'autre raiſon d'avoir deux *Amédées* de ſuite, *Comtes de Maurième*, que l'envie de trouver dans les *Maiſons de France* & de *Savoie*, toutes choſes égales, ancieneté come identité d'origine, & pareil nombre de Souverains ſucceſſifs. Il en voïoit 29 dans la *Maiſon de France*, à commencer par *Hugue Capet*. Il vouloit, en commençant par le *Comte Bérold*, en avoir autant dans la *Maiſon de Savoie*. Les anciènes *Chroniques* & tous les Hiſtoriens n'en comtoient que 28. *Monod* en a fait 29, en doublant *Amédée I*.

HUMBERT II,
dit
LE RENFORCÉ,

ſuccède à ſon père *Amédée I* vers 1072; & meurt, ſuivant le *Nécrologe de*

PRINCES contemporains.

de Cerdagne, où l'on voit le Mauſolée qu'elle lui fit ériger.

ALFONSE,

VI eome Roi de Léon & des Aſturies, *I eome* Roi de Caſtille & de Tolède, devient *Seigneur de Valence*, en 1099, par la ceſſion voloutaire de Doña *Ximène* veuve du *Cid*. Il l'abandone en 1102; &, les Maures en aïant auſſitôt pris poſſeſſion, cette Ville reſte ſans Seigneur particulier juſqu'en 1146.

ROIS DE SEVILLE.

IDRIS-ABEN-ALI,

depuis 1026, meurt en 1028.

ABULCACIM-ABEN-HABET.

élu Roi en 1028, meurt en 1041 ou 1042.

Quand *Idris* fut mort, *Jahuar*, Alcayde de Cordoue, tenta de ſe faire proclamer *Roi de Séville* & de toutes les Villes qu'*Idris* avoit poſsédées: mais il ne réuſſit qu'en partie, & ne prit point le titre de Roi. Les Habitans de Séville, voulant avoir un Roi, qui réſidât chés eux, choiſirent *Abuleacim*.

MAHOMET-ABEN-HABET I,

fils du précédent, lui ſuccède en 1041, ou 1042, & meurt en 1067, ou 1068.

MAHOMET-ABEN-HABET II,

ſon fils, le remplace en 1067, ou 1068. Il eſt dépoſsédé par *Jucef-Aben-Texufin*, Roi des *Almoravides*, ou de Maroc, en 1097; & meurt en priſon: mais le tems n'en eſt pas connu.

SAVANS & Illuſtres.

celli. Très humble eſclave de la Cour de Rome & de *Mathilde*, il ne fit aucune difficulté de couroner Roi d'Italie, tant à Monza qu'à Milan, *Conrad* révolté contre ſon père *Henri III*. Cet acte de rebellion, qui fut une des dernières actions de ſa vie, cette profanation ſacrilège d'une cérémonie ſainte, imprime à ſa mémoire une tache d'autant plus ineffaçable, que l'Hiſtoire ne nous apprend de lui d'ailleurs aucune ſorte de bien.

MICHEL I,

fait Evêque d'Avranches en 1068, lorſque *Lanfranc* fit transférer *Jean de Baïeux*, Evêque de cette Ville, à l'Archevêché de Rouen, meurt, dans un âge avancé, le 26 de Janvier 1094.

Je ne parle de ce Prélat, que parcequ'il étoit Italien; & que ce devoit être un Home de mérite, puiſque ce furent le Roi *Guillaume le Conquérant* & *Lanfranc*, qui le firent élire Evêque.

On ne ſait rien, ni de ſa patrie, ni de ſa famille, ni de ſes actions particulières avant & depuis ſon Epiſcopat.

Il fut préſent aux Conciles, de Rouen en 1072 & 1074, & de Lillebone en 1080. Il ſacra *Gilbert Maminot*, Evêque de Lizieux, en 1077. Il fit, en 1089, avec les autres Evêques de la Province, les obſèques de *Guillaume le Conquérant*. En 1093, il fit un voïage à Coûtances, pour aſſiſter à la mort de l'Evêque *Geoffroi*.

Le nouveau *Gallia Chriſtiana* n'offre de plus, au ſujet de *Michel*, qu'une nombreuſe liſte de *Chartes*, auxquelles il ſouſcrivit.

Après avoir dit, Liv. V, Ann. 1067, que *Jean*, E-

que de Plaiſance, & les autres Evêques de Lombardie (1). *Mais ce Pape, qui ſavoit qu'on l'accuſoit bien pluſtôt d'être trop ſévère, & que ces Princeſſes n'étoient conduites par aucun autre motif que par la crainte, qu'elles avoient, que la facilité d'obtenir le pardon n'ouvrît le chemin à la facilité de pécher, les excuſe; les admonète en Père; leur montre que ce qu'elles avoient fait alloit au déshoneur du Saint-Siége, & que les mal-intentionés pouroient croire qu'étant auſſi lié qu'il l'étoit avec elles, c'étoit de ſon conſentement qu'elles avoient empriſoné cet Evêque; & leur dit, en les priant:* Adouciſſés, autant que vous le pourés, l'injure qu'il a reçue; permètés, en lui montrant toute la bienveillance & la charité poſſible, qu'il ſe retire; &, come nous vous en avons priées dans nos *Lètres*, ... faites le conduire en ſureté juſqu'auprès du Seigneur *HERLEMBALD* de Milan; & ſachés que nous avons averti ce dernier, par une *Lètre*, de ne rien entreprendre pour ce ſujet contre vous, ou contre les vôtres. *Il ajoute enſuite que, les eſtimant autant qu'il faiſoit, il ne répugne pas à juſtifier auprès d'elles ſa conduite.* Mais, come nous croïons que, par un motif de charité, & de reſpect pour l'Egliſe Romaine, vous avés à ce ſujet murmuré contre nous, & que nous nous rappellons que notre Seigneur & Père le Bienheureux *PIERRE*, Prince des Apôtres, n'a pas dédaigné de ſatisfaire les Diſciples, qui murmuroient contre lui, c'eſt auſſi ſans aucune répugnance que nous vous rendons comte de nos actions; & nous ne vous avons jamais prouvé plus certainement, que par cela même, qu'elle eſt la force de l'affection, qui nous attache à vous (2). *Les pieuſes Princeſſes obéiſſent ſur le champ, bien qu'elles ne ſe trompaſſent pas, en croïant que cet Evêque retourneroit, come il fit, à ſes erreurs* (3).

Au mois de Septembre, à la ſollicitation du Pape, *Dominique Silvio*, Doge de Veniſe, augmente les biens de l'Egliſe Patriarchale de Grado (4).

(1) *Gregoire*, dans la *Lètre*, dont on va parler, s'exprime ainſi ſur ce qui regardoit ces Evêques, qu'il avoit punis d'avoir eu part au Sacre & d'avoir favoriſé le parti de *Godefroi*, qu'il ne vouloit pas reconnoître pour Archevêque de Milan. *Pour* Denis, *Evêque de Plaiſance & les autres Evêques de Lombardie, qui nous étoient venus trouver, nous ne leur avons accordé des fonctions épiſcopales, que celle de confirmer les Enfans, à cauſe de la néceſſité: mais nous ſomes reſtés maîtres de toute l'affaire de manière, que ceux qui ſe corrigeront, ne doivent pas déſeſpérer du pardon, & que ceux qui s'obſtineront dans leurs fautes, doivent s'attendre d'être punis.*

(2) Liv. I, *Lèt.* 77. Elle eſt du 15 d'Avril de cette année 1074.

(3) Le *Fiorentini*, Liv. I, p. 133.

(4) A la p. 293, Col. 4, je parle de la *Lètre*, que *Gregoire* avoit écrite *Au*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES*, &c. Souverains en Italie.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

Saint-Jean de Maurienne, le 19 d'Octobre 1108. *Guichenon* le dit mort en 1103 ; d'autres en 1099, 1109, 1113, ou 1115. Son Corps eſt inhumé dans l'Egliſe de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Son ſurnom lui vint de la grandeur & de l'épaiſſeur de ſa taille. Dans un *Mémoire* ſans date de la Donation, faite au Monaſtère de Clugni, du Prieuré d'Ivimont, on lit *Dominus* Umbertus *nobiliſſimus Comes, qui cognominatus eſt* Rinfottiatus.

Il prit la Ville de Brianſon, & ſoûmit toute la Tarantaiſe. On dit, à ce ſujet, que les Peuples de ce païs, étrangement vexés par *Aimeri*, Seigneur de Brianſon, ſe mirent ſous la protection d'*Humbert*, & que ce *Comte* aiant détruit *Aimeri*, ces Peuples, par reconnoiſſance, ſe donèrent à lui : mais c'eſt un petit Roman imaginé par l'Ignorance. Ces Peuples étoient Sujets de la Couronne des Deux-Bourgognes ; & ne pouvoient pas ſe doner eux-même. Il faloit qu'ils fuſſent donés par leur Souverain. La vérité doit donc être qu'*Aimeri*, commêtant en ce païs de grands brigandages, *Henri III* ajouta la Tarantaiſe au Gouvernement d'*Humbert*, & le chargea de châtier *Aimeri*. *Guichenon* prétend que les Peuples de la Tarantaiſe, eurent recours au *Comte Humbert*, parcequ'il étoit *Marquis d'Italie*, c'eſt à dire *Vicaire de l'Empire pour la défenſe des frontières d'Italie* ; c'eſt en 1082, qu'il place le fait. Mais alors il n'y avoit point d'autres *Marquis* en ces cantons, que la *Comteſſe Adélaïde*, qui poſsèdoit les *Marches de Suſe, d'Ivrée*

Ce Prince fit, en 1070, la conquête des Roïaumes de Murcie & de Cordoue ; ce qui le rendit maître de toute l'Andalouſie.

JUCEF-ABEN-TEXUFIN, Roi des Almoravides, ou *de Maroc*, après avoir fait priſonier *Mahomet-Aben-Habet II* en 1097, ſe fait reconnoître *Roi de Séville*. Il meurt à Maroc en 1109, ou 1110.

Les Maures, que les Eſpagnols appellent *Almoravides*, étoient des Saraſins, qui s'étoient établis en Afrique à l'extrêmité du Déſert de Sabrozara, pour y pratiquer plus librement leur religion, ſuivant la doctrine d'*Abdalla-Ben-Japhim*. Come ils en étoient obſervateurs minutieux, on les noma *Morabites*, c'eſt à dire *Rigoriſtes* ; & de *Morabites*, les Eſpagnols, en ajoutant l'Article *Al*, ont fait *Almoravides*.

Vers le milieu du XIe. Siècle, les *Morabites* choiſirent, pour les commander contre ceux qui s'oppoſoient à leur croïance, *Abubècre-Aben-Homar* de la Tribu des *Lumptunes*. Les Eſpagnols le noment *Abu-Texufien*, ou *Texufin de Latinie*.

Cet Home ambitieux réſolut de fonder un Empire, & s'empara de *Ségelmeſſe*, ou *Selgumeſſe*, Ville de Numidie. Ce fut le berceau de l'Empire de Maroc.

Son fils *Jucef*, qui lui ſuccèda, conquit toute la partie occidentale de l'Afrique ; & bâtit la Ville de Maroc, pour être la Capitale de ſes Etats.

Il y a diverſes opinions ſur l'année de l'arrivée des *Almoravides* en Eſpagne. Il paroît certain qu'ils en furent chaſſés en 1150, après avoir été, 53 ans, poſſeſſeurs de l'Andalou-

vêque d'Avranches, fut fait Archevêque de Rouen, *Ordric Vital* ajoute : *En ſa place*, Michel, *Italien de Nation, bien inſtruit des Lètres, & reſpectable par ſon zèle pour la Religion, fut élevé, par une élection légitime, ſur le Siége Epiſcopal d'Avranches. Il fleurit, louable Paſteur, plus de 20 ans ; & mourut, heureux Vieillard, du tems du Duc* Robert.

Ordric, par inattention, allonge de quatre ans l'Epiſcopat de *Michel*.

GUILLAUME, Moine de Cluſe au Diocèſe de Turin, meurt peut-être en 1097.

Le Monaſtère de Saint-Michel de Cluſe, aujourd'hui Chapitre Séculier, fut fondé par un Seigneur Auvergnat, en 996, & fut habité par des Moines François au moins juſqu'au commencement du XIIe. Siecle. C'eſt une raiſon de croire que *Guillaume* étoit François. On y peut joindre que ſon attention à dire du mal des Italiens, ou Lombards, ſemble prouver qu'il n'étoit pas leur compatriote.

Tout ce que l'on ſait de lui, c'eſt qu'il ſe fit Moine ſous l'Abbé *Benoît II*, qui fut mis à la tête de ce Monaſtère en 1066 ; qu'il y fit de bones études ; qu'il ſe lia principalement avec ceux qui cultivoient les Lètres ; & qu'il fut l'ami particulier du Bibliothécaire *Gérauld*, très attentif à raſſembler de bons Livres.

On connoît de *Guillaume* deux Ouvrages.

L'un eſt l'*Hiſtoire du Monaſtère de Cluſe*. C'eſt le Titre d'un Mſt. du Vatican, avec le nom de *Guillaume Moine*. Don *Mabillon* en a doné deux *Fragmens*, ſous le titre de *Vie de l'Abbé Benoît I*,

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Les troubles de l'Egliſe de Milan continuent toujours, les Milanois refuſant également de reconnoître pour Archevêque, ou *Godefroi*, qui ſe tenoit dans le Château de Brebia, ou le jeune *Atton*, qui vivoit à Rome & n'étoit point ſacré. Le Chevalier *Herlembald*, ſur de la protection du Pape, empêche, cette année, la célèbration du Bâtême ſolemnel, qui ſe devoit faire le Samedi, veille de la Pentecôte; & qui ne s'étoit pas fait le Samedi Saint, apparemment faute de Saint-Chrême, que ce Chevalier ignorant ſoûtenoit qu'on ne pouvoit recevoir d'aucun des Evêques ſuffragans de l'Egliſe de S. *Ambroiſe*, parcequ'il prétendoit que le Pape les avoit tous excommuniés.

1075.

HENRI III avoit célèbré les fêtes de Noël de l'année précédente à Strasbourg, avec un très grand nombre de Princes, qu'il avoit mandés exprès de toutes les Provinces du Roïaume. Les graces, qu'il leur avoit accordées ou promiſes, les avoient diſpoſés à recommencer la guerre contre les *Saxons* & les *Thuringiens*. Il n'avoit pas même négligé les gens de baſſe condition, qu'il avoit cru lui pouvoir être utiles. Il s'en étoit aſſuré par des ſermens réciproques, de ſervice & de fidélité de leur part, de récompenſe de la ſiène. Il avoit promis à tous en général, s'ils l'aidoient à recouvrer la *Saxe* & la *Thuringe*, de leur partager ces Provinces, & de leur en céder pour toujours la poſſeſſion. Ces démarches ſecrètes ne l'avoient pas empêché de recevoir magnifiquement ceux des *Princes Saxons*, qui l'étoient venus trouver; & d'endormir, par des meſſages qui n'annonçoient que des intentions pacifiques, ceux qu'il n'avoit point vus. Au commencement de cette année, il ſe rend à Maience; &, pour les fêtes de Paque, il paſſe à Worms. Quelques *Princes Saxons* ſe mètent en chemin pour cette Ville: mais on leur fait dire « de s'en retourner promtement, parcequ'il ne leur eſt » pas ſur de ſe préſenter devant le Roi, qu'ils n'ont pas ſatisfait » au ſujet de la deſtruction d'Hartzbourg ». Le Roi cependant, aiant fait tous ſes préparatifs, déclare la guerre aux *Saxons*; &

Doge & au Peuple de Veniſe pour ſe plaindre de la modicité des revenus de leur Patriarche, & leur recommander de les augmenter. La réflexion, par laquelle je termine le comte, que je rens de cette *Lètre*, n'eſt point démentie par le fait que je rapporte. On peut être ſur que les ſages Vénitiens, en rendant le Patriarche plus riche qu'il n'étoit, ne le mirent pas en état de leur faire ombrage par ſes richeſſes. On trouve la *Patente* du Doge *Silvio* dans les *Antiquit. d'Ital.* Differtat. V.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

& *de Turin*, & le *Marquis de Moniferrat*, dont les Etats touchoient aux ſiens. De ce que les *Comtes de Savoie* ont été dans la ſuite *Vicaires de l'Empire en Italie*, il ſemble que *Guichenon* ait ſuppoſé qu'ils l'avoient été dès leurs commencemens. Enfin cet Ecrivain, qui paroît avoir ignoré que les *Marches d'Italie* étoient au moins au nombre de 20, n'a pas ſu non plus que, dans les *Chroniques* écrites par des Allemans, ou des François, à qui le détail de l'Italie n'étoit pas familier, *Italorum*, ou *Italiæ Marchio* ſignifie, non *Marquis d'Italie*: mais *Marquis en Italie*.

Le même Ecrivain & d'autres diſent qu'*Humbert* fut de la première Croiſade. C'eſt ce que *Papire Maſſan* avoit trouvé peu vraiſemblable, parceque *Guillaume de Tir* ne nome pas ce Prince parmi ceux qui furent de cette Expédition, quoiqu'il n'oublie pas l'Evêque d'Orange & le Comte de Forez, très voiſins de la Savoie. *Guichenon* n'a pas tout à fait tort. En 1097, le *Comte Humbert* fit une Donation au Prieuré du Bourget; & l'Acte porte qu'il la faiſoit pour le repos de l'ame de ſon père *Amédée* & de tous ſes Ancêtres, *& pro ſui Conſulatus, & ſua imploranda & impetranda à Deo gubernatione in ſuo viatico ultra mare.* Ces paroles font dire à *Guichenon*, T. I, p. 215, que *le Comte faiſoit cette libéralité pour obtenir de Dieu un heureux* Conſulat *en ſon voïage d'outre-mer; ce qui ſe doit entendre, ſuivant la commune façon de parler de ce ſiècle, du gouvernement & de la conduite*

PRINCES contemporains.

ſie; ce qui fixe leur arrivée en 1097.

ALI-BEN-JUCEF

ſuccède au précédent, dont il étoit fils, en 1109 ou 1110, aux Roïaumes de Maroc & de Séville; & meurt en 1120.

Il vint en Eſpagne en 1110, & fit le Siège de Tolède, que la bravoure & l'habileté d'*Alvar Fañez* l'obligèrent de lever dès le 8e. jour. Il échoua de même devant d'autres Places: mais il ravagea tout le païs; & ſe rembarqua pour l'Afrique avec un nombre prodigieux de Captifs. Un Corps, détaché de ſon armée, ſe jeta ſur le Portugal, s'empara de Santaren; battit les troupes du Comte *Henri*; prit une autre Place, dont la Garniſon fut égorgée; & cauſa tant de fraïeur à ceux qui gardoient le Château de Souria, qu'ils y mirent le feu, & ſe retirèrent à Conimbre.

En 1111, *Alvar Fañez* prit Cuenca.

Les *Almoravides* aſſiégèrent en 1113 Montefanto, Château voiſin de Tolède. *Alvar Fañez* le défendit lui-même, & les força de ſe retirer. Ils s'emparèrent de deux autres Châteaux, ravagèrent le païs; & commencèrent le Siège d'une autre Place, qu'ils abandonnèrent à l'arrivée de Troupes envoïées par la Reine *Urraque*.

Alvar Fañez, zélé partiſan d'*Alfonſe*, Roi de Navarre & d'Aragon, étant à Ségovie pendant l'Octave de Pâque 1114, y fut tué dans une Sédition. Le Général *Amazaldi* voulut profiter de ſa mort, pour prendre Tolède; &, la vigoureuſe réſiſtance des Habitans lui faiſant déſeſpérer de réuſſir, il alla

SAVANS & Illuſtres.

qui gouverna ce Monaſtère 44 ans, & qui vivoit encore en 1031. L'Editeur n'en avoit vu que ce qu'il en a donné. Ces deux *Fragmens*, quoiqu'aſſés bien écrits, ne font pas concevoir une grande idée de l'Ouvrage. Ils ſont défigurés par des fautes conſidérables, qu'on a peine à mettre ſur le compte de l'Auteur.

L'autre Ouvrage eſt une *Vie de l'Abbé Benoît II*, faite cinq ou ſix ans après ſa mort, arrivée en 1091. Elle eſt écrite avec ordre, & du ton de la piété. L'Auteur y fait entrer diverſes choſes utiles pour l'Hiſtoire d'Italie, & pour celle de Turin en particulier.

Les deux *Fragmens* ſont dans les *Annales de l'Ordre de S. Benoît*, T. II, Append. p. 712-17. La *Vie de Benoît II* eſt dans les *Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît*, T. IX, p. 698.

ARNULF III, dit DE LA PORTE ORIENTALE, ou DE LA PORTE D'ARGENT,

remplace en 1093, *Anſelme III* au Siége de Milan; & meurt le 25 de Septembre 1097.

Il étoit d'une Famille très noble de Milan, puiſqu'il étoit de celle des *Capitaines de la Porte Orientale, ou d'Argent.* Il porte chés *Berthold de Conſtance*, le nom d'*Arnold*: mais ce doit être une faute.

Nous avons déja vu, dit le *Purſcelli*, Liv. IV de l'Ouvrage que je cite ſi ſouvent, Ch. LXXVII, N. II & III, ... *que ce fut l'an du Seigneur* 1093, *que mourut notre Archevêque* Anſelme III, *par qui*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

les Troupes ont ordre d'être enſemble, le 8 de Juin, à Brédingen. Il fait, en même tems, dire aux *Saxons*, qui s'aſſembloient à Goſlar, « Qu'il n'a point oublié les injures, qu'il a reçues; » l'offence, qu'on a faite, en ſa perſone, à la Majeſté Roïale; » la fuite honteuſe, par laquelle on l'a forcé de mètre ſa vie à » couvert; Qu'il n'accuſe pas indiſtinctement tous les *Saxons* » de ces crimes, qui ſont l'ouvrage d'un petit nombre de *Prin-* » *ces*, dont les menées avoient enflamé de fureur une Multi- » tude ignorante, & toujours avide de nouveautés: Que, » puiſque les Loix ſont impuiſſantes, les Armes lui feront rai- » ſon des Auteurs des troubles, qui déchirent l'Etat: Qu'il » prie donc tous les autres, & qu'il leur ordone, ſous peine de » ſa diſgrace, de refuſer à ces Ennemis publics le ſecours de » leurs armes & de leurs richeſſes: Que, s'ils obéiſſent, il leur » pardone le forfait inoui, dont ils ſont coupables; mais que, » ſi, malgré ſes avis, ils ſont avec connoiſſance de nouvelles » fautes, ils ſeront inexcuſables ». La réponſe des *Saxons* témoigne leur ſurpriſe, leur embaras, & leur fermeté. « Si leurs » *Princes* ne promètent pas une ſatisfaction convenable ſur » tout ce que le *Roi* leur reproche, ils les arrêteront ſur le » champ, & les garderont dans les fers juſqu'à ce que le *Roi* » les ait jugés; ou, portant le feu dans leurs Domaines, ils les » chaſſeront du païs. Si ces *Princes* ſont prêts à tout ce que le » *Roi* peut exiger d'eux, les *Saxons* le ſupplient de conſulter » pluſtôt ſon honeur, que ſa colère, & de ne pas hazarder une » déciſion, avant que les choſes aient été légitimement diſcu- » tées en préſence de tous les *autres Princes*. Qu'il fixe un jour, » qu'il aſſigne un lieu, qu'il done ſureté pour qu'on aille ſe dé- » fendre devant lui! Qu'un examen juridique le mète en état, » ou de punir des Coupables, ou d'abſoudre des Innocens! S'il » n'eſt point de ſatisfaction, qui puiſſe apaiſer ſa colère, ſi le » feu n'en peut être éteint que dans le ſang de leurs *Princes*, » à quoi bon emploïer de part & d'autre, ou des paroles, ou » des démarches ambigues? Abandoner leurs Chefs, les livrer, » en leur place, à la mort, ſeroit une ſorte d'impiété. La juſte » défenſe de la liberté de leur païs, & non aucun motif de » haine particulière, les avoit armés tous. Où la faute eſt com- » mune, le pardon le doit être; &, ſi rien ne peut expier le » crime des uns, les autres doivent être également punis ». *WE'CILON, Archevêque de Magdebourg*; *BURCHARD, Evêque*

des Peuples qui lui ſeroient ſoûmis. Ce n'eſt pas là le ſens des paroles Latines. Elles veulent dire que le *Comte* fit la Donation *pour demander à Dieu & pour en obtenir de bien gouverner ſon Conſulat*, c'eſt à dire ſon Comté de Maurienne & ſes autres Etats actuels, *& de ſe bien gouverner lui-même dans ſon voiage d'outre-mer.* Cette *Charte* prouve qu'*Humbert* ne fut pas du nombre des Croiſés, qui partirent en 1096 pour la Terre Sainte ; & qu'en 1097 il projeta d'en faire le voiage : mais on verra qu'il dut être dans le cas de ne pas exécuter ce projet.

Dans ce tems-là, dit *Muratori*, T. VI, p. 325. Ann. 1097, *ſuivant les* Chartes *produites par* Guichenon, *fleuriſſoit le* Comte Humbert, *ou* Hubert II, *de qui décend la* Roiale Maiſon de Savoie. *On le trouve nomé* Humbert, fils de feu Amédée, *& ailleurs* Comte & Marquis. *Il paroît extraordinaire qu'il faſſe profeſſion de vivre ſuivant la* Loi Romaine, *parceque ces Princes étoient de la* Nation & Loi Salique.

C'eſt dans une Donation, faite le 28 de Novembre 1098, à l'Abbaïe de Pignerol, qu'*Humbert*, ſe qualifiant *Comte fils de feu Amédée*, fait profeſſion *de vivre ſuivant la Loi Romaine.* Cette *Charte* n'eſt point donée d'après l'Original, & le mot *Romaine* pouroit bien être une faute de Copiſte. D'ailleurs *Humbert* peut avoir eu des raiſons pour ſoûmètre cette Donation à la *Loi Romaine.* Il n'étoit pas rare que les mêmes perſones fiſſent différens *Actes* dans différentes Loix. J'en ai doné des exem-

piller différens endroits des environs ; & fut attaqué, dans ſa retraite, par le Commandant de Tolède, qu'il batit. Il revint, en 1115, dans le Territoire de cette Ville ; & fut tué dans une bataille.

Dans le même tems, les Cotes de Portugal, des Aſturies & de Galice furent infeſtées par des Corſaires Maures. *Gelmirez*, Evêque de Compoſtelle, leur dona la chaſſe avec des Galeres armées à ſes dépens ; & fit ſur leurs Terres le même dégat, qu'ils avoient fait en Galice.

Acridélie, nouveau Général d'*Ali*, vint en 1116, ravager le Roiaume de Tolède ; & périt dans une action, où ſon armée fut taillée en pièces par le Gouverneur *Albacil.* Ce même Gouverneur batit, bientôt après, & fit priſonnier *Abut-Haret*, venu pour vanger la mort d'*Acridélie* ; & porta le fer & le feu chés les Maures les plus voiſins.

La famine, qui déſoloit le Roiaume de Tolède, en 1117, n'empêcha pas les Tolédains d'aller combatre les Maures : mais ils furent batus, le 24 de Juillet. L'année ſuivante, ils furent plus heureux, ſous les ordres de *Bernard*, leur Archevêque. Ils prirent *Alcala-de-Henarez*, dont, quelques années après, l'Infant-Roi fit préſent à l'Egliſe de Tolède. La priſe de cette Ville fit recouvrer preſque toute la Province d'Alcarria.

L'Eſpagne revit, en 1119, *Ali*, qui venoit châtier les Cordouans révoltés. Ils lui demandèrent pardon à ſon arrivée ; & l'obtinrent d'autant plus aiſément, que la nouvelle d'un ſoûlevement le rappelloit en Afrique.

Les Muſmades, Peuples

le Siége Apoſtolique & les Fidèles avoient été ſi bien ſervis (en ce qu'il avoit couroné Roi d'Italie *Conrad* révolté contre *Henri III* ſon père) ; *& que l'on mit en ſa place* Arnulf... *Ce ne fut donc pas l'année précédente, come* Sigonius *l'a dit dans ſon* Hiſt. du Roi. d'Ital., *que le premier mourut & que le ſecond lui ſuccéda..... Je n'approuve pas non plus ce qu'il ajoute :* Suivant ſa coûtume, *Henri* l'inveſtit par la Croſſe & l'Anneau. *C'eſt ce que je ſoupçonois d'erreur, dans les* Monum. de la Baſiliq. Ambroſ. N. 282 ; *& je me fondois ſur cette Ligue que, ſuivant...* Berthold... *les Milanois avoient, cette même année, avant la mort d'*Anſelme, *formée contre* Henri *pour vingt ans, & dans laquelle ils perſévérèrent avec conſtance. Mais j'oſe à préſent aſſurer que ce que* Sigonius *a dit eſt une erreur manifeſte, tant à cauſe de cette Ligue maintenue conſtamment, qu'à cauſe de l'anathème apoſtolique renouvellé tant de fois contre les* Inveſtitures Laïques, *ou reçues, ou données, pour leſquel les Milanois avoient* (alors) *le reſpect qu'ils devoient. Come* Arnulf *fut élu pour Archevêque par le Peuple de Milan ; je ne puis pas, pour cette raiſon-là même, croire qu'il ait enſuite reçu l'*Inveſtiture *de cette Dignité du Roi* Henri, *tant de fois excommunié pour ces mêmes* Inveſtitures, *& déteſté par les Milanois qui ne le reconnoiſſoient plus. Ce même* Arnulf *cependant ne fut pas alors conſacré légitimement ; &* Sigonius, *au même endroit, en done cette raiſon :* Come cependant enſuite il avoit été conſacré par un ſeul Evêque Catholique, les autres y conſentant ; mais n'impoſant

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

d'Halberſtat; MAGNUS, Duc de Saxe; OTTON, ci-devant *Duc de Bavière*, & les autres à qui les menaces du *Roi* s'adreſſoient principalement, proteſtent. « Qu'ils n'ont à ſe reprocher aucune infraction de la paix de l'année précèdente; & » que le *Roi* ſe trompe, en imputant à leurs inſtigations la deſtruction ſcandaleuſe d'Hartzbourg. Ils offrent de s'en juſtifier de quelque manière, que la Diète des *Princes du Roïaume* le puiſſe ordoner; de rebâtir, avec plus de magnificence, l'Egliſe abatue; de rendre beaucoup plus que la valeur de tout ce que le Peuple, dans ſa furie, a détruit, pillé, » dégradé; de doner au *Roi*, ſoit en or, ſoit en argent, ſoit » en terres, tout ce que ſon propre honeur & la majeſté de » ſon rang lui permètront d'exiger d'eux, pour leur rendre ſes » bones graces. Ils ajoutent que, ſi, dans ſa colère, il s'opiniâtre à rejeter leurs ſupplications, ils iront, pieds nus, s'offrir » à tout ce qu'il ordonera d'eux ». Les Envoïés du *Roi*, congédiés avec ces réponſes, ſont ſuivis de Députés, chargés de faire les mêmes proteſtations & les mêmes offres. Le *Roi*, ſans les voir, leur fait dire « de ſe retirer, ſinon qu'il les traitera » come des Ennemis publics, come des Séditieux, qui veulent, par leurs menſonges, ſoûlever le Peuple, ſéduire les » Princes, & le mètre hors d'état de punir des Coupables ». D'autres Députés, envoïés coup ſur coup, ſont écartés de même. Les *Princes Saxons* tentent, à pluſieurs repriſes, de ſolliciter le *Duc RODOLFE*, le *Duc BERTHOLD*, & les autres Complices de leur première Conjuration, « de ne point oublier » le ſerment, qui les a liés tous enſemble; de maintenir une » paix, dont ils ont dicté les conditions; & de ne leur refuſer, » ni conſeil, ni ſecours ». Mais le *Roi*, plus habile que ſon âge ne ſembloit le comporter, leur avoit fermé toute entrée chés ces *Princes*, en tirant d'eux le ſerment « de ne recevoir, » ſans ſa permiſſion, aucune députation de la part des *Rebelles*; » de ne les ſecourir, ni de leurs armes, ni de leurs conſeils; » & de ne point intercéder pour eux, qu'il n'eût avoué lui-» même qu'il étoit pleinement vangé de l'injure, dont il ſe » plaignoit ». Les *Saxons* & les *Thuringiens* tiénent enſuite dans leurs Provinces beaucoup de petites Aſſemblées, dont le réſultat eſt, « puiſqu'ils ne doivent eſpérer aucun ſecours de » la part des Homes, de n'en attendre que de Dieu; d'attirer » ſa grace ſur eux par des jeûnes, des prières, des aumônes;

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

ples; & c'eſt *Muratori* lui-même qui me les a fournis. Au reſte, dans les autres *Chartes*, que j'ai vues du *Comte Humbert*, il n'eſt point parlé de ſa *Nation & Loi.*

Sous l'année 1119, à l'occaſion du choix, que l'on fit de *Gui*, Archevêque de Vienne, pour ſuccéder au Pape *Gélaſe II*, le même *Muratori* dit, p. 396: *L'Archevêque* Gui, *que l'*Abbé d'Urſperg *nomme, je ne ſais pourquoi*, Milon, *étoit fils de* Guillaume Tête-hardie, *Comte de Bourgogne, parent des Empereurs, & des Rois de France & d'Angleterre. Une de ſes Sœurs, appellée* Guille (ou *Wille*) *fut femme d'*Humbert II, *Comte de Maurienne.... & de ce mariage naquit* Adélaïde, *mariée* à Louis le Gros, *Roi de France.* Ordric Vital, *Ecrivain de ce ſiècle, atteſte ce fait, en diſant* (Liv. XI): Ce Roi prit pour femme *Adélaïde*, fille d'*Humbert*, Comte d'Entremonts (*Intermontium*). *L'Abbé* Suger (*Vie de Louis le Gros*) *parle de* la noble Reine *Adélaïde*, nièce *de l'Archevêque nommé ci-deſſus; ce qui fait voir de plus en plus la haute eſtime, que l'on faiſoit alors de la* Roïale Maiſon de Savoie.

Les autres Enfans d'*Humbert* & de *Guille*, furent *Amédée II*, ſucceſſeur de ſon Père; *Humbert*, qui n'eut point de poſtérité; *Renaud*, Moine & Prévôt du Monaſtère de Saint-Maurice en Valais.

Guichenon & d'autres ont dit qu'*Humbert*, fils d'*Amédée I*, ne lui ſurvécut pas, en ſe fondant ſur un *Diplôme*, ou pluſtôt ſur l'*Extrait d'un Diplôme*, par lequel ce *Comte* & ſa femme *Adèle* font

PRINCES contemporains.

de la Province de Suſe, s'étant révoltés, élurent pour Roi *Mahomet-Aben-Tumart*, auteur & premier Prince de la Secte des *Almohades*, c'eſt à dire *Unitaires.* Le principal but de ces Zélateurs étoit d'exterminer les Adorateurs de pluſieurs Dieux; & les Chretiens, qu'ils regardoient come tels à cauſe du Dogme de la Trinité. *Mahomet*, voulant, à l'abri du voile de la Religion, uſurper la Courone, marche, en 1120, à Maroc avec 40 mille homes. *Ali*, revenu d'Eſpagne, aſſemble ſes troupes, & fait prendre les armes aux Chretiens Mozarabes, qui, l'aïant déja plus d'une fois bien ſervi, lui font remporter une victoire complète, à laquelle il ſurvit peu.

Pendant qu'il étoit, l'année précédente, en Eſpagne, vingt de ſes Vaiſſeaux avoient fait le dégât & pris beaucoup de Captifs, ſur les Côtes de Galice, des Aſturies & de Portugal.

C'étoit un Prince indolent & voluptueux, qui n'oppoſa que de foibles efforts à tout ce qu'*Alfonſe I*, Roi de Navarre & d'Aragon, entreprit contre les *Almoravides* & les autres Maures d'Eſpagne.

TEXÉFIN-ABEN-ALI remplace, en 1120, ſon père *Ali*; & meurt en 1146.

Pour commencer ſon règne avec quelque éclat, il vint, dès 1121, en Eſpagne; &, pendant qu'une partie de ſon armée alla ſe faire batre par *Alfonſe*, il fit le ſiége de Tolède. Come il avoit des troupes très nombreuſes, il en laiſſa ce qu'il faloit pour continuer ce ſiége; marcha contre le Château d'Aſnar, dont il batit le

SAVANS & Illuſtres.

pas les mains parcequ'ils étoient excommuniés; il fut dépoſé pour cela même par un Légat Apoſtolique. C'eſt pourquoi, changeant d'habit, il s'enferma dans un Monaſtère; & s'y comporta d'une manière très ſage.

Anſelme *eut*, dit *Muratori*, T. VI, p. 310, *pour ſucceſſeur* Arnulf, *Milanois de la Porte Orientale. Il ne paroît pas croïable que cet* Arnulf *ait*, *come l'ont écrit quelques-uns, reçu l'*Inveſtiture *de l'Empereur* Henri, *parceque Milan ſuivoit alors le Parti du Pape & du Roi* Conrad. *Qu'il ait cependant éprouvé des oppoſitions; c'eſt ce qu'on peut conclure de ce qu'il ne fut conſacré qu'en* 1095. Enſuite, parlant à cette année-là du Concile, qu'*Urbain II* tint alors à Plaiſance, il dit, p. 315: *Arnulf, Archevêque de Milan, à l'élection duquel le Légat Apoſtolique s'étoit oppoſé ſi longtems, fut ſacré dans cette conjoncture.*

Sigonius, Liv. XIX de ſon *Hiſtoire du Roïaume d'Italie*, à l'année 1095, aïant parlé du même Concile, dit: *Il* (le Pape *Urbain II*) *ſe rendit à Milan; tira l'Archevêque* Arnulf *de ſon Monaſtère; lui commanda de gouverner cette Egliſe; l'honora du* Pallium; *& de cette manière il rendit enfin, après tant d'années, l'Egliſe de Milan à celle de Rome. Enſuite il engagea les Citoïens, qui, depuis ſi longtems ſe faiſoient la guerre les uns aux autres.... à ſe raccommoder & faire la paix. Au reſte, les Milanois, cédant à l'autorité d'*Urbain *& dépoſant leurs anciènes haines, changèrent ſi bien d'idées, en ſe reconciliant, que les Nobles & ceux du Peuple, lorſqu'ils ſe rencontroient dans*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» de ſe rendre tous à Lupezeim, le jour même que le *Roi* réunira » ſon armée à Brédingen qui n'en eſt qu'à ſix milles; de multi- » plier alors les tentatives, tant auprès du *Roi*, qu'auprès des » *Princes*, pour obtenir la conſervation de la paix; &, s'ils ne » réuſſiſſent pas, d'attendre qu'on les attaque, & de mètre leur » confiance au Dieu des Armées ». Lorſqu'ils venoient d'arrêter ainſi ce qu'ils avoient à faire, ils reçoivent une ſorte de conſolation des offres, que les *Polonois* & les *Luticiens* leur envoient faire, « ou de joindre leurs troupes aux leurs, ou « de défendre les frontières de la *Saxe* contre les incurſions » des *Danois* & des autres Peuples, que l'on ſavoit avoir été » ſollicités par le *Roi* d'attaquer les *Saxons* ». Après avoit célébré la Pentecôte à Worms, *HENRI* ſe rend à Brédingen, où les Troupes s'étoient aſſemblées en très grand nombre. Il apprend, en même tems pat ſes Eſpions, que les *Saxons* l'égaloient à cet égard: mais qu'ils le ſurpaſſoient par l'abondance de tout ce qu'il faloit pour une longue campagne. Come il craignoit moins leurs forces, que leurs intrigues auprès des *Princes*, il ſonge à livtet bataille avant qu'ils aient envoïé demander la paix. Le *Duc RODOLFE*, qui vouloit ſe purger auprès de lui du deſſein d'avoir voulu, l'année précèdente, uſurper la Courone, l'affetmit dans cette idée. On va camper peu loin de Btédingen; &, le lendemain, par une marche forcée, on ſe trouve près des *Saxons*. Les Soldats, pat ordre du Roi, dreſſoient leurs tentes, & ſe diſpoſoient à prendre du repos, & lui-même s'étoit jeté ſur un lit, lorſque le *Duc RODOLFE* lui vient propoſer d'attaquer ſur le champ les Ennemis, qui, ne le croïant pas ſi près, étoient mal ſut leurs gardes, & pouvoient, ſi l'on profitoit de cette circonſtance & du jour encore aſſés long, être facilement batus. L'Armée eſt auſſitôt rangée en bataille; & le *Duc RODOLFE*, ſuivant l'ancien privilége de la Souabe, marche le premier aux *Saxons*. Ceux-ci, qui s'étoient imaginés qu'il faloit an moins une journée au *Roi* pout être en état de leur préſenter la bataille, ſont étonés de le voir s'avancer pour les combatre. Ils s'arment à la hâte; ſortent du Camp en tumulte; &, ſans ſe ranger ſous leurs Drapeaux, courent en foule au devant de leurs Ennemis. Leur valeur ne tient pas longtems contte des Troupes, qui combatent en bon ordre. Ils ſont rompus au premier choc; &, quelque effort que le *Duc OTTON* faſſe pour les rallier & les ranger, ils tournent le dos, & rega-

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

une Donation, au Monaſtère que je viens de nomer, pour le ſalut de leurs ames, & pour le repos de l'ame d'*Ubert* leur fils; *pro animarum noſtrarum ſalute, & pro requie filii noſtri* Uberti *animæ.* Je conviens qu'il paroît ſuivre de ces patoles qu'*Humbert* étoit mort: mais cela n'en ſuit pas néceſſairement, parceque l'on trouve l'expreſſion de *repos de l'ame* emploïée dans des *Chartes*, en parlant de perſones vivantes. Les Notaires d'alors n'y regardoient pas de ſi près. Mais, à la bone-heure! cet *Humbert* étoit mort. *Amédée I* eut enſuite un autre Fils, auquel il dona le même nom, pour faire revivre celui de ſon Père; & ce ſecond fils eſt le *Comte Humbert II.* Quoi qu'il en puiſſe être, *Guichenon* & les autres, ſur un Extrait informe & ſans autorité, n'ont pas du conclure, contre le témoignage des Anciènes *Chroniques*, qu'*Humbert II* ne fut pas le fils & le ſucceſſeur d'*Amédée I.* Il faloit leur oppoſer une *Charte* originale, & bien reconnue pour telle.

J'ai remarqué qu'*Humbert II*, dans ſes *Chartes*, ſe dit ſimplement *Comte*, ou *Comte de Mauriène*: mais jamais *Comte de Savoie.*

Guichenon produit de ce Prince un *Diplôme* de 1093, dans lequel il ſe qualifie, *Comte de Mauriène & Marquis d'Italie*; fait une donation à l'Abbaïe de la Novalèſe; & lui confirme ce qu'elle avoit reçu de la *Comteſſe Adélaïde, ſon aieule* (*Avia Domina noſtra* Adélaïda *Comitiſſa*). La *Comteſſe Adélaïde*, dernière *Marquiſe de Suſe*, avoit effective-

PRINCES contemporains.

Gouverneur *Tello Fernandez*, emporta d'aſſaut ce Château, s'empara près de Tolède de celui de Saint-Servand, dont il maſſacra la Garniſon, come il avoit fait celle de l'autre Place; & de ſeſpétant enſuite de prendre Tolède, il en léva le ſiége.

S'il ne put jouir d'aucune paix dans ſes Etats d'Eutope, où les Chrétiens lui firent continuellement la guerre, il n'en eut pas d'avantage dans ſes Etats d'Afrique. Les *Almohades*, vaincus par ſon Père, ne renoncèrent pas au deſſein de s'élever ſur les ruines des *Almoravides*; & continuèrent la guerre, ſous les ordres d'*Abdulménon*, qu'ils avoient doné pour ſucceſſeur à *Mahomet-Aben-Tumart. Texéfin* confia, contre ce nouveau Chef des Rebelles, le commandement de ſes troupes à *Reberter*, Gentilhome de Barcelone, de qui ſon Père avoit tiré de grands ſervices. Ce Général eut, ſur les *Almohades*, des avantages continuels, ſans pouvoir les détruire: mais il ne fut pas pluſtôt mort, vers 1146, qu'*Abdulménon*, à la tête d'une armée très nombreuſe, entra dans le Roïaume de Maroc. *Texéfin* raſſembla toutes ſes troupes Africaines, qu'il grofit des Chrétiens accoûtumés à vaincre ſous *Reberter.* De légers combats furent ſuivis d'une action générale. *Texéfin* vaincu s'enfuit précipitamment avec un petit nombre de Mahométans & de Chrétiens, & s'enferma dans un Château, que l'on croit Otan. Il y fut aſſiégé par *Abdulménon*, qui, trouvant la Place imprenable, y fit jetter tant d'Artifice, que le feu prit de toutes parts à la principale Tour, où *Texéfin* & ceux qui l'ac-

SAVANS & Illuſtres.

les Places publiques, s'embraſſoient & répandoient des larmes de joie.

Le *Puricelli*, qui rapporte ce paſſage, Chap. LXXIX, N. III, « ne » comprend pas coment » *Urbain* peut avoir ren» du l'Egliſe de Milan à » celle de Rome & recon» cilié les Milanois entre » eux, en paciſiant, par » ſon autorité apoſtoli» que, les troubles cau» ſés par le Schiſme pré» cèdent; puiſque tout » cela ſe trouvoit fait dès » l'année 1177 ». Il imagine avec raiſon, « que » le Pape éteignit par ſon » autorité quelques reſtes » d'une animoſité pro» duite par toute autre » cauſe, & ſurtout par un » certain *Decret* funeſte » à la vie du Peuple ». J'en parle à l'année 1011.

On n'a point de reproches à faire à *Sigonius* ſur une partie de ce qu'il a dit. Il a parlé d'après *Pandulf de Piſe*, de qui l'on voit dans ſon Ouvrage qu'il connoiſſoit les *Vies des Papes*, quoiqu'il ne le nome pas. Voici ce que *Pandulf* dit. *Du tems de ce Pontife* (Urbain III), *l'Archevêque de Milan, lequel avoit été ſacré par un ſeul Evêque Catholique, les autres y conſentant, mais n'impoſant pas les mains, parcequ'ils étoient Schiſmatiques; & qui, depuis ſon élection canonique, avoit reçu du Roi le Bâton Paſtoral, fut dépoſé, de ſon conſentement à lui-même, par un Légat Apoſtolique. Bientôt après, come aiant changé d'habit, il avoit vécu ſaintement dans un Monaſtère, il fut obligé, parceque le beſoin de l'Egliſe l'exigeoit, de remonter ſur ſon Siége, par ordre du Seigneur* Urbain *Pape, auquel, de même qu'à l'Egliſe Romaine, il prêta ſerment, fut-*

gnent leur Camp, que les Ennemis ne tardent pas à forcer. Tous prènent la fuite alors. Il s'en fait un grand carnage, ſurtout de l'Infanterie; & beaucoup périſſent dans une rivière voiſine, en la voulant paſſer à la nage. Le pillage du Camp enrichit les Troupes du *Roi*, qui rentrent dans leurs tentes au coucher du Soleil, en s'applaudiſſant d'une victoire, qui leur avoit couté ſi peu: mais le lendemain rabat de leur joie, en leur apprenant que les *Princes Saxons*, que l'on avoit dit tués dans le combat, avoient du leur ſalut à la vîteſſe de leurs chevaux. Elles ſe trouvoient avoir par là perdu beaucoup plus de Nobleſſe que les Ennemis. Le *Roi* craint qu'elles ne ſe repentent d'avoir inutilement répandu le ſang d'une multitude, qu'elles pouvoient croire innocente; & qu'elles n'aient peur d'offenſer Dieu par la continuation d'une pareille guerre. L'*Archevêque de Maience* prévient un très grand mal par un autre plus grand (1). Il excommunie en public les *Thuringiens*, parceque, l'année précèdente, à l'occaſion de l'Affaire des Dîmes, ils avoient tiré l'épée contre lui dans le Concile d'Erford; &, pour qu'on ne l'accuſe pas d'avoir agi contre les Canons, il dit, « Qu'il avoit reçu du Pape la permiſſion, quand il le jugeroit » convenable, de les fraper d'anathême ſans Citation & ſans » Procédures ». Les Gens de bon ſens voient cependant que cela ne ſe fait que pour animer les Soldats à continuer la guerre avec d'autant plus de confiance, qu'ils croiront tuer ſans péché des gens retranchés de l'Egliſe, & par conſéquent être à l'abri des peines prononcées par les Canons contre les Homicides. Le *Roi* décampe, traverſe la *Thuringe*, & va ravager la *Saxe*. Il ne ceſſe pourtant pas de faire inſinuer aux *Princes Saxons*, de ſa part & de celle des *autres Princes*, « de s'en remètre plu- » ſtôt à ſa clémence, que de tenter encore le ſort des armes, » qui venoit de trahir leurs eſpérances ». Mais ils ſavoient trop combien il les haïſſoit, pour livrer ainſi précipitamment leur vie & leurs biens à ſa diſpoſition. Ils font pourtant dire aux Princes, « Qu'ils ont toujours pluſtôt recherché la paix, que la » guerre; & la faveur du Roi, que ſon indignation: Que, ſi » le déſaſtre, qui leur vient d'arriver, le touche enfin de pitié » pour eux, ſi ſa colère & ſa haine ſont enfin ſatisfaites, ils » s'en réjouiſſent, & lui ſeront déſormais dévoués & fidèles:

(1) *Peſſimæ rei peſſimum* Magontinus Archiepiſcopus *remedium adhibet.* Lamb. d'Aſchaff. An. 1075.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

ment fait une donation à ce Monaſtère, conjointement avec ſes fils *Pierre* & *Amédée*, pour *le remède de ſon ame, & de ſes Parens, & d'*Odon *ſon mari.* L'*Acte*, rapporté par *Guichenon*, eſt daté chès lui du 16 de Juillet, *l'An de l'Incarnation* (en toutes lètres) *mille trente-neuf, Indiction première.* Mais en 1039, qui doit être l'année du mariage d'*Adélaïde* & d'*Odon*, *Pierre* & *Amédée* ne pouvoient pas encore être nés, & le 16 de Juillet de cette année, on comtoit *Indiction VII.* Je ne m'arrête à cette fauſſe date, que pour montrer le peu d'attention de *Guichenon.* Il y a de pareilles fautes dans beaucoup des *Chartes* qu'il a données. Cette Donation d'*Adélaïde* fut faite en préſence d'*Ingon*, Evêque d'Aſti, lequel eſt nomé dans l'*Acte* & l'a ſigné. Cet *Ingon* fut le ſucceſſeur de *Girlem*, qu'*Adélaïde* établit dans ſon Siège, en 1070 ; & qui mourut en 1072. *Ingon* mourut en 1078 ; & ſon ſucceſſeur fut *Otton*, fils du *Marquis Otton* & de la *Comteſſe Adélaïde.* L'*Indiction I* couroit avec les 8 premiers mois de 1078. *Ughelli*, qui fait mention de cette *Charte*, en marque exactement l'année. Je veux bien d'abord ne pas conteſter l'autenticité du *Diplôme* du *Comte Humbert II.* Mais la Donation, faite par la *Comteſſe Adélaïde*, *ſon Aïeule*, eſt-elle bien ſurement celle qu'*Adélaïde*, *Marquiſe de Suſe*, & ſes fils *Pierre* & *Amédée* avoient faite en 1078 à la Novalèſe. Le *Comte Humbert II* avoit eu pour mère une *Adèle*, c'eſt à dire *Adélaïde.* Celle-ci ne pouvoit-elle pas être fille

PRINCES contemporains.

compagnoient, périrent dans les flames. *Abdulménon* continua la conquête du Roïaume de Maroc : mais il ne l'acheva qu'en 1148.

Auſſitôt, après la mort de *Texifin*, les Habitans de la Capitale proclamèrent Roi ſon fils *Iſaac*, encore très jeune. Dès qu'*Abdulménon* fut maître du reſte du Roïaume, il aſſiégea *Maroc*, qu'il emporta d'aſſaut, malgré tous les efforts des Aſſiégés. Ce fut la fin de l'Empire des *Almoravides.*

ROIS DE TOLÉDE.

ADEFER ALMÉMON, ou ALI-MAYMON,

depuis 1027, meurt en 1053, ou 1054.

ALMÉMON, ou ALI-MAYMON,

fils d'*Adefer*, le remplace en 1053 ; & meurt en 1078, ou 1079.

Il eut, entre autres Enfans, une Fille, appellée *Caſile*, ou *Caſilde*, qui tient un rang dans le Calendrier de l'Egliſe d'Eſpagne. Née tendre & compatiſſante, elle ſoulageoit en ſecret, autant qu'il dépendoit d'elle, les Eſclaves Chretiens, que ſon Père tenoit aux fers. *Alméon* en fut inſtruit, & voulut s'en aſſurer par lui-même. Il la ſurprit un jour portant à manger à quelque Eſclave ; & ſur ce qu'il lui demanda ce qu'elle portoit, elle lui répondit que c'étoit des roſes. Son Père, aiant voulu voir, ne vit que des roſes en effet. Les *Légendaires Eſpagnols* pouvoient ſe diſpenſer de récompenſer un Menſonge par un Miracle : & ne pas renouveller un conte impie, déja fait, pour quelque autre Sainte, par des *Légendaires* auſſi peu reli-

SAVANS & Illuſtres.

vant la coûtume des Evêques. Come il eut enſuite inſtamment demandé le Pallium *au Seigneur* Urbain *Pape, il lui fut envoié par le Cardinal-Prêtre* Hérimanne, *avec ces mots :* Nous cèdons aux prières de votre Lètre ; & nous envoïons, avec la bénédiction apoſtolique, le *Pallium* à votre Fraternité, contre la coûtume de l'Egliſe Romaine, qui n'accorde ce genre d'honeur à qui que ce ſoit, à moins qu'il ne ſoit préſent.

Muratori, qui connoiſſoit très bien *Pandulf de Piſe*, qu'il a fait imprimer, n'admet ni l'*Inveſtiture* d'*Arnulf* par l'Empereur, ni ſa prétendue conſécration illégitime ; & *Puricelli*, qui croit cette première conſecration & la dépoſition qui la ſuivit, prouve très bien qu'*Arnulf* ne dut pas ſe faire *inveſtir* par *Henri IV.* L'Abbé *Fleuri*, qui fait uſage de l'*Hiſtoire du Roïaume d'Italie* de *Sigonius* & de quelques-unes des *Vies des Papes* de *Pandulf de Piſe*, lequel il nome, en quelques endroits, *Pierre Piſan*, en d'autres *Pandulf d'Alatri*, dit Liv. 63, N. XXXIII : Arnoul, *Archevêque de Milan, avoit été élu dès l'année* 1093, *& avoit reçu* l'Inveſtiture, *de la main de l'Empereur* Henri, *par l'Anneau & le Bâton Paſtoral : mais ſon élection avoit été déclarée nulle par le Légat du Pape.* Arnoul *acquieſça, & ſe retira dans un Monaſtère juſques à ce que le Pape, venant ſur les lieux, & ne voulant pas laiſſer plus longtems vacant le Siège de Milan, le fit ſacrer. . . . Mais* Arnoul *mourut l'année ſuivante* 1096. Il ne cite en marge qu'*Ughelli*, qu'il ſuit exactement. *Ughelli*, rejète donc auſſi la

» mais que, ſi, pour obtenir ce qu'ils deſirent, il ſe faut ren-
» dre à diſcrétion, il eſt plus ſage pour eux, en conſervant leur
» honeur & leur liberté ſans atteinte, de périr les armes à la
» main, que de courir le riſque d'être égorgés come de vils
» Troupeaux, ou, privés du plus néceſſaire, de traîner en pri-
» ſon une vie plus cruelle que la mort ». Ils ne font point d'au-
tre réponſe à l'*Archevêque de Maience*, que le *Roi* leur envoie
avec quelques *autres Princes ;* & vont, près de Magdebourg,
occuper différens poſtes avantageux, bien réſolus, quoique
ſuffiſamment en forces, de ne point combatre ſans une abſo-
lue néceſſité. Cependant l'*Evêque de Merzbourg*, le *Marquis*
UDON & d'autres en très petit nombre ſe remètent entre les
mains du *Roi*, qui ſur le champ relâche le *Marquis*, dont il
reçoit le Fils pour otage ; envoie l'*Evêque* dans un Monaſtère ;
& confie les autres, pour un tems, à différens *Princes*. Il s'a-
vance enſuite vers Halberſtat pour continuer le ravage : mais
bientôt ſon armée manque de vivres, & les *Princes* l'engagent
à la renvoïer vers le Rhin. Il les congédie tous à Eſchewené-
ge, en leur faiſant promètre de le rejoindre, le 30 d'Octo-
bre à Gerſtungen, avec plus de Troupes en meilleur êtat ; &
regagne promtement Worms. Les *Saxons* & les *Thuringiens*,
après des plaintes réciproques des *Princes* & du *Peuple*, & quel-
ques différens entre les deux Nations, ſe réuniſſent, par les ſoins
de l'*Evêque d'Halberſtat* & du *Duc OTTON de Northeim*, à
ne penſer qu'à leurs intérêts communs ; & l'*Archevêque de*
Brème, accompagné du *Marquis UDON*, va, de leur part,
« prier le *Roi* de différer l'expédition arrêtée contre eux avec
» les *Princes du Roïaume ;* de leur permètre de ſe défendre en
» leur préſence ; & de ne pas douter qu'ils ne ſoient prêts à le
» ſatisfaire de toutes les manières qui leur ſeront preſcrites ».
Le *Roi* répond, « Qu'il ſe contentera d'une réparation conve-
» nable de leur crime : mais qu'il ne veut pas la preſcrire lui-
» même, & qu'il s'en remet à la déciſion des *Princes*, qu'ils
» n'ont pas moins offenſés que lui : Qu'ils ſe rendent, le 30
» d'Octobre, à Gerſtungen, où les *Princes* ſe trouveront ; &,
» s'ils ſe repentent véritablement de leur crime, qu'ils s'y ſoû-
» mètent à ce qui ſera prononcé ». Pour empêcher l'expédi-
tion qu'ils redoutoient, les *Saxons* renvoient les mêmes Dépu-
tés & l'*Evêque d'Hildesheim* offrir, tant au *Roi* qu'aux *Princes*,
« d'aller, pour les ſatisfaire, au-delà de ce que les Loix ordo-

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Ita ie

d'une autre *Adélaïde*, qui ſe ſeroit qualifiée *Comteſſe*, com. fille, ou come femme de *Comte*, & par qui la Donation, que le *Comte Humbert* a confirmée auroit été faire? Enfin le *Diplôme* de ce *Comte* eſt-il bien autentique? *Muratori* n'en a rien cru, lui, qui répète vingt fois, dans ſes *Annales*, qu'on ignore coment les Biens de la *Maiſon de Suſe* ont paſſé daus la *Maiſon de Savoie*. Ce *Diplome* n'eſt point doné d'après l'Original, qui peut-être n'exiſtoit plus quand *Guichenon* travailloit à ſon Ouvrage. Il ne l'eſt pas non plus d'après une Copie autentique. Qui peut donc empêcher, en le voïant en contradiction avec l'*Hiſtoire*, de penſer que le mot *Avia* (*Aïeule*) eſt une Interpolation. Le titre de *Marquis d'Italie*, qu'y prend le *Comte Humbert*, eſt encore ſurement interpolé. Ce *Comte* en 1093 ne poſsèdoit certainement rien en Italie. D'ailleurs je ne trouve point, avant 1097, d'autres *Chartes*, où ce Prince ſe ſoit dit *Marquis*. Encore celle que je trouve appartenante à cette année, n'eſt-elle point un *Acte* en forme. C'eſt un ſimple *Mémorial* ſans date d'une Donation, faite le 6 de Mai 1097, au Prieuré du Bourget; &, dans ce *Mémorial*, le *Comte Humbert* eſt dit: *Nobiliſſimus Comes atque Marchiſus*; ce qui prouve, non qu'il avoit pris le titre de *Marquis* dans l'*Acte* même de la Donation: mais que celui par qui ce *Mémorial* fut écrit, peut-être bien des années après l'*Acte*, croïoit que le *Comte* avoit été *Marquis*.

Quoi qu'il en ſoit, j'imagine que ce fut en 1097

PRINCES contemporains.

gieux. C'eſt ſur ce prétendu Miracle, que l'on fonde la converſion de *Caſile*. On lui fait prendre, dès ce moment, la réſolution d'être Chrétiène. Un flux de ſang lui fournit, en 1075, l'occaſion d'exécuter cette réſolution. La Médecine s'étant en vain longtems emploïée pour la guérir; elle ſut, d'un Eſclave Chrétien, que les Bains du Lac de Saint Vincent au Territoire de Burgos, guériſſoient ces ſortes de maladies. Son Père conſentit qu'elle en allât eſſaïer. Les Bains l'aïant guérie, elle renvoïa toute ſa ſuite; & déclara que ſon intention, en venant en Caſtille, avoit été de ſe faire Chrétiène. Elle reçut le Batême bientôt après; & ſe retira dans un Hermitage près de Birbieſca, pour y mener la vie la plus pénitente. On ne ſait pas en quelle année elle mourut. Elle fut entertée dans ſon Hermitage. On publia des Miracles; &, peu de tems après, on leva ſon Corps de terre, pour l'expoſer à la vénération des Fidèles. Les Egliſes de Tolède, de Burgos & d'autres en font la fête le 9 d'Août. On l'invoque en particulier pour la maladie, dont les eaux du Lac de Saint-Vincent l'avoient guérie.

HISSEM ALMÉMON,

fils aîné du précédent, lui ſuccède en 1078 ou 1079; & meurt avant la fin de cette ſeconde année.

HIAYA-ALMÉMON,

frère d'*Hiſſem*, le remplace vers la fin de 1079; ceſſe, en 1085, d'être *Roi de Tolède*; & meurt, *Roi de Valence*, en 1093.

On ignore coment & depuis quand il poſsèdoit ce Roïaume, & l'on ne ſait pas ſi ſon Frère & ſon

SAVANS & Illuſtres.

prétendue première conſécration illégitime, & n'admet que celle que nous apprend *Berthold de Conſtance*.

Une fauſſeté manifeſte termine le récit de *Pandulf*, & rend le commencemenr moins croïable. *Arnulf* fut ſacré dans ſon Egliſe, pendant qu'*Urbain* étoit à Milan. Il le ſuivit auſſitôt en France pour le Concile de Clermont. Seroit-il reſté ſans le *Pallium* juſqu'à ſon retour à Milan? La choſe eſt ſi peu vraiſemblable, que *Sigonius*, qui ne connoiſſoit point *Berthold*, abandonant *Pandulf* ſur ce point, &, come home inſtruit, ne croïant pas illégitime la conſécration d'*Arnulf* de laquelle il parle, il s'eſt contenté de dire « Qu'*Urbain* lui commanda de » prendre le gnuverne- » menr de l'Egliſe de Mi- » lan, & lui dona le *Pal-* » *lium* ». En effet, on ne ſauroit douter qu'*Arnulf*, ſacré par ordre & ſous les ieux d'*Urbain*, n'ait reçu tout de ſuite le *Pallium* de la main de ce Pape. Ce qui ſert encore à faire rejeter la prétendue première conſécration de cet Archevêque, c'eſt que *Berthold* n'en dit rien; & le ſilence de cet Hiſtorien eſt, à cer égard, d'un aſſés grand poids. Ce que je vais ajouter mérite quelque attention. *Waltram*, Evêque de Newbourg, mal nomé *Valeran* à la tête de quelques *Lètres* de S. *Anſelme de Cantorbery*, combat, dans le ſecond Livre de ſon *Apologie pour Henri III*, une *Lètre* de ce *Berthold*; & lui reproche vivement d'avoir enſeigné, come d'autres Partiſans des Papes, que les Sacremens ne peuvent pas être opérés par des Miniſtres Schiſmatiques. Un Sacre d'Evêque fait par

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» noient, & de ce qu'on pouvoit exiger de leur naiſſance; & » de doner des otages pour ſureté de promeſſes auxquelles rien » ne pouroit les faire manquer ». Les Députés menoient avec eux ceux qu'ils avoient eux-même choiſis pour otages. Le *Roi*, que ſes Eſpions inſtruiſoient de ce qui ſe paſſoit, craignant que les *Princes*, gagnés par les *Rebelles*, ne ſe chargeaſſent d'en négocier le pardon, prétexte que le Roi *Salomon*, ſon beau-frère, lui demandoit une entrevue en Hongrie, pour accommoder ſes différends avec *Géyſa*, qui l'avoit chaſſé de ce Roïaume; fait choix de 500 Cavaliers, auxquels il ordone de ne s'embaraſſet d'aucun bagage; &, ſans appeller aucun des *Princes*, paſſe en Bohème. Il s'y met à la tête de quelques Troupes du païs, qu'on lui tenoit prêtes; &, par des chemins peu praticables, il va tout à coup, traverſant la Miſnie, porter le fer & le feu dans la *Saxe*. Mais bientôt ſes Coureurs lui viènent dire, que les *Saxons*, attentifs à ſes démarches, ont éventé ſes deſſeins; qu'ils ſont campés, à peu de diſtance, au nombre de 15 mille; qu'ils lui préſenteront, le lendemain, la bataille, s'il refuſe de leur accorder la paix; que, s'il attend le lendemain dans le même lieu, c'eſt fait de lui, parcequ'entouré de toutes parts, il ne lui ſera pas poſſible d'échaper. Déterminé par les murmures de ſes troupes, il décampe ſur le champ, & ſe retire au plus vîte en Bohème. Quelque Cavalerie légère des *Saxons* le pourſuit, & ne peut l'atteindre. Hors de danger, il prend quelques jours de repos, & ſe rend enſuite à Ratisbone vers le tems que les Troupes devoient ſe raſſembler. Il y trouve les Députés des *Saxons*, qui l'attendoient; & diffère à leur rendre réponſe, pour qu'ils ne puiſſent s'en retourner qu'au moment que le coup ſera prêt à fraper. Il arrive enfin à Gerſtungen, le 31 d'Octobre. *Tous les* Evêques *& tous les* Comtes du Roïaume de Germanie *s'y trouvent, ainſi que* DIODE'RIC, Duc de Moſellane, *&* GOZELON, Duc de Lorraine (1). *Ce dernier avoit des Troupes ſi nombreuſes, ſi bien armées, choiſies avec tant de ſoin dans toute l'étendue de ſa domination, que, par leur nombre & par l'éclat de leur armure & de leurs équipages, elles paroiſſoient plus conſidérables ſeules, que toute l'Armée du* Roi. *Les autres* Ducs, RODOLFE de Souabe, WELF de Bavière, BERTHOLD de Carinthie, *avoient refuſé de doner*

(1) *Thierri d'Alſace*, Duc de la Haute-Lorraine, & *Godefroi le Boſſu*, Duc de la Baſſe-Lorraine.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES*, *DUCS*, *MARQUIS*, *COMTES*, *&c.* Souverains en Italie.

qu'*Humbert II* devint *Marquis en Italie*, en devenant poſſeſſeur d'une partie, non de la totalité des Etats de la *Comteſſe Adélaïde*, *Marquiſe de Suſe*. Les *Marquis de Montferrat*, exiſtans depuis plus d'un ſiècle, & les *Marquis de Saluce*, qui ne tardèrent pas à paroître, en poſſèdèrent d'autres parties.

Rappellons-nous que la *Comteſſe Adélaïde* mourut en 1091 ; & qu'*Henri III* inveſtit, des Etats de cette Princeſſe, ſon fils *Conrad*, qu'il en envoïa prendre poſſeſſion. *Conrad* & ſon frère *Henri*, fils de *Berthe*, fille de la *Comteſſe Adélaïde*, une ou deux Filles du *Marquis Pierre*, une *Adélaïde*, ſœur ou nièce de ce *Marquis* & vraiſemblablement femme de *Boniface I*, *Marquis de Montferrat*, étoient tous également héritiers des Allodiaux de la *Comteſſe Adélaïde*. Quoique j'aie averti que la ſucceſſion des Filles aux Fiefs commençoit à s'établir ; elle n'étoit pas encore de droit, come je l'ai dit auſſi. C'étoit une pure grace du Souverain. La *Comteſſe Adélaïde*, dont les Etats, c'eſt à dire les Fiefs, étoient ſitués, partie dans le Roïaume d'Italie, partie dans le Roïaume des Deux-Bourgognes, come on l'apprend d'une *Lètre de Pierre de Damien* à cette Princeſſe même, ne les avoit poſſedès, après la mort de ſon Père, que par la conceſſion du Souverain de ces deux Roïaumes, qui ſe trouvoient alors appartenir à l'Empereur *Conrad I*, aïeul d'*Henri III*. Faute d'Hoirs mâles, ces Fiefs, de leur nature, étoient reverſibles aux Courones d'Italie & des Deux-Bourgognes. Ce fut pour

PRINCES contemporains.

Père l'avoient poſsèdé. *Ferreras* eſt tenté de le croire : mais *Hiaya* pouvoit l'avoir acquis par un mariage, ou de toute autre manière, dont on ne nous a pas inſtruits.

Pour le *Roïaume de Tolède*, après qu'*Alfonſe VI* en eut achevé la conquête en 1085, il n'eut plus de Rois particuliers, & fit partie du *Roïaume de Caſtille*.

COMTES DE BARCELONE.

BÉRENGER I,

depuis 1017, meurt en 1035.

Ermésinde, ſa mère, fut Régente juſqu'à ce qu'il fût Majeur.

Il l'étoit en 1023, lorſqu'il épouſa *Sanche*, fille d'un Comte *Sanche*, Caſtillan, ou Gaſcon.

Il en eut trois fils, *Raimond Bérenger*, ſon ſucceſſeur, *Guillaume* & *Sanche*.

RAIMOND-BÉRENGER

ſuccède en 1035 à ſon Père ; & meurt le 25 de Mai 1076.

Il eut deux Femmes.

La première fut *Béatrix*. Je ne trouve, ni ce qu'elle étoit, ni quand elle fut mariée. Je vois ſeulement qu'elle pouvoit être morte en 1052.

La ſeconde, qui le devint en 1053 & fut mère de *Raimond III* & de *Bérenger II*, s'appelloit *Almodis*. Elle étoit fille de *Bernard*, Comte de Limoges. Elle avoit été déja mariée deux fois ; d'abord à *Hugue de Luſignan*, enſuite à *Pons*, Comte de Toulouſe ; & ces deux mariages, avoient été caſſés pour cauſe de parenté.

Raimond-Bérenger eut des conteſtations avec ſon aïeule paternelle *Ermé-*

SAVANS & Illuſtres.

un Evêque Catholique, déclaré nul parceque les Evêques aſſiſtans étoient engagés dans le Schiſme, eſt un fait dont *Walteram* pouvoit, à l'aide de quelques raiſonemens, ſe ſervir avec avantage contre les Catholiques ; & qu'il n'auroit pas tu s'il eût été vrai.

Le principal objet du Chapitre de *Purieelli* cité ci-deſſus, & ce qu'il regarde come l'évènement le plus glorieux de l'Epiſcopat d'*Arnulf III* ; c'eſt qu'*Urbain*, avec cet Archevêque, transféra le Corps d'*Herlembald*, de ſa première ſépulture, en une autre plus honête dans l'Egliſe de Saint-Denis. Il y fut mis dans un Tombeau de pierre, où l'on repréſenta l'hiſtoire de ſa mort, & qu'on ſcella dans la muraille. Le fait eſt atteſté par une *Note* marginale d'un Mſt. de l'*Hiſtoire de Landulf l'Ancien*, & par l'*Inſcription* miſe, ou crue miſe alors ſur ce Tombeau. L'autorité des *Notes*, qui ſont à la marge du Mſt. de *Landulf* n'eſt d'aucun poids ; & j'en dis ailleurs la raiſon : mais l'*Inſcription*, ſi véritablement elle étoit du tems, pouroit être de quelque autorité. La *Note*, dont il s'agit, & l'*Inſcription* traitent *Herlembald* de Martir, come aïant été tué pour la cauſe de l'Egliſe. *Galvano Fiamma* parle auſſi de ce changement de ſépulture : mais il ſe trompe, quand il fait enterrer *Herlembald* à Saint-Denis par *Alexandre II* mort, environ 4 ans avant ce Chevalier ; & qu'il le fait transférer par le Pape *Urbain de Crivelli*, c'eſt à dire *Urbain III*, élu le 25 de Novembre 1185, & mort le 20 d'Oct. 1187, durant le Pontificat, duquel Milan n'eut point

au Roi le ſecours, qu'il leur avoit demandé, « *parcequ'ils ſe* « *repentoient, diſoient-ils, de tant de ſang inutilement répandu* » *dans la dernière expédition, & parcequ'ils étoient irrités de* » *l'implacable dureté du* Roi, *que la colère enflamoit d'un feu,* » *que les larmes des* Saxons *& des ruiſſeaux de ſang inondans* » *les plaines de la Thuringe n'avoient pas été capables d'étein-* » *dre* ». *Cependant les* autres Princes, *venus en grand nombre, forment une Armée très puiſſante, mais pourtant inférieure à celle de l'autre expédition* (1). Les *Saxons* & les *Thuringiens*, que les diſſentions de leurs *Princes*, qui vouloient continuer la guerre, & des *Peuples*, qui ne deſiroient que la paix, avoient empêchés de prendre une dernière réſolution unanime, quoiqu'ils ſe fuſſent ſouvent aſſemblés & qu'ils euſſent paſſé quelquefois juſqu'à quatorze jours à délibérer, étoient campés en très grand nombre, près de la *Court* Roïale de Northuiſen. Ils envoient à Gerſtungen, au devant du *Roi*, l'*Archevêque de Brême*, l'*Evêque d'Hildesheim*, & le *Marquis* UDON pour le ſupplier inſtamment « d'envoïer quelques-uns des *Prin-* » *ces*, qu'il avoit près de lui, parcequ'ils étoient réſolus, après » s'être conſultés avec eux, de conſentir à tout ce qui ſeroit » juſte ». Le *Roi* rejète cette prière. Les Députés ne ſe rebutent point; & trois jours ſe paſſent, en inſtances de leur part, en refus de la ſiène. *Enfin il conſent de leur envoïer les* Archevêques de Maience & de Saltzbourg, *les* Evêques d'Ausbourg & de Wuirtzbourg, *& le* Duc GOZELON. *Ce dernier avoit la principale autorité dans cette expédition. Il en étoit come la cheville ouvrière; & c'étoit ſur lui, que rouloit tout ce qu'il y avoit à faire; parceque, bien qu'il fût petit & défiguré par une boſſe, il étoit infiniment ſupérieur à tous les autres Princes par l'éclat de ſes richeſſes, par le nombre & le choix de ſes troupes, par la maturité de ſa ſageſſe & par ſon éloquence. Ces cinq* Princes *étoient ceux avec qui les* Saxons *avoient nomément demandé d'entrer en conférence, parcequ'ils les connoiſſoient pour être vrais & d'une bone-foi qui ne ſe démentoit jamais; & parcequ'ils croïoient que ce qui leur ſeroit promis par ces Princes, s'exécuteroit infailliblement* (2). Les *Princes Saxons* leur expoſent leurs ſujets de plainte avec plus de vivacité que jamais. Ils inſiſtent « ſur l'injuſtice du *Roi*, qui ne veut, ni les admètre à ſe juſ-

(1) *Lambert d'Aſchaffenbourg*, Ann. 1075. (2) *Ibid.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

jour de ſon droit qu'*Henri III* en inveſtir ſon fils *Conrad*. Ce Fils s'étant révolté contre ſon Père dès la même année 1091; *Henri III*, come de raiſon, mit en ſa main les Etats d'*Adélaïde*. *Conrad* en étoit déchu par félonie. On voit *Henri*, de 1091 à 1097, jouir librement des paſſages d'Italie dans le Roïaume des Deux-Bourgogoes. En 1097, ſes affaires étant abſolument déſeſpérées en Italie, & la guerre, qu'il y faiſoit depuis 15 à 16 ans contre les Papes & la *Comteſſe Mathilde*, aiant ſans doute épuiſé les Deux-Bourgognes, il prit le parti de ſe retirer en Allemagne. Il faloit qu'il ſe ménageât la faculté de revenir en Italie par les Bourgognes, & qu'il mît ce Roïaome à l'abri d'être envahi par ſon fils *Conrad*. Il s'attacha donc d'une manière toute particulière le *Marquis de Montferrat*, en lui donant quelque choſe des Etats de la *Maiſon de Suſe*; &, come c'eſt alors que l'on commence à parler de la *Marche de Savone*, il eſt très vraiſemblable qu'elle fut érigée par *Henri III* en faveur d'un Prince de la *Maiſon de Montferrat*. Le Comte *Humbert II*, gendre & beaufrère des *Comtes de Bourgogne*, & par eux allié d'*Henri*, lui dut paroître, par ſon attachement, par ſes grandes qualités & par la ſituation de ſon Etat, le plus propre à mètre le Roïaume des Deux-Bourgognes à couverr de toote invaſion; & pour cet effet il dut l'inveſtir des Marches de Suſe & de Turin, & de quelque choſe de celle d'Ivrée, dont il avoit doné le reſte au *Marquis de Montferrat*.

finde, au ſujet des droits, que le Contrat de mariage de cette Princeſſe lui donoit ſur diverſes Places des Diocèſes de Barcelone, d'Auſone oo Vich, & de Girone. En 1056, elle cèda tous ſes droits au Comte ſon petitfils pour mille onces d'or, que *Ferreras* évalue quatre milie piſtoles d'Eſpagne.

La Comteſſe *Ermésinde* monrut en 1058, après avoir fait une diſtribution pieuſe de tous ſes biens; c'eſt à dire que, pour enrichir les Prêtres & les Moines, elle déshérita ſes Petitfils; & cela s'appelloit alors une *Œuvre pie*.

En 1057 & 1058, *Raimond-Bérenger* fit la guerre au Roi de Saragoſſe, dont il batit les Troupes, & ſur lequel il prit différentes Places. Il fut aidé, la ſeconde année, par *Ermengaud*, Comte d'Urgel, avec lequel il fit, le 5 de Septembre, un Traité, qui portoit que ce Comte feroit le tiers des dépenſes & garderoit le tiers des conquêtes.

A la ſolliciration de *Guilabert*, ou *Guillebert*, Evêque de Barcelone, *Raimond-Bérenger* aſſembla dans cette Ville, le 6 de Novembre 1054, les Evêques & les Seigneurs de ſes Etats; & fit, avec eux, un Decret ſévère contre les uſurpations des Biens des Egliſes. L'Evêque de Barcelone ſe plaignoit qu'on en avoit uſurpé beaucoup ſur la ſiene.

Le Comte & le même Evêque firent rebâtir la Cathédrale de Barcelone, qui fut achevée & dédiée en 1058. Le Comte, à cette occaſion, confirma tous les Biens & Droits de cette Egliſe; & ſa *Charte* parle d'une Convention, qu'il avoit faite avec *Alî*, Roi de Denia, de Majorque, de Minorque & d'I-

d'Archevêque du nom d'*Arnulf*, qui pût faire avec lui cette cérémonie, puiſque ce Pape, Milanois & précédemment Archevêque de Milan, en conſerva l'Archevêché juſqu'à ſa morr. *Puricelli*, qui ne ſe ſent pas d'aiſe, come il le fait entendre lui-même, conclut par ces paroles tout ce qu'il dit à ce ſujet. *Afin donc qu'il ſoit permis de croire* Herlembald *un véritable Martir de* Jéſus-Chriſt, *& de le révérer come tel, voila que nous avons le Jugement du Siége Apoſtolique, Juge infaillible en ce point-là, come* Robert Bellarmin *l'a très bien enſeigné dans le I Liv.* de la Béatitude des Saints, *Chap. IX.* Ce n'eſt pas la ſeule abſurdité, que *Robert Bellarmin* ait enſeignée. Tout ce que la *Note*, l'*Inſcription* & le *Paranimphe paſſioné* du factieux *Herlembald* diſent, montre que le Pape *Urbain II* avoit, ou feignoit d'avoir quelque vénération pour la mémoire de cet infatigable Champion de la Cour de Rome, puiſqu'il fit lui-même la cérémonie de le transférer d'une Sépulture ignoble en one autre plus décente. Mais, come après avoir levé ſon Corps, il ne le plaça pas dans un Autel pour l'expoſer à la vénération des Fidèles, il ſemble qu'on ne doit pas aſſurer qu'il l'ait canoniſé ſolemnellement.

De retour du Concile de Clermont en 1096, *Arnulf* prêcha la Croiſade à Milan. Ce ne fut pas ſans fruit, ſoivant deux *Catalogues des Archevêques de Milan*, cités par le *Puricelli*, Ch. LXXXII, N. II. L'un eſt la *Table* de *Galeſini*; l'autre celui que j'ai tant cité dans le Volume précédent ſous le Titre de *Succeſſeurs de*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» juſtifier, ſuivant les Loix, ni recevoir aucune ſatisfaction de leur » part; & dont la colère ne peut être aſſouvie que par l'entière » deſtruction de la *Nation Saxone* ». Ils font obſerver, « Que » ce qui leur arrive eſt un exemple d'une conſéquence perni- » cieuſe; & que, ſi le *Roi*, par le moïen des *autres Princes*, » vient à bout de les détruire, ces *Princes* & leurs *Peuples* doi- » vent s'attendre, dans les occaſions qui pouront s'en préſen- » ter, à n'être pas plus ménagés ». Au reſte, ils ajoutent, « *Qu'aiant perdu toute eſpérance & renonçant déſormais au ſoin* » *de leur ſalut, ils ſont dans la ferme réſolution, pour ne plus* » *mètre tout l'Etat en danger en ſoûtenant les intérêts de leur* » *Parti, de faire, ſans balancer, tout ce que les* Princes *juge-* » *ront à propos de leur conſeiller & de leur ordoner* ». *Ceux-ci répondent*, « *Qu'ils ne condamnent pas tout à fait le motif qui* » *leur a d'abord fait prendre les armes contre le* Roi, *dont la* » *haine opiniâtre & l'obſtination à les vouloir détruire leur dé-* » *plaît : Que cependant tous les* Princes du Roïaume *penſent* » *unanimement que, pour la réparation d'un crime nouveau, dont* » *les ſiécles précèdens ne fourniſſoient point d'exemple, le ſeul* » *parti, qui leur reſte, eſt de ſe rendre à diſcrétion : Que, pour* » *eux qui leur donent ce conſeil, ils auront ſoin que ce parti ne* » *porte aucun préjudice à leur ſureté, à leur honeur, à leurs biens* ». *A ce diſcours, toute l'*Armée Saxone *frémit avec violence. Il leur paroît à tous*, « *Que c'eſt une choſe trop dure & trop intolérable* » *de livrer leur ſang à la diſpoſition de celui dont la cruauté* » *s'étoit déja fait connoître par des eſſais ſi remarquables; qui,* » *non content d'avoir ravagé la* Thuringe *& la* Saxe, *& maſſa-* » *cré pluſieurs milliers d'homes, & ne reſpirant encore que me-* » *naces & carnage, a ſoulevé contre eux tous les Roïaumes du* » *Monde; & dont la colère, dans la proſpérité, ne peut être* » *modérée, ni par l'humanité, ni par la commiſération, ni par* » *aucun reſpect de Dieu & des Homes. Il leur eſt donc plus avan-* » *tageux d'en venir aux mains, & de périr en gens de cœur dans* » *des combats, que de ſervir de ſpectacle & de riſée à leurs En-* » *nemis, en ſe livrant pour être exilés, enfermés dans des pri-* » *ſons, égorgés come des Troupeaux* (1) ». Les *Princes députés* les appaiſent avec peine; & leur promètent de revenir, le len- demain, après avoir tiré du *Roi* l'aſſurance de leur pardon.

(1) *Lamb. d'Aſchaffenbourg*, Ann. 1075.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES*, *DUCS*, *MARQUIS*, *COMTES*, *&c.* Souverains en Italie.

Montferrat. Ce fut le mauvais état des affaires d'*Henri III* en Italie, & l'eſtime qu'il faiſoit d'*Humbert II* qui produiſit l'aggrandiſſement ſubit de la *Maiſon de Savoie* ; & ce fut alors que le *Comte Humbert* commença d'être *Marquis en Italie*. Sans m'enthouſiaſmer de ma conjecture, je ne vois que ce moïen par lequel la plus grande partie des Etats de la *Maiſon de Suſe* ait pu paſſer dans la *Maiſon de Savoie*.

La néceſſité de veiller à la conſervation de ſes nouveaux Etats, & l'obligation de rendre à ſon Souverain des ſervices, dont il l'avoit récompenſé d'avance, durent être cauſe qu'*Humbert* abandona le projet qu'il avoit formé, la même année 1097, d'aller prendre part à la prétendue Guerre Sainte.

AMÉDÉE, OU AMÉ II ſuccède en 1108, à ſon père *Humbert II*, & meurt en 1148.

On apprend de différentes Chartes, *que* Guichenon *a publiées*, dit *Muratori*, T. VI, Ann. 1109, p. 358, *que, dans ce tems, fleuriſſoit*, Amédée, Comte de Maurième, *Aſcendant de la* Roïale Maiſon de Savoie. *Il eſt dit*, Amédée fils du Comte Ubert ; *& quelquefois* Comte & Marquis : *mais, faute d'anciens Hiſtoriens, les actions de ce Prince & de ſes prédéceſſeurs ſont reſtées dans l'obſcurité.*

L'Empereur Lothaire II vint en Italie en 1134 ; & châtia quelques Villes rebelles de Lombardie. *Muratori*, parlant d'après l'*Anniſte Saxon*, dit, p. 451 : *Verceil, Turin & Gomond (Je ne ſais ſi ce*

PRINCES contemporains.

viça, par laquelle ce Prince conſentoit, come avoit déja fait ſon père *Muſéit*, que tous ſes Sujets Chretiens dépendiſſent pour le Spirituel de l'Evêque de Barcelone.

Les anciènes Loix des Wiſigots, dégénérées en ſimples Coûtumes, étoient tout le Droit Civil, que l'on ſuivoit en Catalogne. Ces Coûtumes, qui n'étoient pas uniformes dans tout le païs, cauſoient beaucoup de procès. Le Comte dona des Loix uniformes & fixes à ſes Sujets, en faiſant, dans une Aſſemblée des Etats, en 1068, rédiger par écrit ces Coûtumes conciliées. Elles furent appellées, *Loix Uſatiques du Comté de Barcelone.*

RAIMOND III & BÉRENGER II, ſuccèdent, par indivis, à leur Père, en 1076, & règnent enſemble juſqu'à la mort de *Raimond* en 1082.

Les mauvais rapports de quelques Flateurs firent vivre les deux Comtes dans une méſintelligence, qui produiſit ſans doute des hoſtilités ; ce qui fut cauſe que *Gregoire VII*, qui ſe méloit volontiers de toutes les affaires des Princes, en écrivit, d'un ton de Maître, à *Bernard*, Evêque de Girone. Sa *Lètre*, la 16e. du VIe. Livre, eſt du 2 de Janvier 1079. *Ferreras* la cite à l'année 1077, parceque ce fut alors apparemment que les brouilleries commencèrent. *Nous vous chargeons ſurtout*, dit le Pape à l'Evêque, *d'une affaire qui nous intéreſſe beaucoup. Nous apprenons que, par un effet de la vanité, de l'orgueil, & ſurtout des conſeils des Méchans, c'eſt à dire de la*

SAVANS & Illuſtres.

S. Barnabé, duquel je n'ai pas nomé l'Auteur, *Jean de Deis*, parcequ'alors je ne le connoiſſois pas. *Galeſini*, N. 78, dit, « Que, par le » conſeil d'*Arnulf*, Mi» lan envoïa ſix mille ho» mes pour le recouvre» ment de Jéruſalem ». *Jean de Deis*, N. 78, dit, « Qu'*Arnulf* envoïa ſous » la conduite d'*Otton Viſ» conte*, ſept mille ho» mes ». Il eſt certain qu'en 1096 il partit des Croiſés de divers endroits de la Lombardie.

Le même *Catalogue* dit encore d'*Arnulf III*, qu'*envoïé par le même Pape* (Urbain II) *à l'Empereur, avec ordre de lui ſignifier de ſe déſiſter de la collation des Evêchés, en fut reçu d'une manière outrageante ; & que, de retour dans ſa patrie, il mourut du chagrin, qu'il eut, des mauvaiſes diſpoſitions de l'Empereur à l'égard du Pape.* Il n'eſt parlé nulle part ailleurs de cette Légation d'*Arnulf III*, qu'il eſt permis de révoquer en doute.

Quand, en 1096, *Urbain II* revint de France en Italie, il repaſſa par Milan, come on l'apprend de *Landulf le Jeune*, encore alors Ecolier. Dans le Chap. XXXVIII de ſon *Hiſtoire*, après avoir rappellé différentes choſes de ſa jeuneſſe, & parlé du Prêtre *Nazaire Muricula*, ſon camarade d'Etudes, il dit : *Lorſque nous vivions & que nous étudions enſemble, le Pape* Urbain *tint à Plaiſance un Concile. Enſuite, revenant de France, il vint à Milan. Etant en cette Ville, il fit, du Jubé de l'Egliſe de Sainte-Thècle, un Sermon à l'immenſe multitude de l'un & de l'autre Sexe aſſemblée dans cette Egliſe ; & ſa profonde Science lui fit dire, en prêchant,* « *Que*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Le *Roi* conſent avec plaiſir aux conditions de la paix; & promet, avec ſerment dit-on, « de ne rien ordoner de ceux qui » ſe rendroient, ſans l'avis & contre le gré de ceux auxquels » il devoit cette victoire, qui ne coûtoit point de ſang ». Il ſe fait pluſieurs allées & venues; & plus d'une fois l'*Armée Saxone* veut rompre la conférence & livrer bataille, trouvant plus de ſureté partout, que dans la parole du *Roi*. Mais les *Princes Députés*, qui vouloient terminer l'affaire, *appaiſent le tumulte de la multitude en fureur, tantôt par des menaces, tantôt par des careſſes, en promètant &, parceque les paroles faiſoient peu d'impreſſion, en jurant*, « *Que les* Saxons *& les* Thuringiens *ne ſouf-* » *friroient aucun domage dans leurs Perſones, dans leurs Terres,* » *dans leurs Fiefs, ni dans tout le reſte de ce qui pouvoit leur ap-* » *partenir; mais qu'auſſitôt qu'ils auroient paru devant le* Roi, » *qu'ils auroient réhabilité la Majeſté Roïale par une ſatis-* » *faction momentanée, l'engagement de leur reddition ne ſubſiſ-* » *teroit plus, & qu'ils recouvreroient leur patrie & leur liberté,* » *ſans que leur condition & leur êtat en ſouffriſſent aucune diminu-* » *tion* (1) ». Les *Princes Saxons* ne conſentent enfin que parceque les *Peuples* de leurs Provinces, rebutés des pertes qu'ils avoient faites, vouloient abſolument la paix. Toute l'*Armée du Roi* ſe réjouit de la ſoûmiſſion des *Rebelles*; & trouve que le triomphe le plus éclatant ne vaut pas le plaiſir d'être diſpenſés d'en venir, une ſeconde fois, aux mains avec ceux qui, vaincus la première fois, avoient êté vangés de leur défaite, en ce que les Vainqueurs avoient perdu la principale Nobleſſe de Souabe & de Bavière. *Le lendemain, le* Roi, *pour recevoir les* Rebelles, *prend ſéance au milieu d'une vaſte plaine.... L'Armée entière, ſolemnellement invitée à ce ſpectacle, laiſſe, au milieu de la multitude entaſſée, un large eſpace où ceux qui venoient, pouvoient être vus de tout le monde. On y introduit, par ordre, d'abord les* Princes de Saxe & de Thuringe, *Wezil*, Archevêque de Magdebourg, *Buccon*, Evêque d'Halberſtat (2), *Otton*, *ci-devant* Duc de Bavière, *Magnus*, Duc de Saxe, *le* Comte

(1) *Lambert d'Aſchaffenbourg*, Ann. 1075.

(2) *Wezil* eſt le même que *Wécilon*, & *Buccon* eſt *Burchard*. Ils étoient, le premier frère, le ſecond couſin d'*Annon*, Archevêque de Cologne, qui, pour cette raiſon, avoit prié le Roi de l'exemter de la première Expédition de cette année, afin qu'il ne fut ni témoin, ni coopérateur de la ruine de ſon Frère & de ſon Couſin; & le Roi l'en avoit d'autant plus volontiers diſpenſé, que, depuis la guerre précédente, il le haïſſoit, parcequ'il ne doutoit pas qu'il n'eût été complice de la Conjuration de Saxe.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

nom eſt bien ſur] *s'étant auſſi révoltés contre l'Empereur* Lothaire; *il conduiſit ſon armée de ce côté, rangea par la force ces Villes à leur devoir, & ſoûmit de même Caſtel-Pandolfo.* Enſuite il entra dans la Terre du *Prince Hamadan*, rebelle à ſa Majeſté; &, démuniſant une infinité de Châteaux fortifiés, le força de ſe ſoumettre à lui. *Ce* Prince Hamadan *a bien l'air d'être* Amédée, Comte de Maurienne, ... *qui poſſédoit beaucoup d'Etats en Italie.... Ce fait n'a pas été connu des Hiſtoriens de Piémont.* Si, come je l'ai conjecturé dans l'Article précédent, le *Comte Humbert II* avoit tenu de la libéralité de l'Empereur *Henri III*, ce qu'il eut en Italie, il dut être attaché conſtamment à la *Maiſon de Franconie*, & ſon Fils le duc être de même que lui. *Lothaire* aiant été fait Empereur par une eſpèce de ſupercherie, au préjudice de l'un des Neveux de l'Empereur *Henri IV*, *Frédéric*, Duc de Souabe & *Conrad* ſon frère; ces deux Princes & leurs Amis refuſèrent, durant un certain tems, de reconnoître *Lothaire*; & lui firent la guerre, tant en Allemagne, qu'en Italie, où *Conrad* ſe vint faire couroner Roi. Vraiſemblablement le *Comte Amédée II*, come beaucoup d'autres Princes d'Italie, prit les armes en faveur de *Conrad* contre *Lothaire*; & je ne doute nullement que ce ne ſoit de lui que l'*Annaliſte Saxon* veut parler ſous le nom d'*Hamadan*, altéré par cet Auteur ou par ſes Copiſtes.

Le même *Muratori* dit, p. 486: *Dans ces tems-là, les affaires de la Terre Sainte étoient en mauvaiſe jalouſie du Diable, la diſcorde s'eſt miſe entre les Fils de* Raimond-Bérenger. *C'eſt ce qui m'afflige à l'excès, tant parceque j'aimois leur Père, qui m'avoit aimé dès qu'il m'avoit connu, que parceque je vois qu'il en réſulte de grands dangers pour les Chrétiens de ces cantons, qui ſont l'objet de la haine irréconciliable des impies Sarafins.* Il enjoint à *Bernard* « de prendre avec » lui des Abbés de ſon » voiſinage & d'autres » gens craignans Dieu, » Clercs ou Laïcs; de faire avec eux tous ſes efforts pour rétablir la » paix entre les deux Frères; &, s'ils refuſent » de ſe rendre aux conſeils qui leur ſeront donnés, de leur montrer » ſa *Lètre*, & de leur ordonner, en ſon nom, de » faire trêve pour un tems » prêfix, afin que des Légats puiſſent aller prendre connoiſſance de » leurs différents pour les » terminer de manière » à les contenter tous » deux ». *Au reſte*, ajoute-t-il, *vous devés leur inculquer fortement que, s'ils nous déſobéiſſent, & ſi chacun perſiſte à fuir ſon Frère, nous retirerons la grace de S.* Pierre *à celui par la faute de qui cette paix ne ſe ſera point faite; & que nous nous hâterons de le retrancher de la Société Chrétiène, enſorte que déſormais il ne puiſſe remporter aucune victoire à la guerre, ni jouir d'aucune proſpérité dans le Monde. Pour celui qui conſentira, par obéiſſance au Siége Apoſtolique, humblement à la paix, nous l'aſſurerons, par la grace de S.* Pierre, *du ſecours invincible de la faveur Apoſtolique; &, come il convient d'aider un Fils de la Sainte Egliſe Romaine, nous l'aiderons* » *le moindre petit Clerc de* » *l'Egliſe de Dieu eſt plus* » *grand qu'aucun Roi mortel* ». *Il dit encore*, « *Que* » *les Clercs & les Prêtres* » *ne doivent point être introduits par argent dans* » *les Egliſes: mais par l'élection des gens, qui ſont* » *voiſins des Egliſes* ». *Enhardi par ces paroles de l'Apoſtolique*, ce Nazaire, *home d'un eſprit fin, & ſurnomé* Muricula, *vola, come en vertu de l'Autorité Roïale & Pontificale, de ſa maiſon à l'Egliſe de Saint-Babylas & de Saint-Romain, anciènement appellée* Concilia Sanctorum; *&, s'étant aſſuré de la faveur de la Populace, il chaſſa les Prêtres & les Clercs, qui deſſervoient cette Egliſe; s'y logea lui-même; & fit bâtir une nouvelle maiſon.* Il ajoute, « *Que cet exemple fut imité par d'autres* Bourgeois & Gens du Peuple, » n'aiant aucune capacité, n'étant pas même » tonſurés (*intonſi*), leſquels s'emparèrent de » diverſes Egliſes; &, » ſans ſe faire tonſurer, » les garderent » *juſqu'au tems qu'*Arnulf de la Porte Orientale, *Archevêque de Milan, alors vieux, fut enterré dans la Monaſtère de Clavate.*

Sigonius, *Ughelli*, l'Abbé *Fleuri*, qui copie ce dernier, font mourir *Arnulf III* en 1096. *Muratori* le dit mort en 1097. *Purlecli* dans ſes *Monum. de la Baſilique Ambroſ.* avoit adopté 1096: Mais dans l'Ouvrage, qui me ſert ici, Liv. IV, Ch. LXXXII, N. I, il ſe réfute lui-même; & prouve par ce qui réſulte de la durée, que divers *Catalogues*, dont il rapporte les Textes, donent à l'Epiſcopat d'*Arnulf*, qu'il en faut placer la mort en 1097.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

HERMAN, ſon oncle paternel, FRE'DE'RIC, Comte Palatin (1), *DIODE'RIC*, Comte de Carlembourg, *ADELBERT*, Comte de Thuringe, *& les* Comtes *RUDGER*, *SIZZON*, *BE'RENGER* & *BERN; enſuite tous les* Nobles, *qui, par l'éclat de leur origine ou leurs richeſſes, jouiſſoient de quelque conſidération parmi le Peuple; & tous, come il avoit été convenu, ſe remètent, ſans aucune reſtriction, entre les mains du* Roi, *qui les commet à la garde de ſes* Princes, *un à chacun, juſqu'à ce que la Diète générale, ait délibéré ſur leur comte...* (Après cela) *le* Roi *congédie l'Armée; &, content de ſa victoire, il retourne à Worms célèbrer la fête de S. MARTIN* (2). Il va paſſer enſuite, celles de Noël, à Goſlar. De tous les *Princes du Roïaume*, qu'il y avoit appellés pour délibérer avec eux au ſujet des *Princes* & des *Nobles Saxons*, il n'en vient que très peu, qu'il engage à jurer de ne reconnoître après lui pour Roi, que ſon fils *Conrad*, qui n'avoit pas encore deux ans. Le *Duc OTTON de Northeim*, en donant ſes deux Fils en otage, obtient alors ſa liberté, rentre en grace, & devient un des plus familiers amis du *Roi*, qui le conſulte, préférablement à tous ſes Conſeillers, ſur ſes affaires particulières & ſur celles de l'Etat. Le 4 de Décembre, *Annon*, Archevêque de Cologne, meurt en cette Ville, après une longue maladie; & ſon Corps eſt inhumé dans la ſépulture qu'il avoit choiſie au Monaſtère de Sigeberg, dont il étoit le Fondateur. *Lambert d'Aſchaffenbourg* fait un long & magnifique éloge de ce Prélat, auquel il attribue des miracles cotinuels, & qu'il reconnoît pour Saint (3). *Annon* avoit certainement toujours été plein de bones intentions, & ſes mœurs n'avoient ſouffert aucun reproche: mais on a vu que, pendant qu'il gouvernoit l'Etat, il avoit fait murmurer, en accumulant les Prélatures dans ſa famille, qu'il avoit été tancé par *Alexandre II* pour avoir vendu les Ordinations, & qu'on l'accuſe d'avoir été de la première Conjuration des *Princes de Saxe*. Sont-ce là des titres de Sainteté? Malgré le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple de Cologne, le *Roi* lui dona pour Succeſſeur, l'année ſuivante, *Hidulf*, Chanoine de Goſlar, qu'il fit ſacrer par *Guillaume*, Evêque d'Utrecht, & que les Papes ne traitèrent pas come légitime Archevêque de Cologne (4).

(1) *Frédéric* étoit Comte Palatin de Saxe.
(2) *Lamb. d'Aſchaffenbourg*, Ann. 1071. (3) *Ibidem.*
(4) Cet *Hiduſf* n'avoit ni mérite ni naiſſance; & le Roi l'avoit choiſi pour

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

poſture, ſurtout depuis que les Infidèles avoient pris ſur les Chretiens la Ville d'Edeſſe en Sirie. Or, en la préſente année (1146), *le zèle & l'éloquence de S.* Bernard *engagèrent* Louis VII, *Roi de France, &* Conrad III, *Roi de Germanie, à prendre la croix. Ils s'obligèrent d'aller, l'année ſuivante, avec de grandes forces & ſuivis d'une nombreuſe Nobleſſe, faire la guerre dans le Levant aux Ennemis du Nom Chretien.* L'Année 1147 commence enſuite ainſi dans la même page. *En cette année, le Pape* Eugène (III) *fit un voiage en France, à deſſein ſurtout d'avancer l'affaire importante de la Croiſade; & le Roi* Louis VII *alla juſqu'à Dijon à la rencontre du Pape. Ils célébrèrent enſemble la fête de Pâque à Paris. Après la Pentecôte, le Roi alla prendre dans l'Egliſe de Saint-Denis, ſuivant l'uſage d'alors, la Banière appellée l'Oriſlame; &, s'étant mis en chemin accompagné d'un grand nombre de Prélats & de Barons, il alla s'embarquer, avec ſon armée, pour paſſer en Orient. Entre autres il emmena d'*Italie ſes Oncles, *Amédée, Marquis de Turin,* & ſon frère *Guillaume, Marquis de Monſerrat* (Otton de Friſinghen, *Chron.* & *Vie de Frederic.* Liv. I, Ch. 44). *On ne comprend pas comment ces deux Princes étoient frères, quand on ſait que la* Roiale Maiſon de Savoie *étoit fort différente de celle des* Marquis de Montferrat. *Il eſt probable, come* Guichenon *l'imagine, qu'ils étoient frères uterins.*

Ce *Marquis de Montferrat* eſt *Guillaume*, dit *l'Ancien*, qui, ſuivant *Gui-*

de toutes nos forces à ſe procurer la ſucceſſion de ſon Père, & nous enjoindrons à tous les Chretiens de ces quartiers-là de le favoriſer & de lui faciliter les moiens d'obtenir la Principauté. Je me ſuis arrêté ſur cette *Lètre*, parceque c'eſt une de celles où *Gregoire* montre, plus à découvert, ſon entêtement pour un Deſpotiſme fantaſtique. Faiſons attention qu'il s'agit ici de choſes purement temporelles & politiques. La *Lètre* de *Gregoire* ſe réduit en dernière analiſe à ceci. *J'aimois beaucoup leur Père, qui m'avoit aimé le premier, & qui ne dépendoit pas de moi. C'eſt pourquoi, parceque je veux être le Maître, s'ils ont querèle enſemble, malgré mes ordres, j'excommunierai celui qui ne voudra pas finir la querèle; & je ne lui continuerai plus ma protection, qui, dans le fond, ne ſert à rien: mais je comblerai de mes graces idéales, celui qui ſera ſoûmis à mes ordres; & j'exhorterai ſes voiſins, qui n'en feront cependant que ce qu'ils voudront, de l'aider à dépouiller, contre toute juſtice, ſon Frère de ce que ce Frère doit légitimement avoir.* Les réprèſentations de l'Evêque de Girone aiant vraiſemblablement ſuſpendu la querèle des deux Frères; *Amat*, Evêque d'Oleron & Légat de *Gregoire* en Aquitaine, alla, par ſon ordre, les reconcilier, de peur que les Maures ne profitaſſent de leur diviſion pour entrer dans leurs Etats. Cette raiſon dut faire ſur eux plus d'impreſſion, que les ordres abſolus de *Gregoire*. Leur reconciliation ſe préſume de la *Lètre*, que ce Pape leur adreſſa le 23 de Décembre de la même année, dans laquelle il

Ughelli, qui s'écarte de *Landulf le Jeune* qu'il connoiſſoit, puiſqu'en différens endroits il en copie de grands morceaux, dit qu'*Arnulf* fut enterré dans le Monaſtère de Saint-Victor, auquel il avoit accordé divers Privilèges, & qu'il avoit enrichi. Vraiſemblablement il a parlé d'après le *Catalogue* de *Jean de Deis*, où l'on lit à la ſuite de ce que j'en ai tradnit: *Il fut enterré dans le Monaſtère de Saint-Victor* ad Corpus, *qu'il avoit bâti magnifiquement, doté de différens fonds, & comblé de revenus.* Surquoi le *Puriecli* dit, *ibid.* N. IV: *Cet Auteur ſe trompe en ce point, & doublement. Car cet* Arnulf *ne fut point enterré dans ce Monaſtère de Saint-Victor: mais dans celui de Chivate, aujourd'hui très célèbre, & très connu des Milanois, duquel notre* Triſtano Calco *dit, en parlant, entre l'année de* Jéſus-Chriſt 755 *& l'année* 767, *de* Didier *dernier Roi des Lombards:* Il fit conſtruire à Chivate (Chivari), dans la Préfecture d'Incitate, en l'honneur de l'Apôtre S. *Pierre*, un Monaſtère, qu'il rendit très riche. *Quant à ce Monaſtère de Saint-Victor, ce ne fut pas* cet Arnulf, *qui le bâtit: mais l'autre* Arnulf, *ſecond du nom, lequel étoit mort dès l'an du Sauveur* 1019. *J'en ai parlé dans les* Monum. de la Baſil. Ambroſ. N. 213. *Plus bas, dans le même Ouvrage, N.* 224, *ann.* 1034, *il eſt fait mention expreſſe de l'Abbé & des Moines de ce Monaſtère dans le Teſtament de l'Archevêque* Aribert.

GEOFFROI DE MALETERRE,

Hiſtorien des Normans.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Le 4 de Janvier, *Gregoire VII* écrit en ces termes à *Guibert*, Archevêque de Ravenne (1). *Vous avés devant les ieux, mon très cher Frère, & vous pouvés come toucher avec la main les troubles malheureux de la Sainte Egliſe, & l'audace folle & tout à fait effrénée avec laquelle ſes Ennemis l'attaquent depuis ſi longtems. Come nous avons été choiſis pour le Miniſtère Sacerdotal & pour faire règner Dieu (2), nous devons nous élever contre eux & nous appliquer entièrement à les combatre. C'eſt pourquoi nous avons réſolu, ſuivant ce que le Siége Apoſtolique obſerve depuis quelques années, de célébrer,*

n'avoir pas à Cologne un Archevêque auſſi capable qu'*Annon* de lui cauſer de l'inquiétude. Au reſte, le caprice préſidoit ſouvent aux choix, qu'*Henri* faiſoit pour les Prélatures. L'Hiſtorien cité ci-deſſus en rapporte deux exemples ſinguliers, qui prouvent que la Cour de Rome avoit tort d'accuſer ce Prince de vendre tous les Bénéfices. *Henri*, dit-il, *aiant pris ſéance avec les Princes pour l'élection d'un* Abbé de Fulde, *il y eut de grandes brigues de la part de beaucoup d'Abbés & de Moines, venus de tous côtés. L'un promètoit des monts d'or; l'autre, de grands Fiefs, détachés du Domaine de Fulde; un autre, des ſervices bien plus conſidérables que de coûtume; & tous n'avoient, dans leurs promeſſes, ni meſure, ni modeſtie. O Mœurs! O Tems! O Abomination de la Déſolation placée dans le lieu, qu'elle ne doit point occuper! O* Mammona *ſiégeant publiquement dans le Temple de Dieu, & s'élevant au deſſus de tout ce qu'on nome Dieu, ce qu'on adore! Les Abbés & les Moines étoient ſi rapidement emportés par l'Eſprit d'ambition, que rien ne les pouvoit détacher de leur cupidité, ni le reſpect du nom de Chrétiens qu'ils portoient, ni leur habit qui leur preſcrivoit des maximes plus ſévères, ni l'exemple de l'Evêque de Bamberg* (Herman) *qu'ils venoient de voir retranché de la Communion & dépoſé de l'Epiſcopat, uniquement pour s'être fraïé, par ſes largeſſes, le chemin à ce rang ſacré. Le Roi, qui, come il le devoit, déteſtoit extrémement leur impudence, importuné des prières de ceux qui l'étourdiſſoient de tous côtés, & conduit par l'eſprit de Dieu, come on le croit, appelle au milieu de l'Aſſemblée un Moine d'Hirſfeld, qui ſe nomoit* Ruzelin, *& qui ſe trouvoit à la Cour, par ordre de ſon Abbé, pour quelques affaires de ſon Monaſtère; &, come ce Moine ne s'attendoit à rien moins, & qu'une avanture ſi ſurprenante & ſi peu prévue le faiſoit preſque tomber en défaillance, le Roi lui préſente la Croſſe, l'élit lui-même le premier; & prie enſuite tous les autres, ou Moines, ou Chevaliers, de conſentir au choix qu'il faiſoit. Tous, par une acclamation, témoignage de la joie la plus grande, ordonent à* Ruzelin *d'accepter l'Abbaïe. Il réſiſte longtems; & s'excuſe ſur ſon ignorance, ſur ſon peu de ſanté, ſur l'abſence de ſon Abbé: mais enfin les Evêques préſens le forcent d'acquieſcer à ſon élection. Semblablement,* Udalric, *Abbé de Loreſſan, étant mort depuis peu, les Moines & les Chevaliers, s'étant aſſemblés, avoient unanimement élu le Prévôt; & s'étoient rendus à la Cour, perſuadés que le Roi ne pouvoit pas être d'un autre avis, parceque ce Prévôt, depuis qu'il l'étoit, avoit mérité la faveur & l'amitié du Roi par beaucoup de ſervices & par une officieuſe aſſiduité. Mais ce Prince, parmi les Moines de ce Monaſtère, en ſaiſiſſant un, qui s'appelloit* Adalbert, *& qui ne penſoit à rien de pareil, l'amène au milieu de la place & lui done la Croſſe, au grand étonement de tous.*

On a pu remarquer-là que les Chevaliers concouroient avec les Moines à l'élection des Abbés. Ces Nobles du premier ordre étant feudataires des Abbaïes, il leur importoit que les Abbés fuſſent tels qu'il leur convînt de les avoir pour Suzerains.

(1) Livre II, *Lettre* 50.

(2) *Nos qui in ſortem Miniſterii Sacerdotalis, & regnum Dei electi ſumus.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

chenon, étoit fils de *Guille de Bourgogne*, mère d'*Amédée II*, laquelle, en ſecondes noces, avoit épouſé *Ralnier I, Marquis de Montferrat. Gulchenon*, en donant ce mariage pour certain, n'en apporte aucune preuve. Les Hiſtoriens de Montferrat diſent que la Femme de *Rainier I*, qu'ils nomment *Judith*, ou *Gutte*, étoit fille de *Léopold*, Marquis d'Autriche, & ſœur utérine de l'Empereur *Conrad II.* Nous allons voir que cette Princeſſe fut mariée au *Marquis Guillaume III.* Il réſulte de-là que les Hiſtoriens de Montferrat n'ont pas connu la Femme de *Rainier*. La conjecture de *Guichenon* ſemble ſe convertir en vérité par le témoignage d'*Otton de Friſinghen*, allégué ci-deſſus.

Muratori continue. *Il ſeroit à ſouhaiter qu'il fût reſté plus de mémoires & de documens de ces temslà, pour que nous pûſſions mieux connoître quels étoient les Etats de ces deux très nobles Maiſons, & de quelles perſones elles étoient compoſées. A l'égard de* Guillaume, Marquis de Montferrat, *je ne veux pas taire qu'il eut pour Femme une Sœur du Roi* Conrad. *C'eſt une choſe atteſtée par* Sicard, *Evêque de Cremone, qui fleuriſſoit à la fin de ce ſiècle. En parlant de ce même* Conrad, *il dit.* Sa ſœur, nomée *Julitte*, fut unie par mariage à *Guillaume, Marquis de Montferrat*, qui d'elle eut cinq Fils, tous de mérite, qu'il faut nomer dans cet ordre, *Guillaume, Conrad, Boniface, Frédéric* & *Rainier*, qui furent diverſement favoriſés par la fortune. *C'eſt ici la première fois que les* Marquis de

leur recommande *Dalmace*, que l'on venoit d'élire Archevêque de Narbone. Les Evêchés de Caralogne, ainſi que ceux d'Aragon dépendoient de cette Métropole; & l'Archevêque avoit beſoin de la protection de Souverains auſſi puiſſans que les Comtes de Barcelone, parceque ſon Siège étoit occupé par un Intrus, auquel le Pape les exhorte de s'oppoſer de tout leur pouvoir. Dans cette même *Lètre*, il les loue de ce qu'ils ont pour l'Egliſe Romaine la même attention, que leurs Ancêtres; & les exhorte d'y perſiſter: mais il ne dit pas un mot pour les engager à vivre en paix.

Le même *Amat*, Légat Apoſtolique, avoit tenu, l'année précédente, le IVe. Concile de Girone, avec les Evêques de Barcelone, d'Urgel repréſenté par un Député, de Carcaſſone, d'Auſone ou Vich, d'Elne, de Roda, de Girone & de *Convènes* aujourd'hui *Cominges*. Les treize Canons, faits dans ce Concile, ont pour but d'arrêter la Simonie, d'empêcher l'Incontinence des Clercs, & de conſerver aux Egliſes les Dîmes & les Prémices.

Raimond, allant à Girone en 1082, fut aſſaſſiné par une troupe de Brigands. Quelques Hiſtoriens, & *Mariana* ne pouvoit pas manquer d'être du nombre, ont accuſé *Bérenger* d'avoir été l'auteur du meurtre de ſon Frère: mais on a demontré la fauſſeté de cette accuſation.

Raimond III laiſſa pour héritier *Raimond IV*, jeune enfant qu'il avoit eu de *Mathilde*, fille du Duc *Robert Guiſcard*, qu'il avoit épouſée vraiſemblablement en 1079.

d'Italie, meurt pour le plutôt, au commencement de 1099.

Il eſt à croire qu'il étoit Normand. Il dit lui-même qu'il étoit venu de Pouille en Sicile, & d'au-delà des Alpes en Pouille.

Il ſe done pour Moine: mais on ignore s'il l'étoit avant de paſſer en Italie.

Tout ce que l'on ſait d'ailleurs de lui, c'eſt que, come il le dit lui-même, le Comte *Roger*, Conquérant de la Sicile, le choiſit pour ſon Hiſtoriographe.

L'Ouvrage, qui nous le fait connoître, porte ordinairement le Titre d'*Hiſtoire de Sicile*: mais ce Titre n'en offre point l'objet. C'eſt pourquoi *Muratori*, dans le Ve Tome des *Hiſtoriens d'Italie*, l'intitule: *Hiſtoire de la conquête de la Calabre, de la Pouille, & de la Sicile par les Princes Normans*, Robert Guiſcard *& ſes Frères.*

Cette *Hiſtoire*, écrite très ſimplement, come *Roger* l'avoit ſouhaité, pour qu'elle fût à la portée de tout le monde, annonce un Home d'eſprit & de bon-ſens, aiant beaucoup de lecture. Il paroît auſſi qu'aucun reſpect humain ne l'empêchoit de dire la vérité. C'eſt ce qui devroit principalement caractériſer les Hiſtoriens; & ce qui ſe trouve chès bien peu. *Geoffroi* d'ailleurs a le mérite d'être attentif à la Chronologie, quoiqu'il lui ſoit échapé quelques inexactitudes.

Son Ouvrage eſt terminé par cette célèbre *Bulle* d'*Urbain II* en faveur du Comte *Roger* & de ſes ſucceſſeurs, de laquelle j'ai ſuffiſamment parlé dans l'Art. de ce Prince: mais l'Ouvrage n'eſt pas fini. L'Auteur fait entendre qu'il avoit deſſein de le

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ſi Dieu le permet, un Concile dans la première Semaine de Carême, afin que, par les conſeils de Votre Prudence & de nos autres Frères, la Force ſpirituelle & la Sageſſe répriment les efforts des Impies, & que la paix & la liberté, dans leſquelles la Religion a d'abord été fondée, ſoient affermies (1). Dans une *Lètre*, qu'il écrit le 11 du même mois, aux *Ducs* RODOLFE *de Souabe &* BERTHOLD *de Carinthie* (2), il répréſente la déſolation de l'Egliſe come êtant alors plus grande, qu'elle ne l'avoit jamais été. « Les pêchés des Chretiens, à ſon avis, en » êtoient la cauſe; & ces pêchés tiroient leur origine de ceux » de leurs Souverains & de leurs Paſteurs, qui tous, ne cher- » chant que la gloire & les plaiſirs mondains, ſe perdoient, » & perdoient leurs Peuples avec eux, parceque leurs crimes » bornoient leur pouvoir, & que leur exemple lâchoir la bride » à la licence de pécher; en quoi les Paſteurs êtoient d'autant » plus coupables, qu'ils ne péchoient point par ignorance, ou » par inattention: mais parcequ'une obſtination préſomptueuſe » les faiſant réſiſter au Saint-Eſprit, ils rejetoient les Loix de » Dieu, qui leur êtoient connues, & mépriſoient les *Decrets* » du Siége Apoſtolique ». Ce début le conduit à ſe plaindre amèrement « de ce que les Evêques de Germanie ne faiſoient » point encore obſerver les *Decrets* du Pape *Léon IX* & de » ſes ſucceſſeurs, touchant la Simonie & l'Incontinence des » Clercs ». *Ils ont*, dit-il, *à l'exception d'un petit nombre, déſobéi juſqu'à préſent; & ne ſe ſont point empreſſés d'abolir ces abominables coûtumes par aucune Ordonance, ni de les punir par aucune Cenſure* (3), *ne faiſant pas attention qu'il eſt écrit* que la reſiſtance eſt le même péché que la Magie, & que le refus d'acquieſcer eſt preſque le crime d'Idolâtrie (4). *Ainſi, come nous voïons que, tandis qu'ils mépriſent les ordres du Siége Apoſtolique, ou pluſtôt du Saint-Eſprit, & que leur coupable patience fomente les crimes de ceux qui leur ſont ſoûmis, les fonctions du Sacré Miniſtère ſont exercées indignement, & le*

(1) Voïés, p. 311, col. 4, ce que *Gregoire* entendoit par la liberté de l'Egliſe.
(2) Liv. II, *Lèt.* 45. Dans la Suſcription le *Duc de Carinthie* eſt nomé *Bertulf:* mais *Lambert d'Aſchaffenbourg* & les autres Hiſtoriens Allemans l'appellent *Berthold.*
(3) *Nulla diſtrictione punire.*
(4) *Quia ariolandi peccatum eſt repugnare, & quaſi crimen idololatria nolle acquieſcere,* Liv. 1, *Reg.* Ch. 15. Dans nos édutions de la Vulgate, il y a *Quoniam* au lieu de *Quia.*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Montferrat *allèrent, pour la Foi de* Jésus-Christ, *porter leurs armes en Orient, où nous les verrons aequérir tant de gloire & de puiſſance.... Après l'Aſcenſion, le* Roi Conrad *entreprit le voïoge du Levant avec une Armée immenſe.*

Les Rois *Louis VII* & *Conrad*, alant perdu la plus grande partie de leurs armées & s'étant joints entre les Villes de Tir & de Ptolémaïde, *aſſiégèrent Damas durant trois jours*, dit *Muratori*, p. 489, Ann. 1148. *Ils étoient même déja maîtres de la première enceinte : mais, par la mauvaiſe volonté des Princes Chrétiens d'Orient, ou des Templiers & des Hoſpitaliers, ils furent obligés de ſe retirer. Ils réſolurent encore le Siége d'Aſcalon, & furent devant pluſieurs jours : mais ce fut ſans fruit. La Place étoit très forte ; les Sarazins l'avoient garnie de l'élite de leurs Troupes ; & celles qu'on avoit promis d'envoïer de Jéruſalem, ne vinrent point. C'eſt pourquoi ces Monarques ne penſèrent plus qu'à revenir dans leur païs, après avoir malheureuſement perdu leur tems, leur argent, & leurs troupes, ſans avoir pu rendre aucun ſervice aux Chrétiens, trop peu d'accord entre eux & trop attachés à leurs intérêts, ainſi qu'à leurs plaiſirs.* Amédée, Comte de Mauriène, ... *tomba malade dans cette Expédition, & mourut dans l'Ile de Cipre.* Guichenon, *avec ſon aſſurance ordinaire, le dit mort l'année ſuivante* 1149. *Mais que ce ſoit pluſtôt la préſente année* (1148) ; *c'eſt ce qui ſe conclut de l'endroit*, où Bernard de Gui (dans la *Vie d'Eugène III*) *dit :* Le *Comte de Mauriène, Amé-*

PRINCES contemporains.

RAIMOND IV & BÉRENGER II.

Raimond ſuccède, en 1082, âgé d'environ 2 ans, à ſon père *Raimond III* ; & règne avec *Bérenger II*, ſon oncle, juſqu'à la mort de ce Prince en 1092, ou 1093. Il règne ſeul enſuite juſqu'à ſa mort en Juillet 1131.

Bérenger, qui ſe chargea de la tutèle de ſon Neveu, s'en acquita come un honête home.

Dans le deſſein, en 1088, d'obliger les Maures à quiter la Catalogne ; il mit ſur pied tout ce qu'il put de troupes, & fondit de toutes parts ſur le canton qu'ils occupoient. Il vint à bout de les repouſſer juſqu'aux montagnes de Prados, & reſta maître de l'anciène Ville Métropolitaine de Tarragone. En 1090, il envoïa *Bérenger*, Evêque d'Auſone ou Vich, avec des *Lètres*, tant de lui, que d'*Ermengaud*, Comte d'Urgel, & de *Bernard*, Comte de Béſalu, demander au Pape *Urbain II* le rétabliſſement de cette anciène Métropole. *Urbain* l'accorda, ſauf le droit de l'Archevêque de Narbone. Le Comte *Bérenger* cependant rétablit la Ville, la repeupla de Chrétiens, en rebâtit l'Egliſe Cathédrale, & ſoûmit cette Egliſe au Saint-Siége. L'année ſuivante, *Urbain*, ſans égard à l'oppoſition de l'Archevêque de Narbone, nulle en elle-même, tendit le Titre d'Evêché Métropolitain à la Ville de Tarragone ; & *Bérenger*, Evêque de Vich, en fut fait Archevêque.

En 1092, l'exercice de la Religion Chrétiène étant entièrement rétabli dans Tarragone, *Bérenger II* partit pour la Terre

SAVANS & Illuſtres.

continuer ; &, come la *Bulle* eſt du 4 de Juillet 1098, on préſume qu'il mourut vers le commencement de 1099.

Dans le Ve. Tome des *Hiſtoriens d'Italie*, l'*Hiſtoire de Geoffroi de Malaterre* eſt ſuivie d'une petite *Chronique de Sicile*, depuis le XIe. Siècle juſque vers le milieu du XIIIe. Elle continue utilement cette *Hiſtoire*, quoique d'une manière très imparfaite.

GUILLAUME DE POUILLE,

Hiſtoriographe de *Roger*, Duc de Pouille & de Calabre, vivoit en 1099.

Il prit ſon ſurnom du long ſéjour qu'il fit en Pouille. C'étoit alors un uſage aſſés commun parmi les Gens de Lètres de tirer leurs ſurnoms pluſtôt des lieux qu'ils habitoient, que de leur patrie.

Jean Tiremois, Avocat Général au Parlement de Normandie, fit imprimer à Rouen l'Ouvrage de *Guillaume*, en 1585, *in-4°*, ſur un Mſt. de l'Abbaïe du Bec, que l'on croïoit alors unique. Cet Editeur, trompé par le ſurnom *de Pouille* (*Appulus*), a cru l'Auteur étranger par rapport à la France. *Muratori*, qui l'a fait entrer dans le Ve. Tome de *Hiſtoriens d'Italie*, le croit Italien. Mais l'*Hiſtoire litéraire de la France*, T. VIII, p. 490, me paroit bien fondée à le revendiquer come François, & pluſtôt de Normandie que d'aucune autre Province. Le nom de *Guillaume* ne commença guère à paroître en Italie, qu'après que les Normans eurent commencé d'y faire des conquêtes, c'eſt à dire peu de tems avant la moitié du XIe. Siècle.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Peuple eſt ſéduit (1) ; *il eſt de notre devoir d'y veiller de toute manière, parceque le ſoin du Troupeau du Seigneur nous regarde préférablement à tous les autres. Il nous paroît donc qu'il vaut beaucoup mieux rétablir la Juſtice de Dieu, même par de* nouveaux moïens, *que de laiſſer périr les ames des Homes, en négligeant les Loix* (2). Adreſſant enſuite la parole aux *Ducs*, il ajoute : *C'eſt pourquoi nous avons aujourd'hui recours à vous, ainſi qu'à tous ceux dont la foi & la piété nous inſpirent de la confiance. Que les Evêques parlent déſormais, ou qu'ils ſe taiſent ; nous vous prions &, par l'Autorité Apoſtolique, nous vous admonètons de n'admètre abſolument point aux fonctions du Miniſtère ceux que vous ſaurés ordonés, ou promus par Simonie, ou croupiſſans dans le crime de Fornication ; &, vous regardant vous-même come obligés d'obéir, de notifier & de perſuader les mêmes choſes à la Cour du Roi, dans d'autres lieux, & dans les Dietes du Roïaume, & d'empêcher de pareils gens de ſervir aux Miſtères, autant que vous le pourés, & même* en emploïant la FORCE (3). *Si quelques-uns murmurent contre vous, come*

(1) *Populum ſeduci.* Puiſque l'Egliſe enſeigne que l'indignité des Miniſtres n'empêche pas que les Sacremens ne s'opèrent, ſi le Peuple, qui les reçoit de ces Miniſtres, les reçoit dignement, il en recueille le fruit pour ſa ſanctification. Comeut *Gregoire* a-t-il donc pu dire que *le Peuple étoit ſéduit?* Emporté par ſa fougue naturelle, il s'eſt ſervi d'une eſpreſſion indiſcrète, qui, dans le tems, a pu fournir des armes à ceux qui l'accuſoient d'être dans l'erreur au ſujet des Sacremens opérés par des Miniſtres indignes. Mais il done ailleurs des preuves de ſon orthodoxie à cet égard. V. p. 339, col. 4.

(2) Tout moïen, quelque nouveau qu'il ſoit, peut & doit, pourvu qu'il ſoit une émanation des Maximes de l'Evangile, être emploïé pour ramener ceux qui ſont dans l'erreur. Mais on va voir que *Gregoire* ſe propoſoit un moïen, que ſon humeur deſpotique, & non l'Evangile, lui ſuggéroit.

(3) Voila ce nouveau moïen, que *Gregoire* vouloit mètre en œuvre, & qu'il n'avoit pas appris de *Jéſus-Chriſt*. Ce moïen, qui convenoit à ſon Siſtême de Monarchie Univerſelle, n'a que trop fait fortune après lui. Sans entrer dans aucun detail, il ſuffit d'avertir que ce Siſtême a produit l'*Inquiſition*, ce Tribunal cruel, ſi juſtement déteſté de ceux qui, pleins de l'eſprit du Chriſtianiſme, ſont les vrais Diſciples de ce Maitre divin, qui dit lui-même « Que ſon joug » eſt doux ». L'Inſtruction & la Prière ſont les ſeules armes, que les Miniſtres de l'Egliſe doivent emploïer contre leurs Frères errans ; & l'Excommunication eſt l'unique ſupplice auquel il ſoit, à la dernière extrémité, permis à la Puiſſance Spirituelle de condamner ceux qu'une malice opiniatre fait perſiſter dans leurs erreurs. S'ils ſont, en même tems, perturbateurs du repos public, c'eſt à la Puiſſance Temporelle qu'il appartient de les empriſoner, de les expoſer à la riſée du Peuple, de les priver de leur rang, de leurs biens, de leurs dignités, de tous les avantages de la Société Civile, de leur faire ſubir des ſupplices infamans & durables, & même la mort, s'ils en paroiſſent dignes. Elle punit en eux le crime politique, dont ils ſont coupables envers l'Etat. Mais l'odieux Tribunal de l'*Inquiſition*, où préſident des Religieux, des Prêtres, uſurpant les droits de la Puiſſance Temporelle, ne s'eſt pas contenté de ſéquestrer, de renfermer les Hérétiques, ou les mauvais Chretiens. Il en a, dans

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PRINCES contemporains.

SAVANS & Illuſtres.

dée, mourut dans l'Ile de Cipre. *Il raconte enſuite les Siéges de Damas & d'Aſcalon, qui certainement ſont de cette année* (1148). Ce fut auprès de Nicoſie, qu'*Amédée* mourut; & ſon Corps fut inhumé dans le Monaſtère de Sainte-Croix de cette Ville. *Papire Maſſon* ne ſe trompe point à l'année de ſa mort.

On vient de voir à peu près tout ce que l'on ſait de ce *Comte*. Ce n'eſt pas que les Hiſtoriens de Piémont & de Savoie n'en rapportent beaucoup d'autres choſes: mais rien de ce qu'ils diſent n'eſt appuié du témoignage d'aucun ancien Hiſtorien. Telles ſont ſes guerres avec *Gui*, *Comte de Genève* & les *Daufins de Viennois*, que *Guichenon* a raiſon de rejeter: mais il en admet une avec l'*Evêque de Turin*, qui diſputoit au *Comte* ſes droits de Souverain ſur cette Ville. Celle-ci n'eſt pas mieux atteſtée que les autres.

Il dit qu'*Amédée* fut créé *Comte de l'Empire*. C'eſt une fable. Le titre de *Comte de l'Empire* eſt poſtérieur à ce tems-là.

Beaucoup d'Hiſtoriens de Piémont font d'*Amédée II* le premier *Comte de Savoie*. Ils doivent avoir raiſon, quoiqu'aucun ancien monument ne le diſe, & que ce Prince n'en prène le titre dans aucune *Charte*. Il ne paroît pas douteux qu'il poſsédoit la Savoie.

Il eut pour Femme *Mathilde*, ou *Mahaut*, fille du *Comte d'Albon*, laquelle fut certainement mère d'*Humbert III* & de deux Filles: *Guichenon* ajoute trois Filles & deux Fils; ce qu'il n'établit pas ſuffiſamment.

Sainte, laiſſant le Gouvernement entre les mains des Seigneurs. Il mourut dans ce voïage, ou cette année ou la ſuivante.

On tint, en 1098, à *Girone* un Concile, qui fut le cinquième. Il fut compoſé de l'Archevêque de Tarragone, & des Evêques de Roda, de Barcelone & de Girone. *Bernard*, Archevêque de Tolède, y préſida, pluſtôt come Légat Apoſtolique, que come Primat des Eſpagnes. On y fit, ſous le bon plaiſir du Comte *Raimond IV*, quelques Decrets pour la conſervation de ce que le Clergé nomoit la *Liberté Eccléſiaſtique*, à laquelle on donoit continuellement atteinte, en repréſailles des entrepriſes continuelles de l'Autorité Eccléſiaſtique ſur l'Autorité Séculière. Ce qui ſe fit dans ce Concile fut confirmé par un Acte ſolemnel du Comte en 1126.

Bernard Atton, fils de *Raimond Trincavel*, Vicomte de Beziers & d'Agde, & d'*Ermengarde*, fille de *Roger III*, Comte de Carcaſſone, tenoit, à titre de Vicomte, cette dernière Ville du Comte de Barcelone. Il ſe révolta, cette même année 1098, & vnulut ſe rendre indépendant. *Raimond* vint l'aſſiéger dans Carcaſſone, prit la Ville & l'en chaſſa. Les Comtes de Barcelone avoient acquis Carcaſſone d'*Ermengarde* elle-même, autoriſée par ſon Mari, pour 1100 onces d'or, Monole de Barcelone.

En 1108, les Maures vinrent ravager horriblement les environs de Tarragone & de Barcelone, & parurent vouloir tenter de ſe rétablir dans ce que *Bérenger II* leur avoit enlevé: mais ils ſe retirérent, en voïant que *Raimond IV*

Guillaume nous apprend que ce fut par ordre du Duc *Roger*, qu'il entreprit l'Hiſtoire de *Robert Guiſcard*, père de ce Prince. Il étoit naturel que *Roger* fit choix d'un Normand, come le Comte *Roger* avoit fait, en choiſiſſant *Geoffroi de Malaterre*. Il eſt à remarquer encore que les deux ſeuls Mſts. qne l'on connoiſſe de l'Ouvrage de *Guillaume*, ſe ſont trouvés en Normandie, l'un au Bec, l'autre au Mont Saint-Michel. On en peut conjecturer que *Guillaume* vint finir ſon Ouvrage & mourir dans ſa patrie. Il ſe tint en 1095, à Bourdeaux, une Aſſemblée d'Evêques, de Clercs ou Prêtres, d'Abbés & de Moines; &, parmi ceux qui ſouſcrivirent aux Actes de cette Aſſemblée eſt un *Willelmus Appulus*, ſans aucune qualification. Son nom ſuit celui de l'Archidiacre de Bourdeaux, & précède celui de l'Archiprêtre de Saumur & du Doïen de Bourdeaux; ce qui marque que *Willelmus Appulus* étoit un Prêtre conſidérable. Il eſt difficile de s'imaginer qu'un *Guillaume*, différent de notre Hiſtorien & Poète, portat, dans le tems, le ſurnom d'*Appulus*. Il ſemble donc que l'on ne peut pas douter que notre Hiſtorien & Poète, & le Prêtre de l'Aſſemblée de Bourdeaux ne ſoient la même perſone. Il ſe peut que *Guillaume* fût revenu d'Italie en France à la ſuite d'*Urbain II*, quand ce Pape vint, en 1095, tenir le Concile de Clermont. Il étoit ami d'*Urbain*, qui ſe joignit au Duc *Roger* pour l'engager à compoſer l'Hiſtoire de *Robert Guiſcard*.

Il nous apprend qu'il commença ſon Ouvrage en 1087, & qu'il le finit

ſi vous vous mêliés de ce qui n'eſt pas de votre compétence; répondés-leur, Qu'ils aient à n'empécher, ni votre ſalut, ni celui du Peuple, & qu'ils vièneni diſputer avec nous ſur ce que vous aurés fait par notre ordre. Ce ne pouvoit être que par gens inſtruits & par des gens ſenſés, que ces *Ducs* pouvoient être blamés de recourir à la violence pour ſe conformer aux intentions de *Gregoire*; & l'imagination échauffée de ce Pape lui faiſoit trop préſumer de la force de ſon éloquence & de la juſteſſe de ſa dialectique, s'il ſe flatoit d'amener de pareils eſprits à penſer come lui. Dans la première Semaine de Carême, il tient, depuis le 23 juſqu'au dernier jour de Février, le Concile auquel il avoit invité l'Archevêque *Guibert*. Il y renouvelle les deux *Decrets* de celui de l'année précèdente contre les Simoniaques & les Clercs mariés ou concubinaires, come on l'apprend d'une de ſes *Lètres* à *Sighard*, Patriarche d'Aquilée (1). Il y ſuſpend auſſi pluſieurs Evêques; dépoſe *Denis*, Evêque de Plaiſance; prive de l'entrée de l'Egliſe cinq Officiers du Roi *Henri*, par les conſeils deſquels on diſoit que les Prélatures ſe vendoient dans les Etats de ce Prince, & les excommunie pour le 1 de Juin, s'ils ne vièneni pas, avant ce jour, à Rome pour y faire pénitence; ordone que *Philippe I*, Roi de France, ſoit regardé come excommunié, s'il ne done pas aux Nonces, qui le doivent aller trouver, des aſſurances de ſe corriger, & de ſatisfaire ſur les plaintes qu'on a vu ci-devant que *Gregoire* en faiſoit; excommunie encore le Duc *Robert Guiſcard* come Invaſeur des biens de S. *Pierre*; & lui joint, pour le même ſujet, *Robert*, Comte de Loritello. Dans ce même Concile, il renouvelle le *Decret d'Alexandre II* contre les *Inveſtitures* des Bénéfices eccléſiaſtiques, donées par les Laïcs (2). Le 3 de Mars, il avertit, par une *Lètre*, les Plai-

ſes *Actes de Foi*, livrés aux flames, peut-être parcequ'il étoit plus aiſé d'avoir de quoi les brûler, que des raiſons & des vertus pour les convaincre & les convertir.

(1) Cette *Lètre*, du 23 de Mars 1075, eſt la 62e. du II Livre.

(2) *Vers la fin de Février de cette année* (1075), dit *Muratori*, T. VI, p. 241, *le Pape* Gregoire *célèbra dans Rome un autre inſigne Concile, où ce très zélé Pontife défendit publiquement, pour la première fois, les* Inveſtitures *des Evêchés & des Abbaïes, que les Rois donoient aux Eccléſiaſtiques, en leur préſentant la Croſſe & l'Anneau. Cette coûtume s'étoit introduite depuis bien des années; &, la Collation des Egliſes & des Dignités Eccléſiaſtiques étant devenue dépendante de la volonté des Souverains Temporels, qui pour lors étoient de conſcience peu délicate, il s'étoit ouvert une large porte à la Simonie. En effet, elles étoient conférées à qui les achetoit par de longs ſervices à la Cour, ou par des flateries, & le plus*

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en *Italie.*

Il paroît que la *Comteſſe Mahaut* fut longtems ſans avoir d'Enfans. Ce fut pour cette raiſon, que la Reine *Adélaïde* engagea ſon mari *Louis le Gros* à faire marcher des troupes dans les Etats d'*Amédée*, pour s'aſſurer la ſucceſſion, au moins d'une grande partie. La naiſſance d'*Humbert III* & la mort de *Louis le Gros* firent évanouir les projets d'*Adélaïde*. Le *Comte Amédée* eut bientôt repris les Places, dont les François s'étoient emparés ; &, come il paroiſſoit en diſpoſition de ſe vanger en continuant la guerre, on eut recours à *Pierre le Vénérable*, Abbé de Clugni, ſon ami particulier. *Amédée* ſe rendit aux ſollicitations de *Pierre*. *Il* fit la paix & prit très ſincèrement à cœur les intérêts de ſon neveu *Louis VII.*

Quelques Auteurs diſent très hardiment qu'il eſt certain que ce *Comte* fit deux voïages à la Terre-Sainte : mais qu'il eſt impoſſible de déterminer le tems du premier. Ils n'apportent aucune preuve de la certitude de ce premier voïage.

Les *Chartes* de ce Prince, donées par *Guichenon*, doivent être examinées de près. Je ne parlerai que d'une ſeule. C'eſt une Donation à l'Abbaïe de Rivalte en Piémont, pour le rachat de ſon ame & de ſon Aieule ; *pro redemptione animæ noſtræ & aviæ meæ.* La maladreſſe du Fanffaire s'y manifeſte groſſièrement dans un amas biſare de qualités. *Amédée* s'y dit, Fils du *Comte Humbert*, & par la grace de Dieu *Comte de Bourgogne & de Lombardie*, & Petitfils de la *Comteſſe Aladie*, & ſon ſucceſſeur.

PRINCES contemporains.

avoit reçu du ſecours de notre Roi *Louis le Gros.*

Bernard, Comte de Béſalu, mourut en 1111, ſans Enfans ; & ſuivant un accord fait entre eux, *Raimond* en réunit les Etats aux ſiens.

Il en fut de même en 1117, du Comté de Cerdagne à la mort, ſans poſtérité, du Comte *Bernard-Guillen*, ou *Guillaume.*

Avant de mourir, *Raimond IV* prit l'habit de Chevalier du Temple. Sa ſépulture eſt au Monaſtère de Ripol.

Il laiſſa, quatre Enfans, de *Doulce*, fille & héritière de *Gilbert*, Comte de Provence, qu'il avoit épouſée en 1112 ; *Raimond V*, qui fut ſon Succeſſeur ; *Bérenger*, qui fut Comte de Provence par ſa mère ; *Bérengère*, femme d'*Alfonſe VIII*, Roi de Léon & de Caſtille ; & *Céeile*, femme du Comte de Foix.

RAIMOND V

remplace, en 1131, ſon père *Raimond IV*, & meurt en 1162.

A l'Epoque ſuivante.

ROIS DE NAVARRE.

SANCHE III, dit le Grand, depuis 999, ou 1000, meurt en 1035.

GARCIE VI,

l'aîné des Fils de *Sanche III*, lui ſuccède en 1035 ; & meurt le 1 de Septembre 1054, de la manière qu'on l'a vu dans l'Article de *Ferdinand I*, Roi de Léon.

En 1042, *Ramire*, ſon frère naturel, que *Sanche III* avoit fait Roi d'Aragon, voulant agrandir ſon petit Etat, fit alliance avec les Rois Maures de Saragoſſe, de Tolède & d'Hueſca ; groſſit ſes troupes des leurs ; entra tout à coup dans la Navarre, & fit le Siège de Tafalla. *Garcie*, pris au dépourvu, fait dire aux Aſſiégés de tenir ferme, & de comter ſur un prompt ſecours. Il raſſemble auſſitôt des troupes ; marche de nuit ; ſurprend les Aſſiégeans endormis ; & les taille en pièces ſans leur laiſſer le tems de ſe défendre. *Ramire* s'enfuit ſur un cheval ſans ſelle & ſans bride ; &, retiré dans les montagnes de Ribagorce & de Sobrarve, envoie demander pardon à ſon

SAVANS & Illuſtres.

avant le mois d'Août 1099 : par où l'on voit qu'il écrivoit en même tems que *Geoffroi de Malaterre.*

On ne ſait rien de ſa vie. *Du Boullay*, dans ſon *Hiſtoire de l'Univerſité de Paris*, T. *I*, p. 597, le comte au nombre de ceux par qui cette célèbre Ecole fut illuſtrée dans le XIe. ſiècle : mais j'ignore ſi l'on peut s'en rapporter à *Du Boullay.*

L'Ouvrage de *Guillaume* eſt en Vers Hexamètres. Les deux premiers Livres rapportent les premiers exploits des Normans dans la Pouille & dans la Calabre ; & commencent par leur pèlerinage au Mont-Gargan, en 1016. Les trois autres, conſacrés à *Robert Guiſcard*, finiſſent à ſa mort en 1095.

Come Poëte, *Guillaume* ne mérite guère plus de louanges, que la foule des Verſificateurs du XIe. Siècle, quoiqu'il ait quelques Vers aſſés heureuſement tournés, & que ſa Phraſe ſoit quelquefois très Latine. Come Hiſtorien, il eſt d'un grand poids. *Il* avoit pu voir la plus grande partie des évènemens qu'il raconte ; & l'on convient qu'il eſt exact & ſincère.

ſantins de la dépoſition de leur Evêque, qu'il peint come un très indigne Prélat. Il paroît que la cauſe de la dépoſition de *Denis*, eſt qu'il avoit avec les Habitans de Plaiſance de vives querèles, dans le cours deſquelles il leur avoit cauſé de grands domages, qu'il n'avoit pas réparés quoique *Gregoire* l'eût odorné. Come il ne s'agiſſoit en cela que d'intérêts purement civils, c'étoit à la Puiſſance Roïale à prendre connoiſſance des différends de l'Evêque & des Bourgeois de ſa Ville: mais *Gregoire*, donant à ſes ſucceſſeurs l'exemple de paſſer les bornes de la Puiſſance Pontificale & d'empiéter continuellement ſur celle des Princes, avoit admis les Plaiſantins à ſe plaindre de leur Evêque, auquel il avoit commandé de les ſatisfaire. C'eſt principalement ſur la déſobéiſſance de *Denis*, qu'il inſiſte dans cette *Lètre;* enſorte que l'humeur impérieuſe du Pape pouroit paſſer pour la véritable cauſe de la dépoſition de l'Evêque. *Gregoire* dit aux Plaiſantins, « Qu'elle eſt irrévocable; qu'il » n'accordera plus aucune audiance à *Denis*; & qu'il engagera » les *Fidèles de S.* PIERRE de les aider *à chaſſer ce Loup*, » *par qui leurs biens avoient été pillés, & qui, come un œil* » *obſcurci, précipitoit dans la foſſe les corps & les ames de* » *ceux qui le ſuivoient* (1) ». Dans une *Lètre* du 23 de Mars (2), il félicite *Géyſa*, qu'il qualifie toujours *Duc de Hongrie*, ſur

ſouvent à qui prodiguoit les préſens & l'argent, Il arrivoit de là que les Egliſes tomboient fréquemment entre les mains de qui le méritoit le moins, & qu'on ne faiſoit aucune attention à ceux qui pouvoient en être dignes. Les Decrets *contre les Cleres concubinaires furent auſſi confirmés dans ce Concile. Le Pape y renouvella de même l'excommunication de* Robert Guiſcard, *qui pour lors étoit en ſecrète correſpondance avec le Roi* Henri, *tandis qu'en même tems il faiſoit porter des paroles de paix au Pape, & paroiſſoit vouloir ſe ſoûmètre à tout ce qu'il lui preſcrivoit. Come le* Decret des Inveſtitures, *dont je viens de parler, paroiſſoit diminuer trop l'autorité, que les Monarques avoient uſurpée; ce fut une étincelle, qui produiſit le feu d'une guerre funeſte entre le Sacerdoce & l'Empire. D'abord le Roi* Henri *n'en fit aucune plainte & n'en témoigna point de reſſentiment, parcequ'il étoit incertain du ſuccès de la guerre, qu'il avoit entrepriſe contre les Saxons. Mais il en fut à peine ſorti victorieux, qu'il commença de faire retentir ſes plaintes contre le Siége Apoſtolique.*

Au ſujet du Concile, dont il s'agit, *Muratori* ne cite pour garant que le T. X des *Coneil.* du P. *Labbe*: mais dans ce qu'on y done pour les *Actes* de ce Concile, il n'eſt pas dit un mot du *Decret des Inveſtitures*; & *Gregoire* n'en parle pas dans ſa *Lètre* à *Sighard*, Patriarche d'Aquilée. Voïès ce que j'ai dit, p. 425, col. 4; & pour la date de la *Lètre* liſés-y 23 au lieu de 25. C'eſt par l'Hiſtorien *Arnulf*, que nous connoiſſons ce *Decret*. V. p. 425-27, col. 4.

(1) *Dabimus etiam operam ut omnes fideles Sancti* Petri *adjuvent vos in expellendo Lupo & ordinando Paſtore*, &c. Ces paroles ſont dérangées. La ſuite du ſens demande qu'on liſe: *in ordinando paſtore, & expellendo Lupo qui res veſtras diripuit, & corpora animaſque ſequentium ſe in foveam, ſicut oculus tenebroſus, mittit.* Liv. II, *Lètre* 54.

(2) Liv. II, *Lètre* 63.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

seur par droit héréditaire. *Ego* Amedeus, *filius* Comitis Umberti Reforciati, *& Dei gratia* Burgundiæ *&* Lombardiæ Comes, *Nepoſque* Comitiſſæ Aladiæ, *& hæreditario jure ſucceſſor.*

DOGES DE VENISE.

PIETRO BARBOLANO, ou CENTRANICO,

élu tumultuairement en 1026, eſt en 1031, traité come l'avoit été ſon prédéceſſeur, c'eſt à dire qu'il eſt dépoſé & banni.

ORSO ORSEOLO, Vice-Doge.

Il étoit Patriarche de Grado, & frère du Doge *Otton Orſéolo.* En 1031, il eſt nomé *Vice-Doge* juſqu'au retour de ſon Frère, qu'on envoie chercher à Conſtantinople. Il ceſſe de l'être en 1032.

Dominique Fiabanico, véritable auteur de l'attentat commis contre le Doge *Otton*, qu'il vouloit remplacer, s'étoit abſenté de Veniſe, après qu'on eût élu *Barbolano.* Le *Vice-Doge*, pour vanger ſon Frère, anima tout le Peuple contre *Fiabanico*, qu'il fit déclarer ennemi de la patrie, & bannir à perpétuité.

Dès qu'on eut appris qu'*Otton* étoit mort à Conſtantinople, il abdiqua le *Vice-Dogat*, après 14 mois d'une adminiſtration agréable à ſes Concitoiens.

DOMENICO ORSEOLO

ſe fait proclamer Doge, en 1032, par une partie du Peuple qu'il avoit gagnée: mais il ne l'eſt que très peu de tems.

C'étoit un Pareut, & non pas un Frère, come on l'a dit quelque part, du Doge *Otton.*

S'il s'empara de l'autorité d'une manière illégitime; *ce fut pour ſon malheur*, dit *Muratori*, T. VI, p. 98. *Il ne tarda pas à ſe faire un ſoûlèvement preſque général contre lui. Ce ne fut qu'avec peine, qu'il put ſe ſauver & ſe retirer à Ravenne, pour y mourir bientôt après.* Girolamo Roſſi (*Hiſt. de Raven.* Liv. V), *met la fuite & la mort de* Dominique *en* 1024: *mais* André Dandolo, *cet exact Ecrivain de l'Hiſtoire de ſa patrie, eſt ſur ce point beaucoup plus digne de foi.* C'eſt lui, que j'ai ſuivi.

Dominique Fiabanico, tout exilé qu'il

PRINCES contemporains.

Frère, qui lui rend, avec ſon amitié, tout ce qu'il venoit de conquérir.

Garcie fit, en 1045, la conquête de Calahorra ſur les Maures, qui s'étoient défendus, dans cette Place, avec beaucoup de courage; & ſur le champ il en rétablit l'Evêché.

Les Patrons Laïcs de la Biſcaie maltraitoient les Eccléſiaſtiques de leur dépendance, qu'ils privoient de preſque tous leurs revenus, & qu'ils forçoient même de nourir leurs chiens. *Garcie*, par une Ordonnance ſévère de 1053, réprima ces abus.

Il voulut, la même année, enlever du Monaſtère de Saint-Millan le Corps du ſaint Confeſſeur de ce nom, pour le mètre dans l'Egliſe du Monaſtère de Sainte-Marie de Najera, qu'il venoit de fonder, & dont les Eſpagnols n'ont pas manqué de faire l'origine miraculeuſe. Il fut détourné de ſon deſſein par les inſtantes prières des Moines de Saint-Millan: mais les *Légendaires* ont mieux aimé que ç'eût été par une merveille; & que, de quelque manière qu'on s'y fut pris, la Châſſe du Saint n'eût jamais voulu ſortir de l'Egliſe.

Garcie, en 1038, avoit épouſé, dans Barceione même, *Etiénète*, fille du Comte *Bérenger I*, de laquelle il eut *Sanche*, qui lui ſuccéda; les Infants *Ramire* & *Raimond*; & trois Infantes, dont une nomée *Erméſinde.*

La Reine *Etiénète* mourut en 1057.

SANCHE IV

ſuccède à ſon Père, en 1054; & meurt en 1076.

Il fit en 1057, une ligue défenſive avec *Ramire*, ſon oncle, Roi d'Aragon, auquel il céda l'uſufruit de trois Places. Le motif de cette ligue étoit la trop grande puiſſance de *Ferdinand I*, Roi de Léon & de Caſtille, oncle de *Sanche* & frère de *Ramire.*

En 1056, *Almutadir-Vila*, Roi de Saragoſſe, attaqué par *Sanche I*, Roi d'Aragon, ſe rendit tributaire de *Sanche IV*, ſous l'obligation de lui païer tous les ans 12 mille Mancoſes d'or; ce qui ſuſpendit les opérations du Roi d'Aragon.

On parle d'une guerre entre les trois couſins germains, *Sanche II* de Caſtille, *Sanche IV* de Navarre, & *Sanche I* d'Aragon, dans laquelle les deux derniers eurent tout l'avantage. Si cette guerre n'étoit pas une fable, il la faudroit placer en 1067; & non en 1074, come on a fait.

L'Infant *Raimond* & l'Infante *Erméſinde*

tout le bien, qu'il en entendoit publier; & lui dit enſuite: *Nous croïons que vous n'ignorés pas que le Roïaume de Hongrie doit, come d'autres très nobles Roïaumes, jouir de ſa propre liberté; ne dépendre d'aucun autre Roi; & n'être ſoumis qu'à la Mère univerſelle, la Sainte Egliſe Romaine, qui ne traite point ſes Sujets come des Eſclaves: mais qui les regarde tous come ſes Enfans. Or parceque votre parent* (SALOMON) *a, par uſurpation, obtenu ce Roïaume du Roi de Germanie, & non du Pontife Romain, le Jugement de Dieu, come nous le croïons, l'en a privé.* Ces paroles remarquables ſont ſuivies d'exhortations « à prendre ſoin des Egliſes & de la Religion; &, pour mériter, dans cette vie & dans l'autre, la protection de S. *Pierre*, » à rendre aux Légats Apoſtoliques l'obéiſſance, qui leur eſt » due ». Par une autre *Lètre* du 14 d'Avril (1), il dit au même Prince, qu'il qualifie encore *Duc de Hongrie*, « Que ſon devoir étant de défendre les droits de chacun en particulier, » & d'entretenir la paix & la concorde, il y eſt obligé plus » particulièrement à l'égard des Princes, dont la haine ou » l'amitié ſe fait ſentir à beaucoup de gens; Qu'il ſonge donc » à faire la paix entre le Roi *Salomon* & le Duc *Géyſa*, pour » que, ſuivant la Juſtice, chacun d'eux poſsède ce qui lui doit » appartenir; & que la paix ſoit établie dans le Roïaume de » Hongrie, & pour que ce Roïaume ait un Roi véritable, » non une apparence de Roi (2) ». *Mais*, ajoute-t-il, *depuis que, mépriſant la noble Seigneurie du bienheureux* PIERRE, *Prince des Apôtres, à qui nous croïons que Votre Prudence n'ignore pas que ce Roïaume appartient, le Roi s'eſt ſoûmis au Roi de Germanie, & qu'il eſt devenu par ce moïen une apparence de Roi* (3); *Dieu, voiant l'injure faite au Souverain de ce Roïaume* (4), *l'a mis par ſon jugement, en votre puiſſance* (5). C'eſt S. *Pierre* que *Gregoire* vient d'appeller le *Souve-*

(1) Liv. II, *Lètre* 70.

(2) *Ut* Rex *ibi*, *non* Regulus *fiat.*

(3) Rex *ſubdidit ſe Teutonico Regi*, & Reguli *nomen obtinuit.*

(4) *Dominus autem injuriam* ſuo *illatam* Principi *prævidens.* Le *ſuo* de ce membre de Phraſe, eſt, ſuivant l'exactitude de la Sintaxe, relatif à *Dominus*, & devroit ſe traduire, *au Prince de ſes Apôtres*: mais on chercheroit vainement cette exactitude dans les *Lètres* de *Gregoire* & dans tous les autres Ecrits de ces tems-là. *Suus* y tient ſouvent la place d'*ejus*, *illius*, *hujus*, *iſtius* & de leurs Pluriels. J'ai donc cru que *ſuo Principi* ſe rapportoit à *Regnum*, qui ſe trouve dans le commencement de la Phraſe, comme répétition de *nobiliſſimum regnum Hungariæ*, mis plus haut, dont *Gregoire* dit qu'il appartenoit à *S. Pierre.* Si je ne me ſuis pas trompé, j'ai du traduire come j'ai fait.

(5) *Poteſtatem regni ſuo ad te judicio tranſtulit.*

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

PRINCES contemporains.

étoit, n'en avoit pas moins de pouvoir dans Veniſe. Ce fut ſa Faction, qui ſoulèva le Peuple contre l'Uſurpateur.

DOMENICO FIABANICO

eſt élu Doge en 1032, quoiqu'abſent & bani come *Ennemi de la patrie.* Il meurt en 1043.

Par ſon élection, dit *Muratori*, p. 99, *toutes les Factions & tous les troubles ceſsèrent dans cette Ville.* Dandolo *dit qu'*il fut nomé Protoſpataire par l'Empereur *Conſtantin.* Dandolo *devoit dire*, Romain Argire, *qui, depuis* 1028, *remplaçoit* Conſtantin *ſur le Trône de l'Empire d'Orient.*

Le premier uſage, que *Fiabanico* fit de ſon autorité, fut de ſe vanger des *Orſeoli*, qu'il fit proſcrire & banir à perpétuité. Depuis ce tems, on n'a vu perſonne de ce nom dans les grandes Charges à Veniſe. Come dans la ſuite cependant on trouve en cette Ville des *Orſeoli*, l'on peut penſer que le Decret de Proſcription ne comprenoit que la Branche des Doges & les Rameaux de cette Branche; & que les Branches, anciènement ſéparées de celle-là, ne furent point banies. Je dois cette remarque à M. l'Abbé *Laugier*, qui m'en fournira la preuve dans un des Articles ſuivans.

On fait honeur à *Fiabanico* d'avoir fait ſupprimer, par un autre Decret, l'uſage dangereux, où les Doges étoient de ſe faire aſſocier leurs Fils, ou leurs Frères. *Il eſt à préſumer*, dit M. l'Abbé *Laugier* dans ſon *Hiſtoire de Veniſe*, T. I, p. 383, *que* Fiabanico *n'avoit point d'Enfans; & qu'il n'abolit une ſi belle prérogative, parcequ'il n'étoit pas dans le cas de s'en prévaloir. Il n'étoit pas home à ſe doner des chaînes, pour le ſeul plaiſir d'en ôter à ſes Concitoïens.*

DOMENICO CONTARENO

ſuccède, en 1043, à *Domenico Fiabanico*, & meurt en 1071.

Conſtantinus Auguſtus hunc Ducem magiſtrali ſede decoravit. *Ce ſont*, dit *Muratori*, T. VI, p. 131, *les paroles de* Dandolo, *qui ſignifient que l'Empereur Grec créa ce Doge* Maître de la Milice, *come les* Ducs de Naple *l'étoient, c'eſt à dire* Généal d'Armée.

M. l'Abbé *Laugier*, T. I, p. 290, fait durer le Dogat de *Contareno* vingt-ſix ans. Il faloit dire vingt-huit. Il parle enſuite du voïage de *Léon IX* à Veniſe conſpirèrent en 1076 contre *Sanche IV*, leur frère, & firent entrer dans cette conjuration beaucoup des Courtiſans les mieux traités du Roi. Ce Prince étant à la chaſſe, au mois de Juin, entre Funès & Malaga, ſur les montagnes de Peñalen, accompagné de l'infant *Raimond* & des autres Conjurés; on fit partir un Sanglier. Le Roi, pour mieux voir la chaſſe, monta ſur une roche eſcarpée. *Raimond* & les autres l'y ſuivirent; &, lorſqu'il regardoit le plus attentivement, ils le frapèrent ſi rudement dans le dos, qu'ils le précipitèrent au bas de cette roche; & ſon corps, en tombant, fut mis en pièces. Ainſi mourut malheureuſement ce Roi courageux: mais pacifique, & par là digne d'une plus longue vie.

J'ai dit, dans l'Art. d'*Alfonſe VI*, Roi de Léon, de quelle manière la ſucceſſion de *Sanche IV* fut partagée au préjudice de ſon fils *Garcie*, trop jeune pour règner, & de ſon frère l'Infant *Ramire*, que les Navarrois ſoupçonèrent apparemment d'avoir eu quelque part au meurtre de leur Roi.

Sanche IV avoit, en 1066, épouſé *Plaiſance*, Demoiſelle Françoiſe de grande Qualité: mais dont on ne connoît pas la Maiſon. Il en eut *Garcie*, que je viens de nomer. On dit qu'il eut encore un autre Fils de même nom, que l'on croit né d'une Maitreſſe.

SANCHE V,

premier du nom come *Roi d'Aragon*, rempiace ſon père *Ramire* au Trône d'Aragon en 1063; devient, par le vœu des Peuples, *Roi de Navarre*, en 1076; & meurt en 1094.

PÉDRE I

ſuccède à ſon père *Sanche V* & *I* aux Roïaumes de Navarre & d'Aragon en 1094; & meurt en 1104.

ALFONSE I

come *Roi de Navarre, d'Aragon* & *de Caſtille*, & *VII* come *Roi de Léon*, ſuccède, en 1104, aux Roïaumes de ſon frère *Pédre I.* Il devient, en 1109, Roi de Léon, de Caſtille & de Tolède, come Mari d'*Urraque*, fille & héritière d'*Alfonſe VI*; & ceſſe de l'être, en 1114, par la diſſolution de ſon mariage. Il meurt en 1134.

Son Art. & ceux de ſon Frère & de ſon Père aux Rois d'Aragon.

GARCIE RAMIRE, ou GARCIE VII,

après la mort d'*Alfonſe I*, en 1134,

rain du Roïaume de Hongrie. Ces paroles & celles que j'ai traduites de l'autre *Lètre*, montrent que ce Pape prétendoit que ce Roïaume étoit un Fief relevant de l'Egliſe Romaine. J'ai lu dans des Hiſtoriens modernes que le Roi S. *Etiène* avoit rendu ſa Courone tributaire des Papes : mais où trouver des anciens, qui l'aient dit, ou des Titres qui le prouvent ? Il eſt vrai que *Silveſtre II*, come on l'a vu dans le Volume précèdent, reconnut *Etiène* pour Roi : mais ce fut par *Otton III* qu'*Etiène* fut couroné. La démarche, par laquelle le Pape avoit prévenu l'Empereur, excita ſans doute la reconnoiſſance du nouveau Roi, qui put fort bien envoïer enſuite, tous les ans, des préſens à la Baſilique de S. *Pierre* : mais on ne voit nulle part aucune trace d'un Cens annuel, établi dans les formes & païé régulièrement. *Gregoire* ne pouvoit donc ſe fonder que ſur la démarche de *Silveſtre II.* C'en étoit aſſés pour lui, qui, dans ſon Siſtême de Monarchie univerſelle, croïoit, ou vouloit faire croire que tous les Souverains étoient Vaſſaux de ſa Thiare. La *Lètre* continue. *C'eſt pourquoi, ſi vous voulés quelque choſe, ſi vous vous flatés d'être digne d'obtenir quelque choſe de l'Egliſe Romaine, nous voulons que vous vous en ouvriés à nous avec confiance, & que vous montriés par vos actions, come il convient que vous faſſiés, quel eſt votre dévoûment pour la Mère univerſelle, & coment vous avés réſolu de lui rendre l'obéiſſance & le ſaint reſpect qui lui ſont dus. Nous laiſſons aux Porteurs de cette* Lètre, *en la fidélité deſquels nous avons pleine confiance, à vous dire ce que nous ne vous diſons pas ici.* Si l'on veut faire attention au tour, dont on a vu *Gregoire* uſer pour faire entendre aux Juges de Sardaigne ce qu'il attendoit d'eux, on ne doutera pas qu'il ne veuille engager ici le Duc de Hongrie à ſe reconnoître Feudataire du Saint-Siége, & par conſéquent à lui païer un Cens annuel. Ainſi *Gregoire* ne manquoit aucune occaſion de travailler à groſſir ſes revenus (1). Il avoit écrit, le 5 de Janvier, à *Suénon*, Roi de Danemarc (2), « Que, lorſqu'il n'étoit qu'Archidiacre, » il avoit ſouvent reçu des Lètres & des Meſſages de la part de » ce Prince ; & qu'il s'étonoit de n'en avoir pas reçu de pareils » témoignages d'amitié, depuis qu'il étoit Pape ». Il l'exhor-

(1) Il y a bien des ſiècles que Rome a mis au rang de ſes Maximes fondamentales : *Quærenda pecunia primum.*

(2) Liv. II, *Lètre* 51.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

niſe. Puis il ajoute: *Mais il ne paroît point que la choſe, toute vraiſemblable qu'elle eſt, ſoit ſuffiſamment conſtatée.* Elle l'eſt autant qu'un fait de cette nature le peut être. Il en eſt parlé dans la *Vie de Léon IX* par *Wibert*, ſon élève, & ſon Archidiacre à Toul.

DOMENICO SILVIO,
élu Doge en 1071, eſt inveſti de ſa Dignité par la tradition de l'Etendart; ce qui s'eſt toujours pratiqué depuis. Il eſt dépoſé en 1084.

M. l'Abbé *Laugier*, T. I, p. 390, donne pour Femme à ce Doge une Grèque, à laquelle il attribue ce que *Pierre de Damien* nous a dit, dans le Volume précédent à l'année 1005, de la Princeſſe *Marie*, nièce des Empereurs *Baſile* & *Conſtantin* & femme du Doge *Jean*, fils & collègue du Doge *Pierre Orſeolo II.*

A la p. 399, il parle d'un *Diplôme* de *Silvio*, par lequel, en 1074, il confirma les Biens & Droits de l'Egliſe de Grado. *Silvio* s'y dit, *par la miſéricorde de Dieu, Duc de Veniſe & de Dalmatie*: & prononce une Amande applicable à ſa Chambre. L'ingénieux Hiſtorien eſſaie de tirer de-là des conſéquences en faveur de l'Indépendance des Vénitiens. Ce *Diplôme* ne fait rien, ni pour, ni contre. Je m'en tiens à ma règle. Tant que les *Doges de Veniſe* s'empreſſeront de ſe faire décorer de Titres honorifiques par les Empereurs Grecs, Veniſe ne ſera pas affranchie de toute dépendance.

J'aime beaucoup mieux que M. l'Abbé *Laugier* nous apprène que, parmi les Citoïens ſouſcrits à ce *Diplôme*, on trouve *Pierre* & *Dominique Orſeolo*; ce qui prouve que tous ceux de ce nom ne furent pas compris dans le Decret de Proſcription des *Orſeoli.*

Le Duc *Robert Guiſcard* faiſant, en 1081, la guerre aux Grecs en Albanie; les Vénitiens envoïèrent à leur ſecours une flote, qui battit celle des Normans. Ils en renvoïèrent, en 1084, une autre que les Normans battirent. Ils en eurent tant de dépit, qu'ils dépoſèrent le Doge. Pluſieurs Auteurs nient ce fait. M. l'Abbé *Laugier* ſe contente d'en douter; & dit, p. 399: *Il paroît plus certain que* Silvio *occupa le Trône Ducal juſqu'à ſa mort.* V. l'Article ſuivant.

VITALE FALEDRO
ſuccède au précédent en 1084, & meurt en 1096.

PRINCES contemporains.

eſt mis ſur le Trône par les Navarrois, qui ne vouloient plus de Rois de la Branche d'Aragon. Il meurt en 1150.
A l'Epoque ſuivante.

COMTES, depuis ROIS DE CASTILLE,
GARCIE-SANCHEZ,
depuis 1022, meurt, ſans Enfans, le 13 de Mars 1028.

MARIE-ELVIRE, ou MAYOR, & ſon mari SANCHE LE GRAND, Roi de Navarre.

Ils ſuccèdent, en 1028, au Comte *Garcie-Sanchez*, leur frère & beaufrère; & conſervent le *Comté de Caſtille* juſqu'à la fin de 1034, qu'ils le cèdent à *Ferdinand*, leur ſecond Fils, que *Sanche* déclare Roi. *Sanche*, monté ſur le Trône de Navarre en 999, avoit épouſé *Marie-Elvire* en 1001. Il la laiſſe veuve en 1035. J'ignore quand elle mourut.

FERDINAND I
eſt le *premier Roi de Caſtille* en 1034. Il devient *Roi de Léon & des Aſturies*, en 1037, come mari de Doña *Sanche*, ſœur & héritière du Roi *Bermude III*, mort ſans Enfans. Il cède, en 1064, le Roïaume de Caſtille à ſon fils aîné *Sanche*; & meurt en 1065.

SANCHE II
devient *Roi de Caſtille*, en 1065, par la ceſſion de ſon père *Ferdinand I*; uſurpe, en 1070, la *Couronne de Léon* ſur ſon frère *Alfonſe VI*; & meurt en 1072.

ALFONSE I,
lequel eſt *Alfonſe VI*, Roi de Léon, ſuccède à ſon frère *Sanche II* au *Roïaume de Caſtille* en 1072; & meurt en 1109.

URRAQUE, & ſon mari ALFONSE II,
lequel eſt *Alfonſe I*, Roi de Navarre & d'Aragon, & *VII* Roi de Léon, remplacent, en 1109, leur père & beaupère *Alfonſe I.* Ils règnent enſemble juſqu'en 1114, que, par la caſſation de leur mariage, *Alfonſe* perd tout droit au *Roïaume de Caſtille.* La Reine *Urraque* meurt en 1126.

ALFONSE-RAIMOND, ou ALFONSE III,
lequel eſt *Alfonſe VIII*, Roi de Léon, ſuccède en 1126, à ſa mère *Urraque*, & meurt en 1157.

toit « à gouverner chrétiènement ſon Roïaume, afin de pouvoir » ſans crainte paroître devant le Juge éternel ». Il diſoit enſuite, « Qu'il avoit envoïé des Légats pour ſatisfaire *Swénon* ſur les » demandes qu'il avoit faites au Pape *Alexandre II*: mais que » les troubles de la Germanie les avoient empêché d'aller juſ- » qu'en Danemarc; & qu'il faloit que ce Prince envoïât à Rome » des Députés, bien inſtruits de ce qu'il ſouhaitoit, avec leſ- » quels on pût convenir de ce qui ſe pouvoit pour le ſatisfai- » re ». *D'ailleurs*, lui diſoit-il enfin, *ſi la Sainte Mère l'Egliſe Romaine avoit beſoin que vous la ſecouruſſiés de Soldats & de glaives matériels contre les Profanes & les Ennemis de Dieu, nous ſouhaitons apprendre, par une Députation à cet effet, quelle eſpérance nous devons concevoir de vous. De plus, il y a, non loin de nous près de la mer, une Province très riche, que de vils & lâches Hérétiques occupent, dans laquelle nous ſouhaitons établir Duc, Prince & Défenſeur du Chriſtianiſme un de vos Fils, ſi, come un Evêque de votre païs nous a dit que vous en aviés envie, vous l'envoïés pour ſervir à la guerre le Siége Apoſtolique, avec un certain nombre de Soldats ſur la fidélité deſquels il puiſſe comter.* Nous voïons-là pourquoi *Gregoire* ne ſe hâtoit pas de terminer ſes différens avec le *Duc* ROBERT *Guiſcard* & le *Comte* ROGER. L'offre, faite indirectement par *Swénon*, d'envoïer au ſecours du Saint-Siége quelques Troupes, commandées par un de ſes Fils, lui paroiſſoit un moïen propre à l'exécurion de ce que ſes prédéceſſeurs avoient en vain tenté, c'eſt à dire de chaſſer d'Italie les Normans. Mais on ne ſauroit penſer que ce ſoit eux qu'il déſigne par ces *vils & lâches Hérétiques*, quoique Rome donât très libéralement le nom d'*Hérétiques* à ceux qu'elle excommunioit. Il veut indiquer les Grecs Schiſmatiques, ſur qui les Normans achevoient de conquérir les Provinces qui forment aujourd'hui le Roïaume de Naple. *Gregoire* étoit trop habile pour propoſer à *Swénon* d'envoïer ſon Fils en Italie contre les Normans, Danois d'origine & toujours liés avec les Peuples dont leurs Ancêtres avoient fait partie. Mais entre ces Danois, qui ſeroient venus pour s'emparer de ce qui reſtoit aux Grecs en Calabre, & les Normans établis dans le païs, il ſeroit né des jalouſies, qui néceſſairement ſeroient dégénérées en guerre; & la guerre auroit pu détruire les uns & les autres, & mètre les Papes en état de s'emparer de ces Provinces, dont ils ſe préten-

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

Nous apprenons, dit *Muratori*, T. VI, p. 286, d'André Dandolo, « *Que* Vitale Faledro, *ſe prévalant de la diſgrace arrivée à la Flote envoïée de Veniſe au ſecours des Grecs, rendit odieux au Peuple le Doge* Dominique Silvio ; *qu'au moïen de ſes préſens & de ſes promeſſes, il fit dépoſer* Dominique ; *& qu'enſuite il fut élevé lui-même à cette Dignité* ». *Le même Auteur dit après cela*, « *Que* Vital *envoia des Députés à Conſtantinople ; & que ces Députés obtinrent pour lui de l'Empereur* Alexis *le titre de* Protoſébaſte Impérial. *C'eſt pourquoi le* Doge de Veniſe *commença dès-lors & continua de ſe dire*, Duc de Veniſe & de Croatie, & Protoſébaſte Impérial.

VITALE MICHELE,

élu Doge en 1096, meurt en 1102.

De ſon tems, la première *Croiſade* fournit aux Vénitiens l'occaſion de faire craindre leurs Flotes dans les mers du Levant.

ORDELAFO FALEDRO

remplace, en 1096, *Vitale Michele*, & périt, en 1117, dans une bataille contre les Hongrois en Dalmatie.

L'Empereur *Henri IV* vint, en 1116, en Italie. *Dans cette conjoncture il alla*, dit *Muratori*, p. 382, *viſiter l'admirable Ville de Veniſe. C'eſt ce que l'on voit clairement dans un* Diplôme *de lui, que j'ai fait imprimer (Antiquit. d'Eſte*, Ch. XXIX), *par lequel*, le IV des Ides (le 12) de Mars dans le Roïaume de Veniſe, *qu'on remarque cette expreſſion glorieuſe pour la République de Veniſe*, dans le Palais du Duc, l'An de l'Incarnation du Seigneur MCXVI, Indiction VIII, *il dona différens ordres en faveur des Religieuſes de Saint-Zacharie, en préſence* d'*Ordelafo*, par la grace de Dieu, Duc de Veniſe, d'*Henri* frère du Duc *Welf*, *& de quelques Evêques & Nobles. Cette vérité ſe trouve confirmée par le très exact* André Dandolo, *qui dit :* Au mois de Mars MCXVI, l'Empereur *Henri V (IV)* vint à Veniſe, logea dans le Palais Ducal ; viſita l'Egliſe de Saint-Marc, & celles des autres Saints avec une très grande dévotion ; & loua beaucoup la ſituation de la Ville, la beauté des Edifices, & l'équité du Gouvernement. Il tint auſſi la Cour de ſes Princes, dans laquelle il accorda des Privilèges ſur ſes poſſeſſions du Roïaume d'Italie à pluſieurs Mona-

PRINCES contemporains.

ROI DE SOVRARVE ET DE RIBAGORCE.

GONÇALEZ,

troiſième fils de *Sanche le Grand*, Roi de Navarre, eſt déclaré, par ſon Père, à la fin de 1034, *Roi de Sovrarve & de Ribagorce*, deux *Comtés*, que *Sanche* avoit conquis ſur les Maures. Il commence de règner, en 1135 ; & meurt en 1138.

Tout ce que l'on ſait de lui, c'eſt que, revenant de la chaſſe, il fut tué, ſur un pont, d'un coup d'épieu, par un de ſes domeſtiques, appellé *Ramonet*. On ignore le motif de ce meurtre.

Sa mort mit fin à ſon Roïaume, dont les Peuples, voiſins de l'Aragon, ſe donnèrent au Roi *Ramire*, qui les réunit à ſa Couronne ; ou, plus vraiſemblablement, *Ramire*, qui n'avoit qu'un très petit Etat, qu'il ſouhaitoit avidement d'agrandir, s'empara de lui-même de la dépouille de *Gonçalez* ; & ſes frères *Garcie* & *Ferdinand* ne la lui diſputèrent pas.

Mariana met la mort de *Gonçalez* en 1045 : & *Ramire*, dans un *Diplôme* du 1 de Juin 1044, ſe qualifie : *Roi d'Aragon, de Sovrarve, & de Ribagorce.*

ROIS D'ARAGON.

RAMIRE I,

fils naturel de *Sanche le Grand*, Roi de Navarre, eſt déclaré par ſon Père, à la fin de 1034, *premier Roi d'Aragon.* Il commence à règner au mois de Février 1035 ; & perd la vie, en 1063, à la bataille de Graò.

Des Hiſtoriens modernes d'Aragon lui font préſent de beaucoup d'exploits inconnus aux anciens Hiſtoriens.

Ce que l'on ſait de certain, c'eſt que la terreur de ſes armes força les Rois d'Hueſca, de Tudèle & de Saragoſſe à lui païer tribut. Il exigea du dernier qu'il ſouffrît que les Chrétiens de ſa Capitale euſſent un Evêque ; & l'on trouve qu'en 1043, *Paterne*, Abbé de Saint-Jean de la Peña, prenoit dans ſes ſignatures la qualité d'Evêque de Saragoſſe.

Malgré les tributs des Rois Maures, ſes voiſins, *Ramire* ne laiſſa pas de leur faire la guerre de tems en tems ; & de leur prendre quelques petites Places.

Lorſqu'en 1063, le Roi *Ferdinand* faiſoit la guerre au Roi de Séville ; *Ramire* alla ravager tout le Roïaume de Saragoſſe, & faire le Siége de Graò. Le Roi Maure demanda du ſecours au Roi de

doient Souverains, quoique ſans aucun droit. On peut encore ici remarquer un autre trait de l'habileté de *Gregoire*. *Swénon* étoit ami d'*Henri III*, pour le ſervice duquel il avoit envoïé, l'année précèdente, une Armée conſidérable porter la guerre dans la Saxe. Engager ce Prince à faire en Italie, par un de ſes Fils, des conquêtes dans des Provinces, d'une partie deſquelles *Henri III* étoit à juſte titre le Seigneur ſuprême, c'étoit les brouiller enſemble, & priver *Henri* d'un Allié, qui lui pouvoit être très utile. Au pis-aller, *Gregoire* avoit à ſe flater que, ſi le Prince Danois, qu'il auroit inveſti ſecrètement du Duché de Pouille & de Calabre, parvenoit à s'en emparer, ce ſeroit pour le Saint-Siége un Vaſſal toujours plus prêt, que les Princes Normans, à le ſervir. Ecrivant au même *Swénon* le 17 d'Avril (1), il lui dit, après en avoir fait un grand éloge : *Nous vous adreſſons cette* Lètre *come à notre très cher Fils ; & notre affection paternelle vous enjoint, ſi vous avés beſoin de quelque choſe que l'Egliſe Romaine vous puiſſe juſtement accorder, de nous le faire connoître, par vos Députés & par ceux que nous vous envoïons, afin qu'autant qu'il peut être permis, nous vous honorions, & que nous accordions au reſpect que votre noble Roiaume a pour l'Egliſe Romaine, la Dignité qu'il mérite.* Dès le tems d'*Alexandre II*, *Swénon* demandoit l'érection d'une Métropole dans ſes Etats. *Mais parceque vous aviés*, dit GREGOIRE un peu plus bas, *ſouhaité de notre prédèceſſeur* ALEXANDRE *de bienheureuſe mémoire, certaines choſes par leſquelles vous auriés rendu S.* PIERRE *votre débiteur, ou pluſtôt vous auriés acquis ſa noble protection pour vous & pour votre Roiaume, mandés-nous par les mêmes Députés, ſi la même volonté vous reſte, ſi vous ne l'avés plus, ou ſi, ce que nous ſouhaitons d'avantage, elle eſt devenue plus forte.* De ces dernières paroles, qui ne ſont obſcures que par l'ignorance des faits, peut naître un ſoupçon, que je propoſerai, parceque ſon extrême vraiſemblance l'approche de la certitude. Come la Cour de Rome ne pouvoit pas n'être point connue de *Swénon* ; il n'avoit pas demandé l'érection d'une Métropole, ſans faire des offres agréables à cette Cour. Elle en avoit imaginé qu'elle pouroit facilement obtenir de lui qu'il rendît ſon Roïaume tributaire du Saint-Siége, & que peut-être il en avoit le deſſein. C'eſt ce deſſein que *Gregoire* l'exhorte ici miſtérieuſe-

(1) Livre II, *Lètre* 75.

EMPEREURS Grecs; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie.

ſtères; & dans ces Priviléges il done, à la *Province Ducale*, le nom de *Roiaume.*

Le Corps d'*Ordelafo Faledro*, rapporté de Dalmatie, fut enterré dans l'Egliſe de Saint-Marc, à côté de celui du Doge *Vital Faledro*, ſon parent.

DOMENICO MICHELE,

fait Doge en 1117, meurt en 1130.

Quoique vieux, dit *Muratori*, T. VI, p. 387, *il étoit plein de valeur guerrière, de prudence & de religion.*

Il alla lui-même commander la Flore & les Troupes des Vénitiens dans le Levant; &, s'il y fut utile aux *Croiſés*, il le fut encore plus à ſa patrie. C'eſt ce qui fournit à M. l'Abbé *Laugier*, T. II, p. 50, ces réflexions, qui ſont d'un Ecrivain qui ſait voir. *Les Vénitiens avoient grand ſoin de ne pas perdre les frais de leurs diſpendieux armemens. Ce Peuple ſage, en donant à ſes Alliés du ſecours, alloit à ſes fins; &, tandis que toutes les autres Nations s'épuiſoient d'homes & d'argent pour aſſurer des conquêtes qui leur étoient infructueuſes, la République étendoit ſes conquêtes, faiſoit des établiſſemens, obtenoit des exemptions, devenoit inſenſiblement le Magaſin général de l'Aſie, & ſe mètoit en état d'en engloutir toutes les richeſſes.*

PIETRO POLANO

ſuccède, en 1133, à *Dominique Michele*, dont il avoit épouſé la Fille; & meurt en 1148.

Durant ſon Dogat, les Vénitiens furent preſque toujours en guerre. Ils armèrent, en 1148, une Flote conſidérable pour les Grecs contre *Roger*, Roi de Sicile; & cette Flote fit, l'année ſuivante, d'horribles ravages dans les Etats de ce Prince.

Il parolt, dit *Muratori*, T. VI, p. 493, *que la chronologie d'*André Dandolo *ne s'accorde pas avec celle des évènemens rapportés juſqu'ici. Cet Auteur dit*, « *Que* Pierre Polano, *Doge de Veniſe, la dix-huitième année de ſon Dogat, c'eſt à dire en* 1148, *après avoir raſſemblé l'Armée pour aller à Corfou, tomba malade; & qu'après avoir chargé du commandement de la Flote* Jean, *ſon frère*, & Rainier, *ſon fils, il revint à Veniſe* ». *Après la fin de l'Expédition de Corfou, la Flote victorieuſe revint à Veniſe, & trouva que le Doge étoit mort, & qu'on l'avoit rem-*

PRINCES contemporains.

Léon & de Caſtille, dont il s'étoit rendu Vaſſal. *Sanche*, fils aîné de ce Roi, joignit les Troupes de Saragoſſe avec une petite Armée commandée, ſous ſes ordres, par le *Cid*, qui paroit alors dans l'Hiſtoire pour la première fois. La bataille ſe dona près de Graò. Les Aragonois, malgré leur valeur, furent enfoncés de toutes parts; & leur Roi fut tué.

Quelques Hiſtoriens diſent que les Maures écorchèrent le corps de *Ramire*; ce que *Ferreras* ne veut point croire. Le P. *Monet* & *Garibay*, Hiſtoriens de Navarre, diſent, ſans aucune preuve, que la mort de *Ramire* fut naturelle.

Ce Roi fut inhumé dans l'Egliſe de Saint-Jean de la Peña. Par ſon *Epitaphe*, que l'on y voit, il paroit qu'il mourut le Jeudi 8 de Mars 1063; &, ſi cette *Epitaphe* eſt du tems, come on le croit, elle réfute *Mariana*, le P. *Pétau*, & le P. d'*Orléans*, qui font mourir ce Prince en 1067.

Dans une Aſſemblée d'Evêques & d'Abbés, qui ſe tint en 1060 à Jacca, *Ramire* déclara, « Que juſqu'à ce qu'on » eût repris Hueſca ſur les Maures, le » Siège Epiſcopal en reſteroit à Jacca: » Que ſon intention étoit que la Diſci» pline Eccléſiaſtique fût exactement » obſervée: Que les Affaires Eccléſiaſ» tiques & les Affaires des Clercs ſe» roient jugées par les Evêques, ou » leurs Archidiacres: Qu'il donoit à » l'Egliſe de Saint-Pierre de Jacca la » dîme des revenus de la Courone, » & des tributs des Rois de Saragoſſe, » de Tudèle & d'Hueſca: Qu'enfin il » donoit au Siége de Jacca pluſieurs » Egliſes, qui ſont nomées dans l'*Acte*», qui fut ſouſcrit, après lui, par ſes Fils, par les Evêques & par les Abbés.

Il avoit pris pour Femme, en 1036, *Gisberge*, fille de *Bernard*, Comte de Bigorre, & de la Comteſſe *Garſende.*

SANCHE-RAMIREZ,
ou SANCHE I,

lequel eſt *Sanche V*, Roi de Navarre, ſuccède, en 1063, à ſon père *Ramire* au Roïaume d'Aragon; eſt choiſi par les Navarrois, en 1076, pour ſuccéder à leur Roi *Sanche IV*, ſon couſin germain; & meurt le 1, ou le 4 de Juin 1094.

Féliele, ſa femme, n'étoit point, come le diſent les Aragonois, fille du *Comte d'Urgel*; ni, come *Ferreras* le dit, d'*Hilduin II*, Comte de Robey & d'*Adèle de Châtillon*: mais elle l'étoit

ment d'exécuter, & ſur lequel il dit que les Porteurs de ſa *Lètre* s'expliqueront plus clairement. De deux *Lètres* écrites, cette année, au Roi *Henri*, la première eſt du 20 d'Août (1), & commence de cette manière. *Entre les autres bones œuvres* (2), *mon très cher Fils, auxquelles la Renomée nous apprend que vous vous élevés en intention de devenir meilleur, deux ſurtout vous rendent éminemment recommendable auprès de la Sainte Egliſe Romaine. L'une eſt que vous réſiſtés courageuſement aux Simoniaques; l'autre que vous approuvés volontiers & que vous deſirés efficacement établir la chaſteté des Clercs, parcequ'ils ſont les Serviteurs du Seigneur. Par là vous nous mètés en droit d'attendre de vous, avec le ſecours de Dieu, tout ce qu'il y a de plus grand & de plus excellent. C'eſt pourquoi nous deſirons ardemment que vous perſiſtiés avec conſtance dans vos bones intentions; & nous ſupplions inſtamment le Seigneur notre Dieu de les augmenter juſqu'au plus haut dégré.* Le reſte de la *Lètre* eſt un petit détail ſur *Herman*, Evêque Simoniaque de Bamberg; à propos de quoi le Pape prie le Roi « de » prendre les conſeils de gens pieux, pour mètre dans cette » Egliſe un ordre, qui la rende digne de la protection de » S. *Pierre*, auquel elle eſt dédiée ». La ſeconde *Lètre*, qui n'eſt point datée: mais qui doit être des derniers jours d'Août, ou des premiers de Septembre (3), nous apprend qu'une maladie avoit tenu quelque tems *Gregoire* loin de Rome & des Députés envoïés par le Roi pour traiter avec lui. C'eſt apparemment une de ces maladies, dont *Paul de Bernried* le dit miraculeuſement guéri par la Sainte Vierge (4). Après avoir témoigné qu'il ne ſouhaite rien tant que de vivre avec tout le monde dans la paix qui eſt en *Jéſus-Chriſt*, & de conſerver à chacun ſon droit, il dit, « Qu'il ſait, & qu'il ne croit pas » que le Roi l'ignore, que ceux qui véritablement aiment » Dieu & qui ne craignent pas que l'Egliſe Romaine & l'Empire » Romain aient en eux des crimes à punir, ſouhaitent ſincè- » rement de rétablir entre eux deux la paix & la concorde: » Que, pour cette raiſon, il eſpère bien de ce que le Roi remet

(1) Livre III, *Lètre* 3.
(2) *Inter cætera bonarum virtutum opera.*
(3) Livre III, *Lètre* 7.
(4) Voïés, p. 313-17 & p. 317-19, col. 2. Il pouroit être ici queſtion de la maladie, dont il eſt parlé dans le ſecond de ces deux endroits. *Gregoire* l'eut en été.

EMPEREURS Grecs ; *PRINCES, DUCS, MARQUIS, COMTES, &c.* Souverains en Italie

placé, cette même année 1148, *par* Dominique Morosino, *Homme de mérite & d'une grande bonté. La Guerre & le recouvrement de Corfou, sont très certainement de la présente année* 1149. *Il faut donc dire que les préparatifs de cette Expédition* (& le départ) *se firent l'année précédente, qui fut aussi celle de la mort de* Pierre Polaoo, *que les Généraux trouvèrent n'être plus en vie, quand ils revinrent de cette heureuse Expédition.*

PRINCES contemporains.

d'*Hilduin II*, Comte de Rouci, & d'*Adèle*, ou *Adélaïde* fille & héritière d'*Eble I*, Comte de Rouci. *Félicie* fut mariée en 1063, & mourut le 24 d'Avril 1085. Ses Enfans furent *Pèdre*, *Alfonse* & *Ramire*, successeurs l'un après l'autre de leur Père ; les deux premiers aux Roiaumes de Navarre & d'Aragon ; le troisième à celui d'Aragon seulement.

Ce dernier, encore fort jeune en 1093, fut offert à Dieu, dans le Monastère de Saint-Pons de Tomières, par son Père, qui fit alors une Donation considérable à cette Maison.

Sanche brida les Maures de tous côtés, par les Châteaux d'Alquezar, de Mont-Aragon, & de Luna, qu'il fit bâtir.

Il prit, en 1065, sur le Roi d'Huesca, *Balbastro*, Ville considérable, dans laquelle il transféra le Siége Episcopal de Roda. Come il en faisoit le siége, étant secouru par *Ermengaud*, Comte d'Urgel, & quelques Troupes Françoises, des Troupes de Lérida, de Saragosse, de Tudèle & d'autres endroits vinrent pour le combatre. Elles furent batues par le Comte d'Urgel, qui, retournant au Camp, en rencontra d'autres, qu'il attaqua sur le champ : mais il fut tué dans cette seconde action ; ce qui fait que l'Histoire le nome *Ermangaud de Balbastro*.

Sanche conquit encore sur les Maures, en 1085, Monçon ; en 1093, Santaren, Lisbone & Sintria.

Son armée aiant été grossie, en 1094, de beaucoup de Troupes Françoises, il fit le Siége d'Huesca. Les Habitans aiant repoussé vigoureusement plusieurs assauts ; il en voulut doner un lui-même, & fut blessé mortellement d'une flèche. Il fit promètre à ses Fils qu'ils continueroient le Siége : ce que la nécessité des Affaires ne leur permit pas.

Il fut entetré dans l'Eglise de Mont-Aragon.

PÉDRE I

remplace son Père, au commencement de Juin 1094 ; & meurt le 27 de Septembre 1104.

Il eut un Fils, appellé *Pèdre*, qui mourut avant lui.

Le Siége d'Huesca fut repris en 1096 ; & *Pèdre* fut obligé de le convertir en blocus. Tous les Maures d'Espagne, à la prière d'*Abdérame*, Roi d'Huesca, réunirent leurs forces pour le secourir, sous la conduite d'*Almutaxen*, Roi de Saragosse. *Alfonse VI*, Roi de Léon, duquel *Abdérame* étoit vassal, y joignit un Corps de Troupes, commandé par *Gareie*, Comte de Najera. *Pèdre*, laissant un nombre suffisant de Troupes au blocus, marche au devant des Ennemis ; & remporte sur eux, le 18 de Novembre, une victoire complète. On fait monter le nombre des Vaincus, restés morts sur la place, à 40 mille Homes. Le Comte *Garcie* fut fait prisonier. Les autres Généraux se sauvèrent à la faveor de la nuit & de la viteſſe de leurs chevaux. *Huesca* se rendit ; & *Pèdre* y fit son entrée le 24 de Novembre. Les Evêques, qui l'accompagnoient, purifiérent aussitôt la grande Mosquée ; & *Pierre*, Evêque de Jacca, présent à la cérémonie, prit le titre d'Evêque d'Huesca. *Pèdre* dota richement cette Eglise ; & fit, en même tems, des Dooations aux Monastères de Leyre, de Saint-Pons de Tomières, & de Saint-Jean de la Peña.

Ce Prince fit encore quelques autres conquêtes sur les Maures.

Dans l'Art. précédent, j'ai dit d'après *Ferreras*, qui cite *Zurita*, *Brit* & le P. *Abarca*, qu'en 1065, *Sanche I*, aiant pris Balbastro, transféra dans cette Ville le Siége Episcopal de Roda. Le même *Ferreras*, citant les *Monumens* & les *Historiens d'Aragon*, dit à l'année 1101, que Balbastro fut la conquête de *Pèdre* ; & que ce fut ce Prince, qui, du cooſentement de *Paschal II*, y transféra le Siége de Roda. Ceux à qui l'*Histoire d'Espagne* est plus connue qu'à moi, mètront d'accord, ou *Ferreras* avec lui-même, ou ses Garans entre eux.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» l'examen de l'Affaire, ſur laquelle ils ne ſont pas d'accord, » & qui regarde toute l'Egliſe, à des perſonnes religieuſes, » qui n'auront égard qu'à l'intérêt du Chriſtianiſme: Qu'il eſt » prêt, avec le ſecours de *Jéſus-Chriſt*, d'ouvrir au Roi, ſur » leur avis, le ſein de l'Egliſe Romaine, de le recevoir come » ſon Seigneur, ſon Frère, & ſon Fils, & de le ſecourir con- » venablement, ne lui demandant que de ne pas dédaigner » de prêter l'oreille aux conſeils qu'il lui done pour ſon ſalut, » & de ne pas refuſer de rendre gloire à ſon Créateur ». Quoique les *Saxons* n'euſſent rien fait que de concert avec la Cour de Rome, *Gregoire* ne laiſſe pas dans cette *Lètre* de féliciter *Henri* de la victoire, qu'il avoit remportée ſur eux; & voici coment il s'en acquite. *A l'égard de l'orgueil des* Saxons, *qui vous réſiſtoient injuſtement, lequel, par le jugement de Dieu, vient d'être briſé devant vous, il faut s'en réjouir à cauſe de la paix de l'Egliſe, & s'en affliger à cauſe du ſang répandu d'une multitude de Chretiens. Pour vous, dans ces ſortes d'occaſions, aïés plus ſoin de défendre l'honeur & la juſtice de Dieu, que de pourvoir à votre propre honeur; car tout Prince peut, avec plus de ſureté de conſcience, punir mille Impies pour la Cauſe de la Juſtice, que fraper du glaive aucun Chretien pour la Cauſe de ſa propre gloire. Celui qui dit*: Je ne cherche point ma gloire (1), *a créé toutes choſes & les gouverne. Nous pourvoïons véritablement à notre ſalut, lorſque, dans toutes nos actions, nous nous propoſons la gloire de Dieu* (2). Il parle enſuite de la dépoſition d'*Herman*, Evêque de Bamberg, & de l'ordre, qu'il a doné, de choiſir pour cette Egliſe un Paſteur, *qui, par la faveur de Dieu, vivifie ceux que le Voleur avoit tués, & raſſemble ce que cet autre avoit diſperſé.* Dans le mois d'Août, ou peut-être dans les premiers jours de Septembre, *Gregoire* êtoit ſatisfait d'*Henri*: mais il ne l'eſt plus le 11 de ce dernier mois, qu'il écrit à la *Ducheſſe* BE'ATRIX & à la *Comteſſe* MATHILDE pour s'en plaindre (3). Si nous connoiſſions le ſujet

(1) *Evang.* de S. *Jean*, Chap. VIII.

(2) *Gregoire* n'avoit du rien moins ſouhaiter que l'abaiſſement des *Saxons*. Leur révolte, plus que toute autre choſe, pouvoit aider à la réuſſite de ſes projets. Auſſi tranche-t-il bien court ſur un compliment, qu'il fait malgré lui, pour balbutier quelques mots de morale, où, ſi l'on vouloit chicaner, peut-être même en ne chicanant point, on trouveroit aiſément quelque choſe à reprendre.

(3) Livre III, *Lètre* 5.

ALFONSE I, dit LE GUERRIER, lequel eſt *Alfonſe VII* come Roi de Léon, & *II* come Roi de Caſtille, ſuccède, en 1104, à ſon frère *Pèdre* aux Roiaumes de Navarre & d'Aragon. Il devient, en 1109, par ſa femme *Urraque*, Roi de Léon & de Caſtille; & ceſſe de l'être, en 1114, par la diſſolution de ſon mariage: mais il en conſerve beaucoup de Places. Il meurt, le 25, ou le 26 de Juillet 1134.

Je ne parlerai point ici de ſes démêlés avec *Alfonſe VIII*, Roi de Léon.

Après que ſon mariage eut été déclaré nul, réſolu d'avoir Saragoſſe, Capitale de l'ancienne Celtibérie, il tourna ſes armes contre les Maures. Pour cet effet, il aſſembla, dans ſes deux Roiaumes, des Troupes nombreuſes, auxquelles ſe vinrent joindre beaucoup de Seigneurs François, dont les principaux furent *Gaſton*, Seigneur de Béarn, *Rotrou*, Comte du Perche, *Centule*, Comte de Bigorre, le Comte de Cominges, le Vicomte de Gavardan, & l'Evêque de Leſcar. Saragoſſe fut aſſiégée, vivement preſſée, & plus vivement défendue. Les Maures de Tudèle, voiant leur ruine infaillible dans la priſe de Saragoſſe, incommodèrent ſans ceſſe les Aſſiegeans. *Rotrou*, Comte du Perche, chargé de les écarter, leur tendit un piège dans lequel ils donèrent, & s'empara de leur Ville par ſurpriſe. *Alfonſe*, content de cette conquête, leva le Siège de Saragoſſe.

En 1118, aidé des Seigneurs François, il commença la Campagne par ſe rendre maître de différentes petites Places des environs de Saragoſſe, dont il reprit le ſiége. Les Maures ſe défendirent avec autant d'intelligence que de courage; & l'impatience, Françoiſe ne s'accommodant pas de la longueur de cette Expédition, pluſieurs des Seigneurs de cette Nation ſe retirèrent avec leurs troupes, dont les montres n'étoient pas exactement paiées. *Alfonſe* tint bon; & le 8 de Décembre, il prit la Place, après avoir mis en déroute une Armée conſidérable venue au ſecours. Il rétablit auſſitôt le Siège Epiſcopal; ce qui fut confirmé par *Gélaſe II*; & l'année ſuivante, il déclara cette Ville Capitale du Roiaume d'Aragon.

Il prit, en 1119, outre pluſieurs Places ſur la rivière de Gallégo, Tarrazone, dont il rétablit l'Evêché.

Les Seigneurs François aiant encore groſſi ſes troupes en 1120; il prit, le 24 de Juin, Catalayud; & toutes les Places, qui bordent le Xalon, ſe ſoûmirent auſſitôt ſans réſiſtance.

Texéfin-Ben-Ali, Roi de Maroc, vint en Eſpagne, en 1121, avec une puiſſante Armée, qu'il augmenta des Troupes, qu'il avoit dans le païs. *Alfonſe* commençoit la Campagne, accompagné de pluſieurs Seigneurs François, entre autres de *Guillaume VI*, Duc d'Aquitaine, avec 600 chevaux; &, s'étoit avancé vers Daroca, qu'il vouloit aſſiéger. *Texéfin* envoſa contre lui le Général *Ibrahim* avec une partie de ſon armée. Il y eut une bataille le 17 de Juillet. Les Maures eurent 15 mille Hommes tués. Il en fut pris un très grand nombre, avec deux mille Chevaux; & Daroca ſe rendit, ſans être aſſiégée.

En 1123, *Alfonſe*, à la tête d'une Armée conſidérable, prit, en peu de jours, Alcoba; ravagea le Diſtrict de Lérida, dont les Fortifications l'empêchèrent de faire le ſiége; alla dévaſter les Roiaumes de Dénia, de Murcie & de Valence, où ſes troupes ſe chargèrent de butin; & marcha vers la Province d'Alcaraz. Pour arrêter ſes progrès, onze Gouverneurs réunirent leurs forces, lui préſentèrent la bataille près d'Arançuel, & furent taillés en pièces. L'hiver approchant, le Roi réſolut de le paſſer dans ces quartiers; & célébra la fête de Noël dans la Ville d'Alcaraz.

Il ouvrit la Campagne de 1124, par ravager les plaines de Cordoue, de Jaen & de Grenade. Alors dix mille Familles de Chrétiens Mozarabes des Alpujarras, des montagnes d'Alcaraz & des environs vinrent toutes enſemble les ſupplier de les recevoir au nombre de ſes Sujets. Il apprit de ces Chrétiens, qu'il étoit étoné de voir en auſſi grand nombre dans ces cantons, qu'ils s'y étoient maintenus depuis l'invaſion des Maures; & que, faute de Prêtres & d'Inſtructions, leur religion s'étoit altérée. Si le témoignage de ces Chrétiens ne détruit pas cette multitude de Martirs de la façon des Maures qu'offrent les *Légendes Eſpagnoles*, il prouve du moins que, pendant la domination des Maures, les Prêtres Eſpagnols ne furent que médiocrement altérés de la ſoif du Martire. *Alfonſe* accorda d'autant plus volontiers à ces Chrétiens ce qu'ils lui demandoient, qu'ils pouvoient ſervir à repeupler divers endroits déſerts de l'Aragon. Il reprit donc avec eux le chemin de ſes Etats; & fit dans ſa marche la conquête de pluſieurs Places.

de ſes plaintes par quelque Hiſtorien, & non par lui-même, nous aurions peine à le croire ſérieux; ce qui rend cette *Lètre* trop importante, pour ne la pas rapporter toute entière. *Nous ne ſomes pas peu ſurpris que vous aïés pris le parti de nous conſulter ſur ce que vous nous avés écrit vous-même dans vos Lètres, puiſque vous ſavés certainement qu'avant le mois d'Août, le même Roi (HENRI) nous a député deux perſones nobles & religieuſes, par leſquelles il nous a fait remètre ce qui ſuit.* Que Votre Sainteté ſache, mon Père, que, lorſque je vois preſque tous les *Princes de mon Roïaume* ſe réjouir d'avantage de notre diſcorde, qu'ils ne feroient de notre union, je vous envoie en cachète ces Députés, que je connois pour très nobles & très religieux, & qui, come je n'en doute point, ſouhaitent que le bien de la paix puiſſe nous réunir. Mais je veux que ce que je vous mande par eux ne ſoit ſu de perſone que de Vous, de ma Dame & Mère, de ma Tante *BEATRIX* (1), & de ſa fille *MATHILDE*. Quand, par le ſecours de Dieu, je ſerai revenu de l'Expédition contre les *Saxons*, je vous envoierai d'autres Députés, pris d'entre mes plus familiers & plus fidèles Amis, par leſquels je vous inſtruirai de toutes mes intentions, & du reſpect que j'ai, come je le dois, pour S. *PIERRE* & pour vous. *Il a depuis écrit à ces mêmes Députés,* « *de ne ſe point étoner & de n'être point fâchés s'il n'avoit* » *pas encore envoïé les autres Députés qu'il avoit promis, &* » *de ne ſe pas faire une peine d'attendre juſqu'à ce qu'il les en-* » *voïât, parcequ'immanquablement il les envoieroit, & qu'il* » *perſiſtoit immuablement dans la même volonté* ». *Mais à préſent nous ſomes très étonés qu'il ait changé d'avis, & qu'il veuille que l'on faſſe ouvertement ce qu'il vouloit que l'on fit en cachète. Tout ce que nous pouvons comprendre, c'eſt qu'il ne ſouhaite en aucune manière de conclure cette paix, de laquelle il veut préſentement que l'on inſtruiſe ceux dont il aſſuroit lui-même* « *qu'ils ſe réjouiſſoient plus de notre diſcorde, qu'ils ne* » *feroient de notre union* ». *C'eſt pourquoi nous voulons que vous ſachiés que nous ne conſentirons abſolument point à cette demande, parcequ'il ne nous paroît pas que vouloir procurer ſon avantage, en ſuivant ſon dernier avis, ſoit une choſe honora-*

(1) Sur ce qu'*Henri*, dans ce *Billet*, donne à *Béatrix* le titre de ſa *Tante*, on s'eſt imaginé qu'elle étoit Sœur de l'Empereur *Henri II*. La *Digreſſion*, que j'ai promiſe expliquera ce que c'eſt ici que le titre de *Tante*.

Les Généraux *Almoravides* voulurent avoir leur revanche en 1125 : mais *Alfonſe* les mit bientôt en ſituation de ne rien entreprendre ; & reporta la déſolation dans leurs Etats.

Il y continua la guerre, l'année ſuivante ; emporta d'aſſaut, après quelques jours de ſiége, Penacadiel, ou Caudiel ſur les confins de l'Aragon & de la Valence, & pénétra dans ce dernier Roïaume, dont le Gouverneur *Amorga*, venu pour le combattre, s'enfuit, ſans l'oſer attaquer. Il fut joint enſuite par *Alhamin*, Général Almoravide, avec un gros Corps de Troupes ; lorſqu'*Alfonſe* étoit engagé dans les montagnes pour enlever les Troupeaux des Maures. Les deux Généraux l'enfermèrent ſi bien dans ces lieux eſcarpés, qu'il paroiſſoit impoſſible qu'il en ſortît. Il vit lui-même tout le danger de ſa poſition ; ordona que toute l'Armée ſe diſpoſât par le jeûne & la prière à mériter la protection du Ciel ; &, le troiſième jour, c'étoit le 13 d'Août, il entreprit de ſe faire paſſage l'épée à la main. On combattit toute la journée. Vers le ſoir, les Maures, affoiblis par la perte immenſe qu'ils avoient faite, prirent la fuite, & le Roi retourna dans ſes Etats. Pendant qu'il en étoit abſent, les Maures de Torroſe & de Lérida firent une irruption dans la Navarre : mais *Ramond V*, Comte de Barcelone, marcha contre eux ; & les combattit peu loin de Balaguer, avec perte égale des deux côtés : mais enſuite ces Maures ſe tinrent en repos.

En 1130, *Alfonſe* paſſa les Pirénées ; joignit *Centule*, Comte de Bigorre, & d'autres Seigneurs François ſes alliés ; fit avec eux, au mois d'Octobre, le ſiége de Baïone, qu'il ne prit qu'au commencement de l'année ſuivante. On ignore le motif de cette Expédition, qui ne fut pour *Alfonſe*, d'aucune utilité. Pendant qu'elle l'occupoit, les Maures de Lérida, de Tortoſe & de Valence firent une incurſion ſur les frontières de ſes Etats. *Etiène*, Evêque d'Hueſca, marcha contre eux avec *Gaſton*, Vicomte de Béarn, & tous deux périrent dans l'action.

Alfonſe recommença la guerre contre les Maures en 1133, par leur prendre, au mois de Juin, Meſquinencia, Ville d'Aragon. Les Territoires de Lérida & de Fraga furent enſuite ravagés ; & cette dernière Place fut aſſiégée. La réſiſtance des Habitans changea le ſiége en blocus. *Alfonſe*, aïant, l'année ſuivante, conſidérablement augmenté ſon armée, recommença les attaques. *Aben-Gama*, Gouverneur Almoravide de Valence, vint deux fois avec de nombreuſes Troupes, pour faire lever le ſiége, & fut batu deux fois. Renforcé des Troupes de Cordoue, de Séville & de Grenade, & de dix mille Homes envoïés d'Afrique, il revint attaquer les Chrétiens lorſqu'un gros Détachement étoit allé chercher des vivres. Il y eut une bataille le 17 de Juillet. Elle fut très ſanglante ; & les Chrétiens, accablés par le nombre, furent entièrement défaits. Beaucoup de Princes & de Seigneurs Navarrois, Aragonois & François reſtèrent ſur le champ de bataille. *Alfonſe*, aïant eu 700 de ſes Gardes tués autour de lui, s'enfuit à toute bride, accompagné de dix Seigneurs, traverſa Saragoſſe, & s'alla renfermer à Saint-Jean de la Peña. Le chagrin y termina ſa vie, huit jours après ; & ſon Corps y fut enterré.

Zélé pour la Religion ; implacable ennemi du Mahométiſme ; libéral envers les Egliſes ; charitable pour les Pauvres ; Guerrier brave, entreprenant, actif, heureux, quelquefois imprudent ; Politique à reſſources : mais ambitieux, & par conſéquent injuſte ; *Alfonſe* doit être regardé comme le véritable Fondateur du Roïaume d'Aragon, qu'il accrut des Villes de Saragoſſe, de Tudèle, de Tarrazone, de Daroca, de Catalayud, & de preſque tout le païs au Midi de l'Ebre.

RAMIRE II,

Moine profès, ſuccède en 1134, à ſon frère *Alfonſe I* au Roïaume d'Aragon ; abdique en 1137 ; & meurt, le 10 d'Août 1147, à Hueſca dans le Monaſtère de Saint-Pierre, où ſon Corps repoſe.

Alfonſe I, qu'*Urraque* avoit dégoûté du mariage, mourut ſans poſtérité. C'eſt pourquoi les Grands des deux Roïaumes de Navarre & d'Aragon s'aſſemblèrent, auſſitôt après ſa mort, à Saragoſſe pour lui choiſir un ſucceſſeur, ſans égard à ſon Teſtament, fait en 1130 au Siége de Baïone. Par un caprice que l'on ne conçoit pas, il y laiſſoit ſes Etats à l'Ordre des Templiers. Preſque toutes les voix ſe réünirent en faveur du Prince *Pèdre Atarez*, arrière-petit-fils de *Ramire I*, & couſin des deux derniers Rois : mais deux Grands s'oppoſèrent ſeuls à ſon élection, parcequ'il étoit trop fier & trop dur ; & beaucoup d'autres revinrent à leur avis. Il en naquit entre les Navarrois & les

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ble pour S. PIERRE & pour nous. S'il revient au premier avis, il nous paroit le plus ſur, & celui que nous devons ſuivre. On ne voit pas d'abord ce qui pouvoit offenſer *Gregoire*; &, pour le découvrir, il faut creuſer un peu la conduite d'*Henri*. Ce Prince, avant de marcher contre les *Saxons*, qu'il ne pouvoit pas ignorer être en liaiſon avec la Cour de Rome, envoie des Députés à *Gregoire* pour traiter ſecrètement avec lui des moïens de rétablir la bone intelligence entre eux. Les *Princes*, dont il avoit à ſe méfier, pouvoient, dans ce commencement de négociation, lui ſuſciter des difficulrés, qu'il eût peut-être eu peine à ſurmonter. Le ſecret étoit donc néceſſaire. Si, vainqueur des *Saxons*, il diffère un peu d'envoïer les ſeconds Députés qu'il avoit promis; c'eſt qu'il faloit qu'il ſe fût déterminé lui-même ſur les conditions de ſon accommodement avec un Sujet ambitieux, qui, parcequ'il étoit ſon Supérieur pour le Spirituel, vouloit à tous égards lui faire la loi. Juſque-là le ſecret étoit indiſpenſable. La détermination d'*Henri* dépendoit des bones ou des mauvaiſes diſpoſitions des *Princes*, dont il avoit eu lieu de ſe méfier. S'il ne pouvoit pas les faire entrer dans ſes vues, il faloit qu'il ſe hâtât de s'accommoder en ſecret avec *Gregoire*, & qu'il ne ſe rendît pas trop difficile ſur les conditions. Au contraire, s'il venoit à bout de gagner ces *Princes*, étourdis de ſes ſuccès, & de s'aſſurer qu'ils ſeroient volontiers d'accord avec lui ſur tout, ou du moins qu'ils ne mètroient point d'obſtacle à ce qu'il deſiroit, il ſe trouvoit en état de preſcrire des loix, au lieu d'en recevoir; & le miſtère du ſecret devenoit alors très inutile. Il pouvoit même être de quelque importance de lui ſubſtituer une publicité, qui, faiſant craindre aux *Saxons* de perdre l'appui de la Cour de Rome, accoûtumée dans tous les tems à finir par ſe ranger du côté le plus fort, devoit être un moïen ſur pour les contenir. Il étoit d'ailleurs de la plus grande importance pour *Henri*, qü'aiant à faire un accommodement définitif avec la Cour de Rome, ce *Protée* qu'on ne lie jamais aſſés étroitement pout lui faire garder une même forme, cet accommodement ſe fît de l'avis, & come ſous la garantie de tous les *Princes* de ſes Roïaumes. *Gregoire*, pénètrant toutes les vues de la Cour de Germanie, ſentoit qu'il ne pouroit plus reſter le maître des conditions auxquelles il prérendoit être l'Ami de ſon Souverain. D'ailleurs, come l'Iniquité marche dans les ténèbres

Aragonois une diſcorde ſi grande, qu'ils ſe ſéparerent ſans rien réſoudre; & que les premiers ſe retirèrent à Pampelune; & les ſeconds à Jacca, ſuivant les uns, à Monçon, ſuivant les autres. Dans l'une ou l'autre de ces Villes, les Aragonois déférèrent la Couronne à Don *Ramire*, Moine Profès de Saint-Pons de Tomières, troiſième fils de *Sanche I.* Dans le même tems les Navarrois, aſſemblés à Pampelune, proclamerent Roi *Garcie-Ramire*, petit-fils de l'Infant *Ramire*, frère du Roi *Sanche IV*, & d'une fille du *Cid*.

Dès que les Aragonois eurent choiſi pour Roi le Moine *Ramire*, ils le firent venir en Aragon; & ſe hatèrent de le marier avec *Agnès*, ſeconde fille de *Guillaume IX*, Duc d'Aquitaine, & de *Philippe de Toulouſe*. Elle étoit veuve d'*Aimeri*, Vicomte de Thouars, dont elle avoit un fils, appellé *Guillaume*, ſucceſſeur de ſon Père. Le mariage ſe fit ſur une Diſpenſe, que *Guillaume IX* obtint de l'Antipape *Anaclet II*, dont il étoit zelé partiſan.

Par la perte de la bataille de Fraga, l'Aragon & la Navarre étoient reſtés expoſés à des courſes, qui déſoloient ſurtout l'Aragon. *Alfonſe VIII*, Roi de Léon, touché du ſort de ces Roiaumes, entre avec une nombreuſe Armée dans la Rioja, dont il pourvuit de Garniſons les principales Places; marche en Aragon, & met des Garniſons dans Tarrazone & dans les autres Places importantes du bord méridional de l'Ebre. Il ſe rend enſuite à Saragoſſe; & déclare à *Ramire*, qu'il n'a rien fait que pour garantir l'Aragon des entrepriſes des Maures; & que ſon deſſein n'eſt pas de garder les Villes & les Châteaux que ſes troupes occupent. *Ramire* lui témoigne ſa reconnoiſſance, en lui cédant la Ville de Saragoſſe. En 1136, *Alfonſe* la rendit à *Ramire*, à condition de la tenir en Fief de la Couronne de Léon. En retournant dans ſes Etats, *Alfonſe* fut rencontré par *Garcie VII*, Roi de Navarre, qui, pour s'en aſſurer la protection, lui fit homage de ſon Roiaume. Il avoit reçu précédemment à Saragoſſe un pareil homage de *Raimond V*, Comte de Barcelone, ſon beau-frère, & de *Raimond-Jourdain* Comte de Toulouſe.

En 1135, la Navarre & l'Aragon furent ſur le point d'entrer en guerre. *Ramire* prétendoit avoir la Navarre, parceque ſes Frères & ſon Père en avoient été Rois. *Garcie* ſoûtenoit que les Navarrois n'avoient fait que lui rendre une Couronne, dont ils avoient injuſtement privé l'Infant *Ramire* ſon aieul; & que d'ailleurs l'Aragon lui devoit appartenir, parcequ'il étoit le Prince de la Maiſon Roiale le plus habile à ſuccéder, *Ramire* étant exclus du Trône, come Moine & Prêtre. Mais les Navarrois & les Aragonois craignirent de s'engager dans une guerre, qui pouvoit entraîner la ruine des deux Roiaumes; & les Seigneurs de part & d'autre convinrent, « Que les deux Rois » jouiroient tranquillement de ce qu'ils » poſſédoient; & que *Garcie* auroit, » pour l'age avancé de *Ramire* & ſa » qualité de Frère des deux derniers » Rois, une ſorte de déférence ». *Ramire* ſouſcrivit à cette condition, parcequ'il n'avoit pas aſſés de forces pour conquérir la Navarre; & *Garcie* la ſigna, parceque, *Ramire* lui paroiſſant hors d'age d'avoir des Enfans, il ſe flatoit de lui ſuccéder. Son eſpérance dura peu. La Reine *Agnès* accoucha, vers la fin de 1135 ou dans le commencement de 1136, de l'Infante Doña *Pétronille*.

Les exercices du Cloître n'aiant pas appris à *Ramire* l'Art de règner; il s'ennuia bientot d'un métier, auquel il n'entendoit rien. A cet ennui ſe joignirent des ſcrupules ſur ſon mariage. Il ne faut pas croire, avec *Ferreras*, qu'il le regardât come nul, parcequ'il avoit été fait ſur une Diſpenſe accordée par un Antipape. Il n'étoit pas encore pleinement décidé, qui des deux Concurrens au Pontificat étoit le Pape légitime. Le mariage de *Ramire* étoit nul, parceque la Diſpenſe l'étoit, come aiant été donée ſans aucune néceſſité, puiſqu'*Alfonſe I* avoit d'autres heritiers que ſon Frère, inhabile par état à lui ſuccéder. Quoi qu'il en ſoit, *Ramire*, du conſentement des Etats d'Aragon, fiança, le 11 d'Août 1137, l'Infante *Pétronille* à *Raimond V*, Comte de Barcelone; céda ſa Couronne à l'Infante, qui ne prendroit le titre de Reine, que quand elle ſeroit en age de ſe marier; régla qu'en attendant, le Comte gouverneroit; & que, ſi l'Infante mouroit avant l'age nubile, il hériteroit du Roiaume. Il ſemble que le Bon-Sens, la Juſtice, & la Politique demandoient que tous ces arrangemens ſe fiſſent en faveur de *Garcie VII*, qui n'étoit pas encore marié.

Ramire aiant quité ſa Femme, & s'étant retiré dans le Monaſtère de Saint-Pierre d'Hueſca pour y finir ſes jours; le Comte *Raimond* prit poſſeſſion du Gouvernement, ſous le titre de *Comte d'Aragon*.

& s'envelope de l'ombre du ſecret pour ſe préparer des reſſources plus certaines, & les moïens de fraper ſes coups plus ſurement, *Gregoire* redoutoit d'entrer à viſage découvert en négociation avec une Diète générale. Il craignoit que, par l'adreſſe des Négociateurs, ou par l'imprudence de quelque autre, on ne perçât dans le ſecret des intrigues de la *Cour de Rome* avec les *Saxons*. Voila pourquoi le changement d'avis d'*Henri* lui déplaiſoit ſi fort. Il ne convenoit point à ſes deſſeins que ce Prince n'eût plus rien à craindre de la part de ſes Sujets; & tout prétexte lui paroiſſoit bon pour rompre une Négociation, qui ne pouvoit pas ſe terminer à ſon gré. Le plus grand nombre des Hiſtoriens ont dit, à l'envi l'un de l'autre, qu'*Henri*, vainqueur des *Saxons*, ne voulut plus tenir aucune des promeſſes qu'il avoit faites à *Gregoire*. Si la Prévention & la Partialité pouvoient avoir de la bone-foi, tous auroient dit que *Gregoire*, plein d'un projet ſéditieux qu'il vouloit conduire à ſa pleine exécution, mit, par le refus de traiter publiquement, *Henri* dans la néceſſité de ne ſe point reconcilier avec lui. Reconnoiſſons-là *Gregoire*, que nous avons vu ne ſe pas raccommoder avec ROBERT *Guiſcard*, uniquement parcequ'il ne le vouloit pas. Paſſons au reſte de ſa *Lètre*, qui ne regarde plus le Roi. *Pour le conſeil, que vous nous demandés ſur ce que vous devés répondre à* GODEFROI, *nous ne ſavons que vous dire; parcequ'au ſu de tout le monde, il n'a point tenu ce qu'il vous avoit promis avec ſerment, & que nous ne pouvons avoir aucune confiance certaine en ſes promeſſes. Mais, ſi vous pouvés faire avec lui quelque convention, qui ne ſoit point oppoſée aux Déciſions des Saints Pères, elle nous paroîtra louable. Si cela ne ſe peut pas, nous ſouhaitons que vous ſoïés très certaines que rien n'eſt capable de détruire ou de diminuer la charité par laquelle Dieu nous unit. C'eſt pour cela que, ſi* GODEFROI *vous chérit, nous le chérirons: mais, ſi, par ſa faute, il commence à vous prendre en haine, come nous vous chériſſons ainſi que nos très chères filles, nous lui réſiſterons avec la grace de Dieu de toutes les manières que nous pourons* (1). On ne ſait point ce que le *Duc* GODEFROI

(1) Le Texte porte: *Si vero ex ſua culpa* (vos) *odio habere cœperit, ſicut cariſſimas filias, modis, quibus poterimus vos diligendo et Deo favente reſiſtemus.* Les Copiſtes ont dérangé-là quelque choſe. *Gregoire* doit avoir écrit: *Sicut cariſſimas filias vos diligendo, modis quibus poterimus, et Deo favente, reſiſtemus*

ROI DE GALICE ET DE PORTUGAL.

GARCIE,

troiſième fils de *Ferdinand I*, Roi de Léon & de Caſtille, eſt fait *Roi de Galice & de Portugal* par ſon Père, en 1064; & commence dès-lors à règner. Il eſt dépouillé de ſon Roiſaume, en 1071, par ſon frère *Sanche II*, Roi de Caſtille; le recouvre en 1072; & le perd pour toujours en 1073, que ſon frère *Alfonſe VI*, Roi de Léon & de Caſtille, le fait enfermer dans le Château de Luna près de Léon. Il meurt le 22 de Mai 1091.

Dans les Art. de *Sanche II* & d'*Alfonſe VI*, Rois de Léon, j'ai dit de ce Prince à peu près tout ce que j'en devois dire.

Suivant le P. *Moret*, Liv. III de ſes *Recherches Hiſtoriques des Antiquités de Navarre*, Ch. 5, *Garcie*, outré de déſeſpoir d'être privé de ſon Roiſaume, ſe fit ouvrir les veines, & mourut de la perte de tout ſon ſang. Il eut attendu bien tard à ſe déſeſpérer après 18 ans de priſon. *Ferreras*, qui cite ſes Autorités, dit, « Que *Garcie* tomba » malade au Château de Luna; que, » come on le tranſportoit à Léon par » ordre d'*Alfonſe*, il mourut en che» min; & qu'il fut enterré dans le Tom» beau de ſes Pères à Saint-Iſidore de » Léon, avec les grilles de ſa priſon, » come il l'avoit ordoné ».

COMTES,

enſuite ROIS DE PORTUGAL.

THÉRÈSE & HENRI.

Thérèſe, fille naturelle d'*Alfonſe VI*, Roi de Léon & de Caſtille, eſt mariée en 1095, par ſon Père, au Comte *Henri*, cadet de la *Maiſon Ducale de Bourgogne*, iſſue de notre Roi *Hugue Capet*. *Alfonſe* lui done en dot tout ce qu'il avoit en Portugal, pour en jouir à titre de *Comté*, relevant de la Courone de Léon, bien que les Portugais diſent, ſans aucune dépendance. C'eſt ainſi qu'*Henri de Bourgogne* devient, par ſa Femme, *Comte de Portugal*. Il règne avec elle juſqu'à ſa mort en 1112. Elle continue de règner ſeule juſqu'en 1128, qu'elle eſt dépoſsédée par ſon fils *Alfonſe-Henriquez*. Elle meurt le 1 de Novembre 1130. Il plaît à *Mariana* de la faire vivre juſqu'en 1139.

J'ai rapporté dans les Art. d'*Alfonſe VI* & d'*Urraque*, aux *Rois de Léon*, tout ce que l'on ſait de certain du Comte *Henri*. J'ai dit qu'en 1112, il mena des Troupes en Galice au ſecours d'*Urraque*. Après qu'on eut contraint *Alfonſe I*, Roi de Navarre & d'Aragon, de ſortir de *Galice*, *Henri* tomba malade, & mourut dans la Ville d'Aſtorga. Ses Gens tranſportèrent ſon corps à Bragues, où l'on voit ſon Tombeau dans la Carhédrale.

Thérèſe continua de règner, ſans faire reconnoître ſon fils *Comte*; ce qui prouve que c'étoit elle, que ſon Père avoit fait *Comteſſe propriétaire de Portugal*.

En 1114, elle retablit le Siége Epiſcopal de Porto, Ville qui done le nom au Portugal; dota richement cette Egliſe; & ſe fit doner pour Evêque, par *Diègue Gelmirez*, Evêque de Compoſtelle, d'où Porto dépendoit alors, *Hugue*, Archidiacre de Saint-Jâque.

Pélage, Archevêque de Bragues, aiant, en 1121, pris parti pour *Urraque* contre *Thérèſe*, celle-ci le fit mètre en priſon, l'année ſuivante. Le Pape *Calixte II* n'en fut pas pluſtôt informé, qu'il écrivit au même *Gelmirez*, alors Archevêque de Compoſtelle, d'excommunier la Comteſſe, & de mètre ſes Etats en interdit, ſi *Pélage* n'étoit pas relaché ſur le champ. *Thérèſe* ne laiſſa pas exécuter les ordres du Pape; & l'Archevêque de Bragues fut mis en liberté.

Elle fit en 1123, armer Chevalier ſon Fils dans l'Egliſe de Zamora. Rien ne nous apprend pourquoi cette cérémonie ne ſe fit pas dans ſes Etats. On peut croire qu'y aiant des Mécontens en Portugal, elle craignit qu'ils ne profitaſſent de cette occaſion pour proclamer ſon Fils *Comte*.

Elle étoit en guerre avec la Reine *Urraque*, ſa ſœur, lorſque cette Princeſſe mourut en 1126. *Alfonſe VIII*, aiant pris poſſeſſion des Roiaumes de ſa Mère, eut une entrevue avec la Comteſſe ſa tante; & conclut avec elle une trève de quelque tems.

L'année ſuivante, lorſque le même Prince étoit en guerre avec *Alfonſe I*, Roi de Navarre & d'Aragon, pour le recouvrement de quelques Places, que ce dernier gardoit encore en Caſtille; *Thérèſe* fit une irruption en Galice du côté de Tuy. Des Ecrivains Portugais veulent que cette Ville fit partie de la dot de la Comteſſe: mais elle eſt en Galice en deça du Miño. La dot de *Thérèſe* étoit au delà de cette rivière, entre elle & le Duero. Le Roi de Léon vint auſſitôt qu'il le put en Galice; força la Comteſſe à repaſſer le Miño, la ſuivit, & fit un dégât horrible en Por-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE,
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

le Boſſu vouloit exiger de la *Ducheſſe* BEATRIX & de la *Comteſſe* MATHILDE : mais on peut ſoupçoner qu'il demandoit, ou que les deux Princeſſes envoïaſſent quelques Troupes pour garder ſes Etats, tandis qu'il iroit avec toutes les ſiènes ſervir *Henri* dans la ſeconde Expédition, projetée, pour le mois de Novembre, contre les *Saxons*; ou, ce qui me paroît plus vraiſemblable, que *Mathilde* le vînt joindre dans ſes Etats. *Godefroi*, n'aiant point d'Enfans, n'étoit pas d'âge à ne ſe point ſoucier d'avoir ſa Femme avec lui. Come d'ailleurs c'étoit une Princeſſe de grand mérite, il ſe peut qu'il ſouhaitât de la faire connoître à ſes Sujets. Mais, ſon mérite ne l'empêchant point de n'être, pour la Dévotion, qu'une Femme, elle aimoit moins ſon Mari que ſes Directeurs, & ne vouloit point ſortir d'Italie. *Gregoire*, en bon Directeur, ſe conformoit à cet égard aux volontés de ſa Dévote, & n'étoit pas de goût à l'éloigner de lui. Ces conjectures éclairciſſent ſuffiſamment la fin de ſa *Lètre*. C'étoit aſſurément à tort, come je l'ai montré, qu'il s'offenſoit de ce que le Roi vouloit doner à leur raccommodement la publicité la plus autentique : mais, outré d'avoir été pris au dépourvu par un jeune Prince, que ſon impétuoſité naturelle ne devoit pas faire croire capable d'une politique raiſonée, digérant mal l'affront qu'il s'imaginoit avoir reçu, ne prenant conſeil que de ſon dépit, & ſe livrant à la fougue de ſon caractère, il envoie à ce Prince des Légats qui le joignent à Goſlar, où ſa Cour s'étoit réunie pour la célébration des fêtes de Noël. *Les* Légats *du* Pape HILDEBRAND, dit LAMBERT d'Aſchaffenbourg (1), *ſe trouvent auſſi dans cette Ville pour citer le* Roi *à comparoître, le Lundi de la ſeconde Semaine de Carême, au Concile à Rome pour ſe défendre des crimes dont il étoit accuſé; ſinon ils le menacent que, le même jour, il ſera, ſans aucun délai, retranché du Corps de la Sainte Egliſe par l'Anathème Apoſtolique. La commiſſion de ces Légats offenſe extrêmement le Roi, qui les chaſſe ſur le champ d'une manière ignominieuſe; & commande que tous les* Evêques *& les* Abbés *ſe trouvent à Worms le Dimanche de la Quinquagéſime. Il avoit deſſein de traiter avec eux de la dépoſition du Pontife Romain, s'il s'ouvroit quelque voie, quelque moïen d'y parvenir. Il croïoit que le point fondamental, ſur lequel ſa ſureté propre & la ferme durée de ſon règne ſe pouvoient appuïer, étoit*

(1) Ann. 1076, parcequ'il commence l'année le jour de Noël.

tugal. L'Archevêque de Compoſtelle raccommoda la Tante & le Neveu.

Thérèſe ne ſe conduiſoit alors que par les conſeils de *Ferdinand Perez*, fils du Comte *Frolaz de Traba*, dont il eſt tant parlé dans l'Art. de la Reine *Urraque*. Le P. d'*Orléans*, l'Abbé *de Vayrac*, *La Clède*, & la nouvelle *Introduction à l'Hiſtoire de l'Univers* donent à *Ferdinand* le nom de *Paez*, & le diſent *Comte de Tranſtomare*. Les Seigneurs Portugais, offenſés de ce qu'un Etranger gouvernoit, pour ainſi dire, abſolument, profitèrent d'une brouillerie, ſurvenue entre la Comteſſe & ſon Fils, pour ſoulever ce Prince contre elle. Ils aſſemblèrent leurs troupes, & le proclamèrent *Comte* à Guymaraens. La Comteſſe ſe mit auſſitot à la tête de ſon armée; & marcha contre ſon Fils & les Rebelles, qui lui préſentèrent la bataille. Elle fut ſanglante; & la Comteſſe vaincue ſe retira dans le Chateau de Léganoſo. *Ferdinand* s'enfuit en Galice. *Alfonſe-Henriquez*, s'étant rendu maître de Leganoſo, contraignit ſa Mère de renoncer au Gouvernement & de lui céder la Souveraineté du Portugal. Elle vécut enſuite, ſimple Particulière, juſqu'à ſa mort.

Thérèſe avoit le même courage & la même humeur guerrière que ſa Sœur. Elle ne paroît pas avoir eu plus de tête; & ſa conduite ne fut pas plus à l'abri de ſoupçons déſavantageux à ſon honneur. Des Hiſtoriens diſent qu'elle avoit épouſé *Ferdinand Perez*, après avoir eu pour Galant *Bermude*, frère de ce Favori. L'Abbé *de Vayrac*, qui ſe fioit trop à ſa mémoire, dit que, ſuivant quelques Hiſtoriens Portugais, elle avoit épouſé *Bermude*; qu'elle fit enſuite caſſer leur mariage pour épouſer *Ferdinand*; & qu'elle maria ſa fille *Urraque* avec *Bermude*, qui l'aimoit. C'eſt ce qu'on peut ſe diſpenſer de croire ſur la parole de l'Abbé *de Vayrac*; come on peut ſe diſpenſer auſſi de croire ſur celle du P. d'*Orléans*, que tous les Hiſtoriens de Portugal, loin de convenir de la conduite déréglée de la Comteſſe, s'étendent beaucoup pour la juſtifier. *Ferreras* ſemble l'avoir crue galante, lorſqu'il dit, T. III, p. 379: *Sa réputation a eu le même ſort que celle de ſa Sœur, à cauſe de ſa grande familiarité avec le Comte Don* Ferdinand, *fils du Comte Don* Pèdre de Frolaz, *qui fut ſon plus grand Favori. Il ne reſte plus qu'à ſavoir ſi les Ecrivains de ce tems ne ſe ſont pas laiſſé ſéduire par les diſcours du Vulgaire, qui ne juge que ſur les apparences.*

ALFONSE-HENRIQUEZ, ou ALFONSE I,

Comte, enſuite *premier Roi de Portugal*, fils de la Comteſſe *Thérèſe* & du Comte *Henri*, uſurpe la Souveraineté ſur ſa Mère, en 1128. Il eſt proclamé Roi, par ſes Sujets en 1139, à la ſuite d'une grande victoire qu'il venoit de remporter ſur les Maures. Il meurt, en 1185, après 57 ans de règne, à l'age de 89 ans, en mètant ſa naiſſance, en 1096, l'année d'après le mariage de ſa mère.

*A l'*Epoque *ſuivante.*

*qu'*HILDEBRAND *ne fût plus Evêque. Il arrive dans le même tems au* Pape *un très grand malheur. Le Préfet de la Ville de Rome nomé* CENCIUS (1), *qui, par la grandeur de ſa naiſſance & par l'éclat de ſes richeſſes, étoit extrêmement conſidéré dans toute l'Egliſe, faiſoit, dans les poſſeſſions de l'Egliſe Romaine, beaucoup de choſes contre les Loix. On s'en étoit plaint au* Pape, *qui l'avoit pluſieurs fois repris avec douceur; &, voïant la correction ſecrète ne produire aucun fruit, l'avoit enfin excommunié, croïant, au moins par là, mètre un frein à ſa méchanceté. Cet Home, n'en étant devenu que plus furieux, entre inopinément, la nuit même de Noël, avec des Gens armés dans l'Egliſe* (2), *où le* Pape, *revétu des habits pontifi-*

(1) *Lambert* le nome *Quintius*. Son nom étoit, *Cencius*, abbréviation de *Creſcentius*. *Paul de Bernried* & le *Cardinal d'Aragon* diſent qu'*Etiène*, père de *Cencius* avoit été Prefet de Rome; mais ils ne diſent pas que *Cencius* le fût.

(2) Sainte-Marie-Majeure.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

caux, étoit à l'Autel & célébroit ſolemnellement la Meſſe. . . . Il lui ſaiſit les cheveux avec la main; lui fait beaucoup d'outrages; le traîne hors de l'Egliſe, & l'enferme dans une certaine maiſon très fortifiée, avant que le bruit, répandu par la Ville, ait fait venir au ſecours la foule du Peuple. Bientôt la nouvelle de ce crime atroce remplit toute la Ville. On crie partout aux armes. Riches & Pauvres, Nobles & Roturiers, tous accourent unanimement; &, dès la première pointe du jour, ils attaquent la maiſon de CENCIUS; *& ſi, prévoïant le mal qui lui pouvoit arriver, il ne s'étoit pas hâté de relâcher le* Pape, *ils auroient renverſé la maiſon de fond en comble, & maſſacré tous ceux qui s'y trouvoient. Le* Pape, *en ſe montrant, n'apaiſe qu'avec peine la fureur de la multitude irritée. Les Romains, extrêmement indignés de ce qui s'étoit fait, détruiſent par le fer & le feu tout ce que* CENCIUS *avoit dans Rome & dehors. Lui, de ſon côté, commet des hoſtilités ſans nombre; renverſant & brûlant tout ce qu'il peut dans les Biens de l'Egliſe Romaine. Cette quérèle, qui dure ainſi pluſieurs jours, cauſe de grandes pertes aux deux Partis.* Le Pape impoſe pour pénitence à *Cencius* le pélerinage de Jéruſalem; & celui-ci qu'un heureux hazard ſouſtrait, avec ſa Femme & ſes Enfans, à la vangeance des Romains, mourut ſubitement à Pavie à la fin de l'année ſuivante, ou dans les commencemens de 1077. Si l'on en croit le *Cardinal d'Aragon*, l'Archevêque *Guibert* étoit le véritable auteur de l'attentat de *Cencius*: mais cela n'eſt fondé que ſur ce que ce Prélat, ou retenu par le Pape, ou nomé Commiſſaire par le Roi, n'avoit pas quité Rome depuis le Concile de cette année, auquel il avoit été préſent, & qu'il ne s'en retourna dans ſon Diocèſe qu'après l'évènement dont il s'agit. *BERTHOLD de Conſtance*, déterminé Calomniateur, met au nombre des complices de ce crime le *Duc GODEFROI le Boſſu*, ſans daigner même appuïer ſa calomnie de la plus légère préſomption. *PAUL de Bernried* fait entrer dans le même complot, non ſeulement *Guibert*: mais encore le *Duc ROBERT Guiſcard*, tous ceux que *Gregoire* avoit excommuniés, & le Roi *Henri* lui-même. Cet Ecrivain crédule juſqu'à l'imbécillité, ne fait-là (1), come en d'autres endroits de ſa *Vie* de *Gregoire VII*, qu'entaſſer de faux bruits, répandus contre *Henri*, contre

(1) Chap. XLVIII de ſa *Vie de Gregoire VII*.

Robert Guiſcard, & contre tous ceux dont les entrepriſes des Papes avoient fait leurs Ennemis. *Lambert d'Aſchaffenbourg*, écrivant en Allemagne dans le tems même, & *Pandulf de Piſe*, écrivant à Rome peu de tems après la mort de *Gregoire* qu'il avoit vu, ne parlent d'aucune eſpèce de complot; &, chés eux, *Cencius* paroît uniquement vanger ſon injure particulière. Tenons-nous en à ces Hiſtoriens plus vrais, & ſans doute mieux informés que les autres; & regardons ce Complot, cette Conjuration come imaginée après coup, pour rendre de plus en plus odieuſe la mémoire d'*Henri III*, & de *Guibert*, dont il fit un Antipape (1).

(1) Pour le fond des circonſtances de l'attentat de *Cencius*, j'ai cru devoir adopter & traduire le récit, que *Lambert d'Aſchaffenbourg* en a fait; parcequ'il m'a paru contenir tout ce que, dans le tems, on crut certain à ce ſujet. Voici come en parle *Muratori*, T. VI, p. 243, en combinant ce qu'en ont dit *Lambert*, *Pandulf de Piſe*, *Paul de Bernried* & le *Cardinal d'Aragon*, qu'il cite tous quatre en marge. *Cette année, le Pape* Gregoire *courut un très grand danger. Il avoit publiquement excommunié* Cencius, *fils d'*Etiène, *autrefois Préfet de Rome: mais non, à ce que je crois, Préfet lui-même de cette Ville. Sa naiſſance, ſes dignités, & ſes grandes richeſſes le rendoient très puiſſant. Il étoit Uſurpateur des Biens des Egliſes, & l'Ami de* Robert Guiſcard, *Duc de Pouille. La nuit de Noël de cette année, & non de la ſuivante, excité par les inſinuations de* Guibert, *Archevêque de Ravenne, il entra, ſuivi de gens armés, dans Sainte-Marie-Majeure, lorſque* Gregoire *y célébroit la Meſſe, le prit, l'arracha de l'Autel, & le eralna dans une Tour à lui.* Paul de Bernried *ajoute que, dans cette funeſte occaſion, le Pape fut bleſſé. La nouvelle d'une ſi grande impiété ſe répandit bientôt dans la Ville. Tous en furent ſaiſis d'horreur; & le Peuple, aiant pris les armes, courut, dès qu'il fut jour, en furie à la Tour de* Cencius; *& ſe mit, ſoit avec le feu, ſoit avec des* Catapultes *& d'autres Machines de guerre, à l'attaquer ſi vivement, que, voïant ſa perte certaine,* Cencius, *en ſe jetant aux pieds du Pape, lui demanda, non ſeulement qu'il lui pardonât; mais auſſi qu'il l'aidât à ſe ſauver. Alors ce Pontife très clément, ſe montrant par une fenêtre, fit ceſſer les attaques & la colère du Peuple; &, tiré hors de la Tour, il retourna, ſuivi des acclamations de tous, achever la Meſſe à Sainte-Marie-Majeure; preuve, ou qu'il n'avoit point reçu de bleſſure, ou que la bleſſure était très légère.* Cencius, *non moins inſenſé qu'impie, eut enſuite tous ſes biens dévaſtés & confiſqués par le Peuple; mais il fut aſſés heureux pour avoir la facilité de s'enfuir avec ſa Femme & ſes Enfans. Il avoit eu du Pape, pour pénitence, de faire le voiage de Jéruſalem.* Arnulf, *Hiſtorien Milanois de ce tems-là, nous aſſure* (Liv. V, Ch. 6), *que, l'année ſuivante, il mourut ſuffoqué par un ulcère dans la gorge. C'eſt ce qu'atteſte auſſi* Berthold de Conſtance, *en diſant que* Cencius *alla, dans les premiers mois de* 1077, *à Pavie, menant avec lui* Rainald, *Evêque de Come, pour être récompenſé par le Roi* Henri; *qu'il mourut ſubitement en cette Ville; & trouva, de cette manière, la récompenſe due à ſes ſcélérateſſes.*

Le portrait que *Paul de Bernried* fait de *Cencius*, Ch. XLV, me paroît mériter, à certain égard, d'être traduit. *Il y avoit dans la Ville un certain Home, Fils de Perdition, le plus ſcélérat & le plus inique de tous les Homes, dont la mémoire ſouille l'air même, qui faiſoit ſes délices des Parjures, des Supercheries, des Impudicités, de la Trahiſon, des Homicides, des Artifices, des Rapports ſecrets, des Conſpirations, des Fraudes, des Tromperies, des Conventicules; & qui ſe croïoit permis tout ce qui peut être ennemi des Vertus. Père des Voleurs & Camarade des Perfides, Bouclier de l'Affronteur & Lance de l'Adultère, Caſque*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Le 7 de Mars, la *Ducheſſe* BE'ATRIX & la *Comteſſe* MATHILDE tiènent un *Plaid* dans le Palais Epiſcopal de Florence; & l'*Acte* qualifie *Be'atrix, très glorieuſe Comteſſe* (1). Le 8 de Juin, la même *Ducheſſe*, étant à San-Céſario, dans le Territoire de Modène, juge un Procès, qu'*Héribert*, Evêque de cette Ville avoit au ſujet de l'Egliſe Collégiale de Città-Nuova (2).

Le *Duc* ROBERT *Guiſcard* s'empare de la Ville de Sainte-Severine en Calabre. Au commencement de cette année, ou peut-être à la fin de la précédente, *Henri III*, que ſon Conſeil éclairoit ſur le but où les menées de *Gregoire VII* tendoient, avoit cru devoir entamer une Négociation avec ce Duc, pour s'en ſervir contre le Pape, s'il le faloit, ou du moins pour empêcher que le Pape n'en tirât des ſervices contre lui. Cette Négociation, qui n'aboutit à rien, paroît la cauſe du renouvellement d'excommunication de *Robert* dans le Concile de Rome de cette année.

Des Saraſins d'Afrique, commandés par le Neveu de leur Roi, viènent avec 150 Navires débarquer en Sicile auprès de la Ville de Mazzara, qu'ils ſurprènent & qu'ils emportent de force. Ils aſſiégent enſuite un Château ſitué tout auprès dans la plaine. Huit jours après, le Comte *Roger* y pénètre de nuit avec quelques troupes; &, dès la pointe du jour, il fait une ſortie, & taille en pièces une grande partie des Aſſiégeans, dont le plus petit nombre ſe ſauve avec peine dans leurs Navires, en laiſſant leur Commandant priſonier de guerre (3).

des Homicides & Pavois de la Trahiſon, Couverture de l'Artifice, Garde des Rapports ſecrets, Surveillant inquiet de la Conſpiration, Luſtre de la Fraude, Rire de la Tromperie & Caverne du Faux-Contrat, il étoit le Réfugt de tous les Hérétiques & Scélérats, qui ſe hâtoient de ſe retirer auprès de lui. Son alle voiloit les Scandales; &, ſous ſon ombre, Leviathan, ce Serpent tortueux, repoſoit doucement & voluptueuſement.....Se ſoucians peu de l'inimitié de Dieu & des Homes, il s'empreſſoit de faire tout ce que le Boutefeu de la Malice, c'eſt à dire le Diable, préſentoit aux ieux de ſon ame perverſe. Ses paroles étoient paiſibles & douces: mais à la fin c'étoit des Javelots & de l'Abſinthe.

(1) Voici la date de ce *Plaid*, imprimé dans les *Antiq. d'Ital.* Diſſertat. 17. *In Civitate Florentiæ in via prope Eccleſia Sancti Salvatoris, juxta Palatio Domini Sancti* Baptiſtæ. *Anno ab Incarnatione Domini noſtri* Jeſu Chriſti *Septuageſimo Quinto poſt Mille, Nonas Martii, Indictione Tertiadecima.* Cette date emploie l'Année Florentine.

(2) *Ibid.* Diſſertat. 5.

(3) Après avoir parlé, ſous l'année 1076, du mariage d'une Fille de *Robere Guiſcard* avec *Conſtantin Ducas Porphirogénète*, fils de l'Empereur *Michel Ducas*, *Muratori* dit, T. VI, p. 249: *Ce mariage eſt auſſi placé, ſous l'année préſente* (1076) *par* Protoſpate, *qui dit enſuite*, « Que Roger, *Comte de*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Le Lundi-Saint, 30 de Mars (1), il s'élève au-deſſus de Milan un globe de vapeurs, d'où ſortent des flames qui mètent le feu par toute la Ville. Cet Incendie détruit un plus grand nombre d'Egliſes, que le précèdent n'avoit fait, entre autres les deux Cathédrales (2) & les Baſiliques de Saint-Nazaire & de Saint-Laurent (3). *Herlembald*, dont le faux zèle ne connoiſſoit point de bornes, faiſoit toujours une guerre cruelle aux Partiſans de l'Archevêque *Godefroi*, qui, pour le plus graud nombre, êtoient les Simoniaques & les Clercs mariés, ou concubinaires; & le déſaſtre, dont je viens de parler, ne rallentiſſant point ſon ardeur, il s'oppoſe encore au Batême ſolemnel du Samedi-Saint; verſe à terre & foule aux pieds le Saint-Chrême envoié par un des Evêques ſuffragans; en produit d'autre, dont il ne nome point le Conſécrateur; &, malgré la plus ſaine partie du Clergé, fait célèbrer le Batême, le Samedi veille de *Quaſimodo*, par *Liprand*, Prêtre de ſa Faction, oncle de l'Hiſtorien *LANDULF le Jeune*. Il ne faut pas oublier que ce Chevalier ignorant n'agiſſoit que ſur les inſtructions, qu'il recevoit de Rome. Sa violence ſcandaleuſe aiant aigri les Eſprits; les deux Partis ſe batent & celui d'*Herlembald* reçoit un échec conſidérable. Les Milanois, aſpirant après un êtat plus tranquille, perſiſtant à ne point vouloir pour Archevêque de *Godefroi*, dont on peut croire que, du conſentement du Roi, l'élection, de nouveau diſcutée à Rome, avoit êté déclarée nulle, & regardant celle d'*Atton* come non

» *Sicile, frère de* Robert, *fit priſonier un Neveu du Roi d'Afrique, lequel, com-*
» *mandant* 150 *Navires, étoit venu en Sicile à Mazzara* ». *Mais ce ſera la même entrepriſe, que* Geoffroi de Maleterre *met* (Liv. III) *ſous l'année précèdente* (1075); *& par conſéquent le mariage de la fille de* Robert *aura pu ſe faire la même année.* J'en parlerai ſous l'année ſuivante.

(1) *Muratori*, p. 243, ſe trompe en diſant, *le Mardi-Saint.*

(2) La Cathédrale d'Hiver êtoit ſous l'invocation de la Vierge; celle d'Eté ſous l'invocation de Ste. *Thècle.*

(3) Quand on eut rebati la Baſilique de Saint-Laurent, on y mit cette *Inſcription.*

Flamma vorax priſci conſumpſit culmina Templi,
Quod ſpecie formæ nulli cedebat in orbe.
Temporibus multis fuerat decus iſtius Urbis.
Omne manufactum recipit poſt tempora caſum.
Corruit omninò. Collapſum ſurgit ab imo;
Sed primi cultum negat æquiparare ſecundum.
Plebs ſpectando time. Peccatum cauſa ruinæ.
Te prius ædifices: tum materiale reformes.
Sis Templum Domini; placet illi fabrica Templi.

Anno Dominicæ Incarnationis milleſimo ſeptuageſimo quinto, Indictione decimâ tertiâ, tertio Kalendas Aprilis, Feria ſecunda.

C'eſt la date de l'Incendie, & non de la réconſtruction de l'Egliſe. Voyez p. 369-71, col. 4.

avenue, députent au Roi pour lui demander un Archevêque. Le Roi fait attendre quelque tems les Députés, & nome enſuite, de lui-même & ſans eux, le Soûdiacre *Thédald*, Chanoine de l'Egliſe de Milan, que toute la Ville reçoit avec joie, & qui ne tarde pas à faire part de ſon élection au Pape. *Gregoire*, qui vouloit que celle d'*Atton* fût légitime, écrit à *Thédald* de ſe rendre à Rome, & de ne point prendre les Ordres, ni ſe faire ſacrer. Par une autre *Lètre*, il défend en même tems aux Evêques Suffragans d'impoſer les mains à *Thédald*: mais, plus ſoûmis au Roi qu'au Pape, qui, ſelon eux, s'arrogeoit un pouvoir qu'il n'avoit pas, ils ſacrent le nouvel Archevêque dès que le Roi l'ordone.

1076 (1).

LE Pape écrit au Roi, le 8 de Janvier, une longue *Lètre* pour ſe plaindre à lui-même, « de ce qu'il ne l'avoit pas laiſſé » ſeul maître de l'Affaire de Milan; de ce qu'il avoit nomé » pour Evêque de Spolète & de Fermo, des gens que lui Pape » ne connoiſſoit pas; de ce qu'il n'avoit pas encore fait exé- » cuter le *Decret* contre les Simoniaques & les Concubinai- » res; de ce qu'il ne tenoit aucune de ſes promeſſes (2) ». Cette *Lètre*, qui ne devoit rien produire, & qui n'êtoit, de la part de *Gregoire*, qu'une ſorte d'adouciſſement à l'*algarade*, qu'il avoit faite par ſes Légats au Roi, les fêtes de Noël précèdentes, nous apprend du moins qu'après la mort du *Duc* GODEFROI *le Boſſu*, le Roi s'êtoit reſſaiſi du Duché de Spolète & de la Marche de Fermo, quoiqu'il plaiſe aux Hiſtoriens de la *Comteſſe* MATHILDE de l'en faire Souveraine; &, pour le dire en paſſant, c'êtoit peut-être la véritable raiſon pour laquelle cette *Comteſſe* & ſa mère la *Ducheſſe* BE'ATRIX avoient pris avec tant de chaleur le parti du Pape contre le

(1) *La préſente année*, dit *Muratori*, T. VI, p. 245, *fut plus funeſte qu'aucune autre, en ce qu'elle commença l'abominable guerre entre le Sacerdoce & l'Empire. Juſqu'icl le Pape* Gregoire *avoit emploïé les moïens les plus efficaces, mais deux cependant* (témoin l'injurieuſe Citation des fêtes de Noël de l'année précèdente), *pour empêcher la rupture, en perſiſtant néanmoins dans la ferme réſolution d'abolir la coûtume impie de vendre les Evêchés, & dans celle de procurer l'exécution du* Décret *contre les* Inveſtitures *données par les Princes Laïcs. Mais le Roi* Henri, *que les heureux ſuccès de la guerre de Saxe enorgueilliſſoient, continuoit plus que jamais le commerce Simoniaque* (V. p. 662, *N.* 4), *& communiquoit avec ceux que le Saint Siége avoit excommuniés.*

(2) Liv. II, *Lèt.* 10. J'en rens comte, en la traduiſant en partie, p. 427-43. Corrigés, p. 427, *le 9 de Janvier.* Il faut, *le 8.*

EVENEMENS durant le VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Roi (1). Ce Prince, n'aiant aucun égard à la *Lètre* du Pape, s'il l'avoit reçue, ſe rend à Worms pour le Dimanche de la Quinquagéſime, 24 de Janvier (2). Il y trouve tous les Evêques & les Abbés du Roïaume de Germanie, hors ceux de Saxe, avec un grand nombre de Princes & de Seigneurs. HUGUE *Blanc*, Prêtre-Cardinal du Titre de Saint-Clément, dépoſé depuis peu par *Gregoire*, tant à cauſe du ſcandale de ſes mœurs, que parcequ'il favoriſoit les Simoniaques (3), *ſurvient fort à propos avec une prétendue Hiſtoire de la vie & de l'éducation du Pape, laquelle avoit l'air d'une fiction théâtrale* (4). *Elle parloit de ſon origine; de la manière, dont il avoit vécu depuis ſon enfance; des mauvais moïens, par leſquels il s'étoit emparé du Siége Apoſtolique; & des crimes, qu'il avoit commis avant & depuis ſon entrée dans l'Epiſcopat, dont quelques-uns même paroiſſoient incroïables. Les Prélats la reçoivent avec plaiſir come un préſent du Ciel, qui les autoriſoit dans ce qu'ils*

(1) Immédiatement après ce que j'ai traduit dans la penultième *Note*, *Muratori* dit: *Le Pape dans une* Lètre, écrite le 8 *de Janvier de cette année, ſe plaignoit au Roi de ce que, contre ſes promeſſes, il avoit doné l'Archevêché de Milan à* Thédald, *& de plus conféré les Evêchés de Spolète & de Fermo à des perſones inconnues au même Pape; preuve que le Duché de Spolète & la Marche originairement appellée* de Camerino, *& depuis, quelquefois* de Fermo, *quelquefois* d'Ancone, *étoient rentrées, après la mort de* Godefroi le Barbu, *Duc de Lorraine & de Toſcane, ſous l'obéiſſance du Roi* Henri. Gregoire, *come home d'un cœur intrépide, ne manque pas après cela d'écrire au Roi des* Lètres *plus fortes que les précédentes; & de l'avertir que, s'il ne changeoit pas de conduite, le Saint Siége ſeroit forcé de le retrancher de la communion des Fidèles. C'eſt ce qu'il lui fit, en dernier lieu, ſignifier auſſi par des Légats, qui furent reçus avec mépris.* Quoique *Muratori* déſapprouve ailleurs aſſes claitement les procédés de *Gregoire* à l'égard d'*Henri*, ſon Souverain; il tâche ici d'y mètre une régularité, qu'ils n'avoient pas. Pour cet effet, il renverſe l'ordre des faits; & ſuppoſe, qu'après la *Lètre* du 8 de Janvier de cette année, *Gregoire* en écrivit au Roi de plus fortes, qui le menaçoient d'excommunication, & qui furent ſuivies de Légats, porteurs de pareilles menaces. Mais nous avons vu que ces Légats, qui citèrent leur Souverain au Concile pour le Lundi de la ſeconde Semaine de Carême, avoient fait leur citation à Goſlar les fêtes de Noël de l'année précédente. Si *Gregoire* écrivit des *Lètres* plus fortes que celle du 8 de Janvier de cette année, elles furent antérieures, & furent portées par ces mêmes Légats, qu'*Henri* traita plus doucement que ne le métitoit la ſéditieuſe commiſſion, dont ils oſoient s'aquiter.

(2) L'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. XXVIII, dit: *le Dimanche de la Quinquagéſime* vingt-troiſième *de Janvier.* S'il avoit pris garde que l'année étoit biſſextile, il auroit dit *vingt-quatrième.*

(3) *Lambert d'Aſchaffenbourg* dit, ann. 1076, que les mœurs déréglées & l'incapacité d'*Hugue* furent la cauſe de ſa dépoſition. Selon *Paul de Bernried*, la cauſe fut qu'*Hugue* avoit eu l'audace d'abſoudre des Excommuniés; & *Doniſon* ajoute qu'il les avoit reconciliés pour de l'argent. Le *Cardinal d'Aragon* fait entendre qu'*Hugue* fut irrévocablement dépoſé parcequ'il étoit ami de l'Archevêque *Guibert.*

(4) *Deferens ſecum de vita & inſtitutione Papæ ſeeniçis figmentis ſonſimilem tragœdiam.*

projetoient ; &, ſe hâtant d'en faire uſage, ils prononcent une Sentence, *qui portoit* « *Que* GREGOIRE, *dont la vie étoit* » *ſouillée de tant d'infamies & de crimes, ne pouvoit pas être* » *Pape ; & qu'il n'avoit point, ou n'avoit jamais eu le pouvoir* » *de lier & de délier, ſuivant le Privilége du Siége de Rome* ». *Tous y ſouſcrivent ſans héſiter, à la réſerve d'*ADALBE'RON, *Evêque de Wuirtzbourg, & d'*HE'RIMANNE, *Evêque de Mets, qui réfuſent quelque tems, en diſant,* « *Qu'il étoit très irrégu-* » *lier & contre ce que les Canons avoient établi, de condam-* » *ner, ſans un Concile général* (1), *ſans Accuſateurs ni Témoins* » *légitimes & recevables, ſans aucune preuve des crimes allé-* » *gués, quelque Evêque que ce fût, à plus forte raiſon un Pon-* » *tife Romain, contre qui l'on ne devoit pas même admètre* » *aucun Evêque pour Accuſateur* (2) ». *Mais* GUILLAUME, *Evêque d'Utrecht, qui ſoûtenoit opiniâtrément le parti du Roi, les preſſe vivement* « *de ſigner avec les autres la condamnation* » *du Pape, ou de renoncer ſur le champ à la fidélité, qu'ils* » *avoient jurée au Roi* ». *Ce Prélat étoit alors très agréable au Roi, qui lui laiſſoit, après lui, le ſoin de toutes ſes affaires particulières ou publiques* (3). *C'étoit un Home très bien inſtruit des Lètres humaines : mais enflé de tant d'orgueil qu'à peine ſe ſouffroit-il lui-même* (4). *On écrit donc à Rome, au nom des Evêques & des Abbés de l'Aſſemblée, une* Lètre *pleine de reproches injurieux ;* « *pour annoncer au Pontife Romain qu'il ait à ſe* » *démètre du Pontificat, qu'il avoit uſurpé contre les Loix de* » *l'Egliſe ; & pour lui déclarer qu'après ce jour tout ce qu'il* » *poura faire, ordoner, décerner, ſera regardé come nul* (5) ». Cette *Lètre*, qui n'eſt pas venue juſqu'à nous, finiſſoit par ces paroles que l'*Abbé d'Urſperg* nous a conſervées. *Ainſi, parceque votre entrée* (dans le Pontificat) *s'eſt ſignalée par tant de parjures ; parceque l'Egliſe de Dieu, par l'abus de vos nouveautés, eſt dans les dangers d'une horrible tempête ; & parce-*

(1) On trouve cependant des Evêques dépoſés par des Conciles particuliers.

(2) Cela n'eſt fondé que ſur les *Fauſſes-Décrétales.*

(3) *Guillaume* avoit été Précepteur d'*Henri III.*

(4) *Sed faſtu nimio inflatus vix ſe ipſe ferebat.* C'eſt un Vers, que l'Auteur, qui n'a pas coûtume d'en mètre dans ſa Proſe, emploie, parceque ſans doute il étoit très connu.

(5) *Lambert d'Aſchaffenbourg*, Ann. 1076. Je m'attache par préférence à cet Hiſtorien, quoiqu'il tiène, de tems en tems, aſſés fortement à ſa robe. Mais il eſt preſque le ſeul de ces tems-là, qu'on puiſſe ſuivre avec quelque confiance, parcequ'on s'apperçoit partout qu'il cherche à dire la vérité.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

que vous vous êtes conduit de manière à déshonorer votre vie par des infamies de différentes sortes; nous vous mandons qu'à l'avenir nous ne vous rendrons nullement une obéissance, que nous ne vous avons promise en aucune manière; &, parceque dans vos déclamations vous avés dit publiquement qu'aucun de nous n'a pour vous été jusqu'à présent Evêque, vous ne serés désormais l'Apostolique pour aucun de nous. Le Comte *Eberhard* & *Roland*, Clerc de l'Eglise de Parme, sont dépêchés aussitôt pour porter cette *Lètre* & celles du Roi, tant au Pape qu'aux Evêques de Lombardie & de la Marche d'Ancone (1). Dès que la Diète est finie, le Roi retourne promtement à Goslar; &, ses mauvais Conseillers l'excitant à satisfaire son animosité contre les *Saxons*, il permet que l'on pille les Biens des *Princes*, qui s'étoient rendus, l'année précédente, & dont il avoit relégué quelques-uns aux extrémités du Roïaume de Germanie, dans celui des Deux-Bourgognes, & même en Italie; il publie des Ordonances pour enjoindre à ceux qui ne s'étoient pas remis entre ses mains, de s'y remètre dans le tems qu'il marquoit, à peine d'y être forcés par le fer & la flâme & d'être exilés très loin de leur patrie; il relève, aux dépens & par les mains des Habitans des lieux, tous les Forts, qu'il avoit consenti que l'on rasât; il garnit de Troupes ceux que les *Saxons* avoient livrés; il en bâtit de nouveaux sur les

(1) *Pandulf de Pise* ne parle point de la Diète de Worms. *Paul de Bernried* & le *Cardinal d'Aragon* en rendent comte, le premier plus au long que le second, & tous deux d'une manière qui ne paroît pas exacte. *Muratori*, qui ne cite que *Berthold de Constance*, quoiqu'il emprunte quelque chose à *Paul de Bernried*, s'explique ainsi, précisément après ce qu'on a vu de lui ci-dessus, p. 699, N. 1: *Le Roi devenu furieux, fit tenir une grande Diète à Worms, le Dimanche de la Septuagésime* (Quinquagesime), *où se trouvèrent tous les Evêques & les Abbés mal intentionés à l'égard du Pape. Il y survint encore le Cardinal* Hugue Blanc, *qui, révolté de nouveau contre l'Eglise Romaine, apportoit de fausses Lètres du Sénat Romain, des Cardinaux & d'autres Evêques, qui demandoient la dépositon de* Gregoire VII, *& l'élection d'un nouveau Pape. Il n'en falut pas d'avantage pour que le Roi* Henri *fit faire dans cette Diète, par les Evêques només ci-dessus, un* Decret, *dans lequel ils déclarèrent* Gregoire, *Pape illégitime, & l'excommunièrent. Après quoi,* Henri *envoïa des Députés avec des Lètres en Lombardie & dans la Marche de Fermo, pour faire part à tout le monde de la résolution qu'on avoit prise, & pour exciter chacun en particulier contre le Pape. Un certain* Roland, *Clerc de l'Eglise de Parme, fut aussi chargé de porter une Lètre fulminante à l'Eglise Romaine, avec l'ordre, que le Roi, dans sa qualité de Patrice, donoit à* Gregoire, *de décendre du Trône Pontifical, pour faire place à l'élection d'un autre Pape.* C'est d'après *Paul de Bernried*, qu'il est dit-là que les Prélats de Worms excommunièrent *Gregoire VII*: mais *Lambert d'Aschaffenbourg*, écrivant dans le tems même & sur les lieux, par conséquent mieux informé, ne parle point d'excommunication.

montagnes & les hauteurs de la *Saxe*, partout où, dans un tems de guerre, ils pouvoient être de quelque utilité.

Cependant les Députés de ce Prince & de la Diète de Worms s'étant rendus en Italie, parcourent la Lombardie & la Marche d'Ancone, pour y diſpoſer les Eſprits à ſe conformer à ce que la Diète avoit fait. Paſſant enſuite à Rome, ils arrivent, come apparemment leurs ordres le portoient, préciſément à l'heure de l'ouverture du Concile que le Pape, faiſoit ſuivant la convocation, dans la Baſilique de Latran, le Lundi de la ſeconde Semaine de Carême, 22 de Février. Ils y ſont introduits; & *Roland*, aiant remis les Lètres qu'ils apportoient, dit à haute voix au Pape, de la part du Roi, « Qu'il ait à déscendre ſans » délai de la Chaire de S. *Pierre*; &, s'il aime ſa vie, à ne » ſe plus entremètre du Pontificat ». Il ſomme enſuite les Evêques & les Cardinaux « de ſe rendre auprès du Roi, pour » le jour de la Pentecôte, afin de recevoir de ſa main un Paſ» teur légitime, parceque celui qu'ils avoient » n'étoit point un Paſteur : mais un Loup raviſſant ». De pareils ordres, donés du ton le plus audacieux, excitent un ſi grand tumulte dans l'Aſſemblée, & cauſent tant d'indignation, que *Roland* alloit, dit-on, être tué dans l'Egliſe, ſi *Gregoire* ne s'étoit pas mis au devant des coups; & n'avoit pas fait ſortir les Députés, en les envoïant toutefois en priſon, come le Roi s'en plaignit enſuite : mais ce devoit être dans l'intention de les ſouſtraire à la fureur du Peuple, que l'on pouvoit animer contre eux, & de les faire, au moment convenable, conduire hors de Rome en ſureté (1). Le Concile, troublé par cet évènement, ſe raſſemble le lendemain (2). Le Pape y fait lire d'abord des Lètres de quelques Prélats de la Diète de Worms, qui, ſe reconnoiſſant coupables, demandoient pardon, & promètoient au Pape une entière obéiſſance à l'avenir. On lit enſuite les Lètres de la Diète & celles du Roi. Cette lecture cauſe un nouveau trouble. Le Pape l'apaiſe avec peine; &, par un Diſcours adroit ſur les perſécutions que l'Egliſe ſouffroit (3),

(1) Les Hiſtoriens de *Gregoire* ne diſent rien de l'empriſonement des Députés.

(2) C'eſt d'après *Lambert d'Aſchaffenbourg* & le *Cardinal d'Aragon*, que je parle de deux Séances de ce Concile. Chés les autres, tout paroit s'être fait dans une ſeule Séance.

(3) On a l'Eſquiſſe de ce Diſcours dans le *Poëme* de *Donizon*; & *Paul de Bernried* a paraphraſé très longuement cette Eſquiſſe.

il diſpoſe l'Aſſemblée à lui conſeiller d'uſer contre un Roi, qu'il peignoit come un Perſécuteur, de toute l'autorité, qu'il croïoit que ſa Dignité lui pouvoit doner. Aiant amené le Concile à ſes vues, plein de l'idée de l'abſolue Souveraineté de ſa Monarchie Spirituelle, enhardi de plus par la préſence de la *Ducheſſe* BE'ATRIX & de la *Comteſſe* MATHILDE, qui lui promêtoient de le ſecourir de toute leur puiſſance, beaucoup plus grande en Italie que celle du Roi-même, il ne balance pas à ſe porter à cet excès, qui devoit ſcandaliſer ſon Siècle & tous ceux qui ſuivroient; &, ſe livrant à ſon enthouſiaſme, il dit: *Bienheureux* PIERRE, *Prince des Apôtres, baiſſés, nous vous en prions, vers nous vos oreilles débonaires, & daignés m'écouter, moi votre Serviteur, que vous avés nouri dès l'enfance, & que vous avés ſauvé juſqu'à ce jour des mains des Méchans, qui me haïſſent parceque je vous ſuis fidèle. Vous, &, parmi tous les Saints, ma Dame Mère de Dieu, & le Bienheureux* PAUL *votre frère, vous m'êtes témoins que votre Sainte Egliſe Romaine m'a forcé de me charger, malgré moi, de la gouverner; que je ne me ſuis pas ingéré de monter par uſurpation, ſur votre Chaire; & que j'aurois mieux aimé finir ma vie en païs étranger, que de prendre votre place pour la gloire du Monde & dans l'eſprit du Siècle. C'eſt pourquoi, je penſe qu'il vous a plu & qu'il vous plaît que, par votre grace & non en conſéquence de mes œuvres, le Peuple Chretien, qui vous eſt ſpécialement commis, m'obéiſſe ſpécialement, parceque votre Charge m'eſt confiée, & que, par votre grace, Dieu m'a doné la puiſſance de lier & de délier dans le Ciel & ſur la Terre. Dans cette confiance donc, de la part de Dieu toutpuiſſant, Père, Fils, & Saint-Eſprit, par votre puiſſance & votre autorité, je prive du gouvernement de tout le Roïaume de Germanie & d'Italie,* HENRI, *fils de l'Empereur* HENRI, *lequel, par un orgueil inoui, s'eſt élevé contre votre Egliſe; je délie tous les Chretiens des liens du ſerment qu'ils lui ont fait ou qu'ils lui feront; & je défens qu'aucun d'eux le ſerve come Roi. Car il eſt juſte que celui qui s'attache à diminuer l'honeur de votre Egliſe, perde l'honeur qu'il paroît avoir. Et parcequ'il a dédaigné d'obéir, come un Chretien le doit; qu'il n'eſt point revenu à Dieu, qu'il avoit abandoné par ſa communication avec les Excommuniés; qu'il a mépriſé, come vous en êtes témoin, les avis que je lui donois pour ſon ſalut, & qu'en eſſaïant de déchirer votre Egliſe,*

il s'en eſt ſéparé, je le lie, moi qui tiens votre place, du lien de l'anathême; &, par votre autorité, je le lie de manière, que toutes les Nations verront & confeſſeront que vous êtes PIERRE, *que ſur votre pierre le Fils du Dieu vivant a bâti ſon Egliſe, & que les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle* (1). GREGOIRE, prié par quelques *Evêques* de faire la paix avec HENRI, répond: *C'eſt notre intention, s'il travaille lui-même à ſe mètre en paix avec Dieu. Votre Fraternité n'ignore pas combien la Sainte Egliſe a ſupporté les méchancetés inouies & les diverſes iniquités de ce Roi; plût à Dieu que nous pûſſions dire Chretien & véritable Roi! Vous n'ignorés pas à quelle ruine, à quelles calamités elle s'eſt vue expoſée par la faute de ce Prince, qui ſe laiſſoit conduire par l'ancien Ennemi, lorſque, n'exerçant encore que le Diaconat, nous avons fait paſſer juſqu'à lui des avis dictés par une affection fraternelle & par notre amour pour ſon Père & pour ſa Mère, & lorſqu'enſuite, parvenus, quoiqu'indignes, au Sacerdoce, nous nous ſomes fréquemment efforcés de le ramener par le moïen de perſones religieuſes.* Il replique à d'autres, qui lui diſoient qu'il ne pouvoit pas excommunier le Roi: *Quand Dieu confia ſon Egliſe à* PIERRE, *en diſant*: Pais mes Brebis; *excepta-t-il les Rois? Lorſque Dieu dona principalement au Bienheureux* PIERRE *la puiſſance de lier & de délier dans le Ciel & ſur la Terre, il n'excepta perſone. Il n'eſt rien qu'il ait ſouſtrait à cette Puiſſance; car celui qui nie qu'il puiſſe être lié par l'Egliſe, le nie impudemment, reſte lié, & ſe ſépare du Seigneur* JESUS-CHRIST (2). Avoir exactement rapporté les propres termes de la *Sentence* prononcée par *Gregoire* & des *Réponſes* qu'il fit enſuite aux Evêques; c'eſt avoir appris aux Lecteurs ce qu'ils en doivent penſer. *Otton*, Evêque de Friſinghen, Hiſtorien, qui, bien que parent des Empereurs de la *Maiſon de Souabe* & tenant à ceux de la *Maiſon de Franconie*, ne fut jamais ſuſpect à Rome, parle dans ſa *Chronique* (3) de cette excommunication d'*Henri III*, & dit: *Je lis & je relis les Hiſtoires des Rois & des Empereurs; & je ne trouve nulle part qu'avant ce Prince, le Pontife Romain ait excommunié & privé de ſon Roïaume aucun d'eux; à moins que quelqu'un ne penſe qu'il faut*

(1) Cette *Sentence* eſt rapportée entière par *Pandulf de Piſe* & par *Paul de Bernried*, avec quelques légères differences dans les mots, qui ne changent rien au ſens. Je ſuis la copie du premier.

(2) Dans ces *Réponſes* de *Gregoire*, je traduis littéralement *Pandulf de Piſe*.

(3) Liv. VI, Chap. 35.

prendre pour un Anathème, de ce que PHILIPPE (1) *fut, pour peu de tems, mis par l'Evêque de Rome au rang des Pénitens; & de ce que, pour un maſſacre cruel* (2), *S.* AMBROISE *interdit l'entrée de l'Egliſe à* THE'ODOSE (3). Il dit ailleurs (4), en Home qui voïoit très bien: *Lorſque, ſous l'Empereur* HENRI, *qui ſe trouve le quatrième de ce nom entre les Rois* (de Germanie), *& le troiſième entre les Empereurs, il y avoit dans l'Empire une cruelle diviſion; & que, la pluſpart des Princes s'étant révoltés contre leur Souverain, le fer & la flame dévaſtoient le Roïaume dans preſque toute ſon étendue;* GREGOIRE *VII, qui tenoit alors le Pontificat de la Ville de Rome, regardant ce même Empereur come abandoné des ſiens, jugea qu'il étoit à propos de le fraper du glaive de l'Anathème* (5). *L'indignation, que la nouveauté de la choſe produiſit, cauſa dans l'Empire une commotion d'autant plus vive, que l'on ſavoit qu'avant ce tems, il n'avoit jamais été publié de pareille* Sentence *contre un Empereur Romain* (6). Les Prélats de la Diète de Worms & les Evê-

(1) Meurtrier & Succeſſeur de *Gordien le Jeune*. On a de fortes préſomptions qu'il étoit Chretien.

(2) Le Maſſacre de Theſſalonique.

(3) L'Auteur s'en tient à l'Hiſtoire des Empereurs Romains, des Empereurs d'Occident, & des Rois de Germanie. L'Hiſtoire de France lui pouvoit fournir l'exemple de *Robert*, excommunié très légèrement par *Gregoire V*.

(4) *Vie de Frédéric I*, Liv. I, Chap. I.

(5) Gregorius ſeptimus, . . . *eundem Imperatorem, tanquam à ſuis deſtitutum, anathematis gladio feriendum decernit.* Ces paroles d'*Otton* ſont le fil, qui m'a guidé dans les détours obſcurs du labirinthe des intentions & des intrigues de *Gregoire VII* & de la Cour de Rome.

(6) L'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. XXIX, rapporte, en l'abregeant, cette *Sentence* de *Gregoire*, & dit enſuite: *C'eſt la première fois qu'une telle* Sentence *a été prononcée contre un Souverain.* Il joint à cette remarque la traduction abregée des deux paſſages d'*Otton de Friſinghen.* Le *Cardinal d'Aragon*, en parlant de la même *Sentence*, ne dit rien de l'audace, que *Gregoire*, eut de priver *Henri* de ſon Roïaume; & ſe contente de dire qu'il l'excommunia. Qu'on ne croie pas que ce ſoit par pure inattention. Il vouloit rendre plauſible cette réflexion, qu'il ajoute. *Perſone ne doit eſtimer cela répréhenſible & nouveau, parceque cela n'eſt nullement contraire aux Decrets des Saints Pères; & que l'on trouve que pluſieurs Pontifes Romains ont fait la même choſe pour de moindres ſujets.* A la ſuite de ce que j'ai traduit ci-deſſus, p. 701, *N.* 1, *Muratori*, ne citant que *Paul de Bernried*, dit, p. 246: *Ce* Roland *arrive à Rome dans le tems qu'on y célébroit un nombreux Concile dans la Baſilique de Latran. Entré dans cette ſainte Aſſemblée, il préſente ſes Lètres au Pape, & lui commande enſuite hardiment à haute voix « d'abandoner ſur le champ la Chaire Pontifi-» cale »; ordonant en même tems au Clergé de Rome « de ſe tranſporter pour » la Pentecôte à la Cour, afin de recevoir, des mains du Roi, un véritable Pape; » parceque le Pape actuel étoit un Loup ». Alors* Jean, Evêque de Porto, *ſe lève, en criant:* Qu'on arrête ce Téméraire! *Le Préfet de Rome & la Nobleſſe, tirant leurs épées, courent ſur lui pour le tuer; ce qu'ils alloient faire ſi le Pape, en ſe mètant entre deux, ne l'eût pas ſauvé de leurs mains. L'Affaire eſt enſuite examinée dans le Concile; & le Pape, animé par la préſence de la* Ducheſſe Béa-

ques de Lombardie qui, malgré la défenſe du Pape, avoient ſacré *Thédald*, Archevêque de Milan, ne ſont pas oubliés dans le Concile; & *Gregoire* prononce cette *Sentence* contre eux tous. *Parceque* SIGEFRED, *Archevêque de Maience, s'eſt efforcé de ſéparer les Evêques & les Abbés du Roïaume de Germanie d'avec la Sainte Egliſe Romaine, c'eſt à dire d'avec leur Mère Spirituelle, Nous, par le Jugement du Saint-Eſprit & par l'autorité des Bienheureux Apôtres* PIERRE & PAUL, *le ſuſpendons de toutes fonctions épiſcopales, & le retranchons de la communion du Corps & du Sang du Seigneur, à moins que le danger de mort ne ſurviène; & cela juſqu'à ce que le repentir l'amène à réſipiſcence. Pour les autres, qui, conſentant à ce Schiſme de leur plein gré, l'ont ſouſcrit, & veulent perſévérer dans cette impiété, nous les ſuſpendons pareillement de toutes fonctions épiſcopales. A l'égard de ceux qui n'ont pas conſenti volontairement, nous les ſupportons juſqu'à la fête de S.* PIERRE, *à condition cependant que, ſi dans ce terme ils ne nous offrent pas, par eux-même ou par leurs Députés, une ſatisfaction convenable, ils ſeront privés des fonctions épiſcopales. Par l'autorité du même Bienheureux* PIERRE, *nous ſuſpendons de toutes fonctions épiſcopales & nous retranchons de la communion de l'Egliſe les Evêques de Lombardie, qui, mépriſant l'autorité canonique & apoſtolique, ont conſpiré par ſerment contre le Bienheureux* PIERRE, *Prince des Apôtres.* GREGOIRE prononce encore d'autres excommunications, en confirmation de celles qu'*Hugue*, Evêque de Die, ſon Légat en France, avoit lancées dans différens Conciles contre quelques Evêques & d'autres perſones. Suivant LAMBERT *d'Aſchaffenbourg*, outre l'Archevêque *Sigefred*, le Pape excommunie encore nomément dans ce Concile *Guillaume*, Evêque d'Utrecht, & *Robert*, Evêque de Bamberg; & précédemment il avoit excommunié *Burchard*, Evêque de Lauſane, *Otton*, Evêque de Ratisbone, *Otton*, Evêque de Conſtance, le Comte *Eberhard*, *Udalric de Cosheim*, & quelques autres des principaux Conſeillers du Roi (1).

trix & de la Comteſſe Mathilde, *dont la puiſſance s'étendoit ſur une bone partie de l'Italie, & par la diſpoſition dans laquelle étoient les Princes les plus conſidérables de la Germanie, déclara le Roi* Henri III *excommunié & déchu du Roïaume, & délia tous ſes Sujets du ſerment de fidélité. Réſolution, qui, bien qu'elle n'eût été miſe en pratique auparavant par aucun de ſes prédéceſſeurs, fut, dans cette occaſion, crue juſte & néceſſaire.* La remarque eſt digne d'un Prêtre Italien.

(1) Ann. 1076.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Gregoire, qui commençoit à ſentir que les Normans lui pouroient devenir néceſſaires, ne renouvelle point dans ce Concile l'excommunication du *Duc* ROBERT *Guiſcard*. Il ſe montre même, quelques jours après, dans des diſpoſitions aſſés favorables à l'égard de ce *Duc*. Le *Comte* ROGER, ſon frère, prêt à commencer la campagne contre les Saraſins de Sicile, avoit demandé la bénédiction du Pape & l'abſolution de ſes péchés. *Gregoire*, par une *Lètre* du 14 de Mars (1), charge *Arnauld*, Evêque d'Acerenza, « d'abſoudre de tous leurs péchés, à con-» dition qu'ils en faſſent pénitence, *Roger* & ceux qui devoient » aller avec lui combatre les Saraſins; & d'avertir le *Comte* » de s'abſtenir de tous péchés mortels, & de travailler à l'a-» vancement de la Religion Chretiène parmi les Infidèles: Si » *Roger* parle de ſon frère *Robert*, de lui dire que la porte de » la miſéricorde de l'Egliſe Romaine eſt ouverte à tous ceux » qui ceſſent de cauſer du ſcandale, & qui deſirent ſincèrement » rentrer dans la voie de la Juſtice; que, ſi le *Duc* ROBERT » veut obéir come un Fils à l'Egliſe Romaine, le Pape eſt prêt » de le recevoir avec la tendreſſe d'un Père, de l'abſoudre tout » à fait de l'excommunication, & de le comter au nombre des » Brebis du Seigneur; mais que, ſi *Robert* perſiſte à ne pas faire » ce qu'il doit, il ne ſera pas permis à *Roger* de communiquer » avec lui ». Dès que le Concile eſt fini, le Pape écrit *A tous ceux qui ſouhaitent être comtés parmi les Brebis confiées par* JE'SUS-CHRIST *à S.* PIERRE, & leur envoie une copie du *Decret* contre *Henri III* (2). La *Lètre* porte, « Qu'ils doivent être in-» formés de l'entrepriſe inouie nouvellement tentée par les » Schiſmatiques, de leur orgueil, de leur audace, de leur ſcé-» lérateſſe & de leurs blaſphêmes du nom du Seigneur en la » perſone de S. *Pierre:* Que leurs Pères n'ont jamais rien vu, » rien oui dire de ſemblable à l'injure faite au Siége Apoſtoli-» que: Qu'on ne trouve dans aucun Livre que les Païens, ou » les Hérétiques aient jamais rien fait de ſemblable: Quand » même il y en auroit quelque exemple depuis l'établiſſement

(1) Liv. II, *Lèt.* 11.

(2) Cette *Lètre*, qui n'eſt point datée, eſt rapportée par *Paul de Bernried*, non Chap. 9, come on le lit à la marge de l'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. XXX: mais Chap. LXXVII. On l'a faſt paſſer de là dans le *Regiſtre* de *Gregoire VII*. Elle n'y eſt pas à ſa place, étant la 6e. du IIIe. Liv. parmi les *Lètres* de 1075. Elle devroit être la 10e. Celle qu'on a cotée X, eſt la *Lètre* au Roi *Henri* du 8 de Janvier 1076; & la XIe. adreſſée à *Arnauld*, Evêque d'Acerenza, eſt datée du 14 de Mars de la même année.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» du Chriſtianiſme, que tous les Fidèles devroient cependant » s'affliger & gémir de cet énorme mépris de l'Autorité Apoſ- » tolique, ou pluſtôt Divine: Que, ſi donc ils croient que *JE'SUS-* » *CHRIST* a doné les clefs du Roïaume des Cieux à S. *Pierre*, » s'ils ſouhaitent que cet Apôtre les introduiſe à la félicité de » la vie éternelle, il faut qu'ils ſentent combien ils doivent » être affligés de l'injure qu'il a reçue, & qu'ils ne ſeroient » pas dignes de jouir avec lui de la courone du Roïaume cé- » leſte, s'ils ne partageoient pas ſes ſouffrances: Qu'il les » prie donc d'implorer ardemment la miſéricorde divine pour » qu'elle amène ces Impies à la pénitence; ou pour qu'en re- » primant leurs exécrables deſſeins, elle faſſe voir combien ils » ſont inſenſés de vouloir renverſer la pierre fondée par » JÉSUS-CHRIST, & violer les priviléges divins: Enfin que le » Papier, renfermé dans cette *Lètre*, les inſtruira pleinement » des raiſons, pour leſquelles S. *Pierre* a lié le Roi de l'ana- » thême ».

Dans la *Germanie*, les *Saxons*, offenſés du traitement fait à leurs *Princes*, & retenus par les troupes du *Roi*, dont les Châteaux & les Hauteurs de la Province êtoient garnies, ſubiſſoient, en frémiſſant, le joug qu'on leur impoſoit; & n'attendoient que l'occaſion de le ſecouer. D'autre part, les *Ducs* *RODOLFE de Souabe*, *WELF de Bavière*, *BERTHOLD de Carinthie*, les *Evêques ADALBE'RON de Wuirtzbourg*, *HERIMANNE de Mets*, & d'autres *Princes*, toujours ſecrètement attachés aux *Princes Saxons*, tenoient de fréquentes aſſemblées pour chercher les moïens d'engager ces *Princes* à leur faire tenir par le *Roi* la parole qu'il leur avoit donée. Ils ne ſont pas pluſtôt inſtruits de ce que *Gregoire* venoit de faire à Rome, qu'ils en tirent avantage pour s'unir plus étroitement en forme de conſpiration; & que, pour groſſir le nombre de leurs partiſans, ils remètent en liberté, ſans l'aveu du *Roi*, les *Princes* & les *Seigneurs* qu'il avoit commis à leur garde. Ils ſavent auſſi ramener à leurs vues la mort de *GUILLAUME*, *Evêque d'Utrecht*, cauſée par une maladie convulſive preſqu'auſſitôt que le *Roi* fut ſorti d'Utrecht, après y avoir paſſé les fêtes de Pâque. On répand de tous côtés qu'avant de mourir, ce Prélat, ſouffrant horriblement & du corps & de l'ame, avoit dit, avec des cris de déſeſpoir, « Qu'il perdoit, par un juſte jugement de Dieu, la vie » préſente & la vie éternelle, parceque, pour favoriſer le *Roi*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» dans ſes projets, il avoit intenté des accuſations calomnieu-
» ſes contre le *Pontife Romain*, qu'il ſavoit être innocent, &
» qu'il reconnoiſſoit pour un home doué de vertus apoſtoli-
» ques »; & qu'il êtoit mort, en parlant ainſi, ſans avoir reçu les Sacremens (1). Cependant les *deux Fils* d'un *Comte* GE'RON, gens de grande naiſſance : mais pauvres, & par-là ne jouiſſans d'aucune conſidération parmi les *Princes de Saxe*, entreprènent de vanger leur patrie. L'année précèdente, ils s'êtoient réfugiés au delà de l'Elbe, au lieu de ſe remètre entre les mains du *Roi*, qui n'avoit fait aucune attention à leur abſence. Come ils manquoient de tout, ils avoient raſſemblé quelques gens dans le même cas, avec leſquels ils vivoient de rapines. Ils avoient oſé quelquefois, quand l'occaſion s'en êtoit préſentée, venir s'oppoſer aux exactions de ceux qui levoient les impoſitions pour le *Roi*. De premiers avantages aiant groſſi leur petite troupe, & les aiant mis en état d'oſer plus; les Soldats des *Princes* exilés & les *Nobles*, qui ne s'êtoient pas encore rendus, les joignent, enſorte qu'en peu de tems, ils ſe voient une armée conſidérable. Les *Peuples*, les regardant come leurs Libérateurs, leur offrent de favoriſer en tout leurs entrepriſes. Le *Comte* HERMAN, oncle paternel du *Duc* MAGNUS, & les autres *Princes* remis en liberté, ſans l'aveu du *Roi*, reviènent en *Saxe*; raſſemblent promtement quelques troupes; & chaſſent celles du *Roi* hors de la Province, en leur faiſant jurer de n'y jamais revenir en armes. Le *Duc* OTTON *de Northeim*, chargé par le *Roi* de l'adminiſtration de la Province, réſidoit au Château d'Hartzbourg, & faiſoit bâtir une autre Fortereſſe ſur une montagne voiſine pour mieux couvrir la Ville de Goſlar. Ces *Princes* lui font dire, « Qu'il ait à ne pas con-
» tinuer un ouvrage, qui ne ſerviroit qu'à l'aſſerviſſement de
» leur patrie : Qu'ils le ſoupçonoient de leur avoir conſeillé de
» ſe rendre pour ſe rétablir par leur ruine; & que, s'il vouloit
» ſe purger d'un ſoupçon qui le deshonoroit, il devoit les aider
» à recouvrer leur liberté, ſinon qu'ils tourneroient leurs armes
» contre lui, qu'ils s'empareroient de ſes poſſeſſions, & le chaſ-
» ſeroient du païs come un Traître ». Il répond, « Qu'il fau-
» droit conſerver la paix, & recourir à des moïens plus doux

(1) *Lambert d'Aſchaffenbourg & l'Abbé d'Urſperg*, Ann. 1076, ne parlent de ce fait que come d'un oui dire.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» pour obtenir ce qu'ils ſouhaitoient : Qu'il fera tout ce qui » dépendra de lui pour que le *Roi* les ſatisfaſſe ; & que, s'il ne » peut y réuſſir, il ſoûtiendra juſqu'au dernier ſoupir les intê- » rêts de ſa patrie ». Il done avis au *Roi* de ce qui ſe paſſoit ; & par ſes Lètres & ſes Envoïés, il l'exhorte, à pluſieurs repriſes, « d'ôter tout prétexte de troubles & de guerre, en laiſſant jouir » les *Saxons* de leurs Loix & de leurs Priviléges ; d'emploïer » pluſtôt l'équité, que les armes, à réprimer leurs tumultes ; d'é- » pargner tout le ſang, que des combats feroient couler ; & » de s'aſſurer pour toujours, ſans embaras, l'obéiſſance d'une » Nation très puiſſante ». Le *Roi*, que ces nouveaux mouve- mens inquiétoient, mande tous les *Princes* à Worms pour le jour de la Pentecôte. Aucun des *Ducs* només ci-deſſus ne s'y trouve ; & la Diète ne ſe tient point. Il en indique une autre à Maience pour le jour de S. *Pierre ;* & les fait prier de s'y trou- ver : mais ils n'ont aucun égard à ſes prières ; & la diſſention ſe met entre les *Princes* venus pour cette Diète. UDON, *Arche- vêque de Trève*, depuis peu de retour de Rome, refuſe de com- muniquer avec les *Archevêques de Maience & de Cologne*, & d'autres Prélats qui ne quitoient point le *Roi*, dont ils dirigeoient toutes les actions. Il avoit permiſſion du *Pape* de parler au *Roi* : mais non de communiquer avec lui pour la table, pour la prière, & pour aucune autre choſe. L'exemple & les diſcours d'UDON engagent d'autres à ne plus aller à la Cour, lors même que le *Roi* les mandoit. Ceux qu'une pareille conduite offen- ſoit, diſent hautement, « Qu'on ne doit avoir aucun égard » pour la *Sentence* du *Pape*, qui les avoit excommuniés, ſans » les avoir, ſuivant les Canons, cités, examinés & convain- » cus, ou par preuves, ou par leur propre aveu, de ce » dont on les avoit accuſés : Qu'une pareille *Sentence* êtoit » pluſtôt l'effet de la Colère, que de la Raiſon : Que l'*Archevê- » que de Trève* & ceux qui depuis longtems s'êtoient unis à lui » pour renverſer l'Etat, avoient des deſſeins tout différens de » ce que leurs paroles annonçoient : Que, couvrant d'un nou- » veau prétexte de Religion leur anciène haine contre le *Roi*, » c'êtoit moins à l'agrandiſſement de l'autorité du Siége Apo- » ſtolique qu'ils travailloient, qu'à l'anéantiſſement de celle » de leur Souverain : Que le *Roi* feroit bien d'emploïer, contre » ces Ennemis de l'Etat & les ſiens, le glaive qu'il avoit reçu » pour punir les Méchans », HENRI, voïant que les *Princes* ſe

retiroient les uns après les autres, croit devoir travailler à les calmer; & cependant il s'obſtine à ne pas diſpenſer les *Princes de Saxe* des engagemens qu'ils avoient pris, en ſe rendant. Il en vouloit ſur tout à *BURCHARD*, *Evêque d'Halberſtat*, qu'il pouvoit regarder come le principal auteur des troubles. Il charge ſa ſœur *JUDITH*, qui devoit aller retrouver ſon mari le Roi *SALOMON*, d'emmener cet *Evêque* pour le confiner dans quelque Fortereſſe de Hongrie. Elle le fait partir avec ſes gens, qu'elle devoit ſuivre elle-même dans quelques jours: mais, pendant le voïage, il trouve moïen de s'échaper, & retourne en *Saxe*. Le *Roi*, prévoïant que ce Prélat offenſé ne négligeroit rien pour ſa vangeance, projète de diviſer les *Saxons* entre eux, & de les armer les uns contre les autres. Pour cet effet, il rappelle d'exil, ou fait ſortir de priſon, & mande l'*Archevêque de Magdebourg*, les *Evêques de Mersbourg* & *de Minden*, le *Duc MAGNUS* & tous les autres *Princes de Saxe* & *de Thuringe*, qu'il avoit encore en ſa diſpoſition. Il leur fait beaucoup de careſſes; & leur demande, « pour prix de leur » liberté, de l'aider à réprimer les Factieux, qui troubloient le » Roïaume, & ſurtout ceux qui ſoûtenoient les *Saxons*, Peu» ple ſimple & facile à tromper; & leur promet de les regar» der, en conſéquence de leurs ſervices, come ſes plus chers » amis & de les combler de ſes bienfaits ». Ils lui promètent ce qu'il ſouhaitoit : mais avec auſſi peu de ſincérité, qu'ils le ſoupçonoient d'en avoir; & retournent chés eux. Le *Duc OTTON* avoit ordre de ſe trouver à Salefelt pour conférer avec le *Roi* ſur les moïens de pacifier la *Saxe*: mais, au jour marqué, le *Roi*, qui n'y vient point, lui fait dire, par *EPPON*, *Evêque de Céitz*, « Qu'il ait à le joindre avec tout ce qu'il » poura de troupes en *Miſnie*, parcequ'il va s'y rendre par » la Bohème ». *OTTON* répond, « Qu'il avoit doné des con» ſeils au *Roi* conformément à ce que l'honeur de ce Prince » & l'intérêt de l'Etat exigeoient : mais que, puiſqu'il s'en » rapportoit pluſtôt à ſes Flateurs qu'à lui, puiſqu'il comtoit » plus ſur le courage des *Bohèmes* que ſur celui des *Allemans*, » il ne vouloit point partager, ou la gloire, ou la honte d'une » pareille guerre: Qu'il n'étoit plus tenu de ſon ſerment, puiſ» que ſes conſeils utiles étoient rejetés; & qu'on vouloit que, » contre les Loix de Dieu, contre l'honeur du Roïaume, au » préjudice du ſalut de ſon ame, il allât, come un Païen,

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» répandre le ſang innocent: Que déſormais, ſans craindre » d'être coupable de parjure, il emploiera ſes armes & ſes » richeſſes à défendre la juſte cauſe de ſa patrie ». Les *Princes*, que le *Roi* venoit de renvoïer chés eux, penſoient come le *Duc* OTTON; &, quand ils auroient voulu tenir les promeſſes qu'ils avoient faites, ils n'en auroient pas été maîtres. Les *Peuples* avoient pris les armes d'eux-même; &, prêts à marcher ſous les ordres des *Fils du Comte* GE'RON, ils menaçoient leurs *Princes*, s'ils s'oppoſoient à leurs intentions, de les chaſſer du païs Le *Roi*, ſans attendre la réponſe du *Duc* OTTON & ſans déclarer ſon deſſein, paſſe avec une foible eſcorte en *Bohème*; &, ſe mètant à la tête des troupes que le *Duc* lui tenoit prêtes, il entre en *Miſnie*. Pendant que l'*Armée Saxone* s'aſſemble, les *Fils du Comte* GE'RON marchent avec ſept mille homes d'élite pour s'oppoſer au *Roi*, comtant, s'ils peuvent le ſurprendre, avoir bon marché des *Bohèmes*. La Moldaw débordée les arrête; & le *Roi*, n'eſpérant plus être joint par le *Duc* OTTON, profite de l'inondation pour s'en retourner précipitamment en *Bohème*; &, prenant ſon chemin par la Bavière, il revient fort triſte à Worms. Dès que les eaux ſont diminuées, le *Marquis* EGBERT, fils du *Marquis* de ce nom couſin germain du *Roi*, bien qu'il ne fût pas encore en âge de porter les armes, ſe met à la tête d'un Détachement de l'*Armée Saxone*; & va recouvrer aſſés facilement la *Miſnie*, dont le *Roi* venoit de le dépouiller pour la doner au *Duc de Bohème*. Des *Lètres* de GREGOIRE *VII* cauſent au *Roi* de nouveaux embaras. Une, écrite de Laurentium le 25 de Juillet, eſt adreſſée, *A tous les Frères en* JE'SUS-CHRIST, *c'eſt à dire aux Evêques, aux Abbés, & aux Prêtres, aux Ducs auſſi, aux Princes, aux Chevaliers & à tous les Habitans de l'Empire Romain, qui chériſſent la Foi Chretiène & l'honeur de S.* PIERRE (1). Le *Pape* leur expoſe ſes griefs contre le *Roi* de la manière que nous l'avons vu plus haut, & les dit connus *dans tous les climats du Monde*. Il leur dit enſuite « de travailler à l'arracher de la main du Diable, à le porter » à faire une véritable pénitence, pour qu'il puiſſe le rece- » voir dans le ſein de l'Egliſe, de manière pourtant que ce » Prince ne puiſſe plus, en retombant dans ſes excès, trou- » bler la Religion Chretiène, & fouler aux pieds la Sainte

(1) Livre IV, Lètre 1.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» Egliſe. S'il ne les écoute pas; s'il aime mieux ſuivre le *Dia-*
» *ble* que JÉSUS-CHRIST; s'il préfère à leurs conſeils ceux de
» ces gens, qui ſont depuis longtems excommuniés pour crime
» de Simonie; ils doivent s'unir tous avec le *Pape*, & cher-
» cher avec lui les moïens de ſecourir courageuſement l'E-
» gliſe, qui menace ruine. A l'égard des Adhérans du *Roi*, qui
» reviendront à réſipiſcence, GREGOIRE ordonne aux *Evêques* de
» les reconcilier par l'autorité de S. *PIERRE* : mais pour ceux
» qui, par crainte, ou par l'eſpérance de quelque faveur, ne
» ſe ſépareront point de la communion du *Roi*, ſon intention
» eſt qu'on n'ait avec eux aucune eſpèce de communication ».
Dieu nous eſt témoin, dit-il vers la fin, *que nous ne ſomes ani-*
més contre les mauvais Princes & les Evêques impies par au-
cun avantage, aucun égard temporel : mais par la conſidéra-
tion de notre devoir, & par la violence, que nous fait tous les
jours la puiſſance du Siége Apoſtolique; car il vaut mieux pour
nous recevoir, s'il le faut, des Tirans, la mort, à laquelle toute
Chair eſt ſoûmiſe, que de conſentir à la deſtruction de la Reli-
gion Chretiène par notre ſilence, par notre crainte, ou pour notre
avantage. Nous ſavons que nos ſaints Pères ont dit : « *Celui*
» *qui ne réſiſte pas aux Méchans, conſent à leurs crimes; & ce-*
» *lui qui n'ôte point le mal qu'il faut retrancher, le commet* ».
Cette maxime des Pères, quand on en abuſe, échauffe les têtes,
& fait révolter les Sujets contre les Souverains. Avant de par-
ler d'une autre *Lètre*, adreſſée à *HE'RIMANNE*, *Evêque de*
Mets, & datée de Tivoli le 23 d'Août (1); il eſt à propos de
dire qu'après Pâque *GUIBERT*, *Archevêque de Ravenne*, *THE'-*
BALD, *Archevêque de Milan*, & les *Evêques de Lombardie*,
tous excommuniés par *GREGOIRE*, s'étant aſſemblés en Con-
cile à Pavie avoient, après avoir vraiſemblablement décidé,
« Qu'il n'étoit pas permis d'excommunier un Roi », retorqué
l'anathême contre GREGOIRE. Leur démarche, plus que hardie,
avoit partagé les Eſprits, tant en *Italie* qu'en *Allemagne*; &
pluſieurs *Seigneurs*, ne ſachant pas s'ils devoient déférer à
cette nouvelle excommunication, avoient conſulté des Savans,
qui, partiſans de la Cour de Rome, avoient répondu, « Que
» perſone ne pouvoit juger le *Pape*, ni par conſéquent l'ex-
» communier; & qu'on encouroit l'excommunication, en ſoû-
» tenant que l'un ou l'autre ſe pouvoit ». Opinion peu fondée,

(1) Livre IV, *Lètre* 2.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

dont on verra *Gregoire* ſe prévaloir! *Herimanne*, qu'on avoit forcé de ſouſcrire au *Decret de Worms*, s'étoit hâté de ſe reconcilier avec le *Pape*. En le conſultant ſur différentes choſes, il avoit témoigné ſon embaras à l'occaſion de ce qu'il entendoit dire, « Qu'on ne devoit pas excommunier un Roi ». C'eſt le principal objet de la *Lètre* dont il s'agit. *Gregoire* dit d'abord, « Que les *Evêques*, les *Prêtres*, les *Laïcs*, qui » communiquent avec le *Roi*, lequel eſt excommunié, ſont » excommuniés ». Il dit enſuite, « Que l'impertinence de ceux » qui ſoûtiènent qu'un *Roi* ne doit point être excommunié, » ne mérite point de réponſe. Pour les ramener cependant à la » ſaine Doctrine, il les renvoie à ce que les Pères ont dit & » fait. Il leur oppoſe l'autorité de S. Pierre ſur la foi d'une » *Lètre* apocriphe du *Pape* S. Clément à S. *Jaque*, & deux » paſſages de S. *Paul*, dans leſquels il ne s'agit que de l'ex- » communication en général. Il ſoûtient que le *Pape Zacha- » rie* dépoſa le *Roi de France* & délia ſes Sujets de leur ſer- » ment de fidélité. Selon lui, le *Regiſtre* de S. Gregoire offre » des Priviléges, dans leſquels ce *Pape*, non ſeulement excom- » munie: mais prive de leur dignité les *Rois* & les *Ducs*, qui » contreviendront à ce qu'il ordone ». On ne connoît qu'un ſeul Privilége où cela ſe trouve; & les Savans ſoûtiènent & prouvent que c'eſt une interpolation. Il veut « qu'on ſe ſou- » viène que *Theodose*, non ſeulement *Roi*: mais véritable- » ment *Empereur* par ſes mœurs & par ſa puiſſance, fut non » ſeulement excommunié: mais privé de l'entrée du Sanctuaire » par S. Ambroise ». Mais S. Ambroise ne prononça point une » *Sentence* juridique d'excommunication contre Théodose. Il lui répréſenta publiquement que, coupable d'avoir répandu le ſang innocent, il ne pouvoit pas être admis dans le Sanctuaire, ni participer aux Sacremens de l'Egliſe, qu'il n'eût fait pénitence de ſon péché. Ce n'eſt pas avoir des idées nètes des choſes, que de confondre l'impoſition de la pénitence avec l'excommunication. *Gregoire* ramène enſuite ce qu'il avoit répondu dans le Concile aux *Evêques*, « Que *Jesus-Christ*, en diſant » à S. *Pierre* de paître ſes Brebis, n'en avoit pas exemté les » *Rois*; & qu'en lui donant le pouvoir de lier & de délier, » il n'en avoit excepté perſone ». Il ne s'agiſſoit pas de ſavoir ſi l'*Egliſe* a le droit d'excommunier les *Souverains*. Il eſt incon- teſtable que les *Souverains*, en faiſant ce qu'elle défend ſous

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

peine d'excommunication, encourent, ainſi que les autres Tranſgreſſeurs, les peines qu'elle prononce. La queſtion étoit, s'il eſt raiſonable que l'*Egliſe* uſe de ſon droit contre les *Souverains*. On ſait que S. *AUGUSTIN* ne le croïoit pas, & qu'il a dit qu'il ne faloit pas excommunier les *Rois* à cauſe des conſéquences. Cette opinion ſage, adoptée par le plus grand nombre des Docteurs, ne l'a point été par les Apologiſtes du Deſpotiſme, que la Cour de Rome a tâché durant pluſieurs ſiécles de s'arroger. Juſqu'ici *GREGOIRE* n'a rien dit qui juſtifie l'audace, qu'il avoit eue de dépoſer ſon Souverain. Voici come il prétend prouver qu'il en avoit le droit. *Si le Siége Apoſtolique, par la puiſſance ſouveraine qu'il a reçue de Dieu, juge des choſes ſpirituelles, pourquoi les temporelles ne ſeroient-elles pas ſoûmiſes de même à ſon jugement. Votre Charité n'ignore pas de qui ſont membres & qui ſuivent les* Rois *& les* Princes *de ce ſiécle, qui préférent leur honeur & les profits temporels à la juſtice de Dieu, dont ils négligent l'honeur pour chercher le leur propre. Car, come ceux qui mètent la volonté de Dieu devant toutes les leurs, & qui pratiquent pluſtôt ſes préceptes, qu'ils n'obéiſſent aux Homes, ſont membres de JESUS-CHRIST, de même ceux, dont je viens de parler, ſont membres de l'*Antechriſt. *Si donc on juge les Homes Spirituels quand il le faut, pourquoi ne fera-t-on pas encore plus rendre comte aux Séculiers de leurs actions? Mais ils penſent peut-être que la Dignité des* Rois *eſt ſupérieure à celle des* Evêques. *Ils peuvent conclure de leur origine combien elles diffèrent. La première eſt une invention de l'orgueil humain. La ſeconde eſt une inſtitution de la bonté divine. La première cherche inceſſamment la vaine gloire. La ſeconde aſpire toujours à la vie céleſte. Qu'ils ſachent ce que le* Pape *S. ANASTASE écrivoit à l'*Empereur *ANASTASE au ſujet de ces deux Dignités; & coment S.* AMBROISE *les diſtingue dans ſon* Paſtoral, *en diſant*: Si vous comparés l'honeur & le rang ſublime des *Evêques*, à l'éclat des *Rois*, au Diadême des *Princes*, ce dernier ſe trouvera beaucoup plus au deſſous de l'autre que le plomb ſi vous le compariés à l'éclat de l'or! *C'eſt ce que n'ignoroit pas l'*Empereur *CONSTANTIN* le Grand, *qui ſe mit, non à la première: mais à la dernière place entre les* Evêques; *car il ſavoit que* Dieu réſiſte aux Superbes & qu'il done ſa grace aux Humbles (1).

(1) *Epît. de S. Jâque*, 4.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE,
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

GREGOIRE n'a ſi bien fait voir, aucune autre part, combien il étoit mauvais Logicien. Il n'y a de lui, dans ce que je viens de traduire, pas une Propoſition qui ne ſoit abſurde. Mais c'eſt un examen, dans lequel un Ouvrage come celui-ci ne doit point entrer. Je me contenterai d'adopter la réflexion de l'*Abbé* FLEURI (1) ſur ce morceau. *Le reſte de ce que* GREGOIRE *avance prouveroit trop s'il étoit vrai. Car, ſi ceux qui ont droit de juger le Spirituel, avoient droit à plus forte raiſon de juger le Temporel, il ne faudroit plus d'autres Juges ni d'autres Princes que les Evêques; &, ſi les Puiſſances Temporelles n'étoient établies que par l'Orgueil humain, la Religion devroit les détruire : mais l'Ecriture nous apprend que toute Puiſſance vient de Dieu, même celle des Princes infidèles* (2). GREGOIRE dit enſuite, « Que, ſur des Lètres qu'il a reçues de quelques *Evêques* & de quelques *Ducs*, il a permis à ces *Evêques* d'abſoudre ceux qu'il avoit excommuniés pour ne s'être pas abſtenus de communiquer avec le *Roi*: mais qu'il a défendu qu'aucun oſât abſoudre le *Roi* lui-même, juſqu'à ce que des témoins irreprochables l'euſſent aſſuré que ce Prince avoit fait une véritable pénitence & ſatisfait ſincèrement, afin que, ſi la bonté divine avoit jeté ſur lui ſes regards, il pût connoître coment il le pouroit abſoudre pour l'honeur de Dieu & pour ſon ſalut ». Cette précaution & tout ce que GREGOIRE ajoute pour prouver qu'il avoit raiſon d'en agir ainſi, ſervent à montrer qu'après avoir fait le plus grand pas pour l'entière exécution de ſon projet, c'eſt à dire pour ſouſtraire le Siége de Rome à la dépendance de ſes légitimes Souverains, il n'étoit pas home à riſquer de perdre ce qu'il croïoit avoir enfin gagné. Son ouvrage ne pouvoit être ſolide, qu'autant qu'il ſauroit ſe rendre toujours maître du ſort du *Roi*. C'eſt la maxime, que ſes ſucceſſeurs ſuivirent, & qui met en droit de dire d'eux qu'ils fomentèrent pluſtôt les Schiſmes, qu'ils ne ſongèrent à les éteindre. Dans une troiſième *Lètre*, écrite de Laurentium le 3 de Septembre *A tous les chers Frères en* JÉSUS-CHRIST *& Coëvêques, Ducs, Comtes, & à tous ceux auſſi qui défendent la Foi Chretiène, leſquels habitent dans le Roïaume de Germanie* (3), GREGOIRE, en ſe couvrant du manteau de l'intérêt de la Religion, manifeſte encore aſſés clairement, pour qui le

(1) Liv. 62, N. XXXII. (2) *Epit. aux Rom.* XIII, 1. (3) Liv. IV, *Lèt.* 3.

ſuit pas à pas, quels étoient ſes deſſeins. *Si vous examinés avec ſoin*, leur dit-il, *le* Decret, *où le Saint Concile a, par le Jugement du Saint-Eſprit, excommunié* HENRI, *dit* Roi; *vous connoîtrés, ſans aucun embaras, ce que vous devés faire de ce Prince. Car ce* Decret *fait entendre pour quelle raiſon on l'a lié du lien de l'anathême, & dépoſé de la Dignité Roiale, & pourquoi l'on a délié tout le Peuple, qui lui fut autrefois ſoumis, du ſerment qu'il lui avoit fait. Mais, parceque ce n'eſt point l'orgueil du Siécle, ni la vaine cupidité du Monde (Dieu nous en eſt témoin) : mais l'intérêt & la diſcipline du Saint Siége & de l'Egliſe, Mère univerſelle, qui nous ont fait agir contre lui, nous vous admonètons en Notre Seigneur* JÉSUS-CHRIST *& nous vous prions, come nos très chers Frères, de le recevoir avec bonté, s'il revient à Dieu de tout ſon cœur, & de faire voir à ſon égard, non ſeulement la juſtice, qui ne permet pas qu'il règne : mais la miſéricorde, par laquelle beaucoup de crimes ſont effacés. Reſſouvenés-vous, je vous prie, de la condition humaine & de la fragilité commune, & ne perdés point la noble & pieuſe mémoire de ſon Père & de ſa Mère, auxquels on ne peut trouver dans notre ſiècle perſone, qui ſoit égal dans la manière de gouverner un Roïaume. Appliqués cependant à ſes plaies l'huile de la Miſéricorde, de manière que vous ne négligiés pas le vin de la Diſcipline, de peur que ſes cicatrices ne ſe gangrènent, & que l'honeur de la Sainte Égliſe & de l'Empire Romain ne ſoient expoſés par notre négligence à de grands dangers ; ce que le Ciel veuille détourner. Qu'on chaſſe loin de lui les mauvais Conſeillers, qui, ſe voïant excommuniés pour l'Héréſie Simoniaque, n'ont pas rougi de ſouiller leur Maître de leur propre lèpre, de l'exciter, en le ſéduiſant par divers crimes, à déchirer la Sainte Égliſe, & de l'expoſer à la colère de Dieu & de S.* PIERRE! *Qu'on lui done des Conſeillers, qui l'aiment, & non leurs intérêts, & qui préferent en toutes choſes Dieu au profit temporel! Qu'il croie à l'avenir, non que l'Egliſe lui doit être ſoûmiſe come ſa ſervante, mais qu'elle eſt au deſſus de lui come ſa Souveraine* (1)*! Qu'il ne défende plus, enflé de l'Eſprit d'élévation, les uſages établis par l'Orgueil contre la liberté de la Sainte Egliſe : mais qu'il ſe conforme à la doctrine, que la Divine Puiſſance enſeigna pour notre ſalut aux Saints Pères! S'il nous done, ſur ces choſes & ſur d'autres*

(1) *Ut Dominam.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

qu'on eſt en droit de lui demander, les ſuretés néceſſaires, nous voulons que vous nous en informiés ſur le champ par des Députés, qui ſoient gens éclairés, afin qu'en délibérant enſemble, on puiſſe, avec l'aide de Dieu, trouver ce qu'il eſt à propos de faire. Mais, ſur toutes choſes, nous défendons, de la part de S. PIERRE, *qu'aucun oſe l'abſoudre de l'excommunication, juſqu'à ce que nous aiant inſtruits de ce que nous avons dit ci-deſſus, vous aïés reçu le conſentement du Saint Siége & des réponſes réitérées* (1). *Les diverſes manières de penſer de différentes perſones nous donent lieu de craindre; & la faveur humaine, ou la crainte nous occaſione des ſoupçons. Si les péchés de pluſieurs, ce que nous ne ſouhaitons pas, ſont cauſe qu'il ne revient pas à Dieu de tout ſon cœur, qu'avec le ſecours de Dieu, l'on trouve pour gouverner le Roïaume une perſone, qui s'engage ſecrètement, par une inviolable promeſſe, d'obſerver ce que nous avons dit ci-deſſus, & tout ce qui d'ailleurs eſt néceſſaire pour ſauver la Religion Chretiène & tout l'Empire! Informés-nous au pluſtôt s'il eſt abſolument néceſſaire que vous faſſiés une nouvelle élection; & faites connoître la perſone & ſes mœurs, pour que nous confirmions cette élection, afin qu'elle ſe faſſe par l'Autorité Apoſtolique, & que, de notre tems, nous établiſſions ſolidement un nouveau plan de ſucceſſion, ainſi que nous ſavons que nos ſaints Pères avoient fait; & pour que, procédant avec une utile & ſainte intention, & n'aiant rien fait ſans nous en inſtruire, vous méritiés, par la grace de Dieu, la faveur du Siége Apoſtolique, & dans tout ce que vous ferés la bénédiction de S.* PIERRE, *Prince des Apôtres. A l'égard du ſerment que vous avés fait à notre très chère fille* AGNÈS, Impératrice Auguſte, *en cas que ſon Fils ſortit de ce monde avant elle, il ne doit point vous arrêter; parceque, ſoit qu'elle réſiſte à la Juſtice par un excès de tendreſſe pour ſon Fils, ſoit que, favoriſant la Juſtice, elle conſente qu'on le faſſe décendre du Trône, vous comprenés vous même ce qui vous reſte à faire* (2). *Au reſte, après que vous aurés irrévocablement arrêté que ſon Fils ſera privé de la Courone, il nous paroît qu'il ſera bon que vous demandiés l'avis de l'*Impératrice *& le nôtre au ſujet de celui*

(1) En ordonant d'attendre des réponſes réitérées, *Gregoire* ſemble ſe réſerver la liberté de retirer ſon conſentement, après l'avoir doné. Cette précaution décéle ſes intentions ſecrètes.

(2) C'eſt à dire, aller leur chemin & ſe doner un autre Roi.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

que vous voudrés charger du gouvernement du Roïaume. Alors, de concert avec nous, elle donera ſon conſentement, ou l'autorité du Siége Apoſtolique renverſera tout ce qui paroît s'oppoſer à la Juſtice (1). Un Maître d'Eloquence, s'il en vouloit prendre la peine, feroit voir aiſément que, dans une partie de cette *Lètre*, GREGOIRE manie avec beaucoup d'adreſſe une ſorte d'Argument, dont on reproche aux Théologiens de faire trop d'uſage (2). Il me ſuffit d'avoir averti qu'elle achève de développer, à qui ne veut point s'aveugler, les intentions de ce *Pape*. Ces trois *Lètres*, & principalement la dernière, enhardiſſent ſes Partiſans en *Allemagne*, & particulièrement le *Duc* RODOLFE, à tout oſer. Auſſitôt, après la réception de cette *Lètre*, ce *Duc*, les *Ducs* WELF *de Bavière*, & BERTHOLD *de Carinthie*, les *Evêques* ADALBÉRON *de Wuirtzbourg* & ADELBERT *de Worms*, & beaucoup d'autres *Princes* & *Seigneurs*, qui penſoient come eux & qui n'avoient pas ceſſé de favoriſer ſous main la révolte des *Saxons*, s'aſſemblent à Ulm, & réſolvent de convoquer à Tribur, pour le 16 d'Octobre, une Aſſemblée de tous ceux qui vouloient mètre fin aux troubles du Roïaume, c'eſt à dire appuïer les prétentions de GREGOIRE VII & favoriſer l'ambition du *Duc* RODOLFE. Les *Princes* & *Seigneurs de Saxe*, *de Bavière*, *de Lorraine* & *de la Germanie Inférieure* ſont invités de venir à cette Aſſemblée. Cette invitation fait une ſi grande impreſſion, qu'elle détache l'*Archevêque de Maience* & quelques autres des intérêts du *Roi*. Les *Princes* & les *Seigneurs* ſe trouvent en très grand nombre à Tribur au jour marqué, dans la ferme réſolution de ſe doner un nouveau Roi. SIGHARD, *Patriarche d'Aquilée*, & ALTMAN, *Evêque de Paſſaw* y vienent, come *Légats Apoſtoliques*. Ils avoient avec eux *quelques Laïcs, qui, renonçant à de grands biens, s'étoient, pour l'amour de Dieu, réduits à mener une vie privée & pauvre. Le* Pape *les avoit envoïés pour qu'ils atteſtaſſent publiquement à tout le monde dans la* Cermanie, *qu'on avoit excommunié le* Roi *pour de juſtes cauſes, & pour aſſurer que l'*Apoſtolique *autoriſeroit, par ſon conſentement & ſon ſuffrage, l'élection d'un autre Roi. Ces gens ne vouloient communiquer avec aucun Prince, aucun Particulier, qui, depuis*

(1) Dans le reſte de la *Lètre*, le Pape confirme aux Evêques de ſon Parti la permiſſion d'abſoudre les Excommuniés, qui viendroient à réſipiſcence.
(2) *L'Odium Theologicum.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

l'excommunication du Roi HENRI, *eût tant ſoit peu communiqué, par actions ou par paroles, avec lui, juſqu'à ce qu'aiant fait pénitence, ils euſſent reçu d'*ALTMAN, *Vicaire du* Pontife Romain, *l'abſolution de l'anathême. Ils évitoient avec le même ſoin la communion de ceux qui, dans la prière, avoient communiqué, ſoit avec les Prêtres mariés, ſoit avec ceux à qui l'argent avoit procuré des Dignités Eccléſiaſtiques* (1). Il n'étoit pas mal-à-droit à GREGOIRE VII d'envoïer ces *Zélateurs* ignorans à la ſuite de ſes *Légats* Les grimaces dévotes & l'air mortifié de pareils Prédicateurs ont toujours été propres à ſéduire le Peuple. Sept jours ſe paſſent en délibérations, où chacun expoſe ſes griefs contre le *Roi*. C'étoit, à peu près, les mêmes propoſés par les *Saxons* dès leurs première révolte. Le réſultat des délibérations eſt de dépoſer HENRI, & de lui doner un ſucceſſeur. Ce *Prince* étoit de l'autre côté du Rhin, dans le Château d'Oppenheim avec ſes plus fidèles Partiſans. Il envoie chaque jour à Tribur promètre « de réformer tous les abus, & de gouverner de con-» cert avec les *Princes* »: mais les *Princes* rejètent ſes promeſſes, en lui reprochant « de n'avoir jamais rien tenu de ce » qu'il avoit promis ». Ils ajoutent, « Que, depuis ſon excom-» munication, il ne leur eſt plus permis de communiquer avec » lui: Qu'affranchis par le *Pape* de leur ſerment, ils ne lui » doivent plus rien; & qu'ils ſeroient des Inſenſés, s'ils ne pro-» fitoient pas de l'occaſion, que la Providence leur offroit, » de ſe doner un Chef qui leur convînt ». Le *Roi* s'abaiſſe juſqu'à propoſer « de leur remètre le gouvernement de l'Etat, » en gardant le titre & les ornemens de Roi, qu'il avoit reçus » d'eux ſolemnellement, & dont ils ne pouvoient pas le pri-» ver ſans ſe déshonorer eux-même ». Rien ne les touche. Ils prènent même, un jour, la réſolution de l'aller attaquer le lendemain; ce qu'ils pouvoient aiſément, parceque l'*Archevêque de Maience* avoit fait amener tous les bateaux de leur côté. Le *Roi*, ſachant leur deſſein, réunit tout ce qu'il avoit de troupes dans le voiſinage, afin de tomber ſur eux auſſitôt qu'ils auroient paſſé le fleuve; ce qui les fait changer d'avis. Le lendemain, dès la pointe du jour, des Députés vont lui dire de leur part, « Qu'ils s'en rapporteront au *Pape*, qu'ils » engageront de venir, pour le jour de la Chandeleur, à » Ausbourg: Qu'en ſa préſence, on diſcutera, dans la Diète

(1) *Lambert d'Aſchaffenbourg*, Année 1076.

» générale les raiſons de part & d'autre; & qu'il décidera s'il » doit abſoudre, ou condamner le *Roi*: Que, ſi le *Roi*, par » ſa faute, n'eſt pas abſous avant le jour anniverſaire de ſon » excommunication, il perdra ſa cauſe ſans retour, & ne » poura point invoquer les Loix pour recouvrer une Courone, » à laquelle ces mêmes Loix ne lui laiſſeront aucun droit après » un an paſſé dans l'excommunication (1): Pour les aſſurer » de ſon obéiſſance au *Pape*, qu'il éloigne tous les Excommu- » niés; qu'il congédie ſon armée; qu'il aille ſéjourner à Spire » avec l'*Evêque de Verdun*, & quelques Domeſtiques connus » des *Princes* pour n'être point excommuniés; qu'il y mène » une vie privée; qu'il n'entre point dans l'Egliſe; qu'il ne ſe » mêle point du gouvernement juſqu'à la prochaine Diète; & » qu'il s'abſtiène de porter aucune marque de la Roïauté! De » plus, qu'il faſſe ſortir ſes troupes de Worms; qu'il rende la » Ville à ſon *Evêque*; & qu'il lui garantiſſe, par ſerment & » par otages, qu'il n'aura point à craindre que les Habitans » ne ſe revoltent! Que, ſi le *Roi* manque à quelqu'une de ces » choſes, les *Princes*, exemts de toute faute, dégagés de leur » ſerment, à l'abri du reproche de perfidie, procéderont, ſans » attendre le *Pape*, à ce qu'ils croiront devoir être le plus avan- » tageux à l'Etat ». La propoſition d'établir le *Pape* Juge entre les *Princes rebelles* & leur Souverain avoit été ſuggérée, dit-on, par l'*Abbé de Dume*, l'*Impératrice* AGNE's & la *Comteſſe* MATHILDE, c'eſt à dire par GREGOIRE VII lui-même (2). Le *Roi* conſent à tout ce que des Sujets révoltés avoient l'inſolence de lui preſcrire. Il renvoie ſur le champ l'*Archevêque de Cologne*, les *Evêques de Bamberg*, *de Strasbourg*, *de Bâle*, *de Spire*, *de Lauſane*, *de Céitz*, & *d'Oſnabruch*, UDALRIC, *de Cosheim*, le *Comte* EBERHARD, & les autres Excommuniés, qui compoſoient principalement ſon Conſeil. Il ordone aux troupes qu'il avoit à Worms, d'en ſortir, & de remètre la Place à l'*Evêque*; congédie ſes autres troupes; & va vivre à Spire, come les *Princes* le ſouhaitoient. Ceux-ci retournent chés eux, après avoir envoïé des Députés à Rome, inſtruire le

(1) *Paul de Bernried* parle d'une Loi, par laquelle, dans le Roïaume de Germanie, les Excommuniés perdoient leur état, s'il ne ſe faiſoient pas abſoudre avant l'an & jour: mais cette Loi, faite, du conſentement des Souverains, pour obliger les Particuliers à reſpecter les déciſions eccléſiaſtiques, ne devoit pas s'étendre juſqu'aux Souverains eux-même, à cauſe des conſéquences.

(2) Je parle-là d'après l'Hiſtorien *Arnulf.* V. pp. 479 & 81, col. 4.

Pape de ce qu'ils venoient de faire, & le ſupplier de venir lui-même rétablir l'ordre & le calme dans le *Roïaume de Germanie*. Le *Roi*, ſongeant qu'il ſe pouvoit que la marche du *Pape* fût retardée, & voulant ſans doute, come il le devoit, éviter de remètre la déciſion de ſes différens avec les *Princes*, à celui qu'il en croïoit l'auteur, prend le parti d'aller en Italie à la rencontre du *Pape*; &, malgré le froid extrême de cette année, il ſe met en chemin, quelques jours avant Noël, avec ſa Femme & ſon Fils.

La *Comteſſe* MATHILDE perd ſa Mère & ſon Mari. Le *Duc* GODEFROI *le Boſſu*, vers la fin de Février, étoit à Anvers, où, pendant la nuit, étant allé hors de la maiſon, ſatisfaire un beſoin, il reçoit, dans la partie même alors occupée, un coup de pique d'un Aſſaſſin (1), que l'on crut dans le tems envoïé par *Robert*, Comte de Flandre, & qui s'enfuit, en laiſſant le fer dans la plaie. Le *Duc* en meurt ſept jours après, le 27 du même mois; & l'on porte ſon corps à Verdun auprès de celui de ſon Père. Bien que, dans les principes de *Gregoire VII*, ce Prince fût mort dans les liens de l'anathème pour avoir communiqué avec les Excommuniés, qu'*Henri III* avoit auprès de lui, ce Pape ne laiſſe pas, à la prière de *Mathilde* & d'*Hérimanne*, Evêque de Mets, de prier ſouvent pour le repos de l'ame de *Godefroi*, come il nous l'apprend à la fin de ſa *Lètre* à cet Evêque, de laquelle j'ai parlé plus haut. *Henri III* diſpoſe des Fiefs vacans par la mort ſans Enfans de ce Duc; & done le Duché de la Baſſe-Lorraine à ſon fils *Conrad*; & le Marquiſat d'Anvers à *Godefroi*, fils d'*Euſtache*, Comte de Boulogne, & d'une Sœur de GODEFROI *le Boſſu*. C'eſt le célèbre GODEFROI *de Bouillon*, qui fut, 23 ans après, premier Roi de Jéruſalem. La *Ducheſſe* BÉATRIX meurt, le 18 d'Avril, à Piſe, où l'on voit dans la Cathédrale le Mauſolée, que ſa Fille lui fit élever.

Le *Duc* ROBERT *Guiſcard* fait encore, cette année, d'inutiles tentatives pour ſe reconcilier avec le Pape. C'eſt par *Gregoire* lui-même que nous en ſomes inſtruits, ainſi qu'on le verra plus bas. Mais la mauvaiſe humeur du Siége de Rome n'altère point la conſidération, que ce Prince méritoit par ſes exploits, & par ſa puiſſance qui recevoit tous les jours de nouveaux accroiſſemens. L'*Empereur* MICHEL DUCAS demande

(1) *Speculator confodit eum per ſecreta natium.* Lambert d'Aſchaffenb. Ann. 1076.

en mariage pour CONSTANTIN DUCAS *Porphirogénète*, ſon fils & ſon collègue à l'Empire, une Fille du Duc. Le mariage ſe célèbre à Conſtantinople; & les Grecs, ſuivant leur coûtume, changent le nom de cette Princeſſe en celui d'*Hélène*. Cependant *Robert*, qui devoit s'impatienter des obſtacles apportés par *Gregoire* à leur reconciliation, entreprend de le forcer d'acquieſcer à ſes offres, & porte la guerre dans les Domaines de l'Egliſe de Rome. Quoique le Pape dans une *Lètre*, dont je dirai quelque choſe avant de finir cette année, s'emporte beaucoup contre les Normans, parcequ'ils étoient entrés dans les Terres de l'Egliſe, il paroît cependant que leur Expédition ne fut pas conſidérable, puiſque leurs Hiſtoriens n'en parlent point.

Hugue, Comte de Gircea, mari d'une Fille naturelle du *Comte* ROGER & commandant en Sicile, en l'abſence de ce Prince, avec ordre de ſe tenir ſur la défenſive & de ne rien entreprendre, veut ſignaler ſon courage par quelque action d'éclat; & ſe joint à *Jourdain*, auſſi fils naturel de *Roger*, pour aller attaquer *Benavert*, Gouverneur des Saraſins de l'Ile: mais, tombé dans une embuſcade, il y périt avec la plus grande partie de ſes troupes; & *Jourdain* ſe ſauve avec un très petit nombre. Cet échec rappelle promtement en Sicile *Roger*, qui vange la perte des ſiens par le ravage de beaucoup de Terres & par le ſac de quelques Châteaux.

Le Chevalier HERLEMBALD empêche encore à Milan que le Batême ſolemnel du Samedi-Saint ſoit adminiſtré ſuivant l'uſage de cette Egliſe, & que l'on ſe ſerve du Saint-Chrême envoïé par un Evêque Suffragant. Malgré l'oppoſition des Chanoines Cardinaux, le Prêtre *Liprand* uſurpe encore leurs fonctions, fait la bénédiction des Fonts batiſmaux, & done le Batême à tous ceux qui ſe préſentent. Les Milanois ſouffrent ces entrepriſes ſéditieuſes moins patiemment, qu'ils n'avoient fait les années précèdentes. Les principaux de la Nobleſſe ſortent de la Ville; une grande partie du Peuple les ſuit; & tous font ſerment de vanger l'injure faite à S. *Ambroiſe*, & de recevoir, come ils le croïoient juſte, le Paſteur que le Roi leur avoit doné. Quelques jours après Pâque, ils rentrent dans la Ville. *Herlembald* s'avance à leur rencontre, & ſe met à les haranguer: mais, voïant qu'ils refuſoient de l'écouter, il court s'armer, & revient fondre ſur eux. Entouré, preſſé de toutes parts, il tombe percé de pluſieurs coups, & meurt. Sa petite troupe ſe

diſperſe auſſitôt; & ſon corps, après avoir amuſé la colère du Peuple, eſt enterré ſans cérémonie. Les Milanois vont, ce jour-là même & le lendemain, dans la Baſilique de Saint-Ambroiſe rendre graces à Dieu de ce qu'il les a défaits d'un Citoïen, qu'ils n'avoient pas tort de regarder come un Ennemi de la patrie. Le Prêtre *Liprand*, effraïé de la mort d'*Herlembald*, ſort de la Ville; & ceux qui l'atteignent dans ſa fuite, lui coupent le nés & les oreilles, & le laiſſent aller. Tous deux reçoivent de leurs Partiſans le titre de Martirs (1); & *Gregoire VII* autoriſe cette erreur ſcandaleuſe. LANDULF *le Jeune*, fils d'une Sœur de *Liprand*, nous a tranſmis (2) une *Lètre*, où ce Pape « félicite *Liprand* de ce qu'il a ſouffert pour JÉSUS-» CHRIST, à l'exemple des Saints que l'on révère, & dont il » groſſira le nombre s'il perſévère juſqu'à la fin. Si le retran-» chement de ſon nés & de ſes oreilles, lui dit-il, a rendu » ſon Home extérieur hideux à voir, ſon Home intérieur, » l'image de Dieu, n'en eſt devenu que plus beau par une aug-» mentation conſidérable de ſainteté. Son Home intérieur » n'aiant rien perdu par le retranchement fait à ſon Home ex-» térieur; la Dignité Sacerdotale, véritable Office de ſainte-» té, n'eſt point ſéparée de lui, parcequ'elle requère, moins la » totalité des membres, que la totalité des vertus. La perte » de quelques membres n'a point dégradé les Martirs de » leurs Ordres. Il doit donc actuellement ſe croire Prêtre à » plus juſte titre, puiſqu'il eſt conſacré, non ſeulement par » l'onction du Saint-Chrême, mais encore par l'effuſion de ſon » ſang. Moins il lui reſte à perdre, moins il doit craindre d'an-» noncer la vérité. Sur de la protection du Pape & du Siége » Apoſtolique, il peut braver ſes Ennemis; & recourir à Rome » s'il le juge néceſſaire; &, s'il veut y venir, il y ſera bien re-» çu » (3). Cette *Lètre*, communiquée ſans doute aux principaux du Parti, ne pouvoit manquer de le ſoûtenir. En effet, par les ſoins d'*Henri*, d'*Ardéric* & de *Wifred*, Chevaliers Milanois, le Parti reprend vigueur en peu de tems; & *Wifred* en done avis au Pape, qui lui répond avant le mois de Septembre. C'eſt dans cette *Lètre*, qu'il dit « Qu'il ne tenoit qu'à lui

(1) *Berthold de Conſtance* parle de vingt miracles opérés au tombeau d'*Herlembald*.
(2) Chap. VI de ſon *Hiſtoire*.
(3) Voïez pp. 445-7 & 473, col. 4.

» de faire la paix avec les Normans, qui le deſiroient très fort: » mais qu'il ne la fera point, ſi ce n'eſt de manière que l'Egliſe » Romaine y gagne, pluſtôt que d'y perdre ». Il parle, après cela, de ſes diſpoſitions à l'égard d'*Henri III*; exhorte *Wifred* à mètre en Dieu toute ſa confiance; & lui promet de le ſecourir. Cette promeſſe dit clairement, qu'en fourniſſant à *Wifred* des ſecours d'argent pareils à ceux qu'*Herlembald* avoit reçus, il vouloit perpétuer les troubles de Milan, parcequ'ils êtoient utiles à ſes vues. Il écrit une autre *Lètre*, le 31 d'Octobre, aux trois Chevaliers, qu'il qualifie *Fidèles du Saint-Siége & Fils légitimes de l'Egliſe de Milan.* « Il ſe plaint des embaras que » l'invaſion des Terres de l'Egliſe par les Normans & les entre» priſes des Simoniaques lui cauſent; &, témoignant qu'il ne » cèdera pas, il leur parle du bon train que les Affaires pre» noient en Allemagne, où l'on ſe ſoûlevoit contre le Roi de » toutes parts. Il leur annonce que *leur rédemption eſt proche*; » & que l'Egliſe Romaine triomphera de *Thédald*, come elle » a fait de *Gui* de *Vélate* & de *Godefroi* ». C'êtoit, come on le voit, exhorter vivement les Séditieux de Milan à perſiſter dans leur revolte (1).

1077.

Depuis le jour de S. *Martin* de l'année précèdente juſqu'au 1 d'Avril de cette année, le froid fut ſi conſidérable dans la Germanie que, durant preſque tout ce tems, on paſſa les Fleuves ſur la glace; & qu'en beaucoup d'endroits les Vignes furent entièrement deſſéchées. La rigueur de la ſaiſon n'avoit pas empêché le *Roi* Henri III de ſe mètre en chemin pour l'Italie, avec ſa Femme & ſon Fils, accompagné d'un ſeul Noble Allemand, & ſuivi de très peu de Domeſtiques; &, parceque les *Ducs* Rodolfe *de Souabe*, & Berthold *de Carinthie* faiſoient garder tous les paſſages des Alpes du côté de l'Allemagne, il avoit pris ſa route par le Roïaume des Deux-Bourgognes. Reçu magnifiquement à Beſançon par le *Comte* Guillaume *Tête-Hardie*, il y avoit paſſé les fêtes de Noël; & continué ſon voïage par le Piémont. En arrivant dans cette Province (2), il eſt reçu par la *Comteſſe* Adélaïde, *Marquiſe de*

(1) Voïès ce que je dis des deux *Lètres* de *Gregoire VII*, pp. 473-9, où je les traduis preſque entières.

(2) *Quum in locum qui* Civis *dicitur, veniſſet.* Ces paroles de *Lambert d'Aſchaffenbourg*, Ann. 1077, font dire à *Muratori*, T. VI, p. 249: *Je ne ſaurois dire s'il s'agit de la Ville de* Chivaſſe.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Suſe, ſa bellemère, & par le *Comte* AME'DE'E, fils de cette *Comteſſe*, qui lui rendent tous les honeurs qu'ils doivent à leur Souverain: mais qui, pour lui laiſſer le paſſage libre, exigent qu'il leur cède cinq Evêchés d'Italie voiſins de leurs Etats (1). Il paſſe avec des peines infinies les Alpes immenſément couvertes de nége & de glace. A la dêcente des montagnes, il trouve les *Evêques de Lombardie* & des *Comtes* de diverſes Provinces. On le reçoit partout come un Roi, dont on ſouhaitoit depuis longtems la préſence, afin qu'il remît le calme & le bon ordre dans toute l'Italie; & bientôt il ſe voit une armée conſidérable. GREGOIRE VII, pour ne pas manquer l'occaſion d'exercer de la manière la plus éclatante ſa prétendue Monarchie univerſelle, en ſe conſtituant juge entre ſon Souverain & des Sujets rebelles, part, dans le commencement de Janvier, pour Ausbourg, malgré les principaux de la Nobleſſe de Rome, qui s'oppoſoient à ce voïage, qu'ils trouvoient au moins imprudent. Eſcorté par la *Comteſſe* MATHILDE elle-même, il arrive à Verceil; & la nouvelle, que GREGOIRE, *Evêque de cette Ville* & *Chancelier d'Italie*, lui done, de la venue du *Roi* l'inquiète. Il ne ſait ſi ce Prince vient, ou ſe faire abſoudre de l'excommunication, ou s'en vanger les armes à la main. MATHILDE lui fait rebrouſſer chemin, & l'emmène avec elle dans ſa Forteresſe imprenable de Canoſſa. Bientôt les *Evêques* & les *Laïcs*, qu'il avoit excommuniés & que le *Roi* n'avoit écartés de lui qu'à la dernière extrémité, vienent dans ce lieu ſe préſenter, vêtus de laine ſur la chair & nus pieds, pour obtenir la levée des Cenſures. GREGOIRE ordone aux *Evêques*, de ſe renfermer chacun ſeul dans une chambre, de ne parler à perſone, & de ne faire qu'un ſeul repas très léger vers le ſoir. Il impoſe aux *Laïcs* d'autres pénitences, ſuivant leur âge & leurs forces. Quelques jours après, il les fait tous appeller; les réprimande doucement; les abſoût; & leur recommande, en les congédiant, de ne communiquer avec le *Roi*, juſqu'à ce qu'il ait reçu l'abſolution, que pour l'exhorter à la pénitence, & pour le détourner des mauvais deſſeins qu'il paroiſſoit avoir. HENRI, s'étant approché de Canoſſa, demande une entrevue à la *Comteſſe* MATHILDE, qu'il engage à négocier ſon abſolution;

(1) Guichenon *prétend*, dit le même au même endroit, *que ces Evêchés étoient dans la Bourgogne & peut-être dans le Bugei*: *mais* Lambert *dit nêtement*, cinq Evêchés d'Italie.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

& la renvoie avec la *Comteſſe* ADÉLAÏDE, le *Comte* AMÉDÉE, HUGUE, *Abbé de Clugni*, le *Marquis* ALBERT AZZON II *d'Eſte*, & quelques autres des principaux *Princes d'Italie* qu'il ſavoit avoir beaucoup de crédit auprès du *Pape*, afin qu'ils le prient tous enſemble « de l'abſoudre, & de ne pas s'en rapporter aux » *Princes Germaniques*, qui l'accuſoient pluſtôt par haine, que » par zèle de la Juſtice ». Le *Pape* refuſe d'abord obſtinément. Il cède enſuite à l'importunité des Interceſſeurs : mais en exigeant, « Qu'HENRI, s'il eſt conduit par un véritable repentir, » lui remète la Courone & les autres ornemens roïaux ; & qu'il » avoue que l'injure, qu'il a faite au Saint-Siége, le rend indi- » gne du titre & des honeurs de Roi ». La condition leur paroiſſant trop dure à tous ; ils y demandent des adouciſſemens. GREGOIRE ſe relâche : mais avec bien de la peine ; & permet qu'HENRI viène réparer ſa faute par ſa ſoûmiſſion. La Fortereſſe de Canoſſa, come je dois l'avoir dit ailleurs, étoit fermée de trois enceintes de murs. Le *Roi*, vêtu de laine ſur la chair & pieds nus, eſt admis ſeul, dès le matin, dans la ſeconde enceinte ; tout ſon cortége aiant ordre de reſter dehors, & même aſſés loin. Par le froid exceſſif qu'il faiſoit, il paſſe la journée entière à l'air, ſans prendre aucune nouriture ; &, le ſoir, il va rejoindre les ſiens. La même choſe ſe répète les deux jours ſuivans (1). Enfin, le quatrième jour, 25 de Janvier, GREGOIRE, aiant aſſés joui de ſon triomphe, fait introduire ce Prince à ſon audiance. Après divers éclairciſſemens, il conſent de l'abſoudre, à condition, par le *Roi*, « De ſe trouver à la Diète générale des *Princes de Germanie*, » dans le tems & le lieu qui ſeront indiqués par le *Pape*, afin » d'y répondre, en ſa préſence, aux accuſations intentées » contre lui : De garder la Courone, s'il ſe trouve innocent, » ou de la perdre, ſans murmurer, ſi les preuves de ſes cri- » mes font décider qu'il en eſt indigne par les Loix de l'Egliſe : » Soit qu'il conſerve le Trône, ſoit qu'il le perde, de ne » jamais ſe vanger ſur qui que ce ſoit de l'état auquel il s'eſt » vu réduit : Juſqu'à ce que ſa cauſe, légitimement diſcu- » tée, ſoit finie, de ne faire uſage d'aucune des marques de

(1) La démarche d'*Henri III* fait dire à *Muratori*, p. 251 : « Qu'il eſt des » occaſions où l'Orgueil, le premier mobile des Souverains, ſe laiſſe do- » miner par l'Intérêt » ; C'eſt ce qu'il exprime ainſi dans ſa Langue. *Tempo viene talvolta, che la Superbia, primo mobile de i Regnanti, cedè il Trono all' Intereſſe.*

» la Dignité Roïale; de ne ſe mêler nullement des Affaires » de l'Etat; de n'exiger de ſes Sujets que ce qu'ils lui doivent » pour ſon entretien & pour celui de ſa Maiſon; ſes Sujets durant tout ce tems reſtant déliés, devant Dieu & devant les » Homes, de leur ſerment de fidélité: De priver pour toujours » de ſa familiarité ROBERT, *Evêque de Bamberg*, UDALRIC » *de Cosheim* & les autres, dont il prenoit les conſeils pour » ſa propre conduite & pour le gouvernement du Roïaume: » S'il reſte en poſſeſſion de la Courone, d'être toujours ſoûmis » au *Pape*, d'en exécuter tous les ordres, & de contribuer de » tout ſon pouvoir à réformer ce qui s'eſt établi dans le Roïaume contre les Loix de l'Egliſe ». La dernière condition eſt, « Que, s'il manque à quelqu'une des autres, l'abſolution, qu'il » demande avec tant d'inſtance, ſera nulle; qu'il ſera tenu » pour convaincu, par ſon propre aveu, des crimes dont on » l'accuſe; qu'il ne ſera plus admis à prouver ſon innocence; » & que, toute conteſtation ceſſant, les *Princes du Roïaume*, » pleinement dégagés de leur ſerment, éliront, d'un commun » accord, un autre Roi ». Telles ſont les conditions tirannique, que *Lambert d'Aſchaffenbourg* (1) dit impoſées par GREGOIRE à ſon Souverain. Je les mets ici, parceque cet Hiſtorien eſt d'une grande autorité: mais nous avons, dans les *Vies de* GREGOIRE VII par PANDULF *de Piſe* & par PAUL *de Bernried*, &, ſous le titre de *Serment d'*HENRI, *Roi de Germanie*, dans le *Regiſtre* de GREGOIRE, l'*Acte* dreſſé dans cette occaſion (2); & cet *Acte* n'eſt pas d'accord avec l'Hiſtorien. J'imagine que *Lambert* rapporte, d'après les bruits publics, les propoſitions faites verbalement au *Roi* par le *Pape*; & réduites enſuite, ſur les répréſentations des *Princes* là préſens, & ſurtout de l'*Abbé* HUGUE, à ce que porte l'*Acte*, que voici. *Je* HENRI, *dans le terme qui ſera preſcrit par le Seigneur* Pape GREGOIRE, *ferai, ſuivant ce qu'il décidera, juſtice ou bien accommodement, touchant les plaintes des* Archevêques *& des* Evêques, *des* Ducs, *des* Comtes *& des autres* Princes du Roïaume Germanique, *& de ceux qui les ſuivent, & touchant leurs différens avec moi, ſi ce n'eſt que quelque empêchement ne s'y oppoſe de ſa part, ou de la mienne; &, ce terme paſſé, je ſerai prêt à faire la même choſe. De plus, ſi le même Seigneur* Pape GREGOIRE *veut aller au-*

(1) Année 1077.

(2) Livre IV, *Lètre* 12. *Jusjurandum* Henrici *Regis Teutonicorum.*

delà des Monts, ou dans d'autres parties de la Terre, lui & ceux qui ſeront de ſon eſcorte ou de ſa ſuite, ceux qu'il envoie, & ceux qui viènent vers lui de quelque partie de la Terre que ce ſoit, ſeront, de ma part & de la part de ceux que je pourai forcer à m'obéir, à l'abri de toute atteinte à la vie, aux membres, à la liberté, en allant, en ſéjournant, en revenant; &, de mon conſentement, il n'aura point d'autre empêchement, qui ſoit contraire à ſon honeur. S'il en éprouve de la part de quelque autre, je lui donerai des ſecours de bone-foi, ſelon mon pouvoir (1). Le *Roi* ſouſcrit à ce ſerment, qu'il promet d'obſerver: mais, le *Pape* voulant plus de ſureté, GREGOIRE, *Evêque de Verceil*, EPPON, *Evêque de Céitz*, le *Marquis* ALBERT-AZZON, & les autres *Princes d'Italie* préſens en jurent l'obſervation ſur des Reliques. L'*Abbé* HUGUE, à qui ſa Règle défendoit de faire aucun ſerment, promet ſimplement, en la préſence de Dieu, que le *Roi* ſera fidèle à ſa parole. Le *Pape*, aiant abſous ce Prince, célèbre la Meſſe. A la Communion, il le fait approcher de l'Autel avec tous les Aſſiſtans; &, tenant en main le Corps de Notre Seigneur, il lui dit: *J'ai reçu, depuis longtems, de vous & de vos Partiſans des Lètres, qui m'accuſoient d'avoir envahi le Siége Apoſtolique par Simonie, & d'avoir, avant & depuis mon Epiſcopat, ſouillé ma vie de crimes qui, ſuivant les Canons, m'auroient du fermer l'entrée aux Ordres ſacrés. Je pourois détruire cette accuſation par les dépoſitions de Témoins irréprochables, c'eſt à dire de ceux à qui toute ma vie eſt entièrement connue depuis mon enfance, & de ceux qui m'ont fait monter à l'Epiſcopat. Mais, pour ne paroître pas comter pluſtôt ſur le ſecours des Homes que ſur celui de Dieu, pour ôter, par une ſatisfaction plus courte, toute ombre de ſcandale, que le Corps du Seigneur, que je vais prendre, ſoit aujourd'hui l'épreuve de mon innocence, de manière que Dieu tout-puiſſant*

(1) La date eſt, *Fait à Canoſſa, le cinquième des Calendes de Février, Indiction quinzième*, c'eſt à dire *le 28 de Janvier* 1077. La Signature de l'*Acte* précèda certainement l'abſolution; &, ſuivant *Doniſon*, celle-ci ſe fit,

Ante dies ſeptem quàm finem Janus haberet,

ſept jours avant la fin, ou *le dernier jour de Janvier*, c'eſt à dire *le 25*. J'ai préféré la date de cet Auteur, parceque ſon Vers a pu s'altérer plus difficilement que le chifre de l'*Acte*. D'ailleurs, come dans la *Lètre* 12 du IVe. Liv. de *Gregoire*, laquelle n'a point de date, il eſt dit que l'*Acte*, eſt écrit au bas, il ſe peut que le premier Copiſte ait mis la date de la *Lètre* à l'*Acte* qui ſe trouvoit n'en point avoir dans la Copie qu'il tranſcrivoit. Il faut que la faute, que je relève, remonte juſqu'à la compilation du *Regiſtre*, puiſqu'elle ſe trouve auſſi chés *Pandulf de Piſe* & chés *Paul de Bernried*.

m'abſolve de tout ſoupçon de crime, ſi je ſuis innocent, ou qu'il me puniſſe par une mort ſubite, ſi je ſuis coupable! Aiant enſuite prié Dieu de manifeſter ſon innocence, il conſume une partie de l'Hoſtie. Le Peuple, le voïant ſurvivre, en témoigne ſa joie par des acclamations multipliées. GREGOIRE, ſe retournant vers l'aſſemblée, fait faire ſilence avec peine; & s'adreſſant à HENRI: *Faites donc, s'il vous plaît, mon Fils,* lui dit-il, *ce que vous m'avés vu faire. Les* Princes du Roïaume de Germanie *me rompent tous les jours la tête de leurs accuſations contre vous. Ils vous chargent d'un énorme amas de crimes capitaux, pour leſquels ils penſent qu'on doit vous interdire, juſqu'au dernier ſoûpir, non ſeulement toute adminiſtration des Affaires publiques: mais encore la Communion eccléſiaſtique, & tout commerce de la Vie Civile. Ils demandent auſſi qu'on leur aſſigne un jour, un lieu, qu'on leur accorde une audiance pour diſcuter canoniquement les accuſations intentées contre vous. Vous n'ignorés pas que les Jugemens des Homes ſont incertains; & que, dans les conteſtations publiques, on perſuade quelquefois le faux au lieu du vrai, parceque les Homes éloquens, abuſant de leur eſprit & du talent de parler avec abondance & douceur, font admètre le faux qu'ils ornent du brillant des paroles; & que la Vérité, qui n'eſt appuïée d'aucun ſecours de l'Eloquence, eſt mépriſée. Ainſi, puiſque je deſire procurer votre bien, parceque, dans vos calamités, vous avés, en ſuppliant, recherché la protection du Siége Apoſtolique, faites ce que je vous conſeille. Si vous vous ſentés innocent, s'il eſt vrai que vos Ennemis emploient la calomnie pour attaquer votre honeur par de fauſſes accuſations; délivrés tout d'un coup, & l'Egliſe de ſcandale, & vous de l'incertitude d'une longue conteſtation; prenés cette partie de reſte de l'Hoſtie, afin que, votre innocence aiant été prouvée par le témoignage de Dieu, vous fermiés la bouche à ceux qui débitent de vous des choſes déſavantageuſes; & que, lorſque je ſerai l'Avocat de votre cauſe & le très zèlé défenſeur de votre innocence, les* Princes *ſe reconcilient avec vous, la Courone vous ſoit rendue, & les tempêtes des Guerres Civiles, dont l'Etat depuis ſi longtems eſt agité, ſoient aſſoupies pour toujours* (1). Le *Roi*, qui ne s'attendoit pas à cette étrange propoſition, eſt étoné, balance, ne ſait que répon-

(1) *Lambert d'Aſchaffenbourg*, Ann. 1076.

dre, & ſe retire à l'écart pour conſulter ceux auxquels il ſe pouvoit fier. Il ſe rapproche enſuite du *Pape*; &, pour ſe diſpenſer de faire ce qu'il lui conſeilloit, il allègue « Que les *Princes*, » qui lui reſtoient fidèles, étoient abſens; & que, ſi, de l'avis » de ceux qui l'accompagnoient, il faiſoit, ſans avoir conſulté » les autres, & ſurtout en l'abſence de ſes Accuſateurs, quelque » choſe pour prouver ſon innocence, elle ne ſeroit d'aucun » poids auprès de gens, qui n'en voudroient rien croire ». Il prie donc le *Pape* « de réſerver l'affaire en ſon entier pour la » Diète générale & pour un Jugement public, afin que, les » Accuſateurs étant tous raſſemblés, leurs accuſations aiant été » diſcutées, & leurs perſones examinées ſuivant les Loix eccléſiaſtiques, il puiſſe, aux conditions que les *Princes du Roiaume* jugeront équitables, ſe purger de ce dont on l'accuſeroit ». Le *Pape* acquieſce à ſa demande, & le communie. Après la Meſſe, il l'invite à diner, le traite bien, lui prodigue ſes conſeils ſur la conduite qu'il doit tenir, & le renvoie vers les ſiens reſtés hors du Château. Trois jours après (1), GREGOIRE écrit aux *Allemans*, « Que, ſuivant la réſolution priſe avec » leurs Députés, il s'étoit rendu dans la Lombardie environ » vingt jours avant celui qu'un de leurs *Ducs* devoit le venir » prendre au pied des Montagnes pour le conduire à Ausbourg: » mais qu'après ce jour, come on l'avoit informé que beaucoup de difficultés empêchoient qu'aucun des *Ducs* pût venir » à ſa rencontre, il s'étoit trouvé dans un grand embaras, » n'aiant aucun autre moïen de paſſer en Germanie ». Ce que GREGOIRE nous apprend là mérite de l'attention. Les *Princes Germaniques* avoient promis qu'un des *Ducs* l'iroit prendre. Ils prétextent enſuite de prétendues difficultés pour s'en excuſer. N'a-t-on pas lieu de croire que ces *Princes*, qui vouloient, dans leur révolte, s'appuïer de l'autorité du Saint-Siége, s'apperçurent qu'ils avoient fait une faute en invitant un *Pape*, de l'humeur de GREGOIRE VII, à venir en perſone remédier aux déſordres du *Roïaume de Germanie*, & qu'ils couroient riſque, en ſe voulant doner un nouveau Roi, de ſe rendre eſclaves de la Cour de Rome; qu'en conſéquence, ils réſolurent, en témoignant un grand deſir de voir le *Pape* à la tête de leur Diète, de lui faire perdre l'envie de venir. GREGOIRE dit enſuite, « Qu'alors il avoit appris l'arrivée du *Roi*, qui précédemment

(1) Voïés p. 405, N. 4.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» avoit envoïé lui demander l'abſolution, & qu'il avoit coup » ſur coup fait reprendre vivement de ſes excès par différentes » perſones : Qu'enfin ce *Prince* étoit venu lui-même le trou- » ver paiſiblement à Canoſſa : Qu'il avoit été trois jours à la » porte, ſans aucune marque de ſa Dignité, vêtu de laine & » nus pieds, implorant avec beaucoup de larmes la miſéricorde » du Siége Apoſtolique : Que ceux qui s'y trouvoient, en avoient » été ſi touchés, qu'en verſant eux-même des larmes, ils avoient » intercédé pour lui : Que pluſieurs avoient accuſé GREGOIRE » de trop de dureté : Que d'autres s'étoient écrié qu'il avoit » moins la ſévérité d'un Apôtre, que la cruauté d'un Tiran : » Que le *Pape*, s'étant enfin laiſſé vaincre, avoit abſous le » *Roi* : mais en prenant les ſuretés, qu'ils verroient au bas de » ſa *Lètre*, leſquelles avoient été confirmées par l'*Abbé de Clu-* » *gni*, par les *Comteſſes* ADÉLAÏDE & MATHILDE, & par plu- » ſieurs *Princes*, *Evêques* & *Laïcs*, qu'il avoit jugés propres » à s'en rendre garans : Qu'au reſte il deſire de paſſer dans la » Germanie auſſitôt qu'il le poura, pour rétablir plus efficace- » ment la paix & le repos dans l'Egliſe & dans l'Etat : & qu'ils » verront par l'*Acte*, qu'il leur envoie, qu'il a laiſſé toute l'Af- » faire en ſuſpens, & qu'elle ne peut être terminée que par » ſa préſence & de leur conſentement unanime ». Auſſitôt après l'abſolution donée, GREGOIRE charge EPPON, *Evêque de Céitz*, d'aller abſoudre ceux qui ci-devant avoient été frapés d'anathême avec le *Roi*, pour qu'il n'encoure pas de nouveau l'excommunication en communiquant avec eux. Mais les *Lombards*, inſtruits du ſujet de la venue de cet *Evêque*, frémiſſent ; s'emportent contre lui de paroles & de geſtes ; l'empêchent, par des cris de dériſion, d'expoſer au long le ſujet de ſa miſſion apoſtolique ; &, le chargeant d'injures & de malédictions, ils diſent, « Qu'ils comtent pour rien une excommunication lan- » cée contre eux, par celui que les *Evêques d'Italie* avoient ex- » communié depuis longtems, qui s'étoit emparé par Simonie » du Siége Apoſtolique, & qui l'avoit enſanglanté par des ho- » micides & ſouillé par des adultères & d'autres crimes capi- » taux : Que le *Roi* s'étoit couvert d'un opprobre éternel, en » faiſant ce qu'il ne convenoit pas qu'il fît, en trahiſſant par » une honteuſe ſoûmiſſion la Foi Catholique, l'autorité de » l'Egliſe & la dignité de l'Etat, lorſqu'ils s'attendoient qu'il » ſeroit le protecteur de la Juſtice & le vangeur des Loix de

» l'Egliſe: Que, pour la défenſe de ſa cauſe, ils avoient fait » au *Pape* tous les affronts, qu'ils avoient pu; mais que, les » abandonant à la merci de l'orage, il n'avoit ſongé qu'à ſe » mètre lui-même à couvert, en faiſant en particulier ſa paix » avec l'Ennemi public ». Ces diſcours & de pareils, ſemés parmi les Peuples par les *Princes d'Italie*, produiſent bientôt une ſédition générale; & les *Rebelles*, d'un commun accord, parlent « de dépoſer un *Roi*, qui s'étoit rendu lui-même indigne de » la Courone; de le remplacer par ſon Fils, quoiqu'encore » enfant; & d'aller à Rome créer un autre *Pape*, qui ſur le » champ ſacre le jeune Prince Empereur, & caſſe tout ce que » ce *Pape Apoſtat* avoit fait (1) ». Le *Roi* n'eſt pas pluſtôt informé de cette fâcheuſe conſpiration, qu'il envoie promtement des perſones de confiance travailler à ramener, de quelque manière que ce ſoit, cette multitude irritée, en lui faiſant entendre, « Qu'ils ne devoient pas trouver mauvais » & prendre pour une injure ce que l'extrême néceſſité l'avoit » contraint de faire pour l'avantage commun: Qu'il n'avoit » pu, qu'en ſe faiſant abſoudre avant le jour marqué, ſatisfaire » les *Princes Germaniques*, dont l'intention, en le calomniant, » étoit de le dépouiller de ſon Roïaume, & le *Pontife Romain*, » qui, pour changer la face de l'Egliſe, faiſoit briller de tou- » tes parts ſon glaive ſpirituel: Qu'à préſent, aiant évité les » embûches dreſſées par ſes Ennemis ſur ſa route, il alloit » emploïer tous ſes ſoins à vanger leurs injures & les ſiènes ». Aiant ainſi rallenti, pluſtôt qu'éteint le feu de la ſédition; il voit la pluſpart des *Princes* indignés quiter ſon camp, & s'en retourner ſans prendre congé. Quelques-uns diſſimulent leur colère; & le reçoivent chés eux à ſon retour: mais froidement, & ſans lui rendre les honeurs convenables: &, le voïant de mauvais œil, ils l'accuſent entre eux » d'être léger & peu » propre au Gouvernement, imputant à lacheté de ce qu'après » qu'on l'avoit deſiré ſi longtems avec tant d'ardeur, il n'a- » voit rien fait pour délivrer l'*Italie* des dangers auxquels elle » étoit expoſée ». Lorſqu'enſuite il parcourt toute la *Lombardie* pour rendre juſtice, ſuivant la coûtume des Rois, à ceux qui ſouffroient oppreſſion, beaucoup de Villes lui ferment les portes; &, loin d'aller, come c'étoit l'uſage, à ſa rencontre

(1) *Per quem... omnia Papæ hujus apoſtatici caſſarentur.* Lamb. d'Aſchaff. *ibid*

en portant des flambeaux allumés & pouſſant des cris de joie, on le force de camper dehors, & l'on ne lui fournit qu'à peine ce qu'il faloit néceſſairement de vivres pour ſa table & pour ſes troupes. On place même en différens endroits des Soldats, chargés de courir ſus à ceux qui voudroient enlever quelque choſe des Villages & des Campagnes. Le *Roi* comprend par là qu'il a mis, ſans raiſon, ſa confiance en une Nation, qu'il ne connoiſſoit pas, quoiqu'il l'eût éprouvée fidèle juſqu'alors; & qu'en abandonant la Germanie, il n'a fait que changer d'Ennemis. Cette conſidération & la démarche des *Milanois* pour ſe reconcilier avec le Saint-Siége lui font craindre une défection générale, & le mètent dans une ſorte de néceſſité de ſe raccommoder avec les *Lombards* à quelque prix que ce ſoit. Il rappelle UDALRIC *de Cosheim*, le *Comte* EBERHARD & tous ceux de ſes Conſeillers, ci-devant excommuniés par le *Pape*, & leur rend toute ſa confiance. Dans les Aſſemblées des *Princes*, il ſe plaint continuellement de GREGOIRE, qu'il accuſe « d'avoir, par ſes manœuvres, excité la tempête qui menaçoit » de renverſer l'Etat, & d'être l'auteur de tout le mal arrivé » depuis peu dans l'Egliſe; & les exhorte tous à ſe vanger, » ſous ſa conduite, des injures qu'ils ont reçues ». Il reprend alors les marques de la Dignité Roïale; &, regagnant ainſi l'affection & la confiance des *Lombards*, il voit de jour en jour ſes troupes groſſir conſidérablement, les Villes lui fournir plus abondamment de quoi nourir & païer ſon armée, & les *Peuples*, à l'exemple de leurs *Princes*, lui promètre toute obéiſſance & tout ſecours. Mais il ne peut pas alors, come il le ſouhaitoit, ſe faire couroner *Roi d'Italie*, parceque les *Milanois*, reconciliés avec le *Pape*, n'étoient plus en diſpoſition de le recevoir dans leur Ville, où l'*Archevêque* THÉDALD n'avoit plus le même pouvoir (1). Dès qu'on eſt inſtruit en *Allemagne* de ce

(1) *Peu de tems après* (ſon abſolution) *le* Roi *voulut*, dit *Paul de Bernried*, Ch. LXXXVI, *obtenir de l'*Apoſtolique, *par adreſſe, l'exercice des fonctions de la Roïauté, come il avoit obtenu la communion. Il le ſupplia donc humblement, par ſes Députés,* « *de permètre qu'il fût, au moins une fois, ſuivant la coûtume* » *des Rois ſes prédéceſſeurs, couroné par l'*Evêque de Pavie *& l'*Archevêque de » Milan *à* Monza *dans l'Egliſe de Saint-Jean; ou, s'il ne vouloit pas que ce fût* » *par ces Prélats parcequ'ils étoient excommuniés, d'en accorder, par l'autorité* » *Apoſtolique, le privilége à tout autre Evêque* ». *Il ſouhaitoit ſurtout d'être couroné, parceque le* Pontife Romain, *en lui rendant la communion, ne l'avoit point rétabli dans la Dignité de Roi. Mais le* Pape, *qui n'avoit déja que trop éprouvé les ruſes de ce Prince, ne voulut en aucune manière acquieſcer à ce qu'il deſiroit. Il conſidéroit attentivement en lui-même,* « *Qu'en privant* Henri *de ſon Roiaume*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

qui venoit de ſe paſſer en *Italie*, l'*Archevêque de Maience*, les *Evêques de Wuirtzbourg* & de *Mets*, les *Ducs* RODOLFE *de Souabe*, WELF *de Bavière*, & BERTHOLD *de Carinthie*, & la pluſpart des autres *Princes* s'aſſemblent pluſieurs fois à Ulm & dans d'autres endroits, pour délibérer ſur les beſoins préſens de l'Etat; & réſolvent enfin, « Que, le 13 de Mars (1), les

» *à cauſe de beaucoup de crimes & d'une déſobéiſſance opiniâtre au Siége Apoſtoli-*
» *que, il avoit affranchi de ſa domination tous ceux qui lui avoient fait ſerment,*
» *& qu'en conſéquence ni lui, ni tout autre ne pouvoit être, à titre de Roi, mis*
» *au deſſus de Princes devenus libres, à moins que ce ne fût par élection de leur*
» *part: Qu'il faloit d'ailleurs qu'*Henri, *que tout le Roïaume accuſoit de tant*
» *d'injuſtices & de perfidies, ſe purgeât, avant tout, de ces accuſations, ſi pour-*
» *tant il le pouvoit, de quelque manière que ce fût; & qu'enfin il fût couronné du*
» *conſentement unanime de tout le Roïaume*». *Le* Roi, *par une feinte obéiſſance,*
s'abſtint donc, cette fois, de prendre à Monza les marques de la Roïauté: mais
bientôt après, malgré la défenſe du Pape, *il les reprit; & ne fit pas difficulté*
d'uſurper le gouvernement du Roïaume, quoiqu'il en eût été privé. L'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. XLII, fait uſage de ce qu'on vient de lire: mais il rapporte auparavant d'autres faits, qui, par la narration de *Paul*, doivent être poſtérieurs. C'eſt une inattention peu conſidérable: mais, par une autre inattention qui n'eſt pas auſſi légère, il adopte le fait ſans examiner s'il eſt vrai. *Paul de Bernried*, qui montre partout beaucoup de paſſion & peu de jugement, n'eſt pas un Hiſtorien, que l'on puiſſe croire ſur ce qu'il rapporte ſeul. *Pandulf de Piſe* & le *Cardinal d'Aragon* ne diſent rien de cette démarche d'*Henri* pour être couronné *Roi d'Italie*. *Arnulf*, écrivant à Milan dans le tems même, n'en parle point. Il ne s'en trouve rien dans les *Lettres* de *Gregoire VII*. C'en eſt aſſés pour douter. Peu de tems après l'abſolution du *Roi*, tous les *Lombards* s'étant ſoulevés contre lui, parcequ'il s'étoit reconcilié contre leur intention avec le *Pape*, il eût inutilement obtenu de celui-ci la permiſſion de ſe faire couroner à Monza. Les Habitans ne l'auroient pas ſouffert alors; &, dans aucun tems, ils n'auroient permis que la cérémonie ſe fît par un autre Prélat que l'*Archevêque de Milan*, ou quelqu'un de ſes Suffragans, qui tous étoient excommuniés, à la réſerve de l'*Evêque de Vercell*, à qui ſans doute le *Pape* n'eût pas doné cette commiſſion. D'ailleurs *Paul* détruit lui-même ſon récit, en faiſant demander par *Henri* d'être couroné par l'*Evêque de Pavie* & l'*Archevêque de Milan*. Le premier n'avoit aucun droit de faire cette cérémonie. *Ardoin* ſeul avoit été couroné par l'*Evêque de Pavie*: mais l'*Archevêque de Milan* d'alors, *Arnulf II*, étoit abſent; & ce fut par ordre de la Diète, qu'il fut remplacé par cet *Evêque*, qui ne pouvoit pas le ſuppléer, n'étant pas de ſes Suffragans. Enfin pourquoi le *Roi* ne demande-t-il d'être couroné qu'à Monza? Ne ſavoit-il pas que le Couronement, qui s'y faiſoit, étoit de ſurérogation, une ſimple cérémonie pieuſe, qui ne donoit aucun droit au titre de *Roi d'Italie*; que c'étoit à Milan, & dans la Baſilique de Saint-Ambroiſe, qu'il faloit eſſentiellement que les *Rois d'Italie* fuſſent couronés; & que, ſans cela, les *Italiens* étoient en droit de ne les pas regarder come Rois. *Paul*, dans cet endroit come dans bien d'autres, débite une pure imagination, ou du moins un faux bruit. *Henri* ne fut point couroné *Roi d'Italie*, parcequ'auſſitôt après ſon abſolution, les *Milanois* firent leur paix avec le *Pape*. Si le Parti Roïaliſte fût demeuré le plus fort à Milan & dans tout le Diocèſe, ſi *Thédald* eût continué d'avoir pour lui le plus grand nombre de ſes Diocèſains, & de doner la loi dans ſa Ville; *Henri*, dès qu'il crut qu'il étoit de ſon intérêt de ne ſe pas ſoûmètre à ce que *Gregoire* avoit exigé, n'auroit pas manqué de recevoir la Courone de fer des mains de *Thédald*, tant à Saint-Ambroiſe de Milan, qu'à Saint-Jean-Baptiſte de Monza.

(1) *Paul de Bernried*, Chap. LXXXVIII, dit *le 12*.

» *Princes Saxons*, & tous ceux qui s'intéreſſoient au bien public » ſe rendront à Forcheim pour y prendre un dernier parti ſur » ce qu'il eſt à propos de faire ». Ils écrivent en même tems au *Pape*, pour le prier, puiſque le *Roi*, par ſes artifices, l'avoit » empêché d'être, le jour de la Chandeleur, à Ausbourg, de » ſe trouver au moins à Forcheim pour le jour qu'ils avoient » indiqué ». Mais, come, par cette *Lètre*, ils ne s'offrent point de l'envoïer prendre, on peut comter que cette nouvelle invitation n'êtoit qu'une pure civilité politique. Ils ne devoient pas douter qu'HENRI ne vînt à bout de mètre GREGOIRE hors d'état de continuer ſon voïage en Allemagne. Ce *Pape* êtoit encore à Canoſſa, bien réſolu d'aller, s'il étoit poſſible, avant de retourner à Rome, achever en Allemagne ce qu'il croïoit avoir heureuſement commencé : mais, averti que le *Roi* ſe préparoit à ſoûtenir ſes droits les armes à la main, il lui députe le *Cardinal Diacre* GREGOIRE, & quelques autres perſones pour lui dire, « Qu'il êtoit tems de tenir ſes promeſſes : » Que les *Princes Germaniques* s'aſſembleroient, le 13 de Mars, » à Forcheim, pour rendre, avec l'aide de Dieu, le calme à » l'Etat : Qu'il faloit qu'il s'y trouvât, come il l'avoit promis, » pour y prouver, en préſence du *Pape* qui le jugeroit, qu'il » êtoit innocent des crimes dont on l'accuſoit : Qu'il feroit bien, » pour le ſalut de ſon ame & pour le rétabliſſement de ſes affai- » res temporelles, de délivrer l'Egliſe de ſcandales, l'Etat de » Guerres Civiles, & ſa réputation de taches, puiſque, dans » cette Diète, où tout ſeroit examiné ſuivant les Loix eccléſiaſtiques, il recouvreroit ſon Roïaume, ou le perdroit ſans » eſpérance de le recouvrer ». Le *Roi* répond, ſans trop diſſimuler ce qu'il méditoit (1), « Que, venu pour la première fois, » en Italie, il a tant & de ſi grandes affaires à régler, qu'il ne » peut pas s'en retourner ſitôt ſans offenſer extrêmement les » *Italiens*, que l'attente de ſon arrivée avoit tenus ſi longtems » en inquiétude : Que d'ailleurs le terme eſt trop court ; & que, » dans un éloignement pareil, ſans même être retardé par au- » cun accident, il ne ſera pas poſſible, quelque vîte que les » chevaux puiſſent aller, qu'il arrive à tems ». Cette dernière

(1) L'Abbé *Fleuri* qui, pour ceci, ne fait, come moi, qu'extraire *Lambert d'Aſchaffenbourg*, dit Liv. 62, N. XLIII : Le Roi, *diſſimulant de ſon côté, répondit.* Ce n'eſt pas la penſée de l'Auteur, qui dit ; *Ille, diſſimulatis mediocriter iis, quæ animo cogitabat, reſpondit.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

partie de la réponſe du Roi ne diſoit rien que de vrai. C'étoit par la route, qu'il étoit venu, qu'il retourna. Ses Ennemis étoient maîtres de tous les autres paſſages. GREGOIRE, ſur la réponſe d'HENRI, conçoit que les intentions de ce Prince ne ſont plus les mêmes; &, les mouvemens qui ſe faiſoient en *Lombardie* le privant des moïens de paſſer ſurement en *Allemagne*, il envoie le *Cardinal-Diacre* BERNARD, & BERNARD, *Abbé de Saint-Victor de Marſeille*, en qualité de *Légats*, dire aux *Princes Germaniques*, « Qu'il avoit fait tout ce qui » dépendoit de lui pour ſe trouver au jour & dans le lieu mar» qués, afin d'y traiter avec eux des intérêts de la Sainte Egliſe; » mais que, par les ſoins d'HENRI, les paſſages étoient ſi bien » fermés de toutes parts, qu'il ne pouvoit en ſureté, ni paſſer » en Allemagne, ni retourner à Rome: Qu'il leur conſeilloit » donc de mètte le meilleur ordre qu'ils pouroient aux affaires » du Roïaume, en attendant que Dieu permît qu'il pût aller » ordoner, de concert avec eux & ſuivant les Loix Eccléſiaſti» ques, ce qui conviendroit le mieux pour l'honeur & l'in» térêt commun de tous, & pour la paix de l'Egliſe (1) ». A quelque tems de-là, ſi l'on s'en rapporte à DONIZON, le *Roi* demande encore une entrevue au *Pape*, dans l'intention de s'aſſurer de ſa perſone: mais la *Comteſſe* MATHILDE, aiant éventé le projet, le fait échouer en conduiſant le *Pape* dans les Châteaux fortifiés qu'elle avoit ſur les montagnes du Territoire de Reggio (2). C'eſt à peu près alors auſſi que des Troupes du *Roi*, vraiſemblablement par ſon ordre, arrêtent GERALD, ou GERARD, *Cardinal-Evêque d'Oſtie*, qui revenoit de Milan, où le *Pape* l'avoit envoïé Légat avec ANSELME, *Evêque de Luque*, pour en abſoudre les Habitans des Cenſures qu'ils avoient encourues. La Diète cependant ſe tient, le 13 de Mars, à Forcheim. Les *Légats du Pape* expoſent leur commiſſion; & les *Princes* paſſent le premier jour à faire l'énumération de leurs ſujets de plainte contre le *Roi*. Le lendemain,

(1) C'eſt par là qu'à mon grand regret, *Lambert* termine ſon *Hiſtoire*. Pour les tems, où nous en ſomes, je n'ai preſque plus de guide que je puiſſe ſuivre, que l'*Abbé d'Urſperg*: mais il s'éteud trop peu. *Berthold de Conſtance* & les *Hiſtoriens de Gregoire VII*, quoique l'Abbé *Fleuri* les ſuive aſſés volontiers, ne ſont pas des garans, ſur la foi de qui le Bon-ſens doive aſſurer quoi que ce ſoit de quelque importance.

(2) *Donizon* rapporte ce fait, Liv. II, Ch. 1. *Muratori*, T. VI, p. 252, n'en parle, come mol, qu'en doutant. *S'ha a credere a* Donizone, *&c.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ſelon PAUL *de Bernried* (1), ils vont trouver les *Légats* à leur logis, & leur diſent, « Que l'état des Affaires exige abſo» lument qu'ils éliſent un autre Roi ». Les *Légats* répondent, « Que, pour procéder à l'élection, il ſeroit mieux d'attendre » l'arrivée du *Pape*: mais que, ſi les *Princes*, à qui les maux » de l'Etat ſont parfaitement connus, croient qu'il faille actuel» lement recourir à ce dernier remède, ils ne s'y oppoſent pas ». L'*Abbé d'Urſperg* (2) ſe contente de dire, « Que, par les in» trigues de SIGEFRED, *Archevêque de Maience*, d'ADALBÉRON, » *Evêque de Wuirtzbourg*, de BERTHOLD, *Duc de Carinthie*, » du *Duc* OTTON *de Northeim* & de quelques autres *Princes*, » le 15 de Mars, en préſence & du conſentement non volon» taire des *Légats*, on élit *Roi* RODOLFE, *Duc de Souabe* ». La conduite des *Princes* ſe ſoûtient. En abuſant, contre l'intention de GREGOIRE, du conſeil qu'il leur avoit donné de faire ce qui leur paroîtroit le plus convenable à l'état préſent des Affaires, ils ſe hâtent d'élire un Roi, lorſque l'abſence d'HENRI, qui pouvoit encore être longue, ſembloit les devoir empêcher de ſe preſſer. Ils vouloient, je le répète, être autoriſés par le *Pape*: mais ils ne vouloient pas, quoiqu'ils l'euſſent encore invité de venir, qu'il vînt en effet prendre aux Affaires du Roïaume plus de part, qu'une Politique éclairée ne le devoit permettre. Le 27 du même mois, quatrième Dimanche de Carême (3), l'*Archevêque* SIGEFRED ſacre & courone RODOLFE à Maience. La Cérémonie ne ſe paſſe point ſans tumulte, & l'on n'en ſait pas bien le ſujet. Les Chevaliers de la ſuite du *prétendu Roi* tuent beaucoup de gens d'entre le Peuple, qui prend part à la querèle, maſſacre pluſieurs des gens de RODOLFE; &, repouſſant les autres dans le Palais, y veut mettre le feu. L'*Archevêque*, bien qu'avec peine, réuſſit à les apaiſer, en ſe rendant garant de la promte retraite de RODOLFE, qui ſort en effet ſur le champ de la Ville, avec tous ceux qui l'accompagnoient. Le Peuple charge enſuite SIGEFRED de tant d'injures, qu'il abandone auſſi Maience, où depuis il ne rentra plus. RODOLFE, auſſitôt après ſon élection, en fait part à GREGOIRE, qui ne l'approuve pas. Elle devoit en effet lui déplaire. Par là, ſa préſence ne paroiſſant plus néceſſaire en Allemagne, il étoit

(1) Ch. XCIV. (2) Année 1077.
(3) *Muratori*, p. 252, dit *le* 26.

déchu de l'eſpérance d'y aller exercer ſon deſpotiſme ſur les *Princes* & ſur leurs Etats. D'ailleurs, en accordant au *Roi* l'abſolution, il avoit pu ſe flater que tous les *Italiens*, Partiſans de ce Prince, ſe hâteroient de demander la même grace; & que, le calme étant ainſi rétabli dans toute l'*Italie*, rien ne l'empêcheroit de faire dans la *Germanie* tout ce qu'il croiroit devoir aſſurer la puiſſance, qu'il lui plaiſoit de s'attribuer. Les *Lombards*, indignés de la démarche du *Roi*, s'étoient ſoûlevés de toutes parts; & le *Roi*, pour les regagner, avoir été forcé de rompre en quelque ſorte avec le *Pape*. Il avoit par là recouvré leur affection; & par les ſecours, que leur haine pour le *Pape* les pouvoit engager de fournir au *Roi*, ce Prince alloit ſe trouver le plus fort dans la *Germanie*. Il étoit difficile que l'élection de RODOLFE, faite en de pareilles circonſtances, eût des ſuites heureuſes; & GREGOIRE ne vouloit pas prendre ſur ſon comte les malheurs, qu'il prévoïoit. Mais, come aucun obſtacle n'étoit capable de le rebuter, il fait de nouvelles tentatives pour ſe rendre maître abſolu dans le *Roïaume de Germanie*. C'eſt dans cette vue, qu'il écrit à ſes *Légats*, « Qu'ils » ſavent qu'il étoit parti de Rome, par la miſéricorde de Dieu » & ſous la protection de S. PIERRE, à deſſein d'aller mètre » la paix en Allemagne pour l'honeur de Dieu & l'utilité de » la Sainte Egliſe: mais que le défaut des eſcortes promiſes & » l'arrivée du *Roi* l'avoient forcé de reſter, avec beaucoup de dan» ger, au milieu des Ennemis de la Religion Chretiène, & que » juſqu'alors il n'avoit pas pu continuer ſon voïage. En con» ſéquence, il les avertit, de la part de S. PIERRE, & leur en» joint d'agir, appuïés de ſon ordre & munis par S. PIERRE » même de l'Autorité Pontificale, auprès des *deux Rois* HENRI » & RODOLFE, pour qu'ils le laiſſent paſſer ſurement en Alle» magne, parcequ'il deſire, avec le conſeil des Clercs & des » Laïcs de ce Roiaume, qui craignent & chériſſent le Seigneur, » diſcuter leur cauſe ſous le bon plaiſir de Dieu, & décider » auquel la Courone appartient ſuivant la Juſtice ». *Car vous ſavés*, ajoute-il, *qu'il eſt de notre devoir, & de celui du Siége Apoſtolique, qui doit pourvoir à tout, d'examiner les grandes affaires des Egliſes, & de les terminer conformément à la Juſtice. Or l'affaire, qui concerne ces* deux Rois, *eſt ſi grave & traîne après elle de ſi dangereuſes conſéquences, que, ſi nous la*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

négligeons par quelque motif que ce ſoit, il en réſultera de grands & lamentables domages, non ſeulement pour eux & pour nous, mais auſſi pour l'Egliſe Univerſelle. C'eſt pourquoi, ſi l'un des deux Rois *réſiſte à notre volonté préſente, à ce que nous croïons convenable, s'il refuſe de ſe prêter à vos avis, & s'il oſe, allumant ſon orgueil & le feu de ſa cupidité contre l'honeur de Dieu, tenter de déſoler tout l'*Empire Romain, *emploïés tout votre eſprit, en notre place & par l'autorité de S.* PIERRE, *à lui réſiſter de toutes manières & juſqu'à la mort, s'il le faut; empéchés qu'il ne gouverne le Roïaume, & privés-le, avec tous ſes Adhérans, de la participation du Corps & du Sang de Notre Seigneur* JE'SUS-CHRIST, *& de l'entrée de l'Egliſe.* Il leur dit enſuite, « de ne pas oublier que c'eſt tomber dans l'Idolâtrie » que de ne pas obéir au Saint-Siége; & que S. GREGOIRE a » décidé que les *Rois* étoient déchus de leur dignité, quand » ils étoient aſſés téméraires pour déſobéir aux ordres du Siége » Apoſtolique ». *A l'égard*, ajoute-t-il, *de l'*autre Roi, *qui ſe ſoûmètra humblement à nos ordres, & qui rendra, come un* Roi Chretien *le doit, obéiſſance à la Mère univerſelle, aſſemblés un Concile d'autant de Clercs & de Gens de bien que vous le pourés; & donés (*avec eux) *à ce* Roi, *conſeil & ſecours en toutes choſes; confirmés-le, en notre nom, par l'autorité des Bienheureux Apôtres* PIERRE & PAUL; *&, de la part de Dieu tout-puiſſant, commandés à tous Evêques, Abbés, Clercs & Laïcs, habitans dans tout le Roïaume, d'obéir, come cela ſe doit; à ce Prince, & de le ſervir fidèlement.* Voila GREGOIRE VII tout entier. On le retrouve de même dans une autre *Lètre* écrite en même tems aux *Allemans.* « Il les informe qu'il a chargé » ſes *Légats*, BERNARD; *fidèle Fils & Diacre de la Sainte* » *Egliſe Romaine*, & BERNARD, *religieux Abbé du Monaſtère* » *de Marſeille*, d'avertir par eux-même, ou par des perſones » convenables, l'*un* & l'*autre Roi* de lui laiſſer la liberté d'al- » ler en Allemagne terminer l'affaire qui les diviſe ». *Car*, dit-il, *notre cœur flotera dans une mer de triſteſſe & de douleurs, s'il faut que l'orgueil d'un ſeul Home ſoit cauſe que tant de milliers de Chretiens ſoient livrés à la mort temporelle & éternelle, que la Religion Chretiène ſoit dans la confuſion, & que l'*Empire Romain *ſoit conduit à ſa perte. L'*un & *l'*autre Roi *nous a demandé du ſecours, ou pluſtôt au Siége Apoſtolique que nous*

occupons, quoiqu'indignes; & nous, mètant notre confiance en la miſéricorde de Dieu & dans le ſecours du bienheureux PIERRE, *nous ſomes prêts, en prenant conſeil de vous qui craignés Dieu & chériſſés la Foi Chretiène, de décider de l'équité de la Cauſe de part & d'autre, & de ſecourir celui que la Juſtice voudra favoriſer du Gouvernement du Roïaume. C'eſt pourquoi, ſi l'*un *ou l'*autre, *enflé d'orgueil, s'oppoſe, de quelque manière que ce ſoit, à ce que nous allions vous trouver; &, craignant ſa propre injuſtice, fuit le Jugement du Saint-Eſprit & devient déſobéiſſant, par ſa réſiſtance à la Sainte Mère Univerſelle, mépriſés-le come Membre de l'*Antechriſt, *& Perſécuteur de la Religion Chretiène; &, ſachant que Dieu réſiſte aux Superbes & done ſa grace aux Humbles, conformés-vous à la* Sentence, *que nos* Légats *auront, en notre place, prononcée contre lui. Pour celui qui, ſe comportant avec humilité, ne mépriſera point le* Jugement, *dicté véritablement par le Saint-Eſprit, mais rendu par vous-même (car, quelque part que deux ou trois ſoient aſſemblés au nom du Seigneur, nous croïons fermement qu'ils y ſont illuminés par ſa préſence), rendés à celui-là, dis-je, obéiſſance & ſervice ſelon ce qui ſera règlé par nos* Légats; *& faites tous vos efforts, en vous ſoûmètant à ſes ordres, pour qu'il puiſſe ſoûtenir honétement la Dignité Roïale, & ſecourir la Sainte Egliſe, qui menace ruine.* Il appuie ce qu'il vient de dire, des mêmes autorités emploïées dans l'autre *Lètre*, ajoutant, « Que ſi les choſes céleſtes & ſpirituelles ſont ſoûmiſes » au Siége Apoſtolique, les choſes terreſtres & ſéculières le » ſont, à plus forte raiſon : Qu'ils ſavent que, depuis qu'il a » quité Rome, il a demeuré dans de grands dangers parmi les » Ennemis de la Foi Chretiène; & que, cependant, n'étant » ébranlé ni par l'amitié ni par la crainte, il n'a point promis » d'aider aucun des *deux Rois*, parcequ'il aime mieux ſubir » la mort, s'il le faut, qu'entraîné par la foibleſſe de ſa vo- » lonté, conſentir à cauſer de la confuſion dans l'Egliſe de » Dieu ». Ces deux *Lètres*, écrites de Carpineto, Château de la *Comteſſe* MATHILDE dans le Reggian, ſont du 30 de Mai (1). Les *Allemans*, peu ſatisfaits de GREGOIRE, dont la conduite ne leur paroiſſoit point nète, lui répondent, come on l'apprend

(1) Ce ſont les *Lètres* 23 & 24 du IVe. Livre.

de l'*Hiſtoire de la Guerre de Saxe*, « Que ce n'avoit point » été de leur propre mouvement ni pour leur intérêt particu- » lier, come il en convenoit lui-même dans ſes *Lètres*, mais » en conſidération des injures faites au Saint-Siége, qu'ils » avoient dépoſé leur *Roi*, qu'il leur avoit défendu lui-même » de reconnoître pour tel: Que, pour exécuter les ordres du » *Pape*, ils s'étoient expoſés à de grands dangers; & que ce » *Prince* avoit envers eux exercé tant de cruauté, que pluſieurs, » outre leurs biens, avoient perdu la vie, & laiſſé des Enfans » dans l'indigence: Que ce qu'ils en retiroient étoit que celui » que les circonſtances avoient forcé de s'aller jeter aux pieds » du *Pape*, avoit, ſans leur avis, reçu l'abſolution, & la liberté » de leur nuire: Que la Lètre d'abſolution ne révoquoit point » la *Sentence* de privation du Roïaume, & qu'ils ne voïoient » pas même encore qu'elle pût être révoquée: Qu'après avoir » reſté plus d'un an ſans *Roi*, la néceſſité des affaires les avoit » obligés d'en élire un autre; & que, lorſque ce *nouveau Roi* » commençoit à ranimer leur eſpérance, ils avoient été ſurpris » de ce que le *Pape*, dans ſes *Lètres*, nomoit *deux Rois*, & » de ce qu'il adreſſoit ſes *Légats* à tous les deux: Que par » cette eſpèce de diviſion du Roïaume, il avoit auſſi diviſé les » Eſprits, parceque, dans ſes *Lètres*, le Prévaricateur étoit » toujours nomé le premier; & que, come s'il avoit encore » quelque puiſſance, le *Pape* lui demandoit un ſauf-conduit: » Que ce qui les embaraſſoit encore, c'étoit qu'en même tems » qu'il les exhortoit à demeurer fermes dans le parti qu'ils » avoient pris, il donoit de l'eſpérance au Parti contraire; » que les Conſeillers du *Roi* HENRI, bien qu'excommu- » niés avec lui, recevoient à Rome un accueil favorable; » & qu'eux paſſoient pour ridicules, en évitant ceux avec qui » le *Pape* communiquoit: Qu'en leur imputant ce que ces » gens-là faiſoient, on les accuſoit de négligence en ce qu'ils » n'envoïoient pas à Rome aſſés ſouvent; & que c'étoit ces » gens-là, qui, contre leur ſerment, les en empêchoient: » Qu'ils croïoient qu'avec de bones intentions, le *Pape* agiſ- » ſoit par des vues ſubtiles; mais que, trop groſſiers pour les » pénètrer, ils ſe contentoient de lui répréſenter que ſon mé- » nagement, pour les deux Partis, occaſionoit des guerres ci- » viles, des meurtres ſans nombre, des pillages, des incen-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» dies, la diſſipation des Biens des Egliſes, & du Domaine des » *Rois* qui déſormais ſeroient réduits à vivre de rapines; » enfin l'anéantiſſement des Loix divines & humaines: Que » ces maux ne ſeroient point, ou ſeroient moindres, ſi le *Pape* » avoit marché conſtamment ſur la même ligne: Que ſon » zèle les avoit engagés dans une route difficile, où l'on ne » pouvoit avancer qu'avec peine, & reculer qu'avec honte: » S'il ne croïoit pas qu'il fût de ſa prudence de réſiſter en face » aux Ennemis de l'Egliſe, qu'au moins il ne détruisît pas ce » qu'il avoit déja fait; parceque, s'il ne faloit pas comter ſur » ce qu'il avoit défini dans un Concile à Rome, & ce qu'un » *Légat* avoit confirmé depuis, ils ignoroient ce qu'ils devoient » tenir pour autentique: Que l'excès de la douleur les faiſoit » parler ainſi; parcequ'expoſés, par leur obéiſſance au Paſteur, » à la gueule des Loups, ils étoient les plus malheureux de » tous les homes s'ils avoient encore à ſe garder du Paſteur » même ». Je ne trouve point de réponſe de GREGOIRE à cette *Lètre* qui, lui faiſant voir aſſés clairement que les *Princes Germaniques* avoient entrevu le fond de ſon ambitieuſe politique, devoit augmenter ſon incertitude & ſon embaras. Sur la nouvelle de ce qui s'étoit fait à la Diète de Forcheim, le *Roi* HENRI porte ſes plaintes à GREGOIRE, & lui demande du ſecours contre l'*Uſurpateur* RODOLFE. Le *Pape* répond: « Qu'il ne peut rien pour » lui, tant qu'il retiendra S. PIERRE priſonier dans la perſone » de ſon *Légat* GÉRALD », lequel mourut dans ſa priſon au commencement de Décembre de cette année. HENRI, n'aiant de reſſource que dans ſon courage, retourne en Allemagne; &, ſe mètant à la tête de troupes auxquelles il avoit ordoné de s'aſſembler, il fait le dégât dans toute la *Souabe*; ce qui force RODOLFE à ſe retirer de devant *Wuirtzbourg*, qu'il aſſiégeoit, parceque les Habitans, fidèles à leur Souverain, ne vouloient point reconnoître un Uſurpateur, ni recevoir leur *Evêque* ADALBÉRON, qu'ils traitoient de Rebelle. BERTHOLD, *Duc de Carinthie*, qui s'étoit renfermé dans ſon Château de Lintberg, conçoit tant de chagrin de voir tous les environs impunément ravagés par le *Roi*, qu'il en tombe, dit-on, en frénéſie, & meurt au bout de ſept jours. Pendant cette Expédition, des troupes du *Roi* font priſonier le

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Légat BERNARD, *Abbé de Marſeille* (1).

Le *Pape* reſte en Lombardie pluſieurs mois, dans différens Châteaux de la *Comteſſe* MATHILDE, au Territoire de Reggio (2). Dans une *Lètre* écrite de Carpineto, le 9 de Juin, à NEHÉMIE, *Archevêque de Strigonie* (3), il avertit ce Prélat, ſes Confrères & les autres Seigneurs du Roïaume de Hongrie « de conſeiller à *Géyſa*, qu'ils avoient élu Roi, de lui » faire connoître ſa volonté plus clairement, & de rendre au » Siége Apoſtolique, par une Ambaſſade convenable, le reſ» pect & l'obéiſſance qu'il lui doit », c'eſt à dire de faire homage de ſa Courone à S. *Pierre*; ce qu'on ne voit pas qu'aucun Roi de Hongrie eût fait juſqu'alors. Deux *Lètres* écrites, le même jour & du même endroit (4), l'une *A* DOMINIQUE, *Patriarche de Grado & aux autres Evêques de la Vénétie*, l'autre *Au Doge* DOMINIQUE SILVIO, *& au Peuple de Veniſe*, roulent ſur des objets très intéreſſans pour GREGOIRE, toujours attentif à reculer les bornes de ſon autorité. Par les éloges les plus flateurs pour le Patriarche, les Evêques, le Doge, & les Vénitiens en général, qu'il dit iſſus de l'anciène Nobleſſe de Rome, il veut les engager à bien traiter le Légat, qu'il leur envoie, de ſon propre mouvement, pour réformer quelques abus introduits dans le Gouvernement Eccléſiaſtique, & pour les abſoudre de l'excommunication qu'ils avoient encourue en communiquant avec des Excommuniés. On eut ſans doute à Veniſe de grands égards pour le Légat; on reçut de lui l'abſolution; on trouva bon peut-être qu'il fît avec le Patriarche & les Evêques quelques règlemens utiles: mais il eſt à croire que les Vénitiens, attachés dès-lors aux maximes qu'ils ſuivent encore, eurent ſoin que l'autorité de la Cour de Rome ne s'augmentât point chés eux; & qu'ils continuèrent de commu-

(1) *Muratori*, T. VI, p. 280, dit, ſous l'année ſuivante 1078, que, dans la ſeconde bataille livrée par *Henri III* à *Rodolfe*, le Légat *Bernard*, Archidiacre de l'Egliſe de Rome, fut fait priſonier. J'ai peur qu'il ne ſe trompe & pour le tems & pour la perſone. *Gregoire VII*, dans la 7e. *Lètre* du Liv. V, adreſſée à *Udon*, Archevêque de Trèves, le 30 de Septembre de cette année 1077, ſe plaint de ce qu'*Henri* retient priſoniers ſes Légats, en Lombardie *Gerard*, en Allemagne *Bernard*, Abbé de Marſeille.

(2) On le voit dans ſes *Lètres*, en Mars, les 1 & 4 à Carpineto, le 19 à Carpi, les 21, 23, 25 & 27 à Bibianellu; en Avril, le 6 à Bibianello; en Mai, le 4 à Figheruolo ſur le Po, le 30 à Carpineto; en Juin, les 9 & 29 à Carpineto; en Août, le 11 à Florence; en Septembre, le 1 à Siène, & le 16 à Rome.

(3) Livre IV, *Lètre* 25. (4) Livre IV, *Lèt.* 26 & 27.

niquer avec des Excommuniés quand les intérêts de leur Gouvernement ou de leur Commerce le demandèrent. Nous avons vu *Gregoire*, dès la première année de ſon Pontificat, vouloir perſuader aux Eſpagnols que le Roïaume d'Eſpagne étoit un ancien Domaine de S. *Pierre*. C'eſt ce qu'il tente encore cette année, par une longue *Lètre*, qu'il adreſſe de Carpineto, le 28 de Juin, *Aux Rois, Comtes, & autres Princes d'Eſpagne* (1). De retour à Rome, après avoir pris ſon chemin par la Toſcane, il écrit, le 16 de Septembre, *A tous les Evêques & Homes nobles, & à tous les Grands & Petits, Habitans de l'Ile de Corſe*, une *Lètre* (2) qui nous apprend que beaucoup d'entre eux révoltés contre ceux qui tenoient leur Ile du *Roi d'Italie*, vouloient la doner à l'Egliſe de Rome. *Gregoire* leur dit d'abord « qu'il eſt ſu de toute la Terre que la Corſe » n'appartient en propre qu'à la Sainte Egliſe Romaine ſeule; » & que ceux qui l'avoient juſqu'alors poſsèdée par violence, » ſans rendre aucun ſervice à S. *Pierre*, ni lui prêter aucun ſer- » ment de fidélité, s'êtoient, au grand péril de leurs ames, » ſouillés du crime de ſacrilége: Que c'eſt avec joie qu'il a ſu, » de quelques-uns de leurs amis, qu'ils vouloient retourner ſous » la Domination Apoſtolique & rendre à S. *Pierre* une juſtice » ſi longtems refuſée par les Invaſeurs: Que, s'ils perſiſtent » inébranlablement dans ce deſſein, il a, dans la Toſcane, plu- » ſieurs Comtes & d'autres Seigneurs qui les aideront, s'il le » faut, de leurs troupes: Qu'il envoie, de la part de S. *Pierre*, » prendre poſſeſſion de l'Ile, en ſa place, *Landulf*, Evêque » de Piſe, qu'il a fait auſſi chés eux ſon Légat pour le Spiri- » tuel (3); qu'il l'a chargé de les gouverner; qu'ils lui doivent » obéir & le ſervir en tout fidèlement; & qu'ils feront même » très bien, s'il l'exige, de lui prêter ſerment de fidélité, ſauf » le droit de S. *Pierre* & des Papes »; c'eſt à dire qu'il done la Corſe en Fief héréditaire aux Evêques de Piſe. L'Egliſe de Rome n'avoit aucun droit ſur cette Ile, quoiqu'elle la reclamât depuis pluſieurs ſiècles, come on l'a vu dans ſon tems. Elle ne s'appuïoit que ſur la fauſſe Donation de Louis *le Débonnaire*: mais un pareil Titre n'étoit que trop ſuffiſant pour *Gregoire VII.* Il ne citoit en faveur de ſa prétention ſur l'Eſpagne, qu'une Tradition abſolument démentie par l'Hiſtoire.

(1) Livre IV, *Lètre* 28. (2) Livre V, *Lètre* 4.
(3) Par la 2e. *Lètre*, du Ve. Livre, datée de Siène le 1 de Septembre.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Toujours occupé du projet d'agrandir à tous égards l'Egliſe Romaine, il avoit ſu tourner au profit de cette Egliſe le long ſéjour qu'il avoit fait dans les Terres de la *Comteſſe* MATHILDE. Ses inſinuations à lui-même ou celles de quelqu'un de ſes Emiſſaires avoient engagé cette *Comteſſe* à doner, par une piété mal entendue, tous ſes biens à S. *Pierre* pour les tenir enſuite de lui (1). MATHILDE pouvoit à la rigueur doner tous ſes Allodiaux : mais elle ne pouvoit pas diſpoſer de ſes Fiefs, que la déshérance faiſoit néceſſairement retourner au Souverain. Dans la ſuite cependant nous verrons les Papes prétendre qu'elle leur avoit doné le Duché de Toſcane & tous les autres Fiefs, qu'elle avoit poſsèdés ; & ſi l'on en croit PIERRE, Continuateur de la *Chronique du Mont-Caſſin*, ces Fiefs & ce Duché faiſoient réellement partie de la Donation (2). Quoi qu'il en ſoit, la nouvelle de cette donation fut très bien reçue des Romains (3).

Le 14 de Décembre l'*Impératrice* AGNE's meurt à Rome ; & ſon corps eſt inhumé dans l'Egliſe de Sainte-Pétronille.

Vers le même tems, meurt auſſi GREGOIRE, *Evêque de Verceil*, Chancelier du Roïaume d'Italie. Il ne tient pas à BERTHOLD *de Conſtance* qu'on ne déteſte la mémoire de ce Prélat, toujours fidèle à ſon Souverain ſans rompre avec le Pape. Il avoit, ſelon l'Hiſtorien que je viens de nomer, indiqué pour le 1 de Mai de l'année ſuivante, une Diète à Roncaglia, dans l'intention d'y faire, s'il ſe pouvoit, dépoſer *Gregoire VII* : mais une mort imprévue coupa le fil de ſes trames, ſans lui laiſſer le tems de faire pénitence.

Il s'eſt conſervé divers *Actes* faits par *Henri III* avant qu'il

(1) Voici ce que *Doniꝛon* dit à ce ſujet, Liv. II, Ch. 1.

Propria elavigero ſua ſubdidit omnia Petro.
Janitor eſt Cœli ſuus hæres, ipſaque Petri :
Aecipiens ſcriptum de cunctis Papa benignus.

(2) *Pierre Diacre* dit Liv. IV, Ch. 48 : *Or l'an de l'Incarnation du Seigneur* 1077, Mathilde, *Comteſſe de Ligurie & de Toſcane, craignant la colère de l'Empereur* Henri *ſon ennemi, fit au Pape* Gregoire *& à la Sainte Egliſe Romaine une très dévote offrande des Provinces de Ligurie & de Toſcane. Ce fut une ſource de diſcorde & de haine entre les Papes & l'Empire Romain.* Cet Auteur ne dit apparemment *Mathilde*, Comteſſe de Ligurie, que parcequ'elle étoit Marquiſe de Mantoue, & qu'il place cette Marche dans cette Province dont elle étoit voiſine.

(3) C'eſt ce que *Doniꝛon* dit au même endroit par ces Vers :

Ipſeque commendat, quod nobilis egerat erga
Se, Sanctumque Petrum Mathildis. Vivat in ævum,
Clamavit cunctus Clerus, totus quoque Vulgus!

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

repaſſât en Allemagne. Il avoit tenu le 17 de Février un *Plaid ſolemnel* à Plaiſance, pour juger une affaire qui concernoit la Cathédrale (1). Il avoit confirmé, le 3 d'Avril, à Pavie, les Biens du Monaſtère de Saint-Sauveur de cette Ville (2). On ne peut attribuer qu'à cette année le *Diplôme*, que les deux frères *Hugue* & *Foulque*, fils du *Marquis* ALBERT-AZZON II *d'Eſte* obtinrent du Roi pour la confirmation de leurs Etats ſitués dans les Comtés de Gavello, de Padoue, de Vicenze, de Vérone, de Breſcia, de Crémone, de Parme, de la Lunigiane, d'Arezzo, de Lucque, de Piſe, de Plaiſance, de Modène & de Tortone. Les principales Terres nomées dans cette *Charte* ſont *Eſte*, *Rovigo*, *Montagnana*, *Pontremoli* dans la Lunigiane, *Caſal-Maggiore* dans le Cremonès, & la *Terra Obertenga* en Toſcane (3). On trouve encore trois *Plaids*

(1) *Hiſtoire de l'Egliſe de Plaiſance* du *Campi*, T. I, *Append.*

(2) *Bullaire du Mont-Caſſin*, T. II, *Conſtitut. CXIX.* La date du *Diplôme* eſt : *III Nonas Aprilis Anno Incarnationis Domini Noſtri* Jeſu Chriſti *MLXXVII. Indictione XV. Anno autem ordinationis quidem Domini* Henrici Quarti *Regis XXVI, Regni vero XXIV. Actum Papiæ.* Remarquons qu'*Henri III* n'aiant point encore été couronné *Roi d'Italie*, ſe qualifie *Quatrième* du nom come *Roi de Germanie.*

(3) Ce *Diplôme* eſt imprimé dans le Chap. VII. des *Antiquités d'Eſte* : mais non d'après l'Original, qui n'exiſte plus : ce qui n'empêche pas qu'il ne ſoit très autentique. Le 7 de Novembre 1354, les *Marquis Aldrovandin*, *Nicolas*, *Hugue*, & *Albert*, fils d'*Obizon IV*, *Marquis d'Eſte*, préſentèrent à l'Empereur *Charle IV* des *Privilèges* accordés par divers Empereurs à leur *Maiſon*, & le ſupplièrent de les confirmer ; ce que *Charle* fit par un *Diplome*, dans lequel le commencement & la fin de chacun de ces *Privilèges* ſont rapportés. A quelques jours de là, ces *Marquis* obtinrent de l'Empereur qu'il renouvellât deux de leurs anciènes *Chartes*, leſquelles avoient beaucoup ſouffert ; & *Charle* leur fit expédier un autre *Diplôme*, le 16 du même mois de Novembre. Ces deux *Chartes*, l'une de *Frédéric II* & l'autre d'*Henri IV*, y ſont tranſcrites dans l'état auquel elles ſe trouvoient ; & c'eſt du *Diplôme* de *Charle IV*, que *Muratori* a tiré la *Confirmation*, ou pluſtôt l'*Inveſtiture* dont il s'agit ici. L'Empereur dit que le tems avoit extrêmement gâté les deux *Chartes*. *Privilegia, quæ ex diuturnitate temporis propter vetuſtatem conſumpta nimium apparebant.* Il ajoute qu'on les avoit exactement examinés, & qu'on avoit fait attention à tout ce qu'elles offroient. *Inſpectis & examinatis eum diligentia Literis ſupradictis, & conſideratis debitis circumſtantiis, & conjecturis, necnon ſtigmatibus earumdem.* Il les renouvelle, les confirme & les approuve avec toutes les Clauſes, uſitées en pareil cas dans les *Privilèges* des Empereurs. Les *Marquis*, mal au fait de l'Hiſtoire, avoient repréſenté dans leur Requête rapportée par extrait au commencement du *Diplôme*, que *Frédéric II*, autrefois Empereur, & *Henri IV*, autrefois Roi des Romains, avoient accordé *aux Nobles* Azzon, *autrefois* Marquis d'Eſte & d'Ancone, & Hugue & Foulque *ſes fils*, beaucoup de biens, légitimement dévolus aux Supplians leurs ſucceſſeurs vivans. Ces *Marquis d'Eſte* croioient le *Privilège* d'*Henri IV* poſtérieur à celui de *Frédéric II* ; & *Hugue* & *Foulque*, fils d'*Azzon*, *Marquis d'Eſte & d'Ancone*, qui vivoit vers 1220. Cette étrange confuſion de tems & de noms, garant aſſés ſur de la bone foi des *Marquis*, eſt en même tems une preuve de l'autenticité des *Chartes*, qu'ils produiſoient. Aſſurément de grands Seigneurs, ſi mal inſtruits de ce qui concer-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

tenus à Vérone & à Padoue par les Miniſtres d'*Henri* (1).

Les Habitans d'Amalfi, Ville alors très célèbre par ſon Commerce (2), ſurchargés d'impôts par *Giſulf II*, Prince de Salerne, leur Souverain, s'adreſſent au *Duc* ROBERT *Guiſcard*, qu'ils prient de leur procurer quelque ſoulagement. *Robert* leur promet ſa protection; & députe à *Giſulf*, ſon beaufrère, pour l'engager à traiter mieux les Amalfitains. *Giſulf* répond de manière à mécontenter *Robert*. *Gregoire VII*, ami particulier du Prince de Salerne, inſtruit de cette réponſe, en prévoit les conſéquences. Il envoie le Cardinal *Didier*, Abbé du Mont-Caſſin, exhorter *Giſulf* à conſerver la paix avec *Robert*: mais *Giſulf* ne rend pas même de réponſe au Pape. *Robert* cependant termine quelque différent qu'il avoit avec *Richard I*, Prince de Capoue, qu'il oblige à l'aider pour la conquête de Salerne. Les deux Princes unis vont aſſiéger cette Ville par terre & par mer; & les Amalfitains, ſe donant alors tout-à-fait au Duc, lui fourniſſent des ſecours pour le ſiége. L'Abbé *Didier* revient encore exhorter *Giſulf* à la paix, & lui procure une entrevue avec le Prince *Richard*. Tous ceux qui s'y trouvent conſeillent également à *Giſulf* de ſe raccommoder avec le Duc: mais il s'obſtine à ne point cèder. Bientôt le manque de

noit leur Maiſon, ne peuvent pas être ſoupçonés d'avoir fabriqué de fauſſes *Chartes* anciènes; & l'on doit couclure qu'ils préſentèrent leurs *Priviléges* tels qu'ils les avoient trouvés dans leurs Archives. *Gaſpar Sardi*, dans ſon *Hiſtoire de Ferrare*, Liv. III, & *Jean-Batiſte Pigna*, dans l'*Hiſtoire de la Maiſon d'Eſte*, Liv. II, parlent du *Privilége* d'*Henri IV*, confirmé par *Charle IV*; & le *Pigna* veut que ce *Privilége* ſoit de 1111, ſe laiſſant tromper par le nom d'*Henri IV*. Il n'a pas fait attention qu'*Henri III*e du nom, come *Empereur & Roi d'Italie*, étoit *IV*e du nom, come *Roi de Germanie*, & que c'eſt come tel qu'il eſt qualifié dans l'*Acte*. Il n'a pas pris garde non plus que le *Privilége* de ce Prince eſt fait à la prière de *Gregoire*, *Evêque de Verceil* & *Chancelier d'Italie*; & que cet Evêque, Chancelier depuis environ 1070, étoit mort en Décembre 1077; ce qui fixe le tems de ce *Privilége*, dont la fin manque. Il eſt plus que vraiſemblable que le *Marquis Albert-Azzon II d'Eſte*, l'un des Médiateurs de la reconciliation d'*Henri III* & de *Gregoire VII*, l'un des garans du ſerment de ce Prince, & de plus couſin iſſu de germain de la Reine *Berthe*, n'eut pas de peine à faire inveſtir par *Henri* de tous ſes Biens d'Italie ſes fils *Hugue* & *Foulque*, ſans faire mention de ſon fils aîné *Welf*, alors Duc de Bavière, qu'il trouvoit aſſés riche en Allemagne par la ſucceſſion de la *Maiſon des Welfs*. C'eſt ainſi que *Muratori*, dans le Chapitre cité ci-deſſus, pp. 43-5, établit l'autenticité de la *Charte* dont il s'agit.

(1) Ils ſont imprimés dans les *Diſſertat.* 9 & 31 des *Antiquités d'Italie*.

(2) Voici ce que *Guillaume de Pouille* en dit, Liv. III.

Huc & Alexandri *diverſa feruntur ab Urbe*
Regis & Antiochi. *Hæc ratibus freta plurima tranſit.*
Hic Arabes, Indi, Sieuli naſcuntur, & Afri.
Hæc gens eſt totum prope nobilitata per orbem,
Et mercanda ferens, & amans mercata referre.

vivres réduit les Aſſiégés à ſe nourir des Animaux les plus immondes; &, ne pouvant pas ſupporter longtems ce genre de vie, ils ouvrent, dans le mois d'Août, leurs portes aux Normans. *Giſulf* ſe retire dans la Forteresſe, bâtie ſur la cime d'une montagne: mais le défaut de proviſions l'oblige à ne pas tarder de capituler. Il a toute liberté de ſe retirer; & le Pape lui done le Gouvernement de la Campagne de Rome. *Robert* aſſure la conquête de Salerne par un Fort imprenable, qu'il fait bâtir dans la plaine (1). Entre ceux par qui *Robert* eſt félicité d'une conquête de cette importance, eſt le *Marquis* ALBERT-AZZON II *d'Eſte*, qui vient, accompagné de ſon fils *Hugue* & ſuivi d'un nombreux cortége de Nobleſſe de Lombardie, lui demander une de ſes Filles pour *Hugue*. *Robert*, aiant aſſemblé tous ſes Barons, accorde, par leur avis, au Marquis *Hugue* ſa fille *Hérie*; & le mariage ſe célèbre avec beaucoup de magnificence. *Robert* engage tous les Barons à faire aux deux Epoux des préſens, auxquels il en ajoute de très conſidérables. Enſuite, pour faire plus d'honeur au *Marquis* ALBERT-AZZON, il le fait reconduire par ſa flote. Le *Duc* ROBERT va continuer enſuite la guerre dans la Campanie ſur les Domaines de l'Egliſe (2). *Landulf VI*, dernier Prince Lombard de Bènevent, meurt alors dans le mois de Novembre; & *Gregoire* ſe prépare auſſitôt à marcher à la tête de quelques Troupes contre *Robert*. Celui-ci, l'apprènant, ſe retire à Capoue. Il y prend des meſures avec le *Prince* RICHARD I; &, s'étant bientôt remis tous deux en campagne, *Robert* va commencer le ſiége de Bènevent le 19 de Décembre; & *Richard*, en même tems, celui de Naple.

Le *Comte* ROGER, continuant ſes exploits en Sicile, aſſiége par terre & par mer la Ville de Trapani, qu'il force à ſe rendre.

(1) Mon récit eſt conforme à ce que diſent *Guillaume de Pouille* & *Geoffroi de Maleterre*, auxquels *Muratori* penſe qu'il faut s'en rapporter. *Loup Protoſpate* & la *Petite-Chronique d'Amalfi* mètent la conquête de la Principauté de Salerne, en cette année 1077. Elle eſt placée, en 1075 par l'*Anonime du Mont-Caſſin*, en 1076 par *Romuald de Salerne*; mais ce ſont peut-être chés eux des fautes des Copiſtes. La *Petite-Chronique d'Amalfi* veut que cette Ville ſe ſoit donée à *Robert* dès 1074: mais *Geoffroi de Maleterre*, contemporain, dit qu'Amalfi ſe ſoûmit à ce Prince lorſqu'il eut commencé le Siége de Salerne. Ces remarques ſont de *Muratori*, T. VI, pp. 253 & 254. Il ſe peut qu'Amalfi, dès 1074, eût fait des démarches pour s'aſſurer la protection du Duc *Robert*.

(2) *Débaraſſé de la conquête de Salerne*, dit Muratori, T. VI, p. 257, ann. 1078, *le Duc* Robert, *que* Gregoire *avoit ci-devant excommunié, commença, dès l'année précédente, la guerre contre les Terres de l'Egliſe dans la Campanie.* On a vu ci-deſſus par une *Lètre* de *Gregoire VII* que cette guerre étoit commencée dès 1076.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Auſſitôt après l'abſolution du Roi, les Milanois, las du Schiſme qui, depuis ſi longtems, déchiroit leur Egliſe, envoient des Députés, du nombre deſquels étoit l'Hiſtorien *Arnulf*, demander au Pape l'abſolution des Cenſures. *Gregoire* reçoit bien les Députés, & leur promet d'envoïer à Milan des Evêques pour les abſoudre. En effet, quelque tems après, *Anſelme*, Evêque de Lucque, & *Gérald*, Cardinal-Evêque d'Oſtie, vont, en qualité de ſes Légats, dans cette Ville, où le Peuple les reçoit avec de grands témoignages de joie. L'Archevêque *Thédald* met inutilement tout en œuvre pour exciter une ſédition, & les faire chaſſer honteuſement. Ils font des inſtructions publiques pendant trois jours, après leſquels ils lèvent les Cenſures, les abſolvent tous, & les quitent en leur donant la bénédiction apoſtolique. Cette reconciliation de l'Egliſe de Milan avec celle de Rome ruine ſi bien les affaires de *Thédald*, qu'il ſort de la Ville pour n'y plus rentrer. C'eſt en revenant de cette Légation, & non pas en y allant, come le dit BERTHOLD *de Conſtance*, que le Cardinal *Gérald* eſt arrêté par des Soldats du Roi, leſquels, étant Lombards, laiſſent aller l'Evêque de Lucque, parceque, come Milanois, il étoit leur compatriote (1).

1078.

LE 28 de Janvier, GREGOIRE VII écrit *A* GUIBERT, *Archevêque de Ravenne, & à tous ſes Suffragans, & à tous les Evêques & les Abbés établis dans la Marche de Fermo & de Camerino, dans la Pentapole & l'Emilie, & dans la Lombardie* (2). Il n'ajoute point à cette Adreſſe la *Bénédiction Apoſtolique*; & commence ſa *Lètre* par leur dire, « Que, s'il ne les ſalue » pas avec cette Bénédiction, c'eſt parcequ'ils ont grièvement » offenſé S. PIERRE & l'Egliſe Romaine: mais que, come » c'eſt le propre de l'Home de pécher & le propre de Dieu » de pardoner aux Pécheurs convertis, cette Egliſe, come une » Mère, attend encore qu'ils reviènent dans ſon ſein. Il les » invite enſuite au Concile qu'il vouloit tenir à Rome la pre» mière Semaine de Carême; & leur promet de ſa part & de » celle de tous ceux dont il peut ſe faire obéir, une entière ſure» té; la haine, les prières & les ſourdes pratiques de qui que

(1) Voïés, au ſujet de cette reconciliation, pp. 479-91, col. 4.
(2) Livre V, *Lètre* 13.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» ce ſoit n'étant pas capables de lui faire commètre aucune » injuſtice. Il ajoute que, tempérant, autant qu'il eſt poſſible, » la rigueur de la Juſtice, il eſt prêt d'uſer, à leur égard, de » toute l'indulgence qu'il poura, ſans préjudice pour leurs » ames, & ſans danger pour lui-même; prenant Dieu à témoin, » qu'il deſire plus de travailler pour leur ſalut & celui du Peu- » ple qui leur eſt confié, que pour ſe procurer aucun avantage » temporel ». La Charité ne veut pas que l'on croie qu'en parlant ainſi, GREGOIRE ne ſuivoit pas les mouvemens de ſa conſcience : mais elle permet de penſer qu'il étoit effraïé des obſtacles qu'il prévoïoit à ſes deſſeins, & que ſa politique lui faiſoit eſſaïer d'en diminuer le nombre. GUIBERT & les autres Prélats, invités par cette *Lètre*, ne ſe rendent point au Concile, qui ſe tient en effet, la première Semaine de Carême, dans la Baſilique de Latran. Il s'y trouve environ cent Evêques, avec un très grand nombre d'Abbés, de Clercs de divers Ordres & de Laïcs. Le Samedi de la même Semaine, 3 de Mars & dernier jour du Concile, GREGOIRE prononce & fait écrire un long *Decret* par lequel « il ſuſpend totalement des » fonctions épiſcopales & ſacerdotales les *Archevêques* THÉ- » DALD & GUIBERT, pour s'être élevés contre la Sainte Egliſe » Univerſelle; & renouvelle l'anathême ci-devant lancé con- » tre eux : Dépoſe de l'Epiſcopat ſans eſpoir de retour, & » frape d'anathême, ARNULF, *Evêque de Crémone*, convain- » cu, même par ſon propre aveu, publiquement en préſence » du Pape, d'être Simoniaque : Prive de l'Epiſcopat pour le » préſent & pour l'éternité, par Jugement Apoſtolique, RO- » LAND, *Evêque de Tréviſe*, à cauſe que, par ſa députation » au Concile de 1076, il n'avoit pas craint de mètre le Schiſme » entre le Sacerdoce & l'Empire; défend qu'aucun *Pape*, ſon » ſucceſſeur, conſente jamais à la conſécration de ROLAND, » qu'il lie d'un anathême perpétuel, à moins qu'il ne viène à » réſipiſcence. Il parle enſuite du *Cardinal* HUGUE BLANC, » qu'il dit condamné trois fois par le Siége Apoſtolique; la » première come fauteur & complice du Schiſme de CADA- » LOÜS, *Evêque de Parme*; la ſeconde, parcequ'étant Légat » Apoſtolique, il n'avoit pas fait difficulté de s'unir à ceux » que le Saint-Siége avoit condamnés come Hérétiques, ou » Simoniaques; & la troiſième, parcequ'Apoſtat & Héréſiar-

» que il avoit cauſé dans l'Egliſe des Schiſmes & des diviſions. » Il le prive de toute fonction ſacerdotale; lui défend pour tou- » jours, par cette *Sentence* irrévocable, l'entrée & la poſſeſſion, » non ſeulement de l'Egliſe de Saint-Clément dont il étoit Prê- » tre titulaire: mais encore de toute autre Egliſe; & juſqu'à » ſatisfaction il le frape d'anathême ». Après d'autres Excommunications & Dépoſitions, qui n'ont point de rapport avec cet Ouvrage, GREGOIRE en vient à ſa querèle avec ſon Souverain; & dit: *Come l'on voit que les différens & les troubles de l'*Empire *expoſent l'*Egliſe *à de très grands dangers & lui cauſent de grands torts; il nous paroît à propos de nous emploïer, de tout notre pouvoir, à ce que des Gens, capables & non moins pourvus de Science que de Religion, ſoient, come* Légats à latere du Siége Apoſtolique (1), *envoïés dans le païs, pour aſſembler tous les Amateurs de la Religion & de la Juſtice, demeurans dans le* Roïaume de Germanie, *Clercs ou Laïcs, propres à cet ouvrage, avec leſquels, guidés par la grace du Seigneur, ils mètent fin aux troubles, & faſſent une juſte paix; ou puiſſent, informés d'abord de la vérité, reconnoître en plein quel Parti la Juſtice favoriſe le plus, enſorte que celui qui ne l'a point pour lui, ſe déſiſte, & que, par l'Autorité Apoſtolique, la Juſtice acquière de la force & de la puiſſance. Mais, parceque nous n'ignorons pas qu'il ſe trouvera des Gens, qui, raſſemblés par l'inſtigation du Diable, embraſés du feu de ſa tirannie, rendus par l'Avarice eſclaves d'un gain honteux, deſireront plus de voir règner la diſcorde, que de faire la paix: Nous défendons à toute Perſone aiant quelque puiſſance, ſoit* Roi, *ſoit* Archevêque, Evêque, Duc, Comte, Marquis, *ou* Chevalier, *d'être aſſés téméraire pour oſer, par artifice, par fraude, ou par quelque tumulte, eſſaïer de réſiſter à nos* Légats, *afin de les empêcher de rendre juſtice, & de terminer l'Affaire. Quiconque donc oſera, par une audace téméraire, violer (ce que nous ne ſouhaitons pas) notre préſente* Conſtitution, *& tenter d'oppoſer quelque fraude à noſdits* Légats, *lorſqu'ils iront pour arranger cette paix, nous le lions du lien de l'Anathême; & nous l'enchaînons par la Puiſſance Apoſtolique, non ſeulement quant à l'Eſprit: mais auſſi quant au Corps, & à toute proſpérité de cette Vie, & nous*

(1) *Nuntii à latere Apoſtolicæ Sedis.* (2) *Innodamus.*

ôtons la victoire à ſes armes, afin qu'au moins de cette manière, il ſoit confondu doublement, & doublement accablé de honte & d'infortune (1). Après quelques citations de divers Particuliers, il ajoute : *Nous excommunions tous les* Normans, *qui ſont après à s'emparer de la Terre de S.* PIERRE, *c'eſt à dire de la* Marche de Fermo *& du* Duché de Spolète, *& ceux qui ſont le ſiége* de Bènevent, *& ceux qui s'efforcent d'envahir & de piller la* Campanie, *les* Terres maritimes *& la* Sabine; *& ceux qui tentent de mètre le trouble dans la Ville de* Rome. *Nous ſuſpendons de toutes fonctions épiſcopales les* Evêques, *leſquels, aiant reçu nos* Lètres *ou du moins en aiant connoiſſance, ne ſont pas venus eux-même au préſent Concile, ou ne ſe ſont pas excuſés canoniquement d'y venir; & nous privons pour toujours de toute fonction ſacerdotale quiconque d'entre eux, ſoit* Evêque, *ſoit* Prêtre, *fera l'Office divin pour leſdits* Normans, *tant qu'ils reſteront excommuniés* (2). Il accorde enſuite un délai de huit jours à l'*Abbé de Farſa*, ſans dire pour quelle Affaire; &, s'il n'en profite pas, il l'excommunie & le dépoſe (3). Après quoi, *Parceque nous ſavons*, dit-il, *que c'eſt par le Jugement de Dieu, qu'il y a des gens qui périſſent en faiſant naufrage, & que nous voïons que, come en vertu d'un droit légal, mais pluſtôt par l'inſtigation du Diable, ces gens-là ſont pillés par ceux qui les devroient ſoulager & conſoler; nous ſtatuons &, ſous peine d'anathême, nous ordonons, come nos*

(1) *Le* Decret *du Concile*, dit l'*Abbé Fleuri*, Liv. 62, N. LI, *ajoute une menace d'excommunication contre toute perſone, Roi, Evêque, ou autre qui s'oppoſera à cette commiſſion des Légats; &, dans cette Clauſe, ces paroles ſont remarquables : « Nous le lions, par l'Autorité Apoſtolique, non ſeulement quant à l'Eſprit, mais quant au Corps, & lui ôtons toute proſpérité de cette vie, & la victoire à ſes armes ».* Il y auroit bien des rèflexions à faire ſur ces *paroles remarquables.* Le Lecteur trouvera de quoi s'éclairer dans ce que le même *Abbé Fleuri* dit au ſujet des *Cenſures*, N. XVII du *Diſcours ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, depuis l'an 600 juſqu'à l'an 1100*, qu'il a mis à la tête de ſon XIIIe. Tome.

(2) De ce que dans l'excommunication des *Normans*, le *Duché de Spolète* & la *Marche de Fermo* ſont només, *Muratori* prend occaſion de dire, T. VI, p. 256 : *Il peut ſuivre de là que l'Egliſe Romaine poſsédoit la* Marche de Fermo, *ou* de Camerino, *ou* d'Ancone, *&* le Duché de Spolète, *ou que le Pape prétendoit qu'ils devoient appartenir à cette Egliſe; & juſqu'à préſent je n'ai pas pu trouver coment cela s'étoit fait.* Dans d'autres endroits, *Muratori* paroît très perſuadé que l'Egliſe Romaine n'avoit aucun droit ſur ces deux Etats.

(3) Je trouve que, durant toute cette querèle, l'*Abbaïe de Farſa*, come Roïale & Impériale, ne ceſſa pas de tenir le parti de ſon Souverain; &, malgré l'excommunication, de continuer de faire pour lui les prières ordinaires, & de recevoir ſes ordres. *Gregoire* n'en anathématiſe & dépoſe apparemment ici l'*Abbé*, que parce qu'il ne ſe conformoit pas à la *Sentence* d'excommunicati[illegible] d'*Henri III.*

prédéceſſeurs l'ont ſtatué, que quiconque trouvera quelqu'un, échapé d'un naufrage, & ſes biens, le renvoiera ſurement avec ſes effets. On ne peut aſſés louer les efforts, que GREGOIRE VII & d'autres *Papes* ont faits pour abolir une coûtume barbare & contraire aux Loix de la Religion & de l'Humanité, par laquelle les Habitans des côtes de la mer privoient ceux qui faiſoient naufrage, toujours de leurs effets portés à terre par les flots ou repêchés, & quelquefois de leur liberté. *Nous déclarons, en ſuivant les traces des Saints Pères*, continue GREGOIRE, *que les Ordinations de ceux que des* Excommuniés *ont ordonés, ſont nulles. En obſervant encore les* Decrets *de nos ſaints prédéceſſeurs, nous dégageons de leurs ſermens, par l'Autorité Apoſtolique, ceux qui par ſerment doivent fidélité aux* Excommuniés, *& nous défendons abſolument qu'ils leur gardent fidélité.* Le *Pape* confirme par là ſon attentat contre ſon Souverain. Ce qui ſuit eſt plus raiſonable. *De plus, parceque nous voïons, nos péchés l'exigeant ainſi, beaucoup de gens, ou par ignorance, ou par excès de ſimplicité, ou par crainte, ou même par néceſſité, périr tous les jours à cauſe de l'*Excommunication, *nous cèdons à la miſéricorde; &, pour un tems, nous tempérons, autant que nous le pouvons, la* Sentence d'Excommunication *; car nous exceptons, par l'Autorité Apoſtolique, du lien de l'*Anathême *les* Femmes, *les* Enfans, *les* Serfs *& les* Servantes, *ou les* Eſclaves, *les* Païſans, *les autres* Serviteurs, *& tous les gens qui ne ſont pas aſſés de la Cour pour qu'il ſe commète des crimes par leur conſeil; ceux qui communiquent avec les* Excommuniés, *ſans le ſavoir; & ceux qui communiquent avec ceux qui ont communiqué avec les* Excommuniés. *Nous accordons à tout* Député, Pèlerin, *ou* Voïageur, *arrivant dans un païs d'*Excommuniés, *& n'y pouvant pas faire de proviſions, ou n'aiant pas de quoi les païer, la permiſſion d'en recevoir des* Excommuniés *; &, ſi quelqu'un, non par orgueil* (1), *mais par un motif d'humanité, veut doner quelque choſe aux* Excommuniés *pour leur ſubſiſtance, nous ne le défendons pas.* La ſageſſe & la néceſſité de cette dernière diſpoſition du *Decret* ſe fera mieux ſentir, ſi j'ajoute avec l'Abbé

(1) *Superbia.* L'Abbé *Fleuri*, dans ſon extrait de ce *Decret*, rend ce mot par *mépris de l'excommunication*; & je crois que c'eſt en effet ce que *Gregoire* veut dire.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Fleuri (1), « Que GREGOIRE s'apperçut lui-même que la multi-» tude des *Excommunications* les rendoit impraticables à la » rigueur : Qu'il y avoit bien des gens, qui, par différentes » raiſons, ne pouvoient pas éviter d'avoir quelque communi-» cation avec des *Excommuniés* ; & que les *Excommunications* » s'étendroient à l'infini, s'il faloit qu'on les encourût par la » ſeule communication avec ceux qui avoient communiqué » avec les premiers *Excommuniés* ». On en étoit-là. Depuis le commencement du Pontificat de GREGOIRE, les Excommunications avoient été ſi fort multipliées, qu'au moïen de l'eſpèce de qualité contagieuſe qu'on leur avoit attachée, il ne ſe trouvoit en *Allemagne*, en *Italie*, en *France*, preſque perſone qui n'eût, ſans ſavoir coment, encouru *l'Excommunication*. Six jours après le Concile, c'eſt à dire le 9 de Mars, GREGOIRE écrit deux *Lètres* (2) ; l'une, *Aux Archevêques, Evêques, Clercs, Ducs, Princes, Marquis, & à tous Grands & Petits, établis dans le* Roïaume de Germanie (3), *excepté ceux qui ſont liés d'une excommunication canonique* ; l'autre, *A* UDON, *Archevêque de Trèves*. Dans la premiére, « il informe les *Allemans* » de ce qui s'eſt paſſé dans le Concile au ſujet des » troubles de la *Germanie*, & de la réſolution priſe d'envoïer » dans leur païs des *Légats*, pour en aſſembler, dans un lieu » qui plaiſe aux deux Partis, les *Archevêques*, les *Evêques*, » les *Clercs* & les *Laïcs* qui conviendront ; & pour travailler » avec eux à la paix : Que le Porteur de ſa *Lètre* leur eſt prin-» cipalement envoïé, pour qu'il règle, tant avec l'*Archevêque* » *de Trèves* qui favoriſe HENRI, qu'avec un *Evêque* du parti » de RODOLFE, le tems & le lieu de l'Aſſemblée, afin que ſes » *Légats* puiſſent s'y rendre plus ſurement ». Par la ſeconde *Lètre*, GREGOIRE charge l'*Archevêque* UDON « de faire con-» noître de toutes parts le *Decret* du Concile ; de s'emploïer » avec l'autre *Evêque*, qui ſera chargé de cette Négociation, » à faire règler le lieu, le tems & toutes les conditions néceſ-» ſaires pour la Diète, qu'il demandoit ; de venir enſuite avec » cet autre *Evêque*, ou même ſeul, l'informer à *Rome* de tout » ce qu'ils auront fait ; afin que, s'il y voit quelque eſpérance » de conclure la paix, & des ſuretés convenables pour ſes *Lé-» gats*, il les faſſe partir avec eux, certain qu'ils ne courront

(1) Liv. 62, N. LI.
(2) Liv. V, *Lèt.* 15 & 16.
(3) *In Regno Teutonico.*

» aucun danger, & que les peines, qu'ils iront prendre, ne » ſeront point infructueuſes. Il ordone encore à l'*Archevêque*, » par l'autorité de S. PIERRE, de favoriſer en tout celui des » Contendans, que la Juſtice favoriſe; & d'avertir de ſa part » tous les *Clercs* & les *Laïcs*, qu'il poura, d'en faire de même. » Il finit par le charger d'obtenir du *Roi*, qu'il laiſſe revenir » ſurement, s'ils le veulent, ſes *Légats* le *Carainal Diacre* » BERNARD, & BERNARD, *Abbé de Marſeille* (1) ». Les diſpoſitions du Concile de Rome & les *Lètres* de GREGOIRE n'empêchent pas la guerre de continuer en *Allemagne*. L'*Uſurpateur* RODOLFE vient, avec une puiſſante Armée compoſée de *Saxons*, pour attaquer le *Roi* HENRI, qui marche à ſa rencontre. Un long & ſanglant combat done la victoire à RODOLFE, qui reſte maître du champ de bataille. Il paroît que, s'êtant le premier mis en marche pour aller combatre ſon *Roi*, cet *Uſurpateur* n'avoit pas plus envie que ce Prince de laiſſer GREGOIRE juge de leurs conteſtations. On voit du moins par les *Lètres* de ce *Pape*, qu'on s'oppoſoit à l'aſſemblée de la Diète, à laquelle il vouloit faire préſider les *Légats*, qu'il ſe propoſoit d'envoïer. C'eſt à ce ſujet qu'il écrit, le 1 de Juin, *A tous les Clercs & Laïcs, établis dans le Roïaume de Germanie, leſquels ne ſont point dans les liens de l'Excommunication* (2). « Il leur parle de ce qu'il a fait dans le dernier Con» cile pour parvenir à rendre la paix à leur Roïaume, en fai» ſant décider, en préſence de ſes *Légats*, par tous les *Evê*» *ques*, & les *Laïcs* craignans Dieu, qui d'HENRI ou de RO» DOLFE a meilleur droit; afin que le Parti qui n'a pas droit, » êtant vaincu par la raiſon & lié par l'autorité de S. *PIERRE*, » cède plus aiſément, & ceſſe de travailler à la perte des Ames » & des Corps; & que le Parti, que la Juſtice favoriſe, mète » de plus en plus ſa confiance en Dieu; &, ſecondé de la puiſ» ſance de S. *PIERRE* & du conſentement de tous ceux qui » chériſſent la Juſtice, ne déſeſpère plus d'avoir l'avantage, » & n'ait plus à craindre l'une & l'autre mort. Il ſe plaint en» ſuite de ce que des Ennemis de Dieu, des Enfans du Diable,

(1) *Udon*, quoique très ſoûmis au Saint-Siège, êtoit un des plus zèlés Partiſans d'*Henri III.* C'eſt pour cela que *Gregoire*, toujours adroit quand il le faloit, ſe garde bien, dans cette *Lètre*, de parler de *Rodolfe*, & qu'aiant à parler d'*Henri* dans cet endroit, il ſe contente de dire *le Roi*, ſans ajouter ſon nom. *Volumus autem ut apud* Regem *diligenter procures.*

(2) Liv. V, *Lit.* 1.

» ont fait leurs efforts pour empêcher la tenue de la Diète. Il » ordone à ceux à qui la *Lètre* eſt adreſſée, de ne leur doner » aucun ſecours, & de ne point communiquer avec eux, par- » ceque le *Decret* du Concile les a d'avance liés de l'anathê- » me, de manière qu'ils ne puiſſent obtenir aucune victoire. » Il veut enſuite que l'on ne doute nullement qu'il ne ſoit in- » capable de favoriſer ſciemment, de quelque manière que ce » ſoit, le Parti de l'Injuſtice. ». Il ne paroît pas que cette *Lètre* ait produit aucun effet. Dans une ſeconde bataille, qui ſe done le 17 d'Août, la perte eſt très grande des deux parts; & quoique la *Chronique de Magdebourg* (1) & l'*Annaliſte Saxon* (2) diſent cette action beaucoup plus avantageuſe à RODOLFE qu'au *Roi* HENRI, la victoire eſt indéciſe. UDON, *Archevêque de Trèves*, périt dans cette occaſion. WÉCILON, *Archevêque de Magdebourg*, eſt tué dans ſa fuite; &, ſelon quelques-uns, pendu par ceux qui le prènent (3). MAGNUS, *Duc de Saxe*, ſe ſauve après avoir êté dépouillé nu. Son oncle le *Comte* HERMAN, SIGEFRED, *Archevêque de Maience*, ADALBERT, *Evêque de Worms*, le *Cardinal-Diacre* BERNARD, *Légat Apoſtolique* (4) ſont faits priſoniers. Les efforts de l'*Uſurpateur* n'aiant pas êté ſuivis des ſuccès, que la *Cour de Rome* lui devoit ſouhaiter; GREGOIRE ne peut manquer de ſe trouver dans l'embaras; & c'eſt à cet embaras qu'il ſemble que l'on doit rapporter une *Lètre*, qui n'a point de date, & qu'il adreſſe *Aux Clercs & Laïcs, qui ne ſont point dans les liens de l'Excommunication* (5). Il leur dit « Qu'il eſt dans le deſſein d'indi- « quer un Concile général dans un lieu ſur, où tous les Amis » & les Ennemis, tant Clercs que Laïcs puiſſent commodément » ſe rendre de toutes parts; & qu'il ſe propoſe, à l'aide d'un » examen exact, de tirer des profondeurs de ſes artifices & de » montrer à tout l'Univers celui, quel qu'il ſoit, de qui viè- » nent les maux qui depuis ſi longtems ravagent la ſainte Re- » ligion, & qui, par ſon inouie & téméraire impiété, s'eſt » oppoſé juſqu'alors à ce que la paix ſe rétablît entre le *Sacer- » doce* & l'*Empire*; paix, qu'il a deſſein, dans ce Concile, de » faire & d'aſſurer, au gré de tous les Chretiens ». Il n'eſt

(1) Publiée par *Meibomius*, T. II.
(2) Publié par *Eccard*.
(3) *Muratori*, T. VI, p. 260, nome *Werner* cet Archevêque, qu'il appelle ailleurs *Wécilon*.
(4) Voïés p. 744, N. I. (5) Liv. IX, *Lèt.* 28.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

pas douteux que c'eſt HENRI III, que GREGOIRE traite ſi mal; & qu'il n'oſe nomer, parceque les deux batailles de cette année l'aiant ſans doute moins affoibli que RODOLFE, il vouloit, à tout évènement, garder quelques ménagemens avec ce Prince. Cette conjecture ſe va trouver confirmée par la ſuite de la *Lètre*. GREGOIRE y dit, « Que, dans ce même Concile, il » ſera prêt de faire tout ce qu'exigera la Juſtice; &, révèlant » l'iniquité des Méchans au ſujet des reproches qu'ils font à » l'*Egliſe Romaine*, d'en montrer évidemment l'innocence, de » manière cependant qu'avant toute choſe, on reſtitue à cette » Egliſe, ſi la Juſtice l'ordone, ce dont on l'a dépouillée ». *Mais nous ne dédaignons pas*, continue-t-il, *de notifier à Votre Dilection, en préſence de Dieu, que* RODOLFE, *couroné* Roi *par les* Ultramontains, *n'a point alors accepté la Courone par notre ordre, ou par notre conſeil; & que, de plus, nous avons en Concile décidé que, ſi les* Archevêques *& les* Evêques, *qui l'ont couroné, ne pouvoient pas défendre ce qu'ils ont fait, nous les dépoſions de leurs Dignités, & RODOLFE du Trône. Mais cependant pluſieurs d'entre vous ſavent, & nous ne pouvons pas ignorer par le moïen de qui ce que nous avions ordoné n'a pas pu s'exécuter. Car ſi HENRI, qu'on appelle* Roi, *& ſon Parti s'étoient rangés à l'obéiſſance qu'il avoit promiſe à S. PIERRE, je le dis avec confiance, Dieu nous accordant ſon ſecours, il ne ſeroit point arrivé tant de maux, qui ſont les Homicides, les Parjures, les Sacriléges, les progrès contagieux de l'Héréſie Simoniaque, & les Trahiſons.* Il finit « par les exhorter à » s'emploïer tous pour qu'il puiſſe tenir ce Concile, qui ren- » dra la paix à l'Egliſe ». Vers le commencement de Novembre, HENRI porte la guerre dans les Etats des *Ducs* WELF *de Bavière* & BERTHOLD *de Carinthie*, deux des plus zèlés Partiſans de RODOLFE (1). Le 19 du même mois, GREGOIRE célèbre encore, à Rome dans la Baſilique de Latran, un Concile (2), dans lequel BÉRENGER condamné, come on l'a vu,

(1) *Muratori*, T. VI, p. 260, dit, en citant à la marge *Berthold de Conſtance* que le *Duc Berthold* mourut alors. Je l'ai dit mort l'année précèdente ſur la foi de l'*Abbé d'Urſperg*: mais, come cet *Abbé* ſe trompe au ſujet de la mort de l'Archevêque *Udon*, qu'il place l'année précédente, il a pu ſe tromper de même au tems de celle du *Duc Berthold*. A l'égard des Dates, *Berthold de Conſtance*, à titre de contemporain, doit avoir plus d'autorité, que l'*Abbé d'Urſperg*. Au reſte le *Duc Berthold* eut pour Succeſſeur un Fils de même nom que lui.

(2) *Muratori* dit, *ibid.* à ce ſujet: *Ces Conciles, ſi fréquemment tenus par le Pape* Gregoire, *devoient être cauſe que les Saints Paſteurs prenoient peu de ſoin de leurs Troupeaux.*

dans pluſieurs Conciles, fait une Profeſſion de foi, conforme à peu près à la doctrine de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie; ce qui lui fait obtenir un délai juſqu'au prochain Concile du Carême ſuivant; les *Decrets* contre les *Inveſtitures Laïques*, la Simonie & l'Incontinence des Clercs ſont renouvellés; GUIBERT, *Archevêque de Ravenne*, eſt dépoſé. NICÉPHORE *Botaniate*, qui venoit d'uſurper le Trône d'Orient ſur l'*Empereur* MICHEL *Ducas Parapinace*, eſt excommunié (1). Les *Normans*, ou tous autres, par qui les Biens du Mont-Caſſin ſeront injuſtement uſurpés, ſi, deux ou trois fois avertis, ils ne s'amendent pas, ſont ſoûmis à l'anathême juſqu'à ce qu'ils viènent à réſipiſcence & ſatisfaſſent à l'Egliſe (2). On trouve dans la *Chronique* de LÉON *d'Oſtie* l'occaſion de cette Excommunication comminatoire. *Dans le même tems*, dit-il (3), *l'*Evêque de Roſelles *vint dépoſer dans ce Monaſtère* (du Mont-Caſſin) *une ſomme conſidérable d'argent.* JOURDAIN, Prince de Capoue, *ne l'eut pas pluſtôt appris, qu'il envoïa des Soldats avec ordre de tirer cet argent de la Sacriſtie de l'Egliſe* (4), *& de le lui porter. Les* Frères *diſent à cet ordre*: Nous ne donerons abſolument point à qui que ce ſoit l'argent confié à notre Père BENOÎT. Il eſt enfermé dans la Sacriſtie. Qui l'oſera, l'enlève! *Enivrés d'une fureur diabolique, les Soldats prènent l'argent dans la Sacriſtie, & le portent au* Prince. *Le* Pape GREGOIRE, *informé de ce crime inoui, ſi grand & ſi énorme, ne ſouffrit pas que cette audace téméraire reſtât impunie. Il interdit l'Office dans l'Egliſe de notre Père* BENOIT, *& fit dépouiller tous les Autels,*

(1) *Gregoire*, en ſe mêlant d'une affaire, qui ne le regardoit pas, chercholt à ſe rapprocher du *Duc Robert Guiſcard*, dont nous avons vu la Fille aînée mariée au Fils de l'*Empereur Michel*.

(2) La néceſſité d'abreger me fait jeter, dans cette *Note*, ce que l'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. LVII, dit des autres principaux *Decrets* de ce Concile. *Défenſe à toute perſone de retenir les Terres Eccléſiaſtiques qu'il a reçues d'un Prince Séculier*, ou *des Evêques & des Abbés malgré eux; ce qui regardoit principalement l'Allemagne. . . . . On déclare fauſſes les Pénitences qui ne ſont pas conformes à l'autorité des Pères, come de ceux qui ne renoncent pas à une Profeſſion qu'ils ne peuvent exercer ſans péché, qui ne reſtituent pas le bien d'autrui, ou gardent la haine dans leur cœur. Défenſe aux Laïes de poſsèder des Dîmes, & aux Abbés d'en retenir ſans l'autorité du Pape, ou le conſentement des Evêques. Tous les Fidèles doivent faire leur offrande à la Meſſe, s'ils veulent participer aux fruits du Sacrifice. . . . Tous les Evêques feront enſeigner les Lètres dans leurs Egliſes.* Au reſte, dans les Conciles du P. *Labbe*, celui-ci ſe trouve daté du *III des Calendes de Décembre*, c'eſt à dire *du 29 de Novembre*. C'eſt une faute. *Gregoire* en parle dans une *Lètre* du *VII des Calendes de Décembre*, c'eſt à dire *du 25 de Novembre*; & *Paul de Bernried*, Ch. CII, en done la date préciſe.

(3) Liv. III, Ch. 45 & 46. (4) *De Secretario Eccleſia.*

assurant « *Qu'à l'occasion d'un si grand crime*, l'Abbé *Didier* » *& les* Frères *pouvoient justement être accusés d'une négligence* » *excessive & condamnable, & qu'il agiroit avec plus de sévé-* » *rité contre notre Congrégation, s'il n'étoit pas retenu par* » *l'amour qu'il avoit toujours eu pour ce Monastère : Qu'il étoit* » *plus supportable que les Terres & les Châteaux de notre dé-* » *pendance fussent pillés & saccagés, que ce Lieu Saint, très* » *célèbre par toute la Terre, soûmis à cette ignominie* ». *Mais la vangeance du Ciel ne se fit pas attendre longtems ; car le* Prince, *auteur d'un si grand crime, après avoir enlevé de l'Eglise l'argent dont il s'agit, perdit la lumière* (1). L'Historien rapporte ensuite ce qu'on vient de voir *Gregoire* faire à ce sujet dans le Concile. Dans ce même Concile, des Députés du *Roi* Henri & de Rodolfe promètent, de la part de leurs Maîtres, qu'ils n'emploieront aucun artifice pour empêcher la Diète générale que le *Pape* vouloit faire tenir en présence de ses *Légats*. Dans une *Lètre*, adressée le 25 de Novembre, *A tous les Citoïens de Ravenne, Grands & Petits, qui chérissent le Bienheureux Pierre, & son Fils, c'est à dire Saint Apollinaire*, le *Pape* leur dit, « Qu'ils savent combien, » dans tous les tems, l'*Eglise de Ravenne* s'est montrée atta- » chée à S. *Pierre*, & quelle obéissance elle a rendue en tou- » tes choses à l'*Eglise Romaine* sa mère ». J'aurai plus bas occasion de faire observer que ces paroles, qui sont répètées dans d'autres *Lètres*, annoncent une fausseté. *Gregoire* dit ensuite « qu'ils sont témoins & qu'il est bien informé que celui » que l'on appelle à présent *Evêque de l'Eglise de Ravenne*, l'a » dévastée par une déprédation tirannique, & corrompue par l'exemple d'une vie irréligieuse : Que, pour n'être point re- » pris de ces maux & d'autres forfaits très énormes, il s'est » soûlevé contre le Prince des Apôtres ; qu'il persévère dans » cette désobéissance, que l'on compare à l'Idolâtrie ; & que » c'est pour cette raison qu'il vient d'être dépose, sans espé-

(1) *Lumen amisit.* J'ai conservé l'équivoque de cette expression Latine, qui peut également faire entendre qu'après avoir enlevé l'argent dont il s'agit, *Jourdain devint aveugle*, ou qu'*il mourut*. Mais elle ne doit pas être prise dans le second sens, parceque *Jourdain* ne mourut qu'en 1091. L'Historien a donc voulu dire qu'après l'enlèvement de l'argent, *Jourdain perdit la vue* ; mais il est certain, par l'Histoire que ce Prince ne fut point aveugle. Ainsi l'expression vague de *Leon* se réduit à signifier que, dans ce tems-là, *Jourdain eut sur les yeux une fluxion, qui le priva, durant quelques jours, de l'usage de la vue*. Fallait-il pour cela recourir au Surnaturel ?

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» rance de rétabliſſement, dans le dernier Concile de Rome. » Il leur ordone donc, par l'autorité de S. *Pierre*, de ne plus » rendre à cet Home l'obéiſſance que l'on doit à l'Evêque; & » déclare excommuniés ceux qui n'obéiront pas aux avis ſalu- » taires que ſa *Lètre* leur done ». Il écrit le 30 de Novembre à *Landulf*, *Evêque de Piſe*, « pour lui confirmer ſon Evêché, & » confirmer en même tems à ſon Egliſe, revenue, après s'être » écartée, à l'obéiſſance de l'Egliſe Romaine, tous les biens » qu'elle poſsède depuis les anciens tems, ceux qu'elle a re- » çus de la *Comteſſe* MATHILDE *pour le remède de l'ame de* » *ſa Mère* enterrée dans cette Egliſe, & ceux qui lui ſeront » donés à l'avenir ſuivant les Loix (1). Il charge enſuite cet » Evêque de travailler à faire rentrer toute la *Corſe* ſous la

(1) Le 27 d'Août 1078, la *Comteſſe Mathilde*, étant au Bourg de Martore, dans lequel elle venoit de renir un *Plaid*, fit à l'Egliſe de Piſe, *pour le rachat de l'ame de ſon Père, de celle de ſa Mère, & de la ſiène*, donation de la *Court* de Scanello, nomée dans la *Lètre* de *Gregoire*, de la moitié de ſix autres *Courts*, ou Chateaux, & de diverſes Maiſons avec leurs appartenances & dépendances, faiſant en tout ſix cens Manſes, pour joujr à perpérniré de la moitié du tour par l'Evêque, & de l'autre moitié par les Chanoines de Sainte-Marie, c'eſt à dire de la Cathédrale, à condition que ces derniers vivroient en commun & dans le célibat; & que, s'ils ne mènoient pas la vie commune & chaſte, ils ſeroient privés de l'uſufruit de leur moirié, lequel s'emploieroit de la manière que l'*Acte* porte. *Mathilde*, qui ne prend aucun ritre à la tête de cet *Acte* & dans la ſouſcription, y declare qu'elle ſuir la Loi Salique, ſans dire pourquoi. Le 26 de Septembre, étant à San-Cipriano, Territoire de Péronſe, elle done, *pour le remède de ſon ame, & pour le remède de l'ame de* Boniface, *ſon Père, & de la* Glorieuſe Comteſſe Béatrix, *ſa Mère*, à l'Egliſe de Saint-Martin & à l'Evêque de Lucque, tout ce qu'elle poſsèdoit du Château de Diécimo. Dans l'*Acte*, elle ſe qualifie, *Par la grace de Dieu*, Illuſtre Comteſſe de Toſcane, *iſſue du Sang Lombard, veuve du* Duc Godefroi *de bone mémoire & Fille du* Duc & Marquis Boniface le Grand *de bone mémoire*; & déclare qu'elle ſuir la Loi Salique à cauſe de ſon Mari. Dans ſa Signature, elle ſe dit, *Ducheſſe par la Grace de Dieu*. Voici coment elle ſouſcrit.

EGO MATILDA DEI GRATIA DVX IN HAC CARTVLA A ME FACTA. SS.

Après elle, ſigne ce *Flaipert*, que nous avons déja vu pluſieurs fois ſe qualifier, *Juge & Commiſſaire du Seigneur Empereur*. Un autre *Juge*, qui ſigne enſuite, & le *Notaire* ſe qualifient, l'un *Juge* & l'autre *Notaire du Seigneur Empereur*; ce qu'il faut remarquer. *Mathilde*, en ſouſcrivant, ſe dit *Ducheſſe*, parceque le *Diplôme* étoit pour l'Egliſe de Lucque, & qu'elle étoit réellement *Ducheſſe de Lucque*, come *Marquiſe de Toſcane*, & *Comteſſe*, indépendanment de ſa naiſſance, de Canoſſa, de Modène, de Reggio, de Ferrare, de Crémone, &c. Dans l'un & l'autre de ces deux *Actes*, elle ſtipule, ſuivant l'uſage, une peine contre elle-même, ou ſes Héritiers, ſi, par ſon fait ou par le leur, les Dooataires ſont troublés dans la poſſeſſion de ce qu'elle leur done; laquelle eſt de rendre, ſuivant l'eſtimation, le double de ce qu'on poura leur avoir pris; & de plus une Amande, dans le ſecond *Acte* de 20 onces d'or très pur & de 40 livres d'argent; & dans le premier, de 2000 livres d'or très pur & de 4000 d'argent. Ces deux *Diplômes* ont été publiés par le *Fiorentini*, à la ſuite de ſon troiſième Livre; le premier, à la p. 156, N. 17, come tiré des Archives de l'Egliſe de Piſe; & le ſecond, à la pag. 108, N. 2, come tiré des Archives de l'Archevêché de Lucque.

» domination de l'*Egliſe Romaine*; il l'établit Vicaire Apoſto-
» lique dans cette Ile; & confère cette Charge à tous ceux de
» ſes ſucceſſeurs, qui ſeront ordonés du conſentement des
» *Papes* & ſuivant les Canons. Il accorde à LANDULF la moitié
» des revenus de l'Ile & la moitié de tout le produit des *Plaids*,
» leſquels ſeront toujours tenus par un *Nonce* du *Pape*; ce qu'il
» réduit au quart pour les ſucceſſeurs de LANDULF: mais il ré-
» ſerve à l'*Egliſe Romaine* les Citadelles & tous les lieux fortifiés,
» dont cependant, ſauf les droits de cette *Egliſe*, les Garniſons
» obéiront aux *Evêques de Piſe* ». Quelque choſe que fît GRE-
GOIRE, ſa conduite continuoit de paroître peu nète aux *Alle-
mans*. C'eſt ce qu'on apprend d'une *Lètre*, qu'il écrit le 30 de
Décembre à *WELF*, *Duc de Bavière*. Il y dit « Que, ſi ce
» Prince & ceux qui lui ſont aſſociés examinent, ſuivant ce
» qu'exige le devoir paſtoral, & non ſuivant ce qu'ils deſirent,
» ce qu'il fait & dit au ſujet de l'Affaire commune & des trou-
» bles de leur Roïaume, ils reconnoîtront que, par l'aide de
» Dieu & les mérites de S. PIERRE, il ſuit les traces de ſes ſaints
» prédèceſſeurs, & ceſſeront de murmurer contre lui: Que, s'ils
» conſidèrent donc ce que le Saint-Eſprit a voulu qui ſe fît
» dans le Concile du Carême de cette année, ils connoîtront
» ce que peut l'autorité de S. PIERRE: Qu'ils remercient donc
» cet Apôtre & Dieu même; que leurs plaintes ceſſent, & qu'ils
» eſpèrent de plus heureux ſuccès! Qu'ils peuvent comter ſur
» ſa parole, que ceux qui ſe fondent ſur le menſonge & l'arti-
» fice, & non ſur la juſtice & la ſimplicité, ſeront abſolument
» renverſés, & que le glaive de S. *PIERRE*, en les dévorant,
» les confondra: Que leurs *Fidèles*, qui ſe ſont trouvés au
» Concile du mois de Novembre, & ſes *Lètres* les inſtruiront
» de ce qui s'y eſt paſſé: Qu'ils mètent donc leur confiance
» dans la Juſtice, qu'ils ſe flatent du ſecours de S. *PIERRE*, &
» qu'ils attendent leur force du Seigneur, parceque, s'ils s'atta-
» chent à lui, d'un cœur conſtant & fidèle, ils verront bien-
» tôt leur rire la Victoire & la Paix »! Ou je me trompe, ou
cette *Lètre*, qui dans le fond ne dit rien, ne dut pas raſſurer
beaucoup le *Duc WELF* & ſes Amis ſur la nèteté de la conduite
de *GREGOIRE*.

Le *Duc ROBERT Guiſcard* & *RICHARD*, *Prince de Capoue*
continuent d'aſſiéger; le premier, Bènevent; & le ſecond,
Naple, qui n'avoit plus guère à tenir, lorſque *Richard* meurt,

le 13 d'Avril, devant cette Place. Son fils *Jourdain* ſe brouille avec *Robert*; lève le Siége de Naple; & vend ſon ſecours aux Bénéventains, moiènant quatre mille Ecus d'or, En conſéquence le *Comte* RAINULF (1), ſon oncle paternel, va le 10 de Mai vraiſemblablement (2), forcer *Robert* de lever le Siége de Bènevent; & tout auſſitôt *Jourdain* détruit & brûle tous les Ouvrages conſtruits pour la priſe de cette Ville; & fait révolter divers Comtes & Seigneurs, Vaſſaux, ou Sujets de *Robert*, entre autres le *Comte* BACE'LARD, fils du *Comte* HUMFROI, frère de ce *Duc*, lequel réclamoit inutilement les Etats particuliers de ſon Père, deſquels *Robert* s'étoit emparé. Cette révolte occaſione divers faits d'armes pendant cette Campagne. Je trouve que *Gregoire VII* étoit à Capoue le 1 de Juin (3), & qu'il étoit encore dans le voiſinage à San-Germano le 22 d'Août (4). J'en crois pouvoir conclure qu'il étoit l'ame de tout ce qui ſe faiſoit contre le *Duc* ROBERT, qu'il vouloit enfin mètre dans le cas de ſe raccommoder avec lui, parcequ'il ſentoit le beſoin qu'il en auroit.

Le *Comte* ROGER bloque par terre & par mer la Ville de Taormine en Sicile; & ne vient à bout qu'avec beaucoup de peine de l'obliger à ſe rendre.

1079.

GREGOIRE *VII* tient à Rome, au mois de Février, ſon ſixième Concile où ſe trouvent 150 Evêques, dont les plus remarquables ſont HENRI, nouveau *Patriarche d'Aquilée*, PIERRE IGNE'E, *Cardinal-Evêque d'Albane*, ANSELME *de Lucque*, LANDULF *de Piſe*, RAINIER *de Florence*, ALTMAN *de Paſſaw*, HUGUE *de Die*, transféré depuis au Siége de Lion. On y traite dans les deux premières Séances, la ma-

(1) *Loup Protoſpate*, Ann. 1073, nome ce Comte *Rodolfe Pepin*: mais *Camillo Pellegrino*, dans ſes *Notes* ſur cet Auteur, avertit que ce doit être *Rainulf*, frère du *Prince Richard*.

(2) La *Petite-Chronique de Sainte-Sophie de Bènevent*, miſe au jour par le même *Pellegrino*, dit que le ſiége de Bènevent fut levé le 8 d'Avril. Ce doit être une erreur de l'Ecrivain, ou bien une inattention de quelque Copiſte, lequel, après avoir écrit *VI Idus*, aura mis *Aprilis* au lieu de *Maii*. Le *Comte Rainulf*, que l'on ne voit pas avoir jamais eu de different avec le *Prince Richard* ſon frère, ne devoit pas être l'Ennemi du *Duc Robert*, lorſque *Richard* en étoit l'Allié. Son expédition en faveur de Bènevent dut être la ſuite néceſſaire de la brouillerie ſurvenue, par les intrigues de *Gregoire VII*, entre le *Duc Robert* & le *Prince Jourdain*, & du Traité par lequel ce dernier, pour quatre mille Ecus d'or, s'étoit engagé de ſecourir les Bènéventains. Voila ce qui m'a fait dater du 10 de Mai la levée du ſiége de Bènevent.

(3) *Regiſt. de Gregoire VII, Lètre* 1. (4) Ibid. *Lètre* 3.

tière de l'Euchariſtie. Dans la troiſième, BÉRENGER abjure ſes erreurs par une Profeſſion de Foi catholique; & *GREGOIRE* lui défend de dogmatiſer & de diſputer à l'avenir ſur cette matière, à moins que ce ne ſoit pour ramener ceux qu'il avoit égarés (1). Le *Pape* renouvelle dans ce Concile les excommunications de l'*Archevêque THE'DALD*, & de *ROLAND*, *Evêque de Tréviſe*. Il excommunie en même tems *SIGEFRED*, *Evêque de Bologne*, & les *Evêques de Fermo* & de *Camerino*. Tous ſont déclarés excommuniés avec leurs Adhérans, Clercs & Laïcs. *HENRI* que le *Roi HENRI III* avoit fait *Patriarche d'Aquilée*, fait ce *Serment* dans l'Aſſemblée. *De cette heure en avant, je ſerai fidèle au bienheureux* PIERRE, *au* Pape *GREGOIRE, & à ſes ſucceſſeurs, mis en place par les meilleurs des Cardinaux. Je ne contribuerai, ni par le conſeil, ni par le fait, à ce qu'ils perdent la vie, ou des membres, ou le Pontificat, ou qu'ils ſoient pris de mauvaiſe priſe. Je viendrai au Concile auquel ils m'appelleront, ou par eux-même, ou par leurs Nonces, ou par leurs Lètres. J'obéirai ſuivant les Canons; ou ſi je ne puis pas, j'envoierai mes Députés. J'aiderai, ſans préjudice pour mon rang, à conſerver le Pontificat Romain & les Régales de S. PIERRE. Quand ils me confieront, par eux-même ou par leurs Nonces, quelque deſſein, je n'en ferai point part, en ſachant qu'il leur en reviendroit du domage. Je recevrai honorablement les* Légats Romains *allans & revenans, & je les aiderai dans leurs beſoins. Je ne communiquerai point avec ceux qu'ils auront nomément excommuniés. J'aiderai l'Egliſe Romaine de Troupes ſéculières, lorſque j'y ſerai invité. J'obſerverai toutes ces choſes, à la réſerve de celles dont elle me diſpenſera.* Ce *Patriarche* étoit Vaſſal & Sujet des *Courones d'Italie* & de *Germanie*; & l'on voit par ce *Serment* que *GREGOIRE* engageoit volontiers les *Evêques*, qui lui pouvoient être utiles, à jurer qu'ils ſe révolteroient contre leur Souverain, quand le Siége Apoſtolique le demanderoit. Dans ce même Concile, les Députés de l'*Uſurpateur RODOLFE* ſe plaignent avec beaucoup de chaleur « de ce qu'au » delà des Alpes, *HENRI*, n'épargnant ni les lieux ni les perſones, renverſoit & fouloit aux pieds la Religion; de ce que » perſone n'étoit à couvert de la perſécution par ſon rang ou » par ſa dignité; de ce que, non ſeulement des *Prêtres*, mais

(1) Parmi ceux qui, dans ce Concile, diſputèrent contre *Bérenger*, on nome particulièrement *Albéric*, Moine du Mont-Caſſin, depuis Cardinal-Diacre, & *Brunon* qui fut enſuite Evêque de Segni.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» auſſi des *Evêques* & des *Archevêques* étoient arrêtés & mis » aux fers, & quelques-uns même maſſacrés ». C'étoient des ſuites funeſtes de la Guerre Civile cauſée par la révolte des *Saxons*, & perpétuée par l'audacieuſe dépoſition d'*Henri*, & par l'uſurpation de *Rodolfe*; & les Députés du *Roi légitime* ne manquent pas ſans doute de retorquer ces accuſations contre l'*Uſurpateur*. Les *Actes du Concile* ſe gardent bien de nous en inſtruire. Il nous apprènent ſeulement que quelques-uns des Pères *étoient d'avis qu'on tirât le glaive Apoſtolique contre la tirannie d'Henri : mais que la Manſuétude Apoſtolique différa.* Quoi qu'il en ſoit, les *Députés d'Henri* prononcent le *Serment* que voici (1) : *De ce jour à celui de l'Aſcenſion, il viendra vers vous des* Députés du Roi *mon Maître, ſi ce n'eſt que la mort, plus puiſſante en cela que tout, une maladie conſidérable, ou la liberté, perdue ſans fraude, les en empêche. Les* Députés *emmèneront & ramèneront en ſureté les* Légats *du Siége de Rome ; & le Seigneur* Roi *leur obéira dans tout, ſelon la Juſtice & le Jugement qu'ils prononceront. Il obſervera, ſans fraude, toutes ces choſes, à moins que vos ordres* (2) *ne le diſpenſent de quelques-unes; & je le jure par ordre du* Roi *Henri, mon Maître* Cet autre *Serment* eſt auſſitôt prêté par les *Députés* de *Rodolfe*. *Si la conférence, réſolue par votre ordre, ſe fait dans la* Germanie, *au tems & dans le lieu que vous indiquerés, ou de Vous-même, ou par vos Légats ; le* Roi *Rodolfe, notre Maître, s'y trouvera lui-même, ſinon il envoiera ſes* Evêques *& ſes* Fidèles; *& ſera prêt de ſubir le Jugement de l'*Egliſe Romaine, *touchant le différent à l'égard de la* Courone. *Il n'empêchera, par aucun mauvais moïen, l'Aſſemblée que Vous, ou vos* Légats *aurés ordonée; &, quand il aura reçu des eſpérances certaines de l'établiſſement & de la confirmation de la paix dans le* Roïaume, *il s'emploiera pour que vos* Légats *réuſſiſſent à remètre dans le* Roïaume *la paix & la concorde. Toutes ces choſes ſeront obſervées, à l'exception de ce qui poura reſter en arrière, par votre permiſſion, ou par empêchement légitime, c'eſt à dire,*

(1) Ce *Serment* & le ſuivant ſont rapportés par *Pandulf de Piſe* & par *Paul de Bernried*, Ch. CIV. Ils ſe trouvent dans le Recueil des *Conciles*, conformes à ce qu'ils ſont chés ce dernier. Ils diffèrent chés *Pandulf*, que je crois que l'on doit ſuivre par préférence, en quelques mots, qui n'en altèrent point la ſubſtance.

(2) Dans le Texte de *Pandulf*, que je traduis, on lit *ex juſſione noſtra* : mais il faut lire *veſtra*, come *Paul* a mis.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

la mort, une maladie conſidérable, ou la liberté perdue ſans fraude. On ſent que par ces *Sermens* l'*Uſurpateur*, en donant à la Cour de Rome plus de facilité, s'engage à moins que le *Roi légitime*; & l'on pouroit avoir lieu de douter que les Rédacteurs des *Actes* de ce Concile aient copié bien fidèlement le *Serment* des *Députés* d'*Henri*. *Gregoire* nome après cela, pour ſes *Légats en Allemagne*, *Pierre Ignée Cardinal-Evêque d'Albane*, & *Altman*, *Evêque de Paſſaw*, auxquels il joint *Henri*, *Patriarche d'Aquilée*, uniquement ſans doute pour lui faire honeur & pour l'engager à veiller, come étant un Prince puiſſant, à la ſureté des deux autres *Légats* (1). Leur commiſſion étoit d'empêcher les *deux Rois* de continuer la guerre; & d'aſſembler les *Evêques* & les *Gens* craignans Dieu, pour décider avec eux à qui la *Courone* appartenoit légitimement. *Henri*, qui ne devoit pas ſouffrir que ſes Sujets révoltés décidaſſent entre l'*Uſurpateur* & lui, ne veut pas permètre aux *Légats* de convoquer la Diète projetée, qu'ils n'aient excommunié *Rodolfe*. C'étoit la première demande qu'il avoit faite à *Gregoire*; & la Politique ne pouvoit pas manquer de lui ſuggèrer de la répèter. Les *Légats* retournent à Rome ſans avoir rien fait; & n'oublient pas de faire valoir auprès du *Pape* l'obéiſſance de l'*Uſurpateur*, & la déſobéiſſance du *Roi*. La guerre continue dans la *Germanie*. Rodolfe force la *Weſtphalie* à ſe ſoûmètre à ſes Loix. Henri porte la guerre dans la *Souabe*; & l'on en vient aux mains, qu'il faiſoit déja très froid. Dès le premier choc, les *Saxons*, la principale force de Rodolfe, prènent la fuite. Thierri II, *Duc de la Haute-Lorraine*, voulant épouſer la Veuve d'un *Marquis*, que je

(1) *Muratori*, citant en marge la *Vie de Gregoire VII* par le *Cardinal d'Aragon*, dit T. VI, p. 261: *Le Pape* Gregoire *nome pour ſes Légats au Congrès, qui ſe devoit tenir en Allemagne*, Pierre Ignée, *Cardinal-Evêque d'Albane*, Oldéric, *Evêque de Padoue* (Paul de Bernried *dit que ce fut* Altman, *Evêque de Paſſaw*), *& le* Patriarche d'Aquilée *nomé ci-deſſus.* Voici ce que le *Cardinal d'Aragon* dit à ce ſujet. *Ideo deliberata conſilio Pontifex ad partes illas venerabiles viros* P. Albanenſem *atque* O. Paduanum Epiſcopos, *&* Aquilegiæ Patriarcham, *pro ſedando tantæ diſcordiæ malo tranſmittere ſtuduit.* A la p. 262, *Muratori* fournit la preuve de l'erreur du *Cardinal d'Aragon*, en diſant: *Le Roi* Henri *confirma, cette année, à l'Egliſe de Padoue & à l'Evêque* Oldéric, *leurs Priviléges par un* Diplôme *daté*, le X des Calendes d'Août (23 *de Juillet*), Indiction II, l'An de l'Incarnation du Seigneur MLXXVIIII, & l'An XXIII du Règne du Seigneur *Henri IV* Roi. Fait à Ratisbone. *On liſoit dans la Copie dont je me ſuis ſervi*, D. Paduanæ Eccleſiæ Epiſcopus. *Mais il faut écrire* Uld. *c'eſt à dire* Uldericus; *& l'on peut voir par là que le Pape* Gregoire *n'envoïa point cet* Oldéric *pour ſon Légat.*

trouve nomé PÉTRONE (1), & qui doit être le *Marquis* PIERRE, fils aîné de la *Comteſſe* ADÉLAÏDE, *Marquiſe de Suſe*, s'adreſſe à la *Comteſſe* MATHILDE, pour qu'elle obtiène de GREGOIRE VII de qui la Veuve dépendoit apparemment, à quelques égards, qu'il favoriſe ce mariage. Il offre, en même tems, de s'entremètre pour un accommodement entre le *Pape* & le *Roi*. GREGOIRE, informé de cette demande & de cette offre par MATHILDE, lui répond, le 5 de Mars (2), « Qu'il ne connoît pas aſſés » ce *Duc*, & qu'il n'a pas aſſés de pouvoir ſur la Veuve pour ſe » mêler de cette affaire : Que ſur le Serment, fait par les *Dé-* » *putés* du *Roi* HENRI, que ce Prince ſe ſoumètroit à tout ce » que le *Pape* ordoneroit, ſes *Légats* étoient déja partis pour » l'*Allemagne* : Que d'ailleurs l'*Evêque de Mets*, aiant pluſieurs » fois excommunié ce *Duc*, il en a confirmé les Sentences, à » moins que le *Duc*, vingt jours après en être inſtruit, ne ſe » ſoumète aux ordres du *Pape*, ne remète en liberté la Ville de » *Mets* & les Biens de S. ESTIE'NE, c'eſt à dire de l'Evêché, » deſquels il s'étoit emparé contre la Juſtice, & qu'il ne ſatis- » faſſe à l'Egliſe ». THIERRI, pour le ſervice du *Roi* HENRI, qui devoit regarder l'*Evêque* HE'RIMANNE come un Rebelle, avoit mis dans ſa main la Ville de *Mets* & les Terres de l'Evêché. Le 21 d'Avril, GREGOIRE écrit à JOURDAIN, *Prince de Capoue* (3); & lui reproche « d'avoir tiré par force de l'Egliſe » ſa Bellemère, veuve de ſon Père, laquelle il devoit reſpec- » ter, & de l'avoir forcée de ſe remarier; d'avoir fait arrêter » & dépouiller de ce qu'il portoit un *Evêque* en chemin pour » aller viſiter les Tombeaux des Apôtres; d'avoir dernièrement » oſé, par une audace ſacrilége, violer & piller l'Egliſe de » Saint-Benoît, & d'être le *Spoliateur* des Egliſes, lui qui » doit plus qu'un autre en prendre la défenſe, puiſqu'il tient » d'elle la plus grande partie de ce qu'il poſsède » : c'eſt à dire que les *Princes de Capoue* tenoient en Fiefs de diverſes Egliſes la pluſpart de leurs Domaines, & de l'Egliſe Romaine leur Principauté même. Il l'avertit enſuite, « s'il ne veut pas encourir » l'indignation de S. PIERRE & de S. BENOÎT, de faire juſtice » ſur tous ces griefs; ſinon qu'il ſera forcé de réclamer le Sei- » gneur toutpuiſſant, de la miſéicorde duquel il eſpère qu'il

(1) *Quondam uxorem Marchionis Petroni*, dit *Gregoire VII, Liv. VI, Lèt.* 22.
(2) Par la *Lètre* citée dans la *Note précédente*.
(3) *Liv. VI, Lèt.* 37.

» lui conſeillera ce qu'il faudra qu'il faſſe pour réprimer tant » d'arrogance & d'orgueil ». Dans une *Lètre* du 23 de Septembre au *Soûdiacre* HUBERT, ſon *Légat* dans les Etats du *Roi* GUILLAUME *le Conquérant* (1), pour qui nous l'avons vu témoigner beaucoup d'eſtime, il déſavoue ce que le *Moine* TEUZON, auſſi *Légat* dans les Etats de ce Prince, avoit dit de déſagréable à ce *Roi*, quoiqu'il n'en eût point d'ordre : mais il ajoute, « Qu'il y a bien des choſes ſur leſquelles l'Egliſe Ro- » maine peut ſe plaindre de GUILLAUME : Qu'aucun des » Rois même Païens, n'oſe faire contre le Siége Apoſtolique, » ce qu'il ne rougit pas de faire ; & qu'il n'en eſt aucun aſſés » peu reſpectueux, aſſés impudent pour empêcher les *Evèques* » & les *Archevêques* de venir viſiter les Tombeaux des Apô- » tres (2) ». Il charge donc HUBERT « d'avertir GUILLAUME » de ne pas prendre tant de ſoin, pour priver l'Egliſe Romaine » d'un honeur, qu'il ſouffriroit impatiemment que ſes Sujets ne » lui rendiſſent pas à lui-même ; & de s'attirer la grace de » S. PIERRE, par des témoignages de la reconnoiſſance qu'il » lui doit ». Il ajoute, « Que ſe rappellant ſon anciène amitié » pour ce Prince, & qu'imitant la manſuétude des Apôtres, » autant que Dieu le lui permet, il a juſqu'alors diſſimulé la » faute de GUILLAUME : mais que ſi ce *Roi* ne ſe corrige pas » ſur ce point & ſur d'autres, qu'il ſache qu'il excitera contre » lui la colère de S. PIERRE ». A la fin de la *Lètre*, il dit au *Légat* « d'ordoner de la part de S. PIERRE aux *Evêques Anglois* & *Normans* de députer au moins deux d'entre eux au » Concile du Carême prochain ; &, s'ils trouvent le terme trop » court, de les envoïer après Pâque ». GUILLAUME étoit preſque l'unique Souverain de ſon tems, qui connût la nature de ſon pouvoir ; & qui, témoignant un reſpect convenable pour le Siége Apoſtolique, ſût oppoſer à ſes entrepriſes des obſtacles inſurmontables. GREGOIRE, forcé de plier devant un Prince qu'il connoiſſoit incapable de lui cèder, étoit réduit à des tentatives infructueuſes. GUILLAUME ne voulut jamais permètre que ſes Evêques allaſſent apprendre à Rome à lui déſobéir. S'il admètoit des *Légats Apoſtoliques* dans ſes Etats, c'étoit uniquement pour qu'ils y fiſſent ce qu'il vouloit ; & Rome s'y

(1) Liv. VII, *Lèt.* 1.

(2) *Nemo enim omnium Regum etiam Paganorum contra Apoſtolicam Sedem hæc præſumpſit tentare, quod is non erubuit facere ; ſcilicet ut Epiſcopos, & Archiepiſcopos, ab Apoſtolorum liminibus ullus tam irreverentis animi prohiberet.*

prêtoit, en frémiſſant. GREGOIRE ne s'explique point ſur les autres ſujets qu'il avoit de ſe plaindre de *GUILLAUME*; & dans le commencement de ſa *Lètre*, en tançant *HUBERT* de ce qu'il n'eſt pas venu lui rendre comte de ce qu'il avoit fait, il lui dit « Qu'il fait peu de cas de l'argent, ſans l'honeur ». C'eſt ce qu'on n'entendroit pas, ſi l'on n'en trouvoit pas l'explication dans une *Lètre* de l'*Archevêque LANFRANC*, écrite au nom du *Roi GUILLAUME*. Les *Légats HUBERT* & *TEUZON* avoient été chargés de demander au *Roi*, « Qu'il ſe reconnût » Vaſſal de l'Egliſe Romaine, en prêtant au *Pape* ſerment de » fidélité; & qu'il fût plus attentif à faire paſſer à Rome l'ar- » gent du *Denier Saint-Pierre* ». La réponſe du *Roi* portoit « Qu'en accordant l'un, il avoit refuſé l'autre: Qu'il n'avoit » voulu, ni ne vouloit prêter le ſerment de fidélité, parcequ'il » ne l'avoit pas promis; & qu'il ne trouvoit pas que ſes prédé- » ceſſeurs l'euſſent prêté: Que, pour l'argent, on l'avoit ramaſſé » négligemment pendant le ſéjour de trois ans qu'il avoit fait » en France; mais qu'étant actuellement dans ſon Roïaume, » ce que l'on avoit recueilli ſeroit remis au *Légat* pour le por- » ter au *Pape*, & que le reſte lui ſeroit porté par l'*Archevêque* » *LANFRANC* ». Le 25 de Mars, GREGOIRE avoit écrit à ce Prélat « pour ſe plaindre de ce que, depuis qu'il occupoit la » Chaire Pontificale, *LANFRANC*, ou par négligence, ou par » crainte du *Roi*, ne l'êtoit point venu viſiter; & pour l'ex- » horter de conſeiller au *Roi* de ne rien tenter d'injuſte contre » l'Egliſe Romaine ſa mère; & de ne plus empêcher que l'*Ar-* » *chevêque* ou tout autre, ſatisfît ſa dévotion, en viſitant le » Siége Apoſtolique; & l'avoit preſſé de venir lui-même à Rome » au pluſtôt ». Cette *Lètre* n'avoit point fait ſortir d'Angleterre LANFRANC, qui s'êtoit excuſé ſur ſes occupations & ſur la foibleſſe de ſa ſanté. Les répréſentations du *Légat HUBERT* n'aiant pas fait changer *GUILLAUME* d'avis au ſujet des voïages de ſes Evêques à Rome, GREGOIRE écrivit, vraiſemblablement à la fin de Juin de l'année ſuivante, à *LANFRANC*, une autre *Lètre* extrêmement dure (1), par laquelle, refuſant d'admètre aucune excuſe, pas même celle d'infirmités conſidéra-

(1) Cette *Lètre* eſt la 20e. du IX Liv. & n'eſt point datée, non plus que toutes les autres du même Livre: mais elle ne peut être que de la fin de Juin de l'année ſuivante, come je le dis, parcequ'enſuite *Gregoire* eut trop d'affaires pour s'occuper du ſoin d'attirer à Rome *Lanfranc* & les Evêques, Anglois & Normans, contre l'intention de leur Souverain.

bles, il lui commande, par l'Autorité Apoſtolique, « de ſe ren-
» dre, pour tout délai, dans quatre mois à Rome, & d'y être le
» jour de la Touſſaint; lui déclarant que, s'il déſobéit, il le
» ſuſpend de toutes fonctions épiſcopales ». *LANFRANC*, dans une *Lètre* pleine de témoignages de reſpect & d'affection, pour GREGOIRE & pour le Siége Apoſtolique, dit « Qu'il avoit, con-
» jointement avec le *Légat*, prié le *Roi* de lui permètre de ſa-
» tisfaire le *Pape*: mais qu'il n'avoit pu l'obtenir, come il le
» verroit par la Lètre même de ce Prince ». La fermeté de GUILLAUME, qui n'étoit pas moins impérieux que GREGOIRE, obligea celui-ci de laiſſer en repos les Prélats d'Angleterre & de Normandie. Les *Allemans* de ſon patti, peu contens de ſes *Légats*, s'en plaignoient, & l'accuſoient lui-même de légè-reté, come ne faiſant que ce que la néceſſité du moment demandoit. Il ſe juſtifie le 1 d'Octobre, en écrivant, *A tous les Fidèles de S.* PIERRE *demeurans dans le Roïaume de Germanie* (1): « Que, dans la Cauſe qui leur eſt commune, mètant à part
» les dangers de la guerre, il ſouffre beaucoup plus qu'eux,
» parceque tous les Chretiens, à l'exception d'un très petit
» nombre, trouvant la cauſe d'HENRI bone, l'accuſent, lui,
» d'être trop dur & trop impitoïable: Qu'il leur a juſqu'à pré-
» ſent réſiſté de manière, qu'il n'a favoriſé l'un ou l'autre Parti
» qu'autant que la Juſtice & l'Equité le demandoient: Que,
» ſi ſes *Légats* ont fait autre choſe que ce qu'il leur avoit preſ-
» crit, il s'en afflige; mais qu'il ſait qu'on les a trompés, ou qu'on
» leur a fait violence: Qu'il leur avoit ordoné de fixer le tems
» & le lieu pour qu'il pût envoïer des *Légats*, perſones capa-
» bles, qui diſcutaſſent la Cauſe en queſtion & rétablîſſent les
» *Evêques* dans leurs Siéges, & d'éviter de communiquer avec
» les Excommuniés: Qu'il ne les approuve donc pas ſi, deçus
» ou forcés, ils ont fait quelque choſe contre leurs ordres:
» Qu'ils ſoient bien certains que, come c'eſt à la conduite de
» Dieu qu'il s'abandone, jamais aucun Home n'a pu, ni ne
» poura l'écarter du droit chemin de la Juſtice par aucun mo-
» tif d'affection, de crainte ou de quelque autre paſſion que
» ce ſoit! S'ils ſont véritablement les Fidèles de Dieu & de
» S. PIERRE, qu'ils continuent d'être tels qu'ils ont commencé
» d'être! Qu'il ne leur peut actuellement rien dire ſur l'Affaire
» commune, parceque ſes *Légats* ne ſont pas encore de retour;

1) Liv. VII, *Lètre* 3.

» & que, dès qu'ils ſeront à Rome & qu'ils l'auront inſtruit, » il écrira tout au pluſtôt & dans la vérité ce qui ſera conve- » nable ».

La *Comteſſe* MATHILDE done, le 17 de Septembre, à l'Egliſe & à l'Evêché de Lucque, la Court & le Château de Caſtiglione-Berardeſco dans le Comté de Volterre. Elle ſe qualifie au commencement de l'*Acte*: MATHILDE, *Marquiſe & Ducheſſe*, déclarant qu'elle ſuit la Loi Salique à cauſe du *Duc* GODEFROI dont elle ſe dit veuve (1). Par une ſorte d'humilité qui n'eſt que de la dévotion, elle ſigne de cette manière: *Je* MATHILDE, *par la grace de Dieu ce que je ſuis, ai ſouſcrit cette* Charte *faite par moi* (2). Un Juge, qui ſigne après elle, & le *Notaire* ſe qualifient, *Juge*, & *Notaire du Seigneur Empereur*; ce qui peut prouver que, dans les Etats de *Mathilde* même, on ne penſoit pas que la *Sentence de dépoſition*, prononcée par *Gregoire* contre *Henri III*, eût privé ce Prince de ſes droits à l'Empire (3).

La guerre continue dans la Poüille entre le *Duc* ROBERT & ſes Vaſſaux. Le 3 de Février, les Habitans de Bari ſe révoltent; chaſſent le Gouverneur mis par le *Duc*; reçoivent dans leur Ville le *Comte* PETRONE (4); & détruiſent le Fort de Portanova. Le même *Comte* fait révolter Trani. Le *Comte* BACÉLARD, neveu de *Robert*, tente de s'emparer de Troia, met en fuite *Boëmond*, fils aîné de ſon Oncle; aſſiége & prend Aſcoli, que *Robert* reprend bientôt après. Il ſe done enſuite, peu loin de cette Ville, un combat. *Bacélard* batu prend la fuite; & s'embarque pour Conſtantinople. Il y mourut pluſieurs années après, toujours Ennemi de ſon Oncle. *Robert* recouvre après cela beaucoup des Villes & Châteaux, révoltés

(1) Voici coment elle ſe qualifie & parle de ſes Nations & Loix. *Manifeſta ſum ego* Mathilda Marchioniſſa, & Ducatrix, *relicta b. m.* Gottifredi *qui fuit* Dux, *& filia b. m.* Bonifacii *qui fuit ſimiliter* Dux & Marchio. *Quia ego qui ſupra* Mathilda Matchioniſſa *profeſſa ſum ex natione mea legem vivere videor Lantgobardorum, ſed nunc modo pro parte ſupra ſcripti* Gottifredi *qui fuit Viro meo Legem vivere videor Saligam.*

(2) EGO MATILDA DEI GRATIA ID QUOD SUM IN HAC CARTULA A ME FACTA SS.

(3) La peine, que *Mathilde* prononce contre elle même ou contre ſes Héritiers ſi, par leur fait, l'Egliſe & l'Evêque ne jouiſſent pas ſans trouble de tout ce qu'elle leur done, eſt de païer, ſuivant l'eſtimation, le double de ce qu'on leur auroit fait perdre, & de plus 50 onces d'or très fin, & 100 livres d'argent auſſi très fin. Ce *Diplôme* eſt à la ſuite du IIIe. Liv. du *Fiorentini*, p. 105, N. 1.

(4) *Guillaume de Pouille* le nome *Pierre*.

en grand nombre l'année précédente & celle-ci. C'eſt probablement en cette année que RAIMOND III, *Comte de Barcelone*, épouſe une des Filles de *Robert* (1).

Les Bourgs & Châteaux de Jato & de Ceniſi ſe révoltent en Sicile : mais le *Comte* ROGER les aſſiége tous deux en même tems ; & force les Habitans de recourir à ſa clémence, qu'ils éprouvent.

Le 31 de Mai, le *Marquis* ALBERT-AZZON II *d'Eſte* & ſes deux Fils du ſecond lit *Hugue* & *Foulque* ſont inveſtis à cens féodal, par le Chapitre de Vérone, pour 28 ans de la *Court* de Luſia, Terre d'une très grande étendue, moïènant la redevance annuelle exprimée dans l'*Acte*, pour en jouir tous trois enſemble, ou deux, ou même un, ſi deux viènent à mourir (2).

Les Genois, aiant ou croïant avoir à ſe plaindre des *Piſans*, envoient leur Armée navale à l'embouchure de l'Arno dans

(1) *Outre d'autres Auteurs* (come l'*Anonime*, Auteur *des Geſtes des Comtes de Barcelone*, dans le Recueil de *Baluſe*) Guillaume de Pouille (Liv. III) *parle de ce mariage*, dit *Muratori*, T. VI, p. 263, *come fait avant le raccommodement du Pape & du Duc.*

Partibus Eſperiæ, quem Barcilona tremebat,
Venerat inſignis Comes hanc *Raymundus* in Urbem :
Ut nuptura Ducis detur ſibi Filia, poſcit.

Le P. Pagi *croit ce mariage antérieur à l'année* 1077 : *mais, ſi l'Hiſtorien, que je cite, a rangé les faits ſuivant l'ordre des tems, ce mariage doit appartenir à la préſente année.*

(2) L'*Acte* en eſt imprimé dans les *Antiquités d'Eſte*, Ch. VII, p. 47. La redevance annuelle eſt de cent Deniers d'argent bons & valables, Monoie de Vérone, & de deux Boiſſeaux de Froment, d'une Vache & de deux Cochons, leſquels, Froment, Vache & Cochons peuvent être remplacés, à la volonté du *Marquis*, de ſes Fils ou de leur Home d'Affaires, par trois livres de Deniers, Monoie de Vérone. *Muratori* dit, après la *Charte*, p. 48 : *Que, bien avant ce tems le* Marquis Azzon *étoit en poſſeſſion de la* Court de Luſia, *c'eſt ce qu'on peut conclure de ces paroles* : Quantum ipſa Canonica, & predictus *Marchio Azo* à parte predicte Canonice prenominato loco & fundo *Luſiæ* in ejus finibus & territorio habere & retinere videntur. (Tout ce que ce Chapitre & ledit *Marquis Azzon*, de la part dudit Chapitre, paroiſſent avoir & poſsèder dans le lieu ſus-nomé fond, confins & territoire de *Luſia*). *De ſorte que ce n'eſt ici qu'un renouvellement de Fief ou Bail ; &, parceque nous avons vu ci-deſſus que le* Marquis Azzon *avoit eu, des* Welfs *d'Allemagne, pour dot de* Cuniza, *ou* Cunégonde, *ſa première Femme, une* Court *de très grande étendue, appellée* Eliſina *dans les divers Mſs. de la* Chronique de Weingarten *confrontés par le très illuſtre M.* Leibniz ; *je dois rappeller ici la conjecture que j'ai propoſée plus haut, ſavoir qu'il me ſemble probable qu'il eſt-là queſtion de la* Court de Luſia, *ſe pouvant que l'Auteur de cette* Chronique *l'ait appellée* Curtem Luſinam, *& que les Copiſtes en aient fait depuis facilement* Curtem Eliſinam. *Quoique cette Terre fût tenue, des Chanoines, à Bail féodal ; elle pouvoit cependant être cédée en dot, pourvu que le nouvel Acquéreur s'en fît inveſtir.... Suppoſant donc que la* Court de Luſia *ſoit celle que le* Marquis Azzon *avoit eue pour la dot de* Cunégonde ; *il faut obſerver ici qu'il n'en fit pas inveſtir auſſi* Welf *ſon autre Fils, auquel* (come né de *Cunégonde*) *il étoit plus convenable que ce Fief appartînt. Si cela ne*

lequel elle entre. Celle des *Piſans* lui done la chaſſe, & la pourſuit juſqu'à Porto-Venere. Cet échec ne rebute point les *Genois*, qui retournent à l'embouchure du Cecina faire le ſiége du Château de Vada. Les *Piſans* ne voïant point jour à ſecourir les Aſſiégés, vont droit au Château de Rapallo, qu'ils brûlent, après avoir paſſé beaucoup des Habitans au fil de l'épée. Ils font tous les autres priſoniers; & les aiant embarqués, Homes & Femmes, les mains liées derrière le dos, ils s'en retournent très contens. Ils rencontrent, le 13 de Mai, la *Flote Génoiſe*, qu'ils attaquent & qu'ils pourſuivent juſqu'à la vue du Port de Gène (1).

1080.

Le *Roi* Henri, croïant ſurprendre les *Saxons*, va les attaquer auprès de Fladecheim, le 27 de Janvier: mais la valeur des Troupes, & l'habileté de l'*Uſurpateur* Rodolfe & du

fut point, c'eſt uniquement pareeque le Marquis *donoit toute ſon attention à maintenir en Italie la ſplendeur de ſa Maiſon; d'autant que* Welf, *riche poſſeſſeur, dans la Germanie, de l'illuſtre Duché de Bavière & de tant d'autres Etats, paroiſſoit n'avoir pas beſoin des Etats & Biens de ſon Père en Italie. Ce fut auſſi l'une des cauſes des différens qu'il eut avec ſes deux autres Frères, après la mort du* Marquis Azzon, *& de la guerre qu'il leur fit... La* Maiſon d'Eſte *jouit enſuite de la* Court de Luſia *durant très longtems; &, bien que* Guillaume Cortuſio, *qui vivoit vers* 1300, *diſe* (dans ſon *Hiſtoire*, Ch. 9), *que les diſſentions qui s'élevèrent en* 1293 *entre les* Marquis d'Eſte, *mirent la* Commune de Padoue *en poſſeſſion de pluſieurs de leurs Etats, entre leſquels il comte* Abbatiam cum ſuis juribus, & tertiam partem Lendenariæ, Luxiam (la Badia avec ſes droits le tiers de Lendenaria, & Luſia); *tous les* Marquis d'Eſte *recouvrèrent depuis ces Domaines, juſqu'à ce qu'il ſurvint de plus grands orages qui firent tort à leur Maiſon.*

(1) *Les* Annales de Piſe, *qui, pour les choſes anciènes*, dit Muratori, T. VI, p. 261, *ne méritent pas, à mon avis, grande croïance, mènent, ſous cette année, une guerre entre les* Piſans *& les* Génois. *Les premiers brûlèrent le Château de Rapallo; &, les deux Flotes s'étant rencontrées, le* 13 *de Mai, celle des* Génois *prit la fuite.* Je dois ce que je dis de cette guerre au *Fiorentini*, Liv. 11, p. 196. Il tire ſon récit d'un ancien *Martirologe* Mſt. *de la Cathédrale de Lueque*, conſervé dans les Archives du Chapitre, en avertiſſant qu'il n'eſt pas tout à fait d'accord avec les *Anciènes Annales de Piſe*, qu'il avoit en Mſt. Il rapporte les propres termes de ce *Martirologe*, duquel il fait uſage pluſieurs fois, come n'étant pas d'une médiocre autorité. Mais, en adoptant ſon récit, je ne puis pas adopter en entier ce qu'il y joint. *Il eſt croïable*, dit-il à la ſuite du Texte du *Martirologe*, p. 197, *que, ſi* Mathilde, *Souveraine de Toſcane & de Ligurie, avoit autant de pouvoir ſur les Côtes de la Mer que dans les Terres, elle s'entremit pour appaiſer ces diſcordes civiles; & que ce fut par ſon moïen que ces deux Nations s'unirent enſuite pour faire la guerre aux Infidèles.* La *Comteſſe Mathilde* avoit de grandes poſſeſſions dans la Ligurie: mais elle n'étoit pas Souveraine de cette Province, qui ne formoit point alors un Gouvernement particulier: mais qui, la *Marche de Gène* miſe à part, ſe trouvoit partagée entre les *Marches de Milan, de Suſe*, & *de Montferrat*. Il eſt certain par beaucoup de *Chartes* que la *Marche de Gène* étoit héréditaire dans la *Maiſon d'Eſte*, & que le *Marquis Albert-Azon II* étoit alors *Marquis de Gène*. La *Comteſſe Mathilde*,

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Duc OTTON *de Northeim*, leur font remporter la victoire (1). HENRI, contraint de prendre la fuite, après avoir perdu beaucoup de monde, eſt aſſés longtems hors d'état de rien entreprendre: mais, en voïant RODOLFE demeurer tout auſſi longtems dans l'inaction, on a lieu de préſumer que ſa victoire lui coûtoit fort cher. Quoi qu'il en ſoit, RODOLFE en fait part à GREGOIRE par ſes Députés, qui ſe plaignent de ſa part de ce qu'HENRI déſoloit toute la *Germanie*, & perſiſtoit dans ſa déſobéiſſance au *Pape* (2). Ces nouvelles affligent moins GREGOIRE, qu'elles ne l'enhardiſſent à pourſuivre l'exécution de ſes projets. Il tient ſon huitième Concile de Rome, la première Semaine de Carême dans la Baſilique de Latran (3); & le termine, le 7 de Mars (4), en dictant lui-même le *Decret*, qui contient pluſieurs Chefs, dont je traduirai ceux que cet Ouvrage eſt en droit de réclamer. I. *En nous conformant à ce*

come *Marquiſe de Toſcane*, étoit la Souveraine des *Piſans*, ainſi que le *Marquis Albert-Azon* l'étoit des *Génois*; & les deux Souverains durent concourir enſemble à remettre la paix entre les deux Nations.

(1) La *Chronique d'Ausbourg* dit *Henri* vainqueur: mais elle le dit ſeule; & la ſuite des faits la dément.

(2) Le *Cardinal d'Aragon* parle de trois *Evêques*, qu'il qualifie *cervicoſos viros*, envoïés de la part d'*Henri*, par leſquels *il commandoit au* Pape *très inſolemment*, dit-il, *come s'il avoit eu ſur lui quelque pouvoir, de ne différer nullement à excommunier* Rodolfe, *ſinon que le* Pape *lui-même ſe procureroit qui, par les Cenſures Eccléſiaſtiques, réprimeroit l'inſolence de ſon Ennemi* (de l'Ennemi du *Roi*): *mais le Vénérable* Pape, *aïant égard, non à l'inſolence des paroles de ce* Roi *ſuperbe, mais aux commandemens du Juge éternel, ne voulut point, come il ne le devoit pas, anathématiſer* Rodolfe, *qui ſe défendoit par des raiſons juſtes.* Je ne trouve ailleurs aucune mention de *ceste Députation d'*Henri.

(3) *Paul de Bernried* fait ſeul, dans ſon Ch. CVI, arriver les Députés de *Rodolfe* pendant la tenue du Concile; & leur met cette plainte dans la bouche. *Envoïés par le* Roi Rodolfe *& par ſes* Princes, *nous nous plaignons de leur part à Dieu, à S.* Pierre, *à Votre Paternité & à tout ce très ſaint Concile, de ce qu'*Henri, *que vous avés, par l'Autorité Apoſtolique, dépoſé du Trône, a, contre votre défenſe, envahi ce même Trône; de ce qu'il a de toutes parts ravagé tant par le fer, les rapines, & les incendies; de ce que, par une cruauté impie, il a chaſſé des* Archevêques, *& des* Evêques *de leurs Siéges, qu'il a diſtribués, come des Fiefs, à ſes Adhérans; de ce que ſa tirannie eſt cauſe que l'on a tué* Werinhaire (il faloit *Vécilon*) *de pieuſe mémoire*, Archevêque de Magdebourg; *de ce que, malgré les ordres du Siége Apoſtolique*, Adelbert, Evêque de Worms, *gémit en priſon; de ce que, par ſon moïen, il a péri des milliers d'homes; & de ce que pluſieurs Egliſes, dépouillées de leurs Reliques, ont été brûlées & totalement détruites. Il a d'ailleurs commis des crimes innombrables contre nos* Princes, *parcequ'ils n'ont pas voulu, contre le* Decret *du Siége Apoſtolique, lui rendre l'obéiſſance due au* Roi. *La Conférence, que vous aviés ordonée pour chercher où ſe trouve la Juſtice, & pour faire la paix, n'a point eu lieu par la faute d'*Henri *& de ſes Adhérans. C'eſt pourquoi nous implorons très humblement Votre Clémence de faire exécuter, pour nous, ou pluſtôt pour la Sainte Egliſe, la* Sentence *prononcée contre le ſacrilége Perſécuteur de l'Egliſe.*

(4) *Muratori* ſe trompe, T. VI, p. 261, en diſant, *le 9 de Mars.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

que les Saints Pères ont ſtatué, dit GREGOIRE, *come nous avons fait, par la miſéricorde de Dieu, dans les Conciles que nous avons précédemment célebrés, nous avons ordoné touchant la promotion aux Dignités Eccléſiaſtiques, & nous ordonons de même à préſent & confirmons, par l'Autorité Apoſtolique, que ſi quelqu'un reçoit déſormais un* Evêché *ou une* Abbaïe *de la main de quelque Perſone Laïque, on ne le comtera nullement au rang des* Evêques *& des* Abbés, *& qu'on ne lui rendra aucune obéiſſance come* Evêque *ou come* Abbé; *de plus, nous le privons de la grace & de l'entrée de l'Egliſe de S.* PIERRE, *juſqu'à ce que, revenant à réſipiſcence, il abandone une Place qu'il aura priſe, en ſe rendant coupable, & d'ambition, & de déſobéiſſance, laquelle eſt crime d'Idolâtrie. Nous ordonons la même choſe touchant les* Dignités Eccléſiaſtiques *inférieures.* II. *Si quelque* Empereur, Roi, Duc, Marquis, Comte, *ou tout autre des* Puiſſances, *ou* Perſones ſéculières, *oſe doner l'*Inveſtiture *d'un* Evêché, *ou de quelque* Dignité Eccléſiaſtique, *qu'il ſache qu'il eſt lié du même lien de l'Anathême* (1). III. *Nous confirmons & nous réagravons la* Sentence de dépoſition, *déja prononcée plus d'une fois contre* THE'DALD, *dit* Archevêque de Milan, GUIBERT de Ravenne, & ROLAND de Treviſe..... IV. *Si quelqu'un des* Normans *tente d'uſurper & de piller la partie de la* Marche de Fermo *qui n'eſt point encore uſurpée, le* Duché de Spolète, *la* Campanie, *les* Terres Maritimes, *la* Sabine, *le* Comté de Tivoli; *le* Monaſtère de Saint-Benoît *du* Mont-Caſſin, *& de plus* Bènevent, *nous le privons, juſqu'à ſatisfaction, de la grace de S.* PIERRE *& de l'entrée de l'Egliſe. Si cependant quelqu'un d'entre eux a de juſtes cauſes de ſe plaindre des Habitans de ces lieux, qu'il s'adreſſe premièrement à nous, ou bien à nos Gouverneurs, ou Miniſtres dans ces endroits, pour avoir juſtice; &, s'il ne l'obtient pas, nous conſentons, qu'il prène des* Terres *de ces païs de quoi ſe dédommager de ce qu'il a perdu, non pas à la manière des Voleurs & plus qu'il ne faut: mais come il convient que faſſe un Chretien, & celui qui cherche plus à ravoir ſon bien, qu'à ravir celui des autres, & qui craint de perdre la grace de Dieu & d'encourir la diſgrace de S.* PIERRE.

(1) Je traduis d'après *Pandulf de Piſe.* Dans le Recueil des *Conciles* auquel j'ai pris la diviſion des Articles, celui-ci porte de plus: *D'ailleurs, s'il ne vient pas à réſipiſcence, & s'il ne laiſſe pas à l'Egliſe la liberté qu'elle doit avoir, qu'il éprouve en cette vie la vangeance divine, tant dans ſon corps que dans les autres choſes, afin qu'à l'avènement du Seigneur, ſon ame ſoit ſauvée!*

V. Les *fauſſes Pénitences* ſont condamnées, & défenſes ſont faites de recourir à des gens, deſtitués de ſcience & de vertu pour recevoir d'eux la pénitence (1). VI. Il eſt ordoné que les *Elections des Evêques* ſe feront d'une manière légitime, & que, quand le Siége ſera vacant, l'*Evêque Viſiteur*, que le *Pape* ou le *Métropolitain* envoiera, prendra ſoin que le Clergé & le Peuple faſſent librement l'élection (2). VII. *Bienheureux* PIERRE, *Prince des Apôtres, & Vous, Bienheureux* PAUL, *Docteur des Nations, baiſſés, je vous prie, vers moi vos oreilles, & m'exaucés avec clémence. Parceque vous êtes les Diſciples & les Amateurs de la Vérité, ſecourés-moi pour que je la diſe, en écartant toute fauſſeté, afin que mes Frères acquieſcent plus volontiers à mes paroles, & qu'ils ſachent & comprènent que, par la confiance que j'ai en Vous, après Dieu & MARIE ſa mère toujours Vierge, je réſiſte aux Méchans & aux Injuſtes, & done du ſecours à vos Fidèles. Car vous ſavés que je ne ſuis pas entré par ma propre volonté dans les Ordres ſacrés; que j'ai ſuivi, malgré moi, mon Seigneur le* Pape GREGOIRE (*VI*) *au-delà des Monts; & qu'encore plus malgré moi, je ſuis revenu avec mon Seigneur le* Pape LE'ON (IX) *à votre Egliſe particulière* (3), *où je vous ai ſervi tant bien que mal. Enſuite avec beaucoup de douleur, de gémiſſemens, & de larmes, je me ſuis vu, très fort malgré moi, placé ſur votre trône. C'eſt ce que je dis, parceque ce n'eſt pas moi qui vous ai choiſi: mais parceque vous m'avés choiſi, & que vous m'avés chargé d'un fardeau très peſant. Et parceque vous m'avés ordoné de monter ſur une haute montagne, de crier & d'annoncer au Peuple ſes crimes, & aux Enfans de l'Egliſe leurs péchés; les Enfans du Diable ont oſé s'élever contre moi, & porter ſur moi leurs mains juſqu'à répandre mon ſang* (3). *Car les Rois de la*

(1) L'*Abbé Fleuri*, Liv. 63, N. 1, dit au ſujet de cet Article: *C'eſt qu'outre les Paſteurs légitimes, il y avoit pluſieurs Abbés & pluſieurs Moines, qui s'ingéroient de la doner* (la pénitence). *On s'en plaignoit dès le tems de* Léon IX, *auprès duquel S.* Gervin, *Abbé de Saint-Riquier, fut obligé de ſe juſtifier de ce que, n'étant point Evêque, il prêchoit & confeſſoit ſans permiſſion du Pape.*

(2) Cet Article & le précédent ne ſont point dans la Copie de *Pandulf de Piſe*, qui met l'Article ſuivant immédiatement après ce qui concerne les Normans.

(3) Le Texte de *Pandulf* porte, *ad veſtram Spiritualem Eccleſiam.* J'ai du lire *Specialem*, come a *Paul de Bernried*, qui, de tout ce *Decret*, ne rapporte que cet Article, & dont on trouve la leçon dans les *Conciles.*

(4) Ce trait ſemble faire alluſion à l'attentat de *Cencius*; & peut prouver que *Gregoire* fut alors véritablement bleſſé, quoique légèrement.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Terre ſe ſont levés, les Princes Séculiers & Eccléſiaſtiques, & même les gens du commun ſe ſont aſſemblés enſemble contre le Seigneur & contre nous ſes Chriſts (1), *en diſant :* Rompons leurs liens, & ſecouons leur joug; *& ſe ſont efforcés de pluſieurs manières de s'élever contre moi, pour me perdre tout à fait, ou par la mort, ou par l'exil. Entre eux ſpécialement* HENRI, *que l'on dit* Roi, *fils de l'*Empereur HENRI, *a levé le pied contre votre Egliſe, de concert avec beaucoup d'*Evêques d'au-delà des Monts, *& d'*Italie, *s'efforçant de ſe l'aſſujétir, en me renverſant. Votre autorité s'eſt oppoſée à ſon orgueil, que votre puiſſance a détruit* (2). *Il eſt venu, confus & humilié, me trouver en Lombardie, & demander d'être abſous de l'excommunication. Voïant qu'il s'humilioit, & me faiſoit beaucoup de promeſſes d'amendement, je lui ai rendu la ſeule communion : mais je ne l'ai pas rétabli ſur le Trône, dont je l'avois privé dans le Concile de Rome; & je n'ai point ordoné que ceux qui lui avoient fait ou qui lui devoient faire ſerment, lui gardaſſent une fidélité, dont je les avois abſous dans le même Concile. J'avois réſervé ces choſes, pour que, come* HENRI *lui-même me l'avoit promis avec ſerment, je puſſe, entre lui & les* Evêques d'au-delà des Monts, *qui lui réſiſtoient par ordre de votre Egliſe, rendre juſtice, & faire la paix. Or ces* Evêques & *ces* Princes d'au-delà des Monts, *apprenant qu'il ne tenoit aucune des promeſſes qu'il m'avoit faites, & come déſeſpérant de lui, choiſirent, ſans mon conſeil (Vous en êtes témoins) pour leur* Roi *le* Duc RODOLFE (3); *& ce* Roi RODOLFE *m'informa promtement, par un Député, qu'on l'avoit forcé de prendre le timon de l'Etat, & que cependant il étoit prêt de m'obéir en toutes manières; &, pour que l'on ſoit plus aſſuré que c'eſt la vérité, depuis ce tems il m'a toujours fait tenir le même diſcours, ajoutant que, pour la ſureté de ſes promeſſes, il doneroit en otage ſon Fils, & le Fils du* Duc BERTHOLD, *ſon Vaſſal. Cependant le* Roi HENRI

(1) *Pandulf* dit : *Aſtiterunt enim Reges terræ, & Principes Sæculares, & Eccleſiaſtici, etiam & Vulgares convenerunt in unum adverſus Dominum, & nos Chriſtos ejus.* Le mot *enim* ne ſe trouve point dans *Paul*, qui met *convenerunt* à la ſuite de *Principes*, & le répète après *Vulgares*; qui dit au lieu d'*Etiam & Vulgares*, *Aullei & Vulgares*; & pour *nos Chriſtos* met *vos Chriſtos*. Les Conciles ne different de lui qu'en ce qu'ils ont *enim* après *Aſtiterunt*, & n'ont pas *convenerunt* après *Principes*.

(2) Dans les *Conciles* il y a *noſtra poteſtas*.

(3) Apparemment *Gregoire* ne ſe ſouvenoit pas que, par ſa *Lètre* du 3 de Septembre 1076, il avoit exhorté les *Allemans* & leur avoit même come ordone d'élire un *Roi*. V. pp. 716-19.

me pria de l'aider contre ledit RODOLFE. *Je lui répondis que je le ferois volontiers, après avoir entendu les raiſons de part & d'autre, pour ſavoir à qui la Juſtice êtoit plus favorable: mais lui, croïant par ſes propres forces, pouvoir s'égaler à Dieu* (1), *n'a fait aucun cas de ma réponſe. Après qu'il s'eſt apperçu qu'il ne pouvoit pas faire ce qu'il vouloit, deux* Evêques *de ſon Parti, ceux* de Verdun & d'Oſnabruch, *ſont venus à Rome; &, dans le Concile, ils ont demandé, de la part d'*HENRI, *que je lui rendiſſe juſtice; ce que les Députés de* RODOLFE *ont conſenti qui fût fait. Enfin, par l'inſpiration de Dieu come je le crois, je réglai, dans le même Concile, qu'il ſe tiendroit au-delà des Monts, une conférence, ou pour faire la paix, ou pour connoître celui des deux Partis que la Juſtice favoriſoit le plus. Car juſqu'à ce jour, come vous m'en êtes témoins, mes Pères & Maîtres* (2), *j'ai réſolu de n'aider que le Parti, qui ſeroit le plus favoriſé de la Juſtice. Et, parceque je penſois que le Parti le plus injuſte ne voudroit pas que l'on tînt une conférence où la Juſtice conſerveroit ſon pouvoir, j'excommuniai & liai de l'anathême toute Perſone, ſoit* Roi, *ſoit* Duc, *ſoit* Evêque, *ſoit toute autre qui, par quelque mauvais moïen, empêcheroit la tenue de la conférence. Or* HENRI, *de même que ſes Adhérans, bravant le danger de la déſobéiſſance, laquelle eſt crime d'Idolâtrie, a, pour avoir empêché la conférence, encouru l'excommunication, & s'eſt lui-même lié du lien de l'anathême. Il a livré une grande multitude de Chretiens à la mort, il a fait piller les Egliſes, & porté la déſolation dans tout le* Roïaume de Germanie. *C'eſt pourquoi, conſidérant ces choſes, & mètant ma confiance dans le jugement & la miſéricorde de Dieu, & de ſa très pieuſe Mère* MARIE *toujours Vierge, & m'appuïant de votre autorité, je ſoûmets à l'excommunication & je lie du lien de l'anathême* HENRI, *qu'on appelle* Roi, *& tous*

(1) Je traduis ces paroles, en les adouciſſant: *Ille vero putans ſuis viribus eum poſſe Deum eſſe.* Si j'avois ſuivi *Paul* & les *Conciles*, qui diſent: *Ille vero putans ſuis viribus eum poſſe devincere*; j'aurois mis: *Mais croïant, par ſes propres forces, pouvoir le vaincre.* Cette leçon eſt bien plus raiſonable que l'autre. J'ai pourtant préféré la première, come plus digne de l'enthouſiaſme de *Gregoire*, & parcequ'il eſt inconteſtable que *Panduif* a copié ce *Decret* ſur les *Actes* originaux du Concile. Je conviens que, dans la Phraſe, *eum* ſe rapporte, ſuivant les Règles de la Sintaxe, à *Rodolfe.* Ce qui devroit faire préférer la ſeconde leçon. Mais j'ai déja fait obſerver qu'alors les Pronoms perſonels, ou poſſeſſifs, de la troiſième Perſone, ſe mètoient indifféremment les uns pour les autres.

(2) C'eſt S. *Pierre* & S. *Paul*, qu'il apoſtrophe.

ſes Adhérans; & de plus, de la part de Dieu toutpuiſſant & de la vôtre, je le prive derechef du Roïaume de Germanie & d'Italie; *je le dépouille de toute Puiſſance & Dignité Roïale; je défens qu'aucun Chretien lui obéiſſe come à ſon Roi, & j'affranchis de ſa domination & j'abſous de leur ſerment tous ceux qui lui ont juré ou qui lui jureront fidélité. Pour* HENRI, *qu'il n'ait, avec ſes Adhérans, aucune force dans les combats & qu'il ne remporte de ſa vie aucune victoire. A l'égard de* RODOLFE, *que les* Germains *ont élu pour leur* Roi, *je conſens & j'accorde, de votre part, qu'en relevant de Vous* (1), *il gouverne & défende le* Roïaume de Germanie (2); *&, me confiant en votre pouvoir* (3), *je done à tous ceux qui lui ſont fidèlement attachés l'abſolution de tous leurs péchés, & votre bénédiction dans cette vie & dans l'autre. Et, come je dépoſe juſtement* HENRI *de la Dignité Roïale, à cauſe de ſon orgueil, de ſa déſobéiſſance & de ſa fauſſeté, de même j'accorde à* RODOLFE, *à cauſe de ſon humilité, de ſon obéiſſance & de ſa vérité, la Puiſſance & la Dignité Roïale. Faites donc à préſent en ſorte, je vous en prie très Saints Pères & Princes, que tout le Monde comprène & connoiſſe que, ſi vous pouvés lier & délier dans le Ciel, vous pouvés ſur la Terre ôter & doner à chacun, ſuivant ſes mérites, les* Empires, *les* Roïaumes, *les* Principautés, *les* Duchés, *les* Marquiſats, *les* Comtés, *& les* Poſſeſſions de tous les Homes; *car vous avés ſouvent privé des Méchans & des Indignes de* Patriarchats, *de* Primaties, *d'*Archevêchés, *& d'*Evêchés, *que vous avés conférés à des Homes religieux. Car ſi vous jugés les choſes Spirituelles, que doit-on penſer de ce que vous pouvés ſur les Séculières? Et, ſi vous jugés les Anges qui ſont bien au deſſus des Princes ſuperbes, que pouvés-vous faire à l'égard de leurs Eſclaves? Que les* Rois *& tous les* Princes *du Siècle apprènent à préſent quelle eſt votre grandeur & votre pouvoir: Qu'ils craignent de mépriſer les ordres de votre Egliſe, & que votre juſtice s'exerce ſi promtement ſur* HENRI, *que tous ſachent qu'il tombera, non par hazard, mais par votre puiſſance! Puiſſe-*

(1) C'eſt l'unique ſens que puiſſent avoir ces paroles : *Ad veſtram fidelitatem.*

(2) Obſervés qu'il n'ajoute pas : *& d'Italie* Peut-être eſt-il permis d'en conclure que, dans ce moment, il avoit intention de travailler à rendre les *Papes*, ſeuls maîtres du *Roïaume d'Italie*; & l'on ne ſauroit nier que le projet ne fût digne de lui.

(3) *Veſtra fretus fiducia.* Je ne puis entendre ces mots que de la maniere dont je les ai traduits.

t-il être confondu de manière à faire pénitence, afin qu'au jour du Seigneur ſon ame ſoit ſauvée! Fait à Rome aux Nones de Mars, Indiction troiſième. Dans le Concile même, GREGOIRE remet aux Députés du *Roi*, qu'il prétendoit avoir fait, une Courone d'or, aiant cette *Inſcription* en un Vers Latin: *La* PIERRE (1) *a doné la Courone à* PIERRE, *&* PIERRE *à* RODOLFE (2). Si l'on a pris la peine de ſuivre GREGOIRE, on ne doutera pas que ce qu'il vient de faire ici, tant contre HENRI, qu'en faveur de RODOLFE, ne réfute ſans réplique la *Chronique d'Ausbourg*, & ne prouve invinciblement que RODOLFE avoit remporté la victoire au mois de Janvier, & que GREGOIRE imaginoit que ce *Roi* de ſa façon, qui conſentoit d'être ſon Vaſſal, alloit, à la faveur de ſes *Decrets*, achever de depoſsèder le *légitime Roi*. Come cependant il ſe pouvoit qu'HENRI trouvât des reſſources chés les autres Rois, qui devoient ſe regarder come outragés dans ſa perſone, GREGOIRE, rabatant beaucoup de la fierté de l'année précèdente, fait les premières avances pour renouer avec GUILLAUME *le Conquérant*, celui de tous les Souverains de l'Europe qui pouvoit le plus ſurement déranger ſes projets, s'il eût pris en main la défenſe d'HENRI contre les attentats d'un Sujet ſéditieux. Il écrit donc à ce Roi, le 24 d'Avril (3); & débute, en le qualifiant de *très excellent Fils*, par lui rappeller « avec quelle grande & ſincère affection il » l'aimoit, avant d'être Pape; combien même efficacement il » l'avoit ſervi dès-lors; quelles peines il s'étoit donées pour » l'aider à s'élever à la Roïauté: Que pluſieurs de ſes Conftè- » res avoient murmuré de ce qu'il s'emploïoit avec tant d'ar- » deur pour être cauſe d'une infinité de meurtres; mais qu'il » avoit Dieu pour témoin de la droiture de ſes intentions; & » que, lorſqu'il agiſſoit ainſi, la connoiſſance, qu'il avoit des » vertus de GUILLAUME, lui faiſoit eſpérer que, par la grace » Dieu, ce Prince s'éleveroit de plus en plus, & de bon qu'il » étoit, s'efforceroit de devenir meilleur, pour la gloire de » Dieu & pour l'utilité de la Sainte Egliſe. Il s'applaudit de » ce qu'il en eſt, par la grace de Dieu, ce qu'il avoit prévu. » C'eſt ce qui l'engage à lui déclarer en peu de mots dans

(1) C'eſt à dire *Jéſus-Chriſt*, ſuivant ce qu'a dit S. Auguſtin: Petra *autem erat* Chriſtus.
(2) PETRA DEDIT PETRO, PETRUS DIADEMA RODVLPHO.
(3) Livre VIII, *Lètre* 23.

» cette *Lètre*, come *au très cher Fils & Fidèle de S.* PIERRE, » *& come au ſien*, de même qu'il le feroit dans une converſa- » tion familière, ce qu'il croit qu'il faut que GUILLAUME faſſe » dans la ſuite ». Après quelques mots ſur les perſécutions qu'il s'eſt attirées en rempliſſant ſes devoirs de *Vicaire de S.* PIERRE, il dit: *A préſent donc, Fils très cher que je dois toujours embraſſer en* JÉSUS CHRIST, *que vous voïés votre Mère dans l'excès de la tribulation & qu'il eſt d'une inévitable néceſſité de nous ſecourir, je ſouhaite de vous voir, & je vous preſſe fortement, avec une charité véritable & non feinte, d'être, pour votre honeur & votre ſalut, dans la diſpoſition d'une entière obéiſſance, afin que, come vous avés mérité d'être, par la grace de Dieu, la perle des Princes, vous méritiés de même d'être, pour tous les Princes de la Terre, la règle de la Juſtice & le modèle de l'Obéiſſance, pour être ſans doute, dans la gloire à venir le Prince d'autant de Princes, qu'il y en aura, juſqu'à la fin du Siècle, que l'exemple de votre obéiſſance aura ſauvés; & ſi quelques-uns d'eux ne veulent pas être ſauvés, votre rétribution n'en ſera cependant en aucune manière diminuée. Non ſeulement cela: mais encore, Vous & vos héritiers vous obtiendrés de plus du Ciel en ce Monde la victoire, l'honeur, la puiſſance & l'élévation.* Il l'exhorte enſuite « de ſe montrer reconnoiſſant envers » Dieu, qui l'a fait un Roi très puiſſant. Il n'en dit pas d'avan- » tage, parcequ'il a ſu du *Légat* HUBERT & des *Députés de* » GUILLAUME qui l'accompagnoient, quelle eſt la probité, la » prudence & la juſtice de ce Prince; parcequ'il eſpère que » Dieu daignera s'en ſervir pour plus encore qu'il n'a dit plus » haut; & parcequ'il a chargé les *Députés de* GUILLAUME de » ce qu'il ne met pas dans ſa *Lètre* ». Il finit par dire que les affaires recommandées par ce Prince, ont été terminées come il le ſouhaitoit. Peu s'en faut, en liſant cette *Lètre*, qu'on ne ſoit ſcandaliſé d'y voir un *Pape*, auſtère & pieux, proſtituer le langage de la Religion à la Flaterie la plus outrée. En renvoïant en Angleterre le *Légat* HUBERT, GREGOIRE écrit à GUILLAUME, le 8 de Mai (1), pour l'exhorter « de préférer Dieu » à ſon propre honeur, & de l'aimer par deſſus toute choſe, » parcequ'il l'en récompenſera dans le Siècle à venir, & qu'il » étendra ſon Roïaume en celui-ci ». Toujours plein de ſon Siſtême, « il parle au commencement de ſa *Lètre* de la *Puiſ-*

(1) Livre VII, *Lètre* 25.

» *ſance Apoſtolique* & de la *Puiſſance Roïale* établies de Dieu » pour gouverner le Monde; &, comparant la première au *So-* » *leil* & la ſeconde à la *Lune*, il dit que la *Puiſſance Apoſto-* » *lique* doit, après Dieu, conduire la *Puiſſance Roïale*; & que » la première rendra comte au Tribunal de Dieu des fautes de » la ſeconde. D'où, ne faiſant aucune diſtinction du Spirituel » & du Temporel, il conclut que, s'il doit rendre comte pour » GUILLAUME au terrible Jugement du juſte Juge, il doit par » conſéquent veiller, avec la plus grande attention, au ſalut » de ce Prince, qui lui doit obéir auſſitôt qu'il commande ». De quelque adreſſe que GREGOIRE ſe pût flater, il avoit tort d'eſpérer que ſes maximes ſeroient adoptées par ce Roi, qui ſavoit ſeul alors faire la diſtinction des *deux Puiſſances*. Quoi qu'il en ſoit, pour en mieux capter la bienveillance, il paroît s'occuper de tout ce qui devoit le plus intéreſſer ce Prince; &, le même jour, il écrit deux autres *Lètres*, l'une à ſa femme la *Reine* MATHILDE, l'autre à ſon fils le *Prince* ROBERT (1). Par la première, « il loue la *Reine* de ce qu'elle obéit fidèle- » ment à Dieu; de ce qu'elle chérit ſes Sujets; de ce qu'elle » lui témoigne combien il eſt préſent à ſa mémoire, en lui fai- » ſant dire qu'il lui faſſe connoître ce qu'il veut d'elle, & qu'il » le recevra ſur le champ ». C'eſt ſur cette offre que, ſe parant d'un déſintéreſſement que nous avons vu qu'il n'avoit pas, il lui dit, « Que les préſens, qu'il ſouhaite d'elle, ſont une vie » pure, la diſtribution de ſes richeſſes aux Pauvres, l amour » de Dieu & du Prochain; afin qu'en chériſſant les Biens ſim- » ples qui ne ſouffrent point d'altération; elle obtiène ce » qu'elle chérit, & ne le perde point après l'avoir obtenu. Ce » ſont les armes, dont il l'exhorte de revêtir ſon Mari, quand » Dieu voudra qu'elle en ait la commodité. Pour ce qu'il ne » dit pas, il s'en remet au *Légat* HUBERT, qu'il en a chargé ». Peut-être ne ſe trompera-t-on pas, en croïant qu'HUBERT devoit avoir ſoin, dans l'occaſion, de répréſenter à la *Reine* MATHILDE que l'*Egliſe Romaine* étoit pauvre. La *Lètre* au *Prince* ROBERT, qui, ſans être méchant, étoit un Fils très peu ſoûmis, a pour objet « de l'exhorter, & même de lui commander » de remplir tous ſes devoirs de Fils à l'égard de ſon Père & de ſa » Mère ». GREGOIRE ne comte pas fort ſi ſur ce qu'il faiſoit là, qu'il ne ſente qu'il a beſoin de ſecours plus ſurs & plus voiſins;

(1) *Ibid. Lètre* 26 & 27.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

& qu'il eſt néceſſaire qu'il veuille ſe raccommoder promtement avec le *Duc* ROBERT *Guiſcard*. La guerre continuoit entre ce Prince & ſes Vaſſaux révoltés, unis à JOURDAIN, *Prince de Capoue*. Au mois d'Avril, ROBERT reprend Tarente & Caſtellaneta. Bari l'occupe enſuite. Il en chaſſe le *Comte* PÉTRONE, qui s'en êtoit une ſeconde fois rendu maître; & remet cette Ville ſous ſon obéiſſance. Trani ſubit enſuite le même ſort; &, come ROBERT ſe préparoit à pouſſer plus loin ſes ſuccès, GREGOIRE charge DIDIER, *Abbé du Mont-Caſſin*, de travailler à la reconciliation de ce *Duc* avec ſes Vaſſaux rebelles & le *Prince* JOURDAIN. La négociation de DIDIER réuſſit; & cet *Abbé*, dépoſitaire du ſecret de GREGOIRE, engage le *Duc* à députer au *Pape* pour lui demander une conférence. Sur cette demande, GREGOIRE part de Rome, eſcorté du *Prince* JOURDAIN, qui l'êtoit venu prendre, & ſe rend à Bénevent. L'accommodement eſt d'autant moins difficile à conclure, que le *Pape* avoit beſoin du *Duc*, qu'il flate de faire *Empereur*. Les Cenſures, prononcées contre tous les *Normans*, ſont levées auſſitôt; & le 29 de Juin, fête de S. PIERRE, GREGOIRE reçoit à Ceperano l'homage & le ſerment de fidélité de ROBERT. L'*Acte*, daté de ce jour & de cette Ville, eſt de même teneur, que celui du Serment, que l'on a vu prêter, quelques années auparavant, par RICHARD I, *Prince de Capoue*. L'*Inveſtiture*, faite, dans le même lieu, le même jour, eſt en ces termes. *Je* GREGOIRE *vous inveſtis*, Duc ROBERT, *de la Terre, que mes prédéceſſeurs*, NICOLAS & ALEXANDRE *de ſainte mémoire, vous ont accordée. A l'égard de la Terre, que vous tenés injuſtement, come* Salerne, Amalfi, *& partie de la* Marche de Fermo, *je vous y ſouffre patiemment à préſent, me confiant en Dieu & en votre probité, que dorénavant vous vous comporterés, pour l'honeur de Dieu & de S.* PIERRE, *come il nous convient, à vous d'agir, à moi de l'agréer, ſans danger pour votre ame, ni pour la miène.* Un troiſième *Acte*, fait ſans doute en même tems, établit un *Cens annuel* de cette manière. *Je* ROBERT, *par la grace de Dieu & de S.* PIERRE, Duc de Pouille, de Calabre & de Sicile, *promets de païer annuellement, à la fin de chaque année, le Dimanche de la Sainte Réſurrection, à*

(1) Le *Cardinal d'Aragon* dit *à Aquin*: mais je ſuis *Guillaume de Pouille* qui devoit être mieux informé.
(1) Voïés p. 411, col. 2.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

S. PIERRE, *à Vous* Pape *Gregoire, mon Seigneur, & à tous vos Succeſſeurs, ou à vos Nonces, ou à ceux de vos Succeſſeurs, pour toute la Terre que je tiens en propre ſous mon Domaine, & que je n'ai cèdée juſqu'à préſent à aucun des Ultramontains, de manière qu'il la tiène* (en Fief), *par chaque paire de Bœufs un* Cens *de douze Deniers Monoie de Pavie. J'engage, moi & mes Héritiers, ou Succeſſeurs à la condition de paier ce* Cens *à Vous* Pape GREGOIRE *& à vos Succeſſeurs.* Il n'eſt pas inutile d'obſerver que, par cet *Acte*, le *Duc* ROBERT ne ſoûmet au *Cens* que les Terres qui compoſoient ſon Domaine particulier, & qu'il en affranchit celles qu'il avoit inféodées. Ce devoit être-là ce que GREGOIRE avoit cru déſavantageux à l'*Egliſe Romaine*; & la cauſe de ſon refus obſtiné de s'accommoder avec ROBERT. Il nous a ci devant doné bien des preuves de ſon attention à groſſir ſes revenus. MURATORI ſe trompe, en prétendant (1) « Que la principale raiſon du retarde» ment de la paix avoit probablement été que ROBERT ne vou» loit point rendre *Amalfi*, *Salerne*, & ce qu'il avoit conquis » de la *Marche de Fermo* ». Nous avons vu qu'avant qu'il eût fait aucune de ces conquêtes, le *Pape* n'avoit pas fait la paix, parceque lui-même ne l'avoit pas voulu (2). La nouvelle de ce que GREGOIRE avoit fait, le 7 de Mars, dans ſon Concile en faveur de RODOLFE & contre HENRI, ne diſpoſe point en *Allemagne* les Eſprits à la paix; &, ſi le premier & ſon Parti ſe flatent de jouir bientôt paiſiblement des fruits de leurs attentats, le ſecond & ſon Parti ſe propoſent de les en empêcher, & de ſe vanger de GREGOIRE ſans ménagement. HENRI, par le conſeil de quelques Têtes plus emportées que ſages, aſſemble à Maience, le jour de la Pentecôte, les *Evêques* de ſon Parti, qui ſe trouvoient à portée. Leur avis paroît avoir été de faire un autre Pape à la place de GREGOIRE: mais, come ils n'étoient que dix-neuf, ils ne décident rien; & ſe contentent de doner leur procuration à ceux qui compoſeront une autre Aſſemblée dans un lieu mieux ſitué, pour réunir un plus grand

1) T. VI, p. 265; & ci, p. 425, col. 2.
(2) Au ſujet du raccommodement de *Gregoire* & de *Robert Guiſcard*, V. pp. 401-27, col. 2. J'y traduis une très bone diſcuſſion, par laquelle, *Muratori*, juſtifiant en plein *Sigonius* & le Cardinal *Baronius* contre une fauſſe critique du P. *Pagi*, fixe d'une manière ſans réplique l'année de l'accommodement de *Gregoire* & de *Robert*. C'eſt une époque importante dans la vie de tous deux, & ſurtout dans celle du premier, en ce qu'elle ſert à développer de plus en plus ſon caractère.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

nombre d'*Evêques de Germanie & d'Italie*; & *Brixen* dans le *Tirol* eſt indiqué par le *Roi*. Le Jeudi, 25 de Juin, trente *Evêques d'Italie & de Germanie* s'aſſemblent dans cette Ville avec une foule de *Princes* & de *Seigneurs* des deux Roïaumes, & le *Cardinal* HUGUE *Blanc*, qui ſe donoit pour le *Repréſentant de l'Egliſe Romaine*. Animés tous du même deſir de vangeance, ils n'ont pas beſoin d'une longue délibération pour décider qu'HILDEBRAND, dit GREGOIRE VII, qu'ils traitent de *Faux-Moine*, de *Prince contagieux de toute ſcélérateſſe*, & d'*Invaſeur du Siége de Rome*, doit être, quoiqu'abſent, chaſſé du Siége Apoſtolique; & pour élire *Pape* en ſa place GUIBERT, *Archevêque de Ravenne*. L'*Abbé d'Urſperg* (1) nous a conſervé la concluſion du *Decret* de ce *Conciliabule*. GREGOIRE y eſt accuſé « de n'avoir point été choiſi de Dieu: mais de s'être » de lui-même très impudemment offert, à l'aide de la fraude » & de l'argent; d'avoir renverſé l'Ordre Eccléſiaſtique & trou- » blé l'Empire Chretien; de conſpirer contre la vie du corps & » de l'ame d'un *Roi catholique & pacifique*, & de défendre un » *Roi parjure*; d'avoir ſemé la diſcorde & les querèles entre » ceux qui vivoient dans la concorde & la paix, les ſcandales » entre les Frères, les divorces entre les Epoux; d'avoir tiré » les gens de piété de l'état de tranquillité dans lequel ils paroiſ- » ſoient affermis, pour les faire paſſer à l'état d'agitation; d'être » le Prédicateur des Sacriléges & des Incendies, le Défenſeur » des Parjures & des Homicides; d'avoir, come ancien Diſci- » ple de l'Hérétique BÉRENGER, fait une matière de diſpute de » la Foi de l'Egliſe touchant le Corps & le Sang du Seigneur; » de s'adoner aux Divinations, à l'interprétation des Songes; » d'être manifeſtement un Négromant, & poſsèdé de l'Eſprit » de menſonge, & par là hors du ſentier de la véritable Foi. » C'eſt pour cela que les *trente Evêques*, en leur nom & come » Procureurs des *dix-neuf* de *Maience*, jugent, en ſe diſant » autoriſés de Dieu, que le *très impudent* HILDEBRAND doit » être canoniquement dépoſé & chaſſé; & s'il ne déscend pas » de ſon Siége, lorſqu'on lui ſignifiera cette *Sentence*, con- » damné pour tonjours ». On ne ſauroit nier que pluſieurs des reproches, faits dans cette *Sentence* à GREGOIRE, ne ſoient

(1) Je ne pouvois parler du *Conciliabule de Brixen* que d'après l'*Abbé d'Urſperg*; &, ſi l'on veut le conſulter, on verra que je me ſuis efforcé de rendre exactement ſes penſées & ſes expreſſions.

très vrais, vus d'un certain côté : mais les autres, dictés à la Haine par la Calomnie & par l'Extravagance, doivent faire déteſter leurs Auteurs. Au reſte, la forme du *Decret*, qui ne dépoſe pas expreſſément GREGOIRE : mais qui déclare ſeulement qu'il eſt dans le cas de mériter la dépoſition, le réduit à n'être préciſément qu'un ſimple *Avis*; & ſemble annoncer que les *Evêques*, aſſemblés à *Brixen*, reconnoiſſoient qu'ils n'étoient point les Juges légitimes du *Pape*. Si ces *Evêques* s'en étoient tenus à faire ſimplement ce *Decret* contenant leur *avis*; & s'ils s'étoient abſtenus d'élire un *Antipape*, lorſque, de leur propre aveu, la Chaire de S. PIERRE étoit remplie, peut-être leur démarche, que *WALTRAM, Evêque de Newbourg*, & les autres *Apologiſtes d'*HENRI III ſe ſont envain efforcés de juſtifier, ſeroit-elle en quelque ſorte excuſable. L'*Abbé d'Urſperg*, que BARONIUS & ceux qui le copient ſans examen, traitent ſans ceſſe de *Schiſmatique*, eſt ſi loin d'approuver la témérité ſacrilége du *Conciliabule de Brixen*, qu'immédiatement après la date du *Decret*, il dit : *Enſuite* ANSELME, Evêque de Lucque, *écrivit au même* GUIBERT *une* Lètre, *dans laquelle il le qualifie de Prévaricateur & de Superbe, ajoutant entre autres choſes* : Je dirai de notre Père le bienheureux GREGOIRE ce que S. CIPRIEN dit du *Pape* CORNEILLE. Le Jugement de Dieu & de ſon Chriſt, le témoignage de preſque tous les Clercs, ou, pour mieux dire, de tous abſolument, le ſuffrage du Peuple alors préſent à l'Aſſemblée des Evêques, des Anciens & des Gens de poids l'ont fait Evêque, lorſque perſone ne l'avoit été fait avant lui, lorſque la place d'*ALEXANDRE*, c'eſt à dire la place & le rang de *PIERRE* à la Chaire Epiſcopale, étoient vacans. Cette place aiant été remplie, & GREGOIRE ordoné par la volonté de Dieu & du conſentement de nous tous; il eſt néceſſaire que quiconque veut à préſent être fait Evêque, ſoit dehors; & que qui ne tient point l'unité de l'Egliſe, n'ait point l'Ordination Eccléſiaſtique. Qui que ce puiſſe être, il a beau ſe vanter beaucoup & s'attribuer encore plus; c'eſt un Profane, un Etranger; il eſt dehors. Come après un premier (*Evêque*) il ne peut pas y en avoir un ſecond; quiconque eſt fait Evêque après un, qui doit être ſeul, eſt, non pas le ſecond : mais rien. *Voila ce que l'*Evêque *ANSELME dit de très contraire au ſentiment des autres rapporté ci-deſſus* (1). GREGOIRE, informé de

(1) L'Auteur fait en cet endroit en peu de mots un bel éloge de S. *Anſelme de Lucque*. Je l'ai traduit, p. 189, col. 4.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ce qui venoit de ſe faire à *Brixen*, écrit de *Cecano* dans la Principauté de *Bènevent*, le 21 de Juillet (1), *Aux Frères & Coévêques, établis dans les Principautés* (de Bènevent, de Salerne & de Capoue), *dans la Pouille & dans la Calabre*; & leur dit, « Qu'ils ſavent que des *Diſciples de Satan*, fauſſe-» ment appellés *Evêques* en divers païs, enflamés d'un orgueil » diabolique, ſe ſont efforcés de confondre l'*Egliſe Romaine*: » mais que, par le ſecours de Dieu & l'Autorité de S. PIERRE, » leur injuſte témérité les a couverts de honte & de confu-» ſion, & procuré la gloire & l'exaltation du Siége Apoſtoli-» que: Que, depuis le plus grand juſqu'au plus petit, des dé-» marches de qui tous le chef & l'auteur eſt HENRI, qu'on » appelle *Roi*, ils ont ſenti ce que peut l'Autorité de S. *Pierre* » pour punir leur iniquité: Que, dès le tems du *Pape* ALEXAN-» DRE, le même HENRI avoit imaginé d'outrager l'Egliſe de » S. *PIERRE*, par le moïen de CADALOÜS; & qu'il avoit mé-» rité de tomber avec lui dans le très-honteux abîme de la » confuſion, aux ieux du Monde entier (2). Il met enſuite, » avec uu peu moins d'injuſtice ſur le comte du même *Roi*, » ce que les *Evêques de Lombardie*, trois ans auparavant, » avoient fait contre lui. Puis attribuant aux *Evêques*, dont » il veut parler, toute l'*effronterie des Courtiſanes* (3); il dit, » qu'ils ont tâché de renouveller leur anciène conſpiration » contre le Seigneur, & la Sainte Egliſe Univerſelle: Qu'ils ont » établi pour *Antechriſt* & pour *Héréſiarque* (4) un Home ſa-» crilége, parjure à la Sainte *Egliſe Romaine*, & noté, pour

(1) Liv. VIII, *Lett.* 5. Je parle de cette *Lètre*, pp. 499-503; &, p. 499, je la date mal à propos *du* 20. J'y traduis auſſi l'Adreſſe: mais moins exactement qu'ici.

(2) *In quantam quamque turpiſſimam, Mundo teſte, confuſionis foveam, cum eodem* Caduio *cadere meruit.* Je le dis à regret, le reproche d'avoir favoriſé le Schiſme de *Cadaloüs* eſt injuſte & de mauvaiſe foi. Lorſque cet *Antipape* fut élu le 28 d'Octobre 1061; *Henri*, né le 12 de Novembre 1050, n'avoit pas encore tout-à-fait 11 ans; & règnoit ſous la tutèle de ſa mère, l'*Impératrice Agnès*. A-t-on jamais pu faire juſtement un crime à qui que ce fût de ce que ſes Tuteurs ont fait de mal, ſous ſon nom, pendant ſa minorité? Le Schiſme de *Cadaloüs* fut éteint par les ſoins d'*Annon*, *Archevêque de Cologne*, avant qu'*Henri* fût en âge de gouverner par lui même. Mais cette *Lètre* & les autres, écrites par *Gregoire* à l'occaſion de l'élection ſchiſmatique de *Guibert*, furent toutes dictées par la Colère; & la Colère a coutume d'être injuſte. Je n'en impoſe point à *Gregoire*. On peut s'en convaincre, en liſant les *Lètres* 7, 9, 12, 13 & 14 du même Livre.

(3) *Obturatas, meretricum more, frontes gerentes.*

(4) C'eſt à dire *Chef de Secte.*

» ſes crimes abominables, dans le Monde Romain (1), GUI-» BERT, par qui la ſainte *Egliſe de Ravenne* s'eſt vue rava-» gée (2). Il continue à parler des *Evêques de Brixen* & des » ſuites de leur attentat avec un emportement, dont on a peine » à ne ſe pas ſcandaliſer (3). Il exhorte enfin ceux auxquels » il écrit, de ſecourir leur Mère l'*Egliſe Romaine* de leurs priè-» res & de toutes les manières qu'ils pouront; & s'en remet » aux *Légats*, porteurs de ſa *Lètre*, de les inſtruire de ce qu'il » n'y met pas ». Il en adreſſe une autre à peu près dans le même tems (4), *Aux Frères & Coévêques qui défendent la Religion & aux autres Fidèles de S.* PIERRE, *Clercs & Laïcs.* Il les in-forme « des conférences, que lui-même & ſes *Légats* ont eues » avec le *Duc* ROBERT, le *Prince* JOURDAIN & quelques au-» tres des premiers *Chefs des Normans*, qui ſe ſont unanime-» ment engagés de s'emploïer à défendre contre tous les Ho-» mes l'honeur de l'*Egliſe Romaine* & le ſien ». Il ajoute « que » tous les *Princes* des environs de *Rome*, même au loin, de » *Toſcane* & d'autres Cantons, lui promètent la même choſe ». *C'eſt pourquoi*, leur dit-il, *après le premier de Septembre, lorſqu'il commencera de faire moins chaud, dans le deſir d'arracher d'entre les mains des Impies la ſainte* Egliſe de Ravenne, *& de la reſtituer à ſon Père, S.* PIERRE, *nous nous tranſporterons, à main armée, de ce côté-là, come nous eſpérons que le Seigneur nous en fera la grace; & nous croïons que, par ſon ſecours, nous la délivrerons infailliblement. Mépriſant donc l'audace des Impies & les complots artificieux de ceux qui ſe ſont élevés contre nous, ou pluſtôt contre S.* PIERRE, *nous vous exhortons de mépriſer à notre exemple, ainſi que nous le voulons, leur orgueil & leurs efforts; & d'être d'autant plus certains de leur chûte, que vous les voïés tâcher de s'élever plus haut.* Il finit par leur ordoner « d'eſpérer qu'au pluſtôt la chûte » des Méchans calmera les troubles, qu'ils ont cauſés, & réta-» blira la paix & la ſureté de l'Egliſe ». Le 22 de Septembre, il écrit de Rome *A tous les Archevêques, Evêques, Clercs & Laïcs de divers ordre & puiſſance, demeurans dans le Roïaume de Germanie, & ſeulement à ceux qui obéiſſent fidèlement à la*

(1) *Per univerſum R..... orbem nefandiſſimis ſceleribus denotatum.*
(2) *Sanctæ Ravennatis Eccleſiæ devaſtatorem.*
(3) J'ai traduit tout ce morceau, p. 501-3, col. 4; & j'y renvoie.
(4) Liv. VIII, *Lèt.* 7. Elle n'a point de date: mais celle qui la précède, & qui me paroît lui devoir être poſtérieure eſt du 25 de Juillet. En tout cas, le

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Sainte Egliſe Romaine (1). Il attribue dans cette *Lètre* la cauſe des calamités de l'Egliſe aux péchés de ſes Enfans. Il ajoute, « Qu'en ſupportant patiemment ces calamités, il faut mètre » ſon eſpérance en la miſéricorde de Dieu : Que ſi tous, ainſi » que lui-même, veulent appliquer le remède de la pénitence » aux maladies de leurs péchés, &, ſe corrigeant avec exacti- » tude de leurs excès & de leurs négligences, former leurs » mœurs ſur les règles de la Juſtice, leurs Ennemis enragés » périront au pluſtôt, & l'Egliſe aura la paix & la ſureté qu'elle » deſire depuis longtems ». Il recommande enſuite aux *Evêques*, « de travailler, comme ils le doivent, à la correction de » ceux qui leur ſont confiés, & d'avoir toujours dans la mé- » moire ces paroles du Prophète : *Offrés un ſacrifice de Juſtice, » & eſpérés dans le Seigneur* (2) ». Il exhorte enſuite tous ceux à qui cette *Lètre* eſt adreſſée, « de mètre toute leur confiance » dans le Seigneur, parceque leurs Adverſaires touchent à leur » fin, & que les Ennemis de l'Egliſe recevront inceſſamment » la peine due à leur témérité ». Mais, les deſirs & l'enthouſiaſme de GREGOIRE n'influant point ſur les decrets de la Providence, il ne devoit pas voir éteindre le feu, que ſon imprudence ſéditieuſe avoit allumé. Divers évènemens font donc évanouir en fumée ſes projets guerriers. Auſſitôt après le *Conciliabule de Brixen*, *HENRI III* avoit renvoïé GUIBERT en *Italie*; & cet *Antipape*, dont tous les Ennemis de *GREGOIRE* ſe hâtent d'embraſſer le Parti, voit bientôt de tous côtés des Troupes prêtes à marcher à ſes ordres; & met *Ravenne* à l'abri de toute atteinte. NICÉPHORE *Botaniate*, que nous avons vu plus haut excommunié dans un Concile de Rome pour avoir uſurpé le Trône d'Orient, avoit obligé l'*Empereur MICHEL DUCAS Parapinace* & ſon fils & collègue *CONSTANTIN*, gendre du *Duc ROBERT*, à prendre l'habit monaſtique. A peu près en même tems qu'on apprenoit, dans la *Pouille*, ce qui s'étoit fait à *Brixen*, un Home, vilement vêtu, s'offre à *ROBERT*; ſe dit l'*Empereur MICHEL*; demande du ſecours contre l'Uſurpateur; & répréſente que ſon alliance avec le *Duc*, Prince trop haï des *Grecs*, avoit été la principale cauſe de ſa ruine. *ROBERT*,

Pape, parlant dans celle, dont il s'agit, d'une Expédition à faire après le premier de Septembre, quand les chaleurs ſeront diminuées; elle doit être, pour le plus tard, des premiers jours d'Août.

(1) Liv. VIII, *Lèt.* 9.

(2) *Sacrificate ſacrificium juſtitiæ, & ſperate in Domino.* Pſ. 4.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

croïant, ou feignant de croire que c'étoit véritablement l'*Empereur*, père de ſon Gendre, le reçoit avec de grands honeurs, le revêt des habits impériaux, & le fait conduire avec pompe dans toutes les grandes Villes de ſes Etats. Il l'envoie même implorer la protection du *Pape*, qui, le 25 de Juillet, écrit, de *Cecano* vraiſemblablement, *Aux Frères & Coévêques demeurans dans la Pouille & dans la Calabre* (1), « Qu'il ne doute » pas qu'ils ne ſachent que *MICHEL, très glorieux Empereur* » *de Conſtantinople*, injuſtement chaſſé du Trône Impérial, » eſt venu demander en Italie le ſecours de S. *PIERRE* & du » *Duc ROBERT* ». Il ajoute, « Qu'ému de compaſſion, il cède » aux prières de cet *Empereur* & du *Duc*; & qu'il croit que » tous les *Fidèles de S. PIERRE* doivent contribuer au ſecours » que l'on demande. Et parceque les Princes, qu'il a només, » eſtiment qu'il eſt ſurtout important que ceux qui ſe prêteront » à ſecourir l'*Empereur MICHEL* s'y portent d'un commun ac- » cord & de bone foi »; *Nous ordonons*, dit-il, *par l'Autorité Apoſtolique, que ceux qui s'engageront à cette guerre, pour cet* Empereur, *n'aient pas l'audace de déſerter, en Traîtres, pour paſſer dans le Parti contraire: mais qu'ils emploient fidèlement leurs armes pour ce Prince, come la Religion Chretiène & leur devoir le demandent. Nous mandons & nous ordonons néanmoins à votre Dilection d'avoir un très grand ſoin d'avertir, ainſi que votre Charge l'exige, ceux qui doivent paſſer la mer avec le même* Duc *& le même* Empereur, *de faire une digne pénitence; de leur garder, come il convient à des Chretiens, une exacte fidélité; d'avoir devant les ieux, dans toutes leurs actions, la crainte & l'amour de Dieu, & de perſévérer dans les bonnes œuvres. A ces conditions, munis de notre autorité, ou pluſtôt de celle de S.* PIERRE, *donés-leur abſolution de leurs péchés.* Ainſi la guerre, que ROBERT projetoit de faire aux *Grecs*, devenoit, ſous la plume de GREGOIRE, une eſpèce de *Guerre Sainte.* Elle étoit juſte, ſi c'étoit véritablement l'*Emporeur* MICHEL, qui venoit implorer le ſecours du Beaupère de ſon Fils: mais la *Princeſſe* ANNE COMNE'NE ſoûtient (2), que c'étoit une invention de ROBERT lui-même, qui n'avoit point ſon égal pour les ruſes politiques, & qui ne cherchoit qu'un prétexte d'attaquer *l'Empire Grec.* GEOFFROI *de Maleterre*

(1) Liv. VIII, *Lét.* 6.
(2) *Alexiade*, Liv. I.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

lui-même (1), quoique *Normand*, eſt tenté de croire que c'étoit un trait de politique, un Phantôme, dont l'apparition devoit exciter les Peuples à ſe prêter à ce que le *Duc*, débaraſſé des guerres civiles, méditoit, & dont les préparatifs commencent à l'occuper cette année. GREGOIRE, n'aiant plus guère d'eſpérance de ſe rendre maître, par les armes, de *Ravenne*, tente d'y faire dominer ſon autorité ſpirituelle. C'eſt l'objet de deux *Lètres* (2), adreſſées, le 15 d'Octobre, l'une, *A tous les Evêques, Abbés, Clercs & Laïcs, demeurans dans la Marche de Fermo, dans la Toſcane, & dans l'Exarchat de Ravenne, leſquels obéiſſent, come des Chretiens le doivent, à la Sainte Egliſe Romaine;* l'autre, *A tous les Clercs & Laïcs, qui demeurent à Ravenne, chériſſent S.* PIERRE, *&, come des Chretiens le doivent, obéiſſent à la Sainte Egliſe Romaine.* Elles commencent, l'une & l'autre, par l'éloge de l'*Egliſe de Ravenne*, « qui, » dès ſa naiſſance, avoit toujours eu pour l'*Egliſe Romaine* un » fidèle attachement ». J'ai du faire obſerver plus d'une fois que l'Hiſtoire êtoit peu connue de GREGOIRE. On a vu dans les deux premiers Volumes de cet Ouvrage, qu'il s'en faloit beaucoup que l'*Egliſe Romaine* eût toujours éprouvé, de la part de l'*Egliſe de Ravenne*, un attachement fidèle. Quoi qu'il en ſoit, GREGOIRE plaint cette dernière « de tout ce qu'elle a » perdu, tant à l'égard du Spirituel, que du Temporel, depuis » qu'elle a pour *Archevêque* GUIBERT », dont il parle avec encore plus d'emportement, qu'il n'a fait dans ſa *Lètre* aux *Evêques des Principautés, de la Pouille, & de la Calabre.* Il penſe donc, « Que, pour réparer toutes les pertes de cette » Egliſe, il faut la pourvoir d'un Paſteur également religieux » & prudent ». *C'eſt pourquoi*, dit-il à ceux à qui la première *Lètre* s'adreſſe, *nous vous prions & nous vous ordonons, par l'Autorité Apoſtolique, de contribuer tous, autant que vous le pourés & d'un conſentement unanime, au rétabliſſement de cette anciène Sainte Egliſe, & de travailler avec nous à la tirer d'une oppreſſion ſervile, ou pluſtôt d'une ſervitude tirannique, pour lui rendre ſon anciène liberté; & de chercher avec grand ſoin une Perſone propre à la gouverner.* Dans la ſeconde *Lètre*, il done ſes ordres aux *Clercs & Laïcs de Ravenne* en ces termes. *Nous vous avertiſſons, &, pour votre ſalut, nous vous prions d'em-*

(1) Liv. III, Ch. 13.
(2) Liv. VIII, *Lèt.* 12 & 13.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ploïer tout votre zèle & toute votre attention, conjointement avec nos Confrères les Evêques, *& l'*Archidiacre *& les autres* Diacres, *que nous vous envoïons pour tenir notre place à cet égard, à choisir une Perſone, qui ſoit digne d'un ſi grand Honeur, c'eſt à dire de gouverner cet* Archevêché. *Ne ſouffrés pas que votre Egliſe ſoit plus longtems dans l'oppreſſion d'un vil eſclavage: mais, come de bons Fils, travaillés ſoigneuſement avec nous, à la remètre dans la liberté de ſa Mère, c'eſt à dire de l'Egliſe Romaine.* Le *Pape*, en envoïant pour *Légats à Ravenne*, le *Cardinal Archidiacre de l'Egliſe Romaine* & d'autres *Cardinaux Diacres*, pour préſider en ſon nom à l'élection d'un *Archevêque*, & recommandant qu'on ne fît rien que de concert avec eux, montre aſſés qu'il ſe vouloit rendre maître de cette élection. Si le Don de prophétie, dont il ſe paroit quelquefois, l'eût inſtruit de ce qui ſe paſſoit en *Lombardie*, & plus loin en *Allemagne* le jour même, qu'il écrivoit ces deux *Lètres*, on peut croire qu'il ſe ſeroit abſtenu de les écrire. La *Comteſſe* MATHILDE, apparemment pour l'Expédition projetée de *Ravenne*, avoit, dans le Territoire de *Mantoue*, mis ſur pied tout ce qu'elle pouvoit de Troupes. Les *Lombards*, toujours fidèles à leur Souverain, avoient auſſitôt raſſemblé toutes les leurs qui, ſous les ordres d'un Fils d'*Henri*, que le *Cardinal d'Aragon* nome come ſon Père, & que l'on ne connoît point d'ailleurs, s'étoient avancées à *La Volta*, lieu du *Mantouan*. Le 15 d'Octobre, elles y livrent bataille à celles de la *Comteſſe*, qu'elles mètent en déroute (1). D'autre part le *Roi*,

(1) *On lit*, dit *Muratori*, p. 268, *dans la* Vie de Gregoire VII (par le *Cardinal d'Aragon*), *que peu de jours s'étant paſſés* (après la mort de *Rodolfe*) *Henri*, fils d'*Henri*, combatit l'Armée de l'Illuſtre *Comteſſe Mathilde*; & parceque, come il arrive ordinairement, les ſuccès varient à la guerre, il eut la victoire. *Je ne trouve aucun Ecrivain, qui m'apprène ce que c'eſt que cet* Henri, *fils du* Roi Henri IV, (III). Peut-être *dit le* Fiorentini (*Liv.* 11, *p.* 200-1), eſt-ce celui de qui parle *Donizon*, qui n'en dit pas le nom & qui le dit mort enſuite au Siége de Montebello. *Certainement ce ne fut pas* Henri V (IV), *enſuite* Empereur, *puiſque l'on croit qu'il ne naquit que l'année ſuivante. J'ignore ſi* Henri IV (III) *avoit des Fils naturels. Il ne ſeroit pas contre la vraiſemblance qu'il en eut eus.* C'eſt principalement *Berthold de Conſtance* qui nous fait connoître la bataille perdue par l'Armée de *Mathilde*; & c'eſt lui, qui la date du 15 d'Octobre. Le *Cardinal d'Aragon* la recule de pluſieurs jours, en la faiſant arriver après la mort de *Rodolfe*: mais chés cet Auteur la chronologie eſt très peu ſure, & le detail des faits ne l'eſt guère plus. Il compiloit au hazard. Selon lui, le *Roi Henri*, batu, fuiant & vivement pourſuivi par les *Saxons*, ſauva ſa vie, en ſe tenant caché dans un Château; le *Roi Rodolfe* ne s'enfuit pas, ce qu'il dit d'un ton très affirmatif; mais il mourut vainqueur & triomphant, aiant été mortellement bleſſé, dans la mêlée, par les ſiens, qui ne le reconnoiſſoient pas, & qui le trouvèrent enfin parmi les Morts, après avoir été, quelques jours,

qui n'avoit rien négligé, pour remètre une Armée ſur pied, s'étoit porté dans la *Saxe*; & ce même jour, 15 d'Octobre, il ſe done, près de la Rivière d'*Eſter* dans le Diocèſe de *Newbourg*, une dernière bataille entre les *deux Rois*, où GODEFROI *de Bouillon*, alors *Marquis d'Anvers*, qui portoit ce jour là, dans l'Armée d'*Henri*, le grand Etendart du *Roïaume de Germanie*, en frape le *Roi* RODOLFE dans le bas-ventre, & lui coupe auſſi la main droite. C'eſt ce que l'on ſait de plus certain de cette bataille (1). *Rodolfe*, bleſſé mortellement, meurt quelques jours après à *Mersbourg*, où les ſiens lui font élever un magnifique mauſolée. *On rapporte qu'approchant des derniers momens, & regardant ſa main droite coupée, il dit, en jetant un profond ſoûpir, aux* Evêques, *qui, par hazard, étoient préſens :* « *La voila cette main avec laquelle j'ai prêté* » *ſerment de fidélité à* HENRI, *mon Seigneur; & voici que j'a-* » *bandone ſon Roïaume & la vie préſente. C'eſt à vous, qui* » *m'avés fait monter ſur ſon Trône, & dont j'ai ſuivi les avis,* » *à voir ſi vous m'avés conduit par le bon chemin* (2) ». FRÉDÉRIC *de Hohenſtauffen*, Général de l'Armée d'HENRI, reçoit pour récompenſe de la victoire remportée par ſes ſoins, le *Duché de Souabe*, que la mort de RODOLFE laiſſoit vacant. C'eſt de ce FRÉDÉRIC que la *Maiſon Impériale de Souabe* eſt déscendue. SIGEBERT *de Gemblours*, dans ſa *Chronique*, dit, « Que GREGOIRE avoit prédit que le *Faux-Roi* mourroit dans » le cours de cette année; ce qu'il entendoit d'*Henri*; & que » ce fut *Rodolfe*, qui mourut au lieu de lui ». Ce que cet

ſans ſavoir ce qu'il étoit devenu. Ce ne fut que ſur la nouvelle de ſa mort qu'*Henri* ſortit du Château, qui le cachoit, & reprit courage.

(1) *Cependant il arrive*, dit *Muratori*, p. 267, *un terrible changement dans la* Germanie. *Le 15 d'Octobre, les* deux Rois, Henri & Rodolfe, *combatirent en plaine pour la quatriéme* (cinquième) *fois. On trouve, à ce ſujet, une très grande variété dans les Auteurs. Les uns ſoûtiènent que les* Saxons *furent mis en fuite; & les autres, que la victoire ſe déclara pour eux. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que, dans cette action, le* Roi Rodolfe *fut bleſſé mortellement. L'*Auteur *de la* Vie d'Henri IV (III) *dans le Recueil de* Reuberus, *prétend,* « *Que* Rodolfe *fut tué* » *par ſes propres Soldats, gagnés par l'argent du* Roi Henri ».

(2) *L'Abbé d'Urſperg*, Ann. 1080. La *Chronique des Slaves* du *Prêtre Helmold* porte, Liv. I, Ch. 29: *Les* Rois *combatirent donc. Le* Parti de Rodolfe *fut vaincu. Les* Saxons *& les* Suèves *ſuccombèrent.* Rodolfe *s'enfuit à* Mersbourg *avec une bleſſure à la main droite; &, près de mourir, il dit à ſes Amis:* Vous voïés ma main droite bleſſée. C'eſt par elle que j'avois fait ſerment au Seigneur *Henri* de ne lui point nuire, & de ne rien faire contre ſa gloire: mais les *Ordres Apoſtoliques* & les *prières des Evêques* m'ont conduit au point de violer mon ſerment, & d'uſurper un Honeur, qui ne m'étoit pas du. Que ceux, par qui j'y fus pouſſé, voient comme ils m'ont conduit, & s'ils ne m'ont pas précipité dans

Auteur ne dit là que, d'après le bruit public, ne mériteroit ſans doute aucune attention, ſi GREGOIRE, ſujet à ſe laiſſer emporter à la fougue de ſon imagination, ne diſoit pas, dans la *Lètre* aux *Evêques des Principautés, de la Pouille & de la Calabre*, que la ruine des Partiſans de GUIBERT *ne ſe fera pas longtems attendre*; & que, *ſuivant la coûtume, le repos de la Sainte Egliſe s'étendra glorieuſement par la défaite & la confuſion de ſes Ennemis*; & dans celle à *tous les Fidèles de S.* PIERRE: *Vous donc, qui craignés Dieu & qui perſévérés d'être fidèles à S.* PIERRE, *eſpérés de la miſéricorde de Dieu, ſans héſiter aucunement, qu'une juſte chûte apaiſera bientôt les troubles cauſés par les Abominables* (1), & que, *come nous le promètons en nous confiant en la divine clémence, la paix & la ſureté de la Sainte Egliſe ſeront dans très peu de tems* (2) *rétablies.* Dans celle aux *Archevêques, Evêques & Perſones de différens Ordre & Puiſſance du Roïaume Germanique*, il dit avec encore plus d'aſſurance: *Nous vous admonètons & nous vous exhortons de mètre tous votre confiance dans le Seigneur & dans la puiſſance de ſa force, parceque la malice de nos Ennemis touche à ſa fin; enſorte que ceux qui, par déſeſpoir, ſe ſont élevés contre le Seigneur & contre la Sainte Mère l'Egliſe Romaine, vont être punis de leur témérité par une ruine, qu'ils ont méritée, & qui ne tardera pas beaucoup* (3). Quoi

l'abîme de la damnation éternelle. *Après avoir dit ces paroles, il termina ſa vie dans une horrible peine d'eſprit.* Je n'ai traduit cela, que pour montrer que l'*Abbé d'Urſperg* n'eſt pas le ſeul, qui parle de ce fait, qu'il n'annonce pourtant, come on l'a vu, qu'avec quelque doute. Au reſte, *Helmold* apparemment avoit pris ſoin de ſe bien inſtruire de l'Hiſtoire des *Slaves*; & ce n'eſt qu'à cet égard qu'il peut être de quelque autorité. Dans ce qu'il raconte de ce qui n'appartient point à cet objet, il débite ſouvent des choſes ſi manifeſtement fauſſes, & des abſurdités ſi palpables, qu'on eſt tenté de ne s'en rapporter à lui pour quoi que ce ſoit.

(1) *Nefandorum.*

(2) *Proxime.*

(3) Le *Cardinal Bennon*, de qui je fais connoître l'Ouvrage, pp. 239-45 & 347-9, en nomant le *Recueil*, dont je me ſers & dont je cite les pages, dit, dans la première de ſes *Lètres* contre *Gregoire VII*, p. 4: *Le Lundi de Pâque, le Clergé & le Peuple étant aſſemblés pour la Meſſe dans l'Egliſe de Saint-Pierre*, Hiltebrand *dit à haute voix, en préſence des Evêques, des Cardinaux & de la nombreuſe aſſemblée du Clergé, du Sénat, & du peuple Romain*, « *Que*, » *de ce jour à la prochaine fête de S.* Pierre, *le* Rol Henri *mourroit infailli-*» *blement; ou qu'il ſeroit ſi bien dépouillé de tout ſon Roïaume, qu'il ne pou-*» *roit pas raſſembler plus de ſix Chevaliers*». *Il dit encore aux Evêques, aux Cardinaux, & à tous les Aſſiſtans, en criant du Jubé*: Ne me tenés plus en aucune manière pour *Pape*, arrachés-moi de l'Autel, ſi, de ce jour à ladite Fête, cette prophétie ne s'accomplit pas. *Dans le même tems, on entreprit de ſe défaire de l'*Empereur *par des Traîtres cachés: mais Dieu le garda. Quelques-uns*

qu'il en ſoit, la mort de RODOLFE expoſe GREGOIRE aux railleries de tous ſes Ennemis, qui, par un uſage alors général & maintenant encore aſſés commun, en prétendent tirer un très grand avantage en faveur de la juſtice de leur cauſe & de celle du *Roi* HENRI, qu'ils confondoient aſſés mal à propos avec la leur (1). Dans une *Lètre*, du 5 d'Octobre (2), *GREGOIRE* informant, de différentes choſes, ORZOCCO, Juge de Cagliari, qui s'étoit reconnu Vaſſal de SAINT PIERRE, & qu'il traite de *Votre Sublimité* (3), lui dit, « Que pluſieurs perſones d'entre les *Normans*, les *Toſcans* ou les *Lombards*, & même des

*crurent alors qu'*Hiltebrand *avoit été le complice & l'Auteur de la trahiſon, parceque, peu de tems auparavant, il avoit oſé faire une fauſſe prophétie de la mort du* Roi *; ce qui frapa vivement beaucoup de perſones ; & l'on publia,* « Qu'Hil» tebrand *s'étoit condamné lui même par ſa propre bouche dans l'Aſſemblée de* » *l'Egliſe, lui, qui, come on l'a dit, avoit décidé qu'il ne ſeroit plus* Pape, *&* » *qu'on ne devroit plus le regarder come tel: mais le croire un Traître, un Men*» *teur, ſi, de ce jour à la prochaine fête de S.* Pierre, *l'*Empereur *ne mouroit* » *pas, ou s'il n'étoit pas ſi bien dépouillé de tout ſon Roïaume, qu'il ne pût pas* » *raſſembler plus de ſix Chevaliers* ». *C'eſt ainſi qu'il eſt arrivé, par la grace de Dieu, que cet* Hérétique *s'eſt condamné lui-même.....Quand le tems, qu'*Hiltebrand *avoit fixé dans ſa divination, fut paſſé ſans que le* Roi *fût mort, n'i que le nombre de ſes Chevaliers fût diminué ; craignant d'être pris par ſes propres paroles & condamné par ſa propre bouche, il eut recours à la ruſe, en perſuadant au Vulgaire ignorant,* « *Que ſa prophétie regardoit, non le* Corps, *mais* » *l'*Ame du Roi » *; come ſi l'*Ame du Roi *eût perdu tous ſes Chevaliers hors ſix, & qu'elle fût morte dans le tems marqué. C'eſt par-là qu'il trompa le Vulgaire ignorant.* Si j'ai traduit ce récit, dicté par la Haine & chargé par la Calomnie, c'eſt moins pour montrer que *Sigebert* a parlé ſur un bruit public de la prétendue prophétie de *Gregoire*, touchant la mort prochaine d'*Henri*, que pour faire voir que, tout ridicules que ſont les contes, débités par le *Cardinal Bennon*, ils ont pourtant la pluſpart pour fondement des faits réels, altérés dans les circonſtances, come je l'ai fait entendre, pp. 247 & 347, col. 2.

(1) Immédiatement après ce que j'ai traduit de *Muratori*, p. 793, *N.* 1, cet *Annaliſte* dit: *Ce coup* (la mort de *Rodolfe*) *déconcerta grandement les affaires des Catholiques, non ſeulement en Allemagne, mais encore en Italie ; & mit le* Pape Gregoire VII *en bute aux railleries de ſes Ennemis. Si l'on en doit croire* Sigebert, *ce* Pape *avoit prédit que, dans cette année, le* Faux-Roi *mourroit, entendant parler d'Henri : mais, en ſa place ce fut le* Roi Rodolfe, *qui ceſſa de vivre. Ce pourroit être une fable : mais il eſt certain qu'en écrivant à* tous les Fidèles (Liv. VIII, *Lèt.* 7 & 9), Gregoire *leur avoit fait eſpérer* Nefandorum perturbationem metita ruina cito ſedandam, & ſanctæ Eccleſiæ pacem & ſecurirarem (ſicut de divina clementia confidentes promittimus) proxime ſtabiliendam. *On trouve la même choſe dans d'autres de ſes* Lètres. *Les* Partiſans d'Henri *firent ſoner bien haut un évènement tout-à fait contraire aux eſpérances & aux promeſſes du* Pape. *Le* Cardinal Baronius *les a déja réfutés, & les réflexions, que l'*Abbé Fleuri *fait à ce ſujet, méritent d'être lues.* Cet *Abbé*, dans le *Diſcours*, qu'il a mis à la tête de ſon XIIIe. Tome, parle, N. XVII, des *Cenſures*, & N. XVIII, de la *Dépoſition des Rois.* C'eſt-là que *Muratori* renvoie.

(2) Livre VIII, *Lètre* 10.

(3) *Gratias omnipotenti Deo referimus, quod* tua Sublimitas, Petrum *recte gnoſcens*, &c. Ces paroles, en ſuivant les intentions de *Gregoire*, ne peuvent ſignifier que ce que j'ai dit, quoiqu'il continue ainſi ſa phraſe: *debitum honorem & reverentiam Legato noſtro Populonienſi Epiſcopo W.... exhibuit.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» *Ultramontains* ont ſouvent tenté d'obtenir de lui la per-
» miſſion de s'emparer de l'Ile de *Sardaigne*, en offrant de
» rendre à l'*Egliſe Romaine* de grands ſervices, entre autres
» de tenir d'elle en Fief la moitié de l'Ile & de lui laiſſer la
» jouiſſance de l'autre moitié : mais qu'il eſt réſolu de n'ac-
» corder à perſonne cette permiſſion juſqu'à ce que le *Légat*,
» qu'il devoit envoïer dans le païs, fût inſtruit des intentions
» des Habitans : Que, puiſqu'ils ſe montrent fidèles à S. PIERRE
» en honorant les *Légats* de ſon Egliſe, il ne permètra ja-
» mais que qui que ce ſoit s'empare de leur Ile ; & que, ſi
» quelqu'un en fait la tentative, il emploiera contre lui les
» armes ſpirituelles & temporelles. Il finit par leur promètre,
» s'ils perſiſtent dans leur fidélité pour S. PIERRE, le ſecours
» du Saint Apôtre pour cette vie & pour la vie éternelle ».
Nous avons vu, quelques années auparavant, le *Duc* GODEFROI *le Boſſu* ſe ſoucier peu de l'offre que GREGOIRE lui faiſoit de l'inveſtir de la *Sardaigne*. Ce *Duc*, peut-être encore plus habile que *GREGOIRE*, avoit ſans doute pénètré que les intentions de ce *Pape*, qui revendiquoit, ſans titre, la *Sardaigne* comme un Domaine de S. *Pierre*, étoient de la conſerver à l'*Egliſe Romaine* (1). Les ordres qu'il avoit donés d'élire un nouvel *Archevêque de Ravenne*, n'aiant été ſuivis d'aucune exécution, il ſacre pour tel un certain RICHARD ; & l'adreſſe, par une *Lètre* du 12 de Décembre, *A tous les Evèques, Abbés, Comtes & Chevaliers, demeurans dans le Diocèſe de Ravenne, dans la Pentapole, dans la Marche de Fermo & dans le Duché de Spolète, c'eſt à dire à ceux qui chériſſent S.* PIERRE *& ne ſont point retenus dans les liens de l'excommunication* (2) : mais il ne paroît pas que RICHARD ait jamais pris poſſeſſion de l'*Archevêché de Ravenne*, dont GUIBERT jouit juſqu'à ſa mort.

Le 25 de Mai, la *Comteſſe* MATHILDE tient un *Plaid* à Corneto, Bourg du Territoire de Toſcanella, dans lequel elle juge un Procès en faveur de *Bérard*, Abbé de Farfa (3). Le 9 de Décembre, elle fait une donation au Monaſtère de

(1) Dans la même *Lètre*, *Gregoire* informe *Orſoco* qu'il a fait raſer la barbe du nouvel *Archevêque* qu'il vient de ſacrer pour la Sardaigne ; & lui recommande, come quelque choſe d'une très grande importance, d'obliger à ſe raſer de même tous les Clercs de l'*Egliſe de Cagliari*, puiſque c'étoit l'uſage de tout le Clergé d'Occident ; & d'empêcher ceux qui ne ſe ſoumètront pas à cet ordre, de deſſervir cette Egliſe. *Magna otia Cœli* !

(2) Livre VIII, *Lèt.* 14.

(3) D. *Mabillon* parle de ce *Plaid* dans ſes *Annales Bénédictines*.

Saint-Proſper, aujourd'hui Saint-Pierre de Reggio (1).

RAIMOND-BÉRENGER, *Comte de Provence*, vient en Sicile demander en mariage MATHILDE, fille aînée du *Comte* ROGER, qu'il épouſe & qu'il emmène dans ſes Etats. La Ville de Catane retourne au pouvoir des Saraſins, par la trahiſon de *Bencimin*, ſon Gouverneur. C'étoit un Mahométan ſur la fidélité duquel *Roger* avoit cru devoir comter. *Jourdain*, fils du *Comte*, apprenant cette nouvelle, court auſſitôt avec un petit Corps de Cavalerie; & trouvant les Saraſins rangés ſous la Ville, il fond avec tant d'impétuoſité ſur eux, & les remplit de tant de terreur, que, ne croïant pas même être en ſureté dans la Place, ils l'abandonent, & ſe retirent à Siracuſe.

1081.

GREGOIRE VII tient ſon huitième Concile de Rome, apparemment dans la première Semaine de Carême, c'eſt à dire du 22 au 28 de Février. Il y renouvelle l'excommunication contre *HENRI III* & ſes Adhérans, anathématiſe ILDIMOND & LAND, qui tirannioient la *Campanie*, & ceux qui leur prêtoient ſecours; & ſuſpend les *Evêques* avertis, leſquels n'étoient pas venus au Concile, & ne s'étoient pas excuſés par leurs Députés. Peu de jours après ce Concile, il écrit *Aux chers Frères en JESUS-CHRIST & Coévêque ALTMAN, Evêque de Paſſaw, & GUILLAUME, vénérable Abbé d'Hirſauge* (2), « pour les remercier du ſoin qu'ils ont pris de l'inſtruire au » vrai de ce qui ſe paſſoit dans la *Germanie*, & pour leur ap» prendre que tous ſes *Fidèles*, depuis qu'ils avoient appris la » mort du *Roi RODOLFE*, ne ceſſoient pas de l'exhorter de » recevoir en grace *HENRI*, diſpoſé, depuis longtems, à lui » faire beaucoup de mal, & ſoûtenu de tous les *Italiens* (3);

(1) L'*Acte*, imprimé dans la *Diſſertat. XXII* des *Antiquit. d'Ital.* a pour date : *L'An de l'Incarnation de Notre Seigneur* Jéſus-Chriſt *mille quatre-vingts, le IXe. jour du mois de Décembre, Indiction troiſième.* Sur quoi *Muratori* dit T. VI, p. 268 : *Ici l'*Indiction *court juſqu'à la fin de l'année : mais il ſe pouroit que l'on ſe fût ſervi de l'*Année Piſane, *& que l'Acte fût de l'année précédente, au mois de Septembre de laquelle* l'Indiction troiſième *commença.*

(2) Cette *Lètre* eſt la 3e. du IXe. Livre, &, come toutes les autres de ce même Livre, elle n'eſt point datée. C'eſt par le tems des faits auxquels ces *Lètres* peuvent avoir trait, qu'il faut deviner de quand elles peuvent être. Celle-ci très certainement a précédé l'arrivée d'*Henri III* en Italie.

(3) C'eſt de ceux de *Lombardie* qu'il veut parler. On a vu, dans le Volume précédent, que le *Duché de Milan* s'appeiloit auſſi, *Duché d'Italie.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» parceque, ſi ce Prince, ne voulant point de paix avec lui, vient » en *Italie* avec toutes ſes forces, il ne poura point eſpérer des » *Allemans* un ſecours dont il ne lui paroît pas fort préju- » diciable d'être privé : mais que, s'ils n'en donent pas à la » *Comteſſe* MATHILDE, dont les Troupes découragées la trai- » tent d'Inſenſée & peuvent refuſer de s'oppoſer au *Roi*, cette » Princeſſe ſera forcée de faire la paix, ou de perdre tout ce » qu'elle poſsède. Il prie donc l'*Evêque* & l'*Abbé* d'informer » MATHILDE du ſecours, qu'elle peut ſurement attendre; & » ſi par hazard HENRI vient en *Lombardie*, d'avertir *WELF*, » *Duc de Bavière*, qu'en recevant la promeſſe de l'Inveſtiture, » après la mort de ſon Père, d'un Fief que ſon Père poſsè- » doit (1), il a promis à GREGOIRE lui-même, en préſence » de l'*Impératrice* AGNE'S & de l'*Evêque de Come* (2), de faire » ſerment de fidélité à S. PIERRE. Il ajoute qu'il ſouhaite le » placer tout à fait dans le ſein de S. PIERRE, & l'engager » ſpécialement à le ſervir; & les charge, ſi le *Duc* & les au- » tres *Seigneurs*, qui chériſſent S. PIERRE, pour obtenir l'ab- » ſolution de leurs péchés, perſiſtent dans la volonté de ſervir » le Saint *Apôtre*, de faire ſoigneuſement enſorte qu'ils achè- » vent ce qu'ils ont entrepris, & de l'en informer; parcequ'il » croit, par ce moïen, porter les *Italiens* à ſe détacher d'HENRI » pour s'attacher à lui, ou pluſtôt à S. PIERRE. Il veut d'ail- » leurs qu'ils avertiſſent tous ceux qui, dans leurs cantons, » craignent le Seigneur & chériſſent la liberté de l'Epouſe de » JE'SUS-CHRIST, de ne ſe point preſſer, par aucun motif d'eſ- » pérance ou de crainte, de choiſir au hazard une perſone, » dont les mœurs & les autres qualités qu'un *Roi* doit avoir, » ne s'accordent point avec le ſoin & la défenſe de la Reli- » gion Chretiène. Il ajoute qu'il penſe qu'il vaut mieux diffé- » rer & faire choix, pour l'honeur de la Sainte Egliſe, d'un Roi

(1) Le Marquis *Albert-Azzon II d'Eſte.*

(2) *Si* Henricus *forte Longobardiam intraverit, admonere etiam te, cariſſime Frater, volumus* Ducem Welphonem *ut fidelitatem beato* Petro *faciat, ſicut coram* Imperatrice Agnete *&* Epiſcopo Cumano *diſpoſuit, conceſſo ſibi poſt mortem Patris ejus beneficio.* Le *Cardinal Baronius* ſe ſert de ces paroles pour prouver que le *Marquis Albert-Azzon* étoit *Seigneur de Ferrare* : mais ces paroles ne le diſent pas. Les *Hiſtoriens de Ferrare* & les *Hiſtoriens de la Maiſon d'Eſte*, antérieurs à *Muratori*, diſent la même choſe que *Baronius*, ſans emploïer ce même paſſage, & ſans apporter aucune preuve. Le *Duc* & *Marquis Boniface* aiant eu du *Pape*, ou du *Roi* la *Ville de Ferrare* en Fief, il eſt à préſumer que ſa veuve la *Ducheſſe Béatrix*, & ſa fille la *Comteſſe Mathilde*, l'ont poſſédée après lui. Les paroles de *Gregoire VII* diſent uniquement, qu'il avoit promis au *Duc Welf*

» capable de l'être, que de ſe trop hâter & d'en couroner un » qui ne ſoit pas propre à règner. Après quelques réflexions » ſur tout ce qu'on peut avoir à ſouffrir des troubles préſens, » il recommande qu'on faſſe de fréquentes prières & d'abon- » dantes aumônes, & qu'on emploie tous les autres moïens » pour obtenir de notre Redempteur que leurs Ennemis ſe » convertiſſent, & rentrent dans le ſein de l'Egliſe; & qu'il » donne à ſon Epouſe, pour laquelle il a daigné mourir, » quelqu'un en état de la gouverner & de la défendre come » il convient ». GREGOIRE, au gré de ſon Siſtême, qu'il ne perdoit jamais de vue, met ici l'Etat dans l'Egliſe. *Si celui qu'on élira*, dit-il enſuite, *n'a pas humblement pour l'Egliſe autant d'obéiſſance & de dévouement, & ne la ſert pas auſſi bien qu'un Roi Chretien le doit & que nous l'avons eſpéré de* RODOLFE, *il eſt hors de doute que, non ſeulement l'Egliſe ne le favoriſera pas: mais qu'elle lui ſera contraire. Vous ſavés aſſés par vous même, mon très cher Frère* (1), *ce que la Sainte* Egliſe Romaine *avoit eſpéré dudit* Roi *RODOLFE, & ce que lui-même promètoit. Il faut donc pourvoir à ce qu'au milieu de tant de dangers & de peines, nous n'aions pas lieu d'en eſpérer moins de celui qu'on choiſira pour* Roi. *C'eſt pourquoi nous vous inſtruiſons par ceci des promeſſes que la Sainte* Egliſe Romaine *demande qu'il faſſe par ſon Serment.* Il inſère ici dans ſa *Lètre* la Formule de ce Serment, que voici. *De cette Heure à l'avenir je ſerai, de bone-foi, fidèle au Bienheureux* PIERRE, Apôtre, *& à ſon* Vicaire *le* Pape GREGOIRE, *qui vit actuellement; & j'exécuterai fidèlement, come un Chretien le doit, tout ce que le* Pape *lui-même m'ordonera, ſe ſervant de ces paroles* par véritable obéiſſance (2). *A l'égard de la Nomination aux Egliſes* (3), *des Terres que les* Empereurs CONSTANTIN *& CHARLE ont données, des Egliſes & des Biens offerts ou*

de l'inveſtir après la mort du *Marquis* ſon père, d'un Fief, quel qu'il ſoit, que ce *Marquis* tenoit de l'*Egliſe Romaine*; & que le *Duc Welf* avoit promis de ne pas attendre ce tems là pour prêter ſerment à S. *Pierre*.

(1) Dans le cours de ſa *Lètre* il n'adreſſe la parole qu'à un ſeul, parcequ'il fut fait de la *Lètre* deux Copies, qui furent envoïés, l'une à l'*Evêque de Paſſaw*, l'autre à l'*Abbé d'Hirſauge*.

(2) *C'étoit la formule du Commandement le plus exprès*, dit l'*Abbé Fleuri*, Liv. 63, N. XI.

(3) *De ordinatione Eccleſiarum*; ce qui ſe pouroit traduire auſſi: *A l'égard du gouvernement des Egliſes*. J'ai préféré le premier ſens, devant être ici queſtion des Elections aux Evêchés, Abbaïes, & Dignités Eccléſiaſtiques, dont l'intention de *Gregoire* étoit que les Princes Séculiers ne diſpoſaſſent pas.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

donés, dans quelque tems que ce ſoit, par des Homes ou des Femmes, au Siége Apoſtolique, leſquels ſont ou ſeront en ma puiſſance, j'agirai de concert avec le Pape, *de manière à ne courir aucun riſque de ſacrilége & de perte de mon ame; &, par l'aide de* JE'SUS-CHRIST, *je procurerai l'honneur & l'utilité de* Dieu *& de S.* PIERRE; *& le jour que je verrai le* Pape *pour la première fois je me rendrai fidèlement par mes mains* (1) *le* Chevalier (2) *de S.* PIERRE *& le ſien.* En adreſſant cette *Formule* aux deux Prélats, GREGOIRE, comtant ſur les preuves qu'il avoit de leur fidèle attachement au Siége Apoſtolique, « les laiſſe maîtres d'ajouter ou de diminuer ce qu'ils juge-» ront convenable, en conſervant ce qui concerne la promeſſe » d'obéiſſance & le Serment de fidélité ». Sur la demande qu'ils avoient faite touchant la manière de ſe conduire à l'égard des Prêtres, apparemment ſimoniaques ou mariés; il leur dit, « Que, tant à cauſe des troubles préſens, que de la rareté des » bons Prêtres, il eſt d'avis que, pour un tems, on tempère » à leur égard la rigueur des Canons ». Il leur apprend enſuite « que, dans le dernier Concile, il a renouvellé les Ex-» communications; & qu'il a prié les Aſſiſtans de prier Dieu » pour la converſion des Excommuniés; parcequ'il ne cherche » la perte d'aucun home, & qu'il deſire, en *JE'SUS-CHRIST*, » le ſalut de tous ». Il ſuit de cette *Lètre* que l'*Abbé d'Hirſauge* avoit des pouvoirs de *Légats* pour une partie de l'*Allemagne*. GREGOIRE, aiant envoïé *Légat en France*, le *Cardinal* PIERRE IGNE'E, *Evêque d'Albane*, & GISULF, ci-devant *Prince de Salerne*, leur écrit vers le même tems (3), « de » dire à tous les *François* & de leur ordoner par *véritable* » *obéiſſance*, de païer, pour chaque Maiſon, au moins un De-» nier par an à S. PIERRE s'ils le reconnoiſſent, ſuivant l'an-» ciène coûtume, pour Père & pour Paſteur. La raiſon, c'eſt » que l'*Empereur* CHARLE, come on le lit en ſon Livre con-» ſervé dans les Archives de S. PIERRE, ramaſſoit tous les ans, » pour le ſervice Apoſtolique, douze cens livres en trois en-» droits, qui ſont *Aix-la-Chapelle*, le *Pui-Sainte-Marie* (4), » & *Saint-Gile* (5), outre ce que chacun offroit par ſa dévo-

(1) C'eſt à dire, *en prêtant ſerment.* (2) C'eſt à dire, *Vaſſal.*
(3) Livre VIII, *Lèt.* 23. Elle n'eſt point datée; & l'Adreſſe eſt, *A nos chers Fils, PIERRE, Evêque d'Albane, & GISULF, Prince de Salerne, Légats de notre Siége Apoſtolique dans les Gaules.*
(4) Le *Pui-en-Velai.* (5) Monaſtère & Ville de Languedoc.

» tion particulière. Il ajoute que ce grand *Empereur* avoit offert » la *Saxe* à S. PIERRE, par le ſecours duquel il l'avoit con- » quiſe; & qu'il avoit doné S. PIERRE pour l'emblême de la » fidélité & de la liberté de cette Nation, come les *Saxons* » l'ont par écrit, & come les Savans d'entre eux le ſavent ». *On ne voit rien*, dit l'*Abbé* FLEURI (1), *de ces Collectes* (& de cette offre faite à S. PIERRE), *ni dans les* Capitulaires *de* CHARLEMAGNE, *ni dans* les Hiſtoires *& les autres* Monumens *de ſon tems: mais on pouvoit avoir fabriqué de faux Titres dans les deux ſiècles ſuivans.* Sans recourir à de faux Titres, il ſe peut que le *Livre Carolin*, dont *Rome* n'a laiſſé ſortir de ſes Archives que ce qu'elle a voulu, parlât d'aumônes, que CHARLEMAGNE & ſes Sujets, à ſon exemple, envoïoient tous les ans à l'Egliſe de Saint-Pierre. C'en étoit aſſés pour que GREGOIRE, toujours affamé d'argent, prétendît que tous les *François* devoient à S. PIERRE un Cens annuel, & qu'il regardât leur Roïaume come Vaſſal & Tributaire de l'*Egliſe Romaine*. On ignore quel fut le ſuccès de la négociation de ſes *Légats*: mais il n'eſt pas douteux que l'Eſprit François tourna leur propoſition en ridicule; & que tout ce qu'ils en retirèrent, fut quelque *Vaudeville*. C'eſt la ſeule tentative que l'on trouve que GREGOIRE ait faite à l'égard de la *France*. Il penſe vers le même tems à ſe bien aſſurer le *Duc ROBERT Guiſcard*; & pour cet effet il écrit au *Cardinal* DIDIER, *Abbé du Mont-Caſſin* (2), « de s'informer exactement des diſpoſitions de ce » *Duc* au ſujet des promeſſes, qu'il avoit faites à S. PIERRE, » & des ſecours que l'*Egliſe Romaine* croïoit en devoir eſpé- » rer: de ſavoir, en cas qu'il falût après Pâque ſonger à quel- » que Expédition militaire, ſi ROBERT, par lui-même, ou par » ſon Fils, ſecoureroit l'Egliſe come il convenoit; &, ſi cela » ne ſe pouvoit pas, de ſavoir combien il envoieroit infailli- » blement de Soldats pour être incorporés dans la *Milice de* » S. PIERRE: de faire enſorte que, pendant ce tems de » Carême, où les *Normans* avoient coûtume de ſuſpendre leurs » opérations de guerre, le *Duc* veuille ſe rendre, bien accom- » pagné, dans quelqu'une des Terres de S. PIERRE, qu'on indi- » quera, pour conférer ſoit avec lui, ſoit avec un *Légat*; & » confirmer, par cet acte d'obéiſſance, les Bons dans la fidélité

(1) Livre 63, Nombre XI.
(2) Livre IX, *Livre* 4.

» qu'ils doivent au Saint Apôtre (1), ramener, par la terreur » ou la force, les Rebelles & les Opiniâtres à l'obéiſſance de » l'*Egliſe Romaine*, & faire ainſi gratuitement à Dieu préſent » de ſes troupes (2) ». La négociation de DIDIER devoit être ſans fruit. *ROBERT* étoit occupé des préparatifs de la guerre, annoncée dès l'année précédente; & l'intérêt du *Pape* ne devoit pas le détacher du ſien propre. Nous avons ci-devant vu ROBERT, *Comte de Loritello*, neveu du *Duc ROBERT*, excommunié, come ſon Oncle, pour avoir envahi des Terres de l'*Egliſe*. Vraiſemblablement il avoit reçu l'abſolution des Cenſures en même tems que ſon Oncle, lequel avoit promis pour lui qu'il ſe contenteroit des Terres, qu'il tenoit de l'*Egliſe*, & qu'il n'en uſurperoit point d'autres. Malgré cette promeſſe, le *Comte ROBERT* faiſoit de nouveaux envahiſſemens. *GREGOIRE* s'en plaint; & charge DIDIER « de rappeller au *Duc* » ſa promeſſe, & de faire enſorte qu'il réprime l'audace ſacri- » lége du *Comte*, & qu'il le preſſe de réparer le mal qu'il » avoit fait & de s'en abſtenir à l'avenir, pour ſe rendre pro- » pice S. PIERRE, dont la colère pouvoit cauſer ſa ruine & » la faveur lui doner la vie & la félicité ». GREGOIRE finit par dire, « Qu'il n'apprend rien autre choſe d'au delà des » Monts, par tous ceux qui viènent à Rome, ſinon qu'HENRI » ſe trouve en pire êtat que jamais ». Ces gens-là, pour faire leur cour au *Pape*, le repaiſſoient de fauſſes nouvelles. HENRI marchoit alors même avec des Troupes en *Italie*. Il y arrive après la mi-Carême; & célèbre à *Vérone* les fêtes de Pâque, dont le Dimanche étoit le 4 d'Avril. Le 15 de ce mois le *Pape* écrit à *HERIMANNE*, *Evêque de Mets*, une très longue *Lètre* (3), dont l'objet eſt le même que de celle qu'il avoit adreſſée, en 1076, au même *Evêque*, & dont j'ai rendu comte ſous cette année. Il veut donc prouver de nouveau que *le* SIÉGE APOSTOLIQUE, *en excommuniant & dépoſant HENRI III, avoit fait un légitime uſage de ſa puiſſance*: mais il ne fait

(1) *In Apoſtolica fidelitate.*

(2) Il n'eſt pas hors de propos d'obſerver qu'en voulant que *Robert* vînt, pendant le Carême, contraindre par la force, s'il en étoit beſoin, les Rebelles des Terres de S. *Pierre* à rentrer dans le devoir, *Gregoire*, Pape très dévot, ſe conformoit bien moins à l'eſprit de l'Egliſe, que ne faiſoient les *Normans*, qui, durant ce tems de pénitence, s'abſtennient de faire la guerre.

(3) Liv. VIII, *Lèt.* 21. Sa date eſt *Aux Ides de Mars*, ſans ajouter l'*Indiction*. Mais, celle qui la précède êtant du 26 de Novembre 1080, il paroît come néceſſaire de la renvoïer à l'année ſuivante.

qu'allonger les prétendues preuves de ſa première *Lètre*, ſans les rendre plus fortes & plus conformes au Bon-Sens. Il y ajoute entre autres choſes, « Que l'*Empereur* ARCADIUS fut ex-» communié par le *Pape* INNOCENT I, pour avoir conſenti que » l'on chaſſât S. JEAN *Chriſoſtome* de ſon Siége ». *Mais*, come l'*Abbé* FLEURI l'obſerve (1), *la* Lètre *de S.* INNOCENT, *contenant cette excommunication, eſt rejetée de tous les Savans; & quand elle ſeroit vraie,* ARCADE *y eſt ſeulement excommunié, & non pas dépoſé de la Dignité Impériale, de quoi toutefois il étoit queſtion dans l'affaire du* Roi HENRI. GREGOIRE prétend auſſi fonder le pouvoir, qu'il s'attribuoit de dominer les *Rois*, « ſur ce qu'un ſimple *Exorciſte* a bien plus » de puiſſance qu'aucun *Seigneur Laïc*. Les *Princes*, qui ne » vivent pas en Chretiens, ſont les Eſclaves des Démons, aux-» quels les *Exorciſtes* commandent. Ils commandent par con-» ſéquent à ceux qui ſont les Eſclaves & les Membres des Dé-» mons. Si donc ils ont un pareil pouvoir, quel doit être celui » des *Evêques*? Pour mètre les *Prêtres* infiniment au deſſus » des *Rois*, il exalte le pouvoir que les premiers ont de remè-» tre les péchés & d'adminiſtrer les Sacremens ». Si, dans l'ordre de la *Religion*, les *Prêtres* ſont ſupérieurs aux *Rois*, s'enſuit-il qu'étant, dans l'ordre de la *Politique*, *Sujets* des *Rois*, ils y ſoient leurs Supérieurs? GREGOIRE dit encore, « Que les » *bons Chretiens*, de quelque rang qu'ils ſoient, doivent bien » pluſtôt être regardés come *Rois*, que les *mauvais Princes*: » Que les premiers, qui cherchent Dieu, ſe gouvernent bien » eux-même; & que les ſeconds, ne cherchant que leurs intè-» rêts, & non ceux de Dieu, ſont les Ennemis d'eux-même & » les Tirans des autres: Que les uns ſont le corps de leur *Roi* » *Je'sus-Christ*; & les autres celui du *Diable* (2): Que les » uns ſe commandent à eux-même pour règner éternellement » avec le *Suprême Empereur*; & que la puiſſance des autres » ne ſert qu'à les perdre, par la damnation éternelle avec le » *Prince des Ténébres*, lequel eſt le Roi de tous les Enfans de » l'Orgueil ». En ſuppoſant à ces propoſitions plus de vérité qu'elles n'en peuvent avoir dans un ſens moral, *la conſéquence naturelle*, dit l'*Abbé* FLEURI (3), *ſeroit de ne plus reconnoî-*

(1) Livre 63, Nombre X.
(2) *Hi vero Regis* Chriſti, *illi vero* Diaboli *corpus ſunt.*
(3) *Ibidem.*

tre pour Princes *les* Méchans : *mais ce ſeroit une Héréſie ; & on pouroit en dire autant des* Evêques. GREGOIRE, pour achever de déprimer les *Rois*, « leur reproche qu'il y en a peu » d'entre eux, qui groſſiſſent le catalogue des Saints, & que » Dieu ait honorés du don des Miracles ; au lieu que dans les » autres Etats, en ne comtant ni les *Apôtres* ni les *Martirs*, » il y en a ſans nombre (1) ». On reprocheroit avec juſtice à GREGOIRE, que ce qu'il dit eſt directement contraire à la parole de JÉSUS-CHRIST : *Beaucoup d'appellés : mais peu d'élus.* Il avoue pourtant, « Qu'il croit que pluſieurs *Princes* ont » trouvé miſéricorde auprès de Dieu ». Sans doute, il eût été bien étoné ſi, pour le convaincre de l'abſurdité de ſon raiſonement, on ſe fût aviſé de lui dire : *Prenés la plume, & calculés. Vous trouverés que, proportion gardée, l'Etat des* Empereurs, *des* Rois, *des* Souverains, *en un mot des* Gens chargés de gouverner les Peuples, *a fourni, pour le moins, autant de* Saints, *qu'aucun des autres Etats.* « Il reproche encore aux *Rois* qu'ils » font beaucoup de péchés, & peu de pénitence ». Le même calcul démontreroit que ce dernier reproche n'eſt pas moins abſurde, que le premier. Enfin, il oſe prétendre, « Que le » *Saint Siége* rend *Saints* ceux qui l'occupent ; & s'appuie » des *Decrets* du *Pape* SIMMAQUE » ; c'eſt à dire de l'*Apologie* de ce *Pape* par ENNODE, de laquelle j'ai parlé dans le I Volume. *Mais il eſt étonant*, dit encore l'*Abbé* FLEURI (2), *qu'on ne fût pas déſabuſé de ce paradoxe par la triſte expérience de tant de* Papes indignes *du dixième ſiècle* (3). HENRI cependant quite *Vérone* après Pâque, & s'achemine vers *Rome* par la *Toſcane*. Si l'on s'en rapporte à des Hiſtoriens, qui ne ſont pas du tems ; il s'arrête à faire le Siége de *Florence*, qu'il eſt obligé de lever ; &, ſelon BERTHOLD *de Conſtance* (4),

(1) *Innumerabilis multitudinis ſæculi contemptorum.* (2) *Ibidem.*

(3) Si, par rapport à ſon attentat contre ſon Souverain, *Gregoire VII* raiſonoit mal ; les plus éclairés de ſes Partiſans ne raiſonoient pas mieux. On a ſur ce ſujet quelques *Lètres*, écrites au même *Evêque Hérimanne* ou *Herman*, par *Gèbehard*, *Archevêque de Saltzbourg*. *Hugue de Flavigni*, dans ſa *Chronique de Verdun*, en rapporte une poſtérieure à ce tems. *Gèbehard* a raiſon d'y dire, « Que les *Evêques de Modène & d'Arezzo*, excommunies depuis trois ans, & » par là privés de toutes fonctions & de la communion, n'avoient pas droit » d'introniſer l'*Antipape Guibert* ». Mais il a tort de confondre l'Introniſation avec la Conſecration, & de ſoûtenir « Que les Saints Pères avoient accordé » le privilége excluſif de faire la première de ces Cérémonies, aux ſeuls *Car-* » *dinaux-Evêques d'Albane, d'Oſtie & de Porto* » ; puiſqu'elle pouroit être faite par un ſimple *Prêtre*. *Gèbehard* parle, dans la même *Lètre*, des raiſons légiti-

il continue, come il avoit fait depuis ſon entrée en *Italie*, à ne permètre d'aller à *Rome*, qu'à ceux qui s'obligeoient à ne point voir le *Pape* GREGOIRE. Quoi qu'il en ſoit, il ſe rend à *Ravenne* avec ſes troupes & ſe loge dans le Fauxbourg. GREGOIRE en done avis à l'*Abbé* DIDIER (5); & lui dit, « Que ce » Prince ſe diſpoſe à venir à *Rome* vers la Pentecôte: Qu'il n'a » certainement que peu de troupes, compoſées d'*Ultramontains* & de *Lombards*, & qu'il comte y joindre celles des » environs de *Ravenne* & de la *Marche de Fermo;* ce que » GREGOIRE ne croit pas qu'HENRI puiſſe faire, parcequ'il » ne peut pas même obtenir du feu de ceux chés leſquels il eſt » obligé de paſſer ». *Mais vous, aimable Frère* (6), ajoute-t-il, *vous ſavés que, ſi nous n'êtions pas retenus par l'amour de la Juſtice, & de l'honeur de la Sainte Egliſe, ſi nous voulions favoriſer les pernicieux deſſeins & la méchanceté du* Roi *& des ſiens, aucun de nos prédéceſſeurs n'auroit, en aucun tems, reçu des* Rois précèdens, *ou même des* Archevêques, *tant de marques de dévoûment, & d'auſſi grands ſervices, que nous en aurions pu recevoir de ce* Roi *& de cet* Archevêque (7). *Mais, parceque nous comtons pour rien leurs menaces & leur cruauté, nous ſerons prêts à ſubir pluſtôt la mort, s'il eſt néceſſaire, qu'à conſentir à leurs impiétés, en abandonant la Juſtice.* On voit par là qu'HENRI III & GUIBERT avoient fait à GREGOIRE des propoſitions d'accommodement, que rien ne nous fait connoître, & qu'il avoit rejetées. Les diſpoſitions, dans leſquelles il vient de ſe montrer, ſont aſſurément très chretiènes: mais il n'eût pas moins ſuivi l'eſprit de la Religion, ſi, prenant la Charité pour guide, il eût un peu relâché de ſa roideur, & fût entré dans une négociation pour chercher de bone-foi les moïens de calmer des troubles qui duroient de-

mes, que *Gregoire VII* avoit eues, d'excommunier pluſieurs fois & de dépoſer *Guibert*. C'eſt là-deſſus qu'*Hugue* dit: *Voila, touchant* Wibert, *l'Ecrit véridique de* Gèvehard de Saltzbourg, *Home très ſavant & de grand poids. Il y en a d'autres du même, fondés ſur l'autorité & la vérité, leſquels* l'Egliſe des Fidèles *reſpecte & reçoit à cauſe du mérite de l'Auteur.* L'*Abbé Fleuri* peut apprendre combien il faut rabatre de ces louanges. Dans le Nombre cité par les *Notes* précèdentes, il rend comte d'une autre *Lètre* du même Prélat, publiée par *Tengnagel* dans ſes *Monumenta vetera pro* Gregorio VII, *aliiſque ſummis Pontificibus*, &c. p. 7. Je renvoie à ſon extrait. Il fait voir que, de quelque côté que la conſcience timorée d'*Hérimanne* s'adreſſât pour être éclairée, elle s'adreſſoit toujours également mal.

(4) Année 1081.
(5) Liv. IX, *Lètre* 11.
(6) *Amande Frater.*
(7) L'Antipape *Guibert.*

puis trop longtems, & d'épargner à l'*Egliſe* un *Schiſme*, le plus grand des maux qu'elle puiſſe éprouver. Mais *Gregoire*, quelque deſir qu'il témoigne, dans pluſieurs de ſes *Lètres*, de faire la paix, ne le vouloit point, en renonçant à ſon Siſtême, en reprenant le joug de l'obéiſſance à ſon Souverain, en ceſſant de vouloir que tout pliât à ſes ordres. Informé, par une *Lètre* de la *Comteſſe Mathilde*, « Qu'elle avoit ſu des Amis » du *Roi* qu'il demandoit une des Filles du *Duc* ROBERT en » mariage pour ſon fils CONRAD, & qu'il offroit au *Duc* de » l'inveſtir de la *Marche de Fermo* », GREGOIRE en fait part à DIDIER par la même *Lètre*; & lui dit, « Que les *Romains* » n'auront pas de peine à croire ce Traité, ſi ROBERT ne four- » nit pas le ſecours, auquel ſon ſerment de fidélité l'engage, » & qu'il faut que DIDIER ne néglige rien pour ſavoir ce qui » s'eſt fait à cet égard ». Il finit par l'aſſurer, « Que les *Ro-* » *mains* & tous ceux qui l'environent ſont prêts à tout faire, » avec courage & de bone-foi pour le ſervice de Dieu & pour » le ſien ». En même tems, le deſſein de diminuer le nombre des *Partiſans du Roi*, lui fait écrire à ſon *Légat* ALTMAN, *Evêque de Paſſaw* (1), « de ſe concerter avec l'*Archevêque de* » *Saltzbourg* & les autres *Evêques*, leurs confrères, pour ra- » mener ceux qu'ils ſavoient s'être écartés de la vérité par atta- » chement pour *Henri*; de recevoir fraternellement ceux qui » voudront revenir; &, ſurtout de traiter avec bonté l'*Evê-* » *que d'Oſnabruch*, qu'on diſoit vouloir s'attacher fidèlement » au *Pape*, & de le ſecourir, come un Frère, contre tous » ceux qui voudront lui faire tort ». Rapportons au même tems ſon attention à ne pas doner le plus lèger mécontentement au *Roi* GUILLAUME *le Conquérant*. HUGUE, *Evêque de Die* & *Légat en France*, venoit de ſuſpendre les *Evêques de Normandie*, à la réſerve de l'*Archevêque de Rouen*; &, dans la même Sentence, il avoit compris l'*Abbé de la Coûture* au *Mans*, parceque ces *Evêques* & cet *Abbé* n'étoient pas venus au Concile, auquel il les avoit invités. L'*Abbé* ſur le champ avoit été s'en plaindre à *Rome*; ce qui fait que le *Pape* écrit au *Légat* (2), « Qu'il a rétabli lui-même l'*Abbé de la Coûture*: Qu'il a ſu » que tous ces Prélats avoient manqué d'aller au Concile, » moins par l'envie de déſobéir, que par la crainte du *Roi de*

(1) Liv. IX, *Lètre* 10. (2) Livre IX, *Lètre* 5.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» *France*, dans les Etats duquel ils ne pouvoient pas entrer » en ſureté : Qu'il faut qu'HUGUE, uſant de prudence, faſſe » attention à ce que le *Pape* penſe à ce ſujet ». *Quoiqu'à certains égards*, ajoute-t-il, *le* Roi d'Angleterre *ne ſe conduiſe pas auſſi religieuſement que nous le ſouhaitons ; il eſt cependant plus eſtimable & plus digne d'être honoré que les autres Rois, parcequ'il ne détruit point & ne vend point les Egliſes de Dieu ; qu'il a ſoin de maintenir la paix & la juſtice entre ſes Sujets ; qu'il a refuſé de contracter aucun engagement contre le* Siége Apoſtolique, *en étant ſollicité par quelques Ennemis de la Croix de* JÉSUS-CHRIST (1) ; *& qu'il a forcé les* Prêtres *& les* Laïcs *à renoncer, même avec ſerment, les premiers à leurs Femmes, les ſeconds aux Dîmes qu'ils retenoient. C'eſt pourquoi vous devez penſer qu'en conſidération de ſa puiſſance, il faut en agir avec plus de douceur ; & que, par égard pour ce qu'il a de bon, il convient de ſupporter en partie ſes négligences & celles de ſes Sujets & des gens qu'il aime.* Il ordone enſuite à HUGUE « de doner des Lètres de reſtitution aux *Evêques* » qu'il a ſuſpendus, & même à l'*Abbé de la Coûture ;* & lui » recommande de ne plus riſquer d'aigrir le *Roi* GUILLAUME » pour de pareils ſujets ; parcequ'il lui ſemble qu'il vaut mieux » & qu'il eſt plus aiſé de gagner à Dieu ce Prince, & d'en » faire un fidèle Serviteur de S. PIERRE par la douceur & la » raiſon, que par la rigueur & la dureté de la Juſtice ». A l'occaſion de ce qu'HUGUE avoit excommunié beaucoup de *Chevaliers*, qui retenoient des Dîmes : mais qui l'avoient aidé précèdemment à réduire des *Prêtres concubinaires*, ou *ſimoniaques*, il lui dit, « Que juſqu'alors il a différé de lancer l'a- » nathême ſur ceux qui ſont répréhenſibles à cet égard ». Il ajoute enſuite : *Nous vous conſeillons donc, & nous vous exhortons d'emploïer votre ſageſſe à tempérer à préſent la rigueur des Canons pour un tems ; & de vous attacher à vous conduire dans la tempête de ces troubles, de manière que, faiſant grace en certains cas, diſſimulant en d'autres, vous ne doniés, par la ſévérité de la juſtice, aucune occaſion aux gens de devenir plus méchans ; afin qu'aiant le tems de ſe reconnoi-*

(1) Il ſemble que cela veut dire qu'*Henri III* avoit tâché d'engager *Guillaume* à s'unir avec lui contre *Gregoire*. C'étoit aſſurément ce qu'*Henri* pouvoit faire de mieux : mais ſa conduite étoit trop peu raiſonée, pour que ſon alliance pût convenir à *Guillaume*.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

tre, ils acquieſcent enſuite avec moins de peine au Jugement aujourd'hui ſuſpendu; & que, dans un tems de tranquillité, lequel, par la grace de Dieu, ne tardera pas d'arriver, la Juſtice, terminant ce que la diſcrétion du Siége Apoſtolique *ſouffre actuellement avec patience, ramène les choſes à leur ancien état.* Le conſeil eſt très ſage, & GREGOIRE lui-même en auroit du faire la règle de ſa conduite à l'égard de ſon Souverain. La cauſe de ſa condécendance politique pour le *Roi GUILLAUME* & ſes *Sujets* ſe trouve dans une *Lètre* de *LANFRANC*, *Archevêque de Cantorbery* (1). Cette *Lètre*, qui paroît écrite peu de tems après la mort de RODOLFE, eſt adreſſée à quelqu'un, deſtiné vraiſemblablement par l'*Antipape GUIBERT* pour être ſon *Légat en Angleterre*. *LANFRANC* lui dit, « Qu'il n'approuve » point qu'il parle mal du *Pape* GREGOIRE & qu'il ne le nome » qu'HILDEBRAND, ni qu'il done à CLÉMENT tant de louan- » ges: Qu'il croit que le *Roi* HENRI n'a pas entrepris, ſans » de puiſſantes raiſons, de faire un autre *Pape*; & qu'il n'a » pas pu remporter une auſſi grande victoire, ſans un grand » ſecours de Dieu: Qu'au reſte il lui conſeille de ne point » venir en *Angleterre* ſans la permiſſion du *Roi*; parceque » dans cette Ile on n'a pas encore rejeté le premier *Pape*, ni » déclaré qu'on dût obéir à l'autre; & que l'on s'y décidera » mieux, lorſque les raiſons des deux Partis auront été bien » entendues ». Le 22 de Mai, veille de la Pentecôte, le *Roi*, ſuivi de l'*Antipape*, ſe trouve devant *Rome*, & campe dans les *Prés de NE'RON*. La Ville étoit bien diſpoſée à ſe défendre; & le Peuple, accoûtumé de longue main à n'avoir pour ſes Souverains que de la haine, accable l'*Antipape* & le *Roi* de tous les titres odieux & de toutes les injures, que ſon inſolence lui fournit. Dans le même tems, les *Lombards* font la guerre à la *Comteſſe MATHILDE*, dont ils aſſiégent les Châteaux, & ravagent les Terres: mais ils éprouvent par tout une réſiſtance, qui les empêche de rien faire de conſidérable. *Donizon*, qui nous inſtruit de ce que cette guerre a d'avantageux pour ſon Héroïne (2), ne parle point de la défection de *Lucque*, qui ſe révolte contre elle & ſe done au *Roi*. Les *Chanoines ſimoniaques*, ou *concubinaires*, que les ſoins de l'*Evêque ANSELME*, l'autorité de la *Comteſſe MATHILDE*, les *Sen-*

(1) *Lètre* 59 dans les *Œuvres de Lanfranc.*
(2) Liv. II, Ch. 1.

tences d'excommunication, prononcées par GREGOIRE & confirmées dans un Concile que le *Cardinal* PIERRE IGNÉE avoit tenu, come *Légat*, à *San-Généſé* dans le Territoire de *Lucque*, n'avoient pas pu faire rentrer dans le devoir, avoient mis dans leur parti le très grand nombre des Habitans, qui ſe déclarent hautement pour le *Roi*, chaſſent l'*Evêque* ANSELME, & mètent en ſa place le *Diacre* PIERRE, zèlé Partiſan de l'*Antipape* (1). Le *Roi* ſe rend à *Lucque* en cette occaſion; & des *Chartes* l'y font voir le 19 de Juillet (2). Il avoit, dès le 28 de Juin, par un *Diplôme* daté de *Rome*, c'eſt à dire de ſon Camp devant cette Ville, accordé différens Priviléges aux *Lucquois*; ce qui ſert à fixer à peu près le tems de leur révolte contre leur *Ducheſſe* & leur *Evêque*. Un Privilége, expédié le 3 du même mois à *Rome* en faveur du Monaſtère de *Saint-Eugène* au Territoire de *Siène*, donne lieu de préſumer que cette Ville, ainſi que *Lucque*, avoit embraſſé le parti du *Roi* (3). Ces avantages n'avancent point ſes affaires du côté de *Rome*, où ſes troupes ſont continuellement harcelées par les *Romains*. Cependant les *Saxons* & pluſieurs des *Princes* & des *Evêques de Germanie*, qui s'étoient refuſés aux propoſitions d'une Trève, tiènent, le 9 d'Août, veille de S. LAURENT, une Diète ſolemnelle, & choiſiſſent HERMAN, *Comte de Luxembourg*, pour ſucceſſeur de RODOLFE. Les *Princes Roïaliſtes* s'étoient avancés avec beaucoup de troupes pour diſſiper la Diète: mais ils arrivent trop tard; &, le lendemain de la fête, HERMAN, joint à WELF, *Duc de Bavière*, va les ſurprendre auprès d'*Hochſtet*, & les met en déroute. Il fait enſuite le Siége d'*Ausbourg*; &, forcé de le lever, il porte la guerre dans différens endroits, ſans avoir des ſuccès bien marqués. HENRI continuoit inutilement d'aſſiéger la *Cité*

(1) Voïés, pp. 455-73, col. 4, le détail de la querèle d'*Anſelme* avec ſes *Chanoines*, & de toutes ſes ſuites.

(2) *Il eſt certain*, dit *Muratori*, p. 273, *par les* Mémoires *du* Fiorentini (Liv. II, p. 205), *que le* 23 (il faut le 28 *de Juin*) Henri *faiſoit le Siége de* Rome; *& qu'il étoit enſuite à* Lucque, *le* 25 *de Juillet. Un de ſes* Diplômes, *que j'ai doné dans les* Antiquit. d'Ital. (*Diſſert.* 31, *p.* 949), *l'y fait voir le* 19 *du même mois de Juillet.*

(3) *On a* (Differt. 72 des *Antiq. d'Ital.*), dit le même, p. 273, *un* Diplôme *du* Roi Henri *en faveur du Monaſtère de Saint-Eugène, ſitué dans le Territoire de* Siène, *doné* Indictione Quarta, III Nonas Junii Actum Romæ; *ce qui fournit une juſte raiſon de croire que* Siène *avoit ſuivi l'exemple de* Lucque, *en ſe révoltant contre la* Comteſſe Mathilde, *& ſe donant au* Roi Henri. Giugurta Tomaſi (*Hiſt. de Siène*, Liv. III) *eſt auſſi d'avis que les* Siènois *ſuivoient le Parti du* Roi Henri.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Léonine: mais l'air, alors très mal ſain aux environs de *Rome*, rendu plus mal ſain par les chaleurs, fait périr une partie de ſon armée; ce qui l'oblige de s'éloigner, & de retourner en *Toſcane* pour aller paſſer l'hiver à *Ravenne* (1). HERMAN, n'aiant fait que des tentatives infructueuſes, ſe retire en *Saxe*, où les *Saxons* le font ſacrer à *Goſlar* le 26 de Décembre jour de S. ETIE'NE, par SIGEFRED, *Archevêque de Maience* (2). La *Reine* BERTHE, ſuivant l'opinion la mieux établie, met au monde, cette année, un troiſième Fils, qui fut l'*Empereur* HENRI IV.

Le *Duc* ROBERT, n'imaginant pas, ſur la ſituation des Affaires en *Italie*, que *Gregoire* pût avoir beſoin, cette année, de ſon ſecours, part, avec une Flote très nombreuſe, des Ports de *Brinde* & d'*Otrante*, après avoir déclaré ſon fils ROGER, *Duc de Pouille, de Calabre, & de Sicile*, come ſon principal Héritier; & fait Général de ſon armée BOE'MOND, ſon fils du premier lit. Il embarque avec lui celui qu'il croïoit, ou qu'il feignoit de croire l'*Empereur* MICHEL. Une tempête lui fait perdre quelques vaiſſeaux; ce qui ne l'empêche pas, après s'être emparé de l'Ile de Corfou, de ſe rendre maître de la Vallone & de Botronte, & d'aller aſſiéger Durazzo. Le 1 d'Avril, ALEXIS COMNE'NE s'étoit fait proclamer *Empereur* par l'Armée dans Andrinople; &, s'étant enſuite fait couroner à Conſtantinople, il avoit obligé NICE'PHORE *Botaniate* à ſe retirer dans un Monaſtère. Les *Turcs*, maîtres alors de pluſieurs Provinces de l'Empire, avoient choiſi Nicée en Bithinie pour leur Capitale, & continuoient leurs conquêtes. *Alexis* fait la paix & s'allie même avec eux. Il demande auſſi du ſecours à preſque tous les Princes d'Occident, & ſurtout au *Roi* HENRI, ſans qu'aucun veuille ſe déclarer contre les *Normans*. Les *Vénitiens* ſeuls, come membres de ſon Empire, volent à ſon

(1) C'eſt une conjecture de *Girolamo Roſſi*, dans ſon *Hiſtoire de Ravenne*, Liv. V.

(2) *Ici*, dit *Muratori*, T. VI, p. 269, *il ne faut ſuivre, ni* Baronius, *ni le P.* Pagi *qui, ſur la foi de* Marian l'Ecoſſois, *de la* Chronique d'Hildesheim, *& de quelque autre Hiſtorien de moindre poids, renvoient l'élection d'*Herman *à l'année ſuivante.* Berthold de Conſtance, *l'un des meilleurs Hiſtoriens pour* (les dates de) *ces évènemens, nous aſſure qu'*Herman *fut élu cette année. C'eſt ce que diſent auſſi* Sigebert, *la* Chronique d'Ausbourg, *& ce qu'il y a de plus important*, Brunon, *Hiſtorien contemporain de la* Guerre de Saxe, *lequel, en finiſſant le récit à cette année, dit:* Le jour de la fête de S. *Etiène*, premier Martir, *Herman* fut ſolemnellement ſacré *Roi* par *Sigefred, Archevêque de Maience*, lorſque l'an MLXXXII de l'Incarnation du Seigneur étoit déjà commencé. *Les*

ſecours. Leur Flote bat celle des *Normans*, qui n'étoient pas auſſi bons Homes de mer qu'eux; &, dans le combat, le *Prince* BOE'MOND court riſque de la vie. Les *Vénitiens* font entrer des vivres & quelques troupes dans Durazzo. Mais cet échec, & la contagion qui ſe met parmi les chevaux, ne font point renoncer *Robert* à ſon entrepriſe. Il fait conſtruire de nouveaux bâtimens, & fait venir de nouvelles troupes. Au mois d'Octobre, *Alexis* vient lui-même, avec ſoixante-&-dix mille Homes, tant Grecs, que Turcs & d'autres Nations, au ſecours de la Ville aſſiégée (1). *Robert*, aiant au plus quinze mille Homes, livre bataille, le 18 du même mois; & met en déroute l'Armée des Grecs, qui laiſſent ſur le champ de bataille cinq à ſix mille Morts entre leſquels ſe trouve le Gendre de *Robert*, le jeune *Empereur* CONSTANTIN, que la politique d'*Alexis* avoit tiré du Cloître & rétabli dans ſon rang. Du côté de *Robert*, le véritable, ou feint *Empereur* MICHEL reſte parmi les Morts. Les Vainqueurs font un butin immenſe. *Alexis*, quoiqu'Home de guerre, avoit dédaigné de commander lui-même ſon armée contre un Prince, qu'il ne regardoit que come un Avanturier. Il attendoit dans un Village voiſin la nouvelle d'une victoire qu'il croïoit ſure. Celle de la défaite de ſes troupes le fait retourner très précipitamment à Conſtantinople; & le *Duc* ROBERT continue le Siége de Durazzo. Les Habitans s'en font un objet de riſée, en diſant, « Que le » nom de leur Ville venoit de ce qu'elle étoit *dure*, c'eſt à dire » *imprenable* ». *Robert* répondoit, en badinant, « Qu'il s'appel- » loit *Durant*, & qu'il feroit *durer* le Siége juſqu'à ce qu'il eût » *amolli*, c'eſt à dire *ſubjugué* cette Ville ſi *dure* (2) ». Il paſſe le reſte de la Campagne & tout l'hiver devant cette Place (3). *Gregoire*, informé par lui de la victoire qu'il avoit remportée,

Allemans *commençoient la nouvelle année le jour de Noël. C'eſt parcequ'*Herman *fut couronné le jour de S.* Etiène, *qu'il y a des Auteurs* (come l'*Abbé d'Urſperg*), *qui renvoient à l'année ſuivante le commencement de ſon règne. Les trois dernières années de la* Chronique de Marian l'Ecoſſois *ſont pleines d'Anachroniſmes inexcuſables. C'eſt peut-être une addition de quelque Ecrivain poſtérieur, & mal informé.*

(1) *Il y a*, dit *Muratori*, p. 272, *des Auteurs, qui font monter l'Armée des Grecs à cent ſoixante & dix mille homes. Ce cent eſt là de trop. En effet* Geoffroi de Maleterre *ne parle que de ſoixante & dix mille.*

(2) *Albéric de Trois-Fontaines* rapporte, ou fait ces jolis Jeux de mots.

(3) *Muratori* p. 272, avertit, « Que *Loup Protoſpate* parle de la victoire » ſous l'année ſuivante, parceque chés lui l'année commence avec le mois de » Septembre ».

l'en remercie par une *Lètre* (1), dans laquelle « il l'exhorte » de ne pas oublier qu'il doit ſes ſuccès à la protection de » S. *Pierre*; & qu'il en doit témoigner ſa reconnoiſſance, en » s'acquitant de la promeſſe qu'il a faite de ſecourir l'Egliſe » Romaine ». En finiſſant, il fait remarquer au *Duc*: « Qu'il » ne ſcelle point ſa *Lètre* du Sceau de plomb, de peur que, » s'il arrivoit qu'elle tombât entre les mains des Ennemis, » ils n'abuſaſſent de ce Sceau ». Ces paroles nous apprènent que les Papes ſcelloient en plomb, non ſeulement les *Bulles*, qui ſont des *Actes* de Juriſdiction: mais auſſi les *Brefs*, qu'ils adreſſoient aux Princes. Quelque ſédition, arrivée dans la Ville d'Aſcoli, paroît ſi digne d'attention au *Duc* ROGER, fils de *Robert*, que, s'étant tranſporté dans cette Ville, il en détruit les murailles & les tours, & brûle la pluſpart des maiſons.

En Sicile, le *Comte* ROGER réduit la Ville de Géraci, qui s'étoit révoltée; & fortifie Meſſine, en garniſſant de tours l'enceinte de ſes murailles.

1082.

AU commencement du printems, le *Roi* revient, avec l'*Antipape*, aſſiéger, ou pluſtôt bloquer une ſeconde fois la *Cité Léonine*. Elle eſt défendue avec tant de vigueur, que tout ce qu'il peut eſt de gagner un Traître, qui mète le feu à la *Baſilique de Saint-Pierre*, dans l'eſpérance que, pour l'éteindre, les *Romains* abandoneront les murs: mais le feu commence à peine, que GREGOIRE va lui-même s'oppoſer à ſes

(1) Liv. IX, *Lèt.* 17. Elle doit être de la fin d'Octobre. La *Lètre* 24e du même Livre eſt adreſſée au *Comte Robert*, qui ne peut être que le *Comte de Loritello*. Le *Comte*, auquel *Gregoire* écrit, l'avoit prié de confirmer l'élection de l'*Evêque de Mélito* (en Calabre), & de ſacrer celui de *Troia*. Le *Pape* répond, « Que, ne devant pas empiéter ſur les droits des *Evêques*, ſes frères, » & qu'entendant dire que l'*Egliſe de Melito* dépend de l'*Archevêché de Reg-* » *gio*, il ne peut accorder ce que le *Comte* demande, qu'après un mur exa- » men. Il lui done pouvoir, parcequ'il l'aime, de diſcuter cette affaire avec » l'*Archevêque de Bari*, l'*Evêque de Fermo*, & les *Légats* qu'il a dans le païs, » leſquels tous il nome Commiſſaires à cet effet, afin que, s'il ſe trouve que » l'*Egliſe de Melito* ne relève pas de celle de *Reggio*, il puiſſe faire ce que le » *Comte* deſire. Il conſent enſuite de ſacrer l'*Evêque de Troia*, parceque c'eſt » un Sujet convenable, quoique l'élection n'ait pas été faite en préſence des » *Légats*, & que lui-même ne l'ait pas confirmée: mais il recommande que » cela n'arrive plus à l'avenir ». Si cette *Lètre* s'adreſſe véritablement à *Robert*, *Comte de Loritello*, l'on doit en conclure que, le *Duc Roger* étant encore fort jeune, le *Duc Robert* avoit chargé le *Comte Robert*, ſon neveu, de gouverner ſous le nom de ce jeune Prince, dont il l'avoit fait come le premier

progrès, & fait marcher des renforts à tous les poſtes (1). Le 17 de Mars, HENRI va viſiter l'Abbaïe de *Farfa*, dont les *Moines*, qui ne déféroient point à ſon excommunication & qui lui reſtoient attachés parceque leur Monaſtère étoit Impérial & Roïal, le reçoivent avec les honeurs dus à ſon rang; & l'admètent en qualité de Confrère, à la participation de leurs prières. Come Protecteur de cette Abbaïe, il aſſiége & prend le Château révolté de *Fara*, qu'il rend à l'*Abbé* BÉRARD. Il fait enſuite arrêter DONIZON, *Evêque de Sutri*, & quelques autres Partiſans outrés du *Pape*; & revient devant *Rome*: mais, à l'arrivée des chaleurs, craignant l'air mal-ſain du païs, il laiſſe, auſſitôt après Pâque, à Tivoli l'*Antipape*, qu'il charge du commandement de l'Armée & de la continuation du Siége; & paſſe, avec très peu de monde, en *Lombardie*. Il y fait la guerre à la *Comteſſe* MATHILDE, avec les Troupes du païs. Elle avoit un grand nombre de Châteaux extrêmement fortifiés ſur les Montagnes de *Modène* & de *Reggio*. Le *Roi* fait le dégât de tous côtés, & forme des ſiéges: mais la vigilance & l'activité de MATHILDE l'empêchent de faire aucune conquête. Elle fournit en même tems au *Pape* de l'argent, pour l'aider à ſe ſoûtenir contre l'Armée commandée par l'*Antipape*. C'eſt en cette occaſion, qu'avec ANSELME, *Evêque de Lucque*, ſon Directeur & ſon principal Conſeil, alors *Vicaire Apoſtolique* en *Lombardie*, elle emprunte, pour les beſoins de l'*Egliſe Romaine*, le Tréſor du Monaſtère de *Saint-Apollonius* de *Canoſſa*, que l'*Abbé* GÉRARD & les *Moines* ne font aucune difficulté de lui livrer. Il conſiſtoit en ſept cens livres d'argent, neuf livres d'or, & divers effets précieux. DONIZON en a joint

Miniſtre. Mais, en faiſant attention que la Ville de *Mélito* appartenoit au *Comte Roger*, frère du *Duc Robert*, je penſe qu'il eſt plus naturel de penſer qu'un Copiſte, trouvant la *Lètre* adreſſée *Ad Comitem R*, a mis *Robertum* au lieu de *Rogerium*. C'étoit ſon Frère, pluſtôt que tout autre, que le *Duc Robert* avoit du prier de veiller, en ſon abſence, ſur ſes Etats, & d'aider le *Duc Roger* de ſes conſeils. Voila pourquoi il s'agit ici des deux *Evêchés de Melito* & *de Troia*, dont le premier étoit du Domaine du *Comte Roger*, & l'autre, ſitué dans la Pouille, de celui du *Duc Robert*. Il faut donc corriger l'Adreſſe de la *Lètre*; & lire, *Ad Comitem Rogerium*.

(1) *Muratori* dit, p. 274: *Le* Pape Gregoire *averti* (du feu), *commande ſur le champ que l'on garniſſe d'avantage les poſtes; &, mètant ſa confiance dans le ſecours de Dieu & la protection de S.* Pierre, *il fait le Signe de la Croix ſur les flâmes, qui ceſſent auſſitôt.* C'eſt d'après *Berthold de Conſtance*, que *Muratori* parle de cette merveille, qu'il ne croïoit pas. L'*Abbé Fleuri*, dit plus ſagement, Liv. 63, N. XVI: *Le* Pape Gregoire *y marcha le premier; & arrêta le feu qu'un Traître avoit mis à quelques maiſons voiſines.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

l'Inventaire à ſon *Poème*. MATHILDE remplaça le tout dans la ſuite par le don de pluſieurs Egliſes & de quelques Terres. L'*Uſurpateur* HERMAN cauſe, cette année, peu d'embaras au *Roi* HENRI; ce qui fait qu'au rapport des Hiſtoriens, il eſt bientôt également mépriſé des deux Partis; &, come le Château d'*Eisleben* en *Saxe* étoit ſa réſidence preſque continuelle, on lui done le Sobriquet de *Roi d'Eisleben*.

Le *Duc* ROBERT continuoit opiniâtrément le Siége de Durazzo, lorſque *Dominique*, l'un des Nobles Vénitiens, qui commandoient dans la Place le ſecours de leur nation, aiant quelque ſujet de mécontentement, offre au *Duc* de la lui livrer, s'il lui veut accorder pour Femme une de ſes Nièces, & divers autres avantages; &, la nuit du 8 de Février, les Normans, aiant eſcaladé les murs, il les introduit dans la Place. Le Fils du *Doge* & beaucoup d'autres Vénitiens ſont faits priſoniers. Grand nombre de leurs vaiſſeaux ſont pris; & tout le païs des environs tombe au pouvoir de *Robert*. L'*Empereur* ALEXIS, ne ſachant coment s'oppoſer à ce Conquérant, que rien n'arrêtoit, envoie de riches préſens au *Roi* HENRI, pour l'engager à faire une diverſion dans la Pouille, où l'abſence de *Robert* facilitoit les conquêtes. Pendant ce tems, le *Duc* ROGER êtant à Troia, le Peuple ſe révolte, & le force à ſe retirer dans la Citadelle. Le Peuple d'Aſcoli, que le traitement de l'année précèdente irritoit, ſe joint à celui de Troia. La Citadelle eſt aſſiégée: mais bientôt il arrive de toutes parts des ſecours au jeune *Duc*, qui, par une ſortie, force les Rebelles à ſe ſoumètre. Un grand nombre d'entre eux paie de leur tête leur malheureuſe tentative. Soit que le *Roi*, ſur les offres de l'*Empereur Grec*, eût pris quelque engagement, ſoit que, par une ruſe politique, l'*Empereur* eût fait publier la prochaine entrée du *Roi* dans la Pouille, le *Duc* ROBERT juge ſa préſence néceſſaire en Italie. Il laiſſe le commandement de l'Armée à ſon fils *Boémond*; revient en Pouille; & fait des levées, pour avoir aſſés de quoi défendre ſes Etats, en continuant ſes conquêtes.

Le *Comte* ROGER, revenant en Calabre, avoit chargé ſon fils naturel *Jourdain* du gouvernement de ſes conquêtes en Sicile. De mauvais conſeils excitent l'ambition de ce Jeune-Home, qui ſe met en poſſeſſion de quelques Châteaux, & tente de s'emparer de Traina, Ville où ſon Père gardoit ſes

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

tréſors. *Roger*, revenu promtement en Sicile, invite ſon Fils à mériter le pardon; fait crever les ieux à douze des plus coupables; & confie le gouvernement à des mains plus fidèles.

1083 *.

DANS les commencemens de cette année, l'*Uſurpateur* HERMAN fait une incurſion dans la *Souabe*, & paroît en intention de paſſer en *Italie* au ſecours du *Pape*. Bientôt après, il retourne en *Saxe*, & n'entreprend rien du reſte de l'année. Le *Roi* HENRI ſe rapproche de *Rome*; paſſe à *Sainte-Ruſine* les fêtes de Pâque; & recommence enſuite d'aſſiéger la *Cité Léonine*. Il fait élever auprès un Château, d'où ſes Machines incommodent beaucoup les Aſſiégés. Come il vouloit, ou par force, ou par capitulation, entrer dans *Rome*; il preſſe le Siége, & lie de ſecrètes négociations avec les *Chefs de la Nobleſſe*. Son or gagne les uns, & ſes promeſſes réuſſiſſent auprès des autres. Tous, hors GISULF, ci-devant *Prince de Salerne*, conviènent « de faire tenir, au mois de Novembre, par » le *Pape* un Concile, où l'on débatra l'affaire du *Roïaume*, » pour que, de toute part, on s'en tiène à la déciſion qui s'y » fera ». Le *Roi*, de ſon côté, pour ſe juſtifier auprès d'HUGUE, *Abbé de Clugni*, qui ſe trouvoit alors en Italie, & de pluſieurs autres Gens de bien, qui le regardoient come véritablement excommunié, promet, avec ſerment, de laiſſer les paſſages libres, tant à ceux qui voudront aller viſiter les Tombeaux des Apôtres, qu'aux *Prélats* qui ſe rendront au Concile; retourne en *Lombardie*; & renvoie l'*Antipape* à *Ravenne*. Il ne tient pas exactement parole; & fait arrêter les Députés des *Princes de Germanie*, ſes Ennemis; & pluſieurs *Prélats*, entre autres OTTON, *Cardinal-Evêque d'Oſtie*, que GREGOIRE envoïoit *Légat* en *Allemagne*; HUGUE *Archevêque de Lion*; & les *Evêques* ANSELME *de Lucque*, & RENAUD *de Come*. Le Concile s'aſſemble le 20 de Novembre, & ſe tient

* Berthold de Conſtance, *Ecrivain d'ailleurs très exact de ces tems-là*, dit *Muratori*, T. VI, p. 276, *ſe trompe certainement, en croïant que l'*Antipape Guibert *fut introniſé cette année. Cela ne ſe fit que l'année ſuivante Quand même* Henri, *cette année, ſe ſeroit rendu maître du Vatican, il eſt certain qu'il ne mit pas le pied dans la Baſilique de Latran, où l'Introniſation d'un* Pape *doit néceſſairement ſe faire. Il eſt vrai qu'il entama des négociations ſecrètes avec les* Nobles Romaines, *&c. L'Abbé d'Urſperg*, trompé par *Berthold*, dit, « Qu'Henri » prit la *Cité Léonine* le 2 de Juin de cette année ».

pendant trois jours. Il s'y trouve beaucoup d'*Evêques* & d'*Abbés* de la *Campanie*, de la *Pouille* & des *Principautés de Bénevent*, *de Salerne* & *de Capoue*, avec quelques *Evêques Allemans* & *François*. A la prière du plus grand nombre des Pères, GREGOIRE s'abſtient, malgré lui, de renouveller l'excommunication d'HENRI: mais il excommunie généralement tous ceux par qui ceux qui venoient à Rome avoient été forcés de ne s'y pas rendre (1). Dans ce Concile ſe découvre un ſecret, que le *Pape* & les ſiens n'avoient pas pénètré. La *Nobleſſe Romaine* s'étoit engagée, par ſerment, « de forcer le *Pape* à doner » au *Roi* la Courone Impériale; ſinon de chaſſer GREGOIRE » & de faire élire un autre Papo, qui la lui doneroit». Les *Romains* preſſent donc le *Pape* de recevoir HENRI ſans exiger aucune ſatisfaction. Mais il tient ferme; & proteſte, ſans être ébranlé de leurs menaces, « de ne point rendre la commu- » nion & de ne point doner la Courone Impériale au *Roi*, qu'il » n'ait ſatisfait à Dieu & à l'Egliſe». La ſituation de GREGOIRE étoit extrêmement fâcheuſe. Heureuſement, trente mille Ecus d'or, qui lui vièneut du *Duc* ROBERT & qu'il diſtribue aux *Romains*, les aiant diſpoſés à lui reſter fidèles, un expédient, qu'il approuve, & que la Bone-foi ne devoit pas approuver, achève de le tirer d'embaras. On arrête, « Que, les *Romains* n'aiant pas » promis au *Roi* de le faire couroner ſolemnellement, ils lui » feront dire, qu'ils ſont prêts à lui faire doner la Courone dès » qu'il fera voir des marques d'un véritable repentir; ſinon qu'il » recevra du *Pape* une Courone, qu'il lui dêcendra du *Châ- » teau Saint-Ange* avec une corde ». Le *Roi* rejète l'une & l'autre propoſition; & les *Romains*, ſe proteſtant quires de leur Romeſſe & dégagés de leur ſerment, s'uniſſent plus que jamais au *Pape*. Le *Roi*, qui s'étoit approché de *Rome* pour le tems du Concile, ſe voïant joué par les *Romains*, reprend le ſiége de la *Cité Léonine*; & vient enfin à bout de prendre & de détruire le *Portique de Saint-Pierre*; & de ſe voir ainſi maître de cette portion de *Rome* & du *Vatican*. Il y célèbre les fêtes de Noël.

(1) Ce que le *Recueil des Conciles* done pour tenir lieu des *Actes* de celui-ci, montre combien ces prétendus Extraits d'*Actes de Conciles de Rome* méritent peu de foi. Ce ne ſont le plus ſouvent que de ſimples *Notices*, rédigées au hazard par des Notaires ignorans. Du moins a-t-on lieu de le préſumer, en voïant l'Extrait de celui-ci le dater de 1084, & dire *Henri* maître de la *Cité Léonine* avant la tenue du Concile; ce qui pourtant ne put être qu'après, & dans le mois de Décembre. Il eſt certain par l'Hiſtoire que le IXe Concile de *Gregoire* eſt de 1083.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Pluſieurs mois auparavant, JOURDAIN, *Prince de Capoue*, voulant, à tout évènement, pourvoir à ſes intérêts, étoit venu prendre du *Roi*, moïènant une grande ſomme d'argent, l'inveſtiture de ſa Principauté : mais le *Roi* en avoit diſtrait le Monaſtère du *Mont-Caſſin*, come devant être du domaine & ſous la protection des *Empereurs*. Auſſitôt après la priſe du *Portique de Saint-Pierre*, l'*Abbé* DIDIER reçoit une Lètre du *Roi*, qui lui mande de le venir trouver. Cet *Abbé*, grand Partiſan de *Gregoire*, dont il avoit adopté les idées, ne répond point à cette Lètre, ne ſachant quel titre doner au *Roi*. Par une autre Lètre plus forte & pleine de menaces, HENRI lui commande de ſe rendre à *Farfa*. DIDIER répond avec adreſſe, & s'excuſe ſur les riſques qu'il avoit à courir de la part des *Normans*; & cependant il écrit à GREGOIRE pour ſavoir de lui coment il ſe doit conduire : mais GREGOIRE ne fait point de réponſe. Il faut pluſieurs autres Lètres du *Roi* & des menaces même de ruiner le *Mont-Caſſin*, pour forcer l'*Abbé* d'obéir. La *Comteſſe* MATHILDE fait, cette année, pour le Service du *Pape*, le Siége de *Nonantola*. Ce Monaſtère, come Impérial, ſuivoit le Parti du *Roi* (1).

La Ville de Cannes s'étant révoltée contre le *Duc* ROBERT; il l'aſſiége au mois de Mai, la prend le 10 de Juillet, peut-être pluſtôt, & la détruit. Pour quelque tumulte arrivé dans Bari, ce Prince empriſone beaucoup des Habitans, & condamne la Ville à païer une très forte contribution. Son fils *Boémond*, qui commandoit ſon armée en Albanie, y prend les Villes de Caſtorie & de Joannine, & fait d'autres conquêtes : mais, au mois de Mai, l'*Empereur* ALEXIS vient s'oppoſer lui-même à ſes progrès : & le Prince remporte ſur lui deux victoires. Lorſqu'enſuite il faiſoit le Siége de Lariſſe, *Alexis*, renforcé d'un gros Corps de Turcs, le vient attaquer & le met en déroute.

1084.

L'ABBÉ *du Mont-Caſſin* obéit enfin, dans les commencemens de cette année, aux ordres abſolus & réitérés de ſon Souverain; & ne paſſe pas *Albane*. Il y reſte une ſemaine ſans faire aucune démarche pour mériter la bienveillance du *Roi* : mais

(1) *Donizon* ne dit rien de ce Siége, dont il eſt parlé dans la *Chronique* de *Sicard*, Evêque de Cremone.

refuſant au contraire d'obéir à l'ordre que le *Roi* lui fait doner par JOURDAIN, *Prince de Capoue*, de venir recevoir de lui l'inveſtiture de ſon Abbaïe. Ce refus pouvoit être préjudiciable à ſon Monaſtère, ſi le *Prince* JOURDAIN, appaiſant la colère du *Roi*, ne l'avoit pas mis en diſpoſition de doner une audiance favorable à l'*Abbé*. Sur la propoſition « de prendre de ſa » main le Baſton Paſtoral, puiſque le *Mont-Caſſin* êtoit de la » dépendance immédiate des *Empereurs* », l'*Abbé* répond au *Roi*, « Que, lorſqu'il lui verra la Courone Impériale, il exa- » minera s'il doit recevoir de lui ſon Abbaïe, ou la quiter ». Il s'arrête à la Cour pluſieurs jours, pendant leſquels il a quelques diſputes avec les Prélats qui s'y trouvoient, entre autres avec l'*Antipape* & le *Cardinal* OTTON, *Evêque d'Oſtie*, que le *Roi* n'avoit pas encore relâché. Ce *Cardinal*, qui, bien qu'entêté du Siſtême de GREGOIRE, ne laiſſoit pas de parler ſelon les tems & les lieux, ſoûtenoit, « Qu'il êtoit néceſſaire de ſe » conformer au *Decret*, par lequel, de l'avis de cent vingt- » cinq *Evêques*, du *Cardinal* HILDEBRAND alors *Archidiacre*, » & des autres *Cardinaux*, NICOLAS II avoit ordoné de ne » point élire le *Pape* ſans le conſentement de l'*Empereur* ». DIDIER ſoûtenoit au contraire, « Qu'aucun *Pape*, aucun » *Evêque*, aucun *Home vivant* ne pouvoit faire un pareil *De-* » *cret*, parceque le *Saint-Siége*, Supérieur à tout, ne peut ja- » mais être ſoûmis à qui que ce ſoit: Que NICOLAS avoit » agi contre la Juſtice & la Raiſon en faiſant un pareil *De-* » *cret*: Que la faute d'un Home ne devoit pas priver l'*Egliſe* » de ſes prérogatives; & que, ni lui, ni ſes confrères les *Car-* » *dinaux*, ne conſentiroient jamais que le *Roi de Germanie* » fît le *Pontife Romain* », OTTON aiant répondu, « Que, ſi » les *Ultramontains* entendoient ce diſcours, ils ſe réuniroient » tous contre eux »; DIDIER répliqua, « Que, quand le Monde » entier s'uniroit contre eux, il ne les feroit pas changer de » ſentiment: Que, ſi Dieu le permêtoit, le *Roi* prévaudroit » pendant un tems, & feroit violence à l'*Egliſe*; mais qu'il ne » les y feroit jamais conſentir ». Dans une pareille diſpute avec GUIBERT, il lui reproche vivement ſon intruſion dans la Chaire de S. PIERRE; & l'*Antipape* répond « Qu'il a fait con- » tre ſon gré ce qu'il a fait: mais qu'il le faloit pour conſerver » au *Roi* ſa Courone ». DIDIER, tout en contrediſant le *Roi*, ne laiſſe pas d'en obtenir, dit-on, la confirmation des Biens du

Mont-Caſſin par un *Diplôme* ſcellé d'une Bulle d'or, & la permiſſion de retourner à ſon Monaſtère (1). Dans le même tems, le *Roi* confirme les Priviléges de l'Abbaïe de *Farfa* (2). Vers le commencement de Février, ce Prince, qui, ſi l'on en croit ANNE COMNE'NE (3) avoit reçu de l'*Empereur ALEXIS* cent quarante-quatre mille Ecus d'or & cent Pièces d'Ecarlate pour faire la guerre au *Duc* ROBERT, entre dans la *Campanie* & s'avance vers la *Pouille*: mais il trouve apparemment ROBERT ſi prêt à ſe bien défendre, que, ne jugeant pas à propos de riſquer ſa réputation & ſes troupes, il ſe rapproche de *Rome* (4). Les *Romains* cependant, fatigués de la durée de la guerre & de toutes les incommodités qu'elle leur cauſoit, l'invitent, par leurs Députés, à venir paiſiblement chés eux; & le Jeudi de la Paſſion, 21 de Mars, ils lui livrent la *Porte de Latran*. Il s'empare auſſitôt du Palais de ce nom, & ſucceſſivement de tous les Ponts & de preſque tous les lieux fortifiés de la Ville. GREGOIRE a le tems de ſe ſauver au *Château Saint-Ange*; &, come la plus grande partie des *Nobles* tenoit pour lui, le *Roi* les oblige à doner cinquante otages. Le lendemain, il fait agréer au Peuple ſon *Antipape* GUIBERT, qui, le Dimanche des Rameaux, eſt introniſé dans la *Baſilique de Latran* par les *Evêques de Modène & d'Arezzo*, ſelon BERTHOLD *de Conſtance*, ou par les *Evêques de Bologne*, *de Modène* & *de Cervia*, ſuivant le *Cardinal d'Aragon*. Le jour de Pâque 31 de Mars, une troupe de Partiſans du *Pape* veut empêcher l'*Antipape* & le *Roi* d'aller à la *Baſilique de Saint-Pierre*; & quarante des gens du *Roi* ſont tués ou bleſſés: mais, ce jour-là, ce Prince n'en reçoit pas moins, dans cette Baſilique, la *Courone Impériale* des mains de GUIBERT, qui courone en même tems la *Reine* BERTHE, *Impératrice*. Je déſignerai donc HENRI déſormais par le Titre d'*Empereur*. C'étoit au *Peuple Romain*, qu'il appartenoit de le lui conférer. L'*Empereur* s'établit enſuite au *Capitole*, & fait abatre toutes les maiſons des *Corſes*. Il reſtoit encore l'*Heptizone*, où RUSTIQUE, neveu

(1) *J'aurois voulu*, dit *Muratori*, T. VI, p. 278, *voir ce* Diplôme *pour ſavoir à quelle année ce fait appartient: mais, ou ce* Diplôme *n'eſt pas venu juſqu'à nous, ou le P.* Gattola *n'a pas cru qu'il fût à propos de l'imprimer dans ſon* Hiſtoire du Mont-Caſſin.

(2) Ce *Diplôme* eſt dans la *Chronique de Farfa*, T. II des *Hiſtor. d'Ital.* Part. II.

(3) *Alexiade*, Liv. III.

(4) Voici coment *Muratori* commence l'Année 1084, *p.* 279. *Suivant ce que dit* Anne Comnène, *l'*Empereur Grec Alexis, *ſon père, avoit envoïé au* Roi

de GREGOIRE, s'étoit fortifié. L'*Empereur* aſſiége cette Forteresſe, & commence à la batre avec ſes Machines: mais il n'a pas le tems de la prendre. GREGOIRE, forcé de ſe retirer au *Château Saint-Ange*, & ne pouvant pas comter ſur les *Romains* qui, s'étant déclarés pour HENRI, l'aſſiégeoient dans ſa retraite, qu'ils avoient entourée d'une muraille par dehors pour que rien n'y pût entrer & n'en pût ſortir, envoie tous les jours preſſer le *Duc* ROBERT de venir à ſon ſecours, come il le devoit, à titre de ſon Vaſſal. ROBERT, aiant promtement aſſemblé ſon armée, marche à *Rome*; & l'*Abbé* DIDIER en avertit ſur le champ le *Pape* & l'*Empereur*, s'acquitant ainſi de ſon devoir à l'égard de tous deux. ROBERT êtant donc près d'arriver avec ſix mille Chevaux & trente mille Homes d'Infanterie; l'*Empereur*, qui n'avoit que très peu de troupes, fait aſſembler les *Romains*, qu'il connoiſſoit bien; & leur dit, « Que, » la néceſſité de ſes affaires l'appellant en *Lombardie*, il leur » recommande le ſoin de leur Ville; & qu'à ſon retour, il les » comblera de ſes graces ». Il ſe retire auſſitôt avec ſes troupes à *Cività-Caſtellana*, pour marcher enſuite vers *Siène*. Trois jours après, ROBERT arrive. Il eſt reçu de force ou de gré, dans la Ville, où ſes troupes, en partie compoſées de *Saraſins*, commètent tous les déſordres, qu'éprouve une Place emportée d'aſſaut. Il ſe préſente devant le *Château Saint-Ange*, délivre GREGOIRE, & le conduit au *Palais de Latran*. Pendant quelques jours qu'il reſte à *Rome*, il force les *Romains* de ſe raccommoder avec le *Pape*: mais après en avoir puni les plus coupables en les réduiſant à l'eſclavage, & beaucoup d'autres par diverſes ſortes de peines. Le *Pape* tient alors ſon dixième & dernier Concile, dans lequel il renouvelle l'excommunication de l'*Antipape*, de l'*Empereur*, & de tous leurs Adhérans; & nome *Légats*, en *Allemagne* le *Cardinal* OTTON, *Evêque d'Oſtie*, en *France* le *Cardinal* PIERRE IGNÉE, *Evêque d'Al-*

Henri *cent quarante-quatre mille Ecus d'or & cent pièces d'Ecarlate pour l'engager à déclarer la guerre au* Duc Robert: *mais* Henri, *ſuivant* Berthold de Conſtance, *emploia tout cet or à ſéduire & gagner le bas* Peuple de Rome. *Il eſt vrai que l'*Annaliſte Saxon *raconte, « Qu'au commencement de Février, il entra dans la* Campanie, *& ſe rendit maître d'une grande partie de la* Pouille: *mais il n'en eſt rien dit par aucun autre Hiſtorien.* Le ſilence de tous ces Hiſtoriens n'a pu m'engager à revoquer entièrement le fait en doute. J'ai compris que l'*Annaliſte Saxon*, trompé par de faux bruits, avoit groſſi les objets; ce qui m'a conduit à la conjecture que j'emploie dans mon Texte. Pour ce que *Berthold* dit de l'uſage qu'*Henri* fit de l'argent d'*Alexis*, je ne balance pas à le croire faux. Cet Auteur eſt tellement envenimé contre ſon Souverain & s'aide ſi volontiers de la calomnie, qu'on ne ſauroit le croire quand il dit du mal.

bane, pour y publier cette *Sentence*. ROBERT quite enſuite *Rome*, emmenant avec lui GREGOIRE, qui ne devoit pas s'expoſer d'avantage aux effets de l'inconſtance des *Romains*, irrités du traitement rigoureux qu'ils venoient d'eſſuïer. Le *Duc* le conduit d'abord au *Mont-Caſſin*, enſuite à Salerne, où juſqu'à ſa mort il reçoit de l'*Abbé* DIDIER tout ce qu'il faloit pour l'entretenir avec ſa ſuite (1). L'*Empereur* cependant traverſe la *Toſcane* & ſe rend en *Lombardie*. Il y publie qu'il veut retourner à *Rome ;* & par ſon ordre, les *Evêques* & les *Comtes* raſſemblent ſur le champ leurs troupes; ce qui lui forme une Armée conſidérable: mais il l'envoie auſſitôt dans le *Modénès* aſſiéger le Château de Sorbara. La *Comteſſe* MATHILDE n'avoit pas aſſés de forces pour en venir aux mains avec une pareille Armée: mais, informée par ſes Eſpions que les Aſſiégeans montoient la garde avec beaucoup de négligence, elle les fait attaquer de nuit par ſes troupes, qui remportent une inſigne victoire. Ils prènent EBERHARD, *Evêque de Parme*, ſix *Capitaines* ou *Chevaliers*, environ cent *Ecuïers* de la meil-

(1) Après avoir annoncé l'arrivée du *Duc Robert* à *Rome*, *Muratori* dit, p. 281 : *Le* Pape Gregoire *ne manquoit pas à* Rome *de Partiſans ſurtout parmi la* Nobleſſe: *Quelques Ecrivains diſent*, « *Qu'en exécution du plan concerté précédemment, & ſuggéré par* Cencius, Conſul des Romains, *on mit le feu dans pluſieurs endroits de la Ville ; & que, lorſque le Peuple s'occupoit à l'éteindre,* Robert *fut introduit par la* Porte Flaminie ». *D'autres diſent*, « *Qu'après qu'il fut entré, les* Romains *prirent les armes contre lui : mais ſans lui pouvoir faire aucun mal ; & qu'au contraire il fit brûler & détruiſit entièrement toute la partie de* Rome, *où ſont les* Egliſes de Saint-Silveſtre, & de Saint-Laurent in Lucina; *ou même tout le* Quartier de Latran *juſqu'au Coliſée* ». *Suivant* Berthold de Conſtance, « *il ſaccagea toute la Ville, dont il réduiſit la plus grande partie en monceaux de pierres. Les Femmes même & les Religieuſes furent déshonorées ; & les Soldats commirent tous les excès, dont le ſac d'une Ville eſt accompagné* ». Landulf l'Ancien, *Hiſtorien Milanois de ces tems-là, fait* (Liv. IV, Ch. 3), *une peinture terrible de cet évènement ; & l'on ne doit pas s'en étonner ;* Robert *avoit amené pour cette Expédition un grand nombre de* Saraſins, *Ennemis du Chriſtianiſme & nés pour la ruine de toutes choſes.* Romoald de Salerne *écrit*, « *Que le* Duc *mit* Rome en cendres *depuis le* Palais de Latran *juſqu'au* Château Saint-Ange ; *ce qui peut-être ne mérite pas beaucoup de croïance ; & que, n'aiant pas tardé longtems à ſe préſenter devant ce* Château, *il délivra le* Pape, *& le remit dans le* Palais de Latran ». Geoſroi de Malererre dit (Liv. III, Ch. 37), « *Que* Robert *entra par eſcalade à* Rome, *qu'il délivra le* Pape, *& le conduiſit au* Palais de Latran : *Que, trois jours après, les* Romains *prirent les armes contre les* Normans ; *que* Robert *alors eria*, Feu ; « *que, par ce moïen, la plus grande partie de la Ville fut brûlée ; & que les* Romains *ſe raccommodèrent avec le* Pape : *Qu'enſuite le* Duc *ſéjourna quelques jours dans la Ville ; que, pendant ce tems, il condamna grand nombre de ces perfides Citoïens à l'Eſclavage, & châtia les autres par différentes ſortes de peines ; & que le* Pape *tint le dernier de ſes* Conciles de Rome, *dans lequel il fulmina de nouveau l'excommunication contre* Guibert & Henri ». Robert *partit enfin de* Rome ; &, *ſuivant l'Auteur de la* Vie *du* Pape Gregoire (le *Cardinal d'Aragon*), *il laiſſa le Pape au* Palais de Latran. *Mais il faut accorder ici plus*

leure *Nobleſſe de Lombardie*, plus de cinq cens Chevaux, un grand nombre d'armures, les Bagages, les Tentes & tout l'attirail du Camp. Le *Marquis* OBERT, qui commandoit le Siége, s'enfuit percé de coups; & GANDULF, *Evêque de Reggio*, s'étant ſauvé nu, reſte caché durant trois jours dans des broſſailles. Cette victoire ranime en ce païs le courage des Partiſans du *Pape* (1). En *Allemagne*, *WELF*, *Duc de Bavière*, s'empare d'*Ausbourg*, dont l'*Evêque* SIGEFRED, Partiſan de l'*Empereur*, s'enfuit. Le *Duc* fait élire en ſa place WIGOLD, Chanoine de cette Egliſe. L'*Empereur*, aiant confirmé le 17 & le 19 de Juin, à *Vérone*, les Priviléges du Chapitre de cette Ville & du Monaſtère de *Saint-Zénon* (2), repaſſe en *Allemagne* au commencement d'Août; & reprend *Ausbourg* après quelques jours de Siége. SIGEFRED, *Archevêque de Maience*, étant mort, l'*Empereur* lui done pour Succeſſeur, cette année ou la ſuivante, WÉCILON, Clerc de l'Egliſe d'*Halberſtat*, & l'un de ſes Domeſtiques.

Pluſieurs mois avant de marcher à Rome, le *Duc* ROBERT, indigné de ce que JOURDAIN, *Prince de Capoue*, avoit pris

de crédit au témoignage de Pierre Diacre, *de* Pandulf de Piſe, *de* Loup Protoſpate, *& d'autres, qui tous aſſurent que le* Pape, *ne ſe croiant pas en ſureté parmi les* Romains, *inconſtans, infidèles, & de plus irrités du traitement rigoureux qui leur avoit été fait, ſuivit* Robert *au* Mont-Caſſin, *& delà dans la forte Ville de* Salerne. *Le même* Geofroi de Maleterre *n'a pu s'empêcher d'élever la voix contre* Rome *ſi ingrate envers un* Pontife *doué de vertus ſi éminentes, en diſant, entre autres choſes* (Liv. III, Ch. 38).

Leges tuæ depravatæ plenæ falſitatibus.
In te prava cuncta vigent, luxus, avaritia,
Fides nulla, nullus ordo. Peſtis Simoniaca
Gravat omnes fines tuos. Cuncta ſunt venalia.
Per te ruit Sacer Ordo, à qua primum prodiit.
Non ſufficit *Papæ* unus: binis gaudes infulis.
Fides tua ſolidatur ſumptibus exhibitis.
Dum ſtat iſte, pulſas illum; hoc ceſſante revocas;
Illo iſtum minitaris. Sic imples marſupia.

(1) Cette Action peut être du mois de Juillet: mais *Muratori* ne le dit qu'en doutant. Avant de la rapporter, il dit, p. 282: *Dans ce même tems, les Partiſans d'*Henri *ne reſtoient pas dans l'inaction en* Lombardie, *païs où le* Pape *en avoit peu. Son parti cependant y étoit vigoureuſement ſoûtenu par la* Comteſſe Mathilde, *Princeſſe qui, n'étant inférieure à qui que ce fût pour l'amour de la Religion, étoit ſupérieure à tout ſon ſexe pour la Politique & pour la connoiſſance de l'Art de la Guerre. Elle acquit beaucoup de gloire d'un fait d'armes, qui ranima ceux qui tenoient de bone-foi pour le* Pape. Donizon *paroît* (Liv. II, Ch. 3), *le rapporter à quelqu'une des années ſuivantes: mais* Berthold de Conſtance *& l'*Auteur de la Vie de S. Anſelme (de Lucque) *en parlent ſous cette année.* Il raconte enſuite le fait aſſés brièvement. Le *Fiorentini* s'étend au contraire beaucoup, Liv. II, pp. 217-20.

(2) Ces deux *Diplômes* ont été publiés, le premier par *Ughelli* dans l'*Italie ſacrée*, Art. des *Evêques* de *Vérone*, le ſecond par *Muratori*, Diſſertat. 19 des *Antiquités d'Italie*.

d'HENRI l'inveſtiture de ſes Etats, en avoit été ravager une partie; & bientôt après *Jourdain* étoit rentré dans la Mouvance de l'Egliſe Romaine (1). Après ſon retour de Rome, *Robert* fait dédier par *Gregoire* une magnifique Egliſe, qu'il avoit fait bâtir à Salerne. Son fils *Boémond* revient alors d'Albanie lui demander des ſecours d'homes & d'argent, parceque ſon armée, faute de paiement, menaçoit de ſe révolter; & que l'*Empereur* ALEXIS travailloit ſous main à la débaucher. *Robert*, dont tous les préparatifs étoient faits, s'embarque pour l'Albanie au commencement de l'automne, menant avec lui ſa Femme, & leur fils le *Duc* ROGER. Au mois de Novembre, il combat les Flotes unies des Grecs & des Vénitiens, leur coule à fond deux vaiſſeaux avec toute leur charge, leur en prend pluſieurs, leur tue quelques milliers d'homes, & fait deux mille priſoniers. La ſuite de cette victoire eſt la levée du Siége de Corfou, commencé par les Grecs avec le ſecours de Vénitiens (2).

La perte du combat naval, dont je viens de parler, fournit aux intrigues de *Vital Faledro* l'occaſion de faire dépoſer *Dominique Silvio* du Dogat de Veniſe, & de ſe faire mètre en ſa place.

1085.

LE *Cardinal* OTTON, *Légat en Allemagne*, ſe rend, après l'Epiphanie, auprès de l'*Uſurpateur* HERMAN; &, le 21 de Janvier, il ſe fait, à *Berchach* en *Thuringe*, une conférence entre les plus ſages des *Saxons* & des *Partiſans de l'Empereur*, qui s'abſtient volontairement de s'y trouver. Le but étoit d'examiner, ſuivant les Canons, qui des deux Partis avoit la juſtice de ſon côté. Les deux Prélats les mieux inſtruits & les plus éloquens, de la part de l'*Empereur* WE'CILON, *Archevêque de Maïence*, & de la part des *Saxons* GE'BEHARD, *Archevêque de Saltzbourg*, ſont choiſis pour parler. GE'BEHARD ſoûtient, « Que les *Saxons* avoient raiſon de regarder HENRI » come excommunié, puiſque le *Pape* les avoit informés, par

(1) Après avoir parlé de cette Expédition de *Robert*, *Muratori* dit, p. 283: *Peut-être la choſe ſe fit-elle de concert entre ces deux Princes, afin que* Jourdain *eût une raiſon apparente de renoncer au parti de l'*Empereur, *& de ſe réunir avec le* Pape Gregoire, *come il fit en effet.* Geoffroi de Malaterre *dit que cette Expédition de* Robert *ſe fit beaucoup de tems avant qu'il allât délivrer le* Pape *du Siége de* Rome.

(2) *Muratori* dit, p. 284, après avoir rendu comte de la victoire de *Robert*: Anne Comnène *écrit*, « *Que les Vénitiens avoient précédemment remporté*, » *cette année, deux victoires ſur les Normans: mais les autres Hiſtoriens n'en* » *diſent pas un mot* ». *Elle avoue enſuite, l'horrible déroute ci-deſſus.*

» ſes *Lètres*, de l'anarhême qu'il avoit lancé contre lui dans » le *Concile de Rome*; & qu'au reſte ce n'étoit point par un » jugement injuſte, que l'*Apoſtolique* avoit privé ce Prince de » ſon Roïaume & de la communion ». A cette propoſition, dont la dernière partie n'eſt rien moins que d'accord avec le Bon Sens, WE'CILON en oppoſe une autre, fondée ſur un principe vrai, qu'il n'applique pas avec aſſés de juſteſſe. Il dit, « Que le *Pape* & les *Princes* avoient également fait tort à » l'*Empereur*: Que, pendant qu'il étoit à *Canoſſa* pour ſatisfaire le *Pape*, qui l'avoit même admis à la communion, les » *Princes* s'étoient ingérés d'élire un autre *Roi*: Que, dépouillé » depuis longtems de la *Saxe*, &, même avant l'élection de » RODOLFE, du gouvernement de l'Etat, l'*Empereur* n'avoit » pas pu canoniquement être cité, jugé, ni condamné par le » *Pape* ». GE'BEHARD, s'efforçant de réfuter cette propoſition, réplique, « Que perſone, pour être dépouillé de tout » ſon bien, n'eſt diſpenſé des Loix divines; encore moins le » *Roi* dépouillé de la *Saxe*, qui n'étoit pas un *Propre* à lui, » mais un *Roïaume* appartenant au Seigneur, qui le done à » qui lui plaît, come il eſt dit dans DANIEL, & come l'exemple de NABUCHODONOSOR en fait foi: Qu'avant la perte » de la *Saxe*, le *Pape* ALEXANDRE, enſuite GREGOIRE avoient » cité HENRI, qui n'avoit pas daigné ſatisfaire à leurs citations: Qu'au reſte les *Saxons* n'avoient pas le droit d'examiner le *Jugement* du *Siége Apoſtolique*, auquel ils n'avoient » point été préſens; & que c'étoit une queſtion à diſcuter avec » le *Pape* ». La Conférence ſe termine par les applaudiſſemens, qu'ils reçoivent, chacun de leur Parti. L'*Uſurpateur* célèbre les fêtes de Pâque à *Quedlinbourg*; &, dans la même ſemaine, le *Cardinal* OTTON y tient un Concile, compoſé des *Archevêques*, GE'BEHARD *de Saltzbourg* & HARTWIC *de Magdebourg*, de leurs Suffragans, des Suffragans que l'*Archevêque de Maience* avoit dans la *Saxe*, des Députés des *Evêques de Wuirtzbourg*, *de Worms*, *d'Ausbourg*, & *de Conſtance*, & de tous les *Abbés* attachés à GREGOIRE. HERMAN & les *Princes Saxons* s'y trouvent. On y produit les *Decrets* des Pères touchant la *Primauté* du *Siége Apoſtolique*, par leſquels il paroiſſoit, « Que perſone » n'a droit de revoir ſes Jugemens & de juger de ſes déciſions »; *ce que tout le* Concile *approuve & confirme*, dit BERTHOLD de Conſtance (1); *& cela contre les* Partiſans d'HENRI, *leſquels*

(1) Année 1085.

avoient voulu forcer les Fidèles de S. PIERRE *à prendre, avec eux, la licence de revoir la* Sentence d'excommunication, *prononcée par le Seigneur* Pape GREGOIRE *contre* HENRI. Le même Hiſtorien ajoute : *Un* Clerc de Bamberg, *nomé* GUNIBERT, *ne voulant point reconnoître la* Primauté *du* Pontife Romain, *s'avance au milieu de l'Aſſemblée; & ſoûtient,* « *Que les* » Pontifes Romains *s'étoient eux-même attribué cette* Primauté, » *qu'ils ne tenoient de perſone qui la leur eût accordée, c'eſt à* » *dire* (le privilége) *que perſone ne pût juger leurs Jugemens,* » *& qu'ils ne fuſſent eux-même ſoûmis au Jugement de qui que* » *ce fût* ». *Tout le Concile ſe déclare ouvertement contre ce* Clerc; *& ſurtout un certain* Laïc *le réduit au ſilence, en lui diſant ce mot de l'Evangile :* Le Diſciple n'eſt pas au deſſus du Maître (1). *En effet, come l'on obſerve généralement dans tous les Ordres Eccléſiaſtiques, que le Supérieur ne ſoit point jugé par l'Inférieur, qui peut refuſer le même droit au* Vicaire de S. PIERRE, *que tous les* Catholiques *révèrent come leur Seigneur & leur Maître* (2)? Au reſte le *Concile* décide, &, ſuivant BERTHOLD, conformément aux *Decrets* des *Papes*, S. INNOCENT, S. LE'ON, PE'LAGE I, & S. GREGOIRE *le Grand*, « Que quiconque eſt excommunié, même injuſtement, par un » Evêque qui n'eſt privé ni de ſon Siége, ni de la communion, » ne poura nullement être admis à la communion, qu'il n'ait » reçu l'abſolution ſuivant l'uſage de l'Egliſe ». Il renouvelle le *Decret* de la *Continence des Clercs ;* défend aux *Laïcs* d'uſurper les Dîmes; & fait quelques règlemens de Diſcipline. Il excommunie WE'CILON, *Archevêque de Maience*, les *Evêques*, SIGEFRED *d'Ausbourg* & NORBERT *de Coire* & tous leurs Adhérans. Il condamne en particulier WE'CILON come Hérétique, à l'occaſion de ce qu'il avoit dit dans la Conférence de *Berchach.* On en tiroit des conſéquences que cet *Archevêque* ſans doute auroit rejetées (3). A la fin du Concile, on excom-

(1) S. *Matth.* Ch. X.

(2) L'*Abbé Fleuri*, Liv. 63, N. XXIII, ſe trompe, en faiſant l'extrait de cet endroit de *Berthold.* Il met dans la bouche du *Laïc* la réflexion, que l'*Hiſtorien* fait à l'occaſion du paſſage de l'Evangile, que ce *Laïc* avoit allèguè.

(3) Le même *Berthold* dit : *L'on condamne de plus & l'on anathématiſe la* Secte (c'eſt à dire l'*Héréſie*) *de* Wécilon, Invaſeur de Maience, *& de ſes complices, laquelle aſſure,* « *Que les Séculiers, dépouillés de leurs biens, ne ſont* » *point ſoûmis au Jugement de l'Egliſe, & ne peuvent pas être excommuniés pour* » *leurs exeès* »; *& ſoûtient,* « *Que les Excommuniés peuvent être reçus ſans* » *abſolution* ». Après avoir rendu comte de la *Conférence de Berchach*, l'*Abbé d'Urſperg* ajoute : *On ſait que les* Ennemis de l'Empereur *s'enflamèrent de tant de zèle contre ce ſentiment* (de l'*Archevêque Wécilon*) *qu'enſuite dans un Concile,*

munie, avec la cérémonie des Cierges allumés, puis éteints, GUIBERT, come Invaſeur du Siége Apoſtolique; les *Cardinaux* HUGUE BLANC, PIERRE, ci-devant *Chancelier de l'Egliſe Romaine*, & JEAN, *Evêque de Porto*, come Apoſtats. Ces deux derniers s'étoient attachés à GUIBERT depuis ſon élection illégitime. Trois Semaines après le Concile, l'*Empereur* tient une Diète, qui, de la part des Prélats, ſe convertit en Concile. Il exige de tous qu'ils ſouſcrivent à la dépoſition de GREGOIRE, & à l'élection de CLE'MENT; & quelques-uns ſouſcrivent, quoique fidèlement attachés au *légitime Pape*. Come le *Concile de Quedlinbourg* avoit excommunié les *Prélats* du Parti de l'*Empereur*, & qu'il avoit confirmé les Ordinations des *Evêques*, que le *Légat* OTTON avoit ſacrés, pour remplir les Siéges de ceux que GREGOIRE avoit excommuniés, ou dépoſés; le *Conciliabule de Maience*, excommuniant & dépoſant tous les *Evêques* rebelles à l'*Empereur*, ordone qu'on leur donera des ſucceſſeurs. Par là beaucoup d'*Egliſes* du *Roïaume de Germanie* eurent deux *Evêques*. D'un commun conſentement, la *Diète* & le *prétendu Concile*, auquel l'*Archevêque* WE'CILON préſidoit avec les *Légats de* CLE'MENT, établiſſent la *Trève*, appellée la *Paix de Dieu* (1). Le *Pape* GREGOIRE VII, tombé malade au commencement de Mai, meurt le 25 du même mois. Ses dernières paroles furent: *J'ai chéri la Juſtice, & haï l'Iniquité. C'eſt pourquoi je meurs en exil.* Près de ſa fin, interrogé par les *Evêques* & les *Cardinaux* qui l'environoient, ſur le choix de ſon ſucceſſeur, il leur dit « de le choiſir entre OTTON, *Cardinal-* » *Evêque d'Oſtie*, HUGUE, *Archevêque de Lion*, ANSELME, » *Evêque de Lucque*, & l'*Abbé* DIDIER, le premier des *Cardi-* » *naux-Prêtres* ». Il eſt vraiſemblable que, dans ce terrible moment où les choſes paroiſſent très différentes de ce que le

à Quedlinbourg, *auquel* Otton, Evêque d'Oſtie & Légat *du* Pape Hiltebrand, *aſſiſta, prenant trop à la rigueur ce ſentiment, ils l'appellèrent l'*Héréſie de *Wécilon, & traitèrent cet* Archevêque *lui-même d'*Héréſiarque, *en l'accuſant d'avoir enſeigné, contre la Foi,* « *Que tant qu'un Home eſt dépouillé de ſes biens, il n'eſt point ſujet aux Loix divines.* Cet Ecrivain, qui n'étoit point emporté de la paſſion qui faiſoit parler *Berthold*, nous met à portée de rendre juſtice à *Wécilon*. On voit clairement que la propoſition de cet *Archevêque* ne regardoit que la dépoſition d'*Henri*, ſeditieuſement hazardée par *Gregoire*; & que le *Concile de Quedlinbourg* pécha, non contre la Foi, mais contre la Bone-Foi, lorſqu'il appliqua cette même propoſition à l'Excommunication, & qu'il ſuppoſa que *Wécilon* en tiroit des conſéquences, qu'il ne pouvoit pas en tirer.

(1) *Berthold* à la ſuite de ſon extrait des *Actes du Concile de Quedlinbourg*, par lequel ſeul ce qui s'y fit eſt connu, dit: *Trois ſemaines après la fin du Concile, tous les* Adverſaires de l'Egliſe de Dieu, *leſquels le* Concile des Orthodoxes *avoit excommuniés, tinrent à* Maience, *non un* Concile, *mais un* Con-

faux zèle & la paſſion les font voir, il accorda la paix de l'Egliſe à l'*Empereur*, à l'*Antipape*, à leurs principaux Conſeillers, ainſi qu'à tous les autres Excommuniés : mais ſes intentions à cet égard ne furent pas tout à fait remplies par ſes ſucceſſeurs, qui, trop entêtés de ſon Siſtême, n'eurent garde de renoncer aux avantages, qu'il avoit commencé d'en retirer aux dépens de ſon repos, & peut-être de ſa conſcience. Son Corps eſt inhumé dans l'Egliſe de *Saint-Matthieu*, Cathédrale de *Salerne* (1). Les *Evêques* & les *Cardinaux*, préſens à ſa mort, voulant pourvoir aux beſoins de l'Egliſe, ſans toutefois s'occuper beaucoup du ſoin de lui rendre la paix, ſongent à faire *Pape* l'*Abbé* DIDIER, celui des quatre, indiqués par GREGOIRE, qu'il leur avoit conſeillé d'élire par préférence, parcequ'il étoit le plus à portée. DIDIER les aſſure, « Qu'il » n'acceptera point le Pontificat : mais qu'il rendra d'ailleurs » à l'*Egliſe Romaine* tous les ſervices, qui dépendront de lui ». Le 8 de Juin, fête de la Pentecôte l'*Evêque de Sabine* & le *Cardinal* GRATIEN arrivent de *Rome*. DIDIER va les trouver, & les inſtruit d'une converſation, qu'il avoit eue avec GREGOIRE, ſur l'ordre qu'il faloit mètre aux Affaires de l'Egliſe. Il les mène à *Capoue* chés le *Prince* JOURDAIN, duquel & de ſon oncle, le *Comte* RAINULF, il tire parole qu'ils ſecoureront l'Egliſe. Il preſſe enſuite les *Evêques* & les *Cardinaux* « de prendre au pluſtôt des meſures pour l'élection d'un *Pape*; » & d'écrire à la *Comteſſe* MATHILDE pour qu'elle faſſe venir » les *Evêques* & les autres perſones, que l'on jugeoit dignes » de remplir la Chaire de S. *PIERRE* ». Mais, loin de ſe rendre à ſes conſeils, ils perſiſtent dans leur premier deſſein; & ne penſent qu'à lui perſuader de venir avec eux à *Rome*. Leur intention étoit de le forcer d'accepter. Il la pénètre, &

ciliabule, *dans lequel ils lancèrent contre les* Fidèles de S. Pierre *une* ombre d'excommunication, *n'alant pas le pouvoir de les excommunier, & ſe ſéparèrent eux-même très ouvertement de la communion des* Catholiques; *enſorte que, come les* Hérétiques, *ils furent ſéparés des* Catholiques, *non ſeulement par le Jugement de la Sainte Egliſe, mais encore par leur propre Jugement. De plus, aveuglés par une cupidité téméraire, ils ne balancèrent pas, du vivant des* Evêques Catholiques, *à s'emparer de leurs Siéges. Les Partiſans de l'Empereur* faiſoient les mêmes reproches aux *Partiſans du Pape*, come on le peut voir dans l'*Apologie* de *Waltram*, *Evêque de Newbourg*. Ce Prélat, en pluſieurs endroits, accuſe les *Catholiques de la Germanie* d'avoir, par le *Concile de Quedlinbourg*, rompu la communion les premiers.

(1) Je ne dis ici que deux mots de la mort de *Gregoire VII*, parceque j'en parle aſſés au long, pp. 427-79, col. 2. On y verra ce qui peut faire penſer qu'il ne mourut pas, ſans avoir compris l'*Antipape* & l'*Empereur* dans le pardon qu'il accordoit à ſes Ennemis.

s'en retourne au *Mont-Caſſin*. Les chaleurs étant exceſſives, on différe d'aller à *Rome* juſqu'après la ſaiſon des maladies. Alors le *Prince* JOURDAIN, accompagné de quelques *Evêques* & de l'*Abbé* DIDIER, ſe met en marche: mais à peine a-t-on fait quelque chemin, que l'*Abbé*, ſe doutant que l'on étoit réſolu de n'avoir point d'égard à ſa réſiſtance, refuſe de paſſer outre, à moins qu'on ne s'engage à ne le point violenter. On ne ſe prête point à ſa demande: le voïage ſe rompt, & le Pontificat vaque plus d'un an. L'*Empereur* cependant vient à bout de gagner une partie des *Saxons*, qui, bientôt après, par les menées de ſes Ennemis, ou peut-être à cauſe de ſa trop grande dureté, ſe détachent de lui (1). LIUTALD ou LIUTARD, *Duc de Carinthie*, & ſans doute *Marquis de Véronel*, tient, le 3 de Ma[illegible], un *Plaid* à *Padoue*, dans lequel il juge, en faveur de MILON, Evêque de cette Ville, un procès au ſujet de quelques Biens de ſon Egliſe (2).

La *Comteſſe* MATHILDE, par un *Diplôme* de cette année, exemte les Moines du Mont-Caſſin de tous droits dans les Villes de Piſe & de Lucque, & dans toutes les Terres de ſa domination. Il eſt naturel de conclure de cet *Acte*, qu'après le départ de l'*Empereur* pour la Germanie, cette Princeſſe étoit rentrée en poſſeſſion des Villes de Toſcane, qui s'étoient révoltées contre elle, entre autres de Lucque, où l'on a lieu de préſumer qu'elle rétablit l'*Evêque* ANSELME. Ce qui peut autoriſer cette penſée, c'eſt que les Siéges de Reggio, de Modène & de Piſtoie aiant vaqué, cette année, par la mort de leurs poſſeſſeurs, Partiſans de l'*Empereur* & de l'*Antipape*, elle leur fait ſubſtituer des Evêques de ſa Faction, en faveur deſquels elle augmente les revenus de ces Egliſes, come on

(1) *Le 9 de Novembre de la préſente année*, dit *Muratori*, p. 287, Henri *étoit à* Ratisbone, *ſi l'on en croit un* Diplôme, *par lequel il confirma les Privilèges des Religieuſes de Sainte-Julie de Breſcia, lequel eſt daté*, Le V des Ides (le 9) de Novembre, l'An de l'Incarnation du Seigneur MLXXXV, Indiction VII; & l'An du Seignenr *Henri*, Roi quatrième, Empereur troiſième, de ſon Couronement XXXI, de ſon Règne XXIX, & de ſon Empire III. Fait à Ratisbone. *Mais ces Caractères chronologiques ſe combatent entre eux, & les derniers indiquent l'année ſuivante* 1086. Ce *Diplôme* eſt dans le *Bullaire du Mont-Caſſin*, Conſtit. 117.

(2) Après avoir parlé de ce *Plaid*, imprimé dans les *Antiq. d'Ital.* Differt. 28, *Muratori* dit, p. 288: *Nous verrons que* Liutard *étoit* Duc de Carinthie. *Qu'il fût en même tems* Marquis *de la* Marche de Vérone; *c'eſt ce qui peut réſulter de l'Acte et deſſus.* On le peut en effet conclure de ce que *Padoue* étoit dans la *Marche de Vérone*, & de ce que *Liutard* ne paroît pas avoir tenu ce *Plaid* en qualité de *Commiſſaire Impérial.* Il avoit eu d'*Henri* l'Inveſtiture du *Duché de Carinthie*, que *Berthold*, fils du *Duc Berthold*, s'efforçoit toujours de conſerver, au moins en partie.

l'apprend d'une *Bulle* d'*Innocent II* de 1133 (1).

Le *Duc* ROBERT, aiant ſéjourné durant l'hiver en Albanie, paſſe dans l'Ile de Céphalonie pour en aſſiéger la Capitale. Il y tombe malade, & meurt le 17 de Juillet, aiant auprès de lui ſa femme *Sikelgaite*, leur fils le *Duc* ROGER, & le *Prince* BOE'MOND ſon fils du premier lit. La *Ducheſſe*, craignant que les Peuples, en apprenant la mort de *Robert*, ne ſe révoltent, ou que *Boémond* ne veuille diſputer la ſucceſſion à ſon Fils, fait enſorte que celui-ci s'aſſure de la fidélité de l'Armée. Ils s'embarquent auſſitôt ſur la meilleure Galère de la Flote avec le corps de *Robert*, pour revenir en Italie. Mais ils s'éloignent à peine du rivage, que toute l'Armée, ſaiſie d'une terreur panique, abandone armes & bagages, court au bord de la mer, s'embarque au hazard, & fait route pour Otrante. Déja la Flote touchoit les côtes de la Pouille, lorſqu'une horrible tempête, élevée tout à coup, ſubmerge un grand nombre de bâtimens avec ceux qu'ils portoient. La Galère de la *Ducheſſe* ſe briſe, & le Corps de *Robert* tombe dans la mer. On le repêche avec peine. Enſuite on l'enterre dans l'Egliſe de la Trinité de Vénoſe. Durazzo, de même que les autres conquêtes faites au delà de la mer, ne tarde pas à retourner ſous la domination de l'*Empereur Grec*. On proclame ROGER, *Duc de Pouille, de Calabre & de Sicile* : mais *Boémond* n'eſt pas pluſtôt de retour en Italie, qu'il ſe montre en diſpoſition de faire valoir ſes droits.

THE'DALD, *Archevêque de Milan*, meurt au Château d'Arona, domaine de ſon Egliſe, le même jour que GREGOIRE *VII* meurt à Salerne, c'eſt à dire le 25 de Mai. Son ſucceſſeur fut ANSELME III, dit *de Rhò*, qui ne fit pas difficulté de recevoir l'Inveſtiture des mains de l'Empereur: mais qui ne s'en prêta pas moins enſuite à tout ce que *Mathilde* & la Cour de Rome voulurent exiger.

Une famine horrible & la peſte, qui la ſuit, peuplent, cette année, en Lombardie & dans une partie de la Toſcane, les tombeaux de cadavres; enſorte qu'en beaucoup d'endroits il reſte à peine les deux tiers des Habitans; ce qui laiſſe la pluſpart des Terres ſans culture. Le débordement du Pô, qui ſe joint à ces fléaux, & s'étend dans une grande étendue de païs, renverſe pluſieurs Châteaux, & beaucoup d'autres bâtimens.

(1) *Baronius* la rapporte, T. XII, ſous cette année-là.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.

1086.

L'*ANTIPAPE*, profitant de la vacance du Siége pour établir de plus en plus ſon autorité dans *Rome*, eſt ſecondé par le *Gouverneur Impérial*, qui, fait priſonier par le *Duc* ROBERT, venoit d'être renvoïé par le *Duc* ROGER, & logeoit au *Capitole*. Cependant les *Evêques* & les *Cardinaux*, même ceux que GREGOIRE avoit emploïés en Légation, s'étant réunis à *Rome* vers les fêtes de Pâque, dont le Dimanche étoit le 5 d'Avril, mandent à l'*Abbé* DIDIER de les venir trouver avec quelques *Cardinaux*, qu'il avoit au *Mont-Caſſin*, & le *Prince* GISULF. DIDIER, croïant qu'on ne penſoit plus à lui, part avec une eſcorte de Troupes du *Prince* JOURDAIN; arrive le 23 de Mai, veille de la Pentecôte; &, ſur le ſoir, eſt viſité par les *Evêques*, les *Cardinaux*, & quelques *Laïcs*, qui, tous enſemble, le preſſent de conſentir à ſon élection : mais il continue de refuſer, & menace de retourner à ſon Monaſtère. Ils reviènent tous, le lendemain de grand matin, renouveller leurs inſtances; &, ne pouvant le gagner, ils le prient « de recevoir & d'entrete-» nir au *Mont-Caſſin* le nouveau Pape & ſa ſuite juſqu'à ce » que la paix ſoit rétablie; & de leur indiquer celui qu'ils doi-» vent élire ». Il leur accorde avec joie la première partie de leur demande; &, de l'avis de CENCIUS, *Conſul de Rome*, il leur conſeille d'élire le *Cardinal* OTTON, *Evêque d'Oſtie*: mais un des *Cardinaux* s'oppoſe à ce que l'on ſuive ce conſeil, apparemment parceque d'anciens Canons, que l'on n'obſervoit plus depuis longtems, défendoient que l'on quitât un Siége pour un autre. Les *Evêques* & les *Cardinaux* traînent alors DIDIER à la Diaconie de *Sainte-Luce*; le revêtent de la Châpe rouge; & le proclament Pape, ſous le nom de VICTOR III. Le *Gouverneur*, mécontent de ce qu'après les en avoir fait prier par le *Prince* GISULF ils n'avoient pas voulu ſacrer l'*Evêque élu de Salerne*, les inquiète jour & nuit, & s'empare du *Vatican*, & de toutes ſes avenues; ce qui les fait ſortir de *Rome* quatre jours après l'élection. DIDIER quite les marques du Pontificat, en arrivant à *Terracine*; & s'enfuit au *Mont-Caſſin*. Les *Evêques* & les *Cardinaux*, qu'il avoit refuſé d'écouter, engagent à le ramener à *Rome* le *Prince* JOURDAIN, qui ſe rend pour cet effet au *Mont-Caſſin* avec des Troupes: mais les prières de *Didier* & les grandes chaleurs l'empêchent de faire ce qu'on lui demandoit.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.

En *Allemagne*, les principaux *Seigneurs* de *Bavière*, qui, les années précèdentes, s'étoient révoltés contre le *Duc* WELF pour embraſſer le parti de l'*Empereur*, s'étant reconciliés avec le *Duc*; les *Bavarois*, les *Saxons*, les *Thuringiens* & les *Suèves* vont aſſiéger *Wuirtzbourg*. L'*Empereur* ſe préſentant, avec vingt mille homes, pour faire lever le Siége; il ſe livre une bataille, le 11 d'Août. Les *Impériaux*, mis en déroute, perdent quatre mille homes; & les *Rebelles*, n'aiant perdu que très peu de monde, prènent *Wuirtzbourg*, & rétabliſſent l'*Evêque* ADALBE'RON: mais cette Ville eſt repriſe bientôt après par l'*Empereur*, qui remet en poſſeſſion de l'Evêché ME'GINHARD, qu'il en avoit pourvu. Lorſque, vers Noël, il faiſoit en Bavière le ſiége d'un Château, les *Ducs* WELF & BERTHOLD l'enferment dans ſon Camp; & le forcent à promètre de tenir une Diète, pour terminer les troubles du *Roïaume*.

La *Comteſſe* MATHILDE, aiant perdu le 18 de Mars, à *Mantoue*, ſon Directeur & ſon principal Miniſtre, ANSELME *Evêque de Lucque*, le fait inhumer dans la Cathédrale de Mantoue; & l'on a grand ſoin qu'il ſe faſſe des miracles à ſon tombeau. Lorſqu'enſuite la *Comteſſe* vouloit aller aider les *Evêques* & les *Cardinaux* à déterminer DIDIER d'accepter le Pontificat, elle en eſt empêchée par l'arrivée de ROBERT, fils du *Roi* GUILLAUME *le Conquérant*. Ce Prince venoit la demander en mariage. Elle le refuſe, come elle en avoit déja refuſé d'autres: mais elle lui fait tous les honeurs dus au Fils d'un grand Roi.

1087.

VERS la mi-Carême, DIDIER, come *Vicaire Apoſtolique* des Provinces Tranſtibérines, tient à *Capoue* un *Concile* de beaucoup d'*Evêques* & de *Cardinaux*. Le *Prince* GISULF & le *Conſul* CENCIUS avec une grande partie de la *Nobleſſe Romaine*, le *Duc* ROGER, & le *Prince* JOURDAIN avec tous leurs *Barons* s'y trouvent. A la fin, toute l'Aſſemblée preſſe, avec larmes, DIDIER de conſentir enfin à ſon election. Il réſiſte deux jours, cède enſuite aux inſtances du *Duc*, du *Prince*, des *Evêques* & des autres; confirme ſon élection, en reprenant la Croix & la Pourpre, le 21 de Mars Dimanche des Rameaux; & retourne célèbrer les fêtes de Pâque au *Mont-Caſſin*. C'eſt ce que dit la *Chronique* de ce Monaſtère: mais elle ne dit pas tout. HUGUE, *Archevêque de Lion*, le *Cardinal* RICHARD, *Abbé de Marſeille*, le *Moine* WITMOND, que GREGOIRE VII avoit fait

Cardinal, & d'autres s'oppoſent à ce que *Didier* ſoit admis à vouloir bien enfin être Pape. RICHARD & WITMOND avoient eu part à l'élection faite l'année précédente. HUGUE, ſollicité d'accourir au ſecours de l'Egliſe, n'étoit arrivé qu'après l'élection, & n'avoit pas fait difficulté de reconnoître DIDIER pour Pape légitimement élu. Ce Prélat illuſtre, l'un de ceux que GREGOIRE avoit crus proptes à lui ſuccéder, étoit un Home de grande qualité, petitfils, neveu, couſin-germain, par ſa Mère, de *Ducs de Bourgogne*. Il étoit fort inſtruit; il aimoit la Religion; & ſa capacité pour les affaires étoit très grande: mais il étoit haut & dur, come ceux de ſa naiſſance ne le ſont que trop ſouvent; & la vivacité de ſon zèle pour le maintien de la Diſcipline & pour les intérêts du *Siége de Rome* alloit ſi loin, que GREGOIRE VII avoit été plus d'une fois obligé d'y mètre des bornes. Ce Prélat rend comte des motifs de ſa conduite à la *Comteſſe* MATHILDE par une *Lètre*, écrite aſſés peu de tems après le *Concile de Capoue*, & trop importante pour que je ne la mète pas entière ſous les ieux du Lecteur. *Votre Prudence*, dit-il à cette Princeſſe, *n'a pas beſoin que je lui diſe combien & quelles Lètres de l'*Egliſe Romaine *& du bienheureux* ANSELME *de très reſpectable mémoire, & combien de Meſſages & de Lètres de votre part m'ont forcé de venir en* Italie, *ni combien de tems, au mépris des devoirs de ma Charge, je ſuis reſté dans ce païs. Vous êtes de même ſuffiſamment inſtruite de l'élection, faite avant mon arrivée à* Rome, *de l'*Abbé du Mont Caſſin, *à laquelle tous nos Frères*, Fils de la Sainte Egliſe Romaine, *& nous, chériſſant plus la gloire des Homes que celle de Dieu, avons conſenti pour nous prêter au malheur des tems. Lorſqu'après quelque ſéjour à* Rome, *nous nous fûmes, avec l'eſcorte qu'il nous avoit fournie, rendus au* Mont-Caſſin, *où lui-même nous avoit précédés; ſes converſations familières avec nous, dans leſquelles en préſence des* Evêques *& des* Cardinaux, *il ne rougiſſoit pas de raconter, avec une ſorte de vanité, des actions qui le déshonorent extrémement* (1), *ne nous apprirent que trop combien, par ſon élection, nous avions griévement* (2) *offenſé Dieu. Qui, s'il ne l'avoit pas entenau de ſa bouche, croiroit jamais qu'il avoit doné parole à* HENRI, *qu'on appelle* Roi, *de l'aider fidèlement à ſe faire doner la Courone de l'*Empire Romain? *Si lui-même, come pour mètre le comble*

(1) *Nefandiſſimos actus ſuos.* (2) *Intolerabiliter.*

à sa gloire, n'avoit pas dit, « *Que ledit* Roi *ne seroit jamais* » *venu à* Rome, *s'il ne l'eût pas excité, par ses conseils & ses in-* » *sinuations, à porter la guerre dans les Domaines de* S. PIERRE »; *à qui permettroit-on d'en accuser un Home de cette importance? Ne prendroit-on pas pour un Fou, celui qui prétendroit qu'un* Evêque élu de Rome *seroit excommunié, quoiqu'absous par le très heureux* Pape GREGOIRE; *si, parlant du* Cardinal THÉDALD, Archevêque élu de Milan (1), *excommunié publiquement par le même* Pape, *à quoi cet* Abbé *lui-même avoit souscrit, & mort depuis sans avoir fait pénitence, le même* Abbé *n'avoit pas osé, non seulement le dire* Bienheureux, *en présence de nous tous: mais encore ajouter* « *Qu'il ne demandoit pas à* » *Dieu d'avoir en partage une autre gloire, que celle de cet* » Elu de Milan (2) »? *Nous invoquons sur tout ce que nous vous disons le témoignage de nos très chers Frères les* Cardinaux H. & B., *que nous croïons auprès de vous, lesquels, ou l'ont eux-même entendu sortir de sa bouche, ou vous diront* (3) *qu'ils l'ont appris de gens de bien, qu'ils ne font pas difficulté de croire. Combien de fois il a, non seulement désapprouvé par des discours, mais ensuite aussi détruit par des actions publiques les* Decrets *du* Pape GREGOIRE, *son Seigneur, & des autres Saints Pères; combien de fois & dans quels lieux il a, non seulement rejeté son élection come faite tumultuairement, & non suivant l'esprit de Dieu, mais encore protesté d'une manière terrible* (4), « *Qu'il n'y avoit jamais acquiescé & qu'il n'y acquiesceroit jamais à l'avenir; qui sont ceux qu'en rendant à l'*Eglise *la liberté d'une autre élection, il a només come dignes d'être élus Papes, & parmi lesquels, il en a, par le conseil de quelques-uns, écrit un dont le nom vous est connu, c'est à dire*

(1) Il done à *Thédald* le titre de *Cardinal*, parcequ'il étoit *Cardinal-Soûdiacre de l'Eglise de Milan* avant que le *Roi* l'en eût fait *Archevêque*. Au reste par un défaut de mémoire de l'Auteur, ou par une mépriſe de Copiſte, le Texte eſt fautif dans cette Phraſe. On y lit *Attonem Cardinalem Mediolanenſem Electum*. Il falloit *Thedaldum Cardinalem*, &c. Ce que l'on dit ici lui convient, & ne convient pas à *Atton*. Le P. *Labbe* n'a pas averti de cette faute.

(2) La penſée de cette Phraſe, que je traduis auſſi littéralement qu'il eſt poſſible, eſt que *Didier*, en diſant que *Thédald, Archevêque de Milan*, excommunié par le *Pape Gregoire* & mort ſans avoir fait pénitence, étoit ſauvé, n'étoit pas moins fou que quiconque auroit dit que *Didier* lui-même, *Evêque élu de Rome*, après avoir reçu l'abſolution du *Pape Gregoire*, étoit encore excommunié. La ſuite de cette *Lettre* nous fera deviner pourquoi *Didier* avoit eu beſoin de cette abſolution.

(3) Il y a *dixerunt* dans le Texte. La ſuite demande néceſſairement, *dicent*.

(4) *Sub terribili attestatione*. C'eſt à dire, en rendant Dieu garant de ſes proteſtations.

HÉRIMANNE, Evêque de Mets (1); *ce ſont toutes choſes, dont nous nous abſtenons de vous rendre comte ici par ordre, parceque vous les ſavés en partie & qu'elles excèderoient les bornes d'une Lètre. En dernier lieu, quand enfin, après tant de peines inutilement priſes, nous paroiſſions* (2) *reſpirer, & que, ſoûtenus de vos conſeils & de votre ſecours, nous eſpérions, par la grace de Dieu, procèder au pluſtôt à cette élection, rejetée tant de fois & rendue à l'Egliſe; l'*Abbé, *ſous prétexte d'élire un* Pape, *convoqua, come* Vicaire Apoſtolique *en ces cantons, un* Concile *à* Capoue. *Nous étions alors à* Salerne *avec l'*Abbé de Marſeille (3) *& l'*Archevêque d'Aix. *Nous nous rendîmes au Concile, ſur l'invitation que l'*Evêque d'Oſtie, *le* Prince de Salerne (4), *&* CENCIUS, Conſul des Romains (5), *nous avoient faite, de la part du* Vicaire *& de l'*Egliſe Romaine, *de venir concourir avec les autres au choix d'un* Pontife Romain. *Le* Duc (ROGER), *qui, come un Jeune-Home, s'étoit laiſſé gagner par quelques ſupercheries du* Prince JOURDAIN, *y vint auſſi. Lors donc que nous nous préparions à traiter l'affaire propoſée, l'*Abbé, *par de foibles ſignes de refus & par de certains geſtes, ſe mit à provoquer les* Evêques, *ſes partiſans, & le* Prince *à le contraindre. Nous étant apperçus de ſa fineſſe, nous, l'*Evêque d'Oſtie, *le* Moine WITMOND (6), *& quelques autres, pendant que ceux du parti, que j'ai només, le preſſoient, come malgré lui, de ſe rendre à ſon élection, tînmes conſeil enſemble ſur la manière de nous oppoſer à ſon artifice. C'eſt pourquoi, lorſque, par le conſeil des autres, il étoit prêt, en reprenant les marques du Pontificat, à ſe faire encore l'objet de cette élection pluſieurs fois rejetée, même dans ce* Concile, *nous, déſapprouvant l'exceſſive légèreté de cet Home & ſon changement de réſolution, dîmes hautement devant tout le monde,* " *Que nous* » *ne conſentirions jamais* (à ce qu'il fût Pape), *à moins qu'il* » *n'eût été d'abord canoniquement examiné ſur certaines choſes* » *contraires à ſa réputation & à l'excellence de la Dignité Pon-* » *tificale, leſquelles nous avions appriſes depuis ſon élection* ».

(1) Il étoit parent de la *Comteſſe Mathilde.*

(2) Le Texte dit *Videatur,* C'eſt une faute d'impreſſion. Il y a dans la même Phraſe: *Sperabamus.*

(3) Le *Cardinal Richard.* (4) Le *Prince Giſulf II.*

(5) Le Texte porte *Conciano* R. Il faut *Cenſio Conſ. R.*, c'eſt à dire *Cencio Conſule Romanorum.*

(6) On trouvera l'Eloge du *Moine Witmond* dans la ſuite de cette *Epoque*; & l'on y verra qu'on s'eſt inutilement ſervi de cette *Lètre*, pour prouver qu'il n'avoit pas été fait *Cardinal* par *Gregoire VII.* Mais elle peut prouver qu'il n'étoit pas encore *Evêque d'Averſe.*

Indigné de ce discours, il protesta publiquement, « *Qu'il ne su-* » *biroit aucun examen, & qu'il n'accepteroit jamais son élec-* » *tion* » ; *&, nous rendant ainsi la liberté d'élire qui nous voudrions, il s'éloigna de nous en secouant les bras. Alors* WITMOND, *par le conseil de l'*Evêque d'Ostie, *s'écria publiquement,* « *Qu'on ne pouvoit pas, étant noté d'infamie, être élu,* » *ni sacré Pontife Romain; & qu'il étoit certain que l'*Abbé » *s'étoit mis indubitablement dans le cas d'encourir l'infamie,* » *en restant, sans interruption & sans faire de pénitence cano-* » *nique, plus d'une année dans les liens d'une excommunication* » *prononcée par le Seigneur* Pape GREGOIRE (1) ». *Le* Concile *par là dissous, & la nuit approchant, nous nous retirâmes; & le* Duc *ne quita point l'*Abbé, *par qui l'*Evêque d'Ostie *& les autres* Evêques & Cardinaux *furent retenus. Le* Duc *aiant insisté longtems par ses prières pour que l'*Abbé *permît de sacrer* Evêque de Salerne *un certain* ALFANE (2), *& l'*Abbé *n'osant y consentir à cause de l'opposition de l'*Evêque d'Ostie, *fondée sur ce qu'*ALFANE *avoit très manifestement été convaincu de brigue; le* Duc *se sépara d'eux très en colère.* L'Abbé, *se voïant donc privé de la faveur de ce Prince sans laquelle il désespéroit d'obtenir le Pontificat Romain, envoïa, lorsque déja la nuit étoit avancée & que tout le monde dormoit, chés le* Duc, *qui vint le retrouver. Ainsi l'*Abbé *recouvra la faveur du* Duc *pour devenir Pape, & le* Duc *obtint de l'*Abbé *ce qu'il demandoit, savoir que, le lendemain, Dimanche des Rameaux,* ALFANE *seroit sacré. Tous ceux qui firent la cérémonie, dirent que c'étoit par l'ordre de l'*Abbé. *L'après-dinée du même jour, après la méridiène de l'*Abbé, *du* Duc, *&* Prince, *le Soleil décendant en bas, mais le vin, hélas! ô douleur! occupant le haut* (3),

(1) Ce propos du *Moine Witmond* ne peut, ce me semble, avoir trait qu'à l'Interdit, que nous avons vu ci-dessus *Gregoire VII* mettre sur l'Eglise du *Mont-Cassin*; & l'on en peut conjecturer que *Didier* & ses *Moines*, ne s'étant pas soûmis à cet Interdit, avoient encouru l'excommunication : mais qu'après plus d'un an, ils furent absous par *Gregoire*, qui ne se rendit pas fort difficile sur les conditions, parcequ'il avoit alors besoin de *Didier*.

(2) Il s'agit ici d'*Alfane II*, *Archevêque de Salerne*, qui fut le successeur d'*Alfane I*, dont je donne l'éloge, pp. 513-17, col. 4.

(3) *Sole declinante ad inferiora, sed vino obtinente superiora, heu! proh dolor!* Il en faut convenir, *Hugue*, en accusant *Didier* & les deux *Princes* d'avoir, ce jour-là Dimanche des Rameaux, bu trop de vin à diner, leur fait un reproche un peu vif: mais peut-être, en emploïant une expression outrée, amenée par le goût des Jeux de mots alors très commun, a-t-il seulement voulu faire entendre que, ce qu'il va dire s'étant fait lorsque ces *Princes* & l'*Abbé* venoient d'achever leur méridiène, leur tête n'étoit pas encore bien dégagée des vapeurs de la digestion. On ne sauroit nier qu'il n'eût été beaucoup plus séant de reprendre à jeun la Chape rouge.

*l'*Abbé, *pour prix de cette abominable conſécration* (1), *reprit, ſe ſentant appuïé de l'autorité du* Duc, *la Châpe rouge, ſans que l'*Evêque d'Oſtie *& nous euſſions été conſultés, & ſans que nous en ſuſſions rien. Depuis, l'*Evêque d'Oſtie, *qui juſqu'alors avoit marché d'un pas ferme avec nous, voïant que l'*Abbé, *qui comtoit ſur les forces du* Prince JOURDAIN, *étoit réſolu d'aller à* Rome *ſe faire ſacrer, & craignant peut-être d'être privé de ſa Dignité, ſi quelqu'autre faiſoit la principale fonction du Sacre, manqua de courage au moment du combat; &, ne ſe reſſouvenant plus, ni de ſa réſolution, ni de ce qu'il nous avoit promis, il fit, ce que j'ai honte de dire, ſa paix avec l'*Abbé, *lui rendant tous les reſpects dus au Pape. Je n'ajoute rien ſur les préparatifs de l'*Abbé *pour aller à* Rome, *parceque vous en ſerés mieux inſtruite par le Porteur de cette* Lètre, *& par les Pèlerins, qui vous diront ce qu'ils en auront pu voir en paſſant par* Capoue, *& ce que d'autres en auront dit.* Je fais connoître ailleurs ce que je crois que l'on doit penſer de ce qu'on vient de lire (2). VICTOR III célèbre les fêtes de Pâque au *Mont-Caſſin*; & bientôt après, quoique très malade de la diſſenterie, il prend le chemin de *Rome*, avec les *Princes* GISULF & JOURDAIN, & quelques troupes du dernier. Il campe en face du *Portique de Saint-Pierre*, l'*Antipape* occupant la *Baſilique* avec des gens armés. Les Troupes de *Capoue* l'en délogent ſans beaucoup de peine; &, le Dimanche de l'Octave de l'Aſcenſion, 9 de Mai, VICTOR y eſt ſacré par les *Cardinaux-Evêques d'Oſtie, de Porto, de Tuſculum, & d'Albane*, en préſence des autres *Cardinaux* qui ſe trouvoient à *Rome*, de beaucoup d'*Evêques & d'Abbés*, des *Princes* només ci-deſſus, d'une foule de *Nobles Romains*, *Lombards*, & *Normans*, & d'une grande multitude de *Peuple*. Il ne reſte à *Rome* que huit jours, & retourne au *Mont-Caſſin*. Preſque auſſitôt, la *Comteſſe* MATHILDE, qui n'avoit pas pu ſe trouver à ſon ſacre, arrive à *Rome*; & VICTOR, à la prière de cette Princeſſe, y revient par mer, & demeure huit jours au *Vatican*. Il célèbre à *Saint-Pierre*, le jour de S. BARNABÉ, la ſeule Meſſe ſolemnelle, que ſa maladie l'ait laiſſé dire durant ſon Pontificat; encore le force-t-elle, pendant cette Meſſe, de quiter trois fois l'Autel. Le même jour, la *Comteſſe* lui fait paſſer le *Tibre*; & le conduit dans *Rome*, où la plus grande partie de la *No-*

(1) *Nefandiſſimæ conſecrationis.*
(2) Voïés pp. 553-89, col. 2.

bleſſe & preſque tout le *Peuple* le reçoivent avec une joie que l'on peut croire n'avoir pas été moins l'effet de l'argent de MATHILDE, que de la préſence de ſes troupes. VICTOR ſe voit ainſi maître d'une grande partie de la *Ville*, de la *Cité Léonine*, du *Château Saint-Ange*, de l'*Ile du Tibre*, dans laquelle il ſe loge, & des Villes d'*Oſtie* & de *Porto*. L'*Antipape* poſſèdoit le reſte, & demeuroit à *Sainte-Marie de la Rotonde*. La veille de S. PIERRE, arrive un Home, qui, ſe diſant envoïé par l'*Empereur*, menace de la diſgrace de ce Prince, les *Conſuls*, les *Sénateurs* & le *Peuple*, s'ils n'abandonent pas VICTOR. Auſſitôt les *Romains* ſe joignent aux Soldats de l'*Antipape*, & forcent ceux du *Pape* à ſe retirer dans le *Château Saint-Ange*. Ils s'emparent auſſi des environs de la *Baſilique de Saint-Pierre*, dans laquelle cependant ils ne peuvent pas entrer; enſorte que l'*Antipape*, qui s'étoit flaté d'y célèbrer, le jour de la fête, eſt obligé d'officier à *Sainte-Marie*, petite Egliſe placée entre les Tours de la *Baſilique*. Mais, le ſoir même, la Garniſon du *Pape* en ſort; &, le lendemain, l'*Antipape* y célèbre pontificalement. Il s'en retire enſuite; &, le jour ſuivant, la *Baſilique* revient au pouvoir du *Pape*, qui retourne au *Mont-Caſſin*, après avoir écrit de *Rome* aux *Princes Germaniques*, « pour leur faire part de ſon élévation au » Pontificat; & leur apprendre qu'il avoit confirmé la *Sentence* » de GRÉGOIRE VII contre HENRI ». La Diète, que ce Prince avoit promis, l'année précèdente, de convoquer, ſe tient, le 1 d'Août, à *Spire*; & l'*Empereur* s'y trouve avec les *Evêques* & les *Princes* de ſon parti. Les *Evêques* & les *Princes rebelles* y font lire la Lètre de VICTOR; & promètent à l'*Empereur* « de l'aider à ſe remètre en paiſible poſſeſſion du *Roïaume*, » s'il veut ſe faire abſoudre de l'excommunication ». HENRI, prétendant, « que cette excommunication étoit nulle, & n'a- » voit pas du ſe prononcer », refuſe de s'en faire abſoudre; & les *Rebelles* proteſtent, « Qu'ils ne feront point la paix » avec lui ». Dans le même mois d'Août, VICTOR tient à *Bènevent* un *Concile*, dans lequel il renouvelle les *Sentences de dépoſition & d'excommunication* contre GUIBERT & ſes Adhérans; confirme le *Decret des Inveſtitures Laïques*; & défend de communiquer avec l'*Archevêque* HUGUE & le *Cardinal* RICHARD, *Abbé de Saint-Victor de Marſeille*, parcequ'ils s'étoient eux-même ſéparés de la communion de l'*Egliſe Romaine*, c'eſt à dire parcequ'ils s'étoient oppoſés à ſon élection & qu'ils

ne la reconnoiſſoient pas encore pour légitime : mais il faut obſerver qu'il ne prononce pas expreſſément l'excommunication contre eux (1). Sa diſſenterie, devenue plus dangereuſe, le ramène promtement au *Mont-Caſſin*. Là, retenu dans le lit & ne comtant plus avoir que peu de jours à vivre, il fait appellet les *Evêques* & les *Cardinaux*; leur préſente le *Cardinal* OTTON, en le prenant par la main; & leur conſeille de l'élire pour Pape. Il nome en même-tems pour ſon ſucceſſeur à l'Abbaïe du *Mont-Caſſin* ODÉRISE, de la Maiſon des *Comtes de Marſi*, lequel URBAIN II fit enſuite *Cardinal-Prêtre*. Il ne ſurvit que trois jours, & meurt le 16 de Septembre. Après la Diète de *Spire*, l'*Empereur* ſe porte en *Saxe :* mais il eſt ſi vivement pourſuivi par l'*Uſurpateur*, qu'il ne ſe ſauve qu'avec peine.

1088.

DE fréquentes Lètres des *Romains*, de la *Comteſſe* MATHILDE, & même d'au delà des Monts, invitent les *Evêques* diſperſés à ſe réunir pour doner un Chef à l'Egliſe en danger. HUGUE, *Archevêque de Lion*, écrit alors une ſeconde *Lètre* à MATHILDE pour ſe juſtifier du reproche, que le *Decret* du *Concile de Bènevent* lui faiſoit de s'être ſéparé lui-même de la communion de l'*Egliſe Romaine*. Après des louanges, des conſeils ſpirituels, & des proteſtations « de ne point douter » que MATHILDE n'ait pour protecteurs dans le Ciel le *Pape* » GREGOIRE VII & le bienheureux ANSELME, *Evêque de Luc-* » *que*, qui l'avoient conduite dans les voies du Salut »; HUGUE lui dit : *Soûtenue de leur ſecours, emploïés toutes vos forces pour le ſervice de l'*Egliſe Romaine; *& faites tous vos efforts pour que, de votre conſentement, on en éliſe* Evêque *une Perſone, capable du procurer la fin de tant de maux, le ſalut des Ames, la confuſion de nos Ennemis, & le rétabliſſement de la Dignité Apoſtolique* (2). *Pour nous, quoique nous nous ſoïons écartés du ſentiment de quelques-uns des* Evêques *& des* Cardinaux-Prêtres *de la Sainte* Egliſe Romaine *au ſujet du renouvellement de l'élection du Seigneur* Abbé du Mont-Caſſin, *ſur quoi nous inſtruisîmes publiquement, à* Capoue *même, pluſieurs d'entre eux des raiſons que nous avions de penſer autrement que les autres; nous voulons cependant que vous ſachiés*

(1) Voïés à ce ſujet, pp. 353-7, 359-61, & 375-82, col. 2.

(2) On voit clairement, dans cette Phraſe, que cette *Lètre* fut écrite pendant la Vacance du Siége.

que nous ne nous ſomes jamais ſéparés & qu'avec la miſéricorde de Dieu, nous ne nous ſéparerons jamais de cette unité, qu'ils forment, par laquelle Dieu nous a daigné lier au corps de l'Egliſe pour le ſervice de S. PIERRE; *& que nous nous propoſons bien pluſtôt de procurer, en toute manière, l'avantage du Siége Apoſtolique. Nous vous informons auſſi, puiſque vous êtes dans les mêmes ſentimens que nous* (1), *que nous avons ſouffert tant d'excès & de torts de la part des* Moines de Clugni, *que nous ne pouvons aucunement les ſupporter avec patience. Avant d'aller à* Rome *l'année paſſée* (2), *nous avions appris que l'*Abbé, *le jour du Vendredi-Saint, avoit récité publiquement l'*Oraiſon *ordinaire* pour l'Empereur, *que l'on retranche à cauſe de l'excommunication & de la dépoſition d'*HENRI *par le Seigneur* Pape GREGOIRE. *Come nous lui demandions comte de ſa conduite à cet égard; troublé par ſa conſcience, il nous répondit,* « *Qu'il avoit dit cette* Oraiſon *pour un* Empereur quelconque »; *&, come nous le preſſions par les termes même de l'*Oraiſon, *qui regardent l'*Empire Romain, *la vérité qui l'accabloit le fit taire: mais cependant, après avoir connu ſa faute, il ne la répara point par une pénitence convenable. Depuis notre retour, lorſque nous nous efforcions de réſiſter aux entrepriſes ſans bornes de ſes* Moines *il nous préſenta certaines* Lètres, *qu'il diſoit avoir reçues du* Pape VICTOR (3), *par leſquelles il étoit enjoint, tant à lui, qu'à ſes Frères,* « *d'avoir ſoin de s'abſtenir* » *de notre communion & de celle de* RICHARD de Marſeille »; *afin de ſe faire de ces* Lètres *un prétexte de ne point réparer les torts que nous avions ſoufferts. Ces* Lètres, *indignes de la modération & de la gravité Apoſtolique, contiènent des menſonges manifeſtes; car elles aſſurent que, depuis l'élection de l'*Abbé du Mont-Caſſin *juſqu'au* Concile de Capoue, *il y eut une an-*

(1) *Præterea notificamus unanimitati tuæ.*

(2) Cette *Lètre* fut écrite l'année d'après le voïage d'*Hugue* en *Italie*. Ce fut donc en 1088, & pendant la vacance du Siège après la mort de *Victor III.*

(3) Il y a dans le Texte *du Pape Urbain*. C'eſt une faute d'un Copiſte, qui, voïant dans la Copie qu'il tranſcrivoit, *Papa V.*, s'eſt aviſé d'achever le mot en écrivant *Vrbano*, au lieu de *Victore*. Les Editeurs des Conciles n'ont pas vu cette faute. Elle eſt cauſe que l'*Abbé Fleurl*, n'aïant pas fait attention aux deux endroits que j'ai remarqués, leſquels fixent le tems de cette *Lètre*, n'en parle, Liv. 64, N. XXI, qu'à l'année 1094, ſans rien dire qui faſſe penſer qu'il la croïoit antérieure à cette année-là. Cette même faute a mis en défaut la ſagacité de D. *Thierri Ruinart*, que l'on pouroit cependant convaincre par lui-même d'avoir très bien vu que la *Lètre* avoit précédé l'élection d'*Urbain II.* Dans ſa *Vie* de ce *Pape*, imprimée dans le T. III des *Œuvres poſthumes de D. Jean Mabillon & de D. Thierri Ruinart*, il dit, Ch. XXI: *Pour les* Lètres d'Urbain, *qu'*Hugue *dit lui avoir été montrées par* Hugue de Clugni, *dans leſ-*

*née tout à fait révolue ; quoiqu'il soit vrai que l'intervalle ne fut pas d'une année entière. Elles avancent encore, entre autres, un mensonge très impudent, savoir que nous nous sommes volontairement séparés de la communion de l'*Église Romaine; *quoique notre conscience & la charité, qui nous lie dans le Seigneur, nous soient témoins, non seulement que nous n'avons pas évité de communiquer avec eux : mais que nous avons résisté même à ceux qui nous le persuadoient.* Il parle ensuite de ce que plusieurs *Evêques* avoient fait pour le reconcilier avec l'*Abbé* HUGUE, qui n'avoit pas voulu consentir d'omettre l'*Oraison pour l'Empereur*, & dit qu'on a seulement suspendu leur querele pour un tems. Il finit par prier MATHILDE, « si les Porteurs » de sa *Lètre* ne peuvent pas aller jusqu'à *Rome*, d'y faire elle-» même tenir celles dont il les a chargés pour les *Evêques* & » les *Cardinaux* ; & lui recommande le *Cardinal-Soûdiacre* RO-» GER, qui devoit passer par les Etats de la *Comtesse*, en retournant » à *Rome* pour le service de l'Eglise ». HUGUE, come on vient » de le voir, done un démenti bien formel au *Concile de Bènevent.* Sa *Lètre* nous apprend aussi que les *Moines de Clugni*, come ceux *de Farfa*, ne croïoient pas que GREGOIRE VII eut eu le droit de déposer son Souverain & le leur ; & qu'ils fussent dispensés, parceque ce *Pape* l'avoit excommunié, de lui rendre les devoirs religieux qu'ils lui devoient. Après six mois de vacance du Siége Apostolique, quarante, tant *Evêques*, qu'*Abbés* de différentes Provinces d'*Italie*, forment, le 8 de Mars, Mercredi de la première Semaine de Carême, avec quelques *Evêques* & *Cardinaux Romains*, dans la Cathédrale de *Terracine*, un Concile, où se présentent JEAN, *Cardinal-Evêque de Porto*, & BENOÎT, *Préfet de Rome*, avec les pouvoirs, le premier des *Evêques* & des *Cardinaux*, qui n'avoient pas pu sortir de cette Ville, & de la partie du *Clergé Romain* opposée à l'*Antipape* ; le second, de la *Noblesse* & du

quelles le Pape *avertissoit les* Moines de Clugni *de s'abstenir de la communion d'*Hugue *&* Richard, Abbé de Marseille ; *nous ne les avons vues nulle part.* Il n'avoit garde de trouver ces *prétendues Lètres* d'*Urbain*, qui ne sont autre chose que le *Decret* même *du Concile de Bènevent* avec la *Lètre d'avis* qui l'adressoit, au nom du *Pape Victor*, à l'*Abbé Hugue.* Dans le même Chap. D. *Ruinart* veut justifier le *Cardinal Otton*, depuis *Urbain II*, contre les reproches que l'*Archevêque Hugue* lui fait dans sa première *Lètre* à *Mathilde.* Les meilleurs Esprits ne sont pas toujours à l'abri des préventions de patrie & d'état. D. *Ruinart*, né dans le Diocèse de Rheims ainsi qu'*Urbain II* & *Benédictin* come lui, justifie le *Cardinal Otton* par des raisonnemens, qui, pour être assés pieux, n'en sont pas moins frivoles, & qui sont d'un faux, qui surprend de la part d'un Ecrivain aussi judicieux.

Peuple de Rome. On convient d'ajouter au Jeûne des trois jours ſuivans une Abſtinence plus rigoureuſe, des Prières continuelles, & de grandes Aumônes, pour obtenir de Dieu qu'il faſſe connoître celui qu'il deſtinoit au Gouvernement de l'Egliſe. Le Dimanche, 12, on ſe raſſemble à la Cathédrale, où les *Cardinaux-Evêques de Porto*, *de Tuſculum*, & d'*Albane*, Préſidens du Concile, après quelques momens de conférence, montent au Jubé; font faire ſilence; & proclament *Pape*, ſous le nom d'URBAIN II, le *Cardinal* OTTON, *Evêque d'Oſtie*, que l'on introniſe ſur le champ dans la Chaire Epiſcopale de cette Egliſe. Dès le lendemain, le nouveau *Pape* écrit diverſes *Lètres* aux *Catholiques* « pour leur faire part de ſon élection, » & pour les aſſurer qu'il ſuivra fidèlement les traces de *GRE-* » *GOIRE VII* ». Il députe en même tems de divers côtés des *Légats*, chargés principalement d'exhorter les Princes & les Peuples à perſiſter dans la défenſe de la Religion. Il écrit en particulier à la *Comteſſe MATHILDE* pour la prier « de continuer » de ſoûtenir la Cauſe du *Saint-Siége* contre les *Schiſmati-* » *ques* ». Etant enſuite allé paſſer quelques jours au *Mont-Caſſin*, il y prend pour Secrétaire le *Moine JEAN GAETANO*, qu'il fit l'année ſuivante *Cardinal-Diacre*, & *Chancelier de l'Egliſe Romaine*, & qui devint le *Pape GELASE II* (1). *URSON*, *ou URSION*, *Abbé de Bantino*, Monaſtère du Diocèſe d'*Acerenza* dans la *Pouille*, vient au *Mont-Caſſin*, prier Urbain, de la part du *Duc ROGER* & du *Prince BOEMOND*, de venir dédier

(1) *Pierre-Diacre*, Liv. IV de la *Chronique du Mont-Caſſin*, Ch. 5, parlant de ce voïage d'*Urbain* au *Mont-Caſſin*, dit, « Que ce *Pape* y fut guéri, par les » mérites de S. *Benoît*, d'un très grand mal de côté qui l'affligeoit ſouvent & » lui cauſoit de vives douleurs. Il ajoute que le Saint, apparoiſſant au *Pape*, » fit ce miracle pour le convaincre que ſon Corps étoit au *Mont-Caſſin*, ce dont » le *Pape* doutoit ». *Bien que nous ne voulions pas*, dit D. *Ruinart*, Ch. XXXVI de l'Ouvrage déja cité, *nier qu'*Urbain *recouvra la ſanté ſur cette ſainte Montagne par les mérites de S.* Benoît; *nous n'admètons cependant pas ce que cet Auteur dit*, « *Que notre Saint Père apparut au* Pape *pour l'aſſurer de la préſence de ſon corps au* Mont-Caſſin; *ce que le* Pape *ne croioit pas auparavant. Car il eſt clair, par divers endroits de l'Ouvrage de* Pierre, *qu'à l'occaſion de miracles réellement opérés par S.* Benoît, *il a ſemé, par ci, par là, dans ſes récits de pareilles Hiſtoriètes, qui ne peuvent pas ſubſiſter avec la vérité des faits.* On a vu, dans le I Tome de cet Ouvrage, comment les corps de S. *Benoît* & de Ste *Scholaſtique* furent apportés du *Mont-Caſſin en France*; & que celui de S. *Benoît* fut mis dans le Monaſtère de *Fleuri*, préſentement *Saint Benoît ſur-Loire*. Les *Bénédictins François* ſoûtiènent qu'il y eſt encore, quoiqu'au *Mont-Caſſin* on prétende l'avoir, & qu'on aſſure même qu'il n'en eſt jamais ſorti. Le même *Pierre-Diacre* ſe trompe, en diſant que ce fut, dans un ſecond voïage d'*Urbain* à ce Monaſtère, qu'il prit le *Moine Jean* pour Secrétaire. On le trouve en faiſant les fonctions dans pluſieurs *Bulles* de cette année. Il s'y qualifie, *Préſignateur du Seigneur Urbain Pape*; titre qu'il prit juſqu'en 1089 qu'il fut fait *Chancelier*.

l'Egliſe de *Bantino*. Le *Pape* s'y tranſporte ; fait la dédicace ; &, par un *Privilége* renouvellé depuis & confirmé par *PASCHAL II*, il rend cette Abbaïe immédiate du Saint-Siége (1). Il revient enſuite à *Terracine* au commencement d'Avril ; & part de cette Ville très précipitamment pour la *Sicile*, où le *Comte ROGER*, qui faiſoit alors le Siége de *Butera*, le va joindre à *Traina* pour la conférence qu'il lui propoſoit. Peu de jours après ſon élection, *URBAIN* avoit envoïé *NICOLAS*, *Abbé de Grotta-Ferrata*, & le *Diacre ROGER* à *Conſtantinople* répréſenter à l'*Empereur ALEXIS COMNE'NE*, « Qu'il avoit » tort de défendre aux *Latins* de ſa domination l'uſage des » Azimes au Saint Sacrifice, & de les vouloir réduire au Rit » des *Grecs* ». *ALEXIS* avoit bien reçu la remontrance du *Pape* ; & les *Nonces*, revenus ſur le champ, avoient rapporté ſa réponſe écrite en lètres d'or, par laquelle il invitoit le *Pape* « à venir dans dix-huit mois, avec des Gens Savans, à *Con-* » *ſtantinople*, pour traiter la queſtion dans un Concile, & pour » la décider par les autorités des Pères, afin de parvenir à » faire entre les deux Egliſes une paix ferme & durable ». URBAIN inſtruit le *Comte* de ſon deſſein d'aller travailler à cette bonne œuvre. ROGER le lui conſeille, lui promet ſon ſecours, & le renvoie chargé de préſens. Mais la crainte que GUIBERT, alors très puiſſant dans *Rome*, ne le devînt encore plus par ſon abſence, empêchant URBAIN de penſer à ce voïage, il renvoie à *Conſtantinople* les mêmes, ou d'autres *Nonces*, qui, l'année ſuivante, firent une ſorte d'accommodement avec l'*Empereur ALEXIS*. Après avoir ſéjourné dans différentes Villes, URBAIN vient à *Rome*, où, le 1 de Novembre, il accorde un très ample *Privilége* à l'Abbaïe de *Clugni*. Dans cette *Bulle* « il s'avoue redevable, tant à l'*Abbé* HUGUE, qu'à » ſon ſaint Monaſtère, parcequ'il a reçu de l'*Abbé* les pre- » mières inſtructions de la Vie Monaſtique, & parcequ'il a, » dans ce Monaſtère, été régénéré par une ſeconde grace du » Saint-Eſprit » ; expreſſions par leſquelles il fait clairement de la Profeſſion Monaſtique un ſecond Batême. Il paſſe tout l'hiver à *Rome* dans une maiſon de *PIERRE de LE'ON*, ſituée dans l'*Ile du Tibre*, ſe défendant avec peine des embûches des

(1) *Ughelli*, T. VII, aux *Evêques d'Accrenza*, s'efforce ſur un ancien Monument de renvoïer cette Dédicace à 1099 : mais D. *Ruinart*, Ch. XXVIII, prouve très bien qu'*Ughelli* ſe trompe, & que le Monument défectueux, ſur lequel il ſe fonde, s'il n'eſt pas l'ouvrage d'un Fauſſaire, ne peut concerner que le Monaſtère de *la Cava*.

Schiſmatiques, & tellement réduit à l'indigence, qu'il ne ſubſiſtoit, que des aumônes des *Dames Romaines*, & même des *Femmes du Peuple.*

Le mépris, que les *Saxons* avoient pour leur *Roi* HERMAN, les engage à ſe déclarer tous pour l'*Empereur*; ce qui force HERMAN, après avoir fait ſon accommodement avec ſon Souverain, de ſe retirer dans ſon Comté de *Luxembourg*; où, quelque tems après, il meurt d'un coup de pierre, qu'il reçoit à la tête au Siége d'un Château (1). WELF, *Duc de Bavière*, prend encore *Ausbourg*, la ſeconde fête de Pâque, & fait priſonier l'*Evêque* SIGEFRED. A la ſollicitation du *Marquis* EGBERT, qui vouloit empêcher la priſe d'un de ſes Châteaux en *Thuringe*, que l'*Empereur* aſſiégeoit, les *Saxons* ne reſtent pas longtems fidèles à ce Prince. EGBERT marche avec eux contre l'*Empereur*, dont il met les troupes en déroute. Il le pourſuit vivement; & l'enferme ſi bien, pendant deux jours, dans un poſte déſavantageux, que, pour s'en rirer, HENRI lui fait, à regret, des promeſſes, qu'il ſe crut enſuite diſpenſé de tenir. Il va paſſer les fêtes de Noël à *Bamberg*, ſans ſes Ornemens Roïaux, qu'il avoit perdus dans la bataille, où BURCHARD, *Evêque de Lauſanne*, qui, ce jour-là, portoit la lance Impériale, avoit été rué (2).

Le *Prince* BOEMOND s'étoit, à ſon retour d'*Albanie*, em-

(1) *Des Auteurs*, dit *Muratori*, p. 295, *mètent la mort de ce Prince en* 1086, *d'autres en* 1087: *mais les Ecrivains, que je cite, méritent plus de croïance.* Ces Ecrivains ſont *Berthold de Conſtance*, l'*Annaliſte Saxon*, & la *Chronique d'Auſbourg.*

(2) *Je ne ſais pas*, dit *Muratori*, même p., *ſi ce fut l'année ſuivante, come* l'Annaliſte Saxon *le dit, ou bien à la fin de celle-ci, par le jour de Noël de laquelle* Berthold *commence l'année* 1089, *qu'*Henri *fut défait par le* Marquis Egbert... *Il ne ſe ſauva qu'avec peine. La bataille ſe dona préciſément la veille de Noël.* Ce dut être un autre jour. *Berthold*, à la fin de cette année, après avoir parlé de la bataille, dit, que, *par un Siége de deux jours*, Henri *fut réduit à s'avouer excommunié, & à demander à ſe reconcilier.* Cette demande & cet aveu, ſi l'*Empereur* les fit réellement, ne furent ſuivis d'aucun effet. *Dodechin*, *Abbé de Saint-Diſibod*, que *Trithème* a ſuivi, met, dans ſa *Continuation* de *Marian l'Ecoſſois*, cet évènement ſous l'année ſuivante. Au reſte, il aſſure que l'*Empereur*, aïant perdu dans la bataille les Ornemens Roïaux, fut obligé de fuir depuis le Château de *Gleichen* en *Thuringe* juſqu'à *Bamberg*, & d'y *ſolemniſer ſans honeurs*, c'eſt à dire ſans les Ornemens Roïaux, la fête de Noël. L'*Abbé d'Urſperg* place auſſi cet évènement en 1089: mais on ne ſauroit douter qu'il n'appartiène à 1088. *Berthold* écrivoit dans le tems même: mais il réſulte de ſon récit qu'*Henri* fut défait dans une bataille; qu'il fut enſuite aſſiégé deux jours dans un poſte déſavantageux; & que ce fut pour s'en tirer, qu'il fit les promeſſes dont cet Auteur parle. Le tout ſe dut paſſer en *Thuringe* quelques jours avant Noël, puiſqu'*Henri* célébra cette fête à *Bamberg*; & ce dut être après la bataille, qu'il eut peine à ſe ſauver. Il dut, après ſa reconciliation avec le *Marquis Egbert*, ſe retirer tranquillement.

paré de la Ville d'Oria. Puis, raſſemblant un aſſés grand nombre de Troupes, il n'avoit pas ceſſé d'infeſter par des courſes tous les environs de Tarente & d'Otrante. Cette année, il paroît tout à coup à Farnito dans le Territoire de Bénevent; & livre bataille à l'Armée du *Duc* ROGER, ſon frère; bataille ſingulière, en ce qu'il n'y périt en tout qu'un ſeul Home. *Roger* a l'avantage, & fait beaucoup de Priſoniers (1). Le *Comte* ROGER s'établit Médiateur entre ſes Neveux; & leur fait faire un accord par lequel le *Duc* ROGER cède au *Prince* BOE'MOND, Oria, Gallipoli, Tarente, Otrante & d'autres Villes & Châteaux: mais cet accommodement ne termine pas le différent des deux Frères, lequel ne paroît avoir reçu la dernière main que l'année ſuivante (2).

BENAVERT, *Commandant Saraſin de Siracuſe*, vient, avec une Flote conſidérable, ravager les Côtes de Calabre, ſurtout aux environs de Reggio. Le *Comte* ROGER s'embarque, au mois de Mai, ſur une Flote qu'il avoit armée pendant l'hiver; va débarquer en Sicile ſa Cavalerie, commandée par ſon fils *Jourdain*, qu'il fait marcher à Siracuſe, & lui-même fait voile vers cette Ville. Il rencontre la Flote de *Benavert*, qu'il attaque; & vient tout d'un coup à l'abordage de l'Amiral, dans lequel il ſaute. *Benavert*, voulant paſſer dans un autre vaiſſeau, tombe dans la mer & ſe noie; ce qui termine le combat. *Roger*,

(1) Suivant *Loup Protoſpate* la guerre commença, cette année, entre les deux Frères *Roger* & *Boëmond*: mais *Muratori*, p. 295, dit, « Qu'il eſt plus » vraiſemblable qu'elle avoit commencé pluſtôt ». C'eſt de *Geoffroi de Maleterre*, qu'on apprend que *Boëmond*, s'étant emparé d'Oria, faiſoit des courſes dans les Territoires d'Otrante & de Tarente, avec une Armée conſidérable. *Romoald de Salerne* place, en cette année, la bataille de Farnito: mais elle ne doit s'être donée que pendant que le *Comte Roger* faiſoit le Siége de Siracuſe; &, ſi l'accommodement de ſes Neveux, auquel il travailla, ſe fit cette année, ce qui n'eſt pas bien ſur, ce ne put être que vers la fin.

(2) On trouve dans la *Sicile Sacrée*, T. III, *Notice des Evêques de Mazara*, quelques mots du XXXe. Liv. des *Hiſtoires* de *Léon d'Oſtie*, Ouvrage inconnu que *Pierre Diacre* ne nome point dans la liſte de ceux de cet Auteur. Il s'agit dans ce Fragment du *Cardinal Henri*, le *Sicilien*, qui ſuivit en 1096 le *Prince Boëmond* dans le Levant, & fut le premier Patriarche Latin d'Antioche. Ce Fragment dit, « Qu'*Henri*, jeune alors, fut envoïé par *Urbain*, en 1089, pour » accommoder *Roger* & *Boëmond*, qui ſe diſputoient le *Roiaume de Pouille* » *& de Calabre*; qu'ils s'en remirent à ſon arbitrage; qu'il leur partagea le » *Roïaume* également; & qu'enſuite il retourna rendre compte au Pape ». *Geoffroi de Maleterre* parle, Liv. IV, Ch. 10, d'une querèle entre *Roger* & *Boëmond* après la mort de leur père le *Duc Robert*; & dit « qu'elle dura deux » ans ». Dans le Ch. 11 il fait entendre qu'en 1086, elle fut appaiſée par *le conſeil de Fidèles* des deux Princes. *Robert* étant mort, en Juillet 1085, il n'y avoit pas en 1086 deux ans que ſes Fils étoient en guerre: mais *Geoffroi* dit encore que, par la paix qui ſe fit, *Boëmond* devint Seigneur de *Bari*. Le 10 de Septembre 1089, *Urbain* tint un *Concile* à *Melfe* dans la Pouille. Or *Jean*, *Archidiacre de Bari*, vivant alors, dit, dans l'*Hiſtoire de l'Invention de S. Sabin*,

aiant pris pluſieurs vaiſſeaux de cette Flote, va faire le ſiége de Siracuſe, qui dure environ quatre mois. Les Aſſiégés ſe défendent avec tant d'opiniâtreté, que, les vivres leur manquant, ils ſe nourriſſent des cadavres de ceux qui mouroient. Enfin la Veuve de *Benavert*, n'aiant plus aucune eſpérance de tenir, s'embarque, avec ſon Fils & les principaux des Saraſins, ſur deux Vaiſſeaux; & ſe ſauve à la Côte de Noto. Par-là *Roger* devient maître de Siracuſe, dont il done le domaine à ſon fils *Jourdain*, & dont il fait rebénir les Egliſes, changées en Moſquées par les Mahométans. Dans le même tems à peu près, les *Piſans*, qui commerçoient en Afrique, aiant ſouffert quelques torts, avoient fait un grand armement, avec lequel ils avoient aſſiégé la Capitale du *Roi de Tunis*, qu'ils avoient priſe, à l'exception de la grande Tour, où ce Roi continuoit de ſe défendre. Come ils n'avoient pas des forces aſſés conſidérables pour conſerver une auſſi grande Ville, ils envoient propoſer au *Comte* ROGER de la lui céder: mais le *Comte*, allié du *Roi de Tunis*, ne veut point ſe brouiller avec ce Prince. Peut-être auſſi des conquêtes en Afrique lui paroiſſent-elles trop difficiles à conſerver. Quoi qu'il en ſoit, le *Roi de Tunis*, pour ſe délivrer des *Piſans*, leur done une très grande ſomme, s'oblige de ne plus envoïer faire de déscentes ſur les Côtes d'Italie, & relâche tous les Eſclaves Chretiens (1).

« Que ce fut *par l'ordre & du conſentement du Duc Roger*, qu'on élut *Archevêque de Bari*, l'*Abbé Elie* »; ce qui prouve qu'alors cette Ville étoit au *Duc*. Il ajoute, « Que le *Pape Urbain*, qui célébroit un *Concile* à *Melfe*, invité par » les Députés de *Boémond*, *qui tenoit déja Bari ſous ſa domination*, alla dans » cette Ville ſacrer *Elie* ». *Jean* étoit lui-même du nombre des Députés. Suivant cet Auteur, *Bari*, peu de tems avant le *Concile de Melfe*, appartenoit à *Roger*; &, vers la fin du *Concile*, à *Boémond*. Suivant *Geoffroi*, la paix, qui ſe fit entre les deux Frères, après une guérre de deux ans, rendit *Boémond* maître de *Bari*. Concluons que le *Fragment de Léon* & *Geoffroi* parlent de la même guerre & de la même paix; & que la paix fut faite par *Henri*, Légat d'*Urbain*, avant le *Concile de Melfe*, dans lequel ſans doute elle fut confirmée. *Camillo Pellegrino*, dans ſes *Corrections à Loup Protoſpate*, ſoupçone, à tort, qu'elle y fut conclue. Je dois tout ce que je viens de dire à D. *Ruinart*, Ch. LIII. Le *Fragment* d'un Ouvrage inconnu ſeroit ici d'une médiocre autorité, s'il n'étoit pas certain qu'en 1088, les deux Frères étoient en guerre. Cette guerre, commencée dès 1086 & ſuſpendue pluſieurs fois par des accommodemens proviſionels, dut enfin être terminée en 1089 par la Sentence arbitrale du *Légat Henri*, donée ſans doute de l'avis du *Comte Roger* & des *Barons* de *Roger* & de *Boémond*.

(1) Je parle d'après *Geoffroi de Maleterre*, Liv. III, Ch. 3. Son récit paroît à *Muratori* plus vraiſemblable que ceux de *Pierre Diacre* & des *Annales de Piſe*. Selon le premier, « Le *Pape Victor III*, deſirant qu'on reprimât l'audace des » Saraſins d'Afrique, qui venoient faire de fréquentes déscentes ſur les Côtes » d'Italie, en fit la propoſition, de concert avec les Evêques, dans une Aſſem» blée générale des Peuples d'Italie. En conſéquence une grande Armée fut miſe » ſur pied; reçut du Pape l'Etendart de S. *Pierre*, & la rémiſſion des péchés;

1089.

LES *Collections des Conciles*, ſur l'autorité de BERTHOLD *de Conſtance* mal entendu, nous en offrent un de cent quinze *Evêques* tenu, cette année, par *Urbain II*, dans lequel *il confirme, par l'Autorité Apoſtolique les* Decrets *Eccléſiaſtiques de ſes prédéceſſeurs*. C'eſt tout ce qu'en dit cet Auteur, qui n'aſſigne ni le lieu, ni le tems de ce Concile. On le place communément à *Rome*: mais il le faut retrancher du nombre de ceux d'URBAIN. BERTHOLD, ne parlant que ſur des bruits vagues de ce qui ſe paſſoit en *Italie*, & mal informé du nombre des *Evêques* préſens à ce Concile, a voulu parler de celui que nous allons voir URBAIN célébrer à *Melfe*, où réellement il fit ce que BERTOHLD dit avoir été fait. On a de ce *Pape* une *Lètre Décrétale*, adreſſée à GE'BEHARD, qu'il avoit, dans ſa *Légation d'Allemagne*, ſacré lui-même *Evêque de Conſtance*, & que, depuis ſon élévation au Pontificat, il avoit fait *Légat* dans tout le *Roïaume de Germanie* pour ſeconder & ſoulager ALTMAN, *Evêque de Paſſaw*. Cette *Lètre* eſt du 18 d'Avril de cette année, come on l'apprend de BERTHOLD, c'eſt à dire qu'elle eſt poſtérieure à la première ou ſeconde Semaine de Carême, tems où les *Papes* avoient alors coûtume de tenir leur Concile annuel. BARONIUS, qui n'a connu cette *Lètre* que par un fragment, la dit écrite en Concile, & la nome *Sinodale*: mais la Pièce entière, recouvrée depuis, fait voir qu'il ſe trompe. Conſulté par GE'BEHARD au ſujet des *Excommuniés*, URBAIN lui répond, « Qu'il a pris conſeil de ſes Frères, c'eſt à dire des

» & s'empara d'une Ville d'Afrique, après avoir tué cent mille Saraſins. Le » même jour, la nouvelle en fut miraculeuſement ſue de toute l'Iralie ». Les *Annales de Piſe* & le *Martirologe* mſt. *de l'Egliſe de Lueque*, que je cite ailleurs d'après le *Fiorentini*, diſent preſque dans les mêmes termes, « Que les *Piſans* » & les *Génois* firent la guerre en Afrique; maſſacrèrent preſque tous les Sara» ſins; prirent, le jour de S. *Sixte*, deux Villes, *Almadie* & *Séville*; rapportè» rent une grande quantité d'or, d'argent, & d'étofes; & qu'avec ce butin, » ils enrichirent de nouveaux Ornemens le Trèſor de l'Egliſe de Piſe, & bâti» rent dans la *Court* vieille l'Egliſe de Saint-Sixte ». Quelques Auteurs parlent de *Méadie*, Ville d'*Afrique*. Ce pouroit être *Almadie*. Mais on ne trouve nulle part une *Séville* dans ce païs; & certainement les *Piſans* ne prirent point *Séville* en *Eſpagne*. D'ailleurs, *Pierre Diacre*, *Geoffroi de Maleterre* & *Berthold de Conſtance* ne parlent que d'une ſeule Ville. Ce dernier dit, « Que les *Piſans* » & les *Génois*, & beaucoup d'autres Peuples d'Italie allèrent attaquer le Roi » d'Afrique; ravagèrent ſon païs; le forcèrent à s'enfermer dans une Forte» reſſe; & le rendirent Tributaire du Siége Apoſtolique ». Le *Roncioni*, dont e *Fiorentini* poſsèdoit en mſt. une *Hiſtoire de Piſe*, s'appuie ſur d'autres *Hiſtoires* plus anciènes; & de cette Expédition, il en fait deux. L'une, des *Piſans* en Afrique; ce qui pouroit s'accorder avec l'*Anonime du Mont-Caſſin*, qui dit, ſous l'année 1086, « Que les *Piſans* firent la guerre en Afrique & furent Vain-

» *Evêques* & des *Cardinaux Romains*; & qu'il a longtems, » avec eux, traité la queſtion de l'*Excommunication*: Qu'on » doit tenir pour *Excommuniés*, au premier degré, l'*Héréſiarque de Ravenne*; au ſecond, le *Roi* HENRI, ſes Conſeillers, ceux qui les aident d'argent, ceux qui leur obéiſſent, & » principalement ceux qui reçoivent d'eux ou de leurs Adhérans des Dignités Eccléſiaſtiques; au troiſième degré, ceux » qui communiquent avec eux: Qu'on ne les excommunie cependant pas nomément à *Rome*; mais qu'on ne les admet point » à la communion, qu'ils n'aient fait pénitence; & que l'on » règle la ſatisfaction, ſuivant qu'ils ont péché par ignorance, » par crainte, ou par néceſſité, parceque l'on doit traiter avec » plus de rigueur ceux qui ſont tombés volontairement, ou » par négligence. Il s'en rapporte là deſſus à la diſcrétion de GE'BEHARD ». *A l'égard*, ajoute-t-il *des* Clercs *ordonés par des* Evêques excommuniés, *nous n'en portons pas encore de jugement, parcequ'à ce mal général, il faut appliquer le remède d'un Concile général*, c'eſt a dire, ſuivant le langage de ces tems-là, nombreux & compoſé d'*Evêques* de différentes Provinces. Le *Pape* dit enſuite à l'*Evêque de Conſtance*, « Que, » pour le préſent, il peut laiſſer dans leurs Ordres ceux que » des *Evêques excommuniés*, mais auparavant *Catholiques*, » ont ordoné, pourvu que ces *Evêques* ne ſoient pas *Simoniaques*, & que ces *Clercs* n'aient pas reçu d'eux les Ordres » par *Simonie*, ſi toutefois leurs mœurs & leur doctrine paroiſſent le mériter: mais qu'il faut auparavant qu'ils s'acquittent de la pénitence, que GE'BEHARD jugera convenable. Il

» queurs ». L'autre, des *Piſans* & des *Génois* en Eſpagne. Il fait auſſi le Roi des Saraſins tributaire, non de l'Egliſe Romaine: mais des Piſans. Le fond de ce que je viens de dire, appartient, tant à *Muratori*, p. 293-4, qu'au *Fiorentini*, Liv. II, p. 235-8. J'ajoute contre *Pierre Diacre*, qu'il commence par parler d'une Aſſemblée géuérale des Peuples d'Italie, qui ne ſe tint point alors, & qui dans les circonſtances ne pouvoit pas ſe tenir; & qu'il finit par la ſuppoſition d'un Miracle. L'Expédition des Piſans s'étant faite, après que *Victor III* eût témoigné deſirer que l'on fit la guerre en Afrique; ce *Moine* a confondu le tout pour en faire honeur à ce *Pape*, ſon *Abbé*. Je dis contre *Berthold* & le *Ronciont*, que le Roi d'Afrique ne fut tributaire, ni du Siége Apoſtolique, ni des Piſans. C'eſt un fait dont il ne ſe trouve dans la ſuite aucune trace, ni dans l'*Hiſtoire des Papes*, ni dans celle *de Piſe*. Enfin, en m'attachant toujours à *Geoffroi de Maleterre*, je dis contre tous les autres que j'ai cités, qu'à la vérité les *Piſans* avoient des forces navales aſſés conſidérables: mais qu'ils n'étoient pas aſſés puiſſans pour faire ſeuls la guerre contre un Roi plus puiſſant qu'eux, ce qui les obligea d'emprunter des ſecours d'homes & de vaiſſeaux, des *Génois* & d'autres Peuples d'Italie; & que c'eſt-là cette ligue dont ces Auteurs parlent. Les *Annales* des *Génois* ni celles d'aucun autre Peuple d'Italie ne leur font honeur de cette guerre. Ce peut être une preuve que les *Piſans* la firent pour leur comte, en paiant les ſecours qu'on leur fournit.

» défend cependant de les élever à des Ordres ſupérieurs, à » moins que ce ne ſoit pour une très grande utilité de l'Egliſe; » ce qui ne ſe doit faire que rarement, & même avec beaucoup » de précaution. Enſuite, ſans doner atteinte à l'ancienne Diſci- » pline, qui ne réhabilitoit jamais les *Clercs criminels*, quelque » pénitence qu'ils euſſent faite, il accorde à la néceſſité pré- » ſente de l'Egliſe de laiſſer, ou de rétablir dans leurs fonc- » tions les *Prêtres*, les *Diacres*, & les *Soûdiacres*, qui ſeront » tombés dans le crime depuis leur ordination, pourvu cepen- » dant qu'ils ne ſoient point notés d'infamie, & que leur bone » conduite le mérite ». On eſt mal inſtruit de ce qui ſe paſ- ſoit alors en *Italie*: mais il n'eſt pas douteux que le *Parti d'*URBAIN êtoit le plus foible. On le peut conclure de ce que, vers ce tems, les *Ducs* & les *Princes rebelles de Germanie* ont une Conférence avec l'*Empereur*, auquel ils offrent « de le ré- » tablir entièrement dans le *Roïaume*, s'il abandone l'*Anti-* » *pape* ». L'*Empereur* ne rejète point cette propoſition: mais il demande le tems de conſulter les *Princes* de ſon Parti. Les *Séculiers* conſentent à ce qu'il contente ſes Ennemis: mais les *Eccléſiaſtiques* l'en empêchent. La reconnoiſſance du *légitime Pape* expoſoit ces derniers à perdre leur rang & leurs places, qu'ils tenoient de l'*Antipape*, ou de ſes *Adhérans*. Quelque tems après, l'*Empereur* ſe remarie avec ADÉLAÏDE, nomée PRAXE'DE par DONIZON & par BERTHOLD *de Conſtance*: Elle êtoit fille d'un *Duc de Ruſſie*, & veuve d'OTTON, *Marquis de Brandebourg*. Le *Marquis* ALBERT-AZZON II *d'Eſte*, dont le fils aîné WELF IV, *Duc de Bavière*, êtoit en *Allemagne* un des plus fermes ſoûtiens du *Parti rebelle*, imagine de le rendre encore plus puiſſant par le mariage de WELF V, fils de ce *Duc*, avec la *Comteſſe* MATHILDE, alors âgée de 43 ans. Il fait entrer le *Pape* dans ſes vues d'autant plus facilement, que MATHILDE, qui ſoûtenoit preſque ſeule tous les efforts des *Schiſmatiques*, dont le nombre augmentoit continuellement en *Italie* (1), ſeroit par ce mariage plus en état de leur faire tête. La *Comteſſe* conſent, par déférence pour le *Pape*, à doner la main à WELF V, qui ſe rend en *Italie* (2); & le Mariage ſe fait.

(1) *Il y avoit peu de Catholiques dans l'Egliſe: mais les Schiſmatiques ſe multiplioient*, dit *Dodechin* dans ſa *Continuation* de la *Chronique de Marian l'Ecoſſois*.

(2) Le *Fiorentini* dit, Liv. II, p. 241, « Que ce Prince êtoit depuis longtems » en Italie, & qu'il s'y diſtinguoit en faveur de l'*Egliſe*, avec les Troupes de » ſon Aïeul ». C'eſt ce qu'aucun Hiſtorien ne dit.

Mais tout ſe paſſe avec tant de ſecret, que l'*Empereur* n'en apprend rien qu'après la célébration. On a lieu de préſumer que le principal Article du Contrat, étoit qu'au défaut d'Enfans, WELF hériteroit de tous les Etats de *MATHILDE*; & cet Article ſuppoſe que la Donation, qu'elle en avoit faite, en 1077, à l'*Egliſe Romaine*, n'étoit nullement connue, quoique j'aie dit, d'après DONIZON, que le *Peuple Romain* en avoit témoigné beaucoup de contentement. Ce mariage, le fruit de l'ambition du *Marquis ALBERT-AZZON* & de la politique du *Pape URBAIN*, alarme les *Lombards*, qui, raſſemblant toutes leurs forces, attaquent plus vivement les Etats de *MATHILDE*: mais, toujours repouſſés par tout par le *Duc WELF*, ils ont recours à la *Comteſſe* elle-même pour obtenir une trêve juſqu'à Pâque de l'année ſuivante. Pendant cette guerre, *URBAIN*, dont les affaires alloient mal à *Rome* & que *MATHILDE* ne pouvoit pas ſecourir, étant paſſé dans la *Pouille*, tient à *Melfe*, le 10 de Septembre (1), un *Concile* de ſoixante & dix *Evêques*, & douze *Abbés*. Il s'y fait, le ſecond jour, ſeize Canons, dont les premiers confirment les *Decrets* contre la *Simonie* & contre l'*Incontinence des Clercs* (2). Le *Duc ROGER*, & tous les *Comtes* de la *Pouille*, de la *Calabre*, & de ſes autres Provinces, étant préſens à ce Concile; on y établit & jure la *Trève de*

(1) D. *Ruinart* dit, Chap. LIV, « Que le *Concile de Melfe*, dont je vais parler, ſe tint *au commencement de l'automne*; & plus bas: *ſortant le mois de Septembre*. Il devoit dire d'abord, *avant le commencement de l'automne*, & puis, *entrant le mois de Septembre*, puiſque ce fut avant le 15. La petite *Préface*, qui ſe lit à la tête des *Canons* de ce *Concile* dans la Copie mſte. du *Vatican*, & que le P. *Labbe* a fait imprimer, porte: *L'An MLXXXVIII de l'Incarnation du Seigneur, II du Pontificat du Seigneur* Urbain, *Pape, Indiction XII, iiij des Ides* (le 10) *de Septembre, s'aſſembla par ſon ordre, &c.*

(2) *Loup Protoſpate* dit, « Que tous les *Evêques* de la *Pouille*, de la *Calabre* & de l'*Abbruze* ſe tendirent *à ce Concile*, avec le *Duc Roger* & tous les *Comtes* de la *Pouille*, de la *Calabre*, & des autres Provinces ». *Il paroîtra peut-être à quelques-uns*, dit D. *Ruinart* même Ch., *que ce* Concile *eſt celui que* Berthold, *ſous cette année, appelle un* Concile général de cent-quinze Evêques, *dans lequel* Urbain *confirma, par l'Autorité Apoſtolique, les* Decrets *de ſes prédéceſſeurs; quoique d'autres veuillent, & l'on doit avouer que ce n'eſt pas ſans quelque fondement probable, ... que ce ſoit à* Rome *que ce ſoit tenu ce* Concile, *dont* Berthold *parle*. Il eût été fort à propos de faire connoître le *fondement probable* ſur lequel on établit un *Concile* abſolument inconnu. Qu'on ſe rappelle en quelle ſituation *Urbain* étoit à *Rome*, tant à la fin de l'année précédente, qu'au commencement de celle-ci. Logé dans l'*Ile du Tibre* en une Maiſon d'emprunt, aiant peine à ſe garantir des embûches des *Schiſmatiques* maîtres de preſque toute la Ville, & ne ſubſiſtant que d'aumônes, étoit-il poſſible qu'il raſſemblât avec ſureté cent-quinze *Evêques* à *Rome*, & qu'il y tînt tranquillement avec eux un Concile. A grande peine eût-il pu raſſembler ſeulement les *Suffragans* de la *Métropole de Rome*. Les deux mots que *Berthold* dit de ce qui ſe fit au *Concile*, dont il parle, conviènent exactement au *Concile de Melfe*, qui peut de même être, au ſens de ce tems-là, qualifié, *Concile général*. Soi-

Dieu, pour toutes les querèles particulières (1); & le *Duc*, aiant fait homage lige de ſes Etats au *Pape*, en reçoit de lui l'inveſtiture par l'Etendart (2). De *Melfe*, URBAIN ſe rend à *Bari* pour y ſacrer, à la prière du *Prince* BOE'MOND, à qui cette Ville appartenoit alors, l'*Archevêque* ELIE, quoique l'uſage de l'*Egliſe Romaine* fût que le *Pape* ne ſacrât point d'Evêques hors de *Rome*. Il va dédier enſuite la principale Egliſe de *Brinde*. Cette Ville, autrefois Epiſcopale, avoit ceſſé de l'être depuis qu'aiant été preſque ruinée par les Saraſins, les *Evêques* avoient transfèré leur Siége dans la Ville d'Oria. Le *Pape* ordone le rétabliſſement du Siége à *Brinde*; & l'on a ſa *Lètre* ſur ce ſujet à l'*Evêque* GODIN, qui ne quita cependant pas *Oria*, dont il continua de ſe dire Evêque. Les intentions d'URBAIN ne furent remplies que par le Succeſſeur de GODIN, du tems de PASCHAL II. URBAIN parcourt toute la *Calabre*; & S. BRUNO, dont il avoit autrefois été le Diſciple à *Rheims*, qu'il avoit tiré de ſa Solitude de *Chartreuſe* pour s'aider de ſes conſeils dans le Gouvernement de l'Egliſe, & qui l'accompagnoit en ce voïage, s'atire ſi bien par ſes vertus l'eſtime du *Duc* ROGER, que ce Prince lui done, l'année ſuivante, dans le Diocèſe de *Squillaci*, du conſentement de l'*Evêque* THÉODORE, une vaſte ſolitude, où le Saint fonda la ſeconde Maiſon de ſon Inſtitut. URBAIN ne revient à *Rome* qu'à la fin de l'année; & célèbre la Fête de Noël dans cette Ville. Si l'on en croit

xante & dix *Evêques* eſt un nombre conſidérable; & ces *Evêques* êtoient de diverſes Provinces. La pluſpart êtoient des Etats du *Duc Roger*. Le *Pape* en avoit quelques-uns à ſa ſuite; & ſans doute il en êtoit venu des *Principautés de Bènevent & de Capoue*. Quant à la différence des nombres, *ſoixante-&-dix* & *cent-quinze*; ce dernier eſt une faute chés *Berthold*; & peut, ou venit de l'Auteur même, qui, come je l'ai dit, parloit des affaires d'Italie ſur des bruits vagues; ou s'être altéré de différentes manières ſous la plume des Copiſtes.

(1) Après avoit rendu comte des *Canons de ce Concile*, D. *Ruinart* dit, « Que *Loup Protoſpate* en rapporte un autre *Decret*, qui ne ſe trouve pas dans » les *Canons* imprimés, ſavoir, *Que la Sainte Trève ſeroit obſervée par tous* » *les Sujets*; & que *Camillo Pellegrino* ſoûtient que ces paroles ſignifient la paix » faite entre *Roger* & *Boémond*, ſon frère »; ce qui lui fait dire: *Je ne contredirai point ce ſentiment, ſi l'on entend les paroles de* Loup *de la confirmation & de l'obſervation de la paix faite avant le Concile*. L'opinion du *Pellegrino* n'eſt point fondée; & je ne ſais pourquoi cet habile Home & D. *Ruinart* n'ont pas voulu voir qu'il ne peut être ici queſtion que de la *Trève de Dieu*.

(2) *Baronius* & d'autres renvoient ce *Concile* à l'année ſuivante, parceque *Romoald de Salerne* dit: *L'An de l'Incarnation du Seigneur mille quatre-vingt-dix, Indiction treizième, Mois de Septembre, le* Pape Urbain *célèbre un* Concile *dans la Ville de* Melfe, *&c.* Le *Pellegrino* ne doute point que ce ne ſoit la faute d'un Copiſte, qui, trouvant à l'*année*, *MLXXXIX*, & à l'*Indiction*, *XII*, a, par mégarde, retranchant un *I* de l'*année* & l'ajoutant à l'*Indiction*, écrit *MLXXXX* & *XIII*. D. *Ruinart* réfute *Baronius* & les autres, en faiſant obſerver que les Ecrivains de ces Cantons de l'*Italie* ſont dans l'uſage de commen-

BERTHOLD *de Conſtance*, par une ſuite du Concile de cent-quinze Evêques, duquel il parle, les *Romains* avoient chaſſé GUIBERT de *Rome*, en lui faiſant promètre avec ſerment de ne plus uſurper le Siége Apoſtolique. Ramenons ce fait, ſi ce n'eſt à la Vérité, du moins à la Vraiſemblance. Il eſt certain que GUIBERT ſortit de *Rome*. On le trouve à *Farfa* préſent à l'élection de l'*Abbé* RAINALD (1). Il eſt à croire, que le ſuccès des armes du *Duc WELF* en *Lombardie*, aiant ranimé le courage des Partiſans d'URBAIN à *Rome*, GUIBERT ne crut pas, dans la circonſtance, y pouvoir reſter ſûrement, & s'en éloigna vers la fin de l'année. Ce fut après ſa retraite, qu'URBAIN y revint.

Le *Comte* ROGER aſſiége en Sicile *Agrigente*, aujourd'hui *Gergenti*, qui l'arrête quatre mois, & qui ſe rend le 25 de Juillet (2). Il traite avec beaucoup de politeſſe la Femme & les Enfans de l'*Emir* CAMUTTE, qui ſont faits priſoniers; ce qui lui facilite l'acquiſition du Château de Saint-Jean, dont juſqu'alors il avoit inutilement tenté de ſe rendre maître. S'étant emparé d'onze Terres ou Châteaux, dont cette importante Place étoit environée, il traite en perſone avec CAMUTTE; & le gagne ſi bien, que cet *Emir* embraſſe, non ſeulement le parti du *Comte*, mais auſſi le Chriſtianiſme. Cet exemple en porte d'autres à faire de même; & ceux qui gardoient

cer l'*Année* avec l'*Indiction Romaine* au 1 de Septembre, & de prévenir ainſi l'*Année commune* de quatre mois. Si *Romoald* a ſuivi cet uſage; il place ce *Concile* en 1089. Mais, cela ſuppoſé, l'*Indiction* eſt toujours fautive; & je crois qu'il faut s'en tenir à la remarque du *Pellegrino*. Si pourtant *Romoald* par 1090 entend néceſſairement 1089; que dire de *Loup Protoſpate*, chés qui l'*Année* commence avec l'*Indiction*, & qui met ce Concile en 1089. Ce doit être chés lui 1090. Pour ſe tirer de l'embaras où la *Chronique* de cet Auteur jète quand on n'eſt pas aſſés attentif, il faut ſuppoſer que, bien qu'il commence l'*année* au mois de Septembre, il n'eſt pas uniforme dans ſa manière de comter les *Années*; & que quelquefois, par inattention ſans doute, il emploie l'*Année vulgaire*, qui commence au mois de Janvier.

(1) D. *Ruinart*, Ch. LXII, parle de cette élection; & dit, « Que l'Auteur » d'une *Petite Chronique de Farfa*, qu'il avoit miſe en ſa poſſeſſion, aſſure qu'*Ur-* » *bain* fut préſent à cette élection »: mais il ſoupçone, « Qu'un Copiſte a mis » *Urbain* pour *Vuibert*, parceque le *Moine Gregoire*, témoin oculaire, dit que » *Vuibert*, qu'il appelle *Clément*, avoit toute puiſſance dans ce Monaſtère Im- » périal, qui tenoit pour l'*Empereur* ». Le ſoupçon de D. *Ruinart* eſt bien fondé. La mépriſe du Copiſte eſt venue ſans doute de ce qu'il n'y avoit pour le nom que la Lètre initiale, *V*. Il l'a expliquée d'*Urbain* au lieu de l'expliquer de *Vuibert*. Le *Moine Gregoire* eſt l'Auteur de la *Chronique de Farfa* publiée dans les *Hiſtoriens d'Italie*.

(2) *Geoffroi de Maleterre*, Liv. IV, Ch.), dit le Siège de Gergenti de 1086: mais *Muratori*, qui le place en cette année, croit, p. 298, qu'il y a faute dans le Texte de cet Auteur; &, p. 299, il avertit que l'Hiſtorien Arabe *Noveiri* met, ſous l'année 1088, les conquêtes de Gergenti, & de Château-Saint-Jean.

Château-Saint-Jean, à ſe rendre volontairement à *Roger. Camutte* a, pour dédommagement de ce qu'il abandone en Sicile, diverſes Terres en Calabre; & demeure toute ſa vie fidèle aux Normans. ROGER ſe remarie, cette année, avec ADELAÏDE, nièce de BONIFACE, que GEOFFROI *de Malcterre* qualifie *très puiſſant Marquis d'Italie*; ce qui ne peut s'entendre que de BONIFACE, *Marquis de Montferrat.*

Le *Roi* GUILLAUME *le Conquérant* étant mort, en 1087, & ſon fils aîné ROBERT étant devenu *Duc de Normandie*; les *Manceaux*, las d'être ſous le joug des *Normans*, s'étoient révoltés contre eux; &, cette année, ils envoient ſolliciter les Fils du *Marquis ALBERT-AZZON II* & de la *Comteſſe GARSENDE*, héritière des derniers *Comtes du Maine*, de revenir prendre poſſeſſion de cette Principauté. Le *Marquis HUGUE*, fils aîné de *Garſende*, vient au Mans; & les Peuples le reconnoiſſent une ſeconde fois pour leur Souverain. Mais, come il n'avoit rien moins que le courage & la grandeur d'ame de ſes Ancêtres, il ſe laiſſe intimider par la peinture qu'*ELIE, Seigneur de la Flêche*, ſon couſin maternel, lui fait de la puiſſance du *Duc ROBERT*, unie à celle de ſon frère *GUILLAUME, Roi d'Angleterre*; lui vend tous ſes droits au *Comté du Maine*; & retourne, couvert d'opprobre, en Italie, où, cette même année, il eſt excommunié par le *Pape*, parceque, ſur de vains prétextes, il avoit répudié ſa femme *Hérie*, fille du *Duc ROBERT Guiſcard. Hugue* ne conſerva de l'Héritage de ſa Mère, que le Sobriquet *du Mans* que les Italiens lui donèrent par dériſion.

1090.

UNE *Bulle* expédiée d'*Anagni*, dans le mois de Février, fait voir URBAIN alors hors de *Rome*. On l'y retrouve le 27 de Mars; &, le 6 d'Avril, il y done une *Bulle* en faveur de la *Congrégation de Vallombreuſe*, « laquelle augmente & confir-» me les Poſſeſſions & les Droits, non ſeulement du Monaſ-» tère de ce nom: mais de tous ceux de la *Congrégation*, » qu'elle nome en aſſés grand nombre; & règle que les autres, » qui lui ſeront dans la ſuite aggregés, jouiront des mêmes Pri-» viléges; que l'*Abbaïe de Vallombreuſe* ſera toujours le Chef » d'Ordre; que l'élection de l'*Abbé* ſe fera, non ſeulement par » les *Moines* du lieu: mais auſſi par tous les *Abbés* & *Supé-*» *rieurs* des autres Monaſtères; & que celui, qu'on élira, qui-

» tera ſa Maiſon, pour paſſer à celle de *Vallombreuſe*, & la » gouverner avec toutes les autres de la *Congrégation* ». L'*Empereur* ſe rend maître en *Lorraine* de ce que la *Comteſſe* MATHILDE y poſsèdoit, à l'exception d'un fort Château, que DONIZON (1) nome *Brigerin*, & qu'il ne peut prendre. Il arrive enſuite en *Italie*, au mois de *Mars*, avec une puiſſante Armée; & fait le dégât dans tous les environs de *Mantoue*, dont il commence le ſiége dans le mois de Mai. Come ſes troupes ne pouvoient pas exactement border tout le Lac, dont cette Ville eſt environée, WELF & MATHILDE y peuvent du moins pendant quelque tems entrer ſans peine, quoique DONIZON ſemble dire que la *Comteſſe* n'y mit pas le pied durant tout le Siége. On l'y voit avec WELF le 27 de Juin, qu'ils y ſignent un *Diplôme*, par lequel ils augmentent & confirment les Priviléges & les Poſſeſſions de la Ville (2). Il commence ainſi: *Welf, par la grace de Dieu*, Duc & Marquis, & *Mathilde, ſi, par la grace de Dieu, elle eſt quelque choſe* (3). Ils en ſortent enſuite; & BERTHOLD *de Conſtance* dit « Qu'alors » les Etats du *Duc* ſouffrirent beaucoup par les incendies & » les rävages »: mais il ne dit pas ſi ce fut ceux de ſa Femme, ou ceux de ſon aieul le *Marquis* ALBERT-AZZON. L'*Empereur* ſe rend maître de *Ripalta* & de *Governolo*, lieux d'une grande importance; & ſerre de plus en plus *Mantoue*, que les Habitans défendent vigoureuſement par de fréquentes ſorties, qui leur fourniſſent l'occaſion de recevoir des ſecours d'Homes & de Vivres. La Ville de *Bologne* êtant alors une des plus

(1) Livre II, Chapitre 4.

(2) *Sigonius*, Liv. IX du *Roïaume d'Italie*, & *Mario Equicolà*, dans ſon *Hiſt. de Mantoue*, parlent de ce *Diplôme*, come êtant de cette année; & le datent du *V des Calendes de Juillet* (27 de Juin), *Indiction XII*. Le *Fiorentini* dit à ce ſujet, Liv. II, p. 244, « Qu'outre que *Mathilde*, come on le voit claire» ment dans *Donizon*, n'êtoit point alors à *Mantoue*, aſſiégée déja depuis un » mois au moins, l'*année* 1090 ne s'accorde point avec l'*Indiction XII*e: mais » avec la *XIII*e: Qu'il eſt donc néceſſaire de dire que ce *Privilége* fut accor» dé dès l'année précédente, & peu de tems après le mariage de *Welf* ». *Muratori* depuis a fait imprimer ce *Diplôme* dans les *Antiquit. d'Eſte*, Ch. XXIX, p. 280, après l'avoir tiré d'un ancien *Régiſtre* mſt. *des Actes de la Ville de Mantoue*, conſervé dans les Archives Ducales. La Date eſt: *Doné le V des Calendes de Juilet, l'An de l'Incarnation du Seigneur mille quatre-vingts-dix, Indiction treizième. Ceci fut fait à Mantoue.* Dans ſes *Annales*, T. VI, p. 300, après avoir dit que *Sigonius* date ce *Diplôme* de l'*Indiction XII*, il ajoute: *le* Régiſtre, *que j'ai vu*, porte l'Indiction XIII. *Sigonius* & l'*Equicola* doivent en avoir parlé d'après quelque autre Copie. Au reſte la conjecture du *Fiorentini* ne peut pas être admiſe, parcequ'il n'eſt pas ſur que le mariage de *Welf* & de *Mathilde* fut fait au mois de Juin 1089.

(3) Guelfo, *Dei gratia Dux & Marchio*, & Mathilda *gratia Dei ſi quid eſt*. Le *Duc* ſigne: *Dux Welfo*.

attachées au *Pape*, les quatre Tribus, qui la compoſoient, mètent ſur pied, pour ſon ſervice, chacune une Compagnie nombreuſe de Cavaliers & de Fantaſſins, aiant leurs Officiers & leurs Drapeaux particuliers; ce que font bientôt après pluſieurs autres Villes de *Lombardie*. Les *Catholiques* en venant aſſés ſouvent aux mains avec le *Schiſmatiques*; quelques perſones, par délicateſſe de conſcience, penſoient qu'il falloit mètre en pénitence ceux qui, dans ces occaſions, tuoient des *Excommuniés*; & le *Pape* répond à l'*Evêque de Lucque*, GODEFROI, qui le conſultoit ſur ce point, « Que, bien que l'on » ne dût pas regarder come *Homicides* ceux qui tuoient des » *Excommuniés* dans une *Guerre juſte*, telle que celle qui ſe » faiſoit alors (1); come cependant il pouvoit s'être trouvé » dans leur cœur quelque diſpoſition peu chretiène, il les faloit » interroger ſur leur intention, & leur enjoindre une ſatis- » faction convenable (2) ». La difficulté de ſe maintenir & de ſubſiſter à *Rome* l'en fait encore ſortir. Il étoit à *Capoue*, le 1 d'Août; & paſſe le reſte de cette année, & même le commencement de la ſuivante dans la *Campanie* & dans la *Pouille*. LIUTALD, LIUTARD, ou LIUTOLD, *Duc de Carinthie* & *Marquis de Vérone*, l'un des plus fidèles Partiſans de l'*Empereur*, meurt, cette année, aiant, peu de tems auparavant, répudié, ſans raiſon, ſa Femme, pour en épouſer une autre avec diſpenſe de l'*Antipape* CLÉMENT, *qui devoit condêcendre à toutes les prières, même injuſtes, de ſes Adhérans pour ne les pas dégouter*; ce que le *Pape* URBAIN êtoit bien auſſi quelquefois obligé de faire. C'eſt un inconvénient commun à tous les *Schiſmes* (3).

(1) C'eſt par une pure *Pétition de prineipe*, qu'*Urbain* qualifie de *juſte* la *Guerre* que les *Papes* faiſoient à leur *Souverain*.

(2) En 983 ceux qui, dans la *Bataille de Soiſſons* entre le *Roi Charle le Simple* & l'*Uſurpateur Robert*, avoient tué des Combatans, furent ſoûmis à la pénitence, par un *Concile de Rheims*, parcequ'il êtoit preſque impoſſible que, dans ces ſortes de guerres inteſtines, on ne combatit que par le ſeul amour de la paix & du bien public.

(3) Ce que j'ai mis en *Italique* eſt de *Muratori*, p. 300. Il dit tout de ſuite. *J'ai dit* (à l'année 1085) *que je croïois que* Liutald *avoit auſſi gouverné la* Marche de Vérone, *Ville alors fidèle à* Henri. *C'eſt ce que prouveroit un* Diplôme *de cet* Empereur, *que j'ai fait imprimer* (*Antiquit. d'Ital.* Differtat. 67), *come appartenant à cette année, ſans en avoir examiné les caractères chronologiques qui ſont abſolument défectueux. Le* Monaſtère de Saint-Zenon *l'obtint*: L'An de l'Incarnation du Seigneur mille quatre-vingts-dix, Indiction ſixième, Regnant *Henri III* Empereur, de ſon Règne XXIV & de ſon Empire VIII. Ce fut fait à Vérone le IV des Ides (*le* 10) d'Avril. *Mais, come je l'ai dit, je ne ſais pas à préſent comment concilier ces différentes dates. Ce* Diplôme, *ſans doute, ne ſera pas original, quoiqu'à la première vue il m'ait paru tel.*

La *Ducheſſe* SIKELGAITE, veuve du *Duc* ROBERT & mère du *Duc* ROGER, meurt le 16 d'Avril (1).

Les Peuples de la Ville & de la Vallée de Noto ſe ſoumètent à la domination du *Comte* ROGER, en ſorte qu'il ne reſte plus en Sicile aucun lieu, qui ne le reconnoiſſe pour Souverain. Il s'occupe depuis ſérieuſement à l'entier rétabliſſement du Chriſtianiſme dans cette Ile, en érigeant, ou rétabliſſant divers Evêchés, & fondant des Egliſes & des Monaſtères. Il conſerve cependant une grande quantité de Saraſins, auxquels il laiſſe la liberté de conſcience, pourvu qu'ils lui ſoient fidèles. Au mois de Juillet, il paſſe à *Malte*, dont il aſſiége la Ville; &, par ce moïen, il force les Saraſins de cette Ile à lui rendre les Eſclaves Chrétiens qu'ils avoient; à lui païer tribut; & même à s'engager de lui fournir des Troupes, quand il en auroit beſoin.

1091.

URBAIN expédie à *Anagni*, le 9 de Mars, un *Privilége* pour l'*Egliſe* de *Catane:* mais il ne paroît pas qu'il ſoit venu juſqu'à *Rome*. Le 28 du même mois, il tient à *Bènevent* un *Concile*, qualifié *général* par *BERTHOLD de Conſtance*, & compoſé d'un très grand nombre d'*Evêques* & d'*Abbés*. Il y renouvelle & confirme l'Excommunication de *GUIBERT* & de ſes Adhérans, & fait quelques Canons de Diſcipline. L'*Empereur*, qui n'avoit pas diſcontinué, pendant l'hiver, de bloquer *Mantoue*, en reprend les attaques dès que la Saiſon le permet: mais, la Place êtant ſans ceſſe rafraîchie par les ſoins de WELF & de MATHILDE, il pouvoit être encore longtems à la prendre, lorſqu'on la lui livre le Vendredi-Saint, 11 d'Avril. DONIZON dit que ce fut par trahiſon, & peut-être les Troupes même de MATHILDE y avoient-elles part. Elles ſe retirent, ſans obſtacle, par le Lac avec tous leurs Bagages. L'*Evêque* HUMBALD les ſuit, & ſe réfugie auprès de MATHILDE. L'*Empereur* le remplace par CONON, ou CONRAD, qu'il fait auſſi Gouverneur de la Ville, à laquelle il confirme tous ſes Priviléges, même ceux qu'elle tenoit de la *Comteſſe*. Il s'empare enſuite de tout ce que cette Princeſſe poſsèdoit au-delà du *Pô*, hors de *Nogara*, pour lors du *Mantouan*, aujourd'hui du *Vé-*

(1) On ſait, par le *Nécrologe du Mont-Caſſin*, la date préciſe de la mort de cette Princeſſe; & *Muratori* s'eſt trompé, p. 298, en la mètant ſous l'année précédente.

tonès, & de *Piadena*. Ces deux Places réſiſtent à tous ſes efforts. Il aſſiége auſſi, pendant l'été, *Manerbio*, préſentement du Diſtrict de *Breſcia* : mais ce Château, très fort & bien défendu, lui ſeroit échapé, ſi le manque de vivres n'en avoit ouvert les portes. C'eſt vraiſemblablement pendant cette Campagne, que *Ferrare* ſe révolte contre MATHILDE, en faveur d'HENRI (1). Pendant qu'URBAIN êtoit loin de *Rome* & qu'HENRI faiſoit des conquêtes en *Lombardie*, les *Romains* du parti de GUIBERT ſe rendent, par adreſſe, maîtres du *Château Saint-Ange*; &, ſuivant BERTHOLD, ils le veulent démolir. Si GUIBERT êtoit alors éloigné de *Rome*, il ne tarde pas d'y revenir. Après le *Concile de Bènevent*, URBAIN paſſe en *Calabre*. Il revient enſuite en *Campanie*; &, le 28 de Juin, il ſigne à *Bènevent* une *Bulle* par laquelle il done à DAÏMBERT, *Evêque de Piſe* (2), le ſoin des *Egliſes de Corſe*, ſoumiſes immédiatement au *Saint-Siége*. Le *Duc WELF IV* vient, au commencement d'Août, en *Italie*, pour traiter de la paix avec l'*Empereur*, auquel il fait offrir « de paſſer avec toutes ſes for-» ces de ſon côté, s'il veut abandoner l'*Antipape* GUIBERT; » reconnoître le *Pape* URBAIN; & rendre au *jeune WELF*, à » *MATHILDE*, à ceux qui s'êtoient unis avec eux, tout ce qu'il » leur avoit enlevé ». Ces propoſitions ſont rejetées; & le *vieux Duc* comtoit qu'elles le ſeroient. Dès qu'il eſt de retour en *Allemagne*, il s'efforce, en faiſant de nouvelles plaintes contre l'*Empereur*, d'engager les *Saxons* & les autres anciens *Rebelles* à procéder à l'élection d'un nouveau Roi : mais, dit BERTHOLD, *la pareſſe & la mauvaiſe volonté de quelques-uns l'empêchent de réuſſir*. URBAIN, que l'on voit au commencement de Novembre, dans la Ville d'*Alatri*, revient, vers la fin de l'année, *dans la Terre de S. Pierre*, dit le même Hiſtorien, c'eſt à dire dans le voiſinage de *Rome*; & célèbre les fêtes de Noël hors de la Ville (3).

(1) Sigonius *écrit* (Liv. IX du *Roï. d'Ital*). dit *Muratori*, T. VI, p. 30; *qu'après la priſe de* Mantoue, *la Ville de* Ferrare, *ſituée alors au delà du* Pô, *ſe ſoûmit à* Henri, *ſans attendre d'y être forcée. Je n'ai pas pu découvrir juſqu'à préſent où* Sigonius *a puiſé ce fait. Il eſt certain que cette Ville ſe retira de l'obéiſſance de* Mathilde; *&, dans le tems, nous verrons cette Princeſſe la recouvrer courageuſement. Il eſt probable, par cette raiſon, que la rébellion de cette Ville eſt de cette année, qui fut très heureuſe pour* Henri.

(2) Ce Prélat ſe trouve auſſi nomé *Dagimbert*, *Dagobert*, *Dagbert*, *Dalbert*, *Adimbert*, & *Daibert*.

(3) *Perſone*, dit D. *Ruinart*, Ch. CIII, *ne doit être embaraſſé de ce que les uns ont écrit qu'*Urbain *étoit alors à* Rome, *les autres qu'il étoit hors de* Rome *à cauſe de la Faction de* Guibert; *car la pluſpart, & ſurtout les Etrangers,*

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.

MATHILDE perd, cette année, son cousin-germain le *Comte* FRÉDÉRIC, qu'elle regrète d'autant plus, que, n'aiant pas moins d'attachement qu'elle pour les *Papes*, elle l'avoit vu souvent dans ses Armées se signaler contre les *Schismatiques* (1).

La *Comtesse* ADÉLAÏDE, *Marquise de Suse*, mère de BERTHE, première femme d'HENRI III, meurt, ne laissant pour héritiers que des Petitsfils & des Petitesfilles.

JOURDAIN I, *Prince de Capoue*, & *Comte d'Averse*, meurt au mois de Février; & les Capouans, révoltés contre son fils aîné *Richard II*, le forcent à se retirer dans sa Ville d'Averse, avec sa mère *Gaitelgrime*, sœur du *Prince de Salerne* GISULF II & de la *Duchesse* SIKELGAITE, morte l'année précédente. *Richard*, avec quelques secours du *Duc* ROGER, son cousin-germain, ravage, pendant l'été, le Territoire de Capoue: expédition qu'il renouvelle presque tous les ans jusqu'en 1098.

Le *Comte* ROGER, avec un gros Corps de ses vieilles Troupes & de Sarasins, & le *Prince* BOE'MOND, avec ses troupes, aident le *Duc* ROGER à faire le Siége de Cosenee révoltée contre lui: mais ils le pressent foiblement, parceque le *Comte* aimoit mieux regagner les Habitans par adresse. Il y réussit. Les portes s'ouvrent au *Duc* ROGER, qui fait aussitôt construire une Citadelle sur une hauteur par laquelle la Ville étoit commandée, & qui, par reconnoissance, cède au *Comte* la moitié de Palerme; ce qui prouve que le *Duc* ROBERT s'en étoit réservé la Seigneurie entière. Le *Comte* y met un si bon ordre, que sa moitié lui rapporte bientôt plus, que la totalité n'avoit fait à son Frère.

comprenoient sous le nom de Rome *les lieux voisins de cette Ville, lesquels* Berthold *a coutume de désigner par le nom de* Terre de S. Pierre.

(1) Ce Prince, fils de *Louis*, *Comte de Monçon* en *Lorraine*, & de *Sophie*, *Comtesse de Bar*, tante maternelle de *Mathilde*, avoit pour femme *Adélaïde*, fille du *Marquis Pierre*, fils aîné de la *Comtesse Adélaïde*, *Marquise de Suse*.

J'ajoute ici ce que je ne trouverois peut-être pas occasion de placer ailleurs. *Si les caractères chronologiques*, dit *Muratori*, p. 505, *d'un* Document, *que j'ai fait imprimer ailleurs* (*Antiq. d'Ital.* Dissert. 11), *étoient bien corrects, nous saurions où la* Comtesse Mathilde *demeura cette année. Dans la* Copie, *que* Pellegrino Prisciano *nous a conservée de cette* Charte, *elle est dite donée*, L'An de l'Incarnation du Seigneur mille quatre-vingts-onze, le...jour de Mai, Indiction XII, lorsque la Dame *Mathilde*, par la grace de Dieu, *Duchesse & Comtesse*, fille du *Marquis Boniface*, étoit au lieu de San-Cesario, *District de Modène. Mais cette* Indiction XII *ne convient point à l'année présente. De plus avec la* Comtesse *se trouvent alors* Hugue, Evêque de Mantoue, *&* Landulf, Evêque de Ferrare, *lesquels, suivant* Ughelli, *ne furent placés sur les Siéges de ces Eglises, que longtems après la présente année. C'est pourquoi je ne puis assurer en quel tems cette* Charte *fut écrite.*

1092.

LA *Comteſſe* MATHILDE, avertie que l'*Empereur* étoit au delà de l'*Adige*, avec peu de monde, envoie, pour le ſurprendre, le *Marquis* HUGUE *du Mans* avec mille homes d'élite: mais l'*Empereur*, en changeant de lieu ſans ceſſe, échape, pendant huit jours, à ce Détachement, & raſſemble cependant quelques Troupes, avec leſquelles il le ſurprend à *Tricontai*. La plus grande partie eſt taillée en pièces, & le reſte ſe diſperſe. Par une *Bulle*, datée d'*Anagni* le 22 d'Avril, URBAIN, à la prière de MATHILDE, récompenſe l'attachement des *Piſans* & de leur *Archevêque* DAÏMBERT, en érigeant *Piſe* en *Métropole*, à laquelle il done pour *Suffragans* les *Evêchés de Corſe*. Au commencement de l'Eté, l'*Empereur*, aiant paſſé le *Pô*, fait le dégât dans les Montagnes du *Modénès*; prend *Monte-Morello* vers *Savignano* près du *Panaro*, & *Monte-Alfredo*; & fait enſuite le Siége de *Monte-Bello*. Ces Châteaux appartenoient à *Mathilde*; & le dernier étoit très fort & pourvu d'une excellente Garniſon. L'*Antipape* vient trouver l'*Empereur* à ce Siége. Les affaires de la *Comteſſe* allant toujours de pis en pis; ſes Vaſſaux la preſſent de faire la paix, & ſuppoſent même que l'*Empereur* le deſiroit. Elle conſulte là-deſſus des *Théologiens* dans une Aſſemblée de tous ſes Vaſſaux à *Carpineto*. HÉRIBERT, *Evêque Catholique de Reggio*, pour lors chaſſé de ſon Siége, & le plus grand nombre de ces *Théologiens*, ſont d'avis de faire la paix avec l'*Empereur*: mais non pas avec l'*Antipape*. MATHILDE panchoit à ſuivre ce conſeil, lorſque JEAN, que DONIZON dit *Hermite*, s'élève avec chaleur contre tout accommodement; & promet, avec tant d'aſſurance, à la *Comteſſe*, de la part du Ciel, un ſecours très prochain, que MATHILDE, auſſi fanatique que JEAN, déclare auſſi-tôt, « Qu'elle aime mieux mourir que » de ſe raccommoder avec HENRI, l'Ennemi de l'*Egliſe* ». Dans une attaque de *Monte-Bello*, dont le ſiége dure tout l'Eté, l'*Empereur* perd un Fils naturel, dont il n'eſt parlé que par DONIZON, & dont le Corps eſt inhumé magnifiquement à *Vérone*. Forcé de lever le Siége, HENRI va paſſer quelques jours à *Reggio*, dont il étoit maître dès avant le mois de Juin de cette année, puiſque le Chapitre de cette Ville avoit obtenu de l'*Antipape* un *Privilége* daté de *Céſène* le 13 du même mois (1).

(1) Cette *Bulle*, imprimée par *Muratori* dans les *Antiquit. d'Ital.* Diſſert. 21, a pour date: *Donée à Ceſène par la main de* Bernier, *à la place de* Pier

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.

Le *Pape*, qui, dès le mois d'Août, êtoit à *Salerne*, fait le 5 de Septembre la dédicace de l'Egliſe du Monaſtère de *la Cava*; paſſe en *Calabre*; & revient en *Pouille* où, dans le mois d'Octobre, on le voit à *Matéra*. Dans ce même mois, l'*Empereur* marche vers *Plaiſance* & feint d'en vouloir à *Parme*; puis retournant tout à coup en arrière, il marche pour ſurprendre *Canoſſa*. MATHILDE y fait aller ſur le champ un renfort conſidérable & ſe retire à *Bibianello*. Lorſque les Troupes Impériales s'approchoient de *Canoſſa*, ſurvient un brouillard épais, à la faveur duquel celles de la Place les attaquent ſans leur laiſſer le tems de ſe ranger. Elles ſont facilement miſes en déroute; & la Banière Impériale tombée aux mains des Ennemis, eſt enſuite placée par *MATHILDE* dans l'Egliſe de *Saint-Apollonius* de *Canoſſa*. L'*Empereur*, aiant ramené ſes troupes dans la plaine, va repaſſer le *Pô*. La *Comteſſe* l'y ſuit, & recouvre, avant la fin de l'année, quelques-uns de ſes Châteaux, entre autres *Governolo* & *Ripalta*. Ses ſuccès êtoient facilités par l'abſence de l'*Empereur*. Une entrevue, qu'il devoit avoir avec *LADISLAS*, *Roi de Hongrie*, l'avoit fait repaſſer les *Alpes*. Come, vers Noël, il êtoit près du lieu de la Conférence, le *Duc* WELF *IV*, avec un gros Corps de Cavalerie, lui coupe le chemin, & l'oblige de fuir. URBAIN, que l'on voit à la fin de Novembre encore dans la *Pouille*, eſt le 2 de Décembre à *Caſtraneto* dans le voiſinage de *Rome*: mais il célèbre les fêtes de Noël hors de cette Ville.

Le *Prince* BOÉMOND aſſiége la Ville d'Oria, qui s'êtoit révoltée: mais une vigoureuſe ſortie le force à ſe retirer avec perte de ſes Drapeaux & de ſes Equipages.

Le *Prince* JOURDAIN, fils naturel du *Comte* ROGER, qui, faute de Fils légitimes, le deſtinoit à lui ſuccéder, meurt; & *Roger* ne s'en conſole que par la naiſſance d'un Fils qu'ADÉLAÏDE lui done cette année. Pentarga, Ville du Domaine de *Jourdain*, s'êtant ſoûlevée après la mort de ce Prince, en eſt châtiée bientôt après par *Roger* en perſone, qui punit de mort les auteurs du ſoûlèvement.

1093.

LE 2 de Mars, URBAIN tient, à *Troia* dans la *Pouille*, un *Concile* de ſoixante & dix *Evêques* & douze *Abbés*, duquel on

Chancelier, l'An de l'Incarnation du Seigneur MXCII, Indiction XV, & l'An VIII du Pontificat du Seigneur Clément Troiſième, *Pape*, (le jour des) *Ides de Juin.*

a deux *Canons*; l'un, contre les Mariages entre Parens; l'autre, excommuniant les Violateurs de la *Trève de Dieu*. Le *Pape*, auſſitôt après le *Concile*, revient dans le voiſinage de *Rome*. Avant la fin de l'année précédente, l'*Empereur* avoit fait venir en *Italie* ſon fils aîné CONRAD, l'un des Petitsfils de la *Comteſſe* ADÉLAÏDE, dernière *Marquiſe de Suſe*. Les Biens de cette *Comteſſe*, come ceux de tous les autres *Princes*, étoient des *Fiefs* & des *Allodiaux*. Par le défaut d'Hoirs mâles, les *Fiefs* étoient reverſibles au *Suzerain*. Les *Allodiaux* devoient ſe partager entre les Enfans des Fils & des Filles d'ADÉLAIDE. Les *Marchés de Suſe*, *de Turin*, & *d'Ivrée*, & pluſieurs *Comtés*, tant en *Italie*, que dans les *Deux-Bourgognes*, étant revenus, par déshérance, à l'*Empereur*; CONRAD va, par ſon ordre, s'en mètre en poſſeſſion en vertu de ce Droit inconteſtable. On ne peut donc pas être trop indigné de l'impudence avec laquelle *BERTHOLD de Conſtance*, ſervilement copié par tous les Modernes que j'ai vus, oſe dire que l'*Empereur* & ſon Fils ſe propoſoient d'envahir une ſucceſſion, qui devoit appartenir au jeune *Comte FRE'DE'RIC*, fils de ce *Comte FRE'DE'RIC*, qu'on a vu mourir en 1091 & d'une Petitefille d'ADÉLAÏDE. Il reſtoit des Enfans des deux Fils & des trois ou quatre Filles de cette *Comteſſe*; ce qui formoit cinq ou ſix Têtes habiles à partager ſes *Allodiaux*. Les Ecrivains du parti des *Papes* & d'autres même font de CONRAD un Prince doué de toutes les vertus. Il réſulte de leurs exagérations que c'étoit un Jeune-Home de bones mœurs: mais ambitieux, de peu d'eſprit, & dévot, par conſéquent facile à ſéduire. Les Partiſans du *Pape*, & ſurtout, come *Muratori* le ſoupçone (1), la *Comteſſe MATHILDE*, détachent à CONRAD des gens propres à lui faire peur de l'excommunication de ſon Père, dans laquelle il ſe trouvoit enveloppé, parcequ'il communiquoit avec lui pour les actes de Religion; & ces gens, parvenus par degrés à lui faire oublier le plus ſacré des devoirs de la Nature, le déterminent à ſe révolter contre ſon Père, pour la plus grande gloire de Dieu. L'*Empereur*, informé que ſon Fils prêtoit l'oreille à des Séducteurs, le fait arrêter; mais on trouve moïen de le tirer de priſon, & de le conduire auprès du *Duc WELF* & de la *Comteſſe MATHILDE*, qui l'envoient ſe faire abſoudre de l'excommunication par le *Pape*. Dans le même tems, on colore aux ieux du Public ſa démarche dénaturée par de prétendus ſujets de mé-

(1) T. VI, p. 309.

contentement, qu'on ne fonde que sur des calomnies infâmes, auxquelles la Religion & le Bon-Sens défendent également d'ajouter foi (1). Bientôt après les *Milanois*, gagnés par les intrigues de MATHILDE, le reçoivent dans leur Ville; & l'*Archevêque ANSELME de Rhò* le courone *Roi d'Italie*, d'abord à *Saint-Ambroise* de *Milan*, puis à *Saint-Jean-Baptiste* de *Monza*. *Lodi*, *Crémone* & *Plaisance* ne tardent pas à suivre l'exemple de *Milan*, en abandonant l'*Empereur*; & ces quatre Villes font, pour vingt ans, une Ligue dans laquelle il en entra depuis plusieurs autres. En *Allemagne*, GE'BEHARD, *Evêque de Constance* & *Légat Apostolique*, reçoit le serment du *Duc WELF IV* come *Vassal de S.* PIERRE, ainsi qu'il avoit reçu depuis longtems celui de son propre frère, le *Duc BERTHOLD*, que la Ligue des *Princes Catholiques* avoit, l'année précédente, déclaré *Duc d'Allemagne*, c'est à dire *de Souabe*, come Gendre du *Roi* RODOLFE. Tous ces *Princes*, assemblés encore, cette année, à *Ulme*, conviènent, « Qu'à l'égard du Spirituel, » on obéira, suivant les *Canons*, à l'*Evêque* GE'BEHARD; & » pour le Temporel, suivant les *Loix de Souabe*, au *Duc* » BERTHOLD & aux *Comtes* ». Ensuite les *Ducs* & les *Comtes*, les *Grands* & les *Petits* jurent « d'observer la paix entre eux » depuis le 25 de Novembre jusqu'au jour de Pâque; ce qui se » continuera les deux années suivantes ». Retournés chés eux, ils font jurer l'observation de cette paix par tous ceux qui dépendoient d'eux; & le *Duc* WELF IV vient ensuite en *Italie* offrir ses services au prétendu *nouveau Roi*. L'*Empereur*, accablé de tant de désastres, & surtout inconsolable de la révolte & de l'usurpation de son Fils, s'enferme dans un *Château*. BERTHOLD dit « Qu'il y vécut quelque tems, come persone privée, » sans faire aucune fonction de la Dignité Roïale; & qu'on » avoit même publié que son déseſpoir étoit si violent, qu'il se » seroit doné la mort si les siens ne l'en avoient pas empêché ». Il va joindre ensuite à *Vérone* GUIBERT, qui, de son propre aveu, come on l'a vu ci-dessus, soûtenoit à regret le personage d'*Antipape*; & qui, voïant qu'il étoit nécessaire qu'un accommodement terminât les troubles, s'efforce d'entamer une négociation, en offrant « de renoncer à ses droits au Pontifi- » cat, si la paix se pouvoit faire à ce prix ». BERTHOLD, à qui

(1) Voïés l'Article de ce Prince aux *Rois d'Italie*.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

la calomnie ne coûte rien, & ſes Echos diſent « Que cette » offre n'étoit qu'une feinte ». Pour le dire avec juſtice, il faudroit que les tergiverſations de l'*Antipape* euſſent fait échouer une négociation en bon train : mais il ne paroît pas que les *Catholiques* l'aient voulu commencer. La *Cour de Rome* & la dévote MATHILDE trouvoient ſans doute qu'il étoit bien plus avantageux d'achever de perdre le Père par le Fils ; & le *Pape* URBAIN, entêté des maximes de GREGOIRE VII, vouloit ſoûtenir l'inſolente dépoſition que ce *Pontife* avoit faite de ſon Souverain ; & maintenir l'indépendance, que cet attentat aſſuroit aux *Papes*. Après avoir erré quelques mois dans la *Campanie*, URBAIN, à la fin de l'année, revient à *Rome* ; & célèbre les fêtes de Noël, vraiſemblablement à *Sainte-Marie-Majeure*.

Le *Duc* ROGER eſt très malade, & le bruit court qu'il eſt mort. Le *Prince* BOÉMOND arme pour dépouiller ſes Neveux de la ſucceſſion de leur Père ; & beaucoup de Vaſſaux de *Roger* ſe joignent à lui. Le *Duc* s'étant enſuite trouvé mieux ; le *Prince* & les Rebelles ſe reconcilient avec lui. Le *Duc*, à qui ſon oncle, le *Comte* ROGER, envoie du ſecours, marche, dès qu'il eſt rétabli, contre le *Comte* GUILLAUME DE GRENTMESNIL, qui perſiſtoit dans ſa révolte : mais qui, hors d'état de ſe ſoûtenir, s'enfuit à Conſtantinople, d'où, quelque tems après, il fait ſa paix, & recouvre une partie de ſes biens.

Le *Comte* ROGER crée, ou rétablit, cette année, la pluſpart des Evêchés de Sicile.

L'*Archevêque de Milan*, ANSELME *de Rhò*, meurt le 4 de Décembre. *Arnulf*, Noble de la *Porte Orientale* ou d'*Argent*, eſt élu pour lui ſuccéder : mais, un Légat Apoſtolique s'oppoſant à ſa conſécration, il ſe retire dans un Monaſtère, & le Siége reſte come vacant juſqu'en 1095.

Pour la gloire de l'Italie, on doit avertir que, cette année, S. ANSELME, *grande lumière de l'Ordre Monaſtique, eſt fait* Archevêque de Cantorbery & Primat d'Angleterre. *Né dans la Ville d'Aouſte* (en Piémont), *il avoit embraſſé la vie monaſtique dans le Monaſtère du Bec en Normandie, dont il étoit Abbé lorſque le* Roi GUILLAUME II *l'éleva ſur le premier Siége de l'Egliſe d'Angleterre. Il eſſuïa depuis de grandes traverſes, qui ſervirent à l'augmentation de ſa gloire ſur la Terre, & plus encore dans le Ciel* (1).

(1) *Muratori*, T. VI, p. 311.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

1094.

URBAIN, qui ne vouloit point emploïer la force pour ſe rendre tout à fait maître de *Rome*, ſe trouvant toujours dans une extrême indigence, avoit écrit, l'année précédente, deux *Lètres*; l'une, *Aux Évêques & Abbés établis dans l'Aquitaine, dans la Gaſcogne & dans la Bourgogne inférieure*; l'autre, *A* RENAUD, *Abbé de Saint-Ciprien près de Poitiers*, qu'il chargeoit du ſoin d'une Collecte avec GERVAIS, *Abbé de Saint-Savin*. Ces *Lètres*, parvenues à la connoiſſance de GEOFFROI, nouvellement *Abbé de la Trinité de Vendôme*, le font aller à *Rome*, pour ſecourir le *Pape* en tout ce qu'il pourroit. Arrivé dans cette Ville aux environs du Carême, il a bientôt l'avantage d'exercer ſa généroſité. Quinze jours avant Pâque, FERRUCCIO, qui gardoit pour l'*Antipape*, la *Baſilique* & le *Palais de Latran*, fait offrir au *Pape*, qui ſe tenoit caché dans la Maiſon de JEAN FRANGIPANE (1), de les lui remètre moïènant une ſomme. URBAIN conſulte les *Évêques* & les *Cardinaux*, qui, n'aiant guère plus de reſſources que lui, ne peuvent lui doner que de foibles ſecours. Il s'en afflige juſqu'à verſer des larmes; & *Geoffroi*, qui le voit en cet êtat, l'exhorte à conclure hardiment le marché. Cet Abbé, par la vente de ſes chevaux & de ſes mules, aiant augmenté l'or & l'argent qu'il avoit apporté de *France*, met URBAIN en êtat de contenter FERRUCCIO, qui livre ce qu'il avoit offert. Le *Pape* en prend poſſeſſion; & GEOFFROI lui baiſe le premier les pieds dans le *Palais de Latran*. Ce ſervice & d'autres coûtent à l'*Abbé* treize mille Ecus, Monoie de France, qu'il évalue lui-même cent Marcs d'argent; ſomme alors très conſidérable pour un *Abbé*, qui ſe dit pauvre (2). Avant cet acte de généroſité, le *Pape* avoit ſigné, le 14 de Mars, en faveur du Monaſtère de *Vendôme*, un *Privilége*, qui fut confirmé dans le *Concile de Clermont*. Il avoit ordoné GEOFFROI, Prêtre; & l'avoit remis en poſſeſſion de l'Egliſe de *Sainte-Priſ-*

(1) *Geoffroi* le nome *Frieapane*.

(2) Voïes les *Lètres* 8, 9 & 13 de ſon I Liv. adreſſées à *Paſchal II. Geoffroi*, qu'on ne ſoupçonera pas de trop de modeſtie, affecte dans pluſieurs autres *Lètres* de parler des ſervices, qu'il avoit tendus au *Pape Urbain II.* Dans la premiére de celles que je viens d'indiquer, il dit, « Que *Ferruccio* fit offre » de livrer le *Palais de Latran* & ſa *Tour* ». On a vu dans ce Volume & dans le précédent, que les *Nobles Romains* avoient fortifié leurs maiſons à *Rome*, en y ajoutant des *Tours*. Il me paroît inconteſtable que les *Papes* avoient fortifié de même leurs Palais. *Le P.* Pagi *penſe*, dit *Muratori*, T. VI, p. 313, *que par*

que, donée par ALEXANDRE II à ODÉRIC, prédécesseur de GEOFFROI, pour lui & ses successeurs, avec la Dignité de *Cardinal*, à condition d'entretenir dans cette Eglise douze ou du moins huit *Moines de Vendôme*. Les *Abbés* de ce Monastère ont, durant plus de trois cens ans, été véritablement *Cardinaux-Prêtres* nés *de l'Eglise Romaine*. GE'BEHARD, *Evêque de Constance*, y tient un Concile, où l'on renouvelle les défenses d'assister à l'Office célébré par les Prêtres concubinaires, ou simoniaques. La *Reine* ADE'LAÏDE, que l'*Empereur*, par dégoût de sa persone, ou par mécontentement de sa conduite, avoit empriſonée, l'année précèdente, à *Vérone*, & que MATHILDE, dont elle avoit imploré le secours, avoit su faire enlever de sa prison, pendant l'hiver, & conduire auprès d'elle, envoie accuser, dans ce Concile, l'*Empereur* d'être coupable à son égard d'infâmies, qu'elle auroit du, supposé qu'elles fussent véritables, ensevelir pour son propre honeur dans un silence éternel. Après le Concile, les *Ducs* WELF IV & BERTHOLD forment une confédération entre la *Souabe*, l'*Alsace*, la *France Orientale* & la *Bavière*; ensorte que tous les païs depuis le *Rhin* jusqu'à la *Hongrie* tiènent pour le *Pape*. Le *Parti Pontifical* reçoit aussi des accroissemens en *Lombardie* par la défection de beaucoup de Châteaux, qui se révoltent pendant que l'*Empereur* va faire une course dans ses *Roïaumes de Bourgogne* & de *Lorraine*. A son retour en *Italie*, il confirme à *Trévise* les anciènes conventions des *Rois d'Italie* avec les *Vénitiens*. Il va lui-même ensuite à *Venise* visiter la Basilique de Saint-Marc. Il y accorde divers *Priviléges* à plusieurs Monastères, & lève des Fonts de Bâteme une Fille du *Doge* VITALE FALEDRO (1). Le *Pape*, invité par MATHILDE de venir en *Lombardie* affermir par sa présence le *Parti Catholique*, écrit à tous les *Métropolitains* d'*Italie*, des *Deux-Bourgognes*, de *Lorraine*, d'*Al-*

le nom de Tour, il faut entendre ici le *Château* Saint-Ange. *Je n'en crois rien.* L'Abbé Geoffroi, *dans la* Lètre *suivante* (la 9e du I Liv.), *se fait un mérite d'avoir enlevé le* Palais de Latran à Guibert, *& ne parle plus de la* Tour. *S'il eût enlevé de même le* Château Saint-Ange; *come c'étoit une Forteresse d'une toute autre importance, il ne s'en seroit pas tu.* Berthold de Constance *assure positivement* « *Que* Guibert *en étoit maître, & que les siens empêchoient de passer* » *le* Pont Saint Ange ». *Mais à quoi bon recourir aux conjectures; quand on sait par le témoignage du même* Berthold, « *Qu'en* 1097 Guibert *avoit encore garnison dans ce* Château.

(1) *Dandolo* parle, sous cette année, de ce voïage de l'*Empereur* à *Venise*: mais, suivant *Muratori*, p. 314, il pouroit avoir été fait plustôt, & dans un tems plus heureux.

lemagne, de *Bavière*, de *France* & d'ailleurs de ſe trouver, avec quelques-uns de leurs *Suffragans* au *Concile*, qu'il projetoit de tenir, l'année ſuivante, à *Plaiſance*; & paſſe en *Toſcane* (1). Il étoit, au commencement de Septembre, à *Piſe*; & n'en part qu'après Noël.

1095.

ARRIVÉ, dans le mois de Janvier, à *Guaſtalla* ſur le *Pô*, le *Pape* y tient un *Concile*, dont on ne ſait rien; & dont apparemment l'objet étoit de préparer ce qui devoit ſe traiter dans celui de *Plaiſance* (2). URBAIN eſt enſuite magnifiquement reçu par MATHILDE dans ſon Château de *Canoſſa*; d'où paſſant à *Crémone*, il accorde un Privilége à l'*Abbaïe des Filles de Saint-Jean-l'Evangéliſte* près de cette Ville (3). Il arrive à *Plaiſance* vers la fin de Février; & le 1 de Mars, Jeudi de la Mi-Carême, il fait l'Ouverture du *Concile* (4). Près de deux cens *Evêques*, environ quatre mille *Clercs* & plus de trente mille *Laïcs*, qu'on dit s'y être trouvés, étant une multitude trop grande pour être contenue dans aucune Egliſe, l'Ouverture & les autres Séances publiques ſe tiènent dans la Campagne. On condamne de nouveau l'*Héréſie* de BE'RENGER. On renouvelle les *Decrets* touchant la *Simonie*, l'*Incontinence des Clercs*, les *Inveſtitures Laïques* & les *Fauſſes Pénitences*. GUIBERT & ſes complices ſont de nouveau ſolemnellement excommuniés; &, ſuivant quelques Ecrivains, l'*Excommunication* de l'*Empereur* eſt auſſi confirmée. La *Reine* ADE'LAÏDE y vient répéter elle-même toutes les infamies qu'elle avoit fait

(1) Avant de quiter *Rome*, *Urbain* y done une *Bulle* confirmative des droits & poſſeſſions de l'*Abbaïe de Monte-Bello* dans le *Paviſan*. D. *Ruinart* n'a pas fait attention à cette *Bulle*, quoique le *Campi* l'ait fait imprimer dans l'*Appendice* du T. I de ſon *Hiſt. de l'Egliſe de Plaiſ.* Elle eſt datée: *A Rome le III des Calendes de Juillet* (29 de Juin), *l'An du Seigneur mille quatre vingts-quatorze*, *Indiction II*, (& l'An) *ſeptième du Pontificat du Seigneur* Urbain II.

(2) *Pandulf de Piſe*, dans ſa *Vie d'Urbain II*, parle de ce *Concile*; *Sigonius* en fait mention dans le IXe. Liv. de ſon *Hiſt. du Roi. d'Ital.*; & D. *Ruinart* a raiſon de s'étoner de ce que nos *Editeurs des Conciles* l'ont oublié.

(3) D. *Ruinart*, aiant une Copie de cette *Bulle*, ſans aucune date, la place, Ch. CLXIX, avec aſſés de vraiſemblance en cette année; & c'eſt avec raiſon qu'il ſe plaint de ce qu'il n'eſt parlé nulle part, non pas même dans la *Notice des Abbaïes d'Italie* par le P. *Lubin*, de ce Monaſtère, que la même *Bulle* dit fondé, du tems de *Gregoire VII*, par le *Comte Bernard* & la *Comteſſe Berthe*, ſa femme.

(4) *Si la* Chronique de Mailleſais *& quelques autres Auteurs*, dit D. Ruinart, Chap. CLXX, *placent ce* Concile *en* 1094; *ils ont ſuivi l'ancienne manière de* compter *des* François, *qui commençoient l'année à Pâque.*

débiter au *Concile de Conſtance*. Le *Pape* & les *Pères* jugent qu'elle avoit moins commis, que ſupporté tant de ſaletés; &, come elle n'avoit pas rougi de s'accuſer elle-même en public, le *Pape* la diſpenſe de la pénitence qui devoit être impoſée à tant de crimes. C'eſt ce que dit BERTHOLD *de Conſtance*. Peut-être n'eſt-il pas défendu de penſer qu'on n'uſa pas de rigueur à ſon égard, parcequ'elle rendoit un ſervice important aux Ennemis de l'*Empereur*, en le rendant plus odieux. Il vient à ce même *Concile* des Ambaſſadeurs de l'*Empereur Grec* demander du ſecours contre les *Infidèles*, par qui la Religion étoit détruite dans les païs qu'ils occupoient, preſque juſqu'aux portes de *Conſtantinople*. Beaucoup de gens, ſur les exhortations du *Pape*, font ſerment de ſecourir cet *Empereur*. URBAIN, ſorti de *Plaiſance* le 10 d'Avril, retourne à *Crémone*, où le *Roi* CONRAD vient le recevoir, lui rend l'office d'Ecuïer, & lui prête ſerment de fidélité. URBAIN l'adopte pour *Fils de l'Egliſe Romaine*; & lui promet publiquement la *Courone Impériale*, s'il conſerve les droits de cette *Egliſe*, & s'il obſerve les *Decrets Apoſtoliques*, ſurtout celui des *Inveſtitures*. Conjointement avec le *Duc* WELF V & la *Comteſſe* MATHILDE, il conſeille à ce Prince d'épouſer MATHILDE, fille de ROGER, *Comte de Sicile*; auquel il en fait la demande dans une *Lètre*, qui n'eſt connue que par ce que GEOFFROI *de Maleterre* en dit (1). Il lui fait « entrevoir beaucoup de gloire & d'avanta» ge, en faiſant ſa Fille Reine, d'en mètre l'Epoux en état » de réſiſter à ſon Père, & de triompher des Ennemis de la » Sainte Egliſe de Dieu ». La Flote de ROGER amène ſa fille MATHILDE à *Piſe* avec de grandes richeſſes; & CONRAD va la recevoir & l'épouſer en cette Ville. URBAIN, parcourant les Villes de *Lombardie*, s'arrête quelque tems à *Milan*. Il y tire l'*Archevêque* ARNULF du Monaſtère dans lequel il s'étoit enfermé; le fait ſacrer par THIE'MON, ou DIMON, *Archevêque de Saltzbourg*, UDALRIC, *Evêque de Paſſaw*, & GE'BEHARD, *Evêque de Conſtance*; & transfère avec lui le Corps du *Chevalier* HERLEMBALD de ſa première ſépulture en une autre plus décente; cérémonie, que, ſans aucun fondement, on a voulu faire paſſer pour une ſorte de Canoniſation (2). Il part enſuite pour la *France*, en prenant ſon chemin par les *Alpes* (3); &

(1) Liv. IV, Ch. 23. (2) V. p. 655-7, col. 3.

(3) C'eſt l'opinion la mieux fondée. *Berthold de Conſtance* dit, peut-être ſeul, qu'*Urbain* fit le voïage par mer.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

l'*Archevêque* ARNULF l'accompagne (1). L'*Empereur*, qui faiſoit avec des forces médiocres aſſés peu de figure en *Lombardie*, tient à *Padoue*, le 31 de Mai, les *Marquis* BURCHARD & WERNER, ou GARNIER lui ſervant d'Aſſeſſeurs, un *Plaid*, dans lequel il prend ſous ſa protection quelques Biens du Monaſtère de *Sainte-Juſtine* de cette Ville (2). Enſuite, avec l'aide des *Véronois*, il aſſiége le fort Château de *Nogara*, qu'il alloit prendre, quand MATHILDE aiant fait marcher au ſecours les Troupes de *Modène*, la terreur ſaiſit l'Armée Impériale, qui ſe débande, en abandonant armes & bagages; & dont la pluſpart des Soldats paſſent au ſervice de CONRAD. L'*Empereur*, étant, le 7 d'Octobre, au Château de *Garde* ſur le Lac de ce nom, y confirme les Priviléges du Monaſtère de *la Pomposa* (3). Le *Pape*, aiant célébré l'Aſſomption au *Pui-en Velai*, convoque de cette Ville, pour l'Octave de S. MARTIN, à *Clermont* en *Auvergne* un *Concile*, auquel il invite les Princes Séculiers à ſe trouver (4). L'Ouverture de ce *Concile*, appellé *général* par *Berthold*, ſe fait en effet le 18 de Novembre, jour de l'Octave de S. MARTIN. Il s'y trouve douze ou treize *Archevêques* avec un très grand nombre d'*Evêques* & d'*Abbés* de *France*, d'*Allemagne*, d'*Italie*, des *Deux-Bourgognes*, de *Lorraine*, d'*Eſpagne*, & d'autres païs (5). Les *Decrets* du *Concile* de *Plaiſance* y ſont confirmés; on y fait divers règlemens; on indique, pour la première Semaine du Carême ſuivant, un *Concile* à *Tours*; & l'on traite de diverſes Affaires importantes. *Mais l'Action la plus célèbre de cette illuſtre Aſſemblée,*

(1) En paſſant à *Come*, il y dédie, le 1 de Juin, l'Egliſe bâtie en l'honneur de S. *Abonde*, premier Evêque & Patron de cette Ville. Il dédie auſſi la *Cathédrale d'Aſti*, le 1 de Juillet, à la prière de *Brunon*, *Evêque de Segni*, ſon ami particulier, qui l'accompagnoit, & qui, né dans cette Ville, en avoit été Chanoine avant d'être Evêque.

(2) Ce *Plaid* eſt dans les *Antiquit. d'Ital.* Differt. 31.

(3) *Muratori*, T. VI, p. 318, dit de ce *Diplôme*, qu'il a fait imprimer dans les *Antiq. d'Ital.* Differt. 70: *Les caractères chronologiques n'en ſont point parvenus juſqu'à nous aſſés fidèlement copiés ſur l'Original.*

(4) Neuf jours avant l'Aſſomption, c'eſt à dire le 6 d'Août, *Urbain* avoit fait en *Dauſiné* la dédicace de la *Cathédrale de Valence*. Il parcourt, après avoir quité le *Pui*, le *Languedoc*, la *Provence* & les Provinces voiſines, dédiant des Egliſes en divers endroits, & donant partout des Priviléges aux Egliſes, & ſurtout aux Monaſtères. Il arrive à *Clugni* vers le 17 d'Octobre; &, le 25, il bénit le Grand-Autel de la nouvelle Egliſe que l'*Abbé Hugue* faiſoit bâtir depuis ſept ans.

(5) *Ordric Vital*, Liv. IX, comte 13 *Archevêques* & 225 *Evêques*, avec une *multitude d'Abbés & d'autres perſones chargées, de la part de Dieu, du gouvernement des ſaintes Egliſes. Les Actes des Evêques d'Arras* parlent du même nom-

eſt la propoſition dit MURATORI (1), *que le très zèlé Pontife fit, de la* Croiſade, *avec beaucoup de chaleur, c'eſt à dire d'un armement pour délivrer* Jéruſalem *des mains des* Infidèles. *Cet évènement eſt ſi célèbre, & tant d'Ecrivains anciens & modernes en ont écrit ſi longuement, qu'il me ſuffira d'en tracer une légère idée pour l'enchaînement de cette* Hiſtoire. *Il avoit été précédé de la prédication de* PIERRE, Hermite François (2), *lequel, étant allé viſiter les* Lieux Saints *de la* Paleſtine, *avoit appris à l'*Occident *les perſécutions que les* Muſulmans *faiſoient aux malheureux* Chretiens *de ces contrées, & coment les monumens de notre Rédemption étoient profanés. Il apporta de la part de* SIME'ON, Patriarche de Jéruſalem, *pour le* Pape *& les* Princes d'Occident, *des Lètres qui tiroient les larmes des ieux. Enſuite il parcourut, en prêchant, l'*Italie, *la* France *& la* Germanie, *pour engager les Grands & les Petits à porter la guerre en* Orient; *& l'on n'entendoit de toutes parts que ce cri:* Dieu le veut. Dieu le veut (3). *Cette commotion ſi grande des Peuples ne vint pas ſeulement de leur dévotion. Il s'y mêloit un très pieux intérêt. Les* Canons pénitentiels *étoient alors en uſage. Les péchés avoient, chacun, une pénitence qui leur étoit deſtinée. Ces pénitences s'étendoient quelquefois à des années, & même à des centaines d'années, à proportion du nombre & de la qualité des crimes. Or, pour animer tout le monde à prendre la Croix, le* Pape *accorda (choſe alors très rare) l'*indulgence plénière *de toutes les peines canoniques à tous ceux qui, repentans & confeſſés, entreprendroient le long & périlleux voïage de* Jéruſalem. *Il ne faut donc pas s'étoner, s'il ſe fit alors un ſi grand concours d'*Eccléſiaſtiques *& de* Laïcs *à la* Guerre Sainte; *& ſi tant de* Princes *brûlèrent du zèle de conduire un ſi glorieux projet à ſa pleine exécution. La Croix fut priſe alors par plus de cent mille perſones, entre leſquelles étoit un très*

bre d'*Archevêques* & d'*Evêques*, de *Cardinaux Romains*, & *d'honêtes & religieux* Clercs & Laïcs *de diverſes Régions & Provinces*. L'anciène *Notice de ce Concile*, priſe dans le Livre du *Camérier Cencius*, dit 12 *Archevêques*, 80 *Evêques*, & des *Abbés* ſans nombre. Le dernier *Ecrivain* des *Geſta Dei per Francos* annonce 310, tant *Evêques*, qu'*Abbés*. Enfin *Guibert de Nogent* dit que quelques-uns comtèrent environ 400 *Croſſes*.

(1) T. VI, p. 316.

(2) *Guillaume de Tir*, Liv. I, Ch. 11; & *Bernard le Tréſorier*, T. VII des *Hiſtoriens d'Italie*.

(3) Suivant l'*Abbé d'Urſperg*, Ann. 1097, beaucoup de gens diſoient « Que » l'*Hermite Pierre* n'étoit qu'un *Hipocrite* ». C'étoit inconteſtablement un *Fanatique*.

grand nombre de Moines, *qui profitèrent d'une ſi belle occaſion pour ſe mètre en liberté.*

Le *Duc* WELF V ſe ſépare avec éclat de la *Comteſſe* MATHILDE, dont il étoit mécontent, ou parceque, l'*Empereur* n'étant plus à craindre, elle n'avoit plus les mêmes égards pour le *Duc*, ou parceque le *Duc*, aiant alors découvert la donation faite en 1077 par la *Comteſſe* de tous ſes Biens à l'*Egliſe Romaine*, reconnoît que la condition de ſon Contrat de mariage, par laquelle il devoit hériter de tous les Etats & Biens de ſa Femme, étoit une pure illuſion. En la quitant, il publie qu'il n'a jamais uſé des droits du mariage avec elle. Le *Duc* WELF IV, outré de voir évanouies ſes eſpérances de l'agrandiſſement de ſa Branche en Italie, y vient faire de longues, mais inutiles tentatives pour réunir les deux Epoux. Le Père & le Fils, juſqu'alors les plus fermes ſoûtiens du *Parti des Papes*, paſſent dans celui de l'*Empereur*, qui les inveſtit de nouveau du *Duché de Bavière*, dont il avoit déclaré le *Duc WELF IV* déchu par félonie, lorſqu'il avoit pris parti contre lui.

1096.

URBAIN, après avoir encore tenu deux autres *Conciles* en *France*, l'un à *Tours* dans la troiſième Semaine de Carême, & l'autre à *Nîme* au commencement de Juillet, dans leſquels il avoit confirmé ſucceſſivement les *Decrets* du *Concile de Clermont*, & jugé différentes Affaires, retourne en *Italie* par les *Alpes* (1). A leur décente, il eſt reçu par la *Comteſſe MATHILDE* & par d'autres *Princes;* & célèbre, auprès de *Pavie*, la fête de l'Exaltation de Ste Croix, 14 de Septembre (2). Il paſſe à *Milan;* &, traverſant le reſte de la *Lombardie* & toute la *Toſcane*, il ſe

(1) Après le *Concile de Clermont*, *Urbain* emploïa le reſte de l'année 1095 & le commencement de 1096 à parcourir encore les Provinces méridionales de *France*. Il célèbra les fêtes de Pâque, dont le Dimanche étoit le 13 d'Avril, à Saintes. Le 8 de Juillet, il dédia la *Cathédrale de Nîme*. Il fit partout, ſur ſa route, ce qu'il avoit fait avant le *Concile de Clermont*; & de plus il prêcha la *Croiſade*. Ajoûtons, quoique les Hiſtoriens ne le diſent pas, que cette *Croiſade* ne l'avoit pas ſeule conduit en *France*. Son indigence, qui l'avoit tant fait aller dans les Etats des *Princes Normans*, entroit pour beaucoup dans ſon voïage de *France*; & les Egliſes, des Provinces qu'il viſita, ne durent pas en être quites pour le défraier. De *Nîme* il continua ſa route vers l'*Italie*, en traverſant toute la *Provence*.

(2) *Muratori* dit, T. VI, p. 319: *Le P.* Pagi *prétend, & je ne ſais pas ſi c'eſt ſur de bons fondemens, que le Pape revint plus tard en* Italie.

rend accompagné de MATHILDE à *Rome*, dont il trouve qu'il étoit devenu preſque entièrement maître, en ſon abſence. Il y célèbre avec pompe les fêtes de Noël. *Il part, cette année*, dit *MURATORI* (1), *pour l'*Orient, *une infinité de* Chretiens Croiſés, *compoſés de l'écume de tous les* Brigands *& de la* Canaille *de* France, *de* Germanie, *& d'*Angleterre; *& des* Filles de joie *ſans nombre vont avec eux. Leur première proueſſe en* Allemagne *eſt de perſécuter, de dévaliſer, de tuer, & de forcer autant de* Juifs *qu'ils en trouvent, à ſe faire* Chretiens. *Arrivés dans la* Hongrie *& dans la* Bulgarie, *ils pillent tout & commètent tant d'autres excès, que ces Peuples, aiant pris les armes, les diſperſent de manière, que peu de milliers peuvent gagner* Conſtantinople, *en mandiant leur pain* (2). *Un autre Corps de cette* Canaille *pénètre plus avant & juſqu'au païs des* Turcs, *qui le diſſipent. Un troiſième, conduit par* RAIMOND, Comte de Saint-Gile, *paſſe par l'*Eſclavonie. *Au mois d'Août,* GODEFROI de Bouillon (Généraliſſime de la Croiſade), *Prince d'une rare piété, d'une grande ſageſſe, & d'une égale valeur, part de ſon* Duché de Lorraine, *conduiſant une grande quantité d'autres* Princes *&* Seigneurs *de* France, *de* Lorraine, *&* Flandre, *avec une Armée de dix mille Chevaux & de ſoixante & dix mille Homes de pied, tous gens aguerris & diſciplinés. Cette Armée marche en bon ordre vers* Conſtantinople, *en traverſant, d'abord la* Germanie, *& puis la* Hongrie *avec la permiſſion du* Roi *COLOMAN. Une autre puiſſante Armée, qu'*HUGUE le Grand, *frère du* Roi de France (3), ROBERT, Duc de Normandie, ROBERT, Comte de Flandre, EUSTACHE (Comte) de Boulogne, *frère du* Duc GODEFROI, *& pluſieurs autres* Princes *commandoient, vient en* Italie. *En paſſant par la* Toſcane, *ils trouvent à* Lucque *le* Pape Urbain *qui retournoit à* Rome, *& reçoivent ſa bénédiction. Ils s'arrêtent à* Rome, *& chaſſent l'*Antipape GUIBERT. *Ainſi toute la Ville, hors le* Château Saint-Ange, *revient au pouvoir du* Pape. *Arrivés, au commencement de l'hiver, dans la* Pouille, *ils ſont obligés d'y prendre des Quartiers, parcequ'il n'étoit plus tems de ſe mètre en mer. Le* Prince HUGUE, *s'étant hazardé de paſſer à* Durazzo, *s'y voit auſſitôt empriſoné par les* Grecs (4), *qui l'envoient à* Conſtan-

(1) Page 319.
(2) Ce premier eſſain de *Croiſés* avoit pour Chef l'*Hermite Pierre.*
(3) *Philippe I.*
(4) *Muratori* dit: *les perfides Grecs.* L'Epithète eſt ici calomnieuſe. Juſtement

tinople. *Par bonheur pour lui, peu de tems après & vers les fêtes de Noël, le* Duc GODEFROI *vient, avec ſon Armée, dans le voiſinage; & l'*Empereur ALEXIS *eſt forcé de remètre en liberté le* Prince *HUGUE, & d'arrêter des conditions avec les* Francs *pour leur paſſage en* Aſie.

Le *Comte ROGER* amène au ſecours de ſon neveu le *Duc ROGER*, outre une Armée compoſée de ſes vieilles troupes & de Saraſins, une bone Flote, & commence avec lui par terre & par mer le Siége d'Amalfi, qui s'étoit révolté contre le *Duc*. Le bruit de la *Croiſade* ſe répand alors dans la Pouille; & l'on apprend que les *Francs* venoient dans cette Province pour paſſer la mer. Le *Prince* BOÉMOND étoit au ſiége. Des idées flateuſes de conquêtes dans le Levant lui font prendre la Croix. Son exemple, & ce qui ſe diſoit de tant de Peuples qui ſe mètoient en chemin pour aller délivrer *Jéruſalem*, ſont cauſe qu'on entend dans l'Armée du *Duc* & du *Comte*, crier de toutes parts & ſans ceſſe: *Dieu le veut. Dieu le veut.* Preſque tous s'engagent à *Boémond*, pour le ſuivre en Orient. Le *Duc* & le *Comte* lèvent le Siége; & le ſecond s'en retourne mal ſatisfait en Sicile (1). A *Boémond* ſe joint le *Marquis* TANCRE'DE, ſon couſin-germain, fils du *Marquis* ODON, ou OTTON-BON & d'EMME, ſœur du *Duc* ROBERT. Ce fut un des plus illuſtres Héros de cette *Croiſade*; & RAOUL *de Caen* en a décrit les exploits (2). Il court à cette guerre une innombrable multitude de gens de toutes les parties de l'Italie: mais ce ne dut être que dans le cours des deux années ſuivantes (3). Dès celle-ci, *Boé-*

effraïés, en voïant une multitude immenſe de gens armés, après avoir ravagé les lieux par leſquels ils avoient paſſé, ſe répandre en vrais Brigands dans pluſieurs de leurs Provinces, les *Grecs* n'avoient que trop de ſujet de s'en méfier, & de prendre des précautions.

(1) *Loup Protoſpate* dit que le *Comte Roger* avoit amené vingt mille Saraſins à ce ſiége, dont la levée fut cauſée par l'enthouſiaſme, qui mit tout d'un coup la déſertion dans ſes troupes & dans celles du *Duc Roger*. *Muratori* dit à ce ſujet, p. 321: *Je crois que le* Comte *avoit amené, non vingt mille Saraſins, mais un bien plus petit nombre de ces Infidèles à ce ſiége. Certainement aucun d'eux ne dut prendre la Croix; & vingt mille Saraſins étoient une Armée ſuffiſante pour achever l'entrepriſe formée ſur cette Ville.*

(2) *Muratori* dit même page: *Dans la* Préface, *que j'ai miſe à la tête de l'*Hiſtoire *de cet Ecrivain* (T. V des *Hiſtor. d'Ital.*), *j'ai dit que* Tancrède *eut pour père le* Marquis Odon, *ou* Otton Bon, *& pour mère* Emme, *ſœur du* Duc Robert Guiſcard; *& que par conſéquent il étoit couſin de* Boémond. *D'autres l'en font neveu: mais ſans aucun fondement. J'ai cru qu'il étoit très probable que* Tancrède *étoit Italien, ou du moins né en* Italie.

(3) A la ſuite de ce que j'ai traduit dans la *Note* précédente, *Muratori* dit: *Il ne faut pas taire qu'une innombrable multitude conſourut, de toutes les par-*

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

mond & *Tancrède* paſſent en Albanie ; & ne tardent pas à tirer l'épée contre les Grecs, qui leur vouloient diſputer le paſſage. Ils les batent plus d'une fois ; s'emparent d'une grande étendue de païs ; & leur arrivée cauſe tant d'épouvante à Conſtantinople, qu'*Alexis*, croïant devoir traiter avec des gens à qui les victoires coûtoient ſi peu, les attire à ſa Cour ; reçoit l'homage de *Boémond* pour les conquêtes, qu'il eſpéroit faire ; & ſe débaraſſe d'eux le pluſtôt qu'il peut.

VITALE FALEDRO, *Doge de Veniſe*, étant mort, a pour ſucceſſeur *VITALE MICHELE*.

ARNULF III, *Archevêque de Milan*, à ſon retour du *Concile de Clermont*, prêche la *Croiſade* dans ſon Diocèſe : & ſix ou ſept mille Milanois partent, cette année, ou la ſuivante, pour la Terre Sainte ſous la conduite d'OTTON VISCOMTE.

Le feu conſume preſque entièrement la Ville de Breſcia.

1097.

URBAIN va, quitant *Rome*, d'abord à *Terracine*, puis à *Bènevent*, enfin à *Chieti*, pour y traiter avec les *Evêques* & les *Seigneurs* de ces cantons de l'avancement de la *Croiſade*, qu'il prêche lui-même dans ces Villes. *GRIMOALD*, ou *GRIMOARD*, *Abbé* élu *de Caſaure*, Monaſtère Impérial fondé par l'*Empereur LOUIS II*, ne pouvant pas être ſecouru par l'*Empereur HENRI* contre les *Normans* & divers *Seigneurs* ſes voiſins, qui pilloient les Biens de ſon Abbaïe, vient à *Chieti* trouver le *Pape*, qui lui done la bénédiction abbatiale, & ſubſtitue la *Croſſe* au *Sceptre Roïal*, dont les *Abbés de Caſaure* avoient juſqu'alors fait uſage par conceſſion des *Empereurs*. Depuis ce tems, ce Monaſtère releva du Saint-Siége (1). *URBAIN* revient achever l'année à *Rome*. Il n'eſt pas pluſtôt de retour, que

ties d'Italie, à cette ſainte Expédition. Il rapporte enſuite quelques Vers de *Foucher de Chartre*, qu'il nome *Foulque*, l'un des premiers *Hiſtoriens de la Guerre Sainte*, publié par *Ducheſne* dans le T. IV des *Hiſtor. de France*. Cet Auteur fait dans ces Vers l'énumération des *Peuples d'Italie* qui prirent part à la *Croiſade* ; &, pour groſſir la liſte, il done quelquefois à de mêmes Peuples différens Noms. *Muratori* dit enſuite : *Il me paroit cependant vraiſemblable que tous ces Italiens ne partirent pas dans la préſente année : mais que la foule continua de même les deux années ſuivantes.*

(1) Dans un M^ſ. de la *Chronique de Caſaure* du *Moine Bérard*, lequel eſt à la Bibliothèque du Roi, le *Pape Urbain II* eſt répréſenté donant la *Croſſe* à *Grimoald*, & lui diſant ces Vers.

Cæſaris ab ſceptrum baculum tibi porrigo dextrum,
Quo bene ſis fretus : plus Cæſare dat tibi Petrus.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

GUIBERT en ſort ſecrètement; & ſe retire dans ſon *Archevêché de Ravenne*, où, par ſon ordre, dit on, ſes Troupes arrêtent, dépouillent, empriſonent les *Evêques*, les *Clercs*, les *Moines* & les autres perſones, qui paſſoient pour aller à *Rome*. L'*Empereur* ne pouvant plus ſe maintenir en *Italie*, partage les Fiefs de la ſucceſſion de la *Comteſſe* ADE'LAÏDE, *Marquiſe de Suſe*, entre *BONIFACE II, Marquis de Montferrat* & *HUMBERT II, Comte de Maurième* & peut-être *de Savoie*; ce qui fait reſter en *Italie* celui-ci, qui ſe diſpoſoit à paſſer à la *Terre Sainte* (1). HENRI retourne enſuite en *Allemagne*, où les *Juifs*, que les *Croiſés* avoient forcés de ſe faire batiſer, le ſupplient de leur rendre la liberté de conſcience; ce qu'il leur accorde come la Juſtice l'exigeoit. Il paſſe tout l'été, partie à *Ratisbone*, partie à *Nuremberg*, y vivant à peu près come un Particulier. Au commencement de Décembre, il aſſemble la pluſpart des *Princes* pour traiter de la paix; & leur porte ſes plaintes au ſujet de la révolte & de l'uſurpation de ſon fils CONRAD: mais on ne voit pas ce que l'Aſſemblée fit à cet égard Le *Roi* CONRAD, êtant à *Crémone* le 22 d'Octobre, y confirme les Priviléges du Chapitre de cette Ville (2).

Le *Marquis ALBERT-AZZON II d'Eſte* meurt âgé de plus de cent ans; & les *Marquis HUGUE* & *FOULQUE*, qu'il avoit eus de la *Comteſſe* GARSENDE, lui ſuccèdent à ſes Etats & Biens d'Italie, ſuivant les arrangemens, qu'il leur avoit lui-même fait faire entre eux. WELF IV, *Duc de Bavière*, leur frère aîné, fils de CUNEGONDE WELF, lequel ſeul, héritier des grands Biens de la Maiſon de ſa Mère, étoit très riche en Allemagne, demande ſa part de la ſucceſſion paternelle; &, ſes Frères refuſant de partager, il veut entrer en Italie pour leur faire la guerre: mais les *Marquis* s'oppoſent à ſon paſſage. Il fait alors alliance avec HENRI, *Duc de Carinthie & Marquis de Vérone*, & le *Patriarche d'Aquilée*, frère de ce *Duc*. Renforcé de leurs troupes, il pénètre en Italie, où ſes Frères ſoutiènent courageuſement la guerre contre lui; ce qui n'empêche pas qu'il ne s'empare d'une partie des Etats de ſon Père, que le *Marquis* FOULQUE recouvre enſuite. Les dates & le détail des évènemens

(1) V. pp. 642-5, & 655-9, col. 1.
(2) *C'eſt*, dit *Muratori*, p. 324, *ce que prouve un* Diplôme, *que j'ai mis au jour* (Diſſert. 62 des *Antiquit. d'Ital.*), *& dans lequel* l'An XIV du règne de Conrad *eſt une faute.*

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

de cette guerre ſont inconnus: mais, en voïant dans la ſuite la *Branche Allemande d'Eſte* poſsèder différentes portions des Etats de cette *Maiſon*, il faut conclure que la guerre entre les Frères fut terminée par un accommodement.

Le *Comte* ROGER marie une de ſes Filles à COLOMAN, *Roi de Hongrie ;* & le mariage ſe célèbre à Bude, Capitale de ce Roïaume.

ARNULF III, *Archevêque de Milan*, meurt le 25 de Septembre. ANSELME IV lui ſuccède.

ALEXIS, Empereur des Grecs, *Prince très adroit, n'oublie rien pour ſe délivrer des* Francs, *qui, venus dans la* Thrace, *faiſoient des maux énormes aux environs de* Conſtantinople. *Il fait enfin quelques conventions avec les Princes qui les commandoient. Les Chretiens paſſent enſuite le Détroit; entrent en* Aſie; *défont, le 14 de Mai, dans une terrible bataille, une Armée immenſe de* Turcs *; s'emparent enſuite de la Ville de* Nicée *; & continuant leur voïage, arrivent enfin auprès de la Ville Roïale d'*Antioche, *dont, le 21 d'Octobre, ils entreprènent le ſiége* (1).

1098.

URBAIN rétablit le bon ordre & la paix dans *Rome*. Au commencement du printems, il y reçoit ANSELME, *Archevêque de Cantorbery*, qui, mal avec GUILLAUME II, *Roi d'Angleterre*, étoit ſorti de ce Roïaume; & de *France* avoit écrit au *Pape* pour qu'il lui permît d'abdiquer: mais le *Pape* s'étoit contenté de lui répondre de le venir joindre inceſſamment. Il le loge au *Palais de Latran*, & lui promet toute l'aſſiſtance qu'il pouvoit attendre du Siége Apoſtolique. Le tumulte de la *Cour de Rome* effraie ANSELME, qui, dix jours après ſon arrivée, va s'enfermer dans le Monaſtère de *Saint-Sauveur*, près de *Télèſe*, ſur l'invitation de l'*Abbé* JEAN, autrefois ſon Diſciple au *Bec*. Bientôt après, il eſt obligé de ſe retrouver à la Cour du *Pape*, qu'un évènement important appelle dans ces Provinces après Pâque. Le *Prince* RICHARD II, qui, depuis 1091, faiſoit aux *Capouans* révoltés une foible guerre, parcequ'il étoit mal ſecouru par le *Duc* ROGER, ſon couſin-germain, avoit été forcé, pour en obtenir de grands ſecours, de s'en rendre Vaſſal pour la *Principauté de Capoue*, & peut-être pour ſes au-

(1) *Muratori*, p. 315.

EVENEMENS ſous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

tres Etats; ce que le *Duc* ROBERT avoit inutilement tenté d'obtenir du *Prince* JOURDAIN I. Après l'homage rendu, le *Duc* ROGER & le *Comte* ROGER joignent leurs troupes à celles de RICHARD; &, dans le mois d'Avril, *Capoue* eſt aſſiégée. URBAIN ſe rend auſſitôt au Camp pour travailler à la paix, en engageant les Aſſiégés à ſe ſoumètre à leur *Prince*. Peut-être auſſi vouloit-il réclamer les droits particuliers, que les *Papes* prétendoient avoir ſur la Ville de *Capoue*, en vertu d'une donation de l'*Empereur* CHARLE *le Chauve*, laquelle n'avoit jamais eu ſon effet. Il mande l'*Archevêque* ANSELME, à qui les trois *Princes* rendent de grands honeurs. Les *Capouans* n'aiant pas voulu prêter l'oreille aux conſeils du *Pape*, il ſe retire à *Bènevent* avec ANSELME; & le Siége continue ſi vigoureuſement, que les Aſſiégés ſont enfin obligés de capituler dans le mois de Juin, & de reconnoître RICHARD pour leur *Prince* (1). On ne trouve pas que, dans la Capitulation, on ait parlé des prétendus droits de l'*Egliſe Romaine*. C'eſt apparemment pourquoi le *Pape* va trouver RICHARD dans ſa Ville d'*Averſe*. Il paſſe enſuite à *Salerne*, où les *deux* ROGERS êtoient. Il y a pluſieurs conférences avec le *Comte*; &, le voïant mécontent de ce qu'il avoit nomé *Légat Apoſtolique* en *Sicile* ROBERT, *Evêque de Traina*, dont ROGER, par le conſeil d'URBAIN, transféra bientôt après le Siége à *Meſſine*, il charge de cette *Légation* à perpétuité, par une célèbre *Bulle* du 5 de Juillet, le *Comte* ROGER lui-même & ſes ſucceſſeurs à la Souveraineté de *Sicile*. L'Exercice de cette *Légation*, que le Souverain commet par des Délègués, eſt ce qu'on appelle en ce païs le *Tribunal de la Monarchie de Sicile*; dénomination par où vraiſemblablement on a voulu faire entendre que, dans cette Ile, le Souverain eſt ſeul Juge des *Affaires Eccléſiaſtiques*, come des *Affaires Séculières* (2). A la prière du *Duc* ROGER, & de l'*Archevêque* ALFANE II, le *Pape* accorde, par une *Bulle* datée de *Salerne* le 20 de Juillet, la *Primatie* à cette *Egliſe* ſur les *Métropoles de Conſa* & *d'Acerenza*, qui précèdemment en avoient été *Suf-*

(1) *Il eſt rapporté dans la* Vie de S. Bruno, *que, pendant le ſiége de cette Ville*, dit *Muratori*, T. VI, p. 326, *un certain* Sergius *conſpira contre* Roger, Comte de Sicile; *& que S.* Bruno, *qui fleuriſſoit alors en* Calabre, *apparut en ſonge à ce* Comte, *& l'avertit du danger qui le menaçoit. En reconnoiſſance de ce ſervice, le* Comte *fut très libéral envers les* Moines Chartreux, *inſtitués dans ces tems-là par S.* Bruno.

(2) Voïés au ſujet de cette *Bulle* pp. 217-3 & 259-301, c. 1.

fragantes (1). URBAIN étoit encore dans la même Ville au mois de septembre, comme on le voit par ſa *Bulle* de confirmation de tous les biens, donés par le *Duc* ROGER & par JEAN, *Evêque de Squillace*, au Monaſtère fondé par S. BRUNO dans ce Diocèſe. Le 1 ou le 3 d'Octobre, il tient à *Bari*, dans la nouvelle Egliſe de *Saint-Nicolas*, un *Concile* de quatre-vingts-cinq *Evêques*. Des *Savans Grecs* s'y trouvent, avec leſquels le *Pape* lui-même &, par ſon ordre, l'*Archevêque* ANSELME diſputent au ſujet de la *Proceſſion du Saint-Eſprit*; ce qui produiſit enſuite l'Ouvrage d'ANSELME ſur cette matière. Le *Pape* revient à *Rome* à la fin de Novembre. Les Soldats de l'*Antipape* abandonent alors le *Château Saint-Ange*; & le *Pape*, aiant bientôt achevé de ſoumètre par ſes bones manières, ou par la force, les *Romains* du Parti de GUIBERT, invite, par ſes Lètres, tous les *Evêques* d'*Occident* de venir au *Concile* qu'il indique pour la troiſième Semaine après Pâque de l'année ſuivante. Le *Roi* CONRAD, dont on commençoit à n'avoir plus beſoin en *Italie*, commence à n'y plus être que très peu conſidéré. Un Combat Judiciaire, ordoné cette année par la *Comteſſe* MATHILDE, prouve qu'elle étoit rentrée en poſſeſſion de *Reggio*, depuis l'abſence de l'*Empereur* (2).

Après un pénible ſiége de neuf mois, après la défaite de différens Corps de Troupes des Turcs, *qui vouloient faire entrer du ſecours dans* Antioche, *après que cette Ville a ſouffert une horrible famine, & perdu très conſidérablement de monde; l'Armée des* Chretiens croiſés *vient enfin à bout, par le moïen d'un riche* Saraſin, *d'entrer dans cette vaſte Ville, & de paſſer au fil de l'épée tout ce qui ne peut pas ſe ſauver par la fuite. Le* Prince BOE'MOND, *qui, faute d'autre ſucceſſion, avoit du moins hérité de ſon père* ROBERT, *la valeur & l'adreſſe, eſt celui qui, traitant avec un* Officier Turc, *Chretien renégat, introduit l'Armée Chretiène dans* Antioche. *Il ſait d'ailleurs ſi bien s'arranger, que tous les autres Princes s'accordent à lui doner la Seigneurie de cette très noble Ville, dont il ſe fit une illuſtre Prin-*

(1) J'apprens de D. *Ruinart*, Ch. CCCIX, que cette *Bulle* eſt datée de l'*An MXCIX*, *Indiction IV.* Il faut, *Indiction VI. MXCIX* peut-être l'*Année Piſane*.

(2) *Que dans ces tems-là*, dit *Muratori*, p. 329, *la* Comteſſe Mathilde *étoit* Gouvernante & Dame de Reggio *de* Lombardie, *c'eſt ce qui ſuit d'un Acte, que j'ai publié* (Differt. 29 des *Antiq. d'Ital.* p. 647). *Les* Moines Bénédictins *de cette Ville avoient procès avec les* Gens des Vallées; *& ces derniers eurent recours à cette Princeſſe. Un de ſes Juges en reçut ordre de bien examiner la Cauſe, & d'enjoindre aux Parties d'être prêtes au Combat, c'eſt à dire à cette extrava-*

eipauté. Mais CORBORAN, Prince des Turcs, *ne tarde pas beaucoup à ſe préſenter, ſous* Antioche, *avec trois cens ſoixante-&-cinq mille Combatans (nombre peut-être exagéré), & renferme très étroitement dans cette Ville même les Vainqueurs, qu'il réduit à ſe nourir de chair de chevaux & d'ânes; & dont même beaucoup meurent de faim. Tout étoit déſeſpéré, quand un* Prêtre Provençal *annonce qu'il a ſu, par une révélation de S.* ANDRÉ, *que la* Lance, *avec laquelle on avoit ouvert le côté de notre Divin Sauveur, étoit dans la Ville. Il indique même l'endroit. Les plus ſenſés croient que c'eſt une impoſture. La vérité cependant eſt que, la* prétendue Lance *aiant été trouvée (ce qui n'étoit pas plus difficile que d'en enterrer une à ſon gré), les* Soldats Chretiens *ſont animés de tant de dévotion, de courage & de réſolution, qu'aiant fait une ſortie générale, ils rompent & mètent en fuite l'immenſe Armée des Ennemis. Il eſt incroïable combien de richeſſes ils trouvent dans le Camp. La Peſte ſurvient, & beaucoup de Chretiens périſſent. Il y a de plus des brouilleries entre le* Prince BOE'MOND & RAIMOND, Comte de Toulouſe. *Malgré cela les* Croiſés, *quoique leur nombre ſoit très diminué, marchent vers* Jéruſalem; *& s'emparent en chemin de différentes Villes* (1).

1099.

L'*EMPEREUR*, aiant célébré les fêtes de Noël de l'année précédente à *Cologne*, vient, au commencement de celle-ci, tenir à *Aix-la-Chapelle*, une Diète, dans laquelle il fait déclarer ſon fils CONRAD déchu, par félonie, du droit de lui ſuccéder; & ſe fait doner ſon ſecond fils, *HENRI*, pour collègue & pour ſucceſſeur. Ce jeune Prince eſt couroné *Roi des Romains* le jour de l'Epiphanie, en préſence de la Diète, & fait ſerment de ne jamais rien entreprendre contre ſon Père.

Le *Concile*, convoqué l'année précédente par le *Pape*, commence, dans la *Baſilique de Saint-Pierre*, le troiſième Diman-

gante manière, alors en vogue, de décider bien des conteſtations. Les Champions *entrèrent dans le Champ de bataille; & l'on eut bien de quoi dire, en voïant celui des* Gens des Vallées *jeter ſur la tête du* Champion *des* Moines *un* Gand de Femme orné de diverſes couleurs, *& doner occaſion par là de ſoupçoner quelque maléfice. Je laiſſe les autres circonſtances ridicules de ce Combat, qui, dans ces tems barbares, n'étoit pas reconnu de beaucoup de gens pour être une tentation de Dieu très manifeſte, & par conſéquent un crime devant le Tribunal du Très-Haut.*

(1) *Muratori, p.* 328.

che après Pâque, 24 d'Avril, & finit le Samedi 30 du même mois (1). Il eſt compoſé de cent-cinquante *Evêques* & *Abbés* d'*Italie*, de *Germanie* & de *France*. L'*Archevêque* ANSELME y prend place au milieu de l'Aſſemblée ſur un Siége en face de celui du *Pape*. Les Cenſures contre l'*Antipape* & ſes Adhérans ſont renouvellées; & le *Pape* parle des moïens de travailler à mètre les *Croiſés* en êtat de pouſſer leurs conquêtes dans la Terre Sainte. Le lendemain de la Clôture du *Concile*, l'*Archevêque* ANSELME quite *Rome* pour revenir en *France*, afin d'être à portée de retourner en *Angleterre* dès qu'il le pouroit. Ce *Concile* eſt la dernière action d'éclat d'URBAIN II. *On voit, en combinant les tems*, dit MURATORI (2), *que ce* Pape *ne put pas recevoir, pour récompenſe de ſes travaux Apoſtoliques, la nouvelle de la Sainte Ville de* Jéruſalem *priſe, avec un grand carnage des* Saraſins, *par l'Armée des* Chretiens croiſés. *Après un ſiége de peu de jours, elle fut emportée le* 15 *de Juillet de cette année.... Huit jours après, les* Princes Chretiens, *s'étant aſſemblés dans la Ville conquiſe, éliſent d'un commun accord, pour* Roi de Jéruſalem GODEFROI DE BOUILLON, Duc de Lorraine, *le plus ſage, le plus pieux, & le plus vaillant auſſi de tous ces Princes. Le* 14 *d'Août ſuivant, il met, d'une manière terrible, en déroute l'immenſe Armée du* Soudan d'Egipte, *venue pour ſecourir* Jéruſalem; *ce qui courone merveilleuſement cette Campagne. Mais, parcequ'auſſitôt après un très grand nombre de* Francs, *aiant accompli leur vœu, s'en revièrent en* Occident, *il reſte à peine au* nouveau Roi *trois cens Chevaux & deux mille Homes de pied; ce qui l'oblige d'implorer le ſecours du* Pape *& des autres* Princes Chretiens.... *Il me paroît vraiſemblable qu'avant la conquête de* Jéruſalem, *les* Piſans, *les* Vénitiens, *& les* Génois *avoient envoïé leurs Flotes dans ces Cantons, quoique peut-être elles ne ſoient arrivées qu'après la priſe de cette Ville. On lit dans les* Annales de Piſe (3), « *Que cette année, le* 2 *de Juillet* (4), toute la Kinſica *fut brûlée* », *c'eſt à dire*

(1) En faiſant attention que ce Concile dura ſix jours, on concilie les différentes dates, que différens Auteurs lui donent. Elles ſont le *VII*, le *VI*, & le *II des Calendes de Mai*, c'eſt à dire le 25, le 26, & le 30 d'Avril. Les *Decrets* furent prononcés ce dernier jour.

(2) T. VI, p. 330. (3) *Hiſtor. d'Ital.* T. VI.

(4) J'ajoute cette date du jour, que j'emprunte à l'ancien *Martirologe* mſt. *de l'Egliſe de Lueque*, qui dit ce fait de 1099, qui le raconte dans les mêmes termes que les *Annales de Piſe*, & dont le *Fiorentini*, Liv. II, p. 276, copie le Texte.

une partie de la Ville, où je crois qu'habitoient les Maures, *qui venoient y trafiquer.* Et l'*Armée Piſane* partit pour *Jéruſalem* avec cent vingt navires. DAÏMBERT, *Archevêque* de cette Egliſe, fut le Conducteur & le Chef de cette Armée; & reſta *Patriarche* à *Jéruſalem* dans ce tems-là (1). *Ces* Annales *racontent enſuite, à l'année* 1100, *la priſe de* Jéruſalem *le* XVIII des Calendes d'Août. *Les* Piſans, *prévenant de neuf mois le commencement de notre année vulgaire, la priſe de* Jéruſalem *tombe préciſément au* 15 *Juillet de la préſente année: mais, ſuivant ces* Annales, l'Armée Piſane *étoit partie bien pluſtôt pour ce païs. D'autres* Annales (de Piſe), *attribuent principalement aux* Piſans *la gloire de la conquête de* Jéruſalem; *ce qui n'eſt pas digne de foi, parceque de tant d'Auteurs ou contemporains, ou voiſins de cette entrepriſe renomée, il n'en eſt point qui parle des* Piſans. *Au contraire* GUILLAUME de Tir *dit* (1), « *Que ce* » *fut ſeulement vers la fin de cette année, qu'arriva le ſecours,* » *amené par* DAÏMBERT, Archevêque de Piſe, & Légat du Siége » Apoſtolique, *lequel fut élu* Patriarche de Jéruſalem ». DANDOLO *dit* (2) « *Que les* Vénitiens *armèrent une flote d'environ* » *deux cens Vaiſſeaux, où, ſous le commandement de* JEAN » MICHELE, *fils du* Doge, *tous les* Croiſés *s'embarquèrent;* » *firent voile pour la* Dalmatie; *& paſsèrent enſuite l'hiver à* » Rhode: *Qu'*ALEXIS, Empereur des Grecs, *lequel étoit ſecrè-* » *tement tres contraire à la* Croiſade, *eſſaïa de les engager à s'en* » *retourner; mais que ſes manœuvres à ce ſujet furent inutiles:* » *Que les* Vénitiens *eurent enſuite avis que les* Piſans *venoient* » *ſur eux avec cinquante Galères, ſe faiſant fort d'entrer dans* » *le Port de* Rhode; *qu'il y eut un combat des deux Flotes, &* » *que les* Piſans *furent obligés de ſe ſauver par la fuite: Qu'a-* » *près cela les* Vénitiens *arrivèrent à* Mire *en* Licie, *où, ſi* » *nous les voulons croire, ils trouvèrent le Corps de S.* NICO- » LAS, *Evêque de cette Ville, & l'envoïèrent à* Veniſe; *bien* » *que le Peuple de* Bari *prétende que ce ſacré dépôt avoit été long-tems auparavant apporté dans leur Ville* (3). *Les* Hiſtoriens

(1) *Muratori*, ſuivant ſa coûtume, rapporte en Latin ces termes des *Annales de Piſe.*

(2) Liv. III. (3) *Chroniq.* T. XII des *Hiſtor. d'Ital.*

(4) Ce fut en 1087 que des *Marchans de Bari*, revenant du Levant, apportèrent des Reliques, qu'ils dirent être celles de S. *Nicolas.* Ils ornèrent leur relation de merveilleux. On les crut. On bâtit exprès une Egliſe à *Bari* pour y dépoſer ces Reliques, qui, durant quelques ſiècles ont valu beaucoup d'argent à cette Ville. On y venoit en pèlerinage come à *Rome* & come à *Saint-Michel* du Mont *Gargan.*

Génois *disent encore*, « *Que, dans ce même tems, la* Flote Génoise, *étant abordée à la même Ville de* Mire, *en emporta les cendres de S.* JEAN-BAPTISTE ». *Cette Ville devoit être un grand Marché de saintes Reliques. Je laisserai ces pieux Brigands disputer entre eux ; & je continuerai de dire que la* Flote Vénitiène *prit port à* Joppé, *Ville déja conquise par les* Francs, *en même tems que* Jérusalem. *Il est donc à croire que les secours, que les Peuples d'Italie envoïèrent par mer, n'arrivèrent qu'après que* Jérusalem *fut tombée au pouvoir des Confédérés d'au-delà des Monts.* On a dit, contre la vérité, qu'URBAIN II mourut de joie, en apprenant la nouvelle de cette conquête. Tombé malade, peut-être à la fin de Juin, il traîna quelque tems ; & mourut le 29 de Juillet. Les *Catholiques* attachés à la *Cour de Rome* le comblèrent d'éloges après sa mort, & firent même honeur à son tombeau de quelques Miracles. Les *Schismatiques* n'épargnèrent pas plus sa mémoire, qu'ils n'avoient épargné sa persone. A l'égard de ce que les *Catholiques bons Chretiens* en pensèrent, on peut s'en former quelque idée sur ces paroles de SIGEBERT (1), à l'occasion de l'élévation de ce *Pape* au Pontificat. ODON, *de* Moine de Clugni *fait* Evêque d'Ostie, *est élu* Pape *contre l'*Empereur & GUIBERT, *& nomé* URBAIN. *De là les scandales augmentent dans l'*Eglise, *& les dissentions dans l'*Empire ; *lorsque l'un est d'un avis, & l'autre d'un autre ; que l'*Empire *& le* Sacerdoce *sont en querèle ; que, l'un l'autre, on s'excommunie ; & qu'en conséquence de l'idée qu'on a de la Cause, ou de la Persone, on mépriſe l'excommunication, l'un de l'autre. Enfin l'autorité de celui, qui done le pouvoir de lier & de délier, devient tout-à-fait mépriſable, lorſqu'en suivant plustôt son caprice, qu'en se conformant à ce que la Justice prescrit, on abuse, l'un contre l'autre, du pouvoir d'excommunier.*

(1) Année 1088.

FIN DU IIIe VOLUME.

[*Le Privilége se trouve à la fin du premier Volume*].

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné, rue S. Jacques ; 1765.
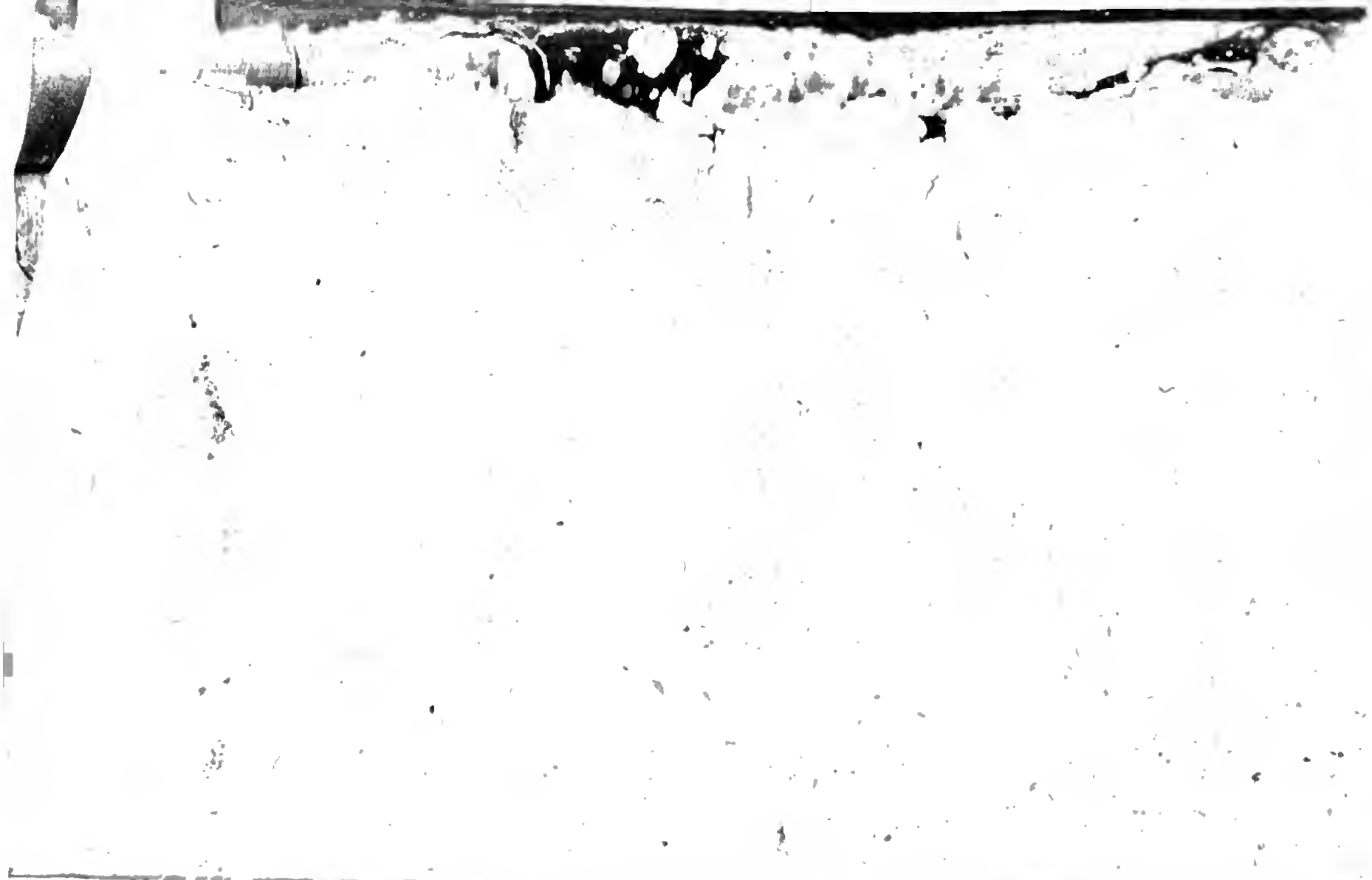
Fondo
G 9678 h